NOUVELLE

ENCYCLOPÉDIE THÉOLOGIQUE,

OU NOUVELLE

SÉRIE DE DICTIONNAIRES SUR TOUTES LES PARTIES DE LA SCIENCE RELIGIEUSE,

OFFRANT, EN FRANÇAIS ET PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

LA PLUS CLAIRE, LA PLUS FACILE, LA PLUS COMMODE, LA PLUS VARIÉE ET LA PLUS COMPLÈTE DES THÉOLOGIES.

CES DICTIONNAIRES SONT CEUX :

DE BIOGRAPHIE CHRÉTIENNE ET ANTI-CHRÉTIENNE, — DES PERSÉCUTIONS, — D'ÉLOQUENCE CHRÉTIENNE, — DE LITTÉRATURE *id.*, — DE BOTANIQUE *id.*, — DE STATISTIQUE *id.*, — D'ANECDOTES *id.*, — D'ARCHÉOLOGIE *id.*, — D'HÉRALDIQUE *id.*, — DE ZOOLOGIE, — DE MÉDECINE PRATIQUE, — DES CROISADES, — DES ERREURS SOCIALES, — DE PATROLOGIE, — DES PROPHÉTIES ET DES MIRACLES, — DES DÉCRETS DES CONGRÉGATIONS ROMAINES, — DES INDULGENCES, — D'AGRI-SILVI-VITI-HORTICULTURE, — DE MUSIQUE *id.*, — D'ÉPIGRAPHIE *id.*, — DE NUMISMATIQUE *id.*, — DES CONVERSIONS AU CATHOLICISME, — D'ÉDUCATION, — DES INVENTIONS ET DÉCOUVERTES, — D'ETHNOGRAPHIE, — DES APOLOGISTES INVOLONTAIRES, — DES MANUSCRITS, — D'ANTHROPOLOGIE, — DES MYSTÈRES, — DES MERVEILLES, — D'ASCÉTISME ET DES INVOCATIONS A LA VIERGE, — DE PALÉOGRAPHIE, DE CRYPTOGRAPHIE, DE DACTYLOLOGIE, D'HIÉROGLYPHIE, DE STÉNOGRAPHIE ET DE TÉLÉGRAPHIE, — DE PALÉONTOLOGIE ET DE COSMOGONIE, — DE L'ART DE VÉRIFIER LES DATES, — DES CONFRÉRIES ET CORPORATIONS, — ET D'APOLOGÉTIQUE CATHOLIQUE.

PUBLIÉE

PAR M. L'ABB MIGNE,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGE,

OU

DES COURS COMPLETS SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

PRIX : 6 FR. LE VOL., POUR LE SOUSCRIPTEUR A LA COLLECTION ENTIÈRE, 7 FR., 8 FR., ET MÊME 10 FR. POUR LE SOUSCRIPTEUR A TEL OU TEL DICTIONNAIRE PARTICULIER.

TOME VINGT-TROISIÈME.

DICTIONNAIRE DE PATROLOGIE.

4 VOL. PRIX : 28 FRANCS.

TOME QUATRIÈME.

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, EDITEUR,
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE D'AMBOISE, AU PETIT-MONTROUGE,
BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS.

1855

DICTIONNAIRE
DE PATROLOGIE

OU

RÉPERTOIRE HISTORIQUE, BIBLIOGRAPHIQUE, ANALYTIQUE ET CRITIQUE

DES SAINTS PÈRES, DES DOCTEURS ET DE TOUS LES AUTRES ÉCRIVAINS
DES DOUZE PREMIERS SIÈCLES DE L'ÉGLISE,

Contenant, par ordre alphabétique, avec la Biographie des Auteurs,

L'ANALYSE RAISONNÉE

LEURS OEUVRES DOGMATIQUES, MORALES, DISCIPLINAIRES, ASCÉTIQUES, ORATOIRES ET LITTÉRAIRES,
LE TABLEAU DE TOUS LEURS ÉCRITS AUTHENTIQUES ET EXISTANTS,
LA NOMENCLATURE DE LEURS ÉCRITS PERDUS,
LA DISCUSSION DE LEURS ÉCRITS DOUTEUX ET SUPPOSÉS,
LE JUGEMENT MOTIVÉ DES PLUS SAGES CRITIQUES DES DIVERS PAYS ET DES DIVERS TEMPS
AINSI QUE LE CATALOGUE DES MEILLEURES ÉDITIONS QUI LES ONT REPRODUITES ;

OUVRAGE POUVANT SERVIR D'INTRODUCTION AU COURS COMPLET DE PATROLOGE

RÉDIGÉ ET MIS EN ORDRE

PAR L'ABBÉ A. SEVESTRE,

du diocèse de Chartres.

PUBLIÉ

PAR M. L'ABBE MIGNE,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGE,

OU

DES **COURS COMPLETS** SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

TOME QUATRIÈME.

4 VOLUMES. PRIX : 28 FRANCS.

N-Z

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, ÉDITEUR
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE D'AMBOISE, AU PETIT-MONTROUGE
BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS

1855

Imprimerie MIGNE, au Petit-Montrouge.

DICTIONNAIRE

DE PATROLOGIE.

N

NALGODE, que la *Chronique de Cluni* met au nombre des disciples de saint Odon, et que le P. Henschenius fait vivre cinquante-sept ans plus tard, sous le gouvernement de saint Mayeul, mort en 999, appartient, sans contredit, au XIIe siècle, puisque ses écrits font mention du pape Urbain II, qu'il semble même supposer mort, mais sans nommer aucun de ses successeurs.

Nous avons de lui deux ouvrages. Le premier, publié par dom Mabillon dans ses *Actes des saints* de l'ordre de Saint-Benoît, est une *Vie de saint Odon*, d'après celle qui avait été faite par le moine Jean, contemporain du saint. L'auteur, dans le prologue, dit qu'il avait entrepris ce travail à la prière de plusieurs anciens, qui trouvaient à reprendre dans l'ouvrage du moine Jean le défaut d'ordre et la prolixité. Nalgode a évité ces deux inconvénients; sa narration est courte et méthodique: mais son style, surchargé d'ornements, sent plus le rhétoricien que l'agiographe. Certes il est loin de tenir la promesse qu'il avait faite en débutant : « J'écrirai, disait-il, comme je parle, et je m'appliquerai à tirer la vérité pure et simple de ce fatras de discours, où elle se trouve comme noyée dans l'écrivain qui me sert de modèle. » Il ne s'est pas montré plus fidèle à sa parole dans la *Vie de saint Mayeul*, qui est le sujet de son second ouvrage. A s'en rapporter à son prologue, il n'a fait que retoucher et abréger, sans y ajouter aucun ornement, une ancienne *Vie* dont le style diffus et les parties dispersées à l'aventure formaient un tout grossier et mal digéré. Mais, dans le cours de sa narration, on voit qu'il court après les expressions recherchées avec plus d'empressement encore que dans son premier écrit. Quelquefois même il se jette dans des lieux communs qui ne signifient rien du tout, et qui ne trahissent qu'une démangeaison ridicule de briller. Il faut avouer cependant qu'il avait du talent pour écrire en latin, et qu'il ne lui manquait qu'un bon guide pour réussir. Comme les Bollandistes avaient publié cette *Vie* dans leur mois de Mai, dom Mabillon n'a pas jugé à propos de la reproduire dans ses *Actes*, parce qu'elle n'ajoute rien à ce que Syrus et Aldebalde ont écrit sur le même sujet. Il n'en est pas ainsi de la *Vie de saint Odon*, où l'on trouve sur sa mort et sa sépulture plusieurs particularités que le moine Jean avait omises.

L'auteur de la *Chronique de Cluni* a copié dans Nalgode presque tout ce qu'il rapporte de l'abbé Aymard, prédécesseur de saint Mayeul, comme les éditeurs de cette *Chronique* ont eu soin de le faire observer dans leurs notes. Ils avertissent également, dans une apostille placée à la troisième page de leur préface, que Nalgode a composé les *Vies* de quatre abbés de Cluni, lesquelles se sont conservées longtemps manuscrites dans la bibliothèque de cette abbaye. Ces quatre *Vies* sont apparemment celles de saint Odon, de saint Mayeul, de saint Odillon et de saint Hugues.

NAUCRATIUS, qui succéda à saint Théodore dans le gouvernement du monastère de Stude, en 826, écrivit une *Lettre circulaire* à tous les frères exilés en diverses provinces, par suite de la persécution des iconoclastes. Il y célèbre ainsi la mort de son saint prédécesseur. Sa mort, dit-il, causa un deuil général dans l'Eglise, dont il était regardé comme un des plus généreux défenseurs. On le considérait comme le père commun des fidèles, à cause de l'amour qu'il leur portait. C'était la bouche du sanctuaire, l'ornement des prêtres, la colonne de la foi, la règle vivante des moines, le docteur de la croyance orthodoxe. Aussi avait-on lieu de craindre, que n'étant plus là pour soutenir les faibles, ils ne succombassent aux efforts des persécuteurs, c'est-à-dire des iconoclastes, qui, en effet, étaient devenus plus hardis depuis la mort du saint abbé. Naucratius, après avoir dit ce qu'il pouvait de mieux pour marquer sa douleur, cherche des motifs de consolation dans la pensée de la gloire dont le saint jouissait présentement avec tous les justes de l'ancien et du nouveau Testament, qui, comme lui, avaient subi l'arrêt fatal prononcé contre tous les hommes. Il entre dans le détail des dernières circonstances de la maladie du saint abbé. Il rapporte les discours qu'il fit à ses religieux, non de vive voix, parce qu'il avait l'organe trop faible, mais par écrit; les marques d'affection et de charité qu'il prodigua à tous ceux qui vinrent le visiter dans ses derniers moments. Il n'oublie pas non plus l'empressement qu'apportèrent tous les fidèles à fournir les choses

nécessaires et même de bienséance pour honorer sa sépulture; les uns offrant des linges, les autres des parfums précieux, et quelques-uns même des vases d'argent et et de vermeil. Chacun s'efforça d'obtenir quelques reliques de ses vêtements ou des objets qui lui avaient servi. Cette lettre est fort belle, et peut être considérée comme l'oraison funèbre du saint abbé de Stude. Elle fut publiée en grec et en latin dans le tome Ier du Supplément du P. Combefis à la bibliothèque des Pères, puis plus tard, mais en latin seulement, dans le tome XIVe de cette même bibliothèque, édition de Lyon 1677.

NEBRIDIUS ou NEBRIDE, dont la conversion se trouve rapportée par saint Augustin au IXe livre de ses *Confessions*, était un jeune compatriote qui lui avait voué une telle amitié qu'il avait quitté Carthage pour le venir joindre à Milan, où il s'était retiré avec lui à la campagne de Verecundus. L'exemple du maître fit une telle impression sur son cœur, qu'il subit le contre-coup de la grâce qui l'avait transformé, et se résolut à l'imiter dans son retour à Dieu et à la vertu. Il faisait partie de ce petit cénacle d'amis qui entourèrent le saint docteur de la grâce, au moment où il cédait à ses plus doux entraînements et qui en éprouvèrent eux-mêmes des effets si heureux qu'ils ne le quittèrent que pleinement convertis et assez forts pour s'avancer seuls dans la voie de toutes les perfections. De retour dans sa patrie, Nebridius ayant lu les livres d'Augustin contre les académiciens, et particulièrement celui qui a pour titre *De la vie bienheureuse*, en fut si charmé, qu'il en témoigna aussitôt sa satisfaction à l'auteur, dans une lettre où il l'appelait heureux de posséder tant de savoir et de si belles connaissances. Dans une autre lettre, il le priait de lui rendre compte des progrès qu'il avait faits dans la contemplation des choses éternelles. On voit, par la réponse du saint docteur, qu'ils s'écrivaient fort souvent, mais la plupart de leurs lettres sont perdues : il ne nous en reste que trois de Nebridius à saint Augustin.

La première est plutôt un billet qu'une lettre. Il y plaint saint Augustin dont tous les loisirs étaient absorbés par des affaires étrangères qui le détournaient de la contemplation de la vérité. « Quoi ! lui dit-il, ni Romanien, ni Lucinien ne peuvent-ils donc faire entendre à ces gens-là qu'il est quelque chose que vous aimez avec plus d'ardeur que tout ce qui les intéresse? Qu'ils m'écoutent au moins, je leur dirai, je leur protesterai que vous n'aimez que Dieu, que vous ne voulez servir que lui et ne vous attacher qu'à lui seul. » Cette lettre fut écrite sur la fin de l'an 388. Dans la seconde, qui est du commencement de l'année suivante, Nebridius témoigne à saint Augustin qu'il conservait ses lettres comme la prunelle de ses yeux : « Car, lui dit-il, je ne connais rien de plus grand, sinon par l'étendue, au moins par les choses qu'elles contiennent. Il me semble que j'y entends parler Platon et Jésus-Christ même. J'y trouve une éloquence qui charme l'oreille, une brièveté qui en éloigne toute fatigue, et un fonds de lumière et de sagesse où l'on trouve toujours de quoi profiter. » Il le prie en même temps de lui éclaircir ces deux questions, savoir : si la mémoire peut agir sans l'imagination, et si ce n'est pas des sens, mais d'elle-même que l'imagination tire les images des choses. Quelque temps après, Nebridius proposa une autre question à saint Augustin, sur un sujet à peu près semblable : savoir, comment les puissances de l'air, c'est-à-dire les démons, peuvent agir sur notre âme, lui imprimer des pensées et nous faire voir en songe ce qui leur plaît. On peut voir dans la collection des lettres du saint docteur les réponses qu'il fit à ces questions de Nebridius, et quelques autres lettres encore qu'il lui écrivait, soit pour se plaindre de sa solitude où il vivait comme abandonné de tous ses amis et l'inviter à l'y venir voir, soit pour lui demander si l'âme, outre le corps auquel elle est unie, n'en avait pas un autre plus subtile et répandue par tout le monde, et que quelques-uns appelaient véhicule. Le saint docteur lui répond que, non-seulement cette question est inutile, mais qu'il n'est pas même possible de la résoudre, parce que ce corps ne tombant pas sous nos sens, la raison ne peut nous le faire connaître. Dans une autre lettre à Nebridius, saint Augustin traite encore deux questions, l'une qui consiste à savoir pourquoi les hommes, ayant tant d'actions qui leur sont communes, celles du soleil ne sont communes à aucun autre astre; et la seconde, si la Sagesse suprême comprend l'idée de chaque homme en particulier, ou seulement celle de l'homme en général. Nous avons reproduit en leur lieu quelques-unes des réponses du saint docteur. On doit rapporter à sa retraite toutes les lettres qu'il écrivait à Nebridius, puisque celui-ci mourut peu de temps après sa conversion et son baptême.

NECTAIRE, successeur de saint Grégoire de Nazianze sur le siége de Constantinople, était né à Tarse, d'une famille illustre et qui comptait des sénateurs romains parmi ses ancêtres. Lui-même avait exercé à Constantinople la charge de préteur, et il était fort avancé en âge lorsqu'on le choisit pour évêque. Tous les écrivains qui ont parlé de lui le représentent comme un homme plein de vertus et qui savait allier dans son extérieur la douceur et la majesté. Il n'était encore que simple catéchumène au moment de son élection; aussi souffrit-elle de grandes difficultés de la part des Pères, assemblés en cette ville en 381. Mais l'empereur Théodose avait demandé pour lui le siége épiscopal, et on ne put le lui refuser. Ainsi, il fut évêque avant que d'être chrétien. Ce fut sous son épiscopat que la dignité de pénitencier fut supprimée dans l'Église de Constantinople. Une femme de qualité s'étant, par un ordre très-imprudent du pénitencier,

accusée publiquement d'un crime secret, qui fut un sujet de scandale pour tout le peuple, Nectaire laissa à chacun la liberté de participer aux saints mystères, selon le mouvement de sa conscience. Nous n'avons pas besoin d'observer que cette mesure ne s'appliquait qu'à la pénitence publique et aux péchés dont la nature semblait demander une telle expiation ; car il est constant, par toute la suite de l'histoire, aussi bien que par le témoignage de Sozomène, que la suppression du prêtre pénitencier n'a porté aucune atteinte ni à la confession secrète, ni même à la pénitence publique, pratiquée si longtemps encore après cet événement dans l'Eglise même de Constantinople, avec cette différence seulement qu'elle n'était pas du ressort d'un pénitencier nommé formellement à cet effet. La plupart des Eglises d'Orient suivirent l'exemple de celle de Constantinople, et chacun fut libre de se choisir un confesseur. Nectaire mourut en 392, et eut pour successeur saint Jean Chrysostome. Il avait de la naissance, et beaucoup de talent pour les affaires, mais son savoir était fort borné ; et sa vertu, quoique incontestable, était loin d'avoir ce degré de supériorité qu'on admira dans les deux évêques qui le précédèrent et le suivirent. On lui attribue un *Sermon sur l'aumône et le jeûne*, imprimé en grec, in-8°, Paris, 1554 ; et en latin, avec six homélies de saint Jean Chrysostome, Paris, même format et même année.

NÉMÉSIEN, évêque de Thubunes, en Afrique, après avoir confessé la foi dans la persécution que Valérien suscita à l'Eglise en 257, fut condamné aux mines avec plusieurs autres confesseurs. Saint Cyprien, que la même cause avait fait exiler à Curube, leur écrivit pour leur envoyer des aumônes et les encourager au martyre. Ces saints confesseurs le remercièrent par trois lettres différentes, ce qui donne lieu de croire qu'ils ne travaillaient pas dans le même endroit. La première de ces lettres porte en tête les noms de Némésien, Dative, Félix et Victor. Elle est d'une grande beauté, et contient en peu de paroles un magnifique éloge de saint Cyprien. Il y est loué particulièrement pour son éloquence, sa sagesse, son humilité, sa libéralité, sa charité, son zèle pour le martyre, sa fermeté, son courage et la force de ses lettres, capables de relever les esprits abattus, de guérir les blessures, de briser les chaînes, d'éclairer les ténèbres d'une prison, d'aplanir les montagnes et de chasser l'odeur de cette fumée infecte qui s'exhalait des souterrains où les saints confesseurs travaillaient. Ils font mention dans cette lettre de Quirin, qui leur avait également adressé des aumônes, et que l'on croit être le même à la prière duquel saint Cyprien avait entrepris ses trois livres *des Témoignages*. Les deux autres lettres ne contiennent que des expressions de reconnaissance. L'une fut écrite par sain Luce, au nom de plusieurs martyrs, et l'autre par Félix Jader et Polien, avec les prêtres et tous ceux qui travaillaient dans les mines de Sigue, situées, selon toute apparence, près de la ville de Siguite en Numidie. Nous avons rendu compte de ces lettres à l'article de Némésien, afin de n'être point obligés d'y revenir. On les trouve dans toutes les bibliothèques des Pères, parmi celles de saint Cyprien.

NEMESIUS. On trouve, sous le nom de Némésius, évêque, dans le tome VIII de la bibliothèque des Pères de Lyon, un ouvrage intitulé *De la nature de l'homme*, qui avait déjà été publié en 1565 par Nicaise Ellebodius. Il est divisé en quarante-cinq chapitres, dont on a pris le second et le troisième pour faire le *Livre de l'âme*, qui se lit parmi les œuvres de saint Grégoire de Nysse, sans qu'il y ait aucune apparence que ce Père en soit l'auteur. La préexistence des âmes est nettement établie dans le second chapitre, et l'on sait que saint Grégoire professe une opinion toute contraire dans son livre de la *Formation de l'homme*. Dans le chapitre 3, l'auteur traite Origène avec beaucoup de mépris, et saint Grégoire de Nysse n'en parle ordinairement qu'avec estime. Les chapitres 35, 36, 37 et 38 traitent du destin et en font voir l'absurdité. Pourquoi saint Grégoire aurait-il traité une seconde fois cette matière, qu'il avait déjà approfondie dans un écrit fait exprès ? Nous doutons même que l'on puisse attribuer à saint Grégoire, ni à aucun autre évêque, les détails anatomiques qui se lisent dans le chapitre 25. Partout on reconnaît un philosophe qui parle avec une certaine facilité, mais avec une médiocre connaissance des dogmes de la religion chrétienne. Donc, si l'on veut à toute force attribuer cet écrit à Némésius, il nous semble qu'on doit le donner au gouverneur de la Cappadoce, à qui saint Grégoire de Nazianze adressa son poëme LXIIe, pour le porter à embrasser la foi, plutôt qu'à un évêque de ce nom, dont on n'a aucune connaissance. La réfutation des hérésies d'Apollinaire et d'Eunome, qui y sont combattues sous leur nom, marque qu'il fut composé après l'an 378.

NEPOS, un des principaux auteurs de l'hérésie des millénaires, avait gouverné, en qualité d'évêque, une église de la province d'Alexandrie, dans la première moitié du IIIe siècle. C'était d'ailleurs un homme remarquable par la grandeur de sa foi, son assiduité au travail et son application à étudier les saintes Ecritures. Il avait composé des hymnes sacrées que les fidèles chantaient encore longtemps après sa mort, et dans lesquelles ils retrouvaient avec délices les sentiments les plus capables de nourrir leur piété. Malheureusement, en prenant trop à la lettre les promesses des saintes Ecritures, il les expliqua d'une manière basse et charnelle, et soutint que le règne de Jésus-Christ sur la terre ne durerait que mille ans, au bout desquels les saints ressusciteraient pour jouir des plaisirs du corps. Il s'appuyait principalement sur l'*Apocalypse* de saint Jean, et avait composé sur ce sujet un livre intitulé la *Réfutation des allégoristes*. Saint Denis d'Alexandrie lui

répondit par son *Traité des promesses*, qu'il divisa en deux livres. Quoique Népos fût mort depuis quelque temps, on voit que plusieurs étaient encore très-attachés à son opinion, et qu'ils faisaient tant de cas de ses écrits qu'ils en regardaient la doctrine comme un mystère sublime et plein de profondeurs. Saint Denis, dans son premier livre, prouvait la vérité du sentiment catholique; et dans le second, en traitant de l'*Apocalypse*, il faisait voir que Népos ne pouvait l'invoquer pour établir ses erreurs. «Je reçois Népos, disait-il, et je l'aime à cause de sa foi, de son application au travail et de son zèle pour l'étude de nos saintes Ecritures. J'admire les cantiques qu'il a composés et dans lesquels nos frères puisent encore tous les jours tant de consolation. J'ai encore plus de respect pour lui, depuis qu'il n'est plus au monde, mais j'aime et j'honore la vérité par-dessus tout. S'il était présent et qu'il n'enseignât que de vive voix, une simple conférence, par demandes et par réponses, suffirait pour le convaincre; mais il a laissé un écrit que quelques-uns trouvent concluant, et on rencontre tous les jours des docteurs qui, ne comptant pour rien la Loi et les Prophètes, rejettent les Evangiles et les Epîtres pour recommander la doctrine de cet écrit comme un grand mystère. Ils ne permettent pas aux plus simples d'entre nous d'avoir des pensées élevées du glorieux avénement de Notre-Seigneur, ni de notre ressemblance avec lui, après le jour heureux de notre résurrection; mais ils cherchent à ne leur faire espérer dans le royaume de Dieu que des choses petites, périssables et semblables à celles de la vie présente. C'est, ajoute saint Denis d'Alexandrie, ce qui nous a obligé de parler de Népos comme s'il vivait encore, puisque ses erreurs lui survivent et conservent un grand nombre de partisans dans nos contrées.» Saint Denis réfuta ces erreurs, dans une conférence qu'il eut avec les disciples de Népos, dans le canton d'Arsinoé, et il le fit avec tant de prudence et tant de douceur qu'il eut la consolation de ramener cette église à la foi catholique. Cérацion lui-même qui était alors le chef et le docteur de cette opinion, se convertit sincèrement et protesta, en présence de tous ses frères, qu'il s'en tenait à l'Evangile et à l'enseignement de l'Eglise universelle. Il tint parole : ce qui donne lieu de douter que le saint évêque d'Alexandrie ait assemblé, dans sa ville épiscopale, un concile où, suivant le Synodique de Justel, Népos aurait été condamné. Ce qui rend cette opinion peu probable, c'est le respect avec lequel il parle de cet évêque, tout en condamnant ses erreurs. Saint Fulgence traite Népos comme un hérétique, et dit qu'il donna son nom à la secte des Népotiens. (Voir, pour plus d'explications, l'article saint Denis d'Alexandrie, dans l'*Histoire des auteurs sacrés* de Dom Ceillier, tom. III, pag. 256 et suivantes.

NESTORIUS. La religion chrétienne a pour base la divinité de Jésus-Christ, ou l'union du Verbe avec la nature humaine. Cette union est un mystère, et la curiosité de l'homme s'est précipitée dans mille erreurs, lorsqu'elle a voulu la sonder au delà des bornes. Ainsi Apollinaire, tout en avouant que le Verbe est consubstantiel à son Père, enseigne cependant qu'il n'avait pris qu'un corps humain, de sorte que la personne de Jésus-Christ n'était que le Verbe uni à la matière corporelle. Plus tard, nous verrons Paul de Samosate soutenir que le Verbe, uni à la nature humaine, n'était point une personne. Les manichéens s'imaginaient que le Verbe n'avait point pris de corps; Apelle croit qu'il l'avait apporté du ciel; et les ariens prétendent que le Verbe, uni à la nature humaine, n'était point consubstantiel à son Père. L'Eglise avait triomphé de toutes ces erreurs. Elle enseignait que le Verbe était une personne divine, consubstantielle au Père, qui s'était non-seulement unie au corps humain, mais encore à une âme humaine. La nature divine et la nature humaine étaient tellement réunies en Jésus-Christ, qu'il prenait tous les attributs de la divinité, et qu'il s'attribuait en même temps toutes les propriétés de l'humanité, en sorte que le Verbe était uni à l'humanité en Jésus-Christ de manière que l'homme et le Verbe ne faisaient plus qu'une seule personne. Ce dogme était généralement reçu dans l'Eglise.

Mais, en combattant Apollinaire, quelques auteurs avaient avancé des propositions contraires à cette union. Parce que Apollinaire avait prétendu que le Verbe ne s'était uni qu'à un corps humain, et que Jésus-Christ n'avait point d'âme humaine, Théodore de Mopsueste, comme nous le verrons en son lieu, chercha dans l'Ecriture tout ce qui pouvait établir que Jésus-Christ avait une âme humaine distinguée du Verbe. Théodore de Mopsueste, en admettant cette doctrine, avait donc jeté dans l'Eglise des principes diamétralement opposés au dogme de l'union hypostatique du Verbe avec la nature humaine; et ces principes, pour former une nouvelle hérésie, n'attendaient qu'un disciple qui les développât et en tirât des conséquences opposées à celles que l'Eglise tirait de l'union hypostatique; car ce sont ordinairement ces conséquences qui rapprochent en quelque sorte les principes, et qui les mettent assez près les uns des autres, pour en rendre la contradiction palpable. Nestorius fut ce disciple; mais avant de dire comment il fut conduit à ces conséquences qui détruisaient le dogme de l'union hypostatique, nous avons besoin de savoir ce que c'était que Nestorius.

Cet homme, devenu si fameux par l'hérésie à laquelle il a donné son nom, était né à Germanicie, ville de Syrie, d'une famille obscure. Admis jeune dans un monastère des faubourgs d'Antioche, il s'y forma sous la direction d'habiles maîtres à l'étude des lettres sacrées et à la pratique des vertus. Il fut ordonné prêtre à l'âge exigé par les canons, et apporta dans l'exercice

du saint ministère des talents qui étendirent au loin sa réputation. Il fut nommé, en 428, patriarche de Constantinople par Théodose, et il parut n'avoir accepté ce siége que pour mettre un terme aux dissensions de l'Eglise grecque. Il renouvela les anathèmes lancés contre les doctrines pernicieuses, les combattit par son éloquence, et poussa même le zèle au point d'armer l'autorité contre ceux qui persistaient dans l'erreur. Mais tandis que ce prélat poursuivait avec tant de violence les malheureux disciples d'Arius, il protégeait lui-même une secte nouvelle, non moins redoutable que celle qu'il s'efforçait de détruire.

L'Eglise enseignait que la nature divine était tellement unie à la nature humaine, que l'homme et le Verbe ne faisaient qu'une personne. En conséquence de cette union, on pouvait non-seulement dire que Jésus-Christ était homme et Dieu, mais encore qu'il était un Dieu-Homme et un Homme-Dieu. Ces expressions étaient les plus propres à exprimer l'union hypostatique du Verbe avec la nature humaine, et c'était le langage généralement établi dans l'Eglise. Par suite de cet usage, on disait que la sainte Vierge était Mère de Dieu. Cette manière de parler n'avait rien que de conforme à la foi de l'Eglise sur l'incarnation ; elle est même une conséquence naturelle et nécessaire de l'union hypostatique de la nature humaine avec le Verbe. Mais cette manière de s'exprimer est choquante, lorsqu'on la considère indépendamment du dogme de l'union hypostatique, et quand on n'est pas bien convaincu de la vérité de ce dogme. Un Dieu qui souffre et qui meurt, voilà une doctrine qui paraît absurde toutes les fois que l'on considère ce dogme indépendamment de l'union hypostatique; on craint de retomber dans les absurdités que les chrétiens reprochent, à bon droit, aux idolâtres et aux païens. C'est sous cette face que ces manières de parler devaient s'offrir à un disciple de Théodore de Mopsueste; et ce fut en effet sous cette face que Nestorius les envisagea. Il crut que ces expressions contenaient des erreurs dangereuses. Lorsqu'il fut élevé sur le siége de Constantinople, il combattit ce langage et l'union hypostatique qui en était le fondement.

Un prêtre, nommé Anastase, qu'il avait amené d'Antioche, fut le premier qui osa prêcher que l'on ne devait point donner à la sainte Vierge le titre de Mère de Dieu. Nestorius, au lieu d'apaiser le scandale qu'Anastase avait excité, voulut le justifier. « On doit distinguer, disait-il, deux personnes en Jésus-Christ, comme on y distingue deux natures, l'une divine et l'autre humaine, qui conservent chacune leurs attributs. Marie est la mère du Christ, considéré comme homme, mais il est absurde de croire qu'elle est la mère de Dieu. » Nestorius niait donc l'union hypostatique du Verbe, et détruisait par conséquent tout le mystère de l'incarnation. Le peuple de Constantinople, accoutumé à adorer Jésus-Christ comme Dieu, et à vénérer Marie comme sa mère, ne put écouter les paroles d'Anastase sans éprouver un grand trouble. Une multitude de laïques et de clercs en témoignèrent leur indignation, et accusèrent ce prêtre de blasphème. Eusèbe de Dorylée fut celui qui s'éleva le premier contre cette impiété. L'émotion du clergé et du peuple ne fit point changer de sentiment Nestorius. Il soutint encore dans plusieurs autres discours ce qu'Anastase avait avancé, et continua de combattre le terme de Mère de Dieu, en corroborant les paroles de son disciple par de plus grands blasphèmes. L'abbé Basile, le lecteur Thalassius, et plusieurs autres moines de Constantinople, qui n'avaient pas été témoins de ces excès, qui leur paraissaient incroyables, vinrent trouver Nestorius, pour savoir de lui ce qu'ils devaient en penser. Celui-ci les fit arrêter et jeter dans la prison épiscopale, où ils furent traités avec autant de cruauté que d'ignominie. Cependant, après plusieurs jours de mauvais traitements, il protesta, en leur présence, qu'il croyait que le Fils du Père éternel était né de la sainte Vierge, *Mère de Dieu*, et il les renvoya. Mais la suite ne tarda pas à faire voir le peu de sincérité de cet aveu.

Saint Proclus, nouvellement nommé à l'évêché de Cysique, mais sans pouvoir séjourner dans son diocèse, continuait à instruire le peuple de Constantinople ; Nestorius l'ayant invité, un jour de fête de la Vierge, à prêcher dans la grande église, celui-ci en prit occasion d'établir la doctrine catholique sur l'incarnation, en présence même de Nestorius. Dès le début de son discours, il donna à la sainte Vierge le titre de Mère de Dieu, puis il s'appliqua à montrer qu'elle le méritait, et que son Fils était véritablement Dieu et homme, sans aucune confusion des deux natures, et sans que Dieu, en se faisant homme, eût souffert aucune altération ni aucun changement. Il exposa ensuite les causes de l'incarnation, et prouva que les hommes ne pouvant être sauvés, ni par un homme, ni par un ange, avaient dû l'être nécessairement par un Dieu. Mais, ajouta-t-il, un Dieu qui fût toujours uniquement demeuré Dieu, ne pouvait mourir. Il fallait donc qu'il se fît homme pour sauver les hommes, et qu'il devînt tout à la fois et notre victime pour nous racheter de la mort, et notre pontife pour s'offrir à son Père en notre faveur. Il ajoutait encore, que dire de Jésus-Christ qu'il est un pur homme, c'est être juif; enseigner que le Christ et le Verbe divin sont deux, c'est mériter d'être séparé de son amour, en établissant une quaternité à la place de la Trinité que nous adorons. Le peuple applaudit à ce discours ; mais Nestorius en fut d'autant plus choqué, qu'il ne s'attendait pas à une attaque aussi directe. Il prit la parole après l'évêque de Cysique, et s'efforça de montrer que l'on ne doit pas dire que Dieu et le Verbe soient nés de la Vierge, ni qu'il

soit mort, mais seulement que le Verbe était uni à celui qui est né et qui est mort. Il nia aussi que Dieu se fût jamais fait notre pontife.

Saint Proclus ne fut pas le seul à s'élever publiquement contre ces nouveautés impies. Un jour que Nestorius proclamait en pleine chaire que le Verbe n'était pas né de Marie, mais seulement qu'il était uni d'une façon inséparable au Fils de Marie ; Eusèbe de Dorylée, qui n'était alors que simple laïque, ne craignit pas de l'interrompre, et dit à haute voix que le Verbe, né du Père avant tous les siècles, était né une seconde fois de la Vierge, selon la chair. Son zèle fut loué par le plus grand nombre des assistants ; mais Nestorius le chargea d'injures. Cependant, quelque opiniâtre qu'il parût dans ses erreurs, on avait toujours conservé, à Constantinople, l'espérance qu'il pourrait y renoncer ; mais elle ne tarda pas à s'évanouir, lorsqu'en sa présence Dorothée de Martianople, qui partageait tous ses sentiments, ne craignit pas de déclarer devant le peuple assemblé dans la grande église : « Si quelqu'un dit que Marie est mère de Dieu, qu'il soit anathème ! » A cette parole, toute l'assemblée jeta un grand cri, et s'enfuit en foule du sanctuaire. Mais Nestorius garda le silence et admit Dorothée à sa communion, ce qui ne laissa plus aucun lieu de douter que cet anathème n'eût été prononcé par ses ordres. A partir de ce moment, le peuple cessa de se rendre à l'église, les sénateurs s'en éloignèrent, et plusieurs prêtres se séparèrent ouvertement de la communion de leur évêque.

L'innovation de Nestorius fit du bruit dans tout l'Orient ; on envoya ses écrits en Egypte ; les moines agitèrent entre eux la question que Nestorius avait soulevée ; ils consultèrent saint Cyrille, et le patriarche d'Alexandrie leur écrivit qu'il aurait souhaité que l'on n'agitât pas ces questions, et que cependant il croyait que Nestorius était dans l'erreur. Nestorius engagea Photius à répondre à cette lettre ; il fit courir le bruit que saint Cyrille gouvernait mal son Eglise et qu'il affectait une domination tyrannique. Saint Cyrille répondit à Nestorius que ce n'était point sa lettre qui jetait le trouble, mais les cahiers qui s'étaient répandus sous le nom du patriarche de Constantinople. Ces cahiers avaient causé un tel scandale, que quelques personnes ne voulaient plus appeler Jésus-Christ Dieu, mais l'organe et l'instrument de la Divinité ; tout l'Orient était en tumulte à ce sujet. Nestorius pouvait apaiser les troubles en s'expliquant et en retranchant ce qu'on lui attribuait. Qu'il ne refusât pas plus longtemps la qualité de Mère de Dieu à la sainte Vierge, et par ce moyen il rétablirait la paix de l'Eglise. Nestorius répondit à saint Cyrille qu'il avâit manqué envers lui à la charité fraternelle ; cependant il voulait bien lui donner des marques d'union et de paix ; mais il ne s'explique, ni sur sa doctrine, ni sur les moyens que saint Cyrille proposait pour rétablir le calme. Saint Cyrille, dans une seconde lettre, exposa sa doctrine sur l'union hypostatique, prévint tous les abus que l'on en pouvait faire, et fit voir que cette doctrine était fondée sur le concile de Nicée ; il finissait en exhortant Nestorius à la paix. Nestorius accusa saint Cyrille de mal entendre le concile de Nicée, et de donner dans plusieurs erreurs, et prétendit qu'aucun concile n'ayant employé les termes de Mère de Dieu, on pouvait les supprimer.

Saint Cyrille craignit que ces sophismes n'en imposassent aux fidèles de Constantinople ; il leur écrivit, pour leur faire voir que Nestorius et ses partisans divisaient Jésus-Christ en deux personnes. Il leur conseilla de répondre à ceux qui les accusaient de troubler l'Eglise, et de ne pas obéir à leur évêque ; il leur conseilla, dis-je, de répondre, que c'est cet évêque lui-même qui cause du trouble et du scandale, en enseignant des choses inouïes. Cette opposition des deux patriarches alluma le feu de la discorde ; il se forma deux partis dans Constantinople même, et ces deux partis n'oublièrent rien pour rendre leur doctrine odieuse. Les ennemis de Nestorius l'accusaient de nier indirectement la divinité de Jésus-Christ, qu'il disait seulement porte-Dieu, et qu'il réduisait à la condition d'un simple homme. Les partisans de Nestorius, au contraire, reprochaient à saint Cyrille qu'il avilissait la divinité, et qu'il l'abaissait à toutes les infirmités humaines. Ils lui appliquaient toutes les railleries des païens qui insultaient aux chrétiens sur leur Dieu crucifié.

Bientôt toute l'Eglise fut informée des contestations de ces deux patriarches ; Acace de Bérée et Jean d'Antioche approuvèrent la doctrine de saint Cyrille et condamnèrent Nestorius ; mais ils étaient d'avis qu'il ne fallait pas relever avec tant de chaleur des expressions peu exactes, et prièrent saint Cyrille d'apaiser cette querelle par son silence. Le pape saint Célestin, auquel saint Cyrille et Nestorius avaient écrit, assembla un concile qui approuva la doctrine de saint Cyrille et condamna celle de Nestorius. Le concile ordonnait que si Nestorius, dix jours après la signification du jugement, ne condamnait pas la nouvelle doctrine qu'il avait introduite, et s'il n'approuvait pas celle de l'Eglise de Rome, de l'Eglise d'Alexandrie et de toutes les Eglises catholiques, il serait déposé et privé de la communion. Le concile déclarait encore que ceux qui s'étaient séparés de Nestorius, depuis qu'il enseignait cette doctrine, n'étaient point excommuniés. Saint Cyrille assembla aussi un concile en Egypte ; on y résolut l'exécution du jugement prononcé par les évêques d'Occident contre Nestorius, et on députa quatre évêques pour le lui signifier. Saint Cyrille ajouta une profession de foi qu'il voulait que Nestorius souscrivît, ainsi que douze anathèmes, dans lesquels la doctrine de Nestorius et toutes les faces sous

lesquelles on pouvait la proposer, étaient condamnées. Nestorius ne répondit aux députés d'Alexandrie que par douze anathèmes qu'il opposa à ceux de saint Cyrille.

Avant toutes ces procédures, Nestorius avait obtenu de Théodose que l'on assemblerait un concile à Ephèse, et les évêques s'y réunirent en effet en 431. Saint Cyrille s'y rendit avec cinquante évêques d'Afrique, et Nestorius avec dix. Jean d'Antioche ne fit pas autant de diligence, soit que son retard fût causé par la difficulté des chemins, soit qu'il en espérât quelques bons effets; cependant il envoya deux députés pour assurer les évêques assemblés à Ephèse qu'il arriverait incessamment, mais que ni lui, ni les prélats qui l'accompagnaient ne trouveraient mauvais que le concile fût commencé sans eux. Saint Cyrille et les évêques d'Egypte et d'Asie s'assemblèrent donc, le 22 juin, quoique les légats du Saint-Siége ne fussent pas encore arrivés. Nestorius fut appelé au concile et refusa de s'y rendre, prétendant que les délibérations ne devaient pas commencer avant l'arrivée des orientaux. Les évêques n'eurent point égard à ses raisons. On examina ses erreurs; elles avaient été mises dans un grand jour par saint Cyrille; elles furent condamnées unanimement, et Nestorius fut déposé. Le concile envoya des députés à Jean d'Antioche pour le prier de ne point communiquer avec lui.

Jean d'Antioche arriva à Ephèse vingt jours après la déposition de Nestorius, et forma avec ses évêques un nouveau concile. On y accusa Mennon d'avoir fermé la porte aux évêques, et saint Cyrille d'avoir, dans ses douze anathèmes, renouvelé l'erreur d'Apollinaire. Sur cette accusation, on prononça une sentence de déposition contre Mennon et contre saint Cyrille. Les légats du Pape étant arrivés sur ces entrefaites, ils se joignirent à saint Cyrille, comme leur instruction le portait. On leur communiqua ce que l'on avait fait contre Nestorius, et ils l'approuvèrent. Le concile écrivit ensuite à l'empereur que les légats de l'Eglise de Rome avaient assuré que tout l'Occident s'accordait avec eux sur la doctrine, et qu'ils avaient condamné comme eux la doctrine et la personne de Nestorius. On cassa ensuite le jugement de déposition prononcé contre Mennon et saint Cyrille, et on cita Jean d'Antioche à comparaître avec ses adhérents. Le jour même de cette citation, Jean d'Antioche fit afficher un placard par lequel on déclarait Cyrille et Mennon déposés pour cause d'hérésie, et les autres évêques pour les avoir favorisés. Le lendemain, le concile fit citer Jean d'Antioche pour la troisième fois. On condamna l'erreur d'Arius, d'Apollinaire, de Pélage, de Célestius; ensuite on déclara Jean d'Antioche et son parti, séparés de la communion de l'Eglise.

Les évêques d'Egypte et ceux d'Orient, après s'être lancé plusieurs excommunications, envoyèrent chacun de leur côté des députés à l'empereur. Les courtisans prirent parti dans cette affaire, ceux-ci pour saint Cyrille, ceux-là pour Nestorius; les uns étaient d'avis que l'empereur déclarât que ce qui avait été fait de part et d'autre était légitime; les autres disaient qu'il fallait déclarer tout nul et faire venir des évêques désintéressés pour examiner tout ce qui s'était passé à Ephèse. Théodose flotta quelque temps entre ces deux partis, et prit enfin celui d'approuver la déposition de Nestorius et celle de saint Cyrille, persuadé qu'en ce qui regardait la foi, ils étaient tous d'accord, puisque tous ils recevaient le concile de Nicée. Le jugement de Théodose ne rétablit pas la paix; les partisans de Nestorius et les défenseurs du concile passèrent de la discussion aux insultes, et des insultes aux armes, et l'on vit bientôt une guerre sanglante prête à éclater entre les deux partis. Théodose, qui était d'un caractère doux, faible et pacifique, fut également irrité contre Nestorius et contre saint Cyrille. Il vit alors que ce qu'il avait pris dans Nestorius pour du zèle et pour de la fermeté, n'était que l'effet d'une humeur violente et superbe; il passa de l'estime et du respect à l'aversion et au mépris. « Qu'on ne me parle plus de Nestorius, disait-il, c'est assez qu'il ait fait voir une fois ce qu'il était. » Nestorius devint donc odieux à toute la cour : son nom seul excitait l'indignation des courtisans, et l'on traitait de séditieux tous ceux qui osaient agir pour lui. Il en fut informé, et demanda à se retirer dans le monastère où il était avant de passer sur le siége de Constantinople; il en obtint la permission et partit aussitôt avec une fierté stoïque qui ne l'abandonna jamais. Pour saint Cyrille, il fut arrêté et gardé soigneusement, et l'empereur, persuadé que ce patriarche avait été déposé par tout le concile, était sur le point de le bannir. Le concile écrivit à l'empereur pour lui exposer que saint Cyrille et Mennon n'avaient point été condamnés par l'assemblée, mais par trente évêques qui les avaient jugés sans forme et sans preuves, et par le seul désir de venger Nestorius.

Ces lettres, soutenues des pressantes sollicitations de l'abbé Dalmace, tout-puissant auprès de l'impératrice, suspendirent l'exécution des ordres donnés pour saint Cyrille. Pour Nestorius, l'empereur n'en voulut plus entendre parler, et fit ordonner Maximin à sa place. Les évêques d'Egypte et d'Orient étaient cependant toujours assemblés à Ephèse et irréconciliables. Théodose leur écrivit qu'il avait fait ce qu'il avait pu pour réunir les esprits; il ajoutait que n'ayant pu réussir, il était résolu de terminer le concile. Néanmoins, si les évêques avaient un sincère désir de la paix, il était prêt à recevoir les ouvertures qu'ils voudraient lui proposer, sinon qu'ils n'avaient qu'à se retirer promptement. Il accordait même aux Orientaux le pouvoir de rentrer chacun dans leurs diocèses, promettant de ne les point condamner tant qu'ils vivraient, parce qu'ils n'avaient été convaincus de

rien en sa présence. Telle fut la fin du concile d'Ephèse, que l'Eglise a toujours reçu sans difficulté, comme concile œcuménique, nonobstant l'opposition que les Orientaux y firent pendant quelque temps et sans aucun fondement.

Nous avons dit ailleurs tous les mouvements que les évêques d'Orient se donnèrent pour infirmer l'autorité du jugement prononcé à Ephèse, et comment le schisme commencé en cette occasion se continua pendant longtemps, avec une animosité presque égale entre les adhérents des deux partis. Cependant l'empereur Théodose attribuant aux divisions de l'Eglise ses mauvais succès en Afrique, n'oublia rien pour rétablir la paix. Il jugea qu'elle dépendait de la réconciliation de Jean d'Antioche et de saint Cyrille; il employa donc tous ses soins pour la procurer. Il écrivit à tous ceux qui avaient du crédit sur l'esprit des deux patriarches, et enfin, après mille difficultés, mille délicatesses, mille précautions pour la religion, pour l'honneur et pour la vanité, la paix fut conclue entre Jean d'Antioche et saint Cyrille. On vit donc dans l'Orient même une nouvelle division : les évêques de Cilicie et de l'Euphratésienne se séparèrent de Jean d'Antioche; ce patriarche voulut employer l'autorité pour les réduire, et ne fit qu'augmenter le mal; l'empereur défendit aux évêques de venir à la cour, et ordonna de chasser tous ceux qui ne se réuniraient pas à Jean d'Antioche.

Nestorius, du fond de son monastère, excitait toutes ces oppositions et réglait tous les mouvements de sa faction. Ni la désertion des uns, ni l'exil des autres, ni sa déposition, approuvée par toutes les églises patriarcales n'ébranlèrent sa fermeté. Accablé, pour ainsi dire, sous les ruines de son parti, il se montrait encore ferme et intrépide. L'empereur, qui fut informé de ses intrigues, le relégua dans la Thébaïde, où il mourut.

Ses écrits. — Nestorius avait composé un grand nombre de *Traités* et d'*Homélies*, mais l'ordonnance impériale qui les condamnait à être brûlés, fut suivie avec tant de rigueur qu'il n'en restait déjà plus que quelques-uns du temps de Gennade. Suivant cet auteur, quoique Nestorius les eût composés, comme il n'était encore que simple prêtre à Antioche, cependant, sous prétexte de traiter quelque point de morale, il y répandait, d'une façon dissimulée, le venin de la doctrine impie qu'il enseigna plus tard à haute voix et publiquement. Gennade ajoute qu'étant devenu évêque de Constantinople et ennemi déclaré de l'Eglise, Nestorius composa un livre sur *l'Incarnation*, dans lequel il détournait de leur vrai sens, pour leur donner une interprétation hérétique, soixante-deux passages de l'Ecriture. Si ce livre est le même que saint Cyrille a réfuté, Nestorius y avait rassemblé plusieurs de ses *homélies*, disposées selon les lettres de l'alphabet, comme ce Père le remarque dans le premier livre de sa *Réfutation*. Jean Moschus parle de deux livres de cet hérésiarque qui furent brûlés par Hesychius de Jérusalem. Il nous reste quelques-unes de ses *homélies* réunies en un volume par le Père Garnier, qui lui attribue aussi deux *sermons*, l'un *sur la Résurrection de Jésus-Christ;* et l'autre *sur son Ascension*, par le Père Combefis, sous le nom de saint Anastase. C'est lui aussi qui nous a donné l'*homélie* de Nestorius sur les trois tentations de Jésus-Christ, que Savilius avait imprimée parmi les sermons douteux de saint Jean Chrysostome. On cita dans le concile d'Éphèse plusieurs passages d'un livre de Nestorius rempli de blasphèmes, et écrit avant la tenue de ce concile. On croit que les douze anathématismes qu'il opposa à ceux de saint Cyrille pouvaient faire partie de ce livre, que l'on ne connaît que par les passages qui en furent lus à Ephèse. Il composa aussi quelques discours contre les Pélagiens, que nous possédons encore. Quant à ses *Lettres*, il nous en reste trois au pape Célestin, deux à saint Cyrille, une à Célestius, une à l'empereur Théodose, sur le jugement rendu à Éphèse, et des fragments des deux lettres qu'il écrivit au gouverneur de la Thébaïde. On possède aussi quelque chose de la lettre qu'il écrivit à Alexandre d'Hiéraple, l'un de ses partisans les plus obstinés. On le fait également auteur du symbole qui fut condamné par le concile d'Ephèse, et que quelques-uns ont attribué à Théodore de Mopsueste. Dans le catalogue des livres d'Hébed-Jésu, on compte, au nombre des ouvrages de Nestorius, un livre intitulé *Tragédie*, un livre d'Héraclide, une lettre à Cosme, une liturgie assez longue, un livre de lettres, un autre qui renfermait diverses explications de l'Ecriture et plusieurs sermons. Mais nous avons vu, à l'article consacré au comte Irénée, que cette tragédie n'est point de Nestorius.

Mais nous avons, sous le nom de ce patriarche, une *Liturgie* traduite du syriaque en latin. On voit, par le titre, qu'elle était en usage cinq fois l'année, le jour de l'Epiphanie, la veille de saint Jean-Baptiste, la veille de la commémoration des principaux docteurs grecs du parti, savoir : Diodore de Tarse, Théodore de Mopsueste, et Nestorius. Cette liturgie est très-ancienne; mais on n'a pas de preuves qu'elle soit de Nestorius. Ce qu'elle contient de plus remarquable, c'est qu'il y est dit positivement que le pain et le vin sont changés au corps et au sang de Jésus-Christ par l'opération du Saint-Esprit. Outre cette liturgie qui porte le nom de Nestorius, les Orientaux de ce parti en ont deux autres; l'une intitulée : des saints apôtres, c'est-à-dire d'Adœus et de Maris, qu'ils appellent les docteurs d'Orient; et l'autre, sous le nom de Théodore de Mopsueste. Celle de Nestorius ne tient chez eux que le troisième rang; ce qui est une preuve qu'ils ne la croient pas de lui, ni même de ses premiers disciples. Les deux autres paraissent plus anciennes que l'établissement de l'hérésie nestorienne dans la Mésopotamie. Outre le ton de simplicité qui y règne

partout, elles ne se ressentent en rien des erreurs de Nestorius. Il est vrai pourtant que la sainte Vierge n'y est point appelée Mère de Dieu; mais cela ne doit pas surprendre, parce qu'avant le concile d'Ephèse, on ne lui donnait pas ce titre dans les prières publiques, quoique la plupart des prêtres le lui accordassent dans leurs écrits. Si ces deux liturgies avaient eu pour auteurs quelques nestoriens, ils n'auraient pas manqué d'y insérer des termes propres à marquer leurs sentiments, comme on le voit dans leurs offices ecclésiastiques, où la sainte Vierge est appelée Mère du Christ, et temple de la Divinité. On ne peut pas en dire autant de celle de Nestorius. Quoique pour le fond, elle soit la même que celle qui était en usage dans l'Eglise de Constantinople, il y a cependant quelques passages auxquels il est difficile de donner un sens catholique. Telle est l'oraison qui suit immédiatement le *Trisagion*, laquelle réduit à une simple participation de dignité, d'honneur et de puissance, l'union de la nature humaine dans Jésus-Christ avec la nature divine.

NÉVELON qui fut un modèle accompli du parfait religieux, fut élevé dès sa première jeunesse dans le monastère de Corbie, au diocèse d'Amiens. Il passa de là à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre pour y perfectionner ses études, mais il n'y resta que quelques années. De retour dans son monastère, sa principale occupation, en dehors des offices divins, fut de copier de bons livres, et même d'en composer quelques-uns à sa façon. Plusieurs des beaux manuscrits qui sont sortis de Corbie étaient dus à sa main, ce qui peut se vérifier aisément à cause du soin qu'il avait d'y mettre son nom. Névelon florissait sous l'abbé Foulques le Grand, mort en 1096. Les deux vers qu'il a consacrés à sa mémoire et dans lesquels il remarque qu'à sa mort commença une époque de décadence pour le monastère de Corbie, témoignent qu'il lui survécut de quelques années. Mais on n'a aucune preuve qu'il ait vécu au delà de ce siècle.

Le seul ouvrage qui nous reste de lui est son *Martyrologe* ou *Nécrologe*, car on verra qu'il peut prendre indifféremment les deux titres. Pour le fond, ce n'est à proprement parler qu'un abrégé du Martyrologe d'Adon de Vienne, comme l'a observé Châtelain après Dom Mabillon. Il marque d'abord les saints dont l'Eglise célèbre la mémoire dans le cours de l'année, il y fait ensuite mention, suivant l'ordre des jours, de divers autres saints, et particulièrement de ceux du diocèse d'Amiens, à la tête desquels il n'oublie jamais de rappeler ceux dont les reliques reposaient dans l'église de Saint-Germain d'Auxerre. Il a poussé l'attention à cet égard, jusqu'à marquer leurs fêtes et à décrire la pompe et la solennité avec lesquelles on les célébrait. Mais voici surtout en quoi l'ouvrage de Névelon justifie en même temps le titre de Nécrologe. Ce qu'il a fait par dévotion pour les saints, en les rangeant dans son martyrologe suivant l'ordre de leurs mérites, il l'a fait également par reconnaissance, envers les amis de son monastère, en leur ménageant dans ses pages une place honorable, où il rappelle la mémoire des abbés, des moines, des fondateurs, des bienfaiteurs, des évêques, des clercs et des seigneurs laïques qui ont fait quelque bien, ou qui, sous un titre quelconque, ont été en liaison avec la maison de Corbie. Il est inutile de dire qu'il a conservé avec la même attention le souvenir des abbés de Saint-Germain d'Auxerre. Par ce moyen, Névelon a contribué tout à la fois à augmenter la dévotion envers les saints, en faisant connaître leurs noms et leurs mérites, et à garantir d'un entier oubli ceux qui nous ont précédés en conservant à la postérité le souvenir de leurs actes les plus mémorables. Il est facile de reconnaître dans ce qu'il a écrit, l'âme d'un auteur rempli de piété et ami d'un zèle ardent pour l'exacte discipline.

On a conservé longtemps à l'abbaye de Corbie le manuscrit original de son ouvrage, dont l'écriture est reconnue pour appartenir au XIe siècle. Aussi croit-on généralement qu'il fut écrit, ou au moins commencé en 1089. On remarque sur la première page une miniature dans le goût du temps, qui indique que l'auteur avait eu le dessein de dédier son travail à saint Pierre, patron titulaire de l'abbaye de Corbie. Ce prince des apôtres y est représenté assis dans une chaire, tenant des clefs dans une main, et l'autre main étendue. Au bas est l'humble Névelon, dans son costume monastique, et la tête découverte, qui lui présente son livre avec une profonde vénération. Vient ensuite la préface, dans laquelle l'auteur exprime le désir que son travail devienne auprès du saint apôtre et de tous les amis de Dieu, un motif pour lui obtenir le pardon de ses péchés. Il souhaite en même temps que son exemple encourage les autres à travailler, autant qu'ils le pourront, à l'ornement et au bien général de l'église de Corbie. Nous ne pensons pas qu'on ait jamais imprimé en son entier l'ouvrage de Névelon. Seulement, Dom Mabillon en a détaché quelques fragments historiques, qu'il a fait entrer dans ses *Annales*. Le plus considérable est celui où l'auteur raconte la translation des reliques de saint Gentien, qui se fit à Corbie vers l'an 890. Ducange a rangé au nombre des monuments dont il s'est servi pour composer son Glossaire latin, un manuscrit de l'ancienne bibliothèque de Saint-Germain des Prés, dont il énonce le titre en ces termes : *Nevelonis Corbeiensis monachi varia Patrum loca.* Ce titre indique évidemment un recueil de passages choisis des Pères que Névelon avait fait pour son usage. Nous n'en avons aucune connaissance.

NICEPHORE, né à Constantinople vers l'an 758, était fils de Théodore, secrétaire de l'empereur Constantin Copronyme. Ce prince iconoclaste ne pouvant supporter dans son ministre l'attachement inviolable qu'il témoignait pour la doctrine catholique, le

priva de sa charge et le bannit après lui avoir fait subir de cruels tourments. Théodore éleva son fils dans la piété et l'attachement à la vraie foi pour laquelle il avait sacrifié lui-même sa place et sa fortune. Nicéphore ayant perdu ce digne père dans un âge encore tendre, fut placé par sa mère sous des maîtres habiles, et lorsqu'il parut dans le monde, il s'acquit l'estime universelle, par sa vertu, sa science, et ses belles qualités. L'impératrice Irène, qui gouvernait l'empire conjointement avec Constantin VI, son fils, l'honora de sa confiance et lui rendit l'emploi que son père exerçait sous le règne précédent. Il y déploya une grande capacité; mais, tout en consacrant ses talents au service de l'Etat, il ne négligea pas les intérêts de la religion, et il travaillait avec zèle à l'extinction de l'hérésie des iconoclastes. Il assista, en qualité de commissaire de l'empereur au sixième concile général, tenu à Nicée en 787, et il se fit admirer des évêques qui composaient cette auguste assemblée. Aussi, après la mort de Taraise, patriarche de Constantinople, arrivée en 806, il fut jugé digne de lui succéder, et ce choix fut approuvé de tous les orthodoxes. Le nouveau patriarche, pour donner un témoignage public de la pureté de sa foi, et de son horreur pour l'hérésie des iconoclastes, tint à la main, pendant la cérémonie de son sacre, un écrit qu'il avait composé pour la défense des saintes images, et le déposa ensuite derrière l'autel, comme une marque de la ferme résolution où il était, de maintenir avec vigueur la tradition de l'Eglise. Aussitôt après son installation, il envoya au pape Léon III sa confession de foi, dans laquelle il exposait clairement les principaux mystères de la religion, la doctrine catholique touchant l'invocation des saints, et le culte que l'on doit à leurs reliques et à leurs images. Il entreprit ensuite de réformer les mœurs de son diocèse, et il y réussit; mais la gloire que lui procura ce changement dans les mœurs de la ville impériale, n'égale point celle dont il se couvrit par sa fermeté invincible, au milieu des persécutions auxquelles il fut en butte pour la vraie foi. L'hérésie des iconoclastes remonta sur le trône dans la personne de Léon l'Arménien, qui s'empara de l'empire en 813. Ce prince mit tout en œuvre pour gagner Nicéphore; mais prières, promesses, menaces, tout fut inutile. Léon, naturellement impérieux fut irrité de la résistance qu'il éprouvait; mais avant d'éclater, il eut recours à un stratagème qu'il imaginait devoir le conduire à ses fins par une autre voie. Une des portes de la ville était surmontée d'une grande croix sur laquelle il y avait une image de Jésus-Christ; il ordonna secrètement à quelques soldats de détacher cette image, et de la traîner ignominieusement par les rues; il défendit ensuite de replacer sur la croix une autre image, sous prétexte d'empêcher à l'avenir une pareille profanation. Le saint patriarche vit bien qu'il fallait s'attendre à une persécution, mais il mit sa confiance en Dieu, exhorta les catholiques à demeurer fermes, et ayant réuni autour de sa personne plusieurs saints personnages pour s'éclairer de leurs conseils, il attendit les événements. Léon, de son côté, assembla dans son palais quelques évêques iconoclastes, et ordonna au patriarche de venir se réunir à eux. Nicéphore s'y rendit avec plusieurs évêques catholiques, et lorsqu'ils furent en présence de l'empereur, ils le conjurèrent de ne pas se mêler du gouvernement de l'Eglise, mais de le laisser à ceux que Jésus-Christ avait établis pasteurs. « Si l'affaire pour laquelle on nous mande, dit Emilien de Cysique, est une affaire ecclésiastique, qu'on la traite dans l'Eglise, suivant la coutume et non dans le palais. » Euthyme de Sardes dit ensuite : « Depuis plus de huit cents ans que Jésus-Christ est venu au monde, on le peint et on l'adore dans son image. Qui serait assez hardi pour abolir une pratique fondée sur une tradition aussi ancienne? » Saint Théodore Studite, prenant la parole après les évêques : « Seigneur, dit-il à Léon, ne troublez point l'ordre de l'Eglise : Dieu y a mis des apôtres, des prophètes, des pasteurs et des docteurs; mais il n'a pas parlé d'empereur. » Léon, transporté de colère, chassa les évêques catholiques et leur interdit de paraître en sa présence; mais il en voulait à Nicéphore plus qu'à tous les autres. Les évêques iconoclastes le sommèrent de comparaître devant un prétendu concile qu'ils tenaient dans le palais impérial. Comme cette citation n'était pas canonique, il refusa d'y obtempérer; seulement il répondit à ceux qui la lui signifiaient : « Est-ce le Pape ou quelqu'un des autres patriarches qui vous a donné pouvoir sur moi? Car de vous-mêmes, vous n'avez aucune juridiction dans mon diocèse. » Il leur lut ensuite le canon qui déclare excommuniés ceux qui osent exercer quelque acte de juridiction dans le diocèse d'un autre évêque, puis il leur ordonna de se retirer. Les évêques du parti de l'empereur n'en continuèrent pas moins leur procédure contre Nicéphore, et prononcèrent en 815 une sentence de déposition. Le prince, pour satisfaire sa haine, le condamna à l'exil et mit sur le siége de Constantinople un intrus, nommé Théodore Cassitère, son grand écuyer, qui n'était que laïque, et qui n'avait ni vertu, ni capacité. Nicéphore obligé de quitter son troupeau, se retira dans le monastère de Saint-Théodore qu'il avait fondé. Il ne fut pas rappelé sous Michel le Bègue, successeur de Léon, et iconoclaste comme lui. Il y avait quatorze ans qu'il était éloigné de son église, lorsqu'il mourut le 2 juin 828, à l'âge d'environ soixante-dix ans. Son corps fut rapporté à Constantinople, en 846, par ordre de l'impératrice Théodora. L'Eglise, qui l'a mis au nombre des saints, célèbre sa fête le 13 mars.

Parmi les écrits de Nicéphore on distingue :

1° *Abrégé de l'Histoire.* — Ce travail commence à la mort de l'empereur Maurice et

finit au règne d'Irène et de Constantin en 770. Il contient le détail des événements qui se sont accomplis pendant une période d'environ deux cents ans. Photius, qui avait lu cette histoire, dit qu'elle ne renferme rien d'inutile ni d'obscur; le style en est simple et également exempt de négligence et de recherches, mais cette simplicité ne nuit en rien à la pureté du langage et à l'éloquence de l'écrivain. Il évite de se servir de termes nouveaux et n'emploie que ceux dont la signification est fixée. Cette manière d'écrire l'histoire est agréable, et on peut dire, en le comparant avec les historiens, ses prédécesseurs, qu'il les effacerait tous, si le désir d'être bref lui avait permis d'user de tous ses moyens. Le P. Pétau l'a publiée avec une version latine, *in*-8°, 1616, et elle a été réimprimée dans la collection de l'*Histoire bysantine*, à la suite de l'abrégé de Théophylacte Simocatto, Paris 1668. Le président Cousin l'a traduite en français dans le tome III de son *Histoire de Constantinople*.

Chronographie. — Dans cet abrégé chronologique, Nicéphore établit le catalogue des patriarches, des rois et des princes du peuple juif; des rois de Perse et de Macédoine, et des empereurs romains selon leur ordre de succession, depuis la création du monde jusqu'à son temps. Il marque les années de leur vie et de leur règne, les noms de quelques impératrices, des rois d'Israël et des grands prêtres des Juifs. Il ajoute, à la suite, les noms et les années des patriarches des cinq grands siéges de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. La conformité de style qui se remarque entre cette chronologie et l'abrégé historique dont nous venons de parler, ne permet pas de douter que ces deux ouvrages ne soient du même auteur, et par conséquent de Nicéphore à qui personne ne conteste le premier. D'ailleurs ces deux livres lui sont attribués dans les mêmes termes par tous les manuscrits, où ils portent uniformément le nom de Nicéphore, patriarche de Constantinople; et ce qui lève toute difficulté, c'est qu'Anastase le bibliothécaire, qui traduisait cette chronologie, environ quarante-quatre ans après la mort de ce patriarche, la lui attribue en termes formels, dans sa lettre à Jean diacre, qui sert de préface à cette traduction. Il est vrai que dans les manuscrits grecs de cette chronologie; et même dans les manuscrits latins de la traduction d'Anastase, on trouve les noms de plusieurs empereurs et de patriarches, postérieurs à Nicéphore; mais on sait que ces sortes d'additions sont fréquentes dans des ouvrages de cette nature. Il y a même des manuscrits, où cette chronique est continuée jusqu'à Constantin Ducas, qui mourut en 1067, et d'autres, où elle va jusqu'en 1180. La traduction d'Anastase a été imprimée à la suite de celle de la chronologie de Syncelle avec des notes du P. Goard et de Fabiot, Paris 1652.

Sticométrie. — Sous ce titre, l'auteur comprend l'énumération des livres sacrés, avec l'indication du nombre de versets que chacun contient. Quelques critiques lui ont contesté cet ouvrage, parce qu'on le trouve rarement dans les manuscrits grecs, et qu'aucun des auteurs anciens ne le lui a attribué. Ils en donnent encore pour raison que les livres y sont rangés dans le même ordre que dans la sticométrie, rapportée à la fin de la *Synopse* de saint Athanase. Mais on peut répondre que si elle ne se trouve pas dans un grand nombre de manuscrits grecs, elle existe au moins dans quelques-uns, puisqu'il en a fallu au père Goard qui l'a fait imprimer en grec et en latin, et qu'Anastase, le bibliothécaire, auteur presque contemporain, l'a traduite comme l'œuvre de Nicéphore. Il paraît que ce qui a déterminé plusieurs critiques à la rejeter, c'est que les lettres de saint Ignace et de saint Polycarpe s'y trouvent mêlées avec les livres du pasteur parmi les apocryphes du Nouveau Testament. Mais nous avons eu déjà plusieurs fois occasion de remarquer, que, sous le nom d'apocryphes, on entend ordinairement les livres qui ne sont point insérés dans le canon des Ecritures. Ces livres sont de deux sortes : les uns ne contiennent rien que de pieux et d'utile; les autres sont remplis d'histoires fabuleuses, d'erreurs et de mensonges, ou entièrement corrompus par les hérétiques. La sticométrie de Nicéphore en comprend de ces deux sortes. Les lettres de saint Ignace et de saint Polycarpe sont de la première; l'itinéraire de saint Paul, de saint Pierre, de saint Jean, de saint Thomas et de quelques autres sont de la seconde. On ne peut donc rien inférer de là contre les lettres de ces deux martyrs. Elles ne sont point dans le canon des livres du Nouveau Testament; voilà tout ce que l'auteur a voulu dire. Au reste, quand le patriarche Nicéphore aurait rejeté ces lettres comme supposées, son opinion pourrait-elle contrebalancer celle de saint Irénée, d'Origène, de saint Athanase, d'Eusèbe de Césarée, de saint Jérôme, de Théodoret et de tant d'autres anciens qui tous ont attesté la vérité et l'authenticité de ces livres.

Antirrhétiques. — Des trois antirrhétiques contre Mammonas et les iconoclastes, il ne nous reste que quatre opuscules, traduits en latin, dans les *bibliothèques des Pères*, dans *l'Auctuarium* du P. Combefis, et dans les *Lectiones antiquæ* de Canisius, mais il en existe un bien plus grand nombre d'inédits dans les grandes bibliothèques de Rome, de Paris et d'Angleterre. Le premier des passages, publié par le P. Combefis, est une apologie d'Astère d'Amasée, que les iconoclastes prétendaient leur être favorable. Nicéphore prouve le contraire, en rapportant la suite des paroles de cet auteur, que les iconoclastes avaient tronquées, en retranchant de son discours sur la parabole du riche et de Lazare, tout ce qui pouvait être favorable au culte des images. — Le second passage est tiré du troisième antirrhétique contre les mêmes sectaires. Nicéphore y

montre encore que ces hérétiques se rendaient coupables d'imposture, en attribuant à Astère d'Amasée le discours sur l'hémorroïsse, car il n'est rien moins que certain qu'il en fût l'auteur. Nous citerons encore un fragment du second antirrhétique, que Léon Allatius a publié dans son troisième livre du : *Consentement de l'Eglise d'Orient et d'Occident ;* et nous le rapporterons d'autant plus volontiers qu'il renferme un témoignage bien clair de la foi de Nicéphore sur la présence réelle. « Qui n'admirera, dit ce patriarche, la sottise et l'inconstance de cet iconoclaste ? Il avouait tout à l'heure que l'on recevait réellement et en vérité le corps de Jésus-Christ, et maintenant, il appelle ce que nous recevons une image. Or, peut-on s'imaginer une plus grande stupidité et une impertinence plus ridicule, que de dire de la même chose qu'elle est réellement et en vérité le corps, puis ensuite, qu'elle n'en est que l'image? Pour nous, nous n'appelons point ces dons *images* ou *figures* du corps, quoiqu'ils se présentent sous des symboles et des signes, mais le corps même de Jésus-Christ devenu divin. Car c'est lui-même qui nous dit : Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. C'est ce qu'il donne à ses disciples en leur disant : Prenez et mangez, ceci est mon corps, et non l'image de mon corps. De même qu'il s'est formé une chair prise de la sainte Vierge, et s'il est permis d'expliquer ces choses par une comparaison humaine, de même que le pain, le vin et l'eau sont naturellement changés au corps et au sang de ceux qui se nourrissent de ces mystères, et ne deviennent pas un autre corps que celui qui existait déjà; de même, par la prière de celui qui célèbre le sacrifice et l'avénement du Saint-Esprit, ces dons sont changés surnaturellement au corps et au sang de Jésus-Christ. C'est ce que contient la demande des prêtres, et nous n'entendons point que ce soient deux corps, mais nous croyons, au contraire, que c'est un même et unique corps. S'ils sont appelés quelque part *antitypes*, ce n'est pas après, mais avant la consécration. » Nicéphore emploie à peu près les mêmes termes dans le septième chapitre de l'opuscule intitulé : *Des chérubins faits par Moïse.* « Constantin l'iconomaque, dit-il, appelle l'image de Jésus-Christ ce que cet Homme-Dieu nous donne à manger. Or comment peut-il accorder que ce soit tout ensemble l'image et le corps de Jésus-Christ? Car ce qui est image d'une chose ne peut pas être son corps; comme aussi ce qui est le corps ne peut pas être l'image ; car toute image est autre que la chose qu'elle représente. Il est vrai que l'Ecriture appelle le Fils l'image du Père, mais s'il n'est pas distingué de lui par sa nature, il l'est au moins par son hypostase et par sa personne. Si donc le saint corps que nous recevons dans la communion est l'image de Jésus-Christ, il en résulte qu'il est distingué du corps de Jésus-Christ. Si l'on dit que c'est une partie du corps de Jésus-Christ, il en résulte que nous le divisons, et il faudra dire que Jésus-Christ a une infinité de corps. »

Dans le premier des quatre opuscules publiés par Canisius, Nicéphore entreprend de démontrer que Mammonas et les autres iconoclastes renversent le mystère de l'incarnation, et qu'en repoussant et les décrets des conciles généraux et les écrits des saints Pères, ils sont déchus de la communion catholique et qu'on ne doit avoir avec eux aucune communication. Il montre dans le second, que puisqu'ils rendaient un culte à la croix, à plus forte raison, ils devaient en rendre un à l'image de Jésus-Christ, qui le représente beaucoup mieux que la croix. Il traite, dans le troisième, des chérubins décrits par Moïse, et, dans le quatrième, des images, en montrant que le culte qu'on leur rend, se rapporte à l'objet qu'elles représentent. Il met cette différence entre une image et une idole. L'idole n'a aucun prototype, puisque c'est un être de pure imagination ; tandis que l'image est la représentation d'un objet qui existe véritablement. Quant à l'objection que l'on ne pouvait peindre les opérations divines de Jésus-Christ, il répond que ces opérations n'étant pas distinguées de la personne même du Christ, ce ne pouvait pas être une raison qui dût empêcher de le peindre ; au contraire, son image en devenait beaucoup plus éclatante, comme lorsqu'on le représente sortant du tombeau, montant au ciel, guérissant les malades. Enfin, puisque selon sa nature humaine il est fini et borné, il peut être représenté par la peinture, comme tout autre corps.

Dispute avec l'empereur Léon. — Il établit la même doctrine dans sa dispute avec l'empereur Léon, en 814. Il démontre à ce prince qu'il est d'usage chez toutes les nations de peindre des images. Si Dieu a défendu aux Israélites d'en faire aucune, cette défense ne regardait que l'image de Dieu, parce qu'en effet il n'y a rien dans les choses créées qui puisse le représenter, et qu'il y avait à craindre, qu'en se formant des images de Dieu à leur fantaisie, comme avaient fait les païens, ils ne tombassent dans l'idolatrie; mais que Dieu avait approuvé et même ordonné que l'on fît des figures de chérubins et un serpent d'airain. Salomon avait mis dans le temple les figures de plusieurs animaux ; l'usage de l'Eglise était de peindre les images de Jésus-Christ et des personnes qui s'étaient rendues recommandables par leur sainteté. Il n'y avait que Dieu seul dont il fût défendu de faire des images, parce qu'il était impossible de représenter, sous des figures sensibles, son essence suprême. Ignace, disciple de Nicéphore et son diacre, a rapporté dans sa *Vie* ce qui se passa dans cette dispute avec l'empereur, et ce qui se dit de part et d'autre, pour et contre les images. Le P. Combefis en a donné la relation dans l'ouvrage intitulé : *Origines de Constantinople*, et imprimé à Paris, en 1664.

Lettre au Pape Léon III. — Cette lettre

contient la profession de foi que Nicéphore adressa au pontife de Rome, après son élévation sur le siége patriarchal de Constantinople. Le saint patriarche y parle de lui-même avec beaucoup de modestie et d'humilité Après avoir donné en peu de mots l'histoire de sa vie, soit pendant son séjour à la cour, soit pendant sa retraite, il marque la résistance qu'il avait apportée à son élévation. Il déclare ensuite sa croyance sur les mystères de la Trinité et de l'Incarnation. Il reconnaît que les trois personnes sont d'une même substance, simple, éternelle, invisible et indivisible, de sorte qu'elles ne font qu'un seul Dieu. L'union, des deux natures, divine et humaine, s'est faite sans aucune confusion, chacune de ces deux natures conservant, après l'union ses propriétés. Cette union s'étant accomplie en la personne du Fils de Dieu, on ne peut pas dire, comme le faisait Nestorius, qu'il y ait deux Christs ou deux fils, parce que c'est la même personne qui est Dieu parfait et homme parfait. Il s'explique avec la même clarté sur les autres articles du symbole. Passant ensuite aux autres dogmes de la religion, il fait profession d'invoquer les saints, à cause du grand pouvoir qu'ils ont auprès de Dieu; d'abord la sainte Vierge, mère de Dieu, ensuite les saints apôtres, les prophètes, les martyrs et tous les autres saints qui se sont rendus agréables au Seigneur depuis le commencement du monde. Il adore et baise leurs reliques, à cause de la vertu qu'elles ont de guérir les maladies, et aussi parce qu'elles sont dignes d'être honorées, puisque les saints auxquels elles appartiennent ont, ou répandu leur sang pour la gloire de Dieu, ou méprisé le monde pour son amour et imité dans leur corps les souffrances de Jésus-Christ. Il rend un culte non-seulement aux images de Jésus-Christ et de sa sainte Mère, mais encore à celles de tous les saints. Il déclare qu'il reçoit les sept conciles généraux, qu'il en approuve tous les décrets, et qu'il condamne tous les dogmes qu'ils ont condamnés, et qu'il anathématise toutes les personnes qu'ils ont anathématisées. Il reçoit encore la doctrine et les écrits des Pères, et tout ce que l'Eglise approuve, et il finit en priant le souverain Pontife de suppléer aux articles qu'il aurait pu omettre dans sa profession de foi. Il s'excuse d'avoir tardé à l'envoyer et dit qu'il en avait été empêché par une autorité souveraine à laquelle il n'avait pu résister. Il termine par un magnifique éloge de Michel, métropolitain de Philadelphie, porteur de sa lettre. On trouve cette pièce imprimée dans les *Annales de Baronius*, sur l'an 811; parmi les *Actes du Concile d'Ephèse*, Heidelberg, 1591; à Paris, en 1618, après les commentaires de Zonare, sur les *Canons des conciles;* et dans le tome VIIe de la *collection* du P. Labbe.

Lettre à Hilarion et Eustrate. — Cette lettre contient la solution d'un grand nombre de difficultés que ces deux personnages lui avaient proposées. Ils demandaient si l'on devait communiquer, psalmodier, et manger avec les prêtres ordonnés à Rome, à Naples et dans la Lombardie, sans proclamation et sans titre; si l'on devait admettre des prêtres ordonnés en Sicile, hors de la province; s'il était permis d'entrer dans les églises dont les évêques ont communiqué avec les hérétiques, pour y prier et chanter avec eux; si l'on pouvait enterrer dans les cimetières où reposent les corps des saints, pour les prier, pendant que ces cimetières sont possédés par des prêtres souillés par l'hérésie. Saint Nicéphore répond qu'à l'égard des prêtres ordonnés sans proclamation et sans titre, on peut communiquer avec eux, s'ils ont été ordonnés par nécessité, pourvu cependant que leurs mœurs ne soient pas publiquement répréhensibles. La raison qu'il en donne, c'est que dans les temps de trouble, on ne peut observer entièrement tout ce qui a été ordonné en temps de paix. Par un semblable motif, on peut recevoir des prêtres ordonnés hors de leur province, puisque saint Athanase et saint Eusèbe ont fait eux-mêmes des ordinations hors de leurs provinces. Quant aux églises retenues par des évêques qui ont communiqué avec des hérétiques, on ne doit y entrer ni pour prier, ni pour chanter avec eux; mais si ces églises ne sont plus occupées par les hérétiques, on peut y prier et y chanter, pourvu qu'elles soient entre les mains des évêques catholiques, et qu'ils en aient fait solennellement l'ouverture par la prière. Cette réponse est fondée sur l'exemple de saint Athanase qui, prié par l'empereur Constantin, d'accorder aux ariens d'Alexandrie une église pour y tenir leurs assemblées, l'accorda, à condition que les ariens de Constantinople en céderaient une des leurs aux catholiques de cette ville. Pour ce qui est des cimetières possédés par les hérétiques, Nicéphore ne croit pas que l'on doive y enterrer, si ce n'est par nécessité et seulement pour honorer les saints qui y reposent.

Eustrate et Hilarion demandaient encore comment on devait traiter les moines qui avaient reçu l'habit des mains des hérétiques et les clercs ainsi que les religieux qui ont souscrit à l'hérésie. Fallait-il admettre à la psalmodie les moines qui communiquaient avec tous ceux qu'ils rencontraient, et fallait-il mettre en pénitence les prêtres qui avaient mangé, une ou deux fois avec les hérétiques, mais sans souscrire à l'hérésie. Le patriarche décide que les moines qui avaient reçu l'habit des mains des hérétiques, devaient être reçus à la communion par un prêtre catholique, après qu'ils auraient confessé leurs péchés et fait pénitence pendant un certain temps. On doit aussi recevoir les clercs et les moines qui ont souscrit à l'hérésie, après une pénitence convenable; on peut admettre à la pénitence les moines accoutumés à communiquer avec les hérétiques, pourvu qu'ils se corrigent et

renoncent absolument à ce commerce; autrement il faut renoncer à toute relation avec eux. Quand aux prêtres qui ont mangé avec les hérétiques, il est nécessaire de leur imposer une pénitence, et on ne doit les admettre à la communion qu'après qu'ils l'ont accomplie. Lorsqu'on ne trouve pas de prêtres orthodoxes et ordonnés avec toutes les formalités ordinaires, il est permis dans un cas de nécessité de demander le baptême aux prêtres souillés par la communion des hérétiques ou ordonnés sans proclamation; on peut même accepter de leurs mains les autres sacrements, pourvu qu'ils aient été consacrés par un prêtre sans tache. Ceux qui ont fait schisme peuvent être reçus, après avoir été mis en pénitence. Cette lettre contient encore plusieurs autres décisions qu'il serait trop long de rapporter. Nicéphore l'écrivit du lieu de son exil à un évêque orthodoxe de sa province qu'il ne nomme pas, mais qui lui avait envoyé de la part d'Hilarion et d'Eustrate les difficultés qui s'élevaient alors journellement par la communication des catholiques avec les iconoclastes.

Canons, etc. — On trouve dans les collections des conciles et dans plusieurs autres collecteurs un corps de canons, au nombre de soixante-six, sous le nom du confesseur Nicéphore, qui n'est pas différent du patriarche dont nous parlons. Cette compilation ressemble à tous les autres ouvrages du même genre; ce sont, à peu de chose près, les mêmes prescriptions, les mêmes défenses, et on ne voit pas même que l'auteur s'y soit beaucoup préoccupé de la question des images si vivement débattue à cette époque. On les trouve dans le tome VII des *Conciles* et dans le tome III des *Monuments de l'Eglise grecque*, par Cotelier.

Il existe de Nicéphore d'autres opuscules inédits dont on trouvera la liste dans l'*Histoire des auteurs sacrés* de Dom Ceillier, tome XVIII, page 486 etc. Banduri publia, en 1705 le prospectus d'une édition complète des ouvrages de Nicéphore; mais la mort l'empêcha de donner suite à ce projet.

NICÉPHORE, surnommé le philosophe et le rhéteur, n'est connu que par l'oraison funèbre qu'il prononça en l'honneur de saint Antoine, patriarche de Constantinople, mort en 895, sous l'empire de Léon VI. Il paraît, par le prologue de ce discours, qu'il fut composé peu de temps après la mort de ce patriarche. Les détails dans lesquels entre l'auteur prouvent qu'il était bien informé des circonstances de la vie de son héros; mais il les raconte plutôt en orateur qu'en historien. Sur la fin, il établit un parallèle entre Antoine et les anciens patriarches, et fait ressortir des actions de sa vie quelques-unes des vertus que chacun d'eux a pratiquées en particulier. Aussi l'Eglise l'a-t-elle rangé au nombre des saints. Il appartenait à une famille distinguée, et avait embrassé tout jeune la profession religieuse dans le monastère dont il fut depuis abbé. Il en fut tiré par la mort d'Etienne, pour le remplacer sur le siége de Constantinople, qu'il n'occupa que deux ans. Son nom se lit dans les martyrologes latins et grecs. On ne connaît sa vie que par le discours de Nicéphore, que tout le monde peut lire dans Lipoman, dans Surius et dans les Bollandistes, au 12 février.

NICÉPHORE, maître d'Antioche. La qualification de *Maître d'Antioche*, que les historiens accordent à Nicéphore, n'avait rien de commun avec celle de maître du palais, qui ne s'accordait alors qu'aux personnes qui approchaient le plus près de l'empereur : qualité si distinguée, que les frères et les enfants des monarques d'Orient ne faisaient aucune difficulté de l'accepter et d'en remplir les fonctions. Nicephore était appelé maître d'Antioche, parce qu'il y enseignait l'éloquence. C'était l'usage alors, dans les grandes villes, d'avoir de ces sortes de maîtres, à qui le trésor public donnait des appointements. La sublimité de son style l'avait également fait surnommer Ciel. Mais quelque éloquent qu'il fût, la vie de saint Siméon Stylite le Jeune lui parut tellement au-dessus du langage humain, qu'il eut peine à se résoudre à l'écrire. Nous analyserons cette histoire composée par Nicéphore quand nous aurons à rendre compte des écrits du saint solitaire qui en est le héros. Nous renvoyons d'avance nos lecteurs à l'article qui sera consacré à saint Siméon dans le présent volume

NICET ou NICETIUS, évêque de Trèves, florissait dans la première moitié du VIe siècle. Si l'on en croit saint Grégoire de Tours, il vint au monde avec une couronne de cheveux autour de la tête, ce qui fut regardé comme une marque de prédestination à la cléricature. Aussi ses parents s'empressèrent-ils de le placer dans un monastère dépendant des États du roi Thierry. Ses progrès dans les belles lettres et la piété furent tels, qu'on le choisit, bien jeune encore, pour remplacer l'abbé qui avait pris soin de son éducation. On ne sait pas le nom de cette abbaye, mais ce qui fait juger qu'elle était située dans le royaume de Thierry, c'est que ce prince avait pour Nicet une vénération toute particulière. Il le fit ordonner évêque de Trèves en 527. Clotaire Ier, successeur de Théodebert, fils de Thierry, exila le saint Pontife, qui ne revint dans son église que sous le règne suivant. Il assista, en 535, au premier concile de Clermont, et, en 549, à un autre concile qui se tint dans le même lieu. Il s'était trouvé, dans le cours de la même année, au cinquième concile d'Orléans, et, deux ans plus tard, en 551, il assista au second concile de Paris, où l'évêque Saffarac fut condamné. Il convoqua lui-même une assemblée du même genre dans la ville de Toul, au sujet d'insultes graves qu'il avait reçues de certaines personnes qu'il avait excommuniées, comme coupables de mariages incestueux. Il fit paraître également un grand zèle contre les erreurs d'Arius et des eutychéens. On ignore les

autres actes de sa vie et l'époque précise de sa mort.

Lettre à Clodosinde. — Nous avons de lui deux lettres. La première est adressée à Clodosinde, princesse catholique, dont le mari, nommé Alboïn, roi des Lombards, s'était laissé entraîner aux erreurs des ariens. Ce prince, qui avait acquis une grande réputation de valeur, mais qui s'inquiétait peu du salut de son âme, ne communiquait, pour ainsi dire, qu'avec ceux qui étaient capables de la lui faire perdre. Saint Nicet combat leurs erreurs dans sa lettre. Il montre qu'il n'y a qu'un Dieu en trois personnes. C'est pour cela, que Jésus-Christ a ordonné de baptiser *au nom*, et non pas *aux noms* du Père, du Fils et du Saint-Esprit, indiquant par là qu'il n'y a qu'un seul Dieu, et non pas trois, et que le Fils est Dieu comme le Père. Comme les Goths étaient dans les mêmes sentiments que les ariens, il les combat par eux-mêmes, c'est-à-dire en leur opposant leur propre conduite. En effet, d'un côté, ils ont une si grande vénération pour les reliques des apôtres qu'ils ne font point difficulté de les enlever furtivement aux églises qui en sont en possession ; et, d'un autre côté, ils s'efforcent d'anéantir la foi que ces disciples ont prêchée, ils refusent d'entrer dans les temples où leurs ossements sont vénérés, ou bien, ils n'y pénètrent qu'en secret. Il leur oppose un second argument encore plus à leur portée, c'est celui des miracles qui s'accomplissaient tous les jours dans les églises catholiques, tandis qu'il ne s'en opérait aucun dans celles des ariens. Que, comme leur roi Alboïn, à l'église de Saint-Martin, dont la fête se célèbre le 11 de novembre, s'ils osent y pénétrer, ils y seront témoins, avec nous, qu'aujourd'hui encore les aveugles y recouvrent la vue, les sourds l'ouïe, les muets la parole, les lépreux et les autres infirmes la santé. Il les renvoie de même à l'église de Saint-Germain d'Auxerre, à celles de Saint-Hilaire de Poitiers et de Saint-Loup de Troyes, où il s'opérait tous les jours un si grand nombre de miracles, qu'il ne pouvait tous les rapporter. Il parle, en particulier, des possédés que les démons tourmentaient, en les tenant suspendus en l'air, et qui, après leur délivrance, confessaient la sainteté de ces grands évêques. Voit-on les mêmes merveilles dans les temples des ariens? Non, parce qu'ils ne permettent pas eux-mêmes que Dieu et ses saints y habitent; un démon n'en exorcise pas un autre. Que dirai-je de saint Rémi, de saint Médard, que vous avez pu connaître comme nous? Il n'est pas possible de raconter tous les prodiges que Dieu opère sous nos yeux par leur intercession. Vous avez entendu raconter de votre aïeule Clotilde, comment elle vint en France, et comment elle convertit le roi Clovis à la foi catholique. Comme c'était un homme d'une haute intelligence, il ne voulut point se rendre avant d'avoir connu la vérité. Mais à peine eut-il été témoin des miracles dont nous venons de parler, qu'il se prosterna humblement à la porte de l'église de Saint-Martin et se fit baptiser sans délai. Vous n'ignorez pas les avantages signalés qu'il remporta, après son baptême, sur les rois hérétiques, Alaric et Gondebaud; quels biens il posséda en ce monde et légua à ses enfants. Il finit sa lettre, en conjurant Clodosinde de la lire au roi, son mari, et, pour l'encourager à travailler de tout son pouvoir à sa conversion, il lui rappelle que saint Paul a dit *que l'homme infidèle serait sanctifié par la femme fidèle.*

A l'empereur Justinien. — La seconde lettre est adressée à l'empereur Justinien. Saint Nicet l'exhorte d'une manière très-vive, et avec toute l'autorité que lui donnait son zèle pour la religion et un épiscopat de près de quarante ans, à renoncer à l'erreur qu'il avait embrassée à la fin de son règne. C'était celle des Incorruptibles, rejetons des eutychéens, lesquels enseignaient que le corps de Jésus-Christ était incorruptible, de sorte que, depuis le moment qu'il avait été formé dans le sein de la sainte Vierge, il n'avait été susceptible d'aucun changement, d'aucune altération, pas même des passions naturelles et innocentes, comme la soif et la faim. Ce prince, pour établir cette nouvelle erreur, publia un édit qu'il voulut faire approuver par tous les évêques. Ceux qui refusaient étaient maltraités. Saint Nicet lui demande pourquoi il prenait la défense des hérésies de Nestorius et d'Eutychès, après qu'elles avaient été anathématisées. Il le rappelle à la profession de foi de son baptême, où il avait reconnu un seul Fils en deux substances, avec le Père et le Saint-Esprit, et non pas deux Fils. Il lui prouve, par les paroles de Jésus-Christ, qu'il n'est qu'une même chose avec son Père, et prédit à Justinien que s'il est trouvé, au dernier jour, dans les mêmes sentiments qu'il professait alors, il devait s'attendre à descendre dans les parties inférieures de la terre. Pour l'engager à se préserver d'une fin si fâcheuse, il le conjure de déclarer à haute voix qu'il renonce à l'erreur, et qu'il anathématise Eutychès et Nestorius. Il ne craint pas de lui déclarer hautement à lui-même que l'Italie tout entière, l'Afrique, l'Espagne et les Gaules anathématisaient son nom depuis la publication de son édit. Cette lettre fut remise à l'empereur par un prêtre, nommé Lactance, qui, en venant visiter les Gaules, était allé jusqu'à Trèves.

Traité sur les veilles. — Indépendamment des deux lettres dont nous venons de rendre compte, on a de saint Nicet deux traités, qui ne furent connus qu'en 1659, lorsque dom Luc d'Acheri les publia dans le tome IIIe de son spicilége. On voit par le commencement du premier que le saint évêque en avait composé d'autres, mais il n'en dit pas le sujet. Son but, dans celui-ci, est de montrer l'utilité des veilles que les moines passaient ordinairement dans le chant des psaumes, dans la lecture des saints livres et dans la prière. Dieu qui, par sa providence, a pourvu à tous les besoins de l'homme, lui a

donné le jour pour travailler et la nuit pour se reposer de ses fatigues. Mais combien n'y en a-t-il pas qui prennent quelques heures sur leur sommeil, soit pour plaire à ceux qui sont au-dessus d'eux, soit pour leur intérêt particulier. Si l'on ne fait pas un reproche à ceux qui veillent pour se procurer la nourriture et les vêtements nécessaires, sera-t-il permis d'en faire à de saints religieux qui, pour recevoir de Dieu quelques récompenses, passent une partie de la nuit à chanter ses louanges, à le prier et à se nourrir de pieuses lectures? On trouve néanmoins des hommes qui critiquent ces usages, mais ce sont des hommes sans religion et sans foi. Comment des actes de piété pourraient-ils être du goût des impies? S'il s'en trouve parmi les catholiques qui regardent ces veilles comme inutiles, ce sont des paresseux et des dormeurs, ou bien des vieillards et des infirmes. Si ce sont des paresseux, qu'ils rougissent en voyant les éloges que Salomon prodigue à la fourmi à cause de sa vigilance et de son ardeur au travail. Si ce sont des dormeurs, qu'ils s'éveillent à la voix de l'Ecriture qui menace de pauvreté et d'indigence ceux qui préfèrent le sommeil au travail. Si ce sont des vieillards, c'est à tort qu'ils se plaignent, puisqu'on ne les presse point d'assister aux veilles, quoique cependant leur âge ne les dispense pas de l'obligation de prier Dieu avec ferveur. Si ce sont des infirmes, qu'ils ne reprennent point dans les autres ce que la faiblesse de leur corps les empêche de faire eux-mêmes; et, pour suppléer à ce défaut, qu'ils se souviennent du Seigneur sur leur grabat et dans leurs souffrances.

Saint Nicet montre l'antiquité des veilles par des témoignages tirés d'Isaïe et des psaumes de David; puis, passant de l'Ancien Testament au Nouveau, il fait voir l'usage des veilles par les exemples d'Anne, fille de Phanuel, de Jésus-Christ, des apôtres saint Pierre et saint Paul et de saint Silas que l'on entendit, au milieu de la nuit, chanter des hymnes dans leur prison. Sur l'utilité et la douceur de ces veilles, il dit qu'on les sent mieux par la pratique qu'on ne peut l'exprimer par la parole, parce que c'est au goût que l'on éprouve combien le service de Dieu est doux et agréable. Le prophète met la félicité de l'homme en ce monde à méditer jour et nuit la loi du Seigneur. Sans doute il est avantageux de la méditer pendant le jour, mais on le fait plus agréablement et plus efficacement pendant la nuit, parce qu'alors l'esprit n'est plus distrait par une infinité de soins qui l'occupent pendant le jour. C'est pourquoi le saint évêque veut qu'en veillant des yeux nous veillions aussi du cœur, et que dans les prières que nous adressons à Dieu l'esprit accompagne les paroles. Il exhorte à ne prendre que peu de nourriture au repas du soir, pour être plus assuré de soutenir son attention. Il cite là-dessus ces paroles d'un évêque qu'il ne nomme pas : « De même que la fumée met en fuite les abeilles, ainsi les vapeurs qui viennent d'une nourriture mal digérée chassent les dons du Saint-Esprit. »

Du bien de la psalmodie. — Dans ce traité que le saint auteur annonce à la fin du précédent, il dit qu'on ne connaissait personne, avant Moïse, qui eût chanté des cantiques au Seigneur. Il est le premier qui ait institué des chœurs pour célébrer les louanges de Dieu. Après lui Débora, femme illustre, remplit les mêmes fonctions; mais toutes les poésies de Moïse ne sont pas du même genre. Celles qu'il composa peu de temps avant sa mort ne contiennent que des prédictions fâcheuses pour les Israélites. Plus tard, on vit parmi le peuple d'Israël, non-seulement des hommes, mais aussi des femmes, remplies de l'Esprit divin, chanter les mystères de l'avenir. David reçut ce don dès son enfance; de sorte qu'on peut le regarder comme le prince des poëtes et le plus riche trésor des vers composés en l'honneur de la Divinité.

Après cet aperçu, saint Nicet remarque qu'il n'y a rien dans les psaumes qui ne tende à l'utilité, à l'édification, à la consolation du genre humain, dans quelque condition que l'on soit, à quelque sexe que l'on appartienne, à quelque âge que l'on soit parvenu. Les enfants y trouvent le premier lait de la vie morale; les jeunes gens y apprennent à louer Dieu; ceux d'un âge plus avancé y puisent des leçons pour régler leur vie. Les femmes y apprennent la pudeur; les orphelins y retrouvent un père; les rois et les juges de la terre y apprennent ce qu'ils doivent craindre. Les psaumes enfin renferment tous les préceptes de l'Evangile et toutes les prédictions des prophètes. On y voit la génération de Jésus-Christ selon la chair, la vocation des gentils à la place des Juifs, les miracles du Sauveur, sa passion, sa résurrection, son ascension dans le ciel, où il est assis à la droite du Père; son second avènement et le jugement terrible qu'il prononcera sur les vivants et sur les morts. Ces cantiques adoptés par l'Eglise plaisent à Dieu lorsqu'on les chante pour sa gloire avec une conscience pure et l'ardeur de son amour. Le saint évêque remarque que le Nouveau Testament a eu aussi ses cantiques, par exemple, celui que chantèrent Zacharie et sainte Elisabeth à la naissance de saint Jean-Baptiste; celui des anges, à la naissance du Sauveur, et celui des enfants, lors de l'entrée triomphante de Jésus-Christ dans Jérusalem. Il remarque encore que, dans les veilles, c'était l usage d'entremêler le chant des psaumes avec la prière et la lecture des livres saints, afin de flatter notre âme par la variété de mets spirituels, comme on réjouit des convives par la diversité des aliments qu'on leur fait offrir. Ne nous contentons donc pas de chanter de bouche ces cantiques divins; chantons-les aussi de cœur, c'est-à-dire, en nous entretenant intérieurement des vérités qu ils contiennent, sans laisser aller notre esprit à des pensées étrangères. Que le ton même de notre voix n'ait rien qui ressemble aux exclamations

du théâtre; qu'il convienne à la sainteté de notre religion, et qu'il soit propre à exciter en nous la douleur de nos péchés. Il faut toutefois que nos voix s'accordent sans aucune dissonance, et que l'on reconnaisse, par l'uniformité du chant et de la prononciation, que tous sont unis dans un même sentiment, à l'imitation des trois jeunes gens jetés dans la fournaise de Babylone, et qui, selon le témoignage du prophète Daniel, chantaient d'une seule bouche ce même cantique : Vous êtes béni, Seigneur, Dieu de nos pères. Saint Nicet est d'avis qu'on se taise quand on ne peut accorder sa voix avec celle des autres; mais quand on psalmodie, il veut que tous le fassent en même temps. Il trouve une grande utilité à faire précéder la prière de la lecture, parce que l'âme, remplie des vérités qu'elle a entendues, s'en occupe pendant l'oraison. Pour montrer combien l'unanimité dans tous ces exercices est agréable à Dieu et rentre dans l'esprit de l'Eglise, il dit que c'est afin d'engager les fidèles à l'observer, que le diacre les avertit à haute voix du moment où il faut prier, fléchir les genoux, chanter des psaumes, écouter la lecture, pour le faire tous ensemble.

Nous avons deux *Lettres* de Florien, abbé de Roman-Moutier, adressées à saint Nicet. Elles contiennent l'éloge de ses vertus, et le louent particulièrement de son exactitude à remplir tous les exercices de la vie monastique. Les réponses du saint ne sont pas venues jusqu'à nous. Ce que nous possédons de ses écrits nous fait regretter la perte des autres. Son style est clair, plein d'onction et de piété; et ses deux *Lettres* à Clodosinde et à l'empereur Justinien attestent une généreuse sollicitude pour l'intégrité du dogme, le maintien de la foi et la paix de l'Eglise. On les trouve au tome V^e^ de la collection des conciles. Nous avons dit plus haut que Dom Luc d'Acheri avait publié pour la première fois ses deux traités en 1659.

NICÉTAS (David), surnommé le Paphlagonien parce qu'il fut évêque en Paphlagonie, ne nous est connu que par les ouvrages qu'il a laissés. Les plus remarquables sont des homélies. Le style en est élégant, la narration simple et précise, et les preuves sont tirées de l'Ecriture ou des monuments authentiques d'une tradition autorisée de son temps. Il y en a douze sur les apôtres; une, sur saint Marc; une, sur la naissance de la sainte Vierge; une, sur l'exaltation de la sainte Croix, une sur sainte Thècle, et une sur sainte Anastasie. Nicétas appelle saint Pierre le très-auguste prince des apôtres et la pierre ferme sur laquelle Jésus-Christ a bâti son Eglise. Il dit que cet apôtre fut crucifié la tête en bas et les pieds vers le ciel, au lieu que saint Paul fut décapité. Il adresse souvent la parole à ces deux illustres saints, et suit la même méthode dans ses autres discours. Il décrit le martyre de saint André, tel qu'il est rapporté dans ses Actes; mais il ne paraît pas avoir fait usage de la lettre des diacres et des prêtres d'Achaïe. Il remarque que saint Jacques, après avoir prêché l'Evangile dans la Judée et la Samarie, revint à Jérusalem, où Hérode le fit mourir par le glaive. Nicétas, pas plus que les autres écrivains grecs, ne parle du prétendu voyage de cet apôtre en Espagne. Il passe sous silence ce que Tertullien rapporte de saint Jean l'Evangéliste, savoir qu'ayant été jeté dans une chaudière d'huile bouillante, il en sortit sain et sauf, et ce qu'on lit dans les Menées des Grecs de la manne ou poussière précieuse qui sortit du tombeau de cet apôtre; mais il rapporte, comme n'en doutant pas, que saint Jean ne demeura qu'un jour dans le tombeau, et qu'il fut enlevé au ciel en corps et en âme, comme la sainte Vierge que le Christ lui avait donnée pour mère. On trouve dans le panégyrique de saint Thomas plusieurs choses copiées d'un livre apocryphe intitulé : *Voyage de saint Thomas*, et peu différent des écrits attribués à Abdias de Babylone. Il enseigne que le second apôtre, appelé Jacques, était fils d'Alphée, et non de Zébédée, comme plusieurs l'ont prétendu. Ce qu'il raconte des miracles de saint Philippe se trouve dans les Ménées des Grecs.

Ses récits sur la plupart des autres apôtres sont fondés sur ce qu'on en lisait dans leurs Actes; mais il n'en usait qu'avec choix, et rejetait tout ce qui lui paraissait incertain. Malgré toutes ces précautions cependant, il admet beaucoup de faits qui nous paraissent aujourd'hui fort douteux; telles sont les circonstances de la vie de saint Joachim et de sainte Anne, qu'il relève dans son homélie sur la naissance de la sainte Vierge. Dans le discours sur l'exaltation de la sainte Croix, il remarque que l'adoration extérieure que nous lui rendons doit être accompagnée d'une adoration intérieure relative à Jésus-Christ, de sorte que ce soit à lui que se termine notre culte. Pour l'éloge de sainte Thècle, il se sert des mêmes Actes que Basile de Séleucie, mais il en retranche beaucoup et ne fait que toucher les faits qui ne peuvent s'accorder avec les règles de l'Eglise. Sainte Anastasie, dont il fait le panégyrique, est l'ancienne qui souffrit le martyre pendant la persécution de Dèce; la seconde répandit son sang sous l'empire de Dioclétien.

Vie de saint Ignace. — La Vie de saint Ignace, patriarche de Constantinople, est peut-être l'ouvrage le plus important de Nicétas, puisqu'il y fait entrer presque toute l'histoire de l'Eglise de Constantinople pendant une période d'environ trente ans, et qu'il joint au récit de la mort de ce saint la relation des miracles qui se firent à son tombeau. Ce qu'il dit de la mort de Constantin, fils aîné de l'empereur Basile, arrivée en 879, de la prise et de la ruine de Syracuse par les Musulmans, et de divers autres événements malheureux que les catholiques regardèrent comme une punition divine du rappel de Photius, montre qu'il n'écrivit cet ouvrage qu'après l'an 880. Le P. Matthieu Raderus en fit une traduction latine qui fut

imprimée avec le texte grec à Ingolstad, *in-4°*, en 1604. Depuis elle a passé dans toutes les éditions des conciles.

ECRITS ATTRIBUÉS A NICÉTAS. — On trouve dans quelques manuscrits un éloge de sainte Barbe sous le nom de Nicétas; mais le P. Combefis aime mieux l'attribuer à saint Jean Damascène, à qui en effet le P. le Quien l'a restitué dans la nouvelle édition des œuvres de ce Père. Leo Allatius cite, sous le nom de Nicétas, un discours en l'honneur du saint maryr Théodore, un autre à la louange du martyr Pantalémon, et un troisième sur les martyrs saint Cyr et sainte Julitte. Un manuscrit de la bibliothèque impériale de Milan lui prête quelques poésies et des hymnes, et un autre manuscrit de notre bibliothèque nationale des scholies composées de quatre vers iambiques, sur chacune des strophes ou sentences tétrastiques de saint Grégoire de Nazianze; mais quelques bibliographes pensent que ces scholies pourraient bien être de Nicétas d'Héraclée. Le P. Combefis a publié, en grec et en latin, les homélies de David Nicétas dans le tome Ier de son nouvel Auctuaire.

NICÉTAS, évêque d'Aquilée, vers le milieu du ve siècle, écrivit au Pape saint Léon, pour lui proposer plusieurs difficultés que les ravages d'Attila avaient occasionnées. Un grand nombre d'hommes avaient été emmenés captifs par les Huns. Leurs femmes, qui les croyaient morts, ou qui ne conservaient plus aucune espérance de les revoir jamais, en épousèrent d'autres. Mais il arriva que plusieurs de ces captifs furent délivrés. Ils revinrent dans leur pays et réclamèrent leurs femmes. Le saint pontife répond qu'en pareil cas les femmes doivent retourner avec leurs maris, sous peine d'excommunication, parce que le premier mariage subsiste toujours, quoique le second ait pu être contracté sans péché. — D'autres hommes pressés par la faim ou par la crainte, avaient, pendant leur captivité, mangé des viandes immolées aux idoles ou souffert qu'on les rebaptisât. Quant aux premiers, le Pape répond qu'il faut les purifier par la pénitence, mais toutefois en insistant moins pour cette œuvre expiatoire, sur sa durée que sur la componction du cœur. Il ordonne la même chose pour les seconds, et veut qu'outre les dispositions du cœur, on ait également égard à l'âge et à la profession des pénitents. Toutefois, si, pendant le cours de cette satisfaction, ils tombent en danger de mort, on doit leur accorder la communion. Cette lettre de Nicétas, la seule que nous connaissions, est insérée parmi celles du grand pontife saint Léon.

NICÉTAS, évêque des Daces, a passé faussement pour auteur du traité que saint Ambroise écrivit sous ce titre : *Invective contre une vierge* qui s'était laissé corrompre, parce que Gennade, en parlant des écrits de cet évêque, dit qu'il avait composé un discours adressé à une vierge tombée dans le péché, et dans lequel il avait mis tout ce qui peut toucher un cœur capable de repentir, et exciter une personne à la pénitence; mais cette conformité de titre et de sujet n'est pas une raison suffisante pour attribuer à Nicétas l'écrit de saint Ambroise, puisqu'ils ne sont pas les seuls qui aient traité une semblable matière.

NICIAS, moine, fut un des adversaires de Jean Philoponus, fondateur de la secte des *trihtéites*. Il composa un ouvrage contre les sept articles dont cet auteur faisait mention dans son écrit qui avait pour titre : *L'arbitre* ou *Le juge*. Nicias écrivait d'un style simple et concis, et savait répondre à tout, sans se laisser entraîner dans des digressions et des longueurs. Il composa encore un traité contre l'impie Sévère, et deux livres contre les gentils. Photius, qui nous donne ces détails, ne nous dit pas si les écrits de ce moine existaient encore de son temps.

NICOBULE, époux de sainte Gorgonie, sœur de saint Grégoire de Nazianze, avait un fils du même nom que lui, qui montrait une grande ardeur pour l'étude des belles-lettres. Le saint docteur composa, sous le nom de ce jeune homme, un poëme dans le but de lui faire obtenir de son père la permission d'aller étudier l'éloquence loin de son pays. Il y dit à son père qu'il ne lui demande ni des biens, ni des honneurs, ni une femme d'une grande naissance, qu'il appelle un poids honorable; la seule chose qu'il désire, c'est de se rendre savant. Pour cela, il a besoin d'étudier la rhétorique, l'histoire, la grammaire, la logique, la physique, la morale et ensuite la théologie. Il dit de la morale qu'elle donne la forme à l'honnête homme, comme le panier au fromage qu'il renferme. Il ajoute que la jeunesse est le temps favorable pour se perfectionner dans toutes ces connaissances : c'est pourquoi il conjure son père de ne pas la lui laisser passer dans l'oisiveté. Il compare les riches ignorants à des singes couverts de chaînes d'or et à des ânes chargés d'argent. Il finit en priant sa mère de se joindre à son père, pour favoriser ses désirs, et leur représente à tous les deux que, par ce seul bienfait, ils pouvaient donner la vie à son âme, comme ils l'avaient donnée à son corps.

Nicobule répondit à ce poëme, qu'il croyait être de son fils, par un autre poëme qui se trouve le cinquante et unième parmi ceux de saint Grégoire, et qu'on peut raisonnablement lui attribuer, puisqu'il était poëte, comme on le voit par la pièce précédente dans laquelle son fils lui reconnaît une grande facilité pour faire des vers. Il reprend quelques expressions dans ceux de ce jeune homme comme trop peu respectueuses; mais il lui accorde la permission d'aller où bon lui semblerait, sous la garde de Dieu, soit à Athènes, soit à Beyrouth ou à Alexandrie, dans la confiance qu'étant sage comme il l'était et se formant sur des personnes telles que son oncle Grégoire, il se rendrait parfait en toutes choses. Il lui donne néanmoins plusieurs avis importants pour sa

conduite; et, après lui avoir fait remarquer trois sortes de voies fréquentées dans le monde, celle des libertins qui est la voie large, celle des personnes consacrées à Dieu qui est la voie étroite, et celle des gens mariés, qui tient le milieu entre les deux autres, il lui recommande d'éviter la première, de se fixer dans la troisième, et de ne préférer à l'étude et à la science, que la vie du sage et du chrétien. C'est elle, ajoute-t-il, qui forme l'homme, qui le distingue des bêtes, qui lui sert à réprimer ses passions, qui le détourne du vice et qui le conduit à la vertu. On ne peut disconvenir que ces conseils ne soient très-bons. Ne peut-on pas en dire autant de la poésie, puisque plusieurs critiques ont attribué cette pièce à saint Grégoire? C'est tout ce que nous possédons de Nicobule.

NICOLAS Ier, fils de Théodore et diacre de l'Eglise de Rome, sa patrie, fut appelé par le vote unanime du clergé et du peuple, à succéder au Pape Benoît III, le 24 avril 858 Il fut sacré et intronisé le même jour dans l'église Saint-Pierre, en présence de l'empereur Louis II. Il mangea avec ce prince, et alla lui rendre visite après qu'il se fût retiré de Rome. L'empereur vint à sa rencontre et mena le cheval du Pape par la bride, à peu près la longueur d'un trait d'arc, puis après lui avoir fait de grands présents, le reconduisit à cheval. La première année de son pontificat, le Pape Nicolas Ier confirma l'union des églises de Brême et de Hambourg, en faveur de saint Anschaire, du consentement de Gontier, archevêque de Cologne, et du roi Lothaire, et à la prière de Louis, roi de Germanie, qui avait ménagé cette union. L'année suivante, 859, il confirma la doctrine catholique, établie auparavant dans les conciles de Valence, de Langres et de Savonnières, sur la grâce et le libre arbitre, la vérité de la double prédestination et le mérite du sang de Jésus-Christ, répandu pour tous les croyants. Mais l'événement capital de son pontificat fut la querelle avec Photius, qui commença à Constantinople le schisme déplorable qui subsiste encore aujourd'hui entre l'Eglise grecque et l'Eglise latine. Le zèle de saint Ignace pour le maintien de la discipline, venait de le faire descendre du siége patriarchal qu'il occupait depuis l'an 847. Voici, en peu de mots, quelle fut l'occasion de sa disgrâce : Bardas, frère de l'impératrice Théodora, entretenait publiquement sa belle-fille, après avoir répudié sa femme légitime. Ignace, après l'avoir averti inutilement de faire cesser ce désordre, le retrancha de sa communion, et Bardas, pour s'en venger, rendit le patriarche suspect à l'empereur Michel, qui le relégua d'abord à Thérébinthe, puis à Mitylène, dans l'île de Lesbos, au mois d'août 859. Ce prince mit en même temps sur le siége de Constantinople l'eunuque Photius, qui, appuyé de l'autorité de Bardas, assembla un concile, dans lequel il prononça contre Ignace, et sans l'avoir entendu, une sentence de déposition et d'anathème. On murmura hautement d'une procédure aussi irrégulière; mais Photius, pour en prévenir les suites, fit prier le Pape d'envoyer des légats à Constantinople, sous prétexte d'éteindre les restes des iconoclastes, mais en réalité pour autoriser la déposition du patriarche son prédécesseur. L'empereur fit appuyer sa demande par une ambassade. Dans la lettre que ses envoyés remirent au Pape, Photius témoignait une vive douleur de se voir chargé du joug de l'épiscopat, qu'il n'avait accepté qu'en cédant à la violence. Il ajoutait que son élection s'était faite par le clergé et les métropolitains, assemblés en présence de l'empereur, et qu'Ignace y avait donné lui-même occasion, en abandonnant sa dignité. Le Pape, qui ignorait également les causes de la déposition d'Ignace et de l'ordination de Photius, donna ordre à ses légats de décider en concile ce qui concernait le culte des saintes images. Quant à l'affaire des deux patriarches, il les chargea seulement de faire sur les lieux des informations juridiques et de les lui rapporter. Ils étaient porteurs de deux lettres datées du 25 septembre 860, et adressées l'une à l'empereur et l'autre à Photius.

Dans la première, il se plaint que le concile de Constantinople ait déposé Ignace, sans avoir consulté le Saint-Siége, ni convaincu ce patriarche par des preuves juridiques, et qu'on lui ait donné pour successeur un laïque, contrairement à la disposition des canons et des décrétales des Papes. Puis il ajoute qu'il ne peut donner son consentement à l'ordination de Photius, sans avoir auparavant été informé par ses légats de tout ce qui s'est passé en cette occasion. Pour cela il est nécessaire qu'Ignace paraisse devant eux et devant le concile, qu'on lui demande pourquoi il a quitté son troupeau, et qu'on examine si les règles canoniques ont été observées dans sa déposition. Venant ensuite à la question des images, il en prouva l'usage par des exemples de l'Ancien Testament et par la tradition de l'Eglise. Après quoi il demanda à l'empereur le rétablissement de la juridiction du Saint-Siége pour l'évêque de Thessalonique, sur l'Epire, l'Illyrie, la Macédoine, la Thessalie, l'Achaïe, la Dacie et quelques autres provinces; la restitution des patrimoines de l'Eglise romaine, en Calabre et en Sicile, et la réserve au Saint-Siége pour l'ordination de l'évêque de Syracuse. Le Pape fit faire des copies de cette lettre, dont il garda l'original, en donna deux aux légats, l'une pour la présenter à l'empereur et l'autre pour leur servir d'instruction et la lire au concile, si ce prince n'y faisait pas lire la sienne. Cette précaution était nécessaire dans une circonstance où le zélé pontife avait à craindre que sa lettre ne fût altérée.

A Photius — Photius avait joint à la sienne une profession de foi. Le Pape l'approuva comme catholique ; mais il blâma son ordination, comme ayant été faite contre les règles de l'Eglise, qui ne permettent pas d'é-

lever tout à coup un laïque à l'épiscopat. En effet, il avait été promu en six jours. Le premier jour, on l'avait fait moine; le second, lecteur; le troisième, sous-diacre; le quatrième, diacre; le cinquième, prêtre; et le sixième, patriarche.

Les légats, arrivés à Constantinople, y furent traités si durement pendant huit mois, que, las de souffrir, ils consentirent à tout ce que l'empereur exigea d'eux. Photius fit donc assembler un concile, où Ignace que l'on avait rappelé de Mitylène, fut obligé de comparaître. Malgré l'ordre qu'il avait reçu de ne s'y présenter qu'en simple costume de moine, il y vint revêtu de ses habits pontificaux. Après avoir essuyé beaucoup d'injures de la part des assistants et même de l'empereur, il obtint la permission de parler aux légats. Il leur demanda qui ils étaient, quel était le sujet de leur voyage, et s'ils avaient apporté des lettres du Pape pour lui? Leur réponse fut qu'ils étaient envoyés du Pape Nicolas pour juger sa cause; que, s'ils n'avaient point apporté de lettre pour lui, c'est que le Pape ne le regardait point comme patriarche et qu'ils étaient prêts à procéder selon les canons. — Chassez donc auparavant l'adultère, leur répliqua Ignace en parlant de Photius, ou, si vous ne le pouvez, ne soyez pas juges. Le résultat de la procédure fut la déposition d'Ignace. Pour avoir l'air de satisfaire à la lettre du Pape sur la question des images, leur culte fut confirmé, et on condamna ceux qui s'y opposaient; mais on eut soin de séparer les actes qui concernaient la condamnation d'Ignace de ceux qui confirmaient le culte des images. Ceci se passa dans le cours du mois de février de l'an 861.

Peu de temps après, les deux légats de retour à Rome, présentèrent au Pape les présents dont ils étaient chargés de la part de Photius, et sans s'expliquer sur ce qu'ils avaient fait à Constantinople, ils se contentèrent de dire qu'Ignace avait été déposé, et que l'on avait confirmé l'ordination de Photius. Mais, deux jours après, le Pape reçut par Léon, secrétaire de l'empereur, une lettre avec deux volumes, dont l'un contenait les actes de la procédure suivie contre Ignace, et l'autre, les actes touchant le culte des images. La lettre de l'empereur Michel avait pour but d'engager le Pape Nicolas Ier à confirmer la déposition d'Ignace et la promotion de Photius qui avait, de son côté, chargé le secrétaire Léon de remettre au souverain pontife une lettre qui tendait à la même fin. Ces deux lettres, et plus encore les actes du concile de Constantinople convainquirent le Pape que ses légats n'avaient rien fait de ce qu'il leur avait ordonné. Dans la douleur que cette prévarication lui causait, il assembla toute l'Eglise romaine, et en présence du secrétaire de l'empereur, il déclara qu'il n'avait point envoyé de légats pour la condamnation d'Ignace, ni pour l'ordination de Photius; qu'il n'avait jamais consenti et qu'il ne consentirait jamais ni à l'une, ni à l'autre.

A l'empereur et à Photius. — Il tint le même langage dans ses réponses aux deux lettres de l'empereur Michel et de Photius, à qui il ne donna d'autre qualité que celle d'homme très-prudent, pour montrer qu'il ne le reconnaissait que comme laïque. L'empereur avait dit dans sa lettre que le concile où l'on avait déposé Ignace était aussi nombreux que celui de Nicée. Le Pape lui répond : « Ce n'est pas le nombre des évêques que nous considérons dans les conciles, c'est leur avis que nous pesons. » Il rappelle à ce prince les lettres qu'il avait reçues de lui, lettres dans lesquelles il rendait témoignage à la vertu d'Ignace et à la régularité de son ordination; et « maintenant, ajoute-t-il, vous dites qu'il a été chassé sous le poids de grandes accusations, et vous l'accusez pour cause de sa déposition d'avoir usurpé le siége patriarcal par la puissance séculière. La contradiction de vos sentiments à son égard ne peut qu'offenser le siége apostolique. » L'empereur avait également justifié la promotion de Photius de l'état laïque à l'épiscopat par divers exemples. Photius, de son côté, avait rapporté dans sa lettre ceux de Nectaire, de Taraise et de saint Ambroise. Le Pape répond que Nectaire fut élu par nécessité, parce qu'alors il n'y avait personne dans le clergé de Constantinople qui ne fût infecté d'hérésie; que le Pape Adrien ne consentit à l'ordination de Taraise qu'à cause de son zèle pour les saintes images; que saint Ambroise fut choisi par miracle; que ce saint, au reste, fit tout ce qui dépendait de lui pour éviter l'épiscopat, tandis que Photius avait usurpé le siége d'un homme qui vivait encore. Sur ce qu'il avait dit qu'il ne recevait ni le concile de Sardique, ni les décrétales des Papes, apparemment comme contraires à son ordination : « Nous ne pouvons le croire, répond le Pape, puisque le concile de Sardique a été tenu en vos contrées et qu'il est reçu de toute l'Eglise; et que les décrétales sont émanées du Saint-Siége, qui, par son autorité, confirme les conciles. » Il reproche à Photius les mauvais traitements qu'il avait fait souffrir aux évêques et aux archevêques, en les déposant et en condamnant Ignace, quoiqu'innocent, pour usurper sa place. Photius, pour pallier les défauts de son ordination, disait dans sa lettre que chacun devait garder les règles établies dans son église, et qu'il y avait plusieurs canons reçus par les uns et complétement ignorés des autres. « Nous ne nous opposons point, répond le Pape, aux diverses coutumes que vous alléguez selon la diversité des églises, pourvu qu'elles ne soient point contraires aux canons; mais nous ne voulons pas laisser s'établir chez vous celle de prendre de simples laïques pour en faire des évêques. » Ces deux lettres son datées du mois de mars 862.

Aux fidèles d'Orient. — La lettre à tous les fidèles de l'Eglise d'Orient est du même temps, mais il n'y a aucune apparence que le Pape en ait chargé le secrétaire Léon.

Il expose d'abord le sujet de la contestation entre Ignace et Photius, et le procédé irrégulier de ses légats ; puisque il proteste qu'il n'avait en aucune façon consenti ni participé à la déposition d'Ignace et à l'ordination de Photius. S'adressant en particulier aux trois patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, aux métropolitains et aux évêques, il leur ordonne en vertu de son autorité apostolique, de penser comme lui à l'égard d'Ignace et de Photius, et de faire publier sa lettre dans leurs diocèses, afin qu'elle soit connue de tout le monde.

Photius n'eut aucun égard à la lettre de Nicolas ; mais il en supposa une dans laquelle le Pape semblait lui faire des excuses de la mésintelligence qui avait existé un instant entre eux, avec promesse, pour l'avenir, de vivre avec lui, en communion et en amitié. Il s'était fait apporter cette lettre dans son palais par un nommé Eustrate. Il en donna aussitôt lecture à l'empereur et à Bardas ; mais l'imposture fut découverte et le pasteur fouetté rudement par ordre de ce dernier. Cependant diverses personnes, arrivées de Constantinople à Rome, pour éviter les persécutions de Photius, publièrent la prévarication des légats. Le Pape, voulant effacer cette tache de l'Eglise romaine, assembla un concile de plusieurs provinces, au commencement de l'an 863. On y lut les actes de celui de Constantinople, et les lettres de l'empereur Michel, apportées par le secrétaire Léon, puis on examina le légat Zacharie. Il fut convaincu par sa propre confession d'avoir consenti à la déposition d'Ignace et communiqué avec Photius contre la défense que le Pape lui en avait faite; sur quoi l'assemblée rendit contre lui une sentence de déposition et d'excommunication. On renvoya à un autre concile le jugement du second légat, Rodoalde, parcequ'il était alors en France. Le même concile déclara nulle l'ordination de Photius, le priva de tout honneur sacerdotal et de toute fonction cléricale, avec menace que, si après avoir eu connaissance de cette sentence, il s'efforçait de retenir le siége patriarcal de Constantinople, ou empêchait Ignace de gouverner en paix son église, il serait anathématisé, et privé de la communion du corps de Jésus-Christ, pendant toute sa vie, excepté à l'article de la mort. On interdit de même toutes ses fonctions sacerdotales à Georges de Syracuse qui avait ordonné Photius et à tous ceux que Photius avait ordonnés lui-même. Quant au patriarche Ignace, on déclara qu'il n'avait jamais été déposé, et que ceux qui l'avaient été à cause de lui seraient rétablis.

A l'empereur Michel. — Le Pape, pour essayer de ramener l'empereur Michel, était sur le point de lui envoyer des légats avec une lettre pleine de douceur et de charité, lorsqu'on lui remit de la part de ce prince une lettre remplie d'injures et de menaces, afin de l'obliger à révoquer le jugement rendu contre Photius. Nicolas y répondit vers la fin de l'an 865. L'empereur avait commencé sa lettre par des injures et des reproches contre la première et la maîtresse de toutes les Eglises ; le Pape, au contraire, commence la sienne en priant Dieu de lui inspirer ce qu'il devait dire, et de donner à l'empereur un cœur docile à ses instructions. Il fait observer à ce prince qu'il ne doit pas regarder dans les vicaires de saint Pierre quels ils sont, mais ce qu'ils font pour la correction des Eglises. Ils méritent du respect par le sacerdoce dont ils sont revêtus, car ils ne sont pas au-dessous des scribes ni des pharisiens, à qui cependant le Sauveur voulait qu'on obéît, parce qu'ils étaient assis sur la chaire de Moïse. L'empereur Constantin respectait tellement les évêques, qu'ayant reçu un libelle d'accusation contre quelques-uns d'entre eux, il le brûla en présence des accusateurs, en disant qu'il ne lui appartenait pas de juger des dieux, c'est ainsi qu'il nommait les évêques. Michel, dans sa lettre, disait au Pape qu'il était le premier empereur, depuis le sixième concile, qui lui eût fait l'honneur de lui écrire. « C'est une honte pour vos prédécesseurs, lui répond le Pontife, d'être restés si longtemps, sans chercher le remède à tant d'hérésies qui les ont affligés, ou de l'avoir refusé quand nous le leur avons offert. Il n'en a pas été ainsi des empereurs catholiques ; ils ont eu recours à nous dans leurs besoins, et lorsqu'il s'est agi de l'intégrité de la foi et du maintien de la discipline ecclésiastique, comme on le voit par les actes du concile tenu sous Constantin et Irène, et par les lettres écrites de la part de l'église de Constantinople à Léon et à Benoît, nos prédécesseurs. L'empereur, en parlant des légats qu'il avait demandés, s'était servi de termes impérieux, comme s'il eût été en droit d'ordonner au Pape de lui envoyer quelqu'un de sa part. Le Pape lui fait sentir l'inconvenance de cette expression, par plusieurs exemples dans lesquels les empereurs, en écrivant au Saint-Siége, n'employaient que des termes de prières et de supplications. Il le reprend encore du reproche de barbarie qu'il fait à la langue latine, et lui dit que probablement il n'en parlait ainsi que parce qu'il ne l'entendait pas. Comment donc avait-il pu la tolérer si longtemps dans son palais et dans les églises de Constantinople, où on lisait l'Epître et l'Evangile en grec, avant de le lire en latin?

Comme l'empereur lui représentait qu'il n'avait pas demandé de nouveaux légats pour faire juger une seconde fois la cause d'Ignace, le Pape répond que l'événement avait prouvé le contraire, puisqu'en effet, il l'avait fait juger depuis l'arrivée des légats à Constantinople. Pour lui, il ne les avait envoyés que pour informer sur cette affaire et lui en faire un rapport, et non pour la juger. Ce second jugement était une preuve de la nullité du premier, mais il ne valait pas mieux pour cela ; ceux qui l'avaient prononcé étant ou suspects, ou ennemis déclarés d'Ignace, ou excommu-

niés, ou déposés, ou inférieurs et tous incapables d'accuser juridiquement un évêque, comme on le trouve exprimé au sixième canon du second concile général de Constantinople. Quoique le Pape cite ce concile, il a soin de remarquer que l'Eglise romaine n'en reçoit pas les canons; mais il était en droit de les objecter aux Grecs, puisqu'ils étaient de leur façon. Il prouve par plusieurs exemples que l'on n'a jamais déposé un évêque sans le consentement du Saint-Siége. Il ne conteste pas à l'empereur le privilége qu'il s'arrogeait de pouvoir assister aux conciles, quand on y traite des questions de foi, parce qu'elle est commune aux clercs et aux laïques; mais il lui reproche d'avoir non-seulement assisté à un concile assemblé pour juger un évêque, mais encore d'avoir choisi l'accusateur dans son propre palais, d'avoir nommé des juges suspects et d'avoir rendu spectateurs du jugement des milliers de laïques pour augmenter l'opprobre d'Ignace. Il avait déjà répondu dans la lettre précédente à cette objection de l'empereur, que le concile dans lequel le patriarche avait été jugé était plus nombreux que celui de Nicée; il y répond encore ici en observant que la multitude ne fait rien sans la piété et la justice.

Pour toute réponse au mépris que l'empereur avait témoigné envers le Saint-Siége, Nicolas se contenta d'en relever les priviléges, en disant qu'ils ont été établis par les paroles mêmes de Jésus-Christ. On peut les attaquer, mais non les abolir; ils ont existé avant son règne, ils subsisteront après et aussi longtemps que durera le nom chrétien. Ce ne sont point les princes qui ont apporté à Rome les corps de saint Pierre et de saint Paul; au contraire, ils ont enlevé leurs patrons aux autres églises pour en enrichir celle de Constantinople. Saint Pierre et saint Paul ont consacré par leur sang l'Eglise de Rome, où ils avaient prêché l'Evangile; ils ont acquis celle d'Alexandrie, en y envoyant saint Marc, comme saint Pierre avait déjà conquis celle d'Antioche par sa présence; et c'est par ces trois églises que ces princes des apôtres gouvernèrent toutes les autres. Plusieurs moines s'étaient réfugiés à Rome pour éviter les persécutions de Photius. L'empereur demanda entre autres que Théognoste fut renvoyé à Constantinople. Le Pape refusa, parce qu'il savait que l'empereur ne le demandait que pour le maltraiter. Il soutint qu'il était en droit d'appeler à Rome non-seulement des moines, mais des clercs de toutes les provinces pour l'utilité de l'Eglise. Il témoigne n'éprouver aucune épouvante des menaces que faisait l'empereur de ruiner Rome et tout le pays. Puis venant à Ignace et à Photius, il demande qu'ils viennent à Rome, soit en personne, soit par des députés; il désigne par leur nom les hommes à envoyer de la part d'Ignace, parce qu'ils étaient en état de faire connaître la vérité; quant à ceux qui pouvaient venir de la part de Photius et de Grégoire de Syracuse son ordinateur, il les laisse à leur choix, laissant également au choix de l'empereur les deux personnes de sa cour qu'il le prie de lui envoyer.

Il demande encore à ce prince les lettres originales qu'il lui avait adressées par ses légats, Rodoalde et Zacharie, afin de voir si on ne les avait pas altérées; les actes originaux de la première déposition d'Ignace, ainsi que les originaux des actes que le secrétaire Léon lui avait apportés à Rome. C'étaient les actes de la seconde déposition de ce patriarche, et ceux qui regardaient le culte des images. Il fait observer à l'empereur que Jésus-Christ ayant séparé les deux puissances, elles doivent se contenir tellement dans leurs bornes, que l'empereur n'usurpe point les droits du Pontife, ni le Pontife les droits de l'empereur; ce qui n'empêche point qu'ils ne se prêtent un secours mutuel : les Pontifes pour procurer aux empereurs les moyens de salut, et les empereurs pour maintenir les Pontifes dans leurs affaires temporelles. Il termine cette lettre par un anathème contre quiconque en dissimulera la vérité à l'empereur Michel, ou qui, en la traduisant, y fera quelques changements, soit pour y ajouter, soit pour en retrancher quelque chose par ignorance ou par une nécessité quelconque de traduction.

A l'empereur Michel. — L'année suivante 866, le Pape écrivit de nouveau à ce prince, et confia sa lettre aux trois légats; Donat, évêque d'Ostie; Léon, prêtre du titre de saint Laurent, et Marin, diacre de l'Eglise romaine, qui devaient la lui remettre à leur arrivée à Constantinople. Mais arrêtés et maltraités sur les frontières de l'empire, ces envoyés se virent obligés de rebrousser chemin et de revenir à Rome. Outre cette lettre destinée à l'empereur Michel, les légats devaient en distribuer sept autres adressées à diverses personnes, et toutes datées du 13 novembre 866. Dans la première, le Pape se plaint qu'on ait corrompu la lettre qu'il avait envoyée par ses premiers légats Rodoalde et Zacharie; il en rapporte les passages falsifiés et les rétablit. Ils concernaient l'autorité du Saint-Siége, l'expulsion d'Ignace et l'intrusion de Photius. Il se plaint encore que cette lettre n'eût pas été lue dans la première session du concile de Constantinople, suivant l'usage des conciles précédents. Quant à l'ordination de Photius, il dit qu'elle doit être regardée comme nulle, parce qu'elle a été faite par Grégoire de Syracuse, déposé de l'épiscopat. C'est en vain que l'empereur s'imaginait que Photius pouvait conserver son siége et se maintenir dans la communion de l'Eglise, sans le consentement du Pape et malgré les vices de son ordination. Les canons de Nicée qui défendent de recevoir les excommuniés, seront toujours respectés dans l'Eglise; les autres évêques se conformeront à celui de Rome, et il arrivera à Photius ce qui est arrivé avant lui à tous ceux que le Saint-Siége a frappés d'anathème; ils ont conservé cette marque d'infamie, malgré la protection

des princes. Le Pape en rapporte plusieurs exemples. Il ne dit qu'un mot de la dernière lettre qu'il a reçue de l'empereur, lettre remplie d'injures et de blasphèmes, pour l'exhorter à la brûler publiquement; en cas de refus, il proteste qu'il fera anathématiser les auteurs de cette lettre dans un concile général de tout l'Occident, et la fera brûler ensuite aux yeux de toutes les nations qui viennent au tombeau de saint Pierre. Enfin, il fait remarquer qu'il est très-important pour Ignace et Photius qu'ils se rendent l'un et l'autre à Rome.

Au clergé de Constantinople. — La seconde lettre est adressée au clergé de Constantinople et à tous les évêques soumis à ce siége patriarcal. Elle contient le précis de tout ce qui s'était passé depuis le jour où Rodoald et Zacharie avaient été chargés de leur mission; elle rapporte les décrets du concile de Rome contre Photius, en rappelant ce que le Pape en avait dit dans sa lettre précédente à l'empereur, et les mesures répressives qui avaient été prises contre Grégoire de Syracuse. Le généreux Pontife s'y élève avec force contre les promotions des laïques à l'épiscopat, et fait retomber cet abus sur la licence avec laquelle les princes voulaient vivre, et qui leur faisait choisir le premier venu pour gouverner l'Eglise, au lieu de permettre que les évêques fussent élus parmi les clercs qui, ayant été élevés et nourris dans la discipline de l'Eglise, seraient plus en état de reprendre et d'instruire. Aussi remarque-t-il très-judicieusement que c'était enlever aux ecclésiastiques qui avaient passé par tous les degrés du ministère, un fruit dû à leurs travaux pour le donner à des étrangers, et il cite à ce propos le IIIe canon du concile de Sardique.

A Photius et Bardas. — Dans la troisième lettre adressée à Photius, le Pape lui reproche les crimes dont il s'était rendu coupable, en déposant Ignace en s'emparant de son siége, contre toutes les lois divines et humaines. Il lui notifie la sentence rendue à Rome contre lui, et, dans le cas où il refuserait de s'y soumettre, il le menace de le déclarer excommunié jusqu'à l'article de la mort. César Bardas avait été mis en pièces, dès le 9 avril 866, par ordre de l'empereur Michel, à qui on l'avait rendu suspect; mais le Pape qui ignorait sa mort pour lui témoigner la douleur qu'il éprouvait en voyant que, contre son espérance, il avait pris le parti de Photius, l'exhorte à rentrer en lui-même et à agir auprès de l'empereur pour le rétablissement d'Ignace. Cette demande et ces plaintes forment le sujet de la quatrième lettre.

A Ignace, etc. — La cinquième est adressée au patriarche Ignace. Le pape l'informe de tout ce qu'il a fait pour lui, depuis le retour de ses deux légats, Rodoalde et Zacharie; de la sentence rendue contre Photius et ses partisans dans le concile de Rome, et de la décision prise pour son rétablissement sur le siége de Constantinople. Le reste de la lettre est employé à le consoler et à l'exhorter à la patience. Il ne cherche point à intéresser en sa faveur l'impératrice Théodora, mère de l'empereur Michel, parce qu'il savait qu'elle n'avait aucun crédit sur son fils. La lettre qu'il lui adresse et qui se trouve la sixième, est, à proprement parler, l'éloge de cette princesse; seulement il lui marque en peu de mots les mouvements qu'il se donne pour faire rétablir Ignace sur son siége. Mais, dans la septième, il presse l'impératrice régnante de prendre vivement la défense d'Ignace auprès de l'empereur son mari, et d'imiter en cette occasion le zèle de la reine Esther pour le salut du peuple de Dieu, et les démarches que Galla Placidia accomplit si heureusement auprès de l'empereur Théodose, en faveur du Saint-Siége. La huitième lettre est adressée à tous les sénateurs. Le Pape leur recommande la cause d'Ignace, et les exhorte à se séparer de la communion de Photius. Il est d'un homme parfait, leur dit-il, de défendre la justice et la vérité, non-seulement devant les princes de la terre, mais si les circonstances l'exigent, jusqu'à l'effusion de son sang.

Aux évêques et aux fidèles. — A ces huit lettres, le Pape en ajouta une neuvième, adressée à tous les patriarches, métropolitains, évêques, et généralement à tous les fidèles unis au Saint-Siége. Il y relate en peu de mots ce qui s'était passé dans l'affaire d'Ignace et de Photius, soit à Constantinople soit à Rome, avec l'ordre et la date des lettres qu'il avait écrites à ce sujet et qui se retrouvent dans la collection des conciles. Il en joignait des copies à cette lettre générale : ce qui en faisait un volume intéressant pour ceux qui désiraient avoir une connaissance complète de cette histoire. Le Pape n'y fit point entrer les sept dont nous venons de parler, parce qu'elles ne contiennent aucun fait qu'il n'eût déjà rapporté dans plusieurs autres. On croit pouvoir assigner la date de cette lettre à l'époque où la double sentence de déposition contre Nicolas et d'excommunication contre tous ceux qui communiqueraient avec lui, prononcée par le concile que Photius avait réuni à Constantinople, fut connue en Occident. Ce schismatique prétendait, ridiculement, que quand les empereurs avaient passé de Rome à Constantinople, la primauté de l'Eglise romaine et de ses priviléges avaient passé en même temps à l'Eglise de Constantinople. C'est alors que le Pape crut devoir écrire aux évêques et aux fidèles, pour les informer de ces prétentions extravagantes des Grecs, des calomnies qu'ils ne cessaient de vomir contre l'Eglise romaine et des reproches injustes qu'ils lui adressaient. « Avant que nous eussions envoyé nos légats, dit le saint Pontife, ils nous comblaient de louanges et relevaient l'autorité du Saint-Siége; mais depuis que nous avons condamné leurs excès, ils ont parlé un langage tout contraire et nous ont chargé d'injures. Mais n'ayant trouvé, grâce à Dieu, rien de personnel à

nous reprocher, ils se sont avisés d'attaquer les traditions de nos pères, que jamais leurs ancêtres n'avaient osé reprendre.» Nous savons encore aujourd'hui jusqu'à quel point ils sont restés fidèles à ce système et se montrent Grecs dans leurs prétentions!

Réponse à la consultation des Bulgares. — Un des faits qui illustrèrent le plus le pontificat de Nicolas Ier fut la conversion de Bogoris, roi des Bulgares, conversion due aux soins que ce zélé Pontife se donnait pour la propagation de la foi. Ce prince embrassa la religion chrétienne avec une partie de sa nation, en 865. Il envoya, l'année d'après, son fils à Rome, accompagné de plusieurs seigneurs chargés de demander des évêques et des prêtres, et de consulter le Pape sur plusieurs questions de religion. Nicolas fit à leur consultation une ample réponse dans laquelle il leur accorda tout ce qu'ils lui demandaient : elle est divisée en cent six articles, suivant le nombre de questions qui lui étaient proposées. Voici ce qu'elle contient de plus remarquable :

La loi des Chrétiens consiste dans la foi et dans les bonnes œuvres ; quiconque l'accomplira sera sauvé. Le baptisé doit regarder son parrain comme son père et l'aimer de même; mais ils contractent ensemble une affinité spirituelle qui empêche qu'ils ne puissent s'épouser dans la suite. Après les fiançailles, le prêtre fait venir dans l'église ceux qui se sont promis mariage, avec ce qu'ils doivent offrir au Seigneur, et leur donne la bénédiction et le voile, excepté dans les secondes noces où le voile ne se donne point. Les époux sortent de l'église, la couronne sur la tête : ces cérémonies, du reste, ne sont pas essentielles, et on peut les omettre sans péché. Le consentement des parties suffit, suivant la loi, pour la validité du mariage; s'il manque, le reste ne sert de rien. On doit s'abstenir de viande, tous les jours, pendant le jeûne du Carême qui précède Pâques, le jeûne qui suit la Pentecôte, celui d'avant l'Assomption et celui d'avant Noël. Il faut jeûner encore tous les vendredis de l'année et toutes les veilles de grandes fêtes. Telle était la coutume de l'Eglise romaine; mais le Pape déclare qu'il ne veut pas astreindre les Bulgares à la suivre dans toute sa rigueur, dans les commencements de leur conversion. Il leur permet encore de manger de la chair le mercredi, et d'user du bain en ce jour, et même le vendredi, quoiqu'il fût défendu chez les Grecs. Il approuve l'usage de porter des croix et de les baiser, même en Carême, et d'en user ainsi à l'égard des reliques des saints qui ont été et qui sont encore les temples de Dieu.

Vous pouvez, continue-t-il, communier tous les jours en Carême, comme dans les autres temps, pourvu que vous n'ayez point d'attache au péché et que vous n'ayez point de fautes mortelles sur la conscience. Vous fêterez le dimanche et non pas le samedi, cessant tout travail pour vous appliquer à la prière. Vous passerez de même les autres solennités, comme celles de la sainte Vierge, des douze Apôtres, des Evangélistes, de saint Jean-Baptiste, de saint Etienne et des autres saints qui ont obtenu chez vous un culte particulier de vénération. Ces jours-là, comme pendant tout le temps du Carême, vous vous abstiendrez de rendre publiquement la justice. Les Bulgares avaient demandé au Pape quelque recueil de lois civiles, ce qu'il ne leur accorde pas, parce qu'ils n'avaient personne pour les leur expliquer. Il les blâme d'avoir fait couper le nez et les oreilles à un grec qui, se disant prêtre, avait baptisé, chez eux, plusieurs personnes, quoiqu'en effet il ne le fût pas : c'était assez de le chasser. Il ne laisse pas, dit-il, d'avoir fait du bien en prêchant l'Evangile. S'il a donné le baptême, au nom de la sainte Trinité, le baptême est bon. Il blâme encore le roi d'avoir fait mourir un grand nombre de ses seigneurs, parce qu'ils s'étaient révoltés contre lui, et de n'avoir pas même pardonné à leurs enfants qui étaient innocents. Mais, parce qu'en cette occasion ce prince avait agi par zèle pour la religion, et avec plus d'ignorance que de méchanceté, il lui fait espérer le pardon, en faisant pénitence. Il ajoute que si quelqu'un, après avoir embrassé le christianisme, y renonce, celui qui a été son parrain l'exhortera ; s'il ne peut le ramener, il le dénoncera à l'Eglise; et, s'il s'obstine, il sera considéré comme un païen et réprimé par la puissance séculière. Il répond à plusieurs questions que les Bulgares lui avaient faites, touchant certaines pratiques qui étaient indifférentes ou qui relevaient de la police civile. Comme elles n'intéressent point notre sujet, nous n'en dirons rien. Nous remarquerons seulement que, consulté sur plusieurs coutumes, le Pape les condamne, et entre autres celles qu'ils avaient prises des Grecs, comme le fait de deviner, par l'ouverture d'un livre, ce que l'on pouvait attendre de l'invocation des saints, pratique si usitée du temps de saint Grégoire de Tours. Il leur conseille de ne plus se servir d'une queue de cheval pour étendard militaire, mais de mettre sur leurs drapeaux le signe de la croix; de se préparer à la guerre par la fréquentation des églises, par la confession, par la communion, par la prière et par l'aumône; par le pardon des injures, par la délivrance des prisonniers. Il ne s'étend pas beaucoup sur les empêchements de mariages qui proviennent de l'affinité ou de la consanguinité, mais les renvoie là-dessus à l'instruction de leur évêque. Il leur défend d'user de contrainte dans la conversion des païens, mais d'éviter la société de ceux qui s'obstinent dans le culte des idoles. Il leur laisse la liberté de manger de toute sorte d'animaux, même de ceux qui sont défendus par la loi qui, dit-il, n'était que figurative; de faire la guerre, même en Carême, s'il en est besoin, mais non d'aller à la chasse, de jouer, ni de faire des noces et des festins, puisque les gens mariés doivent passer ces jours dans la continence. Il abandonne à la discrétion de l'évêque et du

prêtre, la pénitence à imposer à celui qui, en Carême, aura prévariqué sur ce point. Il prescrit aussi aux gens mariés la continence tous les dimanches, et pendant tout le temps que la mère nourrit son enfant de son lait. Il veut que ceux qui ont deux femmes gardent la première qu'ils ont épousée et renvoient la seconde; qu'ils fassent pénitence pour le passé, parce que la polygamie est contraire à la sainte institution du mariage.

En l'absence des clercs, les laïques peuvent bénir la table avec le signe de la croix. Il est indifférent de recevoir la communion, avec ou sans ceintures, et de tenir ou non ses bras croisés sur la poitrine, en priant dans l'église; mais on ne doit pas refuser opiniâtrément de se conformer aux autres, dans ces sortes de pratiques, quand elles sont d'un usage général, comme les Grecs l'avaient voulu faire à leur égard. Il est utile de prier pour demander de la pluie, mais ces prières doivent être réglées par l'évêque. La prière n'est pas moins ordonnée aux laïques qu'aux autres. Mais quand l'Apôtre dit que nous devons prier sans cesse, cela doit s'entendre que nous devons avoir chaque jour des heures marquées pour la prière. L'heure du repas, les jours de jeûne exceptés, est l'heure de tierce, c'est-à-dire neuf heures du matin : quelques-uns vont jusqu'à sexte, d'autres jusqu'à none, et d'autres jusqu'à vêpres. Il faut recevoir l'Eucharistie à jeun. La femme peut, après ses couches, entrer à l'église, quand il lui plaît, pour rendre grâces au Seigneur. Quoique les jours solennels du baptême fussent Pâques et la Pentecôte, le Pape dispense les Bulgares de cette règle et permet de leur administrer ce sacrement en tout temps, comme on le permettait pour ceux qui se trouvaient en danger de mort. Il croyait devoir user de cette indulgence envers une nation nouvellement convertie. Il leur défend de chasser un prêtre qui avait sa femme, en disant qu'il n'appartenait point aux laïques de juger des prêtres et des clercs; ils devaient laisser le tout au jugement des évêques. Il ajoute qu'un prêtre, quelque méchant qu'il soit, ne pouvant souiller le sacrement, ils ne devaient pas faire difficulté de le recevoir de sa main. Il renvoie l'établissement d'un patriarche dans la Bulgarie jusqu'au retour de ses légats, qui lui apprendront le nombre et l'union des Chrétiens. Mais il leur promet, pour le moment, un évêque, puis un archevêque, quand le peuple chrétien se sera accru. Il leur fait entendre qu'il n'y a de vrais patriarches que ceux qui gouvernent les églises établies par les apôtres, c'est-à-dire celles de Rome, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Si l'on a donné le nom de patriarche à l'évêque de Constantinople, ça été plus par la faveur des princes que par raison.

Les Bulgares avaient demandé des règles de pénitence. Le Pape répond qu'il leur en enverra par l'évêque qu'il leur destine, parce qu'il n'est pas convenable de les mettre entre les mains des laïques, et il leur fera remettre par la même occasion, les livres pour la célébration des messes. Il décide que l'on doit recevoir à pénitence, au jugement de l'évêque ou du prêtre, ceux qui, après s'être révoltés contre le roi, en avaient témoigné du repentir. Ne vouloir pas les y admettre, ce serait imiter les novatiens. Il les avertit de ne conclure aucun traité de paix au préjudice de la foi de Jésus-Christ. S'il arrivait qu'ayant traité avec des Chrétiens, ils vinssent à rompre leurs serments et à leur déclarer la guerre, ils consulteraient leur évêque pour savoir ce qu'il y aurait à faire dans cette occasion. Il leur défend de prier pour leurs parents morts dans le paganisme; de conclure des traités avec les infidèles, si ce n'est dans la vue de les attirer à la vraie religion. Il ne veut pas qu'ils jurent plus longtemps sur leur épée, mais sur l'Evangile, ni qu'ils mangent de ce qu'un païen aura tué à la chasse, afin de ne pas communiquer avec lui. Quant aux criminels qui se réfugient dans les églises, on ne doit point les en tirer de force, mais leur sauver la vie et les mettre en pénitence, suivant que l'évêque ou le prêtre en ordonneront. Si quelqu'un est arrêté pour vol et qu'il le nie, il ne faut pas le mettre à la torture, pour tirer de lui un aveu forcé. La confession doit être volontaire. Les tortures ne sont autorisées ni par la loi divine, ni par la loi humaine. On doit accorder la sépulture à celui qui s'est tué lui-même, mais il ne faut pas offrir pour lui le sacrifice. La sépulture dans les églises est utile aux Chrétiens, pourvu qu'ils ne soient pas morts chargés de crimes. Il est beau de donner l'aumône à tous ceux qui la demandent, mais il faut aussi y garder de l'ordre. On la doit premièrement à soi-même, puis à ses parents les plus proches, quand ils sont dans l'indigence.

Ces peuples avaient enlevé aux Sarrasins plusieurs de leurs livres et ne savaient qu'en faire; le Pape leur ordonna de les brûler, à cause des blasphèmes qu'ils contenaient. Quelques-uns avaient reçu le baptême d'un Juif, mais sans savoir quelle était sa religion; le Pape commande de s'en informer, et en attendant il déclare le baptême valide, s'il a été conféré au nom de la sainte Trinité, ou, au nom de Jésus-Christ, ce qui est la même chose, selon saint Ambroise; parce que le baptême ne dépend point de la vertu du ministre, ainsi que l'enseigne saint Augustin. Il était venu dans la Bulgarie des Chrétiens de divers pays, grecs, arméniens et autres qui s'expliquaient différemment sur la religion. Les Bulgares demandent donc au Pape en quoi consiste le pur christianisme. Il répond que la foi de l'Eglise romaine a toujours été sans tache, et qu'ils en seront instruits par ses légats et par l'évêque et les écrits qu'il leur enverra.

Telle est la réponse du pape Nicolas Ier aux consultations des Bulgares; réponse qui tend en général à adoucir leurs mœurs farouches, et à leur inspirer l'humanité et la

charite chrétienne. Sans ces motifs, on aurait peine à approuver certaines décisions qui semblent affaiblir l'exercice de la justice et de la puissance publique. Mais on trouve dans ces réponses des témoignages précieux des anciens usages de l'Eglise romaine et de la discipline qui y était encore en vigueur. On y a joint dans la collection des conciles, un recueil de décrets divisé en vingt-huit articles et tirés par Jean Cochleus des décrets de Gratien, qui les cite sous le nom de ce Pape.

A Rodolphe de Bourges.—Les lettres du pape Nicolas 1er sont en trop grand nombre pour que nous puissions rendre compte de toutes. Nous ne ferons même que rappeler, malgré leur importance, celles qu'il écrivit à l'occasion du divorce du roi Lothaire, parce que nous en avons parlé ailleurs dans les articles de ce Dictionnaire consacrés à Adam de Vienne et à Adventius, de Metz. Nous passerons également sous silence plusieurs lettres particulières, bien que quelques-unes présentent certains cas de discipline à étudier, parce qu'il nous est impossible de tout dire; mais nous ne pouvons nous dispenser de rappeler quelques traits de celle qu'il adressa à Rodolphe, archevêque de Bourges, sur le pouvoir des corévêques. Quelques évêques de France déposaient les prêtres et les diacres ordonnés par les corévêques, et d'autres les réordonnaient. Le Pape n'approuve ni les uns ni les autres. Il dit que les corévêques ayant été institués à l'imitation des soixante-douze disciples, il n'était pas douteux qu'ils n'eussent pu remplir comme eux les fonctions épiscopales; mais que les canons les leur ayant défendues, il fallait à l'avenir les obliger à s'y conformer. L'archevêque de Narbonne s'était plaint que Rodolphe obligeait ses prêtres à comparaître devant lui pour y être jugés, en première instance. Le Pape déclare que l'archevêque de Bourges, en sa qualité de patriarche, n'a le droit de juger les clercs de Narbonne qu'en cas d'appel, et de gouverner cette Eglise pendant la vacance. C'est la première fois qu'il est parlé du patriarche de Bourges. On croit qu'il avait été établi parce que cette ville était la capitale du royaume d'Aquitaine, érigé par Charlemagne en faveur de Louis le Débonaire. Venant ensuite aux autres questions de Rodolphe, il dit qu'il n'était point d'usage dans l'Eglise romaine d'oindre du saint chrême les mains des prêtres et des diacres à leur ordination, et qu'il ne se souvenait point d'avoir lu que cela se pratiquât ailleurs. Il fallait bien qu'on le fît en France, puisque Rodolphe consultait le Saint-Siége, et on ne peut douter que cette onction ne fût en pratique du temps d'Amolaire et de Théodulphe, d'Orléans. Il était défendu aux pénitents de reprendre le service des armes; mais, parce que cette défense en jetait quelques-uns dans le désespoir, et que d'autres s'enfuyaient chez les païens, le Pape permet à Rodolphe de faire là dessus ce qui lui paraîtrait être le mieux, eu égard aux circonstances particulières. Il veut que l'on impose la pénitence des homicides à ceux qui ont tué leur femme, à moins qu'ils ne l'aient surprise en adultère, et qu'on leur défende de se remarier, excepté dans le cas où ils seraient encore trop jeunes. Il dit que, suivant la coutume de l'Eglise romaine, les évêques doivent dire à la messe du Jeudi saint l'hymne *Gloria in excelsis*, et porter en ce jour le Pallium, si toutefois ils en ont la permission du Saint-Siége. Le Pape fait observer à Rodolphe qu'il ne peut mieux témoigner sa soumission et son respect envers le Saint-Siége qu'en exécutant les décrets qui en sont émanés.

A Hincmar de Reims. —On trouve dans une de ses lettres à Hincmar un exemple des anciennes pénitences canoniques. Un moine nommé Eriarthe ayant tué un religieux de Saint-Riquier, sans que celui-ci eût rien fait qui fût digne de mort, alla à Rome demander l'absolution de son crime. Le Pape le trouvant disposé à la pénitence, lui en imposa une de douze années, dont il devait passer les trois premières, pleurant à la porte de l'Eglise; les deux suivantes, entre les auditeurs, sans communier; et les sept dernières, sans donner d'offrandes, mais avec permission de communier aux fêtes solennelles. Il l'obligea à jeûner, pendant ces douze années, comme en carême jusqu'au soir, excepté les jours de fêtes et de dimanches, avec ordre de ne voyager qu'à pied. Le Pape remarque qu'il aurait pu l'obliger à faire pénitence toute sa vie, mais qu'il l'avait abrégée, tant à cause de sa foi, qu'à cause de la protection des saints apôtres qu'il était venu implorer. Il recommande donc à Hincmar, son métropolitain, de faire accomplir à ce moine la pénitence qu'il lui avait imposée. Hincmar fit part de cette lettre à Hilmerade, évêque d'Amiens, dans le diocèse duquel, selon toute apparence, le coupable avait son monastère.

• Chacune des lettres de ce Pape, qui en a écrit un très-grand nombre, révèle beaucoup de vigueur et une grande fermeté. Plein de zèle pour le maintien des droits du Saint-Siége, il ne se montrait pas moins ardent à défendre ceux des évêques à qui on voulait les ôter. Comme son mérite était connu et qu'il avait la réputation de posséder à fond les lois ecclésiastiques, on venait de toutes les provinces le consulter sur diverses questions. Depuis le pontificat d'Anastase, on ne se souvenait pas qu'aucun de ses prédécesseurs eût été plus longtemps consulté. Il accueillait avec bonté ceux qui s'adressaient à lui, les instruisait de leurs devoirs, et tous s'en retournaient contents, après avoir reçu sa bénédiction pontificale, ce qui encourageait un grand nombre de pénitents à venir lui demander l'absolution de leurs crimes. Ami fervent de la discipline, il travailla de toutes ses forces a en réformer les abus, et demandait souvent à Dieu, avec larmes, de susciter, dans l'Eglise de bons exemples, pour la correction des mauvais chrétiens. La multitude d'affaires

dont il était accablé ne lui permettait pas de répondre aussitôt aux lettres qu'on lui écrivait, ni de donner à ses réponses toute l'étendue qu'il aurait souhaitée. Mais il répondait toujours, et quelque difficiles que fussent les affaires, il savait les démêler et s'en tirer avec honneur. Toutes ces grandes qualités le firent généralement regretter, lorsqu'il mourût le 13 novembre 867, après neuf ans sept mois et vingt jours de pontificat. On lui a donné le surnom de Grand qu'il a justifié aussi bien par ses talents que par ses vertus. Anastase le Bibliothécaire parle d'un registre de ses lettres; ce qui ferait supposer qu'elles ne sont pas toutes venues jusqu'à nous, quoique nous en possédions cent trois ou cent quatre. Celles que nous connaissons se trouvent dans la *collection des conciles*, d'où elles ont été tirées pour paraître dans le *cours complet de Patrologie*.

NICOLAS II, dont le premier nom était Gérard, naquit dans la Savoie, qui faisait alors partie du royaume de Bourgogne, ce qui l'a fait surnommer quelquefois le Bourguignon. Il était doué d'un esprit vif, possédait de belles connaissances, et se faisait remarquer avantageusement par la pureté irréprochable de ses mœurs et ses abondantes aumônes. Il passa de France en Italie, où ses talents et ses vertus le firent élever à l'évêché de Florence, vers l'an 1046. On loue particulièrement la faveur qu'il accorda à divers établissements religieux qui furent inaugurés sous son administration. Son épiscopat fut marqué par la mort de deux Papes, Victor II et Etienne IX, qui vinrent successivement finir leurs jours à Florence, et furent enterrés dans sa cathédrale. Il est probable que Gérard s'attendait peu à remplacer ce dernier. C'est cependant ce qui arriva. Il fut élu évêque de Rome et placé sur le Saint-Siége, en 1058, puis couronné le 18 janvier de l'année suivante. C'est le premier Pape dont l'histoire ait marqué le couronnement. Une faction lui opposa Jean, évêque de Velletri, connu sous le nom de Benoît X; Gérard, qui en montant sur le Siége de saint Pierre avait pris le nom de Nicolas II, le fit déposer par les évêques de Toscane et de Lombardie assemblés à Sutri. Un second concile, convoqué à Rome, régla qu'à la mort du Pape les évêques-cardinaux se réuniraient les premiers pour traiter ensemble de l'élection d'un nouveau Pontife; qu'ils y appelleraient ensuite les cardinaux-clercs, et enfin que le reste du clergé et du peuple y donnerait son consentement. Nicolas passa ensuite dans la Pouille, à la prière des Normands, qui lui restituèrent les domaines de l'Eglise romaine, dont ils s'étaient emparés. Le Pape y fit un traité avec eux, après avoir levé l'anathème qu'ils avaient encouru. Richard, un de leurs chefs, fut confirmé dans la principauté de Capoue, qu'il avait conquise sur les Lombards. Robert Guiscard, autre chef de ces conquérants, fut confirmé dans le duché de la Pouille et de la Calabre, et dans ses prétentions sur la Sicile, qu'il enlevait aux Sarrasins. Il promit au Pape une redevance annuelle et se constitua son vassal. Telle est, suivant l'historien Fleury, l'origine du royaume de Naples. Les Normands travaillèrent aussitôt à délivrer Rome des seigneurs qui la tyrannisaient depuis si longtemps, et à raser les forteresses qu'ils avaient aux environs. Nicolas mourut peu de temps après, en 1061, avec la réputation d'un assez bon politique. Il avait gardé le Siége de Florence pendant son pontificat, qui fut de deux ans, six mois et quelques jours.

Lettres. — Quoique ses écrits ne soient qu'en petit nombre et fort peu étendus, ils demandent néanmoins une certaine discussion. On a de lui plusieurs lettres qui sont particulièrement intéressantes, en ce qu'elles concernent les affaires de la France. L'auteur de la *Vie des Pontifes romains* n'en cite que cinq dans son ouvrage, mais on en compte jusqu'à neuf, sans y comprendre les bulles et priviléges accordés par ce Pontife. Elles sont presque toutes réunies dans la collection générale des conciles, et dispersées dans divers autres recueils. Binius, Marguerin de la Bigne et Papire Masson sont les premiers qui en ont publié quelque chose.

On en possède jusqu'à quatre adressées à Gervais, archevêque de Reims. Dans la première, après avoir rassuré ce prélat contre les bruits par lesquels on tâchait de le rendre suspect de favoriser le parti de l'antipape Benoît, Nicolas l'exhorte à continuer d'assister le roi de ses sages conseils. Il s'agissait particulièrement d'empêcher ce prince de se prêter aux mauvais desseins de ceux qui cherchaient l'impunité de leurs crimes dans la division de l'Eglise romaine. La fin de cette lettre fait voir qu'elle servait de réponse à une lettre précédente dans laquelle Gervais parlait au Pape d'un voyage qu'il se proposait de faire à Rome. Dans la seconde, le Pape lui ordonne d'interdire l'évêque de Beauvais, ordonné, dit-on, par simonie, jusqu'à ce qu'il fût allé à Rome, se justifier devant le concile qui devait s'y réunir. Cette lettre, par conséquent, fut écrite avant le mois d'avril 1059. Le but de la troisième est de recommander à Gervais de faire rendre justice à l'évêque de Verdun, pour quelques dommages qu'il avait soufferts. Afin de stimuler son ardeur, le Pape lui rappelle que cette église était sous la protection particulière du Saint-Siége, et il la lui promet pour lui-même dans sa quatrième lettre, en reconnaissance de son attachement et de sa fidélité envers l'Eglise romaine, puis il lui accorde la faveur qu'il avait sollicitée pour l'évêque de Senlis. Ce qu'il ajoute de l'incertitude de son voyage en France ferait croire que cette lettre est une réponse à celle qui nous reste de Gervais au même Pontife.

Nous avons une cinquième lettre du pape Nicolas adressée à saint Edouard, roi d'Angleterre. Ce pieux monarque lui avait demandé par lettre de confirmer la fondation

du monastère de Westminster qu'il venait de rétablir, et pour l'obtenir plus facilement, il avait confirmé lui-même les revenus que le Saint-Siége possédait en Angleterre. La lettre du Pape, en réponse à celle-ci, contient entre autres choses un magnifique éloge de la piété des monarques anglais.

La sixième, écrite aussitôt après le concile tenu à Rome en 1059, est adressée aux évêques, aux abbés, aux clercs et à tous les fidèles de l'Eglise de France, particulièrement dans les provinces d'Aquitaine et de Gascogne, elle a pour but de leur notifier une partie des décrets de ce concile, auxquels se trouvent ajoutés quelques règlements particuliers pour le maintien du bon ordre. Hugues de Flavigny, qui l'a insérée en partie dans sa *Chronique*, en rapporte aussi une septième adressée au comte de Rouergue. Le Pape exhorte ce seigneur à accorder sa protection aux églises et aux pauvres, et le menace d'excommunication, s'il retient plus longtemps les terres que l'abbaye de Saint-Vannes de Verdun possédait dans son pays.

La huitième est collective et a pour but de notifier au clergé de Sisteron qu'il avait ordonné pour gouverner ce diocèse, Gérard, élu évêque par Hugues, abbé de Cluny et légat du Saint-Siége dans cette province; par l'archevêque d'Arles, l'évêque d'Avignon et plusieurs autres prélats relevant de cette métropole. Cette lettre entre dans le détail de plusieurs points importants que Gérard devait observer, particulièrement à l'égard de l'ordination des clercs, qui ne pouvaient y être admis, si, à la connaissance des lettres, ils ne réunissaient les autres qualités prescrites par les canons. Il paraît, par quelques recommandations particulières qui s'y trouvent exprimées, qu'à cette époque on ne donnait encore le baptême, hors le cas de nécessité, qu'aux veilles de Pâques et de la Pentecôte. Cette lettre, insérée dans la *Gaule chrétienne*, a été reproduite dans l'*Histoire de Provence* par Bouché.

Enfin la neuvième lettre, publiée sous le nom du pape Nicolas II, est adressée à la reine Anne, princesse de Russie, que le roi de France, Henri Ier, avait épousée. Le saint Pontife l'exhorte à continuer ses pratiques de piété, et lui donne d'excellents avis pour porter le prince son époux à régner en monarque chrétien, et pour bien élever les princes ses enfants. Du reste la piété de cette princesse ne l'empêcha pas de contracter de secondes noces avec le comte Raoul de Crépy. Après sa mort elle se retira pour aller mourir elle-même en son pays. Quant à cette lettre, rien n'atteste positivement qu'elle soit l'œuvre authentique du Pape Nicolas II; elle pourrait tout aussi bien appartenir à saint Pierre Damien, entre les écrits de qui elle se trouve dans la *Collection des conciles*.

Décrets. — Outre les lettres dont nous venons de rendre compte, il y a encore de ce Pape diverses bulles, dont aucune ne se trouve dans le *Bullaire romain* de Lyon. Mais Baronius, Ughelli, et les Pères Labbé et Cossart, en ont publié plusieurs dans leurs recueils. On les a réunies avec d'autres moins connues dans l'édition du *Bullaire* publié à Rome après celui dont nous venons de parler.

Le pape Nicolas II fit plusieurs décrets pour tâcher de remédier aux désordres qui s'étaient introduits dans l'Eglise et y faire régner la vigueur de la discipline. Les plus connus sont ceux qui furent rédigés dans le concile de Latran, tenu en avril et mai 1059, de concert avec cent treize évêques qui y assistèrent. Après l'assemblée, le zélé pontife en fit un précis qu'il réduisit en treize articles ou canons, pour les adresser, avec une courte préface qui se lit en tête, à tous les évêques, clercs et fidèles de l'Eglise catholique. Le premier tend à empêcher à l'avenir les troubles qui pourraient s'élever dans l'élection d'un Pape. Ce qui s'était passé depuis peu, dans le schisme de l'antipape Benoît X, faisait craindre avec raison pour les élections suivantes. Il est donc ordonné que, lorsqu'à la mort d'un Pape il s'agira de lui donner un successeur, l'élection, comme nous l'avons déjà dit, sera au pouvoir des cardinaux : de façon que si quelqu'un est intronisé dans le Saint-Siége sans qu'ils l'aient élu unanimement et selon les règles, et qu'ensuite les autres ordres de clercs et de laïques y aient consenti, il sera regardé non comme un pontife, mais comme un apostat. Entre les autres articles ou règlements, les principaux regardent l'incontinence des clercs, la simonie, la pluralité des bénéfices, la pureté d'intention avec laquelle on doit entrer dans le cloître, et la défense de se faire moine dans l'espérance de devenir abbé, et enfin les mariages entre parents, qui se trouvent prohibés jusqu'au septième degré. Quant aux prêtres concubinaires, le concile défend d'entendre la messe de ceux qui sont reconnus pour tels. Tous ceux qui, depuis la constitution du pape Léon IX, ont vécu dans ce désordre, aussi bien les diacres que les sous-diacres et les prêtres, il leur est interdit de célébrer la messe, d'y lire l'évangile ou l'épître, de demeurer dans le sanctuaire pendant l'office, et même de recevoir leur part des revenus de l'église. Il est enjoint à ceux qui, en suivant la même constitution, avaient gardé la continence, de manger ensemble, de dormir dans un même lieu, voisin des églises pour lesquelles ils avaient été ordonnés, de mettre en commun tout ce qui leur viendrait de l'église, et de s'étudier à pratiquer la vie commune et apostolique. Telle est l'origine des chanoines réguliers, dont on rapporte l'institution à notre zélé pontife.

Nous avons dit que ces treize canons ou règlements adressés à toute l'Eglise ne sont qu'un précis des décrets qui furent faits dans le concile de Rome, et en voici la preuve. Le règlement contre la simonie, par exemple, est compris en deux lignes, et porte simplement défense qu'aucun soit

ordonné ou promu par cette voie à quelque office ecclésiastique que ce puisse être. Au contraire, le décret sur le même point, tel qu'il est imprimé à la suite des treize articles, est très-étendu. D'abord on y établit que les simoniaques seront déposés sans aucune miséricorde, conformément aux anciens canons et aux décrets des saints Pères. Mais ensuite le Pape, ayant quelque égard pour ceux qui avaient été ordonnés gratuitement par des simoniaques, leur permet par indulgence de demeurer dans les ordres qu'ils avaient reçus. Il en apporte aussitôt la raison : c'est que la multitude de ceux qui avaient été ordonnés était si grande, qu'on ne pouvait observer à leur égard la rigueur des canons. Mais il a soin de défendre à ses successeurs de prendre pour règle cette indulgence, que la nécessité du temps lui avait arrachée.

Il en est de même du décret touchant l'élection d'un Pape. Il est fort étendu, et contient non-seulement ce que porte le premier des treize articles, tel que nous l'avons donné, mais il comprend encore le discours que le Pape Nicolas II prononça à ce sujet, et plusieurs sages précautions, propres à écarter ou au moins à réparer les fâcheux inconvénients qui n'arrivent que trop fréquemment dans cette sorte d'élection. De plus, il est chargé de malédictions contre ceux qui enfreindront ses ordonnances, et appelle toutes sortes de prospérités, au contraire, sur ceux qui s'en montreront les consciencieux observateurs. On y lit une clause que l'abbé Fleury n'a eu garde de laisser tomber : c'est qu'on y fait passer pour un privilége personnel l'ancien droit de l'empereur d'approuver l'élection du Souverain Pontife. *Qui ab hac apostolica sede personaliter hoc jus impetraverint.* Nous n'avons ce décret entier que dans la chronique de Hugues de Flavigny, le décret de Gratien et la collection des conciles des Pères Labbe et Cossart. Ces trois éditions sont à peu près semblables, à quelques variantes près de peu de conséquence.

Le décret qui regarde l'institution des chanoines réguliers est encore plus étendu que le précédent. Dom Mabillon est le seul qui l'ait publié, sur un manuscrit incomplet du cardinal Ottoboni. Ce décret y est précédé d'un assez long discours de Hildebrand, qui remplissait dans le concile les fonctions d'archidiacre du Saint-Siége; discours qui, à proprement parler, n'est qu'une invective un peu véhémente contre la règle des chanoines, telle qu'elle fut approuvée par le concile d'Aix-la-Chapelle en 816, et pratiquée jusqu'alors en diverses églises, comme nous l'avons montré ailleurs. Vient ensuite une courte allocution du pape Nicolas II, pour appuyer le discours de son archidiacre; après quoi on trouve une critique fort vive de la règle des chanoines et même de celle des chanoinesses dont on avait fait lecture dans le concile, où l'on conclut à l'abrogation de l'une et de l'autre. L'éditeur, pour rendre plus intéressant ce morceau qui concerne l'institution des chanoines réguliers, a imprimé en tête l'ancienne formule de leur profession, avec les prières qui l'accompagnaient, telles qu'elles se trouvent dans un manuscrit de Corbie.

Il est clair, par tout ce que l'on vient de dire sur ce concile de Latran, tenu sous Nicolas II, que les actes de ce qui s'y passa devaient être fort prolixes, et que la plus grande partie de ce qui nous en reste n'a pas encore été réunie en un seul corps de décrets. C'est ce qui nous a engagé, pour le faire connaître, à réunir le plus que nous avons pu de ces fragments dispersés. Il serait à souhaiter que l'on pût recouvrer la partie qui concernait la cause du fameux Bérenger : ce serait un morceau aussi curieux qu'intéressant. Il est certain que cet infortuné scolastique y comparut; que sa doctrine y fut discutée; qu'il y eut entre lui et le diacre Albéric, moine du Mont-Cassin, une dispute en règle qui dura plusieurs jours, et que, convaincu enfin d'hérésie par le pape Nicolas, il brûla ses écrits de ses propres mains et souscrivit lui-même son abjuration. De tout cela il ne nous reste que sa profession de foi et une connaissance générale de ce qui se passa dans le concile; mais nous n'en avons point le détail suivi, tel qu'il fut rédigé par écrit, suivant la coutume.

Le vigilant Pontife célébra plusieurs autres conciles dont il ne nous reste rien que quelques traits historiques et fort superficiels de ce qui s'y passa. Baluze nous a conservé sous son nom un recueil de règlements qui portent la date de la première année du règne de Philippe, c'est-à-dire en 1060. Cette date, ainsi marquée à la tête de ces règlements, ferait croire qu'ils étaient faits spécialement pour la France. On lit dans le petit préambule qui les précède que ce sont les ordonnances ou règlements du pape Nicolas, tels qu'ils se trouvaient dans les saints canons, et que l'Eglise romaine faisait profession de les suivre. Ils sont au nombre de quinze, et le premier recommande l'observation de la trêve de Dieu, sous peine d'anathème. Les autres roulent principalement sur le concubinage des clercs, la simonie et tout ce qui y tendait. On a vu que ce sont là les deux vices que le zélé pontife avait le plus à cœur d'extirper, parce qu'ils étaient les plus répandus et les plus affligeants pour l'Eglise. Afin d'inspirer en particulier plus d'éloignement pour la simonie, il veut que les églises qui auront été consacrées à prix d'argent par des simoniaques, soient consacrées de nouveau, et déclare que les prêtres et tous les autres clercs, qui seraient ordonnés dans la suite par des évêques publiquement convaincus de simonie, ne devaient point se regarder comme légitimement ordonnés.

La vie de ce saint Pape fut écrite vers l'an 1356; on la trouve dans le *Recueil des écrivains d'Italie*, par Muratori.

NICOLAS le Mystique, ainsi nommé parce qu'il avait été secrétaire de l'empereur

Léon VI, fut élu patriarche de Constantinople en 895. Quoiqu'il dût son élection à la faveur de ce prince, il ne s'en opposa pas avec moins de fermeté à son mariage avec Zoé Carbounopsine, qui lui avait servi de concubine avant la mort de sa troisième femme. Le zélé pasteur déposa le prêtre Thomas, qui leur avait donné la bénédiction nuptiale et interdit au monarque l'entrée de l'église, de sorte qu'il ne pouvait plus entendre la messe que dans la sacristie. Jusqu'à l'époque de Léon VI, on ne connaissait personne dans l'empire romain qui eût contracté des quatrièmes noces. Aussi, quand il fut question de baptiser l'enfant de Léon, avec les solennités ordinaires et comme fils de l'empereur, tous les évêques s'y opposèrent, à moins que ce prince ne consentît à congédier la mère. Quoiqu'il fût bien résolu de n'en rien faire, il ne laissa pas de le promettre avec serment. L'enfant fut baptisé le jour de l'Epiphanie. Mais à peine trois jours s'étaient écoulés que Léon fit introduire Zoé dans le palais, où il lui donna le rang d'impératrice. Cette infraction publique des canons causa un grand scandale dans l'Eglise. Le patriarche en fit des remontrances à l'empereur, en le priant de respecter sa dignité souveraine. Il lui rappela qu'il y a au ciel un empereur plus puissant que lui, qui ne manquerait pas de punir un crime de cette nature. Les princes ne sont pas au-dessus des lois pour se donner ainsi la liberté de satisfaire impunément toutes leurs passions déréglées. Au contraire, ils doivent se tenir à eux-mêmes lieu de loi, et disposer leurs mœurs selon les règles de la vertu. Enfin, il le priait avec larmes de s'abstenir de cette femme jusqu'à ce que l'affaire eût été examinée par des légats qu'il attendait de Rome et des autres chaires patriarcales.

Au pape Anastase III.— Lorsqu'ils furent arrivés, Nicolas proposa à l'empereur de les réunir en conférence secrète dans l'intérieur du palais, mais sa demande fut refusée. Cependant on l'invita au festin qui se célébrait tous les ans au palais, le premier février, jour de la fête de saint Triphon. Il s'y rendit; mais, pressé d'approuver le mariage de Zoé, il refusa. Aussitôt des gardes s'emparèrent de sa personne et il fut envoyé en exil, où il n'eut la permission d'emmener avec lui ni un ami, ni un valet, ni même d'emporter un livre pour sa consolation. Tous les évêques qui partageaient ses sentiments furent traités de même ou emprisonnés. Rappelé de son exil et rétabli sur son siége du vivant de Léon lui-même, le patriarche Nicolas, aussitôt après la mort de ce prince, écrivit au pape Anastase III, qui avait succédé à Sergius, pour se plaindre de la persécution qu'il avait soufferte de la part des légats de ce pontife.

« Ils semblaient n'être venus, dit-il, que pour nous déclarer la guerre. Mais, puisqu'ils s'attribuaient la primauté dans l'Eglise, ils devaient au moins s'instruire soigneusement de toute l'affaire, et en faire leur rapport au Souverain Pontife, au lieu de consentir à la condamnation de ceux qui n'avaient encouru la colère du prince, que parce qu'ils détestaient la fornication. » Il ajoute qu'il n'était pas surprenant que deux ou trois hommes se fussent laissé surprendre, mais qu'il était difficile d'admettre que les prélats d'Occident eussent, sans aucune connaissance de cause, confirmé par leurs suffrages la peine d'exil décernée contre lui et les autres évêques. « J'apprends, continue-t-il, que l'on invoque le mot de *dispense* pour autoriser ce mariage, comme si par dispense on pouvait violer les canons et autoriser la débauche. La dispense, si je ne me trompe, se propose d'imiter la miséricorde de Dieu, et tend la main au pécheur pour le relever, mais elle ne lui permet pas de croupir dans le péché où il est tombé. » Il insiste sur ce que les quatrièmes noces étant défendues par les canons, on ne peut leur donner le nom de mariage; et, sans s'arrêter à une observation qui lui avait été faite, que chez les Romains on permettait à tout homme de prendre, non-seulement une cinquième et sixième femme, mais jusqu'à l'infini, suivant cette maxime : *Melius est nubere quam uri;* il soutient que le texte de saint Paul ne s'entend que des secondes noces, et ne s'applique qu'aux femmes, à cause de la faiblesse de leur sexe. Il montre qu'en matière de péché, les princes n'ont jamais de priviléges qui les élèvent au-dessus des particuliers; mais, afin de ne pas paraître condamner la mémoire de Léon, il ajoute, qu'avant de mourir, ce prince reconnut sa faute avec larmes, et en demanda pardon. « Je fus des premiers, dit-il, à l'y exhorter et à prier avec lui; car il m'avait rappelé d'exil et m'avait rendu à mon Eglise. »

Au pape Jean X. — Cependant le schisme que le mariage de Léon avait causé dans l'Eglise grecque, cessa en 920, par un décret de Romain Lecapène, déclaré empereur par Constantin fils de Léon, et couronné par le patriarche Nicolas. Ce décret, qu'on appelle d'union, défendait absolument les quatrièmes noces. L'empereur l'envoya au pape Jean X, et ce fut à cette occasion que le patriarche lui écrivit, pour le prier de renouer avec l'Eglise de Constantinople, le commerce de relations interrompu par la difficulté des temps, et d'envoyer des légats avec lesquels on pût convenir que le mariage de Léon n'avait été permis que par indulgence pour ce prince. « Alors, ajoute-t-il, on recommencera à Constantinople à réunir le nom de votre sainteté au nôtre dans les sacrés dyptiques, suivant l'ancien usage, et nous jouirons ensemble de tous les avantages de la paix. » Basile protospataire, et le prêtre Euloge furent chargés de remettre cette lettre au pape et de lui faire approuver le décret d'union.

A Siméon, prince des Bulgares. — A la prière du Souverain Pontife, le patriarche Nicolas écrivit à Siméon, prince des Bulgares, pour lui recommander Théophilacte et Carus, légats du Saint-Siége, chargés de traiter de la paix avec ce prince, que l'on

accusait de faire jeter en prison et dans les fers tous ceux qui se présentaient devant lui. Nicolas lui fait observer que s'il se permettait des excès semblables envers les envoyés de Rome, il ne manquerait pas d'encourir l'indignation des grands apôtres saint Pierre et saint Paul. Il lui rappelle la peine infligée à Saphire et Ananie, pour avoir manqué de respect envers ces chefs de l'Eglise; et l'aveuglement dont le magicien Elymas s'était vu frappé, pour avoir combattu les vérités que saint Paul annonçait. « Si vous vous rappelez ces deux événements, ajoute-t-il, je ne doute pas que, saisi d'une crainte salutaire, vous ne receviez avec respect les avertissements du très-saint Pontife, surtout s'il est vrai, comme on le dit, que vous avez en grande vénération les deux princes de l'Eglise, saint Pierre et saint Paul. » Il touche quelque chose du rétablissement de la paix, troublée dans l'Eglise de Constantinople, par les quatrièmes noces de l'empereur Léon, et le prie, quand à l'avenir il recevra des lettres des empereurs, de leur adresser ses réponses et non pas au sénat. Le patriarche termine sa lettre en demandant à Siméon une entrevue pour traiter avec lui de la paix. Cette lettre fut écrite après l'an 920.

LETTRES DIVERSES.— On trouve cinq autres lettre de Nicolas, écrites en latin et adressées, l'une au prince d'Arménie qu'il félicite d'avoir, avec ses sujets, quitté les erreurs des sévériens et des manichéens, pour embrasser la foi catholique, une autre, au prince des Sarrasins, pour le détourner de la persécution qu'il exerçait contre les Chrétiens; la troisième, aux évêques qui avaient consenti à son exil et reconnu Euthymius; la quatrième, au duc des Lombards, et la cinquième, au prince Amalphitain. Ces deux dernières ne sont que des lettres de félicitations sur la bonne conduite de ces princes.

AUTRES ÉCRITS.— Entre les différentes lettres imprimées à la suite du *Typique de saint Sabas*, Venise, 1643, on en voit une en vers, sous le nom du patriarche Nicolas, adressée à Anastase, abbé du mont Sina; c'est un *Traité sur les jeûnes des Grecs*. Possevin cite également, sous le même nom, un Commentaire sur l'Ecriture sainte. On ne l'a pas encore imprimé, non plus qu'une autre lettre dont le même écrivain rapporte les premiers mots. Il y a encore de ce patriache, dans le IVe livre du droit grec-romain, un décret touchant l'expédition gratuite des lettres patriarcales. Enfin, on cite de lui une synodique qui réglait les deux degrés dans lesquels on pouvait contracter mariage. Nicolas mourut le 15 mai 925. L'Eglise l'honore entre les saints.

NICOLAS, poëte satirique qui ne nous est connu que par son nom, et quelques mauvaises pièces de vers, florissait sur la fin du XIe siècle. Il était d'origine normande ou parisienne, autant qu'il est permis d'en juger par la résidence des personnes qu'il attaque dans ses *Satires*. La première est contre les abbés simoniaques en général, et la seconde, contre l'abbe de saint Etienne de Caen en particulier. Dans l'une, il loue jusqu'à l'exagération le zèle avec lequel le légat du Saint-Siége, Hugues de Die, employait à poursuivre les simoniaques toute l'autorité dont il était revêtu; ce qui indique que cette pièce fut composée avant l'an 1082, époque où ce légat devint archevêque de Lyon. La satire suivante révèle la même exagération, mais en sens opposé. L'auteur y vomit un déluge d'injures contre l'abbé de Saint-Etienne, qui devait être alors, ou Guillaume Bonne-Ame, successeur du célèbre Lanfranc, si cette pièce précéda sa promotion à l'archevêché de Rouen en 1079, ou Gilbert le Rusé, si cette satire est postérieure à cette dernière époque. Mais quel que fut celui de ces deux abbés auquel ces vers étaient adressés, on peut affirmer en toute assurance qu'ils étaient loin de mériter un traitement aussi injurieux. Il suffit de rappeler pour leur justification qu'ils durent leur place à Guillaume le Conquérant, qui n'eût pas souffert que dans ses Etats, on élevât aux dignités d'autres personnes que des sujets d'un mérite reconnu et d'une vie irréprochable. Rien donc n'est plus propre à mettre en évidence la mauvaise humeur du poëte, et à faire connaître sa passion de dénigrement qu'une pièce de cette nature.

Dom Mabillon, qui avait découvert ces deux premières satires dans un manuscrit du collége des Jésuites à Paris, en déterra une troisième, en vers léonins, genre de versification si fort en vogue dans le XIe siècle. L'auteur s'attaque personnellement à Yves Ier, abbé de Saint-Denis, et le traite plus cruellement encore qu'il ne l'avait fait pour l'abbé Etienne dans la satire précédente. On peut dire que tous les genres de calomnie y sont épuisés, et qu'il y poussa la colère satirique jusqu'à la fureur et à la rage. Cependant on voit, par deux épitaphes, que cet Yves était un abbé de mérite et de piété : *Moribus et factis exemplar agens pietatis*. Mais il ne tient pas au poëte qu'on ne le regarde comme un des plus grands scélérats qui aient jamais existé; pire que les Pharaon, les Hérode, les Judas, les Néron, les Dioclétien. Malgré ces défauts dom Mabillon n'a pas laissé d'avoir la complaisance de publier près de cent cinquante vers de cette dégoûtante production. Telle qu'elle est, elle sert au moins à montrer que les versificateurs de cette époque n'avaient pas plus de dispositions pour la satire que pour les autres genres de poésie, puisqu'au lieu de ces saillies ingénieuses et de ces traits fins et délicats, que ce genre exige, ils ne savaient que tremper leur plume dans le fiel et lui faire écrire les injures les plus grossières. Quoique cette pièce précède les deux autres dans le manuscrit dont nous avons parlé, et qu'elle ne porte pas de nom d'auteur, il y a beaucoup d'apparence néanmoins qu'elle appartient au même poëte. On y reconnaît le même génie; elles ont été composées dans le même temps, puisqu'il

est evident que la dernière n'a été publiée que peu d'années avant la mort de l'abbé Yves, arrivée en 1094.

NICOLAS, auteur d'une *Lettre à Gérébert*, est probablement le sous-prieur de Saint-Victor, qui portait ce nom et qui mourut en 1180. En effet, cette pièce est immédiatement suivie dans le recueil de Duchesne de plusieurs autres lettres, qui sont écrites par des chanoines de Saint-Victor, ou qui leur sont adressées. Quoiqu'il en soit, le billet dont il s'agit est d'une bien faible importance. Nicolas allègue ses fonctions pour s'excuser de n'avoir pas écrit à Gérébert, et il se plaint que celui-ci, moins occupé, ne lui écrit pas davantage. Cela toutefois n'empêchera point leur amitié de se soutenir et de n'avoir d'autre terme que la mort. *Idem vitæ et amicitiæ terminus.* Nicolas finit cette lettre comme Cicéron commence quelquefois les siennes. *Si vales, bene est, ego valeo.* Le P. Lelong cite d'après Feller une glose sur l'*Apocalypse*, par Nicolas de Paris; nous n'avons aucun moyen d'éclaircir si ce Nicolas est celui dont nous venons de parler.

NICOLAS. La plupart des bibliographes s'accordent pour donner ce nom à un moine du Bec qui publia vers la fin du XIe siècle une *Relation des miracles de saint Nicolas, évêque de Myre*, qui se multiplièrent en plusieurs endroits, après qu'on eut transféré son corps d'Orient en Occident. Il s'est glissé une faute dans le passage de de ses *Annales* où dom Mabillon nous donne une notice de cet écrit. On y lit *Ineunte undecimo sæculo* au lieu de *duodecimo*, car il est évident que cet ouvrage ne put être publié qu'au commencement du XIIe siècle puisqu'il fait mention de la mort du vénérable Gérard, fondateur et premier prieur du monastère de la Charité-sur-Loire, arrivée en 1086. Cette relation du reste n'est encore que manuscrite, mais si Bollandus conserve de nos jours quelques continuateurs, nous la recommandons à leurs souvenirs. Elle est digne de tenir sa place entre les autres monuments du sixième jour de décembre, où elle compléterait avantageusement l'histoire de saint Nicolas.

NICOLAS Nuz, auteur d'un poëme sur la première ferveur de la congrégation d'Afflighem, que l'on a conservé longtemps manuscrit dans la bibliothèque de cette abbaye, paraît avoir vécu vers l'an 1130. Voici le titre de cet ouvrage que nous ne connaissons pas autrement : *Eximii viri Nicolai carmina de primitivo congregationis Haffligiensis fervore, ac angelis etiam miranda sanctitate.*

NICOLAS ne nous est connu que par les deux titres de diacre et de chanoine de Liége qu'il se donne lui-même dans ses écrits. On ignore l'époque de sa naissance ainsi que celle de sa mort. Les ouvrages qu'ils nous a laissés témoignent seulement qu'il commençait à écrire en 1131, et qu'il n'avait pas encore déposé la plume en 1142. C'est à la première de ces deux époques qu'il faut rapporter l'*Eloge d'Alger*, qu'il composa du vivant même de cet écrivain, mais après sa retraite dans l'abbaye de Cluny, pour servir de préface à son *Traité de la miséricorde et de la justice.* Nous avons deux éditions de cet *Eloge*, l'une parmi les *Analectes* de dom Mabillon, et l'autre dans le tome V des *Anecdotes* de dom Martène.

Le second ouvrage de Nicolas est une *Vie de saint Lambert*, évêque de Tongres et mort martyr en 708. Elle est dédiée à Wederic, abbé de Liessies, à la prière duquel il avait entrepris ce travail. Ce qui l'avait particulièrement déterminé à donner une nouvelle vie du saint évêque, c'est que les anciennes, quoique fort accréditées, n'expliquaient pas, selon lui, la véritable cause de son martyre, et fournissaient même aux libertins un prétexte d'insulter à sa mémoire. Ces anciennes *Vies* étaient au nombre de trois, savoir : l'une, composée par Godescalc, diacre de Liége au VIIIe siècle; l'autre, par Etienne, évêque de Liége au Xe, et la troisième, par Anselme, chanoine de la même église au XIe siècle. Nicolas, après avoir promis, dans la sienne, de s'attacher uniquement à la vérité historique, annonce qu'il parlera de la naissance de Lambert, en nommant ses parents, les princes sous lesquels il a vécu, les docteurs qui lui ont appris les saintes lettres; il promet de raconter les miracles qu'il a faits dans son enfance, les circonstances de son élection à l'évêché de Tongres, de son injuste expulsion de cette église et de son glorieux rappel. Il veut décrire sa patience, son humilité, même dans les circonstances les plus glorieuses, et la manière dont, après la conversion des Taxandres, il couronna une vie toute sainte par le martyre, et enfin, comment le pontife romain connut le moment même où il passa de ce monde à l'éternité. Il indique, comme source où il a puisé *Les gestes des Français*, la *Chronique de Réginon*, la *Vie* abrégée du saint, par Sigebert, les lettres de plusieurs évêques, la vie de saint Laudoalde, prêtre, la vie de sainte Landrade, vierge, et enfin des traditions anciennes, mais constantes, dit-il, et uniformes.

Malgré toutes ces autorités, il est difficile de décider si, dans les points où il s'écarte des premiers historiens de saint Lambert, on doit la préférence à son récit. Par exemple, quand il nous donne pour la vraie et principale cause de la mort du saint, les prétendus reproches qu'il fit à Pépin et à sa concubine Alpaïde sur le scandale de leurs liaisons, mérite-t-il plus de croyance que Godescalc, auteur presque contemporain, qui garde un profond silence sur ce commerce? Et quand il attribue ce silence à la crainte de la famille de Pépin, ne peut-on pas lui opposer la liberté avec laquelle la plupart des historiens ont parlé de Charles Martel, sous les descendants de ce prince? D'ailleurs, cet auteur ne suit pas toujours ses garants avec une scrupuleuse fidélité. Il orne quelquefois son récit de circonstances

qu'il paraît avoir tirées de son imagination : contre la promesse qu'il a faite en commençant, il préfère le merveilleux au simple et au naturel. En un mot, son ouvrage, que l'on peut voir dans Chapeauville et dans Bollandus aux passages que nous citons, tient plus de l'éloge que de l'histoire. C'est ce motif qui a empêché dom Mabillon de l'insérer dans le recueil de ses *Actes des saints Bénédictins*. Il se contente de remarquer, en reproduisant celui de Godescalc, les passages où Nicolas diffère sérieusement de cet historien

Swert attribue encore à notre auteur l'histoire d'une *Translation des reliques de saint Lambert;* mais dom Mabillon prétend que cet ouvrage ne diffère nullement de celui qui a pour titre : *Triomphe de saint Lambert dans l'expédition du château de Bouillon.* Quoique ce récit soit unique dans le manuscrit de l'abbaye d'Aulne, d'où Chapeauville l'a tiré pour le rendre public, il laisse deviner cependant en plusieurs passages la main d'un chanoine de Liége, et dans le manuscrit dont nous venons de parler, il suit immédiatement la *Vie de saint Lambert*, par Nicolas; ce qui l'a fait attribuer à cet auteur. Le sujet du *Triomphe de saint Lambert* est le recouvrement du château de Bouillon, acquis en 1096 par Otbert, évêque de Liége, et enlevé depuis à cette Eglise. L'auteur fait d'abord la description de cette place qui passait alors pour imprenable. Il rapporte ensuite que Rainald, comte de Bar, s'en étant emparé par ruse sur le même évêque de Liége, Adalberon II, successeur d'Otbert, forma le dessein de le reprendre; il vint, en effet, l'assiéger en personne, en 1140; mais après bien des efforts inutiles, il ne vit pas d'autres ressources que de faire apporter au camp les reliques de saint Lambert. Aussitôt qu'elles parurent, leur présence ranima le courage des assiégeants et abattit tellement celui des assiégés, qu'ils se rendirent le 22 septembre, indiction VIe, et la quatrième année de l'empereur Conrad II. Nous dirions aujourd'hui Conrad III, mais il est probable que l'auteur ne compte point Conrad Ier au nombre des empereurs, à moins que le copiste n'ait mis un chiffre pour un autre. Du reste, ces dates qui se lisent en tête de l'ouvrage sont exactes et se rapportent, suivant Albéric de Trois-Fontaines, à l'an 1142. Cette relation, divisée en vingt-deux chapitres, est écrite avec beaucoup d'ordre, de précision et de jugement. Elle est intéressante pour l'histoire de Liége et de Bouillon.

NICOLAS, prieur du Mont-aux-Malades, c'est-à-dire d'une communauté de chanoines réguliers chargés du service d'un hôpital situé aux portes de Rouen, ne nous est guère connu que par une transaction qu'il souscrivit sous ce titre en 1160, et par quelques-unes de ses lettres qui nous ont été conservées parmi celles de saint Thomas de Cantorbéry. Mais il jouissait par sa place et par ses vertus d'une grande considération à la cour du roi Henri II d'Angleterre, et auprès des prélats et des grands de Normandie, comme on pourra s'en convaincre par la courte analyse que nous allons donner de ses *Lettres*.

A l'époque où l'archevêque de Cantorbéry se réfugia en France, Nicolas employa tout ce qu'il avait de crédit, moins pour faire triompher la cause du prélat, que pour le réconcilier avec son roi. Tel est l'objet de la correspondance qui s'établit entre l'illustre proscrit et le prieur du Mont-aux-Malades. L'archevêque l'avait chargé de remettre des lettres à l'impératrice Mathilde, mère du roi, et à l'évêque de Lisieux, Arnoul, que le primat d'Angleterre aurait bien désiré mettre dans ses intérêts. Nicolas, après s'être acquitté de la commission, rend compte de ses démarches, soit auprès de la princesse, soit auprès de l'évêque Arnoul; et comme on opposait au zèle du métropolitain les désordres qui régnaient dans le clergé, l'auteur en homme dont le cœur est droit, lui suggère d'aller lui-même au-devant des abus que l'on voulait réformer.

Dans une autre lettre, datée de l'an 1165, il s'excuse de ne pouvoir aller joindre l'archevêque, parce que le roi d'Angleterre qui se trouvait sur les lieux, se montrant toujours indisposé contre lui, jusqu'à ne vouloir pas même entendre prononcer son nom, il y aurait de la témérité à entreprendre ce voyage. Au reste, il l'avertit que ce roi est tellement aux abois, qu'il acceptera la paix avec la France, aux conditions qu'on voudra lui imposer; ce qui, dit-il, pourra le rendre plus traitable à votre égard.

Dans le cours de l'année 1166, l'archevêque de Cantorbéry ayant condamné solennellement les anciennes coutumes d'Angleterre qu'on voulait faire revivre, et excommunié ceux qui avaient fait serment de les observer ou qui les observeraient à l'avenir, Nicolas lui en témoigne sa joie. Il l'avertit en même temps que l'archevêque de Rouen, ainsi que les évêques de Lisieux et de Séez ne se montrent nullement disposés à faire exécuter la sentence; que l'on en murmure hautement dans le royaume, et qu'on en avait même interjeté appel au Pape. Enfin, il lui suggère les moyens d'entrer en accommodement. L'archevêque, décidé à pousser jusqu'au bout et selon toute la rigueur des canons ses poursuites juridiques contre le roi, chargea le prieur du Mont-aux-Malades de présenter à l'impératrice mère, les lettres monitoriales et comminatoires qu'il adressait au roi. Nicolas, dans sa réponse, instruit le prélat de l'effet qu'elles ont produit sur l'esprit du monarque, et des mauvais traitements qu'il avait fait éprouver aux porteurs et à ceux qui les avaient reçues. Il ajoute qu'il en avait été outré au point que personne n'osait plus lui parler en sa faveur.

Jean de Salisbury *faisait* tant de cas du jugement de ce sage prieur, que, dans une occasion où le prélat ne savait quel parti prendre, il ne sait lui suggérer autre chose, sinon de suivre les avis de frère Nicolas. C'était en effet un homme de bon conseil :

aussi l'employait-il souvent lui-même. Il rappelle que dans une occasion où il avait à proposer au roi des considérations graves et capables de l'effrayer, et n'osant les lui adresser en personne, c'est à Nicolas qu'il les envoya, afin qu'il en fît usage dans ses remontrances. Cette lettre de Jean de Salisbury est de l'an 1167 ou 1168, époque après laquelle nous ne trouvons plus rien qui constate l'existence de Nicolas.

NICOLAS n'est connu que par le titre de moine de Saint-Crépin de Soissons qu'il se donne lui-même dans sa préface de la *Vie de saint Godefroy*, ou Geofroy, décédé évêque d'Amiens en 1115. Cet ouvrage, dont la date souleva une contestation sérieuse entre les savants, nous paraît avoir été composé peu de temps après la translation du corps du saint prélat, qui se fit le 5 avril 1138. Ce fait résulte pour nous de l'épître dédicatoire adressée à Rothard qui fut remplacé en 1140 dans sa dignité de doyen de l'Eglise de Soissons. Dans un prologue qui suit cette dédicace, l'auteur proteste qu'il n'a rien omis pour s'assurer de la vérité des faits qu'il va rapporter. Il n'en savait, comme il l'avoue, que très-peu de choses par lui-même ; mais il avait consulté trois hommes vénérables parfaitement instruits de tout ce qui concernait la personne de Godefroy, et témoins oculaires d'une grande partie de ses actions. Le premier était ce Rhotard dont nous venons de parler, neveu du saint et élevé auprès de lui jusqu'à un âge avancé ; le second, Reniger, moine de Saint-Quentin, qui avait été également son disciple ; et le troisième, Gislebert ou Gilbert, personnage d'une probité reconnue, l'ami de Godefroy dans tous les temps, et son fidèle compagnon dans tous ses voyages.

Malgré ces précautions et ces autorités, la narration de notre historien ne laisse pas de donner matière à la critique. On lui reproche surtout d'avoir avancé contre l'abbaye de Saint-Valery une des plus atroces calomnies et des plus invraisemblables qui se puissent imaginer. Son absurdité cependant n'a pas empêché les ennemis de l'ordre monastique de la rebattre souvent et de la retourner de toutes les façons pour lui donner un air de probabilité. Nos lecteurs ne trouveront pas mauvais, puisque l'occasion s'en présente, que nous en reproduisions à notre tour la réfutation. Voici d'abord le fait, tel qu'il est rapporté par notre historien.

Saint Godefroy, dit-il, dans le cours des visites de son diocèse, étant descendu dans une église dépendante du monastère de Saint-Valery, les prêtres du voisinage lui apportèrent des calices et des ornements pour les bénir. Les moines, en étant informés, accoururent aussitôt pour s'opposer à cette bénédiction, en soutenant que l'évêque d'Amiens n'avait aucune juridiction sur leur territoire. Le saint leur répondit avec douceur que le droit de consacrer les vases de l'autel l'accompagnait partout où il se trouvait. Mais voyant que ses remontrances ne pouvaient les fléchir, il aima mieux céder et se retira. De retour chez lui, son premier soin fut de convoquer son clergé, pour lui exposer l'affront qu'il venait de recevoir. Le synode indigné ne balança point à faire citer l'abbé de Saint-Valery. L'accusé comparut. Mais à l'aide d'une quantité d'or qu'il répandit secrètement dans l'assemblée, il vint à bout d'en corrompre les principaux membres et de les mettre dans ses intérêts contre leur évêque. Piqué d'une si lâche trahison, Godefroy porta l'affaire au tribunal de Manassès, archevêque de Reims, qui tenait alors un grand concile dans sa ville métropolitaine. L'abbé s'y étant rendu avec ses moines, la bourse encore mieux garnie que la première fois, se plaignit que l'évêque voulut attenter sur les droits de son monastère. En même temps il produisit des lettres de Rome qu'il disait anciennes, et pria l'archevêque d'en ordonner la lecture. Pendant que tous ceux qu'il avait séduits s'efforçaient d'y applaudir, Godefroy, soupçonnant quelque supercherie, en demanda la communication. Tous ses soupçons se trouvèrent confirmés au premier coup d'œil. Pour convaincre de la fraude tous les assistants, il n'eut besoin que d'en frotter le titre du coin de sa robe, et alors, au lieu d'une écriture ancienne qu'il présentait, on vit paraître des caractères nouvellement tracés. Les moines, couverts de confusion, ne trouvèrent alors d'autre issue que d'en appeler au Saint-Siége. Quelque illusoire que fût cet appel, le saint prélat voulut bien y déférer. Les deux partis se mettent en marche incontinent pour Rome ; mais les moines plus diligents arrivent les premiers. L'or dont ils s'étaient munis produisit le même effet à Rome qu'à Reims et à Amiens. Ils emportent l'affaire d'emblée, et reviennent triomphants. Quand Godefroi parut, les officiers de la cour romaine voyant qu'il n'apportait que des raisons, firent concert pour lui reprocher de vexer injustement l'abbaye de Saint-Valery. Le bon évêque frustré dans son espérance partit tranquillement pour aller accomplir un vœu qu'il avait fait à saint Nicolas de Bari. Mais en repassant par Rome, il trouva le Pape (c'était alors Pascal II) mieux disposé en sa faveur, sur ce qu'on lui avait rapporté de la sainteté de sa vie depuis son départ. Alors il fut écouté dans ses défenses, obtint pleine justice et remporta des lettres pour contraindre les moines de Saint-Valery à lui obéir en tout, comme à leur père et leur pasteur. Depuis ce temps, ajoute l'auteur, l'Eglise de Saint-Valery demeure soumise à l'évêque d'Amiens. *Ex eo tempore.... paret episcopo Ambianensi.*

Tel est en abrégé le récit de Nicolas. Disons un mot maintenant des raisons qu'on lui oppose. D'abord, on ne trouve aucune mention de ce fait, ni dans Yves de Chartres, le conseil de Godefroy et l'un des plus zélés adversaires des priviléges monastiques, ni dans aucun auteur contemporain. Ensuite, l'histoire en elle-même ne présente qu'un

tissu de contradictions et d'absurdités. D'abord la séduction des trois clergés d'Amiens, de Reims et de Rome, est une chose incompréhensible et sans exemple. Quelle apparence, en effet, qu'un si grand nombre de personnes qui faisaient profession de probité, se soient oubliées au point de sacrifier à un vil intérêt leur honneur, leur conscience et les droits de l'épiscopat. Mais en les supposant capables d'un crime aussi honteux, comment les fonds d'une abbaye qui n'a jamais passé pour opulente, auraient-ils pu suffire à satisfaire leur avidité? Certainement, plus la fraude dont on poursuivait la réussite était énorme, plus devaient être chers les suffrages que l'on marchandait pour assurer son succès. Et toutefois, ce n'est encore ici que le moindre des inconvénients qu'il faut dévorer, en adoptant le récit de notre historien. La conduite qu'il fait tenir à l'abbé de Saint-Valery, est tout autrement difficile à croire; elle se dément dans tous ses points. D'un côté, c'est un supérieur qui prétend ne relever que du Saint-Siége, et de l'autre, il défère sans résistance à la citation de l'évêque diocésain Traduit ensuite devant le métropolitain, il obéit avec la même inconséquence. Mais qu'apporte-t-il avec lui pour justifier sa prétention? Un titre fabriqué si récemment que l'encre n'avait pas encore eu le temps de sécher. Nous en appelons à tout homme impartial et de bon sens, n'est-ce pas là le comble de la déraison? Les partisans de ce récit, eux-mêmes, n'ont pu se dissimuler cet endroit faible de l'histoire de Nicolas. Aussi leur imagination s'est-elle épuisée pour le colorer par de spécieuses interprétations. Mais de toutes les tournures qu'ils lui ont données, il résulte toujours en dernière analyse que les moines de Saint-Valery furent assez négligents pour attendre jusqu'au dernier moment à forger le titre essentiel à la décision de leur procès; assez ignorants pour ne pas savoir amortir par quelque artifice simple et facile la trop grande fraîcheur des caractères, assez imprudents pour aller présenter d'eux-mêmes leur ouvrage à des juges qu'ils n'auraient pas dû reconnaître, et qu'avec tout cela ces faussaires mal habiles se virent sur le point de triompher. Connaît-on les hommes quand on admet de telles suppositions?

Les partisans de notre historien ne sont pas moins embarrassés pour sauver les anachronismes qu'on lui reproche par rapport au fait que nous examinons. En quel temps se tint le concile de Reims dont il parle? Quand l'évêque d'Amiens entreprit-il le voyage de Rome? Combien de temps fut-il absent de son diocèse. Ce sont des points sur lesquels ils sont aussi peu d'accord entre eux, que Nicolas l'est avec lui-même. Mais sans nous engager dans ces discussions qui nous mèneraient trop loin, venons à la conclusion de son récit. « Depuis ce temps, dit-il, l'abbaye de Saint-Valery demeure soumise à la juridiction de l'évêque d'Amiens. » Voici des titres qui lui donnent là-dessus un démenti formel. Le plus ancien seul est capable de réduire à néant toute sa relation. C'est, le croira-t-on, Pascal II, sous le pontificat duquel on place l'aventure de Saint-Valery, c'est ce même Pape qui, le premier, confirma l'exemption de ce monastère, accordée originairement par Benoît VII. Sa bulle à ce sujet, datée de Bénévent, le 4 mars de l'an 1106, et publiée par dom Mabillon, fait l'éloge des religieux, sans présenter le moindre vestige de contestation entre eux et l'évêque d'Amiens. Ce ne fut que soixante ans après qu'ils commencèrent à être inquiétés par Robert, successeur de Godefroy. Ce prélat attaqua d'abord la possession. Le Pape Alexandre III, saisi du procès, nomma des commissaires sur les lieux, pour entendre les témoins produits respectivement par les parties. L'enquête fut concluante pour les religieux. Elle prouvait que, de temps immémorial, ils relevaient immédiatement du Saint-Siége. En conséquence, le Pape rendit, le 20 mars 1169, une sentence par laquelle il les confirmait dans la jouissance de leur exemption. Nullement découragé par cet échec, l'évêque d'Amiens ne fit que changer de batteries. Il reprit l'affaire et somma les religieux de représenter leurs titres. Il fut promptement satisfait; mais on ne voit pas qu'il ait allégué pour sa part autre chose que le droit commun; preuve qu'il ne connaissait pas le prétendu rescrit de Pascal en faveur de saint Godefroy. Alexandre l'ignorait pareillement, puisque, dans sa bulle de la même année, il déclare qu'à l'exemple de ses prédécesseurs Benoît et Pascal, il met sous la protection des saints apôtres l'abbaye de Saint-Valery, et impose là-dessus un silence perpétuel à l'Eglise d'Amiens. La querelle se renouvela deux fois dans le siècle suivant, et deux fois elle fut terminée à l'avantage de l'abbaye de Saint-Valery, par les jugements contradictoires d'Innocent III et de Grégoire IX.

De tels monuments réunis à des raisonnements si palpables contre la narration d'un écrivain isolé, ne doivent-ils pas infirmer ses assertions dans l'esprit des lecteurs judicieux et non prévenus. Qu'on nous permette encore une réflexion. La *Vie de saint Godefroy*, telle que Surius l'a donnée, de quel poids est-elle et quel degré d'estime peut-elle mériter? L'éditeur déclare qu'il en a changé la diction et retranché plusieurs passages. On sent déjà combien une telle licence affaiblit l'autorité de cette production. Mais l'original qui avait servi de guide à Surius et qu'on ne retrouve aujourd'hui nulle part, d'où avait-il été tiré? quel était son âge et les autres caractères qui servent à faire juger du mérite d'un manuscrit? Il est certain, par plusieurs fautes de chronologie que l'éditeur a conservées, que l'ouvrage avait déjà beaucoup perdu de sa pureté primitive en passant par les mains des copistes. Mais qui nous garantira que la faute ne se soit pas jointe à la négligence,

et qu'une main infidèle, en haine de l'abbaye de Saint-Valery, n'ait pas intercalé dans la *Vie de saint Godefroy* le trait qui fait l'objet de notre critique. Y a-t-il lieu d'en douter après le témoignage de dom Mabillon, qui nous assure avoir vu dans l'abbaye de Rougeval, près de Bruxelles, une autre Vie manuscrite de saint Godefroy, dans laquelle on ne trouve aucun vestige du fait de Saint-Valery?

Il faut néanmoins rendre justice à notre historien. Au milieu des altérations et des interpellations qui défigurent son texte, au milieu des préjugés qu'il adopte fréquemment, il est aisé de s'apercevoir qu'il ne manquait pas de talent pour écrire. Son épître dédicatoire, que Surius a eu au moins le bon esprit d'épargner en la reproduisant, fait l'éloge de son style. Le corps de l'ouvrage est semé de passages des auteurs qu'on appelle classiques, ce qui montre qu'il avait fait de bonnes études. Il professa d'ailleurs une piété sincère, et par les couleurs dont il peint les vertus du saint évêque d'Amiens, il excite vivement à les imiter. C'est ce motif qui a déterminé Arnaud d'Andilly à traduire cette pièce et à lui donner place dans son *Recueil des Vies de plusieurs saints illustres*, Paris, 1664. Les solitaires de Port-Royal en ont détaché un fragment pour l'insérer dans leur office du saint Sacrement.

Nous n'avons aucune lumière sur les autres circonstances de la vie de Nicolas ni sur l'année de sa mort. Il est probable cependant qu'après s'être posé comme auteur, dès l'âge de vingt-cinq ans, il ne s'en est pas tenu à la seule composition dont nous venons de parler, à moins qu'une mort prématurée ne soit venue l'enlever à l'étude et aux travaux de la littérature.

NICOLAS, moine de Saint-Alban, que l'on a souvent confondu avec celui de Moutier-Ramey dont nous parlerons à l'article suivant, à cause du séjour que ce dernier fit en Angleterre, n'est connu que par une discussion qu'il soutint contre Pierre de Celle, en faveur de l'immaculée conception de la sainte Vierge. Ce religieux voulait établir comme un dogme cette vérité si heureusement définie de nos jours, et il avait composé sur ce sujet un écrit qui avait donné lieu à l'altercation dont nous venons de parler entre ces deux savants. Plusieurs années s'étaient écoulées sans que de part et d'autre on eût repris la plume, lorsque l'abbé de Saint-Remy écrivit au moine Nicolas pour savoir s'il persévérait dans son sentiment. Nous n'avons pas sa réponse ; mais on voit par la réplique de cet abbé, que bien loin d'avoir changé d'opinion, le savant anglais l'appuyait de nouvelles preuves et si multipliées, que lui-même n'ayant pas le temps de reprendre en détail tout ce que Nicolas a avancé, se borne à relever les principaux points de la controverse ; « à condition, dit-il, que la paix ne sera point troublée entre nous, et que nous supporterons patiemment de part et d'autre les termes un peu durs qui pourraient nous échapper. » Cette précaution n'était pas superflue, car les termes n'avaient été ménagés d'aucun côté. Après ce préambule, Pierre de Celle entrant en matière, se déclare pour le sentiment de saint Bernard, et dit que l'opinion contraire n'est appuyée ni sur l'Ecriture, ni sur la tradition, et que l'Eglise romaine, d'ailleurs, n'a rien prononcé là-dessus. Il blâme Nicolas du peu de respect qu'il témoigne pour la mémoire de saint Bernard ; et, à cette occasion, il fait un grand éloge de ce saint et de tout l'ordre de Cîteaux. Mais, dans le vrai, il va plus loin que le grand abbé de Clairvaux, en prétendant que Marie, avant d'avoir conçu le Verbe, a senti, non pas, à la vérité les premières amorces de la concupiscence, mais les empêchements de la fragilité humaine ; ce qu'il lui paraît nécessaire d'admettre pour dire qu'elle a pu mériter ou démériter.

Nicolas, comme de raison, fut choqué de ces paroles, qui lui parurent une injure envers la Mère de Dieu ; il prit la plume pour les réfuter. « Puisque notre ami Pierre, dit-il, sonne aujourd'hui de la trompette, pour persuader que la Vierge a senti le péché, et en le sentant l'a combattu, il ne m'est plus permis de dissimuler ; la patience m'échappe, il faut que j'élève ma voix pour combattre une telle assertion. » Venant à saint Bernard, il dit qu'ayant été mis depuis peu au nombre des saints, il n'est plus justiciable des hommes ; mais si l'on ne peut plus douter de sa gloire, il est toujours permis de disputer sur ses écrits. Il apporte pour exemple saint Cyprien, dont toute l'Eglise révère la mémoire, sans adopter cependant toutes ses opinions. Il en est de même, ajoute-t-il, de saint Bernard ; et sa sainteté reconnue ne m'oblige nullement à penser comme lui sur la conception. Il prétend même que les Cisterciens avaient abandonné son sentiment ; et il rapporte, à ce sujet, une vision d'un frère convers de Clairvaux, à qui saint Bernard apparut après sa mort, revêtu d'un habit blanc comme la neige, mais qui avait une tache rousse à la poitrine. Le frère en ayant demandé la raison, le saint lui répondit : « C'est la marque de ce que j'ai souffert en purgatoire, pour avoir mal écrit sur la conception de Marie. » Cette vision, ajoute Nicolas, fut mise par écrit et envoyée au chapitre général de l'ordre ; mais les Pères de Cîteaux la brûlèrent, aimant mieux porter atteinte à la gloire de Marie qu'à la bonne opinion dont jouissait saint Bernard. C'est ce que Nicolas déclare avoir appris de quelques Cisterciens vertueux et savants.

Venant ensuite au fond de la question, il avance que la sainte Vierge a triomphé de tous les vices, non pas en les combattant tous, mais en n'éprouvant le sentiment d'aucun. « C'est même, dit-il, ce que l'abbé Bernard, sur l'autorité duquel vous vous fondez, a écrit et pensé. Car la raison pour laquelle il approuve la fête de la Nativité de Marie, c'est que celle qui a été conçue dans le péché, selon lui, comme tout le genre

humain, est née sans péché, par une grâce accordée à un très-petit nombre d'hommes. Or, si elle est née sans péché, conséquemment elle a vécu sans péché; d'où il suit encore qu'elle quitte ce monde sans avoir ressenti les atteintes du péché. Mais, dites-vous, elle a ressenti le péché, sans contracter la tache du péché. Voilà, je l'avoue, ce que je ne comprends point. Si vous entendez par là qu'elle a éprouvé la peine et les suites du péché originel, comme la faim, la soif, le froid et les autres misères de la vie, cela est vrai; et, cela, joint à une grande charité et à une pureté incomparable, a dû suffire pour lui acquérir des mérites, sans la mettre aux prises avec le démon de l'impureté. » Sur ce que Pierre lui avait reproché de soutenir une opinion qui n'est point fondée sur la parole divine, il répond : « Si j'écris quelque chose de la Vierge que je n'aie point lu dans le canon des Ecritures, cependant cela est à la louange de la Vierge et de son fils; et à l'occasion des Ecritures canoniques, j'écris ou des choses vraies, quoique non évidentes, ou des choses vraisemblables et très-catholiques. On présume avantageusement de la Vierge bien des choses qu'on ne lit nulle part, et on doit s'en tenir à ces présomptions, jusqu'à ce que le contraire soit prouvé.

Cette lettre ne ferma pas la bouche à notre abbé; il y répondit par une autre lettre en tête de laquelle il prend le titre d'évêque élu de Chartres. « Dans la lettre très-mordante que vous m'avez écrite, lui dit-il, vous faites des syllogismes très-subtils, ou plutôt des paralogismes, car vous n'avez pas pour vous la vérité. » Il lui reproche d'avoir mis trop à nu des choses capables d'alarmer la pudeur. Il fait ensuite une profession de foi très-claire sur les prérogatives singulières de Marie. Il prétend que leur dispute est moins dans les choses que dans les mots, puisqu'ils étaient l'un et l'autre également dévoués au culte de la Vierge. Néanmoins, ajoute-t-il, il y a cette différence entre vous et moi, que je m'attache au vrai et au solide, au lieu que vous ne cherchez qu'à accréditer les idées de certains dévots aux dépens de la vérité. Il en donne pour preuve ces paroles de Nicolas : « Comme le Fils est tel que le Père dans le ciel, de même la Mère est telle que le Fils sur la terre. » « O notre Dame, s'écrie à ce propos Pierre de Celle, pardonnez-lui ces paroles qui doivent infiniment vous déplaire. N'êtes-vous pas la servante ainsi que la mère de votre fils? Vos yeux ne sont-ils pas dans les mains du Seigneur votre fils, comme ceux de la servante sont dans les mains de sa maîtresse? Ni l'or de l'Ethiopie ni les précieuses teintures de l'Inde ne peuvent être comparés à ce Fils, parce que nul ne s'est trouvé semblable à lui sur la terre; il est le seul et l'unique, et il n'est personne au monde qui puisse aller de pair avec lui. Il vous suffit, ô Vierge sainte, d'être assise à sa droite, non à titre d'égalité de condition, mais à raison de la gloire et de la félicité stable qui vous est commune à l'une et à l'autre. » Cette lettre, mêlée de politesses et de duretés, finit par demander pardon à Nicolas de ce qu'il peut y avoir vu d'incivil et de choquant. Il lui témoigne ensuite le plaisir qu'il éprouverait à voir celui dont il avait admiré les écrits. Nous ne connaissons rien autre chose des productions de cet auteur. Sa *Lettre* fait partie du livre IVe de la *Collection des lettres de Pierre de Celle.*

NICOLAS, moine de Moutier-Ramey et Champenois de naissance, avait embrassé la vie religieuse dans cette abbaye, située à quatre lieues de Troyes. Il s'était fait de son temps une assez bonne réputation d'homme de lettres, et on voit qu'il avait formé des disciples dans cette maison. C'était du reste un esprit insinuant qui sut se concilier l'estime et l'affection des plus grands personnages de son siècle. Dès l'an 1140, il jouait dans les affaires de l'Eglise un rôle assez considérable. Il avait assisté au concile de Sens, et saint Bernard le députa à Rome, chargé de ses lettres, pour y poursuivre la condamnation d'Abailard, et prémunir la cour romaine contre les intrigues d'un homme qui se vantait d'avoir beaucoup de partisans dans le sacré collége. Nicolas atteste que dans ses fréquents voyages, il s'y était fait lui-même beaucoup d'amis. La grande réputation dont jouissait alors dans l'Eglise saint Bernard, lui fit naître l'envie de se retirer sous sa discipline. Malgré les obstacles qu'il rencontrait à son dessein, nous le verrons exprimer dans plusieurs de ses lettres l'ardent désir qu'il avait de se réunir à une communauté dont il fait un éloge magnifique. C'était en 1145, avant que Ruallen, prieur de Clairvaux, eût été envoyé à Rome, pour gouverner le monastère de Saint-Anastase, à la place d'Eugène III qui venait d'être élu Pape. A peine avait-il fait profession qu'on lui confia l'office de secrétaire. Saint Bernard en avait plusieurs, à cause de la multiplicité des affaires dont il était chargé. Le premier était Geoffroi d'Auxerre, auquel Nicolas fut donné pour adjoint, et il avait lui-même d'autres écrivains sous ses ordres, entre autres un nommé Gérard de Péronne, qu'il appelle le compagnon de ses écritures.

Pendant qu'il était à Clairvaux, et vraisemblablement avant et après qu'il en fût sorti, Nicolas faisait une espèce de commerce de livres. Quand il en communiquait quelques-uns, c'était ordinairement à condition qu'en lui renvoyant l'exemplaire original, on lui en donnerait gratuitement la copie. Il en empruntait aussi quelquefois pour les transcrire, et nous voyons dans une lettre adressée au grand prévôt de l'Eglise de Cologne, pour le féliciter sur le voyage qu'il allait entreprendre à la terre sainte, qu'il ne craint pas de lui demander sa riche bibliothèque en ces termes : « Ayez soin de laisser aux pauvres de Jésus-Christ, afin qu'ils prient pour vous obtenir un heureux voyage, votre plus précieux trésor, je veux dire, votre magnifique bibliothèque, pour

laquelle vous n'avez épargné ni dépenses, ni soins. » Nicolas, en se dévouant à la solitude de Clairvaux, ne perdit pas de vue les amis distingués et nombreux qu'il s'était faits dans le monde. Non content de leur écrire des lettres, il cherchait toutes les occasions de sortir de sa retraite pour les aller voir. En écrivant à Pierre le Vénérable, il redouble d'instances pour qu'il lui obtienne de saint Bernard, la faveur d'aller à Cluny. C'était en 1149, et ce ne fut pas sans peine que l'abbé de Cluny, après avoir écrit plusieurs lettres très-pressantes, surmonta la résistance de l'abbé de Clairvaux. Voici la fin d'une de ses lettres qui contient un éloge de ce moine, tel que l'attachement le plus sincère, la reconnaissance la plus vive et le délire de l'amitié peuvent seul l'inspirer. « A quoi se réduit ma demande, dit-il à saint Bernard, en terminant? Est-ce que je vous demande d'appauvrir pour moi vos greniers et de prendre sur vos trésors si vous en possédiez? Non, tout ce que je vous demande, c'est de m'envoyer Nicolas. Envoyez-moi Nicolas. »

Eh bien! ce fourbe dont ces deux grands personnages avaient fait leur confident, trahissait son supérieur et trafiquait du crédit que son maître avait dans l'Église, en contrefaisant à son profit de fausses signatures. Voici le portrait que fait de cet hypocrite, saint Bernard, dans une lettre qu'il écrivit au Pape Eugène, après que ses fourberies eurent été découvertes, et le coupable obligé de prendre la fuite. « Ce Nicolas que vous connaissez est sorti d'entre nous, parce qu'il n'était pas des nôtres; il est sorti, laissant après lui de honteux souvenirs. Il y a longtemps que je connaissais le personnage; mais j'attendais, ou que Dieu le convertît, ou qu'il se trahît lui-même comme Judas, ce qui est enfin arrivé. Outre des livres, de l'argent et plusieurs pièces d'or, on a trouvé sur lui, à sa sortie, trois cachets : le sien propre, celui du prieur et le mien, non l'ancien, mais le nouveau, celui que j'avais fait substituer au premier à cause de ses fourberies et de l'abus qu'il en faisait lorsqu'il pouvait le dérober. » Il lui rappelle que dans une lettre précédente, il lui avait fait sur son compte bien des révélations, mais sans le nommer; puis il ajoute : « Qui peut dire combien en mon nom il a écrit de lettres, dans lesquelles il a mis, à mon insu tout ce qu'il a voulu? Que ne puis-je purger votre cour papale des immondices de ses impostures! Comment m'y prendrai-je pour laver ma communauté des reproches que sont en droit de lui faire les personnes que ce fugitif a trompées, quoiqu'elle en soit bien innocente? Il a été convaincu en partie, et il a confessé d'ailleurs qu'il vous avait écrit plusieurs fois des choses fausses. Je m'abstiens, pour ne souiller ni mes lèvres ni vos oreilles, de parler de ses infamies, qui sont si connues que tout le pays se les raconte. S'il va vous trouver (car il se vante d'avoir de bons amis à la cour), souvenez-vous d'Arnaud de Brosse, il est encore plus méchant qu'Arnaud. » C'était prendre le Pape par l'endroit le plus sensible. Enfin il est d'avis qu'on enferme Nicolas pour toujours, ou du moins, qu'on le réduise à un éternel silence.

Ceci se passait en 1151. On croit communément que pour échapper à l'orage, ce moine passa en Angleterre, mais sans qu'on puisse déterminer d'une manière certaine la retraite qu'il y choisit. Il paraît qu'après bien des courses, il revint à son premier monastère de Moutier-Ramey, où, malgré la forte atteinte portée par lui-même à son honneur, il jouissait encore auprès des grands et des personnes en place d'une assez grande considération. Nous avons du Pape Adrien IV deux lettres qui lui sont fort honorables et dans lesquelles il l'appelle son cher fils, et lui témoigne une grande affection; une lettre du Pape Alexandre III, de l'année 1160, prouve que le moine Nicolas avait beaucoup agi pour le faire reconnaître en France, malgré les efforts de l'antipape Victor, appuyé par l'empereur d'Allemagne. Le Pape le remercie de tout ce qu'il a fait pour lui, et l'exhorte à continuer ses instances pour lui gagner des partisans. Il lui annonce qu'il l'a recommandé par des lettres particulières à l'évêque de Soissons, Hugues de Champfleuri, chancelier de France, à Samson, archevêque de Reims, et à Henri le Libéral, comte de Champagne. Il paraît qu'il sut tirer parti de ces recommandations, car nous voyons par une lettre d'Arnoul, évêque de Lizieux, que Nicolas remplissait, dans la maison du comte, un emploi qui ressemble beaucoup à celui de secrétaire ou de chancelier; mais, ce qu'il y a de fâcheux pour lui, c'est qu'il s'agit encore, dans cette lettre, d'une falsification de signature et d'escroquerie, que Nicolas voulait faire retomber sur un jeune ecclésiastique du diocèse de Lizieux, qu'il avait attiré auprès de lui. Nous ignorons s'il se tira de cette affaire avec honneur, mais il est certain qu'il retourna dans son monastère. Si l'on en excepte une lettre adressée à Guillaume de Champagne, élu archevêque de Reims en 1176, c'est le dernier trait que nous connaissions de la vie de Nicolas; il était digne de la couronner. Aucun monument ne nous apprend l'époque de sa mort. Il ne nous reste de lui que des lettres et des sermons.

Lettres.— Ses lettres, au nombre de cinquante-cinq, ont été recueillies par lui-même, à la demande de Henri, frère du roi Louis le Jeune, alors religieux à Clairvaux. Ce sont celles qu'il écrivit pendant le séjour de quatre ou cinq ans qu'il fit dans ce monastère, et toutes respirent la ferveur vraie ou simulée dont il était animé pour le nouveau genre de vie qu'il avait embrassé. Quoique presque toutes ascétiques et dénuées d'un intérêt majeur, elles ne sont pas tout à fait indifférentes pour l'histoire littéraire de l'époque où il écrivait, et surtout pour l'histoire de l'ordre de Cîteaux, qui jetait alors dans toute l'Europe une lumière

éclatante. Dans la première, qui sert de préface à toutes les autres, Nicolas parle très-modestement de son style. Il l'adresse à Henri de France et à Gérard que nous l'avons vu ailleurs appeler le compagnon de ses écritures, pour leur dire qu'il consent à les en faire dépositaires, mais à la condition qu'elles ne seront pas rendues publiques. Cette lettre est datée de l'an 1149, c'est-à-dire avant que le prince Henri eût été promu à l'évêché de Beauvais. Dans le compte que nous rendrons des autres, nous dirons seulement un mot des plus intéressantes.

La lettre quinzième est écrite à un de ses confrères de Moutier-Ramey, dans le dessein de l'attirer à Clairvaux. Il lui dépeint en beau le genre de vie que l'on y mène et l'emploi dont on l'avait chargé. « Vous savez, lui dit-il, que je suis parmi des hommes chez qui la discipline régulière, la gravité des mœurs, la maturité des conseils, accompagnées d'une dignité et d'une taciturnité imposante, sont dans toute leur vigueur. Tandis qu'ils ne sont occupés que de Dieu seul, je voudrais bien ne pas me singulariser, et n'être pas obligé de manier le stylet et les tablettes, pour courir de nouveau après les belles phrases et la pompe des mots. Cependant je ne fais autre chose du matin au soir. Que Dieu le pardonne à ceux qui m'ont imposé un tel emploi, et qui m'ont mis dans la nécessité d'écrire sans cesse des lettres et des réponses. » Cet ami lui avait envoyé des vers de la composition d'un de ses confrères, nommé Gautier. Nicolas répond qu'il ne les a pas lus et qu'il ne les lira pas, parce qu'à Clairvaux la lecture des poésies est défendue.

Dans la lettre suivante adressée à ce Gautier, jeune homme de grande espérance qu'il avait formé et auquel il paraît fort attaché, il fait la description de son laboratoire. « J'ai, dit-il, à Clairvaux, un petit cabinet pour écrire, *scriptoriolum*, entouré de tous côtés de laboratoires célestes... Là, sous une discipline très-exacte, chacun lit en son particulier les livres saints, non pour faire parade de son savoir, mais pour y puiser l'amour du souverain bien, la componction et la dévotion... Ne méprisez pas, ajoute-t-il, ma petite cellule, car elle est très-agréable à voir et très-propre au recueillement. Elle est rempli de livres bien choisis et divins; à leur aspect je suis porté au mépris de toutes les vanités du monde, considérant que tout est vanité, et que rien n'est plus vain que la vanité. On me l'a donnée pour y lire, écrire, dicter, méditer, prier et adorer la majesté de Dieu.

La trente-neuvième est une des plus belles. Elle est adressée à Henri de France, qu'une maladie avait obligé de quitter Clairvaux pour aller ailleurs rétablir sa santé. Nicolas, en exprimant la tristesse qu'il éprouvait de l'absence d'un ami tel que lui, amène fort ingénieusement l'éloge d'un prince qui, pour son dévouement à la vie religieuse, était alors l'admiration de tout le monde. On voit dans cette lettre l'intimité qui régnait entre Nicolas et Henri, et la haute estime que le prince faisait du littérateur.

La lettre quarante-troisième n'est pas moins spirituelle. Elle est adressée à Rualen, prieur de Clairvaux, qui avait été appelé à Rome pour gouverner le monastère de Saint-Anastase, à la place d'Eugène III, élu Pape en 1145. Nicolas avait été reçu par lui à Clairvaux; il lui témoigne en beaux termes le regret qu'il éprouva de l'avoir perdu. A la fin il lui parle d'un couteau d'ivoire, fait de main d'orfévre *opere argentario*, qu'il lui envoie. Ce couteau avait un manche de bois d'Hibernie d'autant plus précieux que ce bois avait la vertu de guérir des morsures des bêtes venimeuses; c'était un arbre miraculeux que l'on disait avoir été planté par un saint homme (saint Patrice probablement), et que l'on conservait religieusement comme une relique. Aussi ce ne fut pas sans peine que Nicolas avait obtenu ce bijou de celui qui en était le possesseur

Nicolas n'était pas si concentré à Clairvaux qu'il ne fût en relation suivie de lettres avec deux hommes célèbres de son temps, Pierre, abbé de Moutier-la-Celle, près Troyes, et Pierre le Vénérable, abbé de Cluny. Les lettres 24, 28, 48, 49, 52, sont adressées au premier de ces deux personnages. Dans la première il lui envoie deux ouvrages de saint Bernard, qu'il venait de mettre au net. Il le prie de les faire transcrire le plus tôt possible, et de lui en procurer un exemplaire pour son usage. Dans la seconde, il lui donne des avis pour le gouvernement de son monastère, qui, selon la peinture qu'il en fait, était dans un état déplorable. A la fin, il lui recommande un maître Jean, que nous croyons être Jean de Salisburi. Dans la troisième, il se plaint qu'une lettre à lui confiée pour un jeune religieux de Moutier-Ramey, eût été remise à l'abbé, qui sans doute y était assez maltraité, comme il l'est dans la trente-huitième qui roule sur le même sujet. La lettre suivante est fort curieuse. Elle contient les réflexions que Nicolas avait faites sur les misères de la vie humaine, pendant le loisir que lui laissait l'usage périodique de la saignée, à laquelle étaient astreints les religieux de Cîteaux. En paraphrasant ce passage du livre de Job : *Homo natus de muliere, brevi vivens tempore, repletur multis miseriis*, il avait avancé que le corps n'étant qu'un composé de parties, est un être vivifié, *vivens;* l'âme étant une substance simple, est ce qui vit en nous, *viva;* mais Dieu, qui est une substance simple et unique dans son espèce, est proprement la vie, *vita*. Cette distinction donna lieu à une discussion très-métaphysique entre lui et l'abbé de Celle. Celui-ci ne vit dans la distinction de Nicolas que du verbiage et de l'obscurité; il le dit lui-même: il le lui dit sans ménagement dans la lettre qu'il lui répondit; et Nicolas lui riposta, dans sa lettre cinquième, en appuyant assez

bien sa distinction de l'autorité de Mamert-Claudien.

La correspondance que Nicolas entretint avec Pierre le Vénérable, n'est pas moins honorable pour lui. Parmi les lettres de l'abbé de Cluny, il y en a plusieurs qui lui sont adressées; une entre autres, dans laquelle il lui recommande une lettre qu'il écrivait à saint Bernard pour cimenter l'union entre les deux congrégations, et faire cesser les petites animosités qui divisaient les Clunistes et les Cisterciens. Nicolas lui répond qu'il espérait l'aller trouver bientôt. En attendant il lui renvoie deux de ses lettres, avec le traité de saint Bernard : *De consideratione*. Il l'instruit du succès qu'avait eu sa décision pour déterminer le prince Henri à accepter l'évêché de Beauvais. Dans une autre lettre, l'abbé de Cluny l'informe des instances qu'il avait faites auprès de saint Bernard pour qu'il lui permît de venir passer à Cluny les fêtes de Noël. Nicolas, voyant qu'il ne pouvait rien obtenir, prie le vénérable abbé d'insister davantage, afin qu'il puisse au moins passer à Cluny les fêtes de Pâques; il lui annonce qu'il portera avec lui l'histoire d'Alexandre le Grand, et le livre de saint Augustin contre Julien d'Eclane qu'il avait emprunté, pour corriger l'exemplaire de Clairvaux. Pierre le Vénérable redouble d'instances auprès de saint Bernard, et comme Nicolas lui en avait témoigné le désir, il écrivit encore au prieur et au célérier de Clairvaux; enfin il lui mande à lui-même les démarches qu'il a tentées pour vaincre la résistance de saint Bernard. Il y a apparence que Nicolas obtint à la fin ce qu'il désirait si ardemment. Pierre le Vénérable fit en 1150 un voyage à Rome, et à son retour, il ne manqua pas d'instruire de son succès l'abbé de Clairvaux. Ayant oublié de faire le même honneur à Nicolas, celui-ci s'en plaignit par une lettre que nous n'avons plus, comme d'un manque d'égards. L'abbé de Cluni lui répondit pour le rassurer sur la constance de son amitié; il le prie de lui ménager une entrevue avec saint Bernard, et le prévient qu'il a écrit encore, afin qu'on lui permît de le venir trouver. Là, finit la correspondance avec Pierre le Vénérable.

Nous finirons cette revue que l'on trouvera peut-être trop rapide des lettres les plus intéressantes de Nicolas, par ce portrait qu'il fait de sa conduite passée, dans sa lettre quarante-cinquième : « Sous les drapeaux de Jésus-Christ, je cachais un homme adonné à toute sorte de vices, et tout en faisant partie du patrimoine du crucifié, et malgré le prix des plaies de mon Sauveur, je montrais non-seulement au dedans du sanctuaire, mais même au dedans du Saint des saints, un moine sans règle, un prêtre sans retenue, *sine reverentia*, enfin, je ne me souviens pas d'avoir bien vécu un seul jour de ma vie. » Ce retour sur lui-même était louable sans doute, mais il ne suffit pas pour devenir un autre homme, de changer d'habit; nous avons vu que tout cela n'était qu'hypocrisie. On peut juger par les quelques détails que nous en avons donnés du mérite de ses lettres. Elles ne sont guère recommandables que par le style; mais elles sont si mal imprimées dans la *Bibliothèque des Pères*, que, malgré les soins de Jean Picard, qui les a éclaircies par des notes, elles perdent beaucoup de leur agrément. La ponctuation surtout y est si vicieuse, qu'on a bien de la peine à saisir la pensée de l'auteur.

Sermons. — Ces sermons sont au nombre de dix-neuf. Dans l'épître dédicatoire, à Henri le Libéral, comte de Champagne, Nicolas dit qu'il les avait composés dans son jeune âge, et on s'en aperçoit bien à la manière superficielle avec laquelle il traite ses sujets. C'est un jeune orateur qui court après les phrases, qui fait des amplifications de rhétorique et entasse les lieux communs. Cela n'a pas empêché qu'on ait attribué plusieurs de ses discours à saint Pierre Damien et à saint Bernard, parmi les œuvres desquelles ils ont été souvent imprimés. Nous suivons dans notre revue l'ordre que Nicolas leur a donné.

Le premier est sur la nativité de saint Jean-Baptiste; on le trouve parmi les sermons de Pierre Damien. Dom Mabillon qui l'a réimprimé parmi les œuvres supposées de saint Bernard, doute qu'il soit de Nicolas, parce que l'auteur, au nombre V, avoue que de son temps l'Eglise ne célébrait d'autre naissance que celle de Jésus-Christ et de saint Jean; quoi qu'il soit constant, par les lettres de saint Bernard, qu'à cette époque, l'Eglise faisait une nouvelle fête solennelle de la naissance de la sainte Vierge et que Nicolas lui-même a laissé un sermon sur cette solennité. Mais comme elle était alors d'institution assez nouvelle, il est probable que l'auteur voulait parler de l'ancien usage de l'Eglise, qui, dans l'origine, ne célébrait d'autres naissances que celles de Jésus-Christ et de saint Jean-Baptiste.

Le second sermon est pour la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul qu'il compare à deux oliviers; le troisième, pour celle de saint Benoît; le quatrième, pour celle de sainte Marie-Madeleine; le cinquième, pour la mémoire de saint Pierre délivré des liens; le sixième, pour la fête de l'Assomption de la sainte Vierge; le septième, pour celle de sa nativité; le huitième, pour l'Exaltation de la sainte croix; le neuvième, pour la fête des saints anges; le dixième, pour la dédicace d'une église; le onzième, pour la fête de saint Victor; le douzième, pour celle de tous les saints; treizième, pour celle de saint Martin; le quatorzième, pour celle de saint André; le quinzième, pour celle de saint Nicolas. Ces deux derniers sont également imprimés parmi les œuvres supposées de saint Bernard. On voit que dans tous Nicolas a affecté d'imiter le saint docteur, tant pour le style, en lui empruntant ses expressions les plus familières, que pour le fond et la manière de traiter ses sujets. Il cite presque toujours l'Ecriture sainte dans un sens allégorique

et peu naturel; mais ce n'est qu'un mauvais copiste, qui reste bien loin de son modèle.

Le seizième sermon, intitulé *De l'avénement du Seigneur et de la bienheureuse Marie*, se trouve aussi parmi les œuvres faussement attribuées à saint Bernard. On y remarque cette idée singulière, que l'ange Gabriel, lorsqu'il fut envoyé à Marie, était porteur d'une lettre contenant *la salutation à la Vierge, l'incarnation du Verbe, la plénitude de la grâce, la grandeur de la gloire et la multitude de la joie.* Il y cite aussi Platon et Aristote. Le dix-septième fut prêché la veille de Noël. C'est le troisième sur la naissance du Seigneur, imprimé par dom Mabillon, parmi les écrits supposés.

Le sermon dix-huitième sur la naissance du Sauveur a été attribué à saint Pierre Damien et à saint Bernard, quoique l'auteur dise formellement qu'il a emprunté du seigneur abbé de Clairvaux, les pensées dont il s'est servi. Dom Mabillon l'a réimprimé plus exactement parmi les œuvres supposées. On y voit que Nicolas avait lu avec plaisir les bons auteurs latins. « Autrefois, dit-il, Tullius me plaisait, Virgile me charmait; c'étaient comme deux sirènes qui, pour ma perte, m'avaient enchanté par la douceur de leur voix; mais maintenant tout m'est insipide dès que je n'y trouve pas le nom de Jésus. » Il rapporte, d'après une histoire apocryphe, que les Romains avaient bâti un temple d'une beauté singulière, aux dépens de la ville et du monde entier, en mémoire des victoires de leurs ancêtres; qu'ayant demandé aux oracles combien pourrait durer un si bel ouvrage, la réponse fut: *Jusqu'à ce qu'une vierge enfante.* Comme la chose leur parut impossible, ils appelèrent ce temple l'*Eternel.* Il ajoute que ce temple fut renversé la nuit même où Jésus-Christ vint au monde. Baronius, au commencement de ses *Annales*, réfute ce petit conte, et prouve que *le temple de la Victoire* ne fut bâti que par l'empereur Vespasien, longtemps après la naissance du Sauveur. Mais Nicolas trouvait l'anecdote trop belle, pour la révoquer en doute. Le dernier sermon de la collection de Nicolas est sur la fête de saint Etienne; il est écrit dans le goût des autres et n'offre rien de particulier.

Nicolas, dans sa lettre au comte Henri, se dit auteur de quelques opuscules qu'il lui envoie. On lui attribue encore quatre ou cinq sermons parmi ceux de saint Bernard, sur divers sujets; un *Commentaire* sur quelques versets des psaumes; des répons et des leçons pour les fêtes de la Croix et de la sainte Vierge; des *Séquences* ou proses rimées pour l'office de l'Eglise. On ne trouve plus ces ouvrages.

NICOLAS, surnommé le Grammairien, succéda à Eustrate sur le siége patriarchal de Constantinople, vers le milieu de l'an 1084, c'est-à-dire après que ce pontife eût été déposé par ordre de la cour. Nicolas était un homme juste, et qui joignait à la piété une connaissance assez étendue des lettres humaines. Il gouverna l'Eglise de Constantinople pendant vingt-sept ans et mourut en 1111. L'empereur Alexis Comnène lui fit faire des obsèques magnifiques. Sous son pontificat, le moine Nil répandit diverses erreurs contre l'union personnelle des deux natures en Jésus-Christ; et un médecin, nommé Basile, revêtu d'un froc de moine, inventa l'hérésie des bogomiles, empruntée en partie à celle des manichéens, et en partie à celle des messaliens. Ces erreurs furent le sujet de deux conciles auxquels le patriarche Nicolas présida. Nil et Basile y furent frappés d'anathème ainsi que tous leurs adhérents. Il est fait mention de ces deux conciles dans l'*Alexiade* d'Anne Comnène. On trouve, dans le droit grec-romain, quelques décrets synodaux de ce patriarche, sur le mariages et quelques autres matières ecclésiastiques; ainsi qu'une *Lettre synodique*, adressée à l'empereur Alexis, dans laquelle il emploie le témoignage des lois et des canons, pour montrer à ce prince qu'il ne lui était pas permis de soustraire des évêchés aux métropoles. Jean, moine du mont Sinaï, proposa, en 1084, au patriarche Nicolas, vingt et une questions sur des matières ecclésiastiques. On les conserve dans bibliothèque impériale, avec les réponses du patriarche et quelques autres écrits du moine Jean.

NICON surnommé *Métanoéite*, c'est-à-dire *faites pénitence*, naquit dans la province du Pont appelée *Palémoniaque.* Après avoir passé douze ans dans le monastère de Pierre-d'Or, sur les confins du Pont et de la Paphlagonie, voué aux plus rigoureux exercices de la pénitence, il alla du consentement de son abbé, la prêcher aux autres, d'abord en Arménie, puis dans l'île de Candie et dans la Grèce. Dieu bénit ses travaux par la conversion d'un grand nombre de pécheurs. On croit généralement qu'il mourut sur la fin du xe siècle. Il est honoré comme saint, dans les Eglises grecque et latine, au 26 novembre. Sa Vie fut écrite en grec, vers 1150, par un abbé du monastère qui porte son nom dans le Péloponèse. Le P. Sirmond l'a traduite en latin, mais on ne la voit point imprimée dans le recueil de ses œuvres. On ignore ce que Baronius en a fait entrer dans le Xe volume de ses *Annales;* mais c'est de là que Surius a tiré ce qu'il dit de saint Nicon au 26 novembre.

De la religion impie des Arméniens. — Il reste de ce saint solitaire quelques écrits, dont le plus connu est un traité des erreurs des Arméniens, sous le titre que nous venons d'énoncer. Quoique les Arméniens crussent les trois personnes divines capables de souffrir, cependant ils n'osaient soutenir tout haut cette erreur; mais ils la faisaient assez pressentir, en joignant trois croix qu'ils attachaient à un bois unique, comme à un joug, et en baptisant le tout du nom de la sainte Trinité. Ils ajoutaient au trisagion ces paroles, *qui êtes crucifié pour nous:* enseignant en même temps que le Saint-Esprit est moindre que le Père et le

Fils, et qu'en Jésus-Christ, les deux natures sont confondues. Ils se servaient du pain azime dans la célébration des mystères, et ne mettaient point d'eau dans le calice. Nicon ajoute qu'ils ne se conformaient nullement aux usages de l'Eglise pour la célébration des fêtes de Noël, de l'Epiphanie, de l'Annonciation et de la Circoncision Contrairement aux décrets de saint Grégoire le Grand, l'évêque d'Arménie se faisait ordonner par un autre que par l'archevêque de Césarée, son métropolitain. Il les accuse d'avoir retranché de l'Evangile de saint Luc, ces paroles : *Il lui vint une sueur, comme des gouttes de sang qui découlaient jusqu'à terre;* et de celui de saint Jean, l'histoire de la femme surprise en péché. Ils mangeaient des œufs, du beurre et du fromage, les samedis et les dimanches de carême ; et, pendant le reste de la semaine ils usaient de viandes et de laitage. Cependant ils devançaient le carême ordinaire d'une semaine, pendant laquelle ils ne vivaient que de pain et d'eau. Ils célébraient les mystères la tête couverte, et ne rendaient aucun culte aux images, ni même à la croix, à moins qu'ils ne l'eussent auparavant percée d'un clou et baptisée. Ils observaient les cérémonies légales, bien qu'elles fussent abolies, et enfin ils partageaient les erreurs des monothélites. On trouve ce traité, à la suite des œuvres de Balsamon, dans les notes de Bévérégius sur le canon LVI du concile *in Trullo*, dans les *Bibliothèques des Pères*, mais seulement en latin, de la traduction de Gentien Hervet; mais Cotelier, dans ses *Notes*, sur le 24e chapitre du second livre des *Constitutions apostoliques*, l'a publié dans les deux langues, après l'avoir traduit lui-même.

Lettre sur l'excommunication. — Ce traité, dans Balsamon et dans la *Bibliothèque des Pères*, est précédé d'une lettre de Nicon adressée à un moine enfermé. Cette lettre intitulée : *De l'excommunication injuste*, commence ainsi : « Sachez, mon Père, que les divines Ecritures et les saints canons déclarent formellement que les punitions injustes qui nous sont imposées, ne nous lient point devant Dieu, encore qu'elles nous seraient fulminées par un pontife. A plus forte raison, comme le remarque saint Denys, quand elles nous viennent de de la part d'un ministre inférieur. Si donc il arrive que le pasteur, par une sentence inconsidérée, ou par un mouvement de passion non réprimé, retranche quelqu'un du nombre des fidèles, non-seulement cette excommunication ne l'atteint pas, mais elle retombe sur le ministre qui l'a portée, ainsi que les saints canons le déclarent. Il n'y a donc que les peines canoniques et légales qui lient, et non celles qui n'ont pour motif que la volonté propre d'un ministre quelconque. Les évêques ont la puissance de punir, puisqu'ils ont reçu de Dieu le pouvoir de lier et de délier ; mais, si un évêque en use contre l'intention du Seigneur, la peine qu'il inflige devient injuste et, par conséquent, invalide et sans effet; car Dieu ne peut autoriser la passion de son ministre. O évêques, prenez donc garde à ce que vous faites, car vous rendrez compte en haut de ce que vous aurez lié sur la terre. Il ne dépendra pas de vous de ne pas rendre raison de votre conduite, s'il vous arrive de lier quelqu'un injustement. Ce sera à vous de témoigner en présence des anges que ce n'est ni par passion, par haine ou par négligence, que vous avez lié quelqu'un injustement. Dieu prendra la défense de celui que vous aurez traité ainsi et le vengera. » Nicon allègue l'autorité de saint Nicolas, patriarche de Constantinople, apparemment de saint Nicolas le Mystique, mort en 925. Lambécius cite, sous le nom de Nicon, une autre lettre, dans laquelle il est question d'un Nicolas, qui fut également patriarche de Constantinople, depuis l'an 1084, jusqu'en 1111 ; mais il y a tout lieu de croire qu'elle est de Nicon, moine de Raïthe, en Palestine, qui écrivait sur la fin du XIe siècle, et dont les ouvrages n'ont pas encore été publiés.

AUTRES ÉCRITS. — On attribue encore à notre pieux solitaire un *Recueil* de passages extraits de l'Ecriture, des Pères, des conciles et même des lois civiles, sur l'observation des commandements de Dieu. Ce recueil est divisé en soixante-trois chapitres; mais Cotelier prête un ouvrage du même genre à Nicon d'Arménie. Quant au *Traité sur le jeûne de la glorieuse Vierge, mère de Dieu*, que plusieurs critiques attribuent à un Syrien nommé Anastase qui vivait en 1094, il pense qu'il est plus probablement de Nicon de Raïthe. Il remarque que le même manuscrit dans lequel on trouve le traité de saint Nicon *contre la religion des Arméniens*, en contient un second qui renferme la formule de leur réconciliation avec l'Eglise, et les erreurs auxquelles ils doivent renoncer pour parvenir à cette réunion. Cotelier en a donné une double édition grecque et latine, et il y a toute apparence qu'il est l'œuvre de notre saint auteur, qui, après avoir combattu de vive voix les erreurs des Arméniens, leur aura prescrit la manière de rentrer dans le sein de l'Eglise catholique. Après une condamnation générale de l'hérésie des Arméniens, de leurs mœurs, de leurs fêtes, de leurs jeûnes, de leurs assemblées, celui qui renonce à leur secte doit faire profession de croire à tous les articles du Symbole, de confesser particulièrement deux natures en Jésus-Christ; celle de Dieu, qui est impassible, et celle de l'homme, dans laquelle seule il a souffert; de recevoir les sept conciles généraux et la doctrine qu'ils ont établie contre les hérétiques, et de se conformer à l'usage de l'Eglise catholique dans la célébration des mystères, des fêtes, du culte des images, et des aliments du carême. Après cette profession de foi, l'archevêque prononce une oraison sur celui qui se convertit ; il lui impose ensuite l'onction du saint chrême, comme à ceux que l'on vient de baptiser ; puis il récite sur lui une se-

conde prière et l'admet à sa communion, en lui ordonnant de passer les sept jours suivants, sans manger de viande ni se laver le visage. Ces petits traités sont assez bien écrits et prouvent que le bon saint Nicon ne manquait pas d'une certaine éloquence. Ils ont été reproduits dans le *Cours complet de Patrologie*.

NIGELLE naquit en Normandie. Il était neveu de Roger, chancelier d'Angleterre, qui fut nommé évêque de Salisbury en 1102. Nigelle étudia longtemps en France dans l'école que dirigeait alors avec tant d'éclat le célèbre Anselme de Laon, surnommé le scolastique. Devenu d'abord chapelain et ensuite trésorier du roi Henri Ier, ce monarque, pour récompenser ses services, le fit nommer, en 1133, à l'évêché d'Ely, dans le comté de Cambridge. Les moines de cette ville ne tardèrent pas à se repentir du choix qui leur avait été imposé. Appelé à Londres par ses fonctions de trésorier du roi, Nigelle confia le soin de son diocèse à un nommé Ranulfe ou Radulfe, que l'histoire nous représente comme méchant, audacieux, calomniateur, prêt à réduire le monastère et ses religieux à la condition la plus déplorable. Il ne respecta ni leurs personnes, ni leurs biens, dépouilla les particuliers, pilla le trésor des églises et commit au nom de son maître toutes sortes d'exactions. On trouve dans l'*Anglia sacra*, quelques lettres où saint Thomas de Cantorbéry lui adresse les reproches les plus sanglants, mais sans réussir à le réformer. Cependant, après la mort du roi Henri Ier, Nigelle ne conserva pas longtemps auprès de son successeur la faveur qu'il y avait d'abord trouvée. Le roi Etienne, qui l'accusait d'être du parti des seigneurs révoltés contre lui, le dépouilla de tous ses biens et le chassa du royaume. Rétabli quelques années après, il sembla vouloir réparer les torts qu'il avait faits à ses religieux. Cependant cette velléité de retour ne l'empêcha pas de se permettre des déprédations nouvelles qui lui attirèrent une sentence de suspension de la part du Pape Adrien IV. Nigelle mourut le 30 mai de la quinzième année du règne de Henri II. Il avait assisté, comme évêque d'Ely, au sacre de ce prince en 1154. Les continuateurs de Magdebourg, qui ne parlent que de sa mort, se trompent en ne la plaçant qu'en 1171.

Ce prélat fut ami des lettres, qu'il favorisa par ses libéralités autant que par son exemple. Il fonda ou dota des établissements consacrés à l'instruction. D'abord, trésorier du roi, comme nous l'avons dit, il s'appliqua à acquérir par l'étude et à réunir en un seul corps de droit, toutes les connaissances nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions. Il rédigea par écrit tout ce qui regardait la forme des lois et des jugements de la cour de l'Echiquier ou du trésor royal ; lois qui avaient été comme oubliées pendant cette longue suite d'années de guerre dont le royaume avait été affligé. Gervais de Tilbéry profita beaucoup de cet ouvrage pour composer son livre de *Scaccarii juribus et consuetudinibus*. Il y rend une éclatante justice à l'auteur qui l'avait précédé. Il l'appelle même incomparable, ou du moins il ne croit pouvoir le comparer qu'à Esdras qui retrouva le livre de la Loi.

NIGELLUS WIREKER, écrivain du XIIe siècle s'essaya avec succès dans le genre satirique. Bien qu'Anglais de nation, il avait fait ses études à Paris. Son *Speculum Brunelli* ou *Speculum Stultorum* est une invective contre les mœurs corrompues du clergé de son temps. Il y montre, avec certains traits d'observation malicieuse, que presque tous ceux qui venaient étudier à Paris s'en retournaient dans leur patrie avec la seule réputation de savants, mais sans l'être en effet.

NIL dont nous ne connaissons ni la famille ni la patrie est auteur des *Actes* du martyre de saint Théodote le cabaretier et des sept vierges qui souffrirent avec lui. Ces *Actes*, publiés par dom Ruinart sont tirés d'un exemplaire manuscrit de la bibliothèque du Vatican. Le style en est grave et naturel ; l'auteur qui les a composés se donne comme témoin oculaire des faits qu'il raconte, et il assure même avoir partagé pendant quelque temps la captivité du saint martyr. Rien n'empêche qu'on ajoute foi à sa narration. Il ne marque pas en quel endroit saint Théodote souffrit le dernier supplice, probablement parce qu'il écrivait dans un temps et dans un pays, où cet événement était fort connu ; mais on croit que ce fut à Ancyre en Galatie, et le titre même des *Actes* favorise ce sentiment. Il ne marque pas non plus l'année de sa mort, seulement il insinue qu'elle arriva avant le quatrième édit, qui condamnait indistinctement au dernier supplice tous ceux qui seraient convaincus de faire profession de la religion chrétienne ; puisqu'il remarque qu'avant de mourir, le saint adressa la parole aux Chrétiens qui l'avaient suivi en pleurant jusqu'au lieu de l'exécution, malgré la présence des infidèles. Or cet édit fut publié au commencement de l'an 304, ce qui permet de mettre le martyre de saint Théodote dans le cours de l'année précédente, la première de la persécution. Nil remarque qu'à l'époque où il écrivait, on avait déjà bâti une église à l'endroit où les reliques du saint avaient été adroitement transportées.

NIL (Saint). Nous ne trouvons rien dans les écrits de saint Nil qui puisse nous faire connaître l'époque exacte de sa naissance, et les historiens de son siècle n'en parlent pas non plus ; mais on voit par ses lettres qu'avant l'an 395, quand l'empereur Arcade, par une loi datée du 7 août, défendit d'offrir aucun sacrifice au démon, en quelque lieu que ce fût, Nil était déjà en état de prendre la défense de la vraie foi, puisqu'en écrivant au philosophe Enée, il lui reproche d'immoler des veaux et des moutons sur un autel sacrilége. Il parle de saint Platon,

martyr, comme de son compatriote : ce qui a fait croire qu'il était originaire de cette ville même, ou au moins de la province de Galatie, et non de Constantinople, comme l'a cru Nicéphore. Quoi qu'il en soit, cette petite erreur, causée peut-être par l'orgueil national, ne doit pas empêcher d'ajouter foi à cet historien, quand il dit que saint Nil fut préfet de cette ville impériale, qu'il était issu d'une famille illustre, qu'il possédait de grands biens et qu'il se faisait remarquer par une rare éloquence.

Il s'engagea dans le mariage, et il était devenu père de deux enfants lorsqu'il conçut le désir de quitter le monde et d'abandonner sa maison, sa patrie, ses amis, sa fortune, pour aller s'ensevelir dans le désert. Sa femme, accoutumée à ne lui résister en rien, le laissa partir quoiqu'avec douleur. Nil prit avec lui un de ses enfants nommé Théodule, et lui confia l'autre. Il choisit pour lieu de retraite le mont Sinaï, où un grand nombre de pieux solitaires vivaient dans des cellules ou dans des cavernes éloignées les unes des autres, et ne s'assemblaient que le dimanche dans une même église, pour y participer aux saints mystères et s'animer mutuellement à la vertu par des entretiens pleins de piété. On fixe généralement l'époque de cette retraite à l'an 390. Nil eut à essuyer, dans sa solitude, de fréquentes attaques de la part des démons ; mais elles ne lui firent rien perdre de sa douceur et de sa tranquillité. Ces esprits malfaisants employaient tous les moyens pour lui inspirer de la terreur, soit en ébranlant sa cellule, soit par des bruits et des sifflements effroyables, soit par des éclairs et des étincelles qu'ils faisaient paraître à ses yeux, soit en lui représentant des bêtes monstrueuses prêtes à se jeter sur lui. Rien de tout cela ne l'abattait. Il se servait, pour dissiper ces prestiges, de la foi, de la patience, de la prière, du chant des psaumes, de la lecture, de l'humilité et du signe de la croix.

Cependant le bruit de ces combats, qu'il avait soutenus d'une façon si victorieuse, lui acquit une réputation de sainteté qui se répandit bientôt au delà de sa solitude. Un nombre considérable de visiteurs venait le consulter, et nous voyons par ses lettres qu'il était très-versé dans les maximes de la vie intérieure. Les Sarrasins ayant pénétré dans le désert du mont Sinaï, en tuèrent plusieurs et emmenèrent prisonniers les plus jeunes, au nombre desquels se trouvait Théodule. On l'exposa en vente, et comme personne n'en voulait donner le prix que ces barbares exigeaient, ils allaient le mettre à mort lorsque quelqu'un, touché de compassion, l'acheta pour le revendre à l'évêque d'Eleusis. Celui-ci, ayant reconnu son mérite, le fit entrer dans la cléricature. Pendant ce temps-là, Nil cherchait son fils de tous côtés, et tandis qu'il parcourait les différents lieux où il espérait pouvoir le retrouver, il tomba lui-même entre les mains des Sarrasins, qui toutefois le rendirent bientôt après à la liberté. Ayant appris enfin que Théodule était chez l'évêque d'Eleusis, il vint le trouver, et l'évêque consentit à le lui rendre, à la condition qu'ils consentiraient l'un et l'autre à se laisser élever au sacerdoce. Nil, qui avait alors cinquante ans, se laissa ordonner et probablement Théodule avec lui. A partir de ce moment, l'histoire ne nous apprend plus rien de ce saint anachorète, sinon qu'il mourut dans un âge avancé, sous le règne de Marcien, au milieu du ve siècle. Ses reliques furent transportées du mont Sinaï à Constantinople sous le règne de Justin le Jeune, et déposées dans l'église des Apôtres.

Ses écrits. — Saint Nil composa dans sa solitude un grand nombre d'ouvrages qui sont un monument éternel de son éloquence. Ils prouvent qu'il avait beaucoup profité des leçons de saint Jean Chrysostome, dont il fut quelque temps le disciple, et pour lequel il conserva toujours le plus vif attachement. Après que ce grand pontife eût été exilé de Constantinople, l'empereur Arcade écrivit à saint Nil pour lui demander le secours de ses prières, mais il en reçut cette réponse : « Comment espérer voir Constantinople délivrée des coups de l'ange exterminateur, tant que durera l'exil du bienheureux Jean, cette colonne de l'Eglise, ce flambeau de la vérité, cette trompette de Jésus-Christ?... Vous avez banni Jean, la plus brillante lumière du monde ; mais du moins ne persévérez pas dans votre crime. »

De la vie monastique. — Le premier de ces écrits est un *Traité de la vie monastique*, connu aussi sous le titre d'*Ascétique*, parce qu'il occupait la première place parmi les écrivains de ce genre dans la Bibliothèque barbérine, dont l'éditeur s'est servi. Il est divisé en soixante chapitres. L'auteur y fait ressortir la différence qui existe entre la philosophie suivie par la plupart des gentils et même par quelques Juifs, et celle dont les disciples de Jésus-Christ font profession. Ceux-là, contents de l'extérieur, n'avaient que le nom de philosophes et se mettaient peu en peine de régler leurs passions dont ils étaient les esclaves. Ceux-ci, au contraire, joignant la pratique à la spéculation, montrent que la vraie philosophie consiste en même temps dans le règlement des mœurs et la connaissance du vrai Dieu. Quelques-uns parmi les Juifs, surtout ceux qu'on appelait jesséens, ne laissaient pas de vivre d'une manière simple, austère, et dans une grande pureté de mœurs ; mais ils travaillaient sans espoir de récompense, puisqu'ils rejetaient celui qui doit les donner. Saint Nil regarde la vie monastique comme une imitation de celle des apôtres, auxquels ils ressemblaient par l'abandon de toutes les choses du monde et par une vie dure et laborieuse ; mais il se plaint qu'avec le temps cet état soit déchu de sa ferveur primitive. Les moines, négligeant les préceptes du Seigneur, qui nous défend de nous embarrasser dans les choses du siècle, s'oc-

cupaient à acquérir des troupeaux, de riches domaines, comme s'ils étaient encore de ce monde. Il regarde ce désir de posséder, comme une des raisons qui faisaient blasphémer le nom de Dieu, et qui rendaient les moines odieux aux séculiers. c'est pourquoi il leur rappelle le renoncement qu'ils ont fait à tous ces biens en embrassant la profession religieuse. Il leur montre combien est opposée à la vertu l'affection aux choses terrestres. C'est elle qui a causé la mort de Naboth, et séparé Loth d'avec Abraham. Les choses nécessaires à la vie n'ont jamais manqué à ceux qui pratiquaient la vertu. Elie, sans labourer la terre, a trouvé sa subsistance par le ministère d'un corbeau et de la veuve de Sarepta. Enfin, il n'y a personne qui ne puisse facilement se procurer ce qui est nécessaire à la vie du corps, c'est-à-dire du pain et de l'eau, soit par son travail, soit en le demandant aux autres. Jamais Dieu n'a laissé manquer un de ses serviteurs. Il le prouve encore par plusieurs exemples ; ce qui n'a pas empêché les prophètes de parler aux princes avec une grande liberté, témoin, Nathan reprochant son crime à David, et Hérode réprimandé par saint Jean-Baptiste.

Il invective fortement contre ceux qui, à peine initiés à la vie monastique, s'érigeaient en maîtres sans avoir acquis aucune expérience, et sans s'être instruits à fond des choses qu'un supérieur doit enseigner aux autres; comme si, dans ce qui touche au service de Dieu, il fallait moins de travail et moins de temps pour se rendre capable d'instruire, que dans les arts libéraux et dans toutes les professions. Si Héli, pour avoir négligé de corriger ses enfants n'a pu se mettre à couvert de la colère de Dieu, ni par son sacerdoce, ni par sa vieillesse et ses autres prérogatives; comment réussiront donc à s'en garantir ceux qui ne se sont acquis aucune confiance auprès de Dieu par leurs œuvres, qui ne connaissent, ni les différentes sortes de péchés ni la manière de s'en corriger. Ne doivent-ils pas avant toutes choses, apprendre à combattre et à vaincre leurs propres passions, pour se mettre ainsi en état de faciliter aux autres la victoire. S'il est facile de commander, il ne l'est pas de se faire obéir, quand à la parole on ne sait pas joindre l'exemple, toujours plus efficace pour persuader que tous les discours. Le gouvernement des âmes est ce qu'il y a de plus difficile. On conduit facilement des animaux parce qu'ils ne résistent point; mais quelle résistance ne trouve pas un supérieur dans les mœurs différentes de ceux qui sont soumis à sa direction, et dans les ruses et les détours de leur esprit. C'est là qu'il est besoin de lumières, l'incapacité d'un maître ne peut que rendre plus mauvais les disciples. Au contraire, il leur sera on ne peut plus utile si, après avoir vaincu ses propres ennemis, il entreprend de les aguerrir dans la milice spirituelle.

Il s'élève avec non moins de force contre ceux qui, pour se procurer des disciples, ne leur enseignent que des maximes relâchées. Il est du devoir de celui même qui, contre sa volonté, se trouve chargé du soin des autres, de travailler à leur perfection comme à la sienne, puisqu'il doit en rendre compte à Dieu. Il veut aussi que les disciples ne fuient point l'œil du maître; il leur défend d'examiner et sa manière de gouverner et la nature des obligations qu'il leur impose; semblables en cela aux passagers d'un vaisseau, qui aiment mieux se confier à l'expérience du pilote qu'à leurs propres connaissances. Il donne ensuite diverses instructions sur la manière de combattre et de dompter les passions, et pour mieux se faire comprendre, il emploie de fort belles comparaisons, empruntées la plupart à l'Ecriture et aux exemples des plus grands saints, qui vivaient dans un détachement absolu des choses de la terre pour ne s'occuper que du ciel. C'est par là qu'il finit ce traité, dont les derniers chapitres ne sont qu'une exhortation au mépris des plaisirs sensuels et à la pratique de la vertu.

De la pratique de la vertu, etc. — Le traité suivant intutilé : *De la pratique de la vertu et de la fuite des vices*, est adressé à un moine nommé Agathius. Saint Nil l'avait intitulé *Géristerie*, par honneur pour une dame chrétienne qui avait rendu de grands services à l'Eglise. L'éditeur en lui substituant le titre sous lequel nous le connaissons, l'a distribué en douze parties qui ont chacune plusieurs chapitres, et à la tête de chaque partie il a placé une indication sommaire des matières qui y sont traitées. Ce livre contient un grand nombre de réflexions morales sur la tempérance, que saint Nil regarde comme le fondement de toutes les vertus; sur l'humilité qui doit être inséparable des meilleures actions, qui ne doivent être vues des hommes, qu'à la condition que leurs auteurs feront tous leurs efforts pour rester ignorés; sur l'étude et la prière dont il fait voir l'utilité par les exemples de l'eunuque de la reine de Candace, de saint Paul, de Corneille et de beaucoup d'autres qui ont trouvé dans ces exercices des moyens de salut; sur le détachement des biens du monde et sur les œuvres de miséricorde. Il montre aussi avec combien de justice seront punis ceux qui laissent leurs biens à toutes sortes de personnes, au lieu de se préparer par leurs aumônes un jugement favorable au tribunal de Jésus-Christ; et combien déplorable est l'état de ceux qui, au lit de la mort, oublient leur salut, pour s'occuper à disposer par testament des biens qu'ils laisseront après eux. Il fait sentir la ridicule vanité de ceux qui disposent de leurs richesses en faveur des pauvres, à la mort, sans avoir jamais songé à les en faire jouir pendant leur vie. Il poursuit de ses reproches les Juifs de son temps qu'il représente comme plus durs et plus impies que le mauvais riche de l'Evangile, puisque celui-ci du moins, accordait à la porte de sa maison une place à Lazare, tan-

dis que les autres y mettent des gardes pour en chasser les pauvres. Ensuite, il traite de la vie des justes, dont il représente les diverses tentations, et les maux qu'ils ont eu à souffrir de la part des hommes. Il n'oublie pas de rappeler leurs œuvres les plus éclatantes; mais il ne parle que de ceux à qui les divines Ecritures ont rendu témoignage, comme Abraham, Tobie, Joseph, David, Gédéon, Samson, Ezéchias, Elisée, Daniel, les apôtres, la sainte Vierge et plusieurs autres grands personnages de la loi ancienne. Il revèle la grandeur de l'aumône quand elle est faite à temps; et montre que c'est être fidèle dispensateur des biens que Dieu nous a confiés que de les employer à gagner par nos libéralités charitables le royaume de l'éternité.

De la pauvreté volontaire. — Ce traité, qui forme une suite naturelle à l'*Ascétique*, a été déplacé par les éditeurs, probablement parce que saint Nil l'avait écrit après celui que nous venons d'analyser. L'auteur remarque dès le début qu'après avoir écrit autrefois contre les vices de ceux qui se comportaient lâchement dans la vie monastique, il écrivait maintenant pour louer le zèle de ceux qui observaient inviolablement la règle de la pauvreté religieuse. Il fait l'éloge de ce genre de vie, et montre que, moins il est facile de se priver de la possession de tous les biens temporels, quand on peut les conserver, plus on est digne de louanges, quand on s'en prive volontairement. Il ne croit pas néanmoins qu'aucun de ceux dont il louait la ferveur et le détachement, l'aient poussé aussi loin que les saints dont il est parlé dans le chapitre xie de l'*Epître aux Hébreux*. En effet, ces moines avaient leur nourriture assurée pour chaque jour, et des vêtements suivant les saisons, une maison pour se mettre à l'abri des injures de l'air, de l'argent et des fonds pour leur subsistance. Il les prémunit surtout contre la vaine gloire, et veut, qu'après s'être dépouillés de leurs biens, ils se persuadent qu'ils n'ont rien fait. Il distingue divers degrés dans la vie pauvre. Le plus parfait est de s'abandonner à la Providence, et d'attendre d'elle ses besoins. Pourtant cette confiance ne doit point ouvrir la porte à la paresse, ni dispenser du travail manuel, même sous prétexte de s'appliquer à la prière. C'est pourquoi saint Nil dit qu'il faut distinguer l'application continuelle des saints à Dieu, de la paresse d'Adelphius qui, au lieu de porter les jeunes gens à soumettre, par un travail manuel, les forces d'un corps plein de feu et de vigueur, leur faisait une loi de ne rien faire, sous prétexte de les faire prier toujours. Un tel repos n'était propre qu'à soulever leurs passions et à donner à leur esprit la liberté de s'y entretenir, jusqu'à ce que cette prière s'évanouisse. Adelphius, auquel il joint un nommé Alexandre, dogmatisa avec lui à Constantinople, où ils jetèrent le trouble par leur nouvelle doctrine. Saint Nil croit donc qu'il est expédient à un moine de travailler de ses mains, soit pour se procurer les besoins de la vie, soit pour dompter sa chair; et il ne doute pas que cet exercice ne rende l'âme plus propre à la prière, et qu'ensuite on ne retourne au travail avec plus d'ardeur. L'autre degré de pauvreté volontaire est de travailler de ses mains autant qu'il en est besoin pour avoir de quoi subsister, en employant le reste du temps à la prière et aux autres exercices nécessaires à la vie de l'âme. Employer tout le temps au travail manuel, ce serait s'ôter celui de penser à Dieu, de psalmodier, de prier, de méditer les vérités de la religion, et vivre selon la chair, contrairement au précepte de l'Apôtre. Il recommande aux moines la concorde, le pardon des injures, la douceur, la patience, la charité, la fuite des plaisirs, l'amour des observances monastiques, et les conjure de transmettre à leurs successeurs dans la même pureté qu'ils les ont reçues de ceux qui les ont précédés, l'obéissance, la tempérance et l'humilité.

De la préférence de la vie érémitique. — Le but de ce traité se trouve indiqué par son titre. L'auteur examine si l'état des moines qui vivent dans la solitude des déserts est préférable à l'état de ceux qui vivent dans les villes. Ces derniers regardaient leur état comme plus méritoire, parce qu'ils y rencontraient plus d'occasions de combattre leurs passions excitées par la vie du monde. Saint Nil leur répond que le désert n'est pas exempt de tentations. La nature seule nous en fournit assez, sans qu'il soit besoin de chercher au dehors matière à de semblables combats. Ce qui fait dire à quelques-uns que la solitude est à couvert des occasions de péchés, c'est qu'ils ne font attention qu'aux péchés extérieurs, et qu'ils ne considèrent pas qu'il y a une foule de tentations et de fautes intérieures qui se rencontrent dans le désert comme dans les villes. D'ailleurs, puisque ceux qui demeurent au milieu du monde, amassent comme malgré eux, des tentations qui les portent au péché, il est donc beaucoup plus utile de quitter le monde, pour chercher le repos et la tranquilité de la solitude, où l'on ne voit rien qui blesse l'âme, qui frappe l'imagination, ou qui irrite les passions mauvaises. Il confirme son sentiment par les exemples d'Elie et d'Elisée, qui abandonnaient la Judée pour se retirer sur le mont Carmel; de saint Jean-Baptiste qui préférait le désert à la ville de Jérusalem; de Jésus-Christ, qui, quoique au-dessus de toute faute, quittait souvent la multitude pour demeurer seul. Une autre raison de préférer la vie solitaire à celle que l'on mène dans les villes, c'est que dans ce premier état, il est bien plus facile, au moment de la prière, de dégager son esprit des objets que l'imagination nous représente, qu'il ne l'est, dans le second, de fermer les yeux aux objets dont elle est frappée.

A Euloge. — Nicéphore attribue à saint Nil un *Traité contre les gentils*, adressé à Euloge. Nous ne l'avons plus, mais il nous en reste deux autres sur des matières de

morale, adressés au même personnage. Le premier renferme divers conseils très-utiles à ceux qui ont embrassé ou qui veulent embrasser la vie monastique. Euloge paraît avoir été du nombre des premiers. Saint Nil lui conseille d'abord un renoncement général à la patrie, à ses parents, à ses richesses; puis il l'engage à ne point se rebuter des travaux inséparables de la vertu, mais au contraire, à s'en faire honneur; à souffrir les injures sans chercher à s'en venger; à travailler de toutes ses forces à se procurer la paix d'une bonne conscience et la joie du Seigneur. Il lui recommande de se trouver exactement aux veilles de la nuit, pour y chanter des cantiques et des psaumes; de travailler à obtenir de Dieu les vertus de foi, d'espérance et de charité; de ne point se laisser vaincre dans les combats que lui livrent les mauvaises pensées, mais de les juger devant le tribunal de son cœur. Il lui conseille aussi de ne pas abonder dans le sentiment de ceux qui s'attribuent à eux-mêmes et non à la grâce, ce qu'ils font de bien; mais de considérer que Dieu est l'auteur de tout bien, et de lui rendre grâce, chaque jour, des bonnes œuvres, qu'il pourra avoir faites. Il veut qu'il tienne ses oreilles fermées à tous les mauvais discours; qu'il ne compte point ses progrès dans la vertu par le nombre des années passées dans la retraite, et qu'il n'étouffe point par le sommeil, les salutaires pensées qu'aurait pu éveiller en lui la lecture des livres saints. Ne vous entretenez jamais de ce qui peut fomenter en vous de la volupté; évitez le luxe dans les vêtements; exercez l'hospitalité envers tous, sans méfiance et sans distinction. Il ajoute, en finissant, que s'il trouvait des obstacles à la prière, il devait demander à Dieu avec larmes, de les dissiper.

Des huit esprits de malice. — Nous avons deux autres traités de saint Nil sur les huit esprits de malice, c'est-à-dire sur les huit péchés capitaux. Il y fait de tous ces vices une description propre à en inspirer l'éloignement, et n'épargne pas les personnes qui y sont attachées. Il dit, par exemple, des religieux sujets à l'intempérance, qu'ils s'occupent à compter les fêtes des martyrs, tandis que ceux qui sont sobres pensent à imiter leurs saintes actions. Comme un soldat lâche et sans cœur tremble au seul bruit de la trompette du combat, de même un gourmand se laisse abattre quand il entend annoncer le temps du jeûne. A ceux qui veulent vivre chastement, il leur commande de s'abstenir de toute familiarité avec les femmes. « Elles vous flatteront d'abord, dit-il, ou feindront de vous flatter; mais dans la suite elles s'emporteront jusqu'aux derniers excès de la hardiesse et de l'effronterie. Dans les premières conversations, elles tiendront la vue baissée, elles parleront avec douceur, elles verseront des larmes de compassion, tous leurs gestes seront composés, et elles jetteront de profonds soupirs. Lorsque vous les entretiendrez une seconde fois, elles commenceront à lever un peu les yeux; mais elles ne rejetteront toute pudeur que dans la troisième conversation. Voilà les ruses dont elles se serviront pour vous engager dans la mort; voilà les artifices qu'elles emploieront pour la ruine de votre âme. Prenez garde qu'elles vous séduisent par leurs discours agréables, qui cachent un venin mortel. »—En parlant de l'esprit de paresse et d'ennui, il dit: « Cet esprit chasse un solitaire de sa cellule, mais celui qui a de la patience, demeure paisible et se tient en repos. Le paresseux se propose d'aller visiter les malades; mais en cela, il n'a d'autre but que sa satisfaction. Comme le moindre vent fait courber un arbre qui est faible; ainsi l'âme du paresseux se laisse entraîner par la moindre nécessité apparente à sortir du monastère, surtout, quand cette prétendue nécessité s'est emparée de son imagination. De même qu'un arbre que l'on transplante souvent ne porte point de fruits, de même un solitaire coureur est incapable de recueillir les mérites d'aucune vertu. Le pieux auteur compare l'abstinence, les aumônes et les autres bonnes œuvres d'un homme vain, à la fumée d'une cheminée qui se dissipe en l'air, au vent qui efface sur le sable les vestiges et les traces de nos pieds. Il regarde la vaine gloire comme un écueil caché sous les eaux de l'océan, et contre lequel il est impossible de se heurter, sans perdre la cargaison de son vaisseau.

Deuxième traité sur le même sujet. — Ce livre ne diffère du précédent que par des développements beaucoup plus étendus. On y trouve les mêmes pensées, les mêmes comparaisons, souvent reproduites dans les mêmes termes; mais l'auteur a amplifié sa matière, soit en tirant de son fonds, soit en empruntant aux autres. Il cite quelques passages de saint Grégoire de Nazianze, et beaucoup plus de saint Jean Climaque. On peut y remarquer que les anciens Pères n'avaient rien prescrit d'uniforme ni sur le jeûne, ni sur la mesure et la qualité des aliments, parce que tous les hommes ne sont pas d'une force égale, et qu'il y a entre eux différence d'âge, de tempérament et de santé; cependant ils se sont rencontrés tous pour bannir la gourmandise. Un jour de jeûne leur a paru plus utile que le jeûne de trois et quatre jours, et même de la semaine, parce que ceux qui se soumettent à de plus longues privations commettent souvent des excès de nourriture, à la fin de ces jeûnes. Ils veulent que, dans les aliments, on cherche ce qui est nécessaire au corps, et non ce qui peut satisfaire la volupté.

Traité de l'oraison. — Photius parle avec éloge de ce traité, distribué en cent cinquante-trois articles par allusion aux cent cinquante-trois poissons marqués dans l'Evangile de saint Jean. Ces chapitres sont très-courts et renferment des maximes pleines de sagesse et des instructions très-utiles sur la manière de bien prier. Le saint définit la prière un colloque ou un entretien de

l'âme avec Dieu. C'est pourquoi il veut qu'à l'exemple de Moïse, lorsqu'il s'approcha du buisson ardent, nous nous dépouillions de ce qu'il y a en nous de terrestre pour converser avec le Seigneur. Nous devons lui demander surtout le don des larmes pour amollir la dureté de nos cœurs, et ne point nous enorgueillir de ce don quand nous l'aurons obtenu, puisqu'il nous vient de Dieu, afin que nous puissions confesser nos péchés et apaiser sa colère par nos larmes. C'est alors que les démons mettent tout en œuvre pour troubler le cours de nos prières, rappelant à notre mémoire ce qui s'est passé, pour nous fatiguer par le souvenir de ces choses, et nous faire perdre le fruit de la prière. Comme elle est le germe de la douceur, de la joie et de l'action de grâces; il faut éloigner d'elle la tristesse et les désirs de la vengeance, nous réconcilier avec nos frères, et oublier les injures qu'ils nous ont fait subir. Ce n'est pas assez, dans la prière, de conserver l'extérieur du suppliant, il faut que l'âme soit appliquée à ce qu'elle demande. Nous ne devons point demander à Dieu l'accomplissement de nos volontés, parce qu'elles ne sont pas toutes conformes à la sienne, mais plutôt, et comme il nous l'a appris lui-même, que sa volonté divine s'accomplisse en toutes choses. Comme il est l'auteur et le distributeur de tous les biens, il veut tout ce qui est bon, tout ce qui peut être utile à notre âme. Reposons-nous sur lui, et nous nous en trouverons bien. Mais si nous voulons entrer dans le détail de nos besoins, demandons-lui d'abord d'être purifiés de nos passions, ensuite, d'être délivrés de notre ignorance, et enfin de triompher de nos tentations, puisque le but de nos prières est de chercher le royaume de Dieu et sa justice, c'est-à-dire la vertu, et la connaissance de la vérité. Il est juste de prier, non-seulement pour nous, mais aussi pour nos frères; mais, soit que nous prions seuls ou avec eux, il ne faut pas le faire par habitude, mais avec réflexion. C'est de Dieu que nous vient le don de la prière, nous avons donc besoin de lui pour cet exercice, et nous devons l'invoquer afin qu'il nous enseigne à l'adorer en esprit et en vérité. Quand nous voulons prier, ne faisons rien de ce qui est contraire à la prière, afin que le Seigneur, s'approchant, converse avec nous; car il est impossible de prier avec pureté si notre esprit est embarrassé du soin des affaires temporelles. Saint Nil paraît convaincu que les anges sont présents à notre prière, et qu'ils éclairent notre esprit, afin qu'il agisse sans erreur, et il rapporte, à ce sujet, le passage de l'*Apocalypse*, où saint Jean vit un ange, debout devant l'autel, avec un encensoir d'or à la main, tandis qu'on lui donnait une grande quantité de parfums, afin qu'il les mêlât à la prière des saints. Il dit que le chant des psaumes apaise le feu des passions, tranquillise l'intempérance des sens, et que celui qui n'a pas encore reçu la grâce de la prière et de la psalmodie, l'obtiendra par son assiduité à l'un et à l'autre de ces exercices. Il rapporte divers moyens employés par les démons pour troubler les prières des saints. Le remède qu'il prescrit est de se tourner vers Dieu, en lui adressant ces paroles du Psalmiste : *Je ne craindrai point les maux, parce que vous êtes avec moi.* Il estime la prière, non par sa longueur, mais par son esprit, et défend, après l'Evangile, d'être trop grand parleur en priant.

Des mauvaises pensées. — Dans ce traité, le saint auteur entreprend de montrer comment les mauvaises pensées se forment en nous, par l'opération des démons, et comment nous pouvons les dissiper : son sentiment est que les démons les produisent en nous, surtout pendant la nuit, en frappant notre imagination du souvenir des objets que nous avons vus dans la journée; mais il soutient qu'ils ne connaissent nos pensées que par conjectures, Dieu seul pouvant connaître les secrets de notre cœur. Il cite le traité de la prière comme son œuvre authentique, ce qui prouve que l'on n'a aucune raison de lui contester ce traité.

Sentences. — Suivent cinq recueils de sentences, dont le premier en contient trente-trois; le second, vingt-cinq; le troisième, vingt-six; le quatrième, trente-trois, et le cinquième, cent trente-cinq. Celles du second et du cinquième recueil sont attribuées à Evagre, par les anciens critiques et par un grand nombre de manuscrits; les autres peuvent être de saint Nil ou de quelque ancien solitaire. Pourtant celles du quatrième recueil paraissent être d'un auteur qui écrivait à une époque où l'on disputait encore sur la consubstantialité. Il insiste fortement sur cette matière, et déclare que la Trinité est une nature en trois personnes. Il ajoute que la foi et le baptême ne préserveront du feu éternel qu'autant qu'ils seront accompagnés des œuvres de justice. Les sentences du cinquième recueil sont les plus belles, et celles de toutes qui méritent le mieux d'êtres lues. Elles roulent sur divers points de morale.

Sermons. — On a mis, à la suite de ces traités, un discours de saint Nil sur ce passage de l'Evangile de saint Luc, dans lequel le Sauveur dit : *Que celui qui a un sac ou une bourse les prenne, et que celui qui n'en a point vende sa robe pour acheter une épée.* Le saint s'y propose de lever la contradiction apparente qui semble exister entre ces paroles et plusieurs autres, dans lesquelles le Sauveur ne prêche que la douceur et la paix. Il dit donc que l'on ne doit pas prendre à la lettre ce passage de saint Luc, mais dans un sens spirituel; de sorte que, par ce sac, cette bourse, cette tunique, on doit entendre la douceur et l'humilité, qui non-seulement nous font aimer les hommes, mais les disposent encore à recevoir les vérités que nous leur prêchons. Quand il nous conseille de vendre cette tunique pour acheter une épée, il veut nous apprendre que nous devons renoncer aux marques extérieures de la douceur et de la charité, pour combattre

sans aucune condescendance les ennemis de Dieu et de ses vérités avec le glaive de la parole.

Saint Nil avait fait deux discours sur la fête de Pâques, et trois sur celle de l'Ascension. Nous ne les avons plus, mais Photius nous en a conservé des extraits. Dans les deux discours sur Pâques, le pieux solitaire s'appliquait à montrer la possibilité de la résurrection, par plusieurs exemples tirés des choses naturelles, et en particulier, des graines qui ne se reproduisent que lorsqu'elles ont été réduites en pourriture. — Dans ceux qu'il fit sur l'Ascension, il prouvait que, puisque le Sauveur était placé dans le ciel, après s'être ressuscité d'entre les morts, nous ne devions douter en aucune manière de l'immortalité, figurée, dès ce monde, par Enoch et Elie, qui, quoique mortels de leur nature, continuent de subsister depuis tant de siècles par la puissance de Dieu. Il y parlait aussi de la vertu de la croix qui nous sauve du naufrage et nous conduit au port de la céleste béatitude ; de l'excellence de la foi chrétienne, qui a détruit sans armes ce que les princes païens avaient eu bien de la peine à établir dans toute la force de leur puissance. Enfin il rappelle le grand nombre de martyrs que l'Eglise a enfantés de son sein, comme le cep de vigne produit ses branches.

Ecrits attribués a saint Nil. — On attribue à saint Nil un traité, en forme de discours, sur divers sujets de morale, et particulièrement *Sur le combat que nous devons livrer à nos passions*. Cette pièce n'a aucun rapport avec celles que nous avons analysées, ni pour le tour des pensées, ni pour le style. L'auteur donne dans l'erreur de ceux qui placent dans l'homme la cause de sa prédestination. — On trouve encore moins le style de ce pieux solitaire dans le *Manuel* qui porte son nom, et on ne peut disconvenir que ce ne soit celui d'Epictète, auquel un chrétien aura retranché tout ce qui sentait le paganisme, comme les noms de dieux, de destin, de fortune, et changé quelque chose dans les maximes du philosophe païen, pour les accommoder aux mœurs et aux usages du christianisme. Ce n'est pas faire honneur à saint Nil, qui avait du savoir et de l'éloquence, que de reproduire sous son nom un ouvrage qui n'est autre chose qu'une compilation païenne. — L'histoire singulière de la tentation d'un solitaire des environs de Scété, nommé Pachon, se trouve dans le chapitre xxixe de l'*Histoire lausiaque de Pallade*. On l'a aussi attribuée à Evagre du Pont, sur la foi de quelques manuscrits. Elle lui convient beaucoup mieux qu'à saint Nil. — Quant à l'Epître, ou discours dogmatique, qui se lit également parmi les ouvrages du saint abbé, il n'est ni de lui, ni d'Evagre, comme on l'a avancé d'après plusieurs manuscrits, mais de saint Basile. Il forme la huitième lettre dans la nouvelle édition de ses œuvres. Il serait trop long de dresser un catalogue des autres écrits que l'on a faussement attribués à saint Nil.

Lettres. — Nous allons maintenant dire quelques mots de ses lettres, en nous arrêtant seulement aux principales, car les limites de ce travail ne nous permettent pas d'analyser une correspondance, dans laquelle le nombre des lettres conservées s'élève à plus de quatre cents. L'éditeur les a divisées en quatre livres ; elles sont très-courtes, et il y en a beaucoup qui ne contiennent rien d'intéressant pour notre sujet.

Premier livre. — Dans la lettre 66e adressée au moine Gallus, il lui reproche comme un grand désordre, les lettres fréquentes qu'il écrivait à ses parents. « A quoi vous sert, lui dit-il, d'avoir entrepris un si long voyage hors de votre patrie, d'avoir mené une vie si pénible dans les exercices de la vie solitaire, et d'avoir embrassé de si grandes austérités, puisque, depuis, vous ne laissez passer presque aucun jour sans vous entretenir par lettres avec vos proches, et que vous vous éloignez de la voie de la perfection, par l'amour trop humain que vous portez à votre famille. Est-ce que vous n'avez pas appris la correction adressée par Jésus-Christ à la sainte Vierge, qui le cherchait parmi ses parents ; et ne vous rappelez-vous plus qu'il a dit que *celui qui aime son père et sa mère plus que lui, n'est pas digne de lui* (*Matth.* x, 37, 38)? Que voulait-il par ces paroles, sinon nous obliger à rompre tous les liens qui nous unissaient au monde.

Deuxième livre. — Voici la prière qu'il prescrit, dans la lettre 121e au moine Alexandre, qui était tombé dans la sécheresse de cœur : « Ouvrez, Seigneur, votre main, si riche et si libérale, pour nous combler de bienfaits et de grâces spirituelles, et toute âme qui est plongée dans l'amertume, et sauvage comme la mienne, sera remplie de votre bonté et redeviendra douce et traitable de farouche qu'elle était auparavant. Car, quoique vous m'ayez abandonné pour un peu de temps, à cause de ma négligence, vous pouvez m'envoyer encore une fois, du haut du ciel, votre Esprit-Saint, et renouveler en ma personne cette terre corrompue, afin que vous puissiez vous plaire dans vos ouvrages, en exterminant les pécheurs de la terre, c'est-à-dire, en éloignant de mon cœur les prestiges du démon. »

Il arriva que Taurien, qui avait été préfet du prétoire et qui professait l'idolâtrie avec un attachement beaucoup plus vif que judicieux, fit enlever et mettre en prison quelques personnes qui s'étaient réfugiées dans l'église de Saint Platon, martyr à Ancyre. L'abbé Nil en ayant été prévenu, écrivit au persécuteur une lettre extrêmement forte, dans laquelle, après avoir rabaissé son orgueil par des termes très-durs, il l'avertit de se préparer aux maux prochains, par lesquels Dieu punira sa cruauté et vengera l'honneur de son saint martyr. Il lui annonce qu'il tombera dans la disgrâce de l'empereur, et que cette chute lui causera tant d'effroi, qu'il sera contraint de chercher sa sûreté dans l'église même qu'il a violée. Ensuite, lui et tous ses amis seront affligés

d'une maladie très-fâcheuse, dont il ne se relèvera que pour voir toutes les grandes richesses dont il était si fier, confisquées. C'est alors qu'il verra si Saturne, père de Jupiter, pour qui il professait un si grand respect, viendra le consoler dans son malheur. Il loue l'action de ceux qui s'étaient réfugiés dans l'église du saint martyr, et dit que Taurien, en les en retirant de force, avait non-seulement offensé le martyr Platon, mais Dieu lui-même, sur qui retombe l'injure faite à ses saints. Cette lettre, qui contient un fait confirmé par l'événement, est la 178e du recueil.

Dans la lettre 190e, adressée à l'évêque Olympius, saint Nil le reprend de ce qu'il traitait les pécheurs avec trop de dureté. Il cite en particulier deux personnes, l'une nommée Thilemon et l'autre Sosandre, qu'il avait anathématisées, au lieu de leur imposer la pénitence prescrite par les canons. Il lui dit qu'il craignait que sa rigueur envers les autres ne lui fît éprouver à lui-même celle des jugements de Dieu; sur quoi il lui rapporte une vision qu'avait eue autrefois un évêque du temps des apôtres, nommé Carpe. Ce passage n'est pas tout entier, mais on voit que c'est à peu près la même histoire qui se trouve rapportée dans la lettre 8e de saint Denys l'Aréopagite. Saint Nil rappelle ensuite à Olympius la conduite qu'il doit tenir à l'égard de ces deux pécheurs. « Privez-les, dit-il, de l'entrée de l'église, pendant le temps prescrit par les canons des apôtres. Reprenez-les, instruisez-les, exhortez-les; imposez-leur une pénitence convenable; attirez sur eux par vos prières la miséricorde de Jésus-Christ; fortifiez-les, renouvelez-les, lavez-les dans leurs propres larmes; ornez-les de leurs jeûnes, purifiez-les par de fréquentes veilles, et faites-leur recouvrer par la prière les saints vêtements de l'innocence, dont la malice du démon et l'iniquité des méchants les ont dépouillés; soutenez-les dans une ferme espérance, lorsque vous les verrez prier, gémir, faire l'aumône, et travailler à se rendre propice notre Sauveur, qui seul est plein de miséricorde et de pardon.

Dans la lettre 293e il loue Zénodore de ce qu'il aimait la lecture des écrits de saint Chrysostome, et remarque que ce saint évêque voyait presqu'à toute heure la maison de Dieu remplie d'une grande multitude d'anges, mais principalement dans les moments où l'on offrait le divin sacrifice.« Il en était, dit saint Nil, tout transporté d'étonnement et de joie, et voici comment il l'a raconté à ses amis, qui étaient des personnes saintes et spirituelles. Aussitôt que le prêtre commençait à offrir le saint sacrifice, un grand nombre d'esprits bienheureux descendaient du ciel. Revêtus de robes éclatantes, les pieds nus, les yeux baissés, le front incliné vers la terre, ils environnaient l'autel avec un grand silence et un respect profond, jusqu'à ce que le vénérable mystère fût accompli. Alors, se répandant çà et là par toute l'Église, ils accompagnaient les évêques, les prêtres, les diacres, lorsqu'ils distribuaient aux fidèles le corps et le sang du Seigneur, et les assistaient avec beaucoup de soin et une attention profonde dans ce divin ministère. Or je vous écris ceci, » continue saint Nil, en parlant à l'évêque Anastase, « afin que reconnaissant l'éminence et la dignité de ce sacrifice auguste, vous fassiez attention à ne jamais perdre la crainte de Dieu en dispensant avec négligence des mystères aussi redoutables, et que vous n'y admettiez aucun de ceux qui, en s'en approchant, se pressent, se querellent, excitent de la confusion et du bruit, et répondent d'une façon immodeste aux saintes paroles du prêtre, qui sortent de leur place sans raison, qui s'amusent à regarder de toute part avec curiosité, et qui se conduisent enfin avec trop peu de retenue et de modestie. Car ce que le Seigneur dit autrefois à Moïse, il le répète à tous les prêtres de la nouvelle alliance : Faites que tous les enfants d'Israël soient modestes et pieux, et ne traitez jamais les choses saintes avec indifférence et mépris.»

Troisième livre. — Dans la lettre 19e du IIIe livre, il donne comme un remède très-utile contre le péché l'habitude de se rappeler souvent cette maxime de l'Evangile : *Dieu rendra à chacun selon ses œuvres.* Il croit que les diverses calamités qui arrivent aux hommes de bien, soit qu'ils tombent dans le péché ou entre les mains des démons et des barbares, soit qu'ils se voient engloutis dans quelque tremblement de terre ou brûlés dans quelque incendie, ne leur surviennent qu'afin de leur procurer une plus grande récompense dans une autre vie ; ou bien afin que les méchants, frappés de tous ces événements, quittent leurs mauvaises habitudes, se ressouviennent de Dieu et embrassent au plus tôt la pénitence. Il remarque aussi que ce ne sont pas seulement les grands pécheurs, mais aussi les hommes vertueux et ceux qui s'exercent à toutes sortes de bonnes œuvres qui sont abandonnés à eux-mêmes, afin d'apprendre par ces épreuves à pratiquer les vertus de patience et de force, et à surmonter l'orgueil. « Mais, ajoute-t-il, le médecin de nos âmes sait les moyens de guérir les maux les plus cachés. Ne nous affligeons donc pas avec excès, ne perdons point courage, résignons-nous à supporter avec patience la conduite de Dieu à notre égard, quelque rigoureuse qu'elle nous paraisse. Ce siècle est un grand hôpital, dans lequel il y a une infinité de malades et de blessés, et la même table ne convient pas à toute sorte de personnes, parce que le médecin modifie son régime, selon les différents sujets. Au malade, dit-il, il faut lui donner du miel pour sa consolation; il faut traiter cet autre avec l'amertume de l'absinthe; il faut que celui-là boive de l'ellébore, et ainsi de tous et de chacun, selon la diversité de leurs besoins. C'est ainsi que Dieu sait varier ses remèdes et les approprier aux maladies.» La lettre 33e, dans laquelle saint Nil parle ainsi, est une

des plus longues; mais il y répète ce qu'il avait dit dans quelques-unes des précédentes sur les tentations, la manière de les surmonter, et la force de la vertu de pénitence.

On voit par la lettre 171e, adressée au sous-diacre Quintus, qui était tombé dans un grand péché, comment saint Nil, en retirant les coupables de l'abîme du désespoir par la considération de la miséricorde de Dieu, les obligeait néanmoins à faire une pénitence rigoureuse. « Il vous eût été avantageux, lui dit-il, de n'avoir jamais souillé la blanche robe de votre innocence. Il vous eût été avantageux de n'avoir jamais répandu de nuage sur une lumière si pure. Il vous eût été avantageux de n'avoir jamais reçu aucune blessure dans le combat, et de n'avoir pas besoin de médecin. Il vous eût été avantageux de n'avoir pas flétri par l'ordure d'une vie criminelle un cœur arrosé du sang du Fils de Dieu, et auquel la grâce donnait la beauté et l'éclat des roses; mais puisque vous vous êtes laissé vaincre par votre propre négligence, et faute d'avoir été aussi attentif que vous le deviez au soin de votre salut; puisque vous avez succombé à l'ignominie et à l'amertume du péché; puisqu'après vous avoir supplanté, le diable vous tient dans sa captivité malheureuse, au moment même où vous pensiez le moins qu'un aussi grand malheur dût vous arriver, ne vous désespérez pas pour cela; il y a encore de la ressource, et il est toujours possible de retourner au bien, lorsque, par la pénitence, on a recours à Jésus-Christ si bon, si miséricordieux pour tous les hommes. La défense et l'apologie des pécheurs lui est agréable, quand pour toucher un cœur ils emploient les jeûnes, les larmes amères, la confession contrite, les veilles et toutes sortes de mortifications. La miséricorde du Sauveur vous défend donc de désespérer de notre salut. Voyez ce qu'il vous crie par la bouche de son Prophète : *Je ne veux pas la mort du pécheur, mais sa conversion. Retournez à moi après le péché.* (*Ezech.* XXXIII, 11, 12). *Celui qui est tombé ne se relèvera-t-il pas?* » (*Jerem.* VIII, 4.) Relevons-nous donc.

Nous n'avons pas besoin d'avertir nos lecteurs que cette lettre, dans l'original, est un véritable modèle d'éloquence.

Un prêtre, nommé Charicles, traitait les pécheurs avec trop de dureté. Saint Nil lui en fit des reproches dans une lettre qui est la 243e du IIIe livre. « Vous ne faites attention, lui dit-il, qu'à la partie de l'Ecriture qui rappelle la colère de Dieu, et non à sa miséricorde, dont les effets se trouvent retracés presqu'à chaque page des Livres saints. Il est très-utile à ceux qui le peuvent de donner des marques de pénitence par leurs œuvres; mais il ne faut pas rejeter la simple confession de ceux qui n'ont pas la force ou la possibilité d'en accomplir davantage. » Le pénitent dont il s'agit dans cette lettre se nommait Faustin ; il avait confessé ses fautes publiquement et avec beaucoup d'humilité. Saint Nil croit qu'on ne devait pas, en lui refusant l'absolution, le plonger dans une plus profonde tristesse. Il propose l'exemple de saint Paul, qui s'efforça de se concilier l'incestueux de Corinthe, après l'aveu de son crime, et il dit à ce propos, qu'un ministre de l'Eglise doit être prompt à planter la vigne et lent à l'arracher. Il représente à Charicles que sa conduite se rapproche de l erreur des Novatiens. Quelle pénitence laborieuse avait faite le publicain, qu'avait souffert le bon larron, pour se voir, le premier justifié, et le second presque immédiatement transporté dans le paradis ? L'un et l'autre n'ont témoigné leur repentir que par des paroles. Il cite plusieurs passages de l'Ecriture, qui relèvent la miséricorde de Dieu, qui témoignent que sa volonté n'est pas que le pécheur périsse, et qui nous apprennent que de grands coupables ont obtenu le pardon, en confessant leurs péchés de bouche, sans les avoir précédemment expiés par les exercices laborieux de la pénitence. Il en cite pour exemple David, qui n'eut besoin que de dire : *J'ai péché contre le Seigneur* (*II Reg.* XII, 13) ; et la pécheresse de l'Evangile, qui fut renvoyée absoute, quoiqu'on ne lise pas qu'elle ait fait autre chose que de se jeter aux pieds du Sauveur, et de les baiser en les arrosant de ses larmes. « Ne méprisez donc pas Faustin, ajoute-t-il, mais au contraire, embrassez-le, et soutenez un cœur contrit et humilié : convaincu qu'il est de notre ministère, non-seulement d'exiger des pécheurs des fruits de bonnes œuvres, mais encore d'accepter les paroles de ceux qui confessent leurs fautes avec humilité. » Dans un temps où la discipline des canons régnait dans toute sa vigueur, cette doctrine de saint Nil est vraiment remarquable.

Dans la lettre 290e du même livre, il dit à Priscus qu'un solitaire doit tellement oublier la parenté et l'alliance qu'il a avec ses proches selon la chair, que le souvenir de leur personne n'excite jamais aucun trouble dans son âme. « Est-ce que vous ne savez pas que c'est un piége du démon, de leur être trop attaché? Si donc vous êtes mort au monde, si vous avez renoncé à cette vie mortelle et corruptible; si vous vous êtes enrôlé dans une milice, dans un ordre et un institut céleste, vous n'avez plus rien de commun avec tout ce qui se passe sur la terre, et vous ne devez plus être touché de compassion pour vos parents charnels. Si, comme vous le prétendez, ils ont besoin de votre secours, faites-leur du bien comme à des pauvres qui ne seraient pas vos parents; mais n'ayez pour eux aucune passion basse et terrestre, et ne montrez pas par une conduite toute humaine, que vous êtes un homme charnel, terrestre et ignorant des choses de Dieu. »

Quatrième livre. — Nous avons remarqué que la première lettre du quatrième livre n'avait ni la beauté, ni la délicatesse des autres, et que le style en était dur et barbare. C'est un maître qui parle à son disci-

ple, et qui, entre autres choses, lui conseille de ne lire aucun livre des païens, de quelque genre qu'il soit, et de ne pas même s'appliquer à la lecture de ceux de l'Ancien Testament; non qu'il faille les rejeter, puisque l'Eglise les reçoit et qu'ils sont dictés par le Saint-Esprit, mais parce qu'ils sont moins propres à produire la componction dans le cœur. Il veut donc qu'il lise le Nouveau Testament, les combats des martyrs, les Vies des Pères et les actes des anciens, en l'assurant qu'il retirera un grand fruit de cette lecture.

Dans la lettre 44e adressée à Asclépiade, saint Nil, dit que comme nous ne devons point faire rendre compte à un médecin de la manière dont il nous traite, mais le prier seulement de nous guérir, nous devons encore moins obliger Dieu à nous déclarer par quel moyen il opère notre salut, ni comment il nous purifie de nos péchés; mais nous contenter d'en faire pénitence, de croire, de demeurer dans l'étonnement, dans l'admiration, et dans le chant des psaumes, des hymnes et des cantiques. Il ajoute que si nous ne pouvons rendre raison de la manière dont Dieu nous a formés du limon de la terre, nous ne devons pas lui demander raison de la conduite qu'il tient dans sa bonté et sa toute-puissance, pour opérer la guérison de notre âme, ni comment il la purifie d'un nombre infini de péchés.

Dans la lettre 59e, pour expliquer au moine Timothée la nécessité d'un parfait renoncement, il se sert de cette comparaison: « Comme ceux qui entrent dans un bain pour se laver se dépouillent de tous leurs vêtements, ainsi il faut que ceux qui embrassent la vie religieuse abandonnent tous les soins de la vie mondaine et séculière, pour s'appliquer aux exercices de cette sainte et divine philosophie.

La lettre 61e est adressée au préfet Olympiodore qui, ayant construit une église en l'honneur de Jésus-Christ et des martyrs, avait conçu le dessein de la décorer de divers tableaux, dont les uns représenteraient des hommes occupés à la chasse d'animaux de différentes espèces, et les autres, des pêcheurs tenant des filets remplis de toutes sortes de poissons. Il voulait ajouter à cela quelques ornements en plâtre, et ériger dans la nef un grand nombre de croix; mais avant d'exécuter ce dessein, il demanda l'avis de saint Nil, qui lui répondit que c'était un badinage puéril d'occuper les yeux du peuple par ces sortes de peintures. Il convenait mieux à un esprit grave et solide, tel que le sien, de ne mettre qu'une figure de la croix, dans le sanctuaire, du côté de l'Orient; de faire peindre, dans tout le reste du chœur, des histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament, afin d'instruire les ignorants et ceux qui ne savent pas lire les diverses Ecritures; de planter une croix seulement dans chacune des chapelles qui se trouvaient le long de la nef, et de négliger comme superflus tous les autres ornements dont il avait parlé; mais il l'exhorte à s'occuper continuellement de la prière, à ranimer sa foi, à faire d'abondantes aumônes, à s'oublier lui-même, à ne point cesser de mettre son espérance en Dieu, à méditer la parole divine, à traiter ses serviteurs avec humanité, et à vivre, lui, sa femme et ses enfants, dans l'observation de tous les préceptes de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Voilà ce que nous avons trouvé de plus remarquable dans les écrits de saint Nil, qui d'ailleurs sont remplis de conseils très-utiles à tous ceux qui font profession de la vie religieuse, dans tous les degrés de la hiérarchie claustrale. Les personnes du monde y puiseront également des maximes très-importantes qui pourront leur servir de règle de conduite et les diriger suivant leur état; car il y a plusieurs de ses lettres qui s'adressent à des personnes de toutes sortes de conditions. Elles sont bien écrites, pleines d'esprit, de saillies, et quelquefois de véhémence, surtout lorsqu'il s'agit de venger l'honneur de l'Eglise et de ses saints, de réformer quelques abus, de rétablir la pureté de la foi, ou de faire rentrer les pécheurs en eux-mêmes, en leur inspirant la honte de leurs désordres. Il tempère la sévérité de douceur, et voile quelquefois, aux yeux du coupable, la justice de Dieu, pour ne lui montrer que sa miséricorde. Cette charité tendre paraît surtout dans les remèdes et les consolations qu'il prodigue à ceux qui se trouvent attaqués de fréquentes tentations. Il aime les comparaisons et s'attache plus ordinairement au sens allégorique de l'Ecriture qu'au sens littéral. Saint Nil est regardé comme l'un des plus éloquents disciples de saint Chrysostome. Photius et Nicéphore Calliste, louent la noblesse de son style et la pureté de sa morale.

Nous n'avons aucune édition complète des œuvres de ce Père. Les opuscules dont nous avons rendu compte ont été recueillis et traduits en latin par Suarès, évêque de Vaison, puis imprimés à Rome, *in-folio*, en 1673. Ses lettres ont été publiées en grec et en latin par Allatius, en 1668; puis réunies à ses opuscules et insérées ensemble dans les tomes VII et XXVII de la grande bibliothèque des Pères. Nicolas Fontaine a publié en français quelques-uns des traités de notre saint solitaire, à la suite de sa traduction des œuvres de saint Clément d'Alexandrie. Paris, *in*-8°, 1696.

NITHARD, dont nous ne dirons qu'un mot, parce que le seul ouvrage qu'il nous ait laissé ne contient rien d'intéressant pour notre sujet, était fils d'Angilbert et de Berthe, fille de Charlemagne, et conséquemment cousin germain, par sa mère, des trois enfants de Louis-le-Débonnaire. Il eut beaucoup de part à l'amitié de ce prince et partagea avec Charles-le-Chauve, son fils, toutes les disgrâces qu'il eut à essuyer jusqu'en 843. Nithard mit tout en œuvre pour apaiser la guerre civile entre les trois frères, mais il ne put y réussir et se dégoûta de la cour et du rôle de négociateur. Les Normands ayant fait une irruption en France, ravagè-

rent la Neustrie et l'Amiénois. Nithard prit les armes pour les repousser, mais il reçut à la tête une blessure dont il mourut vers l'an 858 ou 859.

Nithard est auteur de l'*Histoire des divisions entre les fils de Louis le-Débonnaire*, qu'il composa par ordre de l'empereur Charles-le-Chauve. Quoique cette histoire (si l'on en excepte l'introduction, qui remonte jusqu'à Charlemagne) n'embrasse qu'un espace de trois ou quatre ans, c'est un des morceaux les plus curieux de la collection de nos annales, parce que l'auteur, à la fois homme de guerre et d'Etat, qui n'a manqué ni d'esprit ni de jugement, fut témoin des événements qu'il raconte, et a connu les causes secrètes qui les avaient produits. Son ouvrage est divisé en quatre livres. Le premier, qui sert d introduction, renferme le récit sommaire de ce qui s'est passé depuis l'an 814 jusqu'à l an 840. Dans les trois autres livres, précédés chacun d'une préface, l'auteur est exact à marquer les époques de chaque fait, et à indiquer le lieu qui en fut le théâtre. Il n'oublie pas non plus de faire mention des éclipses et des changements de saisons, ainsi que des principaux événements de l'histoire générale. L'ouvrage de Nithard prouve un homme instruit et même un écrivain assez habile dans l'ordre et la disposition de sa narration. Son style, à la vérité, est souvent obscur et embarrassé, mais ce défaut doit être attribué en partie au siècle dans lequel il a écrit. Pithou est le premier qui ait tiré de la poussière l'*Histoire* de Nithard. Il l'inséra dans les douze historiens contemporains, qui furent imprimés, d'abord à Paris, en 1588, puis à Francfort, en 1594. Cette édition est pleine de fautes, que Duchesne corrigea dans la suite, en publiant à son tour l'ouvrage de Nithard, en 1636. Il se trouve au tome IIe de ses *historiens de France*, d'où Kulpis l'a fait passer dans le sien, qui parut à Strasbourg en 1685. Enfin, dom Bouquet en a donné, en 1749, une édition beaucoup plus correcte dans le Recueil des historiens des Gaules et de la France, tome VII. Le président Cousin, dans le premier tome de son *Histoire de l'empire d'Occident*, a publié, en 1685, une traduction française de l'histoire de Nithard; c'est la seule que l'on possède; mais elle est loin d'être bonne, et on y remarque même plusieurs fautes très-graves. Nithard a rapporté, en roman et en tudesque, les serments prêtés à Strasbourg, en 842, par Charles-le-Chauve, Louis-le-Germanique, et leurs armées respectives. C'est un morceau précieux pour l'histoire des anciens dialectes de l'Europe. Bodin l'a publié dans le ve livre de sa *République*, en 1578.

NIZON, un des disciples de Waselin, à l'abbaye de Saint-Laurent de Liége dans la première moitié du XIIe siècle, n'était pas né avec de grandes dispositions pour les lettres. C'était, dit Reiner, un homme d'un esprit pesant, sans vivacité, mais qui, par un travail opiniâtre, s'éleva à l'intelligence des choses les plus difficiles. La méditation et la lecture furent comme deux ailes qui lui permirent d'atteindre aux plus grands succès. Il remplaça Jean dans la direction des écoles. Il avait une simplicité d'enfant et était incapable de tromper, mais il était souvent trompé. Reiner, qui nous fait ce portrait de son maître, en avait fait plusieurs fois l'expérience, comme il nous le témoigne lui-même. Cependant, ajoute-t-il, tout bon homme qu'il était, il était prompt de la main; mais ses coups portaient souvent en l'air, et quand nous le voyions prêt à frapper, nous savions l'esquiver adroitement. Le seul écrit que cet historien lui attribue est un *Livre de la vie et des miracles du bienheureux Frédéric*, évêque de Liége, livre dont nous ne pourrions garantir l'existence actuelle. Nizon avait aussi cultivé la musique, qui faisait alors partie des occupations d'un écolâtre: *Claras edidit melodias*, et on lui doit la composition des offices des saints martyrs saint Jean et saint Paul, saint Nazaire et saint Celse.

NOET, un des premiers hérésiarques qui attaquèrent le dogme de la Trinité était originaire de Smyrne. Il se laissa aveugler par le peu de science qu'il avait acquise, et son orgueil le porta à confondre Jésus-Christ avec le Père. Il enseigna que c'était une même et unique personne qui avait été engendrée de la sainte Vierge, et qui avait vécu et souffert. Cette personne prenait tantôt le nom de Père, et tantôt celui de Fils, suivant les nécessités et les circonstances. A l'impiété, il ajoutait l'extravagance, en se donnant pour Moïse, et un frère qu'il avait pour Aaron. Les prêtres de Smyrne, informés de ses prédications, l'assignèrent à comparaître et l'examinèrent en présence de l'Eglise. Il désavoua dans cette circonstance les erreurs qui lui étaient reprochées. Mais ayant trouvé moyen par la suite de répandre secrètement son venin dans quelques esprits, dont plusieurs étaient malheureusement prévenus des mêmes sentiments, il commença à soutenir ouvertement ses hérésies. Les prêtres l'appelèrent une seconde fois devant eux et le reprirent sévèrement de sa faute; mais lui, dans une résistance orgueilleuse, leur demanda quel mal il faisait, puisqu'il honorait Jésus-Christ et ne reconnaissait qu'un seul Dieu, qui était né, avait souffert et était mort. Ceux-ci lui répondirent qu'ils ne connaissaient non plus qu'un seul Dieu, mais qu'ils connaissaient aussi Jésus-Christ, qu'ils connaissaient le Fils qui a souffert pour nous, qui est mort, qui est ressuscité le troisième jour, qui est assis à la droite de Dieu et qui viendra juger les vivants et les morts. « Et en disant cela, ajoutèrent-ils, nous disons ce que nous avons appris. » Noët, s'opiniâtrant dans son erreur, les saints prêtres, après l'avoir convaincu, le chassèrent de l'Eglise. On trouve ces erreurs parfaitement réfutées à la fin du *Traité* que saint Hippolyte, évêque et martyr, composa contre les hérésies. (*Voy.* l'article que nous avons consacré aux ouvrages de ce saint

docteur, au commencement de ce volume.)

NONDINAIRE, diacre de Cirthe et élève de Sylvain, fut déposé par cet évêque, qui croyait en avoir été offensé. Le diacre Nondinaire, après avoir employé tous les moyens pour rentrer dans ses bonnes grâces, se fit son dénonciateur, par dépit, en l'accusant d'avoir livré les Livres saints dans la persécution, et de s'être fait ordonner évêque par brigue et par simonie. L'information en fut faite juridiquement, par Zénophile, consulaire de Numidie, sous le consulat du grand Constantin, le jour des ides de décembre, c'est-à-dire, le 13 du même mois de l'année 320. Victor, professeur de lettres romaines et grammairien latin, l'un des témoins produits par Nondinaire, donna des preuves attestant que Sylvain était traditeur. Victor de Samsurique et le diacre Saturnin en produisirent également. On lut la copie d'une lettre de Purpurius à Sylvain; une autre du même évêque, aux clercs et aux anciens de l'église de Cirthe; une troisième, de l'évêque Fortis à Sylvain, avec une autre du même évêque au clergé et aux anciens de Cirthe, et deux lettres de Sabin de Numidie, l'une à Sylvain, et l'autre à Fortis. On reconnut que toutes ces lettres tendaient à réconcilier Nondinaire avec son évêque, mais on y retrouvait en même temps les preuves de l'accusation qu'il avait portée contre celui-ci dans son mémoire. Il fut démontré encore par plusieurs témoignages dignes de foi, que Sylvain avait reçu de l'argent pour des ordinations, et qu'il avait été placé lui-même sur la chaire épiscopale par des gladiateurs, et en présence de prostituées. Le consulaire Zénophile envoya à Constantin la procédure entière, en ajoutant que l'évêque Sylvain était dans la Numidie le principal auteur du schisme, qu'il y entretenait la sédition, et qu'il avait usurpé sur les catholiques, la basilique de Constantine, capitale de cette province. Il est à remarquer que Sylvain fut un des ordinateurs de Majorin, prédécesseur de Donat, sur le siége schismatique de Carthage, et que, par l'information faite contre lui, Majorin se trouvait à couvert de l'opprobre que les donatistes voulaient faire tomber sur Cécilien, en l'accusant d'avoir été ordonné par un traditeur. Indépendamment de l'acte d'accusation qu'il écrivit contre son évêque, Nondinaire est encore auteur des *Actes du concile de Cirthe*, que l'on retrouve dans toutes les collections de conciles.

NONNOSUS, fils du prêtre Abraham, fut envoyé par l'empereur Justinien, vers Caïsus, commandant des Sarrasins, puis vers Elesbaan, roi d'Auxuma, et enfin vers les Homérites. Cette légation remonte à l'année 527, qui fut la première du règne de Justinien. On en a la preuve de ce qu'Elesbaan, après avoir défait le roi des Homérites, en 524, ne tarda pas à embrasser l'état monastique, comme l'attestent les *Actes du martyre de saint Aréthas*, dont le fils devint roi d'Auxuma, après la profession de ce monarque. Le but de cette démarche de Nonnosus était d'engager Caïsus à prendre la préfecture et le gouvernement de la Palestine. Il réussit parfaitement dans sa négociation, mais non sans courir mille fois le danger de perdre la vie. Caïsus se rendit à Constantinople, amenant avec lui un grand nombre de ses sujets, et reçut de l'empereur le gouvernement qu'il lui avait fait offrir. Nonnosus écrivit l'histoire de sa légation. On la possédait encore du temps de Photius, qui en cite quelques extraits, en faisant remarquer qu'elle était remplie de faits incroyables et qui tenaient beaucoup du fabuleux. Il y parlait d'une race d'hommes excessivement petits et tout noirs, dont la nourriture ordinaire était les huîtres et les poissons que la mer jetait dans l'île, où ils avaient établi leur demeure. Nous n'avons plus aujourd'hui de cette histoire que les fragments que Photius en a rapportés.

NONNUS, placé sur le siége épiscopal d'Edesse après la déposition d'Ibas, par le conciliabule tenu en cette ville en 449, avait été tiré du monastère de Tabenne, où il vivait avec beaucoup d'édification. Mais l'évêque légitime ayant été rétabli dans le concile de Chalcédoine, on pense que Nonnus eut le gouvernement de l'église d'Héliopolis, dans le Liban, où il convertit beaucoup de païens. Après la mort d'Ibas, arrivée en 457, il retourna à Ephèse, et la chronique de cette ville marque qu'il y fit bâtir des églises en l'honneur de saint Jean-Baptiste, de saint Côme et saint Damien, plusieurs monastères, des tours, des ponts, et qu'il aplanit les chemins publics. Nous avons de lui une *Lettre* en réponse à celle que l'empereur Léon écrivit à tous les évêques de l'empire romain et aux plus illustres solitaires pour savoir d'eux ce qu'ils pensaient du concile de Chalcédoine et de l'ordination de Timothée Elure au siége d'Alexandrie. Il reconnaît dans cette lettre que Timothée est indigne de l'épiscopat, et que le concile de Chalcédoine n'a rien décidé que conformément aux divines Ecritures et à la tradition des Pères. Elle est signée de quatre autres évêques de la province de l'Osrœne, et on la trouve dans le tome IVe de la *Collection des Conciles*.

NORBERT, issu d'une famille très-ancienne et qui pouvait aller de pair avec les plus illustres de l'Allemagne, naquit à Santen, petite ville du duché de Clèves, vers l'an 1080. A l'avantage de la naissance, il joignait les qualités brillantes de l'esprit et du corps; mais les maîtres auxquels son éducation fut confiée, en cultivant ses talents, ne réussirent pas à lui inspirer un goût solide pour la vertu. Il s'appliqua aux sciences, en philosophe voluptueux qui sait les allier avec les passions. L'état ecclésiastique, qu'il embrassa dans des vues humaines, ne produisit aucune réforme dans ses mœurs. Pourvu d'une prébende dans l'église collégiale de Santen, il reçut l'ordre de sous-diacre, bien résolu d'en demeurer là pour ne pas s'astreindre à des bienséances plus

rigoureuses, en s'élevant à des degrés supérieurs. La cour de l'empereur Henri V, son parent, où il se rendit alors, acheva de le pervertir. Il y exerça pendant plusieurs années la charge de chapelain, et s'y distingua par tous les vices déliés qui font la gloire des courtisans et qui leur assurent ordinairement la faveur du prince. Cependant, au milieu de la fausse prospérité dont il jouissait, Dieu le toucha par un coup inattendu de sa grâce. Devenu dès lors un homme nouveau, il abandonna subitement la cour et prit le parti de la retraite. Après dix-huit mois passés dans les exercices d'une pénitence rigoureuse, le désir de se rendre utile au prochain le porta à demander les ordres. Il fut ordonné diacre et prêtre par l'archevêque de Cologne, et reçut avec l'onction du sacerdoce la grâce du ministère évangélique. Ses concitoyens ne tardèrent pas à en ressentir les effets. Il vint à Santen dans l'état le plus lugubre, et, commençant par les chanoines ses confrères, il leur remontra pathétiquement l'opposition de leurs mœurs avec les maximes de la vie cléricale. La surprise excitée par un changement si extraordinaire le fit d'abord écouter avec attention. Quelques-uns profitèrent de ses discours, mais la liberté avec laquelle il ne cessait de reprendre publiquement les vices des ecclésiastiques indisposa le plus grand nombre contre lui. La cabale, succédant aux murmures, se grossit insensiblement des évêques et des abbés du voisinage, qui se croyaient désignés dans ses prédications. Il fut déféré comme fanatique au concile de Frizlar, assemblé en 1118, au sujet des divisions entre le sacerdoce et l'empire. On lui faisait un crime de son costume singulier et on l'accusait de prêcher sans mission. Au premier de ces reproches il répondit en alléguant le droit commun à tous les Chrétiens de porter les livrées de la pénitence, et il réfuta l'autre par les termes mêmes de son ordination. Mais, voyant le peu de fruit qu'il produisait dans sa patrie, il alla trouver le pape Gélase et obtint de lui le pouvoir d'annoncer la parole divine partout où bon lui semblerait. Il parcourut donc diverses contrées de la France et pénétra jusque dans le Hainaut, où l'abondance de la moisson le retint pendant quelque temps. Le succès répondit aux efforts de son zèle. Partout où il se présentait, il était environné d'une foule de peuple qui accourait de tous côtés pour l'entendre. Ses instructions étaient solides et roulaient sur les vices dont le pays était infecté, et qui cessèrent pour faire place à des vertus jusqu'alors ignorées. Ce renouvellement se répandit dans le Brabant et dans les provinces voisines où il étendit sa mission. Les prélats, les chanoines et les religieux voulurent être aussi du nombre de ses auditeurs. Ils le priaient d'entrer dans leurs chapitres et lui proposaient diverses questions sur le dogme et la morale, les uns pour le surprendre, et les autres dans la vue de s'instruire. Norbert, sans approfondir leurs intentions, répondait à tous de manière à laisser les esprits éclairés et satisfaits.

Cependant Calixte II, successeur de Gélase, présidait le concile de Reims, tenu en 1119. Norbert s'y rendit pour faire renouveler ses lettres de missionnaire, et fut présenté au nouveau chef de l'Eglise par Barthélemi, évêque de Laon. Ce prélat, édifié de son mérite, résolut de l'attirer dans son diocèse, et, à l'aide des conseils du Pape, parvint à l'y déterminer. On le nomma supérieur des chanoines réguliers de cette ville, mais leur indocilité persévérante le força à les abandonner, et fit revivre en lui le goût qu'il ressentait depuis longtemps pour la solitude. Il fit part de ses dispositions à son évêque, et, de concert avec lui, il choisit le désert de Prémontré pour sa demeure. Ce fut là qu'il porta, en 1120, les fondements de son ordre, qui prit des accroissements si rapides, qu'au bout de quatre ans, Norbert se vit chef de neuf abbayes. L'une des plus célèbres et des plus utiles à l'Eglise fut celle de Saint-Michel d'Anvers. Cette ville, déjà florissante par le nombre et la richesse de ses habitants, était dans une affreuse indigence des biens spirituels. L'hérétique Tauchelme y avait laissé ses erreurs, ainsi que tous les désordres qu'elles entraînaient à leur suite, et qu'il avait lui-même autorisés par son exemple. Les sacrements, et surtout celui de l'ordre, y étaient entièrement méconnus, le sacerdoce méprisé et l'impudicité consacrée par une espèce de religion. Douze chanoines envoyés par l'évêque de Cambrai, diocésain d'Anvers, pour seconder l'unique pasteur qui fût alors dans cette ville, y travaillaient sans fruit. Norbert, appelé à leur secours, confondit les chefs de parti, les obligea à se retirer honteux de leur défaite, et ramena doucement le peuple par des discours persuasifs et touchants. Ses disciples, à qui les chanoines cédèrent généreusement leur place, achevèrent l'œuvre qu'il avait si heureusement commencée. Leur introduction se rapporte à l'an 1124. De retour à Prémontré, le saint homme était résolu de consacrer le reste de ses jours à la perfection de son institut, qu'il avait établi suivant la Règle de saint Augustin. Mais la Providence avait d'autres vues sur lui. Le comte de Champagne l'ayant chargé d'une commission importante auprès de l'empereur Lothaire, il se rendit à Spire en 1126. Il y trouva ce prince occupé à délibérer avec plusieurs prélats sur le choix d'un archevêque de Magdebourg. Comme les esprits ne pouvaient s'accorder, on pria Norbert de parler sur ce sujet. Le fruit de son discours fut que, contre son attente et à sa grande surprise, on lui déféra la place qu'il s'agissait de remplir. Il eut beau s'en défendre, les députés du clergé de Magdebourg, qui étaient présents, se saisirent de lui, le firent ordonner sur-le-champ et l'emmenèrent en triomphe à son Eglise. L'état déplorable où elle se trouvait, ouvrit une vaste carrière à son zèle. Le saint prélat n'oublia rien de ce

que son ministère pouvait faire pour y rétablir l'ordre. Mais ce ne fut qu'après une longue suite de contradictions et de périls, que le succès couronna ses travaux.

L'application qu'il donna au gouvernement de son diocèse ne le détourna point de ce qu'il devait aux intérêts de l'Église universelle. Il se rendit en 1131 au concile indiqué à Reims, pour terminer le grand différend entre les deux prétendants à la papauté. On ne peut douter que son autorité, réunie à celle de saint Bernard, n'ait beaucoup influé sur le jugement de cette assemblée, qui se déclara pour Innocent et proscrivit Anaclet, son compétiteur. Norbert et l'abbé de Cîteaux étaient unis depuis longtemps par les liens de l'estime et de l'amitié. Pendant le concile de Reims, ils eurent ensemble plusieurs entretiens, dans l'un desquels l'archevêque exposa ses vues sur l'avènement de l'Antechrist. Il croyait l'ennemi déjà aux portes et ne doutait pas que le mystère d'iniquité ne fût consommé de son temps. L'abbé lui demanda sur quel fondement il appuyait cette opinion, et ne fut pas satisfait de sa réponse. Mais le prélat sut bien le dédommager de l'incertitude où il le laissait sur cet article, par la manière vive et lumineuse dont il lui développa plusieurs des importantes et sublimes vérités de la religion. Saint Bernard fut si touché des belles choses qu'il lui entendit répéter, qu'il représentait sa bouche comme un canal céleste, *fistula cœlestis*.

Non content d'avoir contribué à la décision du concile de Reims sur le pape légitime, Norbert employa ses soins à la faire exécuter. Il somma l'empereur d'accomplir la parole qu'il avait donnée de replacer Innocent sur le siége de Rome. Ce prince ayant exigé que l'archevêque l'accompagnât dans cette exécution, en qualité de chancelier, il y consentit malgré ses infirmités. Les fonctions de cet emploi ne lui firent négliger aucun des devoirs du ministère épiscopal. Tant que dura la route, il ne cessa de prêcher contre le schisme, et il le fit avec un succès qui égala celui des armes impériales. Innocent, affermi sur la chaire de saint Pierre, crut devoir reconnaître les services du saint prélat, en le nommant primat des deux Saxes. Mais Norbert jouit à peine de cette prérogative. Epuisé par les fatigues du voyage et par les austérités qu'il y ajoutait, il remporta en Allemagne, une maladie de langueur qui le mina insensiblement et le conduisit au tombeau, le 6 juin 1134, dans la cinquante-quatrième année de sa vie et après huit ans d'épiscopat. L'Église l'honore comme un saint.

Ses écrits.—L'estime que nous professons pour les talents de saint Norbert est moins fondée sur ses écrits que sur les éloges de ses contemporains. Il est hors de doute qu'il a composé plusieurs ouvrages, mais ce que nous en possédons aujourd'hui se réduit à très-peu de chose. Nous nous contenterons seulement de les indiquer. On distingue d'abord : Un *sermon sur la vie religieuse*, que l'on peut regarder comme le testament spirituel qu'il laissa à ses frères, en quittant Prémontré. Il y parcourt rapidement les vertus du cloître et insiste d'une façon toute particulière sur la douceur et la concorde. L'esprit de contention et de murmure, dit-il, n'entre point dans le caractère d'un véritable moine. On trouve ce sermon imprimé dans la *Bibliothèque des Pères de Lyon* et dans celle de Prémontré. Le P. Jérôme Hirnahim, abbé de Stratow à Prague, en a détaché toutes les phrases qui servent de textes aux discours ascétiques qu'il adressait à ses religieux et qu'il fit imprimer en un volume *in-folio* en 1676. 2° Une *Constitution* rédigée pendant qu'il était abbé de Prémontré et par laquelle il ordonne que la dîme de tous les biens possédés dans son ordre et de toutes les offrandes que l'on y recevait, sera consacrée aux besoins des pèlerins et des indigents. 3° Un petit *Discours* qu'il adressa à son peuple, pendant qu'il était archevêque, après avoir dissipé quelques difficultés passagères mais sérieuses, qui l'avaient obligé de s'en séparer pendant quelque temps. On doit la publication de cette pièce et de la précédente, aux soins du P. Hugo, qui les a insérées dans l'histoire du saint prélat. 4° Une *Charte*, datée du 25 octobre 1129, par laquelle il substitue les religieux de son ordre à la place des chanoines de Sainte-Marie de Magdebourg. 5° Une autre *charte*, rendue l'année suivante, en faveur des mêmes religieux pour leur transférer les revenus de l'hôpital de Saint-Adalbert. Ces deux actes ont été publiés par Muller, chanoine luthérien de Sainte-Marie de Magdebourg, dans ses mémoires pour servir à l'histoire de cette Eglise. Tels sont les écrits de saint Norbert qui ont été publiés jusqu'à ce jour.

Ecrits perdus.—Le P. Paige, dans sa *Bibliothèque de Prémontré*, assure que l'on conserve à l'abbaye de Cappenberg, en Westphalie, des Explications sur plusieurs livres de l'Ecriture. On ne peut douter de l'aptitude de saint Norbert pour ce genre de travail, après l'éloge qu'en a fait Guibert de Nogent, écrivain ordinairement peu flatteur, en lui dédiant un ouvrage du même genre. Pourquoi donc ses disciples laissent-ils ainsi ces commentaires dans l'obscurité? Mais peut-être ont-ils reconnu qu'ils ne lui appartenaient pas, ou qu'ils n'étaient pas dignes de ce grand homme. Le même bibliographe nous donne encore les titres de plusieurs ouvrages de saint Norbert qui n'existent plus, savoir : Trois livres des visions et révélations qu'il avait eues à Cologne et ailleurs; un recueil de sermons prononcés devant son peuple; un écrit sur le rétablissement de la vie régulière; un traité de la brièveté et de la caducité de la vie humaine; un autre de la douceur du joug de Jésus-Christ, et un dernier enfin contre le schisme de l'antipape Léon. A cette liste d'écrits perdus, on pourrait ajouter un nombre considérable de lettres sur le dogme, la morale et les affaires politiques et ecclé-

siastiques, des discours ascétiques, des ordonnances synodales, ouvrages indispensables pour un fondateur d'Ordre, un archevêque d'Allemagne et un réformateur du clergé.

NOTCHER n'est guère connu que pour la part qu'il eut à quelques événements arrivés de son temps. Il succéda dans la dignité d'abbé de Hautvillers, au diocèse de Reims, à Pierre qui en remplissait encore les fonctions en 1085. Les erreurs de Roscelin, clerc de Compiègne, ayant déterminé l'archevêque Renaud à convoquer un concile, il se tint à Soissons en 1093, et Notcher, qui y assista, prit part en sa qualité d'abbé à toutes les résolutions qui y furent arrêtées. Il se trouva la même année à deux autres assemblées beaucoup moins importantes et souscrivit à deux chartes expédiées en faveur des moines de Saint-Thierry, l'une par le même archevêque, et l'autre par Elinand, évêque de Laon, un de ses suffragants. A la suite de la cérémonie qui eut lieu pour la consécration de Philippe, évêque de Châlons-sur-Marne, Notcher profita de l'occasion pour représenter aux prélats assemblés que plusieurs personnes révoquant en doute l'authenticité des reliques de sainte Hélène, possédées par son monastère, il importait d'en faire la vérification. En conséquence, il les pria de vouloir bien l'ordonner. Tous les prélats y consentirent et fixèrent le jour au 28 octobre suivant. Hugues de Soissons et le nouvel évêque de Châlons furent députés à cet effet, et en firent la cérémonie au jour marqué. Outre ces deux évêques, il s'y trouva plusieurs abbés et une grande multitude de peuple. Pour donner plus de poids à cette vérification, Notcher la fit confirmer au bout de huit jours, dans une assemblée générale qui se tint au mont Sainte-Marie, dans le diocèse de Soissons, en présence du roi, qui s'y rendit, accompagné de plusieurs prélats et seigneurs du royaume. On ignore l'époque précise de la mort de Notcher, mais on ne lui trouve de successeur dans le catalogue des abbés de Hautvillers qu'en 1102.

Le seul écrit que nous lui connaissions est celui qu'il composa pour conserver à la postérité l'histoire de la vérification des reliques de sainte Hélène, qui furent en effet trouvées intactes dans son monastère, où elles avaient été apportées de Rome, dès l'an 849. Cet écrit, daté du 28 novembre 1095, porte pour titre : Lettre de l'abbé Notcher sur la translation de la très-sainte impératrice Hélène. Sous ce simple intitulé, cet écrit ne laisse pas d'être assez étendu. Outre le récit de la cérémonie dont nous venons de parler, il contient en dix-neuf chapitres, une relation fort circonstanciée des miracles opérés par son intercession; miracles d'autant plus authentiques que l'historien affirme en avoir été lui-même le témoin oculaire, ou les avoir appris des personnes mêmes qui en avaient été favorisées. Cette relation est fort bien écrite, malgré la modestie de Notcher, qui le porte à demander grâce pour ses fautes de style à ses lecteurs. Cet ouvrage, dont MM. de Sainte-Marthe et dom Mabillon n'avaient donné que quelques fragments a été publié presque tout entier par les successeurs de Bollandus. A la fin du manuscrit dont ils se sont servis, se lisaient huit vers héroïques avec la relation de deux autres miracles, qu'ils ont publiés, en forme d'appendice, à la suite des courtes observations dont ils ont accompagné l'écrit de Notcher. Il suffit de lire cette relation pour être convaincu qu'elle appartient à cet abbé, qui prend soin d'avertir qu'entre un grand nombre de faits miraculeux, il n'en a choisi que quelques-uns, pour les transmettre à la postérité. Nous ne doutons pas que les huit vers imprimés plus bas ne soient également de sa façon. Ils portent en substance qu'à l'avenir les Français ne pourront plus contester à l'abbaye de Hautvillers la possession des reliques de sainte Hélène, où les plus grands seigneurs du royaume viennent l'honorer. Quoique Notcher ait emprunté beaucoup de ses termes aux poésies d'Horace, il s'en faut de beaucoup que sa versification soit à la hauteur de sa prose.

NOTGER, d'abord moine de Saint-Gall et ensuite évêque de Liége, réunissait à une grande naissance une éminente vertu et beaucoup d'érudition pour son temps. Issu d'une illustre famille de Souabe, si l'on en croit un chroniqueur moderne, il était neveu de l'empereur Othon Ier et cousin germain d'Othon II; mais cette généalogie ne nous paraît rien moins que démontrée. Quoi qu'il en soit, après des études brillantes et qui le firent avantageusement connaître, il passa à la cour, où il se distingua par son savoir et la probité de ses mœurs. Mais il ne tarda pas à se dégoûter du monde et des vanités du siècle, et il renonça à toutes les espérances d'une ambition légitime pour embrasser la vie monastique à l'abbaye de Saint-Gall. Il s'y distingua tellement par son érudition qu'il fut appelé dans le célèbre monastère de Stavelo, pour y enseigner les hautes sciences. Il fut ensuite élevé sur le siége pontifical de Liége, en 971, et il s'y fit remarquer par toutes les vertus qui font l'honneur d'un évêque. Mais ce qu'il eut le plus à cœur ce fut l'éducation de la jeunesse: il ne crut point s'abaisser, en consacrant ses moments de loisir à enseigner les jeunes gens chez lesquels il trouvait des dispositions pour les Lettres. On peut le regarder comme le second fondateur de la ville de Liége : il la fit ceindre de murailles et l'orna de beaux édifices. Les collégiales de Saint-Jean-l'Evangéliste, de Sainte-Croix, de Saint-Denys à Liége; l'église de Malines, celle d'Aix-la-Chapelle, et plusieurs autres, le comptent au nombre de leurs fondateurs. Notger assista à divers conciles, parmi lesquels nous citerons particulièrement celui de Mouson, tenu en 995, pour rétablir Arnoul sur le siége de Reims, et celui de Francfort, réuni en novembre 1007, pour l'érection d'un siége épiscopal à Bamberg : ce fut là une des dernières actions publi-

ques de sa vie. Il mourut le 10 avril de l'année suivante, après un épiscopat de trente-six ans et quelques mois.

Ses écrits. — La plupart des écrits qui nous restent sous son nom lui sont communs avec Hériger, abbé de Laubes, ce qui nous dispense de revenir sur l'analyse que nous en avons faite à son article, excepté pour indiquer ce qui appartient spécialement à la plume de ce pieux et savant pontife.

Gestes des évêques de Liége. — Il est certain que l'évêque Notger a eu beaucoup de part à cette histoire, et qu'il l'avait même poussée jusqu'à son temps, comme nous l'avons remarqué ailleurs, quoiqu'elle finisse à l'épiscopat de saint Rémacle. Le fonds de ce travail, c'est-à-dire les mémoires sur lesquels il a été composé lui appartiennent évidemment, mais la mise en œuvre et la forme sont de la façon d'Hériger : c'est pourquoi Valère André et Swert l'attribuent à l'un et à l'autre auteurs. Il n'y a que la préface qui soit encore telle qu'elle est sortie de la plume de Notger, qui l'avait faite pour la vie de saint Rémacle, en tête de laquelle elle se lit encore. Cette pièce, remplie d'érudition, est marquée au coin de la plus humble modestie. Quoique ce soit un évêque qui s'adresse à un simple abbé, il n'hésite pas à lui donner le titre de bienheureux père : *Pater beatissime*, termes qui ne s'emploient ordinairement que par un inférieur à l'égard de son supérieur.

Vie de saint Rémacle. — Vossius, Oudin et plusieurs autres bibliographes, attribuent sans hésiter, à notre prélat, la *Vie de saint Rémacle*, l'un de ses prédécesseurs sur le siége épiscopal de Liége, et Surius l'a même publiée sous son nom, après en avoir corrigé le style et lui avoir fait subir quelques retranchements. Mais, à l'exception de la préface qui, comme nous l'avons remarqué plus haut, est tout entière de Notger, le corps de cette *Vie* ne lui appartient que pour la part qu'il a prise à l'histoire générale des évêques du même siége, d'où elle a été détachée : c'est du reste ce que Notger atteste lui-même : *Vitam inde excerptam.* C'est à tort que Surius attribue à Notger deux livres des miracles de saint Rémacle, qu'il a fait imprimer à la suite de sa vie. Cette relation est l'œuvre collective de plusieurs moines de Stavelo qui ont vécu à différentes époques, comme nous l'avons déjà fait observer ailleurs.

Vie de saint Lambert, — Quelques écrivains font encore honneur à notre prélat d'une *Vie de saint Lantbert* ou *Lambert*, l'un de ses prédécesseurs après saint Rémacle ; mais on a reconnu depuis que l'on ne possédait rien de lui sur cet évêque. Giles de Liége, moine d'Orval, nous assure cependant qu'il avait lu à Saint-Bavon de Gand une lettre sur l'enfance de saint Lambert, qu'il croyait pouvoir attribuer à Notger. Elle n'en portait pas le nom, mais elle rappelait tous les caractères de son style. Ce qui fortifie le jugement de cet écrivain, c'est que cette lettre se trouvait jointe à une autre sur saint Landoald dont nous allons parler tout à l'heure. Comme l'*Appendice* de Surius contient divers traits de l'enfance de saint Lambert, il se pourrait qu'ils eussent été empruntés, du moins en partie, à la lettre de Notger sur le même sujet.

Vie de saint Landoald. — Vossius, Cave, Oudin, et plusieurs autres critiques, ne font aucune difficulté de regarder notre évêque comme le véritable auteur de la *Vie de saint Landoald*, et quelques-uns vont même jusqu'à lui attribuer l'histoire de la translation de ce saint et de ses compagnons ; mais il n'a eu d'autre part à ce travail que d'avoir fait recueillir les mémoires sur lesquels il fut écrit et d'en avoir fourni la préface ou épître dédicatoire adressée à Womar, abbé de Saint-Bavon de Gand, qui lui avait demandé cet ouvrage. On retrouve dans cette pièce, datée du mois de juin 980, quelques traits de la préface qui se lit en tête de l'*Histoire des évêques de Liége*. Pour éviter les redites, nous renvoyons à ce que nous avons déjà écrit sur cette *Vie de saint Landoald*, et sur l'histoire de sa translation, à l'article consacré aux ouvrages de l'abbé Hériger : on verra que l'une est l'œuvre de cet abbé et que la seconde est due à la plume d'un moine de Saint-Bavon.

Vie de saint Hadelin. — Bollandus a publié, sous le nom de notre savant évêque, avec d'amples observations historiques et critiques, la *Vie de saint Hadelin*, ou *Hadalin*, prêtre d'Aquitaine, fondateur de l'ancien monastère de Celles, près de Dinan, sur la Meuse. Il est vrai que les manuscrits d'où il a tiré cet ouvrage ne portent point le nom de Notger, mais avec sa sagacité ordinaire il a trouvé dans le texte même des raisons de la lui attribuer, assez péremptoires pour que Dom Mabillon les ait acceptées sans réclamation. En effet, l'auteur se pose manifestement comme évêque de Liége, et la préface qui reproduit avec le même style plusieurs des idées exprimées en tête des vies de saint Rémacle et de saint Landoald, rend impossible toute équivoque. Saint Hadelin était mort en 690, c'est-à-dire environ trois siècles avant que Notger entreprit d'écrire son histoire : aussi ne l'a-t-il composée que sur des traditions telles, probablement, qu'elles se conservaient dans son monastère et qu'elles lui furent communiquées par les religieux qui l'engagèrent à entreprendre ce travail. Quoiqu'il se soit arrêté, avec une certaine complaisance, à rapporter les miracles du saint, cependant il n'entre dans aucun détail sur ceux qu'il fit après sa mort. Il parle de ses vertus d'une manière vague et générale et sans presque rien préciser. A l'occasion des rapports d'amitié qui unirent le saint prêtre d'Aquitaine avec saint Rémacle, il oublie pour ainsi dire son héros, pour ne s'occuper, pendant plusieurs pages, que de ce saint pontife, sur la vie duquel il ne nous apprend rien de nouveau : aussi Dom Mabillon a-t-il retranché presque tout ce qu'il en dit, dans l'édition qu'il a donnée de cet ou-

vrage, d'après celle de Bollandus, conférée sur un manuscrit de l'abbaye de Saint-Hubert. Il en a retranché également la préface, sans doute parce qu'elle ne contient presque rien qui ne se retrouve avec avantage dans les autres préfaces de cet écrivain.

Ecrits attribués a Notger.— Si l'on en croit Gilles de Liége, Notger avait écrit quelque chose sur sainte Landrade, vierge dans la première Belgique, et il assure même qu'il avait lu son travail à la suite de la *Vie de saint Landoald* et de l'histoire de sa translation qui lui sont attribués. Mais nous ne connaissons sur cette sainte aucun écrit qui porte le nom de Notger. La *Vie* qu'on en possède est de Thierri, abbé de Saint-Tron à la fin du XIe, ou au commencement du XIIe siècle. Parmi les manuscrits de l'abbaye de Pontigny, on trouve, sous le nom de Notger, un *Traité de rhétorique*, un autre du comput, et deux livres d'astronomie; mais comme l'auteur n'y est point qualifié évêque de Liége, nous n'osons affirmer qu'ils appartiennent à notre prélat. Il y a plusieurs moines de Saint-Gall qui ont porté le même nom, ou un nom à peu près semblable : ce qui a occasionné une foule d'erreurs et de fausses attributions parmi les bibliographes et les critiques.

NOTKER, surnommé Balbulus ou le Bègue, à cause d'un défaut de langue, et aussi pour le distinger de plusieurs autres écrivains du même nom, naquit à Heiligau, près du monastère de saint Gall, d'une famille illustre par sa noblesse, sur la fin du règne de Louis-le-Débonnaire. Quelques écrivains le font descendre de la race carlovingienne, et le supposent même neveu d'un de nos rois; mais cette particularité nous paraît dénuée de toute vraisemblance. Dès sa jeunesse, il fut élevé dans cette abbaye où plus tard il se consacra à Dieu, sous la règle de saint Benoît. Il était doué d'un riche fonds de piété et d'une rare aptitude pour les sciences. Il se livra particulièrement à l'étude de la musique dans laquelle il se rendit fort habile. Ses premiers maîtres dans les sciences furent Marcel et Ison, et il succéda à ce dernier dans la direction des écoles de son monastère. Mais les soins qu'il donnait à l'enseignement n'absorbaient pas tellement ses loisirs, qu'il n'en trouvât encore pour travailler à des ouvrages de littérature et à transcrire de bons livres. Il se borna même à ces deux dernières occupations et abandonna sa chaire et ses fonctions d'écolâtre pour s'y livrer exclusivement. Il vécut ainsi jusqu'à la vieillesse, réunissant l'étude à la pratique de toutes les vertus, et mourut en odeur de sainteté, le 6 avril 912. L'Eglise lui a décerné le titre de bienheureux.

Des interprètes de l'Ecriture. — On a de lui un ouvrage intitulé dans les manuscrits où Dom Bernard Pez l'a découvert : *Observations sur les hommes illustres qui ont travaillé à expliquer en tout ou en partie les Livres sacrés.* Ce savant critique l'a publié sous le titre beaucoup plus concis de *Traité des interprètes de l'Ecriture*, qui dit la même chose en moins de mots. Notker le dédia à Salomon, son disciple, qui devint dans la suite évêque de Constance. Son but est de lui faire connaître tous ceux qui se sont rendus recommandables dans la science des Ecritures. Il s'en acquitte avec méthode, en commençant par les interprètes du livre de la Genèse et en parcourant alternativement tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Pour le sens littéral de la *Genèse*, il renvoie Salomon aux commentaires de saint Jérôme; pour le sens moral, à ceux d'Origène, de saint Ambroise et aux extraits que Patérius a faits des écrits de saint Grégoire; pour la défense de la vérité de ce livre contre les manichéens, aux deux traités de saint Augustin contre ces hérétiques, à ses livres contre Fauste et aux livres XI, XII, XIII et XIVe de la *Cité de Dieu*. Nous n'entrerons pas dans le détail des commentaires dont il conseille la lecture pour l'intelligence des autres livres de l'Ecriture sainte. Nous nous contenterons de remarquer en général que Notker faisait beaucoup de cas des *Homélies d'Origène* sur l'*Exode*, le *Lévitique*, le *Cantique des cantiques*, et qu'il était persuadé que ses ennemis avaient altéré et corrompu ses commentaires sur l'*Epître aux Romains*. Il croyait qu'avec le secours de saint Jérôme seul on pouvait découvrir le sens littéral de la loi et des prophètes. Les sept livres des *Questions* de saint Augustin sur l'Heptateuque lui paraissent d'une grande utilité, et il regardait comme nécessaires les extraits que l'abbé Eugipius avait faits des ouvrages de ce Père. Sur les *Psaumes*, il voulait qu'on lût Origène, saint Augustin, saint Prosper, Arnobe le Rhéteur et Cassiodore; sur les *Proverbes* et l'*Ecclésiaste*, il recommandait saint Jérôme, et sur le *Cantique des cantiques*, le petit livre de Just, évêque de Lyon. Ce n'est, dit-il, qu'un court épithalame, si l'on fait attention au volume, mais il est rempli de sentences spirituelles. Il parle avantageusement du commentaire de Bède sur le même livre et sur divers autres de l'Ecriture. Il ne connaissait point de commentaire suivi sur les livres de la *Sagesse* et de *l'Ecclésiastique*, ni de plus ancien commentaire sur le livre de *Job* que celui de saint Grégoire. Un écrivain hibernais nommé Ladkenus, en avait fait des extraits qui pouvaient suffire à ceux qui n'avaient point le commentaire entier. Quant aux livres de *Tobie*, de *Judith*, d'*Esther*, d'*Esdras*, des *Macchabées*, des *Paralipomènes*, Notker ne cite d'autre interprète que Bède, et encore ce qu'il avait fait sur *Tobie* et *Esdras* lui paraît-il peu nécessaire, parce qu'il tourne tout en allégories.

Il fait plus d'estime de ses commentaires sur les *Actes des apôtres*. Pour les autres livres du Nouveau-Testament il conseille la lecture des explications qu'en ont données saint Jérôme, saint Augustin, saint Chrysostome, saint Ambroise, saint Grégoire et les gloses de Raban Maur. Ces anciens écri-

vains ne s'étaient pas contentés de faire des commentaires suivis sur les livres de l'Ecriture, ils en avaient encore expliqué différents passages dans d'autres écrits, à l'occasion de certaines disputes élevées dans l'Eglise. Cela se voit dans les livres des *Confessions* de saint Augustin, *De la grâce* et *Du libre arbitre*, *De l'Utilité de la foi* et beaucoup d'autres. Notker renvoie Salomon aux conférences de Cassien, et aux écrits de saint Isidore de Séville. Il lui dit que devant être élevé bientôt au saint ministère, probablement à l'épiscopat, la lecture du Pastoral de saint Grégoire et des écrits de saint Eucher lui sera utile, et qu'il pourra lire également avec fruit les lettres de saint Jérôme et d'Alcuin. Il le détourne de la lecture des poëtes profanes, auxquels il préfère Prudence, Avitus, Juvencus, Sedulius et saint Ambroise. Pour la connaissance des anciens écrivains, il lui propose le *Catalogue des hommes illustres* de saint Jérôme et celui de Gennade, prêtre de Marseille, qu'il appelle par mégarde évêque de Tolède. Il lui recommande les livres *De la grâce* et *Du libre arbitre* de saint Prosper, ses *Epigrammes*, et les livres *De la vie active et contemplative* qu'il croyait être du même Père, ainsi que le *Livre des promesses et des prédictions*.

« Vous devez aussi, lui dit-il, rechercher avec soin les *Actes* des saints martyrs, afin d'apprendre par leurs exemples, non-seulement à mépriser les plaisirs du siècle, mais à donner votre vie pour Jésus-Christ et à compter pour rien les peines du corps.» Il met hors du nombre de ces *Actes* ceux qu'on avait supposés sous le nom de saint André, de saint Jean et des autres apôtres, à l'exception des *Actes du martyre de saint Barthélemi* qui lui paraissent authentiques, de même que ceux de saint Pierre et de saint Paul, des saints Processe et Martinien, Nicomède, Nérée, Achillée, Maron, Victorin Eutycètes, Marcelle, Pétronille, Félicula, Domitilla, Potentia et Euphrosyna, qu'on lit pour l'édification de toutes les Eglises, ainsi que le livre d'Hermas, intitulé *Le Pasteur*; mais il regrette celui qui porte le nom de saint Clément. Après les *Actes du martyre des Apôtres*, suivent la *Passion de saint Clément* et l'admirable livre qui contient le martyre des saints Alexandre, Eventius, Théodulus, Hermès et Quirinus.

Notker parle aussi des martyrs de Perse, de la persécution de Dèce et de Dioclétien, et de quelques saints qui souffrirent alors. Parmi les historiens ecclésiastiques, il met en première ligne Eusèbe de Césarée, puis l'Histoire tripartite de Cassiodore, composée des écrits de Socrate, Sozomène et Théodoret. Il avait vu les Actes entiers du martyre de saint Laurent. Il remarque que l'Eglise étant demeurée victorieuse de ses persécuteurs, elle vit sortir de son sein des fleurs nouvelles, c'est-à-dire un grand nombre de docteurs qui étaient comme cachés auparavant, tels que saint Basile, saint Grégoire, saint Athanase, saint Chrysostome. Les déserts mêmes produisirent de nouveaux fruits, comme les Paul, les Antoine, les Macaires. Mais encore que l'Eglise d'Occident ait été plus lente à s'épanouir, cependant elle n'est pas inférieure à l'autre en grands hommes. C'est en Occident qu'on a vu paraître saint Martin, saint Ambroise saint Jérôme, saint Augustin, les Paulin de Trèves et de Nole et un grand nombre d'autres. Il finit en disant à Salomon que, s'il veut aussi connaître les écrivains profanes, il pourra avoir recours à la lecture de Priscien, ou à celle de Josèphe ou d'Hégésippe, pour se mettre au fait de l'histoire des Juifs. Ce traité de Notker fait honneur au siècle dans lequel il vivait, et que l'on regarde communément comme un siècle obscur, où l'ignorance dominait. Il se trouvait du moins dans les monastères quelques hommes de lettres, qui étudiaient les sciences à leurs sources, et qui ne refusaient pas de faire part au public de leur érudition et de leurs belles connaissances quand l'occasion s'en présentait.

Livre de séquences. — Dans les premières années de sa profession religieuse, Notker, ne pouvant qu'avec peine retenir les cantiques alors en usage dans l'Eglise, à cause de leur longueur, chercha les moyens de leur donner plus de précision. Il y substitua des séquences, c'est-à-dire des proses ou prières rimées et mises en cadence, plus susceptibles de se fixer dans la mémoire par la brièveté des versets et la facilité du chant. Il divisa son travail en deux parties et le dédia à Luitward, évêque de Verceil et protecteur de l'abbaye de Saint-Gall. Ces séquences sont au nombre de trente-huit. Les trois premières sont pour les trois messes de Noël; car les séquences se chantaient aux messes solennelles avant l'Evangile. Il y en avait aussi pour les fêtes de saint Etienne, de saint Jean l'évangéliste, des saints Innocents, de l'Epiphanie, de la Purification; pour le jour de Pâques et les trois jours suivants; pour l'Ascension, la Pentecôte, la saint Jean-Baptiste, les fêtes de saint Pierre et de saint Paul, de saint Benoît, de l'Assomption, de la Nativité de la sainte Vierge, pour la Toussaint, le Dédicace des églises et plusieurs autres fêtes; pour le commun des Apôtres, des martyrs, des confesseurs et des vierges et pour la Sainte-Trinité; enfin, la dernière est pour la fête de saint Denys l'Aréopagite et de ses compagnons. Notker le fait évêque d'Athènes, puis apôtre des Gaules et évêque de Paris. Dom Mabillon n'en cite que trois; une pour le jour de Noël, et deux pour la fête de saint Gall. On voit par les premiers mots qu'il en rapporte qu'elles diffèrent de celles que Dom Bernard Pez fit imprimer. Il n'en est pas de même de la séquence pour le jour de la Pentecôte, qui commence ainsi: *Sancti Spiritus, adsit nobis gratia.* On la trouve dans les mêmes termes, dans les manuscrits de Cluny et de saint Emmerans. Eckehard dit que Notker l'adressa à l'empereur Charlemagne, qui résidait alors à Aix-la-Chapelle, et que ce

prince lui renvoya l'hymne *Veni Creator* qu'il avait composée lui-même. Ce fait n'est pas vraisemblable, puisque Charlemagne était mort plus de cent ans avant la naissance de Notker. Eckchard mérite plus de croyance quand il ajoute que pendant le séjour que fit l'abbé Odalric à Rome, on chanta en sa présence la messe du Saint-Esprit, avec la séquence *Sancti Spiritus adsit nobis gratia* de la façon de Notker, et que le pape Innocent III en avait fait une autre commençant par ces mots : *Veni, Sancte Spiritus*, que nous chantons encore à la messe de la Pentecôte.

Hymnes. — Dans le Recueil des hymnes composées par les anciens moines de l'abbaye de saint-Gall, imprimé parmi les anciennes leçons de Canisius, on en trouve plusieurs sous le nom de Notker. Elles sont précédées d'une litanie rimée, qui commence par deux vers élégiaques, que l'on répétait à chaque invocation. L'hymne en l'honneur de saint Colomban est en vers iambiques de deux mesures; et on la récitait aux vêpres et aux laudes de son office. Les vers pour la réception d'un roi sont de la même mesure. Il en avait mis huit à la fin de l'épître dédicatoire du livre des Séquences à Luitward. L'inscription porte que cette épître était pour la première partie des séquences. L'hymne pour la fête de Tous les Saints, composée de treize strophes, est également en vers iambiques de deux mesures. Elle est suivie d'un chant lugubre sur l'état déplorable de l'homme, en vers du même genre. Notker composa les quatre hymnes suivantes en l'honneur du martyr saint Etienne, patron de la cathédrale de Metz, et les renvoya à Ruodbert qui en était évêque, après avoir été moine de Saint-Gall. Elles sont en vers saphiques. Les moines de Richenow lui ayant raconté qu'ils avaient pris un poisson long de douze paumes, il eut peine à le croire, et pour leur montrer que l'enclos de Saint-Gall n'était pas moins fertile en merveilles que la rivière de Richenow, il leur envoya une morille, assurant qu'il en naissait tous les ans dans cet enclos au mois de janvier. Il accompagna ce présent de deux vers hexamètres, dans lesquels il disait : « Si vous ne voulez pas m'en croire sur parole, rapportez-vous-en à vos yeux, et envoyez-moi au moins deux épines de votre poisson » L'hymne de saint Colomban, en vers épodes, est une des dernières productions poétiques de Notker. On voit par les six vers hexamètres qui se lisent à la fin qu'il était alors accablé sous le poids des infirmités et des années. Suit un fragment d'un autre poëme en vers hexamètres sur la Psalmodie. L'Anonyme de Molk et Honorius d'Autun font mention du Livre des Séquences, et celui-ci y ajoute des vers tropiques, sans s'expliquer davantage sur leur auteur. Trithême ne marque que les *Séquences*. Il ne détaille point les poésies de Notker, et dit seulement qu'il excellait en ce genre, comme il se distinguait également dans la composition musicale.

Ecrits sur la musique. — Notker en effet avait composé un *Traité sur la musique*, les tons de la symphonie, la valeur des notes et les mesures à observer entre chaque ton; nous n'avons plus cet écrit. Celui qu'il fit à la prière d'un de ses amis, nommé Lantbert, pour expliquer les lettres de l'alphabet dont on se servait dans la musique, avant l'invention des notes, a été publié par Canisius. Il traduisit le Psautier du latin en langue berbère ou allemande. Cette traduction existait encore du temps d'Eckehard le jeune, c'est-à-dire, sur la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle. On conserve dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Gall un exemplaire du Psautier en langue tudesque, qui probablement est le même que celui dont parle cet écrivain. S'il en est ainsi, il faut qu'il se soit trompé dans l'attribution qu'il fait de ce Psautier à Notker le Bègue, ou dire que Notker Labeo en fit un autre en Tudesque; car on prétend que le Psautier que l'on appelle dans cette abbaye le Psautier de Notker est de Notker Labeo, ou les Grosses-Lèvres, qui vivait dans le XIe siècle, et non de Notker le Bègue, mort, comme nous l'avons dit, en 912. On peut voir là-dessus la *Dissertation* de Dom Bernard Franck, bibliothécaire de Saint-Gall, dans le tome Ier du *Trésor des Antiquités*, de Schilter.

Martyrologe. — La Martyrologe de Notker doit tenir le premier rang parmi ses ouvrages. Il le composa sous le pontificat de Formose, qui occupa le Saint-Siége depuis l'an 891 jusqu'en 896. Ce travail n'est malheureusement pas complet et finit au 26 octobre. L'auteur y fait entrer la plupart des Martyrologes publiés avant lui, et particulièrement ceux de Raban Maur et d'Adon de Vienne; mais, en les refondant dans le sien, il y ajouta beaucoup. Il le commence comme les autres au premier janvier. En parlant du martyre des premiers papes, il emprunte ordinairement les circonstances de leurs vies aux fausses décrétales. Ce qu'il dit du pape Anaclet est assez conforme à ce qu'on en lit dans Anastase le bibliothécaire, mais il y ajoute une particularité qui n'est confirmée par aucun des historiens ecclésiastiques, savoir, qu'ayant été conduit pour sacrifier aux idoles, il sacrifia en effet, mais se repentit de sa faute et eut la tête tranchée pour la confession de la foi. On ne sait d'où il avait appris que l'empereur Constantin avait fait couper en deux la croix du Sauveur trouvée par sainte Hélène, sa mère, qu'il en avait laissé la moitié à Jérusalem et transporté l'autre à Constantinople, afin qu'on pût venir la vénérer de toutes les parties du monde. Il rapporte sur l'Assomption de la sainte Vierge ce qu'en dit Grégoire de Tours; mais il n'ose décider absolument la question et se contente d'observer qu'il était de la décence que ce saint corps, dans lequel Dieu s'était incarné, fût enlevé dans le ciel aussitôt après la séparation de l'âme. Il corrige ce qu'il avait dit de saint Denys l'Aréopagite dans sa trente-huitième séquence, et le distingue de

l'évêque de Paris du même nom. Il met le martyre du premier au 3 octobre, et celui du second au 9 du même mois; puis il ajoute, que cet évêque fut envoyé dans les Gaules par le pape, et qu'ayant converti un grand nombre de personnes par ses miracles, le préfet romain le fit mourir avec Rustique et Eleuthère, l'un prêtre et l'autre diacre, ses compagnons. L'attention de Notker à marquer les fêtes des saints dont ont faisait l'office dans l'abbaye de Saint-Gall, l'emplacement et la dédicace de son église, la translation des reliques de ce saint patron et les miracles qui s'opéraient à son tombeau, prouvent clairement qu'il appartenait à ce monastère. Son Martyrologe a été pendant assez longtemps en usage dans les Eglises d'Allemagne. Il est surprenant qu'Honorius d'Autun, Sigebert, l'Anonyme de Molck et Trithème ne l'aient pas mis au nombre de ses ouvrages; mais le manuscrit de Saint-Gall est à lui seul une preuve aussi concluante que pourraient l'être les témoignages réunis de ces bibliothécaires.

Vie de saint Gall, etc. — Notker avait promis à l'évêque Luitward d'écrire en vers la vie de saint Gall. On en possédait déjà une dans le même goût par le poëte Grimald, et une autre par Walafride Strabon; ce qui ne l'empêcha pas de poursuivre son dessein. Il composa cette Vie en forme de dialogue et la partagea en trois livres. Canisius en a publié quelques morceaux, c'est-à-dire tout ce qu'il en a trouvé dans l'abbaye de Saint-Gall, avec une réponse de Hartmann, un des interlocuteurs à la lettre que Notker lui avait apparemment écrite sur ce sujet. C'est sans doute à cet ouvrage que Goldast fait allusion lorsqu'il dit que, de son temps on voyait dans le Palatinat, chez la veuve de Wolfgang-Wecterius, l'histoire de saint Gall et des siècles suivants jusqu'à celui de Notker, écrite suivant la méthode de Cicéron, c'est-à-dire, en forme de dialogue. Goldast lui attribue encore cinq ou six chartes, qu'il écrivit à la place du moine et chancelier Weinhidard, et deux livres des événements guerriers qui s'étaient accomplis depuis Charlemagne jusqu'à Charles-le-Gros; mais quoique l'auteur de cette *Histoire* paraisse avoir été contemporain de Notker et qu'il emploie de temps en temps quelques expressions qui semblent le caractériser, son style est tout différent, c'est-à-dire moins grave et moins sérieux que celui de notre auteur. On a attribué à Notker beaucoup d'autres ouvrages, comme les Vies de saint Fridolin, de saint Landoald, et de saint Rémacle La première de ces Vies est de Balther, moine de Seckinghem, et les deux autres de Notger, évêque de Liége. Il n'y a pas plus de raison de lui faire honneur de la traduction du *Traité de l'interprétation* qui se trouve parmi les écrits d'Aristote. S'il eût connu assez le grec pour le traduire, aurait-il prié Salomon, évêque de Constance, de faire traduire les Homélies d'Origène sur le *Cantique des Cantiques?* Enfin, on trouve dans un manuscrit de Tégernsée en Bavière, un fragment sous son nom, tiré d'un traité sur les fractions des nombres. Il avait donc écrit aussi sur l'arithmétique. Tant de belles connaissances le firent regarder comme l'ornement de sa patrie, et il sera partout en vénération par la gravité de sa parole et le doux parfum de piété que l'on respire à la lecture de ses ouvrages. On cite deux *Lettres* sous son nom, l'une à Ruadelbert et l'autre à l'abbé de Richenow; il n'est pas certain que la première soit de lui, et la seconde est perdue, à un vers près rapporté par Canisius et Metzeler.

NOVAT, moine du IVe siècle, ne nous est connu que par une exhortation adressée à des religieux, et qui se trouve dans le tome Ier de la *Bibliothèque des Pères*, sous ce titre: *Sentence ou homélie de notre saint Père Novat, catholique, à ses frères, sur l'humilité et l'obéissance*, ce qui peut faire croire que Novat était abbé. Les moines à qui il parle portaient des habits lugubres, étaient tous égaux, mais soumis à un supérieur qui était le père de la congrégation. Novat les exhorte à ne pas s'arrêter avec trop de complaisance à cette idée d'égalité. Il veut que chacun d'eux se croie inférieur à tous les autres, ce qui ne se peut faire que par l'humilité, source de toutes les autres vertus. Il faut marcher dans la voie du salut avec simplicité, devant Dieu seul, et sans se préoccuper des hommes; car celui qui veut paraître humble aux yeux du monde est un hypocrite.

Les autres vertus qu'il recommande particulièrement à ses religieux sont l'obéissance et la charité fraternelle. La pratique de cette dernière vertu surtout ferme la porte aux scandales que peuvent occasionner la nourriture, le vêtement, les bonnes œuvres, les veilles et les emplois de la maison. Il veut principalement que chacun travaille à établir une paix stable entre son âme et les commandements de Dieu. Ce n'est que par ce moyen que l'on peut triompher de la concupiscence et de la chair. Le pécheur est un malade, et l'habitude du péché une maladie, qu'on ne peut surmonter qu'en se liguant contre elle avec le médecin. Ce médecin est Jésus-Christ, qui ne procurera que difficilement la guérison, si le malade s'unit contre lui avec la maladie. C'est en ce sens que Novat entend ce passage de saint Matthieu (v. 25): *Soyez d'accord avec votre adversaire lorsque vous êtes en chemin avec lui.* Cet adversaire, dit-il, sont les préceptes du Seigneur, parce qu'ils s'opposent à nos habitudes et à nos péchés. Dès qu'on est d'accord avec eux, la maladie succombe, et le joug du Seigneur devient doux et léger.

Un religieux ne doit avoir d'autre préoccupation que d'accomplir la volonté de son abbé. L'état qu'il a embrassé ne lui permet pas de s'inquiéter du nécessaire, puisqu'il y en a d'autres qui sont chargés du soin de le lui procurer. La véritable humilité d'un moine consiste à recevoir tout ce qui lui est donné par son abbé, comme lui ve-

nant de Dieu même. Si l'abbé paraît favoriser quelqu'autre plus que lui ; s'il le fait manger à une table différente, il doit reconnaître la volonté de Dieu dans celle de son supérieur, sans s'embarrasser s'il y sera admis à son tour. Celui qui ne reçoit point ce qu'il demande doit se persuader, ou que cet objet ne se trouve point dans le monastère, ou que l'on a jugé utile de le lui refuser. Comme l'abbé ne peut ni tout voir ni tout entendre, et qu'il se trouve quelquefois obligé de s'absenter au dehors, il faut alors que chaque moine soit l'abbé de son frère, c'est-à-dire, qu'ils doivent se tendre la main les uns aux autres, lorsqu'ils tombent en quelques fautes, se reprendre et se corriger mutuellement. Ils doivent surtout s'appliquer à l'humilité, à l'obéissance et à la charité ; car, encore que le jeûne et les mortifications soient d'un grand secours pour dompter les passions, rien n'est plus dangereux pour des moines que de croire que ces exercices les élèvent au-dessus des autres. Ce discours dont l'époque nous paraît difficile à déterminer, est aussi bien pensé que bien écrit.

NOVATIEN. L'anti-pape Novatien, à qui saint Cyprien et saint Jérôme accordent la gloire de l'éloquence et d'une grande connaissance de la philosophie païenne, fut le premier qui donna à l'Église chrétienne le scandale de deux élections ennemies. On croit qu'il professa d'abord l'idolâtrie, mais que, délivré par les exorcismes de l'Eglise d'une possession qui l'agitait depuis longtemps, il prit la résolution d'embrasser la foi catholique. Pendant que les exorcistes s'efforçaient de le guérir, il tomba si dangereusement malade, que, dans la crainte de le voir enlevé par la mort, on lui conféra le baptême par immersion et dans son lit. Après sa guérison, il négligea de se faire suppléer les cérémonies ordinaires et de recevoir le sceau du Seigneur de la main de l'évêque, c'est-à-dire le sacrement de confirmation. Quoique cela fût contraire à toutes les règles, on ne laissa pas dans la suite de l'ordonner prêtre, malgré l'opposition motivée de tout le clergé et d'un grand nombre de laïques. Mais le pape, qui l'aimait, obtint pour une fois qu'on se dispensât de suivre cette discipline en faveur de Novatien. Il s'en fallût beaucoup par la suite qu'il se montrât digne de cette bienveillante exception. La persécution de Dèce étant survenue, pendant la vacance du Saint-Siége, Novatien se tint enfermé dans sa maison ; et comme les diacres le priaient d'en sortir pour assister ceux de leurs frères qui avaient besoin de secours ; non-seulement il se refusa à cet appel, mais il se sépara d'eux tout en colère, en disant qu'il ne voulait plus être prêtre et qu'il embrassait une autre philosophie. On croit qu'il avait embrassé celle des stoïciens. Il affecta donc une doctrine sévère, mais désolante et cruelle, contre les fidèles tombés pendant la persécution. Il prétendait que l'Eglise elle-même n'avait pas le pouvoir de les absoudre. Ce système trouva des partisans, parmi lesquels trois évêques fanatiques eurent la faiblesse ou l'indignité de nommer Novatien évêque de Rome. Il fut suivi dans son schisme par une partie du peuple, par cinq prêtres, par un grand nombre de confesseurs et par quelques évêques des provinces éloignées ; car il écrivit à toutes les églises pour les informer de son ordination, leur recommandant en même temps, dit l'historien Socrate, de ne point admettre aux mystères ceux qui avaient sacrifié pendant la persécution ; mais de les exhorter à la pénitence, en les remettant à Dieu, à qui seul appartient de pardonner les crimes. Il envoya même des députés en Afrique pour obtenir la communion de cette église, mais les évêques de la province, s'étant assemblés, rejetèrent les légats de Novatien et écrivirent au pape saint Corneille qu'ils étaient d'avis qu'on devait secourir les tombés, et chasser de l'Eglise l'auteur de l'hérésie avec tous ceux de sa secte. Les confesseurs qu'il avait séduits se réunirent à l'Eglise, et pour ne pas voir son parti entièrement abandonné, Novatien se trouva réduit à obliger ses sectateurs de jurer par le corps et le sang de Jésus-Christ, qu'ils ne le quitteraient jamais pour retourner à Corneille. Il fut condamné dans les conciles de Rome, de Carthage et d'Antioche et rejeté par toutes les Eglises d'Orient. L'histoire ne dit point ce que devint Novatien, mais sa secte subsista longtemps après lui. On en voyait encore des traces dans le IVe siècle, où elle se mêla enfin à d'autres hérésies qui attaquaient les dogmes de la religion ou l'autorité du Saint-Siége. Nous avons analysé, dans son lieu, la lettre dans laquelle saint Corneille raconte toutes les ruses et les fourberies indignes employées par Novatien, pour se faire ordonner évêque. Ceux de nos lecteurs qui désireraient plus de renseignements, les trouveront à l'article consacré à ce saint Pontife, au premier volume de ce Dictionnaire.

Ses écrits. — Novatien avait composé un grand nombre d'écrits sur divers sujets, entre autres sur la *Pâque*, le *Sabbat*, la *Circoncision*, le *Pontife*, l'*Oraison et les Viandes des Juifs ;* sur l'*Instance*, sur *Attale*, que l'on croit être celui de Pergame, qui souffrit le martyre sous Marc-Antonin, et un livre fort long sur la *Trinité*. Il écrivit aussi plusieurs lettres, mais, suivant toute apparence, en faveur de sa secte et pour maintenir son schisme, puisque saint Jérôme prie Paul de Concorde de les lui envoyer, afin que, connaissant le venin contenu dans les écrits de cet hérésiarque ; il prît avec plus de plaisir l'antidote qui lui était fourni par saint Cyprien. Nous n'avons plus aucune de ces lettres, mais il nous reste deux de ses traités ; celui qui est intitulé *Des viandes des Juifs* et celui de la *Trinité*.

Des viandes des Juifs. — Ce traité est écrit en forme de lettre et adressé au peuple qui demeure ferme dans la foi. L'auteur y parle en évêque, mais en évêque absent de son

prétendu troupeau. Il dit de ceux à qui il s'adresse qu'ils observaient l'Evangile dans toute sa pureté, et qu'ils avaient la force et le courage de l'enseigner de même aux autres. Il avait donc moins besoin de les instruire que de les exhorter à persévérer dans la vertu. Il témoigne avoir reçu plusieurs lettres de leur part, mais sans en indiquer le sujet. Le but de ce traité est de montrer que, sans nous arrêter aux vaines observances des Juifs et des hérétiques, nous devons reconnaître que tous les êtres étant bons, puisque c'est Dieu qui les a faits, il n'y a point de viandes impures par elles-mêmes. Si la loi distinguait entre les animaux purs et les animaux impurs, ce n'était qu'une distinction figurative, et la loi ayant cessé, la distinction est abolie. Pour montrer que les animaux que la loi appelle immondes ne le sont pas absolument, il a recours à la permission que Dieu accorde aux hommes de manger la chair des animaux, sans distinction, et dit que Jésus-Christ, qui est la fin et l'accomplissement de la loi, a donné aux hommes la même liberté en leur prescrivant d'en user suivant les bornes de la sobriété; ce qui lui fournit l'occasion de s'élever contre les désordres de quelques Chrétiens qui violaient les règles de la tempérance. Ce défaut ajoute-t-il, est une chose indigne de ceux qui doivent prier jour et nuit. Il excepte du nombre des viandes qu'il est permis de manger celles qui ont été offertes aux idoles. Il cite ses traités ou, comme il les appelle, ses lettres sur le vrai Sabbat et la circoncision, ce qui est une preuve que ce livre *Des viandes des Juifs* est l'œuvre authentique de Novatien.

De la Trinité. — On a divisé son livre *De la Trinité* en trois chapitres. L'auteur montre dans les huit premiers, que, conformément au Symbole, qu'il appelle la règle de vérité, nous devons croire qu'il y a un Dieu Père et Seigneur tout-puissant, créateur de toutes choses, immense, éternel, immortel, infini; que ce Dieu est un esprit immuable, et n'a rien de la forme ni des passions humaines, quoique l'Ecriture semble lui en attribuer. Les chapitres suivants sont consacrés à prouver la vérité de cet autre article du Symbole, savoir : que Jésus-Christ, notre Seigneur, est Fils de Dieu et Fils de l'homme tout ensemble; ce qu'il démontre par des passages de l'Ancien et du Nouveau Testament. Dans le chapitre 18e, il réfute l'erreur des Sabelliens, en établissant par des paroles de l'Ecriture la distinction entre le Père et le Fils, puis il répond aux objections de Sabellius. Il montre ensuite, par l'autorité des mêmes Ecritures qu'outre le Père et le Fils, nous devons encore croire au Saint-Esprit. Revenant au Fils, il dit qu'il est éternel, quoiqu'il soit né du Père; il a toujours été en lui, il en procède, il est Dieu de Dieu et la seconde personne, par qui toutes choses ont été faites, égal à son Père, avec lequel il ne fait qu'un seul Dieu, par la communication de la même substance. Malgré cela, cependant, on trouve dans ce livre quelques passages qui, quoique susceptibles d'un sens orthodoxe, semblent contraires à la divinité du Fils et du Saint-Esprit. C'est pourquoi les macédoniens de Constantinople s'en servaient pour autoriser leurs erreurs, en attribuant l'ouvrage à saint Cyprien, en quoi ils ont été suivis par plusieurs autres, entre autres, par Rufin. Mais saint Jérôme soutient que le titre de l'ouvrage, dans plusieurs exemplaires, portait le nom de Novatien, et que le style montrait clairement qu'il était de lui. On l'a attribué aussi quelquefois à Tertullien, peut-être parce que ce Père a traité la même matière dans son livre contre Praxée, et que les principes qu'il y établit sont ceux que Novatien développe dans ce traité.

Ecrits supposés. — On trouve parmi les œuvres faussement attribuées à saint Jérôme, un livre *Sur la vraie circoncision*, qui, de l'aveu des critiques, n'est point de ce Père. On ne peut pas non plus l'attribuer à Novatien, puisqu'il y est question des manichéens et des ariens. Il faut donc dire que le traité qu'il avait composé sur cette matière est perdu, de même que ceux qu'il avait écrits *sur le Sabbat, la Pâque*, et divers autres sujets dont nous avons parlé plus haut.

Il ne faut pas oublier que l'on fait honneur à Novatien de l'excellente lettre que le clergé de Rome adressa à saint Cyprien, et qui se trouve la vingt-sixième dans l'édition d'Oxford. On se fonde sur ce témoignage même de saint Cyprien, qui paraît assez clair, puisque après avoir cité quelques paroles de cette lettre, il dit : « Les Romains ajoutaient, et c'était Novatien lui-même qui l'écrivait et qui relisait ensuite à haute voix ce qu'il avait écrit; les Romains, dis-je, ajoutaient qu'il fallait donner la paix aux tombés, lorsqu'ils seraient malades à l'extrémité. » On doit remarquer encore que dans les lettres que Novatien écrivit à toutes les Eglises, pour leur donner, suivant la coutume, avis de son élection, il feignait d'avoir été ordonné malgré lui, puisque saint Denys d'Alexandrie, dans la réponse qu'il lui adressa, lui dit positivement : « Si l'on vous a ordonné malgré vous, comme vous le dites, vous le montrerez en cédant volontairement. »

Novatien écrivait avec beaucoup d'agrément et de douceur. Son discours est méthodique et bien suivi; ses raisonnements sont solides et soutenus par des autorités de l'Ecriture, qu'il cite ordinairement avec beaucoup d'à propos. Jusqu'en 1709, les ouvrages de cet auteur n'avaient été imprimés qu'à la suite des œuvres de Tertullien ou de saint Cyprien; mais on en publia depuis plusieurs éditions séparées. La plus belle est celle que Jean Jackson, prêtre de l'Eglise anglicane, a publiée, in-8°, à Londres, en 1728. Cette édition, revue après celle de Pamélius sur les plus anciennes, est ornée d'un grand nombre de notes et d'observations dans lesquelles l'éditeur est loin de se montrer orthodoxe, surtout dans les questions qui touchent à la divinité du Fils.

O

ODELIRI homme d'esprit et d'éloquence naquit à Orléans, vers la fin du XIe siècle. Lors de la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Bâtard ; il passa dans cette île à la suite de Roger de Montgommeri dont il devint le confident. Ce seigneur, ayant reçu de la libéralité du nouveau roi le comté de Scrobesbury, donna à Odeliri une chapelle et ensuite une maison de sa dépendance. Odeliri était prêtre, mais, comme tant d'autres en ce temps-là, engagé dans le mariage, dont il eut au moins trois fils : Orderic Vital, moine de Saint-Evroult, qui se rendit célèbre par ses écrits; Ebrard, qui semble avoir fini ses jours dans la condition laïque, et Benoît, que le père destina à l'état monastique, comme il n'avait encore que cinq ans. Odeliri, dont la chapelle n'était bâtie qu'en bois, se trouvant à Rome en 1082, s'engagea par vœu au tombeau des apôtres, à la faire construire en pierres, et il l'offrit même avec la maison et tout ce qui en dépendait, pour la convertir en monastère, espérant par là déterminer le comte Roger à faire les frais du reste de la fondation. Les travaux commencèrent dès l'année suivante et le comte dota la nouvelle abbaye d'un faubourg entier de la ville de Scrobesbury. Odeliri, de son côté y ajouta deux cents livres, somme alors considérable, sans compter quinze livres sterling qu'il avait déjà sacrifiées pour jeter les premiers fondements de cet édifice, et il y consacra son fils Benoît au service de Dieu. Il y embrassa lui-même la profession monastique, après la mort du comte Roger, arrivée le 27 juillet 1094. Odeliri, après y avoir vécu en bon disciple de saint Benoît, y mourut en odeur de sainteté, le vendredi dans l'octave de la Pentecôte de l'année 1102.

Orderic Vital nous a conservé un assez beau discours qu'il suppose avoir été adressé par son père au comte Roger de Montgommeri, pour l'engager à la fondation dont nous venons de parler. Cette pièce, qui ne manque pas d'éloquence, est remplie d'éloges pour l'état monastique. On y trouve la plupart des événements de la vie de l'auteur, et les premiers traits de l'histoire du monastère de Saint-Pierre de Scrobesbury. Mais, pour dire ce que nous en pensons, ce discours nous fait l'effet d'une de ces harangues composées après coup, pour en faire honneur à un personnage à qui on veut l'attribuer. En effet, ce dernier nous paraît être de la composition d'Orderic Vital, qui y aura fait entrer néanmoins les principaux motifs allégués par son père pour déterminer le comte de Scrobesbury à la fondation de la nouvelle abbaye.

ODELRIC, ou ULRIC, et autrement UDELRIC, nous est représenté comme un homme de mœurs innocentes et de très-sainte vie. De prieur de Saint-Michel en Lorraine, il en devint abbé après la mort de Sigefroi, arrivée en 1094. Il remplissait cette dignité depuis quelque temps, lorsqu'en octobre 1098, Richer, évêque de Verdun, restitua à son monastère une chapelle que le comte Louis lui avait enlevée. Depuis que l'abbaye de Saint-Michel avait été transportée, du lieu de sa fondation première à celui qu'elle occupa plus tard, on avait toujours continué à enterrer les frères au vieux Moutier, quoiqu'à plus d'une lieue de distance. Odelric, plus sensible à cette incommodité qu'aucun de ses prédécesseurs, obtint que le monastère eût son cimetière propre. En 1099, le même évêque Richer, à la prière de notre abbé, accorda à Saint-Michel le droit de battre monnaie. On a déjà vu d'autres exemples d'un pareil droit accordé aux abbayes; et celle de Saint-Vincent de Metz en jouissait en même temps. Odelric vécut jusqu'en 1115 et eut Lanzau pour successeur.

ODÉRIC, ou ODRI, succéda à Rainaud, mort premier abbé de Vendôme en 1044. Il s'acquitta des devoirs de sa charge avec tant de sagesse et d'édification que la bonne odeur de ses vertus attira en peu de temps des biens considérables à son monastère. Le Pape Alexandre II, voulant de son côté reconnaître l'honneur que ce nouvel établissement faisait à l'Eglise, le déclara feudataire immédiat du Saint-Siége, et rendit un décret qui, en le confirmant dans toutes ses possessions, y ajouta encore l'Eglise de Sainte-Prisque, sur le mont Aventin, avec le titre de cardinal-prêtre, pour l'abbé Odéric et tous ses successeurs légitimes à perpétuité. La bulle qui contient cet illustre privilége, en date de l'an 1063, se trouve plus entière dans les *Annales* de dom Mabillon que dans le Recueil des conciles et des rescrits des Papes. Trois ans plus tard, le même pontife joignit à ces premières gratifications celle du monastère contigu à l'église de Sainte-Prisque et dépendant de l'abbaye de Saint-Paul ; à la condition que les abbés de Vendôme y entretiendraient douze moines, pour y célébrer le service divin. Ce vénérable abbé mourut le 4 octobre 1082, après avoir dignement gouverné son monastère pendant l'espace de trente-huit ans, trois mois et quatre jours.

On a conservé longtemps, dans la bibliothèque de son monastère, un manuscrit contenant un *Traité des vertus et des vices*, qui, bien qu'il ne portât pas son nom, a toujours été regardé comme une production de sa plume. Avec cet ouvrage, on ne connaît de lui qu'une simple lettre, qui, bien que très-courte, prouve qu'il ne manquait point de politesse dans le style. Cette lettre, publiée par dom Mabillon, est adressée à Gérard, évêque d'Ostie et légat du Saint-Siége, pour lui apprendre que le différend survenu

entre les abbayes de Vendôme et de Saint-Aubin d'Angers, au sujet de la dépendance du monastère de Craon, différend pour lequel ce légat s'était donné plusieurs mouvements, venait d'être terminé.

ODILON, moine de Saint-Médard, à Soissons, s'est fait connaître par son *Histoire de la translation des reliques de saint Sébastien, martyr, et de saint Grégoire, Pape, au monastère de Saint-Médard*. Cette histoire avait d'abord été donnée par Bollandus, sans nom d'auteur ; mais on a reconnu depuis qu'elle était l'ouvrage d'un moine de cette abbaye nommé Odilon. Il l'avait entreprise par l'ordre d'Ingranne, alors prévôt de Saint-Médard et plus tard évêque de Laon, en 932 Ce fut avant cette année qu'Odilon travailla à cette histoire, puisque dans l'épître dédicatoire à Ingranne, il ne le nomme pas évêque. Il en use de même dans la préface d'une autre histoire, dans laquelle il raconte comment s'est faite la translation de plusieurs autres reliques de martyrs au même monastère. Dom Mabillon a inséré ces deux histoires dans le Ve tome des *Actes de l'ordre de Saint-Benoît*, avec la préface de la première, que Bollandus n'avait pas donnée.

C'est au moyen de cette préface que l'on s'est assuré que le moine Odilon avait écrit l'histoire de la première translation que quelques-uns avaient attribuée à un nommé Rodoin. Ils se fondaient sur ce qu'il est dit à la fin de cette histoire, que l'on conservait dans les archives de Saint-Médard un petit écrit de Rodoin, adressé à Hilduin, dans lequel il faisait le récit de plusieurs miracles opérés par la vertu des reliques de saint Sébastien. Odilon se reconnait encore auteur de cette histoire dans une lettre qu'il écrivit à Hucbald, moine de Saint-Amand. Ce dernier lui avait communiqué une *Vie de saint Lebwin* qu'il avait composée sous l'épiscopat de Baldric. Odilon répondant à sa lettre, lui envoya l'*Histoire de la translation des reliques de saint Sébastien*, avec prière de lui en dire son sentiment. La lettre d'Odilon à Hucbald a été publiée par dom Mabillon.

On trouve encore dans la bibliothèque de Fleury trois discours anonymes, dont le premier paraît être d'un moine de Saint-Médard et prononcé depuis la translation des reliques de saint Sébastien dans ce monastère. C'est un préjugé pour l'attribuer à Odilon, et d'autant mieux fondé qu'il y a de la ressemblance de style entre ses écrits et ce premier discours. L'auteur y relève les libéralités des rois envers cette abbaye et le rétablissement de l'église dédiée sous le nom de ce saint. Il y a aussi conformité de style dans les deux autres discours avec celui d'Odilon. Ce sont des éloges de saint Médard et de saint Gildard son frère, que l'auteur dit être nés, baptisés, ordonnés et morts l'un et l'autre le même jour. On met la mort d'Odilon vers l'an 920.

ODILON, qui parmi tant d'autres abbés de son temps, s'illustra par sa science et ses vertus, appartenait à une ancienne et noble famille qu'on croit être celle des Mercœur. Il naquit en Auvergne, en 962. Dès son enfance, il fut attaché au clergé de Saint-Julien de Brioude, où il se fit remarquer par ses inclinations pieuses et son goût prononcé pour l'étude. Le désir de mener une vie plus parfaite lui inspira la résolution de se retirer à Cluny, où il reçut l'habit monastique des mains de saint Mayeul lui-même. Il n'avait pas encore fini son temps de probation, lorsque ce digne abbé, déjà chargé d'années jeta les yeux sur lui pour lui succéder. Odilon fut le seul qui désapprouva ce choix, et il éprouva plus de peine encore, lorsqu'à la mort de saint Mayeul, arrivée en 994, il lui fallut exercer seul les fonctions d'abbé. Il possédait toutes les qualités nécessaires pour y réussir ; quoique de taille médiocre, il savait joindre à un air d'autorité grave beaucoup de grâce et d'affabilité, ce qui le faisait tout à la fois aimer des bons et redouter des méchants. Doué du don de la parole jusqu'à l'éloquence, il avait le secret de proportionner ses discours aux divers sujets dont il avait à parler ; mais quoique la grâce et la douceur en fussent inséparables, il savait toujours dissimuler par une humble modestie l'usage qu'il faisait de son savoir. Son premier soin fut de régler sa conduite sur celle des saints de l'antiquité. A leur exemple, tout le temps que lui laissèrent ses autres devoirs était partagé entre la prière et l'étude. Il acquit par là une grande intelligence de l'Ecriture et ce fond de doctrine que l'on retrouve en partie dans ses sermons et ses autres écrits. Autant ce pieux abbé fut soigneux de cultiver lui-même les bonnes études, autant il montra d'empressement à les favoriser et à exciter les talents dans les monastères de sa dépendance. La réputation que lui acquirent ses vertus parvint jusqu'à l'empereur saint Henri, qui le pria de l'accompagner dans le voyage qu'il fit à Rome pour s'y faire couronner, et jouit plusieurs fois depuis de ses pieux entretiens. Son humilité était si grande qu'il refusa l'archevêché de Lyon, et le pallium dont le pape Jean XIX voulut l'honorer. Ce saint abbé mourut à Souvigny, âgé de quatre-vingt-sept ans, en 1049, après avoir répandu son ordre en Italie, en Espagne et en Angleterre. Son caractère dominant était une bonté extrême, qui le fit surnommer le Débonnaire. Son nom est immortel dans l'Eglise, par l'institution de la commémoration générale des trépassés. Cette pratique passa des monastères de Cluny dans d'autres Eglises, et fut enfin adoptée par l'Eglise universelle. On raconte diversement la révélation que l'on dit y avoir donné lieu. Dans le doute, il est plus prudent d'attribuer cette institution à la piété illustre de l'abbé de Cluny qu'à des visions toujours plus ou moins incertaines.

Vie de sainte Adélaïde. — On a de lui dans le recueil intitulé : *Bibliotheca Cluniacensis*, in-fol., 1614, une *Vie de sainte Adelaïde*, impératrice et femme d'Othon Ier, mort em-

pereur en 999. On ne peut assez s'étonner que Basnage, homme d'esprit et de savoir, ait tenté de ravir à saint Odilon l'honneur de cet ouvrage, par des raisons qui se détruisent les unes les autres et qui le trahissent lui-même. Car ce n'est certainement pas par conviction qu'il a pris ce parti. S'il s'était donné la peine de relire la petite préface publiée en tête de l'édition de dom Marrier et André Duchesne, il aurait vu que l'auteur s'y nomme formellement, et qu'enfin le style et tous les caractères sous lesquels il se présente conviennent sans équivoque à saint Odilon, à qui, du reste, tous les autres critiques ne font aucune difficulté d'attribuer cet écrit. Malgré toutes ces preuves décisives Basnage prétend que ce livre est l'œuvre d'un courtisan ambitieux qui faisait sa cour à l'impératrice pour en obtenir des faveurs et des emplois. Peu lui importe que cette princesse ne fût plus au monde lorsque son histoire fut écrite, que ce prétendu courtisan reconnaisse saint Mayeul pour son père, qu'il se donne la qualité d'abbé, et qu'avec une humble modestie, il nous apprenne que cette pieuse princesse, un moment avant de mourir, prit dévotement l'habit négligé de l'auteur qui se trouvait présent, et le baisa comme une relique, en se recommandant à ses prières et à celles de ses frères. De bonne foi reconnaît-on ici un courtisan ambitieux?

Il est donc clair que les faux raisonnements de Basnage ne prouvent rien contre l'authenticité de cet ouvrage. Saint Odilon l'acheva au plus tôt en 1046, lorsque le prince Henri le Noir était déjà empereur. Comme la sainte impératrice lui avait accordé une part singulière dans sa confiance, et qu'il possédait d'ailleurs le talent de bien écrire pour son siècle, il était plus en état qu'un autre d'entreprendre et de conduire à bonne fin cette histoire. Aussi s'est-il acquitté de sa tâche avec ordre, en écrivain aussi judicieux que bien instruit des faits qu'il raconte, et qui sait entrer dans tous les détails nécessaires sans tomber dans une ennuyeuse prolixité. Son style est clair, concis, agréable et respire un parfum de piété douce et pénétrante, quoiqu'il ait peut-être un peu trop suivi le goût de son temps pour les consonnances et les vers intercalés dans la prose. Il s'en fallait que le saint auteur eût une idée aussi avantageuse de son ouvrage. Son humilité ne le lui faisait regarder que comme une espèce d'épitaphe mal écrite, qu'il n'avait entreprise que pour faire naître à quelqu'autre écrivain plus habile l'occasion de consacrer sa plume à développer une aussi riche matière. Il a divisé son écrit en deux livres. Le premier est consacré à raconter en détail les événements qui composent la vie de la sainte impératrice et le second contient la relation de ses miracles. L'auteur l'a dédié à André, abbé de Saint-Sauveur de Pavie, et à tous les frères qui vivaient sous sa discipline, sans en donner d'autres motifs, sinon que leur monastère reconnaissait sainte Adelaïde pour sa fondatrice. Il n'y prend que la qualité de frère, et du plus méprisable des pauvres de Cluny. *Frater Odilo Cluniacensium pauperum cunctorum peripsema.* Du reste, quand il ne se serait pas nommé, on le reconnaîtrait à la qualification qu'il donne à sa communauté. En effet, on voit par ses lettres qu'il aime à l'appeler *la communauté des pauvres de Cluny.* Outre la Vie de la sainte, cet écrit nous revèle plusieurs traits intéressants des coutumes alors usitées dans l'Eglise, et dont une des plus remarquable est l'adoration rendue à l'Eucharistie. Aussi l'auteur de la *Perpétuité de la foi* n'a-t-il pas manqué de relever cette circonstance contre le ministre Claude, qui prétendait faussement que cette coutume ne s'était introduite qu'après Bérenger. La meilleure édition de cet ouvrage et la seule où se trouve la préface ou épître dédicatoire de l'auteur, est celle que dom Marrier et André Duchesne ont donnée dans leur *Bibliothèque de Cluny.* Leibnitz l'a fait entrer dans son *Recueil de monuments pour l'histoire du duché de Brunswick*, 1707; et Basnage dans sa *Collection* renouvelée de Canisius, l'a réimprimée avec quelques remarques de sa façon, dont plusieurs, comme nous l'avons observé, sont fort déplacées. A la fin de ces éditions se lit une hymne avec cinq oraisons pour la messe et l'office de sainte Adélaïde, mais on n'a pas d'autres motifs de les attribuer à saint Odilon que parce qu'ils se trouvent à la suite de son ouvrage dans les manuscrits.

Vie de saint Mayeul. — Quoique Syrus et deux autres écrivains avant lui, se fussent déjà exercés sur la Vie de saint Mayeul, et que saint Odilon eût connaissance de leurs écrits, dont il relève d'ailleurs le mérite, cependant il ne laissa pas d'entreprendre de traiter le même sujet après eux. Mais il l'a exécuté plutôt en panégyriste qu'en historien, de sorte que son ouvrage est moins une histoire qu'un éloge de saint Mayeul. Il l'adresse à l'abbé Hugues, qui fut depuis son successeur, et à Almanne, autre moine de Cluny, à la censure desquels il le soumet. On juge par là que Hugues et Almanna s'occupaient de littérature, et l'on acquiert en même temps une nouvelle preuve de l'humilité d'Odilon. Du reste il nous apprend qu'il composa cet écrit pendant un séjour qu'il fit à Romans, monastère du Dauphiné, dépendant de Cluny, pour y chercher quelque consolation à la douleur que lui faisaient éprouver les malheurs de son temps. L'écrit a été publié pour la première fois par Surius, qui en a abrégé quelques passages, retranché quelques autres, et défiguré le style, sous prétexte de le corriger; mais les éditeurs de la Bibliothèque de Cluny lui ont rendu sa première intégrité. Enfin les continuateurs de Bollandus l'ont reproduit d'après l'édition précédente conférée avec divers manuscrits, mais après l'avoir enrichi de notes et d'observations.

Sermons. — On a encore du savant abbé plusieurs sermons ou discours familiers sur divers sujets, Jotsaud, son historien, en

parle comme de pièces capables de faire ressortir avantageusement et l'orthodoxie de sa foi, et son intelligence des divines Ecritures, et la douce onction de son éloquence. On en a imprimé quatorze sous son nom dans la *Bibliothèque de Cluny*, d'où ils ont passé quelques années plus tard d'abord dans la *Bibliothèque des Pères de Cologne*, puis dans toutes les autres éditions du même recueil. Il y en a neuf *sur les mystères du Seigneur*, dont le premier, pour le jour de Pâque, est très-court; un pour la fête de saint Jean-Baptiste; un autre pour la vigile de saint Pierre et saint Paul; deux de la sainte Vierge, pour son Assomption et sa Nativité; et enfin, le commencement d'un autre sur *l'Invention de la sainte croix*. On trouve dans ces sermons de quoi justifier à la lettre le jugement avantageux qu'en porte l'historien Jotsaud. Nous pouvons même ajouter qu'on y découvre tous les principes de la bonne théologie et de la saine morale. Il est peu de sermons de la même époque qui soient plus lumineux, plus solides, plus instructifs, ni où les conclusions morales résultent plus naturellement des principes posés par l'orateur. Saint Odilon y cite également les Pères grecs et latins, mais en termes qui prouvent le profond respect qu'il professait pour leur doctrine.

Dom Martène et dom Durand ont publié sous son nom deux autres sermons tirés d'un manuscrit de l'abbaye de Souvigny, l'un sur *la Nativité de la sainte Vierge*, et l'autre sur *la sainte croix*. Le premier n'a ni commencement ni fin, et ce qu'on en a imprimé n'est qu'un long morceau du second livre du *Traité des vierges* de saint Ambroise. Saint Odilon avait une vénération particulière pour ce saint docteur; il n'y a donc pas lieu d'être surpris qu'il se soit plu à reproduire quelques passages de ses écrits dans les siens. Ce fragment donné par dom Martène et un autre fragment imprimé dans la *Bibliothèque de Cluny* nous paraissent appartenir au même sermon et en faire le milieu et la fin; de sorte que si l'on pouvait en retrouver le commencement, on aurait le discours tout entier. Quant au sermon sur la croix, il n'y manque rien dans dom Martène; mais la *Bibliothèque de Cluny* n'en possède que les quatorze ou quinze premières lignes, et encore le titre en est-il faux, puisqu'il roule également sur l'invention et sur l'exaltation de la sainte croix. Du reste, il est digne à tous égards de saint Odilon, qui y cite, comme dans les précédents, les Pères grecs et latins. Les derniers éditeurs de saint Augustin ont remarqué que le cent soixante et onzième sermon, placé parmi ceux de l'appendice du XIe volume, appartient à saint Odilon. En effet, il est le même, à peu de choses près, que le premier sermon sur Pâques, qui n'est pas conservé tout entier, comme nous l'avons déjà remarqué.

Quelques critiques ont reconnu que le cinquante-sixième sermon, parmi ceux de saint Pierre Damien, est l'œuvre d'un écrivain français; ce qui, en effet, semble évidemment résulter de quelques expressions dans lesquelles l'auteur dit, en parlant de saint Martin, que Dieu, par un effet de sa miséricorde, l'avait accordé à notre royaume: *Regno nostro providit misericorditer*. Dans les autres développements qui roulent entièrement sur la morale, il cite deux fois, en le proclamant le Cicéron de son temps, un orateur que l'on croit être Fulbert de Chartres. Ces deux circonstances, jointes à plusieurs traits du style de saint Odilon que l'on croit reconnaître dans le sermon dont il s'agit, comme les citations de saint Ambroise, son docteur favori, l'humilité avec laquelle il demande pardon de son peu d'éloquence, tout cela porte à croire que ce discours appartient en effet à l'abbé de Cluny, contemporain de l'évêque Fulbert. Sanderus avait découvert de son temps, à l'abbaye de Laubes, un manuscrit qui contenait, sous le nom de notre abbé, plusieurs autres sermons pour les différentes fêtes de saint Benoît. Il ne paraît pas que jusqu'ici on en ait rien imprimé.

Lettres — Jotsaud atteste encore que saint Odilon avait écrit un grand nombre de lettres qui, comme ses sermons, étaient autant de preuves de sa doctrine et de son éloquence. Il ne nous en reste cependant que très-peu, quoiqu'on en possède plusieurs de celles qui lui ont été écrites, et qui en supposent au moins autant de sa part. Il y en a deux d'Abbon de Fleury, quatre de Fulbert de Chartres, et une de son clergé après sa mort. De toutes les réponses de saint Odilon, nous n'avons qu'une seule lettre adressée à Fulbert. Elle est la cent huitième parmi celles de ce grand évêque, et a été imprimée dans la Bibliothèque de Cluny. Fulbert, qui n'était pas encore évêque lorsqu'il l'écrivit, avait consulté saint Odilon pour lui demander des conseils d'humilité qu'il pût appliquer à sa conduite. L'abbé de Cluny lui répond en donnant de grandes preuves de la sienne, ce qui n'empêche pas que l'on ne découvre dans cettre lettre de quoi justifier le jugement que Jotsaud portait en général des lettres du savant abbé. Dom Luc d'Achery en a publié trois autres qui sont fort courtes. La première, qui n'est pas entière, est adressée à Paterne, autrefois moine de Cluny, et alors abbé en Espagne. Saint Odilon, qui n'y prend que la qualité de frère, y parle en son nom ainsi qu'au nom de dom Sanche, évêque de Pampelune, retiré à Cluny. La seconde est écrite au roi Garcias, pour l'engager à soulager la disette où se trouvait Cluny, depuis plus de deux ans, dans la famine générale qui affligeait la France. Enfin, la troisième est adressée à une dame de grande condition, dont le nom n'est désigné que par cette initiale R, pour la remercier du secours qu'elle avait donné au monastère et l'assurer qu'on l'avait associée, comme elle le souhaitait, aux prières de la communauté.

Entre les lettres de saint Odilon qui sont perdues, il y en avait une remarquable. C'était une consultation qu'il adressait au pape Jean XIX, au sujet d'un homme qui avait tué par ruse un évêque nommé Etienne, et qui ne trouvant point de pénitence proportionnée à un aussi grand crime, s'était rendu moine à Cluny pour y pleurer son péché. Dans la suite, saint Odilon, remarquant en lui des dispositions pour la lecture et le chant, eut la pensée de le pourvoir aux ordres sacrés; mais, comme il ne voulait rien faire témérairement, il consulta le Pape, qui lui répondit qu'un tel homme ne pouvait, non-seulement être promu à un grade dans l'Eglise, mais pas même recevoir la communion laïque, excepté à l'article de la mort, où par grâce on lui accorderait le viatique. Il ne reste de cette consultation et de la réponse du Saint-Père que la Notice que l'on en trouve, telle que nous venons de la donner, dans les Actes du concile de Limoges tenu en 1031.

Poésies. — Saint Odilon, comme nous l'avons remarqué plus haut, sacrifia aussi au goût de son époque en se livrant à la poésie. Indépendamment de l'hymne pour l'office de sainte Adélaïde, il en a composé deux autres, en l'honneur de la Vierge; l'une, qui n'est pas entière, pour la fête de son Assomption; et l'autre, dont il ne reste que la première strophe, pour la Nativité. On en conserve encore quatre autres, savoir : deux en vers iambiques et deux en vers saphiques, pour l'office de saint Mayeul. Enfin nous rappellerons seulement pour mémoire un poëme de cinquante-trois grands vers sur la mort de l'empereur saint Henri, et non sur la mort d'Othon le Grand, comme l'a cru Barthius, trompé par les éloges que l'auteur accorde à ce prince. Ce poëme se trouve entre les deux livres de la *Vie de sainte Adélaïde* dans la seule édition de la *Bibliothèque de Cluny*. Toutes ces pièces de poésies du reste n'ont rien qui les relève au-dessus des autres poésies du même temps.

Autres écrits. — On a encore deux petits écrits imprimés en tête des *Sermons de saint Odilon*. L'un est intitulé *Credulitas;* c'est une profession de foi sur la Trinité, l'Incarnation, le Saint-Esprit et les derniers points du Symbole; l'autre est une prière affective à la sainte croix. Nous mentionnerons aussi avec tous les bibliographes, le décret ou statut qu'il fit pour l'établissement de la Commémoration des Trépassés; nous en avons deux éditions; l'une dans la *Bibliothèque de Cluny*, où ce statut est plus complet, et l'autre dans l'*Eloge du saint abbé*, par dom Mabillon. Suivant l'opinion commune, cet établissement remonte à l'an 998, mais le statut n'en fut publié qu'après la mort de l'empereur saint Henri, dont la mémoire y est particulièrement recommandée. Enfin, à tous ces écrits il faut joindre le *Cartulaire de Cluny*, tel qu'il a subsisté jusqu'à nos jours, et dans lequel saint Odilon fit recueillir et rédiger par ordre tous les diplômes et chartes accordés à l'abbaye sous son gouvernement et celui de ses prédécesseurs.

ODOLRANNE, que Baronius fait fleurir dès 986, ne naquit que l'année précédente. Il était encore jeune lorsqu'il embrassa la profession monastique à Saint-Pierre-le-Vif de Sens, où il étudia sous l'abbé Rainard, qui, après y avoir rétabli la discipline, y faisait revivre les bonnes études et enseignait lui-même ses religieux. Sous un maître aussi habile, Odolranne fit de rapides progrès et acquit en peu de temps toutes les sciences cultivées à son époque. Il se livra aussi à l'étude des beaux arts et pratiqua particulièrement la mécanique et l'orfévrerie. Tous ces talents réunis en firent un homme célèbre et le rendirent utile à son monastère, auquel il procura de grands avantages. On cite surtout de lui un Christ attaché à la croix comme une œuvre de la plus grande perfection. Cependant ces sortes d'objets n'absorbaient que ses instants de loisir. Sa principale occupation était l'étude du dogme et des grandes vérités religieuses. Il éprouva néanmoins ce qui arrive quelquefois à des solitaires qui aiment la retraite et qui mènent une vie sérieuse et saintement occupée, dans la société de personnes d'un génie tout opposé. Odolranne trouva à Saint-Pierre-le-Vif de faux frères à qui sa conduite devint odieuse, parce qu'elle était une censure vivante de la leur. Il fut haï, injurié, calomnié, accusé d'hérésie et traité d'anthropomorphite; on poussa même les choses au point qu'il se vit en danger de perdre la vie, et il n'échappa qu'en cédant à la violence, et en se retirant à Saint-Denis, près de Paris, en 1022; il y passa un an et retourna ensuite à son premier monastère, où il fut reçu avec de grands honneurs. Son habileté dans les beaux-arts était si connue, qu'en 1028, le roi Robert et la reine Constance voulant faire exécuter le dessin d'une châsse pour enfermer les reliques de saint Savinien, appelèrent Odolranne à Dreux, où la cour se trouvait alors et lui donnèrent des ordres pour se faire remettre l'or, l'argent, et les pierres précieuses nécessaires à l'exécution de son œuvre. Odolranne réussit si parfaitement dans son travail qu'on lui en confia un second du même genre pour les reliques de saint Potentien. On ignore les autres événements de la vie de cet illustre religieux; seulement on sait qu'il vivait encore en 1045 et qu'il n'était alors que dans la soixantième année de son âge.

On a de lui une *Chronique* qui commence en 675 et finit en 1032; mais l'auteur y passe sous silence un grand nombre d'années, sans y rattacher aucun événement, et il est fort succint sur celles où il en rapporte. Il n'y a presque que les années 999, 1031 et 1032 sur lesquelles il s'explique avec une juste étendue. Ce qu'il dit sur l'an 1031, à propos de l'exécution de la châsse dont nous avons parlé, est répété de l'*Histoire de la translation de saint Savinien*, qui nous paraît avoir précédé la fin de la *Chronique*. Ce

morceau, qui remplit plus de deux pages *in-folio* forme le chapitre XXVIe et les deux suivants de cette histoire et la finit. C'est par là aussi, à peu de choses près, que finit la *Chronique*. On ne retrouve plus à cette année là que quatre vers dans lesquels l'auteur recommande à la miséricorde de Dieu le roi Robert, dont il a marqué la mort auparavant, et se recommande lui-même à saint Pierre et à saint Potentien. Puis vient ce qu'il dit sur l'année 1032, où il nous apprend qu'il avait enrichi d'or et d'argent le haut de la châsse de saint Sanucien et de sainte Béate sa sœur. Baronius et le P. le Cointe prouvent assez clairement que la chronologie d'Odolranne n'est rien moins qu'exacte, et qu'il a souvent confondu les faits en les rapportant; défauts que Clarius, autre moine de Saint-Pierre le Vif, a copiés pour la plupart, pour les temps où il a suivi Odolranne, son confrère. Robert, moine de Saint-Marien d'Auxerre avertit aussi ses lecteurs qu'il a puisé plusieurs de ses faits et de ses dates dans la *Chronique* d'Odolranne. Pithou avait déjà publié quelque chose de cet écrit lorsque Duchesne l'a donné beaucoup plus complet sur un manuscrit d'Alexandre Péteau. On ne saurait dire pourquoi cette *Chronique* ne prolonge pas son récit au delà de l'année 1032, puisqu'il est certain que l'auteur a vécu au moins jusqu'en 1045.

Dom Mabillon a fait imprimer l'*Histoire de la translation de saint Savinien*, dont nous avons dit un mot, et l'a accompagnée d'observations préliminaires dans lesquelles il donne des raisons fort plausibles, pour montrer qu'elle appartient à Odolranne. La manière dont l'auteur y parle de l'archevêque Léoteria est une preuve qu'il écrivait son histoire en 1032, époque de la mort de ce prélat. C'est sur ce fait que nous avons annoncé qu'on en avait détaché la partie qui se lit dans la *Chronique* du même écrivain. Odolranne, dans cet écrit, remonte jusqu'à l'épiscopat de l'archevêque de Wenilon, au IXe siècle, et y fait entrer tout ce qu'il savait de la découverte et de la translation des saints martyrs Savinien et Potentien, avec la relation des miracles qui les avaient accompagnées et suivies. Il la finit par le transport des reliques de saint Savinien de la châsse de plomb, où elles reposaient auparavant dans celle que la reine Constance avait fait faire sous la direction d'Odolranne lui-même. Ce qui rend cet écrit particulièrement intéressant, ce sont divers traits des archevêques de Sens et des abbés de Saint-Pierre-le-Vif.

Les calomnies dont Odolranne se vit poursuivi l'engagèrent à écrire une *Apologétique* pour se justifier. Dom Mabillon en a publié le commencement sur un manuscrit incomplet de la cathédrale d'Orléans. Elle est adressée au directeur de l'école de cette Eglise, à Aycfroi, abbé de Saint-Avit, et à Hugues, archidiacre de l'Eglise de Sens. L'auteur, dans cette lettre, fait mention d'un autre écrit qu'il avait été obligé de publier sur le même sujet et qu'il avait intitulé *Plainte* ou gémissement, *in Lamentatione mea*. Ces deux lettres se trouvent dans un manuscrit de la bibliothèque du Vatican. Un recueil manuscrit de l'ancienne bibliothèque Saint-Germain, à Paris, possède un autre écrit du moine Odolranne sur l'origine qu'il rapporte à la reine Théodechilde, ou Theudechilde, fille de Thierri, roi d'Austrasie, qui épousa un roi étranger. Mais il paraît que cet écrit est fort peu de chose, puisque dom Mabillon n'a pas jugé à propos d'en faire usage dans son histoire de la fondation de ce monastère.

ODOLRIC, le plus zélé partisan de l'apostolat de saint Martial, après Adémar de Chabanais, fut placé dès sa première jeunesse dans le monastère de ce nom à Limoges. Le désir de perfectionner son instruction le fit passer ensuite dans l'abbaye de Fleury, qui possédait une des plus célèbres écoles de ce temps-là. Après y avoir étudié pendant plusieurs années sous les célèbres maîtres Abbon et Gauzlin, il retourna dans son monastère de Saint-Martial emportant avec lui un grand fonds de savoir qui lui valut la réputation d'un des hommes les plus doctes de son époque. Hugues, son abbé, faisait tant de cas de son mérite qu'il le choisit pour compagnon habituel de ses voyages, ce qui lui procura l'agrément d'aller quelquefois à la cour. Dans une de ces occasions, il se trouva à Paris à une conférence fameuse qui se tint en présence du roi, entre plusieurs personnages également distingués par leur rang et par leur savoir, et dont le sujet était l'apostolat de saint Martial. A la mort de l'abbé Hugues, arrivée en 1025, toute la communauté s'accorda pour élire à sa place Odolric, qui reçut la bénédiction abbatiale des mains de Jourdain, son évêque. Il gouverna son monastère avec non moins de sagesse que d'habileté, pendant l'espace de quinze ans, et mourut, suivant l'opinion la plus commune, en 1040, après avoir assisté à la dédicace de l'église de Vendôme, qui se fit le dernier jour de mai de la même année. Dès l'an 1028, Odolric avait fait célébrer la dédicace de l'église du Sauveur. Cette cérémonie fut suivie d'un concile composé de onze évêques, en y comprenant Godefroi, archevêque de Bordeaux, On y agita la fameuse question de l'apostolat de saint Martial, question si souvent débattue déjà, et qui fut discutée de nouveau, avec plus de soin et un zèle plus empressé encore dans un concile qui se tint à Limoges, comme le précédent, en 1031

L'abbé Odolric, qui s'était donné beaucoup de mouvement pour la convocation de ce concile, y joua un grand personnage; ce qui nous porte à croire que ce fut lui qui prit soin d'en recueillir les *Actes*, fort prolixes du reste, mais intéressants pour son monastère. Cette opinion, qui ne nous paraît nullement hasardée, résulte pour nous de l'attention que met l'auteur à relever le savoir de chacun des évêques qui prirent la parole en cette circonstance, tandis que lorsqu'il s'agit de ses discours il les

résume en se donnant le titre d'abbé de saint Martial. Ces actes sont divisés en deux parties comprenant chacune ce qui fut dit et statué dans les deux sessions du concile, qui se tint le 19 novembre 1031 et non 1034, comme le prétendent Baronius et Binius. Il s'y trouva neuf évêques, avec Aimon de Bourbon qui les présidait. La première partie, qui est la plus longue, contient tout ce qu'il fut dit en faveur de l'apostolat de saint Martial. Mais tous ces discours se rapportent à la décision du Pape Jean XIX et à celle du concile tenu à Bourges, quinze jours après celui de Limoges, sur le même sujet; décisions, au reste, qui ne sont fondées que sur la fausse légende du saint, qui y est représenté comme disciple du Seigneur, ordonné évêque par Jésus Christ même le jour de l'Ascension et envoyé par lui dans les Gaules. L'autre partie de ces *Actes* est plus intéressante. Il y est encore question de saint Martial et de son apostolat, mais elle rapporte aussi plusieurs règlements de discipline et entre dans un grand détail de ce qui fut dit et décidé pour établir la paix que l'on nommait alors la trêve de Dieu. Ces actes, dont nous n'avons pas la fin sont bien écrits pour le temps. On les trouve dans le Recueil des conciles imprimé au Louvre en 1644, et le P. Labbe les a reproduits dans sa *Collection générale des conciles*. On y a inséré les règlements du concile de Bourges dont nous avons parlé, règlements qui, à quelques particularités près, furent en effet lus, confirmés et adoptés dans le second concile de Limoges. Ces décrets dont le premier concerne l'apostolat de saint Martial, roulent sur des points importants de la discipline ecclésiastique et du cloître. Ils sont l'œuvre de l'archevêque Aimon et de cinq évêques assemblés avec lui, savoir: Etienne du Puy, Rémon de Clermont, Ragamon ou Raimond de Mende, Emile d'Albi, et Dieudonné de Cahors, tous prélats qui assistèrent ensuite au concile de Limoges, avec Jourdain de Limoges, Isembert de Poitiers, Arnaud de Périgueux et Rohan d'Angoulême.

ODON, après avoir été engagé dans le mariage et suivi le parti des armes, se fit moine à Corbie. Paschase Radbert, qui en était abbé, ayant abdiqué en 851, Odon fut choisi pour lui succéder. En cette qualité il assista au concile de Soissons en 853. On le tira de son monastère en 859 pour le placer sur le siége de Beauvais, vacant par la mort d'Hermenfroi. Après avoir terminé, en 862, le différend qui régnait entre Charles le Chauve et Lothaire son frère, et assisté au concile de Pistes, il fut envoyé à Rome la même année pour porter au Pape Nicolas les actes du concile de Senlis. L'année suivante, il fit le même voyage pour porter ceux du concile de Verberie.

Ses écrits. — A la demande d'Hincmar, Odon écrivit un ouvrage contre les Grecs schismatiques, d'après l'ordre qu'il en avait reçu du Pape. Cet écrit fut corrigé par Hincmar, qui y fit quelques changements. C'est tout ce que nous savons de cet ouvrage, qui n'est pas venu jusqu'à nous. Il nous reste quelques autres écrits sous son nom, mais on n'a pas de bonnes preuves qu'il en soit auteur; savoir un *Discours sur saint Lucien, patron de Beauvais*, et les *Actes du concile de Pontion en* 876, divisés en neuf articles dans l'édition de Baluze, et en quinze dans les *Conciles*. L'annaliste de saint Bertin dit que ces actes furent dressés sans l'avis des conciles, et qu'ils ne sont en eux-mêmes d'aucune utilité, parce qu'ils se contredisent. Peut-être ne les attribue-t-on à Odon qu'à cause qu'il assista à cette assemblée avec les légats du Pape. On a de lui, dans le IXe tome des *Conciles*, un acte daté du 1er mars 875, par lequel il consent à l'union des terres données à son église par ses prédécesseurs, et en fixe le nombre des chanoines à cinquante. Flodoard parle d'un autre écrit d'Odon sur la solennité de Pâques; mais cet ouvrage est perdu. Le nécrologe de Corbie marque sa mort au 28 janvier 881.

ODON, moine de Glanfeuil, aujourd'hui Saint-Maur, dont il devint ensuite abbé, accompagna le corps de saint Maur, fondateur du monastère, dans tous les lieux où l'on fut obligé de le transporter pour le soustraire à la fureur des Normands. Ces courses et ces alarmes ne finirent qu'en 868. Alors les reliques du saint furent déposées au monastère de Saint-Pierre des Fossés près Paris, où elles restèrent depuis : ce qui a fait donner à ce monastère, converti dans la suite en une église collégiale de chanoines, le nom de Saint-Maur au lieu de celui de Saint-Pierre. L'année suivante 869, le roi Charles le Chauve, étant allé visiter ce monastère, lui soumit celui de Glanfeuil et y établit Odon pour abbé. Godefroi, qui le gouvernait auparavant en cette qualité, paraît lui avoir cédé sa place. On lit néanmoins la souscription d'Odon, en qualité d'abbé des Fossés, dans les *Actes du concile de Soissons*, en 862; mais on a produit plusieurs exemples de souscriptions postérieures à la date de certaines assemblées, parce qu'il arrivait souvent qu'on en envoyait les actes aux évêques ou abbés absents pour les souscrire. On ignore les autres particularités de son histoire et le terme de sa vie. On sait qu'il était homme sincère, de grande probité, et qu'il avait fait d'assez bonnes études.

Ses écrits. — Odon revit et corrigea la *Vie de saint Maur*, premier abbé de Glanfeuil, connu depuis sous le nom de Saint-Maur-sur-Loire en Anjou. Cette Vie avait pour auteur le moine Fauste. Quoique Odon n'eût que de bonnes vues dans ses corrections et ses changements, on lui a reproché généralement d'avoir touché à l'original.

Il composa, en 868, un ouvrage divisé en quatre parties : la première contient l'histoire de la destruction du monastère de Glanfeuil; la seconde, son rétablissement; la troisième, la relation des miracles opérés dans la translation des reliques de saint Maur à Saint

Pierre des Fosses, dont il avait été témoin, les ayant accompagnées dans leur transport; la quatrième, la translation de Glanfeuil à l'abbaye des Fossés, dont il fut ensuite abbé. Tout l'ouvrage est dédié à Aldemode, archidiacre de l'Eglise du Mans, le même à qui il avait adressé la *Vie de saint Maur* par le moine Fauste, après l'avoir retouchée. Il inséra, dans l'histoire de la translation des reliques de ce saint, ce qu'en avait écrit Gauzelin, abbé de Glanfeuil. Tous ces monuments font partie du VIe tome des *Actes de l'ordre de Saint-Benoît*, excepté la *Vie de saint Maur*, qui se trouve dans le premier. Ils avaient déjà été imprimés dans le *Recueil des historiens français* par Duchesne et par dom Dubreuil, à la suite d'Aimoin. On les a insérés depuis dans le recueil de Bollandus, au 15 février, avec la *Vie de saint Maur* par Fauste. Le manuscrit sur lequel ils ont été rendus publics contenait un discours sous le nom d'Odon. Comme ce n'était qu'une répétition des miracles opérés dans la translation des reliques du saint, on n'a pas jugé à propos de le mettre au jour.

ODON, dont nous allons parler, fut offert par ses parents à Saint-Martin de Tours dès les premiers mois de sa naissance, ce qui fait conjecturer qu'il est né à Tours ; mais son panégyriste lui donne pour patrie le Maine. Abbon, son père, confia son éducation à un prêtre de sa dépendance et, plus tard il se rendit chez Foulques le Bon, d'où après quelque séjour il passa au service de Guillaume le Pieux pour se former à l'exercice des armes. Vers l'âge de dix-neuf ans il entra dans le clergé de Tours en l'année 899. Il faut donc mettre sa naissance vers l'an 879 ou 880. Lorsqu'il eut embrassé la cléricature il ne s'occupa plus que de la prière et de la lecture des interprètes de l'Ecriture, et s'appliqua dans ses mortifications, à se conformer à la règle de Saint-Benoît.

Fortifié dans la vertu, il se rendit à Paris pour apprendre les belles-lettres, sous la conduite de Remi d'Auxerre. Rentré à Tours il fit un abrégé de saint Grégoire sur Job, à la prière de quelques-uns de ses amis. Désireux de pratiquer la vie monastique, il parcourut avec un chevalier nommé Adegrim divers monastères ; mais, n'y trouvant pas la régularité qu'il cherchait, ils se retirèrent dans une cellule qu'ils s'étaient faite dans un lieu écarté. Adegrim, envoyé à Rome par Odon, passa par le monastère de Baume en Bourgogne; trouvant là les mœurs qu'il cherchait il y attira Odon. Après avoir fait ses épreuves dans le monastère, Odon fut chargé du soin et de l'éducation des novices. Plein de zèle pour la conversion de ses parents il obtint de les aller voir, et son succès fut tel qu'il ramena son père et le fit recevoir dans le monastère. L'abbé Bernon, prévoyant qu'Odon deviendrait illustre, le fit ordonner prêtre ; ce à quoi il ne consentit que difficilement et après avoir exposé en présence de l'évêque de Limoges, par un discours touchant, quelle était la dignité du sacerdoce et les désordres des mauvais prêtres.

Bernon sentant sa fin approcher déposa sa qualité d'abbé, et les frères proclamèrent Odon, qui n'accepta cette charge que lorsqu'il se vit menacé de l'excommunication. Il était dans la quarante-huitième année de son âge lorsqu'il reçut la bénédiction abbatiale. Après la mort de Bernon il se retira à Cluny, l'un des trois monastères qu'il avait sous sa conduite. Les deux autres étaient celui de Saint-Martin à Bourges, et celui de Saint-Maixent dans le Poitou. Sa conduite fut telle que tous les monastères se soumirent à sa juridiction, et Cluny devint une des plus célèbres abbayes du royaume.

Informés de sa capacité dans le maniement des affaires, les Papes le firent venir à Rome, afin de conférer avec lui et principalement pour réconcilier Hugues avec Albéric, patrice des Romains. Dans le troisième voyage qu'il fit à Rome, il y tomba malade et, sentant sa mort prochaine, il demanda à rentrer dans son pays. Il rendit son âme à Dieu, le 18 novembre 942

Sa Vie fut écrite par un de ses disciples nommé Jean, natif de Rome et chanoine de cette ville. Il dédia son ouvrage aux moines de Salerne. Les faits n'y sont point rapportés dans l'ordre chronologique ; mais ils ne sont pas moins dignes de foi, puisqu'il en avait été témoin lui-même, ou les avait appris d'Hildebrand, prieur de Cluny, sous lequel il avait été élevé dans les exercices de la vie religieuse. Nalgod, moine du même monastère, au XIIe siècle, retoucha l'écrit de Jean et le mit en meilleur ordre ; il place la mort de saint Odon en 945. Jean n'en avait pas marqué l'année. Frodoard, écrivain contemporain, la fixe en 942, et cette époque, qui est la plus suivie, est autorisée du témoignage de Hugues de Flavigny.

Ses écrits. — En traitant des ouvrages de saint Odon, nous devrions commencer par ceux qu'il a faits étant chanoine, parler ensuite de ceux qu'il écrivit n'étant que moine ; puis des autres auxquels il travailla étant abbé ; mais l'éditeur n'ayant pas suivi cet ordre chronologique, nous nous conformons à celui qu'il a tenu.

Abrégé des Morales de saint Grégoire - Odon, à son retour de Paris, écrivit cet ouvrage, à la sollicitation de quelques chanoines de Tours ; mais ce ne fut qu'après s'en être défendu longtemps sur son incapacité et l'indécence qu'il y aurait à changer ou à retrancher quelque chose dans un ouvrage de si grand prix. Il se rendit enfin lorsqu'il connut que saint Patère n'avait fait aucune difficulté de tirer des extraits des *Morales* de saint Grégoire, comme de tous ses autres écrits, pour en faire un commentaire sur l'Ecriture. Saint Odon ne mit rien du sien dans son abrégé. Il rendit non-seulement le sens de l'original, mais encore les paroles, et s'astreignit jusqu'à suivre la division des livres, qui sont au nombre de trente-cinq.

Vie de saint Gérauld, comte d'Aurillac. — Odon composa cette Vie aux instances de Turpion, évêque de Limoges, d'Aimon, son frère, abbé de Tulle, et de quelques autres personnes de distinction. Ce qu'on disait de saint Gérauld paraissait si extraordinaire, que quelques-uns avaient peine à y croire ; d'autres, du nombre de ceux qui vivent dans les délices, disaient que le saint y avait vécu lui-même et que toutefois il s'était sanctifié. Odon prit le parti de se rendre sur les lieux et de s'informer du vrai, avant de rien mettre par écrit. Quatre élèves de saint Gérauld, Hugues, moine, Hildebert, prêtre, un autre Hildebert, laïque, et Wiltard, lui apprirent ce qu'ils savaient. Non content de les avoir entendus ensemble, il les interrogea séparément, afin de voir s'ils s'accorderaient dans leur récit. Après ces précautions, ne doutant pas, par les circonstances qu'ils lui rapportèrent de sa vie, que Dieu ne l'eût placé dans sa gloire, il crut pouvoir les rendre publiques. A la tête de l'ouvrage est une lettre à l'abbé Aymon, puis une préface dans laquelle saint Odon rend compte de la manière dont il l'a exécuté. Il est divisé en quatre livres, dont les trois premiers renferment la Vie de saint Gérauld, ses œuvres de piété, ses fondations, nommément celle de l'abbaye d'Aurillac et les miracles qu'il fit pendant sa vie. Ceux qu'il fit après sa mort, font la matière du quatrième livre. Cette Vie a été réimprimée dans Surius, au 13 d'octobre.

Discours en l'honneur des saints. — Suivent, dans la *Bibliothèque de Cluny*, quatre discours de saint Odon ; le premier, sur la fête de la chaire de saint Pierre ; le second, en l'honneur de sainte Marie-Madeleine ; le troisième, à la louange de saint Benoît ; le quatrième, sur l'incendie de la basilique de de Saint-Martin, par les Normands, en 904, Odon confond Marie-Madeleine avec Marie de Béthanie, sœur de Lazare. Il ne dit rien de la venue de cette dernière à Marseille ; mais il parle de la mission de saint Maur en France comme d'un fait dont il ne doutait pas, et qu'il croyait arrivé du vivant de saint Benoît. Aimoin de Fleury, presque contemporain d'Odon, cite ce discours sous son nom. Dom Jean Dubois l'a inséré dans son recueil, avec le sermon de la Madeleine. Dom Martène dans ses *Anecdotes*, nous en cite un cinquième qui fut prononcé un jour de la fête de saint Martin. Odon y rapporte peu de choses du saint, mais il se répand en moralités. Sigebert loue la facilité qu'avait cet abbé de composer et de débiter des homélies et des sermons en l'honneur des saints ; et, par là, il semble insinuer qu'il en avait entendu un grand nombre. On en cite un recueil que l'on conserve dans les bibliothèques d'Italie ; mais il n'a pas encore paru. Celui de la Madeleine y commence par les mêmes mots que dans les imprimés.

Entretiens sur le sacerdoce. — Livre premier. — Turpion, évêque de Limoges, avait obligé Odon à mettre par écrit l'entretien qu'il avait eu avec lui sur la dignité du sacerdoce, et sur l'état présent de l'Eglise. Odon réduisit en trois livres ce qu'il avait dit sur ce sujet, et les envoya à cet évêque avec une lettre qui sert de préface. Ils sont intitulés : *Conférences ou Entretiens.* Dans le premier, il traite des diverses calamités dont les hommes sont affligés en cette vie, il fait voir qu'elles servent, dans l'ordre de Dieu, de châtiments aux méchants, et d'épreuves aux bons ; qu'elles seront suivies dans l'autre d'une joie éternelle pour ceux qui les auront souffertes avec patience, et d'une peine éternelle pour les méchants, qui ne les auront supportées qu'en murmurant. Il entre dans le détail des motifs que Dieu peut avoir pour nous affliger. Quelques fois c'est pour nous punir de nos péchés passés : ce qui nous en fait concevoir de la douleur. D'autres fois à peine permet-il que nous soyons exposés aux dangers, qu'aussitôt il nous en délivre : c'est pour nous engager à l'aimer davantage ; en d'autres occasions il nous menace pour nous détourner du péché. Quant à ceux qu'il punit en ce monde et en l'autre, ce sont des endurcis que les tribulations n'ont pu convertir. Dieu ne punit pas même toujours les méchants en cette vie : c'est un indice qu'il réserve à les punir dans l'autre. Odon s'étend sur le mépris que l'on faisait de son temps des excommunications portées par les évêques. Il combat cet abus, en montrant que ce mépris retombe sur Jésus-Christ même. Il rapporte à ce sujet les exemples de l'empereur Théodose et d'un roi d'Angleterre qu'il ne nomme pas, qui ont bien voulu se soumettre, le premier à respecter l'excommunication portée contre lui par un simple moine ; le second à demander à genoux pardon à son évêque de l'excommunication qu'il avait encourue en mangeant avec des excommuniés.

Second livre. — Odon parle dans le second livre des désordres du clergé et des moines. Il reproche à ceux-là leur vie voluptueuse ; à ceux-ci leur vanité. Ils n'osaient dit-il, changer la forme de leurs habits, dans la crainte d'être censurés du public ; mais ils en changeaient la couleur, et cherchaient ce qu'il y avait de plus doux et de plus fin. Il y avait même des abbés qui rougissaient de l'habit prescrit par la règle. Il parle encore de la profanation des lieux saints, des communions indignes, et remarque dans cette occasion que si dans les premiers siècles de l'Eglise on offrait plus rarement le saint sacrifice qu'à présent on l'offrait avec plus de respect et de piété. Il en prend à témoin la malpropreté des églises de son temps, des vases d'autel, des linges et des ornements destinés à la célébration des saints mystères. Les prêtres prenaient beaucoup plus de soins de leurs propres meubles que de ceux de l'église. Leur vie les rendait méprisables aux séculiers, qui savaient néanmoins respecter la vertu dans les ministres en qui ils en remarquaient, Que ceux, dit le saint abbé, qui

veulent offrir à Dieu sur l'autel se sacrifient eux-mêmes auparavant par la mortification de leurs vices et de leurs passions; autrement on doit les regarder plutôt comme des téméraires que comme des ministres d'un si grand mystère. Il dit de fort belles choses sur l'innocence des mœurs qu'on doit apporter à la sainte table, et confirme ce qu'il dit par divers exemples de prêtres punis à l'autel même dont ils s'étaient approchés avec de mauvaises dispositions. Il ne désapprouve pas la magnificence dans les vases et les ornements d'autel, pourvu qu'on ait en vue la gloire de Dieu; mais il préfère à l'or et à l'argent la pureté de vie, ne trouvant avec saint Jérôme rien de plus riche que ces saints qui portaient le corps de Jésus-Christ dans un panier et son sang dans un calice de verre.

Troisième livre. — Il emploie son troisième livre à montrer qu'il est nécessaire que les chrétiens, soit clercs, soit laïques, soient affligés en ce monde, tantôt par les ennemis de la religion, tantôt par leurs propres frères, parce que leurs péchés sont grands. Il rapporte beaucoup d'exemples, principalement de religieux qui ont été punis sur-le-champ pour avoir prévariqué dans des points essentiels de leur règle.

Antiennes et hymnes en l'honneur de saint Martin. — Odon avait, au jugement de Sigebert, le talent de composer des offices pour les fêtes des saints. Thrithème ne parle que de celui de saint Martin. Il en reste douze antiennes tirées de la Vie du saint, et une hymne dont la première strophe est rapportée par Jean, son disciple : cet historien cite deux autres hymnes que nous n'avons plus et les douze antiennes dont nous venons de parler. Il paraît que saint Odon les avait notées et qu'il avait tellement assorti le chant aux paroles qu'on ne trouvait rien de plus doux que cette mélodie. Jean ajoute qu'on les chantait de son temps à Bénévent. Nous avons une autre hymne de saint Martin dans les *Annales* de dom Mabillon, dans laquelle Odon se nomme lui-même. Il y en a deux autres du même abbé; l'une sur le sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ; l'autre sur Marie Madeleine qu'il appelle sœur de Lazare et qu'il confond encore avec la femme pécheresse. L'hymne du saint sacrement se trouve dans Arnoul Wiou dans le troisième tome des *Anecdotes* de Muratori. Celle de la Madeleine a été longtemps en usage dans l'Eglise romaine. Ce sont là tous les ouvrages de saint Odon dans la collection que dom Marrier et Duchesne en ont faite.

Vie de saint Grégoire de Tours. — On aurait dû faire entrer dans ces recueils la *Vie de saint Grégoire de Tours*, qui est aussi de saint Odon. Elle porte son nom dans divers manuscrits et l'on croit qu'il la composa lorsqu'il était chanoine de Saint-Martin et chargé de l'école de cette église. Il était jeune alors, et de là vient que le style de cette vie est plus fleuri que celui des ouvrages qu'il composa dans la suite.

Occupations. — Les Carmes déchaussés de Paris possédaient un ouvrage manuscrit en vers sous le nom de saint Odon; il était intitulé : *Occupations de dom Odon abbé;* et divisé en quatre livres. Le premier avait pour titre : *De l'ouvrage de Dieu;* le second *De la création de l'homme;* le troisième, *De la chute et de la corruption de la nature humaine depuis sa chute;* le quatrième, *Des Pères de l'Ancien Testament jusqu'à la venue de Jésus-Christ.* Quoique le fond de tous ces sujets soit pris à l'histoire, l'auteur n'y fait néanmoins rien entrer d'historique.

Vie de saint Odon. — Nous avons aussi la vie de saint Odon par lui-même, mais il se borne à ses premières années et y donne une idée de celle de son père. Il dit de son père Abbon qu'il était très-versé dans l'histoire ancienne, que sa probité était tellement connue que ceux qui avaient des procès venaient de toutes parts pour s'en remettre à sa décision; qu'il avait coutume de célébrer les veilles des saints et de passer celle de Noël dans le silence, les larmes et la prière.

On cite de lui un traité sur la musique en forme de dialogue, qu'on dit être parmi les manuscrits du Vatican. Saint Odon avait composé plusieurs autres ouvrages dont il ne nous reste rien que les titres : un commentaire sur les livres des *Rois*, composé des passages des Pères, surtout de saint Grégoire le Grand : un traité sur l'arrivée du corps de saint Benoît au monastère de Fleury-sur-Loire : des notes et des gloses sur la *Vie de saint Martin*, par saint Sulpice-Sévère : une homélie sur ces paroles de l'Evangile selon saint Jean : *la Mère de Jésus se tenait auprès de la croix;* un abrégé des *Dialogues* de saint Grégoire, et un traité du mépris du monde; mais on croit que ce dernier écrit est le même que ses entretiens ou Conférences.

Prières pour les morts. — Saint Odon raconte, dans le second livre de ses *Conférences*, un fait intéressant pour la discipline de l'Eglise. Un voleur, ayant reçu chez lui deux étrangers, se mit en devoir de les massacrer la nuit, afin de se saisir de leurs dépouilles. Ils se défendirent et le tuèrent. Avant de l'enterrer on le porta à l'église, et le prêtre arrivé aux paroles de la consécration entendit sur le toit de l'église un bruit terrible : en même temps l'autel se fendit depuis le haut jusqu'en bas. Le prêtre effrayé se sauva et laissa le sacrifice imparfait. Que cela soit dit, conclut-il, contre ceux qui par faveur pour les scélérats promettent de prier pour eux. On croit qu'il rapporta ce fait pour combattre l'opinion de ceux qui s'imaginaient que l'oblation du saint sacrifice pouvait être utile aux damnés ou pour les délivrer des peines de l'enfer ou pour les adoucir. Il paraît que les moines de Fleury l'avaient adoptée, puisqu'ils offrirent des prières pour les voleurs qui avaient été tués dans un combat, espérant que si elles ne les délivraient point de la damnation éternelle, elles

pouvaient du moins leur obtenir du souverain Juge une sentence plus douce. C'est ce que dit le moine Adrevald. On trouve dans un ancien missel de l'abbaye de Saint-Guilelme au Désert dans le diocèse de Lodève une messe pour ceux dont le salut est douteux.

Ouvrages supposés. — Dom Marrier attribue à saint Odon l'histoire de la translation des reliques de saint Martin de Tours à Auxerre et d'Auxerre à Tours; mais il y a une si grande différence de style entre cet écrit et ceux d'Odon, qu'on ne peut l'y reconnaître. Son style est grave, clair et naturel, tandis que celui de l'histoire de la translation est dur, embarrassé et affecté; ce qui doit faire supposer que cet ouvrage n'est pas de lui.

Quelques-uns lui ont attribué une chronique qui commence à la création et finit en 937 de Jésus-Christ. Mais l'anonyme de Marmoutier assure qu'elle est de Thomas Coches, qui lui avait avoué qu'au lieu de mettre son nom à la tête de cet ouvrage il y avait mis celui de saint Odon. A l'égard de la *Vie de saint Mari* ou Marius, qu'on suppose le disciple de saint Pierre et de saint Paul, c'est sans aucune vraisemblance qu'on l'attribue à cet abbé, puisqu'il y est parlé de la translation des reliques de saint Mari, quoiqu'elle ne se soit faite que dans le XIe siècle. Un manuscrit de la bibliothèque d'Utrecht lui attribue aussi un sermon sur l'Assomption de la sainte Vierge; mais dans d'autres il est sans nom d'auteurs ou il porte celui de Fulbert évêque de Chartres.

ODON, diacre de l'église métropolitaine d'Auch, ne nous est connu que par une *Lettre* adressée à Garcias Ier son archevêque. Voici à quelle occasion elle fut écrite, vers l'an 983. Guillaume, comte d'Estarac en Gascogne, voulant épouser une de ses parentes, ce prélat fit son possible pour l'en détourner. Mais n'ayant pu y réussir, il se trouva comme dans la nécessité d'y donner son consentement; ce qu'il ne fit qu'à certaines conditions et en chargeant Odon d'en dresser l'acte. Celui-ci peiné de se voir chargé de cette commission, écrivit à Garcias pour lui témoigner sa répugnance et les raisons sur lesquelles elle était fondée. Il ajoute qu'il s'y était néanmoins déterminé pour lui obéir, et en vue du bien qui devait en revenir à toute l'Eglise d'Aquitaine. Au reste cette lettre est remplie de barbarismes et d'autres fautes contre la construction grammaticale, et n'est guère intéressante que pour montrer, que tous ceux qui se mêlaient alors d'écrire, n'étaient rien moins que bons grammairiens.

ODON, l'un des plus savants hommes de son temps, naquit à Orléans, vers le milieu du XIe siècle, d'une famille noble, et qui comptait plus d'un héros dans la profession des armes. Il suivit une autre carrière, et, après avoir reçu les premières leçons de l'enfance, il obtint de ses parents la permission d'entrer dans le clergé. Le jeune Odon s'appliqua à l'étude avec un succès si marqué qu'il obtint le titre de docteur avant même d'être sorti de l'adolescence. Son amour pour les lettres lui inspira le désir de les enseigner publiquement. Il exerça d'abord cette profession dans la ville de Toul, où il ne fut pas longtemps, puis à Tournai, où les chanoines de Notre-Dame lui confièrent la direction des écoles du chapitre. A la science qu'il possédait à fond, il joignait une grande vivacité d'esprit, une vaste étendue de mémoire, une probité de mœurs irréprochable, beaucoup de retenue et de modération dans les disputes, et une facilité surprenante à résoudre toutes les questions. Sa réputation de maître ne tarda pas à lui attirer un vaste concours d'étudiants, accourus pour l'entendre non-seulement de toutes les contrées de la Flandre, de la Bourgogne, de la Normandie et des autres provinces de la France, mais encore de l'Italie et de la Saxe même. Tournai était devenu comme une nouvelle Athènes, et sa population semblait entièrement vouée à l'étude de la philosophie. La méthode qu'y suivit Odon était celle de Boèce et des autres anciens, la même qu'Anselme du Bec avait adoptée, c'est-à-dire celle des réalistes. Mais ce ne fut pas seulement par l'étendue et la solidité de son savoir qu'Odon se rendit célèbre, il le devint encore par son éminente vertu. Il est vrai que quelques-uns attribuaient cette vertu, moins à la religion du chrétien qu'à l'orgueil du philosophe; mais Odon ne tarda pas à prouver le contraire.

Il y avait près de cinq ans qu'il dirigeait l'école de Tournai lorsqu'il fit l'acquisition du traité *Du libre arbitre* de saint Augustin. Comme il avait alors plus de goût pour la philosophie du siècle que pour les écrits des Pères, il le jeta dans un coffre et lui préféra la lecture de Platon. Mais au bout de quelques mois, dans une explication qu'il donnait à ses disciples de l'ouvrage de Boèce intitulé *De la consolation de la philosophie*, étant tombé sur un passage du quatrième livre où il est question du libre arbitre, il se souvint du livre qu'il avait acheté, et se le fit apporter. Il en avait à peine lu deux ou trois pages qu'il se sentit charmé par la beauté du style et la grandeur des pensées. Appelant alors ses disciples pour leur faire part du trésor qu'il avait découvert, il leur avoua que jusque-là il avait ignoré que saint Augustin fût un écrivain aussi éloquent et aussi agréable; et, commençant aussitôt à leur lire et à leur expliquer ce traité, il y consacra tout ce jour-là et le suivant. Quand il en fut arrivé à ce passage du troisième livre où l'auteur compare l'âme pécheresse à un esclave condamné pour ses crimes à vider le cloaque et à contribuer ainsi à sa manière à l'ornement de la maison, Odon, poussant un profond soupir, s'écria : « Hélas ! que cette pensée est touchante ! Ne dirait-on pas qu'elle nous regarde particulièrement, et qu'elle n'a été écrite que pour nous ? En effet, du peu de science que nous possédons, nous nous appliquons à cruer

ce monde corrompu, et après la mort nous serons jugés indignes de la gloire céleste, parce que nous n'aurons rien fait pour le service de Dieu, et qu'au lieu d'y consacrer notre science nous en aurons abusé pour poursuivre la gloire mondaine et courir après la vanité. » A ces mots il se leva et se retira dans l'église en fondant en larmes. Toute son école fut émue, et les chanoines remplis d'admiration. A partir de ce jour, Odon cessa peu à peu le cours de ses leçons publiques, fréquenta plus souvent les églises, et distribua aux pauvres, et surtout aux élèves qui étaient dans le besoin, tout l'argent qu'il avait amassé.

Tels furent les commencements de la conversion de cet admirable modérateur. Elle devint si parfaite que dans la suite il ne ressentit plus que de l'horreur pour tout ce qu'il avait aimé. Les abstinences, les jeûnes et les autres macérations devinrent pour lui des exercices habituels, et il consacra à l'étude de la vraie philosophie l'ardeur qu'il avait déployée auparavant pour les sciences profanes. Souvent il s'imposait un jeûne si rigoureux qu'il ne prenait pour toute nourriture que ce qu'il pouvait tenir de pain dans sa main fermée. Bientôt le bruit se répandit dans tout le pays que le célèbre Odon allait renoncer au monde. A cette nouvelle, quatre de ses disciples lui protestèrent qu'ils étaient prêts à le suivre partout où il irait; et lui réciproquement leur promit de ne rien faire que de concert avec eux. Tous les abbés de la province cherchaient à l'attirer dans leur monastère, tandis que le chapitre de Notre-Dame s'efforçait de le retenir; mais la divine Providence en avait ordonné autrement.

Il y avait sur une petite éminence, à la porte méridionale de Tournai, une église à moitié ruinée, que l'on croyait avoir appartenu à une ancienne abbaye de Saint-Martin, ravagée dans les guerres des Normands. Les habitants de Tournai, qui craignaient de voir Odon s'éloigner, prièrent l'évêque Radbod de lui donner cette église avec les terres qui en dépendaient. Le pieux prélat accueillit avec joie cette proposition, et Odon lui-même, après avoir fait beaucoup de difficultés, finit par consentir. Rabdod, accompagné de ses chanoines et de tout le peuple de la ville, l'en mit solennellement en possession, avec les clercs qui le suivirent, le 2 mai 1092. Les nouveaux religieux suivirent d'abord, sous l'habit clérical, la règle de Saint-Augustin, et vécurent dans une grande pauvreté; mais au bout de quelques années, Haimeric, abbé d'Anchin, leur persuada d'embrasser l'état monastique; ce qu'ils exécutèrent à la fin de février 1095. Il fallut user de violence envers Odon pour lui faire accepter le titre d'abbé. C'est ainsi que fut relevée de ses ruines l'ancienne abbaye de Saint-Martin. Odon, de concert avec ses frères, prit la règle de Saint-Benoît et les usages de Cluny, tels qu'ils s'observaient à l'abbaye d'Anchin, d'où il les tira, ce qui établit une étroite union entre ces deux monastères. Odon, qui connaissait le prix de l'étude et de la piété, s'appliqua à les faire fleurir parmi ses religieux, de sorte qu'en peu d'années sa maison devint aussi célèbre par la culture des lettres que par l'exacte discipline.

Après ces travaux de restauration monastique, si heureusement accomplis dans le diocèse de Tournai, la Providence lui en ménagea d'autres, non moins capables d'exercer son zèle et de mettre en relief sa vertu. Il y avait dix ans que Gaucher, évêque de Cambrai, déposé pour crime de simonie par le concile de Clermont, continuait néanmoins de s'y maintenir par la protection de l'empereur Henri IV. Le Pape Pascal II, ne pouvant souffrir plus longtemps cette infraction aux règles de la discipline, écrivit enfin à Manassé, archevêque de Reims, et métropolitain, pour lui ordonner de faire élire au plus tôt un autre évêque et de le consacrer sans délai. En conséquence, Manassé assembla son concile, auquel tous les abbés dépendants de la métropole, et particulièrement celui de Saint-Martin, furent appelés. L'ouverture s'en fit le 2 juillet; on y procéda immédiatement à l'élection d'un évêque, et le choix tomba sur Odon, qui fut consacré aussitôt par l'archevêque, assisté de ses suffragants. Mais le nouveau prélat, que les violences de Gaucher empêchèrent de prendre possession de son siége, fut renvoyé dans son abbaye, où il passa encore un an, pendant lequel cependant il exerça les fonctions épiscopales dans tous les lieux de son diocèse, excepté dans la ville de Cambrai. Mais à la mort du souverain, protecteur de Gaucher, le nouvel empereur, Henri V, donna des ordres pour faire chasser l'évêque excommunié, et mettre à sa place l'évêque légitime; ce qui fut exécuté dans le cours de la même année.

Odon porta sur le siége épiscopal la même simplicité, la même pauvreté qu'il avait montrée dans son monastère, ce qui ne l'empêcha pas de paraître comme une lampe brillante dans la maison du Seigneur, dont il devint le plus bel ornement, moins encore par la beauté de ses écrits que par l'éclat de ses vertus. Cependant l'historien qui nous a si bien renseignés sur la conduite qu'il tint dans la direction des écoles et dans le gouvernement de son monastère ne nous apprend presque rien de sa vie épiscopale. On sait seulement qu'il eut part à quelques établissements de piété, et qu'il étendit même ses bienfaits jusqu'à des abbayes très-éloignées, comme à celle de Saint-Denis près de Paris. Dès la première année de son épiscopat, il s'était trouvé au concile tenu à Poitiers et présidé par le légat Brunon de Segni, en faveur de la croisade. Au bout de deux ans, en 1108, il fit partie de l'assemblée d'évêques, abbés et autres clercs, dans laquelle on termina le différend entre les chanoines de la cathédrale et les moines de Saint-Martin de Tournai. Après ce qu'il avait fait pour favoriser l'entrée de notre pieux évêque dans sa ville épiscopale, on ne devait pas s'at-

tendre que l'empereur Henri V l'y inquiétât. C'est ce qui arriva néanmoins à propos de l'investiture. Le refus d'Odon fut puni par l'exil, et il fut obligé de se retirer à l'abbaye d'Anchin, où il s'occupa à composer quelques livres de piété, comme il nous l'apprend lui-même. Il y a tout lieu de croire que cet événement arriva vers l'an 1110, lorsque l'empereur, s'étant brouillé avec le Pape, voulut rentrer dans le droit de donner les investitures. Il paraît cependant, par le récit de son historien, qu'il retourna à son Eglise avant sa mort; car il dit que, se sentant attaqué d'une grave maladie, il abdiqua l'épiscopat et se retira à Anchin pour y mourir plus en repos. Il y termina en effet sa carrière, si saintement remplie, le 19 juin 1113, dans la huitième année de son épiscopat à compter du jour de son ordination.

On a de lui plusieurs écrits que les bibliographes ont divisés en deux classes. Les uns, composés avant la conversion de l'auteur, roulaient sur des sciences purement séculières ou des sujets profanes; les autres avaient pour objet divers points de la religion chrétienne. Nous nous contenterons d'indiquer les premiers sans nous étendre beaucoup sur l'analyse des autres.

Poëme. — Avant qu'Odon quittât la ville d'Orléans, lieu de sa naissance, et par conséquent lorsqu'il était encore jeune, il avait déjà composé un poëme sur la fameuse guerre de Troie. Godefroi, scolastique de Reims, poëte contemporain et ami particulier de l'auteur, ayant entendu parler avec éloge de cette production, ne lui laissa point de repos qu'il ne la lui eût communiquée. Ce fut une occasion pour lui d'écrire à la louange du poëte une longue et assez ingénieuse pièce de vers qu'il intitula *Le songe d'Odon d'Orléans*. Il ne nous reste plus rien de ce poëme, qui nous paraît avoir été le premier écrit de notre auteur. Nous ne le connaissons que par les vers de Godefroi, qui nous le représente porté sur les vents et volant d'Orléans à Reims pour lui offrir lui-même son travail. Godefroi relève beaucoup la douceur et le rythme harmonieux des vers de son ami. Certes, si le poëme de la guerre de Troie avait toutes les beautés que ce scolastique y découvre, la perte en serait vraiment à regretter; mais c'est un poëte du XIe siècle qui en loue un autre, et l'on sait par là à quoi s'en tenir.

Sur la dialectique. — Lorsque Odon dirigeait l'école de Tournai, il composa, comme nous l'avons déjà remarqué, quelques écrits pour corroborer et rendre plus utiles les leçons de dialectique qu'il faisait à ses élèves. Un de ses écrits, intitulé *Le sophiste*, tendait à faire discerner les sophismes d'avec les vrais raisonnements, et à les éviter. Un autre travail sur le même sujet portait pour titre *Complexionum*, c'est-à-dire, des conclusions ou conséquences. Odon, selon toute apparence, y établissait les règles du syllogisme, pour mettre ce que l'école appelle un raisonnement en forme et apprendre ainsi à raisonner juste. Un troisième écrit, encore sur la dialectique, était intitulé : *De l'être et de la chose*, parce que l'auteur cherchait à s'y convaincre, par le raisonnement, si l'être est le même que la chose, et la chose le même que l'être. On ne connaît, du reste, ces trois productions que par le peu que nous en apprend Hérimanne, dans ce qu'il a jugé à propos de nous transmettre des premiers événements de l'histoire de leur auteur. Sanderus, qui a déterré parmi les manuscrits des bibliothèques de la Belgique la plupart des autres écrits d'Odon, n'y a découvert aucun des trois que nous venons de mentionner. C'est dans ceux-ci particulièrement que l'auteur, ayant occasion de se nommer, prenait le nom d'Oudard, sous lequel il était plus généralement connu.

Explication du canon de la messe. — Armand du Châtel et Hérimanne, l'un panégyriste et l'autre principal historien d'Odon, attestent qu'il fit une explication du canon de la messe. Henri de Gand, Trithème et tous les autres bibliographes postérieurs s'accordent aussi à lui attribuer le même ouvrage, qui a eu un sort plus heureux que les précédents. En effet, nous le trouvons à la tête de ceux des écrits de l'auteur qui ont échappé au naufrage. Odon était déjà évêque lorsqu'il le composa, comme on le voit par le titre qu'il s'en donne en tête d'une petite préface, ou épître dédicatoire, adressée à un moine d'Afflighem, du même nom que lui, et aux instantes prières duquel il l'entreprit. Il commença à y travailler sous les yeux de cet ami, et il le finit après l'avoir quitté; ce qui signifie, ou que l'auteur, étant allé à Afflighem, le moine Odon ne l'en laissa point sortir qu'il n'eût commencé le travail qu'il sollicitait avec tant d'instances, ou qu'il était allé lui-même trouver l'auteur afin d'obtenir de lui qu'il se mît sérieusement à l'œuvre. Dans cette préface, l'évêque Odon conjure les copistes qui voudront se procurer un exemplaire de son explication, d'avoir soin de transcrire correctement, en tête de chaque paragraphe ou chapitre, le texte particulier du canon qu'il y explique. Et il en donne cette raison remarquable : c'est, dit-il, pour éviter qu'il ne s'y glisse quelque changement par les additions ou retranchements qu'on y pourrait faire, puisqu'il n'est pas permis d'y rien changer sans l'autorité du Souverain Pontife. On voit par là quel respect le pieux évêque avait pour cette partie principale de la liturgie. C'est ce que prouve encore l'humble aveu qu'il y fait de son incapacité à traiter de si profonds mystères. Cependant il y a réussi d'une manière claire, précise et aussi pleine de piété que d'onction. Pour y procéder avec plus d'ordre, il a divisé son texte en quatre parties, qui forment autant de sections ou chapitres, dans l'explication qu'il en donne. A la fin se lit un court épilogue ou conclusion à l'adresse des copistes, pour les prier de conserver scrupuleusement cette même division, et d'en écrire les

titres en lettres majuscules, afin qu'on pût la remarquer d'un premier coup d'œil.

L'auteur n'y laisse passer pour ainsi dire aucun mot de son texte sans le retourner sous toutes ses faces et lui donner tous les sens dont il est susceptible. Dans le cours de son explication, il a soin de marquer tous les points de dogme, de morale et de discipline auxquels se rapportent les passages qu'il explique. En suivant ce plan, il établit sans équivoque le mystère de la transsubstantiation de l'Eucharistie, et, par conséquent, le dogme de la présence réelle. Il observe que pour prier comme il convient il faut le faire avec confiance et humilité. Dans les premiers siècles de l'Eglise, on ne célébrait point de messe sans une assemblée ou réunion des fidèles, et la pratique des messes privées ne s'est introduite qu'avec la suite des temps et particulièrement dans les monastères. Sur la première invocation des saints, qui se fait dans le canon, l'auteur remarque, contre les ennemis de cette ancienne pratique de l'Eglise, que quiconque n'honore pas les membres, n'honore pas non plus le chef; que quiconque n'honore pas les saints, n'honore pas non plus Jésus-Christ, et que quiconque n'honore pas Jésus-Christ, qui est le Fils, n'honore pas non plus le Père. Il y aurait quantité d'autres remarques édifiantes à faire sur cet écrit d'Odon, mais celles-ci suffiront pour faire juger de son mérite. Il ne s'est point arrêté à donner une explication de l'Oraison dominicale, par la bonne raison qu'un très-grand nombre d'autres l'avaient fait avant lui. Rien ne peut mieux faire connaître le prix de ce traité d'Odon que le grand nombre d'éditions qui en ont été publiées. On en cite trois différentes dès le xve siècle, une en 1492, une seconde en 1492, et la troisième en 1496. Nous ne nous arrêterons pas à détailler toutes les autres, mais nous signalerons la meilleure et une des dernières, publiée par Margarin de la Bigne, au tome XXI de la *Bibliothèque des Pères*, Paris, in-4°, 1640.

Du péché originel. — L'écrit qui suit, dans la *Bibliothèque des Pères*, celui que nous venons d'analyser, est divisé en trois livres et porte pour titre : *Du péché originel.* Odon déclare que ce ne fut qu'avec une peine extrême qu'il se détermina à traiter cette question, qui avait déjà été si souvent agitée avant lui, sans avoir jamais été entièrement éclaircie, et qui lui paraissait même renfermer encore beaucoup d'obscurité.

Mais, vaincu par les instances de quelques-uns de ses frères et par l'affection qu'il se sentait pour eux, il ne put s'y refuser. Il semble qu'il n'était pas encore évêque lorsqu'il entreprit ce travail. Frappé des difficultés de l'exécution, il commence par implorer les lumières de l'Esprit-Saint, afin de ne rien écrire qui ne lui fût agréable. Après quoi il réduit toute la question à savoir comment nous avons tous péché en Adam, et hérité de lui le péché originel En supposant le dogme établi par saint Paul, que tous ont péché en Adam, Odon entre en matière et traite son sujet purement en philosophe. S'il en a usé de la sorte, dit-il en terminant, ce n'est pas pour affermir la vérité par des raisonnements philosophiques, elle se soutient seule et sans secours étranger, mais pour l'éclaircir et la mieux faire connaître. Ce traité, quoique tout métaphysique, est écrit avec beaucoup de clarté et une grande précision. Il contient d'excellentes choses sur la notion du mal en général, et on y trouve une juste réfutation du sentiment des manichéens, qui soutenaient que le mal moral était une substance, ou quelque chose de réel, ce qui revient au même. Comme la notion de l'origine de l'âme sert beaucoup à expliquer la question du péché originel, l'auteur entre dans une grande discussion sur ce point, qui avait beaucoup occupé les philosophes avant lui. En réfutant les opinions opposées, il maintient que chaque âme est immédiatement créée de Dieu, et qu'elle ne laisse pas néanmoins de contracter le péché originel; ce qu'il explique par un enchaînement développé toujours en philosophe, et avec une logique très-pressante.

Dispute avec un Juif. — Un autre écrit, imprimé sous le nom d'Odon, à la suite des deux précédents, et rangé par les historiens au nombre de ses opuscules, est une dispute, en forme de dialogue, qu'il eut avec un Juif, nommé Léon. Il s'y agit principalement de l'incarnation du Verbe, et de la rédemption, qui en fut la conséquence heureuse pour le genre humain. C'était aux fêtes de Noël 1105; Odon étant allé à Fémy, abbaye de son diocèse, y parla aux frères assemblés en chapitre, sur la cause et les motifs de l'Incarnation. Un d'entre eux, nommé Acard, touché de ce discours, mais ne pouvant en retenir le contenu, pria, dans la suite, le saint prélat de vouloir bien le rédiger par écrit. Celui-ci pensait sérieusement à le satisfaire, lorsqu'il fut obligé de se mettre en route pour se rendre au concile que le légat Brunon, évêque de Ségni, avait convoqué à Poitiers, pour le mois de mai 1106. Il arriva qu'en passant par Senlis le hasard voulut qu'il fît usage de ce qu'il avait dit dans ce discours contre un Juif, nommé Léon, qui l'était allé trouver à son hôtel pour disputer avec lui. Quelque temps après, Odon rédigea et mit en ordre cette dispute, qui contient le fond de son discours; marquant en tête des questions et des difficultés proposées par le Juif la lettre initiale de son nom, et en usant de même pour les réponses qu'il y fit. L'écrit, ainsi rédigé, il l'envoya à Acard, avec une petite préface ou notice, dans laquelle il raconte lui-même les circonstances qui firent naître cet écrit.

La manière dont il raisonne, dans ce dialogue, est encore presque entièrement philosophique, et il y fait très-peu d'usage de l'Ecriture sainte, reconnue pour divine par son adversaire. Au reste, quoique tout y soit traité par le raisonnement, mais sans tou-

jours rejeter les secours tirés de la révélation, Odon ne laisse pas de réussir à convaincre son Juif, qu'il n'y avait que Dieu seul qui pût satisfaire pour les péchés du genre humain ; d'où il conclut la nécessité de l'incarnation du Verbe. Ensuite, après l'avoir amené à ce point, il lui demande pourquoi il refuse de croire? et le Juif lui répond qu'il ne veut pas exposer la vérité de sa religion aux raisonnements des Chrétiens.

Du blasphème contre le Saint-Esprit. — L'ouvrage qui suit dans le recueil dont nous avons parlé, est un traité sur le blasphème contre le Saint-Esprit. Ce fut à la prière d'Armand du Châtel, qui n'était encore que simple moine d'Anchin, dont il devint prieur bientôt après, et ensuite abbé de Marchienne, qu'Odon entreprit cet opuscule. Il le composa à Anchin où il était alors, après avoir été expulsé de son église, pour les raisons que nous avons rapportées plus haut. Comme il s'entretenait quelquefois de choses spirituelles avec cet ami, celui-ci lui témoigna un vif désir d'être instruit de ce que l'on entend par le blasphème contre le Saint-Esprit. Odon le renvoya à ce qu'en avaient dit les saints Pères, en expliquant l'Evangile. Mais Amand n'y ayant pas trouvé de quoi le satisfaire, insista auprès du bon évêque pour en obtenir une explication. Odon, vaincu par ses instances, et sachant d'ailleurs que l'application qu'il avait donnée à son traité du péché originel, lui avait fait découvrir plusieurs choses qu'il ignorait auparavant, se détermina à lui accorder sa demande. Il se souvint d'avoir lu quelque part que saint Augustin avait traité le même sujet; mais il désespérait de retrouver ce que le saint docteur en avait écrit, parce que ni lui, ni personne de sa connaissance n'avait encore pu parvenir à se le procurer. Il prit donc le parti de composer un traité tout nouveau sur la matière.

D'abord il commença par copier les passages dans lesquels les évangélistes saint Matthieu, saint Marc et saint Luc ont parlé du péché contre le Saint-Esprit, lequel est irrémissible en cette vie et en l'autre. Il établit ensuite la difficulté qui en résulte, parce que l'Eglise a toujours enseigné et enseigne encore constamment qu'il n'est point de péché qui ne puisse être remis ; puis il lève cette difficulté, en disant que l'Evangile nous présente comme irrémissible le blasphème contre le Saint-Esprit, parce qu'elle sous-entend la pénitence, parce que ce blasphème est l'impénitence même, au lieu que, lorsque l'Eglise enseigne qu'il n'est aucun péché qui ne puisse être remis, elle sous-entend, remis par la pénitence. L'auteur rapporte ici ce que saint Jean l'évangéliste dit dans sa première Epître sur le péché persévérant jusqu'à la mort, et pour lequel il ne veut pas que l'on prie. Il fait observer que, sur ce point, le disciple bien-aimé se trouve d'accord avec les trois autres évangélistes, par la raison que ce péché n'est autre que le blasphème contre le Saint-Esprit, ou l'impénitence finale. Enfin Odon explique pourquoi ce péché est appelé blasphème contre le Saint-Esprit, plutôt que contre le Père ou le Fils, et en donne cette raison, savoir, que le Saint-Esprit étant proprement et spécialement charité, c'est lui qui remet les péchés, et que rien n'étant plus opposé à cette rémission que l'impénitence finale ou le blasphème, c'est à juste titre qu'on le qualifie péché contre le Saint-Esprit. Du reste, dans tout cet écrit, l'évêque Odon a suivi la manière de raisonner tout philosophiquement, qui paraît lui avoir été familière. Il en a laissé, dans le texte même, une marque bien sensible, par une figure carrée, traversée d'une double ligne en croix, pour en indiquer les angles qu'il y a enchâssés. Cette figure a l'avantage de faire voir, d'un seul coup d'œil, les effets et les opposés, avec les effets des uns et des autres quant à la matière qu'il traite. Par exemple, la rémission des péchés et la pénitence sont contraires à l'impénitence et à l'irrémission. La rémission est opposée par justice à l'impénitence, et l'irrémission l'est par miséricorde à la pénitence. La pénitence produit la rémission, et l'impénitence l'irrémission. C'est ce que présente aux regards la figure dont il s'agit.

Homélies. — Le panégyriste d'Odon, Armand du Châtel, compte au nombre de ses écrits une homélie sur l'évangile du mauvais fermier, qui se lit à la messe du huitième dimanche après la Pentecôte, et ne fait que l'annoncer, sans la caractériser autrement; mais Henri de Gand, qui la publie en tête des autres écrits de notre prélat, en parle avec éloge, et la présente comme un beau morceau d'éloquence : *Homiliam pulchram.* Il y en a une, imprimée sous son nom, à la suite des écrits dont nous venons de rendre compte, et qui roule sur la même parabole. On en trouve une autre encore sur le même texte de saint Luc, parmi les sermons attribués autrefois à saint Bernard, quoiqu'elle ne porte aucun nom d'auteur. Dom Martène et dom Durand en ont publié une troisième, décorée du nom d'Odon, évêque de Cambrai, dans un manuscrit provenant de l'abbaye des Préaux, et soutiennent que c'est la même qu'Henri de Gand et Trithème lui attribuent. La raison qu'ils en donnent c'est qu'elle retient mieux les caractères sous lesquels ces bibliographes la représentent, que celle qui est imprimée dans la *Bibliothèque des Pères.* Ils ne nient pas cependant que cette autre homélie ne puisse être aussi l'œuvre d'Odon, parce qu'il n'est point extraordinaire qu'un orateur ait traité deux fois le même sujet, et l'on en trouve une foule d'exemples dans les anciens auteurs.

Mais il y a une si grande et si sensible différence surtout quant au style, entre l'homélie imprimée dans la *Bibliothèque des Pères*, et l'homélie publiée par dom Martène, que quiconque aura lu attentivement l'une et l'autre, ne jugera jamais qu'elles puissent être toutes les deux l'œuvre d'un même auteur. La première est courte, écrite dans un style clair, coupé et fort concis,

et elle développe le sens du texte sacré d'une manière naturelle, et sans avoir recours à de grands raisonnements. La seconde, au contraire, est fort prolixe et quatre fois plus longue que la première. Le style en est diffus quoique assez clair, et les raisonnements en sont longs et multipliés. Ajoutons qu'elle paraît plus récente que la première, qui semble n'avoir pas été inconnue à l'auteur ; au moins débute-t-il par dire que plusieurs autres avant lui avaient expliqué à leur façon, et suivant les besoins et les dispositions de leurs contemporains, la même parabole. Ceci posé, que l'on rapproche des autres écrits de l'évêque Odon l'une et l'autre homélie, et l'on reconnaîtra à coup sûr toute sa manière d'écrire et son génie dans la première. Cela ressortira surtout si on la reproche attentivement de son explication du canon de la messe. Du reste, si l'on n'a égard qu'au fond de ces deux pièces, c'est-à-dire aux instructions qu'elles renferment, l'une et l'autre a son mérite et contient d'excellentes moralités. Quant à celle qui se trouve sans nom d'auteur dans les anciennes éditions des œuvres de saint Bernard, elle ne peut appartenir à notre prélat, puisqu'elle est adressée au cardinal Matthieu, évêque d'Albane, qui n'avait pas encore été élevé à ces dignités du vivant d'Odon de Cambrai. D'ailleurs, on a reconnu depuis que cette homélie est l'œuvre d'un moine de Cluny, nommé Bernard, mais différent du saint abbé du même nom. Aussi les nouvelles éditions la lui ont-elles restituée.

Outre l'homélie *sur le mauvais fermier* ou l'*économe infidèle* Trithème attribue encore indistinctement d autres homélies à l'évêque Odon ; ce qui parait fondé sur ce que son histoire nous apprend qu'il faisait usage, au moins quelque fois du don de la parole qu'il avait reçu avec tant d'avantage. En effet on trouve quelques autres homélies conservées sous son nom. Un manuscrit de la bibliothèque du Vatican, classé parmi ceux de la reine de Suède en offre deux : une sur la Chananéenne, avec le nom de notre prélat et son titre d'évêque de Cambrai, et l'autre, sans nom d'auteur, sur la Passion de Jésus-Christ, mais que l'on croit pouvoir également lui attribuer.

Autres ouvrages.—Un manuscrit appartenant autrefois au collége Louis-le-Grand et aujourd'hui à la Bibliothèque Impériale, contient avec les poésies de Godefroi, scholastique de Reims, dont nous avons parlé en son lieu, un long poëme sur les premiers versets du livre de la *Genèse*, ou l'ouvrage des six jours. L'inscription le donne à un Odon, évêque d'Orléans, mais comme cette ville n'eut jamais d'évêque de ce nom et que notre prélat y était né, on ne doute pas que cette inscription se rapporte à lui-même. Du reste, dom Mabillon qui avait vu ce manuscrit, ne nous apprend rien ni de la manière dont l'auteur développe son sujet, ni des caractères de sa versification. Nous avons dit plus haut un mot des grands éloges que Godefroi de Reims lui accordait

Valère André et Aubert le Mire attribuent à Odon un recueil de paraboles sans nous en donner d'autre éclaircissement, sinon qu'il s'en trouvait autrefois un exemplaire manuscrit à Saint-Michel d'Anvers. On en voit encore de nos jours deux autres exemplaires à la bibliothèque du Vatican, l'un sous le nom du grand Odon, évêque et docteur en théologie, parmi les manuscrits de la reine Christine, et l'autre sous le nom d'Odon, évêque et docteur, et parmi les manuscrits d'Alexandre Peteau.

Trithème et Simler grossissent encore d'un recueil de lettres le catalogue des écrits de l'évêque Odon. Cependant nous ne connaissons d'imprimées que celles qui sont à la tête de quelques-uns de ses opuscules, et qui, leur servent de préface. Pour ce qui est des autres, nous n'avons pu parvenir à en découvrir qu'une seule. Elle est adressée à un nommé Guillaume, moine d'Affligheim, monastère fréquenté par notre prélat comme nous avons eu occasion de le remarquer.

On trouve à la suite de cette lettre, dans le même manuscrit l'explication du canon de la messe, ainsi que deux autres traités sous les titres suivants : *Traité du canon et du corps et du sang de Jésus-Christ*. Nous ne pouvons en parler que par conjecture, mais il nous paraît fort vraisemblable que ce traité sur le canon, distingué ici de l'explication n'est autre que l'opuscule sur les canons de l'Evangile. Il en est de même probablement de l'autre traité qui n'est peut-être qu'un extrait de ce que Odon a écrit sur la transsubstantiation et les autres points qui traitent de l'Eucharistie dans son explication du canon de la messe.

N'est-on pas en droit de compter au nombre des ouvrages de notre savant évêque les Tétraples du Psautier qu'il fit faire, lorsqu'il était abbé de Saint-Martin, et qui se conservaient encore dans ce monastère du temps de Sanderus. Quand même il n'aurait eu d'autre part à ce rare recueil que d'en avoir conçu le dessein et dirigé l'exécution, il aurait encore rendu par là un grand service à la littérature. Comme cet ouvrage témoigne qu'il avait du goût pour la langue hébraïque, on est jusqu'à un certain point autorisé à le prendre pour l'auteur d'une *Introduction à la théologie*, dans laquelle sont cités en hébreu plusieurs passages de l'Ecriture sainte. Il est vrai que cet auteur dont l'ouvrage se trouve manuscrit dans les bibliothèques d'Angleterre est simplement nommé Odon, sans qu'il y ait rien qui désigne ni sa patrie, ni son état, ni sa dignité.

Un manuscrit de la bibliothèque Pauline, à Leipsik, renferme un *Traité ou exposition du nombre trois*, sous le nom d'Odon, qui n'y est pas autrement qualifié. L'ouvrage est orné de vingt-huit figures, pour rendre plus sensible ce qu'il contient. Simler, qui en parle, dit que son auteur était fort versé dans la connaissance des mathématiques. Ces traits conviennent presque tous à l'évêque Odon et semblent le caractériser. Il était platoni-

cien, secte de philosophes qui raisonnaient beaucoup sur les combinaisons des nombres. Il avait coutume aussi d'orner ses écrits de figures, comme on peut s'en convaincre par ses opuscules *sur le péché irrémissible* et *sur les canons des Evangiles*. Enfin il était astronome, science qui suppose la connaissance de quelques parties des mathématiques. Malgré toutes ces conjectures cependant, nous n'osons prononcer que le traité dont il est ici question soit son ouvrage.

Cave et Valère André lui font encore honneur d'un *Recueil de conférences;* mais ici ces deux bibliographes ont confondu Odon évêque de Cambrai, avec saint Odon, abbé de Cluny, à qui appartient cet ouvrage, et l'on n'en connaît aucun autre de cette nature qui porte le nom d'Odon. Enfin il y a encore de notre prélat une lettre fort courte adressée à Lambert, évêque d'Arras. Ce n'est qu'un simple dimissoire en faveur d'un clerc qui passait du diocèse de Cambrai à celui d'Arras. Il y a une autre lettre de Lambert à Odon. On publiait alors, comme venant de ce dernier, le bruit que l'empereur voulait changer les bornes des deux diocèses. Lambert lui expose l'injustice qui résulterait de ce dérangement, et il demande à Odon, s'il a quelque part à ce projet. Nous n'avons pas la réponse de l'évêque de Cambrai. Tous les ouvrages imprimés du bienheureux Odon se trouvent réunis dans le *Cours complet de Patrologie*, Montrouge, 1854.

ODON, moine de l'abbaye des Fossés-Saint-Pierre, près Paris, où il avait été élevé dès son enfance, florissait vers le milieu du XIe siècle. Comme beaucoup d'autres, avant et après lui, il fut un exemple que le mérite et la vertu ne mettent pas toujours à couvert des mauvais traitements. Aussi a-t-il soin d'observer lui-même, d'après saint Paul, que tous ceux qui veulent vivre avec piété en Jésus-Christ seront persécutés. Odon le fut au point que n'y pouvant plus tenir, il se vit contraint d'aller chercher asile dans une terre étrangère. Mais avant de quitter son monastère, il composa la *Vie du vénérable Bouchard*, comte de Melun et de Corbeil, et restaurateur de l'abbaye des Fossés, où il finit ses jours dans l'habit monastique en 1012. Il est impossible de se tromper sur le temps où Odon publia cet écrit; il marque lui-même que ce fut en l'année 1058, quarante-six ans par conséquent après la mort de Bouchard. Cependant, dit-il, ce peu de temps suffit pour laisser tomber dans l'oubli beaucoup des circonstances de la mort de ce comte: la crainte que le reste n'éprouvât le même sort, jointe à d'autres motifs qu'il ne détaille point, engagea Odon à recueillir ce qu'on en savait de son temps pour le conserver à la postérité. Son ouvrage est intéressant et bien écrit pour son siècle. Outre ce que l'auteur avait appris de la naissance, du caractère et des principaux événements de la vie de Bouchard, on y trouve plusieurs traits qui peuvent servir à faire connaître l'histoire générale de la France, et un plus grand nombre encore qui regardent l'histoire particulière de l'abbaye des Fossés. C'est pourquoi André Duchesne a inséré cet écrit tout entier dans sa *Collection d'histoires*. Dom Jacques du Breul l'avait déjà publié dans son *Supplément aux antiquités de Paris*, et les éditeurs de la *Bibliothèque de Cluny*, en avaient également donné un morceau considérable. Sébastien Bouillard l'a traduite en français, et imprimée sans la préface, à la suite de son *Histoire de Melun*, Paris, 1628.

Odon s'était proposé d'écrire aussi, du moins en partie, l'histoire de Rainauld, fils du comte Bouchard, et évêque de Paris; mais les vexations qu'il souffrait alors ne lui permirent pas d'exécuter son dessein. Il conservait cependant l'espérance d'y travailler dès que le calme serait revenu; mais il est à croire que l'orage se prolongea plus qu'il ne s'y attendait, car nous ne possédons rien de cet ouvrage. Parmi les manuscrits d'une des bibliothèques de France que dom de Montfaucon n'a pas nommée, s'en trouve un, avec l'inscription suivante: *Vita sancti Mauri metro et prosa scripta per Odonem.* La Vie de saint Maur, qui est ici annoncée en prose, n'est autre sans doute que l'ouvrage retouché par Eudes ou Odon, abbé des Fossés, après le milieu du IXe siècle; mais celle qui est en vers pourrait bien être l'œuvre du moine Odon, qui fait le sujet de cet article. Il avait aussi composé, en l'honneur de saint Babolin, premier abbé de son monastère, des *Répons* que l'on y chantait autrefois, au jour de sa fête.

ODON, d'abord profès de l'abbaye de Maurigny près d'Etampes, puis abbé de Saint-Crespin de Soissons, en fut tiré pour succéder à Azenaire dans la dignité d'abbé de Saint-Remi de Reims, en 1118. Il trouva sa nouvelle abbaye dans un désordre qu'il eut bien de la peine à réparer. Il se rendit à Rome en 1126, pour faire confirmer une sentence d'excommunication qu'il avait obtenue contre Guiter, comte de Rethel, qui pillait les domaines de Saint-Remi. Dans le cours de ce voyage, il passa par la grande Chartreuse, dont le prieur Guigues Ier le reçut avec une cordialité vraiment chrétienne. Frappé des grands exemples de vertu qu'il remarqua dans cette solitude, il conçut le dessein d'en établir une semblable dans le diocese de Reims. A son retour il proposa l'affaire à son chapitre, qu'il trouva pleinement disposé à entrer dans ses vues. En conséquence Odon posa, en 1130, la première pierre de la Chartreuse du Mont-Dieu, mais l'ouvrage fut interrompu par un voyage qu'il entreprit pour se rendre au concile de Pise, tenu en 1134. Les édifices du Mont-Dieu furent achevés en 1137. Les Papes Honoré II, Innocent II et Eugène III donnèrent à Odon des marques singulières de leur estime. Il fut accueilli d'une manière distinguée par l'empereur Conrad, lorsqu'il l'alla trouver à Cologne en 1138, pour des affaires que l'his-

toire ne spécifie pas. Ce respectable abbé mourut dans l'exercice des vertus religieuses, le 10 juin 1151. Le pape Eugène III le comble d'éloges dans la lettre qu'il écrivit à Hugues son successeur.

On a de lui deux lettres et une charte. La première de ces trois pièces, publiée par dom Mabillon, dans le tome Ier de ses *Analectes*, est adressée au comte Thomas, que l'éditeur croit être le fameux Thomas Marle, seigneur de Couci. Les choses qu'il raconte dans cette lettre trouveront peu de croyants de nos jours, quoiqu'on ne puisse douter de sa sincérité. Il dit avoir vu à Rome un archevêque des Indes, accompagné de deux ambassadeurs de l'empereur de Constantinople, lequel prélat attestait que, dans sa métropole, un grand fleuve dont elle était environnée se réduisait à sec presque tous les ans, huit jours avant et huit jours après la fête de saint Thomas; qu'ayant fait lever de terre le corps du saint apôtre, il remarqua avec étonnement qu'il lui tendait la main, lorsqu'il se prosternait pour l'honorer, et il assurait que ce miracle se renouvelait toutes les fois que les fidèles lui apportaient des offrandes; mais au lieu d'ouvrir la main lorsque les hérétiques se présentaient, le saint la tenait fermée comme pour repousser leurs dons. Le pape traita ce récit de fable et d'imposture, comme il le méritait. Toutefois, il n'en trouva pas moins de crédit parmi le peuple, et notre auteur fut une des dupes de l'archevêque indien.

La seconde lettre, publiée par dom Martène et dom Durand au tome II de leur grande *Collection*, est écrite à Wibald, abbé de Stavelo, dont le nom, suivant le mauvais usage du temps, n'est marqué que par sa lettre initiale. Odon lui fait part de la mort d'un nommé Etienne, notre moine, lui dit-il, et votre homme d'affaires. Il lui envoie ses comptes, *depositum*, tels que cet Etienne les avait dictés avant sa mort. Il lui demande le suffrage de ses prières pour le défunt, et le prie de nommer une autre personne à sa place.

La charte d'Odon regarde la fondation de la Chartreuse du Mont-Dieu. Elle est très-bien dictée. On y fait mention de ceux qui avaient contribué à cet établissement; on y donne le détail des terres qui formaient la dotation et on en marque les limites. Cette charte a été publiée par dom Mabillon dans ses *Annales de l'ordre de Saint-Benoît*.

ODON, d'abord chanoine régulier de Saint-Victor, fut tiré de cette abbaye ou d'une de ses dépendances, pour devenir vers 1167 premier abbé de la communauté de Saint-Père, près d'Auxerre, qui jusqu'alors n'avait été gouvernée que par des doyens. Odon obtint en 1174 une bulle d'Alexandre III en faveur des chanoines de Saint-Père; mais dès 1187, il avait abdiqué la dignité d'abbé. Redevenu simple chanoine régulier, il continua de jouir d'une grande considération. Il est nommé comme témoin et qualifié *magister Odo canonicus Sancti Patri* en des chartes de Guillaume de Toucy, évêque d'Auxerre, datées de 1180 et 1181. On ignore l'époque de sa mort.

On a sous son nom sept *lettres*, également attribuées à un autre écrivain du même nom, qui fut premier abbé de Sainte-Geneviève, mais dont la propriété nous paraît résulter pour Odon de Saint-Père de la discussion critique établie en sa faveur dans l'*Histoire littéraire de la France*. La première de ces lettres expose les obligations des chanoines réguliers; l'un d'eux est consolé, dans la seconde, et vivement exhorté à ne pas quitter son monastère. L'obéissance monastique est le sujet de la troisième; la quatrième traite des précautions à prendre par les religieux hors de leur couvent; l'auteur enseigne dans la cinquième à bien user de la science; dans la sixième, à mépriser le siècle ou le monde; et dans la dernière à chérir les pratiques religieuses. La plus importante de ces lettres est la sixième, parce qu'elle est adressée à un ministre, un homme d'Etat disgracié. « Voilà donc, lui dit l'auteur, voilà que le roi vous persécute comme son ennemi, vous qui viviez près de lui dans la familiarité la plus honorable. Tout ce que vous avez établi à Paris par tant de travaux, la reine vous ordonne de le détruire. » Ce ministre disgracié ne peut être que Gilles-Clément qui, après avoir joui pendant quelque temps de la faveur de Philippe-Auguste, déplut à la reine mère, Alix, et fut éloigné de la cour en 1182. Cette lettre n'est donc pas d'Odon de Sainte-Geneviève dont aucun écrivain ne prolonge la carrière au delà de 1173.

Des manuscrits de l'abbaye de Saint-Germain et de l'abbaye du Bec renfermaient, avec ces sept épitres, huit sermons du même auteur; un sur la parole de Dieu, un sur l'Epiphanie, deux sur la Passion, trois sur l'Ascension. Ils n'ont jamais été imprimés, non plus qu'une lettre de consolation au Pape Alexandre III, citée par D. Montfaucon. Il existe à la bibliothèque Sainte-Geneviève un petit manuscrit in-8°, sur vélin, dont l'écriture paraît du XIVe siècle, et qui est intitulé : *Odo abbas, sententiæ ex sanctis Patribus excerptæ*. On lit à la fin de l'ouvrage : *Explicit a sanctæ memoriæ domno Odone excerptus.*

Dogmata cœlesti prudens hunc Odo libellum
Florida composuit doctorum prata peragrans.

Ce sont trois livres d'extraits des Pères de l'Eglise, sur des matières dogmatiques et morales. Peut-être ce manuscrit ne diffère-t-il point de ceux qui sont indiqués ailleurs, sous les titres de *Magistri Odonis sententiæ*, ou *Summa*, et encore *Philosophia moralis*. Cette compilation est-elle d'Odon de Sainte-Geneviève ou de l'abbé de Saint-Père? Il n'y a rien dans l'ouvrage qui puisse désigner l'un des Odon plutôt que l'autre. L'auteur de la vie de l'abbé de Sainte-Geneviève ne dit point qu'il ait laissé aucune production de sa plume; et c'est Odon de Saint-Père que les bibliographes indiquent le plus souvent comme auteur d'une *Somme* ou d'un livre de sentences.

ODON, cardinal-évêque d'Ostie a été souvent confondu par les biographes avec Odon de Lageri, qui fut Pape sous le nom d'Urbain II. Celui dont nous voulons parler était Français de nation, et ce que l'histoire nous en apprend se réduit à nous le représenter comme un homme parfaitement bien fait, de belle taille, d'une humeur agréable, d'un accès facile et gracieux, et qui avait fait d'assez bonnes études pour mériter les titres d'orateur, de poëte et de philosophe. Il avait embrassé la vie monastique à l'abbaye de Cluny, sous le gouvernement de saint Hugues, et il avait eu pour condisciple Odon de Lageri dont nous venons de parler. Lorsque celui-ci laissa vacant l'évêché d'Ostie pour monter sur le trône de saint Pierre, il pourvut à ce siége, en y plaçant son ancien confrère, qu'il créa en même temps cardinal. Odon, élevé à cette double dignité fit beaucoup d'honneur à l'épiscopat et devint un des principaux conseillers du nouveau Pontife et une des plus fermes colonnes de l'Eglise. Quoique rigide observateur des règles de la justice, il était néanmoins fort affable et savait se faire tout à tous. Il aimait passionnément la poésie, y cherchait quelquefois son délassement et chérissait les poëtes, les protégeait, les animait par ses bons offices et même par des récompenses. Il entretenait des liaisons littéraires jusqu'en France, particulièrement avec Baudri, abbé de Bourgueil, qui l'a grandement célébré dans ses vers. L'attachement qu'il avait pour son église l'empêcha de suivre en France le pape Urbain II, comme firent tant d'autres évêques d'Italie. Ainsi il ne se trouva point au grand concile de Clermont et il ne succéda pas non plus à ce Pontife, comme le même poëte l'en avait flatté; mais il eut l'honneur de faire en 1099, assisté des autres cardinaux évêques, la cérémonie du sacre de Pascal II. Odon souscrivit encore l'année suivante, avec le cardinal Milon, une bulle du Pape, en faveur de l'abbaye de Cluny. Il mourut en 1101, mais le mois et le jour de sa mort sont inconnus. Ce qui nous reste de lui se réduit à peu de choses et est loin de justifier la réputation qu'on lui a faite.

Nous avons une élégie en vingt-quatre vers, adressée à Baudri, pour le louer avec une exagération plus poétique que ses vers, d'un écrit de sa façon qu'il venait de lire et que l'on croit être le recueil des poésies, de cet abbé. Comme son nom ne figurait point parmi ceux de tant de grands hommes que le poëte y célébrait, il lui en fait des reproches, et le presse d'y insérer au moins un distique qui pût rappeler le nom d'Odon. Cette demande lui attira de la part de Baudri une élégie de cent huit vers, laquelle fût bientôt suivie d'une seconde, mais beaucoup plus courte que la précédente. On juge par celle de notre prélat qu'il avait pour la poésie un talent quelque peu supérieur à celui du commun des versificateurs de son siècle.

Nous avons parlé ailleurs de sainte Milburge, vierge en Angleterre, au commencement du VIIIe siècle, dont on croit que Goscelin, moine de Cantorbéry écrivit l'histoire. Son corps ayant été découvert en 1101 donna occasion à divers miracles qu'Aton, cardinal évêque d'Ostie prit soin de recueillir. De ce fait, dont les monuments anglais font seuls mention, les successeurs de Bollandus conjecturent avec beaucoup de vraisemblance que cet Aton pourrait bien être le prélat dont nous recherchons les écrits. Il se présente il est vrai une difficulté, c'est qu'on ne voit point quel motif l'aurait porté à écrire cette relation, ni à quelle occasion il l'aurait entreprise. Mais la difficulté disparaît, remarquent judicieusement les mêmes critiques, si l'on fait réflexion que le pape Pascal II put fort bien, aussitôt après sa consécration, envoyer notre cardinal-évêque, remplir en Angleterre les fonctions de légat du Saint-Siége et y faire reconnaître le nouveau Pontife contre les prétentions de l'antipape Guibert, qui continuait toujours de se porter comme chef de l'Eglise. De cette sorte, Odon se serait trouvé sur les lieux et aurait pu être témoin de la découverte du corps de sainte Milburge et de quelques-uns des miracles qui la suivirent. On ignore du reste quel a été le sort de la relation qu'il en écrivit et ce qu'elle est devenue.

OECUMENIUS, écrivain grec dont l'âge est inconnu, fit des *Commentaires* sur l'octateuque et sur tous les livres du Nouveau Testament. Il n'a encore rien paru d'OEcumenius sur l'Ancien Testament; et à l'égard du Nouveau nous ne connaissons que ses *Commentaires* sur les *Actes des Apôtres*, sur les *Epîtres catholiques* et sur celles de *saint Paul*. Encore Fronton le Duc a-t-il douté qu'ils fussent d'OEcumenius, parce que, dans plusieurs manuscrits de la bibliothèque nationale, ces commentaires sont sans nom d'auteur et n'ont d'autres titres que celui d'*écrits des saints Pères*. Mais Donat de Vérone et Henschenius ont montré, par des raisons tirées de deux endroits de ces commentaires, l'un du dernier chapitre de l'*Epître aux Colossiens*, l'autre du quatrième *aux Ephésiens*, qu'ils sont d'OEcumenius. L'auteur ne s'est point borné à extraire les anciens interprètes; mais après les avoir consultés, il a donné lui-même le sens littéral du texte de l'Ecriture, s'appropriant ce qu'il avait puisé dans les écrits des anciens Il montre partout du choix et du jugement et s'énonce avec beaucoup de netteté. Ses commentaires sur les *Actes des apôtres*, les Epîtres de saint Paul et les sept catholiques furent imprimés en grec à Vérone en 1552. La dernière de toutes les éditions est de 1631 à Paris, chez Frédéric Morel, en deux volumes, et comprend tous les ouvrages d'OEcumenius.

OLBERT, issu d'une famille honnête et chrétienne du diocèse de Liége ou de Cambrai, fut placé dès son enfance à l'abbaye de Laubes, pour y être élevé dans la connais-

sance des lettres et de la religion. Il y embrassa la vie monastique, et les progrès qu'il fit dans les sciences et la vertu annoncèrent de bonne heure ce qu'il deviendrait un jour. Son ardeur pour l'étude était telle que plus il acquérait de connaissances, plus il désirait en acquérir. Il parcourut successivement les écoles de Saint-Germain des Prés, de Troyes et de Chartres, où il suivit les leçons du docte Fulbert. Rentré dans son abbaye, il commençait à peine à y jouir de quelque repos, lorsque son évêque l'envoya à Bouchard, nouvellement nommé évêque de Worms, qui lui avait demandé quelque maître habile qui pût l'aider à perfectionner ses études. Bouchard trouva dans la personne d'Olbert tout ce qu'il souhaitait, et quoique revêtu de la dignité épiscopale, il ne fit pas difficulté de se rendre son disciple. Aussi ne tarda-t-on pas à s'apercevoir des progrès qu'il fit dans la science ecclésiastique, par le recueil des canons qu'il publia quelques années après. De retour à Laubes, Olbert eut à peine le temps de s'y recueillir dans la pratique des devoirs religieux, que l'évêque Baldric ou Baudri le fit nommer abbé de Gemblours, dont il prit le gouvernement en 1012. Il s'appliqua aussitôt à remplir à la lettre tous les devoirs d'un bon pasteur. Le monastère était dans un état de délabrement complet et presque aussi déchu au spirituel qu'au temporel; mais le vigilant abbé travailla avec tant de sagacité et d'application à remédier à ces maux qu'il eut la consolation d'y réussir en peu de temps. Il en renouvela l'église et tous les lieux réguliers, et parvint à établir parmi ses frères une exacte discipline. Et afin de l'y maintenir solidement il les appliqua à l'étude des livres sacrés, des écrits des Pères, et des autres écrivains ecclésiastiques, dont il fournit abondamment la bibliothèque de son monastère. La réputation qu'il s'acquit par ces réformes le fit appeler à rendre le même service à l'abbaye de Saint-Jacques en l'Ile, située aux portes de Liége. Il en fut élu premier abbé et y mourut en 1048. Sigebert de Gemblours, qui avait étudié sous sa discipline, nous a laissé une notice de ses écrits, suivant la connaissance qu'il n'avait pu manquer d'en acquérir en assistant à leur publication.

Recueil de canons. — Ainsi, il nous apprend dans sa *Chronique*, son *Catalogue des écrivains* et son *Histoire des abbés de Gemblours* qu'Olbert a eu la principale part au fameux décret ou *Recueil de canons* qui porte le nom de Bouchard, évêque de Worms, et dont nous avons parlé. Les termes de Sigebert ne sont rien moins qu'équivoques; on ne peut même rien dire de plus énergique pour établir ce qu'il avance. Apres avoir donné une idée de ce décret, en le présentant comme une compilation de sentences choisies des auteurs ecclésiastiques, qu'il comprend ici par le terme de *Scripturarum*, il ajoute que Bouchard avait partagé ce travail avec l'abbé Olbert, *collaborante sibi magistro suo Olberto, viro undequaque doctissimo*; il s'explique encore plus fortement ailleurs, en disant que ce fut Olbert qui fit les recherches nécessaires pour cet ouvrage et qui les rédigea par écrit: *ejus studio, ore et manu*, ou, comme il dit encore dans un autre endroit: *Dum Olberto dictante et magistrante magnum illud canonum volumen centonisavit.* Ce recueil, divisé en vingt livres, est assez connu pour que nous soyons dispensés de nous y arrêter; nous nous contenterons seulement de quelques remarques. Comme il commence par traiter de l'autorité du Pape, on en a pris occasion de lui donner dans un manuscrit du XIe siècle, qui se voit encore à l'abbaye de Saint-Benedetto en Italie, le titre suivant: *De potestate et primatu sedis apostolicæ*; mais son titre ordinaire est *Magnum decretorum volumen.* C'est en effet le plus ample recueil en ce genre qui eût paru jusqu'alors. Nous observerons, en parlant de celui de Réginon, que Bouchard et son collaborateur ont beaucoup puisé dans cet autre canoniste; qu'ils en ont copié jusqu'aux fautes, et que souvent, en changeant les termes, ces changements leur ont fait commettre d'autres fautes quelquefois considérables. Du reste, quelque défectueux que soit ce recueil de Bouchard, il a beaucoup servi à Gratien, pour la fameuse compilation qu'il a publiée sur le même sujet.

Vie de saint Véron. — Sigebert ajoute que l'abbé Olbert a rendu son nom immortel en écrivant des Vies des Pères : *Vitas SS. Patrum describendo;* sur quoi Ellies Dupin observe que ce bibliographe ne dit pas qu'Olbert eût composé ces Vies, mais seulement qu'il les avait écrites de sa main. Cette observation nous paraît tout à fait déplacée et contraire au véritable sens de Sigebert, qui aurait attaché par là l'immortalité d'un homme de lettres à transcrire simplement les œuvres d'autrui. En effet il nous paraît impossible de supposer que cet écrivain ait voulu dire qu'Olbert était le simple copiste, et non l'auteur véritable des Vies dont il est ici question. La preuve s'en tire d'un autre ouvrage de Sigebert, où, à propos de ce même travail du savant abbé, il déclare sans équivoque qu'il avait composé quelques Vies de saints: *liquide et polite composuit.*

De toutes ces Vies composées par l'abbé Olbert, Sigebert ne nous fait connaître particulièrement que celle de saint Véron, confesseur, que l'auteur écrivit à la prière de Raginer, comte de Hainaut. Cette vie est intitulée: *Histoire de l'invention, des miracles et de la translation de saint Véron, par Olbert, abbé de Gemblours.* Ce titre qui ne fait aucune mention de l'histoire personnelle du saint, convient parfaitement à cet écrit où l'auteur ne parle des actions de sa vie que pour annoncer qu'il les ignorait entièrement. Cette retenue est louable, et on ne peut que féliciter l'abbé Olbert d'avoir mieux aimé passer sous silence ce qu'il ne savait pas, que d'y suppléer, comme tant d'autres légendaires, par des faits controuvés ou par

des traditions souvent incertaines. On peut donc en conclure qu'Olbert n'a fait entrer dans son écrit que ce qui s'était passé de son temps, c'est-à-dire, l'invention du corps de saint Véron, qui se fit en 1004, les miracles qui l'accompagnèrent et la suivirent, ainsi que sa translation de Lambec à Mons, appelé alors le Mont de Châteaulieu, événement que les chroniqueurs rapportent à l'an 1012. Tous les faits y sont détaillés avec beaucoup d'ordre et accompagnés de leurs principales circonstances. On lit en tête une courte épître dédicatoire au comte Raginer, suivie d'une description abrégée des ravages causés autrefois dans les Gaules par les Huns, les Vandales et les Normands, ce qui prouve que l'auteur avait étudié avec fruit l'histoire de son pays. Ce passage du reste est écrit avec une piété charmante. On serait disposé même à reconnaître dans tout l'ouvrage les beautés que Sigebert y découvrait, sans les consonnances que l'auteur répète avec affectation, et qui en rendent la lecture excessivement désagréable.

Enfin, le même bibliographe dont nous avons suivi le catalogue atteste qu'Olbert consacra les connaissances qu'il avait en musique à composer des chants, c'est-à-dire apparemment des hymnes, des répons, des antiennes en l'honneur des saints. On sait qu'il en fit particulièrement pour les offices de saint Véron et de sainte Vaudru, honorée d'un culte tout spécial dans la ville de Mons.

Aubert le Mire et plusieurs autres bibliographes modernes attribuent aussi à Olbert une *Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament*, que Sigebert et Trithème ont complétement ignorée. Mais il y a tout lieu de croire que cette attribution n'a d'autre fondement qu'un passage de l'histoire du vénérable abbé, où il est parlé du soin qu'il prit d'enrichir de bons livres la bibliothèque de Gemblours. On y lit en effet qu'il fit copier ou qu'il copia lui-même en un seul volume l'*Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament*. Les œuvres de l'abbé Olbert se trouvent imprimées en plusieurs recueils et sa *Vie de saint Véron* a été publiée, par les soins de dom Georges Galopin, qui l'a accompagnée de remarques, Mons 1636.

OLDEGAIRE, né de parents nobles en Catalogne, vers l'an 1060, après avoir été chanoine et prévôt de l'église de Barcelone, embrassa l'institut des chanoines réguliers de Saint-Ruf, au prieuré de Saint-Adrien, près de la même ville. Devenu supérieur de son monastère, il se rendit, en 1109, au chef-lieu de sa congrégation, situé dans le diocèse de Valence, en Dauphiné, pour l'élection d'un nouvel abbé. Les religieux, frappés de son mérite, lui déférèrent la place vacante à l'unanimité. Son gouvernement fut très-sage, mais la réputation qu'il lui acquit en abrégea la durée. En 1116, les Barcelonais l'élurent pour leur évêque, et malgré sa résistance, ils employèrent l'autorité du pape Pascal II, pour le contraindre à accepter. Ce nouvel état ne fit qu'ouvrir une nouvelle carrière à ses vertus et à les faire apparaître avec un nouveau lustre. Pendant qu'il s'occupait avec autant de zèle que de succès à la réforme de son diocèse, le comte Raymond Bérenger, son souverain, poussait vivement la guerre contre les Maures de la Catalogne. Ce prince, ayant reconquis sur eux la ville archiépiscopale de Tarragone, lui en confia l'administration spirituelle et temporelle. Non-seulement le Pape Gélase II, qu'Oldégaire alla consulter en Italie sur ce plan d'union, le ratifia par une bulle du 21 mars 1118; mais il y ajouta même l'évêché de Tortose, dont une partie était encore au pouvoir des infidèles. Le saint pasteur, chargé du poids de ces trois églises, prouva par sa conduite que cette triple mission n'était ni au-dessus de son courage, ni au-dessus de sa capacité.

Le comte cependant, malgré ses avantages, était trop faible par lui-même pour exécuter le dessein qu'il avait formé de chasser entièrement les Maures de ses Etats. Convaincu de son impuissance, il prit le parti de demander à l'Eglise les mêmes secours qu'elle accordait aux armées chrétiennes d'Orient, secours auxquels il croyait avoir d'autant plus de droits qu'il avait les mêmes ennemis à combattre. A cet effet, il députe Oldégaire au concile général de Latran, assemblé en 1123 pour les affaires de la terre sainte. L'archevêque s'acquitta de sa commission avec succès; il revint en Espagne avec une bulle du pape Calixte II, qui l'instituait son légat et lui donnait tout pouvoir de faire publier la croisade. Cette bulle, appuyée des exhortations du saint prélat, contribua beaucoup à renforcer l'armée du comte, et mit dans l'âme du soldat un courage et une confiance qui furent très-funestes aux infidèles. Mais les hostilités furent suspendues en 1124. Oldégaire profita de cet intervalle pour aller visiter les saints lieux, dans la vue d'y puiser un nouvel aliment à sa ferveur. De retour l'année suivante, il s'opposa aux envahissements des seigneurs qui avaient profité de son absence pour s'emparer des biens ecclésiastiques. Il réconcillia le comte Bérenger avec Alphonse de Tolède et lui obtint une paix avantageuse avec les Génois contre lesquels il était en guerre.

Une autre circonstance non moins remarquable de la vie de notre prélat, c'est le parti qu'il prit entre les deux rivaux qui se disputèrent le Saint-Siége, après la mort du pape Honorius. Il fut le premier, et pendant longtemps, le seul des évêques d'Espagne qui tint pour Innocent. Raymond Bérenger, déclaré pour Anaclet, à l'exemple du comte de Sicile, son parent, avait entraîné les rois d'Espagne et, par eux, tout le clergé de leurs Etats. L'archevêque de Tarragone, qui ne connaissait ni égards ni complaisance, aux dépens de la justice et de la vérité, n'en demeura pas moins ouvertement attaché au premier. Il eut même la générosité de se rendre au concile de Clermont, présidé par Innocent, en 1130, pour y faire condamner son compétiteur. De là il

suivit ce Pape à Etampes, à Rouen, à Beauvais et à Reims, où il assista aux nouveaux conciles qui furent célébrés pour ce sujet. Il rapporta en Espagne les décrets de ces assemblées qui, insensiblement, firent impression sur le clergé et sur les princes, et les firent revenir de leurs préventions : le reste de la vie du saint prélat fut consacré à des établissements utiles dans ses diocèses. Il reconstruisit la cathédrale de Tarragone et plusieurs autres églises ruinées par les infidèles. Il introduisit les Templiers en Catalogne et leur fit bâtir un monastère. Enfin il mourut le 6 mars de l'an 1137, après avoir prédit le jour de son décès, dans un synode où il traita, pendant trois jours, avec une éloquence et une ferveur admirables, de l'état de l'Eglise, des devoirs des pasteurs, de la religion, de la foi, des dons du Saint-Esprit et des œuvres chrétiennes. Il fut inhumé dans le cloître de son église de Barcelone, et son tombeau devint célèbre par ses miracles : son nom est inséré au Martyrologe romain.

Ses écrits. — Les auteurs contemporains qui ont parlé d'Oldégaire n'ont pas moins exalté son savoir que sa vertu. Le pape Pascal II, dans la lettre qu'il lui écrivit pour lui enjoindre d'accepter l'épiscopat, le loue de ce qu'ayant reçu de grands talents, loin de les enfouir comme le serviteur inutile, il les a fait valoir avec avantage dans le gouvernement de son abbaye, « de sorte, ajoute-t-il, que vous pouvez dire avec le Prophète : Je fais sentinelle pour le Seigneur et j'y demeure pendant tout le jour; je fais ma garde et j'y demeure pendant les nuits entières. Par là, continue-il, après vous être montré fidèle dans les petites choses, vous avez été jugé digne d'être établi sur de plus grandes. » Un écrivain anonyme, cité par le P. Pagi, en parlant de la canonisation de saint Godehard, évêque de Hildelsheim, proclamée au concile de Reims, en 1131, dit que l'archevêque de Tarragone, prélat vertueux et savant, y exposa les règles à observer dans cette cérémonie. On trouve ailleurs beaucoup d'éloges semblables accordés à sa doctrine; mais il nous en reste très-peu de monuments. Le cardinal d'Aguire a publié deux *lettres* de lui, dans sa *Collection des conciles d'Espagne.*

La première, adressée, en 1131, au Pape Innocent II a pour but d'informer ce pontife de l'élection d'un moine de Tomière, nommé Pierre, pour l'évêché de Barbastro et des suites de cette élection. L'archevêque de Tarragone, ayant été prié de venir imposer les mains à l'élu, l'évêque d'Osca prévint la cérémonie par un interdit qu'il jeta de sa propre autorité sur toutes les églises de Barbastro. Le motif de ce procédé si hardi était la prétention de l'évêque d'Osca, que l'église de Barbastro, dépendant de son diocèse, ne devait point avoir d'évêché. Oldégaire s'applique à prouver le contraire au Pape, en montrant que le siége épiscopal de Rote avait été transféré à Barbastro sous le dernier évêque, et avec la permission de l'Eglise romaine.

La seconde lettre est une réponse à l'évêque de Vic d'Ausone qui, l'avait consulté sur un enfant qui, en jouant avec un autre, lui avait occasionné une chute dont il était mort. Le saint répondit que l'enfant blessé ayant éprouvé du mieux après cet accident, on peut présumer qu'il n'est pas mort de sa chute, mais par la négligence de ceux qui l'ont traité, ou par quelque autre cause inconnue. En conséquence il est d'avis que l'enfant à qui l'on attribue ce malheur étant de mœurs chrétiennes, rien n'empêche, dès à présent, de lui conférer les ordres mineurs, ni même de l'élever, dans la suite, aux ordres sacrés, s'il donne des preuves de son avancement dans la piété.

Les Bollandistes rapportent une charte par laquelle le saint prélat établit Robert Aquilar, autrement dit Bordet, prince de Tarragone. Il remarque que le comte Bérenger lui ayant donné, à lui et à ses successeurs dans l'archevêché de Tarragone, cette ville en toute propriété pour la rétablir et en disposer selon leur bon plaisir, il la confère au même titre audit seigneur Bordet, par le conseil du comte, des évêques et des nobles de Catalogne, à la charge d'en réparer les ruines, d'y exercer la justice suivant les anciennes coutumes, et de la tenir en foi et hommage de l'église de Tarragone, se réservant toutefois, le dit archevêque, à lui et à ses successeurs, l'autorité sur les églises, le clergé, les dîmes et autres droits ecclésiastiques. Dom Martène a publié une autre charte par laquelle le saint donna aux pauvres de l'hôpital de Tarragone les lits de tous les chanoines après leur mort. Cet acte est de la 25e année du règne de Louis, c'est-à-dire de l'an 1132.

OLIBA, issu de la famille des comtes de Cerdagne, prit le parti du cloître dès son jeune âge, et se consacra à Dieu dans le monastère de Ripouil. De là, il passa à l'abbaye de Cuson, au docèse d'Elne, dont il fut prévôt ou prieur claustral, dès l'an 990. A la mort de Guarin, abbé du monastère; tous les religieux s'accordèrent à le lui donner pour successeur, aux grands applaudissements des gens du pays. Il gouverna avec une sagesse et une douceur qui lui ont mérité les éloges de la postérité. Son aptitude à diriger les âmes, le fit nommer à l'évêché de Vic, soumis alors à la métropole de Narbonne. Sa conduite dans l'épiscopat répondit parfaitement à la réputation qu'il s'était acquise dans le cloître. Il veillait avec une sollicitude vraiment pastorale sur les peuples confiés à ses soins ; et, afin que ce qu'il plantait et arrosait portât son fruit, il avait soin d'accompagner son travail de ferventes prières. Au mois de janvier 1032. il fit faire avec un religieux appareil la dédicace de son église de Ripouil, qu'il avait rebâtie, et qui fut suivie d'un concile auquel assistèrent plusieurs évêques. Oliba finit saintement ses jours dans son monastère de Cuson, en 1047.

On nous a conservé quelques-unes de ses lettres dans lesquelles il réunit toujours son titre d'abbé à celui d'évêque. Baluze en a publié deux dans son appendice au *Marca Hispanica*. La première, qui est courte, mais écrite avec une politesse qui n'était pas alors très-commune, est en réponse à celle que Gauselin, archevêque de Bourges, lui avait adressée, tant en son nom qu'en celui de sa communauté de Saint-Benoît-sur-Loire, au sujet de la mort de son frère Bernard, comte de Besola, qui avait eu le malheur de se noyer dans le Rhône en 1020. L'autre lettre d'Oliba est adressée aux moines de Cuson, pour leur rendre compte de plusieurs affaires qu'il avait traitées depuis leur séparation. Jean Briz Martinez, historien de l'abbaye de Saint-Jean de la Pena, témoigne avoir vu une troisième lettre de cet évêque dont il copie même quelques passages. Cette lettre, dont il porte un jugement très-avantageux, est adressée à don Sanche, roi de Navarre.

Le même bibliographe, dans ses additions au chapitre 24e du quatrième livre de la *Concorde du sacerdoce et de l'empire*, nous a donné les *Actes* ou statuts d'un synode du diocèse d'Elne. Ces *Actes* qui ont passé ensuite dans la *Collection générale des conciles*, appartiennent principalement à Oliba, qui présida ce synode, à la place de Bérenger, évêque diocésain, alors en pèlerinage à la terre sainte, et que ce prélat, à son départ, avait chargé du soin de son Eglise. L'objet principal de ces statuts est l'établissement de la paix ou trève de Dieu, dont l'observation y est prescrite sous peine d'excommunication. Ils portent la date du 16 mai 1027, mais c'est une faute, comme le prouvent fort bien les derniers historiens du Languedoc. Il faut lire 1047, qui était la dernière année de la vie d'Oliba. Dix-huit ans plus tard, une nouvelle assemblée se réunit encore en ce lieu pour délibérer sur le même sujet; mais ses actes sont moins connus.

On doit rapporter encore à ce prélat la *Relation de la décadence de l'Eglise de Ripouil*, faite en janvier 1032. Il est visible, par la manière dont elle est conçue, que ce fut lui qui la dicta à Isarne. Celui-ci eut commission de l'écrire en l'absence d'Arnalte, secrétaire d'Oliba, qu'on y trouve indifféremment nommé Olibau et Oliva. On trouve dans cette relation une nouvelle preuve que le roi Robert le Pieux était mort dès l'année précédente 1031.

Baluze a découvert dans un manuscrit de l'ancienne bibliothèque Colbert, un cycle pascal, dressé en 1047 par Oliva, moine de Notre-Dame de Ripouil; mais la qualité de moine, donnée à l'auteur, ayant échappé à la plume du copiste, s'y trouve ajoutée au-dessus de la ligne. Aussi Baluze n'a-t-il osé prononcer définitivement si l'écrit appartient à notre prélat qui fut effectivement moine et abbé de Ripouil, ou à quelque autre moine du même lieu, qui aurait également porté le nom d'Oliba.

Outre les liaisons que cet évêque, pouvait entretenir avec les hommes de lettres dans le cœur de la France, on voit qu'il était en relation d'amitié avec un moine de Fleuri, nommé Jean. On a de lui une lettre adressée à notre prélat, intéressante pour l'histoire de son temps; Papire Masson, qui l'avait entre les mains, en rapporte un fragment considérable. Jean y décrit à Oliba les erreurs des nouveaux manichéens, découverts à Orléans, et le genre de supplice dont ils furent punis, après le concile tenu en cette ville en 1022.

OLYMPIODORE, moine grec, à qui quelques-uns donnent le titre de diacre, est placé ordinairement parmi les écrivains du xe siècle. Il y a même des critiques qui ont cru qu'il fallait distinguer deux et jusqu'à trois Olympiodore. Le premier se serait uniquement appliqué à écrire sur des matières ecclésiastiques; le second, à commenter les livres d'Aristote, et le troisième, à éclaircir ceux de Platon. Nous n'avons à nous occuper que du premier, parce qu'il n'est pas impossible qu'un seul et même écrivain ait traité toutes ces matières; et cela nous paraît d'autant plus vraisemblable, que dans les manuscrits de Vienne, de Leyde et de Londres, Olympiodore est qualifié, tantôt de philosophe péripatéticien, de moine et de diacre de Constantinople ou d'Alexandrie.

Commentaire sur Job. — Si tous les commentaires, dont nous donnons l'analyse, sont du même Olympiodore, il faut dire qu'il les a composés vers le milieu du viie siècle, puisque Anastase le Sinaïte, qui écrivait vers l'an 680, cite deux fois le commentaire sur *Job*, en donnant à son auteur le titre de philosophe et de diacre d'Alexandrie. Dans tous les cas on ne peut assigner à ce commentaire une date postérieure au xe siècle, puisque Nicétas d'Héraclée le cite souvent dans sa *Chaîne sur Job*, écrite vers l'an 1070, et dans les *Chaînes sur les Psaumes*. On en conserve une grande partie dans les *Chaînes des Pères grecs* et dans la *Bibliothèque de Vienne*.

Autres ouvrages. — Olympiodore fit aussi des *Scholies*, ou petits commentaires sur le livre de *l'Ecclésiaste*. Ils furent imprimés in-4e à Paris en 1511, sur la version de Zénobius Acciajoli, et réimprimés à Bâle en 1535 et 1551, in-8e; puis dans les *Orthodoxographes* et les *Bibliothèques des Pères*. Olympiodore admet trois sens pour expliquer le texte de l'Ecriture : le sens littéral, le sens mystique, et le sens moral. Il l'insinue, dans un passage, qu'il avait également écrit sur *Esdras*, mais ce livre nous est inconnu. On voit aisément que celui dont nous parlons n'est qu'une compilation des anciens commentateurs, quoiqu'il ne nomme que Symmaque et Aquila. Son commentaire sur les *Lamentations de Jérémie* fut imprimé in-4e à Rome, en 1598, avec celui d'Origène. Dans sa *Chaîne sur Jérémie*, Ghisserius cite souvent Olympiodore auquel il donne le titre de diacre. Le traité de *l'Etat de l'âme*, après sa séparation d'avec le corps, qui lui est attribué par tous les

critiques, n'a pas encore été imprimé. Il en est fait mention dans le *Catalogue* de la bibliothèque de Leyde, publié en cette ville en 1716.

Ouvrages philosophiques. — Les études que nous lui avons attribuées avec beaucoup d'autres critiques, sur les œuvres des philosophes, sont des commentaires sur les quatre livres d'Aristote, intitulés *Météores;* des *Prolégomènes* sur toute la philosophie de Platon, et des *Commentaires* sur ses *Dialogues*, de l'immortalité de l'âme, du souverain bien, de la nature humaine et de la rhétorique. Nous sortirions des bornes de notre travail, si nous nous en occupions autrement que pour les indiquer.

OLYMPIUS gouvernait, en qualité d'évêque, une des églises d'Espagne au commencement du IVe siècle. Pendant que les donatistes faisaient tous leurs efforts pour chasser Cécilien de son siége, et le laisser à Majorin une de leur créature qu'ils avaient élu à sa place, Olympius et Eunome son compatriote et son confrère dans l'épiscopat, furent envoyés en Afrique par l'empereur Constantin, pour déposer les deux prétendants, et ordonner sur le siége de Carthage un troisième évêque qui pût être, autant que possible agréable aux deux partis. Ces deux évêques, arrivés à Carthage y demeurèrent pendant quarante jours, afin de se mettre en état, en observant tous les partis, de prononcer quel était celui de l'Eglise catholique.

Le parti de Donat n'oublia rien pour empêcher l'exécution de leur projet, et l'ardeur que chacun témoignait de son côté faisait naître tous les jours de nouveaux tumultes. Néanmoins Olympius et Eunome rendirent par écrit une sentence dans laquelle ils déclarèrent que l'Eglise catholique était la seule qui fût répandue par toute la terre, et qu'on ne pouvait casser la sentence d'absolution que les dix-neuf évêques du concile de Rome, tenu sous Miltiade, avaient prononcée depuis longtemps déjà en faveur de Cécilien. Ils communiquèrent ensuite avec le clergé de Cécilien, et reprirent le chemin de leur patrie. Saint Optat dit qu'il existait sur cette affaire des volumes d'*Actes* qu'il avait joints à son *Histoire du schisme des donatistes*. Nous ne les avons plus, et il y apparence que saint Augustin ne les connaissait pas, puisqu'il n'en parle dans aucun de ses ouvrages. Mais, pour prouver le péché originel contre les pélagiens, il cite un discours d'Olympius, qu'il appelle un homme glorieux en Jésus-Christ et fort illustre dans l'Eglise. Gennade attribue encore à Olympius un livre *de la foi*, contre ceux qui, avec les manichéens, font retomber les péchés que nous commettons, non sur le libre arbitre, mais sur la nature; il s'applique donc à montrer que le mal est dans la nature, non par la création, mais par la désobéissance de l'homme. Ces deux écrits d'Olympius sont perdus.

OLYMPIUS, dont on ignore la patrie et la profession, et qui pourrait bien être le même que celui dont nous parlons dans l'article précédent, envoya des présents à saint Basile qui le remercia par une lettre ingénieuse qui se trouve la IVe de son recueil. Il avait écrit lui-même au saint archevêque de Césarée, puisque, dans sa lettre 12e, celui-ci lui reproche agréablement qu'après lui avoir écrit, il a cessé tout à coup, et pour l'engager à rompre ce silence, il lui dit: « Je ne vous reprocherai plus à l'avenir votre style laconique, je recevrai vos plus courtes lettres comme des marques d'amitié et je serai content, pourvu que vous m'écriviez. » La lettre suivante du saint docteur est encore adressée à Olympius.

OPTAT, évêque de Milève, nous est moins connu par les particularités de sa vie, que par ses écrits et les éloges que saint Augustin et saint Fulgence font de son savoir et de sa vertu. Le premier le range avec Lactance, Victorin et saint Hilaire de Poitiers, au nombre de ceux qui étaient passés du paganisme à l'Eglise, et y avaient apporté les richesses de l'Egypte, c'est-à-dire la science et l'éloquence humaine. Il l'appelle un évêque de vénérable mémoire, et dit de lui, comme de saint Ambroise, qu'il pourrait être une preuve de la vérité de l'Eglise catholique, si elle s'appuyait sur la vertu de ses ministres. Le second lui donne la qualité de saint et le joint aux grands hommes dont Dieu s'est servi pour découvrir les secrets de ses écritures, et qui ont défendu avec courage la pureté du dogme catholique.

Saint Optat était né en Afrique, dans le IVe siècle, de parents favorisés des dons de la fortune. On peut conjecturer d'un passage de saint Augustin, qu'il fréquenta les écoles les plus célèbres de son temps, et qu'il alla jusqu'en Egypte recueillir les leçons des sages. Il ne tarda pas sans doute à reconnaître la fausseté de leurs principes, et embrassa la foi catholique, dont il devait être l'un des plus illustres défenseurs. On ne sait à quelle époque il fut fait évêque de Milève, ville célèbre dans l'histoire par les deux conciles qui s'y tinrent, vers les commencements du Ve siècle, c'est-à-dire en 402 et 416. Saint Optat vivait sous le règne de Valens et de Valentinien, et on croit généralement qu'il mourut après l'an 384.

Ses écrits. — Pendant que saint Optat gouvernait l'Eglise de Milève, Parménion, disciple de Donat, occupait le siége de Carthage. Celui-ci ayant publié l'exposé et l'apologie de la doctrine de son maître, saint Optat craignit que quelques esprits faibles ne fussent séduits par un écrit où l'erreur était embellie de tous les artifices du langage, et fortifiée de toutes les ressources de la dialectique, et il se hâta de le réfuter par un traité : *De schismate donatistarum.* Il en composa les six premiers livres, vers l'an 368, sous le pontificat de Damase; mais ce ne fut que quinze ans après qu'il ajouta le septième; qui est comme le résumé et le corollaire de tout l'ouvrage.

Premier livre. — Le premier livre commence par une profession de foi sur le mystère de l'Incarnation, à peu près semblable

à celle que nous récitons dans le symbole des apôtres ; puisqu'il y dit qu'une partie de la foi consiste à croire que Jésus-Christ est Fils de Dieu et Dieu même, qu'il viendra juger le monde, et qu'il est déjà venu, qu'il est né, selon la chair, de la Vierge Marie; qu'il a souffert, est mort et a été enseveli ; qu'il est ressuscité, et qu'avant de monter au ciel d'où il était descendu, il a laissé sa paix, non-seulement à ses apôtres, mais à tous ceux qui croiraient en lui. Il se plaint que les donatistes, par la pénitence qu'ils imposent aux fidèles en les rebaptisant, aient troublé cette paix. Pourtant, quoique auteurs de schismes, et ennemis des catholiques jusqu'à les exécrer et à leur refuser la qualité de frères, il leur donne encore ce nom, suivant ce précepte d'Isaïe : « Dites à ceux qui vous haïssent et qui vous ont en horreur, et qui ne veulent pas que nous les appelions frères, dites leur cependant, vous êtes nos frères. » Saint Optat marque ensuite les raisons qui l'ont porté à écrire contre Parménion, qu'il traite ordinairement avec beaucoup d'honneur. Il ajoute que ce schismatique avait avancé dans ses écrits plusieurs choses favorables au sentiment catholique, de sorte qu'il n'eût pas été nécessaire de lui répondre, s'il n'en avait pas avancé plusieurs autres dont il n'était pas instruit. Ainsi, c'était à faux qu'il accusait les catholiques, d'avoir demandé contre les Donatistes la force armée. Toutefois, il assure qu'il n'y a que ce seul passage dans les livres de Parménion, qui soit contre l'Eglise, et que tous les autres sont, ou pour les catholiques seuls, comme quand il prouve qu'il n'y a qu'une seule Eglise, ou pour les catholiques et les donatistes réunis, comme quand il montre que les hérétiques n'ont point les sacrements de l'Eglise ; ou enfin contre les donatistes seuls, comme quand il parle de l'énormité du crime de ceux qui ont livré les livres saints et qui ont fait schisme. Il ajoute que la comparaison que Parménion a faite du baptême avec le déluge, est honorable à l'Eglise qui soutient qu'il n'y a qu'un seul baptême, comme il n'y a eu qu'un déluge. Après cette remarque générale sur le livre de Parménion, saint Optat expose l'ordre qu'il avait gardé dans son ouvrage, le plan de sa réfutation et le sujet de ses livres. « Avant toutes choses, dit-il, je commencerai par écrire l'histoire des traditeurs et des schismatiques, en faisant connaître leurs demeures, leur personne et leur nom, afin que l'on sache quels sont ceux qui se sont rendus coupables des crimes que Parménion a condamnés. J'ai besoin ensuite de montrer ce qu'est l'Eglise et où elle est, parce qu'il n'y en a qu'une seule et qu'il ne peut y en avoir deux. Je prouverai encore que nous n'avons point demandé de soldats et que nous ne sommes coupables d'aucun des crimes attribués à ceux qui ont voulu procurer la réunion. De plus, je crois nécessaire de rechercher quel est le pécheur dont Dieu refuse le sacrifice, et dont il faut fuir l'onction. Dans le cinquième livre, je traiterai du baptême ; et dans le sixième enfin, je découvrirai vos erreurs et vos entreprises; » tel est le sujet des six livres d'Optat.

Dans le premier, il relève cette bévue de Parménion, qui avait avancé que la chair pécheresse, noyée dans les eaux du Jourdain, avait été purifiée de toutes ses taches. Il suivrait de ce passage, ou que la chair de tous les hommes a été purifiée par le baptême de Jésus-Christ, ou que la chair de Jésus-Christ a été une chair de péché. Mais comme il prévoyait que Parménion trouverait moyen d'expliquer sa pensée en disant qu'il n'avait rien voulu exprimer autre chose, sinon que la chair de tous les hommes a été purifiée dans la chair de Jésus-Christ ; il montre que cette expression est impropre, parce qu'on ne dit pas qu'un chrétien soit baptisé dans la chair, mais au nom de Jésus-Christ. Il ajoute que la chair de Jésus-Christ n'a pu être baptisée pour la rémission des péchés, puisqu'il n'en avait pas commis. Enfin, pour ne rien passer à Parménion, il lui reproche jusqu'au terme de noyé qu'il avait employé, et remarque qu'il ne se pouvait dire que de Pharaon, qui était demeuré sous les eaux, et non de Jésus-Christ, qui était descendu dans le Jourdain pour en sortir, et qui avait sanctifié les eaux de ce fleuve par son immersion.

Il ne peut pas non plus passer sous silence l'imprudence de Parménion, qui, après avoir fait la description du déluge et de la circoncision et parlé avec éloges de baptême, avait voulu pour ainsi dire ressusciter d'anciens hérétiques dont les noms et les erreurs étaient à peu près ensevelis dans l'oubli, tels que Praxée, Sabellius, Valentin et quelques autres, qui avaient été confondus par Victorin de Pétabione, par Zéphirin de Rome, par Tertullien de Carthage et par les autres défenseurs de l'Eglise catholique. « Pourquoi, lui dit-il, faites-vous avec les morts une guerre qui n'est plus de notre temps ? C'est que n'ayant aucunes preuves pour montrer que les catholiques sont dans le schisme, pour grossir votre liste, vous avez voulu y ajouter le catalogue des noms et des erreurs des anciens. Pourquoi parler de ceux qui n'ont point de sacrements qui nous soient communs ? Les personnes en santé n'ont pas besoin de remèdes. La vertu et l'innocence ne cherchent du secours et de l'appui qu'en elles-mêmes ; la vérité n'a pas besoin de preuves éloignées. Il n'y a que les malades qui cherchent des remèdes, et ceux-là sont les faibles et les paresseux qui se fient sur le secours extérieur. C'est une marque de mensonge quand on se met en peine de chercher des moyens de justification. Parménion n'avait parlé de ces hérétiques que pour dire qu'ils n'avaient point les marques qui distinguent la véritable Eglise ; que leurs Eglises étaient des prostituées qui n'avaient aucun droit aux sacrements, et qui ne pouvaient être les

epouses de Jésus-Christ. Optat n'avait garde de réfuter cette proposition, mais en l'approuvant, il s'étonne que Parménion leur ait joint les schismatiques, puisqu'il était lui-même au nombre de ces derniers. « Je vois bien, lui dit-il, que vous ne savez pas que ce sont vos auteurs qui ont fait schisme à Carthage. Remontez à l'origine de cette affaire, et vous verrez que vous vous êtes condamné vous-même, en joignant les schismatiques aux hérétiques. Cécilien ne s'est point séparé de Majorin, votre prédécesseur, mais Majorin s'est séparé de Cécilien. Ce n'est point Cécilien qui a quitté la chaire de saint Cyprien, c'est Majorin, dans la chaire duquel vous êtes assis, chaire qui n'a pas d'origine plus ancienne que Majorin lui-même. » Les choses étant ainsi, il s'étonne que Parménion ait joint les schismatiques aux hérétiques, et ait dit des premiers aussi bien que des derniers : « Comment un homme souillé peut-il en laver un autre par un faux baptême? Comment un homme impur peut-il purifier? Comment celui qui a fait tomber les autres peut-il relever ceux qui sont tombés? Comment un coupable peut-il accorder le pardon, et comment un criminel peut-il absoudre? » Optat avoue que tout cela se peut dire avec vérité des hérétiques qui ont falsifié le symbole et n'ont aucune part aux sacrements de l'Eglise; mais il nie que cela se puisse dire de ceux qui ne sont que schismatiques, puisqu'ils peuvent conférer validement les sacrements. Pour le prouver il expose la différence qu'il y a entre les uns et les autres. « Deux choses, dit-il, font de l'Eglise catholique la source de la vraie foi et de l'unité des cœurs. Le schisme, qui rompt le lien de la paix, est engendré par la discorde, nourri par l'envie, et confirmé par les disputes. Ainsi, des enfants impies quittent l'Eglise catholique, leur mère, se retirent, se séparent, comme vous avez fait, et, en se retranchant deviennent des rebelles et des ennemis. Mais ils ne font rien de nouveau; ils retiennent ce qu'ils ont appris de leur mère. Les hérétiques, au contraire, ennemis de la vérité, déserteurs du vrai symbole, quoiqu'engendrés au sein de l'Eglise, se laissent corrompre par des erreurs impies et se posent eux-mêmes, comme les auteurs de leur secte. » Optat conclut de ces définitions que les hérétiques ne peuvent avoir ni baptême, ni sacrements valides; mais il n'en est pas ainsi des schismatiques, parce que bien que séparés, ils ont conservé les vrais sacrements de l'Eglise.

Après cette digression, il revient à son sujet et entreprend de démontrer historiquement que les chefs des donatistes sont coupables d'avoir fait schisme, après avoir livré les livres sacrés. « Il y a environ soixante ans, dit-il, que l'Afrique fut tourmentée par une violente persécution, qui n'épargna que ceux qui demeurèrent cachés. Elle fit acquérir aux autres le titre de martyrs et de confesseurs, à l'exception de quelques-uns à qui elle fit perdre la vie de l'âme. Pourquoi parler des laïques qui n'avaient aucune dignité dans l'Eglise, et de plusieurs autres qui étaient au rang des simples ministres, et des diacres qui occupaient le troisième rang, et des prêtres qui étaient dans le second? Mais parmi les évêques mêmes, qui sont les chefs et les premiers du troupeau, quelques-uns furent alors assez impies pour livrer les instruments de la loi divine, achetant ainsi, aux dépens de la vie éternelle, quelques instants de cette vie périssable qui est si incertaine. De ce nombre étaient Donat, évêque de Masculite, Victor de Rufficade, Marin des eaux de Tibilite, Donat de Calame et l'homicide Purpurius, évêque de Limate, qui, accusé d'avoir fait mourir les enfants de sa sœur, avoua le fait, et ajouta qu'il tuerait de même tous ceux qui seraient contre lui; Ménale, qui feignit d'avoir mal aux yeux pour éviter de se trouver à l'assemblée de son peuple, où il craignait qu'on ne le convainquît d'avoir offert de l'encens aux idoles, avec quelques autres évêques, qui, assemblés à Cyrthe en 305, pour y élire un évêque, à la place de Paul, s'avouèrent traditeurs. » Saint Optat appuie ce fait sur les actes de ce concile, écrits par le diacre Nondinaire, sur un parchemin dont l'antiquité, dit-il, faisait preuve qu'ils contenaient la vérité. Il montre ensuite que ces chefs des donatistes ont été les véritables auteurs du schisme. « Il n'y avait, dit-il, dans l'Afrique, comme dans les autres parties du monde, qu'une seule Eglise, avant qu'elle eût été divisée par les ordinateurs de Majorin, sur la chaire duquel vous êtes assis. Voyons qui a demeuré attaché à la racine de l'Eglise avec toute la terre; qui est sorti dehors; qui s'est assis dans une chaire qui auparavant n'existait pas; qui a élevé autel contre autel; qui a élevé un évêque à la place d'un évêque vivant? Tout le monde sait que cela s'est fait à Carthage après l'ordination de Cécilien, par la faction d'une femme nommée Lucille. » Saint Optat raconte à quelle occasion cette femme avait conçu de la haine contre Cécilien. Il raconte aussi comment Mensurius, évêque de Carthage, ayant été cité à comparaître devant Maxence, pour n'avoir pas voulu livrer le diacre Félix, accusé d'avoir composé un libelle diffamatoire contre ce prince, avait, avant de partir pour la cour, déposé entre les mains de Botius et de Célestius quantité d'ornements et de vases d'or et d'argent, appartenant à l'église de Carthage. Il ajoute que la paix ayant été rendue à l'Eglise, Botius et Célestius, qui ambitionnaient le siége de Carthage, n'appelèrent pour l'élection d'un successeur à Mensurius, que les évêques voisins et non ceux de Numidie, mais toutefois, sans qu'aucun d'eux fût élu. Cécilien reçut l'ordination des mains de Félix d'Aphtonge, et le mémoire des vases d'or et d'argent, confiés par son prédécesseur à Botius et Célestius, lui ayant été remis, ceux-ci se séparèrent de sa communion, lorsqu'ils s'aperçurent qu'il voulait les obliger à les rendre. Ils formèrent contre lui un parti

dans lequel il ne leur fut pas difficile de faire entrer Lucille qui, depuis longtemps, refusait de se soumettre à la discipline de l'Eglise. Lucille entraîna toute sa maison avec elle. Ainsi le schisme fut enfanté par la colère d'une femme turbulente, nourri par l'ambition de ceux qui avaient aspiré à l'épiscopat, et fortifié par l'avarice de deux vieillards qui s'étaient emparés du trésor de l'Eglise. Ces trois sortes de personnes, divisées de sentiments, mais unies d'intérêt, imaginèrent diverses accusations contre Cécilien, afin de faire passer son ordination comme vicieuse, et les envoyèrent à Secundus, évêque de Tigite, en le priant de venir à Carthage, pour déposer Cécilien et mettre un autre évêque à sa place. Il s'y rendit avec Donat de Masculite, Victor de Rufficade, Purpurius de Limate et les autres traditeurs dont nous avons parlé plus haut. Cécilien, cité à comparaître devant eux, leur fit dire que, s'ils avaient quelque chose à lui reprocher, l'accusateur parût et produisît ses preuves. N'ayant pu lui découvrir aucun crime, ils se bornèrent à attaquer son ordination, en disant que Félix d'Aphtonge, qui l'avait ordonné, était traditeur. Pour leur enlever tout prétexte, Cécilien leur fit dire, que s'ils croyaient que Félix ne lui eût rien conféré par l'imposition des mains, ils vinssent l'ordonner eux-mêmes, comme s'il n'était encore que simple diacre. Sur cette réponse ces factieux, après avoir donné leur avis chacun en particulier, condamnèrent Cécilien sans l'avoir entendu. Il fallait, dit saint Optat, ou le chasser de son siége comme coupable, ou communiquer avec lui comme innocent. Toute l'église était pleine de peuple, la chaire épiscopale remplie, et à sa place ordinaire, l'autel, sur lequel saint Cyprien, Lucien et tous les autres évêques, amis de la paix, avaient offert le sacrifice. Telle a été l'origine du schisme : c'est ainsi que l'on a élevé autel contre autel, et que l'on a procédé à une ordination illégitime. Majorin, domestique de Lucille, qui avait été lecteur dans la diaconie de Cécilien, est ordonné évêque par les traditeurs. Il est donc manifeste que Majorin et les traditeurs qui l'ont ordonné sont sortis de l'Eglise, et qu'ils sont les auteurs du schisme. Aussi, avant de se séparer, écrivirent-ils dans toutes les parties de l'Afrique, pour détourner les fidèles de la communion de Cécilien, en l'accusant, lui et Félix d'Aphtonge, son consécrateur, du crime dont eux seuls s'étaient rendus coupables.

Saint Optat montre que le schisme est un crime plus grand que le parricide et l'idolâtrie, et qu'il mérite un châtiment semblable à celui de Coré, Dathan et Abiron, engloutis tout vivants dans les enfers, pour avoir voulu usurper le sacerdoce et diviser le peuple de Dieu. Comme les donatistes auraient pu se dire innocents de ce crime, parce qu'ils n'avaient pas subi la même punition, le saint auteur répond que Dieu a laissé dans le châtiment de chaque faute un modèle du supplice dont il punira ceux qui le commettront à l'avenir. Il a puni les premiers prévaricateurs pour servir d'exemple, et il réserve les seconds à son jugement. Toutefois, il ne se contente pas d'avoir convaincu les donatistes, il entreprend de justifier Cécilien. Il prouve qu'il est innocent par le concile de Rome qui avait condamné Donat. Il remarque aussi que malgré les reproches qu'ils adressaient aux catholiques de recourir à la puissance séculière, les donatistes avaient eux-mêmes demandé des juges à l'empereur Constantin, et que ce prince leur avait répondu tout en colère : « Vous me demandez des juges, à moi qui attends le jugement du ciel. » Pourtant il leur donna pour juges Materne, évêque de Cologne, Réthice d'Autun et Marin d'Arles. Ces juges se rendirent à Rome, où ils tinrent un concile avec Miltiade et quinze évêques italiens. Donat y fut condamné sur sa confession pour avoir rebaptisé et réordonné des évêques qui avaient succombé dans la persécution. Les témoins qu'il avait produits contre Cécilien ayant déclaré qu'ils n'avaient rien à dire contre ce pontife, il fut renvoyé absous, de l'avis de tous les évêques, et surtout par Miltiade, qui formula les conclusions du jugement. Les donatistes en ayant appelé à l'empereur, celui-ci s'écria dans son indignation : « O fureur étrange ! ils en appellent comme on le fait dans les procès des païens. » Cependant l'empereur retint Cécilien à Bresse, à la sollicitation de Philumène, partisan de Donat. On renvoya en Afrique deux évêques nommés Eunome et Olympius, pour déclarer de quel côté se trouvait l'Eglise catholique. Ces deux évêques, arrivés à Carthage, furent entravés par le parti de Donat; toutefois ils se déclarèrent en faveur de Cécilien. Mais Donat, malgré sa parole donnée, s'étant rendu à Carthage, Cécilien, qui n'était resté à Bresse que pour le bien de la paix, revint en diligence veiller à la garde de son troupeau. Nous avons vu ailleurs que pendant l'absence de ces deux antagonistes, Olympius et Eunome, après un séjour d'un mois et demi à Carthage, avaient déclaré que le jugement rendu à Rome en faveur de Cécilien contre Donat ne pouvait être infirmé. Félix d'Aphtonge, consécrateur de Cécilien, fut justifié et reconnu parfaitement innocent du crime dont les donatistes l'accusaient, d'avoir livré les saintes Ecritures. Saint Optat rapporte tout au long la sentence qu'Elien, proconsul d'Afrique, prononça en cette occasion; et il infère, tant de cette procédure que de ce qui s'était passé à l'égard de Cécilien, que les accusations de Parménion et des autres donatistes retombaient sur lui et sur ceux de son parti.

Deuxième livre. — Dans le second livre, saint Optat se propose de montrer que l'Eglise catholique est une; qu'elle n'est ni chez les hérétiques, ni chez les schismatiques, ni renfermée dans une partie de l'Afrique, comme les donatistes le préten-

daient. Elle est une, puisque Jésus-Christ l'appelle son épouse et sa colombe; elle est une, non à cause des personnes qui en sont les membres, mais à cause des sacrements dont elle est la dispensatrice. Or, dès qu'elle est une, elle ne peut être ni chez les hérétiques, ni chez les schismatiques, et elle ne peut avoir son siége qu'en un lieu. Parménion soutenait que l'Eglise se trouvait chez les seuls donatistes, parce qu'il n'y avait qu'eux qui fussent innocents du crime d'avoir livré les saintes Ecritures. Sur quoi saint Optat le presse par cet argument : « Pour que l'Eglise ne puisse être que chez vous et dans le coin de l'Afrique que vous habitez, il faut qu'elle ne soit point dans la partie de l'Afrique où nous sommes; il faut qu'elle ne soit ni dans les Espagnes, ni dans les Gaules, ni dans l'Italie, ni dans les trois Pannonies, ni dans la Dace, la Mœsie, la Thrace, l'Achaïe, la Macédoine, la Grèce, le Pont, la Galatie, la Cappadoce, la Pamphilie, la Phrygie, la Cilicie, dans les trois Syries, dans les deux Arménies, dans l'Egypte, dans la Mésopotamie, et dans un nombre presque infini d'îles et de provinces, où on ne vous rencontre point. Où donc alors sera la propriété de ce nom de catholique, qui lui a été donné parce qu'elle était répandue partout. Car si vous confinez, selon votre bon plaisir, l'Eglise dans un petit coin de terre, si vous lui enlevez toutes les nations, sur qui se répandront les mérites du Fils de Dieu? où sera cet héritage que le Père lui a donné, en lui disant : *Je vous donnerai les nations pour héritage et toute l'étendue de la terre pour possession.* Pourquoi infirmez-vous une telle promesse et mettez-vous comme dans une prison l'étendue des royaumes? Pourquoi prescrivez-vous des bornes à l'empire du Fils, après que son Père lui a promis toute la terre, sans en excepter une seule partie? Comment prétendez-vous persuader aux hommes que l'Eglise est chez vous seuls, quand vous ôtez à Jésus-Christ ce qu'il a mérité, et que vous lui refusez ce qui lui a été donné par son Père? Oh ! que votre présomption est ingrate et insensée! Jésus-Christ vous invite avec tous les autres à entrer dans la participation de son royaume; il vous invite à devenir ses cohéritiers, et vous travaillez à le frauder de l'héritage que son Père lui a accordé; vous ne lui laissez qu'une partie de l'Afrique, et vous lui refusez tout l'univers que son Père lui a donné. » A ce raisonnement saint Optat ajoute plusieurs autorités de l'Ecriture, sur l'étendue de l'Eglise dans toutes les parties du monde. Il vient ensuite aux marques qui caractérisent l'Eglise véritable et la distinguent de toutes les autres sectes.

La première de ces marques est la chaire épiscopale, c'est-à-dire, la succession des évêques : Parménion lui-même en convenait. « Vous ne pouvez nier, lui dit-il, que saint Pierre, le premier des apôtres, n'ait établi une chaire épiscopale à Rome. Cette chaire est unique, afin que toutes les autres conservent l'unité par l'union qu'elles ont avec elle; de sorte que quiconque élève une chaire contre celle-là, est schismatique et pécheur. C'est donc dans cette chaire unique, qui est la marque de l'Eglise, que saint Pierre a été le premier assis. A saint Pierre a succédé saint Lin, et ainsi des autres jusqu'à Damase, qui est présentement notre confrère, par le moyen duquel toutes les Eglises du monde sont unies avec nous dans une même communion, par l'échange de lettres et de correspondances spirituelles. Vous autres, qui voulez vous faire passer pour l'Eglise, cherchez l'origine de votre chaire. Vous nous direz que vous participez quelque peu à l'Eglise Romaine; c'est une branche de votre erreur qui vient de la souche du mensonge et non pas du tronc de la vérité. Si on demande à Macrobe dans quelle chaire il est assis, peut-il dire que c'est dans la chaire de saint Pierre? Il ne l'a peut-être jamais vue, et sans aucun doute, il ne s'est jamais approché du tombeau des apôtres. Saint Pierre et saint Paul sont dans l'Eglise de Rome. Dites-moi si jamais il a pu y entrer; s'il a jamais offert le sacrifice dans le lieu où il est certain que leurs reliques reposent. Il faut donc que Macrobe, votre frère, avoue qu'il est assis sur le siége d'Encolpius; et si l'on pouvait interroger cet Encolpius, il répondrait qu'il a succédé à Boniface de Dalles, comme ce Boniface, à un nommé Victor de Garbe que vous avez envoyé en Afrique. Ce Victor est un fils sans père, un disciple sans maître, un suivant sans prédécesseur, un pasteur sans troupeau, un évêque sans peuple. Car on ne peut pas appeler troupeau ni peuple un petit nombre de gens qui n'avaient pas une des quarante églises qui sont à Rome, pour y tenir leurs assemblées, et qui furent obligés de fermer une des cavernes qui sont hors de la ville pour y faire leur conventicule. »

Optat ne s'étend pas autant sur les autres marques de l'Eglise qui sont fort obscures; mais il s'arrête particulièrement sur son étendue. « Pourquoi, dit-il, voulez-vous qu'une infinité de Chrétiens qui sont en Orient et en Occident ne soient point de l'Eglise? Vous n'êtes qu'un petit nombre de rebelles qui vous opposez à toutes les Eglises du monde, avec lesquelles vous n'avez point de communion. Vous êtes encore convaincus de mensonge par les sacrifices que vous offrez; car je ne crois pas que vous omettiez la prière solennelle que l'on fait ordinairement dans les sacrifices; je ne doute pas que vous ne disiez que vous offrez le sacrifice pour l'Eglise qui est une et répandue par toute la terre. Or, cette prière vous convainc de mensonge; car, comment offrez-vous pour une seule Eglise, quand vous l'avez divisée en deux? Comment pouvez-vous offrir pour toute l'Eglise, vous qui ne faites pas partie de l'Eglie universelle? »

Parménion reprochait aux Catholiques

d'exercer contre eux des violences et des persécutions, et concluait de là qu'ils ne pouvaient être la véritable Eglise, parce qu'elle ne peut être cruelle ni se nourrir du sang et de la chair des saints. Saint Optat lui répond, que l'Eglise ne les a jamais persécutés, et qu'il ne peut nommer personne qui l'ait fait. Il fait même retomber ce reproche sur les donatistes, en remarquant que du temps de l'empereur Constantin, l'Eglise jouissait d'une paix profonde. Tous ses membres vivaient dans une merveilleuse union; il était défendu aux païens d'exercer leurs cérémonies sacriléges; le diable gémissait enfermé dans leurs temples, et les donatistes avaient été exilés dans des pays étrangers, pour les mettre hors d'état de troubler la paix de l'Eglise. Mais aussitôt que Julien l'Apostat eut été déclaré empereur, ils lui demandèrent la permission de retourner dans leur pays, ce qu'il leur accorda d'autant plus volontiers, qu'il les savait très-propres à répandre le trouble dans la société des fidèles. Le même édit qui fit ouvrir les temples des idoles leur rendit la liberté; et ils ne l'eurent pas plutôt obtenue, qu'ils exercèrent des violences horribles en Afrique. Il accuse les donatistes d'avoir déchiré les membres de l'Eglise, d'avoir chassé les évêques, de s'être emparés des temples, d'avoir commis des meurtres, d'avoir tué deux diacres au pied des autels, d'avoir déchiré les vêtements des hommes, traîné des femmes, étouffé des enfants, et violé enfin ce qu'il y avait de plus saint et de plus sacré. « Vos évêques, lui dit-il, firent jeter l'Eucharistie à des chiens, et l'on vit presqu'incontinent des marques de la colère de Dieu; car ces chiens, devenus enragés, se sont jetés sur leurs maîtres, et les ont déchirés, comme des voleurs qu'ils n'eussent point connus. La justice de Dieu semblait se servir de leurs dents pour punir le sacrilége. Ils ont fait jeter également par une fenêtre une bouteille pleine du saint chrême, afin de la casser; mais quoiqu'elle eût été précipitée d'un lieu fort élevé, soutenue par les anges, elle tomba sur des pierres sans se briser. » Il accuse encore un autre évêque du parti, nommé Félix, d'avoir abusé d'une vierge, à qui il avait lui-même donné le voile, et d'avoir ensuite privé de l'épiscopat et mis en pénitence, un ancien évêque catholique, âgé de soixante-deux ans. Il fait ensuite une digression sur la prétention que les donatistes affectaient de se faire passer pour saints et innocents. « D'où vous vient, leur dit-il, cette sainteté que l'apôtre saint Jacques n'a osé s'attribuer à lui-même, puisqu'il dit : *Si nous affirmons que nous n'avons point de péché, nous nous trompons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous?* Celui qui parle ainsi se remet avec prudence à la miséricorde de Dieu. Car un Chrétien peut bien vouloir le bien et s'efforcer de marcher dans la voie du salut; mais il ne peut pas être parfait par lui-même. L'homme a beau travailler, il reste toujours à Dieu quelque chose à finir pour le perfectionner; et il est nécessaire qu'il vienne au secours de l'homme dans sa faiblesse, parce qu'il est la perfection, et qu'il n'y a que Jésus-Christ, Fils de Dieu qui soit parfait. Tous les autres hommes ne sont parfaits qu'à moitié. C'est à nous de vouloir, c'est à nous de courir, mais c'est à Dieu de couronner nos efforts en nous donnant la perfection. Jésus-Christ ne nous a point donné une sainteté consommée; il s'est seulement contenté de nous la promettre. » Optat revient ensuite à son sujet et continue de reprocher aux donatistes les crimes et les sacriléges qu'ils avaient commis. Il les accuse d'avoir exorcisé et lavé les murailles des Eglises, d'avoir brisé des autels, d'avoir jeté l'Eucharistie aux chiens, d'avoir exigé du peuple qu'il prêtât serment en leur nom, d'avoir rasé des évêques et de les avoir mis en pénitence; de n'avoir épargné ni les prêtres, ni les diacres, ni les fidèles; d'avoir calomnié des innocents, d'avoir mis les Chrétiens en pénitence, malgré eux, et enfin d'avoir fait une infinité de choses contre la piété et la charité chrétienne.

Troisième livre. — Le but que saint Optat se propose, dans son troisième livre, est de justifier les catholiques de certaines violences qu'on les accusait d'avoir commises pour procurer la réunion des donatistes. Il ne dissimule pas que ceux qui y travaillèrent les premiers n'aient agi avec rigueur en beaucoup d'occasions; mais il soutient qu'on doit moins s'en prendre à eux qu'aux chefs du parti schismatique. En effet, s'il y a eu quelques violences commises par Macaire, ce sont les prédécesseurs des donatistes qui y ont donné lieu, puisque leur conduite séditieuse a obligé ce gouverneur à demander du secours. Aussitôt qu'ils ont vu ce secours arrivé, ils se sont tous enfuis. Mais il soutient que l'Eglise n'a nullement contribué à cette persécution. Rien de tout cela ne s'est fait par son conseil; elle ne l'a point souhaité, elle n'en a rien su, elle n'y a nullement contribué, et la seule justice de Dieu a attiré cette persécution sur les donatistes, pour venger les eaux du baptême, qu'ils avaient déshonorées. Et à ce propos, l'auteur fait une digression fort obscure sur le baptême et sur l'Eglise. Rentrant ensuite dans son sujet, il dit que Macaire et Paul n'avaient point été envoyés par Constantin pour persécuter les donatistes, mais pour apporter des aumônes. C'est Donat le premier qui s'était emporté contre eux, en leur demandant avec un orgueil insupportable ce que l'empereur avait de commun avec l'Eglise. « Dès ce temps, dit-il, il avait dessein de faire injure aux rois et aux princes de la terre, contre le précepte de saint Paul, qui commande de prier pour eux, afin que nous puissions mener une vie tranquille. Car, ajoute-t-il, la république n'est pas dans l'Eglise, mais l'Eglise dans la république, c'est-à-dire dans l'empire romain, qui alors gouvernait le monde. Ainsi saint Paul a raison de dire qu'il faut prier pour les rois,

quand bien même ils seraient païens. Mais combien plus de respect devait-on porter à un prince chrétien, religieux et craignant Dieu, et qui envoyait des aumônes aux pauvres! Pourquoi donc Donat s'est-il mis en fureur? Pourquoi a-t-il refusé les aumônes que l'empereur avait envoyées? Ses officiers annoncèrent qu'ils allaient les distribuer dans leurs provinces à ceux qui voudraient les recevoir, et Donat leur déclara qu'il avait écrit partout pour faire défense de les accepter. Est-ce ainsi qu'il subvenait à la nécessité des pauvres? Dieu dit : *C'est moi qui ai fait le riche et le pauvre.* Dieu ne pouvait-il pas donner des richesses aux pauvres? Oui; mais s'il eût donné des biens à tout le monde, les pécheurs n'auraient pas eu moyen d'expier leurs fautes; car il est écrit que, *comme l'eau éteint le feu, de même l'aumône éteint le péché.* Les choses étant ainsi, quel jugement doit-on porter de celui qui a voulu donner et de celui qui a voulu entraver ces dons? Qu'eût répondu Donat, si Dieu lui eût dit : Evêque, que pensais-tu de Constantin? Ou tu l'as pris pour un innocent, ou tu l'as pris pour un pécheur. Si tu l'as cru innocent, pourquoi n'as-tu pas voulu recevoir ses présents? Et si tu l'as cru pécheur, pourquoi ne lui as-tu pas permis de faire des aumônes, puisque c'est pour le pécheur que j'ai fait le pauvre? »

Optat ajoute que Donat avait joint l'orgueil à la dureté. Il voulait se faire considérer comme le prince et le souverain de Carthage. Il s'élevait au-dessus de l'empereur, quoiqu'au-dessus de l'empereur il n'y ait que le Dieu qui fait les rois. Il méprisait ses confrères, dont il rejetait les oblations. Il faisait jurer en son nom, comme s'il eût été un Dieu; et il voulait que ceux de son parti l'adoptassent à la place du nom de Jésus-Christ. Il prouva dans la suite que non-seulement les donatistes se sont attiré la persécution par leur mépris affecté de l'empereur et par leur orgueil, mais aussi qu'ils ont commencé la guerre. Ce fut Donat de Bagaïe, le premier, qui rassembla une troupe de séditieux, choisis parmi les agnostiques ou circoncellions, pour empêcher Paul et Macaire de distribuer leurs aumônes. Saint Optat décrit les violences horribles de ces désespérés, et montre que les soldats, qui n'étaient venus que pour arrêter ces désordres, se voyant attaqués, avaient été obligés de se défendre et de les maltraiter. L'Eglise n'avait eu aucune part à cette répression, et ces séditieux ne devaient s'en prendre qu'à eux-mêmes. Il va plus avant, et il montre que c'est avec justice qu'ils ont souffert ces maux, puisqu'ils rompaient l'unité de l'Eglise. La persécution qu'on leur avait fait souffrir était donc un mal nécessaire, pour procurer le bien de la paix et de l'union. Du reste, cette conduite était autorisée par les exemples de Moïse, qui avait fait mourir trois mille hommes pour avoir adoré le veau d'or; par celui de Phinées, qui avait tué deux personnes, parce qu'elles avaient violé la loi de Dieu en commettant un adultère; et par celui d'Elie, qui avait fait périr quatre cent cinquante faux prophètes. — A ces exemples, les donatistes répondaient qu'il fallait mettre une grande différence entre l'esprit de l'Ancien et celui du Nouveau Testament. Jésus-Christ a défendu dans l'Evangile de se servir du glaive, lorsque saint Pierre tira son épée pour abattre l'oreille de Malchus. — Optat soutient, au contraire, que cette action s'explique par les circonstances dans lesquelles saint Pierre se trouvait placé : Jésus-Christ était venu pour souffrir et non pour se défendre; si saint Pierre eût réussi à l'arracher aux soldats qui s'étaient saisis de sa personne, les hommes n'eussent pas été délivrés par la mort du Messie. Mais, comme il se défiait de la vérité de cette première réponse, qui en effet n'est pas des plus solides, il a recours à une autre solution, et il soutient que Macaire ne s'était pas servi du glaive, comme saint Pierre, et qu'il n'avait suscité aucune persécution semblable à celle des empereurs païens. Il avait seulement voulu obliger les Chrétiens à entrer tous dans l'Eglise et à prier un même Dieu dans un esprit de paix et d'union. Donc ceux qui avaient souffert en cette circonstance n'étaient pas des martyrs, puisqu'ils n'avaient pas la charité, sans laquelle on ne peut recevoir la couronne; et ces vexations ne pouvaient passer pour une persécution contre l'Eglise, mais comme la punition méritée de quelques rebelles. Il reproche aux donatistes d'avoir obligé les catholiques à se déclarer païens, afin de les rebaptiser. Il remarque que lors du voyage de Paul et Macaire en Afrique, ils avaient fait courir le bruit que ces deux officiers devaient placer une image de l'empereur sur l'autel, au moment du sacrifice, et que cependant il ne s'était rien produit de semblable. Ceux même de leur parti qui avaient assisté à ces sacrifices avaient reconnu que c'était une calomnie, et ils n'avaient remarqué rien autre chose que les cérémonies ordinaires de l'Eglise : on n'avait ni diminué ni ajouté, c'est-à-dire rien changé au sacrifice. Il revient encore sur Macaire, et il se propose cette objection : Si les catholiques n'ont pas approuvé l'action de Macaire, ils ont dû l'excommunier; or, ils ne l'ont point fait, ils se sont donc rendus coupables de son crime. Il répond que Macaire, n'étant revêtu d'aucun caractère sacré, n'a point communiqué comme évêque avec les autres évêques : par conséquent, l'ordre ecclésiastique n'a point été souillé par sa communion, parce qu'un laïque n'a pas le droit de prêcher ni d'enseigner; tandis qu'un évêque parle au peuple avec autorité, en commençant et en finissant toujours son discours au nom de Dieu. Les donatistes ajoutaient que Macaire ne devait pas même communiquer avec les laïques. Optat répond que, étant ministre de la volonté de Dieu, et faisant les fonctions de juge, revêtu de l'autorité séculière, l'Eglise ne devait pas l'excommunier. Au reste, ce qu'il avait fait pouvait se soutenir par les exemples de

Moïse et de Phinées; et encore qu'on avouerait qu'il s'était rendu coupable, l'Eglise n'avait pas pu l'excommunier qu'il ne fût accusé. Or, il ne s'était pas rencontré d'accusateur, il n'avait point confessé son crime : les juges ecclésiastiques n'avaient donc pu le condamner, puisqu'il est défendu à une même personne d'être tout ensemble et l'accusateur et le juge.

Quatrième livre. — Le quatrième livre répond à ce que Parménion avait dit de l'huile et des sacrifices des pécheurs, comprenant sous ce nom les catholiques, dont il voulait que l'on fûie les sacrifices, ainsi qu'il est marqué dans Isaïe, chapitre LVI, et dont on devait éviter l'onction, comme le commande le psaume CXL. Après les avoir avertis, dans son exorde, que les hommes ne doivent point se condamner mutuellement, mais attendre le jugement de Dieu, et les avoir exhortés à vouloir bien accepter la qualité de frères que les catholiques consentaient à leur accorder, saint Optat montre que les reproches qu'ils font à l'Eglise retombent plutôt sur eux que sur les catholiques ; et, pour le prouver, il rapporte tous les signes par lesquels Dieu fait reconnaître le pécheur dans le psaume XLIX. Dieu dit au pécheur : *Pourquoi annoncez-vous ma loi? Pourquoi ouvrez-vous votre bouche pour parler de mes préceptes? Vous qui haïssez la discipline, et qui avez rejeté ma parole, vous vous étiez posé contre votre frère et vous parliez contre lui. Si vous voyiez un voleur, vous courriez avec lui et vous vous rendiez le compagnon des adultères.* Il montre que les donatistes ne peuvent s'excuser d'aucune de ces fautes ; qu'ils haïssent la discipline, puisqu'ils fuient la paix, qu'ils rebaptisent et qu'ils dépouillent les évêques du sacerdoce. Ils parlent dans leurs chaires contre leurs frères, parce que, sous prétexte d'enseigner l'Evangile, ils disent des injures aux catholiques et inspirent de la haine contre eux à ceux qui écoutent leurs sermons. Ils veulent leur persuader que, suivant le précepte de l'Apôtre, il faut les éviter, ne pas les saluer ni leur rendre le salut, quoique cette recommandation ne doive s'entendre que des hérétiques, dont le discours se glisse comme un serpent. Ils se joignent aux voleurs, puisqu'ils s'entendent avec le démon pour enlever une partie du troupeau de Jésus-Christ. Ce passage est décrit d'une manière très-agréable. « Tout homme qui vient au monde, dit-il, quoiqu'il naisse de parents chrétiens, est rempli de l'esprit immonde qu'il faut chasser par le baptême. C'est ce qui se pratique par l'exorcisme, qui chasse cet esprit et le force à fuir dans les lieux écartés. Après cette cérémonie, le cœur de l'homme devient une demeure très-pure; Dieu y entre et y habite, suivant cette parole de l'Apôtre : *Vous êtes le temple de Dieu.* Quand, en les rebaptisant, vous les exorcisez de nouveau et que vous dites : *Maudit, sors de cet homme,* c'est à Dieu que vous parlez ainsi ; vous le chassez ignominieusement de cet homme, et le diable rentre dans son cœur. » Ce passage de saint Optat est très-précis, et prouve admirablement l'existence du péché originel et l'antiquité des exorcismes dans l'Eglise. Enfin il montre que les donatistes se rendent les compagnons des adultères, parce qu'ils se sont séparés de l'Eglise, la seule épouse légitime de Jésus-Christ, pour s'unir avec des adultères. Il vient ensuite au passage tiré du psaume CLX : *Que l'huile du pécheur n'oigne point ma tête,* et il remarque qu'il ne doit s'appliquer qu'à Jésus-Christ. C'est une prière, et non pas un précepte ; un souhait, et non pas un commandement. Enfin il explique encore deux autres passages que Parménion avait avancés contre les catholiques ; et il montre que le premier s'entend des hérétiques compris sous le nom d'adultères, et le second des Juifs, et que par conséquent ni l'un ni l'autre ne conviennent à l'Eglise.

Cinquième livre. — Dans le cinquième livre, saint Optat, après avoir fait une récapitulation des précédents, traite du baptême. Il dit que les donatistes ne peuvent sans profanation le réitérer, puisque Jésus-Christ, qui l'a institué, commande de ne le conférer qu'une fois. Il approuve les louanges que Parménion avait données à ce sacrement, en l'appelant *la vie des vertus, la mort des vices, la naissance immortelle, l'acquisition du royaume du ciel, le port de l'innocence et le naufrage des péchés.* Mais il ajoute que ce n'est point celui qui confère le baptême qui communique ces grâces, mais la foi de celui qui le reçoit et la vertu de la Trinité. Il fait ici une réflexion très-remarquable sur la règle à suivre dans toute contestation ecclésiastique. « On demande, dit-il, s'il est permis de réitérer un baptême donné au nom de la sainte Trinité ? Vous soutenez que cela est permis; nous disons que cela est défendu. Les peuples sont en balance entre votre affirmation et notre négation. Qu'on ne nous croie ni les uns ni les autres ; nous sommes tous des hommes, sujets à nous tromper : cherchons des juges. Mais où les trouver? Si ce sont des Chrétiens, ils sont ou de votre parti ou du nôtre, et par conséquent ils ne peuvent être juges de notre différend. Il faut donc chercher un juge en dehors du christianisme. Mais s'il est païen, il ne connaîtra pas nos mystères ; s'il est Juif, il sera ennemi du baptême des Chrétiens. Il n'y aura donc point de juges sur la terre, et nous sommes réduits à en chercher un au ciel. Mais pourquoi avoir recours au ciel, puisque nous avons le Testament de notre Père sur la terre ? Cherchons sa volonté dans l'Evangile, qui nous apprend que celui qui a été une fois lavé n'a plus besoin de l'être. C'est pourquoi, ajoute-t-il, nous ne rebaptisons point ceux que nous avons baptisés, quand ils reviennent à nous. » Il prouve encore qu'on ne doit pas le faire, parce qu'il n'y a qu'une même foi, un même Jésus-Christ et un même sacrement de baptême. On doit considérer dans ce sacrement trois choses : la Trinité, la foi de celui qui le reçoit et la personne qui

le confère. La Trinité est la première chose absolument nécessaire, sans laquelle il n'y a point de sacrement; la foi de celui qui est baptisé n'est pas moins nécessaire, parce qu'elle doit toujours être la même; mais il n'y a pas la même urgence que le ministre soit fidèle et juste, parce qu'on change tous les jours de ministres, parce que c'est Jésus-Christ qui baptise, et que le ministre ne doit point s'attribuer l'effet du sacrement, qui n'est dû qu'à Dieu seul; et enfin, parce que les sacrements sont saints et qu'ils sanctifient par eux-mêmes sans que la sainteté du ministre y contribue. Optat prouve cette vérité par plusieurs raisons, et cite en sa faveur plusieurs témoignages. Il remarque, en passant, que ceux qui avaient été baptisés par saint Jean, avant que Jésus-Christ eût établi la loi du baptême, n'avaient point été rebaptisés. Enfin, il s'efforce de prouver que la foi de celui qui reçoit le baptême est nécessaire pour la validité du sacrement; ce qui, bien entendu, ne peut s'entendre que des adultes, et non de toutes les personnes baptisées indistinctement.

Sixième livre.—On peut diviser le sixième livre de saint Optat en deux parties. Dans la première il met en évidence la folie des donatistes, qui était allée jusqu'à briser, renverser et raser les autels des catholiques; « ces autels, dit-il, qui ont porté les offrandes du peuple et les membres de Jésus-Christ, sur lesquels on a invoqué le Dieu tout-puissant, sur lesquels le Saint-Esprit est descendu, où les fidèles ont reçu le gage du salut éternel, l'appui de la foi et l'espérance de la résurrection; ces autels, sur lesquels il est défendu d'apporter d'autres offrandes que celles de la paix. Car qu'est-ce que l'autel, si ce n'est le lieu où reposent le corps et le sang de Jésus-Christ? Que vous avait fait Jésus-Christ, dit-il encore aux donatistes, pour briser les autels sur lesquels il repose en certain temps? Pourquoi rompre les tables sacrées où Jésus-Christ avait fait sa demeure? Vous avez imité le crime des Juifs; ils ont fait mourir Jésus-Christ sur la croix, et vous, vous l'avez frappé sur l'autel. Si vous croyez que l'Eucharistie des catholiques est sacrilége, au moins deviez-vous respecter les anciennes offrandes que vous avez vous-mêmes déposées sur ces autels. » A cette occasion, il leur fait cette plaisante objection: « Tous les fidèles, dit-il, savent que l'on met sur l'autel des linges, pour célébrer les saints mystères. L'Eucharistie ne touche point au bois de l'autel, mais à ses linges. Pourquoi donc briser, pourquoi raser, pourquoi brûler ce bois? Si le voile peut être pénétré, pourquoi le bois ne pourrait-il pas l'être? Pourquoi la terre ne le sera-t-elle pas? Ainsi si vous rasez l'autel, je vous conseille de creuser la terre aussi et d'y faire une grande fosse, pour pouvoir offrir dans un lieu plus pur. Mais prenez garde de creuser jusqu'aux enfers, où vous rencontrerez vos maîtres, Coré, Dathan et Abiron. » C'est ainsi que le saint docteur se raille de la folie des donatistes; mais il passe bientôt de la raillerie à des reproches sanglants: « Vous avez encore augmenté votre sacrilége, en brisant les calices qui portaient le sang de Jésus-Christ; vous les avez fondus pour en faire des lingots d'or ou d'argent, que vous avez vendus dans des foires au premier venu qui se présentait pour les acheter. Sacriléges que vous êtes, vous n'avez eu aucun respect pour ces calices, dans lesquels vous aviez vous-mêmes offert. Peut-être que des femmes débauchées les ont achetés pour s'en servir! peut-être que des païens les ont pris pour en faire des vases avec lesquels on offre l'encens aux idoles! O crime énorme! ô impiété inouïe! » Cette invective montre le respect que l'on portait alors à la sainte Eucharistie, et prouve jusqu'à l'évidence qu'on ne la considérait pas seulement comme du pain et du vin, mais comme le corps et le sang de Jésus-Christ. A ces reproches les donatistes répondaient que ces vases ayant été touchés par des personnes souillées, étaient devenus impurs, suivant cette parole du prophète Aggée: *Ce qui est touché par un impur devient impur.* Optat leur répond à son tour, que les catholiques ne sont souillés d'aucun crime; qu'ils n'ont point sacrifié aux idoles et qu'on ne peut leur faire aucun reproche. La seule chose qui puisse les rendre odieux aux donatistes, c'est qu'ils ont aimé la paix et recherché l'union. Ils sont unis de communion avec toutes les églises du monde, qu'on ne peut accuser d'être souillées; mais quand bien même les catholiques auraient été impurs, les vases qu'ils avaient touchés, en invoquant le nom de Dieu ne le seraient pas, et ce nom sacré sanctifierait même ce qu'il y aurait d'impur. L'attouchement d'une personne a moins de pouvoir pour rendre un vase impur, que n'en a l'invocation de Dieu pour le purifier, puisque c'est l'invocation et non pas l'attouchement qui sanctifie.

Dans la seconde partie, l'auteur reproche aux donatistes d'avoir mis en pénitence des vierges consacrées à Dieu; de leur avoir fait quitter les insignes de leur profession; de les avoir contraintes à en demander une nouvelle, et de les avoir fait entrer de force dans la vie commune. Il parle d'une petite mitre d'étoffe que les vierges portaient sur la tête, avec le voile qui la couvrait, et il dit que ces ornements étaient des marques de la virginité dont elles avaient fait profession. Les donatistes les ayant enlevées aux vierges pour les mettre en pénitence, avaient été cause que plusieurs personnes leur avaient fait violence pour les épouser. Il ajoute que ces sectaires ont emporté de force les ornements et les vases sacrés; qu'ils ont lavé avec de l'eau salée les palles, les murailles et le pavé des églises. Il se moque de leur simplicité; il leur demande pourquoi ils ont lavé les palles et non le livre des Evangiles? Pourquoi ils ont lavé les murailles qu'on ne fait que regarder; pourquoi ils ne lavent pas le pavé des rues, et comment ils peuvent se servir de l'eau

dans laquelle les catholiques se sont lavés. Enfin il les accuse de s'être emparés de cimetières et d'avoir empêché qu'on y enterrât les catholiques. « Pourquoi maltraiter ainsi les morts, leur dit-il, pour épouvanter les vivants? Pourquoi leur refuser la sépulture? Pourquoi se quereller avec un mort? Encore que vous pourriez empêcher son corps d'être enterré avec les autres chrétiens, vous ne pourrez pas séparer son âme de la compagnie des saints qui sont avec Jésus-Christ. » Enfin le saint docteur avance que « les donatistes ont tellement oublié toutes règles, qu'ils corrompent tous ceux qui passent dans leur parti. De patients qu'ils étaient ils deviennent tout à coup des emportés; de fidèles ils deviennent perfides; de pacifiques ils deviennent querelleurs. Leur simplicité se change en tromperie; leur modestie se tourne en impudence; leur humilité se change en fierté. Dès qu'ils ont pris fait et cause avec vous, ils sollicitent les autres à entrer dans le parti, et accusent de paresse et de tiédeur ceux qui sont encore dans le sein de l'Eglise. Ils leur dressent des piéges et les font tomber dans le précipice avec eux.»

Septième livre. — Le septième livre, comme nous l'avons remarqué, n'est qu'une espèce de supplément aux six autres. Saint Optat réfute particulièrement l'objection des donatistes qui soutenaient que l'on ne pouvait se réunir avec les catholiques, parce qu'ils étaient les fils des traditeurs. Il atténue autant qu'il peut l'énormité de ce crime et montre qu'encore qu'il serait beaucoup plus grand, et que ceux à qui succèdent les évêques catholiques en seraient coupables, ils n'y auraient nullement participé. On ne pourrait le leur imputer ni l'alléguer contre eux, comme un sujet légitime de séparation. Il rappelle que l'on doit quelquefois souffrir des pécheurs dans l'Eglise, et dissimuler les fautes de ses frères, pour le bien de la paix. Il remarque qu'il n'y a personne qui soit exempt de péché; et qu'encore qu'il en aurait, on ne devrait pas se séparer de la société de ses frères, quoique pécheurs. Les apôtres ne se sont pas séparés de la communion de saint Pierre après son péché; au contraire, on lui a donné les clefs, afin qu'un pécheur ouvrit la porte du ciel à un innocent, pour apprendre aux innocents à ne pas la fermer aux pécheurs. On trouve encore dans ce livre plusieurs répétitions de ce qu'Optat avait dit ailleurs au sujet de Macaire, et de la persécution qu'on avait fait souffrir aux donatistes.

Telle est la substance des sept livres de saint Optat contre Parménion. Pour ne laisser aucun doute sur les faits qu'il avait avancés, il avait joint à son ouvrage un *Recueil de pièces justificatives*. Nous ne l'avons plus, mais il paraît que saint Augustin l'avait possédé, puisqu'il y renvoie dans son premier livre contre la lettre de Parménion.

On attribue à saint Optat plusieurs autres écrits qui n'ont jamais été imprimés. Son style est noble, véhément et serré; mais il n'est ni aussi net ni aussi poli qu'on pourrait le désirer. Il presse vivement ceux qu'il combat; il décrit d'une manière sensible les événements qu'il rapporte; il explique avec esprit les passages qu'il allègue. Il donne à ses pensées une tournure fine et délicate; ses expressions rendent parfaitement sa pensée, ses raisonnements sont subtils et ses narrations agréables. En un mot l'auteur se montre un homme d'étude et d'un esprit excessivement fécond en ressources. On ne peut se flatter de connaître les erreurs des donatistes quand on n'a pas lu les livres de saint Optat.

Ce traité, le seul écrit qui nous reste de lui, a été publié par Jean Cochlée, Mayence, in-folio, 1549. Cette première édition faite d'après un manuscrit défectueux, a été suivie de celles de François Baudoin, de Gabriel d'Aubespine, évêque d'Orléans, de Méric Casaubon, et de Philippe le Prieur; mais la plus belle, la meilleure et la plus complète, est celle qu'Ellies Dupin a publiée à Paris, in-folio, 1700, reproduite dans le même format à Amsterdam 1701, et à Anvers 1702. Le savant éditeur l'a enrichie d'une préface qui contient des recherches sur la vie et l'ouvrage de saint Optat et sur les différentes éditions imprimées jusqu'alors. Il y a joint deux dissertations, l'une sur l'histoire des donatistes, l'autre sur la géographie sacrée de l'Afrique. Il a aussi ajouté à ses notes celles des premiers éditeurs et rassemblé à la fin du volume, le recueil chronologique de tous les actes relatifs à l'hérésie des donatistes, depuis son origine jusqu'au pontificat de saint Grégoire le Grand. L'Eglise honore la mémoire de saint Optat le 4 juin.

ORIENT, ou ORIENTIUS, évêque d'Auch au ve siècle, était né de parents idolâtres, mais sitôt qu'il eut embrassé la religion chrétienne, il s'instruisit avec soin de la doctrine de l'Eglise, et la prêcha avec tant de succès que la plupart des païens, qui s'y trouvaient encore, en grand nombre, imitèrent son exemple, renoncèrent à leur culte superstitieux et reçurent le baptême. Orient était déjà avancé en âge et évêque d'Auch depuis quelque temps, lorsqu'en 439 Théodoric l'Ancien, roi des Goths, le pria de s'entremettre auprès de l'empereur pour en obtenir la paix. Sa mission fut couronnée par un heureux succès, et il eut le bonheur de rétablir le calme dans son pays. On ignore l'époque précise de sa mort, mais on convient généralement qu'on ne peut la retarder au delà de 450.

Mémoire. — On a, sous le nom de saint Orient, un ouvrage en vers élégiaques, intitulé *Mémoire* ou avertissement. Ce titre était assez dans le goût du temps, comme on le voit par ceux que nous avons de Marius Mercator et de saint Vincent de Lérins. L'ouvrage de saint Orient est divisé en deux livres, dont chacun renferme les principes d'une morale très-pure. C'est, à proprement parler, une institution qui nous

enseigne la voie qu'il faut suivre et celle qu'il faut éviter pour arriver à la vie éternelle. Il pose d'abord ce grand principe, que nous ne naissons que pour chercher et pour trouver Dieu qui a fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils renferment. Il faut donc croire en lui, comme il le veut, d'une foi religieuse, et l'aimer comme il le commande lui-même, de tout notre cœur, de tout notre esprit, de toutes nos forces. Il expose ensuite avec certains détails, les motifs qui rendent cette obligation pressante, en nous rappelant que c'est Dieu qui nous a faits ce que nous sommes, et qui nous prodigue tous les jours tous les biens et toutes les commodités de la vie. Il passe ensuite au précepte qui nous commande l'amour du prochain, et qui nous est enseigné par l'affection que les bêtes ont elles mêmes les unes pour les autres dans la même espèce. Il donne pour motifs à l'accomplissement de ces devoirs, l'espérance de la résurrection et de l'immortalité. Il insiste surtout sur l'obligation d'éviter la vue et le commerce des femmes. C'est par elles que le mal a commencé; c'est par elles que les plus sages et les plus forts ont été séduits. En leur attribuant la ruine des républiques les plus florissantes, saint Orient montre qu'il n'était pas moins versé dans la connaissance de l'histoire profane que de l'histoire sacrée. Il déclame fortement contre l'avarice et l'envie dont il fait une peinture saisissante : c'est l'envie qui a fait tomber les anges des hauteurs des cieux, dans des ténèbres profanes et sans fin; c'est elle qui fit verser presque tout le sang répandu depuis le sang d'Abel jusqu'au sang du Rédempteur, car elle est la mère de la guerre et de la discorde. Quant à l'avarice, il la représente infectant toute la terre; elle a tant d'empire sur le cœur de l'homme qu'il n'est point de crime si atroce que l'on ne puisse lui faire commettre à force d'or et d'argent. Mais nous avons beau faire, nous sommes entrés nus dans le monde, et nus nous en sortirons; nous n'y avons rien apporté; nous n'en remporterons rien; et cependant nous pouvons en remporter le double de tout ce que nous possédons, non pas en gardant pour nous nos richesses, mais en les donnant à Jésus-Christ dans ses pauvres. Fussions-nous pauvres nous-mêmes, nous pouvons encore lui donner, sinon de l'argent, de la nourriture, des vêtements, au moins un verre d'eau froide, pour le soulager dans son besoin. Si l'avarice n'a pas éteint en nous le sentiment de la foi, nous devons nous rappeler qu'un verre d'eau froide aura sa récompense.

Dans le second livre, l'auteur s'élève avec force contre la vraie gloire, dont le venin se répand tellement sur toutes nos actions, que nous donnons souvent à celles qui sont vicieuses le nom de vertu. Si nous voulons plaire à Jésus-Christ, nous ne devons pas mettre notre gloire dans l'approbation des hommes, mais la chercher dans l'humiliation même. Nous devons savoir souffrir les injures sans nous venger, à l'exemple de Jésus-Christ qui priait pour ceux qui le déchiraient de verges, et à l'imitation de saint Etienne et de saint Jacques, qui ont demandé grâce pour leurs persécuteurs. Il combat ensuite le mensonge, la gourmandise et l'ivrognerie surtout, dont il décrit d'une manière pathétique les suites funestes et honteuses. Il n'oublie pas l'abus que l'ivrogne fait de ses biens, en refusant d'y faire participer les pauvres, quand il pourrait les nourrir. Il fait une vive description des calamités dont les Gaules étaient alors affligées, et ce qu'il dit sur ce sujet, répond assez à ce qu'on en retrouve dans un poëme intitulé : *De la Providence*, et imprimé parmi les œuvres de saint Prosper. Quoique témoins de ces tristes événements, il trouve qu'ils ne faisaient pas sur les hommes de son temps une impression assez profonde, puisqu'ils ne suffisaient pas encore pour les porter à la vertu, et les préparer au compte terrible qu'ils auront à rendre à Dieu de toutes leurs actions. Il fait en passant l'éloge des martyrs, des saints prêtres, des pieux solitaires, qui, renonçant à toutes les faveurs du siècle, s'appliquent à mériter les récompenses éternelles : ce qui le conduit insensiblement à faire une vive description de la béatitude promise aux justes, et des supplices éternels réservés aux méchants. En suivant les instructions qu'il donne dans son poëme, on commencera, dit-il, à devenir enfants de Dieu; mais, pour avoir la foi parfaite, il faut encore nécessairement croire que Jésus Christ est un avec le Père et le Saint-Esprit, sans aucune différence entre les personnes, parce que ces trois noms marquent un même Dieu.

A la suite de ces deux livres, l'éditeur a publié quelques autres petits poëmes de saint Orient qui se trouvaient dans le même manuscrit. Ce sont de petites pièces détachées qui traitent de sujets de piété. Il y en a une sur la Trinité, une autre sur la Nativité du Sauveur, une troisième sur les différents noms qui lui sont attribués par l'Ecriture, et une quatrième sur l'explication de ces noms. Les autres sont des prières ou des cantiques, dont plusieurs se sont perdus, puisque l'inscription du manuscrit en promet vingt-quatre, et que l'on n'en possède que deux. Nous exprimerons d'un seul mot notre opinion sur le poëme de saint Orient, en disant qu'il est digne d'un saint pour les sentiments qu'il renferme. Quoique le style n'ait pas l'élévation de quelques autres poésies du commencement de ce siècle, il ne laisse pas toutefois d'être serré et nerveux, et n'a rien de barbare et de languissant. On trouve ses écrits dans la *Bibliothèque des Pères de Lyon*, et dans le tome V du *Thesaurus Anecdotarum* de dom Martène, Rouen, 1700-1717.

ORIGENE. — En étudiant l'histoire de l'esprit humain, ses traditions et ses monuments depuis la naissance du christianisme, on ne sait ce qui doit étonner davantage, ou la foi, la science, la sagacité, la soumission qui, dès l'aurore même de l'Eglise, ont tout

découvert, tout éclairci, tout reconnu, et enchaîné les derniers temps aux premiers, en maintenant, constamment visible, le flambeau de la lumière catholique; ou bien la subtilité et les égarements des Chrétiens successifs qui, cherchant sans cesse à s'écarter de l'unité universelle, ont cru et semblent même croire encore qu'il y avait des questions de dogmes, de rites, de doctrine et de conscience qu'ils pouvaient entendre et interpréter autrement qu'aux époques primitives, et, ce qui va plus loin encore, que les décisions de ces époques primitives, souveraines en matière de foi, à cause de leur proximité des enseignements de Jésus-Christ, de ses apôtres et de ses disciples, avaient été altérées et commentées dans un autre esprit que celui de la vérité et du maintien le plus fidèle de la doctrine et de la tradition évangélique.

Si ces dissidents que nous devons plaindre et éclairer, au lieu de les blâmer et de les maudire, voulaient au moins justifier leurs erreurs ou leurs accusations par ces vulgaires reproches d'ambition d'une part, et de crédulité de l'autre, nous serions sans doute bien fondés à leur répondre qu'ils les méritent eux-mêmes, peut-être encore plus que nous; car si, pendant les dix-neuf siècles de développements du christianisme, on peut remarquer, dans les quinze premiers, des exemples plus ou moins nombreux d'abus et de superstitions au milieu de l'exercice de la puissance catholique, il faut bien reconnaître d'abord, que, pendant la même époque, ceux qui résistaient à l'autorité des Pères, des conciles et des Papes, n'apportaient pas moins de préjugés, d'excès et d'ambition dans ces dissidences que leurs adversaires; et qu'ensuite, depuis plus de trois siècles, ce n'est pas du côté de l'Eglise catholique, qu'on peut trouver les ambitieux, les superstitieux, les spoliateurs, surtout quand on jette les yeux du côté de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la France, livrées à Luther, à Calvin, à Henri VIII, à Elisabeth, et à la révolution française, étendue par contre coup à l'Italie, au Portugal et à l'Espagne.

Mais le moment est passé sans doute de ces récriminations mutuelles. Elles ne pourraient servir qu'à envenimer et à obscurcir des questions que le fait, le raisonnement et l'esprit d'universelle fraternité, doivent seuls éclaircir maintenant. Des deux côtés, il faut établir avant tout, que si les uns et les autres nous sommes dans l'erreur, nous y sommes de bonne foi. Aujourd'hui, l'aigreur, les préventions, l'emportement et l'intérêt des discussions personnelles, sont ou doivent être éteints, ou écartés. Pour nous, nous sommes parfaitement disposés à admettre que la cause de la dissidence, plus ou moins ancienne, des communions séparées de l'Eglise catholique, provient uniquement du désir que les dissidents éprouvent de croire et de vivre sous une règle plus conforme aux préceptes de Jésus-Christ, aux leçons de ses apôtres, et aux doctrines des Pères et des docteurs de la foi, qui ont reçu ces leçons et ces préceptes dans toute leur pureté et dans toute leur valeur, pour les transmettre, sans affaiblissement, à la suite des générations chrétiennes. C'est là, pour nous aussi, nos convictions et nos espérances. Nous avons donc tous un égal intérêt à remonter aux sources du christianisme, à nous baigner dans les eaux de cette source salutaire, à nous y purifier de nos erreurs réciproques, afin d'assurer notre esprit dans les croyances qui doivent plus sûrement, nous conduire à la vie éternelle, cette grande affaire de la vie humaine.

Déjà, dans ce double but de lumière et de conciliation, un auteur moderne, Thomas Moore, Irlandais, catholique et orthodoxe, a publié le *Voyage spirituel* qu'il a fait à la découverte de la vérité chrétienne. Par des citations lucides et exactes, il a montré qu'il n'y avait rien dans le dogme, la doctrine et le rite de l'Eglise universelle, qui ne fût emprunté à la foi et aux pratiques de l'Eglise primitive, indiqué, recommandé ou prescrit par le fondateur, les disciples ou les martyrs du christianisme; et, comme dans les développements héréditaires de notre culte, la science et la sécurité ne peuvent nier que la tradition, conservée et éclaircie par les conciles généraux, n'ait été constamment observée, il en résulte qu'aujourd'hui encore, au milieu des révolutions, ou plutôt, malgré les révolutions survenues dans les langues, les mœurs, les usages, depuis dix-huit siècles, nous suivons toutes les prescriptions originaires, nous nous conformons aux règles instituées par ceux qui les ont reçues de la bouche céleste, et qu'il n'existe ni une question fondamentale, ni même une question simplement importante qui n'ait été examinée et décidée aux premiers temps chrétiens, et dont la décision ne soit accomplie par l'Eglise catholique.

Mais, tout estimable et tout fructueux que soit ce travail de Thomas Moore, qu'est-il et que peut-il être auprès des travaux originaux, des arrêts primitifs, des décrets expliqués des Pères et des docteurs ecclésiastiques qui touchent au berceau du monde chrétien? Peu de chose sans doute; et sans craindre de blesser les naturelles et justes prétentions de notre frère d'Irlande, nous pouvons le dire ici; ceux qui voudraient douter de la fidélité de ses citations et de ses rapprochements, ceux qui pourraient contester et rejeter son autorité sur ces matières, qu'auront-ils à dire à la vue du texte même des ouvrages dans lesquels ils ont cru, jusqu'ici, égarés par de faux enseignements, trouver la justification de leurs erreurs? Il faut bien pourtant que l'esprit et la bonne foi reconnaissent une autorité quelconque pour prononcer sur leurs doutes, pour fixer la vérité de la doctrine et du culte, pour assurer l'authenticité de la tradition, indépendamment des controverses et des commentaires insuffisants et intéressés

La réunion et le faisceau des discussions et des arrêts, ne laissent aucun échappatoire à l'erreur ou à la résistance. L'une et l'autre mériteraient alors d'être autrement qualifiées. Mais la lecture des Pères de l'Eglise, traduits aujourd'hui dans toutes les langues, venant appuyer de toute son autorité souveraine, sacrée, primitive et traditionnelle, les arguments de la raison chrétienne, ne permet plus désormais à personne de prononcer ou d'agir en ignorance de cause. Ce faisceau de témoignages, mis en évidence et sous les yeux de tout le monde, est comme le résultat d'un concile œcuménique, dont nul ne saurait attaquer les décrets, d'autant plus assuré, vénérable et obligatoire, que son siècle, ses vertus, ses lumières le mettent au-dessus de toutes les passions modernes. Qui donc, en effet, pourrait appeler, comme d'erreur ou d'abus, contre les raisons des Pères de l'Eglise ? et qui donc pourrait en appeler contre la science, l'éloquence, le martyre et les décrets des Basile, des Cyprien, des Irénée, des Polycarpe, des Tertullien et des Grégoire ? Si l'un de nos orateurs évangéliques, de nos évêques, de nos papes ou de nos conciles venait démentir ou contredire ce que leurs décrets, successivement compris par des hommes d'une semblable autorité, ont décidé sur le dogme et sur la foi, nous ne devrions pas hésiter à rejeter ces nouveaux et dangereux pasteurs. Mais heureusement, ceux-ci n'enseignent encore aujourd'hui que ce que les apôtres et les disciples de Jésus-Christ ont renfermé dans leur divine doctrine ; et je le répète, on ne sait qu'admirer le plus, ou la merveilleuse pénétration de ces hommes primitifs qui semblent avoir deviné, dès l'origine, toutes les questions que la suite des temps soulèverait, ou bien cette constante conservation de la pureté de leurs doctrines, qui se reproduit dans tous les actes et dans tous les catéchismes de l'Eglise catholique, ou bien encore, cet aveuglement des communions séparées qui les empêche de remarquer l'autorité et la fidélité des traditions chrétiennes.

Or, parmi ces Pères de l'Eglise, parmi ces martyrs de la foi, parmi ces docteurs de l'Evangile, flambeaux étincelants d'une éternelle et universelle lumière, brille encore d'un éclat particulier, Origène, que vit naître le second siècle du christianisme, et qui éclaira le siècle suivant, par la force de sa conviction et de sa science. C'est peut-être, de tous les écrivains ecclésiastiques, celui dont l'on possède le plus exactement la Vie. Eusèbe, son grand admirateur, en a décrit toutes les particularités. Saint Jérôme, Rufin, Photius, et, parmi les modernes, le célèbre théologien Huet, se sont appliqués à en retracer les principales circonstances.

Issu d'une famille chétienne, et né à Alexandrie vers l'année 185, Origène, dès sa jeunesse, ne se distingua pas moins par sa foi que par son érudition. Son père Léonide l'avait instruit avec un soin extrême. Chacune de ses leçons était précédée de l'étude et de la récitation de quelques passages de l'Ecriture sainte. L'application et la sagacité d'Origène étaient telles, qu'il s'efforçait toujours de pénétrer le sens caché sous le sens littéral, malgré les défenses de son père, fatigué de la vivacité de ses questions, mais justement orgueilleux et charmé des rares facultés de cet enfant. Reportant à Dieu le don et le bonheur d'une sagacité si précoce, Léonide, pendant la nuit, s'approchait parfois du lit d'Origène endormi, et baisait avec respect le sein de ce fils qu'il considérait, dit l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, comme le temple de l'Esprit de Dieu.

C'était en quelque sorte une révélation, et le temps allait venir, en effet, où l'Esprit du Seigneur se manifesterait dans Origène. En 202, l'empereur Sévère, après avoir triomphé de quelques princes de l'Asie qui s'étaient soulevés contre la domination romaine, traversa, à son retour, la Palestine et l'Egypte. Les Juifs s'étaient révoltés ; Sévère les fit punir, et en même temps il fit proclamer la défense d'enseigner le christianisme. Ce fut le signal d'une persécution à laquelle le zèle du jeune Origène voulait s'offrir lui-même. Sa mère, à force de tendresse et de prières, parvint à le retenir ; mais Léonide ne put y échapper. On le jeta en prison, et Origène serait allé le rejoindre si sa mère, pour l'en empêcher, ne lui eût soustrait ses vêtements. Il écrivit alors à son père une lettre pleine de force ; il l'encourageait au martyre : « Tenez ferme, lui disait-il, et ne vous mettez point en peine de nous. » Léonide périt, ses biens furent confisqués ; Origène resta le seul appui de sa mère et de ses six jeunes frères.

Le martyre de Léonide les avait laissés dans une extrême pauvreté. Origène fut attiré par une femme très-riche qui, quoique chrétienne, entretenait aussi auprès d'elle un rhéteur hérétique, Paul d'Antioche, qu'elle avait adopté pour son fils, et dont l'éloquence égarée pervertissait les fidèles. Origène ne voulut avoir aucune communication avec lui. Il quitta la maison de cette femme, et se mit à enseigner la grammaire. Il n'avait pas encore dix-sept ans qu'il étonnait déjà par l'étendue et la précision de ses connaissances. Il était grand homme à l'âge où les autres ne sont encore que des enfants, dit saint Jérôme. Ce docteur affirme que, outre les saintes Ecritures, dont son père lui avait appris la lettre et l'esprit, il possédait à fond la philosophie tout entière, qui embrassait alors la dialectique, la géométrie, les mathématiques, la musique, la rhétorique, l'histoire de toutes les sectes de philosophes, et même l'hébreu. Il fallait bien qu'il y eût dans ce jeune homme un savoir extraordinaire, puisque Démétrius, évêque d'Alexandrie, lui confia l'école de cette ville, devenue si célèbre par l'érudition et l'éloquence de saint Clément, qui se cachait alors pour éviter la persécution. Tout entier à cet enseignement, Origène aban-

donna ses leçons qui le faisaient vivre, vendit sa bibliothèque profane moyennant quatre oboles, environ six sous par jour, ce qui lui suffit pendant longtemps. Ses jeûnes étaient fréquents, il ne buvait point de vin, et mangeait si peu que son estomac en resta délabré. Il marchait pieds nus, même l'hiver. Il se contentait d'un seul habit, dormait sur la terre ou veillait, et employait la plus grande partie des nuits à méditer l'Ecriture sainte, qu'il apprit entièrement par cœur. Repoussant les secours de ses amis, il n'en conservait pas moins une inaltérable douceur. Sa foi, ses lumières et ses vertus lui attirèrent des disciples de toute condition, noblesse, peuple, philosophes, savants et païens.

En 204, la persécution fut cruelle, sous l'édit de l'empereur Sévère et les ordres du préfet Aquila. Sept disciples d'Origène souffrirent le martyre, les deux Sérénus, Héraclide, Héron, une jeune fille nommée Héraïs, qui fut brûlée; Basilide, qui avait conduit Potamienne au supplice, et qui était revenu chrétien; et enfin le jeune Plutarque, qu'Origène assista au moment de son martyre.

Il avait bien aussi sa part dans chacune de ces persécutions. Allant sans cesse encourager et exhorter ses disciples et ses frères, il était poursuivi et obligé chaque jour de chercher un nouvel asile. Il fut pris plusieurs fois traîné par les rues, maltraité par une populace furieuse, et appliqué à la question; il courut souvent le risque de sa vie et n'échappa que par la magnanimité de sa foi. Saint Epiphane raconte qu'un jour, les païens d'Alexandrie se saisirent de sa personne, et après l'avoir rasé comme les sacrificateurs idolâtres, ils le placèrent à la porte du temple de Sérapis, pour distribuer des branches de palmier à ceux qui s'y rendaient. Loin de se laisser surprendre et de montrer de l'hésitation, le jeune Origène prit les branches, et d'une voix ferme et avec un accent plein de courage, il cria publiquement à tous ceux qui passaient: « Tenez, recevez ces palmes, non comme celles de votre idole, mais comme celles de Jésus-Christ. »

Jeune et forcé par ses fonctions de catéchiste à des relations continuelles qui pouvaient mettre en péril la pureté de ses mœurs, Origène voulut se placer au-dessus des tentations et même des rapports de la calomnie. Plus savant que sage, il prit à la lettre le verset 12 du chapitre XIXe de l'Evangile de saint Matthieu, et se porta sur lui-même à une coupable mutilation. Il se cacha de ses amis, mais non à ce qu'il paraît, de son évêque Démétrius, qui l'en reprit avec fermeté, et l'autorisa à continuer ses fonctions, en lui ordonnant toutefois de tenir secrète cette action qu'Origène lui-même condamna depuis, en réfutant l'interprétation grossière qu'il avait donnée à ce passage de l'Evangile.

Il fit un voyage à Rome, sous le pontificat de Zéphirin, et revint presqu'aussitôt à Alexandrie. Le nombre de ses disciples était prodigieux; car il ne se bornait pas à l'enseignement de la doctrine chrétienne. Il y ajoutait les lettres, les humanités, la philosophie, la géométrie qu'il avait cultivées, comme nous l'avons vu, afin de se rendre plus digne de l'étude des saintes Ecritures. Aussi les hérétiques, les philosophes, les païens eux-mêmes accouraient à ses leçons, et il fut obligé de confier une partie de ses élèves, les moins avancés, à son ami Héraclès, homme très-savant lui-même dans les matières littéraires et théologiques.

Appelé auprès du gouverneur de l'Arabie, qui voulait l'entretenir de lettres et de sciences, Origène revint à Alexandrie, d'où, pour sa santé, il fut encore obligé de sortir bientôt. Il passa en Palestine, prêcha publiquement à Césarée, et trouva dans un vase de terre, à Jéricho, une version de l'Ecriture, sans nom d'auteur. Les évêques de cette province l'avaient retenu pour parler dans les assemblées publiques de l'Eglise, quoiqu'il ne fut pas prêtre. Démétrius s'y opposa malgré l'exemple que lui cita l'évêque de Jérusalem, de plusieurs laïques qui devant les évêques mêmes avaient expliqué les Ecritures. Soumis aux ordres du pontife diocésain, Origène rentra à Alexandrie et y reprit le cours de ses études et de ses occupations. Ce fut alors, à ce qu'il semble, qu'il se livra aux travaux immenses dont nous parlerons plus tard, aidé par la fortune et par les lumières d'Ambroise, riche citoyen d'Alexandrie qu'il avait converti à la foi chrétienne, quelques années auparavant. Depuis la persécution de Caracalla, en 215, à laquelle Origène avait échappé en se rendant en Palestine, jusqu'à l'an 229, on ne voit pas sous les règnes de Macrin et d'Héliogabale, qu'il ait eu à souffrir de nouveau. A cette dernière époque et pendant qu'Alexandre était empereur, Origène dut se rendre à Antioche, où Mamia, la mère de César résidait avec son fils, engagé dans une guerre contre les Perses. Elle désirait l'entendre discourir et lui avait envoyé une escorte. Il resta quelques temps auprès d'elle, et lui expliqua la vérité, les bienfaits et la puissance de la doctrine chrétienne. Quelques hérésies s'étant répandues dans les églises de l'Achaïe, Origène fut envoyé à Athènes pour les dissiper. Il passa par la Palestine, et pendant son séjour à Césarée en 230, âgé alors d'environ quarante-cinq ans, l'évêque de cette ville et celui de Jérusalem l'ordonnèrent prêtre. Cette ordination fut combattue et condamnée par l'évêque d'Alexandrie, Démétrius, qui déclara publiquement alors la mutilation d'Origène. Un acte de cette nature était alors sévèrement défendu par l'Eglise. Soit zèle de la discipline ecclésiastique, soit tout autre motif, Démétrius poursuivit cette affaire avec chaleur. Il assembla un premier concile, auquel il soumit quelques erreurs qui semblaient contenues dans les ouvrages d'Origène; il lui fut défendu d'enseigner et

même de résider à Alexandrie. Un second concile le déposa, et Démétrius alla même jusqu'à l'excommunication. Le fervent évêque mourut peu de temps après, et lorsque Héraclius lui succéda, Origène s'était soumis et retiré à Césarée.

Il y avait déjà fait quelque séjour, et continuait tant dans cette ville qu'à Jérusalem, d'expliquer les saintes Ecritures, à la sollicitation des évêques. Attirés par sa science et ses vertus, les disciples accouraient en foule sur ses traces. Firmilien, évêque en Cappadoce, vint le trouver dans la Palestine, pour recevoir de lui plus de lumières et plus de foi; et enfin, Origène eut la gloire et le bonheur d'amener dans le sein de l'Eglise catholique, deux frères illustres, Athénodore et surtout saint Grégoire, surnommé le Thaumaturge.

La persécution recommença sous l'empereur Maximin, qui avait succédé à Alexandre, vers l'an 235 environ. Une conspiration avait été ourdie contre ce soldat cruel, élevé à l'empire par d'autres soldats. Il fit périr quatre mille prisonniers; et, comme parmi eux, il se trouvait quelques chrétiens, amis et serviteurs d'Alexandre son prédécesseur, il en prit occasion de poursuivre l'Eglise entière. Il paraît même que cette persécution fut dirigée surtout contre Origène. Sa réputation et son zèle le rendaient redoutable aux païens. On pense qu'il se retira d'abord dans la Cappadoce, chez l'évêque Firmilien, et qu'ensuite, tous deux se cachèrent dans la maison de la riche et pieuse Julienne, où il est certain qu'Origène passa deux ans. Elle avait reçu par l'héritage de Symmaque, le traducteur de l'Ecriture, une bibliothèque nombreuse. Origène y puisa les moyens de compulser et de comparer les différents textes des Ecritures. Ce fut de cette retraite qu'il écrivit à son ami Ambroise, arrêté en Palestine, une lettre, ou plutôt un traité sur l'exhortation au martyre.

Maximin, son fils, et le vieux Gordien, devenus successivement ou simultanément empereurs de Rome, ayant été tués par les soldats, eurent pour successeurs, en 237 ou 238, le jeune Gordien, Puppien et Balbin, sous le règne desquels l'Eglise put respirer au moins pendant quelque temps. Origène vint à Nicomédie, et y reçut de Jules Africain une *Dissertation sur l'histoire de Suzanne*, que ce savant chrétien regardait comme supposée, ce qui permit à Origène, en combattant cette supposition, de traiter l'importante question des livres apocryphes.

De là, Origène passa en Grèce et fit quelque séjour à Athènes. Il y acheva ses commentaires sur *Ezéchiel*, et commença ceux qu'il préparait sur le *Cantique des cantiques*, qu'il acheva à Césarée, où il revint de nouveau. Firmilien et d'autres disciples accoururent l'y trouver; et c'est alors que Théodore, depuis saint Grégoire le Thaumaturge, voulant témoigner à Origène la reconnaissance qu'il lui conservait, prononça devant lui, et en présence d'une imposante assemblée, ce discours que nous possédons encore, où il raconte toute la méthode d'enseignement d'Origène, toutes ses vues évangéliques, et où il lui donne, entre autres louanges, celles de divin et d'inspiré de Dieu.

Origène redressait l'hérésie partout où il la rencontrait. C'est ainsi qu'il dévoila celle que Bérylle, évêque de Bosre, en Arabie, avait répandue contre les mystères. Il le força publiquement à la reconnaître, et on voyait encore du temps d'Eusèbe, c'est-à-dire, cent ans après, les décrets du concile assemblé sur ce sujet, ainsi que les conférences qu'Origène avait eues avec Bérylle, en présence de l'Eglise qu'il gouvernait.

Le règne de l'empereur Dèce fit naître, en 249, une sanglante persécution contre les Chrétiens. Origène que l'on ne faisait pas périr, dans l'espérance que les tourments affaibliraient sa foi, et que sa renonciation au christianisme entraînerait celle de beaucoup d'autres, Origène devint l'objet de la cruauté païenne. On le jeta dans les cachots, on le chargea de chaînes, il fut mis au carcan et dans les entraves, et pendant les tortures de tout genre qu'on lui faisait endurer, on le menaçait sans cesse de le livrer aux flammes. Rien ne put ébranler sa constance, et, du fond de sa prison, il écrivait encore aux compagnons de son martyre et leur adressait des exhortations ou des consolations. Dieu veillait sur lui, sans doute, afin qu'il pût couronner la série de ses glorieux travaux, comme il le fit quelques années après, par sa réponse au livre de Celse, qui, sous le règne d'Adrien, avait composé un ouvrage rempli de mensonges et d'invectives contre les Chrétiens. Ce traité, le plus complet et le plus utile des ouvrages d'Origène, en fut aussi le dernier. Il mourut en 253, sous le règne de l'empereur Gallus, et âgé de soixante-neuf ans. Sa mort répondit à sa vie toute miraculeuse et toute chrétienne. Saint Jérôme disait de lui : « Après les apôtres, je regarde Origène comme le grand maître de l'Eglise; l'ignorance seule peut nier ces vérités. Je me chargerais volontiers des calomnies qui ont été dirigées contre son nom, pourvu qu'à ce prix je pusse avoir sa science profonde des Ecritures. »

Les calomnies dont parle saint Jérôme se rapportent et à la poursuite que Démétrius, évêque d'Alexandrie, exerça contre Origène, lorsque celui-ci fut ordonné prêtre, et aux accusations d'erreurs et d'hérésie même que semblaient contenir quelques-uns de ses ouvrages. Nous avons dit la cause des rigueurs originaires de Démétrius, emporté par le zèle du maintien de la discipline ecclésiastique, comme Origène avait été lui-même emporté par l'exaltation de la pureté des mœurs; nous montrerons, à la fin de cette étude, que les erreurs ou les fautes reprochées contre l'orthodoxie chrétienne ne s'expliquent pas moins facilement.

Ses écrits.—Origène a laissé après lui tant d'ouvrages, et la plupart si volumineux, que, sur la quantité, nous sommes

obligés de faire un choix pour en rendre compte, et encore plus pour les analyser. Circonscrits dans les bornes étroites qui nous sont imposées par la nature de ce travail, et nous proposant avant tout d'être utiles à nos lecteurs, nous laisserons de côté l'ordre chronologique de leur publication, pour les présenter suivant leur importance relative, et aussi, en raison des services que chacun peut en tirer, soit pour se fortifier dans la foi des dogmes chrétiens, soit pour apprendre à les défendre contre les attaques de leurs ennemis. Nous suivrons la même règle, et pour les observations de détail, et pour proportionner les citations. A ce double titre, nous nous croyons donc autorisés à mentionner, avant tous les autres, le traité d'Origène :

Contre Celse. — Le plus célèbre de ses ouvrages, et celui qui couronne glorieusement la série de ses innombrables travaux, est sa réponse au philosophe Celse, qui, sous le règne d'Adrien, avait composé un livre rempli de mensonges et d'invectives contre les Chrétiens. Origène céda aux sollicitations d'Ambroise, son ami, qui le pressait de repousser les calomnies du philosophe épicurien. Jamais la foi jointe aux lumières n'avait autant éclaté que dans ce traité d'Origène. Bossuet, qui se connaissait en logique et qui savait peser la force et la valeur d'une argumentation, appelle l'auteur de ce livre le plus exact des théologiens et le plus savant des apologistes. En effet, sous quelque aspect que l'on considère ce grand homme, partout il s'élève au premier rang, tant par l'immensité de son savoir et la vigueur de sa dialectique, que par la vigueur de son génie et la fécondité de son imagination. Mais c'est plus particulièrement encore dans cet écrit, qu'il fait preuve de ces rares qualités. Eusèbe renvoie à ce livre tous les amis de la vérité qui voudront connaître ce que c'est que le christianisme, et il affirme que, non-seulement toutes les vérités proposées avant lui contre ses dogmes, mais même, que toutes celles qui pourraient s'élever dans la suite, s'y trouvaient d'avance combattues et réfutées victorieusement.

Le philosophe Celse se vantait d'avoir porté à la religion le coup mortel, par son livre publié sous le titre de *Discours véritable;* et, en effet, l'ouvrage était composé avec beaucoup d'artifice. Son titre semblait justifié par un ton de franchise, et surtout par un caractère d'assurance, propre à éloigner tous les doutes. Une érudition fastueuse appuyait de tout son poids une argumentation vive et serrée, qui avait épuisé toutes les ressources du sophisme ; et l'apparente austérité du sujet s'y trouvait tempérée adroitement par une piquante ironie qui lui assurait des lecteurs dans toutes les classes de la société. Ce n'étaient plus les fausses interprétations données par l'ignorance et le fanatisme des peuples à une religion qui enveloppait ses mystères des ombres du secret ; nos premiers apologistes l'avaient tirée du sanctuaire ; c'étaient la philosophie et la raison, armées de nos propres aveux, s'avançant contre la religion nouvelle, en connaissance de cause, procédant par une marche régulière, sapant dans ses bases l'édifice tout entier de la foi chrétienne, la soumettant au creuset, l'attaquant dans son principe, dans ses dogmes, dans son histoire et dans ses institutions. L'Eglise commençait à s'alarmer d'un aussi dangereux adversaire. Origène se chargea de la défendre. Sa réputation portée aussi loin que les bornes de l'empire romain, soixante ans de travaux et de triomphes, la confiance des fidèles et des évêques eux-mêmes qui avaient voulu l'entendre, lorsqu'il n'était encore que simple laïque, les vœux de l'amitié, tout déférait à ce grand homme l'honneur d'entreprendre une si belle cause. Origène publia sa réponse ; et il resta démontré à tous les siècles, que la vérité, sortie victorieuse d'un combat en apparence si redoutable, n'avait pas plus à craindre les sophistes que les bourreaux. Le savant apologiste ne se contente pas de détruire les faux raisonnements de son adversaire, qu'il poursuit, pied à pied, au risque de revenir sur ses pas, parce que Celse le ramène souvent aux mêmes objections. Il n'en laisse aucune sans réplique, sans éclaircissement, sans triomphe. La vérité, les miracles, les mœurs, les doctrines, les pratiques de la religion chrétienne y sont établis avec une force, une lucidité, une érudition et une conviction également admirables.

Cet ouvrage est divisé en huit livres. Le début surtout est remarquable par le ton de naturelle et courageuse franchise que donne à un auteur exercé la supériorité de sa cause.

« Jésus-Christ, notre Seigneur et notre Maître, dit-il, faussement accusé se taisait. Il ne répondait jamais au mensonge que par la sainteté de sa vie et les œuvres qu'il opérait devant les Juifs, persuadé qu'elles seraient contre l'imposture, plus éloquentes que toutes les apologies. Et vous, pieux Ambroise, vous voulez, je ne sais pourquoi, que je repousse les calomnies qu'un Celse a publiées dans ses écrits contre les Chrétiens et leur croyance, comme si l'imposture ne se trahissait pas elle-même, comme si notre doctrine, supérieure à toute apologie, ne suffisait pas pour enlever à l'accusation toute vraisemblance et la rendre impuissante.

« Oui, Jésus-Christ se taisait lorsqu'on portait contre lui de faux témoignages. Nous l'apprenons de saint Matthieu ; et saint Marc s'exprime à peu près dans ces termes:

« Les princes des prêtres et tout le con-
« seil cherchaient de faux témoignages contre
« Jésus pour le faire mourir ; mais ils n'en
« trouvaient point, bien que plusieurs faux
« témoins se fussent présentés. Enfin il en
« vint deux qui déposèrent ainsi : Cet
« homme a dit : Je puis détruire le temple de
« Dieu, et, après trois jours, le rebâtir. Le
« prince des prêtres se leva, et s'adressant à

« Jésus : Vous ne répondez rien à ce que ces « gens déposent contre vous? Mais Jésus se « taisait. »

« On voit clairement par ce qui suit qu'il ne voulait pas répondre à la calomnie. Il est conduit devant le gouverneur qui lui demande : « Etes-vous le roi des Juifs? « Vous l'avez dit, lui répond Jésus. » Accusé par les princes des prêtres et par les anciens du peuple, il se tait de nouveau. Alors Pilate lui adresse ces paroles : « Est-« ce que vous n'entendez pas les déposi-« tions qui sont faites contre vous? Et Jésus « ne répondait pas un mot; ce qui jeta le « gouverneur dans un grand étonnement. »

« Quoi de plus capable en effet d'étonner ceux-mêmes qui réfléchissaient le moins? Pour confondre la calomnie, mettre son innocence au grand jour, et se rendre son juge favorable, il lui suffit de présenter sa vie et ses œuvres. Non-seulement, il ne le fait pas, mais il dédaigne et regarde les calomniateurs avec un noble mépris. Son juge l'aurait absous à l'instant, s'il eût voulu se justifier. Nous le savons à n'en pas douter, et d'après ces paroles de Pilate à la multitude : « Lequel voulez-vous que je vous dé-« livre de Barabas ou de Jésus qu'on appelle « le Christ? » Et d'après cette réflexion qui suit : « Pilate savait bien que c'était par en-« vie qu'on l'avait livré. » Encore aujourd'hui la perversité des hommes ne cesse de le poursuivre; la malice humaine est toujours là avec ses calomnies. De la part de Jésus-Christ, toujours même silence. Il n'élève point la voix; il se contente pour se défendre de faire parler la vie de ses vrais disciples. Plus forte que la perfidie des faux témoins, elle dévoile et confond la malice et l'imposture.

« Je ne crains pas de vous dire, cher Ambroise, que la défense que vous me demandez affaiblit et l'apologie qui se compose de la doctrine et des œuvres, et cette puissance de Jésus-Christ, qui frappe si vivement quand on n'est pas tout à fait aveugle. Mais, pour ne point paraître me refuser à vos désirs, j'essaye selon mes forces, de faire à chacune des objections de Celse la réponse qui me semble les renverser. Ce n'est pas que je croie qu'un seul fidèle puisse être ébranlé par son ouvrage. A Dieu ne plaise qu'il se trouve des Chrétiens, assez peu affermis dans la charité de Jésus-Christ, pour chanceler devant les discours d'un Celse ou de ses pareils. Paul, dans l'énumération des épreuves qui pourraient séparer de l'amour de Jésus-Christ, et de l'amour de Dieu en Jésus-Christ, épreuves si généreusement surmontées par l'ardeur dont il brûlait, ne parle pas des discours; remarquez ce qu'il est dit d'abord : « Qui pourra « nous séparer de l'amour de Jésus-Christ? « Sera-ce l'affliction ou les angoises, ou la « faim, ou la nudité, ou les périls, ou les per-« sécutions, ou les glaives, selon qu'il est « écrit : On nous livre tous les jours à la « mort à cause de vous : On nous regarde « comme des brebis destinées au sacrifice; « mais dans tous ces maux, nous triomphons « par notre amour pour celui qui nous a « aimés. » Vient ensuite une seconde énumération des épreuves qui séparent ordinairement ceux dont la piété n'est pas solide. « Je suis certain, dit l'Apôtre, que ni la « mort, ni la vie, ni les anges, ni les princi-« pautés, ni les puissances, ni les choses pré-« sentes, ni les futures, ni la violence, ni « tout ce qu'il y a de plus haut et de plus « profond, ni aucune créature ne pourra ja-« mais nous séparer de Dieu, en Jésus-Christ « Notre-Seigneur. »

« Nous autres, nous pourrions peut-être nous glorifier, si la tribulation ou les autres épreuves dont parle ensuite l'Apôtre nous trouvaient inébranlables. Mais Paul, mais les apôtres et ceux qui leur ressemblent, n'y songent pas même. Ils s'écrient : « De tous ces maux, nous avons bien plus « fait que triompher pour celui qui nous a « aimés. » Vaincre n'était pas assez pour eux. Si les apôtres pouvaient s'applaudir de n'avoir jamais été séparés de l'amour de Dieu en Jésus-Christ, ils se glorifieraient du moins de ce qu'en eux l'amour se serait trouvé à l'épreuve de la mort, de la vie, des anges, des puissances et de toute autre force semblable. Je n'aime donc pas celui dont la foi pourrait être renversée par les écrits d'un Celse, qui n'existe plus, et même depuis longtemps, ou par d'autres discours qui ne seraient que spécieux. Je ne sais quelle place assigner à ce Chrétien dont la foi a besoin d'être protégée par une apologie contre les calomnieuses attaques d'un Celse, et qui viendrait à défaillir, si ce point d'appui manquait à sa faiblesse. Toutefois, comme il peut se faire que parmi les fidèles quelques-uns trouvent leur perte dans les écrits d'un sophiste, et leur salut dans une réplique qui ruinerait de fond en comble la calomnie et affirmerait la vérité; je me suis rendu à vos désirs, et je réponds à l'ouvrage que vous m'avez envoyé. Celse l'intitule la *Vérité;* d'abord, je ne crois pas qu'un homme tant soit peu philosophe lui passe ce titre.

« Paul, qui savait bien que tout n'est pas à mépriser dans la philosophie des Grecs, que l'erreur s'y cache sous un air de vérité qui peut faire illusion, nous en parle en ces termes : « Prenez garde de ne pas vous laisser « surprendre par la philosophie et par de « vaines subtilités, selon les traditions des « hommes, selon les principes d'une science « mondaine, et non selon Jésus-Christ. » C'est parce qu'il s'apercevait bien que ces ouvrages pouvaient imposer par un certain air de grandeur. Quel homme de bon sens pourrait même accorder ce privilége aux ouvrages de Celse? Mais comme les écrits des anciens philosophes se présentaient sous des dehors spécieux et séduisants, l'Apôtre les appelle une vaine tromperie, sans doute pour distinguer celle-ci d'une autre qui n'est pas vaine, et que Jérémie avait en vue, lorsqu'il ose dire à Dieu : « Seigneur, vous « m'avez trompé et je me suis laissé prendre; « vous avez été plus fort, et vous avez pré-

« valu. » Mais je ne pense pas qu'il y ait la moindre tromperie, même la plus vaine, dans les écrits de Celse, tant ils sont inférieurs aux livres de ces anciens philosophes qui furent des chefs d'école, et qui, dans leurs recherches, firent preuve d'un esprit peu ordinaire. En géométrie, toute proposition fausse, à moins d'un certain air de vraisemblance, ne peut être appelée captieuse et présentée à ceux qui cultivent cette science : de même, pour que des ouvrages philosophiques comme ceux de ces différents chefs d'école soient appelés subtilité vaine et tradition des hommes, selon les éléments de la science mondaine, il faut qu'ils aient été composés avec le même art et la même finesse.

« J'étais arrivé, dans ma réfutation, à l'endroit où Celse introduit un Juif disputant avec Jésus-Christ, lorsqu'il me vint dans l'esprit de placer cette préface en tête de mon livre, afin que, dès le début, le lecteur comprît qu'il n'avait point été composé pour les vrais fidèles, mais pour ceux ou qui ne goûtent pas encore la religion de Jésus-Christ, ou qui sont du nombre des hommes que l'Apôtre appelle faibles dans la foi, et qu'il vous ordonne de soutenir. Cette préface sera donc l'excuse du désaccord qui se trouve entre le commencement et la suite de cette réfutation. Je voulais d'abord ne faire que de simples notes qui indiqueraient en peu de mots l'objection et la réponse, me proposant de leur donner après la forme d'un discours. Mais la nature même du sujet m'a fait comprendre que je m'épargnerais du temps, si je me contentais d'une légère ébauche à l'égard des premiers livres, pour combattre l'adversaire à mon aise dans les suivants.

« Veuillez donc faire grâce à ce qui vient après cette préface. Je vous demande la même indulgence pour le reste. Et si l'ouvrage ne vous satisfait pas, je vous renvoie aux personnes plus éclairées et plus capables de réfuter par leurs paroles et par leurs écrits, les calomnies de Celse contre nous. Toutefois, le plus sage, à mes yeux, est encore celui qui lit son livre sans avoir besoin d'apologie, et qui sait le mépriser tout entier. Un cœur simple ne manque pas de le faire par la vertu de l'esprit qui réside en lui. »

Après cette préface, Origène passe à la réfutation, dans laquelle il suit constamment son adversaire, s'attache à ses arguments, et répond à tout sans emportement comme sans faiblesse. Et parce que Celse n'est rien moins que méthodique, il se trouve obligé lui-même de revenir fréquemment sur ses pas, défaut qui nous impose le devoir plus rigoureux encore de l'abréger.

Entré en matière, il trace un beau plan de la religion qu'il puise dans les arguments mêmes de son ennemi ; plan devenu commun par la suite, mais dont le premier exemple remonte à cet ouvrage. La religion chrétienne prouve la vérité de ses principes par une espèce de démonstration qui lui est propre, c'est-à-dire par les effets sensibles de l'esprit et de la puissance de Dieu, comme parle saint Paul dans sa *Première Epître aux Corinthiens : Dei virtutem.* C'est là sa proposition générale. Il la divise. Les effets de l'esprit, ce sont les prophéties qui rendent témoignage à Jésus-Christ ; les effets de sa puissance, ce sont les miracles opérés en preuve de sa doctrine. Un de ces miracles dont on avait surtout le témoignage sous les yeux, c'était la propagation du christianisme, malgré les arrêts du sénat romain, malgré les persécutions des empereurs et les fureurs opiniâtres des armées et des peuples ; malgré les embûches des faux frères, c'est-à-dire des hérétiques ; enfin, malgré les obstacles de tout genre dont elle eût été infailliblement accablée, si elle n'avait eu le bras de Dieu pour la soutenir contre tant d'ennemis. A ce vaste plan, viennent se réunir toutes les grandes questions qui s'agitent dans la controverse et dans la chaire. Aussi le traité d'Origène contre Celse met-il un trésor précieux entre les mains du théologien et du prédicateur.

Premier livre. — Le grand chef d'accusation intenté par Celse contre les Chrétiens, porte sur leurs assemblées, qu'il taxe de clandestines et qu'il présente comme des contraventions aux lois. On voit que son intention est de jeter de l'odieux sur les réunions appelées *Agapes.* Suivant lui, c'est une ligue secrète formée contre l'intérêt commun, et comme un engagement mutuel plus fort que tous les serments.

« Puisqu'il fait valoir la loi de l'Etat, dit Origène, et qu'il la prétend violée par nos réunions, il faut lui répondre. Supposez un étranger retenu chez les Scythes, dont les lois commandent le crime. Il est dans l'impuissance d'échapper et forcé de vivre parmi ces peuples. Direz-vous qu'il est coupable, s'il désobéit à des lois qui outragent la nature, s'il cherche à se réunir à des hommes qui pensent comme lui, malgré la défense de ces lois barbares. J'en appelle ici au tribunal de la raison : des lois qui commandent le culte des idoles, et qui détruisent Dieu par la multitude des divinités qu'elles introduisent, diffèrent elles beaucoup des lois de la Scythie? Au fond, ne sont-elles pas plus impies encore ? L'intérêt de la vérité autorise donc des assemblées que défendrait la loi de l'Etat. Un tyran vient à opprimer un peuple libre : trouverez-vous criminelles les réunions secrètes qui se formeront contre lui (1)? Voilà la posi-

(1) Tertullien parlant au nom de toute l'Eglise, était bien loin d'admettre cette concession et d'en légitimer les conséquences. Il prenait l'empire tout entier à témoin que, non-seulement il ne s'était jamais rencontré parmi eux de Niger, ni d'Albin, ni de Cassien, mais pas même des Nigriens, des Albiniens, ni des Cassiniens ; pas plus de ligue secrète que de révolte déclarée. L'Evangile ne permet ni l'une ni l'autre. On peut en voir la preuve éloquemment développée dans le Ve *Avertissement* de Bossuet aux Protestants, dans sa *Politique sacrée*, et dans l'*Histoire des variations.*

tion des Chrétiens. Le démon, l'esprit de mensonge exerce sur eux un pouvoir tyrannique. C'est donc avec raison qu'ils conspirent contre lui, au mépris des lois, pour s'occuper du salut des hommes qui savent comprendre la nécessité de secouer un joug non moins insupportable que celui d'un Scythe ou d'un tyran. »

Celse dit ensuite que la religion chrétienne vient d'une source barbare. « Evidemment, répond Origène, il veut parler du judaïsme, d'où elle découle. Au moins, il est assez juste pour ne pas lui faire un crime de son origine ; car il trouve aux barbares assez de sagacité pour se créer des dogmes. Il cherche également à déprécier notre morale, sous prétexte qu'elle n'a rien de neuf ni d'imposant, mais qu'elle est toute semblable à celle des autres philosophes. Nous lui répondrons que si tous les hommes ne portaient pas, gravés dans leur cœur, les principes de la morale, ceux dont les crimes appellent sur leur tête les châtiments de la justice divine, ne manqueraient pas d'excuses pour les décliner. Il ne faut donc pas s'étonner, que le même Dieu qui a bien voulu nous instruire par la voix des prophètes et de Jésus-Christ, ait imprimé les principes de la même morale dans le cœur des hommes. De sorte que, devant son tribunal, le coupable se trouve sans excuse, puisqu'il n'est personne qui ne porte, gravé dans son cœur, le sentiment de la loi. L'Ecriture nous laisse entrevoir cette vérité, traitée de fable par les Grecs, lorsqu'elle nous dit, que Dieu avait écrit de son doigt ses commandements et les avait donnés à Moïse, mais qu'ils furent brisés par la malice de ceux qui s'étaient fait un veau d'or ; ce qui signifie que le débordement des crimes les avait effacés du cœur de l'homme ; mais que Dieu les ayant écrits de nouveau, les donna à Moïse gravés sur deux tables de pierre préparées par ce dernier, pour nous faire comprendre, qu'après le premier péché, la prédication des prophètes préparait les hommes à une nouvelle publication de la loi. »

Celse attribuait à la magie ou à l'invocation du démon le pouvoir qu'il reconnaissait aux Chrétiens de chasser l'esprit malin. « La calomnie est flagrante, dit Origène ; le pouvoir qu'exercent les Chrétiens ne leur vient pas de ces sortes d'invocations, mais du nom de Jésus qu'ils prononcent, mais des paroles de l'Evangile qu'ils récitent,.... Quant au secret de notre doctrine qu'il nous reproche, cette accusation n'est pas mieux fondée que les autres, car la prédication des apôtres l'a répandue dans tout l'univers. Est-il un système de philosophie qui pourrait se flatter d'être aussi connu ? Qui ne sait maintenant que Jésus-Christ est né d'une vierge, qu'il a été mis sur une croix ? N'est-ce pas la foi du plus grand nombre qu'il est ressuscité d'entre les morts, qu'il y aura un jugement dernier où le méchant sera puni de ses crimes, et le juste récompensé de ses vertus ? Le dogme de la résurrection des morts n'est-il pas dans la bouche même des infidèles, qui le tournent en ridicule parce qu'ils ne le comprennent pas ? Il est donc absurde de dire que notre doctrine est mystérieuse et secrète. »

Celse exhorte ensuite les Chrétiens à prendre pour guide la raison pure en ce qui regarde les dogmes, sans quoi ils ne pourront échapper à l'esprit de secte ni à l'erreur. Il les compare à des charlatans imbéciles qui se font croire et qui poussent la multitude où bon leur semble. « Il y en a parmi eux, dit-il, qui ne veulent ni donner, ni accepter de cautions et de garanties dans leurs affaires. Leur maxime est : N'examinez pas, mais ayez foi, et la foi vous sauvera. La sagesse de ce monde est mauvaise, sa folie seule est un bien. » — « Je réponds à notre adversaire, dit Origène, que si l'homme pouvait, négligeant tous les intérêts de la vie, s'appliquer uniquement à la philosophie, il n'en trouverait certainement pas de meilleure que celle du christianisme. Aucune, disons-le sans orgueil, ne donne de plus sages explications des croyances humaines, des prophéties, des paraboles évangéliques et de mille autres faits figurés par des emblèmes. Toutefois, comme les nécessités temporelles et l'infirmité de l'esprit interdisent la philosophie au plus grand nombre des hommes, il faut trouver un moyen d'aider, sous ce rapport, leur faiblesse, et de ces moyens, aucun n'est comparable à celui que Jésus-Christ lui-même est venu apporter aux nations. Qu'on demande à la multitude des croyants, que leur foi a purifiés de la fange des vices où ils se vautraient auparavant, lequel des deux systèmes est préférable, ou de corriger ses mœurs, en croyant sans examen à la récompense qui attend la vertu et au supplice qui menace les coupables, ou bien de dédaigner la foi simple et d'ajourner l'amendement de ses mœurs jusqu'au temps où, à force d'investigations, on sera enfin convaincu de la vérité. Evidemment, presque tous ceux qui méprisent la foi simple restent dans la vie corrompue, et sont bien inférieurs aux simples qu'ils dédaignent. Ce n'est pas là une des moindres preuves de la divinité d'une doctrine aussi indispensable aux hommes que l'est celle de notre Sauveur. » Origène remarque que les hommes en usent de même à propos de philosophie, et qu'en embrassant une secte plutôt qu'une autre, ils obéissent à un certain instinct qui pousse les uns au stoïcisme, les autres au platonisme ou au système péripatéticien, comme favorisant davantage les affections humaines et les jouissances de la vie. Or, si chaque sectaire est obligé, par sa raison, de s'en fier au fondateur de son école, combien doit-on avoir plus de confiance à la parole de celui qui nous a révélé le culte du Dieu unique, du Créateur de toutes choses, en nous permettant de négliger des choses dignes d'être honorées, mais qui cependant sont loin de mériter notre adoration. « Comment serait-il déraisonnable d'avoir foi en Dieu, lorsque sans foi rien ne se fait, même dans

les choses numaines? Qui navigue, qui se marie, qui soigne ses enfants, qui sème son blé, s'il n'a la confiance d'un heureux succès, bien que ce succès soit souvent tout autre que l'espérance?.... Pourquoi donc ne se fierait-on pas à celui qui, pour donner à tout le genre humain la vraie religion du Créateur de l'univers, s'est exposé à toutes les souffrances avec une générosité incomparable, et a subi la mort la plus ignominieuse aux yeux du monde, donnant ainsi aux prédicateurs de son Evangile son propre exemple pour règle et pour mesure du dévouement avec lequel ils doivent s'employer au salut des hommes.

« Quand Celse nous impute de dire : la sagesse est un mal et la folie un bien, il tronque artificieusement le passage ou l'Apôtre dit : « Si quelqu'un de vous pense « être sage selon le monde, qu'il se fasse fou « pour devenir vraiment sage; car la sagesse « de ce monde est folie devant Dieu. » L'Apôtre ne dit pas que la sagesse véritable est folie devant Dieu; il ne dit pas non plus : Que celui d'entre vous qui est sage devienne fou; mais il dit : Qu'il devienne fou, selon le monde, pour devenir sage en réalité. La sagesse de ce monde est cette philosophie toute pleine de fausses opinions, qui, suivant les Ecritures, est inutile et vaine. La folie que nous appelons bonne est celle que le siècle regarde à tort comme folie. C'est dans ce sens que les platoniciens, qui croient à l'immortalité de l'âme, sont des fous, au jugement des stoïciens, qui se moquent de ce qu'ils appellent leur crédulité, et des épicuriens, qui taxent de superstition tout ce qui suppose la providence et l'empire de Dieu sur le monde. J'ajouterai, d'ailleurs, que notre religion attache un bien plus grand prix à la conviction logique qu'à la simple foi. Si le Verbe a parfois préféré ce dernier moyen, c'est afin de ne laisser aucune classe de l'espèce humaine sans secours, comme le déclare saint Paul, ce fidèle interprète de Jésus-Christ, en disant : *Puisque la sagesse n'a point mené le monde à Dieu, Dieu a voulu se servir de la folie pour convertir le monde au salut.* (*I Cor.* 1, 21.) De tout cela, il suit qu'il faut connaître Dieu au moyen de sa sagesse : et les hommes ne l'ayant pas cherché de cette manière, Dieu a jugé bon de sauver les croyants, en leur faisant prêcher une doctrine qui devait être appelée folie. Car la prédication d'un Dieu attaché en croix, n'est-ce pas de la folie selon le siècle? Paul le sentait si bien qu'il s'écriait : *Nous prêchons Jesus, et Jésus crucifié, scandale pour les Juifs, folie pour les Grecs, mais qui, pour les élus d'entre les Grecs et les Juifs, sera le Christ, la vertu et la sagesse de Dieu.* (*Ibid.*, 23.) »

Celse admettant que beaucoup de nations sont liées entre elles par des croyances communes, énumère toutes celles qui ont donné naissance à un dogme quelconque. « Pourquoi, dit Origène, fait-il aux Juifs l'injure de ne pas les citer une seule fois, en parallèle avec les autres peuples? Pourquoi ajoute-t-il si pleinement foi aux récits des barbares, et rejette-il comme fabuleuses les histoires bibliques? Si chacun de ces peuples a écrit avec bonne foi ce qui le concerne, pourquoi les Juifs seuls ne méritent-ils pas d'être crus? Et si l'on prétend que Moïse et les prophètes, en écrivant les annales juives, sont entachés de partialité, est-il raisonnable de ne pas supposer le même défaut aux écrivains des autres nations? Quoi! les Egyptiens méritent qu'on les croie quand ils disent du mal des Juifs, et les Juifs ne seraient dignes d'aucune croyance, quand ils assurent que les Egyptiens, en les persécutant injustement, ont attiré sur eux les vengeances divines? Quelle prévention n'est-ce donc pas de la part de Celse d'admettre le témoignage des uns comme infaillible, et de récuser absolument celui des autres? A son gré, tout ce qu'il qu'il y eut de peuples dans l'univers furent des modèles de sagesse; les Juifs seuls ne valent pas la peine qu'on les nomme. »

Ici Origène accable Celse en mettant tout à la fois à découvert, et son ignorance et sa mauvaise foi. Il montre avec quels éloges ont parlé des Juifs un grand nombre d'écrivains fameux, entre autres, Numénius, dans son livre *Du bien*, Hécatée dans ses *Histoires*, Hermippus, dans son traité *Des législateurs* : Celse ne paraît pas plus reconnaître l'antiquité des Juifs que leur sagesse, malgré que les écrits des Egyptiens, des Phéniciens, des Grecs, soient pleins de témoignages en leur faveur, témoignages que l'on peut vérifier, soit dans les deux livres des *Antiquités judaïques* de l'historien Josèphe, soit dans le savant ouvrage de Tatien le Jeune contre les Grecs. Ce n'est donc pas la vérité, mais la haine qui a dirigé la plume de Celse. Son but, en calomniant les Juifs, n'est autre que de décrier le berceau du christianisme.

« Pourtant, dit Origène, le voilà qui vient à l'histoire de Moïse, mais c'est pour faire le procès à ceux qui donnent de ses livres des explications allégoriques. Mais à cet illustre sage, qui ne craint pas d'intituler son ouvrage : *Discours de vérité*, on pourrait à bon droit répondre : Pourquoi donc, ô honorable, glorifies-tu des dieux coupables de fautes aussi énormes, que celles décrites par les poëtes et les philosophes, des dieux impudiques, en guerre avec leurs propres parents, incestueux, parricides, victimes ou bourreaux? Pourquoi donc adorer des êtres, qui ont osé, commis, supporté de tels crimes? Pourquoi prétendre que Moïse a trompé son peuple par des lois fausses, lui qui n'attribue aucun de ces forfaits ni à Dieu, ni à ses anges, lui qui porte contre les hommes mêmes des accusations moins graves? En effet, on ne trouve point, dans ses annales, de criminel qui ait osé autant que Saturne osa contre le ciel, et Jupiter contre l'auteur de ses jours... Proposons ce défi à nos adversaires : Qu'ils comparent livres à livres, d'un côté les productions d'un Linus, d'un Musée, d'un Orphée, d'un Phérécide,

et de l'autre, Moïse seul avec ses livres. Qu'ils établissent un parallèle entre leurs histoires et la sienne, entre leur morale et ses enseignements, et qu'on en essaye l'application à la conscience humaine, puis l'on verra lequel de lui ou d'eux est le plus propre à opérer sur les mœurs une réforme salutaire. Que l'on remarque encore que ces écrivains préconisés par Celse, en tenant leur philosophie cachée dans les ombres du sanctuaire, l'ont enveloppée d'un voile d'emblèmes et d'allégories qui la rend peu accessible au commun des lecteurs; tandis que Moïse, en orateur consommé, toujours plein de son sujet, ne dit rien dans son *Pentateuque* qui n'intéresse également la multitude et les savants, qui peuvent percer plus avant, et découvrir sous la lettre les principes de la plus haute philosophie. Aussi toute la sagesse de vos grands hommes n'a-t-elle pu empêcher la perte de leurs ouvrages, qui assurément, se seraient mieux conservés, si l'utilité en avait paru plus sensible; au lieu que les livres de Moïse, encore entiers, ont fait sur tous les esprits une impression telle, que des lecteurs, même étrangers à la religion des Juifs, ont bien su y reconnaître l'ouvrage d'un Dieu, créateur de l'univers, dont Moïse, comme il l'annonce lui-même, ne fut que l'organe. Il convenait sans doute, que celui qui a tiré le monde du néant, et qui voulait lui donner des lois, imprimât à ses paroles une vertu capable de se faire sentir à tous les hommes. Je n'ai point ici en vue Jésus-Christ, je soutiens seulement que Moïse, quoique bien inférieur à ce Rédempteur divin, l'emporte néanmoins incomparablement sur tous les sages de Celse, soit poëtes, soit philosophes. »

Telle est l'origine que Celse attribue à la religion des Juifs: « Une troupe de pâtres et de bergers, s'étant mis à la suite de Moïse, se laissèrent persuader par des artifices grossiers qu'il n'y avait qu'un Dieu.»— « Ces pâtres auraient donc eu tort, selon lui, de renoncer à croire qu'il y en a plusieurs? Mais ce serait à lui d'abord de prouver cette multitude de divinités dans la Grèce et partout. Pourquoi les dieux des Grecs plutôt que ceux des Egyptiens? Tout cet amas de vaines fictions peut-il tenir contre l'argument, qui résulte en faveur de l'unité d'un Dieu, de l'admirable symétrie de l'univers? Serait-il possible qu'un ouvrage dont les parties sont si intimement liées avec le tout, dût sa naissance à plusieurs ouvriers, car toutes les choses que le monde contient, en sont des parties. Mais Dieu n'est partie d'aucun tout, autrement il ne serait point parfait, ce qui est contre son essence, puisque qui dit partie, dit quelque chose d'imparfait. A parler exactement, Dieu ne saurait même être tout, pas plus qu'il n'est partie. En effet, un tout se compose de parties; or, la raison ne saurait jamais admettre qu'il y ait dans le grand Dieu des parties, dont chacune en particulier n'aurait pas le même pouvoir que les autres. »

Celse en vient enfin à Jésus-Christ, et dit qu'ayant établi une doctrine nouvelle, il avait, pour cette raison, été appelé le Fils de Dieu, et cru tel par les Chrétiens. « Je l'arrête dès la première ligne, dit Origène, « et je réponds, que, si cette doctrine qu'il prétend être nouvelle, et née depuis peu de temps, s'est déjà répandu par tout l'univers, au point qu'une foule de Grecs et de barbares, de savants et d'ignorants l'aient embrassée, et que si ses disciples préfèrent la mort à l'abjuration, ce qui n'a lieu pour les fidèles d'aucune autre religion, il s'en suit que Dieu la propage. Je n'ai garde de rien exagérer en faveur de ma religion, mais je ne crains pas d'avancer que personne ne peut rendre la santé aux corps, sans l'assistance de la Divinité. Alors, on croira que si quelqu'un vient à bout de guérir les âmes des vices qui les infectent, s'il réussit à faire pratiquer la vertu et la religion, à cent personnes et même à un plus grand nombre, on croira, dis-je, qu'il n'a pu accomplir un tel prodige sans le secours de la Divinité. Tout homme sensé qui réfléchira sur ce que je viens de dire sera convaincu qu'il n'arrive rien de bien dans le monde que par l'ordre de la Providence. Appliquons ce principe à la révolution morale opérée dans le monde par Jésus-Christ. Peut-on nier qu'il n'ait été envoyé de Dieu, quand on compare aux mœurs anciennes les mœurs de ses croyants, et qu'on voit combien ils ont vaincu en eux de passions impures, de cupidités, d'injustices, qui sont la ruine de la vie humaine, et qui, suivant les partisans de Celse, ont égaré les anciens Juifs. Les Chrétiens ont atteint dans leur vie une telle supériorité morale, que plusieurs d'entre eux, par amour de la chasteté, et pour honorer Dieu avec un cœur plus pur s'abstiennent même des plaisirs permis. Un plan de religion tel que Jésus-Christ l'a conçu était au-dessus des forces humaines, et cependant il l'a exécuté. Un homme pourrait-il rien faire de semblable? Dès le commencement, tous les obstacles imaginables s'opposaient aux progrès de sa doctrine : rois, empereurs, généraux, magistrats, peuple, armée, en un mot, tout ce qui avait quelque autorité ou quelque puissance dans le monde, lui ont déclaré la guerre. Plus forte que tous ses ennemis, cette religion a triomphé. Elle a soumis à son empire toute la Grèce et une grande partie des nations barbares; elle a engagé une multitude innombrable d'hommes à adorer le seul vrai Dieu. »

Celse invective contre le fondateur de notre religion, en lui reprochant d'être né d'une pauvre villageoise, qui ne vivait que du travail de ses mains. « Je sais bien, lui répond Origène, que dans l'ordre commun des choses, la noblesse de l'extraction et l'illustration de la patrie, les soins donnés à l'éducation, les richesses et les dignités possédées par les ancêtres contribuent à donner aux hommes de l'éclat et de la célébrité. Mais celui qui, privé de tous ces avantages,

malgré les plus grandes difficultés, parvient à s'entourer de renommée, à subjuguer ses auditeurs, et à remplir tout l'univers du bruit de ses miracles, un tel être, dans son élan spontané et grandiose, ne mérite-t-il pas toute notre admiration? Mais en scrutant plus avant, est-il possible d'expliquer comment cet homme, élevé dans la misère, ignorant, étranger à tous les arts libéraux qui policent et développent l'esprit, et donnent les moyens de persuader les autres, comment dans un tel dénument, cet homme a osé promulguer de nouveaux dogmes, prêcher une doctrine qui renversait les rites des Juifs, ne respectant que les prédictions de leurs prophètes, et qui surtout anéantissait la religion des gentils! Par quelle force mystérieuse un homme sans éducation, sans aucun genre de grandeur, comme disent ses ennemis, a-t-il pu révéler sur l'essence divine, sur les jugements de Dieu, sur les châtiments destinés au crime et les récompenses préparées à la vertu, une doctrine si belle que non-seulement elle attira les simples, mais encore une foule d'esprits clairvoyants, accoutumés aux méditations profondes et à l'étude du sens caché, sous l'enveloppe extérieure et grossière de la lettre? Un habitant de Sériphe reprochait à Thémistocle de devoir sa renommée non à ses vertus guerrières, mais à la célébrité de sa patrie. « Il est vrai, dit celui-ci, que si « j'étais né à Sériphe je n'aurais pas acquis « autant de renommée, mais vous, fussiez-« vous né à Athènes, vous n'auriez jamais « été Thémistocle. » Or, Jésus à qui l'on reproche d'être né dans un hameau obscur, non pas de la Grèce ni d'un autre pays célèbre, d'avoir eu pour mère une pauvre fileuse que la misère avait forcée de quitter sa patrie, pour aller vivre en Egypte d'un travail mercenaire; ce Jésus qui n'était pas même le dernier des Sériphiens, a néanmoins remué le monde, plus que l'Athénien Thémistocle, plus que Platon, plus que Pythagore, plus que tout ce que le monde posséda jamais de sages capitaines et potentats.

« Pour peu que l'on réfléchisse, ne paraîtra-t-il pas prodigieux que du sein de l'ignominie Jésus se soit élevé de manière à effacer les plus illustres gloires du monde? Parmi les hommes célèbres, il s'en trouve bien peu qui aient excellé dans plusieurs genres. Chacun a developpé une puissance spéciale, l'un, la philosophie; l'autre, l'art de la guerre : ce barbare a brillé par la force de ses incantations, ce sage a régné par quelques vertus et quelques connaissances, mais sans jamais pouvoir en réunir un grand nombre à la fois. Jésus, au contraire fut admirable en tout point. Il se fit admirer par sa sagesse, par ses prodiges, et par l'autorité de ses lois. Pour se faire des disciples il n'a employé ni la violence de la tyrannie, qui proclame la révolte, ni l'audace du brigandage, qui arme des satellites; il ne s'est servi ni de l'opulence qui paye les flatteurs, ni d'aucun des artifices ordinaires à l'imposture. Il ne s'est montré que comme le révélateur de la vraie doctrine du Dieu suprême, et le fondateur d'un culte et d'une morale qui rattachent intimement au ciel ceux qui les observent. Arrivés à la puissance, ni Thémistocle, ni aucun des autres fameux personnages ne voyaient plus rien qui leur résistât. Jésus-Christ après avoir fait resplendir au sein des ténèbres la plus glorieuse nature, se vit élever en croix, et y subit une mort qui parut ignominieuse au point d'effacer toute sa gloire acquise, de le couvrir du titre d'imposteur et d'éloigner de sa religion tous ceux qui auraient pu se laisser séduire par la beauté de la doctrine.

« Si ses disciples n'avaient vu ni sa résurrection ni les œuvres miraculeuses qui témoignaient de sa divinité, conçoit-on qu'ils n'auraient pas reculé devant l'idée d'une mort semblable à celle de leur maître, et qu'ils auraient consenti à braver tous les supplices, pour aller par le monde, prêcher la doctrine qu'il leur avait enseignée? Pour peu qu'on examine ce fait de sang-froid, personne n'imaginera que les apôtres aient choisi à dessein un genre de vie errante et vagabonde pour se faire les prédicateurs d'un Dieu crucifié, sans être fortement convaincus de la vérité de sa doctrine, et sans avoir pratiqué eux-mêmes les maximes qu'ils propageaient. Croira-t-on qu'ils aient été assez aveugles pour ne pas voir à quel dénoûment allait aboutir la prédication de l'Evangile, prédication qui tendait non-seulement à démontrer aux Juifs par les textes mêmes de leurs prophètes, que Jésus était le Messie, mais à persuader encore à toutes les nations, que cet homme crucifié la veille, avait subi volontairement la mort pour le salut gratuit de l'espèce humaine? »

Comme Celse mettait ses objections dans la bouche d'un Juif, Origène était en droit de le combattre sur le terrain même de cette croyance. « Que Celse, dit-il, ou quelqu'un de ses partisans veuillent bien nous répondre. Par quel esprit les prophètes ont-ils parlé? Avaient-ils, oui ou non, la connaissance de l'avenir? S'ils l'avaient, ils étaient donc éclairés des lumières de l'Esprit divin? s'ils ne l'avaient pas comment pouvaient-ils s'exprimer sur les événements futurs avec cette assurance? Comment l'accomplissement de leurs prédictions forçait-il les Juifs à les admirer? Il faut, de toute nécessité, reconnaître que ce peuple a eu ses prophètes, autrement, on en est réduit à faire retomber sur la loi même qu'il avait reçue de Dieu, le crime de ses déréglements et de ses fréquentes idolâtries. Voici comment j'établis cette nécessité. La loi des Juifs leur disait : *Les autres nations observent les présages et consultent les devins; mais, pour vous, le Seigneur votre Dieu vous le défend.* (*Deut.* XVIII, 14.) Et immédiatement après : *Le Seigneur fera naître pour vous un prophète d'entre vos frères.* (*Ibid.*, 18.) Si donc les autres nations avaient des moyens de connaître l'avenir, tels que

les oracles, les augures, les auspices et les horoscopes des Chaldéens; les Juifs, à qui toutes ces pratiques étaient sévèrement défendues, se trouvant dénués de tout autre supplément, qu'arrivait-il? La curiosité naturelle qui porte tous les hommes à pénétrer les secrets de l'avenir, leur aurait fait mépriser les défenses divines et imiter leurs voisins; elle les aurait précipités, comme eux, dans tous les excès de la superstition, en les rendant indifférents sur les prophéties véritables et sur les écrits de leurs prophètes. Par là s'expliquent encore les circonstances, en apparence minutieuses, qui se rencontrent çà et là dans les livres qui contiennent leurs prédictions. »

Pour détruire la foi aux prophéties, Celse avance que celles que l'on rapporte à Jésus peuvent également être appliquées à d'autres. « Afin de détruire son objection, dit Origène, nous allons citer quelques-unes de ces prophéties; d'abord celle qui désigne d'avance le lieu où il devait naître : *Et toi, Bethléem*, etc. (*Mich.* v, 2.) Certes, vous n'appliquerez cet oracle à aucun des fanatiques imposteurs qui se disent envoyés du ciel, à moins de prouver qu'il est né à Bethléem, ou, du moins, qu'il est sorti de cette ville pour gouverner le peuple. Quant à Jésus, outre le témoignage des évangélistes, nous avons celui de tous les habitants de la contrée, qui montrent dans cette ville la grotte où est né Jésus, et la crèche où l'enfant a été enveloppé de langes. Ces faits sont populaires non-seulement en Judée, mais même chez les ennemis de notre foi et du nom chrétien. Même avant la venue de Jésus-Christ, les princes des prêtres et les docteurs de la nation, mus par la clarté évidente des prophéties, enseignaient que le Messie naîtrait à Bethléem; et cette croyance s'était répandue jusque parmi le peuple. C'est pourquoi Hérode les ayant questionnés sur ce sujet, en reçut pour réponse, que l'Ecriture désignait Bethléem, patrie de David, en Judée, comme le lieu où devait naître le Messie... En voici une autre, antérieure de plus d'un siècle à la naissance du Sauveur; c'est celle de Jacob, lorsqu'au lit de la mort, prédisant à chacun de ses enfants ce qui devait lui arriver, il dit à Juda : *Le sceptre ne sera point enlevé à Juda, et le chef du peuple ne cessera point de sortir de sa postérité, jusqu'à la venue de celui qui doit être envoyé et auquel tous les peuples obéiront.* (*Gen.* XLIX, 10.) Comment, parmi les douze tribus qui composaient la république des Juifs, Moïse, qui rapporte cette prophétie, a-t-il pu prédire que les rois sortiraient de la tribu de Juda, comme en effet l'histoire le prouve? Comment a-t-il marqué d'une manière si précise le terme de leur domination, comme devant finir à l'arrivée de celui qui serait l'attente des nations? Il est donc évident, j'ose le dire, que, soit avant, soit après Jésus-Christ, il n'est aucun homme à qui ce titre puisse mieux s'appliquer qu'à lui-même, puisqu'il n'existe point de nations où il n'ait conquis à Dieu des fidèles; puisque, selon cette prédiction d'Isaïe, il n'est aucun peuple qui n'espère en son nom.

« Les causes et les circonstances de sa passion n'avaient pas été prédites moins rigoureusement. Isaïe, dans les chapitres LII et LIII de sa prophétie, les expose pour ainsi dire en historien... Ce qui trompe nos adversaires, c'est qu'ils ne veulent pas reconnaître en Jésus-Christ deux avénements : le premier, dans les humiliations et les faiblesses de l'humanité; le second, dans toute la gloire du triomphe et sans aucun mélange de faiblesse humaine, également prédit ailleurs et particulièrement dans le psaume XLIV, où le prophète s'adresse à un Dieu dont le *trône est éternel*, dont le *sceptre est celui de l'équité qui a été oint par le Très-Haut, parce qu'il aimait la justice et haïssait l'iniquité.* Avant la naissance de Jésus-Christ, il y avait eu parmi les Juifs un certain Theudas, qui se disait un grand personnage. A peine fut-il mort, que ses disciples furent dissipés. Plus tard, et à l'époque même du dénombrement qui eut lieu, lors de la naissance de Jésus-Christ, s'éleva un Galiléen, nommé Judas, qui attira à son parti une quantité considérable de Juifs, soit par le charme de la nouveauté, soit par de faux dehors de sagesse : il subit le supplice qu'il méritait, et sa secte fut bientôt anéantie. Depuis la mort de Jésus-Christ, Dosithée de Samarie voulut également faire croire à ceux de sa nation qu'il était le Messie, annoncé par Moïse, et il trouva quelques dupes. Simon le magicien vint également à bout de tromper quelques personnes, mais ce ne fut que pour un instant. A toutes ces tentatives on peut appliquer le mot du sage Gamaliel, au livre des *Actes des apôtres* : *Si cette entreprise vient des hommes, elle se détruira d'elle-même; mais, si elle vient de Dieu, vous vous y opposerez inutilement, et vous vous mettrez même en danger de combattre contre le Seigneur.* (*Act.* v, 38.) Voilà, en effet, ce qui prouve que tous ces imposteurs étaient étrangers aux promesses de Dieu, qu'ils n'étaient ni les fils, ni la vertu de Dieu, et que Jésus-Christ seul est vraiment Fils de Dieu. »

Un autre reproche que Celse adresse à Jésus-Christ, c'est le choix de ses apôtres. « Pourquoi, dit-il, des publicains et des nautoniers, adonnés à tous les vices? » — « Mais, répond Origène, s'il est vrai que ces hommes n'étaient que des publicains et des pêcheurs, ce n'est donc que par la vertu d'une force divine qu'ils ont pu soumettre les hommes à la vertu et au Verbe de Dieu, car ils ne développaient dans leurs discours aucun des arts de la dialectique grecque pour séduire leurs auditeurs. J'avouerai même que si Jésus avait pris à leur place des hommes renommés par leur sagesse et le talent de la parole, des hommes consommés dans l'art de parler et de convaincre, on le soupçonnerait à bon droit d'avoir usé des mêmes moyens que certains philosophes fondateurs de sectes; et alors sa doctrine manquerait de ce caractère de divinité qui brille à tous les yeux.

On pourrait dire, en effet, que la conversion des hommes a été opérée par l'attrait des beaux discours et le charme de la composition, et que notre doctrine, semblable à celle des philosophes, est issue d'une sagesse mondaine, et non de la vertu de Dieu. Au contraire, quand on voit des pêcheurs et des publicains, ignorant les premiers éléments des lettres, comme l'atteste Celse d'après l'Ecriture, quand on les entend exposer avec tant de simplicité ce qu'ils ont appris, et montrer la nécessité des dogmes chrétiens, non-seulement chez les Juifs, mais encore chez les autres nations; on ne peut s'empêcher d'admirer leur puissance de persuasion, puissance si extraordinaire, qu'il est évident que Jésus leur dicta intérieurement leurs paroles, réalisant ainsi ce qu'il leur avait promis le jour où il les appela à le suivre. *Venez avec moi, et je vous ferai pêcheurs d'hommes.* (*Matth.* IV, 19.)Ne voyons-nous pas, en effet, la prédication des apôtres remplir l'univers et atteindre jusqu'aux limites du monde?... Quiconque examinera de quelle manière prévue par le Sauveur lui-même s'est opérée la prédication évangélique, reconnaîtra la supériorité d'une parole, qui, sans avoir été étudiée, soumet les hommes spontanément et remplit leurs cœurs d'une force et d'une vertu divine.»

Celse ne s'en tient pas là. Selon lui les apôtres furent des hommes de mœurs aussi méprisables que leur condition. Abusant de quelques paroles que l'Ecriture met dans leur bouche, comme celle-ci, que saint Pierre adresse au Sauveur : Retirez-vous de moi, parce que je suis un pécheur! et cette autre de saint Paul : Jésus est venu dans le monde pour sauver les pécheurs dont je suis le premier, il conclut que Jésus-Christ ne les a choisis que parmi des hommes perdus. « Mais qu'y a-t-il donc d'extraordinaire, que, voulant montrer au monde l'efficacité des remèdes qu'il venait lui offrir pour le salut des âmes, il ait choisi de tels hommes pour en faire des modèles de sainteté, et des prédicateurs de son Evangile? Si on exigeait que des hommes revenus de leurs anciens désordres en fussent responsables, encore après leur retour, il faudrait faire le procès à Phédoa, que Socrate alla chercher dans un lieu de prostitution, pour l'amener à son école ; il faudrait mettre sur le compte de la philosophie, les excès honteux auxquels Polémon s'était abandonné avant de succéder à Xénocrate, tandis que c'est à leurs maîtres, au contraire, que nous devons faire un mérite d'avoir pu ramener des hommes aussi vicieux aux habitudes de la vertu. Mais chez les Grecs je ne vois que Phédoa et Polémon que la philosophie ait retirés des mauvaises mœurs; et dans l'école de Jésus, outre les douze principaux disciples, il y en a des milliers d'autres qui, admis au rang des sages, ont renoncé à leur première vie en disant : Nous avons été, nous aussi, des insensés, des incrédules, des pécheurs adonnés à nos désirs et à toutes les voluptés, agissant par jalousie et nous haïssant les uns les autres; mais depuis que la bonté du Dieu Sauveur et son amour ont paru dans le monde, nous sommes devenus ce que l'on nous voit maintenant, lavés par le baptême, et renouvelés par les riches effusions de son Esprit divin. *Le Seigneur*, dit le Roi-Prophète, *a envoyé son Verbe, qui les a guéris et purifiés.* (*Isa.* IX, 8.) Mais les calomniateurs de la religion chrétienne ne veulent pas voir combien de passions elle a calmées, combien elle a corrigé de vices, combien de caractères féroces elle a adoucis. Il eût été juste que ceux qui vantent leur zèle pour l'humanité mentionnassent une nouvelle méthode de guérir les âmes, en avouant que si elle n'était pas vraie, elle était du moins très-utile à l'espèce humaine. »

Parce que Jésus-Christ a dit à ses disciples : *Si on vous maltraite dans une ville, fuyez dans une autre* (*Matth.* X, 23) ; et si la persécution vous y atteint, réfugiez-vous dans une troisième. Celse lui fait un crime d'avoir erré par le monde avec ses disciples comme un vagabond. « Encore que le fait ne serait pas dénaturé, ce qu'il reproche au Sauveur et à ses apôtres, Aristote l'avait fait avant eux. Cité par les Athéniens pour des dogmes impies qu'il enseignait dans son école, il s'échappa d'Athènes et alla en fonder une autre à Chalcis. Pourquoi serait-ce donc un sujet de blâme pour Jésus-Christ et ses disciples? Mais, continue Celse, ils en agissaient ainsi, afin de mendier honteusement leur vie. D'où a-t-il pu tirer ce fait ignoble? L'Evangile raconte bien que certaines femmes, et entre autres Suzanne, qu'ils avaient guéries de leurs infirmités, fournissaient, selon leurs moyens, des secours aux apôtres; mais quel philosophe n'en a pas accepté autant de ceux qu'il instruit. Pourquoi donc ce qui est honnête et décent dans les philosophes ne serait-il que bas et déshonorant dans les disciples de Jésus? » A cette occasion, Celse reproche encore au Sauveur sa fuite en Egypte, sous prétexte qu'il ne manquait pas d'autres moyens de se soustraire à la fureur d'Hérode. « Qui le nie, répond Origène? Mais fallait-il multiplier les miracles, quand ces procédés aussi simples que naturels suffisaient pour le garantir? Il ne fallait pas l'environner d'une puissance surnaturelle ni trop extraordinaire, puisque comme homme il devait rendre témoignage à la vérité, et prouver par la doctrine même que dans sa personne terrestre et visible résidait un souffle divin, qui le rendait vraiment Fils de Dieu, c'est-à-dire, Verbe, puissance et sagesse éternelle... »

Celse se répand ensuite en invectives, et se permet contre la personne même de Jésus-Christ, des qualifications si infamantes qu'on rougirait d'y répondre. Et quelle réponse, en effet, adresser à un homme qui, à défaut de preuves et de raisonnements, se jette dans les plus violents sarcasmes? Des injures ne sont pas des raisons. Est-ce là le langage

d'un philosophe, ami de la vérité, ou bien d'un homme de la lie du peuple, qui s'abandonne à tout l'emportement de sa passion? Au contraire, établir nettement la question, y porter un examen calme et sérieux, prêter au parti que l'on adopte les moyens de défense les moins défavorables, voilà ce qu'il y avait à faire, et ce dont notre adversaire s'est bien gardé.

Deuxième livre. — Celse qui, comme nous l'avons remarqué plus haut, introduit un Juif comme principal interlocuteur dans son ouvrage, le fait parler ainsi à ceux de sa nation : « Pourquoi avez-vous abandonné la foi de vos pères, pour suivre un vil imposteur que nous avons puni? Et puisque, de votre propre aveu, votre nouvelle doctrine n'est fondée que sur la nôtre, pourquoi la décriez-vous après l'avoir professée?» —«Pourquoi, répond Origène, parce que la loi et les prophéties n'étaient qu'une introduction à une loi nouvelle, que leurs auteurs nous avaient annoncée pour les temps futurs. C'étaient là les premiers éléments de notre religion, cachée dans les secrets de Dieu jusqu'au temps où elle a été manifestée par son divin Fils. Pour cela, nous ne méprisons point la loi de Moïse ; au contraire, nous l'honorons en découvrant la sagesse profonde, enfermée sous une écorce que les Juifs n'ont jamais su pénétrer. Et qu'y a-t-il d'étrange que l'Evangile soit fondé sur la loi, quand Jésus-Christ lui-même déclare à ceux qui refusaient de croire en lui : *Si vous croyez à Moïse, vous croirez aussi en moi, car c'est de moi qu'il a écrit ; mais si vous ne croyez point à ses paroles, comment croirez-vous à ce que je vous dis?* (*Joan.* v, 46, 47.) Voyant que les Juifs n'agissaient pas conformément à la doctrine, Jésus leur avait prédit dans ses paraboles que le royaume de Dieu leur serait enlevé pour être transféré aux Gentils. Aussi, voyons-nous que, suivant cette prédiction, privés de la lumière qui dévoile le sens des Ecritures, ils ne se repaissent que de fables et de rêveries, tandis que nous autres, Chrétiens, nous possédons la seule vérité capable d'éclairer l'esprit, d'élever l'âme, de réunir tous les hommes, sous les lois d'une même république, non pas terrestre et éternelle comme celle des Juifs, mais spirituelle et céleste.

« Que Jésus ait observé toutes les prescriptions judaïques, même celles qui concernent les sacrifices, je le veux bien : où est la raison pour qu'on ne le croie pas Fils de Dieu ?

«Jésus est le Fils de ce même Dieu qui a donné la loi et les prophéties. Et nous qui sommes dans son Eglise, au lieu de violer la loi, nous répudions les fables des Juifs, et nous travaillons à nous instruire ou à nous perfectionner, en cherchant le sens caché de la loi des prophéties, à l'exemple des prophètes eux-mêmes qui demandaient au Seigneur qu'il voulût leur ouvrir les yeux, pour contempler les merveilles de sa loi.

« Jésus, accusé de vanité ! Je défie qu'on en montre la moindre trace dans aucune de ses paroles, lui qui disait : « Apprenez de « moi que je suis doux et humble de cœur ; » lui qui après la cène, se dépouilla de ses habits, et ayant pris un linge, s'en ceignit pour laver les pieds de ses apôtres, en répondant à l'un d'eux qui par respect s'y refusait : « Si je ne vous lave, vous n'aurez « point de part avec moi ; » lui qui disait à ses disciples : « Je suis au milieu de « vous comme serviteur et non comme maî« tre. » Jésus, un imposteur! Et par où donc a-t-il mérité cet outrage? Est-ce pour avoir aboli la circoncision, le sabbat, le choix cérémonial des viandes, les ablutions légales, l'observation charnelle des nouvelles lunes? Est-ce parce qu'il a élevé l'âme au sens spirituel de la loi, le seul digne de la divine majesté ; sans empêcher toutefois l'ambassadeur de Jésus-Christ de vivre avec les Juifs, comme s'il était Juif, afin de gagner les Juifs; et avec ceux qui sont sous la loi, comme s'il était lui-même sous la loi, pour gagner ceux qui sont sous la loi. » Tous ceux qui ont voulu faire des dupes, ajoute le Juif de Celse, auraient pu réussir aussi bien que lui. « Qu'il nous en montre donc, répond Origène, je ne dis pas un grand nombre, je ne dis pas plusieurs, mais un seul qui, investi de la puissance de Jésus, ait légué une doctrine aussi utile au genre humain, et aussi capable de l'arracher au torrent du péché.... Répéter, comme les Juifs le font : « Nous l'avons convaincu, nous l'avons « condamné, » ne prouve rien. Qu'ils articulent un fait ; qu'ils nous montrent de quel crime ont pu le convaincre des hommes qui cherchaient partout de faux témoignages contre lui. »

Origène suit Celse pas à pas, et rapprochant à dessein les prophéties des Evangiles, il en montre l'accomplissement littéral et complet dans la naissance, dans la vie, dans les miracles, dans la mort, dans la résurrection de Jésus-Christ. « Prophète lui-même, le Sauveur annonce à ses disciples ce qui devait leur arriver longtemps après lui. Qui donc n'admirerait cet avertissement : « Vous « serez conduits au tribunal des magistrats et « des rois, pour rendre témoignage de moi « devant eux et devant les nations,» et d'autres prédictions semblables dans lesquelles il leur annonce les tribulations qui les attendent. Quelle expérience antérieure pouvait lui inspirer une pareille prédiction? Jusqu'à lui personne n'avait été persécuté pour cause de religion. Assurément, s'il fallait, à cause de leurs opinions, traduire quelques hommes devant les magistrats et les rois, qui le méritait mieux que les épicuriens qui nient la Providence, ou que les péripatéticiens eux-mêmes, qui regardent comme inutiles les prières et les victimes offertes à la divinité.... Partout les Chrétiens sont les seuls que, suivant cette prédiction de leur maître, les juges contraignent jusqu'au dernier soupir de renoncer au christianisme, et comme les autres, d'acheter leur liberté ou leur repos, en offrant des sacri-

fices, ou en faisant les serments accoutumés.

« Voyez encore avec quelle imposante autorité Jésus disait : *Quiconque m'avouera devant les hommes, moi aussi, je l'avouerai devant mon Père qui est dans les cieux ;* et *celui qui me renoncera devant les hommes*, etc. (*Matth.* x, 32.) Transportez-vous par la pensée à l'époque où Jésus parlait ainsi, et considérez que rien de ce qu'il prédisait n'était encore arrivé. Direz-vous que ce n'étaient là que des paroles futiles et que l'avenir devait démentir ? Mais, pour peu que vous suspendiez votre jugement, sans savoir encore ce que vous devez croire, vous vous direz à vous-mêmes : Si ces paroles s'accomplissent, si la doctrine de Jésus s'accrédite, si les magistrats et les rois s'en inquiètent jusqu'à vouloir anéantir ceux qui le reconnaissent, alors nous croirons qu'il avait reçu de Dieu une puissance extraordinaire pour semer parmi les hommes une telle doctrine, et qu'il possédait le secret de ses futurs triomphes quand il parlait ainsi. Rapprochez de cet oracle celui par lequel il annonçait que son Evangile serait prêché par tout l'univers, pour servir de témoignage aux rois et aux nations. Eh bien ! cette divine parole a vaincu tous les obstacles et elle s'est établie avec empire dans toutes les conditions ; elle a subjugué la nature humaine tout entière, et il n'y a pas d'hommes qui aient pu échapper à la doctrine de Jésus.... Pour Celse, qui refuse à Jésus-Christ la puissance de prédire ce qui devait lui arriver, qu'il nous explique comment, dans un temps où Jérusalem subsistait, où elle était florissante, où l'exercice de son culte se célébrait avec la plus parfaite sécurité, Jésus-Christ a pu prédire ce qu'elle devait éprouver de la part des Romains. On ne dira pas que ceux avec lesquels il avait vécu, qui avaient été ses auditeurs, aient enseigné de vive voix la doctrine exposée dans les Evangiles sans laisser par écrit à leurs disciples ce qu'ils devaient savoir sur Jésus. Or, on y lit ces paroles : Quand vous verrez Jérusalem environnée par une armée, sachez que sa désolation est proche. » Au moment où Jésus parlait, point d'armée autour de Jérusalem, pour la cerner, l'enfermer dans des lignes de circonvallation et mettre le siége devant elle, puisque la guerre commencée sous Néron se prolonge jusqu'à Vespasien. Ce fut Titus, le fils de ce dernier, qui la ruina de fond en comble. L'historien Josèphe suppose que ce fut en punition du martyre de saint Jacques, surnommé le Juste et appelé aussi le frère du Christ ; mais nous affirmons avec plus de vérité, que cette ruine fut la punition de la mort de Jésus-Christ, le vrai Fils de Dieu.

« Au lieu de nous contester en Jésus-Christ le don de prophétie, Celse pouvait bien nous en parler, comme il a fait des miracles, qu'il n'osa point absolument nier, mais qu'il rapporte à la magie. Tout en nous accordant que Jésus avait prédit ce qui devait lui arriver, il pouvait traiter ses prédictions de bagatelles, comme il avait déjà traité ses miracles de prestiges. Et cependant il pouvait rappeler que plusieurs ont connu ce qui devait leur arriver par les auspices, par le vol des oiseaux, par l'inspection des entrailles des victimes. Mais il n'a pas voulu faire cet aveu beaucoup plus important que l'autre ; par là il reconnaît donc que Jésus a opéré des miracles, quoiqu'il essaie de les rabaisser. Opposons à son silence la déclaration formelle de Phlégon qui, dans le XIIIe ou XIVe livre de ses *Chroniques*, atteste franchement que Jésus possédait la connaissance de l'avenir, et certifie que ce qu'il avait prédit lui était effectivement arrivé. Il est vrai qu'il met sur le compte de Pierre ce qu'il faut rapporter à Jésus ; mais, de cet aveu arraché par la seule force de la vérité, il n'en résulte pas moins que ce don de prophétie et cette intelligence de l'avenir supposent nécessairement dans les fondateurs du christianisme une vertu divine.....

« Les disciples de Jésus, comme Celse le suppose, auraient-ils mis après coup sur le compte de leur maître, des prophéties que l'événement seul leur aurait inspirées. Mais pour soutenir une telle assertion, il faut, ou n'avoir pas lu, ou bien avoir lu avec d'étranges préventions, ce qu'ils nous transmettent d'une autre prophétie adressée à eux-mêmes : *Vous serez tous scandalisés cette nuit à cause de moi* (*Matth.* XXVI, 31) ; ce qui eut lieu en effet, la première nuit de la passion ; et cette annonce faite à saint Pierre : *Avant que le coq ait chanté vous me renierez trois fois* (*Matth.* XXVI, 34) ; ce qui s'exécuta à la lettre. Certes, si les évangélistes n'avaient pas porté aussi loin la bonne foi et la franchise, s'ils n'avaient été que des imposteurs, ils se seraient bien gardés de nous instruire, et de leur propre défection et du renoncement de saint Pierre. S'ils n'en avaient rien dit, qui le saurait ? Il y a mieux. La prudence semblait les obliger à dissimuler ces aveux, puisqu'ils voulaient par leurs écrits apprendre à ceux qui liraient l'Evangile qu'il faut mépriser la mort quand il s'agit de confesser le nom chrétien. Ils n'ont rien dissimulé, parce qu'ils savaient bien que la parole évangélique n'en soumettrait pas moins tout l'univers, sans s'inquiéter si de pareils aveux trouveraient des lecteurs capables de s'en offenser. »

Autre extravagance : « Si Jésus avait prédit, poursuit le Juif de Celse, la trahison de celui-ci et l'apostasie de celui-là, pourquoi ne l'ont-ils pas respecté comme un Dieu, celui-ci pour ne point le renier et celui-là pour ne point le vendre ? » — « Celse, avec toutes ses lumières, répond Origène, ne voit pas que ses propositions se contredisent. Judas n'a point été traître et Pierre n'a point été apostat, parce que Jésus l'avait prévu ; mais Jésus l'avait prévu parce qu'en lisant au fond de leur cœur, il avait vu la corruption qui poussait le premier au crime, et la faiblesse qui allait porter l'autre à renoncer son maître ; mais sans que cette prévision influât

aucunement sur la détermination de l'un et sur le caractère de l'autre. »

Abordant ensuite la passion de Jésus-Christ, Celse cherche à nier la réalité de ses souffrances, en disant: « Si Jésus a souffert, parce qu'il l'a voulu et pour obéir à son Père, il est évident que tout ce qu'il a pu souffrir ainsi volontairement, n'a dû lui causer ni peine ni douleur. » Autre contradiction : « Car dès que Celse accorde que Jésus a souffert volontairement et pour obéir à son Père, nous n'en demandons pas davantage. Il a souffert comme victime pour nous, et dans ce cas il est impossible que les tortures ne lui aient pas causé de douleurs. Il n'y a point de victime sans souffrance, point de souffrance qui ne cause une impression vive et douloureuse. L'erreur de notre adversaire vient ici de ce qu'il ne considère pas que Jésus ayant pris un corps semblable au nôtre, s'est assujetti aux mêmes sensations, il n'a plus été en son pouvoir d'éviter la douleur. Il ne tenait qu'à lui de ne point tomber entre les mains de ses bourreaux; s'il l'a fait, c'est qu'il l'a voulu.»

Celse, changeant ensuite de batteries, s'applique à faire croire, que Jésus succombant en effet sous le poids de ses angoisses, ne les endurait qu'avec impatience. Il s'afflige, il se lamente, il demande avec instance d'être délivré de la crainte de la mort. « Quelle mauvaise foi, répond Origène! Au lieu de reconnaître la sincérité des évangélistes, qui, pouvant passer sous silence tout ce qui sert de matière à ces reproches, ne l'ont pas voulu, il fait le procès à ce qu'ils ont écrit, et il suppose même ce qu'ils ne disent pas. Où voit-on, en effet, que Jésus se soit lamenté? Nous voyons bien qu'il s'est écrié : *Mon Père, s'il est possible, que ce calice s'éloigne de moi.* (*Matth.* XXVI, 39.) Celse, qui rapporte ces paroles, aurait bien dû ne pas supprimer celles qui les suivent immédiatement, et qui témoignent si hautement de la fermeté de Jésus et de sa résignation respectueuse à la volonté de son Père : *Cependant que votre volonté se fasse et non la mienne.* (*Luc.* XXII, 42.) En cela Celse imite l'usage où sont tous nos ennemis qui tronquent nos saintes Ecritures, pour les rendre odieuses. Par exemple, ils recueillent bien ces paroles pour nous les reprocher : *Je ferai mourir;* mais ils n'ajoutent pas celles-ci : *Je ferai vivre.* Ce qui signifie que, si Dieu donne la mort aux méchants qui ne vivent que pour le malheur public, il donne une vie plus excellente que cette vie passagère à ceux qui meurent au péché. Ils retiennent bien ces mots encore : *Je frapperai, je blesserai,* mais ils suppriment ceux-ci : *Je guérirai;* paroles où Dieu se compare à un médecin, qui ne plonge le fer dans la blessure que pour en extraire le venin et rendre le malade à la santé. »

Celse revient ensuite sur une foule d'objections déjà résolues, et cherche à les faire valoir par des raisonnements dont nous nous croyons dispensé de reproduire la réfutation. Du maître, il passe aux disciples. « Vous n'avez, nous dit-il, que des fables à nous débiter sur leur compte, et des fables auxquelles vous ne savez pas même donner la couleur de la vraisemblance. »—« J'ai déjà répondu, dit Origène, qu'il en eût bien moins coûté aux disciples, ou de dissimuler ce qui paraissait peu honorable, ou de garder là-dessus un silence complet; car enfin s'ils ne l'avaient écrit, qui penserait à s'en prévaloir contre nous? Il faut que Celse n'ait pas réfléchi combien il était maladroit d'adresser aux mêmes personnes des reproches aussi contraires; l'un de s'être laissé tromper en croyant que Jésus était le Dieu annoncé par les prophètes, et l'autre, d'avoir voulu tromper les peuples, en affirmant de lui des choses dont ils reconnaissaient la fausseté... Mais quel mensonge plus manifeste que l'assertion suivante : « Jésus n'ayant pas « réussi, pendant le cours de sa vie, à per« suader qui que ce soit, pas même ses disci« ples, fut puni du dernier supplice. » Mais d'où venait donc la mortelle envie que lui portaient les scribes, les prêtres et les pontifes, sinon de ce qu'ils voyaient le peuple le suivre en foule jusque dans le désert, attiré, soit par la grâce de ses discours, toujours proportionnés à son intelligence, soit par l'éclat de ses miracles qui excitaient l'admiration de ceux mêmes qui refusaient de croire à sa doctrine. « Il n'a pu « même réussir à persuader ses disciples. » J'avoue qu'ils connurent la frayeur humaine, avant que leur cœur fût exercé à une plus mâle constance; mais jamais ils ne cessèrent de croire qu'il était le Christ. Regardez Pierre! Il ne l'a pas plutôt renié, que, sentant l'énormité de sa faute, il sort pour pleurer amèrement. Quant aux autres, le découragement les avait saisis, en présence de ce qui lui était arrivé. Mais qu'il se montre à leurs regards, après la résurrection, voilà qu'ils reprennent courage, et qu'ils ne s'en montrent que plus fermes à le reconnaître et à le proclamer Fils de Dieu! »

Maintenant quoi de plus frivole que ce que Celse rapporte des premiers disciples du Christ? « Ceux qui vivaient avec lui pendant qu'il était sur la terre, qui écoutaient sa voix, qui le reconnaissaient pour maître ne l'eurent pas, plutôt vu châtié et mourant qu'ils refusèrent de mourir avec lui et pour lui. Il ne put leur persuader de mépriser les supplices. Que dis-je? ils se désavouèrent pour ses disciples.» —« Qu'ils aient montré de la faiblesse alors, dit Origène, qu'y a-t-il d'étonnant, ils étaient à peine initiés au christianisme? Mais le merveilleux changement qui s'opéra depuis dans leur personne; mais la fermeté et la hardiesse de leurs discours dans les synagogues; mais la constance invincible avec laquelle on les voit affronter les outrages, les supplices et la mort, pour la confession du nom de Jésus-Christ, voilà ce dont Celse ne dit pas mot. Il n'a pas voulu entendre Jésus disant d'avance à Pierre : « Lorsque

« tu seras vieux, tu étendras tes mains, etc. » désignant ainsi, dit l'Ecriture, le genre de mort par lequel il devait glorifier Dieu... Il compte pour rien encore, Jacques, frère de Jean, apôtre et frère d'apôtre, mourant sous le glaive d'Hérode pour la doctrine de Jésus-Christ. Il ne fait pas plus de cas des tortures qu'endurèrent pour elle Pierre et les autres apôtres, qui, battus de verges par les Juifs, s'en allèrent pleins de joie hors du conseil, parce qu'ils avaient été jugés dignes de souffrir pour le nom de Jésus ! donnant ainsi l'exemple d'une constance supérieure à tout ce que les Grecs racontent de leurs philosophes.

« N'est-ce donc pas encore, de la part de Celse, une insigne imposture de dire que tout ce que Jésus a pu faire pendant sa vie, fut d'attirer à lui dix malfaiteurs hautonniers ou publicains, et encore ne put-il les gagner tous ! Les Juifs, au moins, sont de meilleure foi ; ils avouent que le Sauveur attirait à lui, non pas dix, non pas cent, non pas mille, mais des populations entières ; de telle sorte que les déserts seuls étaient capables de les contenir. La multitude s'attachait à ses pas, entraînée par ses discours et par ses miracles. Celse, en revenant toujours sur les mêmes points, nous force d'en faire autant ; nous ne voulons pas qu'on nous accuse d'avoir passé sous silence quelqu'une de ses objections. Voici celle qui vient ensuite : « Qu'il n'ait pu « persuader qui que ce soit, pendant sa vie ; « mais qu'après sa mort, ses disciples per- « suadent tout le monde, n'est-ce pas une « chose absurde ? » Pour raisonner juste, il nous semble que Celse aurait dû dire : « Si « après sa mort, les disciples de Jésus per- « suadent tout le monde, combien n'a-t-il « pas dû en persuader lui-même pendant « sa vie mortelle, soit par la vertu de ses « discours, soit par l'éclat de ses prodiges ? »

Il nous interroge encore, et sans attendre notre réponse, il résout lui-même la question. « Quel motif a pu vous porter à le prendre pour le Fils de Dieu ? Est-ce parce qu'il guérissait les aveugles et les boiteux, et qu'il ressuscitait les morts ? » — « Eh ! oui, sans doute, c'est pour cela que nous avons raison de le regarder comme le Fils de Dieu, puisque c'était par ces miracles que les prophètes l'avaient signalé. Quand aux morts ressuscités par Jésus, il est évident que ce récit n'a pas été inventé par les évangélistes. Si c'était une fiction, ils lui auraient attribué plus de résurrections, et des résurrections de morts qui seraient demeurés plus longtemps dans le sépulcre. Admirez, au contraire, leur véracité ! Ils n'en citent que trois : la fille du chef de la synagogue, le fils unique de la veuve, qu'il rend aux larmes de sa mère, et enfin Lazare, enfermé depuis trois jours dans le tombeau. Là-dessus, je dirai à ceux qui sont le plus capables de réfléchir : Parmi tous les lépreux qui se trouvaient, au temps du prophète Elisée, il n'y eut de guéri que Naaman le Syrien. Parmi toutes les veuves qui se trouvaient au temps du prophète Elie, l'homme de Dieu ne fut envoyé qu'à celle de Sarepta, dans le pays des Sidoniens, parce que le jugement divin l'avait trouvée digne d'un miracle. De même, pendant que Jésus était sur la terre, il y avait un grand nombre de morts ; mais le Verbe n'en ressuscita que quelques-uns, soit pour que ses miracles devinssent des symboles, soit pour qu'ils attirassent la multitude à la merveilleuse doctrine de son Evangile. Qu'il fasse aujourd'hui, par le ministère des siens de plus grands miracles encore que durant sa vie, c'est ce que je ne crains pas d'affirmer, puisqu'il l'avait promis à ses apôtres. Pour être moins sensibles, ces faits n'en sont pas moins merveilleux. Tous les jours, les yeux des aveugles spirituels sont ouverts ; tous les jours, les oreilles de ceux qui avaient été sourds jusqu'alors à la voix des prédicateurs évangéliques, écoutent avec avidité la parole de Dieu et les promesses de la vie éternelle ; tous les jours, beaucoup d'autres en qui l'homme intérieur était boiteux, selon le langage de l'Evangile, guéris maintenant par la puissance de Jésus, ne se contentent pas de marcher, mais bondissent et foulent aux pieds les serpents et les scorpions, c'est-à-dire les démons, sans que leur malice et leur rage puissent rien contre eux. »

Celse combat ensuite de toutes ses forces la résurrection de Jésus-Christ. Pour affaiblir ce qu'elle a de miraculeux, il la compare avec de prétendues résurrections rapportées par les historiens grecs ; par exemple, les résurrections d'Orphée, de Protésilas, d'Hercule, de Thésée, et de certains autres héros des temps fabuleux, dont il soutient que l'opinion établie dans la mémoire de certains hommes, n'avait d'autres fondements que l'adresse avec laquelle ils avaient su se soustraire pendant quelque temps aux regards publics, pour reparaître plus tard ; ce qui a pu faire croire qu'ils étaient morts et ressuscités. Mais il n'en est pas de même de Jésus. Il avait été attaché à la croix sous les yeux de tous les Juifs ; son corps avait été enlevé de ce bois sacré en présence de tout le peuple, devenait-il possible d'accréditer la fable de sa résurrection, comme on l'a fait pour ces héros des temps antiques ? Le parallèle que l'on établit ici entre ces prétendues résurrections et celle de Jésus, pourrait peut-être nous servir à diminuer le scandale de la croix. Car supposons que Jésus-Christ eût terminé sa vie obscurément, sans donner à la nation tout entière le témoignage authentique de sa mort, et qu'il fût après cela ressuscité, quelle confiance cette résurrection aurait-elle obtenue ? La certitude de sa mort devenait donc le premier fondement de sa résurrection.... Au reste, la preuve la plus convaincante de la résurrection de Jésus, c'est la conduite de ses apôtres. Auraient-ils embrassé avec un courage aussi invincible cette foi de la résurrection, si elle n'eût pas été bien avérée ? Supposez qu'ils eussent inventé cette fable, l'auraient-ils enseignée

avec une constance qui, peu contente de communiquer aux autres le mépris de la mort, commençait elle-même par subir le trépas?

Selon Celse, il était beaucoup plus simple pour Jésus de descendre de la croix, comme ses bourreaux l'en pressaient, et de disparaître tout à coup, afin de manifester sa divinité. « Je crois entendre déraisonner les ennemis de la Providence qui, bâtissant un monde différent du nôtre, s'écrient : Oh! que les choses iraient beaucoup mieux si le monde ressemblait à celui que nous venons de décrire! Mais qu'arrive-t-il toujours? Ils ne font qu'ajouter de nouveaux désordres à ceux qu'ils prêtent au monde actuel et tombent ainsi dans le ridicule. Il n'y a pas de doute que Jésus, Homme-Dieu, eût pu descendre de la croix à son gré, et disparaître : quoi de plus clair par soi-même? Il y a mieux. C'est ce qui résulte évidemment des Ecritures. En effet, il est écrit dans l'Evangile de saint Luc, qu'après sa résurrection, Jésus prit le pain, le bénit, et que, l'ayant rompu, il le donna à Simon et à Cléophas. Dans ce moment, leurs yeux s'ouvrirent, ils le reconnurent; mais ils disparut à leurs regards. Mais était-il à propos, pour les desseins de Jésus, qu'il descendît de la croix? Du moment qu'il avait résolu de subir ce supplice, il devait l'accepter avec toutes ses conséquences; il fallait qu'il souffrît, qu'il mourût, qu'il fût enseveli comme un homme ordinaire.... Supposons même qu'on lise dans l'Evangile : « Il a « disparu de la croix tout à coup, » Celse, et tous les incrédules qui lui ressemblent, ne trouveraient-ils pas encore matière à chicaner? Certes, ils ne manqueraient pas de dire : « Pourquoi n'a-t-il disparu qu'après « son supplice? Pourquoi pas avant de souf- « frir? » Si donc ils croient pouvoir incriminer ce que les Evangiles leur ont appris de la mort de Jésus, pourquoi, sur la foi des mêmes Evangiles, ne croiront-ils pas qu'il est ressuscité? Puisqu'après sa résurrection, il se montra tantôt à tous ses disciples, quoique les portes fussent fermées; tantôt seulement à deux de ses apôtres, leur rompant le pain, et disparaissant tout à coup, après s'être entretenu quelque temps avec eux? »

Celse conclut que Jésus-Christ ne fut qu'un homme. « Quant à moi, dit Origène, j'ignore comment un homme, en lui supposant le projet hardi d'amener l'univers tout entier à sa doctrine, et à une religion nouvelle, aurait pu y réussir, sans le secours d'une protection toute divine. Comment il aurait pu vaincre tous les obstacles, triompher des empereurs, du sénat romain, des peuples et des rois conjurés contre la nouvelle croyance; comment un homme, réduit aux seules forces de la nature, serait venu à bout de persuader une aussi vaste multitude, conquérir la foi, réformer les mœurs, je ne dis pas seulement des sages, mais, ce qui semble plus impossible encore, des hommes ensevelis dans les passions, incapables de réfléchir, et par conséquent, d'être ramenés à la vertu. Pourquoi Jésus-Christ l'a-t-il fait? Pourquoi le fait-il encore? C'est qu'il était alors, et qu'il est encore aujourd'hui, et qu'il sera toujours la sagesse et la puissance de Dieu. »

Troisième livre. — Dans ce livre, Origène s'applique à combattre les imputations que Celse avance de son propre chef soit contre Jésus-Christ, soit contre les Chrétiens. A l'entendre, « rien de frivole et de ridicule comme la controverse entre les Juifs et les Chrétiens. On croit de part et d'autre que l'Esprit de Dieu a prédit la venue d'un Messie, sauveur du genre humain. Est-il vrai? ne l'est-il pas? Voilà sur quoi roule toute la contestation. » — « Eh! oui, répond Origène, c'est là en effet ce qui nous sépare. Il est certain que nous autres Chrétiens, nous croyons que Jésus est celui dont la venue avait été prédite par les prophètes. Quant aux Juifs, la plupart d'entre eux sont si loin de croire à Jésus, que ceux qui vivaient de son temps lui dressèrent des embûches, et que ceux d'aujourd'hui approuvent les attentats de leurs ancêtres contre sa personne, en parlent comme d'un imposteur qui, à l'aide de la magie, se fit passer pour celui que les Juifs appellent le Christ, et dont les prophètes avaient prédit l'avénement.

« Je demanderai à Celse et à ceux qui adoptent ses calomnies contre nous : Est-ce une question frivole d'examiner si les prophètes des Juifs ont prédit le lieu où devait naître le chef d'un nouveau peuple de Dieu? Est-ce une futilité d'annoncer qu'une Vierge enfanterait Emmanuel; que ce Dieu opérerait des signes et des prodiges; que sa parole aurait des ailes rapides et retentirait sur toute la terre par la voix des apôtres; qu'il serait condamné et mis à mort par les Juifs, et qu'ensuite il ressusciterait? Les prophètes avaient-ils ainsi parlé au hasard, sans qu'aucune cause raisonnable les déterminât non-seulement à prédire ces merveilles, mais même à les juger dignes d'être écrites. Une nation telle que la nation juive, qui depuis longtemps avait reçu la propriété d'un pays où elle s'était établie, a-t-elle pu admettre les uns comme des prophètes véritables, et rejeter les autres comme des imposteurs, sans aucune raison plausible? Est-ce sans motif qu'aux livres de Moïse, qu'ils regardaient comme sacrés, ils ont ajouté les discours de ceux qu'ils regardaient comme des prophètes? Comment des hommes qui reprochent aux Juifs et aux Chrétiens leur démence, parviendront-ils à nous persuader que la nation juive aurait pu subsister, quand même elle n'aurait reçu d'en haut aucune promesse de connaître l'avenir? Comment au milieu de tant de nations qui avaient leurs oracles et leurs prophètes, les Juifs seuls n'auraient-ils pas eu les leurs? Les autres peuples vantaient bien les prodiges qui s'accomplissaient chez eux. Celse lui-même en rapporte un grand nombre; et les Juifs qui faisaient profession d'être seuls consacrés au Dieu suprême de

l'univers, n'auraient eu chez eux aucune espèce de prodiges, pour soutenir leur foi et ranimer leur espérance ? N'auraient-ils pas abandonné un Dieu qui n'aurait été puissant qu'en paroles, pour les prétendues divinités qui avaient la réputation de prédire l'avenir et de guérir les maladies ? Ne convenait-il pas, au contaire, qu'un peuple qui avait appris à compter pour rien les dieux des autres nations, possédât un grand nombre de prophètes chargés de lui annoncer quelque merveille plus éclatante, et bien supérieure à tous les oracles étrangers ? »

Celse s'élevait contre la diversité d'opinions qui partageait les Chrétiens dès les premiers jours de l'Eglise. « Je réponds, dit Origène, que loin d'être un argument contre le christianisme, cette diversité en justifie l'excellence et la nécessité. C'est le sort de toutes les institutions bonnes et utiles d'être soumises à des discussions qui partagent quelquefois les sentiments. Ainsi la médecine est utile ou plutôt nécessaire au genre humain, et cependant combien l'art de guérir n'a-t-il pas soulevé de systèmes ? Ainsi la philosophie nous promet la vérité et la science de ce qui est, en nous donnant des règles pour bien vivre et en s'efforçant de nous enseigner ce qui est utile ; et cependant n'a-t-elle pas enfanté une foule de sectes plus ou moins célèbres ? De même dans le judaïsme, la diversité des explications données aux livres de Moïse et des prophètes a suscité un grand nombre de sectes. Pareille chose est arrivée au christianisme. Comme cette religion s'est présentée avec des caractères de grandeur et de merveilleux qui ont excité la curiosité, non pas de quelques vils esclaves, comme Celse le prétend, mais d'un grand nombre de savants parmi les Grecs eux-mêmes, il était naturel qu'il y eût quelque différence dans la manière d'expliquer les livres reconnus comme divins, mais différence qui ne portât point sur le dogme ni sur le fond de la doctrine. Néanmoins, où est l'homme sensé qui condamnerait la médecine parce que les médecins se divisent en plusieurs sectes ? Aurait-on raison de haïr la philosophie, sous prétexte que tous les philosophes ne sont point d'accord ? Faut-il rejeter les livres sacrés de Moïse et des prophètes, à cause de certains dissentiments qu'ils ont occasionnés parmi les Juifs ? Si tout cela est conséquent, pourquoi n'excuserions-nous pas de même les sectes qui s'élèvent parmi les Chrétiens ? Paul, ce me semble, a prononcé là-dessus une parole admirable : *Il faut qu'il y ait des hérésies, afin que l'on reconnaisse ceux d'entre vous qui sont d'une vertu éprouvée.* (*I Cor.* II, 19.) »

Ce que Celse reprochait encore à la société chrétienne, c'était de ne reposer « sur aucun fondement. Le lien qui unit ses membres est l'esprit de sédition, l'avantage temporel qu'ils en attendent et la crainte des étrangers. » — « A cela je répondrai, dit Origène, que notre société a pour fondement unique la vertu de Dieu qui a inspiré ses prophètes, pour nous annoncer la venue du Christ, sauveur du genre humain. Plus les infidèles font de vains efforts pour nous contester ce principe, plus ils confirment notre persuasion dans la nécessité de reconnaître Jésus-Christ pour le Fils de Dieu, avant et après son incarnation ; car le voile même sous lequel son humanité semblait éclipser sa divinité, n'empêchait point de reconnaître qu'il ne fût réellement le Verbe de Dieu, descendu du ciel. Donc notre doctrine ne doit ni son origine, ni ses progrès à la science humaine, mais à Dieu seul, qui, en se manifestant par la multiplicité de sa sagesse et l'éclat de ses miracles, a établi le judaïsme, puis le christianisme..... Nous nous empressons de faire connaître les principes de notre religion, loin de les cacher, comme on nous en accuse. Ceux qui demandent à l'embrasser, nous commençons par leur inspirer le mépris des idoles. Après les avoir détachés du culte des créatures, nous les élevons jusqu'au Créateur. Nous leur faisons voir que le Christ est venu, et nous le démontrons par les prophéties et les écrits des apôtres qu'on a soin de mettre entre les mains de ceux qui peuvent les entendre. »

Celse compare notre croyance à celle des Egyptiens, et après quelques railleries prodiguées à des animaux d'un jour, il finit par convenir que ce sont là des emblèmes, où, sous le voile de l'allégorie, se trouvent cachées les idées augustes des principes éternels. « Mais vous, demande-t-il aux Chrétiens, qu'avez-vous de respectable à nous dire sur le compte de votre Jésus ? » — « Que tu aies raison, ô homme illustre, lui répond Origène, d'exalter les vénérables symboles cachés par les Egyptiens sous l'adoration de leurs animaux, je te l'accorde ; mais fais-tu bien d'affirmer, pour nous livrer à la dérision, que nous ne débitons que des riens et des extravagances, quand nous expliquons à ceux qui sont plus avancés dans le christianisme, tout ce qu'impose à notre foi la sagesse de notre doctrine sur la personne de Jésus ? C'est de ces hommes propres à comprendre la sagesse chrétienne que saint Paul a dit : *Nous prêchons la sagesse aux parfaits, non la sagesse de ce monde, ni des princes de ce monde qui passe ; mais nous prêchons la sagesse de Dieu dans son mystère ; cette sagesse cachée qu'avant tous les siècles il avait prédestinée pour notre gloire, et qu'aucun des princes du monde n'a connue.* (*I Cor.* VI, 7.)

« Ici je demande : Si Paul n'avait pas eu la connaissance d'une sagesse suréminente se serait-il vanté de prêcher la sagesse aux parfaits ? Si l'on allait jusqu'à dire que Paul s'est vanté témérairement, je répliquerais par ces mots : Commencez d'abord par étudier les *Epîtres* de celui qui parle ainsi ; pesez attentivement chacune de ses expressions ; puis prouvez-nous d'abord ces deux choses : la première que vous avez compris les discours de Paul ; la seconde, que vous

y avez découvert des choses indignes d'un homme sensé. Si vous les méditez avec attention, vous ne manquerez point d'admirer, j'en suis sûr, le génie d'un homme qui exprime de si grandes choses sous des paroles communes; ou, si vous ne les admirez pas, vous passerez vous-même pour ridicule, soit qu'après avoir pénétré le sens du grand homme, vous vous contentiez de l'exposer soit que vous entreprenniez de combattre et de détruire ce que vous vous imaginez avoir réellement compris... Je ne parle point encore de tout ce qui s'offre à notre attention dans les *Evangiles*, où il y a de quoi exercer les esprits les plus éclairés et les plus simples. Je dis les plus éclairés; témoins ces mystérieuses paraboles que Jésus exposait à la multitude, mais dont il réservait l'explication à ses entretiens confidentiels avec ses disciples, choisissant, selon la diversité des besoins, tantôt la solitude des montagnes pour certains discours ou certains actes, comme par exemple sa transfiguration, et tantôt la plaine où les malades pouvaient s'approcher plus aisément, afin d'être guéris de ses mains. Mais ce n'est pas ici le lieu d'enlever l'écorce qui couvre tout ce qu'il y a d'auguste et de mystérieusement divin dans les *Evangiles* ainsi qu'en Jésus-Christ, c'est-à-dire la sagesse et le Verbe parlant par la bouche de saint Paul. Ce que j'ai dit suffit pour confondre le philosophe téméraire qui n'a pas rougi de comparer les mystères les plus profonds de l'Eglise de Dieu, au culte impie et extravagant des chats, des singes, des boucs et des chiens d'Egypte. »

Pour mettre le comble à la dérision, Celse oppose à Jésus les héros et les dieux du paganisme. « Où sont leurs miracles lui demande Origène, et sur quoi reposent-ils? Ils n'ont pour garants que des auteurs décriés à cause de leurs mensonges. Ils ne tendent à aucun but et ne sont d'aucune utilité pour les hommes. Mais il n'en est pas de même de notre Jésus. Indépendamment de la guérison du corps qui en était souvent la conséquence immédiate, ses miracles ont été opérés pour persuader aux hommes de recevoir sa doctrine, cette religion excellente, qui n'a pour but que d'inspirer la piété et d'assurer la conversion des mœurs... Et vos oracles, les comparerez-vous avec ce grand nombre de prophéties, qui si longtemps d'avance annonçaient le Christ, d'une manière tellement frappante que toute la nation juive l'attendait au moment précis de la naissance de Jésus? Les uns le reconnurent pour le Messie promis par les prophètes; les autres, pleins de mépris pour sa douceur inaltérable, et pour celle de ses disciples, se portèrent contre lui à des attentats que ces mêmes disciples n'ont pas craint de nous raconter avec leur franchise ordinaire, quoiqu'ils prévissent bien qu'on nous les reprocherait, et qu'on les présenterait comme l'opprobre du christianisme... Mais Jésus voulut, et tel est aussi l'esprit de ses disciples, que ceux qui embrasseraient cette doctrine, ne fussent pas tellement absorbés par la pensée de sa divinité et la contemplation de ses miracles, qu'il perdissent de vue son humanité et ses abaissements volontaires qui ont également concouru au salut du monde. En effet, nous apprenons par là que c'est en Jésus que commença l'union de la nature divine et de la nature humaine, afin que par cette association auguste, l'humanité fût en quelque sorte divinisée, non pas seulement dans la personne de Jésus, mais dans tous ceux qui embrassent avec sa religion, la vie qu'il a enseignée, laquelle conduit à l'amitié et à l'union avec Dieu quiconque conforme ses mœurs aux préceptes de Jésus.

« Dieu, en envoyant son Fils, a fait accepter son Evangile par tout l'univers, pour opérer dans les mœurs ce changement aussi admirable qu'universel. Presque tous les hommes, excepté les Chrétiens, ne sont-ils pas superstitieux, intempérants et corrompus? Les Eglises de Dieu, formées par le Christ et comparées avec les peuples au milieu desquelles elles sont établies, brillent dans le monde, comme des astres resplendissants. Qui n'avouera que les plus imparfaits parmi les Chrétiens l'emportent encore sur le grand nombre de ceux que nous voyons dans les assemblées populaires? L'Eglise d'Athènes, par exemple, vit dans une douce confiance, et n'a d'autre ambition que de plaire à Dieu; les assemblées politiques des Athéniens, au contraire ne respirent que le trouble et la sédition, et n'ont avec nous aucun trait de conformité. Il en est de même des Eglises de Corinthe et d'Alexandrie, comparées aux assemblées populaires de ces deux villes. Comparez encore le sénat de l'Eglise de Dieu avec le sénat de la plupart des nations, vous reconnaitrez que certains sénateurs de l'Eglise sont dignes de gouverner la cité de Dieu, si pareille cité se trouvait sur la terre; tandis que la plupart de vos sénateurs n'ont rien dans leurs mœurs qui réponde à l'éminence de leurs fonctions. Et si vous opposez les prélats de chaque Eglise aux premiers magistrats des villes, vous vous convaincrez facilement qu'entre les magistrats civils et les sénateurs de Dieu, ceux-là même qui, par rapport au zèle et à l'activité des autres pourraient passer pour inactifs, l'emportent par leurs progrès dans toutes les vertus sur les sénateurs et les magistrats politiques des cités. A de pareils traits ne reconnaissez-vous pas la divinité de Jésus? »

« Votre attachement au christianisme, poursuit Celse, n'a son principe que dans une foi aveugle. »—« Pourquoi ne pas l'appeler une foi heureuse, répond Origène? Que tous ne soient en état de rendre raison de leur croyance, en est-elle moins légitime, fondée, comme elle l'est sur la parole du Créateur, souverain arbitre de l'univers, qui nous l'a communiquée par son Verbe? S'il n'a donné qu'à un petit nombre de pouvoir raisonner cette foi qui les attache au christianisme,

elle n en est pas moins heureuse pour tous... Oui, nous l'avouons, notre foi est l'effet de notre bonheur, puisqu'elle est la cause de notre attachement à Jésus-Christ. Nous croyons au Dieu de l'univers et nous lui rendons grâce du don de la foi. Nous croyons de plus à la sincérité et à la véracité de ceux qui ont écrit les *Evangiles*, parce que ces qualités brillent dans leurs récits, où il est impossible de rien soupçonner qui sente le déguisement, l'artifice, la ruse et l'imposture. Nous tenons pour certain que des âmes non moins étrangères aux subtilités de la philosophie grecque, armée de tant de sophismes, qu'à toutes les finesses de la rhétorique du barreau, n'auraient pas été capables d'inventer tant de choses propres par elles-mêmes à faire germer la foi dans nos cœurs, et à nous donner des mœurs conformes à notre foi. Pour moi, je suis persuadé que Jésus-Christ n'a choisi de tels hérauts de sa religion qu'afin qu'on ne pût pas l'accuser d'être fondée sur les arguments spécieux de la philosophie; mais, au contraire, afin que chacun fût convaincu que la simplicité et la candeur de ces hérauts, soutenus du secours du ciel, avaient exécuté ce que la science, l'art et l'éloquence des Grecs auraient vainement tenté.»

Au témoignage de Celse, les Chrétiens ont pour système de n'admettre parmi eux que des hommes sans vertu, des ignorants, des imbéciles, qui considèrent la sagesse, la prudence, l'érudition comme des maux véritables. De tels gens, en reconnaissant qu'ils sont dignes de leur Dieu, déclarent par là même qu'ils ne peuvent attirer dans leur parti que des personnes sans lumières, dépourvues de jugement, plongées dans la stupidité, des femmes, des enfants, des esclaves. Origène lui répond d'abord que « la doctrine de Jésus est si sage et si relevée, qu'elle proscrit le simple désir du crime comme le crime lui-même. Mais si parmi les Chrétiens on en voyait quelques-uns vivre dans la débauche, on aurait certainement raison de condamner leur vie comme opposée aux préceptes de Jésus, mais on aurait tort de faire retomber leur honte sur la doctrine elle-même. Il est temps de confondre cette imposture, et de montrer que la sagesse a toujours été en honneur parmi nous, et que nous n'avons jamais cessé d'en recommander l'étude et la pratique. Les anciennes Ecritures des Juifs que nous admettons comme eux, celles qui ont été écrites depuis l'avénement de Jésus, et que les Eglises reconnaissent pour divines, nous en fourniront la preuve.

« D'abord le Roi-Prophète dit à Dieu, dans la prière qu'il lui adresse au psaume L : *Vous m'avez manifesté les secrets de votre sagesse.* (*Psal.* L, 8.) Quiconque lira ce livre des *Psaumes*, trouvera qu'il est rempli des plus hauts enseignements. Salomon aussi demanda et obtint la sagesse. Ses écrits, qui en portent encore des traces et qui renferment des sentences sublimes exprimées en quelques mots, célèbrent dans plus d'un passage le mérite de cette vertu en nous exhortant à l'acquérir. On venait des extrémités de la terre pour l'entendre et pour l'admirer; et, comme l'affirme la reine de Saba, on trouvait que cette sagesse l'emportait infiniment sur sa renommée. Notre doctrine est si éloignée de ne pas vouloir de sages parmi les fidèles, que, pour exercer l'intelligence de ceux qui l'embrassent, elle se voile tantôt sous des figures, tantôt sous des comparaisons et des symboles. De là vient qu'Osée, l'un des prophètes, parle ainsi à la fin de son livre : *Où est le sage? et il comprendra ce que je dis; l'homme prudent? et il pénétrera mes paroles.* (*Osee*, XIV, 10.) Daniel et ceux qui avaient été captifs avec lui, avaient fait de si grands progrès dans les sciences des Chaldéens, qu'ils devinrent dix fois plus savants que les mages de la cour de Babylone. De là vient encore que dans *Ezéchiel*, le prince de Tyr, qui se vantait de sa sagesse, est foudroyé par ce reproche : « Es-tu plus « éclairé que Daniel? Tout ce qui est caché « ne t'a point été révélé. »

« Maintenant, si vous prenez les livres écrits après l'avénement de Jésus-Christ, vous verrez que Jésus propose à la multitude des paraboles qu'il explique en particulier à ses disciples, comme aux héritiers de sa sagesse. Il fait plus; il promet à ceux qui croiront en lui de leur envoyer des sages et des docteurs. Dans l'énumération des grâces qui vous sont données de Dieu, saint Paul place au premier rang le don de la sagesse, et nomme ensuite le don de la science comme inférieur au premier; au troisième degré vient la foi qui est au-dessous des deux autres; le don des miracles et le pouvoir de guérir les malades ne viennent qu'en dernier lieu, parce qu'il les regarde comme bien inférieurs aux dons spirituels. Le martyr saint Etienne, dans les *Actes des apôtres*, rend témoignage aux connaissances multipliées de Moïse, empruntant sans doute ce fait à des livres anciens et qui n'étaient pas connus de tout le monde : *Moïse*, dit-il, *fut instruit dans toute la sagesse des Egyptiens.* (*Act.* VII, 22.) Voilà pourquoi on soupçonne ses miracles de ne pas venir de Dieu, comme il ne cessait de le répéter, mais des sciences égyptiennes dans lesquelles il était très-versé. Ebranlé par ces soupçons, Pharaon fit venir ses enchanteurs, ses sages et ses magiciens; mais il fut bientôt manifeste pour tous les yeux qu'ils n'étaient rien en comparaison de Moïse dont la sagesse surpassait toute la science de ces imposteurs.

« Il est vraisemblable que ce qui a fait croire à quelques-uns que notre religion rejette les sages, c'est ce que saint Paul dit des Grecs enflés de leur sagesse. Mais qu'on fasse attention au texte de l'Apôtre, et on verra que sa censure ne tombe que sur ceux qui négligent l'étude des choses spirituelles, invisibles, éternelles, pour s'occuper des objets matériels et terrestres, et y placer leur souverain bonheur. C'est pour

cette raison qu'il les appelle les sages de ce monde. De même, parmi cette foule de doctrines opposées, il appelait sagesse du monde, sagesse vaine, périssable et insensée, sagesse du siècle enfin, ces dogmes qui rapportent tout à la matière, et qui, posant en principe que tous les êtres subsistants sont des corps, rejettent les substances nommées invisibles et immatérielles. D'autres dogmes, au contraire, détachent notre âme des choses de la terre pour l'élever à la béatitude du royaume du ciel; ils nous apprennent, d'une part, à mépriser comme fugitif et périssable tout ce qui frappe nos sens; de l'autre, à porter nos désirs et nos espérances vers les choses immatérielles, pour n'aimer et ne contempler que ce qui est invisible. Voilà ce que Paul nomme la sagesse de Dieu.....

« Cet autre passage du même Apôtre mal entendu, a peut-être contribué à établir l'opinion que nous n'admettions jamais parmi nous de sages et de savants : *Considérez votre vocation, mes frères, vous trouverez parmi vous peu de sages selon la chair, peu d'illustres et peu de puissants; mais Dieu a choisi les fous selon le monde pour confondre les sages; il a choisi les faibles pour confondre les forts; il a choisi ce qui était vil et méprisable, selon le monde, et ce qui n'était point, pour détruire ce qui est, afin que nulle chair ne se glorifie devant lui.* (*I Cor.* I, 26-29.) Remarquez-le bien : l'Apôtre n'a pas dit : « Il « n'y a parmi vous aucun sage selon la chair; » mais bien : « Vous en trouverez peu. » Il y a un fait certain, c'est que Paul, décrivant les qualités nécessaires à celui qu'il appelle évêque, exige celle de *docteur*, quand il dit : « Il faut que l'évêque soit capable de « convaincre ceux qui contredisent la doc« trine, et de fermer par sa sagesse la « bouche aux hommes vains dans leurs pa« roles et séducteurs des âmes..... » C'est donc sans fondement que Celse déclame contre nous, comme si nous disions : Loin de nous la science, les lumières et la sagesse! Au contraire, nous disons : Que l'ignorant, que le simple, que l'enfant approchent, s'ils le veulent; car notre doctrine promet de guérir toutes ces infirmités, si elles viennent à elle, puisque c'est elle qui nous rend tous dignes de Dieu.

« C'est donc encore une fausseté de soutenir que les prédicateurs de l'Evangile ne veulent persuader que des insensés, des hommes du peuple, des simples, des esclaves, des femmes et des enfants. Notre doctrine les appelle, il est vrai, pour les rendre meilleurs, mais elle en appelle d'autres aussi d'une conduite bien différente. Le Christ est le Sauveur de tous les hommes, mais principalement des fidèles. Qu'ils soient intelligents ou qu'ils ne le soient pas, qu'importe? Nous travaillons à inculquer à tous la doctrine de Dieu; nous proposons à l'enfance des exhortations appropriées à la faiblesse de son âge, et nous apprenons aux esclaves à devenir libre par la religion en adoptant la noblesse des sentiments qu'elle leur inspire. Les prédicateurs du christianisme déclarent hautement qu'ils se doivent aux Grecs et aux barbares, aux sages et aux ignorants. Ils avouent qu'il faut travailler à guérir les âmes les plus grossières elles-mêmes, afin que déposant leurs ténèbres, selon le degré de leurs forces, elles s'appliquent à l'étude de la sagesse, suivant cette parole de Salomon : *Cœurs pesants, apprenez la sagesse; insensés, cherchez l'intelligence!* Quoi donc! il est permis aux Grecs et aux philosophes d'exhorter à bien vivre les enfants, les esclaves, les insensés; de les appeler même à l'étude de la philosophie, et on nous fera un crime de les inviter à s'instruire de notre religion.... Que faisons-nous cependant? Nous travaillons à guérir par le remède de la doctrine les natures raisonnables, afin de leur concilier l'amitié du Dieu, créateur de toutes choses.

« Il est vrai que nous appelons également au christianisme les philosophes, quoique Celse nous accuse de ne rechercher que des hommes de rien. Nous promettons hardiment et ouvertement le bonheur suprême à tous ceux qui vivent conformément à la loi de Dieu, qui lui rapportent toutes leurs actions, qui accomplissent tout en sa présence, qui prennent Dieu pour témoin et juge de leurs œuvres. Est-ce là ce qu'enseignent, comme il le prétend, des cardeurs, des cordonniers, des foulons, des hommes grossiers et sans culture? »

Celse, après cela, comprenant qu'il a été trop amer dans ses invectives, cherche à les colorer d'une espèce d'excuse, en donnant à entendre qu'il n'a rien exagéré. « En effet, dit-il, quiconque invite les autres à la célébration de mystères étrangers, proclame ces mots à haute voix : « Vous tous qui êtes « purs de tout crime, dont l'âme n'est déchi« rée par aucun remords, et qui avez tou« jours vécu dans la vertu ainsi que dans la « justice; vous tous qui avez les mains pures « et qui êtes sages dans vos paroles. » Voilà le langage de ceux qui promettent la purification des péchés! Maintenant, écoutons les Chrétiens appelant les hommes à la célébration de ce mystère : « Pécheurs, ignorants, « enfants, âmes simples, en un mot infortu« nés, qui que vous soyez, approchez : vous « recevrez le royaume de Dieu. » Qu'est-ce donc qu'un pécheur, je vous prie, sinon un injuste, un voleur, un brigand armé, un empoisonneur, un sacrilége, un spoliateur qui brise les tombeaux? Quelle autre espèce de gens ramasserait-on pour composer un tas de brigands? »

« A cela nous répondons, dit à son tour Origène, qu'autre chose est de présenter à des âmes malades le remède dont elles ont besoin, et autre chose est d'appeler celles qui sont saines à la connaissance et à la méditation des choses divines. Comme nous n'avons garde de confondre ces deux choses, nous exhortons d'abord tous les hommes à venir chercher leur guérison parmi nous; nous exhortons les pécheurs à écouter des

maîtres qui les détournent du péché; les ignorants à prêter une oreille docile à ceux qui aiguillonnent leur intelligence et leur viennent en aide par la sagesse; les enfants à prendre des sentiments et un cœur d'homme: Que dire enfin? nous convions tous les malheureux, quelqu'ils soient, à une vie bienheureuse, ou pour mieux dire, à la béatitude elle-même. Aussitôt que ceux auxquels nous adressons ces exhortations ont fait assez de progrès dans la vertu pour qu'il soit évident que notre doctrine les a changés, alors nous les initions à nos mystères; car nous prêchons la sagesse parmi les parfaits.

« Mais comme nous enseignons que la sagesse n'entrera point dans l'âme corrompue et n'entrera point dans le corps des hommes soumis au péché, nous disons: « Vous tous qui avez les mains pures, et qui par conséquent levez vers Dieu des mains innocentes, parce qu'elles touchent aux choses célestes et divines, de manière à pouvoir vous écrier: *l'oblation de mes mains est comme le sacrifice du soir* (*Psal.* CXL, 2); venez à nous. Que celui qui a la langue circonspecte (*Ibid.*, 3), parce qu'il médite jour et nuit la loi du Seigneur (*Psal.* CXVIII, 77, 91, 97); et qui a appris à discerner le bien d'avec le mal, ne craigne pas de prendre les aliments solides et spirituels qui conviennent aux athlètes de la piété et de toutes les vertus; que celui qui est exempt, non-seulement de tout crime, mais des fautes mêmes les plus légères, s'approche avec confiance pour être initié aux mystères de la religion de Jésus, mystères institués pour les justes seuls et pour les saints.

« Celse s'imagine que nous n'appelons à nous les pécheurs que dans l'impuissance où nous sommes de gagner à notre cause ceux qui sont véritablement justes et vertueux. Delà vient, selon lui, que nous ouvrons nos portes aux hommes les plus pervers et les plus décriés. Toutefois, si l'on veut examiner nos assemblées avec des yeux sans prévention, on y trouvera plus de fidèles dont la vie n'était pas déréglée avant leur conversion, qu'on en trouvera qui vécussent dans l'infamie. La nature en effet veut que ceux dont la vie est la plus pure, souhaitant que nos enseignements sur les récompenses que Dieu destine aux bons soient véritables, acquiescent plus promptement à ces dogmes que ceux qui sont plongés dans le désordre. Comme leur conscience les accuse, ils doivent avoir de la répugnance à admettre un Juge suprême qui les condamne aux châtiments qu'ils ont mérités. Il arrive même quelquefois que les pécheurs, quoique disposés par l'espérance du pardon à reconnaître ce que nous enseignons sur le jugement de Dieu, sont retenus dans leurs anciens désordres par les chaînes de l'habitude et ne parviennent que très-difficilement à les briser... Celse va plus loin, il assure que les pécheurs d'habitude ne peuvent jamais se réformer entièrement, même par la crainte des peines qui les attendent. Il se trompe : car bien qu'il soit vrai que tous les hommes sont naturellement enclins au péché, et que beaucoup, non-seulement s'y portent d'eux-mêmes, mais encore par l'entraînement de l'habitude, on ne peut dire cependant que tous les hommes sont incapables de se corriger entièrement.

« Les docteurs du christianisme, poursuit Celse, ressemblent à ces charlatans qui se font forts de vous guérir et qui écartent les médecins habiles, dans la crainte de voir leur ignorance découverte. Quels sont donc ces médecins habiles dont nous défendons l'approche aux ignorants? Les philosophes? Mais puis qu'il prétend que nous interdisons notre doctrine à ceux qui cultivent la philosophie, les philosophes ne peuvent pas être les médecins de qui nous détournons ceux que nous exhortons à embrasser notre religion. Il faut donc qu'il aille les chercher ailleurs, dans la lie du peuple; mais il n'y trouvera que la bassesse des sentiments et le danger de systèmes pernicieux, comme celui qui établit le polythéisme, et par conséquent le culte des démons. Ainsi, de quelque côté qu'il se tourne, il est convaincu d'erreur lorsqu'il nous compare à des hommes qui éloignent les médecins habiles. Mais, quand nous les détournerions de la médecine et de la philosophie d'Epicure, où serait le mal? Ne sont-ce pas ces prétendus médecins qui ont gâté les esprits en niant la Providence et en plaçant le souverain bien dans la volupté. Aurions-nous tort d'écarter également de nos prosélytes ces autres médecins connus sous le nom de péripatéticiens, qui, en repoussant l'assistance divine, brisent tous les liens entre le Créateur et les créatures? En désabusant les hommes et en leur persuadant de se consacrer uniquement au Dieu maître de toutes choses, on remplit à leur égard un devoir d'humanité, et on porte un remède aux profondes blessures que leur avait faites la doctrine des philosophes. » Origène passe ainsi en revue la plupart des systèmes de la philosophie païenne, et il conclut en disant: « Il n'est donc pas vrai que nous disions à l'enfance, à la grossièreté, à l'ignorance : « Fuyez les médecins; » et encore : « Gardez-vous bien d'acquérir quelque science. » Nous ne disons pas non plus : « La science « est un mal, » et nous ne sommes pas assez insensés pour nous imaginer que les connaissances puissent nuire à l'âme, ou que la sagesse ait jamais égaré qui que ce soit. Lorsque nous enseignons, jamais aucun de nous n'a dit : « Attachez-vous à moi, » mais plutôt : « Attachez-vous au Dieu de l'univers et à Jésus qui enseigne sa doctrine. » Nul d'entre nous n'est assez arrogant pour tenir à ses compagnons le langage que Celse prête à l'un de nos docteurs : « C'est moi « seul qui vous sauverai. » Il est encore faux que nous ayons dit : « Les véritables médecins tuent les hommes auxquels ils promettent la santé. » Voyez donc combien de fausseté il avance contre nous! »

Après tant d'invectives et d'incriminations odieuses, Celse veut encore avoir l'air de faire grâce aux Chrétiens en supprimant un grand nombre de reproches qu'il pourrait leur adresser. « Pour ne pas trop m'étendre, dit-il, je me contenterai d'affirmer qu'ils se rendent coupables envers Dieu et les hommes lorsque, pour attirer à eux les pervers, ils les nourrissent de vaines espérances et leurs persuadent de mépriser les biens présents, parce qu'ils en trouveront de beaucoup préférables à ceux qu'ils ont sacrifiés. » — « On peut répondre à cela, dit Origène, que la vertu qui attire les hommes à la religion chrétienne agit bien moins sur les méchants que sur les âmes simples et timorées. Ceux qui brûlent de faire profession de notre foi sont ceux que la terreur des supplices dont elle menace engage à s'abstenir de ce qu'elle défend, et qui, ne craignant que les peines éternelles, bravent tous les tourments que les hommes peuvent inventer: les tribulations, les tortures, la mort elle-même. Quel homme sensé dira jamais que c'est là le fait d'une volonté perverse? Une volonté perverse s'applique-t-elle à la tempérance, à la sobriété, à la libéralité, à la bienfaisance? Elle n'est pas même capable de cette crainte de Dieu à laquelle notre doctrine exhorte tous les hommes, parce qu'elle est utile à ceux qui ne peuvent encore ni apercevoir ni choisir le souverain bien, comme le bien supérieur à toutes les promesses, la vertu qu'il faut aimer pour elle-même, chose qui ne peut arriver à aucun de ceux qui ont pris le parti de vivre dans le mal.

« Mais peut-être les méchants sont-ils moins capables d'éprouver cette crainte que les autres. La plupart des hommes ne démêlent pas l'intention du législateur ni le but de ses menaces. Cependant sa doctrine sur les châtiments futurs, malgré les nuages qui la couvrent, est aussi salutaire aux hommes qu'elle est certaine. Mais d'ailleurs, s'il est faux que nous n'attirions à nous que des pervers, il n'est pas plus vrai que nous fassions injure à Dieu. Nous n'enseignons sur sa nature que des choses véritables et qui paraissent claires, même aux âmes les plus simples, quoiqu'elles ne comprennent pas aussi distinctement que celles qui sont exercées dans l'étude de nos mystères. Celse, arrivant à nos dogmes sur la vie bienheureuse et sur notre union future avec Dieu, nous accuse de bercer les Chrétiens de vaines espérances. Mais il regarde donc aussi comme chimériques les opinions de Pythagore et de Platon, qui soutiennent que l'âme doit s'élever jusqu'aux cieux les plus sublimes, pour jouir, dans ces régions supérieures, des mêmes contemplations que les bienheureux? Il regarde donc comme abusés par de vaines espérances tous ceux qui croient l'âme immortelle; il regarde donc comme le jouet d'une fausse attente tous ceux qui se persuadent qu'elle a une autre origine que le corps et qu'elle ne périra point avec lui?..... Au reste, qu'on ne croie pas que je m'écarte ici de mes principes en m'appuyant contre Celse du suffrage des philosophes qui enseignent l'immortalité de l'âme. Si nous avons avec eux quelques principes communs, il ne nous est que plus facile de prouver que la félicité de la vie future n'est que pour ceux qui ont embrassé la religion de Jésus-Christ et servi le Créateur de toutes choses avec une piété sincère et pure de toute superstitieuse adoration de la créature.

« Maintenant, démontre qui voudra la supériorité de ces biens présents dont nous conseillons à tort le mépris. Notre doctrine enseigne qu'à ceux dont la vie a été irréprépréhensible et qui ont aimé le Dieu suprême d'un amour constant et invariable, ce même Dieu prépare une félicité éternelle en Jésus-Christ, son Verbe, sa sagesse, sa vertu infinie. Qu'on la compare avec celle que promettent les sectes de philosophes grecs ou barbares; puis, qu'on prouve que leurs promesses sont aussi véritables que conformes à la volonté de Dieu et appropriées aux vertus de l'homme de Dieu, tandis qu'il n'en est pas ainsi de notre félicité; qu'on prouve que cette doctrine ne nous a point été transmise par l'Esprit divin qui remplissait alors les âmes si pures des prophètes; qu'on prouve que des enseignements, reconnus par tous comme émanés de l'homme, méritent d'être préférés à une doctrine inspirée de Dieu, comme nous le démontrons pour la nôtre. Quels sont enfin ces biens en échange desquels nous en promettons de supérieurs? Tout orgueil mis de côté, n'est-il pas évident que l'on ne peut rien imaginer de plus beau que de s'abandonner au Dieu suprême et d'embrasser une doctrine qui, en nous détachant de toutes les choses créées, nous conduit à ce Dieu suprême, par sa parole vivante et animée, c'est-à-dire, par son Verbe, qui est en même temps sa sagesse éternelle et son Fils?»

Quatrième livre. — Avant de combattre dans ce quatrième livre les attaques sans cesse renouvelées de Celse contre notre doctrine, Origène s'adresse à Dieu par Jésus-Christ, le conjurant de vouloir bien présider à son langage comme il le fit autrefois pour son saint prophète Jérémie, à qui il disait : *Voilà que j'ai mis ma parole sur tes lèvres, voilà qu'en ce jour je t'ai établi sur les nations et sur les royaumes, pour arracher et pour planter, pour recueillir et pour dissiper, pour édifier et pour détruire.* (*I Jerem.* II, 9.) « En effet, s'écrie Origène, j'ai besoin ici de paroles qui aillent chercher au fond des âmes blessées les mensonges de Celse, et les en arrachent; j'ai besoin de pensées dont la lumière fasse évacuer les ténèbres de tant de fausses opinions, et dont la seule atteinte renverse sur ses fondements cet édifice d'orgueil et de mensonge, construit sur le modèle de cette tour fameuse que les hommes prétendirent élever jusqu'au ciel; j'ai besoin de cette sagesse qui détruit tout ce qui s'élève avec hauteur contre la science de Dieu; j'en ai besoin pour abattre et confondre l'orgueil de Celse.

Mais sera-ce assez d'avoir abattu et détruit? Non sans doute. Là où l'erreur croissait en germes mauvais, il faut répandre la bonne semence et fertiliser le champ du Seigneur; là où s'élevait cet édifice fastueux, il faut construire un temple à la vérité. »

Celse attaque à la fois, et les Juifs qui, ne voulant pas reconnaître que le Christ est venu, l'attendent encore, et les Chrétiens, qui soutiennent que Jésus est le Messie annoncé par les prophètes. « Pour étayer son assertion d'une apparence de raisonnement, il eût bien dû rapporter quelques-unes de nos prophéties, et de leur discussion faire ressortir la preuve de ce qu'il avance contre les espérances des uns et la foi des autres. Mais, soit qu'il n'ait pu en éluder la force, soit qu'il ne les ait pas même connues, il ne dit pas un mot de ce grand nombre de prédictions, qu'il avoue cependant être très-spécieuses. Il se borne à cette question : « Pourquoi Dieu serait-il descendu sur la « terre? » Puis il établit plusieurs hypothèses, toutes plus absurdes les unes que les autres. Pourquoi? Nous pouvons le lui apprendre : Pour deux raisons principales : La première, pour sauver les brebis perdues de la maison d'Israël; pour enlever aux Juifs, à cause de leur incrédulité, ce que l'Ecriture appelle le royaume de Dieu; pour appeler à la vigne d'autres ouvriers, c'est-à-dire les Chrétiens, qui la cultiveront mieux et la feront fructifier. Ces motifs au moins sont plus plausibles que ceux imaginés par notre philosophe, qui suppose en Dieu la curiosité de savoir ce qui se passait parmi les hommes. Est-ce que Dieu ne savait pas tout? Et s'il savait tout, pourquoi n'a-t-il pas corrigé tous les hommes? Cela passait-il le pouvoir d'un Dieu? Plaisanterie qui ne serait que de mauvais goût, si cela n'était absurde. Dans tous les temps et de siècle en siècle, Dieu avait fait descendre sa parole dans les âmes de ses serviteurs et de ses prophètes, pour l'instruction de ceux qui étaient disposés à l'écouter. Et depuis l'avénement de Jésus-Christ, c'est par la doctrine chrétienne qu'il redresse, non pas sans doute ceux qui veulent persister dans leurs désordres, mais ceux qui consentent à se laisser diriger dans une voie meilleure. Celse voudrait-il que Dieu se rendît toujours présent aux regards des hommes; qu'il arrachât de vive force tous les germes dépravés qui existent dans leurs cœurs, pour n'y laisser que de vertueuses impressions? Mais dans cette hypothèse, que devient la liberté de l'homme? quel mérite aurait-on de croire à la vérité et de haïr le mensonge et l'erreur? On ira plus loin, et avec Celse, on demandera si Dieu, en vertu de sa toute-puissance, pouvait faire que les hommes vinssent au monde dans un état d'innocence parfaite, de manière à ce qu'ils n'eussent jamais besoin de correction. Ces réflexions manquent rarement d'embarrasser les simples et les ignorants, mais elles sont loin d'arrêter ceux qui connaissent mieux la nature des choses. Ils savent qu'en ôtant à la vertu son libre arbitre, on lui enlève son essence, on l'anéantit. Cette matière, au reste, exigerait un traité tout entier. Les Grecs, dans leurs livres sur la Providence, l'ont considérée sous une multitude d'aspects, et il s'en faut beaucoup que, comme Celse, ils aient dit : « Dieu donc connaissait ces désordres, et cependant il ne les a « point corrigés; c'est qu'il n'était pas assez « puissant pour le faire. » Moi-même enfin, en toute circonstance et aussi bien que je l'ai pu, j'ai traité cette difficulté; et il est bien certain que les divines Ecritures bien entendues confirment le sentiment exposé plus haut.

« Au reste, on peut rétorquer contre Celse lui-même ce qu'il objecte aux Juifs et aux Chrétiens, en lui disant : « Voyons, veuillez nous répondre! Nous parlons des choses de ce bas monde : Dieu les connaît-il, oui ou non? Si vous admettez un Dieu et une Providence, comme en effet cela semble résulter de vos raisonnements, vous voilà forcé de lui en attribuer la connaissance. — Mais s'il les connaît, pourquoi ne les réforme-t-il pas? — Quoi donc est-ce à nous d'en rendre raison, ou à vous qui, pour ne pas paraître trop épicurien, faites semblant de reconnaître une Providence? Quant à nous cependant, nous n'hésitons point à dire que Dieu ne manque jamais d'envoyer vers les pécheurs des instruments de conversion et des moyens de salut, mais avec des différences sensibles dans le choix qu'il lui plaît d'en faire. Tel fut Moïse, tels furent les prophètes. Au-dessus d'eux et les surpassant de bien loin, tel fut Jésus qui, dans cette réformation de la nature humaine, ne borna point ses secours à un seul peuple, mais les étendit à tous autant qu'il fut en lui. Celui-ci, en effet, pourquoi est-il venu? Pour être le Sauveur de tous les hommes. »

Origène réfute ensuite quelques absurdités que Celse prête gratuitement aux Chrétiens, comme si dans notre pensée Dieu pour descendre vers nous devait quitter son trône et le laisser vide. « Il ne sait pas que l'Esprit du Seigneur remplit l'univers, et que contenant tout en lui, il entend et connaît tout. Il ne comprend pas ce passage du prophète : *Est-ce que je ne remplis pas le ciel et la terre?* dit le Seigneur. (*Jerem.* XXIII, 24.) Il ne voit pas que la doctrine chrétienne développée par saint Paul devant l'aréopage, c'est que « Nous avons en Dieu « l'être, le mouvement et la vie. » (*Act.* XVII, 28.) Donc, à prendre cette parole à la lettre, Dieu ne descend parmi les hommes que dans la personne de Jésus. Mais on peut aussi lui donner un sens spirituel et moral. Quand nous disons, par exemple, que Dieu vient d'ici pour aller là, qu'il sort d'un homme pervers pour entrer dans un homme vertueux, ce n'est pas l'idée d'espace qui nous préoccupe; nous voulons dire seulement qu'il s'établit dans une âme, qu'il la forme et la façonne à son image, et qu'il la remplit tout entière des dons de son Esprit

divin. Donc, que le Christ descende du ciel ou que Dieu s'approche des hommes, ni son trône ne reste vide, ni rien ne se trouve changé dans l'ordre de l'univers.

Les objections qui suivent nous semblent tout aussi ridicules et dénoter une ignorance aussi complète de l'action divine, ce qui nous dispense d'en reproduire la réfutation. En effet, que voulez-vous que l'on réponde à un homme qui dit que « Dieu, pensant que quelque chose lui manquait parce qu'il se voyait inconnu des hommes, a voulu s'en faire connaître, et juger aussi par lui-même quels étaient ceux qui croyaient et ceux qui ne croyaient pas. » Aussi reproche-t-il aux Chrétiens, à qui il attribue gratuitement cette ingénieuse supposition, de faire leur Dieu semblable à certains hommes, qui font parade d'une fortune subite comme d'une richesse qui doit les glorifier. Origène avoue que Dieu était ignoré des méchants, et qu'il a voulu en être connu, afin qu'ils fussent délivrés de leurs misères. En effet, lorsque par une vertu secrète et divine, il entre dans quelques hommes ou leur envoie son Christ, il ne le fait pas pour distinguer les croyants d'avec les incrédules; mais il se propose, d'un côté, d'arracher à leurs misères ceux qui croient en lui et qui reconnaissent sa divinité; et de l'autre, d'enlever aux incrédules tout prétexte d'excuse, fondé sur ce qu'ils n'auraient point connu la vraie doctrine.

Après cette plaisanterie, Celse, convenant avec nous que Dieu n'éprouve aucun besoin d'être connu, nous demande « comment il se fait qu'après tant de siècles il pense à faire rentrer les hommes dans la voie du salut, quand auparavant il n'y pensait pas? »—«Dieu, répond Origène, n'a jamais cessé de vouloir que les hommes devinssent justes; il l'a toujours eu à cœur, et après leur avoir donné la raison, il les a mis, en différentes occasions, sur la voie de la connaissance et de la pratique de la vertu. Aucune génération ne s'est écoulée sans que la sagesse de Dieu, en descendant dans des hommes qu'elle trouvait saints, n'en fît ses amis et ses prophètes. Les livres sacrés sont là, pour nous montrer d'âge en âge ces hommes qui reçurent en eux l'Esprit divin, et qui s'employèrent activement, chacun selon la mesure de ses forces, à la conversion de leurs frères. Qu'importent donc les vaines réclamations de Celse? Après les nombreux prophètes employés à la correction d'Israël, le Christ est venu pour réformer le monde entier. Comme ceux qui l'ont précédé, il n'a pas besoin de verges, de chaînes, de supplices pour châtier les hommes. Quand celui qui sème est sorti pour semer, il lui a suffi d'instruire, et aussitôt l'instruction a germé partout. L'univers est devenu chrétien, et dans ce nouveau peuple, pendant que les hommes d'intelligence cherchent à approfondir les mystères de la vérité, les simples et les petits croient sur la parole du Maître; ils s'en remettent avec une entière confiance au Sauveur des hommes, et leur foi devient pour eux un argument inébranlable. »

Celse nous accuse d'enseigner de Dieu des choses très-peu saintes et très-peu religieuses, quand nous parlons des supplices nécessaires à la punition des coupables. Suivant lui, nous ne croyons pas à leur existence réelle, mais nous voulons seulement faire peur aux simples; et là-dessus, il nous compare à ceux qui, dans les mystères de Bacchus, effrayent les assistants par des apparitions de spectres et de fantômes. — Origène laisse aux Grecs le soin de défendre leurs mystères; quant aux nôtres, il les soutient et les justifie en disant : « Que le but de la religion étant de corriger les hommes, elle emploie deux moyens principaux pour y parvenir. D'un côté elle nous menace des peines futures, et en nous en montrant la nécessité, elle nous persuade qu'elles sont réelles, afin que nous travaillions à les éviter; de l'autre elle promet la vie bienheureuse dans le royaume éternel à ceux qui, ayant bien vécu, auront mérité d'avoir Dieu pour roi. »

A propos du déluge et de l'embrasement général de l'univers dont, suivant Celse, nos livres saints ont emprunté l'idée première aux écrits des Grecs et des barbares, il nous reproche de représenter Dieu comme un bourreau qui descend le feu à la main pour tout consumer. « En effet, remarque Origène, la divine Ecriture appelle notre Dieu *un feu consumant; des fleuves de feu sortent de sa face, et lui-même s'avance comme un feu qui dévore, comme une flamme qui purifie.* Mais puisque Dieu est un feu consumant, qui doit-il consumer ? La malice, disons-nous, et tout ce qui tient d'elle, dont le bois, le foin et la paille ne sont que les images dans le sens figuré de nos Livres sacrés. *L'ouvrage de chacun*, dit l'Apôtre, *sera éprouvé par le feu. Celui qui aura bâti sur un fondement qui subsiste en recevra la récompense. Si l'ouvrage de quelqu'un est consumé par le feu, il en portera la peine.* (*I Cor.* III, 13, 14.) Cette œuvre brûlée que peut-elle signifier sinon l'œuvre de la méchanceté ? C'est en ce sens que notre Dieu est un feu consumant. Les fleuves de feu sortent de sa face pour consumer tout ce qui a pu se mêler d'impur à la pureté native de l'âme. »

Celse continue et raisonne ainsi : « Dieu est bon, il est beau, il est heureux; tout ce qu'il y a de plus beau, de meilleur, de plus heureux, il le possède en soi. S'il descend aux hommes, il ne peut donc le faire sans changer; s'il change, il ne peut donc le faire sans perdre quelque chose de sa bonté, de sa beauté, de son bonheur? Qui voudrait d'un pareil changement? A coup sûr il ne saurait convenir à Dieu. » Origène se contente de répondre que c'est là un raisonnement absurde : Voilà tout. Ce qui est vrai, c'est que Dieu, quoique immuable par sa nature, descend aux hommes par sa providence et par le soin qu'il prend des choses humaines. Les philosophes n'ont pu concevoir Dieu tel qu'il est naturellement, c'est-

à-dire simple, incomposé, incorruptible, unique. Quant à celui qui est descendu parmi les hommes, il avait la nature de Dieu, et il s'est anéanti lui-même, par amour pour eux, et afin d'en être compris. Ce n'est pas à dire pour cela que de bon il soit devenu méchant, car il n'a jamais péché ; ni que de bon il soit devenu laid, puisqu'il n'a jamais connu le péché ; ni que du bonheur il soit tombé dans l'infortune, puisqu'en s'humiliant pour sauver le genre humain, il l'a fait sans rien perdre de sa félicité. Origène ne croit pas devoir ajouter autre chose contre l'opinion de Celse, qui, dit-il, ne comprend pas ce que l'histoire nous raconte des changements et des transfigurations de Jésus, et qui ne sait pas distinguer dans sa personne le mortel d'avec l'immortel, et ce qui est de l'un d'avec ce ce qui appartient à l'autre. Pourtant il ajoute : « Si quelqu'un dit que l'âme de Jésus a été changée, par cela seul qu'elle est entrée dans un corps, je lui demanderai de quelle espèce de changement il entend parler. Si c'est d'un changement de substance, je le nie, non pas seulement de l'âme de Jésus, mais encore de toute autre âme raisonnable. Si l'on veut dire que s'étant revêtue d'un corps, elle n'a pu éviter qu'il n'agît sur elle et la fît souffrir à cause de l'union qu'ils ont eue ensemble, et du lieu où elle a dû venir pour s'unir à lui, qu'y a-t-il en cela d'indigne du Verbe que son ardent amour pour les hommes a fait descendre parmi eux pour être leur Sauveur, accomplissant ainsi ce qu'aucun de ceux qui l'avaient précédé, n'avait pu faire pour notre guérison. Les prophètes, qui ne l'ignoraient pas, lui rendent, à cet égard, de nombreux témoignages, mais celui de saint Paul nous suffira ici. *Soyez*, nous dit-il, *dans la même disposition où a été Jésus-Christ; lui qui ayant la nature de Dieu, n'a point cru que ce fût pour lui une usurpation de s'égaler à Dieu; et qui s'est cependant anéanti lui-même, en prenant la forme d'esclave, en se rendant semblable aux hommes et en se faisant reconnaître pour homme par tout ce qui a paru de lui. Il s'est humilié lui-même, se rendant obéissant jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la croix. C'est pourquoi Dieu l'a élevé et lui a donné un nom au-dessus de tout nom.* (*Philipp.* II, 5-9.)»

Celse introduit ensuite les Juifs d'un côté et les Chrétiens de l'autre : les Juifs expliquent pourquoi ils attendent encore le Christ ; et les Chrétiens, sur quoi ils se fondent pour croire et affirmer qu'il est venu. Voici d'abord comment il raisonne, ou plutôt comment il fait parler les Juifs : « La vie humaine étant pleine de vices et d'impuretés, il est nécessaire que Dieu envoie quelqu'un pour punir les méchants et tout purifier, comme au temps du premier déluge. » Mais qu'y a-t-il là d'absurde que, le mal inondant la terre, quelqu'un vienne pour la purifier et traiter tous les hommes en général et chacun d'eux en particulier, comme il mérité de l'être. Est-il indigne de Dieu d'obvier à une corruption universelle, par un renouvellement intégral de toutes choses ?.. « Les Chrétiens, poursuit Celse, ajoutent d'autres considérations à celles alléguées par les Juifs, et disent que le Fils de Dieu a déjà été envoyé à cause des péchés de ces mêmes Juifs, et que ceux-ci, en accablant Jésus de tourments imméritéS, et en l'abreuvant de fiel, ont détourné sur eux toute la colère de Dieu. »—« Eh bien ! que celui-ci accuse de fausseté les Chrétiens, nous le lui accordons, s'il peut prouver qu'avant qu'un siècle se fût écoulé depuis le supplice de Jésus, la nation tout entière des Juifs n'a pas été chassée de ses antiques demeures. Car enfin, si je ne me trompe, quarante-deux ans après que Jésus a été élevé en croix, Jérusalem a été détruite et renversée de fond en comble : et, depuis le premier jour où ils s'assemblèrent en corps de nation, jamais les Juifs n'ont été privés des cerémonies de leur culte, et soumis à des vainqueurs pendant un aussi long espace de temps. De toutes les preuves qui démontrent qu'il y avait en Jésus quelque chose de divin, celle-ci est peut-être la plus forte, que l'on tire des calamités nombreuses et terribles que les Juifs ont éprouvées et éprouvent encore à cause de lui. Et à cela, nous ajouterons avec une pleine confiance que l'événement ne viendra point nous démentir qu'ils ne retourneront jamais à l'heureux état dans lequel ils ont autrefois vécu. C'est, en effet, le crime le plus atroce que l'on puisse concevoir, que d'avoir opprimé traîtreusement le Sauveur du genre humain, dans la ville même, où ils offraient à Dieu ces sacrifices, symboles des grands mystères. Il a donc fallu que cette ville où Jésus-Christ avait souffert, fût renversée de fond en comble, la race juive dispersée, et d'autres appelés à l'héritage de Dieu, c'est-à-dire à l'éternelle béatitude ; or, ces nouveaux appelés sont les Chrétiens, à qui est parvenue la doctrine d'un culte pur et fraternel, et qui ont reçu des lois nouvelles, accordées aux divers besoins d'une république établie par tout l'univers.»

Celse confondant ensuite dans ses railleries accoutumées les Juifs et les chrétiens, les compare à une troupe de chauve-souris, à des fourmis sortant de leur trou, aux grenouilles d'un marais, à des vers réunis dans un coin de leur bourbier, discutant ensemble quels sont ceux qui ont le plus péché, et se disant les uns aux autres : Nous sommes ceux à qui Dieu montre d'avance et prédit tout. Pour nous seuls, négligeant le monde entier, le cours des astres, la terre et tout ce qu'elle renferme, il met à notre service et sa providence et ses saints ; vers nous seuls il envoie et ne cesse d'envoyer des prophètes, pour nous ménager les moyens les plus faciles et les plus assurés de lui être unis éternellement. Il est Dieu, mais, après lui, nous occupons le premier rang. Il nous a faits entièrement semblables à lui. Tout lui est soumis, la terre, l'eau, l'air, les astres. Tout a été fait pour nous, il est juste

que tout nous obéisse, etc. « Ces absurdités, ajoute-t-il en terminant sa fiction, seraient vraiment plus supportables dans la bouche des vers et des grenouilles, que dans celle des Juifs et des Chrétiens. »

Pour réfuter ces vaines accusations, Origène demande à Celse si, relativement à la prééminence de Dieu, ce sont tous les hommes en général qu'il compare aux chauves-souris, aux fourmis, aux vers et aux grenouilles, ou si ce sont simplement les Chrétiens et les Juifs parce qu'ils professent des dogmes qui ne lui plaisent point. Dans le premier cas, ce n'est pas moins une injure gratuite envers l'humanité tout entière... La nature intelligente, quelle qu'elle soit, ne peut jamais être assimilée à la nature de la brute. Capable de vertu, cette puissance qui lui est propre détruit la possibilité de toute assimilation de ce genre. De ces observations développées par Origène, il résulte invinciblement que les hommes pris en général, ne peuvent être abaissés au rang de la brute, même quand on les met en parallèle avec la Divinité; car la raison tirant son origine du Verbe qui est en Dieu, il est impossible que l'être raisonnable soit étranger à ce même Dieu.

« Maintenant, ajoute Origène, si à cause de certains dogmes que Celse n'approuve point et qu'il ne paraît pas même avoir connus, les Juifs et les Chrétiens sont à ses yeux des fourmis ou des vers, voyons, comparons un instant les dogmes si connus des Chrétiens et des Juifs avec ceux des autres nations. Dans cet examen, que voyons-nous? Que ces hommes qui en regardent d'autres comme des vers, doivent bien plutôt eux-mêmes passer pour des fourmis ou des grenouilles, eux qui, ayant perdu la pure connaissance de Dieu, et trompés par une vaine image de piété, adorent des animaux privés de raison, de vains simulacres, ou même quelques-uns des corps admirables, sans doute, mais inanimés de cet univers, et dont la beauté devait seulement les porter à adorer celui qui les a faits. Au contraire, ceux-là sont vraiment des hommes qui, guidés par la raison, de l'adoration de la pierre, du bois, de l'or, de l'argent, et de toutes les choses brillantes enfin que le monde peut enfermer, se sont élevés au culte de celui qui a tout créé. Certains que seul il peut suffire à tous, qu'il voit toutes les pensées, qu'il entend toutes les prières, qu'il est présent à toutes les actions, ils pensent, ils parlent, ils agissent de manière à ne se rendre coupables de rien qui puisse lui déplaire. Cette admirable piété que ni les fatigues ni le péril d'une mort prochaine, ni les raisonnements captieux de la sagesse humaine ne peuvent affaiblir, ne servira-t-elle de rien pour être à couvert de l'ignoble comparaison que Celse seul pouvait inventer? » S'arrêtant aux seuls Chrétiens, Origène conclut ainsi : « Nous ne sommes donc pas une assemblée de vers, nous qui, à l'aide des Écritures dont les Juifs reconnaissent eux-mêmes la Divinité, combattons contre eux et prouvons que celui qui a été prédit est déjà venu, et que les Juifs, à cause de la grandeur et de la multitude de leurs péchés, en ont été abandonnés; nous qui, ayant reçu le Verbe, fondons en lui une espérance parfaite, espérance appuyée sur notre foi; nous enfin dont le genre de vie nous éloignant de toute impureté et de tout vice, peut nous conduire à une intime familiarité avec lui. Aucun donc de ceux qui s'avouent Chrétiens ne dira : « C'est pour nous que « Dieu a fait le monde et réglé l'ordre des « cieux; » mais il dira avec Jésus qui l'a ainsi enseigné : « Si quelqu'un est d'un cœur « pur, s'il est doux, pacifique, supportant patiemment le péril pour la cause de « la religion, celui-là peut à bon droit se « confier à Dieu et dire, si le sens des prophéties ne lui est point caché : C'est à nous « qui croyons, que Dieu a montré d'avance « et prédit toutes choses.

« Cependant, puisqu'à ces Chrétiens qu'il regarde comme des vers, Celse attribue ces paroles : « Pour nous seuls Dieu néglige le « monde, le cours des astres, la terre et tout « ce qu'elle enferme, » il faut bien lui répondre qu'elles n'ont jamais été les nôtres. Nous avons appris et nous lisons dans nos Ecritures que « Dieu aime tout ce qui existe, « et qu'il ne hait rien de ce qu'il a fait, car il « n'a rien créé qu'il eût dû haïr. La terre est « pleine de la miséricorde du Seigeur, et cette « miséricorde est sur toute chair; Dieu est « bon, il fait lever son soleil sur les bons « et sur les méchants, et pleuvoir sur les « justes et les injustes. » Lui-même est appelé le Sauveur de tous les hommes « et principalement des fidèles. » Il est aussi appelé « le Christ du Seigneur, » c'est-à-dire la victime de propitiation pour nos péchés, et non-seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux de tout le peuple. Du reste, quelque injurieuse que soit la comparaison employée par Celse, nous ne croyons pas devoir en relever l'un après l'autre tous les termes pour montrer, comment Origène les a réfutés.

Poursuivant son dessein de tout incriminer, Celse raille encore le passage où l'Ecriture rapporte qu'Eve fut formée d'une des côtes que Dieu enleva à Adam pendant son sommeil. (*Gen.* II, 21.) Et comme sa critique ne se tient pas pour battue par la réponse que lui fournit Origène, elle s'exerce encore contre ce serpent, ennemi des commandements que Dieu avait faits à l'homme. Il présente ce récit comme une fable, bonne tout au plus à occuper l'imagination des vieilles femmes, auxquelles il faut la renvoyer. Si ignoble que soit son langage, Origène le réfute avec la pudeur et le sérieux d'un Chrétien. Puis à ces plates incriminations il oppose deux récits à peu près analogues, empruntés à Hésiode et à Platon, l'un philosophe et l'autre poëte, deux hommes que Celse regardait comme divinement inspirés... Voici la dernière partie de son objection : « C'est une impiété à Moïse d'introduire dès le commencement un Dieu si faible qu'il ne peut pas même persuader un seul homme, et

encore un homme formé de ses mains. » Origène prouve par quelques raisonnements que rien n'est plus facile que de défendre la Providence contre toute accusation de ce genre, dans l'histoire d'Adam et de son péché, surtout quand on sait que dans la langue hébraïque, ce nom d'Adam est synonyme du nom d'homme, et qu'ainsi ce que Moïse dit de lui, il le dit de la nature humaine en général. Et il le démontre par l'Ecriture qui nous enseigne que tous meurent par Adam, et sont condamnés comme ayant eu part à sa prévarication. En effet, par la suite même du récit de la *Genèse*, on voit très-bien que, quoique la malédiction s'adresse à un seul, elle est commune à tous, et que celle qui est prononcée contre la femme l'est aussi contre son sexe.

Celse continue sa critique, et, à propos du déluge, il accuse Moïse de n'avoir fait autre chose que falsifier et corrompre l'histoire de Deucalion, comme si Origène ne lui avait pas démontré ailleurs que le récit du saint législateur l'emporte de beaucoup en antiquité sur toutes les vaines imaginations de la poésie. Toutefois, dans cette critique du déluge, Celse ne trouve rien à dire contre le fait en lui-même. Il ne s'attache pas même à critiquer l'arche, que cependant Origène s'applique à justifier. Il se moque de la colombe et du corbeau remplissant le rôle de messagers, comme s'il y avait dans ces faits quelque chose d'invraisemblable. Mais de quoi ne se moque-t-il pas? L'union d'Abraham et de Sara; la naissance d'Isaac, en dehors, dit-il, des lois communes de la nature; les embûches entre Jacob et Esaü; la ruse de Rébecca qui fait tomber la bénédiction sur Jacob; les querelles de celui-ci avec son beau-père Laban; l'histoire de Lot et de ses filles, enivrant leur père pour en avoir des enfants; Joseph vendu par ses frères, et pleuré comme mort par le vieux Jacob, sur la foi de sa tunique ensanglantée; toutes ces particularités, tous ces détails, quelquefois si intéressants, de l'histoire mosaïque fournissent matière à des plaisanteries que nous rougirions de rapporter. « Cependant, dit Origène qui les réfute, remarquez en passant comment il raconte toutes ces histoires, sans aucun amour de la vérité, mais seulement dans l'intérêt de sa haine. Si quelqu'une de ces histoires donne lieu à accusation, il s'en saisit avec joie; quant à celles qui renferment un exemple insigne de vertu, il a soin de les passer sous silence. Telle est, par exemple, cette chasteté de Joseph, que sa maîtresse ne put jamais amener, ni par prières, ni par menaces, à se rendre à l'amour qu'elle avait pour lui. Cependant Joseph, qui aima mieux être jeté dans une prison que de violer les lois de la chasteté, l'emporte évidemment sur tout ce qu'on nous dit de Bellérophon; car, bien qu'il pût se défendre et confondre même son accusatrice, il garda un silence héroïque, se remettant, lui et sa cause, entre les mains de Dieu. »

Celse veut bien se rappeler encore, mais à la hâte et obscurément, les songes du grand échanson de Pharaon et ceux du roi lui-même. Il mentionne également l'explication qu'en donne Joseph, et qui fut cause de sa sortie de prison, pour occuper la première place en Egypte, après le monarque. Il n'omet pas non plus son entrevue avec ses frères, lorsqu'ils vinrent auprès de lui pour acheter des vivres : il raconte comment il s'en fit reconnaître; comment, arraché à un esclavage injuste et rendu à la liberté, il reporta avec grande pompe le corps de son père dans le sépulcre de ses aïeux. « Mais dans quel but, demande Origène, et que voit-il d'absurde dans ces récits? Je l'ignore absolument; car, en vérité, sans même recourir à l'allégorie, cette histoire excite puissamment à la vertu... J'ai fait entrer tout ceci dans la discussion, afin de montrer que les chapitres de nos Ecritures, choisis par ce déclamateur pour être le but particulier de ses critiques, ne sont pas même attaquables dans le sens littéral. Aussi n'indique-t-il pas ce qu'il y trouve à reprendre.

« Si Celse eût lu nos saints Livres avec un esprit d'équité, il ne dirait point qu'ils ne peuvent supporter l'allégorie. En effet, elle est facile à saisir, sinon dans le corps même de l'histoire juive, du moins dans les parties qui renferment les prophéties; et cela a été fait ainsi, afin que la multitude des fidèles trouvât à s'y édifier, aussi bien que le petit nombre de ceux dont l'esprit plus élevé pourrait entrer avec avantage dans ces mystères de la sagesse divine. Toutefois, l'assertion de Celse à ce sujet pourrait bien avoir quelque vraisemblance, si cette explication de diverses parties de nos Ecritures par l'allégorie était quelque nouveau système inventé par les Juifs et les Chrétiens de nos jours, par ceux surtout qu'il appelle les moins déraisonnables; mais puisque les auteurs de nos dogmes ont suivi eux-mêmes ce mode d'explications, n'est-il pas évident qu'en écrivant ainsi ils nous avertissent que leur sens le plus important est caché sous l'allégorie?

« Du reste, pour montrer que l'assertion de Celse est une vraie calomnie contre nos Ecritures, peu d'exemples, entre les autres, suffiront. Ecoutons Paul, l'apôtre de Jésus : *Car il est écrit dans la loi de Moïse : Vous ne tiendrez pas liée la bouche du bœuf qui foule les grains.* (*Deut.* XXIV, 4.) *Est-ce que Dieu se soucie des bœufs? Et n'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance? Oui, sans doute, c'est pour nous que tout est écrit. En effet, celui qui laboure doit labourer dans l'espérance de recueillir; et celui qui bat le grain dans l'espérance d'en avoir sa part.* (*I Cor.* IX, 9, 10.) Et ailleurs : *C'est pourquoi il est écrit : L'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et ils ne feront tous deux qu'une seule chair. Ce mystère est grand, je le dis en Jésus-Christ et dans l'Eglise.* (*Gen.* II, 24; *Matth.* XIX, 5; *Marc.* X, 7; *I Cor.* V, 31, 32.) Et ailleurs encore : *Car nous n'ignorons pas que nos pères ont tous été sous la nuée, qu'ils*

ont tous passé la mer Rouge, et qu'ils ont tous été baptisés, sous la conduite de Moïse, dans la nuée et dans la mer. (*I Cor.* x, 1, 2.) Ensuite, expliquant le prodige de la manne et de l'eau qui jaillit miraculeusement du rocher, l'Apôtre ajoute : *Nous n'ignorons pas qu'ils ont tous mangé la même viande mystérieuse, et qu'ils ont bu le même breuvage, car ils buvaient de l'eau de la pierre, eau qui les suivait; cette pierre était Jésus-Christ.* (*Ibid.*, 3, 4.) Enfin Asaph, prêt à rappeler dans le livre des *Psaumes* les histoires racontées dans l'*Exode* et dans les *Nombres*, le fait précéder d'une préface qui montre que dans ces histoires sont contenues des instructions comme voilées par des paraboles : *Ecoute ma loi, ô mon peuple; incline l'oreille aux paroles de ma bouche. Je te parlerai en paraboles; je te montrerai en figures les choses cachées depuis le commencement; ce que nous avons entendu et appris, ce que nos pères nous ont raconté.* (*Psal.* LXXVII, 1-3.)

« Si la loi de Moïse n'avait point un sens intérieur et caché, pourquoi le Prophète s'écrierait-il dans sa prière : *Otez le voile qui couvre mes yeux, afin que je contemple les merveilles de votre loi.* (*Psal.* CXVIII, 18.) Le Prophète savait donc qu'il y avait comme un voile d'ignorance étendu sur l'esprit de ceux qui, en lisant les Livres saints n'en comprennent point le sens allégorique ; il savait que ce voile est levé par le secours de Dieu, puisqu'il le lui demande dans ses prières. Peut-on lire la description du dragon vivant dans le fleuve d'Egypte, et des poissons qui se cachent sous ses écailles, ou des montagnes couvertes des ordures de Pharaon, sans se demander aussitôt quel est ce Pharaon? Quelles sont ces montagnes d'Egypte qu'il couvre de ses ordures, et quels sont ces fleuves d'Egypte dont il dit avec orgueil : « Ces fleuves sont à moi, et je les ai faits « moi-même. » On se demande aussi quel est ce dragon, dont il faut faire concorder l'allégorie avec celle donnée aux fleuves; enfin quels sont ces poissons qui se cachent sous ses écailles? Mais que sert d'apporter de nouveaux exemples? Quelles preuves plus victorieuses que ces paroles de l'Ecriture sur l'Ecriture même : *Où est le sage? et il comprendra ce que j'ai dit; l'homme prudent? et il pénétrera mes paroles.* (*Osee* XIV, 10.) Néanmoins, j'ai cru devoir m'étendre ainsi sur ce sujet, pour démontrer jusqu'à l'évidence combien Celse se trompe lorsqu'il affirme que « les moins déraisonnables des Juifs et « des Chrétiens s'efforcent d'expliquer leurs « livres par le secours de l'allégorie, mais que « la plupart des choses qui y sont enfermées « étant des fables de la dernière absurdité, « toute explication allégorique devient mani- « festement impossible. » Or, ce sont bien plutôt les fables des Grecs qui sont absurdes et impertinentes; je me trompe, il faut dire impies. Nos livres sont accommodés à la pénétration des esprits les plus simples : les auteurs des fables grecques sont loin d'avoir pris ce soin, pourtant si nécessaire. Aussi Platon les bannit-il de sa république, eux et leurs poëmes. »

Celse oppose ensuite un passage du *Timée* de Platon, qu'il a paraphrasé en ces termes : « Dieu n'a rien fait de mortel ; il n'y a que les êtres immortels qui soient son ouvrage, et c'est par eux ensuite que les êtres mortels ont été faits; ainsi l'âme de l'homme est l'œuvre de Dieu, mais son corps est d'un autre ordre.... » Origène, pour lui répondre, entre dans de grandes considérations sur la nature des esprits, et sur la différence qui existe entre l'âme de l'homme et l'âme des animaux privés de raison ; il raisonne également sur les différentes propriétés de la matière, et il distingue entre les corps et les corps, puis il conclut en démontrant à son adversaire que c'est aux premières paroles de la *Genèse* qu'il faut toujours en venir pour expliquer la création.

Immédiatement après, il traite de la nature des maux, et quelques lignes lui semblent suffisantes pour éclaircir cette question que les plus illustres philosophes n'ont pu épuiser par de longs ouvrages, et dont la solution est encore à trouver. « Il n'y a jamais eu, dit-il, il n'y aura jamais plus ou moins de maux qu'il n'y en a maintenant dans le monde ; car la nature dans cet univers est toujours la même, et les maux s'y produisent toujours dans la même proportion. » — « Cependant, répond Origène, je ne vois pas comment Celse, qui, dans son livre, admet la Providence, peut avouer qu'il n'y a jamais sur la terre ni plus ni moins de maux, et que la quantité en est toujours fixe et déterminée..... Parce que la nature de cet univers ne change pas, s'ensuit-il que la quantité des maux qui s'y produisent ne change pas non plus? Mais quoi! un homme a bien toujours sa nature propre ; cependant, son esprit, ses mœurs, ses actions changent suivant les temps. Dans un temps, il n'a pas encore l'usage de sa raison ; dans un autre, avec la raison il a des vices, et de ces vices, il en a tantôt plus, et tantôt moins. Quelquefois il s'attache à la vertu, et il y fait plus ou moins de progrès. Quelquefois enfin il l'acquiert dans son plus haut degré, et cela, avec plus ou moins d'étude. Ce que je dis de l'homme, à plus forte raison on peut le dire de la nature de cet univers, dont la constitution intérieure est permanente, mais dont les formes extérieures changent sans cesse. Car, de même que l'abondance et la stérilité, les pluies et la sécheresse se succèdent sans aucun ordre régulier, de même aussi les âmes bonnes et les âmes mauvaises ne se perpétuent pas sur la terre dans un rapport égal entre elles. Tantôt il y a plus de vices, et tantôt il y en a moins. Il est donc nécessaire de savoir, quand on aime à pénétrer par l'étude dans ces sortes de sujets, que les maux ne sont pas toujours en même quantité sur la terre, soit que la Providence la conserve dans son état actuel, soit qu'elle la purifie par l'eau ou par le

feu. Peut-être même n'est-ce sur la terre seule, mais le monde entier qu'elle purifie ainsi, lorsque la malice, croissant sans cesse, a rendu ce mal nécessaire. »

« Il n'est pas aisé, dit ensuite Celse, quand on n'est pas philosophe, de connaître quelle est l'origine des maux ; mais il suffit d'enseigner au vulgaire qu'ils ne viennent point de Dieu, qu'ils sont inhérents à la matière et le partage des êtres mortels. » — « Je dis, moi, réplique Origène, que cela n'est point facile, même à un philosophe, et peut-être même ne le peut-il point du tout, à moins que Dieu, par une inspiration particulière, ne lui découvre et ne lui fasse comprendre quelle est la nature des maux, quelle en est l'origine, et comment ils peuvent être détruits.... Nous ne croyons pas qu'un philosophe puisse connaître la véritable origine des maux, s'il ne sait point ce qui regarde le diable et ses anges, quel était ce diable avant d'être devenu tel ; comment il l'est devenu, par quelle cause enfin ceux qui sont appelés ses anges se sont unis à lui dans sa révolte contre Dieu. Cette connaissance même ne suffit pas, il faut savoir en outre que les démons, en tant que démons, ne sont pas l'ouvrage de Dieu, mais seulement comme créatures intelligentes, et que c'est leur volonté qui les a faits ce qu'ils sont actuellement. Si donc il y a parmi les hommes une question pénible, difficile, laborieuse, c'est certainement celle qui traite de l'origine des maux. »

« Mais je ne sais pourquoi Celse, en écrivant contre nous, trouve avantageux d'avancer un dogme qui a besoin d'une multitude de preuves, au moins apparentes, pour établir, autant qu'il se peut faire, « que les « êtres mortels roulent toujours dans le mê- « me cercle depuis le commencement jusqu'à « la fin, et qu'il faut nécessairement, d'après « cette perpétuité de mouvements semblables, que l'avenir ramène dans son cours « ce que le présent amène, et ce que le passé a « amené. » S'il en est ainsi, dit Origène, il faut dire adieu à notre libre arbitre. En effet, si les choses mortelles sont condamnées à reparaître invariablement dans le même ordre, il faudra que Socrate soit toujours adonné à l'étude de la philosophie, toujours accusé d'introduire des dieux étrangers, et de corrompre la jeunesse, toujours opprimé par le témoignage d'Anytus et de Mélitus, toujours condamné à boire la ciguë par les juges de l'aréopage, etc., etc. Les conséquences de ce dogme une fois admises, je ne comprends pas où notre libre arbitre se peut prendre pour subsister, ni que nous puissions aucunement, par nos actions, mériter la louange et le blâme. De plus, si, comme Celse l'établit, les mêmes événements se reproduisent toujours dans le monde, il faudra donc, conformément à cet ordre invariable, que Moïse sorte toujours de l'Egypte avec le peuple juif ; que Jésus revienne faire ici-bas ce qu'il a déjà fait, non pas une fois seulement, mais une infinité de fois dans chacune des révolutions précédentes ; il faudra que les mêmes chrétiens s'y retrouvent invariablement ; il faudra enfin que Celse écrive de nouveau le même livre qu'il a déjà écrit une infinité de fois. »

Celse exerce encore sa raillerie sur quelques passages de l'Ecriture qu'il n'entend pas le moins du monde, sous prétexte que les affections humaines y sont attribuées à Dieu, parce qu'on le présente s'irritant contre les impies et menaçant les pécheurs. Il varie cette objection à l'infini, et Origène en fait autant pour le réfuter. Nous nous contenterons seulement d'indiquer quelques-unes de ses réponses : « Dieu, dit-il, parle aux hommes le langage des hommes, afin de leur être utile. Car de quoi servirait-il au vulgaire que Dieu lui parlât, s'il lui parlait selon sa grandeur et sa majesté ? Mais si quelqu'un s'applique fermement à l'intelligence de ces divines Ecritures, il y trouvera que les choses spirituelles sont pour les hommes spirituels, les choses simples, pour les simples, et, en comparant avec attention les unes avec les autres, il verra aussi que le même passage les renferme souvent toutes deux. Ainsi donc, lorsque nous parlons de la colère de Dieu, nous ne voulons point dire que ce soit en lui une passion. C'est une conduite sévère de Dieu sur les grands coupables, par laquelle il les instruit en les châtiant. Tel est dans nos Ecritures le sens de ces termes *colère et fureur de Dieu ;* témoin ce passage du Psaume : *Seigneur, ne me reprenez pas dans votre colère, ne me châtiez pas dans votre fureur* (*Psal.* VI, 2) ; et cet autre de Jérémie : *Châtiez-nous, Seigneur, mais dans votre justice et non dans votre fureur, de peur que vous ne nous réduisiez au néant.* (*Jerem.* X, 24.) Saint Paul nous apprend que la colère n'est point une passion en Dieu, mais que chaque homme l'attire sur soi par ses péchés. *Est-ce que vous méprisez*, dit-il, *les richesses de sa bonté, de sa patience et de sa longue tolérance ? Ignorez-vous que la bonté de Dieu vous invite à la pénitence ? Et cependant, par votre dureté et par l'impénitence de votre cœur, vous vous amassez un trésor de colère pour le jour de la colère et de la manifestation du juste jugement de Dieu.* (*Rom.* II, 4, 5.) Or donc, comment quelqu'un peut-il amasser des trésors de colère pour le jour du jugement, si, sous ce nom de colère, il faut entendre une passion ? Comment la passion de la colère peut-elle instruire ? Comment nos Ecritures, qui nous défendent de nous mettre en colère, attribueraient-elles à Dieu une passion qu'elles nous interdisent absolument ?

« Une autre preuve que la colère de Dieu doit être prise dans un sens allégorique, c'est que nos Ecritures lui attribuent aussi un sommeil, de sorte que le Prophète s'écrie, comme pour le réveiller : *Levez-vous ; pourquoi dormez-vous, Seigneur ?* (*Psal.* XLIII, 23.) Et dans un autre endroit : *Le Seigneur s'est réveillé d'un sommeil profond, poussant des cris comme un homme après l'i-*

vresse. (*Psal.* LXXVII, 65.) Si le sommeil de Dieu doit être pris dans un sens allégorique, pourquoi pas sa colère? Quant aux menaces, ce sont des avertissements du sort qui attend les impies. Ainsi donc, nous n'attribuons point à Dieu les passions humaines; nous ne nous formons point de lui des opinions impies; nous ne sommes, en un mot, dans aucune erreur, lorsque, comparant entre eux ces divers passages de nos Ecritures, nous leur trouvons ce sens allégorique. Pour nous, en effet, ceux qui s'acquittent avec sagesse de la noble fonction d'enseigner les autres n'ont d'autre but que de dissiper l'ignorance de leurs auditeurs, d'éclairer leur simplicité, et, autant que cela est possible, de leur ouvrir l'intelligence. »

Celse multiplie ses objections à l'envi; on dirait qu'il s'étudie à rabaisser le genre humain et à le réduire à la condition des bêtes. Il le compare aux fourmis, aux abeilles, aux aigles et aux serpents. « Si quelqu'un, dit-il, regardait du haut du ciel sur la terre, quelle différence trouverait-il entre les ouvrages de l'homme et ceux de l'abeille et de la fourmi?... » Et ailleurs: « Si les hommes s'applaudissent de leurs connaissances magiques, les aigles et les serpents en savent sur ce point-là plus qu'eux. » Il s'efforce en outre de prouver, par de nombreux arguments, que les hommes n'ont point des idées plus nobles de Dieu que le reste des créatures mortelles; et, sans égard pour la diversité des sentiments qui existent à ce sujet entre les philosophes, il avance que plusieurs espèces d'animaux ont cette connaissance, et il cite en particulier les oiseaux dont le vol servait à la divination. « Puisque Celse voulait prouver que la brute a au-dessus de l'homme quelque chose de plus pur et de plus divin, il aurait dû d'abord établir la réalité incontestable de l'art divinatoire, prouver que cet art n'a rien de criminel en soi, combattre et réfuter les raisons de ceux qui ne croient pas à sa réalité, et aussi de ceux qui attribuent les mouvements fatidiques des animaux et des oiseaux soit aux dieux, soit aux démons, et couronner tous ces arguments par quelque preuve décisive de cette supériorité prétendue de la bête sur l'homme dans les choses divines. S'il eût procédé de cette manière et qu'il se fût montré philosophe, j'aurais fait tous mes efforts pour réfuter ses raisonnements. Avant tout, j'aurais renversé son argument principal, que l'homme le cède à la bête en sagesse; j'aurais argué de faux ce qu'il dit de la piété des animaux envers Dieu, piété, selon lui, supérieure à la nôtre, et ces entretiens sublimes qu'il leur attribue. » A la suite de ces réflexions, Origène emploie, pour réfuter ce système, un grand nombre de raisonnements que nous nous croyons d'autant plus dispensé de reproduire, même en les analysant, que notre siècle n'y trouverait rien à gagner pour son instruction.

« Mais, si l'âme des oiseaux est divine parce qu'ils annoncent l'avenir, combien plus le sera celle des hommes qui l'annoncent aussi?... Aussi le vrai Dieu, pour annoncer l'avenir, loin de se servir des animaux sans raison, n'y emploie pas même des hommes du vulgaire. Au contraire, il élève à cet office les âmes les plus saintes et les plus pures, les remplit de sa divinité et leur donne la puissance de voir et d'annoncer l'avenir. Aussi, dans la loi de Moïse, les passages suivants sont-ils surtout admirables : *Qu'il n'y ait parmi vous ni augure ni aruspice.* (*Num.* XXIII, 23.) Et ailleurs : *Ces nations dont vous posséderez la terre écoutent les augures et les devins; mais vous avez été instruits autrement par le Seigneur votre Dieu.* (*Deut.* XVIII, 14.) Et aussitôt il ajoute: *Le Seigneur votre Dieu vous suscitera un prophète d'entre vos frères.* (*Ibid.*, 15.) Enfin, Dieu voulant que cette science des augures fût condamnée par ceux mêmes qui l'exerçaient, mit dans la bouche de l'un d'entre eux: *Il n'y a point d'augures en Jacob; il n'y a point de devins en Israël. On dira, en son temps, à Jacob et à Israël ce que le Seigneur prépare.* (*Num.* XXIII, 23.) Ainsi instruits par nos divines Ecritures, nous obéissons volontairement à ce précepte mystique: *Garde assidûment toutes les voies de ton cœur* (*Prov.* IV, 33); et nous les gardons, afin qu'aucun démon ne pénètre dans notre esprit, afin qu'aucun génie malfaisant ne tourne à son gré notre imagination; puis, en même temps, par nos prières, nous demandons ardemment que l'éclat de la science des clartés de Dieu puisse resplendir dans nos cœurs; que son esprit occupe seul nos imaginations et forme en elles des tableaux qui représentent les choses divines. *Car tous ceux qui sont poussés par l'esprit de Dieu sont les enfants de Dieu.* (*Rom.* VIII, 14.)

Celse enfin conclut en ces termes : « Tout n'a donc pas été créé pour l'homme, pas plus que pour le lion, pour l'aigle, pour le dauphin; mais tout a été fait pour que ce monde, œuvre de Dieu, fût une œuvre achevée et parfaite en toutes ses parties... Jamais il ne s'irrite contre les hommes, pas plus que contre les singes et les mouches; jamais il ne leur fait de menaces, puisque chacun de ses ouvrages se maintient constamment comme il l'a ordonné. » — « Je répondrai en peu de mots, dit Origène; j'ai déjà prouvé suffisamment que tout a été fait pour l'homme et pour les natures douées de raison. Laissons donc Celse se complaire dans sa pensée, et attribuer aux animaux qu'il prend sous son patronage les mêmes droits qu'à l'homme; l'évidence est de notre côté. Non, ce n'est pas pour le lion, pour l'aigle, pour le dauphin que tout a été créé; c'est pour la nature intelligente; c'est pour l'homme, et cela afin « que ce monde, qui est l'œuvre de Dieu, « soit une œuvre achevée et parfaite. » Cette pensée de Celse est trop belle pour n'y pas donner un plein assentiment. Cependant Dieu n'a pas seulement soin de l'univers; mais, de préférence à cet univers, Dieu a soin des créatures raisonnables. Toutefois, sans abandonner jamais un seul instant l'u-

niversalité des choses, Dieu ne s'irrite pas contre les singes et les mouches, cela est vrai ; mais il inflige des peines aux hommes qui violent les lois de leur nature, et leur fait adresser des menaces par ses prophètes ou par le Sauveur qu'il envoie. Ces menaces ont un double but : l'un de ramener au bien les hommes dociles, l'autre de punir les opiniâtres ; car, après qu'ils ont méprisé ses exhortations, il convient que Dieu, dont la volonté est le bien commun de tous, les punisse d'une manière conforme à leur opiniâtreté. Mais ce quatrième livre a pris une juste étendue ; il est temps de le terminer. Fasse Dieu que son Verbe, qui est la sagesse, la justice, la vérité et Dieu comme lui, éclairant mon âme, j'ouvre et je ferme le livre suivant d'une manière heureuse et utile pour mes lecteurs ! »

Cinquième livre. Origène proteste, au début de ce livre, que ce n'est point par une vaine ambition qu'il continue sa réfutation des écrits de Celse, mais parce qu'il veut, autant que ses forces le lui permettront, ne laisser sans réponse aucune des objections de son adversaire, d'autant plus qu'il met dans ses attaques une certaine apparence de vérité. « Si nous pouvions, dit-il, pénétrer les consciences de tous ceux qui ont eu le malheur de lire ses ouvrages, en arracher les traits qui blessent les âmes peu munies des armes de la grâce, et administrer un antidote spirituel contre le poison de ses doctrines, nous le ferions de très-grand cœur ; mais il n'y a que Dieu qui puisse ainsi pénétrer, par son Esprit et par la vertu de son Verbe, dans les âmes qu'il daigne visiter. Qu'il fasse donc que nous n'apportions point dans cette controverse un esprit trop vide de l'inspiration divine, de peur que la foi de ceux à qui nous voulons être utile ne soit établie que sur la sagesse humaine. »

La première objection sur laquelle s'arrête Origène est celle-ci : « O Juifs et Chrétiens, jamais un Dieu ni un Fils de Dieu n'est descendu sur la terre ; il est impossible qu'il y descende. Si vous voulez parler de ses anges, dites-nous alors ce qu'ils sont. Sont-ils des dieux ou des démons ? » Origène remarque qu'il a déjà répondu à cette objection dans plusieurs passages de ses livres précédents. Aussi, après avoir rétorqué l'argument en en faisant une application immédiate aux apparitions d'Apollon, d'Esculape et des autres divinités du paganisme, se contente-t-il de cette réflexion : « Voyez comme, pour combattre nos croyances, cet incrédule se réfugie maintenant dans le camp d'Epicure, malgré le soin extrême qu'il avait mis d'abord à dissimuler ces tendances. Ainsi il n'y a point de milieu pour le lecteur : ou il partage les idées de Celse, et alors il est obligé de nier qu'aucun Dieu ait jamais paru aux yeux des hommes, ou il reconnaît que cette dernière assertion est erronée, et par conséquent il doit traiter de mensongères les propositions de cet incrédule. Si vous niez toute providence ici-bas, vous êtes en contradiction avec Celse, qui parle de la Providence et des dieux dans tous ses écrits. Si vous reconnaissez une Providence, vous êtes encore en désaccord avec lui, car il prétend que jamais ni Dieu ni son Fils ne sont descendus et ne descendront parmi les hommes. Donc lequel mérite mieux votre confiance de celui qui vous dit que le Fils de Dieu est descendu sur la terre et qui vous le montre répandant partout sa grâce et ses bénédictions, ou de ceux qui portent de vains oracles et qui détournent les autres de la connaissance d'un Dieu unique et véritable, pour les entraîner au culte impie des faux dieux dont ils se sont faits les apôtres. »

Mais, reprenant son argumentation comme si les Juifs et les Chrétiens lui avaient accordé qu'en effet ce sont les anges qui descendent ici-bas, Celse demande : « Qu'est-ce que ces anges ? Sont-ce des dieux ou des démons ? Assurément ce ne peut être que des démons. » — « Sans doute, répond Origène, nous le reconnaissons : il est des anges messagers spirituels que Dieu envoie continuellement auprès des hommes qu'il prédestine à l'héritage du salut ; tantôt ils s'élèvent jusqu'à Dieu pour lui présenter les prières des hommes, tantôt ils descendent jusqu'à nous, pour nous apporter les dons célestes, selon que chacun s'en est rendu digne. Ces esprits célestes auxquels nous donnons le nom d'anges, à cause de leurs fonctions, sont quelquefois appelés dieux dans la sainte Ecriture, mais nulle part elle ne nous ordonne de les adorer, quoiqu'ils soient intermédiaires entre Dieu et nous... En vérité, il faut n'avoir jamais lu nos saints Livres pour dire que tous les esprits qui descendent ici-bas, pour faire du bien aux hommes, ne peuvent être que des démons, s'ils ne sont pas des dieux. Or ce nom de démons n'est pas un mot indifférent. Ceux qui possèdent la science des choses saintes n'attribuent le nom de dieux qu'à des êtres véritablement divins et heureux, et le nom des démons est toujours appliqué aux puissances malfaisantes qui s'occupent à séduire les hommes et à les détourner de Dieu et des choses du ciel, pour les faire descendre et les attacher aux choses de la terre. »

« J'admire, continue Celse, en s'adressant aux Juifs, comment vous qui professez un si profond respect pour le ciel et ses anges, vous négligez si fort ce qu'il y a de plus vénérable et de plus puissant dans le ciel, le soleil, la lune, les étoiles et tous les astres. Comme s'il était possible, quand le tout est Dieu, qu'il n'y ait rien de divin dans les parties ; comme s'il était raisonnable d'adorer des esprits qui se montrent dans les ténèbres, et par des illusions de magie, à de pauvres aveugles et à des rêveurs, et de ne compter pour rien ces hérauts de la divinité, qui portent des caractères si visibles de ce qu'ils sont, en nous annonçant d'avance la pluie et la chaleur, la tempête et le tonnerre, objet du culte de plusieurs, et qui font éclore sur la terre les

plantes et les fruits.» — « Celse, dit Origène, paraît avoir écrit ceci confusément et sans se comprendre lui-même. Il n'est personne qui ne sache que dans la loi qu'il a donnée aux Juifs, Dieu leur dit : *Vous n'aurez point d'autre Dieu que moi; vous ne vous ferez point d'idole ni d'image de ce qui est en haut dans le ciel, ni en bas sur la terre, ni dans les eaux; vous ne les adorerez point.* (*Deut.* v, 7, 8.) Les Juifs, suivant cette loi, ne peuvent donc adorer qu'un seul Dieu, le maître de toutes choses, le créateur du ciel et de tout ce qu'il renferme. Il est donc évident qu'ils ne peuvent rendre au ciel lui-même de pareils honneurs. Je dirai plus : il n'est pas un seul fidèle qui osât adresser aux anges des hommages divins, bien loin d'adorer le soleil, la lune et les astres, qui ne sont que des ornements du ciel. La loi de Dieu le leur défend formellement : *Gardez-vous, en levant les yeux en haut, et en voyant le soleil, la lune et les étoiles qui font l'ornement du monde, de tomber dans l'erreur, et de les adorer et de les servir comme des dieux; le Seigneur Dieu les a donnés en partage à toutes les nations.* (*Exod.*, XI, 16.)

« Dieu avait prédestiné les Juifs à être une race choisie, un ordre de sacrificateurs rois, une nation sainte, un peuple d'élection. Il avait dit à Abraham, en parlant d'eux : *Regarde le ciel et compte les étoiles, si tu le peux; ainsi sera ta postérité.* (*Gen.* XV, 5.) Comment donc auraient-ils adoré les astres du ciel, puisqu'ils devaient être assimilés à eux, en observant leurs saintes lois? C'est aux Juifs qu'il a été dit : *Le Seigneur votre Dieu vous a multipliés, et vous êtes aujourd'hui aussi nombreux que les étoiles du ciel.* (*Deut.* I 10.) Nous devons en dire autant des Chrétiens. Il faut donc le reconnaître, des hommes à qui il a été dit : *Vous êtes la lumière du monde; que votre lumière luise devant les hommes, afin que voyant vos bonnes œuvres, ils glorifient votre Père qui est dans les cieux* (*Matth.* V, 14); des hommes qui s'efforcent d'acquérir ou qui ont déjà acquis la sagesse resplendissante et inaltérable, la sagesse qui est une réflexion de la lumière éternelle; de tels hommes ne peuvent être éblouis par la lumière matérielle du soleil, de la lune et des astres, au point de se considérer comme inférieurs à ces créatures et de les adorer, eux qui possèdent à un si haut degré la lumière spirituelle de la connaissance, la véritable lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde... Combien donc il serait insensé d'adresser nos hommages au soleil ou aux astres, dont la lumière n'est ni égale ni universelle, tandis que nous avons avec nous celui qui remplit le ciel et la terre, comme il le dit lui-même; celui qui est tout près de nous, selon ses paroles : *Je suis un Dieu de près et non pas un Dieu de loin*, dit le Seigneur, par son prophète. (*Jerem.* XXIII, 23.)

« Une autre de leur folle croyance, ajoute Celse en parlant des Chrétiens, c'est qu'il viendra un moment où Dieu embrasera le monde entier, à l'exception d'eux seuls qui se trouveront rester intacts; ceux même qui seront morts depuis longtemps sortiront de la terre avec la chair dont ils étaient revêtus. Espérance bien basse et bien ignoble, car où est l'âme humaine qui désire entrer dans un corps en putréfaction? croyance d'ailleurs fortement combattue par plusieurs d'entre eux, qui la considèrent comme également impie, abominable, impossible. » A l'appui de cette objection, Celse entasse une foule de ces raisonnements qui depuis ont été si souvent répétés par les incrédules. « Il est bon de remarquer, dit Origène, comment il tourne en ridicule la doctrine de l'embrasement du monde, doctrine enseignée par les philosophes grecs eux-mêmes, et par les plus célèbres. « Suivant vous, « dit-il, Dieu embrasera l'univers, comme un « cuisinier allume ses fourneaux; » mais il ne voit pas, l'insensé, que ce feu est un feu purifiant, ainsi que l'ont reconnu plusieurs Grecs, qui le tenaient probablement des Juifs, un des plus anciens peuples; il ne voit pas, dis-je, que ce feu doit servir de châtiment et de remède à ceux qui en auront besoin; qu'il ne consumera point ceux qui ne devront pas être détruits, mais qu'il brûlera et consumera ceux qui auront composé *de bois, de foin et de paille* l'édifice mystique de leurs actions, de leurs paroles et de leurs pensées. (*I Cor.* III, 12.) Les Livres saints nous apprennent que le Seigneur doit se présenter *comme un feu de fonte, et comme l'herbe aux foulons* (*Mal.* III, 3), à ceux qui en auront besoin, afin de séparer les mauvaises matières dont ils sont comme mêlés par la contagion des vices, matières qui ne peuvent l'être que par la vertu et un feu qui fonde, pour ainsi dire, ce mélange où il était entré de l'airain, de l'étain et du plomb : on peut le voir dans le prophète Ezéchiel. (*Ezech.* XXII, 18-20.) Isaïe aussi rendra témoignage comme quoi nous ne disons pas que Dieu allume ce feu comme un cuisinier ses fourneaux, mais comme le bienfaiteur de ceux à qui cette correction est nécessaire. *Tu as des charbons de feu*, dit le prophète à un peuple pécheur; *assieds-toi dessus et tu y trouveras du secours.* (*Isa.* XLVII, 14.)

« L'Ecriture, pour s'accommoder à l'esprit du vulgaire, cache prudemment le sens qu'elle renferme sous des paroles terribles, afin d'effrayer ceux qui hésitent à sortir du bourbier de leurs iniquités; mais ceux qui la lisent avec attention, discernent aisément le but de ces menaces faites aux pécheurs. Voici un passage d'Isaïe qui prouve ce que nous avons avancé : *A cause de mon nom, je te montrerai ma colère, et je te ferai sentir ma puissance afin de te sauver.* (*Isa.* XLVIII, 9.) Ces explications ne conviennent point aux simples fidèles qui s'attachent au sens littéral; mais nous avons été obligé de les donner, pour ne pas laisser sans réponse les railleries de notre adversaire. Elles auront de plus l'avantage, pour les personnes intelligentes, de servir de réponse à cette autre plaisanterie : « Tout sera brûlé, mais « eux demeureront intacts. » De telles pen-

sées sont le propre de ceux que les saints livres désignent ainsi : *Ce qu'il y a de moins sage, selon le monde, ce qu'il y a de plus vil et de plus méprisable, ce qui n'est rien*, et il ne faut pas s'en étonner, car, *puisque le monde n'a pas su se servir de la sagesse, pour connaître Dieu dans sa sagesse divine, il a plu à Dieu de sauver, par la folie de la prédication, ceux qui croiront en lui.* (*I Cor.* I, 21, 27, 28.) Ce sont des esprits qui ne peuvent pénétrer le sens des mots, et qui ne veulent pas même se donner la peine de les examiner, quoique Jésus-Christ ait dit : *Examinez* avec soin *les Ecritures.* (*Joan.* v, 39.) De là vient qu'ils se forment de telles idées du feu que Dieu fera allumer et de ce qui arrivera aux pécheurs.. .. La parole sainte nous apprend donc que le feu n'épargnera que ceux qui seront parfaitement purifiés, et dans leur croyance et dans leurs mœurs ; mais que ceux qui ne seront pas purs, et qui auront besoin d'être châtiés par un feu dispensé selon leurs mérites, subiront la peine de leurs fautes, et expieront le tort de n'avoir pas vécu d'une manière conforme à ce qu'exigeait d'eux une nature formée à l'image de Dieu. Telle est notre réponse à cette seconde difficulté de Celse.

« Quant à ce qu'il ajoute, que, «lorsque le « monde sera purifié, nous seuls demeure- « rons, et non-seulement ceux d'entre nous « qui seront alors en vie, mais ceux même « qui seront morts depuis longtemps,» il faut qu'il ait mal interprété les saintes lettres, ou qu'il s'en soit rapporté à des personnes qui ne les comprenaient pas mieux que lui. Il ne s'est pas aperçu qu'il y a quelque chose de mystérieux dans ces paroles de l'Apôtre : *Nous ne dormirons pas tous du sommeil de la mort, mais nous serons tous changés, en un moment, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette, car la trompette sonnera; les morts ressusciteront en un état incorruptible, et nous, nous serons changés.* (*I Cor.* XV, 51, 52.) Il aurait dû chercher quelle a été la pensée de celui qui parlait ainsi de lui-même et de ceux qui lui ressemblent, pour se distinguer des morts, et qui, après avoir dit : *Les morts ressusciteront dans un état incorruptible*, ajoute : *et nous, nous serons changés.* Pour montrer que saint Paul n'a fait qu'insinuer sa pensée intime, citons encore ce qu'il dit ailleurs de lui-même et de ceux qui lui ressemblent, par opposition à ceux qui dorment du sommeil de la mort: *Nous vous disons, au nom du Seigneur, que nous qui vivons et qui serons réservés pour son avénement, nous ne préviendrons point ceux qui sont déjà dans le sommeil de la mort. Car au signal qui sera donné par la voix de l'archange et le son de la trompette, le Seigneur lui même descendra du ciel.* (*I Thess.* IV, 14, 15.) Puis, sachant qu'entre lui et ceux qui partageront son état, il y en aura d'autres, morts en Jésus-Christ, il ajoute : *Ceux qui seront morts en Jésus-Christ ressusciteront les premiers, puis nous qui sommes vivants, et qui serons demeurés vivants jusqu'alors, nous serons emportés avec eux dans les nuées pour aller au-devant du Seigneur, au milieu des airs.* » (*Ibid.*, 16.)

Il est inutile de répéter ici les longues railleries de Celse sur la résurrection de la chair ; nous essayerons seulement de reproduire quelques-unes des réflexions par lesquelles Origène éclaircit ce point de notre dogme. « On trouve dans les livres saints, dit-il, plusieurs passages qui traitent de la résurrection d'une manière digne de Dieu ; nous nous contenterons de rapporter celui de saint Paul dans sa première Epître aux Corinthiens : *On me demandera*, dit l'Apôtre : *Comment les morts ressusciteront-ils ? Et quel sera le corps dans lequel ils reviendront ? Insensés, ne voyez-vous pas que ce que vous semez dans la terre ne reprend la vie qu'après être mort ? Et lorsque vous semez, vous ne semez pas le corps de la plante même qui doit naître, mais la graine seulement ; Dieu lui donne ensuite un corps comme il lui plaît, et il donne à chaque semence le corps qui lui est propre.* (*I Cor.* XV, 35-38.) Ainsi, d'après l'Apôtre, ce qu'on sème n'est pas le corps de la plante même qui doit naître ; mais après qu'on a confié la semence à la terre, il se fait une espèce de résurrection, par la volonté de Dieu, qui donne à chaque semence le corps qui lui est propre. Les unes produisent un épi ou une tige, comme le grain de senevé, et l'autre un grand arbre, comme le noyau de l'olive. Or, telle est, à peu près la conduite de Dieu à l'égard des morts, qui sont comme semés dans la terre, et qui doivent y reprendre, quand il en sera temps, le corps dont il voudra les revêtir, selon leurs mérites. La différence qui existe entre le corps qui est comme semé dans la terre et celui qui est reproduit par la résurrection est du reste clairement exprimée dans l'Ecriture. Ecoutons ce que dit saint Paul : *Lorsqu'on met notre corps en terre, il est dans un état de corruption, mais il ressuscitera incorruptible ; il est dans un état d'ignominie, mais il ressuscitera plein de vigueur; il a les qualités d'un corps animal, mais il ressuscitera avec celles d'un corps spirituel.* (*Ibid.*, 42, 43.) Citons encore ce passage, quoiqu'il ne soit pas à la portée de tout le monde : *De même que le premier homme a été terrestre, ses enfants sont terrestres ; de même que le second homme est céleste, ses enfants sont célestes aussi ; et comme nous avons porté l'image de l'homme terrestre, nous porterons également l'image de l'homme céleste.* (*Ibid.*, 47-49.) Jusque-là saint Paul ne fait qu'insinuer sa pensée, mais pour lui enlever toute mauvaise interprétation, il ajoute : *Je veux dire, mes frères, que la chair et le sang ne peuvent point posséder le royaume de Dieu, et que la corruption ne possédera point cet héritage incorruptible.* (*Ibid.*, 50.) Puis sachant qu'il parlait un langage au-dessus de l'intelligence commune, et que ses paroles devaient exercer les esprits les plus profonds, dans la suite des âges, il termine ainsi : *Ce que je vous dis là est un secret et un mystère* (*Ibid.*, 51) ; donnant à entendre qu'il est des choses qu'on ne peut

révéler à tout le monde, comme on le voit par ce passage de Tobie : *Il est bon de cacher le secret du roi; mais il est glorieux et utile de révéler sincèrement les œuvres de Dieu, pourvu qu'on le fasse avec prudence, pour sa gloire et le bien des hommes.* (*Tob.* XII, 7.)

« Ainsi, on le voit, notre espérance n'est point une espérance vile et ignoble, comme le dit Celse; notre âme ne désire point entrer dans un corps en putréfaction. Il est vrai qu'elle a besoin d'un corps pour la transporter d'un lieu à un autre; mais elle sait, car elle a médité la sagesse, qu'il y a une grande différence *entre cette maison de terre qui doit être détruite* et *la tente* qui est dans cette maison ; tente *dans laquelle les justes qui y sont soupirent comme sous un pesant fardeau, ne désirant point d'en être dépouillés, mais d'être revêtus par-dessus, afin que ce qu'il y a en eux de mortel soit absorbé par la vie.* (*II Cor.* V, 4.) Tous les corps sont d'une nature corruptible ; c'est pourquoi *il faut que cette tente corruptible soit revêtue de l'incorruptibilité, et ce qu'il y a de mortel, de l'immortalité. C'est seulement alors que sera accompli l'ancien oracle des prophètes : que la mort, qui nous avait vaincus et assujettis perde sa victoire et son empire, et que l'aiguillon dont elle blesse les âmes sans défense soit à jamais émoussé.* (*I Cor.* I, 53-55; *Ose.* XIII, 14.)

« Ces simples explications suffiront pour justifier notre croyance à la résurrection.... Certes, combien de philosophes renommés par leurs lumières et leur génie ont soutenu des systèmes incohérents et que l'on pourrait taxer d'absurdité à meilleur droit que nos doctrines; et cependant on les loue, et ni Celse, ni ses partisans n'ont l'audace de les railler.... Nous n'avons jamais dit qu'après sa putréfaction le corps devait reprendre sa première nature, pas plus que nous ne disons que le grain de blé, décomposé dans la terre, devient encore un grain de blé. Ce que nous disons, c'est qu'il sort un épi du grain de blé, et qu'il doit y avoir dans le corps humain un germe impérissable, qui donne la vie à un corps incorruptible.

« Passons, et voyons ce que nous objecte encore notre adversaire : « Je ne suis point « étonné, dit-il, que les Juifs, ayant formé un « corps de nation à part, et s'étant donné des « lois conformes à leur génie, aient observé « et observent encore à présent la religion de « leurs pères; c'est ce que font les autres « peuples, car chacun veut suivre les coutu- « mes de son pays. Il semble même que cela « a bien son utilité; d'abord, parce qu'il y « aurait une grande confusion à ne pas en « agir ainsi; puis aussi, parce qu'il est à « croire que, dès le principe, les diverses par- « ties de la terre furent commises aux soins « de plusieurs puissances et distribuées par « elles en nations, et qu'ainsi elles doivent « suivre la même disposition dans leur ma- « nière de se gouverner. Tout va bien, lors- « que chaque peuple se gouverne comme il « plaît à ces puissances, et c'est faire acte « d'impiété que d'enfreindre les lois établies « primitivement en chaque lieu. »

« Ainsi, d'après Celse, les anciens Juifs formèrent un corps particulier de nation et se donnèrent des lois qu'ils observent encore aujourd'hui. Il les approuve d'avoir gardé la religion de leurs pères, à l'exemple des autres peuples qui suivent les coutumes de leur pays. Cet éloge nous semble peu d'accord avec tout ce qu'il a dit contre les Juifs jusqu'à présent.... Explique ensuite qui pourra, par qui, comment et en quels départements les diverses parties de la terre ont été distribuées sous la conduite de ces puissances; comment tout va bien lorsque chaque division se gouverne comme il plaît à ces puissances. Qu'on nous dise, par exemple, si tout va bien chez les Scythes, dont les lois veulent que l'on fasse mourir son père; et chez les Perses, qui permettent à un homme d'épouser sa mère ou sa fille. Je ne citerai les lois des différentes nations, que pour demander sur chacune si tout va bien, lorsqu'on se gouverne en chaque lieu comme il plaît aux puissances qui y président. Mais que Celse nous dise si c'est un crime de violer les lois de son pays, lorsqu'elles permettent l'inceste, lorsqu'elles glorifient le suicide.

« Il y a plus : d'après la doctrine de Celse, les Juifs seraient coupables d'impiété en violant les lois de leur pays, qui leur ordonnent de ne servir d'autre Dieu que le Créateur du monde; et la piété ne serait pas une vertu divine de sa nature, mais par le consentement et l'opinion des hommes. En effet, les uns s'imaginent faire un acte de piété, en adorant un crocodile, tandis qu'ils mangent ce que d'autres adorent; ceux-ci adressent leurs hommages à un veau, et ceux-là à un bouc. De cette manière, une même personne ferait des actes de piété selon certaines lois, et d'impiété selon d'autres, ce qui est le comble de l'absurdité. On dira peut-être : la piété consiste à se conformer aux lois de son pays, sans se mettre en peine des lois étrangères. Un homme n'est point coupable lorsqu'il suit fidèlement les lois de son pays, quand même il détruirait ce qui est en vénération parmi d'autres peuples. Mais il est évident que l'on confond alors toutes les notions de justice, de sainteté et de vertu. Si la piété, la sainteté, la justice ne sont que relatives; si une même action peut être juste ou injuste, selon qu'on la compare à diverses lois et à différentes coutumes, ne s'ensuit-il pas qu'il faudra en dire autant de toutes les vertus, la tempérance, le courage, la générosité, la prudence, la science? Et qui est-ce qui oserait soutenir une pareille monstruosité? »

Après les systèmes contradictoires des philosophes, Origène expose le système divin, tel qu'il nous a été transmis par Moïse. Le voici en quelques mots : *Quand le Très-Haut divisait les nations, quand il séparait les enfants d'Adam, il marqua les limites des peuples selon le nombre des enfants d'Israël;*

mais la part du Seigneur fut son peuple, Jacob fut son héritage. (*Deut.* XXXII, 8, 9.) Il explique ailleurs comment les peuples furent divisés *Alors*, dit-il, *la terre n'avait qu'une seule prononciation et une seule langue; mais lorsque les peuples partirent de l'Orient, ils trouvèrent une plaine dans la terre de Sennaar, et ils y habitèrent.* (*Gen.* XI, 1, 2.) Puis un peu plus bas : *Or le Seigneur descendit pour voir la ville et la tour que les fils d'Adam bâtissaient, et il dit : Voilà un seul peuple, et ils n'ont qu'un même langage; ils ont commencé l'œuvre, et ils n'abandonneront pas leur projet avant de l'avoir accompli. Venez donc, descendons, et confondons leur langue, de manière qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres. Et ainsi le Seigneur les dispersa de ce lieu sur toute la terre, et ils cessèrent de bâtir leur ville; et c'est pour quoi elle a été nommée Babel, parce que là fut confondu le langage de tous les hommes, et Dieu les dispersa ensuite sur toute la terre.* (*Ibid.*, 5-8.) Le livre de la Sagesse parle ainsi de cette confusion des langues qui fut suivie du partage de la terre : *Et, lorsque les nations enivrées d'orgueil s'abandonnèrent au mal, c'est la sagesse qui discerna le juste, qui le rendit irréprochable devant Dieu, et qui le conserva fort contre son amour pour un fils.* (*Sap.* X, 6.) « Il y aurait de graves considérations à faire là-dessus, mais *il est bon de cacher le secret du roi* (*Tob.* XII, 7), de peur qu'en confiant la doctrine à des oreilles profanes, nous ne nous exposions à *donner les choses saintes aux chiens et à jeter des pierres précieuses devant les pourceaux.* (*Matth.* VII, 6.) Dieu nous préserve de trahir ainsi les secrets de sa sagesse, et d'en divulguer mal à propos les mystères, car il a été dit : *La sagesse n'entre point dans une âme malveillante; elle n'habite pas dans un corps assujetti au peché!* (*Sap.* I, 4.)

« Mais, après cette confusion, et quand les peuples eurent été livrés à divers anges ou puissances, qui les traitèrent selon leurs mérites, il y eut un peuple privilégié, qui resta la part du Seigneur; on le nomme Jacob, son peuple, Israël, son héritage. Et il eut pour chef souverain une puissance douce et bienfaisante, qui n'imita point à son égard les cruautés des autres puissances à l'égard des autres peuples. Cependant, ce peuple, acquis au Seigneur comme la meilleure part, se laisse entraîner au mal. Ce sont d'abord des fautes légères, qui ne provoquent pas un entier abandon; puis, elles s'aggravent et se multiplient; Dieu y remédie toujours, et les pécheurs se convertissent de temps en temps. A mesure que le mal devient plus grand, il les abandonne aux puissances à qui sont échues les autres nations. Le châtiment est léger au commencement; ils en profitent, expient leurs torts et rentrent dans leur patrie. Bientôt ils sont livrés à des puissances dont la domination est plus rude, aux Assyriens et aux Babyloniens, comme les appelle l'Ecriture; mais, le mal augmentant toujours, malgré les remèdes divins, ils sont chassés et dispersés de toutes parts par les puissances qui règnent sur les autres peuples. Le Seigneur les abandonne, afin de s'en venger d'une manière éclatante, et de sauver les autres peuples. Il donne des lois à ces nouveaux sujets, et leur apprend comment ils doivent se conduire pour conquérir le même bonheur et les mêmes avantages dont a été gratifiée la première nation qui a observé ses commandements....

« Celse peut donc nous dire maintenant : « Que la seconde troupe se présente, je « leur demanderai d'où ils viennent, quel est « leur chef, quelle est leur loi qu'ils puissent « me présenter comme la loi de leur pays. Ils « n'en ont aucune à me produire, car ils ti- « rent leur origine des premiers parmi les- « quels ils ont pris celui qu'ils reconnaissent « pour leur maître et leur chef, tout en se sé- « parant des Juifs, et en faisant bande à « part. » Nous lui répondrons : Maintenant que notre Jésus a paru, nous venons tous à la sainte et glorieuse montagne du Seigneur, c'est-à-dire à sa parole, que nulle autre parole ne peut égaler; à la maison de Dieu, c'est-à-dire à son Eglise, qui est la colonne et la base de la vérité. Nous voyons cette maison bâtie sur le sommet des montagnes, c'est-à-dire sur toutes les anciennes prophéties qui en sont le fondement. Nous la voyons s'élever au-dessus de toutes les collines, c'est-à-dire au-dessus de tout ce qu'il y a de plus apparent parmi les hommes, pour l'étendue de la sagesse et pour la connaissance de la vérité. Et nous y entrons, nous gentils, nous y accourons en foule du milieu des nations; nous disons mutuellement pour nous exhorter à embrasser la religion que le Christ a établie avec tant d'éclat : *Venez et montons à la montagne du Seigneur, à la maison du Dieu de Jacob; il nous enseignera ses voies et nous y marcherons.* (*Isa.* II, 3.) Car la loi est sortie d'entre les habitants de Sion, et elle est venue s'établir parmi nous toute spirituelle; la parole du Seigneur est sortie de cette Jérusalem, pour se répandre de toutes parts et pour juger chacun de nous entre les nations; arrêtons son choix sur ceux qui lui témoignent une prompte obéissance, et reprenons sévèrement la faute des rebelles.

« Nous disons à ceux qui nous demandent d'où nous venons et quel chef nous suivons : Nous venons, sous les ordres de Jésus, *briser les glaives* de nos contestations, de nos haines, *pour en faire des charrues;* nous venons *changer en faucilles les lances* (*Ibid.*, 4) dont nous nous servions autrefois dans nos emportements; car nous ne prenons plus l'épée contre aucun peuple, et nous ne nous exerçons plus à la guerre depuis que par Jésus-Christ nous sommes *devenus les enfants de la paix.* C'est lui que nous suivons comme notre chef, au lieu de ceux qu'ont suivis nos pères, et sous lesquels nous étions *étrangers à l'égard des alliances divines* (*Ephes.* II, 12); c'est lui qui nous a donné une loi parfaite et à qui nous adressons nos actions de grâces en ces termes : *Nos peres ont pos-*

sédé une chose vaine et trompeuse en possédant leurs idoles; car aucune d'elles ne peut faire pleuvoir. (*Jer.* XVI, 19; XIV, 22.) Notre chef et notre maître est sorti du milieu des Juifs, et a répandu par toute la terre les enseignements de sa doctrine. Voilà ce que nous avons cru devoir dire dès à présent, afin de repousser et d'anéantir d'avance les reproches que Celse nous adressera plus tard.»

Ces reproches tombent sur Jésus-Christ, et voici comment Celse les formule : « Je veux bien qu'on le prenne pour un ange véritable; mais est-il le premier ou le seul qui soit venu, ou bien en était-il venu d'autres avant lui? S'ils disent qu'il soit le seul, nous les prenons en flagrante contradiction, car ailleurs ils affirment qu'il en est souvent venu d'autres. Sans parler des soixante ou soixante-dix anges qui se sont pervertis, et qui, en punition de leurs crimes, sont enchaînés sous terre, d'où ils exhalent leurs larmes en eaux thermales, ils racontent qu'au tombeau même de Jésus, il en vint un seul, selon quelques-uns, et deux selon d'autres, pour apprendre aux femmes qu'il était ressuscité; car il est à croire que le Fils de Dieu n'eut pas la force d'ouvrir son tombeau, et qu'il eut besoin d'ôter la pierre qui le fermait. Il vint aussi un ange près du charpentier, lors de la grossesse de Marie. Il en vint un autre pour leur ordonner de fuir avec l'enfant. Mais, à quoi bon faire la recherche et l'énumération précise de tous ceux que l'on dit avoir été envoyés à Moïse et à d'autres?

« Avec quelle générosité Celse nous accorde la permission de prendre Jésus-Christ pour un ange véritable! Mais cette concession n'en est pas une : c'est la vérité même. En se présentant à tous les hommes par sa parole et par sa doctrine, il a agi en ange véritable. Et, du reste, son œuvre n'est pas celle d'un ange ordinaire, mais l'œuvre de l'Ange du grand conseil, comme le nomme le Prophète. En effet, il a dénoncé aux hommes le grand conseil du Père de toutes choses, en ce qui les concernait; il leur a déclaré que ceux qui embrasseraient une vie pure, sainte et sincère, s'élèveraient jusqu'à Dieu par la grandeur de leurs actions; et que ceux qui refuseraient de se soumettre à cette sage direction s'éloigneraient de Dieu et courraient à leur perte par leur incrédulité... Jamais un vrai chrétien n'a dit que Jésus-Christ fût le premier et le seul envoyé céleste auprès des hommes, et Celse lui-même l'a prouvé en énumérant diverses missions d'anges sur la terre... Quant à ce qu'il ajoute de ces soixante ou soixante-dix anges enchaînés sous la terre, en punition de leurs crimes, et dont les larmes s'exhalent en eaux thermales, assurément on n'a jamais dit une pareille absurdité dans les Eglises chrétiennes, où il n'est personne assez insensé pour s'imaginer que les anges versent des larmes corporelles, comme le font les hommes. S'il nous était permis de répondre par une raillerie à ce qu'on nous objecte sérieusement, sur la foi du *livre d'Enoch* réprouvé par l'Eglise, nous dirions que les eaux thermales, pour la plupart, étant douces de leur nature, tandis que les larmes sont salées, les premières ne peuvent avoir été produites par les autres, à moins que Celse n'admette une exception pour les larmes des anges..... Il aura sans doute remarqué que saint Matthieu et saint Marc ne parlent que d'un ange au tombeau de Jésus, tandis que saint Luc et saint Jean font mention de deux. Mais où est la contradiction? Ceux qui ne parlent que d'un ange entendent celui qui renversa la pierre dont l'entrée du sépulcre était fermée, et ceux qui parlent de deux, désignent les anges qui se présentèrent aux saintes femmes, près du sépulcre, sous un costume brillant, ou bien ceux qui, vêtus de blanc, se montrèrent assis sur la pierre même du tombeau. Quant à ce qui est de la résurrection en particulier, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'un ou deux anges se soient montrés pour en porter la nouvelle, et qu'ils aient pris soin de ceux qui ajoutaient foi à ce grand miracle. Il est même très-vraisemblable que ceux qui croient que Jésus est ressuscité, et qui donnent des preuves sincères de leur foi, par leur conduite et leur abnégation, sont sans cesse accompagnés de quelques anges qui se tiennent auprès d'eux et qui les assistent.

« Celse se raille aussi de l'ange qui roula la pierre qui fermait le tombeau de Jésus, et, comme un écolier qui en est à ses premières armes littéraires, il s'écrie dédaigneusement : « Il faut croire, sans doute, que le « Fils de Dieu n'eut pas la force d'ouvrir son « tombeau, et qu'il eut besoin qu'on vînt lui « aider à enlever la pierre qui le scellait. » Nous laisserons ici de côté les allégories et le sens mystique, pour qu'on ne nous accuse pas de subtilité, et nous nous attacherons au sens historique. N'était-il pas de la dignité de celui qui ressuscitait pour le salut des hommes de ne point ouvrir son tombeau lui-même, mais de se faire rendre ce service par quelqu'un de ses ministres célestes? D'ailleurs, comme ses bourreaux avaient grand intérêt à le faire passer pour mort, et par conséquent à ne point laisser ouvrir son tombeau, il voulait lui, l'ange de Dieu, se montrer plus fort qu'eux, et donner tout l'éclat possible à sa résurrection. C'est pourquoi il aida l'autre ange à renverser la pierre tumulaire, afin que ceux qui croyaient le Verbe parmi les morts, cessassent de l'y chercher, et qu'ils fussent persuadés qu'il était plein de vie, et qu'il allait devant eux en un lieu où il enseignerait à ceux qui voudraient l'y suivre tout ce qu'il n'avait fait qu'ébaucher jusque-là, à cause de la faiblesse de leur intelligence.

« Nous ne savons dans quel but notre adversaire parle de l'ange qui vint auprès de Joseph lors de la grossesse de Marie, et de cet autre ange qui, après la naissance de l'enfant, lui ordonna de fuir en Egypte, pour échapper aux embûches qu'on lui tendait... Que veut-il dire aussi, lorsqu'il ajoute :

« Les Ecritures racontent qu'il a été envoyé « des anges à Moïse et à d'autres prophètes. » Nous ne voyons point que cela puisse rien faire à son argumentation, puisque ces anges n'avaient pas pour mission de retirer les hommes de l'abîme de leurs iniquités. Assurément nous accordons volontiers que Dieu ait envoyé aux hommes plusieurs anges; mais il faut reconnaître aussi que Jésus a été envoyé pour nous apprendre des choses bien plus importantes que toutes les autres. Il faut reconnaître qu'à la vue des Juifs corrompus et plongés dans la dépravation, il leur a enlevé le royaume de Dieu, et qu'il a appelé dans cette vigne mystique d'autres vignerons, ceux qui, dans toutes les églises, travaillent à leur propre salut et à la conversion de leurs frères en prêchant de parole et d'exemple. »

Celse s'efforce de porter échec au christianisme, en insistant sur la diversité des sectes qui sont sorties de son sein; mais il ne parvient pas même à débrouiller le chaos qu'il évoque. Ce n'est pas assez de dire que les chrétiens instruits se vantent d'en savoir plus que les Juifs, il faut convenir que ce n'est pas en rejetant leurs livres, mais en les expliquant autrement qu'eux, qu'ils leur sont supérieurs C'est là, en effet, ce qui partage les sectes, les unes prenant un parti, et les autres se rangeant au parti contraire.

Sixième livre. — « Notre tâche, dans ce sixième livre, dit Origène, c'est de réfuter les accusations de Celse contre les chrétiens, et non, comme on pourrait se l'imaginer, les objections qu'il emprunte à la philosophie. En effet, il allègue une foule de passages, tirés surtout de Platon, afin de prouver que ce qu'il y a dans nos Ecritures de plus propre à faire impression, même sur un esprit éclairé, nous est commun avec d'autres. Il va plus loin : il affirme « que tout cela a été beau- « coup mieux exprimé par les Grecs, et sans « tout cet appareil de menaces et de promesses « de la part de Dieu ou de son Fils. » A cette assertion, voici notre réponse : Si les ministres de la vérité ne se proposent d'autre but que d'être utiles, en éclairant de ses rayons le plus grand nombre possible d'intelligences, sans distinction du savant ou de l'ignorant, du Grec ou du barbare; si leur humanité n'éclate jamais mieux que quand ils convertissent les âmes les plus incultes et les plus grossières, il est manifeste qu'ils doivent employer un langage populaire et proportionné à l'intelligence de tous, tandis que ceux qui, dédaignant de s'adresser aux simples, parce qu'ils sont incapables de sentir l'ordonnance d'un discours ou d'en suivre l'enchaînement, ne se sont adressés qu'aux hommes nourris dans les lettres et les sciences, ont réduit à des bornes bien étroites l'amour du bien public.

« J'ai insisté là-dessus, pour défendre, contre les accusations de Celse et de ses pareils, la simplicité de nos Ecritures, qui, comparée à des discours savamment étudiés, semble obscurcie par leur éclat. Nos prophètes, en effet, ainsi que Jésus-Christ et ses apôtres, ont voulu que la forme de leur prédication, non-seulement enseignât la vérité, mais captivât l'esprit de la multitude, jusqu'à ce que quelqu'un, gagné et préparé par ces exhortations, s'élevât, selon la mesure de ses forces, à l'intelligence des mystères cachés sous une apparente simplicité. Et, pour exprimer ici librement ma pensée, l'élocution si brillante et si soignée de Platon et de tous ses imitateurs, n'a porté que peu de fruits, si toutefois elle en a porté, en comparaison de la manière simple et pratique de ceux qui se sont mis à la portée du vulgaire. Loin de moi le dessein de chercher à rabaisser Platon! Les nombreuses beautés qu'il a empruntées à l'art humain ont aussi leur usage. J'ai voulu seulement faire connaître quelle est la portée de ceux qui ont dit : *Mes discours et mes prédications ne consistent pas dans les paroles persuasives de la sagesse humaine, mais dans les preuves sensibles de l'esprit et de la puissance de Dieu, afin que notre foi ne soit pas établie sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu.* (*I Cor.* II, 4.)

« La divine Ecriture nous atteste d'ailleurs que, pour toucher les cœurs des hommes, il ne suffit pas que les discours soient vrais et capables de persuader en eux-mêmes, il faut encore que le ministère de la parole soit assisté d'une vertu divine, et qu'une grâce particulière soit répandue sur tout ce qu'il enseigne, grâce qui ne peut descendre que du ciel sur ceux qui parlent avec fruit. Nous lisons dans le Psaume LXVI, v. 12 : *Le Seigneur donnera la parole à ceux qui donnent la bonne nouvelle avec une grande autorité.* De là vient que les disciples de Jésus, tout étrangers qu'ils étaient à la philosophie grecque, parcoururent la plupart des contrées de la terre, disposant leurs auditeurs à se conformer, chacun selon les degrés de ses lumières, aux règles de la doctrine qu'ils prêchaient, de sorte que plus leur libre arbitre inclinait à embrasser la vertu, plus ils avançaient dans la perfection.

« Que Platon s'exprime ainsi dans une de ses lettres sur la nature du souverain bien : « Le souverain bien ne peut s'enseigner par « des paroles : il s'allume tout à coup dans « l'âme à la suite d'un long exercice et de la « méditation, à peu près comme la flamme « jaillit du feu; » nous applaudissons à la sagesse de cette pensée, car c'est Dieu qui l'a inspirée, elle et tout ce que les anciens ont écrit de beau. Voilà pourquoi nous disons que ceux qui, connaissant la vérité sur la nature de Dieu, ne lui rendent pas un culte conforme à cette vérité, méritent les châtiments réservés aux pécheurs. Ecoutons en quels termes saint Paul s'élève contre eux : *Ils nous ont révélé que la colère de Dieu éclatera du ciel contre toute l'impiété et l'injustice de ces hommes qui tiennent la vérité de Dieu captive dans l'iniquité; car ce que l'on peut connaître de Dieu leur est connu; Dieu même le leur a manifesté. En effet, les perfections*

invisibles de Dieu, aussi bien que son éternelle puissance et sa divinité, sont devenues visibles depuis la création du monde, par tout ce qui a été fait, de sorte quils sont inexcusables, parce qu'ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, ni ne lui ont rendu aucune action de grâces; mais ils se sont évanouis dans leurs pensées et leur cœur a été obscurci. Ces hommes qui se disaient sages sont devenus fous. Et ils ont changé la gloire du Dieu incorruptible en images d'oiseaux, de quadrupèdes et de serpents. (*Rom.*, I, 18-23.) Il est donc établi par nos Ecritures que ceux-là retiennent la vérité de Dieu captive de l'injustice, qui, après avoir dit : « Le souverain bien ne peut « s'enseigner par des paroles,» ajoutent : « Il « s'allume tout à coup à la suite d'un long « exercice et de la méditation, à peu près « comme la flamme jaillit du feu, et il devient « pour l'âme un aliment qui la soutient à lui « seul, indépendamment de tout autre se- « cours. »

« Mais ceux qui ont écrit avec tant d'élévation sur le souverain bien se rendent dans le Pirée, pour adresser des prières à Diane, comme à une divinité, et pour assister aux fêtes que célèbre une multitude ignorante. On les entend disserter admirablement sur l'âme et ses destinées, sur Dieu et sur ses perfections, puis commander de la même voix le sacrifice d'un coq à Esculape. On les voit, ces hommes si fiers de leur sagesse et de leurs sublimes connaissances, adorer l'image d'un homme corruptible, et quelquefois même se prosterner, avec l'Egyptien, devant des oiseaux, des quadrupèdes et des reptiles. En accordant même que plusieurs d'entre eux semblent s'élever au-dessus de ces stupides simulacres, ils n'en sont pas moins convaincus d'*avoir changé la vérité de Dieu en mensonge, en adorant la créature plutôt que le Créateur.* (*Ibid.*, 25.) Aussi, voyant les sages et les savants entraînés par l'erreur à des actes contraires à sa majesté, *Dieu a-t-il choisi les moins sages selon le monde, pour confondre les sages; les plus vils, les plus méprisables, et ce qui n'était rien, pour détruire ce qui est.* (*I Cor.* I, 27.) Et pourquoi cela? *Afin qu'aucune chair ne se glorifie en sa présence.* (*Ibid.*, 29.) Aussi, nos premiers sages, Moïse, le plus ancien de tous, les prophètes qui vinrent après lui, sachant « que le souverain bien ne peut s'enseigner par des paroles, ont-ils écrit, en parlant des apparitions par lesquelles Dieu s'est manifesté à quelques hommes éminents et dignes de cette faveur, que Dieu se fit voir à Abraham, à Isaac et à Jacob. Mais avec quelle nature, par quelle voie, sous quelle forme s'est-il montré? Etait-ce sous une forme voisine de la nôtre? Ils ont laissé ce mystère à l'investigation des hommes capables d'imiter leurs vertus, auxquels Dieu s'est montré et qui l'ont vu, non pas avec les yeux du corps, mais avec un cœur pur. *Bienheureux, en effet, ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu!* (*Matth.* V, 8.)

« Quant à cette parole de Platon : « Le sou- « verain bien s'allume tout à coup dans l'âme, « comme la flamme jaillit du feu, » nos saintes Ecritures nous avaient donné cet enseignement longtemps avant lui. *Allumez en vous*, s'écrie le Prophète, *la lumière de la science.* (*Ose.* X, 12.) Jésus-Christ aussi nous déclare que *ce qui a été fait dans le Verbe était la vie, et que la vie était la lumière des hommes. Vraie lumière, qui éclaire tout homme venant dans le monde* (*Joan.* I, 4), véritable et intelligible et par laquelle il devient la lumière du monde. C'est elle qui a brillé dans nos cœurs, *pour répandre l'éclat de l'Evangile de Dieu, en réfléchissant le visage de Jésus-Christ lui-même.* (*II Cor.* IV, 6.) C'est pourquoi un des plus anciens prophètes, puisqu'il précède le règne de Cyrus de quatorze générations, nous parle ainsi : *Le Seigneur est ma lumière et mon Sauveur, que craindrai-je?* (*Psal.* XXVI, 1.) Il dit encore : *Sa loi est la lampe qui éclaire mes pas, et la lumière qui luit dans les ténèbres où je marche.* (*Psal.* CXVIII, 105.) Et ailleurs : *La lumière de votre visage, ô Seigneur, s'est réfléchie sur nous.* (*Psal.* IV, 7). Et enfin : *Nous verrons la lumière dans votre lumière.* (*Psal.* XXXV, 10.) C'est à cette lumière que nous convie également l'Ecriture par la voix d'Isaïe : *Ouvre les yeux à la lumière, ô Jérusalem, la voilà qui s'avance et la gloire du Seigneur s'est levée sur toi.* (*Isa.* LV, 1.) Prédisant l'avénement de Jésus-Christ qui devait détourner les hommes du culte des idoles, des simulacres et des démons, le même prophète nous affirme que *la lumière s'est levée pour ceux qui habitaient dans les ombres de la mort. Le peuple qui était assis dans les ténèbres*, dit-il encore, *a vu une grande lumière.* (*Isa.*, IX, 2.) Quel intervalle entre ce que Platon a dit de beau sur le souverain bien, et les enseignements de nos prophètes sur la lumière des bienheureux! Cette vérité, proclamée par le philosophe, n'a été d'aucun secours, ni aux lecteurs, ni à l'auteur lui-même de ces sublimes spéculations, pour les conduire à la piété véritable. Il n'en est pas de même de nos Ecritures. La simplicité de leur langage enflamme d'une ardeur divine ceux qui les méditent dans la sincérité du cœur. Pour nourrir cette lumière au fond de leur âme, elle leur fournit cette huile mystérieuse dont les vierges sages de la parabole entretenaient leur lampe....

« Au reste, dans Moïse et les prophètes bien antérieurs à Platon et à Homère, mais aussi à l'origine des lettres grecques elles-mêmes, on rencontre une foule de passages aussi conformes à la grâce de Dieu qui les inspirait, qu'admirables par l'élévation de la pensée. Est-il permis de dire qu'ils ont emprunté ces passages à Platon, dont ils ont mal compris le sens, ou bien voudrait-on faire retomber seulement sur les apôtres de Jésus-Christ ces accusations de plagiat, comme Celse le pense? Quelle probabilité, demanderai-je alors, que Paul, occupé à faire des tentes; que Pierre, pêcheur de profession; que Jean, arraché depuis peu aux filets de son père,

aient dérobé aux lettres de Platon qu'ils ne comprenaient pas, leurs enseignements sur Dieu, pour les transmettre à la postérité?...

« Celse ajoute : « Vous le voyez; quoique « Platon ait déclaré plus haut, que le souve- « rain bien ne peut s'enseigner par des paro- « les, toutefois, pour ne pas sembler se réfu- « gier dans un raisonnement que l'on ne « puisse discuter, il entre dans l'examen de « cette question : Peut-être qu'en effet, le « néant peut se définir. » Mais puisque notre adversaire met en avant ce passage, pour prouver qu'au lieu de croire aveuglément, il faut rendre compte de sa foi, nous invoquerons à notre tour ces paroles par lesquelles saint Paul réprimande ceux qui croient à la légère : *Si toutefois vous ne croyez pas sans examen.* (*Rom.* XII, 1.) Salomon nous dit aussi : *La science sans examen est trompeuse* (*Prov.* X, 17) : et ailleurs : *La science de l'insensé est un réseau inextricable de paroles.* (*Sap.* XXI, 18.) Celse, avec sa forfanterie habituelle ajoute : « Platon n'est point « un imposteur qui se vante de posséder quel- « que secret inconnu jusqu'à ce jour; il ne « dit pas qu'il est descendu du ciel, tout ex- « près pour en faire part; il déclare d'où il « l'a reçu. » Après avoir montré que Platon fait souvent le magnifique et parle de lui avec ostentation, Origène ajoute : « Il n'est donc pas vrai que nous disions à quiconque vient à nous : Commence par croire que celui que nous te proposons est Fils de Dieu. Loin de là; nous expliquons notre doctrine à chacun suivant ses dispositions et d'après ses mœurs; car il nous a été enseigné *comment nous devons répondre à chacun.* (*Col.* IV, 6.) Sans doute, il en est quelques-uns que nous nous contentons d'exhorter à croire; leur intelligence ne peut aller au delà; mais vis-à-vis des autres, nous employons l'interrogation et la réponse, pour les convaincre par le raisonnement.

« Passons à une autre accusation : quoique Celse ne comprenne pas nos Ecritures et qu'il n'en parle qu'après les avoir dénaturées, il nous reproche toutefois de dire que *la sagesse des hommes est une folie devant Dieu.* (*I Cor.* III, 19.) C'est saint Paul lui-même qui le déclare, et nous en avons déjà donné la raison, mais nous voulons bien y revenir encore, ne serait-ce que pour distinguer entre la sagesse divine et la sagesse humaine. La sagesse humaine est celle que nous appelons sagesse du monde, et qui est une folie aux yeux de Dieu; quant à la sagesse divine, bien différente de celle des hommes, elle est comme l'indique sa qualité, une grâce que Dieu accorde à quiconque se rend digne de la recevoir, et surtout à celui qui, sachant discerner ces deux sagesses l'une d'avec l'autre, répète dans ses prières : *Quand un homme serait consommé en prudence parmi les enfants des hommes, si votre sagesse n'est pas en lui, ô mon Dieu, ses pensées sont stériles.* (*Sap.* IX, 6.) La sagesse humaine, selon nous, sert à l'âme d'exercice, mais la sagesse divine est notre fin. C'est de la sagesse divine que parle l'Apôtre, quand il l'appelle l'*aliment substantiel de l'âme. Mais la nourriture solide est pour les parfaits*, dit-il, *pour ceux dont l'esprit, par un long exercice, s'est accoutumé à discerner le bien et le mal.* (*Hebr.* V, 14.) Cette différence est très ancienne, et c'est à faux que Celse l'attribue à Héraclite ou à Platon. Bien avant ces deux philosophes, nos prophètes avaient établi la différence qui existe entre ces deux sortes de sagesses. La sagesse divine est le premier don de Dieu; le second, c'est la science, et le troisième est la foi; car il fallait que les âmes les plus simples, en s'approchant de Dieu selon la mesure de leurs forces, pussent aussi se sauver. Voilà pourquoi saint Paul a dit : *L'un reçoit du Saint-Esprit le don de parler avec sagesse, l'autre le don de parler avec science, et un autre reçoit le don de la foi par le même Esprit.* (*I Cor.* XII, 8, 11.) De là vient qu'il n'est pas commun de rencontrer des hommes en possession de cette sagesse divine. Parmi ceux qui ont embrassé le christianisme, vous ne la trouverez que dans les plus éminents et les plus distingués par leurs lumières. Les mystères de cette sagesse ne sont révélés « ni aux ignorants, ni aux stupides, ni aux esclaves. »

« Désespérant de nous convaincre par des raisons, Celse nous traite de charlatans. « Nous fuyons de toutes nos forces, dit-il, « ceux qui par leurs lumières sont inacces- « sibles à nos artifices, mais nous attirons à « nous les hommes grossiers. » Il ignore que, dès les premiers temps, il a existé parmi nous des sages qui ont excellé même dans les sciences étrangères. Moïse avait été instruit dans la sagesse des Egyptiens. Daniel, Ananias, Azarias et Misaël étaient si versés dans les sciences des Assyriens qu'ils furent déclarés dix fois plus savants que les premiers sages de la contrée. Aujourd'hui nos Eglises comptent des sages qui sont venus à elles, riches de la sagesse que nous appelons la sagesse de la chair. Il en est même et en assez grand nombre, qui de cette sagesse se sont élevés à la sagesse divine.

« Après cela, Celse ayant ouï parler confusément de l'humilité, sans savoir toutefois en quoi consiste cette vertu, essaye de décrier celle qui s'enseigne parmi nous, en insinuant que nous l'avons empruntée à un passage de Platon mal compris. Mais il ne voit pas que des sages bien antérieurs à Platon avaient dit dans leurs prières : *Seigneur, mon cœur ne s'est point enorgueilli, mes yeux ne se sont point élevés; je n'ai point marché sur les hauteurs, ni dans les voies admirables placées au-dessus de moi. Si mes pensées n'étaient pas humbles?* (*Psal.* CXXX, 1-2.) Par là nous apprenons que pour être humble, il n'est pas nécessaire de se dégrader par des dehors malséants et ignobles, de se précipiter la face contre terre, de revêtir des habits de deuil et de souiller sa tête de poussière et de cendre. Car cet homme humble dont parle le Prophète, tout en aimant à marcher sur les hauteurs et dans les voies admirables qui sont au-dessus de lui, c'est-à-

dire, dans l'étude de ces dogmes qui sont vraiment sublimes et merveilleux, ne s'en humilie pas moins sous la main puissante de Dieu. Certes, il est plus humble et mieux orné que le sage de Platon, le juste qui, d'une part cherche ses ornements dans les hauteurs et les voies admirables où il marche; et de l'autre, demeure toujours humble, parce qu'en marchant dans cette élévation, il ne laisse pas de s'humilier volontairement. Quand je dis qu'il s'humilie, je n'entends pas qu'il le fait sous tous les rapports, mais je dis qu'il s'humilie sous la main puissante de Dieu. Oui, il s'humilie par Jésus-Christ qui nous a donné ces enseignements: *Lui, qui ayant la nature de Dieu, n'a point cru que ce fût une usurpation de s'égaler à Dieu, et qui cependant s'est anéanti lui-même en prenant la forme d'un esclave et en se faisant reconnaître pour homme par tout ce qui a paru de lui. Il s'est humilié lui-même en se faisant obéissant jusqu'à la mort de la croix.* (*Philip.* II, 6-8.) Ce dogme de l'humilité est d'une si haute importance que, pour nous l'enseigner, il a fallu plus qu'un docteur ordinaire, mais le Sauveur lui-même lorsqu'il nous dit: *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur et vous trouverez le repos de vos âmes.* (*Matth.* XI, 29.)

« Celse maintenant cherche à rabaisser ce que nos auteurs ont écrit sur le royaume des cieux. Il se garde de les citer, ou parce qu'il ne les juge pas dignes de figurer ici, ou peut-être aussi parce qu'il ne les a pas lus. Que fait-il? Il produit des passages empruntés aux écrits de Platon, et il les déclare supérieurs à nos livres, qui, selon lui, ne renferment rien de pareil. Citons donc à notre tour quelques passages de nos Ecritures, pour les comparer à ceux de Platon qui, malgré leur mérite, n'ont jamais pu le déterminer à honorer le Créateur d'une manière digne d'un philosophe. Le psaume XVII, v. 12, par une locution familière à l'hébreu, dit de Dieu : *Il s'est choisi une retraite au milieu de la nuit.* Ce qui signifie que, pour connaître dignement Dieu, il y a des mystères cachés et impénétrables, parce qu'il s'enveloppe de ténèbres aux yeux de ceux qui ne peuvent ni le contempler, ni supporter l'éclat de sa connaissance, soit à cause de l'impureté de leur esprit, encore enchaîné à une chair d'abjection, soit parce que cet esprit est lui-même trop borné pour comprendre le Très-Haut. Pour montrer combien il est rare de s'approcher de lui, et à combien peu d'hommes il a été donné de le connaître, on rapporte de Moïse, *qu'il s'approcha de la nuée dans laquelle était Dieu.* (*Exod.* XX, 21.) Et ailleurs : *Moïse seul s'approchera du Seigneur, et les autres ne s'en approcheront pas.* (*Exod.* XXIV, 2.) Un autre prophète, qui a voulu nous apprendre que quiconque est dépourvu de cet esprit qui *interroge toutes choses, même les profondeurs de Dieu* (*I Cor.* II, 10), ne peut pénétrer dans l'abîme de sa science, s'exprime ainsi : *L'abîme des eaux l'enveloppe comme un vêtement.* (*Psal.* CIII, 6.) Il y a plus : le Verbe de Dieu, notre Sauveur et notre Maître, afin de nous révéler toute la grandeur de la connaissance de Dieu, que lui seul possède dans toute son étendue et qu'il communique dans un degré inférieur à ceux dont il éclaire l'intelligence, nous dit: *Personne ne connaît le Fils, excepté le Père, et personne ne connaît le Père, excepté le Fils, et celui auquel le Fils l'a révélé.* (*Matth.* XI, 27.) Nul, en effet, ne peut connaître dignement le Verbe incréé, le premier-né d'entre toutes les créatures, comme le Père qui l'a engendré; nul ne peut connaître le Père comme le Verbe vivant, qui n'est autre chose que sa sagesse et sa vérité. C'est le Verbe lui-même qui écarte ces mystérieuses ténèbres au milieu desquelles le Père a choisi sa demeure. C'est le Verbe lui-même qui découvre l'abîme dont le Père s'enveloppe comme d'un vêtement, et, quand il l'a ainsi manifesté, c'est par lui que le Père est connu de quiconque est digne de le connaître. »

Nous laissons de côté le symbole diagrammatique par lequel, à l'aide de dix cercles unis ensemble par un onzième cercle, que l'on disait être l'âme de l'univers, Celse prétend nous prouver que nos mystères sont empruntés à ceux des Perses, quoique Origène consacre plusieurs pages à réfuter sérieusement ces rêves absurdes. Mais ce qui était nécessaire à l'origine du christianisme, est plus qu'inutile de nos jours; c'est par d'autres arguments que l'on attaque la religion de Jésus-Christ. Un de ceux sur lesquels il insiste le plus et qu'il reproduit presque à chaque page dans tout le reste de ce livre, consiste à attribuer au christianisme toutes les folies imaginées par les hérésies qui sont sorties de son sein, et qu'il confond avec une insigne mauvaise foi avec la foi chrétienne. C'est ainsi qu'il nous accuse d'admettre avec Marcion un double principe suprême, dont l'un est l'auteur du bien, et l'autre l'auteur du mal. Quoique Origène ait réfuté cette opinion très-longuement, nous nous abstiendrons de l'analyser, nous réservant d'éclaircir cette matière en rendant compte du travail particulier que Tertullien a dirigé contre cet hérétique. Pour donner seulement une idée de la justice que Celse continue à suivre dans ces nouvelles attaques, nous nous contenterons seulement de remarquer, qu'à défaut de bonnes raisons, il se dédommage par ses railleries ordinaires. Ainsi, «il se divertit en introduisant deux fils, engendrés par deux dieux différents, l'un par le Créateur, et l'autre par le Dieu de Marcion. Il décrit les combats des deux pères, il les compare à ceux que les cailles se livrent entre elles, et finit par dire que les deux vieillards, affaiblis par le poids des années, et commençant à radoter, se retirent du champ de bataille, en laissant à leurs fils le soin de vider la querelle. Nous ne pouvons qu'appliquer à Celse le mot qui lui est échappé dans une circonstance : « Où est la « vieille femme qui ne rougît de bercer un « enfant avec des sornettes semblables? » Et

c'est dans un livre qu'il intitule fastueusement *Discours de vérité*, qu'il a le courage d'insérer de ces bouffonneries indécentes, comme s'il s'agissait d'une satire ou d'une comédie. Il ne s'aperçoit pas que ces manières, dignes d'un histrion, sont contraires au but qu'il se propose, de faire renoncer les hommes au christianisme pour les attirer à ses dogmes. En parlant plus gravement, il aurait donné à ses croyances plus d'autorité. Mais, comme nous l'avons observé, ces plaisanteries ne prouvent qu'une chose, c'est qu'il était à bout de raisons. »

Cependant nous croyons devoir reproduire, du moins en partie, la réfutation de cette objection que Celse nous oppose de lui-même, et sans l'avoir empruntée à aucune des sectes qui infectèrent le berceau du christianisme. « Puisque l'esprit de Dieu, dit-il, voulait revêtir un corps, il devait nécessairement l'emporter sur tous les autres en grandeur, en beauté, en force, en majesté, en éloquence, et par l'éclat de sa voix; car il est impossible que l'homme, portant en lui-même quelque chose qui manque aux autres, n'ait aucun avantage sur eux. Or celui dont il est question, loin d'avoir aucun avantage sur les autres, était, nous dit-on, de petite stature, dépourvu de beauté et d'un aspect ignoble. » Ici encore Celse est fidèle à son système. « S'agit-il d'accuser Jésus, il invoque le témoignage des Ecritures et semble reconnaître leur autorité dès qu'elles semblent fournir un prétexte à ses imputations. Au contraire, ces mêmes Ecritures renferment-elles des textes opposés à ceux dont il abuse pour calomnier le Sauveur, alors il feint de les ignorer. Les livres saints attestent en effet que Jésus était sans beauté; mais ils ne disent pas clairement qu'il ait été d'une petite stature, et on ne voit nulle part qu'il eût un aspect ignoble. Voici en quels termes Isaïe annonce que le Fils de l'homme viendra sur la terre : *Seigneur, qui a cru à notre parole? Pourquoi le bras de Dieu a-t-il été révélé? Nous avons annoncé qu'il s'élèvera en la présence de Dieu comme un jeune enfant, comme un arbrisseau qui sort d'une terre aride. Il n'a ni éclat, ni gloire; nous l'avons vu, il était sans apparence et sans beauté; son extérieur était méconnaissable, et il était méprisé comme le dernier des hommes.* (*Isa.* LIII, 1-3.) Certes, Celse n'a pas manqué de retenir ce passage, parce qu'il semblait favoriser ses calomnies et ses haines; mais il a eu grand soin de laisser de côté cette invitation prophétique du psaume XLIV, v. 4, 5 : *Armez-vous de votre gloire, ô le plus puissant des rois! Revêtez-vous de votre éclat et de votre gloire; accomplissez vos desseins; régnez et triomphez.*

« Admettons cependant que Celse n'ait pas connu cette prophétie, ou que, l'ayant connue, il ait été trompé sur son application par de maladroits interprètes, qu'objectera-t-il à ce passage de l'Evangile où il est raconté que, Jésus étant monté avec ses disciples sur une haute montagne, s'y transfigura devant eux, et leur apparut dans toute sa gloire, pendant que Moïse et Elie, qui apparurent également dans cette gloire, s'entretenaient de sa sortie du monde, qu'il devait accomplir à Jérusalem? N'importe laquelle de ces deux prophéties il plaise à Celse d'admettre, il est également confondu et par l'une et par l'autre. Si, tout en s'aveuglant sur le fond, il reconnaît que la première concerne Jésus, il est forcé de l'accepter comme une démonstration puissante de sa divinité, puisque longtemps avant son incarnation, le prophète avait annoncé sous quelle forme il se montrerait. Si, au contraire, c'est la seconde de ces deux prédictions qu'il croit devoir appliquer à Jésus, il ne nous sera pas difficile de démontrer qu'il est confondu par toutes les deux. Comment n'a-t-il pas vu que le corps qu'il a plu à l'Esprit-Saint de revêtir avait sur tous les autres corps cette prérogative, qu'il paraissait aux yeux de chacun tel qu'il devait lui paraître, selon le degré de ses besoins et la mesure de son intelligence. Faut-il s'étonner que la matière, variable par sa nature, et pouvant revêtir toutes les qualités qu'il plaît au Créateur, ou affecter toutes les formes qu'il plaît à l'artisan, en reçoive tantôt une qui fasse dire : *Il n'avait ni éclat ni beauté* (*Isa.* LIII, 2), et tantôt une autre si admirable, si éclatante, si glorieuse, que les trois apôtres qui étaient montés sur le Thabor avec Jésus-Christ, tombèrent la face contre terre, éblouis par les rayons de sa beauté. Mais Celse dira de ce prodige comme de tous les autres miracles de Jésus-Christ rapportés dans les Evangiles . ce sont des inventions qui ne diffèrent en rien de la fable. Comme nous lui avons déjà répondu sur ce point, il nous semble complétement inutile d'y revenir.

« Maintenant voici ce qui nous reste à ajouter : Cette doctrine a un sens mystique, d'après lequel les diverses formes que prenait le corps de Jésus figurent la nature du Verbe divin qui ne paraît pas aux natures grossières ce qu'elle paraît aux hommes capables de le suivre sur les hauteurs de la montagne. En effet, pour ceux qui restent au pied de la montagne, sans être encore prêts à la gravir, ce Verbe n'a ni éclat ni beauté; sa forme leur semble sans gloire, et inférieure aux paroles qui, sortant de la bouche humaine, sont, par la même figure, appelées « les enfants des hommes. » Sans doute, les discours des philosophes qui sont les enfants des hommes, sont beaucoup plus brillants que la parole de Dieu, qui, prêchée au peuple, lui présente *la folie de la prédication* (*I Cor.* I, 21), et qui, à cause de cette folie de la prédication, fait dire à ceux qui se contentent de la juger sur cette apparence : *Nous l'avons vu, il n'avait ni éclat ni beauté.* Mais il n'en est pas de même de ceux qui ont reçu la force de s'élever avec ce Verbe merveilleux jusque sur les hauteurs de la montagne. Il revêt pour eux une forme divine. Ceux-là sont admis à le contempler, qui, à l'exemple de saint Pierre,

portent en eux-mêmes l'Eglise bâtie par le Verbe; qui sont tellement fortifiés dans le bien, que nulle porte de l'enfer ne peut prévaloir contre eux; qui ont été arrachés par le Verbe *aux portes de la mort*, pour annoncer les louanges de Dieu *aux portes de la fille de Sion* (*Psal.* IX,15); ou qui encore ont été régénérés par des paroles puissantes, et auxquels il ne manque rien pour qu'ils soient appelés *les fils du tonnerre*. Quant à Celse, quant aux ennemis du Verbe divin, quant à tous ceux qui n'examinent pas avec bonne foi les dogmes du christianisme, où auraient-ils appris à connaître quel sens renferment les différentes formes de Jésus? Les différentes formes, ai-je dit? j'ajoute la diversité des âges par lesquels il a passé, et tout ce qu'il a fait, soit avant, soit après sa résurrection. »

Septième livre. — Le septième livre est presque entièrement consacré à justifier, contre les objections de Celse, ce point de notre doctrine qui consiste à dire que tout ce qui est arrivé à Jésus-Christ avait été annoncé d'avance par les prophètes des Juifs. « Nous commencerons par examiner, dit Origène, s'il est vrai, comme il l'affirme, d'une part, que tous ceux qui admettent un autre Dieu que le Dieu des Juifs ne sauraient répondre à ces difficultés, et de l'autre, si nous, qui connaissons le même Dieu que les Juifs, nous recourons pour nous justifier aux prédictions des prophètes sur la personne du Messie. Notre adversaire s'exprime ainsi : « Voyons par quel moyen « ils pourront se défendre. Ceux qui admet- « tent un autre Dieu ne trouveront point de « réponse; quant à ceux qui reconnaissent « le même, ils ne manqueront pas de re- « courir à leur maxime ordinaire : Il fallait « qu'il en fût ainsi! Et pourquoi? Parce « que ces événements avaient été prédits « longtemps auparavant. » A cela je réponds que les attaques dirigées naguère contre Jésus et les chrétiens sont d'une telle faiblesse, que quiconque a l'impiété d'admettre un autre Dieu pourrait facilement y répondre. Il y a plus. S'il n'était pas impie de fournir aux faibles des raisons pour les déterminer à embrasser des dogmes pernicieux, je prouverais moi-même à Celse combien il est mal fondé à soutenir que tous ceux qui reconnaissent un autre Dieu n'ont rien à répondre à ses arguments; mais je me contente, pour venger la cause des prophètes et justifier leurs oracles, d'ajouter seulement quelques paroles à ce que j'ai dit ailleurs.

« Ils ne comptent pour rien, dit Celse « en parlant des chrétiens, les oracles de la « Pythie, des Sybilles de Dodone, du dieu « de Claros, des Bronchides, d'Ammon et « de mille autres semblables devins, quoi- « que ce soit leur influence qui ait peuplé « la terre. S'agit-il au contraire des prédic- « tions de la Judée, qu'elles aient été réel- « lement prononcées ou non, ils les tien- « nent pour merveilleuses et irrévocables. » Quant à ces prédictions dont Celse fait tant de bruit, il nous serait très-facile d'emprunter à Aristote et aux péripatéticiens de nombreux témoignages pour détruire tout ce qu'il vient d'avancer au sujet de la Pythie et de ses semblables. Je pourrais encore prouver, par Epicure et par ceux qui ont embrassé son opinion, qu'un grand nombre regardent comme une chimère ces oracles tant vantés dans toute la Grèce. Toutefois, en admettant que les réponses de la Pythie et de ses pareilles ne sont pas l'œuvre de quelques fourbes qui voulaient se faire passer pour divinement inspirés, voyons s'il ne serait pas facile de démontrer aux hommes sincèrement amis de la vérité, qu'il ne résulte pas de là qu'il faille les attribuer à la présence de quelques dieux, mais plutôt à celle des démons ennemis du genre humain et acharnés à sa perte, lesquels empêchent l'âme de s'élever vers le ciel, de marcher dans le chemin de la vertu, et de retourner à Dieu par une piété véritable. Bornons-nous à ce qui concerne la Pythie dont l'oracle est le plus renommé de tous. Si je ne me trompe, on rapporte que cette prêtresse d'Apollon s'assied sur le bord de l'antre de Castalie, pour recevoir l'esprit prophétique par des voies immondes, et que c'est après avoir été remplie de ce souffle qu'elle fait entendre ses réponses, regardées comme merveilleuses et divines. Voyez si cette circonstance ne trahit pas les honteuses inspirations de l'esprit qui, pour s'introduire dans l'âme de la prophétesse, choisit des voies que la pudeur ne peut ni regarder, ni toucher, ni nommer. S'introduire en elle, autant de fois qu'elle proclame ses prétendus oracles sans le souffle de Dieu, la mettre hors d'elle-même et lui inspirer des fureurs telles qu'elle ne puisse plus ni se connaître ni se comprendre, ce n'est pas assurément l'œuvre de l'Esprit divin. Il faut en effet que celui qui est animé par l'Esprit de Dieu, jouissant de sa présence bien avant ceux qui ne viennent consulter les oracles que pour des affaires de la vie civile ou naturelle, et pour des profits ou des avantages terrestres, ne soit jamais plus clairvoyant qu'au moment de ce commerce avec la divinité.

« Voilà pourquoi nous pouvons par le témoignage des saintes Ecritures, que les prophètes des Juifs éclairés par l'Esprit divin, étaient les premiers à recueillir les fruits de la présence d'une nature supérieure, et que par le contact de l'Esprit-Saint, leur intelligence acquérait plus de pénétration et leur âme plus de lumière. Leur corps même ne leur était plus un obstacle pour la vie de la vertu, puisque toute la « sagesse de la chair, » selon notre langage, était morte en eux. En effet, nous croyons fermement que l'Esprit divin fait mourir en nous tous les actes du corps et les rébellions que fomente contre Dieu la sagesse de la chair. Si donc la pythie perd le sens, emportée hors d'elle-même pendant qu'elle rend ses oracles, quel nom faudra-t-il donner à l'esprit qui offusque son en-

tendement et trouble sa raison? N'appartiendra-t-il pas à la classe de ces démons dont beaucoup de chrétiens délivrent ceux qui en sont possédés, et cela sans le vain secours de la magie et des enchantements, mais par la vertu de leurs prières, et tout simplement par les conjurations que peut employer l'âme la plus simple. En effet, ce sont souvent des hommes peu éclairés qui opèrent ces merveilles. La grâce de Jésus-Christ, qui accompagne l'Évangile, nous montre manifestement par là qu'il faut mépriser l'impuissance des démons, puisque, pour les vaincre et les contraindre à quitter le corps ou l'âme d'un homme, il n'est pas besoin de science ni d'habileté dans les matières de la foi.

« D'ailleurs, si non-seulement les Chrétiens et les Juifs, mais encore un grand nombre de Grecs et de barbares, croient que l'âme humaine subsiste et survit au corps, après qu'elle s'est séparée de lui; si les lumières de la raison établissent que l'âme, une fois purifiée et déchargée du fardeau de sa malice qui pesait sur elle comme une masse de plomb, prend son vol vers la région des corps plus purs et plus subtils, laissant ici-bas les corps grossiers ainsi que leurs souillures, tandis que l'âme coupable, retenue sur la terre par le poids de ses péchés, erre çà et là, sans pouvoir même respirer, et se traîne tantôt autour des sépulcres, où plus d'une fois des fantômes se sont montrés à elle sous la forme d'ombres, et tantôt autour des objets terrestres, quelle que soit leur nature, que faut-il penser de ces esprits qui, pendant des siècles entiers, demeurent enchaînés à des lieux ou à des édifices, soit par la vertu de quelque opération magique, soit pour expier leurs crimes? Assurément, la raison veut que nous regardions comme des esprits pervers ceux qui abusent de la divination, art indifférent par soi-même, pour tromper les hommes, en les détournant du Dieu véritable et du culte qu'ils lui doivent. Qu'il faille les considérer comme tels, en voici une nouvelle preuve; c'est qu'ils se complaisent dans la fumée et dans le sang des victimes, qu'ils en nourrissent leurs corps, et qu'ils séjournent au milieu de ces vapeurs, comme pour y chercher leur subsistance, semblables à ces hommes corrompus, qui, méprisant une vie pure et détachée des sens, n'ont d'inclination que pour les voluptés de la chair et pour la vie corporelle où ils les trouvent. Si cet Apollon de Delphes était véritablement un dieu, que devait-il choisir pour rendre ses oracles, sinon un sage, ou, s'il n'en trouvait pas, quelqu'un qui travaillât à le devenir? Pourquoi d'ailleurs ne pas préférer un homme à une femme pour ce ministère? Ou, s'il aimait tant ce sexe, parce que sans doute il ne pouvait se plaire que dans un corps qui favorise sa luxure, pourquoi ne pas prendre une vierge plutôt que tout autre pour interprète de sa volonté?

« Ainsi donc cet Apollon Pythien, si célèbre parmi les Grecs, n'a choisi ni un sage, ni un homme quel qu'il fût, pour l'honorer de ses inspirations divines. Parmi les femmes, il n'a pris ni une vierge, ni une grecque vertueuse ou éclairée par la philosophie; il s'est adressé à une femme du commun. Pourquoi cela? c'est que les hommes recommandables étaient trop purs peut-être pour recevoir de pareilles inspirations. De plus, s'il était Dieu, il devait user de la connaissance de l'avenir, comme d'une sorte d'amorce qui invitât les hommes à s'occuper de leur âme et à réformer leur vie ainsi que leurs mœurs. Mais c'est un fait sur lequel l'histoire se tait. Sans doute il a déclaré Socrate le plus sage de tous les hommes, mais il a avili la louange qu'il lui a donnée, en ajoutant à l'occasion d'Euripide : « Si le premier est sage, le second l'est plus « encore.» On ne peut donc pas dire que ce soit la sagesse de Socrate qui lui ait valu ces éloges, puisqu'un homme de théâtre est placé avant lui. Peut-être même sa philosophie a-t-elle bien moins contribué à le faire proclamer le plus sage de tous les hommes, que les victimes qu'il faisait fumer en l'honneur du dieu de Delphes et de tous les autres esprits immondes. Car, si les démons exaucent les vœux de leurs suppliants, ils consultent leurs offrandes bien plus encore que leurs vertus. Homère lui-même en convient, et un disciple de Pythagore, qui a expliqué les sens les plus cachés de ses livres, vous apprend que ce poëte n'avait pas ignoré qu'il existe des démons pervers, qui aiment la fumée des sacrifices, et qui, pour récompense des victimes qu'on leur immole, accordent à leurs serviteurs la perte des autres hommes, pour peu que ces serviteurs les en supplient. Que d'autres prophétisent l'avenir à peu près de même, un Apollon à Claros, un autre, dans le sanctuaire de Branchides, un autre dans le temple d'Ammon, ou partout ailleurs, je l'accorde; mais qui me prouvera que ce sont des dieux et non pas des démons?

« Il n'en est pas de même des prophètes des Juifs. Les uns étaient déjà des sages avant d'être inspirés par le Tout-Puissant; les autres le sont devenus, le jour où ils ont été éclairés par la prophétie. Ils ont été choisis par la Providence pour être les dépositaires de l'Esprit-Saint et les interprètes de ses paroles, à cause du genre de vie qu'ils avaient embrassé, genre de vie difficile à imiter, plein de constance, d'une liberté généreuse, inébranlable au milieu des périls et en face de la mort. La raison toute seule nous enseigne que les prophètes du Dieu suprême doivent être tels que la fermeté d'âme d'un Antisthène, la gravité d'un Cratès, la constance d'un Diogène ne soient qu'un jeu en comparaison de la leur. Aussi, est-ce à cause de leur amour pour la vérité et de la liberté avec laquelle ils reprenaient les pécheurs, qu'*ils ont lapidés, sciés, mis aux plus rudes épreuves, et qu'ils ont péri par le tranchant du glaive.* (*Hebr.* XI, 37.) Voilà pourquoi *ils allaient çà et là couverts de peaux de brebis et de chèvres, in-*

digents, affligés, persécutés, errant dans les déserts, sur les montagnes, dans les grottes et les cavernes, eux dont le monde n'était pas digne (*Hebr.* XI, 37, 38) ; toujours occupés de Dieu et des choses invisibles de Dieu, qui, par là même qu'elles échappent à nos sens, sont éternelles. La vie de chaque prophète a été écrite. Mais il suffira pour le moment de rappeler ici quelle a été celle de Moïse dont le livre de la foi renferme les prophéties ; celle de Jérémie, telle que son livre nous l'a fait connaître ; et enfin, celle d Isaïe, qui, par une austérité sans exemple, marcha pendant trois ans nu et privé de chaussure. Considérez de plus l'énergique sobriété de Daniel et de ses compagnons, qui, malgré leur jeunesse, s'interdisant la chair des animaux, vivaient de légumes et ne buvaient que de l'eau. Si vous pouvez remonter plus haut, parcourez l'histoire de Noé qui fut aussi un prophète ; d'Isaac qui donna la bénédiction à son fils en termes prophétiques ; de Jacob qui dit à ses douze enfants : *Venez que je vous révèle ce qui doit arriver dans les derniers temps.* (*Gen.* XLIX, 1.) Ces saints personnages et une infinité d'autres qui ont été inspirés par Dieu, prophétisèrent aussi tout ce qui concernait Jésus. Voilà pourquoi nous ne faisons pas le moindre cas des prédictions de la Pythie, des Sybilles de Dodone, du dieu de Claros, de Bronchides, d'Ammon et de mille autres fourbes qui se sont fait passer pour inspirés. Au contraire, nous avons une haute vénération pour les prophètes de la Judée, parce que leur vie a été austère, pleine de fermeté, honnête et digne de l'Esprit divin qui révèle l'avenir par des voies particulières qui lui sont connues et n'ont rien de commun avec les oracles des démons.

« Je ne sais pas, au reste, sur quel fondement Celse, après avoir parlé des prédictions de la Judée, a pu ajouter, « qu'elles « aient été prononcées ou non. » Il parle ici le langage d'un incrédule qui admet qu'elles ont pu être supposées, et s'imagine qu'elles ont été consignées dans nos Ecritures comme véritables, malgré leur fausseté. Notre adversaire, ignorant sans doute l'histoire des temps, n'a pas su que les mêmes prophètes dont la voix a prédit l'avénement de Jésus-Christ, ont prédit également une infinité d'autres choses longtemps avant leur accomplissement. Puis, afin de décrier les anciens prophètes, il ajoute : « Ils ont « prédit l'avenir, comme cela se pratique en- « core aujourd'hui dans la Phénicie et la Pa- « lestine. » Mais veut-il parler de quelques hommes qui n'ont rien de commun avec la doctrine des Juifs et des Chrétiens, ou bien désigne-t-il ceux dont les prophéties sont marquées du même caractère que celles des prophètes juifs? Il ne s'explique point là-dessus, Dans quelque sens qu'il l'ait entendu, ce qu'il dit n'en est pas moins un mensonge. Jamais ceux qui sont étrangers à notre foi n'ont rien produit qui ressemble aux prédictions de nos prophètes ; et parmi les Juifs, on ne connaît pas de prophètes postérieurs à l'avénement de Jésus-Christ. Il est prouvé en effet que cette nation a été abandonnée de l'Esprit-Saint, depuis qu'elle s'est montrée impie envers Dieu et envers celui que lui avaient annoncé ses prophètes. L'Esprit-Saint a donné des marques visibles de sa présence, au commencement de la prédication de Jésus ; ces signes ont été plus nombreux encore, après son ascension ; depuis ils furent plus rares. Cependant il en reste encore des vestiges chez quelques hommes privilégiés, dont l'âme a été purifiée par l'Evangile et par une vie conforme à l'Evangile. *Car l'Esprit-Saint, qui enseigne toute science, fuit le déguisement; il s'éloigne des esprits qui sont sans intelligence.* (*Sap.* I, 5.)

« Mais puisque Celse promet de s'expliquer sur les prophéties, familières à la Phénicie et à la Palestine, comme sur une matière qu'il a étudiée et qu'il connaît à fond, examinons ce qu'il en dit. Il commence par déclarer « qu'il existe plusieurs espèces de « prophéties. » Quelles sont ces espèces ? Il ne les indique pas ; cela lui était impossible : il s'est contenté d'une vaine ostentation. Quoi qu'il en soit, arrêtons-nous à ce qui lui semble plus parfait parmi ces peuples. « Une foule de gens plus obscurs, dit- « il, prophétisent dans les temples ou hors « des temples, avec la plus grande facilité « et à la première occasion. D'autres par- « courent les villes ou les camps, et là, ras- « semblant la multitude autour d'eux, ils « s'agitent dans des mouvements frénétiques, « comme s'ils étaient inspirés. Ils ne man- « quent jamais de s'écrier : Je suis Dieu, « je suis le Fils de Dieu ou l'Esprit divin. « Je suis venu parce que le monde va périr. « Et vous aussi, ô hommes, vous allez périr « à cause de vos iniquités. Mais je veux « vous sauver, et vous me verrez revenir « avec une puissance céleste. Bienheureux « quiconque me rend hommage en ce mo- « ment ! Je précipiterai tous les autres dans « les flammes éternelles, et avec eux, leurs « cités et leurs régions. Ceux qui ne savent « pas quels supplices les attendent feront « vainement pénitence et pousseront de « stériles gémissements, tandis que ceux « qui croiront en moi, je les sauverai pour « l'éternité. »

« Si Celse avait apporté quelque bonne foi dans ces accusations, il aurait dû citer les termes formels des prophéties, soit de celles qui émanent du Tout-Puissant lui-même, soit de celles que l'on attribue au Fils de Dieu ou à l'Esprit-Saint. Par là il aurait travaillé à décréditer ces productions en démontrant qu'il n'y avait rien de divinement inspiré dans des discours qui détournaient du péché, réformaient les mœurs des hommes de cette époque, et annonçaient l'avenir. Car si les contemporains recueillirent et conservèrent les oracles de nos prophètes, c'est afin que la postérité, en les lisant, pût les admirer comme la parole de Dieu même, profiter non-seulement de

leurs censures et de leurs avertissements, mais encore de leurs prédictions dont l'accomplissement attestait l'inspiration divine, et par là même, obéir à la loi ainsi qu'aux prophètes. Voilà pourquoi les prophètes ont énoncé sans obscurité, conformément à la volonté de Dieu, tout ce qui s'appliquant à la réforme des mœurs, devait être compris sur-le-champ par les auditeurs. S'agit-il, au contraire, de choses plus mystérieuses, et de sens cachés qui échappent à l'intelligence du vulgaire? ils les ont enveloppés sous le voile de l'énigme, de l'allégorie, du mot couvert, de la parabole et du proverbe, ainsi qu'on les appelle, afin que ceux qui, au lieu de reculer devant le travail, cherchent laborieusement la vertu et la vérité, les découvrissent en les cherchant, et après les avoir découvertes, en fissent l'usage que leur prescrirait leur raison.

« Mais le brave Celse, s'indignant de n'avoir pu pénétrer le sens caché des prophètes, s'emporte contre eux. « A ces ma« gnifiques promesses, dit-il, ils mêlent des « choses inconnues, fantastiques, pleines de « ténèbres, qui n'ont pas même de sens pour « les plus éclairés, tant elles sont obscures « ou plutôt chimériques, mais qui fournis« sent aux insensés et aux imposteurs l'occa« sion d'appliquer à toutes les circonstances, « et au gré de leur fantaisie, ces prétendus « oracles. » Ou je me trompe, ou il n'a eu recours à cet artifice que pour détourner, autant qu'il est en lui, ceux qui lisent les prophéties, de méditer ces oracles divins pour en approfondir le sens. Il me rappelle ces hommes qui, en voyant un prophète entrer dans la maison de l'un d'entre eux pour annoncer l'avenir, lui disaient : *Pourquoi cet insensé est-il venu jusqu'à toi? (IV Reg.* IX, 11.) Tout homme dont l'intelligence est cultivée pourra pénétrer le sens des Ecritures, pour peu qu'il veuille les étudier. Car, si elles sont obscures dans plusieurs passages, il n'est pas vrai, comme Celse le soutient, qu'elles soient dépourvues de sens. Il n'est pas plus vrai que les extravagants et les imposteurs puissent les appliquer à tous les événements au gré de leurs fantaisies. Il n'y a que l'homme vraiment sage en Jésus-Christ qui soit capable de pénétrer le sens mystérieux de toutes les Ecritures, en comparant les choses spirituelles avec les temporelles, et en fondant toutes ses interprétations sur le style habituel aux livres sacrés. Il faut encore refuser toute créance à Celse, quand il déclare « avoir en« tendu lui-même de pareils prophètes. » A son époque il n'existait plus de prophètes semblables à ceux dont nous parlons. S'il en avait existé, leurs contemporains, saisis d'admiration pour leurs prédictions, n'auraient pas manqué de les accueillir et de les conserver, comme cela s'est pratiqué pour les anciens. Il y a plus, nous le surprenons presque aussitôt dans un mensonge flagrant, lorsqu'il dit : « En pressant de « questions ces prophètes que j'ai entendus, « ajoutant qu'ils recouraient à l'ambiguïté des « paroles pour tromper plus sûrement. » Il aurait dû nous révéler les noms des prophètes qu'il déclare avoir entendus, afin que ces noms, si toutefois ces personnages ont existé, missent les hommes éclairés à même de reconnaître la vérité ou la fausseté de ce qu'il avance.

« Ce que Celse dit ensuite des prophéties qui semblent attribuer à la Divinité quelque chose de mauvais, de honteux, d'abject ou d'impur, s'applique probablement, quoiqu'il n'en dise rien, aux ignominies de la passion et de la mort de Jésus-Christ; mais ces réflexions, encore qu'elles seraient mieux appuyées qu'il ne le fait, ne prouvent qu'une chose : c'est qu'il n'a pas su ou qu'il n'a pas voulu distinguer l'humanité de la divinité en Jésus-Christ. Si l'on considère Jésus sous le rapport de la divinité qui résidait en lui, ce qu'il a fait est saint et ne répugne nulle part à l'idée que nous nous formons de Dieu. Considéré au point de vue de son humanité, le Christ, supérieur à tous les hommes par son intime communication avec le Verbe et avec sa souveraine sagesse, a souffert en sage et en homme parfait tous les supplices que devait endurer celui qui faisait toutes choses pour le genre humain ou pour les natures intelligentes. Que l'homme soit donc mort en Jésus-Christ, et que sa mort soit non-seulement un modèle qui nous apprend à sanctifier notre vie pour la défense de la religion, mais la cause première qui a commencé et qui poursuit la ruine de l'esprit dont la malice avait subjugué toute la terre, il n'y a là rien de déraisonnable. Doutez-vous de la destruction de son empire? La preuve en est dans ceux qui, par l'avénement de Jésus-Christ, brisent de toutes parts le joug des démons, et qui, affranchis de cet esclavage, se consacrent à Dieu, travaillent tous les jours, et selon leurs forces, à le servir d'une manière plus pure. »

Celse s'applique ensuite à relever quelques contradictions apparentes entre la loi mosaïque et celle de l'Evangile, et demande lequel des deux législateurs s'est trompé, de Moïse ou de Jésus-Christ? » Ni l'un ni l'autre, lui prouve Origène, parce qu'il y a une différence entre les Juifs et les Chrétiens, quoique pourtant leurs lois ne soient point contraires. Maintenant, poursuit-il, s'il faut dire quelques mots sur la différence qui les sépare, nous remarquerons en passant que la loi mosaïque, prise dans son sens littéral, n'était pas appropriée aux nations appelées à la foi, et soumises à la domination romaine; et de l'autre, qu'il eût été impossible aux anciens Juifs de conserver intacte leur constitution politique, en admettant qu'ils dussent embrasser la foi de l'Evangile. Les Chrétiens, en effet, n'auraient pas pu, ainsi que l'ordonne la loi de Moïse, égorger leurs ennemis, ni livrer aux flammes ou lapider les violateurs de la loi, selon qu'ils les auraient jugés dignes de ces supplices, puisque les Juifs eux-mêmes,

malgré leur volonté d'obéir, n'en auraient plus aujourd'hui la liberté. Quant aux anciens Juifs, qui avaient des lois particulières, qui habitaient un pays particulier, leur enlever la faculté de fondre sur leurs ennemis, de combattre pour leur patrie, ou de châtier, comme bon leur semblait, les adultères, les homicides, et tous les criminels de même espèce, c'était les livrer à une soudaine et infaillible destruction, puisque ses ennemis se seraient précipités sur un peuple auquel sa propre loi enchaînait les mains, en lui défendant de repousser les agresseurs. Aussi, la même Providence qui donna autrefois la loi, donna-t-elle l'Évangile, parce que, ne voulant pas que l'empire juif subsistât plus longtemps, elle a détruit, et leur ville, et leur temple, et le culte que l'on y rendait à Dieu par l'immolation des victimes et par les autres cérémonies qu'elle avait cependant prescrites elle-même. En même temps qu'elle mit fin à cet état dont elle ne voulait plus supporter la durée, elle a étendu de jour en jour les progrès de la religion chrétienne, de sorte qu'on la prêche librement aujourd'hui, quoique des obstacles sans nombre se soient opposés à la propagation de la doctrine de Jésus-Christ sur toute la surface de la terre. Mais, comme Dieu voulait que l'Évangile de son Fils profitât aux nations elles-mêmes, tous les complots des hommes contre les Chrétiens ont été confondus. Plus les rois, plus les chefs eux-mêmes, plus les peuples, quels qu'ils fussent, les poursuivaient avec acharnement, plus leur nombre s'est accru, et plus ils se sont fortifiés, en trouvant dans leurs persécutions mêmes des moyens de prévaloir de jour en jour.

« Celse nous demande où nous devons aller après cette vie, et quelles sont nos espérances, puis après nous avoir fait répondre : « dans une autre terre meilleure que celle-« ci, » il nous accuse d'avoir emprunté cette maxime aux anciens, et surtout à Platon. Il n'a pas su que Moïse promet aux observateurs de la loi *une terre sainte pleine de délices, spacieuse, et où couleront le lait et le miel.* (*Exod.* III, 8.) Cette terre n'est pas la Judée, comme quelques-uns se l'imaginent, quoique Jérusalem et la Judée soient prises pour l'ombre et la figure de cette terre délicieuse, placée dans les pures régions du ciel, où réside la céleste Jérusalem... Cette interprétation n'a rien de contraire à l'Esprit divin. Le psaume XXXVIe, v. 9, dit que : *Ceux qui attendent le Seigneur posséderont la terre en héritage.* Quelques lignes après, il ajoute (v. 11) : *Les humbles hériteront de la terre, et ils se réjouiront dans l'abondance de la paix.* Puis un peu plus bas (v. 22) : *Ceux qui bénissent le Seigneur hériteront de la terre.* Et enfin (v. 29) : *Les justes auront la terre en héritage, et ils la posséderont à jamais.* Voyez encore si le même psaume n'indique pas clairement qu'il existe une terre dans les pures régions du ciel, pour peu que vous soyez capable de comprendre ces paroles (v. 34) : *Attendez le Seigneur et gardez ses voies, et il vous exaltera, afin que la terre soit votre héritage.*

«Le dogme de la résurrection est un dogme d'un examen long et difficile, qui, plus que tous les autres, demande un interprète éclairé, ou, pour mieux dire, consommé dans la science, afin de montrer combien il est sublime et digne de Dieu, puisque c'est lui qui nous apprend qu'il existe une vertu de semence dans ce tabernacle de l'âme, *sous la pesanteur duquel gémissent tous les justes, désirant, non pas d'être dépouillés, mais revêtus comme d'un second vêtement.* (*II Cor.* v, 1.) Celse insulte à ce dogme faute de le comprendre, ou pour n'en avoir entendu parler qu'à des personnes simples, qui ne pouvaient l'appuyer par aucun argument solide. Il est donc à propos d'ajouter à ce que nous avons déjà dit cette seule réflexion : Notre doctrine sur la résurrection n'a point pour fondement, comme Celse nous en accuse, ce que nous avons mal compris de la métempsycose. Non, sans doute, mais nous savons que l'âme, immatérielle et invisible par son essence, ne peut résider en aucun lieu corporel, sans avoir besoin d'un corps adapté à la nature de ce lieu. Tantôt elle quitte un corps qui tout à l'heure lui était nécessaire, mais qui lui est devenu inutile aujourd'hui, pour en prendre un autre. Tantôt elle revêt par-dessus le premier un corps plus subtil, manteau dont elle a besoin pour s'élever jusqu'aux régions plus pures de l'éther et du ciel. Ainsi, quand elle naît ici-bas, elle dépouille la membrane dont elle était enveloppée dans le sein maternel, et qui lui a été utile aussi longtemps qu'elle y a été renfermée. Mais avant de s'en débarrasser, elle a revêtu le corps nécessaire à l'être qui va vivre sur cette terre. De plus, comme il y a « un certain tabernacle, et une maison terrestre » nécessaire en quelque façon à ce tabernacle, les Ecritures nous enseignent que *la maison terrestre de ce tabernacle sera détruite, mais que ce tabernacle lui-même sera revêtu d'une maison qui n'est point faite de main d'homme, maison éternelle dans les cieux.* (*II Cor.* v, 1.) Les hommes de Dieu nous disent encore que notre corruptibilité revêtira l'incorruptibilité, qui diffère de l'incorruptible, et notre mortalité, l'immortalité qui n'est pas la même chose que l'immortel. En effet, ce qu'est la sagesse par rapport au sage, la justice par rapport au juste, et la paix par rapport au pacifique dans leur sens absolu, l'incorruptibilité et l'immortalité le sont par rapport à l'incorruptible et à l'immortel. Voyons donc à quelles espérances nous élèvent les divines Ecritures là où elles nous enseignent que nous serons revêtus d'incorruptibilité et d'immortalité, qui, en nous enveloppant pour toujours, nous préserveront de la corruption et de la mort. J'ai osé aborder ces graves mystères pour répondre à celui qui a poursuivi de ses railleries et de ses insultes le dogme de la résurrection, qu'il n'a jamais compris, pas plus qu'il ne lui est

permis d'en partager avec nous les espérances. »

Celse revient ensuite sur une double question à laquelle Origène a déjà répondu, savoir : « Comment nous pourrons connaître et voir Dieu, et par quelle voie nous irons à lui ? » — « Dieu n'est renfermé ni dans un lieu ni dans un autre. Dieu, d'une nature infiniment supérieure à toute espèce de lieu, embrasse toutes choses sans être contenu par elles. Ce n'est donc pas corporellement que ce précepte : *Tu marcheras sur les traces de Dieu* (*Deut.* XIII, 4; *Psal.* XXXVI, 23), nous ordonne de nous approcher du Seigneur. Ce n'est pas corporellement non plus que le Prophète était uni à Dieu lorsqu'il priait en disant : *Mon âme s'est attachée à vous.* (*Psal.* LXXII, 9.) Les divines Ecritures nous ont appris qu'il y a des yeux, des oreilles, des mains qui n'ont rien de commun avec les parties du corps qui portent le même nom, et, ce qui est plus merveilleux, qu'il existe un sens plus divin, bien différent de celui qui est familier au langage des hommes. C'est celui dont Salomon parle dans ses Proverbes, quand il dit : *Tu trouveras le sens divin.* (*Prov.* II, 5.) De même quand nous soutenons que Dieu est une intelligence simple, invisible, incorporelle, ou quelque chose de plus excellent que l'intelligence et la substance, il ne nous viendra point à la pensée de dire qu'il puisse être connu par une autre faculté que par l'intelligence qui est formée à son image. *Nous ne le voyons maintenant que comme dans un miroir et sous des images obscures*, pour me servir des expressions de saint Paul ; *mais alors nous le verrons face à face.* (*I Cor.* XIII, 12.) Quand je dis face à face, qu'on ne m'accuse pas de donner à ce mot un sens contraire à mon intention ; ce passage explique ma pensée : *Nous contemplerons le Seigneur sans avoir de voile sur le visage, transformés en sa ressemblance, de clarté en clarté.* (*II Cor.* III, 18.) Un homme, c'est-à-dire, une âme qui se sert des organes du corps, ou si l'on veut, l'homme intérieur ne parlera pas comme le fait parler Celse, mais d'après les enseignements de l'Homme-Dieu. Il n'est pas moins certain qu'un Chrétien n'empruntera jamais la voix de la chair ; et la raison en est bien simple, c'est qu'il a appris *à porter continuellement dans son corps la mort de Jésus-Christ, et à faire mourir les membres de l'homme terrestre.* (*I Cor.* XV, 31.) Il connaît la signification de ces paroles : *Mon esprit ne demeurera plus à jamais dans ces hommes, parce qu'ils ne sont que chair* (*Gen.* VI, 3) ; il sait enfin que *ceux qui vivent selon la chair ne peuvent plaire à Dieu.* (*Rom.* VIII, 8.) Voilà pourquoi il travaille de toutes ses forces à ne plus vivre selon la chair, mais selon l'esprit.

« Maintenant quels sont les guides qu'il nous faut suivre, puisque, selon Celse, nous ne manquerons jamais, ni de directeurs antiques, ni d'hommes sacrés pour nous conduire ? Il nous renvoie aux poëtes divinement inspirés, comme il les appelle, aux sages et aux philosophes, mais sans les nommer. S'il les avait désignés chacun en particulier, nous aurions cru devoir lui prouver qu'il veut nous confier à des guides aveugles, au moins par rapport à la vérité, pour nous conduire à l'erreur. Mais que par les poëtes divinement inspirés il entende, soit Orphée, soit Parménide, soit Empédocle, soit Homère lui-même ou Hésiode ; c'est à lui de nous montrer, s'il le peut, comment ceux qui suivent de pareils guides marchent dans une voie meilleure et règlent leur vie plus sagement que ceux qui sacrifient à la doctrine de Jésus les idoles et les images ; que dis-je ? qui répudient même toutes les superstitions judaïques, pour n'élever leurs yeux, par le Verbe de Dieu, que vers le seul Dieu véritable, vers le Père du Verbe. Ce n'est pas tout. Quels sont encore ces sages ou ces philosophes qui doivent nous apprendre tant de vérités célestes, et qui, suivant Celse, doivent être préférés à Moïse, le serviteur de Dieu ; aux prophètes du Créateur, qui, véritablement inspirés par lui, nous ont enseigné tant de vérités ; et à celui-là même dont le soleil s'est levé sur le genre humain, qui nous a révélé la seule manière d'adorer Dieu, et, autant qu'il est en lui, n'a laissé personne étranger à ses mystères ? Telle est, en effet, la surabondance de son amour pour les hommes, que, tout en ayant pour les plus éclairés une théologie capable d'élever les âmes au dessus des choses de la terre, il s'abaisse néanmoins pour se mettre à la portée des plus ignorants, des femmes les plus simples, des enfants, des esclaves, en un mot, de tous ceux qui peuvent recevoir de tout autre que de Jésus les instructions nécessaires pour apprendre à mieux vivre, et la connaissance de Dieu, telle que peut la comporter la mesure de leurs forces. »

Celse renvoie à Platon, comme à un maître beaucoup plus habile pour résoudre ces questions philosophiques. Comme nous avons déjà reproduit plusieurs des réfutations qu'Origène a opposées aux doctrines de ce philosophe, nous ne nous croyons pas obligés de reproduire ici ses nouveaux arguments. « Que Platon dise « qu'il est difficile de parvenir jusqu'au Créateur et au « Père de cet univers, » il insinue néanmoins qu'il n'est pas impossible à la nature humaine de trouver Dieu d'une manière digne de lui, ou qui du moins s'en rapproche et s'élève bien au-dessus du commun. S'il était vrai cependant que Platon, ou que tout autre philosophe grec eût véritablement découvert Dieu, jamais ils n'en eussent adoré d'autre que lui, jamais ils n'eussent donné son nom, jamais ils n'eussent rendu d'hommages, soit en l'abandonnant, soit en associant à son culte, tout autre être incapable de supporter aucune comparaison avec un si grand Dieu. Quant à nous, nous déclarons que la nature humaine est impuissante, soit à chercher, soit à trouver clairement Dieu, si elle n'est pas aidée par celui qu'elle cherche. Il se manifeste à ceux qui, après avoir fait tout

ce qui dépend d'eux, reconnaissent qu'ils ont besoin de l'assistance de celui qui se découvre à eux dans la mesure qu'il juge convenable, autant que Dieu peut être connu de l'homme, et autant que l'âme humaine encore enchaînée à un corps, peut connaître Dieu. »

Huitième livre. — « J'ai déjà terminé sept livres, dit Origène; je veux commencer le huitième. Que Dieu et le Verbe, son Fils unique, viennent à notre secours, pour nous aider, soit à repousser avec vigueur les calomnies de Celse, soit à établir solidement, autant que le permettra cette discussion, la vérité de la religion chrétienne. Serviteurs de Jésus-Christ, nous souhaitons de pouvoir dire avec les mêmes dispositions que Paul : *Nous remplissons les fonctions d'ambassadeurs pour Jésus-Christ, et c'est lui-même qui vous exhorte par notre bouche* (*II Cor.* v, 20) : que veut, en effet, ce grand Apôtre, sinon attirer à la vérité, à la justice et aux autres vertus, tous ceux qui, avant d'embrasser les dogmes de Jésus-Christ, restaient plongés dans les ténèbres et dans l'ignorance du Dieu Créateur. Je le dirai encore une fois; puisse Dieu nous inspirer un discours énergique et véritable, en nous communiquant son Verbe puissant, et irrésistible dans la guerre qu'il livre au péché!

« Tout à l'heure, dans le livre que nous venons de finir, Celse nous demandait pourquoi nous ne servions pas les démons; puis nous prêtant cette réponse : *Il est impossible de servir plusieurs maîtres* (*Luc.* xvi,13), il répliquait : « Ce langage est séditieux, « et n'appartient qu'à des hommes qui, en « faisant bande à part, se mettent en opposi- « tion avec le reste de la société. — Parler « ainsi, ajoute-t-il, c'est transporter à Dieu « ses propres faiblesses. Avant d'aller plus loin, dit Origène, voyons si c'est à tort que nous approuvons cette maxime : *Nul ne peut servir deux maîtres*, paroles que suivent immédiatement celles-ci : *car, ou il haïra l'un et aimera l'autre, où il supportera l'un et méprisera l'autre.* Puis vient cet oracle : *Vous ne pouvez servir Dieu et les richesses.* (*Ibid.*) » Pour établir cette vérité, Origène éprouve le besoin de pénétrer dans une question profonde et difficile, sur ceux qui dans l'Ecriture portent le nom de *dieux* et de *seigneurs*. « En effet, l'Ecriture sainte nous apprend qu'il existe un souverain Seigneur supérieur à tous les dieux. Par ces dieux il faut entendre, non pas ceux qu'adorent les nations : *Les dieux des nations ne sont que des démons* (*Psal.* xcv, 5); mais ceux dont les textes prophétiques nous représentent la solennelle assemblée, lorsqu'ils disent : *Dieu a pris sa séance dans l'assemblée des dieux, et, assis au milieu d'eux, il juge les dieux; car Dieu est le Seigneur des dieux.* (*Psal.* lxxxi, 1.) Ailleurs il nous est ordonné de *rendre témoignage au Dieu des dieux et au Seigneur des seigneurs, parce que sa miséricorde est éternelle.* (*Psal.* cxxxv, 2, 3.) L'Ecriture connaît encore des dieux qui ne le sont que de nom, et d'autres qui le sont en réalité, soit qu'ils en aient le titre, soit qu'ils ne l'aient pas; et saint Paul s'explique à peu près dans les mêmes termes sur les seigneurs véritables et sur ceux qui ne le sont qu'en apparence, puis il ajoute : *Cependant la science n'est pas dans tous.* (*I Cor.* viii, 7.) Et il conclut : *Néanmoins, il n'y a pour nous qu'un seul Dieu, le Père, d'où procèdent toutes choses, et qu'un seul Seigneur, Jésus-Christ, par qui toutes choses ont été faites.* (*Ibid.*, 6.)

« Puisqu'il existe plusieurs dieux et plusieurs seigneurs, les uns de nom seulement et les autres en réalité, nous nous efforçons par tous les moyens qui sont en notre pouvoir de nous élever, non pas seulement au-dessus des êtres que les nations de la terre adorent comme des dieux, mais au-dessus même des dieux dont nous parle l'Ecriture, dieux qu'on ignore lorsqu'on est étranger aux alliances divines promulguées par Moïse et par Jésus-Christ, ou que l'on est exclus des promesses qu'ils nous ont manifestées. Or c'est s'élever au-dessus du culte des démons, que de ne rien faire qui soit agréable aux démons; de même que c'est s'élever au-dessus de tous ceux que saint Paul honore du titre de dieux que de contempler, comme eux ou de tout autre manière, *non les choses visibles, mais les invisibles.* (*II Cor.* iv, 18.) C'est ce que fait quiconque examine attentivement *avec quel impatient désir toutes les créatures attendent la manifestation des enfants de Dieu, parce qu'elles sont assujetties, non pas volontairement, mais en espérance.* (*Rom.* viii, 19, 20.) J'en dis autant de celui qui, louant la créature et voyant comment *elle sera affranchie de cet asservissement à la corruption pour entrer dans la liberté et la gloire des enfants de Dieu* (*Ibid.*, 21), se refuse à adorer tout autre que Dieu ou à servir deux maîtres. Notre maxime n'est donc point un cri de sédition dans la bouche de ceux qui, comprenant ces vérités, ne veulent pas servir deux maîtres et se contentent de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui daigne instruire par lui-même ceux qui le servent, afin de pouvoir les remettre aux mains de Dieu après les avoir instruits, et en avoir fait un royaume digne de Dieu. Mais ils font bande à part et rompent tout commerce avec ceux qui sont étrangers à la cité de Dieu et exclus de son alliance. Pourquoi cela? Pour vivre comme des habitants du ciel, *qui s'approchent du Dieu vivant, de la cité de Dieu, de la Jérusalem céleste, de la troupe innombrable des anges, et de l'assemblée des premiers-nés qui sont écrits dans le ciel.* (*Hebr.* xii, 22, 23.)

« D'ailleurs, si nous refusons d'adorer tout autre que Dieu par son Verbe, qui est sa vérité, ce n'est pas dans la pensée que par là nous porterions préjudice à Dieu, comme un homme éprouverait quelque dommage, si le serviteur qui lui doit son travail en servait un autre en même temps. Non, sans doute; mais nous craignons de nous porter

préjudice à nous-mêmes, en nous séparant de l'héritage du grand Dieu, dans lequel nous vivons en conformité avec sa béatitude et animés par l'esprit d'adoption, esprit éminent et divin, qui, dans les enfants du Père céleste, crie au fond d'eux-mêmes, non point en apparence, mais d'une voix forte, quoique secrète : Abba ! c'est-à-dire mon Père ! Des ambassadeurs de Lacédémone, par respect pour la loi de Lycurgue, le seul maître auquel ils obéissaient, refusèrent de se prosterner devant le roi de Perse, quelles que fussent les violences de ses satellites pour les y contraindre. Jamais non plus les ambassadeurs de Jésus-Christ, qui remplissent en son nom des fonctions beaucoup plus élevées et toutes divines, n'adoreront ni le roi de Perse, ni celui des Grecs, ni celui des Egyptiens, ni le monarque de toute autre nation, quelque effort que tentent leurs satellites, c'est-à-dire, les démons et leurs suppôts, pour les contraindre à s'incliner devant eux, et leur persuader de renoncer à la loi la plus excellente qu'il y ait sur la terre. Car le maître de ceux qui sont les ambassadeurs de Jésus-Christ, dont ils sont les ministres (*II Cor.* XI, 23), c'est Jésus-Christ, qui *au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu.* (*Joan.* I, 1.)

« L'objection suivante pourrait paraître avoir quelque vraisemblance contre nous. « S'ils n'adoraient qu'un seul Dieu, ils au- « raient peut-être à nous opposer des raisons « assez puissantes ; mais, tout en rendant des « honneurs excessifs à un homme né dans ces « derniers temps, ils ne laissent pas de croire « qu'ils ne font aucune injure à Dieu, en « rendant un culte à son ministre. » A cela, il faut répondre que si Celse avait connu ce témoignage : *Mon Père et moi nous ne sommes qu'un* (*Joan.* X, 30) ; et les paroles suivantes, prononcées par le Fils de Dieu dans la prière qu'il adressait à son Père : *De même que vous et moi nous ne sommes qu'un* (*Joan.* XVII, 22), il ne se fût jamais imaginé que nous adorons un autre dieu que le Dieu de l'univers. En effet, dit encore ce même Fils : *Mon Père est en moi, et je suis en mon Père.* (*Joan.* X, 38.) Si on craignait après cela que nous n'adoptassions l'erreur de ceux qui nient que le Père et le Fils forment deux hypostases distinctes, qu'on réfléchisse à ce témoignage : *Tous ceux qui croyaient n'avaient qu'un cœur et qu'une âme* (*Act.* IV, 32), et on comprendra le sens de ces paroles : *Mon Père et moi nous ne sommes qu'un.* Donc, en adorant le Père et le Fils, nous ne servons qu'un seul et même Dieu, comme je l'ai déjà expliqué. Nos raisons gardent toute leur énergie, et ce n'est point à l'homme, né dans les derniers temps et qui n'existait point auparavant, que nous rendons des honneurs excessifs, car nous avons foi en sa parole quand il a dit : *Avant qu'Abraham fût, je suis* (*Joan.* VIII, 58) ; et ailleurs : *Je suis la vérité.* (*Joan.* XIV, 6.) D'ailleurs je ne connais parmi nous aucune intelligence assez grossière pour croire que la substance de la vérité n'existât point avant les jours où le Christ se montra visiblement à la terre.

« Ainsi nous adorons le Père de la vérité, et le Fils qui est la vérité, en les considérant comme deux choses distinctes, quant à l'hypostase, mais comme une seule et même chose, quant à l'accord, la conformité et l'identité de la volonté ; de sorte qu'avoir vu le Fils, *qui est la splendeur de la gloire et l'image de la substance de Dieu* (*Hebr.* I, 3), c'est avoir vu le Père dans la personne de celui qui est son image.

« Suivant Celse, nous associons au culte de Dieu « celui du chef de notre cabale, au- « quel nous donnons le nom de Fils de Dieu, « bien moins pour témoigner à Dieu la gran- « deur de notre respect, que pour exalter ce « dernier le plus que nous pouvons. » Pour nous, répond Origène, nous avons appris que ce Fils de Dieu est la splendeur de la gloire de Dieu, l'empreinte de sa substance, le souffle de sa vertu, la pure émanation des clartés du Tout-Puissant, l'éclat de la lumière éternelle, le miroir sans tache de la majesté divine et l'image de sa bonté ; nous savons aussi que ce Fils est engendré par Dieu, et que Dieu est véritablement son Père. Cette doctrine n'a rien que de sublime. Il n'est point indigne de Dieu d'engendrer un tel Fils, et jamais on ne nous persuadera qu'un tel Fils n'est pas engendré par un Père incréé et éternel. Si Celse a entendu quelques blasphémateurs nier que le Fils de Dieu soit le Fils de celui par qui cet univers a été créé, à lui de s'expliquer là-dessus avec tous ceux qui ont embrassé une pareille doctrine. Jésus-Christ n'est donc pas le chef d'une cabale ; il est le prince de la paix. N'a-t-il pas dit, en effet, à ses disciples : *Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix.* (*Joan.* XIV, 27.) Après quoi, sachant bien que les hommes qui nous déclareraient la guerre appartiendraient au monde et non à Dieu, il ajoute : *Je vous donne ma paix, mais non pas comme le monde la donne.* (*Ibid.*) Mais nous avons confiance en lui, malgré les tribulations dont le monde nous accable, parce que nous nous reposons sur cette parole : *Vous éprouverez des tribulations dans ce monde ; mais ayez confiance, j'ai vaincu le monde.* (*Joan.* XVI, 33.) Le voilà ce Fils de Dieu ; oui le Fils de ce Dieu pour qui nous avons un respect qui passe les bornes, selon le langage de Celse, parce que nous savons qu'il a été glorifié par son Père au-dessus de toutes choses. Que dans la multitude des croyants il s'en rencontrent quelques-uns qui se mettent en contradiction avec les autres, et affirment témérairement que notre Sauveur est le Dieu souverain, je l'accorde ; pour nous, nous n'avons pas les mêmes pensées. Nous ajoutons foi à sa parole quand il nous dit : *Le Père qui m'a envoyé est plus grand que moi.* (*Joan.* XIV, 28.) Nous n'avons donc garde, ainsi que Celse nous le reproche calomnieusement, de subordonner

au Fils de Dieu celui que nous appelons Dieu.

« Celse ajoute que nous avons horreur des autels, des temples, des simulacres, parce que « cette aversion, selon lui, est le mot d'or- « dre dont nous sommes convenus, comme « gage de l'union cachée qui nous lie les uns « aux autres. » Il n'a pas vu que, parmi nous, le cœur du juste est l'autel où brûle un encens véritable, un encens spirituel et d'agréable odeur, je veux dire, l'encens des prières offertes par une conscience sans tache. Voilà pourquoi nous lisons dans l'*Apocalypse* de saint Jean : *Les parfums sont les prières des saints.* (*Apoc.* v, 8.) Et dans le Psalmiste : *Que ma prière soit comme un encens qui monte en votre présence.* (*Psal.* CXL, 2.) Quant aux effigies et aux offrandes qui conviennent à Dieu, ce ne sont pas celles qui sortent des mains d'un artisan grossier, mais celles qui ont été formées et polies au dedans de nous-mêmes par son Verbe, savoir, les vertus par lesquelles nous imitons le premier-né d'entre toutes les créatures, parce qu'il est l'auguste modèle de la tempérance, de la force, de la sagesse, de la piété, et de tout ce qu'il y a de saint et de louable. Ainsi, quiconque, soumis au Verbe divin, est parvenu à conquérir toutes les vertus, porte en lui-même des simulacres par lesquels seuls il faut honorer celui qui est le type le plus parfait de toutes les effigies, c'est-à-dire, l'image du Dieu invisible, le Fils unique de Dieu, Dieu lui-même. Mais, de toutes ces images, la plus sublime, celle à laquelle les choses visibles n'ont rien d'égal, réside en notre sauveur, qui a dit : *Mon Père est en moi.* (*Joan.* x, 38.) C'est dans ce sens que nous sommes les temples de Dieu. Voilà ce que voulait nous enseigner sa parole, quand elle nous le montre faisant cette promesse aux justes : *J'habiterai parmi eux; je marcherai au milieu d'eux; je serai leur Dieu et ils seront mon peuple.* (*Levit.* XXVI, 12; *II Cor.* VI, 16.) Voilà ce que nous promet le Sauveur en nous disant : *Si quelqu'un écoute ma parole et l'accomplit, mon Père et moi nous viendrons à lui et nous ferons en lui notre demeure.* (*Joan.* XIV, 23.) C'est dans le même sens qu'il parlait ainsi de son corps : *Détruisez ce temple et je le réédifierai en trois jours* (*Joan.* II, 19); et c'est ainsi également que saint Pierre nous dit à tous : *Vous êtes établis sur lui comme des pierres vivantes, pour former un édifice selon l'esprit, et un sacerdoce saint, afin d'offrir à Dieu des hosties spirituelles qui lui soient agréables par Jésus-Christ.* (*I Petr.* II, 5.)

« De ce que Dieu, qui est le Dieu commun de tous les hommes, est bon, qu'il n'a besoin de rien et qu'il est inaccessible à l'envie, Celse en conclut qu'on peut assister aux fêtes publiques, user des choses offertes aux idoles et sacrifier aux démons, « car, dit-il, si « les idoles ne sont que de pures chimères, « quel inconvénient y a-t-il à participer aux « festins publics? Si ce sont des démons, « comme ces démons mêmes appartiennent à « Dieu, il faut donc croire en eux, leur offrir « les sacrifices prescrits par les lois, et les « invoquer pour nous les rendre favorables. » Il serait à propos ici d'expliquer le passage de la seconde Epître dans laquelle saint Paul instruit les Corinthiens sur l'usage des choses consacrées aux idoles. Après leur avoir déclaré que l'idole n'est rien dans le monde, il leur prouve combien il est criminel de toucher aux offrandes idolâtriques, en montrant à tous ceux qui sont capables de comprendre ses enseignements, que, participer aux viandes offertes aux idoles, c'est se rendre plus qu'homicide, puisque c'est donner la mort à ses frères pour lesquels Jésus-Christ est mort. Etablissant ensuite en principe que ces victimes sont immolées à des démons, il montre que, participer à la table des démons, c'est vivre en union avec les démons eux-mêmes, et il conclut qu'il est impossible de s'associer en même temps à la table du Seigneur et à la table des démons... Malgré les assertions de Celse, jamais l'Ecriture sainte n'a dit que les choses mauvaises appartinssent à Dieu. Elle n'honore pas même du nom d'hommes de Dieu, tous les hommes en général, mais ceux-là seulement qui en sont dignes, comme Moïse et Elie, et quiconque en a reçu le nom ou leur ressemble. J'en dis autant des anges : tous ne sont pas des anges de Dieu; il n'y a que les anges bienheureux. Quant à ceux qui ont incliné au mal, ils sont appelés anges du démon, comme parmi les hommes, les méchants sont appelés hommes de péché, fils de l'iniquité, enfants de perdition. Cette distinction, qui s'applique aux hommes, s'applique également aux anges. Les uns sont les anges de Dieu, et les autres, les anges de Satan, d'où l'on doit conclure que les démons n'appartenant point à Dieu, il ne faut pas croire en eux, et encore moins leur offrir des sacrifices. A quel titre, en effet, offrirait-on des sacrifices à des êtres pervers et ennemis du genre humain. Où sont les lois qui nous contraignent de sacrifier aux démons. Si Celse veut parler des lois établies, comment elles sont en harmonie avec les lois de Dieu? Elles ne sont pas même d'accord entre elles, et, d'ailleurs, fussent-elles véritables, il vaut mieux n'obéir qu'à Dieu. C'est lui qu'il faut invoquer, et avec lui, son Fils unique, le premier né d'entre les créatures, le Verbe de Dieu, en lui demandant, en sa qualité de notre grand pontife de présenter nos prières à son Dieu qui est aussi notre Dieu, à son Père qui est aussi notre père, et le père de tous ceux qui règlent leur vie sur la parole de Dieu.

« Celse aborde ici une question que nous avons traitée plus haut, en démontrant que c'était seulement comme homme et non comme Dieu que Jésus-Christ avait souffert. Il est donc inutile d'y revenir encore. Mais comme il affirme que « ceux qui ont livré « Jésus-Christ au dernier supplice, n'ont « éprouvé aucun mal, même après un aussi « long espace de temps, » nous nous contenterons de lui montrer Jérusalem, à lui et à

tous ceux qui sont désireux d'apprendre. Qu'est-il arrivé, en effet, à cette cité, où le peuple juif, préférant à Jésus un voleur emprisonné pour crime de meurtre et de sédition, voulut qu'on le délivrât, tandis que, par ses cris répétés : « *Crucifiez le; crucifiez-le* (*Luc.* XXIII, 21)! il demanda que Jésus, qui avait été livré par envie, fût attaché à la croix. Qu'est-il arrivé à cette ville? Elle fut attaquée peu de temps après, soutint un long siége, fut détruite de fond en comble et abandonnée à la solitude. Dieu jugea ses habitants indignes de la vie civile, ou plutôt, quelque étrange que puisse paraître ce que je vais vous dire, ce fut pour les épargner et dans un dessin de miséricorde, qu'il les livra entre les mains de leurs ennemis, parce qu'il voyait que rien ne pouvait les rappeler à une vie meilleure, et qu'ils grandissaient chaque jour en iniquité. Ils sont redevables de toutes ces calamités au sang de Jésus-Christ que leur trahison a répandu sur une terre qui n'a pas pu supporter plus longtemps un peuple chargé d'un si grand forfait.

« Il est donc survenu quelque chose de nouveau depuis que Jésus-Christ a souffert! Oui, nouveauté par rapport à la ville déicide; nouveauté, par rapport à une nation tout entière; nouveauté aussi par rapport au peuple chrétien, qui est né soudainement et tout à coup. N'est-ce pas, en effet, une nouveauté merveilleuse que des hommes, étrangers jusqu'à ce jour aux alliances de Dieu, n'ayant aucune part aux promesses et s'égarant loin des voies de la vérité, embrassent cependant cette même vérité, poussés par une vertu divine? Avouons-le, ce sont là les œuvres, non d'un imposteur, mais de Dieu lui-même qui envoya son Verbe, dans la personne de Jésus, pour proclamer ses commandements sur la terre. Les supplices qu'il a endurés avec une mansuétude et une fermeté inaltérable, attestent la cruauté de ceux qui les lui ont fait injustement souffrir; mais il n'est pas vrai que ces tortures aient amené la destruction des préceptes qu'il apportait. Que dis-je? Ce sont elles qui les ont fait connaître aux hommes, suivant ce que Jésus-Christ nous enseigne lui-même, lorsqu'il disait : *Si le grain de blé ne meurt pas après qu'on l'a jeté en terre, il demeure seul; mais quand il est mort, il porte beaucoup de fruits.* (*Joan.* XII, 24, 25.) Jésus, qui est ce mystérieux grain de blé, a porté beaucoup de fruits après sa mort, et son Père céleste veille toujours à la conservation des fruits qui sont nés, qui naissent tous les jours, et qui naîtront encore de cette terre féconde. Il n'est donc pas dénaturé, le Père de Jésus, qui, *au lieu d'épargner son propre Fils, le livra pour nous tous* (*Rom.* VIII, 32), comme un agneau qui lui appartenait, afin que cet Agneau de Dieu, en mourant pour le salut du monde, effaçât tous les péchés du monde. Voilà pourquoi ce n'est pas par contrainte, mais par un acte de sa volonté qu'il a enduré la douleur et l'ignominie.

« Celse revient sur la question des prophéties et des miracles, et objectant de nouveau les oracles de la pythonisse et les prodiges opérés par les idoles, il soutient que chaque nation peut revendiquer les mêmes avantages. Voilà précisément ce qu'il s'agit de considérer. En effet, s'il nous faut raisonner d'après la vraisemblance sur l'établissement du christianisme, nous le reconnaîtrons sans peine, il n'est guère probable que les apôtres, c'est-à-dire, des hommes illettrés et sortis des derniers rangs du peuple, aient osé prêcher au monde la religion nouvelle sur un autre fondement que la puissance qui leur avait été conférée, et la grâce qui accompagnait leur prédication, pour faire accepter la doctrine qu'ils annonçaient; que les auditeurs, renonçant aux coutumes qu'ils avaient reçues de leurs pères, et qui s'étaient fortifiées par une longue habitude, les aient abandonnées, sans y avoir été déterminés par une vertu puissante et des prodiges surprenants, et cela pour embrasser des dogmes si nouveaux et si différents de ceux au milieu desquels ils avaient été nourris; la chose n'est pas plus admissible. »

Après avoir insisté longtemps sur le culte des démons et avoir vu toutes ses objections réfutées par Origène, Celse se rabat sur les monarques et érige en culte l'obéissance qui leur est due. « Sans doute, l'obéissance est un devoir, et tant qu'elle ne commande rien qui soit contraire à la loi et à la parole de Dieu, nous ne sommes ni assez extravagants, ni assez furieux pour soulever contre nous la colère d'un prince ou d'un monarque, afin d'attirer sur notre tête les outrages, les tortures et la mort elle-même. Car nous avons lu : *Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures : il n'y a point de puissance qui ne soit de Dieu, et toutes les puissances de la terre sont ordonnées de Dieu. Celui donc qui résiste aux puissances résiste à l'ordre de Dieu...* (*Rom.* XIII, 1, 2.) Pour nous, nous ne disons pas que tout ce qui est sur la terre ait été donné au souverain, ni que nous tenions de lui tout ce que nous possédons ici-bas. En effet, c'est à Dieu et à sa providence que nous rapportons tous les biens dont nous jouissons sur la terre avec justice et honnêteté. De ce nombre sont les fruits dont la saveur est douce, le pain qui fortifie le cœur de l'homme, la vigne qui lui est agréable, le vin qui réjouit son cœur, et l'olivier dont les parfums ornent son visage de joie et d'allégresse. Toutes ces choses sont autant de bienfaits que nous ne devons qu'à la Providence.

« Celse nous défend de rejeter le témoignage d'un ancien qui a dit : « N'ayons « qu'un seul chef, qu'un seul roi, celui au- « quel le fils de Saturne a donné le sceptre « et le droit de commander. » Puis il ajoute : « Attentez à ce dogme, vous en serez immé- « diatement châtié par le prince. En effet, « que tous en fassent autant, qu'arrivera-

« t-il? Le roi, abandonné de chacun, res- « tera seul au bout de quelques jours. Tout « ce qui est sur la terre tombera sous la « puissance des barbares, c'en sera fait du « vrai culte et de la véritable sagesse parmi « les hommes. » Non, lui répond Origène, ce n'est pas le fils de Saturne, relégué dans le Tartare, ce n'est pas ce fils dont la main précipita son père du trône, qui établit les rois; je le proclame en dépit de toutes les allégories du monde. A Dieu seul appartient ce titre; arbitre de toutes choses, il sait aussi de quelle manière il dispense tout ce qui regarde l'établissement des royautés sur la terre. Nous répudions ce dogme quand on l'applique au fils de Saturne, parce que Dieu ou le Père d'un Dieu ne peut rien vouloir d'oblique et de frauduleux; mais ce dogme, nous le maintenons, soit par rapport à la Providence, soit par rapport à ce qu'elle fait directement elle-même, soit enfin par rapport aux conséquences éloignées de ses desseins. Le roi ne nous infligera pas un châtiment mérité pour avoir assuré qu'il doit sa couronne, non pas au fils de Saturne, mais à celui qui fait et défait les rois. Plaise à Dieu que tous marchent sur nos traces et obéissent au précepte par lequel Dieu nous ordonne d'honorer les rois. Ce principe admis, le monarque ne demeurerait pas « abandonné de chacun, « et tout ce qui est sur la terre ne tomberait « pas sous la puissance des barbares. » Car, pour parler le langage de Celse, si tous en faisaient autant que nous, il est évident que les barbares eux-mêmes, se soumettant à la parole de Dieu, se dépouilleraient de leur férocité et deviendraient amis de la justice. Il ne resterait donc plus, sur les ruines des autres cultes, que la religion chrétienne, seule et triomphante.

« Celse nous exhorte ensuite « à aider de « toutes nos forces le souverain, à partager « ses légitimes travaux, à prendre les armes « pour lui, à servir sous ses drapeaux, s'il en « est besoin, et à conduire avec lui ses ar- « mées. » Dans l'occasion, répond Origène, nous venons en aide aux rois, mais en leur portant des secours divins, puisque nous sommes revêtus de l'armure de Dieu. Par cette conduite, nous ne faisons qu'obéir à la voix de l'Apôtre. *Je vous conjure donc, avant toutes choses*, dit-il, *d'adresser des supplications, des prières, des demandes et des actions de grâces pour tous les hommes, pour les rois, et pour ceux qui sont élevés en dignité.* (*I Tim.* II, 1, 2.) Ainsi, plus on a de piété, plus on est utile aux princes et d'une manière bien plus utile que le soldat qui, enrolé sous leurs étendards, immole autant d'ennemis qu'il peut. Ainsi encore, lorsque par nos prières nous triomphons des démons qui suscitent des guerres, engagent les peuples à violer la foi des traités et à troubler la paix, nous sommes beaucoup plus utiles aux monarques que tous ceux qu'ils appellent soldats. Nous prenons également notre part dans les travaux qui ont pour objet l'utilité publique, lorsqu'à nos prières et nos justes supplications, nous ajoutons des méditations et des exercices qui enseignent à mépriser et à fuir les voluptés. Que dire enfin? Nous combattons mieux que personne pour le salut de l'empereur. Sans doute, nous ne servons pas sous ses drapeaux, nous ne voudrions pas le faire, quand même il nous y contraindrait; mais nous portons les armes pour lui dans le camp de la piété que nous fortifions par les prières que nous adressons à Dieu.

« C'est donc en vain que Celse nous exhorte encore « à remplir les charges et les magis- « tratures publiques, si le maintien des lois et « les intérêts de la patrie le réclament. » Nous qui savons que dans toutes les cités il existe une autre patrie fondée par le Verbe de Dieu, nous exhortons tous ceux qui sont puissants en paroles et de mœurs pures à prendre le gouvernement des Eglises. Nous répudions ceux qui courent après les dignités; mais nous faisons violence à la modestie de ceux qui, par humilité, n'osent pas se charger de ce fardeau. Ainsi les sages conducteurs qui sont à notre tête n'ont cédé qu'à la contrainte, et à la contrainte du grand roi que notre foi proclame Fils et Verbe de Dieu. Mais pour bien gouverner, il faut que les chefs de cette patrie, instituée par Dieu lui-même, et qui n'est autre que l'Eglise, se règlent d'après les lois de Dieu sans les altérer. Voilà pourquoi ils évitent tout mélange adultère avec les lois humaines. Au reste, ce n'est pas pour échapper aux charges de la vie publique, que les Chrétiens se dérobent aux magistratures; ils ne veulent que se réserver tout entiers pour un ministère plus divin et plus nécessaire, puisqu'il s'agit du service de l'Eglise et du salut des hommes Oui, c'est là un ministère tout à fait juste et indispensable. Ils prennent un soin égal de tous; et de ceux qui sont au dedans, pour les amener à vivre plus saintement de jour en jour; et de ceux qui sont au dehors, pour les porter à des pensées et à des actions conformes à la piété, de sorte que, rendant à Dieu le culte qui lui appartient, et travaillant de tout leur pouvoir à propager la doctrine véritable, ils sont pénétrés de la parole de Dieu et de sa loi, et en communication avec le Dieu souverain par son Fils, le Verbe, la sagesse, la justice et la vérité par excellence qui unit Dieu le Père à quiconque s'étudie à vivre conformément aux lois divines.

« Ici, pieux Ambroise, se termine le traité que, suivant la mesure de nos forces, et autant qu'il nous a été donné pour le moment, nous avons entrepris à votre demande. Nous avons renfermé en huit livres tout ce que nous avons jugé nécessaire d'opposer au *Discours de vérité*, qu'on pourrait mieux qualifier le mensonge de Celse. Maintenant, de quel côté respire l'Esprit du vrai Dieu, la piété qu'on lui doit, et la vérité qui, par ses salutaires enseignements, apprend aux hommes à bien vivre? Ceux qui auront bien lu l'écrit de notre adversaire et notre réponse, en décideront. » C'est par cet ou-

vrage, le plus entier de tous ceux qui nous sont restés d'Origène, que l'on peut juger de ses sentiments sur le dogme de la Trinité. Les nombreux extraits que nous en avons reproduits sont pleins de témoignages on ne peut plus clairs et entièrement conformes à ce que l'Eglise a toujours enseigné sur ce mystère. On peut donc s'en servir avantageusement pour expliquer quelques expressions qui paraîtraient trop dures et même jusqu'à un certain point contraires à celles des Pères qui ont écrit depuis le concile de Nicée.

Hexaples, etc. — Le nombre considérable des ouvrages d'Origène, inspirés au milieu de ses voyages et de ses persécutions, s'explique par la manière dont ils ont été composés et recueillis. Aidé par les richesses et les lumières d'Ambroise et de Julienne, il entretenait autour de lui un certain nombre de jeunes hommes et même de jeunes filles, scribes ou secrétaires, que les anciens appelaient notaires (*notarii*) et libraires (*librarii*). Les uns qui possédaient l'art d'une sorte de tachygraphie, écrivaient rapidement tous les discours ou homélies prononcés par Origène, ainsi que les commentaires qu'il leur dictait. Les autres transcrivaient ou conservaient toutes ses notes. Sept d'entre eux, ses disciples ou ses serviteurs, étaient sans cesse auprès d'Origène. Avec leur secours, après avoir quitté la Grèce et être revenu en Palestine, il continua un de ses ouvrages les plus importants, qu'il avait commencé à Alexandrie, poursuivi en Cappadoce, et qu'il acheva à Tyr, vingt-huit ans après. « C'était, dit l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, des éditions de l'Ecriture sainte à plusieurs colonnes pour en conférer ensemble les différentes versions. Il en fit trois que l'on nomma en grec *Hexaples*, *Octaples* ou *Tétraples*, selon le nombre des colonnes. » Comme il ne savait pas moins bien l'hébreu que le grec et le latin, et que lui-même avait trouvé deux versions de l'Ecriture, l'une, comme je l'ai déjà dit, à Jéricho, vers la fin du règne de Caracalla, et l'autre, à Nicopolis en Epire, sous Alexandre Sévère, cette collation de tous les textes était une œuvre d'un immense intérêt, et Origène est le premier qui ait entièrement commenté la Bible.

Les *Hexaples* étaient composés de six colonnes. La première contenait le texte hébreu en caractères hébraïques ; la seconde, le même texte en caractères grecs, à l'usage de ceux qui entendaient l'hébreu, sans le savoir lire ; la troisième contenait la version d'Aquila ; la quatrième, celle de Symmaque ; la cinquième, la version des Septante ; et la sixième, celle de Théodotion. Origène avait ainsi disposé la version des Septante au milieu des versions grecques, afin que l'on pût plus facilement en corriger les défauts, en les comparant l'une après l'autre à cette version, qui était alors la plus authentique. Les *Octaples*, divisés en huit colonnes, contenaient, dans le même ordre, les six versions que nous venons d'indiquer, et en plus les deux versions nouvellement découvertes à Jéricho et à Nicopolis, dans deux vases de terre, qui les conservaient enfermées depuis on ne sait combien de temps. Les *Octaples* contenaient donc, en huit colonnes, huit versions différentes, et chacune de ces versions était distinguée en tête des colonnes par la lettre alphabétique du nom de l'auteur, à l'exception des deux versions anonymes, qui se trouvaient indiquées par les lettres grecques correspondantes au double numéro d'ordre dans lequel elles avaient été publiées. Comme le prix de ces exemplaires à plusieurs colonnes était nécessairement très-élevé, Origène, pour faciliter l'étude de l'Ecriture sainte, et la rendre accessible à toutes les fortunes, composa les *Tétraples*, recueil comprenant en quatre colonnes les versions les plus nécessaires. La première colonne renfermait la version d'Aquila; la seconde, celle de Symmaque; la troisième, la traduction des Septante, et la quatrième, celle de Théodotion. Dans la suite, afin que la version des Septante pût tenir lieu de toutes les autres ; il la réunit en un seul corps d'ouvrage, auquel il ajouta, en le marquant par des astérisques, ce que l'hébreu contenait de plus dans la version de Théodotion ; comme il marqua, par des espèces de crochets ou parenthèses, ce que les Septante renfermaient de plus que le texte hébreu. Mais, avec le temps, les copistes reproduisirent ce travail sans tenir compte des astérisques et des parenthèses, et c'est à cette négligence que nous devons de ne plus posséder la version des Septante dans sa pureté.

Origène, par ces travaux, ne prétendait pas diminuer l'autorité de la version des Septante que les apôtres eux-mêmes avaient citée, et qu'il avait disposée en une édition unique et universelle. Elle était en usage partout où l'on parlait grec, et l'Eglise s'en était toujours servie, même pour les versions latines qui avaient cours en Occident. Il prétendait seulement en éclaircir les difficultés, et il s'en explique dans ses lettres à Africain, et dans plusieurs endroits de ses *Homélies* et de ses *Commentaires*.

Homélies et Commentaires sur l'Ecriture. — On recueillit plus de mille de ces *Homélies*, lorsque Origène, alors en Palestine, où il continuait ses travaux, quoique âgé de 60 ans, permit qu'on les écrivît. Il parlait sur-le-champ, car il avait acquis, par l'exercice, une grande habitude de la parole, et des notaires rédigeaient ses discours à mesure qu'il les prononçait. Le mot grec *homélie*, comme le mot latin *sermo*, signifie un discours simple et familier, et l'on appelait ainsi les prédications qui se faisaient alors dans les églises, pour montrer que ce n'était pas des harangues ni des discours profanes, comme ceux des orateurs mondains, mais des entretiens exempts de toute recherche étudiée, de toute préoccupation de rhéteur, mais seulement clairs, limpides, naturels, comme ceux d'un maître qui s'adresse à ses disciples, ou d'un père qui parle à ses enfants.

Ce fut vers le même temps qu'Origène écrivit ses vingt-cinq tomes de *Commentaires sur saint Matthieu*, et un plus grand nombre encore sur les petits prophètes. Peut-être est-il le premier qui ait commenté toute l'Ecriture ; plusieurs auteurs avaient entrepris ce travail avant lui, mais en s'en tenant à l'explication de quelques parties. Les explications d'Origène étaient de trois sortes : des *scholies* ou notes abrégées sur les passages le plus difficiles; des *tomes*, où commentaires étendus, dans lesquels, donnant l'essor à son génie, il s'élevait jusqu'aux plus hautes considérations, et des *homélies* adressées au peuple, et dans lesquelles il se réduisait aux simples explications morales, pour s'accommoder à la portée de ses auditeurs. Il nous reste une grande partie de ces derniers *Commentaires* ou *Sermons* d'Origène, mais la plupart ne sont que des traductions libres et quelquefois même paraphrasées, par Rufin, par saint Jérôme, et par d'autres auteurs anciens et inconnus. On y remarque partout un grand fond de doctrine, joint à une piété solide et sincère. Origène distingue trois sens dans l'Ecriture : le sens *historique ou littéral*, le sens *mystique ou allégorique*, et le sens *moral*. Il suppose, en principe et comme une chose incontestable, que les écrivains sacrés n'ont été que les organes de l'Esprit-Saint, et que toute l'Ecriture a été divinement inspirée, non-seulement quant au sens, mais quant à la moindre lettre de l'Ancien et du Nouveau-Testament. Selon lui, les prophètes ne perdaient point l'usage de la raison en prophétisant, et, quoique l'Esprit-Saint les animât, ils le faisaient librement et sans y être contraints. L'Ecriture sainte ne contient rien d'inutile, par conséquent on n'entendait rien rejeter; mais pour la bien entendre, il faut en étudier le sens avec beaucoup de soin, et distinguer entre les interlocuteurs qui s'y rencontrent quelquefois, les personnes qui parlent, d'avec celles à qui la parole est adressée; car les saints Livres nous paraîtraient beaucoup moins obscurs, si nous avions plus de force et plus de pénétration d'esprit. Sans doute, la connaissance des lettres humaines est utile pour acquérir l'intelligence des Ecritures, mais rien n'est plus propre à mériter cette intelligence qu'une prière persévérante, accompagnée d'une foi ferme et solide.

C'était la coutume dans l'Eglise de lire l'Ecriture sainte tous les dimanches, et tous les vendredis, que les Chrétiens appelaient encore *Parasceve*, d'un mot grec qui signifie *préparation*, parce que c'était le jour où les Juifs préparaient tout ce qui était nécessaire pour le sabbat. Les Chrétiens s'assemblaient donc dans ces deux jours; mais Origène se plaint de plusieurs qui ne se rendaient à l'Eglise qu'aux fêtes solennelles, et qui encore, y venaient moins pour s'instruire que pour s'y relâcher. « Quelques-uns, dit-il, s'en vont aussitôt qu'ils ont entendu la lecture, sans en conférer ensemble et sans interroger les prêtres; d'autres n'attendent pas seulement que la lecture soit finie; quelques-uns ne savent pas même si l'on fait une lecture, mais, retirés dans un coin du temple, il perdent le temps à des entretiens futiles, et plusieurs pensent à toute autre chose qu'aux saintes Ecritures. » Il reproche aux Chrétiens leur attachement aux affaires temporelles, comme la culture, le trafic, les procès, et leur oppose le peu de zèle qu'ils mettaient à s'instruire de la loi de Dieu, tandis qu'ils faisaient de si grands efforts et qu'ils ne reculaient devant aucunes dépenses pour se rendre habiles dans les lettres humaines. Aussi se plaint-il amèrement de l'inutilité de ses discours pour exhorter les jeunes gens à lire l'Ecriture sainte.

Voici les règles qu'il donne pour en faciliter l'intelligence : il veut que ceux qui enseignent dans l'Eglise ne disent rien d'eux-mêmes, mais qu'ils prouvent tout par l'Ecriture, et il fait valoir à ce sujet l'exemple de saint Paul, qui cite souvent les saints Livres, quoiqu'il fût lui-même inspiré de Dieu. Origène blâme ceux qui s'en rapportent à leur propre sens pour expliquer l'Ecriture, au lieu de suivre celui de l'Esprit-Saint, et il cite souvent, quoique sans les nommer, les interprètes qui l'ont commentée avant lui. Il ne veut pas que l'on s'en rapporte aux citations qui en sont faites par les hérétiques, et dans tous les cas il veut qu'on en respecte le texte, jusqu'à y laisser subsister même des solécismes sans les corriger. « Nous devons, dit-il, nous imputer à nous-mêmes ce qui nous choque dans les Ecritures, et ne pas renoncer à les lire, quoique nous y trouvions de l'obscurité. L'Ecriture est la parole de Dieu, il n'est pas plus merveilleux que nous ne l'entendions pas, qu'il ne l'est que nous ne puissions comprendre ses œuvres. » Pour bien entendre un passage, il faut, autant que possible, rassembler tous les autres passages qui traitent de la même chose, et où les mêmes expressions se trouvent employées, et chercher d'abord, le sens simple et littéral, puis le sens moral et spirituel. Origène méprise assez ordinairement ce premier sens, quoiqu'il soit souvent meilleur que celui qu'il rapporte ensuite. Il fait son apologie, en se plaignant des ignorants qui expliquaient tout à la lettre, et condamnaient ceux qui cherchaient des allégories sous les paroles de l'Ecriture. Toutefois, il avoue que les paraboles n'ont, pour l'ordinaire, qu'un seul point de ressemblance, et qu'il ne faut pas prétendre en appliquer chaque partie, ni subtiliser sur chaque mot.

Il pose un principe très-important pour l'intelligence des prophéties, savoir, que dans le sens mystérieux des divines Ecritures, toutes les fois qu'il est question *des enfants de Juda*, il faut l'entendre de nous-mêmes, parce que Jésus-Christ, qui est notre Seigneur, tire son origine de cette tribu; de sorte que dans le parallèle que Jérémie établit entre *Israël et Juda*, le mot Israël désigne le peuple juif, et celui de

Juda le peuple chrétien. Comparant ensuite les paroles de ce prophète avec celles de Jésus-Christ consignées dans l'Evangile, Origène en conclut que les derniers temps nous sont annoncés comme devant être semblables à ceux des Juifs, si même ils ne sont pires encore. Il reconnaît que les reproches adressés par le Sauveur à Jérusalem regardent les mauvais Chrétiens qui, dans l'Eglise, se trouvent mêlés avec les bons. Il observe ailleurs que le mot *Israël* peut également représenter les fauteurs de schisme et d'hérésie.

« Personne, dit-il, ne doit écouter la parole de Dieu qu'il n'ait pris soin auparavant de se sanctifier de corps et d'esprit, puisque invité au festin nuptial, il doit presque immédiatement après, manger la chair de l'Agneau divin et boire la coupe du salut. » On voit par là que la prédication, à cette époque, était ordinairement suivie de la célébration des mystères et de la distribution de la sainte Eucharistie. Ailleurs encore, il dit : « Vous qui avez coutume d'assister aux mystères sacrés, vous savez avec quel respect et quelle précaution vous recevez le corps du Seigneur. Vous vous croiriez gravement coupables, et vous auriez raison, si par votre négligence il s'en perdait la moindre parcelle. Eh bien! si vous employez si justement tant de précautions pour conserver son corps, pensez-vous que ce soit un moindre crime de mépriser sa parole? » Ailleurs encore il ajoute : « Quand devenus participants du festin incorruptible, vous mangez le corps et vous buvez le sang du Seigneur, alors le Seigneur lui-même entre sous votre toit. Humiliez-vous donc, et dites, à l'exemple du centenier : *Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison.* (*Matth.* VIII, 8.) On voit ici l'origine de cette formule dont nous usons encore, en distribuant l'Eucharistie. Il marque aussi la coutume de se donner le baiser de paix, et dit que « ce baiser est appelé saint, parce qu'il est chaste et sincère, et le signe d'une véritable charité. »

Quoique Origène se soit étendu longuement sur le mystère de la Trinité, dans son traité contre Celse, il revient souvent dans ses homélies et commentaires, sur ce premier fondement de la foi catholique. « Il ne paraît pas, dit-il, que les Juifs aient eu connaissance de ce mystère, ni qu'ils aient désiré le connaître. Et cependant c'est le Saint-Esprit qui parlait par les prophètes, et que le Père a envoyé conjointement avec le Fils, pour opérer le salut des hommes. C'est lui aussi qui nous remet nos péchés, de même que les autres personnes divines, encore que l'Ecriture accorde cette prérogative au Fils, comme elle accorde la création au Père, et la sanctification au Saint-Esprit. » On voit par saint Basile, qu'Origène finissait beaucoup de ses entretiens sur les psaumes par la glorification du Saint-Esprit, et que dans ses *expositions sur saint Jean*, il reconnaissait en termes formels la divinité de l'adorable Trinité. Ce témoignage et plusieurs autres que nous lisons encore dans les écrits d'Origène le mettent donc à couvert des erreurs qu'on lui a imputées sur ce mystère. Nous pourrions en dire autant des autres dogmes. Nous avons vu comment il exposait à Celse l'économie de l'Incarnation. Voici en quelques mots, infiniment abrégés, comment il en raisonne dans ses commentaires : « Le motif de l'incarnation du Fils de Dieu, dit-il, a été le salut des hommes. Quel autre, en effet, pouvait sauver l'âme de l'homme et la conduire à Dieu, sinon le Verbe de Dieu, qui, étant Dieu lui-même dès le commencement, s'est fait chair, afin que ceux qui, en s'attachant au corps étaient devenus chair, pussent le recevoir, ceux qui ne pouvaient le voir comme Verbe de Dieu et Dieu lui-même. Au reste, c'est volontairement et non par contrainte, qu'il a souffert les outrages et qu'il s'est livré à la mort pour enlever les péchés du monde. C'est par Jésus seul que nous devons aller au Père; c'est par lui que nos actions de grâces et nos prières doivent s'adresser au Père, ce qui n'empêche pas que nous n'invoquions également le Fils et le Saint-Esprit. » Il remarque que Phlégon faisait mention de l'éclipse et du tremblement de terre arrivés à la mort de Jésus-Christ; et il paraît persuadé pour sa part, que cette éclipse non plus que le tremblement de terre et les autres prodiges qui arrivèrent alors ne furent pas universels. Il rapporte que ceux que l'on condamnait à mourir sur la croix n'y expiraient qu'au bout de deux ou trois jours, d'où il conclut que le Sauveur étant mort le jour même où il y fut attaché, sa mort ne peut être regardée que comme un miracle.

Origène, qui avait déjà observé ailleurs que l'âme de l'homme ne mourait pas avec lui; mais qu'elle subsistait encore après la dissolution de sa chair, remarque ici, qu'étant douée du libre arbitre, elle recevra, selon ses mérites, des récompenses ou des peines éternelles. Elle est différente du corps par sa substance, et par conséquent, elle a une vie qui lui est propre, ce qu'il explique beaucoup plus clairement ailleurs, quand il dit : « L'âme est raisonnable et d'une nature beaucoup plus excellente que celle des corps. C'est une substance immatérielle et invisible créée à l'image de Dieu. Comme elle est destinée à devenir le temple du Seigneur, elle porte en elle les semences de toutes les vertus. » Il ajoute que l'Eglise n'avait encore rien décidé touchant l'origine de l'âme, de sorte qu'il était incertain, si elle était engendrée avec le corps et par le même principe, ou si elle avait un autre commencement. Pour lui, il paraît admettre la préexistence des âmes, et croire avec quelques anciens que Dieu a créé, dès le principe, un certain nombre d'esprits destinés à être unis à des corps. Toutes les âmes raisonnables sont de même nature, et aucune d'elles n'est sortie vicieuse des mains du Créateur. C'est par le péché qu'elles se sont réduites en servitude. Mais il n'est pas impossible à Dieu de vaincre la corruption qui de-

vient quelquefois naturelle à certaines personnes qui se sont fait une habitude du péché. Elles peuvent même se retirer du vice et pratiquer les commandements du Seigneur, mais avec le secours de la grâce, dont la force est si puissante, qu'elle nous fait comme une sorte de violence pour nous attirer au salut ; car elle n'invite pas seulement ceux qui veulent venir, mais elle attire encore, malgré leur répugnance, ceux qui s'éloignent, en détruisant dans leur cœur la haine qu'ils portaient à l'Evangile et en leur accordant même la force qui fait les martyrs. La grâce nous est nécessaire pour tout, même pour croire, car la foi est un don de Dieu. Si les justes triomphent des démons, c'est avec le secours de la grâce; et ils ne s'attribuent jamais la gloire d'aucune bonne action, parce qu'ils savent que c'est de Jésus-Christ que leur vient la victoire.

Origène enseigne encore, dans plusieurs endroits de ses *Commentaires*, que tous les hommes naissent avec le péché originel, et il en apporte pour preuve le baptême des enfants. Il distingue deux sortes de péchés : les péchés légers que nous appelons *véniels*, et les péchés plus considérables, que nous nommons *mortels*. Les premiers n'empêchent pas que l'âme ne vive à la grâce; les seconds causent la mort de l'âme et sont incompatibles avec la vie spirituelle. On ne doit pas négliger les péchés légers, mais, en tout temps et à toute heure, on peut en faire pénitence et les racheter ; mais il n'en est pas de même des péchés graves dont on ne peut se délivrer que par une pleine et entière satisfaction.

Nous croyons également devoir reproduire, au moins en substance, le fond des enseignements d'Origène sur l'Eglise. Elle est aussi ancienne que le monde. Jésus-Christ, qui était l'époux de la Synagogue, l'a répudiée pour s'unir à l'Eglise dont il est l'âme; car de même que l'âme anime le corps et lui donne le mouvement animal qu'il n'a pas de lui-même, ainsi, le Verbe agissant dans tout son corps qui est l'Eglise, pour lui imprimer les mouvements convenables, fait en même temps mouvoir chacun des membres qui le composent. Selon la pensée d'Origène, on peut donc définir l'Eglise, le corps de Jésus-Christ animé par le Fils de Dieu, et dire que tous ceux qui croient sont les membres de ce corps, considéré comme un tout. Hors de l'Eglise, il n'y a point de salut. Ainsi les hérétiques n'en doivent donc point espérer tant qu'ils persévèrent dans leur erreur. Néanmoins, l'Eglise renferme dans son sein les mauvais Chrétiens, et ceux même qui, ayant abandonné la foi dans leur cœur, ne laissent pas d'en faire extérieurement profession. C'est encore à l'Eglise seule qu'appartient le pouvoir de remettre les péchés. Les hérétiques ne l'ont pas ; et les sacrifices que l'on offre à Dieu, soit dans les schismes, soit dans l'hérésie, sont des sacrifices profanes. L'Eglise est visible, et, quoique répandue dans toutes les parties du monde, depuis l'orient jusqu'à l'occident, elle est une.

Parlant ensuite des différents ordres établis dans l'Eglise, il dit : « Jésus-Christ en est le chef, les évêques et les prêtres en sont les yeux, les diacres et les autres ministres en sont les mains, et le peuple en est les pieds. » L'Eglise possédait encore d'autres ministres, et, au-dessus des laïques, il y avait aussi les vierges et les veuves. A propos des ordinations et des autres promotions qui se faisaient dans les premiers rangs du clergé, il dit : « Que les prélats, bien loin de désigner par testament leurs successeurs ou de choisir leurs parents pour remplir leur emploi, devaient abandonner ce choix à la volonté de Dieu. Outre ce choix suprême, la présence du peuple est encore nécessaire à l'ordination de l'évêque, afin que chacun soit bien assuré que l'on n'élève à la plénitude du sacerdoce que l'homme le plus parfait, le plus docte, le plus saint et le plus éminent en toutes sortes de vertus. La présence du peuple est nécessaire à cette ordination, afin qu'il ne reste aucun scrupule, et que personne ne puisse la contester. Il ne faut donc pas s'étonner des éloges qu'Origène accorde aux évêques de son temps, quand il dit dans ses livres contre Celse, que, « s'il y avait dans le monde une ville habitée par des hommes divins, plusieurs parmi les évêques mériteraient d'y commander, puisque, même les moins avancés en sainteté, étaient de mœurs plus pures et mieux réglées, que les plus célèbres et les plus dignes parmi les magistrats politiques. » Il ne laisse pas cependant de rappeler aux peuples que, suivant leurs mérites, Dieu leur donne de bons ou de mauvais pasteurs qui les nourrissent de la parole, qui les fortifient par l'exemple ou qui les laissent languir dans la faim et dans la soif spirituelles. Mais, en même temps, il veut que les évêques se souviennent que celui qui se voit élevé à l'épiscopat, est appelé, non pas au commandement, mais au service de l'Eglise; et, ce service, il doit le rendre avec modestie et humilité, de manière à ce qu'il soit utile, et à celui qui le rend, et à celui qui le reçoit; car le gouvernement des Chrétiens ne doit ressembler en rien à celui des infidèles, qui est dur, plein d'insolence ou de vanité. Si, pour l'exemple et afin de retenir les autres par la crainte, il est nécessaire de reprendre publiquement les pécheurs, et d'user même quelquefois de la puissance qui les livre au démon, il veut qu'ils le fassent rarement, sans les traiter en ennemis ni leur infliger aucunes peines corporelles, parce que la volonté de Dieu est que les crimes soient punis par les juges séculiers, et non par des évêques. Enfin, il leur recommande d'avoir un abord facile, à l'imitation de Jésus-Christ, qui parlait à des femmes, qui imposait les mains à des enfants, qui lavait les pieds à ses apôtres.

Nous avons vu plus haut en quels termes

il s'exprimait sur la divine Eucharistie; rapprochons ici ce qu'il dit des autres sacrements, et particulièrement de ceux qui sont les plus nécessaires au salut, comme le baptême, la pénitence et l'extrême-onction. Quiconque désirait s'arracher aux ténèbres de l'idolâtrie pour s'instruire de la loi de Dieu, était mis au nombre des catéchumènes. Il y en avait de trois sortes : les premiers qui n'étaient admis à aucune assemblée chrétienne, parce que leur présentation était trop récente, et qu'il était nécessaire de sonder leurs intentions et de les exorciser quelque temps auparavant; les seconds qui, quoique disposés de loin à recevoir le baptême, n'avaient pas encore obtenu le symbole de leur purification; et les troisièmes, qui avaient fourni toutes les preuves nécessaires de la ferme résolution où ils étaient de ne jamais renoncer à la profession du christianisme. Parmi ces derniers, on en choisissait quelques-uns pour examiner la vie de ceux qui sollicitaient l'entrée dans les assemblées, pour en éloigner ceux qui ne voulaient pas renoncer à leurs mauvaises habitudes, et pour aider les autres à faire tous les jours de nouveaux progrès dans la vertu. Souvent alors on tentait les catéchumènes et même les fidèles baptisés, et l'on essayait de les ramener à l'idolâtrie en leur rapportant des prédictions merveilleuses ou des cures inespérées que l'on attribuait aux fausses divinités. Dans ce cas là, Origène veut qu'ils élèvent leur esprit vers Dieu, qui est le créateur de l'univers, et que, comparant la piété sincère de ceux qui l'adorent avec la fausse piété des idolâtres, ils s'estiment heureux d'appartenir au vrai Dieu. Avant d'être admis au baptême, il fallait que les catéchumènes eussent montré de dignes fruits de pénitence et passé quelque temps dans les habitudes d'une bonne vie, en se préservant de toutes les souillures du vice et du péché. Ils se présentaient ensuite à la fontaine mystérieuse, où, en présence de l'ordre sacerdotal et lévitique, ils étaient initiés à ces mystères vénérables qui ne se communiquent qu'à ceux à qui il est donné de les connaître. L'usage dans l'Eglise était alors de baptiser publiquement, avec l'eau et le chrême au nom de la Trinité, parce que, dit-il, il n'y a point d'autre baptême que celui qui est conféré en ce nom. Il remarque que du temps des apôtres, on ne se contentait pas seulement, comme à son époque, d'appliquer la formule des mystères à ceux que l'on baptisait, mais qu'on leur en expliquait encore la raison et la vertu, en leur apprenant que par le baptême, on meurt au monde, on s'ensevelit avec Jésus-Christ, pour renaître et s'avancer avec lui dans une nouvelle vie. La coutume de baptiser même les enfants remontait, selon Origène, jusqu'à la tradition apostolique, et était une preuve du péché originel; car, dit-il, puisque le baptême a pour fin de remettre les péchés, pourquoi l'Église aurait-elle établi l'usage de le donner aux enfants? En recevant le signe du salut, le nouveau baptisé s'engageait à renoncer au démon, à ses œuvres, à ses pompes, à ses plaisirs, et à tout ce qui se fait pour son service.

Dans les passages où il traite de la pénitence, il remarque que les fautes douteuses ou cachées n'étaient point soumises à l'excommunication, mais seulement les fautes scandaleuses et publiques. Les pécheurs qui avaient encouru cette sentence étaient exclus même de la prière commune, et souvent, malgré leur demande, on leur refusait l'Eucharistie, de peur de scandaliser les autres par cet exemple. Ceux qui vivaient dans l'impureté étaient traités avec la dernière rigueur et retranchés également de la communion des fidèles. Il est plus dangereux, dit-il, d'errer dans la doctrine que dans les mœurs. Aussi les hérétiques ne possèdent-ils que des semblants de vertu. Tout est faux chez eux, et la mort même ne saurait être un martyre. Les hérétiques les plus pernicieux sont ceux qui savent régler leurs mœurs, parce qu'ils peuvent séduire par les apparences. On doit être difficile à recevoir les pécheurs, et mesurer le pardon qu'on leur accorde à la pénitence qu'ils ont faite de leurs fautes. Le repentir n'est vrai qu'autant qu'il renferme la résolution de se corriger; car les pleurs et les gémissements ne sont pas capables par eux-mêmes d'obtenir grâce et miséricorde devant Dieu, s'ils ne sont accompagnés du désir sincère de changer de vie. En effet, c'est la vertu qui, en chassant le vice, expie les fautes et en fait obtenir le pardon. Origène s'applique également à démontrer l'utilité de la confession particulière, qui efface, dit-il, les fautes secrètes, toutes les fois que le pécheur les confesse volontairement. Au nombre des moyens propres à effacer le péché, il met les afflictions temporelles qui ne nous arrivent que par la permission de Dieu, le baptême, le martyre, le pardon des injures, la conversion de nos frères, la charité, la pénitence laborieuse, l'onction et l'imposition des mains, faite sur un malade par le ministère des prêtres de l'Eglise, et toutes les œuvres qui se trouvent marquées dans l'épître de l'apôtre saint Jacques. Il fait remonter l'institution de la pénitence à ces paroles que le Sauveur adresse à ses apôtres : *Recevez le Saint-Esprit, les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez*, etc. (*Joan.* xx, 23.) « Ce pouvoir, dit-il, qui a passé des apôtres à leurs successeurs, regarde les péchés commis contre Dieu; car chacun de nous peut et doit remettre les péchés, en ce qui regarde les offenses qu'il a reçues. »

Compiétons ce que nous avons dit de ces commentaires en forme d'homélies, en indiquant les sentiments d'Origène sur divers points de la morale chrétienne. Selon lui, tout ce qui ne se fait pas pour Dieu, ou par rapport à Dieu, est inutile au salut, et nous en rendrons compte au jour du jugement. Si dans le Décalogue, Dieu n'a pas

décerné de peines temporelles contre les prévaricateurs de ses préceptes, c'est qu'il veut que nous les observions moins par crainte que par amour; mais ailleurs il les punit de mort, et particulièrement l'adultère et l'homicide, pour nous apprendre que, si nous venons à le mépriser et à perdre à son égard les sentiments d'amour que nous lui devons comme à un père, il ne nous traitera plus en enfants, mais en esclaves. Celui qui observe les commandements de Dieu dans d'autres vues que de lui plaire, c'est-à-dire par vanité, par respect humain ou par tout autre motif semblable, se rend injuste envers lui et lui ravit son droit suprême. Dieu ne reçoit les offrandes que de ceux qui croient en lui; il rejette les dons des infidèles, parce qu'encore que leurs actions soient quelquefois bonnes, au moins en apparence, ils ne les lui rapportent pas. Cependant ils ne laissent pas de mériter quelques louanges lorsqu'ils font le bien par un amour naturel de la justice; et, dans ce cas là, quoique leurs actions soient inutiles pour le salut, elles sont dignes que Dieu les récompense au moins temporellement. Notre amour pour Dieu doit être sans bornes, c'est-à-dire que nous devons l'aimer de toutes les forces de notre âme. Il n'en est pas de même de l'amour que nous devons au prochain. Pour être bien ordonné, il doit être réglé suivant la qualité des personnes. Enfin pour confirmer ce qu'il a dit ailleurs de la grâce et du libre arbitre, Origène s'appuie de l'autorité de saint Paul, pour montrer que nous pouvons décheoir de la justice.

Nous croyons devoir reproduire aussi l'opinion d'Origène sur quelques points historiques consignés dans ses commentaires. De son temps, dit-il, non-seulement on voyait encore à Béthléem la grotte dans laquelle Jésus-Christ était né, mais on y montrait aussi la crèche dans laquelle on l'avait enveloppé de langes après sa naissance. Il prétend que le Golgotha servit de sépulture à Adam, et qu'il y fut enseveli au lieu même où Jésus-Christ fut crucifié, et où il mourut à l'heure même de la création du premier homme. Suivant lui, depuis la mort de saint Jean-Baptiste, les rois des Juifs furent privés du droit de condamner à mort. Il fixe le baptême du Sauveur au mois de janvier de sa trentième année, et dit qu'il mangea la pâque le quatorzième jour de la lune. Il croit qu'Adam est sauvé, et que la langue qu'il parlait dans le paradis terrestre était la langue hébraïque. Suivant lui, dès avant leur captivité en Egypte, les Hébreux avaient une langue particulière et des caractères différents de ceux en usage parmi cette nation. C'est de cette langue et de ces caractères que Moïse se servit pour écrire la Pentateuque que les Juifs regardent comme divin. L'Evangile ne fait mention que de trois Maries, et celle qui embauma le corps du Sauveur est différente de la femme pécheresse dont parle saint Luc. Les disciples qui, sur le chemin d'Emmaüs, rencontrèrent le Sauveur ressuscité, s'entretinrent avec lui pendant la route et le reconnurent à la fraction du pain, étaient Simon et Cléophas. Il pense que les prodiges opérés par les magiciens de Pharaon n'étaient que des prestiges; et il soutient, on ne sait trop à quel propos, que les Juifs empêchèrent les Romains de placer la statue de César dans le temple de Jérusalem. La moisson en Judée se faisait souvent avant Pâques, de sorte que l'on pouvait célébrer les azymes avec du pain nouveau. De son temps, il se faisait encore beaucoup de miracles dans l'Eglise; mais il remarque que dans la ville d'Alexandrie, les Chrétiens étaient en bien plus petit nombre que les Juifs et les païens.

Terminons par quelques sentences spirituelles extraites de ces homélies, afin de mieux faire comprendre dans quel esprit et avec quels sentiments de piété Origène commentait l'Ecriture sainte. Ainsi, dans ses explications sur *l'Exode*, après nous avoir représenté Dieu, nous opposant nos maux spirituels afin de nous obliger à travailler à les guérir, il ajoute : « De même qu'un médecin habile, lorsqu'il connaît le siége du mal intérieur dont nous sommes atteints, y applique quelques remèdes propres à l'attirer au dehors, quoiqu'il prévoye que, pour un temps, nous en éprouverons beaucoup plus de souffrances; de même Dieu en use à notre égard, lorsqu'il voit que nos maux spirituels pénètrent jusqu'au fond de l'âme.... Alors il produit au dehors cette iniquité cachée, afin de nous la faire connaître, pour y appliquer ensuite les remèdes propres à la guérir. »

Dans un autre passage sur le même livre, il montre que la plus grande colère en Dieu est la colère qui se tait. *Parce que j'ai travaillé à vous purifier*, dit le Seigneur, et *que vous n'êtes pas devenu pur, dorénavant je ne me fâcherai plus contre vous et je ne cesserai de faire éclater sur vous mon affection jalouse.* (*Ezech.* XXIV, 13, sec. LXX.) « Donc, remarque-t-il, quand Dieu finit par ne plus se fâcher contre ceux qui pèchent, on peut dire, s'il est permis d'employer ce langage, que c'est par une plus grande colère qu'il en use ainsi. »

Ailleurs, il nous rappelle que Dieu ne nous châtie en ce monde que pour notre bien, « Nous sommes persuadés, dit-il, que les douleurs, les afflictions, les peines et les châtiments que Dieu nous envoie, sont toujours pour le bien de ceux qui les souffrent, et que les sentiments de colère et de fureur qu'on lui attribue, sont des expressions qui ne signifient rien autre chose, sinon que Dieu reprend et enseigne, suivant ces paroles du Psalmiste : Seigneur ne me reprenez pas dans votre fureur, et que ce ne soit pas votre colère qui m'inflige le châtiment : *Domine, ne in furore tuo arguas me*, etc. (*Psal.* VI, 2.) »

Dans sa première homélie sur Jérémie, il nous invite à déraciner le mal de notre cœur, afin que Dieu y plante le bien : *Je*

vous ai envoye, dit le Seigneur à un prophète, *afin que vous arrachiez et que vous plantiez, que vous renversiez et que vous reconstruisiez.* (*Jerem.* I, 10.) « En effet, dit-il, il faut d'abord arracher le mal de notre cœur, parce que Dieu ne peut rien édifier de bon dans un lieu qu'il trouve occupé par un édifice en ruine. » Dans la quatrième homélie sur le même livre, il remarque que nous avons besoin, pour notre satisfaction, que Dieu allie la sévérité à la douceur. « Si Dieu n'était pas bon, dit-il, nous mépriserions sa bonté; et, s'il n'était que sévère, le désespoir de jamais nous sauver, à la vue de toutes les fautes dont nous sommes coupables, nous précipiterait dans l'abîme de tous les vices. » Quelques versets plus bas, sur ce passage du même prophète. Quiconque commet le péché est né du diable, il dit : « Nous naissons du démon toutes les fois que nous péchons, comme le juste naît de Dieu, non pas une fois, mais autant de fois qu'il accomplit des œuvres de vertu. En effet, comme le Fils de Dieu naît continuellement de son Père, de même, en vertu de sa ressemblance imprimée dans nos âmes, nous sommes continuellement engendrés de lui, au moins comme enfants adoptifs, c'est-à-dire à chaque bonne pensée, à chaque bonne action, nous devenons enfants de Dieu en Jésus-Christ. »

Dans l'homélie onzième, sur le même livre, il établit que Dieu proportionnera le compte qu'il demandera à chacun à la dignité qu'il aura occupée. « Les puissants seront puissamment tourmentés; c'est-à-dire que Dieu exigera plus de moi, comme prêtre, que d'un diacre; qu'il exigera plus d'un diacre que d'un laïque. Mais celui qui sera élevé à ce degré éminent de présider à toute l'Eglise, sera obligé aussi de rendre compte pour toute l'Eglise qu'il doit gouverner. »

Pour montrer que c'est inutilement que l'on quitte le péché, si l'on n'en fuit les occasions, et si l'on ne s'attache à Jésus-Christ, il fait cette remarque dans l'homélie treizième sur le même livre : « Après que Lot fut sorti de Sodome, l'ange lui dit : *Gardez-vous de vous retourner en arrière, ni de vous arrêter nulle part dans cette contrée, mais sauvez-vous sur la montagne.* (*Gen.* XIX, 17.) C'est-à-dire : Vous avez quitté Sodome, n'y retournez plus; vous avez quitté vos vices et vos péchés, gardez-vous d'y revenir. Car il ne suffit pas, pour le salut, de s'abstenir de regarder en arrière, mais il faut encore avoir soin de ne demeurer nulle part dans la contrée; parce qu'il serait inutile d'entrer dans le chemin de la vertu, si l'on continuait de demeurer sur les confins du vice, et si l'on ne fuyait jusque sur la montagne, au haut de laquelle seule se trouve notre salut, qui est Jésus-Christ. »

Voici ce qu'il observe dans l'homélie suivante, à propos de certaines prières liturgiques qui se font dans l'Eglise : « Quand nous disons à Dieu : Seigneur tout-puissant, donnez-nous d'avoir part avec vos prophètes et avec les apôtres de votre Christ; je ne sais si nous comprenons bien ce que nous demandons. Par le fait, c'est comme si nous disions à Dieu : Seigneur, faites-nous souffrir ce qu'ont souffert les prophètes; accordez-nous d'annoncer vos vérités de manière à attirer sur nous les persécutions des hommes, ou bien faites-nous la grâce de souffrir des calamités semblables à celles que vos apôtres ont endurées. Autrement, demander à Dieu qu'il nous donne part avec eux et ne pas vouloir souffrir comme eux, c'est lui adresser une prière aussi injuste que déraisonnable. »

Enfin, dans l'homélie dix-huitième, il remarque que Dieu ne s'éloigne jamais que de ceux qui l'abandonnent. « Jésus-Christ, dit-il, nous adresse à tous cette parole : *Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi et qu'il boive.* (*Joan.* VII, 37.) La pierre même, ajoute-t-il, ne manque donc point de mamelles pour nous allaiter? Mais les impies ont abandonné cette source d'eau, et ce n'est pas cette source d'eau vive qui leur a manqué, car Dieu ne s'éloigne jamais de personne, mais ceux qui s'éloignent de Dieu périront. »

Sur la prière. — Ceux qui parcourront à la hâte et sans réflexion le traité d'Origène sur la prière, seront tentés, à la première vue, de l'accuser d'hérésie. En effet, ce n'est pas sans éprouver une impression pénible que l'on remarque, dès le début de cet ouvrage, que l'auteur recommande aux Chrétiens de ne prier que le Père, sans joindre à leur oraison le nom d'aucune autre personne de la Trinité, pas même de Jésus-Christ; mais les développements qui suivent expliquent cette recommandation, en témoignant qu'il craint seulement que l'on adresse ses prières, au Père et au Fils, au nombre pluriel, comme s'ils formaient deux dieux; il veut que l'on prie le Père par le Fils, suivant la pratique ancienne et universelle de l'Eglise. De même, dans ce traité de la prière, il dit encore, que « Jésus-Christ n'est pas le seul qui prie pour nous, mais que les anges le font également. » Il le prouve par le livre de Tobie, et remarque qu'il n'y avait que les Juifs qui en rejetassent l'autorité. Il démontre encore par l'histoire des Machabées que les saints aussi prient pour nous, et il ajoute « qu'il est absurde de croire que les saints qui ont reçu la perfection de la science, n'auraient pas reçu également la perfection des autres vertus, dont une des principales est la charité envers le prochain. »

Il veut que l'on prie au moins trois fois le jour : le matin, à midi et le soir, et même pendant la nuit encore; ce qu'il prouve par divers exemples empruntés aux livres de *Tobie*, de *Judith*, d'*Esther* et de *Daniel*. Il réfute l'opinion de ceux qui disaient que la prière est inutile, parce que Dieu a tout prévu, tout ordonné, et que nos prières ne changeront rien à l'accomplissement de ses décrets éternels, et il répond que ces décrets renferment même les prières auxquelles Dieu a résolu d'accorder certaines grâces privilégiées. Enfin, dans une courte expli-

cation de l'Oraison dominicale, il remarque que le pouvoir de remettre les péchés a été accordé aux apôtres particulièrement et d'une manière toute spéciale, par ces paroles : *Recevez le Saint-Esprit; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez*, etc. (*Joan.* xx, 23.) « Ce pouvoir, dit-il, a passé des apôtres à leurs successeurs, et il s'applique, efficacement et par une absolution légitime à tous les péchés commis contre Dieu. » Il veut qu'on soit à genoux en priant, les mains étendues et les yeux élevés au ciel, excepté dans le cas de maladie, où toute attitude convient également à la prière. On peut prier en tout lieu ; mais, dès le temps d'Origène, il était d'usage de préférer les lieux destinés aux assemblées des fidèles, parce que les anges assistaient à ces réunions, et qu'elles étaient sanctifiées par la vertu du Sauveur et les mérites des saints. C'était aussi la coutume de se tourner vers l'orient, considéré alors comme la plus excellente région du ciel. La prière, qui devait commencer par la doxologie, se continuait par l'action de grâces pour les bienfaits reçus, puis par la confession des péchés, accompagnée d'une douleur très-vive et d'un profond repentir, après quoi chacun pouvait demander à Dieu ses dons célestes, prier pour ses propres besoins, pour les besoins de ses amis et pour ceux de tout le monde; puis, terminer sa prière par la glorification du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Sur le martyre. — Ambroise et Protoctèle, le premier diacre, et le second prêtre de l'Eglise de Césarée, en Palestine, ayant été arrêtés pour la foi, dans la persécution de Maximin, qui dura depuis l'an 235 jusqu'à l'an 238, Origène composa un traité pour les animer au martyre, et le dédia particulièrement à Ambroise, parce qu'il était son ami et qu'il en avait reçu plusieurs bienfaits, mais probablement aussi, parce qu'étant marié, la pensée de sa femme, de ses enfants et d'une grande fortune dont il était possesseur, pourraient affaiblir son courage et le détourner du martyre. Cet écrit n'est qu'un tissu continuel de passages empruntés à l'Ecriture. Pour encourager les martyrs à donner leur vie pour la défense de la vérité, Origène pensait que rien ne pouvait mieux convenir que les paroles de la vérité même. On croit qu'il le composa à Césarée, en Cappadoce, où il passa le temps de cette persécution, caché pendant deux ans chez une vierge nommée Julienne.

Il exhorte d'abord les confesseurs à ne compter pour rien les travaux de cette vie, et à se souvenir pendant le temps de leurs combats, de la récompense que Dieu promet dans le ciel à tous ceux qui souffrent pour la justice. Il est nécessaire pour le salut de faire hautement profession de sa foi, et ceux-là se trompent qui se persuadent qu'il suffit de croire de cœur pour être justifié. Mais, pour rendre la foi complète, il faut, pendant tout le temps de l'épreuve, ne donner aucune prise au démon, qui, par de mauvaises pensées, nous sollicite, soit à renoncer à notre foi, soit à douter de sa vérité. Ne dites aucune parole qui s'éloigne de sa confession; souffrez de la part de vos adversaires toute sorte de mauvais traitements, les risées, les insultes, le mépris, et jusqu'à cette compassion injurieuse pour votre constance qu'ils traitent de folie. Ne vous laissez emporter ni par l'affection naturelle que l'on éprouve pour une femme, pour des enfants ou pour d'autres personnes qui vous sont chères, ni par aucun attachement à la vie, à ses biens et à leurs jouissances ; mais, détachés de tout, unissez-vous entièrement à Dieu, et vous retrouverez en lui la vie dont nous devons tous jouir avec son Fils unique. Non-seulement il faut combattre pour ne pas nier, mais encore pour ne pas succomber dès le commencement à ce premier mouvement de honte que l'on éprouve en se voyant traiter indignement par les ennemis de Dieu, surtout quand on s'est habitué aux honneurs et qu'on a commandé dans plusieurs villes; ce qui s'adresse à Ambroise, qui avait rempli plusieurs charges importantes. Origène lui rappelle sa femme, ses enfants, ses frères, ses sœurs, sa famille, ses amis et ses grands biens, pour l'animer davantage au martyre, qui lui sera d'autant plus glorieux, dit-il, qu'il aura préféré Jésus-Christ à tout ce que l'on peut aimer sur la terre. Puis, en parlant de lui-même, il ajoute : « Je souhaiterais posséder autant et même beaucoup plus de biens encore que vous n'en possédez, et mourir martyr pour l'amour de Jésus-Christ, afin que ma récompense dans le ciel fût proportionnée à tout ce que j'aurais abandonné ici-bas. De la sorte, je deviendrais le père d'une sainte et nombreuse troupe d'enfants que j'aurais engendrés au salut par la grâce de celui de qui procède toute paternité. Comme il est juste que ceux qui n'ont point passé par l'épreuve des tourments le cèdent à ceux dont la patience s'est manifestée sur les chevalets et au milieu des tortures; de même aussi, quand nous obtiendrons la faveur de mourir martyrs, nous autres qui sommes pauvres, la raison nous obligerait à nous rabaisser au-dessous de vous, qui aurez foulé aux pieds, pour l'amour de Jésus-Christ, les grands biens que vous possédez, les enfants que la nature vous rend si chers, et cette gloire trompeuse du siècle que les hommes poursuivent avec tant d'empressement. »

Origène rappelle ensuite à Ambroise et à son compagnon les promesses qu'ils ont faites dans le baptême, et leur montre que la liberté où ils se trouvent de préférer le vrai Dieu aux dieux étrangers des Amorrhéens et des autres peuples idolâtres, leur impose l'obligation de remplir l'engagement qu'ils ont contracté, le jour où ils ont dit, en présence de leurs catéchistes : « Nous servirons le Seigneur, car il est notre Dieu ! » Il leur fait entrevoir la joie qu'éprouveront les anges en leur voyant confesser le nom de Jésus-Christ. Il leur propose pour mo-

dèles la constance du vieil Eléazar et des sept jeunes frères dont le martyre est décrit dans le livre des *Machabées*. C'est à ses amis et non pas à ses ennemis, que Jésus-Christ a proposé le calice de sa Passion. Aussi, pour avoir enduré le supplice de la croix, est-il assis dans le ciel à la droite du Père. Quels biens, après le martyre, ses prières ne feront-elles pas descendre sur ses enfants? Quel poids de gloire pour des souffrances de quelques instants? Quelle mort glorieuse que celle qui délivre le martyr des dangers d'une mort inutile et sans récompense? Qui sait? peut-être la volonté du Seigneur n'a-t-elle prolongé leur vie jusqu'au temps de la persécution, qu'afin qu'ils pussent laver dans leur sang la robe nuptiale qui les fera admettre à l'ineffable banquet du Seigneur.

Du temps d'Origène, on rencontrait déjà des Chrétiens qui regardaient comme une chose indifférente les sacrifices offerts aux idoles; il était moins rare encore d'en entendre d'autres qui soutenaient que, les noms étant d'institution humaine, il importait peu de dire : J'honore Jupiter; Apollon, Diane ou Cérès. Il réfute ces faux préjugés, et soutient que ces noms ont quelque vertu secrète pour attirer les démons. Il n'est pas permis de donner au vrai Dieu d'autres noms que ceux qui lui ont été donnés par Moïse, les prophètes et Jésus-Christ, savoir : Sabaoth, Adonaï, Saddaï, et le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Car, dit-il lui-même dans le livre de l'*Exode*, c'est là le nom que je possède dans toute l'éternité, et qui me fera connaître dans toute la suite des siècles.

La dernière raison employée par Origène pour pousser Ambroise et Protoctèle vers le martyre est tirée du désir que notre âme éprouve naturellement de s'unir à Dieu, le seul être avec lequel elle a quelque rapport, puisqu'à son image, elle est raisonnable, intelligente et invisible de sa nature. « Pourquoi donc, ajoute-t-il, appréhendons-nous donc tant de nous débarrasser de ce corps corruptible qui appesantit l'âme, l'abat par la multiplicité des soins dont elle l'agite, et l'empêche d'aller jouir avec Jésus-Christ des délices du ciel et du repos qui doit nous rendre heureux? » Il raisonne longtemps sur ce thème, et il conclut ainsi son traité : « Je désire ardemment que mes avis vous soient utiles pour le combat que vous allez soutenir. Mais si, dans l'état où vous vous trouvez, une connaissance plus étendue des mystères de Dieu vous les fait regarder comme puérils et méprisables, j'en serai ravi. Mon dessein n'est pas que vous leur deviez la couronne du martyre, mais que vous parveniez, par quelque moyen que ce soit, à la mériter. Dieu veuille que ce qu'il y a de plus excellent et de plus divin vous y conduise; et vous y arriverez infailliblement si vous y marchez guidés par le Verbe, qui est la sagesse de Dieu. » Cependant Ambroise et Protoctèle n'acquirent dans cette persécution que le titre de confesseurs.

Lettres.—Le zèle d'Origène suffisait à tout, et sa correspondance s'étendait de toutes parts. Eusèbe avait réuni plus de cent de ses *lettres*, célèbres alors par les matières qu'il y traitait. Il ne nous en reste que deux; l'une adressée à saint Grégoire le Thaumaturge, pour l'exhorter à l'étude de l'Ecriture sainte, et dans laquelle il lui conseille de demander à Dieu, par de ferventes prières, l'intelligence des passages qui lui paraissaient obscurs et embarrassés; la seconde est adressée à Jules Africain; et voici à qu'elle occasion.

Dans un séjour rapide qu'il fit à Nicomédie, en 228, Origène eut une conférence sur les matières de la religion avec un nommé Bassus. Il lui arriva, pendant la discussion d'appuyer ses raisonnements sur l'autorité de l'histoire de Suzanne. Témoin de la conférence, Jules Africain, qui ne reconnaissait point l'authenticité de cette partie de la prophétie de Daniel, n'en témoigna rien alors; mais quelque temps après, il écrivit à Origène, pour lui marquer son sentiment et les raisons qu'il avait de regarder cette pièce comme fausse et supposée. Nous possédons encore cette lettre, écrite en grec, ainsi que la réponse qu'y fit Origène. Elles sont l'une et l'autre un témoignage du savoir et de la modération de leurs auteurs, et on peut les regarder comme un beau modèle de la charité chrétienne, que l'on doit observer dans ces disputes qui s'élèvent de temps en temps dans l'Eglise sur divers points de critique et de discipline.

La lettre d'Africain est fort courte. Les raisons dont il se sert pour montrer que l'histoire de Susanne est fausse et supposée sont : 1° que Daniel n'a jamais prophétisé par inspiration, mais toujours par vision. Or c'est par inspiration qu'on le fait prophétiser dans l'histoire de Suzanne, puisqu'il est écrit que lorsque l'on conduisait cette vertueuse femme à la mort, le Seigneur suscita l'esprit d'un jeune enfant, nommé Daniel, qui cria à haute voix, que la sentence prononcée contre elle était injuste. 2° La manière dont cet enfant reprend les vieillards, qui avaient accusé et condamné Suzanne, ne se ressent point de la gravité ordinaire des Ecritures. 3° L'allusion ou le jeu de mots qui se trouve dans ce récit prouve qu'il a été écrit originairement en grec, et non en hébreu; ainsi il ne peut trouver place parmi les livres de l'Ancien Testament, qui tous ont été traduits de l'hébreu en grec. 4° Il est hors de toute apparence que, pendant leur captivité, les Juifs aient eu le droit de juger à mort, et surtout de condamner la femme de leur roi Joachim. 5° On ne conçoit pas davantage d'où venait à ce roi les vastes jardins et les spacieux édifices dont il est parlé dans l'histoire de Suzanne. 6° Cette histoire, pas plus que celle de Bel et du dragon, ne se trouvent nulle part dans les exemplaires des Juifs. 7° La citation empruntée au livre de l'*Exode* prouve suffisamment que cet épisode, introduit dans le livre de *Daniel*, n'est point de lui, puisque, dans aucun des livres de l'E-

criture, on ne trouve qu'un prophète se soit servi des propres termes d'un autre prophète qui aurait écrit avant lui. 8° Enfin le style diffère essentiellement de celui que l'on remarque dans le livre de *Daniel*.

Quoique Origène ne trouvât pas à Nicomédie assez de loisir pour examiner à fond toutes les difficultés que Jules Africain lui proposait dans sa lettre, cependant il ne laisse pas de les aborder toutes dans sa réponse, et d'en montrer le peu de solidité, sans néanmoins s'astreindre à suivre l'ordre des objections, qui lui avaient été présentées par l'auteur. A la première, il répond que, suivant le témoignage de saint Paul, *Dieu ayant parlé autrefois à nos pères, en différentes occasions et de différentes manières, par chacun de ses prophètes* (*Hebr.* I, 1), c'est-à-dire, tantôt par inspiration et tantôt par vision, on ne doit pas être surpris que la même chose soit arrivée à Daniel. A la seconde, après une réprimande charitable à l'adresse d'Africain, Origène lui répond que la manière dont il avait présenté son objection ne sentait ni la gravité d'un Chrétien ni le respect que chacun doit à tout ce qui est reçu par l'Eglise. S'il était permis de traiter avec raillerie ce qu'elle nous propose, il y aurait plus de sujet de s'égayer ainsi, à propos de l'histoire des deux femmes qui se disputaient un enfant devant Salomon. Quant à la troisième difficulté, fondée sur l'allusion qui existe entre les deux mots grecs employés par le traducteur, et dont l'un marque l'arbre sous lequel un des vieillards disait avoir trouvé Suzanne, et l'autre, le supplice auquel ce calomniateur fut condamné, Origène la résout en disant, que l'interprète grec a conservé dans sa propre langue les mêmes rapports que ces termes avaient dans l'hébreu ou dans le chaldéen; ce qu'il confirme par plusieurs passages de l'hébreu où l'on trouve de semblables allusions; et à cette occasion, il cite ses *Hexaples*.

Sur la quatrième objection, il montre qu'il n'y a aucune absurdité à soutenir que les Juifs obtinrent du roi de Babylone la permission de juger leurs criminels selon la loi, comme ils l'ont obtenue plus tard des empereurs romains dont ils étaient sujets et tributaires. Il rapporte, comme un fait dont il est le témoin tous les jours, que de son temps les Juifs avaient un chef ou etnarque qui tenait de l'empereur un pouvoir qui s'étendait quelquefois jusqu'à prononcer des condamnations à mort. On voit aussi que, pendant la captivité, plusieurs israélites possédaient de grands biens et occupaient des places et des emplois considérables dans l'Etat, et il cite entre autres Tobie, Achiacarus, Mardochée et Néhémie. Cet exemple lui semble suffisant pour résoudre la cinquième objection, parce qu'il n'est pas plus difficile de croire que des princes étrangers aient accordé un jardin spacieux au roi Joachim, que des emplois importants à plusieurs autres personnages de la même nation.

Il traite la sixième objection avec plus d'étendue, parce qu'elle attaquait non-seulement l'histoire de Suzanne, de Bel et du dragon, mais encore plusieurs autres parties de l'Ecriture, et en particulier le livre d'Esther, qui se trouve dans les exemplaires grecs de toutes les Eglises de Jésus-Christ, et qui ne se lit nulle part chez les Hébreux. « Prenons garde, en supprimant ces passages, dit-il à Africain, d'imposer à nos frères l'obligation de rejeter des livres sacrés généralement reçus par toutes les Eglises, et de flatter les Juifs en leur laissant croire qu'ils sont les seuls qui possèdent les Ecritures intactes et pures de tout mensonge. La Providence divine, qui a donné à toutes les Eglises de Jésus-Christ les moyens de s'édifier par les saintes Ecritures, leur aurait-elle refusé l'avantage de les lire dans leur pureté? Ce serait indigne du Sauveur qui a répandu son sang pour elles et qui les a rachetées par sa mort. Dieu ne dit-il pas, par la voix du Sage : *Vous ne changerez point les bornes éternelles qui ont été posées par vos pères.* (*Prov.* XXII, 28.) Ce n'est pas, dit Origène, que je refuse d'examiner les Ecritures des Juifs, et de les conférer avec les nôtres. J'ose affirmer que je l'ai fait autant que personne; j'ai examiné les différences qui existaient entre leurs éditions; j'ai approfondi autant que possible la version des Septante, de peur que l'on ne m'accuse de vouloir en imposer à toutes les Eglises qui sont sous le ciel et donner ainsi prétexte de calomnier les exemplaires les plus célèbres à l'égal des plus communs. Nous nous appliquons encore à étudier les exemplaires des Juifs, afin que, lorsque nous disputons avec eux, nous puissions leur citer textuellement les passages de leurs livres et leur ôter tout prétexte de mépriser les fidèles ou de se moquer de ces gentils convertis au vrai Dieu, en leur reprochant d'ignorer les vérités contenues dans leurs Ecritures. Origène ajoute que l'histoire de Suzanne et des vieillards qui l'avaient calomniée n'était pas inconnue des Juifs, et il montre, par plusieurs passages de l'Evangile de saint Matthieu, de l'*Epître* de saint Paul *aux Hébreux*, et des *Actes des apôtres*, que ce peuple avait connaissance d'un grand nombre d'autres faits qui ne sont pas écrits dans les livres de l'Ancien Testament. D'où il conclut qu'il les en avait retranchés pour faire perdre la mémoire des événements qui leur étaient les plus honteux, comme l'histoire de Suzanne et les meurtres qu'ils avaient commis sur la personne des prophètes, dont aucun n'avait échappé à leur cruauté.

En répondant à la septième objection, il se montre surpris qu'un homme aussi perspicace que l'était Jules Africain n'ait pas remarqué ce qui n'est pas même ignoré des plus simples, savoir, que souvent un prophète emprunte les paroles d'un autre prophète, et il en rapporte plusieurs exemples tirés des prophéties d'*Isaïe*, de *Michée*, de *Jérémie* et du livre des *Psaumes*. Pour réfu-

ter la huitième objection, il se contente de remarquer que le style de l'histoire de Suzanne ne lui paraît point différer de celui de Daniel dans le reste de son livre. A la fin de sa lettre, il observe qu'Ambroise, qui était alors près de lui, l'avait aidé à la composer, et qu'il l'avait même relue et corrigée. Il salue Africain au nom de ce disciple, de Marcelle, sa fidèle compagne, et de leurs enfants, ainsi qu'au nom d'Anicet, qui nous est inconnu. Il le prie de saluer de sa part le pape Apollinaire. Il y a toute apparence qu'il appelait ainsi l'évêque de Nicopolis en Palestine, chez lequel Jules Africain faisait sa résidence habituelle.

Nous avons un fragment d'une autre lettre d'Origène, dans laquelle il parle avec avantage de l'ardeur qu'Ambroise montrait pour l'étude; deux autres fragments d'une lettre qu'il écrivit à ses amis d'Alexandrie, vers l'an 231 ou 232, pour se plaindre de ce que l'on avait corrompu ses écrits et qu'on lui en avait même supposé un dont il n'était pas auteur. Eusèbe rapporte un fragment d'une autre lettre, dans laquelle Origène se justifiait contre ceux qui le blâmaient d'avoir consacré trop de temps à l'étude de la philosophie. Vers l'an 236, il en écrivit une au Pape Fabien et à d'autres évêques, pour se justifier de certaines erreurs qu'on lui imputait, et pour montrer qu'il ne s'était éloigné en rien de la pureté de la foi. Il en avait adressé une à l'empereur Philippe et à sa femme Sévéra, qui étaient parvenus au pouvoir en 243. Origène redressait l'hérésie partout où elle se montrait. Il se signala principalement contre celle que Bérylle, évêque de Bostres en Arabie, avait répandue touchant les mystères. Il le força publiquement à la reconnaître, et l'on voyait encore, du temps d'Eusèbe, c'est-à-dire, plus de cent ans après, les décrets du concile assemblé à ce sujet, ainsi que les conférences qu'Origène avait eues avec Bérylle en présence de l'Eglise qu'il gouvernait. On lit dans le Catalogue de saint Jérôme qu'il en avait écrit une à Tryphon, son disciple, et Eusèbe fait mention de quelques autres, dans lesquelles Origène donnait une relation exacte des supplices qu'on lui avait fait endurer pendant la persécution de Dèce. Ses autres lettres sont perdues. Nous n'en connaissons ni le sujet, ni même le nom des personnes à qui elles étaient adressées.

Ouvrages perdus. — Origène nous apprend lui-même qu'il avait fait un *Traité sur le libre arbitre*. Saint Anselme, de Laodicée, lui en attribue un autre *Sur la Pâque*, en ajoutant qu'il était très-versé dans la science du calcul. Ces deux ouvrages ne sont pas venus jusqu'à nous, non plus que le *Monobiblia*, ni l'explication des noms propres du Nouveau Testament, que saint Jérôme compte au nombre des écrits d'Origène, et qui n'est peut-être pas différent de celui où il donnait une explication de toutes les mesures marquées dans l'Ecriture. Saint Pamphile et saint Epiphane disent qu'Origène a confondu par ses écrits toutes les hérésies, et Théodoret, qui affirme la même chose, remarque en particulier qu'il a écrit contre Simon et Ménandre, contre Basilide, Valentin et Hermogène, contre les encratites, contre Marcion, contre les nazaréens, les elcésaïtes et les nicolaïtes. Mais il est difficile de juger si ces Pères attribuent à Origène des traités exprès contre chacun de ces hérésiarques, ou s'ils parlent seulement de divers passages de ses écrits dans lesquels il les a combattus. Théodoret remarque encore que l'on attribuait à Origène un livre contre Artemas et les théodotiens, intitulé le *Petit labyrinthe;* mais il ajoute que le style prouvait clairement que ce livre était supposé. Nicéphore est le seul qui prête à Origène des traités particuliers pour réfuter Porphyre et un certain Marcel de Galatie. Nous ne dirons rien de la conférence qu'il eut avec Bassus, parce qu'il n'est pas sûr qu'il l'ait mise par écrit. Il écrivit celle qu'il eut avec un hérésiarque de la Palestine, et avec Bérylle de Bostres; mais elles sont perdues, de même que le *Dialogue* contre Candide, de la secte des valentiniens. Mabillon assure que l'on conserve à Florence un traité d'Origène contre toutes les hérésies, mais qu'il est imparfait. Nous avons perdu aussi les dix livres de Stromates, qu'il avait composés à l'imitation de saint Clément d'Alexandrie. Saint Jérôme range cet ouvrage au nombre de ceux qui renferment le plus d'erreurs, principalement sur la résurrection, ce qui était cause que personne n'osait le traduire. Ce fut également à Alexandrie qu'il composa ses deux livres *sur la Résurrection*. Il les cite dans son *Commentaire sur les Lamentations*, et il en a transcrit quelque chose dans son *livre des Principes*. Saint Pamphile rapporte quelques passages de ces deux livres pour justifier la doctrine d'Origène sur la résurrection. Il écrivit encore deux dialogues sur la même matière. Saint Jérôme fait allusion au second de ces dialogues dans ses livres contre Rufin. Origène, dans le second tome de ses *Commentaires sur saint Jean*, semble promettre un *Traité de l'âme* dans lequel il se proposait de discuter son origine, sa propagation; d'examiner ce que l'on disait de la métempsycose et de résoudre plusieurs autres questions sur cette matière; mais il ne paraît pas qu'il ait exécuté ce projet, et saint Pamphile affirme même positivement le contraire.

Peri archôn. — On comprendra pourquoi nous avons interverti l'ordre habituel de notre analyse pour parler en dernier lieu de cet ouvrage, qui a fait douter de la foi de son auteur.

Les erreurs que l'on a reprochées à Origène se trouvaient principalement dans son livre intitulé *Peri archôn*, c'est-à-dire, traité des principes qui servaient d'introduction à la théologie. L'auteur, tout rempli de la philosophie de Platon, en avait pris quelques aperçus spécieux qu'il avait fait entrer dans son ouvrage. Nous ne l'avons que de la version de Rufin, qui l'a corrigé tant qu'il a pu; mais, quoiqu'il déclare en

avoir retranché tout ce qui lui paraissait contraire à la doctrine catholique, et particulièrement au dogme de la Trinité, on ne laisse pas cependant d'y lire encore des opinions singulièrement hasardées, et qui ne se trouvant justifiées par aucune tradition ecclésiastique connue, ont été universellement rejetées, malgré la grande autorité de l'auteur. Dans ce traité, Origène prétend saper par la base et renverser par leurs fondements les hérésies de Valentin, de Marcion et autres semblables novateurs, qui, pour expliquer la cause du mal, avaient imaginé deux principes et prétendaient qu'il existait des esprits, et, par conséquent, des hommes de deux natures différentes, les uns essentiellement bons, les autres essentiellement mauvais. Origène établit, au contraire, qu'il n'y a que Dieu qui, de sa nature, soit bon et immuable; que toute créature est sujette au changement et capable du bien et du mal; que la cause du mal est l'imperfection de la créature raisonnable, qui usant mal de sa liberté, déchoit, par sa faute, de la perfection de son origine.

Il pose donc pour fondement à cette vérité le libre arbitre, qu'il prouve solidement, et par la raison et par l'Ecriture, en s'appliquant à répondre en même temps à tous les passages dont les hérétiques abusaient pour le combattre. Mais on peut dire qu'il outre les conséquences de ses raisonnements, car il prétend que l'inégalité entre les créatures n'est que l'effet de leur mérite. Selon lui, avant toute matière, Dieu a créé un certain nombre d'esprits égaux, qui, la plupart, ont failli, et, selon les degrés de leurs fautes, ont été attachés à divers corps créés tout exprès pour les punir; de sorte que, de purs esprits qu'ils étaient, ils sont devenus les âmes des anges, des astres ou des hommes. En effet il pense, avec Tertullien, que les anges sont composés d'âme et de corps très-subtils, et appliqués, suivant leurs mérites, à différents ministères. Il soutient également que les astres sont animés et servent de palais à des esprits moins coupables que ceux qui habitent la terre. De tous les esprits, celui qui, dès le commencement, s'est attaché à Dieu d'une manière plus parfaite et a mérité, par son amour, de lui être uni intimement et pour n'en être jamais séparé, c'est l'âme de Jésus-Christ. Tous les esprits sont sujets à changer de bien en mal et de mal en bien; la félicité même des bienheureux ne les rend pas impeccables, dans la crainte qu'ils n'attribuent ce don à eux-mêmes plutôt qu'à Dieu. D'ailleurs, le démon même, sa mauvaise volonté étant détruite, cessera un jour d'être l'ennemi de Dieu, afin que Dieu soit tout en tous. Mais cela n'arrivera qu'après une longue période de siècles; car à ce monde en succédera un autre, puis un autre, et puis d'autres encore, comme il en exista également plusieurs autres avant sa création. Il n'y a même jamais eu de temps sans monde, et il n'y en aura jamais, parce que Dieu ne saurait rester oisif.

Origène, comme nous l'avons dit, avait puisé ces opinions dans la philosophie platonicienne qu'il possédait à fond. Il en avait emprunté entre autres ce principe spécieux, que les peines sont entièrement médicinales, et n'ont d'autre but que la correction de celui qui les souffre, et qui lui paraissait plus propre à concilier la justice de Dieu avec sa bonté, que le système qui admet des peines éternelles. Toutefois il n'avance rien qu'il ne l'appuie de quelque passage de l'Ecriture, mais en l'interprétant dans un sens détourné. Du reste, il distingue très-bien les trois sens de l'Ecriture, c'est-à-dire, le sens littéral ou grammatical, le sens allégorique ou figuré, et le sens mystique ou moral. Il expose les erreurs dans lesquelles sont tombés les Juifs et les hérétiques, en prenant trop à la lettre des expressions figurées, et il fait très-bien ressortir les fausses interprétations de ceux qui ont voulu trouver des mystères partout. Mais il se trompe souvent dans l'application de ces règles, et accorde trop lui-même au sens mystique, aux dépens du sens littéral. Voilà un aperçu des principales erreurs d'Origène. On les trouve tellement renfermées dans son *Traité des principes*, qu'on peut dire qu'elles font corps avec le livre, et qu'elles forment le principal dessein de l'ouvrage. Malheureusement elles trouvèrent des sectateurs qui, les appuyant de la grande réputation d'Origène, causèrent, dans la suite des siècles, de grands troubles dans l'Eglise.

« Il est vrai, ajoute l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique*, qu'Origène n'avance ces principes que comme des opinions, en doutant et en les soumettant au jugement du lecteur. Il expose d'abord la foi de l'Eglise catholique, et ce qu'elle enseigne universellement. Il traite le reste comme des questions problématiques, sur lesquelles il propose ses pensées avec une grande modestie. C'est ainsi qu'il peut être excusé sur les opinions qui sont constamment de lui; car il y en avait d'autres qu'il désavouait absolument, se plaignant que les hérétiques eussent falsifié ses ouvrages. »

En effet, on voit dans l'*Apologie de Rufin*, qu'Origène, sur ce dernier point, s'expliquait ainsi dans une de ses *lettres* : « Un certain hérésiarque, après que nous eûmes disputé en présence de plusieurs personnes, prit la relation des mains de ceux qui l'avaient écrite, y ajouta, en retrancha et y changea ce qu'il voulut, faisant paraître, sous mon nom, ce qu'il avait écrit lui-même pour m'insulter. Nos frères de Palestine en furent indignés, et m'envoyèrent un homme à Athènes pour avoir l'original. Je ne l'avais ni vu, ni relu, et je l'avais tellement négligé, que j'eus peine à le trouver. Je l'envoyai toutefois, et je prends Dieu à témoin, qu'ayant été trouver celui qui avait falsifié cet écrit, comme je lui demandai pourquoi il l'avait fait, il me répondit, comme pour me satisfaire, qu'il avait voulu orner et corriger notre dispute. Voyez quelle correction !

C'est ainsi que Marcion ou Appelles, son successeur, ont corrigé les *Evangiles de saint Paul.* » Il ajoutait : « A Ephèse encore, un autre hérétique m'ayant vu et n'ayant voulu, je ne sais pourquoi, ni conférer avec moi, ni même ouvrir la bouche en ma présence, écrivit ensuite une confession telle qu'il lui plut de la faire, et l'envoya, sous son nom et sous le mien, à ses disciples de Rome, comme je l'ai appris. Je ne doute pas qu'il ne l'ait envoyée également en d'autres lieux ; il m'insultait même à Antioche, avant que j'y vinsse, en faisant courir sa prétendue conférence ; mais, quand j'y fus, je le convainquis en présence de plusieurs témoins, » etc., etc.

Rien donc ne peut plus permettre d'élever le moindre doute sur la pureté des doctrines et la véracité des faits contenus dans les ouvrages d'Origène, tels que ses disciples, ses contemporains, et les Pères de l'Eglise (2), ses successeurs, nous les ont conservés et transmis. En les lisant, on s'étonnerait sans cesse de la profondeur des aperçus, de l'élévation des pensées et de la sagesse des décisions sur toutes les questions qui agitaient alors l'Eglise naissante, si l'on ne se rappelait qu'Origène était animé de l'Esprit de Dieu, qui lui avait été pleinement accordé pour contribuer à la fondation et à la perpétuité de cette Eglise. La beauté des discours égale la solidité des raisonnements, et la foi, aussi vive que sincère, répandue dans tous ses ouvrages, leur donne une force à laquelle le sophisme et l'incrédulité ne sauraient résister. On remarque dans tous ses écrits une modestie et une douceur admirables, un esprit élevé et sublime, un savoir vaste et profond et une érudition très-étendue. D'ailleurs, les mœurs de ce grand homme étaient d'une pureté angélique. Il avait un zèle ardent pour répandre les vérités et la morale de l'Evangile ; il ruina sa santé à force de veilles, de jeûnes, de mortifications de toutes sortes ; et, encore qu'il serait vrai qu'il eût donné dans quelques erreurs, on peut dire que ce fut contre son intention, et pour répondre avec plus de succès aux difficultés des manichéens. Le P. Halloix, jésuite, et plusieurs autres écrivains célèbres, ont publié sa justification. Pour ceux qui ne la trouveraient pas complète, nous nous contenterons seulement d'ajouter qu'il est constant qu'Origène n'a jamais soutenu aucune erreur, avec opiniâtreté et contre les décisions de l'Eglise. La plus ample édition de ses œuvres, publiée par le bénédictin dom Charles de La Rue, en cinq volumes in-folio, a été reproduite dans le *Cours complet de Patrologie.*

A la vue de ces sublimes et primitifs ouvrages, composés presque aux sources du christianisme, il faut remarquer d'abord que leurs auteurs, ces confesseurs de la vérité, semblent avoir été au devant de toutes les difficultés, de toutes les objections, de toutes les dissidences que l'esprit d'orgueil et de controverse des siècles postérieurs a voulu élever contre la religion et dans le sein de l'Eglise catholique. Il n'y a pas un mystère dans les actes, pas une obscurité dans les textes, pas une cérémonie dans le culte, qu'Origène et les autres Pères de l'Eglise n'aient expliquée et justifiée. La création, la révélation, la Trinité, l'Incarnation du Verbe, la présence du Saint-Esprit, les sacrements, le baptême, la communion, le célibat ecclésiastique, les signes et les symboles chrétiens, l'interprétation téméraire des Livres sacrés, la hiérarchie et l'autorité de l'Eglise, enfin tout ce qui, depuis cette époque de lumière et de foi, a été l'objet des discussions les plus subtiles et des dissensions les plus affligeantes, avait été pénétré, éclairci et décidé par le génie, la science, l'esprit de vérité et de piété des disciples, des compagnons et des premiers successeurs des apôtres.

Et lorsque, de ce point de vue, on suit le déroulement du christianisme jusqu'aux temps les plus modernes, et qu'on voit encore aujourd'hui l'Eglise catholique observer avec la même exactitude, tous les dogmes et tous les rites si merveilleusement établis par ceux dont la mission et le droit ne peuvent être contestés ; lorsqu'on voit, malgré les sophismes et les persécutions, cette Eglise toujours unie dans le maintien de la doctrine et de la discipline, ne s'écarter, sur aucun point, des préceptes et des décisions proclamés, au temps du Verbe vivant et conservés jusqu'à nos jours, par des docteurs admirables, des martyrs, des saints et des conciles, on ne peut douter que l'Eglise catholique ne possède, par les livres et les traditions, toutes les vérités de la religion chrétienne. L'ignorance, l'aveuglement, l'obstination, la mauvaise foi, ou le sentiment plus déplorable encore de l'intérêt humain, peuvent seuls le contester où le méconnaître. Pour s'en convaincre, il suffit, en effet, de lire les Pères de l'Eglise, puis de consulter les livres que les évêques catholiques ont admis sous l'autorité des conciles et des Papes ; puis d'examiner si les doctrines et les rites ne sont pas, selon les mouvements séculaires, le

(2) Ce fut le sujet de la querelle qui s'éleva entre Rufin et saint Jérôme, et dont nous avons rendu compte dans l'article consacré à ce Père, au tome III de cet ouvrage, depuis la col. 844-857.

Sans prendre ici aucun parti contre l'un en faveur de l'autre, nous pensons qu'il y a moyen de les concilier tous les deux, en disant que saint Jérôme avait raison de poursuivre à outrance les erreurs qu'il découvrait sous le nom d'Origène, comme aussi Rufin, de son côté, n'avait pas tort de travailler à en défendre sa mémoire, en les rejetant sur le compte des hérétiques qui avaient interpolé ses ouvrages. Cette opinion, que du reste nous ne prétendons point imposer à nos lecteurs, nous semble résulter des deux fragments de la lettre citée plus haut, et qui répond, du moins en partie, au défi que le solitaire de Bethléem lançait à son adversaire.

culte et les dogmes prescrits, recommandés et indiqués par l'Esprit-Saint, dont les apôtres, les martyrs, les pontifes et les assemblées, ont toujours été remplis. Celle des communions chrétiennes qui peut le mieux justifier de l'héritage et de l'obéissance apostoliques, celle-là, sans doute, est la communion hors de laquelle tout est erreur et danger.

Tel est surtout le fruit que l'on peut tirer de la lecture et de l'étude des Pères de l'Eglise. Nous nous sommes placés, dans les réflexions qui précèdent cet article, dans cette situation de croire que, comme nous, chacun cherchait la vérité. C'est à ces sources qu'il faut puiser, et ces sources sont visibles à tous, dans la *Bible*, les *Evangiles* et les docteurs de la foi qui en sont inséparables. Ce que l'Eglise croyait, enseignait et pratiquait il y a quinze siècles et dans les trois siècles antérieurs, l'Eglise catholique le croit, l'enseigne et le pratique encore aujourd'hui. On néglige trop les saints Pères ; on ne consulte pas assez la tradition catholique. Qu'on les étudie et qu'on juge.

OROSE (Paul), autant qu'on en peut juger par les écrits qu'il nous a laissés, avait l'esprit vif, parlait aisément et avec éloquence et n'était pas moins versé dans les affaires de la religion que dans la science de l'histoire. Il était Espagnol de naissance, et, suivant toute vraisemblance, originaire de Tarragone, ville située sur la Méditerranée. Comme il était encore jeune, vers l'an 409 son pays fut exposé aux incursions des Vandales et des Alains ; il ne vit d'abord arriver ces barbares qu'avec effroi, mais il sut adoucir leur cruauté par son humble soumission et mettre sa foi à l'abri des piéges que lui tendait leur infidélité. Malgré la douleur que lui causait le ravage de sa patrie, il fut bien plus affligé encore, lorsqu'il vit l'Eglise d'Espagne combattue par diverses erreurs, et en particulier par celle des priscillianistes : car, outre la piété dont il faisait profession, Orose était plein de zèle pour l'orthodoxie. Vers le même temps, deux Espagnols, nommés l'un et l'autre Avitus, rapportèrent, l'un de Rome et l'autre de Jérusalem, les ouvrages du rhéteur Victorin contre les Ariens, et le *Livre des principes* d'Origène, traduit par saint Jérôme. Ces écrits qui, sur plusieurs points du dogme catholique, renfermaient la vraie croyance, contenaient aussi quelques erreurs, surtout le *Livre des principes ;* de sorte qu'ils ne servirent qu'à exciter de nouveaux troubles dans l'Eglise d'Espagne. Orose, brûlé du désir de combattre ces erreurs, quitta son pays et passa en Afrique pour apprendre, à l'école de saint Augustin, ce qu'il avait besoin de savoir sur les matières contestées. Il était prêtre, à cette époque, et partout sur son passage il fut reçu à cœur ouvert et comme un compatriote. Il exposa à saint Augustin le sujet de son voyage, mais sans lui présenter d'abord de mémoire détaillé sur les difficultés dont il venait demander la solution. Il le fit plus tard, en insistant particulièrement sur les hérésies de Priscillien et d'Origène. Le saint évêque d'Hyppone lui répondit par son écrit intitulé : *Contre les priscillianistes et les origénistes*, et lui conseilla d'aller en Palestine consulter saint Jérôme. Il obéit et trouva le saint anachorète occupé à réfuter les pélagiens. Il demeura quelque temps auprès de lui, uniquement attentif à profiter des exemples d'un aussi grand modèle. Il croyait bien y vivre caché, comme un pauvre et un inconnu, lorsqu'il fut appelé par les prêtres de Jérusalem, pour assister à la conférence qui s'y tint en 415, au sujet de l'hérésie de Pélage qui faisait alors beaucoup de bruit en Palestine. Jean de Jérusalem, qui présidait cette assemblée, fit asseoir Orose parmi les prêtres, et à leurs prières il exposa en peu de mots comment Célestin, dénoncé aux évêques réunis à Carthage, y avait été entendu et condamné. Il ajouta que saint Augustin travaillait à réfuter un livre de Pélage, et exposa plusieurs autres particularités que nous avons rapportées ailleurs, ainsi que la conclusion de cette conférence.

Le 13 septembre suivant, jour de la Dédicace, Orose se rendit à Jérusalem pour assister l'évêque Jean à l'autel, suivant la coutume. Mais celui-ci, au lieu de lui rendre son salut, lui demande : « Que venez-vous faire avec moi, vous qui avez blasphémé ?— Qu'ai-je dit, répliqua Orose, que l'on puisse qualifier de blasphème ? — Je vous ai entendu dire, poursuivit l'évêque, que, même avec le secours de Dieu, l'homme ne peut être sans péché. » Orose prenant à témoin les prêtres et les autres personnes présentes, protesta contre l'imputation d'avoir tenu un tel discours. « Comment, ajouta-t-il, l'évêque qui est Grec et ne comprend point ma langue a-t-il pu m'entendre, moi qui ne parle que latin ? il aurait dû m'avertir paternellement, et au moment même où il m'entendit proférer de telles paroles ?» Cependant, quoique l'évêque Jean ne fût pas recevable à lui adresser ces reproches, plus de quarante jours après la clôture de la conférence, Orose crut devoir saisir l'occasion que la Providence lui offrait de réprimer les insolences des hérétiques. Il écrivit donc une *Apologie* où, tout en défendant son innocence contre la calomnie de l'évêque de Jérusalem, il faisait voir l'impiété de l'hérésie de Pélage. Orose quitta la Palestine vers le printemps de l'année 416. Saint Jérôme le chargea de sa réponse aux lettres de saint Augustin, sur les questions de l'origine de l'âme et de l'égalité des péchés. Il y a apparence que ce fut lui aussi qui lui remit les dialogues du pieux solitaire, puisque le saint docteur le cite dans sa lettre à Orcanus, écrite quelque temps après. Il apporta encore des lettres de Héros d'Arles et de Lazare de Marseille, qui déploraient la présence de Pélage à Jérusalem, où il infestait plusieurs personnes du venin de son hérésie. De retour en Afri-

que, il trouva les évêques de la province de Carthage réunis en cette ville, et leur remit les lettres de Héros et de Lazare. Saint Augustin, à qui il rendit compte de son voyage, en lui remettant les écrits dont saint Jérôme l'avait chargé, l'engagea à écrire l'*Histoire générale du monde*, afin qu'elle pût servir de preuve à la *Cité de Dieu*, dont il écrivait alors le XIe livre. Orose ne put se refuser au désir de ce grand évêque; mais avant de commencer un ouvrage de cette importance, il s'embarqua pour l'Espagne. Les ravages des Goths ne lui ayant pas permis d'y aborder, il séjourna quelque temps à Mayole, aujourd'hui Mahon, ville de l'île Minorque. De là il revint en Afrique où il travailla à son histoire, qui ne fut achevée qu'en 417. C'est tout ce que l'on sait de Paul Orose qui, selon Gennade, florissait dans les dernières années du règne d'Honorius, mort au mois d'août 423. On ne dit pas qu'il ait survécu à ce prince.

Histoire générale du monde. — Ce travail, entrepris à la prière, ou plutôt, comme le dit Orose, par l'ordre de saint Agustin, est dédié à ce grand docteur et divisé en sept livres. Dans la préface, il expose les raisons qui nécessitaient, pour ainsi dire, la publication de cette histoire. Les païens oublieux, du passé, et se préoccupant encore moins de l'avenir, se prévalaient contre la religion chrétienne de la prise de Rome et des autres malheurs dont l'empire était menacé. Ils prétendaient que toutes ces calamités devaient être imputées à la croyance en Jésus-Christ. Le culte d'un seul Dieu avait fait négliger le culte des idoles. Orose répond à cette objection, en rapportant dans son histoire tous les événements funestes arrivés dans les différentes parties du monde, avant la venue de Jésus-Christ; les guerres, les contagions, les famines, les tremblements de terre, les débordements de rivières, les incendies, les grêles, les crimes les plus inouïs, et tous les autres événements tragiques rapportés par les écrivains sacrés et profanes. Par ce détail, on pouvait s'assurer si ces sortes de catastrophes s'étaient multipliées dans une proportion plus effrayante, depuis l'avénement de Jésus-Christ qu'auparavant. Orose remarque encore qu'il avait entrepris ce travail aux instances de Julien, diacre de Carthage, qui l'avait probablement pressé, par l'ordre de saint Augustin. Mais, avant de le rendre public, il le soumit au jugement de ce Père, le priant même de le supprimer entièrement, s'il ne le jugeait pas digne de voir le jour. Ce grand évêque l'approuva, sans doute : et l'on voit cet ouvrage cité par l'auteur du *Livre des promesses*, qui vivait dans le même siècle qu'Orose, et qui le qualifie d'homme très-docte. Gennade, qui parle avec éloge de cette *Histoire*, dit que l'auteur y réfute solidement les calomnies des païens et qu'il montre, par la description qu'il fait des calamités, des misères, des troubles, des guerres qui ont affligé tous les siècles, que l'empire romain doit sa conservation non à sa puissance, mais à la religion chrétienne, et que la paix dont il jouissait en cette année-là était due à la liberté avec laquelle on adorait le vrai Dieu. L'*Histoire* d'Orose fut non-seulement approuvée dans le concile de Rome, sous le pape Gélase, mais on y loua sa concision, et on le comprit au nombre des livres dont la lecture était nécessaire pour repousser les calomnies des païens. Cependant on y relève quelques fautes de chronologie qui n'ont échappé à l'auteur que parce qu'il n'avait pu consulter les historiens grecs que dans des traductions. On remarque aussi qu'il ne s'accorde pas toujours avec lui-même, dans sa manière de compter les années de Rome.

Presque tous les auteurs grecs et latins qui ont entrepris de transmettre à la postérité les actions des rois et des peuples, ont commencé leur histoire à Ninus, fils de Bélus, roi des Assyriens, dans la persuasion que le monde n'avait point eu de commencement, et que, jusqu'à Ninus, les hommes avaient vécu comme les bêtes, sans aucune forme de gouvernement. Orose commence la sienne à la prévarication du premier homme, c'est-à-dire trois mille cent quatre-vingt-quatre ans avant le règne de Ninus, sous lequel Abraham vint au monde. Il compte, depuis la naissance de ce patriarche jusqu'à César-Auguste, ou jusqu'à la naissance de Jésus-Christ, qui naquit la quarante-deuxième année du règne de ce prince, deux mille quinze ans. Comme il ne connaissait que trois parties du monde, il borne sa narration à ce qui s'y est passé, et rapporte les divers événements arrivés dans les provinces et les villes dont ces trois parties sont composées. Le premier livre de son *Histoire* commence à Adam et finit à la fondation de Rome. Il la met quatre cent quatorze ans après la ruine de Troie, dans la sixième olympiade, et raconte de suite, dans le second livre, ce qui s'est passé dans la république romaine jusqu'à la prise de Rome par les Gaulois, qui en furent les maîtres pendant six mois, la brûlèrent et réduisirent en captivité tous ses habitants. Il conduit le troisième livre jusqu'à la fin de la guerre de Macédoine. Il commence le quatrième par le récit de celle de Pyrrhus, d'où il passe à la guerre punique. Il termine ce livre par la ruine de Carthage, arrivée cinq cent seize ans après la fondation de Rome, cinquante ans après la seconde guerre punique, et sept cents ans depuis sa propre fondation. Cette ville fut consumée par un feu de dix-sept jours, qui en pulvérisa toutes les pierres. Tous les habitants, excepté quelques-uns des principaux, furent réduits en servitude. Orose montre, dans son cinquième livre, que Rome ne s'est agrandie qu'aux dépens de l'univers. Il y parle du rétablissement de Carthage, qu'il place vingt-deux ans après sa destruction et six cent vingt-sept ans après la fondation de Rome. Dans son livre sixième, il rapporte les guerres que les Romains ont eues avec différents peuples, comme les

Gaulois, les Suèves, les Bretons, ainsi que la guerre civile entre César et Pompée.

Le livre septième commence à la naissance de Jésus-Christ, arrivée sept cent cinquante-deux ans après la fondation de Rome, et finit à l'an 417 : de sorte que cette histoire renferme le récit des principaux événements qui se sont accomplis dans le monde pendant une période de cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit ans. Il remarque dans ce dernier livre que, sur la relation que Pilate fit à Tibère des miracles opérés par Jésus-Christ, ce prince proposa au sénat de le mettre au rang des dieux; mais le sénat refusa, et publia au contraire un édit portant que tous les Chrétiens seraient chassés de Rome. Il donne pour raison de ce refus, que le sénat fut offensé de ce que l'on ne s'était pas d'abord adressé à lui, selon la coutume, pour statuer sur le culte que l'on devait rendre à Jésus-Christ. Il dit que Néron fut le premier qui décréta la peine de mort contre les Chrétiens, et qui ordonna une persécution dans toutes les provinces. Ce fut par ses ordres que saint Pierre et saint Paul furent mis à mort, l'un par le glaive, et l'autre par le supplice de la croix. Il ne doute pas que l'empereur Philippe, aussi bien que son fils, n'aient été Chrétiens, et qu'ils ne soient morts tous deux dans la profession du christianisme; mais en parlant du père il ne donne pas une haute idée de sa vertu, puisqu'il dit qu'il semblait n'avoir été Chrétien qu'afin que la millième année de Rome fût consacrée à Jésus-Christ plutôt qu'aux faux dieux. Ainsi il donne à l'empereur Constantin le titre de premier prince chrétien, quoiqu'il l'eût déjà accordé à Philippe. Il rapporte que le comte Théodore, père de l'empereur de ce nom, ayant été condamné à mort par envie et à cause de la valeur qu'il avait déployée contre les Maures, demanda à être baptisé à Carthage, pour la rémission de ses péchés, et qu'aussitôt qu'il eut reçu le sacrement de Jésus-Christ, il présenta avec fermeté sa tête au bourreau, tant était forte dans son âme l'espérance d'une vie meilleure et éternelle.

Apologie. — On trouve dans l'*Apologie* publiée sous le nom d'Orose le même style et le même génie que dans l'*Histoire du monde*, que personne ne lui conteste. Il faut ajouter que cette *Apologie* lui est attribuée dans divers manuscrits. Ceux qui ont exprimé quelques doutes sur son authenticité les ont fondés sur ce qu'à la suite de ce traité on trouve divers passages tirés mot à mot du livre *De la nature de la grâce*, de saint Augustin, qu'Orose ne pouvait pas avoir lu. Mais on convient aujourd'hui qu'ils ne font point partie de cette *Apologie*, avec laquelle du reste ils n'ont aucune liaison.

Orose la composa non-seulement pour défendre son innocence, que Jean de Jérusalem attaquait en l'accusant de blasphème, mais aussi pour montrer l'impiété de l'hérésie pélagienne. Il remarque qu'elle avait été combattue, même avant sa naissance, par saint Cyprien, saint Hilaire et saint Ambroise, dont la doctrine est entièrement contraire à celle de Pélage. Saint Augustin et saint Jérôme avaient aussi publié plusieurs écrits contre cet hérésiarque, mais sans le nommer. Ce qui l'engageait à se joindre à ces grands hommes, c'est qu'il voyait Pélage, comme Goliath, défier les serviteurs de Dieu, et leur reprocher depuis longtemps une lâche timidité, comme s'ils n'eussent osé l'attaquer ouvertement. Orose adressa son *Apologie* aux prélats, par où il semble entendre les prêtres de Jérusalem, avec lesquels il avait assisté à la conférence tenue en cette ville. Il rapporte ce qui s'y passa; puis, venant à l'accusation formée contre lui par l'évêque Jean, il proteste n'avoir jamais dit que l'homme, même avec le secours de Dieu, ne peut être sans péché. C'était là le blasphème dont l'évêque de Jérusalem l'accusait. Il prend Dieu à témoin, et les prêtres de cette assemblée, qu'il n'avait rien proféré de semblable, et laisse à Dieu le soin de juger si Jean avait cru trop légèrement l'erreur qu'il lui reprochait, ou s'il l'avait inventée par méchanceté, ou enfin s'il l'avait tirée de quelques mots mal entendus et mal compris; ce qui se pouvait faire, parce que cet évêque n'entendait pas le latin, la seule langue que parlât Orose. Il prend occasion de ce grief pour expliquer fort au long sa doctrine sur la nécessité de la grâce, ce qu'il fait d'une manière conforme à ce que saint Jérôme enseigne sur ce sujet; et il est probable qu'il lui avait communiqué cette *Apologie* avant de la rendre publique. Il appuie ce qu'il dit de la grâce d'un grand nombre de passages de l'Ecriture, et se moque de Pélage, qui avait osé avancer qu'il était sans tache et sans péché. Pour lui, il demeure d'accord que l'homme, avec le secours de la grâce, peut vivre sans péché; mais il soutient que cela n'est jamais arrivé et n'arrivera jamais, et que ce n'est point l'état de l'homme en cette vie. Toutefois, il est dit de Job qu'il était sans crime; et saint Paul, en parlant des qualités d'un évêque, marque également qu'il faut qu'il en soit exempt. Mais Orose distingue entre crime et péché. Le péché consiste dans la pensée; on connaît le crime par l'action. Il donne des preuves de la force de la grâce dans la conversion des gentils, et montre par divers passages que le libre arbitre ne peut faire le bien sans ce secours. Il conclut en prenant Jésus-Christ à témoin qu'il hait l'hérésie et non pas l'hérétique; mais, ajoute-t-il, à cause de l'hérésie j'évite l'hérétique, puisqu'après l'avoir repris il n'a pas voulu se corriger. S'il veut détester son erreur et la condamner de la bouche et de la main, je m'attacherai à lui par tous les liens de l'union fraternelle.

Autres écrits. — Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit ailleurs du Mémoire en forme de lettre qu'Orose présenta à saint Augustin, lorsqu'il était près de lui en Afrique, en 415. On lui a attribué un Commentaire sur les *Cantiques* et un *Traité*

des hommes illustres; mais on croit que ce dernier ouvrage est d'Honorius d'Autun, et l'autre d'un écrivain du même nom. L'*Histoire universelle* d'Orose a été imprimée six fois à Cologne, de 1502 à 1615, in-8°, et à Paris en 1574 et 1589, d'où elle est passée dans les *Bibliothèques des Pères* de Paris et de Lyon. On y trouve aussi son *Apologie*, qui fut imprimée encore avec la lettre que saint Jérôme adressa à Ctésiphon contre Pélage; Louvain 1558, Cologne 1572, et Paris 1639. Quant à son *Mémoire* sur les erreurs des origénistes et des priscillianistes, il se trouve dans les diverses éditions des œuvres de saint Augustin.

ORSISE (Saint). Orsise, d'abord moine de Tabenne, consentit, sur la prière de saint Athanase, à prendre la direction de ce monastère, après la mort de saint Théodore, arrivée en 367. C'était un homme dont la probité ne pouvait être égalée que par le zèle, et qui s'appliqua de toutes ses forces à gouverner saintement ses religieux. Dieu le seconda dans cette entreprise en lui accordant l'intelligence des saintes Ecritures. Il gouverna longtemps et en paix. Saint Antoine l'estimait beaucoup, et, en 348, il reçut avec distinction deux de ses religieux, dans un voyage qu'ils firent à Alexandrie. Pour expliquer cette date, nous avons besoin de remarquer qu'avant d'obéir à saint Athanase, en prenant le gouvernement du monastère de Tabenne, Orsise avait été supérieur de Cénobosque. Saint Pacôme disait, en parlant de lui, qu'il était une lampe dans la maison de Dieu; et saint Antoine voulait qu'on lui donnât par honneur le nom d'Israélite. Dans les instructions qu'il adressait à ses frères, il avait coutume de se servir de comparaisons et de paraboles : ce qui faisait qu'on les écoutait avec plaisir, et qu'elles imprimaient plus aisément la vérité dans les cœurs. Il les donnait le soir, après le travail et le repos, et les terminait par la prière, sachant que c'est Dieu seul qui donne sa force à la parole de l'homme. Il expliquait encore à ses disciples les passages les plus difficiles de l'Ecriture, en les confrontant les uns avec les autres. Il leur recommandait d'observer non-seulement ce que saint Pacôme avait prescrit pour le bon ordre des monastères, mais encore toutes les ordonnances de leurs supérieurs. Il établit ou plutôt il maintint en vigueur la loi de saint Pacôme, qui ordonnait que les frères s'assembleraient deux fois l'année, à Pâques et au mois d'août. On ne sait pas à quelle année rapporter la mort d'Orsise; quelques-uns la placent au 15 juin.

Doctrine d'Orsise. — Gennade met Orsise au rang des auteurs ecclésiastiques, et lui attribue un livre assaisonné du sel d'une sagesse divine, dans lequel on trouvait tout ce qui était nécessaire pour la perfection de la discipline monastique, et où l'Ancien et le Nouveau Testament étaient expliqués d'une manière fort abrégée, mais propre aux besoins que les moines pouvaient en avoir. Il ajoute qu'Orsise donna cet ouvrage à ses frères peu de temps avant de mourir, et comme un dernier testament. Il y a tout lieu de croire que le livre que Gennade décrit ainsi est le même que celui qui porte le titre de *Doctrine d'Orsise*, traduit par saint Jérôme, et inséré dans la *Bibliothèque des Pères* et dans le *Code des règles anciennes recueillies par saint Benoît d'Anianne.* En effet, l'ouvrage est semé de textes de l'Ecriture, et, pour marquer à ses frères que c'étaient ses dernières instructions et comme le testament d'un père à ses enfants, il le termine par ces paroles de saint Paul à Timothée : *Quant à moi, je suis comme une victime qui a déjà reçu l'aspersion pour être sacrifiée, et le temps de mon départ approche. J'ai bien combattu, j'ai achevé ma course, j'ai conservé la foi; il ne me reste plus qu'à attendre la couronne de justice, que le Seigneur, comme un juste juge, m'accordera dans ce grand jour.* (II *Tim.* IV, 6-8.)

Le livre de la doctrine d'Orsise, dont nous n'aurions pas occasion de rendre compte ailleurs, parce que nous ne connaissons aucun nom auquel le rattacher, est divisé en cinquante-six articles. L'auteur s'adresse d'abord aux supérieurs des monastères, qu'il exhorte à posséder pour leurs religieux une charité telle qu'ils n'en haïssent aucun, quand bien même ils en auraient reçu quelque injure. Il veut qu'ils se préparent à rendre compte à Dieu, et pour eux-mêmes et pour le troupeau confié à leurs soins; qu'ils soient exacts à accomplir et à faire accomplir aux autres les préceptes de leur saint instituteur, c'est-à-dire de saint Pacôme, afin de l'avoir pour intercesseur auprès de Dieu. Ils ne doivent jamais se servir de leur autorité pour faire souffrir leurs frères, mais pour leur être utiles; ils doivent leur témoigner une tendresse pleine de compassion, prier pour eux à l'exemple de l'Apôtre, ne pas cesser de les instruire, et prendre garde surtout qu'aucun périsse par leur faute. C'est leur devoir de corriger ceux qui s'en éloignent, de consoler les faibles, de supporter les infirmes, en imitant en tout le zèle, la vigilance et la tendresse d'un bon pasteur.

Il s'adresse ensuite aux religieux qui n'avaient dans la congrégation aucun rang de supériorité. Il les exhorte à vivre dans l'obéissance, avec simplicité et sans murmure; à se rendre dignes de la qualité d'enfants de Dieu par toutes sortes de bonnes œuvres; à conserver une pureté sans tache; à surmonter, avec le secours de Dieu, toutes les attaques du démon; à rendre grâces à Dieu de les avoir tirés des embarras et des dangers du siècle; à bâtir leur édifice spirituel sur les mortifications et sur la croix de Jésus-Christ, à l'exemple de leurs anciens pères; à se rappeler sans cesse le but qu'ils se sont proposé en se retirant dans la solitude, pour éviter jusqu'au désir des biens et des jouissances qu'ils ont foulés aux pieds. Il veut que tous, tant supérieurs qu'inférieurs, vivent dans une égalité parfaite, quant à la nourriture et aux vêtements, comme de vrais

disciples de Jésus-Christ et de fidèles enfants de saint Pacôme. S'il arrive qu'un supérieur reprenne un religieux de quelque faute, un autre ne doit pas prendre sa défense, parce que cette conduite serait capable de rendre incorrigible celui qui a commis la faute, et de semer la division parmi les frères; on doit plutôt l'engager à se soumettre et à rentrer dans la règle. Si quelqu'un des frères, s'appropriant une chose quelconque, la met dans une autre maison ou dans la cellule d'un frère, il ne doit plus être regardé comme un religieux, ni manger la pâque avec les saints, parce qu'il est devenu un sujet de scandale dans le monastère. Celui qui reçoit ce dépôt pèche également, en renversant l'ordre établi dans la communauté. Il n'est pas non plus permis à un moine de disposer de quoi que ce soit à la mort, même en faveur des frères, parce qu'une semblable disposition ne convient pas à ceux qui ont tout quitté pour embrasser la croix de Jésus-Christ.

L'auteur insiste beaucoup sur les exemples de vertu que saint Pacôme avait donnés à la congrégation de Tabenne, et sur la crainte que les frères devaient éprouver de l'avoir pour ennemi au moment de la mort, si, après avoir vécu dans les jeûnes et la pénitence, ils venaient à rechercher les richesses et tous les genres de mollesse qu'elles procurent. « C'est pourquoi, ajoute-t-il, nous tous qui vivons dans les monastères, et qui y sommes enchaînés par les liens d'une charité mutuelle, faisons en sorte qu'après avoir eu le bonheur de vivre en ce monde avec les saints, nous devenions dans l'autre participants de leur gloire. Appliquons-nous à nous instruire des saintes Ecritures en les méditant sans cesse, puisqu'elles nous conduisent à la vie éternelle. Attentifs à considérer les actions des saints, efforçons-nous de les imiter. Ne craignons que Dieu, seul juge de nos actions, ne nous laissons pas aller à la colère, ou du moins faisons-en pénitence avant le coucher du soleil, nous rappelant qu'il nous est ordonné de laisser notre présent au pied de l'autel, et que Dieu ne le recevra point jusqu'à ce que nous soyons réconciliés avec notre ennemi. » Il finit en protestant à ses frères que, depuis qu'il a été chargé de les conduire, il n'a rien négligé de ce qu'il pouvait faire pour les engager à se rendre agréables au Seigneur, et qu'il a même joint les larmes aux exhortations, afin de les rendre plus efficaces.

Telles sont les instructions que saint Orsise laissa en mourant à ceux de Tabenne. Elles sont vives, belles et solides, et toutes fondées sur les divines Ecritures, dont il ne fait presque qu'emprunter les paroles. Que le livre dont nous venons de rendre compte soit son œuvre originale, ou que quelque pieux solitaire se soit fait son interprète en analysant son testament authentique, toujours est-il vrai de dire qu'il contient sa doctrine; ce qui nous justifie de l'avoir rapporté sous son nom.

OSIUS, élu évêque de Cordoue en 295, était né en Espagne vers l'an 256. Il se distingua de bonne heure par une vie irréprébensible, une prudence extraordinaire et une réputation au-dessus de tout reproche. Convoqué au concile d'Elvire, qui se tint en 301, il eut une grande part aux divers règlements qui ont rendu cette assemblée si recommandable. Il eut la gloire de confesser Jésus-Christ pendant la persécution de Maximien Hercule, qui le trouva inébranlable. La pureté de ses mœurs et la constance de sa foi lui concilièrent l'estime et la confiance du grand Constantin, qui le consulta dans toutes les affaires ecclésiastiques. Osius profita de son crédit auprès de ce prince, pour l'engager à convoquer, en 325, le concile de Nicée, auquel il présida et dont il dressa le symbole. L'empereur Constance, à l'exemple de son père, se montra d'abord plein de respect pour cet illustre confesseur; et ce fut à sa prière qu'il convoqua le concile de Sardique, en 347. Mais ce prince s'étant laissé prévenir par les ariens et les donatistes, devint l'ennemi déclaré de celui dont il avait été l'admirateur. Il le fit venir à Milan, où il résidait, pour l'engager à favoriser l'arianisme. Osius reprocha avec force à l'empereur son penchant pour cette secte, et obtint la permission de retourner à son Eglise. Les ariens en firent des plaintes à Constance, qui écrivit à ce respectable prélat des lettres menaçantes, pour le porter à condamner saint Athanase. Osius lui répondit par une *lettre* qui est un chef-d'œuvre de magnanimité épiscopale. La voici :

« Osius, évêque, à l'empereur Constance, salut en Notre-Seigneur. J'ai confessé Jésus-Christ dans la persécution sous Maximien, votre aïeul. Si vous voulez la renouveler, vous me trouverez prêt à tout souffrir plutôt que de trahir la vérité et de consentir à la condamnation d'un innocent. Je ne suis ébranlé ni par vos lettres, ni par vos menaces. Cessez donc d'écrire ainsi, ne suivez pas plus longtemps la doctrine d'Arius, n'écoutez plus les Orientaux et gardez-vous d'ajouter foi à la parole d'Ursace et de Valens. Ce n'est pas tant contre Athanase, qu'ils s'emportent que contre l'Eglise. Croyez-moi, Constance, je suis votre aïeul par l'âge; j'étais au concile que vous avez rassemblé à Sardique de concert avec votre frère Constant d'heureuse mémoire. J'invitai moi-même les ennemis d'Athanase à se rendre à l'église, où j'étais logé, pour dire ce qu'ils savaient contre lui, les exhortant à ne rien craindre et à n'attendre de vous qu'un jugement équitable. Je réitérai cette invitation jusqu'à deux fois, jusqu'à leur offrir, s'ils ne voulaient pas faire leur déposition devant le concile, de me la confier en particulier, leur promettant que nous n'hésiterions pas à rejeter Athanase, s'il se trouvait coupable. Mais s'il se trouve innocent, et s'il vous convaine de calomnie, leur disais-je encore, je le ferai consentir à me suivre en Espagne, dans le cas où vous ne voudriez pas le rece-

voir. Athanase avait donné son consentement, mais eux, soit par crainte, soit par animosité, refusèrent de souscrire à cette proposition. Le saint évêque se rendit ensuite à Antioche, et se présenta à votre cour aussitôt que vous l'eûtes demandé. Comme ses ennemis y étaient en grand nombre, il vous pria de les faire appeler tous ou séparément et de les obliger à prouver en sa présence les accusations qu'ils portaient contre lui, ou à cesser de le calomnier en son absence. Vous refusâtes de l'entendre, et, de leur côté les ariens refusèrent de se présenter. Pourquoi donc les écoutez-vous encore? Comment souffrez-vous Ursace et Valens, après qu'ils se sont rétractés et qu'ils ont reconnu publiquement leur calomnie? Car ce n'est pas par force, comme ils le prétendent, qu'ils ont fait cette confession; ils n'ont pas été pressés par des soldats, et votre vénéré frère n'y a point eu de part. On n'en usait pas de son temps comme aujourd'hui, à Dieu ne plaise. Les ariens se rendirent à Rome de leur bon gré, où ils écrivirent eux-mêmes leur rétractation, en présence de l'évêque et des prêtres, après avoir auparavant écrit à Athanase une lettre d'amitié et de paix. S'ils prétendent avoir souffert quelque violence; s'ils reconnaissent que la violence est un mal, désapprouvez-là et cessez de l'exercer plus longtemps. N'écrivez plus, n'envoyez aucun commissaire, mais plutôt rappelez les exilés pour ne pas donner lieu à des violences beaucoup plus vraies que celles dont ils se plaignent. Votre frère Constant a-t-il jamais rien fait de semblable? A-t-il jamais assisté à un jugement ecclésiastique? Citez un seul de ses officiers qui ait été contraint de souscrire un acte quelconque, pour donner prétexte à Valens et à ses adhérents, de tenir de pareils discours.

« Cessez donc d'agir ainsi, je vous en supplie, et rappelez-vous que vous êtes mortel. Craignez le jugement du Seigneur; ne vous ingérez pas dans les affaires ecclésiastiques; ne commandez point sur ces matières; mais apprenez plutôt de nous ce que vous devez savoir. Dieu vous a confié l'empire, et à nous ce qui regarde l'Eglise. Comme celui qui entreprend sur votre gouvernement, viole la loi divine, craignez aussi, à votre tour, qu'en vous arrogeant la connaissance des affaires de l'Eglise, vous ne vous rendiez coupable d'un grand crime. Il est écrit : Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. Il ne nous est pas permis d'usurper l'empire de la terre, ni à vous, seigneur, de vous attribuer aucun pouvoir sur les choses saintes : Je vous écris ceci, parce que je me sens touché du zèle de votre salut; quant à ce que vous me demandez, voici mon sentiment : Je ne puis ni convenir avec les ariens, dont j'anathématise l'hérésie, ni écrire contre Athanase, justifié par l'Eglise romaine, par un concile tout entier et par moi-même. Vous le savez si bien qu'en le rappelant vous lui avez permis de retourner avec honneur dans sa province et dans son Eglise. De quel prétexte justifiez-vous un tel changement dans votre conduite? Il a les mêmes ennemis qu'auparavant; ce qu'ils disent tout bas, parce qu'ils redoutent sa présence, c'est ce qu'ils disaient contre lui avant que vous ne l'eussiez rappelé; c'est ce qu'ils publiaient dans le concile, et ce dont ils n'ont pas pu fournir une preuve, quand je les en ai pressés. S'ils avaient eu des preuves en main auraient-ils eu recours à une fuite aussi honteuse? Qui donc, après, si longtemps, a pu vous persuader d'oublier vos lettres et vos paroles? Arrêtez-vous et n'écoutez plus les méchants, de peur de faire cause avec eux, en prenant leurs intérêts. Ici, vous agissez pour eux, mais, au jour du jugement, vous vous défendrez tout seul. Ils veulent se servir de vous pour opprimer leur ennemi, et vous rendre le ministre de leur méchanceté, et pour semer plus impunément dans l'Eglise leur détestable hérésie. Il n'est pas sage de se jeter dans un péril évident pour faire plaisir à d'autres. Cessez, Constance, je vous prie, et croyez-moi. C'est mon devoir de vous écrire ainsi, c'est le vôtre de ne pas mépriser mes paroles. » Voilà, ajoute saint Athanase, qui rapporte cette lettre tout au long, quels étaient les sentiments de ce pieux vieillard. En lisant de telles paroles, peut-on s'empêcher d'y reconnaître un second Abraham, c'est-à-dire, un homme véritablement saint, selon l'étymologie de son nom?

L'empereur nullement touché de ce langage, chercha de nouveaux prétextes de le maltraiter et voulut le contraindre à changer de sentiments pour avoir un sujet de l'envoyer en exil. Tout le crime d'Osius était la haine profonde qu'il avait pour l'hérésie arienne, et ce fut précisément ce point qui fournit matière aux accusateurs du saint évêque. Ils firent entendre à Constance qu'il inspirait ses sentiments aux prélats ses confrères, en les exhortant par ses lettres, à mourir plutôt que de souscrire à la condamnation de saint Athanase, ce qui s'adressait principalement aux évêques d'Espagne. L'empereur essaya d'abord de les vaincre; mais n'ayant pu y réussir, il se fit amener Osius à Sirmiche, où il le retint un an entier comme en exil, sans respect pour un vieillard âgé de cent ans. Les prières ne produisant rien sur lui, on eut recours aux menaces, et des menaces on en vint aux coups. Cet illustre pontife, affaibli sous le poids des années et des tourments signa la profession de foi arienne, dressée par Potamius, Ursace et Valens, au second concile de Sirmich, tenu en 357. Exemples moins étonnant encore qu'effrayant de la fragilité humaine, contre laquelle les plus longs triomphes ne doivent jamais nous rassurer. Dès qu'il eut acquiescé à ce que l'on demandait de lui, il obtint la liberté de retourner en Espagne, où il mourut bientôt après, mais en pénitent, et dans la communion de l'Eglise, comme saint Athanase et saint Augustin nous l'apprennent. A l'arti-

cle de la mort, il protesta d'une manière authentique et par forme de testament contre la violence qui l'avait abattu, anathématisa l'arianisme de la façon la plus éclatante, et exhorta tout le monde à en concevoir la même horreur. Il mourut dans la communion des évêque d'Espagne, comme l'atteste saint Augustin, dont l'autorité doit l'emporter sur celle des luciférіens ses ennemis.

On a dit de lui, et jusqu'au moment de sa chute, rien n'a été plus vrai que ce mot:

Religionis Atlas, vox et manus altera Pauli.

Le P. Michel Macédo, jésuite, a tâché de justifier Osius, et de prouver la fausseté de la faiblesse qu'on lui attribue dans une dissertation intitulée : *Osius vere innocens et sanctus*, Bologne, in-4°, 1790. Cette dissertation est bien écrite et pleine de recherches; mais on comprend qu'il est fort difficile de combattre un fait si longtemps avoué et reconnu, sans qu'il reste des doutes dans l'esprit des lecteurs, même les plus dociles. On accuse Osius d'avoir souscrit à la condamnation de saint Athanase, mais ce dernier le justifie sur ce fait, quoique saint Hilaire soit d'un avis opposé. Cependant l'éloignement où se trouvait le grand évêque de Poitiers nous porterait à adopter de préférence l'opinion de saint Athanase, témoin oculaire et intéressé dans le fait lui-même. Telle était la réputation de savoir et de vertu que s'était acquise Osius, qu'on l'appelait le *père des évêques et le président des conciles.*

Il ne nous reste des écrits d'Osius que sa lettre à l'empereur Constance. Saint Isidore de Séville, Honorius d'Autun et Trithème lui attribuent une *lettre* à la louange de la virginité, adressée à sa sœur, et d'un style élégant et orné. Sigebert de Gemblours dit qu'il en écrivit une troisième, laquelle avait pour titre : *De l'observation de la discipline du Seigneur.* Il avait encore, si l'on en croit Trithème, traduit le *Timée* de Platon, et, selon d'autres, donné une explication des vêtements sacerdotaux du grand prêtre des Juifs, dans laquelle il faisait paraître beaucoup d'esprit et découvrait de très-beaux sens à l'Ecriture. Parmi les décrets du concile de Sardique, il y en a plusieurs qui portent le nom d'Osius, ce qui n'est pas surprenant, puisqu'il le présidait et qu'il en était l'âme, comme le témoigne le mot que nous avons rapporté.

OSMOND, né en Normandie d'une famille noble, joignit à une grande connaissance des lettres beaucoup de prudence et les qualités guerrières. Après la mort de son père, qui était comte de Séez, il distribua aux églises et aux pauvres la plus grande partie de ses revenus, et suivit en 1066 Guillaume le Conquérant en Angleterre. Ce prince récompensa Osmond, en le faisant comte de Dorset, puis son chancelier, et enfin évêque de Salisbury. Le nouveau prélat donna tous ses soins au bien de son église, où il trouva amplement de quoi occuper son zèle. Il n'y avait que trois ans que le siége épiscopal avait été transporté de Schirburn à Salisbury; l'édifice de la cathédrale n'était que commencé; Osmond le fit continuer avec une activité si soutenue qu'il fut entièrement achevé en moins de quinze ans. Mais cinq jours après sa dédicace, qu'il célébra solennement et assisté de sept évêques, il eut la douleur d'en voir le toit et les tours consumés par le feu du ciel. Ce malheur, au lieu de l'abbatre, ne fit que ranimer son courage; il rétablit l'édifice qui subsista jusqu'en 1216, époque où il fut détruit par les guerres. Il y avait réuni jusqu'à trente-six chanoines qui y faisaient l'office avec toute la décence convenable, et joignaient à leurs fonctions ordinaires une étude sérieuse des lettres. La réputation de leur savoir attira à Salisbury plusieurs ecclésiastiques distingués que plus d'une fois les libéralités d'Osmond parvinrent à fixer dans son église. Dans sa conduite particulière, ce pieux prélat était d'une telle réserve, particulièrement sur le point de la chasteté, que la médisance la plus effrénée aurait rougi de lui imputer même l'ombre d'une faute en cette matière; ce qui, remarque son historien, le rendait extrêmment rigide au tribunal de la pénitence envers ceux qui s'accusaient de ces sortes de faiblesses. On voit par là qu'il se prêtait volontiers à entendre les confessions de ceux qui avaient recours à son ministère. Il se faisait même un mérite d'accompagner les criminels au lieu de leur supplice, afin de les exhorter à subir chrétiennement leur condamnation. C'est ainsi qu'il en usa particulièrement à l'égard de Guillaume d'Audière, personnage d'une haute considération, et dont le roi Guillaume le Roux avait tenu un des enfants sur les fonts du baptême. La mort de ce seigneur reconnu pour innocent, même par les historiens anglais, fit autant d'honneur à la charité du prélat qui l'assistait qu'elle acquit de gloire et de mérite à celui qui en fût la victime.

Cependant, quelqu'éminente et solide que fût la vertu d'Osmond, il eut la faiblesse d'entrer dans le parti de ceux qui, par complaisance pour le roi, s'étaient déclarés contre saint Anselme; mais bientôt après il ouvrit les yeux, et pénétré d'un sincère repentir, il voulut recevoir l'absolution de saint Anselme lui-même. A partir de ce moment, Osmond demeura toujours fort attaché au saint archevêque de Contorbery, et Anselme de son côté continua à lui donner des marques non équivoques de son estime; à la mort de Vauquelin, évêque de Winchester, il le recommanda même à l'abbesse Mathilde, comme un homme agréable à Dieu, et en qui elle trouverait un foyer de lumière et une source de bons conseils. Ce prélat également recommandable par ses connaissances, son zèle et sa vertu, mourut, à la suite d'une longue maladie, le 3 décembre de l'an 1099, et fut canonisé trois cent cinquante ans après sa mort, par le pape Callixte III.

Traité des offices. — Le plus connu et le

plus intéressant de ses ouvrages est son *Traité des offices ecclésiastiques* diversement annoncé dans les auteurs anciens et modernes qui en ont parlé. Les uns le présentent sous le titre de *Liber ordinalis ;* dans d'autres il est intitulé *Consuetudinarium Ecclesiæ;* dans ceux-ci *De officiis ecclesiasticis;* et dans ceux-là *Horariæ preces* ou *Divinum officium.* Suivant tous ces titres et la notice qu'on nous donne de l'ouvrage en lui-même, nous croyons comprendre que c'était tout à la fois un cérémonial ou rituel, un missel et un bréviaire ; de façon que si sous un rapport il était semblable au traité du même genre qu'avait publié quelques années auparavant l'évêque d'Avranches, afin de régler la manière, l'ordre et le temps des offices divins, pendant le cours de l'année dans la métropole de Rouen, il en différait cependant en ce que Osmond ne s'y bornait pas, comme Jean de Bayeux l'avait fait, à marquer les rites et les cérémonies, et à marquer les prières de chaque office. Mais l'ouvrage de notre prélat contenait quelque chose de plus; c'est-à-dire, qu'il rapportait de suite et suivant l'ordre dans lequel il fallait les lire ou les chanter, différents passages tirés des livres saints et des écrits des Pères avec beaucoup d'à-propos, de discernement et un choix très-judicieux. Le but qu'il se proposa en corrigeant ainsi la liturgie de son diocèse fut de la purger de plusieurs termes barbares et grossiers; d'en fixer les rites incertains, de suppléer à ce qui y manquait et de mettre tout dans un ordre commode, et l'on peut dire qu'il y réussit à merveille. Cette liturgie ainsi corrigée devint dans la suite celle de presque tout le royaume d'Angleterre, où l'on croit généralement qu'elle se soutint jusqu'à la consommation du schisme de Henri VIII. Mais après la mort de l'auteur cependant, un zèle plus empressé que prudent y avait déjà inséré quelques légendes et fait d'autres changements et additions dont l'ouvrage se serait bien passé. C'est l'opinion de plusieurs critiques, et entre autres du P. Alford, qui pense que l'Eglise romaine ne fut pas absolument étrangère à toutes ces modifications. Plusieurs écrivains ont voulu transporter à Godefroi de Cambrai, prieur de Winchester, l'honneur de ce travail, mais les raisons qu'ils en donnent ne nous semblent pas suffisantes pour en dépouiller notre prélat.

On attribue à l'évêque Osmond une *Vie de saint Aldhelme*, un de ses prédécesseurs sur le siége de Schirburn, mort au commencement du VIIIe siècle. Cette Vie avait déjà été écrite par saint Egwin, évêque de Worchester, aussitôt après la mort du saint prélat, et par Elfrède ou Alfred, abbé de Malmesburi au Xe siècle. Le travail d'Osmond, dans le siècle suivant, n'empêcha pas Guillaume de Malmesbury et un autre écrivain encore de traiter le même sujet. Mais l'historien Guillaume ne dit pas un mot de l'écrit de notre prélat, et Warton fait difficulté de croire qu'il l'ait réellement composé. Cependant Henri de Knygnton, auteur de quelque poids parmi les Anglais, l'affirme positivement, et son témoignage se trouve fortifié par la dévotion bien connue de l'évêque Osmond pour son saint prédécesseur. Le 25 mai 1078, jour anniversaire de la mort de saint Aldhelme, l'évêque de Salisbury ayant fait la translation de ses reliques, en demanda une portion qu'il obtint peu de temps après. Il reçut un os du bras gauche qu'il mit dans un beau reliquaire d'argent et le déposa dans sa cathédrale, où il fut l'occasion de plusieurs miracles. Il était donc assez naturel qu'il se fît un mérite de recueillir les faits de cette nature, et c'est peut-être en quoi consiste toute l'*Histoire de saint Aldhelme* qu'on lui attribue. Quoiqu'il en soit, cette Vie ne se retrouve plus nulle part, et l'on n'a pas connaissance que les historiens qui le suivirent l'aient fondue dans leurs écrits.

L'évêque Osmond avait fait des *statuts* pour le gouvernement de son diocèse. On en juge ainsi par un de ses décrets, cité par Pierre de Blois dans ses lettres. Ce décret du reste n'est point connu d'ailleurs, mais on croit qu'il regardait la résidence des chanoines. Il faut se rappeler que le siége épiscopal étant alors tout nouvellement transporté de Schirburn à Salisbury, il n'y avait pas encore d'habitations suffisantes pour loger les clercs qui desservaient la cathédrale. Quelques-uns avaient pris le parti de se loger en ville, et c'est probablement pour les engager à venir habiter auprès de leur église que l'évêque, dans les statuts, touche ce point de la résidence.

Simler, suivi de Possevin, compte parmi les écrits d'Osmond un traité qu'il annonça sous ce titre *Canones officiorum ;* mais en y regardant de près on s'aperçoit que ce n'est autre chose que son traité des affaires ecclésiastiques dont nous avons parlé et dont ces bibliographes ont fait sans raison deux écrits différents.

OTBERT fut d'abord chanoine de l'église de saint Lambert et prévôt de Sainte-Croix. Dans la suite, ayant été chassé de Liége, à cause de ses crimes, par l'évêque Henri, prélat aussi recommandable par son zèle pastoral que par sa piété, il se retira auprès de l'empereur Henri IV, qui le mit au rang de ses chapelains. Sur ces entrefaites, l'évêque de Liége étant mort, Otbert obtint ce siége à force d'argent et en promettant à l'empereur de consacrer tous ses soins à le maintenir en possession de cette principauté. Son ordination se fit en 1091. De tels commencements n'annonçaient pas un gouvernement heureux. Aussi les historiens sont-ils très-partagés dans les jugements qu'ils portent sur cet évêque. Quoiqu'il en soit de l'entrée d'Otbert dans l'épiscopat, l'Eglise de Liége n'eut point à en souffrir; au contraire, Otbert lui fit beaucoup de bien pendant les vingt-huit ans qu'il la gouverna. On lui reprocha à la vérité, d'avoir dépouillé les églises de son diocèse, et de n'avoir pas même épargné le tombeau

de saint Lambert, en enlevant tout ce qu'il y avait d'or, d'argent et de pierreries pour payer trois cents marcs d'argent et trois marcs d'or au célèbre Godefroi, qui avant son départ pour la croisade, lui avait vendu son château de Bouillon et les terres qui en dépendaient. Mais Gilles d'Orval trouve moyen d'excuser Otbert, par les avantages qui en revinrent à tout le pays qui ne se vit plus exposé, comme auparavant, au pillage et aux violences des soldats de la garnison du château. Otbert exhuma en 1102, le corps de sainte Oden et l'exposa à la vénération publique dans l'église de Rode, qui depuis, a porté le nom de cette sainte. Il rendit en 1110, le même hommage aux reliques de saint Guibert, fondateur de l'abbaye de Gemblours. Les historiens rapportent encore plusieurs autres actions honorables à la mémoire de ce prélat, d'où l'on peut conclure avec les auteurs de la nouvelle Gaule chrétienne, que ce prélat corrigea les vices de ses premières années par une fin glorieuse. Il mourut le 31 janvier 1119.

Otbert, qui devait son élévation à l'empereur Henri IV, lui resta attaché tant qu'il vécut. Après la mort de ce prince, il écrivit une lettre que Goldast a insérée sous ce titre, *Otberti episcopi epistola parentatoria, de vita et obitu Henrici IV imperatoris*, dans l'*Apologie* qu'il a publiée pour cet empereur. Baronius, en parlant dans ses *Annales* de cette *Vie de l'empereur Henri IV*, écrite par l'évêque de Liége, donne à entendre que le véritable auteur de cet ouvrage est Reinec Leinec, qui, pour lui donner plus d'autorité l'a publiée sous le nom d'Otbert. Mais Wendler réfute cette prétention de Baronius, par une raison bien solide, c'est-à-dire, en montrant que cet ouvrage dont il veut faire honneur à Reinec Leinec, a été imprimé à Bâle en 1518, avant la naissance même de cet écrivain ; ce qu'il confirme par l'autorité de Cuspinien, qui écrivait à la même époque. L'auteur de l'*Histoire du monastère de saint Hubert*, rapporte une lettre d'Otbert à Wirède, usurpateur de cette abbaye, par laquelle il lui indique un jour pour venir à Liége, recevoir la bénédiction abbatiale de sa main. Wirède s'y rendit et reçut la bénédiction, mais cet acte de soumission lui attira l'indignation de tous ses frères.

OTFRID, moine de Weisembourg, en Alsace, passa de ce monastère où il avait fait profession, à celui de Fulde, pour y prendre les leçons de Raban Maur. On le chargea à son retour, d'en faire aux religieux de sa maison, ce qu'il fit avec succès. Il s'appliqua depuis à donner quelque pureté à la langue de son pays, qui était le tudesque. Soit pour faire passer plus aisément ses corrections dans le public, soit pour faire tomber les chansons profanes que l'on chantait dans cette langue, il choisit les plus beaux endroits de l'Evangile, et les mit en vers rimés, de sorte qu'on pouvait les chanter. Il dit qu'avant lui personne ne s'était avisé de travailler en ce genre. Ainsi, on lui doit l'honneur d'avoir le premier mis en vers rimés parmi les Germains, quelque partie de l'Ecriture sainte. Sigefefroi n'a été que son copiste comme l'a démontré Lambécius. L'ouvrage d'Otfrid est divisé en cinq livres. Il ne se contente pas de traduire et de paraphraser le texte des quatre Evangiles, il y joint encore des réflexions morales et historiques ; et quoiqu'il ne choisisse que les plus beaux endroits, il les lie tellement qu'il en fait une histoire suivie de Jésus-Christ, depuis sa naissance jusqu'à son ascension dans le ciel.

Ensuite il décrit le jugement dernier et fait voir la différence du royaume des cieux d'avec celui de la terre. Il y a quatre épîtres dédicatoires : trois à la tête de l'ouvrage, et une à la fin. La première est adressée à Louis de Germanie ; la seconde à Luitbert, archevêque de Mayence ; la troisième à Salomon, évêque de Constance ; la quatrième à Harmot et à Werenbert, moines de Saint-Gal. Elles sont toutes en vers, excepté la seconde qui est en prose latine. Les vers de la première et de la troisième, acrostiches divisés par quatrains, qui commencent et finissent par la même lettre, ce qui fait un double acrostiche. La quatrième est en vers tudesques rimés. Dans l'épître dédicatoire à Luitbert, Otfrid donne les motifs qui l'ont porté à cette sorte d'ouvrage. Il savait que Juvencus, Arator, Prudence et quelques autres poëtes chrétiens avaient mis en vers latins les actions miraculeuses de Jésus-Christ ; il crut qu'il devait en faire de même dans sa langue maternelle. Il y fut encore engagé par quelques personnes de piété, particulièrement par une illustre dame nommée Judith, qui ne pouvant supporter les mauvaises chansons tudesques, se persuadèrent qu'on les ferait tomber si on leur en substituait qui fussent tirées des paroles de l'Evangile. L'ouvrage entier d'Otfrid a été imprimé à Ulm en 1726, dans le premier tome des *Antiquités teutoniques* de Schilter par les soins de Scherz, l'un de ses élèves. Avant ce temps-là, on avait imprimé la seconde épître dédicatoire à la fin des opuscules d'Hincmar.

Trithème attribue à Otfrid une *Paraphrase des psaumes*, divisée en trois livres : des *Sermons* et des *Homélies* divisés en deux livres ; et un *Recueil de lettres*. Il ajoute que ce fut lui qui corrigea et perfectionna la grammaire tudesque commencée par Charlemagne ; enfin qu'il laissa diverses poésies, les unes en vers héroïques, les autres en vers élégiaques. Nous manquons d'autres lumières sur tous ces écrits. Mais Dom Bernard Franck, religieux de l'abbaye de Saint-Gal, a fait voir dans une dissertation que la paraphrase sur le psautier est de Notker, moine du même monastère. Lambécius dit que dans un manuscrit de cette paraphrase, on trouve aussi d'autres endroits de l'Ecriture traduits en langue tudesque : savoir les cantiques que l'on chante à Laudes, suivant le bréviaire bénédictin, le *Benedictus*, le *Magnificat*, l'Oraison dominicale, le Sym-

bole des apôtres, celui qui porte le nom de saint Athanase, et quelques fragments de discours et d'homélies. Ce critique ne doute point que toutes ces pièces ne soient d'Otfrid. On en a inséré quelques-unes dans le recueil de Schilter, entre autres l'Oraison dominicale avec la traduction latine du tudesque. Il a traduit de même les cinq livres d'Otfrid sur les Evangiles, et mis sa traduction à côté de l'original. On juge par les épîtres dédicatoires que cet auteur composa son ouvrage au plus tôt en 863, et au plus tard en 873, puisque Luitbert ne fut fait archevêque de Mayence qu'en 863, et que Louis de Germanie mourut en 873.

OTHELBOLD ne nous est connu que par sa dignité et un seul écrit qui nous reste sous son nom. Il gouverna, en qualité d'abbé, le monastère de Saint-Bavon, à Gand, depuis l'an 1019 jusqu'à l'an 1034, qui fut le terme de sa vie, puisqu'il mourut le 5 décembre de la même année,

On a de lui une *description* de son monastère, tel qu'il avait été dès son origine, et tel qu'il se trouvait sous son gouvernement. Voici quelle fut l'occasion de cet écrit. Otgive, épouse de Beaudouin le Barbu, comte de Flandres, ayant engagé cet abbé à lui faire connaître les reliques des saints que l'on possédait à Saint-Bavon, Othelbold en dressa une liste détaillée, dans laquelle, en homme instruit, de l'histoire ecclésiastique, il a fait entrer une courte notice sur les principaux saints auxquels ces reliques appartenaient. L'auteur, connaissant l'affection de cette comtesse pour son monastère, saisit l'occasion de lui exposer le triste état auquel il se trouvait réduit, en comparaison de l'état florissant où il était autrefois. Cet écrit, dédié à Otgive, et composé vers l'an 1030, peut passer pour un abrégé de l'histoire de saint Bavon. Othelbold s'y qualifie abbé par la grâce de Dieu, ce qui commençait à passer en usage. Aubert le Moine a publié cet écrit avec de très-courtes notes, dans son recueil intitulé : *Donationum belgicarum libri duo*. Il en a réimprimé le commencement, c'est-à-dire ce qui concerne les reliques, dans sa *Notice sur les églises de la Belgique*. Dom Mabillon l'a publié depuis Lemire, mais pas aussi complet.

OTHON DE FREISINGEN, ainsi nommé parce qu'il fut évêque de cette ville, tient par sa naissance à quatre des empereurs qui ont régné au XIIe siècle. Il était fils de saint Léopold, marquis d'Autriche, et d'Agnès, fille de l'empereur Henri VI. D'abord prévôt de Neubourg, en Autriche, chapitre dont son père disposait, il alla ensuite en France faire ses études à l'université de Paris, et s'y distingua. L'amour de la solitude le fit entrer dans le monastère de Morimond, où il prit l'habit religieux, avec douze ou quinze jeunes gens de son âge et de son pays, au nombre desquels nous remarquerons Henri de Carinthie, qui devint ensuite évêque de Troyes. Othon, de son côté remplit si parfaitement tous les devoirs de la vie religieuse qu'il fut élu abbé de son monastère en 1131. Nommé évêque de Freisingen en 1138, il accompagna l'empereur Conrad dans son expédition de la terre sainte, et fut un des prélats qui siégèrent à l'assemblée d'Acre, avec les princes croisés. Peu après son retour, il abdiqua l'épiscopat, en 1156, et retourna à son ancienne solitude de Morimond en Bourgogne, où il mourut le 21 septembre 1158. Sa vie épiscopale nous fournit assez peu de détails. Il racheta des biens ecclésiastiques aliénés ou perdus; il fit reprendre à son clergé des mœurs régulières, et plus qu'aucun de ses contemporains, il contribua à introduire chez les Allemands la philosophie d'Aristote. Du reste, il vécut d'une manière si édifiante, qu'après sa mort, des miracles opérés sur sa tombe l'ont fait inscrire dans le catalogue des saints de l'ordre de Cîteaux ; mais il est plus connu par ses ouvrages que par sa sainteté.

Chronique. — Le plus considérable de ses écrits est sa *Chronique* ou *Histoire universelle*, depuis le commencement du monde jusqu'en 1146. Elle est annoncée par trois pièces préliminaires, savoir : 1° une dédicace à Frédéric Barberousse qui avait commandé l'ouvrage; 2° une lettre au chancelier Raynald, pour l'inviter à disposer le prince assez favorablement pour que ses oreilles impériales ne s'offensent pas de certaines expressions peu honorables pour la mémoire de quelques-uns de ses prédécesseurs; 3° une lettre à Singrimus, qui avait exhorté Othon à composer cette *Chronique*, et dans laquelle il déclare qu'il a pris pour guides Orose et saint Augustin. Il cite ce vers d'Horace :

Scribimus indocti doctique poemata passim ;

et parle de l'usage qu'il a fait des livres de Trogue-Pompée, de Justin, de Varron, d'Eusèbe, de saint Jérôme et de Jornandès ; mais nous devons remarquer que lorsqu'il cite Trogue-Pompée, dans le cours de l'ouvrage, c'est toujours quelque texte de Justin qu'il transcrit.

Cette *Chronique* est divisée en sept livres. Le premier contient 33 chapitres et conduit l'histoire ancienne jusqu'au temps de Romulus. L'auteur commence par diviser la terre en trois parties, les seules qui fussent connues de son temps; mais il ajoute que l'Afrique ayant fort peu d'étendue, plusieurs la réunissent à l'Europe. Il extrait de la Bible et de l'historien Josèphe les faits les plus importants de l'histoire sainte, depuis Adam jusqu'à Elisée. Il puise également dans Justin les articles d'histoire profane. Il y mêle quelques récits mythologiques, et recueille surtout, mais sans trop les garantir, les traditions relatives aux origines des empires et à la fondation des villes. Trèves, par exemple, remonte à Trébeta, qui, chassé d'Assyrie par Sémiramis, sa belle-mère, vint bâtir cette cité dans les Gaules. Le 32e chapitre est une sorte d'amplification sur l'instabilité des choses humaines, et le 33e et dernier n'offre

qu'une nomenclature des rois d'Assyrie, depuis Bélus jusqu'à Sardanapale.

Un court prologue placé à la tête du second livre nous apprend que, pendant que l'auteur le composait, le duc de Welfon ravageait le territoire de Freisingen. On parcourt, dans le développement des 51 chapitres qui composent ce livre, les sept siècles qui s'écoulèrent entre la mort de Romulus et la mort de Jules César. Les principaux traits de l'histoire des Juifs, des Perses, des Grecs et des Romains y sont recueillis, comme l'avaient fait Justin et Paul Orose et sans rien ajouter de nouveau au récit de ces historiens ; ce qui donne lieu de soupçonner qu'Othon n'avait lu ni Hérodote, ni Thucydide, ni Xénophon, ni Polybe, ni peut-être même Tite-Live. C'est pour l'ordinaire chez les abréviateurs qu'il puise les matériaux de son propre abrégé. Les déclamations qu'il y ajoute ont toujours pour objet la fragilité des grandeurs terrestres. Ce lieu commun se reproduit dans quatre chapitres de ce livre, au 14e, à l'occasion de la mort de Cyrus, racontée ici comme dans Justin ; au 25e, après la mort d'Alexandre, empoisonné, selon l'auteur et selon Justin, par ses officiers ; au 14e, après la chute de Carthage, de Corinthe et de Numance ; enfin au 51e et dernier chapitre intitulé : *Exclamatio contra rerum mutabilitates.*

Le prologue du troisième livre est un des plus étendus ; l'auteur y expose les causes et les effets de l'Incarnation du Verbe. Ce livre contient essentiellement l'histoire des trois premiers siècles de l'ère vulgaire. Toutefois, les six premiers chapitres retracent fort rapidement quelques faits antérieurs à la naissance de Jésus-Christ ; la mort de Brutus et de Cassius, la bataille d'Actium, la soumission des Parthes, et certaines circonstances du règne d'Auguste, de cet Auguste qui, maître du monde, refusa le nom de seigneur, grande leçon, ajoute l'évêque de Freisingen, pour les prêtres dont l'orgueil réclame ce titre fastueux. La naissance de Jésus-Christ est fixée à l'année 42 du siècle d'Auguste, 751 de Rome, et 5500 depuis Adam. Au chapitre 11e, Othon cite le passage de l'historien Josèphe sur Jésus-Christ, et n'élève aucun doute sur l'authenticité de ce texte. Plus loin il allègue avec la même confiance les lettres de Sénèque à saint Paul et de saint Paul à Sénèque. Il raconte que Tibère voulut placer le Christ au nombre des dieux adorés dans Rome, que le sénat s'y refusa, et que telle fut la cause qui transforma cet empereur jusqu'alors humain en bête féroce. Ce qu'on lit dans le reste du livre sur les autres empereurs Romains jusqu'à Constantin, sur les martyrs, sur les quartodécimans, les manichéens et les autres hérétiques des trois premiers siècles ne diffère presqu'en rien de ce qu'ont écrit sur le même sujet la plupart des historiens ecclésiastiques. Seulement, pour donner une idée de la manière de l'auteur et de la concision remarquable à laquelle il parvient quelquefois, nous transcrirons ici le chapitre 43e, qui contient en quatre lignes l'abrégé du règne de Probus : *Anno ab incarnatione Domini* 281, *trigesimus ab Augusto, Probus regnum qdeptus, barbaros qui Gallias occupaverant per multa et fortia bella devicit ; deinde civilibus bellis Saturninum in Oriente, Proculum et Bonosum apud Agrippinam pressit : ipse vero apud Sirmium in turre ferrata a militibus interficitur anno imperii sui* VII. Le 47e et dernier chapitre est une récapitulation des dix persécutions, que l'auteur compare, comme avaient fait ses devanciers, aux dix plaies d'Egypte.

Le prologue du quatrième livre traite de la distinction des deux puissances. Si l'histoire de la passion de Jésus-Christ fait mention de deux épées, Pierre ne se servit que d'une seule ; et notre auteur en conclut qu'il faut rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. Mais déterminer rigoureusement ce qui appartient à l'autel et ce qui est réservé au trône : ce problème n'est ici ni résolu ni même abordé. L'évêque de Freisingen exprime les vœux d'un Chrétien pacifique ; il désire ardemment le maintien, l'accord, la prospérité des deux puissances, sans énoncer aucune opinion précise sur l'étendue et les limites de l'une et de l'autre. Les 32 chapitres de ce quatrième livre conduisent l'histoire de l'Eglise et des empires, depuis Constantin jusqu'à Clovis. C'est un espace d'environ deux siècles ; le livre commence à l'an 311 et finit à l'an 490. Le 4e chapitre offre un résumé complet de toute l'histoire depuis Adam jusqu'à Constantin, avec des réflexions moins neuves qu'édifiantes. On trouve, dans la suite du livre, l'histoire abrégée des quatre premiers conciles généraux, celle de saint Athanase, de saint Ambroise, de saint Augustin, du pape saint Léon, celle enfin des empereurs jusqu'à Augustule. La chute de ce dernier amène, dans le 31e chapitre, de longues exclamations sur les vicissitudes de cette vie mortelle ; l'auteur assure qu'il lui est absolument impossible de se dispenser de cette tirade habituelle ; elle est là à sa place et les circonstances l'exigent. On trouve quelques lignes sur l'origine de notre langue qui n'apprennent rien. Le dernier chapitre n'est qu'une transition au livre suivant.

La science et la puissance vont d'Orient en Occident : nées dans l'Inde elles ont traversé l'Egypte, la Grèce et l'Italie, pour arriver en France. Ce grand résultat historique est exposé dans le prologue du cinquième livre, où il s'agit d'ailleurs de la fin du monde, que l'auteur croyait fort prochaine. Les 36 chapitres de ce livre contiennent l'histoire des VIe, VIIe, VIIIe siècles et presque de la moitié du IXe, savoir jusqu'en 841. Justinien et ses successeurs jusqu'à Michel le Bègue, Clovis et ses descendants, les maires du palais, Pépin, Charlemagne et Louis le Débonnaire, Grégoire le Grand et quarante autres papes, trois conciles œcuméniques, des hérésies, des schismes, des institutions monastiques ; c'est

évidemment trop de matieres pour quinze ou seize pages, dont plusieurs encore sont remplies de lieux communs sur l'éternelle mobilité des établissements humains, et sans laquelle après tout il n'y aurait point d'histoire. Malgré la variété et la multitude des faits dont l'auteur paraît accablé, et qu'il démêle bien péniblement, il consacre l'un des plus longs chapitres de ce livre à saint Corbinien, évêque de Friesingen au VIIIe siècle. Nous citerons, pour faire connaître, autant que possible, Othon de Freisingen, l'un des miracles qu'il attribue à saint Corbinien : Ce prélat ayant demandé la grâce d'un voleur qu'on allait pendre, sans pouvoir l'obtenir des juges, fit le signe de la croix sur le patient. Trois jours après son supplice, le voleur vivait encore quand saint Corbinien vint le réclamer au nom du roi Pépin, qui dans cet intervalle le lui avait accordé, mort ou vif.

La paraphrase de cet hémistiche, *in se magna sunt*, forme le prologue d'ailleurs assez court du sixième livre : Ravages des Normands, décadence de la dynastie carlovingienne, règnes des trois premiers rois capétiens, schisme de l'Eglise grecque, catastrophes à la cour de Constantinople, entreprises de Bérenger en Italie, couronnement de Conrad comme empereur électif, pontificat d'Hildebrand ou Grégoire VII; tels sont les principaux événements rassemblés dans ce livre, où l'on parcourt un espace d'environ deux cent quarante-cinq ans, depuis 841 jusqu'en 1086. Il existe deux leçons du chapitre 20; la seconde a été publiée par Pierre Pithou, d'après un manuscrit conforme aux autres manuscrits en presque tout le reste. Ces deux leçons diffèrent tellement dans la rédaction, qu'on ne retrouve presque jamais les mêmes phrases, ni même les constructions qui les rappellent; mais le fond est essentiellement le même. Il s'agit des triomphes d'Othon le Grand sur les Hongrois et sur les Esclavons, en 965 et pendant les années suivantes. Le chapitre 30 nous présente une distribution géographique des Gaules, que l'auteur distingue en Gaule cisalpine et transalpine. La première appelée aussi *Togata* est comprise entre le Pô et les Alpes; la seconde, autrement nommée *Comata*, se divise en trois, la Gaule Belgique, la Gaule lyonnaise et la Gaule celtique, qui comprend l'Aquitaine. D'autres auteurs, ajoute l'évêque de Friesingen, font de l'Aquitaine une des trois parties principales. Ils distinguent en conséquences trois primats, celui de Trèves pour la Belgique, celui de Lyon pour la Gaule lyonnaise, et celui de Bourges pour l'Aquitaine. On peut enfin réduire ces trois parties à deux, savoir la Belgique et la lyonnaise, et ne compter ainsi en deça et au delà des Alpes, que trois Gaules, la cisalpine, la lyonnaise et la belgique. Le chapitre 31 fait mention de l'incendie de Parme, en 1039, et d'un rhythme en forme de tragédie composé sur ce désastre. Le mot de tragédie ne doit signifier ici que complainte, si l'on en juge par les deux vers que l'historien en a transcrits et qui commençaient la pièce :

Qui habet vocem serenam,
Proferat hanc cantilenam.

Au chapitre 35, il est parlé d'une comète qui parut en 1066, et qui, dit l'auteur, ne resta point sans effet, puisqu'en cette même année Guillaume de Normandie conquit l'Angleterre. Le 36e et dernier chapitre se termine par un court récit de la mort de Grégoire VII et par un éloge de ce pontife.

Dans le prologue de VIIe livre, l'auteur après avoir exalté la bonté de Dieu, s'élève avec force contre la perverse ambition des prêtres et de ceux surtout qui s'efforcent de frapper les empires du glaive même qu'ils tiennent de la grâce des empereurs; à moins cependant, ajoute l'auteur, par une restriction qui peut sembler étrange, à moins qu'ils n'aient l'intention d'imiter David qui se servit du glaive de Goliath pour l'égorger. Ce livre n'embrasse qu'une période d'environ soixante ans, puisqu'il commence en 1086, et qu'il finit en 1146. Cet intervalle renferme la première croisade et les commencements de la seconde, les deux premiers conciles de Latran, la fin du règne de l'empereur Henri IV, les règnes d'Henri V, de Lothaire et de Conrad III, ceux des Comnènes à Constantinople; en France, ceux de Philippe Ier, de Louis VI et en partie de Louis VII. Quoi qu'en dise Lenglet du Fresnoy, qui regarde ce livre et les précédents, comme plus dignes d'attention que les autres, il nous semble qu'Othon a répandu bien peu d'intérêt sur des faits si voisins du temps où il écrivait, et de la plupart desquels il avait été presque témoin. Ses récits conservent le même caractère que dans ce qui précède et sont interrompus par le même genre de réflexions. Toujours l'inconstance de la fortune, l'instabilité des grandeurs, la mobilité du monde. *Varietas humanarum rerum, mundi volubilitas, mutabilium rerum series.* C'est par là qu'il termine cette chronique au chapitre 34 de ce livre, en indiquant d'ailleurs l'année 1146, comme celle où il écrit. Mais il faut bien qu'il ait fait plus tard quelques corrections et additions à cet ouvrage, puisqu'il y parle de la croisade de 1147, et du *Traité de la Considération*, adressé par saint Bernard au Pape Eugène. Ce livre n'est d'ailleurs terminé que par un 35e chapitre dans lequel l'auteur a rassemblé quelques notions sur les ordres religieux et un catalogue chronologique des Papes, jusqu'à Adrien IV, et des rois jusqu'à Fréderic Barberousse, dont le règne ne commence qu'en 1152. Les éditeurs d'Othon, au XVIe siècle, ont prolongé ce catalogue jusqu'à Léon X et Charles-Quint. C'est aussi à une main étrangère qu'il faut attribuer un 36e chapitre, où les commencements de Fréderic Barberousse sont brièvement retracés.

Traité de la fin du monde. — Othon de Freisingen est auteur d'un *Traité de la fin du monde* qu'il a joint à sa *Chronique*, comme

huitième et dernier livre. Le prologue roule sur la distinction des deux cités, la cité sainte et la cité perverse. Celle-ci suscite à la première quatre espèces de persécutions dont l'auteur parle dans le premier chapitre; persécution par les infidèles, par les hypocrites, par les hérétiques et par l'Antechrist. Il est question dans les chapitres suivants, et de l'Antechrist, et des signes qui annoncent le second avénement du Sauveur. Que le monde doive finir par le feu, les poëtes païens eux-mêmes ne l'ont point ignoré ·

..... Reminiscitur affore tempus
Quo mare, quo tellus correptaque regio cœli
Ardeat, et mundi moles operosa laboret.

Mais la résurrection des corps est un dogme que les Livres saints ont pu seuls nous apprendre. Othon consacre plusieurs chapitres à l'explication de cet article de notre croyance. Il recherche quels seront les traits, l'âge et le sexe des ressuscités, si ceux qui vivront dans ce dernier jour mourront pour ressusciter, conformément au texte de saint Paul, *omnes quidem resurgemus* ou si les saints qui vivront alors s'élèveront vivants dans les cieux, conformément à cet autre texte du même Apôtre : *Mortui resurgent primi, deinde nos qui vivimus, qui relinquimur, rapiemur cum illis in nubibus obviam Christo in aera.* (*I Thess.* IV, 16.) L'auteur demande aussi comment Dieu jugerait les vivants et les morts, s'il ne restait pas de vivants. Nous sommes forcé d'écarter beaucoup d'autres questions non moins difficiles que l'auteur traite avec la même sagacité. Il incline vers l'opinion de ceux qui adoucissent les peines réservées aux enfants morts sans baptême. Il estime que le feu de l'enfer brûle sans éclairer, et l'oppose au buisson ardent qui luisait sans combustion. A l'égard des neuf chœurs angéliques, leur hiérarchie surpasse l'intelligence humaine, ainsi que l'auteur le déclare au commencement du long et savant chapitre qu'il a écrit sur ce sujet. Sa théologie n'est pas moins élevée dans le reste de l'ouvrage; il y traite des proportions qui règnent entre les ordres des bienheureux, du rapport qui existe entre le nombre des élus et le nombre des anges, de la béatitude des saints, de la manière dont ils voient Dieu, et de la fin dernière des deux cités. Ce huitième livre a trente-sept chapitres, et le dernier est suivi d'un épilogue qui ne se trouve point dans tous les manuscrits, et qui probablement n'est point de l'évêque de Friesingen, qui n'y parlerait pas de son ouvrage avec une présomption aussi peu chrétienne, et aussi éloignée de la phrase modeste par laquelle il termine son dernier chapitre : *Tuum vero erit minus dicta supplere, mala dicta corrigere, superflua resecare, meque in hoc solo mundi peccatis oneratum laborantem, orationum tuarum remediis sublevare.* Ce traité de la fin du monde a été continué par Othon de Saint-Blaise, écrivain du XIIIe siècle.

Histoire de Fréderic Barberousse. — Cette histoire est divisée en deux parties ou deux livres intitulés : *De Gestis Friderici primi Cæsaris Augusti.* Une lettre de Fréderic à Othon se lit à la tête du premier livre; le prince y remercie l'auteur de la chronique dont nous venons de parler, et l'invite à s'occuper de son histoire particulière. La lettre est accompagnée d'un mémoire où sont indiqués sommairement les faits les plus remarquables des cinq premières années du règne de ce prince. Ce ne sont là, dit Fréderic, que des ombres en comparaison des grands traits que l'on admire dans la vie des anciens héros; mais votre génie sait embellir les plus minces détails, et peu de matière vous suffit pour un grand ouvrage.

Le premier livre, quoique composé de soixante-trois chapitres, ne contient que des faits antérieurs au règne de Frédéric Barberousse. Il offre l'histoire des prédécesseurs de ce prince, depuis 1076 jusqu'à 1152. C'est pour ainsi dire une seconde relation du septième livre de la *Chronique*, rédaction meilleure, à beaucoup d'égards, que la première. Jusqu'au chapitre 10, il s'agit de l'empereur Henri IV et de ses démêlés avec Grégoire VII. Mais le plus remarquable de ces chapitres est le 5e, où, à propos d'une révolte de Saxons en 1187, l'auteur discute fort au long le sens des mots *genuinum* et *nativum*. *Genuinum* est nécessairement simple, et *nativum* composé. *Genuinum* est en quelque sorte engendrant et non engendré, *nativum*, au contraire, est né; il est comme engendré et descendant *a genuino*. La génération, dans le sens le plus étendu, est le passage du non être à l'être, et dans tout *nativum*, le négatif a précédé le positif. Suivent des considérations sur la Divinité, sur la Trinité, sur ses formes générales, différentielles, accidentelles; sur la concrétion qui, dans les choses naturelles, résulte, non-seulement de la réunion de la forme et de la substance, mais surtout de la multitude des accidents qui accompagnent l'être substantiel, et qui sont, ou simples comme la blancheur, et complexes comme l'humanité. Tout corps est composé de corps et divisible à l'infini, tandis que l'esprit est simple et sans agrégation de particules. Ce chapitre, qui équivaut en étendue à huit ou dix des autres, est l'un de ceux que nous croyons indiqués par quelques auteurs, sous le titre d'*Opuscules philosophiques d'Othon de Freisingen.* Peut-être les avait-il composés avant cette histoire, et a-t-il jugé à propos de les y coudre pour les rendre moins fugitifs. Le chapitre 5 n'est lié au suivant que par la transition banale : *Sed ad propositum redeamus*, et après cette longue leçon d'ontologie, le chapitre 6e commence brusquement par : *Igitur Saxonibus.*

L'histoire d'Henri V se termine au chapitre 15e, et celle de Lothaire au 21e. Le règne de Conrad III occupe le reste du livre. L'auteur y a consigné des lettres de Conrad à l'empereur grec, Jean Comnène, et de Jean Comnène à Conrad; une lettre du sénat et du peuple de Rome à ce même Conrad, écrite à l'insti-

gation d'Arnaud de Bresse contre le Pape Innocent III ; une lettre d'Eugène III à Louis VII et aux autres princes européens pour les exciter à la croisade ; une lettre de saint Bernard au clergé de France sur le même sujet ; une lettre contre Abailard, adressée au Pape Innocent II, par l'archevêque de Reims et ses suffragants, avec la réponse du pontife romain; enfin une lettre d'Eugène III à Conrad, pour le consoler des revers essuyés en Orient.

Le chapitre 31 offre une description de la Hongrie, contrée délicieuse, que l'auteur compare à l'Egypte et au paradis terrestre ; mais il s'en faut bien qu'il parle avec les mêmes éloges des Hongrois; il se plaint qu'un aussi beau pays soit abandonné à de farouches habitants, qu'à leurs yeux caves, à leur courte stature, à leur face hideuse, à leur langage barbare et à leurs mœurs féroces, on ne prendrait que pour des monstres. L'historien décrit, dans le chapitre 45, le désastre que les croisés essuyèrent, en 1147, dans l'Hellespont. Mais au lieu de détails historiques qu'on a le droit d'attendre d'un témoin oculaire, il ne compose qu'une amplification d'écolier, applicable à tout autre événement du même genre. *Videres alios natantes, alios equis adhærentes, alios per funes miserabiliter trahi, nonnullos natandi indoctos*, etc. La seule circonstance un peu précise qu'il retrace, c'est qu'au sein de ce désordre, plusieurs d'entre eux assistaient à une messe, et chantaient dans l'amertume de leur cœur : *Gaudeamus*. Au chapitre 60, Othon s'efforce d'excuser la croisade par des distinctions subtiles sur le bien et le mal, soit absolu, soit relatif. Il explique, par une multitude d'exemples, comment ce qui est bon à une espèce est un mal pour une autre. Il remonte à des règles de logique dont l'une est conçue en ces termes : *Methodus a genere ad destruendum, a specie valet ad construendum.* Ce chapitre peut passer encore pour un opuscule philosophique, bien plus assurément que pour une apologie des Croisades.

Il est souvent question de saint Bernard dans ce livre, mais toujours en termes honorables ou respectueux. Othon se borne à mettre quelques restrictions aux éloges qu'il donne au zèle ardent du saint abbé. Il pense que sa piété fervente et la douceur même de son caractère le disposaient en quelque sorte à la crédulité, et qu'abhorrant la confiance des savants en leurs propres lumières, il prêtait facilement l'oreille aux rapports qu'on lui faisait contre leurs doctrines. En parlant d'Abailard et de la Bretagne, sa patrie, il dit que cette province produit des clercs remarquables par la finesse de leur esprit et par leur goût pour les beaux-arts; mais beaucoup moins propres aux autres genres d'occupations. Si d'ailleurs Othon loue dans Abailard le génie et le savoir, il lui reproche sa présomption, son obstination et son dédain pour les opinions des autres docteurs. L'évêque de Friesingen est aussi fort éloigné d'adopter les erreurs de Gilbert de la Porée ; mais il craint qu'on ne les ait imputées avec précipitation à cet évêque de Poitiers ; il regrette qu'on ait refusé d'entendre ou d'apprécier les explications que Gilbert donnait de sa doctrine. Ici le dialecticien ne laisse point échapper l'occasion de placer un assez long chapitre sur la nature divine, sur la nature humaine, sur les trois personnes de la Trinité. Il s'élève même à des vues tout à fait générales sur la personnalité, la substance, l'essence, la nature abstractivement considérées ; de sorte que ce chapitre, encore, a fort bien pu faire partie des *Opuscules théologico-philosophiques*.

Radevic raconte qu'Othon de Friesingen, peu de jours avant sa mort, après avoir fait son testament et reçu l'extrême-onction, se fit apporter le livre qui vient de nous occuper, le remit à des hommes lettrés et religieux, et les chargea de corriger ce qu'ils y trouveraient de favorable aux erreurs de Gilbert. Soit que cette dernière volonté ait été exécutée, et que son livre ne nous soit parvenu qu'avec ces rectifications, soit que les expressions modérées, les opinions impartiales qu'il nous offre, aient eu effet scandalisé, de son temps, d'inexorables ennemis d'Abailard et de Gilbert, d'enthousiastes admirateurs des éminentes vertus de saint Bernard, il est certain que ces chapitres d'Othon lui attirèrent beaucoup de reproches. Géroch, prieur de Reichersberg, lui avait écrit sur ce sujet une lettre fort rigoureuse, dont nous avons dit un mot dans un de nos volumes.

Nous venons de voir que le premier livre de l'*Histoire de Frédéric Barberousse* est réellement étranger à la Vie de ce prince ; mais le second livre contient, en effet, l'histoire des premières années de son règne, depuis 1152 jusqu'en 1156. Un très-court prologue, adressé à Frédéric, est suivi de trente-deux chapitres. L'auteur a inséré, au chapitre 8, une lettre du Pape Eugène III, à des évêques d'Allemagne, sur une affaire particulière ; et au chapitre 30, une lettre adressée par l'empereur Frédéric à Othon de Friesingen lui-même, pour lui annoncer une expédition contre le Milanais. Ce second livre, beaucoup moins étendu que le premier, l'est peut-être encore trop pour les choses qu'il contient. Mais on doit savoir gré à l'auteur d'avoir su éviter le langage de l'adulation, en écrivant l'histoire d'un prince vivant et victorieux, auquel il tenait par les liens du sang. On ne remarque d'exagération ou de fadeur que dans la phrase qui termine le dernier chapitre. Othon y dit à Frédéric qu'un historien perdrait haleine, s'il avait la témérité de raconter tout d'un trait les prodiges opérés par la vertu de sa majesté. Ce compliment, au surplus, n'est qu'une transition pour renvoyer à un troisième livre la suite des événements. Ce troisième livre, Othon n'eut point le temps de l'écrire; il ne paraît pas même qu'il l'ait entrepris ; mais un de ses disciples y suppléa, et nous verrons en

son lieu comment Radevic s'acquitta de ce travail.

Les ouvrages d'Othon de Friesingen font juger avantageusement de la douceur et de la loyauté de son caractère. Ils annoncent un esprit distingué et des talents que l'étude n'a exercés qu'en les égarant quelquefois. Les citations répandues dans sa *Chronique* prouvent qu'il avait appris le grec, connaissance alors fort peu commune. Les grands poëtes latins, et, parmi les prosateurs, Cicéron et Justin lui sont familiers. Non-seulement il les cite au besoin, et même sans besoin, mais il emprunte leurs expressions et imite leurs tours de phrase. Les expressions barbares se font remarquer par leur rareté; il ne cherche point les consonnances; mais son style d'ailleurs a peu d'harmonie, encore moins de couleur, et la précision qui le distingue souvent n'est jamais énergique. Othon s'interdit même cette précision toutes les fois qu'il se croit obligé d'interrompre, par des amplifications de rhéteur, le cours de son ouvrage. C'est une tâche qu'il s'impose deux ou trois fois dans chaque livre; mais il devient précis dans les digressions d'un autre genre, et qui d'ailleurs ne sont pas moins déplacées. Cependant, hors de la place qu'elles usurpent, ces discussions ne seraient pas toujours méprisables. Comme historien, Othon a obtenu des éloges pour les détails géographiques semés dans ses deux ouvrages, et surtout pour l'inviolable sincérité de ses récits. A partir de la fondation de Rome, cette *Chronologie* n'offre d'autres inexactitudes que celles dont, au XIIe siècle, il n'avait aucun moyen de la préserver. On excuserait plus difficilement quelques traits de crédulité que nous avons rapportés dans le cours de cet article, et qui montrent combien la critique et la raison avaient encore de progrès à faire. Ces ouvrages d'Othon ont été publiés à Francfort, par les soins de Christian Urstitius, *in-folio*, 1585.

OTTFRIDE ou OLFRIDE, que l'on doit regarder comme un des premiers instituteurs de l'ordre des chanoines réguliers, mérite d'être mieux connu qu'il ne l'a été jusqu'ici. Il naquit dans le territoire de Tournai et fréquenta les meilleures écoles de sa province. Après quelques années consacrées à des études sérieuses en littérature et en théologie, il entra dans le clergé et fut élevé au sacerdoce. Il honora son caractère par une conduite conforme à la sainteté de cet état. Sa bonté de cœur et ses exercices de piété le firent également aimer et des hommes et de Dieu. Il avait un zèle tout de feu pour reprendre le vice, mais il savait à propos le tempérer de douceur afin de mieux gagner les âmes. Ayant formé le dessein d'allier la vie pénitente à la profession cléricale, il visita les plus célèbres monastères et recueillit de leurs pratiques tout ce qui lui parut convenable à l'institut qu'il méditait. Enrichi de ces pieuses dépouilles, il se retira à Guastine vulgairement connu sous le nom de Waten, dans le diocèse de Térouane, et se fixa dans cette solitude. C'était un lieu dépendant de l'abbaye de Berg-Saint-Vinok, mais Ottfride trouva moyen de l'en affranchir. Bientôt il vit les disciples affluer autour de lui pour se mettre sous sa conduite et l'imiter dans le genre de vie qu'il avait embrassée. Ainsi se forma, dans cette partie de la Flandre, cette célèbre communauté de chanoines réguliers dont Ottfride fut le prieur ou prévôt ou même l'abbé, car on lui donne indifféremment ces trois titres.

La nourriture et l'habit y étaient pauvres, et il semble qu'on n'y mangeait ni chair ni poisson, mais seulement des légumes. Il ne paraît pas non plus qu'il y ait eu dans le principe d'autre règle particulière que la conduite vivante du prieur. La renommée des vertus qu'on y pratiquait y attira plusieurs donations qui formèrent pour la communauté naissante un fonds considérable. Mais ce ne fut pas cependant sans passer par bien des épreuves et sans souffrir diverses contradictions qu'Ottfride vint à bout de fonder ce pieux établissement

Un fâcheux différent survenu entre lui et Hubert, évêque de Térouane, lui fit prendre le parti d'abdiquer pour le bien de la paix. Il engagea sa communauté à choisir un autre prieur, qu'il présenta lui-même à l'évêque pour faire confirmer son élection; puis il se soumit au gouvernement du nouvel élu avec plus de plaisir encore qu'il n'en avait trouvé à gouverner les autres. C'était en 1080, et il y avait alors sept ans et huit mois qu'il remplissait la place de prieur. Il consacra le reste de ses jours à évangéliser les peuples, et mourut près de Gand, dans les exercices de ce saint ministère le 22 novembre 1085.

Ottfride employa le grand savoir qu'il avait acquis, moins à composer de nouveaux écrits qu'à perfectionner ceux des autres et à les rendre plus intelligibles. Il se livra avec une application singulière à la lecture de tous les livres qui composaient la bibliothèque de sa maison, aussi bien les auteurs profanes que les écrivains ecclésiastiques et sacrés, et il fit sur chacun d'eux, dit l'auteur de sa Vie, des remarques de sa façon. C'est-à-dire, sans doute qu'il y mit des notes interlinéaires et marginales, et qu'il y établit une ponctuation régulière, afin de les mettre plus à la portée des jeunes étudiants et d'en faciliter l'intelligence aux autres lecteurs.

Il eut le talent de faire entrer dans ces différentes remarques, ce qu'il avait appris, soit en fréquentant les écoles, soit en lisant les ouvrages des anciens. Ce serait à tort, dit Ebrard l'un de ses disciples, de qui nous savons les principaux traits de son histoire, ce serait à tort qu'on l'accuserait de n'avoir rien produit de son cru et d'usurper le titre d'auteur et de savant, sous prétexte qu'il n'aurait fait que débiter la science qu'il aurait recueillie des autres. Cette objection est frivole et ridicule, car, encore que pour le travail littéraire dont on vient de parler, Ottfride n'aurait rien tiré de son propre

fond, son savoir n'en serait pas moins estimable, puisqu'en réalité, c'était une critique qui s'étendait sur presque toutes les branches de la littérature chose extrêmement rare à son époque.

OUEN (S.), qui portait aussi le nom de Dadon, fils d'Authaire et d'Aigle, vint au monde à Sancy. Il fit ses premières études à l'école du monastère de Saint-Médard et fut mis ensuite à la cour de Clotaire II. Sous le règne de Dagobert Ier, Saint Ouen fut choisi pour garder le sceau en qualité de référendaire ou chancelier. C'est là qu'il fit connaissance avec saint Eloi, qui, par sa piété, était devenu l'admiration de tout le monde. Ce saint ayant obtenu du roi une terre dans les forêts de Brie, y fit bâtir le monastère de Besbac ou Rébais, auquel il donna pour abbé saint Egile, moine de Luxeuil, et disciple de saint Columban. En 640, il fut ordonné évêque de Rouen à la place de saint Romain, mort quelque temps auparavant. Il eut part avec saint Eloi à la tenue d'un concile d'Orléans que l'on compte pour le sixième, où Salvius, évêque de Valence, convint qu'il y eut un hérétique chassé d'Outremer, qui semait ses erreurs du côté d'Autun vers le même temps. En 644, il assista au troisième concile de Châlon, et fit en 677 le voyage de Rome avec saint Saëns. On prétend qu'il en assembla un lui-même dans sa ville épiscopale, où l'on dressa seize canons qui sont venus jusqu'à nous. En 649, il avait été choisi avec saint Eloi sur la demande du Pape Martin Ier au roi Clovis pour aller à Constantinople défendre la foi contre les monothélites; mais on ne sait ce qui empêcha l'exécution de ce dessein. Saint Ouen mourut à Clichy, au retour d'un voyage qu'il avait fait à Cologne pour quelque affaire d'Etat. Son épiscopat fut de quarante-trois ans trois mois et trois jours. Son corps fut enterré à Rouen, hors les murs de la ville, dans l'église Saint-Pierre, qui est aujourd'hui la célèbre abbaye de Saint-Ouen.

Ses écrits. — Ce saint, à l'imitation des écrivains qui avaient recueilli les actes des martyrs et des confesseurs, conçut le dessein de transmettre aussi à la postérité ce qu'il savait de la naissance, de la vie et de la mort de saint Eloi. Quelques personnes d'érudition l'avaient fait avant lui; mais engagées dans les embarras du siècle, elles avaient traité une si belle matière en courant, en sorte que leur travail ne répondait pas à la grandeur du sujet. Il lui donna plus d'étendue sans s'astreindre toutefois à rapporter tout ce qu'il savait. Son ouvrage lui a paru assez considérable pour être divisé en deux livres, dont le premier, partagé en quarante chapitres, représente la vie de saint Eloi depuis sa naissance jusqu'à son épiscopat. Le second, qui est de quatre-vingts chapitres, contient la suite de l'histoire de ce saint jusqu'à la translation de son corps, qui se fit par ordre de la reine et de l'évêque son successeur un an après sa mort. Saint Ouen rapporte les miracles opérés en cette occasion. Il en rapporte beaucoup d'autres que le saint avait opérés de son vivant; et c'est à quoi il s'applique le plus dans son second livre. Il est écrit comme le premier d'un style simple et sans ornements, mais clair et aisé, pour se conformer à l'humilité du saint dont il faisait l'histoire. Un morceau qu'on ne saurait trop estimer sont les extraits des instructions que saint Eloi faisait à son peuple.

Ses lettres. — Aussitôt que cet ouvrage fut achevé, il l'envoya à un évêque de ses amis, nommé Rodobert, dont on ignore le siége, avec une lettre où il le priait de le revoir et de le corriger, tant dans les choses que dans le style, même dans l'orthographe, où il pouvait s'être glissé des fautes, tant de sa part que de celle des copistes. Rodobert le lut exactement et n'y trouva rien qu'à admirer. Surius l'a inséré dans son Recueil au premier décembre ; mais il en a retranché la préface et beaucoup d'autres choses qui lui paraissaient des superfluités ou des répétitions et en a changé le style. Le P. Labbe n'en a donné que la préface dans le second volume de sa *Bibliothèque des manuscrits*. L'ouvrage entier se trouve dans le cinquième volume du *Spicilége* de Dom d'Acheri avec la lettre à Rodobert et la réponse que cet évêque fit à saint Ouen. Nous avons deux traductions françaises de la *Vie de saint Eloi*, l'une sur Surius, par Louis de Montigny, chanoine de Noyon ; l'autre sur l'édition de Dom d'Achery, par M. Lévêque, prêtre de la chapelle des orfévres de Paris.

Saint Ouen, en réponse, écrivit une autre lettre à saint Didier, conjointement avec Constance, évêque d'Albi, pour le prier d'écrire à un nommé Flavien, avec qui il devait se trouver en un certain lieu pour se voir. On attribue à saint Ouen, une *Vie de saint Rémi* et quelques vers à la louange de saint Médard et de saint Gildard. Dom Luc d'Acheri nous a donné en 1661 la Vie de saint Eloi dans le cinquième tome de son *Spicilége* ; et Jean-Baptiste Coignard nous en a donné la traduction en 1693 un volume in-8°.

P

PACIEN, l'un des plus grands hommes que l'Espagne ait donnés à l'Eglise dans le IVe siècle, fut d'abord engagé dans le mariage et eut un fils, qui, après avoir été intendant du domaine sous l'empire de Théodose, en 387, fut élevé à la charge de préfet du prétoire, sous le règne d'Honorius, en 395. On peut juger, par les emplois du fils, de quelle considération le père jouissait dans l'empire. Mais, s'il fut grand dans le monde

par sa naissance, il le fut beaucoup plus encore devant Dieu par la sainteté de sa vie, et, parmi les savants, par son éloquence et son profond savoir. Il florissait sous le règne de Valens ; on croit qu'il fut élevé sur le siége de Barcelone, en 373, et il mourut dans une extrême vieillesse, sous le règne de Théodose, vers l'an 391. Son fils Dexter lui survécut. Il était ami de saint Jérôme, qui lui dédia son livre des *Auteurs ecclésiastiques*. Il prit rang plus tard parmi les écrivains, par une histoire dont nous avons rendu compte en son lieu, en la réduisant à sa valeur. Il nous reste de saint Pacien trois lettres au donatiste Sympronien : une *Exhortation à la pénitence*, et un *Discours sur le baptême*.

Première lettre. — Sympronien, à qui cette lettre est adressée, était un homme de distinction, puisque saint Pacien le traite tantôt de frère et tantôt de seigneur. Il résidait dans le voisinage de Barcelone, et était engagé dans les erreurs des novatiens. Connaissant tout le zèle de Pacien pour la foi, il lui adressa, par un de ses domestiques, une lettre où il le défiait au combat, avec un ton d'assurance qui semblait déjà proclamer sa victoire. Il prétendait que jusque-là personne n'avait pu le convaincre de la fausseté de sa croyance, ni répondre à ses objections. Il condamnait la pénitence sans en donner aucune raison, et il blâmait l'Eglise de ce qu'elle prenait le nom de catholique. Du reste, sa lettre était conçue de façon à ne donner que des conjectures sur ses sentiments, qu'il se gardait bien d'expliquer, quoiqu'il priât saint Pacien de lui rendre raison de sa foi. Sympronien était le seul qui suivît la doctrine de Novat dans la contrée qu'il habitait ; tous les autres faisaient profession de la foi catholique.

Le saint évêque, dans sa première réponse, lui dit d'abord que si le motif qui le portait à s'instruire de nos dogmes était pur, il devait lui faire connaître, d'une façon plus précise, quels étaient ses sentiments, et quelles raisons l'avaient déterminé à rompre l'unité. « Car, lui dit-il, il est urgent de découvrir les parties malades pour qu'on puisse y appliquer les remèdes. » Il fait ensuite l'énumération des hérésies qui se sont élevées dans l'Eglise, depuis celle de Simon le Magicien jusqu'à celle des novatiens, puis il demande à Sympronien laquelle de ces hérésies il doit combattre en lui. Il conjecture, par les termes de sa lettre, qu'il condamnait la pénitence et qu'il était dans l'erreur des montanistes, d'où il infère qu'il errait encore sur le Saint-Esprit, sur le jour de Pâques, sur les Prophètes et les Apôtres, et sur plusieurs autres chefs, comme le nom de catholique que ces novateurs refusaient à l'Eglise. Avant d'entrer dans aucune discussion, il demande à Sympronien de la docilité d'esprit et de la candeur. Au lieu de se prévaloir de ce que personne n'avait pu encore le convaincre d'erreur, il devait s'en prendre plutôt à la dureté de son cœur qu'à la faiblesse de ses adversaires. Après ce préambule, il vient au fait de la question et dit que le nom de catholique que porte l'Eglise lui vient de Dieu et non des hommes. Elle a d'autant plus de droits de le porter qu'il lui fallait un nom qui la distinguât de toutes les hérésies qui, depuis la mort des apôtres, se sont ruées sur elle pour la déchirer et la diviser. En effet, ce nom l'a toujours distinguée des autres sectes, qui toutes ont été appelées du nom de leur auteur. Il oppose à Sympronien et à ceux de son opinion, l'autorité des anciens Pères de l'Eglise, successeurs des apôtres, celle de saint Cyprien, et d'un grand nombre d'évêques, de martyrs et de confesseurs, dispersés partout le monde, mais unis dans une même croyance, puis il ajoute : « Notre époque, corrompue par tous les vices, effacera-t-elle l'antiquité vénérable de nos ancêtres ? N'en soyez pas ému, mon frère, Chrétien est mon nom, et catholique mon surnom ; l'un me distingue et l'autre me désigne. »

Venant ensuite à l'explication du mot catholique, il dit, que selon les plus habiles, il signifie *obéissant ;* et que, selon d'autres, il signifie *partout*. Du reste, ces deux significations conviennent parfaitement à l'Eglise, qui seule est obéissante à la voix de Jésus-Christ, et seule unique et la même pour tout le monde. Saint Pacien traite ensuite de la pénitence que Sympronien condamnait. Il serait à souhaiter, dit-il, qu'aucun fidèle n'en eût besoin, et que personne, après le baptême, ne tombât dans la fosse du péché, de sorte que les prêtres ne fussent obligés ni d'enseigner, ni d'appliquer des remèdes longs et pénibles, de peur d'ouvrir le chemin au péché en flattant le pécheur. Mais, puisqu'il y en a qui, au malheur de perdre l'innocence, ont joint des péchés de pensées, de paroles et d'actions, et que le baptême ne les met point à couvert de la fraude du serpent qui a perdu le premier homme, et causé tant d'occasions de damnation à ses descendants, il faut leur ouvrir la miséricorde de notre Dieu, et ne point empêcher, par une dureté inflexible, les pécheurs de jouir des dons célestes qui leur sont accordés gratuitement. « Car, dit-il, ce n'est pas nous qui, de notre autorité, leur faisons cette grâce, mais c'est Dieu qui a dit : *Convertissez-vous à moi dans les jeûnes, dans les larmes et dans les gémissements, et déchirez vos cœurs et non vos vêtements.* (*Joël*, II, 12, 13.) Il rapporte plusieurs passages de l'Ecriture, où l'on voit que Dieu promet de pardonner aux pécheurs pénitents, et il montre, par l'exemple de David, de Nabuchodonosor, de l'enfant prodigue et de quelques autres, que Dieu remet les péchés à ceux qui les confessent et en font pénitence.

Il se fait à lui-même cette objection des novatiens : Dieu seul peut remettre les péchés. C'est vrai, répond-il, mais ce qu'il fait par ses prêtres, se fait par sa puissance. Car que signifie ce qu'il disait à ses apôtres : *Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié*

dans le ciel; et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. (*Matth.* XVI, 19.) A quoi bon cela, s'il n'est pas permis aux hommes de lier et de délier? Dira-t-on que ce pouvoir n'était que pour les apôtres? Si cela est, il faudra dire encore que seuls aussi, ils ont reçu le pouvoir de baptiser, de donner le Saint-Esprit et de purifier les gentils de leurs péchés, puisque c'est le même passage qui leur confère tous ces pouvoirs. Ainsi, ou tout le pouvoir des apôtres est passé d'eux à nous, ou nous n'en avons rien; ce qui ne se peut dire, puisque les évêques, successeurs des apôtres, sont eux-mêmes appelés apôtres, comme on le voit dans les *Epîtres* de saint Paul, où il donne cette qualification à Epaphrodite. Si donc il est constant que la puissance de donner le baptême et de conférer le Saint-Esprit est passée aux évêques, on ne peut douter qu'ils n'aient aussi le pouvoir de lier et de délier. Personne ne doit mépriser les évêques, parce qu'ils sont hommes; le nom de Dieu opère en eux, car le Seigneur est aussi appelé évêque dans la seconde *Epître* de saint Pierre. Les évêques n'ont rien par usurpation; ils sont subrogés aux droits des apôtres, et c'est en qualité de leurs successeurs qu'ils donnent le chrême, qu'ils administrent le baptême, qu'ils remettent les péchés et qu'ils renouvellent le corps de Jésus-Christ.

Saint Pacien termine sa lettre par ces paroles : « Je sais, mon frère, que le pardon des péchés ne s'accorde point à tous indifféremment, ni avant que l'on ne juge, par des signes plausibles, que telle est la volonté de Dieu. On n'accorde l'absolution aux pécheurs qu'après examen et avec beaucoup de précau'ion, c'est-à-dire, après qu'ils ont poussé des soupirs et répandu des larmes; après que toute l'Eglise a prié pour eux, afin que personne ne prévienne le jugement de Jésus-Christ. »

Deuxième lettre. — Sympronien reçut cette lettre avec joie, ce qui ne l'empêcha pas de se plaindre d'avoir cru remarquer quelqu'amertume dans les termes. Il se plaignait aussi que le saint évêque eût fait l'énumération des hérésies, sans qu'il l'eût demandé. Sur quoi saint Pacien lui dit agréablement dans sa seconde lettre : « Ma lettre, dites-vous, vous a comblé de joie, et cependant vous vous plaignez que j'ai répondu à la vôtre avec amertume. Si les choses amères vous font plaîsir, je ne sais ce que les douces pourront opérer sur vous, à moins que, comme dans les potions médicinales, il n'arrive que l'amertume guérisse mieux que la douceur. A l'égard des hérésies, que vous importerait-il que j'en eusse parlé, si vous n'étiez pas vous-même dans l'erreur? » Il le félicite de ce qu'il est enfin convenu que l'Eglise pouvait prendre le nom de Catholique, et il lui demande pourquoi il se montre piqué, parce qu'il avait dit dans sa lettre que les novatiens tiraient leur nom de Novat. « Je ne vous fais point un crime de ce nom, lui dit-il. Pourquoi vous défendez-vous de le porter, quand on vous demande si c'est celui qui vous convient? Avouez-le simplement, il n'y pas de crime dans le nom; pourquoi en rougissez-vous? A votre première lettre, je vous avais cru montaniste, vous n'en avouez rien dans votre seconde. Vous enviez mon nom, et vous évitez de faire connaître le vôtre. Voyez combien ce parti là est honteux, qui ne peut souffrir le nom même qu'il porte. » Sympronien avait objecté que le peuple fidèle à saint Cyprien avait été traité d'apostat, de capitolin et de syndréien, sans que cela portât aucun préjudice au saint évêque de Carthage. Saint Pacien répond que le peuple de saint Cyprien a toujours été appelé catholique, et qu'il ne lui a jamais connu d'autre nom, tandis que lui, Sympronien, ne pouvait démontrer que la secte à laquelle il appartenait n'eût toujours porté celui de novatien.

Le saint évêque avait employé dans sa lettre un demi-vers de Virgile, Sympronien lui en fait un reproche, auquel Pacien répond ainsi : « Comment sauriez-vous que j'ai tiré ce demi-vers de Virgile, si vous-même n'aviez lu ses ouvrages? Je ne l'ai cité qu'en transposant les mots, comme il arrive à ceux qui, dans de longs discours, ne font aucune difficulté de se servir des expressions d'autrui; mais vous le rapportez textuellement et comme il est écrit dans l'original; ce qui montre que vous avez pour Virgile un amour si craintif, que vous vous croiriez coupable en intervertissant quelque peu l'ordre de ses vers. » Il ajoute qu'ayant lu ce poëte dans sa jeunesse, ce demi-vers lui était resté dans la mémoire. Du reste saint Paul en avait cité autant du poëte Aratus. Dieu étant l'auteur de toutes les langues, on peut en faire usage; et lui-même n'a pas feint de joindre l'autorité d'Hésiode à la philosophie des novatiens. Sympronien reprochait aux catholiques d'avoir persécuté les novatiens, à quoi saint Pacien répond : « Si quelques princes n'ont pas voulu souffrir les novatiens, cela n'est arrivé ni par les plaintes, ni à la requête des catholiques, mais par la seule volonté de ces hommes d'état, qui ont servi leurs intérêts en servant ceux de l'Eglise, puisqu'ils n'ont commencé à être chrétiens qu'en professant la religion catholique et en faisant servir leur autorité à favoriser les saints. On ne doit donc pas plus imputer aux catholiques les peines que les princes ont fait souffrir aux novatiens, qu'à Daniel la vengeance que Darius tira de ses calomniateurs, qu'à Esther la mort d'Aman, et qu'aux trois jeunes hommes de la fournaise les menaces que fit à leur occasion le roi de Babylone à tous ceux qui ne croiraient pas au Dieu des Juifs. »

Sympronien reprochait au saint évêque le plaisir qu'il prenait à lire les lettres de saint Cyprien, et lui conseillait de lire celles de Novatien, reconnu pour martyr, dit-il, par saint Cyprien lui-même. « Pourquoi donc, lui répond saint Pacien, ne me plai-

rais-je pas dans la lecture des lettres d'un bienheureux martyr et d'un évêque catholique? » Il soutient que ces paroles de saint Cyprien : *Mon adversaire m'a précédé*, ne peuvent s'entendre de Novatien qui vivait encore lorsque saint Cyprien souffrit le martyre : bien loin de s'exposer, Novatien est sorti de l'Eglise catholique pour fuir la persécution : s'il a souffert quelque chose, ce n'a pas été jusqu'à la mort; et que d'ailleurs l'eût-il endurée, il n'aurait pas pour cela reçu la couronne du martyre, qui ne saurait s'acquérir hors de l'unité et de la paix de l'Eglise, et sans être uni de communion avec cette mère universelle, comme l'était saint Cyprien, lui qui, si souvent tourmenté et persécuté, avait bu jusqu'au fond le calice du martyre. Il avertit Sympronien de ne pas se laisser prendre au zèle indiscret de Novatien, qui, sous prétexte de nettoyer l'aire du Seigneur, fermait à plusieurs la porte du salut par une dureté inflexible; de ne pas juger de sa vertu par son orgueil et par le mépris qu'il faisait des autres; et de considérer qu'il n'était ni meilleur ni plus éclairé que Moïse et saint Paul, qui tous deux ont prié pour les pécheurs et souhaité d'être anathème pour leurs frères.

Troisième lettre. — Saint Pacien n'ayant pu, dans sa seconde lettre, ni traiter à fond de la pénitence, ni répondre aux raisons et aux exemples que Sympronien avait allégués pour la combattre, ou au moins pour montrer qu'elle se devait faire avant le baptême, lui en écrivit une troisième, pour ne rien laisser à désirer sur cette matière. Elle est fort longue et peut passer pour un traité. Aussi est-ce à un traité qu'elle répond; Sympronien en avait joint un à sa lettre, lequel contenait en substance : Qu'il n'est pas permis de faire pénitence après le baptême; que l'Eglise n'a pas le pouvoir de remettre le péché mortel, et, ce qui va plus loin, qu'elle se perd en recevant les pécheurs.

Saint Pacien lui demande quel est l'auteur de cette doctrine. « Est-ce Moïse, ou Paul, ou Jésus-Christ? Ce ne peut être Moïse, lui qui demande d'être effacé du livre de vie, pour obtenir le pardon des blasphémateurs; ni saint Paul, qui souhaitait d'être anathème pour ses frères; ni Jésus-Christ, qui est mort pour sauver les pécheurs. Il force Sympronien à convenir que cette doctrine lui venait de son maître, et pour lui faire sentir le peu de cas qu'il devait faire de l'un et de l'autre, il lui demande : Qu'est-ce donc que Novatien? Est-ce un homme pur et sans tache, qui n'ait point été disciple, qui n'ait jamais abandonné l'Eglise, qui ait été ordonné évêque légitimement et sacré de la manière ordinaire, et qui ait occupé une Eglise vacante? Que vous importe, me direz-vous? Il suffit que Novatien ait enseigné cette doctrine. Mais, mon frère, quand l'a-t-il enseignée et en quel temps? Est-ce aussitôt après la passion du Sauveur? Point du tout : ç'a été environ trois cents ans plus tard et sous l'empire de Dèce. Mais quoi donc, cet homme a-t-il suivi des prophètes, comme les cataphryges? Est-ce de lui-même qu'il s'est donné tant d'autorité? A-t-il parlé diverses langues? Car il lui fallait au moins quelques-unes de ces prérogatives pour tenter d'introduire un nouvel Evangile; quoique l'Apôtre nous crie à toute voix que quand bien même un ange descendu du ciel nous annoncerait un Evangile nouveau, il devrait être anathème. Novatien l'a entendu ainsi, direz-vous, et c'est ce que Jésus-Christ a enseigné. Si cela est, continue saint Pacien, il faut donc que, depuis Jésus-Christ jusqu'à Novatien, il n'y ait eu personne qui ait compris la doctrine du Sauveur; et que depuis Dèce tous les évêques aient été dans la voie de perdition, et Novatien seul dans la voie de la justice. »

Il reproche à Sympronien et à tous ceux de sa secte de rechercher dans les livres saints ce qu'il y a de plus caché pour inquiéter ceux qui s'appuyent sur l'autorité et la tradition de l'Eglise, se contentent de la communion paisible de cette ancienne société, ne veulent point de discorde et ne cherchent jamais à disputer. Puis, venant au fond des difficultés que Sympronien proposait, il commence par l'examen de la définition qu'il donnait de l'Eglise, savoir : Qu'elle est « un peuple régénéré par l'eau et par le Saint-Esprit, un peuple qui n'a point renié le nom de Jésus-Christ, qui est le temple et la maison de Dieu, la colonne et le fondement de la vérité; qu'elle est une Vierge sainte dans tous ses sens, l'épouse de Jésus-Christ, de ses os et de sa chair, n'ayant ni tache ni ride, et gardienne des droits de l'Evangile. » — « Personne de nous, répond-il, ne lui conteste ces qualités et nous lui en donnons beaucoup d'autres, comme celle de reine, de vigne féconde, de mère d'un nombre infini de jeunes vierges, de colombe et de maison enrichie de toutes sortes de vases. Mais pour nous en tenir à votre définition, dites-nous qui nous a fermé cette fontaine de Dieu, et qui nous a enlevé son esprit? N'est-ce pas, au contraire, chez nous qu'est cette eau vive, celle même qui rejaillit du Sauveur? Mais vous qui êtes séparés de cette fontaine intarissable, comment serez-vous régénérés par le baptême? Comment le Saint-Esprit, qui n'a point quitté l'Eglise, serait-il allé jusqu'à vous, à moins qu'on ne dise qu'il a suivi un schismatique, au mépris de tant d'évêques? Comment votre peuple peut-il recevoir cet Esprit-Saint, puisqu'il n'est point confirmé par des évêques qui aient reçu l'onction sacerdotale? Et comment peut-il être admis au baptême, puisqu'il a quitté l'Eglise mère et modèle? »

La conséquence que Sympronien tirait de la définition de l'Eglise était qu'on ne devait point recevoir à la pénitence ceux qui étaient tombés dans la persécution. Saint Pacien en fait voir la fausseté par Novatien même, qui étant encore catholique fut non-seulement d'avis qu'on reçût les apostats à la pénitence, mais composa encore et lut pu-

bliquement un écrit pour prouver qu'on devait les recevoir. Il lui demande à qui il pourra persuader que l'Eglise se soit anéantie en recevant les pécheurs, et comment il s'est pu faire que les Eglises qui n'ont pas excédé dans l'indulgence qu'elles accordaient aux pécheurs repentants, mais qui ont suivi la coutume et gardé la paix, ont perdu le nom de Chrétien, parce que quelques autres Eglises ont eu sur ce point trop d'indulgence? Il fait voir par divers passages de l'Ecriture que Dieu ne punit point l'innocent pour le pécheur, et que les justes peuvent demeurer au milieu d'eux sans perdre leur justice. D'où il conclut que c'est donc à tort que Sympronien condamne l'Eglise tout entière, pour les fautes de quelques Eglises particulières. Il lui fait sentir le ridicule qu'il y avait de soutenir, comme le faisaient les novatiens dans leur secte, qu'il n'y avait que des saints et point de pécheurs; puis insistant de nouveau sur l'usage de les recevoir à la pénitence, il montre par le témoignage de saint Cyprien, qu'avant de faire schisme, Novatien approuvait cette conduite et n'aurait pas changé de sentiment, à l'égard des tombés, si on ne lui avait pas préféré saint Corneille, dans l'élection d'un évêque de Rome.

Il fixe là l'époque du changement de Novatien, de sa haine contre les catholiques et de son schisme. Il dit que ce fut Novat, prêtre d'Afrique venu à Rome pour se soustraire à la condamnation de plusieurs crimes qu'il avait commis dans sa patrie, qui persuada à Novatien de se faire ordonner évêque à la place de saint Corneille, et qu'après s'être fait ainsi déclarer évêque contre l'unité sacerdotale, il s'avisa, pour soutenir son parti, d'objecter à saint Corneille l'indulgence dont il avait usé envers les tombés. Saint Pacien justifie la conduite de saint Corneille en montrant qu'on doit recevoir les pécheurs à la pénitence, et qu'en les y admettant, ce n'était pas, comme le prétendaient les novatiens, fouler aux pieds les paroles de Notre-Seigneur, mais les approuver et les suivre. Il ajoute, en s'adressant à Sympronien : « Vous trouvez mauvais que je remette les péchés aux pénitents, parce que vous prétendez que je n'ai le pouvoir de remettre les péchés que dans le baptême; mais je vous réponds que ce n'est pas moi qui ai ce pouvoir, mais Dieu seul qui remet nos dettes et ne rejette pas les larmes des pénitents. C'est pourquoi ce que je fais, je ne le fais pas par ma propre puissance, mais par celle du Seigneur. Car nous sommes coopérateurs avec Dieu, comme dit saint Paul, et il est l'auteur de l'édifice auquel nous travaillons. Soit donc que nous baptisions, soit que nous mettions les pécheurs en pénitence, soit qu'après la pénitence nous leur accordions le pardon, nous agissons en tout cela par l'autorité de Jésus-Christ. C'est à vous à considérer si Jésus-Christ le peut, et si Jésus-Christ nous a donné ce pouvoir. Vous m'objectez que si l'on peut donner la rémission des péchés aux pénitents, le baptême n'est point nécessaire. Je vous réponds que cette comparaison est ridicule, car le baptême est le sacrement de la passion du Seigneur, tandis que le pardon que les pénitents obtiennent est le mérite de leur pénitence et de leur confession. Tout homme peut recevoir l'effet du baptême, parce que c'est un don de la grâce de Dieu, c'est-à-dire, un don gratuit. Mais le travail de la pénitence ne se trouve qu'en peu de personnes qui se relèvent après leur chute, qui se guérissent de leurs blessures, qui sont aidées par leurs larmes et leurs gémissements, et qui font revivre l'âme par la mort de la chair. »

Saint Pacien montre ensuite que la pénitence a lieu, soit avant, soit après le baptême; et, comme Sympronien en inférait que les pécheurs en profitaient pour pécher plus librement, il lui répond que cela pourrait être vrai, si la pénitence passait pour être quelque chose de délicieux; mais que cela ne pouvait venir en pensée à personne, parce que la pénitence avait besoin d'être accompagnée de grands travaux, de la mortification de la chair, de pleurs et de gémissements continuels. Quel est celui qui, après avoir été guéri, souhaitera de souffrir encore le fer et le feu, voudra pécher de nouveau pour faire une seconde pénitence, sachant que Jésus-Christ a dit à la femme adultère : *Ne péchez plus, de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de pis.* (*Joan.* VIII, 11.) Si, en montrant à un pécheur le remède de la pénitence, on l'oblige à pécher, qu'arrivera-t-il de celui à qui on refuse ce remède et à qui on ferme la porte de la vie? Sympronien objectait que, selon l'Apôtre, nous ne mourons qu'une fois au péché par le baptême : *Ne savez-vous pas*, disait-il, *que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés en sa mort, nous avons été ensevelis avec lui par le baptême pour mourir au péché?* (*Rom.* VI, 3.) Saint Pacien répond que le sens de ces paroles est de détourner du péché ceux qui avaient été régénérés, mais que le même apôtre marque clairement plus haut, que les péchés commis depuis le baptême nous sont remis par Jésus-Christ. Cet apôtre dit en effet : *Si, lorsque nous étions pécheurs, Jésus-Christ n'a pas laissé de mourir pour nous, à plus forte raison maintenant que nous sommes justifiés par son sang, nous serons délivrés par lui de la colère de Dieu* (*Rom.*, V, 8, 9), dont nous étions dignes en qualité de pécheurs. D'ailleurs, si Dieu n'a pas voulu laisser punir le peuple gentil, l'abandonnera-t-il, après l'avoir racheté à grand prix? Refusera-t-on à Jésus-Christ le pouvoir de nous absoudre, tandis que l'on accorde au démon celui de nous faire tomber dans le péché? Quelle inconséquence!

Sympronien objectait que la pénitence de saint Pierre était antérieure à la passion de Jésus-Christ. Saint Pacien ne le nie pas, mais il soutient qu'elle était postérieure au baptême de cet apôtre, ce qui détruisait l'er-

reur des novatiens. Il ajoute que ce fut après la résurrection du Sauveur que saint Thomas tomba dans l'incrédulité et en fit pénitence, et aussi après son baptême. Il montre ensuite que ces paroles du Sauveur à ses apôtres : *Tout ce que vous lierez*, etc. (*Matth.* XVI, 19), ne s'entendent pas seulement des catéchumènes ni des gentils, comme le voulait Sympronien, mais de tous les fidèles ; ce qu'il prouve par les paroles qui précèdent immédiatement : *Et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.* (*Ibid.*, 18.) Car il est certain que Jésus-Christ n'a pas appelé les gentils son Eglise ; et on ne peut pas dire que celui qui n'est pas régénéré par le baptême soit le corps de Jésus-Christ, ni que les apôtres aient eu le droit de délier les gentils, puisqu'ils n'étaient point liés. Sympronien objectait que Jésus-Christ, après avoir dit : *Si votre frère a péché contre vous, allez lui représenter sa faute en particulier, entre vous et lui* (*Matth.* XVIII, 15 ; *Luc.* XVII, 3 ; *Levit.* XIX, 17 ; *Eccli.* XIX, 13 ; *Jac.* V, 19), ajoutait après : *Tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans le ciel* (*Matth.* XVI, 19), pour marquer qu'il ne s'agissait, dans le pouvoir accordé aux apôtres, que de la correction fraternelle. Mais saint Pacien lui fait remarquer qu'il n'y a aucune liaison entre ces deux périodes, puisque dans la première, Jésus-Christ ne s'adresse qu'à une seule personne, et dans la seconde à plusieurs. Dans l'une, c'est celui qui est offensé qui remet l'injure, dans l'autre, c'est l'Eglise par les prêtres.

Il reprend Sympronien d'avoir avancé qu'il n'est pas question dans l'Ecriture d'autres larmes que de celles des martyrs, comme s'ils eussent pleuré seuls leurs péchés, et il lui cite divers endroits où il est parlé des pleurs de David, de Jacob, de saint Paul. Il relève encore ce passage de l'Evangile que Sympronien prétendait lui être favorable : *Je vous déclare que tout péché et tout blasphème sera remis aux hommes ; mais le blasphème contre le Saint-Esprit ne leur sera remis ni en ce monde ni en l'autre* (*Matth.* XII, 31 ; *Marc.* 3, 28 ; *Luc.* X, 12) ; et il montre qu'il lui est contraire. Car si Dieu promet de remettre tout blasphème et tout péché, il ne refuse donc pas le pardon aux pénitents. Il explique du pécheur endurci ce que nous lisons dans saint Jean : *Il y a un péché qui va à la mort, et ce n'est pour ce péché-là que je dis que vous priiez. Joan.* V, 16.) Il soutient que les peines dont l'Ecriture menace le pécheur ne regardent que les obstinés et les incorrigibles, ou qu'elles sont conditionnelles, parce que Dieu se réserve de changer la sentence prononcée contre les impies, si, revenant à résipiscence, ils font sincère pénitence de leurs crimes ; il lui reproche d'avoir cherché dans l'ancienne loi de quoi s'autoriser dans sa dureté envers les pécheurs, au lieu de travailler à s'attendrir sur leurs misères à l'exemple de Jésus-Christ, qui s'est montré si clément dans la loi nouvelle.

Il l'exhorte à lire plus soigneusement les lettres de saint Cyprien, dont il avait mal pris le sens, surtout dans la lettre touchant les tombés et dans celle à Antonien, où le grand docteur presse Novatien par divers exemples tirés de l'Ecriture, et lui montre qu'il est permis d'accorder le pardon aux pécheurs pénitents. Il renvoie aussi aux écrits que Tertullien avait composés avant sa chute, car Sympronien et les autres s'appuyaient de l'autorité de ce Père. Il lui fait envisager toutes les beautés de l'Eglise catholique, le grand nombre d'Eglises particulières dont elle est composée, et qui sont répandues par tout le monde. Il le prie de considérer si celle des novatiens est bâtie sur le fondement des prophètes et des apôtres, dont Jésus-Christ lui-même est la pierre angulaire ; si elle a commencé avant Novatien ; si sa doctrine lui est antérieure ; si cette Eglise ne s'est point éloignée de ses premiers fondements ; si, séparée du corps de l'Eglise catholique, elle ne s'est pas choisie des maîtres particuliers et une doctrine nouvelle. Enfin il le presse de se réunir à l'Eglise catholique, dans laquelle seule se trouve cette nombreuse postérité promise à Abraham, et où toutes les tribus de la terre bénissent le Seigneur ; où son nom est loué dans tous les lieux, de l'Orient à l'Occident, tandis que les novatiens sont réduits à un très-petit nombre, n'occupent que peu d'espace, et ne s'entretiennent que de disputes des mots. Il finit, en lui promettant une quatrième lettre dans laquelle, sans attaquer les dogmes des novatiens, il lui proposera ceux de l'Eglise catholique. Mais cette lettre n'est pas venue jusqu'à nous.

Exhortation à la pénitence. — L'exhortation à la pénitence est une espèce de lettre pastorale dans laquelle saint Pacien entreprend de traiter : 1° de la différence des péchés, dans la crainte que l'on ne s'imagine que tous les péchés méritent la même peine ; 2° Des pécheurs qu'une mauvaise honte empêche d'appliquer à leurs plaies le remède d'une confession salutaire ; 3° De ceux qui, après avoir fait l'aveu de leurs crimes, ignorent la pénitence qu'ils en doivent faire ou refusent de s'y soumettre ; 4° Des peines qu'auront à souffrir ceux qui n'auront pas voulu faire pénitence de leurs fautes, et de la récompense qu'ont à espérer ceux qui s'en purifient par une véritable et sincère confession. Avant d'entrer en matière il témoigne la crainte d'enseigner les vices à ceux qui les ignorent, et doute s'il ne vaudrait pas mieux n'en point parler, que de travailler à les empêcher. Quoique cette lettre porte le titre d'*Exhortation à la pénitence*, saint Pacien remarque néanmoins qu'il ne l'a pas composée pour les seuls pénitents, mais aussi pour les catéchumènes, afin qu'ils ne tombent pas dans le crime, et pour les fidèles, afin qu'il ne commettent pas de nouveau les péchés dont il ont été purifiés. Il avait déjà entretenu plusieurs fois son peuple sur cette matière, mais pour la mieux inculquer, il résolut d'en composer une instruction par écrit.

Il remarque que sous la loi de Moïse on était exposé à un grand nombre de prévarications que la loi nouvelle ne connaît pas, parce que Jésus-Christ, par son sang, nous a délivré du joug de la loi ancienne, à trois articles près, que nous ne pouvons sans ingratitude nous dispenser d'observer, d'autant plus que l'accomplissement en est facile. Ces trois articles consistent à s'abstenir de ce qui a été sacrifié aux idoles, du sang des chairs étouffées, et de la fornication ; ainsi qu'il fut décidé dans le concile des Apôtres. Mais saint Pacien ne s'en tient pas à la lettre de ces trois préceptes, et il y rapporte l'idolatrie, l'homicide et l'adultère. C'est pourquoi il regarde ce décret des Apôtres comme la conclusion et le mépris de la loi nouvelle. « Pour les autres péchés, ajoute-t-il, on les guérit par la pratique des bonnes œuvres. Mais on doit appréhender ces trois crimes comme le souffle du basilic, comme un calice plein de venin, comme un roseau qui fait une blessure mortelle ; car ils ne vicient pas l'âme, ils lui donnent la mort. La dureté se corrige par la politesse, les injures par une satisfaction, la tristesse par la gaieté, la rudesse par la douceur, la légèreté par la gravité, et ainsi des autres vices qui se corrigent par les vertus contraires. Mais que fera celui qui a méprisé Dieu ? Que fera l'homme sanguinaire ? Quel remède s'appliquera le fornicateur ? Celui qui a abandonné Dieu pourra-t-il l'apaiser ? Celui qui a répandu le sang d'autrui pourra-t-il conserver le sien ? Celui qui par la fornication a souillé le temple de Dieu pourra-t-il le réparer ? Ce sont là, mes frères, des péchés capitaux, ce sont là des péchés mortels. »

Il rapporte ensuite les menaces que Dieu adresse dans les Ecritures à ceux qui se rendent coupables de ces crimes ; et « il y en a dit-il, un grand nombre. Car ceux-là non-seulement les ont commis, qui ont versé le sang, qui ont sacrifié aux idoles, qui se sont souillés d'adultères, mais ceux-là aussi sont coupables de ces crimes et en seront punis, qui les ont conseillés ; et toute impureté qui est contraire à ce qui est permis dans un légitime mariage, sera punie de mort et privée de la vision de Dieu. Saint Pacien appuie cette vérité avec beaucoup de force et fait sentir aux coupables qu'ils sont d'autant plus dignes de châtiments, qu'il était en leur pouvoir de ne pas pécher, et qu'on les a souvent avertis de s'en abstenir. Mais, pour ne pas les jeter dans le désespoir il ajoute : « Recevez toutefois un remède, si vous reconnaissez la misère de votre état, et si vous craignez jusqu'à désespérer de votre salut ; car celui qui a une trop grande confiance est indigne que je lui offre ce remède. Je m'adresse premièrement à vous qui, après avoir commis des crimes, refusez d'en faire pénitence ; à vous, dis-je, qui, si timides après avoir été si imprudents, avez honte de faire pénitence d'un péché que vous n'avez pas eu honte de commettre ; à vous qui vous souillez de crimes et qui n'osez les confesser, qui vous approchez du Saint des saints avec une conscience hideuse de péchés, sans trembler en vous présentant à l'autel ; qui recevez les mystères des mains du prêtre et en présence des anges, comme si vous étiez innocents ; à vous qui insultez à la patience divine, et qui, parce que Dieu se tait et dissimule, portez à ses autels une âme souillée et un corps profané. » Il représente à ces pécheurs impénitents les châtiments dont Dieu a puni dans l'ancienne loi ceux qui se sont approchés indignement des choses saintes, et les menaces effrayantes que saint Paul adresse dans la loi nouvelle à ceux qui mangent indignement le corps de Jésus-Christ. Il les exhorte à sortir de leur profond sommeil, à craindre jusqu'au fond de leurs entrailles ce jugement rendu par l'Apôtre contre les profanateurs du sang de Jésus-Christ, et à recevoir avec joie les maladies temporelles, et la mort même pour l'expiation d'un si grand crime.

Dans la suite du discours, le saint évêque s'adresse à ceux qui, sous une apparence de pénitence, découvrent leurs plaies et en font bien connaître la profondeur, mais qui ne connaissent nullement, ni ce que c'est qu'une pénitence, ni les remèdes propres à les guérir : semblables à ces malades, qui appelant auprès d'eux un médecin, ont soin de lui découvrir toutes leur plaies et ne lui cachent rien de leurs maladies, mais qui avertis de ce qu'ils doivent faire, négligent de mettre l'appareil sur le mal, et refusent de prendre le breuvage ordonné. « Agir ainsi, dit saint Pacien, c'est ressembler à celui qui dirait : Je suis malade, je suis blessé, mais je ne veux pas être guéri. Aussi, au lieu de guérir les premières plaies, il en ajoute de nouvelles, en leur appliquant des remèdes contraires et en prenant des breuvages pernicieux. Que ferai-je donc, moi qui suis évêque et obligé de panser de si grands maux ? Il est bien tard pour y remédier. Cependant si quelqu'un de vous peut se résoudre à supporter le fer et le feu, je puis encore le guérir. Voici le rasoir que me présente le Prophète : *Convertissez-vous au Seigneur votre Dieu, dans les jeûnes, dans les pleurs, dans les gémissements et les soupirs, et brisez vos cœurs.* (*Joel.* II, 12, 13.) Ne redoutez pas cette incision, mes enfants. David même l'a subie, en se couchant sur la cendre, le corps couvert d'un sac, lui habitué à se voir revêtu de pourpre et orné de pierres précieuses. Il voulut que le jeûne devînt le vêtement de son âme, lui que les mers, les fleuves et les forêts servaient à l'envi, et pour qui la terre produisait sans cesse les richesses que Dieu lui avait promises. Baigné dans ses larmes, il perdit presque, à force de pleurer, les yeux dont il avait vu la gloire du Seigneur. » Il joint à ce souvenir de la pénitence de David l'exemple de celle que fit Nabuchodonosor, à qui Dieu rendit ses états, après sept années de pénitence. Mais il propose à son peuple un autre remède, c'est-à-dire, le feu dont l'Apôtre veut que

l'on brûle le pécheur, en le livrant à Satan, afin qu'il fasse mourir sa chair, et que l'âme soit conservée au jour du Seigneur. « Que dites-vous de cela, vous autres pénitents, continue-t-il; où est la mort de votre chair? Est-ce dans le luxe? dans la mollesse? dans la bonne chère? J'en vois qui, lorsqu'ils vivaient en gens de bien, s'habillaient pauvrement; maintenant qu'ils sont en pénitence, ils se mettent avec recherche. Bien nous en prend que nos biens soient médiocres, sans quoi nous nous vêtirions comme les grands seigneurs. »

Il leur reproche d'être si peu fermes dans la pénitence qu'ils n'observaient pas même les exercices journaliers qui se faisaient à la vue de l'évêque, lesquels exercices consistaient à pleurer devant toute l'Eglise, à montrer par le désordre de ses vêtements qu'on déplore la perte de son âme, à jeûner, à prier, à se jeter aux pieds des fidèles, à se prosterner devant les prêtres, à conjurer l'Eglise entière de prier pour eux; enfin, à tenter tous les moyens imaginables pour ne pas périr. Saint Pacien reconnaît néanmoins qu'il y en avait encore parmi son peuple, qui vivaient dans l'austérité, mais que c'étaient les moins coupables. « Je sais, dit-il, qu'il y en a parmi vos frères et vos sœurs qui portent le cilice, qui couchent sur la cendre, qui s'imposent de longs jeûnes, et qui peut-être ne sont pas si coupables que vous. » Il les anime à la pénitence par la crainte des justes jugements de Dieu, des terreurs du dernier jour qu'il dit être prochain, des supplices de l'enfer qu'il leur représente d'une manière très-pathétique, en leur rappelant que, dans ce lieu de supplices, il n'y a plus ni confession ni pénitence, parce que le temps de l'un et de l'autre est passé. Enfin, il les conjure par la foi de l'Eglise, par sa sollicitude pastorale, par le salut de leur âme de recourir au plus tôt aux remèdes du salut. Moins ils s'épargneront eux-mêmes dans leur pénitence, plus le Seigneur leur fera de miséricorde. S ils retournent à Dieu, en satisfaisant à sa justice, et en évitant de retomber dans leurs anciennes fautes, il les recevra à son baiser paternel, parce qu'il ne veut point la mort du pécheur, mais sa conversion et sa vie.

Du baptême. —Ce traité ou discours, comme on voudra l'appeler, est moins châtié que le précédent. Il paraît que saint Pacien l'entreprit dans le but de rendre plus intelligible aux catéchumènes l'explication des mystères auxquels il les préparait, cherchant dans ce travail, non sa propre gloire mais celle de Dieu. Il le commence par ces paroles : « Je veux vous montrer comment nous naissons et comment nous sommes renouvelés par le baptême, et, pour y réussir, j'ai besoin de vous faire connaître ce qu'était le peuple gentil, quel est le fruit de la foi et ce que donne le baptême. » Il entre dans l'explication de ces trois points, et il leur rappelle que par le péché d'Adam, ses descendants sont devenus comme lui, esclaves de la mort et du péché; que ce péché, avant la loi, n'était pas connu; que la loi de Moïse l'a fait connaître, mais sans y apporter de remède et que la grâce seule de Jésus-Christ nous en a délivrés; car la grâce est la rémission du péché et cette grâce est un don. Ainsi, c'est Jésus-Christ qui, s'étant fait homme, a le premier racheté l'homme de la servitude du péché et l'a rendu pur et innocent devant Dieu. Il décrit comment le démon, qui avait vaincu Adam dans le paradis terrestre, essaya en vain et à plusieurs reprises de vaincre Jésus-Christ, et comment il en fut vaincu. Mais, ajoute-t-il, le fruit de sa victoire ne fut pas pour lui seul. Comme le premier homme par son péché avait donné la mort à tous ses descendants, de même Jésus-Christ leur donne la vie, en leur communiquant sa justice. Il s'objecte : le péché d'Adam a passé avec raison à tous les hommes, parce qu'ils sont nés de lui; mais nous, qui ne sommes point nés de Jésus-Christ, comment pouvons-nous être sauvés par lui? Pour répondre à cette objection, saint Pacien explique le mystère de l'Incarnation, de l'union de Jésus-Christ avec son Eglise, et dit que c'est de cette union que le peuple chrétien tire sa naissance; et que c'est par ses prêtres que Jésus-Christ engendre dans l'Eglise, comme le dit l'Apôtre aux Corinthiens : *C'est moi qui vous ai engendrés en Jésus-Christ* (*I Cor.* IV, 15), mais que cette naissance ne peut-être parfaite que par le sacrement de baptême, et par l'application du chrême administré par l'évêque. « Car, dit-il, par le baptême, nous sommes purifiés de nos péchés; par le chrême le Saint-Esprit descend sur nous; et l'un et l'autre se donnent de la main de l'évêque. C'est ainsi que tout l'homme renaît et est renouvelé en Jésus-Christ, afin qu'après avoir quitté les erreurs de la vie ancienne, le culte des idoles, la fornication, le luxe et les autres vices de la chair et du sang, il mène une vie nouvelle en Jésus-Christ par le Saint-Esprit, en se maintenant dans l'innocence et la pureté.

« C'est dans le baptême, remarque-t-il, que nous renonçons au diable et à tous ses anges dont nous étions auparavant les esclaves, afin que délivrés de cet esclavage, au nom et par le sang de Jésus-Christ, nous n'y retombions plus. Mais si, oubliant nous-mêmes la grâce de notre rédemption, nous retombons après le baptême, notre nouvel état deviendra pire que le premier, parce que le démon nous retiendra plus étroitement, comme un esclave fugitif qu'il a repris dans ses liens. Jésus-Christ ne pourra plus mourir pour nous, parce que celui qui est ressuscité ne peut plus mourir. » Saint Pacien termine en exhortant les baptisés à conserver l'innocence qu'ils avaient reçue dans le baptême, à se maintenir sans tache jusqu'au jour du Seigneur, et à s'efforcer, par des prières et par des œuvres de justice, d'obtenir les biens éternels et infinis promis par l'Evangile à ceux qui seront fidèles à Dieu.

Le mérite des écrits de saint Pacien se révèle à tout le monde, mais leur beauté

est plus facile à saisir qu'à exprimer. Le style en est poli et châtié, les raisonnements justes et solides, les pensées nobles et grandes, et le tour excessivement agréable. Il est plein d'onction quand il exhorte à la vertu, plein de force et de feu quand il combat le vice. Il traite ses adversaires avec politesse, mais sans leur rien passer, et il les suit dans tous leurs détours. Comme il lisait avec prédilection les écrits de saint Cyprien, il n'est pas surprenant qu'il lui ait quelquefois emprunté ses pensées et ses raisonnements. Il paraît même avoir adopté les sentiments de ce Père touchant le baptême des hérétiques, auquel il applique ce passage de l'Ecriture : *Cela ne sert de rien d'être baptisé par un mort.* (*Eccli.* XXXIV, 30.) On voit qu'il avait lu aussi les écrits de Tertullien. Ses ouvrages ont été mis au jour par Jean du Tillet à Paris, in-4° en 1538. On les trouve aussi dans la *Bibliothèque des Pères*, et dans le tome II des *Conciles d'Espagne*, par le cardinal d'Aguirre, Rome 1694. Ils ont été reproduits dans le *Cours complet de Patrologie*.

PACOME (Saint). Le premier qui ait composé une Règle et donné sa forme à la vie cénobitique est saint Pacôme. Il naquit dans la haute Thébaïde, vers l'an 292, de parents idolâtres, et porta les armes dès l'âge de vingt ans. Les vertus des chrétiens le touchèrent, et dès que la guerre fut finie, il reçut le baptême. Il y avait alors dans la Thébaïde un saint solitaire, nommé Palémon. Pacôme se mit sous sa discipline. Dirigé par cet excellent maître, le disciple fit de si rapides progrès dans la vertu qu'il devint lui-même chef du monastère de Tabenne, sur les bords du Nil. Ses austérités et ses lumières se répandirent au loin ; les solitaires accoururent en grand nombre. La haute Thébaïde fut bientôt peuplée de monastères qui reconnurent ce saint homme pour leur fondateur. Ses disciples étaient dispersés dans différentes maisons composées de trente à quarante moines, et il fallait le même nombre de maisons pour former un monastère, de façon que chaque monastère comprenait de douze à quinze cents cénobites. Ils s'assemblaient tous les dimanches dans l'oratoire commun de tous les monastères. Chaque monastère avait un abbé, chaque maison un supérieur et chaque dizaine de moines un doyen. Tous ces différents membres reconnaissaient un même chef, et s'assemblaient avec lui pour célébrer la fête de Pâques, quelquefois jusqu'au nombre de cinq mille. La sœur de saint Pacôme, touchée des exemples de son frère, fonda elle-même, de l'autre côté du Nil, un monastère de filles, gouverné par la règle que Pacôme avait donnée à ses moines. Le saint solitaire atteint à son tour d'un mal contagieux qui avait désolé son monastère, mourut le 9 mai de l'an 348, dans la cinquante-septième année de son règne, et après trente-cinq ans de profession érémitique : son corps fut enterré le lendemain sur la montagne voisine de son monastère.

Règle de saint Pacôme. — Nous avons de lui une Règle dont saint Jérôme a donné une traduction latine que nous possédons encore. L'auteur de sa Vie raconte que le saint, s'étant avancé un jour assez loin de sa cellule, se mit en prière dans un lieu appelé Tabenne. Alors, il entendit une voix qui lui dit : « Demeure ici, Pacôme, et bâtis un monastère : plusieurs viendront te demander leur salut, et tu les conduiras, suivant la règle que je te donnerai. » Aussitôt un ange se présenta à lui et lui remit une table où se trouvait écrite la Règle qui y fut observée depuis. Ce fait, que nous nous abstiendrons de discuter, est attesté par Pallade et Sozomène, tandis que plusieurs autres critiques non moins judicieux le relèguent au nombre des traditions très-incertaines. Quoi qu'il en soit, voici ce que contenait la Règle que saint Pacôme est censé avoir reçue de l'ange.

Il était permis à chacun de boire, de manger, de jeûner et de travailler dans la proportion de ses forces. Ils logeaient par trois en différentes cellules ; mais la cuisine et le réfectoire étaient communs. Ils y mangeaient en silence, et leurs capuces abaissés sur les yeux pour ne se point voir. Leur vêtement consistait en une tunique de lin, sans manches, mais surmontée d'un capuce. Ils portaient une ceinture, et, sur la tunique, une peau de chèvre blanche qui leur couvrait les épaules. Ils gardaient l'une et l'autre à table et pendant le sommeil. Mais lorsqu'ils s'approchaient de la communion, ce qui avait lieu les premiers et les derniers jours de la semaine, ils ôtaient leur ceinture, leur vêtement de peau, appelé *melotè*, et ne gardaient que la tunique de lin. Les moines d'un autre institut ne mangeaient jamais avec ceux de Tabenne, ni ne pouvaient entrer dans leur monastère. Mais celui des frères que les devoirs de sa charge obligeaient de sortir, n'était pas astreint à cette loi. Les novices passaient trois ans, avant d'étudier les règles de la plus grande perfection, se contentant de travailler avec simplicité aux ouvrages qui leur étaient ordonnés. Tout le monastère était divisé en vingt-quatre groupes dont chacun portait le nom d'une des lettres de l'alphabet grec, ayant un rapport secret aux mœurs de ceux qui le composaient. Les plus simples, par exemple, étaient rangés sous l'*iota*, et les plus difficiles à conduire sous le *chi*, afin que l'abbé pût aisément s'informer de l'état de chacun, en interrogeant les supérieurs par ce langage mystérieux qui n'était connu que des plus spirituels. Ils faisaient douze oraisons le jour et douze la nuit, et, avant de faire la prière qui précède le repos, ils chantaient un psaume.

Distribution du monastère. — La Règle de saint Pacôme, telle que nous la lisons dans Holsténius et dans Bollandus, est beaucoup plus ample et plus détaillée que celle dont nous venons de rendre compte. Il y avait

dans chaque monastère un supérieur pour le gouverner, en l'absence de l'abbé ou du supérieur général de la congrégation On donnait à ce supérieur le titre de père et d'économe, et il avait sous lui un second pour le suppléer. Chaque monastère, comme nous l'avons dit, était partagé en plusieurs maisons ou familles, composées d'environ trente ou quarante religieux; chaque maison avait un prévôt avec un second pour l'aider, et trois ou quatre maisons réunies prenaient le nom de tribu. Ceux qui exerçaient le même métier faisaient partie de la même famille, et ils allaient ensemble à l'ouvrage. Les familles se succédaient les unes aux autres dans les services communs. La première était chargée du soin de la table et de la cuisine; la seconde, des infirmeries; la troisième, de la garde des portes, de la réception des hôtes et du soin d'instruire les postulants, jusqu'à ce qu'ils eussent reçu l'habit. Les autres familles étaient destinées à des occupations diverses, comme de confectionner des nattes, du pain, des draps, des habits, de la toile, des sandales, des corbeilles et des paniers : il y en avait pour le labour, la charpente, la tannerie. Les prévôts rendaient compte de tous les ouvrages de leur famille, une fois par semaine, au supérieur du monastère. Ils avaient aussi le soin de distribuer aux frères placés sous leur conduite, les habits et les livres convenables. Les frères observaient en toutes choses le rang de leur profession, soit pour commencer les psaumes, soit pour communier, ou pour toute autre chose qui se faisait en commun.

Des novices. — Lorsque quelqu'un se présentait, pour être religieux, on le faisait attendre quelques jours, pendant lesquels on observait sa vocation, sa naissance, sa condition. On lui faisait apprendre l'Oraison dominicale, autant de psaumes qu'il en pouvait retenir jusqu'à vingt, avec deux Epîtres de saint Paul, ou quelqu'autre partie de l'Ecriture, puis toutes les règles du monastère qu'il avait à observer, soit en particulier, soit en commun. Après cette épreuve, l'abbé lui donnait l'habit du monastère et le laissait entre les mains du portier, qui l'amenait à l'assemblée des frères, pendant le temps de la prière, et on le faisait asseoir à une place d'où il ne sortait point que le prévôt de la famille à laquelle on l'associait ne vînt le prendre pour lui montrer celle où il devait demeurer. Ses habits séculiers étaient remis entre les mains du supérieur qui les gardait. On obligeait les novices à apprendre à lire : car on ne souffrait personne dans le monastère qui ne pût lire et apprendre par cœur une partie de l'Ecriture, au moins le Nouveau Testament et le psautier. Les enfants étaient admis dans le monastère; ils y mangeaient avec les religieux et servaient dans leur semaine. Quand les paroles ne suffisaient pas pour les corriger, on les fouettait; mais on adoucissait à leur égard l'austérité de la règle.

Des habits. — Les tuniques de lin, à l'usage des religieux de Tabenne, descendaient jusqu'aux genoux. La peau de chèvre qu'ils mettaient par-dessus, couvrait les épaules et descendait par derrière jusqu'en bas des cuisses Il paraît qu'elle leur servait en même temps de besace. Le capuce dont ils couvraient leur tête était de laine et n'allait que jusqu'à la naissance des épaules. On y mettait des croix avec la marque du monastère et de la famille à laquelle chaque moine appartenait. Ils portaient à l'église un petit manteau de toile, et ils ne pouvaient le porter ailleurs sans la permission du supérieur. En certaines occasions, ils se servaient de galoches ou sandales; mais ordinairement ils allaient pieds nus : c'est pourquoi ils avaient des instruments pour ôter les épines des pieds. Lorsqu'ils allaient en voyage, ils portaient des sandales et un bâton.

Des offices. — Les prières de la nuit se faisaient vers minuit. On en faisait d'autres le matin, et, après qu'elles étaient finies, celui qui était de semaine prenait l'ordre du supérieur pour tout ce qu'il y avait à faire, soit au dedans, soit au dehors du monastère. Il y avait aussi des prières ordonnées avant le repas; six autres prières à l'heure des vêpres, et six avant d'aller coucher. Les vêpres et les prières qui précédaient le coucher se disaient par chaque famille en particulier, mais dans le même ordre que celles qui se récitaient en commun. On appelait les frères à l'église et au réfectoire par le son de quelque instrument sur lequel on frappait, et c'était un semainier qui remplissait cette fonction. Ils communiaient, selon leur rang de profession, les pieds nus, n'ayant que leur tunique de lin et le capuce, et, autant qu'on peut le croire, avec un petit morceau de toile. Lorsqu'il fallait célébrer les saints mystères, saint Pacôme envoyait prier un prêtre de quelque église voisine, car, parmi ses disciples, il n'y en avait aucun qui fût clerc; mais dans la suite, cependant, lorsqu'il se présentait quelque ecclésiastique pour être admis dans la communauté, il le recevait, pourvu qu'il se soumît à la règle commune.

Des repas et des jeûnes. — Chaque famille avait son heure réglée pour manger, mais les infirmes mangeaient à midi, les autres à une heure, et ainsi de suite, jusqu'à la nuit fermée, chacun selon ses forces et la famille à laquelle il appartenait. Il n'était pas permis de manger hors l'heure des repas, ni même de ramasser les fruits que l'on trouvait à terre dans le jardin. La règle était de jeûner tous les mercredis et vendredis, hors le temps de Pâques et de la Pentecôte. Dans les autres temps on mangeait à midi et le soir. Plusieurs cependant ne faisaient qu'un repas, et le second n'était que pour les enfants, les infirmes et les vieillards, ou dans les chaleurs excessives. Il y en avait qui sortaient de table après avoir mangé un peu de pain, se contentant presque de toucher à ce qu'on leur avait

servi, pour pouvoir dire qu'ils avaient fait un repas. Ceux qui voulaient manger dans leurs cellules ne prenaient que du pain, de l'eau et du sel, pour en manger une fois le jour, et souvent de deux jours l'un. Dans la semaine sainte, le jeûne était plus rigoureux, mais on exhortait ceux qui étaient faibles à manger tous les jours, excepté le vendredi. Quelques-uns, pendant le carême, passaient deux, trois et même quatre jours sans manger. La nourriture ordinaire des moines de Tabenne était du pain, des olives salées, du fromage, des herbes en salade, des figues et d'autres fruits de la saison. Le samedi et le dimanche on servait des légumes cuits avec de l'huile. Le vin n'était que pour les malades, et ils n'en pouvaient boire qu'à l'infirmerie. Il était interdit même à ceux qui étaient en voyage, comme aussi tout ce dont on n'avait pas coutume d'user dans le monastère. Les jours de jeûne il n'était pas permis de boire hors les repas. On donnait aux malades tout ce qui pouvait les soulager, même de la viande qu'on allait acheter dehors. Mais dans le monastère on nourrissait des porcs pour consommer les restes du réfectoire ou d'ailleurs, et on en faisait manger les pieds, les entrailles et les extrémités aux vieillards malades. On servait aux étrangers la viande qui restait, ou on la vendait aux habitants du voisinage. Les repas se prenaient en silence, et quand on avait besoin de quelque chose, on frappait doucement pour appeler ceux qui servaient. Les moines mangeaient le capuce abaissé sur le visage, de sorte qu'ils ne pouvaient jeter les yeux hors de la table, ni voir ce qui était servi aux autres. Ils l'abaissaient de même lorsqu'ils priaient ou travaillaient en commun, à la réserve du supérieur qui les surveillait.

Des hôtes et des visites. — Les hôtes étaient reçus au monastère, où on leur rendait toutes sortes de devoirs, particulièrement aux ecclésiastiques et aux moines. On leur lavait les pieds, et, après les avoir conduits au lieu destiné pour les recevoir, on leur donnait ce dont ils avaient besoin selon leur état. S'ils demandaient à assister à l'office avec la communauté, le portier les y conduisait, après avoir appris d'eux-mêmes s'ils étaient catholiques, et en avoir obtenu la permission du supérieur. On exerçait aussi l'hospitalité envers les séculiers, même les femmes, soit de jour, soit de nuit, et on prenait d'elles un soin tout particulier à cause de leur faiblesse. Il y avait pour elles un logement séparé, afin d'ôter toute occasion de scandale. Il paraît même qu'on leur accordait d'entrer dans le lieu destiné à la prière, mais tous les services qu'on leur rendait ne devaient aucunement empêcher la communauté de vaquer aux exercices ordinaires. Lorsque le parent de quelque religieux demandait à le voir, le portier en avertissait le supérieur et, avec sa permission, et celle du prévôt de la famille dont il était, ce religieux, accompagné de quelqu'un des anciens, allait à la porte recevoir la visite de son parent. Il lui était permis d'accepter des fruits et autres choses semblables, si on lui en apportait, et même d'en goûter un peu. Le reste était pour l'infirmerie. Il n'en était pas de même des légumes ou de toute autre chose qui ne se mange qu'avec du pain. Le religieux ne devait pas en goûter, mais les remettre entre les mains du portier pour l'usage des infirmes. Les religieux allaient voir leurs parents malades, accompagnés d'un autre religieux que le supérieur ou le prévôt choisissaient. On leur donnait, en sortant du monastère, de quoi subvenir à leurs besoins pendant le voyage. S'ils ne pouvaient revenir le même jour, il leur était permis de manger chez d'autres religieux ou chez des ecclésiastiques orthodoxes, jamais chez leurs parents ni chez d'autres laïques. Ils pouvaient néanmoins recevoir à boire et à manger de leurs parents, mais en se conformant à la nourriture du monastère. On leur accordait encore d'assister aux funérailles de leurs parents. Lorsque quelqu'un des frères était mort, les autres passaient la nuit auprès du corps à veiller et à prier. Le lendemain on allait l'enterrer sur une montagne, à trois milles du Nil. Tous les frères y conduisaient le corps en chantant des psaumes, à moins que le supérieur n'ordonnât à quelqu'un de demeurer. On donnait aux infirmes des personnes pour les soutenir en chemin. Les parents du défunt assistaient au convoi et chantaient des psaumes avec les religieux. On offrait aussi le saint sacrifice à son intention. Les funérailles des frères se faisaient solennellement, même le jour de Pâques, si la circonstance se rencontrait.

Des travaux, etc. — Chaque semaine on rendait compte au supérieur du travail que l'on avait fait. Les religieux travaillaient même la nuit, lorsqu'ils s'assemblaient pour l'office, afin d'éviter l'oisiveté. Ce travail consistait à préparer les ligaments nécessaires pour les nattes. On allumait du feu après l'instruction que les prévôts de famille faisaient aux religieux, ce qui arrivait deux ou trois fois par semaine. Les frères écoutaient assis ou debout, chacun dans leur rang. L'instruction du dimanche, dont le supérieur était chargé, se faisait dans un lieu différent de celle des autres jours. Les frères tenaient encore une conférence entre eux dans chaque famille, après les prières du matin, et avant de rentrer dans leurs cellules, pour se remettre en mémoire ce que les prévôts leur avaient dit. En allant d'un lieu à un autre ils méditaient quelque passage de l'Ecriture. Les prévôts avaient la garde des livres ; les semainiers en distribuaient aux religieux, qui les rendaient à la fin de la semaine.

Du silence, etc. — Le silence était gardé si exactement à Tabenne qu'un religieux qui avait quelque chose de nécessaire à dire ne devait s'exprimer que par signe. Seulement il leur était permis de chanter des psaumes ou quelque autre partie de l'Ecriture pendant le travail. Ils n'avaient dans

leur cellule que ce qui leur était absolument nécessaire et autorisé par la règle. Ils remettaient entre les mains des supérieurs les livres, les habits et les autres choses dont ils n'avaient pas actuellement besoin. Leur scrupule là-dessus allait si loin que, quand ils faisaient blanchir leurs tuniques, si elles n'étaient pas sèches, ils les remettaient entre les mains des officiers jusqu'au lendemain, où on les leur rendait pour achever de les sécher. Ils gagnaient par leur travail, non-seulement de quoi fournir à leur entretien, mais encore à la subsistance des étrangers et des pauvres. Tels sont les principaux articles de la Règle que saint Pacôme donna à ses religieux. Nous en avons étendu l'analyse avec une certaine complaisance, parce que, comme nous l'avons observé, cette règle est la première qui ait donné une forme à la vie cénobitique.

Règle pour les vierges. — L'auteur de la Vie du saint solitaire rapporte que sa sœur, informée de ses vertus et de sa sainteté, vint à son monastère pour le voir. Il lui fit transmettre cette réponse par le portier : « Ma sœur, vous savez maintenant que je suis vivant; allez en paix et ne soyez point trop affligée de ce que je refuse de vous voir des yeux du corps. Si vous voulez embrasser ma manière de vivre, pensez-y mûrement; et quand je remarquerai que ce désir est devenu chez vous une résolution bien arrêtée, je vous ferai bâtir un logement où vous pourrez demeurer sans manquer à la bienséance; et alors, je ne doute point que, par votre exemple, le Seigneur n'en attire d'autres à vous imiter. » Ces paroles lui arrachèrent d'abord des larmes amères, mais touchée de componction, elle résolut de se consacrer à Dieu. Saint Pacôme lui fit bâtir un monastère, séparé du sien par le Nil; et, en peu de temps, elle devint la supérieure d'un grand nombre de filles qui suivirent son exemple. On voit par Pallade qu'elles étaient déjà plus de quatre cents, dès l'an 420. C'est pour ces religieuses que fut dressée la Règle que nous allons analyser, et qui se trouve à la suite de celle de saint Pacôme, dans Pallade et dans Bollandus. On ne possède aucuns documents qui prouvent qu'elle soit de lui ou de son disciple saint Théodore

Selon cette Règle, personne, sans une permission particulière, ne pouvait rendre visite aux religieuses, excepté le prêtre et le diacre désignés pour les servir; et encore, n'y allaient-ils que les dimanches et les fêtes. Les religieux qui avaient quelques parentes parmi ces filles, pouvaient, avec permission l'aller voir, mais accompagnés de quelqu'un des plus anciens et des plus avancés dans la vie spirituelle. Ils voyaient d'abord la supérieure, et ensuite leur parente, en présence de la supérieure et des principales religieuses du monastère, mais sans lui faire et sans recevoir d'elle aucun présent. Les religieux les assistaient dans leurs besoins. Ils construisaient même leurs bâtiments, sous la conduite de quelqu'un choisi parmi les plus sages de la communauté; mais ils ne mangeaint et ne buvaient jamais chez elles, et revenaient toujours à leur monastère, à l'heure du repas. Le supérieur leur envoyait du lin et de la laine, dont elles faisaient, suivant l'ordre de l'économe général, les étoffes nécessaires pour elles et pour les religieux. Lorsqu'une d'entre elles était morte, elles apportaient le corps jusqu'à un endroit désigné; alors les religieux venaient le prendre en chantant des psaumes, et allaient l'enterrer sur la montagne où était leur cimetière.

Lettres. — Quoique saint Pacôme se fût déchargé sur plusieurs de ses disciples du soin de ses monastères, cependant il ne laissait pas de veiller sur leur conduite et de leur donner par écrit les avis dont ils avaient besoin pour le gouvernement des âmes. Gennade remarque que dans les lettres qu'il écrivit à ce sujet, il se servait des caractères de l'alphabet grec, comme d'un chiffre, pour leur parler un langage qui ne devait être entendu que d'eux seuls, et leur développer des mystères, accessibles seulement aux personnes de la plus haute spiritualité. Les supérieurs qui de leur côté étaient des hommes tout spirituels, lui répondaient de la même manière. Gennade, qui a fait un catalogue de ces lettres, dit qu'il y en avait une adressée à l'abbé Syr, une à Corneille, deux circulaires communes à tous les supérieurs des monastères, pour les inviter à s'assembler à Tabenne deux fois l'année, savoir, à Pâques, pour célébrer ensemble la solennité, et le 13 du mois d'août pour la rémission générale de toutes les fautes; une autre aux frères envoyés en mission hors du monastère, et que l'on croit être la même que celle qui est adressée « aux frères qui tondaient des chèvres dans le désert, pour employer leur poil à faire des cilices. » Holsténius nous a donné toutes ces lettres dans la collection des Règles dressée par saint Benoît d'Aniane, ainsi que quelques autres que Gennade ne paraît pas avoir connues. Par exemple, on en trouve deux à Corneille, alors supérieur du monastère de Montcasse; et indépendamment de celle qui est adressée particulièrement à Syr, abbé de Pachum, nous en avons deux autres, qui lui sont communes avec Jean, prévôt d'une des familles du même monastère. Toutes ces lettres sont plus ou moins énigmatiques, et composées presque entièrement des paroles de l'Ecriture. La lettre qui convoque les supérieurs des monastères à l'assemblée de Pâques, ne dit rien de cette fête, et le titre seul indique à quel sujet elle fut écrite. Celle qui regarde l'assemblée du mois d'août, porte qu'elle avait pour but de terminer tous les différends survenus entre les frères, afin qu'ils se pardonnassent les uns aux autres, et qu'ainsi la paix de Dieu, la vérité et la charité pussent établir leur règne dans les cœurs.

La Règle ajoute que dans cette assemblée générale, on rendait compte au grand éco-

nome du travail et de la dépense de toute l'année. Il paraît que ces sortes d'assemblées étaient aussi anciennes que la congrégation elle-même.

Saint Jérôme traduisit ces lettres de saint Pacôme du grec en latin, en s'efforçant de leur conserver la simplicité primitive du texte égyptien, de peur qu'un style trop orné ne rappelât pas assez l'esprit de ces hommes apostoliques, dont tout l'agrément était dans la grâce céleste qui leur venait d'en haut. Mais il n'essaya pas même d'expliquer le langage énigmatique dont elles étaient remplies; il se contenta seulement de reproduire les chiffres et les lettres de l'alphabet grec, comme il les trouvait.

Prédictions de saint Pacôme, etc. — On a mis à la suite de ses lettres divers avis qu'il donne aux religieux de ses monastères et particulièrement à ceux de Montcasse, et dans lesquels il leur marquait ce qui devait arriver dans la suite des temps aux supérieurs et aux chefs de ses monastères. Ces paroles d'un style figuré et prophétique sont formées de caractères grecs dont nous n'avons pas la clef. L'écrit qui a pour titre *Avertissement de saint Pacôme*, est très-édifiant. On cite de lui une lettre adressée à tous les monastères, pour les exhorter à ne rien craindre des apparitions des démons; une autre aux religieux de Pabau pour leur apprendre les lunaisons dans les années communes et les années intercalaires ou bissextiles afin qu'ils fussent fixés sur la célébration de la Pâque. On y trouve aussi un cycle de dix-neuf ans que Dieu lui avait envoyé par un ange, si l'on en croit quelques anciens auteurs. Aubert de la Myre assure que, sous le titre de *Règles des Peres*, on conserve plusieurs traités ascétiques de saint Pacôme, dans l'abbaye de saint Maximin à Trèves, et dans celle des chanoines réguliers à Cologne. Jean de Nimègue avait entre les mains un autre écrit qu'il prétendait être de saint Pacôme, et qu'il se proposait de publier. Nous ne pensons pas qu'il l'ait fait.

Il ne nous reste rien des discours que le saint abbé avait coutume d'adresser à ses disciples, pour les encourager à la pratique de la vertu. Nous savons seulement qu'il y traitait de la prière, de la méditation des vérités éternelles, des ruses de l'ennemi du genre humain et des moyens de vaincre les tentations. Il y expliquait les passages difficiles de l'Ecriture, et particulièrement ceux qui regardaient les mystères de l'Incarnation, de la croix et de la résurrection de Jésus-Christ. Théodore, qu'il avait établi supérieur du monastère de Tabenne, se rendait tous les jours dans celui de Pabau, où saint Pacôme s'était fixé, pour entendre les discours qu'il adressait aux frères et les rapporter aussitôt à ceux de Tabenne, afin qu'ils pussent les méditer, avant d'aller prendre leur repas.

Les œuvres de saint Pacôme sont dans les collections des Pères et dans le *Cours complet de Patrologie*.

PALLADE, qui devint plus tard évêque d'Hélénopolis et fut transféré ensuite sur le siége d'Aspone, naquit en 368, dans la Galatie. De bonne heure, il montra du penchant pour la vertu, et embrassa la vie solitaire dès l'âge de vingt ans. Il passa les deux années suivantes dans la Palestine, d'abord avec l'abbé Elpide de Cappadoce, qui menait une vie très-austère, dans les cavernes des Amorrhéens aux environs de Jéricho; ensuite avec les saints anachorètes Gaddade et Elie, qui demeuraient sur les bords du Jourdain, auprès de la mer Morte, et enfin avec Possidonius à Bethléem, au delà du lieu appelé le Pastoral, en souvenir de l'apparition de l'ange aux pasteurs. Il se rendit pour la première fois à Alexandrie en 388 et s'adressa au célèbre prêtre Isidore, qui le mit sous la conduite d'un vieillard nommé Dorothée, qui, depuis environ soixante ans, menait une vie très-austère, retiré au fond d'une caverne à deux lieues de la ville. Il parcourut ensuite divers monastères voisins d'Alexandrie et y conversa avec plusieurs saints personnages, entre autres avec l'aveugle Didyme. Au bout de trois ans, il se rendit à la montagne de Nitrie, d'où il passa dans la solitude intérieure des cellules, où il demeura neuf ans. Il y trouva saint Macaire d'Alexandrie, qui lui apprit beaucoup de choses, et il fut témoin de quelques-uns de ses miracles. Pendant son séjour dans le désert des cellules, il eut pour conducteur Evagre de Pont, et pour compagnon un diacre nommé Albin, avec lequel il se lia d'une étroite amitié. Ils firent ensemble le voyage de Scété, où il passa quinze jours auprès de ceux des pieux anachorètes qui avaient vieilli dans le désert. Dans une visite qu'il rendit à saint Jean de Lycopolis, en 394, ce saint lui prédit qu'il serait un jour évêque, mais que dans cette charge il aurait à essuyer beaucoup de travaux et d'afflictions. Pour les éviter, il lui conseillait de rester dans la solitude. Ce fut vers le même temps qu'il visita le saint prêtre Crone, Jacques le Boiteux, disciple de saint Antoine et plusieurs autres illustres solitaires de l'Egypte, de la Libye, de la Thébaïde, jusqu'à Tabenne, de la Mésopotamie et de la Syrie. Il faisait à pied des voyages de trente à soixante journées, oubliant les fatigues et s'estimant heureux de rencontrer quelquefois un seul homme de Dieu dont les instructions et les prières pouvaient lui procurer un bien qu'il n'avait pas. Il était encore dans le désert, lorsqu'il se vit attaqué d'une maladie d'estomac pour laquelle les médecins lui conseillèrent d'aller respirer l'air de la Palestine. Il ne fit presque qu'y passer et se rendit en Bithynie.

Le temps alors avait effacé de sa mémoire la prédiction de Jean de Lycopolis et pourtant elle ne tarda pas à se réaliser. C'est en cette province qu'il se vit appelé aux honneurs de la dignité épiscopale. Il ne veut pas décider si ce fut par un simple jugement des hommes ou par un ordre favorable de la Providence divine, mais il avoue avec hu-

milité que cette dignité était beaucoup au-dessus de son mérite et de ses forces. On ne sait pas au juste l'époque de son ordination, mais on ne peut la mettre plus tard qu'au commencement de l'an 400, puisqu'il assista au concile de Constantinople, tenu au mois de mai de la même année, et dans lequel Antonin d'Ephèse fut accusé de simonie. Pallade fut du nombre des évêques que saint Chrysostome, avant la tenue du concile, avait envoyés en Asie, pour vérifier les chefs d'accusation portés contre Antonin; et l'année suivante, il accompagna le saint patriarche dans le voyage qu'il fit à Ephèse pour la même affaire. Il paraît par là qu'il y avait entre ces deux évêques une grande union. Comme Hélénopolis, sa ville épiscopale, n'était pas éloignée de Constantinople, il eut occasion de connaître particulièrement la vertu de sainte Olympiade, et il fut même chargé par elle de distribuer de grandes sommes d'argent aux pauvres. Dans le conciliabule du Chesne, tenu contre saint Chrysostome, en 403, par Théophile d'Alexandrie, Pallade, avec quelques autres, fut accusé d'origénisme. Il ne paraît pas néanmoins qu'il en ait été convaincu ni qu'on ait rien conclu contre lui dans cette assemblée. Mais, saint Chrysostome ayant été banni l'année suivante, Pallade se retira à Rome, pour se dérober à la fureur des magistrats animés contre les défenseurs de ce saint évêque. Il y fut fort bien reçu par Pinien, et ce fut sans doute pendant ce voyage qu'il visita les personnes de piété qui vivaient alors en Campanie et dans les provinces voisines de Rome.

En 406, il se joignit aux députés que l'empereur Honorius et le pape Innocent envoyèrent à Arcade, pour demander le rétablissement de saint Chrysostome et la réunion d'un concile général à Thessalonique; mais on l'enferma avec eux dans le château d'Alhyre en Thrace, d'où il fut relégué à Syène, aux extrémités de l'Egypte. Pallade eut beaucoup à souffrir dans cette occasion, et pendant onze mois qu'il se vit contraint de demeurer caché dans une chambre obscure, il put se rappeler plus d'une fois, pour la méditer, la prédiction de saint Jean de Lycopolis.

Il témoigne dans son *Histoire*, qu'il avait demeuré quatre ans à Antinople dans la Thébaïde; mais il n'est pas facile d'en fixer le commencement. Tout ce qu'on peut dire, c'est que son séjour en cette ville précéda le temps où il écrivit cet ouvrage, c'est-à-dire, l'an 420. Il visita tous les monastères des environs d'Antinople, lesquels étaient composés d'environ douze cents moines, qui vivaient tous du travail de leurs mains, et dont quelques-uns n'avaient point d'autres retraites que des cavernes. Il y avait aussi près de cette ville douze monastères de filles, dont les uns étaient fermés à la clef, et les autres n'avaient d'autre barrière que la charité qui les unissait ensemble. Pallade entra dans celui qui avait pour supérieure une sainte femme, nommée Amatalide, qui avait déjà passé quatre-vingts ans dans les exercices de la piété. Les filles de ce monastère allaient recevoir la communion à l'église de la ville, excepté une nommée Taor, qui étant d'une beauté singulière, ne voulait point sortir de la maison de peur d'attirer sur elle quelques regards immodestes. Depuis trente ans qu'elle habitait le monastère, elle ne s'était couverte que de haillons et n'avait cessé de travailler à se mortifier. Pallade raconte qu'une vierge recluse, qui dans ce temps-là demeurait aussi dans le voisinage d'Antinople, se voyant sur le point de mourir, avait prié sa mère de remettre un commentaire de saint Clément d'Alexandrie sur la prophétie d'Amos, à l'évêque banni, et de la recommander à ses prières. On croit que cet évêque banni était Pallade lui-même.

La suite de sa narration nous apprend qu'il passa ensuite trois années sur la montagne des Oliviers, avec un prêtre de ce lieu, nommé Innocent. Il y a toute apparence que ce fut vers ce temps-là, c'est-à-dire, après 413, qu'il conduisit de Jérusalem en Egypte la vierge Salvie, sœur de Rufin. Il y a tout lieu de croire aussi qu'il demeura quelque temps à Césarée en Palestine, et qu'il y fut témoin oculaire de ce qu'il raconte d'un jeune lecteur, nommé Eustathe, que le ciel justifia d'une calomnie infâme portée contre lui par une fille consacrée à Dieu. Pallade fit encore un voyage à Ancyre dans la Galatie, où il vit le comte Sévérien et Bosphorie, sa femme, dont il a décrit les vertus. Il vit dans la même ville plusieurs autres personnes de piété, et plus de deux mille vierges recommandables par leur humilité, leur chasteté et leur douceur.

Les troubles occasionnés par la déposition de saint Chrysostome se trouvant apaisés vers l'an 417, les évêques chassés de leurs siéges eurent la liberté d'y rentrer; mais il paraît que celui d'Hélénopolis se trouvant rempli, Pallade, pour ne point troubler de nouveau la paix dont l'Eglise ne faisait que goûter, consentit volontiers à continuer de travailler à son salut comme un simple clerc, jusqu'à ce qu'une église vacante vînt à se présenter. En effet, Socrate nous apprend qu'il fut transféré de l'église d'Hélénopolis à celle d'Aspone, dans la première Galatie. Mais ou il ne vivait plus en 431, ou il avait renoncé à son titre, puisque dans les souscriptions du concile d'Ephèse, tenu la même année, on trouve un nommé Eusèbe, évêque d'Aspone. Quoi qu'il en soit, Pallade est plus connu sous le titre d'évêque d'Hélénopolis, parce que c'est celui qu'il s'est donné en tête de son histoire, publiée en 419 ou 420.

Histoire Lausiaque. — Nous avons insisté, dans la notice qui précède, sur plusieurs particularités que le lecteur aura trouvées frivoles, mais dont le récit cependant remplissait notre but, puisqu'elles donnent une idée de cette histoire, dont elles font partie, et qu'elles nous dispensent par là même de l'analyser. En parcourant les différentes

provinces, après qu'il eut été chassé de son Eglise, Pallade recueillit avec soin les actions édifiantes qu'il voyait. C'est d'après ces mémoires qu'il forma son *Histoire des solitaires*, appelée *Histoire Lausiaque*, parce qu'il la composa, à la prière de Lausius, gouverneur de la Cappadoce, auquel il la dédia en 420. L'auteur a mis en tête trois espèces de préfaces, dont une est une lettre à ce préfet. Il témoigne dans la première, que lorsqu'il entreprit d'écrire cette histoire, il y avait trente-trois ans déjà qu'il était solitaire, vingt ans qu'il était honoré de la dignité épiscopale, et qu'il était dans la cinquante-troisième année de son âge. Il proteste qu'il n'y rapporte rien qu'il n'ait vu lui-même ou appris des auteurs originaux. Il pouvait se dispenser de cette précaution, car la simplicité qui règne dans tout le cours de son récit est une preuve de sa sincérité. Comme il ne se proposait que d'être utile à ses lecteurs, en leur présentant des modèles édifiants, il ne s'est point embarrassé de polir son style. La bassesse du langage ne doit donc pas être pour eux un motif de rejeter ce qu'il rapporte, parce qu'à l'école de Dieu, on n'apprend point à parler avec art, mais à soumettre son esprit aux lumières de la vérité pour s'en remplir. Il entremêle à son récit la vie de quelques saintes femmes qui rivalisaient alors de perfection avec les hommes au fond des solitudes, et il rapporte en même temps quelques exemples de ceux que l'orgueil ou la négligence avaient fait déchoir de leur première ferveur. Socrate fait mention de cet ouvrage et Sozomène en transcrit un grand nombre de passages sans le citer. Saint Dorothée en rapporte un mot à mot, emprunté à la vie d'Evagre, et il est également cité par saint Jean Damascène. L'histoire de Pallade est distribuée en cent cinquante et un chapitres. C'est à tort qu'on l'accuse d'avoir emprunté une partie de son récit à Rufin, dans ses *Vies des Pères du désert*, comme il est également faux que Rufin ait rien emprunté à l'histoire de Pallade, puisqu'il était mort avant l'an 420, époque où cette histoire fut commencée. Il est probable que les *Vies des Pères*, écrites par Rufin, sur les mémoires de Pétrone, comme nous le dirons ailleurs, ayant été traduites en grec, il s'est trouvé des copistes qui, sous prétexte qu'elles traitaient du même sujet, n'ont fait qu'un seul corps de son histoire et de celle de Pallade. Cette opinion se trouve confirmée par une ancienne traduction de Pallade, imprimée par Rosweyde à Anvers, en 1615, et dans laquelle toutes ces additions, tirées de Rufin, ne se trouvent point. Le *Paradis d'Héraclide*, imprimé aussi par Rosweyde, est la même chose, quelques chapitres exceptés, que l'histoire de Pallade, et il y a même des manuscrits où il porte indifféremment les noms de ces deux auteurs ; mais en les faisant l'un et l'autre évêques dans la Bithynie, ce qui ne convient qu'à Pallade, puisque Héraclide fut évêque d'Éphèse.

Lausius, à la prière de qui Pallade écrivit cette histoire, était un homme recommandable sous tous les rapports, d'un esprit éclairé par la science, dont les mœurs étaient réglées par un esprit de paix et de modération, le cœur animé par la piété et l'âme embrasée par l'amour divin. Il venait libéralement au secours des pauvres, et, au lieu de travailler à augmenter ses grandes richesses, il ne craignait pas de les diminuer en les consacrant aux besoins des autres et à tous les usages que sa piété lui suggérait. Sa bonté le faisait estimer de tout le monde ; aussi Pallade ne craint-il pas de le déclarer le plus excellent des hommes, l'honneur des amis de Dieu, l'ornement de l'empire et le fidèle serviteur de Jésus-Christ. Il l'exhorte à travailler sans relâche à s'avancer de plus en plus dans la vertu, qu'il ne doit pas faire consister dans des mortifications inconsidérées, embrassées souvent à la légère et dans le vain but de se concilier l'estime des hommes, mais de se régler dans l'usage du boire et du manger par les lumières de la foi, et en raison des besoins de sa santé. Il lui conseille de rechercher la société des gens de bien, et de fuir autant qu'il pourra la conversation des autres, parce que, encore qu'il aurait assez de force pour ne se pas laisser entraîner à leurs mauvais exemples, il lui serait difficile de ne pas s'élever au-dessus d'eux par quelques sentiments de vanité. Il promet à Lausius d'écrire les saintes actions des anachorètes et des cénobites, aussi bien hommes que femmes, et termine sa lettre par ces paroles remarquables : « Un homme qui veut vivre selon la loi de Jésus-Christ, doit apprendre avec soin ce qu'il ignore, et enseigner clairement ce qu'il a appris. Celui qui ne veut faire ni l'un ni l'autre est dans le déréglement et dans la folie ; car c'est commencer à s'éloigner de Dieu que d'avoir du dégoût pour les instructions, et de ne plus éprouver d'ardeur pour la parole de vérité, puisque celui qui aime Dieu a soif de sa parole. » Cette *Histoire*, imprimée en latin par Hervet, Paris, in-4°, 1555, a été reproduite par toutes les *Bibliothèques des Pères*, et dans le *Cours complet de Patrologie*.

Vie de saint Chrysostome. — On lui attribue encore un dialogue, grec et latin, contenant la Vie de saint Jean Chrysostome, et imprimé dans la *Bibliothèque des Pères*, Paris, in-4°, 1680. Mais ce dernier ouvrage est vraisemblablement d'un autre PALLADE, qui était aussi l'ami de saint Jean Chrysostome, et évêque en Orient, au commencement du ve siècle. L'auteur, quel qu'il soit, se donne pour interlocuteur un diacre de l'Eglise romaine, nommé Théodore, ce qui fait supposer avec beaucoup de fondement, qu'il fut écrit à Rome, où nous savons d'ailleurs que les deux Pallade se rendirent à peu près dans le même temps. Quelques personnes assistèrent à l'entretien, qui dura au moins quatre jours. Il roule presque entièrement sur la vie de saint Chrysostome,

et rappelle en détail toutes les persécutions qu'on lui fit souffrir. L'éloge de sainte Olympiade y est traité avec beaucoup d'étendue, et on y trouve également le récit de ce qui se passa entre Eusèbe de Valentinople et Antonin d'Ephèse, ainsi que plusieurs autres faits qui peuvent servir à l'éclaircissement de l'histoire ecclésiastique des IVe et Ve siècle. Il y a un passage qui ferait presque conjecturer que ce fut Théodore qui mit par écrit l'entretien qu'il eut avec Pallade. « Pour vous témoigner, dit-il à cet évêque, combien j'ajoute foi à tout ce que vous me dites, je vous avoue franchement que j'y apporte toute l'attention possible, et que je tâche de le graver dans ma mémoire, pour le mettre par écrit peut-être, si Dieu m'en fait la grâce, et laisser ainsi à la postérité un monument de cette histoire si utile à tout le monde, mais plus encore à ceux qui désirent l'épiscopat; car elle leur apprendra ou à suivre l'exemple de Jean, comme vous l'avez fait, par zèle pour la vérité et avec une constance de martyr; ou, s'ils se sentent trop faibles pour cela, à ne pas ambitionner une charge qu'ils n'auraient pas la force de supporter, et à se tenir dans l'état laïque, qui est un peu plus humble, mais beaucoup plus sûr. » Il est vrai que ce dialogue a été écrit en grec; mais le nom de Théodore rappelle cette origine. Quoique diacre de l'Eglise romaine, il pourrait être né dans la Grèce, et avoir écrit avec la même facilité dans les deux langues. Malgré cette conjecture, nous laissons Pallade en possession de ce dialogue, sur le témoignage de Photius et de quelques anciens. Du reste cet ouvrage, parfaitement écrit, prouve de plus que l'auteur connaissait fort bien l'histoire de saint Jean Chrysostome. Il a été traduit en latin par Ambroise le Camaldule; et imprimé dans les deux langues, Venise, in-8°, 1532. Le traducteur a placé en tête une petite préface que quelques critiques attribuent à un grec moderne, mais qui pourrait tout aussi bien avoir pour auteur Ambroise lui-même. On la trouve aussi dans toutes les éditions des œuvres de saint Chrysostome.

Dans un manuscrit de l'*Histoire Lausiaque*, de l'ancienne bibliothèque Colbert, et dans quelques autres encore, on trouve à la suite du texte un écrit intitulé : *Des nations de l'Inde et des Brachmanes*, imprimé in-8°, et sans nom d'auteur, à Leipsig, on ne sait en quelle année, mais reproduit à Londres in-4°, grec et latin, en 1668. La version latine est d'Edouard Bessœus, et celle de Leipsig porte le nom de Camerarius. Lambecius attribue cet écrit à un sophiste nommé Pallade, que Suidas dit avoir vécu sous le règne de Constantin. Mais cet ouvrage paraît être d'un chrétien, et l'on n'a aucune preuve que ce Pallade l'ait été.

PALMAS. Sous le pontificat du pape saint Victor, qui mourut en 202, les évêques du Pont, à l'imitation de ceux de la Palestine, se réunirent en concile pour décider la question de la Pâque. Ils rendirent un décret qui la fixait au dimanche, et firent publier leur décision par une lettre synodale dont Eusèbe fait mention, mais sans en indiquer l'auteur. Il y a toute apparence qu'elle fut écrite par Palmas, évêque d'Amastride, qui présidait cette assemblée. On croit que ce Palmas est le même dont saint Denis, évêque de Corinthe, dit un mot dans une de ses lettres, adressée à l'Eglise d'Amastride.

PAMMAQUE, que saint Jérôme nous représente comme l'ornement de la race des Camilles, se rendit plus illustre encore dans l'Eglise que dans le siècle. Ami et condisciple du saint solitaire, ils sortirent ensemble des écoles d'éloquence, vers l'an 370; mais tandis que celui-ci songeait à se retirer dans les déserts de Chalcide, Pammaque se mit en état de remplir les charges auxquelles l'appelait la noblesse de son rang. Sénateur par droit de naissance, il fut honoré de la dignité proconsulaire et épousa Pauline, la seconde des filles de sainte Paule. Son amitié avec saint Jérôme, qui semblait s'être refroidie depuis leur séparation, se renoua à l'occasion de l'hérésie de Jovinien. Cet hérésiarque, qui sous un extérieur de piété, ne songeait qu'à renouveler les infamies de Basilide, et à combattre l'honneur de la virginité, troubla par ses prédications la foi de l'Eglise de Rome. Il composa même un ouvrage pour soutenir ses blasphèmes. Pammaque fut un des premiers parmi les chrétiens de cette grande ville, qui découvrit ses erreurs. Il les dénonça au Pape Sirice, qui les condamna en 390. Saint Jérôme tira de grandes lumières de Pammaque, pour la composition de ses ouvrages contre Jovinien, comme on peut s'en convaincre par les lettres et les livres qu'il lui adressa dans cette occasion. Pammaque ayant perdu sa femme, fit offrir pour elle le saint sacrifice, et donna, selon ce qui se pratiquait alors, un grand festin à tous les pauvres de Rome. Saint Paulin de Nole en fait la description dans une de ses lettres, que nous avons analysée, et on lit dans saint Jérôme que Pammaque, non content d'honorer les funérailles de son épouse par les larmes de sa piété conjugale, arrosa encore ses cendres par les parfums de l'aumône et de la miséricorde. Il fit bâtir un hôpital à Porto et y servit les pauvres de ses propres mains. Son zèle pour la foi lui mérita une lettre de félicitation et d'encouragement de la part de saint Augustin. Le sentiment de quelques auteurs modernes qui prétendent qu'il reçut les ordres sacrés n'est fondé sur aucune preuve solide; on sait seulement qu'il fit profession de la vie monastique. « Ne vous glorifiez pas, lui écrit saint Jérôme, d'être le premier des sénateurs qui ait embrassé cet état; votre profession ne doit vous inspirer que des sentiments d'humilité. Vous avez beau vous abaisser, vous ne serez jamais aussi humilié que Jésus-Christ; vous avez beau marcher pieds nus, vous vêtir d'une robe brune, vous faire le compagnon des pauvres, entrer avec respect dans les cabanes des dernières familles du peuple, être

l'œil des aveugles, la main des faibles, le pied des boiteux, porter de l'eau, fendre du bois, faire du feu ; où sont en tout cela les liens, les soufflets, les crachats, les coups de fouet? Où est le gibet? Où est la mort ? » Saint Augustin, dans la lettre qu'il lui écrivit ne lui donne aucun titre clérical ; il se contente de l'appeler son très-cher fils et très-illustre seigneur, sans doute à cause de la dignité de sénateur dont il était revêtu.

Ce fut aux instances de Pammaque que saint Jérôme composa ses *Commentaires sur Osée, Joël et Amos*. On peut en dire autant du *Commentaire sur Daniel*, dont il adressa un exemplaire à Pammaque et à sainte Marcelle. On voit encore, par le prologue de ce Père sur *Isaïe* que Pammaque lui avait adressé des lettres fréquentes, pour le presser d'expliquer ce prophète, comme plus tard il lui demanda encore un *Commentaire sur Ezéchiel*. Saint Jérôme ne faisait qu'en commencer l'explication, lorsqu'il apprit la mort de Pammaque et la nouvelle de la prise de Rome par Alaric, roi des Goths, en 410. Il paraît qu'il avait écrit un grand nombre de lettres, surtout à saint Jérôme ; mais il ne nous en reste qu'une, et encore lui est-elle commune avec Océanus, qui comme lui était ami de ce Père. C'était pour l'avertir du bruit que soulevait dans Rome la version que Rufin avait faite du *Périarchon* d'Origène, et pour le prier d'en réfuter les erreurs. Ils lui envoyèrent en même temps la traduction de Rufin qu'ils étaient parvenus à se procurer, et dans laquelle, disaient-ils, ils avaient trouvé plusieurs propositions qui ne leur paraissaient pas catholiques. Nous soupçonnons même, ajoutaient-ils, qu'on en a supprimé quelques-unes, qui auraient rendu trop sensible l'impiété de l'auteur. C'est pourquoi nous vous supplions, pour l'utilité de tous ceux qui sont à Rome, de nous faire connaître ce livre d'Origène, tel qu'il est, et d'en réfuter les erreurs, en ce qu'il y a de défectueux dans cette traduction. Comme le traducteur, sans vous nommer, donne adroitement à entendre dans sa préface, qu'il n'a fait qu'exécuter ce que vous aviez promis, et que vous partagez avec lui tous ses sentiments, vous devez vous laver de ce soupçon, dans la crainte que votre silence ne soit pris pour un aveu.» Nous avons dit ailleurs, et nous aurons occasion de le remarquer encore, que saint Jérôme n'avait pas besoin d'être excité contre Origène. Cette lettre de Pammaque a été imprimée parmi celles de saint Jérôme.

PAMPHILE, issu d'une famille considérable et né à Beyrouth en Phénicie, y passa les premières années de sa jeunesse, occupé à l'étude des sciences profanes. Il y fit des progrès si rapides qu'il fut bientôt jugé digne des plus hautes fonctions de la magistrature; mais il ne tarda pas à y renoncer pour s'appliquer uniquement à l'intelligence des saintes Ecritures, qu'il aima, dit Eusèbe, plus qu'aucun des hommes de son temps. Ceux qui, comme saint Jérôme, lui donnent pour premier maître Pierius, supposent qu'il était venu passer quelque temps à Alexandrie, où celui-ci avait succédé à Origène dans la charge de catéchiste. Il réussit d'autant mieux dans ce nouveau genre d'étude qu'il avait reçu de Dieu le don particulier de l'intelligence et de la sagesse. Ce fut sans doute dans le but de s'y perfectionner de plus en plus qu'il se rendit à Césarée, où il s'appliqua à recueillir de tous côtés ce qu'il put découvrir des anciens commentateurs. Il les lisait avec assiduité et les repassait dans son esprit avec une attention continuelle ; mais il estimait particulièrement ceux d'Origène. Aussi s'empressa-t-il de les recueillir avec plus d'exactitude et il en transcrivit même une grande partie. Saint Jérôme affirme que, de son temps, le manuscrit se voyait encore dans la bibliothèque de l'Eglise de Césarée. Il contenait entre autres les vingt-cinq homélies sur les douze prophètes, lesquelles tombèrent entre les mains du solitaire de Bethléhem. On comprend sans peine que le saint docteur ait conservé, aussi précieusement que s'ils eussent été les trésors de Crésus, ces livres où il s'imaginait voir encore les traces du sang d'un martyr. L'amour de Pamphile pour les sciences se reportait naturellement sur ceux qui les cultivaient. Il leur fournissait abondamment les choses nécessaires à la vie, et, ce qui ajoute la délicatesse à la bienfaisance, il avait toujours à la disposition de ceux qui en manquaient, un grand nombre d'exemplaires des saintes Ecritures qu'il distribuait libéralement aux hommes et aux femmes elles-mêmes, quand il leur connaissait du goût pour la lecture. Des livres qu'il avait ainsi recueillis à grands frais, il composa une riche bibliothèque qu'il consacra à l'Eglise de Césarée. Eusèbe, qui en avait dressé le catalogue et saint Isidore de Séville qui en parle après lui, témoignent qu'elle contenait bien près de trente mille volumes. Saint Jérôme dit qu'elle se trouva en partie dissipée ou gâtée, mais Acace et Euzoïus, qui occupèrent le siége de Césarée après Eusèbe, prirent soin de la rétablir. Saint Pamphile érigea également une académie et une école, où il enseignait les saintes Lettres, aidé, suivant toute apparence, par Eusèbe, avec qui il se lia d'une amitié très-étroite et qu'il associa à ses études et à ses travaux. Une note d'un manuscrit d'*Ezéchiel* nous apprend qu'ils l'avaient collationné ensemble sur les *Tétraples* écrits de la main d'Origène, et nous lisons dans saint Jérôme que les provinces entre la Syrie et l'Egypte se servaient des exemplaires travaillés par Origène et publiés par saint Pamphile et par Eusèbe. Ils s'appliquaient aussi à rectifier les copies des autres, comme on peut s'en convaincre par un exemplaire de *Jérémie*, qui a longtemps appartenu aux Jésuites de Paris, et qui porte une remarque annonçant qu'il avait été corrigé par Eusèbe et saint Pamphile. Enfin, ils composèrent ensemble les cinq premiers livres de l'*Apologie* d'Origène, dont nous rendons compte sous le nom du saint martyr.

L'application qu'il apportait à l'étude des saintes Ecritures et à l'instruction des autres ne lui fit point négliger l'exercice des vertus chrétiennes, dont sa vie présenta toujours un modèle achevé. Après avoir distribué aux pauvres tous les biens que ses parents lui avaient laissés, il menait lui-même une vie pauvre et dure, et, plein de mépris pour le siècle, il travaillait sans relâche à acquérir une philosophie toute divine. Il retraçait dans toutes ses actions la vie des anciens prophètes et montrait déjà qu'il était propre au martyre. C'est ce qui lui a fait donner par Eusèbe le nom d'Ascète, dont les païens eux-mêmes se sont servis pour désigner ceux qui faisaient profession d'une vie plus sainte, plus austère et plus retirée que les autres; nom qui du reste était employé, dans ce sens, par l'Eglise dès le temps d'Origène. On loue encore en lui l'ardeur persévérante qu'il apportait à faire réussir tout ce qu'il entreprenait, et une charité paternelle qui lui faisait traiter ses domestiques ou ses esclaves comme s'ils eussent été ses enfants.

On ignore en quel temps il fut ordonné prêtre de l'Eglise de Césarée. Eusèbe nous apprend que lorsqu'il eut l'avantage de le connaître, sous l'épiscopat d'Agape, il faisait déjà l'ornement de cette Eglise et la gloire du sacerdoce. Il y souffrit le martyre dans la persécution de Dioclétien, le 16 février de l'an de Jésus-Christ 309, après environ deux ans de prison. Eusèbe avait écrit sa Vie, en trois livres que nous avons perdus et dont saint Jérôme loue le style et les pensées, de manière à nous les faire vivement regretter. Nous avons dans Surius une histoire latine de son martyre et de celui de ses compagnons, tirée de Métaphraste, et dans laquelle on trouve quelques particularités qui ne se lisent point dans Eusèbe. Mais, comme ces particularités s'accordent avec ce que nous savons du saint martyr, et que, suivant d'habiles critiques, cette histoire n'est qu'un fragment de la Vie écrite par Eusèbe, nous n'avons fait aucune difficulté de nous en servir.

Apologie d'Origène.—Les disputes que la doctrine d'Origène avait déjà soulevées pendant sa vie, n'avaient pas eu alors de suites bien graves, parce que ce Père protestait invariablement que ce qui se lisait dans ses écrits de contraire à la croyance catholique y avait été malicieusement inséré par les hérétiques; et, en effet il avait eu plusieurs fois l'occasion de les convaincre d'avoir corrompu ses ouvrages. On ne voit pas non plus que, pendant les cinquante années qui suivirent sa mort, arrivée en 253, personne ait entrepris d'attaquer sa mémoire. Mais, au temps où saint Pamphile écrivait, on remarque qu'il y en avait déjà plusieurs qui, soit par ignorance, soit par passion, poussaient la rigueur jusqu'à traiter d'hérétiques ceux qui les lisaient, sous quelque prétexte que ce fût; ce qui ne s'observait pas même pour les livres des hérétiques et des païens, puisque certaines personnes pouvaient les lire, dans la vue de combattre leurs sentiments, et même simplement pour s'en instruire. La grande réputation d'Origène lui suscita dans ces circonstances plusieurs défenseurs illustres qui écrivirent en sa faveur. Saint Pamphile fut de ce nombre, et son *Apologie* est la seule dont quelque chose soit venu jusqu'à nous. Elle était divisée en six livres. Les cinq premiers avaient été composés en commun par Eusèbe et saint Pamphile pendant leur captivité, et le sixième était l'œuvre d'Eusèbe qui l'avait achevé seul après la mort du saint martyr.

Saint Jérôme avait cru d'abord qu'ils avaient travaillé séparément. C'est pourquoi on lit, dans son *Catalogue des hommes illustres*, que saint Pamphile avait composé son *Apologie* pour Origène, avant qu'Eusèbe eût commencé la sienne. Mais, dix ans plus tard, les disputes qui s'élevèrent entre lui et Rufin, au sujet d'Origène, l'ayant obligé d'examiner la chose de plus près, il trouva que ce qu'il avait pris pour deux ouvrages différents n'en formait qu'un seul, que l'on attribuait tantôt à Eusèbe et tantôt à saint Pamphile. Alors il nia absolument que le saint martyr y eût aucune part, ni qu'il eût jamais rien écrit en faveur d'Origène. Il prétendit qu'Eusèbe était l'auteur unique de cette Apologie, de sorte que le livre traduit par Rufin, sous le nom de saint Pamphile, n'était autre chose que le premier des six livres composés par Eusèbe. C'est ce qu'il soutient en effet en plusieurs endroits de ses ouvrages contre Rufin; mais il a tellement varié sur ce point qu'ailleurs il doute si cette Apologie n'était pas l'ouvrage de Didyme, qui en aurait fait les cinq premiers livres, tandis que saint Pamphile n'aurait composé que le sixième. Ces hésitations nous font croire qu'il n'avait rien de bien arrêté là-dessus, et, en effet on ne trouve pas qu'il ait bien prouvé son sentiment, et encore moins qu'il y ait persévéré. La plus forte preuve qu'il en apporte, c'est qu'au témoignage d'Eusèbe lui-même, saint Pamphile n'avait fait aucun ouvrage qui lui fût propre; mais cela ne détruit point ce qu'Eusèbe dit ailleurs, ce que Socrate, Photius et plusieurs autres rapportent après lui, savoir qu'il avait travaillé à l'Apologie d'Origène conjointement avec saint Pamphile, et dans ce cas, il ne pouvait affirmer que cet ouvrage appartînt en propre et exclusivement au saint martyr.

Il ne nous reste de cette *Apologie* que le premier livre traduit par Rufin, en 397. On voit qu'il y avait deux sortes de personnes qui portaient jusqu'à l'extrême la passion à l'égard d'Origène, mais en donnant dans des excès contraires. Les uns le comparaient aux apôtres et assimilaient ses écrits à ceux de ces hommes inspirés de Dieu; d'autres, au contraire, sans avoir jamais lu ses ouvrages, et, peut-être même parce qu'ils ne les avaient pas lus, traitaient tous ses sentiments d'hérétiques. C'est une suite de ce qui se passait du vivant de ce Père, comme il s'en plaint lui-même dans un de ses ouvra-

ges. « Il en est beaucoup, dit-il, qui m'aimant plus que je ne mérite, parlent trop avantageusement de mes discours et de ma doctrine, et publient de moi des merveilles que je suis loin de reconnaître ; d'autres, au contraire, décrient tout ce que je dis et m'attribuent des sentiments que je n'ai jamais eus. Aucun parmi ces hommes ne garde les règles de la justice; ils blessent tous la vérité, les uns par une haine aveugle, et les autres par un amour excessif. » Saint Pamphile désapprouve le zèle outré des premiers et rapporte les protestations qu'Origène réitère en plusieurs endroits de ses écrits, savoir, que ce qu'il avance dans ses explications de l'Ecriture sainte, il ne le propose point comme voulant en déterminer le véritable sens, mais seulement comme quelqu'un qui cherche à le découvrir. Il n'exige point de ceux qui liront ses ouvrages une docilité aveugle et qui préfère son sentiment à celui de tous les autres, sans même examiner quel est le meilleur. Non-seulement il ne prétendait point donner comme certaines les différentes explications qu'il avait données sur les passages de l'Ecriture qui sont susceptibles de plusieurs sens ; mais il y avait même de ces explications qui ne lui avaient pas paru tout à fait probables, et qu'il n'avait émises que pour en laisser le choix et le jugement au lecteur.

Par là saint Pamphile prouve deux choses : d'abord, qu'Origène était bien éloigné d'avoir de lui-même et de ses écrits l'idée trop avantageuse que quelques personnes s'en étaient formée, et qu'ainsi il était injuste de se laisser prévenir contre lui, à cause des louanges excessives qu'on lui avait prodiguées ; ensuite, qu'il ne faut pas toujours prendre pour l'expression de ses sentiments véritables plusieurs opinions qui se trouvent dans ses écrits, et qu'il n'avance souvent qu'en doutant et comme pour interroger la conscience du lecteur. Saint Pamphile ajoute que la dignité de prêtre dont Origène avait été honoré dans l'Eglise, sa vie austère et digne d'un philosophe chrétien, son amour pour la religion, son ardeur infatigable pour l'étude ; que toutes ses rares qualités en un mot étaient autant de motifs indispensables de respecter un aussi grand homme. On devait au moins, à son égard, pratiquer la loi générale qui nous oblige à aimer nos frères ; et, quand bien même il se trouverait dans ses écrits quelque chose de répréhensible, il serait injuste de lui en faire un crime, après la manière humble et presque suppliante dont il demande lui-même dans ses préfaces qu'on lui pardonne.

Pour montrer que c'était moins l'amour de la vérité qui engageait à prendre parti contre ce Père, qu'une passion déraisonnable et qui allait même jusqu'au ridicule, il raconte qu'il arrivait assez souvent, soit par hasard, soit par dessein prémédité, que quelqu'un ouvrant un livre d'Origène et en lisant quelque chose, en présence de ses ennemis, mais sans en nommer l'auteur, le livre leur plaisait, et ils ne savaient qu'en admirer avec éloge les pensées et le style ; mais venaient-ils à savoir qu'il était d'Origène, immédiatement ils changeaient de langage, le traitaient d'hérétique et le ravalaient jusqu'aux enfers, après l'avoir élevé jusqu'au ciel. Parmi ceux qui combattaient les écrits de ce grand homme, il y en avait qui ne savaient pas même le grec, et qui étaient d'ailleurs très-ignorants; d'autres qui, paraissant posséder quelque savoir, n'avaient pas même consacré un instant à la lecture de ses ouvrages, et d'autres enfin qui les avaient lus, mais sans être en état d'en juger. Aussi, quand on leur demandait : Mais dans quel écrit, ou dans quel passage de ses écrits, Origène avance-t-il ce que vous lui reprochez ? Ils avouaient ingénûment qu'ils n'en avaient lu aucun, et qu'ils n'en raisonnaient que par ouï-dire.

Mais le grand docteur avait une autre espèce d'ennemis qui, pour être plus éclairés, n'en étaient que plus condamnables. C'étaient ceux qui, après avoir fait leur étude de ses écrits et s'être tenus honorés pendant longtemps du titre de ses disciples, en déférant à tous ses sentiments, venaient ensuite à se laisser toucher de l'ambition d'être maîtres à leur tour. S'il arrivait que dans un des discours qu'ils faisaient en public, il se répandît dans l'auditoire le plus petit bruit, que tel ou tel passage était tiré d'Origène, ils protestaient hautement qu'ils n'avaient rien de commun ni avec Origène ni avec sa doctrine, et, dans la crainte qu'en paraissant lui avoir emprunté quelque chose, cela diminuât les applaudissements de l'assemblée, ils lui disaient anathème et le couvraient de malédictions. Quelques-uns même avaient poussé l'animosité jusqu'à répandre dans le public des écrits contre lui, sans respect ni pour sa dignité de prêtre, ni pour les services considérables qu'il avait rendus à l'Eglise, ni pour ses travaux continuels, ni pour ses grandes vertus et en particulier son humilité, qui suffisait seule pour sa justification. Si ces considérations, ajoute saint Pamphile, n'étaient pas capables de fermer la bouche à ses calomniateurs, au moins devaient-ils penser quel sujet de triomphe c'est pour les ennemis de la religion, de voir que ceux qui ont été ses principaux défenseurs sont aujourd'hui désavoués et condamnés par leurs propres frères, et une guerre domestique les sert mieux qu'ils n'eussent osé l'attendre de leurs propres armes. Le saint martyr entreprend ensuite de justifier Origène des erreurs qu'on lui imputait, et il se sert pour cela de ses propres écrits, surtout du Périarchon ou livre des principes, dont ses adversaires se prévalaient, parce qu'il n'est rien de plus fort, dit-il, pour justifier un homme mort, que ses paroles et les livres qu'il a laissés. Il montre qu'il professait des sentiments entièrement opposés à ceux que l'on condamnait en lui, et qu'il n'avait rien enseigné sur le mystère de la Trinité, sur la divinité de Jésus-

Christ, sur l'Incarnation, sur la nature des anges, sur la durée des peines des damnés et sur la résurrection des morts, que ce que l'Eglise croit et enseigne sur ces articles. Quant à la préexistence des âmes qu'il a enseignée, saint Pamphile prouve clairement qu'on ne pouvait le condamner pour ce sujet, puisque, non-seulement l'Eglise n'avait encore rien décidé sur cet article, mais qu'elle tolérait même des opinions beaucoup moins probables que celle d'Origène, par exemple, l'opinion de plusieurs qui croyaient que les âmes se produisent par une espèce de génération qui s'accomplit en même temps que la génération des corps, d'où il suivrait, dit saint Pamphile, qu'elles sont mortelles, ce qui est contraire à la croyance de l'Eglise. Du reste, il soutient qu'Origène n'avait jamais cessé d'enseigner sur les âmes tout ce que la foi nous en apprend : savoir, qu'elles sont toutes de même nature, l'œuvre d'un même créateur, qui les a créées libres, immortelles, raisonnables, et qui les jugera suivant leurs actions. Il ajoute que les opinions étaient également partagées sur la nature des astres ; les uns les croyant animés et même raisonnables, et les autres prétendant qu'ils étaient privés de tout sentiment, même organique; et cependant personne n'osait taxer d'hérésie l'opinion contraire à la sienne.

Tel est le premier livre de l'*Apologie* de saint Pamphile, le seul qui nous soit resté. Dès que la traduction latine de Rufin l'eut répandu parmi les Occidentaux, on fut surpris qu'Origène, défendu par un martyr, eût été condamné par le pape Anastase et par Théophile d'Alexandrie. Dans l'esprit de beaucoup de personnes, l'autorité de ces évêques devait le céder à celle de saint Pamphile. En effet, cet ouvrage est d'autant plus respectable et par là même plus favorable à la mémoire d'Origène, que son saint apologiste était à la veille de donner son sang pour Jésus-Christ, ce qui le met à l'abri de tout soupçon de l'avoir entrepris par aucun sentiment humain. Saint Jérôme, qui croyait cette *Apologie* tout entière d'Eusèbe, se proposait de la réfuter, si Dieu lui en accordait le temps ; mais quoiqu'il ait vécu plusieurs années encore, on ne voit pas qu'il ait mis son dessein à exécution. Il accuse Rufin d'en avoir donné une traduction infidèle, et d'en avoir retranché tout ce qui sentait l'arianisme. C'est ce dont nous aurions pu nous convaincre par le texte grec, s'il était venu jusqu'à nous; mais il nous semble imprudent et peut-être même injuste de condamner Rufin, sur la simple déposition de saint Jérôme, qui était son ennemi déclaré. Au contraire, il y a tout lieu de penser que cette *apologie* ne renfermait rien dont les ariens pussent tirer avantage, puisque Photius, sévère jusqu'à l'excès pour tout ce qui s'approche de l'arianisme, n'a remarqué aucune trace de leur doctrine dans l'Apologie d'Origène qu'il avait lue en grec.

Suivant Rufin, il est impossible d'y trouver aucune hérésie, et saint Jérôme, qui soutenait le contraire, n'osait le faire qu'en termes vagues et généraux, parce qu'en spécifiant ce qu'il y trouvait à reprendre, il craignait de montrer à toute la terre l'injustice de son accusation. Il est vrai néanmoins que saint Jérôme avance, contre l'assertion de Rufin, qu'on y lisait entre autres blasphèmes, que le Saint-Esprit n'est pas de la même substance que le Père et le Fils ; mais on croit que le saint docteur, lisant avec trop de précipitation le passage dans lequel saint Pamphile combat l'opinion de ceux qui croyaient que l'âme n'est autre chose qu'un souffle de l'esprit de Dieu, avait entendu du Saint-Esprit ce que le saint martyr ajoute, savoir, qu'il est contraire aux saintes Ecritures de croire qu'elle soit de la substance de Dieu. Ce qui fait le fondement de cette conjecture, c'est que dans l'*Apologie* de saint Pamphile, telle que nous l'avons aujourd'hui de la traduction de Rufin, on ne trouve point ce que saint Jérôme y reprend touchant le Saint-Esprit. Or, il n'est pas probable que Rufin l'ait supprimé à la suite du reproche que lui fit saint Jérôme, car sa traduction était dès lors trop répandue partout et surtout à Rome, pour qu'il pût en retirer les copies des mains même de ses ennemis, afin de les corriger. On ne peut croire non plus que Rufin, qui pensait d'une façon très-orthodoxe sur le dogme de la Trinité, eût avancé avec assurance qu'il n'y avait rien que de très-catholique dans cette apologie, si l'erreur signalée par saint Jérôme s'y était trouvée en effet.

Quant aux cinq autres livres de l'*Apologie d'Origène*, nous n'en avons plus aujourd'hui que quelques fragments détachés peu considérables. Eusèbe nous apprend qu'il avait consigné dans le second livre beaucoup de documents sur les troubles excités au sujet de l'ordination d'Origène. Il semble insinuer aussi qu'il avait inséré dans le sixième livre les lettres que ce Père avait écrites au pape Fabien et à d'autres évêques, pour témoigner de la pureté de sa foi. Suivant Socrate les deux auteurs y rappelaient, avec les principales circonstances de la vie d'Origène, le panégyrique que saint Grégoire avait composé en son honneur. Si l'on veut ajouter foi au récit de Prædestinatus, saint Pamphile y montrait encore qu'aucune des erreurs attribuées à Origène n'était de lui, mais de ceux qu'il avait vaincus dans la dispute, ou même de deux hérétiques qui portaient son nom. Enfin, nous voyons dans Photius, qu'un auteur inconnu qui avait composé cinq livres pour la défense d'Origène, se fondait principalement sur ce que saint Pamphile et Eusèbe de Césarée en avaient écrit.

Corrections des Ecritures. — Nous avons déjà dit un mot, dans la biographie de saint Pamphile, de l'application qu'il apporta, soit à donner des copies exactes des saintes Ecritures, soit à corriger les copies des autres. Le travail le plus considérable qu'il entreprit en ce genre, fut de rétablir dans sa

pureté originale la version des Septante, telle qu'il l'avait mise dans ses Hexaples. Nous avons remarqué ailleurs, c'est-à-dire, dans l'article consacré à cette partie des travaux d'Origène, comment il avait distingué par des signes particuliers, la version des Septante, telle qu'il l'avait réformée sur le texte hébreu, de toutes les autres versions, et comment, en retouchant ces signes, des copistes inintelligents ou paresseux, avaient introduit le désordre et la confusion dans son travail. Ce fut pour remédier à cet inconvénient, que saint Pamphile et Eusèbe travaillèrent à une nouvelle édition des Septante. Ils en firent copier un grand nombre d'exemplaires, corrigés exactement sur l'original des Hexaples et Tétraples d'Origène, que l'on conservait dans la bibliothèque de Césarée, et leurs exemplaires furent appelés les exemplaires de la Palestine, où cette version fut reçue et lue publiquement dans les églises.

Saint Pamphile ne borna point son travail à la correction de l'Ancien Testament. On voyait encore, du temps de Fabricius, dans la bibliothèque de Séguier, un fragment de cahier qui contenait toutes les Epîtres de saint Paul, écrites de la propre main du saint martyr. Nous avons également sur les *Actes des apôtres* un petit ouvrage de lui, qui n'est autre chose qu'un abrégé des matières contenues dans chaque chapitre, avec les divisions qu'il y avait introduites; car anciennement on lisait de suite les saintes Ecritures, sans distinction de versets ni même de chapitres, comme on les trouve aujourd'hui dans notre Vulgate. Le savant P. de Montfaucon ayant découvert cet ouvrage, inscrit sous le nom de saint Pamphile dans la bibliothèque du président Séguier, en a publié une traduction latine que Fabricius a fait imprimer avec l'original grec et la note dans laquelle cet habile critique prouve, par deux monuments tirés de la bibliothèque des Jésuites de Paris que cet ouvrage est du saint martyr. Dans une courte préface, placée en tête du livre, l'auteur s'excuse de sa jeunesse et de son peu de connaissances. Il demande pardon de sa témérité et témoigne de grands sentiments d'humilité avec une pleine et entière confiance dans les prières des autres, ce qui représente assez bien le caractère de saint Pamphile.

OUVRAGES PERDUS. — On n'a plus aucune des lettres que le saint écrivait à ses amis, et on ne sait pas même ce qu'elles contenaient. Saint Jérôme dit qu'elles étaient courtes. Sans cette assertion, on pourrait croire au contraire que c'était quelque chose de considérable, et peut-être même des traités que saint Pamphile écrivait, en forme de lettre, à ceux qui le consultaient. C'est au moins ce qu'Eusèbe semble insinuer, quand il dit qu'elles étaient le seul ouvrage qui fût propre au saint martyr. On ne dit guère en parlant de simples lettres, qu'elles ressemblent à des ouvrages.

JUGEMENT CRITIQUE. — Saint Jérôme met les écrits de saint Pamphile au nombre de ceux qui étaient si remplis de citations des philosophes païens, qu'il était difficile de juger ce qu'on y devait le plus admirer, ou la connaissance des sciences profanes, ou la connaissance des saintes Ecritures ; ce qu'il ne savait apparemment que sur le rapport d'autrui, puisqu'il affirme ailleurs que, dans son temps, on ne possédait plus aucun ouvrage du saint martyr, qui pût faire juger de son style. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il était très-versé dans l'une et l'autre de ces deux sciences, et que, s'il n'en a pas laissé de monument plus considérable, c'est son humilité seule qui l'en a empêché. On peut juger de la solidité de son esprit par ce qui nous reste de son *Apologie* pour Origène. Il y confond les ennemis de ce Père et les réduit au silence, en leur prouvant par leur propre conduite, que la haine qu'ils lui portaient n'avait sa source que dans la passion, l'ignorance ou les préjugés. Ses réflexions sont justes, ses raisonnements solides, ses preuves bien choisies, et l'on peut dire qu'un Père aussi illustre qu'Origène, ne pouvait avoir un plus habile et un plus illustre défenseur que saint Pamphile. Ce qu'il dit pour justifier son héros des erreurs qu'on lui imputait sur la divinité du Verbe, sur le mystère de la Trinité et sur plusieurs autres dogmes est une preuve de l'orthodoxie de ses sentiments sur tous ces points.

PANODORE, moine égyptien, vivait, selon Georges Syncelle, sous l'empire d'Arcade et pendant que Théophile gouvernait, en qualité de patriarche, l'Eglise d'Alexandrie. Il était très-versé dans les connaissances chronologiques et il composa un traité assez long qui contenait beaucoup de choses utiles, mais dans lequel on trouvait aussi beaucoup de redites, soit sur la connaissance des temps, soit sur le mouvement du soleil et de la lune. Suivant son calcul, Jésus-Christ aurait vécu quarante-et-un ans. Panodore prétendait qu'il était né l'an du monde 5493 et qu'il était mort à la fin de 5533 ou au commencement de 5534. Il faisait commencer l'année au 25 mars, suivant l'usage des anciens.

PANTALEON, diacre et garde-chartes de l'Eglise de Constantinople, vivait à la fin du XIIe siècle et non pas dans le VIIe, comme quelques biographes l'ont faussement avancé. On a de lui plusieurs *homélies* publiées dans le tome XII de la *Bibliothèque des Pères*. La première est sur le baptême que Jésus-Christ reçut de saint Jean ; la seconde, sur l'Exaltation de la sainte Croix ; la troisième et la quatrième, sur la Transfiguration de Notre-Seigneur. Surius en a publié, au 29 de septembre, une sixième en l'honneur de l'archange saint Michel. On cite des manuscrits qui contiennent des *Discours* du même auteur sur tous les dimanches et toutes les fêtes de l'année. Il est qualifié prêtre dans le titre de l'*homélie sur l'exaltation de la sainte Croix*.

PANTÈNE était originaire de Sicile et

avait suivi la philosophie stoïcienne avant d'embrasser le christianisme. Plus tard la profession des dogmes chrétiens ne l'empêcha pas de s'appliquer à la lecture des philosophes et à l'étude des sciences profanes. Il ne négligea pas même les écrits des hérétiques, puisqu'Origène, à qui l'on voulait faire un crime de cette étude, invoque l'exemple de Pantène pour se justifier. « A peine, dit-il, eussé-je consacré ma vie à l'enseignement de la parole de Dieu, que la réputation de mon nom, répandue par le monde, attira autour de ma chaire un grand nombre d'hérétiques et de philosophes. Alors je crus devoir étudier sérieusement et dans leurs livres, les erreurs inventées par les uns, et les progrès que les autres se vantent d'avoir faits dans la recherche de la vérité. J'imitai en cela Pantène, mon prédécesseur, qui, pour enseigner les vérités de notre sainte religion à un plus grand nombre de personnes, s'est livré à l'étude avec une ardeur persévérante qui l'a rendu très-habile dans les sciences profanes. » Il n'était pas moins instruit des divines Ecritures qu'il avait étudiées sous les disciples des apôtres. Cependant, par humilité, il continuait de vivre caché en Egypte. Mais Dieu, selon la belle expression de saint Clément, ne tarda pas d'élever cette brillante lumière sur le chandelier de l'Eglise, afin qu'il éclairât ceux qui étaient appelés à partager avec lui les délices du festin. Pantène fut donc tiré de sa retraite pour être placé à la tête de la célèbre école d'Alexandrie. On ne sait pas au juste en quelle année ; mais, ce qu'il y a de certain, c'est qu'il exerçait cette charge, lorsque Julien fut fait évêque de la même ville, au commencement de l'an 179, le premier du règne de Commode.

La réputation de son savoir lui attira un grand nombre de disciples, parmi lesquels on compte saint Clément d'Alexandrie, et saint Alexandre de Jérusalem, un des plus illustres évêques du IIIe siècle. « Il enseignait également, dit Eusèbe, de vive voix et par écrit, et cette véritable abeille de Sicile voltigeait allègrement par tous les vergers spirituels, butinant avec soin sur toutes les fleurs qu'elle découvrait dans les écrits des prophètes et des apôtres, et recueillant dans les âmes de ses auditeurs, comme dans une ruche sacrée, des rayons d'un miel très-pur, composé de science et de lumière. » Suivant saint Jérôme, Pantène continua d'enseigner, à Alexandrie, jusque sous le règne d'Antonin Caracalla. Il faut croire qu'il tenait sa maison ouverte à tous ceux qui voulaient profiter de ses leçons, puisque l'école publique des Catéchèses était alors dirigée par Origène, à qui on l'avait confiée dès avant la mort de Sévère, arrivée en 211.

La réputation de saint Pantène ayant pénétré jusque dans les Indes, les peuples de ces contrées lui envoyèrent des députés pour le prier de venir leur annoncer l'Evangile, et combattre la philosophie des brachmanes par celle de Jésus-Christ. Démètre, qui avait succédé à Julien sur le siége d'Alexandrie, dès l'an 189, connaissant l'ardeur de Pantène pour la propagation de la foi, n'eut pas de peine à le déterminer à se rendre aux vœux des Indiens. Pantène fut donc établi par son propre évêque prédicateur de l'Evangile dans les nations orientales. On ignore si, avant de l'envoyer, Démètre lui conféra l'ordination épiscopale, et parmi les anciens écrivains, on n'en trouve aucun qui lui ait donné le titre de prêtre, à l'exception d'Anastase le Sinaïte, qui l'appelle *le prêtre ou le pontife des Alexandrins*.

Eusèbe ne donne aucuns détails sur la mission de saint Pantène dans les Indes, et dans les autres pays où il porta la lumière de l'Evangile. Il rapporte seulement qu'il trouva, dans ces contrées éloignées, et entre les mains de quelques personnes qui avaient la connaissance de Jésus-Christ, un Evangile hébreu de saint Matthieu, que l'apôtre saint Barthélemi avait laissé dans cette province, lorsqu'il était allé y prêcher la foi. Pantène l'apporta avec lui lorsqu'il revint à Alexandrie, où il continua jusqu'à la fin de sa vie de donner des leçons à ceux qui venaient l'entendre. Saint Jérôme dit qu'il avait laissé plusieurs commentaires sur les Ecritures. Il ne nous en reste qu'un petit fragment rapporté par saint Clément d'Alexandrie, et qui paraît tiré d'une explication du psaume XVIII. Il y donne cette règle, pour l'intelligence des saints Livres, savoir, que dans le langage des prophètes, on doit peu se préoccuper des temps des verbes, parce que le passé, le présent et le futur se prennent souvent l'un pour l'autre. Anastase le Sinaïte met saint Patène au nombre des commentateurs qui, en écrivant sur l'histoire de la création, en ont appliqué les faits à Jésus-Christ ; mais, ni Eusèbe, ni saint Jérôme ne disent un mot de l'ouvrage. Saint Pantène mourut à Alexandrie, sous le règne d'Antonin Caracalla, et termina, suivant l'expression de Rufin, une vie pleine de gloire, par une fin excellente et admirable.

PAPHNUCE, disciple de saint Antoine, puis évêque dans la haute Thébaïde, confessa Jésus-Christ pendant la persécution de Galère et de Maximin, où il eut le jarret gauche coupé, l'œil droit arraché, et fut condamné aux mines. Ce généreux confesseur assista, dit-on, au concile de Nicée, en 325, et y reçut de grands honneurs. L'empereur Constantin le faisait venir tous les jours dans son palais et lui baisait la place de l'œil qu'il avait perdu pour la foi. Socrate et Sozomène, qui ne fait ordinairement que le copier, rapportent que quelques évêques ayant proposé dans ce concile d'obliger ceux qui étaient dans les ordres sacrés à ne point vivre avec les femmes qu'ils avaient épousées avant leur ordination, Paphnuce s'y opposa en disant qu'il fallait s'en tenir à l'ancienne tradition de l'Eglise, qui défendait seulement aux clercs de se marier après leur ordination.

Voici le discours qu'ils lui prêtent en cette circonstance :

Paphnuce se leva au milieu de l'assemblée, et dit à haute voix qu'il ne fallait pas imposer un joug si pesant aux ministres sacrés. Le lit nuptial est honorable et le mariage sans tache. Cet excès de rigueur nuirait plutôt à l'Eglise que de la servir. Tous ne sont pas capables d'une continence aussi parfaite, et la chasteté conjugale en serait peut-être moins bien gardée. Il suffisait que celui qui est une fois ordonné n'eût plus la liberté de se marier, suivant l'ancienne tradition de l'Eglise; mais il ne fallait pas le séparer de la femme qu'il avait épousée lorsqu'il n'était encore que laïque. Son avis fut suivi de tout le concile, qui ne rendit à ce sujet aucune ordonnance, et laissa à chaque Eglise la liberté de suivre les usages qui y étaient établis ; car, remarquent ces deux historiens, la discipline était loin d'être uniforme sur ce point.

Mais Baronius et d'autres savants ont contesté avec raison ce trait d'histoire en s'appuyant sur le silence des autres écrivains, ainsi que sur l'autorité de saint Jérôme et de saint Epiphane. Le premier, dans son écrit contre Vigilance, assure que les Eglises d'Orient, d'Egypte et de Rome n'admettaient au nombre des clercs que ceux qui gardaient la continence, ou qui s'étant mariés promettaient de regarder leurs femmes comme leurs sœurs. Saint Epiphane s'exprime à peu près dans les mêmes termes. Il en résulte que, pour tenir un pareil discours, Paphnuce aurait dû ignorer la discipline de l'Eglise d'Orient et d'Occident, ce qui n'a aucune vraisemblance, et ce qui eût paru fort étrange aux Pères du concile. Il paraît même douteux que saint Paphnuce ait assisté au concile de Nicée, car son nom ne se trouve dans aucune des diverses listes qui nous donnent le nom et la signature des Pères qui le composaient. L'abbé Barruel a donné sur ce sujet une ample et savante dissertation qu'il conclut ainsi : « Socrate a contre lui le silence de cent vingt ans, sur un fait qu'une foule d'historiens, de saints Pères et de conciles auraient eu cent fois occasion de raconter avant lui, et qu'ils auraient dû raconter s'il était vrai. Il a contre lui tous les saints Pères, tous les historiens qui regardent le célibat des prêtres comme prescrit par l'Eglise longtemps avant le concile de Nicée. Il a contre lui les *Actes* de ce concile, qui ne font pas la moindre mention de ce fait, et toutes les listes des Pères présents, dans lesquelles on ne trouve nulle part le nom de cet évêque; et surtout le canon de ce concile, qui ne met pas même l'épouse au nombre des femmes qui peuvent vivre sous le même toit que le prêtre. Il a contre lui tous les conciles qui, peu de temps après celui de Nicée, ont renouvelé pour les prêtres la loi du célibat sans le moindre égard pour le prétendu fait de Paphnuce. Il a contre lui toute la crédulité, tout le défaut de connaissances historiques, critiques, théologiques, canoniques, que ses adhérents mêmes lui reprochent. Il a contre lui toutes les impostures d'un vieillard hérétique, seul témoin qu'il produise, et toute l'absurdité du fait des raisonnements qu'il prête à Paphnuce. Si ce n'est pas là une démonstration en fait de critique, nous prions nos lecteurs de nous dire quelle sera donc l'absurdité, en fait d'histoire, dont la fausseté soit démontrée. » Paphnuce soutint avec zèle, au concile de Tyr, la cause de saint Athanase, son ami, et engagea Maxime, évêque de Jérusalem, à prendre sa défense. On ignore et la date de la naissance du saint évêque et celle de sa mort.

Sous le nom de Paphnuce, anachorète d'Egypte, nous avons, dans le recueil de Rosweyde, une histoire de saint Onuphre. Elle dit que le même écrivain composa encore la Vie de plusieurs saints solitaires qu'il rencontra dans le désert, où il avait établi sa cellule, et qu'il mourut vers l'an 370. L'histoire de saint Onuphre a été traduite en latin par un anonyme qui parle de sa traduction avec beaucoup d'humilité. Il aurait pu se dispenser de ce travail; car la vie de saint Onuphre, telle qu'elle se lit dans Rosweyde, mérite peu de croyance. On la trouve en grec dans la bibliothèque impériale. Il y a eu plusieurs solitaires du nom de Paphnuce, et on ne sait auquel attribuer cette Vie de saint Onuphre. Le traducteur se contente de l'appeler un homme très-saint, sans rien dire davantage. Surius rapporte aussi la Vie de saint Onuphre, mais avec plus d'étendue, plus de critique et plus de simplicité de style qu'elle n'en a dans Rosweyde.

PAPIAS (Saint), évêque d'Hiéraple, ville de Phrygie, était disciple d'Aristion et du prêtre Jean, ancien disciple du Sauveur. Il n'avait pas vu les apôtres, mais leurs disciples et quelques-uns des disciples du Seigneur. Il se rend à lui-même ce témoignage qu'il avait été très-soigneux de retenir ce qu'il avait appris des anciens. Je n'aimais pas, dit-il, ceux qui disaient beaucoup, mais ceux qui enseignaient la vérité; ni ceux qui publiaient de nouvelles maximes inventées par l'esprit humain, mais ceux qui rapportaient les règles laissées par le Seigneur pour appuyer la foi. Si je trouvais quelques-uns des disciples des anciens, je leur demandais ce qu'avait dit André, ou Pierre, ou Philippe, ou quelque autre disciple du Seigneur, ce que disaient Aristion ou le prêtre Jean ; car les instructions que je tirais des livres ne me profitaient pas autant que ce que j'apprenais de vive voix.

Ecrits de Papias. — Papias composa cinq livres qu'il intitula : *Exposition des discours du Seigneur*. Il y citait souvent Aristion et le prêtre Jean, et y rapportait plusieurs choses qu'il avait apprises soit d'eux, soit des autres anciens, et y joignait les explications pour en rendre la vérité plus sensible. Mais parmi les diverses choses qui étaient venues à sa connaissance par une tradition non écrite, il restait quelques paraboles attribuées au Sauveur, qui, selon la remarque d'Eusèbe, approchaient fort de la fable, par-

ticulièrement ce qu'il racontait, qu'après la résurrection des morts, Jésus-Christ règnerait corporellement sur la terre pendant mille ans. Cela venait, disait-il, de quelques traditions qu'il n'avait pas bien entendues, n'ayant pas bien interprété les discours des apôtres, ni bien connu le sens mystérieux de leurs paraboles. Car autant qu'on en peut juger par les écrits, il avait l'esprit fort borné. Cependant son antiquité lui avait donné tant de poids, que plusieurs grands hommes, entre autres saint Irénée et beaucoup d'autres écrivains ecclésiastiques l'ont suivi dans l'erreur des millenaires. André de Césarée, en Cappadoce, rapporte que le sentiment de Papias était que quelques anges à qui Dieu avait confié le gouvernement du monde, s'étaient mal acquittés de leur devoir; ce qui paraît avoir rapport à l'opinion de quelques anciens qui ont entendu des anges ce que l'Ecriture dit des enfants de Dieu, c'est-à-dire, des enfants de Seth. OEcumenius lui attribue encore sur la mort de Judas une opinion qui ne paraît pas soutenable.

JUGEMENT QU'ON EN A PORTÉ. — Lucinius, riche espagnol ayant prié saint Jérôme de lui envoyer la traduction qu'il avait faite des livres de Josèphe, des traités de Papias et de saint Polycarpe, ce Père lui répondit qu'il était inexact qu'il les eût traduits. Je n'ai, dit-il, ni le temps ni la capacité de traduire de si excellents ouvrages, et de leur conserver dans une langue étrangère leurs beautés naturelles. Il faut en effet que les écrits de Papias aient été considérables, soit pour la beauté du style, soit pour le fond des matières qui y étaient traitées, puisque Eusèbe, qui ne jugeait cet écrivain que par ses ouvrages, dit de lui qu'il avait beaucoup d'éloquence et qu'il savait bien l'Ecriture. Il est vrai que dans un autre endroit il fait passer Papias pour un homme d'un esprit fort médiocre. Mais cette censure ne tombe que sur la trop grande crédulité de Papias et sur son peu de pénétration pour comprendre les discours des apôtres et le sens mystérieux de leurs paraboles; car c'est à l'occasion de son sentiment sur le règne de mille ans après la résurrection, qu'Eusèbe lui fait ce reproche. Or il n'est pas incompatible qu'un homme ait de l'éloquence, qu'il sache les Ecritures, et qu'il soit néanmoins peu apte pour en développer les sens cachés et les mystères les plus profonds. Eusèbe remarque encore que Papias se servait toujours de passages tirés de la première Epître de saint Jean et de la première de saint Pierre, et qu'il rapportait aussi de l'Evangile, selon les Hébreux, l'histoire d'une femme accusée de plusieurs péchés devant le Seigneur. On ne sait en quel temps il mourut, ni quel fut le genre de sa mort; mais nous avons traité de ses écrits immédiatement après ceux de saint Polycarpe, à l'exemple de saint Jérôme, qui a suivi cet ordre dans son catalogue des hommes illustres.

A l'occasion de Papias, nous avons jugé à propos de rapporter l'erreur des millenaires dont il fut auteur. Nous l'empruntons à la *Biographie universelle*. Ces sectaires prétendaient que Jésus-Christ viendrait régner sur la terre d'une manière corporelle mille ans avant le jugement, pour assembler les élus, après la résurrection, dans la ville de Jérusalem. Cette opinion était fondée sur le chapitre 20 de l'*Apocalypse*, où il est dit que les martyrs règneront avec Jésus-Christ pendant mille ans; mais il est aisé de voir que cette espèce de prophétie, qui est très-bonne en elle-même, ne doit pas être prise à la lettre. Il est essentiel de remarquer qu'il y a eu des millenaires de deux espèces. Les uns, comme Cérinthe et ses disciples, enseignaient que, sous le règne de Jésus-Christ sur la terre, les justes jouiraient d'une félicité corporelle, qui consistait dans les plaisirs des sens. Les autres croyaient que, sous le règne de mille ans, les saints jouiraient d'une félicité plutôt spirituelle que corporelle, et en excluaient les voluptés des sens. Quelques Pères ont embrassé cette opinion; mais il est faux qu'ils l'aient jamais regardée comme un dogme de foi. Saint Justin, qui la suivait, dit formellement qu'il y avait plusieurs Chrétiens pieux, et d'une foi pure qui étaient d'un sentiment contraire. Si dans la suite du dialogue il ajoute que tous les Chrétiens qui pensent juste sont de même avis, il parle de la résurrection future, et non du règne de mille ans, comme l'ont très-bien remarqué les éditeurs de saint Justin. Barbeyrac et ceux qu'il cite ont donc bien tort de dire que les Pères soutenaient le règne de mille ans comme une vérité apostolique. Il s'en faut de beaucoup que ce sentiment ait été unanime parmi les Pères. Origène, Denys d'Alexandrie son disciple, Caïus, prêtre de Rome, saint Jérôme et d'autres ont écrit contre ce prétendu règne et l'ont rejeté comme une fable. Il n'est donc pas vrai que cette opinion ait été établie sur la tradition la plus respectable; les Pères ne font point tradition, lorsqu'ils disputent sur une question quelconque. Les protestants, dit un théologien, ont mal choisi cet exemple pour déprimer l'autorité des Pères et de la tradition : et les incrédules qui ont copié les protestants ont montré bien peu de discernement. Mosheim a fait voir qu'il y avait parmi les Pères au moins quatre opinions différentes sur ce prétendu règne de mille ans.

PARMÉNIEN dont l'origine et la patrie sont inconnues, fut placé sur le siége de Carthage vers l'an 355, au mépris de tous les canons qui défendaient d'ordonner un évêque étranger. Mais les donatistes ne se montraient pas si religieux observateurs des lois de l'Eglise. On croit qu'il succéda immédiatement à Donat lui-même, mort en exil peu de temps auparavant, mais tout le monde n'est pas d'accord sur ce fait. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'ils n'eurent point d'évêque qui ait montré plus de savoir et d'éloquence. Il composa divers écrits en faveur de sa secte et contre l'Eglise ca-

tholique, et il semble même qu'il eut l'avantage d'être le premier de sa communion qui osa prendre la plume pour la défendre. Mais il rencontra deux puissants adversaires en saint Optat et saint Augustin qui le réfutèrent avec avantage, l'un de son vivant et l'autre après sa mort. On ne sait à quelle époque elle arriva, mais le fameux Priscien lui avait succédé sur le siége donatiste de Carthage, dès avant l'an 392. On ne connaît de lui que deux ouvrages. Quoiqu'ils ne fussent écrits que pour affermir l'erreur et qu'ils ne subsistent plus depuis longtemps, ils n'ont pas laissé de rester célèbres par les réfutations qu'en ont faites saint Optat et saint Augustin. Ces deux ouvrages traitaient deux sujets différents; aussi l'auteur n'y suit-il ni la même division ni la même méthode; mais on retrouvait dans l'un et dans l'autre les mêmes invectives contre l'Eglise catholique.

Celui qui paraît avoir été écrit le premier était divisé en cinq articles ou cinq livres. Quoique les donatistes en relevassent beaucoup l'éloquence, ils ne nous en ont pas même conservé le titre. Dans le premier livre il faisait l'éloge du baptême et s'efforçait d'en prouver l'unité, et pour cela, il rapportait plusieurs figures en comparaison de ce sacrement, comme le déluge et la circoncision. A l'injure près qu'il faisait à la chair sacrée du Sauveur, qui, de chair pécheresse, disait-il, avait été purifiée par son immersion dans le Jourdain, cette partie de l'ouvrage de Parménien était assez exacte. Aussi saint Optat n'oublia-t-il pas de faire observer à son auteur que cette doctrine favorisait plus les catholiques que les partisans de Donat. Il consacrait le second livre à montrer qu'il n'y a qu'une seule Eglise, du sein de laquelle les hérétiques sont exclus; mais il avait évité de marquer où se trouvait cette Eglise unique. Dans le troisième, il chargeait d'accusations graves les traditeurs, sans prouver néanmoins qu'aucun eût été convaincu du crime qu'il prétendait. Le quatrième livre avait pour but de décrier ceux qui avaient travaillé à rétablir l'union, c'est-à-dire, Paul et Macaire, qui, par ordre de l'empereur Constant, s'étaient efforcés de ramener les donatistes à l'Eglise catholique. Enfin, dans le cinquième livre, Parménien traitait particulièrement de l'huile et du sacrifice du pécheur; expressions qui marquent sans doute tout ce qui regarde les fonctions du sacerdoce. Les autres donatistes s'étaient contentés de défendre seulement de vive voix la cause de leur secte. Parménien, de peur de parler en l'air et sans fruit, comme ils l'avaient fait, s'avisa de rédiger par écrit ses sentiments, d'après le plan que nous venons d'indiquer.

Son ouvrage était déjà très-répandu lorsque saint Optat, évêque de Milève, entreprit de le réfuter; ce qu'il fit en six ou sept livres que nous possédons encore sous ce titre : *Du schisme des donatistes*. Nous disons six ou sept livres, parce que tout le monde ne convient pas que le septième soit de lui. Le saint évêque, dans cette réfutation dont nous avons rendu compte, à son article, traite toujours avec honneur la personne de Parménien à qui il donne le titre de *frère* et de *collègue dans l'épiscopat;* ce qui toutefois ne l'empêche pas de lui reprocher de ne s'être proposé d'autre but dans son écrit, que d'insulter indignement l'Eglise catholique. « Mais l'exécution, dit-il, a trompé la pensée, puisque tout ce que vous avancez ne nous est pas contraire et qu'il y a même plusieurs choses qui nous sont favorables. Il l'accuse ensuite d'avoir été mal renseigné et d'avoir cru trop témérairement ce qu'il n'avait pas vu. A cela près il promet de lui montrer que son ouvrage contient des choses qui favorisent les catholiques et qui nuisent à la cause dont il a pris la défense; qu'on y en trouve d'autres qui sont autant en faveur de l'Eglise que du parti de Donat; et qu'enfin, il en a annoncé d'autres, par ignorance sans doute, qui combattent entièrement les principes de sa secte. De sorte, ajoute-t-il, que si on retranchait de son ouvrage les calomnies et les injures, il serait tout catholique. Saint Optat lui reproche encore d'avoir perdu le temps à établir dans son premier livre, une description inutile et ennuyeuse de tous les hérétiques qui avaient erré sur le baptême, et de toutes les rêveries qu'ils avaient débitées à ce sujet, parce que leurs noms aussi bien que leurs erreurs paraissaient être ignorés de toute l'Afrique.

Le second écrit de Parménien était une lettre qu'il écrivait à Ticonius pour s'efforcer de le ramener à ses premiers sentiments. Ce Ticonius était un donatiste qui, frappé par l'éclat des grandes vérités qu'il lisait à toutes les pages des livres sacrés, se réveilla de son sommeil et aperçut l'Eglise de Dieu répandue par toute la terre. Pénétré de cette vérité fondamentale, il entreprit de la prouver contre les principes de sa propre secte, et y réussit en effet avec beaucoup de force et de vigueur et par un grand nombre de passages clairs et précis. Son ouvrage contenait encore quelques autres vérités, qu'il établissait comme la précédente, sans cependant sortir des ténèbres du schisme pour suivre la lumière qu'elles lui présentaient. Ce fut pour réfuter ces écrits d'un de ses partisans que Parménien reprit la plume. Mais à la force des passages allégués par Ticonius il n'opposait que son propre témoignage, comme si, remarque saint Augustin, son autorité eût dû l'emporter sur celle de Dieu. Cet écrit, au rapport du même Père, était plein d'une arrogance et d'un orgueil insupportables; et l'auteur, contre l'autorité de l'Ecriture et des docteurs de l'Eglise, prétendait que le bon grain est déjà séparé de la paille, comme cela ne doit arriver qu'au dernier jour. Il employait les menaces contre Ticonius, mais sans oser cependant contester les faits que celui-ci avait avancés. Il n'y avait qu'un point sur lequel Parménien le pressait jusqu'à

l'étouffer : c'est que si l'Eglise en effet devait être répandue par tout le monde, et si personne n'y était souillé par les péchés des autres, comme il le prétendait, il avait tort, lui Ticonius, de demeurer dans le parti de Donat, et de rejeter la communion de leurs adversaires communs, à cause des traditeurs. En cela Parménien était conséquent, en déclarant par ses raisonnements Ticonius convaincu de ne pas agir conformément à ses lumières.

Saint Augustin réfuta cet écrit de Parménien par un ouvrage divisé en trois livres que nous avons encore. Le premier est employé à détruire les injures dont son adversaire chargeait les catholiques, et les deux autres à examiner les passages de l'Ecriture dont il abusait et à en exposer le véritable sens. Il débute en déplorant amèrement l'obstination de Parménien et des autres donatistes, qui, bien loin de se rendre aux vérités que Ticonius leur montrait si clairement, aimèrent mieux les combattre avec opiniâtreté que de reconnaître que les catholiques avaient raison. Saint Augustin témoigne ailleurs qu'il s'est appliqué à traiter et à résoudre dans cet ouvrage cette grande question, si dans l'unité et la communion des mêmes sacrements, les méchants ne souillent point les bons, et à montrer qu'il n'en est rien en effet.

Telle est l'idée que ces deux docteurs, saint Optat et saint Angustin, nous donnent des ouvrages de ce schismatique. Il ne nous en reste plus rien, comme nous l'avons reremarqué, que ce que ces Pères nous en ont conservé dans leur réfutation.

PARTHÈNE, prêtre et abbé d'un monastère de Constantinople, donna dans les erreurs de Nestorius. Pendant les difficultés qui précédèrent la tenue du concile d'Ephèse, Alexandre d'Hiéraple, un des chefs du parti, lui écrivit, pour savoir des nouvelles de ce qui se passait à Constantinople. Parthène lui répondit que les fidèles attachés à Nestorius, et qu'il ne fait point de difficulté de comparer aux martyrs, avaient tous les jours à souffrir quelques nouvelles tribulations; mais que ces mauvais traitements, bien loin d'affaiblir la foi qu'ils avaient en Jésus-Christ, ne les rendaient que plus disposés à la confesser publiquement lorsqu'il plairait à Dieu. Il fait dans cette même lettre une profession de foi qui, prise dans le sens naturel des termes, renverse entièrement l'hérésie de Nestorius. « La vérité, dit-il, consiste à confesser que notre Seigneur Jésus-Christ est Fils du Dieu vivant, et qu'il est Dieu parfait et homme. Nous attribuons les souffrances à l'humanité de Jésus-Christ, et les miracles à sa divinité; et, toutefois, nous ne prêchons qu'un seul Christ et un seul Seigneur, qui est descendu, qui a souffert, selon la chair, et qui viendra dans la gloire du Père, juger les vivants et les morts. » Dans une autre lettre qu'il écrivit à Alexandre et à Théodoret, il se plaignait d'entendre prêcher hautement à Constantinople que l'immortel était mort. Cette expression, susceptible d'un bon sens, ne pouvait en avoir un mauvais dans la bouche des catholiques de cette ville, qui s'appliquaient à combattre de toutes leurs forces l'hérésie de Nestorius.

PASCHAL Ier, Romain de naissance, fut choisi, après une vacance de deux jours, pour occuper le Saint-Siége à la mort d'Etienne IV, arrivée en 817. Comme son prédécesseur, il avait été élevé, dès ses premières années, dans le palais de Latran, où il s'était appliqué principalement à l'étude de l'Ecriture sainte, mais sans négliger la prière et les autres exercices de piété. Le clergé et le peuple le choisirent unanimement, ce qui explique la promptitude de son élection. Il envoya des légats à Louis le Débonnaire, qui confirma en sa faveur les donations faites au Saint-Siége. Il reçut à Rome les Grecs exilés pour le culte des saintes images, et couronna Lothaire empereur. Ce pontife, digne des temps apostoliques, pour ses lumières et ses vertus, mourut le 11 mai 824. Il ne lui manquait qu'un caractère plus ferme. Rome fut déchirée par des factions sous son pontificat; il s'y commit des meurtres, et plusieurs autres crimes, suite de l'anarchie. Le saint pontife déplora amèrement l'impuissance où il était de les prévenir ou d'y remédier. L'Eglise honore la mémoire de saint Paschal le 14 mai.

Il ne nous reste de lui que deux *Lettres*, l'une adressée à Pétronaco, archevêque de Ravenne, pour le confirmer dans les priviléges de cette Eglise; et la seconde contient la relation de l'invention du corps de sainte Cécile, martyr. Dès l'an 500, Rome possédait une église sous son nom, mais elle était tombée en ruines, et le pape Paschal avait entrepris de la rétablir. Sa grande préoccupation était de ne pouvoir retrouver le corps de la sainte que l'on disait avoir été enlevé par les Lombards, avec plusieurs autres qu'ils retirèrent en effet des cimetières de Rome, en 755. Mais il fut rassuré par une vision que Dieu lui envoya, un jour de dimanche, comme il assistait aux matines à Saint-Pierre. Pendant qu'il prêtait son attention au chant des cantiques sacrés, il tomba dans le sommeil, et sainte Cécile lui apparut, qui lui dit que les Lombards avaient inutilement cherché son corps, et qu'il le trouverait avec plusieurs autres saintes reliques dans l'enceinte des murs de la ville. Paschal le trouva en effet dans le cimetière de Prétextat ou de saint Sixte, situé un peu au delà de la porte Appienne. Il le trouva revêtu d'une robe d'un tissu d'or et de soie, et à ses pieds étaient des linges teints de son sang. Il recueillit de ses mains ces précieuses reliques, et les emporta dans l'église de Sainte-Cécile, avec les corps de Valérien, son époux, de Tiburce et de Maxime, martyrs, et ceux des papes Urbain et Luce. Il fonda près de cette église un monastère où il mit des moines pour célébrer les saints offices nuit et jour. Dans cette lettre, Paschal cite les actes

du martyre de sainte Cécile, preuve qu'ils étaient antérieurs à cette translation. Anastase, qui l'a rapportée, ajoute que ce pieux pontife décora magnifiquement l'église de la sainte martyr, et qu'entre les tapisseries précieuses qui la paraient, il y en avait une qui représentait son couronnement par un ange, circonstances qui se retrouvent en effet dans les actes de son martyre. On les regardait donc alors comme authentiques. Les critiques en jugent autrement de nos jours.

Le Père Labbe a reproduit une troisième lettre du pape Paschal dans son *Appendice au tome VIIe des Conciles*. Elle est adressée à Bernard, archevêque de Vienne, qui n'accepta l'épiscopat qu'avec beaucoup de peine, et sur un ordre exprès du souverain pontife. Aussitôt après son ordination, Paschal lui envoya le pallium, en le priant de le porter à l'exemple de ses prédécesseurs. Il confirmait en même temps son Eglise dans tous les droits qui lui avaient été accordés par le Saint-Siége. Enfin on possède une quatrième lettre adressée aux évêques, prêtres, princes, ducs, comtes, barons, et généralement à tous les Chrétiens, pour recommander à leur protection et à leurs prières Ebbon, archevêque de Reims, qu'il avait chargé d'aller prêcher l'Evangile dans le Nord, avec Halitgaire, qui fut depuis évêque de Cambrai. Cette dernière lettre fait partie de la collection des Bollandistes.

PASCHAL II, nommé auparavant RAINIERI, naquit à Blède, ville de Toscane, aujourd'hui au diocèse de Viterbe. Prévenu de la grâce dès sa plus tendre enfance, il quitta fort jeune sa patrie, pour embrasser la vie monastique dans l'abbaye de Cluni, qui eut ainsi l'avantage de donner successivement à l'Eglise deux papes d'un rare mérite, Urbain II et Paschal II, son successeur. Les progrès de Rainier dans les sciences et la vertu furent très-rapides. Il ne se distingua pas moins par sa prudence et sa capacité pour la conduite des grandes affaires. Dès l'âge de vingt ans, il fut envoyé à Rome pour traiter celles de son abbaye. Son mérite y fut bientôt connu, et Grégoire VII, qui occupait alors le Saint-Siége, le fit élire abbé de Saint-Laurent et Saint-Etienne, hors la ville, et l'ordonna dans la suite cardinal prêtre, du titre de Saint-Clément. Il se trouva à l'élection d'Urbain II, en 1088, et y représenta seul les cardinaux prêtres qui étaient alors absents. Urbain qui, lorsqu'il était religieux à Cluni, avait été à même d'apprécier la prudence et les talents de Rainier, l'envoya en qualité de légat en Espagne, pour y traiter des affaires de la plus grande délicatesse; ce dont il s'acquitta avec un succès qui le fit universellement bénir. De retour à Rome, il assista en 1097 au concile de Bari, et c'est de lui que nous apprenons que le pape y excommunia ceux qui recevaient ou avaient reçu les investitures des laïques. Enfin, le 13 août 1099, quinze jours après la mort du pape Urbain II, Rainier fut élu pour lui succéder, et consacré, le lendemain, sous le nom de Paschal II, par Odon, évêque d'Ostie. Cette élection fut généralement applaudie et consola les Romains de la perte de son prédécesseur. Ils regardaient, depuis longtemps, Rainier comme leur père commun. Le zèle et la fermeté, avant son élévation contre l'antipape Guibert, leur fit espérer qu'ayant l'autorité en main, il achèverait de ruiner entièrement son parti. En effet, après l'avoir excommunié de nouveau, il le fit attaquer à Albano, et le pressa si vivement, qu'il l'obligea de prendre la fuite du côté de Citta di Castello, où il mourut subitement, au mois d'octobre de l'an 1100, la vingt-unième année de son intrusion, après avoir résisté impunément à trois papes et causé des maux infinis à l'Italie. Quoique le parti des schismatiques parût abattu par les avantages que Paschal avait remportés sur eux, et par la mort de leur chef, ils firent de grands efforts pour se relever, et lui substituèrent successivement jusqu'à trois antipapes, Albert, Théodoric et Maginulfe. Le premier fut pris par les catholiques, le jour même de son élection, et enfermé dans son monastère; le troisième enfin, qui avait pris le nom de Silvestre IV, fut chassé honteusement de Rome, et mourut en exil dans une extrême misère.

Sur ces entrefaites, arrivèrent à Rome des députés du roi d'Angleterre pour se plaindre au pape du refus que faisait saint Anselme de rendre hommage à leur maître et de recevoir de lui l'investiture de son église. Le pape fit répondre au roi que ce qu'il exigeait de saint Anselme était contraire aux lois de l'Eglise, et que, d'ailleurs, il n'avait nullement dessein de diminuer sa puissance. « Ne craignez pas, lui dit-il, que nous veuillons rien diminuer de votre puissance, ou nous attribuer rien de nouveau dans la promotion des évêques. Vous ne pouvez, selon Dieu, exercer ce droit, et nous ne pouvons vous l'accorder qu'au préjudice de votre salut et du nôtre. » Ces remontrances ne firent d'abord aucune impression sur l'esprit de ce prince, qui regardait les investitures comme un droit inaliénable de sa couronne, et cette affaire eut en Angleterre de grandes suites, dans lesquelles nous n'entrerons point ici. Nous observerons seulement que le roi renonça enfin aux investitures, dans une assemblée de seigneurs, qui se tint dans l'abbaye de Saint-Edmond, le 1er août 1107, et se contenta des hommages que les évêques avaient coutume de lui faire avant leur ordination, à quoi le pape consentit. Paschal trouva moins d'opposition en France, où Philippe, occupé de l'objet de sa passion, laissa agir les légats, qui exécutèrent en différents conciles les ordres du Pape contre les investitures, sans y causer aucun trouble considérable.

L'an 1102, Paschal tint à Rome, sur la fin du mois de mars, un concile dans lequel il renouvela l'excommunication portée contre Henri IV, par les Papes Grégoire VII et Urbain II. Il la fulmina lui-même le jeudi saint,

et fit dresser une formule d'anathème qui fut envoyée en Allemagne, où elle souleva les sujets contre leur souverain. Le pape écrivit au comte de Flandres et autres princes chrétiens, pour les exhorter à prendre les armes contre Henri. On venait de déposer cet empereur, à Mayence, dans une assemblée solennelle à laquelle assistèrent les légats du Saint-Siége, et d'y proclamer roi son fils, également nommé Henri. Le jeune prince fit aussitôt part au pape de son avénement à la couronne, par une députation des seigneurs les plus distingués de l'assemblée, suppliant sa Sainteté de vouloir bien venir le joindre en Allemagne, pour concerter ensemble les moyens d'établir une paix solide entre le Saint-Siége et l'empire. Paschal s'y prêta volontiers; la mort d'Henri IV, arrivée peu après, au mois d'août 1106, ne fut point un obstacle. Mais, en passant par la Lombardie, il s'arrêta à Guastalla, où il avait indiqué un concile pour le 22 octobre. Là, il ne tarda pas à apprendre que le successeur d'Henri IV avait changé de disposition, et qu'il paraissait aussi intraitable que son père l'avait été sur l'article des investitures. Ce prince passa en Italie en 1110 pour recevoir la couronne impériale; mais le Pape ne voulut la lui accorder qu'à la condition qu'il renoncerait à son droit prétendu. Henri était si peu disposé à satisfaire le pontife, qu'après avoir chicané quelques heures, il le fit arrêter, et exerça des cruautés inouïes, jusqu'à faire massacrer les clercs et les religieux qui avaient été au devant de lui avec des démonstrations d'attachement et de respect. Cette atrocité irrita tellement les Romains, que, dès le même jour, ils firent main basse sur tous les Allemands qui se trouvaient dans leur ville. L'empereur, obligé de quitter Rome, emmena le Pape avec lui, et le retint prisonnier jusqu'à ce qu'il lui eût accordé ce qu'il souhaitait.

Quoique Paschal n'eût fait cette démarche que pour sauver la vie à l'élite de son clergé et de la noblesse romaine, il eut néanmoins le chagrin de voir sa conduite blâmée hautement par un grand nombre de cardinaux, d'évêques et d'abbés, et de recevoir des lettres très-vives sur ce sujet. Plusieurs cardinaux s'étant assemblés, cassèrent la bulle qu'il avait accordée à Henri, comme contraire aux décrets des Papes précédents. Paschal, qui avait quitté Rome, parce qu'il n'avait pu les apaiser, ni les porter à excuser ce qu'il n'avait fait que par nécessité, leur écrivit une lettre dans laquelle il loue leur zèle; mais il leur représente que leur démarche n'est ni régulière, ni conforme à la charité, et il ajoute humblement que mettant sa confiance dans la miséricorde de Dieu, il aura soin de réparer ce qu'il a fait, en considération de ses frères et de ses enfants, et pour empêcher la ruine de la ville et de toute la province. Brunon, évêque de Signi, et abbé de Mont-Cassin, fut un des plus vifs, et lui écrivit deux lettres dont nous avons rendu compte, à son article; nous avons vu également avec quelle force et quelle vivacité Geoffroi, abbé de Vendôme, s'éleva contre le traité de Paschal avec Henri, au sujet des investitures, et avec quelle liberté il en parle. Il faut avouer cependant que ce Pape était excusable, du moins en partie, et qu'il méritait d'être traité avec plus d'indulgence. Mais le zèle des cardinaux, des évêques et autres qui le reprirent avec tant de force et de liberté, ne doit ni ne peut être blâmé, puisqu'il est une marque de leur attachement pour l'Eglise; car ils ne parlaient de la sorte que parce qu'ils étaient persuadés que la bulle accordée en faveur des investitures, donnait atteinte à la foi et à la religion, en privant l'Eglise de la liberté des élections épiscopales.

Le Pape, craignant les suites de cette fermentation des esprits qui semblait tendre au schisme, prit de sages mesures pour le prévenir : ce fut d'indiquer un concile dans lequel il rendit compte de sa conduite. Ce concile fut ouvert le 28 mars 1112, dans l'église de Latran. Après avoir exposé ce qu'il a souffert de la part d'Henri V, et comment il avait été contraint d'accorder les investitures, pour obtenir la délivrance des prisonniers, et préserver Rome et l'Italie du pillage, il ajoute que lui et les cardinaux ayant juré de ne plus inquiéter à ce sujet ce prince et les siens, il ne prononcerait pas anathème contre eux, quoiqu'ils eussent très-mal observé ce qu'ils avaient promis. Dieu serait leur juge. Au reste, il désapprouvait fort cette concession; il la jugeait mauvaise, et souhaitait pouvoir s'en relever. Ce discours reçut les applaudissements de tout le concile; et le traité fait avec Henri fut cassé et annulé. Le dernier jour, Pascal fit sa profession de foi pour lever tous les doutes que l'on pouvait conserver sur la pureté de sa croyance. Il y déclare qu'il reçoit toutes les divines Ecritures de l'Ancien et du Nouveau Testament, les quatre Evangiles, les sept Epîtres canoniques, celles de saint Paul; les quatre conciles généraux, les décrets des souverains pontifes, et surtout ceux de Grégoire VII et d'Urbain, son prédécesseur. Il approuve, confirme, rejette, condamne, interdit, défend tout ce qu'ils ont approuvé, confirmé, rejeté, condamné, interdit, défendu. Godefroi de Viterbe ajoute que Pascal quitta la mante et la cappe, priant l'assemblée, composée de plus de cent évêques, de plusieurs abbés et d'une multitude innombrable de clercs, d'élire un autre pape; proposition qui fut rejetée.

Pendant tout le reste de son pontificat, Pascal s'applique constamment à réparer la faute dont il croit s'être rendu coupable par son traité avec Henri. Il anéantit la bulle qu'il avait donnée en faveur des investitures, et, pour tranquilliser les fidèles alarmés à ce sujet, il envoya à ses légats les décisions du concile de Latran, leur enjoignant de s'y conformer dans les conciles qu'ils tiendraient sur le même sujet. On en tint plusieurs dans cette même année 1112 et les suivantes, en Italie, en France et ail-

leurs ; et dans tous généralement la bulle donnée en faveur des investitures fut condamnée et l'empereur excommunié. En 1115, la mort de la comtesse Mathilde ayant attiré l'empereur Henri en Italie, il fit proposer au Pape des conditions de paix par Pons, abbé de Cluny, qui y travailla avec beaucoup d'ardeur mais sans succès. L'année suivante, Paschal tint au mois de mars un grand concile dans l'église de Latran. Il y parla avec beaucoup d'humilité du fameux traité avec Henri, disant qu'il s'était conduit comme un homme, parce qu'il n'était que cendre et poussière. Il avoua qu'il avait mal fait et pria tous ceux qui étaient présents de joindre leurs prières aux siennes pour obtenir le pardon de sa faute. Puis il frappa d'un anathème perpétuel le malheureux traité qui lui causait tant de peine, et supplia les assistants de faire la même chose ; ce qu'ils firent. C'est ainsi que Paschal se releva du traité fait avec l'empereur. Si ce fut une faute de sa part, on peut assurer qu'il la répara bien, et qu'il a donné à ses successeurs un monument de modestie et d'humilité d'autant plus grand et plus admirable qu'il est joint à la plus haute dignité.

L'empereur informé de tout ce qui s'était fait au concile de Latran, et voyant tous ses projets dérangés, prit la résolution de repasser en Italie, ce qu'il exécuta en 1117. Au bruit de son arrivée Paschal se retira au Mont-Cassin, ensuite à Capoue, de là à Bénévent, où il apprit que ce monarque avait célébré la fête de Pâques à Rome et s'y était fait couronner empereur par Maurice, archevêque de Brague, plus connu sous le nom d'antipape Bourdin. Le saint pontife, qui avait envoyé Maurice, pour traiter de la paix avec l'empereur, excommunia ce ministre infidèle et le priva de ses dignités dans un concile qu'il tint au mois d'avril. Paschal II ne vit pas la fin de cette affaire. Retourné à Rome sur la fin de l'année 1117 et après le départ de l'empereur, il y mourut au mois de janvier de l'année suivante.

Ses lettres. — Il ne nous reste de ce Pontife que des *lettres*. Le nombre en est considérable et le serait bien davantage encore, si le registre ou recueil que Jean Cajétan, chancelier du Saint-Siége et son successeur immédiat en avait dressé, était parvenu jusqu'à nous ; mais malheureusement il a été perdu. Le P. Labbe en a recueilli 107 qu'il a insérées dans sa grande *Collection des conciles;* nous rendrons compte seulement de celles qui nous paraîtront les plus importantes.

La troisième est une réponse à celle que saint Anselme lui avait écrite. Il y loue le courage de ce saint prélat qui n'a pu être ni abbattu par les promesses, ni gagné par les menaces. Il s'y inscrit en faux contre ce qu'avaient avancé les députés du roi d'Angleterre, à leur retour de Rome, savoir, que le Pape était disposé à lui accorder les investitures ; et que, s'il ne le lui avait pas témoigné par écrit, c'était pour ne point se compromettre avec les autres princes, auxquels il ne voulait pas donner occasion de se plaindre. Il prend à témoin Jésus-Christ, scrutateur des cœurs et reins, que ce crime horrible ne lui est jamais venu en pensée, depuis qu'il est placé sur le Saint-Siége. Il s'élève avec force contre les investitures que les laïques donnent par la remise du bâton pastoral et de l'anneau, et les regarde comme un renversement de la discipline ecclésiastique et de toute la religion.

La cinquième et la sixième ne forment qu'une seule et même lettre, comme le remarque fort bien Ellies Dupin, et est adressée à un évêque de Pologne qui refusait de prêter serment au Pape, en recevant le pallium, sous prétexte qu'il n'est jamais permis de jurer. Paschal lui représente que le serment est défendu selon saint Augustin, parce que la facilité de jurer peut faire tomber dans le parjure. C'est pourquoi, ajoute-t-il, on ne doit jurer que dans la nécessité et lorsqu'on ne peut autrement persuader les hommes de quelque chose qu'il leur est utile de croire. C'est par nécessité que nous exigeons le serment, pour conserver la foi, l'obéissance et l'unité ; nous croyons même que saint Paul l'emploie dans ses lettres. Paschal relève beaucoup l'autorité de l Eglise romaine, et prétend que c'est par elle que tous les conciles ont été assemblés, et que c'est d'elle qu'ils ont reçu leur force et leur autorité. Il y fait aussi beaucoup valoir le pallium.

Dans la septième, adressée à Robert, comte de Flandres, après l'avoir remercié du zèle qu'il a mis à exécuter les ordres qu'il lui avait donnés touchant l'Eglise de Cambrai, il l'exhorte à poursuivre vivement l'empereur Henri, qu'il appelle le chef des hérétiques, et les Liégeois ses fauteurs. Il l'assure qu'il ne peut point offrir de sacrifice plus agréable à Dieu, que d'attaquer un prince qui s'élève contre lui, et qui veut détruire le royaume de l'Eglise. Il lui ordonne de lui faire la guerre, la lui représentant comme un moyen d'obtenir la rémission de ses péchés et d'arriver à la céleste Jérusalem. Cette lettre est suivie d'une réponse de l'Eglise de Liége, adressée à tous les hommes de bonne volonté, et dans laquelle cette Eglise proteste qu'elle est invariablement attachée à la pureté de la foi et à l'unité de l'Eglise. Cette lettre, écrite daus un style très-vif est de Sigebert de Gamblou qui vient en aide aux Liégeois en leur prêtant sa plume, une des meilleures du siècle.

La douzième est sans date et adressée à Gébéhard, évêque de Constance, à Oderic de Passau et aux catholiques de l'empire, tant clercs que laïques. Paschal l'écrivit pour rassurer quelques Chrétiens timorés, qui, s'imaginant que l'on encourait l'excommunication en communiquant avec des excommuniés, de quelque manière que ce fût, méditaient de quitter leur pays, par la crainte d'avoir commerce avec ceux qui se trouvaient dans ce cas. Le Pape les ras-

sure en décidant que ceux qui fréquentent des excommuniés, malgré eux, par nécessité ou par devoir, ne tombent point dans l'excommunication, ce qu'il appuie de l'autorité de Grégoire VII, lui-même.

La lettre dix-huitième est adressée à Baudouin, roi de Jérusalem, qui l'avait prié de soumettre à l'évêque de cette ville, comme à leur métropolitain, toutes les villes qu'il avait prises et qu'il pourrait prendre encore sur les infidèles. Paschal lui accorda sa demande, en considération des dangersauxquels il avait exposé sa personne pour relever l'Eglise de Jérusalem. La lettre suivante sur le même sujet, confirme à Gibelin patriarche de cette ville et à tous ses successeurs les droits de métropolitain. Dans la vingtième, il déclare à Bernard, patriarche d'Antioche, qu'en accordant le droit de métropolitain au patriarche de Jérusalem, son intention n'a point été de préjudicier aux droits de son Eglise, dont il relève l'éminente dignité d'avoir eu dans la personne de saint Pierre le même chef que celle de Rome, avec laquelle elle a toujours eu des rapports particuliers et intimes. Il s'excuse même en disant que, si dans ce qu'il a réglé touchant les limites des deux Eglises d'Antioche et de Jérusalem, il y a de l'erreur, ce n'est point en lui l'effet de la légèreté et du mauvais vouloir; mais de l'éloignement des lieux et de l'ignorance de leurs noms.

La vingt-deuxième adressée à l'empereur Henri, regarde les investitures et semble offrir comme un projet de bulle qui contient les clauses du premier traité de Paschal avec Henri. Par ce traité fait entre les députés des deux partis, le Pape s'engageait à couronner empereur Henri V, qui promettait de son côté de rendre la liberté aux Eglises et de renoncer aux investitures, mais c'était à condition que ce prince retirerait les duchés, les comtés, les marquisats, les terres, les droits de monnaie, de justice et de marchés, les redevances, péages et autres biens que l'Eglise tenait de l'empire. Cette convention semblait donner gain de cause à l'Eglise, mais, comme le remarque Dupin, dans le fonds, elle dépouillait les évêques de leurs biens et de leurs dignités pour un honneur chimérique et les réduisait à une extrême pauvreté. L'empereur ne fit pas difficulté de signer ce traité, prévoyant de deux choses l'une, ou que cette convention serait exécutée, et qu'il y gagnerait beaucoup; ou que si le Pape ne pouvait pas faire résoudre les évêques d'Allemagne à quitter ces grands biens, il rentrerait dans ses droits sur les investitures. Pour en venir à la lettre de Paschal à l'empereur, ce Pape remarque d'abord que les canons défendent aux ecclésiatiques de se mêler des affaires temporelles et d'aller à la cour, si ce n'est pour les œuvres de charité; puis il se plaint qu'en Allemagne, les évêques et les abbés soient si souvent occupés de choses qui leur sont défendues et fréquentent si souvent la cour; que les ministres de l'autel soient devenus les ministres de l'empire; parce qu'ils ont reçu des rois, des villes, des duchés, des marquisats, des droits de monnaie, et autres choses qui les engagent au service des princes. De là est venue dans l'Eglise la coutume de recevoir par la main des rois l'investiture, qui a été condamnée dans plusieurs conciles par les Papes Grégoire VII et Urbain II. Paschal, marchant sur leurs traces déclare qu'il a confirmé dans un concile ce qu'avaient fait ses prédécesseurs, et qu'en conséquence il a ordonné qu'on rendît à l'empereur tout ce qui appartenait à l'empire du temps des empereurs Charles, Louis, Othon et autres princes prédécesseurs d'Henri. Il défend sous peine d'anathème qu'aucun évêque ni abbé ne s'emparent de ces sortes de biens qui consistent en villes, duchés, comtés, marquisats, droit de monnaie, etc. Il veut que les Eglises, avec leurs oblations et leurs héritages soient libres conformément à la promesse que l'empereur avait faite le jour de son couronnement.

Paschal ayant appris par les lettres de quelques évêques de France que le roi Philippe avait résolu de quitter Bertrade, au sujet de laquelle il l'avait si souvent averti et même excommunié, il écrivit aux archevêques et évêques des provinces de Reims, de Sens et de Tours, leur marquant qu'il les avait commis, avec Lambert évêque d'Arras, pour absoudre ce prince et sa concubine, dans le cas où ils voudraient se séparer sincèrement, et promettre de n'avoir plus aucune liaison. Cette lettre est la trente-cinquième. Elle est suivie du serment de Philippe et de Bertrade, serment qui fût prêté en 1104, entre les mains de Lambert d'Arras, qui fit les fonctions de légat et de plusieurs évêques.

Dans la quarantième, il témoigne à saint Anselme la part qu'il prend à son retour en Angleterre. Il lui recommande de travailler d'abord à corriger et à réformer les Eglises d'Angleterre, selon les décrets de l'Eglise Romaine et ensuite à lui procurer la bienveillance du roi et le payement du denier de saint Pierre. « Vous n'ignorez pas, lui dit-il, le besoin extrême où nous sommes. Comme l'Eglise Romaine étend sa sollicitude sur toutes les autres, au lieu de s'occuper d'elle seule, quiconque lui fait tort se rend sacrilége envers toutes les Eglises. » Dans la lettre suivante, au même, il remercie Dieu du courage qu'il lui a donné, à lui qui n'a point cessé d'annoncer la vérité même dans les plus grands dangers, au milieu des barbares et exposé à la violence des tyrans. Il l'exhorte à continuer en agissant et en parlant toujours avec la même fermeté et la même liberté. La quarante-deuxième est une réponse à plusieurs articles, sur lesquels saint Anselme l'avait consulté. Il y décide entre autres choses, qu'un évêque qui est consacré ne peut point recevoir de la main des laïques des biens ecclésiastiques situés dans un autre évêché; mais qu'il ne peut recevoir ceux qui sont dans son propre évêché, parce qu'alors ce n'est qu'une restitution qu'on lui fait. Les abbés ne doivent en re-

cevoir que par l'entremise des évêques. La quarante-quatrième est une réponse à celle que lui avait écrite saint Anselme, pour le prier de ne point accorder le pallium à Thomas archevêque d'York, avant qu'il fût consacré, et qu'il eût rendu l'obéissance qu'il lui devait en qualité d'archevêque de Cantorbéry. Paschal lui marque qu'il considère trop saint Augustin l'apôtre des Anglais, pour faire quelque chose qui puisse préjudicier à la dignité de son siége. Quant à ce que saint Anselme lui avait mandé qu'on était scandalisé en Angleterre, qu'il tolérât les investitures en Allemagne, Paschal répond qu'il ne les a point tolérées, et qu'il ne les tolérera point. Si le roi marche sur les traces de son père, il éprouvera le glaive de saint Pierre qu'il a déja commencé de tirer. Dans la lettre suivante, il accorde à saint Anselme tout ce qu'il avait demandé et confirme les priviléges de l'Eglise de Cantorbéry.

La lettre cinquantième est adressée à Rathard, archevêque de Mayence, Paschal s'y plaint de ce que les princes, en voulant se rendre maîtres de ce qui ne leur appartenait pas, ont fait perdre à l'Eglise sa liberté. Il fait remonter la source de ce désordre jusqu'à Simon le Magicien. Le commencement d'un nouveau règne est pour lui un nouveau motif de redoubler ses soins, pour arrêter ce désordre. Il est néanmoins disposé à accorder aux princes tout ce qui leur est dû et à conserver tous leurs droits dans leur intégrité, pourvu qu'ils laissent jouir l'Eglise de toute la liberté que Jésus-Christ lui a acquise par son sang. Il s'élève contre les investitures que les laïques donnaient par la remise du bâton pastoral et de l'anneau. Il ne veut pas que les princes aient dans l'Eglise le premier rang : qu'ils en soient les défenseurs, qu'ils en tirent des subsides. Que les rois aient ce qui appartient aux rois, et les prêtres ce qui appartient aux prêtres, et qu'ainsi tous vivent en paix. Paschal renouvelle dans sa lettre le décret du concile de Plaisance, tenu sous Urbain II, contre les clercs ordonnés dans la schisme. Quant à ceux qui, vivant excommuniés et dans le schisme, se sont fait ordonner évêques, il renvoie à un concile, pour juger de quelle manière ils doivent être traités.

Par la soixante-dix-neuvième, il charge Gui, archevêque de Vienne, son légat, de terminer le différend qui durait depuis longtemps entre les chanoines de saint Jean et de saint Etienne de Besançon. Le sujet de la contestation était le droit de métropole que les uns et les autres s'attribuaient. La lettre suivante est adressée au même prélat et sur le même sujet. Sans entrer dans le détail de ce différend, dont nous avons parlé ailleurs, nous nous contenterons de dire qu'il subsista encore plus d'un siècle, malgré le jugement rendu en 1115, au concile de Tournus, en faveur des chanoines de saint Jean, confirmé depuis par Calixte II, et que la contestation ne pût être terminée que par la réunion des deux Eglises, que le cardinal Hugues unit par un traité conclu entre elles vers le milieu du siècle suivant.

Dans la quatre-vingt cinquième à Guillaume, évêque de Melfe, il supprime l'évêché établi dans le bourg de Lavelle, et confirme les possessions et les droits de l'Eglise de Melfe. La raison que Paschal allègue de la suppression de cet évêché, c'est que saint Pierre et saint Anaclet ont défendu, à ce qu'il prétend, d'établir des évêchés dans les campagnes, les bourgs et les petites villes ; car il serait très préjudiciable à l'Eglise, ajoute-t-il, que le nom et la dignité d'évêque vint à s'avilir par le grand nombre et la pauvreté. Nous ne voyons pas cependant que la pauvreté des apôtres et celle des évêques des temps apostoliques ait diminué en rien leur mérite aux yeux des fidèles ni avili leur dignité.

La quatre-vingt seizième est une réponse à Henri Ier, roi d'Angleterre, qui lui avait demandé par ses ambassadeurs le droit d'établir les évêques et les abbés par l'investiture, sur quoi le Pape lui observe que cela est contraire à l'institution divine. Les princes ne sont point la porte par laquelle les ministres doivent entrer dans l'Eglise. Ceux qui entreraient par cette porte ne seraient point des pasteurs, mais des voleurs ; la religion ne lui permet donc pas d'accorder ce qu'il demande. Il lui cite de belles paroles de saint Ambroise, que l'empereur ne doit pas croire qu'il ait droit sur les choses divines ; que les palais appartiennent à l'empereur, et les églises aux prêtres ; il a reçu le pouvoir sur les villes, mais il n'en a point sur les choses sacrées.

Dans la cent cinquième adressée au roi d'Angleterre, Paschal lui reproche de ne pas avoir pour le Saint-Siége tout le respect qui lui est dû. L'entrée de ses Etats est fermée aux légats de Rome, de sorte qu'on n'y reçoit ni envoyés, ni lettres, sans sa permission et sans ses ordres. Il se plaint encore que l'on ne porte plus aucune affaire d'Angleterre à Rome, d'où il arrive qu'il s'y fait beaucoup de choses contre les règles. Une telle conduite est bien éloignée de celle des anciens monarques anglais, dont quelques-uns ont porté la vénération et l'attachement pour les apôtres, jusqu'à quitter leur royaume pour aller en personne visiter leur tombeau, et même finir leurs jours à Rome. Paschal observe encore au roi qu'il lui envoie Anselme, abbé du monastère de Saint-Saba, pour traiter d'affaires et corriger ce qui mériterait de l'être. Il consent à ce que le roi et les évêques lui avaient demandé au sujet de l'archevêque de Cantorbéry, quoiqu'ils eussent agi contre l'autorité du Saint-Siége. Il s'agissait de la translation de Rodolphe, évêque de Rochester, sur le siége de Cantorbéry. Enfin, Paschal se plaint de la grande négligence que l'on a mise à lever le denier de Saint-Pierre ; on avait agi avec tant de mauvaise foi que dans ces circonstances l'Eglise romaine n'avait pas reçu la moitié de ce qui lui était dû. Dans la lettre cent septième, il revient sur les plaintes

qu'il a déjà exprimées à ce monarque, savoir : que l'on fait beacoup de choses en Angleterre sans consulter le Saint-Siége, et en particulier de ce qu'on y décide les causes des évêques, et que l'on ôte aux opprimés la liberté de recourir au souverain Pontife, par la voie de l'appel, quoique ce soit à lui et non à d'autres, qu'appartient le jugement des affaires qui concernent les évêques, et celui de toutes les causes majeures. Il invoque pour prouver ce qu'il avance les paroles des Papes Victor et Zéphirin, empruntées aux fausses décrétales.

A ces lettres, on pourrait en ajouter plusieurs qui ont échappé aux dernières éditions : telles sont celles qu'il écrivit aux religieux de Cluny et à différents princes, sur la mort d'Urbain II, et sur son élection; la *lettre à Ansel*, évêque de Bauvais, rapportée par Souchet, dans ses notes sur une lettre d'Ives de Chartres. Telles sont encore deux lettres et deux bulles publiées par Dom Martène, dans le premier volume de son *Thesaurus anecdotarum*, et les lettres du même Pape publiées par Baluze, dans le tome VII de ses *Mélanges*; 1° *A l'abbé et aux moines du Bec*; 2° *à Robert, évêque de Coventri*; 3° *aux moines de Saint-Gilles*; 4° *à Guillaume, archevêque de Rouen*; et enfin, plusieurs autres lettres et bulles du même Pape, indiquées dans les tomes V et VI des *Annales de l'ordre de Saint-Benoît*, où l'on trouve avec un grand détail, le récit de toutes ses actions. Nous n'avons point indiqué les différentes éditions des *lettres* de Paschal, parce que les éditeurs citent les sources d'où ils les ont tirées, savoir : la *Collection des Conciles* de Binius, le *Spicilége* de Dom Luc d'Achery, l'*Histoire des Nouvelles*, d'Edmer, l'*Italia sacra*, etc., etc.

A la suite des lettres de Paschal, ces éditeurs ont ajouté plusieurs fragments de décrets et d'autres lettres citées sous son nom dans Gratien. Quelques-uns de ces fragments regardent la grande affaire dont ce Pape fut occupé pendant tout son pontificat, c'est-à-dire les investitures, d'autres, les dîmes, qu'il défend d'exiger des moines et des chanoines qui travaillaient de eurs mains pour subsister. On y trouve des défenses faites aux moines de s'arroger les droits appartenant aux évêques. Enfin il y en a sur les mariages et sur plusieurs sujets particuliers.

PASCHASE, diacre de l'Eglise romaine, sous le pontificat d'Anastase et de Symmaque, se rendit recommandable par son savoir et sa vertu. Saint Grégoire relève surtout le soin qu'il prenait des pauvres, et le mépris qu'il professait pour lui-même. Mais il remarque qu'ayant pris le parti de l'archiprêtre Laurent contre le Pape Symmaque, il persévéra dans le schisme jusqu'à sa mort; ce qu'il faut entendre des derniers jours de sa vie, pour concilier ce que le même saint pontife dit ailleurs, que Paschase, pour expier la faute qu'il avait commise, en s'attachant au parti de l'antipape Laurent, fut envoyé au purgatoire, d'où il fut tiré par les prières de saint Germain, évêque de Capoue.

Traité du Saint-Esprit. — Nous avons sous son nom un traité du Saint-Esprit, divisé en deux livres, que l'on croit communément être les mêmes dont parle saint Grégoire le Grand, et qu'il dit être d'une doctrine très-pure et d'un style clair et précis. Ces livres cependant sont attribués à Faust de Riez, dans un manuscrit que Trithème avait vu, et il y a de très-fortes raisons pour l'en croire auteur. D'abord Gennade, dans le catalogue de ses ouvrages, met un traité du Saint-Esprit dans lequel Fauste, en expliquant le symbole, s'appliquait particulièrement à montrer que le Saint-Esprit est Dieu, coéternel au Père et au Fils, et de la même substance. Or, c'est la méthode que suit l'auteur des deux livres du Saint-Esprit imprimés sous le nom de Paschase. Il est vrai que Gennade ne parle que d'un livre de Fauste sur cette matière; mais il a pu être divisé en deux depuis. Trithème et Gesner n'avaient également qu'un livre dans leurs exemplaires. Une autre preuve que les livres attribués à Paschase sont de Fauste de Riez, c'est que dans le chapitre 5e du premier livre, l'auteur répond à l'objection contre l'éternité du Verbe, comme Fauste le fait ailleurs dans sa seizième lettre. Dans l'un et l'autre de ces écrits, pour montrer que le Fils est coéternel au Père, on invoque l'exemple du bras, qui, quoique sorti du corps, est en même temps que le corps. Le chapitre 1er du second livre soutient encore, comme Fauste le fait dans cette seizième lettre, qu'il n'y a que Dieu seul qui soit incorporel, et que l'âme humaine et les anges mêmes ont des corps. Il faut ajouter que les deux livres du Saint-Esprit dont nous parlons ont beaucoup de rapports avec les *homélies sur le symbole, sur la Nativité, sur la Pâque, sur l'Ascension et sur la Trinité*, que l'on croit être de Fauste de Riez, quoique imprimées parmi celles que l'on attribue à Eusèbe le Gaulois. Quelle apparence y a-t-il d'ailleurs que saint Grégoire le Grand eût appelé exacts et d'une foi très-pure ces deux livres où l'on établit, comme nous venons de le dire, la corporéité de l'âme et des anges. Le traité que ce Père attribue à Paschase doit donc être regardé comme perdu. Cependant nous ne laisserons pas de donner, sous son nom, l'analyse de celui qui nous reste, puisqu'il le porte dans la Bibliothèque des Pères.

Premier livre. — L'auteur, dans une préface qu'il a mise à la tête de son ouvrage, dit que les apôtres, après avoir exposé fort au long la foi catholique dans leurs écrits, l'ont donnée en abrégé dans le Symbole qu'ils nous ont laissé. C'est par l'autorité de ce Symbole qu'il commence à prouver la divinité du Saint-Esprit, parce qu'il y est dit expressément que l'on croit en lui, comme l'on croit au Père et au Fils. Il s'objecte que l'on fait en même temps profession de croire à la sainte Eglise catholique. A quoi il répond que la préposition *en* doit être supprimée ou prise dans un autre sens, de sorte

que, soit pour l'Eglise, soit pour les articles suivants du Symbole, elle ne signifie autre chose sinon que nous croyons l'existence de la sainte Eglise catholique, la communion des Saints, la rémission des péchés, la résurrection de la chair et la vie éternelle. Il croit même que la préposition *en* ne se trouvait point dans l'original du Symbole, et qu'elle y a été ajoutée par l'imprudence de quelques-uns, qui, la voyant aux articles de foi en Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit, l'ont mise également devant l'article où il est parlé de l'Eglise catholique. En effet, cette préposition ne se lit point dans les formules du Symbole à l'usage de l'Eglise romaine de celle d'Aquilée et des Eglises d'Orient. Il montre ensuite, par l'autorité des divines Ecritures, que le Saint-Esprit est Dieu, comme le Père et le Fils; et, quoique nous distinguions en Dieu trois noms et trois personnes, il n'y a pas néanmoins trois puissances et trois substances. « Mais pourquoi, direz-vous, employer les termes d'unité et de trinité en parlant de Dieu, puisque ces termes ne se trouvent point dans les livres canoniques? » Il répond que l'on ne doit point chicaner sur les mots, quand ils ont une dérivation toute naturelle, et qu'il en existe une entre le terme un et celui d'unité, et entre les mots trois et trinité; et qu'au surplus ces termes ont été inventés dès le temps de la primitive Eglise, qu'elle a eu droit de les employer, et qu'ils sont établis par une période de plusieurs siècles. Il prouve la Trinité des personnes en Dieu par les premières paroles du livre de la Genèse, par celles qui marquent en Dieu le dessein de la formation de l'homme et par quelques-autres de l'Ancien-Testament. Puis venant à la personne du Fils et à celle du Saint-Esprit, il montre que le Fils, étant appelé la face du Père, doit lui être coéternel; et que le Saint-Esprit étant l'Esprit du Père et son doigt, selon les expressions de l'Ecriture, il s'ensuit qu'il est de la substance du Père, mais qu'il est en même temps une personne distinguée du Père, puisque le Fils dit dans Isaïe : *Maintenant le Seigneur m'a envoyé et son Esprit aussi.* (*Isa.* XXXVI, 12.) Pascase s'objecte que puisque le Saint-Esprit est appelé le doigt de Dieu, il est donc inférieur à Dieu? Il répond que cette manière de parler marque, dans les personnes divines, l'unité de substance et leur concorde dans les ouvrages extérieurs, et non pas une différence d'honneur et de dignité, puisque l'Ecriture emploie souvent le mot doigt, pour marquer la puissance de Dieu, comme lorsqu'elle dit : *Je vois les cieux qui sont l'ouvrage de vos mains.* (*Psal.* CI, 26.)

Il trouve dans l'ordre que Jésus-Christ donna à ses apôtres de baptiser toutes les nations, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, l'unité d'ouvrage et de nom dans les trois personnes. Mais pourquoi, demandera-t-on, le Saint-Esprit n'est-il ni engendré, ni non engendré, s'il est Dieu? Paschase répond que l'Ecriture ne dit pas que le Saint-Esprit soit engendré, de peur qu'on ne le croie Fils; elle ne dit pas non plus qu'il soit non engendré, parce qu'on pourrait croire qu'il est Père; mais elle dit qu'il procède du Père, ce qui ne laisse aucun lieu de douter qu'il n'ait sa propre personne. C'est lui qui est le collateur des dons et des grâces, et qui les perfectionne dans ceux à qui il les a donnés; car, quoique les œuvres soient communes aux trois personnes, l'Ecriture néanmoins a coutume d'attribuer à chacune des effets et des opérations particulières. L'auteur dit nettement que le Saint-Esprit est envoyé du Père et du Fils, et qu'il procède de la substance de l'un et de l'autre. Il tire même la différence qu'il y a entre naître et procéder, dans les personnes divines, de ce que celui qui naît tire son origine d'un seul, et que celui qui procède la tire de deux. Donc, ajoute-t-il, parce que le Saint-Esprit procède du Père, il joint des trois priviléges de la divinité, c'est-à-dire qu'il est une personne subsistante, qu'il est éternel et entièrement de la substance du Père.

Deuxième livre. — Dans le second livre, l'auteur continue de développer ses preuves de la divinité du Saint-Esprit. On lit dans le livre des Actes que les apôtres furent tous remplis du Saint-Esprit, et qu'ils prêchaient avec confiance la parole de Dieu. Or aucune des créatures raisonnables ne peut en remplir une autre; cela n'appartient qu'à Dieu, qui seul peut pénétrer la créature qu'il a formée, et entrer jusque dans la partie la plus secrète de son cœur; le Saint-Esprit est donc Dieu. Une âme peut être jointe à une autre âme, un ange à un ange, mais ni l'un ni l'autre ne peuvent se remplir mutuellement. Les démons peuvent aussi entrer dans le corps d'un homme, mais jamais dans l'intérieur d'une âme. Mais si le Saint-Esprit habite dans le corps et dans l'âme de ceux qui sont rachetés du corps et du sang de Jésus-Christ, ne pourra-t-on pas dire qu'il s'est lui-même incarné dans le sein de la Vierge? Non, car le Saint-Esprit a rempli le corps de Marie avant la formation du corps de Jésus-Christ, et en même temps que ce corps a commencé à être formé, le Fils de la Vierge a été conçu par l'opération du Saint-Esprit, de sorte que l'incarnation appartient spécialement à la personne du Fils. C'est le Saint-Esprit qui descend dans le sein de la Vierge, qui la sanctifie; mais c'est le Fils qui naît d'elle. Quoique dans la Trinité il n'y ait point de diversité de substance, les opérations n'en sont pas les mêmes; et comme nous ne pouvons pas dire que le Père soit descendu en forme de colombe, ni que ce soit le Fils qui ait dit au nom du Père : *Celui-ci est mon Fils bien-aimé* (*Matth.* III, 27); de même, nous ne pouvons pas assurer que le Saint-Esprit est né de la Vierge, ni qu'il a souffert sur la croix. Cela doit nécessairement se dire de la personne du Fils.

Macédonius affirmait que le Saint-Esprit est une créature, mais plus excellente que les autres; il s'autorisait d'un passage de la prophétie d'Amos, où il est dit que le ton-

nerre et l'esprit sont des créatures de Dieu. L'auteur répond que sous le nom d'esprit, on ne doit point entendre la personne de l'Esprit sanctifiant à moins que l'Ecriture n'ajoute que cet esprit est de Dieu, ou que c'est le Saint-Esprit, ou qu'il souffle partout où il lui plaît, ou quelque chose de semblable, qui marque la dignité de son nom propre et de l'opération qui lui convient. Dans le prophète Amos, le terme esprit est employé pour signifier l'air ou le vent; ce qui paraît par la traduction faite sur l'Hébreu, qui au lieu d'*esprit* met *vent*. Par la forme du baptême, il montre contre le même hérésiarque, que le Saint-Esprit est une personne subsistante, de même que le Père et le Fils, et que comme il est une personne, il possède avec le Père et le Fils une même divinité et le même privilége de la majesté. A cette occasion, il rapporte plusieurs passages de l'Ecriture qui montrent qu'en Jésus-Christ il y a deux natures unies en une seule personne; et parce qu'il est dit dans l'Evangile que, si un homme ne renaît de l'eau et de l'Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu, et que Macédonius en concluait que le Saint-Esprit est une créature de même que l'eau à qui il est joint dans cet endroit; l'auteur fait voir que l'opération du Saint-Esprit dans le baptême étant différente de l'effet que produit l'eau, on ne peut en inférer qu'ils soient l'un et l'autre de même nature, ni de même condition. On plonge l'homme dans l'eau jusqu'à trois fois, par imitation des trois jours de la sépulture du Sauveur; mais la vie et l'espérance du salut éternel sont conférées par le Saint-Esprit à cet homme que l'on plonge dans l'eau.

Il montre ensuite que le nom de Saint-Esprit est tellement propre à la troisième personne de la Trinité, qu'on ne le donne point aux deux autres, de même qu'on ne donne point celui de Père au Fils. Lors donc que vous dites, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, vous exprimez les personnes de chacun. Si vous ajoutez qu'ils ne font qu'un seul Dieu, vous marquez que la substance et la nature, de même que la gloire de la Trinité est une. Après avoir rapporté encore un grand nombre de témoignages de l'Ecriture où nous voyons que le Saint-Esprit a parlé par les prophètes, et qu'il les a remplis de son esprit, il en rapporte d'autres qui disent en termes exprès, que c'est Dieu qui a parlé par leur bouche, ce qui forme une preuve sans réplique de la divinité du Saint-Esprit. Il en tire une semblable de ces paroles de saint Pierre à Ananie : Comment Satan vous a-t-il tenté de mentir au Saint-Esprit? Par ce que cet apôtre ajoute aussitôt : c'est à Dieu que vous mentez et non pas aux hommes. Enfin, il prouve par le même livre des *Actes* et par les *Epîtres de saint Paul*, que, la distribution des grâces du Saint-Esprit attribuée à Dieu par le même apôtre, il suit nécessairement qu'il a reconnu la divinité du Saint-Esprit. Ces deux livres imprimés à Cologne, sous le nom de *Pascase*, en 1539, ont passé dans toutes les *Bibliothèques des Pères*.

Lettre à Eugipius. — Il n'en est pas de cette lettre comme des livres sur le Saint-Esprit; on ne peut douter qu'elle soit de Paschase. Elle est adressée à Eugipius, abbé du monastère de Saint-Séverin, sur la fin du ve ou au commencement du vi^e^ siècle. Le nom, le temps, le lieu et le degré du ministère lui conviennent. Voici qu'elle en fût l'occasion : Le corps de saint Séverin, apôtre de Norique, ayant été transporté par ordre du Pape Gélase, au château de Lucullano, près de Naples, on y bâtit un monastère dont Eugipius fut abbé après Marcion. Cet abbé avait réuni pour servir à composer la Vie de son saint patron des Mémoires qui étaient tombés entre les mains de Paschase, lequel les ayant lus trouva qu'il n'y avait rien à y changer, ni pour la forme, ni pour le fond, ni pour le style, ni pour les pensées. Il écrivit donc à Eugipius de publier cette histoire telle qu'il l'avait faite. Il avait été disciple de saint Séverin, il était bien plus en état qu'un autre de rapporter ce qu'il avait vu des vertus de son maître. Pour l'engager à ne point refuser ce service au public pieux, il lui fait remarquer dans sa lettre l'utilité qu'il y a à connaître les actions des saints, et quelle ferveur cette connaissance est capable de répandre dans les âmes. Il lui propose l'exemple de saint Paul, qui, dans son Epître aux Hébreux, a fait avec une grande précision le catalogue des justes de l'Ancien Testament; et il ajoute, que la mort généreuse de Matathias avait fait une telle impression sur ses enfants, qu'ils donnèrent volontiers leur vie pour la défense de leur loi. Il ne faut donc pas s'imaginer que la vertu s'avilisse par la multitude de ceux qui l'ont pratiquée; mais au contraire, elle en tire de nouveaux accroissements. Cette lettre se trouve dans les *Annales* de Baronius, et dans le 1er tome de janvier des Bollandistes.

PASTEUR, évêque du ve siècle, dont le siége nous est inconnu, composa un petit écrit en forme de symbole, dans lequel il rapportait par sentence presque tous les articles de la foi chrétienne. Il y anathématisait aussi diverses erreurs, mais sans en nommer les auteurs, ni les partisans, excepté les priscillianistes, à qui il dit anathème aussi bien qu'à Priscillien qu'il ne nomme qu'avec mépris.

PATERIUS, clerc romain, fut un des secrétaires, ou, comme on les appelait alors, des notaires que saint Grégoire le Grand employait à recueillir ses écrits. Le plaisir qu'il trouvait dans la lecture des ouvrages du saint Pontife, et particulièrement de ses *Morales sur Job*, lui fit naître la pensée d'en extraire certains passages dans lesquels il expliquait une bonne partie des autres livres de l'Ecriture. Il ne donna d'abord que très-peu d'étendue à sa collection et laissa même de côté plusieurs sentences intéressantes pour s'épargner du travail. Quelque précaution qu'il prît pour tenir cette étude

secrète, saint Grégoire en fut informé. Il persuada à Paterius d'apporter plus d'exactitude à sa collection et d'indiquer, en tête de chaque passage, le livre auquel il l'avait emprunté et qu'elle en avait été l'occasion. Paterius profitant de la leçon rectifia ses extraits des *Morales de Job*, en fit de nouveaux de tous les autres ouvrages de saint Grégoire, dont il composa un *Commentaire complet de l'Ecriture* qu'il divisa en trois parties.

La première comprenait l'explication des livres de la *Genèse*, de l'*Exode*, du *Lévitique*, des *Nombres*, du *Deutéronome*, de *Josué*, des *Juges*, des quatre livres des *Rois*, des *Psaumes*, des *Proverbes* et du *Cantique des cantiques*. Dans la seconde l'auteur reproduisait ce que saint Grégoire avait écrit de plus frappant sur les livres de la *Sagesse* et de l'*Ecclésiastique;* sur les prophéties d'*Isaïe*, de *Jérémie*, d'*Ezéchiel*, de *Daniel*, d'*Osée*, de *Joël*, d'*Amos*, d'*Habacuc*, d'*Aggée* et de *Zacharie*. La troisième partie était consacrée aux explications du saint Pontife sur les livres du Nouveau-Testament, savoir, sur les *Evangiles de saint Matthieu*, *de saint Marc*, *de saint Luc*, *de saint Jean;* sur les *Actes des apôtres*, sur les *Epîtres de saint Jacques*, *de saint Pierre*, *de saint Jean* et *de saint Jude;* sur l'*Apocalypse* et sur les *Epitres de saint Paul;* mais il ne faut pas s'attendre à trouver dans le recueil de Patérius, un commentaire suivi et non interrompu de tous ces livres de l'Ecriture. Il n'y donnait d'autres explications que les plus frappantes, parmi celles qu'il avaient trouvées répandues çà et là dans les ouvrages de saint Grégoire; ce qui les réduisait quelquefois à douze ou quinze versets d'un livre et même à un moindre nombre encore. L'édition la meilleure et la plus complète de cet ouvrage est celle qui fut publiée à Paris en 1705. On le trouve aussi parmi les œuvres de *saint Grégoire* dans les *Bibliothèques des Pères*. Sigebert de Gemblours, qui a placé Patérius parmi les hommes illustres de l'Eglise, ne lui attribue pas d'autre ouvrage que celui dont nous venons de parler.

PATRICE, évêque et apôtre de l'Irlande, naquit en 372 dans un village de la Bretagne, nommé Bonaven. Ce pays était alors soumis aux Romains. Son père était diacre et s'appelait Calpurnius; on ignore le nom de sa mère. Quoique né des parents chrétiens et chrétien lui-même, il dit qu'à l'âge de seize ans, il ignorait encore le vrai Dieu, c'est-à-dire, probablement, qu'il ne le servait point comme il l'aurait dû. Il fut alors comme plusieurs milliers de ses compatriotes, emmené captif en Hibernie. Il attribue cette infortune à leur mépris de la parole de Dieu et au déréglement habituel de leur vie. Son père perdit encore dans cette incursion un grand nombre d'esclaves, dont plusieurs furent massacrés, et les autres réduits en captivité. Pour lui il fut condamné à garder les troupeaux dans les bois et sur les montagnes, où il eut beaucoup à souffrir de la faim, de la nudité et des injures des saisons. Dans ces humiliations pénibles il eut recours à la prière, et, après avoir cherché Dieu sincèrement, il en reçut du secours dans beaucoup de dangers. Après avoir langui pendant six ans sous son même maître, il chercha les moyens de retourner dans son pays, et ayant trouvé un vaisseau prêt à mettre à la voile, il s'embarqua avec l'équipage. Au bout de trois jours ils abordèrent en Ecosse, où, pendant un mois ils errèrent à travers les montagnes, sans trouver à boire ni à manger. Lorsque ces matelots, qui étaient tous païens, se virent sans vivres, ils demandèrent à Patrice, qui sans doute leur avait parlé de la toute-puissance du vrai Dieu, pourquoi il ne le priait pas dans un besoin si pressant. « Celui-ci s'empressa de leur répondre que, s'ils voulaient prier avec lui, ils trouveraient de la nourriture. En effet, quelques instants après ils rencontrèrent un grand troupeau de porcs qui leur fournit abondammment de quoi subsister jusqu'au soir du vingt-septième jour. Le lendemain ils entrèrent dans un pays habité et quelques jours après dans la patrie. De retour dans sa famille, Patrice entra dans le clergé, fut fait diacre et ensuite ordonné évêque d'Hibernie. Ce ne fut pas sans de grandes oppositions de la part de sa famille, de ses amis et du clergé même de son pays natal. Outre les périls auxquels ils le voyaient exposé parmi des ennemis des Bretons et du nom Romain, ils prétendaient que Patrice n'avait pas les qualités nécessaires pour annoncer l'Evangile dans une région où il était entièrement inconnu. Mais il demeura ferme dans sa résolution d'aller vivre et mourir en Irlande, suivant l'ordre qu'il croyait en avoir reçu de Jésus-Christ. Il pouvait avoir alors quarante-cinq ans. Abandonnant donc sa famille et sa patrie, il alla se consacrer tout entier au salut d'un peuple qui ne connaissait point Dieu, et ne savait qu'adorer des idoles. Dieu bénit ses travaux; il eut la consolation de faire renaître par le baptême, et de confirmer en Jésus-Christ un nombre infini de personnes. Il ordonna des clercs, pour l'instruction de ces nouveaux convertis. Plusieurs d'entre eux embrassèrent la continence. Il consacra des vierges et institua des moines, parmi lesquels on compta bientôt un grand nombre de personnes des deux sexes appartenant aux premières familles du pays, et même à des maisons royales. En un mot l'Irlande se renouvelait tout entière à la prédication de cet apôtre de l'Evangile.

Dans le temps où Patrice était plus que jamais occupé à faire fructifier cette bonne semence de la vérité, un des princes du pays de Galles, chrétien de profession, mais non d'esprit et de mœurs, fit une descente dans cette île, vers la fête de Pâques, et pilla le canton où le saint missionnaire venait d'imposer le chrême à un grand nombre de néophytes. Sans avoir égard à la sainteté des sacrements qu'ils venaient de recevoir, car ils portaient encore l'habit blanc

de leur baptême, ce prince qui s'appelait Corotic en massacra plusieurs et vendit les autres aux Pictes et aux Ecossais infidèles. Dès le lendemain du massacre, saint Patrice envoya un saint prêtre qu'il avait formé dès l'enfance et quelques autres ecclésiastiques avec une *lettre* dans laquelle il priait Corotic de rendre les Chrétiens qu'il avait enlevés, et au moins une partie de ce qu'il avait pillé. Celui-ci n'ayant eu aucun égard à ses remontrances, le saint écrivit de sa main une seconde lettre, adressée non plus au tyran, mais aux Chrétiens qui lui étaient soumis. Cette lettre, qui était publique et circulaire, est venue jusqu'à nous. Patrice s'y qualifia dès le commencement d'homme pécheur et ignorant; mais il se pose en même temps comme évêque d'Hibernie et déclare qu'il avait reçu de Dieu ce caractère. Il raconte les mauvais traitements que Corotic avait fait endurer aux Chrétiens, la prière qu'il lui avait adressée de les rendre et le refus injurieux et moqueur qu'il avait reçu de ce tyran. Il déclara ensuite à toute l'Eglise que ce prince et tous les autres parricides qui ont pris part à son forfait sont séparés de sa communion et de celle de Jésus-Christ, dont il est le représentant. Il défend de manger avec eux et de recevoir même leurs aumônes, jusqu'à ce qu'ils aient satisfait à Dieu par les larmes d'une vraie pénitence, et qu'ils aient rendu la liberté aux serviteurs de Jésus-Christ. Il proteste que quiconque communiquera avec eux et les flattera dans leurs péchés sera jugé et condamné de Dieu. Il invite tous ceux qui auront connaissance de sa lettre à la répandre partout, il demande qu'on la lise dans les assemblées publiques, surtout en présence de Corotic, et qu'on la fasse voir à ses soldats, afin que, touchés de douleur, à la pensée de leurs crimes, ils s'efforcent d'en obtenir le pardon. Il se réjouit cependant, en pensant que ceux qui avaient été tués régneraient avec les prophètes, les apôtres et les martyrs.

Cette lettre est sans date, mais il est visible que saint Patrice ne l'écrivit qu'après un très-long séjour en Irlande, puisque la lettre précédente avait été remise à Corotic par un prêtre que le saint évêque avait élevé dès l'enfance. Ce prêtre était en même temps chargé de redemander les captifs, ce qui suppose un homme d'expérience et d'un âge déjà mûr. Donc, en plaçant l'épiscopat de saint Patrice entre les années 445 et 460, on pourra rapporter ces deux lettres à l'an 490. On ne peut du moins les mettre beaucoup plus tard, car, en se plaignant que Corotic, quoique chrétien, eût vendu des Chrétiens à des infidèles, il remarque que les Romains et les Chrétiens des Gaules n'en usaient pas de même, mais qu'au contraire ils envoyaient des prêtres, avec de grandes sommes d'argent, aux Francs et aux autres nations étrangères, pour racheter les Chrétiens captifs. Saint Patrice écrivait donc avant la conversion des Francs, ou du moins, avant qu'elle fût connue en Irlande. Or, leur conversion, qui commença par celle de Clovis, n'arriva que vers l'an 496. Il termine sa lettre par ces mots : *La paix au Père, au Fils, et au Saint-Esprit.*

Saint Patrice, se croyant proche de sa fin, écrivit sa *Confession*, autant pour rendre gloire à Dieu des grâces qu'il en avait reçues, que pour assurer aux peuples soumis à sa conduite, que c'était Dieu même qui l'avait chargé de leur annoncer l'Evangile. Il raconte ses fautes avec une grande simplicité, et loue partout la grandeur de la miséricorde de Dieu sur lui. Il entre aussi dans le détail de ses disgrâces, des persécutions qu'il eut à souffrir, des travaux qu'il entreprit pour la conversion des peuples de l'Irlande, et des progrès que l'Evangile fit dans cette île par son ministère. Il avait eu longtemps la pensée de composer cet écrit; mais il en avait toujours différé l'exécution, dans la crainte qu'il ne fût pas bien reçu du public, parce que, dit-il, il n'avait pas appris à écrire avec politesse, qu'il n'était pas instruit comme beaucoup d'autres des diverses Ecritures, et que ce qu'il avait su de latin autrefois s'était corrompu par le mélange de l'idiome Irlandais. Mais si le style de cet ouvrage est barbare, le saint apôtre y fait paraître partout un grand sens et beaucoup d'esprit de piété. Il soutient son caractère sans hauteur, mais avec toute la fermeté que l'on peut désirer dans un évêque. L'application qu'il y fait d'un grand nombre de passages de l'Ecriture, prouve qu'il la possédait plus qu'il ne le croyait lui-même. Il suit ordinairement l'ancienne version italique; il est probable que celle de saint Jérôme n'était pas encore connue dans son île.

Il explique clairement dans cette *Confession* la foi sur la Trinité, en reconnaissant qu'il n'y a point d'autre Dieu, qu'il n'y en a jamais eu et qu'il n'y en aura jamais d'autre que le Seigneur Père, non engendré, sans principe, de qui est tout principe, et par qui toutes choses ont été faites, les visibles et les invisibles; qui a engendré un Fils qui lui est consubstantiel, lequel s'est fait homme, a vaincu la mort et a été reçu dans le ciel par son Père; à qui le Père a donné toute puissance, au-dessus de tous les noms, dans le ciel, sur la terre et dans les enfers, afin que toute langue confesse que le Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu son Père. « Nous croyons et nous attendons son prochain avénement, où il sera juge des vivants et des morts, et rendra à chacun selon ses œuvres. C'est lui qui a répandu avec abondance dans nos âmes les dons du Saint-Esprit, qui nous a donné le gage de l'immortalité, qui fait que nous croyons et que nous obéissons, afin que nous soyons les enfants de Dieu le Père; c'est lui qui fait que nous confessons et que nous adorons un seul Dieu dans la Trinité du très-saint nom. » Il parle dans cette confession de plusieurs visions par lesquelles Dieu lui faisait souvent connaître ce qu'il avait à faire. Ce qui ne doit nullement nous

surprendre dans l'accomplissement d'une entreprise toute apostolique, et où le saint avait à vaincre de grandes oppositions de la part des hommes, amis et ennemis. Dieu a conduit ainsi les prophètes et les apôtres, et nous avons vu que saint Cyprien avait été dirigé dans la même voie. Saint Patrice eut plusieurs de ces visions, après son retour dans sa famille, qui l'avait accueilli avec beaucoup de joie, sans penser qu'il devait sitôt l'abandonner. Dieu se révélait ainsi à son serviteur, pour lui apprendre qu'il le destinait à la conversion de l'Irlande, pour l'encourager à y consacrer sa vie, et pour l'assurer qu'il le soutiendrait toujours de son Esprit dans l'accomplissement de cette œuvre divine.

On attribue à saint Patrice les *Actes* de deux conciles. Le premier en effet porte son nom avec celui de deux autres évêques, Auxilius et Jesernius, qui avaient, dit-on, été ordonnés pour aller prêcher avec lui la foi en Irlande Le second ne porte aucune inscription, et rien de ce qui nous en reste ne confirme qu'il se soit tenu en Irlande plutôt qu'ailleurs.

On trouve dans les manuscrits, un livre intitulé *Des trois habitations*, et attribué à saint Patrice; mais il est trop bien écrit pour être de ce digne apôtre, beaucoup plus simple que lettré, comme il le dit lui-même. Il faut en dire autant du traité qui a pour titre *Des douze abus du siècle*. Ces deux écrits ont été imprimés dans l'Appendix, au tome VIe des œuvres de saint Augustin. Il suffit de lire la charte ou la *Légation* de saint Patrice, pour juger qu'elle n'est point de lui, tant on y trouve d'absurdités. Le commencement seul en prouve la supposition. Il est conçu en ces termes : « Moi, Patrice, humble serviteur de Jésus-Christ, l'an 425 de son incarnation. » On n'a commencé à dater ainsi que plusieurs siècles après celui où vivait saint Patrice. Varée, dans son *Recueil des opuscules*, que l'on croit être de saint Patrice, en a inséré plusieurs dont l'authenticité est incertaine. De ce nombre est le poëme hybernien intitulé: *Testament de saint Patrice*. Il y aurait plus de vraisemblance à lui attribuer quelques-unes des sentences qui sont citées sous son nom dans un recueil d'ordonnances ecclésiastiques, composé en Irlande par un nommé Arbedoc, vers le VIIIe siècle, si le même recueil ne lui attribuait au même titre, quelques passages du *Livre des douze abus du siècle*, dont il ne peut passer pour auteur. Quant à l'écrit qui traite du purgatoire de saint Patrice, c'est une pièce sans autorité, et qui n'a commencé à être connue que vers le milieu du XIIe siècle. Ce qu'on en avait inséré dans le Bréviaire romain, en 1522, a été supprimé dans l'édition de 1524.

Ce purgatoire de saint Patrice, dont Denis le Chartreux et plusieurs autres écrivains ont dit tant de choses fausses, comme Bollandus l'a démontré, est une caverne située dans une petite île du lac Déarg, dans l'Ultonie. Elle fut fermée par ordre du Pape en 1497, pour arrêter le cours de certains contes superstitieux. On la rouvrit ensuite et on la visita pour y prier et y pratiquer les austérités de la pénitence, à l'imitation de saint Patrice, qui se retirait souvent dans ce lieu et dans des endroits écartés pour y vaquer plus librement aux exercices de la contemplation. Ceux qui sont étonnés de lire dans la Vie de ce saint des singularités en matière de piété et de mortifications peu conciliables avec nos goûts, nos usages et nos mœurs, ne doivent pas perdre de vue cette réflexion de l'historien Fleury : « Il est à croire que Dieu leur inspira cette conduite pour le besoin de leur siècle. Ils avaient affaire à une nation si perverse et si rebelle qu'il était nécessaire de la frapper par des objets sensibles. Les raisonnements et les exhortations étaient faibles sur des hommes ignorants et brutaux, accoutumés au sang et au pillage. Ils auraient même compté pour rien des austérités médiocres, eux qui étaient nourris dans la fatigue de la guerre, et qui portaient toujours le harnais. Mais quand ils voyaient un saint Boniface, disciple de saint Romuald, aller nu-pieds dans les pays froids, un saint Dominique Loricat se mettre tout en sang en se donnant la discipline, ils comptaient que ces saints aimaient Dieu et détestaient le péché. Ils auraient compté pour rien l'oraison mentale; mais ils voyaient bien que l'on priait, quand on récitait des psaumes. Enfin, ils ne pouvaient douter que ces saints n'aimassent leur prochain, puisqu'ils faisaient pénitence pour les autres. Touchés de tout cet extérieur, ils devenaient plus dociles; ils écoutaient ces prêtres et ces moines dont ils admiraient la vie; et plusieurs se convertissaient. » Cette réflexion suffit pour expliquer plusieurs singularités qui, dans l'histoire des saints, peuvent offenser des esprits délicats et trop préoccupés des mœurs actuelles : elle est appuyée par ce mot de l'Apôtre : *Je me suis fait tout à tous pour gagner les hommes à Jésus-Christ.* (*I Cor.* IX, 19.) Ces réflexions, qui conviennent à tant de saints, s'appliquent particulièrement au saint apôtre de l'Irlande. Les œuvres de saint Patrice ont été publiées par Jacques Waré, *in*-8°, Londres, 1658.

PAUL (Saint). Les écrits de saint Paul font partie du domaine de l'Ecriture sainte, et leur appréciation appartient à un dictionnaire spécial qui n'est pas de notre ressort; cependant nous ne pouvons nous dispenser de dire un mot d'une *Epître* publiée sous son nom et adressée aux Laodicéens. Si l'Eglise eût reconnu cette *Epître* comme une œuvre authentique du grand Apôtre, il est hors de doute qu'elle l'eût comprise dans le canon de ses Ecritures. Toutefois le motif qui le lui a fait rejeter au nombre des écrits apocryphes et douteux n'est pas qu'elle y ait trouvé des erreurs contraires au dogme et à la morale, puisque cette lettre ne contient rien que de très-édifiant et de capable de soutenir la foi des fidèles, tout en servant d'aliment à leur piété; mais c'est qu'elle

s'est aperçue que l'attribution de cette lettre n'était établie que sur l'équivoque de quelques termes latins d'une autre *Epître* qui semblent insinuer que l'apôtre saint Paul avait écrit particulièrement à l'église de Laodicée (*Coloss.* IV, 16); mais cette équivoque est entièrement levée par le texte grec, lequel fait connaître assez clairement que cette lettre n'a pas été écrite par saint Paul aux Laodicéens, mais par les Laodicéens à saint Paul. Tel est au moins le sentiment de saint Chrysostome et de Théodoret dans leurs *Commentaires sur l'Epître aux Colossiens*. Ils supposent que l'Apôtre ayant reçu une lettre des Laodicéens, l'avait renvoyée aux fidèles de Colosse, afin de les édifier par les sentiments de foi et de piété chrétienne qui s'y trouvaient exprimés. Cependant, sur la foi de cette équivoque, quelques Pères latins, comme saint Grégoire le Grand, n'ont pas laissé de croire que saint Paul avait réellement écrit à l'église de Laodicée la lettre conservée sous son nom; et c'est cette même idée qui a donné occasion à quelques hérétiques d'attribuer à l'*Epître de saint Paul aux Ephésiens* le titre même d'*Epître aux Laodicéens*, comme Tertullien en accuse Marcion. (*Contra Marcion*, lib. V, c. 11 et 17.) Du reste, ce fait prouve que si, au temps de Marcion et de Tertullien, il avait existé une véritable lettre de saint Paul aux Laodicéens, cet hérésiarque n'eût pas osé donner ce titre à l'*Epître aux Ephésiens*, ou, s'il l'eût fait, Tertullien n'eût pas manqué de lui opposer l'Epître véritable.

Cependant, sur cette supposition que saint Paul avait écrit une lettre aux Laodicéens, quelques hérétiques se sont avisés d'en composer une sous son nom; mais elle a été rejetée comme remplie d'erreurs par les anciens Pères, ainsi que saint Jérôme l'affirme, en parlant de saint Paul (*Lib. de Script. ecclesiast.*, c. 5); et Philastre ajoute que, quoiqu'elle fût lue par quelques fidèles (*Lib. de hæresib.*, c. 90), cependant elle n'était pas reçue dans l'Eglise. C'est probablement le même dont parle saint Epiphane au sujet des Marcionites (*Hæres.* 42, ad fin.), quand il dit qu'elle était composée de plusieurs morceaux extraits des autres Epîtres de l'Apôtre, et remplie d'un grand nombre d'erreurs. Assurément ce n'est pas celle-là que nous cherchons aujourd'hui à tirer de l'oubli, mais une autre qui paraît visiblement avoir été composée par quelques catholiques animés d'un faux zèle, et qui, sous ce titre, ont emprunté aux autres Epîtres les mêmes expressions que nous retrouvons dans celle-ci, s'imaginant à tort qu'il leur était permis de réfuter les impostures des hérétiques par d'autres impostures. Cette dernière lettre, citée par quelques Pères plus récents, et surtout par saint Anselme, est la même que Sixte de Sienne a donnée tout entière dans sa *Bibliothèque*, et qui se trouve insérée dans plusieurs bibles d'Allemagne. En effet, on y remarque une affectation manifeste d'établir quand même l'authenticité de cette lettre, en y insérant, après en avoir interverti le sens primitif, ces paroles de l'*Epître aux Colossiens*, c. IV, v. 16 : *Ayez soin de communiquer cette lettre aux Colossiens, et de lire vous-mêmes celle que je leur ai écrite.* En outre, l'auteur y copie presque mot pour mot les expressions de l'Apôtre, et prend le titre même de l'*Epître aux Galates*. Il affecte aussi de prévenir les Laodicéens contre les faux docteurs qui voulaient les détourner de la doctrine enseignée dans l'*Epître aux Colossiens*, c. II, v. 4 et 8. Il parle de ses liens, comme le fait l'Apôtre, c. Ier, v. 24 et 29, et c. IV, v. 18, afin que ces circonstances convinssent à l'époque et au temps où l'Apôtre avait écrit aux Colossiens. Il rapporte même presque textuellement et pour ainsi dire mot à mot, ce qu'il dit de son mépris pour sa propre vie, dans le c. I, v. 21 de son *Epître aux Philippiens*, répétitions dont on trouve très-peu d'exemples dans les véritables lettres de saint Paul. En effet, quoiqu'on y remarque une conformité entière entre tous ses sentiments, cependant on ne s'aperçoit nulle part qu'il se soit répété ainsi, jusqu'à se copier lui-même.

Quoique toutes ces raisons prouvent jusqu'à l'évidence que la lettre dont nous nous occupons est supposée, cependant, comme elle ne contient rien que de très-édifiant, nous n'avons pas cru devoir la rejeter absolument; au contraire, nous la reproduisons ici dans sa traduction, moins encore pour satisfaire la curiosité des fidèles désireux de faire connaissance avec ces monuments de la plus haute antiquité que parce qu'elle met en évidence le zèle plein de sollicitude avec lequel l'Eglise a toujours rejeté du canon de ses Ecritures tout ce qui ne lui paraît pas évidemment marqué au cachet de l'authenticité.

La voici telle que nous la retrouvons parmi plusieurs autres écrits apocryphes moins innocents qu'elle, avec les versets qui marquent les divisions.

1° *Paul, apôtre choisi, non pas humainement ni par un homme, mais par Jésus-Christ; à tous les frères qui sont à Laodicée : Que la grâce et la paix vous soient données par la bonté de Dieu le Père, et par notre Seigneur Jésus-Christ.*

2° *Je rends grâce à Jésus-Christ dans toutes nos prières de ce que vous êtes restés fidèles et persévérants à pratiquer de bonnes œuvres, dans l'attente des récompenses qui vous sont promises au jour du dernier jugement.*

3° *Et de ce que vous ne vous laissez point ébranler par les vains discours de ceux qui viennent à vous sous des dehors trompeurs pour vous détourner de la vérité de l'Evangile que je vous annonce.*

4° *Mais Dieu permettra que ceux qui sont véritablement nos disciples arrivent enfin à cette perfection de l'Evangile, et qu'ils persévèrent dans la pratique des bonnes œuvres qui les mettront en possession de la vie éternelle.*

5° *Les chaînes que je porte pour le nom de*

Jésus-Christ sont connues de tout le monde; elles font toute ma joie et toute ma consolation, puisqu'elles me procurent le salut éternel.

6° *Ce que je regarde comme l'effet des prières que l'Esprit-Saint a formées en vous; car, soit que je vive, soit que je meure, ma vie est de vivre en Jésus-Christ, et la mort serait pour moi un sujet de joie.*

7° *J'espère qu'il répandra sa miséricorde sur nous tous, afin que vous soyez tous unis par le lien d'un même esprit de charité.*

8° *Vous donc, mes biens-aimés, pour que vous jouissiez de la présence du Seigneur au milieu de vous, ayez ces sentiments, conduisez-vous avec crainte, et vous vivrez éternellement; car c'est Dieu qui agit en vous.*

9° *Que toutes vos actions soient exemptes de péché; et sur toutes choses, ô mes bien-aimés, ayez soin de vous réjouir en Jésus-Christ notre Seigneur, et évitez de vous enrichir par des gains sordides et honteux.*

10° *Que toutes vos demandes soient connues de Dieu.*

11° *Soyez fermes et inébranlables dans la connaissance de Jésus-Christ; que toutes vos actions soient parfaites, sincères, bienséantes, chastes, justes et agréables au Seigneur.*

12° *Conservez dans votre cœur ce que vous avez appris et reçu de nous, et la paix sera avec vous.*

13° *Tous les saints vous saluent.*

14° *Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous. Ainsi soit-il*

15° *Ayez soin de communiquer cette lettre aux Colossiens et de lire vous-mêmes celle que je leur ai écrite.*

PAUL Ier, frère et successeur du pape Etienne et, comme lui, Romain de naissance et fils du patrice Constantin, fut ordonné le 12 mai 757. Il donna avis de son élection au roi Pépin, lui promettant affection et fidélité jusqu'à l'effusion de son sang. Ce prince lui prêta des secours pour le défendre contre les vexations de Didier, roi des Lombards. Ce pontife était doux et charitable; il visitait souvent les pauvres et les malades, et fournissait abondamment aux uns et aux autres les secours qui leur étaient nécessaires. Il consolait les prisonniers, délivrait ceux qu'il trouvait en danger de mort et payait la rançon de ceux qui n'étaient retenus que pour dettes. Paul fonda diverses églises, et, après avoir gouverné avec sagesse et prudence pendant un pontificat de dix ans, il mourut le 21 juin 767. On a de lui vingt-deux *lettres* dans le *Recueil de Gretser*, et presque toutes sont adressées au roi Pépin.

La première est une lettre d'avis de la mort du Pape Etienne; Paul y promet au roi la même amitié et la même fidélité que lui avait gardée son prédécesseur, dût-il, comme nous l'avons dit plus haut, lui en donner des preuves par l'effusion de son sang. Mais aussi il demanda à ce prince qu'il veuille bien continuer de protéger le Saint-Siége et le peuple romain. Dans la seconde, il se plaint de Didier, roi des Lombards, auquel il reproche en particulier de refuser de rendre à l'Eglise romaine les villes dont on était convenu. Il prie Pépin de l'y contraindre et de ne point lui renvoyer ses ôtages qu'il ne les eût restituées.—Pépin, se prêtant au désir du Pape, envoya l'évêque Ramedius ou Rénin avec le duc Aunacaire, son frère, qui traitèrent avec Didier. C'est le sujet de la troisième lettre. Paul y marque que ce roi avait déjà restitué une partie des villes et du patrimoine de l'Eglise, et qu'il était convenu qu'avant le mois d'avril, le traité aurait son entière exécution. — Les Lombards ne tinrent pas parole; le Pape en fit de nouvelles plaintes à Pépin dans sa quatrième lettre. Il le remercie dans la lettre suivante de la table qu'il avait envoyée au pape Etienne II, et dit qu'elle avait été reçue dans l'église de Saint-Pierre au chant des hymnes et des cantiques, que ses envoyés l'avaient offerte eux-mêmes sur le tombeau de cet apôtre, et qu'ensuite il l'avait consacrée par le saint chrême et y avait offert le saint sacrifice. La lettre sixième est encore une lettre de remercîments au sujet des linges dont la princesse Giselle avait été enveloppée au sortir des fonts du baptême. Pépin les avait envoyés au Pape par Vulfard, abbé de Saint-Martin de Tours. Le Pape reçut ce présent comme une marque que ce roi voulait qu'il regardât Giselle comme sa fille spirituelle, et comme s'il l'avait levée lui-même des fonts baptismaux. Il assembla le peuple dans l'église de Saint-Pierre, y consacra en mémoire du roi un autel où il célébra la messe, et déposa dessous les linges qu'on lui avait apportés.

Cependant l'empereur se préparait à mettre le siége devant Ravenne. C'était une des vingt-deux villes dont le Saint-Siége avait été mis en possession par ordre du roi Pépin. Le Pape donna avis à ce prince du dessein de l'empereur en le priant d'engager Didier, roi des Lombards à venir au secours de cette ville. — Sa lettre à Charles et à Carloman, fils de Pépin, laquelle est la huitième, a pour but de les exhorter à protéger et à défendre l'Eglise romaine à l'exemple de leur père. — Ramedius, frère du roi et archevêque de Rouen, en envoyant à Rome quelques moines pour les faire instruire dans le chant ecclésiastique, s'était plaint de ce que le Pape avait rappelé de France Siméon, sous la discipline duquel ils avaient commencé l'étude du chant. Paul répondit que, sans la mort de Georges, qui gouvernait les chantres de l'Eglise de Rome, il n'aurait jamais pensé à retirer Siméon du service de Ramedius. Au reste, il lui avait recommandé d'instruire soigneusement ces moines, et avait donné ordre pour qu'ils fussent bien logés et qu'ils demeurassent à Rome jusqu'à ce qu'ils eussent fait du chant une étude complète. — La dixième lettre est un éloge de la nation française, du zèle de Pépin pour l'Eglise et la foi catholique, et de la valeur de ses troupes. Le Pape com-

pare ce prince à Moïse et à David, et lui souhaite, ainsi qu'à sa nation, toutes sortes de prospérités. Dans l'épisode de la lettre dix-huitième, le Pape disait à Pépin : Nous vous envoyons tous les livres que nous avons pu trouver, savoir : L'*Antiphonier*, le *Responsal*, la *Dialectique d'Aristote*, les livres de saint Denys l'*Aréopagite*, la *Géométrie*, l'*Orthographe*, la *Grammaire*, le tout en grec, et une horloge nocturne, c'est-à-dire qui ne dépendait point du soleil, soit qu'elle eût des rouages comme les nôtres, du sable ou de l'eau comme les clepsydres antiques. — On voit par la dernière lettre que Paul Ier, pour intéresser Pépin dans la cause de la religion, alors persécutée en Orient, lui envoya copie d'une lettre qu'il avait reçue du patriarche d'Alexandrie par un moine nommé Côme ; laquelle lettre prouvait l'intégrité de la foi de ce patriarche et des évêques orientaux, et le zèle dont ils étaient animés pour sa conservation. Les autres lettres publiées par Gretser ne présentent aucun fait assez intéressant pour que nous croyions devoir en rendre compte.

Priviléges. — L'an 761, qui était le quarantième du règne de l'empereur Constantin, Paul Ier accorda au monastère de Saint-Hilaire un privilége portant qu'à l'avenir, il serait soumis à la juridiction de l'Eglise de Ravenne, avec défense à qui que ce fût de l'en tirer. Il en accorda un autre dans le cours de la même année, et au monastère qu'il avait fondé dans sa maison paternelle en l'honneur des papes saint Etienne et saint Silvestre, martyr et confesseur. Ce *privilége* fut souscrit dans un concile par vingt-trois évêques, dix-huit prêtres titulaires ou cardinaux des églises de Rome, et par l'archidiacre. Léonce était abbé de ce monastère et sa communauté était composée de moines grecs. Le Pape transféra dans l'église une partie des reliques qu'il avait tirées des cimetières situés hors de Rome, et qui avaient été déshonorées par les insultes des Lombards et exposées à la férocité des bêtes parce que les édifices qui les couvraient auparavant avaient été ruinés. Il donna de grands biens à ce monastère, avec défense à l'abbé d'en aliéner aucuns et ordonna que les moines chanteraient sept fois le jour les louanges de Dieu.

PAUL (Saint), premier évêque de Narbonne, vécut vers le milieu du IIIe siècle. Les *Actes* de son temps font mention d'un concile tenu en cette ville et en marquent même le sujet. Mais quoique anciens et écrits d'un style assez sérieux, ces *Actes* sont entremêlés de tant de fables que l'on n'oserait s'appuyer de leur autorité. Ils portent en substance que deux diacres coupables d'incontinence, ne pouvant supporter plus longtemps les fréquents reproches que leur adressait l'évêque Paul, déposèrent secrètement au pied de son lit une chaussure de femme, et en prirent occasion de l'accuser du même crime. Le saint prélat ne voulant pas être juge dans sa propre cause, assembla les évêques qui se trouvaient alors dans les Gaules et leur remit l'examen de cette affaire. Mais Dieu, qui voulait le juger par lui-même, livra les accusateurs aux démons, qui les contraignirent à confesser leur crime et à proclamer l'innocence de l'accusé. Toutefois, le saint prélat qui avait appris de son divin Maître à rendre le bien pour le mal, les délivra, par ses prières, des puissances infernales qui les tourmentaient.

PAUL (le bienheureux). L'an 308 et le sixième de la persécution de Dioclétien, outre une multitude innombrable de confesseurs rassemblés en Thébaïde, où ils travaillaient aux carrières de porphyre, on en prit quatre-vingt-dix-sept, hommes, femmes et petits enfants, que l'on conduisit à Firmilien, gouverneur de la Palestine. Tous confessèrent le Dieu, créateur de l'univers, et Jésus-Christ, son Verbe et notre Rédempteur. Ce que voyant le gouverneur, il les condamna tous à mort, après leur avoir fait subir divers tourments. Un d'entre eux, le bienheureux Paul, s'était déjà mis à genoux pour recevoir sa sentence, lorsqu'il pria le bourreau de surseoir un instant à l'exécution. La prière qu'il adressa à Dieu, dans ce moment solennel, pour la conversion des hommes à la foi de Jésus-Christ, est non-seulement admirable, mais sublime. Il pria à haute voix, d'abord pour tous les Chrétiens, afin que le Seigneur les reçût en grâce et leur rendît la paix et la liberté. Ensuite, il pria pour les Juifs, et demanda pour eux qu'ils se convertissent à Dieu par la foi en Jésus-Christ. Il fit la même prière pour les gentils, puis pour les Samaritains ; et enfin il pria pour les empereurs, pour le juge qui l'avait condamné, et pour le bourreau qui le devait faire mourir. Les assistants, témoins de cette prière, en furent émus jusqu'aux larmes. A peine fût-elle achevée qu'il présenta la tête au bourreau, et reçut la couronne du martyre, le 25 juillet de l'an 308.

PAUL, prêtre qui florissait vers la fin du Ve siècle, ne nous est connu que par deux écrits dont parle Gennade, et qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous. L'un était intitulé : *De la garde de la virginité et du mépris du monde;* et l'autre : *Institution de la vie chrétienne, ou De la correction des mœurs.* Ils étaient adessés à une vierge de qualité, nommée Constantia. Gennade jugeait, par le style de cet ouvrage, que l'auteur était né en Pannonie. Sa manière d'écrire n'avait rien d'élevé, mais il assaisonnait son discours d'un sel tout divin. Il faisait mention, dans l'un de ces livres, de l'hérétique Jovinien, si ennemi de la tempérance et de la pudeur, et si amateur de plaisirs et de voluptés qu'il expira au milieu même des excès de la débauche.

PAUL d'*Emèse* fut un des évêques qui, avec Acace de Bérée et Jean d'Antioche, tinrent une conduite vague et inégale dans les affaires de l'Eglise, lors de l'hérésie de Nestorius. Acace de Bérée n'ayant pu, à cause de son grand âge, se rendre au concile d'E-

phèse en 431, chargea Paul d'y agir en son nom. On conjecture de là qu'il pouvait bien être porteur de la lettre que ce prélat écrivit au concile, et dans laquelle il exhortait tout le monde à l'union et à la paix; mais en se déclarant contre les anathématismes de saint Cyrille. Paul arriva à Ephèse sur la fin de juin, avec Jean d'Antioche, et les autres évêques d'Orient, et il fut du nombre des huit députés qu'ils envoyèrent à l'empereur. Il paraît qu'il se rencontra à Bérée en 432, lorsque Maxime, envoyé par Aristolaüs, y apporta la lettre de saint Cyrille. Comme il sembla l'approuver, et que d'ailleurs il avait beaucoup de zèle pour la paix, une grande connaissance des affaires de l'Eglise, beaucoup d'adresse pour les manier, et encore plus de piété et de religion, Acace et Jean d'Antioche le députèrent vers saint Cyrille, pour discuter toutes choses avec lui de vive voix. Le saint patriarche le reçut très-bien et se montra charmé qu'on l'eût choisi pour être le médiateur de la paix. Paul lui présenta la profession de foi qu'il avait apportée, en l'assurant qu'elle avait été composée en commun par les évêques d'Orient. Quoiqu'elle ne se prononçât pas contre Nestorius aussi fortement que saint Cyrille l'aurait désiré, il la reçut cependant comme l'expression de sa foi personnelle, et il en acquit la conviction qu'on n'avait eu aucun motif légitime de se séparer les uns des autres. Il l'approuva donc, et donna de son côté une profession de foi écrite, que Paul trouva conforme à ce qu'avait toujours cru et enseigné l'Eglise d'Orient. Il y réunit une déclaration de ses anathématismes; puis après que Paul eut condamné Nestorius, et déclaré par un acte authentique, qu'il consentait à sa déposition et à l'ordination de Maximien, et qu'il anathématisait tout ce que cet hérésiarque avait enseigné de contraire à la vérité, saint Cyrille lui accorda sa communion et lui permit de parler dans l'Eglise.

Déclaration de Paul à saint Cyrille.—L'acte de cette déclaration est en forme de lettre, adressée à saint Cyrille présent, et remise à lui-même. Paul y marque comment, en exécution de la lettre du très-religieux et invincible empereur, Jean d'Autriche et Acace de Bérée l'ont envoyé vers saint Cyrille, qu'il a trouvé disposé à la paix, et qui lui a mis en main un écrit contenant la foi catholique dans sa pureté, telle, dit-il, que nous l'avons reçue de nos anciens; ce qui était le plus important. Mais, ajoute-t-il, comme il faut régler aussi ce qui regarde Nestorius, je déclare que nous recevons l'ordination du très-saint évêque Maximien; que nous tenons Nestorius pour déposé; que nous anathématisons les impiétés qu'il a enseignées; et que nous embrassons sincèrement votre communion, suivant l'exposition que nous vous avons donnée, touchant l'incarnation du Verbe, exposition que vous avez reçue comme votre propre foi, et dont la copie est insérée en cet écrit.

Profession de foi de Paul et des Orientaux, — Elle ne s'y trouve plus aujourd'hui, probablement parce qu'on la réunit dans la lettre de Jean d'Antioche à saint Cyrille, où elle est conçue en ces termes : « Quant à la vierge Marie, mère de Dieu, et à la manière dont s'est accomplie l'incarnation, nous sommes obligés de dire ce que nous en pensons, non pour ajouter quoi que ce soit à la foi de Nicée, ni pour prétendre expliquer des mystères ineffables; mais pour fermer la bouche à ceux qui veulent nous attaquer. Nous confessons donc que notre Seigneur Jésus-Christ est Fils unique de Dieu, Dieu parfait et homme parfait, composé d'une âme raisonnable et d'un corps, le même engendré du Père avant tous les siècles, selon la divinité, et le même engendré dans les derniers jours, pour notre salut, de la vierge Marie, selon l'humanité; le même consubstantiel au Père selon la divinité, et consubstantiel à nous selon l'humanité, car les deux natures ont été unies; c'est pourquoi nous confessons un Christ, un Fils, un Seigneur. Suivant l'idée de cette union qui s'est faite, sans confusion des natures, nous confessons que la sainte Vierge est mère de Dieu, parce que le Verbe-Dieu s'est incarné et fait homme, et par la même conception, a uni à lui le temple qu'il a pris d'elle. Quant aux expressions des évangélistes et des apôtres, touchant Notre-Seigneur, nous savons que les théologiens en appliquent, les unes en commun, comme à une personne, et les autres séparément, comme à deux natures, attribuant à Jésus-Christ celles qui sont dignes de lui, selon sa divinité, et les plus basses à son humanité.

Discours de Paul. — Le premier discours que Paul prononça dans l'Eglise d'Alexandrie eut lieu, ce semble, le 18 décembre, qui était le dimanche avant Noël. Il ne s'explique qu'en peu de mots sur la paix qu'il venait de donner au peuple en le saluant, et dit qu'il ne pouvait encore la donner qu'en partie, n'ayant pu jusqu'alors la conclure qu'en son nom personnel et non pour les autres évêques d'Orient. Mais le jour de cette fête, il fit, en présence de saint Cyrille, un second discours dans lequel, en expliquant d'abord le mystère du jour, il donna à diverses reprises le titre de Mère de Dieu à la sainte Vierge, et dit anathème à quiconque le lui refusait. Aussitôt le peuple s'écria : « C'est là la foi véritable; c'est le don de Dieu; voilà ce que nous voulions entendre. Qui ne dit pas ainsi soit anathème. » Paul d'Emèse continua : « Qui ne dit pas et ne pense pas ainsi soit anathème et rejeté de toute l'Eglise. Marie, mère de Dieu, nous a enfanté Emmanuel, c'est-à-dire Dieu fait homme. » Continuant d'expliquer le mystère, il dit que le concours des deux natures parfaites de la divinité et de l'humanité, a formé un seul Fils, un seul Christ, un seul Seigneur; sur quoi le peuple l'interrompit encore pour le proclamer un évêque orthodoxe. Ensuite Paul anathématisa ceux qui disaient deux fils ou qui soutenaient qu'Emmanuel était un pur homme.

Il allégua pour preuve de sa divinité la confession de saint Pierre, qui reconnaît un seul Fils du Dieu vivant, et une seule personne en deux natures. Il déclare qu'il n'y a donc pas en Dieu une quaternité mais une trinité de personnes adorables, le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Il finit son discours en priant saint Cyrille, qu'il appelle son père, de donner au peuple la nourriture ordinaire de la parole et de la sainte Eucharistie.

Le dimanche suivant, qui était le premier jour de janvier, Paul prêcha encore dans l'église d'Alexandrie, où il expliqua avec beaucoup d'exactitude le mystère de l'Incarnation contre les erreurs de Nestorius et d'Apollinaire, établissant l'unité de la personne et la distinction des deux natures en Jésus-Christ. Il fit voir qu'il est consubstantiel au Père, selon la divinité, et consubstantiel aux hommes selon l'humanité; que quoique le Dieu-Verbe se soit approprié les souffrances qu'il a endurées dans son corps, il demeure néanmoins toujours impassible en lui-même; il dit qu'en se faisant chair, Dieu n'a pas été changé en chair, ni la chair en Dieu, mais que le Verbe s'est seulement uni à la chair; qu'il n'a pas pris la chair seule, mais avec une âme raisonnable et intelligente, deux choses qui rendent parfaite la nature humaine. En expliquant ces paroles de saint Jean : *Le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous* (*Joan.*, I, 14), il fit remarquer que cet évangéliste enseignait clairement qu'il y avait en Jésus-Christ deux natures, mais un seul Fils, et par conséquent une seule personne. Il rapporta ensuite ce qui était propre à chacune de ces deux natures, les miracles à la nature divine, les souffrances à la nature humaine. Le peuple l'interrompit deux fois par ses acclamations, et Paul, après avoir fait l'éloge de saint Cyrille, le pria de parler à son tour.

Il arriva entre eux une chose assez remarquable, au sujet de la lettre de saint Athanase à Epictète. Comme ils s'entretenaient sur les matières de la foi, Paul demanda à saint Cyrille s'il acceptait ce que saint Athanase avait écrit dans cette lettre? « L'avez-vous lue sans altération, lui dit saint Cyrille? Car les ennemis de la vérité y ont changé beaucoup; pour moi, je suis d'accord avec l'auteur en tout et partout.—J'ai la lettre, répondit Paul, mais je voudrais, en la confrontant avec les exemplaires que vous avez, m'assurer si elle est falsifiée ou non.» Il prit donc les anciens exemplaires, et les ayant comparés avec les siens, il les trouva corrompus, pria saint Cyrille de lui en donner une copie sur ceux qu'il possédait, et les envoya à Jean d'Antioche.

Saint Cyrille lui envoya aussi par deux de ses diacres l'acte qu'il avait dressé avec Paul pour la condamnation de Nestorius, et il leur donna en même temps des lettres de communion, pour les remettre à Jean, s'il consentait à signer cet acte. Il semble que Paul fit partie de la députation, dans le but d'obtenir de l'évêque d'Antioche les dernières conclusions de la paix. Jean, ayant lu l'acte de saint Cyrille, crut devoir y changer quelque chose, non pour en altérer le sens, mais pour en adoucir quelques termes, afin qu'il lui fût plus facile de le faire signer aux évêques d'Orient. Après ces changements, Jean signa l'acte avec les autres, et tous anathématisèrent les impiétés de Nestorius. Par ce moyen, Jean reçut la communion de saint Cyrille, et la paix fut rétablie dans l'Eglise. Il écrivit lui-même à l'évêque d'Alexandrie, et lui renvoya sa profession de foi; puis, par une seconde lettre, il le pria d'agréer les changements qu'il avait faits dans l'acte, et de ne pas trouver mauvais que ses diacres y eussent consenti. Paul fut chargé de la première de ces lettres, et les Orientaux le prièrent d'obtenir de saint Cyrille qu'il insérât leur confession de foi dans la lettre qu'il leur écrivait, afin qu'à l'avenir on ne pût faire aucune difficulté sur cet article. Saint Cyrille reçut Paul avec joie, et lui donna une lettre pour Jean d'Antioche, dans laquelle il inséra mot pour mot la profession de foi des Orientaux, en déclarant qu'il la trouvait très-pure et qu'il pensait de même. Cette lettre, qui a été célèbre dans l'antiquité, commence par ces paroles : Que les cieux se réjouissent, etc. Paul, de retour à Antioche avec la lettre de saint Cyrille la présenta à Jean et aux évêques assemblés avec lui, et tous confirmèrent la communion et la paix avec lui et le concile d'Egypte.

PAUL, diacre de Mérida, en Espagne, vers l'an 610, composa un livre où il rapportait la vie et les miracles des saints de cette Eglise. Il en avait puisé l'idée dans les *Dialogues* de saint Grégoire, et résolut de faire, à l'égard des saints de l'Eglise de Mérida, ce que ce grand Pontife avait fait pour les saints d'Italie. L'ouvrage de Paul fut imprimé à Anvers, in-4°, 1635, par les soins de Thomas Tamaius, historiographe de Philippe IV, roi d'Espagne, avec des notes et des commentaires sur ce qui s'est passé à Mérida dans chacun des siècles auxquels l'auteur a emprunté ses écrits.

PAUL Warnefride, diacre d'Aquilée au VIIIe siècle, se rendit également illustre par sa piété et par ses lumières. Issu d'une noble famille de Frioul, il fut secrétaire de Didier, roi des Lombards. Après la défaite de ce prince, il fut accueilli à la cour de Charlemagne, puis envoyé à Metz pour y établir des écoles. Accusé par des envieux d'avoir voulu attenter aux jours de l'empereur, il fut relégué dans l'île de Diomède, aujourd'hui Trémitie, dans la mer Adriatique. Archise, prince de Bénévent, l'appela quelque temps après à sa cour, et à la mort de ce prince, arrivée en 787, il se retira au Mont-Cassin, où il embrassa la vie monastique et mourut vers l'an 801. Il est ordinairement qualifié diacre d'Aquilée, mais on ne connaît ni l'époque de son ordination, ni celle où il fut admis dans le clergé de cette église.

Histoire des Lombards. — Le principal de

ses écrits est une Histoire des Lombards, depuis leur origine jusqu'à son temps, c'est-à-dire jusqu'à la mort du roi Luitprand, en 744. Elle est divisée en six livres. L'auteur ne s'applique pas tellement à rapporter ce qui peut faire connaître cette nation et les chefs qui l'ont successivement gouvernée, qu'il ne parle aussi des autres peuples avec lesquels les Lombards se sont trouvés en guerre. Il s'étend particulièrement sur les provinces d'Italie, où ils avaient fait des incursions et dont ils s'étaient emparés, et n'omet pour ainsi dire aucune de leurs tentatives pour s'emparer des Gaules. Tous ces détails lui donnent occasion de parler souvent des Papes, des rois de France, des empereurs, des Sarrasins, des Anglais, des Espagnols, des Sclavons et de plusieurs autres peuples. Il place sous le règne de Gisulphe, fils de Grimoald, duc de Bénévent, la translation du corps de saint Benoît en France. Voici comment il raconte le fait: « Vers ce temps-là, le Mont-Cassin, où depuis bien des années reposait le corps du vénérable Benoît, avait été réduit en une vaste solitude. Des Français, originaires du Mans ou d'Orléans, et voyageurs en Italie, feignant de vouloir passer la nuit auprès de ces restes sacrés, les retirèrent de leur tombeau, et après en avoir fait autant du corps de sa très-sainte sœur, ils les emportèrent tous les deux dans leur patrie, où ils firent ériger deux monastères, l'un en l'honneur de saint Benoît et l'autre en l'honneur de sainte Scholastique. Mais, ajoute-t-il, nous sommes assurés que la bouche de ce saint patriarche, plus douce que le nectar, et que ses yeux habitués à contempler les choses célestes sont encore avec nous, ses autres membres eux-mêmes, quoique réduits en poussière, ne nous ont pas abandonnés. » Quand donc Paul affirme, dans une homélie, qu'un homme muet de naissance avait recouvré la parole, en priant devant le corps de saint Benoît; et qu'il prend à témoin de la vérité de ce miracle, les moines de Mont-Cassin devant lesquels il parlait, il faut l'entendre du tombeau, qui conservait encore quelques restes des cendres de ce bienheureux Père, après la translation de ses ossements en France. On trouve cette histoire dans les *Recueils* de Vulcanius et de Grotius, imprimés à Hambourg en 1611, à Amsterdam en 1655, et dans le tome XIII de la *Bibliothèque des Pères*, à Lyon, en 1677.

Histoire des évêques de Metz. — Dans le livre VIIe de l'ouvrage que nous venons d'indiquer, Paul diacre, fait mention de l'Histoire des évêques de Metz, qu'il avait composée à la prière d'Angelramne, à qui il donne le titre d'archevêque et qu'il représente comme un homme doux et un des Pontifes de cette Eglise qui s'était rendu le plus recommandable par la sainteté de sa vie. Il avait donc écrit cette histoire antérieurement à celle des Lombards. Il cite encore au même endroit un livre contenant la vie et les miracles de saint Arnoul, ce qui, dit-il, l'avait empêché de s'étendre sur son sujet dans l'histoire générale des évêques de Metz. On en trouve des fragments dans le *Recueil des historiens français*, par Freherus et Duchesne, et dans le t. XIIIe de la *Bibliothèque des Pères*. Quant à la *Vie de saint Arnoul*, elle a été imprimée parmi les OEuvres de Bède, et dans Surius, au 24 août.

Histoire romaine. — Ce fut à Bénévent et à la suite d'une conversation avec la princesse Adelperge, femme du duc Archise et fille du roi Didier, que Paul, diacre, pensa à continuer l'*Abrégé de l'Histoire romaine* d'Eutrope. Cette histoire est connue sous le titre d'Histoire mélangée, *Historia miscellanea*, parce qu'en effet c'est une compilation de ce que divers auteurs ont écrit sur l'histoire romaine. Elle est divisée en vingt-quatre livres. Les onze premiers ne sont presque rien autre chose que le récit d'Eutrope, avec des additions de Paul, insérées par-ci, par-là; les cinq suivants sont entièrement de Paul et servent de continuation à Eutrope; les huit derniers sont de Laudulphus Sagax, qui vivait du temps de Lothaire, fils de Louis le Débonnaire. Ils sont presque entièrement tirés de Théophanes, ou plutôt de son traducteur Anastase le Bibliothécaire. Henri Canisius en a donné une édition enrichie de notes, in-8°, Ingolstadt, 1603. On la trouve également réunie à l'*Histoire des Lombards*, dans le t. Ier des *Rerum Italicarum scriptores*, de Muratori.

Vies de saints. — Paul écrivit aussi une Vie de saint Grégoire le Grand. Du moins c'est ce qu'il témoigne dans son troisième livre de l'*Histoire des Lombards*, où, ayant à parler des actions de ce glorieux Pontife, il s'excuse de ne les toucher qu'en passant, parce que, dit-il, il les avait racontées avec plus de détails dans l'écrit particulier qu'il avait composé sur la vie de ce saint Pape. Jean, diacre, fait mention de cette Vie et en cite même un passage. Elle lui est attribuée dans les anciens manuscrits et par un écrivain de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, et enfin dans un traité sur *la présence réelle*, imprimé sans nom d'auteur à Paris, en 1562. Elle se trouve dans le tome Ier des *Actes* de l'ordre de Saint-Benoît, et dans le tome IVe des œuvres de ce saint Pape. — On attribue encore à Paul, la *Vie* ou les *Actes* du martyre de saint Cyprien, imprimés ordinairement en tête de ses ouvrages; une *Vie de saint Benoît*, une de saint Maur, et une de sainte Scholastique. Ces trois dernières sont en vers, et elles ont été imprimées à Rome, en 1590.

Homiliaire. — Paul composa, par ordre du roi Charles, un recueil d'homélies choisies des Pères et distribuées en deux volumes, pour servir aux offices de l'Eglise pendant tout le cours de l'année. Ce prince, aussitôt qu'il l'eut reçu écrivit une lettre circulaire en forme d'édit, adressée à tous les lecteurs des églises, et portant ordre de s'en servir dans tous les offices publics. Comme dans cette lettre il ne prend que la qualité

de roi des Français et des Lombards, avec celle de patrice des Romains, on en conclut que Paul acheva son homiliaire avant l'an 800, époque où Charlemagne fut déclaré empereur. Paul choisit ses homélies dans les écrits de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Jérôme, de saint Léon, de saint Maxime, de saint Grégoire et de quelques autres anciens. Ce recueil a eté quelquefois attribué à Alcuin, parce qu'il le retoucha et le corrigea. Avant l'homiliaire de Paul, il y en avait un du vénérable Bède, composé de cinquante homélies et dont la dernière était pour la fête de saint Benoît Biscope, abbé et fondateur des monastères de Jarrow et Wirsmouth. Paul, en lisant cette cinquantième homélie s'apperçut qu'elle était tellement propre à l'office de ces deux monastères, que l'on ne pouvait s'en servir ailleurs. Il en composa une nouvelle dans laquelle il relève les vertus de saint Benoît, et fait l'éloge de sa *règle*, en assurant qu'elle était déjà en vigueur par tout l'Occident. Nous ne savons si cet *Homiliaire*, conservé longtemps en deux gros volumes dans un manuscrit de l'abbaye de Richenon, âgé de plus de 800 ans, a été imprimé ; mais la lettre du roi Charles que nous venons de citer se trouve dans les *Analectes* de dom Mabillon.

Lettre à Adelhard. — Adelhard, abbé de Corbie, avait lié connaissance avec Paul, diacre, dans un voyage qu'il fit à Mont-Cassin, où il avait l'intention de passer le reste de ses jours ; mais contraint de retourner à Corbie, il conserva ses relations avec Paul. Il lui écrivit pour lui demander les lettres de saint Grégoire le Grand, qui à cette époque étaient rares et peu connues en France. Paul ne lui en envoya que trente-cinq, transcrites en partie par lui-même et en partie par un de ses frères. Dans la lettre qui accompagnait cet envoi, il marque à Adelhard qu'il n'avait pas eu le loisir de les revoir et de les corriger, ce qui était cause qu'il ne lui en envoyait pas davantage parce qu'il avait trouvé dans quelques-unes de ces lettres certaines choses qu'il était plus convenable de taire que de publier. Il voulait probablement parler de la lettre écrite à Secondin, serviteur de Dieu au Maine, à qui il disait que l'on ne devait ni déposer les prêtres tombés dans une faute considérable, ni leur refuser le pardon, ce qui prouverait que dès cette époque, cette lettre avait déjà été altérée et corrompue. Nous avons fait voir ailleurs que la doctrine de cette lettre est entièrement opposée à celle de saint Grégoire et aux canons. Paul finit sa lettre par six vers élégiaques dans lesquels il promet à Adelhard une amitié inviolable et éternelle. Il était fort âgé lorsqu'il l'écrivit, et vivait si pauvrement à Mont-Cassin qu'il n'avait pas le moyen de se procurer un copiste. Il écrivit encore d'autres lettres dont on trouve des fragments dans le tome Ier des *Mélanges*, de Baluze.

AUTRES OUVRAGES. — Nous n'avons rien dit d'un vocabulaire latin que Paul, diacre, laissa inachevé, après l'avoir conduit jusqu'à la lettre N ; ni d'une lettre de l'abbé de Mont-Cassin Théodemar, adressée au roi Charles et que l'on prétend avoir été écrite par le diacre Paul ; ni de l'épitaphe de Vénance Fortunat, qu'il fit à la prière de l'abbé Eure, en passant par Poitiers, parce qu'il est impossible de tout dire. On possède encore sous son nom des vers adressés à Archise, duc de Bénévent, quelques poëmes en l'honneur des saints, et un entre autre sur le martyre de saint Mercurius, et sur la translation de son corps à Bénévent ; une hymne en l'honneur de la sainte Vierge, que l'on avait coutume de chanter au jour de son Assomption. On le fait également auteur de l'hymne *Ut queant laxis*, qui se chante dans l'Eglise le jour de la Saint-Jean-Baptiste. Toutes ces pièces sont imprimées. Mais on conserve dans la bibliothèque de Mont-Cassin plusieurs ouvrages manuscrits qui n'ont pas encore vu le jour et dont par cela même nous nous croyons dispensé de rendre compte.

Si par sa piété, sa prudence, la solidité et la pénétration de son esprit, Paul diacre mérita l'estime, l'amitié et la confiance de Charlemagne et de quelques autres princes de l'Europe, ses ouvrages lui acquirent aussi la réputation d'un des plus savants hommes de son siècle. C'est dans ces termes qu'en ont parlé tous ceux qui l'ont connu particulièrement, ou qui, dans les siècles suivants, ont eu l'occasion de faire son éloge. Quoiqu'assez bon versificateur pour son temps, il sacrifia néanmoins la poésie à l'histoire. C'était là le vrai genre de son talent ; et l'on peut dire qu'il a su joindre dans son récit la simplicité à la noblesse, et la clarté à la précision. Toujours égal dans son style, il rapporte les faits tels qu'ils se produisent, dans leur vérité, et en ne s'écartant de son sujet qu'autant qu'il le jugeait nécessaire pour concilier de l'intérêt à son travail et le rendre utile à un plus grand nombre de lecteurs. On lui reproche de s'être servi quelquefois de mémoires peu assurés, et ce défaut est particulièrement sensible dans ce qu'il raconte des premiers évêques de Metz, qu'il fait presque contemporains des apôtres. Est-ce sa faute ou celle de son siècle ? Tout le monde sait que les pièces les moins authentiques avaient cours à cette époque. On l'accuse encore d'avoir défiguré le vocabulaire de Festus Pompeïus, en voulant l'abréger. Serait-ce, parce qu'en l'abrégeant il y a mis du sien ? Mais c'est une liberté que Festus lui-même s'était permise à l'égard de vingt livres que Verrius Flaccus avait composés, sur l'origine et la signification des mots.

PAUL plus connu par un ouvrage intéressant, dont nous allons rendre compte, que par les événements de sa vie, était moine de Saint-Père en Vallée dans un faubourg de Chartres. On pense généralement qu'il naquit en cette ville dans les premières années du XIe siècle. C'était un homme d'un esprit

vif et passionné pour l'étude. Il s'appliqua particulièrement à recueillir et à former une collection de tous les monuments historiques qu'il put se procurer, en même temps qu'il consignait par écrits les événements de son siècle, et principalement ceux qui intéressaient son monastère et la ville de Chartres. On peut juger de sa sincérité et de sa bonne foi par l'exactitude presque candide avec laquelle il rapporte tous les faits qui viennent à sa connaissance, même ceux qui n'étaient pas honorables pour ses frères. Toutes ces belles qualités lui méritèrent la confiance de ses supérieurs, qui se déchargeaient en partie sur lui du gouvernement temporel de la communauté. Dès l'an 1038, l'abbé Landri l'envoya à Blois porter une somme d'argent à un nommé Rahérius, pour l'engager à se désister des prétentions qu'il élevait sur la chapelle royale donnée à l'abbaye de Saint-Père. Il avait à son service un valet nommé Tescelin, comme on l'apprend par un monument du temps, ce qui ferait croire qu'il a été, au moins pendant quelque temps, célérier, ou procureur de l'abbaye. On est confirmé dans cette pensée en lisant qu'il fit planter des bornes, pour marquer les limites du territoire de sa maison. *Magnis lapidibus a Paulo monacho solo infixis ;* ce qui se fit sous l'abbé Landri, et par conséquent avant l'an 1065, époque de la mort de cet abbé. Il est au moins vrai que Paul remplit pendant plusieurs années les fonctions de chancelier, ou secrétaire de son abbaye, ce que l'on exprimait alors par le terme de notaire. On en trouve la preuve dans plusieurs chartes qu'il rapporte lui-même, et dans lesquelles se lisent les traits suivants : *Scripsit Paulus monachus ; Paulus monachus exstitit notarius.* Lorsqu'il était absent et qu'un autre le suppléait, celui-ci avait soin de marquer qu'il avait agi par ordre de l'abbé ; par exemple, sous l'abbé Landri dont Paul était l'homme de confiance, *Robertus monachus scripsit hanc cartam, jubente Landrico abbate.* Au contraire, quand Paul écrivait lui-même, il marquait simplement qu'il l'avait fait sous tel ou tel abbé. On retrouve de ces sortes de chartes, au moins depuis l'an 1040 jusqu'en 1077 inclusivement.

Paul confirme lui-même, par plusieurs faits qu'il a fait entrer dans son ouvrage, l'époque approximative que nous venons d'assigner à sa naissance. En effet, il dit expressément qu'il vivait sous l'épiscopat d'Agobert, mort vers l'an 1060, et fait mention des deux évêques ses successeurs, Robert et Geoffroi. Il rapporte un événement, arrivé en 1075, et auquel il eut part. L'évêque Robert, qui était de Tours, voulut donner pour abbé à cette abbaye, le moine Hubert, accusé de suivre l'hérésie de Bérenger. Mais, dit cet écrivain, la réclamation que nous y fîmes de vive voix et la forte opposition qu'il éprouva de notre part l'empêchèrent de réussir : *Nobis acriter renitentibus ac viva voce refutantibus.* Hubert cependant ne laissa pas de prendre le titre d'abbé jusqu'à la fin de ses jours, quoique l'abbé Eustache, dont Paul fait également mention, eût été élu pour le remplacer. Voici un autre fait qui prouve ce que l'on vient d'établir, savoir que notre auteur ne vécut pas au delà du XIe siècle. Paul rapporte que le comte Rotrou donna à l'abbaye de Saint-Père le monastère de Saint-Denys de Nogent, et qu'elle en jouit jusqu'à sa mort, c'est-à-dire, jusqu'en 1079, ou, au plus tard, jusqu'en 1084. Mais alors Béatrix, sa veuve, enleva cette communauté à Saint-Père, pour la transporter à Cluny, ce qui souleva entre ces deux abbayes de grandes contestations, qui ne finirent qu'au commencement du siècle suivant, par un accord fait entre elles, et dont notre historien n'eût pas manqué de parler, s'il n'eût écrit qu'à cette époque. Enfin, on trouve dans les titres du prieuré de Léoncourt, appartenant alors à l'abbaye de Saint-Père, qu'en 1088, Ibert d'Erigni donna à ce prieuré les dîmes sur toutes les terres qu'il fit visiter au moine Paul, monté sur un cheval blanc. Or il n'y a nulle apparence que Paul ait vécu au delà de cette époque. Qu'on se souvienne qu'il était moine avant l'an 1029, et qu'en 1038 il gérait déjà les affaires de sa maison. Nous nous sommes étendu sur son histoire, parce qu'elle est peu connue et que ceux qui en ont parlé jusqu'ici et particulièrement l'auteur de la *Bibliothèque chartraine* sont tombés dans de lourdes fautes qu'il serait inutile de relever. Du reste, tout ce que nous venons d'en dire est tiré de l'écrit même de l'auteur.

Cartulaire. — L'unique ouvrage qui nous reste du moine Paul est un Cartulaire connu de plusieurs savants du XVIIe siècle, qui y ont puisé bien des documents pour leurs travaux. Nous mentionnerons entre autres MM. de Sainte-Marthe, dom Hugues Ménard, dom Luc d'Achery et dom Mabillon, qui en ont un peu altéré le véritable titre en le citant. Il comprend cent trente-huit feuillets vélin in-4° d'une écriture du XIe siècle, de sorte que rien ne s'oppose à ce que ce ne soit l'original même de l'auteur, et que nous le possédions aujourd'hui tel qu'il est sorti des mains du moine Paul. C'est ce que nous avons déjà prouvé en partie par le récit de son histoire, et ce qui se trouve confirmé par un autre cartulaire ayant appartenu également à cette abbaye, où il était connu sous le nom de *Cartulaire d'argent.* L'auteur de celui-ci, qui vivait environ un siècle plus tard, en transcrivant un morceau du premier cartulaire, l'attribue sans hésiter au moine Paul, par cette inscription qu'il a mise en tête : *Scriptum Pauli monachi.*

Paul commence ce recueil par donner une idée de son dessein. Il l'a entrepris à la sollicitation de ses frères et il se propose d'y recueillir toutes les chartres et priviléges de son monastère qui avaient échappé aux incendies et aux autres malheurs des temps, et qu'il avait pu recouvrer, afin de les conserver à la postérité, de manière à ce que tous ceux qui y sont intéressés puissent y retrouver l'histoire de l'abbaye de

Saint-Père. Il a divisé son ouvrage en deux livres. Le premier est intitulé : *Liber Aganonis*, parce qu'il contient les donations faites sous l'épiscopat d'Aganon, évêque de Chartres; et, comme le second comprend celles qui ont été faites sous l'évêque Ragenfroi, restaurateur du monastère, il l'a intitulé : *Liber Ragenfredi*. Mais c'est du premier de ces deux titres que le *Cartulaire* a pris sa dénomination. Cependant, malgré cet ordre ainsi établi, on ne laisse pas de trouver dans la première partie une charte qui appartient à l'épiscopat de Ragenfroi. L'auteur en donne raison, en disant qu'il l'a rangée dans la première classe, parce qu'elle regarde les chanoines, qui étaient alors établis à Saint-Père, et que cette classe est destinée à toutes les chartes de cette nature, comme la seconde à celles qui concernent les moines.

Il ne faut pas, du reste, regarder ce *cartulaire* comme une compilation sèche et dénuée de traits historiques et autres qui se trouvent épars et comme noyés dans les chartes, qui le composent en partie. L'auteur s'est appliqué à le rendre intéressant, en y faisant entrer un grand nombre d'événements qui s'étaient passés dans son siècle, ou même qui l'avaient précédé, et que pour la plupart on ne trouve pas ailleurs. C'est ce qu'il nomme des digressions, qui ne doivent pas, dit-il, être désagréables au lecteur. Bien loin de là, on lui sait très-bon gré d'avoir interrompu ainsi la suite de ses pièces originales, pour varier aussi agréablement son écrit. S'il avait moins craint la jalousie de certaines personnes, qui, dans tous les siècles, aiment à entraver chez les autres les entreprises les plus louables, et s'il eût un peu plus présumé de sa capacité, il nous aurait donné une histoire en forme et suivie. Il en avait d'abord le dessein, mais ces réflexions l'arrêtèrent. Il craint si fort de céder à ce penchant, qu'après avoir décrit certains événements il se retient presque aussitôt, dans la crainte de paraître passer les bornes du compilateur pour entrer dans les domaines de l'histoire. Toutes ces précautions ne l'ont pas empêché de nous donner une histoire abrégée de son monastère, suivant ce qu'il en avait appris de vive voix auprès des anciens, ou par la lecture, dans les monuments qu'ils ont laissés à la postérité. On y voit l'ancienne situation de l abbaye, hors des murs de la ville ; un état de son territoire et de ses bornes, des détails sur ses ruines réitérées par les Normands, sur la déroute de ces barbares, par la vertu de la sainte chemise qui se montre encore à Chartres de nos jours ; sur le zèle de l'évêque Aganon pour rétablir le monastère, et sur les soins de Ragenfroi pour le dédommager de ce que l'évêque Elie lui avait enlevé. On y trouve aussi la relation de plusieurs événements mémorables qui concernent l'abbaye de Saint-Père. Ce qui ajoute un nouveau prix à ce morceau d'histoire, c'est la description que l'auteur y fait de la ville de Chartres, de son enceinte, de ses portes et de la plupart de ses rues.

Paul ne s'est pas borne aux événements domestiques, mais il s'est appliqué encore à nous conserver le souvenir de plusieurs faits mémorables de l'histoire de la France et même de l'Eglise. Telle est la découverte des hérétiques, qui donnèrent occasion au concile tenu à Orléans en 1022. L'auteur de la *Bibliothèque chartraine* n'avait pas lu cette relation dans l'original, pour la croire l'œuvre d'Aresfate. Cet Aresfate, avec qui Paul vécut quelque temps, fut un des premiers à découvrir ces impiétés, et c'est d'après son récit que notre auteur les a consignées dans son livre. Telle est encore la découverte du chef de saint Romain, qui se fit à Brou, en creusant les fondations d'une église. Telle est enfin, et sans entrer dans plus de détails, la relation des miracles de saint Sigismond, chanoine de Chartres.

Mais ce que l'on ne doit pas omettre pour faire connaître tout le mérite de ce recueil, c'est de remarquer que l'auteur s'y montre très-attentif à donner les choses pour ce qu'elles sont, et qu'il y pousse l'impartialité jusqu'à ne pas même dissimuler les fautes de ses frères. Il doute ou il pense qu'il y a quelque raison d'en agir ainsi. J'ignore, dit-il, quelle fut l'issue de telle aventure ; seulement je sais qu'elle est arrivée. Je ne connais pas tel lieu, mais je ne doute pas qu'il existe, parce que je le trouve écrit ainsi. Il va quelquefois jusqu'à indiquer la source première où il a puisé ses renseignements. Par exemple, en parlant de la découverte du chef de saint Romain, il avertit que ni lui ni celui qui la lui avait racontée n'en avaient été témoins ; mais que ce dernier la tenait de l'archiprêtre Agobert, depuis évêque, qui s'y était trouvé présent. D'autres fois il revient sur ses pas, lorsqu'il reconnaît avoir fait quelque écart, et ne rougit point de rétracter ce qu'il avait avancé contre l'exactitude des faits.

C'est de ce recueil que dom Luc d'Achery a tiré l'*Histoire des nouveaux manichéens*, découverts à Orléans au commencement du XIe siècle ; histoire qu'on a fait entrer depuis dans la *Collection générale des conciles*, et que l'on ne trouve nulle part ailleurs aussi détaillée. C'est à la même source que MM. de Sainte-Marthe ont puisé ce qu'ils avancent de plus avéré sur les évêques de Chartres et les abbés de Saint-Père dans le IXe siècle et les deux siècles suivants. C'est encore à l'ouvrage de notre écrivain que dom Mabillon a emprunté le fonds des éloges des vénérables abbés Alevée et Arnoul. L'abbé Landri, sous qui le moine Paul passa la plus grande partie de sa vie, mourut en 1065, ou seulement deux ans plus tard, selon d'autres chroniqueurs, et fut enterré à Saint-Père. On lui dressa une épitaphe en seize vers élégiaques, qui nous a été conservée. Elle est un peu moins plate que les autres pièces du même genre composées à cette époque. Nous n'en parlons, après tout, que parce qu'il nous semble très-probable qu'elle est l'œuvre de l'auteur du *Cartulaire* dont nous venons de rendre compte.

PAUL, surnommé Cyrus Florus, et appelé

aussi le Silentiaire, parce qu'il remplissait cette dignité à la cour de l'empereur Justinien, écrivit en vers la *Description du temple de Sainte-Sophie*, que ce prince avait fait bâtir à Constantinople. Ce poëme a été imprimé en grec et en latin à Paris, en 1670, par les soins et avec les notes de Charles Dufresne, qui le mit à la suite de l'*Histoire de Cinname*. Agathias le Scholastique dit, en parlant de l'écrit de Paul Cyrus, qu'il était travaillé avec autant d'art et de savoir que l'édifice qui l'avait inspiré était admirable. L'auteur décrit l'emplacement du temple, relève la justesse de ses proportions, la beauté de ses vestibules, et descend jusqu'à donner le détail des divers métaux qu'on avait employés pour l'orner. Il attribue encore à Paul Cyrus divers autres écrits qu'il n'indique pas, mais dont il fait l'éloge en les recommandant à l'attention des lecteurs.

PAULIN DE NOLE (Saint). — Voici encore un de ces hommes dont le IVe siècle offre plus d'un exemple, qui, pénétrés d'une foi vive et animés d'un saint zèle, quittaient de grands biens et une haute position dans la société civile, pour se consacrer à la vie chrétienne. Saint Jérôme et saint Augustin le louent dans leurs lettres de sa résolution généreuse, parce qu'il avait pris à la lettre le conseil évangélique, vendu tous ses biens et donné le prix aux pauvres pour suivre Jésus-Christ.

Ce personnage se nommait Paulin et les anciens écrivains lui donnent aussi les noms de *Ponce* et *Mérope*. Il était originaire de Bordeaux, et comptait parmi ses aïeux, tant du côté paternel que du côté maternel, une longue suite de sénateurs romains. On croit qu'il naquit en 353 et son père, qui remplissait la charge de préfet du prétoire dans les Gaules, lui donna pour précepteur le célèbre Ausone, le même qui fut chargé de l'éducation de l'empereur Gratien. Paulin se montra très-reconnaissant des soins qu'il prit de le former. Il lui prodigue dans ses lettres les noms de père, de maître, de Platon, et il avoue avec reconnaissance qu'il lui doit tout ce qu'il a de bon tant dans les mœurs que dans l'intelligence Ses talents, ses richesses et ses vertus l'élevèrent aux plus hautes dignités de l'empire. Il fut honoré du consulat, en 378, c'est-à-dire avant Ausone lui-même, et épousa peu de temps après Thérasie, fille illustre d'Espagne, qui lui apporta une grande fortune et d'immenses propriétés. Au milieu des richesses, des honneurs et de la gloire, Paulin reconnut le néant des choses du monde. De concert avec sa femme, ils allèrent chercher une retraite en Espagne, où celle-ci avait des terres, et ils y passèrent environ quatre ans, depuis l'an 390 jusqu'en 394.

Quelques années auparavant, c'est-à-dire vers l'an 380, Paulin avait reçu le baptême des mains de saint Delphin, évêque de Bordeaux, ce qui lui fait dire, dans une de ses lettres, « que ce saint évêque avait rempli à son égard les fonctions de pêcheur et d'apôtre, puisqu'il lui avait jeté la ligne pour le tirer des eaux amères et profondes du siècle et le faire mourir à la nature pour laquelle il avait vécu jusqu'alors, afin qu'il pût ressusciter à la grâce du Seigneur, pour laquelle il était mort. » Pendant son séjour en Espagne, il eut un fils qui ne vécut que huit jours. Il le fit enterrer à Alcala, près du tombeau des jeunes martyrs saint Juste et saint Pasteur, pour lesquels cette ville avait une vénération particulière. Il appelle cet enfant *une postérité sainte*, sans doute parce qu'il était mort aussitôt après son baptême.

Paulin, qui avait changé d'esprit et de mœurs, changea aussi d'habitudes et de vêtements. Il résolut de renoncer au sénat, au monde, à sa patrie, à sa maison, à ses biens, pour aller passer le reste de ses jours dans la solitude et y faire profession de la vie monastique. Il renonça également à la poésie, ou, s'il s'en occupa encore, ce ne fut que pour s'exercer sur des sujets de piété. Ayant donc vendu ses biens et ceux de sa femme, qui s'était faite complice de tous ses désirs de perfection, il en consacra le produit au soulagement des pauvres et à l'embellissement des églises. Cette action éclatante le fit estimer de tous les grands évêques de son siècle, et, comme nous l'avons dit, saint Augustin, qui n'était encore que simple prêtre, releva dans les lettres qu'il lui écrivit la grandeur et le mérite de son désintéressement, jusqu'à le présenter comme la *gloire de Jésus-Christ*. Les gens du monde, au contraire, ne surent que le condamner. Ils traitèrent sa piété de folie et ils méprisèrent Dieu dans les œuvres de son serviteur. Il nous apprend lui-même dans ses lettres que les riches l'abandonnèrent. Ses esclaves, ses affranchis lui refusèrent les services qu'il avait droit d'exiger; tous, depuis le dernier de ses amis jusqu'à ses parents les plus proches, s'élevèrent contre lui; de sorte que, pour ses frères mêmes, pour les enfants de sa mère, il devint comme un étranger. Il supporta leur mépris avec courage, et répondit à Ausone, qui accusait son changement de légèreté jusqu'à le déclarer impie : « N'appelez pas oisif, je vous prie, et n'accusez pas d'impiété celui qui ne s'occupe que de Dieu, qui met en lui toute sa confiance, et qui ne pense qu'à lui plaire. Quant à la question que vous me faites, pourquoi je me suis relégué dans un pays si lointain, je n'ai que cette réponse à vous donner : c'est, ou que cela me plaît ainsi, ou que je le juge utile et même nécessaire. Il n'est aucun de ces trois motifs qui ne soit pardonnable. Donc, puisque vous m'aimez, pardonnez-moi, si je fais ce qui m'est utile : congratulez-moi, si je vis comme je dois. »

Le clergé et le peuple de Barcelone, touchés des grands exemples de vertu et de mortification que leur donnait Paulin, demandèrent avec instance qu'il fût ordonné prêtre. Il s'en défendit autant qu'il put et ne finit par consentir à son ordination, qu'à la condition qu'il resterait libre d'aller où il

lui plairait. C'était contre la disposition des canons, mais on passait quelquefois alors sur ces règlements, dans l'espérance que les hommes, d'un mérite éminent, une fois ordonnés, se rendraient enfin à exercer les fonctions du sacerdoce, dans les églises mêmes pour lesquelles ils avaient été consacrés. Or cette ordination avait eu lieu, le jour de Noël, de l'année 393. Le pieux solitaire trop connu et trop admiré en Espagne résolut de se retirer en Italie. Il passa à Milan, où saint Ambroise le reçut avec beaucoup d'honneur. Il fut également accueilli à Rome, comme sa qualité et ses grandes vertus le demandaient, par saint Domnion, prêtre de cette ville, par Pammaque, par Macaire et par plusieurs autres serviteurs de Dieu qui s'y trouvaient en grand nombre ; mais le Pape Sirice, prévenu contre lui par l'envie de quelques membres du clergé, lui témoigna de l'éloignement et refusa de le voir, apparemment parce qu'il avait été ordonné prêtre contre les lois de l'Eglise. Il se hâta donc de quitter Rome, pour aller se fixer en Campanie.

Depuis longtemps il nourrissait la pensée d'aller fixer ses jours dans une solitude près de Nole, et de servir Jésus-Christ au tombeau de saint Félix, d'en être comme le portier, d'en balayer le pavé tous les matins, de veiller la nuit pour le garder, et de consacrer sa vie à cette pieuse occupation. On avait bâti une Eglise sur ce tombeau, et auprès se trouvait un bâtiment assez long, qui n'avait que deux étages, avec une galerie divisée en cellules, dont Paulin se servit pour recevoir ceux qui venaient le visiter. Il y avait aussi un petit jardin, le même, selon toute apparence, que dans ses poëmes il appelle le jardin de saint Félix. Il s'associa plusieurs personnes de piété, convertit sa maison en communauté religieuse, et s'astreignit avec ses hôtes à toutes les règles et à toutes les austérités de la vie monastique. Ils célébraient ensemble les matines, ainsi que les offices de la journée, et chantaient les vêpres tous les soirs, à l'heure où l'on allumait les lampes. Ils étaient couverts de sacs et de cilices, s'abstenaient de vin, jeûnaient et veillaient assidûment. On ne servait habituellement à leur table que des herbes, et on n'en sortait jamais rassasié. Il paraît cependant que saint Paulin buvait un peu de vin, même en carême, sans doute à cause de ses infirmités. Quoiqu'il se fût dévoué de corps et d'esprit, et qu'il eût consacré tous ses jours au service de Saint-Félix, cependant il travaillait à se surpasser encore le jour de sa fête, et il ajoutait un poëme à sa louange; tribut, dit-il, qu'il payait annuellement, comme marque de sa servitude volontaire. Chaque année il allait à Rome, à la fête des apôtres, pour honorer leurs reliques, et visiter en même temps les tombeaux des martyrs. Il consacrait la matinée à ces pieux exercices, et l'après-midi, il recevait les visites de ses amis, ou des personnes de piété qui faisaient profession de vertu, de sorte qu'il n'avait presque jamais le temps de lire ni d'écrire. Mais dans sa solitude de Nole, il s'occupait de l'étude de l'Ecriture sainte et consultait humblement les interprètes les plus habiles sur les passages qu'il croyait ne pas entendre.

Il y avait environ quinze ans qu'il s'était fixé à Nole, lorsque les habitants de cette ville le tirèrent de son monastère, pour le placer sur le siége épiscopal devenu vacant, par la mort de Paul arrivée en 409. Les commencements de son épiscopat furent troublés par les incursions des Goths. La ville de Nole fut assiégée pas ces barbares, et saint Paulin eut à souffrir comme les autres des suites de sa reddition. Dans cette extrémité, il adressait avec confiance cette prière au Seigneur : « Mon Dieu, ne souffrez pas que l'on me tourmente, pour me faire donner de l'or ou de l'argent, car vous savez où j'ai mis tous mes trésors. » Il fut exaucé; puisque saint Augustin, de qui nous tenons cette circonstance, ajoute aussitôt après : « Qu'il n'est pas venu à sa connaissance, qu'aucun de ceux qui avaient tout quitté, pour l'amour de Jésus-Christ, ait été tourmenté par les barbares, sous prétexte qu'il pouvait posséder quelque argent. » Cependant d'autres auteurs remarquent que ce fût pendant ces malheurs publics que sa charité éclata davantage. Il soulagea les indigents, racheta les captifs, consola les malheureux, encouragea les faibles et soutint les forts. Quelques-uns rapportent au temps de la prise de Nole ce qu'on lit dans les *Dialogues* de saint Grégoire le Grand, que Paulin se mit dans les fers, pour délivrer le fils d'une veuve, qui avait été pris par les Vandales. Ce trait ne s'accorde pas avec les circonstances et de la vie de saint Paulin. Le P. Papebroch (*Act. sanct.* t. IV) distingue trois Paulin de Nole, et prétend que ce fut le troisième qui se vendit aux Vandales, avant l'an 535, et que c'est de lui que l'on doit entendre ce que dit saint Grégoire, qui composa ses *Dialogues*, vers l'an 540.

Vers l'an 424, au plus tard, saint Augustin lui adressa son livre intitulé : *Du soin que l'on doit avoir des morts*. Saint Paulin lui avait demandé cet ouvrage, parce qu'il ne voulait pas prendre sur lui-même de répondre en son nom à une dame d'une grande piété, nommée Flore, qui, après avoir perdu son fils Cynégius, et l'avoir fait inhumer dans l'église de Saint-Félix de Nole, désirait savoir quel avantage pouvait retirer, après sa mort, l'âme d'une personne, dont le corps aurait été enterré auprès du tombeau de quelque saint. C'est la dernière circonstance que l'histoire nous apprenne de la vie de saint Paulin. Après avoir donné plusieurs exemples d'humanité et de grandeur d'âme, dit son historien, il jouit assez paisiblement de son évêché jusqu'à sa mort, arrivée en 431. Il était âgé de soixante dix-huit ans et avait gouverné son église pendant vingt-deux ans.

Trois jours avant de mourir, il reçut la visite des deux évêques Symmaque et Acyn-

dinus. La joie qu'il eut de les voir lui fit oublier sa maladie, et il les entretint comme s'il eût été en santé. Ayant fait apporter les vases sacrés auprès de son lit, il offrit avec eux le saint sacrifice, et rétablit dans la paix et la communion de l'Eglise ceux que l'ordre et la discipline l'avaient forcé d'en séparer. Cet office accompli, il demanda tout à coup où étaient ses frères? On lui répondit que les deux évêques qui l'étaient venus visiter, étaient présents. « Non, répliqua-t-il, je demande mes frères Janvier et Martin, qui viennent de me parler, et qui m'ont dit qu'ils allaient revenir. » Quelques instants après le prêtre Posthumien vint le prévenir qu'il était dû quarante pièces d'argent à des marchands, pour des vêtements donnés aux pauvres. « Ne craignez rien pour cela, répondit le saint en souriant, quelqu'un payera la dette des pauvres. » En effet, on vit bientôt arriver un prêtre de Lucanie, qui lui remit cinquante pièces d'argent, de la part d'un évêque et d'un laïque. Saint Paulin, après avoir rendu grâces à Dieu, donna deux de ces pièces au prêtre qui les avait apportées, et fit payer, avec le reste, ce qui était dû aux marchands. La nuit étant venue, il dormit un peu, et lorsque le jour commença, il réveilla tout le monde, pour réciter matines, selon sa coutume. Il exhorta ensuite son clergé à la paix, et demeura en silence, jusqu'à l'heure du soir où l'on psalmodiait les vêpres. Les lampes étant allumées, il étendit ses mains et répéta à voix basse ces paroles du psaume XXXIe : *J'ai préparé une lampe à mon Christ*. Sur les dix ou onze heures de la nuit, tous ceux qui étaient dans sa chambre se sentirent tout à coup agités d'un si grand tremblement, qu'ils se jetèrent aussitôt contre terre, pour prier Dieu. C'est pendant cette secousse, que l'on ne ressentit point dans le reste de la maison, que saint Paulin remit son âme entre les mains des anges, qui la présentèrent au Seigneur.

Dès qu'il fut mort, son visage et tout son corps devinrent si blancs que tous ceux qui en furent témoins mêlèrent les louanges de Dieu et les actions de grâces à leurs larmes et à leurs soupirs. Uranius, un des prêtres de l'Eglise de Nole était de ce nombre, et c'est lui qui nous a donné la relation des derniers moments de ce saint évêque, à la prière du poëte gaulois Pacatus, qui forma dès lors le dessein d'écrire une si belle vie. On ne sait s'il le mit à exécution, mais nous avons encore le petit écrit d'Uranius. Toute la terre, dit-il, se montra sensible à la mort du saint. Fidèles et infidèles, tous le pleurèrent ; les Juifs et les païens accoururent à ses funérailles, et s'y montrèrent avec des vêtements déchirés en signe de deuil; et d'une voix unanime, on les entendait s'écrier autour de son cercueil, qu'ils avaient perdu leur appui, leur défenseur et leur père.

Les vertus et les actions de saint Paulin lui méritèrent les éloges des plus grands hommes de son siècle, de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Jérôme, de saint Sulpice-Sévère, de saint Victrice de Rouen, de Rufin, de saint Honorat, de saint Eucher, de Sidoine-Apollinaire, de Cassiodore, de saint Grégoire de Tours et de plusieurs autres, dont Le Brun Desmarets a fait imprimer les témoignages, dans le tome II des Œuvres de ce Père. Ils ont loué son désintéressement, sa libéralité envers les pauvres, sa douceur, son humilité, sa charité, sa candeur; et, pour le dire en un mot, tous l'ont regardé comme le modèle des vertus chrétiennes et religieuses. « Comment s'est-il pu faire, lui écrivait saint Augustin, qu'un homme aussi saint et aussi célèbre que vous m'ait été inconnu jusqu'à présent. On voit couler de votre lettre le lait et le miel, qui marquent, on ne peut plus parfaitement, la simplicité de cœur avec laquelle vous cherchez Dieu, animé par le sentiment que vous avez de sa bonté, et par le désir ardent de travailler à sa gloire. Plus cette lettre me révèle la beauté de votre esprit et la sainteté de vos mœurs, et plus elle enflamme le désir que l'on éprouve de vous connaître. Tous ceux qui la lisent vous aiment et désirent être aimés de vous, et il n'en est pas un qui ne bénisse le Seigneur qui vous a rendu si parfait. »

Nous verrons que le même saint Augustin le priait quelquefois de corriger ses écrits, les soumettant volontiers à sa censure. Saint Sulpice-Sévère eut recours à lui pour l'éclaircissement de diverses difficultés de l'histoire sacrée, à laquelle il travaillait, et ce fut à lui encore que le prêtre Didier s'adressa, pour avoir une explication des bénédictions que le patriarche Jacob donna à ses enfants avant de mourir. Nous nous sommes étendu avec une certaine complaisance sur plusieurs particularités d'une vie aussi pure et d'une mort aussi précieuse, parce que le lecteur ne peut qu'y gagner en édification, et aussi parce que nous les avons empruntées à quelques-unes de ses *Lettres*, ce qui nous dispensera d'y revenir De tous les écrits de saint Paulin, il ne nous est resté que ses Lettres, au nombre de cinquante-une, adressées à diverses personnes de considération; un discours sur l'aumône, intitulé : *Du tronc;* l'*Histoire du martyre de saint Géniès d'Arles*, et trente-deux poëmes.

Ses lettres. — *A Sulpice-Sévère.* — La première des lettres de saint Paulin, dans l'édition publiée à Paris, en 1685, est celle qu'il adresse à saint Sulpice Sévère, avec qui il était lié d'une étroite amitié. Il l'écrivit au commencement de l'année 394, peu de temps après son élévation au sacerdoce, et pour le remercier d'une somme considérable que celui-ci lui avait envoyée pour le soulagement de ses pauvres. Il félicite son ami de s'être déchargé, par ses aumônes, du pesant fardeau des richesses temporelles. « C'est un heureux commerce, lui dit-il, que celui qui consiste à sacrifier un bien de peu de valeur, pour acquérir des trésors d'un prix infini. » Il l'exhorte donc

à rester insensible aux railleries que les libertins se permettaient sur leur conduite, parce que, tous les deux, ils avaient quitté de grands biens pour s'efforcer d'acquérir la perfection chrétienne. « Il suffit, lui dit-il, que les livres saints nous apprennent combien leur état est différent du nôtre. Qu'ils traitent cette action de folie tant qu'il leur plaira, bien loin de nous en affliger, c'est le cas de nous réjouir ; n'avons nous pas le témoignage de notre conscience qui nous avertit secrètement que nous avons accompli l'œuvre de Dieu et le commandement de Jésus-Christ? Que le siècle loue leur prudence; qu'est-ce que cela nous fait ? Le siècle a-t-il jamais compris les enfants de la lumière? Laissez cette génération corrompue admirer ce qu'elle appelle leur sagesse ; leur folie à tous n'en sera pas moins condamnée au jour de l'éternelle rémunération. » Saint Paulin recommande ensuite à son ami d'éviter la société de ceux qui ne suivent pas la saine doctrine, qui préfèrent leur plaisir à la gloire du Seigneur, et séduisent les autres, après s'être laissé séduire eux-mêmes. « Fuyez, mon frère, lui dit-il, fuyez ces personnes dangereuses, défiez-vous des subtilités profanes de leurs expressions nouvelles, de leurs questions vaines et ridicules; de leurs disputes curieuses, inutiles et téméraires; de peur qu'en les écoutant votre foi ne s'altère, votre piété ne se refroidisse, et que vous ne couriez danger de vous perdre par la contradiction des faux frères et des sages réprouvés. »

Il lui rappelle ensuite, comme il l'avait déjà fait dans une autre lettre que nous n'avons plus, les particularités qui avaient signalé son ordination, lorsque enlevé tout à coup par le peuple de Barcelone, il fut consacré prêtre sur-le-champ, et malgré ses réclamations. Mais, pour remplir des fonctions si supérieures à ses forces, et si élevées au-dessus de la portée de son intelligence et de ses vertus, il se repose sur celui qui communique sa sagesse aux petits, et qui sait tirer une louange parfaite de la bouche des enfants. « Je n'ai consenti à ce choix de l'Eglise de Barcelone, ajoute-t-il, qu'à la condition que rien ne m'obligerait de m'associer à son clergé. Ainsi, j'ai reçu le caractère sacré du sacerdoce de Jésus-Christ, mais sans me dévouer particulièrement au service d'aucune Eglise. » On voit par là que les anciens canons qui défendent d'ordonner personne, ni diacre, ni prêtre, sans déterminer d'avance l'Eglise où il doit servir, n'étaient pas exactement observés du temps de saint Paulin. Il termine sa lettre en priant saint Sulpice de le venir voir avant Pâques, « afin, lui dit-il, de célébrer la semaine sainte avec nous et de participer au sacrifice que j'aurai le bonheur d'y offrir. »

A Alype. — Alype, évêque de Tagaste, disciple et ami de saint Augustin, lui avait adressé quelques ouvrages de ce Père contre les manichéens. Paulin en trouva la doctrine si excellente qu'il regardait ces livres comme inspirés du ciel. Pour remercier Alype de cette offrande, et aussi « un peu, dit-il, pour obéir à ses ordres, » il lui fit don à son tour de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe de Césarée, qu'il avait empruntée d'un saint prêtre de Rome, nommé Domnion. On voit dans cette lettre que saint Paulin se sert du terme de *couronne*, pour marquer la dignité des ecclésiastiques, dont la couronne cléricale était le symbole. Il emploie aussi les termes de *très-saint*, en écrivant à Alype, comme nous le verrons employer ceux de *votre sainteté* dans ses lettres à saint Augustin, C'étaient des locutions honorifiques, et consacrées alors par l'usage des évêques lorsqu'ils s'écrivaient entre eux. Il se fait honneur d'avoir pour père spirituel, le même saint prélat que Alype lui-même. « Car, lui dit-il, quoique j'aie été baptisé à Bordeaux, par l'évêque Delphin, et consacré prêtre de Barcelone par Pampius, je ne laisse pas de considérer le vénérable Ambroise comme mon père spirituel ; puisque c'est lui qui m'a instruit des mystères de la foi, qui me donne encore tous les jours les avis nécessaires pour m'acquitter dignement des devoirs du sacerdoce, et qui m'a fait la grâce de m'associer à son clergé; de sorte qu'en quelque lieu que j'établisse ma demeure, je suis toujours au nombre des prêtres de son Eglise. » On voit ici que saint Paulin qui n'avait consenti à son ordination, qu'à la condition de n'être attaché au service d'aucune église particulière, se laissa néanmoins agréger au clergé de Milan, encore qu'il n'y résidât pas. Il marque à Alype, qu'en signe de l'union d'esprit et de cœur qu'il désirait conserver avec lui, il lui envoyait un pain bénit, lequel par sa forme triangulaire, était un symbole de la sainte Trinité. « Si vous avez la bonté de l'agréer, lui dit-il, il deviendra pour nous une eulogie et un pain de bénédiction. »

A Sulpice-Sévère. — Dans le cours de la même année 394, saint Paulin écrivait encore à Sulpice-Sévère, pour le remercier d'une lettre qu'il en avait reçue. Il lui raconte les commencements de sa conversion, et les motifs qui l'avaient déterminé à prendre ce grand parti ; ce qu'il fait en termes qui marquent bien qu'il en rapportait toute la gloire à Dieu. « Quel sujet aurais-je de me glorifier, dit-il, puisque encore qu'il y aurait en moi quelque chose de bon, je devrais en rapporter toute la gloire au Seigneur, de qui je l'ai reçu. Il est vrai que je ne conserve plus la même attache au monde; mais mon âge et le souvenir des honneurs qui m'ont été rendus dans ma jeunesse, ont dû m'inspirer des sentiments plus graves et plus sérieux. D'ailleurs, mon corps devenant de jour en jour plus faible et plus infirme, il m'a été facile de renoncer aux plaisirs des sens qu'il n'était plus en état de supporter. Je puis dire aussi que les réflexions sérieuses que j'ai faites sur les peines et les misères de la vie présente,

ont beaucoup contribué à m'inspirer le dégoût des affaires qui troublaient mon repos. J'ai considéré que par rapport à mon salut, je flottais sans cesse entre la crainte et l'espérance, et cette pensée m'a enfin déterminé à me consacrer entièrement au service du Seigneur. C'est aussi ce qui m'a porté à me retirer à la campagne, afin qu'éloigné des atteintes de la calomnie, de la fatigue des voyages, des exigences du barreau et de l'agitation des charges publiques, je pusse y vivre tranquillement avec les personnes de ma maison, et y servir Dieu, comme nous l'eussions pu faire dans l'Eglise. Ainsi, en me dégageant peu à peu de l'esprit du siècle, je me suis trouvé disposé à mépriser le monde, à me soumettre aux ordres du ciel, et à marcher à la suite de Jésus-Christ, sans crainte de m'égarer. »

Il compare sa conversion avec celle de Sulpice-Sévère, et trouve cette dernière beaucoup plus admirable. « Vous étiez à la fleur de votre âge, lui dit-il, recherché et loué de tout le monde. Quoique moins riche que moi, vous possédiez tout en abondance. Et vous avez tout méprisé; et, non content d'abandonner les biens temporels, vous avez renoncé encore aux richesses de l'esprit, à la gloire que votre éloquence et votre condition vous avaient acquise, et préféré les discours simples et sans art de quelques pauvres pêcheurs aux plus belles harangues de Cicéron. » Il détaille avec éloges les autres vertus de saint Sulpice, et insiste vivement pour le déterminer à le venir voir. Il se plaint, en passant et à mots couverts, de ce que, pendant son séjour à Rome, il n'avait pu ni rendre ni recevoir aucune visite du Pape et du clergé, tandis que le peuple et ce qu'il y avait de seigneurs dans la ville l'avaient accueilli avec acclamation. Cependant, il ajoute, mais en rapportant cette faveur à une permission de Dieu, qu'il n'y avait presque aucun évêque dans la Campanie qui, par sa visite, n'eût respecté en lui l'œuvre de Dieu; les évêques même d'Afrique lui avaient envoyé quelques-uns de leurs prêtres le saluer au commencement de l'été. Il trouve même dans cet empressement général un nouveau motif pour engager Sulpice à se rendre à Nole au plus tôt et lui dit agréablement :

« Verrons-nous luire enfin le jour heureux où nous aurons le plaisir de vous embrasser dans la maison de saint Félix, et remercier Dieu ensemble de cette grâce, que je lui demande tous les jours? Ce sera alors qu'après vous avoir donné le baiser de paix, ainsi qu'aux élus du Seigneur qui vous accompagneront, je chanterai avec vous : « Voici le jour que le Seigneur a rempli de « ses bénédictions. » Puis je vous établirai, non-seulement près de l'église et dans le monastère qui fut la maison du bienheureux martyr, pour y demeurer, mais encore dans son jardin pour le cultiver gratuitement et sans salaire, parce que vous avez déjà reçu votre salaire du Père de famille. Il me semble que vos soins et les travaux des ouvriers du Seigneur qui vous accompagnent l'ont déjà embelli; car il est impossible que ces hommes que Jésus-Christ a appelés à travailler à sa vigne n'achèvent pas facilement la culture d'un champ qui demande si peu de travail, et qui est d'une si petite étendue. »

En parlant de saint Félix, dans cette lettre et dans quelques autres, Paulin l'appelle le *maître du logis* et son *patron*, parce qu'il s'était mis sous la protection du saint évêque, en venant fixer sa demeure près de son église. Il salue Sulpice de la part de Thérasie, qu'il nomme *sa chère compagne*, parce qu'il ne la regardait plus que comme sa sœur, conformément aux lois de l'Eglise, qui prescrivent la continence à ceux qui sont élevés de l'état du mariage à la dignité du sacerdoce. « Au lieu de pain bénit, lui dit-il, nous vous envoyons un pain de la campagne, pour vous marquer que nous sommes unis avec vous de croyance. Quoique pleinement rassasié par les miettes que vous recueillez tous les jours à la table du Seigneur, ne laissez pas, je vous prie, d'agréer ce pain, qui vous est présenté par des pécheurs, et faites-en le symbole de notre foi commune par votre bénédiction. Mais dans la crainte que ce produit du froment le plus pur ne vous donne occasion de penser que nous vivons dans le luxe, nous y ajoutons, comme symbole de nos richesses, une de nos écuelles de bois, afin que vous puissiez vous faire une idée du festin, et assister de loin au banquet de nos noces spirituelles. Si vous avez chez vous des écuelles de faïence, c'est avec plaisir que nous en retrouverons quelques-unes au fond des caisses que nous avons confiées à vos serviteurs; car nous aimons beaucoup les vases d'argile, qui symbolisent à nos yeux la naissance que nous avons reçue en Adam. Nous sommes véritablement ces vases de terre, qui renferment le trésor du Seigneur. Faites-nous la grâce aussi de donner vos ordres pour nous faire tenir quelques pièces de vin vieux, que nous croyons avoir encore à Narbonne. » Nous avons rapporté ces particularités, si petites qu'elles paraissent, parce qu'elles marquent l'innocente simplicité de ces Chrétiens des premiers temps.

A Romanien. — Instruit par une lettre de saint Augustin qu'il venait d'être choisi pour coadjuteur du saint évêque Valère, Paulin n'eut pas plutôt appris cette agréable nouvelle, qu'il la communiqua immédiatement à Romanien de Tagaste, pour lui faire partager la joie qu'il éprouvait de la promotion de cet ami commun à l'épiscopat. « Cependant, lui dit-il, s'il montre tant d'empressement à lui communiquer cette nouvelle, c'est moins pour s'en réjouir avec lui que pour lui faire remarquer le soin particulier que Dieu prend des Eglises d'Afrique, en leur accordant la grâce de pouvoir recueillir les oracles du ciel de la bouche d'un homme aussi saintement éloquent. » Il ajoute que, pour ne manquer en rien aux devoirs de la charité fraternelle, il lui envoie cinq pains, afin de le fortifier dans les

saints combats auxquels il s'expose tous les jours, selon les règles de la tempérance et de la sobriété. Il le prie d'en faire part à son fils Licentius. « Car nous ne pouvons, dit-il, exclure de la participation à ces symboles sacrés celui avec lequel nous désirons être unis par les liens de la grâce. » Il lui demande en même temps de trouver bon qu'il écrive un mot à Licentius lui-même, et, il cite à ce propos un vers de Térence, dont il se repent presque immédiatement, « parce qu'il est inutile d'employer les paroles des auteurs profanes, pendant que nous en trouvons de si énergiques dans nos livres sacrés. Chercher chez les étrangers ce que l'on possède beaucoup mieux chez soi, n'est pas la marque d'une tête bien saine, telle que doit l'être celle d'un Chrétien, qui a l'honneur d'avoir Jésus-Christ pour chef. »

A Licentius. — Ce jeune homme, à qui saint Paulin écrivit en même temps qu'à son père, avait été placé dès sa jeunesse sous la discipline de saint Augustin, pour s'y former à la science et à la vertu. Mais depuis, emporté par la fougue de l'âge, il avait donné dans quelques égarements, et la lettre de Paulin a pour but de le rappeler à lui-même et au souvenir des pieuses instructions qu'il avait reçues. Licentius avait composé un poëme en l'honneur de son illustre maître, pour lui témoigner le regret qu'il éprouvait de ne pouvoir plus jouir de sa présence ni de ses leçons. Il avait étalé dans cette lettre toute son érudition profane et mis à contribution tout ce que la fable lui offrait de souvenirs. Paulin donc, voyant qu'il aimait la poésie, joignit à sa lettre un poëme, dans lequel il lui donne de très-belles maximes. En voici quelques-unes, dues à la plume d'un ancien versificateur dont nous n'avons pu découvrir le nom :

Qui ne sait que Jésus et sur lui seul se fonde,
Est maître de soi-même et des maîtres du monde;
Tu ne seras esclave, en ne servant que lui,
Ni de tes passions, ni de celles d'autrui.

Sors donc de ton erreur, et ne présume plus
De pouvoir allier le monde avec Jésus,
Leurs empires se font une éternelle guerre,
Et tu joindrais plutôt le ciel avec la terre.
Donne-toi tout entier à cet unique roi,
Ce n'est qu'étant à lui que tu seras à toi.

Pour Dieu ton cœur est fait, il a beau se défendre,
A ses lois, tôt ou tard, on le verra se rendre;
Il aspire à l'hymen, aux honneurs, aux plaisirs;
Jusqu'ici ces faux biens ont réglé tes désirs;
Mais du divin Jésus la grâce triomphante
En déprendra bientôt ton âme languissante.

Enfin, puisses-tu vivre heureux dès ces bas lieux,
En vivant pour ce Dieu de la terre et des cieux :
Par-là ton cœur vivra dans une paix profonde,
Au lieu que l'on est mort en vivant pour le monde
Entre dans ces deux états, il n'est point de milieu,
Et l'homme n'est vivant qu'autant qu'il aime Dieu (3).

(3) Cette traduction des poëmes de saint Paulin prouve que, même longtemps après Malherbe, on faisait encore de bien mauvais vers en France; puisqu'ayant à rendre la même pensée, ce premier restaurateur de la poésie française avait déjà trouvé moyen de la revêtir de ces couleurs bien autrement saisissantes :

« N'espérons plus, mon âme, aux promesses du monde.
Sa lumière est un verre, et sa faveur une onde
Que toujours quelque vent empêche de calmer.
Quittons ces vanités, lassons-nous de les suivre :
C'est Dieu qui nous fait vivre,
C'est Dieu qu'il faut aimer!... »

Entre le traducteur et l'imitateur, quelle différence ! Les littératures sont donc bien lentes à se former !

A Pammaque.—Dans la lettre qu'il écrivit au sénateur Pammaque, pour le consoler de la mort de sa femme, il lui dit : « que c'est entrer dans les desseins de Dieu et accomplir un acte de piété, de compatir aux souffrances du prochain en nous aidant les uns les autres à supporter le poids de nos afflictions. Ces consolations mutuelles ont pour résultat de fortifier la foi, d'adoucir la tristesse et de relever des cœurs qui, sans cette assistance, resteraient abattus sous le poids de leurs maux. » Aussi, proteste-t-il à Pammaque qu'aussitôt qu'il a été informé d'une aussi triste nouvelle, il a mêlé ses soupirs à ses sanglots, et s'est senti tout ému en se représentant les agitations de son cœur. « Mais, ajoute-t-il, la constance généreuse que la foi vous inspire ne me donne pas moins de consolation que votre douleur ne me cause de tristesse. Je vous avoue que, pendant quelques instants, j'ai même douté si je ne devais pas plutôt me réjouir avec vous d'une générosité si chrétienne, que de vous témoigner mon amitié profonde par la part que je prends à votre affliction. Car j'ai appris en même temps votre courage et votre malheur, cette perte cruelle et votre noble résignation. Celui qui vous remettra cette lettre m'a affirmé qu'en laissant voir par vos larmes combien cette mort vous était sensible, vous vous êtes gardé d'imiter ceux qui ne partagent pas votre espérance, en faisant faire à cette illustre défunte de pompeuses et magnifiques funérailles; mais, en distribuant de grandes aumônes, vous lui avez ménagé par ces œuvres de charité, les secours les plus efficaces et les plus salutaires. C'est par une conduite aussi judicieusement chrétienne que vous avez d'abord rendu les derniers devoirs de la piété à celle qui vous était si chère; puis, vous avez honoré sa pompe funèbre de l'abondance de vos larmes, et des marques religieuses de votre charité. »

Il relève singulièrement cet acte de piété, et montre qu'en pleurant la mort de son épouse, Pammaque a imité ce qu'ont fait en pareilles circonstances les saints patriarches, et ce que fit Jésus-Christ lui-même à la mort de Lazare. Puis il ajoute que, ce qui doit consoler Pammaque, c'est que son épouse ne continuera pas moins d'être sa couronne après sa mort, qu'elle ne l'a été pendant sa vie ; car, encore que moissonnée dans la fleur de la jeunesse, on pouvait dire que, par la pureté de ses mœurs et ses grandes vertus, partage ordinaire d'un âge plus avancé, elle était déjà mûre pour le ciel. Il lui représente David qui, dans la crainte qu'une vie trop prolongée ne devînt

préjudiciable à son salut, priait le Seigneur d'abréger les jours de son pèlerinage, en se plaignant amèrement des lenteurs de son exil. *Heu mihi quia incolatus meus prolongatus est!* (*Psal.* CXIX, 5.) Il lui fait remarquer encore que ce même roi, en se consolant si promptement de la mort d'un fils dont la maladie lui avait coûté tant de larmes, nous enseigne que nous devons nous mettre beaucoup plus en peine du chemin que nous avons à tenir pour suivre ceux qui meurent, que de celui qu'ils ont fait, pour arriver avant nous à la céleste patrie.

« Que signifie, dit-il, cette conduite du saint roi, pleurant sur son fils vivant et se réjouissant presque en apprenant sa mort? Il le pleura pendant sa maladie parce qu'il espérait que Dieu, se laissant fléchir par ses prières et par ses larmes, rendrait la santé à ce cher enfant; mais aussitôt qu'il le vit mort, il fit taire ses gémissements, pour montrer qu'il se soumettait avec résignation aux ordres de la Providence, persuadé que la volonté de Dieu est toujours préférable à la nôtre. Je veux bien que la piété pleure quelques instants; mais il faut que la foi se réjouisse toujours. Nous pouvons regretter raisonnablement ceux qui nous ont précédés; mais nous ne devons pas désespérer de les rejoindre, car le Dieu que nous adorons est le *Dieu des vivants et non des morts.* (*Marc.* XII, 27.) Il nous permet de pleurer quelques instants pour soulager notre douleur et laisser respirer notre âme, mais il ne veut pas que nous nous laissions entraîner à des excès dont notre faiblesse ne serait plus capable de supporter la durée. »

Après avoir loué Pammaque d'avoir satisfait à ce qu'il devait au corps de son épouse, en l'arrosant de ses larmes, saint Paulin le bénit surtout des grandes aumônes par lesquelles il avait pensé à soulager son âme. « Considérant les pauvres comme les vrais protecteurs des âmes, et sachant qu'à Rome il y avait un grand nombre de familles qui ne vivaient que d'aumônes, vous les avez toutes rassemblées dans le palais de l'apôtre saint Pierre. Il me semble les voir entrer en foule dans le temple de ce glorieux apôtre, par cette porte magnifique et tout éclatante d'or et d'azur; puis se trouvant trop à l'étroit dans cette vaste basilique et dans son parvis, se répandre sur les degrés et remplir la place immense qui donne du côté de la campagne. Quel plaisir ce devait être de voir toute cette ville de Rome se mouvoir dans un agréable tumulte et dans une sainte confusion, lorsque répandant les entrailles de votre miséricorde sur cette multitude de pauvres, pour les rassasier et les couvrir, vous donniez de la force aux corps faibles et languissants, et recouvriez de votre manteau les membres exténués de ceux que le froid faisait trembler sous vos yeux. Mais pendant que vous soulagiez tant de misères corporelles, Dieu, en récompense de vos bonnes œuvres, les faisait rejaillir sur la meilleure partie de vous-même. Il remplissait votre âme de ses bénédictions célestes aussi bien que celle de l'épouse que vous pleurez. La main de Jésus-Christ faisait retomber sur elle, tout ce que la vôtre prodiguait à son intention; la nourriture corporelle, dont vous vous faisiez le distributeur, se changeait aussitôt en une viande toute céleste dont elle était rassasiée; et dans le moment même où vos mains chargées d'argent, faisaient passer une partie de vos richesses dans les mains de ces malheureux, les anges les portaient dans le sein de Jésus-Christ, qui les recueillait avec joie, pour les garder et vous les rendre un jour au centuple. »

« Ah! s'écrie saint Paulin après quelques réflexions, si tous les sénateurs de Rome imitaient la sainte charité de Pammaque, cette ville orgueilleuse pourrait éviter les menaces que l'ange de l'*Apocalypse* a fulminées contre elle. » Mais il ne se dissimule pas que l'avarice y régnait et qu'on ne s'y occupait, comme ailleurs, qu'à amasser ou à conserver des trésors, dans lesquels les pauvres n'avaient point de part. Il s'élève avec force contre ce déréglement et remarque à la honte des mauvais riches, que l'Evangile a dédaigné de nommer ceux qui leur ressemblaient, parce que leurs noms ne sont pas inscrits dans le livre de vie. Au contraire l'Evangile nous a conservé les noms de ceux qui ont eu soin du pauvre et de l'indigent, comme celui de Joseph d'Arimathie. C'est ainsi que, pour avoir rempli fidèlement ces devoirs de charité, Abraham est devenu l'ami de Dieu, que Loth a évité l'incendie de Sodome, et que Job a glorieusement triomphé du démon.

Saint Paulin souhaite que le Seigneur traite Pammaque aussi favorablement qu'il a traité ces saints personnages, et termine sa lettre, en l'exhortant à s'avancer vers le lieu où nous courons tous, c'est-à-dire vers le ciel. « Votre épouse, lui dit-il, est un précieux gage que vous avez déjà auprès de Jésus-Christ; elle vous protége par sa présence, et vous prépare là haut autant de faveurs et de bénédictions, que vous lui avez envoyé d'ici-bas de richesses et de trésors; non pas en honorant sa mémoire par des larmes inutiles à son repos, mais en lui faisant part avec une généreuse profusion, de ces dons pleins de vie dont elle jouit avec bonheur. Certes la dot qu'elle a reçue de vous, lorsque vous l'avez épousée, est de bien moindre valeur, que les dons que vous lui avez prodigués après sa mort. » On voit par cette lettre que saint Paulin ne doutait nullement que les âmes des défunts ne pussent être soulagées par les bonnes œuvres des fidèles; et qu'il était également persuadé que les saints, dans le ciel, connaissent distinctement ce qui se passe sur la terre, et que les bonnes œuvres accomplies en leur honneur leur causent un accroissement de joie et de plaisir que les théologiens appellent *accidentel*.

A Jove. — Un homme de qualité, Gaulois

d'origine, qui savait le grec aussi bien que le latin, et qui possédait ce que contiennent de plus beau les auteurs profanes, mais qui suivait en philosophie le sentiment des académiciens, c'est-à-dire, qu'il doutait de tout et soulevait de vaines discussions sur la vérité, avait écrit à saint Paulin, pour lui apprendre qu'un vaisseau chargé d'une grosse somme d'argent destinée aux pauvres, avait été poussé par la tempête sur une côte, où, malgré la mort de son gardien, la somme s'était retrouvée tout entière. Ce personnage se nommait Jove. Il avait une si haute idée de la sagesse et de la bonté de Dieu, que ne pouvant le croire auteur de tant d'événements fâcheux qui arrivent tous les jours dans le monde, il aimait mieux les attribuer à la fortune et au hasard que d'en faire injure à sa providence, en pensant que c'est elle qui les envoie. Pour le détromper de cette erreur, saint Paulin lui écrivit d'abord une lettre, dans laquelle il montrait que Dieu a un pouvoir absolu sur les éléments, et que sa providence dispose de toutes choses en notre faveur. Cette première lettre n'est pas venue jusqu'à nous ; mais dans une seconde qu'il lui fit passer par deux voyageurs de la Campanie, il traite la même matière : « Ce n'est point par un effet du hasard, dit-il, mais par un bienfait de la Providence, que cet argent provenant d'un commerce pieux s'est conservé malgré les tempêtes de l'hiver, l'avarice des matelots, et la perte même de celui qui en était le gardien. C'est la même main divine qui, en dirigeant ce vaisseau, l'a fait échouer sur ces côtes, où je possédais une seigneurie et vous un héritage. »

Pour prouver cette assertion, il dit d'abord, que c'est faire injure à Dieu que d'attribuer cette sage conduite qui se fait remarquer en toutes choses, à des divinités imaginaires, que l'on adore sous les noms de hasard ou de fortune, comme si elles partageaient le gouvernement du monde avec celui qui en est le Créateur et l'unique souverain. Puis, il ajoute que ce sentiment erroné est un des dogmes les plus pernicieux, inventés par ces philosophes, qui, enflés de leur science, ont négligé de chercher celle de Dieu, et, comme l'observe l'Ecriture, se sont égarés dans leurs vains raisonnements.

« Conçoit-on une fiction plus ridicule, s'écrie saint Paulin, que de s'imaginer que le mouvement du ciel n'est réglé que par le hasard ; qu'il n'y a point d'être souverain qui règne sur le monde ; ou, s'il y en a un, qu'il en néglige le gouvernement, jusqu'à laisser chaque corps se conduire au hasard et selon le poids de sa nature. Quelle extravagance de croire que le monde n'a point eu de commencement et qu'il n'aura point de fin ? Comme si le bon sens ne nous faisait pas connaître que, les choses corporelles dont le monde est composé et dont nous formons aussi une partie, sont corruptibles de leur nature. Mais, plus insensés encore ceux qui croient que le monde s'est fait de lui-même, comme si quelque chose pouvait se produire de soi-même, et devenir tout ensemble et en même temps, créateur et créature, ouvrage et ouvrier ; n'est-ce pas visiblement impossible ?

« Il est donc évident que le monde corporel est gouverné par une puissance spirituelle, et que cette grande machine est soutenue et réglée dans tous ses mouvements par le même Esprit divin qui l'a formée, et qui, constamment présent à toutes les parties de l'univers, leur donne la vie, règle leurs usages, les soutient dans leur état, et fournit tout ce qui est nécessaire à leur conservation ? En effet, ces œuvres merveilleuses de la Toute-Puissance pourraient-elles subsister, dans la diversité et l'opposition de leur nature, si elles n'étaient soutenues et gouvernées, par celui-là même qui les a produites ? Et s'entretiendraient-elles longtemps dans le même état, si elles n'observaient exactement les lois qu'il leur a prescrites en les formant ?... C'est donc une folie, conclut saint Paulin, de croire que toutes ces choses subsistent et se règlent d'elles-mêmes ; mais c'est une plus grande folie encore de penser qu'il y en a qui soient mauvaises par nature, puisque Dieu qui les a toutes produites étant essentiellement bon, il est d'une nécessité absolue que ses ouvrages soient pareillement bons. Quoique sa conduite renferme des choses qui surpassent nos lumières, il nous est plus avantageux de croire qu'il en use de la sorte, pour des raisons qui nous sont cachées, que de commettre un blasphème en pensant qu'il agit sans raison. Or, s'il est vrai de dire que Dieu seul a créé le monde et qu'il le gouverne seul, où donc et comment la fortune et le hasard pourront-ils exercer leur empire ? »

Saint Paulin donne ensuite l'étymologie de ces deux mots, et montre que, dans la langue latine, ils expriment une parole de doute et d'incertitude, et ne peuvent rien contenir de réel et de grand. Il s'appuie aussi de l'autorité de saint Paul, pour faire voir à Jove que c'est par une disposition de la divine Providence et pour l'utilité de notre salut, que notre vie est exposée à tant d'événements fâcheux, parce que l'affliction réveille et exerce la vigueur de la patience, et parce que la patience, en éprouvant notre foi, nous fait mériter une couronne de gloire, que la vertu ne pourrait obtenir sans lutte et sans combat. Pour s'excuser d'avoir attribué au hasard le bonheur de ce navire qui avait trouvé son salut en échouant sur la côte, Jove disait qu'il n'était pas en état de s'élever jusqu'à Dieu pour le pénétrer, et qu'il était impossible que le trouble des affaires ne lui en ôtât pas le loisir. « Vous êtes libre, lui répond saint Paulin, lorsqu'il s'agit de lire Cicéron, Démosthènes, Platon et beaucoup d'autres auteurs profanes ; mais vous êtes embarrassé d'affaires, lorsqu'il vous faut apprendre la doctrine de Jésus-Christ ; vous trouvez assez de temps pour devenir philosophe, et le loisir vous

manque pour être chrétien. Quelle inconséquence ! »

Il l'exhorte à changer d'études, à fermer son cœur à cet attrait pernicieux qui l'entraînait à la lecture des auteurs païens, qui, par leur style semblable au chant des sirènes, nous font oublier notre patrie et ne nous charment que pour nous faire périr. Cependant il ne blâme pas l'usage que Jove faisait des sciences qu'il avait apprises, dans les choses qui regardent la religion; mais il ne veut pas non plus qu'il ait trop d'amour pour cette vaine sagesse qui est contraire à la vérité. « Contentez-vous donc, lui dit-il, d'emprunter de ces étrangers les règles du langage et la pureté du discours ; comme on s'empare des dépouilles d'un ennemi. En prenant leur éloquence, laissez leurs erreurs; et les belles paroles qu'ils prostituent à expliquer des choses vaines et inutiles, consacrez-les à signifier des choses saintes et vertueuses ; afin que vous ne perdiez pas votre temps comme eux à embellir des fantômes, mais à donner de l'éclat au corps solide de la vérité. Ne vous étudiez pas à dire des choses agréables, mais des choses utiles, qui éclairent l'intelligence, qui réchauffent les âmes et qui contribuent au salut de vos semblables.

A saint Victrice. — Pendant un séjour que saint Paulin fit à Rome, il y reçut une lettre que saint Victrice de Rouen lui adressait par un de ses diacres nommé Paschase. Il fut tellement charmé de la conversation de ce lévite, que pour en jouir plus longtemps, il le retint et l'emmena à Nole avec Urse, son compagnon de voyage, qui n'était encore que catéchumène. Il prie donc saint Victrice de leur pardonner ce retard, puis abordant l'éloge de ses vertus, il s'étend avec complaisance sur les merveilles que le Seigneur accomplissait par son moyen. « La ville de Rouen, lui dit-il, qui, avant que vous en fussiez évêque, était à peine connue dans les provinces voisines, est devenue depuis si célèbre qu'on en parle avec éloge dans les pays les plus éloignés, et qu'on la place au rang des lieux privilégiés où Dieu fait éclater sa puissance et sa miséricorde. Et sans aucun doute, c'est avec justice que l'on fait l'éloge d'une ville, où l'on voit, comme autrefois en Orient et à Jérusalem, les chefs des apôtres que vous y avez apportés en grande vénération, et dont l'esprit réside en vous comme en un sanctuaire. Ils ont choisi pour un des siéges de leur empire, une cité qui naguère encore leur était étrangère, et en y allumant secrètement dans le cœur des fidèles les flammes du saint amour, ils font éclater aux yeux de tout le monde, les merveilleux effets de la puissance divine. » Il relève avec enthousiasme le mélodieux concert qui de l'église de Rouen et des monastères qui en dépendaient, s'élevait tous les jours vers le ciel avec le chant des psaumes sacrés ; il bénit la multitude des vierges qui par une pureté angélique préparaient dans leur cœur un sanctuaire digne de Jésus-Christ ; la ferveur et la chasteté des veuves, qui, jour et nuit ne cessaient de s'appliquer au service de Dieu, et à l'exercice des œuvres de charité; la continence secrète des personnes mariées qui, livrées assidûment à la prière et aux œuvres de piété, méritaient que Jésus les honorât de sa visite. Il décrit ensuite la façon miraculeuse dont saint Victrice se convertit à la foi. « Poussé, dit-il, par un mouvement extraordinaire de l'amour de Dieu, il parut au milieu du camp revêtu de ses armes, et alla se présenter au tribun idolâtre, pour lui dire qu'il renonçait au serment militaire et quittait avec plaisir ces instruments meurtriers, destinés à verser le sang, pour se revêtir intérieurement de la paix et de la justice chrétienne. Le tribun, en colère, le condamna au fouet et lui fit rompre le dos à coups de bâton. Mais ce supplice n'abattit point Victrice, qui avait demandé sa force à la croix du Sauveur. Les bourreaux, redoublant de rage, l'étendirent tout nu sur des pierres aiguës et des fragments de verre brisé, afin que son corps, déchiré de toutes parts, ne présentât plus qu'une blessure. Ce tourment cruel ne servit qu'à donner plus d'éclat à sa constance. Soutenu par les consolations que le Seigneur répandait dans son âme, il marcha courageusement vers la tente du général et soutint sa présence avec une fermeté qui le fit triompher de l'ennemi. On résolut de le faire mourir afin d'enlever à son triomphe l'éclat de nouvelles victoires. Comme on le conduisait au supplice, le bourreau qui devait lui trancher la tête ayant eu l'insolence, au milieu de mille dérisions, de porter la main sur l'endroit du cou qu'il devait frapper de son sabre, se vit lui-même frappé d'aveuglement, jusqu'au point que les deux yeux lui tombèrent en même temps de la tête. Ce miracle fut suivi d'un autre. Le geôlier l'avait lié si étroitement, au moment où il sortit de la prison, que les chaînes s'étant enfoncées dans la chair, le saint pria les soldats qui le gardaient de le desserrer tant soit peu; mais ceux-ci n'en voulurent rien faire. Alors, implorant l'assistance de Jésus-Christ, il vit aussitôt les chaînes tomber de ses mains, et les soldats n'eurent pas la hardiesse de garrotter de nouveau celui que Dieu venait de rendre libre. Frappé du récit de ces merveilles, le général remit Victrice en liberté. »

Saint Paulin se félicite de l'avoir vu à Vienne, chez le bienheureux Père saint Martin, et le prie avec de vives instances de daigner se souvenir de lui lorsque les anges l'emporteront au ciel, le déposeront à sa place, entre l'armée des martyrs et le glorieux sénat des saints pontifes. Il le congratule en même temps du grand nombre d'enfants pieux dont il est le père, puisqu'il les a lui-même formés à Jésus-Christ. « Il paraît bien, ajoute-t-il, que le Seigneur vous a prédestiné pour être un des premiers de son royaume, puisqu'il vous a donné la grâce d'égaler vos œuvres à vos paroles, afin que la doctrine fût l'aliment de votre vie,

et votre doctrine un aliment pour les autres. »

A saint Amand. — Dans la lettre qu'il adressa au saint prêtre Amand, on lit ce qui suit au sujet de saint Jean l'évangéliste : « Il est le dernier des écrivains sacrés, selon le temps; mais il est le premier par la sublimité des mystères qui lui ont été révélés, puisqu'il est le seul des quatre fleuves qui ait pris son origine dans le sein même de la Divinité. Les autres évangélistes n'ont commencé leur récit sacré que par la naissance humaine et temporelle du Sauveur, ou par le sacrifice figuré de la loi, ou par la prophétie et les éloges que lui a donnés le saint précurseur; mais saint Jean, prenant son vol plus haut, pénètre jusqu'au sein de la Divinité et commence son Évangile par la naissance éternelle et ineffable du Fils de Dieu, annonçant qu'il est consubstantiel à son Père, éternel avec lui; tout-puissant et auteur de toutes choses comme lui; et que le Saint-Esprit est également Dieu, parce que c'est en lui que s'accomplit la divine Trinité, et c'est par ses lumières que l'on voit la Divinité subsistante en trois personnes. Oui, s'écrie-t-il, l'Esprit de Dieu et le Verbe de Dieu sont véritablement Dieu, et un seul Dieu avec le Père, qui est le principe de leur origine, avec cette différence, que le Fils émane de lui par la naissance, et le Saint-Esprit par la procession. Comme ils ont tous deux leur caractère personnel, ils sont distincts l'un de l'autre, mais ils ne sont pas divisés. La langue impie d'Arius est coupée et celle du blasphémateur Sabellius est rendue muette par la doctrine d'un pêcheur devenu apôtre, lequel nous apprend que le Père et le Fils, quoique formant deux personnes distinctes, ne sont qu'un même Dieu. »

On trouve également dans cette lettre la condamnation des extravagances de Photin, qui ne reconnaît point d'autre naissance en Jésus-Christ que celle qu'il a reçue de sa mère; et de Marcion, qui prétend que le Dieu de la loi n'est pas le même que celui de l'Evangile. Les manichéens qui, sous le nom de deux principes, établissent deux dieux, l'un bon et l'autre mauvais, « y sont foudroyés, dit-il, par la voix tonnante de cet Evangile du ciel, qui nous apprend que toutes choses ont été faites par le Verbe et que rien n'a été fait sans lui. Les gnostiques sont obligés de reconnaître une vraie chair et un vrai corps en Jésus-Christ, puisque le même saint Jean nous assure que le Verbe, qui était en Dieu et qui était Dieu, a été fait chair; non qu'il ait changé de nature en prenant la nôtre, mais parce que, en demeurant ce qu'il était, il a voulu, dans l'intérêt de notre salut, commencer d'être ce qu'il n'était pas. »

A Sévère.—Dans une lettre à Sévère, saint Paulin lui fait une peinture de la manière dont il vivait avec les religieux de son monastère et donne en même temps d'excellentes règles sur la modestie que les ecclésiastiques et plus encore les religieux doivent observer dans leurs meubles et dans leurs vêtements. « Nous verrons, lui dit-il en parlant d'un homme vêtu en moine que saint Césaire lui avait adressé, nous verrons avec plus de plaisir ceux qui comme nous se destinent au service de Dieu, porter un visage pâle, et bien loin de mettre leur gloire dans la richesse et la couleur de leurs vêtements, se complaire plutôt dans la rudesse et la pauvreté de leur cilice. Au lieu de se produire en public vêtus comme des officiers d'armée, on aime à les reconnaître sous des manteaux en forme de sac; les reins ceints de grosses cordes tordues comme des harts, affectant, par esprit de chasteté, de paraître difformes, la tête rasée, le front sans cheveux et la barbe inculte. Il s'en faut que ces hommes dont la pureté fait la parure, s'occupent de vains et frivoles ajustements. Comme ils emploient tous leurs soins à embellir leur âme, non-seulement ils négligent tout ce qui peut contribuer à la beauté du corps, mais ils s'étudient même à paraître laids, afin de cacher prudemment les ornements spirituels qui les décorent, sous la difformité de leur visage. » Comme ce genre de vie répugnait aux mondains, saint Paulin témoigne ne pas s'en inquiéter. « Qu'ils examinent nos actions tant qu'il leur plaira, ils seront forcés de reconnaître que nous ne sommes pas ivres comme eux dès le matin, puisque notre règle est de prolonger le jeûne jusqu'au soir. »

Dans la lettre suivante, saint Paulin dit, en parlant du prince des anges, transformé en démon lorsqu'il fut chassé du ciel à cause de son péché, « que nous ne sommes pas comme lui condamnés à une mort éternelle, parce qu'ayant été l'auteur du péché, il doit être puni non-seulement pour ceux qu'il a commis, mais encore pour ceux qu'il fait commettre aux hommes. En effet, quoique nous ayons beaucoup offensé Dieu, ce n'est pas pour toujours qu'il nous a chassés du paradis et condamnés à retourner sur la terre; mais c'est qu'il a jugé équitablement que c'était un crime plus énorme de pécher par une volonté délibérée et de son propre mouvement, que par l'instigation d'un autre; parce que celui qui trompe est plus coupable que celui qui est trompé, et l'inventeur du péché plus criminel que celui qui le commet. C'est pourquoi celui-ci a été condamné à une peine temporelle afin qu'il se corrigeât, tandis que l'autre est damné éternellement parce que son péché durera toujours. » Ainsi, selon saint Paulin, le péché peut donc être racheté, et, « en effet, ajoute-t-il, le Sauveur nous en a délivrés par la mort qu'il a subie pour nous. Mais nous ne laissons pas de lui être redevables du sang qu'il a répandu pour acquitter nos dettes, quoiqu'en échange il ne nous demande que notre amour. Il a placé ce devoir au premier rang de ses commandements, pour nous apprendre, qu'encore que nous soyons très-pauvres nous pouvons toutefois nous acquitter envers lui d'une dette qui paraissait insolvable. Il n'est personne qui

puisse alléguer la difficulté du payement, parce que il n'est personne qui puisse dire qu'il n'a point d'âme. On ne nous demande ni sacrifices, ni riches présents, ni travaux pénibles, nous sommes assez riches de notre fonds, puisque nous avons notre amour; donnons le tout à Dieu, et nous serons quittes. » Saint Paulin parle d'un mélange de lait et de vin consacré que l'on faisait prendre aux petits enfants nouveaux-nés, pour les rendre participants du corps et du sang de Jésus-Christ, aussitôt après leur baptême, quand il y avait nécessité de leur administrer ce sacrement.

La lettre suivante n'est qu'une continuation de celle-ci, et fut envoyée sous une même enveloppe, en 401. Saint Paulin y restitue à Sulpice-Sévère les louanges que celui-ci lui avait adressées, au sujet de sa conversion.. Il montre que la perfection chrétienne ne consiste pas seulement dans l'abandon des biens, et dans l'abnégation de soi-même, mais qu'il faut encore suivre Jésus-Christ. « J'avoue, dit-il, que nous avons quitté sans peine, mon épouse et moi, des biens que nous avions fini par considérer comme un manteau trop pesant. Comme nous n'en avions rien apporté à notre naissance, et que nous ne devions rien en emporter en mourant, nous les avons rendus à Dieu comme une fortune que sa Providence nous avait prêtée, et nous nous en sommes dépouillés avec la même facilité que l'on met à quitter ses vêtements. Maintenant, il s'agit de rendre à Dieu les biens qui sont véritablement à nous; je veux dire, notre cœur et notre âme. Nous devons donc mettre toute notre application à faire de notre corps une hostie vivante, pour l'immoler au Seigneur, qui, par ses exemples, nous a prescrit les règles et tracé les devoirs d'une parfaite sainteté. L'abandon des biens de ce monde n'est pas la perfection, ce n'est que le chemin qui y conduit. » Il remarque que tous les hommes portent en eux le caractère de l'image de Dieu, mais que tous n'en ont pas la ressemblance. L'image de Dieu est imprimée dans la nature, de sorte que l'âme de l'homme est une image vivante de l'être qui l'a créée; mais elle ne lui est semblable que par l'imitation de sa sainteté. L'image de Dieu est dans les pécheurs comme dans les justes; mais sa ressemblance n'est que dans les saints. Il regarde la lettre T qui, dans l'Arithmétique grecque, compose le nombre 300, comme le symbole de la croix, et dit que ce fut par la puissance de ce symbole qu'Abraham attaqua et vainquit ses ennemis avec trois cents soldats. Cette explication lui est commune avec beaucoup d'anciens.

Dans une autre lettre à saint Sévère, il lui demande comment il avait pu s'adresser à lui pour apprendre quelques particularités sur l'histoire générale du monde, « comme si, lui dit-il, je la possédais mieux que vous. Il faut se sentir pressé par une étrange faim, pour aller frapper à la porte d'un pauvre, lui demander à manger et chercher du blé dans des greniers que l'on sait être vides; car je vous avoue, en toute vérité, que je ne me suis jamais appliqué à la science de l'histoire. » Cependant, il lui promet d'emprunter du prêtre Rufin les documents qu'il désirait. » Comme je le crois, dit-il, un homme savant et plein de probité, je me suis mis en rapport avec lui, et j'ai tout lieu de penser que s'il peut éclaircir les difficultés qui vous arrêtent sur la succession et la durée des empires, il le fera à ma prière. Il possède à fond la connaissance des belles-lettres, il excelle dans l'application des saintes Ecritures, et le grec et le latin lui sont également familiers; il me semble donc comme impossible que vous ne puissiez trouver chez lui, mieux que partout ailleurs, les renseignements que vous désirez posséder. »

Il marque ensuite à saint Sulpice qu'il lui fait passer deux de ses ouvrages : le premier, sur la naissance de saint Félix, que nous possédons encore parmi ses poëmes; et le second, en l'honneur de Théodore. Il fait honneur de celui-ci à son ami Endelechius, qu'il appelle un saint homme et un parfait chrétien, et dont il avait placé la lettre, comme une préface à la tête de l'ouvrage. Il avoue que c'était avec plaisir qu'il s'était chargé du panégyrique d'un prince comme Théodose, qui s'estimait moins heureux d'être maître de l'empire que serviteur de Jésus-Christ, qui aimait mieux servir avec humilité que commander avec arrogance, et qui se trouvait plus honoré d'être chrétien que d'être empereur. Nous ne possédons plus ce panégyrique, mais saint Jérôme qui l'avait lu, en parlait ainsi à saint Paulin lui-même. « J'ai lu avec beaucoup de plaisir le livre que vous avez composé à la louange de Théodose. La division m'en a charmé, et je trouve qu'après avoir surpassé tous les panégyristes, vos prédécesseurs, vous vous êtes surpassé vous-même à la fin. Le langage en est clair et précis, et vous savez joindre la richesse des pensées à la pureté de style de Cicéron. Que Théodose est heureux d'avoir rencontré un tel défenseur; vous avez relevé sa dignité en immortalisant ses lois. »

Dans une autre circonstance, saint Paulin remercie Sulpice-Sévère d'un manteau tissu en poils de chameau, que celui-ci lui avait envoyé. Il fait plusieurs réflexions édifiantes sur ce vêtement, propre à couvrir un pauvre pécheur, qui a besoin d'être vêtu avec austérité, et capable surtout de raffermir notre foi, par le souvenir des saints de l'ancienne loi, qui se sont vêtus de la même manière. « Quoique je ne puisse reconnaître dignement, ni par des paroles ni par des faits, le cadeau que vous m'avez envoyé, parce que je n'ai rien à vous offrir qui en égale la valeur, si ce n'est le sentiment d'amour et de charité qui nous rend tous égaux, cependant, j'ose vous adresser une tunique de laine qui m'a servi, en vous priant de la recevoir comme une pièce d'étoffe précieuse

qui se serait trouvée un instant perdue sur le fumier. Elle me semble convenir parfaitement à votre innocence et à votre candeur, et la laine d'agneau dont elle est tissue en rend l'usage plus doux et plus agréable. Mais pour vous en inspirer plus d'estime et vous la faire paraître plus digne de vous, je crois devoir vous rappeler qu'elle m'a été envoyée par l'illustre dame Mélanie, à qui tous les serviteurs de Dieu sont redevables des grandes aumônes qu'ils en reçoivent

Saint Paulin fait de cette dame un magnifique éloge. « Si par son sexe, dit-il, elle est inférieure à saint Martin, on peut dire qu'elle lui est égale par ses grandes vertus. Comme lui, elle combat sous l'étendard du Sauveur, et quoique issue d'une famille très-illustre et plusieurs fois honorée du consulat, elle a méprisé les grandeurs de sa naissance, afin de devenir plus noble encore par l'humilité chrétienne, qu'elle ne l'était par la gloire de ses ancêtres. A son exemple, les superbes apprendront à mépriser l'orgueil, en voyant une femme de première qualité se faire l'humble servante de Jésus-Christ; les lâches rougiront de leur peu de courage, en remarquant tant de force dans un sexe si faible, et tous ceux qui sont attachés aux richesses et aux honneurs n'hésiteront plus à en faire le sacrifice, en voyant cette femme fortunée embrasser la pauvreté volontaire et s'appliquer à faire oublier la gloire de son origine sous les abaissements de son humilité. » Il relève la grandeur d'âme avec laquelle elle supporta la mort de son mari et de ses enfants, et surmonta tous les obstacles qui s'opposaient à sa conversion. Elle préféra l'exil aux joies de la patrie; elle quitta son ciel natal pour aller vivre à Jérusalem, la patrie des saints. Ce fut là que, pendant les troubles de l'arianisme, dont les sectateurs appuyés du crédit et des armes de l'empereur Valens, faisaient une guerre cruelle à l'Eglise, elle reçut les fidèles exilés de tous les points de l'empire, et nourrit charitablement, pendant trois jours, plus de cinq mille religieux qu'elle avait eu grand'peine à soustraire à la fureur des hérétiques. « A son retour en Italie, ajoute saint Paulin, elle vint me rendre visite à Nole, accompagnée d'une foule de seigneurs qui lui faisaient cortége, mais avec un train bien différent. Elle avait pour monture un âne chétif, et pour confondre la pompe et la vanité du siècle, elle marchait à la tête de plusieurs sénateurs qui la suivaient, les uns dans des carrosses superbes, les autres sur des coursiers de grand prix et richement parés; quelques-uns dans des litières étincelantes d'or, avec leur suite sur des chariots recouverts de tapis splendides. Elle regardait avec mépris dans ses parents les richesses qu'elle continuait d'abandonner pour l'amour de Jésus-Christ. Les uns et les autres, vêtus de soie et parés de vêtements précieux, s'empressaient de toucher et de baiser le simple manteau d'étamine dont elle était vêtue, et tous s'estimaient heureux de mettre à ses pieds leurs habits de drap d'or et de les faire toucher à ses vêtements, dans l'espoir que Dieu leur pardonnerait leur luxe, s'ils pouvaient essuyer la poussière qui couvrait les pieds de cette sainte femme. Notre petite cabane, bâtie au-dessus du réfectoire, et distinguée de la cellule de nos hôtes par un petit portique, se trouva comme élargie par une espèce de prodige, pour recevoir cette nombreuse société; on y entendait distinctement la voix des enfants et des vierges qui chantaient les louanges de Dieu dans l'église de Saint-Félix; et quoique ces hôtes n'y fissent pas beaucoup d'attention, cependant, bien loin d'en troubler l'harmonie, ils observaient avec une modestie religieuse les règles de notre silence. »

Saint Paulin finit l'éloge de cette sainte veuve, en disant qu'elle trouvait de la nourriture dans le jeûne, du repos dans l'oraison, et du pain dans la parole de Dieu. « Elle n'avait pour lit qu'une natte et une couverture de plusieurs pièces; pour couche que la terre dure, qui néanmoins lui paraissait moelleuse par le plaisir que lui procuraient de saintes lectures, car son repos le plus agréable était d'avoir l'esprit constamment appliqué à Dieu. J'ai eu soin, continue saint Paulin, en s'adressant à Sulpice, de lui parler de vous et de lui apprendre les grâces extraordinaires que vous recevez de Dieu. Elle vous connaît maintenant plus par vos paroles que par les miennes, car je lui ai lu la *Vie de saint Martin* que vous avez composée. Je vous ai fait connaître également au saint évêque Nicet, qui est venu de Dace à Rome, où tout le ravit en admiration. J'en ai usé de même à l'égard de plusieurs personnes, moins pour vous procurer de la gloire que pour me ménager cette satisfaction; car, c'est grand plaisir pour moi de voir que l'on vous aime, et que l'on vous honore partout, comme le défenseur de la vérité. »

Dans une autre lettre à saint Sévère, il s'excuse de ne pas lui envoyer son portrait, comme celui-ci le lui avait demandé; mais il lui trace le tableau de son intérieur, et ne rougit point de se peindre tel qu'il se croyait. Il marque bien clairement sa foi sur le péché originel, en disant: « Je sens encore les restes de ce poison fatal que notre père Adam a répandu sur toute sa postérité par sa rébellion. » Mais il fut plus docile à la prière que lui fit ce saint prélat de lui adresser quelques reliques de saints, pour l'ornement et la consécration de la nouvelle Eglise qu'il avait fait bâtir à Pramilli. Il aurait bien désiré lui envoyer des cendres de quelques martyrs, mais n'en possédant que ce qu'il lui en fallait, pour la consécration d'une Eglise qu'il avait lui-même fait bâtir, il se contente de lui adresser une parcelle de la vraie croix que sainte Mélanie avait donnée à son épouse, et qu'il lui envoya, enfermée dans un petit verre revêtu d'or. Il joignit à ce présent une histoire abrégée de la découverte de la croix du Sauveur, et des merveilles qui s'accomplirent en cette

occasion. « Car, lui dit-il, si l'on ignorait cette histoire, il serait difficile de croire que ce bois fût véritablement une parcelle de la croix de Jésus-Christ. On n'a pas de peine à se persuader que si cette croix était tombée dans les mains des Juifs, ennemis jurés des chrétiens, ils l'auraient brisée en mille pièces et jeté les morceaux au feu; et ils n'auraient pas pris moins de précautions pour détruire la croix qu'ils n'en prirent pour faire sceller le sépulcre. »

Il rapproche ensuite les circonstances de cette invention, telles qu'elles sont connues de tout le monde; puis il ajoute : « Ce bois précieux, richement enchassé, n'est exposé aux regards des chrétiens, que dans le temps de Pâques et de la Passion, lorsque l'évêque de Jérusalem, après l'avoir adoré religieusement, le présente au peuple qui l'adore à son tour. Cependant on la montre quelquefois aux pélerins qui viennent exprès pour l'adorer, afin que cette satisfaction devienne comme une pieuse récompense de leur pèlerinage. Ils n'obtiennent néanmoins cette faveur, qu'avec l'agrément de l'évêque qui seul a le pouvoir de la montrer et d'en donner quelques parcelles aux pèlerins pour fortifier leur foi et attirer sur eux les bénédictions du ciel. Ce qu'elle a de plus merveilleux, c'est que cette croix conserve, dans une matière insensible, la vertu et la fécondité d'une chose vivante; car, encore qu'elle soit divisée tous les jours pour satisfaire la piété des fidèles qui en implorent quelques fragments, elle continue cependant de paraître toujours entière aux yeux de ceux qui la révèrent. Sans doute elle doit cette incorruptibilité et cette reproduction continuelle au sang dont elle fut arrosée, sang divin répandu à grands flots d'une chair qui n'a point été corrompue après sa mort. » Saint Cyrille, évêque de Jérusalem, témoigne dans sa dixième catéchèse, que de son temps, la même toute-puissance divine, qui a multiplié les cinq pains pour nourrir cinq mille hommes, multipliait aussi, en faveur de la piété des fidèles, le bois de la vraie croix avec une telle profusion, que les particules s'en trouvaient distribuées dans tout le monde.

Saint Paulin, voyant que cette lettre n'était pas remplie, y ajoute un petit mot, pour se plaindre de ce que saint Sulpice avait placé son portrait dans le baptistaire de sa nouvelle église, vis-à-vis de celui de saint Martin. « Par là, lui-dit-il, vous avez diminué et peut-être perdu entièrement le mérite de vos illustres travaux, et vous avez risqué de profaner un lieu saint, en y exposant le portrait d'un grand pécheur. Peut-être cependant cette conduite ne manque ni de prudence ni de discrétion, car les nouveaux baptisés, en voyant mon portrait, se rappelleront l'obligation où ils sont de faire pénitence, comme en jetant les yeux sur celui de saint Martin, ils verront là un parfait modèle de toutes les vertus qu'ils doivent imiter. C'est pourquoi il lui envoie des vers qu'il lui avait demandés, pour les placer au bas de ces deux images, le laissant maître de s'en servir s'il le jugeait à propos. En voici la traduction, empruntée au versificateur que nous avons déjà cité.

Riche des biens du ciel, et pauvre pour lui-même,
Sévère a décoré ces saints fonts de baptême;
Où l'homme de la mort à la vie appelé,
Au Seigneur par les eaux se voit renouvelé;
Il a peint en ce lieu deux différents modèles,
Qui peuvent tour à tour instruire les fidèles :
L'un du grand saint Martin est l'auguste portrait,
Et l'autre de Paulin a jusqu'au moindre trait
L'un saint et couronné des mains de la victoire,
Élève l'innocent au comble de la gloire;
L'autre enseigne aux pécheurs, en donnant ce qu'il eut,
A ne rien estimer autant que son salut,

A saint Delphin et à Amand. — La nouvelle de la mort de son frère causa à saint Paulin une douleur d'autant plus vive, que celui-ci s'était montré peu soigneux de son salut. Il en écrivit à saint Delphin, son père spirituel, pour le prier d'obtenir de Dieu, par l'efficacité de ses oraisons, qu'il pût faire couler, du plus petit de ses doigts, quelques gouttes de rafraîchissement sur l'âme de son frère. Il demanda la même grâce à Amand, et à peu près dans les mêmes termes. « Obtenez par vos prières, lui dit-il, que le Dieu bienfaisant fasse couler sur l'âme de ce défunt quelques gouttes de la rosée de ses miséricordes; car, de même que le feu, allumé par la colère divine, consume jusqu'au fond des enfers, de même aussi la rosée de sa clémence jointe à un rayon de sa lumière pourra y pénétrer pour rafraîchir ceux qui brûlent dans ses ténèbres ardentes. En parlant de Jésus-Christ, il remarque qu'il a uni dans sa personne deux natures complétement dissemblables, la nature divine et la nature humaine.

A saint Victrice de Rouen. — Contrarié de ce que ce saint évêque de Rouen ne l'eût pas visité, comme il l'espérait, à son retour de Rome, saint Paulin lui écrivit pour lui en témoigner sa douleur. Il eût été heureux de voir ce glorieux pontife qui avait souffert si héroïquement les persécutions de ses ennemis. « Leurs coups, lui dit-il, n'ont pas produit plus d'effet que des flèches tirées par les mains de petits enfants, sur un corps garanti par les armes du Très-Haut. Car le Seigneur est votre défense et la lumière de votre cœur. C'est lui qui vous a instruit dans l'esprit de la vérité, afin que, pénétré de la doctrine de saint Paul, vous soyez comme lui le docteur des Gentils et que vous leur annonciez le mystère de Jésus-Christ dans la pureté de la foi catholique dont vous faites profession. Vous croyez qu'il y a un Dieu, une Trinité de personnes, toutes trois coéternelles, et qui ont la même Divinité, la même substance, la même opération, la même puissance et le même empire. Vous croyez que le Père est Dieu, que le Fils est Dieu, que le Saint-Esprit est Dieu, et que ces divines personnes sont indivisiblement : *Celui qui est, qui était et qui doit venir.* (*Hebr.* x, 37.) C'est lui qui vous a envoyé, comme autrefois Moïse et les apôtres, pour prêcher aux Gentils les grâces et les bienfaits du Seigneur;

pour leur apprendre, comme vous l'avez appris vous-même, que, bien que distinctes l'une de l'autre, et, encore que les trois personnes divines aient chacune leur caractère particulier, elles ont entre elles une union inséparable dans l'égalité de grandeur, de gloire et de puissance. »

« Vous croyez aussi et vous enseignez que Jésus-Christ est tellement Fils de Dieu, que vous ne rougissez pas de confesser qu'il est également Fils de l'homme, et véritablement homme par l'union de notre nature à laquelle il a joint sa divinité; qu'il est le Fils de Dieu avant tous les siècles, parce qu'il est Dieu, et le Verbe qui était dès le commencement en Dieu ; vrai Dieu, aussi puissant que le Père, et agissant indivisiblement avec lui ; car toutes choses ont été faites par lui, et rien n'a été fait sans lui. Vous confessez qu'il a pris notre humanité et qu'il est devenu un homme parfait, en se formant un corps comme les nôtres, et en prenant une âme raisonnable, et douée d'intelligence, selon l'état naturel que Dieu lui a communiqué en sa création ; autrement nous tomberions dans l'erreur d'Apollinaire, si nous disions que cette nature humaine, unie à la personne du Verbe divin, n'a pris qu'une âme bornée et sans intelligence, pareille à celle des bêtes. Il était nécessaire que le Fils de Dieu, qui est la vérité même et le créateur de l'homme, en s'unissant à notre humanité, prît tout ce qui était de l'homme et tout ce qui compose la nature humaine pour nous sauver pleinement; car le salut serait nul, s'il n'était plein et entier. »

A Apre. — Apre, à qui cette lettre est adressée, était marié et s'était retiré à la campagne, avec Amande sa femme, pour y servir Dieu plus parfaitement. Ce changement de vie lui attira tant de railleries de la part du monde qu'il se vit haï de ceux mêmes qui l'avaient aimé. Saint Paulin l'exhorte à souffrir avec constance les reproches de ses anciens amis. « Ce n'est pas vous, lui dit-il, que le monde poursuit de sa haine, c'est Jésus-Christ qui établit sa demeure en vous ; c'est l'humilité qui se forme en votre âme qu'il méprise; c'est la chasteté qu'il vous a inspirée, que les mondains ont en horreur. Considérez que ce mépris qui vous vient du monde est un bonheur que vous partagez avec les prophètes et les apôtres. C'est ainsi que, depuis l'origine des temps, Jésus-Christ continue de souffrir dans tous ceux qui sont à lui. Il a été tué dans la personne d'Abel ; on s'est moqué de lui dans celle de Noé ; il est devenu pèlerin avec Abraham, victime avec Isaac, serviteur avec Jacob, captif avec Joseph, exposé et fugitif avec Moïse, lapidé et scié avec les prophètes, persécuté sur terre et sur mer avec les apôtres, torturé et mis à mort, autant de fois que le génie des persécuteurs a inventé de tourments et de supplices pour les appliquer aux martyrs. Aujourd'hui encore, c'est lui qui souffre dans nos faiblesses, dans nos maladies, dans nos persécutions, afin de les dissiper ou de nous donner, pour les souffrir, une force invincible. »

Il lui représente que, comme l'orgueil d'Adam nous a fait tomber, il est nécessaire que nous soyons humiliés avec Jésus-Christ, afin d'effacer cet ancien péché par la vertu qui lui est contraire. Nous avons offensé Dieu par une orgueilleuse élévation, nous ne pouvons nous reconcilier avec lui que par un humble abaissement. « La sagesse des chrétiens, ajoute-t-il, consiste dans la folie de la prédication de l'Evangile, leur force dans la faiblesse de la chair, et leur gloire dans le scandale de la croix... Le jugement de Dieu s'approche, dit-il encore; chaque heure nous fait avancer vers ce dernier jour ; le Seigneur emploie tous ses soins à nous faire prévenir les formidables effets de sa colère, et à nous éloigner surtout de la pernicieuse société de ceux que l'Evangile appelle une race de vipères. C'est dans ce but que, tous les jours et dans toutes les parties du monde, il accomplit plus de miracles qu'il n'en faisait auparavant, afin de faire connaître par ces prodiges qu'il veut sauver tous les hommes... « Si vous trouvez tant de plaisirs à demeurer dans la retraite et dans le silence de la Campanie, dit-il en s'adressant à Apre, ce n'est probablement pas parce que vous préférez l'oisiveté au travail, ni parce que vous voulez vous rendre inutile au service de l'Eglise ; mais c'est plutôt pour éviter les assemblées ecclésiastiques, où règnent aujourd'hui presqu'autant de trouble et de confusion, que dans celles où se traitent les affaires du siècle. Vous vous préparez à servir l'Eglise au jour de ses plus importants besoins; vous vous appliquez sagement à l'étude des saintes lettres, dans la solitude si favorable à cette grave occupation, et vous y formez Jésus-Christ en vous. De cette sorte, on sera certain, lorsque vous recevrez le sacerdoce que vous n'êtes pas entré dans le sanctuaire par une ambition humaine, mais par la vraie vocation de Dieu. »

A Sanctes et à Amand. — Cet Amand est différent de celui qui fut prêtre et ensuite évêque de Bordeaux. La lettre que saint Paulin lui écrivit en son nom et au nom de Thérasie, sa femme, a pour but de le dégager, ainsi que son ami Sanctes, des liens qui les tenaient encore attachés au monde. Les exhortations du saint homme produisirent leur effet, et les deux amis, pour lui en témoigner leur reconnaissance, lui écrivirent une longue lettre, dans laquelle ils faisaient l'éloge de sa vertu. Paulin, dans une réponse pleine d'humilité, les supplie de ne pas lui donner des louanges qu'il ne méritait pas. « Nos iniquités, leur dit-il, sont beaucoup plus nombreuses que nos bonnes œuvres. Nous avons entassé péché sur péché ; nous avons incliné nos yeux vers la terre, au lieu de les élever au ciel pour implorer le secours de Dieu, qui seul peut guérir nos langueurs. Il est vrai que de même que nous avons été malheureusement engagés dans les liens du péché par

Adam, de même nous en sommes heureusement délivrés par Jésus-Christ, à la condition toutefois que nous aurons autant de zèle et de ferveur pour accomplir les bonnes œuvres qui peuvent contribuer à notre salut, que nous avons eu de chaleur et de passion pour commettre celles qui nous donnaient la mort. Nos cheveux sont devenus blancs, non par aucune maladie, mais par l'effet de la vieillesse ; et cependant, nous sommes si peu avancés dans la vie spirituelle, que, n'ayant pas la force encore de marcher sur cette voie rude et difficile, nous ne faisons que ramper comme de petits enfants. »

Il donne ensuite l'explication de quelques versets du psaume CI^e^, dans lesquels il est question du pélican, du hibou et du passereau, et dit qu'ils représentent l'état d'un homme pénitent, qui, désirant se relever d'une grande chute, ne se soutient que par la vertu de l'espérance ; d'un homme qui, se voyant privé de la grâce et de tous les biens spirituels, s'efforce de satisfaire à la justice de Dieu et de mériter ses miséricordes par les gémissements de son cœur, la mortification de son corps et la ferveur de ses prières. Il trouve moyen d'interpréter favorablement les paroles avantageuses que Sanctes et Amand avaient dites de lui, et il croit même qu'ils en recevront la récompense ; « car, leur dit-il, la croyance que vous avez, que, de corrompus que nous étions par le commerce du siècle, nous sommes devenus vertueux par la fuite et l'éloignement du monde, vous porte à louer la bonté de Dieu, qui, seul, peut justifier les impies, ressusciter les morts, éclairer les aveugles, et blanchir un nègre. Priez-le donc, qu'après nous avoir donné du mépris pour nos biens temporels, il nous inspire aussi le mépris de nous-mêmes. »

A Florent, évêque de Cahors. — Dans sa réponse à une lettre de Florent, qui, selon les plus anciens manuscrits, était alors évêque de Cahors, saint Paulin fait l'éloge de son mérite et de sa vertu. Il l'assure que « cette lettre lui avait fait goûter la saveur du sel apostolique, et respirer les doux parfums de la grâce divine dont il avait reçu la plénitude. » Il appelle Jésus-Christ la pierre fondamentale et le chef de l'Eglise, qui est son corps mystique, et dit, « que cette pierre ayant été rompue et ce corps brisé avaient répandu du sang et de l'eau, pour faire couler sur nous l'eau de la grâce par le sacrement du baptême, et pour nous communiquer le sang du Calvaire par le sacrement de l'Eucharistie, afin que l'un et l'autre fussent pour nous la source de notre paix et de notre salut. »

A Didier. — Des quatre lettres que saint Paulin avait écrites à Didier, il ne nous en reste qu'une, dans laquelle il dit, en parlant du figuier que le Sauveur avait desséché par son imprécation : « Ce figuier est la figure des Chrétiens qui doivent porter des fruits et produire de bonnes œuvres à tout âge, en tout temps et dans toutes les saisons de la vie ; de peur que Jésus-Christ, venant chercher en eux, par une mort imprévue, ces fruits de bénédiction, et les en trouvant dépourvus, ne prononce contre eux la même sentence qu'il rendra contre les réprouvés au jour du jugement. »

A Apre, etc. — Dans une seconde lettre à Apre et à Amanda, sa femme, qui ne se considérait plus que comme sa sœur, depuis que celui-ci avait été promu aux ordres sacrés, saint Paulin fait l'éloge de la vie sainte qu'ils menaient ensemble. Le tableau qu'il nous trace de la conduite d'Amanda nous montre que ces femmes, qui continuaient de vivre auprès de leurs maris même après l'ordination, bien loin de leur inspirer de la mollesse et de les porter vers les plaisirs ou la fortune, ne cherchaient au contraire qu'à leur inspirer le goût du détachement et de la mortification. Elles se chargeaient seules de toutes les affaires de la famille, pour leur laisser la liberté de s'occuper entièrement des louanges de Dieu et du salut des âmes. Saint Paulin souhaite donc à ses deux correspondants que leurs enfants deviennent les imitateurs de leurs vertus, et, encore qu'il ne doute pas du soin qu'ils prenaient de les élever pour le Seigneur, cependant il ne laisse pas de leur donner quelques conseils sur leur éducation. « Qu'ils soient élevés, leur dit-il, comme les enfants des prophètes, qui, pour éviter le tumulte et la confusion des villes, et pour jouir de la douceur et de la paix du silence, se retirèrent dans la solitude, et se bâtirent de petites loges sur le bord du Jourdain. Qu'ils soient consacrés à Dieu, comme les enfants d'Aaron, non pas, comme ceux qui, ayant apporté dans le tabernacle et sur l'autel du Seigneur un feu étranger, méritèrent d'être consumés par le feu du ciel, mais comme Eléazar et comme Ithamar, qui méritèrent d'être les perpétuels successeurs de la dignité pontificale de leur père, parce qu'ils avaient été les dignes héritiers de sa piété. Il me semble que celui qui ose s'approcher des autels du Seigneur avec un cœur embrasé du feu des passions, commet le même sacrilége, parce qu'il allume un feu étranger devant le Dieu qui ne peut en souffrir d'autre que celui dont il a dit : *Je suis venu apporter le feu sur la terre, et que désiré-je, sinon qu'il brûle.* » (*Luc.* XII, 49.)

A saint Augustin. — Le grand évêque d'Hippone, en envoyant un de ses ouvrages à saint Paulin par un diacre de son Eglise, nommé Quintus, l'avait prié de lui dire son opinion sur les occupations des bienheureux dans le ciel après la résurrection des corps. Saint Paulin, dans la réponse qu'il lui adresse, le remercie d'abord de son envoi, qu'il avait reçu à Rome, où il était aller passer les fêtes de Pâques de l'an 408, pour y honorer, selon sa coutume, les tombeaux des apôtres et des martyrs ; il fait ensuite l'éloge de la bienheureuse mère Mélanie, dont il savait que le saint docteur avait admiré la constance et la rare piété ; puis, après quelques lignes à la louange de Publicola, il aborde la question qui lui avait

été proposée, et la résume ainsi : « Je crois que les bienheureux loueront Dieu, non-seulement en esprit, mais aussi par le concert et l'harmonie de leur voix, quoique leurs corps terrestres et périssables aient été élevés à l'état glorieux de l'immortalité, dans laquelle le corps du Fils de Dieu est entré le premier en sortant du tombeau. Il a daigné exposer aux yeux de ses disciples le même corps dans lequel il avait souffert, comme une image du bonheur réservé aux nôtres après la résurrection; et en leur présence il a rempli à l'aide des organes de ce corps les mêmes fonctions que pendant sa vie, afin qu'ils fussent bien convaincus que c'était le même qu'il avait en mourant. Si on dit que les anges, qui sont des créatures purement spirituelles, ont des langues qui chantent continuellement les louanges du Créateur et lui rendent d'éternelles actions de grâces, à combien plus forte raison devons-nous croire que les saints, dans cet état privilégié, où leurs corps, quoique glorieux, conserveront leurs organes et l'usage de leurs membres, emploieront surtout leurs langues à chanter les louanges de Dieu, et à exprimer par des paroles pleines de sens la joie et tous les sentiments de leur cœur. Peut-être même que, pour ajouter à la gloire et au bonheur de ses saints, Dieu permettra-t-il que leur voix soit capable de chanter ses louanges d'une façon d'autant plus ineffable, que leurs corps seront dans un état plus pur et plus heureux. Ces corps, devenus spirituels, ne loueront plus Dieu avec le langage des hommes, mais avec celui des anges que saint Paul entendit, lorsqu'il fut transporté au troisième ciel. C'est là qu'ils mettront à ses pieds leurs coupes et leurs couronnes; qu'ils chanteront à sa gloire un cantique nouveau avec tous les chœurs angéliques, les Vertus, les Trônes, les Dominations, les Chérubins et les Séraphins. C'est là qu'avec les quatre animaux de l'*Apocalypse*, ils répéteront : *Saint, saint, saint, le Seigneur Dieu des armées* (*Apoc.* IV, 8); et le reste de ce cantique que vous connaissez. Saint Paulin ne présente son opinion que comme un aperçu, mais sans prétendre résoudre la question qui lui avait été proposée.

Discours sur l'aumône. — Quoique ce discours soit adressé à Aletius, dans quelques manuscrits, il est visible que saint Paulin le composa pour l'instruction de tout un peuple, et on suppose même avec assez de vraisemblance qu'il en fut chargé par l'évêque Paul. C'est une des meilleures productions dues à la plume du pieux solitaire. Le style en est beaucoup plus pur et plus soigné que celui de ses *Lettres*, et l'on peut dire qu'il se trouve peu de traités sur l'aumône qui puissent lui être comparés. Le tronc qui se voyait alors à l'entrée de toutes les églises lui fournit le sujet de son exorde, et, selon toute apparence, c'est à cette cause qu'il doit le titre de *Discours du tronc*, sous lequel il nous est parvenu. « Pourquoi ces troncs? demande-t-il à ses auditeurs. Sont-ils là seulement pour être vus? Non, répond-il, mais pour être remplis, dans la crainte que les cris et les gémissements, poussés par les pauvres, vers le trône du Seigneur ne retombent malheureusement sur nous, qui, par notre négligence, les laissons en proie aux horreurs de la faim. Nous sommes-nous quelquefois demandé, à quoi sert cette table? qui l'a fait placer ainsi à l'entrée de la maison du Seigneur? et pourquoi elle se trouve exposée à la vue de tout un peuple? Recherchons ensemble les causes et le motif d'une telle disposition. Si nous consultons les oracles de la vérité, le prophète nous répondra : *Celui qui fait l'aumône au pauvre, prête au Seigneur.* (*Psal.* XL, 2-3.) Ce tronc est donc comme le comptoir d'un banquier céleste, qui fait commerce des trésors de la vie. Par un échange plein d'avantages qui s'établit entre lui et le Seigneur, il trouve moyen d'acquérir à peu de frais un diamant d'un grand prix, puisque le peu qu'il distribue aux pauvres lui donne des droits à une éternelle récompense. Prêtons donc au Seigneur, continue saint Paulin, prêtons-lui de ses propres biens, puisque nous ne possédons sur la terre que ce qu'il nous a donné, et que nous ne vivons que par ses bienfaits. Donnons-lui de nos richesses, en les distribuant aux pauvres, puisqu'il reçoit par leurs mains ce que nous leur présentons. S'il veut recevoir de nous, c'est moins par un mouvement d'intérêt, que par un sentiment de libéralité. En effet, celui qui donne tout peut-il manquer de quelque chose; et les biens extérieurs pourraient-ils être nécessaires à celui qui est la bonté par essence et l'auteur de toute béatitude? S'il veut devenir le débiteur de ses propres bienfaits, c'est afin d'avoir occasion de rendre avec usure ce qu'il aura reçu. Ne craignez donc point, n'hésitez point, n'épargnez rien, faites violence au Seigneur et ravissez-lui le royaume du ciel. Celui qui défend de toucher aux biens de son prochain est heureux de se voir ravir son trésor; et encore qu'il condamne l'avarice, il loue le pieux larcin, quand c'est la foi qui le conseille. »

Saint Paulin montre ensuite que si Dieu n'a pas créé tous les hommes avec une richesse égale, quoique cela ne fût pas au-dessus de sa puissance, c'est qu'il a voulu éprouver les riches et connaître les dispositions de leur cœur à l'égard des pauvres. Il a permis que les uns fussent misérables, pour exciter la compassion des autres; il n'a accordé aux riches la part de ses biens qui devaient appartenir aux pauvres, qu'afin qu'en les restituant librement et avec joie à ces premiers destinataires, ils le forçassent lui-même à leur rendre pendant l'éternité le centuple de ce qu'ils lui auraient abandonné dans la personne des malheureux. Saint Paulin confirme ces réflexions par la parabole du mauvais riche et de Lazare : « L'Eglise est la moisson de Jésus-Christ; les pauvres vous attendent à la porte, n'y venez donc point les mains vides.

Ils observent votre arrivée, ils se retournent tous pour vous voir; et ceux qui sont pressés par la faim et ceux que les maladies font languir, tous vous adressent leurs prières suppliantes, afin de recevoir de vous quelque soulagement dans leurs maux. Ne les obligez pas à changer ces prières en plaintes, mais craignez plutôt que leurs gémissements n'irritent contre vous le Père des orphelins, le protecteur des veuves et le Dieu qui souffre en la personne des pauvres. Ils sont votre prochain; la religion et la nature vous font un double devoir de les aimer.»

Martyre de saint Géniès. — On attribue ordinairement à saint Paulin l'histoire du martyre de saint Géniès d'Arles, et elle porte son nom dans la plupart des manuscrits. Du reste, on y reconnaît son style, et le récit ne renferme rien qui paraisse indigne de sa plume. Géniès était originaire d'Arles, et employé dans l'administration de la justice en qualité de greffier, c'est-à-dire qu'il tenait note des plaidoyers des avocats et de la sentence des juges. Comme il remplissait les fonctions de sa charge dans un temps de persécution, Géniès refusa de retracer sur la cire les paroles sacriléges avec lesquelles le juge venait de rendre plusieurs arrêts sanglants contre les Chrétiens. Il jeta même ses registres au pied du tribunal, et s'enfuit afin de se dérober à la fureur du magistrat. Ses satellites le poursuivirent sans pouvoir l'atteindre; c'est pourquoi ce juge impie leur commanda de le massacrer en quelque endroit qu'ils le rencontrassent. Sur cette nouvelle, Géniès, après avoir changé plusieurs fois de retraite, revint à Arles. Comme il n'était pas encore baptisé, le désir de se confirmer de plus en plus dans sa foi le porta à faire demander le baptême par des personnes de confiance. Mais, soit que le temps ne le lui permît pas, soit qu'il se défiât de la trop grande jeunesse de Géniès, l'évêque catholique différa d'obtempérer à son désir, en l'assurant toutefois que le martyre renfermait toute la perfection du baptême. Pendant ces délais, Géniès, découvert par ses persécuteurs et ne voyant point d'autres moyens d'échapper à leurs poursuites, se jeta dans le Rhône, par une inspiration du Saint-Esprit, et le traversa à la nage. L'exécuteur le suivit, et, après l'avoir atteint sur l'autre rive du fleuve, il lui trancha la tête d'un coup d'épée. Afin que les deux rives de cette rivière se trouvassent sanctifiées par son sang, les fidèles transportèrent son corps de l'autre côté, et l'enterrèrent au pied des murailles de la ville.

Poésies. — Il nous reste de saint Paulin un recueil de poésies, contenant en tout trente-deux pièces, les fragments compris. Elles ont presque toutes été composées après que l'auteur eût renoncé au monde et aux inspirations profanes. On en compte jusqu'à quinze en l'honneur de saint Félix de Nole, et quelques-unes même ne contiennent que quelques vers. Cependant on retrouve dans l'ensemble de ces pièces les principales circonstances de la vie de ce saint évêque, le culte que l'on rendait à sa mémoire, et les divers miracles qui s'opéraient à son tombeau. Nous avons une épigramme dans laquelle le Pape Damase reconnaît devoir sa guérison aux mérites de ce saint intercesseur. La tradition de la ville de Nole attribua à ce saint Pape l'érection de l'église dont Paulin souhaitait être le portier, « afin, dit-il, d'en balayer le parvis tous les matins, de veiller la nuit pour la garder, et de finir ma vie dans ce travail. » Aussi voyons-nous qu'il s'appliqua à l'embellir au dedans et au dehors, qu'il y fit exécuter des peintures et d'autres décorations, et qu'il y joignit même une nouvelle église communiquant avec l'ancienne par une galerie dont il donna le plan. On remarque dans un des poëmes composés à cette occasion, combien était grande la charité de Paulin, et combien était vive son ardeur pour la gloire de Jésus Christ. « Ma vie, dit-il, a été attachée au bois de la croix; je l'ai fixée là, afin de la retrouver en Dieu. Que puis-je vous rendre, ô Seigneur Jésus, pour la vie que vous m'avez acquise? Je prendrai le calice du salut; je vous l'offrirai en sacrifice, et je me purifierai par le breuvage sacré d'une mort précieuse (*Psal* CXV, 12.) Mais qu'est-ce que cela? Quand j'abandonnerais mon corps aux flammes (*I Cor* XIII, 3), quand je subirais les dernières ignominies, quand je verserais jusqu'à la dernière goutte de mon sang, je ne m'acquitterais pas encore envers vous, puisque je ne puis rien offrir que moi-même. Ainsi, quoi que je fasse, je vous resterai toujours infiniment redevable, ô mon Jésus, vous qui, en souffrant pour d'aussi mauvais serviteurs, avez payé mes dettes et non les vôtres. »

Il s'étend beaucoup sur les fêtes chrétiennes, et signale particulièrement celle de la Nativité, celle qui réunissait dans un même souvenir l'adoration des mages, le baptême de Notre-Seigneur et les noces de Cana, ainsi que les solennités de Pâques et de la Pentecôte. Nous en citons quelques vers:

Sic æque divina feruntur munere Christi,
Ut veneranda dies cunctis, qua Virgine natus,
Pro cunctis hominem sumpsit Deus; atque deinde
Qua puerum, stella duce, mystica dona ferentes
Suppliciter videre magi: seu qua magis illum,
Jordanis trepidans lavit, tingente Joanne,
Sacramtem cunctas recreandis gentibus undas:
Sive dies eodem magis illo sit sacra signo,
Quo primum Deus egit opus, cum flumine verso
Permutavit aquas prædulcis nectare vini.
Quid Paschale epulum? Nam certe jugiter omni
Pascha die cunctis Ecclesia prædicat oris,
Contestans Domini mortem cruce, de cruce vitam
Cunctorum: tamen hoc magnæ pietatis in omnes
Grande sacramentum, præscripto mense gigantis,
Totus ubique pari famulatu mundus adorat,
Æternum celebrans redivivo corpore regem.
Hoc sollemne dies sequitur: septem numeramus
Hebdomadas et lux populis festivo recurret,
Qua sanctus quondam cœlo demissus ab alto
Spiritus igneo divisit lumine linguas,
Unus et ipse Deus diversa per ora cucurrit,
Omnigenasque uno sonuit tunc ore loquelas,
Omnibus ignotas tribues expromere voces,
Quisque suam ut gentem peregrino agnosceret ore,
Externamque suo sentiret in ore loquelam.

Ce poëme, le neuvième de ceux qu'il composa en l'honneur de saint Félix, est adressé à Nicétas; les autres sont des hymnes appropriées à la solennité, à l'exception du treizième, où l'auteur fait allusion au carnage de l'armée des Goths et à la défaite de leur roi Radagaise par l'armée romaine. C'est, au jugement des savants, un des plus beaux ouvrages de notre saint.

Dans un poëme adressé à Jove, son parent et son ami, saint Paulin, qui lui reconnaissait un talent supérieur, l'exhorta à consacrer les talents qu'il avait pour écrire à louer les grandeurs et les merveilles du Tout-Puissant, et à s'appliquer à l'étude de l'Ecriture sainte. Il lui dit que la *Genèse* lui apprendra la véritable origine du monde, la formation de l'homme et des autres créatures. S'il veut pousser ses vues plus haut, saint Jean lui enseignera que le Verbe est Dieu, et que toutes choses ont été faites par lui. Par l'histoire du passage de la mer Rouge, et celle du prophète Jonas, il verra que Dieu est le maître de l'Océan, et qu'il commande aux tempêtes; et dans celle de Josué et d'Ezéchias, que le soleil et les astres obéissent au Seigneur; d'où il conclut que le destin ne règle nullement les événements de notre vie.

On conserve encore, parmi les poésies de saint Paulin, l'épithalame qu'il composa pour le mariage de Julien et d'Ya. Ce Julien est le même qui fut ensuite évêque et qui devint hérésiarque. Le solitaire de Nole, qui, à l'exemple de saint Augustin, lui donnait le titre d'ami, en souvenir de l'évêque Memor, son père, consentit à célébrer son mariage par un poëme, mais par un poëme digne de sa piété. Il donne aux deux époux d'excellentes instructions pour se conduire saintement dans l'état du mariage, et pour régler leur maison. Il veut qu'ils aient l'un pour l'autre un amour chaste, une fidélité inviolable. La paix, l'honneur et la piété doivent être les liens de leur union. Quant à leur table, il demande qu'elle soit frugale, et qu'on n'y voie jamais de mets délicieux, et ces ragoûts inventés plutôt pour la volupté que pour satisfaire un besoin. S'adressant ensuite particulièrement à Ya, il l'exhorte à ne jamais se revêtir d'étoffes d'or et de soie, à dédaigner les colliers de perles, les bracelets et autres parures. Elle doit s'étudier, au contraire, à devenir une perle devant Dieu, et s'appliquer à lui plaire, en ornant son âme de toutes les vertus. Les femmes qui s'attachent à la toilette ont l'esprit plus léger que leurs vêtements. Elle doit s'abstenir de fard, soit pour colorer son visage, soit pour teindre ses cheveux, parce que, agir autrement et chercher à corriger la nature, c'est condamner l'ouvrage du Créateur. « Une femme, dit-il, qui prend tant de soin de parer son corps, ne saurait se vanter d'être chaste : toutes ces parures étrangères sont comme autant d'adultères déguisés. » Pour la contenir dans les bornes de la modestie, il lui rappelle les menaces terribles que Dieu prononce par son prophète contre celles qui ont recours à ces vains ornements. Enfin, il lui défend de friser ses cheveux et d'employer les parfums pour ses vêtements, et la raison qu'il en donne, c'est que, même fût-elle exempte de tout mauvais dessein, cette parure ne laisserait pas de la rendre criminelle devant Dieu, puisqu'elle serait pour les autres une occasion de chute.

Le pieux solitaire tient à peu près le même langage à Julien, qu'il exhorte à mépriser toutes ces vanités, à ne penser qu'à orner son âme, et à s'appliquer à l'étude et à la lecture des saints Livres. Il invoque plusieurs exemples, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, pour leur recommander la simplicité des premiers patriarches, et il les invite à se soumettre avec joie au joug de la croix de Jésus-Christ. Pour exemple de l'amour mutuel qu'ils se doivent entre eux, il leur propose l'amour divin qui unit Jésus-Christ à l'Eglise, son épouse. Enfin il exprime le souhait qu'ils s'accordent entre eux pour garder la continence, ou s'ils mettent des enfants au monde, que ce soit pour les consacrer à Dieu et pour les élever d'une manière digne de sa grandeur.

Le poëme adressé à Pneusace et à Fidelle a pour but de consoler ces deux époux de la mort de leur fils, nommé Celse. Il le représente comme un enfant de mœurs douces, d'un esprit docile, et qui, dès les premiers jours de sa huitième année, se livrait avec succès à l'étude de la grammaire. Il était plutôt fait pour Dieu que pour eux; aussi s'est-il hâté de le rappeler à lui. C'est donc un amour inutile, et même dangereux, que de pleurer sur celui que Dieu possède et qui lui-même jouit de Dieu. On trouve, dans ce petit poëme, beaucoup de réflexions empruntées aux mystères de l'Incarnation et de la Résurrection, pour montrer que l'on doit s'abstenir de pleurer ceux pour qui Jésus-Christ est mort et dont il a payé la rançon, mais seulement pour ceux qui n'ont pas cru en lui, parce que ceux-là périssent sans ressources.

Ouvrages perdus. — Il s'en faut de beaucoup que nous possédions tous les écrits de saint Paulin. Le temps nous en a ravi plus de la moitié. Par exemple, Gennade fait mention d'un livre d'*hymnes* dont il ne donne pas les titres. Peut-être ne contenait-il que celles que nous possédons encore aujourd'hui, et que le pieux solitaire composait tous les ans au jour de la fête de saint Félix. Il lui attribue également un livre *sur la pénitence et la louange des martyrs*, et il observe même que c'était le plus considérable de tous ses écrits. Nous ne l'avons plus. Nous avons perdu encore les lettres que saint Paulin écrivit à sa sœur sur le mépris du monde, ainsi que plusieurs lettres adressées à saint Augustin, à saint Jérôme et à d'autres docteurs. Il ne nous reste rien des traductions qu'il avait faites des OEuvres du Pape saint Clément, ni du *Panégyrique de Théodose*, dont saint Jérôme a dit : « Heureux l'empereur qui a mérité d'avoir pour apolo-

giste un tel serviteur de Jésus-Christ; » ni des *Sermons* qu'il adressa à son peuple pendant son épiscopat, et qui, sans aucun doute, méritaient d'être conservés. Grégoire de Tours cite de lui une lettre où il dit, en parlant de saint Martin, que ce grand évêque avait reçu une assez grande quantité de reliques de saint Gervais et de saint Protais. Gennade, dans son *Catalogue*, parle encore d'un *Sacramentaire*. La perte en est d'autant plus regrettable, que cet ouvrage nous donnerait plusieurs notions sur la liturgie ancienne, soit dans les cérémonies extérieures, soit pour l'administration des sacrements.

Livres supposés. — Saint Augustin attribue à saint Paulin un *Traité contre les païens*. « J'ai appris, lui dit-il, que vous écriviez contre les païens. Je vous prie, au nom de l'amitié, de m'envoyer ce que vous avez déjà fait; car je vous regarde comme l'organe du Saint-Esprit, chargé de détruire, par des réponses convenables, les objections de ces infidèles, plus embarrassantes par la multitude de leurs paroles que par la solidité de leurs raisonnements. » Cet ouvrage nous est inconnu, et Gennade n'en parle pas. Nous ne savons sur quels motifs Muratori s'est appuyé pour le confondre avec un poëme contre les païens, qu'il a publié sous le nom de saint Paulin. Le véritable auteur de cette pièce se nommait Antoine, comme cela résulte du premier vers :

Discussi, fateor, sectas Antonius omnes.

Et cet Antoine avait été païen, ce qui ne convient nullement à saint Paulin de Nole, né, comme nous l'avons dit, de parents chrétiens, et qui par conséquent n'eut jamais besoin d'examiner toutes les sectes pour se convaincre qu'il valait mieux s'attacher à la religion de Jésus-Christ, comme avoue l'avoir fait l'auteur de cet ouvrage :

Plurima quæsivi, per singula quæque cucurri,
Sed nihil inveni melius quam credere Christo.

Du reste, il reconnaît positivement qu'il avait été lui-même du nombre des païens et enveloppé dans les ténèbres de l'idolâtrie :

Hæc ego cuncta prius clarum cum lumen adepius,
Meque diu incertum et tot tempestatibus actum
Sancta salutari suscepit Ecclesia partu.

Il vaut donc mieux reconnaître, pour auteur de ce poëme, cet Antoine qui s'est nommé dans le premier vers, et qui pourrait bien être le même qu'il appelle son ami et qu'il célèbre dans plusieurs de ses lettres.

On a encore imprimé, sous le nom de saint Paulin, deux lettres adressées, l'une à Marcelle, et l'autre à Célamie, et qui se trouvent également parmi les œuvres de saint Jérôme. On convient qu'elles sont dignes, l'une et l'autre, de ces deux grands hommes; mais le style de la lettre à Célamie a je ne sais quoi de plus sérieux et de plus grave que les autres lettres de saint Paulin, où l'on remarque plus d'enjouement et plus de liberté. Quant à la lettre à Marcelle, il est difficile de l'accorder avec l'histoire du saint solitaire de Nole, qui ne pouvait parler de l'éloignement qui le séparait de cette dame, puisque tous les ans il se rendait à Rome, séjour ordinaire de Marcelle.

Parmi les livres faussement attribués à saint Paulin, nous citerons encore deux poëmes. Le premier est une exhortation que l'auteur adresse à sa femme, pour la porter à se consacrer entièrement à Dieu. Quoique les vers reflètent un certain air de parenté avec les autres poésies de saint Paulin, les conseils ne sauraient s'accorder avec ce que l'histoire nous apprend des saintes dispositions de Thérasie. Dailleurs nous connaissons quatre manuscrits différents, dans lesquels ce poëme porte le nom de Prosper, et aucun où il soit inscrit sous celui de Paulin, ce qui nous semble suffisant pour le lui refuser. Le second poëme célèbre le saint nom de Jésus, et paraît avoir été composé pour la fête de la Circoncision, qui n'était pas encore établie du temps de saint Paulin. Du reste, ni saint Paulin ni aucun autre auteur de son époque ne se seraient permis de nommer le Sauveur des hommes, le véritable Apollon et le Pan de l'antiquité. Aussi, Ellies Dupin et plusieurs autres critiques soutiennent que ce poëme n'est qu'une paraphrase d'un sermon de saint Bernard sur les *Cantiques*, et l'œuvre par conséquent d'un auteur du XIIe siècle.

C'est encore à faux que l'on a attribué à saint Paulin deux lettres qui sont de saint Augustin, savoir, la 126e et la 243e de la collection de ce Père, ainsi qu'un fragment de réponse à cette question : Comment les moines doivent faire pénitence? et qui se trouve dans les Règles de saint Benoît d'Aniane. Plusieurs écrivains font encore honneur à saint Paulin d'une Vie de saint Ambroise, d'un poëme en six livres sur la vie de saint Martin, et d'un autre poëme intitulé *Eucharisticon* ou Action de grâces; mais on ne lui a donné ces trois ouvrages que par une erreur de nom qui l'a fait confondre avec trois autres Paulin; l'un, diacre de l'Eglise de Milan, et disciple de saint Ambroise; l'autre, Paulin de Périgueux, qui ne florissait que dans la dernière moitié du Ve siècle; et le troisième, qui était fils du comte Hespère et petit-fils d'Ausone.

Jugement critique. — On voit par la correspondance de saint Paulin, qu'il était en rapport, dans l'Eglise, avec les premiers hommes de son temps, auxquels il proposait de hautes questions théologiques, ou qui les soumettaient eux-mêmes à son discernement et à sa piété. Ses lettres, écrites avec une douce urbanité et remplies de la science de Dieu, sont d'une lecture attachante. La plus remarquable peut-être est celle qu'il adresse à Sulpice-Sévère sur les devoirs de l'épiscopat. C'est là qu'il a placé cette observation vraie : « Ce n'est qu'après avoir travaillé à purifier notre cœur et à le

dégager du soin des choses temporelles, que nous commençons à bien voir notre misère et à sonder l'abîme de notre corruption. » On y trouve encore ce mot profond pour qui considérera l'inégalité sociale du point de vue chrétien : « Dieu, dont la providence a tempéré tous les extrêmes, a préparé le riche au pauvre et le pauvre au riche ; » le riche, pour aider le pauvre en la vie présente, et le pauvre, pour ouvrir au riche la vie à venir. Saint Paulin, qui s'était appliqué dans ses premières années à étudier les auteurs de la belle latinité, était parvenu à se rapprocher d'eux par le style. Aussi excelle-t-il dans les portraits et les descriptions. Saint Ambroise loue, dans son éloquence, la noblesse des pensées et l'élévation de son esprit. Selon saint Eucher, son élocution coule de source, et Erasme ne fait pas de difficulté de le nommer le Cicéron chrétien. Saint Jérôme assure qu'à une fécondité inépuisable il joignait une extrême facilité de parole et un jugement solide, fortifié encore par la propriété des termes et la pureté du discours. Les écrits du saint évêque de Nole, dit Ellies Dupin, en leur appliquant le jugement que saint Jérôme ne porte que du panégyrique perdu de Théodose, sont composés avec beaucoup d'art et d'intelligence ; sa diction est nette et serrée, ses termes purs et bien choisis, et son discours semé de sentences habilement ménagées. Il sait exciter l'attention de ses lecteurs et les tient éveillés, sans les laisser jamais languir. Tout se tient, tout s'enchaîne, tout ressort l un de l'autre, et la fin d'une pensée forme pour ainsi dire le commencement de la pensée qui la suit. Cependant Tillemont, homme expert et juge compétent en fait de style, n'ose pas affirmer que tous les écrits de saint Paulin soient composés avec un art aussi parfait ; ils lui semblent plutôt sortir de l'abondance du cœur, et, suivant lui, le plus grand art de l'écrivain était l'ardeur de sa charité. Il a de l'onction, et de l'agrément ; la beauté de son âme, et la beauté de son esprit, l'ont classé au rang des hommes qui ont honoré ce siècle, où l'Eglise se montra si féconde en hautes vertus et en grands talents. C'est un de ses docteurs qui méritent le plus d'être lus. La plus ample édition de ses œuvres est celle de Vérone, 1736, *in-folio*, par le marquis Maffei. On estime encore celle de Le Brun Desmarets, deux tomes réunis en un seul volume in-4°, 1685. On en a une traduction française de 1724, et elles ont été reproduites dans le *Cours complet de Patrologie*.

PAULIN, évêque de Béziers dans le bas Languedoc, gouvernait cette Eglise au commencement du ve siècle. Il écrivit, en 419, une lettre circulaire adressée à toutes les Eglises du monde, pour leur faire le récit des prodiges et des signes extraordinaires qui avaient paru cette même année en divers endroits, mais particulièrement dans sa ville épiscopale. C'est ce que nous apprenons de la *Chronique* d'Idace, qui ne spécifie point quelle était la nature de ces prodiges. Ses fastes également n'en parlent que d'une manière générale et en faisant remarquer que Jean de Jérusalem avait écrit une *lettre circulaire*, à la même occasion. Nous n'avons plus la relation de Paulin, mais il y a tout lieu de croire que ces prodiges étaient de la même nature que ceux dont parle saint Augustin dans un de ses sermons au peuple de Carthage, et le comte Marcellin, dans sa *Chronique* sur la même année 419. Selon le rapport de plusieurs témoins respectables, il était arrivé alors, dans l'Orient et dans l'Afrique, de terribles tremblements de terre ; Jésus-Christ s'était fait voir sur le mont des Oliviers ; le signe de la croix avait paru miraculeusement empreint sur les vêtements des Juifs et des païens qui, épouvantés par ces merveilles, avaient demandé et reçu le baptême.

Gennade place parmi les écrivains qui ont fleuri avant le milieu du ve siècle, un Paulin auquel il ne donne aucune qualification qui le distingue. Il se contente de dire qu'il avait composé des *Traités* sur le commencement du carême ; puis il ajoute, mais en s'exprimant d'une façon très-obscure, qu'il en avait lu deux sur le jour de Pâques, et d'autres sur l'obéissance, la pénitence et les néophytes. Entre les écrivains du même nom qui se distinguèrent dans la première moitié de ce siècle, nous n'en connaissons pas à qui ces documents de Gennade s'appliquent mieux qu'à Paulin de Béziers, encore qu'il oublie de lui donner le titre d'évêque. Du reste, c'est une omission qu'il a commise également à l'égard de saint Eucher, qui, au su de tout le monde, a été évêque de Lyon. Ce silence de Gennade ne prouve donc rien contre un sentiment que, d'ailleurs, nous ne faisons qu'exprimer, sans penser à le faire prévaloir.

PAULIN Benoit, que l'on a souvent confondu avec saint Paulin de Nole, vivait dans la seconde moitié du ve siècle. Tout ce que nous savons de lui c'est qu'il était originaire des environs de Bordeaux et issu d'une famille noble et sénatoriale. Il était en relation de lettres avec Fauste, évêque de Riez, et celui-ci lisait toujours avec admiration ce qu'il lui écrivait. Il accorde même de grands éloges à son éloquence et à sa foi, mais nous croyons qu'il aurait parlé plus exactement s'il s'était borné à louer en lui le désir qu'il avait de s'en instruire. Le seul écrit qui nous reste de lui prouve qu'il avait besoin qu'on lui ouvrît les yeux sur plusieurs points quelquefois bien simples de la doctrine catholique C'est un *mémoire* contenant une série de questions qu'il adressait à Fauste, en le priant de lui donner par écrit les éclaircissements nécessaires. La première de ces questions regarde la pénitence à l'article de la mort. Paulin demandait si, dans ces circonstances où l'on peut encore se confesser, mais où l'on ne peut plus satisfaire, la pénitence d'une personne qui a passé longtemps dans le péché et qui en gémit alors, quoique

seulement pendant quelques heures, peut passer pour une vraie pénitence. La seconde question consistait à savoir si la seule foi au mystère de la Trinité suffit pour être sauvé? La troisième, si les âmes délivrées des corps qu'elles animent perdent les facultés du sentiment et de l'intelligence. La quatrième demande de quel malheur sont délivrés les bons, ou dans quel malheur tombent après la mort les méchants dont il est écrit : *Le désir du pécheur périra.* (*Psal.* CXI, 10.) La cinquième s'informe si l'âme est corporelle ou incorporelle. La sixième, pourquoi le péché actuel qui se commet dans le corps devient commun à l'âme qui l'anime, comme le péché originel se communique et souille l'un et l'autre, de sorte que, de même que l'un et l'autre ont part au crime et au châtiment qui le suit, de même l'un et l'autre ont part aussi aux récompenses de la gloire qui sont dues à la vertu. La septième s'enquiert comment l'âme qui est immortelle peut être punie pour des vices qui n'ont point de durée? La huitième, si l'âme et l'esprit sont la même chose, et comment on peut les distinguer l'un de l'autre. Dans une neuvième question, et même dans le corps du mémoire, Paulin avouait bien que l'on perdait la grâce du baptême, en commettant beaucoup de crimes, mais il doutait néanmoins que ceux qui étaient baptisés fussent damnés, à cause des péchés qu'ils auraient commis? Ces questions fournirent à Fauste la matière d'un petit traité qu'il adressa en réponse à Benoît Paulin, et où il donne des solutions sur tous les articles que celui-ci lui avait proposés. (Voir ce que nous avons dit sur cet ouvrage à l'article que nous avons consacré à Fauste dans notre second volume.) Cette lettre, le seul écrit qui nous reste de Benoît Paulin, se trouve dans le tome III de la *Bibliothèque des Pères*, dernière édition de Paris.

PAULIN, surnommé de Périgueux, à cause du lieu de sa naissance, était fils d'un rhéteur du même nom, dont saint Sidoine parle dans une de ses lettres. Il florissait sous l'épiscopat de saint Perpétue, qui gouverna l'Eglise de Tours depuis 461 jusqu'en 491. Ce prélat avait pour Paulin une estime particulière, et celui-ci la lui rendait par une sincère vénération. Ce fut à la prière de saint Perpétue qu'il entreprit de mettre en vers ce que Sulpice Sévère avait écrit de la vie de saint Martin, en y ajoutant quelques miracles qui s'étaient accomplis à son tombeau, sous les yeux du saint prélat qui lui en avait envoyé la relation. Entre ces miracles, il y en a qui regardent les guerres de son temps. On y voit cité, comme vivant encore, un général Gilles, le même apparemment que les Français mirent à la place de Childéric, mort en 464.

Ce poëme de la vie et des miracles de saint Martin est donc le principal ouvrage de notre auteur. Il est en vers hexamètres et divisé en six livres. Les cinq premiers contiennent ce que Sulpice Sévère, cet illustre écrivain, comme il le qualifie lui-même, avait écrit des actions de ce grand évêque de Tours, et le sixième contient le détail des miracles qui s'étaient accomplis à son tombeau. Les savants conviennent que Paulin a assez mal réussi dans cette entreprise. Il n'a fait que rendre en assez mauvais vers une prose très-riche et très-élégante, qu'il a même gâtée en voulant l'abréger. Aussi avance-t-il ingénument qu'il ne se croyait pas capable de donner quelque chose qui méritât l'estime des savants. Il craignait même que les paroles de saint Sulpice ne perdissent beaucoup de leur beauté et de leur énergie, en passant par sa plume, et que le style traînant de sa poésie ne ternît en quelque façon l'éclat des miracles de saint Martin. Mais le désir de contribuer à l'édification des fidèles, dont plusieurs se sentent plus de goût pour les vers que pour la prose, et la dévotion qu'il avait lui-même pour le saint qui en était le sujet lui firent surmonter tous les obstacles, persuadé du reste que son intercession auprès de Dieu lui obtiendrait tous les secours nécessaires pour le soutenir dans son travail.

Nous avons aussi le petit poëme qu'il composa pour conserver la mémoire de la guérison miraculeuse de son petit-fils et de la jeune fille qu'il devait épouser. Ce poëme est précédé d'une lettre adressée à saint Perpétue, dans laquelle Paulin lui rend compte des vers qu'il lui avait demandés pour orner les murailles qui environnaient le tombeau de saint Martin. Dans ces vers, dont il nous reste une partie, Paulin rappelait à ceux qui allaient prier au tombeau du saint évêque, le don continuel et extraordinaire des miracles dont Dieu avait favorisé son serviteur. Tous ceux qui venaient prier à ce tombeau, aveugles, boiteux, malades, affligés de tous genres d'affliction s'en retournaient soulagés. François Garet est le premier qui fit imprimer sur un manuscrit de Pitou, et avec de longues notes, les poëmes de Paulin, Paris, 1585; mais il les donna sous le nom de saint Paulin de Nole. Ils passèrent depuis dans les recueils des poëtes chrétiens, et dans les diverses *Bibliothèques des Pères*. Daumuis les fit imprimer séparément à Leipsick avec des notes de sa façon. Cette édition, commencée en 1680, ne fut achevée qu'en 1686, à cause de la peste, qui ravagea Leipsick pendant longtemps.

PAULIN, patriarche d'Aquilée, fut un des hommes de lettres qui se rendirent célèbres en consacrant leur plume à la défense de la foi, sous le règne de Charlemagne. Il était né dans le Frioul, vers l'an 726, d'une famille assez obscure, qui l'avait d'abord appliqué à la culture de la terre. Mais il ne tarda pas à quitter la charrue pour se livrer à l'étude, et il y fit des progrès si rapides qu'il fut bientôt en état d'enseigner les autres. Il donnait des leçons publiques lorsqu'il fut élevé au patriarcat d'Aquilée, vers l'an 776, par Charlemagne, qui voulait récompenser ses connaissances en littérature. Dès l'année précédente, ce prince lui avait

adresse un rescrit dans lequel il lui donnait les titres de *maître de grammaire* et de *très-vénérable*. Paulin parut avec éclat aux conciles d'Aix-la-Chapelle en 789, de Ratisbonne en 792, de Francfort en 796, et il en réunit un lui-même en 796, contre les erreurs d'Elipand de Tolède et de Félix d'Urgel. Le savant archevêque réfuta ce dernier par ordre de Charlemagne, à qui il dédia son ouvrage, comme nous le verrons en son lieu. Il mourut en 804, honoré de la vénération universelle. On possède d'anciennes inscriptions qui lui donnent le titre de saint, mais son nom ne se lit point dans les martyrologes.

Sacro syllabus. — L'ouvrage qui porte ce titre est un traité de la Trinité. Quoique le Pape Adrien eût écrit contre les erreurs de Félix et d'Elipaud, au moment même où ces novateurs commencèrent à les répandre; quoiqu'elles eussent été condamnées en 791 dans les conciles de Narbonne et de Frioul, et l'année suivante, dans celui de Ratisbonne et de Rome, cependant ils n'en continuèrent pas moins à les soutenir. Elipand surtout se signala par une *Circulaire* générale qu'il adressa à tous les évêques de France, et une *Lettre* particulière au roi Charles qui la reçut en 793. Ce prince la fit lire dans une assemblée d'évêques de diverses provinces de son royaume, et après avoir prononcé lui-même un assez long discours sur la foi, il demanda à ces prélats ce qu'ils en pensaient; il leur accorda un jour pour mettre par écrit leur avis sur ces nouveautés. C'est ce qu'on lit dans la préface que saint Paulin a placée en tête de son ouvrage intitulé : *Sacro syllabus*, soit parce qu'il y réfute l'hérésie d'Elipand par les paroles de l'Ecriture, soit parce qu'il présenta cet ouvrage au concile de Francfort, au nom de tous les évêques d'Italie dont il exposait la doctrine. Saint Paulin ne dit pas positivement qu'il ait assisté à ce concile, mais il est difficile d'en douter, si l'on fait attention à l'exactitude avec laquelle il en rapporte les moindres circonstances. D'ailleurs il paraît certain que son ouvrage y fut lu et approuvé de tous les évêques, qui ordonnèrent qu'il serait envoyé dans les provinces de Galice et d'Espagne, pour aider à réfuter les erreurs que ces deux hérésiarques y avaient répandues.

Saint Paulin commence ce traité en remarquant que ces deux évêques n'avaient établi leur doctrine que sur des fondements ruineux, puisqu'ils ne pouvaient assigner le temps auquel Jésus-Christ, comme ils le disaient, avait été établi fils adoptif. Il rapporte ensuite plusieurs passages de l'Ecriture qui prouvent sans réplique qu'il est véritablement et proprement Fils de Dieu. En voici quelques-uns : *Le saint qui naîtra de vous*, dit l'Ange à la sainte Vierge, *sera appelé le Fils de Dieu.* (*Luc.* I, 35.) Il ne dit pas qu'il sera appelé Fils adoptif de Dieu, mais absolument Fils de Dieu, Fils du Très-Haut; et il en donne cette raison : « Ce qui est né dans elle a été formé par le Saint-Esprit. » (Ibid..) Saint Paul ne dit-il pas que Dieu a *envoyé son Fils formé d'une femme et assujetti à la loi?* (*Galat.* IV, 4.) Au moment où Jésus recevait le baptême dans les eaux du Jourdain, et quand il fut transfiguré sur la montagne, n'entendit-on pas la voix du Père qui disait : *Celui-là est mon Fils bien-aimé en qui j'ai mis toute mon affection.* (*Matth.* XVII, 5; *II Petr.* I, 17.) La confession de l'apôtre saint Pierre est sans équivoque. S'il se fût contenté de dire : Vous êtes le Fils du Dieu vivant, les ennemis de la vérité auraient pu répondre que cet apôtre parlait de Jésus-Christ selon sa nature divine; mais il ne laisse aucun lieu à cette exception, puisqu'il dit : *Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant.* (*Matth.* XVI, 16.) Saint Paulin passe des autorités aux raisonnements théologiques. Le Fils de Dieu, en se faisant homme, n'a rien perdu de sa divinité; car en Jésus-Christ les deux natures sont réunies en une seule personne, qui est le fils de Dieu par nature. C'est le même qui est Fils de Dieu et fils de l'homme. Il n'y a pas deux fils ni deux Christ. Celui qui a été crucifié est le roi de gloire. Sur qui donc faire tomber l'adoption? D'ailleurs Jésus-Christ est, selon l'expression de saint Paul, *médiateur de Dieu et des hommes.* (*I Tim.* II, 5.) Cela suppose nécessairement l'union des deux natures en une seule personne, et par conséquent, que c'est le même qui est tout ensemble Fils de Dieu et fils de l'homme.

Ce Père conclut que l'on doit anathématiser Elipand et tous ses sectateurs avec leur nouvelle doctrine, s'ils refusent d'y renoncer, sauf toutefois le droit du Pape Adrien. Cette réserve montre que cet écrit fut composé avant la fin de l'an 795, époque de la mort de ce Pontife; mais l'inscription témoigne qu'il avait été lu au concile de Francfort; c'est une preuve que saint Paulin l'avait achevé dès le commencement de l'été 794. Elipand soutenait encore que la personne de Jésus-Christ était composée de trois substances, le Verbe, l'âme et le corps. C'était alors une doctrine assez commune en Espagne. Saint Paulin combattit ce sentiment dans le même écrit, et soutint que l'âme et le corps ne font en l'homme qu'un tout et une seule nature parfaite, qui comprend toute l'essence de l'homme. Il ajoute que si l'on devait distinguer trois substances en Jésus-Christ, il faudrait même en admettre six, parce que le corps est composé de quatre éléments.

Instructions salutaires. — A peine l'écrit qui porte ce titre fut-il sorti des mains de son auteur qu'on l'attribua à saint Augustin; ce qui ressort d'un manuscrit de plus de 800 ans, où il porte le nom de ce Père. C'est encore sous ce nom qu'il est cité par Gratien, et Trithème le présente comme une lettre de l'évêque d'Hippone au comte Julien. Mais dans les nouvelles éditions des œuvres de ce saint docteur, on a restitué ce traité à saint Paulin d'Aquilée, sur un manuscrit de l'ancienne bibliothèque Colbert, du même âge que ce saint patriarche, ce qui

ne laisse plus aucun lieu de douter qu'il en soit l'auteur. Du reste, Alcuin, son contemporain et son ami, lui en fait honneur dans une de ses lettres adressée au duc Eric, pour lui en recommander la lecture. Ce ne fut donc pas au comte Julien, comme l'affirme Trithème, mais à Henri, comte ou duc de Frioul, que saint Paulin adressa ses instructions. Comme elles ont pour but la correction des mœurs, et que la plupart sont écrites de façon à pouvoir être débitées en chaire, Madrisius, prêtre de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri, a enrichi l'édition de ce traité de quantité de notes qui renferment des passages de l'Ecriture et des Pères, dans le but de fournir aux prédicateurs de quoi établir solidement la morale de l'Evangile dans leurs discours.

La première instruction de saint Paulin au comte Henri a pour objet la parfaite justice de l'homme et sa souveraine béatitude. Il montre que l'une et l'autre consistent à aimer Dieu, et que la reconnaissance des avantages que le Seigneur nous a accordés de préférence à toutes les autres créatures, doit nous engager à cet amour, surtout si nous faisons attention que nous sommes les seuls que le Créateur ait formés à son image et à sa ressemblance. (*Gen.* I, 26.) Cet amour ne doit point être stérile, dit-il au comte, et encore qu'il ne soit que simple laïque, il doit être prompt à faire toute œuvre qui tend à la gloire de Dieu, en se montrant attentif à soulager la misère des pauvres, à consoler les affligés et à procurer le salut du prochain. « Prenez pour vos conseillers, ajoute-t-il, des hommes qui craignent Dieu, qui aiment la vérité, et non des flatteurs qui ne sont propres qu'à tromper ceux qui les écoutent, et à donner la mort à leur âme. Si vous voulez mériter la récompense de la vie éternelle, vous devez vous appliquer de toutes vos forces à accomplir les commandements de Dieu. Ils ne sont difficiles que pour ceux qui ne veulent pas les mettre en pratique. C'est dans les œuvres de la justice que consiste la sainteté, et la justice s'accomplit de deux manières, en faisant ce qui nous est commandé, et en nous éloignant de ce qui nous est défendu. L'un et l'autre se trouvent dans les livres saints. » Saint Paulin n'entre point dans le détail de ce qui est commandé ou défendu par l'Ecriture, parce qu'il savait que le comte Henri la lisait assidûment. Mais il l'exhorte fortement au mépris du monde, par la considération des dangers dont il est rempli et à la fuite de tous les vices, en opposant à chacun la vertu qui lui est contraire. Il insiste sur le soin qu'il doit prendre de tous ceux qui sont dans sa maison, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, afin de les faire tous marcher dans la voie du salut, parce qu'il rendra compte de tous au jugement de Dieu.

Venant ensuite à la participation des sacrements, il dit qu'avant de manger le corps et de boire le sang de Jésus-Christ, *il doit s'éprouver lui-même;* s'il se trouve coupable de quelques péchés, qu'il les confesse au plus tôt, qu'il les efface par la pénitence, et ensuite *qu'il mange de ce pain et qu'il boive de ce sang;* mais en se souvenant de cette parole de l'Apôtre, que *celui qui* en *mange* et en *boit indignement, mange et boit sa propre condamnation, parce qu'il n'a pas su faire le discernement du corps et du sang du Seigneur.* (*I Cor.* XI, 29.) Il traite des trois vertus théologales, du danger de différer de jour en jour la conversion de ses mœurs, des maux que le démon a causés au genre humain, et du jugement dernier. Dans la description qu'il en fait, il remarque que le souverain juge *ne fera acception de personne.* (*Rom.* II, 11.) Ceux dont les palais sont ornés d'or et d'argent ne pourront le corrompre, les évêques, les abbés, les comtes n'auront pas plus de pouvoir sur lui que les simples particuliers. Il ne fera attention qu'aux bonnes œuvres des justes pour les récompenser, et aux mauvaises des impies pour les punir.

Contre Félix d'Urgel. — Félix de retour à Urgel, après avoir abjuré son erreur dans le concile tenu à Rome en 792, la soutint de nouveau et la répandit autant qu'il fut en son pouvoir. Alcuin lui fit sur ce sujet des remontrances charitables, et l'invita à se réunir à l'Eglise sans déguisement. Félix lui répondit par un long écrit, dans lequel, au lieu de se déclarer pour la vérité, il s'efforçait d'appuyer son hérésie par des passages de l'Ecriture et des Pères, tronqués ou mal appliqués, et par l'autorité de la liturgie que l'Eglise d'Espagne attribuait à saint Ildephonse. Cet écrit étant tombé entre les mains de Charlemagne, ce prince ordonna à Alcuin de le réfuter. Alcuin obéit, mais en priant le roi de lui adjoindre pour aide le patriarche d'Aquilée, Richebod, archevêque de Trèves, et Théodulphe, évêque d'Orléans. On ne connaît pas le travail de ces deux prélats; mais Alcuin réfuta Félix par un ouvrage divisé en sept livres, et saint Paulin, de son côté, publia trois livres sur le même sujet. Les raisonnements en sont solides, mais on en sentirait beaucoup mieux la force, si l'on n'était arrêté de temps en temps par des termes barbares et inintelligibles. Il y a plusieurs phrases qu'on est obligé de relire deux fois avant de les bien comprendre. La nouvelle édition a remédié à cet inconvénient, en donnant l'explication des termes inusités et peu latins. L'éditeur croit que ces livres contre Félix d'Urgel furent écrits en 796.

Ils sont dédiés au roi Charles. Dans le premier livre, saint Paulin prouve que Jésus-Christ est véritablement Fils de Dieu par nature et non par adoption; ce qu'il établit : 1° par un grand nombre de passages de l'Ancien et du Nouveau Testament; 2° par le titre de Mère de Dieu que tous les Catholiques donnent unanimement à la Vierge Marie, titre qui serait abusif, si Jésus-Christ n'était pas vraiment Fils de Dieu; 3° parce que s'il n'était pas Dieu, les apôtres saint Pierre et saint Paul n'auraient pas conféré

le baptême en son nom et pour la rémission des péchés, puisqu'ils ne peuvent être remis qu'au nom de Dieu. Il insiste dans le second livre sur l'attention qu'ont eue les écrivains sacrés, lorsqu'ils ont parlé des fils adoptifs de Dieu, comme le sont les élus et les saints, d'employer des termes entièrement différents de ceux dont ils se servent en parlant de Jésus-Christ. Il n'est dit d'aucun saint en particulier qu'il est le Fils de Dieu. Aucun, en s'adressant à Dieu, ne lui dit au singulier : *Mon Père*, comme le fait Jésus-Christ dans plus de vingt passages de l'Evangile. Félix d'Urgel prétendait que par ces paroles: *Personne n'est monté au ciel, si ce n'est celui qui en est descendu, le fils de l'homme* (*Joan.* III, 13), saint Paul avait distingué clairement le fils de l'homme d'avec le Fils de Dieu. Mais saint Paulin montre que ce texte doit s'expliquer absolument de la même personne, qui, étant descendue du ciel y est remontée. Ainsi le fils de l'homme désigné en cet endroit est le même que le Fils de Dieu.

Paulin continue dans le troisième livre à prouver la divinité de Jésus-Christ par des passages de l'Ecriture, et principalement par le témoignage de saint Jean-Baptiste, qui avait entendu la voix du Père proclamant Jésus-Christ son Fils bien-aimé dans les eaux du Jourdain. Il répond ensuite aux raisons que Félix alléguait pour montrer qu'il n'est Fils de Dieu que par adoption. Entre autres passages, cet évêque citait celui de la première Epître aux Corinthiens : *Lorsque toutes choses auront été assujetties au Fils, alors le Fils sera lui-même assujetti à celui qui lui aura assujetti toutes choses, afin que Dieu soit tout en tous.* (*I Cor.* XV, 28.) Saint Paulin répond qu'en prenant ces paroles à la lettre, il faudrait dire que le Fils n'est point assujetti aujourd'hui, et qu'il ne le sera qu'après que toutes choses lui auront été assujetties. Or, ce sens n'est pas recevable; car comme il n'y a pas plus de raisons de dire que le Fils sera soumis un jour, que de dire qu'il l'est aujourd'hui, il faut nécessairement entendre par le Fils, son corps, c'est-à-dire, les élus dont il est le chef et qui seront alors assujettis à celui qui a assujetti toutes choses au Fils. Ce sens ressort de la raison même que donne saint Paul, lorsqu'il dit que le Fils doit être assujetti au Père, *afin que Dieu soit tout en tous.* En effet, Dieu est tout en tous, par la soumission du Fils, c'est-à-dire, des élus qui sont son corps. Ce n'est pas le seul passage où Jésus-Christ parle des élus comme de lui-même. Par exemple, on le voit, dans le livre des *Actes* demandant à Saul : *Pourquoi me persécutez-vous?* (*Act.* IX, 4.) Cela ne pouvait s'entendre de Jésus-Christ régnant dans le ciel, mais des élus que Paul voulait conduire enchaînés à Jérusalem.

Félix objectait encore cet autre passage de saint Paul : *Dieu était en Jésus-Christ se réconciliant avec le monde.* (*II Cor.* V, 19.) La réponse de saint Paulin est que l'Apôtre ne s'exprime ainsi que pour marquer la diversité des natures en Jésus-Christ, et non pour diviser le nom de Dieu qui est indivisible par lui-même. Ensuite il répond aux passages des Pères allégués par Félix, savoir : de saint Hilaire, de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Cyrille, de saint Léon, de saint Fulgence, de saint Grégoire le Grand et de saint Athanase; et il fait voir qu'il les a tronqués ou corrompus : ce qu'il justifie en rapportant leurs propres paroles, où l'on voit qu'au lieu de dire avec Félix que Jésus-Christ n'est que Fils adoptif, ils ont enseigné constamment qu'il est Fils de Dieu par nature. Il finit son ouvrage par une prière à Dieu, dans laquelle il lui attribue tout ce qu'il pouvait y avoir de bon, se reconnaissant l'auteur de ce qui s'y trouvait de défectueux. Aussitôt qu'il l'eut achevé, il l'envoya au roi Charles, en le suppliant de le faire passer à Alcuin. Sa lettre à ce prince se lit à la suite des trois livres contre Félix.

Lettre à Heistulfe. — Heistulfe à qui saint Paulin écrivit sa lettre, avait tué sa femme d'un coup d'épée comme coupable d'adultère, quoiqu'il n'eût qu'un seul témoin de ce fait. Poussant la colère plus loin, il maltraita ses enfants et les dépouilla d'une partie des biens qui leur appartenaient. Saint Paulin lui représenta vivement toute l'énormité de son crime, en lui faisant voir que sa conduite était également contraire à la loi de Dieu qui défend de condamner personne sur la déposition d'un seul témoin, et à la tendresse qu'il devait à sa femme comme une partie de lui-même, et à ses enfants qu'il avait rendus orphelins par le meurtre de leur mère. Mais pour l'engager à recourir à la miséricorde de Dieu qui ne veut pas la mort, mais la vie et la conversion du pécheur (*Ezech.* XXXIII, 11), il lui proposa deux moyens à son choix d'expier son crime : l'un de renoncer au monde et d'entrer dans un monastère pour y vivre sous l'obéissance de l'abbé et y recevoir le secours des prières de la communauté; l'autre de faire une pénitence publique en demeurant dans sa maison, et de passer le reste de ses jours dans les larmes, les humiliations et les austérités, en s'abstenant pour toujours de viande, excepté à Pâques et à Noël, ne vivant que de pain, d'eau et de sel. Il lui recommande de veiller et de prier souvent, de faire des aumônes en tout temps, de n'avoir aucun procès, de ne point porter les armes, de garder le veuvage et la continence. Il veut qu'il ne se lave jamais, n'assiste à aucun festin, se tienne dans l'église séparé des autres Chrétiens et toujours à la porte pour se recommander à leurs prières; enfin qu'il s'abstienne de la communion du corps et du sang de Jésus-Christ, excepté à l'article de la mort en forme de viatique. Quelque sévère que paraisse cette pénitence, saint Paulin dit à Heistulfe que sa faute en méritait encore une plus rigoureuse. Toutefois il lui fait espérer le pardon, s'il met en pratique toutes ces choses, et l'avertit que, dans le cas où il refuserait de s'y soumettre,

il demeurerait dans les liens du démon dans lesquels il s'était engagé lui-même.

Autres lettres. — Il ne nous reste que des fragments des *lettres* que saint Paulin écrivit à Charlemagne. Dans une de ces lettres, il prie ce prince avec beaucoup d'instances de réprimer les ennemis visibles de l'Eglise, afin que les prêtres du Seigneur puissent le servir en paix et suivant les règles évangéliques, transmises par les apôtres et conservées par les canons, car la parole du Sauveur déclare qu'il est impossible de servir deux maîtres ; Dieu et le monde. (*Matth.* VI, 24.) On présume que cette lettre se rapportait aux persécutions que le duc de Venise exerçait alors contre le clergé. —Dans un autre fragment de lettre au même prince, Paulin se plaint de la négligence des évêques et des autres pasteurs, qui, peu soucieux de leurs devoirs, s'absentaient souvent et longtemps de leurs Eglises, sans se préoccuper davantage de l'instruction des peuples, de l'administration des sacrements et de la consécration du saint chrême. Il paraît même qu'ils se joignaient quelquefois aux soldats, pour les exciter à répandre le sang de ceux dont ils n'osaient se venger en personne, et qu'ils faisaient servir à leurs passions et à leur vanité les biens destinés à la nourriture des pauvres et au rachat des captifs. Par une conséquence bien naturelle de ces désordres, ces prélats n'observaient plus aucune résidence ; on ne les trouvait jamais dans leurs Eglises, pas même aux grandes solennités, ni pendant les jours du carême, consacrés tout particulièrement à la pénitence et à l'instruction des fidèles. Saint Paulin leur objecte le XVe canon du concile de Sardique, qui défend aux évêques de s'absenter au delà de trois semaines, ainsi que le canon VIIIe qui fixe le temps, et détermine les raisons qui peuvent autoriser un évêque à aller à la cour. Il cite encore sur ce sujet quelques canons d'un concile tenu en Afrique, et rappelle qu'une des ruses impies de Julien l'Apostat pour détruire l'Eglise catholique était d'arracher les évêques de leurs diocèses, afin que les peuples restassent privés d'instructions. On croit que cette lettre fut écrite avant le concile de Francfort, où l'on dressa quelques canons pour remédier à ces abus.—Nous avons un troisième fragment de lettre dans laquelle saint Paulin donnait au roi Charles diverses instructions pour le gouvernement civil et ecclésiastique de ses états. Il lui représente la nécessité d'obliger les évêques à s'appliquer à l'étude de l'Ecriture sainte, tout le clergé à vivre suivant les règles de la discipline, les philosophes à acquérir la connaissance des choses divines et humaines, les moines à pratiquer les exercices de la religion, les juges à rendre la justice, les soldats à faire souvent l'exercice des armes, et enfin tous les sujets à vivre dans la tempérance et la concorde, dans la soumission et l'obéissance. Le titre d'empereur donné à Charles en tête de cette lettre, montre qu'elle a été écrite après l'an 800.—Nous avons presque tout entière la lettre que saint Paulin écrivit à Charlemagne, au sujet du concile d'Altino, pour engager ce prince à autoriser les règlements conclus dans cette assemblée, qui, en sa qualité de concile local ou provincial, ne pouvait faire exécuter ses décrets qu'avec le secours de l'autorité de l'empereur. En effet, il s'agissait de réprimer les violences du duc de Venise, et d'empêcher qu'à l'avenir les prêtres fussent maltraités par les laïques.

Règle de la foi.—Ce titre cache un poëme en vers hexamètres, dans lequel ce Père proteste que sa doctrine sur les mystères de la Trinité et de l'Incarnation ne diffère en rien de celle des apôtres et du concile de Nicée, et qu'il croit de cœur tout ce que l'Eglise catholique enseigne. Il fait mention des principaux hérétiques qui ont erré sur cette matière comme Ebion, Arius, Eunomius, Nestorius, Eutychès, Manès et Sabellius ; mais il ne nomme ni Elipaud, ni Félix d'Urgel, probablement dans l'espérance qu'ils ne s'opiniâtreraient pas dans leurs erreurs. Il se contente de leur opposer le témoignage de la voix, qui se fit entendre du haut du ciel, au moment du baptême de Jésus-Christ, dans les eaux du Jourdain ; voix, dit-il, qui le proclamait véritablement et proprement le Fils de Dieu. (*Matth.* III, 17.) Ce poëme est adressé à un ami que saint Paulin se contente d'appeler son très-cher frère, sans le désigner autrement, mais on a tout lieu de croire que c'était Alcuin, qui, en effet, loue beaucoup cet ouvrage, digne, suivant lui, d'être répandu partout, et gravé surtout dans la mémoire de tous les prêtres. Nous ne dirons rien des hymnes publiées sous son nom, parce que la plupart lui sont justement contestées, et qu'il n'en est presque pas une qui puisse lui être attribuée tout entière.

Avis salutaires.—Dom Martène a découvert dans un manuscrit ancien d'environ 500 ans un ouvrage avec ce titre: *Avis salutaires tirés des écrits des saints Pères ;* mais il n'en a fait imprimer que la préface ou l'exorde. On voit que le but de cet écrit est d'exhorter à la pénitence, et que l'auteur s'applique à reproduire ce qu'il avait trouvé de plus frappant sur cette matière dans les ouvrages de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Grégoire le Grand, de saint Chrysostome, de saint Ephrem et de saint Isidore de Séville. Mais quoique cet ouvrage portât sur le manuscrit le nom du saint patriarche d'Aquilée, rien ne prouve qu'il en soit réellement l'auteur.

Le style de saint Paulin est tout autre dans ses ouvrages de polémique que dans ses ouvrages de morale. Dans ceux-ci, il est simple, clair, uni, concis ; et dans les autres, au contraire, il est obscur, embarrassé, diffus. Sa lettre sur le concile d'Altino se ressent de tous ces défauts. Mais sa croyance est pure et il prend vivement la défense de la doctrine de l'Eglise dont il était très-instruit. — Madrisius, prêtre de l'Oratoire d'Italie, a publié en 1737, à Venise,

une édition *in-folio* et complète des ouvrages de saint Paulin, avec des notes et des dissertations fort curieuses. Cependant le dernier écrit, dont nous avons dit un mot, ne se trouve que dans le tome Ier de la grande collection de dom Martène.

PAULIN ou PAULINIEN, évêque de Saint-Pol-de-Léon en basse Bretagne, gouvernait cette Eglise dès l'an 954, puisqu'il souscrivit en cette qualité à la charte de rétablissement de l'abbaye de Saint-Père en Vallée, dans un des faubourgs de Chartres. On a de lui une *Histoire* de la translation du corps ou du chef seulement de l'apôtre saint Matthieu de l'Ethiopie dans l'Armorique ou la Bretagne, et de là en Italie, où, après avoir séjourné longtemps, il fut enfin déposé à Salerne. A cette histoire l'auteur a joint une *Relation* des miracles opérés par la vertu de ces saintes reliques, du temps de Gisulphe, prince de Salerne, mort au plus tard en 974. Pour être à même de mieux recueillir tous ces miracles, on pense que l'évêque Paulin se retira en Calabre, où il finit ses jours, imitant en cela la conduite de Mabbon son prédécesseur, qui s'était retiré à l'abbaye de Fleuri, avec une partie du corps de saint Paul, évêque de Léon, pour le soustraire à la fureur des Normands qui ravageaient alors son pays. L'écrit de Paulin, qui se nomme lui-même dans l'inscription, se trouve dans la bibliothèque des prêtres de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri, à Rome. Il y a tout lieu d'espérer que les modernes continuateurs de Bollandus nous le donneront au 21 septembre, si toutefois il vaut la peine qu'on le publie.

PAULIN, primicier de l'Eglise de Metz, commença à se faire connaître dans le monde savant vers l'an 1060 ou 1061. Il était ami de Bérenger, scholastique de Tours, et en commerce de lettres avec lui. Il entretenait aussi d'étroites liaisons avec Adelmanne, qui devint dans la suite évêque de Bresse. C'est ce qui porta ce dernier à se servir de Paulin, comme étant plus à portée que lui-même de constater les faits, pour savoir de Bérenger si les bruits fâcheux que l'on répandait sur son changement de doctrine étaient fondés. Paulin avait promis à Adelmanne de le satisfaire; mais il négligea tellement de remplir sa promesse que, deux ans après, Adelmanne s'en plaignait encore à Bérenger lui-même. De toutes les lettres qu'il écrivit à ces deux personnages et à d'autres encore, nous n'en connaissons qu'une seule qui soit venue jusqu'à nous. Elle est adressée à Bérenger, et l'auteur lui donne le titre de *Très-cher frère*; ce qui montre qu'il n'avait pas encore été condamné dans les conciles de Rome, de Verceil, de Paris et de Tours. Quoique courte, cette lettre est intéressante pour l'histoire de cet hérésiarque. Paulin ne lui dissimule nullement la mauvaise réputation qu'il se faisait par sa doctrine; et craignant qu'il n'y eût réellement de sa faute, il lui donne à ce sujet des avis fort salutaires. Il lui fait part du jugement qu'il avait porté sur un de ses écrits qui traitait de l'Eucharistie, et finit par lui dire qu'il a fait copier à son intention le *Traité des hérésies* de saint Augustin, et qu'il le lui fera tenir incessamment. Cette *lettre* se trouve dans le tome Ier des *Anecdotes* de dom Martène.

PAULULUS (Robert) est peu connu, et il ne le serait même pas du tout, si l'on n'eût trouvé dans l'abbaye de Corbie un manuscrit et quelques diplômes où se lisent son nom et sa qualité de ministre de l'évêque d'Amiens: *Magister Robertus Paululus minister episcopi Ambianensis.* C'est en ces termes qu'il a souscrit, en 1174, 1179 et 1184, certaines chartes indiquées par dom Mabillon. Ce mot de ministre signifie sans doute ici, ou la dignité d'archidiacre, ou une fonction pareille à celle qu'exercent aujourd'hui les grands vicaires. Quoi qu'il en soit, un traité sur les cérémonies, sacrements et offices de l'Eglise, inséré parmi les OEuvres de Hugues de Saint-Victor, est, selon toute apparence, l'ouvrage de Robert Paululus. D'abord, c'est ce dernier nom qui s'offre en tête du plus ancien et du meilleur manuscrit de ce livre, savoir, celui que possédait l'abbaye de Corbie; ensuite, dans tout l'ouvrage, et surtout dans la préface, l'auteur s'annonce, comme un prêtre séculier, comme un chanoine qui ne vit point dans un monastère, et on n'y rencontre pas un seul mot qui retrace des habitudes claustrales, ni qui rappelle des institutions, ou des règles cénobitiques. Ajoutons enfin que Hugues de Saint-Victor a composé sur les mêmes matières des livres qui ne ressemblent à celui-ci ni par le style, ni par la méthode, ni quelquefois même par la doctrine.

Dans la préface de ce traité, Robert Paululus s'adresse à un de ses confrères qui en avait trouvé la première esquisse, oubliée par l'auteur hors d'une armoire destinée à serrer les livres. Ce n'était alors qu'un cahier de quatre feuilles; maintenant c'est un traité divisé en trois parties, parce que l'auteur, à la prière de son confrère, n'a épargné ni soins ni veilles pour compléter ce recueil. Il ne dissimule pas qu'il n'a fait que transcrire, abréger, compiler enfin ce que les Pères de l'Eglise avaient écrit sur les cérémonies sacrées. Obligé lui-même d'assister aux offices divins, il n'a pas le temps de les expliquer par de longs discours. Il promet donc d'être concis, simple, de ne rien dire de son propre fonds, de ne rien embellir par de profanes ornements de style, et, afin que son confrère puisse commodément se servir de ce manuel, il met d'abord sous ses yeux les titres de chaque partie et de tous les chapitres. La première partie traite de la consécration ou dédicace de l'église et de l'administration des sacrements. On y voit que le baptême s'administrait encore par immersion. Dans l'un des chapitres qui concernent la pénitence, l'auteur examine si une excommunication injuste peut avoir quelque efficacité, et se décide pour la négative. Il est pourtant

d'avis qu'il faut craindre tout anathème ecclésiastique, même injuste; mais il n'élève point la question de savoir si cette crainte doit empêcher qui que ce soit de faire son devoir. Les discussions théologiques ne sont jamais qu'entamées ou effleurées dans ce traité. C'est principalement aux détails liturgiques que Robert Paululus s'attache. La description des habits sacerdotaux ou épiscopaux occupe les treize derniers chapitres de cette première partie, qui en a cinquante-sept.

La seconde en contient quarante et un qui traitent des heures cononiales, et plus longuement des cérémonies de la messe. C'est un tissu d'explications allégoriques. Dans les trente-sept chapitres du troisième livre, l'auteur parcourt le calendrier liturgique, depuis l'Avent jusqu'au delà de la Pentecôte. Il rend compte des pratiques diverses propres à chaque solennité; et, au milieu des commentaires mystiques dont il est toujours prodigue, il est possible néanmoins de recueillir un petit nombre de faits; par exemple, qu'en certaines églises, on disait deux messes le jour de la nativité de saint Jean-Baptiste; que durant le carême la messe commençait le dimanche à neuf heures et les autres jours à trois heures après midi; que l'on avait peu à peu abandonné l'ancien usage de ne commencer l'office du Samedi saint qu'après le coucher du soleil. Robert Paululus n'est point sans instruction. Il cite l'histoire tripartite, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin, saint Hilaire qu'il croit l'auteur du *Gloria in excelsis*, saint Grégoire, Pape, Bède, Isidore de Séville, Hincmar qu'il appelle Ymar, l'évêque du Mans, sans doute Hildebert qu'il qualifie *egregius versificator*. Mais il cite aussi le décret de Gratien et donne une pleine confiance aux fausses décrétales.

L'ouvrage dont nous venons de parler est suivi, dans la collection de Hugues de Saint-Victor, d'un opuscule intitulé : *De canone mystici libaminis ejusque ordinibus*. Ce sont dix chapitres d'une mysticité transcendante, qui divisent le canon de la messe en sept périodes et rendent surtout raison des divers signes de croix que fait le prêtre dans le cours de ces prières. Dupin veut que Robert Paululus soit aussi l'auteur de cet opuscule qui est attribué par Casimir Oudin à Jean de Cornouailles. Aucun motif, aucun indice n'appuie cette hypothèse de Dupin. Les deux productions qu'il réunit diffèrent autant que possible par la diction, par le style, par le caractère des idées et par le genre du travail. L'auteur des trois livres sur les cérémonies, sacrements et offices, n'est qu'un compilateur qui recueille de toutes parts des faits et des explications dont il ne cherche point à composer un système. L'opuscule sur le canon de la messe peut sembler beaucoup plus original. C'est l'ouvrage d'une imagination active, qui n'emprunte rien, qui crée elle-même des rapports entre les signes, entre les mots, entre les nombres. La matière est de part et d'autre à peu près la même, mais elle est traitée dans la première production par un simple amateur d'allégories, qui ne veut et peut-être même ne peut en inventer aucune; dans la seconde, par un mystique de profession, trop capable d'enrichir le genre auquel il s'est voué. Tous deux écrivent mal; mais le premier, parce que ses idées ne lui appartiennent jamais, et le second, parce que les siennes sont toujours trop bizarres pour être bien exprimées.

Du reste, nous n'avons rien de positif ni même d'hypothétique à dire ici sur la vie de Robert Paululus, ni sur l'époque de sa mort. Aucun de ses contemporains n'a fait mention de lui. Nous voyons seulement qu'il vivait encore en 1184, puisque c'est la date de l'une des chartes qu'il a souscrites. Il y a fort peu d'apparence qu'il soit le même qu'un maître Paul, auteur d'une *Somme sur la Pénitence;* ni que le Paulus ou Paululus qui a écrit une *Vie de saint Erard, évêque de Ratisbonne*. Les Bollandistes, qui ont recueilli cette légende, pensent qu'elle a été composée vers la fin du XIe siècle, peut-être par Paul de Bernried, auteur des *Vies* de Grégoire VII et de la bienheureuse Herluca.

PÉLAGE Ier, Romain de naissance et fils d'un nommé Jean qui avait été vicaire du préfet du Prétoire, fut un des clercs de l'Eglise de Rome que le Pape Agapet emmena avec lui à Constantinople, en 536, et celui qu'il établit son apocrisiaire auprès de l'empereur Justinien. A la mort de ce pontife, il favorisa de toute son influence l'élection du Pape Vigile que l'impératrice Théodora fit mettre sur le Saint-Siége. Celui-ci nomma Pélage son archidiacre et le confirma dans toutes ses fonctions, où il se signala par sa prudence et sa fermeté. Elu pour lui succéder en 555, il dut en partie son élévation à l'empereur qui avait goûté son esprit. Le nouveau pontife s'appliqua à réformer les mœurs et à supprimer les nouveautés. Il condamna les trois chapitres dont il paraissait avoir parlé favorablement, en écrivant, en 546, à Ferrand, diacre de Carthage, pour le prier de délibérer avec son évêque, et ceux qu'il savait être les plus instruits sur cette affaire; et il travailla en même temps à faire recevoir le cinquième concile tenu à Constantinople en 553. Le Pape Vigile, son prédécesseur, s'était longtemps opposé à cette condamnation, quoiqu'à la fin il y eût acquiescé, parce qu'il craignait qu'elle ne fît regarder comme hérétodoxes des hommes dont la foi lui paraissait pure, quoique leurs écrits prêtassent à la censure. Pélage approuve la condamnation de ces écrits, dans des circonstances où leurs personnes semblaient n'être plus compromises, et où les eutychéens semblaient ne pouvoir plus tirer avantage de cette condamnation. Dans l'attaque des erreurs dominantes, il arrive très-naturellement que les personnes les mieux intentionnées semblent donner dans un extrême opposé, et s'écarter de ce milieu si étroitement circonscrit, où se tient la vérité. Or rien n'est

plus raisonnable que de ne pas confondre les défenseurs, peut-être trop ardents de l'orthodoxie, avec les partisans d'une erreur reconnue. Et c'est sous ce point de vue qu'il faut envisager la conduite quelquefois inégale, quelquefois même opposée, mais toujours conséquente, que les pontifes et les conciles ont tenue à l'égard des doctrines et des docteurs. Les évêques de Toscane, refusant d'adhérer au cinquième concile, et s'étant même séparés de la communion de Pélage, il leur écrivit en des termes dont nous aurons occasion d'admirer la dignité et la vigueur. Les Romains, assiégés par les Goths, lui durent beaucoup. Il distribua des vivres parmi la population affamée, et obtint de Totila, lors de la prise de la ville en 556, plusieurs grâces en faveur des citoyens. Lorsque ce vainqueur se présenta pour faire ses prières dans l'église de Saint-Pierre, Pélage s'avança vers lui, le livre des Evangiles à la main, et lui dit : « Seigneur, épargnez les vôtres ! — C'est donc en posture de suppliant que vous vous présentez maintenant, lui répond avec un sourire injurieux le roi barbare ?—C'est, lui repartit Pélage, dans la posture de celui que Dieu a soumis à votre puissance ; mais, seigneur, épargnez vos sujets ! » Le roi se rendit à ses prières et défendit aux Goths d'insulter les femmes ni de tuer personne. Pélage avait jeté les fondements de l'église de Saint-Philippe et Saint-Jacques, lorsqu'il mourut, le 2 mars 559, après trois ans et dix mois de pontificat. On a sous son nom seize *Epîtres* dont la première est évidemment supposée. Nous rendrons compte seulement des principales.

Au patrice Narsès. — Pélage eut occasion d'écrire plusieurs fois au patrice Narsès qui commandait pour l'empereur en Italie. Dans la première de ces lettres, il le prie de prêter son secours à deux de ses légats, le prêtre Pierre et Projectus, notaire de l'Eglise romaine, chargés de procéder contre deux évêques, qui troublaient l'ordre de leurs Eglises en s'en appropriant tous les revenus. Il représente au gouverneur qu'en aidant de son pouvoir à réprimer ces dilapidations, il ne doit nullement craindre de tomber en quelque faute, puisque les lois divines et humaines veulent que la puissance séculière sévisse contre ceux qui troublent injustement la paix de l'Eglise et qui cessent de lui être unis. Son désir est qu'ils soient punis sur les lieux, ou bien envoyés à Rome pour y subir la peine due à leurs excès.

Dans une seconde lettre adressée au même patrice, Pélage lui dit qu'il ne doit point s'arrêter aux vains discours de ceux qui accusent l'Eglise d'exciter une persécution, quand elle réprime leurs crimes et cherche à procurer le salut des âmes. On ne persécute que lorsque l'on contraint à mal faire ; autrement il faudrait abolir toutes les lois divines et humaines qui ordonnent de punir les méchants et de récompenser les gens de bien. Il est clair par les Ecritures canoniques que le schisme est un mal qui doit être réprimé, même par la puissance séculière ; et il n'y a aucun doute que ceux-là ne soient dans le schisme qui se sont séparés des siéges apostoliques, et qui s'efforcent d'élever un autel contre l'Eglise universelle. Il cite les décrets du concile de Chalcédoine contre les schismatiques, et ce qu'en écrit saint Augustin dans son *Manuel à Laurent*. Il réitère ensuite la prière qu'il avait déjà faite à Narsès d'envoyer sous bonne escorte à l'empereur ceux qui faisaient de semblables entreprises. Il lui rappelle le zèle qu'il avait montré pour la religion, lorsque, malgré les hostilités des Goths et des Francs dans l'Istrie et la Vénétie, il n'avait pas souffert que l'on ordonnât un évêque à Milan, jusqu'à ce qu'il en eût écrit à l'empereur et reçu ses ordres, et avait fait conduire à Ravenne l'évêque élu et celui qui devait l'ordonner, en les faisant passer l'un et l'autre au milieu des ennemis. Il lui reproche, mais avec politesse, d'avoir laissé les évêques de la Ligurie, de la Vénétie et de l'Istrie se glorifier de leur rusticité au mépris des siéges apostoliques, quand il pouvait si facilement les réprimer. S'ils avaient, ajoute-t-il, quelque plainte à faire sur le jugement du concile universel, tenu à Constantinople, au sujet des trois chapitres, ils devaient suivant l'usage députer vers le Saint-Siége ceux d'entre eux qu'ils croyaient les plus capables d'exposer leurs raisons et d'entendre les nôtres, au lieu de fermer les yeux comme ils le font, pour déchirer l'Eglise qui est le corps de Jésus-Christ. Comme il savait la piété du patrice très-méticuleuse, il le rassure en lui disant qu'il ne devait pas craindre d'user de son pouvoir contre les schismatiques, puisqu'il y avait mille exemples et mille constitutions qui autorisent les puissances constituées à les punir, non-seulement par l'exil, mais encore par la confiscation des biens et même par la prison, comme il peut s'en convaincre.

Narsès fit ce que le Pape lui avait demandé ; mais les schismatiques, pour se venger de sa conduite à leur égard, l'excommunièrent. Il en écrivit à Pélage qui lui témoigna dans sa réponse combien il avait été sensible à l'injure qu'il avait subie ; mais en même temps il lui fait envisager cet affront comme un bienfait de la Providence, qui veut le préserver du schisme de ces évêques. Toutefois il l'exhorte à punir cet attentat et à envoyer les coupables à l'empereur, particulièrement Euphrosius, un des évêques schismatiques, qui s'était rendu coupable d'homicide et d'adultère, et Paulin, évêque d'Aquilée, qu'il traite d'usurpateur, et qui mérite d'être privé du titre et du rang d'évêque, à cause de son schisme. C'était l'évêque de Milan qui avait ordonné Paulin. Or, comme cette ordination était contraire aux canons, Pélage presse Narsès, dans une autre lettre, de les envoyer tous deux sous bonne garde à l'empereur ; l'un, parce qu'il ne pouvait être évêque, ayant été ordonné contre l'ancienne coutume, et l'autre, parce

qu'il devait être puni pour avoir fait une ordination contre les règles. Pélage s'exprime plus clairement dans une autre lettre, où il dit que l'évêque de Milan n'avait pu ordonner Paulin, parce que lui-même était schismatique; et d'ailleurs, pour l'ordonner légitimement, il aurait fallu que l'ordination se fît dans sa propre Eglise, c'est-à-dire dans celle d'Aquilée, parce que, encore que l'évêque de Milan et celui d'Aquilée eussent dû se faire ordonner par le Pape, néanmoins, à cause de la longueur du chemin, l'ancien usage permettait qu'ils s'ordonnassent mutuellement, mais à condition que le consécrateur viendrait dans la ville du consacré, soit pour qu'il fût plus assuré du consentement de l'Eglise vacante, soit pour montrer que l'évêque qu'il consacrait ne lui était point soumis. Pélage dit encore qu'il n'a jamais été et qu'il ne sera jamais permis d'assembler un concile particulier pour examiner un concile général. Mais si, à ce propos, l'on éprouve quelque difficulté, on doit consulter le siége apostolique pour faire lever les doutes que l'on pourrait conserver sur les décisions du concile général.

Aux évêques de Toscane. — Les évêques de Toscane avaient écrit au Pape par Jourdan, défenseur de l'Eglise romaine, dans le dessein de lui faire approuver leur schisme au sujet des trois chapitres. Pélage, étonné d'une semblable proposition, la rejeta avec d'autant plus d'empressement que ces évêques s'étaient même séparés de sa communion et ne récitaient plus son nom dans les dyptiques sacrés. Il leur prouva, par le témoignage de saint Augustin, que le fondement de l'Eglise étant posé sur les siéges apostoliques, ceux-là sont nécessairement dans le schisme qui ne veulent plus avoir de communion avec les évêques de ces siéges, ou qui n'en reconnaissent plus l'autorité. « Comment donc, ajoute-t-il, ne croyez-vous pas être séparés de la communion de tout le monde, si vous ne récitez pas mon nom, selon la coutume, dans les saints mystères; puisque, tout indigne que j'en suis, c'est en moi que subsiste à présent la fermeté du siége apostolique, avec la succession de l'épiscopat? Mais de peur qu'il ne vous reste, à vous et aux peuples confiés à vos soins, quelque soupçon sur notre foi, je souhaite que vous sachiez que je conserve celle que le concile de Nicée a confirmée par son autorité, qui a été établie par la doctrine des apôtres et expliquée dans les canons de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine, sans que rien y ait été ajouté ni retranché; et que j'anathématise quiconque veut affaiblir en partie ou révoquer en doute la foi de ces conciles, ou le décret du bienheureux Léon, évêque du siége apostolique, confirmé dans le concile de Chalcédoine. Enseignez donc avec un esprit de douceur, comme il convient à des évêques, ceux qui sont dans l'ignorance; et employez tous les moyens nécessaires pour les retirer de l'erreur. Si, après vos avis, il reste du doute à quelqu'un, qu'il se hâte de venir à nous, afin qu'ayant connu la vérité par nos instructions, il rentre dans l'unité de l'Eglise. »

Au peuple de Dieu. — La lettre adressée à tout le peuple de Dieu a pour but, ce semble, de le retirer du schisme où il était engagé avec ses évêques. Pélage y fait profession de recevoir les quatre conciles généraux, tous les canons reconnus par le Saint-Siége, et les lettres de ses prédécesseurs, depuis le Pape Célestin jusqu'au Pape Agapet, et d'honorer comme orthodoxes les vénérables évêques Théodoret et Ibas. Il témoigne en même temps qu'il est toujours disposé à rendre compte de sa foi à tous ceux qui le lui demanderont, se faisant un devoir de suivre ce que l'apôtre saint Pierre a ordonné à cet égard. Il reconnaît que cette foi est en lui par la miséricorde de Dieu, et il la croit si véritable qu'il souhaite de la conserver toute sa vie et d'être présenté avec elle au tribunal de Jésus-Christ. Enfin il dit anathème à quiconque pense, croit et enseigne le contraire.

Au roi Childebert. — Ce prince avait envoyé une ambassade à Rome pour demander à Pélage des reliques des apôtres saint Pierre et saint Paul et de quelques autres martyrs, et en même temps la qualité de vicaire et le *pallium* pour Sapandus, archevêque d'Arles. Rufin, qui conduisait cette ambassade, dit au Pape que quelques-uns avaient repandu des semences de scandale, en se plaignant qu'on eût porté atteinte à la foi catholique; il pria donc aussi Pélage, selon l'ordre qu'il en avait du roi, de déclarer qu'il recevait en tout le tome ou la lettre de saint Léon à Flavien, ou d'envoyer lui-même sa profession de foi. Le Pape répondit aux trois demandes de Childebert par trois *Lettres* différentes.

Dans la première, il dit que, depuis la mort de l'impératrice Théodora, toute dispute sur la foi avait cessé en Orient. On avait seulement examiné, en dehors de la foi, quelques articles dont l'explication lui paraissait trop longue pour être renfermée dans une lettre; mais, pour lui mettre l'esprit au repos, à lui et à tous les évêques des Gaules, il anathématisait tous ceux qui s'éloignaient, en quelque façon que ce fût, de la foi que le Pape saint Léon avait enseignée dans ses lettres, et que le concile de Chalcédoine avait suivie dans sa définition. Il prie donc le roi et les évêques de son royaume de ne faire aucune attention aux vains discours que répandaient les amateurs de scandale. L'empereur Justinien, ajoute-t-il, a détruit toutes les hérésies qui, jusqu'à son règne, avaient conservé à Constantinople leurs évêques et leurs églises, avec de grands revenus et quantité de vases précieux. Il leur a ôté leurs églises et donné tous leurs biens aux catholiques. Ceux qui sont demeurés dans leurs erreurs s'unissent entre eux, et font tout ce qu'ils peuvent pour troubler et diviser l'Eglise. Pendant le temps que nous avons séjourné à Constantinople, ils ont envoyé ici, en Italie, des lettres sous notre nom, dans lesquelles ils

nous faisaient dire que l'on avait altéré la foi orthodoxe. Maintenant ils produisent encore contre nous des lettres sans nom, dans la crainte que leurs auteurs ne soient découverts. Ce sont surtout les nestoriens de Constantinople qui prétendent en vain n'être pas éloignés du sentiment du concile de Chalcédoine et du Pape Léon, qui l'un et l'autre ont condamné Nestorius, parce qu'il enseignait deux natures séparées et divisées. Ici même ils ont tâché de séduire quelques évêques simples, comme il y en a encore, qui ne savent pas les premiers éléments de la foi, qui n'entendent pas la question, et ne peuvent comprendre quel grand bien c'est de ne pas s'écarter de la foi catholique. Ce qui nous a fait souffrir de longues persécutions à Constantinople, c'est que nous avons témoigné tout haut que ce que l'on avait agité dans les affaires de l'Eglise, du vivant de l'impératrice Théodora, nous était suspect. Pour ce qui est de l'empereur Justinien, il n'a permis en aucun temps que l'on violât la doctrine établie dans le concile de Chalcédoine et dans les *Lettres* de saint Léon.

Dans sa seconde lettre, Pélage marque au roi qu'ayant découvert, dans les archives de son Eglise, que ses prédécesseurs avaient accordé aux archevêques d'Arles la qualité de vicaire du Saint-Siége dans les Gaules et le *pallium*, il accordait l'un et l'autre à Sapandus. La troisième lettre contient sa profession de foi, dans laquelle il explique fort au long les mystères de la Trinité et de l'Incarnation. Sur la Trinité il dit qu'il n'y a qu'un Dieu en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Le Père est tout-puissant, éternel et non engendré; le Fils est de la substance du Père, engendré de lui avant tous les siècles, sans aucun commencement, égal, coéternel et consubstantiel à celui qui l'a engendré. Le Saint-Esprit est tout-puissant, égal au Père et au Fils, et consubstantiel à l'un et à l'autre. Il procède du Père, sans commencement de temps, et il est l'Esprit du Père et du Fils. Pélage prouve l'unité de nature dans les trois personnes divines par la forme du baptême, qui, suivant le précepte de Jésus-Christ, est administré au nom, et non pas aux noms du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Puis venant au mystère de l'Incarnation, il confesse qu'une personne de la Trinité, c'est-à-dire le Fils, est né selon la chair, en prenant un corps dans le sein de Marie, par l'opération du Saint-Esprit; que cette chair a été animée d'une âme raisonnable, et qu'étant véritablement né de la sainte Vierge, elle est véritablement Mère de Dieu, parce qu'elle a enfanté le Verbe de Dieu incarné; que l'union s'est faite de la nature divine et de la nature humaine en une seule personne, savoir celle du Fils, en sorte que c'est le même qui est Fils de Dieu et fils de l'homme; consubstantiel au Père, selon la divinité; consubstantiel à nous, selon l'humanité; en tout semblable à nous, excepté par le péché. Il confesse que les deux natures, depuis leur union, sont demeurées indivisibles, parce qu'il n'y a qu'un Christ, qui est en même temps Fils de Dieu et fils de l'homme; mais qu'elles n'ont été ni confondues ni changées par cette union, parce que chacune elles ont conservé toutes leurs propriétés. A raison de cette union personnelle, nous disons que Jésus-Christ a souffert dans sa chair, et qu'il est impassible selon sa divinité. Pélage s'explique aussi sur la résurrection des morts, et dit que tous ceux qui sont nés d'Adam ou d'Eve, et qui en naîtront jusqu'à la consommation des siècles, ressusciteront dans la même chair et comparaîtront devant le tribunal de Jésus-Christ pour y recevoir la peine ou la récompense éternelle qu'ils auront méritée, selon leurs bonnes ou leurs mauvaises actions. Dans la lettre à laquelle cette confession de foi se trouve jointe, il dit au roi qu'il lui avait déjà déclaré qu'il recevait en tout la lettre de saint Léon à Flavien. Dans une quatrième lettre adressée au même prince, il lui recommande de maintenir Sapandus dans ses droits de vicaire du Saint-Siége dans les Gaules. Il paraît que cet évêque s'était plaint à Rome que, sans égard pour ses droits, le roi avait voulu le faire juger par un autre évêque qu'il avait lui-même ordonné.

Fragments, — Outre ces lettres, Holsténius en a publié quelques autres sous le titre de *Fragments*, parce qu'il n'en est aucune qui soit entière. La première est adressée au patrice Jean. Le Pape l'exhorte à ne point communiquer avec les schismatiques, et à regarder comme illégitimes les ordinations d'évêques qui se faisaient parmi eux. La raison qu'il en donne, c'est qu'ils sont séparés de l'Eglise catholique, qui est une et seule fondée sur les apôtres, par qui la foi a été répandue par toute la terre. La seconde, à Victor et à Pancrace, a pour but de leur inspirer de l'éloignement pour les schismatiques. Il leur dit, après saint Augustin, qu'on peut avec toute sûreté détester tout parti que l'on sait n'être point en communion avec l'Eglise universelle, qu'ils en soient séparés par simplicité ou par ignorance de cause. Il répète dans la troisième, adressée au patrice Valérien, une partie de ce qu'il avait dit à Narsès sur la conduite de l'Eglise envers ceux dont elle punit les crimes, pour les obliger à rentrer dans la voie du salut, ce qui ne saurait passer pour une persécution. Par la quatrième, il donne avis au patrice Céthégus qu'il avait ordonné un évêque à Catane, le troisième jour après son arrivée à Rome; mais qu'il avait différé pendant un an l'ordination de celui de Syracuse, parce qu'il était marié, et qu'ayant femme et enfants il y avait danger que les biens de l'Eglise n'en souffrissent quelque préjudice. Toutefois, voyant que ceux de Syracuse n'en voulaient pas élire d'autre, parce qu'il ne s'en trouvait point dans cette Eglise, il avait cru devoir passer par-dessus ces considérations et l'ordonner, mais après lui avoir fait donner par écrit une déclaration de ses biens, et promettre qu'après sa mort il n'en laisserait rien à ses parents, ni

directement ni indirectement. Les autres lettres regardent des affaires particulières qui ne présentent aucun intérêt.

Il suffit de lire ces *lettres*, que nous n'avons fait qu'analyser, pour être convaincu que le Pape Pélage Ier fut un des pontifes qui honorèrent le Saint-Siége. Cependant son élection avait d'abord été assez mal accueillie, parce qu'on le soupçonnait d'avoir pris part aux mauvais traitements que l'on avait fait souffrir à son prédécesseur, et d'avoir été en quelque sorte le complice de sa mort. Il ne se trouva même point d'évêques qui voulussent l'ordonner, excepté Jean, évêque de Pérouse, et Bonus de Férentin, avec André, prêtre d'Ostie. Cette ordination extraordinaire lui attira l'aversion du peuple. Il y en eut, même parmi les plus sages et les plus nobles, qui se séparèrent de sa communion, sur le soupçon qu'il avait pu être une des causes de la mort du Pape Vigile. Pour s'en purger, Pélage, de l'avis du patrice Narsès, ordonna une procession solennelle, de l'église de Saint-Pancrace à celle de Saint-Pierre, où, étant arrivé au chant des psaumes et des cantiques spirituels, il monta sur l'ambon, et tenant les saints Evangiles et la croix de Notre-Seigneur sur sa tête, il jura publiquement qu'il n'était point coupable du crime dont on l'accusait, et qu'il n'avait fait aucun mal au Pape Vigile. Le peuple parut satisfait. Après quoi, Pélage pria les assistants de concourir avec lui à bannir la simonie des ordinations, depuis le dernier degré du ministère ecclésiastique jusqu'au premier, afin que l'on ne promût à l'avenir que des personnes d'une probité connue et vraiment instruites dans l'œuvre de Dieu. Il donna en même temps l'intendance des biens du Saint-Siége à Valentin, son notaire, homme craignant Dieu, qui fit restituer à toutes les églises les vases d'or et d'argent, ainsi que les voiles qu'on leur avait enlevés. Cette sage conduite concilia au Pape Pélage l'estime et l'affection de son peuple, qu'il sut conserver jusqu'à la mort. Ses *lettres* se trouvent dans le tome V de la grande Collection des Conciles.

PÉLAGE II, Romain de naissance et fils de Vinigilde, monta sur le trône pontifical après Benoît Ier, mort en 578. Rome était alors assiégée par les Lombards, ce qui fut cause que l'on n'attendit pas l'ordre de l'empereur pour la consécration du nouveau Pape. Quelque temps après son élection, il envoya à Constantinople le diacre Grégoire, qui fut depuis Pape sous le nom de Grégoire le Grand, pour demander du secours à ce prince contre les Lombards qui ravageaient l'Italie. Il fit présenter le même appel au roi de France par Aunachaire, évêque d'Auxerre, priant en même temps ce prélat de détourner son souverain d'entretenir aucune intelligence avec ces ennemis de l'Eglise. Il s'opposa à Jean, patriarche de Constantinople, qui prenait le titre d'*évêque œcuménique*, et travailla avec zèle, mais sans succès, à ramener à l'unité de l'Eglise les évêques d'Istrie qui faisaient schisme pour la défense des trois chapitres. Du temps de ce pontife, il s'éleva une maladie extraordinaire, aussi subite que violente. Souvent on expirait en éternuant ou en bâillant ; d'où est venue, selon quelques historiens, la coutume de dire à celui qui éternue : *Dieu vous bénisse!* et celle de faire le signe de la croix sur la bouche lorsqu'on bâille. Pélage II fut attaqué de cette peste, et en mourut l'an 590, après douze ans et quelques mois de pontificat. Sa mort fut honorée des larmes des pauvres qu'il secourait avec largesse. On lui attribue dix *épîtres*, mais la première, la deuxième, la huitième et la neuvième sont évidemment supposées. Nous rendrons compte des principales, et particulièrement de celles qui ont trait aux affaires de son temps.

Aux évêques d'Istrie. — Elie, patriarche d'Aquilée, qui faisait sa résidence à Grade, et les autres évêques d'Istrie, persévéraient toujours dans le schisme pour la défense des trois chapitres. Le Pape, qui souhaitait ardemment de les en retirer, leur aurait écrit sur ce sujet dès le commencement de son pontificat, si les hostilités des Lombards ne l'en eussent empêché. Aussitôt donc que l'exarque Smaragde eut fait la paix et rendu la tranquillité à l'Italie, il s'empressa d'écrire à ces évêques pour les exhorter à se réunir à l'Eglise. Mais, afin que les mauvaises impressions que l'on pouvait leur avoir données sur sa foi ne fussent pas un obstacle à cette réunion, il leur déclara qu'il n'avait point d'autre croyance que celle des quatre premiers conciles généraux, auxquels ses prédécesseurs avaient présidé par leurs légats; qu'il recevait en tout la lettre de saint Léon à Flavien, et qu'il disait anathème à quiconque enseignait une autre doctrine. Il les presse de lui envoyer des députés pour lui exposer leurs doutes, promettant de les traiter avec toutes sortes d'égards, et de les renvoyer aussitôt qu'ils le désireraient. Cette lettre fut portée en Istrie par l'évêque Rédemptus et l'abbé du monastère de Saint-Pierre de Rome. Tout l'effet qu'elle produisit fut qu'Elie et ceux de son parti envoyèrent des députés, avec un écrit dans lequel ils ne répondaient nullement à ce que Pélage leur avait dit sur la réunion et sur les moyens d'éclaircir leurs doutes, de sorte que ces députés semblaient n'avoir eu d'autre commission que de porter leurs lettres, ce qui était loin de répondre à l'attente du pontife.

Il leur en écrivit donc une seconde, dans laquelle il se plaint de l'inconvenance de leur procédé, puisqu'au lieu de répondre à ses avances, leurs lettres étaient infectées de diverses erreurs, à l'appui desquelles ils avaient allégué plusieurs passages des Pères, complétement étrangers à la question et dont ils ne paraissaient pas même avoir compris le sens. Il s'agissait surtout des passages de la lettre de saint Léon qui avait approuvé le concile de Chalcédoine. « Ce grand Pape, disaient-ils, a trouvé bon tout ce qui s'est fait dans ce concile; il a donc approuvé éga-

lement tout ce qui s'y est dit en faveur des trois chapitres. » Pélage répond que saint Léon n'a approuvé que ce que les Pères de Chalcédoine avaient décidé sur la foi, dans la persuasion que ce qui regardait les personnes de Théodose, d'Ibas et de Théodoret pouvait être de nouveau examiné. Il rapporte à ce sujet un passage de la lettre de ce saint Pape, dans lequel il confirmait les décrets de Chalcédoine, et un autre de sa lettre à Maxime, évêque d'Antioche. Il en allègue ensuite de saint Augustin et de saint Cyprien, pour les convaincre qu'en se mettant hors de l'Eglise par le schisme, ils s'étaient mis par cela même hors de la voie du salut. C'est pourquoi il les presse de revenir au plus tôt à l'unité de l'Eglise et d'envoyer à Rome de nouveaux députés pour s'éclairer et traiter de leur réunion; ou bien de s'assembler à Ravenne pour entrer en conférence avec les autres évêques, leur promettant, de son côté, d'y envoyer quelqu'un pour y tenir sa place.

Cette seconde lettre n'ayant pas produit plus d'effet que la première, le Pape Pélage leur en écrivit une troisième beaucoup plus étendue. Saint Grégoire, qui n'était alors que diacre, l'appelle un livre, et on voit, par le témoignage de Warnefride, dans l'histoire des Lombards, qu'il l'avait écrite lui-même. Il commence cette lettre en exposant en détail les maux qui sont les suites inévitables du schisme. Il montre ensuite que c'était sans fondement que les évêques d'Istrie s'imaginaient que tout ce qui s'était fait sous l'empereur Justinien pour la condamnation des trois chapitres, tendait au renversement du concile de Chalcédoine. Ces évêques objectèrent que le Pape saint Léon, dans sa lettre à l'empereur, déclarait n'oser mettre en question ce qui avait été défini dans ce concile. Ils citaient encore d'autres lettres où il disait la même chose. Pélage en convient, mais il soutient que saint Léon ne parlait que de la définition de foi du concile de Chalcédoine, et non des causes particulières qui y furent examinées. Il le prouve par sa lettre à Anatole, évêque de Constantinople, dans laquelle il fait voir à ce prélat qu'il ne pouvait s'autoriser du privilége par lequel ce concile accordait le second rang à l'évêque de Constantinople, puisqu'il n'avait pas été assemblé pour régler le rang des évêques, mais uniquement pour terminer les difficultés qui s'étaient élevées dans l'Eglise au sujet de la foi. Pélage résout par la même raison cette objection des évêques d'Istrie, qui soutenaient que, suivant les lettres particulières d'un grand nombre d'évêques, il n'était pas permis de changer une syllabe aux décrets de Chalcédoine. Les évêques schismatiques disaient encore : Nous avons appris du siége apostolique et des archives de l'Eglise romaine, à ne point recevoir ce qui s'est fait, sous le règne de Justinien, contre les trois chapitres. Nous savons aussi que dans les premiers jours où cette affaire fut agitée, le Saint-Siége, occupé par le Pape Vigile, et les évêques de toutes les provinces latines s'opposèrent fortement à la condamnation de ces trois chapitres. Pélage répond que les évêques latins, n'entendant pas le grec, ont connu trop tard l'erreur dont il était question, et que plus ils ont mis de fermeté à la défendre, avant de connaître la vérité, plus les évêques d'Istrie devaient les croire facilement, dans leur rétractation. « Vous auriez raison, ajoute-t-il, de mépriser leur adhésion s'ils l'avaient donnée avec précipitation et avant d'être convaincus; mais ils ont combattu si longtemps, mais ils ont compté pour si peu les souffrances, que vous pouvez croire qu'ils n'ont cédé qu'à l'évidence de la vérité. Il cite l'exemple de saint Paul, qui ne se convertit qu'après une longue résistance à la vérité; celui de saint Pierre, qui changea de sentiments et de conduite sur les cérémonies légales; celui de Dieu même qui se repentit d'avoir sacré Saül roi d'Israël, et dit que l'on n'est pas blâmable parce qu'on change de sentiments, mais parce qu'on en change par inconstance; car, après avoir poursuivi longtemps la vérité, on doit changer de langage aussitôt qu'on la connaît.

Elie d'Aquilée et les évêques de son parti objectaient que saint Léon pensait que l'on ne doit jamais condamner les morts; mais Pélage leur répond que c'est à eux à produire les passages des lettres de ce Père, où il s'est exprimé ainsi : Ceux qu'ils avaient apportés défendaient seulement de traiter de nouveau la définition de la foi, sans défendre aucunement de condamner les morts infidèles. Au reste, il ne se souvenait pas que dans aucun endroit de ses écrits saint Léon eût fait allusion à ce que l'on doit aux morts. Il prouve ensuite que l'on peut condamner les morts par une lettre où saint Augustin répond au comte Boniface que si ce que l'on reprochait à Cécilien était vrai, il était permis de l'anathématiser, quoiqu'il fût mort; et par l'exemple du concile d'Ephèse, qui a condamné le Symbole de Théodore de Mopsueste avec sa personne. Il discute ensuite les canons du concile de Chalcédoine, et après en avoir fait l'application aux écrits de Théodore de Mopsueste, d'Ibas et de Théodoret, il finit sa lettre en exhortant les évêques schismatiques à se réunir aux orthodoxes. Il leur rappelle qu'encore que saint Cyprien ait été dans l'erreur sur la rebaptisation, il ne s'était point séparé de la communion de l'Eglise universelle. Enfin il prie le Seigneur de leur inspirer le désir et l'amour de la paix. On ne voit nulle part que l'évêque Elie l'ait embrassée avant sa mort, qui arriva quelque temps après cette tentative de réunion.

A Jean de Constantinople. — Dans le concile qui se tint à Constantinople en 589, et où le patriarche d'Antioche, Grégoire, accusé d'inceste par un laïque, fut déclaré innocent, Jean de Constantinople avait profité de la convocation de ce concile pour se donner le titre d'évêque œcuménique. Pélage, aussitôt qu'il en fut informé, cassa tous les

actes de cette assemblée, excepté ce qui regardait la cause de Grégoire, et défendit à l'archidiacre Laurent, son nonce auprès de l'empereur, de conserver aucun rapport religieux avec ce prélat. Puis, dans une *lettre circulaire* adressée à Jean et à tous les évêques qu'il avait appelés au concile, il se plaint hautement de la témérité de ce patriarche, qui, contre l'autorité du siége apostolique de saint Pierre, à qui seul appartient par privilége le droit de convoquer des conciles généraux et de les confirmer, en avait rassemblé un, en se donnant présomptueusement le titre d'évêque universel dans sa lettre de convocation. Il déclare ensuite annulé de plein droit et par l'autorité de saint Pierre, tout ce qu'ils avaient résolu dans ce conventicule, qui ne mérite pas à ses yeux le nom de concile. Il établit le pouvoir des clefs donné au prince des apôtres, et la nécessité du consentement de l'évêque de Rome pour la tenue des conciles, et il défend à ces évêques d'en réunir de semblables, sous peine d'être privés de la communion du siége apostolique. Il déclare que les prédécesseurs du patriarche Jean et Jean lui-même lui avaient souvent écrit de leur propre main et aux autres évêques de Rome, avec protestation devant Dieu de ne jamais rien entreprendre contre le siége apostolique, de n'usurper aucun de ses priviléges, consentant à devenir anathèmes s'ils manquaient à leur promesse. Leurs lettres étaient conservées exactement et avec leurs sceaux et leurs signatures dans les archives de l'Eglise romaine; il les avait vérifiées, et en y reconnaissant qu'ils s'étaient liés eux-mêmes par le lien de l'anathème en cas de prévarication de leur part, il lui avait paru inutile de les excommunier. Il avertit néanmoins le patriarche Jean de rectifier au plus tôt son erreur, s'il ne voulait être privé de la communion du siége apostolique et de tous les saints évêques.

« Ne faites aucune attention, dit-il à tous ces prélats, au nom d'évêque œcuménique qu'il usurpe illicitement, et n'assistez à aucun concile qu'il aura convoqué, sans l'autorisation du Saint-Siége, si vous voulez persévérer dans notre communion et dans celle de plusieurs autres évêques. Jamais aucun patriarche ne s'est arrogé un titre aussi présomptueux. Le Souverain Pontife lui-même ne pourrait le prendre qu'au préjudice des autres patriarches. Mais à Dieu ne plaise que quelqu'un s'attribue une qualité qui diminue en quelque sorte l'honneur que l'on doit à la dignité de ses frères. Donc, que personne d'entre vous ne qualifie qui que ce soit dans ses lettres du titre d'évêque universel. » Enfin, il les conjure de s'intéresser à ce que l'honneur du clergé ne souffre aucune altération de leur temps et que le siége de Rome, établi par le Seigneur lui-même, le chef de toutes les Eglises, ne soit jamais privé ni dépouillé d'aucun de ses priviléges.

Ces mêmes évêques avaient consulté le Pape Pélage pour savoir de combien de villes épiscopales devait être composée une province. Il répond, qu'encore que cette question ait été traitée suffisamment par ses prédécesseurs, il croyait devoir décider que l'on peut donner le titre de province à celle qui a dix ou douze villes, un roi, des puissances inférieures, un évêque, avec dix suffragants ou onze évêques pour juger toutes les causes, tant des évêques mêmes que des prêtres et des villes situées dans cette province. Il ajoute que si dans une province il s'élève quelque difficulté sur laquelle les évêques ne s'accordent pas entre eux, elle sera portée au siége supérieur et ensuite au concile de la province; mais que les causes majeures et les questions difficiles seront portées, selon la coutume, au siége apostolique. On a placé à la suite de ces lettres quelques décrets qui sont cités, sous le nom de ce pontife, par Yves de Chartres et par Gratien. Le plus curieux est celui qui défend de choisir des moines pour les établir défenseurs de l'Eglise, parce que les fonctions de cette charge sont incompatibles avec les exercices de la vie monastique. Un moine doit vivre dans la retraite et dans le silence, uniquement occupé de la prière et du travail des mains. Le défenseur, au contraire, a besoin de connaître toutes les causes, de s'enquérir de tous les actes qui intéressent l'Eglise et d'entrer dans tous les procès. Ainsi, il est plus à propos d'élever un moine au sacerdoce, lorsqu'il en a l'âge et le mérite, que de le mettre défenseur. On trouve les *lettres* et les *décrets* du Pape Pélage II dans toutes les Collections des Conciles.

PÉMEN, si célèbre dans l'histoire des Pères du désert, est plus connu par ses vertus que par ses écrits, qui se réduisent à quelques lettres très-courtes, mais pleines de sens et de piété. Il embrassa la vie monastique à Scété, avec six de ses frères, quelque temps avant que saint Arsène s'y retirât vers l'an 391, ou même avant la mort de saint Pambon, arrivée en 385, puisqu'il paraît l'avoir connu et avoir conversé avec lui. Dans le commencement de sa retraite, il passait plusieurs jours, et quelquefois des semaines entières sans manger; mais il conseillait aux autres de manger un peu tous les jours, pensant avec les anciens que cette manière de jeûner était la plus facile et la moins sujette à la vanité. Il ne croyait pas que les moines dussent boire du vin, et il avait pour maxime que toute satisfaction non nécessaire chasse du cœur la crainte de Dieu, comme la fumée chasse les abeilles. Comme il était encore jeune, il avait soin de visiter les anciens, pour apprendre d'eux les secrets de la perfection. Il leur proposait ses doutes, et s'instruisait exactement des devoirs de son état. Il reçut de l'abbé Moïse sept maximes de salut également utiles pour des personnes de toute condition : 1° Aimer Dieu de toute son âme; 2° aimer son prochain comme soi-même; 3° se mortifier et s'abstenir de toute sorte de mal; 4° ne juger son frère en quoi que ce soit; 5° ne faire de mal à personne; 6° se purifier

avant de sortir du monde ; 7° avoir toujours le cœur brisé de douleur et humilié par la vue de ses péchés, sans s'arrêter à considérer ceux de son prochain. L'abbé Moïse lui donna encore d'autres instructions dont il sut également profiter.

Les courses que les barbares firent dans le désert de Scété, vers l'an 395, obligèrent Pémen et ses frères d'en sortir. Ils passèrent de là dans un lieu, appelé Térénuthi, où se trouvait un vieux temple d'idoles. Ils vécurent ensemble pendant plusieurs années, s'édifiant mutuellement par des actes de vertus, travaillant des mains et pratiquant la règle qu'Anube, l'aîné de tous, leur avait prescrite. Pémen aidait Anube dans le gouvernement de la communauté; ils avaient une grande déférence l'un pour l'autre, et vivaient dans une union parfaite. On ne sait si Pémen resta longtemps à Térénuthi; mais on ne peut douter qu'il ne soit retourné à Scété, et qu'il n'ait été obligé d'en sortir une seconde fois avec saint Arsène, vers l'an 430. On rapporte, au séjour qu'il fit en Egypte ce qui se passa entre sa mère et lui. Quoique très-âgée, elle venait souvent au lieu où il demeurait avec ses frères, mais sans avoir jamais pu les rencontrer. Une fois cependant elle prit si bien ses mesures, qu'elle les aperçut se rendant à l'église; mais, dès qu'ils la virent, ils s'en retournèrent dans leur cellule, dont ils fermèrent la porte sur eux. Elle les suivit, frappa à la porte de la cellule, les appelant avec des larmes, des cris capables d'exciter leur compassion. Pémen, l'entendant pleurer, alla à la porte, et, sans l'ouvrir, essaya de lui persuader de s'en retourner; mais sa voix, qu'elle reconnut, ne fit qu'augmenter le désir qu'elle avait de le voir, et elle n'oublia rien pour l'engager à lui donner cette satisfaction. « Qu'aimez-vous mieux, lui demanda Pémen, de nous voir ici ou nous voir en l'autre monde? — Si je ne vous vois point en cette vie, lui répondit-elle, suis-je assurée de vous voir en l'autre? — Oui, lui promit Pémen, si vous pouvez étouffer ce désir que vous avez de nous voir présentement, oui, vous ne cesserez de nous voir dans l'autre. » Là-dessus elle se retira avec joie, en disant : « Puisque je suis assurée de vous voir au ciel, je veux bien me passer de vous voir sur la terre. »

Il usa de la même sévérité envers le gouverneur de la province, qui avait un désir extrême de le voir, sur les merveilles qu'il en avait entendu raconter. Pour vaincre sa résistance, cet officier fit mettre en prison un fils de sa sœur, et lui manda en même temps que la faute de son neveu était trop grande pour rester impunie. Par là il croyait obliger le saint à le venir voir pour obtenir la grâce de son neveu. Sa sœur, sur la nouvelle de l'emprisonnement de son fils, courut au désert et fit tout ce qui dépendait d'elle pour l'engager à venir trouver le juge; mais tous ses mouvements furent inutiles. Pémen fit dire à sa sœur, par le frère qui le servait : « Je n'ai point d'enfants, et, par conséquent, point de sujet de m'affliger pour eux; » et il la renvoya de la sorte. Le gouverneur, informé de ce qui s'était passé, voulut du moins que Pémen lui écrivît, pour lui donner occasion de délivrer le prisonnier. Beaucoup de personnes lui ayant conseillé de le faire, il lui écrivit en ces termes : « Je prie votre Grandeur de faire examiner soigneusement la cause de mon neveu. S'il a commis un crime qui mérite la mort, qu'il souffre ce supplice, afin qu'en recevant sa punition en ce monde, il évite les châtiments éternels de l'enfer. S'il n'a pas mérité la mort, ordonnez de lui ce qui vous est commandé par la loi. » Le juge admira la conduite de Pémen et relâcha le prisonnier.

Les *Vies des Pères* sont remplies d'excellentes maximes, qui sont des preuves de la sagesse de Pémen, de ses lumières et de sa discrétion. Un jour, un solitaire vint le trouver, et lui dit : « Mon père, j'ai fait une grande faute, je suis résolu d'en faire pénitence pendant trois ans. — C'est beaucoup, » lui dit Pémen. L'autre lui dit : « Voulez-vous que je la fasse pendant un an? — C'est beaucoup, » répondit le saint. Ceux qui se trouvaient présents lui dirent : « Combien donc? Est-ce pendant quarante jours? » Il répondit encore : « C'est beaucoup. Pour moi, ajouta-t-il, je suis convaincu que si un homme se repent de tout son cœur, et qu'il ne commette plus de faute dont il ait sujet de se repentir, Dieu se contentera d'une pénitence de trois jours. » Il parlait ainsi, parce qu'il connaissait la disposition particulière de ce solitaire; mais il n'en usait pas toujours de même envers les pécheurs qui venaient le consulter. Un autre lui ayant dit qu'il souffrait une grande tentation, il lui ordonna de quitter le lieu où il demeurait, et de s'en éloigner d'autant de chemin qu'il en pourrait faire en trois jours et trois nuits, et de jeûner une année tout entière jusqu'au soir. Ce frère lui dit : « Mais si je viens à mourir, avant que l'année soit finie, que deviendrai-je?—J'espère en Dieu, que si vous mourez dans la résolution d'accomplir cette pénitence ou quelque autre que ce soit, vous serez sauvé. » La raison qui l'engageait à traiter doucement les pécheurs était qu'en reprenant avec aigreur un homme qui avoue sa faute, on l'abat entièrement, tandis qu'en lui disant : ne vous affligez pas, mon frère, mais prenez garde de ne plus pécher, vous fortifiez son esprit, et vous lui donnez le courage de faire pénitence.

La montagne d'Athribi, dans la Basse-Egypte, servait de retraite à plusieurs solitaires. L'un d'eux, qui était célèbre dans le pays, ayant été attaqué par des voleurs, cria au secours. Les frères accoururent au bruit et se saisirent des voleurs. On les mena à la ville, où le juge les fit mettre en prison. Ces solitaires, affligés de cet emprisonnement, allèrent trouver Pémen, qui écrivit, en ces termes, à celui qui avait été attaqué : « Examinez pour quelle raison ces voleurs ont été livrés au juge, et vous verrez que c'est parce

que votre cœur vous a livré vous-même à la tentation.» Ce solitaire, rentrant alors en lui-même, sortit de sa cellule, ce qu'il n'avait pas fait depuis longtemps, vint à la ville et obtint l'élargissement des voleurs.

On dit que Pémen, ayant appris ou ayant été témoin de la mort de saint Arsène, s'écria en pleurant : « Que vous êtes heureux, Arsène, de vous être tant pleuré en ce monde ! » C'était vers l'an 445 : il lui survécut de quelques années, et mourut, comme l'on croit, sur la fin de l'an 451. Les Grecs et les Latins honorent sa mémoire le 27 août. Il fut le modèle des moines et le flambeau de la solitude.

PEREGRIN, abbé de Fontaine-les-Blanches, ordre de Cîteaux, au diocèse de Tours, nous apprend lui-même, dans l'*Histoire* qu'il nous a laissée de cette abbaye, qu'il la composa en 1200. Il y avait alors trente ans qu'il avait embrassé la vie religieuse et douze qu'il était abbé, d'où il résulte qu'il s'était fait religieux en 1170 et qu'il fut élu abbé en 1188.

Il a divisé son *Histoire* en deux parties. Il traite dans la première de la fondation du monastère et de ses accroissements, et on y trouve la succession des abbés avec des anecdotes qui les concernent ; la seconde est une espèce de cartulaire qui contient les titres des biens acquis et les priviléges émanés de la cour de Rome en faveur du même établissement. Dans la première partie, il nous apprend que ce lieu était d'abord un ermitage dans lequel s'étaient rassemblés plusieurs solitaires dont il donne les noms, parmi lesquels il s'en trouvait un qui, ayant eu la dévotion de faire le pèlerinage de Jérusalem, avait été choisi, presqu'en arrivant, pour remplir le siége patriarcal de cette église. C'était un Flamand nommé Guillaume, qui tint ce siége depuis l'an 1130 jusqu'à 1144. Le choix qu'on fit de lui tient du miracle. Etant allé, la veille de Pâques, à l'église du Saint-Sépulcre, pour être témoin du prodige qui se renouvelait, dit-on, tous les ans, à pareil jour, à la descente du feu nouveau, il arriva que le cierge qu'il portait à la main se trouva le premier allumé : cela suffit pour déterminer le choix que l'on fit de lui.

A l'exemple de beaucoup d'autres communautés d'ermites, dont le nombre, en ce temps-là, était considérable dans plusieurs endroits de la France, et qui, dans la suite, sont devenus, pour la plupart, des abbayes, les ermites de Fontaine mirent en délibération s'ils se réuniraient à l'ordre de Saint-Benoît ou aux chanoines réguliers. Ils choisirent, en 1134, la nouvelle congrégation de Savigny, dont le chef-lieu était au pays d'Avranches, sur la frontière de la Bretagne et du Maine, et qui était alors dans toute la ferveur de la régularité. Cette congrégation s'étant donnée à saint Bernard, en 1147, la maison de Fontaine se trouva incorporée à l'ordre de Cîteaux, et c'est de là que lui est venu le surnom de Fontaine-les-Blanches, à cause de la couleur du costume qu'on y portait. Dom Luc d'Acheri a publié cette petite histoire qui, quoique peu importante au fond, est écrite avec ordre et clarté. Pérégrin a soin de recommander à ses successeurs, en la terminant, de recueillir, à son exemple, les événements qui intéresseraient son monastère, parce que ce travail serait fort utile pour la conservation des biens de la maison, et procurerait une lecture agréable à ceux au moins qui, dans la suite des temps, en seraient les habitants. Il ne paraît pas que ses intentions aient été remplies ; nous ne pensons pas non plus qu'il ait écrit autre chose.

PERPÉTUE, qui fut le huitième évêque de Tours après saint Gatien, succéda à Eustochius, prélat illustre par sa naissance et sa vertu. Perpétue, qui appartenait à la même famille, le surpassa encore en perfection. Il regardait les pauvres comme ses héritiers naturels ; aussi n'attendit-il pas à sa mort pour les faire jouir de ses biens. On ne peut douter qu'il n'ait été élevé sur le siége épiscopal de Tours, dès l'an 461, puisqu'au mois de novembre de cette même année, il tint un concile auquel il présida et où il fit dresser plusieurs règlements pour la discipline de l'Eglise. Il y a toute apparence qu'il présida également le concile assemblé à Vannes, en 465, pour l'ordination d'un nouvel évêque. On y fit encore divers statuts pour remédier aux abus que les incursions des barbares faisaient naître dans les Gaules. Le zèle de saint Perpétue ne se bornait pas aux règlements des mœurs ni aux soins des pauvres. Il bâtit plusieurs églises qu'il enrichit de ses biens ; il en régla l'office et établit un ordre pour la célébration des veilles des grandes fêtes dans les églises de la ville de Tours. Il donna des marques de sa vigueur épiscopale, en dégradant deux curés dont la conduite était irrégulière ; mais, en recommandant par testament à son successeur de ne jamais les rétablir, il leur assigna une pension viagère sur ses biens. Enfin il mourut après trente ans d'épiscopat, le 30 décembre de l'an 491.

Testament. — Ce testament, que nous avons encore, fut d'abord imprimé dans le *Spicilége* de dom Luc d'Acheri, en 1661, puis dans le recueil des Bollandistes, dans le supplément des Conciles de Lalande, et dans l'Appendice aux œuvres de Grégoire de Tours de l'édition de dom Ruinard. Saint Perpétue le dressa lui-même et le signa, le premier jour de mai qui suivit le consulat de Léon le Jeune, c'est-à-dire en 475. Il en fit un double qu'il signa également, et dont il laissa un exemplaire entre les mains de Delmace, qu'il appelle son fils, avec prière de le remettre entre les mains du comte Agillon, pour l'ouvrir après sa mort, et en faire lecture en présence des prêtres, des diacres et des clercs de son Eglise. Il en avait confié l'autre exemplaire à la vierge Dodolène.

Il le commence par l'invocation du saint nom de Jésus, et donne pour raison de ce testament la crainte que les pauvres ne fus-

sent pas ses héritiers, s'il ne les instituait lui-même, ne voulant pas que les biens d'un évêque passassent à d'autres qu'à l'Eglise. Il donne à son clergé la paix de Jésus-Christ, priant ce bon Sauveur de continuer d'y verser ses grâces, d'en éloigner les schismes, de l'affermir dans la foi et dans la pratique de l'Evangile. Il donne encore la paix à son Eglise et à tout son peuple tant de la ville que de la campagne, et quoiqu'il laisse la liberté à ses prêtres et aux autres ecclésiastiques d'enterrer son corps où bon leur semblerait, néanmoins, de l'avis du comte Agillon, il leur témoigne, après avoir déclaré sa foi sur la résurrection de la chair, qu'il souhaiterait être enterré aux pieds de saint Martin. Passant ensuite aux legs pieux, il déclare qu'il affranchit tous les esclaves, hommes, femmes, qu'il avait achetés de son argent, comme aussi les enfants qu'ils pourraient avoir lors de son décès ; mais à condition que les uns et les autres serviraient librement l'Eglise pendant le reste de leur vie, sans aucune charge envers ses héritiers. Il donne à son église un champ qu'il avait acheté dans la terre de Sçavonions, ainsi qu'un étang qui lui avait été concédé par un nommé Aligarius ; plus un moulin sur le Cher, avec des prés et des troupeaux dans le voisinage.

Il donna encore à son église une maison de campagne qu'il avait dans le voisinage de Bertigny, avec tous les bois et les revenus qui en dépendaient, qu'il avait achetés du diacre Daniel. Mais il charge ce legs de l'entretien d'une lampe qui devait brûler continuellement devant le tombeau de saint Martin. Pour le reste de ses biens, qui consistaient en choses qui lui étaient dues, il les abandonne à ses débiteurs, dès le moment de sa mort, ne voulant pas qu'il en fût rien exigé. Il lègue à l'évêque Euphrone une boîte d'argent renfermant des reliques qu'il avait coutume de porter sur lui, et lui donne aussi un livre des Evangiles écrit de la main de saint Hilaire de Poitiers. Quant à une autre boîte d'argent doré, il la lègue à son église, avec deux calices, une croix d'or et tous ses livres. Il laisse également à une église dédiée à saint Denis un calice d'argent et une croix de même matière, dans le manche de laquelle était enfermée une relique du même saint. Il donne à celle de Prévilly un calice avec des burettes d'argent ; et à Amalaire, curé du lieu, une chasuble de soie, et une colombe d'argent semblable à celle qui était dans l'église de Tours, apparemment pour y conserver la sainte Eucharistie, comme on la voit encore suspendue en quelques églises. Il ne donne à sa sœur Julie Perpétue qu'une petite croix d'or émaillée, dans laquelle il y avait des reliques du Seigneur. Il ne dit pas quelles étaient ces reliques, mais il lui recommande en mourant de ne léguer cette croix qu'à quelque église, dans la crainte qu'elle ne tombât en des mains indignes. Il suppose que Julie devait mourir après la vierge Dodolène ; car dans le cas que celle-ci lui survécût, il veut que cette croix lui soit donnée pour être léguée après sa mort à quelque église. Quant au comte Agillon, dont il loue la piété et la vertu, il lui lègue le cheval qu'il montait et un mulet à choisir, en le priant de se souvenir de lui et de continuer à se faire le défenseur des pauvres. Il lègue à l'église de Saint-Pierre des tapisseries qu'il lui avait souvent prêtées pour sa fête patronale.

Il laisse à son successeur tout ce qui pourrait lui agréer de sa chapelle et de sa chambre. Il le conjure de ne jamais rétablir les curés de Maillé et d'Orbone, qu'il avait destitués, en déclarant qu'il leur avait constitué une pension viagère sur ses biens. « Aimez, lui dit-il, les prêtres, les diacres, les clercs et les vierges de votre Eglise et de la mienne. Soutenez-les par votre exemple ; prévenez-les de vos bontés ; faites qu'ils sachent qu'ils sont vos enfants et non vos esclaves ; qu'ils vous ont pour père, et non pour dominateur et pour maître. » Il ordonne ensuite que les pauvres seraient les héritiers de tout ce qu'il possédait en meubles et immeubles, à la réserve des legs spécifiés dans son *testament*, et qu'à cet effet tous ses biens seraient vendus aussitôt après sa mort. Du prix que l'on en retirerait, on en distribuerait un tiers aux veuves et aux pauvres femmes, suivant la disposition de la vierge Dodolène, et les deux autres tiers aux hommes qui seraient dans la nécessité. Il laissait cette distribution au jugement du prêtre Agarius et du comte Agillon. Saint Grégoire de Tours, qui parle de cette pièce, dit que saint Perpétue laissa ce qu'il possédait à l'église de Tours et à toutes les autres églises dans le territoire desquelles il avait du bien, ce qui ne paraît ni exact, ni conforme à la teneur de ce testament.

On compte au nombre des écrits de saint Perpétue, les *Règlements* qu'il fit, tant pour la célébration du service divin que pour l'ordre des jeûnes, des stations ou des veilles. Il indique, par exemple, la célébration des offices du jour de Noël et de l'Epiphanie dans l'église cathédrale de Tours, et celui de la Nativité de saint Jean dans la basilique de Saint-Martin. Il marque la fête de la Chaire de saint Pierre, sous le titre de Jour natal de l'épiscopat de saint Pierre, fête alors si célèbre dans les Gaules, qu'en comptant les dimanches jusqu'au carême, on disait, le premier, le second, ou le troisième après la Chaire de saint Pierre. Il distingue le jour de la Résurrection, qui se célébrait suivant les anciens calendriers, le 27 mars, d'avec le jour de Pâques, dont la célébration se réglait suivant le cours de la lune. Paulin de Périgueux, dans sa *Vie*, en vers, *de saint Martin*, remarque qu'au jour de Pâques, l'évêque, le clergé et tout le peuple de Tours avaient coutume de traverser la rivière en bateaux, pour se rendre à la cellule de saint Martin à Marmoutiers. Saint Perpétue ne dit rien de cette station. Ce concours du peuple à Marmoutiers n'était donc

qu'une simple dévotion, sans aucun office solennel. Saint Perpétue avait écrit à saint Sidoine pour lui demander son discours sur l'élection de saint Simplice à l'évêché de Bourges. Nous ne connaissons de cette *lettre* que ce que saint Sidoine en dit dans sa réponse. Nous avons perdu également celle qu'il écrivit pour avoir des vers en l'honneur de saint Martin.

PÉTILIEN, évêque donatiste, avait été d'abord avocat et se vantait d'avoir acquis une grande réputation dans le barreau. Né de parents catholiques, il n'était encore que catéchumène, lorsque les donatistes l'enlevèrent de force, et, après l'avoir baptisé, l'ordonnèrent évêque malgré lui. Voulant l'attacher à leur secte par un lien honorable, ils l'établirent évêque de Cirthe, aujourd'hui Constantine, ancienne métropole de la Numidie. Il devint bientôt un des plus zélés défenseurs des donatistes, et fut un des sept évêques choisis pour disputer contre autant d'évêques catholiques dans la conférence de Carthage. Il y déploya pour le mensonge tout ce que l'on peut imaginer d'esprit de chicane et d'obstination, en s'appliquant à éterniser les débats, en faisant naître des conflits sans fin. Saint Augustin dit qu'il avait la réputation de l'emporter sur tous ceux de sa secte en érudition et en éloquence. Il convient que son discours avait de l'ornement et de la politesse; mais il lui reproche de l'enflure, de la déclamation et un langage emphatique propre à faire impression sur le peuple.

Lettre. — Longtemps avant la conférence de Carthage, Pétilien avait écrit une lettre qui fait le sujet des livres que saint Augustin composa contre lui. Elle était adressée aux prêtres et aux diacres de son diocèse et dirigée contre l'Eglise catholique, qu'il chargeait de reproches outrageux sans en apporter aucune preuve. Il appelait les catholiques traditeurs ou fils de traditeurs, se plaignait de leurs persécutions et les accusait d'avoir eu recours à l'autorité impériale pour leur enlever les églises dont ils étaient en possession. Il prétendait démontrer aussi que les donatistes avaient seuls le vrai baptême, et il y disputait à l'Eglise son titre de Catholique ou universelle. Cette lettre, fort répandue dans sa province, où elle séduisait beaucoup de personnes, tomba entre les mains de saint Augustin, qui y répondit dans le premier des trois livres qu'il publia contre cet hérétique. Elle précède la réfutation qu'en fit le saint docteur, dans toutes les éditions de ses OEuvres.

PETRONE, évêque de Bologne en Italie au ve siècle, était fils d'un père nommé Pétrone comme lui, lequel avait été préfet du prétoire et vicaire d'Espagne en 395 ou 396, et qui fut encore préfet des Gaules quelques années après. Le jeune Pétrone se consacra de bonne heure aux exercices de la vie monastique. Dans le désir de s'y perfectionner, il quitta la maison de son père, se rendit à Jérusalem et passa de là en Egypte, pour y contempler de ses yeux les merveilles qu'il avait entendu raconter des solitaires de cette province. Il était avec saint Jean de Lycopolis, lorsqu'on apprit à Alexandrie la nouvelle de la victoire remportée par l'empereur Théodose le Grand sur le tyran Eugène. Pendant ses voyages, il se trouva plusieurs fois en danger de perdre la vie. Il marchait pieds nus, sans monture et accompagné seulement de quelques moines, dont il suivait la règle dans toute sa sévérité. D'Egypte il passa avec six laïques dans la Thébaïde, où ils demeurèrent trois jours avec saint Jean de Lycopolis, qui leur donna diverses instructions de piété. Pétrone visita dans la même solitude Hor, abbé de plusieurs monastères, Ammon, supérieur de la congrégation de Tabenne, l'évêque Oxirinque et quelques autres personnages en réputation de sainteté. De là il fut faire une visite à saint Apollone, qui gouvernait cinq cents solitaires, près de la grande Hermopolis, et qui à leur arrivée voulut laver lui-même les pieds des voyageurs que le ciel lui envoyait. Après avoir passé une semaine auprès de lui, Pétrone s'avança dans le désert, où il vit le saint prêtre Coprés, qui lui raconta non-seulement l'histoire de sa vie, mais aussi celle de plusieurs illustres solitaires qu'il avait connus. La crainte des barbares qui faisaient de fréquentes incursions dans la haute Thébaïde, empêcha Pétrone d'y pénétrer. Il revint donc vers Alexandrie, où il vit Pityrion, disciple de saint Antoine, et le prêtre Eulogе à qui Dieu avait accordé le don de connaître ceux qui se présentaient à la sainte table. S'étant avancé jusqu'à l'extrémité du diocèse d'Héraclée, Pétrone visita le monastère de saint Paphnuce et celui d'Isidore qui était composé de mille moines. Il vit aussi celui de Dioscore, où il y avait environ cent religieux. Dans les solitudes qui s'étendaient vers Memphis et Babylone, Pétrone apprit l'histoire de saint Apollone et de quelques autres qui souffrirent le martyre dans la persécution de Dioclétien. Les moines de Nitrie, des Cellules et de Scéthé le reçurent au chant des psaumes, le conduisirent à l'église et le traitèrent avec beaucoup de charité. Enfin, après avoir visité plusieurs autres religieux et principalement ceux de la solitude de Diolgue, sur le bord de la Méditerranée, il retourna à Jérusalem où, à la prière des moines de la montagne des Oliviers, il mit par écrit ce qu'il avait vu, dans l'espérance de rendre utiles aux moines d'Occident les grands exemples de vertu dont il avait été témoin. De retour dans sa patrie, il fut élu évêque de Bologne, après la mort de saint Félix, et gouverna cette Eglise jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée vers l'an 450.

Si l'on s'en rapporte à ce que dit Gennade, saint Pétrone avait écrit les *Vies des Pères et solitaires de l'Egypte*, écrit que les moines estimaient comme la règle et le miroir de leur profession; mais saint Jérôme enlève cet honneur à Pétrone pour l'attribuer à Rufin. Nous avons proposé ailleurs un

moyen de concilier Gennade avec saint Jérôme, en disant que saint Pétrone, qui, selon la remarque de Gennade lui-même, n'avait pas le don d'écrire, avait eu recours à la plume de Rufin, pour transmettre à la postérité pieuse les vies des Pères de l'Egypte. Pierre de Noëls cite encore après Gennade diverses homélies de saint Pétrone sur les Evangiles. Nous ne voyons pas qu'il en soit parlé dans les œuvres imprimées de Gennade; mais il remarque qu'on lisait sous son nom un livre intitulé *De l'ordination d'un évêque*. Il ajoute que l'on remarquait dans cet ouvrage un sens très-vrai et très-délicat, et qu'il était trop bien écrit pour être de l'évêque de Bologne. L'opinion, qui en fait honneur à Pétrone, son père, qui, après avoir passé par les dignités du siècle, se serait vu élevé à l'épiscopat, ne nous paraît pas assez probable pour que nous cherchions à la faire valoir, surtout à propos d'un ouvrage que nous n'avons plus.

PHEBADE, évêque d'Agen, que quelques anciens monuments nomment aussi Fégade, Ségace, Sébade et Fitade, et qui est connu en Gascogne sous le nom de saint Fiari, florissait vers le milieu du IVe siècle. Sa famille et le lieu de sa naissance sont également inconnus, et c'est sans aucun fondement que quelques écrivains l'ont fait naître en Espagne. Il est plus probable qu'il était Gaulois, et originaire de la province même dans laquelle il devint évêque. Son nom grec semble plutôt indiquer qu'il était né en Aquitaine, où cette langue se parlait alors assez communément. On ignore aussi en quelle année il fut élevé à l'épiscopat. Son nom ne figure point parmi ceux des évêques gaulois qui souscrivirent au concile de Sardique en 347; mais on ne peut douter qu'il ne fût revêtu de cette dignité dix ans plus tard, lorsqu'en 357 la seconde formule de Sirmich ou Sirmium fut envoyée dans les Gaules pour y être approuvée. Quoiqu'elle fût signée par le saint vieillard Osius de Cordoue, Phébade ne se contenta pas seulement de la rejeter et de la condamner avec les autres prélats des Gaules, mais il la réfuta encore d'un bout à l'autre avec beaucoup d'esprit et de solidité. Après avoir donné des marques d'un zèle aussi éclatant contre l'arianisme, il assista avec les autres évêques au concile de Rimini, assemblé en 359. Malgré les offres de l'empereur Constance, ils aimèrent mieux faire le voyage à leurs frais, afin de se conserver une entière liberté. Dès l'ouverture du concile, tous les prélats montrèrent un zèle unanime à soutenir la foi de Nicée. Cet accord ne fit qu'exciter contre eux la colère du prince. Il envoya ordre au préfet Taurus de leur faire signer, avant la clôture de l'assemblée, une nouvelle formule, assez conforme à la seconde de Sirmium, excepté qu'elle déclarait le Fils semblable au Père, mais sans ajouter : en toutes choses. Cette pièce défendait en même temps au préfet de ne laisser partir aucun prélat, qu'il ne l'eût souscrite, et il y avait menace d'exil pour quiconque refuserait d'y apposer sa signature. La plupart des évêques, vaincus moitié par faiblesse, moitié par ennui d'un séjour si prolongé dans un pays lointain, se soumirent à ce que l'on demandait d'eux, et les catholiques, qui formaient d'abord le plus grand nombre, se virent réduits à vingt. A leur tête étaient saint Phébade et saint Servais qui déployaient un courage d'autant plus grand, qu'ils se sentaient plus isolés. Alors le préfet Taurus, modérateur du concile, les trouvant à l'épreuve de la crainte que les menaces peuvent produire, les attaqua par ses prières, ses larmes et ses raisonnements. Rien ne put ébranler la constance de Phébade en particulier; il protesta hautement qu'il aimait mieux souffrir l'exil et la mort même que de recevoir jamais une profession de foi arienne. Mais, au bout de quelques jours, la fermeté de Phébade s'amollit et il se laissa vaincre tout à fait par la proposition que lui firent Ursace et Valens de dresser lui-même une formule de foi, qu'ils promettaient de souscrire après lui. Le désir qu'il avait de terminer cette grande affaire lui fit adopter cette voie. Il se réunit à saint Servais de Tongres, et tous deux, de concert, dressèrent une formule dans laquelle ils condamnaient sans détour la personne et l'hérésie d'Arius, et reconnaissaient, non-seulement l'égalité du Fils avec le Père, mais encore son éternité. Mais Valens, à qui cette formule ainsi conçue enlevait tout sujet de triomphe, y fit insérer adroitement que le Fils n'est pas une créature comme les autres. Cette clause artificieuse renfermait tout le venin de son hérésie sans le montrer. Phébade et les autres évêques, qui, comme lui, ne soupçonnaient aucune ruse, se laissèrent prendre à cet artifice. Ils avaient, dit saint Ambroise, la simplicité de la colombe, mais ils manquaient de la ruse du serpent. Trompés par le son des paroles, ils n'aperçurent pas le piége qu'on leur tendait, et tout en ne pensant qu'à s'attacher à la foi, ils eurent le malheur de se laisser surprendre à l'hameçon de l'hérésie. On croit que les termes de la profession de foi, dressée en cette circonstance, ne sont autre chose que les anathèmes rapportés par saint Jérôme, qui dit les avoir tirés des actes mêmes du concile de Rimini, tels qu'ils étaient alors dans les archives de toutes les Eglises. On fut quelque temps sans ouvrir les yeux sur la fourberie des ariens, mais on se réveilla bientôt au bruit avec lequel ils publiaient partout que la foi de Nicée avait été condamnée. Alors tout le monde se vit avec étonnement devenu arien sans y penser, et chacun gémit de cette surprise. Aussitôt les évêques des Gaules, et à leur tête saint Phébade, comme un des plus attachés à la foi de la consubstantialité, avouèrent presque unanimement leur erreur, et condamnèrent ce qui avait été fait à Rimini. On vit même paraître un écrit composé à ce sujet. Les évêques y déclaraient qu'ils avaient

été surpris, et qu'ils regrettaient qu'on eût ainsi abusé de leur simplicité, parce que leur intention n'avait jamais été de rien souscrire contre les décisions du concile de Nicée. Si cet écrit, dont parle Théodoret, n'est pas de saint Phébade, il est au moins à peu près certain, comme nous le montrerons dans la suite, qu'il en publia un autre que nous avons encore, pour combattre le concile de Rimini et relever l'autorité de celui de Nicée, dont il rapporte et explique le symbole. Phébade, ainsi relevé de sa chute, devint, dans l'Eglise d'Occident, ce que saint Osius avait été pour toute l'Eglise catholique, c'est-à-dire, un des principaux appuis de la foi et le père des conciles. Il se trouva à ceux de Valence et de Saragosse, tenus, l'un en 374, au sujet de quelque différend arrivé dans cette Eglise, et l'autre, en 380, contre les priscillianistes. Il est même à croire qu'il les présida tous les deux, car son nom se trouve le premier dans leurs souscriptions. Il était lié d'une sainte amitié avec saint Delphin, évêque de Bordeaux, et ils entretenaient l'un et l'autre un commerce de lettres avec saint Ambroise. Il nous en reste une de ce dernier, qui leur est adressée en commun, et ils avaient coutume aussi, quand ils lui répondaient, de n'écrire qu'une lettre pour deux. Il paraît que saint Phébade gouverna l'Eglise d'Agen pendant quarante ans, puisqu'il vivait encore, mais vieux et décrépit, en 392. C'est ce que nous apprend saint Jérôme qui écrivait alors son traité des auteurs ecclésiastiques. L'Eglise d'Agen fait sa mémoire le 25 du mois d'avril.

Traité contre les ariens. — L'unique ouvrage qui porte aujourd'hui le nom de saint Phébade est un *Traité contre les ariens.* Il le composa pour l'opposer à la seconde formule de Sirmium qu'il réfute d'un bout à l'autre, et aussi pour montrer avec combien de raison les évêques des Gaules l'avaient condamnée. Du reste c'est à eux que l'ouvrage paraît adressé.

Saint Phébade expose d'abord en ces termes le motif qui l'engage à écrire. « Dans toute autre circonstance, dit-il, il nous aurait suffi de nous en tenir à notre croyance, et de la défendre plutôt que de nous engager à examiner celle des autres, puisque aujourd'hui il est nécessaire d'embrasser l'erreur, si l'on veut passer pour catholique, ou de la réfuter, si on veut l'être véritablement. Nous nous sommes vu obligé de prendre ce dernier parti, et de montrer combien, sous une fausse apparence de zèle pour la religion, on cache de venin diabolique. » Il ajoute que du moins son ouvrage servira de témoin authentique de sa foi et de sa catholicité auprès de ceux que la crainte ou l'ambition du siècle n'auront pas vaincus. Ensuite il vient à la formule de Sirmium, qu'il déclare être plutôt une perfidie qu'une profession de foi ; un tissu de propositions fausses et artificieuses, où celles qui paraissent les plus catholiques ne sont pas exemptes de déguisement et de fraude : ce qu'il fait remarquer dès les premiers mots de cette formule où on lisait : « Il est constant qu'il n'y a qu'un Dieu tout-puissant. » — « Rien de plus simple, dit-il, et de plus vrai en lui-même, mais rien néanmoins de plus trompeur dans l'intention des auteurs de cette formule, qui, dans plus d'une occasion, ont affecté de reconnaître et de confesser un seul Dieu, afin d'en enlever le titre et la qualité à Jésus-Christ. C'est dans la même vue qu'ils ajoutent un Dieu Père tout-puissant, afin encore de dépouiller le Fils de cet attribut. Cependant Ursace, Valens, Potamius, ainsi que les autres ariens, ne laissaient pas de dire que le Fils était Dieu; mais c'était dans le même sens que le Psalmiste, lorsqu'il dit en parlant des hommes : *Vous êtes des dieux* (*Psal.* LXXXI, 6); comme l'Exode dit que Moïse était *le Dieu de Pharaon.* (*Exod.* VII, 1.) Nous savons, ajoutait la formule, que l'on ne peut, ni l'on ne doit dire qu'il y ait deux dieux. Jamais cette proposition n'est sortie de notre bouche; Dieu est essentiellement un. Mais la preuve que les ariens apportaient de l'unité de Dieu découvrait le venin qu'ils cachaient sous cette proposition. Ils tiraient cette preuve de ces paroles de Jésus-Christ : *Je m'en vais vers mon Père et vers votre Père, vers mon Dieu et vers votre Dieu* (*Joan.* XX, 17), donnant ainsi à entendre que le Fils est séparé du Père et au-dessous de lui ; pour leur ôter tout lieu d'abuser, comme ils le faisaient, des passages de l'Ecriture, il leur montre que l'on doit distinguer en Jésus-Christ, ce qui lui convient comme Dieu, d'avec ce qui lui convient comme homme. Il n'est pas soumis au Père comme Fils, mais comme créature. Mais Potamius confondait les deux natures et leurs propriétés, comme on le voyait par une lettre que nous n'avons plus et où on lisait que, de l'union de la chair et de l'esprit de Jésus-Christ avec le sang de Marie il s'était fait un Dieu passible. C'était réduire Jésus-Christ à l'état de je ne sais quelle troisième chose qui n'était ni homme ni Dieu. A cette occasion, saint Phébade traite du mystère de l'Incarnation, et par l'Ecriture montre qu'en Jésus-Christ l'Esprit n'est pas devenu chair, ni la chair esprit, et qu'il n'est pas devenu passible par le mélange de ces deux substances ; mais qu'il a été vraiment Dieu et vraiment homme, et que chacune de ces deux natures a eu en lui ses propres et particulières opérations.

La formule des ariens ajoutait qu'il ne fallait point dire une substance, « ce qui était la même chose, remarque saint Phébade, que de défendre dans l'Eglise de confesser que la vertu du Père et du Fils est une et la même. » Il se plaint de ce que par cette défense ils ont anéanti les décisions des Pères, qui n'avaient pas trouvé de moyen plus propre pour découvrir et confondre les hérésies, que d'obliger à confesser qu'il n'y a en Dieu qu'une substance. Il montre que ce terme étant en usage dans l'Ecriture lors même qu'il s'agit de Jésus-Christ, il faut le conserver. Par le terme

de substance il entend ce qui est de soi-même, ce qui ne subsiste que par sa vertu, ce qui ne convient qu'à Dieu seul; et quand il dit avec tous les catholiques, que la substance du Père et du Fils est la même, il n'entend autre chose, sinon que les richesses de la même divinité sont dans tous les deux; qu'ils ont une même dignité, une même vertu, une même majesté. Il remarque que c'était moins le terme de substance qui déplaisait aux auteurs de la formule, que ce qui est signifié par ce terme, et qu'en séparant le Fils du Père, ils ne craignaient point de dire, d'une bouche sacrilége, que le Fils de Dieu a été créé avant tous les siècles, qu'il tire son être de Dieu, qu'il est Dieu lui-même, mais qu'il n'est pas vrai Dieu; sans s'apercevoir qu'il y a contradiction entre dire que le Fils a un commencement, et dire qu'ils ignorent sa génération, car l'un ne peut se savoir sans l'autre. Il s'étend beaucoup sur la génération du Verbe, et dit qu'il faut s'en tenir à ce que le Fils dit de lui-même : *Je suis sorti de la bouche du Très-Haut* (*Eccli.* XXIV, 5), sans vouloir pousser ses recherches plus avant, et confesser que d'un Dieu innascible est sorti un Dieu nascible, seul d'un seul, parfait de parfait, vrai Dieu de vrai Dieu. Sur ce qu'ils objectaient que ce passage de saint Jean : *Mon Père est plus grand que moi* (*Joan.* XIV, 28), doit être entendu : Mon Père est plus grand que moi en honneur, en clarté, en dignité, en majesté, il leur demande : « Pourquoi donc nous est-il ordonné à tous d'honorer le Fils comme le Père? S'il était différent du Fils, comme pensent les ariens, nous blasphémerions tous les jours dans nos actions de grâces, et dans les sacrifices que nous offrons à l'Eglise, puisque nous les adressons au Fils comme au Père, dans la persuasion que le Fils ne peut pas ne point avoir tout ce que le Père a lui-même, puisqu'il est entièrement dans le Père. »

Ces autres paroles de Jésus-Christ : *Le Fils ne peut rien faire de lui-même* (*Joan.* V, 19), ne sont pas un aveu de sa faiblesse, mais une affirmation de son unité avec le Père. Saint Phébade avoue néanmoins que le Père est plus grand que le Fils, en ce qu'il est sans principe, et qu'il n'est point descendu dans le sein de la Vierge pour s'y faire homme; mais il soutient, avec l'apôtre, que la plénitude de la divinité habite en Jésus-Christ substantiellement; et de même que le Fils est dans le Père, de même le Père parfait est dans le Fils. Il réfute en passant l'erreur de Sabellius, qui, ne faisant du Père et du Fils qu'une seule et même personne, sous deux noms différents, prétendait que l'une et l'autre s'étaient fait homme. Erreur que Jésus-Christ a lui-même détruite d'avance, quand il a dit à ses apôtres : *Ne voyez-vous pas que je suis dans mon Père, et que mon Père est dans moi?* (*Joan.* XIV, 10.) Car il ne leur disait pas : Je suis le Père et je suis dans moi; mais *je suis dans mon Père, et mon Père est dans moi.*

« Ces mêmes paroles, ajoute saint Phébade, combattent également l'hérésie d'Arius, qui distinguait deux substances dans le Père et le Fils, au lieu que la foi catholique n'y reconnaît qu'une substance en deux personnes. »

On lisait dans la formule de foi que le Fils est soumis au Père, avec tout ce que le Père a mis sous sa puissance; mais on y enveloppait de termes ambigus le venin de cette proposition. Saint Phébade leur reproche d'abuser ainsi de la facilité des simples et des ignorants, et dit qu'ils sont en même temps des insensés et des blasphémateurs, de mettre en parallèle avec des créatures celui qu'ils appellent Dieu dans leur confession de foi. Ils insultent au Fils, en l'appelant Dieu, pendant que, dans leur cœur, ils sont persuadés qu'il ne l'est pas. Il prévient une objection qu'on aurait pu tirer de ce passage de l'*Ecclésiastique*, où Salomon dit en parlant de la sagesse ou de Jésus-Christ : *Le Seigneur m'a faite et m'a fondée avant le siècle.* (*Eccli.* I, 4.) A quoi il répond qu'il ne résulte pas de là qu'on doive croire que Dieu a été fait, mais que la raison par laquelle il dit que la sagesse de Dieu est née et a été faite, c'est afin que l'on connaisse qu'il n'y a que le Père seul qui soit sans principe. Il ajoute que si l'on pouvait montrer que Dieu a été quelque temps sous son Verbe, sous sa sagesse, on montrerait aussi qu'il a été un temps qu'il n'était pas Dieu, et qu'ainsi il n'est pas éternel; car ne pouvant être Dieu sans être parfait, et ne pouvant être parfait sans son Verbe, s'il n'a pas toujours eu ce Verbe, il n'a pas toujours été Dieu. Les ariens disaient que le Père était invisible; mais ils ne lui donnaient cet attribut dans leur profession de foi que pour l'ôter au Fils. Sur quoi saint Phébade leur fait ce raisonnement : « Jésus-Christ, en parlant du Père, dit que son image n'a jamais été vue de personne; or cette image est le Fils, ainsi que le prouve l'apôtre; ce Fils est donc invisible? s'il est dit dans l'Ancien Testament que quelques-uns des patriarches ont vu Dieu, et que le ariens prétendent que c'était le Fils, ils n'en peuvent rien conclure, puisque ces sortes de visions ne se sont faites qu'en songes, sous des figures empruntées et en énigmes. Ce n'est que depuis que le Verbe s'est fait chair qu'il s'est rendu visible, mais de la même manière qu'il a souffert, c'est-à-dire, dans la chair à laquelle il s'était uni, pour accomplir la fonction de Médiateur entre Dieu et les hommes, entre son Père et ses disciples. »

Saint Phébade montre ensuite que les ariens, en disant, comme les catholiques, que le Fils est Dieu de Dieu, lumière de lumière, l'entendaient en un tout autre sens, et prétendaient que le Fils est un Dieu différent du Père; qu'il venait de lui, mais qu'il n'était pas dans lui. Comme on aurait pu l'accuser de leur prêter ce mauvais sens, il renvoie à d'autres écrits dans lesquels ils l'avaient fixé eux-mêmes. Leur profession

de foi finissait par ces mots : « Nous reconnaissons que ce même Fils de Dieu s'est uni à l'homme dans lequel il a compati. » Saint Phébade dit qu'il ne voit pas à quelle fin ils ont mieux aimé dire un Dieu compatissant qu'un Dieu souffrant; puisque, si le dernier de ces termes ne convient pas à Dieu, l'autre ne lui convient pas davantage. Il faut donc dire que Dieu n'a ni compati ni souffert selon sa divinité, mais selon la nature humaine à laquelle il s'est uni. « Car, nous croyons, continue-t-il, que Notre-Seigneur étant composé de deux substances, la substance humaine et la substance divine, selon la divine, il était immortel, et mortel selon l'autre. Il allègue, pour confirmer cette vérité, ces paroles de saint Paul (*Rom.* v, 19) : *Le Christ est mort*, c'est-à-dire, oint. Si donc il a été oint dans sa chair, il s'ensuit que, lorsque l'on dit que le Christ est mort, cela ne s'entend que de la chair. » Il apporte divers passages de l'Ecriture qui prouvent que le Père et le Fils ne sont qu'un seul Dieu. Il trouve la distinction des trois personnes de la sainte Trinité dans ce passage de l'épître aux Romains : *De lui, par lui et en lui sont faites toutes choses.* (*Rom.* XI, 36.) Il veut que, pour éviter également les erreurs des sabelliens et des ariens, on reconnaisse une substance en deux personnes, et que l'on dise que le Père est dans le Fils, et le Fils dans le Père. Il y joint ensuite une troisième personne qui est celle du Saint-Esprit, lequel avec le Père et le Fils ne fait qu'un seul Dieu. « Voilà, poursuit-il, ce que nous croyons, ce que nous tenons, parce que nous l'avons appris des prophètes, des apôtres, des évangélistes; ce que les martyrs ont confessé au milieu des tourments. Si un ange du ciel nous prêchait une doctrine contraire, nous lui dirions anathème. »

Comme on lui objectait l'autorité d'Osius, cet ancien évêque dont la foi était si vantée, il répond que l'on ne doit avoir aucun égard à ce qu'il fit dans le concile de Sirmium, en 357, puisqu'il y fut contraint par les violences de l'empereur Constance, et que d'ailleurs tout le monde était parfaitement informé de la foi qu'il n'avait jamais cessé de tenir jusqu'à cette époque, et personne n'ignorait avec quel zèle et quelle constance il avait condamné les ariens à Nicée et à Sardique. Si, pendant environ quatre-vingt-dix ans il n'a pas été orthodoxe, on ne réussira pas à vous persuader qu'il n'ait commencé à le devenir qu'après un si long temps; car, s'il en est ainsi, que devons-nous penser de ceux qui sont morts dans la foi qu'il professait avant le concile de Sirmium, et que devrions-nous penser de lui-même, s'il était mort avant la tenue de ce concile. Il paraît que les ariens se vantaient hautement de posséder l'adhésion qu'Osius avait donnée à la formule de Sirmium, en 357, et saint Phébade, qui manquait de renseignements sur ce qui s'était passé alors, n'osait pas les contredire sur cet article.

AUTRES ÉCRITS. — Ce traité de saint Phébade contre les ariens, dans lequel on ne remarque pas moins de solidité que de justesse dans les pensées et de force dans les raisonnements, doit nous faire regretter quelques autres écrits du même auteur, et dont saint Jérôme ne parle que vaguement, parce qu'il ne les avait pas lus. On lui a quelquefois attribué un traité intitulé *De la Foi*, qui forme le 49e parmi les discours de saint Grégoire de Nazianze. C'est le sentiment des savants auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, qui revendiquent l'honneur de cette composition au saint évêque d'Agen; mais les raisons qu'ils en ont apportées ne nous semblent pas assez convaincantes, et sans le laisser à saint Grégoire de Nazianze, auquel on l'a attribué, nous croyons devoir le restituer à Grégoire d'Elvire, qui, selon saint Jérôme avait composé sur la foi un traité fort bien écrit. On voit en effet dans les fragments de saint Hilaire, qu'Eusèbe de Verceil priait l'évêque d'Elvire de composer autant de traités qu'il pourrait, pour combattre les ennemis de la vérité.

Le *Traité contre les ariens* fut imprimé par les soins d'Henri Etienne, avec d'autres opuscules, de divers Pères de l'Eglise, recueillis par Théodore de Bèze, in-8°, Paris, 1570. Pierre Pithou le fit réimprimer dans un recueil de plusieurs anciens théologiens, Paris, in-4°, chez Nivelle, en 1586. Gaspard Barthius est le premier qui l'ait enrichi de notes, et publié séparément, in-8°, Francfort, 1623. On le trouve aussi dans le supplément aux Conciles de France, par de Lalande, Paris, 1666, et dans les *Bibliothèques des Pères* de Paris, Lyon et Cologne, d'où il est passé dans le *Cours complet de Patrologie*.

PHILASTRE (Saint), dont nous possédons quelques écrits, est d'une origine entièrement inconnue. Tout ce que nous savons, c'est que, comme Abraham, il abandonna sa patrie, sa parenté, la maison de son père, et se dépouilla de tous les embarras du siècle pour suivre Jésus-Christ. Fidèle au vœu de continence qu'il avait fait, il passait les nuits à étudier les divines Ecritures, de sorte qu'il s'enrichit bientôt de tous les trésors de la science céleste, cachés dans le Seigneur. A peine fut-il ordonné prêtre qu'il se vit établi dispensateur de la parole de Dieu. Il parcourut presque toutes les provinces de l'empire, allant par les villages et les maisons de campagne, pour y prêcher la vérité et pour y combattre, non-seulement les païens et les Juifs, mais encore toutes les hérésies, et surtout celle des ariens, dont la fureur les rendait alors redoutables dans toute l'Eglise. Il déploya dans ces fonctions une foi si vive et si fervente, qu'il se vit condamné au supplice du fouet, et porta, imprimées sur son corps, les glorieuses marques de Jésus-Christ. Gardien fidèle de son troupeau, dans la ville de Milan, avant que le grand saint Ambroise en eût été fait évêque, il s'opposa avec vigueur à l'arien Auxence, qui s'était intronisé dans

cette Eglise et y prenait le titre d'évêque parmi ceux de sa secte. Philastre fit également un long séjour à Rome, où il convertit, par ses discours, un très-grand nombre de personnes à la foi. Après avoir ainsi parcouru le monde, à la poursuite des âmes, il s'arrêta à Bresce, dont il fut le septième évêque. Cette église, lorsqu'il en prit soin, était encore toute sauvage, et croupissait dans une ignorance absolue de la science spirituelle; mais elle soupirait après la culture et ne demandait qu'à être instruite dans les voies du salut. Le saint évêque se mit donc à l'œuvre: il commença par en déraciner les erreurs; puis il remua cette terre inculte avec tant d'efforts et d'assiduité, qu'elle devint fertile en bonnes œuvres. Il sut, dit saint Gaudence, allier une douceur admirable avec l'ardente ferveur dont son âme était embrasée pour la gloire de Dieu. Sa profonde humilité donnait de l'éclat à la sublimité de son savoir. Parfaitement instruit des choses du ciel, il ignorait presque entièrement celles de la terre. Insensible à la gloire qui vient des hommes, il s'appliquait uniquement à rendre à Dieu l'honneur qui lui est dû. Il ne recherchait que les intérêts de Jésus-Christ, et ne se mettait nullement en peine des bonnes grâces ni de la faveur du monde. Il ne poursuivait qu'un but, c'était de gagner des âmes à Dieu, et il ne s'épargnait aucun sacrifice pour l'atteindre. En un mot, il était parvenu à offrir, dans toute sa conduite, un parfait modèle de toutes les vertus. Il assista, en 381, au concile d'Aquilée et concourut avec plusieurs évêques du vicariat d'Italie, à la condamnation de Pallade et Sécondien, tous deux évêques du parti d'Arius. Saint Augustin vit saint Philastre, dans un voyage qu'il fit à Milan, en 384; et c'est la dernière fois qu'il est parlé de lui dans l'histoire. Peut-être ne vécut-il pas longtemps après; du moins il est certain qu'il ne vivait plus en 397, puisque saint Ambroise, qui mourut cette année là, avait établi saint Gaudence, évêque de Bresce à sa place.

Traité des hérésies. — Nous avons de saint Philastre un *Traité des hérésies*, dans lequel il en compte vingt-huit qui ont paru sous la religion de Moïse, et cent vingt-huit depuis la prédication de l'Evangile. Saint Epiphane, son contemporain, n'en compte en tout que quatre-vingts, tant avant que depuis la naissance de Jésus-Christ. Ce qui fait dire à saint Augustin, qu'une si grande différence entre ces deux écrivains fait supposer qu'ils n'avaient pas une même idée de l'hérésie. « Car, ajoute saint Augustin, il ne faut pas croire que saint Epiphane ait ignoré quelques-unes des hérésies connues par saint Philastre; ce serait plutôt le contraire qu'il faudrait dire, eu égard au vaste savoir du docteur Syrien. La différence vient de ce que l'un a pris pour hérésie ce qui ne paraissait pas tel à l'autre; » et en effet, il est très-difficile de définir en quoi consiste l'hérésie. Le traité de saint Philastre est cité par saint Grégoire le Grand, qui place ce Père entre les principaux écrivains qui ont travaillé sur cette matière.

Les hérésies qui ont paru avant Jésus-Christ, selon saint Philastre, sont celles des ophites, qui adoraient le serpent, comme nous ayant donné le premier la connaissance du bien et du mal; celles des caïnites, c'est-à-dire de ceux qui louaient Caïn d'avoir tué son frère Abel; des sethiens, ou adorateurs de Seth, fils d'Adam; de Dosithée, qui enseignait qu'il fallait vivre selon la chair dans la loi du Seigneur, et que cette chair ne ressusciterait point; celle des sadducéens, qui étaient dans les mêmes principes que Dosithée touchant la chair, et qui vivaient plus conformément aux maximes d'Epicure qu'à celles de la loi de Dieu; des pharisiens, qui ne regardaient Jésus-Christ que comme un homme juste; des Samaritains qui ne recevaient que quatre livres de la loi de Moïse, et qui ne croyaient ni jugement futur ni résurrection; des Nazaréens, qui faisaient consister la justice dans l'observance charnelle, et qui laissaient croître leurs cheveux par un motif de superstition; des esséniens, qui vivaient dans la retraite et dans la mortification, mais qui ne croyaient point que le Fils de Dieu fût annoncé dans les prophètes, et ne le connaissaient point pour Dieu; celles des héliognostes qui adoraient le soleil, comme sachant tout ce qui est en Dieu, auteur de la lumière et de tous les aliments dont les hommes ont besoin; des adorateurs des grenouilles, des rats et des mouches; des troglodytes, espèce d'idolâtres parmi les Juifs, et qui demeuraient dans des cavernes; des fortunatiens, ou de ceux qui adoraient la fortune du ciel, qu'ils appelaient reine, et à qui ils offraient des sacrifices; c'étaient également des Juifs; des baalites, qui sacrifiaient à l'idole de Baal, roi des tyriens; celles des astarites, qui immolaient à des idoles d'hommes et de femmes; des molochites, qui offraient des sacrifices à Moloch et avaient en vénération Rempham; des taphites, ainsi appelés parce qu'ils sacrifiaient leurs filles et leurs fils aux démons, dans la vallée de Taphet; des putéonites, qui avaient les puits en vénération, mettant dans l'eau qu'ils en tiraient l'espérance de leur salut.

Saint Philastre met aussi entre les hérésies le culte que quelques Juifs rendaient au serpent d'airain; les assemblées qu'ils faisaient dans des lieux souterrains, où ils sacrifiaient à diverses idoles, et commettaient plusieurs impuretés; le culte que certaines femmes avaient voué à Thamur, fils d'un roi des gentils; celui que les délites, autre espèce d'idolâtres juifs, rendaient à Dahel; les prestiges dont quelques hommes, vêtus d'habits de femmes, se servaient à l'imitation de la Pythonisse, pour tromper ceux qui les consultaient sur l'avenir; le culte d'Astar et d'Astarot; et enfin la secte des hérodiens, qui, selon lui, attendaient Hérode, roi des Juifs, comme le Christ. On voit, par ce détail, que saint Philastre met-

tait au nombre des hérésies, non-seulemeut des erreurs contre la foi, mais encore toutes sortes d'abominations et de superstitions païennes. Avec un tel système il lui était aisé de grossir son catalogue des hérésies, soit de l'Ancien, soit du Nouveau Testament, car il en use de même dans le dénombrement des hérésies, qu'il dit être nées depuis Jésus-Christ.

Il compte les hérésies, non par secte, mais par dogme, ce que n'a point fait saint Epiphane, et avec raison, puisqu'il est arivé souvent qu'une même hérésie enseignait plusieurs erreurs. Il met aussi au nombre des hérésies des opinions qui n'attaquent point la foi, et des pratiques de discipline. Par exemple, il compte pour l'onzième hérésie qui parut sous les apôtres, celle des quartodécimants, qui voulaient qu'on célébrât la Pâque le quatorzième jour de la lune de mars ; pour la trente-troisième, celle des déchaussés, qui prétendaient que les hommes devaient aller pieds nus; pour la trente-septième, celle des circoncellions d'Afrique, qui, allant de tous les côtés sur les grands chemins, obligeaient ceux qu'ils rencontraient à les tuer, ou se précipitaient eux-mêmes, dans le désir qu'ils avaient d'endurer le martyre; pour la trente-huitième, celle de certains fanatiques, qui ne voulaient jamais manger avec personne; pour la trente-neuvième, celle de quelques Chrétiens, qui assuraient qu'il fallait faire la Pâque avec les Juifs ; pour la quarante-sixième, divers sentiments touchant le nombre des cieux ; pour la quarante-septième, l'opinion qui n'admet d'autre terre habitable que celle que nous voyons; pour la cinquantième, celle qui enseigne que le souffle que Dieu communiqua à l'homme est son âme; pour la cinquante-quatrième, celle de certains astronomes qui, à l'exemple de Mercure trismégiste, donnent aux astres des noms d'animaux ; pour la soixante-troisième, celle qui assure que le nombre des années, depuis Adam, n'est pas certain, et que les hommes ne connaissent pas le cours des temps ; pour la soixante-dix-neuvième, celle qui conteste à David tout le Psautier, le sentiment de quelques philosophes qui soutenaient que les étoiles étaient attachées aux cieux, et ainsi de plusieurs autres opinions, que personne, ni avant ni depuis saint Philastre, ne s'est avisé de taxer d'hérésie.

On trouve aussi dans son catalogue plusieurs fautes contre la chronologie. Par exemple, il range parmi les hérétiques qui ont paru avant Jésus-Christ, les ophites, les caïnites, les troglodites, qui ne sont venus que longtemps après. Il dit que les Samaritains ont pris leur nom du roi Samarus, ou, selon d'autres, du fils de Chanaan, qui avait le même nom, ce qui est démenti par l'Histoire sainte, où nous apprenons qu'ils tirèrent leur nom de Samarie, capitale du royaume d'Israël, après la séparation des tribus sous Jéroboam. Ils ne pouvaient même passer pour hérétiques, puisqu'ils n'enseignaient aucun dogme nouveau sur la religion, et que leur unique faute était le schisme. C'est encore une erreur de chronologie d'avoir dit que Saturnin, Valentin, Héracléon et quelques autres ont publié leurs erreurs du vivant des apôtres ; et d'avoir mis l'hérétique Tatien, disciple de saint Justin, les cataphrygdges avec Montan, Priscille et Maximille, Théodote de Bysance et les millénaires, après la persécution de Dèce, qui n'arriva que plusieurs années après la mort de ces hérétiques.

Il est étonnant que saint Philastre ait apporté si peu d'exactitude dans un traité qui en demandait tant, et qu'il en ait si fort négligé le style qui, outre son peu d'élévation, est souvent obscur ou embarrassé. Le *Traité des hérésies* a été imprimé plusieurs fois séparément, à Bâle, in-8°, en 1528 et 1539; à Helmstad, in-4°, en 1611 et 1621. On a ajouté, dans ces trois dernières éditions, un supplément au traité par un auteur inconnu. Outre cela, on trouve, dans la seconde édition de Bâle, en 1539, cent quatorze sentences des Pères sur le devoir des vrais pasteurs de l'Eglise, avec une partie de la *lettre* de Nicéphore Cartophilax au même Théodose, sur le pouvoir des clefs. Le traité de saint Philastre se trouve aussi dans toutes les *Bibliothèques des Pères* imprimées à Paris, à Cologne et à Lyon. Depuis, il a été réimprimé à Hambourg, en 1721, par les soins du savant Fabricius, qui a corrigé le texte et l'a enrichi de notes. C'est de là qu'il est passé dans le *Cours complet de Patrologie*.

PHILEAS, que saint Jérôme met au nombre des écrivains ecclésiastiques, était originaire de la ville de Thmuis, dans la Basse-Egypte, sur les bords du Nil. Comme il était issu d'une famille noble et riche, il dut à des études brillantes de grandes connaissances dans la philosophie et la littérature du siècle, et l'avantage d'exercer plusieurs emplois honorables dans sa patrie. Il fut marié et eut des enfants ; mais ses vertus ne tardèrent pas à le faire choisir pour évêque de sa ville natale. Ce fut pendant son épiscopat et probablement comme il était en prison pour la foi et dans les jours qui précédèrent sa mort, qu'il écrivit une *lettre* à la louange des martyrs, ses compagnons de captivité. Saint Jérôme l'assimile à un beau livre, et Eusèbe, qui nous en a conservé une partie, dit qu'elle était vraiment digne de la sagesse de son auteur et de son amour pour Dieu. Elle révélait un grand fonds de connaissances, et une rare aptitude pour les belles-lettres, et mettait en même temps en évidence les qualités de son cœur. Philéas l'avait adressée à son Eglise de Thmuis, tant pour lui donner des nouvelles de sa position, que pour animer les fidèles par les paroles de l'Ecriture et par des encouragements puisés dans l'exemple de leurs frères, à demeurer inébranlables dans leur foi : c'est pourquoi il entrait dans de grands détails sur les souffrances de ces confesseurs.

« Qui pourrait jamais énumérer, s'écrie-t-il, les exemples de vertu donnés par ces

martyrs ? Les tourmentait qui voulait, et on se servait de tout pour les frapper, de gros bâtons, de baguettes, de fouets, de lanières et de cordes. On les attachait à un poteau, les mains derrière le dos, et on les étendait avec des machines, puis on leur déchirait, avec des ongles de fer, non-seulement les côtés, comme on le fait aux meurtriers, mais le ventre, les jambes et les joues. D'autres, pendus par une main dans la galerie souffraient une douleur excessive par la tension des jointures. D'autres étaient liés par le cou et le visage appliqué à des colonnes, sans que leurs pieds portassent à terre, afin que le poids de leur corps tirât sur les liens qui les suffoquaient. Ils demeuraient dans cette position, non-seulement pendant que le gouverneur les interrogeait, mais pendant des journées presque tout entières; car, lorsqu'il les quittait pour passer à d'autres, il leur laissait des officiers pour les observer, et voir s'il n'y en avait pas quelques-uns qui céderaient à la force des tourments. Il recommandait de serrer les liens sans miséricorde, et de ne les détacher seulement que lorqu'ils seraient prêts à rendre l'âme, pour les traîner par terre. La maxime de ce gouverneur était qu'il fallait compter les Chrétiens pour rien, et les traiter comme s'ils n'étaient pas des hommes. Il y en avait que l'on mettait, après les tourments, dans des entraves où on les étendait jusqu'au quatrième clou; de sorte qu'au sortir de là ils étaient contraints de rester couchés sur le dos, ne pouvant plus se soutenir. D'autres, jetés sur le pavé, faisaient plus de pitié à voir que dans l'action de la torture, à cause de la multitude des plaies dont ils étaient couverts. Les uns sont morts dans des tourments supportés avec la plus grande constance; d'autres, reportés à demi morts dans la prison, ont fini peu de jours après des suites de leurs douleurs; et les autres dont les blessures avaient été pansées, ont retrempé leur courage dans le séjour de la prison, de sorte que, lorsqu'on leur a donné le choix de recouvrer la liberté, en s'approchant des sacrifices profanes, ou d'être condamnés à mort, ils ont choisi la mort sans hésiter; car ils connaissaient ces paroles de l'Ecriture: *Tu n'auras point d'autre Dieu que moi* (*Exod.* xx, 3); et encore: *Celui qui sacrifie à des dieux étrangers sera exterminé.* (*Exod.* xxii, 3.)

Actes de son martyre. — Outre cette lettre, saint Jérôme dit que l'on avait encore les réponses que Philéas fit au juge qui voulait l'obliger à sacrifier; ce qui pourrait bien s'entendre des Actes de son martyre, dont nous n'avons plus que la dernière partie. Elle consiste entièrement dans des interrogations et des réponses, fort courtes, il est vrai, mais écrites avec tant de simplicité, qu'il n'y a aucun lieu de douter qu'elles ne soient originales. Le P. Combefis en a publié d'autres plus étendues, en grec et en latin, mais ils sont loin d'avoir la beauté des premiers. Le style en est dur, embarrassé et presque inintelligible; les réponses sont moins précises, et les faits contraires à ce qu'Eusèbe, saint Jérôme et Rufin nous racontent de ce saint évêque.

On ignore comment il fut pris; mais, ayant été conduit devant Culcien, gouverneur d'Egypte, pour être interrogé, celui-ci le pressa de sacrifier au moins au seul Dieu qu'il connaissait. « Je ne sacrifie point, lui répond Philéas, parce que mon Dieu ne désire pas de tels sacrifices. — Quels sont donc les sacrifices agréables à votre Dieu, » lui demande Culcien? Philéas lui répond : « Dieu aime la foi sincère, la pureté du cœur et des paroles véritables. » Culcien lui répartit : « Mais Paul n'a-t-il pas sacrifié? — Non, sans aucun doute, lui répond Philéas. — Et Moïse, reprend le gouverneur? — Cela était permis aux Juifs, observe Philéas, mais seulement dans Jérusalem. Ils pèchent aujourd'hui, en célébrant ailleurs leurs solennités. — Laissons toutes ces paroles inutiles, réplique le gouverneur, et sacrifie ! » Philéas refuse, parce que, dit-il, il ne veut point souiller son âme. « Est-ce que nous perdons l'âme, lui demande Culcien? — L'âme et le corps, répond Philéas.— Ce même corps, avec la chair qui le compose, ressuscitera-t-il ? — Oui, dit Philéas. » Le gouverneur lui fit plusieurs questions sur saint Paul, puis il lui ordonna de nouveau de sacrifier aux dieux. « Je n'en ferai rien, lui répond Philéas; » et comme il observait que sa conscience ne le lui permettait pas, Culcien lui dit : « Mais comment ne te fais-tu pas conscience d'abandonner ta femme et tes enfants? — Parce que je dois à Dieu un plus grand amour, lui répond-il. — Mais à quel Dieu, lui demande Culcien? » Alors, élevant les mains au ciel et les tenant étendues, il répond : « Au Dieu qui a fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent. » Culcien ajouta : « Jésus-Christ était-il Dieu? — Oui, répond Philéas. — Comment es-tu persuadé qu'il était Dieu, insiste Culcien?—Parce qu'il a donné la vue aux aveugles et fait entendre les sourds; parce qu'il a purifié les lépreux, ressuscité des morts, rendu la parole à des muets, guéri un grand nombre de maladies, et accompli plusieurs autres miracles.—Un crucifié est-il Dieu, » lui demande le gouverneur? Philéas répondit : « Il a été crucifié pour notre salut: il savait qu'il devait l'être et souffrir toutes sortes d'affronts, et malgré cela, il s'est livré à toutes ces souffrances pour nous; car toutes ces choses lui avaient été prédites par les saintes Ecritures, dont les Juifs croient avoir l'intelligence et qu'ils ne comprennent pas. Si quelqu'un doute de la vérité de ce que je dis, qu'il vienne, et je le convaincrai. »

Culcien, essayant de le gagner par la douceur, lui représenta qu'il ne lui convenait pas de mourir sans sujet. « Ce ne sera pas sans sujet, dit Philéas, mais pour Dieu et pour la vérité. — Paul était-il Dieu, lui demanda le gouverneur? — Non, répondit Philéas, il était un homme semblable à nous; mais le Saint-Esprit était en lui, et par la vertu du Saint-Esprit il opérait des mira-

cles. » Culcien se montra disposé à le renvoyer libre, s'il consentait à sacrifier, parce que, lui disait-il, il possédait assez de biens pour nourrir presque toute la province ; ce qui montre quelles étaient alors les aumônes des Chrétiens et l'usage qu'ils faisaient de leur fortune. Philéas lui répondit : « Je ne sacrifie point, et en cela je ménage mes intérêts et je me fais grâce à moi-même. » Les avocats firent observer faussement au gouverneur qu'il avait déjà sacrifié dans le Phrontistère, c'est-à-dire, dans le lieu destiné aux lettres et aux exercices de l'esprit. Philéas dit : « Il n'en est rien. — Vois ta pauvre femme qui te regarde, » lui fait observer le gouverneur. Philéas se contente de lui dire : « Jésus-Christ, mon Seigneur, est le Sauveur de toutes nos âmes ; il m'a appelé à l'héritage de sa gloire, il peut également y appeler ma femme. » Alors les avocats donnèrent à entendre au juge que Philéas demandait un délai. Le juge l'accorda. Mais, sur la réponse de Philéas, que son parti était pris de souffrir pour Jésus-Christ, les avocats, les officiers de la cour, le curateur et tous les membres de sa famille se jetèrent à ses pieds, en le suppliant d'avoir égard à sa femme et de prendre soin de ses enfants. Philéas, bien loin de se laisser ébranler par toutes ces supplications, répondit qu'il ne reconnaissait d'autre famille que les apôtres et les martyrs.

A ce moment Philorome, un des juges assesseurs, ayant applaudi à cette fermeté de Philéas, fut enveloppé avec lui dans le même jugement. Le gouverneur les condamna l'un et l'autre à avoir la tête tranchée. Comme on les conduisait au lieu de l'exécution, le frère de Philéas, qui était au nombre des avocats, s'écria qu'il demandait à formuler un appel. Culcien le fit revenir pour savoir devant qui il en avait appelé. « Je n'ai point fait d'appel, répondit Philéas, Dieu m'en garde! Ne faites pas attention à ce que vous dit ce malheureux. Pour moi je rends de grandes actions de grâces aux empereurs et à vous de m'avoir ménagé les moyens de devenir cohéritier de Jésus-Christ. » Quand ils furent arrivés sur le lieu du supplice, Philéas, étendant les mains vers l'Orient, s'écria à haute voix : « Mes chers enfants, vous qui cherchez Dieu, veillez sur vos cœurs ; car l'ennemi, comme un lion rugissant, cherche à vous dévorer. Nous n'avons pas encore souffert, nous commençons à souffrir et à devenir les vrais disciples de Jésus-Christ. Attachez-vous à ces préceptes, invoquons celui qui est sans tache, incompréhensible, assis sur les chérubins, auteur de tout, commencement et fin de tout; à lui soit la gloire, dans les siècles des siècles : *Amen.* » Après cette prière, il se remit entre les mains des exécuteurs qui lui tranchèrent la tête. Les anges recueillirent son âme et l'emportèrent dans le sein du Très-Haut.

PHILIPPE de Side, ainsi appelé parce qu'il naquit dans la ville de ce nom en Pamphilie, était proche parent du sophiste Troïle. Dès sa jeunesse il fit de l'étude son occupation principale, et se forma une bibliothèque nombreuse, composée de toutes sortes de livres. Il fut fort uni avec saint Jean Chrysostome et servit en qualité de diacre dans l'Eglise de Constantinople. Atticus, successeur de ce saint évêque dans le siége épiscopal de cette ville, conféra le sacerdoce à Philippe, et on parla même de le lui donner pour successeur. Plusieurs le proposèrent encore pour évêque, après la mort de Sisinius et après la déposition de Nestorius ; mais il montra lui-même dans la suite qu'il n'était pas digne de cette haute dignité. En effet, il se plaint amèrement dans son histoire que Sisinius lui ait été préféré, quoiqu'ils tinssent tous deux le même rang dans l'Eglise, et qu'il l'emportât sur lui par son éloquence. Cette jalousie contre Sisinius lui a fait écrire des choses que, par respect, Socrate a refusé de rapporter, se contentant de blâmer la témérité qu'il avait eue de les écrire.

Comme Philippe n'a pas fait les mêmes plaintes contre Nestorius et Maximien, qui furent également ses compétiteurs, on en conclut qu'il écrivit son *Histoire* sous l'épiscopat de Sisinius. Socrate lui donne le titre d'*Histoire chrétienne*, et il est probable que Philippe l'avait intitulée ainsi. Il la commence à la création du monde, et mêle à sa narration quantité de détails inutiles ; ce qui prouve qu'il se proposait moins d'instruire que de faire parade de sa science. Il affecte un certain style asiatique, surchargé d'images, mou et diffus. L'ouvrage est divisé en trente-six parties, et chaque partie, en plusieurs livres, de sorte que le travail complet comprenait près de mille livres. Photius, qui n'en avait vu que vingt-quatre parties, dit qu'elles renfermaient chacune vingt-quatre livres. L'argument que l'auteur avait mis à la tête de chaque livre était quelquefois aussi long que le livre lui-même. Un ouvrage de cette nature ne pouvait être que fort ennuyeux, et par sa longueur et par les inutilités qu'il renfermait, et par son mauvais style. Aussi Socrate fait-il remarquer qu'il ne convenait ni aux personnes instruites, à cause de ses défauts, ni aux ignorants, à cause de son style pompeux et enflé qu'ils n'entendaient pas. Le même historien attribue encore à Philippe un grand ouvrage dans lequel il réfutait les erreurs de Julien l'Apostat. Il n'en est rien venu jusqu'à nous

PHILIPPE, prêtre, auteur d'un *Commentaire sur Job* et de quelques *Epîtres* familières, avait été disciple de saint Jérôme. Ce commentaire, qui se trouve dans toutes les éditions de ce Père, est divisé en trois livres et adressé à Nectaire qui, selon toute apparence, était évêque. Gennade, qui avait lu les lettres familières du prêtre Philippe, dit qu'elles étaient pleines d'esprit et tout à fait capables de disposer les lecteurs à aimer la pauvreté et à supporter avec patience toutes sortes de maux. Cet auteur mourut sous l'empire de Marcien et d'Avi-

tus, en 405 ou 406. Sichardas est dans l'erreur lorsqu'il recule sa mort jusqu'en 430.

PHILIPPE (Saint), évêque de Gortyne, dans l'île de Crète, se rendit célèbre sous le règne de Marc Aurèle et de Commode, par un ouvrage remarquable *contre Marcion*. Malheureusement il n'est pas venu jusqu'à nous. C'est une perte d'autant plus regrettable que, dans une lettre adressée aux fidèles de Gortyne, saint Denis de Corinthe donne de grands éloges à Philippe, leur évêque, et les loue eux-mêmes de leur zèle et de leur piété, en les avertissant néanmoins de se tenir en garde contre les séductions des hérétiques.

PHILIPPE DE BONNE-ESPÉRANCE, appelé aussi PHILIPPE DE HARVENG, du nom du village où l'on suppose qu'il était né, et PHILIPPE L'AUMÔNIER, à cause de ses abondantes aumônes, naquit en Flandre, sous le règne de Charles le Bon, qui mourut assassiné par ses propres sujets, en 1127. On ne sait où il fit ses études, mais on voit par ses ouvrages qu'il possédait à fond et qu'il employait à propos l'Ecriture sainte, comme aussi qu'il avait lu avec fruit les meilleurs auteurs latins dont il fait assez souvent d'heureuses applications. Dégoûté du monde dans un âge peu avancé, il fit de sérieuses réflexions sur lui-même, et pour mieux remplir les devoirs du Chrétien, il se consacra à la vie religieuse, non dans un monastère, mais parmi les clercs réguliers de Prémontré, qui était alors dans toute la ferveur de la nouveauté. Après avoir passé quelques années dans l'Ordre, il fut fait prieur de Bonne-Espérance, en Hainaut, sous le gouvernement de l'abbé Odon; et il y avait dix-huit ans qu'il exerçait cette charge lorsqu'il écrivit au Pape Eugène III à l occasion d'un fait que nous ne pouvons passer sous silence. Quoique Philippe se fût appliqué à gouverner d'une manière irréprochable, cependant à cette époque il vit s'élever contre lui une tempête furieuse à laquelle il fut obligé de céder. La place d'abbé était vacante, et vraisemblablement on jetait les yeux sur lui pour la remplir. Mais un des religieux qui y aspirait peut-être ou qui craignait de l'avoir pour abbé, inventa contre lui des calomnies qui trouvèrent créance dans l'esprit des premiers supérieurs de l'Ordre, de l'évêque métropolitain et surtout de l'abbé de Clairvaux, auquel trois ans auparavant il avait écrit une lettre fort mordante. Ainsi Philippe, qui ne cherchait qu'à vivre ignoré et tranquille, se vit tout à coup la fable de ses confrères et des gens du monde. Il nous apprend lui-même les propos que l'on tenait sur son compte. « Le prieur de Bonne-Espérance, disait-on, se comporte mal, il résiste opiniâtrément à la religion et à son ordre. Le prieur transige avec ses devoirs envers les religieux pour gagner leur bienveillance. C'est un ambitieux qui sacrifie le bon ordre pour ne déplaire à personne. Le prieur a mis le trouble et la discorde dans la maison; c'est un traître qui ne respecte ni les lois, ni la bonne foi, qui usurpe ce qui ne lui est point dû, et qui exige impérieusement ce qu'on ne veut pas lui accorder.—C'est ainsi, poursuit-il, que l'on déchirait ce pauvre prieur, et plusieurs acceptaient comme très-véridique ce que l'on débitait sur son compte, parce qu'il ne se trouvait personne qui osât parler pour sa justification. L'évêque de Cambrai prit d'abord sa défense, mais il n'eut pas assez de fermeté pour le soutenir contre l'autorité de l'archevêque de Reims et le crédit de l'abbé de Clairvaux. Il fut contraint de consentir à son expulsion. Relégué avec sept de ses religieux dans un autre monastère, il s'attendait à de mauvais traitements de la part de gens qu'il croyait pouvoir regarder comme ses geôliers; mais il y trouva au contraire des amis compatissants. Cependant on murmurait dans le public, que sur des accusations vagues et assez insignifiantes, on eût agi avec tant de rigueur. Alors ses ennemis firent entendre qu'il s'agissait de quelque chose de plus grave, et ils le chargèrent d'un crime infâme, d'un crime qui ne pouvait être expié que par le feu. Dans une aussi cruelle position, le proscrit écrivit à saint Bernard pour lui représenter qu'il n'aurait pas dû écouter si légèrement ses dénonciateurs, car il ne supposait pas qu'un homme d'une sainteté reconnue eût voulu lui nuire par méchanceté.

Il paraît que ces représentations faites avec dignité eurent leur effet. Deux ans après son exil, son innocence fut reconnue dans un chapitre général de l'Ordre; il lui fut permis de retourner dans son monastère, mais il ne put obtenir aucune autre satisfaction. C'est pour cela qu'il écrivit au Pape Eugène la *relation* dont nous venons de donner le précis, et dans laquelle il le priait de rendre entièrement la vie à un homme à moitié mort, c'est-à-dire d'achever de le justifier aux yeux des hommes. Or, ceci se passait en 1150. Le retour de Philippe à Bonne-Espérance rendit le calme à ce monastère, et sa promotion à la dignité acheva de dissiper toutes les préventions. Il gouverna sa maison avec beaucoup de sagesse, en augmenta les revenus et obtint plusieurs priviléges des Papes et de l'empereur Frédéric. Tous les écrits qui nous restent de lui ont pour objet l'instruction de ses religieux. Ce sont des Lettres, des Commentaires sur l'Ecriture sainte, des Traités théologiques, des Vies de saints. Dans l'édition que Nicolas Chamart, abbé de Bonne-Espérance, publia à Douai, in-f°, 1621, se trouvent quelques pièces de poésies qu'on lui a faussement attribuées. Cette édition dénuée de notes critiques, ne donne presque aucun éclaircissement sur l'auteur, ni sur ses ouvrages.

SES LETTRES. — Ses Lettres, au nombre de vingt et une, roulent presque toutes sur des matières théologiques, et la plupart sont si longues qu'elles pourraient presque passer pour des traités. La première est adressée à Wéderic. C'est tout le titre de la Lettre, et il en est de même des autres, qui ne portent que le simple nom de celui à qui

elles sont adressées, sans les désigner par aucune qualification qui les fasse reconnaître. Ce Wéderic ou Guerric, est le même, sans doute, qui, après avoir gouverné le monastère de Liessies, fut élu abbé de Saint-Vast d'Arras, en 1147. C'était un homme studieux et fort appliqué à la lecture des Pères de l'Eglise, comme on le voit par la lettre qui provoqua la réponse dont nous rendons compte ici. Wéderic ayant prié l'abbé de Bonne-Espérance de lui dire son sentiment sur deux questions qu'on agitait sans doute alors dans les écoles. La première consistait à savoir si Dieu avait créé le monde en un instant, ou s'il l'avait fait successivement en six jours; et dans ce cas, si cela doit s'entendre à la lettre ou dans un sens métaphysique, comme on entend d'autres passages de l'Ecriture, qui ne sont que des anthropologies. Philippe croit qu'on peut penser sur cela diversement, pourvu qu'on ne s'éloigne pas de l'analogie de la foi. Il se jette sur des questions purement spéculatives, sur la création des substances spirituelles, sur la chute des mauvais anges, sur la persévérance des bons dans le bien, et il rapporte sur cela ce que les auteurs ecclésiastiques ont dit de meilleur; mais il est plus porté à embrasser le sentiment de ceux qui ont pris à la lettre le récit de Moïse. La seconde question consistait à savoir si un inférieur était obligé de se confesser à son supérieur, ou s'il pouvait le faire à un autre, lorsqu'il était tombé dans quelque péché considérable. Philippe s'excuse de répondre à cette question, parce que les sentiments étant fort partagés, cela demanderait une longue discussion.

Les deux suivantes sont adressées à *Héroard*, que nous ne connaissons que par ces deux lettres. C'était un clerc qui étudiait à Paris, au moins lorsque Philippe lui écrivit la troisième. Héroard lui avait demandé la solution d'une difficulté qu'il avait proposée à plusieurs docteurs, sans qu'aucun eût pu le satisfaire, c'était de lui expliquer comment la chair de Jésus-Christ, qu'il avait tirée d'Adam, comme nous, n'avait pas contracté le péché originel. Philippe avant de répondre à cette question, fait un long préambule sur les dispositions avec lesquelles on doit étudier les matières de religion, digression du reste, assez nécessaire pour l'instruction d'un jeune étudiant tel que l'était Héroard. Entrant ensuite en matière, il résout la question en bon théologien, mais il est trop diffus, défaut qui règne dans tous ses écrits. Dans la lettre qui suivit celle-ci, à un assez long intervalle, puisque Héroard se plaint d'une interruption dans leur correspondance, Philippe le félicite sur les progrès qu'il a faits dans la science ecclésiastique. Il lui conseille de mettre de côté les auteurs profanes pour ne s'attacher qu'à la lecture de l'Ecriture sainte et des Pères. Cependant cette même lettre est une bonne preuve que Philippe avait lui-même lu et étudié les auteurs profanes; mais il n'y avait pas appris à être concis. Il y fait à la fois un bel éloge des écoles de Paris, et dit qu'à bon droit cette ville peut être appelée la nouvelle *Cariath-Sepher*, ou la ville des lettres, puisque le nombre des étudiants y égalait presque celui des habitants.

La quatrième lettre est encore adressée à un jeune homme nommé Engelbert, qui étudiait à Paris. Il l'exhorte à ne pas se rebuter des difficultés qu'il peut rencontrer dans la carrière des lettres, parce que la science ne s'acquiert que par beaucoup de veilles et de travaux. « Vous voyez, dit-il, beaucoup de gens décorés du nom de clercs, et très-peu qui soient vraiment savants; la moindre difficulté les rebute, et il arrive qu'ils restent ou ignorants ou avec un savoir très-superficiel, parce qu'ils ne veulent pas se dévouer à un travail assidu, sans lequel on ne peut acquérir la science; ce qu'il prouve par l'exemple de Platon, de Socrate, de Caton, le censeur, qui, jusqu'à l'extrême vieillesse, montra l'ardeur d'un jeune homme pour apprendre. N'écoutez pas, lui dit-il, encore les petites infirmités, *febriculas*, qui peuvent survenir; parce que ce n'est pas un honneur d'avoir été à Paris, mais c'en est un grand d'y avoir acquis une instruction convenable. »

Les lettres cinq, six et sept sont des réponses à autant de lettres d'un nommé Jean, prévôt d'une maison appartenant vraisemblablement à l'ordre de Prémontré. Il était parent de Philippe, et il le remercie dans ses lettres de lui avoir communiqué un ouvrage que celui-ci croyait être de saint Athanase. C'était le traité de la Trinité de saint Hilaire, comme on le reconnut ensuite. En le lui renvoyant, Jean lui dit qu'il ne croit point ce traité de saint Athanase, parce qu'il y a remarqué quelques erreurs, entre autres que Notre-Seigneur n'avait pas reçu de Marie la matière dont son corps était formé, et encore que, dans sa passion, il n'avait éprouvé ni tristesse ni douleur. La réponse de Philippe est très-judicieuse; il lui fait sentir qu'il se prononce bien lestement sur l'ouvrage d'un Père de l'Eglise aussi respectable que saint Athanase; pour lui, il ne va pas si vite. A la vérité, il y a trouvé quelques endroits obscurs qu'il a eu bien de la peine à comprendre soit à cause de la difficulté du style, soit par le défaut du manuscrit; mais il s'est bien gardé de les condamner, ne se croyant pas assez habile pour décider de choses qu'il n'entendait pas. Il ajoute qu'il l'avait relu, et qu'en se bornant aux deux erreurs que Jean prétendait y avoir trouvées, il ne serait pas difficile de donner un bon sens aux paroles de l'auteur qu'il suppose toujours être saint Athanase. Ce n'est qu'en finissant sa lettre, et dans un *Postscriptum*, qu'il dit avoir appris de maître Gilbert, évêque de Poitiers, qu'il avait vu depuis peu à Paris, que l'auteur de cet ouvrage était saint Hilaire. Plein de respect pour les Pères de l'Eglise, il prouve en habile théologien que cet intrépide défenseur de la foi catholique contre les ariens, s'est exprimé sur ces points

comme les auteurs ecclésiastiques du bon temps.

Jean répondit à cette lettre avec sa hauteur ordinaire. Il convient que les explications de Philippe sont exactes ; mais il soutient que c'est faire violence aux termes de l'auteur, et qu'avec cette méthode il n'est rien de si absurde et de si erroné qu'on ne puisse justifier. Persistant à regarder ce livre comme dangereux, il ne veut pas qu'on le lise ; car, dit-il, soit Athanase, soit Hilaire, soit tout autre, il faut croire, ou qu'ils ont corrigé leur erreur de leur vivant, comme a fait notre Père Augustin, ou qu'ils ont expié leur péché comme le martyr Cyprien, qui, suivant le témoignage de saint Augustin, a lavé dans son sang l'erreur des donatistes, ou sont morts comme Origène dans l'infidélité. Philippe ne se tint pas pour battu ; il écrivit la sixième lettre dans laquelle il suit pied à pied son adversaire, combat tous ses principes, et justifie de nouveau saint Hilaire. Il y prouve fort bien que, quoiqu'il y ait dans un ouvrage des choses difficiles à entendre, ou qui ont besoin d'être expliquées selon le sens de l'auteur, ce n'est pas une raison d'en interdire la lecture ; car alors il faudrait rejeter plusieurs livres du Nouveau Testament, parce que, de l'aveu même des apôtres, il s'y trouve des choses que l'on comprend difficilement. Et à l'égard de saint Hilaire, il cite le passage de saint Jérôme, qui dit positivement que le saint évêque de Poitiers est un docteur très-orthodoxe, dont on peut lire les écrits en toute assurance. Cette lettre est fort longue, mais puissante en preuves et en raisonnements. — Il arriva ce qui arrive presque toujours dans les disputes que cette controverse dégénéra en personnalités et en reproches. Jean lui renvoya ces deux lettres si chargées de remarques caustiques que l'auteur eut de la peine à s'y reconnaître. Il en fut piqué, et crut devoir y répondre dans la septième lettre. Avec un grand ton de modération, il emploie finement l'ironie, et raille avec esprit son adversaire, qui avait pris avant lui le ton magistral et quelquefois même de mépris.

La lettre dixième à S. Bernard paraît être une réponse à la lettre deux cent cinquante-troisième de l'abbé de Clairvaux. Dans l'une et dans l'autre il s'agit d'un religieux de Bonne-Espérance, nommé Robert, que saint Bernard avait admis parmi ses religieux sans la permission de son abbé, ni de l'abbé de Prémontré, ni du chapitre général de l'ordre. On avait écrit et fait des instances pour obtenir le renvoi de ce religieux. Saint Bernard répond dans sa lettre aux plaintes amères des Prémontrés, et persiste à garder le transfuge. L'abbé de Bonne-Espérance, que cette affaire regardait plus particulièrement, chargea le prieur Philippe de détruire les fausses allégations de l'abbé de Clairvaux, et celui-ci s'acquitta de la commission en homme supérieur. Il commence par lui faire l'application de l'apologue du prophète Nathan à David, et lui dit qu'un homme riche comme lui en troupeaux n'aurait pas du enlever à une pauvre maison une chétive brebis. On lui avait représenté que cette conduite était contraire à la justice, aux décisions des Souverains Pontifes et aux transactions passées entre les deux ordres. Saint Bernard avait répondu entre autres choses qu'il n'avait ainsi agi que parce qu'un abbé de l'ordre l'avait assuré que l'abbé de Prémontré avait donné son consentement. Philippe lui soutient que cela est faux, que l'abbé de Prémontré et d'autres abbés qu'il lui nomme lui avaient dit le contraire de vive voix, et qu'il aurait dû les en croire préférablement à tout autre ; que même en présence du Pape, lorsqu'il était à Paris, probablement dans le voyage qu'Eugène III fit en France, en 1147, l'abbé de Bonne-Espérance interpellé par lui de donner son consentement, l'avait refusé, en disant qu'il ne l'accorderait pas à moins que le Pape ne l'ordonnât formellement ; et que le Souverain Pontife s'était abstenu de commander. Il faut avouer qu'il plaide parfaitement bien sa cause ; il presse vivement son adversaire de lui avouer qu'il n'est que trop vrai que l'union et la charité se refroidissaient beaucoup entre les membres des différents ordres, les uns se préférant aux autres, méprisant les autres et les décriant ; désordre qu'il semble reprocher à saint Bernard comme en ayant donné l'exemple. Cette lettre est belle, pleine de bon sens et de religion ; ses raisonnements sont pressants et solides, et sans trop manquer aux égards dus à un si grand personnage, on y remarque des traits assez mordants. En finissant il prie le saint de lui faire une réponse ; mais la lettre suivante nous apprend que cette réponse ne lui fut pas remise.

Trois ans après, Philippe, banni de sa maison à la suite d'accusations graves, écrivit à l'abbé de Clairvaux pour se plaindre qu'un aussi saint homme eût ajouté foi à des rapports calomnieux d'un de ses confrères. Il regarde comme un malheur de lui avoir déplu, quoiqu'il ne sache pas l'avoir jamais offensé. Il paraît que saint Bernard avait dit que le prieur de Bonne-Espérance méritait ce qu'il souffrait. « Mais dit-il, si vous refusez de secourir celui à qui vous avez voulu nuire, daignez au moins lui faire connaître ses torts ; car l'ignorance de mon crime m'est aussi insupportable que les mauvais traitements que j'endure. » Il revient sur le peu de fraternité qui régnait entre les différents ordres religieux, et même entre les individus du même ordre, parce qu'il avait appris que la lettre qu'il lui avait écrite trois ans auparavant ne lui avait pas été remise. On ne s'explique pas trop pourquoi il lui donne à la fin de sa lettre le titre de *Majesté*.

Philippe écrivit au Pape Eugène III aussitôt qu'il eut été rappelé à Bonne-Espérance. Comme il n'avait obtenu de ses supérieurs qu'une demi-justice, il fait au Pape la relation des calomnies et des mauvais traitements dont il avait été accablé, en deman-

dant que justice entière lui fût rendue. Se regardant comme un homme à demi mort civilement, *Seminecem*, et se comparant à Lazare rendu à la vie, mais non encore sorti du tombeau, il dit au Pape : « Commandez que je sorte aussi d'entre les morts, parce que tout ce que vous ordonnerez de la part de Dieu me sera fait. » Nous ne dirons rien de plus sur cette lettre, parce que nous en avons donné la substance dans la biographie de l'auteur.

La lettre seizième a pour titre : *Suo Philippo suus Philippus*. Ce Philippe ne peut être que le comte de Flandres de ce nom, fils de Thierri d'Alsace, puisqu'il lui dit que son père lui avait cédé ses Etats de son vivant ; ce qui arriva en 1157, lorsque Thierri partit pour la terre sainte. L'abbé de Bonne-Espérance fait de ce jeune prince un éloge complet, quoiqu'il ne l'eût jamais vu. Il dit, qu'à moins d'être préoccupé par la haine ou par l'envie, il n'est pas possible de considérer ses rares qualités sans l'admirer comme un phénix. Cependant il a soin de tourner ses louanges de façon à ce qu'elles soient en même temps de bonnes instructions. Sa lettre est comme un petit traité de l'Institution d'un prince. Il lui propose pour modèle Charles le Bon, comte de Flandres, que j'ai toujours vu, dit-il, lisant attentivement les psaumes, lorsqu'il assistait aux offices divins. Il lui rappelait en même temps l'exemple du comte Ayulfe, personnage fort instruit lequel avait pour ses parents la plus vive reconnaissance de l'avoir si bien fait instruire, disait-il, qu'on l'aurait pris pour un clerc, ce qui ne l'empêchait pas d'être bon chevalier puisqu'il est mort en combattant contre les infidèles. Nous ne connaissons pas autrement ce comte Ayulfe.

La lettre suivante contient l'éloge du prince Henri à qui elle est adressée. Il n'est pas douteux que ce prince ne soit Henri le Libéral, comte de Champagne et de Brie ; car en faisant l'éloge de ses largesses envers les pauvres et les clercs, c'est-à-dire, comme il l'explique, envers les gens de lettres, il lui dit qu'il marche en cela sur les traces de son père, Thibaut le Grand, dont les aumônes furent si célèbres pendant la première moitié du XIIe siècle. Mais il relève en lui un avantage qui avait manqué à son père, celui d'avoir été instruit dans les lettres dès l'enfance, et d'y avoir fait de grand progrès. Faisant l'éloge de la science, il montre combien elle est nécessaire aux princes pour se connaître eux-mêmes et pour conduire les autres. Or, Henri aimait à lire et à s'instruire, il favorisait de tout son pouvoir les gens de lettres, c'est-à-dire, les clercs tant séculiers que réguliers, auxquels il faisait du bien par préférence ; et comme les gens du monde y trouvaient à redire, Philippe lui prouve qu'il ne saurait faire un meilleur usage de ses richesses. Cette lettre est curieuse. Il dit que de son temps on ne s'appliquait ni au grec ni à l'hébreu ; qu'on ne connaissait de ces langues que le nom, parce que la langue latine réunissait de plus grands avantages, et il va jusqu'à dire que sans la connaissance du latin, on n'est qu'un hébété et un âne.

Les lettres dix-huitième et vingtième sont écrites à Richer, jeune homme qui faisait alors ses études à Paris, et dont on lui avait dit beaucoup de bien. La première des deux roule sur les avantages de l'étude, et sur l'obligation où étaient les clers de s'y adonner tout entiers ; mais il blâme ceux qui négligent l'étude de la religion pour ne s'occuper que des auteurs profanes. « Ils croient, dit-il, être fort habiles, lorsqu'ils ont recueilli quelques passages d'Aristote et de Platon, quelques figures de Quintilien, quelques fleurs de Cicéron. » On voit par là quels étaient alors les auteurs que l'on expliquait dans les écoles. Richer lui avait demandé un plan d'études, ayant pour base la religion, Philippe lui répond dans la vingtième lettre qu'il avait tort de s'adresser à lui, parce qu'il n'était pas à beaucoup près aussi instruit qu'il le croyait, et que d'ailleurs ce jeune homme était à la source des sciences, et dans une ville où il pouvait trouver aisément le secours dont il avait besoin. Il ne désigne cette ville que par ce nom de Cariath-Sepher ; mais nous avons déjà vu qu'il entend par là la ville de Paris.

On lit à la fin de ces lettres, dont nous avons indiqué les plus intéressantes, une approbation de François Sylvius, docteur de Louvain, qui atteste que non-seulement elles sont conformes à la foi catholique, mais encore pleines d'une science solide et d'une grande érudition. On ne peut nier en effet que Philippe ne fût très-savant pour son temps, qu'il n'eût de l'érudition, et qu'il ne fût très-versé dans la lecture des écrivains profanes et ecclésiastiques ; mais il avait un style singulier et dont on trouve peu d'exemples dans le XIIe siècle. Il aimait tellement les consonnances qu'il fait rimer tous les membres de ses périodes, non-seulement dans ses lettres, mais dans tous ses écrits, ce qui le rend inutilement verbeux.

Commentaire sur le Cantique des cantiques. — Ce travail est divisé en six livres ; l'auteur a mis à la tête un prologue, dans lequel il dit avoir entrepris cet ouvrage, à la sollicitation de quelques personnes auxquelles il n'a pu persuader que ce travail était au-dessus de ses forces ; qu'il existait d'ailleurs tant d'explications de ce cantique nuptial qu'il n'était guère possible de dire quelque chose de nouveau. Cependant dans une introduction ou *proœmium*, il rend compte du nouveau point de vue sous lequel il a envisagé ce cantique, bien supérieur, selon lui à toutes les fictions des poëtes. Il le regarde comme une prophétie de l'Incarnation du Verbe dans le sein de Marie, et ne voit dans les personnages de l'époux et de l'épouse que Jésus-Christ et Marie, et dans leurs entretiens que l'œuvre de la Rédemption des hommes, à laquelle la mère de Dieu a eu tant de part.

L'auteur, dans ce commentaire, est iné-

puisable en allégories et en sens mystiques ; il en donne plusieurs sur un même texte. Il avait commencé son travail avant les mauvaises affaires qui, pendant deux ans, altérèrent le bonheur de sa vie, et il le continua au milieu des plus cruelles épreuves. C'est ce qu'il dit en faisant son ouvrage dont il fait hommage à la sainte Vierge, à la protection de laquelle il attribue l'heureux terme de ses tribulations.

Moralité sur le Cantique des cantiques. — Cet ouvrage est divisé en sept tomes ou parties, et travaillé à peu près dans le même goût que le précédent, mais il contient plus d'allégories et de plus singulières encore. Nous ne croyons pas qu'il soit de notre abbé ; ce n'est pas tout à fait son style, et l'auteur dit dans le prologue que son nom est renfermé dans cinq lettres ; ce qui ne convient pas au mot *Philippe*. C'est pourtant un Prémontré, car il a choisi pour Mécènes deux Prémontrés comme lui, Milon qui fut évêque de Thérouanne, et Hugues abbé de Prémontré, qu'il appelle ses pères. Quant à lui, il ne prend le titre que du plus pervers et du dernier des serviteurs de Dieu, ajoutant que son nom est renfermé dans les cinq premières lettres des cinq premières parties du premier tome. Nous avons essayé de faire cette combinaison, et nous n'avons obtenu aucun résultat satisfaisant. Au reste, ceux qui aiment les allégories peuvent avoir recours à son livre ; il en a mis partout. C'est probablement de cet auteur que Philippe a voulu parler, lorsqu'il dit, au chapitre 49e, *De silentio clericorum*, qu'un religieux de son ordre avait commencé un *Commentaire sur le Cantique des cantiques*, et que, s'étant trop pressé de le rendre public, il eut la douleur de se voir bafoué, lui et son livre, *tam opus quam opificem irriserunt*, ce qui lui ôta, dit-il, l'envie de continuer.

Du salut du premier homme. — L'éditeur a placé à la suite quelques traités de Philippe en réponse à autant de questions, qui, dans les conversations, lui avaient été proposées par ses confrères. Le premier est consacré à examiner si Adam est ou n'est pas dans le ciel. Il traite ce sujet fort au long, mais il y mêle bien des choses qui, n'y ont que peu ou même point de rapport, plutôt dans le dessein d'instruire ses religieux que d'éclaircir la question. Enfin, il conclut de tous ses longs raisonnements que le premier homme a été sauvé en faisant pénitence de son péché. Il dit qu'Adam ne pécha que pour ne pas contrister sa femme, sachant que le serpent mentait, mais qu'il espérait se réconcilier avec Dieu par la pénitence. Il y parle de l'état d'innocence suivant l'opinion de saint Augustin dont il emprunte les expressions. Il admet la prédestination gratuite avant la prévision des mérites ; ce qu'il prouve par les Epîtres de saint Paul. L'ouvrage est divisé en vingt-sept chapitres.

De la damnation de Salomon. — La seconde question consistait à savoir si Salomon était damné ou s'il était sauvé. Cet ouvrage est savant, et écrit avec beaucoup d'ordre et de méthode. L'auteur commence par rapporter ce que dit à l'avantage du roi Salomon la sainte Ecriture et expose ensuite en quoi elle le blâme. Son opinion est que Salomon, n'ayant point expié ses désordres par la pénitence, ne pouvait être sauvé. Il cite à l'appui de son opinion Origène, Victorin, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, Cassien, saint Fulgence, saint Grégoire, saint Isidore, etc. « Car je n'ignore pas, dit-il, que plusieurs supportent impatiemment que l'on dise que Salomon est mort impénitent, et qu'on est plus porté à ajouter foi aux impertinences et aux fables que débitent les Juifs qu'aux témoignages des docteurs de l'Eglise ; » et pour qu'on ne l'accuse pas de dissimuler les autorités qui sont contraires à son opinion, il les rapporte telles qu'il les avait trouvées dans des papiers, *foliola*, où l'on avait recueilli, pour prouver que ce prince avait fait pénitence, quelques passages des Pères qui favorisent ce sentiment. Philippe dit que l'auteur de ce recueil avait puisé presque tout ce qu'il avait transcrit dans l'ouvrage d'un nommé Bacharius, et réfute pied à pied l'un et l'autre, en appliquant, conformément à son opinion, les passages qui paraissaient y être contraires. Cet ouvrage prouve que notre auteur avait beaucoup d'érudition théologique et même profane, et qu'il n'était pas dépourvu de critique. Ce qu'il dit sur la manière d'étudier et d'interpréter l'Ecriture est tout à fait judicieux. Il a cru qu'Esdras, voulant rétablir de mémoire les livres saints, avait inventé de nouveaux caractères ; d'où vient qu'aujourd'hui la prononciation des lettres étant la même pour l'hébreu et le samaritain, ces deux langues diffèrent cependant pour la forme des caractères.

De la dignité des clercs. — Ce livre répond à la question de savoir lequel des deux états, des clercs et des moines, est le plus relevé dans l'Eglise : question puérile, qui se releva en 1680 entre les chanoines réguliers et les Bénédictins, relativement à la préséance aux états de Bourgogne, et qui vraisemblablement ne se renouvellera plus. Philippe a fait sur cela un long ouvrage divisé en cent vingt-sept chapitres ; mais il n'aborde la question qu'au soixante-dix-huitième. Il prouve d'abord, ce qu'on n'a pu lui contester, que les clercs sont plus anciens que les moines. Ainsi tout ce qu'il dit roule sur une équivoque ; car on voit par son ouvrage même que les moines ne se croyaient ni plus anciens, ni plus relevés que les clercs ; mais ils contestaient l'ancienneté aux nouvelles congrégations de chanoines réguliers, qu'ils avaient vues naître aux XIe et XIIe siècles. Philippe les fait remonter jusqu'aux apôtres, parce que, dès l'origine du christianisme, les apôtres, comme on n'en peut disconvenir, avaient établi à Jérusalem la communauté de biens et la vie commune, non-seulement entre les clercs, mais entre tous les fidèles. C'était le prendre de bien haut : il eût été plus juste

de dire que c est sur le modèle de l'Eglise de Jérusalem que furent établis les chanoines réguliers et les moines aussi, les uns plus tôt, les autres plus tard.

Parvenu au chapitre cent troisième, l'auteur dit qu'il aurait pu terminer là sa réponse, si un traité que venait de publier un certain moine ne l'obligeait à la prolonger. Il ne connaît, dit-il, ce moine que de nom; mais il ne le nomme pas, et son ouvrage n'est pas parvenu jusqu'à nous. C'est la relation d'une dispute qui s'était élevée entre un Bénédictin et un clerc, qui était sans doute de Prémontré, car Philippe dit qu'il le connaissait parfaitement, que ce clerc avait beaucoup étudié les auteurs profanes, et que, s'il eût été question de Porphyre ou d'Aristote, il n'eût pas cédé la palme au moine, mais qu'en fait d'érudition ecclésiastique, il s'en était rapporté à la décision des maîtres de Laon. Il paraît que cette décision fut en faveur du moine, qui avait défendu sa cause par des passages bien choisis dans les lettres de saint Jérôme. Son *Mémoire* ayant été rendu public, Philippe entreprit de le réfuter dans la crainte qu'il ne fît impression sur quelqu'un de ses confrères; et c'est à quoi il consacra le reste de sa réponse ; mais sa réfutation manque souvent de justesse. Le plus fort argument du moine pour mettre son état au-dessus de celui des clercs portait sur ce qu'il était moine et clerc en même temps. Philippe lui conteste cette dernière qualité, en la prenant dans toute la rigueur du terme, ce qui prouve qu'ils disputaient sans s'entendre. Au reste, on trouve dans cet écrit des traits assez curieux sur les clercs et les moines de ce temps-là. En voici quelques-uns que nous pouvons indiquer sans inconvénient.

Il est porté à croire que l'origine du nom de clerc vient de ce que les apôtres élurent par le sort saint Mathias et les autres ministres. Il se plaint que l'ignorance des ecclésiastiques était si profonde que la plus grande partie était incapable d'instruire les peuples confiés à leurs soins; qu'ils n'entraient dans le clergé que pour vivre plus à leur aise; qu'ils avilissaient le corps du Seigneur en le vendant pour une modique rétribution. Philippe montre partout un grand zèle contre les vices du clergé et pour la dignité de son ordre. Il trouve fort mauvais que les prêtres grecs fussent mariés, et il semble vouloir en douter, tant on était peu informé alors, du moins en France, des usages de l'Eglise grecque. Il explique fort au long pourquoi on donnait le nom de clercs à des laïques un peu instruits, et même à des femmes, surtout à des religieuses qui s'appliquaient aux sciences. Cependant il soutient que les moines, bien qu'élevés à la cléricature, et cultivant les lettres plus que tous les autres, ne doivent pas être appelés clercs, et que s'ils le sont dans quelques opuscules des Pères, ce n'est qu'improprement. Philippe n'a pas toujours gardé à leur égard la promesse qu'il avait faite de ne rien dire qui pût offenser personne. Il aurait pu les appeler *grex monachorum ;* il a mieux aimé dire : *Pecus monachorum.* Il leur reproche, non pas de fréquenter les tournois, mais d'y aller à cheval; et il les plaisante sur cette monture, tandis qu'ils devaient, dit-il, aller à pied. Il fait dire aux chevaliers tenants auxquels il arrivait quelque mésaventure, que c'était la rencontre des moines qui leur avait porté malheur. On voit par ces traits combien les anciens moines et leurs richesses étaient jalousés par les clercs ou chanoines de nouvelle institution. Philippe a laissé voir en plus d'un endroit qu'il était atteint de cette maladie. Il ne fait l'éloge que des Prémontrés et des Cisterciens, autres détracteurs des moines aussi nouveaux qu'eux ; cependant il veut qu'on vive en paix avec tout le monde.

Dans cette réponse, qui est sans contredit son meilleur ouvrage, Philippe avait longuement disserté sur les principales obligations des clercs qui les rendent vraiment recommandables ; sur la science dont ils doivent être pourvus; sur la justice qui leur est propre, et qu'il fait consister dans le détachement parfait des biens du monde; sur la continence qui les oblige à veiller sans cesse sur eux pour exercer dignement les fonctions de leur ministère. Il avait interrompu ce cours d'instructions pour réfuter les prétentions des moines. Il le reprit ensuite, parce qu'il n'avait encore rien dit sur le devoir de l'obéissance et sur la nécessité du silence et de la retraite. C'est ce qui fait le sujet de deux nouvelles réponses, que l'éditeur a placées à la suite des autres.

De l'obéissance. — On lui avait demandé en quoi consiste la vertu d'obéissance, s'il faut la pratiquer en tout sans exception, et s'il n'y a pas des cas où cette obligation cesse. Cette question est belle et importante; mais l'auteur l'a traitée à sa manière, c'est-à-dire avec une abondance fastidieuse, tellement que sur quarante-quatre chapitres dont l'ouvrage est composé, il n'y en a guère plus de trois qui répondent à la question; le reste est une longue paraphrase sur la désobéissance d'Adam et sur l'obéissance d'Abraham. C'était le goût des écrivains du XIIe siècle de prouver par l'Ecriture sainte les vérités les plus communes, ce qui les mettait dans la nécessité de saisir les allégories les plus forcées, d'accumuler tant bien que mal les exemples et les citations. C'est ce qu'a fait, dans tous ses ouvrages et particulièrement dans celui-ci, l'abbé de Bonne-Espérance. Il pouvait, sans tout cet échaffaudage, établir, comme il l'a fait, que de l'obéissance dépendent le bon ordre et la tranquillité publics, et que sans elle, le désordre et la confusion régneraient dans tous les Etats. Ce qu'il dit sur l'obéissance à laquelle on s'oblige dans les monastères, par rapport à l'observation des règles, et au pouvoir qu'ont les supérieurs d'accorder des dispenses, est très-sensé et très conforme au dogme et à la morale, mais il ne fallait

pas noyer ces vérités simples dans un déluge de paroles.

Sur le silence. — Le même inconvénient règne dans cet ouvrage. L'auteur se propose d'examiner en quoi consiste le silence, quand, pourquoi et sur qui tombe l'obligation de le garder. Tel est l'objet de sa réponse qu'il a divisée en cent dix-sept chapitres, et encore n'est-elle pas entière, le manuscrit sur lequel l'éditeur l'a publiée étant imparfait et mutilé à la fin. Il y a d'excellentes choses dans ce traité; l'auteur a recueilli tous les passages de l'Ecriture sainte qui ont trait aux maux et aux biens qu'a produits le bon ou le mauvais usage de la langue. Il y parle surtout de l'utilité et de la nécessité du silence dans les cloîtres, pour le maintien de la régularité et pour prévenir les dissensions que des paroles inconsidérées font naître trop souvent. Mais il traite tant de questions incidentes qu'il fait perdre de vue son objet. Parmi tant de digressions, nous n'indiquerons, comme ayant trait à l'histoire de la littérature, que celle qu'il a faite sur l'origine des lettres chez les peuples anciens. Il a cru qu'Enoch, descendant d'Adam au septième degré, fut l'inventeur de l'art d'écrire, parce que l'apôtre saint Jude le cite comme un prophète, quoique son livre n'ait pas été mis dans le canon des Ecritures. Après la confusion des langues, l'ancien langage se perpétua, dit-il, dans la famille d'Héber, ce qui lui a fait donner le nom d'Hébraïque. Chez les Egyptiens, Io ou Isis, fille de Pharonée, sentant la nécessité de pouvoir communiquer sa pensée aux absents, inventa les hiéroglyphes; et voilà pourquoi elle est représentée avec le doigt sur les lèvres, pour signifier qu'on peut se faire entendre sans parler. Longtemps après Isis, les Phéniciens voulurent aussi avoir des caractères à eux. Cet alphabet n'avait encore que dix-sept lettres lorsque Cadmus le porta en Grèce; et c'est par reconnaissance que les Grecs ont introduit l'usage de mettre à la tête des livres une lettre rouge. Des Grecs l'alphabet de Cadmus perfectionné passa aux Romains, par le bienfait de la nymphe Nicostrata, surnommée Carmentis, parce que elle se mêlait de prédire l'avenir. Il faut lire cet auteur pour se convaincre que l'antiquité n'était pas un livre tout à fait fermé pour les écrivains de son temps, qui, comme il le dit, n'étudiaient guère que l'Ecriture sainte, ou les choses qui avaient quelque rapport avec la religion.

Vies de saints. — Ces traités ou réponses sont suivis de quelques Vies de saints dont la plupart ne sont que retouchées, et les autres n'appartiennent pas même à notre auteur. Nous ne dirons un mot que de celles qu'il a écrites ou auxquelles il a coopéré.

La première est celle de saint Augustin. Il a mis à la tête un prologue dans lequel on voit qu'il entreprit cet ouvrage à la prière de ses confrères, qui, pleins d'amour pour leurs institutions désiraient avoir sa Vie abrégée. Philippe assure n'y avoir rien mis de son invention ni rien exagéré par complaisance; car un saint aussi parfait et aussi ami de la vérité, dit-il, n'ambitionne pas d'être honoré par de fausses louanges. « Ce que j'écris se trouve ailleurs, sinon dans les mêmes termes, dans le même sens au moins, et là peut-être beaucoup mieux, mais ici plus brièvement. » Il l'a pourtant remplie d'allégories et de réflexions morales, qui ne servent qu'à allonger un ouvrage qu'il voulait rendre plus court. Il y a ajouté *l'Histoire de la translation des reliques de saint Augustin de Sardaigne à Pavie;* mais il avoue qu'il n'a pu rien trouver sur sa translation d'Afrique en Sardaigne.

L'*Histoire du martyre de saint Sauve* est dans son style, et de plus, il se dit auteur de la *Vie de saint Augustin*, qu'on ne lui conteste pas. Il l'adresse au vénérable Hugues, prieur de l'Eglise de Saint-Sauve, et il s'y qualifie d'humble prieur de Bonne-Espérance. Dans cette histoire, Philippe n'a fait que retoucher l'ancienne, qui avait été écrite au VIIIe siècle.

Cette légende est suivie de celle de saint Faillau, martyr. C'est une traduction en prose d'une Vie du même saint, écrite en vers, et dont l'auteur se fait connaître dans les vers suivants :

His ita litteralis libet insinuare notatis
Veraci specie qua nomine censeor ipse,
Si primos apices ex partibus octo retractes.

Molanus, qui avait sous les yeux ce poëme, a trouvé, par la combinaison des lettres indiquées, que le nom de l'auteur est Hillin. Philippe mit son travail en prose à la prière de ses confrères du monastère de saint Faillau, dans le Hainaut. Il n'est pas douteux qu'il ne soit auteur de cette prose; on ne peut y méconnaître son style. Mais, au jugement de Baillet, le fond de l'histoire est mauvais. Le commencement est une fable insipide; il n'y a de bon que ce qui est emprunté des Vies de saint Fursin et de sainte Gertrude.

La *Vie de saint Guilain*, fondateur du célèbre monastère de ce nom, près de Mons en Hainaut, est encore son ouvrage. Dom Mabillon fait mention de plusieurs Vies de ce saint écrites en vers et en prose; mais il a jugé à propos de n'en imprimer qu'une, et ce n'est pas celle de Philippe. Il paraît que celui-ci les aura mises toutes à contribution pour composer la sienne. Cependant, s'il faut en croire Baillet, il a beaucoup renchéri sur les fictions de ses prédécesseurs. Nous en dirons autant de la Vie de saint Landin de Crépin. Philippe s'est servi, pour la composition de cet ouvrage, de deux Vies du même saint plus anciennes, qui ont été publiées par dom Mabillon et par les Bollandistes. Philippe y a puisé ce qu'il y a de plus avéré sur cette Vie, et il n'a fait qu'y ajouter des réflexions morales. Aussi les hagiographes n'ont-ils fait aucun cas de son travail.

Il n'est vraiment auteur original que dans la *Vie de la vénérable Ode*, vierge qui mou-

rut le 20 avril, jour de Pâques 1158, et fut enterrée le lendemain dans l'église de Bonne-Espérance. La vie d'une sainte fille ne pouvant fournir à son historien de grands événements, Philippe l'a remplie de lieux communs et de pieuses réflexions. On y rencontre cependant quelques traits dont un historien peut faire son profit. Par exemple, il est dit que Grégoire, abbé d'Alm, fit la cérémonie des obsèques. Cet abbé Grégoire n'a pas été connu des auteurs de la *Nouvelle Gaule chrétienne*, qui auraient dû le placer entre Francon et Gérard. Philippe ajoute qu'il était présent à la cérémonie avec l'abbé Odon, son prédécesseur. Il est clair par là qu'Odon s'était démis en faveur de Philippe avant l'an 1158. Les continuateurs de Bollandus ont publié cette Vie avec un commentaire et des notes.

C'est à tort que l'on a attribué à l'abbé de Bonne-Espérance la *Vie de saint Amand*, évêque de Maëstricht, ainsi que l'*Histoire du martyre de saint Cyr et de sainte Julitte*, qui ne sont nullement dans son style et qui portent le nom de l'abbé de l'Aumône auquel nous les avons restituées. Quant à la *Vie de sainte Walatrude* ou *Vaudra*, abbesse de Mons en Hainaut, qui porte également le nom de Philippe de l'Aumône, nous croyons qu'elle n'est ni de lui ni de Philippe de Harveng, mais d'un auteur du VIIIe siècle.

Poésies. — Avec le goût qu'avait Philippe de Harveng pour les rimes et les consonnances, dont il a fait un si grand abus dans sa prose, il ne serait pas étonnant qu'il eût laissé quelques vers de sa composition. Cependant de toutes les pièces que son éditeur a publiées sous son nom, il n'en est aucune qu'on ne puisse lui contester. C'est pourquoi nous nous abstiendrons d'en rendre compte. La seule que nous pourrions lui accorder, à cause des consonnances, est l'épitaphe de Pierre Abailard, dont voici le début :

Lucifer occubuit, stellæ radiate minores,
Cujus vos radius hebetabat ut inferiores, etc.

Ces poésies sont terminées par des logogriphes et des énigmes. Les trente et un premiers sont exprimés par autant de distiques, et les trois derniers par des sixains. Ceux qui seront curieux de les deviner les trouveront à la page 804 du volume de ses œuvres.

On ne peut nier que Philippe n'eût beaucoup d'érudition. Nous avons déjà remarqué qu'il connaissait les auteurs profanes, orateurs et poëtes, et qu'il les cite fréquemment dans ses écrits; mais il avait des connaissances encore plus étendues sur les matières religieuses. On a vu qu'on le consultait sur des questions théologiques, qu'il discute suivant la méthode des Pères, c'est-à-dire en prenant pour guide l'Ecriture sainte et la tradition. On ne peut lui reprocher qu'un usage trop fréquent des allégories. Quant au style, il est abondant et nombreux, mais si chargé de consonnances et si péniblement travaillé que tous les membres d'une période riment ensemble ou deux à deux. Voici le jugement qu'en a porté l'abbé Lebeuf : « L'extrémité d'un style rampant fut balancée au XIIe siècle par une autre extrémité qui se remarque dans les œuvres de Philippe de Harveng. C'est une cadence de phrases qui admet une rime perpétuelle, et qui, pour y parvenir, force souvent l'auteur à des pensées burlesques et à des constructions embrouillées. » Nous connaissons peu d'auteurs de cette époque qui ait affecté plus que Philippe de Harveng ce genre d'écrire.

PHILIPPE DE L'AUMÔNE était archidiacre de Liége, lorsqu'en 1146 il accompagna saint Bernard allant prêcher la croisade en Allemagne. Témoin des miracles qui signalaient cette mission, il en écrivit une *Relation*, dont nous rendrons compte, et se rendit ensuite à Clairvaux pour y embrasser la vie monastique, comme il le dit lui-même. On pense que saint Bernard, juste appréciateur de son mérite, le mit à la tête de sa communauté; il est au moins certain qu'à la mort de ce grand abbé, arrivée en 1153, il y avait à Clairvaux un prieur nommé Philippe, lequel devint peu après abbé de l'Aumône, ou du petit Cîteaux, près de Blois. Une bulle du pape Adrien IV nous apprend qu'il en remplissait les fonctions en 1156. En 1163 ou 1164, il fut envoyé par le Pape Alexandre III en Angleterre pour apaiser le différend qui s'était élevé entre le roi Henri II et l'archevêque de Cantorbéry au sujet des prérogatives royales. Il n'était plus abbé en 1171, car on trouve à cette même année sa souscription à une charte de Henri, archevêque de Reims, en ces termes : *Philippus qui fuit abbas in Eleemosyna.* Nous ignorons l'année de sa mort, mais nous voyons par une de ses lettres qu'il vivait encore en 1179.

Relation de miracles. — Si l'abbé de l'Aumône est le même archidiacre de Liége qui, après avoir accompagné saint Bernard en Allemagne, s'était fait religieux à Clairvaux, comme il nous paraît difficile d'en douter, c'est à lui que nous devons attribuer la première relation des miracles opérés par le saint, laquelle porte son nom dans toutes les éditions. Elle est divisée en cinq chapitres et contient les guérisons dont lui et les autres compagnons du voyage avaient été témoins depuis Francfort-sur-le-Mein jusqu'à Constance, et depuis Constance jusqu'à Spire. Elle fut adressée d'abord au prince Henri, frère du roi Louis le Jeune, qui était alors novice à Clairvaux; mais dans la suite elle fut envoyée à Samson, archevêque de Reims, par Philippe lui-même, qui prend la qualité de moine de Clairvaux : *Frater Philippus de Claravalle.* A en juger cependant par le style, cette épître dédicatoire n'est pas de Philippe; on y reconnaît celui de Nicolas de Moutier Ramey, qui, à cette époque, comme il le dit lui-même, était à Clairvaux le secrétaire des autres religieux, ou le réviseur de leurs ouvrages. Philippe eut

part aussi à la seconde relation des miracles de saint Bernard, depuis sa sortie de Spire, lorsqu'il passa par Cologne, Aix-la-Chapelle, Maëstricht, et alla jusqu'à Liége; mais il ne paraît pas qu'il en ait été le rédacteur; au moins la bibliothèque de Cîteaux n'en dit rien.

Lettres. — Charles de Visch en a publié vingt-cinq sur un manuscrit de l'abbaye de Saint-Amand, et Bernard Tissier en a imprimé quarante qu'il a trouvées dans différents manuscrits, c'est-à-dire trente sur le manuscrit de Clairvaux, et parmi celles-ci sont comprises les vingt-cinq publiées par Visch, mais non dans le même ordre. Le manuscrit de Dunes lui en a fourni trois autres, que Visch avait déjà publiées sur celui de saint Amand. Enfin, il en a ajouté encore sept nouvelles, sur la foi d'un manuscrit de Faigny. Les éditeurs ont placé à la tête des observations pour prouver que ces lettres sont de l'abbé de l'Aumône et non de Philippe de Bonne-Espérance. A l'égard du plus grand nombre, leurs arguments sont concluants; mais il en est d'autres que les Prémontrés pourraient revendiquer pour leur confrère. Nous allons analyser les plus importantes.

La première est écrite au nom de deux cardinaux légats que le pape Alexandre III avait envoyés en France, en 1160, pour démontrer la légitimité de son élection et déterminer en sa faveur le roi et l'Eglise de France. Cette lettre est adressée à tous les évêques, abbés et autres prélats de la chrétienté, et a pour objet de détruire les raisons ou les fausses allégations du conciliabule de Pavie, qui, influencé par l'empereur Frédéric Barberousse, s'était déclaré pour l'anti-pape Victor. Philippe a mis son nom à la suite de celui des deux légats, Henri et Othon, avec la qualité de *minister pauperum Christi de Eleemosyna.* On voit par une autre lettre qui n'est pas dans la collection, mais que dom Luc d'Achery a publiée, que le pape Alexandre l'avait chargé de négocier en sa faveur auprès du roi de France et de celui d'Angleterre. Philippe rend compte au Pape du succès de ses démarches; il annonce que les deux princes ont reconnu son bon droit, mais que des raisons de politique les empêchent de se déclarer, parce qu'étant en guerre ils s'observaient mutuellement. Cependant on espérait qu'ils ne tarderaient pas à se déclarer, parce qu'on travaillait à leur réconciliation. On peut juger par ces deux lettres, qui ont été reproduites dans la *Collection des historiens de France,* à quel degré de considération était parvenu l'abbé de l'Aumône, pour qu'on lui confiât des intérêts d'une aussi haute importance.

La septième à Hubalde, cardinal évêque d'Ostie, est écrite pour demander la sépulture d'un Anglais qui, ayant causé quelques dommage à l'Eglise de Troyes en Champagne, avait été excommunié par l'évêque, et puis absous, à condition qu'il réparerait le dommage. Cet homme ayant été tué à l'armée, avant que d'avoir pleinement satisfait, avait été privé de la sépulture; et son fils, encore en bas âge, n'avait pas songé à acquitter sa promesse. Parvenu à un âge plus avancé, il demandait à remplir les engagements de son père, afin d'obtenir pour lui les honneurs de la sépulture; et c'est l'abbé de l'Aumône qui fut chargé de la demander au Pape, vraisemblablement pendant le séjour qu'il fit à Sens.

La huitième et la neuvième ont pour objet de mettre à l'abri des poursuites de ses créanciers un archidiacre de l'église d'Orléans, appelé Hugues de Rueneuve, qui, s'étant fait religieux, avait légué son patrimoine pour payer ses dettes; mais un de ses neveux ne voulait point s'en dessaisir. Philippe supplia le pape Alexandre III et le roi Louis le Jeune d'interposer leur autorité pour contraindre le neveu à exécuter les volontés de l'oncle. Ces deux lettres sont de l'an 1165 ou 1166, car dans celle au roi il le félicite sur la naissance de son fils. Celle au pape Alexandre a été imprimée pour la troisième fois par dom Martène.

Nous avons trois lettres de Philippe à Henri de France, archevêque de Reims, qui prouvent le cas infini que ce prélat faisait de l'abbé de l'Aumône, avec lequel il avait passé son noviciat à Clairvaux. Dans la première, qui est la onzième de la collection, Philippe le remercie en bons termes de la bonté qu'il avait eue de nommer à une prélature un de ses parents, sans qu'il l'en eût prié ni qu'il eût fait pour cela aucune démarche auprès de lui. Nous croyons que ce parent est André, abbé de Vaux-Sernai, nommé à l'évêché d'Arras, non en 1161, comme l'ont dit les auteurs de la Gaule chrétienne, mais en 1164. La seconde lettre a été publiée par dom Martène et dom Tissier. Elle est encore un témoignage de l'étroite amitié qui unissait ces deux personnages. Philippe était tombé malade, et le prélat s'était empressé de lui envoyer un homme de confiance pour le soigner, avec une lettre dans laquelle il lui témoignait le vif intérêt qu'il prenait à sa conservation. Philippe lui écrit pour le remercier et l'assurer que, si sa santé se rétablit, il le doit au plaisir qu'il a éprouvé en recevant sa lettre et aux soins de la personne qu'il lui a envoyée. Enfin, sa santé s'étant rétablie, il lui renvoya ce serviteur officieux, en lui renouvelant toute sa reconnaissance. Cette troisième lettre à Henri ne se trouve que dans la *Bibliothèque des pères de Cîteaux*, par dom Tissier, qui l'a tirée d'un manuscrit de Foigny. Ces deux dernières lettres sont postérieures à l'abdication de Philippe, c'est-à-dire à l'année 1171. Il paraît qu'à cette époque il demeurait non loin de Reims, et que le prélat ne tarda pas à l'attirer auprès de lui. En effet, Philippe fut, en 1174, le rédacteur de la lettre que ce prélat écrivit au Pape pour dénoncer le choix irrégulier qu'on avait fait pour remplir le siége de Cambrai d'un certain Robert, prévôt d'Aire, et l'homme de confiance du comte de Flandres, déjà nommé à l'évêché d'Arras.

La lettre seizième, écrite conjointement avec un abbé de la Cour-Dieu, que l'on croit être l'abbé Léger, est adressée à l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, en faveur de maître Gérard, surnommé Pucelle, célèbre docteur de son temps, lequel, après avoir partagé la disgrâce de son archevêque, et son bienfaiteur, rappelé par le roi d'Angleterre, avait consenti à retourner dans sa patrie. Ils représentent au prélat que, bien loin de s'opposer à son retour, il doit y consentir sans restriction, parce que dès ce moment Girard sera plus à portée de travailler à sa réconciliation. Cette lettre est de 1169, à en juger par une autre du pape Alexandre III au roi Louis le Jeune, relative au même objet.

On voit, par la lettre vingt-unième, à quel degré d'intimité Philippe était parvenu avec Lancelin III, sire de Beaugency, petite ville située non loin de l'Aumône. Il paraît qu'à cette époque Philippe n'était plus abbé et qu'il s'était éloigné du pays; mais leur amitié n'avait rien perdu de sa force : leur correspondance n'en était devenue que plus active. Cette lettre est l'effusion de cœur d'un véritable ami : il n'est pas possible de parler plus noblement de l'amitié et de l'exprimer avec plus de charmes. Philippe termine sa lettre, en priant Lancelin d'armer chevalier un de ses neveux et d'accorder sa protection à un serviteur qu'il avait laissé au monastère de l'Aumône.

Les deux dernières de cette collection sont relatives à l'abdication de son abbaye. Dans la vingt-quatrième, il annonce à Thibaud, comte de Blois, sénéchal de France, qu'il se démet, par amour du repos, d'une charge qu'il n'avait acceptée qu'à regret; il le prie, comme fondateur et seigneur territorial de l'abbaye, d'accorder aux religieux de l'Aumône sa protection sans laquelle ils ne pourraient subsister. Dans la lettre vingt-cinquième aux religieux de l'Aumône, il les absout de l'obéissance qu'ils lui avaient vouée et les exhorte à faire un bon choix pour le remplacer. On voit par cette lettre qu'il avait éprouvé des contradictions et peut-être des mortifications de la part de ses confrères; il proteste qu'il a tout pardonné et qu'il n'en gardera aucun ressentiment: ces deux lettres sont de l'an 1171.

A ces vingt-cinq lettres, Bernard Tissier, sur la foi d'un manuscrit de Clairvaux, en ajoute quelques autres qui ne se trouvent pas dans la bibliothèque des écrivains de l'ordre de Cîteaux par de Visch. La vingt-septième est adressée à un abbé de Prémontré, dont le nom commence par la lettre H : ce doit être Hugues II qui fut abbé depuis l'an 1172 jusqu'à 1189. L'objet de cette lettre est de réparer la faute d'une de ses nièces qui, sans l'agrément de l'abbé, s'était faite religieuse dans un monastère de l'ordre. Il prie le général des Prémontrés d'excuser la légèreté d'une fille, et d'approuver une démarche en soi louable. Le P. Hugo a publié une lettre du pape Alexandre III, relative à cette affaire. Elle est datée du palais de Latran, le 18 mars, et est adressée à Guillaume, archevêque de Reims, par conséquent postérieurement à l'année 1176; et comme le pape Alexandre ne rentra dans Rome qu'en 1179, il s'ensuit que Philippe peut avoir vécu jusqu'à cette année.

La lettre trentième est relative aux troubles que l'empereur d'Allemagne entretenait dans la Belgique. Ennemi déclaré du pape Alexandre III, Frédéric Barberousse obligeait tous les prélats de sa domination, sous peine de déposition, à souscrire à la formule de serment qu'il avait prescrite dans une assemblée de Warsbourg. On voit, par une lettre du pape Alexandre III, à Henri de France, archevêque de Reims, que l'abbé de saint Guilain, appelé Léon, ayant refusé le serment, avait été obligé de céder sa place à un partisan de l'empereur. Le Pape ordonne que Léon soit rétabli, si l'on n'a autre chose à lui reprocher que son refus de serment. Mais il ne paraît pas qu'il l'ait été, car on voit à sa place un nommé Lambert. C'est à celui-ci que Philippe écrit la lettre trentième pour lui recommander deux religieux qui, ayant suivi l'abbé Léon dans sa retraite, désiraient, après sa mort, rentrer dans le monastère.

Nous nous sommes un peu étendus sur ces lettres, parce qu'il n'y en a guère dans le XIIe siècle qui soient écrites d'un style plus élégant et plus poli, et que sur le nombre il s'en trouve quelques-unes assez intéressantes pour l'histoire. A ces lettres, il faut en ajouter une qui se trouve la vingt-unième parmi celles de Philippe Harveng. Elle n'est nullement dans le style de ce dernier. On n'y voit point ces consonnances étudiées et répétées à chaque membre de phrase et qui sont la marque caractéristique de son style; mais tout concourt à nous persuader qu'elle est de l'abbé de l'Aumône. Elle est adressée à un Guillaume qu'il est aisé de reconnaître au portrait qu'en trace l'auteur: c'est un jeune homme d'une grande naissance qui venait d'être élevé dans l'Eglise sur un siége éminent. Nous ne doutons pas que ce ne soit Guillaume de Champagne, qui était très-jeune encore lorsqu'il fut nommé évêque de Chartres, en 1165. Philippe lui écrit pour le féliciter sur sa nouvelle promotion; il lui en témoigne sa joie et relève son rare mérite. Après lui avoir donné des instructions pour bien gouverner son diocèse, il le prie d'excuser la liberté qu'il a prise, espérant que sa vieillesse sera un motif suffisant à l'égard d'un jeune homme. Il est vrai qu'à cette époque Guillaume n'était pas si jeune, mais il pouvait passer pour tel en comparaison de Philippe qui touchait à la fin de sa carrière, et qui, d'ailleurs, lorsqu'il était abbé de l'Aumône, avait été à portée de la cultiver dès les premières années de son enfance.

Vie de saint Amand. — Il faut encore attribuer à l'abbé de l'Aumône la *Vie de saint Amand*, évêque de Maëstricht, imprimée parmi les œuvres de Philippe de Bonne-Espérance, quoique le véritable auteur ait mis

son nom à la tête de l'épître dédicatoire qu'il a adressée à Hugues, abbé d'Elnone ou de saint Amand, à la prière duquel il l'avait entreprise. Hugues étant mort avant que Philippe lui eût envoyé son ouvrage, et l'abbé Jean lui ayant succédé, Philippe fit une nouvelle dédicace qu'il envoya au nouvel abbé par un de ses religieux, nommé Albert. Ce qui prouve de plus en plus que l'abbé de l'Aumône est auteur de cette Vie et des deux épîtres dédicatoires, c'est qu'il parle, dans plusieurs de ses lettres, du moine Albert, comme d'un homme qui lui était fort attaché et même son parent. Quant au mérite de son ouvrage, il dit n'avoir fait que retoucher, pour en polir le style, mais sans rien changer dans l'arrangement des faits, deux vies plus anciennement composées par Baudemonde et Milon, dont nous avons parlé en leur lieu. Les Bollandistes ont imprimé cette vie au 6 février. On voit par les pièces qui accompagnent son récit que Philippe avait joint à la Vie du saint tout ce qu'il avait pu découvrir sur son histoire, et les Bollandistes ont également reproduit toutes ces pièces dans leur grande Collection.

Il est encore certain que c'est l'abbé de Bonne-Espérance qui a composé ou retouché l'*Histoire du martyre de saint Cyr et de sainte Julite*, que l'on trouve parmi les OEuvres du dernier. Il est vrai que dans l'*Epître à Jean*, abbé de Saint-Amand, l'auteur ne prend que la qualité de *frater Philippus* sans ajouter *de Eleemosyna* ; mais c'est qu'alors il n'était plus abbé de l'Aumône. Cela est si vrai qu'il ne faut que jeter les yeux sur le style de la pièce pour se convaincre que ce n'est pas celui de l'abbé de Bonne-Espérance, reconnaissable entre mille autres. Philippe entreprit cet ouvrage à la prière de l'abbé de Saint-Amand, auquel il ne pouvait rien refuser, comme il le dit dans deux de ses lettres. Il avoue qu'il n'a fait que retoucher une ancienne *Histoire de ces saints*, qu'il regarde comme apocryphe, sans y rien changer cependant autre chose que le style : c'est l'ouvrage d'Hubalde, moine d'Elnone, quoiqu'il ne le nomme pas. On peut voir à l'article d'Hubalde le jugement que l'on doit porter de ces *Actes* dont les Bollandistes n'ont imprimé qu'une partie.

PHILON, que saint Jérôme a mis au nombre des auteurs ecclésiastiques, était Juif de naissance, de la race sacerdotale et de l'une des plus illustres familles d'Alexandrie. Dès sa jeunesse Philon s'appliqua à l'étude des belles lettres et de la philosophie et s'y rendit très-célèbre. On prétend même qu'il surpassa tous ceux de son temps dans la connaissance des dogmes de Platon et de Pythagore, auxquels il s'était spécialement attaché. L'identité de son style et de ses sentiments avec ceux de Platon donna lieu aux savants de le nommer un autre Platon, et le Platon juif ; à Alexandrie on disait ordinairement de lui ou Platon imite Philon, ou Philon imite Platon. Sozomène l'appelle aussi Philon le Pythagoricien parce qu'on trouve beaucoup de sentences de Pythagore mêlées parmi ses œuvres. Mais rien ne lui fait plus d'honneur que la profonde connaissance qu'il acquit des divines Ecritures.

Ses voyages à Rome. — L'année de sa naissance nous est inconnue. Mais il nous dit lui-même qu'il était assez avancé en âge lorsqu'il vint à Rome sous le règne de Caius, vers la quarantième année de Jésus-Christ. Il y avait été envoyé par les juifs d'Alexandrie pour défendre devant l'empereur le droit de bourgeoisie qu'ils prétendaient dans cette ville et pour se faire rendre leurs oratoires. Mais son voyage fut sans effet, n'ayant pu obtenir la décision de son affaire. Il fut même en danger de perdre la vie dans sa légation.

Philon vint une seconde fois à Rome sous l'empire de Claude et si l'on croit quelques anciens, il contracta amitié avec saint Pierre. Photius dit qu'il embrassa depuis la religion chrétienne ; mais qu'il la laissa pour quelques mécontentements. Ce fait n'est nullement attesté. Il n'y a cependant aucun lieu de douter qu'il n'ait eu connaissance de Jésus-Christ, dont il paraît avoir combattu la divinité dans ses écrits contre Mnason. Le temps de sa mort nous est inconnu comme celui de sa naissance.

JUGEMENT DES ANCIENS SUR SES ÉCRITS. — Josèphe, son contemporain, fait de lui un éloge accompli en disant qu'il fut un homme illustre en toutes choses. Ses écrits ont mérité l'éloge des plus habiles critiques de l'antiquité. Eusèbe, parlant de ceux que Philon composa sur l'Ecriture sainte, en relève la sublimité des pensées, l'abondance des paroles et le grand nombre des sentences. Origène loue en particulier ses écrits sur la loi de Moïse et dit qu'ils étaient estimés des personnes savantes. Mais Photius se plaint de ce que Philon force la lettre pour y trouver des sens allégoriques, et il croit que c'est lui qui a donné aux chrétiens la manière d'expliquer ainsi l'Ecriture sainte. Ce critique l'accuse encore de suivre quelque fois des sentiments contraires à la religion des Juifs. En effet, on voit qu'il parle en plusieurs endroits trop honorablement des folies du paganisme et qu'il approuve les honneurs profanes qu'on rendait à Auguste : mais Photius ne laisse pas de louer la beauté de son style et la force de ses expressions. Une critique du dernier siècle a avancé que Philon ne savait pas l'hébreu ; mais on le croira avec peine, car il a pris trop de soins pour acquérir l'intelligence des divines Ecritures. S'il est vrai, comme le disent Eusèbe et saint Jérôme, que Philon soit l'auteur des interprétations des noms propres du Pentateuque et des prophètes, c'est une preuve claire qu'il connaissait l'hébreu.

DES ÉCRITS DE PHILON. — Notre dessein n'est pas d'entrer dans un détail exact des ouvrages de Philon, non plus que des autres écrivains qui sont morts hors de la communion de l'Eglise ; nous nous contenterons de donner le catalogue, tant de ceux que nous n'avons plus que de ceux qui

subsistent encore, et d'en marquer en peu de mots le sujet. Philon écrivit premièrement *Sur la création du monde* ou l'ouvrage des six jours. Eusèbe cite plusieurs fois cet écrit qui s'est conservé jusqu'à nos jours. Il expliqua ensuite par ordre tout ce qui est contenu dans la *Genèse* et intitula cet ouvrage: *Allégorie des lois sacrées*. Photius l'avait lu tel que nous l'avons encore divisé en trois livres. Léontius en connaissait un quatrième que nous n'avons plus; mais on a encore son *Traité* sur le chérubin que Dieu mit à l'entrée du paradis terrestre, sur le glaive de feu qu'il tenait en main et sur Caïn premier-né de l'homme. Dans un autre il traitait des sacrifices d'Abel et de Caïn; dans le troisième, il montre que d'ordinaire les méchants dressent des embuches aux bons. Ce dernier traité est cité par Origène et par Eusèbe. Il composa aussi un livre intitulé: *Des géants*, un *De l'immutabilité de Dieu*; deux *De l'agriculture*, dont le second traitait de la culture de la vigne; un *De l'ivrognerie*, qui paraît avoir été divisé en deux parties; un sur ces paroles de le *Genèse* : NOÉ S'ÉTANT RÉVEILLÉ, que nous croyons être le même que celui qui dans Eusèbe a pour titre : *De ce que l'esprit sobre désire et de ce qu'il déteste;* un *De la confusion des langues;* un d'Abraham qui est intitulé : *De la vie du sage qui a une science parfaite, et quelquefois des lois non écrites.* Il en composa un autre : *De la transmigration d'Abraham;* un contenant la vie d'Isaac; un autre celle de Jacob. Ces deux derniers sont perdus, de même que celui qui avait pour titre : *De la récompense des gens de bien.* Celui de l'*Héritier des choses divines et de la division en parties égales et inégales*, est venu jusqu'à nous. Philon le composa à l'occasion de l'alliance que Dieu fit avec Abraham et dans laquelle ce patriarche eut ordre de sacrifier au Seigneur une vache de trois ans, un bélier aussi de trois ans avec une tourterelle et une colombe, et de diviser tous ces animaux par moitié. Les deux suivants sont des allégories sur la conduite d'Agar, servante d'Abraham, c'est-à-dire, sur les services qu'elle rendit à ce patriarche, et sur sa fuite après qu'elle eut été maltraitée par Sara. Il écrivit aussi deux livres testaments que nous n'avons plus; mais Philon en fait mention dans un autre ouvrage qu'il composa quelques temps après et dans lequel il rend raison de ce que les noms de certaines personnes dont il est parlé dans l'Ecriture sont quelquefois changés. Le livre qui a pour titre : *Le portrait d'un homme qui mène une vie civile*, est à proprement parler la vie du patriarche Joseph. Le suivant traite des songes et fait voir que selon le sentiment de Moïse ils sont envoyés de Dieu. Eusèbe, Nicéphore et Suidas, disent que Philon avait composé cinq livres sur cette matière; nous n'en avons plus que deux, le second et le troisième. Il expliqua outre cela plusieurs points difficiles de la *Genèse*, en proposant les objections et en y ajoutant les réponses, et il donna aux six livres dont cet ouvrage était composé, le titre de questions et solutions sur la Genèse. Il n'en reste que quelques fragments.

C'est là ce que Philon composa sur la *Genèse*. Il écrivit aussi plusieurs livres sur l'*Exode:* un de la vie de Moïse; cinq de questions ou solutions sur l'*Exode*, qui ne subsistent plus; un des dix préceptes en général, et des deux premiers en particulier; un autre divisé sur les troisième, quatrième et cinquième préceptes du décalogue; un troisième sur les sixième et septième préceptes. Il en expliqua la suite dans un quatrième livre qui n'a pas encore paru. Philon traita ensuite en particulier plusieurs points de la loi cérémonielle. Nous avons encore son livre de la circoncision; un de la monarchie, un de la Providence; un des récompenses et des honneurs des prêtres; un des animaux destinés aux sacrifices et des différentes espèces de victimes; un de ceux qui offrent les victimes; un autre sur l'endroit du *Deutéronome* où Dieu défend d'offrir dans sa maison la récompense de la prostituée. Philon nous a laissé en outre un livre des récompenses et des peines qui sont proposées dans la loi tant aux bons qu'aux méchants; un des imprécations aussi contenues dans la loi; un sur le dix-septième chapitre du *Deutéronome*, où Moïse prescrit aux Israélites les règles qu'ils doivent observer dans l'élection d'un roi. Philon y prouve qu'elle doit se faire non par le sort, mais par le suffrage du peuple; un des trois vertus : la charité, la force et la pénitence; un de la véritable noblesse.

Philon écrivit encore plusieurs autres ouvrages considérables qui sont de nouvelles preuves de l'étendue de son esprit et de son savoir. Un des plus beaux est celui dans lequel il fait voir que quiconque pèche est esclave, et que quiconque s'adonne à la vertu est libre. C'est dans cet ouvrage qu'il parle des esséniens, secte de juifs célèbre dans la Palestine et dans la Syrie. Ils vivaient d'une manière très-austère et très-pure, gagnaient leur vie du travail de leurs mains, soulageaient ceux de leurs frères qui étaient dans le besoin et pratiquaient toutes sortes de bonnes œuvres. Saint Jérôme attribue à Philon un *Livre de la vie des esséniens*, qui est probablement le même que celui dont nous venons de parler. Après avoir décrit la vie de ces solitaires juifs, qui, sans laisser leur travail ordinaire, vaquaient en commun aux exercices de la piété; Philon entreprit aussi de décrire celle des thérapeutes, dans un ouvrage qu'il intitula : *De la vie contemplative ou de la vertu de ceux qui s'appliquent à la prière.* Nous examinons dans l'article de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe de Césarée quels étaient ces thérapeutes, s'ils étaient chrétiens comme cet historien l'a cru, et après lui saint Jérôme et un grand nombre d'autres; ou s'ils étaient juifs de religion comme il y a bien de l'apparence.

Le livre que Philon avait intitulé *De la providence de Dieu* est perdu en partie. Il

subsistait encore du temps d'Eusèbe, qui le cite plus d'une fois et qui en a donné un extrait dans le huitième livre de la *Préparation évangélique*. Nous avons aussi perdu une *apologie* qu'il avait faite pour les Juifs. Eusèbe en parle dans son *Histoire ecclésiastique*, et il en rapporte deux fragments dans ses livres de la *Préparation*. Philon décrivit encore en cinq livres les malheurs dont les Juifs furent accablés sous le règne de Caligula. Le premier est contre Flaccus, préfet de l'Egypte, sous l'empire de Tibère et de Caius. Philon y représente les maux extrêmes que ce gouverneur fit souffrir aux Juifs d'Alexandrie; et après avoir rapporté la manière dont ce persécuteur fut maltraité à son tour, il en conclut que Dieu n'avait pas encore abandonné les intérêts des Juifs, puisqu'il avait tiré vengeance de leur persécuteur. Le second a pour titre : *Des vertus, ou légation à Caius*, ou, selon Photius, *Caius blamé*. Cet ouvrage est de l'an 40 de l'ère vulgaire, de la même année que Philon fut envoyé à Rome pour l'intérêt des Juifs d'Alexandrie; mais le livre et la légation furent sans effet, et Philon nous apprend lui-même qu'il ne remporta d'autres fruits de son voyage que d'être raillé et de courir le hasard de perdre la vie. A la tête de l'ouvrage, Philon se met au rang des vieillards; il y parle souvent des vices et des impiétés de Caius, et ce n'est que par ironie qu'il lui a donné le titre *Des Vertus*. On dit qu'il le lut en plein sénat, lorsque Claude fut parvenu à l'empire, et qu'il acquit par là une si grande réputation que ses ouvrages furent jugés dignes d'être conservés dans les bibliothèques publiques. Aussi Photius y trouve plus de beauté et de force d'éloquence que dans tous ses autres écrits. A la fin de ce livre, Philon en promet un autre sur la même matière, et on croit avec assez de vraisemblance qu'il y décrivait ce qui s'était passé dans la seconde audience qu'il eut avec Caius, mais la chose n'est pas certaine.

Les trois autres livres que Philon écrivit en faveur des Juifs ne sont pas venus jusqu'à nous. Il paraît même que Photius ne les avait pas connus, et que dès son temps ils n'existaient plus, puisqu'il ne parle que des deux livres *contre Caius* et *contre Flaccus*. L'écrit de Philon *contre Mnason* serait demeuré dans l'oubli, sans Anastase le Sinaïte, qui le cite dans un endroit de ses ouvrages.

On met au nombre des derniers écrits de Philon celui *De l'incorruptibilité de l'âme*. Cet ouvrage est imparfait, et il paraît que Philon y avait ajouté une seconde partie que nous n'avons plus; dans cette dernière, il résolvait les objections que l'on faisait sur ce qu'il avait dit dans la première. Eusèbe cite de Philon un ouvrage qui avait pour titre : *Alexandre, ou que les animaux ont de la raison*. Le même auteur dit encore que Philon donna une explication des noms hébreux qui se trouvent dans la loi et les prophètes; saint Jérôme, après Origène, fait aussi la même assertion. Cet ouvrage toutefois n'a pas encore été imprimé parmi ceux de Philon; mais on le trouve dans plusieurs autres recueils. Quelques critiques ont attribué à Philon une histoire latine qui comprend ce qui s'est passé depuis Adam jusqu'à la mort du roi Saül; mais plusieurs et avec fondement ne croient pas que cet ouvrage soit de lui, parce qu'il n'a rien qui en soit digne, et qu'il est contraire à l'Ecriture en beaucoup de choses. On peut encore moins lui attribuer *le Livre de la sagesse*, parce qu'il est d'un âge plus reculé que lui. Les savants reconnaissent aussi que c'est à tort qu'on le fait auteur d'un *Traité du monde*, et d'un abrégé chronologique de ce qui s'est passé depuis Adam jusqu'au règne d'Agrippa. Saint Clément d'Alexandrie cite, sous le nom de Philon, une *Histoire des rois des Juifs*, qu'il oppose à celle qu'en avait faite Démétrius; mais on ne sait de quel Philon il veut parler; car il y a eu plusieurs écrivains de ce nom. On attribue aussi à Philon un écrit *contre Mnason*, dans lequel on prétend qu'il combattait la divinité de Jésus-Christ.

PHILON, d'abord avocat, fut ensuite ordonné diacre, puis évêque de Carpasie, par saint Epiphane, qui l'employait quelquefois comme coadjuteur dans l'administration de son diocèse de Salamine. On voit en effet que de temps en temps, il priait Philon d'ordonner des prêtres et de remplir les autres fonctions épiscopales dans les églises de son diocèse plus rapprochées de Carpasie que de Salamine. Le diocèse de Salamine était fort étendu, et la ville de Carpasie se trouvait située sur ses limites, au nord de l'île de Chypre. Il paraît que Philon était mort dès l'an 394, puisqu'une lettre de saint Epiphane, écrite en cette année à Jean de Jérusalem, l'appelle un évêque de bienheureuse mémoire.

L'éditeur de Cassiodore, dans l'édition qu'il a publiée des OEuvres de ce Père, remarque qu'il attribue à saint Epiphane un petit *Commentaire sur le Cantique des cantiques* qui appartient à Philon. En effet, Suidas, en parlant de ce dernier, dit qu'il composa un écrit fort court sur le *Cantique des cantiques*. Il est vrai qu'il fait ce Philon évêque de Carpathe; mais n'est-ce point une faute des copistes, qui auront écrit Carpathe pour Carpasie, parce que cette dernière ville leur était moins connue? Les Grecs ont encore un petit commentaire sous le nom de Philon; et selon toute apparence, c'est le même que Bigot traduisit en latin et qu'il se proposait de donner au public, si la mort ne l'en eût empêché. Nous en avons un autre dans la *Bibliothèque des Pères*, adressé à Eusthate, prêtre, et à Eusèbe, diacre, à la prière desquels l'auteur l'avait composé. Ce commentaire porte le nom de Philon de Carpathe; mais il y a toute apparence qu'il lui est supposé, et qu'on n'y a mis son nom que parce qu'on savait qu'il avait fait un écrit sur le *Cantique des cantiques*. En effet, il n'a aucun

rapport avec celui dont parlent Cassiodore et Suidas. Le commentaire de Philon, selon eux, n'était qu'une espèce de mémoire très-court, au lieu que celui-ci, au contraire, est très-long. D'ailleurs il paraît avoir été écrit originairement en latin, et on y trouve plusieurs passages tirés presque mot à mot de saint Grégoire le Grand sur le même cantique, et la plupart de ces passages n'ont aucune liaison avec ce qui précède et ce qui suit; ce qui prouve que cet écrit est une compilation faite après le travail du saint Pontife. Le père Combefis cite un passage de Philon sur ces paroles de saint Matthieu : *Vous êtes le sel de la terre.* (*Matth.* v, 13.) On lit aussi sous son nom plusieurs fragments dans les *Chaînes* sur le *Cantique des cantiques* par Meursius, imprimées à Leyde en 1617; mais il n'y est qualifié évêque ni de Carpasie ni de Carpathe. Dans *les Chaînes sur le Pentateuque*, publiées en latin par Zéphyrus, il est appelé simplement évêque, sans que l'auteur lui assigne de ville épiscopale.

PHILOROME, qui exerçait la charge d'intendant général et de receveur des deniers impériaux dans la ville d'Alexandrie, et qui en cette qualité rendait tous les jours la justice, entouré de gardes et de satellites, suivant l'usage des magistrats romains, était présent à l'interrogatoire que l'on fit subir au saint martyr Philéas. Témoin de la fermeté merveilleuse de ce courageux confesseur, il s'écria : « Pourquoi faites-vous de vains efforts pour ébranler la constance de cet homme? pourquoi voulez-vous le rendre infidèle à son Dieu ? Ne voyez-vous pas que ses yeux sont fermés à vos larmes, que ses oreilles sont sourdes à vos paroles, et qu'il n'est occupé que de la gloire céleste ? » Ce discours de Philorome tourna la colère de tous les assistants contre lui. Ils demandèrent qu'il fût compris dans le jugement qui devait condamner Philéas. Le juge y consentit et les condamna l'un et l'autre à avoir la tête tranchée. Ils subirent cette sentence vers l'an 307.

PHILOSTORGE, historien ecclésiastique, naquit en Cappadoce, vers l'an 364. Elevé par une mère qui avait abandonné le sein de l'Eglise pour suivre la secte des eunomiens, il embrassa toutes ses erreurs auxquelles il ajouta encore l'impiété d'Arius. On voit par ses écrits qu'il avait reçu une éducation brillante. Il avait étudié avec succès toutes les sciences que l'on cultivait à son époque, il possédait les écrits des anciens et il s'était appliqué à l'étude de l'Ecriture sainte. Il aime à la citer, et il entremêle de temps en temps à sa narration certaines maximes pieuses, qui ont fait penser à quelques-uns que, quoiqu'engagé dans les erreurs des ariens, il s'en fallait cependant qu'il fût entièrement impie. Sa haine contre les Juifs, les apostats et les païens était implacable, et il attribue la félicité de l'empereur Théodose, qu'il ne flatte pas d'habitude, au zèle ardent qu'il avait pour la destruction des idoles. Il combat lui-même la vanité de leur culte dans plus d'un passage de ses écrits, et il affirme même assez positivement qu'il avait écrit contre Porphyre en faveur de la religion chrétienne. Il condamne plusieurs propositions des hérétiques, de son siècle et du siècle précédent; il recommande le jeûne du mercredi et du vendredi, et non-seulement il ne trouve pas mauvais que l'on honore les reliques des saints, mais il se plaint même des profanations que les païens leur firent subir sous le règne de Julien l'Apostat. Mais il parle des moines avec mépris et ne se montre nullement favorable au culte des images. Philostorge vivait encore en 425, comme on le voit par son *Histoire* qu'il conduit jusqu'au règne de Valentinien III, déclaré auguste en cette année.

Histoire. — Le but qu'il se propose dans cette *histoire* est de rendre odieux les défenseurs de la consubstantialité du Verbe, c'est-à-dire les catholiques, dont il fait une satire continuelle, et de faire prévaloir l'arianisme, moins par des raisonnements, que par les éloges outrés qu'il prodigue aux principaux partisans de cette secte, et par les prodiges qu'il leur attribue, particulièrement à Eusèbe de Nicomédie, à l'Indien Théophile, à Agapet et Synades, à Léonce de Tripoli et à quelques autres. Pour accréditer par quelque point de vraisemblance, le mérite qu'il attribue à l'hérésiarque Arius, il ne fait aucune difficulté de raconter les choses autrement qu'elles se passèrent, lorsque Alexandre fut évêque d'Alexandrie, et il suit habituellement ce procédé dans tout ce qui regarde l'arianisme. Aussi Photius, qui ne craint pas de relever ses mensonges, l'accuse même de s'être souvent laissé aller à des fables. Nous n'avons de cette histoire que l'abrégé que celui-ci en a fait, et il suffit pour nous instruire de ce qu'elle contenait. Elle était divisée en douze livres et les premières lettres de chacun formaient le nom de *Philostorge*. Il en avait usé ainsi, à l'imitation de Plaute, qui avait employé ce genre d'acrostiches dans les arguments de ses *comédies*. Il l'écrivit sous le règne de Théodose le Jeune et la commença par la mort de Constance, père du grand Constantin, afin de se ménager l'occasion d'en venir insensiblement à l'histoire d'Arius. Sozomène, qui écrivait son histoire en même temps que Philostorge en cite un passage, mais pour le réfuter. Elle a été citée également par Jean d'Antioche dans le VIIe siècle, par Nicétas dans le XIIIe, et par Suidas.

Premier livre. — Le premier livre donne de grands éloges aux livres des *Machabées*, non-seulement parce que l'histoire qu'ils renferment s'accorde parfaitement avec les prophéties de Daniel, mais encore parce qu'ils exposent d'une manière admirable comment les affaires des Juifs, ruinés par les fautes de quelques-uns, avaient été rétablies par la vertu de quelques autres. Il avoue que l'auteur de ces livres lui était inconnu, et il ajoute que le second ne lui pa-

raissait pas être du même auteur que le premier, et qu'il le croyait un simple abrégé des cinq qui furent écrits par Jason le Cyrénéen. Il désapprouve fort le livre troisième, qu'il appelle un livre monstrueux, et qui, suivant lui, n'avait rien de comparable au premier. Quant au quatrième, il l'attribue à Josèphe, et le regarde moins comme une histoire que comme l'éloge d'Eléazar et de ses sept fils. Après avoir loué, dans le même livre, Eusèbe de Césarée et son *Histoire de l'Eglise*, il l'accuse d'avoir enseigné plusieurs erreurs, entre autres d'avoir cru que Dieu ne peut être ni connu, ni compris. En parlant d'Arius, il dit qu'étant assuré d'un grand nombre de voix pour être élu évêque d'Alexandrie, il s'appliqua à les reporter sur Alexandre, se privant ainsi volontairement des honneurs de l'épiscopat pour les lui procurer. Selon cet historien, ce fut un prêtre d'Alexandrie, nommé Bancalis, qui jeta des semences de division et de haine entre Arius et l'évêque Alexandre. Il ajoute que ce prélat s'étant rendu à Nicomédie, avant la tenue du concile de Nicée, pour y conférer avec Osius et quelques autres évêques, fit en sorte qu'ils convinrent de déclarer dans le concile que le Fils de Dieu est de la même substance que son Père, et de retrancher Arius de la communion de l'Eglise. On ne trouve rien de semblable dans les autres historiens du temps, pas plus qu'on n'y voit que ce fut Constantine, sœur de l'empereur Constantin, qui conseilla à Eusèbe de Nicomédie, à Théogniste de Nicée et à divers autres évêques, de dissimuler leurs sentiments et de se soumettre extérieurement à la décision du concile touchant la consubstantialité.

Deuxième livre. — Philostorge ne mérite pas plus de croyance, lorsqu'il raconte qu'Eusèbe et ses partisans ayant rétracté l'approbation qu'ils avaient donnée au concile de Nicée, l'empereur Constantin les châtia de leur perfidie; qu'il rappela Secundus, évêque de Ptolémaïde et tous ses compagnons du lieu de leur exil, et qu'il écrivit à toutes les Eglises une lettre par laquelle il rejetait les termes de *même substance*, pour les remplacer par ceux de *semblable en substance;* qu'Alexandre, évêque d'Alexandrie, signa cette lettre, et que depuis qu'il l'eut signée, Arius communiqua avec lui. Mais ayant vu depuis qu'il n'y avait rien à appréhender de la part de l'empereur, Alexandre retourna à son premier sentiment, et c'est alors qu'Arius se sépara de lui et de l'Eglise, avec tous ceux de son parti. Quoique Philostorge loue beaucoup Arius d'avoir attaqué la divinité du Fils de Dieu, il ne laisse pas cependant de lui attribuer des erreurs extravagantes, comme d'avoir cru que Dieu ne peut être connu ni compris, non-seulement par les hommes, mais pas même par son Fils unique. Il dit de Constantin, qu'ayant ajouté foi trop facilement aux médisances de Fauste, sa femme, il avait fait mourir Crispe, son fils, et que depuis, l'ayant surprise en adultère, il l'avait fait étouffer dans un bain de vapeur, et peu après, il fut empoisonné lui-même par ses frères à Nicomédie. Il parle dans le même livre de la conversion des Scythes ou des Goths, et d'Ulfilas, qu'il dit avoir été leur premier évêque. Il le fait inventeur des caractères partiliers dont ces peuples se servaient, et dit qu'il traduisit l'Ecriture sainte en leur langue, à l'exception des livres des *Rois*, qui ne contiennent que des récits de guerre, parce qu'il ne jugeait pas à propos de les mettre entre les mains d'un peuple qui ne se portait déjà qu'avec trop d'ardeur vers l'exercice des armes. Parlant des Indiens convertis à la foi par saint Barthélemi, il leur attribue de croire que le Fils de Dieu est dissemblable à son Père, quant à la substance. Nous ne dirons rien de ce qui se lit sur saint Athanase; ce ne sont là que mensonges et impostures.

Troisième livre. — Suivant Philostorge, le paradis terrestre était situé vers la région equinoxiale de l'Orient. Il fonde cette conjecture sur ce que tous les pays méridionaux sont habités jusqu'à l'Océan, que le soleil échauffe extraordinairement, par les rayons perpendiculaires qu'il projette dans ses eaux. Il en juge ainsi, parce que le fleuve que l'Ecriture sainte appelle *Phisoa*, et qui tire sa source du paradis, coule de la partie septentrionale de l'orient vers le midi, et se décharge dans l'Océan, vis-à-vis l'île de Ceylan, appelée autrefois île Taprobane. Une autre preuve de la communication de ce fleuve avec le paradis; c'est, dit-il, que ses eaux ont une vertu merveilleuse contre les maladies; de plus, les fleurs qu'il promène dans son cours font juger qu'il coule toujours sur la terre, au lieu que le Tigre et l'Euphrate se cachent quelquefois sous la terre, et n'en apportent rien. Il en est de même du Nil, qui vient aussi du paradis terrestre, selon le témoignage de Moïse, qui l'appelle *Gion*. Philostorge parle de divers animaux monstrueux que l'on voyait en Ethiopie et en Egypte, dans les pays situés entre l'Orient et le Midi, comme des dragons aussi gros que des poutres, et de quinze orgies de longueur. Il avait vu la peau de quelques-uns. Il dit que ce fut Flavien d'Antioche qui, ayant assemblé une multitude incroyable de moines, s'écria le premier : *Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit.* Avant son temps, les uns disaient : *Gloire soit au Père, par le Fils, dans le Saint-Esprit*, et d'autres : *Gloire soit au Père dans le Fils et dans le Saint-Esprit.* Il ajoute que les ariens, quoique divisés de doctrine avec ceux qui soutenaient la consubstantiation du Fils, ne laissaient pas d'entretenir avec eux une communion de prières, de chant, de conférences et de toute autre chose, excepté de l'oblation du sacrifice; mais qu'Aétius persuada à ceux de son parti de rompre cette union simulée.

Quatrième, cinquième et sixième livres. — Il marque, dans le livre quatrième, la part que l'empereur Constance prit en différentes occasions aux difficultés qui régnaient en-

tre les Chrétiens, au sujet de la consubstantialité, et il rappelle les conciles qu'il fit rassembler pour décider cette question. Le cinquième livre traite de la même matière, et le sixième également. Philostorge rapporte que, pendant que ce prince s'occupait à faire régler ces différends de l'Eglise, on lui apporta la nouvelle de la révolte de Julien, et qu'étant parti à l'heure même pour Constantinople, il convoqua les évêques au concile qui devait se réunir à Nicée, pour examiner l'opinion de ceux qui enseignaient que le Fils de Dieu est dissemblable à son Père ; mais, arrivé à Mopsicrènes, il y fut attaqué d'une maladie pendant laquelle il reçut le baptême de la main d'Ezoïus.

Septième livre. — Le septième livre est consacré à décrire les persécutions que Julien l'Apostat fit souffrir à l'Eglise et aux Chrétiens. Il y parle avec honneur de la statue que l'hémorrhoïsse de l'Evangile fit ériger au Sauveur, en reconnaissance de sa guérison, et il ne doute pas, comme on le lui avait affirmé, que l'herbe qui croissait au pied de cette statue ne fût un remède puissant contre la corruption. Il ajoute, qu'après avoir été longtemps couverte de terre, elle en fut retirée et placée dans la sacristie de l'église de Panéade, où on la visitait, mais sans l'adorer, puisqu'il n'est permis d'adorer, dit-il, ni bronze ni aucune autre matière. Il traite de sacrilége l'entreprise des païens qui, ayant retiré de leurs tombeaux les os du prophète Elisée et de saint Jean-Baptiste, les mêlèrent avec des ossements d'animaux, les mirent confusément au feu et en jetèrent les cendres au vent. Il se plaint des outrages que Julien l'Apostat fit aux reliques du martyr Babylas, et rapporte le témoignage glorieux que les démons furent contraints de rendre à la gloire de ce saint, dont il décrit la constance et la mort. Il dit quelque chose de l'ordre donné par Julien pour le rétablissement du temple de Jérusalem, et remarque que quelques-uns des ouvriers ayant été consumés par le feu, et d'autres abîmés dans les tremblements de terre, la vérité des prédictions du Sauveur se trouva confirmée par celui-là même qui avait eu l'insolence d'entreprendre de leur donner un démenti.

Huitième livre. — Philostorge commence son huitième livre par raconter comment Jovien parvint à l'empire après la mort de Julien l'Apostat, et ce qu'il fit pour rendre à l'Eglise la paix et ses évêques exilés. Il y parle avec éloge de saint Basile et de saint Grégoire de Nazianze, mais il prétend qu'Apollinaire, évêque de Laodicée, était plus habile qu'eux dans l'intelligence des saintes Ecritures. Il avoue néanmoins que le style de saint Basile avait quelque chose de plus brillant et de plus propre aux panégyriques que celui d'Apollinaire ; saint Grégoire était plus riche et plus abondant, et Apollinaire plus ferme et plus concis. Photius accuse avec raison cet historien d'impudence, en ce qu'il attribue à saint Grégoire et à saint Basile d'avoir cru que le Fils de Dieu ne s'est point fait homme, mais qu'il a seulement habité dans l'homme, sans rien citer de leurs ouvrages qui puisse seulement insinuer l'idée d'un pareil blasphème.

Neuvième livre. — Le neuvième livre contient le récit de prodiges et de miracles inventés par Philostorge, et faussement attribués aux plus zélés partisans de l'hérésie arienne. Il dit qu'Ezoïus, évêque d'Antioche étant mort, Dorothée fut tiré d'Héraclée pour lui succéder. Ce Dorothée était un homme vain, et Démophile, avec qui il alla à Cysique pour y élire un évêque à la place d'Eunomius, avait mis partout la confusion et le désordre, particulièrement dans la doctrine de l'Eglise, en enseignant, entre autres impiétés, que le corps de Jésus-Christ avait été absorbé dans le mélange avec la Divinité, de la même manière qu'une petite quantité de lait se perd quand on la jette à la mer. Il raconte que, sous le règne de Valens, les oracles firent parvenir par écrit des réponses, ambiguës et douteuses, selon leur coutume, à ceux qui les consultaient; que Théodose, étant entré dans Constantinople après avoir pris possession de l'autorité souveraine, mit également en possession des Eglises ceux qui tenaient que le Fils de Dieu est de même substance que le Père, et chassa de la ville les ariens et les eunomiens ; que Démophile et Dorothée ayant été chassés comme les autres, le premier se retira à Bérée, et le second en Thrace, où il était né.

Dixième livre. — Philostorge accuse Arius d'impiété pour avoir dit que Dieu, le créateur de l'univers, est composé de parties; qu'il n'est ni substance, ni hypostase, ni rien de ce qu'on imagine. Il convient que les ariens ne s'accordent pas dans la manière d'expliquer la ressemblance du Fils de Dieu avec son Père. Les uns la font consister dans la connaissance de l'avenir, qui leur est commune ; les autres, en ce que l'un et l'autre est Dieu de sa nature ; et quelques-uns en ce qu'ils ont le pouvoir de créer. Il avoue encore que depuis que ces hérétiques se furent divisés, ils tombaient dans de grands désordres ; qu'ils vendaient les charges et les emplois de l'Eglise, et s'abandonnaient aux plaisirs les plus infâmes. Les eunomiens, ajoute Philostorge, avaient tant d'aversion pour les ariens, qu'ils ne recevaient d'eux ni le baptême ni l'ordination. Mais quand ils conféraient eux-mêmes le premier de ces sacrements, c'était par une seule immersion, parce que nous sommes baptisés en la mort de Jésus-Christ, qui n'a souffert qu'une seule fois pour nous. Il fait un grand éloge du mérite et de la vertu d'Eunomius, et témoigne une estime générale pour ses écrits, mais il préfère cependant ses lettres à tous les autres. Il raconte qu'après que Maxime eut été vaincu, et comme Théodose se disposait à quitter Rome, on vit pendant quarante jours, dans le ciel, un astre sous la forme d'une épée, qui menaçait le monde des

malheurs les plus funestes. En même temps, on vit en Syrie un géant qui avait cinq coudées et une palme de haut; et en Egypte, un nain si petit, qu'on l'enfermait dans une petite cage, avec des perdrix qui jouaient et se battaient avec lui. Toutefois, la petitesse de sa stature ne lui avait rien ôté de la grandeur de son esprit; la façon élégante et variée avec laquelle il s'exprimait, prouvait qu'il ne manquait pas de connaissances. Ils vécurent l'un et l'autre, le nain et le géant, l'espace de vingt-cinq ans. En parlant du jeûne du samedi et du vendredi, Philostorge observe qu'il ne consiste pas seulement dans l'abstinence de viande, mais encore à rester à jeun jusqu'au soir, suivant les canons des conciles.

Onzième livre. — Philostorge place sous le règne d'Alexandre une peste violente, présagée, dit-il, par l'astre fatal qui avait paru dans le ciel. Ce fléau fut suivi de plusieurs autres. Jamais il ne périt autant de personnes en Europe, en Asie et en Afrique, et par un genre de mort aussi funeste. Les uns furent percés par le fer des barbares; les autres enlevés par la maladie contagieuse, et un grand nombre par la famine. Des villes entières se trouvaient renversées par les tremblements de terre, et les hommes abîmés. La campagne fut ruinée en quelques provinces par des inondations, et en d'autres par une trop grande sécheresse. En certains endroits, il tomba une grêle d'une grosseur prodigieuse, et on trouva des grêlons qui pesaient jusqu'à douze livres. La quantité extraordinaire des neiges et la rigueur du froid firent mourir un grand nombre de personnes qui avaient échappé aux autres dangers. Les Huns, qui avaient couru et pillé la Thrace, au delà du Danube, se repandirent sur les terres des Romains et désolèrent toute l'Europe. Gaïnas, envoyé contre Trévigilde, trahit les intérêts de l'empire, et étant retourné vers Constantinople pour s'en rendre maître, ses gens, épouvantés par la vue d'une armée d'anges, manquèrent leur entreprise et furent taillés en pièces. Les Isauriens causèrent aussi de grandes pertes aux Romains. La Silicie, la Syrie, la Pamphilie, la Lycie, la Cappadoce furent désolées et traitées avec une extrême rigueur.

Douzième livre. — On trouve, dans ce douzième livre, que l'empereur Honorius, sans avoir égard au droit d'asile, fit mourir Eucher, fils de Stilicon, qui s'était réfugié dans une église de Rome, pour éviter la poursuite des ennemis. Il raconte que sous le règne de Théodose le Jeune, le 19 juillet à la huitième du jour, le soleil fut éclipsé de telle sorte qu'on vit les étoiles en plein midi Cette éclipse fut suivie d'une sécheresse extraordinaire, et d'une mortalité presque générale des hommes et des animaux. A l'heure même où elle parut, on vit une lumière en forme de cône, que quelques-uns prirent pour une comète; elle commença à se montrer vers le milieu de l'été et ne disparut qu'à la fin de l'automne. Philostorge remarque qu'elle fut regardée comme un présage de guerres et de mortalité. En effet il y eut l'année suivante, des tremblements de terre plus violents qu'on n'en avait jamais vu, lesquels etaient accompagnés de feux qui en tombant du ciel, semblaient ôter toute espérance de salut, mais qui cependant ne causèrent aucun dommage parce qu'un vent impétueux qui s'éleva en même temps, les chassa du côté de la mer, de telle sorte, dit l'historien, qu'on vit les eaux enflammées, comme une forêt que l'incendie consume, jusqu'à ce qu'elles eussent éteint tous ces feux. Philostorge regarde tous ces événements comme des châtiments de la justice divine. Il soutient par une suite de raisonnements que nous n'apprécions pas que les tremblements de terre ne procèdent ni de l'inondation, ni d'aucun mouvement que la terre ait d'elle-même, mais de la volonté de Dieu qui veut punir nos crimes.

Voilà ce que l'abrégé que Photius a fait des douze livres de Philostorge nous a paru renfermer de plus remarquable. Il y a des choses intéressantes pour les amateurs d'antiquités ecclésiastiques, mais le style en est froid, prétentieux et ampoulé. La meilleure édition est celle de Henri de Valois, en grec et en latin, *in folio* 1673 avec Eusèbe. On estime aussi celle de Godefroi, en 1642, in-4°, à cause des savantes dissertations dont elle est ornée. Nous avons remarqué plus haut que Philostorge parle lui-même d'un livre qu'il avait écrit contre Porphyre et en faveur de la religion chrétienne. Cet ouvrage n'est pas venu jusqu'à nous.

PHOCAS D'EDESSE est auteur d'un *Commentaire* sur les ouvrages attribués à saint Denys l'Aréopagite. On trouve un fragment de ces commentaires dans un manuscrit syrien, daté de l'an 861. Il furent donc écrits avant cette époque; mais le furent-ils avant l'an 532, époque précise, où suivant la plupart des anciens critiques, les écrits qui portent le nom du saint Aréopagite commencèrent à être connus. C'est une question que nous nous garderons bien de décider. Nous avons assez laissé voir ailleurs, que nous inclinions vers l'opinion de ceux qui acceptent les œuvres de saint Denys comme authentiques; ce qui n'empêche pas que Phocas ait pu vivre vers le VIIe ou VIIIe siècle. Le même manuscrit syrien cite des *Scholies* anonymes et un *Commentaire*, sous le nom de Raban Sophiste sur les écrits du saint évêque d'Athénes. Les *Scholies* de l'anonyme paraissent différentes du *Commentaire* de Jean évêque de Darés sur les mêmes ouvrges.

PHOTIN, que Socrate et saint Jérôme font naître dans la Galatie, fut instruit dans sa jeunesse par Marcel d'Ancyre, sous lequel il exerça pendant quelque temps les fonctions de diacre. Élevé depuis à l'épiscopat et placé sur le siége de Sirmium, il y fut accueilli avec un applaudissement universel, car il était homme d'esprit et de savoir, habile dans la langue grecque et

latine, et parlait avec une facilité qui s'élevait souvent jusqu'à l'éloquence. Pendant les premières années, il se montra attaché à la doctrine catholique, mais il ne tarda pas à se relâcher, et pour justifier ses désordres, il jeta le trouble dans l'Eglise, en renouvelant les dogmes impies de Sabellius. Son peuple, quoique très-attaché à sa personne, ne le suivit point dans ses erreurs, et sans se laisser frapper par son éloquence, chacun se tint en garde contre le piége dans lequel il voulait les faire tomber. C'était en 342, les eusébiens, informés des doctrines qu'il débitait, les condamnèrent dans un formulaire dressé en 345, et elles le furent encore dans le concile tenu à Milan, en 347, où l'auteur lui-même fut convaincu d'hérésie et excommunié. Comme, malgré ces censures, il ne cessait point de troubler l'Eglise, les évêques d'Occident résolurent de s'assembler à Sirmium même, pour le déposer de l'épiscopat; mais un reste d'affection que son peuple conservait pour lui, et le grand nombre de partisans qu'il s'était acquis par son éloquence, arrêtèrent les poursuites du concile. Dix ans plus tard, les eusébiens, pour faire parade d'un zèle que la foi n'animait pas, réunirent un nouveau concile à Sirmium, et déposèrent Photin, après l'avoir convaincu d'enseigner la doctrine de Paul de Samosate et de Sabellius. Tout le monde applaudit à la justice d'un pareil acte; mais ses auteurs furent blâmés d'avoir approuvé le formulaire du faux concile de Sardique. Ils en dressèrent un nouveau en grec, qu'ils présentèrent à Photin, lui promettant, s'il voulait le signer et renoncer à son hérésie, de le rétablir dans sa dignité. Mais il le refusa dédaigneusement, et les défia même d'entrer en conférence avec lui. Il se plaignit à l'empereur de la déposition prononcée contre lui dans le concile, et lui demanda une audience pour se justifier. Constance la lui accorda et nomma des commissaires pour juger de cette dispute. Au jour désigné pour la conférence, ils s'y rendirent avec les évêques du concile, et on choisit de part et d'autre des secrétaires pour transcrire ce qui s'y dirait. Basile d'Ancyre, délégué pour porter la parole, soutint la dispute contre Photin, qui y fit paraître beaucoup d'impudence, de vanité et de faiblesse. Saint Epiphane nous a conservé quelques-unes des distinctions par lesquelles il s'efforça d'éluder les preuves que Basile apporta contre lui dans cette conférence. Photin y fut vaincu et condamné. On en fit trois copies, dont une fut envoyée à Constance; l'autre, remise aux juges de la dispute; et la troisième, à Basile d'Ancyre, et aux évêques du concile.

Pendant son exil, Photin écrivit, en grec et en latin, un livre dans lequel, pour établir son hérésie, il combattait toutes les autres. Il composa encore plusieurs ouvrages soit en grec, soit en latin, dont les principaux, à l'exception de ceux qu'il adressa à Valentinien, étaient dirigés contre les païens. Rufin dit qu'il avait trouvé un travail de lui sur le *Symbole des apôtres*, non pour l'expliquer selon la vérité, mais pour tâcher de trouver, dans la simplicité des paroles qui le composent, de quoi confirmer sa doctrine impie. Il niait la Trinité et la distinction des personnes, ne reconnaissait qu'une seule opération dans le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et ne voulait pas qu'ils subsistassent individuellement, ni que les deux dernières personnes fussent distinguées du Père. Saint Jérôme place la mort de Photin en 376.

PHOTIUS, l'un des principaux partisans de Nestorius, fut relégué à Patras, en même temps que le comte Irénée, et eut, comme lui, tous ses biens confisqués. Il était prêtre de Constantinople, et ce fut lui qui, avec un autre prêtre de la même Eglise, nommé Anastase, attesta, en 428, la pureté de la foi des prêtres, Antoine et Jacques, que Nestorius envoya en Lydie, pour obliger les quartodécimants à quitter leurs erreurs. On le fait aussi auteur de la réponse que Nestorius publia à la lettre de saint Cyrille aux solitaires.

PHOTIUS. La nature et la fortune semblaient s'être donné la main pour faire de Photius un des plus grands hommes de son siècle, s'il avait voulu faire un bon usage de leurs faveurs. Il naquit dans les premières années du IXe siècle, d'une des plus illustres et des plus riches maisons de Constantinople. Il était petit-neveu du patriarche Taraise et frère du patrice Sergius, qui avait épousé une des sœurs de l'empereur. Ses parents cultivèrent avec soin les heureuses dispositions dont la nature l'avait favorisé. Bardas, le restaurateur des lettres, fut le directeur de ses études, et les progrès du jeune disciple étonnèrent ses maîtres. Il devint à la fois grammairien, poëte, orateur, critique, philologue, mathématicien, philosophe, médecin, astronome. Ses talents contribuèrent, aussi bien que sa naissance, à l'élever aux plus hautes dignités. Il fut grand écuyer, capitaine des gardes, ambassadeur en Perse et premier secrétaire d'Etat. Ce fut après avoir passé par toutes ces charges qu'il embrassa l'état ecclésiastique. Alors ses études changèrent d'objet : il se consacra à la théologie, et ce ne fut point sans quelque succès. Mais s'il fut aussi savant qu'on le dit, il fut encore plus vain et plus orgueilleux. Après plusieurs années passées dans l'obscurité d'un monastère, l'ambition l'en fit sortir : il convoita les honneurs de l'Eglise, après avoir passé par toutes les dignités de l'État. Parvenu, par ses intrigues, à faire déposer d'une manière illégitime et odieuse Ignace, patriarche de Constantinople, il s'empara de sa place en 857. Par cette manœuvre, la ville impériale paraissait avoir deux patriarches; mais le pasteur intrus mit bientôt en œuvre l'artifice et la violence pour perdre le pasteur légitime. Maître de l'esprit de l'empereur Michel, il ne craignait point les contradicteurs; il ne leur répondait qu'en les faisant frapper de verges, jusqu'à ce qu'ils eussent souscrit à la condamnation de leur patriar-

che. Tel est l'esprit de l'hérésie et du schisme : d'abord souple et intrigant, il finit par la violence et la tyrannie. Les cruautés qu'il exerçait contre ses adversaires lui firent craindre une révolte. Il crut en prévenir les effets en écrivant au Pape Nicolas Ier une lettre artificieuse, dans laquelle il prodiguait les mensonges et les flatteries. Il gémissait, disait-il, de ce que l'on avait mis sur ses épaules le fardeau de l'épiscopat; mais le patriarche ne pouvant plus en remplir les fonctions, à cause de son grand âge et de sa caducité, s'en était déchargé et avait quitté son Eglise pour se retirer dans un monastère. Photius priait ensuite le Pape d'envoyer ses légats à Constantinople, pour détruire les restes des iconoclastes, ou plutôt pour confirmer la déposition d'Ignace. Il avait accompagné cette lettre d'une profession de foi entièrement catholique, dans laquelle il reconnaissait les sept premiers conciles généraux. Le Pape désapprouva également la déposition d'Ignace et l'ordination de Photius; et avant de donner son consentement à ce qui s'était fait, il envoya des légats à Constantinople, avec ordre de lui rendre compte de tout ce qu'ils auraient appris de la déposition d'Ignace. L'accueil qu'ils reçurent à leur arrivée ne leur parut rien moins que rassurant; la crainte et le respect humain subjuguèrent leur courage et firent naître en eux l'oubli du devoir. Ils assistèrent avec une lâche connivence au conciliabule qui se tint à Constantinople en 861, et dans lequel Photius triompha. Le pape Nicolas, irrité d'avoir été joué, rétablit le patriarche légitime dans tous ses droits, et prononça anathème contre l'usurpateur. Photius, ayant fait de vains efforts pour gagner le Souverain Pontife, résolut enfin de s'en venger. Il assembla un synode à Constantinople en 866, et y prononça une sentence de déposition et d'excommunication contre le Saint-Père. Telle est la première origine du schisme des Grecs, qui, après plus de dix siècles d'existence, subsiste encore de nos jours, aussi inquiet, aussi remuant, aussi fourbe que jamais.

Le triomphe de ce prélat ambitieux ne fut pas de longue durée. Basile le Macédonien, ayant succédé à Michel dans le gouvernement de l'empire, chassa Photius du siége patriarcal et y fit asseoir Ignace. Rome profita de cette conjoncture favorable pour faire assembler à Constantinople le huitième concile œcuménique, convoqué en 869. Photius y fut anathématisé, et avec lui tous ceux qui ne voulurent pas abandonner sa cause. Selon Nicétas David, historien contemporain et auteur de la *Vie de saint Ignace*, les évêques souscrivirent au décret avec le sang de Jésus-Christ, que l'on venait de consacrer; mais les Actes du concile n'en disent rien. Photius, disgracié, se servit de toute la finesse de son esprit pour se faire rétablir. L'empereur Basile, né dans l'obscurité, voulait faire croire qu'il était d'un sang illustre : Photius le prit par ce faible. Il composa une histoire chimérique, dans laquelle il le faisait descendre en droite ligne du célèbre Tiridate, roi d'Arménie. Ce prince, séduit par cette basse flatterie, lui accorda ses bonnes grâces et le rétablit en 877, d'autant plus volontiers que le patriarche Ignace venait de mourir. Le Pape Jean VIII se laissa surprendre par les instances de l'empereur Basile et par les artifices de Photius. Il le reçut à sa communion, et envoya ses légats à un autre concile de Constantinople, dans lequel Photius se fit reconnaître pour patriarche légitime par ses fourberies, et en falsifiant les lettres du Pape; mais Jean, ayant appris ce mystère d'iniquité, déclara nul ce synode et excommunia le faussaire. Les Papes Marin, Adrien et Etienne se déclarèrent successivement contre lui, et la paix fut rompue. Photius éclata contre l'Eglise romaine, la traita d'hérétique, au sujet de l'article du Symbole *Filioque procedit*, et de quelques autres articles, auxquels Michel Cérularius ajouta ensuite le pain azyme. L'empereur Léon le Philosophe, frappé des plaintes que les pontifes de Rome avaient formées contre Photius, les fit examiner. On les trouva fondées, et il fut enlevé de nouveau, l'an 886, du siége patriarcal, pour être enfermé le reste de ses jours dans un monastère d'Arménie, où il mourut en 891. Photius a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont nous ne rendrons qu'un compte très-rapide, à cause de la quantité.

Miriobiblon. — Le premier par ordre de date, et un des principaux par son importance, est celui qu'il composa pendant son ambassade en Perse, pour donner à son frère une idée des ouvrages qu'il avait lus depuis leur séparation. Il l'intitula : *Miriobiblon* ou *Bibliothèque*. C'est un des plus précieux monuments de littérature qui nous soit resté de l'antiquité. On y trouve des extraits de deux cent quatre-vingts auteurs, dont la plupart ont été perdus. Il fit cet ouvrage à l'imitation du grammairien Télèphe, qui, pour faire connaître les bons livres, composa l'*Art des bibliothèques*, sous l'empereur Antonin le Pieux. On ne peut que louer Photius en sa qualité de bibliothécaire. Il donne des extraits fidèles et assez judicieusement choisis des Pères de l'Eglise, des conciles, des jurisconsultes, des médecins, des philosophes, des orateurs et des grammairiens. Il n'y a guère que les poëtes qu'il ait négligés. Il ne parle que de l'impératrice Eudoxie, qui mit en vers l'*Octateuque*, ainsi que les prophéties de *Zacharie* et de *Daniel*. Il dit aussi quelque chose des actes des martyrs, et entre autres de saint Timothée, des Sept-Dormants et de saint Démétrius. En parlant du livre que le prêtre Théodore avait composé pour montrer que les écrits qui portent le nom de saint Denys sont réellement de l'Aréopagite, il rapporte les objections que cet auteur se faisait à lui-même, mais sans en reproduire les réponses, probablement parce qu'il les trouvait insuffisantes, et que les objections lui semblaient plus fortes que les preuves. S'il ne s'explique pas plus clairement sur la supposition de

ces écrits, c'est, suivant toute apparence, qu'il ne voulait pas combattre de front l'opinion qui les attribuait alors au saint évêque d'Athènes. Nous avons remarqué ailleurs que cette opinion, que Photius regardait alors comme un préjugé, est bien près d'être acceptée, de nos jours, comme une vérité. Ce que la critique détruit quelquefois faute de documents, une critique mieux renseignée le répare; et ce qui fait la différence entre deux jugements contradictoires portés à deux époques éloignées n'est bien souvent qu'une question de temps. Quoi qu'il en soit, les analyses de Photius sont faites avec art, et ses jugements sur le style et le fond des ouvrages sont presque toujours dictés par le goût; mais on y voit aisément que l'auteur n'était pas aussi versé dans la théologie que dans la critique et les belles-lettres. Ce livre utile, que l'on peut regarder comme le père de nos journaux littéraires, ne se soutient pas sur la fin; on n'y trouve plus cette précision et cette justesse qui caractérisent le commencement. Fabricius prétend que cette différence vient de ce que cet ouvrage a été recueilli par plusieurs mains, et que ceux qui en ont voulu remplir les lacunes l'ont gâté. En effet, le style en est si différent dans plusieurs endroits, que l'on serait porté à adopter cette conjecture. On en a donné une bonne édition à Rouen en 1653, *in-folio*, avec la version d'André Schot et des notes explicatives de Henschenius.

Nomocanon. — Cet ouvrage, qui a presque la célébrité du premier, est un recueil abrégé du Droit canon des Grecs, tiré des anciens conciles, des Epîtres canoniques, des ouvrages des Pères de l'Eglise, et des lois des empereurs chrétiens sur les matières ecclésiastiques. Il est divisé en quatorze titres, dans lesquels Photius nous apprend quel était l'ordre établi dans le gouvernement de l'Eglise des premiers siècles, les règles imposées par la discipline ecclésiastique, et ce que les princes ont fait pour la maintenir et pour assurer la défense de la foi. Un pareil livre se prête difficilement à l'analyse; nous nous contenterons seulement de remarquer que l'on y trouve tous les canons des conciles reçus dans l'Eglise grecque, depuis les apôtres jusqu'au septième concile œcuménique, ainsi que les lois rendues par les empereurs jusqu'à la même époque; mais il ne fait guère qu'indiquer les uns et les autres, sans en rapporter le texte. Il joint à la liste des conciles ceux qu'il avait tenus lui-même à Constantinople, en 861 et en 879, lorsqu'il fut rétabli sur le siége patriarcal. On sent combien une pareille collection est utile Elle se trouve dans la *Bibliothèque du Droit* de Justel, et on l'a imprimée séparément à Oxford, *in-folio*, 1672.

Lettres. — On a de Photius un recueil de lettres. Nous rendrons compte seulement de quelques-unes des plus importantes que nous choisirons particulièrement parmi celles qui ont précédé, accompagné et suivi son schisme.

A Michel, roi de Bulgarie. — Quelque temps après la conversion de Michel, prince des Bulgares, Photius lui écrivit une longue lettre, dans laquelle il lui donnait différentes instructions et sur ses devoirs comme chrétien, et sur les obligations d'un bon prince. Il appelle ce prince son fils spirituel, soit qu'il l'eût converti à la foi, soit parce qu'il l'avait seulement baptisé. Il lui propose d'abord le symbole de Constantinople, comme renfermant un corps complet de la doctrine chrétienne. Il le commente dans chacun de ses articles, puis, après lui avoir fait remarquer que les conciles généraux se sont appliqués à maintenir la foi établie par les apôtres, et à détruire les hérésies partout où elles se présentent, il donne en abrégé l'histoire des sept premiers conciles œcuméniques, et l'exhorte à ne point s'écarter de ce qu'ils ont enseigné. En parlant du septième, qui est le second concile de Nicée, il s'étend sur le culte de la croix et des images de la Mère de Dieu, de la Vierge et des saints, tout en ayant soin d'avertir le prince Michel, que ce culte ne s'adresse qu'aux prototypes, c'est-à-dire aux saints mêmes représentés par ces images, comme le culte de la croix remonte à Jésus-Christ qui y fut attaché. Il recommande à ce prince d'animer sa foi par les bonnes œuvres, de travailler efficacement à retirer ses sujets de l'erreur, parce qu'il est du devoir d'un bon prince de se procurer non-seulement à lui-même, mais encore à ses peuples le salut éternel. Il descend dans le détail des vices qu'un prince chrétien doit éviter et des vertus qu'il est obligé de pratiquer tant en secret que publiquement, et veut que son extérieur ne soit pas moins réglé que son cœur. Il lui conseille de bâtir des églises à Dieu et aux saints, suivant les lois qui régissent l'Eglise, et d'y faire célébrer les offices divins et les saints mystères. Il est dans l'obligation de consacrer ses soins à maintenir l'ordre, la paix et la justice dans ses Etats; à retenir les méchants dans le devoir par la crainte des peines, et les bons par les louanges et les bienfaits; à n'ordonner jamais de supplices dans la colère; à se montrer prompt à récompenser et lent à punir; à ne se refuser aux besoins de personne, et à reconnaître Dieu pour l'auteur de tout ce qui lui arriverait de bien. Canisius a fait entrer une partie de cette lettre dans ses anciennes Leçons; mais Justelle l'a donnée tout entière à la suite du *Nomocanon* et le P. Hardouin dans le tome V des Conciles.

Aux archevêques d'Orient. — Photius, informé que les légats du Pape Nicolas en Bulgarie avaient confirmé de nouveau les fidèles auxquels il avait appliqué lui-même l'onction du saint chrême, écrivit une lettre violente contre ce Pape et en général contre les Latins, et, en l'adressant aux patriarches et aux archevêques d'Orient, il accuse ces légats d'avoir infecté de leurs erreurs des peuples nouvellement convertis. Il rapporte

ces erreurs en détail et insiste particulièrement sur l'addition du *Filioque* au sacré Symbole, sous prétexte que faire procéder le Saint-Esprit du Fils comme du Père, c'est admettre deux principes dans la Trinité et confondre les propriétés des personnes divines. Il prie les Orientaux de concourir avec lui à la condamnation des erreurs de l'Eglise latine, en la leur présentant comme un moyen de ramener les Bulgares à la foi qu'ils avaient reçue primitivement. C'est à cette lettre qu'Enée de Paris, Odon de Beauvais et Ratramne furent chargés de répondre, de la part des évêques de France, et à la prière du Pape Nicolas. On peut voir dans l'analyse de ces réponses en quoi consistaient les erreurs que Photius attribuait aux Occidentaux. Il finissait sa lettre en avertissant les patriarches et archevêques d'Orient de faire recevoir dans leurs Eglises le septième concile œcuménique contre les iconoclastes, parce qu'il savait que, tout en observant ses décrets, il y en avait quelques-unes qui ne le reconnaissaient pas encore.

A Bardas, etc. — On a plusieurs lettres de Photius à Bardas; il s'y plaint des maux qu'il souffrait de la part de ses adversaires. Il regrette d'avoir accepté le fardeau de l'épiscopat et témoigne le désir de s'en décharger, en protestant, à plusieurs reprises, qu'il ne l'avait accepté que malgré lui. Il se plaint encore que Bardas, devenu César, non-seulement ne lui prêtait aucun secours, mais qu'il s'était même hautement déclaré contraire à sa cause en se mettant au premier rang parmi ses ennemis. Sa lettre à Jean Aspathaire, duc de Péloponèse, est une description des faux amis qui, affectant au dehors toutes les apparences de la véritable amitié, nuisent en secret à celui qu'ils caressent publiquement. On voit que Photius attaque ici ceux qui avaient abandonné son parti. De ce nombre était un moine nommé Paul; il promet de lui pardonner, s'il témoigne du repentir de ses démarches.

A l'empereur Basile. — Il avait été lié d'amitié avec l'empereur Basile le Macédonien, qui avait reçu de ses mains l'huile sainte et la couronne; ce qui n'empêcha pas ce prince de le faire enlever à son siége et envoyer en exil. Ce fut de là que, vers l'an 871, Photius lui écrivit une longue lettre, où, tout en lui rappelant les services qu'il lui avait rendus et les promesses qu'ils s'étaient faites mutuellement, il ne lui demandait néanmoins d'autre grâce que celles que la nature inspire naturellement. « Chez les Grecs, dit-il, comme chez les barbares, on ôte la vie à ceux qui sont condamnés à mort; ou, s'il en est à qui l'on consente à la laisser, on ne les force point à mourir de faim, ou à succomber à mille autres maux plus cruels encore. Pour moi, je mène une vie plus triste que la mort. Captif et loin de mes parents, de mes amis, de mes serviteurs, je manque de tout secours. On nous a enlevé jusqu'aux livres. Est-ce de peur que nous ne recevions la parole de Dieu ? Si nous faisons mal, il faudrait au contraire augmenter le nombre des livres et des maîtres pour nous instruire. Si nous ne faisons point de mal, pourquoi nous en fait-on? Jamais aucun catholique n'a subi pareils traitements de la part des hérétiques. » Il apporte plusieurs exemples qui confirment ses paroles, puis il se plaint que l'on ait même ruiné les églises et les hôpitaux qu'il avait fait bâtir, comme si l'on voulait nuire à son âme comme on l'avait fait à son corps, à qui l'on n'a laissé de vie que juste ce qu'il lui en fallait pour ressentir ses maux. Il représente à Basile que, tout empereur qu'il est, il ne sera pas dispensé pour cela de comparaître au jugement de Dieu, et que, par conséquent, il ne doit pas attendre à ce moment pour mettre ordre à sa conscience, parce qu'alors le repentir du mal sera inutile. « Je ne vous demande, ajoute-t-il, ni dignités, ni honneurs, ni fortune; je vous demande de pouvoir mener une vie qui ne soit pas pire que la mort, ou bien d'être délivré au plus tôt de ce corps de douleurs. »

Dans une autre lettre, il avertit ce prince que c'était en vain qu'il cherchait à justifier devant les hommes sa conduite à son égard, parce qu'il ne pourrait jamais réussir à la faire approuver de Dieu. — Photius adresse des plaintes non moins amères au patrice Bahane, à qui il reproche de l'avoir laissé pendant un mois entier, sans lui donner la consolation de voir un médecin, quoiqu'il l'en eût fait souvent prier dans le cours de sa maladie. « Si j'y succombe, lui dit-il, sachez que je remporterai sur vous le plus beau des triomphes, en laissant le souvenir de ma mort comme un monument éternel de votre inhumanité. »

Celle qu'il écrivit de son exil aux évêques de son parti, est plutôt un livre qu'une lettre, tant elle est longue. Baronius l'a rapportée dans ses *Annales sur l'an* 870. Photius s'y justifie des reproches qui lui avaient été adressés par un personnage qu'il ne nomme point, quoiqu'il le connût, par la raison, dit-il, que l'on profite plus aisément des avis, quand ils sont donnés sans désigner les personnes. Ce calomniateur l'accusait d'avoir perdu la raison, au point de trahir l'Eglise catholique et de mépriser la loi de Dieu. « Qu'ai-je fait, dit Photius, qui puisse servir de fondement à ces accusations ? Quel mouvement me suis-je donné? A qui ai-je communiqué mes pensées ? » Il fait une description très-vive de ses souffrances, et dit qu'aucunes ne sont capables de lui faire perdre l'esprit; mais l'accuser de trahir l'Eglise, c'est lui faire une plaie plus profonde et plus insupportable que toutes celles qu'il a reçues par l'animosité de ses persécuteurs. Il ne laisse pas de donner le nom d'ami à son accusateur, et de faire tous ses efforts pour l'engager à rentrer en lui-même. Ce qui lui semblait plus pénible à supporter, c'est de penser qu'en abandonnant sa cause, il avait abandonné la vérité à cause de lui, et le rendait responsable de cet abandon. Il donne pour preuve de la justice de sa cause l'union que ceux de sa communion avaient

conservée avec lui, malgré les agitations d'une si grande tempête. « Aucun, dit-il, ni grand, ni petit, évêque d'une ville célèbre ou d'une ville obscure, savants ou ignorants, pourvu qu'ils fussent vertueux, aucun n'a cédé au temps et ne s'est laissé emporter par le torrent. Aussi, dit-il aux évêques, est-ce un grand plaisir pour moi de vous entretenir de toutes ces merveilles, vous qui y avez eu tant de part. » Il les exhorte à demeurer fermes, et n'omet rien pour réconcilier à son parti celui qui l'avait calomnié. Il finit en établissant par les paroles de saint Paul, l'obligation imposée à tous les ministres de l'Eglise, de prier pour les rois et les empereurs dans la célébration des mystères.

Lettres sur des sujets théologiques. — Nous analyserons succinctement quelques-unes des nombreuses lettres qu'il écrivit sur les questions théologiques débattues de son temps. Dans une lettre à Grégoire Spathaire, il établit la virginité perpétuelle de la sainte Vierge ; et comme ceux qui soutenaient avec Helvidius qu'elle avait eu des enfants depuis la naissance de Jésus-Christ, s'autorisaient de ces paroles de l'Evangile : *Joseph ne l'avait point connue jusqu'à ce qu'elle enfanta son premier-né* (*Matth.* I, 25), il montre par divers passages de l'Ecriture, que le terme *jusqu'à ce que* ne signifie pas toujours que ce qui n'était point arrivé auparavant soit arrivé dans la suite, mais qu'il se prend souvent pour un temps indéfini. Par exemple, il est dit de la colombe *qu'elle ne retourna point dans l'arche avant que la terre fût desséchée.* (*Gen.* VIII, 9.) Voit-on qu'elle y soit retournée depuis ? L'Ecriture affirme positivement le contraire. On lit encore dans les Psaumes que le Père dit à son Fils : *Asseyez-vous à ma droite jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marche-pied.* (*Psal.* CIX, 1.) Le Fils a-t-il cessé depuis d'être à la droite de son Père, ou arrivera-t-il jamais qu'il n'y soit plus ?

Voici ce qu'il enseigne sur le mystère de la Trinité ; nous le tirons en substance de plusieurs de ses lettres. Il n'y a en Dieu qu'une nature, qu'une substance en trois personnes. Admettre trois substances, c'est admettre plusieurs dieux et tomber dans l'athéisme ; c'est donner aussi dans le sabellianisme de ne reconnaître qu'une hypostase ou personne. Nestorius admettait en Jésus-Christ deux personnes ; Eutychès n'y reconnaissait qu'une nature. Suivant la doctrine de l'Evangile et des Pères, il y a en Jésus-Christ deux natures, la divine et l'humaine, unies en une seule personne. En n'admettant en lui qu'une seule nature, il s'ensuivrait qu'il n'a qu'une seule volonté ; mais comme il a deux natures, par la même conséquence il a aussi deux volontés. — Dans le système de Manès, qui soutenait que Jésus-Christ n'avait pas un véritable corps, il n'était pas permis d'en tirer des images. Les iconoclastes sont donc censés descendre des manichéens. Ils sont à cet égard pires que Simon le Magicien et Carpocrates, qui avaient chez eux des images et les portaient en public. Les iconoclastes, pour rendre ridicule le culte que l'on rendait à l'image de Jésus-Christ, demandaient à laquelle il fallait s'attacher, ou à celle qui était peinte chez les Romains, ou à celles que l'on voyait chez les Indiens, chez les Grecs, chez les Egyptiens, car toutes étaient différentes. Photius tourne l'objection contre les iconoclastes mêmes, et dit qu'ils combattent un culte qui, de leur aveu même, est reçu dans toutes les Eglises du monde. Il ajoute qu'en le combattant, ils retournent au paganisme, puisqu'il n'est pas plus permis d'attaquer ce culte que les autres mystères de la religion combattus par les païens. Il montre ensuite que le raisonnement des iconoclastes tendait à enlever toute croyance ; car les païens, dit-il, pourront nous demander : A quel Evangile croyez-vous ? Est-ce à celui qui est écrit en latin chez les Latins, en indien, en hébreu, en éthiopien ou en quelque autre langue, et, à cause de la diversité des nations, en différents caractères ? Il montre qu'il est moins question ici de la ressemblance des images avec leurs prototypes, ou de la forme des croix qui représentent celle de Jésus-Christ dans le culte qu'on lui rend, que des prototypes mêmes ; que ces images ou ces croix, quelque peu ressemblantes qu'elles soient, rappellent à notre mémoire les vrais objets de notre culte.

Dans une lettre adressée à Eulampius, il dit que le serment qu'Abraham exigea d'Eliézer était pour honorer la circoncision, et qu'en l'obligeant de mettre sa main sur sa cuisse pour prononcer ce serment, il voulait figurer le Messie qui devait naître de sa race. Il donne trois raisons de la circoncision. Elle fut établie pour distinguer la race d'Abraham des autres nations, pour être la figure du baptême, et le symbole de la circoncision dans la loi nouvelle. Il enseigne ailleurs que l'on vit à la passion de Jésus Christ l'accomplissement de ces paroles : *Dieu peut faire naître de ces pierres mêmes des enfants d'Abraham* (*Matth.* III, 9; *Luc*, III, 8), lorsque plusieurs, parmi les juifs et les gentils, dont les cœurs étaient endurcis auparavant, se convertirent à la vue des miracles qui s'opérèrent alors. *Les pierres se fendirent, les sépulcres s'ouvrirent.* (*Matth.* XXVII, 52.) La loi de Moïse, dit-il, dans une une autre lettre, n'est point contraire à la loi de grâce ; l'une a servi à l'autre. En faisant attention à la première, on y voit annoncé le Dieu qui a paru sous la seconde, et qui, encore qu'il fût le Seigneur de la loi, en a observé tous les points. Mais en l'accomplissant, il a dispensé ses disciples de l'observer à l'avenir, parce que le maître n'était plus nécessaire après la venue du législateur. Néanmoins la loi de Moïse n'est pas abolie ; quoiqu'elle cesse d'obliger, elle ne laisse pas d'être bonne.

LETTRES DIVERSES. — On trouve, dans ses lettres adressées à des personnes de diverses conditions, des conseils très-sages sur la con-

duite de la vie chrétienne et religieuse, et en particulier sur le soin avec lequel on doit éviter le péché aussitôt que l'on commence à se connaître, de peur que, dans un âge plus avancé, on ne puisse facilement se défaire des mauvaises habitudes. Par exemple, il montre, dans une lettre à son frère, que, si la vertu demeure quelquefois sans récompense en cette vie, et le vice sans châtiment, ce n'est une raison ni de nier la Providence, ni de s'en plaindre, mais au contraire c'en est une de croire à une autre vie, où les bons et les méchants recevront, de la part du souverain Juge, chacun selon le mérite de leurs œuvres. — La lettre de consolation qu'il écrivit à ce frère sur la mort de sa fille est aussi élégante que remplie de sages réflexions. Il ne peut souffrir que l'on dise de cette jeune fille qu'elle est morte avant le temps. Il trouve cette expression téméraire. C'est à Dieu, qui, en nous faisant naître, nous place dans le monde, de fixer le moment où il doit nous en tirer. Peut-on l'accuser de nous en retirer trop tôt, quand c'est pour nous donner une vie meilleure? Pleurer les morts, c'est pour ainsi dire éteindre en son âme la foi de la résurrection. David pleura son fils malade, mais sitôt qu'il fut mort, il cessa de le pleurer, dans la crainte de s'opposer au décret de Dieu. — Dans une circonstance semblable, Photius écrivit encore à Eusébie sur la mort de sa sœur. « Si la mort n'était point commune à tous les hommes, lui dit-il, nous devrions en être troublés, lorsqu'elle nous attaque en particulier et qu'elle nous ravit quelques-uns des nôtres. Mais pourquoi vouloir nous exempter d'une loi à laquelle tout homme est assujetti? Si la mort est mauvaise, pourquoi l'accélérons-nous, en pleurant celle des autres? Si elle peut être utile, c'est une raison de plus de ne pas pleurer ceux que Dieu appelle à lui. C'est ma sœur, dites-vous, celle qui après Dieu était toute ma consolation et toute ma joie. Est-ce donc que votre père et votre mère ne vous ont pas abandonnée? Que sont devenus tous vos aïeux? Si votre sœur était anéantie, vos pleurs seraient excusables; mais elle est avec Dieu; et en pleurant la gloire dont elle jouit, prenez garde de ne pas vous rendre vous-même un objet digne de larmes. » Nous terminerons ici l'analyse de ces lettres, où, comme dans tous les autres ouvrages de l'auteur, on trouve beaucoup d'esprit et une grande érudition.

Contre les pauliciens. — Les pauliciens, sectaires appartenant à l'une des branches du manichéisme, ayant de nouveau répandu leurs erreurs dans le siècle de Photius, il écrivit contre eux quatre livres, dont le premier contient l'histoire de ces hérétiques; le second, la réfutation de leurs dogmes sur l'existence des deux principes. Ils attribuaient au bon la création des âmes, et au mauvais celle des corps et du monde sensible. Ils rejetaient l'Ancien Testament et la loi de Moïse, comme venant du mauvais principe. C'est cette erreur que Photius réfute dans le troisième livre. Le quatrième est adressé au moine Arsène. Photius s'y propose les doutes et les objections des manichéens, puis il les résout et les réfute. Plusieurs savants ont entrepris de traduire cet ouvrage dans la vue de le propager, entre autres Hinckelman Starckius et Zaccagnius, mais ils ne l'ont pas achevé; de sorte que nous n'en avons en latin que le premier livre. L'abrégé de l'ouvrage complet se trouve dans la *Panoplie* d'Euthymius, au tome XIX de la *Bibliothèque des Pères*, et dans l'édition grecque de cette *Panoplie*, publiée à Tergobyste en Valachie, en 1710, avec le traité de Photius sur la procession du Saint-Esprit contre les Latins.

Dissertations théologiques. — Il faut rapporter au temps de son exil les six dissertations théologiques que Photius adressa à son frère Taraise, puisqu'il marque à la fin de la seconde qu'il manquait de livres et de secrétaires. Nous n'avons que la première, traduite en latin par Turrien. Photius y examine comment on peut dire que Dieu est dans toutes les choses créées, et il répond qu'il y est, non pas à la manière des créatures qui sont dans le monde, mais par son opération; parce que, de même que c'est lui qui leur a donné l'être, de même aussi c'est lui qui les conserve et les fait durer. D'où il résulte qu'il ne fait point partie des choses dans lesquelles il est ainsi, et qu'il n'est ni lié ni confondu avec elles. Photius traite, dans la seconde, des différentes manières de connaître Dieu en cette vie. Quoiqu'il n'y ait point de termes expressifs pour donner une exacte définition de Dieu, et qu'on ne le puisse connaître parfaitement, on peut toutefois en acquérir une certaine connaissance par l'éclat de sa majesté qui rejaillit sur ses créatures, et juger de ce qu'il est par ce qu'il n'est pas, c'est-à-dire en niant qu'il soit aucune des choses qui tombent sous nos sens. Il y a plus, c'est que tous les hommes connaissent naturellement qu'il y a un Dieu; c'est une vérité gravée dans leur âme. Ils savent qu'il y a un être éternel, un maître de toutes choses, un souverain bien par essence, de qui les autres êtres participent et reçoivent ce qu'ils ont de bon. Il explique, dans la troisième, les termes qui conviennent à la nature divine, c'est-à-dire les attributs essentiels à Dieu et les propriétés de chacune des trois personnes; puis il fait voir, dans la quatrième, comment Dieu est un en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Non-seulement ces trois personnes sont d'une seule et même substance, mais elles sont l'une dans l'autre, ce que les théologiens appellent circumincession; de sorte que là où est le Père est aussi le Fils et le Saint-Esprit, et où est le Saint-Esprit est aussi le Père et le Fils, et où est le Fils est aussi le Père et le Saint-Esprit, sauf les propriétés de chaque personne, qui ne détruisent point l'unité de leur nature et de leur substance.

Photius montre, dans la cinquième dissertation, qu'encore que le Verbe soit par-

tout, qu'il remplisse tout par son immensité, il n'est uni hypostatiquement qu'à la nature humaine. Dans la sixième, il donne trois raisons de l'Incarnation : la première, c'est afin que les hommes, qui se laissent plus frapper par les sens que par la raison, apprissent, par le Fils de Dieu fait homme, à s'élever à la connaissance de la Divinité; la seconde, parce que pour vaincre le fort armé, c'est-à-dire le démon, il fallait un plus puissant que lui; la troisième, parce que, comme il s'agissait d'engager l'homme à la vertu, cela était plus facile par le Verbe fait homme, qui, en les instruisant, leur donnait l'exemple. Dans toutes ces dissertations, Photius n'emploie aucune autorité de l'Ecriture ni des Pères, parce qu'il était privé de livres et réduit au seul raisonnement. Ces six dissertations ont été imprimées en grec et en latin dans les *Anciennes leçons* de Canisius.

Des volontés. — Le traité intitulé *Des volontés gnomiques en Jésus-Christ* a d'abord été imprimé en grec par les soins de Stevart, à Ingolstadt, *in-4°*, 1616, et traduit en latin par Turrien, qui donne en ces termes le précis de cet écrit : « La volonté de manger a existé simplement en Jésus-Christ, parce que cette volonté est naturelle. Mais la volonté de manger d'une chose ou d'une autre, d'une chose douce ou amère, en grande ou en petite quantité, n'a point été en lui, parce que cette volonté de choix appartient à la personne humaine et non à la nature. Il n'y a donc point eu de volonté gnomique ou de choix. » Photius ne connaissait point d'écrivain qui eût traité cette question, excepté saint Maxime, qui distingue comme lui la volonté gnomique de la volonté naturelle, et qu'il appelle volonté personnelle et hypostatique. Il reconnaît que Jésus-Christ a eu cette volonté naturelle et générale, accompagnée de raisonnement; mais il soutient avec saint Maxime qu'il n'a point eu de volonté gnomique ou de choix, parce que, connaissant toutes choses à cause de son union hypostatique avec le Verbe, et la volonté humaine étant soumise en tout à la volonté divine, il n'avait point à délibérer sur ce qu'il avait à faire; d'où il suit qu'il n'avait qu'une seule affection, quoiqu'il eût deux volontés, parce que toutes les deux se portaient au même but. Photius se propose quelques objections qu'il résout avec beaucoup de subtilité, mais en déclarant qu'il est prêt à changer d'opinion si on peut lui démontrer par l'Ecriture et les Pères qu'elle n'est pas fondée.

Homélies. — Il nous reste quelques homélies de Photius; une *sur la Naissance de la sainte Vierge;* une autre prononcée le jour de la dédicace de l'église bâtie dans le palais de l'empereur Basile. La première a été publiée par le P. Combefis, et la seconde par Lambecius, mais en grec seulement. Elles ont été données toutes les deux en grec et en latin, dans le *Recueil des origines et des choses* de Constantinople. Dans l'*Homélie sur la nativité de la Vierge,* on peut remarquer que Photius y établit clairement la doctrine du péché originel, qu'il donne au père et à la mère de la sainte Vierge les mêmes noms sous lesquels nous les connaissons, et que l'usage était alors de ne commencer la célébration des mystères, qu'après la prédication ou l'instruction publique. Le même éditeur cite quatorze homélies dont il ne donne que les titres, avec les premiers mots de chacune; nous nous contenterons de remarquer qu'il y en a deux *sur l'irruption des Russes;* une prononcée dans la grande église de Constantinople, en présence de l'empereur, le jour où l'on expose au peuple l'image de la sainte Mère de Dieu, et une autre prononcée dans l'église Sainte-Sophie, à l'occasion de la victoire remportée sur les hérésies par l'empereur Michel et les autres princes. Le Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Escurial fait mention de quelques autres homélies de Photius, parmi lesquelles nous nous contenterons d'indiquer les homélies *sur* l'*Ascension* et sur l'*Epiphanie*.

Autres écrits. — Quelques-uns ont attribué à Photius les réponses aux onze objections des moines, mais sans en donner de preuves. Quant au *Commentaire sur l'Echelle sainte,* de saint Jean Climaque, il n'est pas de Photius, mais d'Elie de Crète. On n'a pas encore mis au jour l'écrit qu'il composa sur les patriarches injustement chassés de leurs siéges, et dans lequel il montrait que leurs successeurs orthodoxes ne leur avaient point refusé la communion; les dix questions contre les latins, avec un *Recueil* d'autorités sur les droits des métropolitains et des évêques; le *Traité de la Procession du Saint-Esprit*, où il prétendait montrer que le Saint-Esprit ne procède que du Père; un second écrit sur le même sujet; ses reproches contre l'Eglise latine; le Symbole de la foi pour tous ceux qui sont ordonnés évêques; neuf odes sur différents sujets; des Commentaires *sur les Psaumes, sur les Prophètes, sur l'Evangile selon saint Matthieu, sur les Epîtres de saint Paul* et *sur les Catégories d'Aristote* : un *Lexicon,* ou Dictionnaire; un écrit *contre Léonce,* un autre *contre Julien l'Apostat*, et un *sur les images*. On ne peut douter que Photius n'ait composé plusieurs autres ouvrages, soit pour sa défense, soit contre les Latins, dans le temps surtout où ils prenaient contre lui le parti d'Ignace. Mais nous ne connaissons que ceux dont nous avons parlé.

Photius fut regardé par ses ennemis mêmes comme le premier homme de son siècle, et par son savoir, son esprit et son éloquence, digne d'être comparé aux anciens. Si l'on en excepte les écrits qu'il composa contre l'Eglise, presque tous ceux qui nous restent portent le cachet des génies dont la postérité conserve le souvenir. Une grande netteté de style, beaucoup de force et de précision dans le raisonnement; de l'élévation dans les pensées, de la pureté dans les expressions, de la noblesse dans les sentiments; une critique fine et judicieuse, un tour d'élocution délicat, persuasif et gra-

cieux, c'est ce que l'on remarque dans presque tous ses ouvrages. Quelque mauvaise que fût sa cause, il est difficile de rester insensible à ses maux et à ses disgrâces, en parcourant les descriptions qu'il en fait, tant elles sont vives et pathétiques. Captif et exilé, il ne se laisse point abattre par la disgrâce, mais supérieur à ses maux, il parle aux empereurs avec autant de force et de hardiesse que s'il eût été libre et convaincu de la justice de sa cause. Mais cette grandeur d'âme et tous ses autres talents ont été obscurcies, par son opiniâtreté à vouloir se maintenir sur un siége qu'il avait usurpé contre toutes les règles, et par le schisme qu'il occasionna entre les Eglises d'Orient et d'Occident.

PIBON, évêque de Toul, passait pour un des plus savants prélats de son temps, quoiqu'il ait laissé peu d'écrits pour justifier cette réputation. Il naquit en Saxe, d'une famille distinguée, qui le confia dès sa première jeunesse au célèbre docteur Amon, depuis archevêque de Cologne et l'une des plus grandes lumières de l'Allemagne. Sous une direction aussi habile, il fit tous les progrès que l'on pouvait faire alors dans les lettres divines et humaines; après quoi il entra dans le clergé de la cathédrale d'Halberstadt, où son mérite et sa vertu le firent successivement passer par toutes les dignités ecclésiastiques. Son mérite ayant pénétré jusqu'à la cour d'Allemagne, le roi Henri IV l'appela auprès de lui et en fit son premier chapelain et son chancelier. Après la mort d'Udon, évêque de Toul, en 1069, Pibon fut élu pour le remplacer. Les troubles qui agitaient alors l'Eglise et l'empire rendaient la position des évêques délicate et difficile. Pibon cependant, tout en demeurant attaché à son prince, ne se départit jamais de l'obéissance qu'il devait au Saint-Siége. Convoqué comme tant d'autres à la fameuse assemblée d'Utrecht, il en sortit furtivement lorsqu'il vit qu'il était question d'agir contre le Pape Grégoire VII. Il entreprit le pèlerinage de Jérusalem, pour n'être pas plus longtemps témoin de cette division, et l'exécuta en 1085, dans la société du comte Conrad et de quelques autres princes. L'empereur Alexis Comnène le reçut avec honneur, lorsqu'à son retour il passa par Constantinople, et lui fit présent d'une portion considérable de la vraie croix, que Pibon fit enchâsser dans un reliquaire de grand prix et déposa dans sa cathédrale. Dans l'ardeur de sa dévotion, il avait promis à Dieu, en visitant les Lieux-Saints, d'embrasser la profession monastique, et il s'était retiré pour accomplir son vœu, à l'abbaye de Saint-Benigne de Dijon; mais les prières de son clergé et de son peuple, jointes aux ordres du Pape, qu'ils avaient mis dans leur parti, le firent rentrer dans son Eglise, où il continua d'exercer les fonctions épiscopales jusqu'à sa mort, arrivée en 1107.

On peut regarder Pibon comme l'un des fondateurs des abbayes de Saint-Léon et de Chamosey, établies sous son épiscopat pour des chanoines réguliers. Il ne nous reste plus aujourd'hui de ce grand évêque, que deux petits écrits concernant l'un et l'autre l'histoire primordiale de ces deux abbayes. L'un, qui est adressé à tous ses diocésains, contient les règles qu'il avait établies et qui devaient s'observer dans la suite entre Chaumosey, qui n'avait pas encore le titre d'abbaye, et celle de Saint-Léon qui venait d'être fondée, et dont il avait confirmé et béni le premier abbé. Ce règlement est de l'an 1094, le vingt-troisième de l'épiscopat de Pibon.

L'autre écrit postérieur de plusieurs années au précédent, est une *lettre* adressée au Pape Pascal II, et dans laquelle il lui témoigne l'ardent désir qu'il avait depuis longtemps de faire le voyage de Rome, désir que sa grande vieillesse ne lui permettait plus d'exécuter. Le motif de ce voyage était de recevoir du Pontife romain l'absolution de ses péchés, dévotion fort à la mode en ce temps-là. Mais le principal objet de la lettre était d'obtenir du Pape la confirmation du transport qu'il avait fait au monastère de Chaumosey, du droit qu'il avait sur l'église paroissiale du lieu, au sujet de laquelle il y avait alors entre ce monastère et l'abbaye de Remiremont un procès qui ne fut terminé que par la suite.

On a encore de ce prélat un bon nombre de chartes et autres actes publics, en faveur des églises, des monastères, prieurés et autres pieux établissements dont il fut le bienfaiteur. Indépendamment des sentiments de piété qui se trouvent exprimés dans ces pièces, leur style annonce encore un homme d'esprit et de savoir. On a perdu quelques lettres dogmatiques écrites par Pibon, et qui auraient aujourd'hui leur utilité, si elles existaient encore. Par exemple, on n'a plus celle qu'il écrivit au Pape Urbain II, pour le consulter sur divers points qui parurent si intéressants à ce Pontife, qu'il voulut les faire discuter et résoudre dans le concile qu'il tint à Rome vers 1093. Il ne nous reste que la réponse de cette assemblée. Elle est divisée en sept articles ou chapitres, autant apparemment qu'il y avait de questions dans la consultation du pieux prélat. Il s'agissait de la simonie, du concubinage des clercs et des suites fâcheuses qui en résultaient.

Pibon fit la cérémonie de la seconde translation des reliques de saint Mansui, l'un de ses prédécesseurs sur le siége de Toul, et l'histoire en fut écrite, quelques années plus tard, par un auteur qui se nommait également Pibon. Mais cet écrivain était un simple moine de l'abbaye de Saint-Mansui, et par conséquent fort différent de l'évêque de Toul, qui alors n'existait plus. Ce qui nous reste des écrits de ce prélat se trouve dans le tome X de la *Collection des conciles*.

PIERIUS, prêtre d'Alexandrie, gouvernait l'école de cette Eglise, sous l'épiscopat de Théonas, c'est-à-dire, après l'an 265. Les discours qu'il faisait au peuple le mirent

en si grande réputation qu'on l'appelait le jeune Origène. Il se rendit également recommandable par son amour de la pauvreté, par l'austérité de sa vie et par ses profondes connaissances. Quelques-uns ont cru qu'il était mort martyr, mais d'autres assurent qu'il survécut à la persécution de Dioclétien et qu'il passa le reste de ses jours à Rome. Photius dit que l'on voyait encore de son temps une explication de la prophétie d'Osée, en forme de sermon que cet illustre catéchiste avait prononcé dans l'Eglise d'Alexandrie, une veille de Pâques. Le même critique assure avoir lu le premier volume d'un ouvrage de Pierius divisé en douze livres, dont un était *sur l'Evangile de saint Luc*. Il ne nous reste rien de cet auteur.

Nous savons seulement que, dans son discours sur Osée, il parlait des chérubins que Moïse plaça sur l'arche et de la pierre qui servit d'oreiller à Jacob, lorsqu'il voulut se reposer en allant à Haran. Dans son livre sur saint Luc, il prouvait que l'honneur rendu à une image, ou l'irrévérence commise contre elle, retombe sur l'objet qu'elle représente, et comme Origène il semblait donner dans l'erreur de la préexistence des âmes. Si l'on en croit Photius, sa doctrine sur la Trinité était orthodoxe quant aux personnes du Père et du Fils, quoiqu'il admît deux natures et deux substances, parce qu'il ne se servait de ces termes que pour désigner les personnes; mais il parlait du Saint-Esprit d'une façon dangereuse, en disant que sa gloire était moins grande que celle du Père et du Fils Nous montrerons ailleurs que c'était à tort que Photius accusait Théognoste d'errer sur la personne du Fils, à cause de certaines manières de parler qui ne revenaient pas à celles de son siècle, sans faire attention qu'encore qu'ils aient parlé différemment, le fond de la doctrine chez ces anciens a toujours été le même. Par conséquent il serait injuste d'exiger qu'ils eussent parlé avec autant de précaution et d'exactitude que ceux qui ne sont venus qu'après la naissance et la condamnation des hérésies. Mais, comme le remarque Ellies Dupin, ce défaut est assez ordinaire à Photius qui, vivant dans un siècle où les mystères étaient éclaircis, condamnait les anciens avec trop de sévérité, parce qu'ils ne parlaient pas avec la précision de son temps. On doit donc rabattre beaucoup des censures qu'il adresse à la doctrine de Pierius sur la divinité du Saint-Esprit, puisqu'il reconnaît que le langage de cet écrivain, tout en différant de celui des écrivains du IXe siècle, pouvait s'accorder cependant avec les manières de parler du IIIe siècle et des siècles précédents. Il rend plus de justice à son style, puisqu'il veut bien reconnaître qu'il était clair, net, et coulant sans être étudié, semblable en un mot, à un discours improvisé, mais l'auteur, pour raisonner, avait souvent recours à l'enthymème.

PIERRE, qu'Eusèbe appelle un excellent maître de la piété chrétienne, et un évêque aussi admirable pour sa vertu que pour la profonde connaissance qu'il avait des saintes Ecritures, succéda à Théonas, l'an de Jésus-Christ 300, sur le siége épiscopal d'Alexandrie. Il gouverna cette Eglise pendant douze ans, dont neuf furent des années de persécution. Il multipliait ses exercices de piété et augmentait les rigueurs de sa pénitence, à mesure qu'il voyait croître les maux des Chrétiens. Il étendait ses soins sur toutes les Eglises que la persécution jetait dans le trouble, mais particulièrement sur celles de l'Egypte, de la Thébaïde et de la Libye, qui relevaient de son autorité spirituelle, en sa qualité d'évêque d'Alexandrie. Ce fut, de son temps, qu'arriva le schisme de Mélèce. Il était évêque de Lycople ou Lycopolis dans la Thébaïde : saint Pierre l'avait déjà déposé dans un concile, où il avait été convaincu de plusieurs crimes, et particulièrement d'avoir sacrifié aux idoles. Sans penser même à en appeler à un autre concile, Mélèce se sépara de la communion de l'évêque d'Alexandrie, sous prétexte qu'il avait commis une injustice à son égard. Arius suivit quelque temps son parti, mais il le quitta bientôt et se réunit à saint Pierre, qui l'ordonna diacre, trompé par quelques apparences de vertu et d'un faux zèle pour la religion. Quelque temps après, Pierre voyant les progrès que faisait le schisme de Mélèce, excommunia tous ceux qui prenaient parti pour cet imposteur. Arius blâma cette sévérité, ce qui obligea le saint évêque à le chasser de son Eglise, où il ne rentra que sous son successeur Achillas. Pierre consomma son épiscopat et sa vie par le martyre, qu'il souffrit le 25 novembre de l'an 311. Maximin, qui venait de renouveler la persécution dans Alexandrie, le fit arrêter sans sujet, au moment où on s'y attendait le moins, et décapiter immédiatement.

Nous avons deux sortes d'*Actes* de son martyre ; les uns de la traduction d'Anastase le Bibliothécaire ont été publiés par Surius, et les autres, qui sont de Métaphraste, se trouvent parmi les *Actes* choisis du P. Combefis ; mais ni les uns ni les autres n'ont aucune autorité. C'est dans les *Actes* donnés par le P. Combefis, que se trouve la célèbre vision, dans laquelle on prétend que Jésus-Christ fit défense à saint Pierre d'Alexandrie de jamais recevoir Arius dans son Eglise.

Cette histoire porte en substance, qu'Arius ayant été excommunié par le saint évêque, obtint d'Achillas et d'Alexandre qu'ils iraient solliciter sa grâce, au moment où le généreux pontife était sur le point de verser son sang pour Jésus-Christ. Ils y allèrent en effet, et l'évêque Pierre, après leur avoir témoigné, ainsi qu'à tous ceux qui se trouvaient présents, l'horreur qu'il éprouvait pour l'impiété d'Arius, les tira à part et leur dit : « Oui, c'est Jésus-Christ lui-même, qui, m'apparaissant cette nuit avec sa tunique, déchirée du haut en bas, m'a dit que c'était Arius qui l'avait mise en cet état,

que je devais me tenir sur mes gardes, pour ne pas me laisser fléchir par les prières qui devaient m'être faites le lendemain, en faveur de son ennemi, et vous ordonner, comme je le fais de sa part et en vertu de l'autorité qu'il m'en a donnée, de ne jamais recevoir dans l'Eglise ce traître que j'en ai chassé, et qui ne travaille à y rentrer que pour sa ruine. » Achillas et Alexandre communiquèrent aux plus considérables parmi les membres du clergé, ces dernières recommandations de leur évêque. Arius en ayant eu connaissance, s'abstint, pour un moment, de toute démarche, mais sans cesser d'espérer dans l'affection que ces deux prêtres lui avaient témoignée. Les *Actes* disent que ses espérances furent vaines et sans effet; ce qui est une nouvelle preuve de leur supposition, puisqu'il est certain, par le témoignage de Sozomène et de Théodoret, qu'Arius fut en grand crédit sous le pontificat de l'un et de l'autre. Achillas l'éleva au sacerdoce et le chargea d'une des principales églises d'Alexandrie; et Alexandre lui confia le soin d'expliquer au peuple les saintes Ecritures. Le témoignage de ces deux historiens réduit à néant la prétendue vision que l'on suppose arrivée à saint Pierre, la veille de sa mort. Comment se persuader, en effet, qu'Achillas et Alexandre, deux hommes également irréprochables, et dans leur doctrine et dans leurs mœurs, et qui, tous les deux, succédèrent au saint martyr sur le siége d'Alexandrie, eussent élevé Arius aux honneurs et aux emplois les plus considérables, après une recommandation si expresse de leur saint prédécesseur et les ordres formels de Jésus-Christ, qui commandait de lui refuser l'entrée de l'église ? Il faut bien que cette vision ait été inconnue à saint Athanase, et même à saint Alexandre, puisqu'ils ne l'ont jamais alléguée contre cet hérésiarque; et qu'on ne voit pas que les autres défenseurs de la consubstantialité du Verbe s'en soient servis pour le combattre et le couvrir d'ignominie.

Canons sur la pénitence. — Les seuls écrits qui nous restent de saint Pierre d'Alexandrie sont divers règlements qu'il se crut obligé de faire, aux approches de la fête de Pâques de l'an 306, le quatrième de la persécution, afin d'établir une manière uniforme de réconcilier les tombés. C'est une espèce de traité de la pénitence, dans lequel ce saint évêque, distinguant les différents degrés de chute, prescrit à chacun des remèdes proportionnés.

Dans le premier canon, il accorde la communion de ceux qui, ayant été pris et amenés devant les juges, avaient cédé à la violence et à la longueur des tourments, de sorte qu'ils n'étaient tombés que par la faiblesse d'une chair qui portait encore les stigmates de Jésus-Christ; seulement il leur ordonne quarante jours de jeûnes et de veilles, pensant que cela suffirait pour effacer leur faute, joint surtout aux trois années que quelques-uns d'entre eux avaient passées dans le deuil et la pénitence de leur chute. Quant à ceux qui n'ont souffert que les incommodités de la prison, et qui ont été vaincus sans combat, il leur impose un an de pénitence au delà de celle qu'ils ont déjà faite, voulant leur faire payer ainsi le double des bons traitements qu'ils avaient reçus dans la prison, par la charité de leurs frères. Il ordonne, dans le troisième, que ceux qui, sans avoir souffert aucun tourment, pas même la prison, se sont livrés comme des transfuges, feront pénitence pendant trois ou quatre ans, avant d'être secourus. Dans le canon suivant, le saint déplore le malheur de ceux qui ont donné des billets de renoncement à Jésus-Christ, et qui ont envoyé des païens, ou même des esclaves chrétiens, pour sacrifier; il veut qu'ils fassent trois ans de pénitence, sans avoir égard au pardon que les confesseurs avaient accordé à quelques-uns d'entre eux. Il n'impose qu'un an de pénitence aux serviteurs qui ont sacrifié pour leurs maîtres, afin qu'en leur qualité d'esclaves de Jésus-Christ, ils apprennent à faire sa volonté et à ne craindre que lui seul.

Mais il reçoit à la communion des prières et du corps et du sang de Jésus-Christ, ceux qui, après leur chute, sont retournés au combat et ont enduré la captivité et les tourments, convaincu qu'il est de leur conversion. Il veut aussi que l'on communique avec ceux qui, s'étant engagés d'eux-mêmes et témérairement dans le combat, en sont sortis victorieux. Il montre cependant que leur action n'est pas louable, et il ne les excuse que parce qu'ils ont agi au nom de Jésus-Christ. Quant aux clercs, qui se sont livrés eux-mêmes, sont tombés, puis ont combattu de nouveau, il leur interdit les fonctions de leurs ordres, et se contente de leur laisser la communion, pour ne pas les décourager dans les tourments qui leur restaient à souffrir; ce qui marque que ces clercs étaient encore dans les prisons. Il appelle vanité le zèle indiscret qu'ils avaient fait paraître, et les blâme d'avoir quitté leurs frères dans un moment où ils pouvaient leur être utiles. Il y en avait d'autres qui, dans le commencement et le premier feu de la persécution, témoins du zèle que les saints martyrs déployaient devant les tribunaux des persécuteurs, s'étaient déclarés chrétiens, par une louable émulation, et étaient ensuite tombés, après avoir souffert la prison, la faim, la soif ou les tourments. Saint Pierre approuve que leurs parents et leurs amis prient pour eux, et que l'Eglise joigne ses prières aux leurs, dans la persuasion que Dieu accorde quelquefois des grâces aux uns, à cause de la foi des autres. Il témoigne la même indulgence pour ceux qui ne s'étaient déclarés chrétiens que par la douleur de voir leurs frères emportés par la violence des tourments.

Le douzième de ces règlements exempte de reproches ceux qui, préférant la perte de leurs biens à celle de leur âme, ont donné de l'argent pour se délivrer des vexations des persécuteurs. Dans le treizième, il jus-

tifie, par divers exemples tirés de l'Ecriture, ceux qui, après avoir tout quitté, se sont sauvés par la fuite, quoique d'autres aient été pris pour eux. Le quatorzième permet d'honorer comme confesseurs, et d'élever au sacré ministère ceux à qui on a fait boire du vin des sacrifices, en leur mettant un bâillon à la bouche, ou à qui on a fait offrir de l'encens, en leur mettant la main dans le feu, principalement si leurs frères rendent témoignage de ces violences.

A ces quatorze règlements de saint Pierre d'Alexandrie, Zonare en ajoute un quinzième qui n'est qu'un passage tiré d'un traité du saint évêque sur la fête de Pâques. Il est conçu en ces termes : Personne ne doit nous reprendre de ce que nous jeûnons dans la quatrième et la sixième férie, puisque cela nous est ordonné par la tradition. Nous jeûnons la quatrième férie, à cause du conseil que tinrent les Juifs pour trahir le Seigneur, et la sixième, à cause de sa passion. Pour le dimanche, nous le passons dans la joie des souvenirs de sa résurrection, et nous avons appris à ne pas même fléchir le genou en ce saint jour. Ces règlements de saint Pierre d'Alexandrie se trouvent imprimés en grec et en latin dans toutes les collections de canons, dans l'édition des conciles du P. Labbe, et parmi les OEuvres de saint Grégoire Thaumaturge, à Paris, 1622, avec les *Commentaires* de Zonare. Balsamon les a également commentés. On en cite une version syriaque qui passe pour très-ancienne, et la plus exacte de toutes, dans laquelle, entre le treizième et le quatorzième canon, se lit un fragment d'exhortation à la pénitence. Tous ces canons furent approuvés dans le concile connu sous la dénomination de concile *in Trullo*.

Autres écrits. — Saint Pierre d'Alexandrie composa encore un livre qui avait pour titre : *De la Divinité*. Il est cité par saint Cyrille et dans les *Actes du concile d'Ephèse* ; une *Homélie sur l'avénement du Sauveur*, invoquée par Léonce de Bysance, contre les erreurs de Nestorius et d'Eutychès ; un *Discours sur la Pâque*, auquel est emprunté le quinzième canon que nous avons rapporté plus haut. Justinien reproduit un passage tiré d'un premier discours de saint Grégoire, pour prouver contre Origène, que l'âme n'existe point avant le corps, et qu'elle n'est point mise dans le corps en punition des péchés qu'elle a commis auparavant ; et un autre d'un discours que saint Pierre avait prononcé dans l'assemblée des fidèles, lorsqu'il était près de subir le martyre. Tous ces écrits sont perdus, et il ne nous en reste que quelques fragments peu considérables.

Ecrits supposés. — On attribue au saint évêque un *Discours sur la Pâque*, disposé en forme de dialogue, et imprimé à la tête de la *Chronique pascale d'Alexandrie*, que Du Cange a publiée après le P. Petau. Mais on ne peut douter que ce discours ne soit d'un écrivain plus récent. Saint Athanase y est cité avec éloge, et présenté comme la grande lumière d'Alexandrie, lui qui avait à peine quinze ans lorsque saint Pierre souffrit le martyre. Il y est question du concile de Nicée, de la Nativité de saint Jean, des fêtes de l'Annonciation et de la Purification de la sainte Vierge, ce qui donne lieu de croire qu'il n'est venu qu'après les conciles d'Ephèse et de Chalcédoine. Peut-être n'a-t-on mis le nom de saint Pierre d'Alexandrie à la tête de ce discours, que parce qu'on savait qu'il en avait fait un sur la Pâque.

On peut avec raison placer saint Pierre d'Alexandrie au nombre des Pères qui, suivant le concile de Nicée, ont rendu témoignage, par leurs écrits et par leur sang, à la divinité de Jésus-Christ. Il dit nettement que le Verbe s'est fait homme, sans cesser d'être Dieu ; qu'il *s'est fait chair dans le sein de la Vierge par l'opération du Saint-Esprit* (*Matth.* I, 20, 23) ; et que lorsque l'ange la salua pleine de grâce, en lui disant : *Le Seigneur est avec vous* (*Luc.*, I, 28), c'était la même chose que s'il eût dit : Dieu le Verbe est avec vous. Enfin il montre par les miracles de Jésus-Christ, et par les circonstances de sa passion qu'il était tout ensemble Dieu et homme en deux natures.

PIERRE, successeur de saint Athanase sur le siége d'Alexandrie, était un homme excellent, et aussi admirable par sa piété que par son éloquence. Fidèle compagnon du saint évêque, il partagea avec lui ses peines, ses afflictions, ses travaux et ses sueurs, et ne l'abandonna jamais dans les dangers qu'il courut, soit à Alexandrie, soit dans ses voyages. Son élection fut généralement approuvée. Saint Athanase, avant de mourir, avait été le premier à lui donner son suffrage, et son exemple avait été suivi par tous les ecclésiastiques de la ville, par tous les officiers de l'empire et par toutes les personnes de distinction. Le peuple surtout en témoigna sa joie par des acclamations publiques. Dans la crainte de la voir troublée par les cabales des anciens, les évêques voisins s'assemblèrent aussitôt pour l'ordonner évêque, et les pieux anachorètes quittèrent leur solitude du désert pour le porter sur le trône de saint Athanase. A peine y fut-il placé que Pallade, gouverneur de la province et idolâtre de profession, ravi de trouver une occasion de faire la guerre à Jésus-Christ, assembla un grand nombre de païens et de juifs, avec lesquels il vint fondre sur l'Eglise de Saint-Théonas, comme si elle eût renfermé une armée ennemie. Il commanda d'abord à Pierre d'en sortir, et sur son refus, il y entra avec ses troupes, qui commirent des excès horribles. Pierre, témoin des profanations sacriléges qui se commettaient dans l'Eglise, la quitta secrètement, et après quelques semaines de séjour, il quitta la ville et se rendit à Rome. Il trouva dans l'Eglise romaine tout le secours qu'il en avait attendu, c'est-à-dire, une retraite assurée et beaucoup de compassion pour les maux de son Eglise. Rome le reconnut pour légitime successeur de saint

Athanase, et dit anathème à Lucius que les Ariens avaient fait monter à sa place sur le siége épiscopal. Saint Grégoire de Nazianze, parlant de la retraite de ce prélat à Rome, dit qu'au lieu de faire parler pour lui le souvenir de ceux qui étaient morts par les violences de Pallade, il se montra dans cette ville avec une robe toute sanglante. Cette accusation muette, plus éloquente que toutes les paroles, pour flétrir l'injustice des persécuteurs, fit verser des larmes à tout le monde, et l'Occident tout entier pleura les maux que l'Orient avait soufferts. Le séjour de Pierre à Rome fut assez long; il ne revint à Alexandrie qu'en 378, apportant avec lui des lettres du Pape Damase, qui autorisaient et confirmaient son élection aussi bien que la foi de Nicée. Le peuple, qui le reçut avec joie, remit les Eglises entre ses mains et chassa le faux évêque Lucius. Nous avons une lettre, datée du 28 février 380, par laquelle l'empereur Théodose déclare qu'il veut que tous ses sujets suivent la foi, enseignée par le Pape Damase et par Pierre d'Alexandrie, ajoutant que ceux qui le feront, seront seuls réputés catholiques, tandis que les autres seront traités comme hérétiques et infâmes, et punis de diverses peines, selon la gravité de leurs fautes. Pierre mourut vers le commencement de 381, après avoir gouverné l'Eglise d'Alexandrie, sept ans et un peu plus de neuf mois.

Ses écrits. — Théodoret nous a conservé une grande partie de la *lettre* que Pierre écrivit sur les violences commises par Lucius à Alexandrie. Elles avaient été poussées si loin, que lorsqu'il voulait raconter ce qui s'était passé en cette occasion, le seul souvenir lui en arrachait encore des larmes. « Je continuerais de garder le silence, dit-il, ou tout au plus, je ne m'occuperais qu'à verser des pleurs, si les pensées que Dieu m'a inspirées n'avaient dissipé ma douleur. Cette troupe de païens et de Juifs dont j'ai parlé, ayant fait irruption dans l'Eglise de Théodas, y chanta des chansons composées en l'honneur des idoles, et au lieu d'y lire les saintes Ecritures, y battit des mains, y tint des conversations déshonnêtes, et prononça contre les vierges consacrées à Dieu des obscénités que je n'ai garde de répéter. Il n'y eut point d'homme grave qui ne bouchât ses oreilles, dans la crainte de les entendre. Mais plût à Dieu qu'ils se fussent contentés de cette insolence, et qu'ils n'eussent pas encore enchéri sur la licence de leurs discours par la brutalité de leurs actions. Il y eut des chrétiens tués à coups de bâton, et plusieurs demeurèrent sans sépulture au grand déplaisir de leur famille; il y en a même dont on cherche encore aujourd'hui les corps. Sur l'autel où nous attirons le Saint-Esprit par nos prières, ces impies ont fait danser, comme sur un théâtre, un jeune homme, qui, renonçant en quelque sorte à l'honneur de son sexe, avait pris un vêtement de fille.» Pierre raconte encore d'autres abominations et ajoute : « Lorsque je fus sorti de l'église, Lucius, mon successeur, qui n'avait point été élu dans une assemblée d'évêques par les suffrages du clergé, ni demandé par le peuple, selon les lois de l'Eglise, mais qui avait acheté la dignité épiscopale, y fit son entrée. Mais il ne s'y présenta pas seul; il menait avec lui, non des évêques, des prêtres, des diacres, des fidèles, non des moines qui chantassent des hymnes tirées de l'Ecriture sainte; mais Eusoïus qui, après avoir été jadis ordonné diacre de notre Eglise d'Alexandrie, fut déposé avec Arius dans le grand et saint concile de Nicée. Il avait encore avec lui Magnus, qui a toujours prêté main forte à l'impiété; le même qui, après avoir mis le feu à l'église de Béryte, sous Julien l'Apostat, fut condamné, sous Jovinien, à la rebâtir à ses frais, et qui eût eu infailliblement la tête tranchée s'il n'eût obtenu sa grâce, à force de sollicitations. »

Pour exciter le zèle des évêques à qui cette lettre est adressée, à venger les profanations commises par Lucius, Pierre leur rappelle qu'ils l'ont déjà condamné plusieurs fois et qu'il a même été condamné par le jugement de tous les évêques orthodoxes. Il raconte ensuite comment Magnus, mêlant les menaces aux caresses, voulut engager dix-neuf prêtres ou diacres, dont quelques-uns étaient âgés de plus de quatre-vingts ans, à embrasser la doctrine d'Arius, et avec quelle fermeté ils avaient confessé la foi de Jésus-Christ. « Nous ne croirons jamais, dirent-ils à Magnus, que Dieu ait été sans puissance, sans sagesse et sans vérité. Nous ne croirons jamais qu'il ait été Père en un temps, et qu'il ne l'ait pas été en un autre, comme le croit cet arien impie, qui lui donne un Fils temporel. Si le Fils était une créature comme les ariens le disent, et qu'il ne fût pas de même substance que le Père, le Père serait réduit au néant, puisque, selon eux, le Fils n'étant point, le Père ne serait point non plus. Si le Père est de toute éternité, et s'il produit son Fils, non par un écoulement de lui-même, parce que Dieu n'est point susceptible de passion, n'est-ce pas une folie et une extravagance de dire du Fils, à qui toutes les créatures sont redevables de l'être : Il y a eu un temps où il n'était point? Voilà pourquoi nos Pères, qui se sont assemblés à Nicée de toutes les parties de l'univers, ont condamné la doctrine arienne, soutenue par Lucius, et déclaré que le Fils est, non pas d'une substance autre que celle du Père, comme vous voudriez le dire, mais de la même substance. Ils ont formé le terme de *consubstantiel* de plusieurs paroles de l'Ecriture, et l'ont entendu dans un sens très-orthodoxe.» Après qu'ils eurent parlé de la sorte, Magnus les fit mettre en prison; puis, voyant qu'il ne pouvait les faire changer de sentiment, il les condamna, en présence du peuple qui fondait en larmes, à sortir d'Alexandrie, pour aller en exil à Héliopole, ville dont tous les habitants sont idolâtres.

Pierre ajoute que Pallade, préfet d'Alexandrie, s'étant aperçu que plusieurs personnes de tout âge et de tout sexe se répandaient

en soupirs et en plaintes, pendant que les confesseurs faisaient voile vers Héliopole, en fit saisir et mettre en prison quelques-uns, d'où on les tira ensuite pour les battre, les déchirer et les tourmenter. Il y en eut même que l'on condamna à travailler aux mines de la Proconèse. De ce nombre furent vingt-trois moines qui vivaient dans la solitude avec une grande austérité. Un diacre, qui avait apporté les lettres du Pape Damase, fut traîné comme un scélérat, les mains derrière le dos; on lui frappa longtemps la tête avec des pierres et des balles de plomb, et enfin on l'envoya travailler aux mines avec les autres. Le reste de la lettre est consacré à rapporter les autres cruautés exercées par Magnus contre les catholiques et particulièrement contre les évêques et les autres membres du clergé. Il paraît que cette lettre était circulaire : Pierre y fait l'éloge de douze évêques d'Egypte, savoir Eulogе, Adolphe, Alexandre, Ammone, Arpochration, Isaac, Isidore, Annubien, Pitime, Euphrate et Aaron, et dit d'eux qu'ils avaient sucé la piété avec le lait, qu'ils avaient vécu dans la solitude depuis leur enfance jusqu'à un âge fort avancé; qu'ils avaient surmonté les voluptés par les exercices laborieux de la pénitence; qu'ils avaient souvent vaincu les démons; qu'ils prêchaient la foi catholique avec une générosité invincible, et réfutaient par la force de leurs discours l'impiété de l'hérésie arienne.

Pierre écrivit une autre lettre aux évêques, aux prêtres et aux diacres relégués à Diocésarée sous Valens. Facundus en a inséré deux petits fragments dans ses ouvrages. Dans l'un, le généreux évêque d'Alexandrie déclare que celui-là est sans Dieu et complétement réprouvé, qui ne confesse pas que le Sauveur a racheté l'homme tout entier par son Incarnation ; d'où il conclut que le Sauveur a pris lui-même l'homme tout entier, c'est-à-dire, le corps et l'âme. Il renvoie ceux qui veulent approfondir cette matière à la lettre de saint Athanase à ceux d'Antioche. Dans l'autre fragment, il leur demandait son avis sur la manière dont il devait se comporter envers Timothée, l'un des principaux Apollinaristes, qui prenait le nom d'évêque d'Alexandrie, et s'emportait jusqu'à anathématiser Pierre, et avec lui saint Basile, Paulin d'Antioche, saint Epiphane et Diodore de Tyr, ne voulant avoir de communion qu'avec Vital.

On voit par une lettre de saint Basile que Pierre désapprouva la facilité avec laquelle les évêques d'Egypte exilés avaient admis à leur communion les disciples de Marcel. Nous n'avons plus la lettre qu'il écrivit à ce sujet au grand évêque de Césarée, non plus que celle dans laquelle il lui faisait part de ce qui se passait à Rome à l'égard de saint Mélèce, et de ce qui s'y était passé en sa présence entre le Pape Damase et le prêtre Dorothée, envoyé des Orientaux. Pierre s'était trouvé, en 378, au concile de Rome où Damase condamna Apollinaire et sa doctrine; et lui-même de retour à Alexandrie, y confirma la sentence rendue à Rome contre cet hérésiarque. On lui fit un crime d'avoir favorisé l'intrusion de Maxime, et de l'avoir même installé sur le siége de Constantinople. Théodoret attribue cette faute à Timothée, son successeur; ce qui est contraire à l'ordre des temps. Mais si Pierre s'est rendu coupable en voulant porter Maxime sur le siége de Constantinople, il en a été puni par Maxime lui-même, qui, chassé de cette ville par l'empereur, se retira à Alexandrie, et menaça de s'emparer de ce siége, si Pierre ne le remettait en possession de celui qu'il avait perdu.

Cette lettre se trouve dans toutes les éditions de Théodoret, livre IV, chapitre 22, les deux fragments reproduits par Facundus, peuvent se lire, livre XI, chap. 22 des ouvrages de cet auteur.

PIERRE, ancien évêque dont on ignore le siége épiscopal, ne nous est connu que par une *lettre* qu'il écrivit à saint Cyrille et par la réponse que lui fit le saint docteur. Accusé d'avoir mal administré les biens de son Eglise, il avait renoncé à son évêché. Sa démission fut acceptée, mais on lui conserva le titre d'évêque, probablement à cause de son âge. Pierre se plaignit à saint Cyrille, en disant qu'il ne s'était pas démis volontairement, mais qu'il y avait été contraint par menaces; que son affaire n'avait pas été jugée canoniquement, de sorte que c'était à tort qu'on l'avait privé de ses biens et de sa juridiction. On peut voir la réponse à cette lettre parmi celles du saint docteur.

PIERRE CHRYSOLOGUE (Saint).—Plus d'une fois, en lisant les Pères, nous nous sommes demandé laquelle était préférable de la manière pleine d'abandon qu'ils portent dans le discours évangélique ou de la méthode savamment combinée des modernes : question qui nous semble admettre une double solution. Fénelon regrettait ces instructions familières dont la forme, l'étendue et parfois le sujet même étaient laissés à l'inspiration du moment. On ne saurait disconvenir qu'une manière qui prenait tous les tons et se pliait à tous les esprits, ne fût plus directe, plus pratique, plus populaire, plus favorable à l à propos, plus propre à toucher l'auditoire. Il faut reconnaître d'un autre côté que la composition des modernes, circonscrite dans l'expression d'une idée mûrie par la réflexion, est plus serrée, plus exacte et plus nette. Le sujet étant mieux ordonné et creusé plus à fond, il s'ensuit que le point de dogme ou de morale mis en lumière laisse une trace plus vive dans la mémoire. La manière des Pères était plus en rapport avec l'instruction quotidienne, celle des modernes offre une nourriture plus forte à la méditation et à la pensée. Les homélies pouvaient être préférables à entendre; les discours de nos sermonnaires sont meilleurs à lire. N'abusons pas toutefois d'une remarque qu'il ne faut pas prendre dans un sens absolu : les homélies tirent de leur libre allure des beautés qui

leur sont propres et qui n'ont aucun parallèle à redouter.

Ces réflexions, qui s'appliquent parfaitement à saint Basile et à saint Jean Chrysostome, sont loin de convenir, même à une grande distance, à saint Pierre Chrysologue. On est obligé de reconnaître, et Fénelon lui-même l'a remarqué, avec les égards dus au titre et à la vertu de ce saint archevêque, qu'il s'en faut que le surnom qui lui fut donné par un de ses successeurs, et que depuis l'usage semble avoir consacré, soit d'une application judicieuse. Saint Basile, pour ne rien dire du prince de l'éloquence chrétienne, est un grand orateur et un grand écrivain, bien qu'on puisse reprendre en ses ouvrages quelque prolixité tenant à l'école grecque qui se complaît dans une facile abondance. Ce Père, avec une imagination féconde, avait le génie élevé et tendre quoique sévère. Ses talents naturels développés par de profondes études, l'autorité de son caractère affectueux et fort, l'imposante austérité de ses mœurs cénobitiques, tout concourait à faire de lui un orateur chrétien. Aussi, parmi tant d'hommes éloquents qui illustrèrent le IVe siècle, était-il au premier rang de ceux dont la parole charmait les peuples et fructifiait dans les âmes. Saint Pierre Chrysologue avait une profonde instruction et passait dans son siècle pour éloquent. On trouve dans ses discours des pensées ingénieuses, mais déparées par de la recherche, une affectation dans le style et des jeux de mots continuels qui, sous le rapport littéraire, sont le cachet d'un mauvais siècle.

Les irruptions des Barbares, qui, depuis le Ve siècle jusqu'au XIe, ébranlèrent tout l'empire, et n'y laissèrent que des débris, répandirent dans notre occident les ténèbres de l'ignorance et du mauvais goût. Dans ce long intervalle, il se rencontre encore quelques hommes supérieurs; mais eux-mêmes pour la plupart entraînés par l'impulsion générale, étaient sans force pour relever les lettres dégradées et les arts corrompus. On ne dit pas que cette révolution fut l'ouvrage de l'archevêque dont nous parlons, plutôt que du siècle où il vécut. Elle se fit d'elle-même, et par un changement naturel, comme la nuit vient à la suite du plus beau jour, et l'hiver après la plus brillante saison de l'année. Le seul témoignage qui semble supposer que Pierre ait exercé de l'influence sur ses contemporains, est le surnom de Chrysologue, qui ne lui fut donné que bien longtemps après le VIIIe siècle. Félix, l'un de ses successeurs au siége de Ravenne, le premier qui ait recueilli ses *Discours*, dont il fait dans sa préface un pompeux éloge, ne l'appelle simplement que de son nom de Pierre. On ne contestera jamais à Jean de Constantinople son surnom de Chrysostome; il n'y a que les siècles de mauvais goût qui aient pu donner celui de Chrysologue à Pierre de Ravenne.

Pierre surnommé Chrysologue naquit à Imola et fut élu archevêque de Ravenne vers l'an 433. Il s'était préparé aux vertus épiscopales par la régularité de la vie cénobitique, moyen excellent pour former de bons pasteurs. Il ne cessa pendant tout le temps de son épiscopat de se montrer fidèle à tous les exercices qu'il avait pratiqués dans son monastère. Il exténuait son corps par les jeûnes et offrait constamment à Dieu pour les péchés de son peuple ses aumônes et ses larmes. De toute part et même des pays les plus éloignés, on accourait à Ravenne pour y être témoin de ses vertus, dont il enseignait la pratique non moins par ses paroles que par ses exemples. Aussi était-il regardé comme le gardien de la foi, en même temps qu'il faisait revivre en sa personne l'apôtre dont il portait le nom. La sainteté de sa vie était une prédication continuelle, qui contribua autant que ses discours à retirer les hommes de l'erreur et à les ramener dans la voie de la vérité et de la vertu. Saint Germain d'Auxerre, s'étant rendu à Ravenne pour obtenir de l'empereur Valentinien la grâce de quelques criminels, tomba dangereusement malade et eut la consolation de mourir entre les bras de Pierre Chrysologue, qui hérita de son cilice et de son camail.

Lettre à Eutychès. — L'hérésiarque Eutychès, instruit de l'éloquence de Pierre, essaya de l'attirer à son parti, et lui adressa, comme il l'avait fait aux principaux évêques de l'Eglise, une lettre circulaire, dans laquelle il se plaignait amèrement du jugement porté contre lui par Flavien de Constantinople; mais le saint évêque lui répondit de manière à le confondre. Il lui témoigne une vive douleur de voir que les disputes sur un mystère aussi bien établi que celui de l'Incarnation, ne finissaient pas; car, dit-il de même que la paix des Eglises nous donne une joie céleste, de même leur division nous afflige, surtout quand elle est produite par des causes semblables. Les lois humaines annulent après trente ans les procès et les contestations; et nous, après cinq siècles écoulés, nous disputons encore sur la génération de Jésus-Christ, que la loi divine nous propose comme inexplicable. Vous n'ignorez pas dans quels égarements s'est jeté Origène en recherchant les *Principes*, et Nestorius, en discutant les *Natures*. Les mages ont reconnu Jésus-Christ pour Dieu dans son berceau; et, par un procédé auquel on ne peut penser qu'avec douleur, des prêtres demandent aujourd'hui : Quel est Celui qui est né de la Vierge et du Saint-Esprit?» Le saint évêque rapporte le témoignage que les mages rendirent à la divinité de Jésus-Christ au moment de sa naissance temporelle, et celui que lui rend saint Paul dans plusieurs de ses Epîtres; puis il ajoute : «J'ai répondu en peu de mots à vos lettres, et je l'aurais fait plus longuement si notre frère Flavien m'avait écrit sur cette affaire. En effet, puisque vous vous plaignez vous-même de n'avoir pas été entendu, comment voulez-vous que nous puissions vous juger, nous qui n'avons rien lu de vos opinions,

ni rien appris de la bouche de ceux qui étaient présents à l'assemblée qui vous a condamné. Celui-là ne saurait être un médiateur équitable qui consent à entendre une partie et qui refuse d'écouter l'autre. Je vous exhorte donc à vous soumettre en toutes choses à ce qui a été écrit par le bienheureux Pape de Rome; car saint Pierre, qui vit et qui préside dans son siége, communique la vraie foi à ceux qui la cherchent. Pour nous, notre amour pour la paix et notre zèle pour l'intégrité des dogmes chrétiens ne nous permettent pas de juger dans les causes de la foi sans le consentement de l'évêque de cette ville. » Or c'est de saint Léon et de sa *lettre à Flavien* qu'il parle ainsi; on peut donc conclure que saint Pierre Chrysologue vivait encore en 449, époque à laquelle on présume que cette lettre fut écrite. Les autres particularités de sa vie sont inconnues. Il mourut selon quelques-uns en 458; d'autres disent, le 2 décembre 450.

Qu'il faille le compter parmi les écrivains du ve siècle, c'est ce qui paraît incontestable, et c'en est assez pour déplorer avec quelle rapidité l'éloquence avait déjà commencé à dégénérer. La noble simplicité du siècle précédent fut dédaignée, et le bel esprit remplaça le génie. Au lieu de s'abandonner à ces mouvements libres, impétueux qui naissent d'eux-mêmes de la méditation de nos vérités saintes, on appliqua son imagination à subtiliser sur les sens cachés des Ecritures, à paraître sentencieux, à surprendre par des traits ingénieux et fins; on s'étudia à polir son langage, à le charger d'ornements, à donner à ses expressions comme à ses pensées plus d'éclat que de solidité, en les ramenant sur elles-mêmes, en leur donnant une cadence symétrique plus propre à flatter les oreilles qu'à communiquer à ses auditeurs des impressions fortes et durables. Les lois sévères du goût prescrivent une imitation fidèle de la nature. Les équivalents ne la suppléent point; tout ce qui n'est pas elle est faux. Voyez ces lumières rassemblées en faisceaux et disposées avec tout l'art imaginable pour éclairer un lieu vaste et obscur; elles y laissent encore des ombres qu'elles ne peuvent dissiper, parce qu'elles ne peuvent rendre ni les feux étincelants, ni la beauté du jour. De même, tous les efforts les plus brillants de l'esprit n'imiteront et n'égaleront jamais le solide éclat des feux du génie.

Discours. — Les discours de saint Pierre Chrysologue sont au nombre de cent soixante-seize, tous fort courts. Il explique l'Ecriture, non de suite, mais ce qu'on en avait lu dans l'Eglise le jour où il prêchait. Quelquefois il traite des mystères et déclame contre les vices. Au lieu d'une analyse qui nous entraînerait dans des longueurs, sans faire toucher au doigt les défauts de sa manière, nous en produirons plusieurs citations qui mettront nos lecteurs dans la nécessité de convenir que si le jugement que nous venons de porter est sévère, il n'est cependant que juste.

Sur l'étoile qui conduisit les mages à Bethléem. — « L'étoile, dit-il, se montre de temps en temps aux regards du mage : c'est lui qui en dirige les mouvements, plutôt que celle-ci ne dirige les siens. Il commande, elle obéit; il poursuit sa course, elle marche avec lui; il s'arrête, elle s'arrête; il dort, celle-ci prend aussi son sommeil. Par là, le mage apprend que cet astre, à qui jusque-là il avait accordé quelque chose de divin, n'est, comme lui, que l'agent de la Divinité (4). »

Sur le massacre des Innocents. — « Le petit enfant souriait à celui qui lui donnait la mort; il se jouait avec le glaive dont on le perçait; et, au lieu de regarder sa nourrice, il fixait avec attention le visage furieux de son ennemi. Ceux qui, dans un âge si tendre, ne connaissaient pas encore la vie, avaient, sur le point de mourir, des mouvements de gaieté. Un enfant à la mamelle regarde tout homme, non comme son ennemi, mais comme son père. Il n'y eut que les mères qui sentirent ce qu'une telle exécution avait de triste et de douloureux; et c'est pour cela qu'elles pleurèrent leurs enfants martyrs, sans rien goûter des joies que recevaient les martyrs au milieu de leurs tourments. » Toutes ces pensées sont fausses, hors de la nature et de la vérité. L'enfant arraché des bras de sa nourrice, pleure et se désole; il s'effraye à la vue du glaive, et ne pense guère à sourire à son bourreau.

En s'adressant à Hérode, il s'écrie : « Prince malheureux, qui as fait tout ce qu'il fallait faire pour être condamné, sans pouvoir être justifié en aucune manière, qui est-ce qui excusera celui que l'innocence attaque, que l'enfance poursuit, que le lait n'accuse pas moins que le sang? » — « Saint Pierre Chrysologue s'égaye, si j'ose ainsi parler, dit à ce sujet le P. Bouhours; est-ce là le cas? Peut-on supposer que le tyran qui a donné de semblables ordres trouvera jamais personne qui l'excuse? » L'énumération qui suit n'est pas moins bizarre, et on est tenté de sourire à cette réflexion, que le lait ne l'accuse pas moins que le sang. Mais « heu-

(4) Le texte est bien plus chargé de détails minutieux et de propositions alambiquées : *Aliquando videt magus : qui habet stellam non habetur a stella : nec ipse agitur cursu stellæ, sed ipse stellæ agit cursum. Cujus per cœlum sic cursum dirigit, sic moderatur incessum, sic viam temperat, ut magorum serviat, et mittatur ad gressum; nam ambulante mago, stella ambulat; sedente mago, stat stella; mago dormiente, excubat stella : sic sentit magus ut quibus viandi par conditio est, par sit necessitas, serviendi; et stellam jam non Deum credit, sed judicat esse conservam, quam cernit taliter suis obsequiis mancipatam.* De bonne foi, est-ce ainsi que s'expriment un saint Grégoire de Nazianze, un saint Jean Chrysostome? Dans l'homélie suivante qui traite le même sujet, la recherche des faux ornements et le vide des pensées se trouvent portés encore plus loin.

reuses les larmes qui, versées pour ces petits martyrs, ont conféré la grâce du baptême à celles qui les ont répandues! Car, par un même effet de miséricorde, mais de diverses manières, les mères ont été baptisées dans leurs larmes, et les enfants dans leur sang. » Il y a encore moins de justesse dans cette proposition. L'Eglise n'a jamais dit que les mères de ces innocentes victimes aient été purifiées par les larmes versées sur la mort de leurs enfants.

« Une compagnie de jeunes soldats, de l'âge du prince, pour lequel ils sont nés, aime mieux mourir avant lui qu'avec lui. Ils commencent, ces fidèles soldats de Jésus-Christ, à combattre avant que de vivre, à essuyer les périls de la guerre avant que de s'amuser aux jeux de l'enfance, à répandre leur sang sous le glaive des bourreaux avant que de sucer tout le lait de leurs nourrices. L'ardeur qu'ils ont pour la gloire de leur roi ne leur permet pas d'attendre un corps plus parfait, un âge plus mûr. Du sein de leur mère, ils volent à la mort comme pour habiter le ciel, même avant que d'habiter la terre. » Toujours la même obstination à amplifier sur des riens pour les exagérer. La pensée qui suit est plus naturelle : « Heureux enfants, véritablement les martyrs de la grâce! Ils confessent Jésus-Christ sans parler, ils combattent, ils triomphent, ils meurent pour lui sans le connaître. » Mais l'auteur la dénature en l'expliquant par cette proposition : « Quelle liberté pouvait-il y avoir dans ces enfants? Quel usage du libre arbitre? Quel choix pouvaient-ils faire de la vie et de la mort, puisque la nature même était captive dans leur personne? » Par ces dernières paroles, il semble enchaîner la liberté, et l'exclure du droit de mériter. Toutefois, il est facile de ramener sa pensée à la précision théologique, en supposant que cette faculté aurait exercé sur eux tout son empire, s'ils eussent été dans un âge plus avancé. C'est dans le même sens qu'il faut entendre ce qu'il dit au même endroit :

« Vaincre le démon, livrer son corps aux tourments, laisser déchirer ses entrailles, lasser ses bourreaux, et chercher sa vie dans la mort, ce n'est pas la vertu d'un homme fragile et mortel, c'est le secours d'un Dieu immortel et tout-puissant. D'où il conclut, sur le martyre en général, que nous le devons tout entier à Dieu, et rien à nous : *De martyrio ergo debemus totum Deo, nihil nobis.* » Il s'explique encore plus clairement par ce qui suit : « Celui qui, par son propre courage, court au martyre, n'obtient pas la couronne, laquelle ne s'obtient que par Jésus-Christ. C'est par ses mérites que l'on triomphe. »

A l'histoire du massacre des Innocents est jointe la *Fuite de Jésus-Christ en Egypte.* Même recherche dans les pensées, même affectation dans le langage, même sécheresse dans les mouvements. L'antithèse, figure favorite de cet orateur, domine dans chacune de ses compositions. « Que veut dire l'évangéliste, et d'où vient qu'il s'arrête sur ces circonstances, pour en conserver éternellement la mémoire? Un soldat dévoué à son prince n'a pas coutume d'en rapporter les fuites, les faiblesses, les malheurs. Bien loin de les découvrir, de les publier, il les cache, il les ensevelit dans un silence éternel : il ne célèbre que les actions de valeur, que les vertus héroïques, que les heureux succès de ses armes, que ses victoires et ses triomphes. » A cette objection, saint Chrysologue répond : « La fuite d'un grand capitaine est moins une fuite qu'une retraite. Ce n'est pas toujours lâcheté que d'éviter le combat, mais habileté et science de tactique. Quand Dieu semble fuir l'homme, c'est un mystère et non pas une faiblesse. Quand le plus fort se retire à la vue des ennemis qui le poursuivent, tant faibles qu'ils sont, il ne les craint pas; il veut seulement les attirer en pleine campagne. Comme il prétend rendre son triomphe illustre dans tous les siècles, il ne peut souffrir un combat obscur. Les victoires secrètes, les vertus cachées ne laissent point d'exemple à la postérité. Voilà la cause de la fuite de Jésus-Christ; il cède au temps et non à Hérode.... Si Jésus-Christ avait tenu ferme, les saints Innocents n'auraient pas été sacrifiés, la Synagogue les reconnaîtrait pour ses enfants, et l'Eglise ne les reconnaîtrait pas pour ses martyrs. »

Il y a plus de naturel dans ce qu'on va lire : « La nature enseigne ce que peut et ce que mérite l'enfance. Quel homme assez barbare pour résister aux manières simples et aimables d'un petit enfant? Il adoucit le monstre le plus féroce, il inspire de la tendresse aux cœurs les plus durs. Les pères et les mères sentent ce qui en est. Tout le monde l'éprouve; et les mouvements qui s'excitent dans les entrailles à cette seule vue en font foi. Celui donc qui voulait être aimé, et qui ne voulait point être craint, a voulu naître avec tous les agréments de l'enfance. *Sic ergo nasci voluit, qui amari voluit, non timeri.* » Bourdaloue développe admirablement cette pensée dans un de ses sermons pour la fête de Noël.

Sur le jeûne. — « C'est, dit-il, un sacrifice dans lequel l'esprit est le prêtre et la chair la victime. Il nous consacre à Dieu sans nous ravir à nous-mêmes, et nous donne la qualité de victimes sans nous faire perdre la vie. Moïse, épuré par l'abstinence, élevé par le jeûne au-dessus de lui-même, entra dans la gloire de Dieu, et descendit de la montagne avec tant d'éclat sur le visage, que les Israélites ne le pouvaient regarder. Le démon, voyant Jésus-Christ soutenir le long jeûne de quarante jours, commença à soupçonner qu'il était d'une nature supérieure. Quand cet esprit superbe vit qu'une si longue abstinence n'avait point abattu ses forces, il se douta que celui qui n'avait point besoin d'aliments pour soutenir sa vie était un Dieu caché sous la faiblesse de la chair.... L'aumône, le jeûne,

la prière s'entretiennent et se fortifient réciproquement. C'est la prière qui frappe l'oreille et le cœur de Dieu; c'est l'abstinence qui impètre, mais c'est l'aumône qui reçoit. Ces trois vertus ne sauraient se séparer l'une de l'autre; qui n'en possède qu'une, ne possède rien. Le jeûne sans l'aumône est une épargne : c'est la peine de l'avarice; et quand il n'est point accompagné de miséricorde; il tient plutôt de la rigueur d'un supplice, que de la sévérité d'une pénitence. Le jeûne guérit les plaies que le péché a faites à l'âme; mais les cicatrices, non; il n'y a que la miséricorde qui ait le pouvoir de les guérir. » Cette pensée est retournée de vingt manières différentes, qui n'ajoutent au discours que des métaphores triviales et des paroles oiseuses.

A l'occasion de l'incrédulité de saint Thomas.—« Cet apôtre, dit-il, veut renouveler la passion du Sauveur. Il veut encore ouvrir son côté; il veut que ses doigts fassent l'office de clous, et qu'ils percent encore les pieds et les mains du Sauveur du monde. » Mais Jésus-Christ était impassible depuis sa résurrection. Il ajoute : « Ces plaies adorables qui avaient déjà répandu de l'eau pour nous baptiser, et du sang pour nous racheter, répandirent encore la foi dans l'Eglise, quand elles furent ouvertes par les mains de cet apôtre curieux et infidèle. »

Sur la résurrection de Lazare.—Les quatre sermons sur la résurrection de Lazare n'ont de remarquable qu'un jeu continu de paroles sur les principaux textes de cette histoire, qui se termine par un dialogue étrange, dont les interlocuteurs sont le tartare, les anges et Jésus-Christ.

« Au moment où Jésus-Christ se présente aux portes de l'infernal abîme et les ouvre pour en délivrer les captifs, et pour abroger l'antique sentence portée contre le genre humain, toutes les puissances de l'enfer s'émeuvent; elles s'avancent pleines de rage, tenant à la main l'arrêt de mort qui leur livrait à perpétuité toute la race humaine. A la présence d'un homme, de toutes parts, on lui demande aussitôt qui il est, ce qu'il veut, pourquoi il vient seul, dans quelle vue il a pénétré sans pâlir le redoutable abîme? Les prophètes ont répondu : Cet homme, c'est le Roi de gloire; les anges répètent : Cet homme, c'est le Dieu des vertus. Et Jésus-Christ, du sein de Dieu son Père, a répondu : Mon Père, il est juste que la prison contienne non les innocents, mais les seuls coupables, » etc.

Sur l'évangile du Centenier. (*Matth.* VIII, 5, et seqq.)—« Il n'est pas encore élevé au rang de disciple, et le voilà qui déjà parle avec l'autorité d'un maître, nous fournissant et la manière dont nous devons prier, et la règle de notre foi, et l'exemple de toutes les vertus. *Un centurion s'approche de Jésus en le priant, et lui dit ; Mon serviteur est malade dans ma maison. Mon serviteur,* puisqu'il est malade; car s'il était le vôtre, il ne serait pas dans la souffrance. *J'irai,* lui répond Jésus-Christ, *et je le guérirai.* A quoi celui-ci réplique : *Seigneur, je ne suis pas digne,* etc.; *mais dites seulement une parole.* Bien que ce centurion fût étranger à la loi, il n'agit point sous la loi. Commandez seulement de cette parole toute-puissante, de laquelle il est dit : *Elle a parlé, et tout a été fait...* (*Psal.* XXXII, 9.) Car *je ne suis qu'un homme* et vous êtes Dieu. *Soumis à la puissance de mes supérieurs;* vous êtes, vous, le Maître des maîtres. *Ayant sous moi des soldats;* vous, toutes les vertus des cieux. *Et je commande à l'un qu'il aille, et il va;* vous commandez à la maladie qu'elle attaque un homme sain, et elle l'attaque. J'ordonne à l'autre de revenir, et il revient; ordonnez de même à la santé d'aller retrouver ce malade, et elle y retournera; car vous êtes le souverain de l'univers. La santé respecte votre puissance, les maladies dépendent de vous, et les cures des maladies sont les ouvrages de vos mains. »

Cette traduction, que nous avons modifiée par l'imitation qu'en a faite l'évêque de Senez, laisse encore apercevoir tout le mauvais goût de l'écrivain original... Ce ne fut pas un moindre miracle d'inspirer la libéralité à un avare, que de rendre la vie à un mort : *Quod est dare vitam mortuo, hoc est largitatem tribuere avaro.* Nous ne craignons pas de le répéter, de pareilles épigrammes ne conviennent nullement à la dignité du ministère évangélique... Voici comment il définit la mort : *Mors est desperationis domina, incredulitatis mater, germana corruptionis, inferni parens, omnium malorum regina.* Nous n'entreprenons pas de traduire ces expressions.

Sur la prédication de saint Jean-Baptiste.—Le début de ses homélies sur la prédication de saint Jean-Baptiste est remarquable par la singularité des métaphores. Nous citerons l'exorde de l'homélie LXIIIe : « Après qu'armé du soc de la loi, et que, grâce à une culture infatigable, le saint précurseur a étouffé les germes toujours renaissants de la superstition judaïque (que restait-il donc à faire à Jésus-Christ?), il se rend au désert pour y consumer par le feu de l'Esprit-Saint les buissons criminels, portant la cognée de la vengeance au pied des arbres stériles, aplanissant les collines de l'orgueil, comblant les vallons de l'humilité, préparant ainsi les voies à la semence évangélique... *Il parcourt toute la contrée que baigne le Jourdain.* (*Luc.*, III, 3.) Pourquoi le Jourdain? Parce qu'il fallait un fleuve entier, non quelques gouttes d'eau, pour laver les souillures de la nation juive, conformément à cette parole de l'Evangile : *Or il y avait là six vaisseaux de pierre pour servir aux Juifs à se purifier.* (*Joan.*, II, 6.) Pourquoi encore les eaux du Jourdain? Pour abreuver les pénitents d'eau et non pas de vin, comme aux noces de Cana. »

On ne se permet point de commentaires, après un semblable texte. Parlant du saint précurseur : *Joannes par angelis, major homine, legis summa, vox apostolorum, silentium prophetarum.* L'orateur, dans ce style d'énigme, veut dire que saint Jean-Baptiste

présente dans sa personne l'abrégé de la loi, qu'il a la sainte liberté des apôtres, qu'il accomplit toutes les prophéties.

Sur sa mort.— « On apporta la tête du saint dans un plat. Quel spectacle! Le palais d'Hérode est changé en un amphithéâtre sanglant, sa table en un cirque rempli de carnage; les convives deviennent des spectateurs, les mêts des objets d'horreur, le festin un homicide; le vin s'y tourne en sang. Le jour de la naissance d'Hérode s'y change en un jour de deuil et de mort, les instruments de musique n'y rendent que des sons tristes et lugubres. Ce n'est pas une jeune fille qui entre dans la salle, c'est une bête féroce; elle ne cherche pas à manger, mais à dévorer. Celle qui paraît et qui danse, est moins une femme qu'une hyène ou une tigresse. Ce ne sont pas des cheveux qui pendent épars sur le cou et sur les épaules, c'est le crin d'une bête féroce. Si en dansant, elle s'elève de terre et paraît d'une taille avantageuse, ce n'est que la fureur qui lui donne ce grand air. »

Cette barbare exécution nous rappelle un morceau vraiment éloquent d'un discours sur le même sujet, attribué tantôt à saint Fulgence, tantôt à saint Pierre Chrisologue. « Une femme est toujours à craindre, en quelque disposition qu'elle se rencontre. Si elle veut plaire, son amitié est un poison subtil qui vous donne la mort; si elle vous persécute, sa vengeance n'a point de terme. Mais, à tout prendre, sa haine vaut mieux que son amitié; l'une ne peut que vous ôter la vie du corps, l'autre vous fait perdre celle de l'âme. » Cette sentence, qui a besoin d'être modifiée, est justifiée ici par l'exemple d'Hérodiade. « Cette impudique dédaigne la couronne qui lui est offerte, et n'ambitionne que la tête de Jean-Baptiste, haïssant plus le prophète qui s'était déclaré contre l'inceste, qu'elle n'aimait le prince qui lui avait promis un royaume.

« Le sang de la tête coupée coulait encore dans le bassin, c'était le seul mets qui manquât à un festin si pompeux. Les têtes des poissons et des animaux les plus exquis avaient sans doute déjà paru sur la table; mais qu'était-ce que cela pour la magnificence et le plaisir d'un roi barbare? Ces sortes de mets pourraient peut-être se voir à la table d'un particulier; on n'aurait pas fait grand'chère si une tête humaine avait manqué à ce festin royal. Et ce qui rend la chose moins commune, c'est que ce fut de sa prison que l'on apporta la tête du prophète toute sanglante. Les rois ont coutume, dans les jours solennels, de chercher sur terre et sur mer ce qui peut rendre les repas qu'ils donnent plus magnifiques et plus délicieux. Les cachots fourniront à Hérode de quoi augmenter la délicatesse de son festin : *Herodi cœpit et carcer delicias ministrare.* »

Nous avons donné beaucoup à la critique, livrons-nous maintenant au plaisir de louer.

Sur la parabole du mauvais riche. — L'une des homélies les plus renommées du saint archevêque de Ravenne est celle du mauvais riche. Elle mérite sa réputation. Citons-en quelques passages.

« La prospérité du mauvais riche fait le plus cruel supplice du pauvre Lazare, rien ne lasse plus sa patience que le spectacle continuel de la pompe et des festins somptueux qui règnent dans la maison de cet impie. Il est plus tourmenté de cet abondance et de cet orgueil que de sa propre misère et de ses infirmités. » L'Evangile pourtant ne le dit pas. Lazare envieux de la prospérité d'autrui, aurait-il mérité d'être transporté au sein d'Abraham? Etait-ce là un exemple à proposer aux pauvres?

« Quelle révolution, quel changement! les anges portent Lazare au ciel! l'enfer dévore le riche. Le trépas bienheureux du pauvre efface toutes les délices et toute la gloire de la vie du riche, ternit tout l'éclat et tout l'appareil de sa sépulture. Pourquoi se laisse-t-on éblouir par les apparences? Pourquoi les pompes funèbres nous en imposent-elles? Aux funérailles du riche, une troupe nombreuse de serviteurs, d'esclaves en habit de deuil, marchent devant le corps, le visage abattu et les yeux remplis de larmes. Une multitude innombrable d'anges mène le pauvre en triomphe, avec des concerts mélodieux et des cantiques d'allégresse. Abraham ne s'estimerait pas bienheureux si au milieu de sa gloire, il n'interrompait le pieux office de la miséricorde; et si, continuant dans le ciel ce qu'il avait toujours pratiqué sur la terre, il ne recevait encore les pèlerins et les pauvres.

« Dieu voyant que le riche avait les oreilles fermées à la voix du pauvre, et que les gémissements d'une seule bouche n'étaient pas capables de lui toucher le cœur, il couvrit de plaies tout le corps de Lazare, afin que pour faire entendre au riche ce que la charité exigeait de lui, le pauvre eût autant de bouches que d'ulcères. » Ce n'est pas cependant que cette homélie soit sans beautés; ce qui suit en est la preuve.....

« Quoi donc! le lin n'empêche pas de brûler? La pourpre ne défend pas du feu de l'enfer? ou plutôt ces vêtements si délicats et si précieux ne vous sont plus de nul usage. Vous qui autrefois braviez les chaleurs de la saison, portiez des toiles fines et transparentes qui laissaient voir votre corps en le couvrant; maintenant tout nu, vous brûlez dans des feux que rien ne pourra tempérer, et qui ne s'éteindront jamais. Vous demandez un peu de rafraîchissement : où sont ces liqueurs exquises que vous aviez en abondance? Où sont ces vins de plusieurs années, et que le temps avait rendus si doux et si agréables? Tout cela est perdu pour vous, et il ne vous reste que d'être coupable du mauvais usage que vous en avez fait. Vous qui ne demandez qu'une goutte d'eau pour vous soulager, vous ne seriez pas altéré comme vous êtes, si vous aviez seulement donné une goutte d'eau à l'indigent.

« Il commence bien tard, ce mauvais riche, à tourner vers le ciel les yeux qu'il n'avait abaissés jamais que sur la terre. Malheureux ! ces mêmes yeux que tu lèves, ne s'étant jamais occupés qu'à regarder tes trésors, sont tes propres accusateurs ; ces yeux, ayant dédaigné, pendant toute la vie, de se lever vers ton juge, ne sont plus présentement capables par leurs regards que d'enflammer sa colère, au lieu de l'apaiser ; que d'attirer sa vengeance, et jamais son pardon... Il était bien juste que les anges du ciel prêtassent assistance à ce pauvre, à qui les derniers secours de l'humanité avaient été si impitoyablement refusés.

« On s'étonne qu'Abraham, autrefois opulent, dédaigne dans sa détresse la prière d'un riche qui l'implore. C'est que le saint patriarche fut riche, moins pour lui que pour les autres. » Après un éloge de l'hospitalité patriarcale, l'auteur revient à la prière du mauvais riche dans l'enfer. « L'insensé, dit-il, il invoque la miséricorde, lui qui l'avait refusée à son frère !... Le mauvais riche dans les enfers est plus déchiré par l'image toujours présente du bonheur dont il est déchu, que par l'horreur des peines qu'il endure ; le ciel brûle plus que l'enfer. Le plus amer de tous les supplices, le feu le plus insupportable qui le consume, est de voir dans le séjour de la félicité ces pauvres pour qui il n'avait eu que du mépris. »

La péroraison qui termine les quatre homélies sur ce sujet est touchante. « S'il est un enfer, un cachot ténébreux, une fournaise brûlante qui attend le mauvais riche après sa mort, pourquoi cette léthargie brutale où nous vivons ensevelis ? Pourquoi cet oubli de notre dernière heure ? Pourquoi ne cherchons-nous pas à tout prix à échapper à un châtiment si effroyable ? Et s'il est en notre pouvoir d'aller un jour reposer dans le sein d'Abraham, à côté de Lazare, pourquoi n'achèterions-nous pas un tel bonheur par le sacrifice de nos biens périssables ?... Devant Dieu, point de piété sans justice, pas plus que de justice sans piété, comme il n'est point d'équité sans bonté, ni de bonté sans équité. Séparez ces vertus, elles s'anéantissent. L'équité détachée de la bonté n'est plus que dureté, et la justice sans piété n'est plus que cruauté... Pourquoi, ô homme, t'estimer si peu toi-même, quand tu es si précieux aux yeux de ton Dieu ? Après les marques d'honneur que tu as reçues de lui, d'où vient que tu te déprises tant toi-même ? Tu t'inquiètes d'apprendre d'où tu tires ton origine ; et tu ne t'inquiètes pas de savoir à quoi tu es destiné. »

Sur la prédication de saint Jean-Baptiste. — Cette même homélie sur la prédication de saint Jean-Baptiste, dont nous avons signalé le ridicule et dont l'exorde ressemble plus à une parodie qu'à un discours sérieux, renferme quelques mouvements oratoires que nous nous plaisons à recueillir.

« Quelle est-elle cette colère à venir dont le saint prophète menace le peuple venu pour l'entendre ? Celle qui n'a point de terme, dont la mort, bien loin de rompre le lien, ne fait que le rendre plus étroit, et ne laisse plus pénétrer l'espérance dans les sombres cachots destinés à l'éternel châtiment du pécheur. Avertis par une aussi effrayante menace, les Juifs apprendront à connaître de qui ils descendent, et jusqu'où ils ont porté leur crime. Aussi les entendez-vous dire : Que ferons-nous pour obtenir le salut ? Et que va leur répondre le saint précurseur ? Ce qu'il va leur répondre, mes frères ! je tremble moi-même de le répéter, de peur que ceux d'entre vous qui l'entendront sans en profiter n'en fassent par leur endurcissement la matière de leur condamnation. Quel parti prendre ? Je crains de parler ; je ne puis vous le laisser ignorer. D'un côté, ma paternelle affection pour tous ces enfants me commande de vous le dire ; de l'autre, la peur de vous rendre plus coupables par le mépris que vous en allez faire me tient en balance, et m'empêche de me déterminer. »

Sur la parole de Dieu et sur divers sujets. — « On ne peut pas la forcer, dit-il, il faut qu'elle se donne d'elle-même. *Non exigitur, sed donatur.* La parole de vie qui commande à nos volontés ne reçoit pas la loi de nos mouvements. Souvent les lumières de ceux qui enseignent viennent des prières de ceux qui écoutent. *Hoc accipit doctor quod meretur auditor.* »

Saint Pierre Chrysologue, en parlant des pauvres, leur donne une qualité bien glorieuse et une commission bien honorable, lorsqu'il les appelle les receveurs du domaine de Dieu, et qu'il nous fait considérer la main du pauvre comme le trésor du Seigneur sur la terre : *Gazophylacium Dei manus pauperis.*

S'il y a du bonheur à se sauver par la fuite des biens et des grandeurs du monde, il y a du courage et de la vertu à vaincre leurs charmes dans leur possession même : *Evasisse est felicitatis, vincere virtutis.*

« *Prenez garde qu'en voulant arracher l'ivraie, vous n'arrachiez aussi le bon grain.* (*Matth.* XII, 29.) C'est ce qu'allait faire Ananie, quand il adressait à Dieu cette plainte au sujet de Saul : *Seigneur, combien de maux n'a-t-il pas causés à votre Eglise ?* (*Act.* IX, 13.) Il semblait dire : Arrachez cette ivraie ; que fait ce loup au milieu du troupeau ? Ananie ne voyait que Saul ; les yeux du Seigneur, bien plus pénétrants, découvraient Paul : il en faisait un vase d'élection ; et l'ivraie qu'Ananie condamnait au feu de l'enfer devenait le froment que Jésus-Christ destinait à ses greniers. »

Sur les devoirs de la profession militaire. — « Le vrai soldat, c'est celui qui ne bouleverse point les cités, mais qui les protége, qui repousse l'agression et ne la provoque point, qui vole à l'ordre du prince pour en assurer les droits, et non pour être l'oppresseur de ses concitoyens. » Le saint prédicateur, traçant le plan des devoirs religieux, n'oublie pas ceux de la vie civile.

« Qui ne cache point son trésor l'expose : les vertus que vous affectez ne vous profitent pas.. L'envie arme Caïn contre les jours de l'innocent Abel. Le monde tout entier ne peut contenir deux frères. Ce n'est pas assez pour l'envieux Caïn d'être le premier dans l'ordre de la nature, il veut y être seul.

« Les miracles s'accordent à la foi et non à l'artifice ; à celui qui croit et non à celui qui tente. Ils ont pour but le salut de l'homme qui les demande, et non d'insulter à la puissance de celui à qui seul il appartient d'en faire. »

Bourdaloue, l'abbé Clément, Cambacérès, le P. Lenfant, ont extrait de ces homélies, et particulièrement de celles sur l'aumône, diverses pensées qu'ils ont su dégager de l'alliage de mauvais goût qui les dépare. Nous ne parlons pas de plusieurs autres prédicateurs qui n'ont pas eu cette sage discrétion. Un de nos moralistes les plus célèbres, Nicole, dans ses *Essais de morale*, nous fournit cette réflexion qui s'applique naturellement à saint Pierre Chrysologue. « Si l'on ne sait mêler cette beauté naturelle et simple à celle des grandes pensées, on est en danger d'écrire et de parler d'autant plus mal que l'on s'étudiera à bien écrire et à bien parler ; et plus on aura d'esprit, plus on tombera dans un genre vicieux ; car c'est ce qui fait qu'on se jette dans le plus mauvais style, celui des pointes, qui produit toujours un très-mauvais effet. Quand même les pensées seraient solides et belles en elles-mêmes, néanmoins elles lassent et accablent l'esprit, si elles sont en trop grand nombre, et si on les emploie dans des sujets qui ne les demandent point. »

Pour résumer en quelques mots notre pensée sur saint Pierre Chrysologue, nous nous contenterons de dire qu'il avait plus de sainteté que d'éloquence. Ses discours tiraient leur force de la véhémence et du zèle du saint orateur, du ton vif, touchant et pénétré avec lequel il les prononçait, lequel produisait le plus grand effet sur son peuple. Ils ont été imprimés à Venise, *in-folio*, 1750, par les soins du P. Sébastien-Paul de la Mère de Dieu. On en a donné une nouvelle édition à Augsbourg, également *in-folio*, en 1758. Ils ont passé de là dans le *Cours complet de Patrologie*.

PIERRE, prêtre de l'Eglise d'Edesse et célèbre déclamateur que nous ne connaissons que par Gennade, écrivit des *traités* sur différents sujets et composa des *Psaumes* en vers, à l'imitation de ceux du saint diacre Ephrem, c'est-à-dire des *Hymnes* dont les vers étaient de sept syllabes. Il n'en est rien arrivé jusqu'à nous.

PIERRE, évêque de Laodicée à la fin du VIIe siècle, ne nous est connu comme écrivain que par une *Explication de l'Oraison Dominicale* qui est arrivée jusqu'à nous. C'est une paraphrase très-concise, mais suffisante cependant pour bien entendre les divers sens de cette admirable prière. Elle a été publiée au tome XII de la *Bibliothèque des Pères de Cologne*.

PIERRE, archidiacre, dont on ignore la patrie et l'extraction, vivait au plus tard dans les commencements du VIIIe siècle. Il est auteur d'un *Commentaire* en forme de questions et de réponses *sur la prophétie de Daniel*. Dans ces questions, au nombre de soixante et neuf, l'auteur explique autant de passages difficiles du livre prophétique. Il cite quelquefois le texte hébreu, ainsi que les versions de Théodotion, de Symmaque et des Septante, l'Histoire des Antiquités juives, par Josèphe, Origène, Eusèbe de Césarée et Jules Africain. Il suit dans l'explication des soixante-dix semaines de Daniel celle qu'en a donnée Eusèbe, et finit comme lui la dernière semaine, c'est-à-dire, les trente-cinq dernières années au règne de Trajan, en les commençant à la destruction de Jérusalem et du temple sous Titus et Vespasien. Ce *Commentaire* fait partie de la grande Collection de dom Martène.

PIERRE DE SICILE, ainsi appelé parce qu'il était né en cette province, fut envoyé en 871 par l'empereur Basile à Tibrique, capitale des manichéens d'Arménie, pour traiter avec Chrysocheris, leur chef, de l'échange des captifs qu'il avait faits sur les Romains. Pierre réussit dans sa négociation. Pendant les neuf mois qu'il passa à Tibrique, les fréquentes conversations qu'il eut avec les manichéens lui donnèrent occasion de s'instruire exactement de leur doctrine, et les Chrétiens qui demeuraient parmi ce peuple le confirmèrent dans ce qu'il en avait appris. Il découvrit aussi qu'ils étaient dans le dessein d'envoyer quelques-uns des leurs prêcher en Bulgarie ; ce qu'ils firent avec tant de succès qu'ils y établirent leur hérésie, qui de là ne tarda pas à se répandre dans les autres parties de l'Europe. Toutes ces raisons engagèrent Pierre à écrire l'histoire de ces hérétiques, persuadé que la simple exposition de leurs dogmes était un moyen plus sûr pour en préserver les simples que toutes les raisons que l'on pourrait alléguer pour les réfuter. Aussi leur donne-t-il le conseil de ne point entrer en dispute avec eux, de ne répondre à aucune de leurs questions, mais de garder le silence et de les fuir. « Ils ont, dit-il, continuellement à la bouche les paroles de l'Evangile et de l'Apôtre, et on a besoin de posséder bien à fond les Ecritures pour découvrir leurs artifices. Au dehors ils font profession d'une croyance et d'une morale semblable à celle des catholiques mais ils pensent bien différemment, et, quoiqu'ils anathématisent Manès et ses disciples, ils reconnaissent d'autres maîtres qui ne valent pas mieux. »

Doctrine des manichéens. — Pierre réduit leur doctrine à six articles. Le premier, qui est la base de tous les autres, consiste à admettre deux principes : 1° Un Dieu bon, dont le Seigneur dit dans l'Evangile, vous n'avez jamais ouï sa voix, ni vu son visage ;

et un Dieu mauvais, auteur et maître de ce monde. 2° Ils haïssent la sainte Vierge et soutiennent que Jésus-Christ n'est pas né d'elle, mais qu'il a apporté son corps du ciel, et qu'après l'avoir mis au monde, Marie avait eu d'autres enfants de Joseph son mari. 3° Ils rejettent la communion du corps et du sang de notre Seigneur, sous prétexte que ce ne fut pas du pain et du vin qu'il donna à ses disciples, mais seulement des paroles figuratives et des symboles, qui rappelaient le pain et le vin. 4° Ils repoussent la figure de la croix et n'en reconnaissent point la vertu; au lieu de l'honorer, ils l'outragent. 5° Ils n'admettent aucun des livres de l'Ancien Testament et traitent les prophètes d'imposteurs et de larrons; mais ils reçoivent les quatre Evangiles, les quatorze Epîtres de saint Paul, celle de saint Jacques, les trois de saint Jean, celle de saint Jude et les Actes des apôtres tels que nous les avons. Ils ont aussi de Sergius, un de leurs principaux docteurs, des lettres remplies d'orgueil et d'impiété. Non contents de rejeter les deux Epîtres catholiques de saint Pierre, ils le haïssent et le chargent d'injures, probablement parce qu'ils se reconnaissent dans le tableau qu'il trace de leur impiété. 6° Le dernier article regarde les prêtres et les anciens. Ce nom seul suffit pour qu'ils les éloignent du ministère de l'Eglise, sous prétexte qu'il est dit dans l'Evangile que les anciens, *presbyteri*, s'assemblèrent contre le Seigneur.

Histoire des manichéens. — Pierre donne ensuite, d'après saint Cyrille de Jérusalem, saint Epiphane et Socrate, l'histoire des manichéens, en la commençant à Manès, dont il raconte l'origine, les actions, et la mort, ainsi que les disciples qu'il gagna à sa doctrine. Il marque les progrès de cette hérésie; il rapelle comment Sergius, un de leurs plus fameux docteurs, en avait été infecté par les artifices d'une femme de cette secte, et combien de catholiques il avait entraînés dans sa défection. Il parle aussi de Corbéas, officier de Théodose et stratégène ou gouverneur d'Orient; de la fondation de la nouvelle ville de Tibrique, où Corbéas faisait sa résidence; de ses courses sur la frontière des Romains, vers le Pont-Euxin, de la vie licencieuse qu'il permettait à ceux qui se donnaient à lui et embrassaient le manichéisme. Pierre invectiva contre ces faux docteurs, mais sans s'attacher, autrement que par des arguments généraux, à détruire leur doctrine. Il réservait, ce semble, cette controverse pour un ouvrage exprès. Du moins le P. Sirmond déclare avoir vu dans la bibliothèque du Vatican une réfutation de deux points particuliers de leurs erreurs, laquelle ne consistait que dans une suite des passages de l'Ecriture les plus opposés à la doctrine des manichéens. C'est aux recherches de ce Père que le public est redevable de l'ouvrage de Pierre de Sicile, qui se trouve dans la *Bibliothèque des Pères*, et qui avait été publié séparément en grec et en latin par Mathieu Raderus, Ingolstadt, 1504. Cette histoire contient des faits curieux et importants, qui font connaître l'état de la secte à l'époque où l'auteur vivait. Pierre de Sicile le dédia à l'archevêque des Bulgares nouvellement convertis, dans la vue de le précautionner contre les émissaires que les manichéens devaient faire passer en Bulgarie. Il ne nomme point cet archevêque parce qu'il ne savait pas encore si ce serait Formose, évêque de Porto et légat du Saint-Siége chez les Bulgares, que le roi Michel désignait pour cette dignité ou si le Pape la donnerait à un autre.

PIERRE chancelier de l'Eglise de Chartres, dont nous avons dit un mot ailleurs, fut un des premiers disciples du célèbre Fulbert. A la mort de son maître, arrivée en avril 1029, il lui succéda dans la direction des écoles et exerça dans la même Eglise les fonctions de chancelier, qui du reste exigeaient des connaissances particulières. Nous ignorons les autres événements de sa vie; seulement, comme Sigon occupait la place de scholastique de Chartres, en 1040, il est à présumer que Pierre, son prédécesseur, ne vécut pas au dela de 1039. Quelque temps du reste qu'il fût obligé de consacrer aux exercices de sa double dignité, il trouva encore assez de loisir pour composer divers ouvrages qui l'ont fait connaître avantageusement de la postérité.

Le premier est une *Paraphrase des Psaumes* qui lui a mérité une place parmi les auteurs ecclésiastiques dans les recueils de plusieurs bibliographes. Jean Garet, chanoine régulier de Saint-Martin de Louvain au milieu du XVIe siècle, se servit avantageusement de cet ouvrage pour composer son traité de l'Eucharistie contre les sacramentaires de son temps. Le passage qu'il en copie est emprunté à la paraphrase de ce verset, *Juravit Dominus*, du psaume CIX, dans laquelle Pierre établit clairement la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de l'autel. Cette circonstance remarquable montre que cet auteur avait fidèlement suivi les sentiments de Fulbert, son maître, sur ce mystère, et par conséquent que ce ne fut pas à cette école que Bérenger, autre disciple du saint prélat, puisa l'opinion contraire qu'il s'efforça de propager. Quelques savants, en voyant plusieurs passages de cette paraphrase du chancelier de Chartres ainsi reproduits, ont cru qu'elle était imprimée; mais Gesner et Possevin, qui l'indiquent sans en marquer aucune édition, font légitimement douter de ce fait.

Un manuscrit provenant de l'ancienne bibliothèque de Saint-Victor de Paris contient un autre ouvrage de notre chancelier sous ce titre : *Manuel des mystères de l'Eglise.* Le savant Mgr de Launoy, qui l'avait examiné, atteste qu'entre autres choses il renferme une explication du canon de la messe, dans laquelle l'auteur a inséré quelques sentiments appartenant à l'ancienne théologie. Un manuscrit *in*-4° de l'abbaye du Mont-

Saint-Michel, contient des *Gloses*, ou courtes remarques sur *Job* avec ce titre : *Glossæ in Job, secundum Petrum concellarium Carnotensem.* Viennent ensuite d'autres Gloses sur les *Lamentations de Jérémie* et l'*Evangile de saint Matthieu*. Quoique le nom de l'auteur ne s'y trouve pas répété, il ne nous semble pas douteux que ces deux ouvrages ne lui appartiennent.

Nous n'en dirons pas autant d'un autre recueil contenant des extraits des lois romaines qui se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque nationale, sous le nom d'un Pierre, qualifié de personnage très-savant et adressé à saint Odilon. A première vue, il paraît tout naturel que cet auteur ainsi qualifié ne soit autre que le chancelier de l'église de Chartres, qui était en effet contemporain de saint Odilon de Cluny, mais il y a toutes sortes de raisons de croire que ces extraits, qui ne sont qu'un abrégé des Institutes de Justinien, tels qu'ils se voient dans la bibliothèque nationale, sont plutôt l'œuvre du célèbre saint Pierre Damien.

PIERRE, que l'on croit avoir exercé les fonctions de scholastique à Limoges n'est connu que par un poëme qu'il composa en faveur de l'apostolat de saint Martial, peu de temps après le grand concile qui se tint sur le même sujet en 1031. Cet ouvrage du reste n'est qu'une traduction en vers d'une platitude extrême, de la prose des mauvais actes de ce saint, dont on voulait faire un apôtre et de la relation de ses miracles. Tel était d'ailleurs, comme nous avons déjà eu mille occasions de le remarquer, le caractère de presque toutes les poésies de cette époque. Mais si notre poëte n'a pas réussi à faire de bons vers, il a montré au moins qu'il savait en faire de toute sorte de mesures. C'est ce que prouvent les deux premiers livres de son ouvrage qui en contient neuf. Il paraît que Pierre était très-laborieux et qu'il avait la muse féconde. En somme ce long poëme n'est bon qu'à caractériser les versificateurs du temps et à faire connaître le zèle de son auteur pour l'apostolat de saint Martial. Le manuscrit qui le contient est un débris de l'ancienne bibliothèque de l'abbaye de ce nom à Limoges, et ce poëme de notre scholastique y est intitulé : *Codex Petri scholastici de apostolo Christi sanctissimo viro Martiale, rebusque ad ipsum pertinentibus*

PIERRE, homme d'esprit, de mérite et de savoir, florissait sous Goderanne, abbé de Maillezais, monastère du Bas-Poitou, érigé depuis en évêché dont le siége a été transporté à la Rochelle. La manière dont il parle de Théodelin et de Humbert, prédécesseurs de Goderanne, fait juger qu'il avait embrassé la profession monastique, dès le temps du premier de ces trois abbés, lequel mourut en 1045.

On a de lui un écrit très-intéressant et plein de détails curieux pour l'histoire des comtes de Poitiers et de l'abbaye de Maillezais au XIe siècle. Pierre l'entreprit par l'ordre de l'abbé Goderanne qui succéda à Humbert en 1060, et qui fut depuis évêque de Saintes. Dans le principe, il n'était question que d'écrire l'histoire de la translation des reliques de saint Rigomer, confesseur au pays du Maine, afin d'apprendre à la postérité comment elles étaient devenues la possession de l'abbaye de Maillezais et à qui elle en était redevable. Mais l'auteur jugea à propos de faire précéder cette relation d'une *Histoire abrégée* de la fondation de son monastère, et même de tous les événements mémorables qui s'étaient accomplis dans l'île de Maillezais où il était situé. Tel est le plan que Pierre a suivi dans sa composition, en consacrant les deux parties de son travail à développer les deux objets principaux qu'il se proposait. Il commence la première partie, qui outre la préface ou épître dédicatoire, comprend sept chapitres, par une description détaillée du territoire de Maillezais, qu'il appelle une île, parce qu'il se trouve entre les deux petites rivières de l'Hautize et de la Serve. Il nous apprend ensuite à quelle époque et comment il commença à être habité et à avoir une église ; puis, parcourant les diverses transformations qu'il avait subies, autant qu'il avait pu s'en instruire, il en vient à la fondation du monastère et aux principaux événements qui l'avaient signalée. Comme cette fondation était due à la pieuse libéralité des comtes de Poitiers, il a cru, par reconnaissance, devoir s'arrêter à esquisser quelques-uns des principaux traits de leur histoire. Quoique la seconde partie, comprise en quatre chapitres, moins la préface, soit destinée, d'après le plan de l'ouvrage, à faire l'histoire de la translation de saint Rigomer, l'auteur n'y consacre cependant que le dernier chapitre. Il traite encore dans les autres de ce qui regarde la chronique de son monastère et c'est même par là qu'il termine ses écrits. On remarque en général que ces derniers traits ne sont pas les moins intéressants. L'auteur y fixe d'une manière précise la date de la mort de Guillaume le Grand, comte de Poitiers, l'âge qu'il a vécu, les années de son règne et le lieu de sa sépulture. On y trouve de plus la succession des abbés de Maillezais, depuis le commencement du siècle, avec leur éloge et la durée de leur gouvernement. Après quoi se lisent les deux vers suivants qui terminent l'ouvrage.

Hic rivulum verbi libuit defigere nostri,
Ne protracta nimis tædio sit pagina doctis.

Cet ouvrage a été imprimé par les soins du P. Labbe, entre les monuments qu'il a recueillis pour l'histoire d'Aquitaine. A la fin du manuscrit dont il s'est servi, on lisait deux traités de Guillaume, fondateur de Maillezais et père du précédent, avec le commencement d'un autre écrit. En publiant ces morceaux il a soin d'avertir qu'ils sont d'une autre main que le texte de l'ouvrage, dont nous avons rendu compte. On juge par là qu'ils n'appartiennent pas à notre

auteur. Depuis l'édition du P. Labbe, dom Mabillon a réimprimé l'*Histoire de la translation de saint Rigomer*, avec des observations et des notes de sa façon. Il l'a tirée d'un manuscrit de Saint-Benoît sur Loire, où elle se trouvait à la suite des légendes du même saint. Cette partie d'histoire a été détachée de l'ouvrage de Pierre de Maillezais, et se lit au quatrième ou dernier chapitre de son second livre. Les successeurs de Bollandus ont reproduit également et avec leurs remarques cette *Histoire de la translation de saint Rigomer*, à la suite de sa *Vie* et sur l'édition du P. Labbe. Du reste, il n'y a aucune différence entre leur édition et celle de dom Mabillon que les trois premières lignes par lesquelles celui-ci commence et qui ne se trouvent pas dans l'autre.

Pour ne rien omettre des travaux littéraires de notre auteur, nous ajouterons qu'il s'était proposé, si Dieu lui conservait la vie, d'écrire la relation des miracles de saint Rigomer, autant qu'il pourrait en recueillir les détails de la bouche des anciens qui l'avaient connu. On ne voit pas qu'il ait exécuté son dessein, au grand regret de ses derniers éditeurs.

PIERRE, moine de Saint-Florent de Saumur et curé de cette ville, comme cela se voyait souvent au XIe siècle, n'est connu que par une *Lettre* qu'il écrivit sur les bruits fâcheux que l'on faisait courir de son temps, contre la réputation du bienheureux Robert d'Arbrisselles. Trop crédule à l'endroit de ces sortes de discours que l'on ne devrait jamais accueillir que sur des preuves certaines, et peut-être trop facile à s'en laisser alarmer, il prit le parti d'en écrire soit à Robert lui-même, comme le firent Marbode, évêque de Rennes, et Geoffroi, abbé de Vendôme, soit de lui faire adresser ses observations par un tiers. L'écrit de ce moine avait subsisté jusqu'au XVIIe siècle, quand le P. Viguier de l'Oratoire, qui s'en trouvait en possession, comme de tant d'autres monuments anciens, eut la complaisance, ou, ce qui est souvent la même chose, la faiblesse de le supprimer à la prière de Jeanne de Bourbon, abbesse de Fontevrault. C'est au moins ce que le critique Ménage atteste avoir appris de ses savants confrères d'Hérouval, Sainte-Beuve et Dom Luc d'Achery, auxquels le P. Viguier l'avait avoué lui-même. Bayle, ou ceux qui ont augmenté son Dictionnaire après lui, n'ont pas manqué d'y insérer en entier le passage de son *Histoire de Sablé*, où Ménage rapporte ce fait, en y appliquant des gloses assorties à leur génie.

PIERRE. — Cette dénomination désigne l'auteur d'une *Lettre* contre les calomnies du fameux Roscelin, clerc de Compiègne qui publiait alors des erreurs grossières sur la Trinité et l'Incarnation. L'auteur se représente dans sa lettre comme un professeur qui enseignait publiquement la théologie et un catholique fort zélé pour la conservation du dépôt sacré de la foi. C'est ce qui le porta à écrire contre les impiétés de Roscelin déjà condamnées au concile de Soissons, en 1093. Cet ouvrage dogmatique ne paraît plus nulle part, et on ne voit pas que les écrivains du temps ou ceux qui les ont suivis en aient parlé; mais il fit assez de bruit après sa publication, pour que Roscelin, qui le lut après son retour d'Angleterre en France, s'en montrât très-irrité. Il accusa notre théologien d'y avoir lui-même enseigné des hérésies, et s'efforça par tous les moyens de le décréditer dans l'opinion publique. Sur l'avis que reçut l'auteur que son adversaire était dans le dessein de les dénoncer à l'évêque de Paris, il écrivit à ce prélat et à son clergé la lettre dont nous rendons compte. Assuré de l'intégrité de sa doctrine, il conjura l'évêque, dans le cas où Roscelin persisterait dans ses sentiments, d'indiquer une assemblée en règle à laquelle ils seraient tenus de comparaître l'un et l'autre, en présence de tous ceux qu'il conviendrait au prélat d'y convoquer. Là leur cause serait discutée suivant les règles, et le coupable obligé de subir la peine qu'il mérite.

On ignore si cette assemblée eut lieu, et nous ne savons de cette grande affaire que ce que cette lettre nous en apprend. C'est ce qui, joint à d'autres faits qu'elle contient, la rend intéressante. Elle est bien écrite et fait en peu de mots un grand éloge de saint Anselme et du bienheureux Robert d'Arbrisselles. L'auteur s'abstient d'y nommer son adversaire; mais il sait si bien le dépeindre, qu'il est impossible que tout le monde n'y reconnaisse pas Roscelin. Il s'y réjouit d'avoir à prendre la défense de la foi catholique contre le plus grand ennemi de Dieu et de ses dogmes; et il bénit le Seigneur de ce que la guerre que Roscelin lui avait déclarée lui procurait l'avantage d'être compté au nombre des gens de bien, les seuls après tout qui fussent attaqués par ce faux docteur. Il est facile de juger par le peu que nous venons de dire, que ce théologien était un homme de mérite et de savoir. Cette *Lettre* se trouve dans la Collection des Conciles.

PIERRE DE BLOIS, ainsi nommé de la ville qui lui donna le jour, appartenait à une noble famille de la Basse-Bretagne. Après avoir étudié à Paris et à Bologne, il devint précepteur, puis secrétaire de Guillaume II, roi de Sicile, et fut appelé en Angleterre par le roi Henri II, qui lui donna aussitôt le rang de chapelain. A partir de ce moment, Pierre devint un homme important; il éclipsa par sa capacité tous les autres clercs de la cour d'Angleterre. Secrétaire du cabinet, conseiller privé, négociateur, il entra dans presque toutes les affaires de l'Etat. Richard, archevêque de Cantorbéry et ses deux successeurs, Baudouin et Hubert, lui donnèrent la même part dans les affaires de l'Eglise, de sorte qu'il était obligé de partager son séjour entre la cour des princes et celle du primat. D'autres prélats encore recoururent à ses conseils ou empruntèrent sa plume pour leurs

intérêts personnels ou ceux de leurs diocèses. En un mot, il fut l'homme le plus consulté, le plus employé, le plus estimé de toute l'Angleterre. Mais à la mort du roi Henri II, arrivée en 1189, Pierre de Blois fut loin de trouver dans son successeur, qu'il appelle un autre Pharaon, les mêmes sentiments de bienveillance et de générosité qu'il avait éprouvés de la part du père. Il aurait même abandonné l'Angleterre, s'il n'eût rencontré dans les évêques de Worcester et de Durham des amis empressés à le consoler dans son affliction. Vers la même époque, il éprouva plusieurs sortes d'adversités. Accusé d'un crime honteux par des gens qui réussirent à lui faire perdre l'archidiaconé de Bath, le meilleur de ses bénéfices, il en fut si consterné qu'il résolut de repasser en France, et demanda pour cela la protection d'Eudes de Sully, évêque de Paris, dont il avait jadis éprouvé les bontés. Il ne quitta cependant pas l'Angleterre, où l'évêque de Londres lui donna l'archidiaconé de son église; mais il y trouva plus d'honneur que d'avantages. En effet les revenus de ce bénéfice étaient si modiques qu'ils ne suffisaient pas, dit-il, pour vivre un mois de l'année. On croit que cet estimable écrivain, dont nous ne connaissons la biographie que par ses lettres, mourut en l'an 1200. Il était d'un caractère austère, et il se signala par son zèle pour la discipline et les règles ecclésiastiques. On a de lui des *lettres*, des *sermons* et des *traités* dont nous allons nous efforcer de donner une idée à nos lecteurs.

Lettres. — C'est l'auteur lui-même qui, à la demande du roi Henri II, les rassembla en grande partie, comme il le témoigne lui-même dans la première de ces lettres, adressée à ce prince, laquelle tient lieu d'épître dédicatoire et de préface. Après un jugement sévère sur l'imperfection du style de ses lettres, qui n'étaient point destinées à devenir publiques, il prie ce monarque de lui pardonner la liberté avec laquelle il parle quelquefois de sa personne. « C'est, lui dit-il, l'effet de l'attachement inviolable que j'ai pour vous; car je vous aime d'un amour de jalousie, et pour Dieu. Je ne me souviens pas que la flatterie soit entrée pour quelque chose dans les lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire. Je ne suis pas marchand d'huile : *Non sum olei venditor.* »

Pierre ayant fait la collection de ses *lettres* douze ans au moins avant sa mort, il n'est pas étonnant que le nombre n'en soit pas le même dans tous les manuscrits, les uns en contenant plus, les autres moins, parce que tant que l'auteur a vécu, il a pu y en ajouter toujours de nouvelles. Mais ce qui surprend, c'est qu'il ne les ait pas rangées dans un meilleur ordre. On ne voit point qu'il se soit proposé un plan quelconque. Ce n'est certainement pas l'ordre chronologique qu'il a voulu garder; ce n'est pas non plus l'ordre des matières; il semble qu'il les enregistrait fortuitement comme elles se présentaient, tant il y règne de confusion. Quoi qu'il en soit, nous choisirons, pour en rendre compte, parmi les cent quatre-vingt-trois lettres qui, dans la dernière édition, forment la collection entière, et, afin de procéder avec plus d'ordre, nous les distribuerons en deux classes : 1° celles que Pierre écrivit en son nom; 2° celles dont il ne fut que le rédacteur, et qu'il écrivit au nom des personnes qui l'employaient. Dans l'arrangement des premières, nous n'aurons égard qu'à la qualité des personnes à qui elles étaient adressées; mais nous mettrons en première ligne sa correspondance avec le roi d'Angleterre, à qui la collection est dédiée.

1re *Série.* — *Au roi Henri II.* — Nous avons déjà fait connaître la première de ces lettres. La seconde a pour objet de consoler ce prince sur la mort de son fils Henri, décédé en 1183. Pierre ne dissimule pas les révoltes de ce jeune prince, mais il en rejette le blâme sur les traîtres qui abusaient de son inexpérience; car il loue d'ailleurs les belles qualités dont il était doué. La lettre 41e est relative à une mission dont l'auteur, avec d'autres députés, avait été chargé par le roi auprès du Saint-Siége. Débarqué à Nieuport, et attaqué de la dyssenterie, il mande au roi qu'il est impatient de lui rendre compte de sa mission, mais qu'il ne sait en quel lieu le trouver; que ses députés sont revenus vides d'argent, chargés de plomb, et dans un équipage assez délabré. L'éditeur rapporte cette lettre à l'an 1177, parce qu'il y est parlé de l'arrivée des ambassadeurs des rois d'Espagne pour soumettre à l'arbitrage du roi Henri les contestations qui les divisaient. Il est vrai que la décision du monarque anglais est de cette année; mais en combinant cette lettre avec la 56e adressée à l'évêque de Rochester, on voit que Pierre était de retour de sa mission en 1175, puisque dans la dernière, il annonce la prochaine arrivée du légat Hugueteau, qui débarqua en Angleterre vers la Toussaint de cette année, selon Roger de Hoveden. Dans la lettre 95e, Pierre dénonce au roi les vexations criantes que les vicomtes, les forestiers et leurs officiers subalternes exerçaient dans l'administration de la justice. Il convient que le prince ne peut pas tout voir par ses yeux; mais il soutient qu'il n'est pas moins responsable des abus qui se commettent sous son autorité, s'il néglige d'y apporter rémède lorsqu'il en est instruit.

A des souverains Pontifes. — Parmi ces lettres il y en a d'adressées à quatre Papes, Alexandre III, Urbain III, Grégoire VIII et Célestin III; mais comme elles ont été écrites au nom d'autres personnes, nous remettons à en parler ailleurs. Nous avons de lui deux lettres écrites en son nom propre au Pape Innocent III. Dans la 151e, il supplie ce pontife d'augmenter le revenu de l'archidiaconé de Londres, dont il était pourvu, en accordant à cette dignité les mêmes droits dont jouissaient ailleurs les archidiacres. Il dit qu'il y avait à Londres quarante mille

âmes et cent vingt églises. Dans la 152e, l'auteur rend compte au Pape des désordres qui régnaient dans un chapitre séculier dont il était doyen. « Les chanoines, dit-il concubinaires publics, épousaient sans scrupule et en face de l'Eglise, les nièces et les filles de leurs confrères. Le reste de leur conduite répondait à cette licence. Ne pouvant remédier à des abus si criants, il annonce au souverain Pontife qu'il a donné sa démission entre les mains de l'archevêque de Cantorbéry, le priant de consentir à ce que ce prélat mît à la place des chanoines une colonie de Cisterciens.

A des cardinaux. — Le cardinal Octavien ayant été envoyé légat en Angleterre, Pierre de Blois lui écrivit la lettre 23e, dans laquelle il lui dénonce par quelles intrigues des sujets indignes parvenaient à l'épiscopat. Le cardinal Octavien ayant été envoyé deux fois en Angleterre, en 1187 et 1192, les bibliographes ne sont pas d'accord sur la date de cette lettre. Dans la lettre 38e au cardinal Albert, chancelier de l'Eglise romaine, Pierre prend lui-même la qualité de chancelier de l'archevêque de Cantorbéry. L'objet de sa lettre est de justifier la conduite de son archevêque, contre lequel des malveillants avaient porté plainte au Saint-Siége. Dans la lettre 48e l'auteur félicite le cardinal Guillaume de Pavie de la part qu'il avait eue à la paix de l'Eglise, par la réconciliation du pape Alexandre avec l'empereur Frédéric, en 1177. Il se déclare vivement contre le cardinal Octavien, ou l'antipape Victor IV, auteur de ce long schisme, parce que, se rendant à Rome, vers l'an 1160, il avait été arrêté et meurtri de coups par les satellites de cet antipape. Il en prend occasion de remercier le cardinal Guillaume de l'avoir recueilli et traité avec bonté après qu'il se fut échappé de leurs mains.

A des archevêques. — La lettre 42e est une invective contre Robert, prévôt d'Aire, et chancelier de Philippe comte de Flandres, lequel, quoique élu évêque d'Arras et ensuite de Cambrai, jouissait des revenus de toutes ces églises, sans se mettre en peine de recevoir la consécration épiscopale, exerçant l'autorité du glaive qui lui était confiée, livré entièrement aux affaires séculières et négligeant celles de sa profession. Pierre lui prédit qu'il mourra d'une mort violente, comme tant d'autres hommes sanguinaires dont il retrace le souvenir. C'est ce qui arriva en 1174 ; Robert fut mis à mort à Condé par les gens de Jacques d'Avesne. Il paraît que Pierre était lié d'amitié avec ce fameux personnage, et originaire comme lui du diocèse de Chartres, car il lui reproche d'avoir brûlé, peu de temps auparavant, une de ses lettres qu'il lui fit remettre par l'abbé de Clairmarais, sans vouloir entendre les représentations de ce pieux abbé. — La lettre 5e à Richard, archevêque de Cantorbéry, est pleine de reproches sur la manière dont ce prélat gouvernait son diocèse, ne faisant aucun usage de l'autorité de légat dont il était revêtu, sur le reste de l'Angleterre. L'auteur, pour tempérer la dureté des reproches, et justifier en même temps l'étonnante liberté avec laquelle il lui parle, feint de n'être que l'écho ou l'historien de ce que l'on disait de Richard dans le monde.

Gautier, archevêque de Palerme, à qui Pierre de Blois avait succédé dans l'emploi de précepteur de Guillaume III, roi de Sicile, l'avait prié de lui faire le portrait d'Henri II, roi d'Angleterre, que le bruit public chargeait du meurtre de saint Thomas de Cantorbéry. Dans sa réponse, Pierre, après l'avoir complimenté sur son élévation et remercié des présents qu'il lui avait envoyés s'étend avec complaisance sur les qualités de l'esprit et du cœur de son héros, sur son physique, son humeur, son caractère, sa manière de vivre, ses exercices journaliers, son gouvernement. Il aime, dit-il, la lecture, et se plaît à converser avec les savants, lorsqu'il a expédié les affaires. Il est réservé dans ses paroles, sobre dans ses repas, libéral envers tout le monde, magnifique dans les palais qu'il fait élever, très-habile dans la manière de fortifier les places, de sorte qu'il n'y avait, selon lui, aucun prince qui pût lui être comparé. Passant ensuite à son apologie par rapport au meurtre de saint Thomas, il proteste sur son caractère de diacre qu'il ne voit aucun motif de le croire coupable d'un pareil attentat. « Vous êtes à portée, ajoute-t-il, de consulter là dessus les cardinaux Théoduin, évêque de Porto, et Albert, chancelier de l'Eglise romaine, lesquels ayant été envoyés en France, pour examiner cette affaire, ont reconnu l'innocence du roi.

Il nous reste quatre lettres de Pierre de Blois à Gautier de Coutances, archevêque de Rouen. La 124e et la suivante, relatives au différend qui s'était élevé, en 1195, entre ce prélat et Richard, roi d'Angleterre, ont pour objet de consoler l'archevêque dans l'exil auquel il s'était volontairement condamné, après avoir lancé une sentence d'interdit sur la province, et d'excommunication contre les officiers du roi, pour empêcher la construction d'une forteresse qu'on élevait dans la terre des Andelys, appartenant à l'Eglise de Rouen. Dans l'une et dans l'autre, il exhorte le prélat à tenir ferme, et à mettre à profit le loisir que lui laisse son exil, en l'employant à la prière et à l'étude de l'Ecriture sainte. — Guillaume, archevêque de Sens, avait fait dire par notre auteur à maître Gérard, que l'on croit être Gérard Pucel, qu'il voulait se l'attacher avec promesse de lui donner une prébende dans son Eglise. Voyant que le prélat tardait à effectuer sa promesse, Pierre lui écrivit la lettre 128e ; dans laquelle il lui représente qu'il a refusé des postes avantageux qui lui étaient offerts par de grands personnages, mais qu'il a préféré de s'attacher à lui, par amour pour sa patrie et par le désir de posséder un bénéfice dans l'Eglise de Chartres. Il ajoute qu'il était déjà avancé en âge, et que ses cheveux blancs annonçaient la vieillesse. Cependant cette

lettre doit avoir été écrite avant l'an 1176, époque où Guillaume se démit des évêchés de Sens et de Chartres. On peut même la rapporter à l'an 1169, après que l'auteur fut revenu de Sicile et avant qu'il passât en Angleterre.

A des évêques. — Il y a cinq lettres à Jean de Salisbéry, évêque de Chartres. Dans la 22e écrite avant son épiscopat, Pierre annonce à Jean qu'il appelle son ancien maître, les motifs qu'il a de croire qu'il verra bientôt la fin de son exil, si courageusement partagé avec son archevêque Thomas de Cantorbéry. Il ajoute qu'il a lu avec satisfaction son traité : *De nugis curialium.* C'est par erreur que dans les imprimés on donne à Pierre de Blois le titre d'archidiacre de Bath, qui ne se trouve pas dans les meilleurs manuscrits. La lettre 114 a pour objet de féliciter Jean de Salisbéry sur sa promotion à l'épiscopat en 1176. L'auteur le remercie d'avoir, en montant sur son siége, rappelé dans leur maison les chanoines de Saint-Sauveur de Blois, que le mauvais état de leur communauté avait dispersés; d'avoir conféré le premier bénéfice à sa disposition, non à des parents, mais à un autre Pierre de Blois qui lui ressemblait en tout, par le caractère, les traits du visage, le nom, le surnom et la stature. Il lui annonce qu'ayant eu ordre de célébrer le triomphe de saint Thomas de Cantorbéry, et voulant se préparer à ce travail, il avait lu une vie du saint martyr, récemment écrite; qu'ayant reconnu à la beauté du style que c'était l'ouvrage de l'évêque de Chartres, il n'aura garde d'entrer en concurrence. — Dans la lettre 70e, l'auteur réfute l'opinion de ceux qui disaient qu'à mérite égal, l'évêque de Chartres ne devait pas préférer ses neveux dans la collation des bénéfices. Il rend témoignage aux bonnes mœurs et à la capacité d'un des neveux du prélat, nommé Robert, qu'il croit propre à remplir un canonicat dans l'église de Chartres. Dans cette lettre, l'auteur ne prend pas d'autre qualité que celle de chanoine de Chartres. Il la perdit bientôt après à la suite d'un procès qu'il eut à soutenir contre le même neveu de Jean de Salisbéry, qui fut pourvu d'une prévôté de l'église de Chartres, à laquelle Pierre de Blois prétendait avoir des droits, comme il l'explique dans la lettre 49e au doyen et au chapitre de cette église. Non-seulement il perdit son procès, mais il eut encore la mortification de se voir vilipendé. On attaqua sa naissance ce qui le mit dans la nécessité de faire l'apologie de son père. — Au retour d'un voyage fait à Rome en 1177, pour défendre les droits de l'archevêque de Cantorbéry contre les priviléges de l'abbaye de Saint-Augustin, Pierre, dans sa lettre 158e, rend compte à l'évêque de Chartres de la mauvaise issue de cette affaire, afin de convaincre ce prélat que c'était bien gratuitement que saint Thomas de Contorbéry avait versé son sang pour la défense de cette église, attendu que la cour de Rome qu'il ne ménage pas en sacrifiait les droits à des intérêts particuliers dont elle était fort jalouse.

Pendant la guerre que le jeune roi d'Angleterre, Henri au Court-Mantel, faisait en 1183, à Henri son père, les Angevins avaient abandonné les drapeaux du monarque anglais, dans un temps où il avait le plus besoin de leur service militaire. Pierre de Blois écrivit sur cela à Raoul, évêque d'Angers, la lettre 69e, dans laquelle il exhorte ce prélat, s'il veut préserver ses diocésains d'une juste punition, à faire ses efforts pour les ramener à leur devoir. Il l'avertit que l'archevêque de Cantorbéry, appuyé d'une bulle du Pape, avait excommunié dans la ville de Caen, tous ceux qui s'étaient révoltés contre le roi, sans excepter le jeune prince son fils. Or, c'est une chose certaine, ajoute-t-il, que ce prélat n'a jamais excommunié quelqu'un, qu'il ne soit mort dans l'année. Le jeune Henri étant mort effectivement cette année semble vérifier ce que dit ici l'auteur de l'efficacité des excommunications des archevêques de Cantorbéry.

L'évêque d'Orléans, auquel Pierre de Blois adresse la lettre 112, n'est désigné que par la lettre initiale R. C'est une erreur du copiste; il faut nécessairement substituer la lettre H, initiale du nom de Henri de Dreux, cousin-germain du roi Philippe-Auguste, lequel gouverna l'église d'Orléans depuis l'an 1186 jusqu'en 1198. Cela résulte du texte même de la lettre, dont le sujet est la dîme saladine que le roi avait imposée, en 1188, sur les biens de tous ceux qui ne s'étaient point croisés avec lui. Notre auteur exhorte le prélat à s'opposer à la levée de cet impôt, surtout par rapport au clergé, qu'il prétend ne pouvoir y être assujetti. Il pose en principe que le roi ne peut ni ne doit exiger du clergé que des prières; d'où il conclut que le silence des prélats sur cet impôt est très-coupable : « Je sais bien, dit-il, que si votre roi voulait charger l'Eglise de corvées, de capitations et d'autres exactions semblables, il trouverait un grand nombre d'évêques qui approuveraient sa conduite. Votre devoir ne vous permet pas de les imiter. Que le prince apprenne par vos instructions et vos remontrances que l'Eglise ne lui a confié le pouvoir du glaive que pour la protéger et non pour opprimer les pauvres, en lui ôtant les moyens de les secourir. » Où Pierre de Blois avait-il puisé ces maximes que les princes tenaient de l'Eglise le pouvoir du glaive et que le clergé ne devait à l'Etat que des prières? Ce n'était certainement pas dans les écrits des apôtres et des anciens Pères de l'Eglise. Mais tel était l'enseignement des écoles au XIIe siècle.

Réginald ou Renauld, archidiacre de Salisbéry, ayant été élu en 1172 pour remplir le siége de Bath vacant depuis plusieurs années, Pierre de Blois, dans sa lettre cent soixante-treizième, le félicite sur sa promotion, avec d'autant plus d'empressement qu'il avait reçu de lui des bienfaits signalés,

dans un temps où il avait plus besoin de secours étrangers. Ce prélat, fort considéré à la Cour de Henri II, avait pris goût à la chasse au vol; Pierre, dans sa lettre 61e, lui représente qu'étant appelé à remplir les fonctions de l'épiscopat, il n'est plus temps de se livrer à ces vains amusements, et fait remonter jusqu'à Ulysse et au siége de Troie l'invention de cette espèce de chasse à l'oiseau. Et en 1173 Renaud étant sur le point de recevoir la consécration épiscopale avec plusieurs autres évêques désignés pour d'autres siéges, une opposition de la part du jeune roi Henri, révolté contre son père, fit suspendre la cérémonie. Il fallut aller à Rome soumettre au jugement du Pape cette opposition. Renaud partit avec Richard, élu archevêque de Cantorbéry. Dans cet intervalle, Pierre de Blois eut un songe dont il développe les circonstances dans la lettre 30e. Voulant en pénétrer le sens, il eut recours à ce que l'on appelait alors le sort des saints. Il ouvrit le Psautier et tomba sur ces mots : *Moyses et Aaron in sacerdotibus ejus* (*Psal.* XCVIII, 6), qui furent pour lui un trait de lumière. Il s'empressa de transmettre ce pronostic à son futur évêque, car il prend dans cette lettre la qualité d'archidiacre de Bath; mais il paraît que c'est par anticipation que les copistes la lui ont donnée. Renaud n'était encore qu'évêque élu de Bath, lorsque Pierre lui écrivit la lettre 59e en faveur d'un maître Henri dont il fait un grand éloge, mais qui avait encouru la disgrâce du prélat pour avoir menacé, en sa présence, de frapper au visage un autre clerc, nommé Simon, qui l'accusait d'avoir divulgué les secrets de son évêque. L'auteur, pour persuader à Renaud qu'il était de la dignité de son caractère de pardonner cet emportement, cite indépendamment de l'Ecriture sainte les autorités de Cicéron, de Diogène Laërce, de Suétone, de Frontin, de Perse, de Juvénal, etc. C'est précisément cette grande érudition qu'un jaloux attaché à l'évêque de Bath, le même Simon peut-être dont nous venons de parler, décriait dans notre auteur, le traitant de compilateur de centons, parce que, disait-il, il remplissait tant bien que mal ses écrits de passages de l'Ecriture sainte, d'exemples tirés des auteurs anciens, de citations des poëtes. Ce Zoïle accusait encore notre auteur de vanité, parce que celui-ci avait fait un recueil de ses lettres, comme s'il eût voulu les donner pour des modèles. Pierre de Blois, qui n'était rien moins qu'endurant, repousse vivement cette attaque dans sa 92e lettre à Renaud, évêque de Bath. Il se fait donc gloire d'avoir, à l'exemple des Pères de l'Eglise, beaucoup lu l'Ecriture sainte, d'en avoir retenu les plus beaux traits, de les avoir répandus avec profusion dans ses écrits. Il se félicite aussi d'avoir lu assidûment les bons auteurs de l'antiquité. « En répétant ce qu'ont dit les anciens, nous sommes, dit-il, comme des nains montés sur les épaules des géants, et qui par ce moyen voient plus loin qu'eux. » Et pour prouver à son antagoniste qu'il savait faire autre chose que des centons, il parle ainsi de son talent pour le genre épistolaire. « Non, je ne craindrai pas d'avancer, et je puis sur cela produire un bon nombre de témoins, que j'ai toujours dicté mes lettres avec plus de rapidité qu'on ne pouvait les écrire. L'archevêque de Cantorbéry, vous-même, évêque de Bath, et plusieurs autres, ne m'ont-ils pas vu dicter à trois écrivains à la fois des lettres sur différents sujets, et suivre la vitesse de leur plume, tandis que moi-même (ce qui n'est arrivé qu'à Jules César), j'en écrivais en même temps une quatrième? »

Richard, roi d'Angleterre, partant pour la terre sainte, en 1190, avait nommé régent du royaume Guillaume de Longchamp, évêque d'Ely, chancelier d'Angleterre et légat du Saint-Siége. Les ennemis de ce prélat ayant tramé contre lui une violente conspiration, à la tête de laquelle était le comte de Mortain, frère du roi, vinrent à bout de le chasser d'Angleterre en 1191, après l'avoir dépouillé de toutes ses dignités. Pierre de Blois, constamment attaché au régent, lui écrivit la lettre 87e pour le consoler dans sa disgrâce. Il l'exhorte à ne pas perdre courage, et lui prédit qu'il serait rétabli dans ses dignités; ce qui arriva en effet, lorsque le roi fut de retour en Angleterre. Quant à moi, ajoute-t-il, je me suis retiré auprès de la reine. Le principal auteur de cette conspiration était l'évêque de Conventry, Hugues de Nonant, neveu d'Arnoux, évêque de Lisieux. Pierre lui adresse la lettre 89e contenant une invective fulminante, dans laquelle il le traite de fourbe, de traître, d'un autre Judas. Il l'accuse de la plus noire ingratitude, et lui prédit qu'il aura aussi son tour. Pierre ne le désigne que par la lettre H, sans lui donner la qualité d'évêque; mais dans les annales de Roger de Haveden, où cette lettre est imprimée, elle a pour inscription : *Quondam Domino et amico Hugoni Coventrensi et Cestrensi dicto episcopo, Petrus Blesensis, Bathoniensis archidiaconus, Dei memoriam cum timore.*

Richard, évêque de Syracuse, anglais de nation, qui jouissait d'un grand crédit en Sicile, avait écrit à notre auteur pour l'engager à retourner dans ce pays. Pierre lui répond, dans la lettre 46e, qu'il n'en fera rien; qu'il n'a pas envie d'aller une seconde fois s'exposer aux périls, aux maladies et à la mort, et dit tout le mal possible du pays et des habitants. « Nous étions, dit-il, au nombre de trente-sept qui arrivâmes en Sicile avec le seigneur Etienne du Perche, et tous y sont morts en peu de temps, excepté moi et maître Roger de Normandie, homme savant, industrieux et modeste. Je ne veux point retourner dans une terre dont je puis dire ce que le renard disait de l'antre du lion : Je vois bien comment on y entre, mais je ne vois pas comment on en sort. Deux choses m'ont rendu

le séjour de la Sicile odieux, le mauvais air qu'on y respire, et la méchanceté des naturels du pays. Cette île devrait être inhabitée comme elle est inhabitable, selon moi. Car qui peut demeurer en sûreté dans une terre, où sans compter les autres incommodités que l'on y souffre, on voit des montagnes vomir un feu d'enfer et s'exhaler une odeur de soufre qui vous étouffe. Ah! c'est là assurément que se trouve la porte de l'enfer... Ajoutez à cela le caractère de la nation sicilienne; s'il est vrai, comme l'expérience le prouve, que tous les insulaires en général sont gens de mauvaise foi, on peut assurer que les Siciliens sont les amis les plus faux et les traîtres les plus dissimulés et les plus dangereux qu'il y ait au monde. » Après cela il invite à son tour l'évêque de Syracuse à retourner en Angleterre où il fait très-bon vivre, tandis qu'en Sicile on ne se nourrit que d'ache et de fenouil: « en Angleterre, répète-t-il, où saint Thomas fait des miracles sans nombre, et où le roi est très-bien disposé en votre faveur. » On voit que l'auteur habitait déjà l'Angleterre, lorsqu'il écrivit cette lettre, mais il n'y possédait encore aucun titre, puisqu'il n'y prend aucune qualité.

A des doyens et archidiacres de chapitres. — La lettre 94e est adressée à un archidiacre nommé Jean, sans dire de quelle église. Cet archidiacre avait des neveux armés chevaliers qui, fiers de leur chevalerie, déclamaient en toute occasion contre les gens d'église et leur faisaient des avanies. Pierre supplie l'archidiacre de les corriger, et, par occasion, il fait des chevaliers de son temps une peinture exagérée peut-être, mais peu honorable. « S'il faut se mettre en campagne, dit-il, ils sont plus soigneux de se pourvoir de batterie de cuisine que de bonnes armes; ils ont des boucliers dorés, cherchant plutôt à faire du butin qu'à combattre des ennemis, et ils les rapportent, s'il est permis de parler ainsi, vierges et intacts. Ils font peindre des combats et des batailles sur leurs écus et les harnais de leurs chevaux, uniquement par ostentation et pour le plaisir de les regarder, car ils évitent le plus qu'ils peuvent d'en venir aux mains; cela compromettrait leurs dorures.

Dans le temps que Pierre de Blois enseignait à Paris, un archidiacre de Nantes, que nous ne connaissons que par l'initiale de son nom R., lui avait envoyé deux de ses neveux pour être formés sous sa conduite. Il annonçait que le cadet était encore dans l'enfance et que l'aîné, beaucoup plus avancé, montrait de grandes dispositions pour les subtilités de la dialectique, si l'on avait soin de les cultiver. Pierre, après avoir examiné la portée des deux sujets, répond à l'oncle, par la lettre 101e, qu'il espère tirer meilleur parti du cadet que de l'aîné, dont les études avaient été jusqu'alors fort mal dirigées, et, à ce propos, il donne de très-bonnes règles sur la manière d'enseigner qu'il met en opposition avec celle qui était suivie, de son temps, dans presque toutes les écoles. « Vous vantez, dit-il, la grande pénétration de Guillaume (c'était le nom de ce génie précoce), parce que sans avoir étudié la grammaire ni les auteurs classiques, il a passé tout d'un coup aux subtilités de la logique. Ce n'est point là le fondement d'une solide instruction, et cette subtilité que vous nous vantez tant est souvent l'écueil de ceux qui en font leur objet capital. A quoi sert-il, en effet, d'employer son temps à apprendre des choses qui ne sont d'aucune utilité dans la vie civile, *domi*, ni pour la profession des armes, ni pour le barreau, ni dans les cloîtres, ni dans les cours des princes, ni dans l'Eglise, et dont on ne fait cas que dans les écoles? Ils ont des élèves à qui, avant d'être imbus des premiers éléments des lettres, on apprend à chercher ce que c'est que le point, la ligne, la superficie, la quantité de l'âme, le destin, les inclinations de la nature, le hasard, le libre arbitre, la matière, le mouvement, les principes des corps, les combinaisons des nombres, les diverses sections de l'étendue; ce que c'est que le temps, le lieu, l'identité, la diversité, le divisible et l'indivisible, la substance et la forme de la voix, l'essence des universaux, l'origine, l'usage et la fin des vertus; quelles sont les causes de tout ce qui existe, le principe du flux et du reflux de l'Océan, les sources du Nil, les secrets les plus cachés de la nature, les diverses manières d'envisager les questions de droit, d'où naissent les contrats ou l'équivalent des contrats, les dommages ou ce qui peut passer pour tel; enfin quelle est l'origine du monde et une infinité d'autres questions qui demandent un grand fonds de de connaissances et des esprits supérieurs. Avant que d'aborder ces questions épineuses, ne fallait-il pas initier le premier âge aux règles de la grammaire pour connaître l'analogie des mots, les barbarismes, les solécismes, les tropes et les autres figures de rhétorique, tous objets sur lesquels ont prescrit des règles Donat, Servius, Priscien, Isidore, Bède, Cassiodore; ce qu'ils n'auraient certainement pas fait si l'on pouvait élever l'édifice du vrai savoir sans avoir posé ce fondement. » Quant à lui, se félicite que dans son enfance, on lui ait fait apprendre par cœur les lettres d'Hildebert, et qu'on lui ait fait lire Trajan, Pompée, Josèphe, Hégésippe, Quinte-Curce, Tacite, Tite-Live, parce qu'indépendamment de la belle élocution, on trouve dans ces auteurs de beaux exemples pour l'instruction des mœurs.

Comme il était lié d'amitié avec l'official de l'évêque de Chartres, Pierre, pour le dégoûter de cet emploi, lui adressa la lettre 25e, qui renferme une sortie des plus violentes contre les officiaux et leur manière de rendre la justice dans leur tribunal. Il leur reproche des excès si révoltants, qu'on serait tenté de croire qu'il n'a voulu faire qu'une amplification de rhétorique. « La fonction d'un official, dit-il, est de tondre, au profit de l'évêque, les pauvres ouailles soumises

à sa juridiction, de les sucer et de les écorcher. » Il compare les officiaux à des sangsues qui dégorgent le sang d'autrui après l'avoir bu; à des éponges d'où la richesse coule dans les mains de celui qui les presse. « Il faut, pour satisfaire aux besoins ou aux plaisirs du maître, embrouiller le droit des parties, susciter des procès, casser des contrats, prolonger les affaires, supprimer la vérité, favoriser le mensonge, courir après le gain, vendre la justice, imaginer de nouvelles exactions, concerter des friponneries, » etc., etc.

A des abbés. — Pierre avait un frère nommé Guillaume, homme de lettres comme lui, mais moins connu. Après avoir embrassé la vie monastique à Saint-Laumer de Blois, Guillaume avait accompagné son frère en Sicile, où il avait été pourvu de l'abbaye de Matine, dans la Calabre. Arrivé en France en 1169, après la catastrophe d'Etienne du Perche, chancelier du royaume, qui obligea les Français à quitter la Sicile, Pierre écrivit à son frère la lettre 90e, dans laquelle il lui fait le récit de son voyage et lui raconte tout ce qui s'était passé en Sicile; après quoi il lui parle des ornements pontificaux que le Pape venait de lui accorder, et l'exhorte à n'en point faire usage. « Je me réjouis, lui dit-il, de la bénédiction abbatiale que vous avez reçue; mais je n'approuve pas les ornements de la dignité épiscopale dans un abbé ; la mitre, l'anneau et les sandales ne sont qu'une vaine ostentation d'orgueil et d'indépendance en tout autre qu'en un évêque... Renoncez à tout cela, mon frère, et si vous ne pouvez le faire sans scandale, remettez votre abbaye entre les mains du Pape. » C'est le parti que prit Guillaume : il se démit de son abbaye et revint en France où il passa le reste de ses jours dans l'abbaye de Saint-Laumer. Pierre apprit avec joie le succès de sa lettre. Il enseignait alors à Paris, d'où il écrivit à son frère, déjà rendu à Blois, la lettre 93e pour le féliciter du parti courageux qu'il avait pris. « Nous voilà donc rendus l'un et l'autre en France, qui, comme l'a dit saint Jérôme, n'enfanta jamais de monstres ; tenons-nous-y. Vous respirez l'air natal ; vous buvez l'excellent vin de Blois, au lieu de ces vins âpres que vous étiez condamné à boire en Sicile. Il est vrai qu'en quittant votre place vous perdez un tombeau de marbre sur lequel on eût peut-être gravé après votre mort : « Ci-gît Guillaume, abbé de Ma« tine; » mais qu'importe un sépulcre? Votre nom durera plus longtemps parmi nos neveux par votre tragédie de Flaure et de Marc, par les vers que vous avez composés sur la puce et la mouche, et par votre comédie d'Alda, par vos sermons et vos œuvres théologiques, dont il serait à désirer que les exemplaires fussent plus répandus et la lecture plus commune. Vos ouvrages vous font certainement plus d'honneur qu'il ne vous en reviendrait si vous possédiez à la fois quatre abbayes. »

Les lettres 131e et 132e sont adressées à un de ses neveux nommé Ernoud ou Arnoud, moine et puis abbé de Saint-Laumer de Blois. Dans la première, l'auteur reproche à son neveu, alors prieur de Saint-Laumer de Moustier, dans le Perche, l'ambition qu'il avait de parvenir, laquelle le portait à faire la cour aux grands et à se mêler de leurs affaires, au mépris de ses obligations religieuses. Il lui donne sur cela de très-bons conseils; et, se proposant lui-même pour modèle d'un noble désintéressement : « Vous avez pu apprendre, dit-il, de la bouche du seigneur Pape, qui occupe aujourd'hui le Saint-Siége, et de la plupart des cardinaux qui de mon temps ont été envoyés légats en France, de la bouche de mon frère Guillaume, de l'abbé de Saint-Denis et d'autres grands personnages du royaume, qu'étant en Sicile, garde des sceaux et précepteur du roi Guillaume II, et où, après la reine et l'archevêque de Palerme, j'avais une assez grande part au gouvernement, des envieux, pour m'éloigner de la cour, m'avaient fait nommer archevêque de Naples, et puis, à deux reprises, évêque de Rossano. Mais content d'une honnête médiocrité, j'ai refusé constamment ces dignités. » La lettre 132e est écrite au même Ernoud, nouvellement élu abbé de Saint-Laumer de Blois. L'auteur veut bien partager avec toute la famille la joie que cette élection lui a causée; mais il prie le nouvel abbé de bien examiner s'il a lieu de s'en féliciter lui-même, et sur cela il lui donne d'excellentes instructions sur les obligations d'un supérieur.

A des prieurs et à des moines. — Dans la lettre 8e, Pierre répond à un prieur qui n'est pas nommé, mais qui avait étudié avec lui à Bologne. Cet anonyme avait trouvé mauvais que notre auteur, prêchant devant sa communauté, eût cité dans un discours chrétien, des passages d'auteurs profanes, et qu'il eût employé des termes empruntés à la jurisprudence. La réponse de l'auteur est courte et solide : « On ne s'informe pas, dit-il, dans quel pays sont venues les plantes médicales, ni par quelles mains elles ont été cultivées, pourvu qu'elles aient la vertu de guérir. Il en est de même des belles maximes de morale; on les prend partout où elles se trouvent. »

Un jeune religieux, à peine sorti du noviciat, ambitionnait un prieuré cure, persuadé que par ses instructions il gagnerait beaucoup d'âmes à Dieu. Pierre, dans sa lettre 13e, lui fait sur cela une bonne leçon. « Croyez-moi, lui dit-il, restez dans votre cloître. S'il y a un paradis sur la terre, ce n'est que là qu'on le trouve, ou dans les écoles; partout ailleurs, tout est plein d'anxiétés, d'amertumes, de craintes, de sollicitudes et de souffrances. »

Un chartreux nommé Alexandre, voulant passer dans un ordre moins austère, alléguait pour prétexte que dans celui des Chartreux on ne permettait pas de célébrer la messe tous les jours. Notre auteur, dans la lettre 86e, loin de blâmer cette pratique, lui prouve, par de nombreux exemples de grands

saints, que cette conduite est très-louable, et le conjure de demeurer dans l'état qu'il a volontairement embrassé, s'il ne veut pas être un sujet de scandale à ses frères et à ceux qui apprendraient sa démarche inconsidérée.

La lettre 107e est adressée à un de ses amis, qui, après avoir embrassé la vie religieuse, était devenu courtisan et se plaignait de ne plus éprouver, comme autrefois, des sentiments de dévotion. Notre auteur lui répond que ce n'est pas à la cour qu'on trouve le recueillement et le repos d'une bonne conscience, et que le mieux que l'on a à faire est de s'en éloigner.

A des chanoines et à d'autres clercs. — Dégoûté du service de la cour, après une sérieuse maladie, Pierre de Blois écrivit aux clercs de la chapelle du roi d'Angleterre la lettre 14e pour essayer de les en dégoûter aussi. La peinture qu'il y fait des désagréments, des incommodités, des tourments qu'on éprouve à la suite de la cour, surtout lorsque le roi est en voyage, ce qui arrivait souvent au roi Henri II, est pleine d'esprit et de vérité. Nous aurions un vrai plaisir à en donner quelques morceaux en français, s'il nous était permis de nous étendre et si nous ne craignions de l'affaiblir. L'auteur a cependant soin d'observer qu'il n'a quitté qu'à regret le service du roi d'Angleterre, parce que ce prince lui avait toujours donné des marques de bonté, lui accordant tout ce qu'il demandait et allant même au-devant de ses désirs : il n'en regrette pas moins le temps qu'il a perdu, et les sacrifices qu'il a fait à son ambition, au péril de son âme. En terminant sa lettre, il annonce qu'il a entrepris d'écrire l'histoire de ce prince, ouvrage qui n'est pas parvenu jusqu'à nous. Les chapelains du roi ne furent jamais satisfaits de la lettre de notre auteur. Leur mécontentement lui étant revenu, il leur adressa la lettre 150e pour tempérer les traits trop acérés qui, dans l'autre, les avaient indisposés. Il convient que le séjour des clercs et même des évêques à la cour n'est pas sans utilité pour l'Eglise, qu'ils peuvent y faire beaucoup de bien, qu'ils s'y occupent ordinairement de bonnes choses et qu'on y peut faire son salut. Son exemple vint à l'appui de cette espèce de rétractation ; il reprit bientôt après, malgré ses serments, son ancien genre de vie, au moins jusqu'à la mort de Henri II : il nous apprend dans cette lettre que les rois d'Angleterre avaient comme ceux de France, en vertu de leur sacre, le don de guérir les écrouelles.

Renaud de Bard, évêque de Chartres, auquel Pierre de Blois avait écrit vers l'an 1185 pour le féliciter sur son exaltation, lui avait fait espérer qu'il l'attirerait auprès de lui. Voyant qu'on l'avait desservi dans l'esprit de ce jeune prélat, et n'osant lui écrire directement sur le renouvellement de la dîme saladine par le roi Philippe Auguste, Pierre adressa deux lettres aux clercs Crispin et Payen, qui avaient la confiance de cet évêque. Il regrette de ne pouvoir aider de ses conseils un prélat dont il avait conçu les plus belles espérances, les chargeant de lui représenter souvent ses devoirs, surtout relativement à cette imposition contre laquelle nous avons vu que l'auteur écrivit plusieurs lettres. « Il ne doit pas craindre, leur dit-il, l'indignation du roi ; il est son égal et par sa naissance (ils étaient cousins germains du côté maternel), et il ne lui est pas inférieur en dignité. D'ailleurs, c'est ici la cause de Dieu qui est au-dessus de tout et pour lequel un évêque doit s'estimer heureux de souffrir et même de donner sa vie. »

Un clerc de la chapelle du roi d'Angleterre, nommé Pierre, avait consulté notre auteur sur le dessein qu'il avait de se livrer à l'étude des lois et de la jurisprudence; et Pierre, dans la lettre 140e, lui conseille l'étude de la théologie comme plus convenable à l'ordre de diacre dont il était revêtu : et sur cela il établit un long parallèle entre la jurisprudence et la théologie, tout à l'avantage de celle-ci ; mais en même temps il lui enseigne la bonne manière de l'étudier. « Ne vous avisez pas, dit-il, de vouloir pénétrer des choses qui sont au-dessus de votre portée, et n'imaginez pas de vains systèmes, comme font quelques-uns, pour en atteindre la hauteur. Ne perdez pas votre temps en disputes subtiles et en discours propres à faire illusion. Nos mystères sont si élevés qu'il faut en puiser l'intelligence dans les lumières de la foi et non dans les recherches du raisonnement humain. » Il cite pour exemple celui de l'Eucharistie dans lequel la raison se perd; il explique la manière dont il faut admettre la présence réelle, et se sert du terme de transsubstantiation.

A des savants et autres gens de lettres. — La lettre 6e est une réponse à maître Raoul de Beauvais, professeur de grammaire dans cette ville, mais anglais de nation, selon l'historien Hélinand. Ce professeur s'était permis des invectives contre les clercs attachés aux cours des rois, ou même à celles des évêques, prétendant qu'ils seraient bien plus utiles à l'Etat, en se livrant à l'enseignement dans les écoles. La réponse de notre auteur est d'un homme vivement piqué. « Sachez, lui dit-il, que la maison de l'archevêque de Cantorbéry est composée de savants d'un mérite distingué qui, après la prière et les repas, sont continuellement occupés ou à la lecture ou à des conférences, ou à la décision des affaires les plus importantes du royaume qui sont portées devant nous. Au lieu que vous, enfant de de cent ans, s'il est permis de vous nommer ainsi, vous n'êtes occupé que de niaiseries, discourant éternellement sur les premiers éléments des voyelles et des syllabes. Priscien, Cicéron, Lucien, Perse, sont les noms que vous idolâtrez ; mais, hélas ! j'appréhende fort qu'à l'heure de la mort on ne vous demande malignement où sont vos divinités. » On voit par là quels étaient les au-

teurs que l'on expliquait dans les écoles, et que la plupart des professeurs consacraient toute leur vie à l'enseignement des humanités, moyen sûr de former de bons élèves.

Parmi les connaissances variées dont Pierre de Blois avait enrichi son esprit, comme la littérature, la jurisprudence et la théologie, il ne faut pas oublier la médecine qu'il possédait assez pour l'exercer dans l'occasion : on en trouve la preuve dans sa lettre 43e adressée à un médecin de ses amis. En passant par Amboise, notre auteur fut arrêté pour administrer des remèdes à un seigneur de la ville, nommé Galouin, dangereusement malade. Au bout de trois jours, ne pouvant séjourner plus longtemps, il chargea son ami de venir continuer le traitement, lui exposant dans les termes de l'art les symptômes de la maladie, les remèdes qu'il avait employés et ceux dont il croyait que l'on devait faire usage pour parvenir à une entière guérison. « Ce n'est pas, dit-il, que je croie que vous ayez besoin de mes instructions ; mais si le malade s'aperçoit que nos avis sont les mêmes, cela aura l'air d'une consultation et lui inspirera plus de confiance : car il n'est que trop ordinaire que des médecins que l'on appelle en consultation ne soient d'accord ni sur les causes de la maladie, ni sur le traitement convenable. » L'auteur ne prend aucune qualité dans cette lettre, qui paraît avoir été écrite avant qu'il allât étudier la jurisprudence à Bologne, en 1156 ou 1157.

Les lettres 76e et 77e sont adressées à un savant qui portait le même nom que l'auteur et se nommait Pierre de Blois. La première a pour objet de lui faire abandonner les études profanes, et surtout les chansons et les poésies lascives auxquelles il continuait de s'adonner, quoique dans un âge avancé ; il le presse de consacrer à la théologie et à quelque ouvrage édifiant les talents qu'il a reçus de Dieu, avouant qu'il avait composé lui-même des poésies lascives dans sa jeunesse, mais que Dieu, par une grâce spéciale, lui en avait fait connaître le danger. Il lui cite encore l'exemple de son frère Guillaume, auteur de quelques tragédies, qu'il avait dégoûté de ce genre d'occupation, et qui se distinguait alors par ses prédications. Cette lettre est fort chrétienne et pleine d'excellentes maximes. Dans la suivante, il tient un langage tout différent et qui se ressent beaucoup de la vanité d'auteur ; mais c'est que celle-ci fut écrite longtemps avant la précédente. L'auteur, après avoir félicité son ami sur l'identité de leur nom, sur la conformité de leurs goûts et l'égalité de talent, dit que leurs écrits les ont rendus tous deux célèbres par toute la terre. « Il n'y a, dit-il, que les savants qui puissent rendre les hommes immortels. » C'est pourquoi les princes et leurs ministres ne sauraient rien faire de mieux que de se rendre favorables ceux qui sont capables de transmettre leur nom à la postérité la plus reculée ; et, faisant l'application de ce principe, vrai en soi, à leurs propres écrits, il cite ces vers d'Ovide :

Ore legar populi, perque omnia sæcula fama,
Si quid habent veri vatum præsagia, vivam.

Son ami avait composé un poëme contre les adulateurs et les fausses louanges. Pierre lui demande s'il a pris quelqu'un de nos princes pour sujet de ses éloges. « Quant à moi, dit-il, j'ai pris pour mon héros le roi d'Angleterre, Henri II, dont j'ai célébré les gestes dans mon livre, *Des prestiges de la fortune*, » qu'il lui envoie pour le juger.

Pierre de Blois, à son retour de Bologne, vers l'an 1160, s'était livré, à Paris, à l'étude de la théologie : c'est ce qu'il marque dans la lettre 26e adressée à un ami avec lequel il avait étudié le droit. Il avoue qu'il a quitté trop tôt cette étude ; mais étant clerc il ne pouvait se dispenser de prendre une teinture de la théologie, sans pourtant renoncer à l'étude des lois à laquelle, dit-il, il prenait un plaisir extrême, à cause de la beauté du style et de la richesse des expressions. Il ne dissimule pas que la science des lois est sujette à de grands abus : et sur cela il fait une sortie violente contre les avocats de son temps. « L'avarice, dit-il, est leur unique mobile. Ce nom si respectable autrefois, cette profession si glorieuse est présentement avilie par une insigne vénalité. L'avocat, aujourd'hui, ne rougit pas de mettre à prix son éloquence : il achète les procès, fait dissoudre les mariages les plus légitimes, met la discorde entre des amis, fait revivre des contestations assoupies, rompt les accords, se joue des transactions, abolit les priviléges, et, habile à tendre des piéges pour attrapper de l'argent, il intervertit et dénature les droits les mieux établis, » etc., etc. Il voudrait que les avocats exerçassent gratuitement leur ministère, ou qu'ils se contentassent de ce qui leur serait offert volontairement.

La lettre 65e, à un de ses amis qu'il ne nomme pas, a pour objet les songes, les augures et autres superstitions de cette espèce. Voici quelle en fut l'occasion : « Dernièrement, dit-il, le moine maître Guillaume de Blois, mon frère, ayant rencontré maître Guillaume le Beau sortant d'une hôtellerie, le pria très-instamment de rentrer, l'assurant qu'il était menacé d'un très-grand danger s'il se hasardait à se mettre en route ce jour-là. Maître le Beau, regardant comme des niaiseries tout ce qui n'est pas appuyé sur la foi, monte à cheval pour se joindre au cortége de l'archevêque de Cantorbéry, auquel il était attaché. Mais à peine eut-il fait quelques pas qu'il tombe, avec son cheval, dans une mare profonde et pleine d'eau, dont on eut bien de la peine à le retirer. Vous avez été témoin de cet événement, vous et tous ceux de la suite du prélat. Dès lors vous me demandâtes si j'ajoutais foi à ces sortes de présages, et en général ce que je pensais des songes, des lutins, des oiseaux,

des éternuements. J'aurais sur-le-champ satisfait à ces questions, sans un ordre qui me pressait d'aller trouver le roi et ne me permettait pas de penser à autre chose qu'à mon voyage. » L'auteur parcourt ensuite les pronostics les plus remarquables de l'antiquité; de là il vient aux superstitions de son temps. « Il y a des femmes, dit-il, qui font des images de cire ou de boue, dans la vue de tourmenter par là leurs ennemis ou d'allumer la passion de leurs amants. Plusieurs regardent comme un mauvais augure la rencontre d'un lièvre, d'une femme échevelée, d'un aveugle, d'un boîteux, d'un moine. On voit des voyageurs qui comptent sur un auspice agréable s'ils rencontrent sur la route un loup ou aperçoivent une colombe; si l'oiseau de saint Martin vole de gauche à droite; si en sortant ils entendent le tonnerre gronder au loin; si un bossu ou un lépreux se trouvent sur le chemin. Mon avis est que maître le Beau, quand même aucun moine ne lui eût parlé, serait également tombé dans la mare. »

Lorsqu'il se vit dépouillé de l'archidiaconé de Bath, à la suite d'une accusation grave portée contre lui en cour de Rome, il écrivit à deux amis, qu'il ne désigne que par les initiales J et P, une lettre dans laquelle il déplore amèrement l'affront qu'il venait de recevoir. Il lui est bien dur de se voir traité de la sorte, après avoir été comblé de bienfaits par le roi Henri et ses enfants, honoré des prélats et des grands du royaume, estimé de toute la nation anglaise. « Au bout de ma carrière, dit-il, lorsque je devais jouir du fruit de mes travaux, je me vois chassé par un jeune homme; valétudinaire et sans méfiance, par un ambitieux; paisible et sans reproche, par un intrigant, qui, en me chargeant d'un crime honteux, a obtenu, sur un faux exposé, des lettres papales. Je ne puis vous en dire davantage, tant la douleur me suffoque; mais le porteur de ma lettre vous expliquera toute l'affaire. »

2e *Série. — Lettres écrites au nom d'autres personnes.* — Dans la lettre 68e, écrite par Pierre de Blois, l'archevêque de Cantorbéry rend compte au Pape d'un procès qui s'était élevé entre l'évêque de Salisbury et l'abbé de Malmesbury qui, se prétendant exempt de la juridiction de l'ordinaire, s'était fait bénir par l'évêque de Landaff. Après avoir exposé l'affaire dans toutes ses circonstances, le prélat, qui venait de perdre un procès semblable contre l'abbaye de Saint-Augustin de Cantorbéry, se déclare contre les exemptions en elles-mêmes, et, à l'imitation de saint Bernard, il applique au Pape la parabole de Nathan à David touchant le meurtre d'Urie. « Quel est, dit-il, ce riche ayant des brebis sans nombre, sinon le Pontife romain, lui qui possède toutes les Eglises du monde? Et quoi de plus pauvre que l'Eglise de Cantorbéry, qui, n'ayant qu'une seule abbaye qu'elle nourrissait dans sa charité maternelle, se la voit enlever par ce riche de la parabole, pour ne pas dire le Pape, qui veut se l'approprier?... Je sais, à la vérité, que souvent la tyrannie des évêques a porté les Pontifes romains à donner aux monastères des exemptions pour assurer par là leur tranquillité; mais le contraire est arrivé. Les monastères qui ont acquis la grâce de cette funeste liberté, soit par l'autorité apostolique, soit, comme cela est arrivé plus souvent, par des bulles supposées, sont tombés dans les plus grands désordres;..... car la malice artificieuse des faussaires s'est déchaînée contre les droits de l'épiscopat, au point que la fausseté prévaut dans les titres d'exemption de presque tous les monastères. » Telle est la substance de cette lettre trop souvent citée dans les tribunaux. Quoiqu'il n'y ait plus aujourd'hui parmi nous ni exemptions ni monastères, à quelques exceptions près, nous nous permettrons sur cette lettre quelques observations pour venger au moins l'honneur des archives monastiques, formant aujourd'hui des dépôts publics. L'auteur, dont le caractère porté à l'exagération est bien connu, met dans la bouche de l'abbé de Malmesbury, sortant de l'audience archiépiscopale, ce propos indiscret : « En vérité, les abbés n'ont point de cœur, et sont des misérables de ne pas secouer entièrement le joug des évêques, tandis que, pour une once d'or par an, ils peuvent obtenir du Saint-Siége une pleine et entière indépendance. » Ce propos est calomnieux et absurde. 1° C'est une calomnie que le Pape Alexandre III réfute avec indignation dans la lettre qu'il écrivit au roi d'Angleterre, pour justifier sa conduite relativement à l'affaire de Saint-Augustin de Cantorbéry. 2° C'est une absurdité de dire, comme fait l'auteur, qu'on achetait ces sortes de priviléges et qu'ils étaient presque tous supposés. S'ils étaient supposés, on ne les avait donc pas achetés de celui dont ils portaient le nom? Quelle apparence, par exemple, que l'abbé de Malmesbury eût forgé ou fait fabriquer à son profit un faux titre, tandis qu'avec une once d'or il pouvait s'en procurer un véritable. Ce que Pierre de Blois avance pour rendre suspect le titre en question n'est pas plus raisonnable. « Les lacs, dit-il, et le sceau ont été reconnus vicieux, et le style n'était pas conforme à celui de la chancellerie romaine. » Il fallait avoir envie de chicaner pour prétendre qu'une bulle du pape Sergius, donnée vers l'an 673, et ratifiée par le roi Ina, devait être en tout conforme au style de la chancellerie romaine au XIIe siècle. « Ce Pierre de Blois, dit le célèbre Cochin, était un homme violent et emporté, qui déchirait sans ménagement tous ceux qui n'avaient pas l'avantage de lui plaire..., esprit violent qui ne savait pas modérer sa plume; homme que la passion dominait et qui ne savait pas se contenir dans les bornes de la bienséance et de la vérité..... Il ne faut pas être surpris après cela si Pierre de Blois, écrivant pour l'archevêque de Cantorbéry contre des moines qui se disaient exempts, ménageait si peu les exemptions

et les titres par lesquels elles étaient soutenues. »

La lettre 73e aux évêques de Winchester, d'Ely et de Norwic, dont l'influence était grande à la cour d'Angleterre, roule sur la juridiction ecclésiastique en matière criminelle. Depuis le meurtre de saint Thomas de Cantorbéry, le clergé d'Angleterre était demeuré dans la paisible possession de connaître seul des crimes commis par des clercs ou sur des clercs. L'autorité civile, dans la crainte de se compromettre une seconde fois avec la puissance ecclésiastique, laissait à celle-ci le soin de punir les attentats où elle était intéressée, et comme elle ne pouvait infliger que des peines canoniques, il arrivait de là que les clercs étaient plus exposés que les laïques aux violences et aux assassinats, par la différence même des châtiments qu'il y avait à redouter en attaquant les uns et les autres. On ne tarda pas à sentir les inconvénients des prétentions pour lesquelles on avait combattu avec tant d'opiniâtreté. « Que notre ambition est mal entendue, dit, par la plume de notre auteur, l'archevêque de Cantorbéry ! Nous enlevons au prince le droit qui lui appartient de punir de pareils attentats pour nous l'attribuer exclusivement, sans faire attention que nous invitons en quelque sorte ceux qui ne redoutent pas les excommunications à nous égorger. Que l'Eglise exerce donc sa juridiction, et si cela ne suffit pas, que le glaive du prince y supplée. Abandonnons au roi, comme il le demande, la punition de ces sortes de crimes; il importe à la sûreté de tous que ceux qui ne respectent ni l'Eglise, ni les canons, soient contenus par la crainte du glaive matériel. » Cette lettre produisit son effet, et le clergé d'Angleterre rendit enfin au roi cette juridiction criminelle pour laquelle on avait mis peu auparavant le royaume en combustion.

Pendant les troubles que la révolte des enfants de Henri II contre leur père excitait dans la Normandie, Rotrou, archevêque de Rouen, fut invité par le prieur E..., du monastère de la Charité, à aller chez lui, comme il l'avait promis, jouir du repos que donne la solitude. « A Dieu ne plaise, répond l'archevêque, dans la lettre 155e, que dans un temps de calamité publique j'abandonne mon troupeau. Ce n'est pas que je veuille faire la guerre; car, des deux côtés, soit dans le roi de France, soit dans celui d'Angleterre, je reconnais mes maîtres, et j'ai voué fidélité à chacun d'eux ; mais je travaillerai à rétablir entre eux la paix, et je m'estimerai heureux de l'obtenir au prix de ma vie. » Ce fut vraisemblablement pour fixer à quelque chose l'inconstance du jeune Henri, le jouet des intrigants, qui l'égaraient en de vains projets, que Rotrou, après que tout fut rentré dans le devoir, emprunta encore la plume de Pierre de Blois pour suggérer au roi Henri II d'appliquer son fils à l'étude des lettres, quoiqu'il fût alors âgé de vingt ans. L'auteur, dans la lettre 67e, après un grand éloge de la science, prouve combien elle est nécessaire à un prince pour bien gouverner ses états ; et, ce qui est fort adroit, il le prouve par l'exemple même de celui à qui il écrit. « Nous avons vu, dit-il, par une heureuse expérience, les grands avantages qui ont résulté de la bonne instruction que vous avez reçue dans votre adolescence. Votre esprit, plus cultivé que celui de la plupart des autres monarques, a acquis la prévoyance nécessaire dans une grande administration, une grande pénétration pour ne rendre que des jugements équitables, et cette circonspection que l'on admire en vous dans les conseils et dans les ordres qui en sont le résultat. C'est pourquoi le vœu de tous les évêques est que vous appliquiez aux lettres ce fils qui doit nous gouverner après vous. Ce n'est que dans les livres que l'on peut apprendre la manière de bien gouverner la chose publique, de faire la guerre, de camper avec avantage, de dresser des machines, d'élever des fortifications, etc. Un roi sans lettres ressemble à un vaisseau sans rames ou à un oiseau sans ailes. » Cette lettre tout entière est vraiment remarquable.

La lettre 64e, adressée au Pape Célestin III, au nom de l'archevêque Gautier et des évêques de Normandie, est relative à la détention du roi Richard, arrêté prisonnier par le duc d'Autriche. Ces prélats font valoir au Pape le privilége accordé aux croisés d'être sous la protection immédiate du souverain Pontife, afin que, déployant toute l'autorité dont il est revêtu, il force le duc, par les censures ecclésiastiques, à relâcher le prisonnier.

Ce ne fut pas la seule lettre que Pierre de Blois écrivit sur cet événement. Au nom de la reine Eléonore, mère de Richard, il écrivit encore les lettres 144, 145 et 146 au pape Célestin III. Tout ce que l'on peut dire de plus fort et de plus pressant pour déterminer le Pontife à secourir le prince prisonnier est mis en œuvre dans la lettre 144; aux prières et aux exhortations, la reine mêle les plus vifs reproches sur l'inaction que le Saint-Siége avait gardé jusqu'alors dans une affaire de cette importance. « C'est un grand sujet d'affliction pour l'Église, dit-elle, de scandale pour le peuple et d'étonnement pour tous ; c'est en même temps une tache considérable à votre réputation, que dans un si grand péril, ni les larmes, ni les prières des provinces, n'aient pu encore vous engager à envoyer un nonce à ces perfides tyrans. Qui peut, ajoute-t-elle, ne pas accuser ici de partialité votre conduite? Souvent, pour des objets de peu de conséquence, vos cardinaux vont en grand cortége et avec de pleins pouvoirs exercer les fonctions de légats dans des pays barbares, tandis que pour une cause si grave, si déplorable, qui intéresse tant de monde, vous n'avez pas daigné dépêcher un sous-diacre ou bien un acolyte... Certes vous n'eussiez pas beaucoup compromis la dignité du Siége apostolique, si, pour la dé-

livrance d'un si grand prince, vous fussiez descendu en personne dans la Germanie, » etc. Les deux lettres suivantes contiennent les mêmes reproches, quoique l'auteur y ait pris le ton plaintif. « Sont-ce là, dit cette princesse, les promesses que vous me fîtes à Châteauroux avec de si grandes démonstrations de zèle et d'attachement? » On aurait tort de conclure de ce texte que le Pape Célestin aurait fait un voyage en France. La reine Eléonore rappelle seulement ce qui s'était passé à Châteauroux en 1162, lorsque le roi, son mari, avait été avec elle trouver le Pape Alexandre III, à la suite duquel était le cardinal Hyacinthe Bobo, le même qui remplissait alors le Siége apostolique sous le nom de Célestin III. Elle avait d'autant plus de raison de rappeler ce fait et d'en exiger la reconnaissance, que l'objet de la visite était de se joindre au Pontife, contre lequel le roi de France avait pris des engagements formels et bien arrêtés avec l'empereur Frédéric Barberousse.

Il ne paraît pas que les lettres qui terminent la collection, depuis la 165ᵉ jusqu'à la 183ᵉ, soient de notre auteur; elles ne rappellent ni son style ni sa manière de penser; elles sont anonymes et manquent dans les plus anciens manuscrits. Ce sont des lettres que l'on a recueillies pour servir de modèles de genre épistolaire. La plupart regardent l'Italie et l'Espagne, et non la France ou l'Angleterre. S'il suffisait, pour les attribuer à Pierre de Blois, de les rencontrer dans quelques manuscrits de ses lettres; nous pourrions y en ajouter encore un bon nombre, surtout d'après le manuscrit 2607 de la Bibliothèque impériale. Cependant, comme quelques-unes de ces lettres imprimées ne sont pas tout à fait sans intérêt, nous en dirons un mot.

La lettre 165ᵉ, écrite par Guy des Noyers, archevêque de Sens, au nom des évêques de sa province, à un Pape dont le nom est désigné par la lettre G, a pour objet de rendre témoignage aux bonnes mœurs et au mérite de l'évêque de Laon qu'on ne nomme pas, contre lequel des accusations graves avaient été portées au Saint-Siége, sans dire en quoi elles consistaient. Cet évêque n'est autre que Roger de Rosoi, qui, n'ayant pu obtenir du roi Louis le Jeune la dissolution de la commune de Laon, entreprit de la dissiper à main armée. Il y eut, en 1178, un combat livré, où, avec l'aide de ses parents ou alliés, l'évêque fit un carnage affreux des membres de la commune. Le roi ayant levé une armée pour punir cet attentat, un accommodement fut fait avant que l'on en vint aux mains; mais il ne fut pas si aisé de justifier à Rome le prélat du sang qu'il avait répandu ou fait répandre. Ce ne fut qu'en affirmant par serment qu'il n'avait tué personne de sa propre main, qu'il pût rentrer en grâce avec le Saint-Siége, en 1179 Tel est le récit des historiens Gilbert de Mons et de l'anonyme de Laon. D'après cela, nous pensons que c'est mal à propos, que dans le texte, le Pape est désigné par la lettre G, qui indiquerait le Pape Grégoire VIII, et qu'il faut y substituer la lettre A, c'est-à-dire Alexandre III, à moins qu'il ne s'agisse d'une autre affaire dont ces historiens ne parlent pas.

Dans la lettre 167ᵉ, les Chrétiens de Jérusalem, pour témoigner à la reine Eléonore la part qu'ils prenaient à la perte qu'elle venait de faire par la mort du jeune roi Henri, son fils aîné, lui annoncent qu'ils ont fait célébrer pour lui un service auquel ont assisté les prélats et les barons du royaume, avec le légat du Saint-Siége. Les autres lettres sont presque toutes des éloges funèbres, ou des lettres de consolation relatives à des faits qu'on n'indique pas; ce qui prouve, comme nous l'avons dit, que ce sont des modèles de lettres qu'on a voulu conserver.

Si nous nous sommes un peu étendus sur les lettres de Pierre de Blois, c'est qu'elles sont la partie la plus curieuse de ses ouvrages, et la plus intéressante pour l'histoire. Le grand nombre de manuscrits qui existent prouvent le cas qu'on en a toujours fait. Quoique le P. Busée et Goussainville aient essayé d'en éclaircir le texte dans des notes fort étendues, ils ont laissé bien des choses à expliquer; mais on doit leur savoir gré d'avoir compulsé les manuscrits et d'en avoir recueilli les variantes. Pour nous, nous regrettons de n'avoir donné qu'une idée si imparfaite de ces pièces; mais nous sommes obligés de faire souvent ainsi le sacrifice de nos goûts pour rentrer dans les limites de notre travail quand nous avons été tentés de les dépasser.

Sermons. — Outre ses *Lettres*, nous avons de Pierre de Blois des *homélies*, au nombre de soixante-cinq, sur les dimanches et fêtes de l'année. Elles sont très-courtes, et les passages de l'Ecriture s'y trouvent mêlés à des citations d'auteurs profanes, philosophes, jurisconsultes et poëtes; défaut qui se fait également sentir dans ses lettres. Elles ont été imprimées en 1519, à Paris, par les soins de Jacques Merlin, curé archiprêtre de la Madeleine, sous le titre d'*Exhortations* ou *sermons prononcés dans les synodes, dans les écoles, dans les monastères et devant le peuple*. Comme tant d'autres de la même époque, ces sermons n'ont rien de bien remarquable. La plupart sont sans ordre, sans suite et sans dessein. L'auteur ne fait qu'effleurer certains points de morale, dont aucun, n'est traité à fond. On y voit quantité d'explications mystiques de l'Ecriture sainte et d'allégories forcées, dont ses autres ouvrages ne sont pas exempts, selon le goût qui dominait alors. Ce qui prouve le peu d'estime qu'on en a fait dans tous les temps, c'est que les manuscrits en sont devenus si rares, que le dernier éditeur n'a pu s'en procurer aucun. Pour cette raison, nous ne dirons qu'un mot du dernier, le plus long de tous, qui n'a été publié que dans l'édition de Goussainville. Il fut prononcé devant le peuple, et une note placée en tête

nous apprend qu'il le fut en langue vulgaire. Un ami, ayant prié l'auteur de le traduire en latin, celui-ci y consentit, mais à condition que cet ami n'en ferait usage que pour lui, ou qu'il le brûlerait après l'avoir lu. Cependant c'est la traduction qui existe, et l'original est perdu. L'objet de ce sermon est de recommander à tout le monde la lecture de l'Ecriture sainte, comme un moyen d'accomplir la loi de Dieu; ce qui suppose qu'il y en avait dès lors des traductions en langue vulgaire, et que les exemplaires en étaient assez communs.

TRAITÉS ET OPUSCULES. — Ces traités sont au nombre de dix-sept et forment la troisième partie des œuvres de Pierre de Blois. Le premier, sur *la transfiguration de Notre-Seigneur*, ressemble plus à une exhortation qu'à un traité; aussi le premier éditeur l'avait-il rangé dans la classe des sermons. Cet écrit fut composé à la demande d'un évêque d'Arras, désigné par la lettre F..., et dont le nom était Frumaldus ou Frumoldus, mort en 1183. Le second traité, sur *la conversion de saint Paul*, est du même genre, et se trouve aussi parmi les sermons dans l'édition de Merlin. Le troisième a pour titre : *Abrégé sur Job*. C'est une explication des deux premiers chapitres du livre de *Job :* elle est adressée au roi d'Anglerre, Henri II, par une épître dédicatoire, où l'auteur prend la qualité d'archidiacre de Bath. Ce prince avait demandé cet ouvrage à Pierre de Blois, en lui recommandant d'y insérer les passages de la Vie du saint homme, les plus propres à inspirer la patience. Passant ensuite au dernier chapitre du livre, où Job reçoit, dès ce monde même, la récompense de ses souffrances, l'auteur exhorte le prince à se détacher de toute affection aux biens périssables, afin de ne pas perdre le fruit de ses bonnes œuvres journalières, dont il fait le dénombrement.

Exhortation à la croisade. — Des brouilleries survenues entre le roi de France et celui d'Angleterre, depuis qu'ils avaient pris la croix, retardaient le départ des croisés pour la Terre-Sainte. Pierre, dans son quatrième opuscule *De Jerosolymitana peregrinatione acceleranda*, blâme avec force les princes qui, pour des intérêts particuliers, négligeaient d'accomplir leurs vœux, et leur reproche sans ménagement les guerres qu'ils se faisaient entre eux, au lieu d'aller secourir la Terre-Sainte, pour laquelle ils levaient un décime extraordinaire. Le ton d'autorité avec lequel il parle, dans cet écrit, nous fait douter qu'il l'ait publié en son nom; il faut croire qu'il avait prêté sa plume à quelque prélat d'un siége éminent, car l'ouvrage est vraiment de lui; et tous les critiques sont d'accord pour le lui attribuer. Il ne dissimule aucun des désordres qui avaient signalé les expéditions entreprises précédemment pour la délivrance de la Terre-Sainte.

Assertion de la foi. — Nous ne saurions affirmer positivement si le traité qui porte ce titre est l'œuvre authentique de Pierre de Blois. Le but de cet ouvrage est d'instruire le sultan d'Icône des dogmes de la religion chrétienne, qu'il avait témoigné vouloir embrasser par une lettre au pape Alexandre III. Ce prince avait déjà lu quelques livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament, et demandait qu'on lui envoyât quelqu'un qui pût l'instruire plus amplement et de vive voix. Le Pape lui envoya sans doute le catéchiste qu'il désirait, avec l'instruction qui nous occupe. Elle roule uniquement sur les mystères de la Trinité et de l'Incarnation. Mathieu Paris dit que les soins du Pape produisirent leur effet, et que le soudan reçut secrètement le baptême; mais on n'a pas d'autre assurance de ce fait que sa parole.

De la confession sacramentelle. — L'opuscule qui porte ce titre est adressé à un évêque que l'auteur ne nomme pas. En considérant la confession comme troisième partie du sacrement de pénitence, il s'applique à en faire voir la nécessité, les conditions et les effets. Il veut que l'on confesse en détail tous les péchés mortels, avec l'occasion, le lieu, le temps, la manière, et toutes les circonstances aggravantes. Il démontre assez longuement qu'une pénitence, suivie de rechutes, est ordinairement fausse.

Le septième opuscule fait suite à celui-ci, et est intitulé : *De la Pénitence* ou *de la satisfaction que le prêtre doit imposer au pénitent*. Il est adressé en forme de lettre à un abbé, qui usait, sur ce point, d'une rigueur excessive envers ses religieux. Le but de l'auteur est de porter cet abbé à mettre plus de discrétion, de prudence et de charité dans sa conduite.

De l'institution d'un évêque. — Jean de Coutances, doyen de l'Eglise de Rouen, ayant été élu évêque de Worcester en 1196, Pierre de Blois, qui était son ami, lui écrivit un petit traité, en forme de lettre, sur l'Institution d'un évêque. Il lui propose pour modèle Gautier de Coutances, son oncle, archevêque de Rouen, dont il fait un très-bel éloge. Cet opuscule, qui est le huitième de la collection, contient un grand nombre de vérités pratiques; les obligations d'un évêque y sont très-développées; c'est un des meilleurs écrits que ces siècles de la basse latinité nous aient fournis sur ce sujet.

Invective. — Un chanoine régulier avait, sous le voile de l'anonyme, publié contre les écrits de Pierre de Blois une critique amère, piquante et pleine de malignité, dans laquelle il dissimulait le poison sous des louanges habilement ménagées pour le mieux faire passer. Il s'adressait mal. Pierre, sous le titre d'*Invective*, lui fit une réponse sanglante, dans laquelle il lui rend avec usure les sarcasmes et les injures dont son libelle était rempli. Comme l'auteur anonyme l'accusait de flatter les grands dans ses écrits, Pierre crie à la calomnie et cite ses écrits mêmes pour réfuter son adversaire. « Je n'ai jamais été vendeur d'huile, lui dit-il. Dans mon abrégé sur *Job*, dans mes *Lettres*, dans mes *Exhortations*, dans

mon *Dialogue au roi Henri* (cet ouvrage ne nous est pas connu), dans mon *Traité du pèlerinage de Jérusalem*, dans mon livre *Des illusions de la fortune*, dans mon ouvrage touchant la certitude de la foi, dans mon livre *De la perfidie des Juifs*, dans ceux *de la confession* et *de la pénitence*, dans mon *Canon épiscopal*, c'est-à-dire, dans l'Instruction à un évêque sur les devoirs de l'épiscopat, dans tous ces écrits, et dans d'autres encore que j'ai composés, je reprends avec une entière liberté votre roi et tous les grands de la terre, quand l'occasion s'en présente; je leur dis des vérités utiles, et je leur remontre leurs devoirs avec les égards dus à leur rang. » Il rapporte ensuite quelques points de doctrine sur lesquels le chanoine anonyme l'avait critiqué. Il lui reprochait, entre autres choses, d'avoir dit que la voix des œuvres est plus puissante que celle de la parole, et de s'être mal expliqué sur la crainte, sur le mérite, sur la grâce et le libre arbitre. Sur tout cela, notre auteur se justifie assez bien; mais il se mêle tant d'aigreur, tant de fiel et d'emportement à sa justification, qu'on ne peut s'empêcher de dire que s'il a raison, au fond, il pèche entièrement par la forme. Cet opuscule fut composé après la mort d'Henri II, puisque l'auteur l'appelle un prince d'heureuse mémoire.

Contre la perfidie des Juifs. — Pierre composa cet ouvrage à la prière d'un ami, qui se plaignait d'être environné de Juifs et d'hérétiques, avec lesquels il était souvent en dispute, sans se trouver toujours en état de répondre à leurs arguments. Il est divisé en trente-quatre chapitres, et offre un recueil de passages de l'Ancien Testament les plus propres à établir la vérité de la religion chrétienne. Le XIIe siècle n'a peut-être rien produit de meilleur en ce genre, quoique la pièce ne soit pas sans défauts. L'auteur eût bien fait de supprimer plusieurs allégories de son invention, et qui ne prouvent rien. Il eût également pu se dispenser de citer les Pères de l'Eglise contre les Juifs. L'autorité de la sybille est encore de trop dans son écrit. Il n'en est pas de même des témoignages qu'il emprunte des historiens juifs et païens. Celui de Josèphe, sur la personne de Jésus-Christ est surtout remarquable, et l'assurance avec laquelle Pierre de Blois le cite, montre que, de son temps, on n'avait aucun doute sur l'authenticité de ce texte.

De l'amitié chrétienne. — Ce traité, qui porte pour second titre : *De la charité envers Dieu et le prochain*, est divisé en deux parties. L'amitié chrétienne est l'objet de la première partie, composée de vingt-cinq chapitres; la charité envers Dieu et le prochain remplit toute la seconde partie, qui contient soixante-cinq chapitres. Il y a de bonnes choses dans ce traité, mais il est trop plein d'allégories arbitraires, de redites et de déclamations. Ce traité a été attribué à Cassiodore, et se trouve parmi ses œuvres, au tome XI de la grande *Bibliothèque des Pères de Lyon*, mais beaucoup moins correct que dans l'édition de Goussainville, et se trouve répété dans la même bibliothèque, tome XXIV, parmi les œuvres de Pierre de Blois. Dans l'opuscule suivant, qui a pour titre : *De l'utilité des tribulations*, l'auteur expose tous les avantages que l'on peut retirer de l'adversité.

Quales sunt. — Ce titre qui est celui du treizième opuscule, a besoin d'explication pour être entendu. C'est une satire violente contre les évêques d'Aquitaine en général, et en particulier contre les évêques de Saintes et de Limoges, composée dans la vue d'instruire le roi d'Angleterre, leur souverain, de certains désordres qui régnaient dans le gouvernement des Eglises de cette portion de ses Etats. L'ouvrage est divisé en quatre parties. La première partie fait connaître quels sont ces prélats, et c'est de cette partie que l'ouvrage tire son titre. Les trois autres parties s'occupent des personnes qu'ils retiennent auprès d'eux, et auxquelles ils confèrent les dignités ecclésiastiques, sans égard pour les services des sujets les plus méritants. Ce sont, dit l'auteur, leurs premiers, seconds et troisièmes neveux et ainsi jusqu'à l'infini, ce qui remplit la seconde partie; les flatteurs l'objet de la troisième, et la quatrième est dirigée contre les brocanteurs de bénéfices. Quoique l'animosité perce de toutes parts dans cette pièce, et que les injures en forment pour ainsi dire le tissu, on ne peut guères douter qu'elle ne renferme bien des vérités. Il serait en effet difficile de s'imaginer que l'auteur n'eût fait entrer que des calomnies contre des évêques vivants dans un écrit destiné à faire connaître leur conduite au public et au roi. L'orgueil, l'avarice, l'incapacité, la négligence dans l'exercice de leurs fonctions, la simonie sont les principaux vices dont il les accuse. Nous ne le suivrons pas dans toutes les déclamations qu'il se permet sur ces objets; l'analyse en serait plus propre à scandaliser nos lecteurs qu'à les instruire et à les édifier. Nous nous bornerons à examiner si Pierre de Blois est vraiment l'auteur de cet écrit, et si l'on peut avec quelque fondement le lui attribuer.

Il est vrai qu'une note placée à la fin de l'ouvrage dans le manuscrit d'où il a été tiré, porte : *Explicit liber qui intitulatur Quales sunt, editus per venerabilem Petrum Blesensem.* Mais ces notes étrangères au corps de l'ouvrage et qui n'ont d'autre garantie que l'opinion des copistes, ont souvent induit en erreur. Pierre de Blois, dans son neuvième opuscule, faisant l'énumération de ses écrits, pour prouver à son adversaire qu'il ne fût jamais un flatteur, ne fait aucune mention de celui-ci, qui aurait certainement prouvé plus que tous les autres, qu'il était bien éloigné de mériter ce reproche. Ensuite, l'auteur, dans l'ouvrage qui nous occupe, pour prouver qu'il n'a pris la plume ni par vengeance, ni par quelque intérêt particulier, fait en peu de mots l'histoire de sa vie, et rien de tout ce qu'il dit

ne peut convenir à Pierre de Blois. Enfin, il est évident que cet auteur appelle l'Aquitaine sa patrie, qu'il a été forcé de la quitter par les mauvais traitements qu'il éprouvait de la part des évêques; et il se félicite d'avoir trouvé au delà des Alpes et dans toute l'Italie le bonheur, la considération et des avantages qui lui font oublier ceux dont il jouissait dans son pays. Tout cela encore une fois ne saurait convenir à Pierre de Blois. L'auteur écrit comme habitant encore l'Italie, et Pierre de Blois, depuis son retour de Sicile, a presque toujours été à la suite du roi d'Angleterre. Au reste, l'ouvrage est si mal écrit, qu'il est tout à fait indigne de la plume de Pierre de Blois. Nous croyons que le véritable auteur est Victor de Trahinac, prieur de Grandmont, dont nous parlerons peut-être en d'autres volumes, s'il nous est accordé de donner une suite à ce Dictionnaire, et de poursuivre notre exposé de la tradition ecclésiastique jusqu'au concile de Trente.

Des illusions de la fortune. — Le quatorzième opuscule avait pour titre : *Epistola aurea de silentio servando.* Il n'en reste plus qu'un fragment très-court. Le quinzième est encore un fragment, mais plus étendu du livre *des Prestiges ou illusions de la fortune* dans lequel il est parlé des magiciens, des astrologues et des pythons. Ce traité, qui n'existe plus, était un de ceux que l'auteur avait travaillés avec le plus grand soin. Il en fait mention dans plusieurs de ses lettres, et surtout dans la lettre 19e adressée à un ami, qui lui avait demandé à voir cet ouvrage. Pierre lui répond qu'il ne peut encore le lui envoyer, parce qu'il a besoin d'être corrigé, limé et poli, avant de paraître au grand jour. C'est dans cette lettre qu'il donne lui-même une idée de l'ouvrage. « Le premier livre, dit-il, démontre suffisamment que ce que l'on nomme la fortune n'est rien. Il y réfute l'opinion de ceux qui attribuent aux caprices de la fortune les événements de ce monde, au lieu de reconnaître une volonté souveraine qui règle invariablement toutes leurs vicissitudes. C'est pour cela, continue-t-il, que j'ai intitulé cet ouvrage *Des illusions de la fortune*, non que la fortune soit quelque chose, mais pour montrer que, soit dans l'élévation, soit dans l'humiliation des hommes, où l'on croit voir ordinairement l'effet du hasard, tout émane de la divine Providence. Et afin que vous puissiez vous convaincre par vos yeux que tel est l'objet de mon livre, je vous envoie cinq cahiers de ce nouveau traité, non pour les transcrire, mais pour les lire seulement et me les renvoyer au plus tôt. C'est dans cet ouvrage que Pierre de Blois, comme il le dit lui-même ailleurs, faisait l'éloge du roi Henri II encore vivant; et c'est peut-être là, comme le conjecture son dernier éditeur, le livre des *Actes de ce prince*, dont il est aussi parlé dans la lettre 14e aux clercs de la chapelle du roi. Mais cet ouvrage n'existe nulle part. Quant au *Traité des illusions de la fortune*, Casimir Oudin croit l'avoir vu manuscrit dans une bibliothèque dont il n'a pas retenu le nom. On ne peut que regretter qu'il n'ait pas été mis au jour.

De la distinction des écrits et des écrivains sacrés. — Le traité qui porte ce titre et qui est le seizième de la collection est fort court et répond à l'idée qu'en donne son inscription. L'auteur, après avoir compté vingt-deux livres de l'Ancien Testament, suivant le canon des Hébreux, nomme les livres de la *Sagesse*, de l'*Ecclésiastique*, de *Tobie*, de *Judith* et des *Machabées*; livres, dit-il, que l'Eglise révère et place dans le canon des livres sacrés, quoique les Juifs les relèguent parmi les apocryphes. Rien ne prouve que ce traité soit de Pierre de Blois; il n'en parle pas dans le dénombrement qu'il fait de ses ouvrages, et celui-ci ne contient pas un mot qui puisse faire soupçonner que l'archidiacre de Bath en soit l'auteur.

Le dernier opuscule, publié dans cette collection sous le nom de Pierre de Blois, est un poëme *sur l'Eucharistie.* Nous ne répéterons pas ici les preuves que nous avons données à l'article de Pierre le Peintre pour montrer que cet ouvrage appartient à cet écrivain, et non à Pierre de Blois, comme l'a cru sur de légères présomptions le Père Busée.

AUTRES ÉCRITS VRAIS OU SUPPOSÉS. — Outre ces ouvrages dont nous venons de rendre compte, il y en a d'autres cités par les anciens bibliographes, qui sont perdus ou déguisés sous d'autres titres. Ainsi le livre *De la vie des clercs vivant à la cour*, que l'abbé Trithême place parmi les traités, n'est autre chose que la 14e lettre adressée par Pierre de Blois aux chapelains du roi d'Angleterre. L'écrit que le même Trithême a intitulé *De periculo prælatorum*, est la lettre 102e à l'abbé de Rading. Celui qu'il désigne par ces mots : *Exhortatio ad abbatem*, n'est encore que la lettre 134 à Guillaume, abbé de Sainte-Marie à Blois ou de Bourg Moyen; et la lettre 160 contient exactement l'ouvrage auquel il a donné le titre *De studio sapientiæ.* Mais on peut regarder comme perdus les écrits suivants : *Dialogue entre un roi et un abbé*, que Pierre de Blois dit avoir adressé au roi Henri II; le livre de *Assertione fidei*, si, comme nous le croyons, c'était un ouvrage distinct de la lettre du pape Alexandre III au soudan d'Icône; le livre des *Prestiges* de la fortune, dont il ne reste qu'un fragment, ainsi que celui du silence, *la vie ou les* gestes d'Henri II roi d'Angleterre, soit que cet écrit fît partie du livre des *Prestiges de la fortune*, soit que ce fût un ouvrage à part; *la Vie de saint Wilfrid*, archevêque d'Yorck, dédiée par notre auteur à Geoffroi, fils naturel du roi Henri II et archevêque de la même ville, dont il ne reste qu'un petit fragment au tome Ier du *Monasticon anglicanum;* et la *Vie de saint Guthlac*, dont parlent les Bollandistes et qu'ils n'ont pu se procurer.

Pierre de Blois, à la prière de Henri de Longchamp, abbé de Croyland, continua l'histoire de ce monastère, composée par

l'abbé Ingulfe, continuation dont il existe un long fragment de vingt-deux pages *in folio*, imprimé à la suite de cette histoire dans le recueil des historiens Anglais, publié à Oxford en 1684, par Jean Feell, évêque de la même ville. L'addition à l'histoire même d'Ingulfe, qu'on lit dans la collection d'Henri Saville, sous le titre de *Appendix incerti auctoris*, est aussi de Pierre de Blois, mais ce n'est qu'un lambeau d'une demi page, extrait de la continuation dont nous venons de parler. A la tête de celle-ci est la lettre par laquelle l'abbé Henri supplie notre auteur de prendre la peine de corriger le travail d'Ingulfe, et de vouloir bien le continuer sur les matériaux qu'il lui fournira. Dans la même lettre l'abbé de Croyland prie notre auteur de mettre en un meilleur style et d'abréger la *Vie de saint Guthlac*, patron du monastère, composée dans le VIIe siècle, par un saint Félix qui nous est inconnu. C'est vraisemblablement celle qui a été publiée par les Bollandistes au 11 avril, telle qu'elle a été retouchée par notre auteur. Dans sa réponse, Pierre de Blois se charge de l'un et l'autre travail, mais ce qui reste de son histoire ne va pas jusqu'au règne d'Etienne de Blois, comme l'a remarqué l'éditeur, et finit à l'an 1118. Cependant, comme il existe dans le même volume une autre continuation de l'histoire d'Ingulfe, depuis l'an 1153 jusqu'en 1486, on peut croire qu'elle contenait la suite de celle de Pierre de Blois jusqu'après l'an 1190, époque de la promotion de Henri à la dignité abbatiale; mais le manuscrit de cette seconde continuation étant mutilé au commencement, la suite de l'histoire de Pierre de Blois est interrompue et ne présente plus que des morceaux dépareillés. L'édition la plus complète de ses Œuvres est celle que Goussainville, prêtre de l'église de Chartres publia avec des notes et des pièces justificatives, en un volume *in-folio*, Paris, 1667.

Nous en avons assez dit sur Pierre de Blois et ses ouvrages pour mettre nos lecteurs en état d'apprécier le mérite littéraire ainsi que le caractère moral de cet auteur. Avide de connaissances, il se livra à toutes celles que l'on cultivait de son temps, et étudia la théologie, la philosophie, la jurisprudence, la médecine, la grammaire, la poésie, les mathématiques, la philologie, et la politique même, si toutefois il existait une science politique à cette époque; bref il voulut être un homme universel. Cependant, tout en s'appliquant à des études si variées, il donna toujours la préférence à celle de la religion. Son état, son goût, ses emplois lui en firent une règle. On voit qu'il avait puisé la science théologique à de bonnes sources; mais c'est surtout dans la morale qu'il excella, et on peut le regarder comme un des meilleurs casuistes de son temps. A l'étendue des connaissances il joignait une facilité d'écrire qui l'eût mis en état de produire des chefs-d'œuvre, s'il n'en eût pas abusé; mais il se fit une gloire de produire beaucoup et de produire vite, et il gâta par cette vanité tous ses autres talents. Ses *Lettres*, qu'il proposait lui-même comme des modèles, et qui furent acceptées ainsi par ses contemporains, sont pleines d'expressions impropres, de métaphores et d'allusions recherchées, de lieux communs ennuyeux, de déclamations outrées, de personnalités odieuses, et d'accusations dépourvues de fondements. Comme les hommes se peignent ordinairement dans ces sortes d'écrits, on peut dire, sans juger témérairement, qu'avec d'excellentes qualités du cœur, et surtout un grand zèle pour l'honneur de la religion, il était sujet à de grands défauts, inégal dans sa conduite, vain, passionné, et ne gardant pas plus de modération dans ses amitiés que dans ses haines. Tel est le double point de vue sous lequel l'homme et l'auteur se montrent dans les écrits de Pierre de Blois.

PIERRE DE BLOIS, qui fut chancelier de l'évêque de Chartres sous l'épiscopat de Jean de Salisbery, ne doit pas être confondu avec le précédent. Quoiqu'ils aient vécu tous les deux à la même époque, qu'ils portassent le même nom et qu'ils fussent nés dans la même ville, ils n'étaient point parents. Une amitié qui avait commencé dès la première jeunesse et qui semble ne s'être jamais démentie les unissait seule l'un à l'autre. On ne sait rien des premières années de celui qui fait le sujet de cet article. Mais il paraît qu'il cultiva les lettres, la poésie, la jurisprudence et ce que l'on appelait alors la philosophie avec un grand succès, et qu'il en conserva même le goût jusque dans la vieillesse; mais il avait en horreur la théologie ce qui ne l'empêcha pas de devenir chancelier de l'église de Chartres. Son ami, dans une lettre qui, par le style, a tout le caractère d'un sermon, lui fait à ce sujet les reproches les plus durs et l'invite à se livrer à des occupations plus convenables et plus pures.

« Souvent, lui écrit-il, je t'ai averti, et par mes lettres et de vive voix, qu'il fallait abandonner les jeux et les frivolités... Mes conseils ont été vains... Je regrette d'être obligé aujourd'hui de te parler avec plus de dureté que je ne l'ai fait jusqu'à présent, et que peut-être je ne le devrais. La science des écoles t'avait élevé aux plus hauts degrés des honneurs, et lorsque tu devrais être pour tous un miroir d'honnêteté, un exemple de vertus, en t'adonnant à des bagatelles, en expliquant les fables scandaleuses du paganisme, tu tends des pièges à l'innocence et tu l'entraînes dans l'abîme. » Suivent de nombreuses citations des *Psaumes*, que l'archidiacre de Bath emploie pour démontrer à son ami combien sa conduite doit être réprouvée de Dieu. Dans la suite de la *lettre* il désigne plus clairement quelles étaient ces occupations dangereuses auxquelles il regrette tant de le voir se livrer avec passion. On sera peut-être étonné qu'il lui reproche comme une faute de cultiver l'étude du droit civil et de la jurisprudence. C'est

qu'en effet dans ce siècle où les ecclésiastiques étaient presque les seuls hommes éclairés de la nation, l'intérêt ou d'autres motifs les portaient à se charger de la poursuite des affaires litigieuses, ce qui leur faisait trop souvent négliger les devoirs de leur état. Mais Pierre de Blois composait de plus des chansons d'amour et des romans. C'est ce qu'on voit par le conseil que lui donne son ami vers la fin de sa *lettre* : *Omitte penitus cantus inutiles et anilas fabulas, et nœnias pueriles.* De ces chants d'amour, de ces romans, il ne nous est rien resté que quatre vers rapportés par Borel au mot *Preu*, qu'il explique par celui de *Profit*. Les voici :

Mais le Vavasors par son preu,
Entendant en autre manière,
Qu'il avait la langue manière
A bien parler et sagement.

Borel ne dit point de quel roman il a tiré ces vers; il cite seulement le nom de *Pierre de Blois*, sans indiquer lequel des deux homonymes en est l'auteur.

Il est à présumer qu'au temps où l'archidiacre de Bath écrivait à son ami cette lettre de réprimandes, celui-ci n'était pas encore chancelier de l'église de Chartres, car il n'eût pas manqué de lui observer que la dignité dont il était revêtu exigeait plus que jamais le sacrifice de ses goûts pour la poésie et les belles lettres. Or sa lettre garde là-dessus le silence. Ce fut le savant Jean de Salisbéry qui le nomma chancelier de cette église, presque aussitôt après son élévation à la chaire épiscopale de Chartres. Il devait cette distinction à son ami qui l'avait vivement recommandé au nouvel évêque. Dans la *lettre* de remerciement qu'il lui adressa nous voyons qu'il lui représente ce Pierre de Blois comme un autre lui-même, qui lui ressemble d'esprit, de nom, de visage et même de stature.

Malgré les reproches qu'il lui faisait, on voit que l'archidiacre de Bath rendait toute justice à son mérite et à ses talents. Il lui écrit en se servant des idées et même des expressions d'Ovide, pour lui dire que l'incendie, les inondations, tous les fléaux ne pourront rien contre leurs communs ouvrages; et il lui soumet, pour les revoir et les corriger, quelques nouveaux écrits, et entre autres, son traité des prestiges de la fortune. Ainsi ce Pierre de Blois était un écrivain très-renommé; et l'on ne voit pas sans quelque surprise, qu'excepté l'archidiacre de Bath, aucun auteur contemporain ne fasse mention ni de ses poésies ni de ses romans. Le chancelier de l'Eglise de Chartres avait aussi composé des *Commentaires sur les Psaumes* et plusieurs *homélies sur les Evangiles*. S'il faut en croire dom Liron, ce dernier ouvrage existait en manuscrit dans l'abbaye de Chaulis; mais Charles de Visch l'attribue à un troisième Pierre de Blois, religieux de l'Aumône, au diocèse de Chartres. Celui qui nous occupe prolongea sa carrière jusqu'à un âge très-avancé, mais on ignore l'époque de sa mort. Tout ce que l'on sait, c'est qu'il survécût à Jean de Salisbéry mort en 1180.

PIERRE LE VÉNÉRABLE, né en Auvergne de la famille des comtes de Montboissier, était le septième de huit enfants mâles. Un d'eux seulement resta dans le siècle et Pierre ne tarda pas à suivre l'exemple de ses frères. Voué à Dieu dès sa naissance, il reçut dans le prieuré de Soucilanges une éducation conforme à cette destinée, et il était à peine âgé de dix-sept ans, lorsqu'il prit, vers l'an 1109, l'habit des religieux de Cluny. Saint Hugues, qui l'en revêtit, mourut peu de temps après, et fut très-mal remplacé par Pons, qui, pendant près de treize ans, favorisa le relâchement des mœurs claustrales et négligea même l'administration des biens temporels. A la fin, Pons se vit obligé de quitter Cluny et de se rendre à Rome, où il abdiqua sa dignité. C'était en 1122; on lui donna pour successeur Hugues second, qui ne gouverna que quelques mois et mourut le 9 de juillet de la même année. Pierre, quoique bien jeune, avait été déjà prieur de Vézelay et l'était alors de Domné lorsqu'il fût élu abbé et général de son ordre, le 22 août de l'an 1122. Il était alors âgé de 28 ans et il s'était montré digne de cette place par ses talents et par ses vertus. La chronique de Cluny lui attribue une heureuse physionomie, une taille majestueuse, beaucoup d'autres dons extérieurs, indices fidèles de ses qualités intérieures, et qui, presque autant qu'elles, justifiaient ce surnom de vénérable qui le distingue dans l'histoire. Cependant, avec tous ces moyens de rétablir l'ordre dans son abbaye, il crût avoir besoin d'appeler à son aide, Mathieu, prieur de Saint-Martin des Champs, homme habile et recommandable, qui, depuis, fut élevé au cardinalat. En moins de trois ans la réforme fut opérée et parut même si complète, que l'abbé ne craignit pas de s'absenter pour aller visiter quelques monastères. Il voyageait dans la seconde Aquitaine, lorsque Pons, revenu de la Palestine, où il s'était transporté après son abdication, reparût tout à coup à Cluny, s'y rétablit à force ouverte, subjugua les religieux et mit en fuite ceux qui refusèrent de lui obéir. A la première nouvelle de cette révolution claustrale, Pierre en informa aussitôt le Pape Honorius qui cita à son tribunal les deux compétiteurs. Pons, après de longs délais, n'y comparut que pour se voir condamner; et il mourut à Rome, victime d'une maladie épidémique, en 1126. La sentence du pontife et la mort de l'intrus rendirent à Pierre le gouvernement de son abbaye, où il ne tarda pas à rétablir dans toute sa vigueur l'empire de la règle monastique.

Quand Pierre fut investi du titre et de la juridiction d'abbé de Cluny, ce monastère dirigé depuis sa fondation par une succession de grands hommes, était arrivé à un dégré de splendeur auquel n'atteignit aucune institution religieuse dans le moyen-âge. Il

en était sorti des Papes et il y était entré des rois. L'abbaye possédait des richesses immenses ; elle avait couvert l'Europe chrétienne de ses maisons claustrales. L'abbé était en possession de prendre une large part dans la direction des plus hautes affaires du siècle. Pierre soutint ces destinées de son ordre par ses vertus et son génie ; et il leur donna même un nouveau lustre. La Vie de ce grand homme est comme un tableau de l'histoire de son temps, car Pierre se trouve mêlé à tous les événements du siècle comme conseil et comme guide. Le premier, il prononce entre Innocent II et Anaclet, deux compétiteurs à la tiare, et son suffrage appuyé de l'ascendant et de l'éloquence de saint Bernard, entraîne celui de la chrétienté. Nous oserons dire que sous un certain aspect l'autorité de l'abbé de Clairvaux, en cette circonstance, exerça une influence moins générale que celle de l'abbé de Cluny ; car Pierre de Léon avait été Cluniste, et l'on voit, par une lettre de cet antipape à ses anciens confrères, à quel point il comptait sur leur dévouement. L'abbé de Cluny, en condamnant Anaclet, donnait un exemple inattendu, et par cela même plus solennel et plus séduisant. Il put encore le rendre aussi efficace que manifeste ; non-seulement il écrivit plusieurs lettres pour soutenir cette cause, mais il se rendit en Aquitaine tout exprès, pour détacher le duc Guillaume du parti d'Anaclet. Aussi eut-il l'insigne honneur de voir le Pape Innocent II accepter l'hospitalité à Cluny, à son retour de l'assemblée d'Etampes, qui avait fait prononcer le royaume en faveur de ses droits de Souverain-Pontife.

Innocent II venait de partir pour Rome lorsque Pierre tint à Cluny le chapitre général de son ordre. Il y présida deux cents prieurs et douze cents religieux français, anglais, espagnols, allemands, italiens et leur fit agréer ou accepter quelques statuts qui rendaient la règle plus sévère. C'était un surcroît de jeûnes et d'austérités ; c'étaient des retranchements considérables dans les délassements communs et même dans les soulagements particuliers jusqu'alors accordés aux malades. Quelques membres de l'assemblée goûtaient peu ces rigueurs additionnelles ; ils représentèrent humblement que saint Hugues et ses prédécesseurs avaient marché et conduit leurs frères par des voies bien assez étroites ; il pouvait suffire de suivre leurs traces, et il ne semblait pas nécessaire d'aspirer à une perfection dont ils n'avaient pas conçu l'idée ; mais Pierre fut inexorable. Ordéric Vital s'est fait l'organe de ces mécontentements qu'il partageait, et il oppose à Pierre le Vénérable la maxime de Salomon : *Ne transgrediaris terminos antiquos quos posuerunt patres tui.* (*Proa.* XXII, 28.) Il paraît que l'un des motifs de cette sévérité de Pierre était de tenir la règle de Cluny au niveau de celle de Cîteaux ; l'esprit de rivalité inspirait aux deux ordres cette émulation ascétique. Peu à peu cependant s'il faut en croire Ordéric, Pierre se montra plus traitable et apprit à compâtir aux infirmités humaines.

Toutefois les intérêts de son ordre n'absorbaient pas tellement ses grandes facultés qu'il ne trouvât moyen encore de les appliquer au bien général, en apaisant les différents entre les princes et en faisant régner la paix parmi les peuples. Au XIIe siècle un abbé de Cluny, quoique cénobite de profession, était dans l'empire et dans l'église un très-important personnage, surtout quand cette préfecture monastique se trouvait rehaussée, comme chez Pierre le Vénérable, par l'éclat des qualités personnelles. Aussi le voyons-nous en relation avec presque tous les hommes qui jouissaient alors d'un grand crédit ou d'une vaste puissance ; avec saint Bernard, avec Suger, avec le comte Thibaut, avec le comte de Savoie Amédée, avec Henri de Blois, frère du roi d'Angleterre, avec les rois de France, d'Espagne, de Sicile, de Jérusalem ; avec l'empereur de Constantinople, avec le Pape Innocent II, et plus encore avec Eugène III, qui le consultait, le recherchait et l'admettait même à délibérer dans le collége des cardinaux. Aussi était-il à tout ce qui remue le siècle ; mais avant tout pourtant aux intérêts directs de la religion qu'il sert en toutes circonstances en puissant controversiste. Il s'attaque successivement aux juifs, aux mahométans, aux hérétiques, avec tous les avantages que donne la foi servie par les armes de la raison et d'une logique irrésistible.

Contre les juifs. — La glorieuse conquête du tombeau de Jésus-Christ avait, en exaltant la foi, aggravé le dissentiment entre les Juifs et les Chrétiens. Pierre écrit contre les contempteurs du Christ un traité en forme dans lequel il prouve la divinité et la mission du Sauveur et convainc d'aveuglement ses adversaires. Il montre que Jésus-Christ, le dernier de leurs prophètes, reconnu par nous et repoussé par eux, adoré par l'Eglise et crucifié par la Synagogue est le Fils de Dieu et Dieu lui-même ; roi éternel et céleste, et non pas monarque terrestre ni roi conquérant comme ils l'attendaient ; qu'au temps fixé par les Ecritures, il est venu sauver le monde, et qu'ainsi les Juifs qui s'obstinent à l'attendre encore nourrissent le plus fol espoir.

Contre le mahométisme. — L'islamisme agitait le monde avec son prosélytisme armé. L'Europe chrétienne avait porté l'agression chez l'ennemi ; Pierre attaque Mahomet dans ses doctrines. Dans un voyage qu'il avait fait en Espagne pour visiter les monastères de son ordre, il avait été témoin des progrès et de la puissance des Sarrazins. Curieux de connaître leur doctrine religieuse, il résolut de traduire en latin le *Koran*, et chargea de ce travail Pierre de Tolède, Herman de Dalmatie et un anglais nommé Robert Kennet, auxquels il associa un Arabe et son propre secrétaire, Pierre de Poitiers qui surveilla cette traduction et lui esquissa le plan, sur lequel

l'abbé de Cluny composa son traité contre le mahométisme. Il y scrute à fond le Coran ; il explique la vie du prophète, son imposture et ses succès ; mais malheureusement, nous ne possédons plus que les deux premiers livres de cet ouvrage qui en avait quatre. Les Saints Pères, dit l'auteur dans les parties qui nous restent, ont démasqué toutes les erreurs qui se sont élevées dans l'Eglise ; aucune hérésie n'a échappé à leur zèle. Pour établir ce fait, l'abbé de Cluny s'engage dans une longue énumération qui annonce une assez grande connaissance de l'histoire et de la littérature ecclésiastique. Il laisse à décider si les mahométans sont des hérétiques ou des païens ; mais païens ou hérétiques, toujours doit-on les réfuter. Mahomet a dit : tuez et ne disputez pas ! Pierre le Vénérable réprouve cette horrible maxime, et pense avec raison qu'elle suffirait pour dévoiler la fausseté du mahométisme. C'est à l'erreur qu'il appartient de redouter la discussion et de contraindre à la croyance. L'auteur s'attache ensuite à prouver que les livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament n'ont souffert aucune altération ; il démontre surtout que Mahomet n'a justifié sa mission ni par des prophéties, ni par des miracles. Telle est la matière des deux premiers livres, qui sont pleins de vues larges et de pensées fortes. Il semble que le controversiste du XIIe siècle allait au-devant de la pensée de Pascal : « Mahomet s'est établi en tuant, Jésus-Christ en faisant tuer les siens ; Mahomet en défendant de lire, Jésus-Christ en ordonnant de lire. » L'ouvrage complet devait accompagner la version du Coran qui venait d'être probablement traduit et que Pierre Kennet dédiait à l'abbé de Cluny. Cette version que Théodore Bibliander a fait imprimer en 1543, a été critiquée par Huet et par Erpenius. Il est rare, dit ce dernier, qu'elle exprime le vrai sens de l'arabe ; mais elle était la seule, et avait servi de texte aux traductions en langues modernes, avant la version latine qui parut avec le texte arabe, publié par Maracci en 1698.

Contre Pierre de Bruis. — L'hérésiarque Pierre de Bruis professe une suite de propositions impies, qui, dans la religion, ruinent le dogme et la discipline, et portent le trouble dans la société. Ses disciples, sous le nom de Pétrobrusiens, soutenaient à main armée la doctrine fanatique de leur maître. Répandus dans les campagnes du midi de la France, ils avaient résisté aux efforts réunis des deux puissances ecclésiastique et civile, et partout se livraient au brigandage le plus effréné, rebaptisant les peuples, profanant les églises, renversant les autels, livrant aux flammes les croix et les saintes images, traînant les religieux dans les cachots, et les contraignant par les menaces et les tourments à se marier. Dignes ancêtres de ces Vaudois à qui les protestants ont essayé d'attacher la succession de leur révolte contre l'Eglise. Pierre de Cluny réfute d'abord ces erreurs par une lettre sur la divinité de Jésus-Christ. Prouver que Jésus-Christ s'est expressément déclaré Dieu, tel est le but qu'il se propose dans cette lettre. Il y rassemble les textes évangéliques qui peuvent le mieux établir ce fait ; et si ces textes ne sont pas plus nombreux ; s'ils ne sont pas plus catégoriques, si Jésus ne s'est pas toujours qualifié Dieu, aussi positivement que son Père s'était nommé dans l'Ancien Testament, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, c'est, dit l'auteur, parce que les Juifs n'étaient pas capables de recevoir ou de supporter cette vérité, et qu'il fallait les nourrir de lait avant de leur offrir des aliments plus solides.

Sous la forme d'une lettre adressée aux archevêques d'Arles et d'Embrun, aux évêques de Die et de Gap, prélats zélés contre les Pétrobrusiens, Pierre de Cluny a composé contre cette secte un ouvrage polémique divisé en cinq chapitres, nombre égal à celui des principales erreurs des sectateurs de Pierre de Bruis. Nous disons des principales, car Pierre ajoute qu'ils en professent peut-être quelques autres ; mais comme il n'en est pas bien sûr, il aime mieux différer de les réfuter. Saint Bernard qui avait vu de plus près les hérétiques, ainsi que l'observe Bossuet, a pu leur reprocher des égarements dont l'abbé de Cluny ne nous donne et n'avait lui-même aucune connaissance. Quoi qu'il en soit, voici les cinq erreurs pétrobrusiennes combattues dans l'ouvrage qui nous occupe en ce moment. 1° On ne doit pas administrer le baptême aux enfants avant l'âge de raison. 2° Dieu pouvant être prié en tout lieu, il ne faut point d'église. 3° Les croix sont à supprimer comme signe du supplice de Jésus-Christ. 4° Le corps et le sang de l'Homme-Dieu n'existent point dans l'Eucharistie. 5° Il est inutile de prier pour les morts. Pierre le Vénérable emploie contre ces cinq propositions les autorités et les arguments dont les théologiens ont coutume de faire usage pour prouver l'efficacité du baptême administré aux enfants, le besoin d'élever des temples, l'utilité des images et spécialement des croix, la présence réelle et la transubstantiation ; enfin, la nécessité d'offrir pour les défunts des prières et des sacrifices. L'auteur allègue pour la présence réelle l'autorité des actes de saint André. Il cite comme exemple de transubstantiation, la verge de Moïse, changée en serpent, les eaux du Nil métamorphosées en sang, et le pain que la digestion transforme en chair. Dom Vaissette pense que cet ouvrage a été composé vers 1135 ; peut-être ne l'a-t-il été qu'en 1137 ou 1138, car Pierre le Vénérable le dit achevé depuis quatre ou cinq ans, dans une *Lettre à saint Bernard*, que l'on croit écrite en 1142 ou 1143.

Traité des miracles. — Il s'agit de l'Eucharistie dans la première partie de ce traité. C'est à ce mystère que se rapportent vingt-huit des miracles qui sont ici racontés. Trente autres composent une seconde et dernière partie beaucoup plus mélangée. Le

père Tournemine trouve tous ces miracles si singuliers, qu'il ne sait trop s'ils obtiendraient partout une soumission de croyance (ce sont ses termes) égale à celle de l'auteur qui les célèbre. Mais ces récits attestent au moins que la présence réelle était au XIIe siècle un dogme parfaitement établi. Le dernier des cinquante-huit prodiges recueillis dans cet ouvrage, est celui qui, depuis quatre cents ans, ne manquait jamais de s'opérer à Rome, dans l'Eglise de Sainte-Marie-Majeure, la veille et le jour de l'Assomption. Dès la veille, les fidèles apportaient dans cette Eglise des cierges bien exactement pesés; et quoique ces cierges demeurassent allumés depuis le soir jusqu'après la messe du lendemain, leurs poids se retrouvaient les mêmes sans aucun déchet, sans aucune diminution.

Statuts de Cluny. — Pierre recueillit en 1146 soixante-seize statuts à l'usage de l'abbaye et de tout l'ordre de Cluny. La préface apologétique qui les précède, justifie les changements que Pierre a cru devoir faire, soit en plus, soit en moins aux anciens règlements. En publiant ce recueil, André Duchesne y a joint plusieurs priviléges, chartes et diplômes qui concernent les clunistes. Deux de ces chartes sont de Pierre le Vénérable : l'une adressée à Richard, évêque de Coutances et l'autre à Guillaume de Montbourg. Ces deux pièces autorisent un arrangement pris entre Guillaume et le monastère de saint Cosme. Un autre acte du vénérable abbé, publié par dom Luc d'Achery, ordonne des messes et des prières pour l'âme de Raoul, comte de Péronne, en reconnaissance des bienfaits dont ce pieux Seigneur a comblé l'institution de Cluny.

Dispositio rei familiaris Cluniacensis. — Tel est le titre d'un écrit que Pierre publia en 1148 et dans lequel il expose l'état de l'abbaye de Cluny, au moment où il en prit possession, avec les détails de tout ce qu'il avait fait pendant l'espace de vingt-six ans, pour la rendre florissante. Il y avait trouvé trois cents religieux, et à peine des revenus assez pour en nourrir cent. Mais l'ordre qu'il sût rétablir dans les recettes, le dispensa de recourir aux emprunts, ressource qui, avant lui, avait contribué à l'appauvrissement du monastère. Baluze, qui a publié cet opuscule, en a imprimé un autre daté de 1154, et intitulé : *Indulgentia data ecclesiis cluniacensibus Italiæ a Petro abbate Cluniacensi :* C'est une remise pécuniaire faite aux monastères Italiens de l'ordre de Cluny.

Sermons. — Il ne nous reste de Pierre le Vénérable que quatre sermons. Le premier, *sur la transfiguration de Jésus-Christ*, a été imprimé dans la *Bibliothèque de Cluny*, d'où il a passé dans toutes les *Bibliothèques des Pères* et dans celle des prédicateurs de Combefis. Il se trouve même répété jusqu'à deux fois dans ce dernier recueil ; parmi les sermons du Carême, tome Ier, page 365, et parmi les sermons sur les saints, tome II, page 618. C'est évidemment le même discours, à quelques différences près, qui sont de peu d'importance. « Jésus-Christ sur le Thabor imprime à sa personne l'éclat des rayons du soleil, et à ses vêtements la blancheur de la neige : double symbole par lequel il annonce la gloire future de son dernier avénement, à la suite de la résurrection générale, et celle qui est promise aux justes qui se seront lavés et purifiés de toute souillure, et revêtus de Jésus-Christ, pour être transfigurés avec lui dans sa propre gloire. Il prit avec lui trois de ses apôtres, qu'il conduisit sur une montagne écartée, pour nous indiquer que ceux qui veulent participer à cette immortelle gloire, doivent s'éloigner de la terre et de toute affection charnelle, pour prendre leur essor vers le ciel. Pierre s'écrie : *Seigneur, nous sommes bien ici.* (*Marc.* IX, 4.) Si la gloire de Jésus, dans son humanité, excite en lui un tel ravissement, qu'il voudrait établir à jamais son séjour sur cette montagne, que sera-ce du séjour où réside sa Divinité ? Et s'il s'est estimé si heureux de se trouver dans la compagnie d'Elie et de Moïse seuls, que sera-ce de l'assemblée tout entière des bienheureux? Ce n'est plus Moïse et Elie, c'est-à-dire la loi et les prophètes, qu'il faut écouter désormais ; non, les figures ont cessé, mais c'est le Fils unique du Père céleste. »

Les deux discours sur le martyre du Pape saint Marcel et les saintes reliques n'offrent rien de remarquable. On peut noter cependant qu'il est dit dans le premier que le saint pontife Marcel ne succéda à saint Marcellin qu'après que le Saint-Siége eut vaqué sept ans, cinq mois et vingt-cinq jours ; ce qui est fort inexact, car Marcellin mourut en 304, et chacun sait que sept ans plus tard, c'est-à-dire en 311, Marcel était déjà mort lui-même, après avoir gouverné l'Eglise environ deux ans; l'interrègne entre ces deux papes n'avait duré que trois ans et demi. Dans le sermon sur les reliques, l'abbé de Cluny expose les deux motifs de la vénération qu'on leur doit; d'un côté les actions chrétiennes dont ces restes, aujourd'hui inanimés, ont été les instruments ; de l'autre, la gloire éternelle qui les attend après la résurrection.

Nous citerons quelques morceaux du sermon sur le saint Sépulcre : « Que d'autres étalent avec orgueil les pompeux mausolées dont ils couvrent les cendres de leurs pères, et qu'ils les décorent de marbres somptueux et de riches peintures ; nous, nous célébrons par nos hommages le sépulcre inaccessible à la corruption, d'où le triomphateur de la mort s'est élevé au plus haut des cieux, libre et victorieux des enfers... La terre, maudite elle-même avec le premier homme en punition de son péché, savait bien qu'en conséquence de l'arrêt porté contre toute l'espèce humaine : *Tu es terre et tu retourneras dans la terre* (*Gen.* III, 19), elle savait bien, dis-je, qu'elle devait ouvrir son sein à tous les enfants d'Adam, et ne l'ouvrir que pour en faire la proie de la mort et de la corruption ; inca-

pable qu'elle était de les conserver à la vie et à l'immortalité dont ils étaient déchus. Mais en voici un, l'unique parmi tant d'innombrables générations de morts, qui, entré mort lui-même dans ses entrailles, échappe à la loi commune et sort libre des liens de la mort. La terre le voit, et admire ce prodige si nouveau... Du fond de son sépulcre, il a ébranlé tous les sépulcres des morts pour les rappeler à la vie. Sa glorieuse résurrection, ô homme! est le gage de celle qui t'est promise à toi-même.

« Nous révérons, et certes à juste titre, la crèche où la Vierge Mère de Dieu déposa son divin enfant; plus encore devons-nous honorer le sépulcre glorieux où il est allé dormir comme dans un lit de repos, à la suite de tant de combats soutenus sur la croix, pour y terrasser tous ses ennemis... Si les lieux honorés par la présence des saints deviennent eux-mêmes sanctifiés, combien doit nous paraître saint celui qui a reçu le Dieu sanctificateur?...

« C'était là le signe que Jésus-Christ avait donné comme devant être le témoignage le plus notoire de sa divinité, quand il avait dit : *De même que Jonas est resté trois jours et trois nuits dans le ventre de la baleine, de même le Fils de l'homme demeurera trois jours et trois nuits dans les entrailles de la terre.* (*Matth.* XII, 40.) Le prodige opéré dans la personne du prophète n'était pas qu'il eût été absorbé dans le corps d'un poisson monstrueux, mais qu'y étant englouti il y fût vivant et en sortît sans nulle atteinte. De même le miracle de la résurrection du Sauveur ne fut pas qu'il mourût et qu'il fût enseveli; il le fallait ainsi pour manifester à la nation déicide que ce Jésus, qu'elle avait fait mourir comme le dernier des hommes, que l'on avait mis au tombeau, moins par honneur que pour prolonger, même après sa mort, la persécution à laquelle il semblait avoir succombé, était le maître de la vie et de la mort, le Tout-Puissant, puisqu'il se ressuscitait ainsi lui-même, puisque, par sa propre vertu, il rompait les liens de la mort et du tombeau. Il le fallait, ou pour le salut de ceux qui croiraient en lui, ou pour la condamnation de ceux qui le méconnaîtraient. Le miracle n'était pas qu'il consentit à mourir comme tous les autres mortels, mais que, devenu mortel, il vainquit la mort, tant pour lui-même que pour les siens, régénérés avec lui à une vie immortelle. »

Le morceau le plus oratoire de ce discours est celui où Pierre exhorte ses auditeurs à faire le voyage de Jérusalem, pour y voir de leurs propres yeux le miracle qui s'y accomplit chaque année, au jour du samedi saint. « Un feu surnaturel, dit-il, descend des cieux, et, à la vue de milliers de spectateurs, allume, une à une, toutes les lampes rangées autour du saint sépulcre. Gloire du tombeau de Jésus-Christ, prédite par les prophètes et manifestée par le concours de tous les peuples du monde... Pourquoi demanderiez-vous encore à voir sortir un mort vivant du sein de la terre, quand vous voyez de vos yeux ce prodige? Et remarquez qu'il ne s'opère ni en aucun autre lieu ni en aucun autre jour, mais uniquement sur le sépulcre du Sauveur et au seul jour de la veille de Pâques; et, de nos jours encore, il se renouvelle tous les ans, sans avoir jamais éprouvé aucune interruption. » Dom Martenne, dans une note, cite de nombreux et illustres témoignages qui attestent la vérité de ce prodige. Le moine Bernard, entre autres, qui fit en 870 le pèlerinage de la Terre sainte, affirme, dans son Itinéraire, avoir été témoin de ce fait miraculeux. Il en est parlé dans l'ancien pontifical de l'Eglise de Poitiers, écrit il y a plus de huit cents ans; dans le chapitre VIe du quatrième livre de Raoul Glaber, dans la *Chronique* de Léon d'Ostie, dans celle de Hugues de Flavigny, dans Guillaume de Malmesbury, dans les tomes IX et X du *Spicilége*, et dans le tome V du *Thesaurus anecdotarum* de Dom Martenne.

LETTRES.—De tous les ouvrages que Pierre le Vénérable a laissés, le plus curieux pour nous sont ses lettres, et par les matières qu'elles embrassent et par la supériorité de la forme soutenue dans tous les sujets. On en a recueilli cent soixante et onze, partagées en six livres. La plupart traitent des matières de discipline, de réglements particuliers, de réponses ou consultations présentées avec méthode et clarté et résolues avec sagesse. Quelques-unes ne sont que de simples compliments, exprimés avec tout le charme de la plus exquise politesse, et de l'esprit le plus délicat. Un grand nombre d'entre elles sont adressées aux souverains pontifes contemporains, et d'autres aux princes de la chrétienté, touchant les hautes affaires dans lesquelles Pierre se trouvait engagé.

Nous indiquerons d'abord trente-huit lettres à des Souverains Pontifes, savoir vingt à Innocent II, une à Célestin II, trois à Lucius II et quatorze à Eugène III.

La plupart des lettres à Innocent II consistent en protestations de fidélité, en recommandations particulières, en longs détails sur des affaires ecclésiastiques et monastiques. Néanmoins nous distinguerons d'abord deux lettres écrites vers 1132, en faveur du cardinal Mathieu que le pape Innocent traitait avec beaucoup de froideur, quoique Mathieu se fût montré l'un des plus chauds ennemis de l'antipape Anaclet. Selon toute apparence, il faut dater aussi de la même année la vive réclamation que Pierre le Vénérable adressa au Saint-Siége contre le privilége qui exemptait les cisterciens de payer la dîme. « Nous la payons bien, dit Pierre, partout où nous la devons, à des moines, à des clercs, à des laïques et aux cisterciens eux-mêmes. Pourquoi les cisterciens ne nous la paieraient-ils pas où ils nous la doivent? Faut-il que nous perdions la dixième partie de nos revenus, et que nous soyons forcés d'abandonner plusieurs de nos établissements? Faut-il que les pui-

nés dépouillent et chassent les aînés? Quand donc avons-nous vendu notre droit d'aînesse, et comment avons-nous mérité ce commencement d'exhérédation? » En 1140, Pierre écrit au Pape qu'Abailard, après avoir appelé de la sentence du concile de Sens, et s'être mis en route pour se rendre à Rome, s'est arrêté à Cluny, où il se propose de finir ses jours. En 1141, l'abbé de Cluny, intercède auprès d'Innocent II pour un évêque de Salamanque qui venait d'être élu archevêque de Saint-Jacques en Galice, et dont la promotion tenait fort à cœur au roi de Castille Alphonse, à qui Pierre donne ici le titre d'empereur. Cette même année 1141 est sans doute encore la date d'une lettre écrite en faveur du roi Louis le Jeune. Ce prince venait de brûler Vitry, et cet excès avait attiré sur la France un interdit général. Pierre fait sentir au pontife les dangers d'un pareil anathème, et demande quelque indulgence pour un monarque que la jeunesse et la victoire ont égaré.

La lettre à Célestin II est une réponse à celle que ce Pape avait écrite en 1143 aux religieux de Cluny pour leur annoncer son avénement. Pierre le Vénérable donne à Célestin le titre de pontife universel et lui dit qu'il a fait lire son épître en présence de tous les frères de son ordre lettrés ou non-lettrés. Ses trois lettres à Lucius II ne contiennent que des recommandations. Il en est à peu près de même des quatorze lettres à Eugène III. Elles discutent ou défendent des intérêts particuliers qui nous sont devenus fort indifférents. Nous avons indiqué ailleurs celle qui concerne un évêque de Clermont fort sévèrement jugé par l'abbé de Cluny. Cet évêque, dit-il, refuse ou vend la justice, et depuis vingt ans il n'a rempli aucune de ses fonctions épiscopales. On peut remarquer, dans une lettre en faveur du peuple et du clergé de Plaisance, des expressions qui placent saint Augustin à la tête de tous les docteurs de l'Eglise, et immédiatement après les apôtres. Nous citerons encore celle où il s'agit d'Humbert de Beaujeu, chevalier du Temple, qui avait quitté cet ordre pour reprendre son épouse. Pierre le Vénérable paraît considérer les vœux du mariage comme plus sacrés que les vœux d'un templier; il soumet toutefois cette opinion aux lumières du saint Père, et n'a pas, dit-il, la présomption de penser à offrir des leçons à son maître.

Nous avons dix lettres de Pierre le Vénérable adressées à des princes, savoir, une lettre à Siginard ou Sivard Ier, roi de Norwége, pour le féliciter de ses progrès dans les vertus chrétiennes; une autre à Adela, sœur de Henri Ier, roi d'Angleterre, pour lui apprendre que ce prince a manifesté en mourant des sentiments de pénitence; une lettre de remerciement aux sénateurs de Venise; une lettre de congratulation au roi de Jérusalem; une lettre à l'empereur de Constantinople, Jean Comnène, pour revendiquer un monastère dépendant de l'ordre de Cluny. Une lettre au très-noble prince Amédée, comte et marquis, que l'on croit être le comte Amédée de Savoie, second du nom, qui accompagna Louis VII à la Terre-Sainte. On a trois lettres à Roger, roi de Sicile, relatives aux bienfaits que Cluny attend de ce prince, à la paix rétablie entre lui et le Pape, à la mésintelligence qui règne entre ce même Roger et l'empereur; discorde d'autant plus affligeante, qu'elle empêche le roi de Sicile de combattre les Sarrasins et de venger les Français et les Allemands trahis par les Grecs. Pierre désire si vivement cette vengeance, qu'il irait la demander lui-même au péril de sa vie, s'il ne se souvenait qu'il est moine; il offre d'aller trouver l'empereur pour le réconcilier avec Roger. « Autant l'union entre les princes chrétiens serait utile à la cause commune, autant leurs discordes lui deviendraient funestes. Elles feraient le triomphe de l'ennemi. L'expérience l'a trop fait voir. De tous les princes de l'Europe, il n'en est point qui soit plus capable que Roger de réparer les désastres des armées chrétiennes, par sa prudence et sa valeur personnelle, par les ressources de son état et la facilité des transports. Ce n'est point là de la flatterie, lui dit-il, mais la pure expression de la vérité. » Il n'existe qu'une seule lettre de l'abbé de Cluny à Louis le Jeune. Pierre ne voulait pas que l'on persécutât les Juifs. Il écrit au roi qu'ils sont assez malheureux d'être proscrits chez tous les peuples de la terre, sans ajouter à l'humiliation de l'esclavage la rigueur des supplices. S'il est permis de les punir, que ce soit seulement dans ce qui leur est le plus cher, à savoir leur argent. Cette lettre contient aussi des vœux très-vifs pour le succès de la croisade.

Il adressait en même temps à saint Bernard et à l'abbé Suger des lettres pleines de la plus touchante sensibilité, à l'occasion du même événement. « Peut-on sans la plus vive douleur, écrivait-il au premier, penser que nous sommes menacés de voir cette terre sacrée, que de si nobles efforts de nos pères et des flots de sang chrétien avaient arrachée, il n'y a pas longtemps, au joug des infidèles, menacée d'y retomber, et redevenir la proie des impies et des blasphémateurs? Quel cœur serait insensible à la crainte que cette voie de salut ouverte aux pécheurs pénitents, et que nous avons vue, durant cinquante ans, enlever à l'empire du démon des milliers de pieux pèlerins rendus par elle au royaume céleste, se trouve fermée par les sacriléges oppositions des Sarrasins! Se pourrait-il que la colère divine fût irritée contre nous, au point de permettre que son peuple chrétien, sa famille adoptive soit livrée à de nouvelles disgrâces, que nos blessures encore saignantes soient aigries par une blessure qui serait le comble des malheurs? Mériterait-il d'être compté parmi les membres du corps de Jésus-Christ, celui-là que la seule appréhension d'un danger aussi pressant et

d'une aussi effroyable calamité pour tout le peuple chrétien, ne jetterait pas dans la plus vive affliction, et qui pourrait, je ne dis pas se borner à un simple sentiment d'une commisération stérile et qui coûte si peu, mais ne pas chercher à contribuer de tous ses moyens à réparer un tel désastre, dût il même en coûter de grands sacrifices. » Cependant, invité par les promoteurs d'une nouvelle croisade, à se trouver à une assemblée qui devait se réunir à Chartres en 1146, mais qui, selon Brial, ne se tint qu'en 1150, Pierre le Vénérable ne s'y rendit point, et écrivit à l'abbé de saint Denis une lettre dans laquelle il s'excusait sur l'altération de sa santé et sur un chapitre général convoqué à Cluny, pour le jour même où cette assemblée devait s'ouvrir.

Il écrit à saint Bernard, toujours à propos de cette expédition qu'il avait à cœur : « Il ne s'agit pas ici d'un médiocre intérêt, mais d'une affaire auprès de laquelle tout le reste n'est rien. En effet, est-il un devoir plus pressant que celui d'empêcher que les choses saintes ne soient abandonnées aux animaux impurs; que la contrée foulée jadis par les pieds du Sauveur des hommes, ne soit encore déshonorée par la présence des impies; que la royale cité de Jérusalem, cette ville sainte, qui fut consacrée par les prophètes, par les apôtres, par Jésus-Christ lui-même, ne redevienne le théâtre des plus criminelles abominations; que l'illustre métropole de toute la Syrie, Antioche, ne retombe au pouvoir de nos sacriléges ennemis; que la montagne sainte, où fut planté l'instrument de notre salut, aujourd'hui, nous dit-on, assiégée par les infidèles, n'en soit la conquête, et que le tombeau même où a reposé Notre-Seigneur, ce tombeau dont les prophètes avaient publié la gloire dans tout l'univers, devenu la proie des plus brutales fureurs, ne soit renversé de fond en comble, anéanti, comme ils osent nous en menacer. »

L'importance de Pierre le Vénérable se déclare dans ses relations avec les grands de la terre, avec ceux qui représentent de graves intérêts, qui remuent de grandes idées, qui provoquent à de grandes choses; mais son âme est tout entière dans sa correspondance privée, et c'est là ce qui excite particulièrement notre intérêt. Les lettres à saint Bernard se recommandent à un double titre : les rapports entre les deux abbés furent d'abord difficiles; celui de Clairvaux attaquait la mollesse du monastère de Cluny, lequel n'était point réglé selon le zèle austère de Bernard; puis il survint entre eux des démêlés personnels. Le vénérable abbé se crut obligé de répondre aux reproches de relâchement adressés à son ordre de Cluny. Les objections portaient sur la facilité avec laquelle les novices étaient dispensés des épreuves préliminaires à leur profession, il répond : « Quand le Sauveur a dit à un jeune homme de l'Evangile : *Allez, vendez ce que vous avez, et donnez-le aux pauvres.* (*Matth.* XIX, 21), lui a-t-il accordé un an pour y penser et s'y préparer? En promettant l'observation de la règle de saint Benoît, avons-nous promis de ne pas observer celle de l'Evangile? — Pourquoi permet-on chez nous l'usage des fourrures dont la règle ne dit rien? — Mais elle ne les défend pas non plus, et permet d'habiller les frères selon les saisons et la qualité des lieux, se contentant de remettre le tout à la discrétion de l'abbé. — Nous recevons des fugitifs au delà des trois fois marquées par la règle. — Cela est vrai. Mais Jésus-Christ n'a-t-il pas pardonné à saint Pierre? Ne l'a-t-il pas chargé du soin du troupeau, et constitué chef et prince des apôtres, après même qu'il l'eut renié trois fois? La porte de la miséricorde ne doit-elle pas être ouverte au pécheur jusqu'au dernier soupir? La règle même ne défend pas de recevoir au delà de trois fois celui qui, par sa faute, sort du monastère; elle dit seulement qu'il doit savoir qu'après trois sorties, la porte lui sera fermée; mais non qu'on ne pourra plus la lui ouvrir. — Un autre reproche qui nous est fait : Nos religieux ne se prosternent pas devant les hôtes à leur arrivée, ni à leur départ, et ils ne leur lavent pas les pieds. — Si cette pratique ne pouvait s'omettre sans risque du salut, il faudrait, ou que la communauté fût toujours dans la chambre des hôtes, ou que ceux-ci fussent reçus dans l'intérieur du monastère; ce qui amènerait toutes sortes de désordres. »

Le vénérable abbé discute ainsi l'un après l'autre ces reproches qui s'élevèrent au nombre de dix-neuf ou vingt. Ses réponses consistent quelquefois à démentir les inculpations, plus souvent à nier l'existence des règles que l'on supposait enfreintes. Il soutient, par exemple, que la règle de saint Bernard autorisant les novices à donner leurs biens, quels qu'ils soient, au monastère, il s'ensuit qu'un monastère peut posséder des biens de toute nature, les conserver et par conséquent les défendre en plaidant, s'il est besoin. Quant à la juridiction épiscopale, l'abbaye de Cluny, par l'acte même de sa fondation, est immédiatement soumise au Pape, le premier et le plus digne évêque de la chrétienté. Après avoir parcouru un très-grand nombre de détails, l'auteur de cette lettre, ou plutôt de ce traité apologétique, finit en distinguant deux sortes de préceptes, les uns immuables comme Dieu qui les a établis lui-même, les autres émanés des conciles, des saints Pères et des fondateurs d'associations monastiques; préceptes révérés, sans doute, mais que la charité domine et modifie, pour obtenir un plus grand bien, ou pour éviter quelque mal.

Mais bientôt à ces débats succédèrent une vénération réciproque et l'amitié la plus tendre. Nous avons plusieurs autres lettres, qui toutes expriment de profonds sentiments d'estime et d'affection pour saint Bernard, ainsi que le désir de resserrer entre Clairvaux et Cluny les liens de la plus parfaite confraternité, d'étouffer surtout les germes de dissension qu'avaient fait éclore

certaines circonstances, par exemple l'élection d'un cluniste à l'évêché de Langres, élection désapprouvée par saint Bernard et dont nous avons déjà parlé ailleurs. Pierre ne met aucune limite aux ménagements et aux hommages qu'il croit devoir à l'abbé de Clairvaux. « J'aimerais mieux, lui écrit-il, vous être uni par les liens les plus étroits que de régner sur l'univers entier. Que ne m'est-il permis de jouir de votre société qui ferait les délices des anges. Mais puisque Pierre est condamné à vivre loin de Bernard, il le supplie de lui envoyer au moins Nicolas. » Nous avons vu ailleurs ce que c'était que ce Nicolas que l'abbé de Clairvaux fut obligé de chasser comme un voleur et un faussaire, mais pendant longtemps il servit pour ainsi dire comme de trait-d'union entre ces deux cœurs. « Dans l'excès de mon transport, écrivait encore Pierre à Bernard, dont il avait reçu une lettre affectueuse, je fis ce que je ne me souviens pas d'avoir jamais fait que par respect pour les livres saints, je baisai la lettre après l'avoir lue. » Ces deux grands esprits, qui n'avaient qu'une même fin, la gloire de la religion, étaient faits pour s'admirer et pour s'entendre.

La plus intéressante partie du recueil est celle qui touche Abailard. En butte à la dialectique ardente de l'infatigable abbé de Clairvaux, et condamné par deux conciles, l'athlète présomptueux de la raison humaine, désarmé, vaincu et repentant, s'était jeté dans le monastère de Cluny. Il avait trouvé chez l'abbé la tendresse et l'indulgence d'un père. Rien de plus pathétique et de plus éloquent que la lettre que Pierre adresse au pape Innocent II, pour le prier de respecter l'asile où s'était réfugié le malheureux pénitent. Abailard cessa de vivre peu de temps après, et mourut en saint homme. La triste Héloïse avait imploré deux choses : des *lettres d'absolution* de l'abbé, pour être suspendues au tombeau de son maître, et sa haute protection pour l'*enfant d'Abailard et d'Héloïse*. Pierre accorda tout, promit une prébende pour leur fils Astrolabe, et s'engagea à ne rien négliger pour atteindre ce but. Il joignit une lettre aux lettres d'absolution qui lui étaient demandées. Il loue Héloïse des hautes facultés de son esprit, des sentiments dont elle est aujourd'hui pénétrée, de la vie religieuse et pénitente qu'elle a embrassée. « Plût à Dieu, s'écrie-t-il, que Cluny eût pu te posséder, que tu fusses enfermée dans notre douce captivité de Marcigny, avec les servantes du Seigneur qui aspirent à la liberté céleste ! Mais puisque la providence de Dieu ne nous a point accordé cette grâce, il nous a du moins fait cette faveur à l'égard de celui qui a été à toi, de celui qu'il faut souvent et toujours nommer avec honneur le serviteur et le philosophe du Christ..... »

Puis il raconte la vie sainte qu'Abailard menait dans le monastère. « Je ne me souviens pas, lui dit-il, d'avoir vu son semblable pour l'humilité; cette vertu se trahissait aussi bien dans son costume que dans sa contenance. Je l'obligeais à tenir le premier rang dans notre nombreuse communauté; mais il y paraissait toujours le dernier de tous par la pauvreté de son vêtement. J'admirais qu'un homme d'une aussi grande réputation pût s'abaisser de la sorte, jusqu'à se mépriser lui-même. Il observait dans la nourriture et pour tous les besoins du corps la même simplicité que dans les habits, et condamnait par ses discours et par son exemple non-seulement le superflu, mais tout ce qui n'est pas absolument nécessaire. Il lisait souvent, gardait un silence perpétuel, si ce n'est quand il était forcé de parler, soit dans les conférences, soit dans les sermons qu'il faisait à la communauté. Il offrait fréquemment le sacrifice, et même presque tous les jours, depuis que par mes lettres et mes sollicitations il eut été réconcilié avec le Saint-Siége. Que dirai-je davantage? Il n'était occupé que de méditer ou d'enseigner les vérités de la religion et de la philosophie. Dans ces pieux exercices, la mort, ce visiteur évangélique, vint le visiter; mais elle ne le surprit point endormi, comme tant d'autres, mais préparé et debout. Elle le trouva éveillé, et l'appela aux noces célestes, non comme une vierge folle, mais comme une vierge sainte. » L'abbé de Cluny termine sa lettre en recommandant à Héloïse le souvenir, mais le souvenir dans le Seigneur, de celui que le Christ lui garde, qu'il doit réunir à elle dans les tabernacles de l'éternité. Pierre le Vénérable était du nombre de ces grands hommes qui recèlent au fond de leur âme une tendresse qui les rapproche de nous, qui nous console de notre faiblesse, et qui fait qu'en les admirant on les aime.

Nous ne terminerons pas cette analyse des lettres du saint abbé de Cluny sans faire au moins mention des trois dernières de son recueil, qui méritent qu'on les signale à cause de leur importance. La première adressée à l'ermite Gislebert, traite des tentations que l'on éprouve dans la retraite et dont les préservatifs et les remèdes sont la prière, la méditation, la lecture, le travail des mains. Cette lettre a presque l'étendue d'un traité sur la vie solitaire. Pierre y conseille à Gislebert de copier des livres. La seconde adressée à un apollinariste qui n'est point nommé, est encore un petit traité. Pierre y prouve par des textes sacrés et par des arguments théologiques, que le Verbe, en se faisant homme, a pris non-seulement un corps, mais aussi une âme humaine. La troisième est une réponse au moine Grégoire. Ce religieux lui avait proposé trois questions : La grâce qui remplissait la sainte Vierge, quand l'ange la salua, s'accrut-elle au jour de la Pentecôte? Marie portant la sagesse incréée dans son sein, a-t-elle pu ignorer quelque vérité? Comment expliquer un texte de saint Grégoire le Grand, qui semble unir le Verbe à la nature humaine avant que Jésus naquit de la sainte Vierge? L'abbé de Cluny répond qu'à la Pentecôte, les dons spéciaux du

Saint-Esprit s'accrurent en Marie sans aucune augmentation de la grâce sanctifiante; qu'enceinte et mère, elle continua d'ignorer bien des choses de ce bas monde et de l'autre; qu'enfin, tout ce qu'a pu vouloir dire saint Grégoire le Grand, dans un texte dont on a souvent abusé, c'est que l'union du Verbe avec la nature humaine avait été déterminée dans les secrètes pensées de la Providence bien avant l'accomplissement de ce mystère. On voit que cette lettre est encore un traité théologique.

Poésies. — I. Ce qui nous reste des poésies de Pierre le Vénérable se réduit à quinze morceaux que nous nous contentons d'indiquer, en leur empruntant quelques rares citations. Le premier est un poëme sur le saint sacrifice de la messe. Voici comme il s'exprime :

Scribere proposui quæ mystica sacra priorem
Missa repræsentet quidve minister agat.
Pro multis una, pro quotidie repetitis
Est oblata semel hostia vera Deus.
Involucrum legis Christum patefecit ovemque
Significativam vera removit ovis.
Presbyter hanc offert, et in hac cessare figuram
Remque figuratam testificatur agi.
Sic etenim templi sic et crucis exprimit aras,
Ut sacra commemoret illius, hujus agat.
Ergo quod in missa vel agatur, vel memoretur,
Quæ, quibus assimilet sub brevitate canam.

Certes il y a une différence entre cette versification et la prose de saint Bernard, qui alors charmait les cœurs et les oreilles par la mélodie autant que par l'onction de son langage.

II.—Un des morceaux les mieux versifiés est une épître adressée à Raimond, comte de Toulouse. Pierre le félicite de la fraîcheur de sa poésie; sa tête a beau blanchir, sa muse ne vieillit point.

Cum caput albescat tua musa senescere nescit,
Nec quia tu canes, hinc minus illa canit.

Ce second vers présente un jeu de mots bien puéril; mais il ne faudrait pas juger de la pièce par ce début. Elle n'est dépourvue ni de mérite ni même de grâce. On y trouve des constructions et des expressions empruntées à Ovide. Par exemple, quand Pierre écrit :

Obstupui, fateor, conticuique diu,
Non aliter quam si...

Ces hémistiches rappellent ce vers de l'auteur des Tristes, livre 1er élégie IIIe vers 11 :

Non aliter stupui quam qui, etc.

L'épître à Raimond est de soixante-quatre vers, et nous la croyons préférable aux treize autres compositions poétiques de l'abbé de Cluny.

III.—Son plus long poëme est une pièce d'environ quatre cents vers hexamètres et pentamètres contre les détracteurs des poésies de Pierre de Poitiers. Il y nomme les principaux poëtes latins et les Pères de l'Eglise y sont célébrés :

Naso, Flacce, Maro, Stati, Lucane, Boeti....
Hi sunt Hieronymus, Augustinusque beati...,
Alpibus Ambrosius celsior Italicis.

Pour louer saint Augustin, Pierre le Vénérable dit en parlant de l'Afrique :

Partibus ista minor spatiis est terra duabus:
Ast Augustino vincit utramque suo.

L'éloge est un peu emphatique; mais la précision du second vers est d'autant plus remarquable, qu'en général la pièce est d'une prolixité fastidieuse.

IV. — La pièce suivante est une prose rhythmique, ou plutôt rimée en l'honneur de Jésus-Christ.

A Patre mittitur, in terris nascitur, Deus de virgine,
Humana patitur, docet et moritur, libens pro homine.

Ces deux premières lignes peuvent donner une idée des cent dix-huit autres. On a peine à concevoir comment ces formes du moyen âge pouvaient séduire un homme d'esprit qui avait étudié quelques-uns des chefs-d'œuvres de l'antiquité.

Voici le début de la cinquième pièce.

Mortis portis fortis vim intulit:

Certes il est difficile de mettre les oreilles délicates à une plus rude épreuve. Heureusement ce morceau n'est pas long et ne contient que seize lignes rimées. C'est une prose sur la résurrection du Sauveur.

Les trois pièces suivantes qui ne sont guère plus étendues, sont des proses du même genre, en l'honneur de la sainte Vierge et de sainte Marie Madeleine. Suivent deux hymnes pour la fête de saint Benoît; l'une en vers saphiques et l'autre en vers asclépiades. Les strophes en sont régulières et les règles de la versification y sont exactement observées; mais il s'en faut que la latinité en soit élégante. C'est un tissu de mots d'église et de phrases du moyen âge, c'est presque un autre langue que celle de l'épître à Raimond de Toulouse. On en pourra juger par cette dernière strophe de l'hymne saphique.

Laudet exsultans, Deitas creatrix,
Te chori nostri jubilus perennis,
Quem poli jungas superis choreis
Quæsumus omnes.

La onzième pièce est une prose rimée pour la fête de saint Hugues, abbé de Cluny; elle contient dix-huit stances dont chacune est de quatre vers. Les quatre derniers morceaux sont quatre épitaphes; savoir : celle du comte Eustache, en vingt vers hexamètres et pentamètres; celle de Bernard, prieur de Cluny, en cinq distiques; celle de Rainald, archevêque de Lyon, en six distiques; et enfin celle d'Abailard en onze vers hexamètres.

Ecrits non imprimés. — On a de Pierre le Vénérable, 1° un *Office de la Transfiguration de Notre-Seigneur*, à l'usage de Cluny; il faisait autrefois partie de la bibliothèque de Baluze et se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque Impériale; 2° *Revolutiones de locis purgatorii et patriæ cœlestis, auctore Petro abbate Cluniacensi*. Cette pièce, qui se trouve également dans la bibliothèque Impériale faisait encore partie des

manuscrits de la Collection de Baluze. Elle ne contient guère que de simples extraits du livre des miracles; 3° Un poëme sur la vertu, manuscrit conservé dans la bibliothèque de Leipsick. Fabricius, qui l'indique d'après Joachim Feller en cite le commencement :

Destituit terras, decus orbis, gloria rerum,
Virtus.

Quelques auteurs se sont plu à allonger la liste de ses ouvrages, en citant sous des titres particuliers et comme des écrits différents certaines parties de ceux que nous avons fait connaître.

Ce que saint Bernard était à l'ordre de Cîteaux, Pierre le Vénérable le fut à l'ordre de Cluny. Un orateur de notre siècle l'a ainsi caractérisé : « Homme de paix au milieu des disputes, conciliateur au sein des animosités ; homme d'un grand savoir au milieu de tant d'ignorance, d'un goût délicat au milieu de tant de grossièreté ; le confident des rois, le conseil des pontifes, capable de donner à tous de grandes leçons, et encore de plus grands exemples ; l'ornement de l'état religieux et de l'Église. » Saint Bernard lui écrivait : « Quelle gloire pour moi de pouvoir montrer dans la terre étrangère où je suis une lettre écrite de la main d'un homme tel que vous ! » Et ailleurs : « Il est impossible de réunir plus d'agrément dans l'expression et plus de solidité dans la pensée. » Cet éloge n'a rien que de mérité, par rapport au temps où vécut Pierre le Vénérable.

Cependant, au dire des auteurs de l'*Histoire littéraire*, ses écrits annoncent plus de facilité que de talent, plus de vivacité que d'imagination, plus d'esprit que de connaissances. Il avait lu les meilleurs ouvrages des Pères de l'Eglise et la plupart des livres classiques de l'ancienne Rome ; mais ces premières études n'avaient été ni assez étendues, ni assez profondes pour le prémunir contre le mauvais goût et les fausses méthodes de son siècle. Il y a souvent de l'aisance et quelquefois de la grâce dans ses lettres, mais il s'applique à les rendre diffuses, et il estime la prolixité. Sa raison, naturellement saine et droite, n'est cependant pas toujours aguerrie contre les relations fabuleuses ; dans ses deux livres sur les miracles, peu s'en faut que sa crédulité n'égale celle des plus naïfs légendaires. Les théologiens louent ses traités polémiques, recommandables en effet, par l'orthodoxie des opinions, par la clarté des discussions, et souvent par le choix des preuves. Observons surtout que les formes y sont en général moins scolastiques et moins barbares que dans plusieurs autres controversistes de la même époque. Ajoutons que le caractère de l'abbé de Cluny se peint et se fait aimer dans ses ouvrages ; l'activité et la bonté sont les deux principaux traits de ce généreux et vénérable caractère. Pierre s'est surtout honoré par les hommages qu'il a rendus à deux de ses plus illustres contemporains, saint Bernard, qui ne l'avait pas toujours ménagé, et Pierre Abailard, dont les talents, les lumières et l'infortune n'ont pas obtenu partout le même accueil et les mêmes égards que dans l'abbaye de Cluny. Ses œuvres complètes se trouvent dans la *Bibliothèque de Cluny*, publiée in-folio à Paris en 1614.

PIERRE DE CELLE, issu d'une des familles les plus illustres de la Champagne, naquit à Troyes, dans les premières années du XIIe siècle. Dès son enfance, il fut placé dans le monastère de Saint-Martin-des-Champs, près Paris, pour y recevoir sa première éducation. De là il passa à l'abbaye de Moûtiers-la-Celle, aux environs de Troyes, où il embrassa la vie religieuse. Sa manière d'étudier était trop louable pour que nous ne la rapportions pas avec ses propres expressions : « J'avais, dit-il, un désir insatiable d'apprendre, mes yeux ne se lassaient point de voir des livres, ni mes oreilles d'entendre lire. Mais dans cette ardeur extrême, Dieu était toujours le principe, le centre et la fin de mes études. Elles avaient plus d'un objet, je m'adonnais même à la science des lois, sans préjudice toutefois des devoirs de mon état, de l'assiduité à l'office divin et de mes prières accoutumées. » Avec de telles dispositions ses progrès furent rapides, ses talents et ses vertus ne tardèrent pas à se manifester, et bientôt il fut choisi, non-seulement pour diriger les études des autres, mais encore pour remplir le siége abbatial qui était devenu vacant vers l'an 1147. La sagesse de son gouvernement et la supériorité de ses lumières lui concilièrent l'estime des personnes les plus distinguées dans l'Eglise et dans l'Etat. Sa réputation se répandit au delà des monts et des mers. Il jouit d'une très-grande considération auprès des Papes, en Angleterre, en Danemarck et en Suède, comme on le verra par le détail de ses Lettres. Son monastère devint l'asile des hommes de talent poursuivis par l'indigence. Jean de Salisbéry lui rend ce témoignage, qu'il lui avait tenu lieu de père lorsqu'il était dans la détresse, qu'il l'avait fait connaître dans le monde et lui avait procuré tous les avantages dont il jouissait dans sa patrie. Son mérite le fit appeler en 1162 pour gouverner le monastère de Saint-Remi de Reims, qui avait besoin de réforme. Son zèle n'éprouva aucune résistance de la part de ses nouveaux religieux, et la communauté se plia sans efforts aux nouveaux exercices qu'il voulut y établir. Le temporel se ressentit aussi de sa vigilance et de son habileté dans le maniement des affaires. On trouve dans la grande Collection de dom Martenne une quantité de lettres du Pape Alexandre III, qui prouvent les soins que notre abbé se donna pour faire rentrer les biens usurpés, ou pour empêcher de nouveaux envahissements. Les lieux réguliers ayant été rétablis par Hugues, son prédécesseur, il porta son attention à l'embellissement de l'église dont il fit construire le portail et le chœur.

Au milieu de tant de soins, il était accablé de visites et de messages de personnes qui le consultaient de toutes parts. L'affluence, dit-il, était si grande, que souvent il n'avait pas le loisir d'écrire deux syllabes de suite sans être interrompu. En effet, dans un voyage que l'archevêque Henri fit à Rome, en 1166, l'abbé de Saint-Remi fut chargé du gouvernement pendant l'absence du prélat, et, le Pape Alexandre, dans l'espace d'une ou deux années seulement, lui délégua la connaissance de cinquante-six affaires dont la plupart exigeaient un déplacement, comme on peut le voir dans l'Appendice aux lettres du Pape Alexandre. Si l'on juge par celles-ci du nombre de commissions dont le Pape dut le charger pendant les autres années de son pontificat, on conviendra que l'abbé de Saint-Remi n'avait pas tort de se plaindre qu'on lui enlevait tous ses instants. De son temps, la ville de Reims et la province furent exposées à de grands troubles par les guerres privées que suscitèrent entre eux ou contre l'archevêque les seigneurs fieffés du pays. Henri de France eut besoin de tout son ascendant pour humilier des vassaux mal soumis. Il fit raser leurs châteaux et en construisit dans ses domaines pour les tenir en respect. L'abbé de Saint-Remi, pour seconder les vues du prélat et contribuer au bien public, abandonna un domaine de l'abbaye dans un lieu qu'il était important de fortifier. L'acte est de 1172. Il fit plus; il obtint du Pape que les gentilshommes pourraient s'allier entre eux par des mariages aux degrés de parenté prohibés, afin de faire cesser leurs inimitiés. Nommé en 1181 à l'évêché de Chartres, devenu vacant par la mort de son ami le plus intime, Jean de Salisbéry, Pierre de Celle ne garda pas longtemps cette dignité. L'opinion la plus commune et en même temps la mieux accréditée est qu'il mourut en 1183, et fut enterré dans l'église de l'abbaye de Josaphat, où on lui fit cette épitaphe :

Mœnibus et plateis urbem insignivit et auxit,
Et variis presul tecta superba locis.
Hunc pia plebs habuit tanti, pietatis amore,
Oscula mille suis ut dederit pedibus.

On est étonné que, dans l espace d'un si court épiscopat, Pierre ait pu exécuter de si grandes choses Cependant tous les monuments du temps sont d'accord avec cette épitaphe. Le nécrologe de l'Eglise de Chartres s'explique encore plus ouvertement, et nous apprend qu'une partie de la ville n'étant entourée que de fossés, pour l'entretien desquels les habitants étaient soumis à des corvées, notre prélat, pour les délivrer de cette servitude, fit enfermer de murs cette partie de la ville et rétablit les anciens à ses frais. Il donna cent livres de ses deniers pour réparer le pavé des rues qui était si usé, que l'on ne pouvait presque plus y marcher, et il engagea les habitants à fournir le surplus de la dépense. C'est ce qui lui avait gagné le cœur de ses diocésains. Aussi le nécrologe de Josaphat l'a-t-il qualifié du titre de grand et d'incomparable : *Summi et incomparabilis viri.*

Ses lettres. — Quoique les lettres de Pierre de Celle n'occupent que le dernier rang dans la collection de ses Œuvres, cependant nous nous en occuperons en premier lieu, parce qu'elles nous fourniront des traits qui peuvent servir à compléter l'histoire de sa vie. On ne voit pas sur quel motif le P. Sirmond a partagé ces lettres en neuf livres. Cette division n'existait pas dans le manuscrit, et, puisqu'il voulait les partager en livres, il eût été plus naturel de n'en former que deux ou trois tout au plus, en plaçant d'abord celles que Pierre a écrites étant abbé de Moutier-la-Celle, ensuite les lettres dans lesquelles il prit le titre d'abbé de Saint-Remi de Reims, et en dernier lieu celles qu'il écrivit comme évêque de Chartres. C'est la division que nous nous proposons de suivre ; c'est aussi celle que le premier collecteur semble s'être prescrite ; mais il a plus d'une fois interverti cet ordre, en plaçant parmi les lettres de l'abbé de Moutier quelques-unes des lettres de l'abbé de Saint-Remi. Du reste, même en établissant sa division, le P. Sirmond n'a rien changé à l'arrangement des lettres. Il a eu l'attention de marquer à la marge le chiffre que chacune portait dans le manuscrit, ce qui forme une série de cent soixante-neuf lettres. Les soixante-huit premières sont de l'abbé de Moutier-la-Celle, et les autres de l'abbé de Saint-Remi.

1re *partie.* — Dans cette première partie, le compilateur a placé d'abord les lettres écrites aux Papes et aux évêques ; puis la correspondance avec des abbés ou des supérieurs de monastères, et enfin avec de simples religieux ou des clercs séculiers. On voit que dans cet arrangement on n'a eu aucun égard à l'ordre des temps que l'on ne pourrait rétablir qu'en assignant à chacune de ces lettres une date précise, ce qui serait d'une difficulté extrême. Nous ne pouvons rien faire de mieux que de les parcourir dans l'ordre où elles ont été imprimées.

Quoique les quatre premières portent pour suscription : Au Pape Alexandre, nous ne pensons pas que ce soit à lui qu'elles furent adressées. La chose est certaine quant à la troisième, relative au différend qui s'était élevé entre l'abbesse de Fontevrault et l'évêque de Poitiers, Gilbert de la Porée, qui se refusait de bénir la nouvelle abbesse Mathilde, à moins qu'elle ne lui fît serment d'obéissance. Or nous avons deux lettres qui prouvent que ceci se passait en 1149, l'une de l'abbé Suger et l'autre du Pape Eugène III. Nous n'avons pas d'aussi fortes raisons pour décider que les autres furent pareillement adressées au même Pape, mais puisque la sixième porte son nom dans la suscription, nous sommes autorisés à croire que toutes les six lui furent écrites, et que c'est par une témérité coupable que les copistes ont substitué de leur chef le nom d'Alexandre aux quatre premières. Ces six lettres, ainsi que la septième au cardinal

Roland, chancelier de l'Eglise romaine, ne traitent que d'affaires particulières à des monastères, excepté la cinquième, qui a pour but d'engager le Souverain Pontife à pourvoir à la prévôté de l'Eglise de Soissons, en y nommant Guillaume de Champagne, le même qui fut successivement évêque de Chartres, archevêque de Sens et de Reims, et enfin cardinal. Pierre de Celle prie le Pape de considérer la grande protection que l'Eglise pourrait tirer de ce jeune prince, affectionné comme il l'était au Saint-Siége, et recommandable d'ailleurs par ses bonnes mœurs.

La lettre onzième à Hugues, archevêque de Sens, parle d'un différend qui s'était élevé entre ce prélat et le roi Louis le Jeune, au sujet d'un bénéfice qui avait été conféré à un docteur, que la lettre ne désigne que par l'initiale de son nom, *magister M.* Jean de Salisbéry, ayant été consulté sur cette affaire, écrivit la lettre cent quatorzième, qui porte pour suscription : *Matthæo præcentori Senonensi;* mais on voit, par le corps même de la lettre, que c'est une erreur du copiste. Nous pensons que c'est le docteur *Melior*, fait, depuis, cardinal par le Pape Lucius III, et non Matthieu, grand chantre de l'église de Sens, qui fut dans la suite évêque de Troyes. Quel qu'il soit, ce docteur, après une longue plaidoirie, s'était désisté de ses prétentions, pour épargner au prélat le ressentiment du roi. C'est pourquoi l'abbé de Moutier-la-Celle lui représente qu'il doit rendre ses bonnes grâces à un homme qui avait eu la générosité de se sacrifier pour lui.

On voit, par la lettre vingt-unième, que Thibaud, archevêque de Paris, avait prié notre abbé de lui composer des sermons pour le temps de l'Avent. Pierre lui écrit que, malgré les nombreuses occupations qui lui sont survenues, et la brièveté des jours, il est parvenu à en composer trois, et qu'il en a écrit un pour le jour de Noël.

On lit avec plaisir deux lettres qu'il adressa à Henri de France, évêque de Beauvais, parce qu'elles sont écrites en meilleur style que beaucoup d'autres; l'une est pour remercier le prélat de l'avoir accueilli d'une manière distinguée dans un voyage qu'il avait été obligé de faire à Beauvais pour les affaires de son abbaye; l'autre, afin d'engager le prince évêque à prendre la défense du Pape Alexandre III contre l'antipape Victor.

La vingt-septième et dernière lettre du premier livre, suivant le P. Sirmond, est adressée à Thomas Becket, chancelier du roi d'Angleterre, qui lui avait écrit pour lui demander son amitié et le prier de lui procurer les *sermons de maître G.* Le P. Sirmond croit qu'il s'agit ici des sermons de Gilbert, surnommé l'Universel. Il est plus croyable qu'on demandait les sermons de Gibuin, archidiacre de Troyes, dont Nicolas de Moutier Ramey fait le plus grand éloge dans sa lettre cinquième. Gibuin était, selon lui, le plus grand orateur de son siècle, et Nicolas était bon juge en cette matière. Quant à Pierre de Celle, il répondit au chancelier d'Angleterre avec la modestie qui le caractérisait. « Quelle proportion entre un chancelier du roi d'Angleterre et un abbé de la Celle? Quelqu'un ignore-t-il que vous êtes le premier après le roi dans quatre royaumes? Et moi, qui suis-je dans l'opinion publique, sinon le premier d'une société de pauvres frères? Je n'aurai donc pas la témérité de prétendre à l'honneur de votre amitié. Mais si vous voulez bien m'admettre au nombre de vos serviteurs, je tiendrai cela pour une faveur signalée. »

Une lettre à Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, et quatre autres à Hugues, son successeur, ouvrent le second livre. La première roule sur plusieurs objets de spiritualité que nos deux abbés avaient traités ensemble dans un entretien particulier. Dans la seconde, après avoir félicité Hugues de ce que son élection avait mis fin aux troubles qui avaient suivi la mort de son prédécesseur, il demande à être délivré de l'obligation qu'il avait contractée, à la prière de Pierre le Vénérable, en répondant d'une somme d'argent que ce dernier avait empruntée. Ne recevant pas de réponse à sa demande, il écrivit la troisième lettre pour se plaindre, sans aigreur, du silence des clunistes, qu'on aurait pu prendre pour de l'ingratitude. Enfin, n'ayant reçu que des réponses évasives, et point d'argent, il leur dit dans la quatrième, qu'ils sont fort habiles à résoudre un syllogisme, mais que cela ne suffit pas pour acquitter ses dettes, jeu de mots qui n'a de sel que dans le latin. Au reste, il nous apprend que l'évêque de Winchester, Henri de Blois, ancien cluniste, travaillait alors à éteindre leur dette. Il n'est plus question de cela dans la cinquième lettre; elle a pour objet de cimenter la paix entre les clunistes et l'abbé de Saint-Laurent de Liége, qui, se rendant à Cluny, pour terminer à l'amiable un procès qu'ils avaient entre eux, avait reçu, chemin faisant, l'hospitalité à Moutier-la-Celle.

Mathilde, abbesse de Fontevrault, avait prié notre abbé de lui composer quelques pieuses sentences. En attendant qu'il puisse les lui envoyer, Pierre fait, dans la réponse qu'il lui adresse, l'éloge des vertus de l'abbesse et de sa communauté: il loue surtout la princesse d'avoir renoncé au monde, quoique fort jeune, après avoir perdu son époux, fils du roi d'Angleterre, qui avait péri dans un naufrage. Après cette lettre, il y en a une dont la suscription est : *Dominæ suæ, servus suus, spiritum rectum*, et cette dame était alors dans un couvent; car Pierre se recommande aux prières de sa communauté. Serait-ce la comtesse Mahaut, veuve de Thibault le Grand, qui, dit-on, se fit religieuse à Fontevrault, ou bien sa fille Marguerite qui embrassa aussi la vie religieuse dans le même ordre. Il paraît que l'une ou l'autre avait à se plaindre du prieur de Saint-Ayoul de Provins, dont l'abbé

prend la défense dans cette lettre, et auquel il écrit la suivante.

Pour bien comprendre la lettre septième du troisième livre, il faut la combiner avec deux lettres de Nicolas de Clairvaux, dans lesquelles on voit que l'abbé de Moutier-la-Celle, entrant en possession de son abbaye, éprouvait de grandes contradictions de la part de deux religieux qui, fiers de leur noblesse et très-irréguliers dans leur conduite, refusaient de subir le joug de la règle. Nicolas exhorte le nouvel abbé à s'armer de courage et à frapper de grands coups. Mais chose admirable et qui donne la mesure du caractère de notre abbé, bien loin de déployer la sévérité, il écrivit à la communauté la lettre la plus amicale et la plus paternelle. Il n'y désigne pas même les coupables : qu'ils se corrigent et tout est oublié.

Deux lettres à la tête du quatrième livre n'ont pas d'autre suscription que *Suo suus*. Elles furent adressées à Nicolas de Moutier Ramey, alors profès à Clairvaux. Ces deux amis étaient en dispute sur une question de pure métaphysique, dont nous avons parlé à l'article de Nicolas : dans le fond ils étaient du même sentiment et ne disputaient que sur les mots. Mais comme ces sortes de disputes sont ordinairement les plus échauffées, notre auteur, dans sa première lettre, s'échappe, en termes assez durs, contre son adversaire, jusqu'à lui dire qu'il fera bien de ne plus lui écrire. Dans la lettre suivante, adressée au même Nicolas, et que l'on croit avoir été écrite avant les deux autres, Pierre fait l'éloge des religieux de Clairvaux qu'il compare aux lis des vallées profondes, aux cèdres du Liban, et à des oliviers plantés dans la maison de Dieu. « On voit bien, ajoute-t-il, à vos discours et à vos œuvres, que vous êtes du nombre de ces hommes que l'on ne peut assez louer. »

On a réuni à la suite neuf lettres à Jean de Salisbéry, quoiqu'elles aient été écrites en différents temps. Dans la quatrième, Pierre avertit son ami de se tenir sur ses gardes, parce qu'on épiait ses discours et ses démarches; qu'on savait d'une personne distinguée de la cour du roi d'Angleterre qu'il avait tenu des propos fort indiscrets sur cette cour, et s'était faussement porté pour légat du Pape. « Je ne sais, lui dit-il, si cela est vrai, mais soyez réservé, surtout dans ces sortes de choses. Dans la lettre neuvième, Pierre représente à son ami qu'il a tort de le négliger, après toutes les preuves d'amitié qu'il lui a données. » Il lui demande ensuite sa protection auprès du Souverain Pontife, pour la réussite d'un procès qu'il avait avec les chanoines de Chantemerle, au sujet du cimetière du lieu, dont ils voulaient le dépouiller, au mépris du privilége du Pape Anastase IV, dont Jean de Salisbéry avait été lui-même le rédacteur. « C'est donc, conclut-il, une affaire qui vous regarde; » d'où il semble qu'on peut inférer que son ami était alors en cour de Rome.

2e *partie.* — Ici finissent, avec le quatrième livre, les lettres que Pierre écrivit, à quelques exceptions près, lorsqu'il était abbé de Moutier-la-Celle. Dans les suivantes, il prend le titre d'abbé de Saint-Remi; mais dans l'arrangement de celles-ci, nous ne voyons pas que le compilateur ait suivi le même ordre que nous avons fait remarquer dans les premières. Tout y est confondu; cependant on a eu quelque égard à l'ordre des temps, au moins dans la disposition des dernières. Pour procéder conformément à l'arrangement ci-dessus, nous analyserons successivement les lettres adressées aux Papes, aux cardinaux ou légats, aux évêques, aux abbés, etc.

De sept lettres au Pape Alexandre III, deux sont relatives à la mission de Foulques, son disciple, en qualité d'évêque d'Estonie. Pierre demande pour lui au Souverain Pontife qu'il lui communique une partie de son autorité, afin que le nouveau missionnaire puisse exercer son ministère avec plus de fruit dans un pays barbare et encore infidèle. Une lettre de notre abbé au roi de Suède nous apprend que Foulques n'était pas encore parti en 1166, époque d'un voyage que fit à Rome l'archevêque de Reims, pendant lequel Foulques exerçait les fonctions épiscopales. Dans une autre de l'an 1177 ou 1178, il expose au Pape les raisons qu'avait Henri, abbé de Clairvaux, de ne pas accepter l'évêché de Toulouse qui lui était offert. Ayant été délégué pour juger un différend entre l'évêque de Soissons et le comte de Dreux, frère du roi de France, il rend compte au Pape de l'état de l'affaire. Aux approches du concile de Latran, de l'an 1179, il écrit au Pape pour s'excuser de faire le voyage de Rome, et en même temps il lui dénonce deux grandes plaies qui menacent l'Eglise de France, et auxquelles il était urgent de remédier, l'incontinence et la simonie. Dans une dernière lettre il s'agit du prieuré de Marsne au diocèse de Liége, dépendant de Saint-Remi. Le Pape ayant accordé à un clerc de l'empereur une prébende dans cette église, Pierre lui représente tout le mal que les Allemands avaient fait au Saint-Siége et à cette maison durant le schisme, et le prie de révoquer ses ordres.

Cinq ou six lettres au cardinal Albert, chancelier de l'Eglise romaine, et enfin Pape sous le nom de Grégoire VIII. Il était légat en France, en 1172, pour travailler à la réconciliation du roi d'Angleterre, accusé d'avoir participé au meurtre de saint Thomas de Cantorbéry, lorsque Pierre lui écrivit la première lettre du sixième livre, pour l'exhorter à bien faire son devoir, et lui recommander en même temps les Chartreux du Val-Dieu, auxquels l'évêque de Séez différait de bénir un cimetière. Dans une autre lettre du même livre, il expose les maux infinis qu'occasionnaient dans la province les guerres privées des comtes de Rouci et de Réthel, et des seigneurs de

Pierrepont. On n'avait pas trouvé d'autre moyen de mettre un terme à ces hostilités que de réunir ces familles par des mariages; mais les degrés de parenté formaient un obstacle à cette mesure de conciliation. L'abbé de Saint-Remi pense que le Souverain Pontife, en pareil cas, peut tempérer la rigueur des canons. Il avait écrit au Pape, au nom des religieux de Clairvaux, de ne pas contraindre leur abbé à accepter l'évêché de Toulouse. Il adresse la même prière au cardinal Albert; c'est encore à lui qu'il écrit deux lettres relativement au concile de Latran, pour lui exposer les abus introduits dans l'Eglise de France et en demander la réforme.

Trois lettres à Bernerède, créé cardinal évêque de Palestrine, en 1179. Dans l'une, il déplore l'absence d'un aussi bon ami qu'il n'espère plus revoir. Bernerède n'était pas plus content que lui de se voir élevé au cardinalat; il regrettait ses anciennes habitudes. Pierre le console de son mieux, en lui présentant les nouveaux avantages dont il jouit, et qui font plus que compenser ceux qu'il regrette. Dans une troisième lettre, il veut lui prouver que son éloignement, bien loin d'avoir altéré l'amitié qu'il lui porte, n'a fait que l'accroître. Il lui annonce que Thibaud a été nommé à sa place abbé de Saint-Crépin; qu'il lui envoie un missel, après lui avoir envoyé un bréviaire; enfin il lui reproche de détruire sa santé par des austérités immodérées. Bernerède étant mort l'année suivante, l'abbé de Saint-Remi, dans une lettre à Pierre, cardinal évêque de Frascati, se reproche de l'avoir engagé à faire le voyage de Rome, ne prévoyant point qu'on le retiendrait contre le gré de son ami et le sien; néanmoins il le console, en apprenant que Dieu a manifesté sa sainteté par des miracles.

Six lettres à Eskil, archevêque de Lunden, prouvent la grande considération dont jouissait l'abbé de Saint-Remi auprès de lui. Dans l'une, il lui recommande un chanoine de saint Timothée, frère du vidame de Reims, qui, attiré par les belles choses que publiait de lui la renommée, allait en Danemark. En lui envoyant Foulques, un de ses élèves, que Eskil avait demandé pour évêque des Estoniens, il lui représente les difficultés qu'éprouvera dans sa mission ce zélé prédicateur, s'il n'est appuyé de ses largesses et de son crédit. Ayant appris que cet illustre prélat, au retour d'un voyage en France, avait failli être submergé, il demande à être instruit d'un événement dont son amitié est encore tout alarmée. Rassuré par le rapport de maître Crépin qui, ayant accompagné le prélat, avait couru le même danger, il admire la conduite de la Providence, qui met quelquefois ses élus à de cruelles épreuves, sans vouloir les perdre. Eskil étant revenu en France pour embrasser la vie religieuse à Clairvaux, l'abbé de Saint-Remi lui écrivit encore deux lettres pleines d'éloges et de témoignages d'amitié, regrettant que ses infirmités ne lui permissent pas d'aller lui rendre visite.

Suivent quatre autres lettres à autant d'archevêques : une à Henri, archevêque de Reims, lequel étant allé à Rome l'avait chargé du gouvernement de son diocèse. Il le presse de revenir, parce qu'à la faveur de son éloignement, de grands troubles s'étaient élevés dans tout le pays. Cette lettre est de l'an 1166. Il avait écrit peu de temps auparavant au chancelier et au chantre de l'église de Compiègne, qui avaient accompagné le prélat dans ce voyage, pour les assurer que tout allait au mieux. L'archevêque de Cologne, Philippe, dont le pontificat commença dès l'an 1167, ayant disposé en faveur des clercs séculiers des prébendes du prieuré de Marsne, au préjudice du monastère de Saint-Remi, Pierre lui fait sur cela les plus vives représentations, et l'assure que jamais sa communauté ne consentira à une pareille spoliation. Pendant les démêlés de saint Thomas de Cantorbéry avec le roi d'Angleterre, lorsque l'accommodement ne tenait plus qu'à la restitution des biens de l'Eglise, Pierre écrit au prélat de ne rien relâcher de ses prétentions. Il fait un raisonnement qui se ressent bien des préjugés de son siècle. « Il faut, dit-il, considérer attentivement les divers temps de l'Eglise, et les différents états par où elle a passé; car lorsqu'elle était encore faible et naissante, elle ne pouvait opposer que la patience à l'injustice, et qu'abandonner son manteau à celui qui demandait la tunique. Mais, à présent qu'elle est dans sa force et dans sa vigueur, ce qui était permis à ses ennemis, ne l'est plus à ses enfants. Il convient à la mère de corriger son fils, comme elle devait tout endurer de la part de son ennemi, lorsqu'elle n'était que pupille. » Avec un pareil raisonnement on pourrait aller loin.

On trouve à la suite deux lettres à Guillaume de Champagne, archevêque de Sens. Ce prélat avait fondé conjointement avec sa sœur, la comtesse du Perche, la chartreuse de Val-Dieu, au diocèse de Séez; mais l'évêque diocésain différait toujours de faire la consécration du lieu. Pierre recommande à l'archevêque de Sens d'employer son crédit en faveur des religieux qu'il y avait placés, et de ne pas laisser imparfait un établissement qui lui devait son existence. Dans une autre lettre, il le loue de s'être démis de l'évêché de Chartres en faveur de Jean de Salisbéry.

Lettres à des évêques. — L'abbaye de Saint-Remi avait un prieuré en Provence, dans la petite ville de Saint-Remi, au diocèse d'Avignon. Pierre, écrivant à l'évêque, lui demande sa protection pour la maison et pour un nouveau prieur qu'il y envoyait. Barthélemy, évêque d'Excester, ayant résisté dans une occasion critique au roi d'Angleterre, Pierre lui en témoigne sa satisfaction, et lui offre sa maison pour asile, s'il est forcé de s'expatrier. Après le meurtre de saint Thomas de Cantorbéry, il écrit au même prélat que son deuil s'est changé en

allégresse, en apprenant les miracles que Dieu opérait sur son tombeau. Ne pouvant aller visiter ce tombeau, il le charge de faire pour lui ce pèlerinage, et de prendre soin des clercs attachés au saint, qu'il appelle les petits du grand aigle.

Parmi les lettres adressées à des abbés, nous en citerons une à l'abbé de Saint-Hubert, pour lui persuader de ne pas se démettre de son abbaye, malgré la difficulté qu'il trouvait à s'y maintenir sous une domination schismatique; deux à l'abbé de Saint-Edmond, avec lequel Jean de Salisbéry l'avait mis en correspondance; mais il se plaint que les troubles survenus en Angleterre ne lui permettent pas de l'entretenir comme il le désirait; une à Thibaud, prieur de Crépi en Valois, qui, apprenant son élection à l'abbaye de Cluny, avait témoigné à l'abbé de Saint-Remi sa frayeur d'être appelé à porter un si pesant fardeau. Pierre le rassure, et sans lui dissimuler que c'est une croix à porter, il se réjouit de le voir élevé à un poste si éminent; trois au prieur de Cantorbéry, nommé Odon, relatives au meurtre de saint Thomas et à ses miracles, que l'on recueillait de toutes parts, pour en former un corps d'ouvrage dont le manuscrit existe encore. Pierre en rapporte un qu'il croyait certain; mais il recommande surtout de prendre garde de ne pas mêler le vrai avec le faux, ni même avec l'incertain.

Parmi ses lettres adressées à des communautés, nous rappellerons celle aux religieux de Molême, sur le relâchement qui s'était introduit dans cette maison, jadis si célèbre, d'où était sortie la réforme de Cîteaux, contient un bel éloge de la profession monastique, et montre combien l'abbé de Saint-Remi était profondément religieux; dans celle aux clunistes, il représente les grands biens que leur ordre, comme un astre brillant, avait procurés à la chrétienté, et rappelle les merveilles dont il avait été témoin, lorsque, dans sa jeunesse, il était élevé à Saint-Martin des Champs: il se répand ensuite en plaintes amères sur la décadence de cet ordre « Ne dois-je pas, dit-il, être pénétré de douleur jusqu'à la moelle des os, en voyant la ruine de la mère des filles de Sion? J'entends le monastère de Cluny. N'est-ce pas là notre ville forte, d'où sortaient autrefois mille hommes pour les évêchés, mille pour les abbayes, pour les palais des rois et des grands? Et maintenant on n'y trouve qu'un petit nombre d'habitants. N'est-ce pas ce grand corps de lumière qui a dissipé dans plusieurs pays les ténèbres qui couvraient la face de la religion, en rétablissant l'ordre, en enseignant l'honnêteté des mœurs, en renouvelant les autres devoirs de la piété. Mais, maintenant, hélas! une si grande ferveur s'est ralentie; le froid de la vieillesse y a succédé, et cette maison si célèbre tend à sa fin. » Il les exhorte donc à réformer les abus, et en particulier, celui de se livrer aux plaisirs de la table après l'heure de complies

A des clercs ou chanoines. — Pendant que Gérard Pucelle était à Cologne, pour travailler à l'extinction du schisme en Allemagne, Pierre, dans une lettre qu'il lui écrivit, déplore la chute de grands personnages, qui paraissaient devoir être les colonnes de l'Eglise, et réclame en même temps ses bons offices auprès de l'archevêque, qui, comme nous l'avons vu plus haut, disposait à son gré des prébendes du prieuré de Marsne. Un ancien compagnon d'étude, appelé maître Pierre, lui avait envoyé un présent; Pierre, dans sa lettre de remercîment, lui rappelle avec regret l'heureux temps où, libres des embarras des affaires, ils pouvaient, à Moutier-la-Celle, se livrer à leur goût pour l'étude. Jean de Salisbéry avait un frère nommé Richard, qui, ayant partagé sa disgrâce, s'était retiré comme lui à Saint-Remi de Reims. Retourné en Angleterre, il avait embrassé l'état de chanoine régulier à Moréton. Outre trois lettres qui lui sont communes avec son frère, Pierre lui en écrivit en particulier six autres de pure politesse, qui ne contiennent que des témoignages d'amitié. On voit, dans l'une d'elles, que ce fut à la prière de Richard que Pierre composa le *Traité de la discipline du cloître.*

A de simples religieux. — Un moine de Saint-Bertin l'ayant prié de lui communiquer ses *Sermons*, Pierre lui répond avec une modestie sans exemple : « Vous me demandez mes *Sermons* que les quatre vents du ciel ont enlevés comme des plumes inutiles et superflues. Si vous les avez déjà lus, vous devez les avoir trouvés dépourvus de pensées, faibles et languissants par la bassesse du style. Si vous ne les avez pas lus, qui vous a inspiré la pensée de rechercher avec tant d'empressement ce que vous rejetterez avec dédain dès que vous l'aurez vu? » etc. On voit par là que Pierre de Celle ne savait pas surfaire la valeur de son travail, qu'il en connaissait assez bien les défauts, et qu'il avait la modestie de les avouer. Un autre religieux du monastère de Rading, en Angleterre, lui écrivit qu'il avait trouvé son *Traité des pains* délicieux. « Apparemment, répondit-il, que votre amitié vous fait trouver la cendre aussi bonne que le pain. » Il témoigne qu'il se sentira beaucoup plus flatté, si, au lieu de louer ses écrits, son admirateur veut bien se donner la peine de les corriger.

Pierre de la Celle ne se montra pas d'aussi bonne composition avec un autre religieux de Saint-Alban, nommé Nicolas, qui voulait établir, comme un dogme, la croyance à l'immaculée conception de la sainte Vierge. Nous avons vu que Nicolas avait composé sur ce sujet un écrit qui avait donné lieu à une altercation entre ces deux savants. Plusieurs années s'étaient écoulées sans que de part et d'autre on eût repris la plume, parce que, sur de faux rapports, l'abbé de Saint-Remi croyait son adversaire mort; mais, ayant appris que, mort ou ressuscité, il était plein de vie, il lui écrivit pour savoir si les

peines de l'enfer l'avaient fait changer d'opinion. Cette lettre donna lieu à une nouvelle contestation. Nous n'avons pas la réponse que fit Nicolas; mais on voit, par la réplique de notre abbé, que, bien loin d'avoir changé d'opinion, le savant Anglais l'appuyait de nouvelles preuves, et si multipliées, que notre auteur, n'ayant pas le temps de reprendre en détail tout ce que Nicolas avait avancé, se borne à relever les principaux points de la controverse : « à condition, dit-il, que la paix ne sera point troublée entre nous, et que nous supporterons patiemment, de part et d'autre, les termes un peu durs qui pourraient nous échapper. » Cette précaution n'était pas de trop; car des deux côtés on n'a guère ménagé les termes. Entrant ensuite en matière, il se déclare pour le sentiment de saint Bernard, et dit que l'opinion contraire n'est appuyée ni sur l'Ecriture, ni sur la tradition; que l'Eglise romaine d'ailleurs n'a rien prononcé là-dessus. Il blâme Nicolas du peu de respect qu'il témoigne pour la mémoire de saint Bernard; et, à cette occasion, il fait un grand éloge de ce saint et de tout l'ordre de Cîteaux. Mais, dans le vrai, il va plus loin que le grand abbé de Clairvaux, en prétendant que Marie, avant d'avoir conçu le Verbe, a senti, non pas, à la vérité, les premières amorces de la concupiscence, mais les autres empêchements de la fragilité humaine; ce qu'il lui paraît nécessaire d'admettre, pour dire qu'elle a pu mériter et démériter. Nous avons vu ailleurs comment Nicolas, choqué de ces paroles, qui lui parurent une injure envers la Mère de Dieu, prit la plume pour les réfuter.

Mais cette réfutation ne ferma pas la bouche à notre abbé. Il y répondit dans une lettre où il prend le titre d'évêque de Chartres, ce qui prouve qu'elle fut écrite en 1180 ou 1181. « Dans la lettre très-mordante que vous m'avez adressée, vous faites des syllogismes très-subtils, ou plutôt des paralogismes; car vous n'avez pas pour vous la vérité. » Il lui reproche d'avoir mis trop à nu des choses capables d'alarmer la pudeur. Il fait ensuite une profession de foi très-claire sur les prérogatives singulières de Marie. Il prétend que leur dispute est moins dans les choses que dans les mots, puisque l'un et l'autre étaient également dévoués au culte de la Vierge. « Il y a néanmoins, ajoute-t-il, cette différence entre vous et moi, que je m'attache au vrai et au solide, au lieu que vous ne cherchez qu'à accréditer les idées de certains dévots aux dépens de la vérité. » Il en donne pour preuve ces paroles de Nicolas : « Comme le Fils est tel que le Père dans le ciel; de même la Mère est telle que le Fils sur la terre. » — « O Notre-Dame! s'écrie là-dessus Pierre de Celle, pardonnez-lui ces paroles qui doivent infiniment vous déplaire. N'êtes-vous pas la servante, ainsi que la Mère de votre Fils? Vos yeux ne sont-ils pas dans les mains du Seigneur votre Fils, comme ceux de la servante sont dans les mains de sa maîtresse. Ni l'or de l'Ethiopie, ni les précieuses teintures de l'Inde ne peuvent être comparés à ce Fils, parce que nul ne s'est trouvé semblable à lui sur la terre, puisqu'il est seul et unique, et qu'il n'existe personne qui puisse lui être comparé. Il vous suffit, ô Vierge sainte, d'être assise à sa droite, non à titre d'égalité de condition, mais à raison de la gloire et de la félicité stable, qui vous est commune à l'un et à l'autre. » Cette lettre, mêlée de politesses et de duretés, finit par demander pardon à Nicolas de ce qui peut s'y être glissé d'incivil et de choquant. Il témoigne ensuite le plaisir qu'il aurait de le voir, parce qu'il est on ne peut plus satisfait de la beauté et de l'éloquence de ses écrits.

Dans une lettre adressée au chapitre général des Cisterciens, il prend aussi le titre d'évêque de Chartres. Il leur rappelle qu'il fut un des nourrissons de saint Bernard, *alumnus*, lequel l'avait admis en communauté de prières avec son ordre, grâce qui lui avait été renouvelée depuis sa mort. Il demande qu'elle lui soit continuée alors qu'il en avait plus besoin que jamais. Les autres lettres qu'il écrivit pendant son épiscopat n'ont pas été conservées. Comme les hommes se peignent ordinairement dans ces sortes d'écrits, celles qui nous restent décèlent un caractère franc, ennemi de l'artifice et du déguisement; un cœur tendre, généreux, compatissant; un esprit judicieux, cultivé par de bonnes études; une âme élevée, instruite des bonnes règles et zélée pour leur observation. Quant au style, il serait à souhaiter qu'il fût plus naturel, et moins chargé d'allégories qui obscurcissent souvent la pensée de l'auteur. C'était le défaut de son siècle, de ne pouvoir rien écrire sans faire allusion à quelque passage de l'Ecriture sainte, que l'on appliquait tant bien que mal. Le plus habile était celui qui savait le mieux s'approprier, non-seulement les pensées, mais les expressions de la Bible. A la suite de ces lettres on en a imprimé cinquante-six du Pape Alexandre III, dont la plupart s'adressent à Pierre de la Celle ou le concernent.

Ses sermons. — Ils sont au nombre de quatre-vingt-seize, publiés par dom Janvier, et la plupart fort courts. Le premier sur l'Avent fut prononcé en public; car l'auteur y dit qu'à cause du peuple qui l'écoute, il va parler de choses moins relevées : *Ad crassiora quædam propter adstantem populum sermonem vertamus.* Cela fait naître une difficulté, savoir s'il a débité ces sermons en latin, ou s'il les a depuis traduits en cette langue, après les avoir prêchés en français. Dans le premier cas, il faudrait supposer qu'en ce temps-là le peuple entendait communément le latin; ce qu'on a peine à se persuader. Dans le sermon sur la fête de la Purification, on voit que l'usage était dès lors de porter des cierges à la procession. Il se sert du terme de transsubstantiation, *transsubstantiabitur*, au sermon VIIIe du jeudi saint. Dans le premier des neuf sermons *sur l'Assomption de la sainte Vierge*,

il dit que l'on croit pieusement, quoiqu'on n'en ait pas d'assurance, qu'elle a été élevée corporellement au ciel. Dans le quatrième des neuf sermons pour les synodes, il avertit les prêtres de s'appliquer plutôt à la piété qu'à la dispute, et de ne pas planter autour de l'autel une forêt de questions inutiles. « Car il est bien plus sûr, ajoute-t-il, de procurer le repos de son esprit, après avoir adoré le Seigneur, que de s'inquiéter à vouloir pénétrer la profondeur des mystères. » Il suppose dans le neuvième, que Jésus-Christ a voulu former son Eglise, comme un nouveau ciel et une nouvelle terre, sur le modèle des chœurs des anges, pour les différents ordres et ministères qu'il y a établis. Le Pape ou l'Apostolique est à la tête, et représente Dieu : *Summum apicem velut Deum constituens.* Descendant de ce chef, en rétrogradant, viennent les patriarches, les métropolitains, les évêques, les prêtres, les diacres, les sous-diacres, etc... Un sermon *ad monachos*, et un autre *sur la loi naturelle, la loi écrite et la loi évangélique*, imparfaits comme bien d'autres, terminent ce recueil. Le P. Combefis en a publié un autre sur la méditation de la mort; mais ce n'est autre chose que le chapitre 25 du *Traité de la discipline du cloître.*

Si l'on nous demande ce que nous pensons de toutes ces productions, nous dirons que ce sont des pièces écrites fort à la hâte, où il se trouve des instructions solides et quelques beaux traits de morale, mais noyés dans un tissu d'allégories aussi froides qu'énigmatiques. Nous avons déjà remarqué ce défaut dans les lettres de notre auteur, mais ce n'est rien en comparaison de ses sermons. Ils sont sans ordonnance et sans liaison dans le contexte, et cependant ils eurent une très-grande vogue de son temps. On a vu plus haut le jugement que l'auteur en porte lui-même dans sa lettre à un moine de Saint-Bertin.

Traité des pains. — On a de Pierre de Celle quatre traités ascétiques dont le premier est intitulé *De panibus*, et contient vingt-sept chapitres. C'est une explication mystique de toutes les sortes de pains dont il est parlé dans les livres sacrés, ouvrage exécuté dans le même style que les sermons de l'auteur. Il est précédé d'une lettre à Jean de Salisbéry, par laquelle il le prie de corriger sans ménagement tout ce qu'il y trouvera à redire. Jean ne fit pas usage de sa critique dans l'examen de ce livre; l'amitié l'aveugla, et il vérifia ce mot de Cicéron : *Amicorum cæca sunt judicia.* Tout lui parut bon, excellent, admirable dans le livre des pains. C'est ce qu'il marqua à Pierre de Celle dans sa réponse, où, rappelant toutes les obligations qu'il lui avait, il dit, qu'après l'avoir longtemps nourri d'aliments corporels, il continue de le rassasier d'une nourriture spirituelle infiniment plus précieuse. « Mais, ajoute-t-il, vous savez que l'homme ne vit pas seulement de pain, et que les Anglais passent pour être de grands buveurs. Il est donc juste et raisonnable qu'après nous avoir donné si largement à manger, vous nous donniez ensuite à boire. J'ai déjà soif, et je pourrais bien, en mangeant ces pains avec trop d'avidité, m'étrangler, si vous n'avez la charité de me procurer du vin. Comme cette boisson est plus en usage chez vous que la bière, notre boisson ordinaire, je vous la demande de préférence à la nôtre. Ce discours allégorique montre que Jean de Salisbéry désirait un traité mystique, sur la vigne et le vin dont il est parlé dans l'Ecriture.

Exposition mystique et morale du tabernacle de Moïse. — Ce traité est divisé en deux livres. L'auteur exécute à sa manière ce que le titre annonce, et on y chercherait inutilement autre chose que de la mysticité.

Traité de la conscience. — Il fut composé à la prière d'Alcher, moine de Clairvaux, auquel il est dédié. L'auteur définit la conscience, la connaissance du cœur. « Pour être bien réglée, dit-il, elle doit avoir la crainte de Dieu, qui l'éloigne du péché; être soumise aux vérités de la foi, afin de rejeter tout ce qui est mensonge et vanité, et aimer Dieu, ce qui la rend fervente dans l'observation de ses lois. » Il y a dans cet ouvrage quantité de belles maximes, mais enchâssées dans des allégories obscures, et énoncées dans un style trop affecté. Ces trois écrits furent publiés pour la première fois en un volume in-8°, Paris, 1600. De là ils passèrent dans la *Bibliothèque des Pères*, et dans la collection des OEuvres de Pierre de Celle, recueillie par dom Janvier, qui y a ajouté un quatrième, imprimé déjà au tome III du *Spicilége* de dom Luc d'Achéry.

Traité de la discipline claustrale. — Il est dédié à Henri, comte de Champagne, à qui l'auteur donne la simple qualification d'homme illustre. Viennent ensuite deux préfaces adressées à Richard, frère de Jean de Salisbéry, qui, comme nous l'avons dit ailleurs, avait engagé l'abbé de Saint-Remi à écrire sur cette matière. Ce traité, divisé en vingt-cinq chapitres, est beaucoup plus solide que les autres. L'auteur y relève les avantages du cloître, qu'il compare tantôt au *Stadium* des anciens, où chacun s'exerce à courir pour atteindre la perfection; tantôt à un lit de repos pour ceux qui, fatigués du tumulte du monde, cherchent un lieu de retraite; tantôt à un marché public où, en échange des biens temporels on se procure des richesses d'un autre genre.

Outre ces écrits dont le public est en possession, Pierre de Celle avait composé sur le livre de Ruth un *Commentaire* qui n'a pas encore vu le jour. Dom Martène déclare l'avoir vu parmi les manuscrits de l'abbaye de Clairvaux. On ignore ce qu'il est devenu lors de la dispersion des ordres religieux.

Malgré les critiques fondées que nous nous sommes permises, Pierre s'était acquis de son temps une grande autorité par ses ouvrages. On fait moins de cas de ses sermons prêchés dans des synodes que de ses lettres. Le recueil qui les contient prouve une correspondance très-étendue. Quoique

l'auteur y soit plus naturel que dans ses autres productions, il ne laisse pas d'y affecter des jeux de mots, peu dignes de la gravité de notre ministère. Des hommes dont nous respectons d'ailleurs le jugement et l'intention, les ont nommés des pensées ingénieuses. Consentons, dirai-je, avec le Quintilien moderne, qu'on appelle gens d'esprit ceux qui écrivent ainsi, pourvu qu'il soit bien certain que l'homme éloquent serait très-fâché qu'on fît de lui un semblable éloge. Au reste, elles fournissent peu de traits intéressants, même pour notre histoire; ce sont pour la plupart des lettres familières et sans beaucoup d'importance.

PIERRE DE POITIERS a cela de commun avec beaucoup d'autres écrivains, que l'on ne connaît ni son origine, ni l'époque précise de sa naissance et de sa mort. La manière dont il parle du célèbre Fortunat fait conjecturer qu'il était de Poitiers : il suffit de jeter un coup d'œil sur ses écrits pour juger qu'il florissait vers le milieu du XIIe siècle. Il entra fort jeune dans l'ordre de Cluny, sous le gouvernement de l'abbé Ponce; mais ce fut Pierre le Vénérable qui, dans le cours de ses visites, le reçut à la profession. Cette circonstance le mit à même d'apprécier les talents du nouveau profès; et il paraît que le jugement qu'il en porta fut favorable à Pierre, puisque, dans un second voyage qu'il fit à son monastère, en 1134, cet abbé l'emmena avec lui et l'attacha à sa personne en le faisant son secrétaire. Ce fut en cette qualité que Pierre de Poitiers l'accompagna en Espagne, en 1141. Possevin et Du Cange ajoutent qu'il finit par être grand prieur de Cluny : c'est une conjecture qui n'a pour fondement qu'un terme équivoque. Son mérite, il est vrai, le rendait digne de cette place; et, pour ne parler que des talents de l'esprit, il était bon littérateur, possédait à fond l'antiquité ecclésiastique et profane, et surtout excellait, pour son temps, à faire des vers. Pierre le Vénérable en faisait tant de cas qu'il n'hésitait pas à comparer l'auteur avec Horace et Virgile. Il y a sans doute de l'exagération dans ce jugement qui semble inspiré à l'abbé de Cluny moins par sa conscience de connaisseur que par le souvenir des éloges qu'il avait reçus de la muse du moine Pierre. Mais on doit au moins à celui-ci la justice de dire qu'il a été l'un des poëtes de son siècle qui ont versifié avec le plus d'élégance et de facilité.

POÉSIES. — La première production de sa plume fut un poëme qu'il composa sur la promotion de Pierre le Vénérable à l'abbaye de Cluny. L'ouvrage fut très-goûté : cependant l'abbé, y découvrant quelques traits qui se ressentaient de la jeunesse de l'auteur, qui n'était encore que novice, lui ordonna, dans la suite, de le retoucher. Pierre de Potiers obéit et mit sa pièce, ainsi corrigée, à la tête d'un recueil qu'il avait fait des lettres de son héros : c'est ce qu'il témoigne dans la lettre qu'il lui écrivit, en lui adressant cet éloge. Du reste, il y aurait lieu de s'étonner qu'un homme aussi modeste que Pierre le Vénérable eût agréé les louanges que son panégyriste lui prodigue, s'il n'eût pas cru devoir encourager les talents d'un religieux qui lui en consacrait les prémices et répondre avec bienveillance aux marques de son attachement. Notre versificateur, après avoir félicité les religieux de Cluny sur le chef qu'ils s'étaient donné, le compare avec tout ce que l'antiquité a produit de plus grand et par la naissance et par les qualités de l'esprit et du cœur. Voici, par exemple, comme il parle de son savoir :

In prosa Cicero novus est, in carmine Maro:
Sicut Aristoteles disputat aut Socrates.
Vix Augustinus subtilius abdita cernit;
Vix hunc Hieronymus ulla docere potest.
Nil huic Gregorius clare blandeque docendo,
Nil huic Ambrosius rhetoricando tulit.
Musicus, astrologus, arithmeticus et geometra,
Grammaticus, rhetor et dialecticus est.

Ces louanges, cependant, ne furent pas si universellement applaudies qu'elles ne rencontrassent des contradicteurs qui les relevèrent comme des hyperboles dictées par l'esprit d'adulation. Un Allemand, naturalisé en France, fut celui qui se récria le plus et contre la pièce et contre l'auteur. Piqué des vues basses qu'on lui prêtait gratuitement, Pierre de Poitiers écrivit une lettre apologétique, pour fermer la bouche de son adversaire. Il se justifie dans un style énergique et d'une manière imposante, en produisant l'exemple du Sauveur qui a loué Jean-Baptiste et Nathanaël de leur vivant; celui de saint Paul qui fit la même chose à l'égard de ses collègues dans l'apostolat; ceux de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Jérôme, de saint Paulin et de plusieurs autres personnages également vénérables par leurs vertus, et qui, tout ennemis qu'ils étaient de la flatterie, n'ont pas fait difficulté de se donner réciproquement de grands éloges, ainsi qu'aux hommes illustres de leur temps. Cette lettre est terminée par une épigramme où Pierre reproche à son adversaire sa rudesse et sa barbarie dans des termes qui ne sont rien moins que doux et polis.

L'abbé de Cluny trouva la cause de l'accusé si juste qu'il prit la plume pour le défendre. Nous avons une satire qu'il composa sur ce sujet et que nous ferons connaître en son lieu. La victoire que Pierre le Vénérable remporta au tribunal du Pape, en 1126, sur la faction de son devancier, devenu son compétiteur, fournit à notre poëte une nouvelle occasion de le complimenter. A la première nouvelle de cet événement, sa verve s'échauffe au point qu'elle enfante presque sur-le-champ un assez long poëme qu'il fit présenter à l'abbé victorieux, avant son retour d'Italie. Voici son début :

Jam tibi, Petre, novi celebrantur ubique triumphi
Jam tibi sub pedibus gens inimica jacet.
Ora proterva canum rabidos posuere latratus;
Sensibus omissis corda maligna stupent.
Non ita sacrilegi contingere posse putabant,
Cum vomerent rigidas ore tumente minas.

François Duchesne, dans son *Histoire des*

cardinaux français, nous donne les quatre distiques suivants, appartenant au même ouvrage, pour une pièce particulière qui, selon lui, contient l'épitaphe de l'abbé Ponce : *Petrus Pictaviensis*, dit-il, *audito Pontii obitu, sic cecinit :*

Grande lucrum facimus ; quia causa schismatis hujus,
Corruit ex toto perfidus ille draco.
Cumque caput lubricum sustollere nititur anguis,
Rumpitur, et mœrens atra venena vomit.
Interiere nigri præstigia sæva colubri,
Nec patitur monstrum vivere Roma diu ;
Sed mox ancipiti gladio fera colla trucidans,
Defendit Petrum Petrus ab hoste suum.

Il est aisé de s'apercevoir que tout ce style est figuré et ne doit pas être pris à la lettre, comme s'il s'agissait de la mort réelle de l'abbé Ponce. On sait d'ailleurs que Ponce ne mourut qu'après le retour de son successeur à Cluny. L'auteur, dans ce poëme, fait des vœux pour que Pierre le Vénérable dirige sa route vers l'Aquitaine, en revenant de Rome. Il ne fut pas exaucé ; mais plusieurs années plus tard, c'est-à-dire vers 1134, l'abbé de Cluny ayant annoncé sa seconde visite en Aquitaine, Pierre de Poitiers lui prépara des vers comme pour la première. C'est un compliment à la province sur le bonheur qu'elle aura de revoir ce grand homme. L'auteur décrit la joie universelle que son premier voyage avait répandue dans toute l'Aquitaine, l'empressement que les personnes de tout âge, de tout état, de tout sexe, témoignèrent pour le voir ; l'admiration que sa noble physionomie, les grâces de son entretien et l'éloquence de ses discours avaient laissée dans tous les esprits. Il dit qu'alors il vérifia ce que la renommée avait publié de son mérite, mais que sa présence ajouta beaucoup à l'idée qu'il s'en était faite. En finissant, il rappelle à Pierre le Vénérable la promesse qu'il lui avait faite à son départ, de l'attirer à Cluny.

Attamen abscedens hæc ultima verba dedisti,
Quæ quasi patris adhuc pignora certa gero:
Petre, recepturus te desero, desino flere ;
Transacto modico tempore noster eris.
Ast ego jam multos transegi flebilis annos,
Et promissa patris dulcia non video
Sis memor ergo mei, precor, o dulcissime rerum,
Respiciat lacrymas cura paterna meas.

Les autres poésies de Pierre de Poitiers sont, 1° quatorze vers élégiaques pour l'heureuse navigation de son abbé, qui avait passé dans une île de l'Océan pour y visiter un de ses monastères ; 2° deux épitaphes, savoir celle du Pape Gélase II, qui contient un récit abrégé de sa vie, et celle d'Ildephonse, évêque de Salamanque, exprimée en cinq vers héroïques. Le P. Pagi prétend que l'épitaphe de Gélase est l'œuvre d'un écrivain plus récent et qui connaissait assez mal ce pontife. Mais serait-il donc impossible que Pierre, écrivant en Aquitaine, se fût trompé sur quelques circonstances de la vie de Gélase qu'il n'avait jamais vu ni même eu occasion de voir. Quoi qu'il en soit, outre la *Bibliothèque de Cluny*, où cette épitaphe se trouve parmi les autres productions de l'auteur, on la rencontre aussi sous son nom dans le ve livre de Papyre Masson sur les évêques de Rome, dans Baronius, et dans le recueil des historiens d'Italie de Muratori.

LETTRES.—Pierre de Poitiers a laissé peu d'écrits en prose. Aux deux pièces dont nous avons déjà rendu compte, savoir, son *Apologie* et la *lettre* qu'il a mise en tête du panégyrique de Pierre le Vénérable, il faut ajouter quatre autres lettres au même abbé. La première est pour le féliciter sur un des ouvrages qu'il lui avait envoyé. « Quand je compare, dit-il, mes écrits avec les vôtres, il me semble voir un vil métal à côté de l'or le plus pur. » La seconde fut écrite après sa retraite à Cluny, et à une époque où l'abbé s'occupait de faire construire au fond d'une solitude un nouveau monastère dont les travaux réclamaient sa présence. Cette lettre a pour objet de l'assurer qu'il va se mettre à transcrire ses ouvrages, suivant l'ordre qu'il lui en avait donné avant son départ. Pierre le Vénérable avait laissé notre auteur avec une douleur au pied qui ne lui avait pas permis de le suivre ; il lui mande que ce mal est diminué sensiblement, et le prie d'enjoindre au prieur claustral de lui fournir du parchemin, et à Bonit d'en préparer. Il y avait apparemment une manufacture de parchemin à Cluny. Sa lettre finit ainsi : *Valeant coeremitæ vestri et socii omnes qui vobiscum silvas incolunt.*

Ces paroles fournirent matière à plusieurs gloses ; Pierre le Vénérable y fit allusion dans sa réponse, et plusieurs des religieux du nouveau monastère écrivirent à Pierre pour s'égayer sur ce titre d'ermites qu'il leur avait donné. Il nous reste de trois d'entre eux des lettres qui paraissent écrites avec esprit. Il paraît que Pierre en jugeait de même, puisque dans sa troisième lettre à Pierre le Vénérable, il l'assure que cette solitude ne renferme pas seulement des ermites, comme il l'avait cru, mais des philosophes et des poëtes : *Silvæ vestræ non solum eremitas, verum etiam philosophos et poetas copiose redolent.*

L'abbé de Cluny se préparant à un grand voyage (vraisemblablement celui qu'il fit en Angleterre vers l'an 1145), écrivit à Pierre de Poitiers pour lui demander les capitules qui devaient servir de canevas au grand ouvrage qu'il préparait contre l'*Alcoran*.

Ceci a besoin d'explication. Dans son voyage d'Espagne, en 1141, Pierre de Cluny employa les gens les plus habiles du pays à traduire l'*Alcoran* en latin. Mais comme ils étaient peu versés en cette langue, il leur adjoignit Pierre, afin de revoir et de corriger cette traduction. Pressé à son retour de réfuter l'ouvrage qu'il avait fait traduire, il associa notre auteur à son travail et lui ordonna d'en dresser le plan par livres et par chapitres. Pierre de Poitiers s'acquitta de cette besogne et en envoya le résultat à son abbé, qui était alors dans le cours de ses visites. C'est une nouvelle copie que celui-ci lui demandait par sa lettre, parce

que, disait-il, Jean son secrétaire avait égaré la première. Cette lettre qui n'existe plus ne nous est connue que par la réponse de notre auteur, publiée dans le IXe volume de la grande collection de dom Durand et dom Martène. Après un compliment à l'abbé de Cluny, et des vœux pour la prospérité de son voyage, Pierre de Poitiers marque qu'il lui envoie de nouveau les capitules qu'il désirait, mais rédigés dans une meilleure forme. « J'espère, ajoute-t-il en faisant allusion à son travail, que votre plume remportera sur ces infidèles les mêmes avantages qu'elle a déjà remportés sur les Juifs et les hérétiques de Provence, dont elle a confondu les erreurs sans ressource. Par là vous vous couvrirez d'une gloire que personne ne pourra partager avec vous, celle d'avoir taillé en pièces par le glaive de la parole divine les trois plus grands ennemis du nom chrétien; j'entends les Juifs, les hérétiques, les Sarrasins. » Suivent les capitules ou sommaires des matières qui devaient entrer dans l'ouvrage projeté. Pierre le Vénérable ne s'astreignit point à cette distribution, quoiqu'elle fût faite avec beaucoup d'intelligence et de capacité. Il en usa comme un homme éclairé qui sait profiter des lumières d'autrui et suppléer à ce qui leur manque, en y ajoutant des siennes.

Baronius et Muratori assurent que l'on conservait encore de leur temps, mais sans dire où, une *Oraison funèbre* à la louange du Pape Gelase II, composée par Pierre de Poitiers, et différentes de l'épitaphe dont nous avons parlé plus haut. Nous ne dirons pas avec le P. Pagi que cette pièce est chimérique, comme l'épitaphe en question; nous aimons mieux suspendre notre jugement, jusqu'à ce que cet écrit nous soit connu. Mais nous prononcerons avec plus d'assurance sur un *Abrégé de l'histoire de la Bible*, que dom Bernard Pez, d'après Zwingle le Jeune, attribue à Pierre de Poitiers. Il est certain, comme nous le demontrerons en son lieu, que cette production appartient à un autre écrivain du même nom, chancelier de l'église de Paris, qui vécut vers la fin du XIIe siècle.

PIERRE DE SAINT-CHRYSOGONE. Pendant le long séjour qu'il fit en France, Alexandre III accorda constamment une éclatante faveur aux écoles de Paris, et de hautes dignités ecclésiastiques devinrent souvent la récompense de ceux qui s'y distinguaient par de grands talents. Le prélat dont nous allons parler en offre un des plus frappants témoignages. D'abord abbé, puis évêque de Meaux, ensuite cardinal du titre de Saint-Chrysogone, évêque de Tusculum ou Frascati, archevêque de Bourges et légat du Saint-Siége, il obtint toujours à un haut degré la confiance du Souverain Pontife. Guillaume de Champagne, fils du comte Thibault, et archevêque de Sens, n'avait pas peu contribué d'abord à lui faire obtenir l'évêché de Meaux. Pierre avait été archidiacre et abbé avant d'être élevé à l'épiscopat; mais nous ne savons pas bien de quelle église il fut archidiacre, de quel ordre et de quel monastère il fut abbé. Une lettre qu'Etienne de Tournay lui écrit pour le complimenter sur sa promotion au cardinalat, ne laisse cependant aucun doute à ce sujet: *Amplector scholarem*, dit-il à Pierre qui avait été son condisciple à l'école de Paris, *prosequor archidiaconum, deosculor abbatem, assurgo episcopo, revereor cardinalem;* et il ajoute quelques mots d'adulation qui prouvent mieux la complaisance d'Etienne de Tournai pour les hommes puissants que son goût comme écrivain. L'estime qu'Alexandre III accordait à notre prélat est souvent exprimée dans les lettres de ce pontife. Parmi ces lettres pourtant il y en a une que l'on est affligé de voir écrite sur un prélat si distingué et par des services rendus à l'Eglise avec un zèle qui supposerait plus de désintéressement. Pierre, en devenant cardinal avait gardé et continuait de percevoir les revenus de l'évêché de Meaux, dont d'autres auraient dû jouir. « Plus vous êtes élevé en dignité, lui écrivait ce Pape, plus vous devez agir avec réserve et circonspection; il faut qu'on n'aperçoive en vous que des actions à imiter, aucune à reprendre. Votre réputation souffre de la grande avidité que l'on vous impute, l'Eglise en souffre elle-même. Changez donc de conduite; ne faites que des choses louables devant les hommes et devant Dieu, et que la religion y trouve un accroissement d'honneur et de gloire. »

Cette lettre est du 8 septembre 1175; Pierre de saint Chrysogone était déjà légat du Saint-Siége. Il avait reçu ce titre peu de temps après sa promotion au cardinalat, vers 1173. Parmi beaucoup d'autres objets, il eut, pendant le cours de sa légation, à en traiter deux d'une haute importance : l'un, qui est le second dans l'ordre des dates, avait été prescrit par Alexandre III, à l'occasion de la princesse Alix, fille de Louis VII, que l'on retenait dans les Etats du roi d'Angleterre, sans terminer le mariage convenu entre elle et Richard, fils de Henri II, retard dont le Pape s'irritait jusqu'à menacer des foudres de l'Eglise, si le mariage n'était pas célébré quarante jours après l'admonition transmise par son légat. L'effet des menaces apportées par le cardinal Pierre fut d'engager Henri II à demander un délai d'abord, et une entrevue ensuite avec Louis le Jeune, entrevue qui eut lieu à Ivry, en Normandie, dans laquelle la paix fut jurée entre les deux princes et où se conclut un mariage qui ne se célébra jamais. La compression des hérésies qui agitaient principalement le midi de la France, fut l'objet de la première et même d'une seconde mission de saint Pierre Chrysogone. On le voit prendre des mesures terribles pour les étouffer. Les historiens racontent en particulier qu'un des hommes les plus riches et les plus puissants du comté de Toulouse, s'étant trouvé suspect d'arianisme, on ordonna la démolition de ses châteaux et la confiscation de tous ses biens. Pour échapper à ce malheur,

il vint trouver le légat, fit entre ses mains une abjuration des erreurs qu'on lui imputait et la profession de foi qu'on exigea. Néanmoins, il n'obtint sa grâce que sous la condition qu'il serait fustigé nu, les mains liées derrère le dos, dans toutes les places et dans toutes les églises de Toulouse; qu'il irait servir les pauvres pendant trois années en terre sainte, et que, même à son retour, il payerait une amende considérable et que ses châteaux seraient démolis. Nous citerons tout à l'heure une lettre de Pierre de Saint-Chrysogone, écrite à l'occasion même de cette mission contre les Albigeois.

Il paraît que notre prélat fut en même temps évêque de Tusculum et ensuite archevêque de Bourges. Guibert, abbé de Gembloux, dans une lettre écrite vers 1182, parle de Pierre de Saint-Chrysogone comme ayant d'abord occupé cet évêché et comme assis actuellement sur le siége métropolitain de Bourges. On est surpris que cette circonstance ait échappé aux auteurs de l'ancienne et de la nouvelle Gaule chrétienne. Il est vrai que les derniers placent un Pierre dans la liste des archevêques, entre Guarin, mort le 20 mars 1180, et Henri de Sully, nommé en 1184; mais sans savoir que ce personnage était le cardinal de Saint-Chrysogone, célèbre par tant de travaux et surtout par ses légations et qui mourut en 1182.

Ses écrits. — Pierre est auteur de deux lettres, l'une à Ervise, abbé de Saint-Victor, à Paris, l'autre à Garin, abbé du même monastère, imprimées dans la grande collection de dom Martène et dom Durand. La première n'a pour objet qu'une somme d'argent qu'il avait prêtée à un ami d'Ervise et sur sa recommandation. Il rappelle dans la seconde tout ce qu'il a fait pour l'abbaye de Saint-Victor, tout ce qu'il croit que Garin doit faire pour les intérêts de cette abbaye. Il trace la conduite à suivre dans le cas où une composition amiable ne terminerait pas le différend élevé entre Eskil, archevêque de Lunden, et les religieux de Saint-Victor. Ces deux lettres sont sans date; mais la première est au plus tard de 1171, puisque Ervise cessa d'être abbé à cette époque. Les mêmes éditeurs en ont imprimé une troisième dans leur *Trésor d'anecdotes*. Elle est écrite aux chanoines de Saint-Martin de Tours, et doit être de l'an 1180 environ. Il y confirme sur leur demande, une ancienne fondation qui avait établi que deux cierges brûleraient à perpétuité devant le tombeau de saint Martin. Il menace de l'indignation du saint et de Dieu même toute personne qui oserait diminuer ou détourner l'argent consacré à cet usage.

Une lettre beaucoup plus importante est celle du cardinal Pierre contre les Albigeois, écrite en 1178, et adressée, comme l'auteur l'a dit lui-même, à tous les enfants de l'Eglise, concernant la foi catholique et apostolique. Elle est imprimée au tome XIIIe des *Historiens de France* et dans la *Bibliothèque des Pères de Cîteaux*. « Comme il n'y a qu'un Dieu, il n'y a qu'une foi, dit l'auteur; les apôtres en ont établi le fondement, il est inébranlable; il le sera toujours, quelles que soient les fureurs des aquilons et les machinations des impies. » Il raconte ensuite avec quelques détails, les tentatives de l'hérésie, les séductions de plusieurs hommes qui en sont atteints, les mesures prises et les efforts faits pour s'en garantir. Les principales erreurs attribuées à ces sectaires y sont exposées, ainsi que les poursuites faites et le jugement rendu contre eux.

Une autre lettre du cardinal Pierre de Saint-Chrysogone, bien digne aussi d'être rapportée, est celle qu'il adressa en 1177 au Pape Alexandre, en réponse à une autre, où ce pontife l'invitait à lui faire connaître les noms des hommes les plus distingués par leurs talents, leur savoir, leur doctrine, leurs mœurs, que la France possédait alors. Pierre lui en désigna plusieurs avec beaucoup d'éloges. Ce sont Henri, abbé de Clairvaux, qui fut dans la suite cardinal et évêque d'Albano, le prieur de la Chartreuse du Mont-Dieu de Reims, qu'il ne nomme pas, mais qui n'est autre que Simon, loué plus d'une fois dans les lettres de saint Thomas de Cantorbéry et de Pierre de Celle; Baudouin, alors abbé de Fordes; ordre de Cîteaux, puis évêque de Worchester et archevêque enfin de Cantorbéry; Pierre, surnommé Monocule, abbé d'Igny, qui le devint ensuite de Clairvaux, et qu'il recommande, moins sous le rapport des connaissances littéraires, que sous celui de la sainteté et des miracles qu'on lui attribuait; l'abbé de Saint-Remi de Reims, qui n'est pas nommé non plus, mais qui était Pierre de Celle, devenu quelques années après évêque de Chartres; l'abbé de Saint-Crépin de Soissons, le vénérable Bernérède, cardinal ensuite et évêque de Palestrine; Pierre Comestor et Bernard de Pise, professeurs célèbres; Gérard Pucelle, professeur non moins illustre, et qui devint ensuite évêque de Coventri; Yves, archidiacre de Rouen; enfin Herbert Medecius, ou plutôt Herbert de Bosham, l'un des biographes de saint Thomas de Cantorbéry, dont il avait été le secrétaire, qui était venu d'abord s'instruire à Paris et que l'on croit avoir été archidiacre de Meaux.

Il y a une foule de lettres adressées à ce cardinal légat et dont nous ne possédons plus les réponses; il nous semble complétement inutile d'en indiquer même le sujet. Elles prouvent la variété de ses rapports, la multitude de ses occupations et le zèle infatigable avec lequel il s'en acquittait.

PIERRE MIRMET, ainsi nommé à cause de la petitesse de sa taille, était né à Charroux près de Poitiers. Il s'appliqua dès l'enfance à l'étude des lettres, et fit assez de progrès dans la grammaire, la rhétorique et les sciences sacrées pour mériter le titre de docteur. Il embrassa de bonheur l'institut de Cîteaux; mais après avoir passé quelque temps à l'abbaye des Allens dans le

Poitou, il abandonna la vie retirée du cloître pour un pèlerinage plus actif. Il alla plusieurs fois à Rome visiter le tombeau des apôtres. Il parcourut aussi l'Espagne, une partie de l'Afrique, quelques autres régions, et s'y instruisit avec soin des mœurs des infidèles et des Chrétiens. A son retour il se fit religieux dans l'abbaye de Charroux, de l'ordre de Saint-Benoît, obtint un prieuré considérable dépendant de ce monastère, et peu après fut élu abbé d'Andres ou Andernes, par les religieux de cette maison, où il fut consacré le 21 décembre 1161. Il y rétablit la discipline qui avait beaucoup souffert sous l'abbé Grégoire, son prédécesseur, restaura les bâtiments du monastère qui tombaient en ruines et rebâtit l'église en entier, réforma l'office divin et y introduisit la manière de chanter de Cîteaux, avec les pauses et la gravité qu'on y observait. La chronique d'Andres cite encore parmi les actions honorables qu'elle lui attribue, la confection d'une châsse où l'on transféra le corps de sainte Rotrude. Sa réputation de prudence, de savoir et de piété, le fit souvent choisir par ceux qui avaient des affaires en cour de Rome, pour les conseiller et les diriger. Enfin il mourut au mois de mars 1193, après avoir gouverné son monastère pendant plus de trente-deux ans avec autant de lumières que de fermeté.

Pierre Mirmet est auteur d'une *Légende de sainte Rotrude* dont il est parlé dans la *Chronique d'Andres*, qui en loue le style. Il l'entreprit, dit-on, pour réparer la perte qu'on avait faite d'une *Vie* de la même sainte, que Baudouin Bochard, seigneur d'Andres, avait déchirée, dans le but impie de faire tomber la réputation de sainteté dont jouissait Rotrude. Pierre y rappelle la translation ordonnée par lui-même, la troisième année de son gouvernement, c'est-à-dire, en 1164, du corps de la sainte dans une châsse beaucoup plus précieuse que celle où on l'avait placée jusqu'alors. On avait coutume de lire cette légende au réfectoire d'Andres, chaque année, le jour de sa fête. Les Bollandistes assurent que cette légende est perdue. Dom Mabillon paraît ne l'avoir pas connue, puisqu'il n'en dit rien dans ses observations sur la vie de cette sainte, au tome II des *Actes de l'ordre de Saint-Benoît*.

PIERRE BERNARDI, appelé aussi BERNARD DU COUDRAI, DE CORILO, dans les lettres de saint Thomas de Cantorbéry, appartenait à une famille noble du Limousin. Il avait été engagé dans le mariage avant d'entrer en religion. Elu prieur de Grandmont en 1161, comme on le voit par sa lettre à Henri II d'Angleterre et par la réponse qu'il reçut de ce prince, il gouverna ce monastère pendant sept ans et demi, c'est-à-dire jusqu'à l'année 1168, époque où il fut nommé correcteur des Bons-hommes de Vincennes, aux portes de Paris. C'était l'homme le plus recommandable de son ordre, dans un temps où cet ordre jouissait de la plus grande considération ; un homme de qui les rois de France et d'Angleterre prenaient conseil, et à qui les Papes et les évêques confiaient les affaires les plus délicates, comme on le voit par le détail des lettres qui nous restent de lui.

Dom Martène a publié celle qu'il écrivit au roi d'Angleterre pour soumettre à son approbation la nomination qui venait d'être faite de lui à la place de prieur général de l'ordre de Grandmont. Il ne conservait déjà plus cette dignité, lorsqu'il reçut du Pape Alexandre III, conjointement avec les prieurs des Chartreuses du Mont-Dieu et du Val-Saint-Pierre la commission de travailler à la réconciliation de l'archevêque de Cantorbéry avec le roi d'Angleterre. En vertu de cette commission, il assista à la conférence qui eut lieu aux fêtes de l'Epiphanie 1169, à Montmirail dans le Perche, entre le roi de France et d'Angleterre, dans laquelle la paix entre ces deux princes fut conclue, mais non celle de l'archevêque Thomas avec son roi, quoique les commissaires du Pape fussent porteurs de lettres très-menaçantes, dans le cas où ils ne parviendraient pas à fléchir le monarque anglais. Dans le compte qu'ils rendirent au Pape du résultat de cette conférence, Pierre Bernardi ne jugea pas à propos de souscrire la lettre, par la raison, disait-il, que ce n'était pas l'usage des grandmontains d'écrire à qui que ce fût. Ce procédé le rendit un peu suspect à Jean de Salisbury, qui parle de lui comme d'un homme dévoué au roi d'Angleterre ; car dans une autre occasion, ce grandmontain, comme nous l'allons voir, ne fit pas difficulté d'écrire. En effet, ces religieux avaient de grandes obligations au roi d'Angleterre, dont les faveurs étaient presque toutes pour eux ; il leur donnait des terres, leur bâtissait des maisons dans ses Etats, et à l'époque même du meurtre de saint Thomas, il faisait travailler à la reconstruction de leur église. C'étaient de grands motifs pour ne pas se déclarer contre lui ; mais ce qui prouve que frère Bernard était au-dessus de ces considérations, c'est qu'à la nouvelle de ce meurtre, pénétré de la plus vive douleur, il écrivit au prieur de Grandmont, se reprochant ce meurtre comme s'il l'eût commis lui-même, parce que apparemment il était le directeur de la conscience du roi. C'est ce que l'on doit conclure de la longue lettre qu'il lui écrivit, sans respect humain et avec une liberté incroyable, pour lui reprocher l'énormité de son crime. Elle est d'un pathétique et d'une éloquence presque sauvages ; car après avoir épuisé toute rhétorique, l'auteur finit par déclarer au roi qu'il ne veut plus avoir rien de commun avec lui, qu'il le regarde comme un excommunié, et qu'il ne recevra pas même ses lettres, si le coupable ne répare par une pénitence convenable un aussi horrible attentat.

Pendant les troubles qui agitèrent l'ordre de Grandmont, sous le gouvernement de Guillaume de Trapinac, Pierre Bernard employa son crédit auprès du roi pour faire

triompher la cause des religieux clercs contre celle des frères laïques, qui, se croyant supérieurs aux autres parce qu'ils étaient en plus grand nombre, avaient chassé les clercs de leurs maisons. Nous avons parmi les lettres d'Etienne de Tournai, alors abbé de Sainte-Geneviève, celle que Pierre Bernard écrivit, conjointement avec les abbés de Saint-Denys, de Saint-Germain et de Saint-Victor de Paris, pour informer le Pape Clément III de la manière dont le roi avait terminé cette affaire, et des nouveaux troubles que les frères laïques cherchaient à susciter. Dans cette lettre, les quatre abbés font l'éloge de frère Bernard, qu'ils appellent un homme simple et craignant Dieu, ajoutant que le Pape ferait une chose agréable au roi, s'il voulait confier à ce religieux, ainsi qu'à l'archevêque de Paris, le soin de rétablir le bon ordre dans cette congrégation.

Ce pieux solitaire vivait en 1196; mais l'époque précise de sa mort nous est inconnue. Les trois lettres dont nous venons de parler et les seules qui soient parvenues jusqu'à nous, ont été imprimées dans le tome XVIe du nouveau Recueil des historiens de France.

PIERRE DE RAIMOND fut élu abbé de Saint-Maixent en 1134; il succédait à Geoffroi, qui était mort au mois de janvier de cette même année. Pierre obtint d'Eugène III et des rois de France et d'Angleterre plusieurs priviléges en faveur de son abbaye. Il en augmenta les revenus et y maintint la discipline religieuse. Il assista, en 1151, au jugement que prononça Louis VII à Saint-Jean d'Angély, dans une affaire qui intéressait l'abbé de Maillezais. La reine d'Angleterre Eleonore parle de Pierre de Raimond et l'appelle son cousin dans deux lettres adressées par elle, l'une au cardinal Hyacinthe et l'autre au Pape Alexandre III. Ces deux lettres, écrites en 1163, prouvent que Pierre vivait encore à cette époque. Il n'existait plus le 6 janvier 1170, quand la paix fut conclue à Saint-Germain en Laye, entre Louis VII et le roi d'Angleterre Henri II. Pierre de la Tour était alors abbé de Saint-Maixent.

Avant de gouverner cette abbaye, Pierre de Raimond avait écrit une lettre à Baldric ou Baudri, évêque de Dol, qui mourut en 1130 ou même dès 1129. Cette lettre, relative à un ouvrage de Baldric sur les croisades, n'a point été publiée et pourrait bien être d'un autre Pierre; mais on doit à celui qui nous occupe un *Cartulaire* de Saint-Maixent, dans lequel il recueillit ou fit recueillir plus de deux cent quatre-vingts monuments, depuis le règne de Louis le Débonnaire jusqu'à l'année 1130. On conservait ce manuscrit à Saint-Maixent avec la copie qui en fut faite au XVIIe siècle, et qui comprenait la continuation du *Cartulaire* sous les successeurs de Pierre de Raimond.

Dom Mabillon attribue à cet abbé une *Chronique* divisée en deux parties. La première, qui commence à la création et finit à Francus et Vassus, princes des Francs, est restée manuscrite; elle n'est qu'un recueil des extraits de Josèphe, d'Eusèbe et d'Orose. La seconde, qui se termine à l'année 1134, a été publiée par le P. Labbe d'après un manuscrit qui avait appartenu à Jean Besly, et que celui-ci avait tiré des archives de Maillezais. C'est de là peut-être que vient le nom de Maillezais, que l'on donne quelquefois à cette chronique, où d'ailleurs on trouve sur la fondation et le rétablissement de l'abbaye de Maillezais de nombreux et longs détails. Le P. Labbe, en imprimant le second livre de cet ouvrage, en a retranché plusieurs articles et, entre autres, celui de Charlemagne. Ces morceaux, dit l'éditeur, ne contiennent rien qui ne soit dans Grégoire de Tours, dans Aimoin et ailleurs encore. Nous pouvons même juger par les trente et une pages imprimées dans le P. Labbe, qu'en ce qui concerne l'histoire civile et l'histoire générale de l'Eglise, Pierre de Raimond n'a fait le plus souvent que transcrire les chroniques plus anciennes que la sienne, et particulièrement celle d'Adhémar. Seulement il y a joint beaucoup d'articles sur les monastères de l'Ecluse, de Vézelay, de Maillezais, de Saint-Maixent. L'histoire des abbayes, et surtout de celles du Poitou, semble être l'objet principal du second livre. Dom Mabillon reproche à l'auteur des inexactitudes dans quelques catalogues chronologiques d'abbés et des omissions importantes dans le classement des chartes. Mais on ne saurait lui contester une connaissance très-parfaite de l'histoire particulière de son abbaye de Saint-Maixent. Il rend compte des ravages qu'elle a plusieurs fois essuyés, de ses divers rétablissements, des translations des reliques qu'elle possédait, et des érections, réédifications, consécrations des églises du lieu où elle est située. A tant de détails on reconnaîtrait assez dans le chroniqueur un religieux de ce monastère, si les expressions *istam villam*, *hunc locum*, qu'il emploie en parlant de Saint-Maixent, pouvaient laisser sur ce point le plus léger doute. Chacun des abbés ses prédécesseurs reçoit ici un tribut d'éloges, et le silence que la *Chronique* garde sur lui-même montre jusqu'à l'évidence qu'il en est l'auteur. On lit seulement à la fin que Pierre de Raimond, religieux de l'Ecluse, *de Clusa*, succéda à Geoffroi, abbé de Saint-Maixent; et cette ligne, qui au surplus n'énonce qu'un fait positif, a peut-être été ajoutée par quelque autre main. Le P. Labbe et Guillaume Cave pensent que cette *Chronique* fut rédigée vers l'an 1140; le premier toutefois conjecture que deux auteurs pourraient bien y avoir mis la main; mais, si l'on en excepte un petit nombre d'additions légères, cette hypothèse nous paraît assez peu fondée. Quoi qu'il en soit, la *Chronique de Maillezais* a souvent été citée comme un ouvrage anonyme, et presque tous les anciens bibliographes l'ont traitée comme telle dans le compte assez long qu'ils en ont rendu.

PIERRE DE BEAUGENCY n'est guère connu que par ce qu'en a dit dom Martène dans son *Voyage littéraire*, où il rapporte qu'il a vu parmi les manuscrits de l'abbaye de Barzelle, au diocèse de Bourges, des vers de Pierre de Beaugency sur le *Décret*. Il faut entendre par là le *Décret* de Gratien ou le Recueil de canons et de décrétales rédigé par ce célèbre professeur de Bologne. Ce peu de mots suffit pour fixer avec assez de vraisemblance le temps où vivait notre poëte. Ce dut être peu après que le *Décret* de Gratien eût commencé à être répandu en France que Pierre composa des vers sur ce sujet. Or le décret fut publié pour la première fois à Rome, vers l'an 1140, et il ne tarda pas à se répandre dans l'Europe et surtout en France. C'est donc vers le milieu du XIIe siècle qu'il faut placer la vie de Pierre de Beaugency. On peut croire qu'il vécut au plus tard jusqu'à l'année 1160.

PIERRE, évêque de Rhodez, gouverna cette Eglise depuis l'an 1146 jusqu'à l'an 1164. Il existe à la vérité une lettre adressée à Hugues son successeur, par Alexandre III, en la seconde année du pontificat de ce Pape (1161); mais au lieu de seconde année il faut lire onzième, comme l'ont observé dom Vaissette et Brial. Les auteurs de la *Nouvelle Gaule chrétienne* ont fait connaître plusieurs chartes de Pierre de Rhodez. La plus ancienne est de 1146 et la dernière de 1164. En 1161, il fonda le monastère de Bonnevaux; en 1162, il rédigea une *Règle* pour les Frères et Sœurs de l'hôpital d'Aubrac. Une autre *Règle* adressée par lui à Raimond, abbé de Saint-Guillem, est imprimée dans l'une des collections de dom Martène. On lit, dans celle d'André Duchesne, une lettre d'excuses que Pierre de Rhodez écrit en douze lignes au roi Louis le Jeune. « J'étais, lui dit-il, disposé à partir pour vous présenter mes hommages; mais les incursions des Anglais dans le Rouergue m'ont retenu; je serai suppléé par le comte de Rhodez, qui se rend auprès de vous. »

PIERRE, surnommé MONOCULE, parce qu'il était borgne, naquit au château de Morlac, près de Cluny, d'une famille noble et alliée, dit-on, à celle des rois de France. Il embrassa la profession monastique dans l'abbaye d'Igny, dont il devint prieur. On le fit malgré lui abbé de Valrai, puis d'Igny, et enfin de Clairvaux. Quelques monuments attestent qu'il était à Valrai en 1164, à Igny en 1169, et il ne paraît pas qu'il ait abdiqué cette seconde abbaye en 1171, comme quelques-uns le prétendent, puisqu'on l'y retrouve encore en 1179, lorsqu'il fut élu abbé de Clairvaux. Il voulut sans doute renoncer à toute dignité, car son humilité fut profonde; il peut même avoir refusé l'évêché de Toulouse, mais on ne lui permit jamais de renoncer à la dignité abbatiale. Le roi de France, à qui il communiqua ce projet de démission, n'y consentit point. Tout ce que Pierre put obtenir, ce fut de se décharger des soins temporels sur le célérier et sur les autres officiers du couvent. Il garda l'autorité spirituelle, et il l'exerça non-seulement à Clairvaux, mais aussi dans les monastères qui dépendaient de cette abbaye. En 1180, 1183, et même encore en 1186, il fit diverses tournées en France et en Allemagne. Il voyagea en Italie par ordre du Pape Lucius, qui désirait vivement connaître un si vénérable abbé. Ce voyage est de l'année 1185, époque où la discorde éclata dans l'ordre de Grandmont. Pierre fut un des commissaires chargés par le Pape d'y rétablir l'harmonie; mais il mourut le 28 septembre 1186, dans le monastère de Foigny, qu'il visitait. Son corps fut rapporté et inhumé à Clairvaux, où ses miracles ont fait inscrire le vénérable abbé au nombre des saints honorés dans l'ordre de Cîteaux.

LETTRES. — On a de lui quatorze lettres imprimées dans la *Bibliothèque des Pères de Cîteaux* et dans d'autres collections. La première, adressée au Pape Alexandre III, invoque la protection pontificale contre ceux qui oppriment les moines, les dépouillent ou leur suscitent d'injustes procès. Par la seconde, il remercie le même Pape d'un service qu'il a rendu à l'abbaye de Balerne. La troisième est écrite au chancelier de l'Eglise romaine, pour lui recommander l'évêque d'Autun, dont une ordonnance avait excité de vives réclamations. Dans la quatrième, l'évêque de Mayence est félicité de sa réintégration et de la fermeté avec laquelle il a supporté beaucoup d'outrages. Cet évêque de Mayence est apparemment Conrad de Buche, qui mourut en 1183, mais que l'on trouvera peu digne de tant d'éloges, si l'on consulte, sur ce qui le concerne, les auteurs de la *Nouvelle Gaule chrétienne*. Les quatre lettres suivantes sont relatives à des affaires particulières du plus faible intérêt, ou contiennent des conseils ascétiques extrêmement communs. On voit, par la neuvième, que le roi d'Angleterre est indisposé contre Pierre Monocule, qui avait mis en pénitence un moine protégé par ce prince; l'abbé écrit à l'évêque de Winchester, et le prie d'apaiser le monarque. La dixième est adressée à l'abbé du Val, à qui Pierre avait prêté deux livres, dont le premier avait été rendu gâté, mouillé et mutilé; Pierre redemande le second, et veut qu'on le restitue en bon état. Cette lettre, fort détaillée, atteste le prix que l'on attachait alors aux bons livres. La onzième et la douzième sont des réponses à la reine Tarasie, princesse d'une piété exemplaire, et au roi de Portugal, insigne bienfaiteur de l'ordre de Cîteaux. Nous ne disons rien de trois autres lettres qui ne concernent que de très-petites affaires; mais celle qui les suit, et qui est adressée aux cardinaux-évêques d'Albano et de Palestrine, montre avec quelle légèreté on jetait quelquefois des interdits généraux sur les villes et sur les bourgs, pour des intérêts purement temporels. Il faut observer que dans la *Bibliothèque de Cîteaux* le nombre des lettres de Pierre Monocule est de dix-neuf, parce que l'éditeur y a compris trois lettres écrites au nom de la communauté de Clairvaux. Pierre a

bien pu rédiger celle qui s'adresse à un archidiacre nommé Cadorus, et qui lui rappelle la promesse qu'il a faite de visiter cette abbaye; mais les deux suivantes ont eu certainement un autre rédacteur, puisqu'elles sont d'un temps où Pierre était encore abbé d'Igny. En effet, dans ces deux lettres, les religieux de Clairvaux font un magnifique éloge de leur abbé; ils gémissent de ce qu'on vient de l'élire évêque de Toulouse, et supplient Alexandre III et Louis VII de refuser leur consentement à cette élection. Si l'abbé dont il s'agit est Pierre lui-même, il est évident qu'il n'a pas écrit une lettre où il est loué en termes si pompeux. Si, au contraire, il s'agit de son prédécesseur à Clairvaux, c'est-à-dire de Henri, qui depuis fut cardinal, l'élection à l'évêché de Toulouse, contre laquelle les religieux réclament ici, devra se rapporter à l'année 1178, lorsque Pierre n'était pas encore leur abbé. Dire qu'ils sont allés le trouver à Igny pour le prier d'être leur secrétaire, ce serait supposer que personne, dans leur communauté si nombreuse, n'était capable de rédiger deux courtes suppliques. Concluons qu'il ne reste que seize lettres de Pierre Monocule, ou au plus dix-sept. Il en a sans doute écrit bien d'autres; mais il ne nous en reste rien, non plus que des *sermons* qu'indubitablement il a dû prêcher à ses moines.

PIERRE II, évêque de Carpentras, a composé des *règlements* ou *statuts* pour les monastères de Grèze (de Grezo) et de Perves (de Patervis). C'étaient deux communautés de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin. On assigne le 27 avril 1178 pour date à l'établissement de ces règlements, qui ont été mitigés en 1203 par Raimond ou Rambaud, évêque de Carpentras, et qui succéda à Pierre dès l'an 1178. C'est dans les *Mémoires* de Peyrose que les auteurs de la *Nouvelle Gaule chrétienne* ont pris connaissance de ces *statuts*.

PIERRE DE PISE tenait ce surnom du lieu de sa naissance. Cet Italien fut en France un agent du Pape Alexandre III, pontife pour lequel une partie du clergé français n'était pas très-bien disposé. Après s'être pourvu lui-même du doyenné de Saint-Aignan d'Orléans, Pierre de Pise se mit à préparer les voies au saint Père, qui entreprenait un voyage dans nos contrées. Alexandre III le récompensa de ses services : une bulle de 1162 accorda des exemptions à l'église de Saint-Aignan, et le doyen fut honorablement employé dans plusieurs affaires importantes. Mais nous n'avons à le considérer que comme auteur de quatre lettres imprimées dans le Recueil des historiens de France.

La première est adressée en 1162 à Alexandre, pour l'inviter à se montrer plus sévère contre les évêques indociles : « Il est temps, dit-il, que la sainte Eglise romaine reprenne ses forces. » La seconde est écrite à un homme et à une femme, qui ne sont désignés que par les initiales J et T. C'est un simple billet de huit lignes, dans lesquelles le doyen les remercie de l'argent qu'ils ont prêté à sa recommandation : « Je vois, dit-il, par mon expérience et par vos œuvres, que vous m'aimez véritablement. » Le clerc, auquel la troisième est adressée, n'est aussi désigné que par l'initiale T. Pierre de Pise se plaint amèrement des obstacles qui troublent sa correspondance avec ce clerc : « Sur mille lettres, lui dit-il, vous n'en recevez qu'une seule. » On voit, par ce passage, combien de lettres de Pierre de Pise nous avons à regretter. La quatrième et la dernière de celles qui sont arrivées jusqu'à nous, est écrite à Hugues, évêque de Soissons. Le doyen de Saint-Aignan s'y plaint d'un clerc, nommé Philippe, attaché au secrétariat du roi, et qui n'accepte aucune des entrevues qu'on lui propose, prétextant la multiude des affaires qui l'occupent et ne lui permettent pas même de prévoir à quels moments il sera libre. On croit que Pierre de Pise mourut en 1176, parce qu'à partir de cette année, il n'est plus question de lui dans les *Actes de Saint-Aignan*.

PIERRE, religieux de Saint-Pierre-sur-Dive, vivait sous le gouvernement d'Arnou, élu abbé en 1140. Par le conseil de Milon Crispin, moine du Bec, dont nous avons parlé en son lieu, il écrivit en vers héroïques l'éloge des sept premiers abbés de ce monastère. C'est la seule production de sa plume, qui soit parvenue jusqu'à nous. Elle a été publiée par dom Martène, dans le tome IV de sa grande Collection. Le septième abbé, célébré par notre auteur, est Roger de Bailleul, dont le gouvernement commença vers l'an 1149. Il parle de lui comme vivant encore; et, sans entrer dans aucun détail sur ses actions, il se contente de louer ses bonnes qualités. Dom Ruinart estimait la versification de Pierre, qui, dans quelques manuscrits, est appelé *Petrus Augiensis*, parce que l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive se trouve dans le pays d'Auge en Normandie.

PIERRE, évêque de Chalon-sur-Saône, gouvernait cette Eglise en 1164; il vivait encore en septembre 1173, et on suppose qu'il mourut au mois de novembre de la même année. Le seul point bien éclairci à cet égard, c'est que Ingelbert lui a succédé avant 1179. Pierre fut enterré à Cîteaux. On a de lui trois lettres adressées à Louis VII. Dans la première il allègue de graves infirmités pour s'excuser de ne pas se rendre auprès du monarque; et il se plaint de Josserand le Gros qui inquiétait les chanoines de Châlons dans leurs possessions. La seconde contient contre le même personnage de nouvelles plaintes qui provoquèrent un jugement de Louis VII en faveur du chapitre de Châlons. La troisième consiste en protestations de fidélité et d'excuses fondées sur une santé faible, sur une fortune médiocre, et sur les circonstances qui rendent la présence de l'évêque de Châlons plus que jamais nécessaire à son diocèse. On a aussi de cet évêque une *Charte* datée de 1168, par laquelle il reconnaît que Hugues

le Roux fils du duc de Bourgogne, a donné une vigne à l'Eglise de Cîteaux.

PERRE DE BELMONT, qui gouvernait l'abbaye de Saint-Chaffre, au diocèse du Puy, en 1166, a composé une *Chronique* de ce monastère. C'est tout ce que la *Nouvelle Gaule chrétienne* nous apprend de cet écrivain, qui n'était plus abbé en 1172, et dont l'ouvrage n'a jamais été imprimé.

PIERRE DE BAREY, élu abbé de Saint-Martial de Limoges, en 1160 et mort le 12 octobre 1174, avait écrit des livres d'histoire, *Libros insignium historiarum*. Ces livres ne sont pas venus jusqu'à nous. Peut-être n'étaient-ils que de simples extraits des *chroniques* qu'il avait lues.

PIERRE BECHIN, dont la profession ne nous est pas connue, est auteur d'une *Chronique de la Touraine* qui a été continuée par un chanoine de Tours. Cette chronique commence à l'empereur Héraclius et finit à Louis le Gros. Il débute par les chroniques d'Eusèbe et de saint Isidore de Séville, et comme ce dernier finit à l'empereur Héraclius, il marque à la fin de son travail, qu'il a continué le récit de saint Isidore jusqu'à son temps, c'est-à-dire jusqu'à la mort de Louis le Gros, ce qui nous donne à peu près l'époque où il écrivait.

PIERRE le PEINTRE (*Petrus Pictor*), sur la vie duquel on ne possède aucun détail, était chanoine de Saint-Omer. Sanderus, dans sa *Bibliothèque*, ne parle point de lui. Foppeus le cite dans la sienne, qui contient celles de Valère André et de Swartius. Montfaucon le cite aussi, mais sans nous rien apprendre sur sa vie ni sur sa personne. On sait seulement qu'il est auteur d'un poëme en vers hexamètres sur l'Eucharistie, *Carmen de Sacramento altaris*. Jean Busée a inséré ce poëme en entier dans l'édition qu'il a donnée de Pierre de Blois à qui il l'attribua. Goussainville, qui a donné une nouvelle édition des œuvres de Pierre de Blois, a commis la même faute. Dans l'édition des œuvres d'Hildebert, le P. Beaugendre a aussi inséré le poëme *De Sacramento altaris*, en l'attribuant à cet auteur. Malgré ces différences d'opinion, il est certain d'abord, par les témoignages de Foppeus, de Montfaucon, de l'abbé Lebœuf, du P. Hugues Mathoud, qui cite de ce poëme un fragment de vingt-sept vers, et ensuite, par un manuscrit de l'ancienne bibliothèque de Saint-Germain des Prés, que l'ouvrage appartient à Pierre le Peintre. Du reste, ce manuscrit porte en toutes lettres : *Magistri Petri Pictoris, canonici sancti Audomari, de sacramento altaris.*

Dans l'édition de Beaugendre, ce poëme est précédé d'un autre beaucoup plus court, dans lequel l'auteur fait voir que le sacrement de l'Eucharistie est l'accomplissement de tous les anciens sacrifices, insuffisants pour nous justifier.

Quod nec Abel nec Melchisedech, nec victima legis
Fecerat, hoc fecit nostri victoria regis
Idem quippe Deus et præsul et hostia factus.

Après ce petit poëme on trouve encore, dans l'édition de Beaugendre, six vers élégiaques dans lesquels l'auteur prétend expliquer pourquoi l'on dit trois messes le jour de Noël. Cette raison est tout allégorique et paraît peu intelligible si l'on n'a pas soin de remarquer la correspondance symétrique des mots entre les quatre derniers vers ; artifice qui était alors fort en usage, et qui était regardé comme une beauté poétique. Voici les six vers :

In natale sacro sanctæ solemnia missæ
Quid signent aut cur tres celebrentur, habe:
Nocte prior, sub luce sequens, in luce suprema,
Sub Noe, subque David, sub cruce sacra not..nt.
Sub Noe, sub David, sub Christo sacra fuere,
Nox, aurora, dies, umbra, figura, Deus.

Aucun des passages que nous venons de citer ne se trouve dans l'édition de Pierre de Blois ; mais elle contient un morceau plus considérable, et qui n'a pas moins de deux cents vers hexamètres. Le titre de ce prologue annonce que l'auteur y invoque la très-sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, afin qu'il puisse dignement écrire sur les mystères de la divine Eucharistie. Cette prière commence par un petit exorde où il reconnaît que Dieu doit être le principe et la fin de toutes les actions raisonnables :

Omnibus in factis, incœptis atque peractis,
Debet præponi Deus humanæ rationi,
A quo dilatur ratio, res cuncta creatur,
Ut nostris fautor sit principiis, sit et auctor
Principium verum Deus est, et clausula rerum,
Quo sine quod cœptum fuerit finitur ineptum.

Dans la prière aux trois personnes de la Trinité, l'auteur adresse à Dieu le Père ces trois vers, dont le dernier, selon l'usage observé plus haut, est rempli de verbes qui complètent le sens d'autant de noms placés dans le vers précédent :

Carminis esto mihi dux et via materiei
Materiam, *metrum*, mendacia, *prospera* Petrum
Præsigna, *forma*, remove, *concede*, reforma.

L'auteur se nomme une seconde fois :

Duritiam frange Petri, petra, duraque tange
Corda.

Ce poëme est en vers rimés par couplets ou par paragraphes. Il est entièrement semblable, à quelques variantes près, dans l'édition de Beaugendre et dans celle de Goussainville qui n'a fait que copier Busée. Ce dernier, dans son avertissement, dit que la grossièreté du style et les fautes de grammaire ne l'empêcheront pas de croire que Piere de Blois en soit l'auteur ; car, dit-il, ce n'est pas à lui, mais au siècle dans lequel il vivait, qu'il faut attribuer les termes barbares qui s'y trouvent, comme dans ses autres opuscules. En effet, ces vers, bien loin d'avoir quelque chose de poétique, sont plats à l'excès, remplis de fautes contre la prosodie et même contre les règles de la grammaire. Le mauvais style, pour ne rien dire de plus, devait faire juger à Beaugendre que ce poëme ne pouvait être d'Hildebert. Il contient six cent trente-huit vers dans l'édition de Pierre de Blois. Il y est divisé en vingt-six chapitres, et, dans celle

d'Hildebert, en autant de paragraphes, avec un sommaire assez juste et assez précis en tête de chacun, dans les deux éditions. On conjecture, par un passage du manuscrit sur lequel Busée a préparé son édition, que Pierre le Peintre a dû composer son ouvrage vers l'an 1170, ou même quelque temps auparavant.

PIERRE, chanoine régulier, fut nommé prieur de Saint-Jean de Sens, lors du rétablissement de ce monastère en 1111. Il refusa la dignité d'abbé en 1124 et fit nommer à sa place Rainard, qui le conserva dans son poste de prieur, jusqu'à sa mort dont la date n'est pas certaine. Il vivait encore en 1144; mais passé ce terme, on n'aperçoit plus aucune trace de son existence.

Ce fut cette année-là qu'il écrivit à Hélie, évêque d'Orléans, pour le consoler des accusations graves dont on l'avait chargé au tribunal du Pape Lucius II. Du Saussay, dans ses *Annales de l'Eglise d'Orléans*, a publié cette lettre qui fait honneur à l'esprit et à la piété de son auteur. Atton, évêque de Troyes, ayant quitté son siége pour se faire religieux à l'abbaye de Cluny, Pierre le félicita sur sa retraite par une lettre que Sévère a publiée dans sa *Chronologie des évêques de Lyon*. Elle porte dans un ancien manuscrit d'où Sévère l'a tirée, l'inscription singulière que voici : *Hattoni, caputio Benedicti feliciter laureato, Petrus prior Sancti Joannis Senonensis*. L'éditeur a pris le mot *caputio* pour un surnom du prélat. Mais il est certain qu'il doit s'entendre du capuce ou chaperon monacal. Cette lettre fait un grand éloge du monastère de Cluny et du grand homme, c'est-à-dire, Pierre le Vénérable, qui le gouvernait alors.

Outre ces deux lettres écrites en son propre nom, Pierre servit de secrétaire pour d'autres missives à différentes personnes élevées en dignité. André Duchesne dans son *Recueil des historiens de France*, a publié six de ces dernières, tirées d'un manuscrit des lettres de notre auteur, appartenant au P. Sirmond. La première porte le nom de Louis le Gros et est adressée à Hugues de Rouci. La seconde est écrite au nom de Raoul, comte de Clermont, à Hugues de Gournai, pour lui recommander un professeur qu'il ne nomme point, mais dont il fait un grand éloge. L'Eglise de Sens, dans la troisième, prie Geoffroi de Chartres, légat du Saint-Siége et les évêques de la province de Sens, de confirmer l'élection qu'elle venait de faire, en 1144, de Hugues de Rouci, pour son archevêque. La quatrième, écrite au nom de Henri Sanglier, prédécesseur de Hugues de Rouci, est un compliment de condoléance aux chanoines de l'Eglise de Paris, sur la mort de leur évêque. On ne nomme point le prélat dont on déplore la perte; mais la qualité de jeune homme que Henri se donne dans cette lettre, montre que c'est Girbert, mort en 1123, et non Etienne de Senlis, décédé en 1142. Dans la cinquième, l'auteur prête sa plume à Guillaume Cliton comte de Flandre, pour engager le roi Louis le Gros à le maintenir dans les Etats dont il l'a mis en possession. Guillaume y reconnaît qu'il est plus redevable de ce comté à la terreur des armes de ce monarque qu'à l'affection des Flamands. Il l'avertit que le roi d'Angleterre, son ancien ennemi, se dispose à entrer dans la Flandre avec une puissante armée pour le déposséder; qu'il n'oubliera rien pour y réussir, et que ses émissaires lui préparent déjà les voies, en tâchant de corrompre par argent la fidélité des Flamands ; « ce qui ne manquera pas d'arriver, ajoute-t-il, si Votre Majesté ne vient promptement contenir ce peuple par sa présence. » La sixième est écrite au nom de l'abbé de Saint-Jean. C'est une lettre de recommandation aux religieux clunistes de Bourbon-Lancy, en faveur d'un chanoine régulier de sa maison, qu'il envoyait dans ce lieu pour y prendre les eaux.

Du Cange attribue à Pierre de Saint-Jean une *Chronique* abrégée qui commence à l'an 715, et finit à l'an 898; mais l'identité de nom a trompé cet habile homme. C'est à Pierre le Bibliothécaire, et non à Pierre de Saint-Jean qu'appartient cette chronique imprimée dans le tome III de la *Collection des historiens de France* dont nous avons parlé.

PIERRE DE ROYE, en latin de Roia, fut élevé dans le clergé de Noyon où il obtint un canonicat, et mérita par ses talents la confiance et l'estime de l'évêque qui le fit son commensal. L'aisance et la faveur dont il jouissait lui firent oublier ses devoirs. Il donna dans la dissipation, et mena une vie peu conforme aux règles ecclésiastiques. Au milieu de ses égarements, il ne laissa pas de faire de temps en temps des réflexions sur la vanité du monde, sur la brièveté de la vie, et sur l'incertitude du dernier moment. Ces pensées fructifièrent au temps marqué par la Providence. A la fin il se sentit si vivement touché du désir de faire pénitence, qu'il se rendit à Clairvaux pour y embrasser la vie monastique. C'est lui-même qui nous apprend ces circonstances dans une assez longue lettre qu'il écrivit, pendant son noviciat, à C., prévôt de l'église de Noyon. Cet ami, et d'autres attachés à Pierre, avaient beaucoup appréhendé qu'il ne pût soutenir un genre de vie aussi austère. Il les rassure à cet égard, en protestant qu'il n'a jamais ressenti de joie plus pure et plus constante que celle dont il jouit dans cette sainte solitude. Il leur annonce qu'il touche au moment de ses vœux qu'il doit prononcer le dimanche après l'Ascension. Vient ensuite le tableau de la régularité qui s'observait à Clairvaux. « Parmi ces pauvres et ces fervents solitaires, dit-il, au milieu desquels j'ai le bonheur de vivre, il y en a qui ont été évêques, d'autres consulaires, d'autres illustres, soit par leurs dignités, soit par leurs talents. Vous avez connu Geoffroi de Péronne, Raynald de Térouane, G.... de Saint-Omer, Wautier de Lille. Mais qu'ils sont différents ici de ce qu'ils étaient dans le monde ! » A cette description il joint celle de sa vie passée.

telle que nous venons de la présenter en raccourci. Que l'on fasse attention aux sentiments exprimés dans cette lettre, ou qu'on l'envisage sous le rapport du style et de l'érudition de son auteur, on peut dire qu'elle est une des plus belles qui aient été écrites à cette époque. Saint Bernard lui-même ne l'aurait pas désavouée. Dom Tessier est le premier qui l'ait fait connaître dans sa *Bibliothèque de Cîteaux*, sur un manuscrit de l'abbaye d'Aumont. Elle a reparu depuis dans la nouvelle édition des OEuvres de saint Bernard, et se trouve la quarante-quatrième parmi ses lettres.

PIERRE, abbé de Saint Savin de Tarbes, depuis l'an 1105 jusqu'à l'an 1112, n'a laissé qu'un seul écrit que les auteurs de la *Nouvelle Gaule chrétienne* ne nous font connaître qu'en général, et encore très-imparfaitement. Nous avons déjà eu occasion de remarquer que dès la fin du xe siècle, et dans les siècles qui suivirent, on entreprit, dans plusieurs de nos provinces, de rédiger les coutumes des divers pays, pour servir de lois dans les affaires civiles entre les particuliers, et régler les droits et les devoirs respectifs entre les vassaux et leurs seigneurs. C'est ce qui fait le sujet de l'écrit dont il est question. Pierre de Saint-Savin l'exécuta de concert avec l'évêque de Tarbes, les autres abbés et les seigneurs de Bigorre, et rédigea les coutumes de la vallée de Lavédan. Nous ne savons ce qu'est devenu son ouvrage.

PILATE, gouverneur de Judée, dont nous avons jugé à propos de dire ici un mot, fit à l'empereur Tibère la relation de ce qui s'était passé à la mort de Jésus-Christ. C'était une coutume inviolablement observée par les gouverneurs d'avertir l'empereur de ce qui arrivait de nouveau et d'extraordinaire dans l'étendue de leur province. Pilate ne manqua pas de faire savoir à Tibère le bruit qui s'était répandu dans la Palestine, à l'occasion de la résurrection du Sauveur et l'opinion où plusieurs étaient de sa divinité. Il lui fit un détail circonstancié des miracles qu'on lui attribuait, des prodiges arrivés à sa mort et des circonstances de sa passion. Tibère en écrivit au sénat, et de manière qu'il paraissait assez approuver tout ce qu'on lui avait dit, et consentir qu'on lui accordât les honneurs divins : mais le sénat n'y eut aucun égard ; peut-être voulut-il flatter Tibère, en n'accordant pas à un autre les honneurs que ce prince avait refusés lorsque le sénat les lui avait voulu déférer; peut-être voulut-il montrer son mécontentement de ce qu'on avait adoré le Sauveur sans en avoir obtenu sa permission : car il avait la vanité de prétendre qu'un Dieu dépendait de sa puissance. Mais dans l'ordre de Dieu, la véritable raison de ce refus était, selon la remarque d'Eusèbe, que la doctrine salutaire de l'Evangile n'avait pas besoin du secours ni du suffrage des hommes, et que Jésus-Christ voulait être reconnu seul et unique Dieu avec le Père et le Saint-Esprit, et n'être pas mêlé avec une multitude de fausses divinités. L'empereur demeura cependant dans son sentiment, et témoigna de l'inclination pour les Chrétiens : il menaça même de mort ceux qui chercheraient à les noircir par leurs calomnies. Voilà ce que saint Justin, martyr, et Tertullien, nous ont conservé des lettres de Pilate à Tibère, et de Tibère au sénat : et on ne peut douter raisonnablement qu'ils ne les aient vues, puisque, non-seulement ils en parlent comme d'une chose dont ils étaient pleinement assurés, mais ils y renvoient encore les empereurs, le sénat et tous ceux à qui ils adressent leurs apologies pour la religion chrétienne. Cependant il ne paraît pas que ces pièces aient subsisté jusqu'au temps d'Eusèbe : cet historien n'en parle que sur le rapport de Tertullien, et il y a toute apparence que ceux qui, depuis Eusèbe, ont parlé de ces lettres, n'en avaient vu que de supposées.

Sous l'empire de Maximin, vers le commencement du IVe siècle de l'Eglise, les païens composèrent des actes également faux et impies de ce qui avait été fait en la personne du Sauveur sous Ponce-Pilate, et les envoyèrent, par autorité de l'empereur, dans les provinces, avec ordre de les afficher et de les publier : il paraît même qu'ils obligèrent les maîtres d'école à les faire apprendre par cœur et réciter à leurs écoliers. Ils n'avaient en cela d'autre but que de décrier la religion chrétienne et la rendre odieuse. Selon ces actes, Jésus-Christ était mort sous le quatrième consulat de Tibère, c'est-à-dire la septième année de son règne. Mais Eusèbe a judicieusement remarqué que cette époque ne pouvait se soutenir, et qu'elle était une preuve certaine de la fausseté de ces actes, puisque, selon le témoignage de Josèphe, Pilate ne fut envoyé en Judée en qualité de gouverneur que la douzième année de l'empire de Tibère. Il est fait mention de ces faux actes dans ceux des saints martyrs Tarache, Probe et Andronique.

Les quartodécimans avaient à leur usage de faux *Actes* de Pilate qui portaient, selon quelques exemplaires, que Jésus-Christ avait souffert, le 25 de mars, ou le 18, selon d'autres. Ils sont cités comme authentiques par un auteur du VIe siècle, pour prouver que la passion a eu lieu le 25 de mars ; mais saint Epiphane les rejette et abandonne leur date, persuadé que Jésus-Christ est mort le 13 des calendes d'avril. Saint Grégoire de Tours prétendait avoir les *Actes* des miracles, de la mort et de la résurrection que Pilate avait envoyés à Tibère ; mais l'histoire qu'il cite sur Joseph d'Arimathie fait voir que cette pièce ne vaut pas mieux que les autres. Paul Orose parle des *Actes* de Pilate ; mais il ne dit pas qu'ils subsistaient encore de son temps. On a encore aujourd hui une fausse histoire de Notre-Seigneur, envoyée, dit-on, à Tibère par Pilate, et trouvée à Jérusalem dans un registre du temps de Théodose. La lettre de Pilate à Claude ou à Tibère, qui se trouve dans la récapitulation du faux Hégésippe, dans la Chronique de Martin de Pologne,

dans un écrit attribué à Marcel, disciple de saint Pierre, et ailleurs encore, est une pièce supposée et sans autorité. Celle de Florentinius paraît moins fabuleuse; mais elle ne laisse pas de renfermer bien des faussetés. Par exemple, l'auteur fait raconter à Pilate la vie sainte et édifiante des disciples de Jésus-Christ, et les grâces qu'ils opéraient en son nom : en quoi il se trahit lui-même ; car sa lettre est datée du 2 avril, peu de jours après la passion de Jésus-Christ; et il y rapporte des choses que ses disciples n'ont faites qu'après la Pentecôte. Il dit encore que ce furent les scribes et les pharisiens qui conspirèrent contre Jésus-Christ, sans parler des pontifes; au lieu que Pilate, dans l'Evangile, ne parle que des pontifes et ne dit rien des scribes ni des pharisiens. Il fait dire à Pilate que les signes qui parurent à la mort de Jésus-Christ menaçaient le monde d'une ruine universelle, selon le jugement des philosophes ; et il lui fait même donner à Notre-Seigneur, le titre de Christ : ce qu'on a peine à croire d'un païen.

Jérôme Xavier nous a donné une autre *lettre* de Pilate à Tibère, écrite en langue persane : on croit qu'il en est lui-même l'auteur, et qu'il l'a faite sur le témoignage que Josèphe rend à Jésus-Christ dans les antiquités judaïques. Le même Jérome Xavier rapporte encore une prétendue lettre de Lentulus au sénat, dans laquelle il fait dire à ce gouverneur beaucoup de choses à l'avantage de Jésus-Christ. Cette lettre se trouve en plusieurs autres endroits : mais il ne faut que la lire pour être convaincu de sa supposition. La mauvaise peinture qu'on y fait de Jésus-Christ, de son visage, de sa stature, de son langage, de ses mœurs, suffit pour faire connaître l'imposture.

PINYTE (Saint). Dans une lettre adressée aux Gnossiens, saint Denis de Corinthe exhorte Pinyte, leur évêque, à se montrer très-discret sur le chapitre de la continence. Il lui recommande d'avoir égard à la faiblesse du grand nombre et de ne jamais représenter la pratique de cette vertu comme nécessaire au salut. Saint Denis craignait sans doute que, par un excès de zèle, saint Pinyte n'inclinât vers l'erreur des encratites, qui défendaient le mariage. Ce saint évêque, dans la réponse qu'il lui adressa après lui avoir témoigné beaucoup de respect pour sa personne et une grande déférence pour ses conseils, exhorte à son tour saint Denis à donner à ses peuples une nourriture plus forte et plus solide, de peur qu'en les entretenant toujours avec le lait et jamais avec le pain de la parole, ils ne vieillissent dans les infirmités et les langueurs de l'enfance. C'est cette lettre qui a déterminé Eusèbe et saint Jérôme à ranger saint Pinyte au nombre des écrivains ecclésiastiques. Le premier fait l'éloge de sa lettre en ces termes : « On y trouve, dit-il, comme dans un tableau, la pureté de sa foi, le zèle qu'il avait pour l'avancement spirituel de son peuple, une rare éloquence et une capacité prodigieuse pour l'intelligence des choses saintes. » C'est là tout ce que nous savons de saint Pinyte, qui, selon saint Jérôme, fleurit sous l'empire de Marc-Aurèle et de Commode, et fut un des plus grands hommes de son siècle.

PIONE, prêtre catholique de l'Eglise de Smyrne, se distinguait par son éloquence et par une connaissance approfondie des dogmes de la religion et des règles de la discipline chrétienne. On voit par ses actes que les païens eux-mêmes rendaient hommage à sa profonde érudition. Ils l'estimaient aussi pour sa modestie et la pureté de ses mœurs ; et en effet, il vécut sans reproche et conserva jusqu'à la fin une chasteté inviolable. Son zèle pour la conversion des idolâtres lui mérita la qualification d'homme apostolique, et il était publiquement reconnu pour le docteur des Chrétiens. On voit par les réponses qu'il fit dans son interrogatoire, qu'il avait voyagé en différents pays, mais particulièrement en Palestine, où il avait vu de ses yeux, mais non sans étonnement, les marques encore subsistantes de la juste vengeance de Dieu contre les crimes de Sodome.

L'édit de l'empereur Dèce portant ordre de persécuter les Chrétiens était connu dans Smyrne, puisque Eudémon son évêque avait déjà renoncé à Jésus-Christ, lorque Pione fut arrêté pour la foi avec Sabine et Asclépiade. C'était un samedi 23 février de l'an 250. Pione, averti par une vision de ce qui devait lui arriver, s'était mis une chaîne au cou et avait engagé ses deux compagnes à en faire autant, afin de montrer à leurs persécuteurs qu'ils ne désiraient rien tant que de devenir les captifs de Jésus-Christ. Ils venaient d'achever ensemble la prière solennelle et de rompre le pain des forts, lorsque Polémon, gardien du temple des idoles, se présenta devant eux avec des archers pour les saisir. Quand il vit Pione, il lui dit : « Vous connaissez sans doute l'ordre de l'empereur qui vous commande de sacrifier? — Nous ne connaissons, lui répondit Pione, que le commandement que Dieu nous fait de ne sacrifier qu'à lui seul. — Venez donc sur la place, ajouta Polémon, et vous verrez que je vous dis vrai. » Là il somma une seconde fois les martyrs de sacrifier pour éviter les supplices. Mais Pione étendant la main, et montrant un visage gai et doucement animé, fit au peuple un discours, dans lequel s'adressant particulièrement aux Juifs, qui se trouvaient en grand nombre, à cause du sabbat, il leur montra que le crime d'idolâtrie qu'ils reprochaient à quelques Chrétiens, qui avaient depuis peu abandonné la foi, était beaucoup moins grand que celui dans lequel ils étaient tombés eux-mêmes, par une dépravation volontaire de leur cœur. Puis, se tournant vers les païens il leur dit que c'était une honte pour eux d'insulter à quelques misérables, parce que le petit nombre de Chrétiens déserteurs ne pouvait porter

préjudice aux autres. « Pour nous, ajouta-t-il, nous n'adorons ni statue d'or, ni aucun de vos dieux. »

Son discours fut écouté de tout le monde avec une grande attention ; mais comme il répétait ces derniers mots, Polémon, revenant à lui, le pressa de nouveau de sacrifier au moins à l'empereur ; mais voyant qu'il s'obstinait à refuser, il l'interrogea juridiquement et fit recueillir ses réponses par un notaire. Comme il lui demandait son nom, Pione répondit : « Je suis chrétien. — De quelle Eglise, poursuivit Polémon ? — De la catholique, répondit Pierre. — Quel Dieu adorez-vous ? — Le Dieu tout-puissant qui a fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent et que nous connaissons par Jésus-Christ, son Verbe. » Asclépiade étant interrogée, répondit qu'elle adorait Jésus-Christ. « Quoi donc ! dit Polémon, est-ce un autre Dieu ? — Non, répondit-elle, c'est le même qu'ils viennent de confesser. » Après ce premier interrogatoire les saints martyrs furent reconduits en prison, où la foule des Chrétiens s'empressa de les aller visiter. Ceux à qui la violence des tourments avait arraché une apostasie y vinrent aussi, déplorant leur chute avec beaucoup de larmes. Pione, qui croyait voir en eux les perles de l'Eglise foulées aux pieds des pourceaux, en fut sensiblement affligé, car la plupart de ces Chrétiens avaient mené une vie sans reproche avant leur apostasie. Il leur conseilla la pénitence, et les exhorta à recourir avec confiance à la bonté de Jésus-Christ, leur prouvant qu'il était vraiment ressuscité et qu'il n'était point mort par force, comme l'affirmaient quelques Juifs qui s'efforçaient d'attirer à leur parti ces Chrétiens apostats.

Au moment où ils sortaient de prison pour être traînés au temple, Polémon et Théophile, chef de la cavalerie, qui leur avait déjà fait subir plusieurs mauvais traitements, placèrent Pione et ses compagnes devant l'autel, et leur demandèrent pourquoi ils refusaient de sacrifier ? « Parce que nous sommes Chrétiens, » répondit Pione. Quelques jours après, le proconsul, après avoir fait subir à Pione un nouvel interrogatoire, sans pouvoir ébranler sa fermeté, le condamna à être brûlé vif. Le saint se rendit avec joie sur le lieu du combat, se dépouilla lui-même de ses vêtements, et après avoir rendu grâces à Dieu, les yeux élevés vers le ciel, il s'étendit sur le bûcher et se livra à un soldat pour y être attaché. L'exécuteur lui offrit sa liberté, s'il voulait changer d'avis. Le saint lui répondit : « J'ai déjà senti les clous ; » puis après un instant de silence, il ajouta : « J'ai hâte de m'étendre, Seigneur, afin d'être plutôt relevé ; » faisant allusion par ces paroles à la résurrection qui devait être sa récompense. Elle ne se fit pas attendre ; l'exécuteur mit le feu au bûcher, et le courageux Pione mourut dans les flammes sans en être consumé. On assure qu'elles respectèrent même sa barbe et ses cheveux. Ceci se passa le 5 mars de l'an de Jésus-Christ 250, à quatre heures après midi.

Le Martyrologe romain attribue à saint Pione des écrits en faveur de la foi que l'on croit être les mêmes que les discours que nous lisons dans ses actes. On voit aussi, à la fin de l'histoire originale du martyre de saint Polycarpe, une note où il est dit que cette histoire avait été écrite par Caïus sur une copie de saint Irénée, et par Socrate, sur la copie de Caïus. La même note rapporte encore qu'un nommé Pione, averti dans une révélation de rechercher cette dernière copie, en avait rassemblé les feuilles éparses et déjà endommagées par l'action du temps. Si ce Pione est le même que celui dont nous venons de rapporter les Actes, il est visible qu'il n'a pu souffrir le martyre en même temps que ce glorieux disciple des apôtres. Les Actes de saint Pione ont été recueillis par Baronius, par Bollandus, par dom Ruinard et par d'autres collecteurs, mais avec quelques différences.

PIRMIN, qui réunit en même temps les deux dignités d'évêque et d'abbé, florissait dans la première moitié du VIIIe siècle. L'auteur de sa Vie ne marque ni le lieu ni le temps de sa naissance, et l'épitaphe que Raban-Maur fit pour orner son tombeau ne nous en apprend pas davantage. Ces deux écrivains se bornent à dire que Pirmin abandonna ses parents et sa patrie pour aller prêcher l'Evangile dans les Gaules, principalement en Austrasie, et qu'il l'annonça aussi dans la Suisse, l'Alsace et la Bavière. Pendant le cours de sa mission, et dès l'an 724, il fut ordonné évêque. Le moine Warman, historien de sa Vie, place son siége à Meltos, ville aujourd'hui inconnue, à moins que ce ne soit Melts-Hen, que quelques écrivains ont mal à propos confondue avec Metz, et même avec Meaux. Du reste, quoique Pirmin eût un siége fixe, il ne laissa pas de remplir les fonctions d'évêque régionnaire, ce qui lui a fait donner par d'anciens auteurs le titre de chorévêque. Il y joignit encore celui d'abbé, parce qu'il gouverna plusieurs monastères, dont quelques-uns, comme Richenau et Morbach, lui rapportent leur fondation. Il en réforma et en rebâtit un grand nombre d'autres, particulièrement dans les diocèses de Coire, de Salzbourg, de Passau, de Ratisbonne, de Witzbourg, de Spire, de Strasbourg, de Bâle, et vint mourir dans celui de Hornbach, qu'il avait fondé au diocèse de Metz, et qui ne subsiste plus depuis longtemps. La mort de ce grand restaurateur de l'ordre monastique arriva le 3 novembre 758. L'Eglise l'honore comme un saint.

Traité de la religion. — Dom Mabillon, au tome IV de ses *Analectes*, a publié, sous le nom de l'abbé Pirmin, un *traité* en forme de discours, qu'il avait trouvé dans un ancien manuscrit de l'abbaye d'Ensielden, en Suisse, et il ne doute point que ce travail n'appartienne au saint évêque dont nous venons de parler. Tout concourt à affermir ce sentiment ; l'antiquité du manus-

crit, l'inscription qui se lit en tête, le lieu qui en est en possession, et qui fait partie des pays que notre saint évangélisa ; le sujet dont il traite, car l'auteur y combat quelques restes d'idolâtrie ; le style, où l'on reconnaît tous les caractères du VIIIe siècle et qui révèle un écrivain instruit de la règle de saint Benoît, ce qui convient encore à saint Pirmin.

On peut regarder ce *traité* comme un abrégé de l'Histoire sainte et de la doctrine chrétienne. L'auteur, après avoir tracé en raccourci l'histoire de toute la religion, à commencer par la création du monde, la chute de l'ange et celle de l'homme, expose aux fidèles tous les vices qu'ils doivent éviter, toutes les vertus qu'ils doivent pratiquer pour vivre conformément aux obligations qu'ils ont contractées dans le baptême. Entre autres observations sur ces ouvrages, nous nous bornerons aux suivantes. Saint Pirmin suppose que l'homme ne fut créé qu'après la chute des mauvais anges, et pour combler le vide qu'ils avaient laissé dans le ciel. Depuis la création du monde jusqu'au déluge, il compte deux mille deux cent quarante-deux ans. Selon lui, ni la loi de Moïse, ni les enseignements des prophètes n'étaient capables de délivrer les hommes du péché originel, qu'ils ont contracté par Adam, et pour cela il fallait un Dieu incarné, un Dieu fait homme. Il reconnaît clairement que la divinité de Jésus-Christ n'abandonna point son corps dans le tombeau, pas plus que son âme, lorsqu'elle descendit aux enfers. Quant au Symbole des apôtres, il partage le sentiment de Fortunat de Poitiers, et croit qu'ils l'avaient composé avant leur séparation pour aller prêcher l'Evangile. Il va plus loin, il suppose que chacun d'eux en composa séparément un article ; saint Pierre le premier, saint Jean le second, et ainsi des autres. Quoiqu'il suppose que cela se fit aussitôt après la descente du Saint-Esprit, et lorsque saint Matthias était déjà agrégé au collége des apôtres, cependant il ne le nomme point dans son dénombrement. Mais, pour y suppléer, il donne deux articles à saint Thomas, ceux qui regardent la résurrection de Jésus-Christ, la résurrection générale et la vie éternelle. Des faits historiques il passe aux points de morale et de discipline. Il établit entre autres la nécessité de la confession pour les péchés capitaux et l'accomplissement de la pénitence imposée par le prêtre, avant d'approcher de l'Eucharistie. Ce qu'il dit ici montre véritablement qu'il était convaincu de la présence réelle de Jésus-Christ dans ce mystère. Il fait consister la pénitence à pleurer ses péchés, à ne plus les commettre, et à les racheter par des peines convenables et proportionnées, *justis laboribus*, c'est-à-dire des aumônes et d'autres bonnes œuvres. En parlant des vices qu'il faut fuir, il y comprend les bouffonneries et les farces, qu'il exprime par le terme *ballationes*, d'où probablement est sorti le terme français de balladin ; les chansons déshonnêtes, les danses publiques et particulières. Saint Pirmin ne fait pas de difficulté de compter tout cela au nombre des œuvres du diable et des restes du paganisme. En général, ce traité est important, en ce qu'il nous représente la discipline de ce temps-là, non-seulement par rapport aux points que nous avons déjà indiqués, mais encore par rapport aux degrés de parenté qui ne permettent pas de contracter mariage ; aux obligations des parrains et marraines envers leurs filleuls ; à l'offrande des prémices et des dîmes aux Eglises, et à l'assistance aux offices divins. On voit que le canon des apôtres, qui interdit l'usage des viandes étouffées et du sang, était encore observé à cette époque.

Quiconque prendra la peine de lire ce petit ouvrage, conviendra qu'il donne une grande idée du zèle, de la piété et du savoir de son auteur. Il fallait qu'il eût bien médité l'Ecriture, et qu'il la possédât bien parfaitement, pour la citer si souvent et si à propos, en n'employant presque jamais d'autre autorité que la sienne pour prouver ce qu'il avance, tant sur le dogme que sur la morale. Son style, à la vérité, est simple et sans ornements ; mais il est en même temps fort intelligible ; si on y trouve un peu de rudesse, en revanche tout y est plein de bon sens, de justesse et de solidité.

POLLION, premier lecteur de l'Eglise de Cibales en Pannonie, fut arrêté dans la persécution de Dioclétien. Conduit devant Probe, gouverneur de la province, on le lui présenta comme un homme qui ne cessait de se moquer des dieux, et qui poussait l'insolence jusqu'à parler mal des empereurs. Probe, après lui avoir fait décliner son nom et sa profession, lui demanda ce que c'était qu'un lecteur. Pollion lui répondit que le lecteur avait coutume de lire au peuple la parole de Dieu. « C'est donc lui, dit Probe, qui abuse de la légèreté des jeunes filles, en leur persuadant de conserver la chasteté et de fuir le mariage. — Ceux-là sont légers, lui répond Pollion, qui abandonnant leur Créateur embrassent les superstitions païennes, mais on ne peut douter de la constance de ceux qui, malgré les plus cruels tourments, s'efforcent d'accomplir les commandements de Jésus-Christ. — Quels sont ces commandements et qu'enseignent-ils, demanda le gouverneur? — Ils nous apprennent, dit Pollion, qu'il n'y a dans le ciel qu'un Dieu qui lance le tonnerre ; qu'on ne peut appeler Dieu ce qui est fait de pierre ou de bois. Ces préceptes corrigent les pécheurs et fortifient les bons dans l'innocence. Ils enseignent aux vierges à garder leur pureté sublime, aux femmes mariées, la continence qui convient à la production des enfants ; aux maîtres à commander avec douceur à leurs frères ; aux esclaves à servir, moins par crainte que par amour ; à tous à obéir aux rois et aux puissances, quand ils commandent des choses justes ; à rendre l'honneur aux parents, le réciproque aux amis, le pardon aux ennemis, l'affection aux conci-

toyens, l'humanité aux hôtes, la compassion aux pauvres et la charité à tout le monde. Ne faire de mal à personne, souffrir patiemment les injures, sans jamais les rendre, abandonner ses biens et ne pas même porter sur ceux d'autrui un regard de complaisance. Enfin, celui-là vivra éternellement qui, pour sa foi, méprisera cette mort passagère que vous pouvez nous donner. — Et que servira tout cela, repart Probe, à un homme mort, privé de la lumière et de tous les biens corporels? — C'est que la lumière perpétuelle, lui répliqua Pollion, c'est que les biens permanents valent mieux que tout le reste, et qu'il y a une grande imprudence à préférer des biens passagers à ceux qui ne passent jamais. » Probe lui commande de sacrifier, sous peine de perdre la tête. « Faites ce qui vous est ordonné, lui répond Pollion; pour moi, je dois suivre les traces des évêques, des prêtres et de tous les Pères qui m'ont instruit. » Probe le condamna au feu; et aussitôt les exécuteurs l'emmenèrent à un mille de la ville, où il consomma son martyre, en louant et en bénissant Dieu, et sans témoigner aucune crainte de la mort.

POLYCARPE (Saint). Le nom de saint Polycarpe est d'autant plus cher à l'Eglise de France, que nous lui sommes redevables du bienfait du christianisme. C'est lui qui envoya saint Pothin et saint Irénée, ainsi que quelques autres de ses disciples prêcher la foi dans les Gaules. Nous savons, par des lettres qui remontent à la plus haute antiquité, qu'avec saint Ignace et saint Clément, il est un des premiers anneaux de la tradition catholique. Disciple de saint Jean, on croit que c'est lui que cet apôtre bien-aimé a voulu désigner sous le nom de l'ange de l'Eglise de Smyrne; et quand saint Ignace passa par cette ville, il trouva les fidèles conduits par son ami jusqu'à la plus haute perfection.

Il y avait plus de soixante ans que saint Polycarpe gouvernait l'Eglise de Smyrne, lorsqu'il fit le voyage de Rome. Il désirait s'entendre avec le pape Anicet, au sujet des différents usages des églises sur la fête de la Résurrection. En Asie, on la célébrait le quatorzième jour de la lune, après l'équinoxe, au lieu qu'en Occident, on ne la célébrait que le dimanche d'après. Les fêtes sont les témoignages les plus certains des événements, et l'on doit remarquer que, dès lors, toutes les Eglises célébraient la Résurrection du Sauveur. Saint Polycarpe ne put s'accorder avec le Pape sur l'époque de cette célébration. Ils convinrent cependant qu'il ne fallait pas pour cela rompre l'unité, parce que ce n'était qu'une question de discipline. Exemple remarquable! où l'on voit que si le gouvernement de l'Eglise était monarchique, il n'avait rien des formes du despotisme. Saint Anicet céda à saint Polycarpe l'honneur de consacrer l'Eucharistie. Le séjour de ce saint évêque à Rome servit à faire rentrer dans l'Eglise un grand nombre d'hérétiques marcionites et valentiniens. On se rappelle sa réponse à Marcion qu'il avait rencontré à Rome, et qui lui demanda s'il le connaissait? « Oui, réplique le saint, je te connais pour le fils aîné de Satan. » Aussi les hérétiques le redoutaient-ils autant que les fidèles le vénéraient. En effet, saint Polycarpe, qui était le chef et le premier des évêques d'Asie, était tellement révéré de tous les Chrétiens, qu'on ne souffrait pas qu'il ôtât sa chaussure lui-même; chacun, pour avoir le bonheur de le toucher, s'empressait de lui rendre ce service.

Comme nous l'avons dit, saint Polycarpe était évêque depuis plus de soixante ans, lorsqu'il fut arrêté et qu'il versa son sang pour Jésus-Christ avec plusieurs fidèles de son Eglise. Il s'était retiré à la campagne, dans une maison peu éloignée de la ville, afin de fuir la persécution. Son occupation, nuit et jour, était de prier pour toutes les Eglises du monde, comme il avait coutume de le faire. Peu de jours après, il fut arrêté et conduit au supplice. « Polycarpe paraît sur la place où le peuple était assemblé. On le présente au proconsul, qui, après lui avoir demandé son nom, l'exhorte à avoir pitié de son grand âge et à obéir. « Rentre en toi-même, lui dit-il, et crie avec nous: *Otez les impies!* » C'était l'acclamation en usage contre les Chrétiens. Alors le saint évêque regardant d'un visage sévère la multitude qui était sur la place, étend la main, lève les yeux au ciel, et dit en soupirant: *Otez les impies*; témoignant ainsi le désir ardent qu'il avait de leur conversion. Le proconsul le pressait en disant: « Maudis le Christ, je te laisserai aller. — Il y a quatre-vingt-six ans que je le sers, et il ne m'a jamais fait de mal. Comment pourrais-je blasphémer contre celui qui m'a sauvé? » Le proconsul lui dit: « Jure par la fortune des Césars. — Si vous ne savez pas qui je suis, répond le saint évêque, je le dirai librement; écoutez-le, je suis Chrétien. Si vous voulez savoir ce que c'est qu'un Chrétien, indiquez-moi un jour et je vous l'apprendrai. — Apprends-le au peuple, » dit le proconsul. Saint Polycarpe répond: « J'ai bien voulu vous parler, parce que nous regardons comme un devoir de rendre aux princes et aux magistrats établis de Dieu l'honneur qui leur est dû, autant que nous le pouvons faire, sans blesser notre conscience; mais pour ces furieux, ils ne sont pas capables de m'entendre. »

« Le proconsul ajoute: « Je te ferai exposer aux bêtes, si tu ne changes de conduite. — Faites-les venir, répond Polycarpe, car je ne puis changer du bien au mal; mais il m'est avantageux de passer des souffrances à la félicité parfaite. — Si tu méprises les bêtes, poursuit le proconsul, et si tu n'obéis pas, je te ferai consumer par le feu. — Vous me menacez, répond Polycarpe, d'un feu qui ne brûle que pendant quelque temps, mais vous ne connaissez point le feu éternel, qui est réservé aux impies. Au reste, pourquoi différez-vous? faites ce qu'il vous plaira. » Il dit ces pa-

roles et plusieurs autres, avec un visage plein de joie, de sorte que le proconsul en était surpris. Il envoya néanmoins son crieur répéter trois fois au milieu de l'amphithéâtre : « Polycarpe a confessé qu'il était Chrétien. » Alors les païens et les Juifs, présents à Smyrne, demandent qu'on l'expose aux bêtes. « C'est le docteur de l'Asie, s'écrient-ils, le Père des Chrétiens, l'ennemi de nos dieux. C'est lui qui apprend à tant d'autres à mépriser nos dieux en refusant de leur sacrifier. » Comme les jeux étaient finis, et qu'on ne pouvait plus exposer aux bêtes le saint martyr, on crie qu'il faut le brûler vif. Le juge prononce aussitôt la sentence qui est promptement exécutée. Tout le peuple court en foule prendre du bois dans les boutiques et dans les bains. Les Juifs, selon leur coutume, s'emploient avec plus d'ardeur que les autres pour construire le bûcher. Tout étant prêt, saint Polycarpe ôte sa ceinture, se dépouille de tous ses habits, et monte sur le bûcher, comme sur un autel, pour y être offert à Dieu, et consumé, comme un holocauste d'agréable odeur. On voulait l'y attacher ; mais il dit : « Laissez-moi ainsi ; celui qui me donne la force de souffrir le feu me fera demeurer ferme sur le bûcher, sans qu'il soit besoin de vos clous. » On se contente donc de lui lier les mains derrière le dos. Alors, regardant le ciel, il dit : « Seigneur, Dieu tout-puissant, Père de Jésus-Christ, votre Fils béni et bien-aimé, par qui nous avons reçu la grâce de vous connaître, Dieu des anges et des puissances, Dieu de toutes les créatures et de toute la nation des justes qui marchent en votre présence, je vous rends grâce de ce que vous m'avez fait arriver à ce jour et à cette heure, où je dois entrer dans la société de vos martyrs, et boire le calice de votre Christ, pour avoir part à la résurrection éternelle de l'âme et du corps, dans l'incorruptibilité du Saint-Esprit. Que je sois aujourd'hui admis avec eux en votre présence comme une victime agréable. Je vous loue, je vous bénis, je vous glorifie par le pontife éternel, Jésus-Christ, votre Fils, avec qui gloire soit rendue à vous et au Saint-Esprit, maintenant et dans tous les siècles. *Amen.* »

Nous avons cru devoir rapporter en grande partie cette lettre des Chrétiens de Smyrne, parce que, rapprochée des ouvrages des Pères, elle prouve que leurs actions étaient conformes à leurs discours, et que, pour eux, le précepte du sacrifice était suivi de l'exemple. Ils la terminent par la glorification des trois personnes de la sainte Trinité, en ces termes : « Unissons-nous aux apôtres et à tous les justes de l'Eglise du ciel et de l'Eglise de la terre, et bénissons tous d'une voix Dieu le Père tout-puissant ; bénissons Jésus-Christ, Notre-Seigneur, le Sauveur de nos âmes, le maître de nos corps et le pasteur de l'Eglise universelle ; bénissons le Saint-Esprit, par qui toutes choses nous ont été révélées. » Mais si ces *actes* sont un monument précieux de son martyre, il en est un autre non moins remarquable, qu'il nous importe de reproduire dans son entier et qui nous rappelle différentes particularités de sa vie ; c'est une lettre de saint Irénée à Florin, qui tomba dans l'hérésie, après avoir été lui-même disciple de saint Polycarpe. En réfutant ses erreurs, saint Irénée nous fait connaître d'une manière admirable son maître dans la foi et le respect qu'il imprimait.

« Ce n'est point là, dit-il à Florin, la doctrine que nous ont transmise les évêques qui nous ont précédés et qui furent les disciples des apôtres. J'étais encore bien jeune, lorsque je vous vis à Smyrne, chez le bienheureux Polycarpe. Vous viviez alors avec éclat, à la cour de l'empereur, et souvent vous veniez vers ce saint évêque dont vous vouliez vous concilier l'estime. Je me souviens mieux de ce qui se passait alors que de tout ce que j'ai vu depuis. Ce que l'on apprend dans l'enfance se nourrit et croît en quelque sorte dans l'esprit avec l'âge, et ne s'oublie jamais ; de sorte que je pourrais même indiquer le lieu où était assis le bienheureux Polycarpe, lorsqu'il prêchait la parole de Dieu. Je le vois encore : partout où il allait, quelle gravité ! Soit qu'il entrât, soit qu'il sortît, quelle sainteté respirait dans toute sa personne ! Quelle majesté sur son visage et dans tout son extérieur ! Combien étaient puissantes les exhortations dont il nourrissait son peuple ! Il me semble encore l'entendre nous raconter ses conversations avec saint Jean et plusieurs autres disciples qui avaient vu Jésus-Christ, nous citer leurs paroles et toutes celles qu'ils avaient recueillies de la bouche même du Sauveur, nous entretenir et de ses miracles et de sa doctrine, d'après ce qu'il en avait appris de ceux qui avaient connu le Verbe de vie et conversé avec lui. Son récit était parfaitement d'accord avec celui des saintes Ecritures. J'écoutais avidement toutes ses paroles, je les gravais, non sur des tablettes, mais dans le plus profond de mon cœur. Je puis donc protester devant Dieu que si cet homme apostolique eût entendu avancer une seule erreur semblable aux vôtres, il eût à l'instant même bouché ses oreilles et témoigné son indignation par ce mot qui lui était familier : « Mon Dieu, à quels jours m'aviez-« vous réservé ! »

Avec saint Ignace, comme lui disciple des apôtres et placé par saint Pierre à la tête de l'Eglise d'Antioche, comme il avait reçu le gouvernement de celle de Smyrne des mains mêmes de saint Jean, saint Polycarpe était donc regardé comme une des plus fermes colonnes de l'Eglise qu'il éclairait par ses écrits, en même temps qu'il la propageait par son zèle, qu'il l'édifiait par ses vertus, et qu'il versait son sang pour sa défense.

Epître aux Philippiens. — Il ne nous reste qu'une seule épître de ce grand saint : elle est adressée aux Philippiens, qui avaient reçu chez eux saint Ignace, lorsqu'il passa par leur ville, pour aller à Rome, où il de-

vait consommer son martyre. Saint Polycarpe leur écrivit pour avoir des nouvelles de cet hôte illustre qu'ils avaient eu le bonheur de posséder. Mais en même temps, à l'imitation des apôtres et des écrivains apostoliques, il adresse des instructions à tous les fidèles, il parcourt tous les rangs et tous les états, pour apprendre à chacun ses devoirs, et à tous en général il inspire la plus grande horreur des doctrines nouvelles et des hérétiques qui dogmatisaient alors. « Revêtez-vous donc des armes de justice, leur dit-il ; commencez, vous-mêmes par marcher dans les préceptes du Seigneur; vous apprendrez ensuite à vos femmes à se conduire selon la foi qu'elles ont reçues, selon l'amour, selon la chasteté. Recommandez-leur d'avoir pour leurs maris l'amour le plus vrai, et pour les autres indistinctement une amitié chaste ; et d'instruire leurs enfants dans la vraie science, la crainte du Seigneur. Recommandez aux veuves de ne pas se prononcer légèrement dans les matières de foi, de prier pour tous et sans relâche, d'éviter soigneusement la médisance, la calomnie, les faux jugements, l'avarice, enfin tout ce qui est mal; qu'elles se rappellent que leur âme est l'autel même du Seigneur, qu'il voit tout ce qui est en nous, qu'il ne lui échappe aucun de nos raisonnements, aucune de nos pensées, aucun des mouvements les plus secrets de notre cœur. »

Saint Polycarpe parle en ces termes de Jésus-Christ : « Ceignez donc vos reins et servez le Seigneur dans la crainte et la vérité. Laissez là les vains discours de la multitude et ses erreurs, pour croire en celui-là seul qui a ressuscité Notre-Seigneur Jésus-Christ d'entre les morts, qui lui a communiqué sa gloire et qui l'a placé à sa droite. En effet, tout est soumis à Jésus-Christ, tout reconnaît son pouvoir au ciel et sur la terre ; tous les esprits lui obéissent comme au souverain maître, et il s'avance comme le juge suprême des vivants et des morts. Dieu redemandera son sang à tout homme qui n'aura pas cru en lui. »

Il rend aussi le plus glorieux témoignage à saint Paul, et rappelle aux Philippiens la lettre qu'ils avaient reçue de ce grand apôtre. « Ni moi, ni aucun autre, dit-il, nous ne pourrions jamais atteindre à la haute et sublime philosophie du saint et glorieux Paul, qui, pendant son séjour parmi vous, enseignait la parole de vérité avec tant de force et de dignité devant les hommes de cette époque, et qui, loin de vous, a écrit depuis ces lettres où la méditation vous découvrira tout ce qui peut vous faire croître dans la foi que vous avez reçue, la foi, notre mère commune ; dans l'espérance qui la suit, dans la charité envers Dieu, envers Jésus-Christ, envers le prochain, qui la précède. Ne sortez pas de là, et vous avez rempli toute justice; la charité, si vous l'avez, bannit tout péché, mais la cupidité enfante tous les maux; nous savons bien que nous n'avons rien apporté dans ce monde, et que nous n'en pouvons non plus rien emporter. »

Le caractère qu'il trace du véritable pasteur est de la plus grande beauté. « Que les diacres soient sans reproche aux yeux de la justice divine, et qu'ils n'oublient jamais qu'ils sont les ministres de Dieu et de Jésus-Christ et nullement les ministres des hommes. Qu'ils ne soient donc ni des calomniateurs, ni des hommes à doubles paroles, ni des avares, mais qu'ils soient prudents en toutes choses, doux, pleins de zèle, marchant dans la vérité du Seigneur qui s'est rendu le serviteur de tous, qui nous récompensera dans le siècle à venir, si nous avons su lui plaire dans le siècle présent; car il nous a promis qu'il nous ressusciterait d'entre les morts, et qu'il nous ferait régner avec lui, si notre vie était pleine de foi et conforme à la sienne. » Un peu plus bas, il parle ainsi du prêtre : « Il faut que le prêtre soit porté à l'indulgence, compatissant envers tous, sans cesse occupé à ramener les brebis égarées, à visiter les malades, plein de zèle pour la veuve, pour l'orphelin, pour le pauvre; toujours attentif à faire le bien devant Dieu et devant les hommes, à éviter toute colère, toute préférence, tout jugement injuste ; entièrement affranchi d'avarice, de cette légèreté qui croit le mal trop facilement, et d'une certaine sévérité qui juge avec trop de rigueur ; qu'il sache que nous avons tous une dette à payer pour quelques péchés. Si donc nous demandons à Dieu qu'il nous pardonne, nous devons également pardonner. Nous sommes placés sous les regards du Seigneur notre Dieu, et nous devons tous paraître devant le tribunal de Jésus-Christ, où chacun rendra compte pour soi-même. »

Remarquons encore avec quel empressement il s'applique à les prévenir contre les dangers de l'hérésie. « Ayons une sainte émulation pour le bien, leur dit-il ; évitons les scandales et les faux frères qui confessent le nom du Seigneur avec un cœur hypocrite, et induisent en erreur les esprits légers. Quiconque ne confesse pas que Jésus-Christ est venu dans la chair est un antéchrist ; celui qui nie la vérité du martyre de la croix est un démon ; mais pour celui qui interprète la parole de Dieu selon ses désirs corrompus, et ose dire qu'il n'y a ni résurrection, ni jugement, c'est le fils aîné de Satan. Quittons les folies, les fausses doctrines de plusieurs pour revenir à ce qui nous fut enseigné dès le commencement. Passons les veilles dans la prière, persévérons dans les jeûnes, demandons instamment à Dieu, qui voit tout, de ne pas nous laisser succomber à la tentation, pour me servir ici de ses paroles, car *l'esprit est prompt et la chair est faible.* (*Matth.* xxvi, 41.) Ne perdons jamais de vue l'objet de notre espérance, le gage de notre sanctification, je veux dire, Jésus-Christ, qui a porté en son corps sur la croix la peine du péché, lui qui ne l'avait pas commis, lui dont la bouche ne s'ouvrit jamais au mensonge. Il a tout souffert pour nous,

afin que nous ayons en lui la vie. Soyons les imitateurs de sa patience ; c'est le glorifier que de savoir souffrir pour son nom.... Attachez-vous à ces vérités ; suivez les exemples de votre Dieu ; demeurez fermes et inébranlables dans la foi, fidèles à l'union fraternelle, vous aimant les uns les autres dans cette société sainte dont la vérité est le lien, chacun de vous montrant à son frère la douceur de Jésus-Christ, et jamais le moindre mépris pour personne. »

Enfin il termine par ce souhait si conforme à l'esprit du doux apôtre saint Jean, dont il avait été le disciple : « Que Dieu, le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ; que le Fils de Dieu lui-même, Jésus-Christ, le pontife éternel, vous fasse croître dans la foi, dans la vérité, dans une parfaite douceur, exempte de colère, dans la patience, dans la longanimité, dans l'indulgence et la chasteté. Que Dieu vous fasse participer au bonheur et à l'héritage des saints, et nous avec vous, et tous ceux qui sont sous le ciel et qui doivent croire en Notre-Seigneur Jésus-Christ et en son Père, qui l'a ressuscité d'entre les morts. Priez pour tous les saints; priez aussi pour les rois, les princes et les puissances ; pour ceux qui vous persécutent, ceux qui vous haïssent, et pour les ennemis de la croix, afin que les fruits de votre foi frappent tous les yeux et qu'alors vous soyez parfaits. »

Cette *Epître* forme donc, comme nous l'avons dit et comme on peut s'en convaincre, un des plus précieux anneaux de la tradition primitive. Elle exhale presque à chaque mot comme un doux parfum de la simplicité apostolique. On avait tant de respect pour elle qu'on la lisait encore publiquement dans les Eglises d'Asie, trois cents ans après : c'est ce que nous apprenons de saint Justin qui en loue la belle simplicité. Eusèbe dit qu'elle était fort répandue de son temps. Saint Jérôme en recommande la lecture comme un des aliments les plus utiles à la piété. Saint Irénée en fait un grand éloge dans son septième livre contre les hérésies ; et dans sa *Lettre à Florin*, il parle de plusieurs autres épîtres adressées par le même saint docteur à diverses églises et à quelques fidèles en particulier ; c'est un véritable malheur qu'elles ne soient pas venues jusqu'à nous.

POLYCRATE, évêque d'Ephèse et chef de tous les évêques d'Asie, florissait à la fin du IIe ou au commencement du IIIe siècle. Eusèbe le range au nombre de ceux qui, par leurs écrits, avaient attesté la pureté et l'orthodoxie de leur foi. Lui-même se fait un mérite d'avoir lu toutes les Ecritures, et conféré avec les Chrétiens de toutes les parties du monde, sans s'être jamais laissé ébranler par les menaces qui lui étaient faites, pour l'engager à s'éloigner de son devoir. Il était le huitième évêque de sa famille, et il avait déjà passé soixante-cinq ans dans la religion chrétienne, sans cesser un seul instant de vivre selon les règles de l'Evangile, lorsqu'il écrivit à l'Eglise romaine pour justifier la pratique où il était de célébrer la Pâque le 14e jour de la lune. Il ne publia cette lettre qu'à la suite d'un concile qu'il avait assemblé à la prière du Pape saint Victor. Saint Jérôme lui donne le titre de *Lettre synodique*, quoique Polycrate y parle en son nom et qu'elle ne fût pas signée des autres évêques du concile. Mais il est hors de doute qu'il l'a écrite au nom et avec l'approbation de ses collègues. Eusèbe nous en a conservé un fragment assez considérable, dans lequel on voit que les évêques d'Asie, au lieu de se rendre au sentiment du Pape Victor, conclurent, au contraire, qu'il ne fallait rien changer à la tradition qu'ils avaient reçue de leurs saints prédécesseurs, les apôtres saint Jean et saint Philippe, saint Polycarpe, Thraséas, Sagaris, Meliton et plusieurs autres grands personnages que Polycrate énumère, et qui tous avaient constamment célébré la Pâque le 14e jour de la lune. Il donne à l'apôtre saint Jean la qualification de docteur et martyr, et dit qu'il avait coutume de porter une lame brillante sur le front. Saint Jérôme, dans son *Catalogue des hommes illustres*, a rapporté une partie de la lettre de Polycrate, comme un *specimen* de l'esprit de ce grand homme et un témoignage de l'autorité qu'il s'était acquise par sa vertu. Il mourut, sous l'empire de Sévère, dans un âge avancé.

Sigebert attribue l'*Histoire des Actes du martyre de saint Timothée* à un Polycrate, qu'il place avant saint Denys l'Aréopagite, et même avant saint Lin, ce qui ne peut s'entendre de Polycrate d'Ephèse, dont nous venons de parler, puisque, dans ces *Actes*, l'auteur cite saint Irénée, comme contemporain de cet évêque. C'est donc à tort que Bollandus les lui attribue. Il y a toute apparence qu'ils sont d'un auteur beaucoup plus récent, et qu'ils n'ont été composés que vers le Ve ou VIe siècles de l'Eglise; car ni Eusèbe, ni saint Jérôme n'en disent mot à l'article de Polycrate d'Ephèse, quoique cette pièce dût être assez célèbre, puisqu'elle était adressée à tous les évêques de l'Asie et du Pont. Bollandus avoue ingénûment que dans le manuscrit grec dont il s'est servi, ces *Actes* ne portent aucun nom d'auteur, et Photius, qui en parle plus au long, et qui nous en a même donné un *Abrégé*, ne dit point par qui ils ont été écrits. Ce silence est une preuve que le nom de Polycrate y a été ajouté après coup, et seulement dans les exemplaires latins de ces *Actes*. L'auteur y donne à l'Eglise d'Ephèse le titre de grande métropole, et aux évêques de ce siége, ceux de patriarche et d'archevêque, dénominations inconnues du temps de Polycrate, contemporain du Pape saint Victor. On lit encore dans ces *Actes*, que saint Jean, après avoir mis en ordre les Evangiles de saint Matthieu, de saint Marc et de saint Luc, en composa un quatrième, quelque temps avant son exil dans l'île de Patmos. Or ces deux faits sont également inconnus à toute l'antiquité et contraires aux récits de tous les auteurs ecclésias-

tiques. Nous n'en avons rendu compte ici que parce que nous avions besoin de les rattacher à un nom.

POMÈRE, Julien, africain d'origine, et né en Mauritanie, était encore jeune lorsqu'il abandonna son pays pour passer dans les Gaules. Il fixa sa résidence à Arles où il enseigna les belles-lettres et la rhétorique avec beaucoup de réputation. Il possédait à fond la langue grecque et la langue latine, et joignait à une vaste érudition profane une grande connaissance des saintes Ecritures. Il compta au nombre de ses élèves l'illustre saint Césaire, qui n'était encore que simple moine, et qui était venu rétablir sa santé dans cette ville qu'il devait gouverner plus tard avec tant d'éclat comme évêque. Pomère semble dire, dans un passage de ses écrits, qu'il avait été son propre instituteur, et qu'il avait appris de lui-même tout ce qu'il savait, et sans le secours d'aucun maître. Cette particularité, si elle est vraie, ne peut qu'ajouter à son éloge. Si l'on en croit Gennade, il fut ordonné prêtre, mais sans quitter pour cela les exercices de la vie monastique dont il faisait profession, ce qui supposerait son ordination au sacerdoce postérieure à sa profession religieuse, quoique plusieurs biographes aient affirmé le contraire. Mais le fait ne nous paraît pas assez important pour mériter une discussion. Nous en dirons autant du titre d'abbé que saint Rarice de Limoges lui donne dans ses *Lettres*, mais sans indiquer son monastère, qui, suivant quelques chroniqueurs, était situé dans une île aux portes de la ville d'Arles. Quoi qu'il en soit, sa piété et son savoir le rendirent fort célèbre, et lui acquirent l'estime et l'amitié de quelques grands prélats de son temps. Il nous en reste encore aujourd'hui de glorieux témoignages, surtout de la part de saint Rarice de Limoges, de saint Ennade de Pavie, et de Julien de Carpentras. Le premier, dans les lettres qu'il écrivit à Pomère, lui témoigne des égards qui ressemblent presque à de la vénération. Il lui fait part de son élévation à l'épiscopat dont les difficultés l'épouvantent, se recommande à ses prières, et l'invite à venir passer quelque temps auprès de lui, pour l'aider de ses conseils. Chaque fois qu'il a occasion de parler de lui, c'est toujours en le qualifiant de très-cher et très-honoré seigneur en Jésus-Christ. On retrouve ces titres dans la lettre qu'il écrivit à l'évêque Eone, pour le prier de lui envoyer ce pieux abbé. Les motifs qu'il allègue pour le déterminer sont on ne peut plus honorables pour Pomère. « Ne pensez pas, lui dit-il, qu'en se rendant auprès de moi, Pomère se sépare de vous : non, vous pouvez être assuré qu'il trouvera en moi un autre vous-même, comme je suis sûr de mon côté que vous ne le laisserez pas partir sans l'accompagner de l'esprit et du cœur ; d'ailleurs, ce sera pour vous un vrai sujet de mérite, si son savoir peut m'être de quelque utilité pour m'instruire dans la crainte du Seigneur. » Saint Ennade, qui l'avait connu à Arles, lui écrivit pour se plaindre de sa négligence à correspondre avec lui. On voit qu'il voulait l'attirer en Italie, et, comme il le dit, ravir aux Gaules le trésor dont elles jouissaient. Si obscur que fût le lieu où il prétendait vivre caché, la lumière de sa doctrine le révélerait toujours jusque dans les pays les plus lointains. Il fait l'éloge de son génie, de ses vertus, et des grâces extraordinaires dont Dieu l'avait favorisé. Il finit en le priant de lui envoyer des éclaircissements sur les parents de Melchisédech, sur la structure de l'arche, sur la circoncision et sur les autres mystères de l'Ancien Testament. L'union de Pomère avec ces grands hommes, et avec d'autres encore dont nous aurons occasion de parler bientôt, sert non-seulement à relever son mérite, mais aussi à fixer d'une manière à peu près certaine l'époque où il a vécu. Rien n'empêche donc, avec l'historien de saint Césaire, de placer sa mort à l'an 498, ou au commencement de l'année suivante.

De la vie contemplative. — Ces trois livres, longtemps attribués à saint Prosper d'Aquitaine, ont enfin été restitués à leur véritable auteur, auquel personne aujourd'hui ne pense plus à les contester. Julien Pomère fut longtemps sans vouloir écrire sur une matière qui lui semblait au-dessus de ses forces ; mais il finit par céder aux instances de l'évêque de Carpentras qui le pressait, et l'obéissance l'emporta sur sa répugnance. Il craignait qu'un plus long silence ne lui fut imputé à orgueil. Du reste il se consola dans cette pensée, qu'en s'exerçant sur des matières aussi difficiles, il serait obligé de recourir souvent au Père des lumières, pour obtenir l'intelligence des vérités qu'il n'entendrait pas de lui-même, et qu'après l'avoir obtenue, il ne pourrait s'en glorifier que dans le Seigneur qui la lui aurait donnée. C'est ainsi qu'il s'explique dans le prologue qu'il a mis en tête de son ouvrage. Il y rapporte également les deux questions que l'évêque Julien lui avait ordonné d'éclaircir, et qui se réduisent à celles-ci : Celui à qui le soin de l'Eglise est confié, peut-il se livrer à la vie contemplative ? Doit-on supporter avec indifférence ceux qui foulent aux pieds les préceptes divins, ou doit-on user envers eux de la sévérité de la discipline ecclésiastique, en proportion de la grandeur de leurs péchés ? Est-il expédient de mettre en réserve les biens de l'Eglise pour en nourrir les pauvres ou pour réunir les frères ; et ne vaut-il pas mieux mépriser ces biens par amour de la perfection ? En quoi doit-on faire consister la perfection de l'abstinence ? N'est-elle nécessaire qu'au corps, et ne doit-on pas la regarder aussi comme nécessaire à l'âme ? Combien les vertus feintes sont-elles éloignées des vertus véritables ? Quelles sont les causes précédentes des vices, et par quels moyens s'augmentent-ils ? Quels remèdes faut-il apporter, pour pouvoir, avec le secours du Seigneur, les diminuer ou les guérir ? En

combien de manières, ou par combien de degrés, peut-on parvenir à la perfection de chaque vertu? Les philosophes ont-ils dit vrai, quand ils ont enseigné qu'il y avait quatre vertus principales, qui étaient comme les sources d'où découlaient toutes les autres vertus, comme il y avait également quatre vices qui étaient l'origine de tous les vices.

Premier livre. — Julien Pomère définit la vie contemplative, celle où la créature intellectuelle, purifiée de tous péchés et guérie parfaitement de toutes ses faiblesses, doit voir son Créateur. Cette vie ne peut être celle d'ici-bas, qui est remplie de misères et d'erreurs, et où il n'est pas possible de voir Dieu tel qu'il est. La vie contemplative doit donc s'entendre de la vie future où les saints verront Dieu éternellement en récompense des vertus qu'ils ont pratiquées en celle-ci, qui est un lieu de combat continuel, et où la tentation ne finit qu'avec nous. Quoiqu'il soit difficile d'expliquer en quoi consiste cette vie future, on peut dire que les saints y seront éternellement heureux dans une sécurité accompagnée de plaisirs où l'amour sera parfait, d'où la crainte sera bannie, dont les bienheureux ne pourront être privés, et où les pécheurs ne seront point admis. Car il se fera, par le juste jugement de Dieu, un discernement des bons et des mauvais, qui sera suivie d'une séparation locale des uns et des autres. Les justes comme les méchants recevront l'immortalité dans leurs corps, afin que ceux-ci subissent éternellement les supplices sans en être consumés; et ceux-là, afin que leurs corps participent à la gloire éternelle dont Dieu les fera jouir. Le jugement qui interviendra entre les justes et les pécheurs a déjà été rendu entre les anges et les esprits immondes. Créés les uns et les autres sans péché et pour servir leur Créateur, quelques-uns d'entre eux sont déchus volontairement de l'état de félicité dans laquelle ils avaient été formés : s'étant révoltés par un sentiment d'orgueil contre leur Créateur, ils ont été chassés de la région supérieure du ciel, par un jugement irrévocable, ayant perdu et la volonté et le pouvoir de rentrer dans leur premier état. Les bons anges, au contraire, demeurant fidèles à Dieu, ont persévéré dans leur dignité, d'où il est arrivé, par un divin jugement, que la volonté qu'ils ont eue de demeurer inviolablement attachés à Dieu, est devenue une heureuse nécessité d'y demeurer attachés; en sorte que parce qu'ils n'ont jamais péché, ils ne peuvent plus pécher. La vie contemplative dont ils jouissent, c'est-à-dire, le bonheur qu'ils ont de voir insatiablement l'auteur de leur béatitude, est la même dont jouiront ceux qui le mériteront par la pratique des bonnes œuvres. Ils verront dans l'autre vie ce qui dans celle-ci a fait l'objet de leur foi. Un des priviléges de cette heureuse demeure, c'est que les saints y connaîtront mutuellement leurs pensées, de même qu'en cette vie les visages des autres nous sont connus. La charité y sera sans dissimulation et la vie sans aucune crainte de la mort.

Un autre avantage, c'est qu'encore que les mérites des saints soient différents, tous néanmoins seront parfaitement heureux et chacun content de la récompense qui lui sera accordée. Julien Pomère fait voir, que dès cette vie, ceux qui en méprisent les plaisirs et les avantages peuvent s'occuper agréablement des biens qu'ils espèrent dans la vie future; mais qu'en quelque degré que puisse parvenir la vie contemplative dont nous pouvons jouir ici-bas, elle n'est pas comparable à celle dont nous jouirons dans le ciel : parce que, selon l'Apôtre, nous marchons en cette vie par la foi et nous ne jouissons pas encore de Dieu par la vue claire et intuitive. D'où il suit que les saints ne peuvent ici-bas voir Dieu parfaitement et qu'ils ne le verront ainsi que lorsqu'ils seront parvenus à la béatitude de la vie future. Si la fragilité humaine était capable de voir parfaitement la substance de Dieu, le saint évangéliste n'aurait pas dit : *Personne n'a jamais vu Dieu* (*Joan.* I, 18) : mais ce qu'il refuse alors dans le temps, il le lui promet dans l'éternité en disant : *Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu.* (*Matth.* V, 8.)

Julien fait consister la vie contemplative, dont l'homme est capable en cette vie, dans la méditation des divines Ecritures et des mystères qu'elles renferment et dans la pratique des vertus. Il veut que celui qui a dessein de s'occuper de ce genre de vie, s'adresse souvent à son Créateur pour en recevoir des lumières, qu'il soit enflammé du désir de le posséder et que rien ne le détourne de l'amour qu'il lui doit; que Dieu soit l'objet de toutes ses espérances, et qu'approfondissant les mystères cachés dans les livres divins il s'assure par l'accomplissement des choses qui sont prédites, que celles qui ne sont pas encore accomplies le seront un jour. Il dit qu'il y a autant de différence entre la perfection de cette vie et celle de l'autre, qu'il y en a entre des hommes parfaits qui ne veulent pas pécher et ceux qui ne peuvent plus pécher. Quelques degrés de sainteté que l'on ait en cette vie, on est toujours en danger de tomber, et cette inquiétude est un obstacle à la parfaite béatitude. Mais dans l'autre vie la félicité n'aura aucune imperfection. Les bienheureux seront attachés à Dieu, de manière qu'il ne manquera rien à leur bonheur. Il enseigne que les justes dont il est dit dans l'Ancien-Testament, qu'ils ont vu Dieu, ne l'ont vu que sous quelque forme d'un être créé, par laquelle il s'est montré à eux; que les corps des bienheureux ne laisseront pas de garder la différence de sexe après la résurrection; mais qu'ils seront exempts de toutes les faiblesses de la nature; parce que dans le ciel la charité de tous sera parfaite et que la cupidité n'y aura pas de lieu. Après avoir marqué ce qu'il entend par la

vie contemplative, il dit que la vie active consiste à soumettre le corps à l'empire de la raison, à dompter ses passions, à résister aux attaques du démon, à vaincre toutes ses cupidités par les pratiques des vertus. Ce qui montre que la vie active est accompagnée de travaux et de sollicitude, au lieu que la contemplative jouit d'une joie éternelle. Dans la vie active on acquiert un royaume, la contemplative en procure la possession.

En prenant la vie contemplative dans le sens que Julien l'explique en second lieu, il dit que les princes de l'Eglise, c'est ainsi qu'il appelle les évêques, peuvent et doivent mener cette sorte de vie qui n'est autre chose que de s'appliquer à approfondir ce qu'il y a de mystérieux dans les divines Ecritures, et à s'éloigner de toutes les occupations mondaines pour ne s'appliquer qu'à la pratique de la vertu et à y engager les autres en leur prêchant infatigablement la parole de Dieu. Il prend de là occasion d'invectiver contre les évêques qui négligent le soin des peuples qui leur sont confiés, s'occupent plus des biens présents que des futurs et ne pensent qu'à augmenter leurs biens et leurs dignités, mettant leur unique bonheur dans la jouissance des biens de ce monde et cherchant leur gloire plutôt que celle de Jésus-Christ. Il fait voir à quel danger s'exposent ceux qui pensent à abandonner le gouvernement de leur église dans le désespoir de ne pouvoir la secourir au milieu des troubles ou qui n'apportent pas tous les soins nécessaires pour la sauver des tempêtes dont elle est accueillie. Il montre qu'un évêque peut encore moins la laisser pour vivre plus en repos et avec une plus grande liberté. Il dit aux évêques qui pensent à abandonner leur troupeau dans la crainte de ne pouvoir le conduire avec succès, et qui, d'un autre côté, ne croient pas pouvoir l'abandonner sans péché, qu'ils doivent s'appliquer à en devenir l'exemple par leurs mœurs et prier assidûment pour ceux dont le soin leur est confié: car l'exemple et la prière peuvent suppléer de leur part au défaut d'instructions et les fidèles catholiques se laissent ordinairement plutôt persuader par les bons exemples que par les discours éloquents.

A l'égard de ceux qui ont le talent de la parole, il leur dit qu'ils ne rempliraient pas leur ministère, s'ils se contentaient de pratiquer la vertu sans exhorter les autres à la pratiquer, puisque selon l'Apôtre (*I Tim.* III, 2), un évêque doit non-seulement être le modèle et la forme de son peuple, mais qu'il doit encore lui prêcher la vérité et lui apprendre ce que la foi nous enseigne sur les mystères de la Trinité, de l'Incarnation et sur tous les autres articles qui en dépendent, comme sont la passion de Jésus-Christ, sa résurrection et son ascension dans le ciel. Julien après avoir dit à cette occasion que le Père n'est point engendré, que le Fils est engendré du Père, dit nettement que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Ensuite, il montre qu'il ne suffit pas d'avoir la foi si on ne l'anime par de bonnes œuvres, et que, quelque édifiante que soit la vie d'un évêque, il ne sera pas utile à son peuple, s'il ne reprend sévèrement les pécheurs et s'il ne les corrige sans avoir égard à leur puissance et à leurs richesses.

Julien s'attache à représenter avec des couleurs très-vives les mauvais prêtres de son temps. Attachés aux choses présentes, uniquement occupés de ce qui pouvait en cette vie leur être ou plus commode ou plus honorable, ils se hâtaient de s'élever au-dessus des autres non pour être meilleurs ou plus sages, mais plus riches; non pour être plus saints, mais plus honorés. Ils ne s'occupaient pas tant du troupeau du Seigneur, dont la défense et la nourriture leur étaient confiées, que de leurs plaisirs et de la domination qu'ils exerçaient sur lui, aussi bien que des agréments qu'ils pensaient à se procurer. Ils voulaient qu'on les appelât pasteurs; mais ils ne se souciaient pas de l'être en effet: désirant l'honneur attaché à ce titre, mais évitant le travail qui devrait en être également inséparable. Nullement en peine d'éloigner du troupeau les loups qui le ravageaient, ils perdaient eux-mêmes ce qu'ils avaient épargné. Au lieu de reprendre les désordres des riches et des personnes puissantes, ils les traitaient avec honneur, de crainte qu'offensés de leur réprimande, ils ne fussent privés des grâces que ces personnes leur accordaient. Il applique à ces pasteurs ce que le prophète Ezéchiel dit des mauvais prêtres d'Israël qui pensaient plutôt à se nourrir eux-mêmes qu'à procurer à leurs troupeaux de bons pâturages. (*Ezech.* XXXIV, 2.) « Ils tirent, dit-il, le lait et la laine des brebis de Jésus-Christ, c'est-à-dire les oblations quotidiennes des fidèles dont ils s'enrichissent; mais ils se déchargent du soin de nourrir et d'entretenir un troupeau par lequel ils veulent être nourris eux-mêmes. Enfin, leur autorité et leur puissance ne leur servent que pour exercer sur ceux qui leur sont soumis une domination de tyrans, au lieu d'en user pour défendre les affligés de la cruauté des hommes puissants qui dévorent les faibles comme des bêtes carnassières. » Julien rapporte le passage d'Ezéchiel où le prophète fait entendre aux prêtres qu'il ne leur est pas permis de se taire, soit que leurs auditeurs profitent de leurs discours, soit qu'ils n'en profitent pas, leur déclarant que ceux qui périssent pour n'avoir pas écouté les avertissements de ceux qui les gouvernent, périssent par leur faute sans qu'on puisse la jeter sur leurs pasteurs.

Il veut que la vie d'un prédicateur de Jésus-Christ réponde à sa doctrine, qu'il prêche par ses mœurs de même que par ses paroles, qu'il n'affecte pas de paraître éloquent ni de donner du tour à ses expressions; mais qu'il cherche plutôt à toucher et à convertir les peuples, qu'à leur plaire et à s'attirer leurs applaudissements, qu'il

pleure lui même avant de faire pleurer ses auditeurs et fasse passer dans leur cœur la componction dont le sien doit être pénétré. Un discours saint, grave et facile quoique moins étudié, fera plus d'effet dans la bouche d'un évêque qu'un discours bien orné et sera reçu avec plus de plaisir de tous les auditeurs. Voici la différence qu'il met entre un déclamateur et un prédicateur. « Le premier emploie toutes les forces de son éloquence pour se faire un nom dans le monde, le second cherche la gloire de Jésus-Christ en expliquant sa doctrine dans un langage commun et ordinaire. Le déclamateur relève de petites choses par des termes rares et pompeux ; le prédicateur ne se sert que de termes simples pour annoncer de grandes vérités, relevant son discours par la noblesse des pensées. Le déclamateur cherche à cacher ses sentiments sous de beaux discours ; le prédicateur adoucit la grossièreté de ses expressions par la magnificence de ses pensées. Celui-là met toute sa gloire dans les applaudissements du peuple, celui-ci dans la vertu de Dieu. Le déclamateur plaît ; mais il ne fait aucun fruit sur l'esprit de ceux qui l'écoutent, celui-ci par un discours ordinaire excite à la vertu, parce qu'il ne corrompt pas ses rayons par une affectation d'éloquence. » Julien finit son premier livre par le portrait d'un évêque tel que la doctrine apostolique le demande. C'est celui qui convertit les pécheurs à Dieu par l'exemple de sa bonne vie et par ses prédications, qui fait tout avec humilité et rien avec empire. L'évêque doit traiter tous les membres de son troupeau avec une charité égale, guérir les plaies de ceux qui sont malades avec des remèdes doux et salutaires et souffrir avec patience ceux qui sont incurables. Dans ses prédications il ne doit pas chercher sa propre gloire, mais celle de Jésus-Christ. Fuir les honneurs, les louanges, consoler les affligés, nourrir les pauvres, revêtir les nus, racheter les captifs, loger les étrangers, redresser ceux qui s'égarent, promettre le salut à ceux qui tombent dans le désespoir, augmenter l'ameur de ceux qui marchent déjà dans le bon chemin, presser ceux qui s'arrêtent et s'acquitter de toutes les fonctions de son ministère sont les vertus qui doivent faire le cortége de l'évêque.

Deuxième livre. — Dans le second livre, Julien Pomère traite de la vie active, donnant des règles tant pour les supérieurs que pour ceux qui sont soumis à leur conduite. Il enseigne que les péchés venant de diverses causes on doit les guérir par différents remèdes ; que l'on doit traiter autrement ceux qui trouvent un plaisir dans l'habitude du péché, autrement ceux à qui l'appât d'un gain temporel est une occasion de péché, autrement ceux qui tombent par faiblesse et autrement ceux qui, faute de connaissance, pèchent ou en ne faisant pas le bien qu'ils doivent, ou en faisant le mal qu'ils ne connaissent pas. C'est principalement aux évêques, qui par leur ministère sont chargés du gouvernement des âmes, à savoir comment appliquer ces différents remèdes. Ils doivent confirmer dans le bien les personnes vertueuses en les honorant, reprendre et corriger celles qui sont vicieuses et les supporter si elles ne veulent pas se corriger, sachant qu'ils seront récompensés et de la sévérité de leur correction et de leur patience envers les incorrigibles. Il donne deux raisons pour lesquelles les évêques doivent quelquefois souffrir les méchants, l'une que les réprimandes et les châtiments ne feraient que les endurcir, l'autre que leurs péchés sont quelquefois cachés. « Il y a en effet des personnes qui, privées de la communion de l'Eglise à cause de leur incorrigibilité, se laissent accabler par le poids de la tristesse et qui évitent la présence des saints qui pourraient les réconcilier à Dieu. Souvent même le chagrin que leur cause la rigueur dont on a usé envers eux fait qu'ils s'abandonnent à toutes sortes de péchés et commettent en public tous les excès qu'ils ne commettaient auparavant qu'en secret. A l'égard de ceux qui viennent d'eux-mêmes découvrir leurs péchés aux prêtres, ainsi que les malades, montrent leurs plaies aux médecins, on doit faire ensorte, qu'avec le secours de Dieu, ils soient bientôt guéris, de peur qu'en ne leur donnant pas les remèdes nécessaires, ils ne tombent dans un état pire que celui où ils étaient auparavant. Mais quant à ceux dont les crimes viennent à la connaissance du public, sans qu'ils les veuillent confesser, si on ne peut les guérir par le doux remède de la patience, il faut y appliquer le feu d'une pieuse réprimande ; si elle ne sert de rien et qu'ils persévèrent dans leurs désordres, après les avoir supportés longtemps et leur avoir donné des avis salutaires, on doit les retrancher de l'Eglise par le glaive de l'excommunication, de crainte qu'ils ne corrompent les autres par leurs mauvais exemples, si on les laissait vivre dans la société des saints ; car il en est de ces pécheurs endurcis comme d'une chair morte en quelque partie du corps, si on ne l'en retranche, elle corrompt promptement toutes les autres parties de ce corps. Pour ceux dont les péchés sont cachés aux yeux des hommes et qui n'ont point voulu s'en confesser et s'en corriger, ils auront Dieu pour juge et pour vengeur. Que leur sert-il donc d'éviter les jugements des hommes, puisqu'ils seront condamnés à des supplices éternels, s'ils demeurent dans leur mauvais état. Au contraire, s'ils se jugent eux-mêmes et vengent sur eux leurs péchés par une pénitence sévère, alors ils changeront en des peines temporelles les supplices éternels qu'ils méritaient, et éteindront par les larmes d'une sincère pénitence les embrasements du feu qui ne s'éteindra jamais.

« Mais pour ceux qui, étant constitués dans quelque degré du ministère ecclésiastique, commettent en secret quelque crime, ils se trompent, s'ils s'imaginent qu'ils peuvent communier et exercer leurs fonctions, parce

que leurs péchés ne sont point connus des hommes. Car, excepté les fautes légères qu'on ne peut éviter, et pour l'expiation desquelles nous crions tous les jours à Dieu en lui disant : *Remettez-nous nos dettes, comme nous les pardonnons à nos débiteurs* (*Matth.* VI, 12), on doit être exempt des crimes qui, étant devenus publics, font condamner dans les tribunaux ceux qui les ont commis. Mais si la crainte d'une juste excommunication leur fait garder le silence sur ces crimes, ils commettent une grande faute en communiant, parce qu'ils simulent aux yeux des hommes une innocence qu'ils n'ont pas, et qu'au mépris des jugements de Dieu ils rougissent par des considérations humaines de s'éloigner de l'autel. Ceux-là, au contraire, apaiseront plus facilement la colère de Dieu, qui, sans être convaincus par le témoignage des hommes, reconnaissent leurs péchés et les confessent eux-mêmes, ou du moins qui, sans les faire connaître, à personne se privent volontairement de la communion et s'éloignent de l'autel, non de cœur, mais d'office, en n'y faisant plus de fonctions et pleurant leur vie passée comme une vie de mort. Ils sont assurés qu'après s'être réconciliés avec Dieu par les fruits d'une pénitence efficace, ils recouvreront leurs pertes passées, deviendront même les citoyens de la cité céleste, et y jouiront de la béatitude éternelle. « Venant après cela au détachement que les évêques doivent avoir pour les biens temporels, il enseigne que ceux qui s'engagent dans le ministère ecclésiastique doivent renoncer à leurs propres biens, les vendre pour en distribuer le prix aux pauvres, et se contenter des revenus de l'Église. Ces derniers, il ne leur est pas permis néanmoins de se les approprier, parce qu'ils n'en sont que les administrateurs, et doivent en rendre compte à Dieu. Il cite sur cela l'exemple de saint Paulin, évêque de Nole, et de saint Hilaire, évêque d'Arles, et infère tant de leur exemple que des principes qu'il avait avancés, que l'on doit être persuadé avec ces grands évêques, que les biens de l'Eglise ne sont autre chose que les vœux des fidèles, la rançon des péchés et le patrimoine des pauvres. C'est d'après ce principe que saint Paulin et saint Hilaire, ainsi qu'un grand nombre d'autres saints évêques, ne disposaient point en maîtres des biens de l'Eglise; mais les distribuaient aux pauvres comme des dispensateurs fidèles. Julien enseigne encore que les ministres de l'Eglise n'en possèdent les biens qu'à titre de pauvreté; que s'ils sont riches d'ailleurs, et vivent des revenus de l'Eglise pour ménager leur patrimoine, ils prennent le bien des pauvres. Ceux qui servent l'Eglise et s'imaginent qu'on doit les en récompenser par une partie de ses revenus, qu'ils reçoivent en effet, sans en avoir besoin, se trompent et pensent d'une manière trop charnelle, en attendant des récompenses temporelles d'un service qui en mérite d'éternelles. Il n'en est pas de même de la milice spirituelle comme de la séculière : celle-ci accorde des récompenses temporelles à ceux qui combattent avec générosité, parce qu'elle n'en a pas de célestes à leur donner. « J'avoue, dit Julien, que ces maximes sont dures; mais elles ne le sont que pour ceux qui ne veulent pas les mettre en pratique. Qu'on les y mette, dès lors elles deviendront faciles. Est-il difficile à l'homme de ne rien recevoir de l'Eglise, s'il n'en a pas besoin, ou de se défaire de son propre bien, quand l'Eglise lui fournit le nécessaire? Si cet homme ne veut pas abandonner ce qu'il a, parce qu'il veut avoir de quoi vivre, pourquoi reçoit-il des revenus dont il doit rendre compte? pourquoi multiplier ses péchés par ceux d'autrui? Julien ne doute pas que ceux-là ne soient en droit de vivre aux dépens de l'Eglise, qui, en entrant dans le ministère, ont abandonné tous leurs biens à leurs parents, ou les ont distribués aux pauvres, ou donnés à l'Eglise par amour de la pauvreté; de même ceux que leur condition ou leur naissance rend pauvres, parce qu'alors c'est la nécessité de vivre et non le désir d'avoir qui les engage à recevoir quelque chose des biens de l'Église

« On dira peut-être que le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'Evangile de vivre de l'Evangile. (*I Cor.* IX, 14.) Cela est vrai. Mais qu'est-ce que vivre de l'Evangile, sinon tirer de son travail les choses nécessaires à la vie? Saint Paul, qui avait droit, comme les autres, à vivre de l'Evangile, ne travaillait-il pas de ses mains pour avoir de quoi subsister? Il aimait mieux se réserver la récompense pour l'autre vie que de la recevoir en celle-ci. S'il a agi ainsi dans la crainte que quelqu'un en lui donnant lui fît perdre la gloire qui lui revenait de la prédication de l'Evangile (*I Thess.* II, 9), que dira-t-on des ministres de l'Eglise qui non-seulement ne veulent pas quitter leurs propres biens auxquels ils tiennent par cupidité et non par nécessité, mais qui en exigent encore de l'Eglise, non pour avoir de quoi vivre, mais pour augmenter leurs revenus par des voies illicites? » Julien fait voir à quel excès la cupidité pousse un ecclésiastique quand une fois elle s'est emparée de son cœur. « Possédé entièrement du désir des richesses temporelles, il ne pense à autre chose, ou va jusqu'à mépriser, ou du moins ne tenir presque plus aucun compte de ce qui regarde le service de Dieu. » Il lui oppose celui qui, après avoir renoncé de tout son cœur aux possessions de la terre, se trouve dégagé d'une infinité de soins et de procès, et vit dans l'espérance d'avoir Dieu même pour partage, puisqu'il l'a pour débiteur; car c'est pour son amour qu'il a distribué tous ses biens aux pauvres. « Un ecclésiastique, dégagé ainsi du soin des biens de la terre, se trouve dans l'ordre où Dieu veut que soient ceux qui le servent. En effet, le Seigneur n'ordonna dans l'ancienne loi les décimes et les premiers fruits de la terre pour l'entretien des prêtres, qu'afin que, tandis que le peuple leur fournissait les choses néces-

saires à la vie, ils servissent aux autels avec un esprit libre de tout autre soin. Les prêtres habitués à gouverner les revenus de l'Eglise, sont censés servir Dieu quand ils remplissent cette fonction, non dans un esprit de cupidité, mais dans l'intention de les dispenser fidèlement. C'est pour cela que les possessions qu'ils reçoivent de la part du peuple ne doivent plus être regardées comme faisant partie des choses du monde, mais comme appartenant à Dieu. Car si dans la loi de Moïse on appelait saints les ornements, les vases, et généralement tout ce qui servait dans le tabernacle pour les fonctions saintes, et si on ne pouvait employer pour les besoins ordinaires de la vie ce qui avait une fois été consacré pour le ministère divin, comment peut-on ne pas regarder comme saints les biens qui ne sont donnés à l'Eglise qu'afin que les prêtres en usent saintement dans la nécessité comme des choses consacrées à Dieu, et non comme des choses profanes »

Julien traite ensuite de l'abstinence et de la tempérance nécessaires aux ministres des autels. Il fait consister cette abstinence non-seulement dans la privation volontaire des mets délicats, mais encore dans la fuite du péché : cette dernière sorte d'abstinence est surtout nécessaire à ceux dont le cœur doit être embrasé du feu de la charité. Il met dans cette abstinence le renoncement à sa propre volonté; car en la conservant, il leur servirait peu de renoncer à toutes leurs richesses. Pour montrer l'avantage de l'abstinence il entre dans le détail des maux dont le péché du premier homme fut suivi. « Tandis qu'il s'abstient du fruit défendu, rien de plus heureux que lui. Dieu lui apparaissait, tout le monde lui était soumis, personne ne l'offensait, son esprit était libre, il ne craignait pas la mort, son corps était sain, et il avait aisément de quoi se nourrir. A peine a-t-il mangé du fruit défendu, qu'il perd tous ces avantages. Il est chassé du paradis, et tous ses descendants se trouvent renfermés dans la sentence qui le condamne à l'exil de cette vie pénible. Il devient sujet à toutes sortes de passions et son corps contracte, par son péché, une qualité mortelle. Si notre premier père nous a communiqué tous ses maux par son péché, Jésus-Christ nous en a délivrés par sa grâce. Adam nous a transmis son péché et la peine : Jésus-Christ l'a effacé et nous a en même temps déchargés de la peine que ce péché méritait. En un mot, Adam nous a fermé la porte du paradis terrestre; Jésus-Christ nous a ouvert celle du ciel. Julien dit encore que, comme étant tous renfermés dans Adam, nous sommes tous tombés avec lui : de même, étant maintenant en Jésus-Christ qui a bien voulu mourir pour nous, nous devons mourir avec lui à nos péchés, et ressusciter avec lui d'une résurrection spirituelle.

« Ceux-là, ajoute cet auteur, ressuscitent avec Jésus-Christ qui meurent au péché comme Jésus-Christ y est mort. Mais qu'est-ce que mourir au péché, sinon renoncer à toute œuvre mauvaise et digne de condamnation, et ne rien désirer ni rechercher selon les impressions de la chair? Celui qui est mort selon la chair ne dit plus de mal du prochain, ne méprise plus personne, n'attente plus à la pureté, n'exerce plus de violence, ne porte plus d'envie aux heureux et n'insulte plus aux misérables. Plaisirs de la table, haine, flatterie, vaine curiosité, arrogance, injustice, cruauté, inconstance, vanité, perfidie, tout est banni de son cœur; ceux de même qui ne vivent plus que pour Dieu, ont crucifié leur chair avec tous ses vices et ses concupiscences et ne se souillent plus de tous ces vices. »

Pomère donne ensuite des règles pour l'usage des aliments à ceux qui veulent vivre dans la tempérance ; il veut qu'ils ne prennent de boire et de manger que ce qui leur est nécessaire pour vivre. Il ne défend point le vin, mais l'excès, et dit que ceux-là ne font rien de contraire à la tempérance, qui ne boivent de vin qu'à raison de l'infirmité de leur corps et pour en rétablir la santé. Il conseille hors ce cas de s'abstenir de vin; car, dit-il, comme cette liqueur est propre pour rétablir la santé ou du moins soutenir celui qui n'en jouit pas, de même elle peut mettre le feu dans le corps de celui qui se porte bien. Il trouve que ceux qui s'abstiennent de manger de grosses viandes et ne font pas difficulté de se nourrir de ce qu'il y a de plus délicat, ne retranchent pas les plaisirs du corps, ils ne font que les changer. Il raisonne de la même manière à l'égard de ceux qui s'interdisent l'usage du vin et se servent d'autres liqueurs exquises et délicieuses. Au reste il ne veut pas que l'on se fasse une loi si rigoureuse de l'abstinence et du jeûne, que l'on ne puisse se dispenser de l'un et de l'autre par un motif de charité. « Si je donne, dit-il, à manger aux étrangers et que pour eux j'interrompe mon jeûne; alors je ne viole pas la loi du jeûne que je me suis imposé; mais je remplis le devoir de la charité. Donc si je m'aperçois que les frères spirituels qui viennent me voir s'attristent de ce que je ne romps point le jeûne avec eux, alors mon abstinence n'est pas une vertu, mais un vice; parce que l'abstinence et la continuation des jeûnes ne servent qu'à enfler d'orgueil celui qui les pratique, s'il ne sait pas les interrompre lorsque la charité fraternelle le demande. »

Troisième livre.—Le troisième livre traite des vices et des vertus. Julien le commence par l'examen de la distinction qu'il y a entre les vertus apparentes et les véritables. Il pose pour principe qu'elles sont aussi différentes entre elles que le mensonge l'est de la vérité. Après quoi il dit que « l'âme peut être coupable en deux manières, ou en ne faisant pas le bien qui sert à sa nourriture spirituelle, ou en affectant l'apparence du bien pour se cacher sous cette apparence et vivre mal. C'est ainsi que l'orgueilleux veut passer pour constant, le prodigue pour libéral, l'avare pour soigneux, le téméraire

pour généreux et ainsi des autres. L'impudence même se donne le nom de confiance et la curiosité cache sa passion sous le désir de savoir. Quoique ces choses puissent être discernées par la seule force de l'esprit humain, on ne peut néanmoins sans le don et le secours de Dieu, avoir ou désirer les véritables vertus, ni même éviter les vertus apparentes, puisque ce sont de véritables vices qui se cachent sous le masque de la vertu. Je suis donc persuadé, continue Julien, qu'il n'a servi de rien aux infidèles d'avoir pratiqué dans leur corps quelques vertus, parce qu'ils n'ont pas regardé Dieu comme l'auteur de ces vertus, et qu'ils ne les ont pas rapportées à celui qui est la fin de toutes choses. Mais que dis-je, elles ne leur ont servi de rien. Il y a plus, elles leur ont été nuisibles, car l'Apôtre nous enseigne que *tout ce qui ne vient pas de la foi est péché.* (*Rom.* XIV, 23.) Saint Paul ne dit pas que tout ce qui ne vient pas de la foi n'est rien ; mais lorsqu'il dit que tout ce qui ne vient pas de la foi est péché, il nous déclare que tous les biens, ou viennent de la foi et alors ce sont des vertus qui justifient, ou s'ils ne viennent pas de la foi, alors loin d'être regardés comme des biens, on doit les regarder comme des vices qui, au lieu d'être de quelque secours à ceux qui les font, servent de fondement à leur condamnation, les précipitent dans l'abîme en les enflant d'orgueil et les éloignent du salut.

« Mais pourquoi m'arrêter à prouver cela à des infidèles, personne ne doute de la vérité de ce que j'avance. » Julien » en disant que l'orgueil qui anime les actions des infidèles sert de fondement à leur condamnation, marque assez clairement qu'il ne croyait pas que leurs actions fussent mauvaises par elles-mêmes, mais seulement parce qu'ils les faisaient par un mauvais motif et qu'ils ne les rapportaient pas à Dieu qui doit être la fin de toutes nos œuvres. Il s'explique encore plus clairement dans la suite lorsqu'il rapporte les reproches que saint Paul fait aux Corinthiens dans sa première épître. « *Je n'ai pu*, leur dit cet apôtre, *vous parler comme à des hommes spirituels, mais comme à des personnes qui sont encore charnelles ; parce que vous n'en étiez pas alors capables, et à présent même vous ne l'êtes pas encore, parce que vous êtes encore charnels. Puisqu'il y a parmi vous des jalousies et des disputes, n'est-il pas visible que vous êtes charnels et que votre conduite est encore bien humaine?* (*I Cor.* III, 1-3.) Les reproches de cet apôtre sont fondés sur ce que parmi les Corinthiens il y en avait qui disaient, je suis à Paul, et d'autres je suis à Apollon. (*Ibid.*, 4.) C'est ce qu'il appelle vivre charnellement, parce qu'au lieu de s'attacher à Dieu en qui ils avaient cru, ils s'attachent à ses ministres, ce qui causait entre eux, des disputes et des jalousies, non que l'amour qu'ils avaient pour Paul ou pour Apollon fût mauvais en lui-même, mais il était mal réglé, parce qu'ils se cherchaient eux-mêmes et non pas Dieu dans l'attachement qu'ils avaient pour ces apôtres. Celui-là vit spirituellement selon Dieu qui lui attribue ce qu'il fait de bien, parce que pour le faire il est aidé de Dieu. Celui au contraire qui attribue à ses propres forces le bien qu'il fait, comme s'il pouvait le faire sans le secours de Dieu, vit charnellement. » Julien fait voir ensuite que l'orgueil est la cause de tous les maux. « Il a été cause que certains anges sont devenus démons ; par lui l'homme déchu de l'état d'innocence a enveloppé dans sa chute tous ses descendants. Mais comme l'orgueil a changé les anges en démons, l'humilité rend les hommes semblables aux anges. La cupidité est tellement mêlée d'orgueil qu'il n'y a aucun péché qui ne prenne naissance de ces vices. De là vient que l'Ecriture dit dans un endroit que l'orgueil est le commencement de tout péché et en un autre que la cupidité est la racine de tous les maux. » Il entre dans le détail des péchés que l'on commet par les sens lorsque l'âme y consent : et faisant remarquer les dangers que court la pureté, soit dans les conversations, soit dans les lectures qui peuvent en occasionner la perte, il dit que les anciens ont défendu aux jeunes gens la lecture du livre de la *Genèse*, d'une partie de la prophétie d'Ezéchiel, du cantique des cantiques et de quelques autres endroits de l'Ecriture où il est parlé de génération et des autres actions de femmes. Il enseigne que ceux qui par état sont contraints de garder la chasteté, parviennent enfin à l'amour de cette vertu, lorsqu'ils se font une habitude de la mettre en pratique. Il rapporte les indices par lesquels l'orgueil se fait connaître dans ceux qui en sont possédés et dans ceux-là même qui affectent de le cacher. Il fait la même chose à l'égard des envieux et de ceux dont le cœur est rempli de vanité. Il montre que la crainte des peines dues au péché est un moyen pour arrêter les pécheurs, et qu'il leur est utile pour s'empêcher de tomber dans le crime de faire souvent réflexion aux supplices qui en sont la suite inévitable. Il veut encore qu'ils pensent sérieusement au jugement futur, où non-seulement ils ne pourront tromper le souverain Juge en lui cachant les maux qu'ils auront faits en cette vie, mais où ils n'auront même aucun moyen de se défendre ni d'éviter les peines auxquelles ils seront condamnés. Après cela il traite de la charité et des quatre vertus principales, la prudence, la tempérance, la force et la justice.

Pomère finit son ouvrage en priant les lecteurs de lui attribuer tout ce qu'ils y auront trouvé de défectueux, et de rendre grâce à Dieu de ce qu'il pourrait y avoir établi de vrai, conformément à la foi catholique. Il témoigne s'être fort peu préoccupé d'orner son discours ni de le relever par la noblesse des expressions. Il a estimé qu'il lui suffirait d'exprimer ses pensées avec netteté et précision, sans chercher à flatter l'oreille par des tours étudiés. La raison qu'il en donne, c'est que les choses n'ont point été établies pour les mots, mais les

mots pour expliquer les choses. Son style cependant ne manque point de vivacité, ses pensées sont justes et ses maximes sont solides. Nous avons une édition des trois livres de la vie contemplative, sous le nom de saint Prosper en 1487, sans indication d'imprimeur ni de lieu. Il y en a deux éditions de Cologne, une en 1536, chez Jean Gymnicus, et l'autre en 1635. La dernière édition est de 1711, à Paris chez Desprez ; elle fait partie de l'*Appendice aux écrits de saint Prosper*.

ECRITS PERDUS. — On voit dans Gennade et saint Isidore que Julien Pomère avait composé, à la manière des dialecticiens, un ouvrage en forme de dialogue, entre l'évêque Julien et le prêtre Verus. Il était intitulé : *De la nature de l'âme et de ses qualités*, et divisé en huit livres. Dans le premier, l'auteur expliquait ce que c'est que l'âme, et en quel sens on dit, qu'elle a été faite à l'image de Dieu. Il examinait dans le second, si elle est corporelle ou incorporelle. Dans le troisième, il demandait comment l'âme du premier homme a été faite? Il agitait cette question, dans le quatrième, savoir, si l'âme qui doit être mise dans le corps est créée de nouveau et sans péché, ou si elle est produite par l'âme des parents; ou bien, si venant ainsi, par propagation, de l'âme du premier homme, elle en tire le péché originel. Le cinquième livre contenait une récapitulation du précédent avec des questions et des distinctions, pour déterminer ce qu'est l'âme, quelle est sa faculté ou son pouvoir, et si ce pouvoir dépend uniquement de sa volonté. Il expliquait dans le sixième, d'où vient le combat de la chair et de l'esprit dont il est parlé dans saint Paul. (*Galat.* v, 17.) Le septième établissait la différence entre la vie et la mort, entre la résurrection de la chair et la résurrection de l'âme; et dans le huitième, il donnait l'explication des choses qui doivent arriver à la fin du monde, et il y éclaircissait les questions que l'on propose ordinairement sur la résurrection ou sur la fin dernière des bons et des méchants. Saint Isidore de Séville remarque que dans le second de ses livres Julien enseignait, après Tertullien, que l'âme est corporelle, et qu'il s'efforçait d'établir cette opinion par divers sophismes. Nous n'avons plus ce traité, ni celui que Julien avait fait *sur le mépris des choses du monde*, et adressé à un nommé Principius, qui nous est inconnu. Le *Traité des vertus et des vices* et un quatrième intitulé : *De l'Institution des vierges*, quoique mentionnés dans plusieurs catalogues, ne sont pas non plus venus jusqu'à nous.

POMPONE, évêque de Dionysianne, assista au grand concile de Carthage, tenu en 256, où il lia connaissance avec saint Cyprien. On a de lui une lettre adressée à ce Père, et dans laquelle il le consulte sur la conduite qu'il devait tenir à l'égard de certaines vierges qui, malgré une ferme résolution de garder inviolablement la continence, venaient cependant d'être convaincues d'avoir cohabité avec des hommes et même avec un diacre. Du reste elles avouaient le fait, mais en soutenant néanmoins qu'elles avaient conservé leur intégrité. Pompone avait excommunié le diacre et les autres Chrétiens convaincus de la même faute. Sa *lettre* fut lue devant saint Cyprien et quatre autres évêques, savoir : Cecilius, Victor, Sedatus et Tertullus, ainsi que quelques prêtres qui se trouvaient présents; et dans la réponse qu'il écrivit en leur nom, il approuve ce que l'évêque Pompone avait ordonné et lui donne des conseils très-judicieux sur la conduite qu'il devait suivre pour ramener ces vierges à la perfection de leur état. On peut voir la lettre et la réponse parmi celles du saint évêque de Carthage.

PONCE (Saint). Quelque abrégée que soit la *Vie de saint Cyprien*, par le diacre Ponce, cependant elle a paru assez considérable à saint Jérôme pour ranger son auteur au nombre des écrivains ecclésiastiques. Il la présente même comme un excellent ouvrage, et Scaliger en estime l'élégance et la politesse. Pourtant il faut convenir que le style en est affecté et dépourvu de naturel, et que la narration révèle plutôt un orateur qu'un historien. Mais elle n'en est pas moins exacte, et le témoignage de saint Jérôme suffit tout seul, pour lever tous les doutes que l'affectation et les autres défauts de style pourraient répandre sur l'authenticité de cette pièce. Ponce était diacre de saint Cyprien, et l'on voit par le détail qu'il nous a laissé des actions du saint évêque de Carthage, ou qu'il en avait été témoin oculaire, ou qu'il les avait apprises de personnes dignes de foi. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il l'accompagna dans son exil et qu'il ne le quitta point jusqu'au jour de sa mort. Il proteste que s'il eut une extrême joie de le voir entrer dans la gloire du ciel par son martyre, il ressentit plus de douleur encore de ne pas pouvoir mourir avec lui. Il composa cet écrit aux instantes prières des fidèles qui désiraient vivement avoir une connaissance plus particulière de la vie de ce saint martyr. Lui-même souhaitait ardemment qu'il fût connu dans la postérité par ses actions, comme il ne pouvait manquer de l'être par ses écrits. Trithème l'a confondu avec saint Ponce, martyr dans les Gaules, sous l'empire de Valérien et de Gallien, et il ne paraît pas avoir été mieux informé lorsqu'il dit que saint Ponce, disciple de saint Cyprien, avait engagé par la douceur et la force de ses discours les deux empereurs Philippe et les principaux de l'empire romain à embrasser la religion chrétienne. On a imprimé cette Vie avec les *Actes du martyre de saint Cyprien*, dans les éditions de Fellus et dans le recueil de dom Ruinard. On les trouve aussi à la suite des Œuvres de saint Cyprien dans toutes les Collections des saints Pères.

PONCE DE BALAZUN, l'un des plus braves chevaliers du comte de Toulouse, et son

intime ami, l'accompagna à la guerre sainte. Il se lia d'amitié, pendant cette expédition, avec Raimond d'Agiles, chapelain de ce seigneur, et collabora avec lui, dans l'intervalle des combats, à la rédaction d'une histoire de cette croisade, publiée sous le nom de ce dernier. Ponce fut tué au siége d'Archos, qui dura depuis la mi-février jusque dans les premiers jours de mai de l'année 1099. (*Voir*, pour plus de renseignements, l'article de Raimond d'Agiles en ce volume.)

PONCE, gentilhomme auvergnat, avait gouverné pendant cinq ans l'abbaye de Grandselve, lorsqu'en 1165 il fut élu abbé de Clairvaux. Il était revêtu de cette seconde dignité quand il écrivit un billet de félicitation à Henri, qui venait d'être promu à l'archevêché de Reims. En 1170, Ponce devint lui-même évêque de Clermont. Tous ceux qui ont parlé de Ponce, s'accordent à célébrer ses vertus religieuses et la haute considération dont il jouissait. Thomas de Cîteaux lui a dédié un commentaire sur le *Cantique des cantiques*. Ponce était estimé du Pape Alexandre III et de l'empereur Frédéric Barberousse; il a travaillé à les réconcilier. On a imprimé plusieurs fois sa *lettre* à Maurice, évêque de Paris, et à l'abbé Etienne, depuis évêque de Tournai. Elle a pour objet une question relative à l'administration du baptême. En Auvergne et en d'autres provinces de France, on altérait la forme de ce sacrement, en supprimant les paroles *Ego te baptizo*, et en se bornant à prononcer les mots qui suivent : *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti*. Ponce, qui trouva cette pratique fort mauvaise, demande si le baptême ainsi conféré est valide; si ceux qui n'ont été baptisés que de cette manière, doivent l'être une seconde fois, et s'ils peuvent être mariés. Les deux docteurs consultés par l'évêque de Clermont n'ayant pas été d'un même avis, il s'adressa au Pape qui répondit comme avait répondu Maurice, que sans les paroles : *Ego te baptizo*, il n'y avait point de baptême. Ponce vivait encore en 1185, comme des chartes nous l'attestent, et il y en a même de 1188, où il est nommé comme témoin. Aussi la plupart des *Chroniques* le font-elles vivre jusqu'au 2 avril 1189. Nous nous en tiendrons à cette date, quoique les quatre derniers vers de son épitaphe semblent en indiquer une autre. Une épitaphe écrite en vers énigmatiques et barbares ne saurait prévaloir sur le témoignage positif et unanime des biographes les mieux renseignés.

PONTIEN, évêque d'Afrique au vi^e^ siècle, ne nous est connu que par une *lettre* dont nous croyons devoir rendre compte. L'empereur Justinien ayant composé un ouvrage pour la condamnation des trois chapitres, l'adressa en forme d'édit ou de lettre à toute l'Eglise, sous le titre de *Confession de foi*. Les évêques d'Afrique le reçurent comme les autres, et trouvèrent que ce prince n'y enseignait rien de contraire à la foi. Mais Pontien, l'un d'entre eux, ne pouvant se résoudre à condamner des personnes qui étaient mortes dans la communion de l'Eglise, et dont il n'avait pas même vu les écrits, adressa sur ce sujet une réponse à l'empereur, dans laquelle il lui disait, entre autres choses, qu'il craignait beaucoup que, sous prétexte de condamner Théodore de Mopsueste, Ibas et Théodoret, on ne fît revivre l'hérésie d'Eutychès. « Si leurs écrits, ajoutait-il, étaient venus jusqu'à nous, et qu'il s'y trouvât quelque chose de contraire à la règle de la foi, nous pourrions en juger, sans condamner préalablement les auteurs, puisqu'ils sont morts. Il en serait autrement s'ils vivaient; nous les condamnerions avec justice, si, après avoir été repris de leurs erreurs, ils refusaient de s'en corriger et de les condamner. Mais maintenant, à qui ferions-nous signifier la sentence que nous porterions contre eux? Que nous servirait d'entamer une guerre avec des morts? Il ne pourrait nous revenir aucune victoire du combat que nous leur livrerions. D'ailleurs ils sont présentement jugés par le véritable juge, celui dont la sentence ne souffre point d'appel. » Pontien supplie donc l'empereur de ne pas troubler la paix de l'Eglise, dans la crainte qu'en cherchant à faire condamner ceux qui sont déjà morts, il ne fasse mourir plusieurs vivants qui refuseront d'obéir à ses ordres, et qu'il ne se voie lui-même obligé de rendre compte de sa conduite à cet égard, à celui qui viendra un jour juger les vivants et les morts.

POPPON, frère de Henri, comte Palatin, entra jeune encore dans le clergé de la cathédrale de Trèves, et s'y distingua par sa piété et son attachement au Saint-Siége, quoique sous un archevêque tout dévoué au parti de l'anti-pape Guibert. Il était archidiacre de cette église métropolitaine, lorsqu'en 1090, à la mort d'Hérimanne, évêque de Metz, dont nous avons donné l'histoire, il fut élu pour le remplacer sur son siége. Ainsi il entra dans l'épiscopat par élection et sans prendre l'investiture de l'empereur Henri. Ce prince, irrité de cette infraction à ses volontés, nomma un autre évêque; mais les catholiques maintinrent constamment leur élection, et Poppon fut toujours reconnu pour légitime pasteur. Il gouverna son Eglise avec beaucoup de sagesse et conserva toujours pour le successeur de saint Pierre l'attachement inviolable qu'il lui avait témoigné dès le commencement. En 1094, il réforma l'abbaye d'Epinal, où l'un de ses prédécesseurs avait mis des religieuses, sous l'exacte discipline de la Règle de saint Benoît; et l'année suivante, il assista au grand concile de Clermont, où présida en personne le Pape Urbain II. Enfin, après avoir beaucoup souffert de la part d'Adalberon son compétiteur, il mourut en 1103, sans qu'on puisse préciser ni le mois ni le jour de sa mort.

On a de lui trois *lettres* adressées toutes trois à Lambert nouvellement ordonné évêque d'Arras. Elles se trouvent enchâssées dans le recueil de pièces qui concernent le

rétablissement de cet ancien siége épiscopal, publié par Baluze. Poppon y prend le titre d'évêque, tantôt par la grâce et tantôt par la miséricorde de Dieu et n'y relate d'ailleurs aucun fait intéressant. On y trouve un exemple de cette construction vicieuse que la politesse des mœurs introduisit alors dans la grammaire, en faisant accorder un singulier avec un pluriel. Ainsi Poppon y dit : *Certus estote*, au lieu de *certus esto* ou *certi estote*.

PORCAIRE ou PORCHAIRE, gouvernait le monastère de Lérins, en qualité d'abbé, dès l'an 486, puisqu'en cette année il reçut au nombre de ses moines le jeune Césaire, qui fut élu évêque d'Arles au commencement du siècle suivant. Il eut ainsi l'avantage de jeter dans ce cœur si bien formé pour la vertu les premières semences de cette piété tendre et solide qui parut ensuite avec tant d'éclat, et qui fit l'honneur de l'Eglise, comme ce pieux abbé était lui-même l'honneur du cloître. Saint Porcaire vivait encore en 498. L'antiquité ne nous apprend rien de plus sur sa personne et l'on ignore l'époque de sa mort. Il a laissé quelques écrits de sa façon qui subsistaient encore au XIIe siècle, sous un titre qu'ils ne portent plus aujourd'hui. Il les avait composés pour l'instruction de ses moines, et les avait intitulés *Monita* ou *Avis*. Il y traitait en particulier du mépris du monde. L'anonyme de Molck, qui les avait lus, en fait beaucoup d'estime. L'ouvrage est court en lui-même, dit-il, mais on peut le regarder comme fort étendu à cause de l'excellence des choses qu'il contient car l'auteur possédait le secret de dire beaucoup en peu de paroles. Nous avons dans la *Bibliothèque des Pères*, tome XXVII, une lettre sous le nom de saint Porcaire abbé. Cette lettre nous paraît être, sans aucun doute, le même écrit, que l'anonyme de Molck vient de caractériser.

POSSIDIUS, à qui nous devons la connaissance de la plus grande partie des livres de saint Augustin, avait fait profession, comme il nous l'apprend lui-même, de servir la foi à la Trinité, d'abord en qualité de laïque, et ensuite dans les fonctions de l'épiscopat. Nourri par saint Augustin du pain de la science de Dieu, il lui fut uni par les liens de la charité, et vécut avec lui dans une douce familiarité qu'aucune dissension ne troubla jamais pendant près de quarante ans. Placé d'abord dans le monastère que ce saint évêque avait fondé à Hippone, puis admis dans son clergé, il fut nommé évêque de Calame, en Numidie, après la mort de Mégale, arrivée en 397. On ne doute pas qu'il ne se soit empressé d'établir dans son église la vie monastique, puisque saint Augustin, dans une de ses lettres, parle des serviteurs de Dieu et des pauvres religieux de Calame. On ne peut rapporter qu'à l'an 401 au plus tôt, la lettre qu'il écrivit à saint Augustin, pour le consulter sur les ornements des femmes mariées, et sur l'ordination d'un jeune homme baptisé par les donatistes. En 403, Possidius se trouva au concile de Carthage. L'année suivante, se voyant attaqué par les sectaires alors tout puissants, il fit sommer Crispin, l'un des plus anciens et des plus célèbres, d'entrer avec lui en conférence publique. Celui-ci lui ayant répondu qu'il examinerait dans la prochaine assemblée de son parti ce qu'il aurait à faire, Possidius le provoqua par une seconde sommation à laquelle Crispin ne répondit que par une bravade, qui fut bientôt suivie de toute sorte d'outrages et de mauvais traitements que le saint évêque eut à endurer de la part des donatistes. Toutefois il vint à bout d'obtenir d'avoir avec Crispin une conférence publique, sur la différence des deux communions. Elle dura trois jours, et celui-ci, convaincu d'hérésie, fut condamné à payer dix livres d'or; mais Possidius obtint du proconsul qu'il serait déchargé de cette amende. Il assista, en 407, au concile de Carthage, et fut commis avec saint Augustin et quelques autres évêques, pour juger l'affaire de Maurence, que l'on croit avoir été évêque de Tubursique en Numidie. L'année suivante, les païens mirent le feu à son église, et cherchèrent à le faire mourir lui-même, pour se venger sur lui de la loi qui leur interdisait les solennités sacriléges de leur culte. Cette persécution lui fit faire un voyage en Italie, pour demander justice à l'empereur. Le concile de Carthage le députa vers ce prince, en 410, pour obtenir le renouvellement des lois faites contre les hérétiques et les païens, et la réunion d'une conférence qui se tint en cette ville l'année suivante. Possidius fut un des sept évêques choisis pour soutenir la cause de l'Eglise contre les donatistes. En 416, il écrivit au Pape Innocent contre les Pélagiens et les évêques du second concile de Milève. En 418, il fit un voyage à Alger avec saint Augustin. L'année suivante, il fut du nombre de ceux que l'on retint pour juger les affaires qui restaient à examiner après le concile de Carthage. On lit dans le livre XIIe *De la cité de Dieu*, que Possidius procura à son Eglise des reliques de saint Etienne, qui devinrent célèbres par un grand nombre de miracles. La ville de Calame ayant été prise d'assaut par les Vandales, en 430, Possidius fut obligé de se réfugier à Hippone, où il demeura jusque vers la fin du mois de juillet de l'année suivante ; ce qui lui donna lieu d'être présent à la mort de saint Augustin, arrivée le 28 août 430. Il en écrivit la vie quelque temps après, et comme il le marque lui-même, avant que Cirthe et Carthage fussent tombés au pouvoir des Vandales, c'est-à-dire, avant l'année 439. Il la composa, partie sur ce qu'il avait appris de la bouche du saint docteur, et partie sur ce qu'il en avait vu lui-même, dans le cours de leur longue intimité. Il proteste de son entière bonne foi. Son but unique, c'est de servir Dieu en se rendant utile aux hommes. C'est de satisfaire d'une part à la charité des fidèles enfants de l'Eglise, et de l'autre, de ne point

blesser la vérité du Père des lumières, en consacrant à l'édification des Chrétiens les talents qu'il tenait du ciel. Possidius est compté dans la Chronique de saint Prosper parmi les plus illustres évêques que Genséric chassa, en 437, de leurs villes et de leurs églises, à cause de leur constance à défendre la foi catholique que ce prince voulait ruiner dans ses Etats. On ignore l'année de sa mort, mais l'Eglise qui l'honore comme un saint, a marqué sa fête au 17 mai.

PRÆDESTINATUS, écrivain sans nom et sans autorité, est auteur des *Actes* de quelques conciles, recueillis par le P. Sirmond, et qui paraissent évidemment supposés. Il cite, entre autres, un concile de trente-deux évêques qui se seraient assemblés à Antioche, sous le pontificat de l'évêque Théodore, pour combattre les erreurs des caïnistes des premiers temps. Il parle également d'un autre concile assemblé en Sicile contre les erreurs d'Héracléon, sous le pontificat du Pape saint Alexandre; et il publie encore les *Actes* d'un troisième concile réuni à Pergame, et présidé par saint Théodote, avec sept autres évêques, pour la condamnation de Colarbase, hérétique valentinien. Or, ce que cet auteur avance de l'époque de ces conciles et des personnages qui les composèrent est contre toute vérité historique. Eusèbe de Césarée, qui nous a donné toute la suite des évêques d'Antioche, depuis saint Pierre jusqu'à son temps, ne parle point de Théodote, et nous ne savons de nulle part qu'un évêque de ce nom ait jamais rempli le siége épiscopal de cette ville avant l'an 751. L'époque du concile présidé par le Pape saint Alexandre n'est pas mieux justifiée, puisque ce pontife était mort dès l'an 120 de Jésus-Christ, c'est-à-dire plusieurs années avant qu'Héracléon commençât à dogmatiser. Cet hérétique, rallié à la doctrine de Valentin, ne parut que sur la fin du règne d'Adrien, vers l'an 134. Enfin on ne connaît aucun saint Théodote parmi les évêques de Pergame, et il y a toute apparence que Prædestinatus qui, contre le témoignage d'Eusèbe, a supposé un évêque de ce nom, parmi ceux de l'Eglise d'Antioche, s'est donné la même liberté à l'égard des évêques de Pergame. On peut donc établir, en thèse générale, que cet auteur ne mérite aucune croyance dans les choses qu'il avance seul et qu'on ne peut vérifier, puisque, dans celles sur lesquelles on possède des documents certains, il se trouve presque toujours faux. On en a une nouvelle preuve dans ce qu'il dit de Cerdon, dont il fait mal à propos un disciple de Marcion, en assurant qu'il fut condamné par saint Apollone, évêque de Corinthe, et par tout le synode d'Orient. On sait que Cerdon ne répandit point ses erreurs dans la Grèce, mais à Rome, sous le pontificat du Pape Hygin, où il fut convaincu d'hérésie et chassé de l'Eglise.

PRÉTEXTAT, évêque de Rouen, gouvernait cette Eglise au plus tard en 554, puisqu'il souscrivit, comme le second des métropolitains, au troisième concile de Paris, tenu dans le cours de la même année. Sa bonté, ou, pour parler plus juste, sa simplicité l'engagea dans une affaire malheureuse dont il eut tout le temps de se repentir. Craignant les suites d'un commerce scandaleux, il maria, en 576, Mérovée, fils de Childéric, avec Brunehaut, sa tante, persuadé que le cas était assez pressant pour autoriser une telle dispense; mais le concile réuni à Paris, en 577, en jugea tout autrement et le condamna. Le roi l'exila dans une petite île de la basse Normandie, à Jersey ou à Guernesey, qui faisaient alors partie du diocèse de Coutances. Quelques auteurs prétendent que saint Prétextat ne donna pas cette dispense, mais que le mariage s'étant fait à Rouen, il parut être en faute. En tout cas, la dispense était nulle, puisque les évêques ne peuvent dispenser à volonté dans les lois de l'Eglise universelle; et c'est vainement que quelques novateurs ont cité cet exemple pour renverser les règles établies; car, si la dispense a été donnée, Prétextat en a été puni; et ce n'est pas par le délit, mais par la punition, qu'il faut juger des principes alors reçus dans l'Eglise. Ce fut pendant son exil que Prétextat composa certaines formules de prières dont parle saint Grégoire de Tours, qui leur trouvait un style passable et tel qu'il convient à ce genre d'écrire. On présume que saint Prétextat avait travaillé sur la liturgie. Nous n'avons plus ces *prières*. Tout ce que nous en savons, c'est qu'il en fit la lecture en présence des évêques rassemblés au second concile de Mâcon en 585. Quelques-uns les approuvèrent; d'autres, en plus grand nombre, ce semble, le blâmèrent de s'être éloigné des règles. De retour de son exil, Prétextat continua de veiller avec soin à la garde de son troupeau. Il tâcha, par ses exhortations, d'ouvrir les yeux à Frédégonde sur l'énormité de ses crimes; mais cette princesse, au lieu de profiter de ses conseils, le fit assassiner le 25 février 588. Ce prélat avait tenu Mérovée sur les fonts du baptême, et était ami de Brunehaut, ce qui explique, mais sans la justifier, la faiblesse dont il fit preuve à leur égard. Ses vertus cependant lui ont fait mériter le titre de saint, et sa mort celui de martyr, sous lequel il est honoré dans l'Eglise.

PRIMASE, évêque d'Adrumète en Afrique, assista, en 551, au concile que le Pape Vigile tint à Constantinople, contre Théodore, évêque de Césarée; et il était encore en cette ville en 553, lorsqu'on y rassembla le cinquième concile général. Quoiqu'il y fût invité à plusieurs reprises, il refusa de s'y rendre. Cependant il souscrivit avec plusieurs autres évêques au décret que le Pape avait présenté à l'empereur Justinien, et dans lequel, en condamnant les erreurs attribuées à Théodore de Mopsueste, à Théodoret et à Ibas, il épargnait leurs personnes. C'est ce décret qui fut appelé le *constitutum* du Pape Vigile. Les évêques qui, après la décision du concile, refusèrent de condam-

ner les trois chapitres, essuyèrent plusieurs mauvais traitements, et Primase, en particulier, fut relégué dans un monastère, d'où il sortit, après avoir abandonné la défense des trois chapitres, pour remplacer Boëce dans la primatie de la Bysacène. Déposé par les schismatiques, ou par ceux qu'il appelait ainsi depuis qu'il avait cessé d'en faire partie, il vécut retiré dans son évêché d'Adrumète qu'il continua d'administrer jusqu'à sa mort, dont l'époque est inconnue.

Commentaires.— Nous avons de lui un commentaire sur l'*Apocalypse*, cité par Cassiodore, et un autre sur les *Epîtres* de saint Paul dont ce critique ne dit rien. On n'en trouve rien non plus dans saint Isidore de Séville, mais son silence à cet égard ne saurait faire preuve, puisqu'il ne dit pas même un mot du Commentaire sur l'Apocalypse. Celui-ci est adressé à Castor et divisé en cinq livres. L'auteur reconnaît qu'il a composé ce Commentaire de plusieurs passages tirés des écrits de saint Augustin, mais aussi et même particulièrement de l'explication que Ticonius le donatiste a donnée de l'*Apocalypse* en retranchant toutefois ce que celui-ci y avait inséré de favorable à sa secte et de contraire à l'unité de l'Eglise catholique; ainsi que beaucoup de choses inutiles qui ne servaient à rien moins qu'à l'intelligence du texte sacré. Nous parlerons en son lieu de ce commentaire de Ticonius. Celui de Primase est fort étendu. A l'imitation de saint Augustin et même de Ticonius, il y explique l'*Apocalypse* dans un sens spirituel. Il ne considère dans les paraboles et les visions de ce livre, que deux sociétés, celle des bons et celle des méchants ; la récompense des uns et la punition des autres; Jésus-Christ et son Eglise. Quoiqu'il donne quelquefois aussi le sens littéral, on ne voit pas cependant qu'il s'attache à montrer la suite des événements que saint Jean a eus en vue. Il fait à la fin de son commentaire une récapitulation de tout ce qu'il a dit dans chacun des cinq livres qui le composent, afin que le lecteur puisse se représenter plus aisément le plan sur lequel roulent toutes ses explications. Le commentaire sur les *Epîtres* de saint Paul est tiré en partie de saint Augustin et de saint Ambroise, et en partie aussi du commentaire qui porte le nom de saint Jérôme. Il fut imprimé séparément à Lyon en 1543 in-8°, par les soins de Jean Gagneux, théologien de Paris, qui dédia cette édition au roi François Ier. Il fut réimprimé à Bâle en 1544, et depuis dans le tome X de la *Bibliothèque des Pères* de Lyon, en 1677, avec le commentaire sur l'*Apocalypse*.

Traité des hérésies. — Nous lisons dans saint Isidore de Séville que Primase avait écrit trois livres des hérésies, dans lesquels il expliquait ce que saint Augustin n'avait pu dire dans son ouvrage sur la même matière. Il montrait dans le premier livre ce qui rend un homme hérétique, et, dans les deux autres, il établissait les signes auxquels on reconnaît les hérétiques. Cet ouvrage est perdu. Quelques amateurs ont cru le retrouver dans le *Prædestinatus*, publié par le P. Sirmond en 1643 et 1696; mais le dessein de l'ouvrage de Primase, et sa doctrine sur la grâce, qui est celle de saint Augustin, n'ont rien de commun avec le *Prædestinatus*, dont l'auteur était infecté de l'hérésie pélagienne et dont le dessein était de donner une suite de toutes les hérésies qui se sont succédées depuis Simon le Magicien jusqu'aux prédestinatiens, et non pas de montrer, comme Primase l'avait fait, ce qui constitue un hérétique, et à quoi l'on reconnaît qu'un homme est hérétique.

PRISCILLIEN, qui a donné son nom à la secte des priscillianistes, n'en fut pas l'auteur; elle dut sa naissance à un nommé Marc, Egyptien d'origine, habile magicien et manichéen de religion. Ce Marc eut d'abord pour disciples un rhéteur nommé Elpide et une femme de qualité, nommée Agape, lesquels se chargèrent d'instruire Priscillien, qui ne tint ainsi que de troisième main les dogmes impies qui, depuis, ont porté son nom. Il était Espagnol d'origine, d'une famille considérable, d'un naturel prompt, vif et éloquent. Il dormait peu, vivait sobrement, n'avait aucune attache pour la fortune; mais il gâtait toutes ces belles qualités par une vanité excessive. Il n'avait retiré de ses études que la science qui enfle. Cependant il savait se contenir, et témoignait sur son visage et dans tout son extérieur une humilité et une modestie qui le faisaient respecter de tout le monde. Les femmes furent les premières qu'il sut gagner par ses persuasions et ses caresses artificieuses, les trompant par de nouvelles Ecritures qu'il leur produisait sous des noms spécieux, et dans lesquelles le mensonge était adroitement mêlé aux charmes de la volupté. Il gagna aussi des évêques à son parti. Les plus connus furent Instantius et Salvien, tous deux évêques d'Espagne. Non contents d'embrasser les sentiments de Priscillien, ils firent avec lui une espèce de conjuration et de ligue inviolable. L'évêque de Cordoue Hygin en ayant été averti, s'y opposa ouvertement et donna avis de ce qui se passait à Idace, évêque de Mérida et métropolitain de la Lusitanie. Celui-ci entreprit vivement la cause de l'Eglise. Il disputa avec chaleur contre les priscillianistes et ne négligea aucune occasion de les combattre. Cités au concile de Saragosse, ils refusèrent d'y comparaître, ce qui n'empêcha point qu'ils n'y fussent condamnés, et nommément Instantius et Salvien, évêques, Priscillien et Elpide, laïques. Ces deux prélats, au lieu de se soumettre à l'autorité du concile, s'avisèrent pour fortifier leur parti, d'ordonner Priscillien évêque, et de lui donner l'église d'Avila, aujourd'hui dans la vieille Castille. Idace, voulant étouffer le mal dans sa naissance, s'adressa avec un autre évêque nommé Ithace, aux juges séculiers, afin qu'ils employassent leur autorité à chasser les hérétiques des villes qu'ils occupaient. L'empereur Gratien, après plusieurs poursuites

que saint Sulpice Sévère blâme dans ces évêques, donna un rescrit, par lequel il ordonnait que les hérétiques fussent chassés de leurs Eglises, de leurs villes, et généralement de toutes les terres d'Espagne.

Priscillien se retira en Italie, et poussa jusqu'à Rome, accompagné d'Instantius et de Salvien qui s'y rendaient, disaient-ils, pour se justifier devant le Pape Damase, dont ils ne purent pas même obtenir une audience. Salvien mourut à Rome ; les deux autres se rendirent à Milan, où saint Ambroise ne les accueillit pas mieux que ne l'avait fait le pieux pontife Damase. Ils s'adressèrent à un nommé Macédonius, grand maître du palais, homme de peu de religion, et obtinrent par son entremise un rescrit de l'empereur Gratien qui les rétablissait dans leurs Eglises. C'était l'an 382. La mort de Gratien, arrivée à Lyon le 25 août de l'année suivante, arrêta le scandale causé par cette réhabilitation. Maxime, qui témoignait beaucoup de zèle pour la foi et la discipline de l'Eglise, donna ordre au préfet des Gaules et au vicaire d'Espagne de faire conduire à Bordeaux Instantius et Priscillien, pour y être jugés par le concile qui devait s'y rassembler. N'ayant pu se justifier, Instantius fut déclaré indigne de l'épiscopat, et Priscillien craignant un semblable traitement, refusa de répondre devant les évêques du concile, et en appela à l'empereur. Idace et Ithace le poursuivirent jusque devant le tribunal de Maxime, qui était alors à Trèves. Saint Martin, qui s'y trouvait en même temps, les pressait de se désister de leurs accusations, et il avait même obtenu de l'empereur qu'il n'ôterait point la vie aux accusés. Mais, après son départ, ce prince se laissant emporter par le conseil de deux évêques, nommés l'un Magnus et l'autre Rufus, donna commission à Evode, préfet du prétoire, d'instruire l'affaire de Priscillien. Il y consacra deux audiences, dans lesquelles ce novateur ayant été convaincu de diverses infamies, Evode le déclara coupable et le fit garder en prison, jusqu'à ce qu'il eût fait son rapport à l'empereur, qui, après avoir pris connaissance du procès, jugea Priscillien digne de mort. Néanmoins l'affaire avait besoin d'être examinée en dernier ressort, et, au lieu d'Ithace, Maxime commit pour accusateur un avocat fiscal, nommé Patrice. Ce fut à sa poursuite que, suivant l'arrêt prononcé par ce prince, Priscillien eut la tête tranchée en 385.

Cet hérésiarque laissa plusieurs petits ouvrages de sa façon, et saint Jérôme, dans son *Catalogue*, semble dire qu'il en avait vu quelques-uns. Il ne nous reste que quelques fragments d'une de ses lettres, qui sont loin de lui faire honneur, ni de répondre à la réputation d'éloquence qu'il s'était acquise. En général, ses écrits étaient pleins de passages, de citations et d'exemples tirés des saintes Ecritures, dont il abusait pour soutenir ses erreurs.

PROBUS, écrivain et moine du IXe siècle, quitta son pays comme tant d'autres de ses compatriotes et passa sous la domination des princes français. Il choisit pour lieu de retraite l'abbaye de Saint-Alban à Mayence. Il y partagea son temps entre la prière et l'étude, et Loup de Ferrières semble lui reprocher d'avoir sacrifié plus volontiers à la seconde de ces deux occupations. Les Annales de Fulde parlent de Probus comme d'un homme qui par la pureté de sa doctrine et la sainteté de ses discours avait illustré l'Eglise de Mayence. Elles marquent sa mort au 26 mai 859.

De tous les écrits que les anciens bibliographes lui attribuent, on ne connaît aujourd'hui que l'*Histoire de saint Patrice*, apôtre de l'Irlande, qui se trouve insérée parmi les OEuvres du vénérable Bède. Elle est divisée en deux livres. Le premier contient la Vie du saint, et le second la relation de ses miracles. L'auteur s'y nomme effectivement Probus et y prend le titre d'Irlandais, ce qui paraît convenir à l'écrivain dont nous parlons. Cependant on peut légitimement douter que cette Vie soit son ouvrage. Il y a beaucoup plus d'apparence qu'elle est due à quelque écrivain désœuvré qui aurait voulu concilier du crédit à ce produit de son imagination, en le décorant d'un nom respectable. Ce qui nous en fait juger ainsi, c'est que cette histoire prétendue, n'est qu'un tissu de prodiges plus merveilleux les uns que les autres, où les plus simples règles de la vraisemblance ne sont pas même observées. Pour tout dire en un mot, elle est si mauvaise que les continuateurs de Bollandus l'ont jugée indigne d'occuper une place dans leur grande Collection. Tillemont n'en a pas pensé plus avantageusement, quoique Usserius regardât cette histoire comme la plus ancienne de toutes celles qui nous restent de ce saint apôtre.

PROCLUS, disciple de saint Jean Chrysostome et l'un de ses successeurs sur le siége de Constantinople, naquit au plus tard en 390. Il était fort jeune encore lorsqu'on le fit lecteur de cette Eglise, dont il devint successivement diacre et prêtre, après s'être rendu digne des différents degrés du ministère ecclésiastique, par son application à l'étude des sciences divines et humaines, et plus encore par ses vertus. Nommé évêque de Constantinople en 484, son premier soin fut d'envoyer sa *lettre synodique* à saint Cyrille et à Jean d'Antioche, pour leur demander leur communion. Il s'opposa avec une force mêlée de douceur aux progrès du nestorianisme, eut le courage de combattre Nestorius en sa présence, et ne contribua pas peu au triomphe de la vérité. Nous n'avons plus la lettre qu'il écrivit au clergé et au peuple de Marcianople dans la Mésie, contre l'évêque Dorothée, qui avait osé anathématiser le terme de *Mère de Dieu*. Mais il paraît, par ce qu'en dit cet évêque lui-même, qu'elle était pleine de force et de vigueur.

SES LETTRES. — *Aux Arméniens.* — Celle qu'il écrivit en 437 aux évêques de la grande Arménie a été très-célèbre et fort estimée dans l'antiquité. Voici quelle en fut l'occa-

sion : les sectateurs de Nestorius n'osant plus invoquer ses écrits pour soutenir leur doctrine, s'avisèrent de répandre ceux de quelques auteurs plus anciens, qui, en réfutant Eunomius et Apollinaire, s'étaient exprimés d'une façon assez conforme à celle de Nestorius sur la distinction des deux natures en Jésus-Christ. Ils allèrent même jusqu'à traduire ces écrits en arménien, en syriaque et en persan. Les uns étaient de Diodore de Tarse, et les autres de Théodore de Mopsueste, ou du moins on les leur attribuait. Les évêques d'Arménie, troublés par quelques propositions extraites de ces écrits, les envoyèrent à saint Proclus pour les soumettre à son jugement. Avant de le donner, il examina très-attentivement toutes les propositions, dans un concile de plusieurs évêques qui se trouvaient alors réunis à Constantinople. Sa réponse, approuvée par Jean d'Antioche et par saint Cyrille, fut citée dans le cinquième concile général par Facundus et beaucoup d'autres anciens qui la présentent comme ce que nous possédons de plus exact et de mieux raisonné sur le mystère de l'Incarnation.

Proclus, après avoir touché quelques mots de la nature des vertus morales et théologiques, s'arrête particulièrement à la foi et aux vertus qu'elle doit avoir, parce qu'il la regarde comme la clef des autres vertus. Il demande, pour qu'elle soit sincère, qu'elle ne se laisse altérer par aucun raisonnement humain, ni salir par aucune nouveauté de paroles; qu'elle se renferme tellement dans les bornes de la doctrine évangélique, telle que l'ont prêchée les apôtres, et dont nous faisons hautement profession dans le baptême, qu'elle n'entreprenne rien au delà. Sur quoi il allègue ces paroles de saint Paul : *Quand nous vous annoncerions nous-mêmes, ou qu'un ange du ciel vous annoncerait un Evangile différent de celui que nous vous avons prêché, qu'il soit anathème!* (*Galat.* I, 8.) « Or, quelle est la foi que nous avons reçue des divines Ecritures? C'est que Dieu a fait le monde par son Verbe; qu'il a tiré les créatures du néant; qu'il a imprimé une loi naturelle à l'animal raisonnable; qu'il l'a doué du libre arbitre; qu'il lui a donné des préceptes en lui marquant ce qui lui était utile, afin qu'il évitât par choix ce qui pouvait lui nuire. L'homme étant tombé volontairement dans le péché, a été chassé du paradis; mais Dieu, pour le ramener à son devoir, lui a envoyé des prophètes, qui ont bien pu l'instruire, mais non le délivrer de l'esclavage du démon. Le Verbe tout-puissant, qui est Dieu, sans figure sensible, sans changement, s'est fait chair dans le temps et quand il l'a voulu, en naissant d'une vierge. Pour montrer qu'il s'était vraiment fait homme, il a pris les habitudes et les besoins attachés à la nature humaine. En effet, il n'est point dit dans l'Evangile que le Verbe soit entré dans un homme déjà parfait dans toutes ses parties; mais qu'il a été fait chair, par conséquent qu'il y a eu dans sa génération un commencement comme dans celle des autres hommes, dont les corps ne se perfectionnent que par degrés et avec la succession des temps. » Le saint évêque remarque que ces termes : *Il a été fait chair* (*Joan.* I, 14), dont l'évangéliste se sert en parlant de l'Incarnation, marquent une union des deux natures, si puissante et si forte, qu'elle n'est susceptible d'aucune division; comme l'unité ne peut se diviser en deux unités, parce que dès lors elle cesserait d'être unité. Il ajoute que ces mêmes paroles prouvent l'unité de personne en Jésus-Christ, et l'immutabilité de la nature du Verbe; car il n'est pas dit qu'il a été changé en chair, mais il est dit qu'il s'est fait chair.

Il conclut qu'il n'y a qu'un Fils, qui, né du Père, sans commencement et d'une manière ineffable, s'est fait voir sur la terre, sans être séparé de celui qui l'a engendré. Pour cela, et pour sauver l'homme qu'il avait formé, il a pris un corps dans le sein d'une vierge, ce qui prouve qu'il est né d'une façon au-dessus du cours ordinaire de la nature. C'est donc le Verbe même qui s'est fait homme. On ne peut pas dire que le Verbe Dieu soit autre que Jésus-Christ, la nature divine ne reconnaissant point deux Fils. S'il y avait un autre Christ, différent de Dieu le Verbe, il s'en suivrait que le Christ est un pur homme; ce qui ne peut se soutenir puisqu'il est dit qu'en son nom, *tout genou fléchit dans le ciel, dans la terre et dans les enfers* (*Philip.* II, 10.) D'ailleurs, quel sens donnerons-nous à cet oracle du prophète : *Notre Dieu a été vu sur la terre et il a conversé avec les hommes.* (*Baruch.* III, 38.) On ne peut l'entendre que de sa manifestation dans la chair. A ceux qui, avouant que le Verbe s'est fait homme, rougissaient cependant de lui attribuer toutes les suites de la nature humaine, comme d'avoir été enveloppé de langes, d'avoir souffert de la faim, du froid, de la fatigue, il répond, qu'ils aient à choisir de deux choses l'une, ou de nier que le Verbe se soit véritablement fait homme, ou, en reconnaissant cette vérité et l'utilité de l'incarnation, de ne point rougir d'attribuer à Jésus-Christ des passions qui conviennent à la nature humaine. Il confesse une seule hypostase du Verbe incarné, et soutient que c'est le même qui a souffert et qui a fait des miracles. Il convient avec ses adversaires que la Trinité est impassible, et que le Verbe est une personne de la Trinité; mais nous ne disons pas, ajoute-t-il, que le Verbe ait souffert dans sa nature divine, qui, d'elle-même est impassible. C'est ici que se trouvait cette expression, *un* de la Trinité a souffert, qui fit tant de bruit et qui fut si souvent et si diversement interprétée dans les querelles théologiques de cette époque.

Proclus prouve ensuite l'unité et la divinité de Jésus-Christ par divers passages de l'Ecriture. *Il n'y a*, dit saint Paul, *qu'un Seigneur Jésus-Christ* (*I Cor.* VIII, 6), *par qui toutes choses ont été faites.* (*Hebr.* I, 2.) Si toutes choses ont été faites par le Christ, il est évident que le Christ est le Verbe de Dieu, puisque l'évangéliste saint Jean dit :

Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu. Il était au commencement avec Dieu, et toutes choses ont été faites par lui. (*Joan.* I, 3.) Il est vrai que Jésus-Christ est appelé homme dans l'Ecriture : *Vous savez*, dit saint Pierre aux Juifs, *que Jésus de Nazareth a été un homme que Dieu a rendu célèbre parmi nous.* (*Act.* II, 22.) Et il l'est en effet, puisqu'il a été fait homme, lorsque auparavant il était seulement Dieu. De même qu'il est consubstantiel à son Père, selon sa divinité, il est consubstantiel à sa mère, selon l'humanité. La vérité du mystère paraît partout, sans donner aucune prise à l'erreur. Si celui que la Vierge a engendré n'est pas Dieu, quelle merveille y aurait-il dans son enfantement? Ne connaissez-vous pas plusieurs femmes qui ont mis des hommes justes au monde? N'est-il pas dit dans les prophètes qu'une Vierge concevra et qu'elle enfantera un fils qui sera appelé Emmanuel (*Isa.* VII, 14), c'est-à-dire, Dieu avec nous, comme l'ange Gabriel l'a expliqué? (*Matth.* I, 23.) En vain dira-t-on que celui qui est né est de même genre que celui qui l'a engendré, et qu'ainsi la mère de Jésus-Christ étant femme, il faut que son fils soit homme, cela n'est vrai que dans les générations qui s'accomplissent suivant le cours ordinaire de la nature. Mais la naissance de Jésus-Christ n'a point été soumise à cet ordre. L'enfantement de la Vierge est au-dessus de la nature, et celui qui en est né est Dieu. C'est le même qui, après avoir fait le monde, donné la loi, inspiré les prophètes, s'est fait homme dans les derniers temps, et nous a envoyé les apôtres pour nous procurer le salut. Saint Proclus veut que l'on rejette toutes les hérésies qui ont enseigné une doctrine contraire, celles d'Arius, d'Eunome, de Macédonius, et le nouveau blasphème fabriqué par Nestorius, lequel surpasse de beaucoup le judaïsme.

Il exhorte les Arméniens à garder avec soin les traditions qu'ils ont reçues des saints Pères, et dont la formule de foi a été dressée parmi eux dans le concile de Nicée, comme aussi la doctrine des bienheureux Basile, Grégoire et plusieurs autres dont les noms sont écrits dans le livre de vie. Ces deux saints qui avaient joui d'une grande réputation dans la Cappadoce, pouvaient être connus particulièrement des Arméniens, et il y a tout lieu de croire que c'est pour cette raison que saint Proclus les cite particulièrement dans sa lettre. On voit par Jean d'Antioche et par Facundus que le saint évêque y confirmait la vérité du mystère de l'incarnation par divers passages des Pères, et principalement de saint Cyrille qui disait positivement que le corps de Jésus-Christ était animé par une âme intelligente et raisonnable. Nous n'y trouvons rien de tout cela, ni un mot de ce qu'en cite Jean Maxence, ce qui prouve que nous n'avons pas cette lettre tout entière. Saint Proclus y avait joint les propositions hérétiques répandues sous le nom de Théodore de Mopsueste, afin d'en inspirer de l'horreur aux Arméniens. Ces propositions étaient sans doute les mêmes qu'il inséra dans sa lettre à Jean d'Antioche, où on les retrouve encore.

Aux évêques d'Orient. — Les troubles religieux qui avaient agité l'Arménie avaient été suscités par les évêques d'Orient, et particulièrement par Théodore de Mopsueste. Proclus leur adressa donc sa *Lettre aux Arméniens*, avec une lettre synodique, dans laquelle il demandait à Jean d'Antioche de la faire signer par son concile, pour marquer qu'ils étaient unis par la profession d'une même foi. Il ne nous reste que deux passages de cette lettre à Jean et aux autres Orientaux. Dans le premier l'auteur reconnaît qu'un de la Trinité a été crucifié selon la chair; dans le second, il distingue clairement les propriétés des deux natures, puisqu'il dit que celui qui est sans commencement, naît selon la chair, qu'il croît en âge et se perfectionne selon le corps, quoique très-parfait de sa nature; qu'il souffre, quoique supérieur à la douleur; mais qu'il supporte les injures et les opprobres, non dans ce qu'il était avant son incarnation, mais dans ce qu'il a été fait par son incarnation. Outre cette lettre synodique, saint Proclus en écrivit une particulière à Jean d'Antioche. Après lui avoir montré, par l'exemple du grand prêtre Héli, et de ses enfants, combien il est dangereux de laisser le crime impuni, et de ne pas veiller sur la conduite de ceux dont on est chargé, il l'exhorte à exercer sur son peuple une telle vigilance qu'il n'en souffre jamais aucun reproche. Il lui fait part des plaintes que les clercs et les moines d'Edesse et même un grand nombre de laïques zélés pour la foi, portaient contre la conduite d'Ibas, leur évêque, accusé d'aimer les folies de Nestorius, jusqu'à traduire en syriaque les passages de Théodore de Mopsueste qui les contenaient, pour en inoculer plus facilement le venin aux simples. Il ne croit pas qu'Ibas partage tous les mauvais sentiments exprimés par Théodore de Mopsueste; mais en les traduisant, il est devenu pour beaucoup de personnes et particulièrement pour le saint prêtre et archimandrite Dalmace, une occasion de scandale. Il prie Jean d'engager Ibas à signer sa lettre aux Arméniens et à anathématiser les passages de Théodore de Mopsueste qui s'y trouvaient joints; parce qu'encore, dit-il, que la foi soit la plus excellente de toutes les vertus, elle doit cependant céder à la charité, par laquelle seule Dieu s'est fait homme. Les évêques d'Orient à qui Jean d'Antioche communiqua cette lettre, trouvèrent mauvais qu'on leur demandât de nouvelles signatures, mais après avoir examiné la lettre de saint Proclus, ils la souscrivirent et la lui renvoyèrent. Quant aux passages dont il leur demandait la condamnation, ils répondirent que plusieurs étant orthodoxes et les autres susceptibles d'un sens catholique, ils ne pouvaient les anathématiser, condamner en même temps les plus illustres Pères de l'Eglise, qui

avaient parlé de même. De ce nombre était saint Ignace martyr.

A Domnus, évêque d'Antioche. — La lettre à Domnus élu évêque d'Antioche à la place de Jean, mort en 441, a trait à l'affaire d'Athanase de Perrha, accusé de plusieurs fautes graves, tant sous le rapport des mœurs que dans l'administration des biens de son Eglise. Mais il aima mieux renoncer à son évêché que de comparaître devant Domnus et les autres évêques de sa province, rassemblés en concile. Il se retira dans une terre qu'il possédait au diocèse de Samosate; mais regrettant l'évêché de Perrha, il y revint vers l'an 444, et entreprit même d'y faire quelques ordinations. Les ecclésiastiques de la ville, qui avaient été ses accusateurs, ne l'y voulurent point souffrir. Il prit donc le parti de quitter la Syrie et de se retirer à Constantinople. On pense que saint Cyrille d'Alexandrie s'y trouvait alors avec saint Proclus. Athanase leur donna à entendre que ses propres ecclésiastiques, secouant le joug de la soumission qu'ils lui devaient, l'avaient non-seulement chassé de son Eglise, mais qu'ils avaient même effacé son nom des sacrés dyptiques, déposé l'économe auquel il avait confié l'administration des biens et renversé tout l'ordre ecclésiastique. Il ajoutait que ce qui l'avait empêché de s'adresser à son métropolitain, c'est qu'il était son ennemi déclaré, et qu'il excitait ses propres ecclésiastiques contre lui. Saint Proclus, frappé des procédés du clergé de Perrha qu'il ne connaissait que par le faux récit d'Athanase, écrivit à Domnus d'Antioche pour le prier de faire examiner l'affaire; de commettre à cet effet quelques évêques voisins, si la ville de Perrha était trop éloignée d'Antioche, et de déposer sans miséricorde les ecclésiastiques qui se trouveraient coupables. Il fait entendre à Domnus, qu'en s'adressant à d'autres, Athanase n'avait point prétendu déroger au droit et à l'autorité de la ville d'Antioche; et si, avec saint Cyrille, il se mêlait de cette affaire, ce n'était que comme médiateurs. Enfin ils le priaient d'avoir égard à leurs lettres en souvenir de la charité qui les unissait tous.

Discours et Homélies. — Ce fut sous l'épiscopat de saint Proclus que se fit la translation du corps de saint Chrysostome de Comane à Constantinople, où il fut déposé dans l'église des Apôtres, sépulture ordinaire des empereurs et des archevêques de Constantinople. Théodose et sa sœur Pulchérie assistèrent à cette solennité. Nous avons encore un fragment latin du discours que Proclus prononça en cette circonstance. On y reconnaît aisément combien son cœur était pénétré d'amour, d'estime et de vénération pour ce grand évêque, qu'il compare aux deux saints Jean, dont il portait le nom et aux apôtres saint Pierre et saint Paul. Il le prononça, non pas dans le palais mais dans l'église où saint Chrysostome avait prêché; ce qui montre que cette fête avait été célébrée également et au palais impérial et à l'église métropolitaine.

Saint Proclus ordonna plusieurs évêques, au nombre desquels nous citerons Thallassius, ancien préfet d'Illyrie qu'il établit évêque de Césarée; Basile qu'il plaça sur le siége d'Ephèse, en remplacement de Bassien, quoiqu'il n'approuvât pas l'intronisation de ce dernier qui lui paraissait irrégulière; Eusèbe qu'il consacra lui-même évêque d'Ancyre, et Pierre évêque de Gangres. Il donna son approbation à l'ordination du comte Irénée, que Domnus d'Antioche avait fait évêque de Tyr, quoique bigame. Nous n'avons aucune connaissance du synode qu'il tint à Constantinople, vers l'an 445; il paraît seulement par la lettre synodique qu'il signa, qu'on s'était occupé dans cette assemblée des droits et du rang de son Eglise. Saint Proclus mourut dans le cours de l'année 446 ou au commencement de l'année suivante. On a, sous son nom, vingt-deux homélies dont nous allons nous efforcer de donner une idée, en nous arrêtant seulement aux principales.

Sur la Vierge. — La première est celle qu'il prononça contre Nestorius et en sa présence, au commencement de l'année 429. Le peuple de Constantinople l'écouta avec de grands applaudissements; mais Nestorius en fut si choqué, qu'il prit sur-le-champ la parole, pour détruire ce que Proclus avait avancé; et depuis ce temps-là il se déclara son ennemi en toutes circonstances. On a placé cette homélie à la tête des Actes du concile d'Ephèse, et elle est citée, sous le nom de saint Proclus, par plusieurs écrivains ecclésiastiques. L'orateur commence et termine son discours, en donnant à la sainte Vierge le titre de Mère de Dieu. Pour montrer qu'elle méritait cette qualification, il prouve que son Fils n'était ni seulement Dieu, ni seulement homme; mais Emmanuel, c'est-à-dire, Dieu et homme, sans aucune confusion des deux natures. « Car, nous ne prêchons point, dit-il, un homme déifié, mais un Dieu incarné. » Il donne pour raison de l'Incarnation du Verbe le salut du genre humain. « Tous les hommes engagés au démon et au péché par la chute d'Adam, tombaient nécessairement dans la condamnation et la mort éternelle, s'ils n'avaient été rachetés par une victime dont le prix répondît à la grandeur de la dette. Aucun homme ne pouvait les racheter, puisqu'ils étaient tous coupables, et avaient également besoin d'un Sauveur. Aucun ange ne le pouvait, parce qu'il n'eût point trouvé de victime propre. Il fallait donc que Dieu se livrât à la mort, pour nous racheter; c'était le seul moyen qui restât. Or Dieu, demeurant seulement Dieu, ne pouvait mourir. Il a donc fallu qu'il se fît homme pour sauver les hommes, et qu'il devînt tout ensemble, et notre victime, en donnant son sang et sa vie pour nous délivrer; et notre pontife, pour pouvoir s'offrir au Père en notre faveur. » Il convient qu'il n'y a que Dieu seul qui connaisse la manière dont il s'est fait homme dans le sein de la sainte Vierge; sa naissance n'est pas moins miraculeuse que sa conception,

puisqu'il a été conçu et qu'il est né, sans avoir rompu dans sa mère le sceau de la virginité. Il combat l'hérésie de Nestorius sous tous ses déguisements, et soutient que dire que le Christ et le Verbe sont deux, c'est mériter d'être séparé de la divinité, et établir une quaternité à la place de la Trinité que nous adorons.

Sur l'Incarnation. — La seconde homélie est loin de révéler le même talent ; on n'y reconnaît ni le génie, ni le style de saint Proclus. L'orateur, au lieu de s'attacher à son sujet principal, qui était d'établir le mystère de l'Incarnation, s'amuse à des questions qui n'ont que peu ou point de rapports à ce qu'il avait entrepris de traiter. Il cherche des figures du mystère dans la conformation de l'homme, et on peut dire qu'il y réussit assez mal. Que fait à l'intelligence de ce dogme de savoir pourquoi, pendant le sommeil d'Adam, Dieu lui a enlevé une côte pour en former Eve; et pourquoi, au contraire, il ne l'a pas fait pendant qu'il était éveillé? Aussi n'en tire-t-il aucune induction pour l'incarnation du Verbe. Il se contente de nous apprendre que Dieu a agi ainsi, de peur qu'Adam ne prît occasion de la douleur qu'il aurait éprouvée en se sentant arracher une côte, de haïr sa femme et de vivre en ennemi avec celle qu'il devait considérer comme sa propre chair ; comme s'il avait été impossible de suspendre la douleur dans Adam, pendant le jour, plutôt que pendant la nuit, dans la veille, plutôt que dans le sommeil. L'éditeur, pour attribuer cette homélie à saint Proclus, allègue les témoignages de saint Ephrem d'Antioche et d'Anastase de Nicée. Il est vrai que saint Ephrem cite un discours sur l'Incarnation, mais peut-être veut il parler de l'homélie suivante, qui paraît appartenir évidemment au saint évêque.

Elle en a le style et les pensées, et elle commence par une comparaison, dont ce Père se servait volontiers. Il la prononça le lendemain de Noël qu'il compte pour la première des cinq fêtes que l'Eglise célébrait alors. Les autres sont : l'Epiphanie, jour où l'on faisait mémoire de la sanctification des eaux pour le baptême de Jésus-Christ, Pâques, l'Ascension et la Pentecôte, qu'il regarde comme des sources et des trésors de salut, et beaucoup au-dessus des fêtes des Juifs qui ne s'y occupaient, dit-il, que de ce qui pouvait satisfaire leur gourmandise et leur sensualité.

Discours en l'honneur de la Vierge. —Dans l'homélie cinquième, qu'on a faussement attribuée à saint Chrysostome, l'orateur fait l'éloge de la sainte Vierge qu'il appelle souvent Mère de Dieu. On croit qu'il la prononça, au jour de son Annonciation, parce qu'il s'y étend beaucoup sur la salutation angélique. Il repasse, en peu de mots, ce qui a rendu recommandables les saints les plus renommés de l'Ancien-Testament, le sacrifice d'Abel, la foi d'Abraham, la patience de Job, le zèle d'Elie, la force de Samson, la science divine d'Isaïe, les lumières de Daniel, la sagesse de Salomon, et dit que rien de tout cela n'est comparable à la gloire de Marie, qui a porté dans son sein le Verbe incarné. Il dit quelque chose, mais seulement en général, de la vertu des reliques des saints, et marque les lieux de la sépulture de plusieurs anciens patriarches. Il place celle d'Abraham dans la Palestine, celle de Daniel à Babylone, celle d'Ezéchiel en Perse. Mais il avoue qu'il ignore en quel endroit ont été enterrés Moïse et Isaïe. L'homélie suivante n'est rien autre chose qu'un dialogue long et ennuyeux entre saint Joseph et la sainte Vierge, au sujet de sa grossesse, fondé uniquement sur des imaginations ou quelques anciennes histoires apocryphes. Mais quoique ce discours porte le nom de saint Proclus dans quelques manuscrits, il nous semble absolument impossible de lui attribuer une pièce aussi pitoyable.

Sur la théophanie, etc. — On ne fait pas de difficulté d'attribuer à saint Proclus les quatre homélies suivantes. Dans celle qui est pour la théophanie ou épiphanie, l'orateur dit que Jésus-Christ reçut le baptême pour deux raisons : la première, afin de sanctifier les eaux ; et la seconde, pour inviter, par son exemple, tous les hommes à le recevoir. Il y parle assez clairement du péché originel, en disant que Jésus-Christ n'est point tombé dans l'exécration d'Adam. Il n'y a rien de bien remarquable dans l'homélie *sur la transfiguration.* C'est moins un éloge du mystère qu'une explication des circonstances qui l'accompagnèrent. Il en est de même de l'homélie *sur les palmes.* Dans celle qui traite *du jeûne du jeudi saint*, en parlant de la cène que le Sauveur fit avec ses disciples, il dit que ce fut en cette occasion qu'il leur révéla de grands mystères ; qu'il les nourrit de sa chair, et que le calice qu'il leur présenta à boire efface les péchés. Dans l'homélie du vendredi saint, *sur la passion*, il compte cinq mille cinq cents ans depuis la chute du premier homme jusqu'à la mort de Jésus-Christ. Il ne doute point qu'il ait tiré Adam, comme Abel, du sein de l'enfer ; et, pour montrer aux Juifs combien il est au-dessus de tous les patriarches, il les fait souvenir qu'ils ont tous été vaincus par la mort, tandis que Jésus-Christ, en mourant dans sa chair, a vaincu la mort.

Sur la résurrection. — Des quatre homélies que nous avons sur la résurrection, la première commence par l'éloge d'une reine qui s'était consacrée à Dieu ; qui, par esprit de piété, avait épuisé ses trésors pour en enrichir l'Eglise et orner le temple où il prêchait, c'est-à-dire l'église de Sainte-Sophie ; et qui, depuis, s'appliquait à mortifier sa chair et ne s'occupait que de Jésus-Christ et de sa croix. Tout cela convient à Pulchérie, que sa piété, sa prudence et sa libéralité envers les églises ont rendue célèbre dans l'histoire religieuse de cette époque. Cette homélie, que nous n'avons pas entière, traite des avantages que nous retirons de la

résurrection de Jésus-Christ et du baptême. L'homélie suivante est visiblement dirigée contre la doctrine de Nestorius, quoique l'orateur ne le nomme pas. Il y établit que c'est le même qui s'est formé un corps dans le sein de la Vierge et d'une manière à lui seul connue; qui a réuni à ce corps l'âme qui en avait été séparée pendant trois jours. En naissant au temps réglé pour l'enfantement, il a fait voir qu'il était homme, de même il a montré qu'il était Dieu en sortant du tombeau. Depuis son incarnation, nous rendons à Dieu un culte nouveau qui consiste, non dans le sang des victimes ni dans la circoncision, mais dans la foi par laquelle nous adorons trois personnes en une seule substance. Quoique Dieu le Verbe fait homme ait été crucifié, c'est dans la chair qu'il a souffert, parce qu'il a toujours conservé comme Dieu sa puissance et son empire. Il demande aux Juifs, qui ne pouvaient croire qu'un Dieu se fût fait homme, pourquoi le soleil s'est obscurci en plein midi, lors de la mort de Jésus-Christ, et pourquoi rien de semblable n'est arrivé lorsque le juste Naboth fut mis à mort? Pourquoi la terre trembla lorsque Jésus-Christ fut attaché à la croix, et pourquoi elle ne fut pas seulement agitée à la mort d'Isaïe, sous Manassé? Il presse de même ses raisonnements sur toutes les autres circonstances de la passion de Jésus-Christ, dont la divinité fut alors attestée par le désordre même des éléments.

Dans l'homélie troisième qu'il prononça le jour de Pâques, il montre que, le temps des figures étant passé, il n'est plus permis aux Juifs d'immoler un agneau suivant le rite prescrit par la loi, parce que le véritable agneau, le Fils de Dieu, a été immolé, et que par son sacrifice il nous a rachetés de nos iniquités. La quatrième traite en même temps de la pâque et de saint Jean l'Evangéliste. C'est une explication de ces premières paroles de son Evangile : *Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu; il était au commencement avec Dieu, et toutes choses ont été faites par lui.* Saint Proclus regarde ces paroles comme les pierres fondamentales de l'édifice de l'Eglise, et comme une preuve de l'éternité du Verbe et de l'identité de sa nature avec celle du Père et du Saint-Esprit. Sur quoi il remarque que le nombre des personnes divines ne rompt point l'unité de nature, et que la Trinité ne divise point l'essence divine par parties; de sorte que la Trinité est consubstantielle en puissance, en bonté, en divinité, divisée en trois personnes, unie en nature. Le Père est Dieu, le Fils est Dieu, le Saint-Esprit est Dieu; nous leur devons à tous les trois l'adoration qui leur est rendue dans le ciel. Ce n'est que par la foi, c'est-à-dire par révélation, que saint Jean a appris ce qu'il a écrit dans son Evangile sur la génération ineffable du Verbe; car, observe-t-il, il n'a pu l'apprendre ni de ses concitoyens, ni des Juifs, ni de Moïse, ni de la loi, qui ne contenait que des figures de l'avenir. Il ajoute que le même apôtre a vu aussi le mystère de l'incarnation, le Verbe conversant sur la terre sans avoir quitté le ciel, enveloppé de langes comme un homme, lui qui comme Dieu délia par un seul mot les bandelettes qui retenaient Lazare dans son suaire. Enfin il donne à l'Eglise les titres de *catholique*, *apostolique* et *immaculée*.

Sur la Pentecôte. — Dans l'homélie seizième, prononcée le jour de la Pentecôte, saint Proclus établit contre les eunomiens et les macédoniens la divinité du Saint-Esprit par divers passages de l'Ancien et du Nouveau Testament. C'était une preuve également forte et nécessaire puisqu'ils niaient qu'on en pût prouver la divinité par aucun texte de l'Écriture. Ceux que l'orateur allègue sont tirés des Actes des Apôtres, des Psaumes, des Evangiles, et des Epîtres de saint Paul. On voit dans les textes qu'il apporte, que le Saint-Esprit est appelé Dieu et Seigneur; qu'il y est glorifié avec les deux autres personnes de la Trinité; qu'il est le distributeur des dons spirituels, et qu'Ananias, pour lui avoir menti, fut mis à mort.

Eloge de saint Paul, etc. — L'éloge de saint Paul renferme en abrégé les grandes actions de son apostolat. Son tombeau, comme le linceul dans lequel il fut enveloppé, et qui se voyaient à Rome du temps de saint Proclus, avaient la vertu de guérir les maladies. Dans l'éloge de saint André, il repasse les grandes merveilles que Dieu a opérées dans l'Ancien Testament, et dit qu'elles ne sont rien, en comparaison de celles qui se sont opérées dans le Nouveau, où les apôtres ont touché de leurs mains le Verbe de Dieu qui était dès le commencement, où ils ont mangé avec lui, entendu sa parole, et qu'ils ont accompagné dans ses courses. Ce discours est quelquefois attribué à saint Chrysostome; mais il est de même style que les précédents que tout le monde attribue à saint Proclus. On y trouve même un passage considérable répété presque mot à mot de l'*Eloge de saint Paul*. Il est suivi, dans l'édition de Rome, du *Panégyrique de saint Chrysostome*, publié par Baronius, comme nous l'avons remarqué ailleurs.

Traité de la messe. — Les orientaux sont persuadés, sur le témoignage de saint Proclus, que saint Jacques, évêque de Jérusalem, avait le premier composé une liturgie. C'est ce qu'on lit en effet dans le *Traité de la messe*, qui porte le nom de saint Proclus, et qui se trouve à la suite de ses ouvrages dans l'édition romaine. Mais on doute que ce traité, ou plutôt ce fragment, soit réellement de saint Proclus; et lors même qu'il serait de lui, tout ce qu'on en pourrait conclure, c'est que de son temps, il y avait une liturgie attribuée à saint Jacques, une autre à saint Clément et une troisième à saint Basile; car il est fait mention de ces trois liturgies dans le traité dont nous parlons. Ce qu'il contient de plus remarquable, c'est la croyance de son auteur sur la transsubstantiation, et sur le changement qu'il prétend avoir été introduit par saint Basile

dans la liturgie. Voici ses paroles : « Le grand saint Basile voyant que de son temps la froideur et l'indévotion qui s'étaient emparées des Chrétiens leur faisaient trouver de l'ennui et du dégoût dans la longueur de la liturgie, la corrigea et la fit célébrer dans son Eglise sous une forme plus abrégée. Ce n'est pas qu'il trouvât la première trop longue ; mais il le fit pour s'accommoder un peu à la faiblesse, et de ceux qui écoutaient la parole de Dieu qui leur était annoncée, et de ceux qui se réunissaient pour prier ensemble, afin de les guérir de l'impatience et de l'ennui que la durée des offices pouvait leur causer. Après que notre Sauveur fut monté au ciel, et avant que les apôtres se séparassent pour aller prêcher l'Evangile par toute la terre, les fidèles conspiraient tous ensemble à passer les jours entiers dans la prière; et, comme ils trouvaient une grande consolation dans le sacrifice mystique du corps et du sang du Seigneur, ils employaient beaucoup de temps et faisaient de longues prières, pendant la célébration de la liturgie. Car ils croyaient que ces mystères divins, qui renfermaient en même temps les instructions que l'on donnait au peuple chrétien, étaient préférables à tout le reste. Ils étaient d'autant plus embrasés d'ardeur pour les choses de Dieu, et pour le saint sacrifice en particulier; ils consacraient d'autant plus de temps à l'oraison, qu'ils conservaient toujours ces paroles du Sauveur, profondément gravées en leur souvenir : *Ceci est mon corps : faites ceci en mémoire de moi* (*Luc.* XXII, 19); et : *Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang, demeure en moi, et moi je demeure en lui* (*Joan.* VI, 47.)

« Ainsi, ils priaient longtemps avec un cœur contrit et humilié, et imploraient avec assiduité et ferveur le secours de Dieu. Ils avaient grand soin encore de bien instruire ceux d'entre les Juifs ou les Gentils, qui avaient été nouvellement convertis et baptisés, les exerçant aux actions de piété qui pouvaient les rendre capables de participer aux saints mystères, et leur apprenant ce qu'ils devaient éviter pour s'en rendre dignes. Par ces prières ils attiraient le Saint-Esprit et attendaient sa venue; afin que par la vertu de sa divine puissance, il fît que le pain et le vin mêlé d'eau que l'on avait offerts pour le sacrifice devinssent le propre corps et le propre sang de Jésus-Christ. Or, ce culte religieux s'est observé dans l'Eglise jusqu'à présent, et continuera de s'y observer jusqu'à la fin des siècles. Mais il est arrivé quelque temps après la naissance de l'Eglise, que ceux qui, ayant perdu cette première ferveur et cette vigueur de la foi chrétienne, s'occupaient trop du soin des choses du monde, ont commencé à se lasser de la longueur de la liturgie, et n'ont pu se résoudre qu'avec quelque peine à assister seulement à la lecture de la parole de Dieu. C'est ce qui a porté, comme je l'ai dit, saint Basile à remédier en quelque sorte à ce mal, en abrégeant l'office divin. Un peu après lui, notre bienheureux Père Jean, archevêque de cette Eglise, qui s'est acquis le surnom de Chrysostome par la splendeur de son éloquence, se sentant, comme un bon pasteur, uniquement occupé du soin de sauver son troupeau, et connaissant comme il le faisait, la faiblesse et l'infirmité de notre nature, il ne voulut laisser aux fidèles aucun lieu de s'excuser d'assister assidûment à la célébration des saints mystères, ni aucun prétexte au démon de leur persuader de s'en éloigner. C'est pourquoi il abrégea de beaucoup la liturgie, de peur que les hommes qui aiment le libertinage et l'oisiveté, trompés par les suggestions de l'ennemi de leur salut, ne fussent détournés de cette tradition apostolique et divine, comme nous en avons vu plusieurs, qui, en divers lieux, ont tâché de s'exempter de l'assistance que les fidèles doivent aux divins offices de l'Eglise. »

On cite de saint Proclus quelques homélies qui ne sont pas venues jusqu'à nous. On n'en connaît que le sujet et les titres rapportés par saint Ephrem, par Socrate et par Anastase le Sinaïte. Saint Cyrille dit que c'était un homme rempli de piété, parfaitement versé dans la connaissance de la discipline ecclésiastique, et un exact observateur des canons. Il imita toutes les vertus de son illustre maître, et comme saint Jean Chrysostome, il fut un zélé défenseur de l'orthodoxie. Comme on a pu s'en convaincre, il a développé en théologien profond la nécessité d'un médiateur qui fût Dieu, pour réparer la nature humaine. Il a commenté aussi avec supériorité le préambule de l'Evangile de saint Jean sur la divinité du Verbe et la génération du Sauveur. Son style est semé de pointes et d'antithèses ; on dirait qu'il s'est plus appliqué à plaire qu'à toucher, et à polir son discours qu'à le rendre utile à ses auditeurs. Cependant il ne manquait ni de sens ni de vivacité, et savait présenter une même pensée sous une infinité de faces différentes.

PROCOPE DE GAZA fut ainsi appelé, de la ville de ce nom, en Phénicie, où il faisait sa demeure. Il exerçait la profession de rhéteur ou de sophiste, comme on disait alors, et il s'y était rendu célèbre sous les règnes de Justin et de Justinien. Mais il paraît que, dans les dernières années de sa vie, il s'appliqua tout entier à l'étude de l'Ecriture sainte. Pour en acquérir plus facilement l'intelligence, il lut, non-seulement les différentes versions qui avaient cours dans l'Eglise, mais aussi les commentaires des Pères orthodoxes sur l'Ecriture, et les homélies des hommes de piété sur le même sujet. Il mit par écrit ce qu'ils avaient dit de particulier dans leurs explications des saints livres, copiant jusqu'aux termes dont ils s'étaient servis, sans se préoccuper que leurs explications fussent conformes; ce qui composa un volume immense. Pour l'abréger, il retrancha, par la suite, ce que plusieurs avaient dit de semblable sur une même matière, et expliqua en peu de mots les contrariétés qui se trouvaient entre eux.

Il crut que, par ce moyen, son recueil présenterait un corps complet de commentaires d'où l'on pourrait tirer, comme d'une source unique, l'explication de toutes les Ecritures. Pour plus grande clarté, il ajouta quelquefois ses pensées à celles qu'il avait trouvées exprimées par les autres, mais sans s'en prévaloir et en attribuant le succès de son travail au secours qu'il attendait de Dieu.

Commentaires. — Nous avons de Procope un commentaire très-diffus sur l'*Octateuque*, c'est-à-dire sur les cinq livres de Moïse, et sur les trois livres de *Josué*, des *Juges* et de *Ruth*. Photius parle aussi de ses commentaires sur les livres des *Rois* et des *Paralipomènes* et sur la prophétie d'Isaïe, en remarquant qu'il y traitait les matières avec autant d'étendue que dans l'*Octateuque*, sans cependant se laisser aller à des digressions inutiles; ses explications n'étaient longues que parce qu'il y rapportait souvent les divers sentiments des commentateurs sur un même sujet. Il s'en faut bien que ce qui nous reste de lui sur les livres des *Rois* et des *Paralipomènes* soit aussi étendu que ses autres commentaires : ce ne sont, à proprement parler, que des *scholies*, dans lesquelles il donne, en peu de mots, le sens de la lettre. Aussi Jean Meursius, à qui nous devons cet ouvrage, l'a-t-il publié sous ce titre; ce qui donne lieu de croire que ce n'est qu'un extrait de celui qu'avait lu Photius. Le commentaire sur *Isaïe*, au contraire, est dans le goût de celui qu'il a donné sur l'*Octateuque*. Dans l'un et dans l'autre, Procope explique le texte en divers sens, et marque les différences des versions d'Aquila, de Symmaque, de Théodotion et des autres. Il les marque aussi dans son commentaire sur *les Rois* et *les Paralipomènes*, où il cite souvent Josèphe, les Septante, le texte hébreu, l'interprétation des noms hébreux d'Eusèbe de Césarée, un dictionnaire hébraïque et les étymologies romaines ou latines. Ses commentaires sur l'*Octateuque*, sur *les Rois* et *les Paralipomènes* ne sont pas suivis, et quelquefois il n'explique qu'un ou deux versets d'un chapitre; mais sur *Isaïe*, il ne laisse presque rien passer. Nous allons essayer de donner une idée de ces commentaires, en analysant au hasard quelques-uns des passages qui, à première vue, nous paraîtront les plus remarquables.

Il pose pour principe que celui qui veut s'appliquer à l'étude de l'Ecriture sainte, ne doit point regarder ce qui est dit dans ces livres, comme venant de la part des hommes; mais remonter plus haut et croire fermement que les dogmes sacrés qui y sont établis, tirent leur origine de Dieu même, qui nous les a transmis par le canal des hommes. Il dit nettement que Moïse est l'auteur du livre de la *Genèse;* et pour donner à ce législateur tout le crédit nécessaire, il fait remarquer qu'il a vu Dieu lui-même, autant que l'œil de l'homme en est capable, et que le Seigneur lui a parlé face à face, comme un ami a coutume de parler à son ami. Il ajoute que ce législateur avait connu par inspiration divine les choses passées, présentes et futures. Il combat fort au long l'opinion des Grecs sur l'éternité du monde, en montrant que si le monde est éternel, il faut avouer aussi, comme conséquence nécessaire, qu'il est sans principe, attribut qui ne convient qu'à Dieu seul. Comme il se formait de la figure du monde une idée toute différente de la nôtre, il ne croit pas qu'il y ait des antipodes, car s'il y en avait, dit-il, Jésus-Christ n'aurait pas manqué d'aller leur prêcher l'Evangile, et faire pour eux ce qui convenait pour le salut du genre humain. On voit que de son temps les interprètes ne s'accordaient pas sur la permission accordée à l'homme de manger de la viande; mais il paraît adopter le sentiment de ceux qui enseignaient qu'il avait été permis d'en manger dès le commencement du monde; car il n'est pas probable qu'Abel eût offert à Dieu des sacrifices d'animaux, s'il avait eu horreur d'en manger la chair. On ne voit pas la raison, pourquoi, dès avant le déluge, Dieu aurait fait la distinction des animaux mondes et immondes, s'il eût défendu de manger la chair d'aucun. Il remarque que la prophétie de l'*Exode* qui annonçait la destruction des idoles, était accomplie lorsqu'il écrivait, puisque ceux qui auparavant les adoraient à genoux ne cessaient d'en combattre le culte; Dieu ne révélait pas tout à ses prophètes, et souvent il leur cachait des choses qu'il leur était utile d'ignorer. Selon quelques interprètes Samuel apparut véritablement à Saül, non que la pythonisse l'ait fait apparaître, mais parce que Dieu le fit voir à ce prince. Procope semble approuver le mensonge officieux, en faveur de la fin utile que se propose celui qui le commet. Il faut, dit-il, examiner le dessein et le but des bons et des méchants, et juger par là de la bonté ou du défaut de leurs actions. Peut-on ne pas reprocher à Hérode d'avoir dit vrai dans le meurtre de saint Jean-Baptiste? Et ne lui eût-il pas été plus utile de mentir, après avoir juré une chose illicite, que de commettre ce meurtre? C'est ce qu'il dit encore pour justifier la conduite de Chusaï envers Absalon qui s'était révolté contre son père. Procope convient que plusieurs interprètes désapprouvaient la dissimulation dont cet ami de David usa envers Absalon, en lui offrant des services qu'il ne voulait pas lui rendre. Pour lui il croit que l'on peut interpréter favorablement cette conduite, parce qu'elle avait pour but de maintenir David dans la possession de ses états et de ses droits. Cette doctrine un peu pressée dans ses conséquences pourrait conduire l'auteur plus loin qu'il n'a voulu; la fin ne justifie pas les moyens.

Procope cependant est très-orthodoxe sur toutes les matières agitées de son temps. Il reconnaît qu'il n'y a en Dieu qu'une seule substance divine, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et qu'une seule opération; de sorte que lorsqu'il est dit dans l'Ecriture, *Que le firmament soit fait* (*Gen.* I, 6), il ne

faut pas croire qu'il y ait de la différence entre celui qui a fait le firmament et celui qui a commandé qu'il se fît; ce qui explique cette parole du Sauveur dans l'Evangile : *Mon Père, depuis le commencement du monde jusqu'ici, ne cesse point d'agir, et j'agis aussi incessamment comme lui* (*Joan.* v, 17); parole qui marque une opération commune au Père et au Fils. En expliquant ce que Dieu dit à Moïse : *Prenez de l'eau du fleuve, répandez-la sur la terre sèche, et tout ce que vous aurez puisé du fleuve se changera en sang* (*Exod.* iv, 9), il enseigne que le Verbe de Dieu était représenté par cette eau. « Car, dit-il, comme celle qui est tirée d'un fleuve est de la même nature que le fleuve même, ainsi le Fils est de la même substance que le Père, c'est-à-dire, qu'il lui est consubstantiel, vie de vie et lumière de lumière. Ce qui est dit de l'effusion de l'eau sur la terre s'applique à l'Incarnation du Verbe. » Il dit ailleurs que « Jésus-Christ est composé de deux natures, l'une divine et l'autre humaine. Selon celle-ci, il est prêtre. Encore qu'il y ait deux natures en Jésus-Christ, il demeure néanmoins un et indivisible par l'union de ces deux natures. Nous suivons Jésus-Christ partout où il nous mène, soit que nous nous éloignions, soit que nous nous rapprochions. Notre premier éloignement s'accomplit, lorsque nous passons de l'infidélité à la foi; le second, en passant du vice à la vertu; et le troisième, de l'imperfection à la perfection de la vie; et il ne faut pas s'imaginer que tout cela se fasse en nous, sans le secours de Jésus-Christ, puisqu'il a dit lui-même : *Sans moi vous ne pouvez rien faire.* (*Joan.* xv, 5.) » A propos d'un passage du IVe livre des *Rois*, où nous lisons qu'Achaz consacra son fils, en le faisant passer par le feu, suivant la superstition des gentils, il dit que de son temps, l'on voyait encore des restes de cette erreur. Dans quelques villes on allumait une fois l'année des bûchers sur la place publique et non-seulement les enfants, mais les hommes mêmes passaient à travers les feux et dansaient autour; et lorsque les enfants n'étaient pas assez forts pour affronter seuls cette épreuve, il y avait des mères qui les portaient sur leurs bras, à travers les flammes, comme pour les purifier et les garantir de tous maux. Procope a imité dans ses Commentaires l'élégance et la concision de ceux de Théodoret, et l'on peut même dire que son style est trop poli, pour un genre de travail qui n'exige pas autant d'ornements. Les Commentaires sur l'*Octateuque* ont paru en latin, *in-folio* à Zurich en 1555; les commentaires sur les livres des *Rois* et des *Paralipomènes* ont été publiés en grec et en latin, par Meursius, *in-4°*, Leyde 1620; et les Commentaires sur *Isaïe* ont été imprimés en grec et en latin, Paris, *in-folio*, 1580.

AUTRES ÉCRITS.—On cite un manuscrit de la bibliothèque de Leyde, où l'on trouve quelques lettres de Procope de Gaza. Elles n'ont pas encore été publiées. Quant à celles qu'on lit sous le nom de Procope le Sophiste dans le Recueil grec d'Aldus, on n'a aucune preuve qu'elles soient de Procope de Gaza plutôt que de Procope de Césarée, puisque tous les deux ont exercé la profession de rhéteur. Photius attribue à celui de Gaza des *Métaphrases* ou explications des vers d'Homère; et l'éloge qu'il en fait donne lieu d'en regretter la perte. Turrien cite des *Commentaires* de Procope *sur les Proverbes*, et ils sont cités également par Jean Curterius dans sa *préface sur Isaïe*, mais ils n'ont pas encore été imprimés, non plus que le *Commentaire sur les douze petits prophètes*, que l'on dit cependant avoir été traduit par le P. Garnier dans le dessein de le rendre public.

PROCOPE était de Jérusalem, mais il demeurait à Scythople sur le Jourdain, où il servait l'Eglise en qualité de lecteur et d'interprète en langue syriaque. Les lectures publiques de l'Ecriture se faisaient alors en grec, et Procope les expliquait au peuple en syriaque, qui était la langue vulgaire. Il remplissait aussi les fonctions d'exorciste et imposait les mains sur les possédés du démon. Dès sa jeunesse il s'était appliqué à cultiver toutes les vertus, mais principalement la chasteté qu'il préférait à toutes les autres. Sa nourriture habituelle était du pain et de l'eau, qu'il ne se permettait qu'à des distances éloignées, et quelquefois après un jeûne de sept jours. Aussi, son corps ployé par les austérités, n'était soutenu que par la vigueur d'un esprit auquel la parole divine donnait une force merveilleuse. Il la méditait nuit et jour, et elle lui tenait lieu de toute autre étude. Une persécution s'éleva alors contre les Chrétiens par les édits de Dioclétien. Le saint fut arrêté dans un voyage qu'il fit de Scythople à Césarée, et conduit aussitôt devant le gouverneur Florien, qui, sans l'avoir fait mettre en prison, lui commanda de sacrifier aux dieux. Procope répondit qu'il ne connaissait qu'un seul Dieu, créateur de l'univers, à qui l'on doive sacrifier, et seulement de la manière qu'il l'enseigne. Alors Florien ordonna au martyr de sacrifier aux quatre princes qui régnaient alors, Dioclétien, Maximien, Constance et Galère. Le saint répondit par un vers d'Homère, où il est dit, qu'il n'est pas bon d'avoir tant de maîtres, et qu'il n'y a qu'un seul Seigneur et roi. Florien, prenant cette réponse pour une injure à la personne des empereurs, lui fit aussitôt trancher la tête.

PROSPER D'AQUITAINE, ainsi nommé pour le distinguer de saint Prosper, évêque d'Orléans, et d'un autre prélat du même nom, qui souscrivit en 527 au concile de Carpentras, se rendit célèbre par son zèle pour la défense de la vérité autant que par son éloquence et son érudition. L'époque précise de sa naissance est inconnue, mais on sait qu'il naquit dans les premières années du Ve siècle et qu'il fut contemporain de la vieillesse de saint Augustin. L'hérésie de Pélage agitait alors l'Eglise, et les réfutations du saint docteur étaient l'objet de l'intérêt gé-

néral. Quelques esprits saisirent mal sa doctrine, et cherchèrent un milieu entre l'erreur de l'hérésiarque et l'orthodoxie. Sans nier comme Pélage la transmission du péché originel, ils en supprimaient la conséquence, qui est l'entraînement au mal par la concupiscence, et laissaient encore à l'homme déchu la faculté d'aspirer au bien par l'impulsion propre de sa volonté. Ce système mitigé prit naissance à Marseille, où Prosper résidait, et forma le semi-pélagianisme. Il le signala à saint Augustin, et le docteur d'Hippone, à sa prière, écrivit contre les semi-pélagiens ses deux livres : *De la prédestination des saints*, et : *Du don de la persévérance*. Après le mort du maître, le disciple ne fut pas moins ardent à défendre sa doctrine. Prosper soutint la lutte contre les prêtres de Marseille, et il écrivit sur la matière le livre *Contra collatorem*, dirigé particulièrement contre le célèbre Cassien, alors abbé de Saint-Victor, lequel ne goûtait point la doctrine du docteur de la grâce. Cet écrit et quelques autres qu'il avait publiés auparavant ayant excité quelques rumeurs et soulevé contre lui des accusations dont il fut prévenu par Rufin, Prosper se rendit à Rome, avec un pieux laïque nommé Hilaire, pour porter de concert leurs plaintes au Pape. Saint Célestin, qui occupait alors la chaire de saint Pierre, touché des persécutions qu'on leur faisait souffrir, écrivit en leur faveur aux évêques des Gaules, auxquels il reprocha en même temps leur négligence à réprimer le scandale occasionné par les ennemis de la grâce. Saint Léon, successeur de Célestin, ne témoigna pas moins d'estime à Prosper. Il le fit venir à Rome, l'établit son secrétaire et se servit de lui dans les affaires les plus importantes. Ce saint vivait encore, selon la *Chronique* de Marcellin, en 463; mais on ignore en quelle année il mourut, et s'il était évêque ou laïque. L'opinion la plus commune est qu'il n'était point engagé dans le ministère ecclésiastique. Le Pape Gélase, saint Fulgence, Gennade et Cassiodore, qui parlent de ses écrits, ne lui donnent aucun titre clérical. On peut donc rejeter sans scrupule tout ce qui se lit sur son épiscopat, dans Ughellus, Trithème, et quelques autres écrivains très-éloignés de son temps.

Lettres. — *A saint Augustin.* — Prosper n'était encore connu de saint Augustin que par une lettre qu'il lui avait écrite au sujet des troubles que les matières de la grâce et du libre arbitre avaient soulevés dans l'Eglise de Marseille. Son but, dans cette lettre, était de ramener les esprits, en leur faisant comprendre que la vérité qu'ils croyaient blessée dans les écrits de saint Augustin, ne leur paraissait ainsi que parce qu'ils ne les entendaient pas, et parce qu'ils étaient eux-mêmes dans l'erreur. Quoiqu'ils reconnussent que tous les hommes ont péché en Adam, et que ce ne sont point nos œuvres qui nous sauvent, mais la régénération spirituelle ; néanmoins ils voulaient que la propitiation qui se trouve dans le mystère du sang de Jésus-Christ, fût offerte sans exception à tous les hommes, de sorte que le salut devînt l'héritage de tous ceux qui consentaient à recevoir la foi et à recourir au baptême. Quant à ceux qui croient ou qui persistent dans la foi, comme Dieu les a prédestinés à son royaume par une grâce gratuite, ils devaient se rendre dignes de leur élection, et couronner saintement leur vie par une mort précieuse. Quant au décret de la volonté de Dieu, touchant la vocation des hommes, décret par lequel on prétend que la séparation des élus et des réprouvés a été faite avant tous les siècles ou dans le moment même de la création du genre humain, de sorte que, selon qu'il a plu au Créateur d'en ordonner, les uns naissent des vases d'élection, et les autres des vases d'ignominie; ces novateurs soutenaient que tout ce que l'on disait sur ce sujet n'était propre qu'à ôter à ceux qui sont tombés le courage et la volonté de se relever de leur chute et à inspirer même de la tiédeur et de la paresse aux saints. En effet, ce serait en vain que les uns et les autres travailleraient à leur salut, puisqu'il n'est point de zèle qui puisse faire admettre celui qui a été rejeté, ni de négligence qui puisse perdre celui qui est choisi, s'il ne peut rien arriver à l'un et à l'autre que ce que Dieu a déterminé. Ainsi l'espérance restant toujours flottante et incertaine, la course ne saurait être que lâche et chancelante, puisque tous les efforts que l'on pourrait faire pour le salut sont inutiles, si Dieu en a ordonné autrement dans sa prédestination. Ils en concluaient que, suivant cette doctrine, toutes les vertus étaient anéanties ; que, sous le nom de prédestination, on établissait une nécessité fatale et inévitable, et que quand bien même cette doctrine serait vraie, on ne devrait pas la prêcher publiquement, parce qu'il est dangereux en matière de foi de proposer ouvertement des choses qui ne peuvent être bien accueillies, au lieu qu'il n'y a aucun inconvénient à les taire.

C'est ainsi que parlaient les plus modérés parmi les ennemis de la grâce. Il y en avait d'autres, plus imbus de pélagianisme, qui, faisant consister la véritable grâce de Jésus-Christ dans les facultés naturelles du libre arbitre et dans l'usage de la raison, disaient qu'en usant bien de l'un et de l'autre, on méritait d'arriver à la participation de cette grâce, qui nous fait Chrétiens et enfants de Dieu. Ainsi, tous ceux qui le voulaient, devenaient enfants de Dieu, et ceux qui ne le voulaient pas étaient inexcusables, parce qu'il est de la justice de Dieu que ceux-là périssent qui n'ont pas cru, comme il est de sa bonté de n'exclure personne de la vie, et de vouloir indifféremment que tous les hommes soient sauvés. En un mot, leur sentiment était que l'homme a autant de disposition au bien qu'au mal, et qu'il peut également se tourner au vice et à la vertu. Quand on leur objectait le nombre infini d'enfants qui meurent avant l'âge de discré-

tion, coupables du seul péché originel, avec lequel naissent tous les hommes, ils répondaient que Dieu sauvait ou damnait ces enfants, suivant qu'il prévoyait ce qu'ils seraient devenus dans un âge où ils auraient été en état d'agir et de mériter. Ils disaient la même chose des nations entières, et soutenaient que l'Evangile leur avait été annoncé ou refusé, suivant que Dieu avait prévu qu'elles croiraient ou ne croiraient pas. Dieu, disaient-ils encore, offre et prépare à tous la vie éternelle; mais par les mouvements divers que le libre arbitre produit en chacun, il arrive qu'elle n'est que pour ceux qui se déterminent à croire en lui, et qui, par le mérite de cette foi, se rendent dignes de recevoir le secours de sa grâce. Ils ne voulaient pas que les mérites des saints fussent des effets de l'opération invisible et surnaturelle de Dieu, ni que le nombre des prédestinés fût tellement certain, qu'il ne pût être augmenté ni diminué, sous prétexte qu'il serait inutile d'exhorter les infidèles à embrasser la foi, et de solliciter les tièdes à s'avancer dans la vertu, puisque tous les efforts de ceux qui ne seraient pas du nombre des élus, n'auraient aucun succès. Enfin, ils enseignaient que, de deux choses qui concourent au salut des adultes, la grâce de Dieu et l'obéissance de l'homme, celle-ci marche la première, de sorte que le commencement du salut vient de celui qui est sauvé, et non pas de Dieu qui le sauve.

Saint Prosper, après avoir fait remarquer à saint Augustin que tant que l'on mettrait dans l'homme le principe de son salut, l'hérésie pélagienne ne serait pas entièrement détruite, le conjurait de jeter le plus grand jour possible sur ce qu'il pouvait y avoir de difficile et d'obscur en cette matière; de montrer de quelle manière le libre arbitre s'accorde avec la grâce qui le prévient, et de lui dire si, dans la prédestination, il fallait distinguer un décret absolu pour les enfants qui sont sauvés sans avoir fait de bonnes œuvres, et une prévision du bien que les autres doivent faire; ou bien, s'il fallait croire sans distinction qu'il n'y a en nous aucun bien dont Dieu ne soit l'auteur, et qui ne découle de lui comme de sa source. Il le priait encore de lui apprendre ce qu'il fallait répondre à l'autorité des anciens, qui ont presque tous pensé que la prescience de Dieu sert de fondement à la prédestination, de sorte que, si Dieu a fait des uns des vases d'honneur, et des autres des vases d'ignominie, c'est parce qu'il a prévu la manière différente dont les uns et les autres devaient finir, et comment chacun d'eux userait, par sa volonté, du secours de la grâce. A la suite de cette lettre, dans la dernière édition des œuvres de saint Prosper, est celle qu'Hilaire écrivit à saint Augustin sur le même sujet, ainsi que les deux livres *De la prédestination des saints* et *Du don de la persévérance*, dans lesquels le saint docteur répond aux difficultés qui lui sont proposées.

A Rufin. — Nous avons remarqué plus haut que les novateurs de Marseille étaient parvenus à jeter quelques soupçons sur la foi de saint Prosper. Rufin ayant entendu quelque chose des mauvais sentiments qu'on lui attribuait, lui en écrivit. Saint Prosper reçut sa lettre comme une marque de son affection. Mais pour lui donner en même temps des preuves de sa croyance, il le mit parfaitement au fait de la question qui avait occasionné les bruits vagues et les vaines accusations que l'on avait répandus contre lui. Il commence par observer à Rufin que l'erreur la plus dangereuse des pélagiens, et celle qui renferme toutes les autres, consiste à dire que la grâce de Dieu est donnée aux hommes en raison de leurs mérites. « D'abord, continue saint Prosper, ils avaient voulu soutenir que la nature humaine était tellement saine et tellement pure, qu'elle pouvait, par la seule force de son libre arbitre, acquérir le ciel et le royaume de Dieu. Mais dès qu'ils virent que l'Eglise avait condamné cette doctrine pernicieuse, tout en la conservant au fond de leurs cœurs, ils protestèrent publiquement qu'ils croyaient la grâce de Dieu nécessaire à l'homme, soit pour le commencement, soit pour le progrès, soit pour la persévérance dans le bien. Mais ce qui met à découvert la fausseté de cette protestation, c'est que tout ce qu'ils accordent à la grâce, consiste à la faire servir comme de maître et de précepteur au libre arbitre, afin que se manifestant à l'esprit par les choses extérieures, comme les exhortations, la loi, la doctrine, les créatures, les miracles et la crainte des jugements de Dieu, l'homme dirige ensuite et applique sa volonté, pour qu'en cherchant il trouve, pour qu'en demandant il reçoive, pour qu'en frappant à la porte, elle leur soit ouverte; de sorte que, suivant leur doctrine, la grâce ne fait, par rapport à nous, que ce que fait la loi, que ce que fait un prophète, que ce que fait un maître qui nous instruit. Ils veulent de plus que la grâce soit donnée généralement à tous les hommes, afin que ceux qui voudront croient, et que ceux qui auront cru reçoivent la justification par le mérite de leur foi et de leur bonne volonté, c'est-à-dire, que la grâce ne soit plus la grâce, puisque selon eux elle est donnée aux mérites, et qu'elle n'est ni la source, ni le principe de tous les mérites de l'homme. »

Mais quelques soins qu'ils aient pris de déguiser leurs erreurs, elles ont été découvertes et étouffées par les évêques d'Orient, par l'autorité du Saint-Siége, et par la vigilance des évêques d'Afrique, et principalement de saint Augustin, que saint Prosper appelle ici le premier et le plus illustre membre du corps sacré des Pontifes qui ait paru dans le ve siècle. Il se plaint qu'après tant de combats soutenus par cet homme incomparable, tant de victoires remportées, tant de couronnes conquises, lorsque par ses ouvrages il a éclairé toute l'Eglise et relevé la gloire de Jésus-Christ en triomphant de ses ennemis, il se soit rencontré quelqu'un pour oser noircir sa réputation, et

lui dénier les écrits par lesquels il a combattu l'hérésie pélagienne. « Ils soutiennent, ajoute-t-il, que ce saint évêque détruit entièrement le libre arbitre; qu'il établit une nécessité fatale, sous le nom de grâce, et qu'il enseigne qu'il y a comme deux masses différentes et deux natures dans les hommes, ce qui est faire retomber l'impiété des païens et des manichéens sur un homme dont la piété est révérée de toute l'Eglise. Si ce qu'ils soutiennent est véritable, pourquoi ne s'opposent-ils pas à la publication d'une doctrine aussi extravagante? Pourquoi ne font-ils pas quelque écrit pour l'en avertir? C'est peut-être que ces censeurs sont trop modestes, et qu'ayant quelque respect pour ce prélat, ils veulent épargner sa vieillesse, jugeant d'ailleurs la réfutation de ses livres peu nécessaire, parce qu'ils n'étaient lus de personne? Non, ils savent très-bien que l'Eglise de Rome, celle d'Afrique et généralement tous les enfants de la bénédiction et de la promesse divine, répandus par toute la terre, s'accordent avec ce grand personnage, aussi bien dans sa doctrine sur la grâce que sur tous les autres points de la foi catholique. Ils savent encore que, par rapport aux questions sur lesquelles ils forment des plaintes, *un grand nombre de personnes vont puiser à ses ouvrages* la vraie doctrine évangélique de la grâce, et que Jésus-Christ se sert tous les jours du ministère de sa plume et de sa parole pour se former de nouveaux membres du corps sacré de son Eglise. Ce qui les pousse donc et ce qui les anime, c'est que, voulant se glorifier dans leur propre justice plutôt que dans la grâce de Dieu, ils ne peuvent souffrir la résistance avec laquelle nous repoussons les discours qu'ils sèment de toutes parts contre ce grand homme, qui possède une si sublime autorité dans toute l'Eglise.»

Pour prouver leur opinion, les semi-pélagiens alléguaient ces paroles où Jésus-Christ appelle tous les hommes : *Venez à moi, vous tous qui êtes dans la peine et qui êtes chargés, et je vous soulagerai; soumettez-vous à mon joug et apprenez de moi que je suis humble de cœur* (*Matth.* XI, 28, 29); ils prétendaient que, comme il est au pouvoir de tous les hommes de suivre les exemples de douceur et d'humilité de Jésus-Christ, ceux qui lui auront obéi auront la vie éternelle; et au contraire, ceux-là périront par leur propre faute qui se seront montrés récalcitrants à sa parole. « Mais qu'ils écoutent aussi, dit saint Prosper, ce que le Seigneur a dit à ceux qui avaient la même puissance du libre arbitre : *Vous ne pouvez rien faire sans moi.* (*Joan.* XV, 5.) *Personne ne vient à moi s'il n'est entraîné par mon Père qui m'a envoyé.* (*Joan.* VI, 44.) *Personne ne peut venir à moi, s'il ne lui est donné de mon Père.* (*Ibid.*, 66.) Il est donc hors de doute qu'afin que le libre arbitre obéisse, il faut que la grâce de Dieu forme en lui le mouvement et l'affection, par lesquelles il croit et obéit. Autrement, il suffirait d'avertir un homme, et il ne serait pas nécessaire qu'une nouvelle volonté fût formée en lui, selon cet oracle de l'Ecriture : *C'est le Seigneur qui prépare la volonté* (*Prov.* VIII, 35); et selon cette parole de l'Apôtre : *C'est Dieu qui produit le vouloir et le parfaire, selon la bonne volonté.* (*Philip.* II, 13.) Quelle bonne volonté, sinon celle que Dieu a produite en eux? afin qu'après leur avoir donné la volonté d'agir, il leur donne encore le moyen de le faire. »

Les semi-pélagiens prouvent encore le libre arbitre par l'exemple du centenier Corneille qui, en possession de la crainte de Dieu et l'ayant prié avant d'avoir reçu la grâce, s'est appliqué par lui-même et de son propre mouvement, aux exercices de l'aumône, des jeûnes et de la prière (*Act.* X, 2), et en conséquence a reçu de Dieu le don du baptême. A cela, saint Prosper répond que les bonnes œuvres de Corneille, avant son baptême, ont été l'effet de la grâce. Il montre par la vision qu'eut saint Pierre avant de baptiser ce centenier, que c'était Dieu même qui avait purifié Corneille en commençant en lui les bonnes œuvres qui précédèrent la prédication de la parole, afin que cet apôtre n'hésitât point à annoncer le salut à un gentil, en voyant que Dieu l'y avait déjà disposé par l'infusion de sa grâce. Il était même jusqu'à un certain point nécessaire que les choses se passassent ainsi, dans la crainte que la vocation de l'Eglise des gentils, qui était nouvelle et qui n'avait point été révélée jusqu'alors, ne parût incertaine et peu assurée, si Dieu ne l'eût confirmée lui-même, en témoignant, par l'éloge qu'il fit de Corneille, qu'il avait déjà purifié, par ces saintes dispositions, le cœur de celui qui devait être les prémices de cette Eglise. *Car la foi n'est pas commune à tout le monde* (*II Thess.* III, 2), *et tous ne croient pas à l'Evangile.* (*Rom.* X, 16.) Mais ceux qui croient y sont poussés par l'esprit de Dieu, et ceux qui ne croient pas en sont détournés par leur libre arbitre. Ainsi notre conversion à Dieu ne vient point de nous, mais de Dieu même, comme le dit l'apôtre : *La grâce nous a sauvés par la foi, et ce bien ne vous est pas venu de vous-mêmes. C'est un don de Dieu qui n'est point la récompense de vos œuvres, afin que nul ne s'en glorifie.* (*Ephes.* II, 8.)

L'homme ayant perdu par le péché sa justice naturelle, s'égarait sans cesse lorsque Dieu l'a fait rentrer dans la voie, et lui a inspiré l'amour pour celui qui l'avait aimé le premier avant d'être aimé de lui. *Ce n'est pas*, dit saint Jean, *que nous nous soyons portés de nous-mêmes à aimer Dieu, c'est lui qui nous a aimés le premier.* (*I Joan.* IV, 10, 19.) Le même apôtre dit encore : *Quiconque aime est né de Dieu et il connaît Dieu. Celui qui n'aime point ne connaît point Dieu, parce que Dieu est amour.* (*Ibid.*, 7, 8.) Ce qui montre que l'on peut trouver dans un homme beaucoup de choses louables qui, n'étant point animées de l'amour de Dieu, n'ont ni l'espoir ni l'essence de la piété. *C'est Dieu*, comme le dit saint Paul, *qui nous a délivrés et qui nous a appelés par sa vocation sainte, non selon nos*

œuvres, mais selon son propre décret et par sa grâce, qui nous a été donnée en Jésus-Christ avant tous les temps. (*Tit.*, III, 3.) Lorsque sa grâce nous justifie, elle ne nous rend pas de bons, meilleurs; mais de mauvais que nous étions elle nous rend bons, afin de nous rendre ensuite, de bons, meilleurs par un avancement continuel dans la vertu, non pas en nous ôtant le libre arbitre, mais plutôt en le rendant libre. Car tant que notre libre arbitre a agi seul et sans être assisté de Dieu, il n'a vécu que pour le péché, parce qu'il était mort pour la justice. Mais lorsque la miséricorde de Jésus-Christ l'a éclairé de sa divine lumière, il a été tiré du règne du démon, afin que Dieu même régnât en lui; mais par cette grâce qu'il a reçue, il ne peut encore demeurer ferme dans un état si heureux, si celui qui l'a d'abord appelé à la justice ne lui donne aussi la persévérance dans la justice. Dieu, pour confirmer cette vérité, permit que saint Pierre, qui se promettait de lui-même d'aller avec Jésus-Christ à la prison et à la mort, tombât dans le danger de se perdre, afin d'en être relevé par la main toute-puissante de celui sans lequel personne ne peut même subsister quelque temps, et encore moins persévérer jusqu'à la fin.

Ce qui empêchait les nouveaux ennemis de la grâce de Dieu de la reconnaître telle que l'Écriture nous la représente et qu'elle se fait ressentir elle-même par ses grands effets, c'est qu'ils craignaient d'être obligés d'avouer en même temps que, de tous les hommes qui sont nés et à naître dans tous les siècles, Dieu a choisi un certain nombre pour en composer ce peuple qu'il a prédestiné à la vie éternelle, et qu'il a élu, en l'appelant selon le décret de sa volonté. « Ce qui, dit saint Prosper, est une vérité si constante qu'il ne faut pas être moins impie pour la combattre que pour combattre la grâce elle-même. » Il le prouve par ce grand nombre d'hommes que Dieu a laissé périr dans les siècles passés, ensevelis dans les ténèbres de l'ignorance et du paganisme, puis il ajoute : « Si la lumière de la raison naturelle ou l'usage de tant de biens que Dieu a faits aux hommes, avait pu suffire à tous ces peuples pour obtenir le salut, il en faudrait conclure qu'aujourd'hui encore les pensées naturelles de notre esprit, la considération des temps et des saisons et de cette abondance de fruits que nous trouvons dans le monde, pourraient suffire pour nous sauver, parce qu'en usant bien de tous ces avantages de la nature et en reconnaissant Dieu dans toutes ces faveurs dont il nous comble tous les jours, nous pourrions l'adorer encore plus parfaitement que n'ont pu le faire les anciens peuples. Mais à Dieu ne plaise que des âmes qui ont quelque piété et qui se souviennent qu'elles ont été rachetées par le sang de Jésus-Christ, soient jamais capables d'une pensée aussi pernicieuse que extravagante. La nature humaine n'a point d'autre libérateur que Jésus-Christ qui étant homme est devenu médiateur entre Dieu et les hommes. Nul sans lui n'a part au salut. Comme ce n'est pas nous, mais lui seul qui nous a formés, aussi ce n'est pas nous, mais lui seul qui nous forme pour la seconde fois, en nous justifiant. Et de peur que l'homme, qui a reçu le don de la grâce, et qui fait ensuite de bonnes œuvres, ne s'imaginât que la grâce ne lui a été donnée que parce que Dieu prévoyait qu'après l'avoir relevé de sa chute il se rendrait digne de ce don par ses œuvres, Dieu, pour confondre ces pensées, a répandu les richesses de sa miséricorde sur les premiers moments de la vie de quelques enfants, dans lesquels il est visible qu'il ne peut avoir pour cause de son choix ni la piété précédente, ni celle qui doit suivre, pas plus que l'obéissance, le discernement ou la volonté. Je parle, dit saint Prosper de ces enfants qui ne sont pas plutôt nés, qu'ils renaissent heureusement par le baptême, et qui n'ont pas plutôt reçu le baptême, qu'ils entrent par une mort prompte en participation des biens éternels.

« On nous objecte sans cesse, dit ce Père, cette parole de l'Ecriture : *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés* (*I Tim.* II, 4), comme si elle était contraire à notre doctrine. Quoi donc! tant de millions d'hommes qui, dans l'espace de tant de siècles jusqu'à nos jours, ont péri malheureusement sans avoir la moindre connaissance de Dieu, n'ont-ils pas été du nombre des hommes? Pourquoi le même Dieu qui veut que tous les hommes soient sauvés et qu'ils parviennent à la connaissance de la vérité, empêche-t-il ses apôtres d'annoncer son Evangile dans l'Asie, tandis qu'il leur ordonne de le prêcher à tous les peuples du monde? Dans le temps même où nous vivons, la plupart des peuples du monde ne font que commencer à recevoir la religion chrétienne. Il en est encore plusieurs qui, non-seulement ne jouissent pas d'un si grand bienfait, mais qui n'en ont même jamais entendu parler. Quant aux causes de ce discernement terrible, elles ne peuvent être pénétrées par l'esprit humain, et on peut les ignorer, sans préjudice de la foi et du salut. Confessons seulement que Dieu ne condamne personne sans qu'il l'ait mérité, et que sa bonté toute-puissante sauve et éclaire par la lumière de sa sévérité divine tous ceux qui, d'après un décret de sa volonté, sont prédestinés à la connaissance de sa vérité et au salut. Car nul ne vient à lui, s'il ne l'appelle; nul ne reçoit l'instruction de la foi, s'il ne l'enseigne, et nul n'est sauvé s'il ne le sauve, parce qu'encore qu'il ait commandé à ses ministres de prêcher indifféremment à tous les hommes, néanmoins *et celui qui plante et celui qui arrose ne sont rien; mais c'est Dieu qui donne l'accroissement qui est tout.* (*I Cor.* III, 7.)

« On dira peut-être que ce sont les hommes qui s'opposent à la volonté de Dieu, et que s'il y en a à qui la foi n'a point été prêchée, c'est que Dieu voyait que leurs esprits et leurs cœurs étaient fermés à sa lumière!

Mais qui a changé les cœurs des autres peuples qui croient en Jésus-Christ, sinon celui qui, comme parle le Psalmiste, *a formé en particulier les cœurs de chacun d'eux?* (*Psal.* XXXII, 15.) Qui a pu amollir la dureté de ces cœurs en les rendant flexibles et obéissants à la parole sacrée, sinon celui qui *des pierres mêmes peut susciter des enfants d'Abraham?* (*Matth.* III, 9.) D'ailleurs il est constant par divers passages de l'Ecriture, que l'Evangile doit être prêché par toute la terre (*Matth.* XXIV, 14); et il ne l'est pas moins que nul n'entrera dans la société bienheureuse de l'héritage du Seigneur, à moins qu'il ne soit du nombre de ceux qu'il a prévus et prédestinés avant la création du monde, *suivant le décret de celui qui fait toutes choses, selon le conseil de sa volonté.* (*Ephes.* I, 11.) Mais quels sont les vases que Dieu a choisis, et quel doit en être le nombre? C'est un mystère dont l'ignorance ne nuit point à notre salut. Il nous suffit de savoir que tous les bons entreront dans le royaume de Dieu; que ce sera la grâce qui les y fera entrer, et que les méchants en seront bannis par leur propre malice.

« En admettant, dit-on, la nécessité de la grâce, il ne reste plus rien à faire au libre arbitre. La grâce, répond saint Prudence, ne détruit pas le libre arbitre, elle le transforme et le change en mieux, en lui imprimant d'autres pensées, en le faisant agir d'une autre manière, en lui apprenant à mettre toute l'espérance de sa guérison dans son médecin et non dans lui-même. Pendant cette vie, il n'est jamais dans un état de santé si parfait que ce qui l'avait blessé auparavant ne le puisse blesser de nouveau, et il n'est jamais assez maître de lui-même pour s'abstenir par ses seules forces d'user des choses qui le font languir. Ainsi l'homme qui avait été mauvais dans son libre arbitre est rendu bon dans le même libre arbitre. Il était mauvais par la corruption qu'il trouvait en lui-même, et Dieu le rend bon en le rétablissant dans le premier honneur dont il est déchu. Ce que Dieu fait, non-seulement en lui remettant les fautes de volonté et d'action, mais en lui donnant la grâce de vouloir le bien, de le faire et d'y persévérer. »

Saint Prosper porte le défi aux calomniateurs de saint Augustin de montrer un seul passage de ses écrits, qui autorise tant soit peu le destin et la doctrine des deux natures différentes dans l'homme. « Quoi qu'ils fassent, ajoute-t-il, ils ne prouveront jamais qu'on nous ait entendu dire ou enseigner quelque chose de semblable, parce que nous savons très-bien qu'il n'y a aucune nécessité fatale qui agisse dans le monde, mais que Dieu règle toutes choses par la loi suprême de sa providence et de sa justice. Nous savons que Dieu a créé la nature de l'homme, non de deux masses, mais d'une seule, c'est-à-dire la chair du premier homme. Nous savons que cette nature étant tombée dans Adam, a été enveloppée dans la ruine de son péché lorsqu'il s'est perdu par son libre arbitre (*Rom.* V, 22); nous savons enfin que cette nature, étant destinée à la mort et aux supplices éternels, elle n'en sera jamais délivrée si le Sauveur ne retrace dans elle l'image de Dieu par la grâce d'une seconde création, et s'il ne soutient son libre arbitre, en l'excitant par l'impression de l'Esprit-Saint, en lui inspirant ce qu'il doit faire, en l'assistant et en le fortifiant dans ses faiblesses, en marchant devant lui et en le conduisant jusqu'à la fin de cette carrière de la vie » Ce Père termine sa lettre en renvoyant Rufin aux ouvrages de saint Augustin, l'assurant qu'il y trouvera de quoi s'instruire pleinement de la vérité des questions importantes qui regardent la grâce et la prédestination.

AUTRES ÉCRITS.—*Poëme contre les ingrats.* —Le chef-d'œuvre de saint Prosper et celui qui a le plus illustré son nom est son poëme contre les ingrats. Saint Augustin vivait encore lorsqu'il l'écrivit, comme il est facile de s'en convaincre, par l'éloge magnifique qu'il fait du grand évêque d'Hippone. L'auteur a placé à la tête deux petites préfaces dans lesquelles il découvre son dessein. Dans l'une il déclare positivement que ses vers sont dirigés contre ceux qui se laissaient enfler d'une fausse vertu, afin de prémunir ses lecteurs contre leurs séductions, dans la crainte qu'ils n'apprissent à leur école à nier les dons de Dieu, et qu'ils ne devinsent rebelles à la grâce, en voulant pousser trop loin la défense du libre arbitre. Dans l'autre il dit que c'est l'amour qu'il porte à ses frères qui lui a fait entreprendre un ouvrage aussi difficile et aussi épineux; mais il veut allumer dans les âmes la sainte ardeur de la vérité, il veut éloigner d'eux les séductions, et leur apprendre d'une manière aussi agréable que vive et saisissante que la grâce est la cause et non l'effet de nos mérites :

Sed bona quæ tibi sunt, operante fatebere Christo,
Non esse ex merito sumpta, sed ad meritum.

Par ces deux petites préfaces comme par tout le reste de la pièce, on voit que saint Prosper désigne les semi-pélagiens; par ce terme d'*Ingrats*, qui peut marquer en général tous les ennemis de la grâce, pour ne point les taxer ouvertement d'hérésie, soit parce que l'Eglise n'avait pas encore condamné leurs erreurs, soit probablement aussi parce qu'il ne les croyait pas tellement obstinés dans leurs vues qu'il n'eût quelque espérance de les en faire sortir. Ce poëme, qui est à proprement parler l'abrégé de tous les ouvrages que saint Augustin a écrits sur la grâce, est divisé en quatre parties, qui contiennent en tout mille vers hexamètres, sans y comprendre la petite préface et l'exorde qui sont en vers élégiaques.

Première partie.—Malgré tant de victoires signalées, remportées par l'Eglise assemblée contre Pélage et son hérésie, et quoiqu'elle dût regarder comme heureusement terminée la guerre qu'elle avait eue à soutenir contre lui, cependant ce cruel asnic, tout écrasé

qu'il était, ou n'était pas encore mort, ou renaissait dans un certain nombre de personnes, qui, tout en feignant de le condamner, faisaient revivre ses erreurs. Les principales portaient que de toute nécessité le premier homme devait mourir, qu'il observât ou non les commandements du Seigneur, parce que la mort est une conséquence de sa nature et non l'effet du péché. Le péché originel n'était qu'un mot; et les enfants n'héritant de leurs pères aucune corruption, naissaient aujourd'hui dans l'état où Adam et Eve avaient été créés. En usant mal de leur libre arbitre, nos premiers parents ont péché contre Dieu; mais leur faute ne nous a nui que par le mauvais exemple qu'ils nous ont donné. Tous les hommes donc, naissant sans aucune tache ni aucune corruption, peuvent arriver au comble de la perfection et de la vertu, et conserver la grâce qu'ils ont reçue dès leur origine, parce qu'il dépend de leur volonté seule de se maintenir toujours dans cette première intégrité de la nature, puisque la loi qui est imprimée dans leur cœur leur propose d'elle-même tout le bien que Dieu leur commande au dehors par la loi écrite. La grâce de Jésus-Christ, ajoutée dans ces derniers temps aux forces de la nature, s'offre généralement à tous ceux qui ont péché, pourvu qu'ils se renouvellent dans les eaux du baptême. Alors Dieu leur pardonnant les crimes qu'ils ont commis par leur volonté propre, ils recouvrent, par un effet de cette même volonté naturelle, la pureté et l'innocence, de sorte que, purifiés par ce sacrement, ils reprennent la première vigueur dont ils s'étaient privés par leurs déréglements volontaires, et la conservent ensuite par la puissance de leur libre arbitre. Le baptême renferme tant de trésors de grâces et de richesses spirituelles, que c'est avec raison qu'on le donne aux enfants mêmes, quoique purs et sans taches, afin qu'étant nés bons, ils deviennent encore meilleurs, et que l'innocence de la nature reçoive un nouvel éclat par la bénédiction de la grâce. Dieu ne refuse à aucun homme cette faveur dès sa naissance, parce que, méritant tous par leur volonté et leur liberté naturelles de recevoir les biens de la grâce auxquels Jésus-Christ nous convoque, ces biens sont dus à tous ceux qui consentent à bien vivre et ne sont enlevés qu'à ceux qui les rejettent.

Après avoir exposé sommairement ces erreurs, saint Prosper rappelle la réprobation universelle qu'elles avaient soulevée dans toute l'Eglise, qui se hâta de les condamner. « Dans le temps même où ce serpent, vomi par l'Angleterre, répandait de toutes parts le venin mortel de sa doctrine, Rome, qui est le siége de saint Pierre et le premier siége du monde, Rome la condamna; car Rome, en devenant la maîtresse de toutes les Eglises de la terre, possède, par l'autorité et les lois de la religion, tout ce qu'elle ne possède plus par les lois de la guerre et par la puissance des armes. Au concile de Diospolis, les évêques d'Orient obligèrent Pélage à condamner lui-même son erreur, sous peine d'être retranché du nombre des fidèles et séparé du corps de Jésus-Christ. Saint Jérôme vint à bout de percer la nuit épaisse dont cet enfant de ténèbres voulait obscurcir la lumière de la vérité. Alétius, évêque de Constantinople opposa aux députés de son parti la foi ancienne et la tradition de l'Eglise. La ville d'Ephèse ne put souffrir dans l'enceinte de ses murs, ces enfants de colère dont le souffle contagieux donnait la mort à tous ceux qui les écoutaient. Les évêques d'Afrique ne se contentèrent pas de crier anathème aux sectateurs de cette doctrine impie, ils en découvrirent le venin le plus subtil, et ne laissèrent passer aucun de leurs arguments sans le détruire sous la force de leurs raisonnements inspirés par la foi. Mais, entre tous ces évêques, nul ne soutint la cause de Dieu par des travaux plus utiles et des écrits plus concluants que ne le fit saint Augustin. Partout où cet ennemi si subtil et si rusé cherchait un refuge, par quelque voie obscure et tortueuse qu'il s'efforçât de s'échapper, toujours il rencontrait devant lui ce grand évêque qui l'arrêtait pour déjouer tous ses artifices. Car il vivait encore à cette époque; son âme, si élevée au-dessus des sens, trouvait en Dieu seul son repos, sa nourriture et sa vie; il ne goûtait en ce monde d'autre douceur que celle de l'amour de Jésus-Christ qui le consumait; il n'était touché d'aucun autre honneur que de celui de son divin Maître. Mais, s'il ne s'attribuait aucun bien, Dieu lui tenait lieu de toutes choses, et la sagesse éternelle régnait en son cœur, comme en son temple.»

Après ce triomphe, l'Eglise avait à peine joui d'un moment de tranquillité, que quelques personnes, enflées d'une honteuse présomption, s'efforcèrent de rallumer les flammes déjà mortes de l'hérésie pélagienne. Elles enseignaient que l'homme étant de lui-même libre de tourner sa volonté comme il lui plaît, par la puissance et le mouvement de sa nature, il peut embrasser le bien par son propre choix, de la même façon qu'il peut se porter au vice. C'était renouveler les erreurs de Pélage et de ses sectateurs, qui assuraient que l'intégrité de la nature n'a point été blessée par le péché d'Adam, et que tous les hommes naissent encore aujourd'hui avec les mêmes lumières que Dieu inspira au premier homme en le créant. Dès lors les pélagiens étaient en droit de demander ou qu'on leur permît d'enseigner dans l'Eglise ce que ces nouveaux docteurs y enseignaient, ou qu'on les retranchât de la communion catholique, comme ils en avaient été eux-mêmes retranchés.

Deuxième partie. — Saint Prosper, dans le commencement de sa seconde partie, expose, en les réduisant à l'état de simples propositions, les principaux articles de l'hérésie pélagienne, qui, de l'aveu des ingrats ou semi-pélagiens, avaient été condamnés par l'Eglise et par les lois des empereurs. Les

voici : Le crime de notre premier père n'a nui qu'à lui seul. Aujourd'hui encore, en naissant dans l'état où était Adam avant son péché, l'homme peut, s'il le veut, n'en commettre aucun, comme le premier homme, dans l'état d'innocence, pouvait ne point pécher, en faisant un bon usage de sa liberté naturelle. Enfin, les hommes se sauvaient autrefois par la loi de Moïse, comme on se sauve maintenant par la loi de Jésus-Christ. On reprocha à Pélage, dans le concile de Diospolis, d'enseigner que la grâce de Jésus-Christ est donnée aux hommes selon leur mérite; mais il désavoua cette doctrine devant tout le monde, et dit anathème à quiconque la soutiendrait. Saint Prosper expose ensuite la doctrine des semi-pélagiens, qu'il réduit à deux chefs, savoir : l'un, que Dieu, voulant que tous les hommes soient sauvés, offre sa grâce à tous; le second, que c'est le libre arbitre qui est cause que l'un obéit à la grâce et que l'autre la rejette; que l'un la conserve en persévérant, et que l'autre renonce à persévérer; ce qui suppose qu'il est resté assez de force dans la nature pour désirer et demander le secours de Dieu.

Il réfute le premier chef par l'exemple de ceux qui sont morts dans la nuit profonde de l'ignorance et du péché, tandis que Dieu, ce soleil de justice, répandait la lumière de son Evangile sur plusieurs autres. Il est bien vrai que Jésus-Christ a commandé à ses apôtres d'aller prêcher l'Evangile à tous les hommes (*Matth.* XXVIII, 19); mais ce qui s'est dit en un moment n'a pas été exécuté même plusieurs siècles après. Il n'est personne qui ignore qu'à l'heure qu'il est l'Evangile n'a pas encore été prêché par toute la terre. Si, par le fait même qu'il existe des hommes à qui la foi n'a point encore été annoncée, on en conclut qu'ils se sont rendus indignes de ce bienfait par la brutalité de leur esprit et le déréglement de leurs mœurs, c'est convenir nettement que tous les hommes, quoique égaux par leur naissance, se sont distingués les uns des autres par des dispositions différentes de leur volonté, et que tous pouvant, par leur liberté naturelle, vouloir le bien, peu l'ont voulu en effet, et ont eu conséquence mérité le don de la grâce : ce qui est une erreur condamnée dans les pélagiens. S'il est vrai, d'ailleurs, que Dieu veuille généralement que tous les hommes soient sauvés, et sans en excepter aucun, il faut que tout ce que veut cette puissante et suprême volonté soit accompli. Néanmoins il est certain que tous les hommes ne sont pas sauvés; mais qu'au contraire il y en a une très-grande partie qui ne reçoit point la vie de la foi, ou qui demeure plongée dans les ténèbres du péché et de la mort. Répondre que Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, mais que tous ne le sont pas, parce que les uns le veulent et les autres ne le veulent pas, c'est répondre que la volonté de Dieu sera efficace ou inefficace, selon qu'il plaira au libre arbitre de l'homme. Ainsi, la volonté de l'homme sera comme la borne et la mesure des actions de Dieu, puisque ce sera en vain qu'il voudra secourir une âme, si elle ne veut auparavant être secourue : de sorte que la grâce ne fera que suivre ce mouvement de la volonté, qui précédera son opération dans les cœurs.

Pour réfuter le second chef de la doctrine semi-pélagienne, saint Prosper montre d'abord que la grâce agit sur l'homme, non-seulement en lui proposant le bien et en l'invitant à le suivre, mais en changeant elle-même sa volonté et en faisant qu'elle embrasse la vertu. Comme maintenant Jésus-Christ attire à lui par sa grâce les nations les plus cruelles et les plus barbares, parmi lesquelles il était auparavant inconnu ou méprisé; de même, dans les siècles passés, il a soumis à son empire les peuples farouches et les villes rebelles, en leur inspirant une piété qui le faisait triompher de tous les obstacles qu'il rencontrait dans leur cœur. Il ne les a pas convertis de la sorte par de simples exhortations, car la grâce diffère de la loi et agit autrement qu'elle; mais il les a convertis en changeant le fond de leur cœur, en le renouvelant, et en formant, par sa puissance de créateur et de souverain, un vase nouveau à la place du premier, qui était brisé. Les exhortations de la loi, les remontrances des prophètes et tous les efforts de la nature, lorsqu'elle est abandonnée à elle-même, ne sauraient produire un aussi grand ouvrage. Celui-là seul qui a créé l'âme une fois peut la rétablir de la sorte, en lui donnant comme une seconde création. Qu'un apôtre s'en aille dans toutes les parties du monde; qu'il prêche, qu'il exhorte, qu'il plante, qu'il arrose, qu'il reprenne, qu'il presse les hommes avec un grand zèle, et qu'il porte le flambeau de la parole de Dieu partout où il trouvera un accueil favorable; cependant, quand après tous ces travaux il s'agit de faire embrasser le bien à ceux qui l'écoutent, ce n'est ni le disciple ni le maître, mais la grâce seule qui produit un ouvrage si divin, et qui fait fructifier avec abondance ce qu'elle a planté dans les âmes. C'est elle qui fait que le grain de la foi, semé par la parole du prédicateur, prend racine et germe puissamment dans le cœur de l'homme. C'est elle qui le fait mûrir peu à peu, qui l'entretient et qui le conserve, de peur que l'ivraie, les chardons et les mauvaises herbes ne l'étouffent, de peur que le vent de l'orgueil ne le renverse, que le torrent des voluptés ne l'entraîne, que le feu de l'avarice ne le sèche et le brûle, et de peur que cet épi, qui s'est élevé avec trop de précipitation et de confiance dans ses forces, ne se renverse et ne languisse abattu dans une chute honteuse.

Saint Prosper montre ensuite que la grâce toute-puissante de Jésus-Christ forme elle-même et accomplit son ouvrage; quoi qu'elle veuille faire, tous les temps lui sont propres pour accomplir ce qu'elle veut; nul dérèglement des mœurs ne saurait arrêter son influence; toutes les causes secondes ne sauraient suspendre la certitude de son action

et l'accomplissement de ses desseins éternels. Ce n'est point par l'entremise et les soins de ses ministres qu'elle opère la conversion des cœurs, qu'elle seule peut produire; elle ne commet aucun de ses serviteurs pour agir à sa place : car, encore qu'ils représentent par leur parole les lois et les commandements du Sauveur, ils ne frappent qu'au dehors et ne sauraient pénétrer dans l'âme. Ainsi c'est Dieu qui ressuscite les morts, qui brise les chaînes de ceux qui gémissent sous la captivité du péché, qui éclaire ceux qui sont dans les ténèbres, qui rend justes les pécheurs, qui inspire dans l'âme l'amour qui le fait aimer, et qui est lui-même cet amour. Le saint auteur prouve encore que la foi est un don de Dieu purement gratuit; qu'elle ne suppose aucun mérite dans ceux à qui elle est donnée, et qu'elle est au contraire la source de leur mérite. Pour rendre cette vérité plus sensible, il apporte l'exemple de ceux qui, après avoir vécu plongés dans toutes sortes de vices, ont été sauvés par le baptême qui leur a été conféré à la mort. Car, où sont les mérites que Dieu a pu récompenser en eux? Si nous considérons ceux qui ont précédé leur foi, ils ne méritaient que le supplice; si nous considérons ceux qui ont accompagné la foi, nous n'en trouvons aucun, puisque leur mort a suivi leur conversion. On dit qu'ils ont mérité, par là même qu'ils ont désiré le baptême; mais ce désir lui-même est un effet de la foi, et la foi ne remue l'homme que par l'inspiration de la grâce et l'opération du Saint-Esprit. Ainsi la foi, qui est le principe de tous les bons désirs et la source de toutes les bonnes œuvres, ne naît point en nous comme une conséquence de notre mérite, parce que tout ce qu'elle ne fait pas n'est jamais bien fait. Tant qu'on marche sans elle, on marche hors de la voie; et celui qui ne marche pas dans le droit chemin où elle conduit a beau courir avec ardeur : plus il ira vite, plus il s'égarera.

Les semi-pélagiens enseignaient que, dans la formation de la vie de l'âme, c'est la nature qui commence et inspire le premier désir de la foi, et ils n'accordaient d'autre avantage à la grâce que celui de la loi qui nous exhorte et du ministre qui nous instruit. C'était prétendre que des hommes conçus d'un sang impur et engendrés dans un corps de damnation et de mort, possédaient tous généralement la même liberté que le premier homme avait possédée avant qu'il se fût soumis volontairement à la loi du péché, et que le péché originel passe tellement du père au fils que, ne faisant aucune impression dans le corps qu'il rend mortel, sa blessure est tout extérieure et ne pénètre jamais au dedans de l'âme, qui conserve toujours sa première splendeur et n'est point obscurcie par l'aveuglement qui a été la juste peine de sa désobéissance. Saint Prosper fait voir que cette doctrine entraîne à sa suite toutes les impiétés de l'hérésie de Pélage. Il en résulte, par exemple, que l'homme peut, par sa propre justice, acquérir le salut et mériter le ciel; que plusieurs, par leur propre vertu, se sont rendus agréables à Dieu, dès le commencement du monde, sans le secours de la grâce; que lorsque les enfants sont renouvelés dans le baptême, leurs âmes innocentes n'ont aucune part à ce renouvellement, et qu'ils ne sont lavés qu'au dehors, parce qu'ils n'ont aucune impureté en eux-mêmes.

« Si vous désavouez ces conséquences, leur dit-il, confessez sans déguisement que la nature humaine a reçu une blessure profonde dans le premier homme; que l'âme a perdu toute sa force, que le cœur s'est aveuglé et obscurci; que la volonté, toujours engagée dans la mort, sous la domination du démon, ne peut sortir de cet esclavage si le Sauveur ne l'en tire lui-même et ne la guérit par le souverain remède de sa grâce. Dieu n'est point injuste et Dieu n'est point menteur, lorsqu'il dit qu'un seul homme tombant, tous les hommes sont tombés avec lui; que toute sa postérité a été enveloppée dans sa ruine et dans sa mort, et qu'elle ne peut en aucune sorte recouvrer la vie qu'elle a perdue, si elle ne renaît dans l'Eglise par le baptême. Car il est indubitable que tous ceux qui, depuis le commencement du monde, sont mis au nombre des justes, ont été sauvés par cette même grâce toute-puissante qui était alors renfermée en peu de personnes, et qui maintenant est répandue dans toutes les parties du monde. Cette grâce n'est pas une récompense des mérites, puisque lorsqu'elle entre dans l'homme il ne mérite que la condamnation; car son libre arbitre, qui est aveugle, ne fera jamais aucun bien, si la grâce ne le produit en lui accordant gratuitement son secours. Nul ne la désire et ne la cherche que par le désir et l'affection qu'elle lui a inspirés. C'est elle-même qui conduit tous ceux qui la trouvent, et, si on ne marche avec elle, on ne va point vers elle. Ainsi, c'est la voie qui mène à la vie; on ne peut voir la lumière que par la lumière, et qui cherche la vie sans le secours de la vie, trouvera la mort au lieu de la vie. »

Troisième partie. — Saint Prosper consacre cette troisième partie à répondre aux deux principales objections des semi-pélagiens. La première consistait à dire que le libre arbitre resterait sans effet si, lorsque l'homme court vers Dieu, il n'était lui-même moteur de sa course, et si, lorsqu'il veut le servir, il n'était lui-même l'auteur de sa volonté. Dans ce cas, il ne faudrait plus ni punir les vices, ni récompenser les vertus, si la nature était tellement assujettie au péché, qu'elle s'y portât par une nécessité inévitable, ou encore, si, quand nous faisons le bien, c'était à la grâce et non à nous-mêmes qu'il dût être attribué. Ce Père répond que cette objection détruit la foi du péché originel, qui nous a ôté cette liberté de faire le bien que nous avions reçue dans Adam et nous a exposés à la tyrannie de la concupiscence, qui nous porte sans cesse à faire le mal, encore que nous le fassions volon-

tairement. Notre volonté ne pouvant être délivrée que par la grâce de Jésus-Christ, il est ridicule de s'imaginer que la grâce, en la délivrant, lui ôte sa liberté, puisque, au contraire, elle lui rend celle que le Créateur avait donnée au commencement à toute la nature humaine. Il prouve par l'exemple des enfants, dont les uns sont sauvés par le baptême, et les autres meurent sans l'avoir reçu, que Dieu donne ou refuse sa grâce, non suivant les mérites humains, mais suivant son bon plaisir; et parce qu'on pouvait dire que ceux qui recevaient le baptême devaient ce bonheur à la piété et à la vigilance de leurs pères et mères, et que ceux qui étaient privés de ce sacrement de salut se perdaient par la faute et la négligence des leurs. Il montre par l'exemple de deux jumeaux, dont l'un reçoit le baptême tandis que l'autre en est privé, qu'on ne peut attribuer cette diversité aux mérites de leurs parents, mais à la volonté de Dieu qui choisit l'un et laisse l'autre.

La seconde objection des semi-pélagiens disait que, si la grâce n'est pas donnée à tous, ceux-là ne seront pas coupables de leurs péchés, qui ne l'ont pas reçue, puisqu'ils auront été dans l'impuissance de bien vivre. Saint Prosper répond que ceux qui pensent ainsi ne reconnaissent point le péché originel qui, à lui seul, rend tous les hommes dignes de mort, quand même ils n'ajouteraient point d'autre crime à ce premier. Tous donc se trouvent enveloppés par ce premier péché dans une juste condamnation; nul ne peut se plaindre que Dieu ne l'en délivre pas par sa grâce. Il ajoute qu'on ne doit point chercher pourquoi, de tous les hommes compris dans la même condamnation, Dieu en délivre une partie et y laisse l'autre. C'est un secret qu'il a voulu nous tenir caché, comme autrefois la vocation des gentils, et comme aujourd'hui encore le jour du jugement. Il en est de même de la grande diversité qui existe entre les conditions humaines. Quoique ce soit la même main de Dieu qui nous forme tous de la même manière, des mêmes éléments, et de pères et de mères appartenant tous à la même nature, cependant ce suprême artisan, tirant tous ces vases de la même boue, les diversifie jusqu'à l'infini. Comme créateur et maître souverain, il imprime à ses créatures des passions et des goûts qui forment en elles des qualités toutes différentes. Il faut donc révérer en tremblant les divers jugements de Dieu sur les hommes et reconnaître que, si impénétrables qu'ils soient à notre esprit, ils sont souverainement justes. Car tous les hommes ont bien été capables de mériter la mort par un seul crime; mais, pour ce qui est de mériter la vie éternelle, c'est la grâce seule qui en donne le mérite. Saint Prosper exhorte les fidèles à ne pas se laisser ébranler ni abattre par le souffle et l'insolence de ces esprits superbes et présomptueux qui se déclarent ennemis de la grâce, et à résister à la tempête qu'ils excitent, en demeurant fermes sur les fondements d'une piété stable et immobile, sans se laisser séduire par le faux éclat des mœurs dont ils se couvrent et dont ils parent leur doctrine pernicieuse. Comme pour s'assurer une vaine gloire, ils ne suivent qu'une fausse lueur de bien, leur orgueil les engage de plus en plus dans les ténèbres, parce que l'ambition qu'ils ont d'être loués leur fait préférer leur avantage à celui de Jésus-Christ. C'est eux-mêmes et non Dieu qu'ils établissent pour principe de leur vertu. Ce n'est point la vertu toute-puissante du Père qui les entraîne et les conduit à son Fils; mais avant qu'il ait agi dans leur âme, ils courent d'eux-mêmes vers lui avec une grande ardeur et préviennent son assistance. Ainsi, contrairement à l'oracle de la vérité même, ils n'ont pas besoin du secours de Jésus dans toutes leurs actions, puisqu'il en est beaucoup qu'ils croient pouvoir accomplir par eux-mêmes, sans qu'il les assiste.

Quatrième partie. — L'auteur, dans cette quatrième partie, établit un parallèle entre les erreurs des semi-pélagiens et l'hérésie de Pélage, et montre ce qu'ils en ont rejeté et ce qu'ils en ont retenu. Il a été avantageux à l'Eglise, dit-il, que Pélage, en déclarant une guerre ouverte à la grâce, ait rendu son hérésie odieuse par la façon peu mesurée avec laquelle il l'a proposée. S'il y eût apporté plus de ménagements, elle eût fait plus de progrès. Mais les semi-pélagiens, disciples plus adroits que le maître, en ont retranché tout ce qu'elle avait de grossier. Ils semblent condamner Pélage en reconnaissant que, par un seul homme, la mort s'est assujettie tous les hommes; qu'Adam nous a tous rendus coupables par son crime; que nul ne peut acquérir la vie éternelle, s'il ne renaît auparavant dans l'eau du baptême, et que les enfants même ont besoin de cette seconde naissance pour être purifiés du péché originel, puisqu'ils étaient soumis à la mort par la première génération. Mais, malgré ces réserves, ils ne laissent pas de soutenir les mêmes sentiments que Pélage, et de publier une doctrine condamnée par l'Eglise, lorsqu'ils veulent que la volonté de l'homme n'ait rien perdu de sa vigueur et de sa force par le péché originel, et que l'âme ait encore aujourd'hui dans notre naissance la même pureté et la même lumière qu'elle avait avant le péché d'Adam; de sorte que le libre arbitre peut discerner, par la vue pure et saine de notre cœur, ce qu'il est juste de faire ou de ne pas faire; que non-seulement notre esprit est assez fort par lui-même pour se conduire avec adresse dans tout ce qui regarde l'usage de la vie présente, et pour conserver et orner ses qualités humaines et naturelles, mais qu'il est encore capable de concevoir par sa propre lumière les biens souverains et éternels; de s'élever vers les choses du ciel par son propre mouvement, et de venir à Jésus-Christ par un chemin que lui-même se sera fait. Ils prétendent donc qu'un homme s'étant affermi dans la piété par un long exercice de la vertu, peut, sans le secours

de la grâce, résister à toutes les attaques du démon et souffrir, sans être ébranlé, tous les tourments dont il afflige son corps pour vaincre son âme. Dieu, disent-ils, livre à dessein ses serviteurs à ce combat et les abandonne à eux-mêmes pour les favoriser davantage, en donnant lieu à leurs victoires et à leurs couronnes, dans la crainte que les saints soient privés du fruit de leur vertu si, quand il s'agit de suivre le bien et de fuir le mal, ce n'est point leur volonté qui est le principe de leurs actions, mais Dieu qui les leur fait accomplir par sa grâce.

Saint Prosper rejette cette doctrine comme ennemie de la foi et montre que le péché a fait une telle plaie à la nature humaine, que, loin de pouvoir demander sa guérison, elle ne connaît pas même la profondeur de son mal. Les dons de la nature qui nous restent, comme, par exemple, ceux qui nous donnent la facilité de nous exercer dans les sciences humaines, ne servent qu'à nous enorgueillir et nullement à nous conduire à la véritable vie. Si notre âme n'avait point été blessée par le péché; si elle avait encore aujourd'hui la même force que le premier homme dans son innocence, chacun pourrait, par sa propre volonté, se réconcilier avec Dieu et s'affranchir de la peine qu'il aurait méritée, et alors ce serait en vain que Jésus-Chist serait mort pour détruire notre mort par la sienne, et pour effacer par son sang les péchés du monde. Il ne serait pas même nécessaire que les hommes fussent régénérés, puisque leur libre arbitre étant sain, et leur esprit exempt de toute langueur, se trouvant en possession d'une lumière et d'une sagesse véritables, d'une foi pure et entière, ils pourraient mener par eux-mêmes une vie digne de la participation des biens éternels. Saint Prosper dit que la mort du Fils de Dieu doit nous faire reconnaître combien nos blessures étaient profondes et incurables, puisqu'elles n'ont pu être guéries que par le sang et la mort du médecin même, et il en tire cette conséquence nécessaire, que c'est ce chef adorable, dont nous sommes les membres, qui, par une influence secrète, répand sur nous toute notre vigueur, et nous anime tellement, que lorsque nous agissons et que nous exerçons nos fonctions, selon les mouvements et les impressions différentes qu'il nous donne, nous ne le faisons que par la force que nous communique celui qui, réconciliant la terre au ciel et les hommes à Dieu, s'est rendu participant de nos maux et de notre faiblesse, pour nous donner part à son royaume et à sa gloire.

Les semi-pélagiens disaient que si les saints n'ont point de mérites qui leur soient propres, ils ne méritent point de récompense, et que cette doctrine, opposée à la leur, entretenait la paresse et la lâcheté. Saint Prosper traite cette imagination d'impie et dit qu'elle ne peut avoir d'autre effet que de nous priver de la justice, de la vertu de Dieu même, et d'empêcher que les aveugles n'aperçoivent la lumière, que les malades ne recouvrent la santé et que les morts ne soient ressuscités par l'Esprit de vie. « Pour nous, ajoute-t-il, nous nous faisons gloire de n'être que des ruisseaux de ces sources inépuisables de tous les biens, et n'avons garde de mettre notre espérance en l'homme, qui n'est qu'une herbe passagère dont la fleur paraît et tombe presque au même instant. Pourquoi, dans cette vallée de larmes, rougirions-nous de recevoir de Dieu notre force et de n'avoir en nous que le moins possible des œuvres de l'homme mortel, puisqu'elles ne sont que péché, et que le péché remplit de peine et de misères notre libre arbitre, qui se porte au mal quand il est seul? Il n'est pas moins vrai que lorsque notre esprit forme des désirs et que nous faisons des actions saintes, nous agissons librement, mais par une liberté qui a été rachetée et délivrée par le Rédempteur; par une liberté qui est tellement animée par la grâce de Jésus-Christ, que c'est par elle qu'elle court dans la voie de Dieu, qu'elle se réjouit dans le bien, qu'elle souffre les maux, qu'elle évite les périls; qu'elle choisit ce qui lui est avantageux, qu'elle l'exécute avec ardeur; qu'elle croit, qu'elle espère, qu'elle aime, qu'elle se purifie et se sanctifie tous les jours de plus en plus.

« C'est en vain, continue-t-il, que les semi-pélagiens s'efforcent de nous persuader que c'est rendre les hommes lâches et paresseux, que c'est éteindre toute l'ardeur et l'affection avec laquelle ils se portent au bien, et les jeter dans l'oisiveté et la négligence, que de soutenir que tout ce qu'il y a de bon dans les saints vient de Dieu, et que toute leur sainteté et toute leur force ne subsistent que par son Esprit et par sa grâce. C'est en vain qu'ils se plaignent, comme si la volonté de l'homme ne devait rien faire, si l'assistance de Dieu fait tout dans l homme. Car, que peut notre âme sans Dieu, sinon s'éloigner de Dieu? Que fait-elle autre chose, lorsqu'elle marche seule et qu'elle se conduit elle-même, que s'égarer en mille détours, que se lasser dans des chemins perdus et se jeter dans des précipices, si Dieu, par sa miséricorde infinie, n'a soin de la secourir et de la ramener, s'il ne la fortifie dans ses abattements, s'il ne la soutient dans ses langueurs, s'il ne la conserve sans cesse, et s'il ne l'orne de ses grâces et de ses dons. C'est par cette assistance divine que nous marcherons en courant dans la droite voie, que nos yeux seront vraiment éclairés, que notre liberté sera vraiment libre, notre sagesse vraiment sage, notre justice vraiment juste, notre vertu vraiment forte, notre volonté vraiment sainte. »

Voilà ce que contient en substance ce poëme contre les ingrats, le plus beau des ouvrages de saint Prosper, et celui qui lui fait le plus d'honneur. Il y a deux passages cependant qui peuvent, à la première vue, faire une impression pénible : l'un que nous venons de rapporter, et où il dit que les œuvres de l'homme mortel ne sont que péchés, quand il agit sans le secours de la

grâce ; et l'autre, où il enseigne que toutes les actions, même celles qui sont bonnes de leur nature, sont des péchés, si elles ne naissent de la semence d'une foi véritable. Mais on voit, par ce qu'il dit ensuite, qu'il ne regarde comme mauvaises les actions qui sont bonnes de leur nature, que parce que ordinairement celui qui les fait en rapporte la gloire à lui-même et non pas au Seigneur, ce qui arrive surtout parmi les infidèles qui ne connaissent point Dieu. Mais, à part ces deux petites imperfections, que nous ne relevons ici que pour la forme, on peut dire que cet ouvrage mérite les éloges qu'on lui a accordés. On admire l'art avec lequel l'auteur a su plier une matière épineuse aux formes de la poésie, sans s'écarter en rien de l'exactitude dogmatique. Le style, qui est ingénieux, a de la précision et de la force. Le poëte dit, en parlant de notre premier Père :

Corruit, et cuncti simul in genitore cadente
Corruimus ; transcurrit enim virosa per omnes
Peccati ebrietas :

Et du Dieu réparateur :

.... Mutans mentem atque reformans
Vasque novum ex fracto fingens virtute creandi ;

Et de la grâce divine :

Et nisi donet
Quæ bona sunt, nihil efficiet bene cæca voluntas.
Hæc, ut cujusdam studio affectuque petatur,
Ipsa agit et cunctis dux est venientibus ad se.

A l'imitation de saint Prosper, l'auteur du *Poëme de la religion* a traité le sujet de la grâce avec élégance ; mais, pour l'exactitude, la chaleur et l'intérêt, il est resté loin de son modèle.

Epigrammes. — L'affinité de la matière, ou l'ordre chronologique de leur publication ont fait placer à la suite du *Poëme contre les ingrats*, trois épigrammes dont nous ne dirons qu'un mot, en les réunissant aux autres poésies du saint auteur. Les deux premières sont dirigées contre un inconnu, qui avait osé décrier saint Augustin. Quelques-uns ont cru y découvrir une application à saint Vincent de Lérins, ou à Cassien ; mais rien ne paraît moins assuré. Il paraît que l'inconnu contre lequel est dirigée la première de ces épigrammes avait composé un ouvrage exprès pour combattre saint Augustin, et se ménager en même temps l'occasion d'exercer son esprit et de déployer son éloquence. Il paraît qu'il y défendait la liberté de l'homme aux dépens de la grâce de Jésus-Christ, et que, tout en rejetant le nom de Pélage et en condamnant extérieurement son hérésie, il était en communion secrète de pensées et de sentiments avec ses sectateurs. Pour l'arracher à cette peste, et le retirer des sentiers de ces rebelles, le saint auteur lui fait remarquer que la voix du siége apostolique les avait foudroyés par toute la terre. Cet ouvrage n'avait pas encore été rendu public, ou, du moins, saint Prosper n'en avait pas eu connaissance, puisqu'il presse l'auteur de faire éclore ce misérable fruit de sa pensée, afin qu'on pût se donner le plaisir de le réfuter, soit qu'il y formât une nouvelle hérésie, soit qu'il se contentât de renouveler les anciennes. Il ne doutait pas que cet inconnu, quel qu'il fût, n'eût été nourri de la doctrine de Pélage, soit par Pélage lui-même, soit par son disciple, Julien d'Eclane. La troisième, intitulée *Epitaphe des hérésies de Nestorius et de Pélage*, fut écrite après le concile d'Ephèse, où Nestorius fut condamné en 431. Saint Prosper y établit une certaine conformité entre ces deux hérésies, en ce que l'une voulait que Jésus-Christ eût acquis la divinité par le mérite de ses œuvres, et que l'autre disait la même chose de la justice des fidèles. C'est pourquoi il appelait l'hérésie de Nestorius la mère de l'autre, parce qu'elle combattait la grâce dans le chef, comme l'hérésie de Pélage la combattait dans les membres ; et celle-ci d'ailleurs avait paru la dernière.

Les autres épigrammes de saint Prosper, au nombre de cent six, sont autant de vérités en forme de sentences, tirées des ouvrages de saint Augustin. On pense généralement que le saint auteur voulut traiter les mêmes sujets en prose et en vers, non-seulement pour s'exercer à la versification, mais encore pour se rendre ces sujets plus familiers et imprimer plus fortement les vérités de la religion dans l'âme de ses lecteurs. Il était convaincu que l'harmonie calculée de la versification les fixerait plus aisément dans la mémoire. Dans la préface qui se lit en tête, saint Prosper dit, en parlant de ces épigrammes : « Ce n'est pas mon ouvrage, mais une rosée qui vient de celui qui fit autrefois couler les eaux du rocher. La foi s'efforce d'exprimer, dans ces vers, tout ce que la piété nous enseigne, tout ce que la grâce nous fait aimer. Je les ai écrites pour exercer mon esprit à la parole sacrée, et pour nourrir mon âme du pain céleste. »

Réponse aux objections des Gaulois. — L'approbation donnée par les souverains pontifes à la doctrine de saint Augustin, et la manière brillante dont saint Prosper l'avait défendue dans son *Poëme contre les ingrats*, n'eurent pas la puissance d'arrêter ceux qui s'étaient déclarés ses ennemis. Quelques prêtres gaulois continuèrent à la décrier, en accusant saint Augustin de soutenir que Dieu prédestinait les réprouvés au péché, aussi bien qu'à la condamnation dont ils étaient déjà passibles par le péché originel. Ils dressèrent une liste des erreurs qu'ils croyaient avoir découvertes dans les écrits du saint docteur, et les combinèrent dans quinze articles principaux que saint Prosper se proposa comme autant d'objections à résoudre. Il ne dit point quels étaient ces prêtres gaulois, mais on ne doute pas qu'ils fussent de Marseille et du nombre des envieux qui ne pouvaient supporter la grande réputation de saint Augustin.

1° Ils objectaient d'abord que la prédestination de Dieu introduisait une espèce de nécessité fatale, qui, en obligeant les hommes à pécher, les damnait infailliblement.

Saint Prosper répond qu'il n'y a point de Catholiques qui ne reconnaissent la prédestination de Dieu ; cependant pas un ne soutient qu'il existe une nécessité fatale de faire le mal; et il y en a même plusieurs, qui ne sont pas Chrétiens, et qui rejettent cette fatalité. Il convient que le péché donne la mort, mais il soutient que Dieu ne contraint personne au péché. La prédestination n'est pas non plus la cause du péché, ni même de la pente que nous avons au mal. Cette pente vient de la prévarication du premier homme, dont personne n'est délivré que par la grâce de Jésus-Christ, que Dieu a préparée et prédestinée dans son conseil éternel, avant la création du monde.

2° Ils disaient encore que la grâce que nous recevons dans le baptême n'effaçait point le péché originel dans l'âme de ceux qui ne sont point prédestinés à la vie. — Tout homme, répond saint Prosper, qui, croyant au Père, au Fils et au Saint-Esprit, est régénéré dans le baptême, reçoit la rémission des péchés qu'il a commis par sa propre volonté et son action propre, de même que du péché originel qu'il a contracté par sa naissance; mais s'il retombe dans le péché, après le baptême, et s'il meurt dans le péché, il sera damné pour les péchés qui ont suivi son baptême. Or, comme Dieu a connu ces péchés de toute éternité, il est hors de doute qu'il n'a jamais choisi ni prédestiné cet homme pour le salut.

3° Les Gaulois ajoutaient qu'il ne sert de rien à ceux qui ne sont point prédestinés à la vie, de vivre saintement, quand même ils auraient été baptisés, puisqu'ils restent en ce monde jusqu'à ce qu'ils aient péché, et qu'ils n'en seront retirés que lorsqu'il leur arrivera de tomber dans quelques crimes. On ne peut douter, répond saint Prosper, que ceux qui ne sont point prédestinés à devenir des enfants de Dieu et des cohéritiers de Jésus-Christ, ne passent de la foi à l'impiété et de l'injustice à l'iniquité; mais ces personnes ne tombent pas dans le crime, précisément parce qu'elles sont du nombre des prédestinés. Au contraire ils ne sont pas de ce nombre, parce que Dieu a prévu qu'ils tomberaient dans le crime ; et ainsi la prédestination ne leur impose aucune nécessité de pécher et de périr; si Dieu ne les a pas enlevés de ce monde pendant qu'ils étaient dans la vraie foi, et qu'ils avaient des mœurs pures, c'est une question qui doit être renvoyée à son tribunal; ses jugements peuvent bien être secrets, mais jamais injustes. Ceux qui tombent ne sont pas abandonnés de Dieu afin qu'ils tombent; mais ils l'ont laissé, et il les a laissés; ils ont changé de bien en mal par leur propre volonté.

4° Tous les hommes, poursuivaient-ils, ne sont pas appelés à la grâce. Dieu, répond saint Prosper, y appelle tous ceux à qui l'Evangile a été prêché, annoncé, quand même ils n'obéiraient pas; mais on peut dire que tous les hommes ne sont point appelés à la grâce, puisqu'il y a des peuples à qui l'Evangile n'a pas encore été prêché, et que tant de milliers d'enfants sont morts sans baptême.

5° Ils objectaient encore que tous ceux qui sont appelés ne le sont pas également, mais que les uns le sont pour croire, et d'autres pour ne pas croire. Si, par vocation, dit saint Prosper, on entend autre chose que la prédication de l'Evangile, il n'est pas vrai de dire que les uns sont appelés d'une façon différente que les autres, puisqu'il n'y a qu'un Dieu, et que c'est le même Evangile que l'on prêche partout, et qu'il nous enseigne une foi unique, une seule promesse, un seul baptême. Mais si l'on considère l'effet que la prédication de l'Evangile produit dans les cœurs, il est vrai de dire qu'il est différent dans ceux dont il ne frappe que les oreilles extérieures, et diffèrent dans ceux à qui Dieu ouvre l'oreille entière, en établissant dans leurs cœurs le fondement de sa foi et en leur inspirant son amour. Néanmoins, à l'égard de ceux qui ne croient pas, la prédication n'est pas la cause de leur incrédulité; elle vient de leur mauvaise volonté. Quant à ceux qui croient, c'est qu'ils sont intérieurement éclairés par sa grâce.

6° Un autre chef d'accusation contre la doctrine de saint Augustin consistait à lui faire dire que le libre arbitre dans l'homme n'est rien, et que la prédestination de Dieu fait tout en nous, soit pour le bien, soit pour le mal. On ne peut nier, avoue saint Prosper, que le libre arbitre ne soit comme enseveli dans les ténèbres, tant qu'il n'est point éclairé par les lumières de la foi. En cet état, il ne connaît pas même son mal, mais il commence à le sentir, aussitôt qu'il reçoit de Dieu la première grâce, celle avec laquelle il peut désirer ensuite l'assistance du Médecin suprême qui doit le guérir. L'homme donc étant justifié reçoit un don qu'il n'avait mérité par aucun bien précédent, afin que, par ce don-là même, il puisse mériter que ce qui a été commencé par la grâce de Jésus-Christ s'accroisse par le travail du libre arbitre, accompagné toujours néanmoins du secours de Dieu, sans lequel personne ne peut avancer ni persévérer dans le bien. Ce Père traite d'impertinente l'objection des Gaulois sur la prédestination, parce que nous devons reconnaître que, dans les bons, c'est la grâce même qui forme leur volonté et les aide à faire le bien, au lieu que dans les méchants, la volonté, destituée de la grâce, se porte d'elle-même à faire le mal, sans que la prédestination impose à l'une ou à l'autre aucune nécessité.

7° Les Gaulois prétendaient que la raison qui fait que ceux qui sont régénérés, et à qui Dieu a donné la foi, l'espérance et la charité, ne persévèrent pas, c'est qu'il ne les a pas séparés de la masse de perdition dans son décret éternel. Cependant, répond saint Prosper, on peut montrer par plusieurs exemples, qu'un grand nombre de ceux qui ont été régénérés en Jésus-Christ ont abandonné la foi sans qu'on puisse attribuer leur chute à Dieu. S'il ne les a pas séparés de la

masse de perdition par son décret, c'est qu'il a prévu qu'ils tomberaient dans l'apostasie par leur propre volonté. Il est vrai qu'ils n'ont point reçu de lui le don de la persévérance ; mais il ne leur devait pas cette grâce.

8° Dieu, disaient-ils, ne veut pas sauver tous les hommes, et le nombre des prédestinés est fixé. Croire, répond saint Prosper, qu'il y ait jamais eu aucun homme que Dieu n'ait voulu sauver, c'est ne pas reconnaître la profondeur de ses jugements marquée par saint Paul. Dans les siècles passés Dieu a abandonné toutes les nations à elles-mêmes, en les laissant marcher selon leurs désirs, tandis qu'il choisissait Jacob, c'est-à-dire le peuple d'Israël par une élection particulière. Depuis, ceux qui, pendant plusieurs siècles, n'avaient pas été le peuple de Dieu, le sont devenus à leur tour et sont comblés aujourd'hui de ses grâces, tandis que le peuple juif est dans l'aveuglement. En considérant tous ces secrets et tous ces mystères on doit concevoir qu'il est impossible à l'homme de les comprendre, et dangereux de vouloir les pénétrer. Ce qui nous reste, c'est de reconnaître qu'il n'y a en Dieu aucune ombre d'injustice, et de croire que nul homme, ni avant ni pendant la loi, n'a été justifié par une autre foi et par une autre grâce que par celle de Jésus-Christ. Saint Prosper rapporte les passages de l'Ecriture qui expriment la volonté de Dieu de sauver tous les hommes, les promesses faites à Abraham de bénir dans sa race tous les peuples de la terre, et il remarque qu'elles ont été accomplies dans la personne de ceux qui sont sauvés. C'est en eux qu'il est vrai de dire que Dieu a attiré à lui tout le genre humain, qu'il a fait venir à lui tous les peuples après les avoir choisis dans sa prescience et prédestinés en Jésus-Christ, avant la création du monde. C'est de ces prédestinés que Jésus-Christ a dit : *Tous ceux que mon Père m'a donnés viendront à moi.* (*Joan.* VI, 37.) Cela n'empêche pas que l'on ne doive dire que Dieu a soin de tous les hommes, et qu'il n'est personne à qui il ne se fasse entendre, ou par la prédication de l'Evangile, ou par le témoignage de la loi écrite, ou par l'instruction et la loi intérieure de la nature. Nous devons reconnaître en même temps que si les hommes sont infidèles, c'est par leur propre faute; mais s'ils ont la foi, c'est par un don et une faveur de Dieu, sans l'assistance duquel nul ne se porte et ne s'avance vers la grâce. « Embrassons donc, ajoute ce Père, ce qu'ont défini deux cent quatorze évêques d'Afrique, dont toute la terre a suivi la décision contre les ennemis de la grâce, et disons avec eux, que la grâce de Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ, ne nous assiste pas seulement à chaque action pour connaître le bien, mais encore pour l'accomplir; de sorte que, sans elle, nous ne pouvons, ni concevoir une pensée, ni dire une parole, ni former une action qui soit vraiment sainte et vraiment pieuse. Et ne croyons pas que Dieu soit auteur de ces dons, parce qu'il est auteur de notre nature et qu'il nous en a donné le principe, lorsqu'il nous a donné l'être en nous créant. Il est vrai qu'il avait imprimé d'abord en notre nature cette puissance de faire le bien, mais nous l'avons tous perdue en celui en qui nous avons péché. Il est donc nécessaire que nous soyons renouvelés en Jésus-Christ par un second principe et une nouvelle création, afin d'être en lui un nouvel ouvrage de Dieu et une nouvelle créature, puisque c'est lui qui, ne trouvant en nous aucun bien qui pût mériter ses faveurs, mais y trouvant au contraire beaucoup de péchés capables d'irriter sa justice, nous a changés, de vases de colère que nous étions, en vases de ses miséricordes et de sa bonté. »

9° Ils disaient encore que le Sauveur n'a pas été créé pour la rédemption de tous les hommes. Saint Prosper leur montre que Jésus-Christ, ayant une nature semblable à la nôtre, et ne l'ayant prise que pour nous délivrer de la contagion du péché, et de la misère qui nous est commune à tous dans le premier homme, on peut dire en ce sens qu'il est mort pour tout le monde ; mais on peut dire aussi qu'il n'a été crucifié que pour ceux qui ont reçu le fruit de sa mort ; comme il dit lui-même qu'il n'est venu *que pour les brebis perdues de la maison d'Israël* (*Matth.* XV, 24), c'est-à-dire pour ses élus.

10° Il montre que c'est en vain que les prêtres gaulois objectaient que Dieu pousse les hommes au péché par sa toute-puissance, puisqu'aucun Catholique n'a jamais soutenu et n'oserait avancer que Dieu pousse au péché les hommes qui vivent avec piété, ni qu'il fasse violence à ceux qui vivent dans l'innocence, pour les détourner de leurs bons propos. Ce n'est pas là l'œuvre de Dieu, mais du démon qui met sa joie dans la chute des saints. Lors donc que nous lisons que Dieu a endurci des pécheurs, qu'il les a livrés à leurs désirs, ou qu'il les a abandonnés, nous avouons que par les péchés précédents ils ont mérité d'être traités ainsi. C'est pourquoi nous ne nous plaignons point du jugement de Dieu, par lequel il abandonne ceux qui méritent d'être abandonnés, et nous rendons grâce à sa miséricorde, par laquelle il délivre ceux-là même qui ne méritaient point d'être délivrés.

11° Il n'y avait pas plus de fondement dans la plainte qu'ils faisaient que Dieu ôte le don d'obéissance à quelques-uns de ceux qu'il a appelés et qui vivent bien, afin qu'ils cessent d'obéir ; autrement il faudrait accuser le Seigneur de rendre le mal pour le bien, ce qui ne peut se dire sans folie et sans impiété. Dieu connaît le bien et le mal, mais il ne veut que le bien, et ne pousse personne à faire le mal. Jamais non plus il n'a ôté le don d'obéissance a quelqu'un, pour ne l'avoir pas prédestiné, mais il ne l'a pas prédestiné, parce qu'il a prévu qu'il ne persévérerait pas dans l'obéissance.

12° Ils objectaient que Dieu a créé des

hommes, non pour la vie éternelle mais pour une autre fin, c'est-à-dire pour l'ornement du monde et pour le bien des autres. « Il n'y a, dit saint Prosper, aucune faute de la part du Créateur, si quelques-uns ne sont point participants de la vie éternelle. Il est l'auteur de la nature, et non du péché que la nature contracte. Du reste, il est visible que les méchants, comme les autres, ont leur utilité, et qu'ils contribuent à la variété qui fait l'ornement du monde. N'est-ce pas par la malice des Juifs que s'est accompli le mystère de notre rédemption sur la croix? La fureur des persécutions n'a-t-elle pas fait gagner la couronne du martyre à une infinité de saints? Quel est le Chrétien qui, faisant attention aux ténèbres dans lesquelles vivent les impies, et à la lumière de la foi qui éclaire les fidèles, n'en soit pas plus porté à rendre grâces à Dieu, et n'apprennent par la chute de ceux qui périssent dans quels maux notre libre arbitre nous entraînerait si Jésus-Christ ne le secourait par sa grâce.»

13° Ils objectaient que Dieu soustrait à quelques-uns la prédication de l'Evangile, de peur qu'en le recevant ils ne soient sauvés. Si l'on peut prouver, répond saint Prosper, que l'Evangile ait été prêché à tout le monde, c'est à faux que l'on objecte que Dieu en a soustrait la connaissance à quelques-uns. Mais s'il s'en trouve à qui l'Evangile n'ait pas été prêché, on ne peut pas dire que cela soit arrivé ainsi sans le jugement de Dieu, qu'on ne doit pas accuser, parce qu'il est incompréhensible.

14° Ils objectaient que ceux qui ne croient point à la prédication de l'Evangile, ne refusent de croire que parce que Dieu l'a ainsi ordonné.« Dieu, répond saint Prosper est auteur des biens et non des maux; sa prédestination a toujours eu pour objet ce qui est bon, c'est-à-dire, ou la récompense de la justice ou le don de la grâce. Ainsi l'infidélité de ceux qui ne croient pas n'est pas l'objet de la prédestination, mais de la prescience. Dieu a prévu l'incrédulité de quelques-uns; mais il ne l'a ni ordonnée, ni prédestinée. »

15° Ils disaient que la prescience est la même chose que la prédestination. Saint Prosper convient que la prédestination ne saurait exister sans la prescience, mais il dit que la prescience peut-être sans la prédestination; et il met cette différence entre l'une et l'autre, que la prédestination a pour objet le bien, et que la prescience connaît aussi le mal. Dieu donc a prédestiné et prévu tout ensemble le bien, parce qu'il le connaît et qu'il en est l'auteur; mais il a prévu le mal sans le prédestiner, parce qu'il ne le fait pas; le mal est l'ouvrage de l'homme méchant.

Sentences. —Saint Prosper, après avoir répondu à chacune des objections que les Gaulois adressaient aux disciples de saint Augustin, reprend toutes ces objections l'une après l'autre et les condamne en quinze propositions qui contiennent une doctrine tout opposée. Celui-là n'est pas catholique qui dit que la prédestination est une espèce de fatalité qui nécessite les hommes à faire le mal. De même, quiconque dit que la grâce du baptême n'ôte pas le péché originel à ceux qui ne sont pas prédestinés à la vie, n'est pas catholique. Celui-là ne l'est pas non plus qui dit, qu'il ne sert de rien à ceux qui ne sont pas prédestinés à vivre saintement après leur baptême, et qu'ils sont réservés jusqu'à ce qu'ils tombent dans le péché, parce que Dieu ne prolonge pas la vie à un homme, pour qu'il tombe et qu'il apostasie. Au contraire la durée de la vie est un bienfait de Dieu dont l'homme doit user pour devenir meilleur et cesser d'être méchant. Celui qui dit que tous les hommes ne sont pas appelés à la grâce, ne doit point être repris, s'il parle de ceux à qui Jésus-Christ n'a point été annoncé; car nous savons que le dessein de Dieu est que l'Evangile soit prêché dans toutes les régions de la terre; mais nous ne croyons pas que cette prédication soit encore complète, et par conséquent nous ne pouvons dire que les hommes soient appelés à la grâce dans les pays où l'Eglise n'engendre pas encore d'enfants de Dieu. Celui qui dit que ceux qui sont appelés ne le sont pas également; que les uns sont appelés pour croire et les autres pour ne pas croire, comme si la vocation était la cause de l'incrédulité de ceux-ci et de la foi de ceux-là, ne dit pas bien; car, quoique la foi soit un don de Dieu, et qu'il dépende de la volonté de l'homme de croire, l'infidélité néanmoins vient de la seule volonté de l'homme. Celui qui dit que le libre arbitre n'est rien dans l'homme, et que c'est la prédestination qui y fait tout le bien et tout le mal, n'est pas catholique; car la grâce ne détruit pas le libre arbitre; elle l'aide, le fortifie, le ramène de l'erreur dans la voie de la vérité. Celui qui dit que les fidèles régénérés en Jésus-Christ ne reçoivent pas le don de la persévérance, parce qu'ils n'ont pas été séparés de la masse de perdition, dans le décret éternel de Dieu; s'il entend par là que Dieu est lui-même la cause de ce qu'il ne persévèrent pas, il a mauvaise opinion de la bonté ou de la justice de Dieu, qui n'abandonne personne, avant qu'il n'en soit abandonné. Celui qui dit que Dieu ne veut pas sauver tous les hommes, mais seulement un certain nombre de prédestinés, use d'une expression plus dure qu'il n'est besoin pour marquer la profondeur impénétrable de la grâce de Dieu, puisqu'il est vrai de dire qu'il veut que tous les hommes soient sauvés et qu'ils viennent à la connaissance de sa vérité; qu'il accomplit le décret de sa volonté suprême dans ceux qu'il a prédestinés, après les avoir prévus, qu'il a appelés après les avoir prédestinés, et qu'il a glorifiés après les avoir justifiés. Il n'en perd aucun de toute cette plénitude de nations et de toute la semence d'Israël, à laquelle le royaume éternel a été préparé en Jésus-Christ, avant la création du monde; car tout le monde est choisi de tout le monde, et tous les hommes sont adoptés d'entre tous

les hommes. Et il est impossible que la vérité de la promesse que Dieu a faite à Abraham, en lui disant que toutes les nations de la terre seraient bénies dans sa race (*Gen.* XXII, 18), puisse être ébranlée par l'infidélité et la désobéissance de plusieurs, parce que Dieu est tout-puissant, pour faire lui-même ce qu'il a promis de faire. Ceux qui se sauvent sont donc sauvés, parce que Dieu a voulu qu'ils fussent sauvés, et ceux qui se perdent périssent, parce qu'eux-mêmes ont mérité de périr. Celui qui dit que Jésus-Christ n'a pas été crucifié pour la rédemption de tout le monde, ne fait pas attention à la vertu de ce sacrement, puisque le sang de Jésus-Christ est le prix de la rédemption universelle. Celui qui dit que Dieu a soustrait à quelques-uns la prédication de l'Evangile, de peur qu'en croyant ils ne soient sauvés, pourrait s'appuyer sur ce qu'on lit dans saint Matthieu, que certaines nations auraient cru en Jésus-Christ, si elles avaient été témoins de ses miracles (*Matth.* XI, 21), et que le Sauveur défendit à ses apôtres d'aller prêcher l'Evangile à certains peuples; mais la foi ne nous permet pas de douter que la vérité ne doive s'étendre à toutes les extrémités de la terre, et cela avant la fin du monde. (*Philip.* II, 11.) Celui-là mérite d'être repris qui dit que Dieu pousse les hommes au péché par sa toute-puissance. Celui qui dit que l'obéissance est ôtée à quelqu'un de ceux qui sont appelés et qui vivent bien, afin qu'il cesse d'obéir, pense mal de la bonté et de la justice de Dieu, qui donne l'innocence et qui en est le gardien. Celui qui dit que Dieu a créé des hommes, non pour pour la vie éternelle, mais pour l'ornement du siècle présent et pour l'utilité des autres, parlerait mieux en disant que Dieu n'a pas créé en vain ceux qui dans sa prévision ne doivent point participer à la vie éternelle, parce que dans les méchants même il y a un bien qui est la nature, et parce que Dieu est louable, lorsqu'il punit les méchants. Celui qui dit qu'il en est qui ne croient pas à la prédication de l'Evangile, parce que Dieu le veut ainsi, n'est pas catholique; la foi qui opère par la charité est un don de Dieu, mais il n'ordonne pas l'infidélité. Enfin, dans la quinzième proposition, saint Prosper montre en quoi diffèrent la prédestination et la prescience, à peu près comme il l'a fait, dans sa réponse à la quinzième objection des Gaulois.

Réponses à Vincent.—Tant de zèle déployé par saint Prosper pour la défense de saint Augustin ne pouvait manquer de lui attirer quelque attaque personnelle de la part de ses ennemis. C'est ce qui arriva en effet. L'un d'eux, nommé Vincent, oubliant ce qu'il devait à la charité fraternelle et à sa propre réputation qu'il compromettait en voulant ruiner celles des autres, dressa une liste de seize propositions insoutenables, qu'il débita en toutes circonstances, comme les véritables sentiments de saint Prosper. Il suffisait d'un simple anathème de la part de celui-ci pour couvrir son adversaire de confusion; mais il aima mieux exposer ses sentiments sur chacune de ces propositions, afin de rendre la calomnie palpable aux yeux de tous les lecteurs.

1° La première est conçue en ces termes : Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a pas souffert pour le salut et la rédemption de tous les hommes. Saint Prosper répond qu'il est vrai de dire que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, puisqu'il a pris une nature commune à tous les hommes, qu'il s'est offert pour la cause de tous les hommes, et que son sang est d'un prix suffisant pour les racheter tous; tous néanmoins n'ont pas part à cette rédemption, mais ceux-là seulement qui, régénérés par la grâce du baptême, sont devenus les membres de Jésus-Christ. La mort de Jésus-Christ est un breuvage d'immortalité et de salut, ayant assez de force pour rendre la santé à tous les hommes; mais il ne sert de remède qu'à ceux qui le prennent.

2° La seconde proposition porte que Dieu ne veut pas sauver tous les hommes, quand même ils voudraient être sauvés. On doit croire sincèrement, répond saint Prosper, et dire aussi que Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, puisque l'Apôtre (*I Tim.* II, 4) veut que l'on prie dans toutes les Eglises pour tous les hommes, quoiqu'il y en ait qui ne soient pas sauvés, pour des raisons qui ne sont connues que de Dieu seul. Ceux qui périssent, périssent par leur faute, et ceux qui sont sauvés le sont par la grâce de Dieu.

3° Vincent objectait ensuite que Dieu a créé la plus grande partie du genre humain pour la perdre éternellement. La naissance des hommes, répond saint Prosper, est un bienfait du Créateur; leur perte est la peine de leurs crimes. Tous ont péché dans Adam en qui la nature humaine a été primitivement formée, et tous ont été enveloppés dans la sentence qui a suivi son péché. Le lien qui les lie tous, quoiqu'ils n'aient point de péchés propres, ne peut être rompu, s'ils ne renaissent par le Saint-Esprit dans le sacrement de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ, c'est-à-dire dans le baptême. Il y a donc de l'impiété et de l'ignorance à ne pas distinguer le vice de la nature de l'auteur même de la nature. Il crée les hommes non pour être damnés, mais pour être hommes, puisqu'il ne refuse point son concours pour la multiplication du genre humain; mais il récompense dans plusieurs, selon le conseil de sa bonne volonté, le bien qu'il a fait en eux, et il punit dans les autres le mal qu'il n'y a pas fait.

4° La quatrième objection porte que la plus grande partie du genre humain est créée de Dieu, non pour faire la volonté de Dieu, mais celle du diable. La prévarication des hommes, dit saint Prosper, n'a pas été capable de troubler l'ordre de la création; et la créature pécheresse est soumise avec justice à la damnation de celui auquel elle

s'est rendue volontairement, en abandonnant son véritable Seigneur. Cette servitude n'est point de l'institution de Dieu, mais la peine du péché de l'homme, dont aucun n'est délivré que par le médiateur de Dieu et des hommes, Jésus-Christ, dont la grâce toute gratuite n'est pas donnée à plusieurs à cause de leurs péchés, et qui est donnée à d'autres, quoiqu'ils ne l'aient pas méritée. Il dit qu'encore qu'il soit vrai que tous les hommes soient tombés en Adam, ce n'est pas une raison pour que Dieu crée chacun d'eux pour faire la volonté du diable; mais on doit reconnaître que tout homme qui n'est point racheté, est captif du démon, à cause de la prévarication du premier homme.

5° Dans l'objection suivante, Vincent disait que Dieu est auteur de nos péchés, puisqu'il l'est de notre mauvaise volonté, et qu'il a créé, en nous donnant l'Etre, une nature qui, par son mouvement naturel, ne peut faire autre chose que pécher. Saint Prosper répond que Dieu n'est auteur d'aucun péché, mais Créateur d'une nature qui, ayant la puissance de ne point pécher, a péché volontairement, et s'est assujettie de sa propre volonté à celui qui l'a trompée. Ce n'est donc pas par un mouvement naturel, mais par une suite de la servitude qu'elle vit dans le vice, jusqu'à ce qu'elle meure au péché et qu'elle vive pour Dieu; ce qui ne peut se faire sans la grâce de Dieu, parce qu'elle ne peut recouvrer que par Jésus-Christ, son libérateur, la liberté qu'elle a perdue librement.

6° L'objection sixième dit que Dieu crée dans les hommes un libre arbitre semblable à celui des démons, qui, de son propre mouvement, ne veut et ne peut vouloir que le mal. Cette objection contient deux parties : l'une, que le libre arbitre laissé à lui-même ne peut que pécher, et l'autre, que c'est Dieu qui l'a rendu tel. Saint Prosper accorde la première partie, mais il nie la seconde, et dit qu'il y a cette différence entre la malice des hommes et celle des démons, que les hommes, quelque perdus qu'ils puissent être, peuvent encore être réconciliés avec Dieu, s'il leur fait miséricorde, au lieu que les démons ne peuvent jamais se convertir, et que, comme ce n'est point Dieu qui a donné aux anges rebelles cette volonté orgueilleuse par laquelle ils ont abandonné la vérité, il n'a pas non plus inspiré aux hommes cette affection vicieuse et corrompue par laquelle ils imitent les démons.

7°, 8°, 9°, 10°. Les quatre objections suivantes roulent sur la même matière, savoir, que Dieu ne veut pas le salut de la plus grande partie des hommes ni même que la plupart aient la volonté d'être sauvés. Saint Prosper répond que ceux-là ne peuvent être sauvés qui ne veulent pas l'être; mais que ce n'est point Dieu qui fait qu'ils ne le veulent pas, puisqu'au contraire c'est lui qui, selon le Psalmiste, relève ceux qui tombent (*Psal.* CXLIV, 4), et qu'il n'abandonne personne dont il n'ait été abandonné auparavant; que la prédestination de Dieu ne concourt en aucune manière à la chute des pécheurs, et que si les hommes péchaient par la volonté de Dieu, il n'y aurait point de jugement où ils dussent rendre compte de leurs actions; et que tout ce que l'on peut rapporter à la prédestination regarde, ou la rétribution de la justice, ou la collation gratuite de la grâce.

11°, 12°, 13°, 14°, 15°. La prédestination fait encore le sujet des autres objections de Vincent. Elles se réduisent à dire que si Dieu a prédestiné au salut les uns et les autres à la damnation, cette prédestination est la cause de tout le mal que font les pécheurs; tous les hommes qui sont prédestinés à la damnation ne peuvent l'éviter, quoi qu'ils fassent. Saint Prosper répond que la prédestination de Dieu n'est cause de la chute de personne, mais au contraire elle est cause de la persévérance de plusieurs. Quoique Dieu sache de toute éternité ce qu'il doit rendre au mérite de chacun, cette connaissance ne met personne dans la nécessité ou dans la volonté de pécher. Ceux qui abandonnent la justice se jettent dans le précipice par leur propre libre arbitre; ceux qui vivent dans la piété et qui y persévèrent, le font par le secours de la grâce de Dieu. Comme il n'est pas possible de savoir pourquoi il accorde à l'un la persévérance qu'il refuse à l'autre, il n'est pas permis non plus de le rechercher, puisqu'il suffit de savoir que c'est de lui que l'on tient la persévérance, et qu'il n'est point la cause si l'on tombe. Dieu n'ôte à personne le moyen de se corriger, et il ne dépouille personne de la possibilité de faire le bien. Celui qui s'éloigne de Dieu s'ôte à lui même le vouloir du bien et le pouvoir de le faire. Parce que Dieu ne donne pas à quelques-uns la pénitence, ce n'est pas une conséquence qu'il leur retire également le désir de la faire, ni qu'il terrasse ceux qu'il ne relève pas. Il y a bien de la différence entre pousser un innocent à commettre le crime, et ne pas infliger à un coupable la peine qu'il mérite pour son péché. Aussi lorsque ceux qui ne sont pas du nombre des prédestinés disent, dans l'Oraison dominicale, que votre volonté soit faite, ils ne disent pas à Dieu de les laisser tomber et périr éternellement, mais ils lui demandent que sa volonté à l'égard des bons et des méchants soit accomplie, de sorte que chacun soit jugé suivant ses mérites.

Réponses aux prêtres de Gênes. — Peu de temps après la mort de saint Augustin, deux prêtres de la ville de Gênes, nommés l'un Camille et l'autre Théodore, envoyèrent à saint Prosper quelques propositions tirées du *Livre de la prédestination des saints et de la persévérance*, pour le prier de leur en donner le vrai sens, craignant de ne pas le bien comprendre eux-mêmes. Leur demande révèle autant de bonne foi que d'humilité, et

saint Prosper n'en fait pas moins paraître dans ses explications.

1° Pourquoi saint Augustin a changé de sentiment sur la grâce? Saint Prosper fait d'abord remarquer que les trois premières propositions n'offraient d'obscurité, que parce qu'elles étaient détachées du corps de l'ouvrage, et que, pour les bien entendre il fallait faire attention à ce qui précède et à ce qui suit. Il dit ensuite qu'en ces endroits saint Augustin répond à ceux qui lui reprochaient d'avoir changé de sentiment sur la grâce. Dans les commencements de sa conversion, il croyait que la foi, par laquelle nous sommes chrétiens, n'était pas un don de Dieu, mais que nous l'avions de nous-mêmes et par les forces de notre libre arbitre. Ensuite il avait enseigné que la foi est un don de Dieu, et que c'est en parlant d'elle que saint Paul dit : *Qu'avez-vous que vous ne l'ayez reçu?* (*I Cor.* IV, 7.) Il leur semblait que saint Augustin pensait mieux lorsqu'il se convertit, et que mal à propos, sur la fin de ses jours, il rapportait à la prédestination de Dieu l'élection de Jacob, que longtemps auparavant il regardait comme une suite de la prescience. C'est, dit saint Prosper, pour répondre à cette objection que saint Augustin avoue dans son livre *De la prédestination* et dans le second de ses *Rétractations*, qu'il avait été dans l'erreur au sujet de la grâce, avant son épiscopat; mais que consulté depuis par le saint évêque de Milan, Simplicien, sur l'élection de Jacob et la réprobation d'Esaü, il avait examiné cette question avec beaucoup de soin et d'exactitude, et reconnu certainement que l'élection de la grâce n'est précédée d'aucun mérite humain, et que la foi qui est le principe de tous les mérites, est un don de Dieu, parce qu'autrement la grâce ne serait plus grâce, si elle était précédée de quelque action en vertu de laquelle elle fût donnée. Pour apppuyer cette doctrine, saint Prosper fait voir qu'Adam, par son péché, a perdu la foi; que nous l'avons tous perdue en lui, et que nous ne pouvons la recouvrer que par la grâce.

Les prêtres de Gênes demandaient encore l'éclaircissement de ces paroles de saint Augustin : c'est à la liberté et à la volonté de l'homme à croire ou à ne croire pas; mais c'est le Seigneur qui prépare la volonté dans les élus. A ces paroles que ces deux prêtres citaient du *Livre de la prédestination*, saint Prosper en ajoute beaucoup d'autres qui donnent du jour à la pensée de saint Augustin; puis il dit: « Un homme qui a de la piété et qui se souvient qu'il est catholique, peut-il être blessé de ces paroles? Le Sage a-t-il parlé faussement lorsqu'il nous a assuré que c'est par le Seigneur que notre volonté est préparée? (*Prov.* VIII.) L'Apôtre nous a-t-il trompés lorsqu'il nous a dit que *les enfants de Dieu sont ceux qui sont poussés par l'Esprit de Dieu?* (*Rom.* VIII, 14.) Est-ce la nature qui distingue l'homme d'avec l'homme, ou n'est-ce pas plutôt la grâce qui distingue le fidèle d'avec l'infidèle? Y a-t-il quelqu'un qui prétende avoir quelque chose qu'il n'ait pas reçu, ou qui puisse se glorifier de ce qu'il a reçu, comme s'il lui était propre et lui venait de lui-même, quand certainement il n'aurait jamais ce qu'il a, s'il ne l'avait pas reçu de Dieu? Peut-on douter que lorsque l'on prêche l'Evangile, les uns croient, parce qu'ils veulent croire, et les autres ne croient pas, parce qu'ils ne veulent pas croire? Mais comme il est certain que Dieu ouvre le cœur des uns, et qu'il n'ouvre pas le cœur des autres, on doit distinguer en ces rencontres les effets de la miséricorde de Dieu sur les uns, des effets de sa justice sur les autres. » Saint Prosper fait voir que saint Augustin prouve cette doctrine par plusieurs passages de l'Ancien et du Nouveau Testament, et conclut que l'on ne peut la rejeter sans donner dans l'hérésie de Pélage. Car s'il est vrai, comme le soutenait cet ennemi de la grâce, que les hommes méritent aussi bien les dons de Dieu qu'ils méritent les effets de sa colère et de sa justice, il s'ensuit visiblement que l'on peut comprendre ses conseils incompréhensibles, et que les raisons de sa volonté divine ne sont ni cachées ni inconnues.

Un autre passage du *Livre de la prédestination* qui faisait peine aux prêtres de Gênes est celui-ci : « La foi, dans son commencement et dans sa perfection, est un don de Dieu, et nul ne peut douter que ce don ne soit accordé aux uns et refusé aux autres, à moins qu'ils ne veuillent combattre ouvertement les paroles claires de la divine Ecriture. » Saint Prosper dit que parler autrement que ne le fait ici saint Augustin, c'est dire que l'on tient de soi-même la foi par laquelle on est justifié, et que l'on a par soi-même et par la force de la nature, le bien dont le juste vit. « Or, ajoute-t-il, si la foi n'est pas un don de Dieu, c'est en vain que l'Eglise prie pour ceux qui ne croient pas, afin qu'ils croient; il suffit d'employer envers les infidèles l'instruction de la loi, dont toutefois l'Apôtre dit : « Si la loi produit « la justice, c'est inutilement que Jésus-Christ « est mort. » C'est encore en vain que l'Apôtre rend grâces à Dieu pour ceux qui ont reçu l'Evangile, puisque, selon les pélagiens, la foi par laquelle ils l'ont reçu n'est pas l'effet du don et de la grâce de Dieu en eux, mais l'ouvrage de la seule volonté de l'homme. Enfin, c'est vainement que le même apôtre souhaite à quelques-uns des fidèles, que Dieu leur donne sa paix et son amour avec la foi. (*Ephes.* VI, 23.) Il faudra encore conclure, dans le principe des ennemis de la grâce, que la paix et la charité ne sont pas un don de Dieu, puisqu'ils le disent de la foi qui, selon saint Paul, n'est pas moins un don de Dieu que les deux autres. (*Ibid.*) » Ainsi on ne peut combattre ces paroles de saint Augustin : « La foi dans son commencement et dans sa perfection est un don de Dieu; » autrement, il faudrait condamner aussi cet endroit de l'épître aux Ephésiens : *Vous avez été sauvés par la foi; et cela ne vient pas de vous* (*Ephes.* II, 8); *c'est un don de Dieu qui*

n'est pas mérité par les œuvres, afin que personne ne s'élève en lui-même. (*Philip.* I, 20.) Quant à ce qu'ajoute saint Augustin, que la foi est donnée aux uns et refusée aux autres, c'est une vérité que l'on ne peut contester, puisqu'il est visible qu'il y en a qui croient, et que, selon l'Apôtre, *la foi n'est pas commune à tous* (*II Thess.* III, 2); d'où il suit, que comme tous ceux qui ont la foi l'ont reçue de Dieu, tous ceux aussi qui ne l'ont pas, ne l'ont point reçue.

Saint Augustin dit encore dans son *Livre de la prédestination*, que tous les hommes ayant été précipités par le péché d'un seul dans une condamnation très-juste, nul ne pourrait se plaindre de Dieu justement, quand même il ne délivrerait aucun homme de cette ruine générale de la nature. C'est donc par une grâce que Dieu en délivre plusieurs qui reconnaissent la peine qui leur était due, par l'état misérable de ceux qui n'en sont point délivrés, et si l'on demande pourquoi Dieu délivre l'un et ne délivre pas l'autre, on doit répondre avec saint Paul, que c'est en cela proprement que ses jugements sont impénétrables; et que l'homme aurait lieu de se glorifier dans lui-même, et non pas dans le Seigneur, puisqu'il se serait rendu digne par ses mérites que Dieu le sauvât, comme les autres ont mérité, par leur propre faute, de périr éternellement. Mais à Dieu ne plaise, ajoute-t-il, qu'il nous vienne jamais dans la pensée qu'aucun homme mérite par soi-même d'être délivré de la puissance des ténèbres, pour passer ensuite dans le royaume du Fils de Dieu, par une adoption qui soit moins une miséricorde gratuite qu'une récompense méritée. Adam s'est perdu par le grand crime qu'il a commis, et, avec lui, tous les hommes se sont perdus. Il n'y en a aucun qui, ayant été conçu dans le péché, ne mérite en Adam d'être condamné et de périr; et comme nous ne pouvons nous plaindre de ce que dans les siècles passés Dieu, abandonnant toutes les nations du monde, les ait laissé marcher selon leurs désirs; de même il ne nous resterait aucun sujet de plainte légitime, si la grâce n'étant pas maintenant plus accordée qu'alors, Dieu nous laissait périr avec tous ces peuples, avec lesquels nous avons une cause commune, puisque nous sommes sortis comme eux d'une race corrompue. Mais c'est le bonheur de ces derniers temps; au lieu que la grâce ne sauvait autrefois qu'un très-petit nombre d'hommes de tous ceux qui étaient répandus dans le monde, elle en sauve aujourd'hui une foule innombrable, non par le mérite de nos œuvres, mais par le décret de Dieu et par la grâce qui nous a été donnée en Jésus-Christ, avant tous les siècles.

Les prêtres de Gênes n'entendaient pas comment saint Augustin avait dit que les méchants, en agissant contre la volonté de Dieu, ne laissaient pas de l'accomplir quelquefois. Saint Prosper le leur fait comprendre par le passage du *Livre des Actes*, cité par saint Augustin, et dans lequel nous lisons que Pilate, Hérode, les gentils et le peuple d'Israël s'unirent ensemble contre Jésus-Christ, pour faire ce que la puissance de Dieu et son conseil avaient ordonné devoir être fait (*Act.* IV, 13 et seq.); d'où il paraît que Dieu se sert de la malice des pécheurs pour accomplir ses desseins, et qu'en agissant contre sa volonté, ils ne laissent pas quelquefois de l'accomplir. Mais Dieu les arrête souvent, et ne les laisse agir qu'autant que leur action peut être utile à ses saints, soit pour les punir de quelques fautes, soit pour les éprouver.

Le passage du *Livre de la persévérance*, dont les deux prêtres génois demandaient l'explication, est tiré du chapitre 14, dans lequel saint Augustin dit que la prédestinations des saints n'est autre chose que cette connaissance éternelle, et cette préparation des grâces de Dieu qui opèrent très-certainement le salut de tous ceux qui sont sauvés. A l'égard des autres, on n'en peut dire autre chose, sinon qu'ils sont laissés dans la masse de perdition, par un juste jugement de Dieu, comme ceux de Tyr et de Sidon, qui auraient cru s'ils avaient vu les miracles de Jésus-Christ. (*Luc.* X, 13.) Saint Prosper affirme que penser autrement c'est dire que la foi n'est pas un don de Dieu; qu'elle suit notre libre arbitre et qu'elle ne le prévient pas, et que la grâce nous est donnée selon nos mérites. Il appuie la doctrine de saint Augustin sur divers passages de l'Ecriture, entre autres, sur celui du *Psaume* où nous lisons que si Dieu ne bâtit lui-même sa maison, le travail de ceux qui la bâtissent est vain et inutile. (*Psal.* CXXVI, 1.) Il l'appuie encore sur ce que dit l'Evangile, que ceux de Tyr et de Sidon auraient cru, s'ils avaient vu les miracles de Jésus-Christ. « Que pouvons-nous dire d'eux en effet, sinon qu'il ne leur a pas été donné de croire, et qu'en conséquence ce qui aurait pu les faire croire leur a été refusé? C'est à eux, qui sont dans une doctrine contraire à celle de la prédestination gratuite, de rendre raison de ce refus, et de montrer pourquoi le Seigneur a fait des miracles chez ceux-là mêmes qui n'en doivent pas profiter, et pourquoi il n'en a pas fait parmi les peuples qui auraient pu en profiter? Pour nous, ajoute ce Père, encore que nous ne puissions pénétrer la raison de la conduite de Dieu ni la profondeur de ses jugements, nous savons certainement que ce qu'il a dit est vrai, et que ce qu'il a fait est juste; et que non-seulement ceux de Tyr et de Sidon, mais encore ceux de Corozaïn et de Bethsaïde auraient pu se convertir, si Dieu avait voulu leur en accorder la grâce. Car personne ne peut révoquer en doute ce que dit la vérité : *Aucun ne peut venir à moi, s'il ne lui est donné de mon Père.* (*Joan.* VI, 66.) C'est lui qui, selon l'Apôtre, fait tout en tout (*Ephes.* I, 23); et s'il ne nous avait donné l'esprit de foi, de constance, de continence, de charité, de sagesse, d'intelligence, de conseil, de force, de science, de piété et de la crainte de son saint nom, il est indubitable que nous n'aurions pas eu

par nous-mêmes tous ces grands biens. Joints à ceux qui n'ont pas connu le Seigneur, ou qui, le connaissant, ne l'ont pas glorifié comme Dieu, nous serions encore engloutis dans les ténèbres de la mort, sans pouvoir trouver ni aucun secours dans notre nature, ni aucune excuse dans notre ignorance, ni aucun sujet de plainte dans notre supplice.»

Un autre passage tiré du même livre renfermait les inconvénients que les semi-pélagiens trouvaient dans la doctrine de la prédestination, si on l'enseignait publiquement dans les églises. Saint Prosper montre que ce n'est point saint Augustin qui parle en cet endroit; c'est une objection qu'il se fait, et à laquelle il répond fort longuement dans le même livre. Toutefois il veut que l'on prêche la prédestination au peuple, mais avec beaucoup de précaution, dans la crainte de la rendre odieuse.

Contre le Collateur. — Les ennemis de la grâce, que saint Prosper combat dans cet ouvrage, n'étaient pas des pélagiens qui, depuis plus de vingt ans, frappés d'anathème par tous les évêques, déposés de l'épiscopat, chassés de la communion catholique, et bannis de l'Eglise comme indignes de demeurer au nombre de ses enfants, n'avaient plus la permission de respirer, encore moins de se produire. Il y attaque, dit-il, certaines personnes qui participent à la grâce de Jésus-Christ, qui, comme nous, sont encore les membres de son corps, mais qui osent se révolter contre la main et les armes qui ont soutenu la foi qui leur est commune avec nous, et qui veulent recommencer une guerre déjà terminée, et affaiblir autant qu'il est en eux les principaux remparts de l'Eglise, à l'ombre desquels elle jouissait d'une paix profonde. Comme la plupart d'entre eux étaient recommandables par leur esprit, et qu'ils faisaient paraître beaucoup de piété dans leurs mœurs, ils attiraient à leur parti plusieurs de ceux qui n'étaient pas instruits de ces matières, et jetaient le trouble dans les âmes incapables de discerner le vrai d'avec le faux. Pour les vaincre plus sûrement, saint Prosper s'attaque au plus habile d'entre eux, à celui qui, ayant fait une déclaration publique de leur doctrine, ne pouvait être désavoué. Il ne le nomme point, et se contente d'intituler son ouvrage *Contre le Collateur*, convaincu que tout le monde reconnaîtrait l'auteur des Conférences, c'est-à-dire Cassien, qui vivait encore. Dans sa conférence 13, il enseigne que le commencement de la bonne volonté et de la foi vient quelquefois de Dieu et quelquefois de l'homme; que l'on doit reconnaître en nous des semences de vertu; que le libre arbitre peut être naturellement porté au bien; que quelquefois il est prévenu par la grâce, et qu'en d'autres occasions il la prévient. Saint Prosper entreprend de montrer que toutes ces propositions sont des conséquences du pélagianisme. Il suivrait de là que la grâce est donnée suivant les mérites, et que la nature humaine n'a point été blessée par le péché d'Adam. Il montre aussi que ces erreurs ont été condamnées avec celles de Pélage, dans divers conciles, et par les lettres et les décrets des Souverains Pontifes; et enfin qu'elles sont détruites jusqu'à leurs fondements par les écrits de saint Augustin. Afin que l'on juge mieux de la doctrine répandue dans cette conférence, saint Prosper en rapporte les propres termes, et montre que l'auteur n'était d'accord ni avec ses principes, ni avec la doctrine de l'Eglise.

Propositions 1 *et* 2. — Dans sa XIIIe conférence, intitulée *De la protection de Dieu*, Cassien avance douze propositions sur les matières de la grâce et du libre arbitre. Dans la première, il établit que Dieu est le commencement non-seulement de toute bonne œuvre, mais de toute bonne pensée; et afin que l'on ne crût pas qu'il ne restait rien à faire au libre arbitre, il ajoute que c'est à nous de suivre humblement les attraits de la grâce. Saint Prosper convient qu'il n'y a rien que de catholique dans cette doctrine; mais il s'en faut qu'il juge de même des autres propositions. La seconde porte que plusieurs viennent à la grâce sans la grâce, et que sans elle ils ont le désir de demander, de chercher et de frapper à la porte du père de famille, c'est-à-dire de se porter à la vertu; de sorte que Dieu, voyant en eux le commencement d'une bonne volonté, l'éclaire, la fortifie, l'excite au salut et lui donne de l'accroissement. En cela, comme le remarque saint Prosper, le Collateur s'éloigne de ce qu'il avait dit d'abord, savoir, que le commencement de nos bonnes pensées comme de nos bonnes actions vient de Dieu, au lieu qu'ici il dit que pour plusieurs l'un et l'autre viennent quelquefois du libre arbitre. « Docteur catholique, lui dit-il, pourquoi abandonnez-vous la cause que vous faites profession de soutenir? Pourquoi vous retirez-vous de la lumière si pure et si éclatante de la vérité pour vous couvrir des ténèbres de l'obscurité et du mensonge. Pourquoi ne reconnaissez-vous pas que ces premiers désirs que vous admirez en ceux qui demandent, qui cherchent et qui frappent à la porte, sont des effets de la même grâce qu'ils demandent et qu'ils désirent? Vous voyez des efforts louables et des affections saintes et pieuses dans les âmes, et vous doutez si elles sont des dons de Dieu. On ne peut pas bien discerner l'action de la grâce lorsqu'elle demeure cachée dans le fond du cœur, sans se produire au dehors par des mouvements et des actions sensibles. Mais lorsque vous voyez un homme qui demande avec une humble prière, qui cherche avec une exacte fidélité, et qui frappe à la porte avec une ardeur continuelle, comment ne comprenez-vous point, par la qualité même de ces actions si saintes, que c'est Dieu qui remue cette âme et que c'est sa grâce qui agit en elle? Vous croyez-vous assez à couvert contre le venin si dangereux de Pélage, quand vous voulez que parmi les prédestinés il n'y en ait que quelques-uns en qui le consentement à la vocation soit un

don particulier de la grâce ; tandis que ce que vous accordez seulement de quelques-uns est vrai généralement de tous les fidèles. Ainsi, vous n'êtes entièrement d'accord ni avec les hérétiques ni avec les catholiques. Ceux-là soutiennent que c'est la volonté libre de l'homme qui commence, et que les premières pensées pour le bien naissent en nous de l'impression de la grâce. Pour vous, il vous a plu d'inventer une troisième opinion qui choque également les deux autres, et vous tombez, sans y penser, dans un sentiment condamné par les conciles. Quand vous enseignez qu'il y a dans les hommes quelque chose de bon, qui précède la grâce et qui est cause que Dieu la leur donne, vous êtes convaincu par vous-même de dire que la grâce de Dieu nous est donnée selon nos mérites. » Saint Prosper montre par ces paroles de Jésus-Christ : *Personne ne vient à moi, s'il n'est entraîné par mon Père* (*Joan.* VI, 44), que c'est Dieu qui appelle l'homme et qui l'entraîne à son Fils ; « non, dit-il, qu'il l'emporte malgré lui et contre sa volonté, mais parce qu'il le fait vouloir, tandis qu'il ne voulait pas auparavant, et que, par une infinité de moyens secrets et ineffables, il ramène à lui son âme qui s'en était détournée et lui résistait dans son infidélité, afin que le cœur touché par un saint plaisir que Dieu forme en lui et qui le porte à lui obéir, après avoir été opprimé par la domination du péché, se relève par la liberté de la grâce. »

Propositions 3 et 4. — Cette proposition est une suite de la précédente. Cassien y enseigne que l'homme est porté de lui-même à la vertu, quoiqu'il ait besoin d'être secouru de Dieu pour la mettre en pratique. Saint Prosper lui fait voir, dans sa réponse, que nous avons besoin du médecin céleste, non-seulement pour être guéri, mais encore pour désirer de l'être. La raison qu'il en donne est tirée de l'abîme de misères où le péché nous a jetés, abîme qui est tel que nous trouvons du plaisir à nous y enfoncer, que nous aimons nos erreurs, et que nous embrassons le faux pour le vrai. Ce qui arrive toujours, jusqu'à ce que celui qui peut seul nous tirer de cet abîme, et nous guérir de nos maux, nous en inspire le désir. Cassien ajoutait, dans une quatrième proposition, que les biens de la nature que Dieu a mis en nous, en nous créant, étaient quelquefois le principe des bonnes volontés, que nous ne pouvons toutefois accomplir sans le secours de Dieu. Il en apportait pour preuve ce que dit saint Paul : *Je trouve en moi la volonté de faire le bien, mais je ne trouve pas le moyen de l'accomplir.* (*Rom.* VII, 18.) « Il est vrai, dit saint Prosper, que l'Apôtre a parlé ainsi, mais il dit aussi : Que *nous sommes incapables de former de nous-mêmes aucune bonne pensée, comme de nous-mêmes, et que c'est Dieu qui nous en rend capables.* (*II Cor.* III, 5.) Il dit encore que c'est *Dieu qui opère en nous le vouloir et le faire* (*Philip.*, II, 13), selon qu'il lui plaît. L'Apôtre ne pouvant donc se contredire, il faut reconnaître que lorsqu'il dit qu'il trouvait en lui le vouloir, c'était par un effet de la grâce, et que dès lors il se plaisait, comme il le dit, dans la loi de Dieu selon l'homme intérieur, mais qu'il sentait dans les membres de son corps une autre loi qui combattait contre la loi de son esprit ; et que, quoiqu'il eût reçu de Dieu la volonté de faire le bien, il n'en avait pas encore reçu le pouvoir d'accomplir tout le bien qu'il désirait. »

Proposition 5. — Cassien nous laisse libres de croire que Dieu a pitié de nous, parce qu'il voit en nous un commencement de bonne volonté, ou que cette bonne volonté n'est dans notre âme que parce que Dieu a pitié de nous. Pour montrer que l'on peut admettre l'un ou l'autre de ces sentiments, ou même les admettre tous les deux quoique opposés, il propose l'exemple de saint Paul et de saint Matthieu, dans lesquels on ne peut pas dire que Dieu ait trouvé un commencement de bonne volonté, lorsqu'il les convertit, puisqu'ils étaient, dans le moment même, occupés à de mauvaises actions ; et celui de Zachée et du bon Larron, qui, par leurs bons désirs, ont fait une espèce de violence au ciel, et ont prévenu par un commencement de bonne volonté les avertissements du salut. Saint Prosper montre que « dire que le commencement des bonnes volontés ne vient pas de Dieu dans tous les hommes, c'est accuser d'erreur les saints Papes Innocent et Zozime, les évêques d'Orient dans le concile de Diospolis, et ceux d'Afrique, qui dans leurs conciles et dans leurs lettres ont enseigné que c'était également un don de Dieu de savoir ce que nous devons faire et de le faire. Pour faire le bien, comme pour le connaître, nous avons besoin, à chaque action, de la grâce de Dieu, de sorte que sans elle nous ne pouvons rien penser, ni dire, ni faire de bien. Il fait un crime à Cassien, qui ne pouvait ignorer ce que l'Eglise avait défini touchant la nécessité de la grâce contre les pélagiens, d'avoir renouvelé ces questions, en soutenant que le libre arbitre est anéanti par la force de la grâce. Elle ne le met, dit-il, en aucun danger de périr. La volonté ne nous est point ôtée lorsque Dieu forme en elle le bon vouloir ; comme on ne peut pas dire que les enfants de Dieu perdent leur liberté, lorsqu'ils sont mus par l'Esprit de Dieu, ni que ceux-là perdent toute la force de la raison, et tout ce qu'il y a de saint et de louable dans les mouvements d'une charité libre et volontaire, qui reçoivent d'en haut l'Esprit de sagesse et d'intelligence, l'Esprit de conseil et de force, l'Esprit de science et de piété et l'esprit de la crainte du Seigneur. » Il montre ensuite que la lumière de la grâce qui éclaira saint Matthieu et saint Paul, dans le moment où l'un était occupé à percevoir les impôts et l'autre animé de fureur contre l'Eglise, éclaira aussi Zachée et le bon larron ; car on ne peut pas dire que Jésus-Christ, qui se choisit un logement chez Za-

chée, n'ait point disposé son cœur à le recevoir : puisque lorsque les pharisiens murmuraient en le voyant descendre chez un homme de mauvaise vie, il les assura que non-seulement il était un enfant d'Abraham, et que la maison de Zachée avait reçu ce jour-là le salut, mais il ajouta encore que le Fils de l'homme était venu pour chercher et pour sauver ceux qui étaient perdus, afin que nous fussions convaincus qu'il avait prévenu de sa grâce celui qu'il proclamait héritier du salut. Saint Prosper prouve la même chose du bon larron et rapporte le passage de l'*Epître aux Corinthiens*, où saint Paul parlant des opérations du Saint-Esprit, dit, que *nul ne peut confesser que Jésus-Christ est le Seigneur, sinon par le Saint-Esprit.* (*I Cor.* XII, 3.)

Proposition 6. — Selon le Collateur, on devait reconnaître le même degré de force dans le libre arbitre de l'homme que dans la grâce de Dieu, de sorte que l'un et l'autre concouraient également au salut. Saint Prosper réfute cette proposition par un grand nombre de passages de l'Ecriture, qui attribuent le salut de l'homme à la grâce, et il n'oublie pas celui de l'*Epître aux Philippiens* où il est dit que *Dieu opère en nous le vouloir et le faire selon son bon plaisir.* (*Philip.* II, 13.) Il montre ensuite que Dieu, en agissant en nous, ne détruit point la volonté libre, parce que la vertu de la grâce n'agit pas sur les volontés humaines, afin qu'elles cessent d'être, mais afin qu'elles commencent à être bonnes de mauvaises qu'elles étaient, et qu'elles commencent à être fidèles d'infidèles qu'elles étaient auparavant; que ceux qui n'étaient que ténèbres deviennent une lumière dans le Seigneur; que ceux qui étaient morts soient ressuscités; que ceux qui étaient abattus et languissants soient relevés et guéris; et que ceux qui étaient perdus soient tirés enfin de leur long égarement. Il montre aussi par l'autorité des Ecritures que le commencement de la bonne volonté est l'effet de la grâce, et que c'est Dieu qui dirige nos pas pour nous faire entrer dans la voie du salut. Il est bien vrai que le premier homme dans l'état d'innocence pouvait, en n'abandonnant point le secours dont Dieu le favorisait, persévérer dans les biens qu'il avait reçus, et mériter par sa persévérance volontaire la béatitude; mais depuis son péché, le libre arbitre ne peut choisir le véritable bien sans le secours de la grâce.

Proposition 7. — Adam, après son péché, acquit la science du mal qu'il n'avait pas, mais il ne perdit pas la science du bien qu'il avait; telle est la septième proposition du Collateur. Saint Prosper répond qu'Adam avait la science du bien lorsqu'il était juste et qu'il accomplissait avec fidélité les commandements de Dieu; mais qu'aussitôt qu'il les eut transgressés, il perdit cette connaissance parce qu'il perdit l'innocence, et avec l'innocence la liberté, son péché l'ayant réduit sous la captivité du démon. Cassien, n'accordant pas non plus que le genre humain eût perdu la science du bien après le péché d'Adam, alléguait pour le prouver le passage de l'*Epître aux Romains* où l'Apôtre dit que *les gentils qui n'ont point la loi font naturellement les choses que la loi commande et qu'ils se tiennent à eux-mêmes lieu de loi.* (*Rom.* II, 14.) Saint Prosper répond que saint Paul parle, ou des gentils convertis à la foi, ou de ceux qui n'avaient pas embrassé le christianisme. S'il parle des premiers, le collateur ne pouvait en tirer aucun avantage pour son sentiment, puisqu'il est évident que les gentils accomplissaient les commandements de la loi nouvelle par le secours de la grâce du médiateur; s'il parle des derniers, on doit appliquer ce qu'il en dit de bien au règlement de leurs mœurs, parce qu'il n'est pas douteux qu'il reste même dans les païens quelque chose de cette sagesse que Dieu a donnée à l'homme en le créant et avec le secours de laquelle ils sont en état de faire même des lois pour l'utilité de la vie temporelle, pour la police des villes et la conservation de la paix parmi les peuples. Il ajoute que si l'Apôtre décide si clairement, quelques lignes après, que nul homme ne sera justifié devant Dieu, même par les œuvres de la loi, bien moins doit-on croire que les païens soient justifiés par leurs propres œuvres, puisque, comme il le dit au même endroit, tout ce qui ne se fait point selon la foi est péché; et ailleurs : *Sans la foi il est impossible de plaire à Dieu.* (*Hebr.* XI, 6.) Il fait voir que nous n'avons ni le vouloir ni le pouvoir du bien que par la grâce; et, parce qu'on pouvait lui demander pourquoi Dieu nous fait des commandements que nous ne pouvons accomplir par les seules forces de notre libre arbitre, il répond : Dieu commande à l'homme de suivre ses lois, afin qu'en lui prescrivant des choses dont il lui avait donné la puissance dans la première création de la nature il reconnaisse que c'est par sa propre faute qu'il l'a perdue, et que Dieu n'est pas injuste lorsqu'il exige de lui ce qui lui est dû légitimement, quoiqu'en l'état où il est il soit incapable de le lui rendre. Ce qui lui reste donc est d'avoir recours, non à la lettre qui tue, mais à l'esprit qui vivifie, et de rechercher dans l'assistance de la grâce le pouvoir de faire le bien qu'il n'a pu trouver auparavant dans les forces de la nature. S'il recherche ce secours, c'est une grande miséricorde de Dieu; et s'il ne le fait pas, c'est une juste punition de son péché.

Proposition 8. — Cassien posait pour principe qu'il ne faut pas tellement rapporter à Dieu les mérites des saints qu'ils n'en possèdent pas un seul que par la grâce. Il soutenait qu'ils avaient par eux-mêmes de bonnes pensées et de saints désirs. C'est ce qui paraît dans David, dont Dieu approuva la pensée qu'il avait eue de bâtir un temple en l'honneur du Seigneur. (*III Reg.* VIII, 17.) Saint Prosper prouve qu'en cet endroit, comme en beaucoup d'autres, le Collateur

ne s'accorde pas avec lui-même, puisque dans sa première proposition il avait dit que Dieu est le principe, non-seulement de nos bonnes actions, mais aussi de nos bonnes pensées. Il ajoute que le passage du livre des *Rois*, où il est parlé du temple que David avait eu la pensée de bâtir au Seigneur, ne prouve nullement qu'il ait eu ce dessein de lui-même, et non par l'inspiration de Dieu ; il paraît, au contraire, par la manière dont il parle de Dieu dans le psaume CXXXI, 3, que c'était par un effet de sa grâce qu'il avait eu cette volonté, comme c'était par un effet de la même grâce que Salomon l'avait accomplie. Saint Prosper soutient donc que la conversion de l'homme a Dieu pour principe, quoiqu'elle ne se réalise pas sans que lui-même y travaille. « Si un homme, dit-il, touché de honte et de regret d'avoir suivi si longtemps les vanités et les illusions du monde, commence à reconnaître que ce qu'il avait embrassé comme la lumière de la vie, n'est en effet que ténèbres, et s'il s'efforce de se retirer du précipice, ce changement ne vient pas de lui, quoiqu'il ne se fasse pas sans lui. Ce n'est point par sa propre vertu qu'il se porte à ces premiers commencements de salut ; c'est la grâce puissante et secrète de Dieu qui agit en lui, qui entrant en son âme et en rejetant la cendre des opinions terrestres et des œuvres mortes qu'elle y rencontre, allume un feu divin dans le cœur, et l'enflamme du désir de la vérité, sans s'assujettir l'homme contre sa volonté et malgré lui, mais en lui inspirant une affection qui lui fait aimer son assujettissement. Elle ne l'entraîne point sans qu'il sache ce qu'il fait ; mais elle marche devant lui et le fait suivre avec connaissance et avec plaisir. »

Proposition 9. — Le Créateur, dit Cassien, a mis dans toute âme des semences de vertu qu'elle est naturellement portée à pratiquer. Saint Prosper répond d'abord que ces semences de vertu ont été détruites par la prévarication du premier homme, et que nous ne pouvons les avoir, à moins que celui qui nous les avait primitivement données, ne nous les rende. Il est resté à l'homme, après le péché, une âme raisonnable, qui n'est pas la vertu, mais la demeure de la vertu. Il dit ensuite qu'il lui semble que l'auteur des *Conférences* s'est laissé tromper par la vraisemblance, et qu'il s'est égaré dans ses pensées. Ebloui par la vaine lueur des fausses vertus, il s'est imaginé que les impies et les infidèles ont eu eux-mêmes des biens que l'on ne peut avoir que par une grâce et un don particulier de Dieu, parce qu'il en voyait plusieurs qui faisaient profession de justice, de tempérance, de continence et d'une bonté particulière pour obliger tout le monde. Ce n'est pas, ajoute ce Père, que toutes ces choses soient absolument inutiles aux païens, puisqu'ils en retirent en cette vie beaucoup d'honneur, mais comme ils servent le diable et non pas Dieu dans ces actions, encore qu'elles soient récompensées temporellement par les vaines louanges qu'on leur donne, elles n'ont rien néanmoins de la solidité des vertus véritables et bienheureuses. Ainsi, il est clair qu'il n'y a aucune vertu dans les infidèles, mais que toutes leurs œuvres, pour n'être pas rapportées à la véritable fin en Dieu, sont impures et corrompues, parce que la sagesse qui paraît en eux est une sagesse, non spirituelle, mais animale ; non céleste, mais terrestre ; non chrétienne, mais diabolique ; qui a pour cause et pour principe, non le Père des lumières, mais le prince des ténèbres, puisqu'elle leur fait employer tous les biens qu'ils ont reçus de Dieu, à se soumettre à la tyrannie de celui qui s'est révolté le premier contre l'empire si légitime de Dieu même. « Il prouve qu'il n'y a en nous aucun principe des vraies vertus et des mérites avant la grâce, parce que, comme le dit l'apôtre saint Pierre : *C'est notre Seigneur qui par sa puissance divine a donné toutes les choses qui regardent la vie et la piété chrétienne, en nous faisant connaître celui qui nous a appelés pour la gloire et la vertu.* (*II Petr.* I, 2.) D'où il conclut que tout ce qui regarde la piété est en nous, non par la nature qui est corrompue, mais par la grâce qui répare la nature. Nous ne devons pas croire que cette nature renferme dans ses trésors les principes et comme les semences des vertus parce qu'il se trouve beaucoup de choses louables dans les infidèles ; et encore que toutes ces actions éclatantes tirent leur origine de la nature, elles ne peuvent néanmoins être des vertus, parce-qu'elles s'éloignent de l'auteur de la nature. Car de même que ce qui est éclairé par la véritable lumière est lumière, de même ce qui est privé de cette lumière n'est que nuit et ténèbres. C'est pourquoi l'Apôtre nous assure que la sagesse de ce monde n'est qu'une folie devant Dieu. (*II Cor.* III, 18.) Le Collateur avait allégué l'autorité du livre intitulé *le Pasteur*, pour montrer que l'homme, sans la grâce, a un pouvoir égal de faire le bien et le mal. Saint Prosper rejette l'autorité de ce livre, qu'il regarde comme apocryphe, et montre par divers passages de l'Ecriture que la charité est un don de Dieu, et que c'est lui, et non le libre arbitre, qui ouvre le cœur pour qu'il entende la vérité, comme il l'ouvrit à la marchande de pourpre de la ville de Thyatire.

Proposition 10. — Cassien prétendait que Job avait vaincu le démon par ses propres forces, et non par le secours de la grâce ; à moins qu'on ne veuille qu'il y ait eu grâce, parce que Dieu ne donna point au tentateur un plus grand pouvoir que Job n'en avait pour lui résister. Saint Prosper prouve au contraire que Job triompha du diable par le secours de Dieu, qui fit alors dans ce saint homme ce qu'il promit de faire depuis dans ses apôtres et dans ses martyrs, lorsqu'ils seraient présentés aux gouverneurs et aux rois, pour rendre témoignage à la vérité. Il rapporte plusieurs passages du *Livre de Job*, qui sont des preuves de sa foi au Rédempteur, et qui montrent que dans ses peines et

ses afflictions, il avait recours à Dieu comme à la source de la force et de la sagesse. D'où il conclut que ce n'était pas de lui-même, mais de Dieu, que ce saint homme espérait la victoire contre le démon.

Proposition 11. — Ce que Cassien s'était efforcé de prouver plus haut, par l'exemple du centurion, comme si Jésus-Christ eût trouvé dans cet officier une foi qu'il n'y eût pas mise, forme sa onzième proposition, où il dit que ce centurion n'aurait pas même mérité l'éloge que le Sauveur lui donna, s'il n'avait trouvé en lui que ce qu'il lui avait donné. Saint Prosper renverse ce raisonnement par ces paroles de la Sagesse qui nous apprennent que *personne n'a la vertu de continence, s'il ne l'a reçue de Dieu* (*Sap.* VIII, 21) : par ce passage de l'*Epître de saint Jacques* (I, 17) : *Toute grâce excellente et tout don parfait vient d'en haut et descend du Père des lumières;* et par ce qui se lit dans saint Jean, que l'homme ne peut rien recevoir s'il ne lui a été donné du ciel. Mais il montre en même temps que la grâce de Dieu n'ôte point le mérite des bonnes actions dans ceux à qui elle est donnée ; comme on le voit dans l'éloge que saint Paul fait des progrès que les Corinthiens avaient obtenus avec le secours de cette grâce : *Je rends à mon Dieu,* dit-il, *des actions de grâces continuelles, à cause de la grâce de Dieu qui vous a été donnée en Jésus-Christ, et de toutes les richesses dont vous avez été comblés dans tout ce qui a rapport au don de la parole et de la science.* (*I Cor.* I, 4.) Il ajoute que le Collateur, en parlant ainsi, favorise les pélagiens qui enseignaient que la grâce nous est donnée selon nos mérites, et que comme il avait taxé lui-même ce sentiment d'erreur, il était conséquemment en contradiction avec lui-même.

Proposition 12. — Dans l'affaire du salut, disait encore Cassien, Dieu est sauveur pour les uns, et il y en a d'autres qu'il ne fait qu'aider et recevoir lorsqu'ils viennent à lui. Saint Prosper réfute cette doctrine par les passages de l'Ecriture, où il est dit de Jésus-Christ, qu'il devait sauver son peuple en le délivrant de ses péchés. Nul autre nom n'a été donné aux hommes, par lequel nous devions être sauvés, que celui de Jésus; personne ne peut venir à lui, s'il ne lui est donné de son Père (*Joan.* VI, 66); « témoignages, dit-il, qui prouvaient que Jésus-Christ est le Sauveur de tous les fidèles. Nous ne sommes point troublés, ajoute-t-il, par les plaintes frivoles et indiscrètes des hommes superbes, qui prétendent que notre libre arbitre est détruit, s'il est vrai que le commencement du bien dans l'âme, le progrès et la persévérance jusqu'à la fin soient des dons de Dieu. Car nous savons que la divine assistance de la grâce est l'affermissement et non pas la ruine de la volonté des hommes. Nous prions, parce que nous voulons prier, et néanmoins c'est Dieu, selon l'Apôtre, *qui envoie dans nos âmes l'Esprit de son Fils qui crie dans nous, et nous fait crier à lui comme à notre Père.* (*Galat.* IV, 6.) Nous parlons, parce que nous voulons parler ; et néanmoins, si nos paroles sont véritables et saintes, ce n'est pas nous qui parlons, mais c'est l'Esprit de Dieu qui parle en nous. Nous faisons ce qui regarde notre salut, parce que nous voulons le faire, et néanmoins c'est Dieu qui forme en nous le vouloir et l'action, selon l'oracle de saint Paul. Nous aimons Dieu et notre prochain, parce que nous les voulons aimer ; et néanmoins, l'amour vient de Dieu, et il est répandu en nous par le Saint-Esprit qui nous a été donné. (*Rom.* V, 5.) C'est pourquoi nous croyons, et nous voulons bien le protester publiquement, que la foi, que la souffrance des maux, que la continence des personnes mariées, que la chasteté des vierges, et que généralement toutes les vertus, sans en excepter aucune, sont des dons du ciel, et que Dieu ne les trouverait jamais dans notre âme, s'il ne les y avait lui-même formées. Nous croyons que le libre arbitre, qui est attaché inséparablement à la nature de l'homme, demeure toujours en lui, mais qu'il change de conduite et d'état par la grâce de Jésus-Christ, comme médiateur de Dieu et des hommes, lequel, détournant la volonté du mal que son déréglement lui faisait vouloir, la retourne vers le bien suprême, pour lui faire vouloir ce qui lui est bon ; afin qu'étant charmée par un saint plaisir, étant purifiée par la foi, animée par l'espérance et embrasée par la charité, elle s'engage volontairement dans une bienheureuse servitude qui la rend vraiment libre, et se retire de cette malheureuse liberté qui la rendait véritablement esclave. »

Récapitulation. — Saint Prosper, après avoir réfuté les douze propositions du Collateur, reprend en peu de mots les raisons qu'il en a données, pour montrer qu'à l'exception de la première elles renferment toutes une doctrine contraire à celle de l'Eglise. Il expose de suite toutes les erreurs renfermées dans chacune de ces propositions, et montre que l'on doit combattre les ennemis de la doctrine de saint Augustin, par l'autorité de l'Eglise qui a condamné les pélagiens, par les décrets des saints papes Innocent, Zozime, Boniface et Célestin, et par ceux des conciles de Palestine et d'Afrique. Il termine son livre ainsi : « Je crois avoir prouvé suffisamment que les adversaires de saint Augustin n'ont que de vaines objections à opposer à sa doctrine, qu'ils combattent la vérité et défendent le mensonge; et qu'en empruntant des armes à des ennemis vaincus et terrassés, ils s'élèvent contre la parole de Dieu et les décrets de son Eglise. Pourtant, tant qu'ils ne seront pas retranchés du corps des fidèles, il faut les tolérer, excuser leur intention et ne pas désespérer de leur changement. Il faut espérer que Dieu se servira des évêques et des princes de l'Eglise, juges légitimes de sa doctrine sainte, pour apaiser les troubles que l'orgueil de quelques-uns et l'ignorance d'un plus grand nombre auront excités. Pour nous, avec la grâce de Dieu,

efforçons-nous de les supporter, avec tout le calme, la modération et la patience possible; vengeons-nous de leur haine par une plus grande charité; évitons les disputes avec des personnes incapables d'entendre raison, soutenons généreusement la vérité, mais sans nous commettre avec les partisans de l'erreur, et prions continuellement celui qui s'appelle le principe de toutes choses (*Rom.* XI, 36), d'être toujours le principe de nos pensées, de nos désirs, de nos paroles et de nos actions.»

Commentaire sur les Psaumes. — Ce commentaire n'est, à proprement parler, qu'un abrégé de celui de saint Augustin, dont il rapporte souvent le texte sans y rien changer, et même lorsqu'il y substitue ses propres paroles, il y suit toujours le sens de son maître. Notker cependant, affirme que saint Prosper avait ajouté aux explications de saint Augustin celles de plusieurs autres interprètes, et on trouve en effet quelques passages qui ne paraissent point empruntés à l'évêque d'Hippone. Tel est le commencement du commentaire sur le psaume CXLIV, dans lequel saint Prosper réfute à dessein l'hérésie de Nestorius, en établissant l'unité de personne jointe à deux natures en Jésus-Christ. Quoique le saint auteur s'applique plus au sens moral et allégorique qu'au sens littéral, il expose aussi ce dernier cependant, et on voit dans quelques passages que, pour plus grande exactitude, il avait recours à divers exemplaires, et qu'il corrigeait sur les plus corrects ce qui lui paraissait inexact ou risqué, dans les exemplaires dont il se servait habituellement.

Sentences. — Ces sentences, dont nous avons déjà dit un mot, sont tirées au nombre de trois cents quatre-vingt-dix, des ouvrages de saint Augustin. C'est une espèce d'abrégé de théologie que saint Prosper, avait fait pour son usage particulier, et aussi, afin de se rendre plus familière la doctrine du saint docteur, à laquelle il était entièrement attaché; mais ce qu'il n'avait fait d'abord que pour soulager sa mémoire et se rappeler en peu de mots ce qu'il avait lu avec plus d'étendue dans les livres du saint évêque d'Hippone est devenu un véritable bienfait pour le public. Le plus grand nombre de ces sentences regarde la morale de l'Evangile, mais on ne laisse pas d'en rencontrer plusieurs, particulièrement sur la fin du livre, qui rappellent les principaux mystères de la religion. Comme elles sont très-concises, l'éditeur a eu soin de marquer à la marge les livres et les différents passages de chaque livre d'où elles sont tirées, afin que le lecteur puisse y recourir. Elles se trouvent dans les différentes éditions de saint Prosper, et dans l'Appendice au tome X des OEuvres de saint Augustin. Le second concile d'Orange en a tiré la matière de plusieurs de ses décrets. On les trouve citées dans le commentaire de Florus sur saint Paul, et Isidore le Marchand s'en est servi pour former ses fausses décrétales.

Chronique. — La chronique qui porte le nom de saint Prosper lui est attribuée par un si grand nombre d'écrivains d'une autorité respectable, qu'on ne peut raisonnablement la lui contester. Elle commence à la création du monde et finit à la mort de Valentinien III, et à la prise de Rome par Genseric, en 455; mais il ne faut pas s'imaginer qu'elle soit entièrement de la main de saint Prosper. Ce Père a suivi la *Chronique* d'Eusèbe, en l'abrégeant, ce qui lui réussit parfaitement, comme le remarque Victorius. Il en use de même à l'égard de saint Jérôme, dont il ne fait que continuer le récit, depuis l'an 379 jusqu'à l'an 455. On a mis à la suite de cette chronique un supplément qui traite du règne des Vandales jusqu'à la prise de Rome; mais il est visible que ce dernier travail n'appartient pas à saint Prosper.

LIVRES SUPPOSÉS. — Gennade, dans l'article consacré à Victorius, marque un cycle pascal, composé par un écrivain nommé Prosper, sans le désigner autrement. Ce cycle était de 84 ans. Saint Prosper en parle plusieurs fois dans sa *Chronique*, mais sans se l'attribuer. Nous ne l'avons plus. On sait seulement qu'il était en usage dans l'Eglise romaine du temps de saint Léon, et que saint Prosper s'appliquait assez volontiers à ces sortes de calculs. On a supposé à ce saint auteur plusieurs autres ouvrages dont nous nous contenterons de citer les titres, comme la *Confession de Prosper d'Aquitaine*, qui, quoique écrite avec assez de netteté et d'élégance, ne rappelle ni le génie ni le style de saint Prosper.

Nous dirons la même chose du poëme adressé par un mari à sa femme, qui ne saurait être de lui, puisqu'on ne voit nulle part dans l'histoire de sa vie qu'il ait été engagé dans le mariage. Le poëme *De la Providence divine* contient une doctrine évidemment opposée à celle de saint Prosper. Le livre *des Prédictions et des promesses* appartient, selon toute vraisemblance, au pape saint Léon, ainsi que quelques autres ouvrages qui ne sont pas de saint Prosper.

Cet illustre défenseur de la grâce a réuni le rare talent d'écrire avec élégance en vers et en prose. Ses poésies ont de la douceur, de l'onction et du feu. La doctrine en est pure et le tour aisé. S'il n'y a point répandu certains agréments comme les poëtes profanes, c'est qu'il ne cherchait qu'à édifier et non à plaire; la matière d'ailleurs ne le permettait pas. Ses ouvrages en prose sont d'un style concis, nerveux, naturel, sans aucune affectation de termes ni de figures. Dans l'un et dans l'autre genre d'écrire, il traite son sujet avec beaucoup de force et de lucidité. La meilleure édition de ses OEuvres est celle de Paris, par Mangeant, *in-folio*, 1711. Jean Salinas en a donné une édition enrichie de notes, à Rome, in-8° 1732. Le Maistre de Sacy a donné une traduction en vers français de son *Poëme contre les ingrats*, Paris, in-12, 1646. Ses OEuvres

ont été reproduites dans le *Cours complet de Patrologie*.

PROSPER TYRO est un auteur dont la naissance, la famille, la patrie nous sont complètement inconnus. Le premier bibliographe qui parle de lui est le vénérable Bède qui vivait au VIIIe siècle. Suivant cet écrivain, il est auteur du *Poëme d'un mari à sa femme*, que l'on a souvent attribué à saint Prosper d'Aquitaine, mais à tort, comme tous les critiques en conviennent aujourd'hui. Ce poëme est un puissant préjugé en faveur de la piété de son auteur, et annonce une grande habitude de la versification et un goût prononcé pour la poésie. Non-seulement il est orné, poli et coulant, comme le remarquent les plus habiles critiques, mais il est encore rempli des sentiments de la piété la plus tendre. S'il a cherché à se peindre dans son livre, on peut dire qu'il a réussi à donner une heureuse idée de son esprit et de son cœur. On y trouve aussi des preuves qu'il tenait un rang considérable dans le monde, soit par sa naissance, soit par ses biens, soit par les charges qu'il exerçait, et qu'il était en même temps fort instruit de la morale de l'Evangile, des devoirs du christianisme et de la doctrine de l'Eglise. On ne doute pas qu'il ne faille rapporter au renversement universel qui arriva en 407, dans l'empire d'Occident, les malheurs publics dont ce poëme contient une courte, mais vive description. Cette désolation dont il parle, cette guerre impie et cruelle entre plusieurs rois, qui avait entraîné après elle la peste, la famine et l'esclavage; en un mot, cette confusion générale qui avait banni la paix de la terre nous représente parfaitement le triste état auquel nos Gaules étaient alors réduites, et nous fournit presque une preuve certaine que l'auteur de ce poëme était Gaulois. Cette pièce se trouve parmi les ouvrages douteux de saint Prosper et de saint Paulin.

Le savant Pierre Pithou, et après lui Canisius, Duchesne, le Père Labbe, Basnage et le dernier éditeur de saint Prosper, nous ont donné une petite chronique sous le nom de Prosper Tyro d'Aquitaine, laquelle se trouve aussi dans la *Bibliothèque des Pères*. Elle commence à l'empire de Théodose, après la mort de Valens, l'an 379, et finit à la prise de Rome par les Vandales, en 455, comme celle de saint Prosper, avec laquelle elle a quelque conformité, parce qu'elle fait en abrégé le récit des faits du même temps. Mais, l'endroit où elle parle de l'hérésie des prédestinatiens, comme ayant commencé à saint Augustin, et les sentiments d'animosité qu'elle laisse percer contre ce grand docteur, prouvent qu'elle n'est l'œuvre, ni de saint Prosper d'Aquitaine, ami dévoué et disciple inébranlable du grand évêque d'Hippone, ni de Prosper Tyro qui a écrit dans son poëme de si belles choses sur la nécessité et la puissance de la grâce. Dans l'absence d'un nom authentique auquel nous puissions la rattacher, nous avons jugé à propos d'en dire un mot ici, pour en donner une idée à nos lecteurs. Notre auteur, du reste, est celui de tous à qui elle a été le plus souvent attribuée.

PROTAIS successivemen abbé de Saint-André, d'Exalade et de Saint-Michel de Cuzan, au diocèse d'Elne, aujourd'hui de Perpignan, était un prêtre du diocèse d'Urgel, que l'amour de la retraite attira à Exalade avec six autres solitaires en 855. Mais ce monastère ayant été détruit par une inondation de la rivière du Ter, sur lequel il était construit, Protais se retira au village de Cuzan, et y établit, sous l'invocation de saint Germain, un nouveau monastère qui porta depuis le nom de Saint-Michel. Baluze nous a donné une pièce qu'il regarde comme importante, et qui contient en effet quelques traits historiques et de piété. C'est un testament en date du 13 septembre 878, et signé du nom de l'abbé Protais. Il offre des documents curieux, et même quelques faits inconnus qui peuvent servir à compléter l'histoire de Miron, comte de Roussillon. Le testateur y met au nombre des plus grands désordres des moines ceux de manger de la chair et de posséder quelque chose en propre.

PROTHADE, évêque de Besançon, dans le VIIe siècle, était fils ou du moins très-proche parent de Prothade, maire du palais de Bourgogne, et se consacra de bonne heure au service des autels. Ses lumières, sa vive piété lui gagnèrent l'affection de l'évêque Nicet, auquel il succéda en 612 ou 613 sur le siége de Besançon. Prothade maintint la discipline, chassa les simoniaques et préserva les fidèles de son diocèse des erreurs qui infestaient les pays voisins. Le roi Clotaire II avait pour ce prélat une grande vénération et le consultait souvent. Pour fixer les cérémonies, Prothade composa un *Rituel*, qui continue d'être cité sous son nom, malgré les nombreux changements qui y ont été apportés depuis, et qui en ont fait un ouvrage entièrement neuf. Voici quelle en fut l'occasion. L'auteur de sa Vie raconte que les clercs de l'Eglise de Besançon se trouvaient souvent en difficultés au sujet des cérémonies à accomplir dans la célébration des différents offices. Etienne, doyen de l'Eglise qui portait le nom de saint Jean l'Evangéliste, et Haymin, doyen d'une autre église sous l'invocation de saint Etienne, prièrent saint Prothade de mettre fin à ces contestations en réglant lui-même tous les rites ecclésiastiques. Pour remédier aux inconvénients qui lui étaient signalés, le saint évêque composa un livre en forme de *Rituel* dans lequel il prescrivit les cérémonies à observer dans les assemblées des frères et dans les solennités de l'Eglise. Il réglait aussi le nombre des ministres qui devaient servir à l'autel dans les jours de fêtes, les époques et l'heure des processions publiques, ainsi que les lieux des stations où elles devaient s'arrêter. Il indiquait aussi les jours où les communautés de la ville devaient se rendre à l'église métropolitaine, et les règles liturgiques à ob-

server pour chaque jour de l'année. Dunod a publié cet ouvrage dans les *Preuves de l'Histoire de l'Eglise de Besançon*, et à la suite de l'*Histoire du premier royaume de Bourgogne*. Saint Prothade mourut en 624 le 10 février, jour où l'Eglise célèbre sa mémoire.

PRUDENCE, poëte chrétien, né à Calahorra, dans la vieille Castille, en 348, fut successivement avocat, magistrat, homme de guerre, gouverneur de Saragosse, et se distingua dans toutes ces professions. Son mérite lui procura un emploi honorable à la cour d'Honorius, où il ne se montra pas toujours à l'épreuve des séductions. « Cependant, dit-il, il sentait se former dans son cœur un combat entre les vices et les vertus. Tantôt il se sentait pénétré de l'horreur du péché et dévoré d'une sainte ardeur pour le service de Dieu, et tantôt il s'apercevait que cette ardeur céleste se ralentissait peu à peu, et s'éteignait par la corruption de son cœur. Mais enfin Dieu devint toute sa joie; et il avoue pieusement qu'il ne goûta jamais rien de plus doux ni ne trouva de rafraîchissement plus délicieux que dans son Sauveur. « Vous êtes, lui criait-il, cette beauté divine, pour laquelle je brûle d'un chaste amour et en qui seule j'éprouve un véritable et souverain plaisir. » Résolu donc de se consacrer entièrement à Dieu, il fit un voyage à Rome, vers l'an 405, dans l'espérance que Jésus-Christ viendrait à son secours par quelque grâce particulière. Il passa par Imola dans la Romagne, où il offrit ses vœux, prosterné devant le tombeau de saint Cassien, qui avait autrefois répandu son sang pour la foi. Il embrassa cette tombe glorieuse, l'arrosa de ses larmes, en repassant dans l'amertume de ses souvenirs ses peines les plus secrètes et les plaies les plus vives de son cœur. Entre les tombes des saints martyrs qu'il visita à Rome, celle du saint prêtre Hippolyte avait le don d'exciter sa piété et d'attirer ses prières entre toutes les autres. Après avoir assisté à la solennité des apôtres saint Pierre et saint Paul, il retourna en Espagne, où il s'occupa à composer des hymnes. L'année de sa mort est incertaine.

Ses Poésies. — *Psychomachie.* — Prudence a cet avantage sur un nombre infini de poëtes de n'avoir traité que des sujets de piété dans ses vers. Le premier de ses poëmes, dans l'édition que nous suivons, est celui qu'il a intitulé *Psychomachie*, c'est-à-dire combat de l'âme, parce qu'il y décrit le combat qui se livre dans la conscience entre le vice et la vertu. Ces combats sont de plusieurs sortes. Le premier est entre la foi et l'infidélité ou l'idolâtrie; le second, entre la pudicité et la débauche; le troisième, entre la patience et la colère; le quatrième, entre l'orgueil et l'humilité; le cinquième, entre la sobriété et la gourmandise; le sixième, entre l'avarice et la charité; et le septième, entre la discorde et la paix. Abraham ayant appris que Loth, son neveu, était tombé entre les mains de ses ennemis, qui l'avaient réduit à l'esclavage et dépouillé de tous ses biens, combat pour lui, et après l'avoir délivré, le ramène avec tous ses serviteurs et les richesses qu'on lui avait enlevées. A son retour, ce patriarche victorieux rencontre sur son chemin le prêtre du Seigneur qui lui présente des rafraîchissements. C'est ainsi, remarque le poëte, que Jésus-Christ en présente lui-même à tous ceux qui, après avoir combattu courageusement leurs passions, ont fini par en triompher. Tel est en substance le prologue qui se lit en tête de la *Psychomachie*. L'auteur représente, dans le corps du poëme, toutes les armes dont les passions vicieuses se servent pour dominer dans l'âme, et celles que les vertus contraires font agir pour les maîtriser. Il fait ressortir également la laideur du vice et la beauté de la vertu. Il y fait profession de croire que nous n'adorons qu'un seul Dieu en trois personnes, et que Jésus-Christ est Dieu par son Père; il avoue que le baptême fait disparaître la tache que nous avons contractée par le péché, et qu'à la place de la manne dont nos pères furent nourris dans le désert nous mangeons la chair de Jésus-Christ.

Cathémérinon. — Presque tous les poëmes de Prudence ont des titres grecs, comme celui que nous venons d'analyser. C'est une affectation que Gennade a remarquée et presque tous les bibliographes après lui. Le recueil qui porte le titre de *Cathémérinon* comprend des Hymnes pour tous les temps et tous les jours de l'année, et même pour les différentes heures auxquelles l'Eglise a coutume de prier. C'est une exposition poétique du bréviaire; c'est la vie chrétienne mise en chant. Parmi ces hymnes qui rappellent toutes les solennités de la religion, on en trouve une en particulier qui devait être chantée au moment où on allumait le cierge pascal, mais il paraît qu'elle se récitait tous les jours, à l'heure où l'on allumait les chandelles. L'Eglise a toujours eu beaucoup de respect pour cette heure, et l'on croit même que c'est de là qu'est venue l'heure des vêpres. Il y en a une autre qui peut servir indifféremment à toutes les heures; elle est tout entière en l'honneur de Jésus-Christ, dont elle rapporte la naissance, la vie, les miracles, la mort et l'ascension glorieuse dans le ciel. Dans une autre, qui est la dixième du recueil, l'auteur établit la résurrection des morts par divers exemples, et particulièrement par celui du grain de blé, qui meurt après avoir été enseveli dans la terre, et qui renaît pour se reproduire encore. Il ajoute que les soins avec lesquels les vivants s'appliquent à orner les tombeaux est une preuve qu'ils regardent la mort comme un sommeil et qu'ils ont une vive et sincère espérance dans la résurrection. Ces hymnes sont quelquefois divisées en plusieurs parties : par exemple c'est de la douzième que l'on a tiré celles que l'Eglise chante le jour de l'Epiphanie, et à la fête des Saints-Innocents. C'est dans le prologue que l'auteur marque sa nais-

sance, sous le consulat de Salia, en 348.

Peri-Stephanôn. — Ce recueil, dont le titre grec peut se traduire en français par *poëme des couronnes*, est composé de quatorze hymnes, la plupart en l'honneur des martyrs d'Espagne. On serait surpris de voir que Prudence dise si peu de chose de quelques saints martyrisés à Calahorra, sa ville natale, si l'on ne savait que leurs actes, brûlés dans les persécutions, ne subsistaient plus de son temps; mais il remarque que leur culte était si étendu que de toutes parts on venait à leurs tombeaux, où l'on ne priait jamais en vain. Tous ceux qui venaient y implorer du secours dans leurs afflictions, s'en retournaient joyeux et exaucés. Dans une hymne en l'honneur de dix-huit martyrs, qui souffrirent la même année à Sarragosse, il dit que Jésus-Christ habite sur les places publiques et partout; mais il est visible qu'il parle de l'efficacité du sang de Jésus-Christ, qui chasse partout les démons, et de la lumière de son Evangile qui éclaire tout le monde. Dans l'hymne de saint Romain, Prudence fait ressortir en détail la vanité du culte des faux dieux, dont il donne l'histoire en peu de mots; puis il établit l'unité de Dieu, et dit que quoique Dieu ait un Fils, ce Fils est le même Dieu que le Père, éternel comme lui, cause et principe des jours et des temps, lequel s'est fait voir aux hommes en prenant un corps mortel, lui qui est l'immortalité, afin que, revêtu de notre faiblesse, il pût nous faire passer dans son royaume; car, s'il est mort comme homme, il est ressuscité par sa propre puissance et comme Dieu.

Apothéose. — Ce poëme est une défense de la foi de l'Eglise contre les diverses hérésies qui l'ont attaquée. Contre les noëtiens, Prudence montre que ce n'est pas le Père qui a souffert la mort pour nous, mais le Fils, c'est-à-dire le Verbe, qui, sorti de la bouche du Père, a pris dans le sein d'une vierge la nature et la forme de l'homme, sous laquelle il s'est rendu visible, mais d'une autre manière qu'il n'était apparu à Moïse. Il prouve contre les sabelliens que notre salut, notre vie et notre foi consistent à reconnaître le Père, le Fils et le Saint-Esprit comme trois personnes distinctes l'une de l'autre, et qui toutefois ne font qu'un seul Dieu. Aux Juifs, il démontre jusqu'à l'évidence que les prophéties des livres saints ont été accomplies en Jésus-Christ; que par sa mort, l'empire du démon a été détruit; que les oracles du paganisme sont devenus muets, et que les Juifs, depuis qu'ils se sont chargés du crime de sa mort, errent vagabonds par toute la terre, tandis que les gentils triomphent partout, maintenant qu'ils ont embrassé sa doctrine et qu'ils le reconnaissent pour Dieu. Il met les ébionites dans la nécessité de confesser que Jésus-Christ est non-seulement vrai homme, mais encore vrai Dieu; sa naissance, sa mort prouvent son humanité; ses miracles prouvent sa divinité. Quelles raisons auraient eues les Mages de se prosterner à ses pieds pour l'adorer, lorsqu'il n'était encore qu'un enfant, s'ils n'avaient reconnu en lui la souveraine puissance, et dans un corps si tendre, démêlé un souffle divin? Les présents qu'ils lui offrent témoignent qu'ils le croyaient Dieu; la crèche et les langes dont il est enveloppé marquent qu'il était homme. Aux manichéens qui soutenaient que Jésus-Christ n'avait pas eu le véritable corps d'un homme, mais seulement un corps aërien, il prouve que cela ne se peut affirmer sans faire passer la vie du Sauveur pour une suite de mensonges, et sans les rejeter sur Dieu, qui dès lors cesserait d'être Dieu, puisque Dieu est vérité. Si Jésus-Christ n'avait pas eu un vrai corps, comment Marie, sa mère, paraissait-elle grosse lorsqu'elle le portait dans son sein. Fera-t-on passer pour imaginaire la généalogie que saint Matthieu en a faite? Cet évangéliste a-t-il menti quand il l'a fait descendre de David? N'était-ce qu'en apparence que Jésus-Christ disait aux pécheurs qui se présentaient à lui, Vos péchés vous sont remis? N'a t-il souffert et n'est-il ressuscité qu'en apparence? Il est nécessaire que ceux qui confessent qu'il est Dieu reconnaissent aussi qu'il est homme, pour ne point faire perdre à la divine majesté les œuvres de sa toute puissance, et ne pas contester à Dieu sa propre nature, Car, s'il nous a trompé en voulant paraître ce qu'il n'était pas, il n'est pas Dieu; puisqu'il n'est pas de Dieu de mentir. Les marcionites enseignaient qu'il n'y avait que l'âme de Jésus-Christ qui eût été ressuscitée; Prudence répond que s'il en eût été ainsi, la mort n'aurait pas été vaincue par le supplice du Sauveur, puis qu'il n'y aurait qu'une partie de l'homme qui ressusciterait. Il soutient donc que l'homme ressuscitera tout entier, sans avoir éprouvé aucune perte, aucune diminution, ni un ongle, ni une dent, mais avec le même visage, le même teint, la même vigueur.

Hamartigenia. — Une autre erreur des marcionites était d'admettre deux principes ou deux dieux, l'un cause du bien, l'autre cause du mal, et tous les deux éternels. Ce fut pour les réfuter que Prudence composa l'*Hamartigénie*, qui traite de l'origine du péché. Il entreprend de montrer que le mal n'a point un Dieu pour cause, mais qu'il tire son origine de la corruption de notre volonté, D'abord il établit qu'il ne peut y avoir deux dieux ni deux principes éternels, parce qu'ils ne seraient tout puissants ni l'un ni l'autre, et qu'un droit partagé n'est pas entier, puisque l'un possède nécessairement ce que l'autre n'a pas. Or telle n'est pas l'idée que nous avons de Dieu : son pouvoir est sans bornes; il ne le partage avec personne; d'où il suit rigoureusement qu'il doit être un. Il n'y a qu'un soleil pour éclairer le monde pendant toute l'année. Si l'on admet deux dieux, pourquoi n'en pas admettre des milliers? Pourquoi n'en pas donner aux différentes espèces de créatures? à la mer, aux bois, aux collines, aux

vents, aux métaux? Il convient ensuite qu'il y a un principe du mal, mais que ce principe est le démon, qui, loin d'être Dieu, est condamné aux feux de l'enfer, pour avoir voulu s'élever au-dessus de l'état dans lequel Dieu l'avait créé. Il ajoute qu'ayant séduit l'homme par le ministère du serpent, le monde entier est tombé dans la corruption du péché, par la faute de celui que Dieu en avait établi le roi pour le gouverner sous ses ordres. Il décrit toutes les suites du péché du premier homme, les diverses espèces de crimes dont les hommes se sont souillés depuis, quoiqu'il fût en leur pouvoir de les éviter, puisque Dieu leur a donné une âme capable de prévenir les blessures du péché; de sorte qu'il est vrai de dire que nous engendrons nous-mêmes tout notre mal par notre corps. Marcion disait: si Dieu ne veut point qu'il y ait de mal, que ne le défend-il? Que n'empêche-t-il l'homme d'en commettre? Prudence répond que toutes les prérogatives que Dieu a accordées à l'homme seraient peu considérables, si en le faisant le roi de l'univers, il ne l'avait fait le roi de lui-même, en lui accordant la liberté de faire ce qui lui plairait, le bien ou le mal; car celui qui est bon ou mauvais par nécessité ne mérite ni louange ni blâme. Dieu s'est contenté d'avertir l'homme de ce qu'il devait faire, et de ce qu'il devait éviter, en lui promettant des récompenses pour ses bonnes œuvres, et en le menaçant de punir ses crimes. Il termine ce poëme par une prière à Jésus-Christ, dans laquelle, se croyant indigne à cause de ses péchés d'avoir place dans le ciel, il demande seulement de n'être point dans l'enfer, consentant à passer par un lieu ténébreux, où un feu moins ardent puisse le purifier. Il entend par là le purgatoire, où, après être devenu digne de Dieu par l'expiation, il puisse être reçu dans le ciel.

Contre Symmaque. — Le préfet Symmaque ayant demandé à l'empereur Valentinien II, au nom du sénat, le rétablissement de l'autel de la Victoire, et la restitution des revenus des temples païens que Gratien avait confisqués, Prudence composa contre lui deux livres qu'il fit paraître peu de temps après la bataille de Pallence, où les armes de l'empereur avaient été victorieuses. Il traite dans le premier livre du culte des faux dieux, et montre que ceux d'entre les hommes que l'on a appelés ainsi, ne méritaient le nom de dieu, ni par leurs mœurs, ni par leurs actions, ni par les services qu'ils avaient rendus à la patrie, puisque la plupart de ces hommes s'étaient souillés par les crimes les plus infâmes. Il attaque aussi le culte que les païens rendaient aux astres et aux éléments sous des noms empruntés, et les excès qui se commettaient dans les spectacles de gladiateurs. Il s'adresse à la ville de Rome, pour l'engager à quitter toutes ces vaines superstitions, et à se ranger sous l'étendard de la croix, qui, plus d'une fois déjà avait fait remporter à ses princes des victoires éclatantes. Il lui cite pour exemple un grand nombre de sénateurs qui avaient embrassé la foi de Jésus-Christ, et le peuple de cette capitale de l'empire qui n'avait plus que du mépris pour les autels des fausses divinités. Il représente à Symmaque que le Dieu qu'il refusait d'adorer est le même qui lui a donné le proconsulat d'Afrique et la préfecture de Rome. Il lui serait donc beaucoup plus honorable d'employer sen éloquence à relever les grandeurs du vrai Dieu qu'à faire l'éloge de Mars, de Vénus et de Vulcain.

Dans le second livre Prudence combat les raisons sur lesquelles Symmaque s'appuyait pour solliciter le rétablissement de l'autel de la victoire. La plus spécieuse était que chacun doit demeurer dans la religion qui lui a été transmise par ses ancêtres. Prudence n'a garde de ne pas profiter de cette maxime pour le triomphe de sa cause. Aussi répond-il, que les choses étant ainsi, les Chrétiens ne sont point dans l'erreur, puisqu'ils adorent le même Dieu qui était adoré avant le déluge et encore longtemps après. Les Romains, au contraire, ne pouvaient se dispenser de reconnaître qu'ils avaient innové dans leur religion, puisqu'ils avaient un plus grand nombre de divinités et de temples qu'il n'y en avait du temps d'Hector. Venant ensuite à la bataille de Pallence, il montre que si elle fut gagnée par les Romains, ce ne fut pas par le secours de Jupiter, puisqu'ils marchaient sous l'étendard du Sauveur, et qu'ils ne sonnèrent la charge pour aller à l'ennemi, qu'après avoir adoré les autels de Jésus-Christ et imprimé sa croix sur leur front. Il souhaite pour la ville de Rome la visite de l'empereur Honorius, afin qu'elle puisse lui témoigner la joie qu'elle ressent de cette victoire. Pour lui il le conjure d'abolir les spectacles des gladiateurs, et il lui rappelle l'exemple de son père Théodose, qui avait défendu les combats de taureaux, divertissement pourtant beaucoup moins barbare et moins criminel.

Enchiridion. — On a contesté à Prudence le poëme intitulé *Enchiridion* ou *Manuel de l'Ancien et du Nouveau Testament*, sous prétexte que le style en paraît moins poli et moins travaillé que celui de ses autres poésies; mais la plupart des critiques y retrouvent ses manières de parler, ses mots favoris, ses allégories, et les mêmes pensées que dans ses autres ouvrages. Il faut donc s'en rapporter à Gennade qui le lui attribue, en ajoutant à son titre celui de *Dittochaion*, c'est-à-dire, *Double mets*, parce que Prudence y sert à ses lecteurs une nourriture spirituelle, tirée des deux Testaments. Il n'en donne point l'histoire de suite, mais il en rapporte seulement certains passages, sans suivre aucun plan et s'arrêtant seulement à ce qui lui paraît plus instructif ou plus intéressant dans les livres sacrés. Ce poëme est en vers hexamètres, divisés par quatrains. Gennade attribue encore à Prudence un poëme sur l'ouvrage des six jours, intitulé *Hexameron* et un livre de l'*Exhortation au mar-*

tyre. Nous n'avons plus ni l'un ni l'autre. Le premier parcourait toutes les époques de la création, jusqu'à la formation de l'homme et à son péché.

Prudence est plus estimable encore par son zèle pour la religion que par la beauté de ses poésies. Il y a dans ses vers des fautes de quantité; ses phrases se ressentent de la décadence des lettres et de la bonne latinité. Mais il faut convenir que l'on trouve dans ses ouvrages plusieurs morceaux où il règne du goût, de la délicatesse et quelquefois même de la grandeur. Ses livres *contre Symmaque* donnent une idée avantageuse de son érudition et de son génie. Ses stances sur les saints Innocents, *Salvete flores martyrum*, sont inspirées par un sentiment pieux et délicat parfaitement rendu. Il mérite, dit Erasme, par la sainteté et par l'érudition sacrée qui règnent dans ses écrits, d'avoir une place parmi les plus grands docteurs de l'Eglise. Des auteurs ecclésiastiques et quelques hagiographes lui ont donné le titre de saint; mais on ne lit pas son nom dans les Martyrologes. Les meilleures éditions de ses poésies sont celles d'Elzévir in-12, 1667 à Amsterdam, avec les notes de Nicolas Heinsius; et celle de 1687 in-4° à Paris, *ad usum Delphini*, par les soins du P. Chamillard jésuite, et celle de Bodoni, Parme, 2 vol. in-8° 1789.

PRUDENCE, surnommé le Jeune pour le distinguer du précédent, quitta son nom de Galindo, très-commun alors dans l'Aragon et la Navarre, pour prendre celui de Prudence, sous lequel il est plus connu. Il était né en Espagne et passa en France pour se soustraire à la fureur des infidèles. Son rare mérite le fit élever en 840 ou 845 sur le siége épiscopal de Troyes. Il s'y distingua par ses lumières et son zèle, surtout dans l'affaire de Gothescalc. Il signa les articles de la doctrine catholique, établis au concile de Quercy, contre ce moine opiniâtre, et se tint en même temps armé contre les hérésies opposées et les illusions des pélagiens et semi-pélagiens. Quelques savants prétendent qu'il poussa la précaution trop loin, et qu'il enveloppa la vérité dans la proscription de l'erreur. Mais il est à croire que ce moment d'oubli, si toutefois il eut à se le reprocher, fut l'effet de la dispute; car sa parfaite soumission à l'autorité de l'Eglise prouve qu'il ne cherchait et n'aimait que la croyance catholique. Il travailla ensuite avec saint Loup, abbé de Ferrières, à la réforme des monastères de France, et mourut le 6 avril 861, jour où l'Eglise de Troyes célèbre sa fête.

Ses écrits. — *Lettre à Hincmar de Reims.* — Hincmar avait fait tous ses efforts pour engager Gothescalc à changer de sentiments sur les deux prédestinations, sans pouvoir y réussir. Il en écrivit à saint Prudence qui le pria de traiter ce moine avec plus de douceur et de lui permettre de faire une seconde profession de foi, dans l'espoir qu'il y rétracterait les erreurs de la première. Hincmar l'accorda; mais craignant dans la suite que cette profession de foi publiée par Gothescalc ne fortifiât son parti, en introduisant le désordre dans les monastères, il combattit ses erreurs dans un opuscule qu'il adressa particulièrement aux reclus et aux simples de son diocèse. Cet écrit fut réfuté par Ratramne et défendu par Raban-Maur. Saint Prudence intervint dans la dispute et traita par écrit la question des deux prédestinations. Il produisit son ouvrage dans le concile de Paris en 849, et l'adressa à Hincmar et à Pardule. Son dessein était d'abord de traiter cette matière à l'amiable et de vive voix, en obtenant de ces deux prélats des conférences particulières. C'était aussi ce que souhaitait Hincmar, mais divers événements s'y opposèrent et Prudence fut contraint de recourir à la publicité.

Son ouvrage est divisé en treize chapitres. Le premier contient l'éloge de saint Augustin et de sa doctrine, approuvée du Saint-Siége, dit-il, et unanimement appuyée de l'autorité de l'Eglise universelle. Il traite dans les suivants de la double prédestination, de la mort de Jésus-Christ, de la volonté de Dieu touchant le salut des hommes et leur vocation à la foi. Sur le premier article, il enseigne que, toute la masse du genre humain ayant été corrompue par la désobéissance du premier homme, Dieu dans sa puissance a prévu et prédestiné ceux qu'il en séparerait par sa grâce et la vertu du sang de son propre Fils, pour leur accorder la vie, la gloire et le royaume éternels. Il a prévu aussi et prédestiné, c'est-à-dire préordonné qu'il punirait avec justice des supplices éternels ceux qu'il ne séparerait pas, par la grâce et le sang du Sauveur, de cette masse corrompue. Il ajoute, pour plus grand éclaircissement, que Dieu a prédestiné, c'est-à-dire préordonné, non pas que ceux qui ne sont point tirés de cette masse pécheraient, mais qu'ils seraient punis éternellement à cause de leurs péchés. Quoique saint Prudence admette deux prédestinations, il ne tombe point dans l'erreur des anciens prédestinatiens qui soutenaient que Dieu prédestine les réprouvés au péché et les contraint même à le commettre, afin de pouvoir les condamner à la mort éternelle. Au contraire, il dit qu'il ne les prédestine point au péché, mais seulement qu'ayant prévu ceux qu'ils commettraient volontairement il les prédestine à la peine que méritent ces péchés mêmes. Il prouve cette double prédestination par un grand nombre de passages tirés des écrits de saint Augustin, de saint Fulgence, de saint Grégoire le Grand, de saint Jérôme, de saint Prosper, de Cassiodore, de Bède, auxquels il en ajoute de l'Ecriture.

Sur le second article qui regarde la mort de Jésus-Christ, il ne s'explique que par les paroles des saints évangélistes, qui disent unanimement qu'il a répandu son sang, non pour tous les hommes, mais pour plusieurs. Saint Prudence objecte ce qui

est dit dans la première *Epître a Timothée : Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et qu'ils viennent à la connaissance de la vérité.* (*I Tim.* II, 4.) Il oppose au terme *tous* dont s'est servi saint Paul, ceux de *peu* ou de *plusieurs* que Jésus-Christ a employés, en parlant des élus ; puis pour concilier ces passages qui paraissent se contredire, il a recours à la solution de saint Augustin, en disant avec ce Père que Dieu veut que tous ceux-là soient sauvés qu'il sauve en effet, et qu'il n'y a aucune fraction de la famille humaine où il n'y ait des hommes de sauvés. Il fait sentir l'inconvénient qu'il y aurait à dire que Dieu veut véritablement, d'une volonté conséquente et absolue, que tous les hommes soient sauvés, puisqu'il y en a qui ne le sont pas. Ce serait dire, en effet, qu'il n'est pas tout-puissant, et démentir l'Ecriture qui dit : *Dieu a fait ce qu'il a voulu dans le ciel et sur la terre.* (*Psal.* CXIII, 3). Il conclut de ces paroles, et de plusieurs autres de l'Ecriture, que Dieu n'ayant pas sauvé tous les hommes, c'est une preuve qu'il n'a pas voulu les sauver tous.

Hincmar communiqua cet écrit de saint Prudence à Raban-Maur, en le priant d'y répondre. Mais celui-ci, s'excusant sur sa mauvaise santé, se contente de marquer sommairement que, si Prudence avait parlé sainement en disant que Dieu n'est point auteur du péché, qu'il ne contraint personne à le commettre, et que, comme il récompense les bons par un effet de sa miséricorde, de même par un effet de sa justice il punit les pécheurs ; cependant, il s'était éloigné de la saine doctrine, en admettant avec Gothescalc une double prédestination, l'une à l'égard des élus que Dieu récompense éternellement, et l'autre à l'égard des réprouvés qu'il condamne à la mort éternelle. Mais on ne trouve rien de semblable dans la lettre ou l'écrit de saint Prudence. Nulle part il ne dit que les réprouvés soient punis en conséquence de la prédestination de Dieu, mais seulement à cause de leurs péchés que Dieu a prévus et qu'ils ont commis librement. Il était bien éloigné de dire que Dieu, par sa prédestination, contraignait les pécheurs d'aller à la mort ; mais il enseigne seulement, avec plusieurs autres Pères, que Dieu, ayant prévu les péchés des impies, leur a prédestiné ou préordonné des supplices, pour les punir de ces péchés. Le P. Callot a fait imprimer l'ouvrage de saint Prudence dans l'histoire de Gothescalc, Paris 1655, d'où il a passé depuis dans le tome XVe de la *Bibliothèque des Pères.*

Contre Jean Scot. — On y trouve aussi le traité sur la prédestination, contre Jean Scot Erigène. Il avait été imprimé, dès l'an 1650, dans le tome Ier du Recueil du président Mauguin. La méthode qu'il suit pour combattre cet hérésiarque diffère un peu de celle de Florus. Celui-ci ne s'était attaché qu'à de simples extraits de Jean Scot, tandis que saint Prudence rapporte le texte d'Erigène presque tout entier ; ce qui rend son ouvrage très-long. Il est adressé à Wénilon, archevêque de Sens, qui, mécontent du livre de Scot sur la prédestination, en avait extrait dix-neuf propositions ou capitules qu'il avait envoyés à saint Prudence, en le priant de les réfuter. Scot y tenait à peu près le même langage que Pélage, Célestius et Julien d'Eclane, contre lesquels saint Augustin et divers autres Pères avaient écrit, ce qui lui faisait juger peu nécessaire de combattre la doctrine de cet écrivain ; pourtant il l'entreprit pour obéir à son métropolitain.

Il rapporte d'abord le texte de Scot, et afin qu'on ne s'y méprenne pas, il le fait toujours précéder du signe conventionnel que l'on mettait ordinairement en tête des sentences juridiques portant condamnation à mort. Il distingue le sien et celui des Pères de l'Eglise, par le monogramme de Jésus-Christ. Scot prétendait qu'avec le secours de quatre règles de philosophie, on pouvait résoudre toutes sortes de questions. Ces règles étaient la définition, la division, la démonstration et l'analyse, et il soutenait que la prédestination et la prescience sont une même chose ; que l'homme par son travail et avec le don de la grâce persévérante, pouvait retourner à Dieu ; que la prédestination est en Dieu substantivement et non relativement, et que, comme il n'y a qu'une charité, de même il n'y a aussi qu'une prédestination. Saint Prudence fait voir que les règles de la sagesse mondaine sont insuffisantes à résoudre toutes sortes de questions. Pour cela il est besoin de la grâce et de la foi qui opèrent par la charité, de l'étude sérieuse et d'une science approfondie des divines Ecritures. La prédestination et la prescience n'étant en Dieu que relativement aux créatures, elles ne sont point la substance de Dieu. Il y a de la différence entre la prédestination et la prescience, puisque Dieu prévoit plusieurs choses qu'il ne prédestine pas : comme sont les péchés des hommes, et qu'il ne prédestine rien qu'il n'ai prévu. L'homme ne peut même concevoir le dessein de travailler à son salut, sans le secours d'une grâce prévenante. Pour peu que l'on fasse attention à la signification des termes prédestination et prescience, on verra que ces deux qualités ne peuvent être attribuées à Dieu substantivement, mais relativement ; car ce qui se dit substantivement d'une chose, ne se rapporte point à une autre ; et prédestiner ne se dit jamais que par rapport à quelque objet. Encore que Dieu ne prédestine que par un effet de sa volonté, autre chose toutefois est de vouloir et autre chose de prédestiner. Vouloir ne se dit que de la personne ; prédestiner se rapporte à ce qui est prédestiné ; ainsi la volonté et la prédestination de Dieu ne sont pas une même chose.

Il cite plusieurs Pères qui ont distingué deux charités, deux prédestinations ; puis venant à la doctrine de Gothescalc que Scot taxait d'hérésie, et qu'il appelait la troi-

sième après celle de Pélage, il déclare qu'il déteste les pélagiens qui assuraient que nous pouvons faire quelque chose de bien par notre libre arbitre et sans le secours de la grâce ; et qu'il déteste de même ceux qui relèvent tellement la nécessité et la force de la grâce qu'ils détruisent le libre arbitre ; mais il avoue qu'il n'a jamais entendu parler de cette hérésie et qu'il ne ressent pas moins d'horreur contre ceux qui s'imaginent faussement que les prédestinations de Dieu imposent nécessité aux créatures En parlant de la doctrine de Gothescalc, il dit qu'il était loin d'en prendre la défense, lui qui l'avait combattue ; mais comme Erigène n'avait pas osé nommer les auteurs de cette hérésie qui donnait tant de pouvoir à la grâce qu'elle en détruisait le libre arbitre, il l'accuse d'avoir attaqué en termes ambigus et indirectement la doctrine unanime des catholiques qui croient que la grâce est tellement nécessaire à l'homme, que sans elle le libre arbitre ne peut rien faire de bien. Il prend de là occasion de prouver la nécessité de la grâce, de montrer comment le libre arbitre a été vicié et affaibli par le péché, et ce qu'il peut pour le bien, la vertu et la perfection, avec le secours de la grâce.

Scot disait que comme Dieu ne pousse personne au péché, de même il ne pousse personne aux bonnes œuvres. « N'est-il pas écrit, lui répond saint Prudence : *Je ferai que vous marchiez dans la voie de mes commandements* (*Ezech.* XXXVI, 27); et encore : *Forcez-les d'entrer, afin que ma maison se remplisse?* (*Luc.* XIV, 23.) Dieu pousse les hommes au bien, soit par ses exhortations secrètes, soit en les détachant du monde et de ses plaisirs par des infortunes et des maladies ; mais il les pousse de façon qu'ils veulent librement le bien qu'ils ne voulaient pas. Saint Paul en usa de même envers l'incestueux de Corinthe, qu'il livra au démon pour mortifier sa chair, afin que son âme fût sauvée au jour du Seigneur. C'est dans la même vue que l'Eglise emploie contre les pécheurs et les châtiments corporels, et les censures, pour les faire rentrer en eux-mêmes. » Scot insistait sur l'unité de la prédestination, et disait que le péché et la mort n'étant rien, ils ne pouvaient être l'objet d'une prédestination particulière. Saint Prudence répond que, si le péché n'est rien, la peine dont il sera puni est bien réelle, et que si la mort n'est pas en soi une nature existante, néanmoins la séparation de l'âme avec le corps ne se fait que par le jugement de Dieu, qui ordonne aussi les peines de l'enfer, et que, par conséquent, l'une et l'autre peuvent être prévues et prédestinées de Dieu. Il fait voir qu'il y avait de la folie dans les subtilités auxquelles Scot avait recours pour éluder les deux prédestinations. Aucun des Pères n'en avait parlé comme lui; tous avaient cru comme le croit encore aujourd'hui l'Eglise catholique ; tous avaient cru que, de même que l'on dit véritablement que Dieu a adjugé la gloire aux bons et les supplices aux méchants, de même on dit avec vérité qu'il a prédestiné les bons au royaume éternel et les mauvais aux tourments. Il montre que les passages de saint Fulgence et de saint Augustin, allégués par Scot pour soutenir son sentiment, prouvent tout le contraire, et que l'Hyponmesticon sur lequel il se fondait n'est point de ce Père. Le diacre de Lyon, Florus, avait fait la même remarque avant lui.

« Selon Erigène, le feu éternel n'était préparé qu'au diable et à ses anges ; les méchants parmi les hommes devaient être placés dans l'air, et les bons dans le ciel. Saint Prudence prouve, par l'autorité de l'Ecriture et des Pères, que le même feu qui servira de supplice au diable, servira aussi à tourmenter les hommes réprouvés. Ce feu sera éternel, et le lieu où ils le souffriront est sous la terre. Tous les hommes en ressuscitant conserveront les membres de leurs corps, sans être changés en air, comme Scot le prétendait; mais ceux des bienheureux seront glorifiés, au lieu que les impies n'éprouveront aucun changement, si ce n'est qu'ils ne seront plus sujets à la mort. Quant à ce que cet écrivain ajoutait que les réprouvés ne souffriraient d'autre peine que la privation de la béatitude, et qu'au surplus, leurs corps conserveraient tous les dons de la nature, comme la beauté et la santé, ce Père lui demande comment il est possible que tout cela se trouve dans un lieu où il ne régnera aucun ordre, et qui suivant le témoignage de l'Ecriture sera le séjour d'une horreur éternelle, sans mesure et sans fin

En finissant son traité, Scot avait dit anathème à quiconque admet une double prédestination. C'était faire retomber la malédiction sur les saints Papes Innocent, Zosime, Boniface, Xiste, Léon, Célestin et Grégoire, sur saint Augustin et plusieurs autres anciens docteurs, et jusque sur Dieu lui-même, qui déclare souvent dans les divines Ecritures les jugements que, par un décret inévitable, il a résolu d'exercer envers les bons et les méchants. Saint Prudence observe donc à Erigène, que lui-même était beaucoup plus digne d'anathème, pour avoir attaqué la vérité des jugements de Dieu et de ses paroles, pour avoir altéré et corrompu les sentences des saints Pères, et enseigné des erreurs qu'aucun autre n'avait débitées avant lui. Il faut rapporter ce traité à la même année que celui de Florus, c'est-à-dire à l'an 852, environ deux ans après la lettre à Hincmar et à Pardule.

Lettre à Wénilon. — Saint Prudence n'ayant pu, à cause de sa mauvaise santé, se trouver à l'assemblée qui se tint en 853, dans la province de Sens, pour l'ordination d'Enée, évêque de Paris, écrivit à Wénilon et aux autres évêques, pour leur faire agréer ses excuses, et les prier de trouver bon qu'un prêtre de son Eglise, nommé Arnold, agît en son nom et comme député dans le concile. Il l'avait chargé de consentir à l'ordi-

nation d'Enée, dans le cas où cet évêque souscrirait aux quatre articles rapportés dans sa lettre ; ce qu'il fit sans doute, puisque saint Prudence souscrivit à son ordination.

Par le premier article, il veut que l'on confesse que le libre arbitre, perdu par la désobéissance d'Adam, a été tellement rendu par Jésus-Christ, que la grâce de Dieu est toujours nécessaire pour toute bonne œuvre, soit pour y penser, soit pour la commencer, soit pour l'accomplir, soit pour la perfectionner. Sans cette grâce, nous ne pouvons ni penser, ni vouloir, ni rien faire de bien. Il dit dans le second, qu'il est nécessaire de croire et de confesser que quelques-uns ont été prédestinés à la vie avant tous les siècles, par la gratuite miséricorde de Dieu, et que d'autres, par un jugement impénétrable, ont été prédestinés à la peine ; de sorte que Dieu a prédestiné, tant à l'égard des élus que des réprouvés, ce qu'il ferait en les jugeant. Le troisième porte que l'on doit croire avec tous les catholiques, que le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ a été répandu pour tous les hommes qui croient en lui, et non pas pour ceux qui n'y ont jamais cru, qui n'y croient point aujourd'hui, et qui n'y croiront jamais. Il est dit dans le quatrième que l'on croira et que l'on confessera que Dieu sauve tous ceux qu'il veut ; que personne ne peut être sauvé que celui qu'il aura sauvé, et que tous ceux-là seront sauvés qu'il aura voulu sauver, d'où il suit qu'il n'a pas voulu sauver ceux qui ne sont point sauvés, selon cette parole du prophète: *Le Seigneur a fait tout ce qu'il a voulu au ciel, sur la terre, dans la mer et dans tous les abîmes.* (*Psal.* CXIII, 3.)

Saint Prudence, en proposant la signature de ces quatre articles, dit qu'ils avaient déjà été arrêtés par le Saint-Siége contre Pélage et ses sectateurs, par Aurèle de Carthage et par saint Augustin, avec deux cent quatorze autres évêques ; que la doctrine qu'ils contenaient était celle de toute l'Eglise, et qu'elle n'en aurait jamais d'autre. Le but qu'il se proposa, en composant ces quatre articles qu'il envoya au concile de Sens, fut de rétracter en quelque sorte l'approbation qu'il avait donnée peu de temps auparavant à ceux que l'évêque Hincmar avait dressés dans le concile de Quercy, et pour empêcher que les capitules, auxquels il n'avait souscrit qu'à regret, ne portassent préjudice à la doctrine de saint Augustin et de ses disciples. Hincmar censura sa conduite, et l'accusa de témérité et d'imprudence, non-seulement parce qu'il avait fait dépendre son consentement à l'ordination d'Enée de l'acceptation de ces quatre articles, mais surtout parce qu'il les avait envoyés à son archevêque et à ses confrères, sans en avoir conféré avec eux, ce qui était contre la lettre même des canons.

Il l'accusa encore d'avoir varié dans la doctrine, en publiant des capitules contraires à ceux qu'il avait souscrits la même année à Quercy. Breyer, dans sa défense de l'Eglise de Troyes dans le culte qu'elle rend à saint Prudence, s'est donné beaucoup de mouvement pour justifier ce saint évêque d'avoir varié dans la doctrine. N'eût-il pas été plus court de dire avec un savant théologien que les capitules, dressés à Quercy par Hincmar, et ceux que saint Prudence envoya au concile de Sens ne diffèrent que dans les termes, et que, pour le fond, la doctrine est la même. Il est vrai que cette solution a un inconvénient considérable, celui de montrer que ces évêques ne s'entendaient pas, et, qu'encore qu'ils pensassent de même sur les matières de la grâce et de la prédestination, ils ne laissaient pas de se combattre vivement, par la seule raison qu'ils n'employaient pas les mêmes termes pour exprimer leur doctrine. Mais combien n'a-t-on pas d'exemples dans l'histoire ecclésiastique, de semblables disputes ! Qu'on se souvienne de ce qui se passa au concile général d'Ephèse, et de la division qui régna pendant si longtemps entre saint Cyrille d'Alexandrie, Jean d'Antioche et les autres Orientaux, à l'occasion de cette proposition : Une nature de Dieu Verbe incarné. Les Orientaux, qui n'en comprenaient pas le sens, accusaient saint Cyrille de nier les deux natures en Jésus-Christ. Cet évêque leur reprochait de son côté de favoriser les erreurs de Nestorius ; ils s'expliquèrent, et aussitôt la réunion fut conclue. Saint Prudence n'était pas moins éloigné qu'Hincmar de la doctrine de Gothescalc sur la prédestination des réprouvés à la mort éternelle. Ils convenaient l'un et l'autre que les réprouvés n'étaient nécessités ni au péché ni à la mort éternelle, et avouaient qu'ils pouvaient et se convertir et éviter ainsi cette mort éternelle. Ils ne différaient sur ce point qu'en ce que le premier disait qu'ils étaient prédestinés à la peine en conséquence de la prévision de leurs péchés, et le second voulait qu'on dît seulement qu'à raison de la même prescience, les peines éternelles leur étaient prédestinées, ce qui, dans le fond, revient au même. Hincmar a inséré la lettre de saint Prudence à Wénilon dans la préface de son ouvrage : *Sur la prédestination ;* le P Sirmond, dans le tome II des *Conciles de France.*

Lettre de saint Prudence à son frère. — Saint Prudence avait un frère qui était évêque, et, ce semble, en Espagne. Ayant été longtemps sans en recevoir des nouvelles, il craignait qu'il ne fût mort. Il fut rassuré par une de ses lettres, qui lui fut apportée à Troyes dans le temps qu'il en était évêque. Il chargea le porteur d'une réponse qui n'est qu'un témoignage d'amitié pour un frère qui le méritait, et par les liens de la nature et par ses vertus, car il était en réputation de sainteté. Cette lettre ne se lit que dans les *Analectes* de Dom Mabillon.

Discours en l'honneur de sainte Maure. — Nous avons dans les Recueils de Camusat et de Surius un discours de saint Prudence en l'honneur de sainte Maure vierge à Troyes, traduit et imprimé en français à Paris, en

1725 et 1736, à la suite de la *Défense de l'Eglise de Troyes*, par l'abbé Breyer. C'est un panégyrique ou éloge historique de cette sainte. Ce fut à la prière de Sédulie, sa mère, d'Eutrope son frère, et de l'abbé Léon, qui l'avait baptisée, que saint Prudence le composa. Toutes ces personnes lui fournirent des mémoires, et il y ajouta beaucoup de faits dont il avait été lui-même témoin. On ne peut donc douter de son authenticité. Le ministre Daillé n'a pas laissé de le contester; mais il est visible qu'il ne l'a fait que parce que cette vie contient plusieurs circonstances qui ne s'accordent pas avec la doctrine des prétendus réformés; car on y voit la vertu des reliques et le culte des images bien établis, l'usage d'administrer aux moribonds les sacrements de l'Eucharistie et de l'extrême-onction. Au reste, les objections de Daillé ont été réfutées par Brayer, chanoine de Troyes, auteur de la traduction française du discours de saint Prudence.

Annales de France. — Ce saint composa aussi des *Annales de France*. Hincmar, qui en fait mention, dit que le but de cet évêque dans cet ouvrage fut d'appuyer et de confirmer la doctrine de Gothescalc, dont il l'accuse d'être le défenseur. Il y était dit, sur l'an 859 : Nicolas, évêque de Rome, confirme suivant les règles de la foi, et décide selon la doctrine catholique, ce que l'on doit croire de la grâce et du libre arbitre, de la vérité de la double prédestination et du sang de Jésus-Christ comme ayant été répandu pour tous les fidèles. Hincmar, après avoir rapporté cet endroit de ces *Annales*, ajoute qu'il n'avait entendu parler à personne, ni rien lu ailleurs de ce qui concerne cette décision; et dans la crainte qu'elle n'en imposât à ceux qui avaient des exemplaires de ces *Annales*, qui se répandaient depuis peu dans le public, il écrivit à l'archevêque de Sens qui allait à Rome, d'informer le Pape Nicolas de ce qui se passait à cet égard, afin d'empêcher le scandale qui arriverait dans l'Eglise si l'on venait à croire qu'il approuvait la doctrine de Gothescalc. L'annaliste de saint Bertin rapporte cette décision dans les mêmes termes, ce qui donne lieu de croire que les *Annales* qui portent le nom de saint Bertin sont celles de saint Prudence, au moins en partie.

Poëme de Prudence. — Ce poëme en vers élégiaques, donné par Camusat et par Barthius, se lit à la tête d'un livre d'Evangiles dont saint Prudence fit présent à son Eglise; ce n'est, pour ainsi dire, qu'un sommaire de ce que les quatre évangélistes ont dit de Jésus-Christ. C'est de ce poëme que nous apprenons que le saint évêque était né en Espagne.

Autres écrits de saint prudence. — Il avait composé des *Instructions* pour ceux qui étaient admis à recevoir les ordres. Il paraît qu'ils n'y étaient pas promus sans avoir auparavant appris ces instructions par cœur : elles étaient tirées de l'Écriture. L'ouvrage n'a pas encore été rendu public; mais on a imprimé à Rome, en 1741, à la suite du psautier du cardinal Thomasius, l'écrit de Prudence, intitulé : *Fleurs des Psaumes*, avec le prologue, dans lequel cet évêque marque quelle en fut l'occasion. Une dame respectable par sa naissance, se trouvant accablée d'infirmités, pria l'évêque de Troyes de lui donner par écrit un extrait des plus beaux endroits des *Psaumes* pour lui servir de consolation dans ses douleurs. Prudence le fit, non-seulement pour contenter la malade, mais aussi pour fournir à tous les voyageurs un moyen facile d'invoquer Dieu dans les divers dangers inséparables des voyages, soit sur terre, soit sur mer. Il rend témoignage à plusieurs personnes de son temps qu'elles récitaient chaque jour le psautier entier à l'imitation des saints Pères; mais toutes n'en avaient pas le loisir. Il les exhorte donc à partager son abrégé des psaumes en trois ou quatre heures, de sorte qu'elles le récitassent entièrement chaque jour, et de répéter trois fois, avant de commencer cette psalmodie, ces paroles de David : *Deus, in adjutorium meum intende.* (*Psal.* LXIX, 2.) Il leur prescrit aussi une formule de prière très-propre à inspirer de la dévotion. Prudence, en donnant le précis de chaque psaume, emploie, autant qu'il lui est possible, les paroles mêmes de David.

Pénitentiel sous le nom de saint Prudence. — On cite sous le nom de saint Prudence un *Pénitentiel* dont il avait fait présent à l'abbaye de Moutier-Ramé, dans son diocèse; mais peut-être ne l'en a-t-on fait auteur que parce qu'il est dit qu'il le donna à ce monastère. A s'en rapporter aux *Annales* de Saint-Bertin, saint Prudence avait composé beaucoup plus d'ouvrages que nous n'en avons de lui. On ne peut douter qu'il n'ait répondu aux questions qu'Hincmar lui avait proposées sur divers sujets, en particulier sur la conduite qu'il devait tenir envers Gothescalc, sur la manière de célébrer la Cène et sur la chute du juste, dont il est parlé au chapitre XVIII d'*Ezéchiel*; de même que de Loup, abbé de Ferrières, touchant le rétablissement de la discipline dans plusieurs monastères. Aucun de ces écrits n'est venu jusqu'à nous; ceux qui nous restent, principalement les *Polémiques*, donnent une idée avantageuse de son érudition et de son éloquence.

PSELLUS (michel), panégyriste de saint Siméon Métaphraste, ne commença à écrire que dans la première moitié du XIe siècle. Il dit lui-même qu'à la mort de l'empereur romain Argyre, c'est-à-dire en 1024, il était dans la seizième année de son âge, et qu'il en avait vingt-cinq, lorsque Constantin Monomaque prit les rênes de l'empire. Alors il s'appliqua fortement à l'étude de toutes les sciences, de la philosophie, de la théologie, de l'astronomie, de la géométrie, de la musique et même de l'art militaire. Il faut donc le distinguer du maître de Léon le philosophe qui portait aussi le même nom. Le discours qu'il fit à la louange de saint Siméon Métaphraste se trouve dans

le traité d'Allatius, intitulé : *De Simeonibus*, avec l'office, composé également par Psellus, pour le jour de sa fête, que les Grecs célèbrent le 28 novembre.

PUBLICOLA, homme d'une conscience timorée, que l'on croit avoir été fils de Mélanie ou père de Mélanie la jeune, écrivit à saint Augustin pour lui demander la solution de dix-huit difficultés qui l'embarrassaient.

Elles roulaient sur le serment que l'on faisait faire, au nom de leurs dieux, à des païens encore barbares, pour les obliger à garder fidèlement les fruits qu'ils recueillaient dans ses terres des Arzuges; ce qu'ils n'auraient pas fait s'ils n'y avaient été obligés par serment. Il le consultait même sur l'usage des viandes et des autres choses immolées ou présentées aux idoles, et sur le meurtre de celui qui nous attaque, soit qu'il en veuille à notre vie ou seulement à notre argent. On peut voir cette lettre ainsi que la réponse parmi celles du saint docteur.

PULCHERIE, dont l'Eglise latine d'accord avec l'Eglise grecque révère la mémoire le 10 de septembre, était fille de l'empereur Arcade et sœur de Théodose le Jeune. Elle naquit à Constantinople, le 19 janvier de l'an 399, fut créée auguste en 414 et partagea avec son frère la puissance impériale. Comme elle était son aînée, elle fut chargée de son éducation, et lui donna les plus habiles maîtres qu'elle put trouver, soit pour lui apprendre les exercices convenables à son âge et à sa dignité, soit pour lui enseigner les belles lettres; mais elle eut soin surtout de lui inspirer la piété et un grand respect pour ceux qui en font profession. Comme elle avait appris à parler et à écrire en grec et en latin, elle dressait elle-même toutes les ordonnances et les faisait ensuite signer à Théodose, pour lui laisser l'honneur de toutes les affaires. Elle lui fit épouser, en 421, Athénaïs, qui prit le nom d'Eudoxie, et dès lors, elle ne conserva d'autre pouvoir dans l'empire que celui que lui donnait sa naissance. Elle était en relations de lettres et de bons offices avec tous les évêques qui se signalèrent par leur attachement à la foi. L'an 449, saint Léon lui écrivit pour la prier de faire cesser les troubles que causait dans l'Eglise la nouvelle erreur d'Eutychès. Cette lettre ayant été interceptée par les partisans de cet hérésiarque, le saint Pontife en écrivit une seconde, dans laquelle il conjurait cette princesse d'arrêter les maux de l'Eglise, et d'obtenir un concile œcuménique en Italie. Il joignit à cette lettre une copie de celle que les eutychéens avaient interceptée, ainsi que la copie de sa lettre à Théodose. Le diacre Hilaire, qui avait assisté, au nom de saint Léon, au faux concile d'Ephèse, écrivit également à Pulchérie, pour la supplier d'appuyer les généreuses résolutions du Pape, pour la défense de la vérité. Il marque assez clairement dans sa lettre que cette impératrice avait déjà commencé à agir dans cette affaire, même avant le faux concile d'Ephèse.

On voyait des preuves de son zèle pour la foi catholique dans la lettre qu'elle répondit à saint Léon. Elle y témoignait son horreur pour l'hérésie d'Eutycnès et exhortait le saint Pape à chercher des remèdes aux maux que le conciliabule d'Ephèse venait de causer à l'Eglise. Cette lettre n'est pas venue jusqu'à nous. Nous n'avons pas non plus la réponse qu'elle fit à sa tante Placidie, qui lui avait écrit, en 450, pour l'engager à travailler avec elle au maintien de la doctrine catholique, et à se joindre aux sollicitations qu'elle et Valentinien III, son fils, faisaient auprès de Théodose, pour conserver cette foi antique que leurs ancêtres avaient inviolablement gardée depuis Constantin. Après la mort de Théodose, arrivée en 450, Pulchérie fit élire Marcien et l'épousa, plutôt pour avoir un soutien qui l'aidât à porter le poids de la couronne que pour avoir un époux. Le concile de Chalcédoine, assemblé en 457, par Marcien, à la prière de saint Léon, la combla d'éloges; et on peut dire qu'elle les méritait par sa piété et par son zèle. « L'éclat de votre mérite, lui disent les Pères de cette assemblée, brille aux yeux de tous les hommes, qui, en voyant vos bonnes œuvres, glorifient notre Père qui est dans les cieux. C'est par votre moyen que l'on prêche partout la doctrine catholique. L'ardeur de votre amour pour Dieu a banni les ténèbres de l'ignorance, et réuni tous les Chrétiens dans la connaissance et la profession de la vraie foi. Votre zèle nous a délivrés de la zizanie et de la peste des hérésies. La piété, grâce à vos travaux, tient parmi nous un même langage. Par vos soins touchants les églises sont remplies de fidèles. Ceux qui s'en étaient éloignés y reviennent; les brebis sont restituées à leurs pasteurs, et les disciples remis sous la conduite du maître. Car celui qui dispersait le troupeau est détruit; le persécuteur est dans l'assoupissement, et l'auteur de la tempête a été chassé.»

LETTRES. — *Aux moines de la Palestine.* — L'an 452, les archimandrites ainsi que les moines de Jérusalem et des environs adressèrent à sainte Pulchérie une requête contre Jean de Jérusalem et contre ce qui s'était passé au concile de Chalcédoine. L'impératrice leur répondit par une lettre que nous avons encore, dans laquelle elle les blâme de mener une conduite si peu digne de leur état, et de s'élever contre la foi et la discipline de l'Eglise. Elle les exhorte ensuite à rentrer en eux-mêmes, à quitter leurs erreurs et à embrasser la vraie foi, celle qu'ont enseignée les Pères de Nicée, qui a été établie et défendue contre Nestorius dans le concile d'Ephèse, auquel présidait le pape Célestin, et Cyrille de respectable mémoire; celle enfin qui a été confirmée depuis peu dans le concile de Chalcédoine, lorsqu'on y a reçu d'un commun consentement le symbole de Nicée et fait profession de croire que Notre Seigneur et Sau-

veur Jésus-Christ, est né du Saint-Esprit et de la Vierge Marie, et qu'il est vrai Dieu et vrai homme. Elle cite sur cela un passage de l'Epître aux Galates, puis continuant de s'adresser à ces moines, elle dit qu'ils sont dans l'erreur, lorsqu'ils se persuadent que le concile de Chalcédoine a cru que par les deux natures il fallait entendre deux fils et deux Christs; qu'elle anathématise elle-même ceux qui tiennent une semblable doctrine, soit par écrit, soit de vive voix, parce qu'elle confesse qu'il n'y a qu'un seul et même fils qui est Jésus-Christ Notre-Seigneur, Dieu parfait et homme parfait, sans division et sans changement. « Nous souhaitons, ajoute-t-elle, de persévérer constamment dans cette foi qui est conforme à la tradition des saints Pères. » Elle les exhorte encore une fois à ne pas s'éloigner de cette doctrine, de peur d'être taxés d'hérésie; puis elle leur fait savoir que l'empereur Marcien, son mari, a donné ordre au comte Dorothée d'empêcher qu'on ne leur fît aucun tort, espérant que cette douceur les ferait rentrer dans le devoir; qu'il avait commandé au même comte d'informer sur les accusations que les moines portaient contre les Samaritains, de leur faire rendre tout ce qu'ils avaient pillé dans les églises, et de punir, selon la rigueur des lois, tous ceux qui se seraient rendus coupables de quelque désordre.

A Bessa. — L'année suivante 453, elle écrivit à une abbesse nommée Bessa, chargée de la conduite d'un monastère dans Jérusalem. Le but de cette lettre était de détruire les calomnies que le moine Théodore répandait partout, de concert avec les moines eutychéens, contre le concile de Chalcédoine et contre la pureté de la foi de l'impératrice. C'est pourquoi cette pieuse et fervente princesse fait à Bessa une déclaration de sa croyance sur le mystère de l'Incarnation, et prie cette abbesse d'en informer toutes les femmes consacrées à Dieu sous sa conduite. « Nous gardons, dit-elle, la foi qui nous a été proposée dans le symbole de Nicée, par les trois cent dix-huit Pères de ce concile, et nous détestons l'impiété de Photin, d'Apollinaire, de Valentin et de Nestorius, aussi bien que la nouveauté profane d'Eutychès. Nous croyons que Notre-Seigneur Jésus-Christ est né du Saint-Esprit et de Marie, Vierge et Mère de Dieu, et que ce même Fils Jésus est Dieu parfait et homme parfait, sans être en aucune façon divisé, séparé, ou changé, mais toujours digne de nos adorations. Désirant persévérer dans cette foi, nous déclarons anathèmes ceux qui disent deux Christs, deux Fils ou deux personnes, comme aussi ceux qui l'ont dit ou écrit. C'est la même foi qui a été depuis peu confirmée dans le concile de Chalcédoine, lequel n'a rien ajouté au symbole de Nicée et n'en a rien retranché, se contentant de condamner, en suivant la tradition des Pères, l'erreur d'Eutychès. »

Sainte Pulchérie mourut la même année 454, âgée de cinquante-cinq ans, et laissant aux pauvres tous ses biens qui étaient considérables. De son vivant, elle avait fait bâtir tant d'églises, d'hôpitaux et de monastères, qu'on pouvait à peine en savoir le nombre, et elle leur avait assigné des revenus à perpétuité. Une de ces églises, appelée l'*Eglise des Guides* et située auprès de la mer, servait à un monastère d'hommes. Nicéphore rapporte qu'elle y fit exposer un tableau représentant la sainte Vierge, peinte de son vivant par saint Luc, et qui avait été envoyé d'Antioche à cette princesse. Le lecteur Théodore qui parle de ce tableau, dit qu'Eudoxie l'envoya de Jérusalem à Pulchérie sa belle-sœur. Les *Lettres* de cette princesse se trouvent dans toutes les Collections des conciles.

PUPPIEN (Florentius), écrivain laïque, qui, après avoir souffert quelques tourments dans la persécution de Dèce, s'était attaché au parti de Novatien, ne mérite de figurer dans ces pages que par une *Lettre* insolente qu'il adressa à saint Cyprien. Il ne voulait, lui disait-il, ni le reconnaître pour évêque, ni rentrer dans sa communion, qu'auparavant il ne se fût pleinement justifié des crimes horribles dont la calomnie l'accusait. Cette lettre nous serait peut-être inconnue sans la réponse de saint Cyprien. Comme il ne s'agissait que d'humilier Puppien et de châtier son insolence, en rabattant l'excès de sa vanité, le saint évêque s'en acquitta merveilleusement, avec une ironie continuelle, et par des railleries où l'on remarque autant d'esprit que d'à-propos de force et de bon sens, ce qui ne l'empêche pas de conclure sa réponse par ces paroles remarquables, qui prouvent combien il était convaincu qu'il ne lui était échappé dans cette lettre rien qui fût indigne ni de la gravité d'un évêque, ni même de la charité d'un chrétien. « C'est là, lui dit-il, tout ce que ma conscience, et la confiance que j'ai en Dieu, m'inspirent de vous répondre. Vous avez ma lettre comme j'ai la vôtre; elles seront lues et comparées toutes les deux, au jour du jugement et devant le tribunal de Jésus-Christ. »

Q

QUADRAT, disciple des apôtres, fut élevé sur le siége épiscopal d'Athènes vers l'an 125, après le martyre de Publius, successeur de saint Denis l'Aréopagite. Ce saint évêque était animé d'une foi si vive et d'un zèle si ardent, qu'il rassembla les fidèles que la terreur de la persécution avait dispersés, et ranima le feu de leur foi qui commençait à s'éteindre. L'empereur Adrien, dans sa visite des provinces de l'empire, vint pour la seconde fois à Athènes, et se fit initier aux mystères d'Eleusine. La persécution qui avait déjà commencé, devint plus forte, et les païens, appuyés par l'attachement de

l'empereur au culte des faux dieux, déclarèrent une haine plus violente aux Chrétiens. Saint Quadrat composa alors une *Apologie* pour la défense de la religion chrétienne, et l'adressa à l'empereur, l'an 126 de Jésus-Christ. Saint Quadrat se fit si admirer dans cette pièce, qu'elle eut la force d'éteindre la persécution dont l'Eglise était agitée. Eusèbe, qui l'avait lue, dit qu'elle faisait voir l'excellent esprit de son auteur, et la pureté de sa doctrine. Saint Jérôme la regarde comme un ouvrage très-utile, rempli de puissants raisonnements, plein des lumières de la foi, et digne d'un disciple des apôtres. On ne peut donc trop déplorer la perte d'un monument qui faisait tant d'honneur à notre religion; car il ne nous en reste qu'un fragment qu'Eusèbe nous a conservé, et dans lequel saint Quadrat, pour montrer la différence des miracles de Jésus-Christ des prodiges des imposteurs, dit: » Mais pour les œuvres de notre Sauveur, elles demeuraient toujours, car elles étaient vraies; les malades guéris, les morts ressuscités, n'ont pas seulement paru guéris et ressuscités, ils sont demeurés tels; et pendant que le Sauveur était sur la terre, et même longtemps après son ascension, de sorte que quelques-uns d'entre eux sont venus jusqu'à nous. »

R

RABAN-MAUR, le plus laborieux écrivain de son siècle, naquit à Mayence en 788, de la meilleure noblesse du pays. Ses parents le placèrent, dès l'âge de dix ans, à l'abbaye de Fulde, où il fut instruit dans la vertu et dans les lettres. Il y embrassa la vie monastique et fut ordonné diacre en 801. L'année suivante son abbé l'envoya à Tours pour y perfectionner ses études sous le célèbre Alcuin, qui lui donna le surnom de Maur, suivant la coutume alors en usage parmi les savants. De retour à Fulde, il fut chargé de l'école de ce monastère, qu'il rendit célèbre par le grand nombre de savants qui en sortirent, et parmi lesquels nous nous contenterons de citer Loup de Ferrières et Walafrid Strabon. L'ample bibliothèque de Fulde ne contribua pas peu à y faire fleurir les sciences. Raban fut ordonné prêtre en 814, et cette dignité, jointe à celle de professeur déjà renommé, ne le mit pas plus que les autres religieux à couvert de la persécution de Ratgaire. Parmi les vexations qu'il eut à subir, celle qu'il ressentit le plus vivement, fut la privation de ses livres et de ses cahiers d'étude qui lui furent enlevés. Nous avons encore les vers qu'il adressa à cet abbé pour le supplier de les lui rendre; on ignore quel en fut le succès. Raban profita des troubles de cette abbaye pour faire un voyage en terre sainte, et, à son retour, il trouva la paix rétablie par la déposition de Ratgaire et l'élection d'Eigil. Il reprit le cours de ses exercices littéraires, et continua de donner des leçons publiques jusqu'à la mort de cet abbé, arrivée en 822. Elu pour lui succéder, l'abbaye reprit entre ses mains un nouveau lustre, qui agrandit encore sa réputation. Pendant les troubles qui agitèrent alors la nation française, Raban se conduisit avec une prudence qui lui valut le respect des deux partis. Il réconcilia le roi Louis le Débonnaire avec ses enfants, écrivit une lettre pour consoler ce prince injustement déposé, et publia un *Traité* sur le respect que les enfants doivent à leur père et les sujets à leur prince. Raban-Maur obtint de riches possessions dont il dota diverses maisons naissantes, entre autres l'abbaye d'Hirsange. Il se démit ensuite de son titre pour aller vivre dans la solitude du mont Saint-Pierre, où il consacra les cinq années de repos et de liberté dont il y jouit, à composer la plupart des écrits qu'il nous a laissés. Devenu archevêque de Mayence en 847, il fit paraître beaucoup de zèle et de charité dans le gouvernement de son Eglise. Après avoir examiné la doctrine de Gothelscalc, dans un concile tenu dans sa ville épiscopale en 848, il la condamna, et renvoya Gothelscalc à Hincmar, archevêque de Reims, dans le diocèse duquel il avait été ordonné. Une famine qui désola le diocèse de Mayence, en 850, lui fournit une occasion de montrer le zèle et la charité dont il était animé pour son troupeau. Ses revenus furent distribués aux pauvres, et chaque jour il en avait cent trois à sa propre table qui partageaient avec lui le même repas. Il présida ensuite le concile assemblé en 852 dans sa ville épiscopale, et assista l'année suivante à celui de Francfort. Raban mourut dans sa terre de Winfeld en 856, à l'âge de soixante-huit ans. Il légua ses livres aux abbayes de Fulde et de Saint-Alban, et fut enterré dans ce dernier monastère. Son nom se trouve dans quelques martyrologes monastiques et dans un ancien calendrier d'Allemagne ; mais jusqu'ici l'Eglise ne lui a point décerné de culte public. Cependant l'usage a prévalu d'ajouter à son nom le titre de bienheureux. On a de lui beaucoup d'ouvrages recueillis à Cologne en 1627, et formant cinq tomes *in-folio* qui se relient en trois volumes.

Ses écrits. — *Traité de l'univers.* — Le premier parmi cette ample collection est celui qu'il a intitulé : *De la grammaire et de l'univers.* L'auteur le composa vers l'an 844, dans sa solitude du mont Saint-Pierre, et le dédia à son ancien compagnon d'études Haimon d'Halberstad. Il est divisé en vingt-deux livres, qui ne contiennent presque autre chose que les définitions des noms et des termes qui se rencontrent le plus souvent dans les Ecritures. Dans le premier livre, Raban traite du nom de Dieu, des personnes de la Trinité et des anges. En s'expliquant sur le Saint-Esprit, il dit qu'il procède du

Père et du Fils. Il donne dans le IIe et le IIIe la signification des noms d'Adam, d'Eve, de Caïn, d'Abel, des patriarches, des prophètes et des autres personnages recommandables de l'Ancien Testament. Dans le IVe il explique de la même façon les noms des personnages du Nouveau Testament, et applique aux quatre évangélistes la prophétie d'Ezéchiel, ou la vision des quatre animaux. Il les compare encore aux quatre fleuves qui sortaient du paradis terrestre. Après avoir relevé ensuite l'étymologie des noms de martyrs, d'Eglise, de Synagogue, de clerc, de moine, de chrétien, de schisme, d'hérésie, et rapporté celles qui avaient régné parmi les Juifs, il donne une exposition de foi tirée mot à mot du livre des dogmes ecclésiastiques de Gennade, qu'il attribue par erreur à saint Augustin. Il fait dans le Ve le dénombrement des livres qui composent le canon des Ecritures, et les distribue en quatre classes. La première contient les cinq livres de Moïse; la seconde, les prophéties; la troisième, les agiographes, et il met dans la quatrième les livres de l'Ancien Testament que les Juifs rejettent de leur canon, mais que l'Eglise accepte comme divinement inspirés, savoir, la Sagesse, l'Ecclésiastique, Tobie, Judith et les deux premiers livres des Machabées. Il suit sur les livres saints le sentiment qui lui paraissait le plus commun, et sur ce principe, il attribue à Moïse le livre de Job, et à Samuel le livre des Juges. Il croit que ce fut Jérémie qui fit un corps de l'histoire des *Rois*, qui, auparavant n'était écrite que sur des mémoires épars çà et là. Il ne donne à David que les psaumes qui portent son nom. Il ne se décide point sur l'auteur de l'*Epître aux Hébreux*, et se contente de remarquer qu'à cause de la différence de style entre cette épître et les autres, quelques-uns l'attribuaient à saint Barnabé, et d'autres à saint Clément. Après avoir parlé des auteurs de chaque livre, il en donne un sommaire; puis il parle des bibliothèques, et à cette occasion, il répète ce que saint Isidore a dit du rétablissement des livres de la foi par Esdras, au retour de la captivité. Pisistrate fut, selon lui, le premier qui dressa une bibliothèque à Athènes. Xerxès la transporta en Perse. Séleucus Nicanor la fit rapporter à Athènes. L'empressement de ces princes pour amasser des livres en inspira le goût aux rois et aux villes. De ce nombre furent Alexandre le Grand et Ptolémée Philadelphe, à qui l'on est redevable de la version des Septante. Raban dit quelque chose de cette traduction et de celles qui furent faites depuis. Celle de saint Jérôme lui paraît la plus littérale et la plus claire de toutes. Il parle des canons ou concordances de la Bible, des quatre premiers conciles généraux, du cycle pascal, de saint Hippolyte, d'Eusèbe de Césarée, de Théophile d'Alexandrie et de quelques autres.

Ce qu'il dit sur les offices ecclésiastiques, regarde moins les heures et la manière de les réciter, que l'étymologie des termes généraux employés pour en marquer les différentes parties. Sur les sacrements, il dit qu'on doit les recevoir dans des dispositions saintes; il en cite trois, le baptême, le chrême ou la confirmation, et le corps et le sang de Jésus-Christ; « ils sont appelés sacrements, dit-il, parce que sous le voile des choses matérielles la vertu divine opère secrètement le salut ou la grâce conférée par ces mêmes sacrements; qu'ils soient administrés par de mauvais ou de bons ministres, ils produisent leur effet, parce que c'est le sacrement qui opère et vivifie. » L'auteur traite ensuite des exorcismes, de la prière et du jeûne, de la pénitence et de la confession des péchés, des Rogations ou prières publiques et du symbole. Les livres suivants n'ont aucun rapport aux matières ecclésiastiques. Il y traite de l'homme et des parties du corps humain, des animaux, des poids et des mesures, des éléments, de la division des temps, des édifices publics, des guerres, de la culture des champs, des philosophes, des dieux des gentils, et d'un grand nombre d'autres semblables. Seulement dans le livre Xe il dit quelque chose des principales fêtes de l'année, du sabbat et du dimanche; et dans le XIIe il s'explique sur le paradis terrestre, dont il fait une courte description.

Des louanges de la croix. — Ce traité est un ouvrage de pure imagination et d'une extrême difficulté, dont Raban avait pu puiser la première pensée dans celui que le poëte Fortunat avait composé sur un sujet à peu près semblable. Le traité de Raban est divisé en deux livres. Le premier livre contient en tout vingt-huit figures chargées de vers hexamètres, et distribuées sur autant de planches et de tables séparées, sans compter la figure de l'empereur Louis, qui se trouve sur une table particulière, placée avant le prologue. La première de ces vingt-huit figures représente Jésus-Christ les bras étendus en croix, et environné de tous les noms qui désignent sa nature divine et sa nature humaine. Ils sont exprimés par des lettres séparées l'une de l'autre, mais qui, lues de droite à gauche, ne laissent pas de former un vers héroïque à chaque ligne. Pour aider l'intelligence du lecteur, Raban reproduit au bas des pages tous les vers contenus dans le dessin de la planche, et en explique ensuite le mystère en prose. Outre ces vers tracés en ligne droite, il y en a qui sont enfermés dans les traits de la figure, et que l'on doit lire tantôt en rond, et tantôt de haut en bas. Le vers qui se lit dans le rond qui sert de couronne à l'image, est d'une mesure différente que celle des vers de la même planche, et conçu en ces termes:

Rex regum et Dominus dominorum.

La seconde contient la figure de la croix dans un tétragone, pour montrer qu'elle domine sur toutes les créatures qui sont, soit dans le ciel, soit sur la terre. La troisième représente les neuf chœurs des anges, et leurs noms disposés en forme de croix, avec cette inscription : *Crux, salus!* La qua-

trième, les chérubins et les séraphins, autour de la croix et représentés eux-mêmes en forme de croix. Toutes les autres planches représentent également la croix sous différents aspects et dans différentes positions. Dans la quinzième, les quatre évangélistes forment une croix avec l'Agneau qui fait le milieu; et dans la seizième, les sept dons du Saint-Esprit en forment une autre d'une figure différente. Raban s'est peint lui-même dans la vingt-huitième, en adoration devant une croix, avec cette invocation .

Rhabanum memet, clemens, rogo, Christe, tuere,
O pie, judicio.

Il est encore représenté sur deux autres planches à la tête de l'ouvrage; sur l'une, avec Alcuin, qui le recommande au Pape Grégoire; et sur l'autre seul aux pieds du Pape. Le second livre contient en prose l'explication des vingt-huit figures et même des vers explicatifs des vingt-huit figures du premier. On peut juger par là de la clarté qui règne dans cet ouvrage beaucoup plus singulier qu'utile, quoiqu'il ait demandé un grand travail à son auteur. Cependant on ne laissa pas de l'estimer de son temps, et il eut même une grande vogue dans les siècles qui suivirent.

Commentaire sur le Pentateuque. — I. Ce fut Fréculphe, évêque de Lisieux, qui engagea Raban à écrire sur les cinq livres de Moïse, et qui lui traça en quelque sorte le plan de son ouvrage, dans une lettre qu'il lui écrivit à ce sujet et qui se trouve imprimée en tête de ce commentaire. Raban était abbé de Fulde depuis plusieurs années, et si occupé du gouvernement de ce monastère, qu'il n'avait ni le loisir de lire les écrits des autres, ni celui d'en composer lui-même, de sorte qu'il ne travailla à ce premier livre du *Pentateuque*, que parce qu'il ne pouvait rien refuser à ce prélat. Il cherche à excuser la rudesse de son style, en disant qu'élevé dans la solitude à cultiver la terre pour avoir de quoi suffire à ses besoins de chaque jour, il n'avait pas été en état d'apprendre à écrire avec éloquence. Il répète la même chose dans le *Lévitique*, en ajoutant qu'il ne s'était éloigné en rien de la doctrine de l'Eglise. Quoique Raban n'ait presque rien fait que copier les anciens interprètes, entre autres, saint Cyprien, Origène, Eusèbe de Césarée, saint Hilaire, saint Grégoire de Nazianze, saint Chrysostome, saint Jérôme, saint Augustin, saint Léon, Victorin, Fortunatien, Orose, saint Fulgence, saint Grégoire, saint Isidore, Esychius, Bède et Alcuin, il n'a pas laissé d'expliquer de lui-même plusieurs passages que ces auteurs n'avaient point éclaircis. Il donne le sens littéral et le sens spirituel, explique de temps en temps les mots hébreux, et collationne ensemble les anciennes versions, quand il en est besoin, pour donner le vrai sens du texte.

II. Le *Commentaire sur l'Exode* est divisé en quatre livres, comme les précédents. Raban y suit partout la même méthode que dans ses explications de la *Genèse;* avec cette différence seulement, qu'il donne beaucoup plus dans le sens figuré, comme il en avertit dans son épître dédicatoire à Fréculphe.

III. Le *Commentaire sur le Lévitique* est divisé en sept livres, à cause du grand nombre de mystères spirituels cachés sous l'écorce de la lettre. En effet, Raban n'hésite pas à comparer ce livre sacré à la chair mortelle de Jésus-Christ qui voilait tout ce qu'elle laissait voir. Il a suivi, dans l'explication du texte, celle qu'en avait donnée le prêtre Esychius. A la suite de ce commentaire se trouve l'abrégé qu'en fit Walafrid Strabon, qui, comme nous l'avons vu, fut un des disciples de Raban.

IV. Le *Commentaire sur les Nombres*, divisé en quatre livres, contient, comme le précédent, de grands mystères. Aussi le sens figuré l'emporte-t-il de beaucoup sur le sens littéral. C'est celui de tous les commentaires sur les cinq livres de Moïse, où Raban a le plus mis du sien, parce que les Pères ont laissé la plus grande partie du texte de ce livre sans l'expliquer; c'est pourquoi notre interprète a cru devoir y suppléer de son propre fonds. Pour que ses lecteurs ne fussent point exposés à s'y tromper, il avait eu soin d'accompagner de son surnom les passages qui lui appartenaient. Saint Augustin est le principal et presque l'unique auteur auquel Raban ait emprunté, et encore le cite-t-il très-rarement.

V. Dans le *Commentaire sur le Deutéronome* l'auteur a observé la même division que dans le précédent, et il reste fidèle à sa méthode en suppléant de lui-même à ce que les Pères n'en avaient pas expliqué. Il avertit qu'il s'y trouve des répétitions, parce que Moïse ayant fait entrer dans ce livre plusieurs choses qu'il avait déjà dites dans les autres, Raban a eu recours, pour les commenter, à l'explication qu'il en avait déjà donnée dans ses commentaires précédents.

Sur les Juges et Ruth. — Humbert, évêque de Wirtzbourg, ayant lu plusieurs ouvrages de Raban et ayant appris, par une de ses lettres, qu'à ses commentaires sur le *Pentateuque* il en avait ajouté sur les *Livres des Juges* et *de Ruth*, lui écrivit pour les lui demander. L'auteur les lui envoya, avec une lettre, dont les éditeurs ont fait depuis une dédicace. Ce commentaire n'est point littéral, mais mystique. Il exhorte cet évêque à lire attentivement le livre des *Juges* et à imiter les bonnes œuvres et les jugements équitables de ceux dont l'histoire y est rapportée, afin qu'étant constitué juge dans l'Eglise de Dieu par sa qualité d'évêque, il en remplisse dignement les fonctions, et qu'il défende le peuple de Dieu contre les incursions de ses ennemis, mais avec des armes toutes spirituelles.

Sur les Rois. — Ce commentaire, divisé en quatre livres, est dédié à Hilduin, abbé de Saint-Denis et archichapelain du palais, qui

avait fait demander à l'auteur quelqu'un de ses écrits. En le lui adressant, Raban lui avoue qu'il l'avait composé avec le secours des anciens interprètes. « Vous y trouverez, lui dit-il, ce que saint Augustin, saint Jérôme, saint Grégoire, saint Isidore de Séville, le vénérable Bède et les autres Pères ont dit sur ces livres. J'ai rapporté leurs propres paroles, ou j'en ai donné le sens, ce que j'ai eu soin de noter à la marge; et lorsque l'explication vient de moi, ou plutôt de la grâce de Dieu, j'ai également écrit mon nom à la suite du leur, c'est-à-dire le nom de Maur, que mon maître Alcuin m'a donné. » Dans la suite, Louis le Débonnaire ayant fait une visite à l'abbaye de Fulde, Raban lui fit hommage de ce *Commentaire*. Outre le parti qu'il tira des écrits des Pères de l'Eglise, il fit usage aussi de l'histoire de Flavius Josèphe et de ce qu'il put apprendre sur les traditions des Hébreux dans les ouvrages d'un écrivain juif qu'il ne nomme point, mais qui s'était rendu recommandable au IXe siècle par son intelligence de la loi.

Sur les Paralipomènes. — Il en profita encore dans son Commentaire sur les deux livres des *Paralipomènes*, qu'il dédia à Louis de Germanie, à qui il donna la qualification de roi très-chrétien, parce qu'il gouvernait les peuples selon la loi de Dieu qu'il pratiquait lui-même. Il les commente dans un sens spirituel, et ne s'arrête qu'aux passages qui ont besoin d'explication. Sachant que plusieurs le blâmaient d'avoir eu recours aux écrits de Josèphe et de l'interprète juif dont nous avons parlé, il répond qu'il n'a pas prétendu obliger ses lecteurs à adopter les sentiments de ces deux écrivains, et qu'en empruntant quelques passages de leurs livres, il les a abandonnés au jugement de tout le monde. Du reste, il lui semble que ses censeurs agissaient moins avec connaissance de cause que par l'influence de quelques mauvais préjugés, qui les rendaient beaucoup plus propres à conserver les ouvrages d'autrui qu'à en composer eux-mêmes. Il prie donc Louis de Germanie de prendre sa défense et de le couvrir contre les traits de ses adversaires avec le bouclier de sa foi et de son zèle pour Dieu. Aux emprunts qu'il fit en dehors des écrits des saints Pères, il faut encore ajouter quelques explications qu'il tira des ouvrages du Juif Philon.

Sur Judith et Esther. — Les Commentaires sur *Judith* et *Esther* sont adressés à l'impératrice Judith, femme de Louis le Débonnaire, par deux épîtres dédicatoires dont l'une est en vers héroïques et l'autre en prose. La raison qui l'engagea à les dédier à cette princesse, c'est qu'elle s'appelait Esther, dit-il, et qu'elle égalait Judith en dignité. Il avertit qu'il n'a commenté du livre d'Esther que ce qui s'en trouve dans le texte hébreu, c'est-à-dire, depuis le commencement jusqu'au verset 3e du Xe chapitre. L'explication qu'il donne de ces deux livres est presque entièrement allégorique, et, comme dans ses autres commentaires, il n'y cite point les anciens qui l'avaient précédé.

Sur les Cantiques. — Il suit la même méthode dans son explication des Cantiques que l'Eglise chante à l'office des laudes dans le cours de la semaine; et il les disposa, non suivant l'ordre qu'ils tiennent dans la Bible, mais suivant le rang qu'ils occupent dans la distribution du bréviaire. L'explication qu'il en donne est allégorique. Seulement il fait remarquer les différences qui se rencontrent entre la version qui était en usage dans l'Eglise de Rome, et la version, traduite de l'hébreu par saint Jérôme, qui avait cours dans les autres églises d'Occident. Il joignit aux Commentaires sur les cantiques d'Isaïe, d'Ezéchias, d'Anne, mère de Samuel, de Moïse et d'Aaron, d'Habacuc du Deutéronome, des trois jeunes hommes dans la fournaise, celui des cantiques de Zacharie, de la sainte Vierge et du vieillard Siméon.

Sur les Proverbes, la Sagesse et l'Ecclésiastique. — On ignore le temps précis auquel il composa son commentaire sur les proverbes de Salomon. Il est sans préface et sans épître dédicatoire, et l'auteur l'a divisé en trois livres et trente et un chapitres, autant qu'on en compte dans le texte sacré. Le commentaire sur le livre de la *Sagesse* est également divisé en trois livres et adressé à Otgaire, archevêque de Mayence. Raban, dans l'épître dédicatoire, dont la plus grande partie est employée à faire l'éloge du livre qu'il commente, dit que ce qui l'a porté à entreprendre cet ouvrage, c'est que jusque-là il n'avait pu trouver nulle part aucune explication entière de ce livre sacré. A la vérité, le prêtre Bellator en avait bien composé une divisée en huit livres, mais elle ne lui était point encore tombée entre les mains; quant à ce que saint Ambroise et saint Augustin avaient laissé sur le même livre, c'étaient des homélies qui ne contenaient que quelques explications partielles. Son commentaire sur l'*Ecclésiastique*, également dédié à Otgaire, est divisé en dix livres. C'est un des plus longs ouvrages de l'auteur. Parlant dans son épître dédicatoire de la différence entre l'*Ecclésiaste* et l'*Ecclésiastique*, il dit, d'après les Pères, qu'elle consiste, en ce que le premier convient particulièrement à Jésus-Christ; et l'autre à tout saint prédicateur qui travaille à édifier l'Eglise par ses instructions.

Sur Jérémie et Ezéchiel. — Le *Commentaire sur la prophétie de Jérémie* est distribué en vingt livres. L'auteur l'entreprit à la sollicitation de ses religieux, du vivant de l'empereur Louis le Débonnaire, et ne le finit qu'après la mort de ce prince, lorsqu'il avait déjà publié tous ceux dont nous venons de faire l'énumération et même celui sur les Machabées. Il s'est principalement servi pour le composer des six premiers livres du commentaire de saint Jérôme sur le même prophète, des quatorze homélies d'Origène sur Jérémie et des écrits du Pape saint Gré-

goire le Grand. Il puisa aussi dans plusieurs anciens interprètes, sans se préoccuper si l'on trouverait bon ou mauvais qu'il se servît du travail des autres. Les trois derniers livres de ce commentaire sont consacrés à expliquer les *Lamentations*. Le *Commentaire sur la prophétie d'Ezéchiel* fut composé à la prière de l'empereur Lothaire à qui il est dédié. On lit en tête la lettre de ce prince à Raban, avec la réponse de celui-ci, qui sert d'épître dédicatoire. Cette lettre royale est d'un style fort obscur, mais qui n'empêche pas d'y découvrir de grands témoignages de l'estime qu'il portait à l'auteur. Il lui demandait une explication littérale du commencement de la *Genèse*, jusqu'au neuvième verset du deuxième chapitre, où il est question de l'arbre de vie. Il le priait de lui envoyer aussi un commentaire sur Jérémie et un autre sur Ezéchiel, mais à partir seulement du passage où saint Grégoire le Grand en était resté dans son explication sur ce prophète. Raban crut devoir faire davantage, et il composa un commentaire entier sur tout le texte de ce prophète et le distribua en vingt livres.

Sur les Machabées. — Ces commentaires sont suivis d'une explication des deux premiers livres des *Machabées*. Raban l'entreprit à la prière de Gérold, archidiacre de la chapelle de l'empereur Louis le Débonnaire, à qui il le dédia d'abord, ce qui ne l'empêcha pas quelques années plus tard d'en faire une dédicace à Louis de Germanie avec le titre de roi de France, qu'il laissa subsister. Comme les livres des *Machabées* traitent non-seulement de l'histoire des Juifs, mais encore de celles de plusieurs autres nations étrangères, Raban, pour les expliquer, se servit non-seulement des livres sacrés, et des écrits de Flavius Josèphe, mais encore des historiens profanes. L'explication qu'il en donne est littérale et allégorique.

Sur saint Matthieu. — Les moines de Fulde occupés à l'étude de l'Ecriture sainte représentèrent à Raban qu'ils n'avaient point de commentaires entiers sur l'*Evangile de saint Matthieu* Ce n'était pas faute cependant que plusieurs anciens ne l'eussent expliqué. On avait vingt-deux traités d'Origène et autant d'homélies sur cet Evangile, les commentaires de Théophile d'Antioche, de saint Hippolyte, de Théodore d'Héraclée, d'Apollinaire de Laodicée, de Didyme d'Alexandrie, de saint Hilaire de Poitiers, de Victorin et de Fortunatien. Mais ces commentaires étaient ou trop incomplets ou trop abrégés. Saint Jérôme n'avait donné que le sens historique, rarement le sens spirituel, et il n'y citait point les anciens; en un mot, il ne s'était pas assez étendu. Par toutes ces considérations, Raban en entreprit un, où il fit entrer ce qu'il trouva de mieux dans ces interprètes et dans beaucoup d'autres qu'il consulta. Il les indique à la marge par les premières lettres de leur nom, afin qu'on ne l'accusât point d'être un plagiaire. Il se nomme aussi lui-même, dans les endroits où il avait parlé de son propre fonds et sans rien emprunter de personne. On persévérait à blâmer sa méthode, mais il ne s'en inquiétait point, parce qu'il travaillait pour ses frères dont il connaissait les désirs et les besoins. Ce commentaire est historique, spirituel et moral. Raban le dédia à Heistulphe, archevêque de Mayence, en le priant de l'examiner et de le corriger, et d'avoir soin que les copies qu'il en ferait faire fussent conformes à l'exemplaire qu'il lui envoyait.

Sur les Epîtres de saint Paul. — Ce commentaire est composé de vingt-neuf livres; huit sur l'*Epître aux Romains*, trois sur la *Ire aux Corinthiens*, deux sur la seconde; trois sur l'*Epître aux Galates*, deux sur celle *aux Ephésiens*, un livre sur l'*Epître aux Philippiens*, autant sur celle *aux habitants de Colosses*, et sur chacune de celles *à Timothée*, un livre sur celle *à Tite*, un autre sur celle *à Philémon* et trois sur l'*Epître aux Hébreux*. C'est celui de tous les commentaires de Raban, où de son propre aveu il y a moins de choses qui soient de lui. Tout ce qu'il y dit est entièrement pris des Pères grecs et latins; c'est pourquoi il ne le nomme lui-même qu'un recueil. Il l'entreprit à la prière de Loup de Ferrières, qui n'était alors que diacre et moine étudiant à l'école de Fulde, et le lui dédia. Il en envoya aussi un exemplaire à Samuel, évêque de Worms, qui avait été autrefois son condisciple et son collègue. On a imprimé à la tête de ce Recueil le petit *Commentaire* de Pamolius *sur l'Epître de saint Paul à Philémon*.

Recueil d'Homélies. — Ce fut par ordre d'Heistulphe, archevêque de Mayence, qu'il composa des homélies pour être prêchées aux peuples. Il en fit sur toutes les matières dont on devait les instruire : par exemple, sur la manière de célébrer les principales fêtes de l'année; sur la pratique des vertus théologales et morales; sur les vices et les erreurs. Ses occupations ne lui permirent pas d'exécuter ce dessein de suite. Il dicta les homélies séparément et sur diverses feuilles; puis il les envoya à ce prélat afin qu'il en fît un corps, et qu'il mît en forme de préface et comme témoignage de son obéissance, la lettre d'où nous tirons toutes ces particularités. Le Recueil commence par ces homélies sur la fête de Noël et les autres solennités de l'année, jusqu'à celle de saint André, en y comprenant les dimanches de Carême, le jour de Pâques et son octave, les Rogations, l'Ascension, la Pentecôte et les quatre temps. Il en met ensuite pour le Commun des apôtres, des martyrs, des confesseurs, des vierges; pour la dédicace d'une église et son anniversaire, contre les superstitions, contre les restes du paganisme et sur les vices et les vertus. Ce Recueil est divisé en deux parties. La première qui comprend les homélies dont nous venons de parler, est dédiée à Heistulphe; et la seconde qui est adressée à l'empereur Lothaire, en comprend plusieurs autres sur divers passages de l'Ancien et du Nouveau

Testament, qui se lisaient dans l'office des dimanches et des fêtes, depuis Pâques jusqu'à la fin de l'année.

Des allégories de l'Ecriture. — Ce traité commence par une préface dans laquelle l'auteur explique ce que c'est qu'Histoire, Allégorie, Tropologie et Anagogie, qu'il regarde comme les quatre messagères de la Sagesse qui préparent les voies à l'intelligence de l'Ecriture. Il montre ensuite quelle différence il y a entre ces termes, puis venant au corps des allégories il établit une longue liste alphabétique des mots tirés des livres sacrés auxquels Raban donne un sens allégorique ou mystique, ce qu'il appuie ordinairement de plusieurs passages pris des mêmes livres.

De l'institution des clercs, etc. — De tous les écrits de notre auteur, il n'en est point de plus utile ni de plus intéressant que son *Traité de l'institution des clercs et des cérémonies de l'Eglise.* Il lui donne ce titre, comme il le déclare lui-même, parce que les clercs y trouvent tout ce qu'il sont obligés de savoir et d'apprendre aux autres sur ce qui regarde le service divin et la manière de l'accomplir. Il n'était encore que modérateur de l'école de Fulde, mais déjà revêtu du sacerdoce lorsqu'il entreprit cet ouvrage. Voici quelle en fut l'occasion. Plusieurs religieux de cette abbaye, et principalement ceux qui étaient dans les ordres sacrés le consultaient souvent sur la manière dont ils devaient remplir leurs fonctions, et sur les cérémonies de l'Eglise. Après avoir répondu de vive voix à leurs questions, il mit ses instructions par écrit, et les adressa d'abord à ses frères, par un poëme en vers élégiaques, puis à Heistulphe, archevêque de Mayence, à qui il le dédie par une préface et un autre petit poëme. Raban reconnaît que cet ouvrage est moins de lui que des Pères, dont il a emprunté les paroles et suivi les sentiments. Il l'a divisé en trois livres : le premier traite des ordres ecclésiastiques, des habits sacerdotaux, des sacrements de baptême, de confirmation, d'Eucharistie, et de l'office de la messe selon l'ordre romain ; le second expose ce qui regarde l'office des Heures canoniales, les jeûnes, la confession, la pénitence, les jeûnes de commandement, qu'il appelle légitimes, les principales fêtes de l'année, les leçons, le chant ecclésiastique, l'Ancien et le Nouveau Testament, le Symbole, la règle de foi, et jusqu'aux hérésies ; le troisième est destiné à montrer quelle est la science qui convient aux clercs, la manière de l'acquérir, et la méthode pour l'enseigner aux autres. Cette partie de l'ouvrage peut passer à bon droit pour un traité d'étude.

Premier livre. — Il y a dans l'Eglise catholique, ainsi nommée parce qu'elle est répandue par toute la terre, trois ordres de fidèles, ou de ceux qui, ayant été baptisés et professant la vraie foi, portent le nom de Chrétiens, savoir les laïques, les moines, les clercs. *Laic* vient d'un mot grec qui signifie peuple ; *moine*, dans la même langue, marque celui qui vit seul ; et *clerc* dérive d'un autre mot qui correspond à celui de sort ou d'hérédité. Les anciens enseignent qu'on a donné ce nom aux ecclésiastiques, parce que saint Mathias, le premier que les apôtres ont ordonné, fut choisi par le sort. A l'exemple des Nazaréens, qui se faisaient raser les cheveux, les apôtres ont introduit l'usage de raser les clercs sur le dessus de la tête en forme de couronne. On compte huit degrés dans l'ordre ecclésiastique : ceux de portier, du psalmiste, de lecteur, d'exorciste, d'acolyte, de sous-diacre, de diacre, de prêtre et d'évêque. L'ordre sacerdotal a commencé dans le Nouveau Testament, après Jésus-Christ par saint Pierre. C'est le premier des apôtres qui ait reçu le pouvoir de lier et de délier ; les autres ne l'ont reçu qu'après lui. Dans l'Ancien Testament, le sacerdoce était héréditaire ; il ne l'est plus dans le nouveau. C'est une ancienne tradition que l'épiscopat se confère par l'imposition des mains. On lit dans les *Actes* que le Saint-Esprit ordonne aux apôtres d'imposer les mains à Paul et à Barnabé pour l'épiscopat, et qu'après avoir été ainsi ordonnés ils partirent pour aller prêcher l'Evangile. L'ordre épiscopal a trois degrés, ceux de patriarche, d'archevêque et d'évêque. On y ajoute les corévêques, qui sont les vicaires des évêques, et ne peuvent rien faire qu'avec leur permission. Ils ont été institués pour avoir soin des pauvres de la campagne et des villes, afin qu'ils ne fussent pas privés des sacrements qu'ils peuvent leur conférer, quoiqu'ils n'aient été ordonnés que par un seul évêque, comme les prêtres. Ceux-ci ont le sacerdoce comme les évêques, et peuvent, comme eux, conférer le baptême et consacrer l'Eucharistie ; mais comme ils n'ont pas la plénitude du sacerdoce, il ne leur est pas permis d'oindre sur le front, de donner le Saint-Esprit, ni d'ordonner les ministres sacrés ; tout cela est réservé aux évêques pour la conservation de l'unité et de la paix. De même que la consécration des mystères appartient aux prêtres, ainsi leur dispensation appartient aux diacres ; il n'est pas même permis au prêtre de prendre le calice sur la table du Seigneur ; il doit le recevoir de la main du diacre. C'est au diacre à orner cette table, et à y déposer les oblations des fidèles qui lui sont présentées par le sous-diacre. Les uns et les autres sont obligés à la continence. Ce qui se fait aujourd'hui à leur ordination se pratiquait dans le siècle de Raban, et il en est de même de l'admission des ministres inférieurs.

Des ministres il passe aux ornements dont ils sont revêtus dans leurs fonctions sacrées, et aux sacrements de l'Eglise. Le premier est le baptême. On doit le recevoir avant la confirmation et l'Eucharistie, et après avoir été instruit des principes de la foi chrétienne, après avoir renoncé au démon et à ses pompes, et fait profession de la vraie foi. On en excepte les enfants, et ceux qui par surdité ou quelque autre défaut ne peuvent ni re-

cevoir les instructions nécessaires, ni faire publiquement profession de leur foi. Celle des parrains qui les présentent au baptême y supplée. Le baptême se confère par la triple immersion, et en invoquant les trois personnes divines. On l'accompagne d'une onction du saint chrême, afin que le baptisé porte le nom de Chrétien. L'habit blanc qu'on lui donne marque l'innocence dont ce sacrement l'a revêtu. Après cette cérémonie, l'évêque lui impose les mains pour lui conférer le Saint-Esprit; il lui fait en même temps une onction sur le front, au lieu que le prêtre en le baptisant ne l'avait oint que sur la tête. C'est à l'onction sur le front que Raban attribue la descente du Saint-Esprit; mais il l'accorde aussi à l'imposition des mains de l'évêque.

En parlant de l'institution du sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ, il dit qu'il s'est servi des fruits de la terre, parce qu'il est venu lui-même sur la terre; et qu'il a choisi le pain et le vin, parce que, étant prêtre selon l'ordre de Melchisédech, il convenait qu'il choisît le pain et le vin pour en accomplir le sacrifice; afin de montrer que, comme le pain et le vin sont composés de plusieurs grains, qui ne font qu'une substance, ainsi nous sommes tous réunis dans une même Eglise par le lien de la charité, parce que nous devenons tous les membres d'un même corps par ce sacrement. Donc, de même que ce que nous mangeons et nous buvons se convertit en nous, ainsi nous sommes convertis au corps et au sang de Jésus-Christ, lorsque nous vivons avec soumission et piété; car telle est la dignité de ce sacrement, que celui qui le reçoit indignement y trouve plutôt sa condamnation que son salut, comme l'affirme saint Paul, dans sa première *Epître aux Corinthiens*. Nous recevons donc véritablement et salutairement le corps et le sang de Jésus-Christ, si nous ne nous contentons pas de recevoir dans ce sacrement la chair et le sang de Jésus-Christ, mais encore son Esprit, afin que nous demeurions dans le corps du Seigneur comme ses membres, et que nous soyons vivifiés par son Esprit. Raban ajoute que, comme il n'est point permis d'offrir, dans les sacrements, autre chose que ce que le Seigneur a ordonné et pratiqué lui-même, le pain que l'on offre doit être sans ferment et le vin mêlé d'eau, pour marquer d'un côté que ceux qui s'en approchent doivent être exempts de toute impureté, et afin de représenter de l'autre l'eau et le sang qui sortirent du côté de Jésus-Christ. Il prouve que le pain destiné au sacrifice doit être sans ferment, parce que Moïse l'ordonna ainsi aux enfants d'Israël, et que dans le temps de la pâque, il n'était permis à personne de manger du pain fermenté, ni même d'en conserver dans les maisons. Quant au mélange de l'eau avec le vin, il le croit nécessaire, parce que l'eau signifie le peuple, et que le sang de Jésus-Christ, devenu apparent par le vin, montre, par le mélange qui s'en fait, l'union du peuple avec Jésus-Christ. Il allègue le témoignage de saint Cyprien, qui, réfutant ceux qui prétendaient que l'on ne devait offrir que du vin dans le calice, dit que l'usage d'y mêler de l'eau vient de la tradition du Seigneur. Quelques-uns prétendaient que l'on devait recevoir l'Eucharistie tous les jours, à moins qu'on en fût empêché par quelque faute. Raban convient que cela se peut faire, si ceux qui s'en approchent la font avec piété et humilité, et non par une présomption orgueilleuse, en jugeant trop largement de leur propre justice; mais si les fautes sont telles qu'elles doivent éloigner de l'autel, comme on en éloignerait un mort, il faut auparavant faire pénitence et recevoir ensuite ce remède salutaire, parce que celui qui mange indignement le corps de Jésus-Christ, mange son jugement.

Il parle ensuite de la célébration de la messe, qu'il croit ainsi appelée, parce qu'on la commençait après avoir renvoyé les catéchumènes, qui, n'étant pas encore baptisés, ne pouvaient assister à la célébration des saints mystères. Il définit la messe, la légation entre Dieu et les hommes, dont le prêtre fait les fonctions lorsqu'il offre à Dieu les vœux et les supplications du peuple. Il fonde l'usage de la messe sur ce qu'elle a été instituée par Jésus-Christ, et pratiquée par les apôtres et par toute l'Eglise. Au commencement on ne chantait pas, comme on fait aujourd'hui, avant et pendant la célébration, mais on récitait les Epîtres de saint Paul, et le saint Evangile. On attribue au Pape Célestin et à Thélesphore l'usage de chanter les antiennes et le *Gloria in excelsis* avant le sacrifice. Ce n'est pas le seul endroit où il cite les fausses décrétales. Il finit ce livre par une exposition des cérémonies et des prières de la messe, en remarquant que l'ordre que l'on y observe était regardé par l'Eglise romaine comme venant des apôtres et des hommes apostoliques; et il observe en même temps qu'après la communion du prêtre et du peuple, on laissait une partie de l'hostie sur l'autel pour signifier que Jésus-Christ était encore dans le tombeau.

Deuxième livre. — Après avoir d'abord parlé des Heures canoniales de la nuit et du jour, de diverses sortes de prières, de l'exomologèse ou confession des péchés, des litanies et de l'Oraison dominicale, il traite du jeûne et en distingue de trois sortes : celui du Carême, qui est de trente-six jours, sans y comprendre les dimanches; celui de la Pentecôte et celui qui précède la fête de la naissance de Notre-Seigneur. Ce dernier commençait au mois de novembre et s'étendait jusqu'au jour de Noël. Un quatrième jeûne était celui du vendredi pendant toute l'année; et plusieurs même y ajoutaient le samedi. Outre cela, on jeûnait les jours de Quatre-Temps. Il était encore permis de s'imposer des jeûnes particuliers, soit d'un jour, soit de plusieurs jours et même de quelques semaines. Indépendamment de

l'abstinence de viande, on devait encore pendant les jeûnes ordonnés par l'Eglise vivre dans la continence et la mortification des sens. La raison de s'abstenir des viandes ne vient pas de ce qu'elles sont mauvaises, mais parce qu'elles portent à l'impudicité. Au contraire il était permis de manger du poisson, puisque Jésus-Christ en mangea lui-même après sa résurrection. Raban croit que les Pères ont permis de manger des oiseaux à ceux mêmes à qui il est défendu de manger la chair des animaux à quatre pieds, dans la persuasion que les oiseaux ont été formés de l'eau comme les poissons. Il appuie ce sentiment sur la règle des moines, qui leur défend seulement de manger des animaux à quatre pieds. Il ajoute que dans le temps qu'il écrivait, c'est-à-dire sous le règne de Louis le Débonnaire, on permit aux moines de faire entrer dans leur nourriture du sang des animaux même à quatre pieds, pour en diminuer l'espèce et mettre ainsi les volailles à l'abri de leurs ravages.

En parlant de la différence des aumônes, il met de ce nombre les bonnes œuvres que nous accomplissons dans la vue de notre salut; en effet elles sont comme des aumônes que nous nous faisons à nous-mêmes. Celles qui regardent le prochain consistent à vêtir et à nourrir les indigents, à exercer l'hospitalité, visiter les infirmes, soulager ceux qui sont dans les prisons et s'intéresser pour racheter de la mort ceux qui y sont condamnés. Le nom de pénitents vient de la peine que l'homme s'impose pour corriger en soi le mal qu'il a fait. C'était l'usage que les pénitents laissassent croître leur barbe et leurs cheveux, et que revêtus du cilice et prosternés à terre, on jetât de la cendre sur eux. La pénitence est un second moyen que l'Eglise catholique propose pour effacer les péchés commis depuis le baptême. Il n'est personne qui n'ait besoin de ce remède, parce qu'il n'en est point qui ne pèche chaque jour. Mais pour que la pénitence soit salutaire il ne suffit point de pleurer ses péchés passés, il faut encore s'en abstenir dans la suite; c'est en cela que consiste la satisfaction qui est suivie de la réconciliation, qui ne s'accorde qu'après ce complément de la pénitence. Ceux qui ont commis des péchés publics doivent les expier par une pénitence publique, dont le temps doit être réglé par l'évêque. Ceux au contraire dont les péchés sont occultes, et qui les ont confessés volontairement au seul prêtre ou à l'évêque, doivent en faire pénitence en secret, selon le jugement de l'évêque ou du prêtre à qui il les aura confessés, de peur que les faibles qui sont dans l'Eglise ne soient scandalisés par une pénitence publique dont ils ne connaîtraient pas la raison. Mais ils ne doivent être réconciliés qu'après qu'ils auront accompli leur pénitence. Raban cite là-dessus un décret du Pape Innocent, où il est dit que la réconciliation des uns et des autres doit, selon la coutume de l'Eglise romaine, être renvoyée au Jeudi saint, à moins qu'il n'y ait danger de mort.

Il entre ensuite dans le détail des principales fêtes de l'année; il en donne l'origine et marque ce qui s'y pratiquait. D'abord il met la fête de Noël, ainsi appelée, parce qu'en ce jour Jésus-Christ est né selon la chair pour la rédemption du monde; l'Epiphanie, qui signifie *apparition*, parce qu'il fut manifesté aux mages par l'astre ou l'étoile qui leur apparut. Il marque qu'au même jour il fut baptisé dans le Jourdain, et changea l'eau en vin aux noces de Cana; vient ensuite la Purification, ainsi appelée parce qu'en ce jour la Vierge se purifia pour se conformer à la loi de Moïse. Les Grecs l'appellent Hypapante ou *Rencontre*, parce que Siméon, Anne la Prophétesse et plusieurs autres personnages se rencontrèrent au temple lorsque Jésus y fut présenté. La Septuagésime, Sexagésime, Quinquagésime et Quadragésime sont ainsi nommés à cause de la distance de ces jours jusqu'à la clôture de la pâque; le dimanche des Palmes, le jour de la Cène du Seigneur portent leur définition dans leur nom même. Dans le jour suivant appelé Parascève, l'évêque, le clergé et tout le peuple saluaient la figure de la croix. Raban ne se sert point du terme d'adoration. On ne célébrait point les saints mystères, mais, après la récitation de plusieurs leçons, de plusieurs prières et la salutation de la croix, on communiait de l'hostie réservée de la veille. Le Samedi saint on donnait solennellement le baptême, et on bénissait le cierge pascal. Depuis le jour de Pâques jusqu'à celui de la Pentecôte, il n'y avait point de jeûnes, excepté dans l'Eglise d'occident où l'on y jeûnait pendant les trois jours qui précèdent l'Ascension. On administrait le baptême la veille de la Pentecôte, avec la même solennité que la veille de Pâques.

Le dimanche est ainsi appelé, parce que c'est le jour où Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts. On doit s'y abstenir de toute œuvre servile, de tous plaisirs mondains, pour ne s'occuper que du culte de Dieu. C'était l'usage d'offrir le sacrifice et de faire des aumônes pour les défunts; on était persuadé dans toute l'Eglise catholique que leur âme en recevait beaucoup de soulagement, pourvu que ceux pour qui on l'offrait eussent mérité que ces bonnes œuvres leur fussent profitables après leur mort. Il dit en général que les fêtes ont été instituées, afin d'avoir occasion d'assembler les fidèles, et de les fortifier dans la foi par l'exemple mutuel qu'ils se donnent réciproquement dans ces assemblées. Il parle aussi des diverses parties de l'office et donne le catalogue des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, en marquant les auteurs auxquels ils sont attribués. Sur la version des Septante, il s'en tient à ce qu'on lit dans le faux Aristée et croit que les soixante-dix interprètes ont travaillé à cette version pendant soixante-dix jours, chacun dans des cellules séparées. Il relève tous les effets

que l'on attribue à l'eau bénite, qui doit se faire par le mélange de l'eau et du sel, selon le décret du Pape Alexandre. Ce décret est tiré d'une fausse décrétale. Il enseigne, suivant l'opinion la plus commune, que les apôtres, en conférant ensemble, ont composé le Symbole qui porte leur nom. Il s'explique clairement sur les principaux articles de la foi, et en particulier sur la procession du Saint-Esprit, qu'il dit être du Père et du Fils ; puis il dresse un catalogue des hérésies tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, en commençant par celle de Simon le Magicien et en finissant aux Trithéites, c'est-à-dire à ceux qui, en admettant trois personnes dans la Trinité en faisaient trois dieux.

Troisième livre. — Nous avons dit que cette dernière partie de l'ouvrage de Raban pouvait passer à bon droit pour un traité des études ; quoique notre analyse se réduise à une simple exposition sommaire, nous pensons qu'elle ne nous démentira pas. La science, l'érudition et la bonne vie doivent se trouver surtout dans ceux qui, par leur dignité, sont chargés de gouverner les autres. Il ne leur est pas permis d'ignorer ce qui est nécessaire pour se former eux-mêmes, ou ceux qui leur sont soumis, c'est-à-dire l'Ecriture sainte, non-seulement quant à l'histoire, mais encore quant aux sens mystiques et figurés. Il est bon aussi qu'ils aient quelque connaissance des autres disciplines ; que leurs mœurs soient honnêtes et leurs discours élégants ; qu'ils aient de la prudence et de la discrétion dans l'explication des dogmes, et qu'ils sachent appliquer les remèdes propres aux différentes maladies de l'âme. Il serait honteux d'attendre que l'on fût chargé du soin des peuples pour acquérir toutes ces qualités : personne ne doit se mettre en devoir d'enseigner un art sans le savoir ; ce n'est pas même assez de le savoir. On en trouve qui possèdent les Ecritures, qui en pénètrent les mystères, qui les enseignent, mais dont les mœurs ne répondent point à leur doctrine ; qui combattent par leurs actions ce qu'ils prêchent de bouche. Qu'arrive-t-il ? Le peuple suit leur mauvais exemple, et ne tire aucun profit de leurs discours. Il est donc nécessaire que la sagesse soit jointe à la science, et que les ministres de l'Eglise enseignent autant par leur exemple que par leurs paroles. Voilà ce que Raban démontre dans son troisième livre. Ce qu'il dit sur ce sujet n'est qu'un extrait des livres de saint Augustin intitulés : *De la doctrine chrétienne.* On y trouve aussi beaucoup de choses puisées dans saint Cyprien, saint Hilaire, saint Damase, saint Ambroise, saint Jean Chrysostome, saint Jérôme, saint Grégoire le Grand, Cassiodore, et quelques autres qu'il ne nomme pas.

Des ordres sacrés, des sacrements et des habits sacerdotaux. — Le traité qui suit, sous le titre que nous venons d'indiquer, n'est presque qu'une répétition du premier livre de l'écrit précédent. On y trouve peu de choses nouvelles, à l'exception des chapitres 8, 9, 10, 11 et 12. Il faut en excepter aussi le 19e chapitre *De l'ordre de la messe*, où ce sujet est traité plus au long que dans le premier livre *De l'institution des clercs.* Il composa cet ouvrage à la prière de Thiotmar ou Théotmar, qu'il appelle son coopérateur dans le sacré ministère, parce qu'à la suite d'une maladie il l'avait choisi pour l'aider dans ses fonctions. En le lui envoyant, il le chargea d'en faire observer le contenu à ceux qui étaient ordonnés prêtres. Du reste, ce Théotmar est le moine de Fulde du même nom dont parle Rudolphe dans sa *Vie de Raban.*

De la discipline ecclésiastique. — C'est encore de ses livres *Des institutions* que Raban tira le fond de son *Traité de la discipline ecclésiastique*, qui est divisé en trois livres. Le premier est intitulé *Des ordres ;* le second, *Des divins sacrements ;* et le troisième, *Du combat chrétien.* C'est une espèce de manuel destiné à servir à ceux qui sont chargés du ministère de la parole, et à les diriger dans les instructions qu'ils donnent au peuple. Aux deux premiers livres, empruntés presque entièrement à *L'institution des clercs*, Raban n'a fait qu'ajouter un long chapitre sur les deux *Cités*, qu'il a pris de saint Augustin, mais en s'étendant un peu davantage sur la manière de catéchiser les ignorants. Le troisième livre, qui traite des vertus et des vices capitaux, est répété aussi, au moins pour la plus grande partie, des *homélies* du premier recueil. Cet ouvrage est dédié à Réginald ou Reginbauld, corévêque d'Otgaire, archevêque de Mayence.

De la vision de Dieu. — Raban fut engagé par ses amis, et surtout par les exhortations de Louis de Germanie, à écrire sur la vision de Dieu. Il ne dit point si de semblables motifs l'engagèrent à écrire aussi sur la pureté du cœur et la manière de faire pénitence ; mais ces deux matières ayant un rapport essentiel avec la vision de Dieu, il est à présumer qu'il fut engagé à les traiter. Aussi les trois livres qu'il composa sur ces trois sujets ont entre eux une liaison bien marquée. Dans son épître dédicatoire à l'abbé Bonose, il déclare qu'il traitera de la vision future de Dieu selon la tradition des saints docteurs et des Pères catholiques, et qu'il rapportera leurs propres paroles, ou tout au moins qu'il en reproduira le sens, pour les rendre avec plus de précision. Il s'est attaché particulièrement à la lettre de saint Augustin à Paulin, dans laquelle ce Père donne non-seulement ses pensées sur la manière dont les bienheureux verront Dieu, mais encore ce qu'en ont dit les écrivains qui avaient traité cette matière avant lui. Il en use de même sur la pureté du cœur et la manière de faire pénitence : il ne reproduit dans ces deux livres que des extraits de ses lectures.

Pénitentiel. Des vices et des vertus. — Les deux traités suivants, divisés chacun en trois livres, ne sont point de Raban, mais d'Halitgaire, évêque de Cambrai. Il faut en ex-

cepter pourtant le troisième livre ou second traité, où il est parlé des huit péchés capitaux, de leur nature, de leurs progrès, de leurs effets, de la manière de les combattre, et des remèdes que l'on doit employer pour s'en corriger. L'auteur ne se nomme point dans la préface; il nous apprend seulement qu'il avait pris la matière de son travail dans les écrits des Pères. Ce qui peut avoir donné lieu d'attribuer ces deux traités à Raban, c'est qu'il a travaillé sur les mêmes matières en plusieurs occasions. Otgaire, archevêque de Mayence, se trouvant à Fulde, fit souvent tomber la conversation sur les diverses espèces de péchés auxquels la fragilité des hommes les expose, et sur les moyens de les expier par la pénitence, afin de réconcilier les pécheurs avec Dieu. Cet évêque alla plus loin : il ordonna à Raban de lui faire un pénitentiel composé des canons des conciles et des décrets des Pères, dans lequel on pût voir d'un seul coup d'œil ce qu'il fallait faire pour corriger les pécheurs et les faire rentrer dans le devoir. Raban parle, dans ce livre, de la guerre civile et de la bataille de Fontenay, entre les enfants de Louis le Débonnaire. Il est distribué en quarante chapitres, dont le premier regarde les péchés capitaux dans lesquels les ecclésiastiques peuvent tomber après leur ordination. Tout ce qu'il dit sur cet article et sur les suivants est tiré des canons et des écrits des Pères. Nous les avons rapportés dans les analyses précédentes, ce qui nous dispense de les répéter ici. Nous nous contenterons d'observer que cet ouvrage ne peut être contesté à Raban, puisqu'il lui est attribué par Rudolphe, son disciple et son historien.

Sur les mariages entre parents et les magiciens. — Bonose, que l'on croit être le même qu'Hattau, qui fut abbé de Fulde après Raban, n'approuvant pas qu'il eût allégué l'autorité des lois de l'Ancien Testament, pour décider ce qui devait s'observer dans le Nouveau, par rapport aux degrés de consanguinité dans le mariage, le pria de traiter une seconde fois les mêmes matières, et de lui dire aussi son sentiment sur les prestiges et les enchantements que les magiciens employaient pour tromper les hommes. Raban, en répondant à Bonose, dit que Dieu étant également l'auteur ds l'Ancien et du Nouveau Testament, on pouvait avec raison recourir à l'autorité de la loi ancienne quand il en est besoin, et que Jésus-Christ alléguait souvent les témoignages de la loi et des prophètes pour confirmer la doctrine de son Evangile. Il rapporte ensuite le passage du *Lévitique* qu'il avait cité dans une lettre à Humbert, et y joint l'explication qu'en a donnée saint Augustin. Il rapporte aussi un passage de la lettre de saint Grégoire à saint Augustin, et plusieurs canons des conciles; et sans se départir du sentiment de l'archevêque Théodore, il laisse la liberté aux autres de penser différemment. Venant ensuite à la question qui regardait les prestiges et les enchantements, il montre, par l'autorité de la loi ancienne, qu'on doit les avoir en horreur, et par les témoignages de la loi nouvelle, qu'il n'y a point d'autre nom donné aux hommes sur la terre, par lequel ils doivent être sauvés, que celui de Jésus-Christ. C'est en ce nom que se font tous les jours des prodiges et des guérisons miraculeuses par les prières des fidèles : ainsi, il est inutile de s'adresser à d'autres, pour obtenir la santé ou la sagesse, qu'au médecin destiné à guérir nos infirmités, et à la source de toute sagesse et de toute science. Il donne la définition de toutes ces espèces de magies et de prestiges; et cela lui donne occasion de parler de l'évocation de Samuel. Son sentiment est que ce fut le démon qui apparut à Saül, et non pas Samuel; que c'est aussi par les opérations magiques et tous les prestiges qu'on séduit les hommes, surtout les simples et les ignorants. Il en conclut que dans un temps où la religion chrétienne est établie par toute la terre, les maîtres et les docteurs de l'Eglise doivent travailler à détruire le peu qui restait des anciennes superstitions païennes, c'est-à-dire les illusions diaboliques et les fausses divinations.

De l'âme. — Le petit traité de l'âme est dédié à l'empereur Lothaire. Raban y traite fort succinctement de la nature de l'âme, de son origine, de ses propriétés, de ses vertus morales, et dit quelque chose en même temps sur le corps humain qu'elle anime. Il nous apprend que l'âme est une substance simple, spirituelle, raisonnable, immortelle, destinée à animer le corps et à le vivifier; ce qui prouve qu'elle est d'une essence toute différente du corps, puisque tout corps est une substance étendue en longueur, largeur et profondeur. Il dit que le sentiment unanime des savants est que l'âme est créée de Dieu, et qu'étant raisonnable, elle peut à son choix se tourner vers le bien ou vers le mal. Il n'ose se décider sur l'origine de l'âme, et se contente de dire, après saint Augustin, que par un jugement très-juste et très-caché de Dieu, elle contracte le péché originel. De même nature dans tous les hommes, elle n'est pas moindre dans les enfants que dans les hommes faits. On juge par plusieurs indices qu'elle a son siége dans la tête. Raban dit quelque chose des vertus de l'homme, de la prudence, de la force, de la justice, de la tempérance, de la figure et de la construction du corps, des fonctions des cinq sens. Les auteurs qu'il cite sont : Cassiodore, saint Prosper et saint Augustin.

De la naissance, de la vie et des mœurs de l'Antechrist. — Ce traité, imprimé parmi ceux de Raban dans l'édition de Cologne de 1532, n'est point de lui, mais d'Adson, moine, et ensuite abbé de Moutier-Ender. Cela ressort de la préface adressée à la reine Gerberge, femme de Louis d'Outremer. Adson s'y nomme en toutes lettres, et marque qu'il a entrepris cet ouvrage par l'ordre de cette princesse. L'auteur dit que l'Antechrist, cet homme de péché, qu'il a soin de

distinguer des autres suppôts de Satan, qui, portant le même nom, sortira de la tribu de Dan, qu'il naîtra à Babylone, qu'il sera élevé à Carozaïn et Bethsaïda, qu'il rebâtira le temple de Jérusalem, et qu'il sera mis à mort sur la montagne des Oliviers.

Martyrologe. — Personne ne conteste à Raban le *Martyrologe* qui porte son nom. Il le composa à la prière de Radlau, abbé de Slegenstadt, vers l'an 845. Raban s'était démis du gouvernement de l'abbaye de Fulde dès l'an 842, et y vivait en simple moine; ce qui lui donnait plus de loisir pour travailler aux ouvrages que ses amis lui demandaient. Il reconnaît, dans son prologue, avoir fait usage des martyrologes anciens pour en composer un nouveau. En effet, si l'on tient compte de tout ce qu'il a tiré des martyrologes de saint Jérôme, du vénérable Bède et de Florus, on trouvera qu'il y a mis peu de choses du sien. Ce prologue ne se lit point dans les éditions de Raban; il a été publié depuis, par dom Mabillon, dans le tome IV de ses *Analectes*, sur un manuscrit de la bibliothèque de saint Gaal.

Poésies. — Les poésies de Raban ont été publiées à la suite de celles de Fortunat de Poitiers, par Christophe Brower. On les a divisées en trois parties. La première partie commence par deux pièces adressées, l'une au Pape Paschal, et l'autre au Pape Grégoire. Le reste contient environ cent cinquante pièces sur divers sujets, et adressées à diverses personnes. La plus longue est une prose rimée, où il traite de la foi catholique. Après avoir imploré le secours de Dieu, il parle de la création et de la chute des anges, de la création et de la chute du premier homme, de l'incarnation du Verbe et de la rédemption du genre humain, de la vocation des apôtres, des miracles de Jésus-Christ, de sa passion, de la descente aux enfers, de sa résurrection, de son ascension, du jugement dernier, de la résurrection des morts, de la gloire des élus et des supplices éternels des méchants. Suit un poëme sur la sortie des moines de Fulde, à l'occasion du schisme que l'abbé Ratgaire causa dans cette communauté par ses vexations. La plupart des autres pièces sont des inscriptions pour mettre sur des autels ou autres objets consacrés à Dieu. La seconde partie contient trente poëmes en vers de différentes mesures et sur différents sujets. Le premier est un éloge de la charité, le second une hymne pour la fête de Noël; et les suivants, d'autres hymnes pour les fêtes des Innocents, de l'Epiphanie, de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, et des fêtes des saints. Le *Veni Creator* tel qu'il se chante encore dans l'Eglise est de ce nombre; rien n'empêche qu'on en croie Raban l'auteur. En effet, quoique cette hymne se trouve dans les anciennes éditions de saint Ambroise, on convient qu'elle n'est point de ce Père; aussi ne se lit-elle plus dans les dernières éditions de ses œuvres. Hugues de Cluny est le premier qui l'ait fait chanter à l'heure de tierce; ce qui, depuis, est passé en usage dans le Bréviaire romain. Le chant lugubre sur la mort de Charlemagne n'est pas de Raban, mais de Colomban, abbé de saint Tron, comme l'atteste l'inscription adressée à l'évêque André. Il y en a aussi, dans la troisième partie, qui sont de Walafrid Strabon; mais on ne peut guère douter que Raban ne soit auteur du petit écrit en prose, intitulé *De la sainte croix*, parce qu'il aimait à traiter cette matière. Il y explique les noms propres et métaphysiques qui sont donnés à Jésus-Christ dans les saintes Ecritures, comme ceux de Jésus, de Christ, d'Emmanuel, de Dieu, de Fils unique, de Consubstantiel, d'Orient, d'Epoux, d'Ange, de Pain, de Vigne, de Pierre et autres appellations semblables.

De l'invention des langues. — Cet ouvrage termine les cinq tomes des OEuvres de Raban telles qu'elles ont été d'abord recueillies. C'est une collection de divers alphabets hébreux, grecs, latins, scythes et tudesques, avec quelques monogrammes. A la tête de chaque alphabet, Raban met une remarque sur leur origine. Sur le premier, il dit que les lettres hébraïques ont été inventées par Moïse et renouvelées par Esdras après le retour de la captivité; sur le second, il remarque que les lettres grecques furent apportées de Phénicie en Grèce par Cadmus, fils d'Agénor; mais que, n'ayant pas apporté un nombre de caractères suffisants pour former toutes sortes d'écritures et de nombres, d'autres y en ajoutèrent après lui. Sur le troisième, il attribue l'invention des lettres latines à Nicostrate, mère d'Evandre, qui les apporta la première en Italie: depuis les latins prirent quelques lettres de l'alphabet grec, pour perfectionner le leur. Il fait auteur des lettres scythes le philosophe Etique, et il fait venir la langue tudesque de celle qui était en usage chez les Marcomans.

Il s'en faut que l'édition que nous avons suivies dans le cours de cette analyse contienne toutes les œuvres de Raban. Il en reste beaucoup d'autres qui ne s'y trouvent pas comprises, soit qu'elles aient échappé aux éditeurs, soit qu'elles n'eussent pas encore été tirées de la poussière des bibliothèques; nous nous croyons obligés de rendre compte des plus importantes.

Commentaire sur Josué. — De ce nombre est un commentaire sur le *Livre de Josué*, dont Raban fait mention lui-même dans sa réponse à Humbert, évêque de Wirtzbourg. L'auteur s'y applique beaucoup plus au sens allégorique qu'au sens littéral, et il ne dissimule point que la plus grande partie de ses explications sont tirées des écrits des anciens Pères. Il les cite même à la marge, comme il l'a fait dans plusieurs autres de ses commentaires. Persuadé que Josué, libérateur du peuple de Dieu, était la figure de Jésus-Christ, qui nous a délivrés par son sang, il lui fait une application presque continuelle du texte de ce livre. Il compare jusqu'à deux fois l'Eglise catholique à la maison que Rahab avait à Jéricho, et dit, que de même qu'il n'y eut que

ceux qui se trouvèrent dans la maison de cette courtisane qui échappèrent à la mort, de même ceux-là seuls sont sauvés, qui sont trouvés à la mort dans l'Eglise catholique. En expliquant ce qu'on lisait dans une édition de Josué, différente de celle qui se trouvait dans l'usage commun de l'Eglise, par exemple, ces paroles : Dieu livra les Jébuséens et les autres ennemis entre les mains des Israélites, qui les poursuivirent jusqu'à Sidon la grande; et il dit à ce propos, qu'étant sur le territoire de Sidon, il ne remarqua point qu'il y eut deux villes de ce nom, une grande et une petite. C'est pourquoi il donne à ces paroles de Josué un sens allégorique. Mais sa remarque prouve toujours qu'il avait fait un voyage en Orient, quoique Rudolphe et Trithême n'en disent rien. Il est persuadé que tous les saints Pères qui sont morts avant nous, combattent avec nous et nous aident par leurs prières. Il enseigne qu'après la passion et la résurrection du Sauveur, l'ancien sacerdoce a pris fin pour faire place au sacerdoce de la loi nouvelle, où la chair et le sang de l'Agneau sans tache sont offerts tous les jours sur les saints autels, et reçus de la bouche des fidèles pour la nourriture salutaire de leurs âmes, afin que l'ombre de la loi se retirant, la vérité de l'Evangile soit manifestée. Il paraît croire qu'il y a un nombre infini de vertus contraires, c'est-à-dire de démons occupés à tenter les hommes en diverses manières, et que ces démons ont au-dessus d'eux des chefs qui leur donnent mission en différents pays, pour solliciter les hommes au péché. Sa raison est que tous les hommes ne sont point sujets aux mêmes défauts, et qu'il n'y a pas d'apparence qu'un même démon, qui inspire à un habitant de la Bretagne le désir de commettre le péché de fornication, soit le même qui, dans les Indes ou ailleurs inspire les mêmes passions à un autre homme. On doit la découverte de ce commentaire à dom Martène.

Contre les Juifs. — C'est encore à dom Martène que nous sommes redevables d'un traité contre les Juifs, qui dans un ancien manuscrit de l'abbaye de Saint-Serge d'Angers est intitulé : *Traité de Rhaban, archevêque de Mayence, sur diverses questions tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament contre les Juifs, les infidèles ou les hérétiques judaïsants.* L'éditeur ne doute point que cet ouvrage ne soit en effet de notre auteur, et malgré plusieurs réclamations contraires, nous partageons son opinion avec les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France.* L'ouvrage est divisé en quatre-vingt-sept chapitres, dans lesquels l'auteur s'applique principalement à marquer la différence entre les deux alliances, la réprobation des Juifs, la vocation des gentils, et l'excellence de l'Eglise au-dessus de la Synagogue. Il a rarement recours à l'autorité des Pères. Saint Jérôme n'y est cité qu'une fois, saint Augustin trois, et on n'y trouve le nom d'aucun autre docteur. L'auteur rejette l'opinion de ceux de son temps qui paraissaient persuadés que le prophète Jérémie paraîtrait à la fin du monde avec Elie, parce qu'elle ne lui paraît point fondée sur l'autorité des Ecritures. Il fait un crime à ceux qui, pendant le carême et les autres jours de jeûne légitime, ne vivaient pas dans la continence et mangeaient de la chair. Il enseigne que Jésus-Christ est vrai Fils de Dieu, non par grâce ni par adoption, mais par naissance et par origine; qu'il réunit deux substances ou natures dans une seule personne, ainsi que deux volontés et deux opérations; que la vérité ne se trouve que dans l'Eglise catholique, et qu'elle est le lieu saint que le Seigneur a choisi, et que hors d'elle on ne peut être sauvé. Comme par sa première génération, l'homme qui vient au monde a pour père le diable et pour mère Babylone, de même par sa seconde génération, c'est-à-dire par le baptême, tout homme qui croit et renaît en croyant, a Dieu pour père et pour mère l'Eglise, hors de laquelle personne ne peut être sauvé. Il enseigne aussi que le baptême efface le péché originel et les péchés actuels, et que le vrai sacrifice de l'Eglise est le corps et le sang du Seigneur immolé tous les jours par les prêtres pour notre réconciliation et la rémission de tous nos péchés.

Des corévêques. — Un autre écrit de notre prélat, qui n'est pas un des moins intéressants parmi ceux qu'il nous a laissés, est son *Traité des corévêques*, au sujet desquels on était alors fort partagé dans l'Eglise de France. Les uns soutenaient qu'ils n'étaient que de simples prêtres, tels à peu près que le sont les grands vicaires dans un diocèse, et que par conséquent ils ne pouvaient exercer aucune des fonctions réservées au seul caractère épiscopal; les autres prétendaient le contraire, et Raban, alors archevêque de Mayence, entre dans ce dernier parti. Il composa même un écrit assez vif, dans lequel il rejeta la mauvaise humeur des évêques contre leurs coadjuteurs, sur un fonds d'orgueil qui ne leur permettait pas de partager avec eux les honneurs de l'épiscopat. Il dit hardiment que réduire les corévêques aux simples fonctions de prêtres, c'est agir contre l'ancienne et la nouvelle discipline; contre l'ancienne, puisque autrefois c'était la coutume que les corévêques suppléassent les évêques dans toutes leurs fonctions ecclésiastiques, et contre la nouvelle, parce que dans les derniers temps, c'est-à-dire à l'époque de Louis le Débonnaire, sous le règne duquel il écrivait, les corévêques, dans plusieurs provinces, exerçaient sans aucune exception le ministère épiscopal. Il ajoute que s'ils n'avaient pas été mis au rang des évêques dans le concile de Nicée, on n'aurait pas permis aux douze dont les noms se trouvent inscrits dans les actes d'y assister, puisque, parmi les trois cent dix-huit Pères qui composèrent cette assemblée, on ne trouve ni un prêtre ni un diacre. On objectait le passage des *Actes des apôtres*, où il est dit que saint Pierre et saint Jean furent envoyés à Samarie pour imposer les

mains à ceux que Philippe avait baptisés ; d'où l'on concluait que l'imposition des mains, c'est-à-dire le sacrement de confirmation, est réservée aux évêques à l'exclusion de tout autre. Raban répond que Philippe n'était ni évêque ni corévêque, mais seulement diacre et évangéliste; et que les apôtres ne s'étant point encore séparés pour aller établir des évêques dans les provinces et dans les villes, ils n'avaient pas non plus établi des corévêques, et que par conséquent l'objection ne pouvait s'appliquer à ces derniers. Il insiste en finissant sur la nécessité où les évêques se trouvent comme les autres de s'humilier sous la main toute-puissante de Dieu, et de traiter avec honneur et bonté ceux qui, comme eux, servent l'Eglise. Ce traité est adressé à Drogan, évêque de Metz.

Du respect des enfants pour leur père, etc. — Cet ouvrage, que nous devons comme le précédent aux recherches de Baluze, est divisé en douze chapitres et dédié à l'empereur Louis, par une *Epître* en douze vers élégiaques. Raban, comme nous l'avons dit dans sa biographie, le composa pour consoler ce prince des mauvais traitements qu'il avait reçus de la part de ses fils et même des grands seigneurs de l'Etat, à la fin de 833 et au commencement de 834. L'auteur prouve par des témoignages de l'Ecriture, que les enfants doivent honorer leurs parents et leur être soumis, et il apporte divers exemples de la colère de Dieu sur ceux qui avaient méprisé leurs pères et mères ou même leurs anciens. Venant ensuite à l'honneur qui est dû à la dignité royale, il rapporte divers passages pour montrer que l'on doit employer la force et les châtiments envers ceux qui manquent d'obéissance et de respect envers leurs princes. Il cite d'après Zozime, Rufin et Orose, ce qu'on lit dans leurs histoires de la défaite des tyrans Maxime, Arbogaste, Eugène et quelques autres, pour montrer que Dieu, dès ce monde, ne laisse point impunies les révoltes des sujets contre leurs souverains. Il ajoute qu'il n'y a rien dans les lois divines et humaines qui puisse autoriser les enfants à détrôner leur père. Salomon ne monta sur le trône qu'après la mort de David ; et les enfants du grand Constantin ne régnèrent qu'après la mort de leur père. Les Pères de l'Eglise et les conciles se sont toujours élevés contre les usurpateurs et les séditieux; comme les rois, les princes et les juges laïques ont employé la rigueur des lois contre ceux qui opprimaient l'Eglise ou y jetaient le trouble. Celui qui se reconnaît en général coupable de quelque crime, et qui cependant ne peut en être convaincu publiquement, ne doit pas être excommunié par les évêques, puisque l'on connaît des saints qui ont fait de semblables confessions, et que les faux jugements ne nuisent qu'à ceux qui les rendent. Il exhorte donc l'empereur Louis à les mépriser, et, en imitant Dieu dans le pardon qu'il accorde aux pécheurs repentis, il le presse de l'accorder à son fils Louis de Germanie, qui témoignait de vifs regrets d'avoir trempé dans la révolte de ses autres frères.

Lettres canoniques *à Régimbolde.* — Baluze a publié encore dans le tome second de ses *Capitulaires* deux lettres canoniques adressées par Raban à Régimbolde, corévêque de Mayence. Ce sont des réponses aux questions que celui-ci lui avait proposées sur la pénitence. Régimbolde demandait par la première question comment on devait se comporter envers un homme qui, en maltraitant sa femme, l'avait fait accoucher de trois enfants, dont deux étaient morts sans baptême, et le troisième peu après l'avoir reçu. Raban répond que cet homme, pour avoir châtié trop sévèrement sa femme, était tombé dans le crime de parricide, et qu'il devait être soumis à la pénitence telle qu'elle est prescrite par le canon du concile d'Ancyre. La seconde question regardait une personne mordue au pied par un chien enragé. Quelques-uns lui donnèrent à manger, sans qu'elle s'en aperçût, le foie même du chien, comme un remède propre à la guérir. Raban excuse ceux qui avaient agi ainsi, à cause de leur bonne intention, mais il veut qu'on leur défende à l'avenir d'employer de semblables remèdes ; et pour effacer ce qu'il pouvait y avoir de faute de leur part, il conseilla de leur imposer pour pénitence quelques disciplines et quelques jours de jeûne. Sur la troisième question, où il s'agissait de crimes abominables contre la pureté, il déclare que l'on doit punir les coupables selon la sévérité des canons, et qu'il faut en agir de même envers ceux qui tuent leurs parents. Il laisse toutefois à ce corévêque la liberté de modérer la pénitence des coupables, autant que la discrétion, qui est l'ancre des vertus, le permettra.

Dans sa seconde lettre, Régimbolde consultait encore son archevêque sur divers autres sujets, qui regardaient également la pénitence. Que faut-il faire, lui demandait-il, de celui qui tend un piége à un Chrétien, pour s'emparer de sa personne, et qui ensuite le vend aux païens ? Raban répond que cet homme, étant coupable d'homicide, doit être soumis à la pénitence ordonnée par le concile d'Ancyre. Il cite sur cela le passage du *Deutéronome*, où nous lisons que, si un homme est surpris tendant un piége à son frère parmi les enfants d'Israël, et qu'après l'avoir vendu comme esclave, il en ait reçu le prix, il sera puni de mort. (*Deut.* XXIV, 7.) Sur une autre question qui est la quatrième de cette lettre, il décide que les crimes d'adultère et de fornication commis entre parents, doivent être punis très-sévèrement, comme étant du nombre des plus grands crimes. Sur quoi il rapporte la loi du *Lévitique* qui condamne à mort les adultères et les incestueux. Il cite encore les canons des conciles de Néocésarée, de Laodicée et d'Ancyre. Ce dernier condamne les adultères à sept ans de pénitence. Théodore de

Cantorbéry en ordonne douze pour les incestueux. Il exhorte Régimbolde à en fixer le temps lui-même, en raison de la ferveur et de la sincérité du repentir des pénitents. La sixième question regardait un homme qui, se disant prêtre quoiqu'il ne le fût pas, avait administré le sacrement de baptême. La réponse de Raban est que l'on doit s'informer si cet homme est baptisé, et s'il avait conféré le baptême par les trois immersions et au nom de la sainte Trinité; s'il en était ainsi, il ne fallait pas réitérer le baptême, mais seulement confirmer le baptisé par l'imposition des mains de l'évêque, et par l'onction du saint chrême, ce qui avait été fait. Il rapporte là-dessus les sentiments de saint Ambroise et de saint Augustin.

A Héribald d'Auxerre. — Héribald, évêque d'Auxerre, s'adressa aussi à Raban pour faire résoudre quelques difficultés qui regardaient l'administration de la pénitence. Celui-ci répondit par une lettre divisée en trente-quatre chapitres, qui ne sont qu'un tissu de canons et d'extraits des décrétales des Papes sur la pénitence que l'on devait imposer aux homicides, aux adultères, aux parricides et aux clercs qui depuis leur ordination étaient tombés dans quelque crime capital. Le chapitre le plus remarquable est le trente-troisième, dans lequel l'auteur répond à deux questions, savoir : si l'Eucharistie, après qu'on l'a reçue, subit le sort des aliments ordinaires, et si ensuite elle reprend la nature qu'elle avait, avant d'être consacrée sur l'autel. Raban répond d'abord que cette question est superflue, puisque Jésus-Christ a dit dans l'Evangile que tout ce qui entre dans la bouche passe dans le ventre et est rejeté au dehors. Il dit ensuite que le sacrement du corps et du sang du Seigneur, quoique fait de choses visibles et corporelles, opère la sanctification invisible tant de l'âme que du corps, et qu'au reste il n'y a point de raison de croire que ce qui se digère dans l'estomac et subit les autres transformations qui en sont les suites, reprenne ensuite son premier état, puisque personne ne l'a jamais dit. « Il est vrai, ajoute-t-il, que quelques-uns qui ne pensent pas sainement du corps et du sang du Seigneur, ont dit que ce corps est le même qui est né de la Vierge Marie, dans lequel Jésus-Christ a souffert sur la croix et qui est ressuscité du sépulcre. Erreur que nous avons combattue, autant qu'il nous a été possible, dans notre lettre à l'abbé Eigile, où nous nous sommes expliqué sur ce que l'on doit croire de ce corps. » Cette réponse souleva quelque scandale dans le temps et attira à son auteur plusieurs réfutations, une entre autres de Gerbert, archevêque de Reims, qui fut depuis Pape, sous le nom de Sylvestre II. Cependant on peut justifier ces deux évêques, en disant qu'il n'était point question entre eux du corps de Notre-Seigneur, mais seulement des symboles du pain et du vin. En prenant ainsi la question et la réponse, on ne peut les accuser d'avoir péché contre la foi ni pensé indécemment du corps et du sang de Notre-Seigneur.

Contre les contradicteurs de la Règle de Saint-Benoît. — Ce traité publié par Mabillon, sur un manuscrit de l'abbaye de Molk, fut écrit à l'occasion de Gothescalc qui, ayant été offert dans son enfance au monastère de Fulde, et y ayant vécu pendant plusieurs années, sous l'habit monastique, voulut ensuite en sortir, et accusa Raban, qui en était alors abbé, de l'avoir fait moine malgré lui. Cette accusation fut portée, en 829, devant un comité de Mayence, auquel présidait Otgaire à la tête de vingt-huit autres prélats. Le comité renvoya Gothescalc absous; mais Raban appela de cette sentence à l'empereur Louis. Telle fut l'occasion de ce traité, qui suivit de près la tenue du concile. L'auteur y touche trois points principaux, qu'il prouve par l'autorité de l'Ecriture et des Pères, savoir : 1° qu'il est permis à tout Chrétien de consacrer ses enfants à Dieu; 2° qu'on ne peut violer, sans un grand péché, le vœu que l'on a fait au Seigneur; 3° que la vie monastique n'est point d'invention humaine, mais d'institution divine.

A Notingue. — Raban réfuta dans trois lettres les erreurs de Gothescalc sur la prédestination, la grâce et le libre arbitre. La première de ces lettres est adressée à Notingue, élu évêque de Vérone. L'auteur prouve que rien n'est plus contraire à la bonté et à la justice de Dieu, qui veut que tous les hommes soient sauvés, que de dire que tout homme prédestiné à la vie, ne peut être damné, et que tout homme prédestiné à la mort ne peut être sauvé. C'est la doctrine qu'il attribue à Gothescalc sans le nommer. La raison qu'il apporte contre la prédestination à la mort, c'est qu'il est injuste de damner un homme qui a péché non par volonté, mais par nécessité. Il cite là-dessus plusieurs passages tirés de saint Prosper, de saint Augustin, de l'*Hypponosticon* et du livre de Gennade intitulé : *Des dogmes ecclésiatiques.* Il marque en peu de mots ce que l'on doit croire sur la prescience, la prédestination, la grâce et le libre arbitre; par exemple : Dieu a prévu ceux qui seraient bons et ceux qui seraient méchants; en conséquence il a prédestiné les bons à la vie éternelle, mais il a prévu seulement que les méchants périraient éternellement, sans les prédestiner lui-même à la mort. Tous ceux qui seront sauvés, le seront par la grâce de Dieu. Encore que le libre arbitre ait été corrompu par le péché du premier homme, lorsque la volonté de Dieu le gouverne selon son bon plaisir, l'homme peut mériter par son libre arbitre, une récompense éternelle; s'il abuse de son libre arbitre par orgueil, il n'est pas digne de la gloire, mais de la peine, et personne ne doit examiner ni approfondir les secrets de Dieu.

A Eberard. — Dans la seconde lettre

adressée au comte Eberard, Raban blâme l'hospitalité qu'il donnait à Gothescalc dans sa maison, et l'engage à l'en faire sortir, à cause des erreurs qu'il enseignait sur la prédestination et la réprobation. « Il en a déjà jeté plusieurs dans le désespoir, dit-il, parce que, conséquents avec sa doctrine, ils se disaient à eux-mêmes : Qu'ai-je à faire de travailler à mon salut? C'est inutilement que je m'en occuperai, si je ne suis pas prédestiné? Et si je le suis, j'obtiendrai la vie éternelle, encore que je vivrais mal. » Raban oppose à ce sentiment ceux de saint Augustin, de saint Prosper et de quelques autres Pères. Gothescalc, obligé de sortir de Marseille, vint à Mayence au commencement de 848. A la nouvelle de son arrivée, Raban assembla un concile, auquel le roi Louis assista. Gothescalc y présenta une profession de foi, dans laquelle, en expliquant sa doctrine, il disait qu'il y a deux prédestinations : l'une des élus, pour la béatitude; et l'autre des réprouvés, pour la damnation. Il accusait à son tour Raban d'enseigner que les méchants ne sont point prédestinés à la damnation, mais seulement que Dieu l'a prévu dans sa prescience. Le concile condamna Gothescalc, comme convaincu d'erreur, l'obligea de sortir du royaume de Louis, avec promesse, sans serment, de n'y rentrer jamais, et le renvoya à Hincmar de Reims, dans le diocèse duquel il avait été ordonné prêtre.

A Hincmar. — Il écrivit en même temps à ce prélat pour lui rendre compte de la conduite de Gothescalc et de sa condamnation, en le priant de le faire enfermer, afin qu'il ne pût pas propager ses erreurs plus longtemps. Hincmar fit tout ce que l'on demandait de lui, et sur la fin du mois de mars de l'an 850, il en écrivit à Raban, et lui envoya en même temps une longue confession de foi sous le nom de Gothescalc, mais qui en réalité était l'œuvre de Prudence, évêque de Troyes, avec plusieurs autres écrits qui tendaient à appuyer sa doctrine. Raban allégua son âge et ses infirmités pour se dispenser de répondre aux passages rapportés par l'évêque Prudence; et en répondant à l'évêque de Reims, il se contenta presque de lui envoyer les deux lettres qu'il avait écrites à Notingue et au comte Ebrard, dans lesquelles il croyait avoir suffisamment établi son sentiment sur la prédestination. Toutefois il ne laissa pas de l'appuyer encore d'un grand nombre de passages de l'Ecriture et des Pères, tendant à prouver que le mot de prédestination se prend toujours en bien; que Dieu ne porte point les hommes au mal; qu'il n'est point l'auteur de notre damnation; qu'il n'endurcit point le cœur des hommes, mais qu'il permet seulement qu'il soit endurci, ou par leur propre malice ou par celle du démon; que Dieu n'a pas fait la mort; qu'il ne prend point plaisir à la perte de ceux qui succombent; et qu'il veut que tous les hommes soient sauvés et qu'ils arrivent à la connaissance de la vérité. Il prie Hincmar d'empêcher que l'on agite ces sortes de questions qui ne peuvent que causer du scandale parmi les fidèles. Il est étonné qu'il ait encore souffert que ce moine écrivît sur ces matières, et il lui conseille de lui refuser toute correspondance jusqu'à ce qu'il se soit rétracté. Il le regarde comme un orgueilleux incorrigible et il ne croit pas qu'on doive lui accorder la communion. Enfin il lui reproche d'avoir demandé l'épreuve du feu en présence du roi, des évêques, des prêtres, des moines et du peuple, pour prouver son orthodoxie. On voit par là que ces sortes d'épreuves étaient encore en usage, et Hincmar lui-même en prend la défense dans une de ses lettres à Hildegaire, évêque de Meaux.

Glossaire. — Nous avons observé ailleurs que le goût de Charlemagne pour la langue tudesque avait inspiré à plusieurs savants de ce siècle une grande émulation pour la cultiver. Raban fut un de ceux qui s'y signalèrent. C'est à cette occasion qu'il composa un *Glossaire* latin tudesque sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. L'ouvrage n'a jamais été imprimé. Le manuscrit qui le contient, et qui passe pour être du temps de l'auteur, se conserve à la Bibliothèque impériale où Lambécius le déposa avec tant d'autres, après l'avoir tiré de la Bibliothèque ambrosienne d'Inspruck dans le Tyrol. Ce savant bibliothécaire avait promis de publier l'ouvrage avec des notes de sa façon; mais la mort l'a enlevé avant qu'il pût accomplir sa promesse. Dans la suite dom Bernard Pez a fait imprimer sur un manuscrit ancien de huit cents ans, un glossaire abrégé sur le même sujet que le précédent, mais particulièrement sur les termes les plus difficiles de la Bible. Nous laissons aux curieux le soin d'examiner si cet abrégé ne serait pas tiré du *Glossaire* entier de Raban.

Il s'en faut que nous possédions tous les écrits de Raban. On en cite un grand nombre qui restent ensevelis dans l'obscurité, ou qui sont perdus sans ressources; mais par compensation, on lui en a supposé peut-être plus encore qu'il n'en a perdus. Nous ne nous croyons obligés ni d'indiquer les uns ni de rendre compte des autres.

Raban était considéré à son époque comme un des plus beaux ornements du clergé d'Allemagne, et on voit par l'éloge qu'en fait Amalon, archevêque de Lyon, que sa réputation n'était pas moins bien établie dans les Gaules, où il était connu autant par la probité de ses mœurs et la pureté de sa doctrine, que par son savoir. Il aurait pu avec le secours des langues grecque et hébraïque qu'il possédait, expliquer de lui-même les divers sens de l'Ecriture et en développer les mystères, mais ce parti répugnait à son caractère naturellement humble et modeste. Il aima mieux marcher sur les traces des saints Pères et suivre le chemin des anciens interprètes que d'en frayer de nouveaux, tant il était éloigné de cher-

cher sa propre gloire dans son travail. Quoique le style de Raban soit en général clair, simple et concis, cependant il a quelquefois besoin d'explication; il écrit moins bien en vers qu'en prose; il lui échappe même des fautes contre la prosodie, ce qui pour le siècle où il vivait, n'a rien d'étonnant. Indépendamment des éditions que nous avons indiquées, ses écrits réunis en un seul corps d'ouvrages ont été publiés dans le *Cours complet de Patrologie*.

RABULAS, consacré évêque d'Edesse en 412, occupa le siége épiscopal de cette ville jusqu'en 435 ou 436. Théodore le Lecteur dit qu'il était aveugle; mais il faut croire qu'il veut parler de ses dernières années, car on ne voit pas qu'il ait emprunté une main étrangère pour souscrire au concile d'Ephèse, où il se trouva. Il fut quelque temps uni avec Jean d'Antioche et les autres évêques orientaux, pour demander la déposition de saint Cyrille; mais ayant bientôt changé de sentiment, il se déclara pour le saint patriarche d'Alexandrie contre Nestorius. Il fit plus; à son retour à Edesse, il réunit un concile où il se sépara de la communion de Jean d'Antioche et des autres orientaux. Il anathématisa en pleine église Théodore de Mopsueste et tous ceux qui lisaient ses ouvrages, et il comprit dans le même anathème tous les écrits des évêques orientaux et particulièrement d'André de Samosate contre saint Cyrille. Ces actes lui valurent de grands éloges de la part du saint patriarche, qui l'appelle la colonne et le fondement de la vérité; mais ils lui attirèrent aussi des reproches violents de la part d'André de Samosate. Il y eut même des personnes à Edesse qui consultèrent cet évêque, pour savoir si elles ne devaient pas se séparer de la communion de Rabulas. Ibas, prêtre de cette église fut du nombre des mécontents; il écrivit même à Maris une lettre dans laquelle il désapprouvait fort la conduite de son évêque. On l'accusait de n'enseigner qu'une seule nature en Jésus-Christ, de chasser de son église tous ceux qui soutenaient le contraire, et de jeter ainsi le trouble dans la ville d'Edesse et dans toutes les provinces voisines. Il en écrivit à Alexandre d'Hiéraple, et la chose fut portée jusqu'à Jean d'Antioche qui rassembla quelques évêques, au nom desquels il écrivit à tous les suffragants d'Edesse, pour les inviter à se séparer de la communion de Rabulas, jusqu'à ce que sa cause eût été examinée. L'évêque d'Edesse prit part aux disputes qui s'élevèrent vers 436, au sujet des écrits de Théodore de Mopsueste et de Diodore de Tarse. Comme il les avait anathématisés, il ne pouvait supporter qu'avec douleur qu'on les propageât partout, dans le but de favoriser l'hérésie de Nestorius. C'est pourquoi, de concert avec Acace de Mélitine, il écrivit aux évêques d'Arménie, pour leur défendre de recevoir les livres de Théodore, qu'il leur représentait comme un hérétique, et le principal auteur de l'hérésie de Nestorius.

Nous n'avons plus cette lettre, ni l'écrit qu'il composa pour la défense des *anathématismes* de saint Cyrille. Les canons de son concile sont souvent cités par les auteurs syriens, et il paraît qu'on les conserve manuscrits à la bibliothèque de Florence. Avant sa mort il s'était réconcilié avec Jean d'Antioche et les évêques orientaux. On cite même de lui une lettre adressée à cet évêque et dans laquelle il lui disait : « Purifiez votre Eglise, ô homme de Dieu, de la zizanie des nestoriens, et de leur venin dangereux. » Il nous reste un fragment de celle qu'il écrivit à saint Cyrille. Il s'y élève très-fortement contre Théodore de Mopsueste, dont les écrits, dit-il, ont été la source des hérésies de Nestorius. Il l'accuse de ne pas reconnaître la sainte Vierge pour la vraie mère de Dieu; de rejeter entièrement l'union hypostatique, et de n'admettre en Jésus-Christ qu'une union morale. Il se plaint aussi de la faveur que cette doctrine avait acquise en Orient, où elle avait des partisans parmi les principaux évêques. On lit dans la *Chronique d'Edesse* que Rabulas bâtit, par ordre de l'empereur, une église en l'honneur de saint Etienne, sur l'emplacement d'une ancienne synagogue des Juifs.

RADBOD, second du nom, succéda en 1068 à Baudouin Ier, sur le siége episcopal de Noyon et de Tournai, qui ne formaient alors qu'un seul diocèse. Il gouverna cette double Eglise avec une sollicitude pleine de piété et de vigilance. Il veillait, jeûnait et priait presque sans cesse, ce qui ne l'empêchait pas de prêcher, d'enseigner et d'administrer lui-même la justice et les sacrements. Il est peu d'évêques auxquels l'histoire attribue plus de dédicaces d'églises, plus d'élévations de corps saints et plus de translations de rêliques. Il signala surtout son zèle et sa charité pastorale, lorsqu'en 1092 la ville de Tournai se vit affligée de la maladie que l'on nommait alors le *mal des ardents*. Le compatissant pasteur n'oublia rien pour multiplier les secours et pour consoler son peuple. Il sut montrer en cette rencontre jusqu'à quel point il possédait le don de toucher les cœurs. Après un seul sermon, qu'il fit au peuple sur les causes de cette maladie, on vit plus d'un millier de personnes renoncer à leurs désordres et embrasser la pénitence. Son amour pour son troupeau n'empêcha pas son zèle de s'étendre aux besoins des autres Eglises. Il assista à plusieurs conciles, parmi lesquels nous nous contenterons d'indiquer celui d'Issoudun en 1081, les deux de Compiègne en 1076 et 1085, celui de Paris en 1092, et trois mois plus tard, celui de Plaisance, sous le pape Urbain II. Grégoire VII lui écrivit pour l'engager, conjointement avec d'autres prélats, à faire cesser les vexations de Robert, comte de Flandre, contre l'église de Térouane. Il eut aussi quelque part au rétablissement du siége épiscopal d'Arras, et il assista en 1096 à l'ordination de Manassé II, archevêque de Reims Quelqu'estimable qu'il se fût

montré par ses talents et par ses vertus, il ne laissa pas d'être accusé plusieurs fois de simonie auprès des papes, mais il sortit toujours pur, et sa réputation, loin d'y perdre, ne fit que gagner à ces sortes d'accusations. Enfin ce bon évêque, ayant eu besoin de se rendre à Bruges pour une affaire de son diocèse, y mourut subitement en 1098. De là son corps fut porté à Tournai et enterré dans l'église cathédrale.

I. On a de lui une *Vie de saint Médard*, l'un de ses prédécesseurs sur le siége de Noyon et de Tournai au VIe siècle. Fortunat, qui vivait peu de temps après ce saint pontife, y avait déjà travaillé, mais sans y réussir, comme nous l'avons remarqué à son article. Trois siècles plus tard, un moine de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, tâcha de suppléer à ce qui manquait à cette première histoire, sans obtenir plus de succès. Radbod, dans l'espoir sans doute d'être plus heureux, entreprit à son tour de raconter les actions du saint; mais nous sommes forcés de convenir que son récit ne vaut guère mieux que les deux autres, quoiqu'il ait su profiter de ce que ces deux écrivains avaient dit avant lui. Le fond de son écrit est emprunté principalement à l'auteur anonyme qu'il a retouché à sa façon, et au récit duquel il a ajouté diverses circonstances de l'épiscopat de saint Médard et quelques traits de ses vertus qui ne se lisent point dans les deux autres historiens. Somme toute, cet écrit laisse beaucoup à désirer. Entre autres éditeurs cependant, les Bollandistes l'ont reproduit au 8 Juin de leur grande Collection.

II. On croit que Radbod est également auteur de la *Vie de sainte Godeberte*, vierge de la fin du VIIe siècle, que l'Eglise de Noyon honore d'un culte particulier. Il y avait loin, comme l'on voit, du temps de l'auteur à celui de la sainte. Il ne pouvait donc que difficilement réussir à écrire sa Vie. Aussi ne nous apprend-il que très-peu d'événements intéressants et à la place de ces sortes de faits, qui mettent l'histoire en action, il a rempli son écrit du récit des miracles qu'elle opéra pendant sa vie et après sa mort. Il le commence comme un sermon, et il est à croire qu'il le prononça de vive voix. En effet, on y trouve quelques traits qui rappellent le panégyrique, quoique le style en soit simple et sans art. On trouve cette Vie au 11 Avril dans la Collection des Bollandistes. Louis de Montigny, chanoine et archidiacre de Noyon, en a fait une traduction française, qui fut imprimée avec des notes en 1630.

III. Nous avons remarqué que Radbod faisait souvent usage du don de la parole, pour l'instruction de son peuple. Il y a tout lieu de croire par conséquent qu'il laissa plusieurs sermons de sa façon. Il ne nous en reste cependant que très-peu, au moins que nous connaissions. Valère André, en rapporte un sur l'Annonciation de la sainte-Vierge, qui se trouvait de son temps dans un manuscrit de Saint-Martin de Tournai. Il y a beaucoup d'apparence que ce fut dans ce sermon que Radbod rapporta une punition miraculeuse, infligée par le ciel à une fille de Noyon, qui avait travaillé le jour de cette solennité. Ce sermon se lit encore dans un manuscrit de la cathédrale de Noyon, avec un autre du même auteur, sur la Nativité de la Bienheureuse mère de Dieu. C'est sans doute à cette source que J... le Vasseur les puisa l'un et l'autre pour les publier dans son *Cri de l'Aigle*, après les avoir traduits en notre langue. Outre ces deux sermons, Sanderus en reconnaît un troisième également composé par Radbod, pour la Conception de la sainte Vierge. Il se trouvait encore au siècle dernier, parmi les manuscrits de Saint-Martin de Tournai. Il est vraiment fâcheux que cet autre sermon, prononcé par notre évêque dans la calamité publique que nous avons rappelée dans sa biographie, ne nous soit pas parvenu. Sans aucun doute, on aurait lu avec plaisir une pièce d'éloquence qui eut alors le don de toucher tant de cœurs et de les porter à la pénitence.

IV. Radbod travailla aussi à enrichir la liturgie. Il composa un *Office de l'Annonciation de la sainte Vierge*, dont on se servait encore dans l'Eglise de Noyon, du temps de Jacques le Vasseur, qui nous l'atteste. Bollandus en dit autant de l'office ou d'une partie de l'office de sainte Godeberte, que l'on chantait dans l'église qui lui est dédiée, au jour de sa fête.

V. Enfin on a de notre prélat une *lettre* adressée à Lambert, nouvellement élu évêque d'Arras. Elle est la vingt-troisième de celles qui composent son Recueil. L'auteur lui expose les vexations qu'avait à souffrir l'abbaye de Saint-Amand, de la part d'un seigneur de son diocèse nommé Anselme, et le prie, par de pressants motifs, d'y remédier, même par la voie de l'excommunication. Il lui demande en même temps la permission de la prononcer lui-même de son côté contre le coupable, s'il ne venait à résipiscence. Il est aisé de juger de l'extrémité du mal, par la violence du remède. Le début annonce du goût et est assorti au sujet. Toute la lettre, du reste, est bien écrite et de nature à nous faire regretter que l'on ne nous ait pas conservé toutes les autres.

RADÉGONDE, fille de Berthaire roi de Thuringe, fut emmenée en captivité par Clotaire lors de la défaite d'Hermanfroy en 531. Elle vécut dans le paganisme jusqu'à l'âge de dix ans qu'elle embrassa le christianisme. Charmé de ses attraits et de sa piété, Clotaire l'épousa lorsqu'elle fut en âge. Quelques années après, du consentement de son époux, elle se retira à Noyon et reçut l'habit monastique des mains de saint Médard, qui la consacra diaconesse, quoiqu'elle n'eût pas encore l'âge requis par les canons. Radégonde se retira à Poitiers, où elle bâtit un monastère. Sa vie était austère et sa nourriture très-frugale. Elle attira à Poitiers le prêtre Fortunat, qu'elle fit son aumônier et son directeur. Sachant

que Clotaire avait dessein de venir à Poitiers la reprendre pour la ramener à la cour, elle écrivit à saint Germain, évêque de Paris, afin de le prier de dissuader le roi de ce voyage. Radégonde mourut le treizième d'août 587.

Ses Lettres.—Radégonde écrivit aux évêques assemblés à Tours en 566 pour leur demander la confirmation de son monastère et de la discipline qu'elle y faisait observer conformément à la Règle de saint Césaire d'Arles. Cette lettre n'est pas venue jusqu'à nous; mais nous avons la réponse du concile. Les évêques, après avoir loué son zèle, lui accordèrent toutes ses demandes et déclarèrent que toutes les filles de leurs diocèses qui se seraient retirées dans son monastère n'auraient plus la liberté d'en sortir; que celles qui feraient le contraire seraient excommuniées, et si elles venaient à se marier, tant elles que le mari sacrilége, et les complices, seraient sujets à la même peine, jusqu'à ce qu'ils se séparassent pour faire pénitence. Les évêques du concile obligèrent leurs successeurs à maintenir cette discipline sous peine de leur en répondre au jugement de Dieu.

Quoique sainte Radégonde eût déjà des reliques de plusieurs saints dans son monastère, elle envoya, avec la permission du roi Sigebert, des clercs en Orient pour demander de sa part à l'empereur Justin du bois de la vraie croix. Ce prince lui en donna un morceau, orné de reliques et de pierreries, plusieurs reliques de saints et des livres d'Evangile richement décorés. Dès qu'elle sut que les reliques approchaient de Poitiers, elle pria Mérovée, qui en était évêque, de les placer dans son monastère avec les honneurs convenables. Mais il n'eut aucun égard à ses prières. La sainte, affligée, chargea Euphrones, archevêque de Tours, de faire cette cérémonie. Il porta, en l'absence de l'évêque Mérovée, les reliques dans le monastère avec un grand appareil de cierges, d'encens et de psalmodie. Ce fut à cette occasion que le prêtre Fortunat composa l'hymne que nous chantons en l'honneur de la croix, et qui commence par ces paroles : *Vexilla regis prodeunt.*

En 575 sainte Radégonde écrivit de son monastère aux deux rois Chilpéric et Sigebert, pour les engager à mettre bas les armes qu'ils avaient prises l'un contre l'autre. Ses lettres, que nous n'avons plus, furent aussi inutiles que l'avaient été les instances de saint Germain, évêque de Paris, auprès de Frédégonde et de Chilpéric, son mari.

Radégonde écrivit une autre lettre à sainte Césarie, abbesse de Saint-Jean, à Arles, pour lui demander une copie de la Règle de saint Césaire. Nous n'avons plus cette lettre, mais nous pouvons connaître ce qu'elle contenait par la réponse qui y fut faite, et que nous allons donner.

Lettre de sainte Césarie à Radégonde. — La lettre de sainte Césarie à Radégonde est une exhortation à la pratique des vertus religieuses, dont la première est de demander assidûment à Dieu de nous enseigner lui-même à connaître sa volonté et de diriger nos pas dans la voie de ses commandements; la seconde, d'écouter avec autant d'attention la parole de Dieu, lorsqu'on lit les saintes Ecritures, que les grands du siècle en ont lorsqu'on leur fait la lecture des ordonnances des rois de la terre; la troisième, de rendre grâces à Dieu des bienfaits qu'on en a reçus. Elle lui représente que quelqu'avantage qu'on puisse retirer de la Règle de saint Césaire, qu'elle lui avait demandée, elle en retirera beaucoup plus de la lecture de l'Evangile, dont la doctrine est au-dessus de celle des hommes, et infiniment plus précieuse; mais qu'elle ne doit pas s'arrêter simplement à ce que le Sauveur a enseigné, qu'il est encore nécessaire de suivre et d'imiter les exemples qu'il nous a donnés, soit de patience, soit des autres vertus. Sachant qu'elle avait de la libéralité des rois de quoi faire l'aumône, elle lui recommande de la faire abondamment; puis, dans l'intérêt de son monastère, elle l'avertit de n'y recevoir aucune fille à qui elle ne fasse apprendre les lettres et le psautier par cœur. Elle l'assure en même temps que l'observation de la Règle de saint Césaire, dont elle lui envoyait un exemplaire, lui procurerait, et à ses filles, la possession de la félicité éternelle. Elle lui conseille de modérer ses austérités, parce qu'une abstinence trop rigoureuse la mettrait non-seulement hors d'état de gouverner son monastère, mais qu'elle l'obligerait à s'accorder des soulagements qui tiendraient en quelque chose des délices du siècle, et à ne pouvoir plus suivre les heures des repas prescrites par la règle qui doit lui servir de modèle en tout. « Il y a, ajoute-t-elle, des religieuses tièdes et négligentes, qui pensent avoir rempli toutes les obligations de leur état, lorsqu'elles ont laissé l'habit du siècle pour prendre celui de la religion. Ce changement peut se faire en un moment; mais nous devons employer tous les moments de notre vie à travailler, avec le secours de Jésus-Christ, à la correction de nos mœurs. » Elle insiste beaucoup sur le danger qu'il y a pour les religieuses de converser familièrement avec des hommes, parce que, malgré qu'elles ne se sentent coupables de rien, elles ne peuvent s'assurer qu'elles ne contribuent pas à la perte de ceux avec qui elles conversent de la sorte. Elle veut qu'elle ait une charité égale pour toutes ses sœurs, quelle que soit leur origine, et qu'elles s'entr'aiment mutuellement. Cette lettre, qui est solidement écrite, est adressée aux saintes Richilde et Radégonde.

Son testament. — Radégonde employa tous les moyens pour recouvrer les bonnes grâces de Mérovée, qu'elle avait perdues après la translation des reliques dans son monastère. Dans cette alternative elle crut devoir chercher de la protection à son monastère auprès de tous les évêques de France. C'est pourquoi elle leur adressa son testament en forme de lettre, dans laquelle

elle les prie avec larmes, et au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, d'employer tout leur pouvoir pour empêcher qu'après sa mort les biens qu'elle avait donnés à ce monastère, de même que ceux qui lui avaient été légués par quelques-unes de ses sœurs, et qui lui avaient été confirmés par les rois Cherebert, Gontran, Chilpéric et Sigebert, ne lui fussent ôtés par quelque personne que ce fût, soit prince, soit évêque. Elle demande qu'Agnès, qu'elle avait élevée comme sa fille et fait bénir abbesse de ce monastère, ne fût point dépouillée de cette qualité pour la conférer à une autre, et qu'après son décès les sœurs ne fussent point privées du droit de se choisir elles-mêmes une abbesse. Elle les conjurait aussi de maintenir de toute leur autorité les autres priviléges de cette maison et de veiller à ce que la Règle de saint Césaire y fût exactement observée, et surtout par rapport à la clôture. Enfin, elle leur demandait de lui accorder la sépulture dans l'église qu'elle avait commencé de bâtir à Poitiers sous l'invocation de la sainte Mère de Dieu, et où plusieurs des sœurs avaient déjà été enterrées. Elle signa ce testament de sa propre main et le mit dans les archives de l'église. Saint Grégoire de Tours l'a inséré dans le dixième livre de son Histoire, d'où il est passé dans le Recueil des conciles, dans les *Annales* de Baronius et dans celles d'Aquitaine, par Jean Bouchet. Il est, dans ce dernier Recueil, souscrit de quelques évêques; ce que dom Ruinart, dans ses Notes sur saint Grégoire de Tours, regarde comme une addition faite après coup.

RADHOD, prévôt de l'église de Dol en Bretagne, qui ne possédait alors que douze chanoines, ne nous est connu que par un petit écrit dont nous devons dire un mot. C'est une lettre adressée à Ethelstan ou Adhelstan, roi d'Angleterre, laquelle nous a paru aussi intéressante par les traits historiques qu'elle contient, que par la manière délicate dont elle est écrite. En effet, elle peut servir à prouver ce que nous avons dit ailleurs, que ce siècle, malgré sa grossièreté, n'avait pas laissé d'avoir des hommes qui écrivaient avec une certaine politesse. L'auteur y fait en peu de mots un bel éloge et lui annonce qu'il lui envoie des reliques des saints Sénateur, Paterne et Scubilion. Guillaume de Malmesbury a fait assez de cas de cette lettre, pour l'insérer dans la Vie de saint Adhelme, évêque de Salisbury, imprimée au tome II de l'*Anglia sacra*. Le règne de ce monarque, avec lequel Radhod était en relation, nous autorise seul à fixer le temps où il écrivait, dans la première moitié du xe siècle, puisque Ethelstan gouverna l'Angleterre depuis l'an 923 ou 924 jusqu'en 940 ou 941.

RAIMBAUD, originaire de Liége, était chanoine de l'église cathédrale de cette ville dès l'an 1117; il parvint ensuite au rang de doyen, et nous avons un acte de l'an 1144, qu'il souscrivit en cette qualité. Malgré le caractère pacifique dont ses écrits révèlent des traits bien marqués, Raimbaud se vit en butte à des ennemis qui l'obligèrent à chercher son salut dans la fuite. Il se retira, vers l'an 1120, à l'abbaye de Rolduc, chez son ami l'abbé Richer, où il resta l'espace de huit mois. On n'est point certain de l'époque de sa mort. Fissen la place en 1147, mais sans en donner aucune preuve. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il était remplacé en 1158 par Humbert III qui signait avec le titre de doyen.

Raimbaud consacra ses loisirs à composer des ouvrages lumineux et édifiants. Le premier, parmi ceux que nous possédons imprimés, est un opuscule adressé sous forme de lettre à tous les fidèles, à l'occasion du schisme d'Anaclet et d'Innocent II. L'amour de la paix et le désir de l'unité furent les seuls motifs qui lui firent prendre la plume dans cette circonstance. Il voyait avec une peine extrême le sein de l'Eglise déchiré par les factions des deux concurrents à la papauté, et ce qui redoublait sa douleur, c'était l'excessive prévention de ceux qui auraient dû travailler à éteindre le schisme. Il fut surtout frappé de l'accueil que les moines de Cluny firent à une lettre circulaire, du genre de celles que l'on appelait alors *rotulus*, écrite sur la mort d'un abbé nommé Hervé, partisan d'Anaclet. Gérard, évêque d'Angoulême, en était l'auteur, ou plutôt, suivant la liberté que chacun avait d'insérer dans ces sortes de lettres ce que bon lui semblait, il y avait mis un précis historique de la manière dont Innocent et Anaclet étaient parvenus au pontificat. Cette lettre ayant été apportée à Cluny, les religieux la déchirèrent sans daigner la lire, et l'envoyèrent en cet état au pape Innocent. Raimbaud se plaint de cette précipitation d'autant plus surprenante, en effet, qu'Anaclet avait été leur confrère; ce qui était une raison de plus pour eux d'examiner son fait avec plus d'attention.

« Si l'écrit, dit-il, était mauvais, il fallait le réfuter. Par là on se fût mis en état d'éclairer les fidèles, et on eût enlevé aux partisans d'Anaclet, des armes qu'ils regardent comme triomphantes, et avec lesquelles ils font réellement des progrès. Mais je ne sais quel esprit de vertige s'est emparé des deux partis et ne leur permet de rien entendre ni de rien examiner. C'est ignorance dans les uns, c'est mauvaise volonté dans les autres. Néanmoins, ces causes, quoique différentes, produisent malheureusement partout les mêmes effets. Ceux qui sont pour Anaclet appellent les partisans d'Innocent les *Innocentiens*, et ceux-ci réciproquement nomment leurs adversaires *Anaclétiens*. On accompagne d'anathèmes ces qualifications odieuses, et on en est venu au point de ne vouloir ni prier, ni faire aucun acte de communion les uns avec les autres. Certes, en agir de la sorte, c'est bien peu connaître les règles de la tolérance et de la charité chrétienne. Pourquoi juger avec si peu de réflexion le serviteur d'autrui? Pourquoi ne pas attendre en paix, du béné-

fice du temps, l'éclaircissement d'une question qui n'est encore rien moins qu'évidente? Pour nous, mes frères, nous vous déclarons que bien éloignés de ces dispositions schismatiques, nous prions pour Hervé, dans la confiance que son attachement au parti d'Anaclet, qu'il a embrassé avec simplicité, n'a point été un obstacle à son salut. Imitez cette conduite, et souvenez-vous que c'est à Jésus-Christ que Dieu a donné le jugement de toutes choses. Suivez le conseil de l'Apôtre, qui nous défend de juger avant le temps, c'est-à-dire, avant l'avénement du Seigneur, lequel éclairera ce qui était caché jusqu'alors dans les ténèbres, et manifestera les plus secrètes pensées des cœurs. (*I Cor.* IV, 5). » Il est visible que, dans cette lettre, Raimbaud parle, moins en son nom particulier, qu'en celui de toute l'Eglise de Liége. Peut-être était-elle la seule qui, dans ce temps de trouble et de confusion, gardait cette modération et cet esprit d'équité, dont elle avait déjà donné peu auparavant un exemple si éclatant, dans les divisions du sacerdoce et de l'Empire, sous les empereurs Henri IV et Henri V, distinction bien honorable et qui montre combien ses lumières étaient supérieures à celles de beaucoup d'autres Eglises.

Un nommé Dermace, Hibernais de nation, voulant faire le voyage de la Terre-Sainte, en 1117, pria Raimbaud de lui rédiger une *lettre* qui le recommandât aux prières des fidèles. Raimbaud le satisfit, et composa, sous le nom de Dermace, un écrit dans lequel il débute par le récit des malheurs qui avaient affligé le pays liégeois, dans le cours de cette année. On y voit que les pluies, les orages, les tonnerres y avaient été fréquents et avaient causé de grands dégâts. L'auteur en prend occasion d'exhorter les fidèles à la pénitence. Il parle ensuite, au nom de Dermace, de son voyage de Jérusalem, et invite ses lecteurs à sortir de la Babylone spirituelle, pour chercher, non la Jérusalem terrestre, mais la Jérusalem du ciel. Il finit par leur demander le secours de leurs prières pour lui et pour Raimbaud, qui, dit-il, m'a composé cette lettre, pour me tenir lieu de viatique. Il est a remarquer que, dans cette lettre, l'auteur cite un premier livre de saint Augustin, *Contra Marcionitas*, ouvrage absolument inconnu, et qui a bien l'air d'être supposé, puisqu'on ne le voit point rapporté par Possidius, dans le catalogue des écrits du saint docteur.

Raimbaud s'étant refugié, comme nous l'avons dit, à l'abbaye de Rolduc, auprès de l'abbé Richer, fut invité par cet ami à composer un *Traité de la vie canoniale*. Il entreprit aussitôt cet ouvrage; mais avant de le terminer, il voulut avoir l'avis de Vasselin Momulius, alors prieur de Saint-Jacques de Liége, et depuis abbé de Saint-Laurent, dans la même ville. Ce traité, qui se conserve manuscrit à l'abbaye d'Alne, n'a pas encore été imprimé; mais dom Mabillon a inséré, dans le tome Ier de ses *Anecdotes*, deux *lettres* de Raimbaud à Vasselin, sur ce sujet. Dans la première, après lui avoir raconté l'occasion qui l'avait engagé à écrire sur la vie canoniale, il prie Vasselin d'examiner son ouvrage avec toute la sévérité d'un juge, et nullement avec les yeux indulgents d'un ami. Le prieur de Saint-Jacques lui ayant répondu qu'il n'y avait rien trouvé à redire, et que tout lui paraissait de nature à édifier le prochain, Raimbaud, dans une seconde lettre, témoigne qu'il prendrait ce jugement pour une flatterie, s'il ne connaissait la sincérité de son amitié. « Mais, dit-il, obligé de bien penser d'un ami comme vous, j'emprunterai ces paroles du célèbre évêque Sidoine Apollinaire, parlant d'un nommé Nératius, qui avait donné de grandes louanges à un de ses ouvrages. « Autant qu'on peut le faire sans « vanité, disait ce prélat, je m'applaudis du « suffrage d'un si habile homme, s'il est con« forme à la vérité; s'il s'en écarte, au con« traire, je me réjouis de son amitié. J'en dis « autant de vous et avec la même sincérité. »

Raimbaud se mêlait aussi de versification. Les Bollandistes ont publié dans leur tome II, du mois de Mai, des vers de sa composition, à la louange de saint Mayeul, abbé de Cluny.

Outre ces ouvrages imprimés, la bibliothèque du Vatican renferme deux exemplaires manuscrits d'un livre de Raimbaud, intitulé *Stromata*. Ces *Stromates* roulent sur différentes matières ascétiques. La première question est en forme de dialogue entre l'Eglise et saint Augustin, sur les vœux des chanoines religieux. Raimbaud, consulté souvent comme un grand directeur de la vie spirituelle, avait sans doute écrit plusieurs lettres aux personnes qui s'étaient mises sous sa conduite. Mais le temps nous les a enlevées, ainsi que plusieurs autres écrits, tant en vers qu'en prose, qu'il avait composés sur des sujets de piété.

RAIMBERT ou REMBERT succéda dans l'évêché de Verdun à Haimon mort le 30 avril 1024, et gouverna ce diocèse avec beaucoup de sagesse pendant quatorze ans. Il mourut à Belgrade, dans le cours d'un pèlerinage qu'il avait entrepris à Jérusalem en 1038. Son corps fut reporté à Verdun, et enterré avec honneur à l'abbaye de Saint-Airic qu'il avait fondée. François de Rosière, archidiacre de Toul, rapporte sous le nom de l'évêque Raimbert, quelques fragments d'une *Histoire des ducs de Lorraine*; mais, comme cet écrivain est plein de fables et de faits controuvés, il n'y a pas beaucoup de fond à faire sur son témoignage. Du reste, dom Calmet, qui a fait beaucoup de recherches pour écrire son *Histoire de Lorraine*, ne parle nulle part de l'ouvrage de Raimbert.

RAIMOND ou RAMULFE, car on lui donne indifféremment ces deux noms, n'est connu que par les écrits qu'il nous a laissés. Il embrassa la vie monastique à Saint-André d'Avignon, vers l'an 1097, c'est-à-dire

environ dix ans après la mort du vénérable abbé Ponce dont il a écrit la Vie. Ce fut là son premier ouvrage. Il l'entreprit à la prière des religieux de ce monastère et il n'y raconte que ce qu'il avait appris de l'abbé Pierre, successeur immédiat du saint homme, dont il avait été le disciple et qu'il avait accompagné dans ses voyages. Mais, à trois ou quatre événements près, qu'il n'a même touchés que fort succinctement, tout se réduit à des miracles opérés du vivant du saint, sans qu'il y soit dit un mot de ceux qu'il fit après sa mort. L'auteur pensait que les premiers pouvaient suppléer à tout, et il y renvoie comme à la principale et même à l'unique preuve qu'il voulait produire de la sainteté du pieux abbé. A cela près le style est tolérable pour le temps, et la préface, qui est d'assez bon goût, montre qu'il avait lu l'histoire ancienne. Don Mabillon a publié cet ouvrage dans le tome IX de ses *Actes des saints*.

Dom Germain, dans sa *Monographie française*, compte un traité de Raimond, sur la manière dont ceux qui, d'après saint Matthieu, ressuscitèrent à la mort de Jésus-Christ, montèrent avec lui dans le ciel. L'écrit est en forme de lettre, adressée à des moines qui apparemment avaient consulté notre écrivain sur ce sujet curieux, sans doute, mais qui ne se trouve éclairci par aucun monument de la tradition.

Raimond composa un *Traité sur le comput des Grecs et des Latins*, pour aider à fixer le jour de Pâques, conformément à la définition du concile de Nicée. Il se plaisait si fort à traiter ces sortes de sujets, qu'il composa encore plusieurs écrits pour rendre raison du nombre d'or, des indictions, des épactes, de l'écubalisme, de la manière de trouver Pâques, en se servant de la période Julienne, et enfin du comput annuel ou supputation des temps pour tout le cours de l'année. Il s'aidait beaucoup sur ce dernier point des écrits de saint Augustin, de saint Isidore de Séville, et du moine Helpéric, écolâtre de Grandfel, le plus habile calculateur computiste du xe siècle. Raimond ne laissa pas de trouver plusieurs défauts dans son *Comput*, ce qui le détermina à y faire des additions considérables.

Outre ces écrits qui supposent la connaissance des temps, de l'astronomie et de la théologie, Raimond prouva encore qu'il était philosophe, par un petit traité qu'il composa sur les présages des temps. Il réduisit aussi en abrégés plusieurs écrits des auteurs célèbres qui l'avaient précédé. On met de ce nombre la *Chronique* de saint Isidore de Séville, un *Traité du Comput* attribué à Julien de Tolède; les livres du vénérable Bède sur les douze mois, les jours de la semaine, et les règles pour trouver les Calendes; enfin la *Chronique* de Claude de Turin adressée au prêtre Adon, qui devint dans la suite archevêque de Vienne.

RAIMOND, de la maison des seigneurs de Montpellier, était doyen de l'église de Pesquières, dans le diocèse de Nîmes, lorsqu'il fut fait évêque de Maguelonne, au mois d'août 1129. Il gouverna cette église pendant trente ans et quelque mois, et mourut au mois de novembre 1159. Les auteurs de la *Gaule chrétienne* attribuent à ce prélat des *Statuts synodaux*, qu'il donna vers l'an 1155, à l'occasion d'une visite générale de son diocèse; mais ils se contentent de rappeler l'existence de ces pièces, sans nous dire ce qu'elles prescrivaient. Nous avons en entier, au contraire, le règlement dressé par lui pour une léproserie, fondée par Guillaume VI, seigneur de Montpellier. L'acte porte le titre de *Décret*, et il contient les dispositions suivantes.

Tout lépreux ou lépreuse, mesel ou meselle, *misellus vel misella*, qui voudra être reçu dans la maison, promettra de s'y donner à Dieu, de le servir et d'obéir aux administrateurs. Aucun ne pourra être admis s'il refuse cette obéissance. S'il l'a promise, dix jours après son entrée on lui demandera publiquement, en présence de tous les frères, si ce genre de vie lui convient, et sur sa réponse affirmative, il y demeurera jusqu'à sa mort, et l'argent qu'il aura apporté en entrant, restera irrévocablement à la maison. S'il déclare, au contraire, que ce genre de vie ne lui convient pas, on lui rendra cet argent et il quittera l'hospice. Raimond leur recommande ensuite de ne pas se rendre coupables de fornication, de vol, de rapines; d'éviter la médisance, la flatterie, la discorde. Il leur ordonne de se lever incontinent, dès qu'ils entendront le son de la cloche, de se rendre aussitôt à l'église dans un profond silence, d'y prier pour leurs bienfaiteurs, et, la messe finie, de retourner avec le même ordre et le même silence dans leur cellule. Les malades qui ne peuvent aller à l'église, diront en leur particulier les prières que le prêtre leur aura prescrites. Les dispositions qui suivent sont relatives aussi à des prières qu'on leur impose et qu'on détermine pour des morts qui auraient laissé quelque chose à l'établissement, ou avec qui on aurait eu un lieu de confraternité. Raimond y indique encore ce qu'on doit faire après les repas, pendant le jour, dans les dortoirs, et au moment où finit le sommeil. Il promet à tous ceux qui observeront fidèlement ces statuts qu'il leur donne, le pardon de tous leurs péchés, la vie éternelle, les biens temporels même, et l'affection de tous ceux qui connaîtront leur conduite. Ces *Statuts*, si imparfaits et si courts, ne forment pas, comme on voit, un grand titre à la gloire de leur auteur; c'est néanmoins tout ce que nous avons pu recueillir de Raimond de Maguelonne. Ils furent donnés en 1138.

RAIMOND DE MONTROND OU DE MONTREDON, archevêque d'Arles, né au diocèse de Nîmes. Consacré à Dieu dès sa première enfance, dans la cathédrale de cette ville, il embrassa, jeune encore, la règle des chanoines réguliers. En 1130, époque de sa nomination à l'évêché d'Agde, il était archidiacre de Béziers.

Après avoir assisté à divers conciles particuliers et avoir pris part à la conclusion de quelques affaires, dont la plus importante fut la contestation élevée entre l'évêque de Nîmes et l'abbaye de la Chaise-Dieu, Raimond fut élevé, en 1142, sur le siége archiépiscopal d'Arles, qu'il ne dut pas garder après 1156, car, à cette époque, le nom de son successeur se trouve consigné dans l'acte du mariage de l'empereur Frédéric Ier et de Béatrix, duchesse de Bourgogne. Toutefois sa mort n'arriva qu'en 1160, au dire des auteurs de la *Gallia christiana*, qui ont trouvé cette date sur une inscription placée dans l'église métropolitaine d'Arles.

On a de Raimond de Montrond une charte assez remarquable, attribuée aussi à un autre archevêque d'Arles, également appelé Raimond ; il y a toutes raisons de croire que le premier en est le véritable auteur.

Quoi qu'il en soit, voici les dispositions principales de cet acte, que nous remarquons comme indice de l'influence que le clergé avait au XIIe siècle, même sur les affaires purement civiles.

Nous observons avec plaisir que cette charte rappelle, en plein moyen âge, aux seigneurs, si amateurs de priviléges, qu'ils ne sont que simples citoyens devant la loi. Ce fait nous fait constater une fois de plus la tendance de l'Eglise à rendre tous ses enfants, dans quelque position sociale qu'ils se trouvent, égaux devant le droit établi.

« En effet, si un gentilhomme ou tout autre, dit l'archevêque d'Arles, se rend coupable d'un vol ou occasionne un tort quelconque, on lui infligera la peine déterminée par les lois en vigueur, et il paiera une amende que les consuls fixeront : *Justitiam dabit, pro voluntate et arbitrio consulum.* » On sait que ce mot *justitia*, au moyen âge, signifiait la peine ou l'amende fixée par la justice.

Le prélat se réserve la connaissance de la caution, *firmantiæ*, du répondant; « toutefois, quand un consul gentilhomme aura reçu une caution offerte par un gentilhomme, l'acceptation qu'il en aura faite le sera pour tous les autres consuls du même ordre. Il en doit être de même pour les consuls plébéiens.

« On ne peut être troublé dans la possession d'un bien quand on en a joui pendant trente années, si on est ecclésiastique, et quarante années si on n'est que laïque. » Viennent ensuite la détermination des obligations du détenteur injuste et les règles sur les dots et les successions. « Crimes et délits, qui doit les poursuivre et qui peut les punir? » La qualité des personnes influe sur les punitions. On accorde un dédommagement pécuniaire à celui à qui le crime a fait tort. Une grande latitude est laissée aux consuls pour la répression et le châtiment du vol, de l'adultère, du rapt, de l'homicide, etc., etc. « Cependant les consuls ne pourront recevoir les plaintes formées à cause des flagellations infligées par un chef de famille à ceux qui composent sa maison, traitement mérité d'ailleurs par leur inconduite ou leur insolence. Ils ne pourront pas non plus statuer sur les coups donnés par un noble au vilain qui lui aurait parlé avec mépris, à moins pourtant que l'injure ne fût de celles que ne peut ni ne doit souffrir aucune personne libre.

« Si les consuls ont pris quelques délibérations sur des changements à faire dans l'administration de la ville et dans ses coutumes, sur une guerre à soutenir, sur un nouvel impôt à percevoir, ils devront soumettre leurs résolutions à un conseil qui prononcera en dernier ressort, et dont les arrêts devront être observés à la lettre. »

Les statuts parlent ensuite du procès que les étrangers auraient à soutenir dans la commune. — « Les consuls n'ont pas le droit d'appeler en jugement pour un fait passé avant leur magistrature. Ils ne doivent recevoir aucune récompense, aucune promesse, sous peine d'être chassés du consulat. Le plaideur qui aura essayé de les corrompre, devra aussi être rigoureusement poursuivi. »

Après cela le nombre des consuls est déterminé ; la portion exacte qu'on en choisira dans les diverses classes de la cité, les formes de l'élection, le serment exigé de ceux qui y présideront, le serment que prêteront les consuls après avoir été élus.

Il devait y en avoir douze en tout : quatre gentilshommes, *milites;* quatre bourgeois, *de burgo;* deux marchands, *de mercato ;* et deux qui sont dits *de boriano*. Cela signifie sans doute un lieu voisin, mais dépendant du territoire de la ville, ou bien encore les faubourgs, dont l'administration était la même que celle de la cité qu'ils environnaient.

Telles sont les principales dispositions de cette charte, qui n'est pas sans quelque portée historique, ainsi que nous l'avons déjà remarqué.

Voici le serment que prêtaient les consuls choisis de la ville d'Arles : *Ego... electus consul, juro quod omnibus modis, secundum scientiam meam, illos qui mecum fuerint in consulatu, cum meliori et discretiori consilio eorum qui erunt in consulatu regam et gubernem, et quod consul esse non desinam donec alius eligatur : et si discordia inter nos consules orta fuerit, concilio archiepiscopi et meliori consulatus consilio eam terminabo, et sic teneri faciam ; et pro discutiendo negotio promissionem aliquam, vel pretium ab aliquo non accipiam : et nullum, tempore mei consulatus, in judicium vocabo nisi de his quæ in hoc consulatu facta fuerint, vel sub triduano ante facta. Sic me Deus adjuvet, et hæc sancta Evangelia.*

Nous avons voulu citer cette charte toute entière, quoiqu'elle ne rentre pas absolument dans notre sujet, parce que nous lui croyons une certaine valeur historique. Elle peut, en effet, aider à faire l'histoire de l'influence de l'idée chrétienne sur la formation des sociétés modernes et sur le droit qui les régit aujourd'hui.

RAINALD, abbé de Vézelay, en Bourgo-

gne, puis archevêque de Lyon, était de la maison de Semur et neveu de saint Hugues, abbé de Cluny. Il était fort jeune encore lorsqu'il prit l'habit religieux dans ce monastère, et il en fut tiré en 1106 pour être abbé de Vézelay, malgré les oppositions du comte de Nevers, qui traversa autant qu'il put son élection, et fit tous ses efforts pour l'empêcher. Cette opposition obligea Rainald à se rendre auprès du pape Paschal II, qui lui donna la bénédiction abbatiale dans le concile de Guastalla, tenu au mois d'octobre de la même année. La *Chronique* de Vézelay fait de lui un bel éloge en quelques mots. Il fit de si grands biens à ce monastère qu'il mérita d'en être appelé le réparateur. On ne possède néanmoins aucun détail particulier sur son gouvernement, quoiqu'il ait rempli les fonctions d'abbé pendant vingt-deux ans, depuis l'an 1106 jusqu'en 1128, époque où il fut élu archevêque de Lyon. Il avait assisté au concile de Troyes, tenu au commencement de cette année. Les chanoines de Lyon, qui depuis plusieurs mois étaient indécis sur le choix d'un archevêque, se réunirent en faveur de Rainald. On ignore l'époque précise de cette élection, mais ce qui est certain, c'est qu'il ne monta au plus tôt sur ce grand siége qu'au mois d'avril 1128. Il fut, comme ses prédécesseurs, légat du Saint-Siége. Les grands biens qu'il avait faits à l'abbaye de Vezelay, joints à la connaissance que l'on avait de sa sagesse et de ses excellentes qualités, avaient fait concevoir les espérances les plus flatteuses; mais une mort prématurée les fit bientôt évanouir. A peine avait-il tenu un an le siége de Lyon qu'il mourut dans un âge peu avancé. Du Saussay, dans son *Martyrologe de France*, lui donne le titre de Bienheureux.

Rainald a écrit en prose et en vers la *Vie de saint Hugues*, abbé de Cluny, son oncle paternel. Il la composa lorsqu'il était abbé de Vezelay, quoiqu'à la tête de cet ouvrage il ait la modestie de se dire simple serviteur de ce monastère. Il l'adressa, par une courte préface, à la communauté de Cluny, qui l'avait pressé avec instances d'écrire la Vie de son saint abbé. Il déclare qu'il ne s'est point proposé de se faire un nom aux dépens de quelque autre auteur, qui, peut-être aurait déjà écrit cette vie, et qui même y aurait beaucoup mieux réussi. En effet, la vie de saint Hugues avait déjà été écrite par Hezelon et Gilau, ses disciples, et par Hildebert; évêque du Mans, qui avait composé la sienne sur le travail de ces deux historiens; mais il paraît, comme le remarquent les Bollandistes, que Rainald ne connaissait pas ce dernier écrit. On trouve dans celle de l'évêque du Mans plusieurs traits qui ne sont point dans l'ouvrage de l'archevêque de Lyon, comme l'archevêque de Lyon en rapporte d'autres sur lesquels Hildebert garde le silence. Rainald fait entendre assez clairement, à la fin de son travail, qu'il l'a composé en partie sur ce qu'il avait vu par lui-même, et en partie sur ce qu'il avait appris de témoins dignes de foi. Il la termine par une épitaphe en huit vers qui n'ont rien que de très-commun. Cette *Vie de saint Hugues*, dans laquelle l'auteur s'est particulièrement appliqué à relever le mérite du saint par le récit de ses actions éclatantes, est écrite assez méthodiquement et dans un style qui n'est ni bon ni mauvais. Rainald, non content d'avoir écrit en prose la Vie du saint abbé son oncle, l'écrivit encore en vers élégiaques, qui, sans être excellents, montrent qu'il avait du talent pour la poésie, et qu'il pouvait le disputer en ce genre d'écrire aux premiers poëtes de son siècle. Ce poëme n'est, à proprement parler, qu'un abrégé de la première Vie, mais un abrégé fort exact, et dans lequel il n'a omis aucun des faits rapportés dans la Vie en prose. Ces deux ouvrages ont été publiés pour la première fois au 29 avril, par les continuateurs de Bollandus, avec des notes qui éclaircissent le texte.

Le P. Le Long attribue à Rainald un écrit intitulé : *Synopsis vitæ metricæ*. Il y a sans doute une faute dans ce titre, et nous croyons qu'il faut lire : *Synopsis vitæ metrica*, comme on le lit à la tête de l'ouvrage, dans le *Recueil* des Bollandistes, ou, si l'on veut, *metrice*. Le P. Colonia, qui fait le procès à Ellies Dupin, parce qu'il n'a pas mentionné cet ouvrage, aurait bien dû en donner une notice. Cet écrit n'est autre chose que l'abrégé en vers de la *Vie de saint Hugues* dont nous avons parlé. Dom Martène a donné, dans son *Trésor d'anecdotes*, une petite *lettre*, qu'il croit avoir été écrite par Rainald, vers l'an 1125, à Pierre, abbé de Cluny, dans laquelle il lui demande grâce pour un jeune religieux nommé Philippe qu'il avait mis en pénitence. Nous n'avons aucune connaissance d'un autre écrit sur la religion que Possevin attribue à Rainald, *quo*, dit-il, *sacrorum ac religionis statum complexus est.*

RAINALD, fils de Milon comte de Bar, ayant embrassé la vie religieuse à Clairvaux, sous la conduite de saint Bernard, mérita par ses talents et ses vertus d'être élu, en 1133, pour succéder à saint Etienne, troisième abbé de Cîteaux. Quoique fort jeune au moment de son élection, il remplit ce poste important avec beaucoup de sagesse. En 1148, Rainald tint un chapitre général, auquel se rendit le Pape Eugène III, non pour y présider comme chef de l'Eglise, mais pour y assister comme un enfant de l'ordre. Ce fut à cette assemblée que la congrégation de Savigny, composée de plus de trente monastères, députa pour être incorporée à l'ordre de Cîteaux, sous la filiation de Clairvaux. La requête fut admise, ainsi que celle d'Etienne, abbé d'Obazine en Limousin, qui vint pareillement offrir les quatre monastères qu'il avait fondés. Ceux-ci furent admis à la filiation de Cîteaux. Rainald, après avoir fondé lui-même un grand nombre d'autres maisons, s'endormit le 13 décembre 1151. C'est en ces termes que saint Bernard informa le Pape Eugène III de sa mort : « Le révérend abbé de Cîteaux vient

de nous quitter. Cette perte est une grande plaie pour tout l'ordre. Mais, pour moi, j'ai une raison particulière de m'en affliger, puisqu'en perdant Rainald, j'ai perdu, tout à la fois, un père que j'aimais tendrement, et un fils qui m'était très-cher. »

Avant Rainald les divers statuts de l'ordre de Cîteaux faits, soit par ses prédécesseurs, soit par les chapitres généraux, étaient épars en feuilles détachées, ce qui faisait craindre à ceux qui étaient chargés de les faire observer, que quelques-uns n'eussent échappé à leurs recherches. Notre abbé, pour obvier à cet inconvénient et établir l'uniformité d'observance dans tous les monastères de l'ordre, fit un Recueil de tous ces règlements qu'il divisa en quatre-vingt sept chapitres, dont les dix premiers sont presqu'entièrement copiés de la charte de charité dressée par saint Etienne. On peut y remarquer qu'il est défendu aux abbés et aux moines d'accepter l'épiscopat, sans le consentement de l'abbé de Cîteaux ou du chapitre général; que ceux qui y seront élevés, continueront de vivre, suivant les usages de l'ordre, tant pour la nourriture que pour les vêtements, les jeûnes et l'office divin; néanmoins ils pourront avoir un manteau d'une étoffe grossière ou de peau d'agneau et un bonnet de même: *Pileum similem.* Il est défendu d'enseigner les lettres aux enfants dans le monastère ou ses dépendances, à moins qu'ils ne soient moines ou novices reçus à la probation; ce qui fait voir que l'ordre n'avait des écoles que pour les jeunes religieux. Il est dit que les religieux qui copient des livres, garderont le silence dans les lieux destinés à cette occupation. Défense aux abbés, moines et novices, de composer des livres sans la permission du chapitre général. Manrique a inséré ce Recueil dans ses *Annales de Cîteaux*. C'est la première fois qu'il a été mis sous presse ; il fut réimprimé depuis dans le *Monasticon Cisterciense*, publié à Paris par les soins de dom Julien Paris, abbé de Foucarmont, in-folio 1664.

Humbert, évêque d'Autun, était en différend avec Ponce, abbé de Vézelai, qui refusait de reconnaître sa juridiction. Ce prélat connaissant le crédit des Pères de Cîteaux en cour de Rome, vint au chapitre général, qu'ils tenaient en 1140, pour les prier d'écrire en sa faveur. Rainald se chargea de la commission et l'exécuta par une lettre, dans laquelle il n'épargne pas l'abbé de Vézelai. Sa démarche fut néanmoins sans effet, parce qu'Innocent, mieux instruit et moins crédule que l'abbé de Cîteaux, reconnut l'injustice des plaintes de l'évêque d'Autun. Dom Martène et dom Durand ont publié cette pièce dans le tome Ier de leur *Trésor d'Anecdotes.*

L'ordre de Prémontré dans sa naissance eut avec les Cisterciens des démêlés fondés en partie sur des griefs respectifs. On se reprochait des deux côtés la facilité avec laquelle on recevait les sujets qui passaient d'un corps dans l'autre. Les Cisterciens de plus trouvaient mauvais que les Prémontrés vinssent souvent les gêner, en s'établissant trop près d'eux. Hugues, abbé de Prémontré, s'étant rendu à Cîteaux, pendant le même chapitre dont nous venons de parler, termina avec l'abbé Rainald ces différends de la manière suivante. On convint à l'amiable : 1° que dorénavant les Prémontrés n'admettraient parmi eux aucun Cistercien, sans le consentement de ses supérieurs; 2° qu'ils mettraient entre leurs habitations et celles des Cisterciens, au moins la distance qu'il y a entre Saint-Médard de Soissons et l'abbaye de Prémontré ; 3° que les disputes qui pourraient s'élever par la suite entre les deux ordres seraient décidées par des commissaires tirés de l'un et de l'autre. L'acte de cette transaction, rapporté dans le Cartulaire de l'abbaye de Bolbane, au diocèse de Mirepoix, semble montrer plus de modération et de désintéressement du côté de l'ordre de Cîteaux.

RAINARD surnommé **Hugues**, issu de l'ancienne maison des comtes de Bar-sur-Seine, succéda à Hardoin dans l'évêché de Langres, et fut sacré évêque sur la fin de l'année 1065. On ne s'aperçut jamais que la noblesse de sa naissance le rendît fier et hautain. Il devint la ressource des pauvres, le protecteur des malheureux, le consolateur des affligés et le père commun de tous ses diocésains. Sa générosité s'étendit surtout sur les monastères, dont plusieurs surtout eurent à se louer de ses insignes bienfaits, Cependant, malgré ses inclinations généreuses envers l'ordre monastique, il ne laissa pas de se porter à des excès criants contre l'abbaye de Ponthière. Comme les moines persistaient à soutenir leurs priviléges d'immunité, il envoya contre eux les troupes des comtes de Bar et de Tonnerre. Le monastère fut brûlé avec le bourg qui l'avoisine, ce qui aurait eu des suites fâcheuses pour l'évêque, si l'abbé de cette maison, oubliant l'outrage qu'il en avait reçu, n'eût intercédé lui-même auprès du pape et ne lui eût obtenu son pardon. Il est à présumer que ces troupes armées dépassèrent en cette occasion l'intention du bon prélat, qui d'ailleurs fut excité à cette expédition par le clergé de son église. Cependant on ne peut se dissimuler que la part qu'il y prit ne soit une tache dans sa conduite. Dans la suite le Pape Grégoire VII l'ayant connu plus avantageusement rendit justice à son mérite, et l'honora de sa confiance. Il assista en 1077 au concile d'Autun, où il joua un grand personnage. Quelques années auparavant, au retour d'un pèlerinage qu'il avait fait à Jérusalem, pour payer le tribut à la dévotion de son siècle, il s'arrêta à Constantinople, où il obtint de l'empereur d'Orient un bras de saint Mammès qu'il rapporta à son église, qui avait choisi ce saint pour patron titulaire. Rainard mourut en 1085, après avoir gouverné son diocèse d'une manière aussi glorieuse pour lui qu'avantageuse pour son église, pendant l'espace de près de vingt ans.

I. On le fait auteur d'une traduction latine des *Actes du martyre de saint Mammès*, écrits

originairement en grec par Métaphraste. Il y a deux traductions de ces *Actes*, fort peu différentes l'une de l'autre. La première se trouve dans Surius au 17 août et dans la *Bibliothèque de Fleury*, publiée par le P. du Bois, religieux célestin. La seconde fait partie du second volume de Monbritius; mais ni l'une ni l'autre n'est l'ouvrage de notre prélat. On n'a pas d'autre autorité pour lui attribuer la première, que l'assertion de l'auteur anonyme de l histoire des diverses translations de saint Mammès, qui n'a avancé ce fait que sur une tradition vague et incertaine. Cette traduction appartient à Godefroi, un des successeurs de Rainard sur le siége épiscopal de Langres, dans le siècle suivant. Le même écrivain qui lui fait honneur de la traduction dont nous venons de parler, ajoute qu'il composa un poëme en vers héroïques à la louange du même saint, et semble dire que c'est celui que l'on trouve dans le bréviaire de Langres; mais ce poëme se trouve à la tête du Recueil de poésies de Walafrid Strabon, et personne ne le lui a jamais contesté.

II. On lui attribue encore, pour l'office du même saint martyr, des antiennes et des répons sur lesquels il composa lui-même une musique admirable. Quoique nous n'ayons pas d'autre autorité pour le laisser en possession de ces pièces de musique ou de plain-chant, que celle de l'auteur anonyme dont nous avons parlé, nous pensons cependant qu'on ne peut pas raisonnablement les lui refuser. Personne, parmi les anciens critiques comme parmi les modernes, ne lui en conteste l'authenticité; et il était tout naturel, qu'un évêque aussi lettré et qui avait enrichi son église d'une partie considérable des reliques de saint Mammès, fît quelque chose pour ajouter à la solennité de son office. Il n'en est pas de même de la fameuse hymne *Gloria laus* dont le même anonyme aurait voulu grossir la liste de ses écrits. Personne ne doute plus depuis longtemps que Théodulphe d'Orléans n'en soit le véritable auteur. Nous le déposséderons encore impitoyablement de la propriété des *Actes de saint Victor de Marseille* écrits en vers et conservés pendant longtemps à la bibliothèque de Blois, sous le nom d'un Hugues, évêque de Langres, de plusieurs autres pièces de poésies dont rien ne justifie l'attribution et d'un office ou d'une partie d'office du saint Sacrement qui ne se trouve plus nulle part.

III. Le seul ouvrage de l'évêque Rainard sur lequel on n'a aucun doute, c'est le beau discours qu'il prononça en 1077, au concile d'Autun, et dont Hugues de Flavigny nous a conservé le précis. L'auteur y déplore la perte que l'Eglise de Langres venait de faire, dans la personne de Gébouin, son archidiacre, que l'assemblée venait d'élire pour remplir le siége vacant de l'église de Lyon; et il y fait en même temps l'éloge de Tarenton, prieur de la Chaise-Dieu, qu'il réclamait pour abbé de Saint-Bénigne de Dijon, alors de son diocèse.

RAINAUD fut fait premier prieur de l'abbaye de Saint-Eloi à Paris, lorsqu'après l'expulsion des religieuses qui l'habitaient en 1107, elle fut réunie à celle de Saint-Maur et convertie en prieuré d'hommes. De concert avec Thibaud, son abbé, il obtint du roi Louis le Gros, en 1114, un privilége pour les maisons bâties sur le terrain qui avait été compris autrefois dans l'enceinte de son monastère. Les autres circonstances de sa vie, aussi bien que l'époque de sa mort, sont demeurées dans l'obscurité. On voit seulement qu'en 1140 il était remplacé par Samson qui paraît en tête de la liste des prieurs de Saint-Eloi, publiée dans la *Nouvelle Gaule chrétienne*, sans qu'il y soit fait mention de Rainaud. Mais, s'il prolongea sa carrière jusqu'à cette année, il dut y avoir interruption dans l'exercice de son emploi; car en 1126, l'abbé de Saint-Maur ayant retiré ses religieux du monastère de Saint-Eloi, les remit entre les mains d'Etienne de Senlis, évêque de Paris, qui le garda pendant neuf ans, et ne le rendit qu'en 1135.

Rainaud mérite d'occuper un rang distingué parmi les écrivains du XIIe siècle qui ont commenté les livres saints. Cependant jusqu'au siècle dernier, si l'on en excepte le P. LeLong, son nom et ses ouvrages ont échappé à la connaissance de tous les bibliographes. On a de lui trois gros commentaires, qui se conservent manuscrits à la bibliothèque nationale. Le premier est *sur le Pentateuque*, le second, sur les livres de *Josué* et des *Juges*, et le dernier *sur Isaïe*. Dans tous les trois l'auteur s'attache principalement au sens allégorique, mais sans négliger tout à fait le sens littéral.

Le *Commentaire sur le Pentateuque* est adressé au moine Jean, secrétaire de l'auteur. Dans le prologue Rainaud avoue à ce moine que c'est à sa prière qu'il entreprend d'expliquer dans un sens spirituel les cinq livres de Moïse, qui lui semblent écrits d'une manière toute charnelle. Il convient que l'exécution de son dessein lui paraît difficile et hasardeuse, après qu'elle a été tentée sans succès par Origène, ce grand et vaste génie qui voulant pénétrer dans la forêt obscure des mystères de l'Ecriture sainte, s'est égaré et a donné dans plusieurs erreurs. Il craint donc avec raison, dit-il, le même écueil pour lui-même, mais il a également peur de blesser son cher frère, dont le nom lui annonce la grâce du Seigneur. Il n'admet que le canon des Hébreux et divise l'Ecriture en trois classes, la loi, les prophètes et les agiographes. Voici comment il explique les premiers mots de la *Genèse* : *In principio*, etc. Ces termes *principe et commencement* conviennent à la divinité du Verbe, qui lorsque les Juifs lui demandaient qui il était, répondit : *Principium qui et loquor vobis*, je suis le principe moi qui vous parle; et ailleurs : *Ego sum alpha et omega* : « *Je suis le commencement et la fin.* » (*Apoc.* I, 8.) « Mais, ajoute-t-il, il y a une distance entre créer et faire; créer appartient à la Divinité, et faire à l'éternité, afin que toutes les cho-

ses qui ont été faites demeurent pendant l'éternité : *Ut ea quæ facta sunt permaneant æternitate.*»

Le *Commentaire sur Josué* et *les Juges* est également dédié au moine Jean, à qui Rainaud dit qu'il craint d'encourir la peine du serviteur inutile, s'il enfouissait le talent que Dieu lui a donné. Il pense que le livre de Josué a été écrit par Josué lui-même, comme le Pentateuque par Moïse. Il prétend qu'on doit l'envisager sous deux faces, et comme histoire et comme prophéties. Il est fort succinct sur le livre des Juges, dont il n'explique que très-peu de versets, pris ça et là en divers chapitres.

Le prologue du *Commentaire sur Isaïe* traite de la personne de ce prophète, du mérite de son ouvrage et de la nature de la prophétie en général. L'auteur dit qu'Isaïe, né du sang royal, fut mis à mort et scié en deux par ordre du roi Manassès, dont le nom signifie *oublieux*, symbole de son ingratitude ; qu'il doit être regardé plutôt comme un évangéliste que comme un prophète ; que son éloquence l'emporte sur tous les auteurs de l'Ancien Testament, et que le corps de son ouvrage est en prose, mais que les cantiques sont en vers hexamètres. Rainaud met cette différence entre la prophétie et l'histoire, que la première est une manifestation des choses passées, présentes et futures dictée par l'Esprit-Saint, et l'autre le récit du passé connu par les moyens naturels. La figure, dit-il, peut embrasser aussi les trois temps, mais elle consiste dans les actions. La prédiction diffère de la prophétie, comme la partie du tout. C'est l'annonce d'un événement futur et contingent. La première prophétie fut faite par Adam, lorsqu'au premier aspect de sa compagne, il dit ces paroles : Ceci est l'os de mes os et la chair de ma chair, c'est pourquoi l'homme abandonnera, etc... Ce qui comprend le présent et l'avenir.

Ces trois écrits présentent des choses lumineuses et solides. L'auteur avait étudié les anciens interprètes, dont il s'est approprié le travail. Son style est clair et assez pur ; c'est dommage qu'il soit trop diffus, S'il eût eu l'art de se resserrer dans de justes bornes, ses Commentaires seraient dignes d'être mis dans les mains mêmes des lecteurs les plus difficiles.

RAINER, moine de Saint-Guillain entreprit d'écrire la Vie du saint fondateur de son monastère, et l'exécuta entre les années 1035 et 1042. Ce fait est constaté par la préface de son écrit adressé à Badbod, son abbé, mort en 1042, et par un événement qu'il rapporte comme arrivé en 1035. Rainer était un homme judicieux, sincère et de bonne foi. S'apercevant qu'il manquait plusieurs faits dans l'histoire qu'il entreprenait d'écrire, il ne voulut pas néanmoins les y insérer de lui-même, parce qu'il ne les avait ni vus de ses yeux, ni appris de témoins dignes de foi, ni lus dans les anciens monuments. Cette Vie avait déjà été écrite par deux auteurs anonymes. On ne voit pas quel motif engagea Rainer à la composer de nouveau, d'autant plus que celle du second auteur existait encore, et il est même visible qu'il l'avait sous les yeux en écrivant la sienne. En effet, il la suit dans presque tous ses points et ne s'en écarte guère que dans quelques circonstances. Par exemple en parlant du motif qui porta le saint à entreprendre le voyage de Rome, Rainer dit qu'il le fit par l'ordre d'un ange qui lui était apparu en songe, au lieu que l'autre écrivain dit simplement qu'il entreprit ce voyage à l'imitation de saint Denys d'Athènes qui l'avait fait dans son temps. Il en résulte donc que l'ouvrage de Rainer ne nous apprend sur saint Guillain rien de bien intéressant, ni qui ne se trouve déjà dans l'historien qui l'avait précédé. L'édition la plus complète de cet ouvrage est celle qu'en a publiée dom Mabillon. A cette *Vie de saint Guillain* Rainer avait ajouté l'histoire de ses miracles ; dom Mabillon n'en a reproduit qu'une partie, ne jugeant pas à propos de faire cet honneur à l'ouvrage tout entier.

RAOUL, issu de la maison royale de France, eut pour père Raoul, comte de Quercy. Il entra dans le clergé en 823, et fut élu archevêque de Bourges en 840. Cinq ans après, c'est-à-dire en 845, il assista au concile de Meaux, à celui de Savonnières près Toul, en 859, dans lequel il fut choisi, avec Remi de Lyon, pour juger l'affaire de Wenillon, archevêque de Sens. Il se trouva aussi aux assemblées de Tousy, en 860, à celles de Pise en 862 et 864. Ce fut lui qui couronna, en 855, Charles, fils de Charles le Chauve, qui, en reconnaissance, lui donna l'abbaye de Fleury ; mais il ne la posséda ni ne s'en appropria les revenus. Sa libéralité était telle, qu'il fonda de son propre bien sept monastères, trois d'hommes et quatre de filles, auxquels il donna la Règle de saint Benoît. Dom Mabillon, d'après Adon, met sa mort au 21 juin de l'an 866.

Ses ecrits.— Le seul écrit qui nous reste de Raoul est une *Instruction pastorale*, faite de concert avec les prêtres de son diocèse, pour y faire revivre l'esprit des anciens canons, et remédier à plusieurs abus occasionnés par l'ignorance de la discipline de l'Eglise, et par le cours qu'on avait donné à de faux pénitentiels. Cette instruction. est composée de quarante-cinq articles, presque tous tirés des Capitulaires des rois, de Théodulphe d'Orléans, des Décrétales des Papes et des anciens conciles. Nous remarquerons que le saint évêque ordonne aux nouveaux baptisés de recevoir, chaque jour de la semaine qu'ils portent les habits blancs, c'est-à-dire, la semaine de Pâques et de la Pentecôte, le corps et le sang du Seigneur. Il est d'avis que ceux qui vivent dans la piété et dans la pratique des bonnes œuvres peuvent communier tous les jours, s'ils n'en sont empêchés par quelque faute mortelle qui les oblige à en faire pénitence avant de s'approcher de la sainte Eucharistie. Il se

plaint dans cette instruction de ce que l'usage de la pénitence publique ait cessé dans plusieurs endroits, et que l'ancienne discipline dans l'excommunication des pécheurs ne soit plus observée.

Entre les devoirs qu'il prescrit aux prêtres, il leur recommande la prière, la lecture et même le travail des mains, afin d'éviter l'oisiveté. Il veut qu'ils soient assidus aux heures canonicales de l'office tant de la nuit que du jour ; qu'ils connaissent ce qui concerne l'administration des sacrements, et qu'ils entendent bien les prières de la messe. Son vœu est qu'ils aient les livres nécessaires à leur ministère ; qu'ils conservent toujours l'Eucharistie avec beaucoup de décence ; qu'ils préparent eux-mêmes le pain destiné à l'autel, ou qu'ils le fassent faire en leur présence par des personnes convenables. L'auteur va jusqu'à entrer dans le détail des points de doctrine dont les prêtres doivent instruire le peuple. Raoul avait écrit une lettre au Pape Nicolas Ier, pour le consulter sur divers points de discipline ; mais elle n'est pas venue jusqu'à nous.

RAOUL ARDENT, ainsi surnommé à cause de la vivacité de son esprit et de l'ardeur de son zèle, naquit au diocèse de Poitiers quelques années avant le milieu du XIe siècle. On croit qu'il fit ses études à Poitiers dont l'école était alors très-florissante. Le goût qu'il y prit pour les lettres et l'application avec laquelle il les cultiva, lui firent acquérir un riche fonds de littérature sacrée et profane. On voit, du reste, par les écrits qu'il nous a laissés qu'il possédait les poëtes, les philosophes, l'histoire sacrée, la science des canons et l'Ecriture sainte. Il paraît qu'il était revêtu du sacerdoce, puisqu'il se met lui-même au nombre de ceux qui avaient le pouvoir de lier et de délier, pouvoir dont il n'usait qu'avec une sage précaution qu'il prescrit aux autres. En parlant de ceux qui étaient chargés du soin de l'instruction des fidèles, il donne clairement à entendre qu'on lui avait confié la conduite d'une portion du troupeau de Jésus-Christ, probablement en qualité de curé de quelque paroisse, comme on le lit dans un petit abrégé de sa Vie. On ne connaît d'ailleurs presque rien de ses actions. Tout ce que l'on sait de plus positif, c'est qu'après avoir prêché avec beaucoup de succès, il suivit Guillaume IV, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, à la croisade de 1101. On croit qu'il ne survécut pas à ce voyage et qu'il mourut en Palestine.

HOMÉLIES. — On a de lui plus de deux cents homélies dont le recueil est divisé en deux tomes. Le premier contient les homélies sur les Evangiles des dimanches et des mystères de Notre Seigneur pendant le cours de l'année; l'autre, les homélies sur les épîtres et les évangiles des principales fêtes et du commun des saints. Toutes commencent par la division de la matière qui en fait le sujet. Si c'est l'évangile du jour, il en donne d'abord l'explication littérale, puis il vient au sens moral. Il en use de même quand il explique l'épître du jour. Ce prédicateur fut admiré dans son siècle et sa réputation se soutint encore longtemps après. Aujourd'hui, il trouverait peut-être encore quelques curieux, mais peu de lecteurs. Les Pères qu'il cite le plus habituellement sont saint Jérôme, saint Augustin, le Pape saint Grégoire le Grand, saint Sulpice Sévère, saint Benoît, patriarche des moines d'Occident, dont il cite la Règle, et le vénérable Bède. Mais ses deux auteurs privilégiés, ceux dont il reproduit la doctrine avec le plus d'amour, sont saint Augustin pour le dogme, et saint Grégoire pour la morale. Quelquefois même il copie de ce dernier, dont il possédait les dialogues à fond, de longs passages sans le nommer.

I. Pour donner une idée de la doctrine enfermée dans ces homélies, nous en citerons quelques traits sur le dogme, la morale et la discipline. Nous avons dit que l'auteur avait pris saint Augustin pour modèle et pour guide. En effet, il se déclare ouvertement en conformité de principes avec lui sur la grâce prévenante, et il veut que nous attendions d'elle, et non de nous-mêmes, le pouvoir d'accomplir les commandements de Dieu. Il établit même, comme article de foi, la nécessité de croire que cette grâce, de même que tout autre bien, nous vient de Dieu, et qu'il nous la donne gratuitement. C'est sur ce principe qu'il qualifie grâces, en citant saint Paul, les mérites des saints, lesquels sont ainsi nommés, mais improprement, ajoute-t-il, parce qu'au moyen d'une grâce nous parvenons à une autre. Ainsi Dieu, selon saint Augustin, continue Raoul, en couronnant, ne couronne que sa grâce : *Teste enim Augustino, solam gratiam suam coronat in nobis Deus.* En faveur de ceux qui n'étaient pas assez instruits de ce mystère, il explique autre part de quelle manière Dieu se conduit à notre égard dans ces sortes de rencontres. « D'abord, dit-il, en rapportant les paroles de saint Grégoire, Dieu agit en nous, sans nous, afin d'agir ensuite avec nous. Après quoi il récompense par son infinie miséricorde le bien qui est en nous, comme s'il venait uniquement de nous. »

Dans l'homélie sur l'Epître de la messe du Jeudi saint, il établit discrètement le dogme de la transsubstantiation. Après avoir copié les paroles sacramentelles, il dit qu'au moment même où le prêtre les prononce, le prêtre invisible change le pain visible en son propre corps. Il n'établit pas moins clairement le sacrement de pénitence, et ce qu'il dit à ce sujet est remarquable. Raoul distingue deux sortes de péchés, les péchés légers ou véniels, qu'il qualifie aussi de péchés quotidiens, et les péchés mortels, ou plus grands péchés, *majora crimina*, comme il s'exprime. Les premiers, selon lui, nous sont remis au moyen d'une légère satisfaction, sans les confesser au prêtre, ou même, en les découvrant à qui que ce soit, quand même il serait notre inférieur, parce que l'homme n'est pas séparé de Dieu par ces péchés. « Ce n'est pas, au reste, ajoute-t-il, que cette sor-

te de confession ait la vertu de nous absoudre du péché, mais c'est que nous sommes purifiés par l'humiliation qui accompagne cet aveu, et par la prière de notre frère à qui nous découvrons nos fautes.» Ce passage peut servir à appuyer l'éclaircissement que nous avons donné ailleurs, sur les deux manières de confesser ses péchés, dont le bienheureux Lanfranc, contemporain de notre auteur, parle dans son traité *De celanda confessione*, ou du secret de la confession. « Mais quant aux plus grands péchés, reprend Raoul, le Seigneur nous ordonne de les confesser aux prêtres, et d'y satisfaire, suivant ce qu'ils nous prescriront. Ce sont eux seuls qui ont le pouvoir de lier et de délier, comme le jugement ou discernement de la lèpre était commis aux seuls prêtres dans l'ancienne loi.» Expliquant un peu plus haut de quelle manière on doit le faire, il marque très-distinctement les trois actes du pénitent, la contrition, la confession et la satisfaction. *Ut scilicet corde pœniteamus, ore nos accusemus, opere satisfaciamus.* Il est impossible d'être plus précis.

Parmi ses homélies il y en a deux pour la fête ou commémoration des fidèles trépassés, dans lesquelles il insiste fortement sur les prières pour les morts. Ailleurs, il parle du feu du purgatoire, comme incomparablement plus vif et plus cuisant que celui qui se fait sentir en cette vie. En expliquant l'Evangile pour la fête de saint Luc, il dit que, comme les évêques sont ordonnés sur le modèle des apôtres, de même les prêtres du second ordre le sont sur celui des soixante et douze disciples.

II. La morale de notre orateur dans tout ce qui touche aux devoirs de l'homme, tant par rapport à Dieu et au prochain que par rapport à lui-même, est aussi saine que bien soutenue partout. Il n'y a qu'à ouvrir le recueil de ses homélies, pour s'en convaincre. Il n'est point de page qui n'en offre des preuves. Il serait donc inutile d'en rapporter des traits, d'autant plus qu'ils ne s'élèveraient pas au-dessus des idées et des lieux communs ordinaires. Seulement, nous dirons que c'était en vue de conserver cette pureté dans la morale, comme dans le dogme, qu'il voulait que les prédicateurs, après avoir annoncé la parole, recourussent à l'Ecriture sainte, afin d'y conférer ce qu'ils avaient prêché, et de le rectifier, s'il ne s'y trouvait pas conforme. C'est encore là qu'il les invitait à puiser ce qu'ils devaient débiter dans la suite; et, s'ils réussissaient dans leur ministère, il les exhortait à en rapporter la gloire à Dieu, et à se regarder eux-mêmes comme des ministres et des serviteurs inutiles. Ce zèle pour communiquer aux fidèles une doctrine irrépréhensible le portait, non-seulement à exiger ces conditions de la part de ceux qui prenaient soin de les instruire, mais encore à blâmer la négligence qu'apportaient les simples fidèles à entendre comme il faut les livres sacrés. Il voulait qu'ils en demandassent à Dieu l'intelligence, par les gémissements, le jeûne, la prière, comme faisaient les anciens Pères. Sur ce principe, il leur interdisait les lectures profanes et dangereuses, comme les comédies, les historiettes inventées à plaisir, les poésies pastorales et champêtres et les autres pièces de cette nature. Qu'aurait-il donc dit, s'il eût vécu de nos jours, au milieu de ce déluge de romans immoraux, impies et antisociaux qui nous inondent?

Raoul n'est pas moins exact et pas moins irrépréhensible dans les points de discipline qu'il a touchés, qu'en ceux du dogme et de la morale. Lorsqu'il s'agit de l'excommunication, il voudrait qu'on ne la prononçât qu'avec la plus extrême répugnance et après avoir pris toutes les précautions pour guérir le mal; en un mot, qu'on se comportât, en ces occasions, comme on le fait, lorsqu'il est question de couper un membre du corps humain. S'il s'agissait de l'excommunication d'un souverain, il serait d'avis qu'on le tolérât plutôt que d'en venir à cette extrémité. Il y avait de son temps beaucoup de prêtres concubinaires, ce qui marque bien la fin du XIe siècle; Raoul, bien éloigné d'approuver leurs vices, blâmait cependant les fidèles qui refusaient d'entendre leur messe.

Il résulte du texte sacré dont ces homélies sont des explications, que toutes les épîtres et tous les évangiles des dimanches et fêtes de l'année, n'étaient pas alors les mêmes que nous lisons aujourd'hui, aux mêmes jours. N'oublions pas un fait de l'histoire de son siècle, que l'auteur a fait entrer dans une de ses homélies, et qui a échappé à tous les écrivains ses contemporains et les suivants, excepté toutefois à notre grand évêque de Meaux, qui en parle dans son *Histoire des variations*. Ce trait regarde une espèce d'hérétiques manichéens qui troublaient alors le diocèse d'Agen. La peinture qu'en fait Raoul montre que c'était une branche de ceux qui avaient déjà paru à Toulouse, vers 1018, à Orléans en 1023, à Cambrai et à Liége deux ans après, et que de cette branche sortirent dans la suite ceux qui parurent à Soissons en 1114, à Toulouse encore en 1118, dans le Périgord vers 1147, et formèrent enfin la secte des albigeois. Comme la doctrine de ces manichéens d'Agen différait des autres en plusieurs points, quoiqu'elle fût la même pour le fond, on ne sera pas fâché d'en lire ici le détail, tel que Raoul nous l'a conservé. « Ils se vantent, mais faussement, dit-il, de mener la vie des apôtres, de ne mentir ni ne jurer jamais. Sous prétexte d'abstinence et de continence, ils condamnent l'usage de la chair et les noces, prétendant que c'est un aussi grand crime d'user du mariage, que de commettre un inceste avec sa propre mère, ou sa fille. Ils rejettent aussi l'Ancien Testament avec une partie du Nouveau, dont ils ne retiennent que certaines choses. Et ce qu'il y a encore de plus criminel, ils reconnaissent deux créateurs : Dieu qui l'est des choses invisibles, et le diable des choses visibles. Sur ce principe, ils adorent

en cachette le diable, qu'ils regardent comme le créateur de leur corps. A l'égard du sacrement de l'autel, ils prétendent que ce n'est purement que du pain. Ils nient le baptême avec la résurrection des corps, et soutiennent que personne ne peut être sauvé, s'il n'embrasse leur secte. »

Un autre trait remarquable des homélies de Raoul, ou du moins qui se lit dans un de ses discours, c'est le caractère dominant de quelques nations qu'il a trouvé moyen d'y tracer et d'y peindre. Par exemple, il assigne aux Français l'orgueil comme leur vice propre, aux Romains l'avarice, et aux Poitevins la gloutonnerie et le babil. Comme il ne nomme en particulier que les habitants de cette dernière province, c'est une preuve qu'il parlait devant eux et qu'il en était lui-même. On trouve ces deux recueils réunis et imprimés en deux volumes in-8°, dans la *Bibliothèque des Pères* de Paris en 1586, et de Cologne en 1604. Jean Robert et F. Fremin Capitis leur ont fait l'honneur d'une traduction française, 2 volumes in-8°, Paris 1575.

Les homélies de Raoul Ardent nous serviront de thème à quelques réflexions générales qui trouvent ici leur place, autant et peut-être plus naturellement qu'ailleurs. Ce n'est point par les discours qui nous restent de ce temps-là que nous jugerons des succès de la prédication. Dénuées de chaleur et d'onction, réduites à de froides explications de textes mal choisis et mal interprétés, toutes ces homélies, et nous n'en exceptons pas une seule, n'offrent que des choses arides et dont la pesante monotonie n'est rachetée par aucun détail. L'éloquence, à cette époque, ne présente pas d'autre caractère ; mais la prédication n'en avait pas moins ses miracles. Lorsqu'en 1064 des milliers de pèlerins armés partirent de l'Allemagne pour se rendre à Jérusalem, visiter les saints lieux, affectant d'étaler sur leurs personnes et dans leurs équipages une magnificence qui leur devint si funeste, et qu'ils donnèrent le premier exemple de ces expéditions, tout à la fois militaires et chrétiennes, qui pouvait avoir imprimé aux esprits un mouvement aussi extraordinaire ? Les mêmes causes qui agissaient sur eux étaient celles qui, à la voix de Pierre l'Ermite, précipitèrent l'Occident sur l'Orient ; les mêmes qui entraînaient des peuples entiers sur les pas de Foulques de Neuilly, d'Eustache de Flay et de Raoul Ardent, lorsqu'ils prêchaient la croisade. Les succès qui signalèrent leur mission tiennent du prodige. Jamais Grégoire de Nazianze ou Chrysostome n'avaient obtenu de semblables triomphes. Ces faits extraordinaires ne prouvent rien. Les moyens qu'ils mettaient en œuvre sont toujours de produire leur effet sur la multitude, et ne supposent pas toujours l'éloquence. Le ton de persuasion, la véhémence du geste et de la voix, la facilité du peuple à se laisser prendre à des dehors imposants ; mieux que tout cela, le doigt de Dieu, qui sait, quand il le juge à propos, choisir ses instruments parmi ce qu'il y a de plus faible, suffisent pour expliquer ces miracles. Jamais il n'y eut plus de conversions que dans ces siècles-là, et jamais il n'y eut moins d'éloquence. Les Pères dont les excellents écrits ont fixé pour tous les siècles les bornes de l'art, ne furent ni des déclamateurs enthousiastes, ni de froids dissertateurs. Le juste milieu entre l'un et l'autre, qui constitue l'éloquence, resta inconnu dans cette longue suite de siècles. Tous les sermons qui nous restent de cette déplorable époque ne nous présentent que d'insipides allégories, qu'une morale triviale, retombant dans un cercle monotone de divisions et de subdivisions arbitraires, de lieux communs et d'allusions puériles.

Autres écrits. — Le panégyriste de Raoul Ardent assure qu'outre ses homélies il avait composé un autre ouvrage, divisé en quatorze livres et intitulé *Speculum Ardentis*, mais il ne nous dit point quel sujet l'auteur entreprenait d'y traiter. Divers autres écrivains, dans la suite, choisirent le même titre pour annoncer quelques-uns de leurs écrits, de sorte que sur la quantité il est excessivement difficile de discerner quel est celui de notre auteur. Il lui attribue encore une histoire de son temps, ou plutôt, comme il l'explique presque immédiatement, de la guerre de Godefroi de Bouillon contre les Sarrasins. Mais il ne dit point que cet ouvrage fût un de ceux dont Raoul fait mention, comme il le fait pour quelques autres ; et ce qu'il ajoute aussitôt fait naître une difficulté qui demande quelqu'éclaircissement. On dit que cette guerre était celle dont fut Guillaume, comte de Poitiers. Or ce prince n'alla à la croisade, comme nous l'avons dit, qu'en 1101, et par conséquent après la mort de Godefroi de Bouillon. De sorte que l'histoire qu'écrivit Raoul Ardent roulait sur les exploits militaires des Chrétiens contre les Turcs, du temps où le comte Guillaume faisait partie de cette expédition, elle ne contenait que des événements arrivés en 1101, et ne pouvait être qu'un commencement d'histoire, puisqu'on suppose que l'auteur ne vécut pas au delà de cette même année. Si au contraire elle comprenait ce qui se passa à la croisade, sous Godefroi de Bouillon, ce serait un ouvrage préférable à ceux de Tudebad, de Raymond d'Agiles, de Foucher et de tant d'autres, au moins pour le style ; car, sans s'élever sous ce rapport au-dessus de son siècle, Raoul écrivait mieux que ces autres historiens. Enfin on lui attribue encore un Recueil de lettres, divisé en deux livres ; mais rien ne justifie cette supposition. Si elle était vraie, la perte de ce recueil serait vraiment regrettable, à cause des traits d'histoire que l'on y pourrait découvrir.

RAOUL, ou RODULPHE, moine de la Chaise-Dieu, en Auvergne, n'est connu que par la *Vie de saint Adelelme*, d'abord abbé de

ce monastère, puis prieur de Saint-Jean de Burgos en Espagne, où il finit ses jours en 1097. Il n'est guère de monument plus authentique que celui-ci, puisqu'il fut écrit dans le lieu même où le saint avait passé la plus grande partie de sa vie, et, tout au plus, six ans après sa mort. L'auteur s'y est borné aux simples actions du saint qu'il raconte avec autant d'ordre que de simplicité et de candeur. Il paraît, du reste, par le style de son récit, qu'il en avait été le témoin oculaire, et qu'il avait passé quelque temps sous la discipline du saint abbé, lorsqu'il gouvernait le monastère de la Chaise-Dieu. Aussi n'oublie-t-il jamais de l'appeler son père, et de se mettre au nombre de ceux qui éprouvèrent la peine la plus sentie, lorsqu'ils le virent abdiquer sa dignité d'abbé, pour se retirer en Espagne. De tous les miracles que Dieu opéra par l'entremise du saint homme, Raoul ne rapporte que ceux qui se firent, de son vivant et à sa mort. Il n'a point cherché à amplifier sa matière par des épisodes, des lieux communs et autres ornements étrangers; au contraire il déclare expressément que s'il avait voulu détailler tous les miracles et toutes les vertus du saint abbé, il en aurait formé un écrit très-volumineux, mais qu'il avait mieux aimé abréger et ne prendre que le fond même de son histoire, pour ne pas tomber dans des longueurs. A cette manière succincte de rapporter les choses, il a su joindre un ton de piété et de modestie, qui donne un nouveau relief à son travail. Il se trouve dans le Martyrologe espagnol de Jean Tamayo de Salazar, d'où dom Mabillon l'a tirée pour la faire entrer dans sa Collection des *Actes des saints*, après l'avoir enrichie de notes et d'observations préliminaires.

RAOUL DE CAEN, ainsi nommé du lieu de sa naissance en Normandie, fit ses études dans cette ville sous le célèbre Arnoul, qui devint plus tard patriarche de Jérusalem. Il eut beaucoup de part à l'amitié de ce maître et s'en fit dans la suite un illustre protecteur. Le mérite du seul ouvrage qui nous reste de lui fait juger qu'il fit dans les lettres autant de progrès que l'on en pouvait faire alors. On s'aperçoit sans peine qu'il possédait les auteurs des bons siècles et surtout les poëtes anciens. On découvre aussi dans le choix des choses qu'il rapporte, dans l'ordre qu'il leur donne, et dans les courtes réflexions qu'il y joint un écrivain qui avait du jugement, et d'autres connaissances que celles des belles lettres. Vers 1107, comme il avait environ vingt-cinq ans, Raoul prit le parti d'aller à la croisade, ouverte dès 1096; mais on ne voit pas bien clairement si ce fut en qualité de clerc ou de simple laïque. On est plus porté à s'arrêter à cette dernière supposition, quand on le voit parler de l'art militaire, comme s'il l'avait professé. Dès son arrivée en Syrie, il choisit de préférence l'armée de Boëmond et de Tancrède pour y servir, parce qu'étant normand il affectionnait particulièrement ces généraux qui descendaient des princes de sa nation. Raoul s'attacha à l'un et à l'autre, mais surtout à Tancrède qui, de son côté, paraît lui avoir accordé une grande confiance et une grande considération. On ne sait rien des autres aventures de cet historien soldat, ni de l'époque de sa mort; toutefois on a des raisons de penser qu'il ne vécut pas au delà de l'année 1113, et par conséquent qu'il mourut jeune.

On ne possède de Raoul que son *Histoire de la première croisade* que nous nous permettons de désigner sous ce titre, parce que l'auteur y touche tous les principaux événements de cette première guerre qui se fit en Orient contre les ennemis du nom chrétien; mais son dessein principal est d'y faire connaître particulièrement les grands exploits par lesquels Tancrède, issu des princes normands qui avaient conquis la Calabre, la Pouille et la Sicile, et l'un des chefs de cette première croisade, y signala sa sagesse, sa politique, sa valeur et sa bravoure. C'est pourquoi l'ouvrage est intitulé: *Les Gestes de Tancrède à l'expédition de Jérusalem.* Raoul forma le dessein d'entreprendre cette histoire, dès qu'il eut joint l'armée chrétienne en Syrie; voici à quelle occasion. Comme Boëmond et Tancrède lui témoignaient beaucoup de bonté et l'admettaient volontiers en leur compagnie, il leur entendait raconter tous les jours les grands événements déjà arrivés à la croisade et se plaindre en même temps qu'il n'y eût personne qui se mit en peine d'en conserver le souvenir à la postérité. « Et en laissant échapper ces plaintes, dit Raoul, ils se tournaient vers moi de temps en temps comme pour me faire sentir qu'elles me regardaient personnellement. » Il le comprit fort bien et prit dès lors la résolution de se prêter à leur désir.

Il commence son histoire par l'éloge de son héros, qu'il fait suivre de celui de Boëmond, sous lequel il commandait en second comme un général sous un roi. Après avoir décrit leur route jusqu'aux portes de Constantinople, et les marques de courage et de valeur qui signalèrent en particulier la marche de Tancrède, il raconte la manière habile dont ils surent déjouer les ruses et la mauvaise volonté de l'empereur Alexis, dont tous les artifices ne servirent qu'à faire éclater davantage la sagesse et la grandeur d'âme de Tancrède. De ces faits particuliers il passe au récit général des grandes actions des croisés, en commençant par la prise de Nicée, comme presque tous les autres historiens de cette guerre, mais sans perdre de vue son objet principal, qui est de faire connaître et de relever les actions de son héros. Lorsqu'il en vient au concile de Nicée, où tous les chefs des croisés se trouvaient réunis, il entreprend de les caractériser l'un après l'autre, ce à quoi il a assez bien réussi. Quoique Normand d'origine, il ne pallie pas les défauts du duc Robert son souverain, qui se trouvait du nombre de ces chefs. Sur ce plan, Raoul continue la suite de cette histoire jusqu'au siége d'A-

pamée, en 1105, époque où finit son récit. Il est indubitable que s'il n'eût été prévenu par la mort, il n'en serait pas demeuré là. Il faut se souvenir qu'il écrivait après 1112 et avant 1118. Son héros avait encore vécu sept ans après l'époque où il finit son histoire, et s'était signalé, cette année-là même et dans celles qui suivirent, par des prodiges de valeur, rapportés par les autres historiens du temps. Raoul, qui s'était proposé pour but de faire passer à la postérité les gestes de ce grand capitaine, ne parlant ni de sa mort ni des hauts faits qu'il accomplit dans les sept années qui la précédèrent, c'est une preuve péremptoire qu'il en fut empêché par une cause insurmontable. Or, nous n'en apercevons pas d'autres que la mort. Nous ne pensons pas que l'on soit admis à dire qu'il aura continué son histoire et que la suite en est perdue. Le motif qui nous fait rejeter cette supposition, c'est que le manuscrit qui contient ce que nous en avons paraît porter tous les caractères de l'œuvre originale de Raoul, et finit néanmoins à l'époque que nous avons marquée.

Ce qu'il rapporte dans son récit, il ne l'avait pas vu par lui-même, puisqu'il ne passa en Syrie que vers l'an 1107; mais il l'avait appris de témoins oculaires et dignes de foi, et particulièrement de Raoul et de Tancrède, dans l'intimité desquels il avait été admis. D'ailleurs, en parcourant en personne le pays qui avait servi de théâtre à la guerre, il s'était mis au fait de la situation des villes, des places et autres points importants du territoire, pour pouvoir en parler avec connaissance. Ce qui nous reste de son écrit doit donc être regardé comme un morceau d'histoire fort authentique. On y trouve même plusieurs faits et plusieurs circonstances intéressantes qui ne se lisent pas dans les autres historiens de la même expédition. Telles sont, entre autres, les différends entre Tancrède et Baudouin d'abord, et ensuite avec Raimond comte de saint Giles; l'origine, le sujet et les conséquences de ces brouilleries. Tels sont encore les détails du siége et de la prise de Tarse en Cilicie. Il faut encore mettre de ce nombre l'aventure de Boëmond, prince d'Antioche, que nous avons rapportée ailleurs, comme n'ayant été écrite que par l'historien anonyme de la même guerre, dont Mabillon a publié le récit. Mais, comme cet écrivain est postérieur à Raoul de Caen, il n'y a pas lieu de douter qu'il ne lui ait emprunté ces détails ainsi que beaucoup d'autres.

Quoique Raoul, comme nous l'avons dit, se soit principalement occupé de relever le mérite de Tancrède, cependant il ne laisse pas de rendre justice à l'habileté et à la bravoure des autres généraux de la croisade. On ne peut par conséquent l'accuser de partialité, ce qui est un grand mérite dans un historien. Il donne les choses pour ce qu'elles sont et parle habituellement avec connaissance de cause. Ses descriptions sont vives, agréables, mais quelquefois trop abrégées. Il a cru devoir charger son écrit de plusieurs harangues, trop longues pour être vraisemblables, et comme presque tous les historiens, il s'est mis à la place de l'orateur qu'il fait parler. On a vu, à l'article de Raimond d'Agiles, que cet écrivain fait tous ses efforts pour justifier la découverte de la sainte lance et la donner comme un événement authentique et incontestable; Raoul au contraire traite cette découverte de supercherie et d'imposture. Sans nous inscrire en faux contre ce démenti, nous nous permettrons de remarquer cependant que Raimond déclare avoir vu par lui-même l'événement qu'il rapporte. Un autre trait remarquable de l'écrit de Raoul c'est la description qu'il fait des mœurs des Provençaux, et des manœuvres qu'ils employaient dans le dénûment où se trouvait l'armée, pour se procurer des vivres. Quoique cette page ne soit rien moins qu'à leur honneur, elle mérite d'être lue.

Le style de Raoul est plein de gêne, d'affectation et nullement naturel, mais plus latin cependant que celui des autres historiens de la même époque. Il semble avoir voulu imiter la concision et le laconisme de Tacite, ce qui le rend souvent obscur. Du reste, il se ressent plus de la poésie que de la prose. Aussi l'auteur avait-il un goût particulier pour la versification, qui forme à peu près la cinquième partie de son ouvrage; et l'on peut dire que les tirades de vers qu'il y a intercalées de temps en temps sont fort au-dessus de sa prose. En effet, on y trouve du feu, de l'élévation, de l'énergie, et, sans trop d'injustice ils peuvent mériter à leur auteur la qualification de poëte. Il n'y manque qu'un peu plus de douceur, d'harmonie et d'exactitude dans la mesure des syllabes, pour en faire souvent de fort beaux vers. L'Histoire de Raoul, publiée pour la première fois par dom Martène dans le tome III de ses *Anecdotes*, a reparu depuis dans la grande Collection de Muratori. M. Guizot l'a reproduite dans sa Collection de mémoires relatifs à l'Histoire de France, sous le titre de : *Faits et gestes du prince de Tancrède pendant l'expédition de Jérusalem.*

RAOUL, issu d'une famille illustre de Normandie, prit l'habit monastique dans l'abbaye de Saint-Martin de Séez, en 1079. Dix ans après, à la mort de l'abbé Robert, il fut élu pour lui succéder. Inquiété par Robert de Bellême, il passa en Angleterre pour se mettre à couvert des vexations de ce seigneur, et fut bien reçu par le roi Henri. Son mérite ne tarda pas à le faire connaître, et le siége de Rochester étant venu à vaquer par la mort de Gondulphe, Raoul fut regardé par saint Anselme comme l'homme le plus capable de le remplir. Il reçut l'ordination des mains de ce prélat, et six ans après il lui succédait sur le premier siége d'Angleterre, élu presque à l'unanimité par une assemblée de prélats et de seigneurs réunis dans l'église de Windsor. Le roi, qui d'abord était porté pour

l'abbé Farice, agréa l'élection, et elle fut généralement applaudie. La conduite de Raoul justifia pleinement la bonne opinion qu'on avait conçue de lui. Il remplit dignement le siége de Cantorbéry et mit un grand zèle à en soutenir les droits, surtout contre Turstan ou Turstin, archevêque d'York, qui, pendant tout le temps de l'épiscopat de Raoul, aima mieux renoncer à son élection que de lui rendre l'obéissance qu'il exigeait. Après avoir gouverné l'Eglise de Cantorbéry pendant huit ans et six mois, Raoul mourut le 20 octobre 1122.

Nous ne connaissons d'autres écrits de Raoul que quelques *lettres*, dont la plus considérable et la plus intéressante est celle qu'il écrivit au Pape Calixte, pour se plaindre de l'injure faite à sa personne et à l'Eglise de Cantorbéry, dans l'ordination de l'archevêque d'York. Voici ce qui avait donné lieu à ces plaintes : Turstin, élu archevêque d'York, avait refusé de recevoir l'ordination des mains de Raoul, conformément aux droits et priviléges de l'église primatiale de Cantorbéry. Il était allé trouver le Pape Calixte à Reims, où il avait assemblé un concile et s'était fait ordonner par ce Pontife, après avoir mis les Romains dans ses intérêts, en employant le moyen qui réussit toujours dans ces sortes d'affaires. Ce n'est pas ici le lieu de rapporter cette histoire, quoique le ressouvenir ait occupé Raoul pendant tout le reste de son épiscopat; nous remarquerons seulement que l'archevêque de Cantorbéry avait d'autant plus de sujet de se plaindre de l'ordination de Turstin, que le Pape avait été informé de son différend avec l'archevêque d'York, par un intermédiaire que le roi d'Angleterre avait député lui-même pour recommander au Pape de ne point ordonner et de ne point permettre que Turstin fût ordonné par aucun autre prélat que par l'archevêque de Cantorbéry. Turstin, lui-même, n'avait obtenu du roi la permission d'aller au concile indiqué à Reims, en 1119, que sur la promesse solennelle de ne rien faire auprès du Pape qui pût porter atteinte aux priviléges de l'Eglise de Cantorbéry et de n'y point recevoir l'ordination. Mais, lorsqu'il fut arrivé à Reims, où Raoul ne put se rendre, tant pour cause d'infirmité que pour d'autres motifs, il oublia ses promesses et se fit ordonner. Tel est, en abrégé, le sujet de la lettre que Raoul écrivit au Pape, dans une circonstance où il s'agissait des droits de son Eglise et de la suprématie qu'elle lui donnait sur les autres évêques du royaume. On voit qu'au besoin il savait les défendre.

Au retour d'un voyage qu'il fit à Rome, Raoul s'arrêta en Normandie, d'où il écrivit une lettre à ses très-chers frères et fils, aux prieurs et autres serviteurs de Dieu, qui composaient le clergé de l'Eglise de Cantorbéry. Il leur témoigne un grand désir de les revoir après une si longue absence, et fait l'éloge d'Edmère, qui fut le porteur de cette lettre. Il était revenu en Angleterre lorsque Alexandre Ier le pria, par une lettre, de lui envoyer un religieux nommé Edmère, afin qu'il pût le mettre sur le siége de l'Eglise de Saint-André, qui vaquait depuis longtemps. L'archevêque de Cantorbéry reçut avec joie cette proposition, et écrivit à Henri, roi d'Angleterre, pour lui demander son agrément. Dès qu'il l'eut obtenu, il envoya Edmère en Ecosse et le chargea, pour Alexandre, d'une lettre dans laquelle il lui témoigne que, encore que ce soit lui arracher l'œil et la main droite que de lui enlever Edmère, il se rend néanmoins à ses justes désirs, pour ne pas résister à la volonté de Dieu. Les belles qualités d'Edmère et l'empressement avec lequel le roi d'Ecosse l'avait demandé, faisaient espérer que cette affaire aurait un heureux succès. Le contraire arriva cependant, et Edmère fut obligé de revenir à Cantorbéry, ce qui engagea Raoul à écrire au roi d'Ecosse deux lettres sur ce sujet. C'est là tout ce que nous connaissons de sa correspondance.

Balœus lui attribue quelques *Homélies*. C'est en quelque sorte à Raoul que nous devons la *Vie de saint Anselme de Cantorbéry*, puisque ce fut par son ordre que le moine Edmère entreprit de l'écrire. Nous ne devons pas oublier que, du temps de ce prélat, les lettres étaient très-florissantes dans le monastère du Christ, qui n'était autre que la cathédrale de Cantorbéry. Les beaux manuscrits de ce temps en sont la preuve. Parmi ces manuscrits, il y en a un remarquable en lettres d'or et d'argent : *Litteris aureis atque argenteis ac passim miniatis*, écrit par un savant moine du Christ nommé Eduin. Ce qui est contenu dans ce manuscrit et l'ordre qui y est gardé dénotent, au jugement de Mabillon, non-seulement un habile écrivain, mais encore un homme versé dans l'Ecriture sainte. On y voit surtout un Psautier en trois colonnes, avec des préfaces, des commentaires et des prières jointes à chaque psaume. Dans la première colonne est placé ce qu'on appelle le psautier gallican; dans la seconde, le romain avec la version interlinéaire normande-saxonne; dans la troisième, l'hébraïque, avec la version normande-française. Hiquès a donné des échantillons de tous ces psautiers dans son *Trésor des langues septentrionales*.

RAOUL, abbé de Vaucelle, diocèse de Cambrai. On le croit né à Merston, en Angleterre. Le vicomte de Cambrai, Hugues d'Oisy, ayant fondé un monastère à Vaucelle, près de Crèvecœur, sur l'Escaut, demanda des religieux à saint Bernard. L'illustre abbé de Clairvaux vint lui-même les conduire au nouveau monastère et y donna à Raoul les pouvoirs d'abbé (1er août 1132).

Celui-ci se montra digne du choix qu'on avait fait de lui. Honoré des grands pour ses vertus, il était chéri de ses religieux, qu'il instruisait plus encore par la sainteté de ses exemples que par ses discours. On dit que, dans une année de disette, il nour-

rit, pendant plusieurs mois, jusqu'à cinq mille pauvres. L'état de sa maison n'en devint que plus prospère. De douze religieux qu'ils étaient au jour de la fondation, il laissa à sa mort cent sept profès, trois novices et cent trente convers. De plus, il avait bâti une belle et vaste église qui fut consacrée, en 1149, par Samson, archevêque de Reims, assisté des évêques de Cambrai, de Tournai, de Térouane et de Soissons.

Raoul, après avoir gouverné sa communauté pendant plus de dix-neuf ans, mourut le 30 décembre 1152.

Il ne nous reste aucun écrit de ce personnage. Charles de Visch, dans sa *Bibliothèque cistercienne*, parle d'un *Commentaire de la Règle de Saint-Benoît*, dont fait également mention Dempster dans son *Histoire d'Ecosse*. Manrique parle d'autres ouvrages de Raoul, mais ces écrits sont perdus. La *Bibliothèque cistercienne* le représente comme un homme aussi célèbre par son érudition que par sa sainteté.

RAOUL ou RODOLPHE II, abbé de Saint-Maurice en Valais. Nous n'avons de lui qu'une *Lettre* adressée au roi Louis VII, et non pas Louis IV, comme quelques-uns l'ont prétendu. Il y excite ce prince à réparer, à l'exemple de ses prédécesseurs Clovis, Charlemagne et Dagobert, l'église et le monastère d'Aganne ou de Saint-Maurice, que les barbares avaient incendiés. *Ecclesia nostra... cum universis ædificiis ad eam pertinentibus, per manus barbarorum ita in cineres redacta est, ut etiam muri ex magna parte corruerint.*

RAOUL était chanoine régulier lorsqu'il fut fait abbé de Pierre-Mont, au diocèse de Metz, en 1113. Sur sa réputation de zèle et de sagesse, le prêtre Josbert l'invita à se transporter à l'abbaye de Septfonts, qu'il venait de fonder dans le diocèse de Langres, pour y établir son institut. Raoul se rendit à sa prière; il vint à Septfonts avec les plus fervents de ses religieux, et gouverna cette maison sans néanmoins abandonner le soin de la première. Pendant qu'il était occupé à faire fleurir la vertu dans l'une et dans l'autre, Etienne, évêque de Metz, lui ordonna, en 1130, d'aller administrer le monastère de Friestroff, de l'ordre de Cîteaux, pendant la vacance du siége abbatial, avec pouvoir d'y présider à l'élection d'un abbé. Trois ans après, Alberon, évêque de Verdun, l'appela pour concourir avec lui à la fondation de l'abbaye de Belleval en Argonne. Raoul, toujours prêt à toute bonne œuvre, obéit sans résistance. On ignore s'il établit à Belleval les observances des Prémontrés, mais il est certain qu'elles y étaient reçues dès l'an 1137. Raoul revint à Pierre-Mont, et y termina saintement ses jours en 1140.

Le P. Hugo, qui a publié, dans ses *Monuments de l'antiquité sacrée*, les anciennes *Constitutions* du monastère de Pierre-Mont, n'hésite pas à donner cet ouvrage à Raoul. Encore qu'il ne produise pas de preuves bien certaines de son opinion, comme il n'y a rien qui la contre-balance, nous ne ferons aucune difficulté de l'adopter. Ces *Constitutions* sont tirées de ce que l'on nomme la Règle de Saint-Augustin et de celle de Saint-Benoît. Elles prescrivent, comme celles-ci, le jeûne continuel, depuis le 14 septembre jusqu'à Pâques, et établissent à peu près la même forme de profession. On y retrouve les proclamations en usage. Le circateur devait, tous les jours, après la retraite, faire sa ronde, une lanterne sourde à la main, pour voir comment tout se passait dans le dortoir, dans l'infirmerie, dans les officines. Il y avait minution ou saignée générale cinq fois l'année. L'infirmier l'annonçait au chapitre, et ceux qui subissaient cette opération étaient dispensés pendant quatre jours des exercices de la communauté. On récitait par chaque jour l'office de la Vierge et celui des morts avec les heures canoniales. Pendant le carême, on faisait trois processions par semaine dans le cloître, en chantant les litanies, et on allait tous les jours boire un coup avant complies. Voilà ce que nous avons vu de plus remarquable dans ces *Constitutions*. Nous ne pensons pas qu'il existe d'autre ouvrage dont on puisse faire honneur à Raoul.

RAOUL ou RODULPHE, un des plus célèbres interprètes de l'Ecriture sainte, était moine de Flaix ou de Saint-Germer, au diocèse de Beauvais, et florissait vers le milieu du XIIe siècle. Albéric de Trois-Fontaines le place, d'après Hélinaud, parmi les hommes de lettres qui écrivaient en 1157, ce qui dément l'opinion de ceux qui le font vivre deux siècles plus tôt. Les autres circonstances de sa vie sont complétement inconnues. Raoul, suivant le témoignage d'un ancien auteur, composa des commentaires sur tous les livres de la Bible. Si cela est, on peut dire que la plus grande partie de ses écrits est perdue. Parmi ceux dont on peut garantir l'existence, le seul qui ait été imprimé est un *Commentaire sur le Lévitique*. Il est divisé en vingt livres, et précédé d'un prologue, dont nous nous contenterons de donner le précis pour faire connaître à quelle occasion il entreprit son travail. Dans une société où se trouvait Raoul, la conversation tomba sur les efforts que faisaient les Juifs pour opprimer la vérité de l'Evangile et gagner des prosélytes à leur religion. Comme d'ordinaire, on agita le pour et le contre; et notre auteur s'aperçut que les raisons favorables aux Juifs faisaient assez d'impression sur certains esprits pour les jeter dans le doute, quoique la honte les empêchât d'avouer leur embarras. « Nous pleurâmes à la vue de cet ébranlement, et nous nous dîmes en nous-mêmes avec douleur qu'il est aussi rare de bien connaître la vraie religion qu'il est commun de la professer. On croit le plus ordinairement par imitation; mais combien difficilement une foi sans lumières et uniquement appuyée sur l'exemple de la multitude peut-elle se soutenir contre les arguments captieux que l'incrédulité lui oppose! »

Après quelques réflexions sur les preuves

de la religion chrétienne, telles qu'on les donnait alors, Raoul dit que, voulant se mettre en état de faire face aux attaques des Juifs, il s'est appliqué à bien connaître les Ecritures auxquelles ils affectent de paraître soumis, mais qu'ils n'entendent pas. Il prouve ensuite que tout est figuratif dans les livres de l'Ancien Testament; qu'il y est prédit que l'intelligence en serait refusée aux Juifs, et que, quiconque doute de leur aveuglement, ou ne les lit pas, ou les lit, comme eux, sans les comprendre. Il finit par montrer en peu de mots que les Juifs ouvriront un jour les yeux à la lumière de l'Evangile, et que le voile qui la leur dérobe sera déchiré au temps que Dieu a marqué dans ses décrets. Ce début annonce que l'auteur va découvrir la religion chrétienne et ses mystères sous l'écorce du texte qu'il entreprend d'expliquer. C'est en effet ce qu'il exécute, en appliquant, dans le sens allégorique, à Jésus-Christ et à son Eglise tout le cérémonial de la loi mosaïque. Les Pères de l'Eglise lui ont beaucoup fourni pour ce travail; mais souvent il enchérit sur leurs vues par des explications nouvelles, dont plusieurs semblent amenées de trop loin. Il se rend obscur à force de vouloir allégoriser. D'ailleurs, il est extrêmement diffus, et son ouvrage, réduit de moitié, n'en serait que beaucoup meilleur. Ces défauts n'ont point empêché son commentaire de jouir d'une grande faveur pendant plusieurs siècles. Albéric le qualifie un ouvrage magnifique : *Opus magnificum;* et cet éloge s'est soutenu encore, même après la renaissance des lettres, comme l'attestent les suffrages de Sixte de Sienne, de Génébrard, de Possevin, de Bellarmin, de Cornélius à Lapide, et de plusieurs autres commentateurs encore plus récents. Cet écrit de Raoul est une des sources dans lesquelles Ottomarus Luscinius a puisé pour sa grande compilation des allégories et tropologies sur les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. On en a trois éditions : la première, imprimée à Cologne, chez Euchaire Cervicorne; un volume in-fol., 1536; la seconde, au même lieu, dans le tome X de la *Bibliothèque des Pères;* et la troisième, dans le XVIIe volume du même recueil, publié à Lyon. A bien prendre, ces trois éditions n'en font qu'une, puisque les deux dernières ne sont que des répétitions de la première, sans aucune addition, éclaircissement, ni correction dans le texte.

Les autres commentaires de Raoul, dont il reste des exemplaires manuscrits, sont au nombre de cinq. Le premier, qui est fort abrégé, n'explique que l'ouvrage des six jours : il existe à la Bibliothèque nationale; le second a pour objet les *Proverbes*, et se conserve à Cambridge, dans la bibliothèque du collége de Pembrock; le troisième, qui explique la *Prophétie de Nahan*, appartenait à la bibliothèque de Cîteaux, et il nous serait difficile de dire ce qu'il est devenu après la ruine de ce monastère; le quatrième, qui avait appartenu à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, et qui se trouve aujourd'hui dans notre Bibliothèque nationale, contenait l'explication des quatorze Epitres de saint Paul; enfin, le cinquième, qui élucidait, en les développant, les prophéties de l'Apocalypse, a subi le sort du troisième, à la suite duquel on l'avait relié dans le manuscrit de Cîteaux. Tous ces commentaires sont dans le genre moral et mystique; le sens littéral n'y est qu'effleuré, ce qui ne les empêche pas d'être écrits avec beaucoup d'intelligence et d'onction. On voit que Raoul joignait une érudition assez étendue à un grand fonds de piété.

Raoul ne se borna pas à composer des commentaires. Sanderus nous fait connaître une *Somme* théologique, conservée sous son nom, et qu'il déclare avoir vue dans la bibliothèque de l'abbaye des Dunes. Les premiers mots qu'il en cite, sont : *Scientia est vera.* Ce bibliographe lui fait encore honneur d'un traité moral : *De amore carnis et de odio carnis*, qu'il avait rencontré dans la même bibliothèque. Suivant Gesner et Possevin, Raoul doit figurer aussi parmi les historiens français. L'un et l'autre lui attribuent une *Chronique de France*, mais sans garantir aucunement cette attribution, non plus que celle d'une *Chronique universelle*, dont ils chargent encore le catalogue de ses Œuvres; mais il paraît qu'en cela ils l'ont confondu avec Raoul le Noir, archidiacre de Glocester, dont on a affectivement deux chroniques, l'une générale, qui finit en 1213, et l'autre, des rois d'Angleterre, qui se termine au commencement du règne de Henri III.

RAOUL (Tortaire) ne nous est connu que par ses ouvrages. Il naquit à Gien-sur-Loire, au diocèse d'Orléans, dans les premières années du XIIe siècle. Dès son enfance il fut instruit des arts libéraux dans lesquels il fit de grands progrès pour son temps. Ensuite, dégoûté du monde, il embrassa la profession monastique dans la célèbre abbaye de Fleuri, où les études n'avaient fait que se développer depuis que le savant Abbon les avait renouvelées. Raoul y trouva donc tous les moyens de cultiver et de perfectionner le goût qu'il avait pour les lettres. Aussi sut-il profiter de ces avantages pour acquérir un grand fonds d'érudition ecclésiastique et séculière, et on prétend même qu'il possédait tout ce que les anciens et les modernes avaient écrit jusqu'à son temps. Il s'appliqua surtout à écrire avec la même facilité en vers et en prose, et il y réussit autant qu'aucun autre littérateur de son siècle. La poésie avait pour lui un attrait singulier; il la cultiva beaucoup, et obtint des succès qui le firent regarder alors comme un poëte au-dessus du commun. Mais ce qui mérite plus d'éloges, c'est qu'il se livra à l'étude de manière à ne négliger aucun des devoirs attachés à sa profession. Au contraire, il les remplit avec tant d'exactitude qu'il devint le modèle de ses frères, l'ornement de sa maison et l'appui de la régularité. Sa vertu était même si avantageusement connue qu'on ne

douta point que sa mort ne fût précieuse devant le Seigneur.

Ses écrits. — *Histoire des miracles de saint Benoît.* — Raoul a laissé un grand nombre d'écrits, mais peu sont imprimés. Le plus connu est sa continuation de *l'Histoire des miracles de saint Benoît*, opérés en France et particulièrement à Fleuri, depuis le IXe siècle. Dès cette époque, le moine Adrevald avait commencé à les recueillir, et après lui, Adelène, Aimon et André avaient continué sa relation. Raoul Tortaire la reprit après eux, et fut continué lui-même par Hugues de Sainte-Marie, qui poussa sa narration jusqu'à l'an 1119. Ce que Raoul en a recueilli commence au règne de Henri Ier, roi de France, en 1031, et s'arrête à l'an 1114. Raoul avait été témoin d'une partie des faits miraculeux qu'il rapporte, et avait eu de bons mémoires pour écrire les autres. Pour enlever toute idée de doute à cet égard, il a soin de nommer les personnes favorisées de l'assistance du saint patriarche, et d'indiquer les lieux où les événements se sont accomplis. Quoique son recueil soit volumineux et contienne la relation de quarante-neuf miracles, il aurait trouvé moyen d'en grossir le volume encore, si les hommes de lettres ou les habitants des lieux éloignés de Fleuri avaient eu soin de conserver la mémoire de ceux qui s'étaient opérés parmi eux. On a coutume de regarder ces sortes de relations comme peu intéressantes; mais celle de notre écrivain a pourtant son mérite et son utilité. Outre qu'elle est fort bien écrite pour le temps, avec beaucoup de candeur et de bons sentiments de piété, elle peut fournir des documents utiles à l'histoire générale et à l'étude de la géographie, par les détails qu'elle donne sur différents lieux et différents personnages dont les chroniques ne parlent pas. Le P. Jean du Bois, religieux célestin, est le premier qui fit imprimer cette histoire dans sa *Bibliothèque* de Fleuri. Elle fut reproduite par les successeurs de Bollandus, qui y ajoutèrent des notes de leur façon; et dom Mabillon en a donné une édition nouvelle, collationnée sur les deux précédentes et sur les manuscrits.

Après que Raoul eut écrit cette relation en prose, il la mit en vers, comme il le dit lui-même dans les deux vers suivants, qui se lisent à la tête de son poëme :

Quæ nuper prosa, nunc digero carmine gesta,
Claruerit noster quæ faciendo Pater.

Il fit plus encore; il mit en vers la Vie du saint, l'histoire de sa translation en France et les différentes relations de ses miracles, qui avaient précédé la sienne. Les successeurs de Bollandus attestent avoir vu ce grand ouvrage, avec les autres du même auteur, dans un manuscrit de la bibliothèque du Vatican. C'est, selon toute apparence, le même que la Curne de Sainte-Palaye témoigne avoir vu dans son voyage en Italie. On en juge ainsi par l'énumération qu'il fait des écrits qui y sont contenus. L'auteur a dédié ce travail à un de ses amis nommé Foulques, à qui il parle ainsi, en se faisant connaître par son nom :

Accipe, mi Fulco, tibi quæ tetrasticha mitto;
Legislatoris perlege gesta patris.
Hæc tibi jucundo scripsi Rodulphus amico,
Ut tua sit nostris mentio facta libris.

L'ouvrage, du reste, ne paraît rien contenir qui ne se trouve déjà dans la prose; raison qui, jointe à sa trop grande prolixité, a empêché les Bollandistes d'en charger leur recueil. Ils se sont bornés à en publier quarante-six quatrains, qui comprennent la relation des miracles, écrite par le moine André. Tous les vers de mesure élégiaque sont rimés à l'hémistiche et à la fin, comme les quatre que nous avons cités plus haut. Il est probable que l'ouvrage tout entier présente le même genre de versification.

Le manuscrit du Vatican dont nous avons parlé contient encore la *Vie* et les *Actes* du martyre de saint Maur, qui avait souffert en Afrique, avec l'histoire de sa translation à Fleuri, le tout en vers héroïques et rimés suivant la mode de cette époque. On lit, à la fin de cet ouvrage les deux vers suivants, qui nous apprennent le surnom de l'auteur, comme ses poésies précédentes nous ont déjà fait connaître son nom.

Maure sacer meritis, exaudi vota precantis.
Quod dedit exiguus Tortarius, accipe munus.

Le P. du Bois, qui avait trouvé ce long poëme dans un manuscrit de la bibliothèque de Fleuri, n'en a publié que ce qui concerne l'histoire de la translation du saint. Il a supprimé la partie qui comprend son martyre et les autres événements de sa vie, sous prétexte qu'ils étaient suffisamment connus. Le même éditeur avait trouvé aussi une hymne en vers saphiques, contenant le précis de l'histoire du saint martyr, mais il l'a laissée inédite, faute de pouvoir la déchiffrer.

Le même manuscrit nous présente encore, sous le nom de notre poëte, un autre grand ouvrage en vers élégiaques, et qui précède dans le recueil tous ceux dont nous venons de rendre compte. Il est adressé à un des amis de l'auteur, et divisé en neuf livres, sous ce titre : *Des choses admirables* ou surprenantes, *Demirabilibus*. On y compte à peu près mille distiques qui font deux mille vers. Raoul y a fait entrer ce qu'il avait lu de plus mémorable sur les divers royaumes, les guerres, les triomphes, les défaites, en un mot tout ce qui intéresse les destinées des empires. Il y révèle aussi les actes de vertu, les excès du vice, les saillies de l'esprit et autres semblables sujets. Ecoutons du reste le poëte tracer lui-même le plan de son ouvrage. On sera par là plus à même de juger du mérite de sa poésie, et on ne fera que lui rendre justice, en convenant que, malgré ses défauts, elle est au-dessus de celle des autres versificateurs ses contemporains. Il en était cependant à son coup d'essai, comme il semble le dire dans les dix derniers vers que nous allons copier :

Dum vacat, et curis mens non agitatur avaris ;
Dum lentis animus fluctibus abstrahitur ;
Flores de vernis metrico decerpere pratis,
Pollice decrevi, noster amice, tibi
Hic portenta tibi, miracula, somnia scripsi,
Scripsi de rebus hic memoralibus
Recte, perverse, versute dicta vel acta
Dixi quæ fato contigerint vario.
Urges ad famam, Clio, quæ prima poetam
Adsis principiis ex Helicone meis.

A la suite de ce grand ouvrage viennent dans le manuscrit onze *Epîtres* ou lettres en vers, adressées par Raoul à autant de ses amis. La première est écrite à un nommé Garnier Bourdon, le même à qui est dédié l'ouvrage précédent. Elle commence ainsi :

Accipe descriptam, Guarneri Burdo, salutem
Dirigit a Torta quam tibi nomen habens.

La seconde est adressée à un nommé Bernard, nom alors extrêmement commun parmi les gens de lettres. En voici les deux premiers vers :

Pro meritis, Bernarde, tuis tibi verba salutis
Paucula Rodulphus annotat ipse tuus.

L'auteur, dans cette lettre, raconte à Bernard l'histoire un peu longue de deux amis, nommés l'un Amélius, natif d'Auvergne, et l'autre Amicus, originaire de Gascogne. Celui-ci avait exposé sa vie en duel par attachement pour son compagnon. Après avoir couru le monde ensemble, ils passèrent à Verceil où ils moururent et furent enterrés. Une autre lettre de Raoul, écrite à Robert, contient la relation d'un voyage qu'il avait fait, et dans lequel il avait visité plusieurs villes de France, entre autres celles de Blois, de Bayeux et de Caen. Il y a aussi une lettre adressée à un de ses frères, qui se nommait Adolphe. C'est là que Raoul nous apprend qu'il était de Gien ou des environs. Les autres lettres sont adressées à Udon, Philus, Syncopius et autres personnages aussi peu connus. Ceux qui les ont lues ne disent point si elles contiennent quelque chose qui soit digne d'être remarqué. Il est probable que, comme toutes les précédentes, ce sont de simples lettres de politesse et d'amitié. On n'en a imprimé aucune.

Le manuscrit de la bibliothèque du Vatican présente encore un autre ouvrage de Raoul Tortaire. C'est une histoire en vers de la première croisade, dédiée à Gâlon, qui fut évêque de Paris depuis l'an 1105 jusqu'au mois de février 1116, époque de sa mort. Cette circonstance ne permet pas de douter que ce poëme n'appartienne à Raoul de Fleuri, et non à un moine de Cluny portant le même nom, comme quelques critiques l'ont prétendu. En effet, ce Raoul de Cluny écrivait encore en 1156 et même plus tard, et était trop jeune, par conséquent en 1116, pour entreprendre un ouvrage de cette nature. Il résulte de tous les écrits que nous avons indiqués, que Raoul Tortaire était un écrivain extrêmement laborieux. Le goût singulier qu'il avait pour la rime, dans les vers, a dû lui coûter beaucoup de travail. Sans cette gêne et cette contrainte qui l'empêchèrent de prendre son essor, peut-être se serait-il élevé plus haut, quoiqu'il soit vrai de dire, cependant, que, telle qu'elle est, sa poésie surpasse encore presque tous les autres versificateurs du même temps.

RATBERT, qui ajouta à son nom celui de PASCHASE, suivant la coutume établie parmi les savants de son époque, se rendit célèbre par sa science et par sa vertu. Il naquit de parents inconnus, à Soissons même ou dans une petite ville du voisinage nommée Basoches, sur la fin du VIIIe siècle. Privé de sa mère dès la première enfance, il fut élevé avec beaucoup de soin par les religieuses de Notre-Dame de Soissons, qui confièrent son éducation aux moines qui desservaient l'église de Saint-Pierre. Il fit à leur école des progrès assez sensibles dans les belles-lettres et la piété, pour qu'on jugeât à propos de le consacrer à Dieu dans l'église de Notre-Dame, par l'imposition de la tonsure cléricale. Bientôt dégoûté de cet état, il retourna dans le monde où il mena pendant quelque temps une vie toute séculière. Mais il reconnut sa faute, et, pour l'expier, il se retira dans le monastère de Corbie, gouverné alors par saint Adalard. Il trouva là tous les moyens de poursuivre ses études, et il y fit tant de progrès qu'il fut bientôt regardé comme un des premiers hommes de son siècle. En effet, il était rare de rencontrer un homme qui réunît plus de connaissances. Outre l'Ecriture et les Pères, qu'il étudia à fond, il possédait encore l'histoire ecclésiastique et les meilleurs auteurs de l'antiquité profane, et il parlait presque avec la même facilité les langues grecque, hébraïque et latine. Tant de rares qualités le rendirent cher et précieux à saint Adélhard et à Wala son frère, qui devint son successeur dans la dignité d'abbé de Corbie. Il fut chargé de la direction des écoles de ce monastère, et il s'acquitta de ces fonctions avec un zèle et un talent qui ajoutèrent encore à sa grande réputation. Les plus connus de ses élèves sont saint Auschaire, depuis archevêque de Hambourg ; Hildemann et Odon, qui furent successivement évêques de Beauvais, et Warin, abbé de la nouvelle Corbie en Saxe. Ratbert eut part à la fondation de ce monastère. A la mort de saint Adélhard, lorsque Wala fut élu pour lui succéder, Ratbert fut député vers l'empereur Louis pour lui faire confirmer cette élection. Il arriva que, pendant qu'il était à la cour, un des seigneurs lui demanda pourquoi ils avaient choisi un homme aussi sévère que Wala pour les gouverner. C'est, lui répondit-il, qu'il faut prendre pour guide celui qui marche devant plutôt que celui qui marche derrière. Son apparition à la cour suffit pour le faire connaître du prince, qui l'employa depuis dans plusieurs affaires publiques, dont il s'acquitta toujours avec honneur. Wala, son abbé, faisait tant de cas de ses conseils, qu'il n'entreprenait presque rien sans le lui avoir communiqué, et qu'il le prenait pour le compagnon assidu de ses voyages. Mais rien ne montre mieux l'affec-

tion qu'il lui portait, que les dernières paroles qu'il lui adressa en mourant : « Pratiquez, mon fils, tout ce que vous saurez de bien, dans la crainte que vous ne soyez trouvé au-dessous de vous-même. »

Après la mort de l'abbé Wala, arrivée en août 836, on élut à sa place Isaac, qui ne gouverna que jusqu'en 844. La même année, il eut pour successeur Ratbert, qui n'était encore que diacre, et qui, par humilité, ne put jamais consentir à se laisser élever au sacerdoce. Cette nouvelle dignité le fit appeler, en 846, au concile de Paris, qui accorda à son monastère un privilége aussi glorieux pour lui-même qu'honorable et avantageux pour cette maison. Quelques années plus tard, en 849, il assista également au concile assemblé à Quercy contre Gotheslcad. Il fait allusion au décret qui fut rendu contre ce religieux dans son huitième livre sur saint Matthieu, où il dit : « Nous devons tenir pour certain que lorsqu'un homme périt, ce n'est point en vertu de la prédestination de Dieu, comme quelques-uns le pensent faussement, mais par son propre péché et par un juste jugement de Dieu. » A peine Ratbert eut-il accepté la dignité d'abbé, qu'il pensa à s'en démettre. Les distractions qu'en souffraient ses études, l'amour du repos et d'une vie tranquille, quelques disputes qui s'élevèrent parmi ses religieux et divers événements peu agréables qui arrivèrent dans sa maison, toutes ces circonstances furent pour lui autant de motifs pressants d'abdiquer. Il prit dès lors une résolution qu'il n'exécuta cependant qu'en 851, après avoir passé sept ans dans l'exercice de sa charge. Rendu à lui-même et à ses livres, il ne put s'empêcher de donner des marques publiques de la joie que lui causait son affranchissement. Afin de profiter de toute sa liberté, il se retira pour un temps au monastère de Saint-Riquier, où il reprit ses travaux littéraires, continua ses ouvrages interrompus et en composa de nouveaux. De retour à Corbie, il persévéra dans les mêmes exercices, et joignit jusqu'à la fin l'étude à la pratique de toutes les vertus. Telles furent ses occupations constantes pendant une longue vie qu'il termina par une heureuse mort le 26 avril de l'an 865. Il fut inhumé dans la chapelle de Saint-Jean, d'où son corps fut transféré dans la principale église, en 1073. Les miracles nombreux qui s'opérèrent alors à son tombeau déterminèrent le Saint-Siége à le mettre au nombre des saints.

On n'a point de recueil complet des ouvrages de saint Paschase Ratbert; ceux que nous connaissons n'ont été recueillis qu'à diverses reprises, et peut-être n'a-t-on pas encore réussi à découvrir tous ceux qu'il avait composés. Le plus ample recueil qu'on possède est celui du P. Sirmond, qui sera notre premier guide dans l'exposé et l'analyse que nous allons en faire.

Ses écrits. — *Commentaire sur saint Matthieu.* — Le plus considérable de ses ouvrages, mais non le plus célèbre, est son *Commentaire sur saint Matthieu.* Il est divisé en douze livres, dont chacun a sa préface dans laquelle l'auteur a semé plusieurs traits de son histoire. C'était l'usage dans les communautés religieuses d'expliquer quelques passages de l'Évangile, aux jours de fêtes solennelles. Ratbert, qui fut chargé de ce soin par ordre de son abbé, s'en acquitta de manière à exciter l'admiration de ses frères, qui l'engagèrent avec de vives instances à expliquer de suite tout le texte de saint Matthieu, auquel, suivant toute apparence, il avait emprunté la matière de ses discours. Paschase y consentit, mais il n'executa ce travail qu'à différentes reprises. Il composa les quatre premiers livres, dédiés à Goutlond, moine de Saint-Riquier, avant qu'il eût été lui-même abbé de Corbie. Après son abdication, les moines de Saint-Riquier l'ayant pressé de reprendre ce travail interrompu par d'autres occupations, il se rendit à leurs instances et leur dédia les livres suivants.

Ses préfaces sont remplies de plusieurs avis très-utiles sur la manière d'étudier avec fruit. Il insiste particulièrement sur l'étude de l'Écriture. Il en signale tous les avantages, et il donne quelques règles pour mieux entendre les anciens interprètes, et particulièrement les *Concordes* d'Ammonius d'Alexandrie et de saint Jérôme. Il s'élève souvent contre l'oisiveté, et il la condamne surtout dans les moines, qui devraient toujours être occupés de quelque travail entrepris en vue de l'éternité. En rendant compte de la manière dont il a exécuté son commentaire, il dit qu'il n'a fait que suivre ce que les anciens Pères avaient déjà écrit sur le texte qu'il explique. Il fit particulièrement usage des commentaires de saint Ambroise, de saint Jean Chrysostome, de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Grégoire, Pape, et du vénérable Bède. Mais il ne s'est pas astreint à suivre à la lettre les Pères qui l'ont précédé; il en a pris le sens, qu'il s'est pour ainsi dire approprié, et il en a formé un ouvrage suivi, où il a beaucoup plus mis du sien qu'il n'a emprunté des autres. C'est ce qui a contribué à rendre son ouvrage très-diffus, comme il le reconnaît lui-même, puisque c'est le défaut particulier pour lequel il demande grâce à ses lecteurs.

Il laisse rarement passer l'occasion de s'élever contre les mœurs de son siècle. L'avarice, l'ambition, la simonie et les autres vices dominaient tellement qu'à peine trouvait-on quelqu'un qui suivît la règle de vie tracée par l'Évangile. On se croyait tout permis pour parvenir aux honneurs. Ceux mêmes qui prêchaient la pauvreté aux autres ambitionnaient de régner. Ils ne pratiquaient pas mieux les autres vertus dont ils cherchaient à inspirer le goût au peuple. Il y avait longtemps que l'on combattait la simonie dans les Gaules, sans être parvenu à l'en bannir, et cela pour deux raisons. La première, parce que quelques-uns la commettaient si secrètement qu'il était difficile de les en convaincre; et la seconde, parce

qu'il y en avait qui la commettaient avec tant de hardiesse, que personne n'osait leur résister. Ratbert appelle simoniaques, non-seulement ceux qui vendaient ou achetaient les bénéfices, mais aussi ceux qui les conféraient à des indignes. Il veut que l'on se défie des prêtres qui sont parvenus aux degrés honorables de l'Eglise par l'argent et non par la grâce du Saint-Esprit. Il ne témoigne pas moins de zèle contre les ecclésiastiques qui intentent des procès pour des causes pécuniaires.

Il avertit les évêques de ne point abuser du pouvoir qu'ils ont d'excommunier en se laissant emporter jusqu'à lancer ces sentences dans quelque mouvement d'orgueil ou de colère; comme aussi, ils ne doivent pas être trop faciles à absoudre les pénitents, parce que cette indulgence est plus nuisible qu'utile aux pécheurs. Ils n'estiment point une indulgence qu'ils obtiennent si aisément; ils en sont plus négligents à observer les préceptes de la loi, et plus portés à retomber dans leurs péchés. C'est pour cela que les canons n'admettaient pas facilement à la pénitence ceux qui retombaient facilement dans leurs péchés. Il donne pour maxime que, de même que l'on ne doit point refuser l'indulgence à ceux qui la demandent avec la foi de la charité, de même on ne doit pas l'accorder aux contempteurs et aux perfides. Il reprend la pusillanimité de certains évêques qui disaient que l'on ne devait point reprendre les princes quand ils tombaient dans quelques fautes.

Ratbert, après avoir combattu les erreurs de Félix d'Urgel, de Claude de Turin et de Jean Scot Erigène, enseigne qu'il n'y a point de salut hors de l'Eglise de Jésus-Christ, qui est fondée, non sur saint Pierre seul, mais sur tous les apôtres et leurs successeurs; néanmoins saint Pierre est le premier de tous selon l'ordre et le mérite; selon l'ordre, parce qu'il est nommé le premier dans le catalogue des apôtres, et qu'il leur est préféré partout; selon le mérite, parce que c'est par lui et en lui que les dons de Dieu sont communiqués aux autres apôtres. Ils en reçoivent les clefs du ciel, lorsqu'elles lui sont données spécialement par le Seigneur. En expliquant ces paroles : *Il y en a plusieurs d'appelés et peu d'élus* (*Matth.* xx, 16), il dit que l'on doit reconnaître que tous ne sont pas appelés selon la grâce d'élection; que tous même ne sont pas appelés, mais plusieurs, entre lesquels peu sont élus. Sur cette autre parole : *Que votre volonté soit faite* (*Matth.* vi, 10), il enseigne qu'il n'y a personne qui puisse empêcher que la volonté de Dieu soit accomplie, puisque, selon l'Ecriture, *tout ce que Dieu a voulu il l'a fait dans le ciel et sur la terre.* (*Psal.* cxiii, 3.) Ainsi, en lui disant : *Que votre volonté soit faite*, nous lui demandons que par sa grâce notre libre arbitre s'accorde avec sa volonté et lui obéisse, afin que celui qui vit ne vive plus pour lui-même, mais que la volonté libre de Dieu s'accomplisse en lui.

Nous rapporterons encore ce qu'il dit sur les paroles de l'institution de l'Eucharistie : *Jésus prit du pain, et l'ayant béni il le rompit et le donna à ses disciples, en disant : Prenez et mangez, ceci est mon corps.* (*Matth.* xxvi, 26.) » Que ceux-là écoutent qui veulent atténuer ou affaiblir la force de ce terme, en soutenant que ce n'est pas la vraie chair de Jésus-Christ que l'Eglise célèbre dans le sacrement, ni son vrai sang, et en supposant je ne sais quelle figure, comme s'il n'y avait dans le sacrement que la vertu de la chair et du sang de Jésus-Christ. En niant que ce soit sa vraie chair et son vrai sang, ils font Jésus-Christ menteur, puisqu'il a dit du pain, *ceci est mon corps*, et du calice, *ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour la rémission des péchés.* (*Ibid.*, 28.) Lorsqu'il a rompu le pain et l'a donné à ses disciples, il n'a pas dit : ceci est la figure, ou il y a dans ce mystère la vertu de mon corps; mais il a dit sans fiction et sans détours : *Ceci est mon corps*, et ensuite, *celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi et moi en lui.* (*Joan.* vi, 57.) Je m'étonne que quelques-uns disent que ce n'est pas la vérité de la chair ou du sang de Jésus-Christ en la chose même, mais la vertu de la chair en sacrement, et non la chair même, la vertu du sang et non le sang même, la figure et non la vérité, l'ombre et non pas le corps, puisque ici l'espèce reçoit en même temps la vérité et la figure, et que c'est le corps figuré par les anciennes victimes. D'où il résulte que la Vérité, en donnant le pain aux disciples dit : *Ceci est mon corps*, et non pas un autre que celui qui sera livré pour vous; et, en leur donnant le calice : *Ceci est le calice de la nouvelle alliance qui sera répandu pour plusieurs en rémission de leurs péchés.* (*Luc.* xxii, 20.) Le sang n'était pas encore répandu, et toutefois il est donné aux apôtres dans le calice, et le même qui devait être répandu. Il était déjà dans le calice, quoiqu'il dût être répandu pour le prix de notre rédemption. Donc le sang qui était dans le calice était le même que dans le corps, comme le corps ou la chair était dans le pain. »

Ratbert n'avait pas achevé son commentaire sur saint Matthieu, lorsqu'il composa son *Traité de l'Eucharistie*, ou, comme il l'appelle, son *Livre des sacrements*. Certains critiques, qui ne l'entendaient pas, l'accusèrent d'avoir attribué aux paroles de Jésus-Christ, *Ceci est mon corps*, plus que la Vérité même ne permet, c'est-à-dire, de les avoir prises dans le sens des Capharnaïtes. C'est ce qui l'engagea à traiter de nouveau cette matière dans ce commentaire, en continuant d'enseigner que l'Eucharistie est le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ. Au reste, cet ouvrage contient quantité de choses fort bien discutées. La morale que l'auteur y établit est aussi pure que sa théologie est exacte. Tout y respire la piété et tend à affermir la foi. Paschase s'y attache plus au sens littéral qu'au sens spirituel. Lors-

que son texte lui en présente l'occasion, il est attentif à la saisir pour combattre les hérésies anciennes et modernes. Il y déplore les guerres intestines et civiles avec les suites funestes qu'elles entraînent, les ravages que la France avait à souffrir des barbares, c'est-à-dire, des Normands, et il en rejette la cause sur les péchés des Français.

Commentaire sur le psaume XLIV. — Vient ensuite son explication beaucoup plus allégorique et morale que littérale du psaume XLIVe : *Eructavit cor meum*, etc. Elle est divisée en trois livres et fort diffuse. Ratbert avait d'abord eu dessein de la dédier à Théodrade, abbesse du monastère de Notre-Dame à Soissons; mais la mort de cette sainte femme l'ayant prévenu, il la dédia à Emme, sa fille, qui lui succéda dans sa dignité; car Théodrade avait été mariée et ne s'était faite religieuse qu'après la mort de son mari. Ratbert, qui jusque-là n'avait pas encore trouvé d'occasion de se rendre utile à ce monastère, n'avait pas oublié pour cela les services qu'il en avait reçus, lorsqu'il n'était encore qu'un enfant. Profitant donc de son loisir, après s'être démis de sa charge d'abbé, il crut qu'il ne pourrait mieux témoigner sa reconnaissance qu'en expliquant aux filles de cette communauté le psaume qui lui paraissait le plus propre à occuper saintement les personnes qui aiment à joindre la contemplation aux exercices de la vie monastique.

Il y adresse la parole non-seulement à l'abbesse, mais aussi à ses religieuses. Pour les instruire des avantages de la solitude attachée à leur état, il leur cite, en l'exaltant beaucoup, ce que Caton rapporte de Scipion l'Africain : « Je ne suis jamais moins oisif que lorsque je suis oisif, ni moins seul que lorsque je suis seul. » Ces deux choses, le repos et la solitude qui jettent les autres dans la langueur, animaient ce grand capitaine et ce sage de l'antiquité. Il avait coutume dans ses moments de loisir de penser aux affaires de la vie, et lorsqu'il était seul, de s'entretenir avec lui-même, sans avoir besoin d'un second pour discourir. Ratbert conseille à ces filles de porter leur vue plus haut, en s'occupant, dans leurs moments de loisir et de retraite, non des affaires de la vie, mais des choses de Dieu; en s'appliquant à la méditation de la loi et de ses préceptes, au chant de ses louanges, à la lecture des écrits des prophètes, des apôtres et des Pères. Il fait l'éloge du monastère de Notre-Dame, et de la piété dont on y faisait profession, et remarque que les vierges y étaient offertes par leurs parents, dès la plus tendre jeunesse; que l'on y recevait aussi des veuves, et que les unes et les autres faisaient vœu d'obéissance et promettaient la conversion de leurs mœurs et la stabilité dans le monastère, ainsi que le prescrit la loi de saint Benoît. Quoique ce Commentaire soit plus allégorique que littéral, Paschase ne laisse pas de conférer de temps en temps la version qu'il suivait avec le texte hébreu, la version des Septante, et celle de Symmaque.

Lamentations de Jérémie. — Le *Commentaire sur les lamentations de Jérémie* est divisé en cinq livres et dédié à un vieillard nommé Odilmon, que l'auteur qualifie son frère. Ratbert, faisant réflexion sur ses propres misères qui s'étaient accrues avec l'âge, en gémissait; mais ses soupirs n'allaient point jusqu'à lui faire verser des larmes capables d'attendrir son cœur, tant il s'était endurci, dit-il, par de longues habitudes. Dans cette perplexité il se détermina à expliquer les *Lamentations*, persuadé qu'il pourrait y apprendre à pleurer ses fautes, avec autant de douleur que le prophète pleurait celles des autres. Il croit que Salomon représente dans son *Cantique* l'union de Jésus-Christ avec l'Eglise, figurés sous les noms d'époux et d'épouse. Mais quoiqu'il explique le texte de l'Ecriture dans un sens spirituel et mystique, il ne laisse pas de donner aussi le sens littéral et moral. Il trouve l'accomplissement de la prophétie de Jérémie non-seulement dans les malheurs arrivés aux Juifs, pendant la captivité sous laquelle il écrivait, mais encore dans la destruction de Jérusalem et du temple, sous Titus et Vespasien, et dans la dispersion de ce peuple ingrat et criminel. Ces explications qu'il donne sur toutes les lettres hébraïques, placées au commencement de chaque verset, font voir qu'il entendait l'hébreu. Dans la description des mœurs dépravées de son temps, il fait voir que la corruption s'étendait jusqu'aux ministres des autels, et qu'elle s'était glissée dans les monastères des deux sexes. Il parle de l'entrée des ennemis dans Paris, des ravages qu'ils commirent sur le territoire de cette ville et des églises qu'ils incendièrent. Ce qu'il faut entendre de l'incursion des Normands en 857. Ce ne fut donc qu'à cette époque qu'il travailla à ce commentaire.

Du corps et du sang du Seigneur. — Cet ouvrage a donné lieu dans le temps à un incident singulier et dans nos temps modernes à une controverse célèbre. Ratbert, dans son traité de l'Eucharistie, avait professé nettement le dogme de la présence réelle tel qu'il était établi par la lettre de l'Ecriture et par la tradition de l'Eglise. Il arriva qu'un moine du même monastère dont il n'était alors lui-même que simple religieux, crut devoir attaquer les expressions dont il s'était servi. Ratramne, c'est le nom de ce moine, dans une dissertation artificieuse sembla rejeter la transsubstantiation pour n'admettre qu'un changement mystique et une manducation qui se fait seulement par la foi. C'était la doctrine erronée que devaient opposer huit siècles plus tard à la croyance de l'Eglise les propogateurs de la réforme. Aussi les dissidents ont-ils soutenu au XVIe siècle et au suivant, que l'abbé de Corbie avait altéré la tradition pour y substituer un faux dogme, et que le vrai théologien était le moine Ratramne. Arnaud et Nicole ont démontré la futilité de cette

opinion dans leur beau livre de la *Perpétuité de la foi*. Dès le IXe siècle, l'abbé de Corbie, répondant à son adversaire, établissait lui-même qu'il avait exposé la doctrine universelle : *Quod totus orbis credit et confitetur*. Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que la parole de Ratramne a été l'oracle de la croyance de l'Eglise anglicane. Quand l'Angleterre en est venue à se constituer une religion à elle, mêlée de catholicisme, de luthéranisme et de calvinisme, et que son parlement, sous le patronage d'Elisabeth, a proclamé une foi légale en trente-neuf articles, on a fixé le dogme qui regarde la cène avec les propres paroles de Ratramne.

Du reste, malgré les développements que nous donnons à nos réflexions sur cet ouvrage, on ne doit pas s'attendre à en trouver une analyse complète. C'est un traité de controverse, et il est purement dogmatique. Ratbert y expose, dans un style simple, la doctrine de l'Eglise sur l'Eucharistie, telle que les moines de la nouvelle Corbie devaient l'exposer aux nouveaux convertis qu'on leur avait donné à instruire. Aussi compare-t-il ses raisonnements sur cette matière au lait que l'on donne aux enfants pour première nourriture. S'il lui arrive de combattre en passant quelque erreur, ce n'est jamais une doctrine érigée en système, mais quelques fausses idées des ignorants, quelques opinions trop commodes, imaginées par les mauvais catholiques, ou quelque ancienne hérésie comme celle des Millénaires, car on n'avait point encore innové sur ce sujet. Il est vrai qu'après avoir reçu son traité et publié ce que l'on appellerait aujourd'hui la seconde édition, et que nous nous contenterons d'appeler sa seconde copie, plusieurs l'accusèrent d'avoir donné trop d'étendue à la promesse du Sauveur contenue dans les paroles mêmes dont il s'est servi pour l'institution eucharistique. Il semble même que l'opinion prononcée de ces contradicteurs était que ce sacrement ne contient en réalité que la vertu du corps et du sang du Sauveur, et qu'il n'en est que la figure ; mais nous avons remarqué comment il les réfuta dans le XIe livre de son Commentaire sur saint Matthieu, et on ne voit pas que depuis personne ait soutenu cette opinion avant Bérenger, c'est-à-dire environ deux cents ans après Paschase Ratbert.

Pour disposer les esprits à croire que l'Eucharistie est le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ, il commence par établir le dogme de la toute-puissance de Dieu, et montre qu'en Dieu, vouloir et faire est une même chose, et qu'il est l'auteur de tout ce qui existe et de tous les changements qui se font dans l'univers, soit que ces changements s'accomplissent selon l'ordre de la nature, soit qu'ils aient lieu en dehors du cours ordinaire de ses lois. Le poëte Sédulius avait dit la même chose avant lui.

L'Ecriture nous assure que non-seulement Dieu a fait tout ce qu'il a voulu dans le ciel et sur la terre, mais elle raconte encore un grand nombre de faits miraculeux, dans lesquels Dieu n'a aucun égard aux règles connues de la nature. Les eaux de la mer Rouge se séparent pour livrer un passage aux Israélites, qui traversent son lit à pied sec ; Moïse change en sang l'eau des fontaines d'Egypte ; Jésus-Christ, aux noces de Cana, change l'eau en vin ; les trois jeunes Hébreux jetés dans une fournaise ardente, y demeurent au milieu des flammes sans en ressentir la chaleur ; avec cinq pains le Sauveur rassasie une multitude d'hommes et de femmes qui l'avaient suivi dans le désert ; enfin, la très-pure Vierge Marie enfante sans avoir eu de commerce avec aucun homme. Tous ces événements extraordinaires n'ont point d'autre cause que la puissance et la volonté de Dieu. Donc, puisqu'il a voulu, lui qui est le Créateur, que son corps et son sang se trouvent dans le mystère de l'Eucharistie, encore que la figure du pain et du vin demeure, il faut absolument croire que le pain et le vin ne sont autre chose, après la consécration, que la chair et le sang de Jésus-Christ. C'est pour cela que la Vérité elle-même parle ainsi à ses disciples : *C'est là ma chair que je donne pour la vie du monde.* (*Joan.* VI, 52.) » Et pour m'expliquer plus clairement sur cette merveille, dit Paschase, cette chair n'est point une autre chair que celle qui est née de la Vierge Marie, qui a souffert sur la croix et qui est ressuscitée du tombeau. » Il ajoute que les prodiges rapportés dans l'Ecriture n'ont été opérés que pour nous convaincre que Jésus-Christ est la Vérité, et que la Vérité étant Dieu, nous devons tenir pour vrai tout ce que Jésus-Christ a promis dans ce mystère, savoir que c'est sa vraie chair et son vrai sang qui donnent la vie à quiconque les reçoit dignement ; et que si les apparences extérieures ne sont changées ni pour le regard ni pour le goût, c'est afin de donner lieu à la foi de mériter en s'exerçant.

Il n'est permis à aucun des fidèles d'ignorer le sacrement du corps et du sang du Seigneur, qui se célèbre chaque jour dans l'Eglise ; tous doivent en être instruits, tous doivent savoir ce que c'est, et ce que la foi nous oblige d'en croire. C'est par le palais de l'âme et par le goût de la foi que l'on juge qu'il surpasse en dignité et en vertu tous les sacrifices de l'Ancien Testament. Quoique la chair et le sang de Jésus-Christ soient mangés tous les jours et par tous les chrétiens, l'Agneau demeure toujours vivant et entier, et il ne meurt plus. La mort n'a plus d'empire sur lui (*Rom.* VI, 9), et toutefois il est immolé tous les jours, véritablement, mais en mystère, et tous les jours il est mangé pour la rémission des péchés. C'est pour cela qu'il est écrit : *Je suis le Seigneur qui les sanctifie.* (*Levit.* XXI, 23.) Dieu sanctifie en effet ceux qui approchent de ce sacrement avec la dévotion convenable, parce qu'il l'a proposé à ceux qui sont

régénérés en Jésus-Christ, pour les sanctifier et non pour les souiller.

Par le nom de sacrement dans les choses saintes, on entend un signe visible d'un effet invisible produit par la vertu de Dieu. Tels sont les sacrements de baptême, le chrême, le corps de Jésus-Christ et son sang qui ne sont appelés sacrements que parce que, sous leurs espèces visibles, la chair est consacrée d'une manière secrète et invisible; de sorte que, intérieurement et dans la vérité, ils sont ce que nous croyons extérieurement par la vertu de la foi. Le même Esprit qui a formé l'Homme-Christ dans le sein de la Vierge par sa seule vertu, opère tous les jours, par sa puissance invisible, le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ, quoique l'on ne s'en aperçoive ni par la vue ni par le goût. Il ne faut pas être surpris que Paschase, en parlant des sacrements de l'Eglise, n'en nomme que trois. Son dessein n'était pas d'en faire le dénombrement, mais d'en donner des exemples. Il enseigne que l'on ne peut nier, à moins de faire Jésus-Christ menteur, que le pain ne soit véritablement sa chair, puisqu'il a dit : *Le pain que je donnerai est ma chair pour la vie du monde.* Toutefois, comme il n'est pas permis de dévorer le Christ avec ses dents, il a voulu que de ce pain et de ce vin, sa chair et son sang fussent formés par la consécration du Saint-Esprit, et immolés chaque jour mystiquement pour le salut des hommes. Il se sert du mot *créer*, pour dire, que le corps et le sang commencent à être sur l'autel quand on a prononcé les paroles de la consécration. Il montre que l'Eucharistie est vérité et figure tout ensemble. Elle est vérité, puisque par la vertu du Saint-Esprit et par sa parole, le corps de Jésus-Christ et son sang sont formés de la substance du pain et du vin; elle est figure, parce que l'on renouvelle chaque jour à l'autel, par l'immolation de l'Agneau, la mémoire du sacrifice qui ne s'est accompli qu'une fois sur la croix. Il répète ce qu'il avait dit plus haut, que la chair de Jésus-Christ, dans l'Eucharistie, est la même qui a été crucifiée et mise dans le tombeau; et que quiconque croit que cette chair a été créée dans le sein de la Vierge, par la seule opération de l'Esprit-Saint, ne doit point douter, mais croire véritablement que ce qui s'accomplit par la parole du Sauveur et avec l'assistance du Saint-Esprit, est le même corps qui se forme sous les apparences du pain comme dans le sein de la Vierge.

L'immolation de l'agneau paschal, l'eau que Moïse fit sortir du rocher, la manne qui tombait dans le désert, étaient la figure de l'Eucharistie. S'il y avait quelque vertu secrète dans les sacrifices de l'ancienne loi, c'était en vertu de la grâce de la foi dont nous jouissons dans la loi nouvelle. Plus heureux que nos pères qui ne possédaient que la figure et qui ne participaient pour ainsi dire à la vérité que par l'espérance, nous possédons la vérité seule, toute la vérité, et nous recevons dans le sacrement le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ, non pour nous exempter de la mort du temps, mais de la mort de l'éternité. Les Israélites, qui n'envisageaient dans la manne qu'une nourriture matérielle, sont morts éternellement; pour nous, qui suivons les sentiments, non de la chair, mais de l'esprit, qui mangeons spirituellement la vraie chair de Jésus-Christ, dans laquelle nous croyons trouver la vie éternelle, comme elle y est en effet, nous vivrons éternellement. Cela toutefois ne doit s'entendre que de ceux qui reçoivent dignement l'Eucharistie, c'est-à-dire qui, étant renés de l'eau et du Saint-Esprit, ne sont coupables d'aucun péché mortel; car pour les autres, qui ne demeurent point en Jésus-Christ par l'observation de ses commandements, ils reçoivent à la vérité le sacrement de l'autel par la main du prêtre, parce qu'il n'y a qu'une même consécration de l'Eucharistie pour les bons et pour les méchants; mais, comme ils ne mangent point spirituellement la chair du Sauveur, au lieu de la manger pour leur justification, ils la mangent pour leur condamnation. (*I Cor.* xi, 29.)

On voit que Paschase prend ici le terme spirituellement, non par opposition à celui de réellement, mais à celui d'indignement. C'est le même corps que les bons et les méchants, les justes et les impies reçoivent à l'autel; ils ne diffèrent que dans les dispositions qu'ils apportent à la sainte communion et dans les effets qu'elle produit sur eux. Il rapporte l'exemple d'un Juif qui, à Pavie, dans l'église de Saint-Gervais et Saint-Protais, s'étant approché de la communion, ne put avaler l'hostie; elle demeura attachée et pendante dans sa bouche, jusqu'à ce que l'évêque Syrus l'en eût retirée. Le Juif se convertit, et plusieurs de sa nation imitèrent son exemple. Dom Martène, qui reproduit cette histoire, à la suite du chapitre 16, dit qu'il l'a trouvée à cette place dans deux manuscrits très-estimés à cause de leur exactitude, et appartenant, l'un à la bibliothèque de la Reine de Suède, et l'autre à la Bibliothèque royale.

Paschase traite ensuite du corps mystique de Jésus-Christ, qui est le chef, et dont les fidèles sont les membres; puis, revenant aux dispositions nécessaires pour recevoir dignement l'Eucharistie, il enseigne qu'il n'y a rien de si condamnable que de s'en approcher, avant de s'être corrigé de ses fautes et d'avoir fait pénitence; car, si l'Eucharistie est la vie pour les uns et la mort pour les autres, cela ne vient que de leurs dispositions différentes. Quand nous disons, dans le canon de la messe : Commandez que ces dons soient portés par les mains de votre saint ange sur votre autel sublime, en présence de votre divine majesté, cela ne peut s'entendre d'une translation visible ni locale, puisque le prêtre continue à tenir visiblement entre ses mains le pain ou la chair de Jésus-Christ; car, dans ce moment, ce n'est plus du pain, mais le corps du Sau-

veur. La substance du pain, dit Paschase, et la substance du vin sont changées efficacement et intérieurement à la chair et au sang de Jésus-Christ; et il faut croire véritablement qu'après la consécration, c'est sa vraie chair et son vrai sang. Ne pensez pas que l'autel, auquel Jésus-Christ, le vrai pontife, assiste, soit autre que son corps par lequel et dans lequel il offre à Dieu le Père les vœux et la foi des fidèles; car, encore que le prêtre visible paraisse y assister et distribuer à chacun le corps de Jésus-Christ, néanmoins c'est Jésus-Christ lui-même qui le donne; et si ce prêtre, par ignorance, le distribue indifféremment à tous, Jésus-Christ, le prêtre invisible, discerne, par la vertu de sa divine majesté, quels sont ceux à qui le sacrement de son corps et de son sang doit servir de remède, et ceux dont il doit être la condamnation et le châtiment. Paschase met les communions indignes au nombre des péchés dont il faut faire pénitence lorsque l'on se convertit. Il dit que si Dieu ne punit pas toujours les communions sacriléges par des effets visibles de sa vengeance, comme il est arrivé plusieurs fois, c'est un signe presque indubitable que les hommes sont portés à bien vivre, plutôt par la terreur de ses jugements que par amour pour la piété et la religion. Lorsqu'un fidèle tombait malade, il commençait par confesser ses péchés; ensuite plusieurs priaient pour lui, puis on l'oignait d'huile.

Quoique Jésus-Christ ait souffert une fois dans sa chair, et que, par sa mort, il ait sauvé le monde, on ne laisse pas de réitérer chaque jour son sacrifice et de l'immoler mystiquement pour expier les péchés que nous commettons tous les jours. Il nous a purifiés de nos péchés dans les eaux du baptême; il lave dans son sang les péchés que nous commettons chaque jour, lorsqu'on renouvelle à l'autel la mémoire de sa passion, et que la créature du pain et du vin est changée au sacrement de sa chair et de son sang par l'ineffable sanctification du Saint-Esprit. Paschase donne une autre raison de la réitération fréquente du sacrifice de l'autel, celle de nous unir tellement à Jésus-Christ, qu'il demeure en nous non-seulement par la foi, mais par l'unité de sa chair et de son sang. Pour montrer combien d'avantages l'Eucharistie procure à ceux qui la reçoivent dignement, il rapporte plusieurs histoires tirées des Dialogues de saint Grégoire le Grand, et de ses autres ouvrages, dans lesquelles on voit que l'oblation des saints mystères est très-utile aux vivants et aux morts.

Jésus-Christ étant notre pontife, selon l'ordre de Melchisédech (*Psal.* CIX, 4), il a été nécessaire qu'il offrît les mêmes choses, c'est-à-dire du pain et du vin, comme en offrit Melchisédech. Paschase, pour conserver l'analogie et le rapport qu'il y a entre ces deux sacrifices, appelle ordinairement l'Eucharistie pain et vin, en disant que ce mystère se célèbre dans le pain et le vin; mais il prend aussi de temps en temps la précaution d'avertir ses lecteurs que ce qui était pain et vin avant la consécration, ne l'est plus après, et que le pain et le vin sont changés à la chair et au sang de Jésus-Christ. Il dit même que l'eau que l'on mêle au calice, pour marquer l'union des fidèles avec Jésus-Christ, est changée en son sang après la consécration. Outre la raison mystique de ce mélange de l'eau avec le vin, il y en a une autre et qui est la véritable, c'est que le sang et l'eau sortirent ensemble du côté du Sauveur au jour de sa passion. Ce fut pour en conserver la mémoire que les apôtres ont ordonné que l'on mettrait de l'eau avec le vin dans le calice, quoiqu'on ne lise pas que Jésus-Christ en ait mis dans celui qu'il donna à boire à ses disciples, lors de la dernière cène, appelée, par Rathert, *le jour natal du calice*, c'est-à-dire, de l'institution de l'Eucharistie. Comme c'est Jésus-Christ qui baptise, c'est lui aussi qui consacre l'Eucharistie, et en fait son corps et son sang par la vertu du Saint-Esprit; le prêtre n'est que le ministre. Qu'il soit de bonnes mœurs, ou qu'il en ait de mauvaises, le mystère n'en est pas moins parfait et n'en contient pas moins la chair et le sang du Sauveur, pourvu toutefois que ce ministre ait été ordonné légitimement; car la vertu qu'il a de consacrer l'Eucharistie lui vient de l'ordination, qui, une fois conférée, ne se réitère pas plus que le baptême. Les membres du démon chassaient les démons, au nom de Jésus-Christ, comme il l'affirme lui-même, et ils opéraient même en ce nom de grandes merveilles; donc, si l'on révoquait en doute qu'un mauvais prêtre pût consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ en son nom et par sa vertu, il s'ensuivrait que la grâce de Jésus-Christ aurait moins de pouvoir que la ruse et la fraude des démons. Paschase conclut donc qu'encore que le ministre pèche lorsqu'il consacre, la conscience chargée d'iniquités, cependant il ne laisse pas de consacrer le corps et le sang par la vertu de Jésus-Christ, parce que tout ce qui se fait, soit sur l'eau du baptême, soit sur l'huile, soit sur l'Eucharistie, soit sur les têtes de ceux à qui l'on impose les mains dans le sacrement, est converti en sacrement par les anges. Il remarque qu'avant la consécration du corps de Jésus-Christ, le prêtre fait l'oblation, tant en son nom qu'au nom de toute l'Eglise; et, après avoir rapporté les paroles de la liturgie, par lesquelles le prêtre demande à Dieu que le pain soit pour nous le corps et le sang de son Fils, Notre-Seigneur, il ajoute : Voilà ce que la foi enseigne, et ce que Jésus-Christ nous accorde, savoir, que l'Eucharistie soit pour nous son corps et son sang, afin que, par là, nous soyons tous les jours changés au corps de Jésus-Christ. L'oblation du prêtre précède la consécration; en offrant le sacrifice, il offre en même temps les vœux de tout le peuple à Dieu; c'est pourquoi il était d'usage, qu'après la récitation du canon, qui se terminait par l'oraison domini-

cale, le peuple répondit, à haute voix : *Amen.*

Quoique l'Eucharistie n'ait ni la couleur, ni le goût de la chair, quand on ne doute pas qu'elle contient le corps de Jésus-Christ, on le goûte et on le savoure spirituellement par la vertu de la foi ; il était même convenable que cela fût ainsi, pour enlever aux païens tout prétexte de nous reprocher de manger la chair d'un homme mort et de boire son sang. D'ailleurs, si la chair de Jésus-Christ paraissait aux yeux du corps dans ce sacrement, ce serait bien un miracle, mais ce ne serait pas un mystère, puisqu'il n'y aurait plus moyen pour la foi de mériter. Ce n'est pas que Jésus-Christ n'ait pris quelquefois une forme visible dans l'Eucharistie. On en trouve divers exemples dans la vie des saints ; mais ces exemples ont été donnés, ou pour éclairer ceux qui doutaient de la réalité, ou pour fortifier ceux qui n'avaient qu'une foi chancelante, ou pour témoigner sa bonté à ceux qui étaient possédés de son amour. Parmi les exemples rapportés par Paschase, nous nous arrêterons à celui d'un prêtre, nommé Pléegils, qui célébrait souvent la messe au tombeau de saint Ninias, évêque et confesseur. C'était un homme d'une grande piété et d'une sainte vie : dans l'ardeur de sa prière, il demandait souvent à Dieu, et même avec larmes, de lui faire voir la nature du corps de Jésus-Christ et de son sang, *cachée sous la forme du pain et du vin.* Il alla plus loin, et il demanda à la voir et à toucher Jésus-Christ, sous la figure d'un enfant, tel qu'il était entre les bras de sa mère. Ce n'était point qu'il doutât de la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie ; mais son amour pour lui faisait souhaiter de le voir de ses yeux et de le toucher. Sa prière fut exaucée ; et, pendant qu'il célébrait la messe, il vit sur l'autel Jésus-Christ, dans la même forme qu'il avait, lorsque le vieillard Siméon le tenait entre ses bras. Pléegils, tout saisi de crainte, le prit, le baisa respectueusement ; puis, après l'avoir remis sur l'autel, le pria de reprendre sa première forme, ce qui arriva. Blondel a prétendu que le chapitre où Paschase rapporte ce fait, n'est point de lui ; mais il se trouve joint aux précédents dans des manuscrits presque aussi anciens que l'auteur.

Comme lorsqu'on nous plonge par trois fois dans l'eau, au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit, personne ne doute que nous ne soyons baptisés, non par la vertu et la puissance de celui qui prononce ces paroles, mais par la vertu de Jésus-Christ qui a ordonné de baptiser ainsi ; on ne peut douter non plus que le sacrement de l'Eucharistie ne soit consacré, non par les mérites ni par les paroles d'un homme, mais par l'ordre de Dieu, c'est-à-dire par les paroles qu'il a ordonnées. Toutes les autres que le prêtre récite ou que le chœur chante, ne sont que des louanges, des actions de grâces ou des prières, mais les paroles de Jésus-Christ sont également divines et efficaces, et ne produisent d'autres effets que celui qu'elles commandent. Avant de les prononcer le prêtre récite d'abord celles des Evangiles qui commencent ainsi : *La veille de sa Passion, Jésus prit du pain, le bénit, le rompit et le donna à ses disciples ;* puis il y ajoute aussitôt ces paroles émanées de Dieu même, pleines de vertu et d'efficacité : *Prenez et mangez-en tous, car ceci est mon corps* (*Matth.* XXVI, 26) ; et afin que l'on ne crût pas que cela ne regardait que le seul pain qu'il tenait alors entre ses mains, il ajoute : *Faites ceci en mémoire de moi.* (*Luc.* XXII, 19.) D'où il suit que toutes les fois que cela se pratique selon le rite catholique, ces paroles, *ceci est mon corps*, ont véritablement leur effet ; quoique le prêtre bénisse, c'est Jésus- qui bénit, sans quoi il n'y aurait ni bénédiction, ni sainteté. Les paroles de la consécration du calice sont celles-ci : *C'est le calice de mon sang* (*Ibid.*, 20), du sang *de la nouvelle alliance.* Par leur vertu, ce qui était vin et eau auparavant, est fait sang, le même sang que Jésus-Christ donna à ses disciples. Cette parole, *c'est le calice de mon sang* a encore aujourd'hui sa force ; c'est pourquoi ne doutez point toutes les fois que vous buvez ce calice, ou que vous mangez ce pain, que ce ne soit le même sang qui a été répandu pour vous et pour tous les hommes en rémission des péchés, et que ce ne soit la même chair qui a été livrée et attachée à la croix. Comme ce sang fut répandu pour la rémission des péchés, on le boit encore aujourd'hui pour le pardon des fautes que l'on commet chaque jour.

Paschase prouve par le témoignage de saint Paul, que, quoique le pain soit changé au corps de Jésus-Christ, on peut néanmoins lui donner, même après ce changement, le nom de pain, parce qu'en effet, il est le *Pain vivant qui est descendu du ciel.* (*Joan.* VI, 41.) Il prouve encore que, dans la distribution de l'Eucharistie, celui qui reçoit une hostie plus grosse, ne reçoit pas plus que celui auquel on en distribue une plus petite, parce qu'ils reçoivent l'un et l'autre le même mystère, qui ne s'apprécie point par la quantité visible de l'espèce sous laquelle on la reçoit, mais par la vertu qu'il contient ; ce qui n'empêche pas qu'on ne puisse dire que, plus on a de foi et d'amour, plus on retire d'avantages spirituels. Il en est de la communion, comme de la manne du désert, figure de l'Eucharistie. Ceux qui en recueillaient beaucoup ne se trouvaient pas plus riches que ceux qui en recueillaient moins. Il dit que la raison qu'eut Jésus-Christ d'instituer l'Eucharistie avant sa passion fut de faire succéder immédiatement la vérité à la figure, c'est-à-dire la pâque nouvelle à l'ancienne ; que si le prêtre rompt une partie de l'hostie et la dépose dans le calice, c'est pour réunir la chair avec le sang, parce que la chair ne se donne pas sans le sang, ni le sang sans la chair. L'homme, qui est composé de deux substances, a été racheté tout entier ; il doit donc être nourri de la chair et du sang du Sauveur, pour

être entièrement vivifié. C'est pourquoi le Sauveur dit : *Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle.* (*Ibid.*, 55.)

Les apôtres n'étaient pas à jeun lorsqu'ils reçurent l'Eucharistie, parce qu'il était nécessaire que la pâque figurative prît fin, avant que l'on commençât la nouvelle. Mais aujourd'hui l'usage général de l'Eglise est que l'on communie à jeun ; c'est ainsi que le Saint-Esprit nous l'a déclaré par la bouche des apôtres, afin que, par honneur pour un si grand mystère, nous recevions le corps et le sang de Jésus-Christ avant tout autre aliment. Paschase réfute, en passant, un livre apocryphe, qui défendait de prendre aucune nourriture avant que les espèces sacramentelles fussent digérées, de peur qu'en se mêlant avec les aliments ordinaires, elles ne subissent leurs conditions. Il traite cette opinion de frivole, et dit que l'on ne doit avoir sur ce mystère que des pensées élevées, puisque le corps et le sang de Jésus-Christ, quand nous le recevons comme nous le devons, nous élèvent au-dessus de la chair et nous rendent spirituels. Il réfute aussi l'hérésie des millénaires, qui abusaient de ces paroles du Sauveur : *Je vous dis que je ne boirai plus de ce fruit de la vigne jusqu'au jour où je le boirai nouveau avec vous dans le royaume de mon Père.* (*Matth.* XXVI, 29.) Ratbert montre qu'il ne s'agit pas là d'un royaume de mille ans, mais du règne de Jésus-Christ sur les fidèles, qui sont son corps et dont il est le chef. Il boit avec eux de ce vin nouveau, quand ils participent au mystère de son corps et de son sang. On n'employait point d'autre vase à la consécration du sang de Jésus-Christ, parce que c'est le vase qui est nommé dans l'Ecriture toutes les fois qu'il est question du sang du Sauveur ou de sa Passion.

La fin du traité de Paschase est employée à marquer dans quelles dispositions de pureté et d'innocence on doit s'approcher de l'Eucharistie, et aussi avec quels sentiments de douleur et de repentir des péchés passés. On y a joint quelques formules de prières, qui peuvent servir de préparation à la célébration et à la réception des saints mystères.

Lettre à Frédugard. — Dans la plupart des éditions, on a imprimé à la suite de ce traité la lettre de l'auteur à Frédugard sur le même sujet. C'est ainsi qu'elle se trouve classée dans l'édition du P. Sirmond, qui nous sert de guide. Ce religieux, qui appartenait au monastère de la nouvelle Corbie, consulta saint Paschase sur plusieurs difficultés, entre autres, si l'on devait dire que la chair que nous recevons dans l'Eucharistie est la même qui est née de la Vierge et qui a été attachée à la croix, et si c'est le même sang qui a été répandu pour nous. Frédugard, qui connaissait le sentiment de Paschase, parce qu'il avait lu son *Traité du corps et du sang du Seigneur*, l'avait pensé ainsi ; mais sachant que plusieurs professaient des opinions contraires, il lui vint des doutes qu'il crut d'autant mieux fondés qu'il avait lu depuis, dans le livre IIIe de la *Doctrine chrétienne* de saint Augustin, que les paroles de Jésus-Christ : *Ceci est mon corps et ceci est mon sang*, sont des expressions figurées et une image plutôt qu'une vérité. Ce Père semblait dire encore que ce serait une chose horrible de croire que l'on mange le même corps qui est né de la Vierge, et que l'on boit le même sang qui a été répandu sur la croix. Paschase, qui n'avait pas les livres nécessaires pour résoudre toutes les difficultés proposées par Frédugard, se contenta de répondre à celle-ci. Il se donne dans sa lettre le titre de vieillard, et cite un passage du XIIe livre de son *Commentaire sur saint Matthieu.*

Loin de rétracter rien de ce qu'il avait dit dans son traité du corps et du sang du Seigneur, il soutient que c'est la doctrine de l'Eglise et du monde entier, et que l'on ne peut, sans faire violence au texte de l'Ecriture, l'entendre autrement. Lorsque Jésus dit : *Ceci est mon corps*, il ne parle point indéfiniment d'un corps quelconque, mais de celui qui devait être livré, comme il le dit ensuite, ni d'un autre sang qu'il devait répandre pour la rémission des péchés. Si ce sacrement contenait un autre corps et un autre sang que le sien, comment pourrait-il remettre les péchés et donner la vie éternelle ? Jésus-Christ a dit lui-même : *Celui qui ne mange point cette chair et qui ne boit point ce sang n'a pas en lui la vie éternelle.* Ce sacrement a donc en soi de quoi donner la vie éternelle à ceux qui le reçoivent dignement, et cette vie n'est autre que la chair du Dieu vivant. Paschase répond aux passages de saint Augustin que l'on peut dire en un sens que les paroles du Sauveur : *ceci est mon corps*, sont une expression figurée, parce qu'en effet l'Eucharistie est réalité et figure tout ensemble. C'est ainsi que l'Apôtre appelle le Fils de Dieu *le caractère et la figure du Père* (*I Cor.* XI, 7), quoiqu'il soit véritablement Dieu. Si saint Augustin dit qu'il serait horrible de croire que l'on mange le même corps qui est né de la Vierge, cela ne doit s'entendre que dans le sens des capharnaïtes, qui s'imaginaient que l'on devait le dévorer avec les dents, à la manière des autres viandes. Au reste il est impossible de croire que ce Père ait sur l'Eucharistie deux sentiments contraires. Or, dans un de ses discours aux néophytes, il dit expressément : « Recevez dans ce pain ce qui a été attaché à la croix, et dans ce calice, ce qui est sorti de son côté. » Je ne crois pas qu'il y ait eu autre chose sur la croix que la chair, ni qu'il soit sorti autre chose du côté de Jésus-Christ que son sang. C'est donc là ce que reçoivent les fidèles, c'est-à-dire la chair et le sang du Sauveur. Il rapporte encore d'autres passages de saint Augustin, et en ajoute de saint Cyrille, de saint Ambroise et d'Eusèbe d'Emèse, qui enseignent clairement que la chair de Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie est la même qui est née de la

Vierge, et qui a été attachée à la croix. « Relisez, ajoute-t-il, en parlant à Frédugard, le livre que j'ai fait sur cette matière ; car, encore que je l'aie composé pour des enfants, j'apprends néanmoins que j'ai communiqué à plusieurs personnes l'intelligence de ce mystère et que je leur ai fait concevoir des pensées dignes de Jésus-Christ. »

Paschase joignit à sa réponse un passage de son commentaire sur saint Matthieu, où il enseigne que, suivant la traditon des apôtres, nous n'avons pas aujourd'hui une autre cène que celle qu'ils mangèrent, et que le corps qui a été une fois immolé l'est encore tous les jours. Il y joint aussi quelques passages de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Hilaire, de saint Léon, et un du concile d'Ephèse ; puis, répondant à l'objection de ceux qui, pour combattre son sentiment, disaient qu'il n'y a point de corps qui ne soit palpable et visible, il montre qu'ils ne disputaient contre la foi que parce qu'ils n'en avaient point eux-mêmes, ou parce qu'ils ne savaient pas que la foi, selon l'Apôtre, a pour objet, non les choses visibles, mais les invisibles (*Hebr.* xi, 1) ; et que c'est précisément parce que la chair du Sauveur n'est pas visible dans l'Eucharistie qu'on lui donne le nom de mystère et de sacrement. Pour se convaincre qu'en disant que l'Eucharistie contient la même chair qui est née de la Vierge, il a pensé là-dessus ce qu'en pense toute l'Eglise : il suffit de se rappeler ce qui se passe dans la liturgie, où, après que le prêtre a demandé à Dieu que le pain et le vin deviennent le corps de Jésus-Christ, le peuple répond d'une voix unanime : Ainsi soit-il. C'est ainsi que l'Eglise prie chez toutes les nations et dans toutes les langues ; et elle confesse ce qu'elle demande. « N'est-ce donc pas un crime horrible, continue Paschase, que d'assister aux prières qui se font dans la célébration des mystères et de ne pas croire ce qui est attesté par la Vérité même, et ce que l'Eglise universelle regarde comme véritable. Ceux qui pensaient contrairement à cette doctrine de l'Eglise se tenaient cachés ; aucun n'avait encore osé produire publiquement son opinion. Paschase insiste sur ces paroles de Jésus-Christ : *J'ai souhaité avec ardeur de manger cette pâque avec vous.* (*Luc.* xxii, 15.) Il y avait dans la même cène l'agneau typique ou figuratif, mais, avec la figure, la vérité s'y trouvait aussi. C'était le temps de passer de l'ombre à la réalité. Voilà ce qui enflammait le désir du Sauveur. Il s'était fait homme afin que nous fussions un avec lui ; mais jusqu'à ce jour de la pâque il ne s'était point mêlé avec nous par sa chair et par son sang, afin que devenus ses membres nous ne fussions plus qu'un même corps avec lui. » Paschase en finissant conseille à Frédugard de ne conserver aucun doute sur le mystère de l'Eucharistie. Encore que Jésus-Christ soit au ciel, à la droite du Père, il veut bien aussi résider dans ce sacrement et être immolé chaque jour par les mains du prêtre. S'il ne meurt pas, parce que la mort n'a plus d'empire sur lui, on ne l'en reçoit pas moins dans ce sacrement. Il faut donc veiller soigneusement à ce qu'aucun chrétien ne sorte de cette vie sans viatique, c'est-à-dire sans la communication sacramentelle du corps et du sang de Jésus-Christ.

Vie de saint Adélhard. — La *Vie de saint Adélhard* est un des premiers ouvrages de Paschase et un monument de sa reconnaissance envers cet illustre abbé de Corbie, à qui il était redevable de l'éducation qu'il avait reçue dans ce monastère. Il l'écrivit peu de temps après la mort du saint arrivée le 2 janvier 826. Personne n'était plus en état de réussir à bien écrire cette Vie que Paschase, qui à sa qualité de disciple du saint réunissait un talent réel. Ce dessein lui offrait une riche matière ; il s'agissait de faire connaître un grand saint et un ministre habile ; mais il a sacrifié le ministre au saint, et s'est appliqué particulièrement à faire ressortir ses vertus chrétiennes. Cependant il n'a pas laissé d'insérer dans son travail plusieurs traits historiques qui le rendent intéressant pour l'histoire de nos premiers rois de la seconde race.

Cet ouvrage, plein de sentiments pieux et de douce onction, est écrit d'un style noble, imagé, pathétique, qui lui donne un air d'oraison funèbre.

Vie de Wala. — Il y a tant de conformité entre la vie de Wala et celle de saint Adalard son frère, qu'on doit les croire sorties de la même main. On y remarque le même génie, les mêmes expressions, les mêmes tournures de phrases. Dans l'une et dans l'autre le mot *épitaphe* est synonyme de *vie*. L'éducation des deux frères dans le palais de Charlemagne est rapportée à peu près dans les mêmes termes. Cette vie est divisée en deux livres, dont le premier contient l'histoire de Wala depuis sa naissance jusqu'à la déposition de Louis le Débonnaire ; le second commence à cet événement et finit à la mort de Wala en 836. Paschase s'attache principalement à justifier cet abbé de la part qu'on l'accusait d'avoir prise dans les troubles de cette époque. Le personnage qu'avait joué Wala dans l'Etat et dans l'Eglise en qualité de cousin germain de Charlemagne, de conseiller de Louis le Débonnaire, de gouverneur du prince Lothaire son fils, et enfin d'abbé de Corbie, offrait une ample matière pour une histoire curieuse à un écrivain aussi habile et aussi instruit des actions de son héros que l'était saint Paschase, qui avait vécu longtemps avec Wala et partagé sa confiance. Aussi peut-on dire qu'il osa profiter des avantages que lui présentait son sujet. Mais comme il vivait dans des temps critiques, où plusieurs des ennemis de son héros possédaient encore la puissance, il s'est cru obligé de rapporter des événements aussi délicats sous des noms empruntés. Un genre d'écrire aussi enveloppé ne pouvait que rendre son récit fort obscur ; mais dom Mabillon, en ayant

heureusement découvert la clef, a rendu ce monument un des plus précieux morceaux de notre histoire. L'auteur y dévoile plusieurs circonstances de la déposition de Louis le Débonnaire, que l'on chercherait inutilement ailleurs. Il y raconte aussi avec exactitude, et comme témoin oculaire, ce qui se passa à la fameuse entrevue du Pape Grégoire avec les princes régnants. Cet ouvrage, qui ne fait plus partie du Recueil du P. Sirmond, a été publié en 1677 par dom Mabillon, dans le tome V de ses *Actes des saints*.

De la foi, de l'espérance et de la charité. — Dom Martène a publié sous le nom de Paschase Ratbert, dans le dernier volume de sa grande collection, le *Traité de la foi, de l'espérance et de la charité*, que Warin, abbé de la nouvelle Corbie, avait demandé à l'auteur pour l'instruction de ses religieux. Le but que se propose saint Paschase est de montrer en quoi consistent ces vertus et comment on peut les acquérir. La foi, selon l'Apôtre, rend présentes les choses que l'on espère, et elle est une preuve certaine de ce qui ne se voit pas. (*Hebr.* XI, 1.) Sans elle, il est impossible de plaire à Dieu, quelque vertu que l'on ait d'ailleurs : ce qui fait que quelques-uns la définissent l'origine de la justice, la clef de la sainteté, le principe de la piété, le fondement de la religion. Elle vient de Dieu, et c'est par elle que l'on va à Dieu, que l'on croit en Dieu tous les mystères qu'il lui a plu de nous révéler. Elle n'est point soumise aux objets que nos sens nous rendent visibles : elle ne se porte que vers les invisibles, et nous les fait voir avec plus de certitude que nous ne voyons les choses sensibles. Elle n'est que pour cette vie : dans l'autre elle n'existera plus, parce que nous verrons face à face ce que nous ne voyons ici qu'en énigmes et comme par un miroir. La foi, quoique commune à tous les Chrétiens et une de sa nature, ne laisse pas de varier dans ses degrés. *Dieu*, dit l'Apôtre, *confère ses dons selon la mesure de la foi.* (*Rom.* XII, 3.) Ce sont les œuvres qui donnent la vie à la foi : sans elles c'est une foi morte, qui ne peut vivifier celui qui la possède. On ne doit rien changer à la formule de foi prononcée dans le baptême. Il y est dit : *Je crois en Dieu le Père tout-puissant, et en Jésus-Christ, son Fils.* Et ensuite : *Je crois au Saint-Esprit, à la sainte Eglise catholique.* Les hérétiques ont ajouté *en* à l'article de l'Eglise, pour dire : *Je crois en l'Eglise catholique.* C'était un artifice des macédoniens. Comme l'Eglise est composée d'hommes, ils s'imaginaient qu'en exprimant de la même manière leur croyance sur l'Eglise et sur le Saint-Esprit, ils pourraient prouver, par le Symbole même, que le Saint-Esprit est créature, ce qui faisait le point capital de leur secte. Nous croyons bien que l'Eglise est sainte et catholique, mais nous ne croyons pas en l'Eglise, parce qu'il n'est pas permis de croire en un homme ni en plusieurs. Toutefois on peut dire : Je crois à Pierre ou à quelque autre homme, et je crois à Dieu. C'est ainsi que Jésus-Christ disait aux Juifs : *Si vous croyez à Moïse, vous me croirez aussi.* La foi véritable est celle qui croit pleinement tout ce que la Vérité a enseigné d'elle-même et nous a fait connaître par les hommes qu'elle a choisis pour écrire les livres canoniques. Refuser de croire ce qu'ils ont écrit, c'est tomber dans l'impiété et n'avoir qu'une foi imaginaire.

Quoique Dieu soit en trois personnes, il est un en substance ; le Père est tout entier dans le Fils et le Saint-Esprit, comme le Fils et le Saint-Esprit sont tout entiers dans le Père. Tout ce qu'est le Père le Fils l'est aussi et le Saint-Esprit ; tout ce qu'est le Fils, le Père l'est aussi et le Saint-Esprit. On doit dire la même chose du Père et du Fils par rapport au Saint-Esprit ; cependant le Père est autre que le Fils et le Saint-Esprit, et le Saint-Esprit autre que le Père et le Fils ; mais non pas autre chose, ni une autre substance ; c'est la même dans les trois personnes. Celui-là connaît seul l'étendue de la puissance de la foi, qui aime Dieu de tout son cœur. Pour bien juger de ce pouvoir, il ne faut que se souvenir des merveilles que les saints de l'un et l'autre Testament ont opérées par la foi. La justice de la foi consiste en ce que par elle nous devenons justes, d'impies que nous étions ; mais cela se fait en nous sans aucun mérite précédent de notre part. D'enfants de colère nous sommes faits enfants d'adoption, gratuitement et par la seule foi, qui n'est même en nous que par la grâce, ainsi que la justification que nous acquérons par la foi. C'est pourquoi, si nous n'étions prévenus par la miséricorde, personne ne serait fidèle ; donc nous ne devons point présumer de nos propres mérites, mais attribuer à la grâce les biens que nous faisons ; grâce qui n'a jamais manqué à quiconque a eu la foi qui opère par la charité. Vouloir le bien et courir à la vie par la foi sont des dons de la miséricorde de Dieu, et les deux moyens de notre justification. La foi a ses armes et ses instruments pour agir ; ce sont les vertus de la vie active, les bonnes œuvres. Munie de ces sortes d'armes, elle repousse les traits de l'ennemi, met la pudeur en sûreté, et s'enrichit de tous les biens. Mais comme le commencement même de la foi est un don de Dieu (*Ephes.* II, 8), c'est de lui aussi que vient la persévérance dans la foi. Le Prophète, après avoir dit dans un endroit : *Sa miséricorde me préviendra* (*Psal.* LVII, 11), dit en un autre, *sa miséricorde me suivra.* Telle est en substance la doctrine de ce premier livre.

Dans le second, Paschase compare l'espérance à une ancre qui nous tient fermes au milieu des tempêtes du siècle, comme elle empêche un vaisseau d'être emporté par les flots et l'impétuosité de la mer. Quoiqu'elle ne puisse être sans la foi, elle est néanmoins différente ; ses objets ne sont pas les mêmes à tous égards. Les fidèles croient les supplices de l'enfer, ils ne les espèrent pas. L'objet de l'Espérance est tou-

jours un bien. La foi croit également les choses passées comme les futures; l'espérance est bornée aux biens à venir; elle n'est jamais sans amour, au lieu que la foi est souvent accompagnée de crainte. Enfin, la foi s'étend, et sur ce qui nous intéresse et sur ce qui peut intéresser d'autres personnes; l'espérance s'occupe proprement de ce qui nous intéresse nous-mêmes; elle se hâte d'arriver à la possession des biens que la foi lui fait envisager, et qui font l'objet des désirs de la charité. C'est pour cela que les saints Pères tirent son étymologie du terme latin *Pes*, comme si elle nous servait de pieds pour avancer dans la voie du salut, et pour courir après l'accomplissement des promesses. Toute espérance dans les biens passagers est vaine, et ne mérite pas ce nom. Il n'y a que celle dont l'Apôtre dit : Soyons toujours dans l'attente de la béatitude que nous espérons et de l'avénement du grand Dieu et notre Sauveur Jésus. Le désespoir n'est autre chose que l'action de s'ôter à soi-même l'espérance des biens. Il a pour principe la tiédeur et la paresse, l'amour des biens temporels, le plaisir des voluptés, le faux jugement que l'impie porte de ses crimes, en disant qu'ils sont trop considérables pour pouvoir en obtenir de Dieu le pardon. C'est le péché le plus grand de tous, parce qu'il ferme au Saint-Esprit l'entrée de l'âme et l'empêche de lui faire sentir les effets de sa miséricorde. Quelque grands donc et quelque nombreux que soient nos péchés, nous pouvons en espérer le pardon par le moyen de la pénitence, en ne doutant point que la miséricorde de Dieu ne soit plus abondante que nos iniquités. Tandis que nous sommes en ce monde, l'espérance des biens futurs doit nous porter de plus en plus à la vertu; mais il est besoin aussi que nous soyons retenus par la crainte de les perdre, afin que nous ne nous laissions pas aller au vice. C'est de cette crainte que parle l'Apôtre : *Opérez votre salut avec crainte et tremblement.* (*Philip.* II, 12.) L'espérance excite au travail; la crainte est la gardienne de la récompense.

Le troisième livre ne fut écrit que longtemps après les deux précédents. Paschase demande d'abord ce que c'est que la charité? A quoi il répond que c'est Dieu même. Dieu est substantiellement charité, comme il est vérité et lumière; c'est le langage de l'Ecriture; mais elle dit aussi que la charité vient de Dieu. Le mot charité est un terme grec que nous rendons en latin par dilection ou amour. Saint Paul, après avoir dit que ces trois vertus, la foi, l'espérance et la charité demeurent maintenant, ajoute que la charité est la plus excellente des trois (*I Cor.* XIII, 13), parce qu'elle renferme toute sorte de vertus, comme le genre comprend toutes ses espèces. C'est elle encore qui leur donne de la solidité, qui les perfectionne. Pour être agréables à Dieu, ces vertus doivent avoir la charité pour fondement; sans elle le martyre même n'est d'aucun mérite pour le salut. La foi et l'espérance ne subsisteront plus dans l'autre vie; la charité continuera de nous animer dans le céleste royaume. Encore qu'elle soit une, elle se divise en deux, à raison de ses deux objets, Dieu et le prochain. Nous devons aimer Dieu de tout notre cœur; il est le souverain bien. La preuve de cet amour est l'observation de ses lois, puisque l'une nous commande d'aimer notre prochain comme nous-mêmes. Sous le nom de prochain, on comprend tous les hommes. Il n'en est aucun envers qui il soit permis de manquer de miséricorde, puisque nous la devons à nos ennemis. Pourrions-nous ne pas regarder les anges comme notre prochain, eux qui prennent tant de soin de nous? Dieu étant le souverain bien, il doit être aimé plus que tous les autres hommes. Sur ce principe, il faut l'aimer plus que nous-mêmes. C'est ce qu'ont fait les martyrs en répandant leur sang pour Dieu. L'ordre que l'on doit garder dans l'amour du prochain doit être réglé par les différentes circonstances de temps, de lieux, de personnes. Aimons principalement ceux qui jouissent de Dieu comme nous, c'est-à-dire qui le connaissent, qui le servent, ceux que nous aidons dans la voie du salut ou qui nous aident, ceux que nous secourons dans leur pauvreté, ceux avec qui nous sommes unis en Jésus-Christ. Les saints Pères ont distingué entre les choses dont on peut jouir et celles dont on doit seulement user. Dieu est le seul dont on doive jouir. Les biens temporels sont destinés à notre usage; ils ne sont biens qu'autant que nous les employons dans l'ordre de Dieu; autrement, ils sont très-pernicieux à ceux qui en usent mal. L'amour de Dieu envers nous ne pouvait se manifester plus vivement qu'en livrant son Fils à la mort pour nous racheter. Source de tous les biens, il n'a que faire de nous; mais il s'en sert quelquefois pour l'accomplissement de ses desseins. La charité ne se nourrit que par la diminution des vices et l'accroissement des vertus. Jamais même on ne se repent bien de ses fautes, si l'on ne connaît toute l'excellence de la charité que l'on a perdue en péchant. Si l'Apôtre recommandait tant la charité aux Corinthiens, c'est qu'il savait qu'en elle seule consiste la perfection, et qu'elle n'admet aucune iniquité.

Sur l'enfantement de la sainte Vierge. — Il s'éleva du vivant de Paschase une dispute entre quelques théologiens sur la manière dont la sainte Vierge avait mis Jésus-Christ au monde. Les uns soutenaient que son enfantement avait été miraculeux comme sa conception; les autres qu'il s'était accompli à la manière ordinaire des femmes. Cette dispute avait passé d'Allemagne en France. Le plus grand nombre était pour l'enfantement miraculeux. Ratramne, moine de Corbie, pensait autrement; « car, disait-il, si Jésus-Christ n'était point né de la même manière que les autres hommes, on pourrait accuser sa naissance de n'être point natu

relle. Cette raison fit impression sur plusieurs ; mais Paschase, qui était loin de la trouver solide attaqua le sentiment de Ratramne et de ses partisans, sans toutefois les nommer. Le premier livre qu'il écrivit contre eux ne les convainquit pas, et ils continuèrent de défendre leur opinion de vive voix et par écrit, ce qui engagea Paschase à composer un second livre pour les réfuter, et il dédia l'ouvrage complet à l'abbesse et aux religieuses de Notre-Dame de Soissons. Les raisonnements de l'auteur sont solides et il n'y parle que d'après les Pères ; mais il y traite peut-être un peu trop vivement ses adversaires, qu'il qualifie de sectateurs d'Helvidius. Cependant il a raison de blâmer la témérité qui les portait à agiter de pareilles questions, où la curiosité n'avait que peu de chose à gagner et la piété beaucoup à perdre.

Helvidius, en niant la virginité perpétuelle de la sainte Vierge, avait aussi soutenu que son enfantement s'était fait selon les règles ordinaires. Il fut réfuté sur l'un et l'autre point par saint Jérôme, avec tant de succès que, pendant quatre à cinq siècles, personne ne s'avisa de contester cette matière. Ceux même qui l'agitèrent dans le IXe siècle étaient fort éloignés de l'erreur d'Helvidius. Ils ne combattaient pas comme lui la virginité perpétuelle de Marie. Catholiques sur ce point, ils ne s'éloignaient du sentiment commun des fidèles que sur la manière dont la sainte Vierge avait enfanté. Elle n'a pu ni dû, disaient-ils, enfanter que suivant la loi commune de la nature, et comme les autres femmes, autrement la naissance du Sauveur n'aurait point été véritable et on aurait eu le droit de la regarder comme fantastique. Paschase les traite d'aveugles et d'impies, et soutient qu'ils attaquaient de front la virginité de la Mère de Dieu. Il résultait de leur sentiment que Jésus-Christ était né sous la malédiction, enfant de colère et d'une chair de péché. Leur langage était bien différent de celui de l'Ecriture qui nous apprend que Marie était bénie entre toutes les femmes (*Luc.* I, 28), que tout ce qui était né en elle était formé par le Saint-Esprit (*Ibid.*, 35) ; d'où il résultait, qu'ayant conçu sans passion, elle devait avoir enfanté sans douleur, et que son enfantement n'était pas moins miraculeux que sa conception. Il examine ce que dit la *Genèse* de la malédiction donnée à la femme après son péché, et il cite sur cela le texte hébreu, les versions de Symmaque, d'Origène, de Théodotion et des Septante, en observant que la loi de l'enfantement marquée en cet endroit n'est pas la loi de la nature, mais une loi de vengeance établie par le souverain Juge pour punir le péché de la femme, mais dans celles-là seulement qui conçoivent et qui enfantent à la manière ordinaire et dans l'état de la nature corrompue par le péché. Il confirme son sentiment par divers passages tirés de saint Athanase, de saint Cyrille d'Alexandrie, de saint Augustin, de saint Jérôme, de saint Grégoire le Grand, et par un raisonnement fondé sur les qualités personnelles de la Vierge, et sur la fête de sa naissance que l'on célébrait dans toute l'Eglise, avec celle de Jésus-Christ et de saint Jean-Baptiste, à l'exclusion de toute autre. Quoique née, dit-il, et engendrée d'une chair de péché et quoiqu'elle ait été elle-même chair de péché, on ne peut point dire qu'elle le fût dans le moment, où prévenue par la grâce du Saint-Esprit, l'ange la nomma bénie entre toutes les femmes. Il faut même dire que sa chair a été purifiée et sanctifiée par le Saint-Esprit dès avant sa naissance, puisqu'on la célèbre dans toute l'Eglise comme heureuse et glorieuse ; ce que l'on ne ferait pas si en effet elle n'était telle, et si l'on n'était persuadé qu'elle n'a point contracté le péché originel, ayant été sanctifiée dans le sein de sa mère.

Paschase fait remarquer à ses adversaires qu'il n'y avait pas moins d'indécence que d'imprudence dans leur dispute, car leur titre d'hommes devait les porter à s'abstenir de traiter un sujet qui est du ressort des femmes. Quand il s'agit du mystère de la naissance du Fils de Dieu, où tout est divin et ineffable, ils ne pouvaient sans témérité en régler les circonstances selon les règles ordinaires de la nature. Il rougit lui-même d'avoir à traiter un semblable sujet, et plus encore d'en entretenir des vierges consacrées à Dieu ; mais il s'agissait de défendre l'honneur de la Mère du Seigneur ; c'est pourquoi il continue de répondre à leurs objections. Une des plus fortes était prise de l'Evangile de saint Luc où nous lisons : *Le temps de la purification étant accompli, selon la loi de Moïse, Marie et Joseph portèrent Jésus à Jérusalem pour le présenter au Seigneur.* (*Luc.* II, 20.) Paschase répond que Marie n'en usa ainsi que pour ne point se dispenser de la loi ; qu'au reste elle n'avait aucun besoin de purification, après avoir mis au monde celui qui est l'Auteur de toute pureté. Jésus-Christ fut offert au Seigneur, comme il fut circoncis, pour accomplir la loi de Moïse à laquelle il s'était soumis volontairement. Quand les pasteurs et ensuite les mages vinrent à l'étable de Bethléem adorer Jésus-Christ nouvellement né, ils ne trouvèrent point sa mère dans les douleurs, mais occupée à le servir. Il rapporte ensuite les passages de l'Ecriture et des Pères qui parlent de l'enfantement de la sainte Vierge comme miraculeux, et soutient que telle est la croyance de l'Eglise grecque et latine.

Il montre dans le second livre que les réponses de ses adversaires étaient insuffisantes pour accorder leur opinion avec la virginité perpétuelle de Marie, et il ajoute quelques nouveaux passages des Pères, afin d'autoriser de plus en plus le sentiment commun de l'Eglise. Il dit, en citant saint Augustin, qu'il n'est pas permis de penser autrement que lui. Il cite aussi Sédulius, qu'il qualifie rhéteur de l'Eglise romaine, et le Commentaire de Cassiodore sur les *Psaumes*. Il est à remarquer qu'encore que Paschase traite d'erreur le sentiment qu'il

combat, cependant il ne laisse pas de donner le nom de frères à ses adversaires. On ne voit pas que leur dispute ait eu des suites ; Sans aucun doute, il eût mieux valu ne point agiter ces questions inutiles et indécentes : mais ces savants, élevés grossièrement chez des peuples barbares, étaient loin de posséder la sagesse et la discrétion des premiers docteurs de l'Eglise.

Nous passons sous silence quelques opuscules qui échappent à l'analyse; nous ne croyons pas devoir nous étendre sur l'historique de ses ouvrages perdus et encore moins sur ceux qui lui ont été supposés. Tout ce que nous venons de dire, dans le cours de cet article consacré à la discussion des écrits de saint Paschase Ratbert, dépose en faveur de son érudition. On a pu remarquer qu'il réunissait en sa personne les qualités qui font le théologien, l'interprète des saintes Ecritures, le philosophe chrétien, en un mot l'homme véritablement savant. Dans un siècle où toute la théologie consistait dans la science de l'Ecriture et des Pères, on peut dire qu'il possédait éminemment l'une et l'autre. Il avait acquis la première, non en l'étudiant dans ses sens mystérieux et allégoriques, mais en s'attachant principalement au sens littéral et en y recherchant de préférence tout ce qui tend à former les mœurs. C'est le plan qu'il a suivi dans ceux des livres saints qu'il a commentés. Dans ses autres ouvrages, il ne parle encore que d'après les livres saints et les docteurs les plus accrédités. Souvent il emprunte leurs propres paroles, et lorsqu'il ne les rapporte pas, il en reproduit le sens. Quoiqu'il eût cultivé les belles lettres, il en fait rarement usage. Il eût trouvé déplacées dans des ouvrages aussi sérieux que les siens les citations empruntées à des auteurs profanes, et sa grande modestie n'aurait jamais trouvé son compte dans le vain étalage d'une littérature entièrement étrangère aux sujets qu'il avait à traiter. Il condamnait même la lecture des poëtes et des philosophes païens, dans ceux qui, comme lui, avaient fait profession de la vie monastique. Cela ne l'a pas empêché de savoir varier son style, suivant les sujets ; simple et uni dans ses commentaires, dans ses traités de morale, dans ses instructions dogmatiques, il est plus travaillé et plus poli dans l'histoire et la vie des grands hommes de son temps. Cependant ses ouvrages sont loin d'être sans défauts; il est trop diffus, répète souvent la même chose et se jette dans des digressions qui coupent le fil de son discours. Indépendamment des éditions particulières que nous avons indiquées, ses ouvrages réunis en collection complète ont été publiés dans le *Cours de Patrologie*.

RATBOD, noble par naissance et Français d'origine, fit ses études à Cologne. Mais Gonthier son oncle, qui en était archevêque, ayant pris trop de part dans l'affaire du divorce du roi Lothaire, Ratbod fut obligé de quitter cette ville. Ses parents le firent passer à la cour du roi Charles le Chauve, puis dans celle de son fils, moins pour lui procurer un emploi, que pour terminer ses études. Après la mort d'Egilbert, évêque d'Utrecht, le clergé, les seigneurs et le peuple le choisirent pour lui succéder en 900. A l'imitation de saint Willebrode, il embrassa la vie monastique. La ville d'Utrecht ayant été détruite par les Danois, Ratbod transféra son siége épiscopal à Deventer où il mourut en 918, le 29 novembre.

Ses écrits. — Saint Ratbod composa plusieurs écrits dont quelques-uns sont parvenus jusqu'à nous en tout ou en partie; les autres n'ont pas encore paru. Guillaume Héda, rapporte, dans l'*Histoire des anciens évêques d'Utrecht*, imprimée à Franquer, en 1612, un fragment de la *Chronique* de ce saint. On voit par ce fragment que saint Ratbod fut sacré évêque peu de jours avant la mort de Foulques, archevêque de Reims, et du roi Zuentelbold tués tous deux en 900. L'*Homélie* sur saint Suitbert, tirée, pour les faits, de l'*Histoire des Anglais* par le vénérable Bède, fut ornée par Ratbod de réflexions édifiantes. On la trouve dans Bollandus au premier jour de mai, et dans le troisième tome des *Actes de l'ordre de Saint-Benoît*. Dans le quatrième on y lit l'*Homélie sur sainte Amalberge*, que Bollandus rapporte au dixième jour de juillet. Mosander rapporte une autre homélie de Ratbod, en l'honneur de saint Lebwen prêtre, dans laquelle l'éditeur a substitué son style à celui de l'auteur. Trithème attribue à saint Ratbod des discours à la louange de saint Martin, de saint Willebrode, de saint Boniface, et un office entier de la translation des reliques de saint Martin. Dom Mabillon a publié un discours sur saint Willibrode dans le troisième tome des *Actes ;* mais il n'ose décider si c'est le même que Trithème met parmi les *Actes de saint Ratbod*. L'auteur de sa Vie ne les détaille pas, il se contente de dire en général que ce saint s'occupait à composer des hymnes et des panégyriques pour les solennités des saints, et donne pour preuve de ce qu'il avançait l'office entier de saint Martin que l'on conservait encore. Il nous reste deux de ces hymnes, l'une en vers élégiaques en l'honneur de saint Suitbert, l'autre en vers héroïques à la louange de saint Lebwin. Il écrivit outre cela une épigramme en vers élégiaques dans laquelle il prie saint Martin de l'assister au moment de sa mort ; une autre en vers de la même mesure dans laquelle il demande à Dieu le pardon de ses péchés ; et une troisième intitulée, *Epitaphe de Ratbod*, ou du *Viatique de Jésus-Christ*, par laquelle il témoigne un grand désir de le recevoir. Ces pièces suffisent pour juger que saint Ratbod avait du talent pour la poésie. On ignore ce que c'est que la *Vie de saint Gerhard*, que Trithème lui attribue, et moins encore ce qu'il faut entendre par l'*Histoire des saints évêques, martyrs et souverains pontifes*, dont quelques-uns lui font honneur.

RATHÈRE ou RATHIER, en latin *Rathe-*

rius, aussi fameux par ses aventures que célèbre par son savoir, naquit au pays de Liége, qui faisait alors partie de la Lorraine, ou du royaume de Lothaire. L'époque de sa naissance ne se trouve marquée nulle part, mais la suite de son histoire fait juger qu'il faut la placer au plus tard à la fin du IXe siècle. Ses adversaires lui reprochaient, comme il le rapporte lui-même, d'être le fils d'un charpentier; mais cette assertion se trouve démentie par la qualité de noble qu'il se donne dans son épitaphe. Quoiqu'il en soit de son extraction, on peut dire qu'il apporta en naissant de grandes dispositions pour les lettres. Il eut tous les moyens de les cultiver avec avantage, dans l'abbaye de Lobbes, où il se consacra à Dieu dès sa jeunesse sous la discipline de saint Benoît. Il donna d'abord une application sérieuse à la lecture des meilleurs auteurs grecs et latins, afin d'acquérir la pureté de la langue qu'il devait parler dans la suite, puis il se porta à l'étude des sciences ecclésiastiques avec une ardeur non moins persévérante. Par là il réussit à se former ce fonds de littérature profane et sacrée, et cette riche source d'éloquence que plusieurs écrivains s'accordent à lui reconnaître. Avec tous ces talents il avait celui de la parole, dont il fit usage en se livrant à la prédication. Quoiqu'il fût tout jeune encore, son mérite était déjà si connu qu'on le pressa d'accepter l'abbaye de Saint-Amand, qu'il eut la générosité de refuser, comme on le verra par la suite de son histoire.

Il y avait alors dans le clergé de Liége un homme d'érudition, nommé Helduin. Quoique Rathère n'eût pas été son disciple comme quelques-uns l'ont prétendu, il existait néanmoins d'étroites liaisons entre eux; et il lui était même si attaché que lorsqu'Hilduin prit le parti de se retirer en Italie, après avoir manqué l'évêché de Liége, il l'y suivit sans hésiter. Ceci se passait vers l'an 922. Quelque temps après Notoyer, évêque de Vérone, étant mort, le roi Hugues donna cet évêché à Hilduin, avec promesse de le conférer à Rathère, lorsque lui-même serait élevé à quelque dignité supérieure. Hilduin devint en effet archevêque de Milan, en 931, et Rathère, chargé d'aller à Rome demander pour lui le Pallium, en rapporta en même temps des lettres de Jean XI, par lesquelles non-seulement ce Pape, mais tout le clergé de l'Eglise romaine demandaient qu'il fût ordonné lui-même évêque de Vérone. Le roi Hugues, qui avait changé de dispositions à son égard, songeait à donner cet évêché à un autre. C'est pourquoi les lettres du Pape lui déplurent. Pressé toutefois par Hilduin et par les grands du royaume, il consentit à l'ordination de Rathère, mais en jurant par le nom de Dieu que de sa vie il n'aurait occasion de s'en réjouir. Et, en effet, ce prince ne cessa de le persécuter par la suite. D'abord il voulut le restreindre à une partie des revenus de son église et exiger de lui qu'il s'engageât par serment à n'en jamais demander davantage, soit de son vivant soit du vivant de son fils. Rathère rejeta cet engagement comme indigne. Hugues offensé alla plus loin et chercha un prétexte de le dépouiller de son évêché. Il le trouva en effet dans la prise de Vérone par Arnoul duc de Bavière. Il accusa Rathère d'avoir favorisé l'entreprise de ce prince, et lorsque Hugues l'eut vaincu et repris Vérone, en 933, il se saisit de l'évêque et l'enferma prisonnier dans une tour à Pavie. Il n'en sortit qu'après deux ans et demi de captivité, pour se voir relégué à Côme. Azou, qui en était évêque, l'accueillit favorablement. Rendu à la liberté vers l'an 939, c'est-à-dire dans le temps même où Hugues venait d'être chassé d'Italie par Bérenger, il se mit en chemin pour l'aller trouver en Provence, où il s'était retiré. On l'avait assuré que ce prince, repentant des maux qu'il lui avait fait souffrir, était dans la disposition ou de lui faire rendre son siége de Vérone, ou de lui donner une somme d'argent pour subvenir à ses besoins. Rathère fut arrêté en chemin par Bérenger, qui le fit mettre dans une prison où il resta trois mois et demi, après lesquels on lui permit de remonter sur son siége épiscopal; mais il en fut encore chassé par Manassès, archevêque de Milan, qui, contre toutes les lois de l'Eglise, avait ordonné un clerc de son diocèse évêque de Vérone. Saint Brunon, archevêque de Cologne, le fit nommer à l'évêché de Liége après la mort d'Hilduin; mais il essuya le même sort qu'en Italie. S'étant élevé peut-être avec trop de véhémence contre les vices dominants de son siècle, un parti puissant parvint à le faire déposer. Il repassa en Italie et fut rétabli de nouveau, par le crédit de l'empereur Othon, sur le siége de Vérone. Mais s'étant livré, comme à Liége, à toute l'ardeur de son zèle contre les désordres qui y régnaient, il en fut chassé une troisième fois, ce qui donna lieu à ce vers :

Veronæ præsul, sed ter Ratherius exsul.

Il vint alors en France, y acheta des terres, et obtint les abbayes de Saint-Amand, d'Aumont, et d'Alne. Selon plusieurs il mourut à Alne, en 974, et son corps fut transporté à Lobbes.

Ses écrits. — *Agnosticon.* — Le plus considérable de ses ouvrages est l'*Agnosticon* ou combat spirituel; il l'appelle aussi Méditations du cœur et volume de discours préliminaires. Destitué dans sa prison de Pavie de toute consolation humaine, éloigné de ses amis et privé de ses livres, il chercha dans la composition de cet ouvrage un adoucissement à son ennui et une consolation dans sa tristesse. Son but, en se rappelant les vérités qu'il craignait d'oublier, dans une situation où il lui était impossible d'en raviver le souvenir par de bonnes lectures, était encore de procurer un secours moral aux personnes qui pourraient se trouver éloignées du monde, soit par choix, soit involontairement par l'exil ou la prison. Ce traité n'est remarquable que par l'amertume

des plaintes que l'auteur y fait entendre contre les désordres du clergé de son temps. Peut-être s'y mêlait-il quelque ressentiment personnel; Rathère fut toute sa vie l'objet de la persécution, et il ne l'avait pas oublié. Il le rappelle surtout à la fin de son sixième livre, où il déclare qu'il s'y est peint tout entier sous des noms empruntés, raconte ses disgrâces et démasque ses persécuteurs. C'est à proprement parler un recueil d'instructions pour toutes sortes de personnes, afin de leur faire connaître leurs devoirs et de les exciter à les remplir. Ces instructions sont tirées de l'Ecriture et des Pères, suivant la coutume des écrivains de ces temps là, et quelquefois aussi des auteurs profanes. Rathère manquant de livres, comme on l'a vu, n'a pu rapporter textuellement les propres paroles des écrits où il a puisé, excepté toutefois les textes de l'Ecriture qu'il savait probablement par cœur. Ce qu'il cite d'ailleurs montre qu'il avait la mémoire aussi heureuse que l'esprit bien cultivé.

Premier et deuxième livres. — Il a divisé son ouvrge en six livres, et chaque livre en plusieurs titres. Les deux premiers contiennent des expressions propres à chaque personne privée. L'auteur, en y parcourant tous les états, les conditions, les âges, les sexes, entre dans un détail merveilleux. Dans le premier livre il instruit le militaire, l'artisan, le médecin, le négociant, l'avocat, le juge, le témoin, le procureur ou l'homme d'affaires, l'avoué ou le protecteur, le mercenaire, le conseiller, le seigneur et le serf, le maître, le disciple, le riche, le pauvre et celui qui tient le milieu entre ces deux conditions. Nous nous contenterons de rappeler seulement quelques-uns des conseils qu'il donne aux riches et aux puissants. Il veut que ceux que leur condition ou leur dignité élève au-dessus des autres, les traitent avec bonté, se souvenant que le serviteur comme le maître, que l'esclave comme l'homme libre, sont sanctifiés par le même esprit; qu'ils ont une même foi; qu'ils participent aux mêmes sacrements, que les serviteurs rendent à leurs maîtres ce qui est de leur condition, puisqu'ils en reçoivent un salaire proportionné à leurs services; que les maîtres se souviennent qu'ils sont eux-mêmes serviteurs de Dieu, et qu'il serait injuste de leur part de prescrire à ceux qui les servent les choses impossibles et d'une exécution au-dessus de leurs forces. Il enseigne aux riches à faire un bon usage de leurs richesses, à ceux dont la fortune est médiocre, à savoir s'en contenter, et aux pauvres, à souffrir leur misère en patience et avec humilité.

Il passe dans le second livre à l'homme et à la femme pris séparément, à l'époux, à l'épouse, à celui qui vit dans le célibat, au père, à la mère, au fils, à la fille, à la veuve, à la vierge, au petit enfant, au jeune homme, à l'homme fait et au vieillard. Il donne aux personnes mariées des instructions conformes à leur état, et il appuie surtout sur la foi et la tendresse conjugale qu'ils se doivent mutuellement, sur l'indissolubilité du mariage; sur la fin qu'on doit s'y proposer, sur l'éducation des enfants, sur le soin des domestiques. Il fait l'éloge du célibat et de la virginité, qu'il déclare d'autant plus recommandable qu'elle est accompagnée des autres vertus, surtout de la douceur et de l'humilité. Pour engager les enfants à se former de bonne heure à la vertu, il leur propose l'exemple de Samuel dans le temple, et dit qu'on en a vu qui, dès l'âge de trois et cinq ans, allaient d'eux-mêmes au martyre. S'adressant ensuite à ceux qui sont plus avancés en âge et sortis de l'enfance, il les exhorte à entrer avec courage dans la milice du Seigneur, à se former à la vertu, à corriger leurs défauts et à ne pas renvoyer la correction de leurs mœurs à un temps qui leur sera peut-être enlevé. Comme il était encore jeune, il dit aux vieillards que, s'il entreprend de les instruire, c'est qu'il s'y croit obligé comme évêque, ou que du moins cette dignité lui en donne le pouvoir. Il leur rappelle la parabole du figuier que le père de famille voulait faire couper et jeter au feu, parce qu'il ne portait point de fruits, et il en tire de fort belles moralités. Il leur fait observer encore qu'il est temps ou jamais de travailler à leur salut, parce que dans quelques jours peut-être le souverain Juge les citera devant son tribunal.

Troisième et quatrième livres. — Le troisième et le quatrième livres sont employés à marquer le devoir des rois et le pouvoir des évêques. La royauté a ses ornements extérieurs, mais elle doit en avoir aussi d'intérieurs, la prudence, la justice, la force, la tempérance. Ces vertus sont tellement essentielles à un roi, qu'on pourrait donner ce nom à un simple paysan qui les aurait, tandis qu'un roi qui en serait dépourvu ne mériterait plus de porter ce titre. Avant de régler les autres, il doit se régler lui-même; être soumis à Dieu, avant de s'assujettir les hommes; respecter les évêques, se souvenant qu'ils lui sont préposés de la part de Dieu, et qu'il n'est point préposé aux évêques; qu'ils sont les anges des Eglises; que partout où Jésus-Christ est adoré, les évêques sont honorés après lui; que cela ne s'entend point des seuls évêques de Jérusalem, de Rome et d'Alexandrie, mais de tous les évêques en général; car l'Eglise catholique est une, quoiqu'elle renferme plusieurs églises particulières, qui sont même différentes entre elles, par rapport à certaines coutumes, à certains usages, selon la variété des lieux et des peuples. Elles n'ont toutes qu'un même baptême et une même foi. C'est aussi du même Esprit, qui procède du Père et du Fils, que les apôtres et les évêques leurs successeurs ont reçu le pouvoir de lier et de délier. Soyez leurs soumis, ô rois; que vous le veuilliez ou ne le veuilliez pas, ils seront vos juges. Toucher à la personne de l'évêque, c'est toucher à la paupière du Seigneur, parce que c'est par

l'évêque qu'il gouverne l'Eglise. Rathère montre ensuite, par l'exemple de Caïphe, qui eut le don de prophétiser, que les péchés d'un évêque n'empêchent pas que Dieu n'agisse par son ministère. Il n'est soumis qu'au jugement et à la correction de Dieu; c'est à tort par conséquent que les princes de la terre le tiennent dans une prison où il périt de faim et de misère. Dieu commet aux rois la défense des peuples, mais les revenus des églises appartiennent aux évêques, de sorte que l'on ne peut les en priver sans sacrilége. C'est Dieu qui donne le sacerdoce comme la royauté, mais le sacerdoce est beaucoup au-dessus du caractère royal. Il rapporte une lettre qu'il avait écrite à un de ses élèves qui l'avait calomnié; et afin que l'on ne crût pas qu'il avait été chassé de son siége pour quelque erreur, il fait une profession de foi qui, en effet, est on ne peut plus orthodoxe. Les évêques tiennent entre eux des assemblées générales dans lesquelles les décrets des conciles et les décisions des Pères sous les yeux, ils sont en état de juger toutes les causes ecclésiastiques. De plus, dit-il, il y a un siége universel et principal, une Eglise juge et maîtresse de toutes les autres. C'est à l'un ou à l'autre de ces tribunaux qu'il veut que les princes s'adressent dans leurs plaintes contre les évêques, c'est-à-dire, ou au concile, ou à l'Eglise de Rome dont l'autorité équivaut à celle d'un concile.

Cinquième livre. — Rathère, en parlant ainsi, supposait deux choses; l'une que les évêques s'assemblaient souvent en concile; l'autre que tout s'y décidait d'après l'autorité des canons. Mais il se plaint du contraire dans sa lettre aux archevêques Widou et Sobbon, qui fait partie du cinquième livre. Si l'on tenait quelquefois des conciles, on n'y avait aucun égard aux lois de l'Eglise; tout s'y décidait par l'autorité séculière. Les laïques y dominaient, et s'ils accordaient aux évêques le droit de suffrages, c'était toujours pour faire réussir leurs propres desseins. Il en donne pour preuve ce que l'on avait fait contre lui. Les évêques avaient eu part à sa disgrâce, mais elle était l'ouvrage des laïques, qui, sans l'avoir entendu, l'avaient condamné et exilé, sans qu'aucun de ses confrères eût osé prendre sa défense. C'est une occasion pour lui de s'élever contre la lâcheté des évêques de son temps. Ils ambitionnaient la qualité de pasteurs, et ils abandonnaient leur troupeau à la vue du loup. Nourris du lait des brebis, couverts de la laine qu'ils en tiraient, ils recevaient encore du père de famille le salaire, et n'avaient pas le courage de lancer leurs chiens contre le voleur. Rathère signale leurs autres défauts, les exhorte à prendre plus de soin de leurs troupeaux et de les instruire encore plus par leurs exemples que par leurs discours; puis, s'adressant aux clercs, aux chanoines, aux moines, aux abbés, il prescrit à chacun leurs devoirs et leurs obligations.

Sixième livre. — Enfin le sixième et dernier livre est employé à traiter des dispositions intérieures que chacun doit avoir en remplissant ses devoirs, des motifs qui doivent animer ses actions, et de la fin qu'il doit s'y proposer. Ce livre regarde indistinctement tous les chrétiens, les justes comme les pécheurs. Il dit à ceux-là que, s'ils veulent être véritablement justes, ils ne doivent pas croire qu'ils le sont; et à ceux-ci, qu'ils doivent se reconnaître pour pécheurs, se hâter de faire pénitence et de retourner à Dieu, en s'abstenant désormais de toutes sortes de péchés. Il appelle péchés capitaux ceux qui sont contre le décalogue, et dit que lorsqu'on est vraiment converti, on en obtient le pardon par les œuvres de miséricordes accomplies par la grâce toute gratuite de Dieu qui les inspire au pécheur pénitent. Il pose pour principe que l'amour de Dieu et du prochain aimé pour Dieu doit être le motif des bonnes œuvres. « Quelque bien que vous fassiez, dit-il, si petit qu'il soit, si vous le faites par un motif de charité, soyez assuré qu'il vous sera avantageux. Au contraire, si vous le faites par quelque autre motif étranger à cette vertu, ne vous y trompez pas, vous travaillez en vain. » Il distingue la pénitence que chacun s'impose à son gré pour ses péchés, de celle qui est est prescrite par les lois de l'Eglise. On doit accomplir celle-ci dans tous ses points, et on ne peut se faire absoudre par un autre que par celui qui nous a liés. Celui-là n'est pas censé faire une digne pénitence, qui, en s'abstenant d'un péché, se livre à un autre, et qui, en se modifiant pour un adultère, pense à commettre un homicide. Rathère finit son ouvrage en disant qu'il s'y est peint tout entier sous des noms empruntés, sa condition, sa famille, sa dignité, son sort et sa fortune, ses supplices, son persécuteur qu'il appelle son bourreau. Mais, quoiqu'il y ait aussi représenté la peine que Dieu réservait à ses vexations, cependant il le prie de l'en délivrer. Il rapporte un passage de saint Augustin sur l'utilité des veilles. Nous devons à dom Martène la publication de cet écrit qu'il a reproduit au tome IX de sa grande Collection, page 963.

Perpendicules. — Rathère répète les mêmes plaintes et les mêmes accusations dans un autre de ses écrits que dom Luc d'Achery a publié dans le tome second de son *Spicilége*, sous ce titre bizarre : *Perpendicules, ou visions d'un voleur attaché au bois de la croix avec plusieurs autres.* On trouve également cet ouvrage avec le simple titre de *Du mépris des canons.* Il est adressé à Hubert, évêque de Parme. La peinture que l'auteur y fait des mœurs du clergé d'alors est effrayante. Ignorance égale à la corruption, insubordination générale, mépris des canons et de toute loi divine et humaine, brigandage partout, jusque dans le sanctuaire. Les laïques se mettaient peu en peine de l'excommunication, parce que les prêtres eux-mêmes s'en moquaient. A peine, dans cette immense quan-

tité d'hommes élevés à la dignité sacerdotale, en trouvait-on un seul digne des fonctions augustes qu'il viole plutôt que de les remplir. Il trouve la cause de tous ces vices dans le refroidissement de la charité, et il en rapporte plusieurs exemples que nous aimons mieux taire que reproduire, même par l'analyse ; « car, dit-il, le désordre était poussé à un tel point que si, à grand'peine, on trouvait encore quelqu'un qui fût digne de l'épiscopat, il était devenu comme impossible de rencontrer un évêque assez pur pour lui imposer les mains. » En parlant de l'Eucharistie et du sacrifice de l'autel, il semble dire que le pain et le vin ne sont le corps et le sang de Jésus-Christ que pour ceux qui les reçoivent dignement; mais il s'explique ensuite et dit clairement que c'est le même sacrifice pour les bons et les méchants, mais avec cette différence que les bons y reçoivent la vie et les méchants la mort. Quant à la présence réelle il n'en doutait aucunement.

Climax Syrmatis.—Folcuin, dans ses Gestes de l abbaye de Lobbes, n'oublie pas de faire mention de l'écrit intitulé *Climax*, ou *Conclusion délibérative prise à Liége*, titre aussi singulier que celui du traité sur le mépris des canons. C'est une protestation que Rathère fit contre son expulsion de l'évêché de Liége, en 956. Il y expose en peu de paroles quarante raisons qu'il avait de n'y pas consentir de quelque manière que ce pût être. On voit par le titre d'empereur qu'il accorde à Othon, sur la fin de cet ouvrage, qu'il renouvela sa protestation, lorsqu'il fut rétabli sur le siége de Vérone, afin d'arrêter ceux qui auraient eu le dessein de l'en chasser de nouveau. Il ajoute que les seize premières raisons seraient même plus que suffisantes pour les en détourner, ce qui ne l'empêche pas de les menacer de la damnation éternelle, de la peine des censures ecclésiastiques et de la répression du pouvoir impérial.

Conjecture sur l'état d'une personne.—Rathère ne se nomme point dans l'écrit qui porte ce titre; mais outre que Folcuin le cite sous son nom, il s'y dépeint lui-même de façon à ne pouvoir être méconnu. C'est une réponse aux censures que ses ennemis faisaient de sa conduite. Il tourne leurs reproches en louanges, et se fait un mérite de ce qu'ils critiquaient en lui; mais en même temps il fait une satire assez fine de leurs défauts. Quelques-uns, prenant à la lettre le reproche qu'on lui faisait d'être le fils d'un charpentier, en ont conclu qu'il était de condition vile; mais indépendamment qu'il exprime le contraire dans son épitaphe, comme nous l'avons déjà remarqué, il est visible par quelques mots qui lui échappent pour repousser cette qualification, qu'on ne l'appelait ainsi que parce qu'il avait le goût de la construction et qu il aimait à renverser les vieux bâtiments pour en faire édifier de nouveaux. On voit aussi par un autre passage, qu'il y avait quarante ans qu'il avait commencé à rechercher la puissance, sans avoir réussi encore à la saisir, ou bien s'il l'avait possédée un instant, sans avoir pu la conserver. Et quand on me l'accorderait maintenant, dit-il, que m'en reviendrait-il, puisque je n'aurais plus que peu de temps pour en jouir? Cet écrit est assez ingénieux, et l'ironie surtout y est bien maniée et son portrait y est tracé à son avantage. On y voit un évêque bien différent de presque tous ceux de son siècle, un évêque non-seulement ennemi du faste, de la délicatesse, des richesses, des présents, mais encore humble, pauvre, pénitent, mortifié, désintéressé; un évêque tout occupé de l'étude, patient jusqu'à mépriser les médisances, jusqu'à récompenser ceux qui lui disaient des injures; un évêque qui préférait la retraite à la société des grands, qui poussait le zèle jusqu'à reprendre tout le monde, et à mettre par écrit les défauts de ses clercs, afin d'être plus en état de les corriger. Rathère finit cet ouvrage par un fort bel éloge de l'empereur.

Discorde ou différend entre Rathère et son clergé.—Ce traité est une courte exposition de l'origine, de l'occasion et des causes de ce différend. Après avoir montré qu'il n'est pas nouveau, puisque les commencements datent de sa première installation sur le siége de Vérone, il lui assigne quatre causes principales : la différence entre les mœurs de ses clercs et les siennes, son intention à leur faire observer les lois de l'Eglise, quoiqu'il ne les y contraignît point par violence et qu'il s'appliquât seulement à les y engager par persuasion; ses instances pour leur faire rompre tout commerce avec les femmes, conformément aux décrets des conciles et aux ordres de l'empereur; et enfin son impatience, qui ne lui permettait pas de supporter le partage inégal qu'ils se faisaient des revenus de l'Eglise, dans lesquels les sous-diacres et les autres clercs inférieurs n'avaient presque aucune part, ce qui les portaient à négliger leurs études et les différentes fonctions de leur ordre, pour s'assurer d'ailleurs de quoi vivre. Peut-être y avait-il une cinquième cause, que l'auteur ne marque pas, mais qu'il laisse entrevoir dans l'écrit même dont il est question. C'était la manière peu mesurée dont il reprenait les défauts de ses clercs. Il y relève, en effet, sans ménagement plusieurs vices auxquels ils étaient sujets. Cet ouvrage ne fut composé qu'après le traité sur le mépris des canons, auquel il renvoie.

Apologétique.—Ses clercs de leur côté l'accusèrent de prévarication dans l'emploi des deniers que l'empereur lui avait confiés pour le soulagement des pauvres. Ils lui reprochèrent d'avoir mis cette somme à réparer la basilique de saint Zénon, patron de Vérone. Rathère, dans son livre apologétique montre fort bien que l'empereur, en lui donnant une somme d'argent, l'avait laissé maître de l'employer à la réparation de cette église et de donner le surplus aux

pauvres. Il ajoute que la ville de Vérone ne possédant aucun pauvre aux besoins duquel la charité publique ne pourvût, la somme donnée par Othon ne leur était point nécessaire. Au surplus l'évêque a le droit de faire servir les revenus de l'Eglise à tous les travaux qu'il juge nécessaires, à l'exception des deux parts destinées à son entretien et à celui du clergé. Rathère se croit d'autant plus autorisé à rebâtir les églises de son diocèse, tombées de vétusté ou ravagées par les guerres, qu'il était le seul qui s'intéressât à une œuvre si louable. Il trouvait même dans ces constructions un avantage pour les pauvres, qui y gagnaient leur vie en travaillant, et qui en profitaient même plus que les riches, puisqu'on voit plus de pauvres que de riches entrer dans les églises. Cet écrit est adressé à un de ses plus ardents accusateurs qu'il ne nomme pas, quoiqu'il en nomme deux autres, Martien et Antoine. Celui dont il s'agit, non content de censurer les paroles et les actions de Rathère, se constituait encore le juge de ses intentions. Il se plaint qu'un d'entre eux fût allé à Rome sans sa permission, et qu'il y eût obtenu, à force d'argent, et comme émanées du Saint-Siége, des lettres qui l'excommuniaient, lui et tous les évêques ses successeurs qui se mêleraient de la distribution des revenus de l'Eglise de Vérone. A ce sujet, il dit qu'il est impossible que cette excommunication ne cause pas du trouble; car, s'il méprise l'anathème du Saint-Siége, sa conduite sera un mauvais exemple pour tout le monde; et s'il y obéit, il ne lui sera plus permis de célébrer la messe ni d'accomplir aucune de ses fonctions d'évêque; de cette sorte, celui qui est au-dessus de tous par son ordination et qui doit veiller sur les autres, se verra au-dessous de chacun et méprisé de tout le monde. Il fait sentir toute l'indécence de ce procédé. Il accuse son adversaire de n'avoir pris cette précaution de le faire excommunier, qu'afin qu'il ne pût plus se faire instruire des violences que ce clerc et ses semblables avaient commises dans l'Eglise, violences telles que l'on ne pourrait en conscience y célébrer les saints mystères le jour de Pâques, si l'on n'avait soin de la réconcilier auparavant.

Cette apologie est suivie d'un petit discours adressé à ces mêmes clercs. Rathère, qui semble l'avoir prononcé de vive voix, s'y plaint tout à la fois et de leur rébellion contre son autorité légitime, et de leur insensibilité opiniâtre non-seulement à pratiquer, mais à lire même et à entendre parler des canons. Il les exhorte à se corriger, et leur déclare que c'est dans cette espérance qu'il a mieux aimé recourir à l'autorité de l'empereur, que de les frapper d'excommunication, comme il aurait pu le faire. Il leur reproche de l'avoir déjà chassé quatre fois de son Eglise, ce qui sans doute doit s'entendre autrement, puisqu'il fut chassé la première fois par le roi Hugues, et la seconde par les brigues de Milon, usurpateur de son siége et les intrigues de Manassès, archevêque de Milan.

Sermons. — Folcuin met au nombre des écrits de Rathère un grand nombre de sermons, *quamplures sermones*, mais sans les détailler. Nous en avons huit recueillis dans le tome II du *Spicilége* de dom Luc d'Achery, à la suite de l'*Itinéraire* ou du *Voyage à Rome*, dont nous parlerons plus bas. Le premier est *sur le Carême;* mais à ce titre l'auteur en ajoute un autre qui tient de la singularité de son génie et qui prouve en même temps qu'il n'espérait pas que son discours pût produire un grand fruit. Le voici : *Babil de Ratherius de Vérone, qui sera sans succès de son vivant, comme il n'en doute pas.* Ce discours est divisé en trente-neuf articles et contient d'excellentes instructions, tant sur le jeûne que sur d'autres sujets. L'auteur commence d'abord par censurer les défauts que l'on apportait trop ordinairement alors dans le jeûne du Carême. Il reprend ceux qui passaient alternativement un jour sans manger, et l'autre sans jeûner, et se flattaient néanmoins d'accomplir le précepte, quoiqu'en effet ils ne jeûnassent que vingt jours, au lieu de quarante. Il blâme également ceux qui, jeûnant tous les jours jusqu'au soir, mangeaient la nuit avec excès, et ceux qui mangeaient avant none, et qui croyaient jeûner, parce qu'ils ne faisaient qu'un repas; il gourmande aussi ceux qui rompaient le jeûne du Jeudi saint avant none, et le Samedi saint, avant vêpres, parce qu'en ce jour il était défendu de donner le baptême solennellement avant vêpres et de célébrer la messe. Il veut qu'en jeûnant on donne aux pauvres les aliments que l'on se retranche, et que l'on s'interdise les mauvais discours, les procès et tout ce qui peut offenser Dieu; que l'on accompagne le jeûne d'aumônes, de prières et d'autres bonnes œuvres, surtout de la charité qui en fait le mérite. Il réfute l'erreur de ceux qui disaient que tous les baptisés seraient sauvés, en montrant que la foi sans les œuvres ne suffit point pour le salut. Quelques-uns s'imaginaient qu'ils effaceraient leurs péchés par les flammes du purgatoire; il les désabuse en leur disant que les peines du purgatoire ne sont point destinées pour les crimes, mais seulement pour les péchés légers. Il invective contre ceux qui approuvent le mal dans les autres, contre les adulateurs, contre les menteurs et contre certains prêtres d'un diocèse voisin de Vérone, qui renouvelaient l'hérésie des anthropomorphites, en disant que Dieu est corporel. Il répond aux passages qu'ils alléguaient de l'Ecriture, et les comparant aux Israélites qui demandaient à Aaron des dieux visibles qui marchassent devant eux; il leur dit : « Vous fabriquez des idoles dans votre cœur, et oubliant la majesté de Dieu, vous vous le figurez comme un grand roi assis sur son trône d'or, et les anges, comme des hommes ailés et vêtus de blanc, tels que vous les voyez peints contre les murailles, quoiqu'ils soient de purs esprits, et invisibles

de leur nature, et qu'ils n'apparaissent aux hommes que dans un corps emprunté que Dieu leur forme lui-même d'air ou de quelqu'autre matière. »

Rathère explique les passages de l'Ecriture qui semblent établir une nature corporelle dans les anges, comme lorsqu'au jour de la naissance du Sauveur, ils firent entendre aux bergers cet hymne joyeux : *Gloire à Dieu au plus haut des cieux* (*Luc.* II, 14), comme aussi lorsqu'il est parlé du pain des anges. Il montre que la voix des anges dans le ciel n'est que l'admiration continuelle des grandeurs de Dieu; que celle que les pasteurs entendirent fut formée par un mouvement de l'air que Dieu seul connaît; que le pain des anges est Jésus-Christ même qui sert de nourriture aux esprits célestes, en leur fournissant les motifs de le louer. Il renvoie aux écrits de saint Grégoire pour connaître comment Dieu parle aux anges, et comment les anges parlent à Dieu. Par une autre erreur qui s'était introduite à Vérone, quelques-uns disaient que saint Michel célébrait la messe devant Dieu le lundi; c'est pourquoi ils allaient à l'église qui lui est dédiée, ce jour-là plutôt qu'aucun autre jour de la semaine. Rathère combat cette superstition, en montrant que la distribution des jours de la semaine par la révolution du lever et du coucher du soleil, n'existe que pour l'homme et sur la terre. Dans le ciel il n'y a point de nuit, ni par conséquent de semblable révolution, parce que le soleil de justice, la lumière éternelle y brille sans éclipse et sans déclin. Il finit son discours par une exhortation morale appropriée aux besoins spirituels de son clergé.

Deuxième sermon sur le Carême. — Quelqu'exacte que fût la doctrine de Rathère dans ce discours, il se rencontra néanmoins des censeurs qui y trouvèrent à redire, et prirent mal le sens de certains passages, surtout dans ce qu'il avait avancé contre les antropomorphites et ceux qui affectaient d'aller à l'église de Saint-Michel le lundi. L'auteur se crut donc obligé de s'expliquer sur ces deux points dans un second sermon. Sur le premier, il dit, qu'en niant que Dieu soit corporel, il n'a point prétendu contester la réalité de la nature humaine dans le Fils de Dieu fait homme, et qu'il reconnaît qu'il est monté au ciel avec le même corps et la même âme qu'il avait eus sur la terre. Sur le second, il observe avec beaucoup de justesse, qu'il ne blâme point ceux qui vont entendre la messe à l'église de Saint-Michel, mais seulement ceux qui, par superstition, se persuadent qu'il est mieux d'y aller le lundi qu'aucun autre jour de la semaine. Après cette digression, il revient à ce qui faisait le sujet de son discours. C'est une courte, mais pathétique exhortation au jeûne, avec une instruction sur la manière de jeûner. L'auteur exige trois conditions essentielles au jeûne, la prière, l'aumône et la fuite de tous les vices. Il a soin d'avertir cependant que le jeûne, pratiqué de la sorte, ne va pas jusqu'à refuser au corps son juste nécessaire, mais seulement à le priver des choses superflues et interdites par la loi de Dieu.

Sermons sur la Pâque. — Il y a quatre sermons, tant sur la fête de Pâques que sur l'octave. Dans le premier, Rathère explique à ses auditeurs à quoi les engage la joie spirituelle de ce saint jour, accompagnée de la manducation de l'Agneau pascal. L'instruction qu'il donne en peu de mots sur ce sujet est tirée avec beaucoup de justesse, et des cérémonies prescrites aux Israélites pour la manducation de l'agneau figuratif, et de quelques passages de saint Paul. Rathère en déduit d'une manière habile l'obligation où sont les fidèles d'apporter à cette solennité un cœur contrit et humilié par le souvenir de leurs fautes passées, une résolution sincère de ne plus les commettre, et un désir ardent des biens futurs. Il veut aussi, pour que la joie soit parfaite, que ceux qui ont le moyen soulagent l'indigence des pauvres.

Dans le second, qui est très-concis, et qui roule encore sur la Pâque, l'orateur traite de la joie que doit causer cette fête, et de l'innocence qu'il faut apporter à la participation des saints mystères, pour ne point encourir la malédiction de Judas, qui, pour s'en être approché indignement, fut aussitôt possédé du démon. Que l'homme s'éprouve donc lui-même et qu'il mange ainsi de ce pain et boive de ce calice, c'est-à-dire qu'il examine sa conscience, pour savoir s'il est encore dans la volonté de pécher ou de se corriger, de nuire à son prochain ou de l'aider, de le haïr ou de l'aimer fraternellement. Il ajoute que si ceux qui haïssent s'étaient bien examinés, ils ne se seraient pas présentés pour recevoir de sa main les saints mystères. Il insiste sur ce point, et donne à entendre qu'il se trouvait même dans son clergé des personnes sujettes à ce vice. Il les exhorte à se corriger, et finit en disant qu'on célèbre la Pâque du Seigneur toutes les fois que l'on passe du mal au bien, du vice à la vertu, des ténèbres à la lumière, et qu'ainsi il n'est point de temps, de jour, d'heure et de moment même où on ne puisse la célébrer.

Le cinquième sermon fut prononcé sur le jour de l'octave de Pâques. Rathère s'y plaint avec amertume de ceux qui voulaient le chasser de sa maison épiscopale, après en avoir médité le dessein pendant tout le Carême, temps destiné non à la haine ou à la vengeance, mais à la charité et à la réconciliation. Il détaille les persécutions que son clergé lui avait fait souffrir, et montre que l'origine de la division qui existait entre eux avait commencé avant son épiscopat, et qu'elle avait sa source dans la différence de leur conduite avec la sienne. Ils ne suivaient que des traditions humaines et des coutumes qui n'étaient en vogue que parmi les hommes corrompus. Quant à lui, il avait pris pour guide la loi de Dieu.

Le quatrième discours, qui fut prononcé après l'octave de Pâques, n'est qu'une exhortation très-brève, dans laquelle il invite

son auditoire à examiner si la vie qu'il mène répond à la sainteté du mystère qu'il a célébré. Il dit à ceux qui se sentiraient coupables d'une communion indigne de ne point imiter Judas dans son désespoir, mais à l'exemple de Pierre, qui pleure amèrement son péché, de recourir à une pénitence salutaire et réparatrice.

Sermons sur l'Ascension. — Il y a deux sermons sur l'Ascension. L'auteur emploie le premier, partie à expliquer ce mystère, en montrant que cette fête est commune à Jésus-Christ et à ses membres, partie à faire voir avec quelles dispositions il faut la célébrer. Entre les vices dont il recommande la fuite, il insiste sur la rechute dans le péché, la rancune, les inimitiés, dont quelques-uns, insinue-t-il, se rendaient coupables même à l'égard de leur propre évêque. Il s'élève aussi contre l'incontinence des personnes mariées, pendant le Carême et l'octave de Pâques. On voit par là et par plusieurs autres endroits de ses écrits, que Rathère avait fort à cœur cette ancienne pratique, si souvent recommandée par les canons. Il finit ce discours par une courte mais magnifique prière tirée de saint Augustin.

Le second discours roule encore sur l'Ascension et sur les Rogations ou les trois jours de prières publiques qui précèdent cette solennité. C'est une des pièces de Rathère qui contient les instructions les plus solides et les plus lumineuses. Il y commet cependant une faute contre l'exactitude de l'histoire, en transportant au Pape saint Grégoire le Grand l'honneur de la première institution des Rogations, et en ne présentant saint Mamert de Vienne que comme le second instituteur de cette sainte pratique, ou plutôt comme son introducteur dans les églises des Gaules. Il oubliait que ces prières avaient commencé à Vienne dès l'an 468, c'est-à-dire plus d'un siècle avant le pontificat de saint Grégoire. En prescrivant les dispositions avec lesquelles on doit les célébrer, il n'oublie pas la continence à l'égard de ceux qui sont engagés dans le mariage. Quant à celles qu'exige la célébration du mystère de l'Ascension, il les réduit à quatre principales : un renoncement sincère au péché; une foi accompagnée des bonnes œuvres; un passage de l'état de mort à une nouvelle vie : passage figuré, dit-il, par la transmigration des apôtres en Galilée, où ils virent le Sauveur; enfin un désir ardent de la céleste patrie, où le Fils de Dieu a déjà placé une partie de notre chair en y montant avec son corps glorieux. Rathère montre fort bien que retomber dans le péché ce serait et démentir tout ce que l'on a pratiqué de bien pendant le Carême et le temps pascal, et quitter la terre promise pour retourner en Egypte. Quant aux bonnes œuvres qui doivent accompagner la foi, il les trouve marquées dans l'évangile du jour de la fête, qu'il explique d'une manière morale avec beaucoup de justesse. De sorte que, tout en parlant sur l'Ascension, il a eu le secret de donner de fort belles instructions sur les mœurs, sans sortir du mystère. Rathère combat, dans ce discours, l'erreur de ceux qui attribuaient aux démons, ou à quelques méchants hommes qui se font ici-bas leurs suppôts, les tempêtes, la grêle et tous les autres fléaux; et il prouve, par l'autorité de l'Ecriture, que c'est Dieu qui nous frappe et qui nous guérit de nos blessures, soit par lui-même, soit par le ministère des causes secondes.

Lettres. — Les lettres de Rathère se trouvent disséminées dans plusieurs recueils. On en trouve cinq dans le *Spicilége* de dom Luc d'Achéry. La première est adressée à Martin, évêque de Ferrare, qu'il conjure de changer de conduite à l'égard des ordinations. On l'accusait d'ordonner des enfants avant l'âge prescrit par les canons, et de recevoir de l'argent pour ces sortes d'ordinations. C'était, dans l'un et l'autre cas, violer les lois de l'Eglise. Cette lettre est sans date. La seconde est datée du 1er août, mais sans que l'année soit indiquée. Comme il ne nomme point le Pape auquel il l'adresse, et qu'il se contente de dire en termes généraux : A celui qui occupe le Saint-Siége, on conjecture qu'il l'écrivit en 964, époque où Léon VIII, Jean XII et Benoît V prétendaient à la papauté. C'est une consultation, faite au nom de l'Eglise de Vérone, sur la conduite à observer envers les clercs ordonnés par les évêques intrus dans cette Eglise, pendant l'absence de Rathère. Il y rapporte les canons des conciles et les décrets des Papes qui déclarent nulles ces sortes d'ordinations; et quoiqu'il désire que la décision qu'il attend du Saint-Siége soit entièrement conforme à ces canons et à ces décrets, il déclare qu'il l'acceptera avec soumission. Dans la troisième, il prie le pape Jean XII, et non Jean XI, comme le dit la note marginale, de décider lequel des deux devait être reconnu évêque de Vérone, ou bien lui, qui avait été choisi canoniquement, ou le neveu de Milon qui était intrus. Il raconte comment il avait été élevé sur ce siége, après la translation d'Hilduin sur le siége de Milan, et les persécutions qu'il avait eu à souffrir de la part du roi Hugues et de plusieurs autres depuis vingt ans. Il écrivit la quatrième aux évêques d'Italie, des Gaules et de Germanie, dans le même but, c'est-à-dire qu'il réclama leur protection contre son concurrent et demanda à être confronté avec lui en présence d'un concile légitime. La cinquième est adressée à une personne d'une haute distinction, à qui il envoyait un de ses ouvrages, que l'on croit être l'Agnosticon. Il s'excuse de n'avoir pas terminé sa lettre par quelques vers, suivant l'usage de cette époque; ce n'était pas qu'il ne sût les règles de l'art poétique, mais il était loin de penser à se donner pour poëte.

Dom Bernard Pez a publié également cinq de ses lettres dans le tome VIe de son *Recueil d'anecdotes*. Dans la première, l'auteur déclare aux clercs de l'Eglise de Vérone qu'il ne peut donner le nom d'évêque à celui

qui s'était emparé de ce siége, ni reconnaître pour prêtres ou diacres ceux que cet intrus avait ordonnés. Ç'aurait été, dit-il, se condamner lui-même, et avouer qu'on l'avait chassé avec raison de son Eglise. Il y était donc rentré lorsqu'il écrivit cette lettre. Ainsi elle est postérieure à l'an 960. Rathère écrivit la seconde après son retour du concile de Ravenne en 967. Elle est adressée à Ambroise, un des grands de la cour de l'empereur Othon. Il lui rend compte de ce qui s'était passé dans le synode assemblé à Vérone, pour notifier aux prêtres et aux diacres de son diocèse les décrets du concile de Ravenne, suivant les ordres de l'empereur. La plupart de ces clercs refusèrent d'y assister, et ceux qui s'y présentèrent eurent l'insolence de dire qu'ils ne quitteraient pas leurs désordres ni ne s'abstiendraient de leurs fonctions. L'évêque se trouva dans la nécessité de procéder contre les rebelles, qui, de leur côté, s'aigrissant de plus en plus, trouvèrent le moyen de gagner Nannon, gouverneur de la ville, et se servirent de lui pour prévenir et indisposer l'impératrice. Les choses furent portées à un point que l'évêque ne se croyait pas en sûreté de sa vie. Ce fut en conséquence de ces faits qu'il écrivit cette lettre à Ambroise, afin que, l'ayant mis au courant de ce qui s'était passé, il instruisît l'empereur et l'engageât à y apporter du remède. Les deux lettres suivantes sont adressées à l'impératrice Adélaïde, pour la prier de lui prêter son secours, jusqu'à ce qu'il eût achevé les réparations de l'église de Notre-Dame, l'assurant qu'il abandonnerait ensuite son évêché, où il ne faisait aucun fruit, pour se retirer dans son monastère. La cinquième est adressée à Nannon, qui favorisait les clercs rebelles de l'Eglise de Vérone, et qui l'avait menacé lui-même de la colère de l'empereur. Rathère lui répond que l'on ne craint que les méchants qui lui ressemblent, et que l'équité de l'empereur le met à couvert. Il lui représente aussi qu'il est cause, par sa conduite, de la perte des âmes et des scandales que donnaient ses clercs par leur révolte contre leur évêque.

Aux treize lettres dont nous venons de donner une notice, il faut en ajouter trois autres, dont les deux premières servent de préface et comme de commentaire à l'histoire de la translation de saint Méton, honoré à Vérone sous le titre de confesseur. La troisième est citée par Sigebert et Trithème, comme un traité de l'Eucharistie, et porte en effet le titre : *Du corps et du sang de Jésus-Christ.* C'est une réponse à celle qu'il avait reçue d'un nommé Patrice, au sujet de ce sacrement. « Vous demandez, lui dit Rathère, si j'ai célébré la messe pendant certaine semaine. Je laisse à l'Apôtre à juger lequel de nous deux s'expose à un plus grand danger en recevant indignement l'Eucharistie, ou bien moi qui la reçois très-rarement, ou bien vous qui communiez tous les jours. Si nous lisions avec attention les écrits de saint Jean Chrysostome sur l'*Epître aux Hébreux*, ils pourraient m'empêcher de dire la messe de temps en temps, et vous de la dire tous les jours. On m'a rapporté aussi que vous êtes scandalisé que j'aie pris un bain la veille de la Circoncision, comme si l'on ne devait pas se purifier autant qu'il est possible, pour toucher les choses saintes; à moins que par votre autorité il soit permis de s'en approcher autrement. » Il l'accuse de connaître si peu le mystère qu'il célébrait si souvent, qu'il le prenait pour une simple figure. « S'il en est ainsi, ajoute-t-il, l'aveuglement de votre esprit vous rend plus digne de compassion que d'envie. Croyez-moi, mon frère, de même qu'à Cana en Galilée l'eau fut changée en un vin véritable et non figuratif par l'ordre de Dieu, ainsi ce vin devient du vrai sang et ce pain de la vraie chair. Si le goût et la couleur qui demeurent encore vous persuadent autre chose, ne croyez-vous pas à l'autorité de l'Ecriture, qui dit que l'homme fut formé du limon de la terre? (*Gen.* II, 7.) L'homme cependant n'a point la figure de la terre ni du limon, il n'en a que la substance. Croyez ici que c'est le contraire, et qu'encore que la couleur et le goût demeurent, ce que vous prenez est de vraie chair et de vrai sang. Mais vous demandez de quel corps est cette substance, d'où elle est tirée, et si le pain est ôté invisiblement et changé en chair; car voilà ce qui frappe la curiosité humaine. Interrogeons l'Evangile : il y est dit que *Jésus-Christ prit du pain, et que l'ayant béni, il le rompit et le donna à ses disciples, en disant : Prenez, mangez, ceci est mon corps. Et prenant le calice, après avoir soupé, il leur dit : Ce calice est mon sang, le sang de la nouvelle et éternelle alliance*, etc. (*Matth.* XXVI, 26-28.) Voilà de quel corps est cette chair et ce sang, d'autant plus certainement que nous l'apprenons de la bouche de la Vérité même. Ne vous mettez point en peine du reste, puisqu'on vous dit que c'est un mystère et un mystère de foi. Si c'est un mystère, on ne peut le comprendre. S'il est de foi, on doit le croire et non l'examiner. »

Lettre synodique. — L'ignorance ne régnait pas moins dans le clergé de Vérone que la corruption des mœurs. Il y avait des clercs qui ne savaient pas même le symbole des apôtres. D'autres plus instruits avaient rendu compte des psaumes dans le synode. C'était le seul article du reste sur lequel l'archidiacre et l'archiprêtre les avaient interrogés. Il paraît que l'évêque n'était point présent à cet examen, et que ses deux ministres se contentaient de lui rapporter ce qu'il y avait à corriger dans le clergé. Leur examen avait été très-imparfait, puisque la plupart des clercs du diocèse, quoique invités jusqu'à trois fois à se rendre au concile, n'avaient pas obéi. Rathère prit donc le parti de leur adresser une lettre synodique dans laquelle il avoue que son intention en convoquant un synode, avait été de les examiner. Il leur ordonne en premier lieu d'apprendre de mémoire les trois symboles, celui des apôtres, celui que l'on chante à la

messe et celui de saint Athanase. Ensuite, il leur recommande l'observation du dimanche, ainsi appelé parce que c'est en ce jour que Jésus-Christ est ressuscité. Il semble borner à ce jour la communion du corps et du sang de Jésus-Christ, et invective contre ceux qui célébraient tous les jours la messe, quoiqu'ils vécussent dans l'incontinence et la crapule; qui approchaient de l'autel l'esprit préoccupé par un procès et le cœur rempli de haine. Il les exhorte à corriger leurs mœurs et veut que tous les clercs aient leur habitation auprès de l'église, qu'ils se lèvent la nuit pour l'office divin; qu'ils s'en acquittent pendant le jour aux heures réglées; qu'ils ne célèbrent la messe qu'à jeun et dans l'église, qu'ils ne mettent aucune chose sur l'autel que les reliques des saints, les évangiles et le vase destiné à recevoir le corps du Seigneur pour le viatique des infirmes. Il leur ordonne de faire de l'eau bénite chaque dimanche, de refuser la réconciliation à ceux qui ne paraîtront pas vraiment pénitents, de se souvenir que les biens qu'ils ont acquis depuis leur ordination appartiennent à l'Eglise, de ne baptiser qu'à Pâques et à la Pentecôte, hors le cas de nécessité; de faire observer à leurs peuples les jeûnes des Quatre-temps et des Rogations, avec les grandes litanies, et de les inviter à se confesser le mercredi d'avant le Carême, de leur faire observer la pénitence prescrite par le Pénitentiel; de les avertir de recevoir quatre fois l'année la communion du corps et du sang de notre Seigneur, à Noël, le Jeudi saint, à Pâques et à la Pentecôte, et de ne point contracter mariage autrement qu'en public. « Je veux, ajoute le prélat, savoir de chaque prêtre s'il est né de parents libres ou de condition servile; s'il est né ou ordonné dans mon diocèse, et pour quel titre. S'il a été serf, qu'il montre sa lettre d'affranchissement, s'il est d'un autre diocèse, qu'il présente son dimissoire. »

Il veut encore que chaque prêtre ait, autant que cela lui sera possible, une explication du symbole et de l'Oraison dominicale suivant la tradition des Pères, afin qu'il puisse instruire le peuple; qu'il entende les oraisons de la messe et le canon, qu'il sache bien lire l'épître et l'évangile, prononcer les psaumes, les rites du baptême, de l'extrême-onction et la formule de la réconciliation des pénitents, suivant la mesure réservée aux prêtres par les canons, où l'on voit qu'il y avait des cas réservés à l'évêque, ce qui paraît encore plus clairement dans ces paroles : « Sachez, leur dit-il, que vous pouvez accorder la pénitence pour les péchés secrets, mais que vous devez nous renvoyer les péchés publics. » Il leur enjoint aussi d'apprendre l'ordre et les prières de la sépulture, de la bénédiction du sel et de l'eau, les épactes, les heures canoniales de nuit et de jour; d'avoir un Martyrologe et un Pénitentiel. Il déclare qu'il n'ordonnera personne qu'il n'ait passé quelque temps dans un monastère ou auprès d'un homme instruit et ne soit assez instruit lui-même pour être admis à la dignité ecclésiastique. Parlant de la division des revenus de l'Eglise en quatre parts, il leur recommande de garder les règles de l'équité dans la distribution de la part qui leur appartenait, sans toucher en aucune manière aux trois autres, c'est-à-dire aux revenus destinés à l'entretien de l'évêque, de la fabrique et des pauvres. Il ordonne aux laïques de jeûner tous les jours du Carême, excepté le dimanche, de s'abstenir de chair pendant les quatre semaines de l'Avent, si ce n'est aux jours de fête, de garder la continence pendant tout ce temps, dans les vingt jours qui suivent la fête de Noël, aux octaves de Pâques et de la Pentecôte, toutes les veilles des fêtes, les vendredis et les jours de dimanche, de jeûner jusqu'à none, le lundi, le mardi, le mercredi et le vendredi de la semaine sainte, et de venir à l'église le jeudi à la même heure pour y être réconciliés. Il défend de célébrer la messe et le baptême le Samedi saint, avant la dixième heure, c'est-à-dire avant quatre heures du soir.

Itinéraire. — *L'Itinéraire* ou *Voyage de Rome* contient l'exposé des motifs qui le déterminèrent à se pourvoir auprès du Saint-Siége, lors de ses difficultés avec le clergé de Vérone. « Où pourrais-je, dit-il, m'instruire mieux qu'à Rome? Que sait-on ailleurs sur les dogmes ecclésiastiques qui soit ignoré dans l'Eglise romaine? C'est là que les souverains docteurs de tout le monde et les princes de l'Eglise universelle ont brillé. Là sont les décrétales des Papes; là on examine les canons, pour approuver les uns et rejeter les autres. Ce qui est annulé à Rome ne subsiste nulle part, et l'on ne casse nulle part ce qui a été approuvé dans cette ville. Où pourrais-je donc plus efficacement chercher la sagesse, que là où en est la source? » Il fait l'éloge de l'empereur Othon et le loue d'avoir contribué à asseoir sur le siége de Rome le pape Jean XIII, qu'il appelle le Père de tout l'univers, par son attention à pourvoir aux besoins de toute l'Eglise. Il parle ensuite du concile universel que le Pape et l'empereur devaient assembler à Rome : « Où je n'aurai, dit-il, qu'à écouter avec humilité les sages sur toutes les difficultés que j'ai à leur proposer. » Il raconte les persécutions qu'il avait souffertes, soit de la part du roi Hugues, soit de la part de son clergé; ce qu'il avait fait pour en bannir l'ignorance et la corruption des mœurs; il ne dissimule point à ses clercs, qu'étant tous coupables, ils devraient tous faire une pénitence publique, mais il éprouvait à ce sujet un sérieux embarras, c'est qu'après cette pénitence le peuple demeurerait sans sacrements, puisqu'il ne leur serait plus permis de remplir aucune fonction de leur ordre. « Que ferai-je donc de vous, mes frères, ajoute-t-il? si vous ne confessez point vos péchés, je crains que vous ne soyez point sauvés; si vous les confessez, il ne vous sera plus permis d'offrir le saint sacrifice. » Ce fut dans cette perplexité que Rathère forma le dessein d'aller prendre conseil à Rome.

Il n'avait pas encore fait le voyage lorsqu'il écrivit ce traité. Cet écrit est à peu près dans le même goût que son traité sur le mépris des canons, et peut en être considéré comme la suite. L'auteur y a semé quelques événements de son histoire que l'on ne trouve point ailleurs. Ce qu'il dit contre la simonie qu'il appelle la lèpre de Giézi, suffit pour le justifier du reproche qu'on lui fit dans la suite d'y être tombé lui-même.

Autres ouvrages. — Nous avons passé sous silence une *Charte* pour l'abbaye de Magouzian, une *Ordonnance* à l'occasion d'un mariage illicite, le *Testament* de Rathère, une *Vie de saint Ursmar* et une *Histoire de la vie et de la translation de saint Métron*, parce que ces écrits nous ont paru de peu d'importance, et que d'ailleurs il est impossible de rendre compte de tout. Il reste aussi un assez grand nombre d'ouvrages qui n'ont jamais été imprimés. Ceux qui seraient curieux de les connaître peuvent consulter le catalogue détaillé qu'en ont donné les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, tome VI.

Rathère fut un de ces hommes singuliers où les vertus et les défauts se montrèrent alternativement. On le vit d'abord aimer la retraite et refuser des abbayes, puis se jeter dans le grand monde et rechercher l'épiscopat; rompre avec ses amis, déclamer contre ses bienfaiteurs, dont il n'avait pas su ménager la bienveillance. Il aima le bon ordre, mais il n'eut pas le talent de le faire aimer aux autres. D'un zèle amer, il était trop aigre dans ses corrections. Ses discours, au lieu de ramener les prévaricateurs au devoir, les en éloignèrent de plus en plus. Son caractère tenait de l'humeur, ses exhortations, de la satire. Au-dessous des saillies de son esprit trop vif et trop impétueux, il ne savait pas les modérer. Son inflexibilité lui attira des ennemis, et dans les différents postes qu'il occupa, il fut méprisé de ceux dont son ministère devait lui procurer la confiance. Avec plus de docilité et de politesse il eût rendu utiles les connaissances qu'il avait acquises par l'étude des écrivains ecclésiastiques et profanes; il en fait souvent usage dans ses écrits. On voit qu'il avait non-seulement profité de leurs pensées et de leurs maximes, mais qu'ils lui avaient servi à donner à son style de la grâce et de l'élégance. Cependant il ne les suit pas toujours. Ses phrases sont quelquefois irrégulières dans leurs constructions, il transpose les termes, et il en emploie de barbares et inusités. On dirait en quelques endroits qu'il affecte d'être obscur. Folcuin, son historien, l'accuse d'avoir obtenu l'abbaye de Saint-Amand à prix d'argent; mais il faut se souvenir qu'ils avaient eu ensemble des démêlés sérieux, et qu'il n'est pas vraisemblable que cet évêque, après avoir témoigné tant d'aversion pour la simonie contre l'abbé de Magouzian, se soit lui-même souillé de la lèpre de Giézi. Nous avons indiqué dans le cours de cette analyse les éditions partielles de chacun de ses ouvrages; on les trouve tous réunis dans le *Cours complet de Patrologie.*

RATPERT, issu de parents distingués, vint au monde dans le canton de Zurich. Il se rendit dès sa première jeunesse au monastère de Saint-Gal pour y faire ses études. A peine sorti de l'adolescence, il se vit chargé de l'office d'écolâtre de la maison, et s'y distingua par deux qualités essentielles : une grande clarté dans ses leçons et une bonté singulière pour ses élèves, tout en observant une grande fermeté pour le maintien du bon ordre. Il paraît avoir eu quelque degré de supériorité dans le chapitre, puisqu'il s'y trouvait quelquefois en place d'imposer des pénitences aux moines qui étaient en faute. Il vécut jusque vers l'an 890.

Ses écrits. — Le plus connu de ses ouvrages a pour titre : *De l'origine et des divers événements de l'abbaye de Saint-Gal.* Il les commence par l'arrivée de saint Colomban et de saint Gal dans les Gaules; puis il donne en abrégé l'histoire de saint Othman, et de suite celles des autres abbés de ce monastère, marquant ce qui était arrivé de plus considérable sous leur direction. Le dernier abbé dont il parle est Bernard, qui succéda à Harmote en 883. L'ouvrage est divisé en onze chapitres, dont le dernier n'est que commencé et annonce que l'auteur espérait le continuer. On voit par le dixième que Ratpert l'écrivait après le trente et unième de janvier 884.

Il existe encore de Ratpert différentes pièces de poésie sur plusieurs sujets de piété. Voici celles que lui attribuent Canisius et Basnage : deux hymnes en l'honneur de saint Gal; la première commençant par ces mots : *Annua, sancte Dei;* et l'autre par ceux-ci : *Jam fidelis;* une à la louange de saint Othman : *Festum sacratum psallimus;* une autre en vers saphiques sur saint Magne : *Mire cunctorum;* une pièce de dix-huit vers élégiaques pour la communion : *Laudes omnipotens;* et deux pour la réception d'un roi et d'une reine. Ratpert suivant le goût de son temps, composa encore une formule de prières appelées litanies, et pour la distinguer des autres qui ordinairement n'étaient qu'en prose, il mit la sienne partie en vers élégiaques, partie en vers hexamètres avec l'intercalation d'un des vers du premier distique, après chaque distique. On le fait auteur de l'épitaphe d'Hildegarde, fille du roi de Germanie, et de l'inscription mise sur la chapelle où elle fut enterrée; l'une et l'autre sont rapportées par Goldast. La *Vie de saint Gal* en rimes théotisques porte le nom de Ratpert dans un manuscrit de cette abbaye, avec une note marginale dans laquelle on doute qu'elle soit véritablement de lui. Le but de l'auteur, quel qu'il soit, était de la faire chanter au peuple dans l'église. Ekkehard le jeune la traduisit en latin, et depuis elle a été mise en vers iambiques par dom Mezler. On trouve encore sous son nom un *Commentaire sur les Lamentations de Jéré-*

mie : mais comme personne entre les anciens ne lui attribue un écrit de cette nature, il pouvait appartenir à Ratpert le jeune, ou à quelqu'autre auteur dont aurait ici défiguré le nom. Le style de Ratpert quoique parsemé de quelques termes durs, est clair, simple et assez convenable au dessein de l'auteur.

RATRAMNE, à qui ses démêlés avec Paschase Ratbert ne sauraient enlever la place honorable qu'il occupe parmi les savants qui sortirent de l'école de Corbie, florissait au IXe siècle. D'un esprit vif, pénétrant, laborieux, appliqué, il fit de très-grands progrès dans les sciences, et il ne s'appliqua pas moins à l'étude des belles-lettres qu'à la théologie. Pour posséder cette dernière dans toute sa pureté, il lut les ouvrages des Pères, et particulièrement ceux des docteurs grecs, ce qui fait conjecturer qu'il possédait leur langue. Il avait fait profession de la vie monastique sous l'abbé Wala, ou peut-être même sous saint Adélhard, car l'époque n'en est pas bien certaine. Sa vertu le fit élever au sacerdoce, mais il n'alla pas plus loin, et passa ses jours dans l'humilité de son état, sans aspirer au gouvernement d'aucun monastère. C'est sans raison que quelques-uns l'ont fait abbé d'Orbais. Flodoard, dont ils invoquent le témoignage, n'en dit rien. Trithème n'est pas mieux fondé à le faire moine de Saint-Denis. Ratramne peut avoir fait quelque séjour dans cette abbaye, en se rendant à la cour du roi Charles le Chauve, qui l'avait en grande estime, mais il ne paraît nulle part qu'il ait été moine. Ce fut à Ratramne que ce prince s'adressa pour savoir de lui ce qu'il fallait croire sur l'Eucharistie et la prédestination, deux mystères qui occasionnaient alors des disputes très-vives dans son royaume. Il fut encore chargé, par les évêques des Gaules, d'écrire, en faveur de l'Eglise latine contre les Grecs. Odon, évêque de Beauvais, et Hildegaire de Meaux l'honoraient de leur amitié. Il posséda aussi celle de Loup, abbé de Ferrières et Gothescalc, composa un poëme à sa louange. L'époque de sa mort est presque aussi inconnue que celle de sa naissance; il paraît cependant qu'il vécut jusque vers l'an 868.

Traité de l'Eucharistie. — Il s'éleva, de son temps, une dispute entre les fidèles au sujet de l'Eucharistie. Les uns soutenaient que tout y était à découvert et que les yeux étaient témoins de ce qui s'y accomplissait, sans aucune figure et sans aucun voile; les autres prétendaient que le sacrement de l'autel s'accomplissait de telle manière que, sous les espèces du pain et du vin, il y avait quelque chose de secret et de caché, qui ne se laissait voir que des yeux de la foi. Paschase Ratbert prit part dans la dispute, en exposant le premier de ces deux sentiments, et le moine Ratramne le combattit avec toutes les armes que la seconde opinion put lui fournir. Comme son confrère de Corbie, il intitula son ouvrage : *Traité du corps et du sang de Jésus-Christ.* Le docteur Boileau, qui le publia en 1686, avec une traduction française et des notes, l'orna en même temps d'une préface dans laquelle il démontre, contre les calvinistes, que le traité de Ratramne n'est nullement favorable à leurs opinions, comme ils le prétendent ordinairement. L'auteur de la *Perpétuité de la foi,* dans le même article où il justifie le traité de Paschase, a démontré également que cet ouvrage obscur de Ratramne est bien plus favorable aux catholiques qu'aux sacramentaires; mais Mabillon a porté cette preuve jusqu'à l'évidence, dans sa préface au XIVe Siècle des Bénédictins. Ratramne entreprend d'y prouver deux choses : la première, que le corps et le sang de Jésus-Christ qui sont reçus dans l'Eglise par la bouche des fidèles, sont des figures, si on les considère par l'apparence visible et extérieure du pain et du vin, quoiqu'ils soient véritablement le corps et le sang de Jésus-Christ, par la puissance du Verbe divin; la seconde, que le corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie est différent, non en soi et quant à la substance, mais quant à la manière d'être du corps de Jésus-Christ tel qu'il était sur la terre, et tel qu'il est dans le ciel, sans voile et sans figure.

Avant de s'expliquer sur la première question proposée par le roi Charles, Ratramne donne la définition de ce que l'on appelle figure et de ce que l'on appelle vérité. Figure, selon lui, est une façon de parler enveloppée et obscure, qui exprime une chose et en fait entendre une autre. Un exemple rendra la chose plus sensible. « En voulant parler du Verbe éternel, nous l'appelons *Pain* dans l'Oraison dominicale. Jésus-Christ s'appelle lui même *Vigne* et ses disciples *Sarments.* Vérité, au contraire, est une démonstration évidente de la chose qui n'est voilée d'aucune image, mais qui l'exprime naturellement et telle qu'elle est. Quand nous disons, par exemple, que Jésus-Christ est né de la Vierge, qu'il a souffert, qu'il est mort, il n'y a là ni voiles, ni figures; la vérité est manifestée par des termes qui expriment naturellement ce qu'ils signifient. Il n'en est pas de même des expressions figurées que nous venons de rapporter; Jésus-Christ n'est pas du pain en substance, ni une vigne, ni ses apôtres des sarments, et on reconnaît de suite qu'il y a figure dans ces sortes d'expressions. Entrant ensuite en matière, il dit que s'il n'y a aucune figure dans l'Eucharistie, il s'ensuit qu'il n'y a aucun mystère, ni conséquemment aucune matière à la foi. Il veut qu'on dise qu'il y a figure et vérité, « parce qu'en effet (et nous traduisons ici ces propres expressions), le pain qui est, fait le corps de Jésus-Christ par le ministère du prêtre, montre au dehors une autre chose aux sens, et une autre au dedans à l'esprit des fidèles. Au dehors, la forme du pain se présente, la couleur se montre, la saveur se fait sentir par le goût; mais, au dedans, on apprend qu'il y a quelque chose

de bien plus précieux, de bien plus excellent, parce que ce quelque chose est divin; c'est le corps de Jésus-Christ qui est vu, est reçu et mangé, non par les sens corporels, mais par les yeux de l'esprit fidèle. De même le vin qui est fait, le sacrement du sang de Jésus-Christ par la consécration du prêtre, nous montre par ses apparences autre chose que ce qu'il contient au dedans; car, que voit-on, sinon la substance du vin? Goûtez-en, il sent le vin, il en a l'odeur et la couleur; mais, si vous le considérez au dedans, ce n'est plus la liqueur du vin, mais la liqueur du sang de Jésus-Christ, qui frappe le goût, les yeux et l'odorat des âmes fidèles. Tout cela étant incontestable, il paraît clairement que ce pain et ce vin sont au figuré le corps et le sang de Jésus-Christ..... Mais après la consécration mystique, on ne les appelle plus ni pain ni vin, mais le corps et le sang de Jésus-Christ. »

Ratramne insiste sur la nécessité d'admettre des voiles et des figures dans ce mystère, et dit qu'il n'y a rien de plus absurde que de prendre du pain pour de la chair, et de dire que le vin est du sang, d'autant plus que l'on n'y voit rien qui ait passé de ce qui n'était pas en ce qui est. Il n'accuse point ses adversaires d'errer dans la foi, mais seulement de se contredire; « car, dit-il, ils confessent, comme tous les fidèles, que c'est le corps et le sang de Jésus-Christ, et que, par conséquent, les choses ne sont plus ce qu'elles ont été avant la consécration. » Il leur demande donc en quoi, et comment s'est fait ce changement. Et parce qu'ils ne pouvaient répondre qu'il se fait corporellement, c'est-à-dire dans ce qui paraît à nos yeux, il conclut qu'il doit donc se faire en figure, ou « sous les voiles du pain et du vin, sous lesquels le corps et le sang de Jésus-Christ existent. » Il ne veut pas que l'on s'imagine pour cela que ce soit deux existences de deux choses différentes. Les espèces du pain et du vin n'ont, dans l'Eucharistie, qu'une même existence, et sont une même chose, qui toutefois peut être considérée sous un aspect différent, ou bien en ce qui tombe sous les sens corporels, ou en ce qu'elle couvre quelque chose de spirituel qui n'y tombe pas. Dans le premier aspect, ce sont les apparences du pain et du vin; dans le second, ce sont les mystères du corps et du sang de Jésus-Christ. Il compare l'Eucharistie avec le baptême, et dit que, comme le corps et le sang de Jésus-Christ ont quelque chose de corruptible, par rapport aux espèces ou apparences du pain et du vin, sous lesquels ils existent, de même quant à l'eau qui le rend accessible aux sens, le baptême est corruptible, quoique, par la vertu de sanctification que Jésus-Christ lui a donnée, il est la source de la vie et de l'immortalité. Il la compare encore avec la manne qui tombait dans le désert, et avec l'eau que Moïse fit sortir du rocher, et il dit, d'après saint Paul, que nos pères ont mangé la même viande spirituelle, et bu le même breuvage que nous (*I Cor.* x, 3.); qu'il ne faut point chercher comment cela s'est pu faire, mais qu'il faut croire ce qui s'est fait: « Car, ajoute-t-il, celui qui, par sa toute-puissance dans l'Eglise, change maintenant d'une manière invisible, le pain en son corps et le vin en son sang, est le même qui, dans ce temple, a fait invisiblement, de la manne descendue du ciel, son corps, et de l'eau qui a coulé de la pierre son propre sang. » Il justifie cette pensée par le témoignage de David, qui, inspiré de l'Esprit-Saint, a dit: *L'homme a mangé le pain des anges.* (*Psal.* LXXVII, 25.) Ce n'est pas que Ratramne crût que les Israélites eussent mangé individuellement et spécifiquement la même viande que nous mangeons dans l'Eucharistie, ni qu'ils eussent bu le même sang, mais seulement que cette viande et ce sang eucharistiques étaient représentés par la manne et l'eau du rocher. Il donne lui-même cette explication quelques lignes plus haut. « Comme cette nourriture et ce breuvage montraient et représentaient le mystère à venir du corps et du sang de Jésus-Christ, dont l'Eglise est en possession, saint Paul assure que nos pères ont mangé cette même viande et ont bu ce même breuvage spirituel. » Saint-Augustin, qu'il cite plusieurs fois, dans la seconde partie de son ouvrage, répète que la manne a été la figure de l'Eucharistie.

Dans la suite, en comparant la manne avec l'Eucharistie, Ratramne ne laisse pas de dire que comme Jésus-Christ eut, avant de souffrir, la puissance de changer la substance du pain en son corps qui devait souffrir, et le vin en son sang qui devait être répandu, il a pu de même convertir la manne du désert en sa chair, et l'eau de la pierre en son sang. Mais il n'est pas de l'intérêt des protestants de trop presser cette comparaison, ni de la prendre dans toute la rigueur des termes, puisqu'ils conviennent que les figures de l'Ancien Testament n'avaient pas la même vertu qu'ils admettent dans l'Eucharistie. Ainsi il faut rapprocher ce passage de Ratramne de celui que nous venons de rapporter, et dire que si Jésus-Christ a eu la puissance, avant sa mort, de changer réellement la substance du pain en sa chair, à plus forte raison a-t-il pu faire de la manne une figure de cette même chair. Il remarque sur ces paroles du Sauveur: *Si vous ne mangez pas la chair du Fils de l'homme et ne buvez pas son sang, vous n'aurez point la vie éternelle en vous.* (*Joan.* VI, 54.) Jésus Christ ne dit point qu'il faille couper par morceaux la chair qui a été attachée à la croix, ou boire son sang tel qu'il a été répandu dans sa passion, mais que les fidèles recevront véritablement dans ce mystère le pain et le vin convertis en la substance de son corps. C'est pour cela que le Seigneur ajoute: *C'est l'Esprit qui vivifie, la chair ne sert de rien* (*Ibid.*, 64), par opposition à ceux qui ne croyaient pas en lui, et qui s'imaginaient que l'on devait manger

son corps par morceaux, comme les autres viandes.

Cette opinion avait cours parmi quelques catholiques, qui soutenaient qu'il n'y avait aucune figure dans l'Eucharistie ; que tout s'y passait dans la pure vérité, c'est-à-dire, d'une manière sensible et corporelle, et que le corps de Jésus-Christ était divisé par morceaux et broyé avec les dents. Ratramne le combat par les témoignages de saint Augustin, de saint Isidore de Séville, et montre que, suivant la doctrine de ces Pères, « le corps et le sang de Jésus-Christ, qui sont reçus dans l'Eglise par la bouche des fidèles, sont des figures, si on les considère par l'apparence visible et extérieure du pain et du vin ; mais que, selon leur substance qui ne se voit point, ils sont, par la puissance du Verbe divin, véritablement le corps et le sang de Jésus-Christ. » Cependant, poursuit Ratramne, on ne dit pas faussement que le Seigneur est immolé, qu'il souffre dans les mystères, parce qu'ils ont quelque ressemblance avec sa mort et sa passion qu'ils nous représentent. C'est pour cela qu'ils sont appelés le corps du Seigneur et le sang du Seigneur, parce qu'ils prennent le nom des choses dont ils sont le sacrement, à cause de la ressemblance qu'ils ont avec les choses mêmes ; car s'ils n'avaient point cette ressemblance, ils ne seraient point sacrements. C'est ce que dit saint Augustin cité par Ratramne : le corps de Jésus-Christ quoiqu'il soit véritablement dans l'Eucharistie, n'y est ni crucifié, ni sensiblement immolé, ni mourant, ni souffrant comme il l'a été une seule fois sur la croix ; mais, comme l'Eucharistie est le sacrement de ce corps immolé, crucifié, souffrant et mourant, c'est pour cela qu'on lui donne le nom de corps immolé, crucifié, souffrant et mourant.

On doit expliquer de même ce que Ratramne dit, d'après saint Augustin, que les sacrements diffèrent des choses dont ils sont sacrements. L'Eucharistie étant le sacrement du corps de Jésus-Christ, en tant qu'il est attaché à la croix, est, à cet égard, quelque chose de différent, puisque ce corps n'est pas dans l'Eucharistie de la même manière qu'il était sur la croix, quoique ce soit le même corps. Ratramne conclut sa réponse à la première question, en disant qu'il paraît évidemment par tout ce qu'il a avancé, que le corps et le sang de Jésus-Christ qui sont reçus par la bouche des fidèles sont des figures, selon l'apparence visible, mais que selon la substance invisible, c'est véritablement le corps et le sang de Jésus-Christ ; qu'ainsi, selon la créature visible, ils nourrissent nos corps, mais que selon la nature de leur substance plus puissante, ils nourrissent et sanctifient les âmes des fidèles. Cette conclusion fait voir qu'il ne s'agissait pas, entre Ratramne et ses adversaires, de savoir si l'Eucharistie est figure ou réalité, mais si, outre la réalité, elle est encore la figure.

La seconde question consistait à savoir si le corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, est précisément le même qui est né de la vierge Marie. Ratramne rapporte un passage de saint Ambroise, dans lequel le Père dit que c'est le Pain vivant descendu du ciel qui nous donne la vie éternelle ; d'où il conclut, que ce n'est donc pas ce qui paraît à nos yeux qui est reçu corporellement, qui est broyé avec les dents et descend dans le ventre ; mais, qu'il y a dans ce pain une vie qui ne paraît pas aux yeux du corps, et que l'on n'aperçoit que par ceux de la foi. C'est ce pain vivant, descendu du ciel, dont il est dit dans l'Evangile : *Quiconque en mangera ne mourra point éternellement* (*Ibid.* 52), parce que c'est le corps de Jésus-Christ. Il cite un autre passage du même Père, qui, en parlant du changement qui se fait dans le mystère du corps et du sang de Jésus-Christ l'appelle admirable. Après quoi, il demande à ses adversaires de lui dire comment se fait ce changement, si comme ils le soutenaient, il n'y a point dans l'intérieur de ce mystère de vertu cachée, et si tout y est tel qu'il paraît à nos yeux ? Ils se contentaient de répondre : c'est le corps de Jésus-Christ que l'on voit, c'est son sang que l'on boit par le ministère des sens, il ne faut pas s'informer comme cela se fait. Ratramne convient qu'en cela leur sentiment est raisonnable, puisqu'en considérant la force des paroles de l'Evangile, on doit croire sans aucun doute que c'est le corps et le sang de Jésus-Christ qui nous sont donnés ; mais il le prie de faire réflexion sur ce que l'on croit et sur ce que l'on voit dans ce mystère. Si vous voyiez le corps et le sang de Jésus-Christ, vous diriez effectivement : Je le vois et non pas je le crois. Mais il n'y a que la foi qui voit tout ce qu'il y a dans ce mystère. Les choses qui tombent sous les sens ne sont pas le corps de Jésus-Christ et son sang, dans leur espèce ou apparence visible ; mais ils y sont par la vertu du Verbe. C'est pourquoi saint Ambroise dit qu'il ne faut pas regarder l'ordre de la nature dans ce mystère, mais y adorer la puissance de Jésus-Christ, qui fait ce qui lui plaît de ce qui lui plaît, et comme il lui plaît ; qui crée et tire du néant ce qui n'était rien, et change les choses, après les avoir produites, en d'autres qu'elles n'étaient auparavant. Il fait remarquer que dans un autre passage ce saint docteur dit de l'Eucharistie, qu'elle est en même temps la chair de Jésus-Christ et le sacrement de cette chair.

Mais, disaient les adversaires que Ratramne combat, saint Ambroise n'avoue-t-il pas clairement que ce pain et ce breuvage est le corps de Jésus-Christ ? Cela est vrai, répond l'auteur, car il faut prendre garde comment cela s'entend ; car, ce Père ajoute : « Ce n'est donc pas une nourriture corporelle, mais spirituelle, » comme s'il nous disait : Ne prétendez pas la connaître par le ministère des sens et de la chair. Il ne se fait rien dans ce mystère qui soit de leur ressort ; c'est à la vérité le corps de Jésus

Christ, mais non pas d'une manière corporelle et sensible; c'est le sang de Jésus-Christ, non pas corporel et sensible, mais spirituel et en dehors des sens. Il prouve cette distinction par plusieurs autres passages de saint Ambroise, et montre qu'il met de la différence entre le corps dans lequel Jésus-Christ a souffert, aussi bien que le sang qu'il a répandu étant attaché à la croix, et ce corps que les fidèles célèbrent tous les jours et le sang qu'ils boivent; car le corps dans lequel il a souffert ne paraît point à nos yeux dans l'Eucharistie comme il était sur la croix. Il prouve la même chose par l'autorité de saint Jérôme, et afin de le rendre plus sensible, il ajoute, que cette même chair qui a été mise en croix était composée d'os et de nerfs, et que tout ce qui met en elle la substance de la vie vient de Dieu. On ne peut nier que le corps de Jésus-Christ soit incorruptible ; ainsi il diffère des espèces sous lesquelles les fidèles le reçoivent, puisqu'elles se corrompent et se divisent en plusieurs parties. Encore qu'on dise du véritable corps de Jésus-Christ, qu'il est vrai Dieu et vrai homme, cela ne se peut dire de ce qui paraît à l'extérieur dans l'Eucharistie et qui touche nos sens. L'Eglise persuadée que les espèces ou apparences ne sont pas le corps de Jésus-Christ, demande, après que les fidèles l'ont reçu, de recevoir dans le ciel, sans voile et dans une connaissance parfaite, ce qu'ils ont reçu sous l'image et sous les voiles du sacrement. Il suit de là que le corps du Sauveur n'est pas de la même manière dans l'Eucharistie, qu'il est né de la Vierge et qu'il a souffert. Dans ce dernier état, son corps était avec toutes ses propriétés naturelles ; ce qui fait qu'après sa résurrection il disait à ses disciples: *Regardez mes mains et mes pieds, c'est moi-même* (*Joan.* xx, 27); au lieu que dans l'Eucharistie nous ne voyons ce corps que par les yeux de la foi.

Tous ces raisonnements de Ratramne sont appuyés de passages tirés des écrits de saint Augustin et de saint Fulgence. Celui-ci fait consister la différence entre le corps dans lequel Jésus-Christ a souffert, et celui qui se consacre dans l'Eglise en mémoire de sa passion et de sa mort, en ce que le corps attaché à la croix y était avec ses qualités naturelles, sans mystère et sans figures, et que le corps eucharistique a quelque chose de mystérieux, qui, tout en montrant une chose extérieurement et par la figure, en rend une autre présente au dedans par la foi. Ratramne était donc d'accord sur le fond du mystère avec ses contradicteurs, et leur dispute ne roulait, à bien dire, que sur les expressions. Il craignait lui-même qu'il ne lui en eût échappé quelques-unes de peu correctes. C'est pourquoi il déclare, à la fin de son traité, que les fidèles reçoivent le corps et le sang du Seigneur dans le mystère de l'Eucharistie; qu'il n'a rien dit de lui-même sur ce sujet, et qu'il s'est efforcé de ne jamais perdre de vue l'autorité des anciens Pères de l'Eglise. Toute sa doctrine sur l'Eucharistie se réduit à dire que, selon les apparences sensibles, c'est du pain, et que dans le sacrement c'est le véritable corps de Jésus-Christ, comme il le publie lui-même par ces paroles : *Ceci est mon corps* (*Matth.* xxvi, 26.) C'est le corps de Jésus-Christ, non d'une manière corporelle et sensible, mais insensible et spirituelle; c'est le sang de Jésus-Christ, non corporellement et sensiblement, mais spirituellement et hors de la portée des sens, qui, ne le voyant pas avec la même configuration des parties que ce corps avait, étant attaché à la croix. Ce traité a eu une foule d'additions ; les deux meilleures sont celles de Boileau avec sa traduction sur deux colonnes, Paris, 1686 ; et une autre imprimée en latin, avec une défense de l'ouvrage, Paris, 1712.

De la prédestination. — Ratramne était contemporain d'Hincmar de Reims contre lequel il publia ses deux livres sur la prédestination, dans lesquels il montre que la doctrine de saint Augustin sur la grâce est la seule doctrine catholique. Ce qui doit s'entendre des assertions opposées aux erreurs des pélagiens, et nullement des diverses questions incidentes que l'Eglise, comme Célestin Ier et Innocent XII l'ont déclaré, n'a pas prétendu décider. Ces livres sont dédiés au roi Charles le Chauve, par l'ordre duquel Ratramne les composa. On ne sait pas pas bien au juste en quelle année, mais l'opinion commune est qu'il écrivit sur l'Eucharistie en 845, et sur la prédestination en 850, dans le temps où cette question commençait à remuer vivement les esprits. Avant de la traiter à fond, dans son premier livre, il rapporte quantité de passages des Pères, pour montrer que tout ce qui se passe dans l'univers se fait selon les ordres secrets de la divine Providence ; encore qu'elle ne soit pas cause des crimes et des péchés des hommes, elle ne les empêche pas, mais les tolère comme devant servir à l'exécution de ses desseins. Venant ensuite à la prédestination, il montre, par le témoignage des anciens qui ont écrit sur cette matière, que Dieu a prévu de toute éternité ce qui devait arriver aux élus et aux réprouvés. La prédestination des élus est un effet de la miséricorde de Dieu pour eux ; leur nombre est tellement fixé qu'il ne peut être ni augmenté, ni diminué, ni changé. Quoiqu'il soit vrai que les élus méritent, par leurs bonnes œuvres, la vie éternelle, il l'est aussi que ces bonnes œuvres, même leurs bonnes pensées, sont l'effet d'une grâce de Dieu toute gratuite, le libre arbitre étant trop faible pour faire le bien, s'il n'est prévenu et aidé de la grâce.

La méthode qu'il suit dans le second livre est la même, si ce n'est qu'avec l'autorité des Pères il a recours de temps en temps au raisonnement, mais toujours en l'appuyant sur cette autorité et sur celle de l'Écriture. Il y enseigne que Dieu n'a point prédestiné les réprouvés au péché, mais seulement à la peine due à leurs péchés. Cette prédestination ne leur impose aucune nécessité de

péché, quoique ceux qu'il laisse dans la masse de perdition, se préparent infailliblement des supplices éternels, par les péchés qu'ils commettent volontairement. Il rejette la distinction que quelques-uns admettaient dans la prédestination des réprouvés, en disant que Dieu avait ordonné et destiné des peines éternelles pour les damnés, mais qu'ils n'étaient pas prédestinés à ces peines. C'était le langage d'Hincmar de Reims et de quelques autres écrivains de ce temps-là. En finissant son ouvrage, l'auteur prie le roi Charles de ne pas le publier avant que la question eût été examinée, et que l'on fût convenu de ce que l'on devait croire sur cette matière. Les Pères qu'il cite le plus souvent sont saint Augustin, saint Prosper, l'auteur du livre de la *Vocation des gentils*, saint Fulgence, saint Isidore de Séville, saint Grégoire le Grand, le prêtre Salvien et Cassiodore. On trouve ces deux livres dans les *Vindiciæ prædestinationis* de Gilbert Mauguin, 1650, et dans le tome XV de la *Bibliothèque des Pères* de Lyon, en 1677.

De l'enfantement de la Vierge. — Le bruit s'étant répandu à Corbie qu'en Allemagne on soutenait que Jésus-Christ n'était point sorti du sein de la sainte Vierge comme les autres enfants naissent de leur mère, mais d'une manière miraculeuse, Ratramne crut que ce sentiment tendait à détruire la vérité de l'Incarnation, et le combattit par un écrit très-vif et divisé en neuf chapitres. Il ne nomme pas le personnage à qui il l'adressa, mais il paraît qu'il lui était supérieur, et qu'il pensait autrement que lui sur ce sujet, puisqu'il le pria de répondre à ses preuves. Ratramne ne dit nulle part que ce personnage inconnu eût écrit. Ainsi, on ne peut dire que cet ouvrage soit une réfutation de celui de Paschase; mais il marque clairement, en tête du chapitre 3 et ailleurs, que celui contre qui il écrivait, avait contesté avec lui, ou en sa présence, sur ce qui fait la matière de son livre. Il entreprend de montrer que la sainte Vierge a enfanté à la manière des autres mères, mais que cette façon d'enfanter n'a porté aucune atteinte à sa virginité. C'est pourquoi il déclare qu'il est de la foi catholique que Marie est demeurée vierge après comme avant l'enfantement. L'argument sur lequel il insiste le plus est que, suivant les paroles de l'Ecriture et des Pères, elle a conçu et enfanté. Elle doit donc avoir enfanté à la manière ordinaire, parce qu'autrement on ne pourrait lui donner la qualité de mère parfaite, et qu'au lieu de donner à la naissance de Jésus-Christ le nom de naissance humaine, il faudrait lui donner celui d'éruption, comme étant sorti du sein de sa mère par une voie extraordinaire et miraculeuse. Il lève le scrupule de son adversaire, en montrant, par l'autorité du Livre de la *Genèse*, qu'il n'y a rien que de bon et d'honnête dans tout ce dont la femme est naturellement composée, et qu'il n'y avait rien à craindre pour la contagion du péché dans la vierge Marie, puisqu'elle avait été sanctifiée par le Saint-Esprit. Ratramne rapporte d'abord les passages de l'Ecriture qu'il croyait propres à son sujet; puis ceux des Pères, en faisant de chacun un éloge pompeux. Ces Pères sont : saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, saint Hilaire, saint Grégoire le Grand, Bède, auxquels il ajoute deux poëtes chrétiens, Prudence et Fortunat. Le dernier témoignage qu'il cite est la lettre de saint Athanase à Epictète. Il dit en terminant qu'il avait fait cet écrit à la manière des écoliers qui veulent s'exercer par quelque pièce d'éloquence. Si on ne peut en conclure qu'il était alors dans le cours de ses études, il est au moins vraisemblable qu'il était encore jeune. Ses autres ouvrages ne sont ni aussi ornés, ni aussi fleuris, quoique bien écrits d'ailleurs, et avec méthode. Dom Luc d'Achéry a imprimé ce traité dans son *Spicilége*.

Traité contre les Grecs. — Celui de tous les ouvrages de Ratramne qui fut le plus universellement applaudi, et qui le méritait à juste titre, est son *Traité de la procession du Saint-Esprit, contre les Grecs*. Il l'entreprit à la sollicitation des évêques de la seconde Belgique. On sait que peu de jours avant sa mort, arrivée en décembre 867, le Pape Nicolas Ier avait engagé tous les évêques de France, et même ceux de tout l'Occident, à répondre aux reproches injustes que les Grecs, fauteurs de Photius, adressaient à l'Eglise romaine, reproches que ce pontife détaille dans sa lettre. Enée, évêque de Paris, fut choisi dans la province de Sens, et Odon de Beauvais dans celle de Reims, pour exécuter ce dessein; mais l'ouvrage de ce dernier ne s'étant pas trouvé du goût d'Hincmar, son métropolitain, on jeta les yeux sur Ratramne, qui y suppléa avec beaucoup d'exactitude, d'érudition, de force logique et de bon goût. Son ouvrage est divisé en quatre livres, dont les trois premiers sont consacrés à établir la procession du Saint-Esprit, et à montrer qu'il procède du Fils aussi bien que du Père. C'était le point le plus important de toute la dispute, et le seul qui concernât la foi; Ratramne crut donc, avec justice, qu'il demandait une discussion particulière. Il prouve, sur ce point, le sentiment de l'Eglise latine, d'abord par des passages de l'Ecriture, au développement desquels il consacre tout le premier livre; puis il emploie les deux livres suivants à démontrer le même dogme par l'autorité des conciles et la croyance commune, et jusque-là unanime des Pères grecs et latins.

I. Les reproches objectés par Photius lui avaient été suggérés par les empereurs Michel et Basile, qui lui avaient facilité l'usurpation du siége de Constantinople. Ratramne se plaint donc que des princes laïques et peu instruits des dogmes de la religion, se mêlent d'en disputer, quand leur devoir, dans l'Eglise, est d'apprendre et non pas d'enseigner. « Ils sont chargés, dit-il, des affaires de l'Etat; le ministère épiscopal n'est pas de leur ressort; qu'ils renoncent

donc à en usurper les fonctions et qu'ils se tiennent dans les bornes de leur puissance, de peur qu'il ne leur arrive ce qui arriva au roi Ozias, qui, pour avoir osé entreprendre sur l'office du grand prêtre, fut frappé de la lèpre et privé par là même de l'entrée du temple et de la communion du peuple. » (*II Par.* xxvi, 21.) Il ajoute que c'est à tort que ces nouveaux docteurs reprennent ce que leurs prédécesseurs, enfants de l'Eglise et attachés à elle par les liens de l'unité, ont toujours respecté. Il n'y a aucun culte nouveau dans l'Eglise romaine, aucune nouvelle doctrine ni aucunes nouvelles institutions. Sa doctrine et sa discipline sont les mêmes qui lui ont été transmises par les apôtres. Venant ensuite au premier grief qui leur était reproché par les Grecs, c'est-à-dire à la procession du Saint-Esprit, il ajoute : « Vous nous reprenez parce que nous disons qu'il procède du Père et du Fils, et vous soutenez qu'il ne procède que du Père. Prenons l'Evangile pour juge de notre différend. La nuit où il devait être trahi, Jésus-Christ dit à ses disciples : *Lorsque le Consolateur que je vous enverrai de la part de mon Père, Esprit de vérité, qui procède du Père, sera venu, il rendra témoignage de moi.* (*Joan.* xv, 26.) Vous insistez sur ces mots : *Qui procède du Père;* et vous ne voulez pas écouter ceux-ci : *Que je vous enverrai de la part du Père.* Dites comment le Saint-Esprit est envoyé par le Fils? Si vous ne convenez pas que cette mission soit une procession, il faut que vous disiez que c'est un service et que, comme Arius, vous fassiez le Saint-Esprit moindre que le Père et le Fils. En disant qu'il enverra le Saint-Esprit c'est dire assurément qu'il procède de lui. Peut-être objecterez-vous qu'il ne dit pas simplement *Je l'enverrai*, mais qu'il ajoute : *de la part du Père;* parce que, comme en naissant il a reçu du Père la substance, il tient aussi du Père que le Saint-Esprit procède de lui en l'envoyant. Au reste, en disant que le Saint-Esprit procède du Père, le Fils ne nie pas qu'il procède également de lui; au contraire, il établit cette procession en ajoutant : *Il me glorifiera parce qu'il prendra du mien et vous l'annoncera.* (*Joan.* xvi, 14.) Qu'est-ce que le Saint-Esprit prendra du Fils, sinon la même substance, en procédant de lui? Donc, en disant : *Il prendra du mien*, c'est comme s'il disait : Il procède de moi; parce que, comme le Père et le Fils sont d'une même substance, le Saint-Esprit, en procédant des deux, reçoit l'existence de la consubstantialité avec le Père et le Fils; c'est pourquoi le Fils ajoute : *Tout ce qu'a le Père est à moi; c'est pourquoi j'ai dit : Il prendra du mien et vous l'annoncera.* (*Ibid.*, 15.) Si tout ce qu'a le Père, le Fils le possède également, il en résulte de là que, comme le Saint-Esprit est esprit du Père, il l'est encore du Fils, parce qu'autrement le Fils n'aurait pas tout ce qu'a le Père. Mais il faut bien se garder qu'il soit de l'un ni de l'autre, comme moindre ni comme sujet, mais comme égal. Il est appelé *Esprit de vérité*, parce que le Fils est Vérité, comme il le dit lui-même : *Ego sum veritas.* (*Joan.* xiv, 6.) »

Ratramne insiste encore sur ce passage de saint Paul, dans l'Epître aux Galates : *Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils dans nos cœurs.* (*Galat.* iv, 6.) Il ne dit pas son Esprit, mais l'*Esprit de son Fils.* L'Esprit du Fils est-il autre que l'Esprit du Père? Donc si c'est l'Esprit de l'un et de l'autre, il procède de l'un et de l'autre. Il serait trop long de rapporter toutes les preuves que cet auteur tire de l'Ecriture pour montrer que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père. Il appuie principalement sur les passages où il dit que le Saint-Esprit est l'esprit de Jésus-Christ, et que c'est le Fils qui a répandu le Saint-Esprit sur les fidèles. Il ne rapporte que deux ou trois passages de l'Ancien Testament, pour montrer que le Saint-Esprit tire son origine du Fils. Il fait voir qu'encore que le symbole de Constantinople ne dise pas formellement que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, non-seulement il ne le nie pas, mais il établit des principes d'où l'on peut inférer que le Saint-Esprit procède de l'un et de l'autre.

II. Dans son second livre, Ratramne confirme cette doctrine par l'autorité des Pères grecs et latins; mais avant d'en rapporter les passages, il demande aux Grecs pourquoi ils faisaient des difficultés pour se ranger à un sentiment qui était reçu dans toute l'Eglise? Comme ils objectaient qu'il n'était pas permis de rien ajouter au symbole de Nicée, lequel ne porte point que le Saint-Esprit procède du Fils : « Otez donc, leur dit-il, du symbole de Constantinople l'article où il est dit qu'il procède du Père, puisqu'on ne lit rien de semblable dans celui de Nicée. Si les Pères de Constantinople se sont cru en droit d'ajouter ces paroles : *Qui procède du Père*, à cause des questions survenues touchant le Saint-Esprit, pourquoi l'Eglise romaine n'aurait-elle pas également le droit d'ajouter, *et du Fils*, suivant les divines Ecritures et pour prévenir d'autres questions de la part des hérétiques? Vous ne sauriez montrer que le pouvoir de la ville de Constantinople soit au-dessus de celui de la ville de Rome, qui, de l'aveu de vos anciens et des nôtres, est le chef de toutes les Eglises. L'autorité de cent cinquante évêques n'est pas assez grande pour ôter au pontife romain, et à toutes les Eglises, la liberté qu'ils se sont donnée eux-mêmes d'ajouter au concile de Nicée. Si vous observez qu'il n'est pas dit en termes formels dans l'Ecriture que le Saint-Esprit procède du Fils, elle le dit au moins en substance; mais y lisez-vous vous-mêmes la seconde addition que le concile de Constantinople a faite au symbole de Nicée, en ces termes : Le saint-Esprit doit être adoré et glorifié avec le Père et le Fils; il a parlé par les prophètes. Vous ne sauriez justifier cette addition qu'en disant qu'on la trouve en substance dans les saintes Ecritures, qui, marquant que le Saint-Esprit est d'une mê-

me substance que le Père et le Fils, nous apprennent, par une conséquence nécessaire, qu'il doit être adoré et glorifié avec le Père et le Fils. Accordez donc le même droit aux Eglises latines; car, encore que les Evangiles ne disent pas en termes exprès que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, ils enseignent, en diverses manières, que le Saint-Esprit est l'Esprit du Fils comme du Père, et qu'il procède de l'un et de l'autre, ainsi qu'on l'a montré dans le livre précédent. Vos ancêtres n'ignoraient pas ce que l'Eglise romaine pensait sur le Saint-Esprit, et cependant ils ne se sont point séparés de sa communion, parce qu'ils étaient convaincus que ce qu'elle enseigne est la vérité de la foi catholique. »

III. Ratramne appuie ses preuves des témoignages des Pères grecs, et particulièrement de saint Athanase, de saint Grégoire de Nazianze et de Didyme d'Alexandrie; mais les ouvrages qu'il cite sous le nom du premier lui sont tous contestés, comme son symbole, les huit livres de la Trinité et la dispute contre Arius. Nous avons rapporté, dans plusieurs articles de ce Dictionnaire, ce que les Pères grecs et latins ont dit de plus précis sur cette question. Il est inutile de répéter leurs témoignages, peut-être pour la dixième fois. Les Pères latins, qu'il cite le plus souvent, sont saint Ambroise et Paschase, diacre de l'Eglise romaine. Mais on trouve aussi à la tête de son troisième livre un très-grand nombre de passages de saint Augustin, de Gennade, prêtre de Marseille, qu'il fait par erreur évêque de Constantinople, et de saint Fulgence; et il montre que, sans se déclarer schismatiques, les Grecs ne peuvent récuser le témoignage des Pères latins, ni prétendre que l'Eglise n'est que chez eux.

IV. Le quatrième livre ne traite que des points de discipline dont il aurait pu se dispenser de parler, puisqu'ils ne regardaient point la foi; mais il a jugé plus à propos de les éclaircir, pour ne laisser aucune occasion de scandale aux faibles. Il répond donc avec le même avantage et le même succès que dans les livres précédents aux reproches que les Grecs soulevaient contre les Latins sur les différentes manières d'observer le carême, l'usage de certaines viandes, le jeûne du samedi, la barbe et la tonsure des clercs et des moines, le célibat des prêtres, le sacrement de confirmation, les autres rits ecclésiastiques et la prééminence du Pape sur le patriarche de Constantinople et les autres évêques du monde chrétien. Nous ne nous croyons pas obligé de le suivre dans les développements qu'il donne à chacune de ces questions; nous nous contenterons seulement d'analyser d'une manière très-succincte ses réponses sur celles qui regardent le célibat et la primauté du souverain pontife, parce que ce sont les points de discipline qui nous séparent le plus de l'Eglise orientale.

Sur la première il prouve donc que les Romains ne condamnaient point le mariage comme les Grecs les en accusaient, mais qu'ils le défendaient seulement aux prêtres. En cela, ils ne méritaient pas de reproches, mais des louanges, puisque le célibat avait fait l'admiration des païens eux-mêmes. D'ailleurs, si les autres vertus doivent faire l'ornement des autres ministres des autels, on ne peut douter qu'elles ne reçoivent un grand éclat de la chasteté. Si les évêques et les prêtres, en s'abstenant du mariage, sont censés le condamner, il a donc été condamné par tous les saints qui ont gardé le célibat, et par Jésus-Christ lui-même, qui néanmoins a autorisé le mariage en assistant aux noces de Cana. On en célèbre aussi chez les Romains, mais les prêtres y renoncent, selon le conseil de saint Paul, afin d'être dégagés des soins du siècle, et plus libres pour vaquer à l'oraison et aux autres fonctions de leur ministère. Ratramne cite sur le célibat ecclésiastique les canons des conciles de Nicée, de Néocésarée, de Carthage, et les constitutions de l'empereur Justinien.

Sur la seconde question, après s'être plaint de la vanité des empereurs de Constantinople, qui affectaient de donner la préférence à leur ville sur celle de Rome, et à établir dans leur Eglise la primauté qu'ils prétendaient y être passée avec l'empire, Ratramne montre que l'on ne peut contester cette prééminence à l'Eglise romaine, parce qu'elle est fondée par les princes des apôtres saint Pierre et saint Paul, qui ont répandu leur sang dans cette ville pour la foi. « Toute l'antiquité, ajoute-t-il, en a jugé ainsi. Socrate, historien grec, rejette le concile que les Ariens avaient assemblé à Antioche pour détruire celui de Nicée, par cela seul qu'ils l'avaient convoqué sans l'agrément de l'évêque de Rome, et qu'il ne s'y trouvait personne pour le représenter. Le même historien rapporte le canon du concile de Sardique, qui permet à tout évêque déposé d'appeler à l'évêque de Rome. Où voit-on que les évêques aient attribué une pareille prérogative au patriarche de Constantinople? Celui de Rome a présidé par ses légats à tous les conciles généraux qui se sont tenus en Orient. Il a été regardé comme chef des évêques par toutes les églises d'Orient et d'Occident. Les conciles qu'il a approuvés ou rejetés ont été reçus ou sont demeurés sans autorité. Ratramne en trouve la preuve dans ce qui se passa sous le pontificat de saint Léon, pour l'annulation du faux concile d'Ephèse et la réunion de celui de Chalcédoine. » Il rapporte à ce sujet une partie des lettres de ce saint pontife, à Anatole et au concile de Chalcédoine, comme aussi de longs fragments de celles que les empereurs Valentinien et Marcien lui écrivirent, pour le prier de convoquer ce concile et de le présider lui-même. Il prouve le pouvoir que l'évêque de Rome avait en Orient par l'établissement du vicariat de Thessalonique, et montre que l'évêque de Constantinople a toujours été soumis, comme les autres, au Saint-Siége; qu'il n'a de juridiction que

sur les églises de son diocèse, et que quand on lui donne le titre de patriarche avec le second rang, parce qu'on avait accordé à Constantinople le nom de seconde Rome, ce n'est qu'un titre d'honneur et sans autorité sur les autres églises. Tel est en substance l'ouvrage de Ratramne contre les Grecs, l'un des plus solides qu'on ait écrit sur cette matière. Peu importe qu'il y ait cité les fausses décrétales, puis qu'il ne leur a pas emprunté ses plus fortes preuves; et puis d'ailleurs ces pièces passaient alors généralement pour vraies parmi les Latins. La lecture de ce traité suffit seule pour faire connaître la profonde érudition de l'auteur et lui faire accorder un talent réel de controversiste.

Autres écrits. — Les autres écrits de Ratramne sont ou peu intéressants ou perdus. Nous en excepterons pourtant une *lettre* curieuse qu'il adressa à saint Rembert, archevêque de Hambourg et de Brême, et qui avait donné des missions dans le pays du Nord, avant d'être élevé à l'épiscopat. Ce saint missionnaire lui avait écrit pour lui demander ce qu'il pensait sur certains hommes qu'il avait rencontrés dans ses courses, et qui avaient la tête et les aboiements d'un chien. Il y a toute apparence que ces prétendus hommes étaient des singes; quoiqu'il soit possible pourtant que la partie inférieure du visage humain, devenue trop saillante, ait donné à quelques familles une espèce de physionomie canine, sans altérer essentiellement la figure de l'homme, ineffaçable dans ses grands traits, comme le remarque Buffon, la même sous tous les climats et sous l'influence de toutes les causes locales. Les monstruosités qu'elle subit quelquefois ne sont qu'individuelles, et ressortent des règles mêmes qui maintiennent l'uniformité générale. Quoi qu'il en soit, voici en substance la réponse de Ratramne. Il dit d'abord qu'en s'en rapportant à l'autorité des auteurs ecclésiastiques, on doit ranger ces monstres au nombre des brutes. Mais pourtant, sur une description plus détaillée que Rembert lui donne dans une seconde lettre, de leur nature et de leurs habitudes, il avoue que ce qu'il lui en dit convient moins à l'instinct des bêtes qu'à la raison humaine. En effet, suivant ce que lui marquait son ami, ces monstres conservaient entre eux quelques souvenirs du droit de société; ils habitaient ensemble dans des villages; ils exerçaient l'agriculture; ils étaient vêtus, non-seulement de peaux, mais encore d'habits, à la manière des hommes; ils avaient la pudeur de tenir voilées les parties qui distinguent les sexes, et ils élevaient et apprivoisaient les mêmes animaux domestiques que nous. Ratramne fait, sur toutes ces particularités, divers raisonnements d'où il tire des conséquences très-justes en faveur de son opinion. Reste à savoir maintenant si saint Rembert avait reconnu par lui-même ce qu'il raconte de la nature des cynocéphales, ou s'il ne le rapportait que sur la relation d'autrui? C'est ce qu'on ne peut assurer. Comme il était dans le Nord, occupé à prêcher l'Evangile, n'aurait-il pas pu se faire que quelque voyageur de ce pays-là eût pénétré jusque dans la Laponie; et qu'en ayant pris les habitants, beaucoup plus sauvages alors qu'ils ne le sont aujourd'hui, pour des cynocéphales, il en aurait raconté au saint missionnaire ce qu'il en dit lui-même dans sa *Lettre à Ratramne?* Ce qui semble appuyer cette conjecture, c'est que saint Rembert en parlait comme d'une nation entière, tandis que les cynocéphales, s'ils existent, et si par ce nom on entend autre chose que des singes, sont des monstres singuliers que l'on ne rencontre que rarement, solitaires ou par couples isolés, mais jamais réunis en corps de société.

Il ne nous reste que quelques fragments d'un traité de Ratramne *Sur la nature de l'âme*, contre un moine de Corbie, qui avait avancé que, comme tous les hommes ne sont qu'un homme par leur substance, de même toutes les âmes ne sont également qu'une âme par leur substance. Ratramne combat ce paradoxe par la conséquence qui en résulte naturellement, c'est-à-dire qu'il suivrait de là qu'il n'y a qu'un homme et qu'une âme dans le monde. Le moine de Corbie répliqua, ce qui engagea Ratramne à écrire contre lui un second traité qui est entièrement perdu. Nous avons eu soin d'indiquer, en analysant chaque ouvrage, quelques-unes des éditions qui en ont été publiées. Les OEuvres complètes de Ratramne se trouvent réunies en un seul corps dans le *Cours complet de Patrologie.*

RAVENNE, ordonné prêtre par saint Hilaire d'Arles, fut élu pour lui succéder en 449. Il était fort instruit des règles de la discipline, et il réunissait toutes les qualités nécessaires pour diriger un grand peuple et le porter à la piété par l'exemple de sa vertu. Aussi sa promotion fut-elle accueillie avec joie par le pape saint Léon, qui répondit à sa lettre de faire part en l'établissant comme primat dans la partie des Gaules qu'il habitait. Ravenne profita de cette autorité pour réunir à Arles même deux conciles auxquels il présida. Le premier, composé de quarante-quatre évêques, souscrivit une lettre pour approuver celle que le pape saint Léon avait adressée à Flavien; et le second avait pour but d'apaiser le scandale occasionné par le différend qui s'était élevé entre Théodore de Fréjus et l'abbaye de Lérins. L'assemblée se tint dans son église cathédrale, et Ravenne y présida à la tête de douze évêques, sans y comprendre Théodore de Fréjus et quelques autres qui, avec lui, s'y trouvaient appelés comme parties. Nous ne possédons pas d'autres documents sur les actions de ce prélat, dont quelques-uns placent la mort en 455 et d'autres en 461. Nous avons de lui la *lettre* qu'il écrivit pour la convocation du concile d'Arles, au sujet du différend dont nous venons de parler, ainsi que quelques fragments de celles qu'il adressa en particulier à saint Rustique,

évêque de Narbonne, et à chacun des évêques qui avaient été moines de Lérins, pour les inviter également à cette assemblée. On y trouve de grands traits de piété et d'une sollicitude vraiment pastorale. Le fragment de celle qui fut adressée à saint Rustique surtout est fort honorable à la mémoire de ce grand évêque. Il ne nous reste plus rien ni des autres lettres que Ravenne pût écrire dans de semblables occasions, ni de celles qu'il avait adressées à saint Léon, et qui, par les réponses de ce saint pontife, paraissent avoir été assez nombreuses. C'est à tort que quelques critiques lui ont attribué la *Vie de saint Hilaire*, son prédécesseur sur le siége d'Arles; nous avons démontré, en son lieu, qu'elle est l'œuvre de saint Honorat, de Marseille.

RAYMOND DUPUY, suivant l'opinion la plus probable, sortait de la noble maison de Dupuy de Padio, établie en Dauphiné dès le XIe siècle. A la prédication de la première croisade, un mouvement de dévotion sincère le porta à prendre parti dans cette pieuse expédition. Dès son arrivée à Jérusalem, il se sentit si touché de la ferveur naissante de l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean, qu'il demanda et obtint d'y être admis. Gérard qui en était l'instituteur et le chef étant mort en 1121, Raymond fut choisi pour lui succéder. L'Ordre, sous son gouvernement, prit de la force et de la consistance. Gérard n'avait laissé à ses frères que des leçons verbales et ses exemples; Raymond leur donna des statuts écrits, qui furent rédigés dans un chapitre général. Il fit plus; voyant que plusieurs jeunes gens, nobles et exercés dans la profession des armes, se présentaient pour être admis parmi eux, il leur persuada de joindre les fonctions militaires à celles de l'hospitalité, dans la vue de rendre de plus grands services à la religion en combattant les infidèles. On prétend que, pour l'exécution de ce plan, il établit l'Ordre comme on le voyait encore à la fin du siècle dernier, en trois classes, de chevaliers, de chapelains et de servants d'armes, au lieu des deux classes de laïques et de clercs qui le composaient dans le principe. Cette réforme, qui contribua beaucoup à aggrandir les destinées de son ordre, nous autorise donc à l'en regarder comme le premier grand maître. Les autres traits de sa vie, non moins édifiante que tumultueuse, ne sont pas du ressort de notre travail. On n'est pas assuré de l'année de sa mort; Noberat cite un privilége du roi Louis le Jeune, daté de l'an 1158, dans lequel il est nommé. C'est la dernière époque connue de son existence; et il y a tout à croire, comme le remarque Vaissette qu'il ne vécut pas au delà de l'an 1160.

On ne connait pas d'autre écrit du grand maître Raymond, que les *Statuts* de son Ordre, et on a tout lieu de présumer qu'il n'écrivit rien autre chose. Ils furent perdus, dit-on, avec les autres titres de la maison, lors de la prise de Ptolémaïde en 1290; mais heureusement il s'en trouvait un exemplaire à la bibliothèque du Vatican. Les chevaliers eurent recours à ce dépôt, et en 1299, ils en obtinrent une copie, qui ne tarda pas à se multiplier. Si l'on en croit l'abbé Vertot, l'ouvrage n'a jamais été publié dans sa pureté originale; comme tant d'autres écrits, il a subi les corrections des éditeurs. Nous ne sommes pas en état de vérifier ce point de critique. Quoi qu'il en soit, le fond de ces statuts, qui ne sont qu'au nombre de trente-neuf, est partout le même. Voici ce qu'ils renferment de plus remarquable.

« Moi Raymond, par la grâce de Dieu, serviteur des pauvres de Jésus-Christ, et gardien de l'hôpital de Jérusalem, de l'avis de tous les clercs et laïques, j'ai dressé ces préceptes et statuts dans la maison dudit hôpital.

« En premier lieu, j'ordonne que tous les frères qui se dévouent au service des pauvres, gardent, avec le secours divin, les trois vœux qu'ils font à Dieu; savoir : la chasteté, l'obéissance dans tout ce qui leur est prescrit par leurs supérieurs, et la pauvreté, qui consiste à vivre sans avoir rien en propre. Les frères ne peuvent et ne doivent rien exiger de droit, et l'Ordre ne s'engage à leur fournir que du pain et de l'eau, avec le vêtement, qui doit être commun, parce que les pauvres, dont nous faisons profession d'être les serviteurs, sont couverts de haillons, et qu'il est honteux que les serviteurs soient mieux vêtus que les maîtres. » Après ce début viennent des règles particulières. On prescrit aux frères la décence et la modestie à l'église. Les clercs doivent servir en aube à l'autel. Le prêtre doit avoir pour ministre un diacre, ou un sous-diacre, ou au moins un simple clerc dans la célébration des saints mystères. Il y aura de la lumière jour et nuit dans l'église.

« Les frères ne sortiront jamais seuls, mais deux ou trois ensemble, et garderont dans tous les lieux où ils se trouveront la circonspection et la modestie qui conviennent à leur état. Ils ne souffriront point que les femmes leur lavent le visage ou les pieds, ni qu'elles fassent leur lit. — Quand on les enverra pour recueillir des aumônes, on associera des frères clercs, aux clercs laïques; et pour le choix de leur hospice, ils s'adresseront à des ecclésiastiques, ou à quelque honnête personne. Si on leur refuse l'hospitalité, ils pourront acheter de quoi se nourrir; mais ils n'acheteront qu'une sorte de mets.— Dans la perception des aumônes, ils ne prendront ni gages, ni terres; mais ils remettront par compte à leur maître les autres choses qu'ils auront reçues, et le maître les fera tenir à l'hôpital. Dans toutes les obédiences, le maître prendra le tiers du pain et du vin; et ce qu'il restera, il le fera tenir aux pauvres de Jérusalem. Nous défendons les habits qui ne conviennent point à notre religion, et surtout les fourrures. On ne fera que deux repas par jour, on s'abstiendra de chair les mercredis et same-

dis de toute l'année, et tout le temps de la septuagésime jusqu'à Pâques. Les frères ne coucheront point nuds, mais vêtus de chemise de laine ou de tout autre vêtement.

« Si un frère est supris publiquement dans un péché de fornication, il sera puni dans le lieu même où le crime a été commis ; c'est-à-dire que le dimanche suivant, à l'issue de la messe, on le dépouillera de ses habits, et, à la vue de tout le monde, il sera fouetté avec des courroies et des verges, par le maître ou le frère à qui le maître aura ordonné de le faire, et ensuite chassé de la société. Néanmoins, si dans la suite Dieu lui touche le cœur, et qu'il demande à rentrer, sur les témoignages extérieurs de son repentir et sa promesse de se corriger, on pourra le recevoir, mais à condition que pendant un an il sera traité comme un étranger, et fera pénitence dans un lieu séparé, après quoi les frères décideront ce qu'ils jugeront convenable. » Suivent d'autres pénitences pour de moindres fautes. « Si quelqu'un des frères est surpris ayant quelque argent en propre, on lui attachera cet argent au cou, et il sera fouetté par un des frères, en présence de toute la maison. Quand un frère meurt dans une obédience, on doit célébrer la messe pendant trente jours pour le repos de son âme. A la première de ces messes, les frères offrent un cierge et un écu pour les pauvres. Chacun des clercs doit réciter pour le défunt un psautier, et les laïques, chacun cent cinquante *Pater*. Aucun frère ne doit en accuser un autre, s'il n'est en état de prouver son accusation ; autrement, il montre qu'il n'est pas un véritable frère. En l'honneur de Dieu et de la sainte croix, tous les frères porteront des croix sur leurs chappes et sur leurs manteaux, et ces croix seront placées vis-à-vis de la poitrine, afin que le Seigneur, par la vertu de cet étendard, nous préserve des embûches du démon, et avec nous, tous les fidèles, nos bienfaiteurs. Ainsi soit-il. »

Tels furent les premiers statuts des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. On n'en voit aucun qui ait rapport à la profession des armes ; ce qui donne lieu de croire que l'Ordre n'était pas encore concentré dans sa première destination, et qu'il ne songeait même pas à en sortir, lorsqu'ils furent rédigés. On les trouva dans l'*Histoire des chevaliers de Malte*, par Vertot, t. II.

REGINON, Allemand de nation, fit ses études religieuses et littéraires dans l'Abbaye de Prum, et s'y consacra à Dieu. Il y était en charge en 885, et probablement dans un des premiers degrés de supériorité, puisqu'il se qualifiait lui-même de prévôt de la bergerie du Seigneur, c'est-à-dire du monastère. C'est en cette qualité qu'il coupa les cheveux à Hugues, fils du roi Lothaire et de Valdrade, qui avait été relégué dans ce monastère après que Charles le Gros lui eut fait crever les yeux. Farabert qui en était abbé, abdiqua le gouvernement de son monastère après qu'il eut été pillé par les Normands en 892, et Réginon fut élu en sa place ; mais il ne conserva la qualité d'abbé que jusque vers l'an 899, contraint de céder à la faction de quelques moines mécontents qui lui substituèrent Riquier. Réginon se retira à Saint-Gal, puis à Trèves, où l'archevêque lui confia le soin de l'abbaye de Saint-Martin. Il avait assisté au concile de Teuver près Mayence en 895, et mourut en 915.

Ecrits de Reginon. — *Chronique.* — Il paraît que Réginon travailla à sa *Chronique* pendant son séjour à Saint-Gal, et qu'il y était lorsque Adalberon y vint en 908 ; car ce fut cette année qu'il lui dédia son ouvrage ; mais quel est cet Adalberon ? Quelques-uns pensent que c'était l'évêque de Trèves, d'autres, l'évêque de Metz : mais dom Mabillon dit ces deux opinions insoutenables. Baluse décide en faveur d'Adalberon d'Ausbourg, qui, selon le témoignage d'Hépidamne, vint avec un grand cortége à Saint-Gal en 809. Cette *Chronique* est divisée en deux livres dans les manuscrits, comme dans les imprimés ; mais elle ne va pas au delà de l'an 906, quoique l'épître dédicatoire date de l'an 908. Réginon n'y prend d'autre qualité que celle du dernier de tous les Chrétiens. Il conjure tous ceux qui feront des copies de l'ouvrage, de ne point omettre cette épître.

Idée de cette Chronique. — Cette *Chronique* est intéressante par rapport aux motifs qu'eut Réginon de la composer. Comme les Hébreux, les Grecs, les Romains et les autres nations avaient eu en tous temps des historiens appliqués à transmettre à la postérité ce qui s'était passé de remarquable chez eux, il crut devoir les imiter, dans la crainte que l'on ne s'imaginât dans les siècles futurs, que celui où il vivait n'avait rien produit de considérable et digne de mémoire, ou qu'il ne s'était trouvé personne capable d'en transmettre par écrit la connaissance. Il fit entrer dans sa *Chronique*, non-seulement ce qui s'était passé dans les huit premiers siècles, mais encore dans le neuvième, avec cette différence qu'il ne remarque que peu de choses dans celui-ci, pour ne point offenser les personnes vivantes, qui auraient pu être intéressées dans le récit de certains événements.

Livre premier. — Le premier livre commence à la naissance de Jésus-Christ, qu'il met en la quarante-deuxième année de l'empire d'Auguste. Il place le massacre des saints Innocents à la seconde année de l'Incarnation, et à la septième, le retour de Jésus-Christ d'Egypte ; son baptême à la douzième année de Tibère, et sa mort en la dix-huitième, qui était la trente-troisième de l'Incarnation. Sur l'année suivante trente-quatrième, qui fut celle de la vocation de saint Paul à l'apostolat, il dit que les Latins commençaient l'année par le mois de janvier, et les Hébreux par le mois de mars. Il donne de suite les années des empereurs, et ce qui s'est passé dans l'Eglise sous le règne de chacun ; les évêques des principaux siéges, les martyrs les plus illustres d'entre les solitaires, les écrivains ecclésias-

tiques, les conciles, les guerres, les batailles, la conversion des diverses nations les hérésies, les schismes, les pestes et autres fléaux publics. Ce livre finit par une table chronologique des Papes depuis saint Pierre jusqu'à Zacharie, qui monta sur le Saint-Siége sous le règne de Pépin en 741, selon l'ère de Denys.

Livre deuxième. — C'est par cette année, qui fut celle de la mort de Charles Martel, que Réginon commence son second livre. Sur l'an 746 il parle de la retraite de Carloman au mont Cassin, et de la profession de stabilité et d'obéissance qu'il fit dans cette maison, selon la règle de saint Benoît. Il donne la suite et les principaux faits des rois et des empereurs Français, les parlements, les conciles tenus sous leur règne; leurs conquêtes sur les nations voisines, leurs voyages à Rome; la condamnation de l'hérésie de Félix et d'Elipand; la succession des Papes; les irruptions des Grecs et des Maures en Italie, des Normands et des Bretons en France. Il a soin de marquer sous quels Papes et en quelle année Charlemagne et ses successeurs se sont fait couronner empereurs à Rome; de détailler l'affaire du divorce de Lothaire; la conversion des Bulgares; et il n'oublie pas les ravages causés dans les Ardennes par les Normands en 882. Ils entrèrent dans l'abbaye de Prum le jour de l'Epiphanie, y restèrent trois jours et désolèrent le pays, mettant tout à feu et à sang et en firent autant dans diverses parties de la France. Réginon fait la description des mœurs des Hongrois, autre nation cruelle et barbare, que l'on vit sortir de ses contrées en 889 pour pénétrer ailleurs. Il dit entre autres choses que le vol passait chez eux pour le plus grand de tous les crimes, parce que n'ayant ni maisons, ni couvert, ils abandonnaient à la foi publique leurs troupeaux qui étaient leurs principales richesses. Il raconte que ces peuples n'aimaient pas comme les autres l'or et l'argent; qu'ils s'occupaient principalement de la chasse, et ne vivaient que de lait et de miel.

Sur l'an 892 il raconte avec beaucoup de bonne foi et de candeur comment il fut élu abbé de Prum, après l'abdication que Farabert avait faite de cette abbaye, avec le consentement du roi, et comment il en fut rejeté lui-même par l'intrigue de quelques envieux. Il ne marque pas où il se retira, et quoiqu'il fasse mention du concile de Teuver en 896 il ne se met pas du nombre des abbés qui y assistèrent. Mais Trithème l'a dit pour lui. Réginon finit sa chronique à l'an 905, comme on l'a dit plus haut. Elle ne va pas plus loin dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, ni dans celui de Gemblours que dom Mabillon dit avoir vu.

Suite de cette Chronique. — Si Réginon l'eût poussée jusqu'en 908, qui est la date de son épître dédicatoire, peut-être y aurait-il fait mention des largesses de l'évêque Adalbéron pendant son séjour à Saint-Gal, au mois d'octobre de la même année. On en trouve le détail dans Goldart. Cet évêque, après l'office de la nuit, alla au tombeau de Saint-Gal le matin du jour de la fête, et offrit sur l'autel une croix d'or ornée de pierres précieuses, un calice d'onyx garni d'or et de pierreries, avec une patène d'or enrichie aussi de pierres, et plusieurs ornements sacerdotaux. Il donna au même lieu une belle cloche, puis passant au tombeau de saint Othman, il déposa sur l'autel un manteau précieux et en donna un semblable à l'oratoire de Saint-Pierre. Le lendemain de la fête on célébrait celle de la dédicace de la basilique, Adalbéron fit des présents à la plupart des religieux du monastère, et continua ses libéralités les deux jours suivants. Pour reconnaître ses bienfaits, les moines de l'abbaye firent un statut entre eux par lequel ils lui accordaient, et à ses successeurs les mêmes suffrages dans leurs prières, qu'à leur propre abbé. Un anonyme, qu'on dit être Romérius a conduit la chronique de Réginon jusqu'en 967.

Edition de cette Chronique. — La plus ancienne édition est celle de Strasbourg en 1518. Suivit celle de Mayence en 1521, puis celle de Francfort en 1566. Elle fut remise sous presse avec celle de Conrad abbé d'Ursperg, à Strasbourg en 1609.

De la discipline ecclésiastique et de la Religion. — Un autre ouvrage considérable de Réginon est celui qu'il a intitulé : *De la discipline ecclésiastique et de la Religion chrétienne.* C'est une collection de canons des conciles et de décrets des Pères, rangée suivant l'ordre des matières, divisée en deux livres, et chaque livre en capitules ou titres; le premier en contient quatre cent quarante-trois; le second quatre cent quarante-six. Il y a des manuscrits dans lesquels le premier livre a jusqu'à quatre cent quarante-quatre capitules, et le second davantage. Ce sont des additions faites à la collection de Réginon après sa mort, par le roi Othon, les évêques et les comtes de ses états. Réginon travailla à ce recueil par ordre de Ratbod archevêque de Trèves, depuis qu'il eut choisi cette ville pour lieu de sa retraite. On n'en sait pas l'année, mais on ne peut douter que ce n'ait été après l'an 906, puisqu'en parlant du décret de Nicée, touchant les lettres formées, il en cite deux datées de cette année; l'une de Ratbod de Trèves à Robert évêque de Metz; l'autre de Dadon évêque de Verdun au même Ratbod. Outre les décrets des conciles et des Papes, Réginon emploie le code Théodosien, les capitulaires des rois, les lois des Ripuaires et des Bourguignons, la *Règle* de saint Benoît, les écrits de saint Augustin, de saint Léon, de saint Grégoire le Grand, du Vénérable Bède de Raban-Maur et quelquefois les fausses décrétales, en particulier celles d'Anaclet, de saint Clément, les dogmes ecclésiastiques de Gennade.

Idée de cet ouvrage. — Il entre sur tous les points de discipline dans un grand détail, principalement dans ce qui regarde l'admi-

nistration du sacrement de pénitence ; proposant des cas de toute espèce, avec les pénitences indiquées par les canons pour chaque faute ; et il le fait de façon que l'on voit clairement que la confession secrète et auriculaire était bien établie dans l'Eglise, et qu'après que le pénitent avait confessé les péchés qui lui venaient en mémoire, le confesseur l'interrogeait sur d'autres qu'il pouvait avoir oubliés, et lui donnait ensuite l'absolution, en lui enjoignant une pénitence convenable, et telle qu'elle était réglée par les canons ou par les pénitentiels en usage dans les diocèses. En détaillant les questions que l'évêque doit faire aux curés dans la visite de son diocèse, il dit qu'il doit demander s'il se trouve quelqu'un qui ne vienne pas faire sa confession au moins une fois l'année, savoir, au commencement du carême. Ce qui fait voir qu'il y avait dès lors une loi de l'Eglise qui obligeait les fidèles à se confesser au moins une fois l'année. Quoiqu'il établisse que le pouvoir d'entendre les confessions et d'absoudre soit réservé à l'évêque seul et aux prêtres seuls, il ne laisse pas de dire que dans le cas de nécessité, un diacre peut recevoir la confession du pénitent et l'admettre à la communion. Sur quoi Baluze cite à la marge Halitgaire cité dans la préface de Burchard sur le sixième livre. Le premier livre de Réginon concerne la conduite des évêques, des prêtres et autres clercs ; le second celle des laïques. Nous observons dans ce qu'il dit sur l'eucharistie, que tous les curés étaient obligés de la conserver dans un vase décent, afin de pouvoir l'administrer aux malades. Il nous apprend qu'on la trempait dans le sang du Seigneur, afin que le prêtre pût dire à l'infirme, en le communiant, que le corps et le sang du Seigneur vous soient profitables pour la vie éternelle ; qu'on la renouvelait tous les trois jours et plus tôt s'il était nécessaire. Alors le prêtre consommait les hosties et en consacrait de nouvelles. On ne confiait l'eucharistie ni aux laïques, ni aux femmes pour la porter aux malades ; mais aux prêtres, et elle ne se donnait aux moribonds qu'après l'extrême-onction.

Ecrits attribués a Réginon. — Réginon écrivit, à ce que l'on dit, une *lettre à Ratbod*, archevêque de Trèves, dans laquelle il donnait des règles pour l'harmonie ou la musique. Cette lettre n'a pas encore été rendue publique. On la trouve dans la bibliothèque de l'université de Brême. Ses lettres et ses sermons sont aussi restés dans l'obscurité. Trithème n'en dit autre chose sinon qu'ils étaient élégants. Réginon avait en effet de grands talents pour la composition, de la netteté, de la noblesse et de la précision. Il est peu de chroniques si bien écrites que la sienne.

REIMANNE, issu de sang royal, prit naissance en Ecosse, mais il fut envoyé en Irlande pour y faire ses études. De retour dans sa patrie, il communiqua aux autres ce qu'il avait appris ; puis il passa en France et prit l'habit monastique à Fleury, d'où on le tira malgré lui pour le faire abbé de Vassor, monastère établi depuis peu sur les bords de la Meuse. Adalberon, évêque de Metz, l'engagea à prendre le gouvernement de l'abbaye de Saint-Clément.

Ses écrits — Reimanne écrivit la *Vie de saint Cadroé* et celle de *saint Vincent*, à Metz. Il n'avait pas demeuré avec saint Cadroé, abbé de Vassor, mais il avait appris ce qu'il en rapporte de témoins oculaires, entre autres d'un jeune homme élevé par saint Cadroé, et qui vivait encore lorsqu'il écrivait. Il dédia son ouvrage à l'abbé Immon, qui l'avait engagé à l'entreprendre. C'est vraisemblablement le même Immon qui succéda à saint Forannan dans la dignité d'abbé de Vassor, en 982, et non pas Immon abbé de Gorze, qui avait moins d'intérêt à faire rendre publiques les actions de saint Cadroé. Il y est rapporté que le saint se rendit célèbre par ses vertus et par ses miracles.

REMBERT, Flamand de naissance, fut consacré à Dieu de bonne heure, dans le monastère de Turholt, par saint Anschaire. Ses études terminées, ce saint évêque le fit venir près de lui, pour l'aider dans les fonctions de son ministère. Dans sa dernière maladie, Anschaire consulté sur le choix de son successeur et sur ce qu'il pensait de Rembert, répondit que son élève était plus digne de remplir les fonctions d'archevêque que lui celles de sous-diacre. Sur ce témoignage, Rembert fut élu archevêque de Hambourg, le jour même de l'enterrement de saint Anschaire, le quatrième jour de février 865. Aussitôt après sa consécration, il prit l'habit monastique à l'abbaye de Corbie, et suivit la Règle de Saint-Benoît, autant que ses fonctions pastorales le lui permettaient. Il s'appliqua, comme son prédécesseur, à la conversion des peuples du Nord. En 868, il assista au concile de Worms, et en 872, à la dédicace de l'église cathédrale de Hildesheim. Sur la fin de ses jours, il s'adjoignit, de l'agrément d'un concile, le moine Adalgaire pour coadjuteur, et fit aussi approuver ce choix par l'abbé et les religieux de Corbie. Pendant la dernière semaine de sa vie, il reçut chaque jour l'extrême-onction et l'eucharistie sous les deux espèces. Sa mort arriva l'onzième de juin 888, après vingt-trois ans et quatre mois d'épiscopat.

Ses écrits. — Le plus considérable de ses écrits, est la *Vie de saint Anschaire*, son maître et son prédécesseur, sur le siége de Hambourg. Ce saint mourut, comme nous l'avons dit, en 865, et aussitôt notre prélat travailla à composer son histoire. Personne n'était plus propre à réussir dans cet ouvrage que saint Rembert, qui avait passé une partie de sa vie auprès du saint archevêque, et possédait un talent particulier pour bien écrire. Aussi, l'a-t-il exécuté de façon, que nous n'avons pas d'écrits en ce genre de tout ce temps-là, dans lesquels il y ait plus de beautés, plus d'ordre, plus de jugement, plus de bonne foi, plus de

candeur, plus de piété, plus d'onction et dont le style soit meilleur en tout sens. L'auteur y entre tellement dans le détail des événements et de leurs circonstances, qu'il ne s'écarte jamais de son sujet. C'est un des monuments le plus authentique qu'on ait pour l'histoire ecclésiastique de ce siècle, et le plus instructif sur ce qui regarde les missions des pays du Nord. Quoique saint Rembert fût au fait par lui-même des actions de saint Anschaire, il eut néanmoins recours à ceux qu'il savait en être instruits. Il profita en particulier des connaissances d'un autre disciple du saint archevêque, et consulta même les ecclésiastiques de Hambourg; c'est ce qui, joint à son humilité, le porta à les désigner à la tête de son ouvrage, sous le nom général de fils et disciples de saint Anschaire; nom sous lequel il le dédie aux moines de l'ancienne Corbie en France. Cette Vie fait partie du sixième tome des Actes de l'Ordre de Saint-Benoît. Philippe César lui donna place dans son *Triapostolatus*, publié à Cologne, en 1642.

Saint Rembert, au rapport de l'auteur original de sa Vie, avait écrit quelques lettres de piété, adressées à diverses personnes. Mais de tous ces précieux monuments, dignes de passer à la dernière postérité, nous ne possédons que celle adressée à Walburge, religieuse au monastère de Nienherse. Adalgaire l'étant allé voir, elle se plaignit à lui qu'elle ne recevait que rarement des lettres de la part de Rembert. Le saint, pour lui donner des marques de son attention, crut pouvoir ne mieux faire que de l'exhorter, elle et sa communauté, à remplir tous les devoirs de leur état, principalement à joindre la pureté de l'âme à celle du corps, et à conserver ce don précieux de la grâce par l'humilité, qui est le vrai moyen de plaire à Jésus-Christ, l'époux des vierges. « Suivez, leur dit-il, cet agneau en cette vie, autant par la pureté du cœur que du corps; suivez-le partout où il ira, en observant ses préceptes, afin qu'avec son secours vous puissiez aussi le suivre dans la vie éternelle, et chanter ce divin cantique que personne ne peut chanter que le chœur des vierges. » Cette lettre n'est qu'un tissu des paroles de l'Ecriture, de saint Augustin et de saint Grégoire le Grand. Saint Rembert lisait assiduement les écrits de ce saint Pape, dont il avait fait des extraits de ses propres mains, pour s'en servir, soit dans ses discours, soit dans ses lettres de piété. Il en écrivit plusieurs en ce genre, pleines d'édification. Elles ne sont point parvenues jusqu'à nous, à l'exception de celle à Walburge, que Possevin et André Valère, semblent avoir pris pour un traité sur la virginité.

REMI DE REIMS (Saint). Les Pères du IVe siècle, dont l'office fut de prêcher ou de défendre la religion au centre de la civilisation grecque et latine, devaient unir à l'exemple des vertus chrétiennes le savoir et l'éloquence; et nous avons vu que la Providence sut y pourvoir. Elle suscita les Basile et les Augustin pour instruire des esprits cultivés et pour confondre de subtils hérésiarques. Mais, pour convertir les barbares, il n'était besoin ni de beaux esprits, ni de savants. Il fallait des hommes d'une simplicité mâle et austère, accompagnée de la force du caractère et de la volonté. Tels furent la plupart de ces évêques des Gaules qui amenèrent au sein de l'Eglise les hordes germaniques, qui façonnèrent des esprits grossiers au joug de la religion, qui aidèrent ensuite si puissamment eux-mêmes à construire l'édifice du gouvernement civil. Dieu mit saint Remi en face de Clovis payen, et le fier Sicambre courba la tête devant l'apôtre. Ce saint homme, né en 438 ou 439 d'une famille illustre des environs de Laon en Picardie, avait été tiré dès l'âge de vingt-quatre ans du fond d'une solitude pour être placé sur le siége pontifical de Reims. La renommée de ses vertus et de ses hautes qualités l'avait rendu vénérable dans les Gaules. Appelé secrètement par la femme du roi Germain, chrétienne et catholique, pour féconder le germe d'un désir de conversion qu'elle avait implanté dans l'âme de son époux, Remi, secondé de saint Godard de Rouen et de saint Waast d'Arras, consomma ce grand ouvrage. Les Francs suivirent l'exemple de leur prince, et Remi, assisté des deux évêques que nous venons de nommer, sema parmi eux la parole évangélique. On n'a du saint pontife que quelques fragments de lettres, et encore leur authenticité est-elle contestée. Son œuvre à lui, c'est d'avoir fait la France chrétienne, le plus bel œuvre sans contredit que, depuis celui des apôtres, ait accompli la mission évangélique, dans l'intérêt de la religion et de la société humaine.

Saint Sidoine est le seul des auteurs contemporains qui parle des écrits du grand évêque. Il n'en marque ni le sujet ni les titres; il se contente de dire qu'ils formaient plusieurs volumes et qu'il était venu à bout de se les procurer par un homme d'Auvergne, qui avait réussi à force d'argent à les obtenir de son secrétaire. Il loue en général la justesse de ses discours qui se soutenaient partout avec autant de solidité que d'agrément, la grandeur de ses pensées, la force de ses expressions, la noblesse des exemples qu'il rapportait, la fidélité et l'exactitude des témoignages dont il appuyait ses preuves, le choix des épithètes, la grâce et la politesse des figures et la force des raisonnements. Il ajoute à ce tableau flatteur qu'il en retrace beaucoup d'autres éloges qui nous en font encore plus vivement regretter la perte. Quoi qu'il en soit, nous allons dire un mot des quelques fragments de lettres qui sont venus jusqu'à nous, sous le nom de ce premier consécrateur de nos rois.

A Clovis. — Le jour même où il baptisa Clovis, le saint évêque de Reims administra ce sacrement de la régénération à plus de trois mille français, au nombre desquels se trouvait une sœur du roi nommée Alboflède. Cette princesse ne survécut pas long

temps à son baptême. Clovis qui l'aimait en frère se montra vivement touché de sa mort, ce qui engagea saint Remi à lui écrire une lettre de consolation dans laquelle il lui représente qu'Alboflède étant morte dans des sentiments aussi chrétiens, il y avait moins sujet de pleurer que de se réjouir de sa mort. Dieu ne l'avait enlevée à ce monde que pour la placer dans sa gloire et lui donner la couronne qu'elle méritait, pour lui avoir consacré sa virginité. Les Chrétiens ne doivent point pleurer celle qui a mérité de devenir la bonne odeur de Jésus-Christ ; au contraire, son souvenir doit faire leur joie, puisque par le crédit qu'elle a sur le cœur du divin époux, elle peut obtenir tous les secours que l'on réclame par son intercession. « Ainsi, mon seigneur, ajoutait le saint évêque, bannissez le chagrin de votre cœur, afin que votre esprit jouissant de toute sa tranquillité, vous continuiez de gouverner vos États avec votre sagesse ordinaire. Que les peuples dont vous êtes le chef et dont le soin vous est confié ne vous voient point dans la tristesse, eux qui vous doivent le bonheur de vivre dans la prospérité. Soyez vous-même votre consolateur et ne permettez point que le chagrin trouble la sérénité de votre âme. Dieu lui-même, le grand Roi du ciel, se réjouit d'avoir appelé à lui votre sœur pour la placer dans sa gloire avec les chœurs des vierges. » Saint Remi recommandait à Clovis le prêtre Maccolus porteur de sa lettre, et l'assurait en même temps qu'il serait allé le consoler lui-même, sans l'extrême rigueur de l'hiver. Cette lettre est sans date.

Au même. — Il n'y a point de date non plus à la seconde lettre que le saint évêque lui écrivit ; mais on voit que ce prince se préparait alors à la guerre contre les Goths, maîtres encore d'une partie des Gaules qu'ils infestaient de l'arianisme. Ainsi on peut la rapporter à l'an 506 ou 507. Le dessein de Clovis fut approuvé de tous les Français. Mais avant de l'exécuter, il défendit à toute son armée de piller les vases sacrés des églises et de ne faire aucune insulte aux vierges ou aux veuves consacrées à Dieu, aux clercs, à leurs enfants, à leurs domestiques, ou aux serfs de l'Eglise. Saint Remi lui donnait des avis sur le gouvernement des peuples que Dieu soumettait à sa puissance. « Choisissez-vous des conseillers, lui dit-il, qui fassent honneur à votre dignité et qui soutiennent votre réputation. Honorez les prêtres et prenez toujours leurs conseils ; le bien de vos Etats dépend de la bonne intelligence que vous entretiendrez avec eux. Relevez et soulagez vos peuples et vos citoyens ; consolez et secourez les affligés ; protégez les veuves ; nourrissez les orphelins ; et faites en sorte que tous vos sujets vous aiment et vous vénèrent et que toutes vos paroles et vos ordonnances soient réglées sur la justice. N'exigez rien des pauvres ni des étrangers. Que la porte de votre palais soit ouverte à tous ceux qui s'y présenteront pour vous demander justice ; que personne ne s'en aille mécontent de vous. Que les grands biens que vous avez hérités de vos ancêtres soient distribués de manière à ce qu'ils puissent servir à racheter les captifs et à les délivrer de la servitude ; qu'aucun de ceux qui se présentent devant vous ne s'aperçoive que vous le recevez comme un étranger ; admettez les jeunes gens à vos plaisirs et à vos jeux, mais traitez des affaires de votre royaume avec les vieillards, si vous voulez régner heureusement et passer pour un prince grand et généreux. »

A Héracle, évêque de Paris, etc. — Quelque temps avant la mort de Clovis, saint Remi, à la recommandation de ce prince, avait élevé à la prêtrise un ecclésiastique nommé Claude. Il lui arriva de tomber dans une faute qui ne parut pas assez grande au saint évêque pour mériter la déposition. Il se contenta donc de le réconcilier à l'Eglise par la pénitence. Trois évêques des Gaules, Héraclius évêque de Paris, Théodore d'Auxerre et Léon de Sens, désapprouvèrent sa conduite, prétendant qu'elle était contraire aux canons, et se plaignirent à lui-même, par une lettre commune, qu'il se fût relâché à l'égard de Claude d'une manière qui avilissait son caractère. Sensible à ces reproches, le saint crut devoir justifier sa conduite. Il leur écrivit donc que s'il avait ordonné prêtre celui pour lequel ils témoignaient tant de mépris, ce n'avait été par aucun motif d'intérêt, mais à la prière et sur le témoignage d'un grand roi, qui méritait bien que l'on eût pour lui des égards, puisqu'il était, et le prédicateur et le défenseur de la foi catholique dans son royaume ; qu'en disant que ce prince avait fait élever Claude à la prêtrise contre les canons, ils s'arrogeaient eux-mêmes l'autorité du souverain pontife, puisqu'ils prononçaient sur une matière où il s'agissait de condamner la conduite du maître des peuples, du père de la patrie, et du vainqueur des nations. A l'égard du sacrilége dont Claude était accusé, il les avait priés de trouver bon qu'il expiât cette faute par la pénitence. En cela il n'avait fait que suivre les règles prescrites par l'Ecriture, où nous lisons que la pénitence délivra les Ninivites de la ruine dont ils étaient menacés. Le saint Précurseur avertit les peuples d'effacer leurs péchés par de dignes fruits de pénitence ; saint Jean, dans l'Apocalypse, enjoint aux évêques d'Asie de réformer par la pénitence le mal qu'ils avaient commis dans l'administration de leurs églises. « Mais, ajoute-t-il, ce qui me paraît ressortir de votre lettre, c'est que vous appréhendez que ce prêtre ne se convertisse et ne vive, quoique vous ne puissiez ignorer que le Seigneur ait dit : *Je ne veux point la mort du pécheur, mais plutôt qu'il se convertisse et qu'il vive.* (*Ezech.* XXXIII, 11.) N'est-il pas plus expédient de suivre la volonté du Seigneur que de nous en écarter ? Il ne nous a pas établis pour dominer sur les peuples avec hauteur, mais pour les conduire avec douceur ; et plus pour édifier les fidèles que

pour leur faire sentir les effets d'un zèle trop violent et trop amer. » Il se plaint de ce que ces trois évêques voulaient le rendre responsable de certains effets qu'un nommé Celse avait confiés au prêtre Claude, et de la personne même de ce Celse qui avait disparu. « Vous me demandez, leur dit-il, des choses impossibles, pour avoir occasion de me traiter avec plus d'indignité; et vous poussez la raillerie jusqu'à me reprocher le nombre de mes années en m'appelant *jubilé*, parce que il y a cinquante-trois ans que je suis évêque. »

A Foulques, évêque de Tongres. — On ne trouve pas moins de vigueur dans la lettre adressée à Foulques, évêque de Tongres. Voici quelle en fut l'occasion : L'église de Mauzan avait toujours été de la juridiction de l'évêque de Reims. Comme elle confine le diocèse de Tongres, Foulques ne se vit pas plutôt en possession de son siége, que sans se donner le loisir d'en examiner les droits, il ordonna des prêtres et des diacres pour l'église de Mauzan, y établit un archidiacre, un primicier, et s'appropria certains revenus dépendants de cette église. Saint Remi, informé du procédé de Foulques, l'en reprit vivement, mais sans s'écarter des règles de la charité, se proposant uniquement d'engager ce nouvel évêque à se contenir dans les bornes de sa juridiction, et à se conduire dans la suite avec plus de prudence et de retenue. Il lui représente qu'au lieu de lui faire cette injure en usurpant ses droits, il aurait dû commencer son épiscopat par lui donner avis de son ordination. Si avant d'être élu évêque il ne connaissait pas les canons de l'Eglise, il était de son devoir de s'en instruire aussitôt après son élection; au contraire, s'il en était instruit, la faute qu'il avait commise en célébrant des ordinations dans un diocèse étranger était beaucoup plus grande. Les taxes ou redevances qu'il avait exigées de la ville de Mauzan ou de ceux qui en cultivaient les terres, marquaient trop d'avidité pour les biens temporels; et cette avidité donnait lieu de croire qu'il recherchait plus les biens de l'Eglise que l'épiscopat. Enfin il lui déclare qu'il a déposé les prêtres et les diacres ordonnés par lui contre les canons. Il semble vouloir porter cette affaire au jugement des évêques. Mais peut-être que Foulques ne l'attendit pas, et qu'il se désista de ses prétentions sur le spirituel et le temporel de la ville de Mauzan et de son territoire qui dépendent encore aujourd'hui de l'archevêché de Reims.

Au pape Hormisdas. — Le diacre Hormisdas ayant été élu pour succéder au pape Symmaque, mort le 9 juillet 514, saint Remi lui écrivit aussitôt, pour le féliciter sur son exaltation. Nous n'avons plus cette lettre, mais nous avons la réponse, dans laquelle Hormisdas, en déclarant saint Remi son vicaire et son légat dans tout le royaume de Clovis, l'appelle son fils spirituel et le congratule de ce que par un effet extraordinaire et des miracles comparables à ceux qu'ont accomplis les apôtres, il avait depuis peu converti et baptisé ce prince avec toute la nation française. On retrouve ces quatre lettres publiées sous le nom de saint Remi dans les Recueils des conciles et dans toutes les *Bibliothèques des Pères*.

Testaments de saint Remi. — Nous avons deux testaments sous le nom de saint Remi; l'un beaucoup plus long que l'autre. Le premier est rapporté dans le septième livre des Formules anciennes du président Brisson, qui l'avait tiré des écrits d'Hincmar et des Archives de l'église de Reims. Dom Guillaume Marlot, grand prieur de Saint-Nicaise, nous a donné le second, qui est plus simple et moins orné. Ils commencent et finissent tous les deux de la même manière, et sont signés des mêmes témoins. L'auteur dit à la fin de chacun, qu'après avoir fait et signé son testament, il avait légué à la basilique des saints martyrs Timothée et Apollinaire un plat d'argent du poids de six livres pour son tombeau. Mais plusieurs savants ont contesté l'authenticité de ces deux pièces. Le Père Suyskens, dans les *Acta sanctorum*, paraît avoir démontré que le plus ample de ces testaments est une pièce supposée. L'abbé Bye, savant bollandiste, a fortifié les preuves du P. Suyskens d'une dissertation intitulée *Réponse au Mémoire de Mgr des Roches*, Bruxelles, 1780, in-8°. L'abbé Ghesquière a démontré la même chose dans les *Acta sanctorum Belgii selecta*. (*Voir* pour plus de renseignements la discussion établie à ce sujet dans la *Bibliothèque des auteurs sacrés* de dom Ceillier, tome XVIe.)

Villipand a fait imprimer à Rome, en 1598, sous le nom de saint Remi, évêque de Reims, un *Commentaire sur les Epîtres de saint Paul*, qui porte des traces de supposition trop flagrante pour que nous ayons à nous en occuper. Il nous suffira de dire que l'auteur de ce *Commentaire* cite des écrivains de beaucoup postérieurs à saint Remi, comme Cassiodore, le vénérable Bède et saint Grégoire le Grand. On ne croit pouvoir mieux l'attribuer qu'à Remi d'Auxerre, célèbre par plusieurs commentaires sur l'Ancien et le Nouveau Testament, lequel avait été appelé par l'archevêque Foulques, pour enseigner à Reims sur la fin du IXe siècle.

REMI, évêque de Coire, que nous ne connaissons pas autrement, composa par ordre de Charlemagne un Recueil de canons pour les Eglises d'Allemagne. Il est divisé en quarante-neuf capitules tirés pour la plupart des fausses décrétales. On lit dans le quarante-septième les propres paroles de la lettre qui porte le nom du pape Urbain; ce qui fait voir l'erreur de ceux qui ont cru que cette fausse décrétale n'avait été fabriquée qu'après l'an 829; car on ne peut douter que cet évêque de Coire n'ait été contemporain de Charlemagne, mort en 824. Goldast a inséré le Recueil de Remi dans le second tome des *Historiens d'Allemagne*.

REMI, grand aumônier de l'empereur Lothaire, succéda à Amolon, sur le siége

archiépiscopal de Lyon en 852. L'antiquité ne nous apprend rien de sa naissance ni de ses premières études, mais la conduite qu'il tint dans l'épiscopat, nous fait juger qu'il avait reçu une éducation brillante et qu'il était parfaitement instruit dans les sciences ecclésiastiques. Les temps alors étaient difficiles et mauvais; l'Eglise de France était affligée d'une foule de désordres qui furent pour le nouveau prélat une source de douleur et de gémissements. Il ne voyait qu'avec larmes le trouble et la division qui régnaient dans l'état, la sévérité des lois tombée, les conciles généraux, ces remèdes si efficaces contre les désordres, négligés ou interrompus, les études, ces moyens si propres à soutenir la croyance, presque éteintes partout, et ce qu'il regardait comme le comble du malheur, la vérité méprisée et ravalée au-dessous des plus folles opinions humaines. Touché de tant de maux, mais sans en être abattu, ce savant et généreux prélat résolut de consacrer tout son zèle à y remédier. La Providence lui en fournit l'occasion dès son entrée dans l'épiscopat. Raban, archevêque de Mayence, Hincmar de Reims, et Pardule de Laon, venaient de condamner en divers conciles la doctrine de Gothescalc, lorsqu'ils écrivirent à Amolon pour le prier d'appuyer leur décision de son suffrage. Amolon n'existait plus lorsque ces lettres arrivèrent à Lyon; mais Remi, son successeur, après avoir pris l'avis de son clergé y fit au nom de l'Eglise de Lyon la réponse triomphante que personne aujourd'hui ne lui conteste plus.

La première des trois lettres envoyées à Lyon était celle d'Hincmar. Cet évêque exposait comment Gothescalc avait été condamné dans les deux conciles de Mayence et de Quierzy, après y avoir été entendu; puis il donnait le précis de sa doctrine sur la prédestination, la volonté de Dieu pour le salut du genre humain, et les forces du libre arbitre depuis le péché du premier homme. Il n'oubliait pas de remarquer que ce moine s'était donné la mission de prêcher sans en avoir reçu le pouvoir, et que bien loin d'imiter Jean-Baptiste, en commençant sa prédication par la pénitence, il avait commencé, lui, par répandre ses erreurs sur la double prédestination. Saint Remi, avant d'entrer en matière, établit d'abord sept règles ou sept principes de théologie, savoir, que la prescience et la prédestination de Dieu sont éternelles ou immuables; que toutes choses sont soumises à sa prescience et à ses décrets; que dans chacun des ouvrages de Dieu, tout ce qui a été prévu a aussi été prédestiné; que les bonnes œuvres sont de Dieu principalement, mais aussi de la créature par coopération; que les fautes commises par la créature, sont prévues de Dieu sans être prédestinées; que la prédestination divine n'impose à personne la nécessité de faire le mal; et qu'encore que les termes de prescience et de prédestination ne se trouvent pas expressément dans les Ecritures, ils y sont d'une manière équivalente et de façon à ne laisser aucun doute; enfin, que comme aucun des élus ne peut périr, de même aucun des réprouvés ne peut être sauvé.

Ces principes posés, il répond par ordre aux reproches d'Hincmar et remarque qu'il n'était pas croyable que Gothescalc, en prêchant aux infidèles, eût commencé par les instruire sur la prédestination. Il est plus vraisemblable que c'est avec des fidèles doctes et bien instruits qu'il s'en est entretenu, pour leur donner une idée avantageuse de son savoir. Encore qu'il soit blâmable à cause de sa légèreté, de sa témérité et de sa trop grande démangeaison à parler sur ces sortes de matières, ce n'est pas une raison qui oblige à rejeter ce qu'il en a dit. Il prouve par plusieurs passages de saint Augustin et de ses disciples, que la prescience et la prédestination de Dieu étant infaillibles, il s'ensuit qu'aucun de ceux qu'il a prédestinés à la gloire par une grâce toute gratuite, ne périra, comme également aucun de ceux qu'il a prédestinés à la mort éternelle par un jugement équitable, après avoir prévu leur impiété, ne sera sauvé; non qu'il les contraigne à la damnation par la force de sa puissance, mais parce qu'ils la méritent par leur mauvaise volonté et leur persévérance dans le crime.

Sur la volonté où est Dieu de sauver tous les hommes, il enseigne qu'il est certain, d'un côté, que tous les hommes ne sont pas sauvés, et de l'autre, que tout ce que Dieu veut, il le fait; que pour résoudre une question aussi difficile, on peut dire avec les saints Pères que les termes *tous* dans cette proposition, *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés* (*I Tim.* II, 4), signifie, ou qu'il y en a de sauvés dans toutes les conditions et parmi toutes sortes de personnes, ou bien tous ceux qui sont sauvés, parce qu'il n'y en a de sauvés que par lui, ou encore parce qu'il inspire aux fidèles le désir que tous les hommes soient sauvés, ou enfin, parce qu'il a donné à tous les hommes, comme Créateur, la liberté de se sauver s'ils le veulent. Ce n'est qu'avec peine qu'il s'explique là-dessus, et sur la mort de Jésus-Christ pour tous, quand il voit les autres agiter des questions si obscures et si embarrassantes. Il convient que Jésus-Christ est mort, non-seulement pour les élus, mais encore pour ceux qui, après avoir reçu le baptême, ne persévèrent pas dans la grâce, et pour ceux d'entre les infidèles qui doivent être appelés à la foi; mais il ne croit pas qu'il ait répandu son sang pour les impies morts avant sa naissance temporelle, ni pour les infidèles qui ne viendront jamais à la connaissance de la vérité. Il apporte sur tous ces points des autorités de l'Ecriture et des Pères, et ajoute que s'il se trouve quelque docteur qui ait dit que Jésus-Christ est mort, même pour ceux qui n'ont point reçu le baptême, on peut tolérer ces expressions pour le bien de la paix, quoiqu'elles ne soient ni vraies ni exactes; d'où il conclut que nous ne devons pas nous condamner

les uns les autres dans ces sortes de disputes, parce qu'il se peut faire que par incapacité ou par ignorance, nous ne soyons pas en état de connaître le vrai.

Comme Hincmar, dans sa lettre, imputait à Gothescalc, de soutenir que le premier homme avait perdu son libre arbitre, et que par suite aucun de nous ne le possédait pour faire le bien, mais seulement pour faire le mal, saint Remi répond qu'il paraît incroyable qu'un homme nourri et instruit parmi les fidèles et par les fidèles, savant et assidu à la lecture des Pères, soit tombé dans une erreur de cette nature, erreur que l'on ne trouve avancée nulle part par les hérétiques. Cette proposition serait orthodoxe, si l'on ajoutait, *sans la grâce*, parce qu'en effet notre libre arbitre, depuis le péché, a besoin de la grâce de Jésus pour se porter au bien, au lieu qu'il s'y portait de lui-même avant le péché. Après avoir établi cette doctrine, il remarque qu'il est absurde que ce moine amené au jugement des évêques, ait été d'abord condamné au fouet par les abbés présents, puis jugé par les évêques suivant les canons. On devait le châtier pour les injures qu'il avait, dit-on, proférées contre les évêques, mais ils devaient lui faire subir ce châtiment plutôt par d'autres que par eux-mêmes. Quant au reproche qu'on lui fait de n'avoir pas voulu changer de sentiment sur la prédestination divine, parce qu'il croyait le sien conforme à la foi catholique et confirmé par les saints Pères, il nous paraît hors de doute qu'il n'a rien dit que de véritable et que l'on ne soit obligé de recevoir, si l'on veut passer pour catholique. « Tout le monde, ajoute-t-il, a en horreur la cruauté inouïe que l'on a exercée envers ce misérable, en le déchirant à coup de fouet jusqu'à ce qu'il se décidât à jeter dans un feu allumé devant lui, un mémoire où il avait recueilli des passages de l'Ecriture et des Pères, pour les présenter au concile; au lieu que jusque-là, tous les hérétiques ont été convaincus par des paroles et par des raisons. » Il dit que des cinq propositions contenues dans le libelle qu'on lui avait envoyé, il n'y avait que la dernière pour laquelle il méritât d'être condamné, si toutefois il l'avait avancée dans les mêmes termes, c'était celle qui regardait le libre arbitre; que l'on devait au moins tempérer sa longue et inhumaine détention par quelque consolation, pour gagner par des témoignages de charité, ce frère pour qui Jésus-Christ est mort, plutôt que de l'accabler de tristesse. Ensuite saint Remi réfute tout ce qu'Hincmar avait dit dans sa lettre sur la volonté de Dieu de sauver tous les hommes contre la prédestination des impies à la mort, et sur le libre arbitre. Il y a peu de chose à remarquer dans sa réponse à Pardule de Laon; quant à celle de Raban-Maur, elle n'avait point été adressée à l'Eglise de Lyon, mais à Notingue, évêque de Vérone. Hincmar et Pardule avaient invoqué dans leur lettre l'autorité de l'Hypognosticon, en le citant sous le nom de saint Augustin et d'un autre écrit qu'ils attribuaient à saint Jérôme. Saint Remi fait la critique de ces deux ouvrages, et montre qu'ils sont supposés; ce qui passe aujourd'hui pour constant.

Il y a peu d'écrits du même siècle où l'on trouve plus de théologie, plus d'ordre, plus de méthode, plus de force de raisonnements, plus d'érudition, plus de netteté et de précision de style; quoiqu'il soit vrai de dire cependant que saint Remi n'est pas entièrement exempt du défaut ordinaire aux autres écrivains du même temps; c'est-à-dire qu'il se sert de temps en temps d'expressions dures et insolites, qui se ressentent de la barbarie et de la décadence de la bonne latinité. On est forcé de convenir, à certains traits de critique qui se rencontrent çà et là dans cet ouvrage, que l'auteur était loin d'être dépourvu de cette qualité, chose excessivement rare et presqu'inconnue à cette époque.

On trouve à la suite de cette réponse un petit traité dogmatique intitulé : *Traité de la condamnation de tous les hommes par Adam, et de la délivrance de quelques-uns par Jésus-Christ;* restriction qui ne doit s'entendre que de la délivrance efficace et effective. Le but de l'auteur est de montrer qu'encore que tous les hommes aient mérité la damnation éternelle par le péché d'Adam, Dieu, par un effet de sa miséricorde et de sa bonté, en a tiré quelques-uns gratuitement de cette masse de damnation, pour les sauver, après les avoir rachetés par le sang de Jésus-Christ, et y a laissé les autres, par un juste jugement. Ses preuves sont tirées des *Epîtres de saint Paul* et des Pères de l'Eglise, surtout de saint Augustin.

De l'autorité de l'Ecriture et des Pères.— Quelques fidèles croyant la doctrine de saint Augustin attaquée aussi bien que celle de l'Ecriture dans les quatre articles de l'Assemblée de Quierzi, en 853, les dénoncèrent à l'Eglise de Lyon. C'est ce qui donna occasion au traité dans lequel saint Remi montre qu'il faut s'attacher inviolablement à la vérité de l'Ecriture sainte et suivre fidèlement l'autorité des Pères de l'Eglise. Les quatre articles de Quierzi portent, qu'il n'y a qu'une seule prédestination, savoir celle des élus que Dieu prédestine par la grâce à la gloire; qu'à l'égard de ceux qu'il laisse dans la masse de perdition par le jugement de sa justice, il ne les a pas prédestinés à périr, quoiqu'il leur ait prédestiné la peine qu'ils méritaient. Nous avons recouvré par Jésus-Christ la liberté que nous avons perdue dans le premier homme. Ainsi nous avons le libre arbitre pour faire le bien avec le secours de la grâce, lorsqu'il en est prévenu, et pour le mal lorsque la grâce l'abandonne. Dieu veut sans exception le salut de tous les hommes, quoique tous ne soient pas sauvés; mais ceux qui sont sauvés, le sont par la grâce du Sauveur, et ceux qui périssent, périssent par leur faute. Comme il n'y a point d'homme dont Jésus-Christ n'ait pris la nature, il n'y en a point pour lequel il n'ait souffert, quoique tous ne soient pas

rachetés par sa passion ; or, si tous ne sont pas rachetés, ce n'est pas que le prix soit insuffisant, mais c'est qu'il en est qui ne croient pas de cette foi qui opère par la charité.

Saint Remi trouve à reprendre que dans leur premier article, les évêques du Quierzi aient avancé que le premier homme était libre de faire le bien, sans ajouter qu'il avait besoin du secours de la grâce, sans laquelle ni lui ni les anges ne pouvaient, ni acquérir la justice ni y persévérer jusqu'à la fin. Il trouve encore mauvais que dans ce même article, ils aient donné à entendre que la prédestination des élus se faisait à cause de la prévision de leurs mérites, et qu'ils aient nié la prédestination des impies à la damnation éternelle. Il trouve qu'ils se sont mal expliqués dans le second, et avec trop de concision sur le libre arbitre, pendant qu'ils pouvaient dire clairement ce qu'ils en pensaient, en recourant aux écrits des Pères qui ont traité cette matière avec clarté. Il ajoute qu'en les consultant et en suivant leur doctrine, ils n'auraient pas dit que nous avons perdu le libre arbitre par le péché du premier homme, mais seulement qu'il a été affaibli par ce péché ; de sorte qu'encore qu'il subsiste, il ne peut cependant accomplir le bien sans la grâce, ce qu'il entend du bien qui a rapport au salut ; car il convient que l'homme peut, sans ce secours, vouloir ce qui est bon et utile à la société et à ses intérêts. Il désapprouve ce que l'on avait ajouté au second article savoir, *que nous avons le libre arbitre pour le mal quand il est abandonné de la grâce*, comme si, dit-il, nous n'avions le libre arbitre pour le mal que depuis que nous avons été régénérés par la grâce de Jésus-Christ. Ses remarques sur le troisième article sont en partie perdues. On voit par ce qui en reste, qu'il n'approuvait pas qu'on y eût dit aussi absolument : *Dieu tout-puissant veut le salut de tous les hommes sans exception*, et qu'on eût regretté par là les explications que les Pères ont données aux paroles de saint Paul, sur la volonté qui existe en Dieu de sauver tous les hommes.

Il divise le quatrième article en trois parties. Dans la première, il enseigne qu'encore que Jésus-Christ ait pris la nature commune à tous les hommes, il ne l'a point prise par nécessité, mais par sa bonne volonté ; qu'ainsi il lui était libre de racheter ceux qu'il voulait, c'est-à-dire les élus, pour lesquels il s'est fait homme et a répandu son sang. Il dit dans la seconde, que l'assemblée de Quierzi ne devait pas affirmer, comme elle l'a fait, qu'il n'y a point eu d'hommes, qu'il n'y en a point, et qu'il n'y en aura jamais pour qui Jésus-Christ ne soit mort, puisque, quoiqu'il soit mort pour tous les baptisés et tous les justes de l'Ancien Testament, il n'est mort ni pour les infidèles morts avant son Incarnation, ni pour ceux qui n'ont jamais connu la vérité, ni pour les enfants morts sans baptême. Dans la troisième partie, il blâme la comparaison que cette assemblée faisait des infidèles qui n'ont pas eu la foi, avec les fidèles qui, justifiés dans le baptême, retombent et meurent dans le péché. Il soutient que Jésus-Christ n'est mort que pour ceux auxquels l'Eglise s'intéresse, en offrant pour eux des sacrifices. Ce traité, comme les précédents, est appuyé de l'Ecriture et des Pères, particulièrement de saint Augustin ; car il est à remarquer que l'on convenait de part et d'autre dans les disputes sur la grâce et la prédestination, que de tous les Pères, le docteur d'Hippone était celui dont l'autorité devait être le plus suivie ; et de là vient qu'Hincmar s'attachait si fort à soutenir que le livre intitulé *Hiponnesticon* était de saint Augustin, parce qu'il trouvait dans ce livre de quoi favoriser son sentiment et sa doctrine.

Saint Remi fit confirmer la sienne dans les différents conciles auxquels il assista. Il présida le concile de Valence en 855, se trouva à celui de Langres et à celui de Savonières près de Toul, en 859, et se signala dans toutes ces assemblées par un zèle peu commun. Cet illustre prélat termina sa vie glorieuse en 875, après avoir fait diverses fondations. On trouve son nom parmi ceux des saints dans le supplément au Martyrologe romain de Ferrari, et dans le Martyrologe de France, par du Saussay ; mais il ne paraît pas qu'il ait jamais été honoré d'un culte public. On trouve les écrits que nous venons d'analyser, dans toutes les *Bibliothèques des Pères*. Divers auteurs, entre autres, Maldonat et Ussérius ont voulu lui faire honneur d'un *Commentaire sur les épîtres de saint Paul*, et on le trouve sous son nom dans la *Bibliothèque des Pères* de Cologne ; mais cet ouvrage n'appartient pas plus à saint Remi de Lyon qu'à saint Remi de Reims, sous le nom duquel Villalpand le publia à Rome en 1598, et qu'il porte aussi dans les éditions qui en ont été faites à Mayence en 1614, et dans le tome VIIIe de la *Bibliothèque des Pères* de Lyon ; mais nous montrons dans l'article suivant que ce commentaire est l'œuvre de Remi d'Auxerre.

REMI, d'Auxerre, un des plus célèbres docteurs qu'ait eus l'Eglise de France à une époque où ils étaient rares, est moins connu par les événements de sa vie que par sa doctrine et ses écrits. On ignore le lieu et l'époque précise de sa naissance, mais quelques passages de ses écrits font présumer qu'il naquit en Bourgogne, un peu avant le milieu du IXe siècle. Il prit l'habit monastique à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, où il eut pour maître Henric ou Henri qui avait été disciple de Loup de Ferrières. Ses études, suivant le bon usage de ce temps-là, embrassèrent les sciences divines et profanes. On croyait alors ce que les gens sages pensent encore aujourd'hui que ces sciences bien étudiées, au lieu de s'exclure, se prêtent un mutuel secours. Après avoir enseigné quelque temps dans ce monastère et formé des disciples capables de l'y remplacer, il fût appelé à Reims, vers 882, par Foulques, archevêque de cette ville, pour y établir des écoles. Foulques étant mort, vers

l'an 900, Remi passa de Reims à Paris, où il ouvrit la première école publique sur l'établissement de laquelle on possède des documents certains. Entre les sciences qu'il y professa, on ne cite que la philosophie et les arts libéraux, mais il est hors de doute qu'il y donna aussi des leçons de théologie. Dans cette carrière qu'il remplit avec distinction il eut l'honneur de compter au nombre de ses élèves, Odon, qui fut abbé de Cluny, et l'un des plus saints et des plus savants personnages de son siècle. Le Nécrologe de la cathédrale d'Auxerre fixe la mort de Remi au second jour de mai, mais sans en marquer l'année. On croit qu'elle arriva en 908. Malgré ses nombreuses occupations Remi trouva encore le temps de composer plusieurs ouvrages.

Commentaire sur la Genèse. — On a de lui des commentaires sur une grande partie des saintes Ecritures. Celui qu'il composa sur la *Genèse* demeura longtemps enseveli dans la poussière, et pendant les six premiers siècles qui suivirent la mort de l'auteur, il paraît n'avoir été que de l'anonyme de Molk. On doit à dom Bernard Pèz, bibliothécaire de cette abbaye, de l'avoir tiré de l'obscurité et publié dans le tome IVe de son *Thesaurus anecdotarum*. Ce commentaire est d'une très-grande brièveté. Remi n'y explique pas même toutes les parties du texte sacré, et il laisse dans chaque chapitre plusieurs versets sans y toucher. Il donne d'abord le sens littéral, puis il passe au sens allégorique ou spirituel qu'il préfère à l'autre, comme plus propre, dit-il, à la nourriture de l'âme. Le fonds de ce commentaire est pris, selon la coutume du temps parmi ce que les Pères avaient écrit de mieux sur le même livre. Il débute par la préface de saint Jérôme sur la traduction du *Pentateuque* dont il explique certains termes et pense que le Didier à qui elle est adressée avait été évêque. Il rejette avec le solitaire de Bethléem l'histoire fabuleuse des cellules séparées dans lesquelles le faux Aristée enferme les soixante-dix interprètes, dans l'espérance de concilier ainsi plus de respect à la version des Septante. Il réfute les erreurs des philosophes sur la création du monde. Il place le paradis terrestre au delà de l'Océan et dans un lieu assez élevé pour qu'il fût inaccessible aux eaux du déluge. Il applique au démon ce que la *Genèse* rapporte de la ruse du serpent, qui n'était que l'instrument dont cet esprit malin se servit pour tromper l'homme, de sorte que le démon parlait par la bouche du serpent, comme il le fait encore par la bouche des énergumènes. Par les enfants de Dieu, il entend les fils de Seth, et par les filles des hommes la race de Caïn. Il ne s'en tient pas à la version des Septante, mais souvent aussi il a recours au texte original, aux interprètes hébreux et aux Pères de l'Eglise. Il y cite aussi de temps en temps quelques particularités empruntées aux traditions des Juifs. En général, cet ouvrage est grave, édifiant, bien écrit; mais il ne faut pas s'attendre à y trouver une explication assez exacte, ni surtout assez lumineuse pour donner l'intelligence de toutes les difficultés que présente ce premier livre de Moïse. — Sixte de Sienne met au nombre des ouvrages de Rémi un *Commentaire sur le Pentateuque*. En effet, on en trouve un sous ce nom parmi les manuscrits de l'abbaye de Tégernsée, mais dom Bernard Pez prouve par de bonnes raisons qu'il est de Raban-Maur.

Sur les Psaumes. — Il n'en est pas de même du *Commentaire sur les Psaumes;* il appartient réellement à Remi d'Auxerre, et l'anonyme de Molk, écrivain du XIIe siècle, avait eu connaissance de cet ouvrage. On y reconnaît sa méthode et son génie, et personne, aujourd'hui ne songe à le lui contester. L'auteur le commence par des prolégomènes ou observations préliminaires pour l'intelligence des psaumes, de leurs titres et des instruments avec lesquels on les chantait. Il met ensuite la lettre de saint Jérôme au pape Damase pour lui demander de faire chanter la doxologie, *Gloria Patri*, à la fin de chaque psaume, en y ajoutant *alleluia*. Une autre lettre du même solitaire à sainte Paule, sur la valeur des lettres de l'alphabet hébreu, le petit écrit de saint Augustin sur l'excellence et les vertus des psaumes. Suit une préface générale sur tout le psautier, dans laquelle l'auteur explique ce que l'on entend par le terme de révélation, et en combien de manières Dieu nous révèle les choses qui ne sont connues que de lui. Il donne aussi la description de l'instrument appelé en grec *psalterium*, et en latin *organum*, sur lequel David avait réglé le chant des *Psaumes*. Cet instrument était de forme triangulaire et à dix cordes. Il pense que tous les psaumes sont de David; s'ils ne portent pas tous son nom, c'est qu'Esdras qui les a classés a eu des raisons particulières pour en varier les titres. L'intention du Prophète dans chaque psaume est de consoler le genre humain sur les misères encourues par le péché du premier homme, dont nous ne pouvons être délivrés que par la miséricorde de Dieu, et de nous apprendre comment nous pouvons nous en relever par Jésus-Christ, en imitant ses actions. L'interprète s'applique surtout à montrer, qu'encore que les psaumes nous représentent les principales circonstances de la vie de David, il faut les entendre de Jésus-Christ dont ce prince était la figure. Tel est en abrégé le plan que Rémi se proposa en écrivant sur les *Psaumes*, et l'on peut dire à sa louange qu'il l'a fort bien exécuté. Il est peu de commentaires d'où l'on puisse tirer plus de lumières pour le sens spirituel du texte, et plus de connaissances sur presque tous les points de la religion chrétienne Le Maître des Sentences faisait tant de cas de ce travail de Remi qu'il le choisit avec les commentaires de saint Jérôme, de saint Augustin et de quelques autres docteurs, pour en composer une chaîne des Pères sur le Psautier. Outre l'édition qu'Historpius en fit publier à Cologne en 1536, on le trouve encore dans les *Bibliothèques des Pères* de Cologne et de Lyon.

Sur le Cantique des cantiques. — Sigebert et Trithème attribuent à Rémi d'Auxerre un *Commentaire sur le Cantique des cantiques*, et l'on en trouve en effet un sous son nom dans deux manuscrits, l'un de la Bibliothèque impériale, et l'autre de l'ancienne bibliothèque de Cluny. C'est le même que l'on a imprimé à Cologne en 1519, sous le nom d'Haimon d'Halberstadt, qui avait également commenté ce livre, mais dont le commentaire, qui commençait par ces mots : *Cum omnium sanctorum*, n'est point encore imprimé. Celui de Remi d'Auxerre commence par ces autres paroles : *Salomon inspiratus;* et l'auteur y suit le sens allégorique. Ce qui a causé de la confusion dans l'attribution, c'est que ces deux écrivains en ont fait l'un et l'autre sur les mêmes livres de l'Ecriture. L'erreur est passée des manuscrits dans les imprimés.

Sur les petits prophètes. — Jean Henten rétablit en 1545 le nom de Rémi d'Auxerre à la tête du *Commentaire sur les petits prophètes*, dans l'édition qu'il en publia à Anvers chez Jean Steelsius ; mais il n'y fit point entrer le *Commentaire sur Osée*, quoiqu'il eût été imprimé avec les autres dans l'édition de Cologne en 1529, sous le nom d'Haimon d'Halberstadt. Cependant on a des preuves certaines que Rémi d'Auxerre a commenté *Osée*, comme il est facile de s'en convaincre par sa *Préface sur Joel et sur Malachie.* On a commis la même faute dans les *Bibliothèques des Pères* de Paris en 1627, et de Lyon en 1677, parce qu'on y a suivi l'édition de Henten. Ces commentaires sont écrits avec beaucoup de précision, d'ordre et de méthode, et l'interprète s'étudie, comme dans son explication des *Psaumes*, à montrer, sous l'écorce de la lettre, dont il explique toujours le sens, Jésus-Christ et son Eglise, en y dévoilant les mystères qui regardent l'un et l'autre. Il confond, en un endroit, Julien l'Apostat avec Julien le Pélagien, évêque d'Eclane, ce qu'on doit regarder comme une faute d'inadvertance, ou une erreur de copiste. Rémi était trop au fait des ouvrages de saint Augustin pour ignorer le nom des hérétiques que ce Père avait combattus. Mais à part ce défaut, que l'on peut regarder comme involontaire, l'auteur suivant, Jean Henten, a semé de temps en temps dans son travail de beaux traits historiques. Ses allégories sont appuyées de passages excellents et pleins d'application tirés de l'Ecriture. Il y éclaircit avec beaucoup d'ordre les faits rapportés confusément, et sait les disposer de manière à y répandre une grande lumière. En un mot il a réussi à y éclaircir les difficultés que font naître çà et là le sens et les termes du texte sacré. C'est là, en effet, un des principaux caractères de Remi, comme il est aisé de s'en convaincre par son commentaire sur les *Psaumes*. Quoiqu'il s'attache particulièrement au sens spirituel, il ne néglige pas cependant le sens littéral, et c'est même par là ordinairement qu'il commence à expliquer son texte.

Sur les Evangiles. Thritème attribue à Rémi d'Auxerre un *Commentaire sur saint Matthieu*, et Arnoul Wion déclare qu'il s'en trouvait de son temps un exemplaire dans la bibliothèque de Saint-Georges à Venise. Le catalogue des livres donnnés à l'abbaye du Bec, par Philippe de Bayeux, fait mention d'un *Commentaire sur saint Marc*, et il s'en trouve encore un exemplaire dans l'abbaye de Silorne. Ce manuscrit est du XIe siècle, de même que celui qui contient un autre traité de Rémi, faisant suite au *Commentaire sur les Epîtres de saint Paul*, attribué à saint Ambroise. Rémi est qualifié dans le titre de cet ouvrage de moine vénérable et de savant interprète. Il est aisé de voir que cet éloge et l'inscription sont l'ouvrage d'un copiste. Aussi ce copiste fait-il remarquer aussitôt que l'humilité a porté Rémi à ne mettre son nom à la tête d'aucun de ses ouvrages. Quoiqu'on ne cite pas de manuscrit de son commentaire sur saint Luc, Trithème assure qu'il a travaillé sur les quatre Evangélistes, et toutefois dans son livre des écrivains ecclésiastiques il ne fait mention que de saint Matthieu. Nous n'avons pas d'autres preuves qu'il ait expliqué l'*Evangile de saint Jean*, que le passage que Jean de Roscane cite sous son nom dans un discours prononcé en présence des évêques du concile de Bâle. Encore cite-t-il ce passage d'une homélie de Remi sur saint Jean et non pas d'un commentaire ; mais le style est plutôt celui d'un commentaire, que d'un discours ordinaire. Au reste ce passage montre que Rémi était pleinement convaincu de la transsubstantiation et de la présence réelle.

Sur les Epîtres de saint Paul. — Nicolas Thaborite cite dans le même concile de Bâle un passage du commentaire de Remi sur la *Ire Epître de saint Paul à Timothée ;* mais des témoignages plus anciens attestent qu'il a commenté toutes les *Epîtres de saint Paul.* Sigebert le dit expressément, et on trouve des manuscrits plus anciens que Sigebert dans les bibliothèques de Rome, de Florence et nationale, dont on peut voir la liste dans les recueils de Montfaucon. Il est vrai que dans d'autres manuscrits ce commentaire porte le nom d'Haimon d'Halberstat, et, qu'entre autres, un de la bibliothèque nationale l'attribue à Raoul ou Rodolphe de Flais, mais l'erreur provient de ce que Remi n'ayant pas mis son nom à la tête de ses ouvrages, les copistes les ont attribués à ceux qu'ils savaient avoir travaillé sur la même matière. La chose est évidente à l'égard de Rodolphe de Flais, qui n'écrivait que vers le milieu du XIIe siècle, et on trouve, sous le nom de Remi, des manuscrits du commentaire sur saint Paul plus anciens de deux cents ans que Rodolphe. Nous n'en citerons qu'un, de l'an 1067, sur lequel Willapand fit imprimer ce commentaire à Rome en 1598, sous le nom de saint Remi, évêque de Reims. L'inscription de ce manuscrit porte que Remi, pendant son séjour à Reims, a expliqué les Epîtres de saint Paul d'une manière claire et élégante.

Nous avons montré ailleurs que cela ne pouvait s'entendre de saint Remi, archevêque de cette ville, mais naturellement de Remi d'Auxerre, qui avait passé plusieurs années dans la ville de Reims et avait trouvé le temps pour expliquer les Epîtres de saint Paul. Pour peu qu'on veuille faire le parallèle de ce commentaire avec celui de Remi sur les Psaumes, on trouvera le même génie et la même méthode dans l'un et dans l'autre. Dans l'édition de Cologne, de 1618, il porte le nom de Remi d'Auxerre, et dans les autres éditions, ceux d'Haimon d'Halberstat et de Remi de Reims.

Sur l'Apocalypse. — Sigebert et Trithème n'attribuent pas à Remi d'Auxerre de *Commentaire sur l'Apocalypse.* L'Anonyme de Molk n'en parle pas non plus, à moins qu'on ne veuille que, par Haimon le Sage, moine à Auxerre, il ait entendu Remi ; mais on ne voit pas pourquoi il aurait parlé de cet écrivain sous deux noms différents. Il est vrai qu'il attribue à cet Haimon le Sage un commentaire sur *l'Apocalypse.* La Bibliothèque ambrosienne à Milan, ainsi que plusieurs autres, possèdent des commentaires sur *l'Apocalypse* sous le nom de Remi. Le commentaire imprimé sous le nom de Haimon d'Halberstat a une grande conformité de style avec les commentaires de Remi d'Auxerre, et c'est là la principale raison pour le lui attribuer. Dans cet ouvrage, divisé en sept livres, l'interprète s'applique à donner le sens allégorique et moral à l'imitation d'Ambroise Autpert dont il adopte les explications.

AUTRES ÉCRITS SUR L'ÉCRITURE SAINTE.—On attribue à Remi d'Auxerre une *Glose* sur les livres de l'Ancien Testament et une interprétation des mots hébraïques de la Bible. Ce dernier ouvrage se trouve imprimé dans le troisième tome des Œuvres de Bède. Sigebert dit avoir vu la réponse que fit Remi à Gualon, évêque d'Autun, sur deux questions que ce dernier lui avait proposées, l'une sur la dispute entre saint Michel et le diable, dont saint Jude fait mention dans son Epître ; l'autre sur le sens de ces paroles du quatrième chapitre de Job : *Considérez Béhémoth que j'ai créé avec vous, il mangera le foin comme un bœuf.* (*Job*, XL, 10.) Mais elle n'est pas venue jusqu'à nous, non plus que son traité sur chaque fête des saints. Trithème ajoute qu'il avait composé des discours ou homélies sur divers sujets, dont un grand nombre ont été conservées dans les homéliaires.

Explication du canon de la messe. L'explication du canon de la messe est un des plus intéressants ouvrages de Remi d'Auxerre. L'auteur ne se borne pas à expliquer les termes du canon, il entre dans le détail des rites et des cérémonies de la messe. Elle est ainsi appelée, ou parce que le peuple fidèle se sert du ministère des prêtres pour envoyer à Dieu ses prières et ses oblations, ou par rapport aux catéchumènes que l'on faisait sortir de l'Eglise après l'Evangile, ou parce que l'oblation qui s'y fait a la vertu de nous conduire au ciel. La messe commençait par quelques psaumes auxquels on donnait le nom d'Antienne ou d'Introït. On y ajoutait le *Gloria Patri....* pendant lequel les ministres allaient à l'autel. Dans cette marche, ils portaient au milieu d'eux le livre des Evangiles, précédé des acolytes. Au *Kyrie eleison* les acolytes déposaient leurs cierges. Le prêtre commençait ensuite le *Gloria in excelsis*, après lequel il saluait le peuple par ces paroles : *Le Seigneur est avec vous.* L'assemblée répondait : *Et avec votre esprit.* Suivait la collecte ou oraison, laquelle se terminait toujours : *Par Notre-Seigneur.* Le peuple répondait : *Amen* : c'est-à-dire, nous croyons véritablement que le Fils de Dieu règne éternellement avec le Père et le Saint-Esprit, et qu'il est un avec eux en substance et en puissance. On lisait après cela quelque partie des *Epîtres de saint Paul*, laquelle était suivie du chant d'un répons, d'un verset et de l'*Alleluia.* Puis le diacre, précédé des acolytes, déposait le livre des Evangiles sur le pupitre, et, après avoir salué le peuple, il en lisait un chapitre. Si le chapitre était le commencement d'un Evangile, il employait ces paroles : *Initium sancti Evangelii* ; et si c'était une suite : *Sequentia sancti Evangelii.* Ensuite le prêtre pour demander à Dieu que les paroles sacrées dont les fidèles venaient d'entendre la lecture s'imprimassent profondément dans leurs cœurs, il les invitait à prier avec lui par ces mots : *Oremus.*

Pendant que le peuple offrait ses présents entre les mains du prêtre on chantait quelques versets ; après cette oblation le prêtre versait l'eau et le vin dans le calice et faisait les encensements en disant ces paroles : *Dirigatur oratio mea...* Puis se tournant vers le peuple il l'invitait à prier par ces paroles : *Orate, fratres.* Remi rapporte plusieurs formules de prières, plus longues que celles que nous avons aujourd'hui ; mais le sens en est le même. L'hostie doit reposer, dit-il, sur un corporal de lin. Après la *Collecte* le prêtre chantait la *Préface* dans les mêmes termes que celles que nous avons aujourd'hui. Ensuite, au milieu du plus profond silence, il commençait le canon de la messe à voix basse suivant l'usage de l'Eglise. Ce canon était le même que nous avons aujourd'hui. Remi attribue au Pape Gélase ces paroles du canon : *Et in electorum tuorum jubeas grege numerari ;* et ces autres : *Ab æterna damnatione nos eripi*, à saint Grégoire. Il déclare que c'est par la vertu des paroles de Jésus-Christ que l'on a consacré et que l'on consacrera toujours. Il ajoute que le calice que le prêtre sanctifie est le même que Jésus-Christ donna à ses disciples, et quoique son corps soit consacré en différents endroits et en différents jours, il n'y a ni plusieurs corps ni plusieurs calices ; mais un seul corps et un seul sang, le même qu'il a pris dans le sein de Marie et qu'il a donné à ses apôtres ; qu'on le reçoit vivant et sans tache quand même on

ne recevrait qu'une parcelle de l'hostie. Il se fait cette objection : « Si le mystère de l'Eucharistie est en vérité le corps de Jésus-Christ, pourquoi l'appelle-t-on mystère? —C'est, répond-il, parce que, après la consécration, il y a autre chose que ce que l'on aperçoit. On voit du pain et du vin; mais c'est en vérité le corps et le sang de Jésus-Christ. » Il insiste sur la nécessité de mettre de l'eau dans le calice avec le vin, et de recevoir ce sacrement si on veut parvenir à la vie éternelle.

En expliquant ces paroles : *Per ipsum, et cum ipso, et in ipso* (*Rom.* XI, 36), il établit la consubstantialité du Saint-Esprit, et dit que, procédant du Père et du Fils, il possède l'unité de la divinité avec le Père et le Fils. Il explique l'Oraison dominicale de la même manière que le canon de la messe, c'est-à-dire, dans le sens littéral et spirituel, et prescrit les dispositions nécessaires à la communion, la pureté de l'âme et du corps. D'après ces dispositions, il déclare qu'il y a des personnes qui peuvent communier tous les jours et d'autres qui ne le peuvent pas. Il conseille à ceux-ci de dire avec le centenier : *Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison aujourd'hui.* (*Matth.* VIII, 8.) Après l'Oraison dominicale et la suivante, le prêtre met une partie de l'hostie consacrée dans le calice, et tous se donnent le baiser de paix que le prêtre a souhaitée au peuple. Après la communion et l'action de grâces, le prêtre donne l'absolution au peuple, lorsque le diacre a prononcé à haute voix ces paroles : *Ite, missa est.* La plus ancienne édition de cette liturgie est celle que Lazius fit imprimer à Anvers en 1560. Il en parut une seconde à Paris en 1589, et une troisième à Cologne en 1568, dans le recueil liturgique de Melchior Hestorpius. Elle fait aussi partie du livre des *Offices divins*, qui porte le nom d'Alcuin, d'où elle a été tirée pour l'insérer dans le seizième volume de la *Bibliothèque des Pères*, à Lyon, en 1677.

Traité des offices divins. — On ne sait ce qu'est devenu le traité des *Offices divins*, mentionné dans les anciens catalogues des ouvrages de Remi d'Auxerre. Peut-être l'a-t-on fait entrer dans celui attribué à Alcuin, qui n'est autre chose qu'une compilation de divers écrits sur ce sujet. André Duchesne, à qui nous devons l'édition des œuvres d'Alcuin, remarque que le dix-huitième chapitre des *Offices divins* est attribué dans les manuscrits à Hilferic, écolâtre de Grandfel. Ce serait ici le lieu de parler du *Traité de la dédicace de l'Eglise*, publié sous le nom de Remi d'Auxerre, par dom Martène, s'il était sûr qu'il fût de cet auteur; mais on ne donne là-dessus que de faibles conjectures.

Commentaire sur la Règle de Saint-Benoît. — On n'a pas non plus de preuves que le *Commentaire sur la Règle de Saint-Benoît*, conservé à Florence dans la bibliothèque des Camaldules, soit de Remi d'Auxerre. Dom Montfaucon qui l'a vu se contente de dire qu'il passe pour être de lui.

Ce sont là tous les écrits de Remi d'Auxerre sur des matières ecclésiastiques. Il fit des commentaires sur Donat le grammairien, sur Marcion Capella et Priscien. On trouve encore son nom à la tête d'un traité sur la musique, parmi les manuscrits de la bibliothèque nationale. Dom Martène a fait imprimer dans le tome premier de sa grande Collection, sous le nom de Remi d'Auxerre, deux lettres à Dadon, évêque de Verdun, et il se fonde dans cette attribution sur deux initiales marquées dans son manuscrit R. D. Mais dom Luc d'Acheri, qui a aussi publié ces deux pièces dans le douzième tome du *Spicilége*, ne lisait pas ces initiales dans le sien; mais seulement un V, qu'il croit désigner Vicfride, évêque de Verdun, mort en 984. D'après ce sentiment, qui paraît fondé sur la première lettre où il est parlé des ravages que les Hongrois firent en France vers 936, il faut dire qu'elle n'est pas de Remi d'Auxerre, mort vers l'an 908, mais qu'elle est, suivant que le porte le titre, d'un abbé de Saint-Germain, non d'Auxerre, mais de Monfaucon, au diocèse de Verdun. Vicfride avait prié cet abbé de lui expliquer la dernière partie de la prophétie d'Ezéchiel, dans laquelle il est parlé de la venue de Gog et de Magog dans ces derniers temps. Il était persuadé que ce temps était arrivé, et que, sous ces deux noms on devait entendre les Hongrois. L'abbé répond que cela est sans apparence, puisqu'on ne voyait pas avec eux les deux autres nations qui devaient l'accompagner. A juger de la seconde lettre, par le titre et le style, elle est de la même main que la première. L'auteur, consulté pourquoi on ne dédiait pas les églises en l'honneur des saints de l'Ancien Testament, donne pour raison que les Juifs, par jalousie, ont empêché que le jour de la mort de ces saints fût connu de la postérité et qu'on n'eût de leurs reliques sans lesquelles on ne peut, d'après l'usage de l'Eglise, ni bâtir, ni consacrer de temples. Comme nous n'avons rien trouvé de convainquant dans ces deux sentiments, nous avons cru pouvoir les attribuer à Remi d'Auxerre.

JUGEMENT DE SES ÉCRITS. — On voit par le détail que nous venons de donner des ouvrages de Remi d'Auxerre, que ses commentaires sont très-utiles et peuvent tenir lieu de beaucoup d'autres; car il a eu soin de profiter des lumières de ceux qui ont expliqué avant lui les mêmes livres, et il a fait lui-même de nouvelles découvertes. Son style est aisé et facile, mais le plus intéressant c'est qu'en même temps qu'il instruit ses lecteurs du sens des Ecritures, il leur apprend les maximes les plus sûres de la morale chrétienne, et les vérités les plus constantes de la théologie. Il paraît par divers endroits qu'il savait le grec et qu'il avait eu recours pour ses commentaires, non-seulement au texte original, mais aussi aux anciennes versions de Théodotien et des autres traducteurs de la Bible.

RENAULD ou RAINOLD passait pour un des plus illustres prélats de son temps. A la noblesse de la naissance, il joignait beaucoup d'esprit, de vertu et de savoir. Il était fils de Bellai, seigneur de Montreuil, sur les frontières de l'Anjou, au diocèse de Poitiers. Entré de bonne heure dans le clergé, il devint trésorier de Saint-Martin de Tours, où, selon toute apparence, il avait suivi les leçons du fameux scolastique Bérenger. Après la déposition de Manassé Ier, le clergé et le peuple de Reims le choisirent pour archevêque, et Renauld réussit en peu de temps à réparer les pertes de cette église. Malgré l'avis contraire de quelques écrivains, dom Mabillon place son ordination en 1083, et cette date est confirmée par des actes publics. Trois grands événements, arrivés sous son pontificat, donnèrent beaucoup d'exercice à notre archevêque; le rétablissement de l'évêché d'Arras, qui fut séparé de celui de Cambrai, les erreurs du fameux Roscelin, clerc de Compiègne et le divorce du roi Philippe qui répudia la reine Berthe pour épouser Bertrade Le Pape Urbain II ayant résolu de donner à l'Eglise d'Arras un évêque titulaire, comme elle l'avait eu dans l'origine, en écrivit à Renauld, métropolitain de la province, afin qu'il le secondât dans l'exécution de son dessein. On était alors au mois de décembre 1092, et dès le troisième dimanche de Carême de l'année suivante, l'archevêque assembla à Reims son concile provincial, dans lequel les deux Eglises de Cambrai et d'Arras discutèrent leur droit. Renauld envoya au Pape les décisions de cette assemblée et lui désigna Lambert, grand chantre de la collégiale de Lille, comme celui que le clergé d'Arras désirait pour évêque. Il fut sacré à Rome, et Renauld confirma son ordination et reçut sa profession de foi au mois de septembre 1094.

Ce fut à peu près vers la même époque que Roscelin commença à dogmatiser. Ses erreurs n'eurent pas plutôt transpiré dans le public, que saint Anselme, qui était encore abbé du Bec, entreprit de les combattre. Mais pour remédier au mal d'une manière plus prompte et surtout plus efficace, Renauld assembla un concile, non pas à Compiègne, comme on le lit dans Fleuri, mais à Soissons. Roscelin s'y trouva, et, après avoir été convaincu d'errer sur les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, il fut obligé d'abjurer ses opinions, qu'il ne laissa pas néanmoins d'enseigner de nouveau par la suite. Quelques écrivains placent ce concile dès l'an 1092, et d'autres le renvoient deux ans plus tard; mais il est hors de doute qu'il se tint au moins en 1093, puisque saint Anselme n'était pas encore archevêque.

Cependant le roi Philippe se vantait partout que l'archevêque de Reims et ses suffragants avaient approuvé son divorce avec Berthe et son alliance avec Bertrade. Le Pape Urbain, ajoutant foi à ces bruits, s'en plaignit à Renauld par une lettre datée du 27 octobre 1092. Yves de Chartres, plus retenu, lui en écrivit également, mais, pour le prier de lui dire ce qu'il en était, ne pouvant croire qu'il se fut prêté à une action de cette nature qui l'aurait déshonoré. Ce qui prouve que notre prélat ne s'en était pas rendu coupable, c'est que le concile tenu à Reims en 1094 avait été convoqué par l'ordre du roi, dans l'espérance de faire confirmer son mariage, parce que Berthe, sa première femme, était morte dans le cours de la même année. Au mois de juin de l'année suivante, Renauld tint au mont Sainte-Marie, près de Fimes, un autre concile, auquel le roi se trouva en personne. Le but de ce prince était de prendre ses précautions pour prévenir la sentence que le Pape méditait de porter contre lui, à cause de son mariage. La même année, Renauld sacra évêque de Châlons-sur-Marne, Philippe, frère d'Etienne comte de Troyes, et se rendit ensuite au grand concile de Clermont, qui se tint au mois de novembre. Ce fut la dernière action mémorable de sa vie. De retour dans sa province, il tomba malade à Arras et y mourut le 21 janvier 1096.

SES LETTRES. — Nous n'avons de lui que des lettres disséminées en plusieurs recueils. Dom Luc d'Achery en avait déjà publié sept, lorsque les Pères Labbe et Cossard les firent entrer dans leurs Collections. Depuis Baluze les a reproduites de nouveau dans son recueil d'actes concernant le rétablissement d'Arras, sous le Pape Urbain II; actes dont plusieurs de ces lettres font partie, parce qu'elles sont écrites sur la même affaire. Il y en a une à Lambert, élu pour remplir ce siége, afin de prendre jour pour sa consécration; une autre au pontife romain, dans laquelle Rainauld lui annonce qu'il lui renvoie le sacre du nouvel évêque, et lui détaille les raisons qui l'ont empêché de le faire lui-même; une troisième, à Robert le Barbu, comte de Flandre, pour lui donner avis qu'il avait confirmé dans son concile l'ordination faite à Rome, et qu'il devait regarder Lambert comme véritablement évêque. Les suivantes sont adressées à ce prélat; mais elles ont rapport à divers objets. L'une est pour l'engager à se trouver au concile que le Pape Urbain devait tenir en Toscane ou en Lombardie, avant de se rendre en France en 1095. L'autre est une invitation que Renauld fait à Lambert au nom de ce pontife, de se rendre au grand concile de Clermont, indiqué pour le 18 novembre de la même année. Les deux dernières de ce recueil concernent les violences et les vexations d'un seigneur du pays nommé Hugues, que notre archevêque se vit enfin obligé d'excommunier.

A ces sept lettres il faut en joindre quatre autres qui nous restent de Renauld. Les trois premières se trouvent enchâssées dans les actes publiés par Baluze et dont il vient d'être parlé. L'une est écrite au clergé d'Arras, pour l'inviter à adresser au concile que notre prélat devait tenir à Reims le

troisième dimanche de Carême 1093; les autorités et les raisons sur lesquelles il établissait son droit à posséder un évêque. La seconde, en date du mois de juillet de la même année, est une réponse à celle qu'il avait reçue de la même église, sur le jour de la consécration de son nouvel évêque. La troisième adressée à Lambert, alors sacré évêque d'Arras, regarde des excommuniés, au sujet desquels l'auteur lui donne quelques avis. Enfin, la quatrième, datée du 13 de janvier 1095, est une réponse à Baudri, chantre de l'église de Térouane, dans laquelle Renauld lui envoie une copie du jugement avantageux que Sigebert avait porté de sa *Chronique de Cambrai*. Cette lettre se lit en tête de l'ouvrage. On la trouve aussi dans Marlot, et Le Vasseur y a joint une traduction française dans les *Annales* de l'église de Noyon.

Ces onze lettres ne sont qu'une partie de celles que notre archevêque écrivit pendant son épiscopat. Nous n'avons plus celle qu'il adressa au Pape Urbain pour lui rendre compte du concile tenu à Reims en 1093, pour le rétablissement de l'évêché d'Arras. De toutes celles qu'il eut occasion d'écrire au même Pape, ce n'est pas la seule qui soit perdue. Il nous manque aussi la réponse à la lettre par laquelle Yves de Chartres lui avait demandé s'il avait réellement approuvé le mariage du roi Philippe avec Bertrade, comme ce prince s'en vantait. Il ne nous reste presque rien non plus des *Actes* de tant de conciles que tint l'archevêque Renauld, pendant les treize ans qu'il gouverna l'Eglise de Reims. Seulement on en trouve quelques traits répandus dans les monuments historiques de ce temps-là. Il faut cependant en excepter les *Actes* du concile tenu au milieu du Carême de l'an 1093. L'auteur, qui a pris soin de recueillir les pièces originales, concernant le rétablissement de l'évêché d'Arras, nous en a conservé une partie considérable. On voit qu'à ce concile, dans lequel les églises de Cambrai et d'Arras discutèrent leur droit au sujet de cette érection, assistèrent six évêques, savoir : Hugues de Soissons, Elinand de Laon, Radbod de Noyon, Foulques de Beauvais, Gervin d'Amiens et Gérard de Térouane, présidés par l'archevêque Renauld, leur métropolitain.

RÉTICE, au rapport de Grégoire de Tours, était issu d'une noble famille. Après avoir passé pieusement les premières années de sa jeunesse, il s'engagea dans les liens du mariage, et épousa une femme qui n'avait pas moins de modestie et de sagesse que lui. Unis ensemble par un amour purement spirituel, ils vécurent dans la continence, la prière, la méditation et la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres. Après plusieurs années écoulées de cette sorte, la femme, se sentant près de mourir, dit à son mari : « Je vous prie, mon très-cher frère, de commander que, quand vous aurez achevé votre course, on vous dépose dans le même sépulcre où l'on va renfermer mon corps, afin qu'après avoir conservé l'amour de la chasteté dans un même lit, nous nous trouvions réunis de même dans un seul tombeau ». Peu de temps après la mort de sa femme, Rétice fut proclamé évêque d'Autun par les suffrages du peuple de cette ville. On ne sait pas au juste en quelle année eut lieu son ordination; mais on voit qu'en 313 l'empereur Constantin le nomma avec Materne, évêque de Cologne, et Marin d'Arles, pour juger dans l'affaire des donatistes. Ce prince avait choisi, pour terminer ce différend selon la justice, ceux des prélats qui se distinguaient par une vie pure et par une conduite aussi sainte que leur caractère. L'année suivante, Rétice assista au concile d'Arles, convoqué par l'empereur à la prière des donatistes, et son nom se trouve encore aujourd'hui dans les souscriptions de ce concile. Il fit aussi le voyage de Rome, par ordre de Constantin, pour y juger l'affaire de Cécilien, conjointement avec le Pape Miltiade, et non avec Sylvestre, comme l'affirme saint Jérôme dans sa lettre à Marcelle.

C'est tout ce que nous savons des actions de son épiscopat, pendant lequel il fit toujours paraître une piété égale à sa dignité. Il mourut plein de mérites et de vertus, et fut enterré dans le tombeau de sa femme. Il laissa divers écrits, dont il ne nous reste pour ainsi dire plus que les titres. Saint Jérôme lui trouvait de l'éloquence, et dit que son discours était orné, rapide, plein d'élévation, et son style sublime et magnifique, comme l'est celui de tous les Gaulois. Il lui attribue un *Commentaire sur le Cantique des cantiques* et un grand ouvrage contre les novatiens. Il obtint, par l'entremise de Rufin, une copie de ce *Commentaire*, qui lui servit à en faire plusieurs autres pour les distribuer à différentes personnes; mais il en refusa un à sainte Marcelle, alléguant pour raison que ce n'était pas un livre propre à une personne aussi instruite qu'elle l'était. L'auteur, dit-il, y faisait paraître plus d'éloquence que d'érudition; il n'avait pas pris assez de soin de s'instruire par la fréquentation des Juifs et par la lecture d'Origène et des autres interprètes; enfin il y trouvait plus de choses qui lui déplaisaient que de passages capables de le satisfaire. Il marque, en particulier, que Rétice était tombé dans la même faute que Josèphe, et qu'il avait confondu, comme lui, la ville de Tharsis avec Tarse en Cilicie, où est né saint Paul, et ophaz, qui est une espèce d'or très-fin, avec Céphas, qui était le surnom de saint Pierre. Il nous reste un fragment de ce *Commentaire* dans l'*Apologie de Bérenger*. Saint Augustin en rapporte un autre où Rétice parlait du baptême et du péché originel, ce qu'il faut entendre de son *Traité contre les novatiens*. Il lui donne le titre de saint, aussi bien que saint Jérôme, et il dit que les actes du concile de Rome, où, jugeant avec le Pape Miltiade, il avait condamné Novat et absous Cécilien, prouvaient qu'il avait eu une grande autorité dans l'Eglise pendant son épiscopat.

RHÉGINUS, évêque de Constantia, dans l'île de Chypre, assistait au concile d'Ephèse en 431. Il nous reste de lui un discours qu'il prononça en présence de tous les Pères assemblés. C'est une invective contre Nestorius qu'il compare, pour son impiété, aux Juifs qui ont crucifié Jésus-Christ, à Caïn, à Cham et aux habitants de Sodome. Il donne à la sainte Vierge le titre de Mère de Dieu ; et pour marquer qu'il ne divisait point le Christ, comme le faisait cet hérésiarque, il dit : « Nous adorons Dieu le Verbe, qui n'a pas dédaigné de se faire chair pour converser avec nous. Nous reconnaissons en même temps qu'il n'a dépouillé en aucune façon la substance de son Père, dont il tire son origine, et qu'il est toujours demeuré la splendeur de sa gloire, la figure de sa substance, et qu'il soutient tout par la puissance de sa parole. » Il faut renvoyer à l'article du concile d'Ephèse le récit de ce qui se passa dans la septième session, au sujet des plaintes que Rhéginus, Zénon et Evagre présentèrent contre le clergé d'Antioche, qui empiétait sur la liberté dont ils étaient en possession, de choisir leur métropolitain dans le concile de la province, sans que l'évêque d'Antioche ni aucun autre eussent droit de s'en mêler.

RICHARD, d'abord moine de Fleury, en fut élu abbé lors de la promotion de Vulfad à l'évêché de Chartres, en 962. Cette abbaye était en grande réputation de savoir et de piété, depuis que saint Odon y avait établi la réforme de Cluny. Richard n'oublia rien pour y maintenir l'un et l'autre, et il y réussit même si heureusement que l'odeur des vertus de cette maison y attira plusieurs sujets d'un mérite distingué et qu'on vit jusqu'à des évêques renoncer aux embarras de l'épiscopat, pour aller y chercher un lieu de retraite et de repos. L'éclat des vertus d'un aussi saint abbé ne pouvait manquer de se répandre au loin. L'évêque Gombaud et son frère Guillaume, comte de Bordeaux et duc de Gascogne, appelèrent Richard pour le mettre en possession de l'abbaye de la Réole, et la soumettre à celle de Fleury. Richard fit le voyage, reçut le monastère ruiné par les ravages des Normands, en releva les ruines, revendiqua les biens aliénés et y établit une régularité si parfaite, qu'il quitta son ancien nom de Squirs, pour prendre celui de Regula ou Règle, d'où s'est formé le nom vulgaire sous lequel il est connu. Tout en s'appliquant à maintenir la discipline à Fleury, le pieux abbé ne négligea pas pour cela le temporel de son monastère. Il obtint en sa faveur plusieurs diplômes du roi Lothaire et il en augmenta les revenus par les donations de quelques seigneurs. Un incendie l'ayant réduit en cendres le 17 août 974, le vigilant abbé trouva moyen de le rebâtir en moins de quatre ans. Enfin, après avoir gouverné son abbaye, pendant dix-sept ans, avec une sagesse supérieure encore à sa grande réputation, il mourut le 16 février 979.

Non-seulement Richard favorisa les lettres et ceux qui les cultivaient, mais il les étudia lui-même et il en acquit une grande connaissance. Il en donna des preuves à l'occasion d'une erreur populaire alors universellement répandue. C'était celle qui annonçait comme prochaine la fin du monde, et qui supposait qu'elle arriverait infailliblement, lorsque la fête de l'Annonciation tombe rait le vendredi saint. « Le bienheureux Richard, dit Abbon, modérateur des écoles de Fleury, sous son gouvernement, employa sa sagacité à combattre cette rêverie et réussit à la détruire. » Quelques critiques modernes concluent de ces expressions que Richard composa quelque ouvrage sur ce sujet. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que nous n'en connaissons aucun qui soit venu jusqu'à nous. Le seul que nous possédions, au moins en substance, sous le nom de cet abbé, c'est un Recueil d'usages et coutumes, dans lequel sont marqués en détail les devoirs et redevances auxquels étaient tenus les vassaux et les serfs, dépendant de l'abbaye de la Réole. Ce fut en 977, lors d'un voyage qu'il fit en Gascogne, que Richard les rédigea par écrit, sur l'avis et du consentement de l'évêque Gombaud et du duc, son frère, qui, pour leur donner plus d'autorité, les ratifièrent peu de temps après la mort de l'abbé et les rendirent publics. Le P. Labbe les a insérés en entier parmi ses *Monuments pour servir à l'Histoire d'Aquitaine.*

RICHARD, abbé de Saint-Vanne, que sa douceur fit surnommer la Grâce de Dieu, fut un des illustres restaurateurs de la discipline monastique au XIe siècle. Il naquit à Banton en Argone, à l'extrémité du diocèse de Reims, d'une famille distinguée par sa noblesse. Dès son enfance, il fut placé dans la cathédrale de Reims, pour y être élevé dans la connaissance des lettres et de la religion. Le jeune Richard, doué des plus heureuses dispositions de l'esprit et du cœur, y fit en peu de temps de rapides progrès dans la science et dans la vertu. Promu aux ordres sacrés, dès qu'il eut atteint l'âge de les recevoir, son mérite l'éleva successivement aux dignités de grand chantre, d'archidiacre et de doyen. Quoiqu'il se distinguât dans son église par une vie saintement exemplaire et par sa fermeté à soutenir le bon ordre et à empêcher le relâchement, il aspirait néanmoins à un état encore plus parfait. Il était tout occupé de cette pensée, lorsque Frédéric, comte de Verdun, déjà touché de Dieu et dégoûté du monde, le détermina à le quitter. De l'avis de saint Odilon, abbé de Cluny, qu'ils allèrent consulter, ils se retirèrent à Saint-Vanne de Verdun, monastère réduit alors à très-peu de chose. C'était en 1004 ; l'abbé Fingenne étant mort au bout de quelques mois, Richard fut élu pour lui succéder. Dès lors il s'appliqua tout entier à faire revivre dans sa maison la plus exacte discipline. Il avait tous les talents nécessaires pour y réussir ; une discrétion pleine de prudence pour corriger les fautes, et une élo-

quence vive et tempérée de douceur, pour inspirer l'amour du bien. Son mérite ne fut pas plutôt connu qu'il lui attira un grand nombre de sujets. Les seigneurs et les personnes de moindre condition s'empressèrent à l'envi de lui offrir leurs enfants, et sa communauté devint en peu de temps si nombreuse, qu'on pouvait la comparer aux monastères de Nitrie et d'Egypte. Il n'y avait plus moyen de loger les religieux sans étendre les bornes de la maison. Richard entreprit de la rebâtir pour la rendre plus spacieuse, et trouva dans la libéralité du roi Henri, depuis empereur, et de plusieurs autres personnages puissants, de quoi subvenir aux dépenses nécessaires. On possède une description détaillée des décorations qu'il fit à l'église.

Toutes ces améliorations étendirent au loin la renommée de Saint-Vanne, et cette abbaye devint le modèle sur lequel plusieurs autres furent réformées. On en compte jusqu'à vingt et une sur lesquelles l'homme de Dieu fit revivre l'esprit de saint Benoît. Dans un voyage qu'il fit à Rome, il réussit sans peine à s'assurer les bonnes grâces du Pape Benoît VIII, et il semble qu'il en entreprit un autre sous Jean XIX, son successeur, pour empêcher ce pontife de se prêter aux desseins ambitieux du patriarche de Constantinople. L'empereur saint Henri avait également accordé au saint homme sa confiance et son estime, jusqu'au point de penser à se rendre moine sous sa conduite. Il trouvait dans ses lumières et sa prudence une source féconde de bons conseils, tant pour sa conduite particulière que pour le gouvernement de ses Etats. Ce prince le choisit ainsi que Gérard, évêque de Cambrai, pour les députer au roi Robert, avec qui ils conclurent cette paix de Compiègne, qui dura si longtemps, entre la France et l'Empire.

L'empereur Henri III montra qu'il ne faisait pas moins de cas de notre pieux abbé, en le nommant à l'évêché de Verdun, devenu vacant par la mort de Rembert. Un autre de ses admirateurs qui lui avait déjà donné des preuves de son estime et de son amitié, Richard II, duc de Normandie, voulut y ajouter encore celle de fournir aux frais d'un voyage de dévotion qu'il entreprit à Jérusalem, suivant le goût de son siècle. Libéralité magnifique, puisqu'elle suffit à défrayer sept cents pèlerins qui accompagnèrent le saint abbé. En passant à Constantinople, il fut comblé d'honneurs et de présents de la part de l'empereur et du patriarche. A son retour à Verdun, l'évêque avec son clergé, les moines, le peuple, et jusqu'aux religieuses même, allèrent à sa rencontre, pour lui témoigner la joie extraordinaire que l'on avait de le revoir. Quelques années avant sa mort, il se déchargea sur d'autres du soin des monastères qu'il dirigeait par lui-même, et ne retint que celui de Saint-Vanne, où il s'éteignit saintement le 14 juin 1046, après y avoir exercé pendant quarante-deux ans les fonctions d'abbé. Richard est honoré comme bienheureux.

I. L'historien de sa Vie nous apprend que le pieux abbé avait écrit la *Vie de saint Rodinge*, vulgairement saint Rouyn, confesseur, honoré du culte particulier à l'abbaye de Beaulieu en Argone, une de celles que le bienheureux Richard réforma. Le même écrivain ajoute que cette vie était d'un beau style et noblement écrite, *honorifico sermone*. Si, comme il y a toute apparence, c'est la même que celle qui est venue jusqu'à nous, elle n'est pas mal écrite en réalité. On y aperçoit même de l'ordre et de la méthode dans la narration. Il est seulement fâcheux que l'auteur n'ait pas eu de meilleurs mémoires. Il était trop éloigné des temps du saint, qui avait vécu au VIIe siècle, pour être bien renseigné sur ses actions sans ce secours. Dom Hugues Ménard est le premier qui ait publié cette *Vie*, mais sans lui donner de nom d'auteur. Il l'avait tirée d'un manuscrit de l'abbaye de Saint-Pierre de Châlons-sur-Marne, qui remontait jusqu'au temps du bienheureux Richard. C'est sur ce même manuscrit que dom Mabillon l'a donnée dans la suite, au tome VIII de ses *Actes*, avec de savantes observations préliminaires, dans lesquelles il discute les raisons qui l'adjugent à notre abbé.

II. Richard a composé également une *Vie de saint Vanne*, évêque de Verdun et patron titulaire de son monastère. Il paraît, par la préface adressée à ses religieux, qu'il l'entreprit à leurs prières, et que ce fut son premier écrit en ce genre. Rien de plus humble, de plus modeste, de plus édifiant que cette préface. L'auteur s'y nomme dans le titre, en se qualifiant le dernier des serviteurs de Jésus-Christ. Il nous apprend que le motif qui porta ses frères à lui faire prendre la plume, fut le désir de s'instruire de ce qui regardait leur saint patron. On juge par là, ou que personne n'avait encore écrit sur ce sujet, ou si quelqu'un l'avait fait, que son ouvrage avait été perdu par le malheur des temps. Celui du bienheureux abbé, qui a beaucoup de ressemblance pour le style avec la *Vie de saint Rouyn*, et qui surpasse, pour la manière de raconter, la plupart des auteurs de son temps, est divisé en deux parties. L'auteur consacre la première à faire l'histoire ou plutôt l'éloge du saint, parce que, dans le grand éloignement où il se trouvait du siècle où il avait vécu, il ne possédait point de faits bien avérés à en rapporter. La seconde partie contient la relation de ses miracles. C'est une tâche que l'auteur a bien comprise, et qu'il a exécutée avec choix et en homme judicieux, qui aurait mieux aimé se condamner au silence que d'avouer des faussetés. Sur ces principes qui devraient être ceux de tous les bons écrivains, il s'est borné à ne parler que des miracles dont il était instruit par lui-même, ou qu'il avait appris de personnes véridiques et dignes de foi. Ceux qu'il rapporte prouvent qu'il s'est tenu parole à lui-même. Ils sont tellement détaillés et revêtus de

toutes leurs principales circonstances ; de plus, ils sont écrits avec tant de gravité, de candeur et d'onction, qu'on ne peut se refuser à y reconnaître la vérité. Dom Mabillon, qui a tiré cet ouvrage de l'obscurité, n'en a publié que la préface avec la relation des miracles. Il a jugé à propos d'en retrancher la première partie, probablement parce que les faits qu'elle rapporte ne présentent aucune certitude historique, pour les raisons que nous avons exposées plus haut. On a, dans le Supplément de Surius par Mosander, un très-court abrégé de la *Vie de saint Vanne*. C'est fort peu de chose que cet écrit ; mais quel qu'en soit l'auteur, on voit qu'il avait sous les yeux l'ouvrage de notre saint abbé.

III. Nous apprenons par Hugues de Flavigny que Richard avait composé une *Règle* en faveur des solitaires qui s'étaient mis sous sa conduite, lors de son séjour à Rombech, près de Remiremont, où il s'était retiré pour céder au temps, à l'occasion de son différend avec l'évêque Haimon qui voulait malgré lui comprendre le monastère de Saint-Vanne dans l'enceinte des murs de la ville de Verdun. Cette Règle, qui était tirée des anciens Pères de la vie ascétique, n'existe plus aujourd'hui. Le même historien parle aussi de quelque règlements que Richard dressa pour l'église de Rouen, où le jeune duc, Guillaume-le-Bâtard, qui avait pour lui une vénération particulière, l'avait engagé à venir à force de sollicitations. Ces règlements se lisaient encore à la fin du XIIIe siècle, dans le livre commun de cette église, enchaîné selon l'usage derrière le maître-autel.

IV. Richard possédait autant que personne de son siècle le don de la parole, et en faisait usage non-seulement pour instruire ses frères, mais encore pour annoncer au peuple les grandes vérités du salut. Ce qu'on nous apprend de l'éloquence et de l'onction pénétrante de ses discours, particulièrement de ceux qu'il faisait contre les vices et d'un autre qu'il prononça à Blois sur la passion du Sauveur, à son retour d'un pèlerinage au tombeau de saint Martin, fait regretter vivement que l'on ne se soit pas donné le soin de les conserver à la postérité. L'homme de Dieu eut l'attention d'en faire écrire un à la tête du Nécrologe de son monastère, afin que les frères eussent constamment sous les yeux l'instruction qu'il leur donnait. Ce discours qu'il avait prononcé dans sa communauté roulait sur la reconnaissance indispensable que l'on doit aux fondateurs et aux bienfaiteurs des monastères.

V. On ne nous a pas conservé non plus quantité de lettres qu'il eut souvent occasion d'écrire. Il y en avait plusieurs en réponse à celles de ses frères, qui, pendant plusieurs années qu'il demeura dans sa retraite de Rombech, le sollicitaient de temps en temps de venir les consoler par sa présence. Hugues de Flavigny atteste qu'en son enfance il avait lu ce recueil. Richard en écrivit encore plusieurs autres, à l'occasion de l'extrême famine qui désola la France en 1028. Après avoir épuisé toutes les facultés de son monastère et vendu jusqu'aux ornements de l'église pour soulager les pauvres, il eut recours à sa plume pour engager les rois, les princes et les évêques de sa connaissance à faire la même chose. Des lettres écrites par une plume aussi éloquente et sur un sujet aussi touchant, se feraient lire avec autant de plaisir que d'édification. Le même historien parle avec autant d'éloges de celles qu'il écrivit à saint Pappon, abbé de Stavelo, qui voulut être inhumé avec ce recueil sur la poitrine. Mais, remarque-t-il, on avait eu soin d'en conserver un exemplaire pour l'édification de la postérité.

VI. Nous avons eu occasion d'observer plusieurs fois déjà l'utilité des Cartulaires. C'est ce qui, dans presque tous les temps, a porté les plus illustres abbés à tenir la main à la rédaction de ces sortes de recueils. Le bienheureux Richard s'en fit un devoir, et veilla à en faire rédiger un qui s'est conservé longtemps original à la bibliothèque de Dijon. Il a pris soin d'y marquer lui-même les motifs qui l'avaient déterminé à ce travail. C'était dans le but de prévenir tout sujet de différends qui ont toujours des suites fâcheuses, et de prémunir, lui et ses successeurs, contre les préjudices qu'on pourrait leur causer. C'est par cette sorte de voie que sont venus jusqu'à nous la plupart des anciens titres.

RICHARD, cardinal, évêque d'Albano. — D'abord doyen du chapitre de Saint-Laurent, à Metz, il fut élevé au cardinalat.

Nous n'avons pas la date précise de cette élévation, mais nous trouvons dans le *Spicilegium* que Ciaconius parle de sa promotion au siége d'Albano en l'an 1100, à la première création que fit le Pape Pascal II.

Il paraît que cette dignité lui fut accordée en récompense de son attachement inviolable à l'Eglise romaine pendant le schisme de l'antipape Guibert.

L'an 1102, il fut envoyé en France comme légat. Les conciles qu'il y tint et les nombreuses lettres que ses fonctions le mirent dans l'obligation d'écrire nous le font connaître à cette époque.

L'affaire la plus importante qu'eut à traiter pendant sa légation l'évêque d'Albano est, sans contredit, l'absolution du roi Philippe Ier, que le Pape avait excommunié à cause de son mariage avec Bertrade de Montfort. Il avait d'abord paru se soumettre aux injonctions pontificales ; mais, revenant toujours à Bertrade, il fut de nouveau séparé du corps de l'Eglise en 1100, au concile de Poitiers. Ce fut alors que Richard d'Albano fut envoyé pour terminer cette affaire. La chose, à ce qu'il paraît, traîna en longueur ; car en juillet 1104, au concile de Beaugency, que présida Richard, elle n'était pas encore terminée, et rien ne fut non plus conclu cette fois.

Le Pape, ayant été supplié par Yves de

Chartres, d'user de condescendance envers le roi Philippe, chargea Lambert, évêque d'Arras, d'assembler les évêques pour examiner cette affaire. Richard avait sans doute déjà quitté la France à cette époque, ce qui explique son remplacement par Lambert.

Après cela, le cardinal d'Albano alla travailler en Allemagne à une affaire plus difficile encore. Il s'agissait des différends de l'empereur Henri IV avec son fils. Ce malheureux prince, dépouillé, à l'assemblée de Mayence, de la puissance impériale dont fut revêtu son fils, n'eut pas même la consolation d'être relevé de l'excommunication lancée contre lui. Après cela, Richard, qui avait rejoint le Pape, rentra avec lui en France en 1107.

Il est probable qu'il présida ensuite le concile de Palencia en Espagne.

Il est au moins certain qu'en 1110 il réunit et présida les deux conciles de Toulouse et de Saint-Benoît-sur-Loire. — Il mourut vers l'an 1116.

Ses lettres. — Nous avons perdu deux lettres de Richard, l'une à l'évêque Yves de Chartres, qui, à ce qu'il paraît, avait été accusé près du légat de tolérer la simonie dans son diocèse. Nous ne connaissons cette pièce que par la réponse que l'évêque accusé y fit, en manière d'explication des faits incriminés.

La seconde lettre était adressée à l'évêque de Saintes. C'était plutôt un décret qui condamnait ce prélat à restituer à l'abbaye de Vendôme l'île de Fleac, près de Surgères. Nous ne savons l'existence de ce document que par la lettre de Geofroy, abbé de Vendôme, à l'évêque de Saintes, à l'occasion de ce décret.

En 1103 ou 1104, l'évêque d'Albano écrit à Robert, comte de Flandre, pour lui demander qu'il prête main-forte à Lambert, évêque d'Arras, contre l'autorité duquel certains clercs, excommuniés pour inconduite, s'étaient révoltés.

Nous trouvons encore, dans les *Mélanges* de Baluze, une lettre de Richard au même évêque d'Arras, Lambert, pour lui enjoindre de ne plus souffrir dans son diocèse que plusieurs titulaires soient nommés à un même bénéfice. Dans cette même lettre, le légat décide que l'usurier doit rendre l'usure, toutes les fois que le créancier peut prouver par témoins qu'il lui a payé le principal avec l'intérêt de l'argent prêté.

Richard écrivit une lettre au doyen de l'église de Chartres en faveur du chanoine Robert à qui on contestait sa prébende; et deux lettres à Pierre, évêque de Clermont, pour lui enjoindre d'excommunier les bourgeois d'Escuroles, de Soler, de Monteclair et de Mauriac, qui avaient maltraité les religieux de Mauriac. Nous trouvons à la suite, dans le *Spicilége*, le décret d'excommunication adressé aux moines de Mauriac et une lettre à Arnaud, abbé de Saint-Pierre-le-Vif, de Sens, dans laquelle on lui annonce que l'évêque a lancé l'excommunication.

A Amélius, évêque de Toulouse. — Dans une première lettre, il lui rappelle que, conformément aux dispositions du concile de Troyes, de 1107, il avait lancé, au concile de Toulouse, l'excommunication contre les usurpateurs des dîmes et des biens ecclésiastiques, et lui enjoint d'en faire l'application aux spoliateurs de l'église cathédrale de Saint-Etienne. Dans la seconde, il lui ordonne de lancer l'interdit sur le monastère de Saint-Pierre-de-la-Cour, parce que ces religieux, étant en procès avec ceux de Moissac, avaient refusé de paraître devant lui à Vézelay, où il les avait convoqués.

A Léger, évêque de Viviers. — Il y enjoint à ce prélat de maintenir contre le clergé de son église la donation faite aux chanoines de Saint-Ruf, de l'église de Saint-Andéol, donation par lui confirmée au concile de Toulouse, sur la demande de l'évêque.

Nous avons encore du cardinal d'Albano une *charte* ou privilége d'exemption en faveur de l'église de Cheminon, au diocèse de Châlons, église fondée pour des chanoines réguliers, par Hugues, comte de Champagne, à la charge de payer un cens annuel à la chambre apostolique. Richard en avait fait la dédicace l'an 1110.

Telles sont les productions de la plume du cardinal, évêque d'Albano, productions qui ont sans nul doute leur valeur historique, mais dans lesquelles on ne trouve que bien peu de mérite littéraire.

RICHARD, moine de Grand Selve, au diocèse de Toulouse. Il composa, vers 1160, quatre-vingt-treize vers en l'honneur de l'abbaye de Clairvaux. En voici quelques-uns qui feront juger du reste :

Gaudia qui mundi vis spernere vana rotundi,
Et contemplari Christi jubar et meditari,
Tunc locus aptior, ad bona promptior, est adeundus
Quem ditat bonitas, pietas, bona prædia, fundus..
Vallis devota, vallis pia, congrua tota,
Vallis nobilis atque probabilis ac populosa
Spiritualibus aptaque fratribus ac speciosa....
O vallis clara, divini numinis ara....
Clara vale vallis, plus claris clara metallis,
Tu nisi me fallis, es rectus ad æthera collis.

Nous trouvons cette pièce de vers à la fin des OEuvres de Saint-Bernard, édition de 1536, in-fol., Paris. On ne les trouve que dans cette édition, et ils y ont pour titre : *Richardi monachi de Grandi Silva, diœcesis Tholosanæ, ordinis Cirterciensis, carmen de laude Clarævallis, et de religiosa ibidem disciplina.*

Ces vers, presque tous léonins, riment fort souvent deux à deux, ce qui paraît être dans le goût du moyen âge. Au reste, ils n'ont guère de mérite poétique et nous ne les donnons que comme extrait curieux de la versification latine au XIIe siècle.

RICHARD, de la famille des vicomtes de Milhaud, embrassa la profession monastique dans l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, qu'il gouverna en qualité d'abbé, après son frère Bernard, mort en 1079. Il était déjà cardinal, et, en cette qualité, il remplissait les fonctions de légat en Espagne. A la prière de Constance, femme du roi Alphonse de Castille, les anciens rites et offices gothiques

furent abrogés, et on leur substitua l'office et les rites romains, qui demeurèrent établis avec le consentement du roi et des prélats. Grégoire VII, qui connaissait les talents de Richard, l'employa dans plusieurs affaires importantes, et nous voyons, par une lettre datée du 18 avril 1080, qu'il le chargea de travailler à la réforme des abbayes de la Grasse et de Montmajour. Mais il s'en faut qu'il jouît de la même faveur sous Victor III, successeur du Pape Grégoire VII. Ce pontife, offensé de ce que Richard prenait le parti de Hugues, archevêque de Lyon, contre lequel il avait de justes sujets de plainte, ou même, si l'on en croit Ciaconius, de ce qu'il favorisait le schisme de Guibert, l'excommunia dans un concile qu'il tint à Bénévent, en 1087. Mais sa disgrâce ne fut pas de longue durée; à la mort de Victor III, qui suivit de près ce concile, Richard rentra en grâce avec le Saint-Siége et se montra depuis constamment attaché aux Papes. Elu archevêque de Narbonne sur la fin de l'an 1106, il tint ce siége quatorze ans et trois mois, et mourut le 15 février 1121. On a remarqué qu'à partir de sa promotion à l'archevêché de Narbonne il cessa de prendre le titre de cardinal.

Ce prélat n'a droit à une place dans nos colonnes que par la relation qu'il a faite de ses démêlés avec le vicomte de Narbonne Aimeri II. L'origine de ce différend était antérieure à son épiscopat, et Bertrand, son prédécesseur immédiat, aurait éprouvé de la part d'Aimeri Ier ce dont il se plaignait sous le gouvernement de son fils. L'archevêque de Narbonne, après avoir exposé ses plaintes et ses griefs contre Aimeri II, exhorte ceux qui lui succéderont dans le gouvernement de cette Eglise, à faire tous leurs efforts pour recouvrer les droits qu'il a laissé enlever par sa faiblesse, et parce qu'il avait manqué de courage pour résister aux maux qu'on lui faisait souffrir. On voit dans cette relation que Bertrand, prédécesseur de Richard, avait été déposé par le Pape, et que l'archevêché de Narbonne était resté vacant pendant quelque temps avant que Richard en fût pourvu. Quoique cet archevêque eût été extrêmement maltraité par les gens du vicomte de Narbonne, qui l'avaient enfermé dans une étroite prison, d'où il ne sortit qu'en aquiesçant à tout ce que l'on exigeait de lui, cependant son mémoire est écrit avec assez de modération, mais avec plus de candeur que d'éloquence. On le trouve dans l'*Appendice* au tome VIe de la *Gaule chrétienne*, et parmi les *Preuves de l'histoire du Languedoc*.

Dom Martène a publié dans sa grande *Collection* une *lettre* adressée à Sanche V, roi de Navarre, par laquelle Richard confirme l'excommunication lancée contre les diocésains de Pampelune, et interdit toute communication avec eux. Il y défend d'ensevelir les morts et de célébrer l'office divin dans les églises, et permet seulement d'administrer le baptême aux enfants en cas de maladie et de danger de mort. Richard écrivit encore au Pape Grégoire VII une lettre dont dom Mabillon parle dans ses *Annales*. C'est tout ce que nous connaissons des écrits de ce prélat.

RICHARD, surnommé des Fourneaux, embrassa fort jeune la vie monastique dans l'abbaye de Saint-Vigor, près de Bayeux en Normandie, où il était né. Il fut élevé sous la discipline de l'abbé Robert de Tombelaine, si recommandable par sa science et sa piété, et fut formé par lui aux lettres et à la vertu. Mais celui-ci ayant quitté son abbaye pour des raisons qui nous sont inconnues, la communauté, privée de son chef, se dispersa. Richard, obligé d'abandonner son monastère, se retira d'abord à l'abbaye du Bec, où il profita des leçons de saint Anselme; il passa ensuite à Fontenelle, où Gerbert enseignait, et enfin à Jumiéges où florissait Gontard. Cependant le goût qu'il avait pour l'étude ne lui fit négliger aucun des devoirs du religieux. La grande réputation qu'il s'était acquise par ses vertus, non moins que par ses connaissances, fut sans doute ce qui engagea les moines de Préaux à jeter les yeux sur lui pour remplir la place de leur abbé, mort au mois d'août 1101. Revêtu de cette dignité, il donna ses premiers soins à l'instruction de ses religieux; mais son application à leur procurer les biens spirituels ne l'empêcha pas de veiller à la conservation du temporel de sa maison, sur lequel il étendait également sa sollicitude. C'est ce qu'atteste une lettre d'Yves de Chartres, qui fait beaucoup d'honneur à notre abbé, et c'est ce qu'il expose lui-même dans l'épître dédicatoire de son *Commentaire sur la Genèse*, où il dit « qu'il n'avait de plaisir et de satisfaction que dans l'occupation qu'il s'était faite d'expliquer et de commenter l'Ecriture sainte, et que sa plus grande mortification était d'en être souvent arraché, malgré lui, par l'ennuyeux embarras des affaires temporelles. » Il s'en explique d'une manière encore plus énergique dans le prologue de son *Commentaire sur le livre des Nombres*, où il gémit de se voir détourné de ses chères études par une foule d'affaires extérieures, qui, se succédant les unes aux autres, lui font perdre la tranquillité nécessaire pour le travail de l'esprit, et un temps précieux qu'il regrette beaucoup. Après avoir gouverné son monastère avec beaucoup de sagesse pendant l'espace de trente ans, Richard mourut le 30 janvier de l'an 1132.

Ses écrits, comme nous l'avons dit, sont des commentaires sur l'Ecriture sainte, qui n'ont point encore paru, qui ne paraîtront peut-être jamais, mais dont plusieurs bibliographes ont publié les prologues. Son *Commentaire sur la Genèse* est adressé à saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, par une lettre qui n'est point signée, non plus que les prologues qui sont à la tête de ses autres commentaires. Il y prend ordinairement le titre de serviteur de la croix du Seigneur. Orderic Vital dit que Richard dé-

dia cet ouvrage à Maurice, abbé de Saint-Laumer de Blois ; ce qui ne doit s'entendre que d'une partie, dont l'auteur aura publié d'abord les vingt-huit premiers chapitres en les adressant à saint Anselme, et, plus tard, le reste à l'abbé Maurice. C'est pour cela que l'on trouve des manuscrits où il n'y a que les vingt-huit premiers chapitres. Le P. le Long en cite deux ; mais, quoi qu'il en en soit, l'épître dédicatoire, adressée à saint Anselme, prouve que l'auteur lui a adressé son ouvrage, ou, tout au moins, une partie.

Un *Commentaire sur l'Exode*, divisé en dix-sept livres, conservé longtemps à Saint-Germain des Prés, dans un manuscrit du temps de l'auteur, lequel se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. Un *Commentaire sur le Lévitique*, divisé, comme le précédent ; en dix-sept livres, et adressé à saint Anselme. Dom Martène et dom Durand nous ont donné, dans leur grande collection, le prologue de ce commentaire, qui ne permet pas de douter que Richard n'en soit l'auteur. Il y est qualifié de serviteur de la croix du Seigneur, titre qu'il avait déjà pris en adressant à saint Anselme son *Commentaire sur la Genèse*. Il prie ce saint prélat de prendre la peine de lire attentivement son ouvrage, d'y retrancher et d'y ajouter ce qu'il jugera à propos, afin qu'il puisse réprimer les murmures des censeurs et des envieux, et faire lire avec assurance un écrit revêtu de son approbation. Richard paraît de mauvaise humeur contre les critiques, car il n'est presqu'aucun des prologues qu'il a mis à la tête de ses ouvrages, où il ne fasse quelque sortie contre eux. C'est être un peu trop susceptible. Dans tous les temps il y a eu, et la république des lettres produira toujours de ces écrivains, nés avec un esprit de travers, et qui, conduits par un sentiment de basse jalousie, ne peuvent, comme le dit un ancien, que critiquer ceux qui valent mieux qu'eux. C'est leur faire trop d'honneur que de s'en plaindre si fréquemment. Richard, voulant arrêter leurs critiques, leur dit que ce n'est point contre lui, mais contre un archevêque et une multitude de pieux personnages, par l'ordre desquels il a composé ses commentaires, qu'ils doivent lancer leurs traits forgés sur l'enclume de la jalousie. Il proteste qu'il y a vingt-cinq ans qu'il couche nuit et jour devant la porte de la souveraine Sagesse, pour obtenir la grâce d'être introduit dans son sanctuaire. On peut juger par là que Richard a mis autant de persévérance dans le travail que dans la prière pour la composition de ses ouvrages.

Un *Commentaire sur le livre des Nombres*, adressé à Adhelelme, savant moine de Flaix, alors retiré dans le monastère de Fécamp. On voit, par le prologue dont le P. Mabillon rapporte une partie dans ses *Annales*, combien l'auteur avait de goût pour la retraite et pour l'étude. Un autre *Commentaire sur le Deutéronome*, dont Orderic-Vital fait expressément mention. Possevin, Simler, Balæus attribuent à Richard des commentaires sur *Josué*, les *Juges*, *Ruth* et la *Sagesse* de Salomon. Orderic Vital marque expressément un *Commentaire sur les paraboles de Salomon*, dédié à Ponce, abbé de Cluny avant Pierre le Vénérable, et assure que c'est une excellente explication de ce livre de l'Ecriture. Le même Orderic donne à Richard un *Commentaire sur le Cantique des cantiques*, dédié à Maurice, son fils, c'est-à-dire à Maurice, abbé de Saint-Laumer, qu'il appelait son fils, probablement parce qu'il avait été son disciple. On conserve ce travail manuscrit dans la bibliothèque de Worchester en Angleterre. Orderic attribue encore à Richard un *Commentaire sur l'Ecclésiaste*, que dom Mabillon et dom Rivet lui contestent, pour en faire honneur à un moine de Troarn, mais que nous croyons devoir lui restituer avec les savants auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, dont on peut lire la dissertation au tome XI de ce Recueil.

Il faut encore ajouter aux écrits de notre auteur une *Description du temple*, avec des figures tracées en vermillon, dont dom Rivet a omis de parler en rendant compte des prétendus écrits du moine de Troarn. Elle est placée à la suite du *Commentaire sur Ezéchiel*. Si nous voulions pousser plus loin nos conjectures, peut-être pourrions-nous encore faire honneur à Richard des commentaires sur la prophétie de *Nahum* et sur l'*Apocalypse*, dont le P. le Long fait auteur un abbé de Fontenelle, nommé Raoul, quoiqu'on ne trouve aucun religieux de ce nom parmi ceux qui ont gouverné cette abbaye. Cependant, comme dans un manuscrit de Cîteaux, ces deux écrits sont joints à un commentaire de Robert de Tombelaine, sur le *Cantique des cantiques*, et qu'ainsi ils pourraient appartenir à cet auteur, nous ne voulons rien décider sur cet article, ni troubler Robert de Tombelaine dans la tranquille possession où il paraît être de cet ouvrage. Dans un manuscrit provenant du monastère de Savigny, on trouve deux *lettres* de l'abbé de Préaux, sur l'obligation de garder l'abstinence aux jours solennels.

RICHARD DE SAINT-VICTOR, né en Ecosse, vint étudier à Paris, où il se fit religieux dans l'abbaye de Saint-Victor, et c'est de là qu'il tira son surnom. Vers 1163, il devint prieur de ce monastère dans des circonstances difficiles. Ervisius, qui en était abbé, n'avait ni les vertus de son état ni la capacité nécessaire au chef d'une maison si importante ; aussi le Pape Alexandre III, qui voulait réformer les désordres introduits par une telle administration, n'eut pas de peine à reconnaître et l'incapacité d'Ervisius et les talents du prieur Richard.

Tandis que le premier, loin de se corriger sous le coup des menaces du Pape, se montrait de plus en plus négligent et indigne, Richard, en véritable élève du célèbre Hugues de Saint-Victor, donnait à ses frères l'exemple de la piété et du savoir.

La réputation de ses ouvrages n'était point limitée par les murs de son monastère. Nous trouvons, en effet, dans André Du-

chesne, que Garin de Saint-Alban lui demande une liste complète de ses ouvrages. Un autre, appelé Jean, sous-prieur de Clairvaux, lui fait demander une prière au Saint-Esprit, « suivant le jugement, lui dit-il, et la science dont l'Esprit-Saint vous a doué. » Un prieur d'Ourcamps, de l'ordre de Cîteaux, lui fait aussi la demande de ses ouvrages. On trouve encore dans Duchesne plusieurs lettres de divers religieux écrites à Richard. On avance même que saint Bernard le consultait fréquemment, quoique ce point soit controversé parmi les critiques.

Enfin, en 1172, on obtint une abdication de l'abbé Ervisius. Et sous son successeur, l'abbé Guérin, Richard continua ses fonctions de prieur jusqu'en 1173, qu'il mourut.

Le Nécrologe de l'abbaye de Saint-Victor, qui porte sa mort au 10 de mars de cette année, exalte beaucoup son savoir et sa piété. Son tombeau, placé dans le cloître, à côté de la porte de l'Aumône, portait une épitaphe à la date de 1348, qui ne brillait que par sa brièveté :

HIC QUIESCIT B. RICHARDUS A SANCTO VICTORE, DOCTOR CELEBERRIMUS.

Richard de Saint-Victor a laissé de nombreux ouvrages écrits sans méthode, mais d'une dialectique vigoureuse; commentaires détachés, souvent sous forme d'extraits ou de sermons, sur divers points des livres saints, traités sur les dogmes et sur la morale mystique. Nous remarquons la propension de cet auteur à entrer dans les interprétations mystiques ou tropologiques, sans passer aux applications morales, défaut général de ce siècle, trop porté à ne tirer de la sainte Ecriture que de froides banalités, qui, au dire de l'abbé Fleury, « demeurant dans les thèses générales dont tout le monde convient, sans en faire l'application au détail, ne sont d'aucune utilité. » Quoique ce jugement soit généralement vrai des écrits de Richard de Saint-Victor, on y trouve pourtant parfois, et dans ceux mêmes de ses ouvrages où il a mis le plus d'imagination et le moins de méthode, des applications très-justes et surtout très-pratiques pour la vie morale. Nous aurons occasion de faire plus d'une fois cette remarque dans la lecture de ses Œuvres, dont nous allons donner l'analyse.

Ses Commentaires. — Le *Benjamin Minor*, le premier de ses Commentaires qui nous est parvenu sous ce titre, est une explication de ces mots du psaume LXVIIe : *Ibi Benjamin adolescentulus in mentis excessu...* « Là, le jeune Benjamin en extase... »

Cet ouvrage traite de la contemplation ou de la connaissance de soi-même. L'auteur le divise en quatre-vingt-sept chapitres, où il se plaît à dérouler toutes les allégories que fournit la vie de Jacob, ses douze enfants, ses deux épouses, ses deux servantes; il n'y a pas jusqu'aux noms et aux moindres circonstances de la vie de ces personnages où l'auteur ne trouve quelque sens allégorique. On peut bien penser que l'imagination joue ici le principal rôle. On y peut regretter aussi l'absence de méthode, ce qui nuit à la clarté. Quoi qu'il en soit, ces interprétations portent presque toutes à un résultat pratique, ce que l'on trouve trop rarement dans les écrivains de cette époque.

Richard reproche aux auteurs de son temps de tenir plus à la correction et à l'éloquence du langage qu'à l'exactitude de la doctrine : « Ils sont, dit-il, plus honteux d'un barbarisme qui leur échappe que d'un mensonge qu'ils ont artistement ménagé. »

Il exalte beaucoup, et à juste titre, la mission de ceux qui convertissent leurs semblables. Il met ce ministère au-dessus de tous les autres dons de Dieu, au-dessus du don même des miracles, car rien ne peut égaler la gloire de celui qui sait transformer les esclaves du démon en fils, en héritiers de Dieu, en frères de Jésus-Christ.

Le *Benjamin Minor* a été, de tous les écrits de Richard, le premier imprimé. On le trouve dans une édition particulière, in-4°, de l'année 1489, Paris. — Il fut réimprimé séparément dans la même ville, en 1521. — On connaît encore cet ouvrage sous le nom de *De duodecim patriarchis*.

Benjamin Major. — Cet ouvrage roule entièrement sur la construction de l'arche par Moïse dans le désert. Il traite, comme le précédent, de l'élévation de l'âme dans la contemplation.

Le premier des cinq livres qui le composent est employé tout entier à établir que l'arche d'alliance est l'exacte figure de la grâce de la contemplation; mais il annonce, en terminant, qu'il va, dans les livres suivants, donner plus d'extension à sa pensée.

En effet, il distingue six degrés dans la contemplation. Dans le premier degré on étudie et on admire les objets créés, ce qui nous prédispose déjà à élever notre âme jusqu'à leur auteur; le second degré est encore arrêté à la nature matérielle, il est vrai, mais par l'étude de cette nature et des productions que l'homme peut en tirer, à la vue surtout des merveilles du monde physique et de l'art humain, l'âme s'élève de plus en plus et parvient au troisième degré qui nous conduit à la méditation de l'ordre moral, des lois divines et des lois humaines.

Arrivés au quatrième, nous entrons dans la connaissance des créatures spirituelles, c'est-à-dire de nos âmes et des esprits angéliques; au cinquième, notre raison s'élève au-dessus d'elle-même jusqu'à la hauteur des mystères; enfin l'extase constitue le sixième et dernier degré de la contemplation.

Il faut avouer qu'on a besoin de se rappeler à quelle occasion toutes ces belles choses sont écrites, pour savoir que l'auteur les tire de l'arche ou tabernacle de Moïse. On peut encore remarquer dans ce qui précède quels sont les sujets favoris de Richard et le peu de méthode qu'on retrouve dans ses écrits.

On pourra se former une idée de sa manière par ce qu'il dit dans l'appendice de l'ouvrage qui nous occupe, et qu'il intitule : *Allégories du tabernacle de l'alliance.* « L'arche, dit-il, était composée de bois et d'or; il est donc incontestable que le bois est le sens littéral, et l'or le sens moral ou figuratif. »

On a une édition particulière de ce traité de l'année 1494.

Explication du tabernacle de l'alliance. — Ce traité ou plutôt ces explications ne forment point précisément une répétition de l'ouvrage qui précède. Celui-ci est partagé en trois livres. Dans le premier, il est question de la construction du tabernacle; dans le second, du temple de Salomon; dans le troisième, de la chronologie des rois de Juda et d'Israël.

Il est digne de remarque que le troisième livre est adressé, sinon par Richard, au moins par les éditeurs, à saint Bernard, abbé de Clairvaux.

Remarquons encore qu'il n'y a point de mysticité dans cette troisième partie, et que l'on y trouve conciliées les contradictions apparentes qui se rencontrent dans la manière de dater les faits de l'Histoire sainte. On trouve à la suite de ce traité deux tables chronologiques destinées à faciliter l'étude de l'histoire du peuple juif. — Cet ouvrage a été imprimé à part à Venise, 1590.

Remarques mystiques sur les Psaumes de David. — Ce ne sont que des commentaires détachés sur divers versets des Psaumes. On y trouve ce vers, devenu proverbe, échappé indubitablement sans intention à l'auteur, et que nous ne mentionnons que comme origine curieuse :

Gutta cavat lapidem, non vi sed sæpe cadendo.

Explication du Cantique des cantiques, etc. — Dans cet ouvrage, qui comprend quarante-deux sermons, l'auteur est bien inférieur à saint Bernard, qui a traité le même sujet. Richard y est sobre d'interprétations allégoriques, et on lui en sait gré. Quoique ses applications morales y soient presque toutes tirées de saint Grégoire le Grand, ce livre est, en somme, l'un de ses meilleurs écrits.

Nous pouvons en dire autant de l'explication qu'il donne de ces paroles d'Isaïe : *Radix Jesse stat in signum populorum* (*Isa.* XI, 10), où il s'agit de Jésus-Christ élevé sur la croix et appelant à lui les Juifs et les gentils, et du commentaire sur ces paroles du même prophète : *Ecce Virgo concipiet.* (*Isa.* VII, 14.) Cette dernière interprétation, dirigée contre les Juifs qui refusent de reconnaître l'incarnation du Fils de Dieu, se trouve dans le livre intitulé : *De Emmanuele.*

Explication de la vision d'Ezéchiel. — Notre auteur s'attache, dans cet écrit, à expliquer littéralement les animaux, les édifices, les roues pleines d'yeux décrits par le prophète. Il emploie même dans ce but les données de la géométrie et de l'architecture, ainsi qu'un plan qui rend plus sensible sa pensée.

Commentaires sur divers textes difficiles de saint Paul. — Richard explique ou tâche d'expliquer d'une manière plus ou moins heureuse certains passages difficiles de l'Apôtre, tels que ceux-ci : *Lex quidem sancta est.* (*Rom.* VII, 12.) *Lex iram operatur.* (*Rom.* IV, 15.) *Legis factores justificabuntur* (*Rom.* II, 13.) *Omnia mihi licent*, etc. (*I Cor.* VI, 12.)

On peut louer l'auteur d'avoir su conserver, dans des explications si ardues, un langage parfaitement orthodoxe; mais il n'a guère réussi à éclaircir les textes, objet de son travail.

Commentaire sur l'Apocalypse. Cet ouvrage, que l'auteur n'appelle qu'un opuscule, quoiqu'il n'ait pas moins de sept livres et cent pages in-folio, tend à expliquer les visions de l'*Apocalypse;* mais il ne réussit qu'à donner une interprétation très-mystique de ce qu'il y a, sans contredit, de plus difficile à expliquer dans nos livres inspirés.

Réponses à deux questions adressées à l'auteur. — Ces questions, les voici : 1° Comment Moïse peut-il diviser les animaux en animaux purs et en animaux immondes, lorsqu'il a dit avant, dans la Genèse, que toutes les œuvres de la création avaient paru bonnes aux yeux de Dieu même?

2° Comment saint Paul peut-il appeler azymes ceux qu'il exhorte à se purifier du vieux levain?

Après avoir répondu par des allégories morales à ces deux questions dont nous laissons au lecteur à apprécier l'importance, il en expose trois autres dans le même genre et les résout de la même manière.

Les éditeurs des Œuvres de Richard de Saint-Victor ont ajouté au titre de cet ouvrage le nom de saint Bernard. Quoique l'on n'ait pas la preuve qu'il soit adressé à l'abbé de Clairvaux, Manrique et Baronius ne craignent pas de l'avancer et de le soutenir.

Tels sont les Commentaires proprement dits composés par Richard.

SES OUVRAGES DOGMATIQUES. — Parlons maintenant de ses ouvrages dogmatiques. On les peut diviser en : *Traités de la Trinité, de l'Incarnation* et *du Saint-Esprit*, ainsi que quelques *Opuscules* qu'on peut rattacher aux ouvrages dogmatiques, quoiqu'ils soient mêlés d'un grand nombre de considérations morales ou mystiques.

Traité de la Trinité. — Cet ouvrage est divisé en six livres et précédé d'un prologue où l'auteur fait voir combien la foi est nécessaire, et qu'elle est la seule base de l'espérance et de la charité.

En commençant son premier livre il distingue, en thèse générale, trois moyens d'arriver à la connaissance de quelque chose; ces moyens sont : l'expérience, le raisonnement et la foi. La foi est le moyen le plus parfait, et l'auteur s'appuie pour prouver son dire sur ce texte d'Isaïe : *Si non cre-*

dideritis, *non intelligetis*. (*Isa.* VII, 9.) Nous devons avouer que le texte de la Vulgate porte *non permanebitis*. Au reste, les citations de l'auteur diffèrent souvent de cette traduction des livres saints.

Richard prétend que l'existence d'un Dieu unique, éternel, tout-puissant, immense, ne saurait être prouvée directement ni par des expériences, ni par des raisonnements; la foi seule peut nous en convaincre. Quoi qu'il en soit du dédain de Richard pour les lumières de la raison, il n'en raisonne pas moins et bien longuement, sur la double manière d'exister de toute éternité, ce qu'il appelle: *de gemino modo essendi ab æternitate*. Il y distingue l'existence éternelle émanée d'un principe; il accumule tous les raisonnements qui peuvent nous élever à la connaissance de l'être nécessaire, éternel par nature, un, dont toutes les perfections sont la substance même.

Dans le second livre, il expose les propriétés de la nature divine; et dans le troisième, en parlant de la Trinité, il établit que, sans cette pluralité des personnes divines qui sont également coéternelles, consubstantielles, parfaites, Dieu ne serait ni souverainement bon, ni souverainement heureux. Il en tire la conclusion, et qu'il y a trois personnes en Dieu, et qu'il ne peut y en avoir ni plus ni moins. Il est si satisfait de ce raisonnement qu'il ne craint pas d'avancer qu'il ne faudrait pas avoir le sens commun pour se permettre de le contredire.

Dans le quatrième livre, Richard tire de la foi la certitude des dogmes qu'il y expose. Il y remarque que la plupart des erreurs des hérétiques et des infidèles sur la Trinité viennent de ce que l'on a peine à concevoir une pluralité de personnes là où il n'y a qu'une substance.

Le cinquième livre traite des propriétés particulières à chacune des personnes divines, et le sixième, de la manière dont procèdent le Fils et le Saint-Esprit, et des motifs qui leur ont fait donner le nom qu'ils portent.

Chaque livre de cet ouvrage est divisé en vingt-cinq chapitres. Dans le dernier chapitre du livre quatrième, l'auteur remarque que certains théologiens de son temps donnaient un corps aux anges.

A la suite de ces six livres, l'auteur a placé un Appendice qui traite des attributs de chaque personne, et qui est adressé à Bernard. On s'est demandé si ce Bernard est l'illustre abbé de Clairvaux. Manrique et Baronius l'ont soutenu ainsi que Dupin, et avec quelque raison, bien qu'on ne trouve, dans les Œuvres de saint Bernard, rien qui le puisse faire supposer. Vincent de Beauvais dit en parlant de ce traité de la Trinité, que c'est le meilleur ouvrage de Richard de Saint-Victor. Henri Estienne (père de Robert), en a donné une édition particulière, in-4°, en 1510.

Outre ce traité, nous avons encore du même auteur un article; c'est le dix-neuvième de l'édition de 1650, Rouen, où il parle de la Trinité. Il y examine de quelle manière le Saint-Esprit est appelé l'amour du Père et du Fils, et pourquoi l'on doit dire que le Père aime le Fils par le Saint-Esprit, tandis qu'on ne peut dire que le Père est sage par le Fils. On a pourtant dit bien souvent du Verbe divin, qu'il est la Sagesse du Père, *Sapientia Patris*. — Il y a encore de lui sur le Saint-Esprit, un sermon pour la Pentecôte, ainsi que différents passages de ses autres ouvrages.

Le livre du Verbe incarné. — Dédié à Bernard, en réponse à une consultation qu'il avait adressée au prieur de Saint-Victor, cet écrit est tout à la fois un traité de l'Incarnation et une application des versets 11 et 12 du chapitre XXI d'*Isaïe: On me crie de Séir: Sentinelle, qu'avez-vous vu cette nuit? Sentinelle, que s'est-il passé cette nuit? La sentinelle répond: J'ai vu venir et le matin et la nuit; si vous cherchez, cherchez. Convertissez-vous et venez.* L'auteur trouve la Trinité dans ce mot *sentinelle* trois fois répété, puis il arrive à prouver la nécessité de l'Incarnation par la prophétie de Balaam, par les sibylles et par l'autel que les païens avaient consacré *au Dieu inconnu*. (*Act.* XVII, 23.) — Le style de Richard est assez bon dans le cours de cet ouvrage, malgré les consonnances qu'il recherche et qu'il emploie très-fréquemment.

Dans le livre intitulé *De Emmanuele*, l'auteur prouve encore par le texte: *Ecce Virgo concipiet* (*Isa.* VII, 14), la vérité de l'Incarnation. Nous avons parlé de cet ouvrage à l'article des Commentaires.

Il y a encore de Richard quatre opuscules, comprenant quelques pages à peine, et traitant des points de dogme.

Le premier que nous rencontrons est destiné à examiner cette question: « Si un homme qui meurt avec un péché mortel et un péché véniel doit souffrir une aggravation de châtiment à raison de ce dernier péché; » mais, au lieu d'y répondre avec précision, il se met à commenter ces paroles de l'*Ecclésiastique: Eleemosyna patris non erit in oblivione, nam pro peccato matris restituetur tibi bonum.* (*Eccli.* III, 15.)

Dans un autre opuscule qui est plus court encore, il compare Notre-Seigneur Jésus-Christ à la fleur, et Marie à la branche de l'arbre. Ce n'est qu'un recueil d'antithèses d'assez mauvais goût.

Dans le *Traité de l'esprit de blasphème* il se demande si l'esprit de blasphème est la même chose que le blasphème contre le Saint-Esprit. Il ne se prononce pas; mais il incline à suivre le sentiment de son maître, Hugues de Saint-Victor qui conclut, après saint Augustin, que la miséricorde de Dieu étant infinie, il n'y a pas de péché irrémissible.

Dans l'opuscule sur le jugement général, l'auteur veut montrer qu'au dernier jour les apôtres pourront juger, en un instant, avec la plus grande facilité, tous les hommes qui ont jamais existé ou qui existeront; qu'ils verront les secrets de toutes

les consciences, et sauront déterminer avec la plus exacte justice les récompenses ou les châtiments, selon les mérites ou les démérites de chacun.

SES ÉCRITS DE MORALE. — *De exterminatione mali et promotione boni*, ou *Des moyens d'extirper le mal et de propager le bien.* — Ce traité se divise en trois parties et renferme cinquante-deux chapitres. Richard donne pour texte à son ouvrage le verset 5 du psaume CXIII : *Quid est tibi, mare, quod fugisti, et tu, Jordanis, quia conversus es retrorsum :* « *O mer, pourquoi as-tu pris la fuite, et toi, Jourdain, pourquoi es-tu remonté vers ta source?* » Il en tire un grand nombre d'allégories qui toutes aboutissent à démontrer la nécessité de se faire violence et de se résigner aux afflictions et aux malheurs de cette vie, pour parvenir à la vertu ou s'y conserver, si on a le bonheur d'y être. L'auteur avance qu'il n'y a point de morale sans piété, point de piété sans idées mystiques, et point d'idées mystiques sans allégories. Aussi en use-t-il largement.

De statu hominis interioris : « *Sur l'état de l'homme intérieur.* » — Cet ouvrage est précédé d'un prologue. Ce n'est qu'une longue explication de ces paroles d'Isaïe : *A planta pedum usque ad verticem non est in eo sanitas :* « *De la plante des pieds au sommet de la tête il n'y a rien de sain en lui.* » (*Isa.* I, 6.) Impuissance, ignorance, concupiscence, tel est le triple mal de l'homme, le triple vice de sa nature déchue. De ces trois plaies de l'homme moral, comme de trois sources empoisonnées, découlent trois différentes espèces de péchés, des faiblesses, des erreurs et des actes mauvais entièrement volontaires. A ces trois genres de désordres nous devons opposer trois genres de remèdes, les commandements de Dieu, ses promesses et ses menaces.

L'auteur divise son travail en trois parties, et cette division est très-naturelle : trente-sept chapitres pour le triple vice forment la première partie, sept chapitres sur le triple péché forment la seconde, et les huit derniers traitent du triple remède et composent la troisième partie.

A l'occasion des maladies du corps, qu'il met en parallèle avec celles de l'âme, Richard nous fait connaître une particularité de la science médicale au XIIe siècle : c'est que les médecins de cette époque distinguaient dans le corps de l'homme trois esprits différents : l'esprit animal qu'ils plaçaient dans la tête, l'esprit naturel dans le foie, et l'esprit vital dans le cœur.

On peut dire en somme de ce traité qu'il est plus édifiant qu'instructif, et que l'auteur, au milieu d'un nombre considérable de pensées pieuses, se livre à de très-longues et très-fréquentes digressions. Il l'avoue lui-même et se compare à un voyageur qui s'écarte de sa route pour visiter, aux environs, quelques lieux d'agréable apparence. Quoi qu'il en soit, on trouve dans cet écrit plus de méthode que dans bien d'autres du même personnage

De eruditione hominis interioris : » *De l'instruction de l'homme intérieur.* » — Il s'agit ici d'interpréter les chapitres II, IV et VII du prophète Daniel. L'auteur ne s'y occupe nullement du sens historique, mais il recherche toutes les interprétations tropologiques qui peuvent se tirer du songe de Nabuchodonosor ou de son histoire. A chaque détail il trouve une explication morale, souvent fort ingénieuse, et il croit qu'on y en pourrait trouver d'autres encore, ce qu'il engage à essayer.

L'intention du prophète, selon Richard, a été de nous montrer comment les justes peuvent, par degrés, abandonner la pratique des vertus et tomber dans le vice, et comment la grâce les secourt efficacement et les retire de l'abîme. Ce traité est rempli d'allusions : ainsi, par exemple, dit l'auteur, donnez aux gens de lettres de l'emploi et des dignités, et ils abandonneront l'étude et perdront le goût du travail.

Des degrés de la charité. — Richard a deux traités sous ce titre. Le premier, en quatre chapitres, est adressé à un religieux appelé Séverin, qui l'avait demandé au prieur de Saint-Victor, avec qui il se trouvait en rapport d'amitié. L'auteur y explique les caractères de la charité énumérés par saint Paul.

Dans le second traité, il oppose, ou mieux il met la charité en parallèle avec la cupidité : de même que l'amour profane blesse, enchaîne, fait languir et consume, de même la charité passe par ces quatre degrés pour arriver à sa perfection.

Un compilateur du XIIIe ou XIVe siècle s'est servi de cet ouvrage pour composer un *Traité de la charité* faussement attribué à saint Bernard.

De gemino Paschate : « *De la double Pâque.* » (La pâque des fleurs et la pâque des fruits.) — C'est un sermon pour le jour des Rameaux. Il est suivi d'un autre pour le jour de Pâques, qui paraphrase ces mots de l'apôtre saint Paul : *Pascha nostrum immolatus est Christus.* (*I Cor.* V, 7.)

Du très-excellent baptême de Jésus-Christ. — L'auteur, engagé par une personne de sa famille à traiter ce sujet, s'en reconnaît peu capable. Aussi son écrit ne consiste-t-il qu'en digressions sur l'immensité de Dieu, sur l'Incarnation, sur le Saint-Esprit, qui s'est montré, dit Richard, sous la forme d'une colombe, parce que cet oiseau est l'emblème de l'union des cœurs et de l'unité de la foi, enfin sur les effets du baptême.

De potestate ligandi et solvendi : « *Du pouvoir de lier et de délier.* » — Ce traité est beaucoup plus moral que dogmatique, et c'est pour cela que nous l'analysons ici.

On avait proposé à Richard cette question : Le pouvoir de lier et de délier, conféré à saint Pierre, est-il le même que celui que Jésus-Christ donne ailleurs à tous ses apôtres et à leurs successeurs?

L'auteur s'abstient absolument d'y répondre; il ne la touche même pas, quoi-

qu'en dise Elie Dupin, qui sans doute a parlé de cet ouvrage sans l'avoir lu.

Si cet écrit était moins rempli de digressions inutiles et composé avec plus de méthode, il serait très-utile et aux confesseurs et aux pénitents, par le grand nombre d'instructions édifiantes et pratiques qu'il renferme.

Explication du sacrifice d'Abraham. — Richard explique aux religieux de Saint-Victor en quoi le sacrifice de David est différent de celui d'Abraham.

Il s'agit, en cet endroit, non pas du sacrifice dont Isaac devait être la victime, mais de celui qui est ordonné au père des croyants, en ces termes : *Prenez une vache de trois ans, un bélier et une chèvre du même âge, une tourterelle et une colombe.* (*Gen.* XV, 8, 9.)

Tout ce discours consiste en explications allégoriques et en rapprochements de ce texte à ces mots du Psalmiste : *Holocausta medullata offeram tibi cum incenso arietum, offeram tibi boves cum hircis.* (*Psal.* LXV, 15.)

Autre explication du même sacrifice d'Abraham. — L'auteur cherche les différences qui se trouvent entre ce sacrifice et celui où la sainte Vierge offre deux tourterelles et deux colombes à peine écloses.

Tractatus excerptionum : « *Traité d'extraits.* » — Sous ce singulier titre, on a réuni quelques pages sur l'origine des arts et sur les sciences divines et humaines, le tout mêlé à un *Abrégé historique de l'Ancien Testament* et à d'inutiles notions de géographie.

Au reste, c'est à tort qu'on a inséré ces extraits dans les *OEuvres* de Richard de Saint-Victor. — Bellarmin et Oudin disent que ces écrits ne sont pas de lui. Oudin prétend même qu'on les doit attribuer à un Richard de Cluny, qui écrivait vers 1180 ou 1190.

SES OUVRAGES MANUSCRITS. — Trithème, dans son *Catalogue des écrivains ecclésiastiques*, donne les titres de quelques ouvrages de Richard de Saint-Victor, qu'on ne retrouve point dans les diverses éditions de ses *OEuvres*. — *De studio sapientiæ ; — De profectu monachorum ; — De oratione mentali ; — De officiis Ecclesiæ ; — De quatuor ventis ; De Actibus apostolorum ; — De novitate vitæ ; — Epitome totius Bibliæ.*

La plupart de ces titres pourraient s'appliquer à certains morceaux ou fragments des *OEuvres* de Richard, et il est fort vraisemblable qu'ils ne sont que des intitulés de fragments détachés.

Montfaucon, dans sa grande Bibliothèque, cite deux manuscrits de Richard de Saint-Victor, découverts par lui, dans la bibliothèque Ambrosienne : le premier est le Traité *De laudibus beatæ Mariæ ;* le second s'appelle *Incendium divini amoris.* Si ce dernier ouvrage n'est pas le même que le second *Traité de la charité*, que nous avons vu plus haut, on peut croire qu'il ne diffère pas du *Stimulus divini amoris*, de saint Bonaventure.

L'opinion que nous émettons plus haut, sur la non existence d'ouvrages manuscrits de Richard de Saint-Victor, peut s'appliquer encore aux écrits suivants :

1. *Richardi a Sancto Victore liber pœnitentialis.*

2. *Sermones Dominicales. — Sermones Dominicales, per totum annum. — Aliquot sermones.*

3. *De Passione Domini.*

4. *Sermones duo in Verba Matthæi :* TOLLE PUERUM ET MATREM. (*Matth.* II, 14.)

5. *De canone. — Summa de virtutibus.*

6. *De studio sapientiæ. — De septem generibus tentationum.*

7. *Tractatus ad novitios.*

8. *Tractatus de domo corporis nostri spirituali.*

9. *Sermones octodecim in aliquot sententias sacræ Scripturæ*

10. *Sermones vel tractatus sex in Psalmos et alia Scripturæ loca.*

11. *Sermones super Evangelia.*

12. *Tractatus de fide.*

13. *Glossa interlinearis in Matthæum et Marcum.*

§ 14. Deux lettres, dont l'une à Robert de Melun, évêque d'Herford, et l'autre au Pape Alexandre III. — On les trouve dans les ouvrages de saint Thomas Becket.

Nous n'avons que peu de chose à ajouter à ce que nous avons dit, au commencement de cet article, touchant les ouvrages de Richard de Saint-Victor. Son style est en général recherché, et ses pensées, plus spirituelles que justes. Sous ses nombreuses métaphores et ses antithèses, il laisse trop voir le travail et l'effort. Presque toutes ses phrases sont coupées en deux hémistiches régulirs dont la consonnance n'est propre qu'à fatiguer le lecteur. En voici un exemple : *Mane ne laborantes deficiant, nox ne incauti fiant*, etc.

En somme, ses ouvrages sont peu lus, parce que, malgré l'imagination brillante qu'on y rencontre, et la dialectique dont il y fait preuve, le défaut de méthode et de goût qui y choque à chaque page, efface l'impression favorable que ses moralités avaient d'abord produite.

On a sept éditions des *OEuvres* du prieur de Saint-Victor. La première a été publiée, in-8°, à Venise, en 1506, elle est fort incomplète ; la seconde, in-folio, Paris, 1518 ; la troisième, à Lyon, 1534 ; la quatrième, à Paris, 1550 ; la cinquième, à Venise, 1592 ; la sixième, à Cologne, 1621 ; et enfin, la septième, à Rouen, chez Berthelin, 1650, in-folio. Cette dernière édition est la plus correcte, mais, bien qu'elle s'annonce comme revue et corrigée par les chanoines réguliers de Saint-Victor, elle ne manque pas de fautes et d'inexactitudes. (*Voir* le tome CXCXVI du *Cours complet de Patrologie.*)

RICHARD DE POITIERS doit être compté parmi les hommes de mérite qui contribuèrent à illustrer le monastère de Cluny, sous

le gouvernement de Pierre le Vénérable. On ne doit pas le confondre, comme l'ont fait beaucoup de biographes, avec Richard de Cluny, auteur d'une *Chronique* universelle, qui finissait à l'année 1216 et dont il ne reste plus que des fragments. L'intervalle qui les sépare doit suffire pour assurer leur distinction. Ce qui a porté à les confondre, c'est que Richard de Poitiers a donné pareillement une *Chronique universelle*. Mais cette dernière, outre qu'elle ne va que jusqu'en 1155, est très-différente de l'autre pour la forme aussi bien que pour le fond des choses. On la conserve manuscrite à la bibliothèque du Vatican, et on en trouve une portion considérable commençant à l'an 754 de Jésus-Christ dans notre bibliothèque nationale. Dom Martène et dom Durand l'ont fait imprimer dans le tome V de leur grande Collection. Ce qu'elle renferme de particulier se réduit à fort peu de choses; et l'auteur n'y touche pour ainsi dire qu'à la fleur des événements.

Dans un manuscrit de la bibliothèque Sluisiene à Rome, cette *Chronique* est suivie d'une autre du même auteur qui renferme l'histoire des Papes jusqu'à Adrien IV. Si l'on en croit Hermann Witikin, professeur à Heidelberg, cette dernière chronique met au nombre des Souverains Pontifes la prétendue papesse Jeanne, à peu près dans les mêmes termes dont Martin Polonais s'est servi environ cent cinquante ans plus tard, pour accréditer le même fait. Supposé que cela soit, il en résulte que cette fable date d'un peu plus loin qu'on ne se l'était imaginé. Mais, en bonne foi, l'autorité d'un ou deux écrivains du XIIe siècle peut-elle contre-balancer le silence absolu des écrivains du IXe sur un fait aussi singulier, s'il s'était passé de leur temps? Ce n'est pas ici le lieu de nous étendre sur ce point de critique. Pour en revenir à l'ouvrage de Richard, les exemplaires durent en être fort communs autrefois, à en juger par le grand nombre d'historiens qui en ont fait usage.

Richard, du fond de son monastère, entretenait une correspondance avec différentes personnes de mérites, répandues en France et même parmi les peuples voisins. Du temps de Trithème, on conservait un volume de *lettres* qu'il leur avait écrites, mais il n'en reste plus trace aujourd'hui. Il en est à peu près de même des vers qu'il avait composés. Balæus lui en attribue un grand nombre, savoir : un poëme à la louange de l'abbaye de Cluny, un autre sur l'Angleterre et ses avantages, un troisième sur la beauté de la ville de Londres, un quatrième sur la Transfiguration, et deux éloges versifiés, l'un de la Madeleine et l'autre de sainte Catherine, ainsi que des épigrammes. De tout cela il ne nous reste que l'épitaphe d'Abailard, qui commence par ce vers :

Occidit, immanis factus dolor omnibus unus.

RICHER, moine bénédictin, florissait en 992. Très-studieux, il se rendit habile dans les sciences divines et humaines; il avait l'esprit vif et s'exprimait avec netteté. Trithème n'avait vu de lui qu'un seul ouvrage intitulé : *Histoire des Français*. Elle était distribuée en deux livres, dans lesquels l'auteur racontait leurs actions avec autant d'élégance que de précision et d'exactitude; ce qui lui avait acquis tant d'autorité qu'on la préférait avec celle de Frodoard, dont elle était pour ainsi dire un supplément, aux autres qui parurent dans les siècles suivants, nommément à celle de l'abbé Eckard, surtout en ce qui regardait la manière dont Hildaire, abbé de Lobbes, était parvenu à se faire nommer évêque de Liége. Richer dédia son ouvrage à Gerbert, qui de moine avait été fait archevêque de Reims. Ainsi il l'écrivit vers l'an 994 ou 995. Il y disait beaucoup de choses qui s'étaient passées sous le pontificat de Foulques et d'Hervé, son successeur, qui avaient apparemment été omises par Frodoard. L'*Histoire* de Richer n'est pas venue jusqu'à nous, ou du moins elle n'a pas encore été rendue publique.

RICHER était abbé de Saint-Martin près de Metz, dès l'an 1135. Dom Calmet, d'après une charte de cette année dans laquelle Richer semble prendre la qualité d'abbé de Saint-Symphorien de la même ville, a cru qu'il possédait les deux abbayes en même temps. Mais il est très-vraisemblable que le nom d'Herbert a été omis dans cette pièce à la suite de celui de Richer, par une méprise de copiste, puisque d'autres actes du temps nous montrent cet Herbert en possession de l'abbaye de Saint-Symphorien, depuis 1130 jusqu'en 1152. Les détails nous manquent sur la vie et les actions de l'abbé Richer, qui mourut le 13 août de cette dernière année. Il se crût du talent pour la poésie, et on a de lui, dans ce genre, deux pièces qui n'ont pas encore vu le jour. La première est la vie de saint Martin. Dans cette espèce de poëme chaque hémistiche rime avec la fin du vers. L'ouvrage débute par ce distique qui ne fera pas désirer de voir les autres :

Scripturus vitam bonitatum laude politam
Sancti Martini pontificis Domini.

L'autre pièce de Richer est la description de son monastère, dont l'église, selon lui très-belle, était soutenue de cent vingt colonnes, flanquée de plusieurs tours, illuminée par un grand nombre de cierges posés sur des couronnes d'or en forme de lustres, et embellie de tables d'ivoire. Sa longueur était de cent soixante pieds, sur soixante de largeur, et cinquante-quatre de hauteur, jusqu'à la voûte. Elle était percée de huit portes et de soixante-dix fenêtres. L'auteur ajoute que ni Rome, ni Constantinople, ni Antioche, ni Jérusalem n'avaient rien de si beau ni de plus brillant. Mais il faut remarquer que c'est un poëte qui parle, et l'on sait assez que les expressions d'un poëte ne sont pas toujours mesurées sur l'exacte vérité.

RICTRUDE, fille de Charlemagne, se con-

sacra à Dieu dans le monastère de Chelles ou d'Argenteuil, dont sa tante Giselle était abbesse. Elles écrivirent de concert à l'abbé Alcuin, pour lui demander une explication de l'*Evangile de saint Jean*. Dans leur lettre qui se trouve imprimée en tête de ce commentaire, elles qualifient ce ministre abbé, leur vénerable père, leur maître respecté, et leur très-cher docteur. Elles le pressent par plusieurs fortes raisons de suppléer par ses écrits au défaut de sa présence; de nourrir en elles le goût qu'il leur avait inspiré pour l'étude de l'Ecriture sainte; de perfectionner l'intelligence qu'il avait commencé à leur en donner et de leur expliquer en particulier l'*Evangile de saint Jean*, sur lequel, à la vérité, elles avaient bien les traités de saint Augustin, mais elles les jugeaient trop au-dessus de leur portée. Enfin, elles le prient d'en user envers elles comme en usait autrefois saint Jérôme à l'égard des dames romaines, lui représentant qu'il y avait beaucoup moins loin de Tours à Paris, que de Jérusalem à Rome, Cette lettre est un témoignage du talent et de la piété de ces deux princesses. On peut affirmer qu'il y a peu de monuments de la même époque, qui soient mieux écrits.

RICULFE, archevêque de Mayence, est moins célèbre par ses propres ouvrages que par ceux qu'on lui a supposés. Trois lettres d'Alcuin font croire qu'il l'eut pour élève, et il est certain qu'avant son épiscopat, Riculfe fréquentait la cour de France, où il put prendre des leçons de ce grand homme, et qu'il accompagnait quelquefois le roi Charles dans ses expéditions militaires. Il succéda sur le siége de Mayence à saint Lulle, mort en 787, et gouverna cette Eglise, jusque dans les premiers mois de l'année 814. Il renouvela l'église de Saint-Alban, où il fut enterré et bâtit auprès un monastère. Hincmar de Reims a accusé Riculfe d'avoir apporté le premier les fausses décrétales d'Espagne en Germanie, et d'en avoir infesté toutes les provinces voisines. Sur cette accusation, plusieurs modernes l'ont regardé comme le véritable auteur de cet infortuné recueil. Mais David Blondel, qui a écrit tout exprès pour dévoiler et mettre au grand jour les faussetés et les impostures de cet ouvrage, a pris soin de justifier notre prélat d'une aussi indigne entreprise. Il ne nous reste de lui, pour tout monument littéraire, qu'une épitaphe en dix vers hexamètres, qu'il composa comme il n'était encore que diacre, à la louange du martyr saint Ferruce. On la trouve dans l'*Histoire de Mayence*, par Ferrari. Dom Martène et dom Durand nous ont donné aussi une de ses lettres que l'on appelait alors fermées. Elle est adressée à Bernaire, évêque de Worms. Ce monument, après tout, n'est intéressant que parce qu'il fait voir les formalités que l'on observait alors dans ces sortes de lettres.

RICULFE, successeur d'Hildebalde dans l'évêché de Soissons, vers l'an 879, assista en 893 au concile de Reims, où Foulques archevêque de cette ville fit reconnaître et couronner Charles le Simple. En 900 il se trouva à un autre concile tenu au même endroit, dans l'église de Sainte-Marie, où Hervé fut ordonné à la place de Foulques, et où on lut un acte d'excommunication contre les meurtriers de l'archevêque. On ne voit plus paraître Riculfe dans aucune autre assemblée, ce qui fait conjecturer qu'il mourut dans les premières années du xe siècle. Ce qui le prouve encore mieux, c'est que dès l'an 909, Alban était évêque de Soissons, et qu'il y avait eu entre lui et Riculfe un autre évêque de cette ville nommé Rodoin.

Statuts de Riculfe. — L'an 889 Riculfe donna à ses curés une *instruction pastorale* divisée en vingt-deux articles tirés la plupart des anciens conciles; mais avec quelques particularités remarquables. Comme les évêques font dans l'Eglise les fonctions des apôtres, les prêtres chargés du soin des âmes remplissent le ministère des soixante-douze disciples. Ils doivent exceller en vertus, afin que leur vie et leurs mœurs servent de modèle à ceux qui sont sous leur conduite; avoir soin de s'occuper du chant des psaumes et de la lecture des livres divins; de dire les heures canoniales de prime, tierce et sexte; de célébrer tous les jours la messe; de chanter aussi les autres heures de l'office, nones, vêpres, complies et matines. Il leur ordonne d'inviter leurs paroissiens à venir souvent, sinon à ces offices, du moins à la messe: et les dimanches et fêtes de ne pas manquer à vêpres, à matines et à la messe. Riculfe ordonne à tous les curés de n'avoir pas moins de soin de la propreté de leurs corps et de la pureté de leur âme, que des vases destinés au sacrifice du corps et du sang du Seigneur; de savoir par cœur les psaumes, le symbole *Quicunque*, et le canon de la messe; d'avoir le comput ou calendrier, un rituel pour l'administration des sacrements et la bénédiction de l'eau et les obsèques des morts, un missel, un lectionnaire, un livre d'Evangiles, un psautier et les quarante homélies de saint Grégoire. Le tout doit être corrigé sur les exemplaires de l'église cathédrale, et dans le cas où ils ne pourraient avoir tout l'Ancien Testament, d'avoir au moins la Genèse.

Il recommande une grande propreté dans les ornements et les linges destinés au saint ministère, et nomme en particulier l'aube, l'étole, l'amict, la ceinture, le manipule; le corporal et la chasuble, qui doit être de soie; mais il défend aux prêtres de se servir hors de l'église de la même aube dont ils se revêtaient en célébrant les saints mystères. C'est que les clercs portaient toujours une aube dessus leur tunique pour marque de leur état; c'est pourquoi il en fallait une particulière pour l'autel, afin qu'elle fût plus propre. De l'aube ordinaire est venu le rochet en le rendant plus court, et le sur-

plis en l'élargissant. Riculfe recommande encore la propreté dans les lieux où le prêtre après avoir pris les saints mystères, doit laver sa bouche et ses mains; et veut que, s'il est possible, chaque curé ait un calice avec une patène d'argent ou d'un autre métal très-pur, et de l'encens pour l'offrir à la messe et aux vêpres.

C'était pour eux une obligation de faire les scrutins pendant le carême au jour marqué, et de donner l'Eucharistie aussitôt après le baptême, Jésus-Christ ayant parlé de l'un et de l'autre comme nécessaires. Les curés devaient avoir soin des pénitents publics, et ne point se laisser séduire par argent ou par amitié, pour les présenter avant le temps à la réconciliation. Ils ne devaient pas non plus la différer par animosité ou par intérêt, s'il arrivait qu'il fallût en avancer le temps à cause de quelque nécessité. C'était à eux à veiller sur la conduite de ceux qu'on avait réconciliés, comme ils y veillaient avant leur réconciliation. Lorsqu'il y avait des infirmes, les prêtres après les avoir confessés et réconciliés leur donnaient les sacrements de l'extrême-onction et de l'Eucharistie. Ils la donnaient même à ceux qui, après avoir demandé la pénitence, avaient perdu la parole, pourvu qu'il y eût des témoins qu'ils l'avaient demandée.

On divisait les biens de l'Eglise en quatre parties, dont une était pour l'évêque; la seconde pour les luminaires et les réparations; la troisième pour le prêtre et les siens; la quatrième pour les étrangers; mais on devait rendre compte à l'évêque des revenus destinés aux luminaires et aux réparations de l'église. Un des statuts de Riculfe porte que les curés auront un, deux ou trois clercs pour célébrer avec eux la messe et leur répondre; et qu'ils observeront de mettre de l'eau avec le vin dans le calice, parce que l'eau qui coula du côté du Seigneur, désigne le peuple fidèle joint à son chef, qui est Jésus-Christ. Les autres statuts regardent les mœurs des curés, le soin qu'ils doivent avoir d'exercer l'hospitalité; de soulager les pauvres; défense à eux de fréquenter les cabarets; de laisser vendre du vin dans l'église; d'avoir chez eux des femmes, même leurs proches parentes; d'être fermiers ou hommes d'affaires; de s'appliquer à des gains sordides; de prêter à usure; de souffrir que l'on tienne dans leurs paroisses des marchés les fêtes et dimanches; de rien exiger pour la sépulture des morts. On leur permet néanmoins de recevoir ce qui leur sera offert volontairement. Il leur était permis de s'occuper des travaux de la campagne, mais sans préjudice de l'office divin, et d'enseigner les lettres, pourvu que les filles fussent bannies de leurs écoles.

Riculfe veut que les premiers jours du mois les curés de chaque doyenné s'assemblent, non pour faire des repas; mais pour conférer de leurs devoirs, de ce qui arrive dans leurs paroisses, et convenir de la manière dont ils doivent prier, tant pour le prince et les recteurs des églises, que pour leur parents morts ou vivants; qu'ils travaillent à réconcilier les ennemis et qu'ils excommunient ceux qui refusent la réconciliation. Le dernier statut n'est point entier dans nos exemplaires. Ce qui en reste porte que, lorsque l'évêque ou ses officiers auront indiqué un jeûne, les curés convoqueront les fidèles pour leur en faire part. L'ouvrage de Riculfe a été imprimé pour la première fois à Paris en 1615 par les soins de Jean des Cordes, chanoine de Limoges. Il se trouve aussi dans les collections des PP. Labbe et Hardouin.

RIQUIER, moine de Gemblours et contemporain de Reimanne, écrivit la Vie d'*Erluin*, premier abbé de ce monastère et l'un de ses premiers fondateurs; mais nous n'en avons que le commencement. Riquier occasionna lui-même la perte de son ouvrage, en l'écrivant sur des feuilles volantes : elles se dispersèrent de manière que l'anonyme qui entreprit environ cent ans après de rapporter les faits des abbés de Gemblours, ne put retrouver qu'une partie de la préface de l'ouvrage et trente cinq vers qui en faisaient le commencement. Ils servent du moins à nous apprendre que le corps de l'ouvrage était en vers de différentes mesures : car les vingt premiers sont hexamètres et les quinze suivants pentamètres; la préface était en prose. On y apprend encore que le vénérable Erluin passa quelque temps à la cour d Othon, roi de Germanie, et qu'il la laissa pour vivre dans la retraite et la pratique de la vertu.

ROBERT succéda à saint Aldric, mort le 6 janvier 856, et tint le siége du Mans vingt-six ans. On a de lui une *Lettre* adressée à Hildebrand, évêque de Séez, pour lui notifier l'excommunication qu'il avait prononcée contre un nommé Rainon, qui refusait de payer la dîme à l'église du Mans. Baluze a publié cette lettre à la suite de Réginon, en donnant à son auteur le nom de Lambert. Les Actes de Robert portent qu'il eut soin de faire un recueil des lettres que les Papes lui avaient écrites en faveur des droits de son Eglise, afin de les conserver à la postérité. Il y avait alors une autre espèce de lettres, dont nos évêques faisaient quelquefois usage entre eux : plusieurs, lorsqu'ils se trouvaient dangereusement malades, écrivaient leur confession, et l'envoyaient à d'autres évêques éloignés, auxquels ils demandaient des lettres d'absolution. C'est ainsi qu'en usa Hildebolde, évêque de Soissons, envers Hincmar, son métropolitain, qui lui fit la réponse que nous avons encore parmi ses écrits. C'est ainsi encore qu'en usa Robert, évêque du Mans, qui, dans le même cas que Hildebolde, envoya sa confession aux évêques qui se trouvaient avec Charles le Chauve, lorsque ce prince faisait le siége d'Angers contre les Normands. On nous a conservé la lettre de Robert, avec la réponse des évêques aux-

quels elle était adressée. C'est un monument rare et d'une grande humilité. Cette sorte d'absolution, du reste, était moins une absolution sacramentelle, comme nous l'avons déjà observé ailleurs, qu'une espèce d'indulgence et de bénédiction.

ROBERT ou RUODBERT, également nommé RUPERT par Réginon, son contemporain, était issu d'une famille illustre d'Allemagne. D'abord moine de Saint-Gall, où il dirigea pendant quelque temps les écoles de la maison, la Providence l'appela ensuite à Metz où il fut placé sur le siége épiscopal, après la mort de Walon. Son ordination se fit le 22 avril 883. Quelques années plus tard il tint un concile dans sa ville épiscopale, dont il nous reste treize cânons de discipline, à la rédaction desquels il eut beaucoup de part. Il assista aussi, en 895, à celui de Teuver, près Mayence, dans lequel on dressa les belles ordonnances dont nous avons déjà parlé plusieurs fois. Il gouverna son diocèse avec beaucoup de zèle, et mourut le 2 janvier 916. On a de lui un petit Recueil de lettres au nombre de neuf. Il y a toute apparence qu'il les écrivit lorsqu'il dirigeait les écoles de Saint-Gall. Ce qui en fait juger ainsi, c'est l'inscription dans laquelle, au titre de moine de cette abbaye, il ajoute celui de maître, *magister*. Quoique peu considérable par son volume, ce recueil ne laisse pas d'avoir son mérite. On y trouve une certaine noblesse d'expression, quelques saillies d'esprit, et surtout un laconisme d'assez bon goût, caractères peu ordinaires dans les écrits de ce temps-là. Parmi ces lettres, il en est une dans laquelle l'auteur explique, en langue tudesque, quelques sentences latines. Du Cange, dans la table des écrivains dont il s'est servi pour son *Glossaire de la basse et moyenne latinité*, marque une *Vie de saint Théodore de Sion*, plus connu anciennement sous le nom d'Octodure. Il l'avait trouvée dans un manuscrit de la bibliothèque de M. de Thou, sous le nom d'un Ruodbert, qui pouvait fort bien être le même que l'évêque de Metz dont nous parlons; au moins ne connaissons-nous aucun auteur du même nom auquel on puisse plus vraisemblablement attribuer cette Vie.

ROBERT, roi de France, que sa piété, sa douceur et ses autres vertus ont fait surnommer le Sage et le Dévot, naquit à Orléans en 970. La nature l'avait enrichi de presque tous ses dons. Il était bien fait, de grande taille, doué d'une physionomie affable et gracieuse, et d'une noble simplicité qui l'élevait au-dessus du faste trop ordinaire aux grands; il se distinguait encore par un esprit juste et capable de grandes choses, des inclinations heureuses et portées au bien, une bonté de cœur qui lui faisait pardonner sans peine les plus piquantes injures, et une générosité qui le portait souvent à donner au delà de ce qu'il promettait. Mais tous ces dons naturels furent encore surpassés par ceux de la grâce. Adélaïde sa mère, princesse sage et vertueuse, le plaça de bonne heure à l'école de Reims, dirigée alors par le docte Gerbert. Robert y rivalisa de zèle et de progrès avec Fulbert, depuis évêque de Chartres et plusieurs autres condisciples qui devinrent dans la suite des célébrités. Il retira tant de fruits de ses études, que son savoir, au sentiment d'un de nos historiens, allait de pair avec sa piété. Le goût qu'il prit dès lors pour la lecture, il le conserva toute sa vie, de sorte qu'on ne le voyait presque jamais sans un livre à la main. Cet amour pour les sciences ne pouvait manquer de faire de lui le protecteur né des savants. Aussi est-ce un titre que l'histoire lui a conservé et qui l'honore à nos yeux autant et même plus que celui de souverain.

Lorsque Hugues Capet, son père, parvint à la couronne de France, au mois de juillet 987, il eut la précaution de faire proclamer et couronner roi le prince Robert, afin d'affermir le sceptre dans sa famille, en lui assurant la succession. La cérémonie eut lieu, non pas à Reims, comme le dit Mézerai, mais à Orléans, le 1er janvier 988. Robert fit renouveler son sacre à Reims après l'emprisonnement de Charles de Lorraine. A la mort du roi Hugues, arrivée en 996, Robert se vit seul maître du royaume. Il fit monter avec lui sur le trône toutes les vertus chrétiennes, et, sans les troubles que la reine Constance, sa femme, et ses enfants excitèrent dans sa famille, son règne aurait été des plus paisibles et des plus heureux. S'il fut quelquefois obligé de prendre les armes, ce fut moins pour faire la guerre que pour mettre fin à celle des seigneurs ses vassaux. C'est ainsi qu'il termina par sa médiation les longues querelles qui existaient entre le comte de Chartres et le duc de Normandie. Ce dernier avait appelé à son secours deux de ces rois du Nord, encore païens, qui ravageaient alors l'Angleterre. Le roi Robert conclut la paix entre les deux adversaires, et paya sur son propre trésor les sommes nécessaires pour congédier les deux princes du Nord, prévoyant combien il serait difficile de les chasser, dès qu'ils auraient été séduits par le pillage, récompense ordinaire de leurs services. Ce prince mérita par sa sagesse qu'on lui offrît l'empire et le royaume d'Italie; mais il les refusa, et après avoir fait couronner à Reims son second fils, Henri Ier, il mourut à Melun en 1031, âgé de soixante ans.

Robert avait pour la ville d'Orléans une affection particulière, parce qu'il y était né et qu'il y avait reçu le baptême et la couronne royale. Ce fut là qu'en 1022, il convoqua le fameux concile où furent condamnés cette nouvelle espèce de manichéens qui menaçaient d'infester toute la France de leurs erreurs. Il en avait déjà assemblé deux autres, un à Chelles, dans son palais, dès l'an 1008, et l'autre à Acry, au diocèse d'Auxerre en 1020; mais il ne nous reste rien de l'un ni

de l'autre qu'un privilége en faveur de l'abbaye de Saint-Denis. Ce pieux monarque partageait son temps entre l'étude, les œuvres de piété et le gouvernement de ses Etats. Il se plaisait à s'entretenir de choses édifiantes et instructives avec les personnes éclairées. Personne n'avait plus de talent que lui pour lever les difficultés et répondre aux objections. Il lisait tous les jours le psautier et possédait tellement les matières liturgiques qu'il arrivait souvent que l'on avait recours à ses conseils pour régler les leçons et les hymnes. Robert bâtit un grand nombre d'églises, et fit restituer au clergé les dîmes et les biens dont les seigneurs laïques s'étaient emparés. La déprédation était telle que les séculiers possédaient les biens ecclésiastiques à titre héréditaire; ils les partageaient à leurs enfants; ils donnaient même les cures pour la dot de leurs filles, ou pour la légitime de leurs fils. Il était urgent de mettre un terme à ces désordres et ce fut Robert qui les arrêta.

Jamais prince ne se montra plus charitable envers les malheureux ni plus zélé pour le service divin. Il nourrissait tous les jours jusqu'à trois cents et même plus souvent encore jusqu'à mille pauvres, sans compter les charités immenses qu'il répandait dans toutes les parties de son royaume. Son historien rapporte que, pour l'en récompenser, Dieu lui accorda le don de guérir leurs maladies; « ce qui, dit-il, arrivait souvent lorsqu'il les touchait et faisait le signe de la croix sur eux. » Telle est probablement l'origine du privilége singulier qu'ont eu nos rois de toucher les écrouelles. Souvent, lorsqu'il assistait aux offices de l'Eglise, il se tenait entre les chantres, une chape de soie sur les épaules et son sceptre d'or à la main. Lorsqu'il priait en particulier, il accompagnait ses prières d'une grande effusion de larmes et de fréquentes génuflexions. Enfin il passa l'année de sa mort presque tout entière en pèlerinages et autres exercices de piété.

Ses écrits. — Guillaume de Malmesbury et un nombre presque infini d'autres écrivains s'accordent à relever par de grands éloges le savoir du roi Robert. Cependant il ne l'employa pour ainsi dire qu'à composer des hymnes, des séquences, des répons et autres pièces de même nature pour enrichir les offices de l'Eglise; ce qui lui a fait donner le titre de théologien dans une charte de Guillaume V, comte de Poitiers.

I. De toutes les hymnes composées par Robert, on ne connaît bien positivement que celle qui commence par ces mots : *Chorus Hierusalem.* Elle est en vers iambiques dimètres; et l'auteur y exhorte les fidèles à louer le Sauveur sur la gloire de sa résurrection, par laquelle il a enlevé à l'enfer ses captifs, et les a introduits dans le ciel. Guillaume Duranti ne fait aucune difficulté d'accorder cette hymne au roi Robert, quoique Josse Clichtone, qui l'a étudiée et paraphrasée, page 37 de son *Elucidarium*, en transporte l'honneur à saint Ambroise. On prétend que la dévotion qu'avait notre prince envers la sainte Vierge lui fit composer d'autres hymnes en son honneur, mais on n'en indique aucune en particulier.

II. Robert composa aussi quelques proses ou séquences, comme on disait alors, qui se chantaient autrefois à la messe dans certaines églises. Telle est celle de l'Ascension du Sauveur, qui commence ainsi : *Rex omnipotens die hodierna*, et que l'on trouve dans le recueil de Clichtone avec l'explication qu'en donne cet éditeur. Telle est encore celle de la Pentecôte dont voici les premiers mots : *Sancti Spiritus adsit nobis gratia.* Baillet l'attribue à Notker le Bègue, mais Guillaume de Malmesbury, Clichtone, qui l'a imprimée et commentée, ainsi que divers autres écrivains la regardent comme une production du roi Robert. C'est peut-être pour l'avoir confondue avec la prose si connue du jour de la Pentecôte : *Veni, sancte Spiritus, et emitte*, etc., que Duranti, Trithème, le cardinal Bona, Archon et quelques autres bibliographes ont voulu faire honneur de celle-ci au même prince. Mais on la croit communément du Pape Innocent III.

III. Les répons et les antiennes dont le pieux roi enrichit les offices de l'Eglise sont en grand nombre. Un des plus célèbres est celui que l'on chante encore aujourd'hui dans plusieurs églises la veille de Noël : *Judæa et Hierusalem, nolite timere.* Il y en a trois sur la Nativité de la sainte Vierge, que Faryn a fait entrer dans son *Histoire de Navarre*, et Clichtone dans son *Elucidarium.* Chacun de ces répons est compris en trois vers hexamètres. Le premier commence par ces paroles : *Solem justitiæ*; le second, par ces autres : *Stirps Jesse*, et le troisième par celles-ci : *Ad nutum Domini.* Robert professait une dévotion singulière pour la sainte Vierge, qu'il avait coutume de nommer l'Etoile de son royaume. Il l'invoquait très-souvent, et avait presque toujours sur les lèvres, ces deux vers que l'on croit de sa façon :

Alma Redemptoris genitrix, mundique salutis,
Stella maris fulgens, cunctis præclarior astris.

L'oratoire ou chapelle qu'il fit dédier dans son palais de Paris, sous l'invocation de Notre-Dame de l'Etoile, a fait croire à un de nos historiens, que ce prince avait institué l'ordre de chevalerie qui porta le même nom. Il lui attribue en conséquence la formule de prières que les chevaliers devaient réciter tous les jours. Mais cette institution est postérieure de plus de trois cents ans à Robert, et appartient au roi Jean.

Un autre répons fameux entre ceux qui furent composés par ce religieux prince, est celui qui commence par ces mots : *Cornelius centurio*, pour la fête de saint Pierre. On dit que Robert, se trouvant à Rome, le présenta lui-même à l'autel du prince des apôtres, et qu'il y fut fort goûté et fort applaudi. Il en fit plusieurs autres en l'honneur des saints martyrs, dont l'un commence

ainsi : *Concede nobis, Domine, quæsumus.* Mais le plus célèbre de tous est celui-ci : *O constantia martyrum*, que l on chante encore à la basilique de Saint-Denis, et qui se trouve dans quelques processionnaux au commun des martyrs, quoiqu'il ait été composé spécialement pour saint-Denis et ses compagnons. Plusieurs historiens prétendent que Robert le commença par les paroles que nous avons citées, pour faire cesser les importunités de la reine Constance, qui le pressait de composer quelque chant en son honneur. Robert en fit un autre sur saint Martin : *O quam admirabilis.* On lui attribue encore les répons ou antiennes : *Eripe me de inimicis meis, Deus. Pro fidei meritis.* Et *Cuncti potens genitor.* A ces pièces particulières, notre pieux monarque, au rapport de ses historiens, en joignit plusieurs autres qui avaient leur mérite. *Alia multa pulchra ;* mais on ne les fait point connaître en détail ; et quoiqu'on en relève la beauté, s'il nous est permis de les juger par celles que nous connaissons, il faut moins y chercher la délicatesse des pensées, le choix, la noblesse et l'arrangement des expressions, que les sentiments de la piété. Peut-être que les motifs qu'ils empruntaient à la composition musicale de l'auteur leur communiquaient des beautés que le texte tout seul ne saurait faire soupçonner.

IV. En dehors de cette littérature que nous nous permettrons d'appeler liturgique, on ne nous a conservé du roi Robert que deux lettres très-concises. La première, qui fait partie de la collection de celles de Fulbert de Chartres, traite de cette espèce de pluie de sang dont nous avons déjà parlé plusieurs fois dans le cours de ce dictionnaire. Quoiqu'elle soit adressée particulièrement à Gauslin ou Gauzelin, archevêque de Bourges, il paraît qu'elle fut circulaire. Robert, à la prière de Guillaume le Grand, comte de Poitiers, engage tous les savants de ses Etats à faire des recherches historiques pour découvrir s'il était jamais arrivé de prodiges semblables. Gauslin et Fulbert y répondirent, comme nous l'avons remarqué ailleurs, et leurs réponses sont imprimées à la suite de la lettre au roi, dans le recueil de leurs ouvrages.

La seconde lettre que le moine Helgaud a insérée presque tout entière dans sa Vie, et que Baronius rapporte d'après lui dans ses *Annales*, est adressée à Leutheric ou Léotéric, archevêque de Sens, pour le reprendre de deux erreurs dans lesquelles il était tombé. Mézerai et quelques autres écrivains, qui se font de cette lettre un thème pour relever la doctrine et l'éloquence de Robert, supposent que Leutheric avait devancé Bérenger dans son erreur sur l'Eucharistie. Le fait n'est pas exact : il ne s'agissait que de l'usage abusif que ce prélat faisait quelquefois de l'Eucharistie pour éprouver les coupables ; son autre erreur consistait à attribuer à la nature divine les souffrances qui, en Jésus-Christ, n'étaient tombées que sur l'humanité. La lettre du généreux monarque, dont le zèle était tout de feu pour la pureté de la religion, eut son effet, et corrigea l'archevêque. On voit par cette lettre que la formule dont on se servait alors pour administrer l'Eucharistie, était un peu différente de celle qui se trouve aujourd'hui usitée dans l Eglise.

V. Parmi les écrits anonymes qui furent composés sous le règne de Robert, il y a des litanies qui méritent d'être connues pour leur singularité et qui regardent ce prince personnellement. On en est redevable à Baluze, qui les a publiées sur un ancien manuscrit de l'église de Beauvais. Quoiqu'elles portent le nom de cette Eglise, ce n'est pas à dire pour cela qu'elles ne fussent répandues dans le royaume et qu'on n'en fît usage ailleurs et à la cour même. Au lieu de commencer par le *Kyrie eleison*, comme celles qui se trouvent communément imprimées dans les livres de piété, elles commencent par *Christus vincit.* On y prie deux fois pour le Pape, qui était alors Jean XVIII ; deux fois pour Roger, évêque diocésain et pour son troupeau ; autant de fois pour le roi Robert ; une fois pour la reine Constance ; une autre fois pour les juges et pour toutes les armées chrétiennes. A chaque fois, on invoque Jésus-Christ, et jamais plus de quatre saints ou saintes. Pour le Pape, qui y est qualifié évêque universel, on invoque d'abord la sainte Vierge, les saints archanges Michel, Gabriel, Raphaël, puis saint Jean, saint Jacques et saint Philippe. Pour l'évêque, on invoque d'abord saint Pierre, saint Paul, saint André, saint Simon, puis saint Martin, saint Remi, saint Médard. Pour le roi, on invoque en premier lieu saint Etienne, saint Denis, saint Lucien, saint Just, ensuite saint Corneille, saint Laurent, saint Vincent. Pour la reine, sainte Félicité, sainte Perpétue, sainte Agathe et sainte Agnès. Enfin, pour les juges et pour l'armée, saint Sylvestre, saint Grégoire, saint Léon, saint Ambroise. Ce sont là tous les saints que l'on a fait entrer dans ces litanies. Il est à remarquer que dans les prières pour le Pape, ces litanies ne demandent que sa conservation ; mais dans celles pour l'évêque et pour la reine, en priant pour leur conservation, elles prient aussi pour leur salut ; et dans celles pour le roi et pour l'armée, elles demandent leur conservation et la victoire.

ROBERT, l'un des plus grands astronomes et des plus habiles calculateurs de son temps, était Lorrain d'origine, et né dans la première moitié du XIe siècle. On ne sait où il fit ses études, mais c'était un homme de beaucoup d'esprit, d'un mérite rare, et qui possédait tous les arts libéraux. Ayant passé en Angleterre, probablement lors de la conquête de ce royaume par Guillaume, duc de Normandie, il fut ordonné prêtre par saint Wulstan, évêque de Worchester. Dès lors, il se forma entre l'un et l'autre une

union aussi étroite que sainte, qui dura toute leur vie. A la mort de Vautier, évêque d'Herford, Robert fut élu pour remplir le siége vacant et sacré par Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, le 29 décembre 1079. Nous n'avons aucun détail sur la conduite qu'il tint pendant son épiscopat. Nous savons seulement qu'un de ses premiers soins fut de rebâtir sa cathédrale, réduite en cendres depuis plusieurs années. Du reste, le zèle qu'il mit à cultiver l'amitié de saint Wulstan, l'un des plus saints évêques que possédait alors l'Angleterre, dépose en faveur de sa piété et de la vigilance avec laquelle il dut gouverner son église. Ce saint évêque avait tant d'estime pour Robert, qu'au lit de la mort il voulut que ce fût lui qui reçût sa confession et lui imposât la pénitence. Cependant sa vertu se démentit en une occasion. Avec les autres évêques d'Angleterre, il eut la faiblesse d'abandonner la cause de saint Anselme, dans la fameuse assemblée de Rochingam. Mais l'archevêque de Cantorbéry étant rentré dans les bonnes grâces de son prince, Robert lui demanda pardon de sa faute et en obtint une absolution dans les formes. Il ne survécut que de quelques mois à cet événement, et mourut le 6 juin de la même année 1093. Turgot, prieur de la cathédrale de Durham, le présente comme un prélat qui, par sa grande piété, avait conquis la vénération des peuples.

Nous avons de lui un abrégé de la grande *Chronique de Marianus Scot*, reclus Mayençais, mort en 1086, et par conséquent son contemporain. Robert n'eut pas plutôt entendu parler de cet ouvrage, qu'il s'empressa de l'acquérir. La lecture qu'il en fit lui en découvrit l'importance; et pour la faire goûter à tout le monde, il entreprit d'en corriger la prolixité et de la réduire dans des proportions plus convenables. Il y réussit si parfaitement, qu'au jugement de Guillaume de Malmesbury, son abrégé l'emportait sur l'ouvrage original. On sait que cette chronique est l'écrit le plus savant qu'aient produit les siècles du moyen âge. Elle commence à la création du monde, et reproduit toute la suite de l'histoire jusqu'à l'an 1083 inclusivement. Marianus y suit particulièrement Eusèbe et Cassiodore, et y copie la plupart des fautes de ces anciens chroniqueurs. L'abrégé de Robert n'est pas tout à fait exempt de ces défauts, ce qui n'a pas empêché qu'on ne s'en soit servi pour corriger les ouvrages historiques du vénérable Bède et de plusieurs autres. Henri Warthan était persuadé que ce que l'on a imprimé sous le titre de *Chronique de Marianus Scot* n'est autre chose que l'abrégé de Robert d'Herford, et cette opinion ne nous paraît nullement hasardée. Nous la trouvons appuyée sur deux preuves qui méritent d'être prises en considération. La première se tire du manuscrit de cette chronique, conservé à la bibliothèque d'Oxford, et dont le texte est une fois plus ample que celui des imprimés; et la seconde des éditions même de l'ouvrage qui passe du chapitre 8 au 10, sans rien contenir des faits rapportés dans le chapitre 9. Cependant, au jugement de plusieurs critiques, il s'en faut que ce soient là tous les retranchements que l'on a fait subir au texte original. La première édition est due aux soins de Jean Hérold, qui la fit imprimer à Bâle, *in-folio*, en 1559. Pistorius la fit entrer dans son *Recueil des historiens d'Allemagne*, imprimé à Francfort, en 1583.

Simler compte encore, au nombre des écrits de Robert, un *Traité sur les divers mouvements des étoiles;* c'est tout ce qu'il nous en apprend, et il ne nous dit pas même si l'ouvrage existe encore. Il y ajoute des observations mathématiques, réduites en forme de table, avec un traité des lunaisons. Ce dernier écrit nous semble être le même que celui auquel on donne pour titre: *Comput général et corrections du cycle de Denys le Petit*, dont quelques critiques ont voulu faire honneur à Marianus Scot, quoiqu'il appartienne évidemment à notre savant prélat. C'est un fait acquis aujourd'hui à la connaissance de tous les critiques, que c'est dans ce grand ouvrage, preuve non équivoque de son profond savoir, que Robert a établi la période si connue, sous le nom de Période Julienne. Le docte Usserius, à la seconde page de la préface de ses Annales de l'Ancien et du Nouveau Testament, ne fait aucune difficulté de lui en attribuer l'invention. Ainsi Joseph Scaliger qui l'a adoptée cinq cents ans plus tard, n'a fait que la mettre dans un plus grand jour et lui donner plus d'étendue. On sait du reste que cette période est composée de trois cycles, savoir, du cycle solaire de vingt-huit ans, du cycle lunaire, ou nombre d'or, de dix-neuf, et de l'indiction romaine de quinze ans. Le premier nombre se multiplie par le second, et constitue ainsi multiplié le grand cycle pascal de 532 ans. Les deux nombres réunis ensemble et multipliés ensuite par les quinze ans de l'indiction romaine, produisent le nombre de 7980.

ROBERT DE TOMBLAINE, ainsi appelé du lieu de sa naissance, dans le voisinage du mont Saint-Michel, se consacra à Dieu dans cette abbaye, dès le temps de l'abbé Hildebert, qui succéda à Suppon en 1033. Il y fit de grands progrès dans les lettres et la piété, et se distingua particulièrement par la connaissance approfondie qu'il possédait de la rhétorique et de la dialectique. La plupart des biographes affirment qu'il se livra à l'enseignement, mais ils ne disent pas si ce fut au mont Saint-Michel ou dans une autre communauté. Robert fut lié avec presque tous les saints et savants personnages de son temps, mais surtout avec saint Anselme, qui venait d'être placé à la tête de l'abbaye du Bec. Cependant Odon de Bayeux ayant fondé, à peu de distance de sa ville épiscopale, le monastère

de Saint-Vigor, y mit pour abbé Robert de Tomblaine, qu'il préféra à beaucoup d'autres, à cause de son savoir et de sa vertu. Cette fondation, dont on ignore la date précise, fut faite avant qu'Odon passât en Angleterre, à la suite de Guillaume le Conquérant, dont il devint comme le premier ministre, après la conquête de ce royaume. Robert amena avec lui à Saint-Vigor, cinq moines du mont Saint-Michel et y établit l'exacte discipline de saint Benoît. Le détail qu'il nous a conservé d'un événement singulier, qui y arriva de son temps, montre qu'il réunissait en sa personne toutes les qualités que ce saint législateur demande dans un abbé. Cependant, soit par modestie, soit par d'autres motifs que nous ne connaissons pas, Robert ne prenait que le titre de simple prieur. Il y avait déjà plusieurs années que le monastère de Saint-Vigor faisait revivre l'esprit de saint Benoît, lorsqu'il le quitta pour entreprendre de longs voyages. A son départ toute la communauté se dispersa, et le monastère devint désert; ce qui le fit passer dans la suite sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, dont il ne fut plus qu'un simple prieuré. Ainsi Robert en fut le premier et le dernier abbé, comme le remarque expressément un écrivain du XIIe siècle, et la cause de sa sortie de Saint-Vigor est restée inconnue. Il passa le reste de ses jours à Rome, où il se montra jusqu'à sa mort un fidèle serviteur de l'Eglise. On croit qu'il ne vécut pas au delà de l'an 1090.

Quoique Orderic Vital, en parlant de la personne et des écrits de Robert, nous donne à entendre qu'il en a laissé plusieurs de sa façon : *inter reliqua peritiæ suæ monumenta*, cependant il n'en nomme qu'un seul, auquel il nous a été impossible d'ajouter autre chose qu'une lettre dont nous dirons un mot après avoir rendu compte de son premier et presque unique ouvrage.

C'est une explication du *Cantique des cantiques*. Robert l'entreprit à la prière et aux sollicitations réitérées de plusieurs de ses amis, et particulièrement du moine Anastase, soit pendant le séjour qu'il fit au mont Saint-Michel, soit plutôt pendant qu'il vivait en ermite sur les côtes de l'Océan. L'ouvrage était déjà fait à moitié lorsque d'autres amis de l'auteur vinrent lui rendre visite et prirent connaissance de cette première partie. Ayant remarqué qu'il n'appuyait d'aucun passage de l'Ecriture l'explication qu'il donnait du texte sacré, ils en firent des observations à l'auteur, et lui présentèrent cette lacune comme un défaut. Robert, quoique persuadé que ces sortes de citations n'étaient point nécessaires à son dessein, consentit cependant à déférer aux observations de ses amis; de sorte qu'il se montra attentif à suivre leur conseil dans le reste de l'ouvrage. C'est ce qui donna lieu de le diviser en deux parties, dont la première finit naturellement à l'endroit où il commence à citer les autres livres sacrés pour y expliquer celui qui fait l'objet de son travail.

Cette explication du *Cantique des cantiques* par l'abbé Robert est fort succincte, toute morale, pleine de piété et d'onction chrétienne. L'auteur montre qu'il connaissait bien ce qui se passe entre Dieu et une âme qui l'aimait en tout et par-dessus tout. Ce qu'il y a de vraiment remarquable, c'est qu'il a réussi à lier de telle sorte les explications qu'il donne au texte sacré, qu'il semble qu'un verset soit la suite naturelle du précédent. Le style d'ailleurs en est clair, aisé, précis, et suppose un auteur qui avait le talent de mieux écrire que beaucoup d'autres écrivains de son temps. C'est faire en un mot l'éloge de cet ouvrage, et pour le fond et pour la forme, pour les choses et pour la manière dont elles sont écrites, que de dire qu'on y a découvert assez de beautés pour le croire de saint Grégoire le Grand. En effet on le trouve reproduit dans toutes les éditions des œuvres de ce glorieux pontife, depuis la première qui parut en 1498, jusqu'à celle de 1705. Il y avait longtemps déjà que cette explication était sortie des mains de son auteur, lorsque Ansfroi, son disciple, réussit, à force de sollicitations, à en obtenir la lecture. Robert, en lui envoyant son écrit, l'accompagna d'une belle lettre, remplie de grands traits de modestie, et dans laquelle il prie son ami d'avoir soin de la faire transcrire à la tête de son ouvrage, s'il trouve à propos d'en prendre une copie. La négligence des copistes à suivre en ce point l'intention si clairement marquée de l'auteur, a pensé lui enlever dans la suite l'honneur de son travail. La plupart des bibliographes et des critiques ne découvrant point à la tête de son écrit la lettre dont il est ici question, l'ont regardé comme la production d'un anonyme. D'autres en ont pris occasion de faire des conjectures pour en découvrir l'auteur, et, comme ils y trouvaient assez de beautés pour le croire de saint Grégoire le Grand, ils sont allés jusqu'à l'imprimer sous son nom. C'est le P. Chifflet, le premier, qui l'a restitué à son véritable auteur. (On peut voir sur ce sujet une discussion bibliographique parfaitement établie dans le tome VIII de l'*Histoire littéraire de la France.*)

Le second ouvrage de Robert de Tomblaine a été publié par dom Mabillon, sur un manuscrit du cardinal Ottoboni, appartenant autrefois à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen. C'est une *lettre* contenant une relation curieuse et fort bien écrite de la maladie extraordinaire d'un moine épileptique de Saint-Vigor, qui, après avoir exercé pendant plusieurs jours la patience de son abbé et de ses confrères, se trouva guéri tout à coup et comme par miracle, non-seulement de sa maladie corporelle, mais encore des vices de l'âme et de la maladie mentale dont il subissait auparavant les accès. Robert qui n'y prend, comme nous l'avons observé plus haut, que le simple titre de prieur, l'adressa

en forme de lettre aux moines du mont Saint-Michel. En décrivant la charité, les attentions, la patience, la tendresse, la condescendance qu'il eut pour le malade, il a réussi à nous retracer le portrait d'un bon supérieur et à nous laisser une noble idée des bons offices qu'il doit à ses confrères dans ces fâcheuses extrémités.

ROBERT, issu de la famille des ducs de Bourgogne, fit ses études à l'école de Reims, dirigée alors par saint Bruno, qui institua plus tard l'ordre des Chartreux. Ses succès le firent admettre dans le clergé de la cathédrale de Langres, où il fut élevé d'abord à la dignité d'archidiacre; mais à la mort de Rainard, évêque de cette église, le clergé et le peuple s'accordèrent unanimement à le porter sur le siége épiscopal. Sacré évêque en 1085, il prit pour modèle de sa conduite celle qu'avaient tenue ses plus saints prédécesseurs. A leur exemple, il fit de grands biens à sa cathédrale, et devint un insigne bienfaiteur des abbayes de Saint-Bénigne de Dijon, de Molême et de Bèze. Il assista, en 1104, au concile de Troyes, convoqué par le légat Richard, cardinal évêque d'Albane, pour l'absolution du roi Philippe; et il mourut le 19 octobre de l'an 1110, après un épiscopat de vingt-cinq ans.

On ne possède qu'un fragment de la réponse qu'il fit à la lettre circulaire par laquelle les Chartreux annoncèrent la mort de leur saint fondateur. Le pieux évêque promet d'engager les chanoines de sa cathédrale, les prêtres, les moines et les ermites de son diocèse à faire des prières et des aumônes pour le repos de l'âme de celui dont on leur annonçait la mort. Ce fragment se trouve imprimé avec beaucoup d'autres morceaux semblables venus des autres églises et des autres monastères, à la suite de la *Vie de saint Bruno*, dans le tome IX des *Actes* de dom Mabillon.

Deux manuscrits de la Bibliothèque impériale contiennent des Gloses sur le *Lévitique*, attribuées à Robert, évêque de Langres, sans y désigner Robert de Bourgogne plutôt que deux autres évêques de même nom qui gouvernèrent également cette église; mais la présomption est en faveur de celui qui fait l'objet de cet article. Il en est de même d'un autre manuscrit, découvert par la Curne de Sainte-Palaye, dans ses *Voyages littéraires en Italie*, sous le titre d'*Introduction au Calendrier*, et sous le nom de Robert évêque de Langres. On ne sait rien autre chose de cet écrit. On a négligé de nous conserver la lettre que notre prélat écrivit au légat Hugues de Lyon, dans l'affaire de saint Robert, abbé de Molême et de Cîteaux, quoiqu'on ait eu soin de nous conserver celles de cet archevêque et de plusieurs autres prélats sur le même sujet.

ROBERT ou RUPERT, dont la naissance n'est pas connue, fut élevé dans l'abbaye de Saint-Remi de Reims, sous la discipline de l'abbé Hérimar, et passa ensuite dans le célèbre monastère de Marmoutiers. Rappelé à Saint-Remi en 1094, pour gouverner cette maison après la mort de l'abbé Henri, Bernard abbé de Marmoutiers s'y opposa, ou du moins n'y consentit qu'à la condition qu'il aurait le droit de corriger le nouvel abbé, s'il venait à le mériter par sa conduite. Soit que Robert y eût donné occasion, soit qu'il eût été accusé injustement, l'abbé de Marmoutiers ne tarda pas à faire usage du droit qu'il s'était réservé. Après le concile de Clermont, auquel ils avaient assisté tous les deux, Bernard le cita à comparaître devant lui sous peine d'excommunication, pour y rendre compte de sa conduite. Robert n'ayant point paru au jour marqué, l'abbé de Marmoutiers prononça contre lui une sentence qui fut confirmée dans un concile tenu à Reims, en 1097. Robert appela de ce jugement au Pape Urbain II, et il alla lui-même à Rome, où il fut bien reçu du Souverain Pontife, qui cassa la sentence de Bernard et du concile, par cette raison, qu'un moine tiré d'un monastère pour être chargé de la direction d'un autre, n'est plus soumis à la juridiction de l'abbé de ce premier monastère. Si l'on juge de cette affaire par les lettres qui furent écrites alors, tant en faveur que contre Robert, il sera difficile de se former une opinion. Mabillon qui les avait toutes parcourues, pense que la déposition de l'abbé de Saint-Remi fut l'effet de la haine qu'avait contre lui Manassès, archevêque de Reims, qui le décria dans l'esprit de Bernard et confirma lui-même dans son concile l'excommunication lancée par l'abbé de Marmoutiers contre celui de Saint-Remi. Marlot croit qu'il fut déposé parce qu'il avait dissipé les biens de son abbaye pour payer les frais de son voyage de terre sainte. Mais une lettre de Hugues, archevêque de Lyon et légat du Saint-Siége au Pape Urbain II, ne parle ni du voyage de la terre sainte ni de la dissipation des biens de son abbaye. Elle se contente seulement de rapporter en général que Robert fut déposé parce qu'il manquait de zèle pour faire observer la règle et pour en donner l'exemple aux autres. Cette pièce, publiée par dom Martène, est très-importante dans l'affaire de Robert, et nous n'avons rien de plus propre à nous mettre au fait de cet événement. Quoi qu'il en soit, cette affaire fut examinée de nouveau, dans le concile tenu à Poitiers en 1100, et décidée en faveur de l'abbé de Saint-Remi. On y déclara que sa vie était irréprochable, son entrée légitime, sa promotion et son ordination authentiques et confirmées par les lettres du Pape Urbain. On jugea qu'il avait été injustement déposé, et que la substitution de Burchard, qui avait été mis à sa place, était illicite. Néanmoins Robert ne fut point rétabli, ni Burchard confirmé. On élut abbé de Saint-Remi un sujet d'un mérite distingué, également recommandable par sa piété et sa naissance, nommé Azenaire, et parent de Gui de La Trémouille, un des insignes bienfaiteurs de

cette abbaye. Alors Robert retourna dans le prieuré de Senuc, qu'on lui avait accordé après sa déposition, et il y vécut en simple particulier, content du modeste titre de prieur. C'est là qu'il composa son *Histoire de la Croisade*. Mais il n'eut pas la satisfaction de finir tranquillement ses jours dans cette retraite : on l'accusa encore de dissiper par sa mauvaise administration les biens de son prieuré, et des plaintes en furent portées jusqu'au Pape Calixte II, qui, par un rescrit daté du 16 mai, donna ordre qu'on le destituât. Robert survécut peu à cette dernière déposition, et mourut vers l'an 1122.

L'*Histoire de la Croisade* que Robert composa dans le prieuré de Senuc, après son retour de la Palestine, est divisée en huit livres, ou en neuf et même dix, parce qu'on partage quelquefois quelques-uns de ses livres en deux, ce qui en augmente le nombre. Il commence sa narration au grand concile tenu en 1095, à Clermont en Auvergne, et dans lequel la croisade fut résolue, et la continue jusqu'à l'an 1099, c'est-à-dire jusqu'à la victoire que les croisés remportèrent le 12 août de cette année sur le sultan d'Egypte, environ un mois après la prise de Jérusalem. Robert, pour orner son récit et le rendre plus agréable, a soin de mêler de temps en temps des vers à sa prose. Il exprime même en vers, qu'il dispose sur les marges par forme de sommaire, ce qui lui paraît plus important dans le corps de l'ouvrage. Parmi ces vers écrits en marge, nous en signalerons deux qui fixent l'année de la prise de Jérusalem, non qu'ils nous semblent remarquables par la poésie, mais parce qu'ils se trouvent rapportés par plusieurs historiens postérieurs à Robert, dont aucun cependant ne marque qu'il en soit l'auteur :

Anno milleno centeno, quo minus uno.
Hierusalem Franci capiunt virtute potenti.

Robert assure que ceux qui liront son histoire, n'y trouveront ni frivolités, ni rêveries, ni bagatelles, ni mensonge, mais la seule vérité. Cependant les choses merveilleuses qu'il raconte en parlant des exploits de Godefroi de Bouillon, qui d'un coup de sabre coupait un homme en deux, ont fait porter à Jean Griphian un jugement très-désavantageux sur son ouvrage. Non-seulement il le regarde comme rempli de fables, suivant le témoignage de Decker, mais il en prend même occasion de soupçonner Robert d'être l'auteur du fameux roman de *Turpin*. Il faut avouer que l'on trouve dans ce roman ou dans cette prétendue *Histoire de la vie de Charlemagne et de Roland*, des merveilles semblables à celles que Robert rapporte sur Godefroi dans son histoire de la première croisade. Mais si ce motif était suffisant pour le faire croire auteur du roman de Turpin, Jean Griphian, par la même raison, pouvait l'attribuer aux autres historiens de la croisade, puisque la plupart, sans en excepter Guillaume de Tyr, rapportent les mêmes merveilles. Quant au jugement que cet auteur porte de l'écrit de Robert, tant pour le fond que pour le style, il doit d'autant moins servir de règle qu'il s'accorde peu avec celui des autres écrivains. L'auteur de la *Hiérarchie terrestre* compte Albert de Saint-Remi, c'est-à-dire selon Vossius, Rupert ou Robert parmi les plus illustres historiographes de la France. Yépez témoigne qu'il a fait toujours beaucoup de cas des dix livres de l'*Histoire de la guerre sainte*, composés par Robert, moine de Saint-Remi, qui a rendu son nom recommandable entre les autres historiens. Trithème, cité par Marlot, loue Robert pour sa connaissance des saintes Ecritures, son esprit, son éloquence, et qualifie son histoire *Historiam insignem*. Orderic Vital n'en parle pas moins avantageusement sur la fin de son IXe livre, où il dit que Robert n'a pas écrit avec moins de vérité que d'élégance.

Outre ces témoignages en faveur de l'écrit de Robert, il faut considérer qu'il a été témoin de la plupart des événements qu'il rapporte, depuis le commencement jusqu'à la fin, puisqu'après avoir assisté au concile de Clermont, en 1095, il se trouva encore au siége et à la prise de Jérusalem en 1099. Le travail de Robert acquiert encore un nouveau degré d'autorité par l'usage qu'un anonyme en a fait dans une histoire de la croisade, sous le nom du patriarche, des évêques et de toute l'Eglise de Jérusalem. On cite de cette histoire une édition sans date, sans indication de lieu ni d'imprimeur, que Naudé fait remonter jusqu'à la naissance de la typographie et regarde comme un des premiers livres qui aient été imprimés à Paris, vers l'an 1470. La meilleure est celle que Bongars a publiée dans son Recueil des historiens de la croisade, Paris, deux volumes in-f°, 1611.

Possevin parle d'un Robert de Clermont qui a écrit sur le concile tenu en cette ville contre les Turcs. Selon toute apparence, cet ouvrage sur le concile de Clermont est celui que Possevin attribue lui-même à Robert de Saint-Remi, quelques pages plus loin. On ne peut pas douter que notre auteur n'ait fait quelque écrit sur les conciles, et surtout sur celui de Clermont, auquel il avait assisté, puisque plusieurs écrivains, entre autres Konigius, s'accordent à lui attribuer un livre sur ces matières. — Parmi les lettres de Lambert d'Arras, imprimées par les soins de Baluze, on en trouve une que Robert écrivit à ce prélat pour se plaindre de sa déposition prononcée par le concile de Reims. Il rapporte le jugement rendu à Rome en sa faveur, pour faire voir qu'on l'avait injustement déposé, et il prie Lambert d'intercéder pour lui auprès de son archevêque qui le persécutait.

ROBERT, archidiacre de l'église d'Arras, dans le canton d'Ostrevan, était pourvu de cette dignité dès le commencement du XIIe siècle. C'est ce que l'on voit par une *charte* de l'évêque Lambert, datée de l'an

1101, dans laquelle il est cité avec ce titre parmi les témoins de cet acte. On trouve encore quelques chartes des années suivantes, qu'il souscrivit avec la même qualité. Les autres circonstances de sa vie sont demeurées dans l'oubli.

Il écrivit la *Vie de saint Aybert* ou *Aubert*, qui, de religieux de l'abbaye de Crespin, en Hainaut, se fit reclus et mourut en 1140. Le saint et son historien avaient été liés d'une étroite amitié, et plusieurs des faits que celui-ci rapporte étaient fondés sur le témoignage de ses propres yeux; il tenait les autres d'un respectable religieux de Crespin, nommé Alulfe. Voici quelques-uns de ceux qui nous ont paru les plus remarquables. Aybert, né dans le territoire de Tournai, vécut, dès sa plus tendre jeunesse, dans une très-grande innocence de mœurs. Ayant entendu chanter par un trouvère l'histoire de saint Thibaut de Provins, il forma la résolution d'embrasser la vie érémitique à l'exemple de ce saint homme. Dans ce dessein, il se joignit à un solitaire nommé Jean, avec lequel il pratiqua des austérités extraordinaires qui les firent ressembler à des spectres plutôt qu'à des hommes. Aybert passa ensuite à l'abbaye de Crespin, où il demeura vingt-cinq ans, au bout desquels il sortit avec la permission de son abbé, pour se faire reclus. L'évêque de Cambrai l'ayant ordonné prêtre, il célébrait chaque jour deux messes, l'une pour les vivants et l'autre pour les morts. Il entendait aussi les confessions des pénitents, qui affluaient à lui de toutes parts. Mais auparavant il les faisait jurer que, s'il l'ordonnait, ils iraient faire une nouvelle déclaration de leurs péchés aux pieds de l'évêque. Quant à ceux qui refusaient de faire ce serment et qui refusaient de se confesser à d'autres qu'à lui, il ne les renvoyait pas, à la vérité, mais il leur imposait de si rudes pénitences qu'elles étaient presque impraticables. On murmura de cette conduite parmi le peuple : Aybert fut obligé de la rectifier par la suite, sur un ordre du Pape Pascal, qui, tout en lui enjoignat d'entendre les confessions de tous ceux qui se présenteraient à lui, l'avertit en même temps de leur imposer des pénitences moins sévères et plus conformes aux règles de la prudence chrétienne. Cette *Vie*, publiée d'abord par Surius, avec les changements de style que cet écrivain se permet habituellement, fut reproduite dans sa pureté originale en 1642, sur un manuscrit de l'abbaye de Crespin, par Raiss, chanoine de l'église de Douai. Les Bollandistes, après l'avoir collationnée avec un manuscrit de l'abbaye de Rougeval, et enrichie d'observations préliminaires, l'ont insérée au 7 avril dans leur grand *Recueil*, en y ajoutant la relation de quelques miracles empruntés à différents auteurs.

ROBERT, abbé de Wasor, au diocèse de Namur, avait été religieux et doyen de Stavelo.

Nous avons de lui une *Vie de saint Forannan*. L'auteur déclare qu'il n'a pas voulu laisser de si grands miracles dans l'obscurité. Saint Forannan, qui était né en Ecosse, devint archevêque de Domnachmor ou Armagh en Irlande. Il abdiqua cette dignité pour se faire moine à Wasor. Ses talents et sa vertu le firent élever à la dignité d'abbé. Un jour, lui et quelques-uns de ses compagnons ayant fait naufrage, Forannan étendit sur la mer des morceaux de bois en forme de croix, et, se plaçant dessus, lui et les autres, ils parvinrent au port sains et saufs en chantant ces paroles : *In mari via tua et semitæ tuæ in aquis multis.* (*Psal.* LXXVI, 20.) L'auteur ajoute que l'attouchement de ses vêtements guérissait les malades. Enfin saint Forannan mourut, et comme on l'avait enterré dans un lieu humide, il apparut à ses frères pour leur demander une sépulture plus sèche et plus salubre.

Robert de Wasor a encore laissé une *Lettre à Wibeld*, abbé de Stavelo, dans laquelle il le consulte sur l'ouvrage qui précède, plus un simple billet de compliment au même, plus une lettre de 1157, relative à une association spirituelle entre l'Eglise de Wasor et celle de Saint-Jean, à Liége; enfin une *Histoire de l'abbaye de Wasor*, au moins jusqu'à l'an 1080.

Reinard, abbé de Reinchusen, écrivant à Wibold en 1147, nous fait croire que Robert de Wasor l'aidait dans la composition des écrits que les affaires de Stavelo le forçaient d'adresser aux personnes les plus éminentes dans l'Eglise et dans l'Etat.

On nous permettra de n'être pas de l'avis de ce Reinard qui compare et égale au moins le style de Robert à celui de Cicéron. Nous nous contenterons de dire qu'il mourut en 1174.

ROBERT, fondateur de Molême naquit en Champagne, en 1018, d'une famille distinguée par ses dignités et sa richesse, mais plus encore par sa piété. Dès l'âge de quinze ans, résolu de renoncer au monde pour se consacrer à Dieu, il se retira à Moutier-la-Celle, près de Troyes, où il prit l'habit des religieux de Saint-Benoît. Il fit de si grands progrès dans la piété, que malgré sa jeunesse il fut élu prieur de sa maison, et peu après abbé de Saint-Michel de Tonnerre. Mais le relâchement de cette abbaye devenu irrémédiable malgré tous ses efforts, le força de la quitter pour rentrer dans son premier monastère. Peu après il reçut un ordre du Pape Alexandre II, pour aller gouverner quelques ermites qui l'avaient demandé pour supérieur. Robert obéit, et se rendit aussitôt dans la retraite de Colon, située entre Tonnerre et Chablis, où il trouva de vrais ermites, uniquement occupés des choses du ciel, servant Dieu dans la plénitude de leur cœur, et supportant la faim, la soif, le froid, la nudité, le poids du jour et sa chaleur avec une patience admirable. Après avoir gouverné pendant quelque temps cette pieuse

colonie, Robert se retira dans la solitude de Molême, où il jeta en 1075 les fondements du monastère de ce nom, en l'honneur de la sainte Vierge. L'abbé et ses compagnons passèrent les premières années de leur retraite dans une extrême pauvreté, soutenue par une grande ferveur; mais l'abondance qui succéda à la disette par la libéralité de plusieurs seigneurs amollit les esprits et refroidit bientôt ce premier zèle de la pénitence. Voyant que ses exhortations ne produisaient plus aucun effet, et craignant de s'affaiblir lui-même, Robert prit le parti de se retirer, en laissant à la tête de sa communauté deux saints et savants religieux, Albéric et Etienne, qui étaient animés du même esprit que lui. Cependant les religieux de Molême, venant à résipiscence eurent recours au Pape pour faire revenir leur saint fondateur. Il obéit à des ordres si respectables, et de retour dans sa communauté, il fit tant par ses paroles et ses exemples, qu'il remit les choses dans l'ordre. Toutefois un nombre considérable ne put se résoudre à renoncer à certains usages, qu'ils prétendaient autorisés par les statuts de plusieurs saints et pratiqués par les religieux de Cluny. Robert jugeant alors qu'ils pourraient avoir recours à l'autorité épiscopale pour se maintenir dans ces usages, partit de Molême avec six de ses compagnons qui entraient dans ses vues, et alla trouver Hugues, archevêque de Lyon et légat du Saint-Siége, pour lui demander la permission de se retirer dans un lieu, où il pût, avec ses frères, observer la règle de Saint-Benoît dans toute sa rigueur. Sa demande lui fut accordée; de retour à Molême, Robert notifia la lettre du légat à toute la communauté, abdiqua son titre, laissa aux religieux la liberté de se choisir un autre abbé, et se retira. Vingt religieux qui formaient la partie, sinon la plus nombreuse, au moins la plus saine de la communauté, le suivirent et cherchèrent avec lui un lieu où ils pussent se livrer à toute leur ferveur. Ils le trouvèrent à Cîteaux, forêt affreuse, située au diocèse de Châlons Renaud, vicomte de Beaune, à qui ce terrain appartenait, accorda autant d'espace qu'il en fallait pour y bâtir un monastère et faire subsister ces saints religieux en le cultivant. Robert et ses compagnons s'arrêtèrent donc au milieu de cette solitude, et munis de toutes les permissions nécessaires pour s'y établir, ils se firent de petites cabanes en bois, et bâtirent un oratoire en l'honneur de la sainte Vierge; ce qui est devenu un usage général dans l'ordre de Cîteaux. Robert reçut ensuite le bâton pastoral des mains de Gauthier, évêque de Châlons, après avoir été élu abbé par le suffrage unanime de ses frères. En même temps, ils s'engagèrent par une profession solennelle, non pas tant à pratiquer la règle de Saint-Benoît qu'ils avaient déjà fait vœu d'observer, qu'à la stabilité dans ce nouveau monastère. L'époque de cette édifiante cérémonie est remarquable, en ce qu'elle se fit le 21 mars de l'année 1098, jour consacré à solenniser la fête de celui dont ils s'engageaient à pratiquer la règle dans toute sa rigueur, sans adoucissement et sans dispense.

Tels furent les premiers commencements de la maison et de l'ordre de Cîteaux. Nous ne nous étendrons pas davantage sur les circonstances de cet établissement qui eut des suites si heureuses pour l'Eglise, et pour notre patrie en particulier. Nous nous contenterons de dire, que ces nouveaux solitaires donnèrent à la France un spectacle aussi édifiant que celui des anciens solitaires d'Egypte, et qu'ils retracèrent dans leur manière de vivre ces grands exemples de la pénitence et des austérités qu'on ne peut lire sans étonnement dans la vie des uns et des autres. Ils ne dormaient que quatre heures de la nuit, en passaient quatre à chanter les louanges de Dieu, et quatre au travail. Ils employaient le reste du temps jusqu'à l'heure de none à la lecture et à fendre des feuilles de palmier dont le tissu leur servait de vêtement; après quoi ils préparaient leur nourriture qui consistait en herbes. Pendant qu'il jouissait de la satisfaction tant désirée de pouvoir se livrer sans réserve à son goût pour la retraite et la pénitence, Robert reçut des ordres du Pape, qui l'obligèrent de retourner à Molême. Il obéit, quitta avec douleur ce désert qui lui était si cher et où il laissait des compagnons avec lesquels il était uni par des liens si étroits, et se rendit auprès de ceux qui, après l'avoir obligé de les abandonner, le contraignaient de revenir. Mais il eut la consolation de les trouver plus dociles et plus disposés à écouter ses avis salutaires. Dès ce moment, Molême changea de face, et le même esprit qui soufflait à Cîteaux, s'étant répandu sur cette communauté, elle se soumit à tout ce que voulut et ordonna le saint abbé. Ce fut en 1099 que Robert, par ordre d'Urbain II et du légat Hugues, sortit de Cîteaux, après y avoir rempli la place d'abbé environ un an, pour retourner à Molême qu'il ne quitta plus. Il laissa à Cîteaux sa chapelle et tout ce qu'il avait apporté avec lui, excepté son bréviaire. On voyait encore, à la fin du siècle dernier, dans le trésor de cette abbaye le psautier de saint Robert, qui paraissait avoir été fait à l'usage de quelque monastère de la Flandre. Après avoir gouverné pendant plusieurs années encore les religieux de Molême, qui avaient fini par comprendre le prix du calme et de l'obéissance, Robert s'éteignit enfin dans le Seigneur le 17 avril de l'an 1110. L'éclat des miracles opérés à son tombeau, et dont l'information fut faite par les ordres d'Honorius III, engagea ce Pape à lui décerner un culte public.

Il est surprenant que dans une carrière si longue et si remplie d'événements qui l'ont souvent obligé soit d'écrire des lettres, soit de faire des instructions, il ne ne nous reste de sa plume aucune production dont

on puisse garantir l'authenticité. Il est vrai que l'auteur de la *Bibliothèque de Cîteaux*, le fait auteur de plusieurs *sermons*. Nous ne doutons point qu'un abbé, qui avait autant de lumières que de zèle, qui a gouverné pendant plus de trente-cinq ans l'abbaye de Molême où certainement il avait de quoi exercer son ardeur, n'ait adressé plusieurs sermons aux religieux de cette abbaye, comme aussi aux ermites de Colan et aux moines de Cîteaux. La difficulté est de produire ces instructions et de démontrer en même temps par des preuves solides que saint Robert en est l'auteur.

Il en est de même des lettres. On ne peut douter que Robert n'en ait écrit plusieurs ; on en produit même quelques-unes ; mais sur quelle autorité? Sur celle d'un auteur portugais, mort en 1617; auteur qui à la vérité ne manque pas de talent pour écrire, mais sur la fidélité duquel il n'y a pas beaucoup à compter. C'est l'idée que l'annaliste de Cîteaux nous donne lui-même de cet écrivain : *Brito Lusitanus, nec pudendus auctor, si tantum fide polleret ac stylo præstat.* Ce Brito a publié une lettre qu'il prétend avoir été écrite par saint Robert et portée par saint Etienne à Eudes, duc de Bourgogne, lorsqu'ils prirent la résolution de s'établir dans la forêt de Cîteaux. Manrique, qui a cru devoir rapporter cette lettre, avec la réponse du prince dans ses *Annales*, a soin d'ajouter qu'il n'y a pas de sûreté à s'en rendre garant. *Sed nec tutum pro eis fide jubere.* Nous ne croyons pas qu'il y ait plus de sûreté à garantir l'authenticité d'une autre lettre que saint Robert, de retour à Molême, écrivit à ses frères de Cîteaux, pour leur témoigner la vive douleur qu'il ressentait d'être séparé d'eux. Henriquez, dans son *Fasciculus*, et Manrique, dans ses *Annales*, la rapportent d'après Bernard Brito, qui dit l'avoir trouvée avec plusieurs autres du même saint fondateur. Mais le style, qui n'a rien de la gravité qui convient à un homme aussi avancé en âge que l'était alors Robert, suffirait seul pour la rendre suspecte.

Lipen attribue à saint Robert une *Chronique de Cîteaux* continuée par saint Bernard abbé de Clairvaux, et publiée à Cologne en 1614, par Aubert le Mire, *in*-8°. C'est ce qu'on appelle le Petit exorde de Cîteaux, dont nous avons parlé dans l'article de saint Etienne, à qui on l'attribue ordinairement. Ignace Firmino, abbé de Fitero dans la Castille, qui, le premier a publié cet ouvrage, prétend qu'il a été composé d'abord conjointement et ensuite successivement par les trois premiers abbés de Cîteaux, saint Robert, le bienheureux Albéric et saint Etienne ; de sorte que les neuf premiers chapitres auraient pour auteurs saint Robert conjointement avec Albéric et Etienne; les huit chapitres suivants seraient d'Albéric et Etienne, et le reste d'Etienne seul. Mais l'annaliste de Cîteaux prouve solidement que cette opinion est insoutenable, et que l'ouvrage dont il s'agit n'a été écrit que sous le gouvernement de saint Etienne, vers l'an 1120. Si saint Robert était auteur des premiers chapitres de cet écrit, il ne se serait pas donné lui-même le titre d'abbé d'*heureuse mémoire;* expression qui ne s'emploie pour l'ordinaire que lorsqu'on parle d'une personne qui n'est plus.

Vittefore, dans la *Vie de saint Bernard*, fait un bel éloge de saint Robert que nous souhaiterions rapporter ici. Il est trop long pour être reproduit tout entier, et trop beau pour être mutilé. C'est pourquoi, nous nous contentons de l'indiquer, ainsi que la grande collection des Bollandistes, où l'on trouvera au 29 avril, non-seulement ce qui regarde la personne de saint Robert, mais encore de grands détails sur les premières années de Cîteaux.

RODOLFE, Français d'origine, passa en Italie, où il fut fait évêque d'Orviette, ville appartenant aujourd'hui au domaine de saint Pierre. Son ordination se fit en 975, et il gouverna cette église l'espace de quinze ans, jusqu'en 990. Les historiens ecclésiastiques exaltent beaucoup les bienfaits de son pontificat, mais sans presqu'en spécifier aucun. Il reconstruisit sa cathédrale qui passa depuis pour un des beaux édifices du temps, et publia d'excellents *statuts* pour réformer les mœurs de son clergé. On ne nous apprend point si ces statuts, l'unique titre que nous ayons pour mettre Rodolfe au nombre des écrivains, ont jamais été imprimés. Mais la façon avantageuse dont en parle Ughelli suppose au moins qu'il les avait lus.

RODRADE, prêtre du diocèse d'Amiens, ordonné en 841, forma le dessein d'un travail semblable à celui que Grimald entreprit sur le *Sacramentaire* de saint Grégoire le Grand, en le purgeant de toutes les additions étrangères au texte original, au moyen d'obèles, c'est-à-dire d'un signe conventionnel, pour distinguer le texte de l'auteur du texte que les commentateurs y avaient ajouté. Rodrade exécuta son dessein ; et, ce qu'il y a de plus singulier, c'est que non-seulement il a suivi en tout la même méthode que Grimald, mais il a même copié sa préface, qui se trouve placée entre le texte de saint Grégoire et les additions qu'il y a faites. Cependant malgré cette identité de préface et d'autres traits de ressemblance, l'ouvrage de l'un n'est pas l'ouvrage de l'autre. Il s'y trouve même d'assez notables différences, que dom Hugues Ménard a eu soin de marquer dans son édition du *Sacramentaire* de saint Grégoire. L'ouvrage de Rodrade est demeuré manuscrit dans la bibliothèque de l'abbaye de Corbie ; seulement l'éditeur que nous venons de citer en a publié quelques endroits à la suite du *Sacramentaire* de saint Grégoire. Nous ajouterons à ce que nous en avons dit, qu'au commencement se lisent deux petites préfaces, l'une en prose et l'autre en quatorze grands vers, dans lesquels l'auteur nous fait connaître

sa personne, et nous apprend le motif de son travail, en priant avec beaucoup d'humilité les prêtres qui se serviront de son recueil, de se souvenir de lui au saint autel.

RODULPHE, né à Munster, sur la fin du XIe siècle, fit ses études à Liége, où il embrassa l'état ecclésiastique; et il était sous-diacre, lorsqu'il résolut de se consacrer à la vie religieuse dans l'abbaye de Porcet, voisine d'Aix-la-Chapelle. Il exerça successivement toutes les charges de la maison jusqu'à celle de prieur; mais il se démit de cette dernière à la suite de quelques difficultés, et passa à l'abbaye de Saint-Tron, au pays de Liége, où il devint bientôt écolâtre, puis prieur, et enfin abbé, en 1107. Mais il eut la douleur de voir piller et brûler son monastère par Gislebert, comte de Duras, ce qui le contraignit de se retirer à Cologne, où l'archevêque le fit abbé du monastère de Saint-Pantaléon. Mais à la fin des troubles, il rentra dans son abbaye de Saint-Tron et y mourut en 1136, après avoir vu son monastère dévasté pour la quatrième fois.

I. On a de lui la *Chronique de Saint-Tron*, composée de treize livres dont les sept premiers lui appartiennent incontestablement. Il déclare dans la préface qu'après bien des recherches sur le premier état de sa maison, pour savoir si elle a été d'abord canoniale et monastique, sur le nombre et les noms de ses devanciers, sur la date et la durée du gouvernement de chacun d'eux, il n'a pu rien découvrir qui fût de nature à le satisfaire. « Je vois bien, dit-il, que saint Tron, notre fondateur, était clerc et prêtre, mais je ne trouve nulle part qu'il ait été supérieur de cette maison, qui fut bâtie par ses soins. Il m'est également impossible de dire, faute de mémoires, si ce sont des clercs ou des moines qui l'ont habitée dès le commencement. J'ai seulement rencontré dans un petit livre les noms suivants. » Il donne ensuite la liste de quinze abbés de son monastère, sans marquer ni quand ils ont vécu, ni combien d'années ils ont été en place. Après ceux-là, Rodulphe en nomme trois autres avec la durée de leur administration; mais il ignore à quelle époque de l'Incarnation leur existence se rapporte. Nous n'entrerons pas dans la discussion de ce travail; une histoire se lit mais ne s'analyse pas. Nous remarquerons seulement que les six derniers livres sont entièrement consacrés à l'histoire de son gouvernement, et paraissent avoir été composés de son vivant par quelqu'un de ses religieux, puisque sa mort n'y est point rapportée. Dom Luc d'Achéry prétend qu'ils ne sortent pas d'une autre plume que les précédents, et que c'est Rodulphe lui-même qui, sous un personnage étranger, décrit sa propre vie, afin de retracer plus librement à la postérité les grandes choses qu'il avait faites dans son monastère. La conformité de style qui règne dans les treize livres qui composent cet ouvrage est l'unique fondement sur lequel repose cette prétention, dont nous abandonnons le jugement au lecteur. Le dernier livre renferme un état de tout ce que l'on fournissait du temps de l'auteur pour la prébende des frères; on voit que les œufs et les légumes étaient leur nourriture ordinaire, et la bière leur boisson.

II. Dom Mabillon, dans le tome II de ses *Annales*, a publié une *lettre* très-judicieuse adressée par Rodulphe à Sigebert, prieur de Saint-Pantaléon, qui l'avait consulté sur cette question : savoir, s'il est permis aux monastères de recevoir quelque chose pour l'admission des enfants, et de quelle manière cela se peut faire. Cette lettre est divisée en deux parties. La première est contre les parents, qui, en offrant leurs enfants à Dieu, retiennent la portion d'héritage qui leur appartient. Il taxe une telle conduite d'avarice et de sacrilége. « Les monastères, dit-il, n'ont point été institués ni dotés pour la décharge des familles opulentes, mais pour nourrir les pauvres qui voudront y servir Dieu. » Dans la seconde, Rodulphe avertit Sigebert et ses religieux d'être attentifs à ne rien exiger, soit des riches, soit des pauvres, pour l'admission de leurs enfants. Il permet seulement de faire comprendre aux parents que sur la part qui devrait revenir à leurs fils, il conviendrait qu'ils fissent quelque donation en faveur de l'Eglise; mais il défend de les y contraindre. En un mot, il décide nettement qu'il y a simonie à exiger quelque chose pour recevoir un clerc ou un moine, « parce que, dit-il, tout homme qu'une mauvaise cupidité porte à désirer ou à se faire donner par voie d'exaction des offrandes ecclésiastiques, bien plus, celui même qui se conduit, en ce qui concerne l'Eglise, par l'espérance de la rétribution, est un simoniaque, sinon devant les hommes, du moins aux yeux de Dieu. »

Vers l'an 1120, Rodulphe écrivit une autre lettre à Valéron, comte de Limbourg, pour l'instruire des droits qui lui appartenaient en qualité d'avoué du monastère. Elle a été publiée par Aubert le Mire, dans son *Recueil* des donations pieuses, et ensuite par André Duchesne, parmi les preuves de son *Histoire généalogique de la maison de Limbourg*. On trouve encore dans la *Chronique de Saint-Tron*, une troisième lettre que notre auteur écrivit en 1136, à Etienne, évêque de Metz, en lui envoyant l'état du temporel de son monastère. Elle ne contient autre chose qu'une prière à ce prélat de confirmer par son autorité, l'ordre qu'il avait établi, afin d'empêcher que les abbés ses successeurs ne se permissent d'y déroger. On doit encore à Rodulphe l'histoire de la translation du corps de saint Géréon, chef de la légion thébaine, qui souffrit le martyre à Cologne. Dom Martenne l'a insérée dans le tome VI de sa grande *Collection*.

Outre ces ouvrages que nous possédons imprimés, Rodulphe composa encore plusieurs écrits qui sont restés ensevelis dans les bibliothèques. Le plus considérable est un traité en sept livres contre les simonia-

ques. Dom Mabillon, qui l'avait vu dans la bibliothèque de Gemblours, aujourd'hui consumée par les flammes, nous a conservé le sommaire de chaque livre. Dans le premier, l'auteur s'appliquait à prouver que la simonie était la plus ancienne et la plus détestable des hérésies. Il gémissait, dans le second, de voir que toute chose, grande et petite, était vénale dans l'Eglise, et que tout moyen était bon pour l'acquérir. Le troisième avait pour objet les prêtres de la campagne, les recteurs et les magistrats des églises. L'auteur y rapportait avec liberté de quelle manière on faisait alors des clercs et comment on les mettait en possession des églises. De la campagne, il passait aux villes, et traitait, dans le livre quatrième de la vénalité des prébendes et de tous les biens ecclésiastiques. Dans le cinquième, il s'objectait pourquoi, en parlant des moines, il avait dissimulé leurs simonies; et les deux derniers livres étaient consacrés à répondre à cette question. Ce n'était pas le seul, ni le premier écrit que Rodulphe eût composé sur ce sujet. Dans l'épître dédicatoire adressée à Liébert, chanoine de Lille, il faisait mention d'un ouvrage de sa composition, intitulé : *Le labyrinthe de la première simonie.*

La *Chronique de Saint-Tron* le fait auteur de deux *Lettres* sur le schisme de l'Eglise de Liége, l'une à l'évêque intrus Alexandre, et l'autre, à ses partisans. Elle lui attribue de plus un volume d'hymnes notées de sa main, sans dire pourtant s'il avait composé les paroles avec la musique, quoiqu'elle nous fasse connaître au même endroit que le chant et la versification lui étaient également familiers. Trithème assure qu'il laissa un grand nombre de poésies, si toutefois il est permis de donner ce nom aux vers de ce temps-là. Il en existait encore quelques morceaux vers le milieu du XVIe siècle. Grapper, qui vivait alors, et Dom Mabillon, d'après lui, rapportent sous le nom de notre auteur les quatre vers suivants, qui paraissent avoir fait partie d'un poëme sur l'Eucharistie.

Hic et ibi cautela fiat, ne presbyter ægris
Aut sanis tribuat laicis de sanguine Christi :
Nam fundi posset reviter, simplexque putaret
Quod non sub specie fit totus Jesus utraque.

Le sens de ces vers, comme l'observe dom Mabillon, n'est pas qu'on retranche absolument l'usage de la coupe aux laïques dans l'Eucharistie, mais qu'on administre les espèces du pain et du vin séparément, de peur qu'en les mêlant on ne donne aux simples lieu de croire que Jésus-Christ n'est pas tout entier sous chacune.

RODULPHE, moine du Saint-Sépulcre de Cambrai, ne nous est connu que par un écrit que quelques savants, trompés par l'identité du nom, mettent sur le compte de celui qui vient de nous occuper dans l'article précédent. Cet écrit est la *Vie de saint Libert* ou Liébert, évêque de Cambrai, mort en 1076. Elle a été d'abord publiée par dom Luc d'Achery dans le tome IX de son *Spicilége*, sans nom d'auteur, sur un manuscrit où manquaient le commencement et la fin. Dom Mabillon, ayant depuis rencontré dans l'abbaye d'Anchin, un autre manuscrit de la même Vie, à la fin duquel on donne l'ouvrage au moine Rodulphe, n'a pas douté que cela ne dût s'entendre de l'abbé de Saint-Tron. Mais ce savant que d'autres ont cru sur parole, n'avait pas lu probablement le prologue où l'auteur se déclare moine du Saint-Sépulcre, maison que l'abbé de Saint-Tron n'a jamais habitée. L'édition nouvelle et complète de cette pièce, donnée par les Bollandistes, conformément à un ancien manuscrit de la reine de Suède, lève aujourd'hui toute difficulté sur ce point. Du reste, on peut voir cette question discutée et résolue dans le tome XIe de l'*Histoire littéraire de la France.*

Pour parler maintenant du mérite de cet ouvrage, Rodulphe dit l'avoir entrepris à la prière de ses confrères, dans la vue de louer Dieu dans sa miséricorde envers les saints et de leur fournir des modèles de patience et de charité. On peut dire en général qu'il a bien atteint son but. Ses digressions, quoique assez fréquentes, ne sont pas néanmoins tout à fait des hors-d'œuvre. La plupart semblent découler naturellement du sujet. Elles sont d'ailleurs intéressantes par les belles maximes de morale qu'elles renferment. Il faut cependant avouer qu'il est un peu trop diffus, trop plein de figures, et trop affecté dans son style. On voit dans cette Vie que l'intendant de la maison épiscopale, qui fut aussi qualifié *consul populorum*, faisait les fonctions de ce que nous appelons aujourd'hui l'official. L'auteur désigne ailleurs cet emploi qu'avait exercé saint Liébert par les termes de proviseur de la cour épiscopale. Le saint était en même temps prévôt de la cathédrale, et vraisemblablement ces deux charges n'en faisaient qu'une, puisqu'il est loué, en cette dernière qualité, comme un juge très-intègre.

A la suite de cette Vie, les Bollandistes ont ajouté un petit appendice tiré d'un manuscrit de l'abbaye de Vaucelle, dans lequel on supplée quelques particularités omises par l'auteur. C'est vraisemblablement un autre moine du Saint-Sépulcre qui a fait cette addition, mais il ne fait connaître ni son nom, ni le temps où il a vécu.

RODULPHE ou RODOLPHE prit son surnom de la ville de Bruges, sa patrie. Il eut pour maître Thierri, célèbre philosophe platonicien. Son goût le porta particulièrement vers les mathématiques et, comme les Arabes passaient pour y exceller, il apprit leur langue, afin de pouvoir comprendre les ouvrages qu'ils avaient composés sur cette science. Il est même très-probable que, pour atteindre ce but, il passa en Espagne. Nous avons vu à l'article de Pierre le Vénérable, que, voulant faire traduire le *Coran* en latin, et ne trouvant personne en France

qu'il crût capable de ce travail, il fut obligé d'aller chercher un traducteur en Espagne. Quoi qu'il en soit, Rodulphe était à Toulouse en 1146. Ce fut là qu'il mit en latin le *planisphère* de Ptolomée sur la version arabe de Maslem. Il dédia ce travail à Thierri, son maître. La version arabe a disparu. Celle de Rodulphe fut imprimée à Bâle en 1530, dans un volume qui comprend aussi les ouvrages d'Aratus, en grec et en latin, avec des *Scholies*. Dans la bibliothèque Cottonienne on conservait en manuscrit un autre ouvrage de Rodulphe, intitulé : *Description d'un certain instrument destiné à mesurer le cours des étoiles*. C'est, suivant toute apparence, la description de l'astrolabe, dont on attribue l'invention à Hermann Contract, écrivain du XIe siècle, dont Rodulphe se déclare le disciple, parce qu'il suivait sa méthode dans l'astronomie.

ROGER de Caen, ainsi nommé parce qu'il naquit dans cette ville de la Normandie, se retira dès son jeune âge, à l'abbaye du Bec et s'y consacra au service de Dieu, sous la règle de Saint-Benoît. L'enseignement des lettres était alors à son apogée dans les écoles de ce monastère. Roger les étudia comme les autres, mais son inclination le porta de préférence vers la poésie, pour laquelle il avait plus de talent que la plupart des versificateurs contemporains. Il ne paraît pas du reste qu'il ait rempli aucune fonction dans son monastère, si ce n'est peut-être celle de sous-prieur du Bec, sous l'abbé Anselme. Roger vivait encore en 1090, et on croit généralement qu'il mourut en 1095.

I. Dom Mabillon lui attribue sans difficulté le beau poëme *Du mépris du monde*, imprimé longtemps parmi les œuvres de saint Anselme; et après avoir lu attentivement la discussion critique établie à ce sujet dans le tome VIIIe de l'*Histoire littéraire de la France*, nous nous rangeons complétement à son avis. En effet, sur un manuscrit de l'abbaye du Bec, ce poëme porte en tête le nom de Roger de Caen. C'est un témoignage domestique, auquel il nous semble que tout autre doit céder, d'autant plus que les témoignages contraires sont tous équivoques ou visiblement erronés; rien ne paraît donc s'opposer à ce qu'il appartienne à Roger de Caen. Il suffit de le lire pour y reconnaître la plume d'un moine qui professait la règle de Saint-Benoît, ce qui confirme encore l'opinion qui l'attribue à notre auteur. On compte dans ce poëme plus de huit cents vers élégiaques, les meilleurs peut-être de tous ceux qui ont été composés dans ce siècle. Le poëte y entre dans le cœur de son sujet et le développe avec une ampleur de vue et une vérité d'application rares, et il y expose avec autant de lumière que de netteté et même avec une onction touchante les devoirs d'un moine bénédictin, et les motifs qui doivent l'engager à les remplir. Il y a fait entrer sur la fin la réponse du bienheureux Lanfranc à certaines difficultés sur la profession monastique. Nous ne connaissons point d'autres éditions de ce poëme que celles qui en ont été faites dans le Recueil des œuvres de saint Anselme. Les meilleures et les plus complètes sont celles qui ont suivi l'édition de 1612.

II. A la suite de ce poëme, dans les éditions que nous venons d'indiquer, viennent deux autres petits ouvrages en vers, que le premier éditeur avait probablement trouvés aussi dans le manuscrit de Saint-Victor. L'un est en grands vers rimés, selon le goût de l'époque, et porte encore pour titre *Du mépris du monde*, quoiqu'il traite plus expressément du néant et des misères de l'homme; l'autre, où il y a une lacune, est en vers élégiaques et intitulé : *Il ne faut aimer que Dieu seul, en qui se trouvent et de qui viennent toutes sortes de biens*. La place qu'ils occupent dans le manuscrit est une preuve qu'ils appartiennent à l'auteur du premier poëme; le ton de piété et la facilité de la versification peuvent au besoin passer pour une autre.

III. Barthius parle avec de grands éloges d'un autre écrit, mais en prose, intitulé encore *Du mépris du monde*, et en reproduit plusieurs passages, tous de nature à soutenir l'idée avantageuse qu'il en donne. Son admiration pour cet écrit va jusqu'à l'appeler un traité divin, et à donner le titre de saint à son auteur. Il avait été imprimé depuis peu, lorsqu'il en parlait de la sorte, en 1624; mais il ne dit pas s'il a été publié séparément ou dans quelque recueil; il ne marque pas non plus l'année, ni le lieu de l'édition. Il en résulte que nous ne pouvons connaître ce beau traité que par les peintures qu'il nous en fait. Il est d'une grande étendue, puisque il cite le dix-neuvième chapitre du premier livre. Dans quelques manuscrits il porte le nom symbolique de Philothée, et dans d'autres celui de Roger. Campden, écrivain anglais, revendique pour sa nation l'honneur d'avoir donné naissance à notre auteur; mais les raisons qu'il en apporte ne sont rien moins que concluantes. Du reste nous avons vu, à l'article de Jean de Garlande, que les plus légères apparences suffisent aux auteurs anglais pour se croire en droit de réclamer comme leurs compatriotes plusieurs écrivains qui ne leur ont jamais appartenu.

Du temps de notre auteur il y avait au Bec un autre Roger, qui fut ensuite abbé de Lessay, et avec qui il ne faut pas le confondre. Il est encore différent de Roger de Bayeux, moine, puis abbé de Fécamp, après Guillaume de Ros. Enfin il diffère d'un troisième Roger, également ami de saint Anselme, qui parle de lui, dans deux de ses lettres, comme d'un personnage étranger à l'abbaye du Bec.

ROGER, évêque d'Oléron, en 1101, remplit ce siége jusqu'en 1112 ou 1113. On croit communément qu'il était frère de Raimond de Sentes, évêque de Dax. Tout ce que l'on sait de plus mémorable sur son épiscopat se

réduit à un seul fait. Robert fit faire un ciboire en forme de coffret de bois, couvert de lames d'argent, qui se conservait encore au dernier siècle, et sur lequel il fit graver les huit vers suivants, que les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* estiment à l'égal d'un long poëme, tant pour le mérite de la versification en elle-même, que pour ce qui en fait l'objet et la matière :

Res super impositas commutat Spiritus almus
Fit de pane caro, sanguis substantia vini.
Sumpta valent animæ pro corporis atque salute.
Dantur in hac mensa sanguis, caro, potus et esca.
Verba refert cœnæ, super hæc oblata sacerdos,
Munera sanctificat, et passio commemoratur.
Hanc Morlanensis Rainaldus condidit arum:
Præsul Rogerius Olorensis jussit ut essem.

Les trois premiers vers se lisaient sur la face de devant; les trois suivants sur la face de derrière, et les deux autres, qui nous apprennent le nom et la patrie de l'artiste, sur le dessus. Les six premiers vers, à défaut d'autre mérite, nous semblent exprimer très-clairement la foi de la transsubstantiation et de la présence réelle dans l'Eucharistie.

ROGER, premier abbé d'Elan, mort en 1160, suivant l'auteur anonyme de sa Vie. Baronius, dans le Martyrologe romain, nomme Roger de Cîteaux comme auteur de l'*Histoire de sainte Ursule et des onze mille vierges*. On croit qu'il est le même que le bienheureux Roger, premier abbé d'Elan, au diocèse de Reims. Sa Vie, que nous trouvons dans les Bollandistes, fut écrite par un auteur anonyme du XIIe siècle. Nous y voyons que Roger, né en Angleterre, mourut à Elan en l'année 1160. Il fut fameux par sa science, par ses vertus, et surtout par le grand nombre de miracles qu'il fit : son nom se trouve dans la liste des bienheureux et des saints de l'ordre de Cîteaux.

On attribue à ce même Roger, outre l'*Histoire de sainte Ursule*, un *Éloge de la très-sainte Vierge* et le *Livre des Révélations de sainte Elisabeth de Schonange*, qui ne mourut pourtant qu'en 1165.

ROMAIN, saint solitaire, établit sa demeure dans le voisinage d'Antioche, où il vécut dans une cellule à peine assez grande pour le contenir, ne se servant jamais ni de feu, ni de lampe, et ne s'accordant pour toute nourriture que du pain, du sel et de l'eau pure. Ses cheveux, son vêtement et ses chaînes étaient exactement semblables à celles de l'abbé Théodose. Il adressait à ceux qui le venaient visiter diverses exhortations sur l'amitié fraternelle, et sur l'union et la paix qui devraient constamment régner entre tout le monde. « Il s'en est rencontré, dit Théodoret, que son seul regard a détachés de la terre pour les porter à la contemplation des choses divines et à l'amour de Dieu; car, qui n'eût été ravi d'admiration, en voyant ce saint homme, déjà affaibli par le poids des années, se charger volontairement de lourdes chaînes, n'avoir pour tout vêtement qu'une tunique de poil de chèvre, et s'accorder de la nourriture à peine ce qu'il lui en fallait pour ne pas mourir. » Cet historien, qui nous a conservé quelques-unes de ses exhortations, rapporte aussi de lui plusieurs miracles.

ROMULUS, évêque, dont le siége nous est inconnu, avait écrit à Théodoret sur l'indulgence dont il fallait user à l'égard de ceux qui étaient tombés pendant la persécution de Dioscore; et, pour lui en insinuer la pratique, il rapportait dans sa lettre divers passages de l'Ecriture, où la miséricorde paraissait être préférée à la justice. Théodoret, après lui avoir fait remarquer que, quoiqu'Achab eût quelquefois usé de miséricorde, il avait néanmoins ressenti les effets de la vengeance divine, ajoute : « Pour nous, nous croyons qu'il faut tempérer la miséricorde par la justice, parce que toute miséricorde ne plaît point à Dieu. Il y a certaines circonstances où l'indulgence est bonne, et d'autres où la justice est meilleure. Comme toutes les fautes ne sont pas les mêmes, il est impossible d'établir une égalité quelconque dans le traitement des coupables; le mieux est d'agir à leur égard avec beaucoup de prudence et de discrétion. » Cette *lettre* de Romulus a été publiée dans la Collection de celles qui nous restent du bienheureux évêque de Cyr.

ROSCELIN DE COMPIÈGNE, ainsi nommé parce qu'il était chanoine de Saint-Corneille de cette ville, était Breton de naissance et un des docteurs les plus renommés de son temps. Il enseignait la philosophie sur la fin du XIe siècle, vers l'an 1092; aussi voit-on qu'il était beaucoup plus versé dans la dialectique que dans la théologie. Il fut un grand partisan, ou, pour parler plus juste, un chef zélé de la secte des nominaux, combattus alors par les réalistes avec une chaleur qui allait quelquefois jusqu'à l'animosité. Saint Anselme, malgré sa modération naturelle, les accusait d'être moins des philosophes que des hérétiques en philosophie. Roscelin, voulant appliquer les subtilités de son école aux matières sublimes de la religion, donna véritablement dans l'erreur, ou au moins dans une nouveauté profane d'expressions, par lesquelles il s'efforça d'établir d'une manière nouvelle et inadmissible le mystère de la sainte Trinité. Il avança que les trois personnes divines étaient trois choses, comme trois anges, parce qu'autrement on pourrait dire que le Père et le Saint-Esprit se sont incarnés; le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne faisaient cependant qu'un Dieu, parce qu'ils avaient le même pouvoir et la même volonté; mais il croyait que l'on pourrait les appeler trois dieux, si l'usage n'était pas contraire à cette manière de s'exprimer. C'est l'erreur des trithéites; elle fut condamnée dans un concile tenu à Compiègne en 1092. Roscelin abjura son erreur; mais peu de temps après, il retira son abjuration, en déclarant qu'il n'avait agi de la sorte que parce qu'il avait craint de se voir assommé par un peuple ignorant. Condamné de nouveau dans le concile de Soissons, tenu en 1093, il se retira en Angleterre, puis, au

bout de quelque temps, il revint en France et habita Paris, où il dogmatisa de nouveau. Ramené, dit-on, à la foi catholique par la charité de saint Yves de Chartres, il mourut vers 1107, chanoine de Saint-Martin de Tours. C'est au moins ce que semblent croire les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, tome IX. Aucun critique, ni parmi les anciens, ni parmi les modernes, ne fait expressément mention d'un écrit quelconque de la façon de Roscelin. Il ne paraît pas en effet qu'il ait rien écrit sur son opinion chérie, qui enfanta les nominaux, ni sur ses erreurs favorites touchant la Trinité et l'Incarnation. Tous ceux qui entreprirent de combattre ce double système, l'un de dialectique et l'autre de théologie, comme aussi ceux qui les ont enseignés depuis, donnent à juger que Roscelin se contenta de les enseigner de vive voix, dans ses leçons publiques, sans rien écrire. Néanmoins d'anciens monuments semblent établir le contraire ; mais les arguments que l'on en tire laissent beaucoup à désirer. Chacun, du reste, peut les apprécier dans le savant ouvrage que nous avons indiqué plus haut.

Saint Anselme le combattit avec avantage dans un traité intitulé : *De la foi, de la Trinité et de l'Incarnation.* Toute la réfutation du saint archevêque de Cantorbéry porte sur ce principe si simple et si vrai : C'est que l'on ne doit pas raisonner contre ce que la foi nous enseigne, ni s'insurger contre ce que l'Eglise croit; car il est stupide de rejeter de parti pris tout ce que l'on ne peut comprendre, puisqu'on est forcé d'avouer qu'il existe plusieurs choses qui sont au-dessus de notre intelligence.

ROSVITHE, religieuse de l'abbaye de Gandersheim, dans la Basse-Saxe, mérite rang parmi les écrivains. Elle était Saxonne de naissance. Elle se consacra à Dieu dans le monastère de Gandersheim, et eut pour maîtresses, dans les exercices de la vie monastique, Richarde et Gerberge. Dans ses moments de loisir, elle apprit la langue latine, prit quelque teinture du grec, et s'instruisit des grands principes de la philosophie. Quelques-uns ont avancé qu'elle était parvenue, par son mérite, à la dignité d'abbesse de Gandersheim; mais ils l'ont confondue avec une autre religieuse du même nom.

Ses écrits. — *Panégyrique d'Othon Ier.* — Rosvithe composa, par ordre d'Othon II, qui gouverna l'empire jusqu'en 984, le panégyrique d'Othon Ier, son père, mort le 7 mai 973, et le dédia à Gerberge, son abbesse, qui était nièce du défunt. L'épître dédicatoire est en prose; mais le panégyrique d'Othon est en vers héroïques, et l'inscription grecque. Des deux préfaces qui sont aussi en vers de même mesure, l'une est sur la vie d'Othon, l'autre à Othon, son fils, deuxième du nom. Rosvithe commence cet éloge funèbre, en faisant voir qu'après que la race de Charlemagne fut éteinte, l'empire romain passa aux Saxons; que Henri fut le premier empereur de cette nation; qu'il eut de l'impératrice Mathilde trois fils, Othon, Henri et Brunon, depuis archevêque de Cologne; et qu'Othon, en sa qualité d'aîné, succéda à Henri. Ensuite elle entre dans le détail des actions de son héros, de ses guerres et de ses victoires. Elle finit par l'exil de Bérenger, et par la déportation du Pape Jean XII, qui furent, l'un et l'autre, l'ouvrage d'Othon Ier. Rosvithe loue le zèle que ce prince fit paraître, en déposant Jean XII, et en mettant sur le Saint-Siége Léon VIII, plus digne de le remplir. D'autres historiens ont pensé qu'Othon avait témoigné, en cette occasion, plus de zèle que de prudence. Ce *Panégyrique* a été mis plusieurs fois sous presse avec les autres ouvrages de Rosvithe à Nuremberg, en 1501, par Conrad Celtes; puis à Francfort, en 1584, par Renberus. La dernière édition est celle de Francfort, en 1726, où il y a été imprimé dans la *Collection* de Renberus, avec les *Notes* et les *Observations* de Georges Joannus.

Autres ouvrages de Rosvithe. — *Comédies.* — Nous avons aussi de Rosvithe six comédies, à l'imitation de celles de Térence : la première, sur la conversion de Gallican et le martyre de saint Jean et saint Paul, sous Julien l'Apostat; la seconde, sur le martyre des saintes vierges Egape, Chionia et Irène, qui souffrirent sous Dioclétien: la troisième, sur la résurrection de Callimaque et de Drusiane par saint Jean; la quatrième, sur la chute et la pénitence de Marie, nièce de l'ermite Abraham; la cinquième, intitulée Pophnure, sur la conversion de la courtisane Thaïde; la sixième, sur le martyre des saintes vierges, Foi, Espérance et Charité.

Histoire de la sainte Vierge et de l'Ascension du Seigneur. — Elle met en vers hexamètres l'*Histoire de la Naissance et de la Vie de la sainte Vierge*, qu'elle avait trouvée, dit-elle, sous le nom de saint Jacques, frère du Seigneur. C'est le *Protévangile* de saint Jacques, compté entre les livres apocryphes du *Nouveau Testament.* Elle dédia ce poëme à Gerberge, qu'elle qualifie de la race royale. Son *poëme sur l'Ascension du Seigneur* est aussi en vers hexamètres. Elle prit, pour matière l'*Histoire de l'Ascension*, traduite du grec en latin, par un évêque nommé Jean.

Les actes de plusieurs martyrs. — Il sortit aussi de la plume de Rosvithe plusieurs poëmes en vers élégiaques, sur le martyre de saint Gangolfe, qui souffrit à Varennes, vers l'an 760. Il en est parlé dans les Bollandistes, au onzième de mai; celui de saint Pélage, tué par les Maures, à Cordoue, en 926, on le trouve dans le Ve tome des Bollandistes, au 26 de juin; les vers en sont hexamètres. La chute et la pénitence de Théophile, économe de l'église d'Adane, en Cilicie, vers l'an 538. On peut, sur cela, consulter Bollandus, au quatrième jour de février. Les vers sont hexamètres léonins, c'est-à-dire rimés tant au milieu qu'à la fin. Il en est de même du poëme où elle raconte la conversion de l'esclave de Proterius, et de ceux de saint Denis, martyr, et de

sainte-Agnès. On peut voir ces deux derniers, l'un dans Bollandus, au 31 janvier; l'autre, dans Surius, au 21 octobre. Toutes les poésies dont nous venons de parler ont été imprimées sous le nom de Rosvithe, à Nuremberg, en 1501.

Nous avons encore un livre de diverses épigrammes, plusieurs lettres assez élégantes, l'*Histoire des commencements et des fondateurs de Gandersheim*, en vers hexamètres. On a fait deux éditions de cette Histoire: l'une est de Leibnitz, en 1710; l'autre de Georges Lenckfeld, dans les *Antiquités de Gandersheim*, publiées en Allemagne, en 1709. Quelques-uns lui ont attribué les *Vies* de saint Williben et de saint Wunebald, son frère; mais ils sont d'une date plus ancienne. Nous n'avons plus les lettres et les épigrammes que Trithème cite sous son nom, et on n'a pas encore publié les *Vies* des Papes Anastase Ier et Innocent Ier, qu'elle avait écrites en vers hexamètres, et mises à la tête de son *Poëme sur la fondation du monastère de Gandersheim*, comme nous l'apprend Henri Rodon, qui lui attribue encore une *Exhortation aux vierges*, sur la chasteté et la continence.

On ne trouvera pas, dans les poésies de Rosvithe, les grâces et les douceurs de la poésie; mais on sera surpris que, née dans un siècle qui les ignorait et élevée au milieu des barbares, elle soit parvenue à une telle élévation, et on oubliera les fautes qu'une Saxonne a pu faire contre la pureté de la langue latine et les règles de la prosodie.

ROTERIUS nous serait inconnu, si l'auteur de la *Vie de saint Sévère d'Agde* n'en eût fait mention. Cet écrivain donne à Rotérius une histoire des règnes de diverses nations étrangères, dans laquelle il décrivait les ravages que les Huns, sous la conduite d'Attila, leur roi, avaient causés dans les Gaules et principalement à Agde, qu'ils avaient détruite. Cette histoire était écrite d'un style noble et coulant; mais elle n'est pas venue jusqu'à nous. Catel, dans son *Histoire du Languedoc*, attribue à Rotérius la *Vie de saint Sévère*, ce qui n'est pas vraisemblable, parce que cette *Vie* contient l'éloge même de Rotérius et de ses écrits.

ROTGER succéda en 918 à Ratbod au siége de Trèves. Deux ans après, le roi Charles le Simple lui conféra la dignité de chancelier, qu'il avait ôtée à Hervé, archevêque de Reims. Il l'exerça jusqu'en 923; car alors il fut obligé de reconnaître pour roi Rodolphe, duc de Bourgogne, appelé par les rebelles à la couronne de France. Quelques mois auparavant, Rotger avait obtenu du roi Charles la restitution de l'abbaye de Saint-Servais de Maëstricht, donnée à l'Eglise de Trèves par le roi Arnoul. En 927, il assembla un concile à Trèves, et y fit plusieurs règlements pour la réformation du clergé, en particulier pour le diocèse de Trèves. Ils furent approuvés des évêques présents et de tout le clergé. Par ces évêques, il faut entendre ceux de Toul, Metz et Verdun, suffragants de Trèves. Rotger fut en relation avec Frodoard, prêtre de Reims, qui lui dédia plusieurs de ses ouvrages, dont quelques-uns n'ont pas encore été rendus publics. Cet archevêque se mit lui-même au rang des écrivains en faisant un Recueil des décrets des conciles, qu'il dédia à Dadon, évêque de Verdun. Ce Recueil n'est point imprimé. Rotger mourut en 928, et fut enterré dans l'église de Saint-Paulin, dans la chapelle de Sainte-Walpurge, où l'on voit encore son épitaphe en ces termes :

LE VI DES CALENDES DE FÉVRIER MOURUT ROTGER, ARCHEVÊQUE DE TRÈVES.

En 921, il avait donné une sépulture honorable au corps de saint Maximin, trouvé en 898, et qui depuis était resté exposé à l'air.

ROTHADE, qui succéda sur le siége de Soissons à un autre évêque du même nom, vers l'an 835, porta des plaintes au concile de Pistes, réuni en 862, contre l'injuste procédé d'Hincmar, son métropolitain, qui l'avait déposé pour avoir puni, suivant les canons, un prêtre de son diocèse, coupable d'un crime capital. Rothade ne pouvant trouver de justice en France, à cause du crédit de son adversaire, en appela au Saint-Siége. Cette affaire fit beaucoup de bruit, et attira à l'infortuné prélat la prison et beaucoup d'autres mauvais traitements de la part de son archevêque. Cependant il trouva moyen de se rendre à Rome, où il présenta au Pape Nicolas Ier un écrit contenant en abrégé l'exposé de cette affaire et les motifs de son appel. Le Souverain Pontife prit sa plainte en considération, et se donna beaucoup de mouvements pour l'examiner. Après avoir entendu Rothade dans ses défenses, voyant que personne ne se présentait contre lui, malgré tout ce qu'il en avait écrit à Hincmar, il le rétablit dans ses pouvoirs et le renvoya à son Eglise dans les premiers jours de janvier 865. Rothade, paisible possesseur de son siége, réunit, l'année suivante, un concile dans sa ville épiscopale. On ignore l'époque précise de sa mort. C'est sur son écrit, qui est venu jusqu'à nous, que nous lui avons donné une place dans les colonnes de ce Dictionnaire.

RUDIGER, qui succéda à Héribert, mort en 970, dans la direction de l'école d'Epternach, ne s'occupait pas moins à former des disciples dans la piété que dans les sciences, et savait joindre aux instructions qu'il leur donnait l'exemple d'une sainte vie. Il composa plusieurs écrits très-utiles : des commentaires sur toutes les *Epîtres de saint Paul*, une explication élégante de la Règle de Saint-Benoît, et quelques autres ouvrages que Trithème ne détaille pas. Rudiger mourut en 990, laissant l'école de son monastère au moine Adelhaire, son confrère, et depuis abbé.

RUDOLPHE, disciple de Raban-Maur, lui succéda dans la charge de modérateur de l'école de Fulde, et sut lui conserver tout l'éclat qu'elle avait sous son maître. Il était sous-diacre dès l'an 821, ce qui permet de supposer qu'il était né sur la fin du VIIIe

ou au commencement du IXe siècle. C'était un esprit vaste et d'une grande érudition; c'est au moins le témoignage que lui rend Ermenric, l'un de ses élèves, et depuis abbé d'Elvangen, dans la préface d'un ouvrage qu'il lui dédia en 842. Le roi Louis de Germanie, informé de son mérite, l'enleva à l'abbaye de Fulde, et en fit son chapelain, son prédicateur ordinaire et son confesseur. En reconnaissance de ses services, il lui assigne, par acte authentique, certains revenus qui, après la mort de ce religieux, devaient retourner à l'abbaye de Fulde, et être consacrés à l'entretien de l'école. Brower a rapporté un fragment de la charte de cette dotation dans le chapitre 14 des *Antiquités* de ce monastère. Rudolphe mourut en 865 ou 866.

Il composa, par ordre de Raban-Maur, la *Vie de sainte Liobe*, abbesse de Bischoffheim, au diocèse de Mayence, morte en 779. Rudolphe travailla sur les mémoires de quatre religieuses de ce monastère, qui avaient vécu sous la discipline de la sainte; et il se servit aussi de ceux qu'en avait laissés le prêtre Magon, moine de Fulde. On voit que sainte Liobe avait reçu une éducation brillante; qu'elle faisait une lecture assidue des livres saints, des écrits des Pères et des décrets des conciles, et qu'elle avait soin de faire part à ses religieuses des connaissances qu'elle avait acquises. Surius a rapporté cette Vie dans son Recueil, au 18 septembre, et dom Mabillon l'a reproduite dans le tome IV des *Actes de l'ordre de Saint-Benoît*.

Il y avait longtemps que Rudolphe avait publié cette Vie, lorsqu'il entreprit d'écrire celle de Raban-Maur. Il semble qu'un disciple de ce grand homme, aussi instruit qu'il l'était de ses actions, et qui avait déjà fait ses preuves comme écrivain, devait réussir plus qu'un autre à en retracer le souvenir. Cependant, ce qu'il nous a laissé sous ce titre est moins l'histoire du bienheureux Raban, que le récit de diverses translations des reliques des saints que le pieux abbé avait recueillies de tous côtés, pour les mettre dans l'église de Fulde et les différents oratoires qu'il avait fait bâtir en plusieurs endroits. Il rapporte aussi les miracles opérés par l'intercession de tous ces saints; de sorte que ce qu'il rapporte de son maître se réduit, à peu de choses près, à remarquer qu'il fut le cinquième successeur de saint Boniface, et à nous donner le catalogue de ses ouvrages, sans rien dire de son épiscopat. On ne peut donc regarder ce travail que comme très-incomplet. Du reste, l'auteur le reconnaît lui-même, puisqu'il promet de le continuer par la suite, si Dieu lui accorde le temps et la santé. Ferrari l'a publiée telle qu'elle est dans son *Histoire de Mayence;* les éditeurs des Œuvres de Raban l'ont mise en tête de leur Recueil; on la trouve dans les Bollandistes au 4 février, et dans le tome VI des *Actes de l'ordre de Saint-Benoît*.

RUFFINIEN, l'un des évêques d'Egypte, et ami intime de saint Athanase, lui écrivit vers l'an 372, pour savoir comment il devait agir envers ceux qui, après avoir embrassé le parti des ariens, dans le temps de leurs persécutions, l'avaient ensuite abandonné et demandaient à être réunis à l'Eglise. Il lui demandait encore s'il fallait interdire aux clercs, tombés dans l'arianisme, les fonctions de leurs ordres et les réduire à la condition laïque. Nous n'avons plus la lettre de Ruffinien, mais seulement la réponse de saint Athanase. Elle est pleine de tendresse et d'une affection toute paternelle pour cet évêque; et il le prie notamment de lui écrire souvent, car sa lettre lui avait procuré beaucoup de plaisir. Pour répondre à ses questions, il lui dit que, d'après les règlements faits dans le concile d'Alexandrie, en 362, d'Achaïe, d'Espagne, des Gaules et de Rome, il fallait pardonner aux chefs du parti hérétique s'ils renonçaient à l'erreur et faisaient pénitence; mais qu'ils devaient abdiquer toutes fonctions cléricales. Ceux au contraire qui avaient été entraînés par violence dans le parti des hérétiques pouvaient conserver leur dignité après avoir reçu le pardon, avoir renoncé à leurs erreurs et à la communion hérétique, anathématisé Euzoius et Eudoxe, et signé la foi de Nicée.

RUFIN (TYRANNIUS), prêtre d'Aquilée. Voici un article que nous sommes obligé de commencer par une confession ou tout au moins par une rectification que nous ferons d'autant plus volontiers que l'erreur que nous avons commise nous est commune avec un plus grand nombre. Nous nous sommes laissé éblouir par le génie et nous avons jugé Rufin, en écoutant saint Jérôme. L'histoire de ces deux personnages est si intimement liée qu'il est difficile de parler de l'un sans se souvenir de l'autre. Si Rufin n'avait d'autre titre à la célébrité que sa querelle avec le solitaire de Bethléem, nous nous contenterions de la petite note rectificative que nous avons insérée en sa faveur à l'article d'Origène. Mais il se recommande par des ouvrages utiles. Ce n'est pas seulement son *Histoire ecclésiastique* qui lui donne un rang honorable parmi nos écrivains; il a d'autres productions qui lui méritent non moins de reconnaissance de la part de tous ceux qui se sont voués, par la parole ou par la plume, aux saints exercices du ministère des âmes. Ne le jugeons donc point par les qualifications odieuses dont un ressentiment exagéré s'est efforcé de flétrir sa réputation. Saint Jérôme qui, au moment de sa mort, se réjouissait que « l'hydre à plusieurs têtes eût enfin cessé de siffler et que le scorpion fût enseveli sous la terre de Sicile avec Encélade et Porphyre, » n'avait pas toujours parlé le même langage. Il fut un temps où le saint docteur vantait la pureté de sa foi, l'éminence de son savoir, la sainteté de sa vie. « Vous verrez, écrivait-il à un de ses amis qui habitait Jérusalem, vous verrez briller dans la personne de Rufin des caractères de sain-

teté, au lieu que moi, je ne suis que poussière. C'est à peine si je puis soutenir avec mes faibles yeux l'éclat de ses vertus. Il vient de se purifier encore dans le creuset de la persécution, et il est maintenant plus blanc que la neige, tandis que je suis souillé de toutes sortes de péchés. » Maintenant, entre saint Jérôme, admirateur de Rufin, et saint Jérôme détracteur de son ancien ami, et chantant l'hymne de triomphe sur sa tombe, à qui donc en appeler? A la vie de Rufin et à ses ouvrages.

Né vers l'an 346, à Concordia, petite ville du territoire d'Aquilée, Rufin, encore simple catéchumène, se rencontra avec saint Jérôme dans un monastère de cette dernière ville, où il était venu compléter des études brillantes en s'efforçant d'acquérir la science qui fait les saints. Ces deux grands hommes, si bien faits pour s'estimer, s'y lièrent d'une amitié très-étroite. Rufin, ayant quitté sa retraite, en 370, pour se rendre à Rome dans le dessein de passer en Orient, y trouva sainte Mélanie qui nourrissait le même projet. C'était une veuve de vingt-deux ans, plus illustre encore par sa piété que par sa naissance. Leur commune résolution ne fut exécutée que deux ans plus tard. Après avoir employé six mois à visiter les monastères et les solitudes de l'Egypte, Mélanie se fixa à Jérusalem, où elle embrassa la vie religieuse. Rufin vint l'y joindre, et se mit à la tête d'une double communauté de femmes, sous la conduite de sainte Mélanie, et d'hommes que lui-même dirigeait dans tous les exercices de la vie spirituelle. L'éclat de ses vertus et cette espèce d'auréole que font resplendir sur le front du chrétien l'exil et la persécution réunirent en peu de temps autour de sa personne un grand nombre de solitaires. Il les animait à la vertu par ses exhortations, et outre le travail que lui donnait la conduite de ses deux monastères, il était encore appelé par les premiers pasteurs pour instruire les peuples; car il avait été élevé au sacerdoce par Jean, évêque de Jérusalem, vers l'an 388. Il convertit un grand nombre de pécheurs, réunit à l'Eglise plus de quatre cents solitaires qui avaient pris part au schisme d'Antioche, et détermina plusieurs macédoniens et plusieurs ariens à renoncer à leurs erreurs. Son séjour en Egypte lui ayant donné la facilité d'apprendre la langue grecque, il traduisit de cette langue en latin divers ouvrages, au nombre desquels on compte plusieurs écrits d'Origène.

Ce fut dans ces circonstances que saint Jérôme alla s'établir à Jérusalem, et resserra, par une fréquentation habituelle de six à sept années, les nœuds de l'amitié qui l'unissait à Rufin depuis plus de vingt-cinq ans. Cependant l'Orient se trouvait alors agité par des opinions de leur nature même très-répréhensibles et que l'on s'efforçait encore d'appuyer de l'autorité d'Origène. Jusque-là saint Jérôme avait été l'un des plus grands admirateurs de ce Père dont il avait traduit plus de soixante-dix homélies; mais voyant qu'un grand nombre de moines et d'autres personnes avaient été entraînés dans l'erreur par le poids d'un nom si célèbre, il s'unit à saint Epiphane, venu de Chypre à Jérusalem, pour arrêter les suites du mal. Une controverse théologique amena bientôt les plus violentes discussions. Saint Epiphane, dont le zèle, selon la remarque de Tillemont, était beaucoup plus ardent qu'éclairé, attisa encore le feu, en exigeant que l'évêque Jean de Jérusalem, chez qui il était logé, se déclarât ouvertement contre Origène. Saint Augustin gémissait et ne voulut point prendre part dans la querelle; mais Rufin et saint Jérôme qui, dès le commencement de la dispute, avaient pris deux partis contraires, les soutinrent avec une égale animosité. Leurs divisions produisirent un grand scandale parmi les faibles. Théophile, ami de l'un et de l'autre, les raccommoda; mais cette réconciliation ne fut pas de longue durée. Tous deux traduisirent l'ouvrage du savant prêtre d'Alexandrie, intitulé *Periarchon* ou *Des principes;* le premier, c'est-à-dire Rufin, pour défendre la mémoire de son auteur, en rejetant sur ses faux disciples les erreurs qui s'y rencontraient; et saint Jérôme, pour en faire le titre des accusations dirigées contre lui. Les écrits publiés de part et d'autre ne firent qu'envenimer les esprits et les cœurs.

Sa profession de foi. — Dès que la traduction du *Livre des principes* fut connue, saint Jérôme ne se donna pas de repos que Rufin n'eût été cité à Rome par le Pape Anastase; mais il allégua divers prétextes pour se dispenser de paraître et se contenta d'envoyer sa profession de foi dans laquelle il s'expliquait d'une manière très-orthodoxe sur les erreurs qu'on lui reprochait et à Origène. Pour sa part il n'a jamais eu d'autre croyance, dit-il, que celle qui se prêche à Rome, à Jérusalem et dans toutes les Eglises catholiques. Pour fermer la bouche à ses adversaires, il croyait donc suffisant de leur envoyer sa profession de foi, de cette foi, ajoute-t-il, prouvée en sa personne par l'exil, les prisons et les tourments endurés à Alexandrie, pour la confession du nom de Jésus-Christ. Il s'explique ensuite d'une manière irréprochable sur la Trinité, l'Incarnation, la résurrection des corps, le jugement dernier, l'éternité des peines et l'origine de l'âme. Puis venant à la traduction d'Origène, il dit qu'il n'est ni son défenseur, ni son approbateur, mais seulement son interprète. « Si donc, continue-t-il, il y a quelque chose de bon dans ce que j'ai traduit, il n'est pas de moi; et si l'on y trouve quelque chose de mauvais, je n'y ai aucune part. Je dis plus, je me suis étudié à retrancher du *Livre des principes* ce qui ne me paraissait pas orthodoxe, et que je pensais y avoir été ajouté par les hérétiques, parce que j'avais lu le contraire dans les autres ouvrages d'Origène. » Il dit encore que cet auteur a eu d'autres interprètes avant lui; il n'a traduit quelques-uns

de ses ouvrages qu'à la prière de ses frères. Si on lui défend de continuer, il est prêt à obéir; si c'est un crime de l'avoir fait, sans un ordre exprès de l'Eglise, on doit commencer par punir ceux qui l'ont précédé dans cette faute. Il finit en protestant qu'il n'a point d'autre foi que celle qu'il vient d'exposer, « laquelle, dit-il, est la croyance de l'Eglise de Rome, de celle d'Alexandrie, de celle d'Aquilée à qui j'appartiens, et la même que j'ai entendu prêcher à Jérusalem. Je n'en ai point d'autre; je n'en ai jamais eu et je n'en aurai jamais d'autre. Anathème à quiconque professe d'autres sentiments sur la religion; mais ceux qui par un esprit d'envie scandalisent leurs frères par leurs querelles, leurs divisions et leurs calomnies, en rendront un compte terrible au jugement de Dieu. »

On doit rapporter cette profession de foi à l'an 400 ou au commencement de l'an 401 au plus tard. Il paraît que Rufin en répandit plusieurs exemplaires en Italie, car il témoigne qu'elle y fut approuvée. Mais saint Jérôme n'en jugea pas ainsi, et il traita cette pièce de fausse et d'artificieuse, en disant que Rufin se trompait lui-même, s'il pensait par une telle déclaration imposer à la simplicité des lecteurs. Ce qui est incontestable, c'est qu'elle ne put effacer les fâcheuses impressions que sa traduction du *Livre des principes* avait produites sur l'esprit du Pape Anastase, qui ne voulut plus entendre parler d'un homme qui, disait-il, avait introduit dans l'Eglise une version aussi dangereuse qu'était celle de cet ouvrage d'Origène. La plupart des historiens ecclésiastiques disent que Rufin a été excommunié par le Pape Anastase, mais dom Ceillier, dom Constant et Fontanini paraissent avoir prouvé le contraire. Il est vrai qu'il est fait mention de l'excommunication de Rufin dans quelques éditions du Pape Anastase à Jean, évêque de Jérusalem; mais il est visible que c'est une interpolation : ce passage contredit le reste de la lettre où Anastase déclare qu'il laisse à Dieu à juger de l'intention du traducteur. Cependant Rufin, voyant que ses ennemis faisaient tous leurs efforts pour le faire passer pour hérétique, crut qu'il était de son honneur et de sa conscience de se justifier publiquement. C'est ce qu'il fit par un écrit latin, divisé en deux livres, qu'il intitula : *Apologie*.

Apologie. — Dans le premier livre, Rufin s'applique à réfuter tout ce que saint Jérôme et ceux de son parti disaient pour montrer qu'il était véritablement hérétique. Il en appelle au témoignage des grands hommes, c'est-à-dire de saint Chromace, de Jovin et d'Eusèbe, par le ministère desquels il avait reçu le baptême. « Or voici, ajoute-t-il, ce qu'ils m'ont proposé à croire, et ce que je crois encore par la grâce de Dieu, comme ils me l'ont appris. Le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont qu'une même Divinité et une même substance. Cette Trinité est coéternelle, inséparable, incorporelle, invisible, incompréhensible; elle seule se peut connaître parfaitement, parce qu'il est dit que nul ne connaît le Fils que le Père, et nul ne connaît le Père que le Fils, et le Saint-Esprit qui pénètre même ce qu'il y a de plus profond en Dieu. C'est pourquoi cette Trinité ne peut être vue par les yeux du corps; mais le Fils et le Saint-Esprit voient le Père par cet œil spirituel de la Divinité, comme le Père voit le Fils et le Saint-Esprit. Ainsi, il ne se trouve dans cette Trinité d'autre diversité, sinon que l'un est Père, l'autre est Fils et l'autre Saint-Esprit. Cette Trinité consiste donc dans la distinction des trois personnes et dans l'unité d'une véritable et indivisible substance. Ce Fils unique de Dieu, par qui toutes choses ont été faites, a emprunté à l'homme sa chair dans ces derniers temps, et s'est fait homme. Il a souffert pour notre salut; il est ressuscité le troisième jour avec cette même chair qui avait été mise dans le sépulcre; et, après l'avoir glorifiée, il est monté au ciel, d'où nous croyons qu'il viendra à la fin des siècles pour juger les vivants et les morts. Par là il nous a donné l'espérance d'une semblable résurrection; de sorte que nous croyons fermement que nous ressusciterons de la même manière, dans le même ordre, dans la même forme et avec les mêmes suites qu'a eues pour Jésus-Christ sa résurrection, c'est-à-dire non pas avec un corps aérien, comme on nous l'a malicieusement imputé, mais en nous réunissant à cette même chair dans laquelle nous vivons et nous mourrons. Et pour convaincre tout le monde de la sincérité de ma foi sur cet article, et convaincre mes ennemis de calomnie, je me crois obligé de découvrir ici un mystère qui est particulier à l'Eglise d'Aquilée. Tandis que toutes les autres Eglises, après avoir dit qu'elles croient à la rémission des péchés, ajoutent tout simplement : et à la résurrection de la chair, l'Eglise d'Aquilée, comme si elle eût prévu, par une inspiration de Dieu, jusqu'où irait la malice de nos adversaires, y met encore un mot plus significatif et dit : La résurrection de cette chair, afin qu'en faisant le signe de la croix sur nous, comme c'est la coutume de tous les Chrétiens à la fin du Symbole, nous marquions avec la main que nous mettons sur le front que ce n'est pas la résurrection d'une chair étrangère que nous croyons, mais celle de la même chair que nous touchons. » Rufin fait sentir ensuite le ridicule de ses adversaires, qui refusaient de croire à son orthodoxie sur l'article de la résurrection, s'il ne spécifiait toutes les parties du corps, les unes après les autres, sans en omettre aucune. Il leur répète que notre résurrection sera semblable à celle de Jésus-Christ, qui, selon la parole de l'Apôtre, s'est fait les prémices de ceux qui dorment (*I Cor.* xv, 20), et que nous ressusciterons avec la même chair, les mêmes os, les mêmes membres, mais non pas avec nos faiblesses et nos mauvaises inclinations. Il ne s'y trouvera plus aucune trace de corruption, afin que la parole de

l'Apôtre soit accomplie : *Seminatur in ignobilitate, surget in gloria.* (*Ibid.*, 43.)

Rufin répond ensuite aux reproches que lui faisaient ses adversaires d'aimer Origène, dont on lui voyait presque toujours les écrits dans les mains, et d'en avoir même traduit plusieurs, et particulièrement le *Livre des principes*, qu'ils déclaraient remplis d'erreurs. Il prend Dieu à témoin que pour sa part il n'a mis aucune affectation à traduire le *Livre des principes* préférablement à tout autre, et la manière dont il avait été engagé à ce travail. Du reste, il avait averti le lecteur qu'ayant découvert dans ce livre des choses conformes à la doctrine catholique, et d'autres qui lui étaient contraires sur un point de la croyance, il avait supprimé ces interpolations, bien convaincu qu'elles y avaient été insérées par quelque faussaire, comme Origène s'en plaint si souvent dans ses lettres, parce qu'il n'est pas possible qu'un même auteur dise le oui et le non, et se contredise si grossièrement. Il ajoute que saint Jérôme, qui lui faisait un crime de cette traduction, avait traduit avant lui plusieurs ouvrages d'Origène, et qu'il n'avait fait que suivre les règles qui lui avaient été prescrites par ce Père, en supprimant tous les passages dans lesquels Origène se trouvait en contradiction avec lui-même. Il convient cependant que le *Livre des principes*, dans l'état où il l'a mis, contient encore quelques erreurs; mais il soutient qu'on ne peut les lui imputer, parce que, comme on le lui objectait, il n'avait pas présenté ce livre comme exempt de toute erreur, mais qu'il en avait retranché seulement tout ce qu'il y avait trouvé de contraire à ce qu'Origène enseignait ailleurs, parce qu'il lui semblait impossible que cet auteur fût hérétique dans son *Livre des principes* et orthodoxe dans ses autres écrits. Pour cela il n'avait point prétendu en enlever les vrais sentiments d'Origène. Il ajoute qu'on pouvait encore moins l'accuser d'hérésie, parce qu'il avait traduit ce livre en latin, puisqu'il prouve, par l'examen de plusieurs passages, que sa traduction avait été corrompue. Afin de mieux faire comprendre qu'il ne disait rien que de vrai pour sa justification, il rapporte la préface qu'il avait mise en tête de sa traduction de l'*Apologie d'Origène* par saint Pamphile, et sa préface sur la traduction du *Livre des principes;* puis faisant retomber sur son adversaire l'imputation d'hérésie dont il venait de se justifier, il allègue plusieurs passages de saint Jérôme, pour montrer que ce Père était tombé lui-même dans toutes les erreurs qu'il avait reprochées à Origine, et que plus que tout autre il méritait le titre d'origéniste.

Cette première partie de l'*Apologie* de Rufin est pleine d'aigreur et de railleries piquantes qui manquent rarement leur but. « Vous vous imaginez, dit-il à saint Jérôme, qu'on ne s'aperçoit pas que dans votre dernier écrit adressé à Pammaque vous ne déclarez vous repentir d'avoir été origéniste qu'afin d'en imposer à ceux à qui vous écrivez, et les tromper plus facilement. Car si en réalité vous vous repentez de votre faute, comme vous devriez le faire, quel mouvement ne vous donneriez-vous point pour retirer de la damnation tant d'âmes que vous avez séduites pendant un si grand nombre d'années, par des ouvrages que vous proclamez aujourd'hui comme infectés de plusieurs erreurs? Mais comment voulez-vous que votre pénitence puisse profiter à d'autres, puisque dans ce même écrit, où vous remplissez en même temps le triple personnage de pénitent, d'accusateur et de juge, vous renvoyez encore vos auditeurs à la lecture des choses que vous condamnez? Et quand encore il n'en serait pas ainsi, vous vous êtes fermé toutes les voies du pardon, même depuis votre repentir. En effet, que faites-vous? D'un côté vous dites qu'Origène s'est repenti d'avoir avancé toutes ces erreurs, et qu'il en a demandé pardon à Fabien, qui était assis alors sur la chaire de saint Pierre, par un écrit qu'il lui a adressé; et d'autre part, après une pénitence si publique et cent cinquante ans après sa mort, vous l'appelez encore en justice, vous lui faites son procès, vous le condamnez. Comment donc voulez-vous qu'on vous pardonne des erreurs que vous avancez comme lui, quoique comme lui aussi vous disiez que vous vous repentez? Si, après son repentir, Origène ne mérite point de pardon, vous avez écrit comme lui, vous vous êtes repenti comme lui; vous devez donc en être absous ensemble ou être condamnés ensemble. »

Dans la seconde partie Rufin examine les autres chefs d'accusation intentés contre lui. On l'accusait de s'être fait une loi du parjure pour ne point révéler les secrets d'une secte qui l'unissait à Origène. Rufin nie le fait, et comme on avançait qu'il avait appris cette doctrine dans le vi^e^ livre des *Stromates*, il proteste qu'il n'a jamais vu ce livre. Ensuite il fait retomber cette accusation sur saint Jérôme, et prétend qu'il l'a enseigné dans son *Livre de la virginité*, adressé à Eustochie, que le parjure lui était permis. Il en donne pour preuve le songe que ce Père y raconte, dans lequel on lui déchira les épaules à coups de fouet pour avoir lu Horace, Virgile et d'autres auteurs profanes. Dans cette occasion saint Jérôme fit serment qu'il ne lirait jamais les écrits de ces auteurs, et qu'il n'en garderait même aucun chez lui. « Cependant, dit Rufin, qu'on lise tout ce qu'il a écrit depuis ce temps-là, y trouvera-t-on une seule page qui ne montre qu'il est encore cicéronien? Existe-t-il un seul de ses ouvrages dans lequel on ne trouve ces belles expressions, si dignes d'un docteur catholique : Notre Tullius, notre Flaccus, notre Virgile. Partout, pour se donner du relief et passer pour un homme de grande érudition, on le voit citer un Chryspus, un Aristide, un Empédocle, et tant d'autres auteurs grecs, qu'il jette aux yeux des lecteurs comme de la fumée pour les aveugler. C'est depuis son serment, dit encore Rufin,

qu'il a lu Porphyre, l'ennemi particulier de Jésus-Christ, et celui qui a fait tous ses efforts pour renverser la religion chrétienne par ses écrits. » Rufin reproche ensuite à saint Jérôme qu'en vain il se vantait d'avoir été le disciple de Didyme l'aveugle, et d'avoir appris de lui à bien entendre les divines Ecritures, puisque le séjour qu'il avait fait à Alexandrie n'était que de vingt-huit ou trente jours au plus.

Il s'étend beaucoup sur le reproche qu'on lui faisait d'avoir loué les mœurs et la doctrine d'Origène, et montre, par un grand nombre de passages tirés des écrits de saint Jérôme, que personne plus que lui n'a exagéré sur ces deux points la louange envers Origène; que personne plus que lui n'a profité des écrits d'Origène; qu'il en a été l'admirateur; et qu'il a même composé un ouvrage pour montrer qu'Origène avait plus écrit qu'aucun autre auteur. Mais quelle récompense a-t-il reçue pour tant de travaux, demandait Jérôme au rapport de Rufin? Il a été condamné par l'évêque Démétrius, et il n'y eut que les évêques de Palestine, d'Arabie, de Phénicie et d'Achaïe qui n'entrèrent point dans la cabale. Rome même souscrivit à sa condamnation, et assembla son clergé contre lui. « Ce n'était pas qu'il y eût quelque hérésie dans ses ouvrages, poursuit ce Père, ni qu'il eût avancé quelque nouveauté dangereuse, comme des chiens enragés le vocifèrent contre lui; mais c'est que tous ses envieux, ne pouvant supporter plus longtemps la gloire de son éloquence et de son érudition, étaient obligés de rester muets en sa présence, parce que lorsqu'il parlait personne ne voulait plus les écouter. » C'est ainsi que Jérôme parlait d'Origène, remarque Rufin : « Oui, voilà cet homme qui n'a jamais loué la foi d'Origène, qui n'a jamais admiré sa doctrine. » Il ajoute en s'adressant à lui-même : « On vous a accusé d'avoir pris dans Origène presque tout votre commentaire sur le prophète Michée; vous n'avez pas osé nier le fait, mais, avec un air libre et dégagé, vous avez répondu que vous vous en faisiez gloire, et qu'il était honorable d'imiter ceux qui ont l'approbation des personnes sages et éclairées. Si vous faites bien de piller dans Origène, que vous nommez le premier docteur de l'Eglise après les apôtres, n'avez-vous point de honte de déchirer la réputation du saint évêque Ambroise, pour avoir pris quelque chose dans Didyme, que vous appelez un prophète et un homme apostolique? »

Après avoir rapporté plus de dix passages dans lesquels saint Jérôme loue Origène comme un grand apôtre, et comme le docteur de toutes les Eglises, Rufin se justifie des fautes qu'on lui reprochait d'avoir commises en traduisant Origène. Il défie saint Jérôme d'en produire aucune, et ajoute que c'est à son exemple qu'il a quelquefois retranché ou rectifié quelques expressions d'Origène; mais qu'au surplus on ne trouvera ni dans ses traductions, ni dans aucun de ses ouvrages une seule hérésie à corriger. Saint Jérôme avait accusé de mensonge le saint martyr Pamphile et présenté son apologie d'Origène comme une pièce méprisable. « Pour qui donc aura-t-il de la déférence, demande Rufin? qui pourra désormais échapper à sa censure? Mais supposons, ajoute-t-il, que ce livre n'est pas de saint Pamphile, mais de quelque autre catholique; l'auteur, quel qu'il soit, parle-t-il en son nom et emploie-t-il ses propres paroles pour prouver ce qu'il avance? Il défend Origène que l'on accusait par Origène lui-même; et il ne se sert des propres paroles de cet auteur que pour montrer qu'il a eu des sentiments tout autres que ceux qu'on lui attribuait. » Le dernier reproche que l'on faisait à Rufin était d'avoir traduit le *Livre des principes*. « Mais, dit-il, en s'adressant à saint Jérôme, si les saints, comme vous le dites, n'ont osé traduire cet ouvrage, comment avez-vous osé le faire? qui ne voit par là l'inutilité pour ne pas dire la témérité de votre travail? Il n'y a rien dans le *Livre des principes* qui ne se trouve avec plus d'étendue dans les autres livres d'Origène que vous aviez déjà traduits; cette traduction était donc inutile. » Il le presse vivement sur cet article et désapprouve sa traduction de la Bible.

Il répète ensuite ce qu'il avait déjà dit ailleurs, qu'il n'avait entrepris de traduire le *Periarchon* que pour faire plaisir à un grand serviteur de Dieu, qui avait besoin de cette traduction pour combattre les ennemis de son saint nom. C'était Macaire. Il fait une récapitulation de tout ce qu'il a dit dans cette *Apologie*, demande pardon à saint Jérôme des termes injurieux qui pouvaient lui être échappés dans la chaleur de la dispute, et témoigne que son plus grand désir eût été de pouvoir garder le silence. « Mais, ajoute-t-il, cela n'était plus permis. Se taire lorsqu'on est accusé d'hérésie, c'est confesser que l'on est hérétique. » A la fin, en s'adressant à saint Jérôme, il dit encore : « Supposons qu'on assemble un synode d'évêques qui, conformément à l'avis où vous êtes aujourd'hui, condamne tous les livres dans lesquels ces sortes d'opinions sont répandues; on commencera sans doute par condamner l'original grec, mais viendront ensuite les traductions latines avec leurs auteurs. Que l'on arrive ensuite à vos ouvrages, comme on y trouvera les mêmes opinions, ainsi que vous le reconnaissez vous-même, il faudra donc aussi qu'on les condamne avec leur auteur? Et comme toutes les louanges que vous avez prodiguées à Origène ne l'empêcheront pas d'être condamné, de même il ne vous servira de rien d'avoir tâché de vous excuser, puisqu'il faut que je me soumette au jugement de l'Eglise catholique, soit qu'elle condamne Origène, soit qu'elle vous condamne. »

A peine cette *Apologie* eut-elle paru dans Rome que les amis de saint Jérôme s'empressèrent de lui en donner avis. Paulinien, son frère, qui s'y trouvait alors, en fit tirer

de longs exemplaires, qu'il lui rapporta. L'ardent solitaire prit aussitôt la plume, et travailla à son tour à faire sa propre *Apologie*, qu'il divisa en deux livres, comme était celle de Rufin. Il ne s'en tint pas là, et, dans un second écrit, il attaqua la profession de foi que son adversaire avait envoyée au Pape Anastase. Il distribua tant de copies de ces deux écrits qu'on les trouvait jusque dans la boutique de l'ouvrier et sur le comptoir du marchand. C'est par cette voie que Rufin en reçut un exemplaire. On touchait alors à la fin de l'année 401. Le prêtre d'Aquilée, qui n'avait travaillé que pour se justifier auprès de ses amis, fut fort surpris de voir une réponse à un ouvrage qu'il ne croyait pas livré à la curiosité du public. Comme le marchand qui lui avait remis la réfutation de saint Jérôme devait repartir au bout de deux jours pour l'Orient, il crut devoir saisir cette occasion pour ouvrir son cœur à son ancien ami, et lui dire ce qu'il pensait devant Dieu de sa conduite et de son *Apologie*. Il lui écrivit à cet effet une longue lettre que nous n'avons plus, mais que nous pouvons connaître par la réponse de saint Jérôme.

Lettre à saint Jérôme. — Rufin commençait par lui dire qu'il s'adressait à lui-même dans la crainte d'exciter de nouveaux scandales dans l'Eglise. Ce n'était point ici une invective, mais un avertissement charitable qu'il lui donnait, en secret, et dont il pourrait se servir, s'il le jugeait à propos. Il avait préféré cette voie à celle d'une réponse publique, conformément à ce précepte de Jésus-Christ qui dit : *Si votre frère a péché contre vous, allez le trouver en particulier et adressez-lui une réprimande secrète.* (*Matth.*, XVIII, 15.) Il lui déclare ensuite qu'il ne s'était pas proposé d'autres vues en composant son *Apologie*. Il avait pris toutes les précautions pour en empêcher la publicité, mais plusieurs personnes l'ayant déjà vue, et lui-même souhaitant la voir, il s'empressait de la lui offrir. Il convenait ensuite que saint Jérôme avait beaucoup d'érudition, mais il le blâmait de s'en vanter. Il se plaignait des railleries que ce Père se permettait sur son style, et défendait ses traductions d'Origène, en montrant qu'elles ne contenaient rien que saint Jérôme n'eût inséré lui-même dans ses commentaires, et surtout dans son *Explication de l'Epître aux Ephésiens*, où l'on trouvait beaucoup de choses tirées du *Livre des principes*. Il répondait aux raisons produites par ce Père pour montrer que l'*Apologie* de saint Pamphile en faveur d'Origène était d'Eusèbe de Césarée. Il lui semblait surprenant, disait-il, que l'Italie ayant approuvé sa foi sur la Trinité et sur la résurrection des morts, saint Jérôme voulût encore le faire passer pour un homme qui ne pensait pas sainement sur cet article. C'est pourquoi il exigeait de lui une satisfaction. Comme Jérôme dans son écrit avait beaucoup loué la persécution que Théophile d'Alexandrie faisait subir aux origénistes, Rufin se contentait de répondre dans sa lettre qu'il se ferait toujours un plaisir de suivre cet évêque dans tout ce qu'il écrirait sur la foi et la religion. Il se félicitait de l'avoir eu pour maître, et il ne poussait pas l'ingratitude jusqu'à abandonner ceux de qui il avait reçu des leçons, bien moins encore de s'élever contre eux, comme le faisait saint Jérôme à l'égard d'Origène et de Didyme. Mais pour lui faire connaître en même temps qu'il n'approuvait pas en tout la conduite de Théophile, il lui rappelait l'affaire de Paul, déposé par ce patriarche. Rufin apportait aussi plusieurs raisons pour montrer que la lettre du Pape Anastase à Jean de Jérusalem était une pièce supposée. Ensuite, au témoignage d'Anastase, il oppose celui du Pape Sirice qui lui avait donné des lettres de communion. Quant au témoignage de saint Epiphane que Jérôme avait invoqué contre lui, il n'y répondait qu'avec un ton de mépris et en présentant cet évêque comme un homme que sa simplicité rendait susceptible de tous les préjugés; d'où il conclut qu'il n'était pas plus fondé à l'accuser d'origénisme qu'il ne l'était lui-même à l'accuser d'être anthropomorphite. Il reprochait ensuite à saint Jérôme de n'avoir traduit d'après lui le *Livre des principes*, que dans la vue de le rendre odieux aux fidèles, et finissait sa lettre en le conjurant de l'avertir en particulier, s'il avait quelque chose à reprendre dans sa conduite, plutôt que de prolonger par des écrits publics le scandale que leur dispute avait déjà causé dans l'Eglise. Sa lettre finissait par ces mots écrits de sa propre main, car il avait dicté le reste à la hâte : *Je souhaite de tout mon cœur que vous aimiez la paix.*

Le parti du silence ne fut point du goût de saint Jérôme. Il proteste néanmoins avec serment qu'il avait été dans la volonté de se taire, pour suivre l'avertissement de saint Chromace, et pour tâcher de vaincre le mal par le bien. Mais les menaces de Rufin, dit-il, le contraignirent à répondre, dans la crainte que, s'il gardait le silence, il ne parût se reconnaître coupable des crimes énormes dont on menaçait de l'accuser. Il composa donc contre Rufin un troisième livre, qui n'est toutefois qu'une répétition de ce qu'il avait dit dans les deux livres qui composaient son *Apologie*. Saint Augustin à qui il l'envoya, dans la persuasion que Rufin l'avait décrié en Afrique, lui répondit en ces termes qui nous apprennent ce que nous devons penser de cette dispute. La sage réserve du saint évêque d'Hippone est un modèle dont nous ne devrions jamais nous écarter. Nous transcrivons sa lettre comme un des plus précieux monuments de sa charité et de son génie.

Lettre de saint Augustin. — « Je ne sais ce que c'est que ces libelles diffamatoires que vous assurez avoir été répandus contre vous en Afrique. Je n'en ai vu aucun; mais j'ai reçu la réponse que vous y avez faite, et que vous avez bien voulu me communiquer. Je l'ai lue, et avec la douleur de voir deux personnes, autrefois si unies que leur ami-

tié était devenue célèbre dans toutes les Eglises du monde, se montrer présentement séparées par une inimitié si profonde. J'avoue qu'en jugeant de votre écrit sur les apparences, vous avez l'air de tâcher de vous modérer et que vous ne dites pas tout ce que vous voudriez. Cependant, je n'ai pas laissé, en le lisant, de me sentir le cœur brisé de douleur, et saisi d'une crainte inexprimable. Que serait-ce donc si je lisais ce que l'autre a écrit contre vous? Malheur au monde, à cause de ses scandales! Voilà l'accomplissement de ce que la Vérité nous a prédit, savoir, que l'abondance de l'iniquité refroidirait la charité de plusieurs. Où seront après cela les cœurs qui oseront s'ouvrir l'un à l'autre? où sera l'ami dans le sein duquel on pourra répandre en sûreté ses plus secrètes pensées, et que l'on ne doive craindre comme le devant avoir un jour pour ennemi, puisque nous voyons, puisque nous pleurons ce malheur arrivé entre Jérôme et Rufin? O misérable condition des hommes! Oh! qu'il y a peu de fondement à faire sur ce que l'on voit dans le cœur de ses plus intimes amis, puisqu'on sait si peu ce qu'ils seront pour nous dans la suite. Mais ce serait peu de n'être pas assuré de ce que seront les autres à l'avenir, si nous l'étions de ce que nous serons nous-mêmes; car chacun sait à peu près ce qu'il est dans le moment, mais qui peut savoir ce qu'il peut être plus tard?... Je ne suis pas peu consolé, lorsque je pense au désir réciproque que nous avons de nous voir, quoiqu'il demeure un désir, et qu'il n'aille pas jusqu'à l'effet. Mais cette pensée réveille en même temps l'extrême douleur où je suis de voir, qu'après avoir été avec Rufin dans l'état d'intimité que nous désirons pour nous, qu'après vous être nourris ensemble, durant tant d'années, du miel des saintes Ecritures, on vous trouve présentement pleins de fiel l'un contre l'autre, et dans une si grande division. Car qui pourra, après cela, ne pas craindre qu'il ne lui en arrive autant? En quel temps, en quel lieu peut-on être à couvert de ce malheur, puisqu'il a pu vous arriver à l'un et à l'autre, dans la maturité de votre âge, dans un temps où, ayant renoncé tous deux depuis si longtemps à toutes les agitations du siècle, vous vous étiez attachés au Seigneur dans un entier désintéressement, vous nourrissant de sa parole dans cette terre bienheureuse ou le Seigneur a vécu et où il a dit à ses disciples : *Je vous donne ma paix; je vous laisse ma paix en partage.* (*Joan.* XIV, 27.) Oh! qu'il est vrai que *toute la vie de l'homme sur la terre n'est que tentation!* comme porte Job! » (*Job* VII, 1.)

Il termine par cette ravissante effusion de charité chrétienne et sacerdotale : « Si je pouvais vous rencontrer quelque part l'un et l'autre, je me jetterais à vos pieds, dans le transport de ma douleur et de mes craintes; je les baignerais de mes larmes, et, avec tout ce que j'ai de tendresse et de charité pour vous, je vous conjurerais, et par ce que vous vous devez l'un à l'autre, et par ce que vous devez à tous les fidèles, particulièrement aux faibles pour qui Jésus-Christ est mort, et à qui vous donnez un spectacle si terrible et si pernicieux, ; je vous conjurerais, dis-je, de ne pas répandre l'un contre l'autre des écrits que nul de vous ne pourra plus supprimer, et qui par cela seul seront un obstacle éternel à votre réunion, ou au moins, comme un levain que vous n'oseriez toucher quand vous seriez réunis, capable à la moindre occasion de vous aigrir de nouveau et de vous remettre en guerre l'un contre l'autre. Je vous avoue franchement que c'est surtout cet exemple qui m'a fait frémir, en lisant quelques passages de votre livre qui révèlent beaucoup d'émotion. » Soit qu'une lettre si sage eût fait impression sur l'esprit de saint Jérôme, soit qu'il eût résolu de s'en tenir à sa dernière réplique, à partir de ce moment il cessa d'écrire contre Rufin.

Cependant Rufin, à Aquilée, s'appliquait à la traduction de *l'Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, et il était encore occupé de ce travail lorsqu'on lui apporta la nouvelle de la mort du Pape Anastase, arrivée à la fin d'avril de l'an 402. Comme il était de son honneur d'aller dans une ville, où ses adversaires l'avaient hautement accusé de n'oser paraître, il en projeta le voyage et l'exécuta de manière à s'y retrouver avec Mélanie l'ancienne. Il seconda activement les projets de bénédictions que cette sainte veuve avait conçus pour assurer le salut de sa famille, l'aida à retirer du monde et à arracher à la corruption de Rome, pour la placer dans la solitude, sainte Mélanie la jeune, qui venait de perdre son mari, et qui hésitait encore à suivre l'exemple de son aïeule. On ne doute nullement que Rufin n'ait concouru avec cette sainte femme à la conversion d'Apronien, mari d'Avita sa nièce, homme de grande réputation, et qui occupait le premier rang parmi les illustres, mais qui était encore païen. Non-seulement ils le rendirent chrétien, mais ils réussirent même à lui persuader de vivre en continence. Cependant l'Italie était en proie aux barbares; Alaric tenait Rome assiégée, et pour échapper aux horreurs de la guerre, les deux Mélanie se réfugièrent en Sicile, où Rufin alla les rejoindre et se consoler auprès d'elles des maux de sa patrie. C'est là qu'il traduisit tout ce qu'il put trouver, tant en homélies qu'en scholies, des commentaires d'Origène sur le livre des *Nombres;* mais Dieu mit fin à ses travaux et à ses épreuves, en le rappelant à lui en 410.

C'est au moins un préjugé bien fort en sa faveur que le nombre et l'éclat des témoignages rendus à sa piété, à sa douceur et à sa science. Saint Jérôme lui a prodigué les épithètes les plus flétrissantes; mais les hommes du plus grand mérite ont pleinement vengé sa mémoire. Nous avons déjà vu avec quelle sage réserve en parlait le grand évêque d'Hippone. Pallade, qui l'avait connu, vante la gravité de ses mœurs, l'inal-

térable douceur de son caractère au milieu de tant de contradictions, la solidité de son érudition et la variété de ses connaissances. Gennade de Marseille dit de lui qu'il tient un rang distingué parmi les docteurs de l'Eglise : *Non minima pars Ecclesiæ doctorum.* Cassien et saint Sidoine répètent la même chose, à peu près dans les mêmes termes. Saint Paulin de Nole l'appelait un homme vraiment saint et saintement savant, également versé dans la connaissance de la littérature sacrée et profane, aussi bien grecque que latine. Les pontifes romains de son temps en ont parlé avec une égale estime ; et, quoique le Pape Gélase préfère saint Jérôme sur les points où ils ont été en contestation, toutefois il ne laisse pas de l'appeler un homme religieux, et de placer au nombre des ouvrages approuvés par l'Eglise, ceux qu'il avait composés pour expliquer les saintes Ecritures. On a prétendu que le Pape Anastase ne s'était pas montré aussi favorable pour Rufin. C'est une erreur vivement combattue dans une dissertation savante sur l'orthodoxie de Rufin, publiée en 1758, parmi celles de l'Académie de l'*Histoire ecclésiastique* de Bologne, ainsi que par un religieux dominicain, Bernard Marie de Rubais, au chapitre XII de ses *Monuments ecclésiastiques* d'Aquilée. On peut consulter à ce sujet Tillemont, dom Ceillier, Ellies Dupin, Butler, Huet, Martianay lui-même, dans son édition de *Saint-Jérôme.*

Explication du Symbole. — On peut mettre à la tête des ouvrages que Rufin a composés de lui-même, ou plutôt, comme dit Gennade, par la grâce de Dieu, son *Explication du Symbole des apôtres.* Il passe généralement pour être le plus parfait de ses ouvrages, et le meilleur exposé de la doctrine apostolique, qui eût été fait jusqu'à lui, quoiqu'on pût y désirer plus de concision. Rufin fut engagé à ce travail par un évêque nommé Laurent, à qui il l'a adressé, et il remarque, dans son épître dédicatoire, que l'entreprise était d'autant plus difficile, qu'il est toujours dangereux de parler des choses de Dieu, même lorsqu'on n'en dit rien que de vrai. Il rappelle que plusieurs avant lui avaient déjà expliqué le Symbole, entre autres deux célèbres auteurs, qui en avaient laissé des commentaires pleins de précision; il parle aussi du commentaire qu'en avait fait l'hérésiarque Photin, moins pour expliquer cette profession de foi apostolique que pour en tirer de quoi établir cette hérésie. Pour lui, son dessein est de l'expliquer, avec simplicité et autant que possible avec les paroles même des apôtres, pour suppléer aux omissions qui avaient échappé aux écrivains qui avaient travaillé avant lui sur cette matière. Rufin commence par établir l'authenticité du Symbole, et fait remonter son origine jusqu'aux apôtres eux-mêmes.

Après l'ascension du Sauveur, les apôtres pleins de l'Esprit-Saint, qui était venu se reposer sur chacun d'eux, sous la forme de langues de feu, et les avait initiés dans la connaissance des langues diverses, pour qu'ils pussent se faire entendre de tous les peuples, avant de se disperser pour remplir leur mission, arrêtèrent entre eux une formule de profession de foi, uniforme pour toutes les Eglises du monde, et lui donnèrent le nom de Symbole; pour exprimer soit le résultat des conférences qu'ils avaient tenues sur la foi, soit le précis ou abrégé des articles de foi, réunis sous un même point de doctrine, par opposition aux dogmes erronés qui avaient commencé à se répandre dès le temps de saint Paul; soit enfin pour marquer les fidèles entre eux, par allusion au symbole ou signe militaire qui servait à distinguer les soldats d'une armée, et les empêchait de se confondre avec l'ennemi (5). Ils ne le mirent point par écrit, et se contentèrent de vouloir qu'il fût imprimé dans le cœur des fidèles, afin que les païens n'en eussent point connaissance ; ce qui n'aurait pas manqué d'arriver, s'il eût été écrit sur du papier. (6)

Rufin compare le dessein des apôtres dans la composition du Symbole avec l'entreprise que formèrent les enfants de Noé avant leur dispersion ; mais avec cette différence, que ceux-ci ne laissèrent pour monument qu'une tour composée de brique et de bitume, au lieu que ceux-là en ont laissé une composée de pierres vives et précieuses, taillées par les mains du souverain architecte, dont les fondements solides ne seront jamais ébranlés, ni par l'impétuosité des vents, ni par les tourbillons des tempêtes. La méthode à laquelle il s'attache est excellente et doit nous servir de règle. Il explique les articles du Symbole successivement, avec netteté et simplicité, et en confirmant ses explications par les passages les plus formels de la sainte Ecriture. Lorsqu'il se rencontre quelque variété dans le texte il en rend compte, et justifie les différences par des motifs plausibles. Par exemple, à Rome, on disait simplement : *Je crois en Dieu le Père tout-puissant*, et dans l'église d'Aqui-

(5) Cette opinion, tout à fait libre, n'est point particulière à Rufin. C'était celle du pape saint Clément et de saint Irénée, si voisins des apôtres. Tertullien, saint Ambroise et saint Jérôme lui-même ne paraissent point s'être éloignés de ce sentiment. On peut voir leurs témoignages recueillis par Pouget, dans ses *Institutions catholiques*, à l'article du Symbole des apôtres, par Lambert, dont l'instruction sur le symbole n'est qu'une répétition de l'ouvrage de notre savant prêtre d'Aquilée. D'où il conclut avec saint Augustin que c'est un point de foi établi invinciblement par la tradition et comme ne pouvant plus souffrir aucun doute, que les apôtres, réunis et pleins du Saint-Esprit, formèrent ensemble ce divin abrégé de toute la doctrine qu'ils devaient enseigner, pour servir de règle de foi à toutes les Eglises du monde.

(6) Saint Jérôme étend cette pensée : « Cet auguste abrégé de notre foi a été dressé par les apôtres pour être écrit, non avec de l'encre, mais sur les tables de notre cœur. » (*Lettre à Pammaque contre les erreurs de Jean de Jérusalem.*)

lée on ajoutait : *invisible* et *impassible*, à cause de l'hérésie de Sabellius.

Nous commençons par ce mot : *Je crois ;* comme l'apôtre a dit dans son *Epître aux Hébreux : La première condition pour approcher de Dieu est de croire qu'il existe, et qu'il récompensera ceux qui croient en lui* (*Hebr.* XI, 6) ; et le prophète : *Si vous ne croyez pas, vous n'aurez pas l'intelligence* (*Isai.* VII, 6.) ; c'est donc par la foi que l on arrive à l'intelligence. La plupart des actes de la vie se dirigent par la foi ; on s'embarque sur la foi d'une heureuse navigation ; on sème, on se marie dans l'espérance de récolter des fruits et des enfants. *Je crois en Dieu.* Par ce mot nous entendons une substance au-dessus de tout principe éternel, sans commencement ni fin, simple, sans aucune espèce de mélange, invisible qui n'a point de corps, infinie dans ses perfections. Celui qui a donné l'être à tout ce qui existe, ne peut l'avoir reçu de qui que ce soit. *Je crois en Dieu le Père.* Qui dit père suppose un fils ; comme le mot maître, seigneur, désigne un serviteur, un bien qui en dépendent. Quant au mystère de cette génération, le secret en est impénétrable. Ici la curiosité deviendrait téméraire ; ou, si elle veut porter plus loin ses recherches, qu'elle commence par rendre raison des mystères qui nous environnent de toutes parts dans la nature. Que l'on m'explique, si l'on peut, l'union de l'âme avec le corps, les phénomènes de la mémoire, de la lumière ; tant d'autres que nous avons sous les yeux, et qu'il nous est impossible de comprendre, à plus forte raison ce qui est si loin de la portée de nos regards ou de notre intelligence. Nous croyons, sur la foi de la parole de Dieu lui-même, qu'il est Père, parce qu'il a rendu témoignage à son Fils par ces paroles : *Celui-ci est mon Fils bien-aimé en qui j'ai mis toutes mes complaisances ; écoutez-le.* (*Matth.* XVII, 5.) *Qui me voit,* nous dit ce divin Fils, *voit aussi mon Père.* (*Joan.* XII, 45.) *Mon Père et moi nous ne sommes qu'un.* (*Joan.* X, 30.) Après une déclaration aussi formelle, qui oserait élever des doutes, séparer l'unité, aller à l'encontre de celui qui est la vérité et contester ce qu'il affirme de sa bouche ? Nous l'appellerons Père, non pas en engendrant à la manière des hommes, mais produisant de sa propre substance un Fils qui est tout ce qu'il est lui-même, tout-puissant comme lui.

Et en Jésus-Christ, son Fils unique, notre Seigneur, Jésus, c'est-à-dire Sauveur ; figuré par le chef hébreu qui devait introduire le peuple de Dieu dans la terre promise ; comme notre Jésus Sauveur devait nous affranchir du joug de l'erreur, et nous ouvrir le royaume céleste. *Christ,* c'est-à-dire *oint et sacré,* comme étant le pontife éternel que Dieu, son Père, a oint de l'Esprit-Saint envoyé du ciel. *Son Fils,* par nature et non par adoption. *Unique,* parce qu'il est seul ; unique parce qu'il est un avec Dieu son Père, égal à lui en toutes choses, comme ne faisant avec lui qu'une seule et même substance. *Qui est né de la Vierge Marie par l'opération du Saint-Esprit.* Ici Rufin fait un rapprochement entre les paroles de la prophétie d'Isaie et celles de l'ange annonçant la naissance de Jésus ; puis, à propos de la part qu'eut le Saint-Esprit dans la conception du Sauveur, il établit d'une manière très-claire et très-précise sa divinité, et fait voir, en parlant de la Trinité, que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont un en substance, mais distingués personnellement. Il montre par plusieurs exemples qu'il n'était point impossible que Jésus-Christ naquît d'une vierge, et qu'en naissant ainsi il n'a rien souffert d'indécent. Jésus-Christ a passé par le sein d'une vierge sans en être souillé, comme le rayon du soleil pénètre à travers les objets les plus grossiers, sans contracter aucune tache de ce mélange. La Divinité n'est sujette à aucune des impressions des sens.

Qui a été crucifié sous Ponce Pilate. C'est une circonstance que les apôtres ont marquée avec soin, pour fixer l'époque de la mort du Sauveur, et ne laisser dans l'esprit des fidèles aucun doute sur la vérité de ses souffrances. Rufin rapporte les divers passages des prophètes qui ont rapport aux différentes circonstances de la passion du Seigneur, et fait voir l'accomplissement de leurs prédictions par un parallèle suivi de tout ce qu'ils avaient annoncé avant l'événement des choses.

Qui est ressuscité des morts. Il n'a point été retenu par les liens de la mort ; mais en se ressuscitant lui-même, il a brisé les portes de la mort, comme un roi qui entre dans une prison pour en ouvrir les portes, en rompre les verroux et rendre la liberté à ceux qui y sont détenus. La résurrection est prouvée par les prophéties qui l'avaient annoncée et par les témoignages qui la confirment. Il en est de même de l'ascension de Notre-Seigneur, et de son second avénement, au jour terrible où il viendra juger les vivants et les morts.

Je crois au Saint-Esprit. Par cette profession de foi nous reconnaissons le mystère de la sainte Trinité. Comme nous disons : Un Père, un Fils, et il n'y a point d'autre Père, point d'autre Fils ; ainsi nous disons un Saint-Esprit, et il n'y a point d'autre Saint-Esprit. Le Père, le Fils et le Saint-Esprit, quoique distingués par leurs personnes, ne sont qu'un par leur substance. Nous disons Père, comme étant principe de tout ; nous disons Fils, comme étant né de son Père, et nous disons le Saint-Esprit, comme procédant du Père et du Fils, et sanctifiant tout ; le même Saint-Esprit qui a inspiré les prophètes de l'Ancien Testament, les evangélistes et les apôtres du Nouveau. Rufin fait ensuite le dénombrement des livres canoniques, tel qu'il l'avait appris des anciens. Il ne met dans le canon de l'Ancien Testament que les livres qui sont reconnus par les Hébreux ; mais il convient qu'il y en avait d'autres qui se lisaient dans l'Eglise avec édification, quoiqu'on ne les invoquât pas pour confirmer les dogmes. Il

dit que les anciens les nommaient *Livres ecclésiastiques*, et il met de ce nombre le livre de la *Sagesse*, celui de *Sirach*, autrement l'*Ecclésiastique;* les livres de *Tobie* de *Judith* et des *Machabées*, et, dans le Nouveau Testament, le livre d'*Hermas*, autrement appelé le *Pasteur*, et le *Jugement de saint Pierre*. Il compte parmi les livres canoniques, outre les quatre Evangiles et les *Actes des apôtres*, quatorze *Epîtres de saint Paul*, deux de saint Pierre, une de saint Jacques, une de saint Jude, trois de saint Jean et l'*Apocalypse*.

Je crois à la sainte Eglise catholique. Rufin dit, en parlant de l'Eglise, que, comme nous croyons un Dieu en trois personnes, nous devons croire aussi qu'il n'y a qu'une Eglise, laquelle ne possède qu'une foi unique et qu'un seul baptême. Il prouve même par divers passages de l'Ecriture qu'il n'y a qu'une Eglise, et qu'il ne peut en exister d'autres; d'où il prend occasion de rappeler les principales hérésies qui avaient eu cours depuis la naissance de cette Eglise, et les marque toutes du sceau de la vanité et de l'anathème, comme étant séparées de la véritable société des saints. Il leur applique cette parole du Prophète : *Je hais l'Eglise des méchants et je ne m'assiérai point avec les impies.* (*Psal.* XXV, 5.) Il rapporte de suite, mais en peu de mots, toutes les erreurs qu'elles ont débitées, depuis les rêveries de Marcion, et que l'on condamne toutes ces sectes et que l'on s'attache à la doctrine de la sainte Eglise.

Rufin s'étend beaucoup sur l'article du Symbole qui consacre la croyance à *la résurrection des morts*. Il affirme positivement que l'âme sera réunie à la même chair qu'elle avait animée en ce monde; cette chair eût-elle été dispersée et divisée. Il observe, comme nous l'avons remarqué déjà en rendant compte de sa première apologie, que l'Eglise d'Aquilée, en récitant le Symbole, ajoutait un mot à l'article de la résurrection, et qu'au lieu de dire la résurrection de la chair, elle disait de cette chair, et que l'on faisait le signe de la croix en finissant le Symbole, afin que chaque fidèle sût que sa chair, en la conservant pure, deviendrait un vase d'honneur, et qu'au contraire elle deviendrait un vase de colère, en la souillant par le péché.

Bien que Rufin ne dise pas formellement et en termes précis que le symbole finissait, dans l'Eglise d'Aquilée, par l'article de la vie éternelle, il ne laisse aucun lieu d'en douter, puisqu'il explique encore cet article avec une certaine étendue, et termine son explication de la profession de foi apostolique, en disant que nous prions que Dieu nous accorde, et à tous ceux qui entendent ce Symbole et en ont gardé inviolablement la foi, la couronne de justice; qu'il nous fasse la grâce d'être du nombre de ceux qui ressuscitent à la vie éternelle, et d'être délivrés de la confusion et de l'opprobre qui n'aura point de fin.

Explication des bénédictions de Jacob. — Le commentaire dans lequel il explique les bénédictions données par le patriarche Jacob à ses enfants peut être mis à la tête de ses travaux sur l'Ancien Testament. Il s'y engagea sur le refus de saint Paulin de Nole, à la demande qui lui en avait été faite par un prêtre nommé Didier. Non moins modeste, Rufin, qui s'était d'abord défendu, finit par céder; et envoya ce commentaire partagé en deux livres, dont le premier traite particulièrement de la bénédiction de Juda. Il l'explique dans les trois sens, historique, moral et mystique; en rapporte l'objet à Jésus-Christ, mais sans exclure Juda, de qui les descendants devaient être les précurseurs naturels du Messie. L'histoire à la main, nous démontrons que jusqu'à la naissance de Jésus-Christ, conformément à la prophétie, le sceptre est resté dans la maison de Juda, sans nulle interruption jusqu'au temps d'Hérode, qui, comme l'observe très-bien l'historien Josèphe, était étranger, et s'empara de la couronne sans autre titre que son ambition. A ce moment précis, on a vu paraître celui qui avait été promis, le Messie, qui était l'attente des nations; ce qui se vérifie par la prédication de l'Evangile et la propagation des Eglises. Rufin méprise l'explication que les Juifs donnaient aux paroles suivantes : *Il lierа son ânon à la vigne.* (*Gen.* XLIX, 11.) En effet, ils entendaient par là que les terres de la tribu de Juda seraient si plantées de vignes qu'on n'y trouverait plus aucun autre arbrisseau, même pour y attacher un ânon. Les paroles : *Il lavera sa robe dans le vin*, (*Ibid.*) sont expliquées par le sang du Sauveur, d'où jaillirent les sources sacrées du baptême et de l'Eucharistie. Comme la chair du Verbe de Dieu est la nourriture des parfaits, ainsi son sang est leur breuvage.

Le second livre donne l'explication de chacune des prophéties adressées aux autres enfants du patriarche, en commençant par celle de Ruben, et en finissant par celle de Benjamin, le dernier des douze frères. Dans l'explication de la prophétie de Dan, il observe que par ces paroles : *Que Dan devienne comme un serpent dans le chemin* (*Ibid.*, 17), quelques interprètes entendaient l'Antechrist, qu'ils disaient devoir naître de la tribu de Dan, et d'autres les attribuaient au traître Judas. Pour lui, il croit que Dan, qui signifie *juge*, doit s'expliquer de Jésus-Christ, Fils de Dieu, à qui le Père, ainsi que saint Jean l'a remarqué, a donné tout pouvoir de juger, et qu'il n'y a point d'inconvénient à expliquer aussi du Sauveur ce qui est dit du serpent, puisqu'il est comparé au serpent, dans le chapitre IIIe, v. 14, de l'*Evangile de saint Jean*, où nous lisons : *Comme Moïse dans le désert éleva en haut le serpent d'airain, de même il faut que le Fils de l'homme soit élevé, afin que tous soient guéris.* Il dit que plusieurs appliquaient la bénédiction de Benjamin à l'apôtre saint Paul, qui était de cette tribu, et en effet, saint Augustin fait voir que cet apôtre a accompli ce que Jacob dit de Benjamin : *Il*

sera un loup ravissant, il dévorera la proie le matin et le soir, il partagera les dépouilles. (*Ibid.*, 27.) Rufin ne désapprouve pas cette explication, mais il ne s'y tient pas non plus, et il en donne une autre purement allégorique. C'est par erreur que saint Isidore de Séville a attribué ces explications à saint Paulin lui-même. Il est probable qu'il n'avait pas lu la lettre dans laquelle le saint évêque de Nole les demandait à Rufin, ni la réponse qu'il fit à l'évêque Didier qui le pressait d'écrire ce commentaire : « Vous cherchez des eaux douces, lui dit-il, et vous voudriez les trouver en abondance dans un petit ruisseau tout desséché et qui n'en contient que d'amères. C'est à vous-même que je voudrais m'adresser pour obtenir la solution des difficultés que vous m'avez proposées. Pour moi, je vous avoue que je n'ose pas seulement toucher du bout du doigt ces grands mystères. »

Commentaire sur quelques-uns des petits prophètes. — Dans la préface de ce commentaire, que plusieurs critiques contestent à Rufin, et avec des raisons même assez plausibles, comme on peut s'en convaincre en lisant dom Ceillier, tome X, page 54, et Tillemont, tome XII, pages 315 et 658, l'auteur caractérise ainsi le travail que saint Jean Chrysostome, Origène et saint Jérôme avaient publié avant lui sur les prophéties d'*Osée*, de *Joel* et d'*Amos*. « Jean, patriarche de Constantinople, a traité la matière en moraliste plutôt qu'en critique; c'est là son usage habituel. Origène l'a tournée vers l'allégorie; ce qui lui fournit des explications plus intéressantes sous le rapport de l'agrément qu'instructives pour l'histoire. Jérôme, aussi recommandable par la supériorité de son génie que par son infatigable application au travail, s'étant contenté de marcher sur les traces des sages interprètes qui l'avaient précédé dans l'explication des livres prophétiques, s'est peu attaché à développer les conséquences. »

Cet ouvrage est des plus estimables. Richard Simon en parle en ces termes : « Il serait difficile de trouver dans toute l'antiquité un commentaire latin qui pût lui être comparé. L'auteur s'attache au sens littéral et historique qu'il développe très-bien. Il est remarquable surtout par la modération avec laquelle Rufin s'exprime sur le compte de saint Jérôme. Après en avoir été si maltraité, il n'en parle que comme tout autre l'aurait fait, c'est-à-dire, en louant avec effusion de cœur les écrits que son compétiteur avait publiés sur le même sujet. Le *Commentaire sur Osée* est divisé en trois livres ; il n'y en a qu'un sur *Joel* et deux sur *Amos*. L'auteur s'attache à expliquer le texte par l'histoire; il montre dans l'interprétation des passages difficiles, une sagacité qu'aucun des commentateurs latins des petits prophètes n'avait eue jusqu'à lui et à saint Jérôme. — Aussi cet ouvrage est-il fort estimé des savants, dit Tillemont; et l'on avoue que nous n'en avons point qui ait mieux expliqué le sens littéral de ces prophètes. » Après avoir rappelé dans le premier livre les iniquités du peuple d'Israël, et les menaces que le Seigneur avait fait publier par ses prophètes, Rufin en vient à parler du dernier châtiment, le plus funeste de tous ceux dont Dieu, dans sa colère, frappe les coupables, c'est-à-dire, l'apparente impunité où il les laisse. « Vous avez lâché la bride à tous les désordres, et vos cœurs, endurcis dans le crime, ont repoussé jusqu'au remords. Un châtiment, le plus terrible de tous, punira votre impiété. Personne ne songera à la reprendre, ni à troubler la sécurité funeste où vous serez plongés. Et c'est là, conclut le prophète, le dernier excès du crime et de la vengeance, de voir chaque jour commettre les plus coupables prévarications, sans avoir le courage de s'en plaindre. » Il en parle ailleurs avec non moins de justesse et de véhémence.

Son témoignage sur l'autorité de l'Eglise est décisif. Il écrivait à saint Jérôme : « Je suppose que les évêques se rangent de votre parti et qu'ils ordonnent que tous les livres où sont contenues telles et telles opinions contraires aux vôtres, soient condamnés, eux et leurs auteurs; les voilà condamnés, non-seulement pour les Grecs, mais, par une conséquence immédiate, ils le sont également pour les Latins. Que leur sentence porte sur nos livres, vous et vos ouvrages, vous n'échappez pas à la condamnation. Et comme il n'a servi de rien à Origène que vous en ayez fait autrefois l'éloge, de même, ce ne sont pas les apologies que j'en ai faites qui pourraient vous soustraire à leur jugement; car il faut bien que j'obéisse à la décision de l'Eglise quand elle aura prononcé soit contre les livres d'Origène, soit contre les vôtres.

Commentaire sur les Psaumes. — Il n'est pas rigoureusement prouvé que le commentaire sur les soixante-quinze premiers psaumes, imprimé à Lyon en 1570, soit de Rufin. Si l'on en croit dom Ceillier, il y a même toute apparence qu'il est l'œuvre de quelque compilateur, qui, profitant de ce que saint Augustin, saint Grégoire le Grand et les autres anciens commentateurs avaient écrit de plus convenable sur ce sujet, en a fait un corps d'explications sur les soixante-quinze premiers psaumes. Il y reconnaît qu'ils sont tous de David, quoique la plupart soient inscrits sous le nom de Salomon, d'Aggée, des fils de Coré et de quelques autres. Il pense que David les composa par l'inspiration de Dieu, mais, dans un ordre différent que celui où ils sont rangés dans nos Bibles ; que Jésus-Christ fait le sujet de ces psaumes, et qu'il y est considéré sous trois aspects différents, dans sa divinité, dans son humanité et dans son corps, qui est l'Eglise. Il y est bien parlé des démons, des hommes impies et de quelque autre matière semblable, mais ces matières ne forment point l'objet principal du Psalmiste; elles ne sont là que comme accessoire, et pour faire ressortir le sujet. Ce commentaire, au reste, est écrit avec netteté et mérite d'être lu.

Discours de saint Grégoire de Nazianze et de saint Basile. — Traductions. — Rufin, avant de publier ses propres ouvrages, s'était exercé par des traductions, et il ne fut pas toujours heureux dans le choix de ses auteurs. Nous avons encore de lui celle qu'il a faite de huit discours de saint Grégoire de Nazianze et d'autant de saint Basile, qu'il traduisit à la prière d'Apronien, comme on le voit par le prologue qui se lit en tête. Il suffit de comparer ces traductions avec le texte pour remarquer avec combien de liberté cet auteur traduisait. Il mit aussi en latin les *Règles* de saint Basile, ou plutôt il en fit un extrait qu'il publia sous le titre de *Règle de saint Basile*, et qu'il adressa à un abbé nommé Ursace, qui avait témoigné le désir de connaître comment les religieux vivaient en Orient.

Sentences de saint Sixte. — Saint Jérôme trouva à redire que Rufin eût entrepris de traduire un auteur aussi éloquent que saint Grégoire de Nazianze; mais il le condamna bien davantage d'avoir mis en latin, sous le nom de saint Sixte, les *Sentences* d'un philosophe pythagoricien du même nom que le saint pontife, qui égalait l'homme à Dieu et favorisait extraordinairement l'hérésie pélagienne. En effet, les défenseurs de cette hérésie empruntaient à ce livre beaucoup de passages contre l'Eglise. Pélage lui-même en allègue quelques-uns dans un de ses écrits, et saint Augustin tâcha d'y répondre, en supposant qu'ils étaient du Pape saint Sixte, comme Pélage l'avait avancé. Mais ce Père reconnut depuis que l'auteur de ces *Sentences* était un philosophe et non pas un chrétien.

Récognitions de saint Clément. — Rufin traduisit encore en latin, à la prière de saint Gaudence, le livre intitulé, les *Voyages*, ou l'*Itinéraire de saint Pierre*, connu ordinairement sous le nom de *Récognitions*. Il en retrancha quelques passages qui surpassaient les forces de son intelligence; mais il ne dit point qu'il en ait retranché les erreurs des ébionites, ainsi que plusieurs autres condamnées par l'Eglise, et en particulier celles des eunomiens, qu'il y avait trouvées. La lettre qui sert de préface aux *Récognitions* est également de la traduction de Rufin. Elle porte le nom de saint Clément, comme le reste de l'ouvrage, et est adressée à saint Jacques de Jérusalem. Rufin, dans sa préface sur le livre des *Récognitions*, dit que c'était la vierge Sylvie, d'heureuse mémoire, qui l'avait prié de les traduire; mais qu'étant morte avant qu'il eût pu s'y livrer, le bienheureux évêque Gaudence, comme par droit de succession, avait continué d'exiger de lui ce travail.

Histoire de la guerre des Juifs, etc. — Cassiodore nous apprend que l'on voyait de son temps une traduction latine des sept livres de l'*Histoire de la guerre des Juifs*, par Josèphe, que les uns attribuaient à saint Jérôme, et d'autres à Rufin. Il ajoute que saint Jérôme n'ayant pu trouver le loisir de traduire lui-même les livres des *Antiquités juives*, à cause de la longueur de l'ouvrage, il les avait fait mettre en latin par quelqu'un de ses amis. On croit néanmoins qu'ils avaient déjà été traduits par Rufin, ainsi que les sept livres de la guerre des Juifs; et dom Mabillon, dans son *Voyage d'Italie*, dit avoir vu dans la bibliothèque Ambrosienne de Milan, un manuscrit en papyrus égyptien, qui renfermait quelques livres des *Antiquités* de Josèphe traduits par Rufin, et écrits peu de temps après sa mort.

Homélies d'Origène. — Il eût été heureux pour Rufin de s'en tenir là, mais l'amitié et l'admiration dont il s'était pénétré pour Origène, aidées par les instances d'amis vraiment respectables par leur sainteté comme par leurs lumières, le portèrent à publier d'abord les homélies de ce savant prêtre sur divers livres tant de l'Ancien que du Nouveau Testament. On en compte dix-sept sur la *Genèse*, treize sur l'*Exode*, seize sur le *Lévitique*, vingt-huit sur les *Nombres*, vingt-six sur *Josué*, une sur le Ier *livre des Rois*, et neuf sur les *Psaumes*. On voit par son prologue à Ursace, à la prière de qui il avait entrepris ce travail, qu'il s'était engagé à traduire tout ce qu'Origène avait écrit sur la loi de Moïse, et qu'il s'était acquitté de sa promesse, à la réserve de quelques petits discours d'Origène sur le *Deutéronome*, qu'il avait laissés sans les traduire. Nous devons mentionner aussi neuf homélies sur les *Juges*. Il est parlé dans Cassiodore de trois livres de Rufin sur le *Cantique des cantiques*; il n'y a aucun lieu de douter que ce soit une traduction des quatre homélies d'Origène sur le même sujet, car ces trois livres finissent au même endroit que ces quatre homélies, c'est-à-dire au quinzième verset du chapitre second du *Cantique des cantiques*, où il est dit : *Prenez-nous les petits des renards qui détruisent les vignes.* (*Cant.* II, 15.) De la traduction des homélies d'Origène, Rufin passa à celle de ses *Commentaires* sur l'*Epître aux Romains*, à la prière d'Héracle, qu'il appelle son frère. Ces commentaires selon Cassiodore étaient divisés en vingt livres, mais Rufin n'en compte que quinze, qu'il réduisit à dix en les abrégeant à la demande du même personnage. Comme il y avait beaucoup de lacunes dans le texte grec, il s'efforça d'y suppléer, ce qui lui coûta beaucoup de peine. Les ennemis d'Origène auraient voulu que Rufin eût publié ces traductions sous son nom et comme un ouvrage de sa conception; mais il leur répondit que, déférant plus à sa conscience qu'à l'aversion que l'on nourrissait contre cet auteur, il ne pouvait pas s'attribuer le titre et l'honneur d'un travail dont un autre lui avait fourni la matière, et qu'il ne cherchait point l'applaudissement des lecteurs, mais leur utilité. Quand on compare toutes ces traductions, et particulièrement celles des homélies, avec le texte grec, on voit qu'il se donnait une grande liberté en traduisant.

Apologie de saint Pamphile. — La publication de ces homélies avait déjà indisposé l'opinion contre Rufin. Aussi, dès que sa traduction de l'*Apologie d'Origène* par saint

Pamphile parut dans Rome, où, peut-être plus encore qu'en Orient, il y avait des esprits prévenus contre ce docteur, ne manqua-t-elle pas d'y faire du bruit. Rufin l'avait prévu; dans sa préface à Macaire, homme distingué par sa naissance, son savoir, sa vie sainte et son zèle pour la religion, et à la prière duquel il avait entrepris ce travail, il témoigne que beaucoup de personnes se montreront choquées de lui voir traduire un livre composé en faveur d'Origène; mais tout en y défendant l'orthodoxie de ce Père, il a soin d'observer qu'il ne veut pas que l'on juge de sa foi par celle d'Origène, mais par ce qu'il en dit lui-même. Il joignit à cette préface une dissertation pour montrer que si Origène semblait ne pas être toujours d'accord sur certaines questions avec ce qu'on lisait dans l'Apologie de saint Pamphile, cela venait, selon toute apparence, de ce que ses écrits avaient été altérés et corrompus par les hérétiques. En effet, il rapporte des lettres adressées par Origène à ses amis d'Alexandrie et à d'autres, dans lesquelles il se plaignait qu'on avait corrompu ses écrits, et il signalait entre autres cette erreur qu'on lui prêtait, que le diable serait un jour sauvé, erreur, dit-il, que n'enseignerait pas même un fou. Rufin remarque que ce n'était pas seulement les écrits d'Origène qui avaient été corrompus par les hérétiques, mais encore ceux de saint Clément d'Alexandrie, de saint Denis, de saint Hilaire de Poitiers, et même de saint Cyprien, à qui ils avaient attribué le *Livre de la Trinité* composé par Novatien. Rufin termine cette petite dissertation par quelques réflexions qui nous semblent aussi judicieuses que charitables : « Nous embrassons, dit-il, ce que nous trouvons de bon dans Origène; quand nous y découvrons quelque chose qui s'écarte de la vraie foi, nous le rejetons comme contraire à notre doctrine, et même à celle de ce docteur, parce que nous croyons que cela y a été ajouté par les hérétiques. Si nous nous trompons sur ce point, notre erreur sans doute ne peut pas être fort dangereuse; car Dieu nous fait la grâce de conserver notre foi pure, par le soin que nous avons d'éviter tout ce qui nous paraît suspect, tout ce que nous ne devons pas approuver. En agissant ainsi, on n'aura point à nous reprocher devant Dieu d'avoir été les accusateurs de nos frères. » De tels sentiments font l'apologie d'un caractère. Est-ce parce qu'ils sont honorables que l'on douterait de leur sincérité ?

Periarchon. — Ce fut encore aux instances de Macaire que Rufin entreprit de traduire le *Periarchon* ou *Livre des principes*. On sait quels orages cette dernière traduction excita dans l'Eglise. Dans la préface placée en tête de ce travail, après avoir loué les traductions que saint Jérôme avait faites de deux homélies d'Origène sur le *Cantique des cantiques*, à la prière de l'évêque Damase, et le prologue dans lequel ce Père relevait si fort les ouvrages du prêtre d'Alexandrie qu'il donnait envie à tout le monde de les lire, il ajoute : « Je veux donc poursuivre, quoique d'un style bien inférieur, ce que Jérôme a commencé et approuvé, et faire connaître cet homme qu'il appelle le second docteur de l'Eglise après les apôtres, et dont il a traduit plus de soixante-dix homélies. Je suivrai sa méthode en éclaircissant les passages obscurs, et en supprimant tout ce qui ne s'accorde pas avec ce qu'Origène avait ailleurs d'entièrement conforme à la foi catholique. » Rufin remarque ensuite que comme le *Livre des Principes* n'est pas toujours aussi clair qu'on le désirerait, à cause de la précision qu'Origène y a affectée, il a pris la liberté d'en étendre quelques endroits par des passages tirés des autres ouvrages dans lesquels cet auteur s'était expliqué avec plus de netteté. Il proteste de la droiture de ses intentions dans la traduction de cet écrit, et finit sa préface en conjurant le copiste de transcrire fidèlement l'ouvrage tel qu'il l'avait traduit. Il s'en faut de beaucoup que cette prière ait été entendue. Nous avons remarqué ailleurs que Rufin traduisit ce livre avec beaucoup de liberté, et qu'il en a usé de même dans presque toutes ses traductions, ce qui les a beaucoup décriées, parce qu'on ne sait pas toujours si c'est Origène qui parle ou son traducteur. Saint Jérôme avait été souvent prié de traduire cet ouvrage; mais il s'en était toujours défendu, dit-il, par respect pour un auteur aussi célèbre, n'ayant pas l'habitude d'insulter aux fautes de ceux pour qui il avait d'ailleurs de l'admiration. C'est pourquoi il blâme beaucoup l'entreprise de Rufin. Celui-ci se plaignit en disant qu'on lui avait enlevé les cahiers de sa traduction, avant même qu'il les eût revus et mis au net, et il fit retomber cette accusation sur Eusèbe de Crémone, qui était venu de Palestine à Rome, en cette même année 398. Il l'accuse encore d'avoir falsifié un passage qui regardait la foi de la Trinité, et, pour en prouver la falsification, il allègue les copies qu'il avait mises d'abord entre les mains de Macaire et d'Apronien. Dans la traduction que nous avons du *Livre des principes*, et qui, de l'aveu de tout le monde, est celle de Rufin, ce passage se lit dans les mêmes termes qu'il déclare l'avoir traduit; mais il faut bien cependant qu'il se soit plaint de plusieurs autres falsifications, puisque, au rapport de saint Jérôme, il n'évita la sentence que les évêques étaient prêts à rendre contre lui qu'en soutenant qu'on avait altéré sa traduction. Ce Père blâme Eusèbe d'avoir publié cette traduction avant d'en avoir obtenu la permission de Rufin, et ce dernier se plaint amèrement qu'Eusèbe, avec qui il était lié d'une amitié assez étroite, eût attendu qu'il fût hors de Rome pour aller déclamer partout contre lui, et découvrir des blasphèmes dans sa traduction. « S'il avait découvert dans mon livre, dit-il, quelque chose qui lui fît de la peine, il devait venir me trouver, puisque nous étions tous deux à Rome, m'apporter l'ouvrage, en con-

férer avec moi et m'en demander l'éclaircissement. » Rufin semble dire ailleurs que c'était par l'ordre de sainte Marcelle, amie de saint Jérôme, qu'on lui avait enlevé ses papiers, et dans son ressentiment il la désigne sous le nom de Jézabel ; et en effet, saint Jérôme avoue que cette sainte femme représenta dans la suite divers exemplaires du *Livre des principes*, corrigés de la main même de Rufin.

Histoire ecclésiastique d'Eusèbe. — Mais ce qui vaut mieux que toutes les traductions dont nous venons de parler, c'est la version latine qu'il donne de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe. Saint Augustin, saint Paulin, saint Sulpice-Sévère, les Papes saint Léon et saint Grégoire, et généralement tous les grands hommes de l'Eglise latine, qui ne savaient point ou presque point de grec, n'auraient jamais eu aucune connaissance de l'histoire ecclésiastique sans cet ouvrage de Rufin. Pendant plus de douze cents années, dit dom Gervaise, l'auteur de sa Vie, il a été le seul historien dont on se soit servi dans l'Eglise latine. Mais l'histoire d'Eusèbe n'allait que jusqu'à Constantin. Rufin, après avoir fait plusieurs additions dans le corps de l'ouvrage, y ajouta deux livres qui comprenaient ce qui s'est passé depuis la vingtième année du règne de ce prince, jusqu'à la mort de Théodose, c'est-à-dire, jusqu'à l'an 395, et mérita lui-même d'être traduit en grec. Ce n'est pas que cet ouvrage soit exempt de fautes ; il y a des endroits qui paraissent écrits avec peu de soin, des faits que Rufin semble n'avoir rapportés que sur des bruits populaires, et il en a omis d'autres qui sont très-importants ; mais ces imperfections n'empêchent point que cet auteur, dit encore dom Gervaise, n'ait eu la gloire d'avoir le premier débrouillé et mis en ordre l'histoire de son temps, c'est-à-dire, d'une époque où il s'était passé tant de choses remarquables.

On trouve dans le premier livre écrit par Rufin la formule de Nicée, avec les canons qui furent dressés dans ce concile ; l'histoire de la découverte de la croix du Sauveur par sainte Hélène, mère de Constantin ; la guérison miraculeuse d'une dame de Jérusalem par l'attouchement de ce bois sacré, et des détails sur la conversion des Indiens, qui embrassèrent la foi à la prédication de Frumence et d'Adésius. On y trouve l'histoire du conciliabule de Tyr et de toutes les persécutions que les ariens firent souffrir à saint Athanase ; les lettres que l'empereur Constant écrivit pour le rétablissement de cet évêque ; l'histoire du concile de Rimini, celui d'Alexandrie et des statuts qui y furent rédigés pour la réception des évêques qui avaient souscrit une formule dressée par les ariens. Le schisme de Lucifer de Cagliari, les persécutions que Julien l'Apostat fit souffrir à l'Eglise ; les mouvements que les Juifs se donnèrent à la sollicitation de ce prince pour le rétablissement du temple de Jérusalem, et les signes miraculeux dont Dieu se servit pour rendre inutiles leurs desseins ; tels sont les principaux articles de ce premier livre, qui est divisé en trente-neuf chapitres. L'histoire de saint Athanase s'y trouve presque entièrement déplacée, et Rufin ne s'applique en aucune manière à suivre l'ordre des temps. Par exemple, il dit au chapitre 18 qu'à la suite du concile de Tyr qui l'avait condamné, ce saint évêque resta caché pendant six ans dans une vieille citerne qui n'avait plus d'eau. Rufin commet ici plusieurs fautes ; car, après le concile de Tyr tenu en 335, saint Athanase fut exilé à Trèves, où il n'arriva qu'au commencement de 336, il en sortit au bout de deux ans et quelques mois, et fut rétabli sur le siége d'Alexandrie en 338. Il est vrai qu'en 367, sous le règne de Valens, il fut obligé de quitter de nouveau sa ville épiscopale et de se cacher à la campagne, mais ce fut dans le tombeau de son père, et il n'y demeura que quatre mois. Rufin se trompe également sur l'époque de l'exil de saint Hilaire, qu'il place après le concile de Milan, tandis qu'il est certain que ce fut après le concile de Béziers, vers le milieu de l'an 356. On ne sait pas d'où Rufin a appris que ce saint évêque avait été excommunié, comme il le dit positivement dans un autre de ses écrits composé pour prouver qu'on avait corrompu les ouvrage d'Origène.

Le second livre est divisé en trente-quatre chapitres. Le premier rapporte comment, après la mort de Julien l'Apostat Jovien parvint à l'empire, et contient l'éloge de ce prince. Dans le troisième, il parle comme témoin oculaire des vertus des deux Macaires, d'Isidore, d'Héraclide et de Pambon, disciples de saint Antoine, et des merveilles que ces saints solitaires avaient opérées en Egypte ; mais il le fait avec une grande précision et semble s'engager à en parler plus longuement dans un ouvrage particulier. Il rapporte aussi en peu de mots l'histoire de Didyme l'aveugle, celle de saint Basile et de saint Grégoire de Nazianze, et n'oublie pas de remarquer qu'il avait traduit en latin quelques-uns de leurs ouvrages. Le chapitre 31 contient la liste des évêques de Rome, d'Alexandrie, de Jérusalem et d'Antioche, avec les noms de ceux auxquels ils avaient succédé. Dans les chapitres suivants, il s'étend beaucoup sur la destruction des temples des idoles à Alexandrie, et il dit que l'on transporta du temple de Sérapis dans l'église de cette ville, l'échelle destinée à mesurer chaque année la hauteur des débordements du Nil. Il dit peu de chose du règne des deux Valentinien, et parle de Théodose le Grand comme d'un prince qui avait mérité de recevoir dans l'autre vie la récompense due aux rois pieux. Il est à regretter, comme nous l'avons dit, que son affectation à vouloir paraître précis lui ait fait omettre un grand nombre de faits considérables. Socrate qui d'abord s'en était rapporté complétement à lui et l'avait suivi sur parole, avait composé les deux premiers livres de son *Histoire*, sur la foi unique de son témoignage, mais y ayant découvert par la suite plu-

sieurs fautes contre la chronologie, particulièrement dans ce que Rufin raconte de saint Athanase et de son exil, comme aussi de plusieurs autres circonstances dont le récit manque d'exactitude; il travailla de nouveau le premier et le second livre de son *Histoire*, sur des mémoires qui lui parurent plus fidèles, tout en conservant néanmoins les endroits de son premier travail dans lesquels Rufin ne l'avait pas trompé.

Vies des Pères du désert. — Dans le genre historique, l'ouvrage le plus important de Rufin, après son *Histoire de l'Eglise*, c'est le recueil qu'il a publié des *Vies des Pères du désert*. Il en parle comme témoin oculaire. Le long séjour qu'il avait fait en Egypte, sous la direction des pieux solitaires qui l'habitaient, l'avait mis à même de bien connaître le miracles extraordinaires de ces saints anachorètes que Dieu avait suscités, pour servir de modèles aux âges suivants. Comme les anciens prophètes, dont ils surpassaient les austérités, plusieurs d'entre eux étaient favorisés de dons surnaturels, tels que la prédiction des choses futures et la puissance des miracles. « Nous les avons vus, dit leur historien, vus de nos propres yeux; et certes il était juste que des hommes qui ne respirent rien de terrestre et rien de charnel, fussent gratifiés d'une puissance toute céleste. Mais de tous leurs miracles, le plus prodigieux était la sainteté de leur vie et la rigueur de leurs austérités. » Voici le tableau général qu'il nous en a tracé.

Ils habitent le désert, séparés les uns des autres et chacun dans sa cellule; afin que, comme ils ne cherchaient que Dieu seul, le bruit, les rencontres, ou quelque autre parole inutile ne troublent point le repos de leur solitude et la ferveur de leurs saintes méditations. L'esprit occupé dans le ciel, et prisonniers volontaires au fond de leur grotte, ils y attendent en paix la venue de Jésus-Christ, comme des enfants attendent celle d'un bon père. Personne parmi eux ne s'inquiète comment il se nourrira ni comment il sera vêtu. Ces inquiétudes ne conviennent qu'à des païens. Ils ne s'occupent, selon le commandement de Jésus-Christ que de chercher le royaume de Dieu, et laissent le soin de toutes les choses temporelles au Seigneur, qui veut bien y pourvoir à leur place. Leur foi est si grande que quelques-uns d'entre eux ont arrêté par leurs prières des fleuves débordés qui par leurs inondations ruinaient tous les pays d'alentour; d'autres ont fait des miracles aussi éclatants et en aussi grand nombre qu'en faisaient les prophètes et les apôtres, et on ne peut douter que le monde ne subsiste par les mérites de ces saints. Plusieurs d'entre eux sont dispersés dans le voisinage des villes et dans la campagne; mais le plus grand nombre et les plus parfaits sont retirés dans les déserts. Toujours dans la paix, dans le silence et dans le calme, unis par les liens de la charité, aussi étroitement que par les nœuds du sang et de la nature, une sainte et divine émulation entretient dans cette société d'anges une espèce d'assaut de modestie, dans lequel chacun combat à qui sera le plus humble. Ils travaillaient de leurs mains pour fournir à leur propre subsistance. C'est ainsi qu'Arsenne, élevé à la cour de Théodose, chargé par ce prince de l'éducation de ses fils, après avoir senti le vide des grandeurs humaines, et s'être retiré au désert, s'occupait à faire des corbeilles avec des feuilles de palmier; et ils trouvaient encore de quoi subvenir aux besoins des pauvres dans les villes et les campagnes. Ils exerçaient, à l'égard des étrangers, tous les devoirs de l'hospitalité; et, pauvres pour eux-mêmes, n'accordant pas même le nécessaire à leurs corps, ils se montraient toujours généreux envers leurs hôtes.

Ils ne négligeaient jamais une occasion de donner de bons conseils. Un diacre qui accompagnait un officier dans une visite que celui-ci rendit à saint Jean de Lycopolis, ayant nié qu'il fût engagé dans les ordres sacrés, ce saint lui prit la main, la lui baisa et lui adressa ces paroles : « Mon fils, gardez-vous de désavouer la grâce que vous avez reçue de Dieu, de peur qu'un bien ne vous fasse tomber dans un mal, et l'humilité dans le mensonge. Jamais il n'est permis de mentir non-seulement dans un mauvais dessein, mais pas même sous prétexte d'un bien, ni pour quelque sujet que ce puisse être, puisque nul mensonge ne procède de Dieu, mais d'une mauvaise cause. » Dans un discours que le saint leur adressa ensuite à tous les deux, sur les moyens de bannir la vanité et de s'avancer dans toutes sortes de vertus, il leur dit, en parlant du ministère des autels : « Il ne faut ni fuir entièrement la cléricature et le sacerdoce, ni les rechercher avec trop d'ardeur; mais il faut travailler à nous corriger de nos défauts et à nous enrichir de vertus, pour laisser à Dieu le choix de ceux qu'il veut appeler à quelque degré que ce soit du sacré ministère; car, ajoute-t-il, ce ne sont pas ceux qui s'y introduisent d'eux-mêmes qui en sont dignes, mais ceux qu'il plaît à Notre Seigneur de choisir. »

Dans les calamités publiques, ils ne faisaient pas difficulté de quitter leurs solitudes pour venir soulager l'infortune par tous les secours de la charité. N'ayant rien à craindre ni à espérer des hommes, ils parlaient aux grands de la terre avec une liberté tout évangélique. Ainsi le saint solitaire Aphraote quitte sa retraite pour venir défendre à la cour de Valens la consubstantialité du Verbe. Ainsi l'anachorète Macédonien, à la nouvelle de la sentence rendue par l'empereur Théodose, contre les habitants d'Antioche, descend de sa montagne pour aller implorer la grâce de ces malheureux, et ne craint pas de dire à l'empereur ces paroles que Théodoret nous a conservées : « Vous êtes homme et mortel aussi bien que ceux qui ont outragé vos statues. Des statues de bronze

peuvent aisément se réparer ; mais tout empereur que vous êtes, referez-vous les images de Dieu, après que vous aurez ôté la vie à ces infortunés ? Et tout coupables qu'ils peuvent s'être rendus contre Votre Majesté, êtes-vous sans péché aux yeux de Dieu ? » Bien loin donc que la solitude les rendît inutiles à leurs concitoyens, ils en furent bien souvent les bienfaiteurs par d'éclatants services. Et, comme l'a dit excellemment Rufin, il y aurait autant d'ingratitude que d'injustice à douter que le monde ne soit redevable de grandes faveurs aux mérites de ces saints.

On les plaint dans le monde, on les croit malheureux d'avoir renoncé aux plaisirs et à la société du siècle. L'histoire des Pères du désert répond à cette objection par le trait suivant : « L'empereur Théodose était sorti un jour de son palais de Constantinople, pour goûter le plaisir de la promenade ; il s'arrêta dans un des faubourgs de cette ville pour y visiter un solitaire d'une grande sainteté, qui habitait une pauvre cellule. Il y entra seul, après avoir pris la précaution d'ôter son diadème pour n'être pas reconnu. Le prince lui ayant demandé de quelle manière vivaient les solitaires d'Egypte, celui-ci répondit : « Ils prient tous Dieu pour votre prospérité. » Théodose regarda ensuite de tous côtés dans la cellule, où ne voyant autre chose que du pain sec dans une corbeille, et il lui dit : « Mon père, donnez-moi votre bénédiction ; et puis nous mangerons un peu. » Aussitôt le solitaire prit de l'eau, dans laquelle il mit du sel, et y trempa des morceaux de pain dont ils mangèrent ensemble, et puis il lui présenta de l'eau dont il but. Alors l'empereur lui dit : « Me connaissez-vous ? — Dieu sait qui vous êtes, répondit le solitaire. — Je suis l'empereur, lui repartit-il, qui suis venu par dévotion pour vous voir. » A ces paroles le solitaire se prosterna devant lui, et Théodose lui dit : « Oh ! que vous êtes heureux, vous autres solitaires, qui, étant libres et dégagés des occupations du siècle, passez une vie douce et tranquille, sans avoir d'autre soin que le salut de vos âmes, et sans penser à autre chose qu'à vous rendre dignes de recevoir dans le ciel une vie et des récompenses éternelles. Moi, au contraire, qui suis né dans la pourpre impériale, et suis assis sur un trône, je puis dire avec vérité que je ne me suis jamais mis à table sans avoir l'esprit rempli de soins. »

Un abrégé de ce pieux recueil, fait avec intelligence, serait d'une grande utilité, tant pour l'édification des fidèles que pour l'instruction des prédicateurs. Nos auditoires nous savent toujours gré de ces sortes de narrations. Les anciens sermonaires les prodiguaient peut-être trop, et surtout avec trop peu de critique ; les orateurs modernes les ignorent ou les négligent. Le ministre Saurin, tout protestant qu'il était, ne se montrait pas si dédaigneux. On lit dans un de ses sermons : « Cela me fait souvenir d'un beau mot d'un anachorète exténué, infirme, accablé d'années. Prêt à expirer, il entonna des cantiques. On lui fit cette question « : Pourquoi chantes-tu ? — Ah ! je chante, dit-il, parce que je vois tomber le mur qui m'empêche de voir Dieu. »

L'éloquent orateur ajoute : « Oui, ce corps est un mur qui nous empêche de voir Dieu ; tombe, mur impénétrable ! alors nous verrons Dieu. » La plupart des miracles qui y sont rapportés le sont également par saint Sulpice-Sévère dans son *Dialogue sur les vertus des moines d'Orient*.

Rufin est regardé comme un des hommes les plus habiles de son siècle. Il était également versé dans les sciences divines et humaines, et on le consultait sur diverses difficultés que les doctes eux-mêmes n'osaient entreprendre de résoudre. Il avait de l'éloquence et écrivait avec assez de pureté. Son style, quoique serré, n'avait rien de dur, ni qui trahît l'embarras. Il est égal partout, c'est-à-dire, clair et poli. Ses traductions, malgré les libertés qu'il se donne, rendent assez bien le sens de l'auteur. Mais il ne mérite pas toujours d'être cru sur parole dans les faits qu'il rapporte de lui-même, et on l'a accusé d'avoir écrit son histoire sur des monuments peu authentiques. Les savants, en général, lui savent peu de gré des choses qu'il a ajoutées au récit d'Eusèbe, et lui reprochent avec amertume d'en avoir retranché un grand nombre de passages. Ses raisonnements ne manquent ni de force ni de justesse, et quoiqu'il fût d'un caractère doux et modéré, il ne laissait pas de pousser vivement ses adversaires. Quand saint Jérôme l'attaqua avec un emportement qui tenait à l'ardeur de son caractère, nous avons vu que Rufin sut trouver de la vigueur pour lui répondre, et qu'il ne manqua pas même d'une certaine âpreté pour défendre son œuvre. Cette querelle, qui contrista les gens de bien dans l'Eglise, ne prit fin qu'à la mort du prêtre d'Aquilée. Malgré ce triste incident dans une vie agitée, Rufin reste un personnage vénérable par la gravité de ses mœurs et le zèle qu'il montra pour l'édification de l'Eglise. Les traductions qu'il a faites d'Origène se trouvent ordinairement dans les œuvres de ce Père. Son *Histoire* a été aussi souvent imprimée à la suite de celle d'Eusèbe de Césarée, particulièrement dans l'édition d'Anvers, en 1548. On trouve sa *Lettre au pape Anastase* dans les éditions des OEuvres de saint Jérôme, et dans la Collection des épîtres décrétales que le P. Constant publia à Paris en 1721. Enfin on possède une édition complète de tous ses ouvrages imprimés à Paris, in-folio, par les soins de Laurent de la Barre, en 1580. C'est la meilleure, et celle qui a servi de base à leur reproduction dans le *Cours complet de Patrologie*.

RUFIN. Il ne faut pas confondre l'écrivain estimable dont nous venons d'analyser les travaux avec un autre Rufin, également prêtre, qui, étant venu de la Palestine à Rome, en 399, inspira ses erreurs sur la

grâce à Pélage et à Célestius. Ce Rufin, né en Syrie, survécut à Rufin d'Aquilée. Il avait été disciple de Théodore de Mopsueste, regardé comme le premier père du pélagianisme. Saint Jérôme, qui lia connaissance avec lui pendant le séjour qu'il fit en Palestine, ne consentit à lui accorder son amitié qu'après l'avoir fait renoncer solennellement à ses erreurs, et lui en avoir dicté lui-même la rétractation; car cette profession en palinodie, comme on disait alors, est entièrement conforme à la doctrine du saint solitaire. Cet écrit que Rufin présenta lui-même au Pape Innocent, condamne l'erreur des pélagiens sur la grâce, et dit anathème à tous ceux qui enseignent que tout homme saint, soit prophète, soit apôtre, peut être parfait sans le secours de Dieu. On trouve cette profession de foi dans les dissertations du P. Garnière ; sur Marius Mercator. Quelques critiques ont encore attribué à ce même Rufin un autre écrit sur la foi, publié par le P. Sirmond, en 1650. En effet, Jean Diacre en fait auteur un Rufin, prêtre de la Palestine. Tout ce que nous en pouvons dire, c'est qu'il n'est point de Rufin d'Aquilée, puisque cet auteur combat partout Origène, qu'il traite avec le dernier mépris, et comme un impie et un scélérat. Dans un manuscrit très-ancien, écrit en lettres mérovingiennes, on lit à la tête de ce traité une note qui avertit le lecteur de ne point se laisser tromper à l'inscription, laquelle en effet l'attribue à Rufin, quoique ce traité soit l'œuvre de l'hérétique Pélage, qui, sous prétexte d'y combattre les ariens, y répand partout le venin de son hérésie.

RUPERT, le même dont Vossius, dans ses historiens latins, parle sous le nom de Robert, embrassa la vie monastique dans l'abbaye de Saint-Alban, de Mayence, vers le milieu du IXe siècle. Il y fit de bonnes études et s'y rendit très-habile dans la connaissance du grec et du latin. Son mérite le fit placer à la tête des écoles de son monastère, qu'il dirigea longtemps avec réputation. On croit qu'il vécut jusque vers l'an 894. Il écrivait également bien en vers et en prose, et il a laissé plusieurs ouvrages qui donnent une idée favorable de ses talents. Trithème, qui nous les fait connaître dans sa *Chronique d'Hirsange*, met de ce nombre une Vie en vers de saint Alban, martyr; un Recueil d'épigrammes et d'autres poésies; une *Chronique* ou *Histoire du monastère de Saint-Alban;* un Recueil d'homélies, qui se lisaient avec plaisir, et enfin, un *Traité sur la musique.* Trithème ajoute que ce moine avait encore composé d'autres ouvrages qui n'étaient pas venus à sa connaissance, expression qui fait juger qu'il avait vu ceux dont nous venons de faire le catalogue après lui. Nous ignorons si ces derniers même existent encore aujourd'hui, car nos recherches, à ce sujet, ne nous ont rien découvert.

RUPERT, abbé de Thuy. Ce que nous savons de la vie et des actions de ce savant et vertueux prêtre se réduit à fort peu de choses. Né dans le territoire d'Ypres, Rupert embrassa la règle de Saint-Benoît, au monastère de Saint-Laurent, près de Liége, sous la discipline de l'abbé Bérenger. Il y eut pour maître dans ses études l'écolâtre Héribrand, qui lui fit faire de grands progrès, et il y fut élevé au sacerdoce vers l'an 1101. Il était déjà âgé et la critique qui s'était attaquée à ses ouvrages n'avait pas toujours épargné sa personne. L'abbé Bérenger qui avait une tendre affection pour lui, se voyant près de mourir et craignant qu'Héribrand, son successeur, n'eût pas assez de fermeté pour le défendre contre les traits de ses envieux, le recommanda à Cunon ou Conon, abbé de Saint-Laurent d'Oostebourg, près d'Utrecht, dans le diocèse de Cologne. Non-seulement cet abbé accorda sa protection à Rupert, mais il lui ouvrit encore son monastère où il se retira aussitôt après la mort de Bérenger arrivée en 1113. Cette nouvelle demeure lui offrit tous les moyens de se livrer à son goût pour l'étude, et en effet il n'épargna ni veilles ni application pour se perfectionner dans l'intelligence des saintes Ecritures. Son savoir et sa piété lui acquirent une si grande réputation, que Frédéric, archevêque de Cologne, le tira de son cloître de Liége où il était retourné, pour le faire abbé de Tuy en 1120. Nous ne nous étendrons pas davantage sur la personne de Robert, parce que ses écrits nous fourniront l'occasion d'en parler plus amplement. Après avoir gouverné cette abbaye avec beaucoup de sagesse, pendant l'espace de quinze ans, ce savant et pieux abbé termina saintement sa carrière en 1135. Il laissa en mourant une si grande réputation de sainteté, que sa mémoire est honorée presque à l'égal des bienheureux, quoique l'Eglise ne lui ait point décerné de culte particulier.

De la Trinité et de ses œuvres. — Dans l'analyse des OEuvres de l'abbé Rupert, nous suivrons l'ordre établi par la dernière édition, publiée à Paris en 1638, mais en ayant soin de fixer le temps auquel chacun de ces écrits fut composé. Le premier qui se présente est un traité intitulé : *De Trinitate et ejus operibus*, que l'auteur dédia à Cunon par une lettre datée de l'an 1117. Après avoir témoigné à cet abbé sa reconnaissance pour l'avoir accueilli dans sa maison, l'auteur lui expose le plan de son ouvrage qu'il divise en trois parties et qu'il ramène à un dessein uniforme, savoir : l'histoire des conseils de Dieu sur le monde, ou l'histoire providentielle de la Religion. La sainte Trinité a tout fait; mais elle semble s'être partagé l'œuvre. Dieu le Père s'est réservé la création jusqu'au moment de la chute du premier homme. Adam a péché; Dieu, le Fils, prend les rênes du gouvernement. Un nouvel Adam, réparateur du genre humain que le premier a perdu, Jésus-Christ occupe toute la scène de l'univers, jusqu'au moment où il y viendra en personne ramener les choses à leur première institution, faisant annoncer sa mission par ses prophètes, subordonnant tous les événements à l'œuvre de la rédemp-

tion qu'il se propose d'accomplir par son sacrifice sanglant. Ce dessein rempli, Jésus-Christ quitte la terre au jour de son ascension glorieuse, et après y avoir fondé son immortelle Eglise, il en laisse la conduite au Saint-Esprit, qui la gouverne jusqu'à la consommation des siècles. Ainsi dans ce plan conçu par un trait de génie, l'ouvrage propre du Père est la création, celui du Fils la rédemption, et celui du Saint-Esprit la sanctification ou le renouvellement de la créature par la grâce. Ce n'est pas cependant que chaque personne ne coopère à ce qui est fait par une autre, non; lorsque le Père fait tout par le Verbe, le Saint-Esprit y concourt, lorsque le Fils, c'est-à-dire le Verbe du Père, vient dans le monde pour sauver le genre humain, le Père et le Saint-Esprit y coopèrent, quoiqu'il n'y ait que la seule personne du Verbe qui s'incarne.

Dans le prologue qui suit la lettre de dédicace à l'abbé Cunon, Rupert cherche à pénétrer la cause pour laquelle Dieu n'a point révélé clairement par Moïse les vérités qui nous ont été découvertes par Jésus-Christ. La raison qu'il en donne, c'est que les enfants d'Israël incapables de soutenir une aussi grande lumière, il fallait que ces vérités leur fussent proposées sous le texte grossier de la lettre, qui en cachait l'éclat, qui en voilait la majesté. Il répète ensuite ce qu'il a déjà dit du plan de son ouvrage, et développe la raison qui l'a engagé à diviser les œuvres de la Trinité, qui par elles-mêmes sont inséparables. Enfin, après avoir invoqué le secours de Dieu, par une prière tout allégorique, il entre en matière.

Première partie. — Les trois premiers chapitres de la *Génèse*, qui contiennent l'histoire de la création du monde, forment la matière de la première partie de cet écrit, laquelle, comme nous l'avons déjà observé, a pour objet l'ouvrage propre du Père. Elle est divisée en trois livres, dont le premier contient cinquante-sept chapitres, le second quarante et le troisième trente-six. Rupert commente cette partie de l'Ecriture selon le goût de son siècle, c'est-à-dire, comme le remarque Ellies Dupin, d'une manière à peu près semblable à celle dont on traitait alors la théologie, par les principes de la dialectique, en se livrant sur les dogmes à une foule de questions subtiles et en rapportant quantité de lieux communs. C'était la méthode du temps. C'est à peu près celle que Rupert a suivie. Ses explications offrent un mélange de sens littéral, de sens mystique, et de questions de dogme et de philosophie traitées et résolues assez succinctement. On voit que l'auteur connaissait les écrivains ecclésiastiques et profanes, les commentateurs de l'Ecriture, les philosophes, les médecins même et les poëtes. Il avait aussi quelques connaissances de physique et d'astronomie, comme on peut s'en convaincre par ce qu'il dit sur la révolution des astres, leur position, leur éloignement, la situation de la terre, etc. Mais il est difficile de décider si ce qu'il dit est fondé sur la connaissance qu'il en avait par lui-même ou s'il n'a fait que copier et s'approprier ce qu'il a trouvé dans des auteurs plus anciens que lui. On le voit encore citer très-souvent et donner des interprétations des termes grecs et hébraïques, ce qui porterait à croire que ces deux langues ne lui étaient point inconnues. On ne peut donc nier qu'il n'ait eu des connaissances fort étendues et peu communes pour le siècle où il vivait. Il avait bien lu l'Ecriture, et la possédait tellement, que, quelque sujet qu'il traite, il réunit tous les textes qui y ont rapport.

Premier livre. — Après ces remarques générales entrons dans quelques détails qui nous aident à faire plus ample connaissance avec notre auteur. En parlant de la création du monde, il rejette les idées et les formes que les sages du siècle, c'est-à-dire les philosophes ont admises. « Quel modèle, dit-il, a eu la Trinité pour créer le ciel, la terre et leurs ornements? nulle autre qu'elle-même, puisque rien n'existait que Dieu. — C'est avec raison, dit-il ailleurs, qu'on appelle Génèse le premier livre de Moïse, parce qu'avec les générations du ciel et de la terre il y est parlé de la double génération de Jésus-Christ, Fils de Dieu, Dieu et homme tout ensemble. » Il interprète cette première parole : *In principio*, etc., du Fils de Dieu, et la regarde en quelque sorte comme un nom qu'il a pris lui-même. Il cite à ce sujet la réponse que le Sauveur fit aux Juifs qui lui demandaient qui il était : *Principium qui et loquor vobis.* (*Joan.* VIII, 25.) C'est dans ce principe que Dieu a créé le ciel et la terre, parce que toutes choses ont été faites par lui : il est Fils, parce qu'il est né de Dieu; il est principe, parce qu'il est la cause première et efficace de toutes les créatures. Ainsi il veut que ces paroles : *In principio Deus creavit cœlum et terram* (*Gen.* I, 1), soient entendues en ce sens que *Dieu a créé par son Fils toutes les choses visibles et invisibles.* (*Coloss.* I, 16.) Ce qu'on lit dans le même endroit que *l'Esprit de Dieu était porté sur les eaux*, doit s'entendre de l'amour substantiel du Père, qui procède du Père et du Fils, et qui est consubstantiel à l'un et à l'autre. « Ainsi, dès le commencement de ce livre, dit-il, la présence de la Trinité qui crée toutes choses se fait sentir d'une manière éclatante. » Il approuve et suit le sentiment de ceux qui ont cru que lorsque Dieu dit : *Que la lumière soit faite* (*Gen.* I, 3), la lumière qui fut faite était la nature angélique. Les anges comparés aux hommes sont des esprits, mais il prétend que comparés à Dieu, ils sont corporels, et qu'ils ont des corps formés de cet air grossier et humide dont on sent l'impression lorsqu'on subit le souffle du vent. Ce sentiment du reste n'est pas particulier à Rupert, nous avons remarqué déjà qu'il avait été celui de plusieurs grands hommes. Mais quoique soutenu par les raisonnements mêmes de quelques Pères, il n'est pas le plus conforme à l'Ecriture, qui nous apprend

ailleurs que les anges sont de purs esprits.

La séparation que Dieu fit de la lumière et des ténèbres marque, selon notre auteur, le jugement terrible que Dieu exerça sur le démon et les anges rebelles, en les séparant des bons anges. Cette séparation est sans retour, de sorte que ceux qui sont tombés ne peuvent plus se relever, et ceux qui ont persévéré, quand ils pouvaient tomber, ne peuvent plus pécher. Tous avaient été créés dans l'innocence et pouvaient faire des progrès dans le bien, mais étant créatures et tirés du néant, ils étaient également capables de faire le mal. Notre auteur se propose différentes questions sur ce sujet, et demande pourquoi un Dieu bon et miséricordieux a tiré du néant des créatures qu'il a prévu devoir périr? Il traite cette demande de question importune ; elle lui paraît même si impertinente, qu'il ne voit pas de raisons de la proposer. Il y répond néanmoins, et, après avoir répondu, il ajoute ces paroles de l'Apôtre, qui doivent fermer la bouche de quiconque veut disputer sur ce sujet : « *O homme, qui êtes-vous pour contester avec Dieu? Le potier n'a-t-il pas le pouvoir de faire de la même masse d'argile un vase destiné à des usages honorables et un autre destiné à des usages vils et honteux?* (*Rom.* IX, 20.)

Deuxième livre. — Après avoir parlé, dans son premier livre, de la création du ciel, de la terre et de tous leurs ornements, Rupert vient à celle de l'homme que Dieu a daigné créer à son image et à sa ressemblance. Les expressions que l'Ecriture emploie en rapportant la création de l'homme en relèvent la dignité et l'excellence. Dieu n'a pas dit : Que l'homme soit fait à notre image, etc., comme il avait dit : Que la lumière soit faite. Mais il semble que les trois personnes de la Trinité tiennent conseil et s'exhortent mutuellement, en disant : *Faisons l'homme*, etc. (*Gen.* I, 25.) Ces paroles ne doivent s'entendre que de ceux que Dieu a prédestinés à la vie, et non des réprouvés. « Car il n'y a que les seuls élus, dit-il encore, qui soient créés à l'image et à la ressemblance de Dieu. » La bénédiction que Dieu donne à Adam et à Eve, après les avoir créés, regarde spécialement les élus. La grâce de cette bénédiction représente ce décret de Dieu que saint Paul a en vue, lorsqu'après avoir dit : *Nous savons que tout coopère au bien de ceux qui aiment Dieu* (*Rom.* VIII, 28), il ajoute aussitôt, *à ceux qu'il a appelés, selon son décret pour être saints.* (*Ibid.*, 30.) Dieu, en bénissant nos premiers pères, bénit dans leur première origine ceux que lui seul avait prévus et prédestinés avant tous les siècles; c'était ceux qu'il avait en vue, ceux auxquels il devait dire un jour, après les avoir appelés et justifiés : *Venez, les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé depuis l'origine du monde.* (*Matth.* XXV, 34.) Mais ce que Dieu dit à nos premiers pères, en les bénissant : *Remplissez la terre et quelle vous soit soumise* (*Gen.* I, 28), convient aux élus et aux réprouvés. Les uns et les autres peuplent la terre ; mais il y a une grande différence à l'égard de ce qui est dit, *que la terre vous soit assujettie.* (*Ibid.*) Les élus seuls auxquels appartient la terre des vivants, s'assujettissent, par la liberté de leur esprit, la terre qu'ils habitent avec leur corps, parce que, préférant Dieu à toutes choses, ils professent un généreux mépris pour tout ce qui est terrestre.

Il rejette le sentiment de ceux qui ont prétendu que l'homme n'aurait point engendré, s'il eût persévéré dans l'innocence, « comme si le péché, dit-il, eût été nécessaire pour que l'homme pût engendrer, et comme si Dieu n'avait pas pu faire une nature qui engendrât sans le secours du péché. Mais, ajoute-t-il, il n'est pas nécessaire de faire une grande dissertation pour prouver le contraire, puisque Dieu leur dit : *Croissez et multipliez, et peuplez la terre.* (*Ibid.*) Si l'homme n'avait point péché, il n'aurait engendré que des élus, qui eussent été le fruit de la bénédiction qu'il reçut au moment de sa création. »

Il parle fort au long du septième jour, de la différence qu'il y a entre ce jour et les autres, pourquoi Dieu le bénit et le sanctifia, et ce que c'est que le repos de ce jour. Revenons à l'homme que Dieu forma de la poussière de la terre ; il rapporte différents textes d'Isaïe et de Jérémie, dans lesquels ces saints prophètes, reconnaissant leur origine, disent à Dieu : *Vous êtes notre Père, nous ne sommes que de l'argile.* (*Isa.* LXIV, 8.) Puis il cite ces paroles de saint Paul : *Un vase d'argile dit-il à celui qui l'a fait, pourquoi m'avez-vous fait ainsi?* (*Rom.* IX, 20.) « C'est pourquoi, continue notre auteur, lorsque nous lisons que Dieu a formé l'homme de la poussière de la terre, ne demandons point pourquoi il l'a ainsi formé, mais que chacun craigne pour soi-même, que le vase qu'il a fait ne se brise entre ses mains et qu'il n'en fasse un autre, comme il le jugera convenable. Cependant nous pouvons rechercher avec humilité et admirer comment Dieu, qui pouvait réparer la ruine des anges par de nouveaux anges, et en créer autant qu'il en était tombé et les placer dans le ciel, afin que tout le peuple et toute la noblesse de la céleste patrie fût d'une même nature, comment il a bien voulu créer des hommes qui sont d'une nature et d'une condition différente, pour remplacer les anges, et pourquoi il ne les a pas créés tous ensemble, ou plusieurs à la fois, mais seulement un, d'où tous les autres devaient tirer leur origine. Dieu l'a voulu ainsi; sa sagesse le lui a dicté. *Il répandit sur le visage de l'homme un souffle de vie* (*Gen.* II, 7) ; ce souffle de vie est l'esprit de l'homme ou l'âme raisonnable qui le distingue des animaux. Cette âme ne se communique point par la génération. Il n'existe sur ce sujet aucune diversité de sentiment entre ces catholiques. »

Nous ne parlerons point de ce que notre auteur dit du paradis terrestre, de sa si-

tuation, de la fontaine qui l'arrosait et se partageait entre quatre grands fleuves, de l'arbre de vie et de l'arbre de la science du bien et du mal, qu'il prétend avoir été ainsi appelé par ironie, de la défense que Dieu fit à Adam de manger du fruit de cet arbre, de l'aide que Dieu donna à Adam, en formant Eve d'une de ses côtes, de l'union étroite et indissoluble qu'il établit entre l'homme et la femme. Mais nous ne pouvons nous dispenser de rapporter ces judicieuses réflexions qu'il fait sur ce qui est dit dans la Genèse, qu'Adam et sa femme étaient nus et qu'ils n'avaient point de honte. Ce n'était « point, dit-il, un déshonneur, mais un honneur pour eux d'être nus. Ce n'était point par impudeur, mais par sécurité, qu'ils ne rougissaient point de leur nudité. Car est-ce du créateur qu'ils auraient reçu ce sentiment de honte? L'ouvrage de Dieu aurait-il quelque chose d'indécent et de déshonnête, dont il devrait éprouver de la confusion? Cette confusion vient-elle de la nature? N'est-ce pas de la concupiscence? La confusion qui fait un tourment est à présent changée en nature, mais elle ne vient point de la première condition de l'homme; elle tire son origine du péché. Pourquoi avons-nous honte de notre nudité? C'est parce que nous sentons notre faiblesse et la révolte de la chair en nous. La conscience alors était pure; il n'y avait point de concupiscence des yeux qui portât au mal. Car la concupiscence de la chair est la peine du péché, et la punition de l'orgueil qui a précédé. Dieu, dit l'Ecriture, a créé l'homme droit et juste (*Job.* I, 1); ce témoignage est vrai, ajoute Rupert, parce qu'un Dieu très-juste n'a créé l'homme que dans la droiture et la justice. La droiture et la justice de l'homme était que l'esprit fût supérieur et commandât à la chair, et que la chair fût soumise à l'esprit et lui obéît. L'esprit raisonnable de l'homme était entre Dieu et la chair, pour commander à la chair; et comme il a troublé et perverti cet ordre, en désobéissant à Dieu, l'esprit, qui était supérieur à la chair, a été soumis à la chair par une juste soumission, parce qu'il a désobéi à Dieu à qui il devait être soumis. Voilà d'où vient la confusion du visage, confusion qui, naissant du secret de la conscience, se montre au dehors, et oblige de cacher sous des vêtements ce qui fait le sujet de sa honte, ce qui est la peine de sa désobéissance. Cette infirmité ou cette révolte de la chair contre l'esprit n'existait point alors. Ainsi l'homme et la femme étaient nus et n'avaient point de honte, parce qu'il n'y avait rien en eux qui dût leur en donner : *Quia quod erubescerent non habebant.* »

Ce morceau dans lequel se trouve si solidement établie la doctrine de l'Eglise sur l'état de nos premiers parents et sur la concupiscence, doctrine que saint Augustin a défendue avec tant de force contre les pélagiens, nous a paru si important que nous avons cru devoir le rapporter tout entier.

Troisième livre. — Ce livre traite de la tentation de l'homme, de sa chute et de l'arrêt que Dieu prononça contre lui pour le punir de sa désobéissance. Il ne faut pas croire que la tentation ou le péché de l'homme ait commencé par l'entretien d'Eve avec le serpent. La tentation extérieure avait été précédée de la tentation intérieure; le démon avait déjà attaqué le cœur de l'homme, en lui inspirant l'orgueil et le mépris du commandement de Dieu. Si l'homme ne s'était pas intérieurement enflé d'orgueil, il n'aurait pas si aisément succombé à la tentation extérieure. Le démon attaqua donc par lui-même l'homme au dedans, et au dehors, par le ministère du serpent. Cet animal, si l'on en croit Rupert, n'était point dans le paradis terrestre; il prétend que la femme, en se promenant dans ce jardin de delices, et peut-être aussi en considérant ce qui se passait au delà, donna occasion au démon de la tenter sous la figure du serpent, qui s'était approché de cette terre délicieuse. La sentence que Dieu prononça contre Eve est plus sévère que celle qui fut prononcée contre Adam, « parce que son péché, dit-il, fut trois fois plus grand. » Interprétant ces paroles, *je mettrai une inimitié entre toi et la femme, entre sa race et la tienne.* (*Gen.* III, 15), « Dieu, dit il, promet une grande œuvre de sa grâce; il promet que la femme, qui a été vaincue par l'artifice du démon, triomphera un jour du démon par la force ouverte. Mais ce n'est point la femme elle-même qui doit faire cette guerre; c'est sa race qui la fera et qui la continuera jusqu'à ce qu'elle remporte une pleine victoire. C'est pour cela, qu'après avoir dit; *je mettrai une inimitié entre toi et la femme*, il ajoute : *entre sa race et la tienne.*

« De quelle race cela est-il affirmé, sinon d'un seul, savoir, Jésus-Christ? Lui seul est la race de la femme sans l'être de l'homme. C'est lui qui a combattu contre l'ancien serpent et qui l'a brisé par la force de son bras. Qui de nous tous, qui sommes nés de l'union de l'homme et de la femme, peut se vanter d'avoir une inimitié entière pour ce séducteur? Ne sommes-nous pas plutôt des ennemis de Dieu, si nous ne sommes réconciliés par celui-là seul qui est la race unique de la femme? Par un effet de sa grâce, nous sommes les amis et les enfants de Dieu; mais par nous-mêmes et par nos premiers pères, nous n'avons été que les compagnons de sa révolte..... Il est donc certain que ces paroles renferment la promesse de celui qui est de la race de la femme, c'est-à-dire, de Jésus-Christ, parce que le sexe qui a été séduit a brisé la tête du séducteur, lorsque la bienheureuse Vierge a mis au monde sans péché cet homme nouveau et céleste qui a détruit le péché. Il y a de plus, dit notre auteur, entre la femme et sa race, et l'espèce d'animal par lequel elle a été séduite, une inimitié qui vient moins de la raison que du sentiment naturel; et la femme a toujours le pouvoir de briser sa tête, de sorte que si

de la plante de son pied elle touche à nu, même légèrement, la tête du serpent, elle le fait mourir aussitôt ; de même aussi, le serpent, si petit qu'il soit, fait mourir la femme immédiatement s'il lui mord le talon. » Rupert dit avoir appris ce qu'il rapporte de témoins dignes de foi et qui avaient examiné la chose de près et avec beaucoup de soin. Le lecteur pensera ce qu'il voudra de cette prétendue découverte.

Dieu, pour punir l'homme de son orgueil, le condamna à mourir et à retourner dans la poussière d'où il l'avait tiré. Avant cet arrêt, l'homme était déjà mort de la mort du péché, qui sépare l'âme de Dieu ; mais il ne sentait pas l'amertume de cette mort, comme nous ne la sentons pas nous-mêmes actuellement. Livrés à nos passions, privés des biens éternels et sur le point même d'être dépouillés des biens temporels, nous sommes assez insensibles pour vivre dans la joie et dans les amusements, en voyant tant de personnes mourir chaque jour devant nos yeux. Que serait-ce, si nous ne devions jamais mourir? Combien serions-nous insensibles à la mort de l'âme et au jugement dernier qui doit se faire à la fin des siècles, si, devant mourir demain, nous nous laissons aller à l'orgueil? C'est donc avec raison que Dieu, pour faire sentir à l'homme combien est funeste la mort de l'âme, et pour empêcher qu'il ne vive dans la sécurité et plongé dans les plaisirs, jusqu'au jour du jugement, l'a condamné à la mort, afin d'en réveiller au moins quelques-uns par la crainte d'un mal qui peut leur arriver à chaque instant. L'arrêt de mort que Dieu a prononcé contre l'homme corrompu ne doit donc pas être regardé comme un effet de sa justice irritée, mais comme celui d'une grâce pleine de miséricorde. Un philosophe païen, Plotin lui-même, a reconnu que c'est par miséricorde que Dieu a donné aux hommes des corps mortels. Pour tenir l'homme dans l'humilité, il a voulu que l'heure et le jour de sa mort fussent incertains, afin qu'il soit toujours attentif, toujours sur ses gardes, dans l'ignorance où il est du moment où arrivera ce qu'il sait devoir arriver certainement, et afin qu'il vive comme devant chaque jour rendre compte de sa conduite devant son juge.

Du temps de Rupert quelques-uns doutaient qu'Adam eût obtenu miséricorde de Jésus-Christ, parce que l'Ecriture ne nous apprend point qu'il ait fait pénitence. Il est dit, à la vérité, dans le livre de la *Sagesse*, que *c'est elle qui conserva celui que Dieu avait formé le premier, pour être le père du monde, ayant d'abord été créé seul ; que c'est elle aussi qui le tira de son péché.* (*Sap.* x, 1.) Mais ce livre, répond-il, n'est pas dans le canon, et ce que l'on en cite n'est tiré d'aucun livre canonique. Ainsi, il est pour le moins aussi libre de rejeter que d'admettre ces paroles : *Eduxit illum a dilecto suo*, parce qu'on ne fait point voir quand Adam a reconnu son péché et quand il a fait pénitence. C'est pourquoi comme on ne voit point de bonnes œuvres dans le premier Adam, et que le second lui est opposé ; car, *de même que tous meurent en Adam, tous revivront en Jesus-Christ* (*I Cor.*, xv, 22), plusieurs nient librement qu'il soit sauvé, et personne n'a démontré par des preuves assez fortes qu'il le soit. Rupert semble ne prendre aucun parti dans cette controverse, mais seulement rapporter les différents sentiments ; il remarque même, afin que personne ne décide témérairement, que l'Histoire ecclésiastique nous apprend que les premiers qui ont prétendu qu'Adam n'était point sauvé, sont les encratites, hérétiques qui reconnaissaient Tatien pour chef. Quant au texte du livre de la *Sagesse* en faveur du salut d'Adam, il n'est plus permis de se donner, comme au temps de Rupert, la liberté de l'admettre ou de le rejeter. Le concile de Trente a fixé tous les doutes en mettant ce livre au nombre de ceux qui ont été inspirés par le Saint-Esprit.

Saint Augustin, répondant à plusieurs questions qu'un évêque nommé Evode lui avait proposées, dit que presque toute l'Eglise convient que le premier homme, le père du genre humain, fut du nombre de ceux que Jésus-Christ délivra, lorsqu'il « alla prêcher aux esprits qui étaient retenus en prison. Et il ne faut pas s'imaginer, ajoute le saint docteur, que l'Eglise le croie vainement, quand bien même elle ne serait pas appuyée par l'autorité expresse des saintes Ecritures. » Sur quoi il rapporte les paroles du livre de la *Sagesse*, qui établissent le sentiment de l'Eglise sur le salut de nos premiers pères. « C'est avec une grande raison, dit-il encore ailleurs, que nous croyons que les deux premiers humains, ayant mené après leur péché une vie sainte, parmi les travaux et les misères dont ils étaient accablés, ont été délivrés des supplices éternels par la vertu du sang de Jésus-Christ. Dieu ayant chassé l'homme du paradis terrestre, mit à l'entrée des chérubins qui faisaient étinceler une épée de feu, pour garder le chemin qui conduit à l'arbre de vie. » Rupert fait différentes réflexions sur cette épée flamboyante, et en prend occasion de parler du feu qui doit purifier les hommes de leurs péchés, avant que d'entrer dans le ciel. Mais ces chérubins et cette épée de feu placés à l'entrée du jardin, marquent surtout combien il est difficile aux enfants de la bénédiction qui naissent dans cet exil, de rentrer dans le lieu où ils sont rappelés par la grâce de Dieu.

Deuxième partie. — Après avoir parlé dans la première partie de ce traité des œuvres propres du Père, de la création de l'homme, de sa chute et de l'arrêt de sa condamnation, l'auteur se propose, dans la seconde, de parler des œuvres propres du Fils. Il n'a fait, dit-il, que ramper dans cette première partie, mais dans celle-ci il présentera à ses lecteurs des objets plus agréables et plus consolants. On y verra comment le Verbe, par qui toutes choses ont été faites, s'est fait connaître peu à peu,

pendant six âges différents, à l'homme chassé du paradis et captif, en s'approchant de sa créature jusqu'à prendre une chair semblable à la nôtre, et à l'offrir en sacrifice à son Père pour le salut du monde. C'est par ce sacrifice qu'il est entré dans son repos, et y a fait entrer l'homme racheté. Rupert divise ainsi les six âges pendant lesquels le Verbe s'est manifesté aux hommes par différents accroissements de grâce.

Le premier âge s'étend depuis Adam jusqu'à Noé; le second, depuis Noé jusqu'à Abraham ; le troisième depuis Abraham jusqu'à David; le quatrième, depuis David jusqu'à la captivité de Babylone; le cinquième, depuis la captivité de Babylone jusqu'à l'Incarnation qui fait le sixième âge. Dans le premier, Jésus-Christ ne paraît qu'en figure; dans le second, il se montre par des actions et par des discours familiers avec les hommes qu'il veut bien honorer de ses alliances; dans le troisième, on promet la naissance de celui en qui nous devons être bénis; dans le quatrième, il est roi; dans le cinquième, on annonce qu'il sera pontife; et enfin, dans le sixième, il vient lui-même en s'incarnant. Ces six âges répondent aux six jours de la création, mais avec cette différence, que pendant les six jours ce sont des natures nouvelles qui ont été créées; au lieu que, pendant les six âges, il s'agit de réparer la nature de l'homme qui a été corrompue; c'est pourquoi les œuvres des six jours appartiennent à la personne du Père, et celles-ci appartiennent proprement à la personne du Fils. Et, comme le Fils est en tout semblable au Père, Rupert se propose de démontrer que l'esprit de crainte, de piété, de science, de force, de conseil, d'intelligence et de sagesse, éclate dans les ouvrages du Fils, de même que dans ceux du Père, c'est-à-dire dans les six âges comme dans les six jours. Ce sont les caractères qu'il attribue à chaque siècle.

Tel est le dessein de la seconde partie du traité de la Trinité, qui contient trente livres, dont six sont des commentaires sur le reste de la *Genèse*, et les autres sur une grande partie de l'Ecriture; savoir : quatre sur l'*Exode;* deux sur le *Lévitique;* deux sur le *Deutéronome;* un sur *Josue;* un sur les *Juges;* cinq, tant sur les *Rois* que sur les *Psaumes;* deux sur *Isaïe;* un sur *Jérémie* et les *Lamentations;* deux sur *Ezéchiel;* un sur *Daniel*, auquel il a joint les prophètes Aggée, Zacharie et Malachie; un sur les quatre évangélistes. Le lecteur n'attend pas de nous que nous lui donnions des extraits suivis ou des analyses de tous ces commentaires ; cela nous conduirait trop loin. Nous nous contenterons de recueillir, en les parcourant, quelques-uns des endroits qui nous paraîtront les plus utiles et les plus remarquables.

Sur la Genèse. — I. Rupert fait une comparaison assez ingénieuse des patriarches et des justes qui sont morts avant l'arrivée du Messie, sans recevoir la récompense promise, avec les catéchumènes sous la nouvelle loi. Quelque parfaite, quelque éclairée que soit la foi des catéchumènes, ils ne participent pas aux saints mystères qu'ils n'aient reçu le baptême. Ainsi les patriarches et les anciens justes ne devaient pas être admis dans le ciel avant que Jésus-Christ eût expié la tache de la première prévarication. C'est pourquoi nous devons considérer tous les saints et tous les élus, tout le corps de l'Eglise qui a précédé la Passion, comme un catéchumène. Il appelle Abel, le premier témoin du Fils de Dieu, qui offrit les premiers-nés de ses troupeaux, par sa foi en la Passion du Fils unique de Dieu. Tout ce qu'il a fait, tout ce qu'il a souffert est une figure de Jésus-Christ, qui dans la dernière cène, s'étant offert par ses propres mains, fut livré par son disciple, pris et crucifié par le peuple juif qui était son frère selon la chair. La malédiction que Dieu prononça contre Caïn, pour le punir du meurtre de son frère, lorsqu'il lui dit : *Tu seras fugitif et vagabond sur la terre* (*Gen.* IV, 11), est la figure de ce qui est arrivé aux Juifs, et de ce que tout l'univers voit actuellement accompli dans le peuple meurtrier de Jésus-Christ. Rupert croit que parmi ceux qui périrent sous les eaux du déluge, il y en eut quelques-uns dont le péché fut effacé. A l'occasion de l'année du déluge, il remarque que les années n'étaient pas alors plus courtes, comme quelques-uns l'ont imaginé, mais qu'elles avaient la même durée qu'aujourd'hui; « ce qui, dit-il, est plus clair que le jour. » Le sacrifice que Noé offrit à Dieu après être sorti de l'arche, était la figure du nouveau sacrifice par lequel Jésus-Christ s'est offert en holocauste à Dieu son Père, sacrifice qu'il ne cesse de lui offrir, tant par lui-même que par les mains de ses prêtres. L'alliance que Dieu fit avec Noé était la figure de celle de Jésus-Christ, qui, par sa mort sur la croix, nous réconcilie avec son Père, nous lave de nos péchés par son sang, et répand sur nous l'esprit saint de sa charité. N'oublions pas la judicieuse réflexion de notre auteur sur la multiplication et la confusion des langues, dont Dieu se servit pour confondre l'orgueil des hommes et dissiper leur vaine entreprise, en mettant la division parmi les enfants de Babylone.

Lorsque Dieu dit : *Venez donc et descendons en ce lieu, et confondons-y tellement leur langage, qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres* (*Gen.* XI, 7), il devait un jour donner par le ministère de Moïse, son serviteur, l'Ecriture sainte, dans laquelle on trouve la connaissance d'un seul Dieu, l'unique connaissance qui conduit au ciel. Or les hommes n'avaient alors qu'une seule langue, savoir, celle qu'on appelle encore hébraïque. Afin donc que ces paroles, lorsqu'elles seront données, ne soient pas oubliées aux pieds par ces pourceaux, *venez*, dit-il, *et confondons leur langage.* Dieu seul pouvait ainsi punir les hommes, en employant pour les dissiper la chose par laquelle ils sont le plus divisés. Lorsqu'il dit

au pluriel, *venez, descendons, confondons*, il n'appelle pas à son secours des multitudes d'anges ; mais ces paroles marquent que toute la Trinité en un seul Dieu est présente pour punir l'orgueil des hommes. C'est ce que l'on voit encore mieux par ce qui arriva, lorsque ces mêmes langues furent rappelées et multipliées dans la bouche des apôtres. La Trinité se montre aux hommes en ce jour, où les hommes furent baptisés au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. C'est là le véritable édifice, la tour élevée et sublime par laquelle l'homme monte au ciel, pour être réuni avec Dieu. » On voit dans cette réflexion comment la multiplication des langues, qui a servi à punir l'orgueil des hommes et à les diviser, sert dans la bouche des apôtres, à les attirer à la fois, à l'humilité et à l'unité du corps de Jésus-Christ, et pour faire de toutes les nations un peuple saint qui ne soit qu'un par l'âme et par le cœur.

II. La vocation d'Abraham marque le troisième âge du monde, selon notre auteur, qui l'appelle l'âge de la science, parce que, dans cet âge Dieu a donné aux hommes la science du grand salut et de la promesse, par sa parole et par sa loi écrite. Avant d'entrer en matière, il invoque l'esprit de science, pour découvrir un trésor de témoignages sur Jésus-Christ Fils de Dieu.

Abraham est le premier à qui Dieu ait révélé le mystère de l'Incarnation, en lui disant : *Tous les peuples de la terre seront bénis en toi.* (*Gen.* XII, 3.) Car cette bénédiction n'est autre que celle par laquelle la grâce du Saint-Esprit a été répandue sur toutes les nations par la race d'Abraham, c'est-à-dire par Jésus-Christ. La circoncision était la marque de l'alliance que Dieu fit avec Abraham. Ne point porter cette marque eût été renoncer la race d'Abraham. Or, sans la foi en cette race, qui est Jésus-Christ, il était impossible d'être sauvé. Pourquoi donc, dira quelqu'un, les saints patriarches, s'ils étaient justifiés par la foi de Jésus-Christ, en recevant la circoncision, n'entraient-ils pas dans le royaume des cieux? Notre auteur répond à cette question par une comparaison que nous avons rapportée déjà, savoir, que, comme les catéchumènes ne sont pas admis à la participation de nos saints mystères, quoiqu'ils croyent en Jésus-Christ et le confessent de bouche, à moins qu'ils ne soient régénérés par le baptême, de même les anciens justes ne devaient pas être admis à la gloire éternelle, avant que Jésus-Christ eût répandu son sang pour les purifier.

Sur Lot que les anges pressèrent de sortir de Sodome, et qu'ils prirent par la main pour le faire sortir plus promptement, lui sa femme et ses enfants, Rupert fait cette remarque : « Quoique Lot fût juste, en comparaison des habitants de Sodome, c'était un juste imparfait, qui n'avait pas une aussi grande foi qu'Abraham. Il avait de l'affection pour un pays si beau, si délicieux ; et, comme s'il n'eût pas bien compris ce que lui disaient les anges, du péril qui le menaçait, l'amour des richesses lui faisait détourner les yeux de la lumière. C'est ce qui arrive souvent à celui qui connaît les biens célestes, à qui la colère de Dieu a été manifestée par l'Evangile ; qui est instruit des choses spirituelles, et qui néanmoins, entraîné par l'amour du monde, se dissimule les menaces du jugement dernier, qui lui sont connues, pour suivre l'attrait de sa propre concupiscence. Si, lorsqu'il diffère de faire usage de ses lumières, Dieu le prend par la main, avant qu'il tombe dans le péché, et le tire hors de la ville, c'est-à-dire le délivre de la tentation, alors rentrant en lui-même, il dit à Dieu : *Seigneur, votre serviteur a trouvé grâce devant vous ; vous avez signalé votre miséricorde envers moi, en délivrant mon âme.* (*Gen.* XIX, 18, 19.) En effet, lorsque Dieu, venant au secours de celui qui veut se perdre et qui est sur le point de commettre un péché, arrête sa volonté dans le moment même qu'elle se livre à la folie, il le prend véritablement par la main et le tire de Sodome. Celui qui est ainsi délivré, sentant que c'est par un effet de la grâce qu'il l'a été, se confond au dedans de lui-même, de ce qu'il a eu un moment de mauvaise volonté, et rend grâces au Seigneur qui a fait éclater sur lui sa miséricorde. »

Ce que dit Rupert sur l'épreuve à laquelle Dieu soumit la foi et l'obéissance d'Abraham, en lui ordonnant d'immoler Isaac, n'est pas moins édifiant, ni moins instructif. Dieu qui avait déjà éprouvé ce saint homme, voulant nous découvrir, à nous qui sommes ses enfants, le trésor de foi et de crainte du Seigneur qui était en lui, pour nous servir de modèle, le tenta et lui dit de prendre son fils et de le lui immoler. Les paroles dont Dieu accompagne son commandement sont, comme le remarque notre auteur, les plus propres à pénétrer le cœur d'Abraham, pour l'affectation qu'il met à appuyer sur tout ce qui peut l'attendrir. Voici ses paroles : *Prenez Isaac, votre fils unique.* (*Gen.* XXII, 2.) Il l'appelle son fils unique, et il ajoute, qui vous est si cher : *quem diligis ;* et il le nomme par son nom Isaac, afin de toucher plus vivement le cœur de son père, dans le moment même d'une si grande épreuve. Mais Abraham, ayant la crainte de Dieu devant les yeux, n'hésite point et se dispose aussitôt à exécuter le commandement qu'il a reçu. Rupert établit ensuite un parallèle entre Isaac et Jésus-Christ, dont il était la figure, puis il ajoute que dans l'Eglise on offre aujourd'hui continuellement le Fils de Dieu, qui est immortel et impassible, à Dieu son Père : « On a raison, dit-il, de comparer le sacrifice qui s'offre dans l'Eglise à celui de ce pieux et fidèle patriarche, parce que de même qu'Abraham ne répandit point le sang de son fils, ainsi on ne répand plus aujourd'hui le sang de Jésus-Christ ; mais ce fils vivant et entier est présenté par les mains des ministres et reçu dans la bouche des fidèles. « Rupert, voulant dans ce chapitre expliquer comment ce qui paraît du pain dans l'Eu-

charistie, est Jésus-Christ même, emploie une comparaison qui peut être susceptible d'un mauvais sens. Mais un lecteur équitable sait que les comparaisons ne doivent pas être prises à la rigueur.

D'ailleurs, son dessein, comme il le dit, n'est pas de traiter cette matière, mais seulement de faire voir que, comme Isaac fut immolé sans être mis à mort, de même Jésus est offert en sacrifice d'une manière impassible. Jusqu'ici on a pu remarquer et on pourra remarquer encore, dans tout ce qui nous reste à dire des commentaires de Rupert, tant sur la Genèse que sur les autres livres de l'Ecriture, que ce commentateur ne voit partout que Jésus-Christ et l'Eglise. Saint Augustin, plusieurs siècles avant lui, nous avait donné cette belle règle pour l'intelligence de l'Ecriture: « Non-seulementles paroles, mais encore la vie, les mariages, les enfants, et les actions de ces saints, qui ont précédé la naissance de Jésus-Christ, ont été des prophéties de ce que nous voyons arriver dans ce temps-ci, où l'Eglise est formée de gentils. » Rupert semble tellement avoir cette règle devant les yeux, qu'il n'aperçoit dans toute la suite de la vie et des actions des patriarches, et dans tous les événements dont il parle, que Jésus-Christ, sa Passion, les mystères, la formation de l'Eglise, les épreuves auxquelles elle est exposée, la réprobation des Juifs, leur rappel à la fin des siècles, ce qu'il a fait pour ses élus, les mystères de sa grâce qui les délivre: *Gratiæ liberatricis mysteria.*

III. Dans Jacob qui sert Laban, afin d'épouser Rachel, il voit Jésus-Christ qui ayant la forme et la nature de Dieu.... s'est anéanti lui-même, en prenant la forme et la nature de serviteur, a fait pénitence pour les péchés du monde, et enfin est mort sur une croix pour les expier. Dans Lia que Laban fait entrer dans la chambre de Jacob, au lieu de Rachel qu'il lui avait promise, et pour laquelle il avait servi sept ans; il voit l'Eglise formée de toutes les nations du monde, qui ne connaissaient point et qui n'invoquaient point le nom du Seigneur, substituée à la Synagogue, pour laquelle seule Jésus-Christ semblait être venu au monde, comme il le témoigne, quand il dit à la Chananéenne: *Je n'ai été envoyé qu'aux brebis perdues de la maison d'Israël.* (*Matth.* xv, 24.)

Dans les esclaves que Laban donna à chacune de ses filles, et dont Jacob devait avoir des enfants, il voit ce qui arrive dans l'Eglise, où, les uns par amour, les autres par crainte ou par tout autre motif que pour Jésus-Christ, se soumettent à l'Evangile. Il en est qui, ayant une foi pure et entière, engendrent des enfants spirituels à Jésus-Christ; mais il en est d'autres qui, n'ayant que l'apparence de la piété, prêchent et baptisent hors de l'Eglise. Les sectes de ceux-ci sont comme des concubines dont les enfants n'auront point de part à l'héritage de leur père, à moins qu'ils ne rentrent dans le sein de leur véritable mère, l'Eglise catholique. Dans la joie que font paraître les femmes de Jacob, lorsqu'elles mettent des enfants au monde, il voit un modèle pour les âmes chrétiennes, qui doivent avoir le même désir d'engendrer à Jésus-Christ des enfants spirituels. Dans Laban qui poursuit Jacob, lorsque celui-ci quitte la Mésopotamie avec ses femmes et ses enfants pour retourner dans sa patrie, il nous fait voir comment le monde poursuit ceux qui le quittent, sans vouloir rien posséder; comment il emploie non-seulement la séduction, mais encore la violence pour les obliger à suivre ses funestes exemples. D'un autre côté, dans Rachel qui enlève les idoles de Laban, il envisage ceux qui, après avoir quitté le monde, se livrent à l'avarice qui est une idolâtrie, jusqu'à faire servir le ministère ecclésiastique à tromper, et jusqu'à mettre à prix d'argent les dons spirituels de Dieu.

IV. Dans la conduite que tient Pharaon à l'égard de deux officiers également coupables, en punissant l'un et en pardonnant à l'autre, il fait considérer celle que Dieu tient à l'égard des hommes. Le grand échanson et le grand panetier du roi d'Egypte avaient l'un et l'autre offensé leur maître, et méritaient la mort; mais le prince, usant d'indulgence envers l'un, le rétablit dans son premier état, et traitant l'autre selon la rigueur de la justice, il le fait attacher à une croix. Par quoi Rupert demande à ceux qui veulent sonder les jugements de Dieu, et trouvent à reprendre à ce qu'il dit, en parlant de Moïse, je ferai miséricorde à qui il me plaira; il demande, dis-je, à ceux qui critiquent les jugements de Dieu, s'ils veulent blâmer celui de Pharaon, qui a pardonné à un de ses deux officiers, suivant son bon plaisir; car il pouvait punir l'un et l'autre; et il pouvait aussi pardonner à tous deux. « Mais il n'a voulu, dit-il, ni pardonner à tous les deux, ni punir tous les deux, et il a gardé le milieu, en punissant l'un et en pardonnant l'autre. » Est-il quelqu'un qui puisse blâmer la conduite de ce prince? La raison ne le permet pas, car si la clémence fait honneur à un roi, la majesté du roi aime la justice; et, lorsque tout est puni, la sévérité dégénère en cruauté et souille le trône; lorsque tout est pardonné, la majesté royale tombe dans le mépris, parce qu'il n'y a plus de crainte de la discipline. Or, qui ignore que tout le monde ou toute la masse du genre humain est entre les mains de Dieu, comme deux criminels entre les mains d'un roi ou d'un juge? Depuis qu'Adam notre premier père a péché, nous sommes tous devenus coupables de sa prévarication; nous sommes tous prisonniers à cause de lui, mais l'un est pris et l'autre est laissé. *Unus assumetur et alter relinquetur.* (*Matth.* xxiv, 40.)

O hommes, qui êtes-vous pour contester avec Dieu? (*Rom.* ix, 21.) Vous qui ne pouvez répondre à Pharaon? puisque tous sont coupables, Dieu n'a-t-il pas le pouvoir, comme Pharaon, de pardonner à l'un et de punir

l'autre ? Bien plus, puisque l'homme que Dieu, par sa grâce, avait créé à la gloire de son image et de sa ressemblance, est devenu par sa faute argile ; *le potier n'a-t-il pas le pouvoir de faire de la même masse d'argile un vase destiné à des usages honorables, et un autre destiné à des usages vils et honteux ?...* (*Ibid.*) Le potier n'ôte rien à l'argile en faisant un vase destiné à des usages honteux, parce que l'argile est vile par elle-même; mais il lui donne beaucoup lorsque il en fait un vase destiné à des usages honorables. *Seigneur*, dit le prophète, *vous êtes notre Père, et nous ne sommes que de l'argile ; c'est vous qui nous avez formés, et nous sommes tous l'ouvrage de vos mains.* (*Isa.* LXIV, 8.) Nous ne sommes tous qu'argile, non-seulement parce que nous avons été formés de la poussière, mais parce qu'au lieu de briller comme l'argent et l'or, par la ressemblance de notre Créateur, nous sommes tous retombés dans la poussière et devenus mortels par le péché de notre premier père. Ainsi toute bouche doit être fermée, car Dieu n'ôte rien à ceux qui, avec sa permission, sont devenus des vases honteux, parce que c'est par leur faute qu'ils sont devenus argile. Mais c'est par un effet de sa grâce toute gratuite qu'il en choisit quelques-uns pour en faire des vases destinés à de nobles usages. Joseph, dans la prison, au milieu de ces deux officiers, dont l'un est rétabli dans son premier état, et l'autre mis à mort, est la figure de Jésus-Christ attaché en croix entre deux voleurs, dont l'un meurt dans son péché et l'autre entre dans le paradis.

V. Les frères de Joseph avaient dessein, dans le traitement injuste qu'ils lui firent subir, d'empêcher l'effet de ses songes, et ce fut par là même qu'ils en procurèrent l'accomplissement. C'est ainsi que le démon, dont la volonté est toujours opposée à celle de Dieu, ne travaille qu'à l'exécution de ses desseins ; « c'est un esclave perpétuel, qui sert avec autant de succès que s'il était fidèle, qui est utile aux bons, comme s'il voulait aider l'esprit du Seigneur. » Lorsque la famine obligea les frères de Joseph d'aller en Egypte chercher du blé, il les fit d'abord arrêter et mettre en prison pour trois jours, ce qui leur fit reconnaître leur faute en disant : C'est justement que nous souffrons tout ceci, parce que nous avons péché contre notre frère.

Rupert propose cette conduite pour modèle aux princes chrétiens, qui ont des Juifs dans leurs Etats. Il ne veut pas que les Chrétiens les fassent mourir ; mais il est d'avis qu'à l'exemple de Joseph qui, par un pieux châtiment, tira de ses frères l'aveu de leur crime, on emploie quelque rigueur pour les faire venir à résipiscence, par exemple quelque impôt considérable. Il avoue que ceux qui se détermineraient à croire en Jésus-Christ, pour éviter ces traitements, ne seraient pas de bons Chrétiens ; mais, leurs enfants, dit-il, recevront plus fidèlement le baptême. Ainsi, on gagnerait par ce moyen, ou les pères ou les enfants. Mais cette conduite serait-elle conforme à l'esprit de l'Evangile ? Est-ce ainsi que le christianisme s'est établi ? Jésus-Christ, prince de paix, n'inspire à ses disciples que la douceur et l'humilité. C'est par la douceur et non par la rigueur, c'est en instruisant et non en persécutant qu'on doit prêcher la foi. C'est ce qui faisait dire autrefois à saint Augustin dans une lettre à Donat, proconsul d'Afrique, chargé d'exécuter les lois impériales contre les circoncellions qui exerçaient des cruautés inouïes envers les catholiques, que quelque grand que soit le mal que l'on veut faire quitter, et le bien que l'on veut faire embrasser, c'est un travail plus onéreux qu'utile d'y contraindre, au lieu d'instruire.

Lorsque Jacob eut la consolation de revoir Joseph, il lui dit ces paroles touchantes : *Je mourrai content, puisque je vous ai vu et que je vous laisse après moi.* (*Gen.* XLVI, 30.) « Chacun de nous doit s'approprier des paroles si pleines de tendresse, et dire au Fils de Dieu, Notre-Seigneur, qui est vraiment le Sauveur du monde : *Je mourrai content, puisque je vous ai vu....* Chrétien, lorsque vous êtes près de mourir, et même lorsque vous jouissez de la vie, puisque vous devez mourir, dites au Fils unique de Dieu, notre Sauveur : *Je mourrai content puisque je vous ai vu.*

La prière que Jacob fait à Joseph de transporter son corps après sa mort, pour l'inhumer dans le tombeau de ses pères, le serment qu'il exige de lui à ce sujet, donnent lieu à notre auteur de demander pourquoi ce saint patriarche, ce citoyen du ciel, pour qui toute la terre était un exil pendant sa vie, a pris tant de soin de s'assurer du lieu où son corps serait réduit en poussière. C'est, dit-il, que c'était la terre que Dieu lui avait promise, et que tout don de Dieu, soit grand, soit petit, doit être précieux aux yeux du sage. Si donc, ajoute-t-il, Jacob étant prêt de mourir témoigne tant de respect et de reconnaissance pour les promesses qui lui avaient été faites, qu'il veut que son corps y soit porté après sa mort, comme pour en prendre possession; combien plus ceux qui sont entrés en possession de cette terre, ont-ils dû s'appliquer à y vivre de manière à ne pas forcer Dieu par leur ingratitude à les priver du don qu'il leur avait fait ? Jacob donna ainsi après sa mort un exemple aux vivants pour leur apprendre à vivre dans l'espérance de la céleste patrie, à aimer le repos de l'héritage éternel, dans ce qui en était le gage.

Sur l'Exode. — Dans les quatre livres sur l'*Exode*, l'auteur continue d'interpréter l'Ecriture comme il a commencé ; c'est-à-dire, qu'il passe rapidement sur la lettre et s'applique de toutes ses forces, ainsi qu'il le dit, à y découvrir les mystères de Jésus-Christ Fils de Dieu, qui s'y trouvent cachés. Car, premièrement, il n'est presque personne qui ne sache, que ce nouveau roi, qui ne connaissait point Joseph, a été la figure du démon ; l'agneau pascal, celle de Jésus-

Christ; l'Egypte, celle de ce monde ; le passage des Israélites à travers la mer Rouge, celle du baptême de Jésus-Christ. Pour traiter ces choses avec plus d'ordre, l'auteur remonte plus haut, et recherche ce que signifie l'entrée des enfants d'Israël dans la terre d'Egypte, afin que nous sachions, dit-il, que leur entrée dans cette terre ainsi que leur sortie étaient l'une et l'autre la figure de tous ceux qui, se regardant comme étrangers en ce monde, soupirent après la céleste patrie qu'ils attendent.

I. Le premier pas dans la voie de la justice et du salut, pour Israël, cette heureuse nation, ce peuple que Dieu a choisi pour son héritage, est de savoir et de confesser que c'est par sa faute qu'il a été relégué dans l'exil de ce monde, loin de Dieu et de la terre des vivants, et qu'il n'y a que la grâce qui puisse le tirer de ce siècle corrompu, pour le faire entrer dans le royaume du Fils bien-aimé de Dieu. Israël ne serait point parvenu à la connaissance de cette vérité, si Dieu ne la lui eût fait comprendre par la ressemblance avec quelque événement extérieur. C'est pour cela que ce peuple particulier, Israël, ce peuple charnel est entré en Egypte. C'est par sa faute qu'il y est entré, mais il n'en est sorti que par la grâce de Dieu, qui l'a délivré des mains de Pharaon. Ce nouveau roi voulait détruire la postérité de Jacob, et il y exhortait ses sujets, en leur disant : *Les enfants d'Israël sont devenus plus puissants que nous; opprimons-les avec prudence, de peur qu'ils ne s'accroissent de plus en plus, et que s'il nous arrive quelque guerre, ils ne se joignent à nos ennemis, et qu'après nous avoir vaincus, ils ne sortent du pays. (Exod.* I, 9, 10.) Rupert regardant le roi qui tient ce langage comme la figure du démon et du prince des ténèbres, qui est le roi de tous les enfants d'orgueil, lui répond ainsi, au nom des élus : « Quelque grande que soit la jalousie qui te fait parler de la sorte, tu as dit vrai, Satan, et tous les Egyptiens, tes satellites, l'ont dit sans mensonge ; nous nous sommes multipliés, et nous formons un peuple plus fort que le tien; et s'il t'arrive quelque guerre (et il y a longtemps que Jésus-Christ te l'a déclarée, en levant contre toi l'étendard de sa croix), nous nous joignons à tes ennemis, c'est-à-dire aux saints et bienheureux anges qui t'ont mis en fuite, et après t'avoir défait, nous sortirons de cette terre, parce que le ciel nous attend.

La multiplication des enfants d'Israël, au milieu des travaux dont ils étaient accablés par les Egyptiens, nous représente le progrès des élus dans la guerre que le démon leur fait. Rupert prétend que les sages-femmes d'Egypte n'ont pas menti dans la réponse qu'elles firent au roi. On ne peut, dit-il, obscurcir par un soupçon de mensonge une action aussi éclatante que celle par laquelle elles ont trompé un impie et conservé la vie à tant d'hommes, d'autant plus que Dieu a jugé cette action digne de louanges et de récompense. Ces raisons sont peu solides ; quelque impie que fût Pharaon, le mensonge ne cessait pas d'être mensonge, parce qu'il servait à le tromper et à sauver des innocents. Ce qu'il ajoute, que Dieu juge l'action des sages-femmes digne de louange et de récompense ne prouve pas qu'elles n'aient point menti. Il faut distinguer deux choses dans leur conduite. Elles craignirent Dieu, et ne voulurent point prêter leurs mains à la cruauté de ce prince, voilà ce qui est loué dans l'Ecriture ; mais la réponse qu'elles firent au roi, pour se tirer de danger, renferme un mensonge que l'on ne saurait excuser de péché, quoiqu'il se trouve atténué par les circonstances. Il faut cependant remarquer que Rupert ne prétend point excuser le mensonge, il veut seulement, mais sur des raisons très-faibles, que ces femmes n'aient point menti.

La résistance que Moïse opposa aux ordres que Dieu lui fit d'aller trouver Pharaon, donne occasion à notre commentateur de proposer une maxime très-sage à ceux que le Saint-Esprit appelle pour aller combattre contre Pharaon, c'est-à-dire contre le démon dans les fonctions du ministère du salut des âmes. L'exemple de Moïse qui refuse est très-beau et digne d'être imité. Celui d'Isaïe qui s'offre lui-même, et qui répond au Seigneur : *Me voilà, envoyez-moi; Ecce ego mitte me (Isa.* VI, 8), demande de l'attention. Il faut éviter la présomption et l'opiniâtreté. Nous devons, à l'exemple des Israélites, en faisant servir à la défense et à l'ornement de la vérité et de la religion, les arts et les sciences que le monde emploie à orner le mensonge. Comme les Israélites en Egypte étaient la figure des élus sur la terre, ainsi les prodiges de Moïse, par lesquels ils devaient reconnaître et se rappeler le temps où Dieu les visita, ont dû être la figure d'autres prodiges meilleurs, par lesquels ils devaient reconnaître le temps de leur rédemption par Jésus-Christ. Les dix plaies dont Dieu frappa l'Egypte, étaient, selon l'interprétation de notre auteur, la figure des dix commandements. Ces dix plaies ont bien pu tourmenter Pharaon et accabler l'Egypte, mais n'ont pu vaincre leur résistance. Ce ne fut qu'après l'immolation de l'Agneau pascal, et la mort des premiers-nés, qu'ils laissèrent partir les Israélites. Ainsi, les dix commandements qui tous sont renfermés dans l'amour de Dieu et du prochain, ont bien pu vexer le démon, figuré par Pharaon, et troubler le règne de la mort, mais n'ont pas été capables de le détruire ; car la loi n'a conduit personne à la parfaite justice. Enfin, Jésus-Christ, Fils de Dieu, le véritable Agneau, est venu dans ce monde pour s'immoler, et a accompli par l'effusion de son sang, en offrant un sacrifice de justice, ce que n'avait pu faire la justice des hommes, quelque zèle qu'ils eussent pour observer les commandements de la loi ; car ce qui était impossible à la loi, parce que la chair la rendait faible et impuissante, Dieu l'a fait, en envoyant son propre Fils, revêtu d'une chair semblable à celle du

péché, et il a condamné le péché dans la chair de Jésus-Christ, à cause du péché commis contre lui, afin que la justice de la loi fût accomplie en nous. Rupert, en parlant des prodiges que Moïse fit devant Pharaon, paraît persuadé qu'il n'y eut aucun changement réel dans ce que firent les magiciens. Il croit que les verges de ces magiciens restèrent telles qu'elles étaient; mais que par des enchantements ils fascinèrent les yeux, de sorte que leurs verges paraissaient être des serpents. Il en dit autant des grenouilles et de l'eau qu'ils changèrent en sang.

II. L'immolation de l'Agneau pascal, qui fut suivie de la mort des premiers-nés d'Egypte, était la figure de la Passion de Jésus-Christ, par laquelle le péché originel et tous les péchés du monde ont été effacés. C'est ce grand ouvrage de l'Agneau de Dieu, saint et sans tache, qui fait le sujet du second livre des *Commentaires sur l'Exode*. Le véritable Agneau a voulu être immolé dans le même temps qu'il avait prescrit pour l'immolation de celui qui n'était qu'une figure. Le quatorzième jour, au soir, après avoir mangé avec ses disciples l'agneau de l'ancienne pâque, Jésus-Christ, l'agneau du nouveau sacrifice, s'offrit lui-même par ses propres mains à Dieu son Père, prenant du pain et du vin, qu'il changea en son corps et en son sang par une puissance ineffable. Ces expressions claires, qui expriment d'une manière nette et précise la foi de l'Eglise sur le mystère de l'Eucharistie, nous apprennent quels étaient les véritables sentiments de Rupert sur ce mystère. C'est par là qu'il faut en juger, et non sur quelques termes obscurs et sur quelques comparaisons qui, considérées en elles-mêmes, pourraient présenter quelque mauvais sens. Lorsqu'il dit que le Saint-Esprit ne détruit pas la substance du pain et du vin, paroles qui ont donné occasion à quelques écrivains peu judicieux et peu équitables de l'accuser d'erreur, il n'a voulu dire autre chose, sinon que le Saint-Esprit ne détruit pas le pain et le vin quant aux espèces, et quant à ce qui paraît aux sens. Rupert le dit expressément, et il est étonnant que les accusateurs de ce savant écrivain n'y aient pas fait attention : *Substantiam panis et vini, secundum exteriorem speciem, quinque sensibus subactam non mutat aut destruit.*

III. Saint Paul n'a pas voulu nous laisser ignorer que tout ce qui arrivait autrefois aux Israélites étaient pour les Chrétiens des figures qui doivent leur servir d'instructions. (*I Cor.* x.) Pour entrer dans les vues de l'Apôtre, Rupert se propose de parler dans le troisième livre sur l'*Exode* des murmures que les enfants d'Israël firent entendre dans le désert, de leur idolâtrie et des châtiments dont Dieu les punit; afin, dit-il, que nous profitions de ces exemples pour nous corriger. Mais ce qu'il a principalement en vue, c'est de rechercher dans les figures des choses temporelles, selon l'esprit de l'Apôtre, les mystères de Jésus-Christ, Fils de Dieu. En expliquant ces paroles : *Tous ont été baptisés...* (*Gal.* III, 27), *tous ont mangé d'une même viande spirituelle*, etc. (*I Cor.* x, 3), il fait voir que les Juifs n'ont eu que des figures, et que les Chrétiens ont les choses mêmes et la réalité. *Moïse n'a pas donné le pain du ciel, dit Jésus-Christ, mais mon Père vous donne le vrai pain du ciel.* (*Joan.* VI, 32.) La viande spirituelle que les Juifs mangèrent dans le désert, n'était pas la même que celle des Chrétiens. La raison ne permet pas de dire que la figure et la réalité soient une même chose. Il était ordonné aux Israélites de sortir chaque jour du camp pour recueillir la manne. Ainsi nous devons sortir de nous-mêmes en quittant notre première vie pour en mener une nouvelle. « Car nous ne devons point recueillir cette manne et nous ne devons point manger ce pain du Seigneur, qu'après nous être dépouillés du vieil homme. Si nous voulons le manger dignement, il faut renoncer à toute curiosité des sens et ne point s'imaginer que nous puissions juger par la vue, le goût, l'odorat et le tact, si ce que nous recevons est véritablement le corps de Jésus-Christ et sa vraie chair. La couleur, l'odeur, la saveur restant, cela suffit à la foi et à la piété chrétienne... Que chacun recueille ce qui lui suffit, c'est-à-dire qu'il croie que les paroles du Seigneur sont esprit et vie, et que par ces paroles le pain et le vin sont changés à la véritable substance du corps et du sang de Jésus-Christ, quoique l'espèce extérieure ne change point. » Les Juifs disaient autrefois en murmurant : *Comment peut-il nous donner sa chair à manger?* (*Joan.* VI, 53.) Ce murmure continue encore aujourd'hui, aussi bien de la part des Juifs que de celle des hérétiques. Lorsque nous leur disons : C'est la chair de Jésus-Christ; ils ne cessent de nous demander : Comment cela, comment cela? Du temps de Rupert, les pains dont on se servait étaient fort petits, et on ne prenait, ainsi qu'aujourd'hui, qu'une petite quantité de vin pour consacrer, parce que la vertu de cette nourriture spirituelle du corps de Jésus-Christ n'est pas en raison de la quantité des espèces visibles; on reçoit tout autant sous la plus petite particule que si l'on recevait tout ce qui a été offert.

IV. Dans le quatrième livre, Rupert parle du tabernacle que Moïse fit par l'ordre de Dieu, selon le modèle qui lui avait été montré; des dons qui furent offerts pour le construire; de l'arche d'alliance, du propritiatoire, etc. Avant que Moïse fît toutes ces choses terrestres, Dieu lui parla, et lui donna dès lors la connaissance des choses célestes qui devaient lui servir de modèles. Il lui fit connaître les grands mystères de l'Incarnation, qui devaient s'accomplir dans la suite des siècles. « Il ne cacha point à ce législateur, avec lequel il s'entretenait comme avec un ami, que le Verbe se ferait chair, que Jésus-Christ, Dieu et homme, rachèterait les hommes de leurs péchés; qu'il met-

trait dans le tabernacle, c'est-à-dire, dans l'Eglise, une table sur laquelle seraient offerts son corps et son sang. » Moïse vit toutes ces choses spirituelles ou célestes, avant d'en donner de terrestres et de charnelles au peuple. Celles-ci ne sont que l'ombre et la figure des premières.

Le tabernacle était la figure de l'Eglise ; c'est dans cette Eglise que se trouve la table du Seigneur, sur laquelle est servie une double nourriture, préposée pour être le soutien des hommes dans les combats de cette vie. C'est là qu'est exposé le pain de l'Ecriture sainte, qui nourrit l'âme de la parole de Dieu, et le pain du corps et le calice du sang de Jésus-Christ, que le Chrétien reçoit comme un moyen pour arriver à la vie éternelle. La conduite de Moïse à l'égard du peuple de Dieu, mêlée de douceur et de sévérité, est un modèle parfait de celle que les pasteurs doivent tenir à l'égard de ceux qui leur sont soumis. Comme ils doivent avoir de la douceur, il est nécessaire qu'ils aient une pieuse sévérité pour maintenir l'ordre et punir le crime. La tendresse de Moïse pour les Israélites paraît dans la prière qu'il fit au Seigneur, et par laquelle il désarma sa colère prête à fondre sur un peuple idolâtre, qui s'était fait un veau d'or pour l'adorer. D'un autre côté, sa sévérité éclata dans l'ordre qu'il donna aux enfants de la tribu de Lévi de prendre chacun leur épée, de passer et repasser au travers du camp, d'une porte à l'autre, et de tuer leurs frères, leurs amis, leurs parents. Tous ceux qui sont chargés du soin des âmes apprendront, par cet exemple, ce qu'il faut faire pour les gouverner, ou plutôt, pour leur être utile. Ils apprendront la manière de désarmer la colère de Dieu, par des prières qui partent d'un cœur plein d'amour pur et ardent, sans néanmoins négliger de punir le crime. Notre auteur remarque que l'Ecriture rapporte dans un grand détail ce que fit Moïse dans cette occasion, afin d'exciter les pasteurs par son exemple, non à affecter de porter sur leurs habits des bandes de parchemin plus larges que les autres et des franges plus longues, mais à veiller attentivement sur les âmes qui leur sont confiées, afin qu'elles ne se trouvent pas dépouillées de la grâce de Dieu, et nues au milieu de leurs ennemis visibles ; à les couvrir de leurs mérites, et à les défendre par leurs prières.

Rupert finit son *Commentaire sur l'Exode* par une réflexion fort judicieuse sur ce passage du chapitre LXIV, où il est dit que Dieu remplit Bézéléel et Ooliab de son esprit, et qu'il leur donna la sagesse, l'intelligence et l'adresse pour travailler à tous les ouvrages en or, en argent, en cuivre, etc., pour lesquels il les avait choisis. « Qui peut donc douter, dit-il, que ces arts et autres semblables ne soient des dons de Dieu. » C'est pourquoi dans quelque homme que l'on rencontre des arts utiles et licites, on doit les chérir, recommander aux ouvriers habiles de les exercer, de les faire valoir comme le talent de Dieu, qui ne leur vient point d'eux-mêmes, mais du créateur qui le leur a confié et qui leur en demandera compte.

Sur le Lévitique.—I. Le *Commentaire sur le Lévitique*, divisé en deux livres, est dans le même goût que les précédents, excepté qu'il est peut-être un peu plus moral. Les sacrifices de l'ancienne loi, dont Moïse prescrit les cérémonies dans le *Lévitique*, n'ont point été institués comme des moyens nécessaires pour arriver au salut, mais seulement pour éviter des obstacles et empêcher les Israélites d'offrir des victimes aux idoles. Dans le seizième chapitre du premier livre, notre commentateur, donnant un sens mystique aux cérémonies du sacrifice qu'on offrait, enseigne de la manière la plus exacte la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie. Dans le dix-huitième chapitre, en parlant des péchés commis après le baptême, il dit que nous n'avons plus pour en obtenir la rémission le même remède et la même abondance de grâce que nous avons reçue dans le baptême. C'est pourquoi, si après avoir été purifiés par le baptême nous avons le malheur de pécher, il faut faire de dignes fruits de pénitence. Ce n'est qu'en s'immolant soi-même par la mortification de la pénitence, ce n'est qu'en se punissant qu'on peut obtenir le pardon et être sauvé. Il remarque et le répète même deux fois, que nous n'avons pas, par rapport aux péchés commis après le baptême, la même sécurité et la même certitude que nous avons par rapport à ceux dont nous étions coupables avant de le recevoir.

Dans le vingt-quatrième chapitre, il appelle le baptême et l'Eucharistie les plus grands sacrements de l'Eglise, institués par Jésus-Christ ; puis il ajoute, que pour ceux du second rang, les apôtres ou les hommes apostoliques en ont dans la suite réglé les cérémonies. On ne doit point conclure de là que Rupert n'ait reconnu que deux sacrements institués par Jésus-Christ, mais seulement qu'il a regardé le baptême et l'Eucharistie, comme les plus considérables parmi ceux qu'il a institués. Et ce qu'il appelle les sacrements du second rang, ne sont autre chose que les cérémonies et la manière de les administrer, qui ont été réglées depuis par les apôtres ou par des hommes apostoliques. C'est un péché d'administrer les choses saintes avec un cœur dissipé et des yeux égarés, et surtout de laisser échapper par négligence, ce qui est extrêmement redoutable, la précieuse substance du corps et du sang du Seigneur. Il veut que celui qui a commis une telle faute, l'expie par ses prières, par celles de ses frères, et en fasse une satisfaction convenable

II. Dans plusieurs passages tant du premier que du second livre de ce commentaire, l'auteur parle de la confession. Il veut que le pécheur examine avec soin, en présence de Dieu, ses actions et ses pensées ; qu'il se juge lui-même, et qu'après avoir formé la résolution de se corriger, il se confesse au

prêtre. La contrition et le changement de vie sont nécessaires; sans cela il n'y a point de salut pour le pécheur, qui, en se confessant, sans avoir la volonté sincère de changer de vie, ferait plutôt profession du crime qu'il ne le confesserait. Le prêtre ne doit point flatter ni tromper le pénitent, comme font ces mauvais médecins qui négligent de couper les chairs mortes; mais il doit porter le fer jusqu'au fond de la plaie, en l'excitant à gémir et à porter de dignes fruits de pénitence. On doit user d'une grande réserve dans la remise des péchés; car, dit-il, la plupart remettent avec beaucoup de facilité l'injure faite à Dieu, et sont, au contraire, très-difficiles à remettre celle qui leur est faite à eux-mêmes. Il est des fautes qui, n'ayant point été expiées dans cette vie par d'assez dignes fruits de pénitence, le seront dans l'autre par les flammes du purgatoire. Rupert témoigne ici qu'il ignore ce qu'a voulu dire Origène, lorsqu'il a avancé que l'Eglise n'admet qu'une seule fois à la pénitence. Un peu plus de connaissance sur l'ancienne discipline de l'Eglise, sur la pénitence publique, qui ne s'accordait qu'une fois, lui aurait fait comprendre la pensée d'Origène.

Il faut que celui qui entend la confession soit instruit de la loi de Dieu et surtout qu'il ait une grande discrétion, pour savoir avec quel poids, quelle mesure et quelle modération il doit se conduire à l'égard des pénitents, en imposant à chacun des pénitences proportionnées à leurs péchés et à leurs forces. La confession doit être exacte et sincère; il faut que le pécheur déclare le nombre de ses péchés, et qu'il fasse une pénitence plus ou moins rigoureuse, à proportion des péchés qu'il a commis. Car celui qui n'est tombé qu'une fois ne doit pas être puni comme celui qui est coupable de plusieurs rechutes.

Sur les Nombres. — I. L'auteur qui jusqu'ici n'avait trouvé que plaisir dans son travail, témoigne que ce livre le frappe de crainte, et lui cause la même amertume que causa autrefois à saint Jean le livre dont ce saint apôtre parle dans son *Apocalypse* (c. x). Le motif de sa frayeur, c'est que plus de six cent mille Israélites, dont le livre des *Nombres* contient le dénombrement, périrent dans le désert et n'entrèrent point dans la terre promise. Or, selon le témoignage de saint Paul, toutes les choses qui arrivaient aux Israélites, leur arrivaient en figures, et elles ont été écrites pour notre instruction. (*1 Cor.* x.) Elles étaient pour nous des figures dans ce sens que, de même que les Israélites dont on avait fait le dénombrement, n'entrèrent point dans la terre promise, de même aussi quoique le dénombrement de tous les Chrétiens soit fait, par la profession qu'ils font de la religion, et qu'ils aient donné leur nom en recevant le baptême, cependant, tous ne courent pas de manière à arriver heureusement au terme de la carrière. Réjouissons-nous donc, dit Rupert, de notre vocation; mais que l'incertitude où nous sommes si nous arriverons, et que la crainte de ne point remporter la couronne cause de l'amertume dans notre cœur. Nous remarquons dans ce commentaire de nouvelles preuves de la pureté des sentiments de l'auteur sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Après avoir donné dans le chapitre second du premier livre des interprétations mystiques des noms des chefs de chaque tribu, il ajoute que ces chefs nous représentaient, nous qui mangeons la même viande spirituelle, qui buvons le même breuvage sorti de la pierre, qui n'est plus maintenant Jésus-Christ en figure, mais en réalité.

II. Dans le livre suivant, il dit que les lévites dont on ne fit point le dénombrement sont ceux qui, dans l'Eglise, remplissent les fonctions du saint ministère. C'est pour cela que les canons leur défendent de se mêler des affaires séculières et leur interdisent le commerce, la chasse et la guerre. Il se plaint que de son temps la plupart s'ingéraient d'eux-mêmes dans l'état ecclésiastique, et se glorifiaient de leur position jusqu'à mépriser les laïques qui ne la partageaient pas avec eux. Le sacerdoce a besoin du secours des princes. Lorsque les deux puissances sont bien unies, rien n'est plus avantageux; au contraire, lorsqu'elles sont divisées, rien n'est plus pernicieux au christianisme.

Sur le Deutéronome. — Ce livre de l'Ecriture, qui est une interprétation courte et claire de la loi, remet sous les yeux presque tous les événements qui ont précédé; on y voit partout les soins charitables du plus doux de tous les hommes, pour porter à Dieu le peuple dont la conduite lui avait été confiée. Cette partie de l'Ecriture contient beaucoup de choses capables d'inspirer l'amour de Dieu aux lecteurs par le souvenir de ses bienfaits. Elle en renferme encore un plus grand nombre, que l'auteur déclare trop relevées pour lui et trop au-dessus de son intelligence. Cependant, comme il a déjà traité ailleurs chacune de ces matières, il s'attache seulement ici à ce qui est essentiel, c'est-à-dire à ce qui regarde la promesse de Jésus-Christ, Fils de Dieu, et son avénement. Tel est le plan de Rupert dans l'explication de ce livre. Il critique ces paroles de la version des Septante : *Maledictus qui pendet in ligno.* (*Deut.* xxi, 23.) Il prétend que ce n'est point là le sens de l'hébreu, qui, en cet endroit ainsi que dans plusieurs autres, a été souvent mal traduit par les Septante, lesquels étaient des interprètes et non des prophètes remplis de l'Esprit de Dieu. Comme saint Paul a cité ce texte de l'Ecriture selon la version des Septante, cela forme un préjugé en sa faveur; mais il répond que saint Paul, écrivant pour les Grecs, parmi lesquels cette version, publiée dès le règne de Ptolémée-Philadelphe, était en grande estime, l'a employée plutôt que de citer une autre version qui, quoique plus correcte, aurait pu offenser ceux à qui il écrivait

Dans le neuvième chapitre du même livre,

il enseigne qu'on peut se servir utilement de ce qu'il y a de bon dans les ouvrages des hérétiques. Il cite à ce sujet l'ouvrage de Théophile d'Alexandrie, qui lisait les écrits d'Origène, quoiqu'il eût fait un crime de cette lecture à saint Chrysostome, et qu'il l'eût mise parmi les chefs d'accusation sur lesquels il condamna ce patriarche de Constantinople. Rupert pouvait citer en sa faveur des exemples d'une plus grande autorité que celle d'un prélat qui s'est rendu plus fameux dans l'histoire par son ambition, ses intrigues, et la cruelle persécution qu'il a faite à saint Chrysostome, que par les qualités et les vertus qu'exige l'épiscopat.

Dans le trente et unième chapitre, il concilie deux textes de l'Ecriture qui semblent renfermer une contradiction. Par exemple, on lit dans l'*Exode* que Dieu rend l'iniquité des pères aux enfants et aux petits-enfants, jusqu'à la troisième et la quatrième génération (*Exod.* XXXIV, 7); cependant, Dieu défend, dans le *Deutéronome*, de faire mourir les pères pour les enfants et les enfants pour les pères. Ce que notre commentateur explique en disant que Dieu punit l'iniquité des pères dans les enfants qui imitent leurs pères prévaricateurs, et qu'il ne la punit point dans ceux qui ne les imitent pas. Puis il ajoute qu'il y a une grande et ancienne question par rapport aux enfants qui, n'étant coupables d'aucun péché actuel, sont damnés pour la seule iniquité de leurs pères, c'est-à-dire pour le péché originel. La solution qu'il trouve à cette question est de dire à Dieu : Vos jugements sont un abîme profond, ô Seigneur! Rupert répète ici ce qu'il a dit ailleurs, savoir, que l'Eglise a besoin du secours de la puissance séculière; mais il est bien éloigné de croire qu'elle puisse employer le glaive pour faire recevoir l'Evangile. Il ne reconnaît pas d'autres moyens de l'insinuer que la douceur de la prédication jointe à la solidité du raisonnement. Mettre en usage la force et la violence pour obliger quelqu'un à embrasser malgré lui la religion chrétienne, c'est, dit-il, ce que la loi sacrée défend. Il finit son *Commentaire sur le Deutéronome* en demandant pardon à Dieu des fautes de toute nature qui ont pu lui échapper dans le cours de ses explications.

Sur Josué. — Dans son *Commentaire du livre de Josué*, qui contient en tout vingt-deux chapitres, l'auteur continue de traiter de Jésus-Christ et des mystères de sa Passion, avec cette différence qu'il s'étend moins que dans les ouvrages précédents. Il se contente de choisir quelques passages qui lui paraissent plus propres à son dessein, et qui lui présentent des figures plus vives et plus éclatantes du soleil de justice. Josué entre triomphant dans la terre promise, et, en y introduisant les Israélites après bien des combats et des victoires, ce que n'avait pu faire Moïse, représente Jésus-Christ, notre Chef, le Sauveur du monde, qui nous a introduits dans la terre des vivants en y entrant lui-même le premier, après sa résurrection.

Sur les Juges. — En commençant son explication du *Livre des Juges*, l'auteur a soin d'avertir que touchant légèrement la superficie de l'histoire qui est assez connue, il cherchera le mystère adorable où le Verbe du Seigneur se découvre selon le sujet et le temps. En effet, il se borne à donner des sens mystiques à quelques-uns des principaux événements qu'il a choisis par préférence dans ce livre, comme figurant plus particulièrement quelques-unes des circonstances de la vie de Jésus-Christ et de la prédication de l'Evangile. On peut remarquer, dans le cinquième chapitre, l'attention de l'auteur à suivre le texte original de l'Ecriture. Il insiste plusieurs fois sur la différence du texte hébreu d'avec la *Vulgate*, et s'attache au premier.

Sur les Rois. — I. Le *Commentaire sur les Rois* est divisé en cinq livres. C'est l'époque où, selon le plan que notre auteur s'est formé, commence le quatrième âge dont l'esprit de force fait le caractère. Cet âge présente à nos yeux le spectacle éclatant des grandes actions des rois et des discours inspirés des prophètes qui ont prophétisé sous leur règne, et annoncé d'une manière plus claire qu'elle ne l'avait été jusqu'alors la venue du Messie. Les promesses de ce Messie ne l'annonçaient auparavant que comme un homme; mais, dans le quatrième âge, il est promis comme un roi dont le règne doit être éternel. Rupert se propose donc de montrer, dans ce commentaire et dans les suivants, jusqu'à la prophétie de Jérémie, que les prédictions sur le Messie se développent, pendant ce laps de temps qu'il appelle le quatrième âge, d'une manière plus claire et plus frappante, par les actions héroïques des rois et les instructions des prophètes, qu'elles ne l'avaient fait dans les âges précédents.

II. Il cite fréquemment les commentaires des Juifs. Il croit que les livres cités dans l'Ecriture, sous les titres de *Livre des Justes* et de *Livre des guerres du Seigneur*, ne sont pas des écrits qui aient jamais existé, et il affirme particulièrement du dernier qu'il n est rien autre chose que tout le corps des divines Ecritures. Il prétend, sans se laisser arrêter par les paroles de l'*Ecclésiastique*, qui dit que *Samuel prophétisa après sa mort* (*Eccli.* XLVI, 16), paroles qu'il rapporte lui-même; il prétend, dis-je, que ce saint prophète n'apparut point réellement à Saül, et que ce fut un fantôme de l'esprit malin sous la ressemblance de Samuel. Quelques Pères avant lui et quelques commentateurs ont ainsi expliqué cet événement. Mais il faut reconnaître que le sentiment le plus général et le plus conforme à l'Ecriture, et par conséquent le plus sûr, est que cette apparition fut réelle.

III. Dans le dix-septième chapitre du troisième livre, Rupert relève la sagesse de Salomon d'une manière qui pourra paraître excessive; car il prétend qu'il a été plus sage qu'Abraham et que Moïse, qui l'ont précédé, et que Daniel, qui est venu après lui. Mais

il n'assure rien sur sa pénitence, et se contente de dire que les savants sont partagés de sentiments sur ce sujet. Mais ce qui est certain, dit-il, c'est que son exemple doit apprendre aux sages à ne pas présumer de leur sagesse pendant cette vie, puisqu'un roi, qui a surpassé en prudence tous ceux qui l'ont précédé et qui le suivront, a fait une si déplorable chute.

Les deux livres qui suivent font partie des trois qui précèdent et les continuent; c'est pourquoi le premier, qui est un *Commentaire sur les Psaumes*, se compte pour le quatrième livre sur les *Rois* et l'autre pour le cinquième.

IV. A la tête de ce *Commentaire sur les Psaumes*, ou du IVe livre sur les *Rois*, est un prologue divisé en quatre chapitres, dans lequel l'auteur dit qu'après avoir développé la gloire de Jésus-Christ dans les actions éclatantes des rois du quatrième âge, il va chercher de nouveaux témoignages en faveur du Messie dans les discours des prophètes. David est le premier ou le plus excellent de tous, parce qu'il est le premier qui ait parlé d'une manière claire du royaume de Dieu, des peines de l'enfer, du jugement dernier. Ni Moïse, ni Josué, ni Samuel n'en ont parlé avant lui, non qu'ils ignorassent ces choses, mais parce que ces hommes charnels et grossiers ne les auraient point reçues. Dieu a voulu que ces vérités fussent annoncées par la bouche de David, parce que sa divine parole est si étrangère au monde corrompu que les hommes ne l'auraient point écoutée s'ils ne l'avaient entendue par le canal d'un aussi grand et aussi puissant prince que l'était David. Notre auteur donne ensuite le plan qu'il se propose de suivre dans ses explications des *Psaumes*. La division de ces saints cantiques en trois fois cinquante marque la foi, l'espérance et la charité; car de même que l'homme s'est perdu en perdant la foi, l'espérance et la charité, de même il ne peut se relever qu'en revenant sur ses pas dans un ordre différent: d'abord par la foi, ensuite par l'espérance, et enfin par la charité. Les cinquante premiers psaumes renferment ce qu'il faut croire de Jésus-Christ. Dans les cinquante suivants, nous trouvons les motifs de notre espérance, et dans les cinquante derniers, les moyens de nous avancer et de nous perfectionner par l'amour de Dieu. Ce commentaire est une explication mystique et fort succincte de ces saints cantiques, dont l'auteur choisit seulement quelques versets qui lui paraissent avoir plus de rapport à son plan, qui est de faire ressortir Jésus-Christ, les mystères de son Eglise, qu'il présente comme les objets de la foi, de l'espérance et de la charité.

V. Dans le livre qui suit et qui est le cinquième du *Commentaire sur les Rois*, Rupert donne un essai de ce qu'il aurait pu faire, dans le même genre, sur les *Proverbes*, l'*Ecclésiaste* et le *Cantique des cantiques*, trois livres de Salomon, dont le premier, dit-il, nous appelle à la foi, le second à l'espérance, et le troisième à la charité. Mais la crainte d'interrompre son ouvrage l'empêche d'entrer dans un abîme si profond, et il reprend l'explication des *Rois*, c'est-à-dire du troisième et du quatrième livre, dont il n'explique cependant qu'une très-petite partie. Cette explication qui fait le cinquième livre des *Commentaires sur les Rois*, est divisé en 38 chapitres. Dans le trentième, il montre que la réponse que le prophète Elisée fit à Naaman, qui l'avait supplié de prier le Seigneur de lui pardonner, si lorsque le roi son maître entrerait dans le temple de Remmon, pour adorer, en s'appuyant sur sa main, il s'inclinait lui-même lorsque le roi s'inclinerait, il fait voir, dis-je, que la réponse d'Elisée, qui lui dit: *Allez en paix* (*IV Reg.* v, 19), n'a rien de contraire à ce que dit saint Paul contre ceux qui se trouvaient à des tables où l'on servait des viandes immolées aux idoles. « Le prophète, dit-il, tranquillisa, par sa réponse, un homme de bonne volonté..... Il ne lui permet pas d'adorer Remmon, dans le temple de Remmon, mais d'adorer Dieu, qui étant partout, pouvait être adoré, même dans le temple de Remmon. » Après avoir concilié quelques autres textes, Rupert fait une réflexion fort sensée sur les paroles et l'exemple de l'Apôtre, « qui nous apprennent, dit-il, à discerner les circonstances, où nous devons souffrir patiemment la communion ou la société des pervers, et où nous devons avoir la prudence de les éviter. Ceux qui n'ont pas ce sage discernement, causent souvent du scandale et entretiennent des divisions dans l'Eglise parce que, quoiqu'ils aient du zèle pour Dieu, ce zèle n'est pas selon la science. »

Les miracles que Dieu fit en faveur d'Elisée, pour le délivrer des mains des Syriens, que le roi avait envoyés pour le prendre, et ce que dit le saint prophète pour rassurer Giézi qui en était effrayé, donnent occasion à l'auteur de remarquer ce que Dieu fait invinciblement dans tous les temps à l'égard des serviteurs fidèles contre les ennemis de leur salut, et en faveur de l'Eglise, contre ceux qui attaquent sa doctrine. *Ne craignez point*, dit Elisée, *il y a beaucoup plus de monde avec nous qu'avec eux.....* (*IV Reg.* VI, 16.) Le Seigneur ouvrit les yeux à ce serviteur, et il vit autour d'Elisée une multitude de chevaux et de chariots de feu. « Disons de même, dit Rupert, lorsque nous sommes environnés des ennemis de Jésus-Christ, soit visibles, soit invisibles; disons avec foi, dans une ferme espérance, et en nous approchant de Dieu par la charité: Ne crains point, mon âme; ne craignez point, Eglise de Dieu; il y a beaucoup plus de monde avec nous qu'avec eux. Car, s'il s'agit d'un combat invisible contre les malins esprits, le Seigneur est avec nous; l'armée des anges est avec nous; le Saint-Esprit est avec nous pour combattre et pour nous faire remporter la victoire dans ce combat spirituel. S'il s'agit de combattre les ennemis visibles de l'Eglise, dans la personne des hérétiques, le Seigneur est

aussi avec nous; le chœur des anges est avec nous, la multitude des patriarches et des prophètes est avec nous; l'armée des martyrs est avec nous; le Saint-Esprit et toute la divine Ecriture est avec nous. »

Sur Isaïe. — Rupert termine ses explications *sur Isaïe* au chapitre quinzième du IVe livre, c'est-à-dire au règne d'Osias, sous lequel Isaïe commença à prophétiser. « La piété chrétienne, dit-il, après saint Jérôme, a toujours regardé ce prophète, plutôt comme un évangéliste que comme un prophète; car il rapporte d'une manière si claire les mystères de Jésus-Christ et de l'Eglise qu'il ressemble plutôt à un historien qui raconte des événements passés qu'à un prophète qui annonce les choses futures. » Le commentaire sur Isaïe est divisé en deux livres, dans lesquels l'auteur, laissant ce qu'il y a d'historique et de moral, se borne à chercher les preuves de la foi en Jésus-Christ, selon le plan qu'il s'est proposé dans cet ouvrage. Il ne s'astreint pas même à recueillir exactement tout ce qui a rapport à son dessein; c'est pourquoi il déclare, en finissant, qu'il a omis plusieurs passages qui ont un rapport bien marqué à la foi et à la vocation des gentils. On peut même dire qu'il en a omis un grand nombre, qui étaient beaucoup plus propres pour son dessein que ceux qu'il a choisis; on dirait qu'il a voulu laisser ceux qui sont si clairs et si sensibles qu'il est impossible de n'y pas reconnaître Jésus-Christ et son Eglise.

Sur Jérémie. — Ce qu'a fait Rupert sur Isaïe, il l'a fait sur les trois autres grands prophètes. Son *Commentaire sur Jérémie* est enfermé en un seul livre, qui contient quatre-vingt-neuf chapitres. Cette prophétie est l'époque du commencement du cinquième âge, ou, pour parler avec l'auteur, elle en est le crépuscule. Dans le premier âge, avant le déluge, l'homme, comme un petit enfant, est laissé à lui-même sans entendre la parole de Dieu. Dans le second âge, comme un enfant qui commence à parler et à marcher, il reçoit les premiers éléments de l'instruction dans l'alliance que Dieu fait avec Noé; dans le troisième âge, l'homme étant comme dans l'adolescence, reçoit la promesse d'une race heureuse dans Abraham, et dans Moise, l'instruction de la loi: dans le quatrième âge, comme un jeune homme formé, il reçoit la promesse du royaume de Jésus-Christ; dans le cinquième âge, qui est comme l'âge parfait, il reçoit la promesse du sacerdoce de Jésus-Christ. C'est en cette qualité que le Messie est représenté par les événements et les prophéties. Il est vrai que, dans l'âge précédent, Jésus-Christ est déjà annoncé comme prêtre éternel, selon l'ordre de Melchisédech; mais, dans celui-ci, la cause et l'effet de son sacerdoce sont représentés plus clairement, et le temps de son arrivée déterminé d'une manière plus fixe. Ce prêtre, qui devait délivrer les hommes de leurs péchés, est un vrai Dieu, parce qu'il n'y a que Dieu qui puisse délivrer des péchés. Ce plan est très-beau, il serait à souhaiter que l'exécution eût été aussi heureuse; mais c'est ce que nous ne pouvons dire; nous y remarquons seulement quelques endroits bien traités.

Les réflexions qu'il fait sur ce qui se passa chez le potier, où le Seigneur envoya Jérémie pour lui faire entendre sa parole, sont solides, judicieuses, et conformes à la doctrine de saint Paul et de saint Augustin, sur la grâce et la prédestination, et propres à inspirer l'humilité chrétienne. Jérémie s'étant rendu dans la maison du potier, le trouva qui travaillait sur sa roue. Dans ce moment, le vase d'argile qu'il façonnait dans sa main se rompit, et aussitôt il en refit un autre, auquel il donna la forme qu'il lui plut. Alors le Seigneur, adressant la parole à son prophète lui dit: *Maison d'Israël, ne pourrai-je donc pas faire de vous ce que le potier fait de son argile: car vous êtes dans ma main ce qu'est l'argile dans la main du potier?* (*Jerem.* XVIII, 6.) « Voilà, dit Rupert, une grande instruction pour nous; qui nous apprend à nous tenir dans le respect et dans le silence, et à réprimer notre langue. Dieu est le potier qui nous forme, et nous sommes l'argile. Oui, nous sommes, tant Juifs que gentils, une même masse, une même argile. N'ayons donc pas la hardiesse de vouloir sonder les jugements de Dieu, et de trouver à redire à l'ouvrage de notre Créateur. L'Apôtre, ce vase d'élection, se sert de cet exemple pour nous instruire avec force, et nous y renvoie pour considérer avec le prophète quelle est la puissance de Dieu. » Après avoir rapporté la parole de saint Paul, il continue ainsi: « Pour parler de la sorte, il fallait que l'Apôtre fût humblement descendu en esprit dans la maison du potier, et qu'il eût vu que toute la maison d'Israël était de l'argile, comme toutes les autres nations, et que Dieu qui les forme toutes a tiré Abraham, sans qu'il lui dût rien, mais par sa seule grâce, de l'argile de la Chaldée; et que de la même masse d'argile qui forme sa postérité, il a fait, comme il a voulu, des vases de miséricorde des vases d'honneur et de grâce. Que lui devait-il de plus qu'à toute la masse d'argile qui forme la postérité d'Adam? » De quatre-vingt-neuf chapitres sur Jérémie, Rupert n'en emploie que onze à l'explication des prophéties; le reste est sur les *Lamentations*. Il y rapporte tout ce que dit le saint prophète de la prise de Jérusalem, par Nabuchodonosor, au siége et à la prise de cette ville par les Romains.

Sur Ezéchiel, Daniel, etc. — Le *Commentaire sur Ezéchiel* est divisé en deux livres. Les Pères ont remarqué, surtout saint Jérôme et saint Grégoire, que ce prophète est obscur et difficile à entendre, particulièrement la vision des animaux mystérieux, et celle de l'édifice du temple et de la ville de Jérusalem. Rupert s'arrête spécialement à ces visions, parce que, bien qu'elles aient été expliquées en différents sens, et fort au long dans plusieurs auteurs, néanmoins dans une matière si relevée et si obscure,

il reste toujours, dit-il, quelque chose à observer après les autres. Tout son but, comme il le dit dans l'explication de la vision des animaux est d'y découvrir la gloire de la Sainte-Trinité, la foi en Jésus-Christ et la gloire de son règne. Marchant sur les traces des saints Pères qui ont expliqué cette partie de l'Ecriture avant lui, il fait aussi ses recherches et se félicite d'y avoir trouvé ce que ce saint prophète dirigé par le Saint-Esprit, n'y a pas oublié : l'enfantement d'une vierge.

Le *Commentaire sur Daniel* est renfermé en un seul livre, quoique l'auteur y joigne Aggée, Zacharie et Malachie, qui sont les trois derniers parmi les douze petits prophètes. La brièveté qu'il s'est prescrite ne lui a pas permis de donner des explications sur les autres. On peut remarquer dans le dix-neuvième chapitre de ce commentaire, ce que dit l'auteur, savoir : que le Fils de Dieu ne se serait point incarné, si Adam n'avait point péché.

Sur les quatre évangélistes. — Enfin, Rupert termine la seconde partie de son ouvrage sur la Trinité, par le *Commentaire sur les quatre évangélistes*, qu'il renferme en un seul livre. Jusqu'ici Jésus-Christ avait instruit les hommes par les prophètes qu'il leur avait envoyés, mais c'est lui-même qui va leur parler. Sa naissance est l'époque du sixième âge, qui correspond au sixième jour de la création du monde. Notre commentateur s'attache surtout à montrer que Jésus-Christ est le seul vrai Roi, mais Roi d'un royaume éternel. Il est fort court dans son commentaire sur cette partie, la plus précieuse de l'Ecriture sainte, et n'explique que quelques passages du saint Evangile, ceux apparemment qui lui ont paru les plus propres à son dessein, c'est-à-dire, à établir la royauté spirituelle de Jésus-Christ, grâce à laquelle, d'esclaves que nous étions par la naissance que nous tenions d'un père esclave du péché, il nous a rendu notre liberté et notre ancienne noblesse, en s'incarnant pour nous.

Troisième partie. — La troisième partie de cet ouvrage dans laquelle l'auteur traite des œuvres propres du Saint-Esprit, est divisée en neuf livres. Il montre dans le premier que Dieu ayant détourné sa face de sur les enfants d'Adam, à cause de la prévarication de leur père, tous sont morts dans l'âme et dans le corps, et que cette double mort est la punition du péché ; mais il faut croire aussi et se rappeler, avec toutes sortes d'actions de grâces, que Dieu, à cause de la justice d'un seul, Jésus-Christ, a envoyé son Esprit qui nous a créés de nouveau et a renouvelé la face de la terre. « Il faut, dit-il, reconnaître dans le don de cette double grâce, la gloire d'une double vie ; car dans le moment que l'homme croit en Jésus-Christ et qu'il reçoit le sacrement de baptême, Dieu envoie son Saint-Esprit, et il est créé, de sorte que la vieillesse du péché étant détruite, il devient une nouvelle créature quant à l'âme. De plus, la face de la terre sera renouvelée, c'est-à-dire, que le corps terrestre qui a vieilli et qui est mort à cause du péché, sera renouvelé au dernier jour, qui sera le jour de la résurrection. » Ce double renouvellement de l'âme et du corps, ou cette double résurrection des morts, est le sujet que Rupert se propose d'examiner et de traiter, à la gloire du Saint-Esprit, qui donne la vie à nos âmes et qui la rendra aussi à nos corps.

I. La véritable manière de considérer cette grâce est de connaître d'abord Jésus-Christ fait homme, l'Auteur et le Distributeur de la grâce, le Médiateur entre Dieu et les hommes. C'est en suivant cette idée que notre auteur s'applique à montrer dans ce livre, que l'ouvrage du Saint-Esprit le plus grand, le plus excellent, en un mot, le plus parfait, est la formation de Jésus-Christ comme homme. C'est par ce moyen que Dieu nous a délivrés de la captivité où nous étions réduits ; qu'il a répandu sur nous ses grâces et qu'il nous comblera un jour de gloire. Il prouve aussi que le Saint-Esprit est la troisième personne de la Sainte-Trinité, distinguée du Père et du Fils, quoique de même nature ; qu'il procède du Père et du Fils ; qu'il leur est coéternel, consubstantiel et vraiment Dieu. Il parle de l'apparition du Saint-Esprit en forme de colombe, et dit pourquoi il a choisi cette forme plutôt qu'une autre. Il compare le vieil homme et le nouveau, et montre la différence entre l'un et l'autre, et rapporte ce qui s'en trouve exprimé dans l'Ecriture sainte : « C'est une chose certaine, dont personne ne peut douter, que tous les saints des siècles passés depuis l'origine du monde, ont été purifiés de leurs péchés dans le Saint-Esprit, dans l'eau et dans le sang qui a coulé du côté de Jésus-Christ. » C'est ce qui lui fait dire plus bas : Que tous les saints jusqu'à saint Jean, sont morts avant d'avoir reçu la rémission de tous leurs péchés ; parce qu'après l'avoir attendue longtemps, ils ne l'ont reçue enfin que dans la seule passion de Jésus-Christ. Ils étaient formés dans la foi, puissants en miracles ; ils avaient le don de prophétie, et cependant ils étaient tous retenus en enfer, à cause du péché d'origine. Celui qui parle de la sorte, n'attribuait pas à la circoncision le pouvoir de remettre le péché originel. Selon Rupert, la division des dons du Saint-Esprit vient de ce qu'il procède du Père, et la grâce de la rémission des péchés vient de ce qu'il procède du Fils.

A la fin de ce premier livre, il donne le plan des autres, dans lesquels il se propose de traiter des sept dons du Saint-Esprit ; de sorte que ces sept dons forment la matière de la troisième partie du *Traité de la Trinité et de ses œuvres ;* comme les jours de la création, qui sont les œuvres du Père, ont fait celle de la première partie, et les sept âges du monde qui sont les œuvres du Fils, ont été le sujet de la seconde.

II. L'*esprit de sagesse* fournit la matière de deux livres. Dans l'un, l'auteur fait voir

que Jésus-Christ, comme homme, a reçu la plénitude de la sagesse ; que la sagesse de ce monde est opposée à celle qui vient du Saint-Esprit ; que l'une réserve l'ordre et que l'autre l'établit. Rupert explique quelques passages de *Job*, qui par sa patience dans ses maux a été la figure de celle de Jésus-Christ ; ce qui lui donne occasion de parler de ce saint homme, occasion d'autant plus agréable qu'il regrettait de n'en avoir pas encore fait mention en parlant des patriarches, des prophètes et des rois, qui ont été les figures et les vives images de Jésus-Christ. Job, en maudissant le jour de sa naissance, maudit le péché du premier homme. Notre auteur témoigne avoir puisé une partie de ce qu'il dit dans les explications de saint Grégoire. Il suit le sentiment de ce saint Pape, en parlant de la femme pécheresse, qu'il confond avec Marie Madeleine et Marie sœur de Marthe et de Lazare. Après avoir remarqué que Marie, la pécheresse, eut l'avantage de voir Jésus-Christ ressuscité avant tous les apôtres ; que saint Pierre, qui l'avait renié, eut cet avantage sur saint Jean le disciple bien-aimé, il ajoute que l'esprit de sagesse a voulu par là inspirer de la confiance aux pécheurs, fortifier les faibles et leur donner des armes pour faire violence au ciel ; mais sa sagesse éclate encore davantage en ce qu'il a permis que ceux auxquels il voulait accorder de si grandes faveurs, et qu'il avait prédestinés avant tous les siècles, tombassent dans de si grands abîmes de crimes. Quel fruit, quelle utilité ne devons-nous pas en tirer ?

Rupert explique ici ce qu'il avait dit ailleurs que bien que tous les apôtres aient reçu en commun le pouvoir de lier et de délier les pécheurs, cependant saint Pierre a été favorisé d'un privilége particulier, parce qu'il avait le premier confessé la divinité de Jésus-Christ. Ce privilége, c'est qu'étant destiné à être le prince des apôtres il devait recevoir spécialement, ou il avait déjà reçu une grande puissance que Jésus-Christ lui avait donnée, en lui disant : *Vous êtes heureux, Simon, fils de Jona... Et moi, je vous dis que vous êtes Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.* (*Matth.* XVI, 17, 18.) Rupert rapporte encore ce que Jésus-Christ, après sa résurrection, dit au même apôtre : *Simon, m'aimez-vous plus que ceux-là ? Paissez mes agneaux, paissez mes brebis* (*Joan.* XXI, 17) ; puis il continue ainsi : « Les empereurs chrétiens et les princes de l'Eglise, fondés sur l'autorité de cette vérité évangélique, ont établi longtemps après par une loi immuable, que, de même que tous les gouverneurs et tous les juges obéissent à l'empereur, de même tous les prélats des autres églises, seraient soumis à Pierre et au pontife romain, à cause de l'excellence de sa dignité. » Voilà un grand honneur et une grande élévation ! Les Cyprien, les Basile et les autres Pères, surtout dans les premiers siècles de l'Eglise, n'ont pas eu une telle idée du privilége particulier accordé à saint Pierre. Rupert semble le restreindre, en ajoutant que celui qui a conféré une si haute dignité à saint Pierre lui a donné cet avertissement : Que celui qui est parmi vous le plus grand devienne comme le moindre, et celui qui gouverne comme celui qui sert.

III. Dans le livre suivant, qui est encore sur l'*esprit de sagesse*, Rupert traite des deux grands sacrements, par lesquels nous sommes renouvelés sur le modèle de l'homme nouveau, et dont l'esprit de sagesse fait couler sur nous les grâces de la fontaine de sa passion. Ces deux sacrements sont le baptême et l'Eucharistie, qui sont l'un et l'autre si nécessaires au salut, que le royaume des cieux est fermé pour quiconque ne les reçoit point. Ce livre est comme un traité abrégé de ces deux sacrements. L'auteur y montre la nécessité du baptême de Jésus-Christ, sa différence d'avec celui de saint Jean, puis il explique ce que l'Apôtre entend par les trois qui rendent témoignage sur la terre, l'esprit, l'eau et le sang. Il tire la preuve de la divinité de Jésus-Christ de son incarnation, de la nécessité du baptême et de ses effets, et de ce qu'ajoute le même Apôtre, qu'il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Père, le Verbe et le Saint-Esprit. A ces six témoins, il en ajoute un septième, le sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ. Il n'est pas possible de parler d'une manière plus claire ni plus orthodoxe, sur la présence réelle, qu'il ne le fait dans les chapitres 18, 20, 21, 22, 23, 24. S'il se trouvait quelqu'un qui, après avoir lu ces chapitres, eût encore des doutes sur la pureté de la foi de Rupert, on peut dire avec dom Gerberon, que la terre est chancelante pour un tel homme, et le soleil couvert de ténèbres.

Non content d'avoir établi la foi de l'Eglise sur la présence réelle, dans les chapitres que nous avons cités, il la défend encore contre ceux qui, abusant d'un texte de saint Augustin, y donnaient atteinte, et fait voir qu'ils ont mal pris les paroles de ce saint docteur. « Ils ont cru, dit-il, que saint Augustin a avancé que ce n'est point le corps et le sang de Jésus-Christ, mais seulement la figure de son corps et de son sang. Il n'a point dit cela, il ne l'a pas même pensé Ce n'est pas son habitude de se mettre en opposition avec la parole de Jésus-Christ. Or, Jésus-Christ parlant par lui-même, a dit : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang* (*Matth.* XXVI, 26), et parlant par son Apôtre,... il a dit encore : *Quiconque mangera indignement le pain du Seigneur, et boira indignement le calice du Seigneur, se rendra coupable du corps et du sang du Seigneur* (*I Cor.* XI, 27) ;... car celui qui le mange et le boit indignement, mange et boit sa condamnation. Or, pour se rendre coupable du corps et du sang du Seigneur, pour manger et boire sa propre condamnation, il faut avoir profané autre chose qu'un pain simple et commun, autre chose que la simple liqueur que nous tirons du fruit de la vigne. » Rupert explique ensuite quel est

le sens des paroles de saint Augustin, en distinguant avec lui le sacrement de l'effet du sacrement. « Celui, dit-il, qui s'en approche indignement, ne participe point aux souffrances de Jésus-Christ; il ne reçoit point par la bouche de l'âme ce qu'il reçoit par celle du corps, et c'est en cela même qu'il en est indigne. Ce sacrement visible est dans le corps et le sang de Jésus-Christ qu'il reçoit; car son indignité n'anéantit pas la dignité d'une telle consécration; mais il ne reçoit pas l'effet du sacrement, parce qu'il ne considère point la passion de Jésus-Christ avec un cœur et une foi qui opère la charité. C'est pourquoi il ne reçoit pas l'effet de ce sacrement, de manière à ce que le corps de Jésus-Christ soit livré et son sang répandu pour lui obtenir la vie éternelle, et le ressusciter au jour du jugement; mais ce qu'il reçoit opère en lui un effet tout contraire, en ce qu'il se rend coupable du corps et du sang du Seigneur, et qu'il mange et boit sa condamnation. » Comment un auteur qui tient un pareil langage, et qui combat si fortement l'erreur de ceux qui prétendent que le corps et le sang de Jésus-Christ ne sont qu'en figure dans l'Eucharistie, comment, dis-je, un tel auteur a-t-il pu être accusé par Bellarmin et d'autres encore d'avoir des sentiments contraires à la foi de l'Eglise sur la présence réelle.

Chacun doit s'éprouver, comme le dit l'Apôtre, pour manger ce pain et boire ce calice (*I Cor.* xi, 28); car on ne doit pas donner un aussi grand sacrement à ceux qui en sont indignes. Lorsque nous tenons ce langage, la plupart sont troublés; les uns, parce que leur conscience leur reproche des fautes; d'autres, parce que l'humilité chrétienne leur fait croire qu'ils sont indignes d'un si grand mystère. Mais il y a une grande différence entre se regarder soi-même comme indigne et être jugé tel par d'autres. Quiconque considère la grandeur de ce sacrement a raison de s'en croire indigne; il est même louable d'avoir ce sentiment, car qui peut se glorifier de posséder un cœur pur? C'est de ceux-là que l'Apôtre dit: *Si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions point jugés.* (*I Cor.* xi, 31.) Jésus-Christ a dit: *Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé* (*Marc.* xvi, 16); il a dit aussi: *Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle.* (*Joan.* vi, 55.) Cela montre les effets et la nécessité des sacrements de baptême et d'Eucharistie. Ils sont institués pour effacer le double péché que notre premier père commit en violant la défense de Dieu. Il fallait un double remède à un double mal; guérir l'orgueil par l'humilité, et le vice de la gourmandise par l'antidote d'une meilleure nourriture. La première résurrection est d'être baptisé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et ensuite de manger le corps et de boire le sang du Seigneur. Mais, puisqu'en renaissant par le baptême en Jésus, nous sommes délivrés de la faute de notre premier père, pourquoi, dira peut-être quelqu'un, portons-nous la peine de son péché? Pourquoi mourons-nous? Pourquoi ne passons-nous pas de cette vie à une meilleure, sans éprouver la peine de la mort? C'est que Dieu, par un effet non-seulement de sa justice, mais encore de sa miséricorde, en remettant le péché d'Adam à celui qui reçoit le baptême, ne le dispense pas de la peine de mort à laquelle il a condamné le premier pécheur et toute sa postérité. C'est par une sage providence que Dieu a imposé à l'homme une peine si propre à confondre son orgueil. C'est même un effet de sa miséricorde: car, si Dieu avait permis que nous fussions immortels après le péché, nous serions semblables aux démons, car il y aurait pour nous une éternité misérable ou une misère éternelle.

IV. Dans le livre qui traite de l'*esprit d'intelligence*, Rupert demande: « Qui sont ceux qui reçurent cet esprit, et à qui Dieu donna l'intelligence des Ecritures? Ce sont, non des orateurs, mais des pêcheurs, non les scribes et les pharisiens, mais des gens simples et sans lettres. » Il parle ensuite du changement admirable que le Saint-Esprit opéra dans les apôtres. Pour donner une idée de l'abondance des lumières qu'ils reçurent en ce jour, de l'intelligence des Ecritures, et de la connaissance de la vérité qu'ils acquirent, il rapporte l'explication des paroles du prophète Joël, que saint Pierre donna dans la première instruction qu'il fit au peuple immédiatement après la descente du Saint-Esprit. Entrant dans un plus grand détail, il fait voir, par l'exemple de ceux des apôtres qui ont écrit, comme saint Jean, saint Matthieu, saint Jacques, saint Jude, quelle abondance de grâces et de lumières ils ont reçue par l'intelligence des saintes Ecritures.

Quant à saint Paul, ce vase d'élection, il est vrai que ce n'était pas un homme sans lettres, puisqu'il avait été instruit par Gamaliel, comme il nous l'apprend lui-même; mais ce fut par une révélation particulière de Jésus-Christ, et non par le ministère d'aucun homme, qu'il reçut l'intelligence du sens spirituel de la loi et l'Evangile de Jésus-Christ. Quoiqu'il ne fût pas parmi les apôtres, lorsqu'ils reçurent la grâce de l'apostolat et l'intelligence des Ecritures par l'effusion du Saint-Esprit, cette même grâce lui a été conférée avec abondance. C'est ce que notre auteur fait voir, en choisissant, parmi les épîtres de cet apôtre, celle qui est adressée aux Romains, pour découvrir les trésors de sagesse et de science que le Saint-Esprit a mis dans ce vase d'élection. Nous ne nous étendrons point sur ce que dit Rupert de cette admirable lettre, mais nous ne pouvons nous dispenser de rappeler ici une judicieuse réflexion qu'il fait dans le 8e chapitre de ce même livre, sur la certitude que nous devons avoir de tout ce qu'ont dit les écrivains sacrés: « Ces écrivains ayant été instruits, dit-il, non par les hommes, mais par l'Esprit-Saint, par

l'Esprit d'intelligence, qui leur a découvert d'une manière admirable le trésor des Ecritures; nous recevons et nous écoutons leurs paroles comme sorties de la bouche de Dieu, et nous regardons comme un crime de douter d'aucune des choses qui ont été écrites par ceux auxquels ce feu sacré a donné un cœur intelligent et une langue savante. » Ce que dit ici Rupert, il l'étend, non-seulement à tous les apôtres qui ont écrit, mais encore aux patriarches et aux prophètes, auxquels la parole de Dieu a été adressée sans intermédiaire et directement. Pour ce qui est de tous les autres écrivains qui ne sont point de ce nombre, et qui n'ont pas été instruits comme eux immédiatement par le Saint-Esprit, il témoigne qu'il ne craint ce qu'ils disent qu'autant qu'ils l'appuient de l'autorité des premiers, ou par quelque raison solide, et non pas seulement parce qu'ils l'ont dit et qu'ils ont été de tel ou tel sentiment. Il répète encore, en finissant, ce qu'il avait déjà dit, qu'il regarde comme un crime de douter de la moindre des choses de ce qui a été écrit par les écrivains sacrés. Il compte cinq apôtres qui ont écrit, saint Pierre, saint Jean, saint Jacques, saint Matthieu, saint Jude, auxquels il joint saint Marc et saint Luc.

V. L'*esprit de conseil* fait la matière du cinquième livre, dont l'auteur trace le plan en ces termes : « Il nous faut glorifier le Saint-Esprit de conseil dans l'aveuglement où est tombé Israël, jusqu'à ce que la plénitude des nations fût entrée, et dans la destruction du temple de l'ancien culte, qui a été renversé, afin qu'il n'arrêtât pas les progrès rapides de l'Evangile. » Rupert remplit ce plan par plusieurs réflexions qu'il fait sur les jugements de Dieu, dont les desseins sont terribles sur les enfants des hommes. C'est ce qui paraît d'une manière si frappante dans la réprobation des Juifs et la vocation des gentils.

L'auteur distingue deux sortes de conseil : l'un dont Dieu daigne se servir pour sa gloire, en faveur des hommes; l'autre, dont les hommes se servent pour la gloire de Dieu et pour leur salut. Il donne pour exemple de la première espèce de conseil, ce que Dieu a fait en abolissant la circoncision, la loi de Moïse avec tout son cérémonial, et d'autres choses qu'il avait établies et qu'il avait bien voulu agréer pendant un temps. L'exemple de la seconde espèce de conseil est tiré de ce que font les personnes qui, non contentes de s'abstenir des choses illicites, renoncent encore à celles qui sont permises. Telles sont les vierges chrétiennes, qui vivent selon le conseil que leur donne saint Paul. Tels sont ceux qui aspirent à la perfection, vendent tout leur bien et le distribuent aux pauvres pour suivre Jésus-Christ. Après avoir ainsi distingué les deux sortes de conseils, Rupert, s'attachant à la première, parle du jugement terrible que Dieu a exercé en réprouvant un peuple chéri, pour lui substituer les gentils; en renfermant tous les hommes dans l'incrédulité, pour répandre ensuite sa miséricorde sur tous. Que veulent dire ces paroles : Dieu a voulu que tous fussent enveloppés dans l'incrédulité pour exercer sa miséricorde envers tous? sinon que Dieu a réglé les choses de manière que personne ne fût sauvé que par sa miséricorde, et que par ce moyen tous fussent délivrés du glaive de l'orgueil? Cela convenait à notre misérable condition, afin que toute occasion de nous enorgueillir fût ôtée, parce que l'ange est tombé par l'orgueil, et qu'après la chûte de l'ange, l'homme créé à l'image de Dieu est encore tombé par l'orgueil. Dieu, voulant donc ôter à l'homme toute occasion de se glorifier, a rejeté le peuple même qui se glorifiait d'être la race d'Abraham.

Lorsque la plénitude des gentils est entrée en recevant l'Evangile, le Saint-Esprit les a déchargés du joug pesant des cérémonies de la loi de Moïse; et il convenait en effet que la circoncision et tout l'appareil de ces cérémonies cessassent, lorsque la grâce de l'Evangile a paru. Dieu même témoigne par ses prophètes qu'il n'a point exigé des Juifs qu'ils lui offrissent des sacrifices. C'est encore par une suite des desseins de Dieu que la ville de Jérusalem avec son temple a été réduite en cendres, et que les habitants ont péri par l'épée, ou par la faim pendant le siége, à l'exception d'un petit nombre qui, ayant échappé à la misère, au fer ou au feu, ont été dispersés et traînés en captivité dans les différentes parties de l'univers, où, sans le vouloir, ils ont rendu, par leur captivité et leur dispersion, le témoignage le plus éclatant à la vérité de l'Evangile. Rupert ayant expliqué ainsi ce qu'il entend, quand il dit que Dieu daigne user de conseil pour sa gloire, en faveur des hommes, expose aussi de quelle manière les hommes usent et doivent user du conseil de Dieu pour sa gloire et pour leur salut. « User du conseil, dit-il, ce n'est point se contenter de faire ce qui est commandé, mais c'est aller au delà et faire quelque chose de plus que ce qui est ordonné pour mériter la faveur de son maître et une plus grande récompense. » Il fait ensuite l'application de sa règle aux dix commandements, et montre quel est l'esprit de conseil avec lequel ils doivent être observés pour plaire à Dieu et se rendre digne de récompense.

VI. Dans le livre suivant Rupert traite de l'*esprit de force*. Il considère d'abord cet esprit dans Jésus-Christ, ensuite dans les apôtres et dans les hommes apostoliques, qui ont prêché l'Evangile, et dans les martyrs qui ont répandu leur sang pour sa défense. Quel changement l'esprit de force n'a-t-il pas fait dans saint Pierre et dans saint Paul. Qui pourrait raconter toutes les merveilles qu'il a opérées dans l'Apôtre des nations. Il représente ces deux apôtres comme deux frères unis par les liens spirituels d'une sainte union, envoyés à Rome, contre les deux frères fondateurs de cette ville, dont l'un avait trempé ses mains dans

le sang de l'autre, pour y prêcher Jésus-Christ, établir le fondement de l'union sur les ruines de la discorde, et répandre leur sang pour fonder une ville nouvelle, qui, par la solidité de la foi apostolique, a mérité d'être appelée le siége de la justice, la maison de la foi; au lieu qu'elle était auparavant le trône de l'orgueil, l'abîme de l'avarice, et un gouffre de sang et de meurtres. Ce fut sous le cruel et infâme Néron que saint Pierre et saint Paul prêchèrent la foi à Rome, et qu'ils la scellèrent de leur sang.

Le même esprit de force a éclaté dans les autres apôtres qui ont porté l'étendard de la croix par tout l'univers, triomphé du démon, et répandu leur sang pour établir l'Eglise de Jésus-Christ. Quoique saint Jean n'ait pas répandu le sien et qu'il soit mort en paix, après avoir survécu à tous les apôtres, il a bu néanmoins le calice du Seigneur. Viennent ensuite les combats des martyrs dont saint Etienne est le premier, et parmi lesquels saint Laurent brille aux premiers rangs. Rupert s'étend beaucoup sur l'un et l'autre; et il loue le second avec un abandon d'autant plus naturel que saint Laurent était le patron de son monastère.

VII. Aux martyrs, qui avaient reçu l'esprit de force pour combattre et pour défendre la foi par l'effusion de leur sang, ont succédé dans l'Eglise de Jésus-Christ des docteurs rempli de science pour la défendre par leur parole et par leurs écrits. C'est de cet esprit que Rupert parle dans son septième livre. Le démon, qui avait d'abord attaqué l'Eglise par la persécution ouverte, que Néron et les autres empereurs lui avaient fait subir, se voyant, malgré ses efforts, chassé de ses temples, et voyant les princes païens eux-mêmes embrasser la foi; il l'attaqua en dragon, c'est-à-dire, en employant la ruse et l'artifice, et en suscitant des hérétiques, qui, sous le nom de chrétiens, trompaient les fidèles et les faisaient tomber dans l'erreur. C'est pour cela qu'après l'esprit de force, l'esprit de science a été nécessaire à l'Eglise, pour la défense de la foi dans les périls où elle s'est trouvée. Rupert examine qu'elle différence il y a entre la science et la sagesse; ce que c'est que la vaine science et la science utile. Saint Paul n'a point condamné celle-ci, « ni les écoles des grammairiens, des géomètres, des dialecticiens, des rhéteurs, des arithméticiens, des musiciens, des astronomes. Mais il les blâme de ce qu'ils n'ont pas cherché dans ces arts le fruit pour lequel Dieu les a donnés aux hommes. Or le fruit de la science est de s'élever jusqu'à son auteur et à le glorifier. C'est à tort que quelques-uns se préviennent contre la science, parce que saint Paul a dit, la science enfle et la charité édifie, comme si ces deux choses étaient opposées l'une à l'autre et ne pouvaient subsister ensemble.

Non-seulement le don de prophétie, mais encore toute science légitime est un don de Dieu, qui se montre ordinairement plus prodigue de ses dons envers ceux qui en font un bon usage. C'est pour cela qu'il a voulu que ceux qu'il destinait à défendre la foi, et de la parole desquels il a daigné se servir pour combattre les hérétiques et répandre l'instruction dans l'Eglise, fussent instruits des arts libéraux. Il a voulu que non-seulement ils pussent lire et comprendre les écrits des autres, mais encore qu'ils en composassent eux-mêmes dont la lecture serait utile aux fidèles. C'est ainsi que les sept arts libéraux, en quittant les écoles profanes et licencieuses, sont entrés comme des esclaves au service de la sagesse, pour être employés, selon les ordres de Dieu, à des ouvrages utiles. Mais pourquoi disons-nous que les arts sont entrés dans cette école, puisqu'ils y étaient déjà, et que ceux qui ont lu et examiné les saintes Ecritures, conviennent qu'ils s'y trouvent? L'auteur le prouve, en montrant en détail, que c'est dans l'Ecriture sainte que l'on découvre le premier usage des arts libéraux, et qu'ainsi les Grecs ont tort de s'en attribuer l'invention; puisque l'Ecriture, qui en parle, l'emporte sur tous les autres livres, non-seulement par l'autorité qui est divine, et par l'utilité, puisqu'elle conduit au bonheur suprême, mais encore par l'antiquité. Rupert parcourt en particulier tous les arts libéraux, la grammaire, la rhétorique, la dialectique, l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie; il montre, dans autant de chapitres, l'usage qui en est fait dans les saintes Ecritures, où ils ont une beauté et un éclat qu'ils ne peuvent avoir dans aucun autre écrivain. « Nous croyons, dit-il, et certainement nous ne nous trompons point, qu'il n'est point d'ouvrage d'écrivain profane, quel qu'il soit, qui, comparé avec les récits de l'Ecriture sainte, ne paraisse lâche, diffus et obscur. »

Pour bien remplir son plan; Rupert aurait dû, après avoir parlé des livres saints, parler aussi avec une juste étendue des écrits des saints Pères, et montrer comment ils savaient faire usage des arts et des sciences. Mais il se contente de dire un mot seulement de saint Jérôme et de saint Augustin. Il fait de celui-ci un grand éloge, en disant que le Saint-Esprit a visiblement opéré en lui des choses merveilleuses pour sa gloire, pour la défense de l'Eglise et de la foi catholique, et pour la mettre à couvert des insultes de l'ennemi. « C'est saint Augustin, dit-il, la colonne et la base de la vérité, la colonne de nuées dans laquelle la sagesse de Dieu a placé son trône, de la bouche duquel coule toujours comme une pluie salutaire, ou plutôt comme un fleuve impétueux d'arguments contre les hérétiques. » Il remarque que Dieu permit que, pendant sa jeunesse, il fût livré aux erreurs des manichéens, mais que dans le temps même qu'il était dans l'égarement, le Saint-Esprit mettait en lui, sans qu'il le sût, un grand don de science, dont il devait un jour faire usage pour le bien de l'Eglise. Après avoir rapporté ce que dit saint Augustin, dans ses *Confessions*, des talents que

Dieu lui avait donnés pour les sciences, il continue et termine ainsi son éloge. « C'est en cela que nous devons louer l'esprit de science, qui a ainsi préparé ce grand homme et qui s'est servi de lui pour combattre pendant toute sa vie les hérétiques, non-seulement de vive voix, mais même par un si grand nombre d'écrits que la vie d'un homme ne suffirait pas à les lire. »

VIII. L'*esprit de piété* fait le sujet du VIIIe livre, qui ne consiste proprement que dans une longue paraphrase de la parabole de l'enfant prodigue, dont il prend occasion pour relever la bonté de Dieu envers les pécheurs pénitents. Le murmure du frère aîné, qui est irrité de l'accueil que son père faisait à son frère après qu'il eut dissipé tout son bien, remet l'auteur sur sa voie, pour parler des Juifs, conformément au plan qu'il s'était proposé. « Il nous faut louer l'esprit de piété de ce que, lorsque la plénitude des nations sera entrée, alors le voile sera enlevé, et les restes d'Israël se convertiront; » il prétend que le retour des Juifs n'arrivera qu'après qu'ils auront reconnu l'Antechrist pour Messie et qu'ils seront désabusés en le voyant anéanti. C'est une idée qui lui est particulière, et qui est l'effet de son goût pour l'allégorie. On remarque en lisant ce livre que l'auteur connaissait les anciens canons de l'Eglise sur la pénitence. Selon ces canons, les clercs qui étaient tombés dans quelque crime étaient exclus du saint ministère pour toujours, et réduits à la communion laïque; ce qu'il entend seulement de ceux qui n'avouaient pas leurs crimes, qui devenaient connus par une autre voie que celle de la confession. Quant à ceux qui les confessaient et faisaient pénitence, ils étaient rétablis. Il paraît même que, selon la discipline de ce siècle, on rétablissait également les uns et les autres dans leur ministère, lorsqu'ils avaient fait une pénitence convenable. On voit que la discipline ancienne de l'Eglise sur la pénitence était fort altérée, et que des péchés qui ne s'expiaient autrefois que par sept et douze années de pénitence, se remettaient pour des pénitences d'une année, ou même de quarante jours, et quelquefois de trois, à l'exemple des Ninivites, Le pécheur doit être ressuscité pour être admis à la participation de nos saints mystères; mais comment connaître s'il est ressuscité? Par la confession et la pénitence qu'il en a faite.

IX. Enfin, dans le dernier livre de ce traité, Rupert, traite de l'*esprit de crainte*. La fin de toutes les vérités que l'Ecriture nous propose à croire et que nous devons confesser est le jugement universel, qui est le plus grand et le principal fondement de la crainte du Seigneur. En effet, ce qui doit être pour tous les hommes un grand sujet de crainte, c'est la pensée du jugement. Ce dernier jour du monde a un rapport particulier avec celui de sa création. De même que Dieu, dans ce premier jour, sépara la lumière des ténèbres, ce que notre auteur entend de la séparation des bons et des mauvais anges; ainsi dans le dernier il jugera les hommes et séparera par un arrêt irrévocable les bons des mauvais.

Rupert parle d'une manière très-exacte et en habile théologien sur la crainte. Ce qu'il dit sur cette matière mérite une attention particulière. Il distingue deux sortes de bonnes craintes, qui diffèrent entre elles en raison des différentes qualités de ceux qui servent Dieu. L'une est celle des esclaves qui craignent le châtiment, et il lui donne le nom de crainte servile; l'autre est celle des enfants qui craignent de perdre la grâce, et il appelle celle-ci crainte honnête ou libérale. Pour distinguer clairement ces deux craintes, il ajoute : « La crainte servile, qui est accompagnée de peine, est celle des commençants, c'est-à-dire de ceux qui commencent à se tourner vers Dieu, et à se rappeler le souvenir des peines de l'enfer, et qui, par le souvenir de ces peines, s'efforcent de résister au péché. Ce n'est point encore là la sagesse, mais seulement le commencement de la sagesse; ce n'est point là la crainte du Seigneur, mais la crainte de la mort; ce n'est point là véritablement la sainte crainte, mais seulement la crainte, ou la crainte qui est accompagnée de trouble. Mais la crainte des enfants est la crainte des parfaits, ou de ceux qui tendent à la perfection, c'est-à-dire de ceux qui, considérant les grandes grâces qu'ils ont reçues, se portent d'eux-mêmes à craindre de les perdre. Cette crainte diffère beaucoup et en bien des choses de l'autre, et surtout, en ce que la charité parfaite chasse cette crainte servile, qui est accompagnée de peine, au lieu que la crainte filiale reste toujours. Elles ont de commun que l'une et l'autre piquent l'âme, et lui tirent comme du sang, par les larmes qu'elles font répandre. Mais la cause en est bien différente. Dans la crainte servile, c'est le chagrin où est une âme troublée qui craint l'enfer; dans la crainte filiale, c'est le désir d'une âme exilée qui soupire après la patrie. »

Ces deux sortes de craintes sont bonnes l'une et l'autre; mais il en est deux autres qui sont mauvaises. Ce qui fait quatre sortes de craintes dont l'âme est susceptible. La première de ces craintes mauvaises est une certaine passion ou un trouble de l'âme, qui ne vient ni de la foi, ni de l'esprit de Dieu, et que les philosophes païens condamnent eux-mêmes. Cette crainte est mauvaise parce qu'elle trouble l'âme pour des sujets pour lesquels elle ne devrait point se troubler; tels que la perte des richesses de ce monde, ou des adversités dont elle est menacée. Il est encore une autre crainte mauvaise qui vient de la foi, mais non de l'esprit de Dieu, par laquelle l'âme est troublée, mais ne se corrige point. Cette crainte est mauvaise, quoiqu'elle vienne de la foi, et non de l'esprit de Dieu, parce qu'elle ne vient pas d'une foi qui opère par la charité, mais d'une foi oisive, et qui par conséquent est morte.

C'est là la crainte de tous les démons; c'est

aussi celle, non de tous les hommes méchants, mais de plusieurs. Elle était celle de Félix, gouverneur de la Judée, qui fut effrayé en entendant saint Paul parler de justice, de charité et du jugement dernier, mais qui ne se corrigea point. Après avoir parlé encore de deux espèces de craintes qu'il appelle mauvaises; ce qui doit s'entendre des dispositions de ceux en qui elles se trouvent, Rupert revient aux deux espèces de bonne crainte; dont l'une est la crainte des esclaves et l'autre des enfants; l'une des commençants, et l'autre des parfaits. La première est une passion et un trouble de l'âme qui vient de la foi et de l'esprit de Dieu. Cette crainte, quoiqu'imparfaite est bonne, et elle produit un très-bon effet, en mettant la division dans l'homme par le combat de l'esprit contre la chair qu'elle occasionne. Le jugement terrible de Dieu, que l'Ecriture nous annonce comme devant se faire au dernier jour, est bien capable d'inspirer de la crainte, à quiconque veut bien y réfléchir et considérer qu'après cette vie il ne reste au pécheur et à l'impie plus de temps pour faire pénitence. Notre auteur fait une peinture assez vive de ce jour terrible et de ses suites; de la résurrection qui se fera en un moment au son de la trompette, de l'arrêt irrévocable qui sera prononcé, des actions sur lesquelles les hommes seront jugés; de la récompense que les justes recevront, des peines éternelles et du feu auxquels seront condamnés les méchants, avec les anges rebelles et les démons.

On peut dire de cet ouvrage que le plan en est beau, mais qu'il n'est pas aussi heureusement exécuté qu'il eût pu l'être, si l'auteur avait été plus méthodique, et s'il s'était moins livré à son goût pour l'allégorie; si enfin, faisant usage de ses lumieres et de son érudition, qui était assez vaste pour le siècle où il a vécu, il se fût plus appliqué à traiter solidement les questions, qu'à les multiplier inutilement. Voulant parler de toutes les vérités de la religion, et d'une infinité de choses encore, il ne fait presque que les montrer, sans les appuyer par des raisons solides, et il perd souvent son objet de vue. Il est vrai qu'il parle à des fidèles convaincus des vérités qu'il leur met sous les yeux; il n'avait point alors affaire à de prétendus philosophes tels que nous en voyons de nos jours, qui révoquent en doute les vérités les plus constantes, se livrent à des raisonnements aussi vains qu'impies contre une religion qui a toujours triomphé, et qui triomphera toujours de l'erreur et du mensonge. Cependant cet ouvrage, tel qu'il est, a dû beaucoup coûter à son auteur, et prouve qu'il avait non-seulement beaucoup lu et beaucoup médité l'Ecriture sainte, mais qu'il était très-versé dans la lecture des Pères, et même des auteurs profanes, et surtout des poëtes.

Sur les douze petits prophètes. — Le second ouvrage de Rupert, selon l'ordre de l'édition que nous suivons est son *Commentaire sur les douze petits prophètes.* L'auteur, en s'adressant à Frédéric, archevêque de Cologne, qui l'avait exhorté à entreprendre ce travail, lui témoigne que dans les livres des prophètes, ainsi que dans les autres de l'Ecriture sainte, il n'a cherché que Jésus-Christ, dont la vérité, dit-il, a possédé leur cœur, rempli leur bouche, et conduit leur plume, afin qu'ils n'eussent d'autre intention que de le glorifier. Nous ne nous étendrons point sur ces explications qui sont dans le même goût que celles dont nous avons déjà parlé. Jésus-Christ et son Eglise, c'est ce que cherche partout Rupert; et c'est en effet ce qu'il faut chercher dans l'Ecriture sainte. Mais il ne le fait pas avec assez d'ordre et de méthode, de sorte qu'en général ses explications sur les différents livres saints sont moins des commentaires suivis, propres à éclaircir et à donner l'intelligence du texte, qu'un recueil d'excellentes pensées et de réflexions pieuses et édifiantes faites sur le texte sacré, qui lui donne occasion de parler de Jésus-Christ et de ses mystères, de son Eglise, de ses élus, et des vérités du christianisme. Le sens littéral de l'Ecriture y est trop négligé; le mystique et le moral sont ceux auxquels s'applique l'auteur, qui d'ailleurs montre du savoir et une érudition peu commune.

Sur le Cantique des cantiques. — Ce commentaire est divisé en sept livres, dont le texte sert de base à l'auteur pour traiter du mystère de l'Incarnation. Tout cantique dans l'Ecriture est une action de grâces pour remercier Dieu de quelques bienfaits qu'on a reçus... C'est pour cela que ce cantique n'est pas appelé simplement Cantique, mais le Cantique des cantiques, parce que le bienfait dont on y rend grâce à Dieu est le bienfait des bienfaits. C'est un commentaire suivi sur cette partie du texte sacré que le commentateur applique presque tout entier à la sainte Vierge. Il relève l'excellence de ses vertus et les prérogatives qu'elle a reçues de Dieu, en qualité de Mère de Jésus-Christ, Dieu et homme. C'est en ce sens qu'il explique ce livre de l'Incarnation, qui dans son plan devait être le principal objet, et qui dans l'exécution n'est que l'accessoire. Il s'y étend, comme dans ses autres commentaires, sur quantités de lieux communs, sur les mystères de Jésus-Christ, le péché de nos premiers pères, les promesses faites à Abraham, les persécutions que le démon a suscitées contre la Synagogue et contre l'Eglise. Le septième et dernier livre est tout entier sur l'Eglise de Jésus-Christ et traite particulièrement de sa naissance et de ses commencements.

Sur Job. — Ce commentaire est divisé en quarante-deux chapitres. Dans le prologue qui est à la tête, l'auteur embrassant le sentiment de saint Jérôme, dit que c'est mal à propos que quelques-uns ont avancé que Job était de la race d'Esaü, et prétendu qu'il descendait de Nachor, dont le fils aîné se nommait Hus, et donna son nom au pays que Job habitait. C'est un abrégé des *Morales* de saint

Grégoire sur le même sujet. Du reste, Rupert ne s'en cache pas, et déclare même positivement que, tant pour le sens que pour les expressions, il a beaucoup emprunté à cette fertile abondance. Son commentaire est historique, allégorique et moral.

Sur l'Ecclésiaste. — Ce commentaire partagé en cinq livres est une des dernières productions de la plume de l'auteur, qui le composa dans sa vieillesse et le dédia à un moine de ses amis, nommé Grégoire. Au début du premier livre, l'auteur donne une idée assez juste de l'*Ecclésiaste*, qui l'emporte de beaucoup sur tous les écrits des plus fameux philosophes de l'antiquité, tels que Platon, Pythagore, Socrate, Aristote. On voit qu'il avait lu ces philosophes et même les orateurs et les poëtes païens. Il fait usage des Pères et particulièrement de saint Augustin, mais sans les citer. Ce commentaire est de tous ceux de Rupert, le plus suivi, le plus littéral et celui où il donne le moins dans l'allégorie, quoiqu'il n'en soit pas exempt. Il est rempli de beaux traits de morale. Il parle des prédicateurs de son temps d'une manière qui leur fait peu d'honneur, pas plus qu'au goût du siècle. « Les plus ignorants, pourvu qu'ils fussent effrontés et qu'ils eussent une grande volubilité de langage, ne manquaient pas de gagner la faveur du peuple, tandis que les plus savants languissaient dans la pauvreté et la misère: »

De la gloire et de l'honneur du Fils de l'homme. — Le but de l'auteur dans cet ouvrage, étant d'établir la gloire et la grandeur de Jésus-Christ, Dieu et homme, il choisit l'*Evangile de saint Matthieu* pour lui servir de matière et de fondement. Il fait un commentaire suivi de cet Evangile, jusqu'au trentième verset du douzième chapitre. Il emploie neuf livres à commenter ces douze chapitres. Puis il passe tout à coup à la passion du Sauveur, dont le saint évangéliste rapporte l'histoire dans les chapitres XXVI et XXVII. On retrouve dans le plan de cet ouvrage, plus que dans aucun autre du même auteur, son goût dominant pour l'allégorie. La vision du prophète Ezéchiel, sur le fleuve de Chobar, en forme le dessein et les quatre animaux que vit le saint prophète en font la division. Car ce n'est autre chose qu'une allégorie perpétuelle sur les quatre animaux dont chacun avait quatre faces. Ces quatre faces, selon l'allégorie de Rupert, sont les quatre grands mystères de Jésus-Christ, son incarnation ou sa naissance, sa passion, sa résurrection, son ascension. Tel est le plan de cet ouvrage, partagé en treize livres, dont neuf sont employés à expliquer la première face, qui est celle de l'homme. Il y prouve que Jésus-Christ est le véritable Messie, l'objet de l'attente des anciens justes; ce qu'il montre par les circonstances de sa naissance et celles de son baptême; par ses miracles, sa doctrine, toute sa conduite, le pouvoir qu'il a communiqué à ses apôtres de faire des miracles, etc. Mais cela est noyé sous tant de réflexions, de hors d'œuvre et d'allégories, qu'on perd de vue le principal objet. La deuxième face, qui est celle du veau, représente la passion de Jésus-Christ et fait la matière des X, XI et XIII livres. Il parle fort succinctement des deux autres faces, qui sont celles du lion et de l'aigle, et encore ne le fait-il qu'à la fin du dernier livre. Cet ouvrage, indépendamment des allégories qui s'y trouvent à profusion, est encore rempli de questions théologiques étrangères à son sujet, et traitées superficiellement de manière qu'on a peine quelquefois à saisir sa pensée; cependant on y découvre des choses excellentes et une grande variété.

De la glorification de la sainte Trinité et de la procession du Saint-Esprit. — Rupert composa cet ouvrage à la prière de Cunon, évêque de Ratisbonne, qui l'avait pressé de travailler sur ce sujet, et de combattre, 1° la perfidie des Juifs, en prouvant le mystère de la Trinité par la loi et les prophètes, c'est-à-dire, par des textes tirés des Ecritures que les Juifs eux-mêmes reçoivent comme canoniques : 2° de faire voir pourquoi et comment il convenait mieux que la seconde personne de la Trinité, qui est le Fils, s'incarnât que le Père et le Saint-Esprit; 3° de démontrer enfin, que le temps auquel les prophètes ont prédit que le Messie devait arriver est celui dans lequel est né Jésus-Christ. Tel est le dessein de l'ouvrage. L'auteur n'en a pas mal rempli la première partie, en recueillant dans l'Ecriture tout ce qu'il a cru propre à relever la gloire de ce mystère. Quant à la seconde, il s'y arrête fort peu, quoiqu'il y parle fort longuement des dons et de la divinité du Saint-Esprit, ce qui, du reste, rentrait dans son sujet, qui consistait à prouver aux Juifs qu'il y a trois personnes en Dieu.

Sur l'Evangile de saint Jean. — Ce traité est adressé à Cunon, par une épître dédicatoire trop importante, pour que nous n'en rendions pas compte. Cette pièce suffirait seule pour justifier Rupert contre les soupçons et les accusations injustes formées contre la pureté de sa foi sur le dogme de l'Eucharistie. En effet, bien loin qu'il enseignât rien de contraire au sentiment de l'Eglise sur ce mystère, nous apprenons par cette épître qu'une partie de ceux qui attaquaient les ouvrages de Rupert, étaient des disciples de Bérenger, dont il combattait les erreurs. Ces censeurs, cachant leur véritable dessein, accusaient Rupert de vanité et de présomption, parce qu'il donnait des commentaires sur l'Ecriture et sur saint Jean, et qu'il travaillait sur des matières que saint Augustin avait déjà traitées. La plupart de ceux qui tenaient ce langage, soutenaient d'après leur maître, que le sacrement du corps et du sang du Seigneur n'est qu'un signe d'une chose sacrée, et prétendaient même, que tel a été le sentiment de saint Augustin. Ce qui est absolument faux, dit Rupert. « Pour moi, ajoute-t-il, je combats ce sentiment et je soutiens que c'est le vrai corps de Jésus-Christ qui a été livré pour nous, et son vrai

sang qui a été répandu pour nous, comme l'Eglise le croit. Voilà, continue Rupert, ce qui leur a fait dire que je dérogeais à l'autorité et à la réputation de saint Augustin, par des sentiments opposés à ceux de ce grand évêque, que Bérenger avait coutume de citer pour étayer ses erreurs, en donnant un mauvais sens à ses paroles. Mais personne, à présent, n'ose plus ni professer, ni défendre ouvertement ce sentiment, toute l'Eglise assurant que c'est le véritable corps et le véritable sang de Jésus-Christ. »

Rupert, après s'être justifié de quelque calomnie et avoir exposé dans son vrai jour la doctrine de saint Augustin, explique ainsi ses sentiments sur l'Eucharistie. « Le corps et le sang de Jésus-Christ, dit-il, conviennent en trois manières et ne diffèrent qu'en une seule. Ils conviennent dans le nom, la chose et l'effet, et ne diffèrent que dans les apparences. Ils conviennent, dis-je, dans le nom parce que le Souverain Pontife des cieux qui, étant la vérité même, n'a pas coutume de donner de vains noms aux choses, n'a pas dit seulement : Que ceci soit appelé mon corps, que ceci soit appelé mon sang; mais il a dit : Ceci est mon corps et mon sang. Il est dans la chose, parce que certainement il est le Saint des saints dans cette forme, aussi véritablement que dans celle en laquelle il a été livré et percé d'une lance. Il y est aussi dans les effets, parce que, de même qu'il a opéré la rémission des péchés dans cette forme avec laquelle il a été attaché à la croix pour tous ceux qui l'avaient attendu depuis l'origine du monde, avec foi, ou avec les sacrements de la loi joints à la foi, depuis le juste Abel jusqu'au bon larron, ainsi il opère véritablement sous les apparences du pain et du vin la rémission des péchés, pour tous ceux qui ont eu ou ont la même foi, depuis qu'il a quitté le monde pour monter au ciel. Il diffère sous les formes, c'est-à-dire, sous les apparences, ce qui est très-avantageux, dans la crainte que la couleur et le goût du sang ne causasssent de l'horreur à ceux qui le reçoivent; mais aussi pour remédier par un contrepoison proportionné et convenable à la trop grande crédulité de nos premiers pères; car ils ajoutèrent foi aux paroles trompeuses du diable sur une chose qu'ils ne voyaient point, en croyant que l'arbre du fruit défendu renfermait en lui-même une vertu capable de les rendre semblables à Dieu. En mangeant de ce fruit, ils moururent. Croyons au contraire, dit-il, à Dieu notre Sauveur, vrai et sincère dans une chose que nous ne voyons pas, savoir que le pain et le vin sont changés en la véritable substance de son corps et de son sang. Mangeons-en et buvons-en tous, afin de vivre éternellement. »

Quant au commentaire en lui-même, qui est partagé en quatorze livres, on peut dire que c'est un des ouvrages que l'auteur a travaillé avec le plus de soin, le mieux écrit, et celui dont on peut tirer le plus de fruit à la lecture. Il suit le texte verset par verset et l'explique à la lettre, mais non sans retomber dans le sens allegorique vers lequel il est toujours porté par son goût dominant. Il est rempli d'excellentes choses, la plupart tirées des Pères, quoiqu'ils soient rarement cités. L'auteur, suivant le génie d'un siècle où la scholastique commençait à faire des progrès, traite une grande quantité de questions, mais très-superficiellement. Les sept premiers livres forment une espèce de cours de théologie. Le but principal de Rupert est d'établir la divinité de Jésus-Christ et de montrer qu'il est vraiment Fils de Dieu et vraiment homme. Il découvre cette vérité dans chaque verset de l'Evangile qu'il commente, et y joint des textes de l'Ancien Testament, en indiquant avec assez de justesse ceux qui ont rapport à quelque circonstance de la vie de Jésus-Christ. Il serait à souhaiter que Rupert eût su se borner et qu'il n'eût pas embrassé tant de matières. Car en voulant interpréter une grande partie, tant de l'Ecriture que des dogmes catholiques, il entasse passages sur passages, et parcourt si rapidement ce qu'il traite qu'il ne fait pour ainsi dire que montrer ce qu'il prétend établir. Il appelle l'Esprit-Saint à son secours et le prie de lui servir comme de boussole pour le diriger dans l'étude des profonds mystères que renferme l'Evangile de saint Jean. Les saints docteurs, dont la foi a toujours été saine, et qui ne sont jamais tombés dans aucune erreur, sont encore pour lui comme des astres brillants, *lucida sidera*, sur lesquels il jette les yeux, afin de ne point s'égarer, en marchant sur leurs traces. Quant aux hérétiques, il les appelle des pirates, des étoiles errantes, des astres trompeurs qu'il s'efforcera toujours d'éviter. Il regarde l'Evangile de saint Jean, comme celui de tous les livres de l'Ecriture, dans lequel il est plus dangereux de se méprendre, parce que le saint évangéliste y traite des mystères les plus sublimes de la religion. En effet, Rupert a suivi exactement la règle qu'il s'était proposée, tous les dogmes, dont il y parle, sont expliqués d'une manière très-claire, très-orthodoxe et très-concise. Comme on attaquait particulièrement sa croyance sur le mystère de l'Eucharistie, il consacre deux livres, le VIe et le VIIe, à s'expliquer sur ce dogme, avec une netteté et une précision capables de fermer pour jamais la bouche à ses ennemis.

Sur l'Apocalypse. — Ce commentaire est dédié à Frédéric, archevêque de Cologne. Il serait difficile d'en donner une analyse suivie, surtout d'après le plan de l'auteur, parce qu'il s'en écarte si souvent lui-même, et le perd tellement de vue, qu'il paraît l'avoir oublié; de sorte qu'en voulant le suivre, on risque de se perdre avec lui à travers les lieux communs où il est presque toujours égaré. Ce n'est pas cependant qu'on n'y trouve beaucoup d'excellentes choses également édifiantes et instructives, mais elles ne sont ni digérées, ni même assorties au plan qu'il s'est proposé. Rupert s'y montre d'une exactitude dogmatique aussi absolue

dans ce commentaire que dans les autres. On peut s'en convaincre par ce qu'il dit en peu de mots sur la foi sans les œuvres, sur la crainte, sur la grâce et la prédestination, sur la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie. Quelque diffus qu'il soit d'ailleurs par l'abondance des pensées et la multitude des objets qu'il embrasse, il a le talent d'exprimer ce qu'il dit, d'une manière fort succincte, et même avec beaucoup de noblesse et de force dans les termes. Nous n'en citerons pour exemples que ces paroles du ŷ 6 du chap. 1er. *Il nous a fait rois et prêtres de Dieu son Père.* « Quelle bonté! dit-il; il nous a rachetés par son sang précieux, non pour nous rendre esclaves, mais pour nous faire rois et prêtres. Lui seul était roi et prêtre, et d'esclaves que nous étions du péché il nous fait nous-mêmes rois et prêtres. Il n'y a point de distinction entre nation et nation, entre tribu et tribu, parce qu'il nous a engendrés, non selon la chair, mais selon l'esprit. Et, quoique tous ne soient point appelés à remplir les fonctions du sacerdoce, en consacrant le corps de Jésus-Christ, nous sommes néanmoins tous prêtres pour nous offrir nous-mêmes à Dieu; et jamais le sacrifice ne cessera, parce qu'après cette vie, nous lui offrirons éternellement le sacrifice de louanges. »

De la victoire du Verbe de Dieu. — Ce traité est divisé en treize livres, et chaque livre en plusieurs chapitres. L'auteur commence par donner une idée du sujet qu'il entreprend de traiter. « Nous appelons, dit-il, victoire du Verbe, l'effet et l'ouvrage consommé du dessein de Dieu, que ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les principautés, ni les choses présentes, ni les futures, ni la violence, ni ce qu'il y a de plus haut et de plus profond, ni aucune créature n'a pu empêcher que Dieu n'ait fait et n'empêchera qu'il ne fasse selon qu'il a résolu. Afin de faire admirer davantage la grandeur et l'importance de la victoire du Verbe, il fait connaître l'ennemi qu'il a eu à combattre, et qui a voulu traverser les desseins de Dieu. C'est le grand dragon qui a sept têtes et dix cornes; l'ancien serpent, appelé le diable ou Satan. C'est là l'ennemi du Verbe de Dieu, qui est Dieu lui-même, consubstantiel au Père. On le connaît par les créatures, qui toutes ont été créées par lui; mais on le connaît d'une manière plus parfaite par lui-même.

L'homme est l'occasion du combat qui dure depuis le commencement du monde, et qui ne finira qu'avec lui, entre le Verbe et le démon. Cet ancien serpent a toujours fait tous ses efforts pour empêcher l'exécution des desseins de la miséricorde de Dieu sur l'homme, et a été l'ennemi irréconciliable du Verbe de Dieu. L'homme ayant été créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, le démon a voulu lui enlever cette perfection, en le rendant semblable à lui, orgueilleux et désobéissant.

Pour remplir ce plan, notre auteur parcourt les livres saints et en extrait tous les passages, les faits, les événements, où l'on voit les efforts que le diable a tentés pour arrêter les effets de la miséricorde de Dieu et de sa bonté pour les hommes : « Toute l'Ecriture, dit-il, est le livre des guerres du Seigneur, dont parle Moïse, qui en a écrit une partie considérable, c'est-à-dire le Pentateuque, et qui, étant prophète, a connu par l'esprit de prophétie que les autres livres, tant de l'Ancien que du Nouveau-Testament, seraient écrits. Qui peut douter que ce ne soit avec raison qu'on appelle l'Ecriture sainte le livre des guerres du Seigneur? Car que contient-elle autre chose que les guerres et les combats du Verbe de Dieu pour la destruction du péché et de la mort? Ce combat a commencé lorsque Dieu dit au serpent : *Je mettrai une inimitié entre toi et la femme, entre ta race et la sienne; elle te brisera la tête, et tu tâcheras de la mordre au talon.* (*Gen.* III, 15.) Contemplons de là, dit notre auteur, comme du sommet d'une haute montagne, la valeur du Verbe de Dieu, qui descend dans une plaine vaste et spacieuse, contre la malice ou le mensonge du démon, cet ancien serpent. Considérons comment il l'a combattu, comment il l'a vaincu, comment il en a triomphé. Enfin, après avoir accompli le dessein qu'il s'était proposé, en bénissant nos premiers parents; dès le commencement du monde, il dit : Venez, les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous est préparé, dès le commencement du monde.

Caïn est le premier de la race du serpent, et Abel, le premier de la race de la femme. La mort de celui-ci a été la figure de la victoire du Verbe de Dieu. Caïn est le chef de tous les réprouvés, Abel, de tous les élus. La race des justes éteinte, selon la chair, par le meurtre d'Abel, fut rétablie par la naissance de Seth, et ensuite d'Enos, et le démon corrompit encore la race des justes par l'alliance qu'ils contractèrent avec des femmes étrangères, c'est-à-dire de la race de Caïn. La corruption devint si grande que Dieu voulut exterminer tous les hommes, et il n'y eut qu'un seul juste qui trouva grâce devant le Seigneur. Noé, avec ses enfants, fut préservé des eaux du déluge, après lequel il reçut la même bénédiction que Dieu donna à nos premiers pères, en leur disant, après les avoir créés : Croissez, multipliez et remplissez la terre. Dieu fit asez connaître son dessein sur les élus et les prédestinés qui devaient naître, se multiplier et croître en mérites jusqu'à la fin des siècles. Le Verbe de Dieu forma ainsi dans la personne de Noé et dans celle de ses enfants, des hommes célèbres, pour exécuter ses desseins. La race de Sem a été choisie spécialement; c'est elle qui a reçu l'adoption des enfants de Dieu, sa gloire, son alliance, sa loi, son culte, ses promesses, lesquelles ont été faites à Abraham, qui était descendant de Sem.

Il n'est pas possible de suivre Rupert dans tout ce qu'il dit sur le sujet qu'il a entrepris

de traiter : nous dirons seulement que laissant là les allégories et les sens mystiques, qui attirent, pour l'ordinaire, sa principale attention, il écrit en forme d'histoire les guerres du Verbe de Dieu contre le démon, appliquant à son plan les principaux événements rapportés dans les livres saints. Il décrit historiquement les efforts de l'ancien serpent ou du dragon pour dévorer la femme, qui devait mettre au monde l'enfant mâle dont il est parlé dans l'*Apocalypse*. Il fait voir la mauvaise volonté de l'ange de ténèbres contre l'homme et contre Dieu même, dont il prétendait anéantir les promesses par les vexations, les persécutions et les guerres qu'il a suscitées contre les Israélites pour faire périr totalement cette nation, dont il savait que devait naître le Messie. Les mauvais traitements faits à ce peuple par les Egyptiens et les autres nations voisines, le schisme et la division des deux royaumes de Juda et d'Israël, les iniquités propres de cette nation, spécialement l'idolâtrie, les guerres qui lui ont été faites par les quatre grandes monarchies, surtout par Antiochus, tout cela était autant de moyens que le dragon a employés successivement pour arrêter l'effet des promesses de Dieu. Mais le Verbe de Dieu a rendu tous ses efforts inutiles ; et la femme qui devait mettre au monde l'enfant mâle a été préservée du dragon qui la poursuivait ; les cris qu'elle a jetés, c'est-à-dire les prières de l'Eglise, ont été exaucées. Le Messie promis est arrivé dans le temps marqué ; il a rempli son ministère, a vaincu le démon par sa mort, a formé son Eglise et triomphé de ses ennemis. Ses apôtres et ses disciples ont prêché sa doctrine par tout l'univers, et ont établi l'Eglise, malgré toute la puissance romaine, que le démon avait armée pour s'opposer à son établissement. Le démon lui-même, chassé de ses temples et du cœur des hommes, a été obligé de céder au Dieu véritable qui l'a désarmé. Toutefois, cet ancien serpent a employé un moyen plus dangereux que les précédents, c'est la voie de la séduction, par les hérésies qu'il a suscitées dans l'Eglise pour corrompre la foi et faire périr les fidèles ; mais ses desseins ont encore échoué. Quelqu'effort qu'il ait fait, il n'a pu, ni par les païens, ni par les Juifs, ni par les hérétiques, empêcher l'effet des promesses faites à Abraham, dans la race duquel toutes les nations ont été bénies. Le Verbe de Dieu a renversé tous les obstacles qui s'opposaient à ses desseins de miséricorde. Enfin, il a toujours été et sera toujours vainqueur jusqu'à la fin du monde, où il détruira l'Antechrist par le souffle de sa bouche. Alors la mort sera détruite, et la destruction de la mort sera la consommation de la victoire du Verbe de Dieu, et l'accomplissement de ses desseins sur les élus, auxquels il dira : Venez, les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous est préparé depuis la création du monde. Rupert prétend que, comme le Verbe de Dieu est Dieu et homme, ainsi l'Antechrist sera diable et homme.

Tel est, en général, le plan de ce traité, un des plus suivis et des plus méthodiques de notre auteur, et celui dans lequel, peut-être, il s'écarte le moins de son sujet. On y trouve beaucoup d'élévation, et des idées grandes et nobles sur la religion, dont il faisait sa plus douce étude. Quoiqu'il suive, en citant les textes de l'Ecriture, les explications que les Pères et les docteurs en ont donné avant lui, il le fait d'une manière frappante, et avec une tournure qui a tout l'agrément de la nouveauté. Il rappelle souvent le mystère de la femme qui doit mettre au monde un enfant mâle, et du dragon à sept têtes et à dix cornes, toujours prêt à le dévorer aussitôt qu'il sera né ; mais il ne multiplie ces rapprochements que parce que c'est en cela que consiste principalement le but de son ouvrage

Des divins offices pendant le cours de l'année. — Cet ouvrage est divisé en douze livres. Outre l'épître dédicatoire, adressée à Cunon, il est encore précédé d'un prologue, dans lequel l'auteur remarque d'abord que les divins offices que l'Eglise célèbre pendant le cours de l'année demandent un auditeur attentif et un maître habile dans la science des Ecritures pour les expliquer. Puis il fait sentir l'avantage qu'il y a d'être instruit des motifs qui ont porté les saints à établir les offices et les cérémonies pour honorer Jésus-Christ. Ces saints, non contents de prêcher de vive voix et par écrit les mystères de l'incarnation, de la nativité, de la passion, de la résurrection, de l'ascension, dont ils avaient une connaissance parfaite, ont encore voulu rappeler aux fidèles le souvenir de ces mystères par les offices et les cérémonies. Les célébrer sans connaître les raisons de leur institution, c'est comme si l'on parlait une langue que l'on n'entend pas. Or celui, dit saint Paul, qui parle une langue doit demander le don de l'interpréter. Rupert ajoute néanmoins que ceux qui assistent avec foi et avec piété aux offices et aux cérémonies de l'Eglise sans avoir cette connaissance ne laissent pas d'en tirer du fruit. L'auteur finit en implorant le secours du Saint-Esprit, dont les lumières lui sont nécessaires pour exécuter son dessein, et il prie les personnes qui ont lu les mêmes matières traitées par des auteurs plus anciens que lui de ne point mépriser son ouvrage, quoique nouveau, d'autant plus qu'il ne prétend point diminuer le mérite de ceux qui l'ont précédé, et parmi lesquels il cite Amalaire et plusieurs autres.

Dans le premier livre, il traite des sept heures canoniales, et dit que personne ne peut les omettre sans se montrer ingrat. Elles sont comme un tribut de louanges et d'actions de grâces que nous devons à notre Sauveur pour les bienfaits signalés que nous avons reçus de lui. Rien de plus édifiant, de plus instructif et de plus propre à nourrir la piété que ce que dit Rupert sur chacune des heures canoniales. Il remarque que les cloches, par le son desquelles on appelle les fidèles à la célébration de l'office

divin, ont succédé aux trompettes dont on se servait autrefois, par l'ordre de Dieu, pour assembler le peuple. Il passe ensuite au ministre de l'autel, et fait la description de tous les habits dont il est revêtu pour offrir le sacrifice. En parlant du pallium que le Pape envoie aux archevêques, il parle de quelques-uns des plus anciens siéges des Gaules, et donne à l'Eglise de Reims la prééminence sur toutes les autres. La raison qu'il en apporte, c'est que cette Eglise, étant déjà métropole, a eu l'avantage d'avoir pour pasteur le grand saint Remi, qui a converti à la foi catholique le roi avec la nation des Francs. Il donne à l'Eglise de Trèves, pour premier évêque, saint Maternus, qu'il dit avoir été envoyé par saint Pierre ; à celle de Mayence, saint Crescens, qu'il prétend avoir été disciple de saint Paul, et qui a aussi fondé l'Eglise de Cologne, qui lui doit sa primatie.

Nous ne suivrons pas notre auteur dans tous les détails où il entre sur les différents offices qui se célèbrent encore pendant tout le cours de l'année. Cela nous conduirait trop loin, et sans que le lecteur en tirât grand avantage, d'autant plus qu'il ne remonte point à l'origine des différentes pratiques religieuses, et qu'au lieu de chercher des raisons naturelles de leur institution, il n'en donne que des explications mystiques, ou se contente de quelques réflexions pieuses ; il y mêle aussi beaucoup de questions qui pourraient être mieux placées ailleurs. On voit, par les nombreux détails dans lesquels il entre sur la célébration des offices divins et sur les usages de l'Eglise, que ce qui se pratiquait de son temps est à peu près la même chose que ce qui se pratique encore aujourd'hui.

De l'incendie de la ville de Tuy. — Peu de jours après ce sinistre, arrivé le 25 août 1128, Rupert composa ce petit ouvrage, divisé en vingt-trois chapitres. Il y adresse la parole aux religieux de son monastère, les exhorte à se soumettre aux ordres de Dieu et à se montrer reconnaissants d'avoir, comme par miracle, été préservés des flammes. Il paraît que c'est un discours qu'il prononça en présence de sa communauté, à laquelle il donne des instructions solides et pathétiques à l'occasion de cet événement. On n'y trouve aucun détail circonstancié de l'accident qui en fournit la matière, ce qui eût été inutile, puisqu'il parlait à des personnes qui, comme lui, en avaient été les témoins ; mais on y voit de grands sentiments religieux et un grand zèle pour le maintien de la régularité. En un mot, la pièce est très-édifiante par le ton de piété qui y règne, et donne une idée très-avantageuse de l'auteur.

De meditatione mortis. — Deux livres *De la méditation de la mort*, dont le premier contient dix-neuf chapitres, et le second neuf. Cet ouvrage, comme le précédent, a été composé à l'occasion de l'incendie de Tuy. Quoiqu'il soit utile à l'homme de se souvenir qu'il doit mourir, parce que cette pensée lui inspire de l'inquiétude et de la crainte, à cause du compte qu'il doit rendre après sa mort, cependant ce n'est point en cela seul que consiste la méditation de la mort, qui fait la perfection de la vie du sage. « Elle consiste à croire fermement que l'homme étant mort dans l'âme par le péché, il lui est avantageux que Dieu fasse mourir son corps et qu'il ne vive pas toujours, parce que du sein de la mort même il tire un trésor de vie et de salut par Jésus-Christ, qui a voulu s'assujettir à la mort comme nous. » Toutes les afflictions de cette vie, et la mort, qui est la plus grande de toutes, sont des suites de l'état dans lequel l'homme est tombé par le péché ; et il doit les regarder comme des instruments de vie et de salut, que Dieu lui met en main pour en faire un bon usage, avec le secours de sa grâce. C'est là ce que Rupert se propose de traiter dans cet ouvrage. L'exécution de ce plan, qui est très-beau en lui-même, n'est pas des plus brillantes. On y trouve néanmoins des réflexions très-justes et très-solides, et des comparaisons qui sont heureuses. Telle est celle qu'il fait de la mort du corps et de la mort de l'âme. De même que le corps séparé de l'esprit, qui lui donne la vie, n'est plus qu'un cadavre qui se corrompt et est réduit en cendres, ainsi l'âme séparée de Dieu, son Créateur, par le péché ; l'homme est mort, il est comme un cadavre et un sépulcre rempli de pourriture.... Le sage se souvient toujours de cette mort, dont le souvenir lui est amer, par laquelle l'âme pécheresse, abandonnée de l'Esprit du Dieu vivant, devient le sépulcre d'un mort, c'est-à-dire du diable. Mais lorsqu'il voit l'image de cette mort dans celle de quelque personne qui lui est chère, alors il se souvient de cette grande mort, qui fait plus d'impression sur lui parce qu'il considère d'une part la perte qu'il fait d'un ami dont la société était sa consolation, et que de l'autre il fait des réflexions sur l'état de l'âme de cet ami, et sans doute sur celui de la sienne, conformément à cette parole du Sage : *Ayez pitié de votre âme.* (*Eccli.* xxx, 24.) Car est-il quelqu'un qui puisse savoir s'il est digne d'amour ou de haine ; c'est-à-dire digne de la vie, qui est Dieu, ou digne de la mort? La mort de l'âme précède celle du corps ; car lorsque nous naissons nous sommes morts dans l'âme par le péché de nos premiers pères. La mort de l'âme vient du démon, et la mort du corps est une juste punition que la sage providence de Dieu a imposée à l'homme ; car si, après le péché, Dieu avait permis que nous fussions immortels, nous aurions été semblables aux démons, puisque nous aurions eu comme eux une misérable éternité ou une éternelle misère.

De la volonté de Dieu. — Cet ouvrage est partagé en vingt-six chapitres, et précédé d'une préface qui est une prière par laquelle l'auteur demande à Dieu les lumières nécessaires pour bien traiter le sujet sur lequel il entreprend d'écrire, afin de ne rien dire que de conforme à la vérité.

Rupert y attaque deux hommes célèbres de son temps : Guillaume de Champeaux, alors évêque de Châlons-sur-Marne, et Anselme de Laon. Voici ce qui donna occasion à cet écrit. Un des nombreux disciples de ces deux maîtres fameux, qui se trouvait dans le monastère de Tuy, témoignait avoir appris d'eux que Dieu veut que le mal arrive et qu'il a voulu qu'Adam péchât. Cet élève de Guillaume et d'Anselme soutenait cette proposition, non par l'autorité de l'Ecriture, mais en s'appuyant du grand nom de ses maîtres, et il admettait par rapport au mal une double volonté : l'une qui l'approuve, et l'autre qui le permet. Rupert s'adresse à Guillaume et à Anselme, et leur dit que, s'il avait été à portée d'avoir un entretien avec eux, il se serait informé s'il peut être vrai que des maîtres ès-arts aient enseigné ce qu'on leur attribue, en admettant une division aussi frivole que celle des deux volontés du mal, dont l'une l'approuve et l'autre le permet. Puis il les presse par ce raisonnement : « Quoi, dit-il, si la volonté du mal est le genre, et que les espèces contenues sous ce genre soient une volonté qui approuve le mal et une volonté qui le permet, la volonté qui permet sera-t-elle bonne ou mauvaise? Si on la dit mauvaise, comment sera-t-elle opposée à la volonté qui approuve le mal? Si elle est bonne, comment sera-t-elle une espèce de volonté du mal? Ensuite il soutient et prouve, par l'autorité de l'Ecriture, que la permission de Dieu n'est autre chose que sa patience, sa bonté, sa longue tolérance. A la vérité, Dieu, en différant de punir les pécheurs, permet en quelque sorte que le mal arrive; mais cette permission ne peut être attribuée à une mauvaise volonté ou à une volonté du mal. Au contraire, c'est une bonté de Dieu qui invite le pécheur à la pénitence. Il montre que Dieu ne veut point le mal, quoiqu'il le permette; il explique de quelle manière il faut entendre ce qu'on lit dans l'Ecriture, que Dieu endurcit le cœur de Pharaon. Tous les hommes, dit-il, ont péché dans Adam; tous méritaient la mort et étaient dignes des supplices éternels. Dieu, par un effet de sa miséricorde toute gratuite, a pardonné aux uns et a puni les autres par un effet de sa justice. Il a touché les premiers pour les conduire à la pénitence, et endurci les autres en n'amollissant point leurs cœurs. C'est ainsi que de deux officiers également coupables, Pharaon punit l'un et fait grâce à l'autre. Personne ne blâme sa conduite. Comment donc ose-t-on trouver à redire à celle de Dieu à l'égard des hommes? »

Après avoir réfuté le sentiment de ses adversaires, Rupert entreprend de répondre à plusieurs difficultés qu'ils faisaient. Si Dieu, disaient-ils, ne veut pas et n'a pas voulu le mal, pourquoi n'a-t-il pas créé la nature humaine telle qu'elle ne pût changer ni passer du bien au mal; pourquoi a-t-il donné un commandement à l'homme, s'il n'a pas voulu qu'il le violât, puisqu'il savait par sa prescience qu'il le violerait; pourquoi permet-il la naissance de ceux auxquels il eût été plus avantageux de ne jamais naître, puisqu'ils n'ont pas été prédestinés à la vie éternelle? Rupert se propose d'éclaircir ces difficultés, mais sans perdre de vue ce que dit l'Apôtre sur la profondeur des jugements de Dieu. Il remarque d'abord qu'il ne convient pas à un homme de bien et sensé d'agiter de pareilles questions; c'est vouloir donner des conseils à Dieu et trouver à reprendre en ses ouvrages; puis il y fait des réponses par lesquelles on voit que, sur les matières de la grâce et de la prédestination, il suit ce que saint Paul, et après lui saint Augustin et les Pères ont enseigné. Il ne les cite point, mais on s'aperçoit aisément qu'il les avait lus et qu'il était leur disciple.

De la toute-puissance de Dieu. — Ce livre, composé de vingt-sept chapitres, est une suite et comme une apologie du précédent. L'auteur répond à cette objection, qui lui était présentée par les mêmes adversaires : « Si Dieu, ne voulant point que le mal se fasse, le mal se fait néanmoins, il s'en suit que Dieu n'est point tout-puissant; car, comment est-il tout-puissant, s'il ne peut pas empêcher que le mal, qu'il ne veut pas, arrive? » Rupert reprend la plume avec une nouvelle ardeur pour combattre cette opinion. Tout son but est de faire voir, dans cet ouvrage, que le mal moral, c'est-à-dire le péché, n'arrive point par la volonté de Dieu, et que cela ne déroge en rien à sa toute-puissance. Il emploie, pour prouver son sentiment, l'autorité de l'Écriture et des Pères, surtout de saint Augustin. Il établit les vrais principes sur la cause du bien et du mal, de la bonne et de la mauvaise volonté. Le péché ou le mal vient de la créature, et le bien vient de Dieu. La créature, tirée du néant, tend par elle-même au néant et y retombe. Elle s'éloigne de Dieu, qui est l'être souverain, se tourne vers elle-même, et tend ainsi vers le néant. C'est là la source du mal, de la mauvaise volonté et du péché. En un mot, la mauvaise volonté vient de ce que la créature est tirée du néant; et la bonne volonté, qui la porte à Dieu qui l'a créée, ou au Verbe par qui elle a été régénérée, vient de la grâce. Il y a cependant dans cet écrit quelques passages qui paraissent moins exacts; mais il faut les expliquer par ceux où l'auteur parle conformément aux principes puisés dans l'Ecriture et les Pères. C'est une règle de l'équité naturelle que l'on ne peut se dispenser de suivre, surtout à l'égard d'un écrivain qui établit, dans la plupart de ses ouvrages, et d'une manière si claire, les vérités que l'Eglise enseigne sur la grâce et la prédestination.

Sur quelques chapitres de la Règle de Saint-Benoît. — Cet ouvrage, composé à la prière de Cunon, est partagé en quatre livres, et contient encore l'apologie de l'auteur contre les reproches et les accusations de ses adversaires. Il commence par se faire l'appli-

cation de ces paroles de l'Ecriture : *Que le pauvre parle, on dit : Qui est celui-ci? et, s'il fait un faux pas, on le fait tomber tout-à-fait.* (*Eccli.* XIII, 29.) On le traite de la sorte, parce qu'il a embrassé tout jeune la vie religieuse, et qu'il n'a point couru le monde ni passé les mers pour aller écouter les maîtres fameux. Voilà, dit-il, ce qui me rend méprisable à leurs yeux, et ce qui leur fait dire : *Qui est celui-ci?* « Car il compose et parle, il parle et écrit, lui qui n'a jamais vu nos maîtres et nos docteurs. Je suis véritablement bien pauvre, ajoute-t-il; car à peine ai-je pu me procurer du papier pour écrire. » Il fait ensuite le détail de ce qu'il a eu à souffrir de la part de chacun de ses adversaires, et il finit le premier livre en leur donnant à entendre que, quoi qu'ils puissent dire et faire, ils ne réussiront pas à l'empêcher d'écrire. Le second livre ne contient qu'une explication toute mystique des chapitres IX, XI et XII de la règle de saint Benoît. Le troisième est intitulé : *Du service de l'autel*, et a pour but de prouver que, quoique saint Benoît n'ait rien prescrit sur cette matière, rien n'empêche que les moines puissent entrer dans les saints ordres. Le quatrième livre a pour titre : *De contentione monachorum dicentium : Ego sum Augustini; ego Benedicti.* Rupert blâme hautement, et condamne comme contraire à la charité et à l'humilité les contestations qui s'élevaient habituellement entre les clercs et les moines, dont les uns disaient : Je suis à Augustin, et les autres, je suis à Benoît. « C'est faire schisme, dit-il, que d'avoir de semblables contestations; car on ne dispute pas de la sorte sans orgueil. On n'est pas peu enflé de vanité, lorsque, s'attachant plutôt à l'un qu'à l'autre, celui qui fait profession d'être à Augustin dit à celui qui fait profession d'être à Benoît : Augustin est évêque; Benoît est moine; or, un évêque est, sans contredit, plus grand qu'un moine; ainsi, mon ordre est au-dessus du vôtre. Ces contestations se sont échauffées au point qu'on en est venu jusqu'à dire qu'il n'est pas permis à un clerc de se faire moine, et, qu'au contraire, il est permis de tirer un moine de son cloître pour le faire clerc, parce que cela est plus parfait. » Rupert s'élève avec force contre ces contestations; il tâche d'inspirer l'esprit d'union et de charité aux uns et aux autres, et les exhorte à se défaire de ces idées de prééminence qui n'ont d'autre source que la vanité.

Nous passons sous silence quelques ouvrages peu importants, pour ne pas étendre outre mesure les bornes de cet article. Ceux de nos lecteurs qui désireraient les connaître, et même se mettre au courant de beaucoup d'autres qui n'ont jamais été imprimés, comme aussi de quelques-uns qui lui ont été supposés, pourront consulter avec avantage l'*Histoire de la France littéraire*, tome XI.

Les détails dans lesquels nous sommes entrés, en rendant compte des ouvrages de Rupert, et les détails que nous avons donnés, nous dispensent de revenir sur sa doctrine pour en faire l'apologie. Nous ajouterons seulement qu'aucun écrivain du même siècle n'a possédé autant d'érudition. Cochlée, ce célèbre défenseur de la foi de l'Église sur le mystère de l'Eucharistie, contre les attaques du protestantisme, appelle Rupert l'ornement de l'Allemagne. Il le représente comme un savant d'une doctrine éprouvée, un illustre scholiaste, digne d'être comparé, pour ses explications de l'Écriture, aux plus habiles commentateurs, tant grecs que latins. Il ne craint pas de dire que personne n'a écrit plus exactement ni plus clairement sur l'*Evangile de saint Jean* et sur l'*Apocalypse*. Il en pèse chaque mot, dit-il, et, dans ses explications, il appuie tout ce qu'il dit par des passages de l'Écriture. On y trouve de très-belles citations de saint Chrysostome, de saint Cyrille et de saint Augustin. Il ne se borne pas seulement à rendre son lecteur plus instruit et plus éclairé pour en faire un docteur; mais il s'attache à le former à une vie pure et sainte, à l'embraser de l'amour de Dieu, à lui inspirer la piété, l'humilité, la soumission à l'Eglise et le respect pour les supérieurs. Tel est le jugement que Cochlée portait des écrits de Rupert. Il était, comme l'on voit, bien éloigné de les croire infectés des erreurs qu'on lui a reprochées sur l'Eucharistie; cependant on reproche à ces ouvrages de la prolixité et une composition mal entendue, et, plus d'une fois, nous avons été à même de remarquer que ce reproche n'est pas dénué de fondement : mais il y a au fond de tout cela de belles et fortes pensées dont nos écrivains modernes se sont emparés. Bourdaloue cite souvent l'abbé Rupert. Ce grand prédicateur se complaît à fouiller les docteurs de cet âge, à exploiter cette mine pour en extraire quelques paillettes d'or, qu'il met en œuvre avec la supériorité de son génie. C'est ainsi que, dans l'une de ses *Passions*, il tire un beau développement de cette pensée de l'abbé Rupert, que le jour annoncé dans l'Écriture comme le jour de la vengeance du Seigneur : *Dies ultionis Domini*, n'est point celui du dernier jugement, mais la journée du Calvaire où la victime d'expiation porta le poids des péchés des hommes.

Tous ces ouvrages ont été imprimés à Paris en 1638, 2 volumes in-folio; et à Venise, 7 volumes in-folio en 1748 et 1752 : ils ont été reproduits dans le *Cours complet de Patrologie*.

RURICE, appelé ordinairement l'Ancien, pour le distinguer de son petit-fils qui portait le même nom, était issu d'une famille illustre des Gaules alliée à celle des Anicius de Rome. Il épousa vers l'an 471 Ibérie, fille d'Ommace, de laquelle il eut un fils qui fut le père d'un autre Rurice évêque de Limoges. Après avoir vécu quelques années dans le mariage, ils embrassèrent la continence pour ne s'occuper que de la pratique des bonnes œuvres et de leur salut. Ce fut alors que

Rurice fit son étude des livres saints et des écrits des Pères, et pour ne pas marcher sans guide dans cette voie nouvelle, il se mit sous la conduite de l'évêque Sidoine et Fauste de Riez. L'Eglise de Limoges étant vacante dès l'an 474, Rurice fut choisi dix ans après pour remplir ce siége. Nous ne pouvons fixer la durée de son épiscopat; car nous n'avons aucuns monuments qui puissent nous donner le temps de sa mort. Fortunat, évêque de Poitiers, qui a fait son épitaphe conjointement avec celui de Rurice, son petit-fils, dit que leur réputation s'est étendue par toute la terre; que l'un bâtit à Limoges une église en l'honneur de saint Augustin; l'autre sous le nom de saint Pierre.

Ses lettres. — Nous n'avons d'autres écrits de Rurice que ses lettres qu'on a distribuées en deux livres. Le premier en contient dix-huit et le second soixante. Elles ont toute la politesse que le siècle dans lequel elles ont été écrites permettait. Comme il en connaissait le défaut, pour le corriger, il avait lu les meilleurs auteurs des siècles précédents, principalement les lettres de Sulpice Sévère. Ce sont pour la plupart ou des exhortations à la vertu et à la fuite des vanités du siècle, ou des lettres de politesse et d'amitié. Dans la première adressée à Fauste de Riez, il lui dit qu'il le voyait toujours par la pensée, mais qu'il souhaitait le voir des yeux du corps et d'aller se désaltérer à la source même de laquelle étaient sortis les écrits qui avaient animé et échauffé sa froideur. Il le prie de lui écrire souvent, non des lettres de douceur, mais des exhortations vives et fortes, capables d'ouvrir ses ulcères pour l'engager à les guérir. Dans la seconde, il confesse ses péchés, comme le meilleur moyen d'en obtenir le pardon. Il montre par l'exemple de l'enfant prodigue, que la conversion du cœur, quand elle est sincère, efface tous les péchés. Il paraît par la troisième qu'il avait marié une de ses filles à Hespérius, poëte célèbre de son temps, et que saint Sidoine appelle la perle des lettres et des amis. Dans la sixième il fait l'éloge des ouvrages de saint Hilaire de Poitiers, dont le prêtre Népotien lui avait envoyé deux volumes. La dixième, à saint Loup de Troyes, a pour but le commerce des lettres qu'ils désiraient mutuellement entretenir. La quinzième est un complément de condoléance sur la mort de Léonce, évêque d'Arles, et de félicitation à Conius sur son élection à l'épiscopat.

La quatrième du second livre est adressée à Namace et à Ceraunia pour les consoler de la mort de leur fille. Il emploie les mêmes motifs que l'Apôtre dans sa première Epître aux Thessaloniciens, et ajoute cette réflexion sur la résurrection et la récompense de l'autre vie : Comme les choses futures, par rapport à nous, sont déjà présentes à l'égard de Dieu, la foi du fidèle catholique doit lui faire regarder comme présentes les récompenses célestes qu'il espère posséder un jour, après les avoir méritées par ses œuvres. Il explique dans la deuxième comment les fidèles sont les cohéritiers de Jésus-Christ et les enfants de Dieu par adoption, au lieu que Jésus-Christ est seul Fils de Dieu par nature. Dans la deuxième, il fait voir que le cinquantième psaume de David était consacré à la pénitence et au pardon, parce qu'en même temps que le pécheur y déplore les iniquités, il en espère le pardon de la bonté du Seigneur. La treizième est adressée à deux prêtres de Limoges avec qui Rurice avait eu un procès; il fait la première démarche, afin de leur faciliter le moyen de se réunir à leur évêque. On voit par la quatorzième qu'il faisait travailler à diverses peintures, et que Ceraunia lui demanda son peintre. Il le lui envoya, et en même temps une lettre dans laquelle il l'exhortait à orner son âme d'autant de vertus que le peintre employait de variétés de couleurs pour décorer les murailles. Dans la seizième il prie Turencius de lui envoyer l'ouvrage de saint Augustin intitulé : *Cité de Dieu.* La dix-septième et la dix-huitième sont adressées à Sédatus, évêque de Nîmes, qui s'était plaint de ne recevoir aucune lettre de Rurice. Il s'excuse sur sa difficulté à exprimer les sentiments de son cœur; toutefois pour donner des preuves à cet évêque de sa soumission, il lui écrivit deux lettres en même temps, une en prose et l'autre en vers. On voit par la trente-quatrième que Rurice avait envoyé un cheval à Sédatus, et par la description qu'il en donne, ce cheval était sans défaut dans la taille et dans le train. Sédatus l'ayant monté trouva l'éloge d'un plus grand prix que la valeur. « Il était beau et bon, dit-il, dans la lettre de Rurice, mais très-mauvais en campagne.» Rurice fait une semblable peinture du cheval qu'il avait envoyé à Celse, qui peut-être ne se trouva pas meilleur que celui de Sédatus. Il intercède dans la dix-neuvième pour des coupables qui s'étaient réfugiés dans son église pour éviter les poursuites du juge. Il conjure Rustique de leur pardonner, autant pour éviter la confusion de les voir condamner, que pour se mériter à lui-même par ce pardon une récompense de la part de Dieu. Dans la trente-deuxième à saint Césaire d'Arles, il s'excuse de ce que sa santé ne lui avait pas permis d'assister au concile d'Agde où se trouvaient réunis tous les évêques des Goths. Dans la cinquante-septième il loue la fermeté de l'évêque Apruncules, qui, pour corriger un pécheur, l'avait retranché de la communion. Ces châtiments, dit-il, sont utiles, parce que ceux qui sont sourds aux remontrances paternelles, écoutent la voix de la punition infligée aux incorrigibles.

RUSTICUS, diacre de l'Eglise romaine et confident du Pape Vigile, écrivit contre la condamnation des trois chapitres. Il se déclara contre son *judicatum* dès le commencement de l'an 549; et manda à plusieurs évêques, entre autres, à saint Aurelien, évêque d'Arles, et à Valentinien, évêque de Tomi dans la Scythie, que ce Pape avait

abandonné le concile de Chalcédoine. Ces deux évêques lui écrivirent pour s'informer de la vérité, et Vigile répondit à Aurélien qu'il n'avait rien fait contre les décrets de ses prédécesseurs, ni contre les quatre conciles généraux ; et qu'il pouvait, comme les autres évêques des Gaules, s'assurer qu'il garderait inviolablement la foi des Pères. Il se justifia aussi des calomnies de Rusticus dans sa réponse à Valentinien de Tomi, et le pria de ne plus recevoir de ses lettres, parce qu'il l'avait déjà séparé de sa communion et qu'il était disposé à le juger canoniquement, s'il ne venait bientôt à résipiscence. En effet, comme la calomnie continuait, il rendit contre lui une sentence conçue en forme de lettre, qu'il lui adressa. Il rappelle à Rusticus qu'il avait lui-même demandé la condamnation des trois chapitres, jusqu'à vouloir qu'on déterrât les restes de Théodore de Mopsueste pour les brûler, et qu'il n'avait prononcé son *judicatum* qu'après avoir pris son avis. Il le fait souvenir qu'il l'avait pressé lui-même de le donner non-seulement à Mennas, à qui il était adressé, mais qu'il en avait fait des copies de sa propre main pour les envoyer en Afrique ; et, comme le Samedi saint, jour auquel cette sentence fut publiée dans l'Eglise, il avait rempli lui-même les fonctions de diacre et s'était excusé auprès de l'évêque Julien de n'avoir pu mieux faire, le Pape lui adressa de nouveaux reproches en ces termes : « Vous avez loué publiquement notre *judicatum* à Constantinople, lorsque vous avez dit, en présence de tout le clergé, qu'il était venu du ciel et que vous aviez trouvé à Rome les écrits de Théodore de Mopsueste remplis de blasphèmes. Malgré cet aveu et l'attachement que vous m'avez témoigné en continuant de faire vos fonctions de diacre et de manger à ma table avec Sébastien, vous avez changé de conduite et communiqué avec ceux qui ont écrit contre le *judicatum;* d'où il suit que vous êtes comme eux excommunié. Vous vous êtes encore attribué l'autorité de prêcher, ce que les personnes de votre ordre n'ont jamais fait sans la permission de l'évêque. Vous avez écrit faussement, dans toutes les provinces, que nous avions combattu le concile de Chalcédoine, ce qui a occasionné un grand scandale, parce que ceux qui ne connaissaient pas votre malice et recevaient vos écrits comme d'un diacre de l'Eglise romaine, y ont ajouté foi avec simplicité. Vous avez de plus osé avancer, dans un écrit adressé à l'empereur, que saint Léon, notre prédécesseur, a autorisé les erreurs de Théodore de Mopsueste. » Vigile ajoute qu'il l'a attendu dans l'espérance qu'il rentrerait en lui-même, qu'il l'a fait avertir deux fois sans qu'il l'ait voulu écouter, et qu'alors, contraint d'en venir à la punition, il le déclare, avec peine, et par l'autorité de saint Pierre, privé de l'honneur et du ministère du diaconat. Toutefois il lui offre le pardon en cas de résipiscence, mais il ajoute qu'après sa mort personne ne pourra le rétablir. Il paraît, par le contenu de cette sentence, que Rusticus avait eu part à l'écrit présenté à Justinien contre les trois chapitres. Cet écrit n'est pas venu jusqu'à nous.

Livre contre les Acéphales. — L'ouvrage de Rusticus, que nous possédons contre les Acéphales, contient ce qu'il avait entendu dire de la définition de foi du concile de Chalcédoine, tant à Constantinople qu'à Alexandrie et à Antinous, dans la Thébaïde. Son dessein est de montrer qu'il y a deux natures en Jésus-Christ, en sorte que le Fils de Dieu est en même temps Fils de l'homme. C'est ce qu'il prouve par divers raisonnements et par plusieurs passages de l'Ecriture et des Pères. Il fait voir que l'hérésie de Nestorius ne consiste pas en ce qu'il a appelé Marie mère du Christ, mais en ce qu'il a nié qu'elle fût mère de Dieu, et que, pour juger ce qu'il y a de mauvais dans la doctrine de Nestorius, il faut en faire un parallèle avec les lettres que saint Cyrille a écrites contre lui ; car, de ce qu'il n'y a jamais eu d'union permanente et indivisible de deux natures raisonnables en une seule personne, on ne peut rien inférer de celle qui s'est faite de la nature humaine avec la nature divine en Jésus-Christ. L'Incarnation n'est pas commune aux trois personnes de la Trinité, mais à celle du Fils seul. Le Fils ne procède pas du Saint-Esprit et on ne sait pas bien si le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père (7). On ne peut pas dire que l'on adore le Fils de l'homme avec le Fils de Dieu ; car la coadoration ne se dit pas des trois personnes de la sainte Trinité ; mais comme la Divinité a opéré des miracles par la chair, elle est aussi adorée par la chair. On peut dire que nous adorons tous la croix, et par la croix celui de qui est la croix ; mais on n'adore pas la croix avec Jésus-Christ, parce que la nature de la croix n'est pas une avec la nature de Jésus-Christ. Nous adorons donc le corps de Jésus-Christ, d'après ce qu'il est écrit dans le psaume xcviii : *Adorez l'escabeau de ses pieds*, c'est-à-dire la terre. Non que nous adorions le corps par lui-même et pour lui-même, comme s'il était Dieu ; mais, par la chair ou par le corps, ou par l'humanité, nous adorons Dieu qui s'est fait chair. Par la même raison, l'Eglise adore, sans aucune contradiction, la croix et les clous qui ont servi à la passion de Jésus-Christ, à cause de celui qui a été percé de ces clous et attaché à la croix. Rusticus fait valoir contre les Acéphales l'autorité du concile de Chalcédoine, et dit qu'elle suffit seule, puisque ce concile a été confirmé par toutes les Eglises, comme on le voit par les lettres circulaires, sous le règne de Léon, et par environ deux mille

(7) Nous avons jugé à propos de faire remarquer que lorsque Rusticus écrivait, la procession du Saint Esprit n'avait pas encore été canoniquement définie par l'Eglise catholique. *Utrum vero a Filio eodem modo quo a Patre procedat Spiritus sanctus nondum perfecte habeo satisfactum.*

cinq cents lettres des évêques, sous l'empire de Justin, après le schisme de Pierre d'Alexandrie et d'Acace de Constantinople. Ce dialogue se trouve dans l'*Antidote contre les hérésies*, imprimé à Bâle en 1528. Dans l'*Hérésiologie*, en la même ville, en 1550, avec les notes de Sembel, et dans le deuxième tome de la *Bibliothèque des Pères*, à Lyon, en 1677. Le style en est assez net.

RUSTIQUE, sur la vie duquel nous ne possédons aucun document, était un homme de qualité, intime ami de saint Sidoine Apollinaire, qui lui donna le titre d'illustre. Il était de Bordeaux, et c'est là qu'ils paraissent avoir lié connaissance. Plus tard, obligés de se séparer, ils s'écrivaient mutuellement ; mais la distance des lieux ne leur permettait pas de jouir souvent des douceurs de cet innocent commerce, dont il ne nous reste qu'une seule lettre, dans laquelle saint Sidoine se plaint beaucoup de l'éloignement qui les séparait. Rustique se faisait une noble occupation de la culture des lettres, et avait grand soin d'enrichir sa bibliothèque de tous les livres intéressants qu'il pouvait se procurer à mesure qu'ils paraissaient. Ce fut dans ce but qu'il écrivit à saint Eucher, évêque de Lyon, pour le prier de lui envoyer son livre de *Questions sur l'Ecriture*, qu'il transcrivit lui-même avec un plaisir singulier, comme il le témoigne dans sa lettre de remercîment. C'est l'unique monument qui nous reste des travaux littéraires de Rustique. Le P. Sirmond ayant découvert cette lettre, à la suite de l'ouvrage de saint Eucher, dans un manuscrit de Corbie, où se trouvent également les lettres de Salvien et de saint Hilaire au même prélat, la fit imprimer dans ses *Notes sur saint Sidoine*. Elle est assez bien écrite pour son siècle, et aussi honorable à la mémoire de son auteur qu'à celle de saint Eucher et de ses écrits. Rustique fait un magnifique éloge de la sainteté et du savoir du grand évêque.

RUTHARD, d'abord moine de Fulde, où il étudia sous Walafrid Strabon, fut ensuite appelé à Hirsauge, au diocèse de Spire, pour y diriger les écoles de ce monastère. Il s'acquit une telle réputation de science et de vertu qu'elle pénétra jusqu'à la cour de Louis de Germanie. A la mort d'Haimon d'Alberstad, arrivée en 853, ce prince proposa à Ruthard de le remplacer sur son siége, mais celui-ci refusa d'y consentir. « Donnez cet évêché à un autre qui en soit plus digne, répondit-il au roi ; pour moi, bien loin de l'accepter, je n'hésite pas même à préférer le repos du cloître et l'étude des choses saintes à tous les honneurs et à toutes les richesses du monde. » Réponse d'or, qui seule suffirait pour faire l'éloge de Ruthard. Il continua de former quantité d'habiles disciples, et mourut dans son monastère, le 25 octobre 865. On a de lui plusieurs ouvrages qui justifient sa réputation, mais nous ne pensons pas qu'aucun ait été imprimé ; nous placerons en première ligne, l'*Histoire*, en vers héroïque, *de la vie et du martyre de saint Boniface*, premier archevêque de Mayence. L'ouvrage est divisé en deux livres, et dédié à Raban-Maur, l'un des successeurs du saint martyr. Du Cange compte cette histoire dans la liste des ouvrages dont il s'est servi pour former son *Glossaire*, ce qui fait juger qu'il l'avait vue manuscrite. Trithème, qui, après Magoufroid, ancien chroniqueur de Fulde, nous a laissé une *Biographie* de Ruthard avec un catalogue de ses écrits, nous apprend qu'il avait encore composé de petits traités sur la musique, la géométrie, l'arithmétique et les autres arts libéraux. Il y a toute apparence que ce fut dans le but de faciliter les études de ses élèves sur toutes ces matières. Le même Trithème lui attribue encore un *Commentaire sur la règle de Saint-Benoît*, le premier, dit-il, parmi tous ceux qu'il avait lus. Mais il est visible par la notice qu'il nous donne de cet ouvrage, qu'il s'est trompé en l'attribuant à Ruthard d'Hirsauge, comme ceux qui ont tenté d'en faire honneur à Ruthard d'Einsielden, ou Notre-Dame-des-Ermites en Suisse, ont donné dans une autre erreur. Ce commentaire en effet appartient à Hildemer, moine français, comme nous l'avons montré à son article.

S

SALOMON, le troisième des évêques de Constance qui portèrent ce nom, tirait son origine des Ramswages, famille illustre et opulente. Ses parents confièrent son éducation à Ison, maître célèbre alors, et chargé de l'école extérieure de l'abbaye de Saint-Gal. Doué d'un esprit vif et pénétrant il fit de rapides progrès dans les sciences. Après ses études, il vint à la cour de Louis de Germanie, et nommé chapelain de ce prince il gagna tellement ses bonnes grâces qu'il obtint successivement les abbayes d'Elwangen, de Kempten, de Saint-Gal et enfin l'évêché de Constance en 890 ou 892. En 895 il assista au concile de Tibur près Mayence. Les historiens remarquent qu'il fit un voyage à Rome pour obtenir du Pape le pardon de quelque faute considérable ; mais ils ne la spécifient pas. Il mourut le cinquième jour de janvier 890.

SES ÉCRITS. — Il avait au rapport de Trithème, composé divers sermons et plusieurs traités, en particulier sur les arts libéraux et un Vocabulaire. Il n'est rien resté de tous ces écrits, si ce n'est le Vocabulaire, encore n'est-il pas de lui, mais d'Ison son maître, de même que les *Scholies* sur le poëte Prudence. On ne peut contester à Salomon quelques pièces en vers, imprimées parmi les anciennes leçons de Canisius. Il se nomme lui-même à la tête de la troisième, adressée à Dadon évêque de

Verdun. La première est précédée d'un prologue dans lequel il invoque un Dieu en trois personnes et unique en substance. Ensuite il parle de l'obligation d'aimer Dieu sur toutes choses et son prochain comme soi-même. Après avoir fait l'éloge de Dadon, il entre dans le détail des calamités publiques qu'il fait envisager comme des fléaux de Dieu pour punir les péchés des hommes. Il parle de la mort d'un jeune roi, apparemment de Louis de Germanie. La seconde et la troisième sont adressées à un de ses amis, probablement Dadon. Dans cette dernière il témoigne sa douleur sur la mort précipitée de son frère unique qu'il aimait tendrement. Il autorise par divers exemples de l'Ecriture les pleurs qu'il versait sur la mort de ce frère bien-aimé, qu'il recommande aux prières de Dadon. Salomon reçut des compliments de condoléance de la part de Waldramm, évêque de Strasbourg. Salomon l'envoya à Dadon avec une épigramme en huit vers élégiaques ; mais il ne mit qu'un distique à la tête d'un autre petit poëme qu'il adressa à Waldramm.

SALONE, évêque de Genève, au ve siècle, fils de saint Eucher, depuis évêque de Lyon et frère de saint Véran, évêque de Vence, fit ses études dans le monastère de Lérins, sous la direction de saint Honorat, abbé de cette communauté, ensuite de saint Hilaire, Salvien et Vincent. Il fit de rapides progrès dans les sciences et dans la piété sous tant de maîtres si célèbres. Salone était déjà évêque, lorsqu'il écrivit à Salvien son maître, pour lui faire un reproche d'avoir déguisé son nom à la tête d'un de ses écrits, publié depuis peu de temps. Salvien dans sa réponse, que nous possédons encore, témoigne à Salone son estime et sa tendresse; le qualifie l'objet de son affection, l'ornement et l'espérance de son siècle. Il assista, vers 450, au premier concile d'Orange, tenu pour régler le différend entre l'évêque de Fréjus et l'abbaye de Lérins. On ne doit pas douter que l'épiscopat de saint Salone n'ait été marqué par bien des actions glorieuses ; mais les diverses guerres des Goths et des Français nous en ont fait perdre la connaissance. Nous ignorons aussi quelle est l'année de sa mort ; mais il y a tout lieu de croire qu'elle arriva avant 475, puisque Théoplaste, évêque de Genève, assista cette même année au concile d'Arles.

Ses écrits. — Nous avons des écrits qui furent peut-être le fruit des études communes de saint Salone et de saint Véran, quoiqu'ils soient particulièrement attribués au premier. Ce sont des dialogues sur les *Proverbes* et *l'Ecclésiaste*, dans lesquels ils expliquent ces deux livres par forme d'entretiens. Le style de ces dialogues est simple et clair. La plupart des explications ont rapport à la morale et contiennent un fonds de piété très-utile dans l'usage de la vie chrétienne. Salone y explique fort bien la différence qui existe entre la sagesse et la discipline, ou la prudence, qu'il confond lui-même dans la suite. La sagesse consiste à savoir et à entendre ce qu'on doit croire dans la foi, et la prudence à connaître comment il faut régler sa conduite et diriger son intention. On acquiert la sagesse par l'étude et par la méditation de la doctrine de la vérité puisée dans les divines Ecritures. On acquiert la prudence lorsqu'on se plaît à s'instruire des préceptes divins et que l'on s'applique à y conformer sa conduite. La défense de s'appuyer sur sa propre sagesse y est encore fort bien expliquée; car ce serait présumer trop de soi-même que de pouvoir accomplir par ses seules forces les préceptes du Seigneur ; ce qui ne s'accorde pas avec le système des semi-pélagiens. Les autres explications que l'on donne dans ses écrits sont aussi édifiantes et généralement assez naturelles. Elles y sont soutenues par d'autres passages de l'Ecriture; ce qui montre dans l'auteur une connaissance profonde des livres saints. Salone et Véran, après la publication de la lettre de saint Léon à Flavien, en firent faire une copie qu'ils renvoyèrent ensuite à ce saint Pape avec une lettre de leur part, pour le remercier de les avoir enrichis d'un trésor aussi précieux. Ils le prièrent en même temps de corriger lui-même les fautes qui auraient pu s'y glisser par la négligence des copistes, afin que les évêques et les laïques qui voulaient avoir cette lettre la fissent copier sur cet exemplaire qui serait un véritable original. Les écrits de Salone et de Véran se trouvent dans plusieurs *Bibliothèques des Pères*, entre autres dans la première édition des Pères de Paris, en 1575 et dans les suivantes.

SALVIEN. — Ce saint personnage qui fut le censeur des vices de son siècle, et qui lui donna en même temps l'exemple de toutes les vertus, avait été formé dans le monastère de Saint-Honorat de Marseille. Il devait le jour à des parents illustres, des environs de Trèves ou de Cologne, qui lui firent donner une belle éducation. Malgré ses goûts naturels qui l'entraînaient vers l'étude et les œuvres de la piété chrétienne, il ne laissa pas de s'engager dans le mariage, et épousa Palladie, fille aînée d'Hypace et de Quieta, dont il eut au moins une fille nommée Auspiciole. Le désir de s'avancer dans la perfection inspira à Salvien l'idée de passer le reste de ses jours dans la continence. Il en fit la proposition à sa femme qui, loin de montrer de la répugnance, l'accepta avec joie. Le seul regret qu'elle éprouva fut de s'être laissé prévenir par son mari. Elle ne se dissimulait pas cependant que ce genre de vie ne pourrait que mécontenter sa famille nouvellement convertie au christianisme ; mais l'amour de Dieu la fit passer sur cette considération. Devenue la sœur de celui dont elle était l'épouse, Salvien l'en aima d'autant plus dans la suite, que Jésus-Christ se rendait plus aimable en elle. Hypace en effet vit avec douleur le parti que ses enfants avaient embrassé. Sa nouvelle profession religieuse ne put même faire cesser son mécontentement à cet égard ; ce

qui les obligea à se retirer dans un pays fort éloigné, où ils furent près de sept ans sans recevoir de ses nouvelles, quoiqu'ils lui écrivissent souvent l'un et l'autre. Nous avons encore la lettre qu'il lui adressa pour le fléchir en faveur de sa femme et de sa fille. Elle est écrite au nom de la famille tout entière.

« Nous ignorons, lui dit-il, si vous êtes encore irrité contre nous; mais dans la conjoncture présente, notre union ne peut souffrir que nous soyons divisés. Il se peut faire qu'un seul d'entre nous ait excité votre colère, mais c'est assez que vous en regardiez un comme coupable, pour que tous les deux éprouvent autant de douleur que si chacun en particulier se sentait criminel. Souffrez que nous vous demandions comment vous pouvez vous défendre d'aimer des enfants qui vous portent un si tendre amour ? Que notre conversion vous ait irrité lorsque vous étiez encore païen, nous n'en avons pas été surpris; la différence de religion a pour effet de diviser les cœurs : mais aujourd'hui que vous en avez abjuré l'erreur, pourquoi voudriez-vous conserver les sentiments que vous inspirait le paganisme? Le soin que je prends de perfectionner en moi une religion que vous avez embrassée, serait-il mon crime? Mais pourquoi me haïriez-vous parce que je suis chrétien, puisque vous-même avez condamné l'aveuglement qui vous avait empêché de l'être plus tôt? J'avoue qu'en d'autres circonstances, les raisons que vous aviez de vous plaindre de moi pouvaient être justes; mais aujourd'hui que votre colère naît de ce que je fais paraître plus de piété envers Jésus-Christ, cette colère, tout en m'affligeant profondément, ne me fera point condamner la démarche que j'ai faite. » Salvien fait ensuite parler sa femme. « Je l'entends, dit-il, qui me conjure de vous écrire, et de la représenter tremblante et prosternée à vos pieds, non qu'elle se défie de sa cause ni de son juge, mais pour vous demander quel est donc son crime? Vous a-t-elle jamais manqué de respect et de soumission? Est-il jamais sorti de sa bouche une parole qui dût vous offenser? Lorsqu'elle s'est engagée dans le mariage, n'est-ce pas vous qui lui avez donné un époux de votre choix? Vos avis sont encore gravés profondément dans son cœur; elle se souvient que vous lui avez ordonné par-dessus toutes choses d'obéir à son mari. Eh bien! ce mari l'a invitée à passer ses jours dans la solitude et la chasteté du célibat. Pardonnez-lui cette faute si c'en est une. Elle a cru qu'il lui serait honteux de rejeter une proposition si honorable et si sainte. Malgré sa résolution, n'est-ce pas elle encore par qui vous avez porté les noms de père et d'aïeul, noms que vous avez toujours envisagés avec joie, et auxquels les avantages que vous souhaitez le plus vivement ont été attachés? »

« Je vais maintenant, ajoute Salvien, vous parler au nom de ma fille. Cette enfant est à vous comme à moi. Je ne vous demande pas que vous aimiez des gens que vous n'avez jamais vus, mais ceux que vous ne pouvez vous empêcher d'aimer sans méconnaître la nature. Ayez pitié de son innocence; soyez touché de la triste situation où elle est. La verrez-vous sans être ému, contrainte à demander pardon, avant même qu'elle puisse comprendre ce que c'est que commettre une faute? Dieu irrité autrefois par les Ninivites fut désarmé par les larmes des enfants. » Salvien, après avoir rapporté plusieurs autres exemples et employé divers moyens pour fléchir son beau-père, lui dit : « Faudra-t-il, pour vous toucher, que nous ayons recours aux larmes étrangères, et que nous les fassions parler à la place des nôtres? Que nous le méritions ou que nous ne le méritions pas, nous vous conjurons de nous pardonner tout ce qui a pu vous déplaire dans notre conduite. C'est là le caractère des pères vraiment tendres et raisonnables; la vengeance la plus glorieuse qu'ils puissent tirer de leurs enfants, c'est de leur accorder leur pardon. Peuvent-ils rien souhaiter de plus heureux que de voir leur colère désarmée par la soumission des coupables?» On ignore quel fut le succès de cette lettre, car depuis ce moment l'histoire ne dit plus rien de Palladie, d'Auspiciole, ni d'Hypace. Elevé vers l'an 430 au sacerdoce, Salvien déplora avec tant de douleur les déréglements de ses contemporains, qu'on l'appela le *Jérémie du* v^e^ *siècle*. Ses lumières et ses vertus le firent aussi nommer le *Maître des évêques;* sur quoi quelques biographes ont cru qu'il avait rempli les fonctions de l'épiscopat; mais cette opinion paraît dénuée de toute autorité. Gennade lui-même laisse entendre que ce titre lui fut donné parce qu'il fit l'éducation des deux fils de saint Eucher, Salonius et Véran, qui furent évêques l'un et l'autre du vivant de leur père. Salvien mourut à Marseille, vers l'an 484. On a de lui divers ouvrages qui le placent, pour la solidité de la doctrine, à côté des premiers docteurs de l'Eglise, et pour la beauté du style presqu'à la hauteur des écrivains du siècle d'Auguste.

Timothée à l'Eglise. — Le premier, selon l'ordre des temps, est celui qui porte le titre de *Timothée*, et qui est adressé à l'Eglise catholique répandue par toute la terre. Salvien le fit paraître sans y mettre son nom, et il expose ainsi dans une lettre adressée à l'évêque Salonius, les raisons qu'il eut de garder l'anonyme : « Voulez-vous savoir, lui dit-il, pourquoi un auteur inconnu a publié naguère sous le nom de Timothée, un traité adressé à l'Eglise de notre temps? Vous ajoutez que si je ne justifie pas bien ce titre, vous regarderez à l'avenir les ouvrages qui le porteront comme apocryphes. D'abord, je vous réponds qu'on ne peut soupçonner un auteur de vouloir passer pour Timothée, disciple de saint Paul, lorsqu'il déclare dans son ouvrage qu'il vit encore. J'ajoute qu'il est inutile de savoir si c'est son nom ou un nom emprunté qu'il a mis à la tête de ses livres. Pourquoi se fatiguer pour découvrir une chose dont on ne peut retirer aucun fruit ?

Toutes les fois qu'il s'agit d'un livre dont la lecture peut offrir quelque utilité, ce n'est pas au nom de l'auteur, mais à l'ouvrage lui-même, de quelque main qu'il vienne, que l'on doit cet avantage. Les livres sont bons par ce qu'ils contiennent et non par la qualité de celui qui les a composés. » Salvien expose ensuite les raisons qui l'ont déterminé à adresser son livre à l'Eglise et à le publier sous le nom de Timothée, plutôt que sous son nom propre ou sous celui de tout autre. Persuadé que c'est Dieu que nous devons aimer par-dessus toute chose, et que le culte et l'amour qu'on lui doit, non-seulement dans les temps de persécution, mais dans la paix, est préférable à tous les biens temporels, il crut ne pouvoir mieux adresser ses plaintes contre les désordres du siècle, qu'à l'Eglise, en général, parce qu'il reprenait ces désordres, non en quelques particuliers, mais dans des gens de tout âge, de tout sexe et de toute condition, dont chacun était membre de l'Eglise.

Il en trouvait des exemples dans les veuves, qui avaient renoncé à un second mariage pour vivre dans la continence; dans les vierges, qui s'étaient consacrées à Dieu au pied des autels; dans les diacres, les prêtres et les évêques, et dans la plupart des autres personnes qui prétendaient même vivre dans la pénitence, à la suite d'une louable conversion. Le péché qu'il reproche à ceux qui étaient sans enfants et sans famille est celui de l'avarice. Au lieu d'employer leurs richesses au soulagement des pauvres, à l'avantage de l'Eglise, aux moyens de se rendre Dieu propice, ils les laissaient ordinairement à des personnes déjà riches et même étrangères. Les raisons qui portèrent Salvien à ne pas mettre son nom à son ouvrage furent le désir d'éviter la vaine gloire; il préférait ne laisser voir qu'à Dieu seul ce qu'il avait entrepris pour le glorifier. Il se regardait d'ailleurs comme le dernier des serviteurs de Dieu, et cela par une simple conviction de son néant. Enfin, il craignit que le nom d'un homme, en qui tout est méprisable, ne nuisît au livre même et ne fît mépriser les vérités qu'il y établissait; parce que c'est assez l'habitude du monde de ne juger du mérite des choses que par la qualité de la personne de qui elles émanent. Pour ce qui est du nom de *Timothée*, il le préféra à tout autre, parce qu'il lui convenait, à lui qui n'avait entrepris son ouvrage que pour l'honneur de Dieu, motif qui se trouve exprimé dans le nom lui-même. En cela, dit-il, il s'en est tenu à l'exemple de saint Luc, qui, au commencement de son Evangile et des *Actes des apôtres*, les a dédiés à l'amour de Dieu sous le nom de *Théophile*, cachant ainsi sous un nom propre le nom d'une vertu. Théophile, en effet, dans la pensée de l'évangéliste, signifie l'amour de Dieu; Timothée, dans celle de l'auteur, marque qu'il n'a été déterminé à écrire que par le désir aussi vif que louable de procurer la gloire du Seigneur.

Premier livre. — En effet, le but principal de son ouvrage est de détourner les hommes de leur attachement aux biens temporels pour les porter à l'amour de ceux qui ne périssent point. Il entre en matière par l'exposition simple du vice qu'il combat, de la dépravation que ses ravages ont amenée dans les mœurs de son temps, auxquelles il oppose les mœurs des vrais chrétiens.

« De tous les poisons qu'exhale autour de nous l'ancien serpent, je n'en connais point de plus funeste pour nos âmes que cette passion insatiable des richesses, dont nous voyons toutes les classes de la société chrétienne aujourd'hui infectées; sorte d'idolâtrie qui, non contente de nous asservir pendant la vie présente, s'étend même au delà du tombeau. L'heureux temps n'est plus où tout ce qu'il y avait de disciples de Jésus-Christ, uniquement jaloux des biens qui ne meurent pas, sacrifiaient les jouissances de la vie présente aux espérances de l'avenir, et ambitionnaient d'être pauvres dans le temps, pour être riches dans l'éternité. Mais aujourd'hui, à la place de ces généreux sentiments, c'est l'avarice, l'intérêt, l'esprit d'envahissement, et ce qui en fait le cortége naturel et inséparable, l'envie, la haine, la cruauté, les dépenses excessives, la débauche, la trahison qui dominent insolemment parmi nous. Eglise de Jésus-Christ! votre félicité même a tourné contre vous! Avec le nombre de vos enfants se sont multipliés les désordres des chrétiens. Vous avez presqu'autant amassé de vices que vous avez conquis de nouveaux peuples. La prospérité a enfanté les pertes; la grandeur est venue et la discipline s'est relâchée. Pendant que le nombre des fidèles s'est accru, l'ardeur de la foi s'est ralentie; et l'on vous a vue, ô Eglise, affaiblie par votre fécondité même, diminuée par votre accroissement, et presque abattue par vos propres forces. Car où sont aujourd'hui ces modèles accomplis de vertus, à qui nos saintes Ecritures ont rendu ce glorieux témoignage : *La multitude des fidèles semblait n'avoir qu'un cœur et qu'une âme; aucun d'eux ne regardait à lui rien de ce qu'il possédait?* (*Act.* IV, 32.) Nous lisons ces paroles, voilà tout; mais pensons-nous à les accomplir? Combien nous en sommes éloignés? O temps, ô mœurs, ô christianisme! où en sommes-nous réduits?

« L'Ecriture nous fait un crime de l'attention que nous apportons à ne rien diminuer de nos biens, et c'est pour nous comme une espèce de vertu de n'être pas dans l'impatience de les augmenter. Uniquement occupés du soin d'avoir de l'or, d'en avoir à tout prix, les Chrétiens d'aujourd'hui, esclaves de prétendus biens, en même temps mortels et homicides, échangent leur vie contre un peu d'argent, et ne songent qu'à acquérir ce qui n'est point à eux, qu'à entasser des trésors déplorables, au risque de perdre ce qui leur appartient. On les voit pour quelques moments de joie qu'ils promettent à leurs héritiers, risquer pour eux-mêmes de longs chagrins, dérober à eux-mêmes

autant qu'à la société l'usage de leurs richesses, enfouir profondément et jusque dans les entrailles de la terre, un métal sorti des enfers, et recéler dans un même lieu leur trésor et leurs espérances conformément à cette parole de la Divinité éternelle : *Là où est votre trésor, là est aussi votre cœur.* (*Luc.* XII, 34). Nous méprisons ces avares insensés, qui se laissent ronger par la faim, pour se repaître du vain plaisir de cacher des trésors, sous prétexte de s'enrichir ; nous regardons avec horreur ces riches imaginaires, et nous poursuivons du même mépris ces riches fastueux qui mettent leur plaisir à faire éclater leurs dépenses. Ils n'ont tous, les uns et les autres, que la même vue et la même fin, qui est d'enfouir leur argent, et avec leur argent leur âme tout entière.

« Homme insensé ! êtes-vous donc né pour la terre ? Au-dessus de vous n'y a-t-il donc rien qui excite vos désirs ? Ne possédez-vous rien que ce corps terrestre qui s'appesantit tous les jours ? Ne sentez-vous rien en vous-même qui anime cette masse, aucune alliance, aucun rapport avec ce ciel exposé à vos yeux ? Vous ne pouvez ignorer ce que la religion vous dit : Que le ciel est votre patrie ; que votre corps mortel est formé de terre, mais que votre âme immortelle est destinée à remonter dans le ciel d'où elle est descendue. Quoi ! tant de maisons de campagne, de jardins, de châteaux, tant d'appareil et d'espace pour votre corps !.. et votre âme aussi durable que le ciel, qu'en faites-vous ? Où la logerez-vous ? Quel séjour lui préparez-vous ? Toutes ces idées sont obscures et confuses dans votre esprit ; âme, ciel, immortalité tout cela ne vous touche point. Votre esprit, aussi bien que votre cœur, n'est plus que terre ; il a pris la nature et les qualités de son trésor ; il s'est transformé en son trésor.... Le ciel n'est pas plus pour vous que ce qu'il est pour les bêtes qui n'y portent les yeux que pour voir la lumière qui leur en vient. »

Salvien combat le mauvais usage que l'on fait des richesses, par ce principe, que Dieu en étant le véritable propriétaire, il a bien le droit d'en régler l'usage. Voici comme il le prouve : « Que tous les biens créés nous viennent de Dieu, c'est là une vérité qu'aucun homme raisonnable ne pensera à nous contester. Je dis un homme raisonnable, car on ne peut pas supposer que l'extravagance puisse aller au point de croire que le même Dieu qui a mis le genre humain en possession de ce monde, ne soit pas le même qui en procure les fruits à l'homme. Or, s'il est le dispensateur de tous les biens, il est hors de doute que nous devons employer à son service ce que nous tenons de sa bonté. Car enfin, reconnaître les dons de Dieu, c'est lui en faire honneur, et en rapporter l'usage à sa gloire. N'est-ce pas ainsi que les hommes agissent entre eux ? Que dirait-on d'un homme à qui l'on aurait gratuitement cédé l'usage de quelque chose, si, oubliant son bienfaiteur, il prétendait s'en approprier le domaine, et s'arrogeait le droit de l'aliéner ? Ne regarderait-on pas cette entreprise comme une infidélité coupable et une monstrueuse ingratitude ? Nous de même, nous n'avons, à proprement parler, que l'usufruit ; nous en jouissons à titre de prêt ; à Dieu seul appartient le domaine. Bon gré mal gré, il faudra les quitter au sortir de la vie, sans pouvoir, en rien emporter avec nous. Pourquoi donc vouloir nous les approprier au préjudice du maître légitime ? Nous ne les avons gardés que par le bon plaisir du propriétaire.

« On m'objectera cette parole de l'Ecriture : *Faites au Seigneur honneur de vos biens* (*Prov.* III, 9) ; comme si par là Dieu semblait reconnaître que ces biens sont à nous. Moi je réponds par cette autre parole : *Rendez-lui ce que vous lui devez.* (*Eccli.* IV, 8.) Mais que veut-il dire par ce mot : *Faites au Seigneur honneur de vos biens ?* Il appelle nôtres, les biens qui en effet lui appartiennent, afin d'augmenter par là le mérite de nos offrandes, parce qu'il y a double mérite à donner du sien. Mais pour empêcher que l'homme en prenne occasion de s'enorgueillir, il ajoute : *Rendez ce que vous devez,* et cela pour nous contraindre à payer par nécessité ce qu'il n'obtient pas de notre piété comme un don, et pour forcer à restitution ceux que la foi ne saurait engager à une sainte largesse... » Comme s'il disait : Si vous avez de la piété, faites-moi part de vos biens, comme s'ils étaient à vous ; sinon, je prétends que vous me rendiez ce qui est à moi. Ainsi il faut donner de bonne grâce, ou payer par nécessité. Par là tout homme se trouve dans l'obligation de satisfaire à Dieu pour la dette qu'il exige, ou de lui accorder le don qu'il demande. Donnez ou rendez ; point de milieu. Vous en inférerez peut-être que Dieu a besoin de nos biens ? Non, il n'a besoin de rien, eu égard à sa toute-puissance, mais seulement par rapport à l'observation de sa loi. Ce n'est pas pour lui qu'il nous demande, c'est pour nous-mêmes ; ce n'est point par nécessité, mais par bonté ; ce n'est pas pour lui, mais pour les pauvres. Voilà ceux pour qui il sollicite nos largesses ; c'est pour eux qu'il s'en fait un besoin personnel à lui-même. Car il nous déclare qu'il a faim, qu'il a soif, qu'il souffre la nudité dans les pauvres. N'a-t-on besoin de rien quand on se plaint de la faim, de la soif et du froid ? Je dis plus : Non-seulement Jésus-Christ souffre l'indigence avec les pauvres, mais il l'a souffre plus qu'aucun pauvre. Le pauvre même le plus délaissé n'est pourtant pas dans un dénûment universel. Le plus malheureux ne l'est que pour lui seul ; mais Jésus-Christ seul manque en même temps de tout. Avec l'indigent sans asile, il éprouve toutes les rigueurs de l'hiver ; avec celui qui a faim, il a faim ; et soif, avec celui qui a soif. Seul, il souffre dans tous ceux qui souffrent ; seul, c'est ainsi que Bossuet traduit, le Sauveur de tous, mendie généralement dans

tous les pauvres. Et vous, à l'aspect de Jésus-Christ, pauvre, infirme, dévoré par la faim et par la soif, vous vous appelez encore chrétien, vous qui dissipez vos richesses en prodigalités insensées, ou qui les accumulez pour en faire la proie d'avides héritiers! Vous vous prétendez encore le disciple de Jésus-Christ, quand vous ne vous mettez en peine, ni de ses récompenses pour les mériter, ni de ses menaces pour vous y soustraire?

A tous les prétextes inventés par la cupidité pour excuser l'injuste possession ou l'abus des richesses, nous avons à opposer un seul oracle, mais il est décisif : c'est le *Porro unum est necessarium.* (*Luc.* x, 42.) C'est le *Quid prodest homini si mundum universum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur?* (*Luc.* ix, 25.) Salvien nous en fournit un commentaire éloquent. « Est-il un homme qui refuse d'être heureux quand il peut l'être? Et peut-il s'en trouver qui préfèrent les rigueurs du souverain mal à toutes les délices du souverain bien? Non, sans doute, non ; et vous-mêmes, vous n'êtes pas hommes à le faire. Il faudrait pour cela cesser d'être homme et être un monstre dans la nature. Quoi! vous seriez les seuls ennemis de votre bonheur, les seuls qui vous opposeriez à votre félicité, les seuls pour qui les supplices auraient des charmes. » Il cite l'avare au tribunal de Dieu, où son âme va comparaître toute vide des choses du ciel. « Votre arrêt est prononcé; vous allez mourir : Vous touchez au moment fatal où votre âme va se séparer de votre corps sans savoir où elle ira, où on l'entraîne, quels châtiments et qu'elles retraites sombres l'attendent. Sous la main du juge suprême, vous ne vous occuperez ni de votre âme, ni de votre salut. Des legs à instituer, des héritiers à enrichir, voilà tout l'objet de vos soins. *Cogitas quam bene alii post te vivant, nec cogitas quam male ipse moriaris.* Vous songez à vos héritiers, et vous ne songez point à vous ; n'est-ce pas vous déshériter, vous haïr, vous persécuter vous-mêmes? Et quel autre ennemi peut vous être plus cruel : *Non est hæc persecutio, aut esse alia major potest, exhæredari hominem a se ipso?* Que je vous demande si vous croyez au jugement de Dieu : Oui, j'y crois, répondrez-vous. Et à l'instant où vous allez paraître à ce jugement vous ne pensez à rien moins qu'à fléchir sa colère! Et ce juge terrible, vous n'avez pour lui qu'un mépris réel ; car n'est-ce pas le mépriser que de compter pour rien votre salut, pourvu que vous violiez ses lois. Démentez-moi, si je dis faux. Le voilà ce juge, tenant dans ses mains l'arrêt de votre éternité; le voilà qui vous crie de penser à vous préférablement à tout autre dans le partage de votre succession, d'avoir plus d'égards à vos intérêts qu'à ceux d'autrui, de penser que rien ne nous touche de plus près, que rien ne vous doit être plus cher que votre âme. Il vous répète : *Que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il vient à perdre son âme?* C'est-à-dire, ô misérable mortel, quand tu serais paisible possesseur du monde entier, et que tu laisserais à tes héritiers tous les trésors de la terre, de quoi cela te servirait-il si ton âme périt? Qui perd son âme perd tout. Tout l'homme périt avec elle; et que lui reste-t-il, lorsqu'il se perd lui-même? Que donnera-t-il en échange pour le rachat de cette âme, quand une fois elle sera perdue? *Quam homo commutationem*, etc.? C'est-à-dire ne ménage donc rien, quand il s'agit de la sauver. Argent, biens, tout doit être sacrifié pour empêcher qu'elle ne périsse, puisque tu n'as d'espérance que dans son salut. Quoi que tu puisses donner, quoi que tu puisses offrir, ce n'est rien en comparaison. Elle est d'un prix infiniment au-dessus des biens créés. En la perdant, tu perds tout; en la sauvant, tu sauves tout.... Ayez pitié de votre âme! c'est Dieu lui-même qui vous en conjure. O bonté admirable de Dieu que nous servons! quelle miséricorde! C'est lui-même qui nous demande grâce pour nous-mêmes! Ayez pitié de votre âme! Laissez-vous toucher aux misères d'une âme sur laquelle mon cœur ne peut s'empêcher de s'attendrir! Ayez une fois pitié de cette âme pour laquelle, moi, je suis perpétuellement ému de compassion! Ne refusez pas quelque intérêt à cette âme qui est votre bien, quand je m'intéresse si fort à elle; moi, à qui elle est étrangère Ayez au moins pitié de votre âme!

« Malheureux! que répondez-vous à de si tendres sollicitudes? Quoi! un Dieu vous prie et vous résistez? Pour enrichir quelques héritiers, vous vous déshéritez vous-mêmes; vous vous condamnez à une éternelle indigence, afin de procurer à d'autres une opulence de peu de jours!... Vos héritiers légitimes ce sont les pauvres. *Dispersit, dedit pauperibus, justitia ejus manet in æternum*, dit le Prophète en parlant du juste. (*Psal.* cxi, 9.) Il ne dit point : Le juste a distribué ses biens à ses parents, à ses alliés; non, mais aux pauvres.... N'est-ce pas quelque chose d'extravagant d'appliquer les derniers moments de la vie à ménager à des parents mortels de quoi vivre riches après votre mort, et de ne pas songer à vous sauver vous-même du péril d'une mauvaise mort? Comment vivront vos héritiers après votre mort? C'est leur affaire. Mais vous, comment mourrez-vous? C'est la vôtre à vous seul, et vous n'y voulez pas penser! » Une illusion, en effet, qui détourne la plupart des riches de la pensée du salut, même à leur lit de mort, c'est le besoin de pourvoir à l'établissement de leurs enfants, illusion qui se couvre du masque de la tendresse paternelle, et que dans le langage commun on confond avec la piété elle-même. Tous nos moralistes chrétiens l'ont combattue avec force; et il n'est point de sermon sur l'importance du salut où elle ne doive être discutée. Salvien l'attaque, et la poursuit avec sa vigueur et son abondance accoutumées.

« On ne peut être père, dit-il, sans se

croire en même temps dans l'obligation d'être riche. Quoi donc! l'avarice sera-t-elle regardée comme l'âme de l'affection paternelle? Et de même que le corps ne peut avoir de mouvement qu'il ne le reçoive de l'âme, ainsi l'amour paternel sera-t-il un sentiment mort, à moins d'être vivifié par la cupidité des richesses. S'il en était ainsi, il faudrait accuser la nature d'avoir imprimé à faux dans le cœur des pères un sentiment qui les porterait au mal plutôt qu'au bien, et s'en prendre à la piété elle-même, dont saint Paul a dit avec tant de raison qu'elle est utile à tout. (*I Tim.* IV, 8.) Elle deviendrait, dans cette supposition, un présent funeste, également dangereux pour les enfants et pour les pères. Il ne serait pas moins à craindre d'être aimé que d'aimer soi-même. Amour funeste aux pères qui travailleraient à acquérir pour leurs enfants des richesses injustes; amour funeste aux enfants qui seraient élevés dans le désordre de ces biens injustement acquis. Et il est trop vrai : ne voit-on pas tous les jours les enfants d'un père voluptueux recueillir, avec l'héritage de ses richesses, l'héritage de ses passions, et succéder à ses vices comme à son nom et son opulence. Héritiers des possessions de leurs pères, les enfants le deviennent de leurs injustices; ils le sont même avant leur mort. Leur cœur se trouve déjà corrompu avant d'être entré en jouissance de leur patrimoine; ils ne jouissent pas encore de ce que l'on nomme faussement des biens, que leur cœur est déjà gâté par ces prétendus biens, qu'il faut plutôt appeler des maux, puisque ce sont des sources de péchés. »

S'adressant ensuite aux pères de familles: « Dans la sainte et déjà nombreuse assemblée des premiers fidèles, leur demande-t-il, n'y avait-il pas des pères, et par conséquent des enfants? Sans doute il y en avait. Quel usage ceux-là faisaient-ils de leurs biens? Le texte sacré nous l'apprend : *Tous les biens étaient en commun.* (*Act.* IV, 32.) Chaque âge, chaque condition a ses modèles dans les membres de cette Eglise naissante. Héritiers de la même foi, suivez leurs traces. Ils vous enseignent à préférer Dieu à vos enfants. A cela, on me répond : Mais ils étaient parfaits, et tout le monde est-il obligé à la perfection? Pourquoi pas? Car enfin, désirant tous arriver à la vie éternelle, tous ne doivent-ils pas faire tout ce qu'il faut pour y parvenir? Et s'il n'y a que la sainteté et la perfection qui puissent mener à ce but, n'est-il pas déraisonnable et de la plus dangereuse témérité de ne pas agir conséquemment à ce que l'on désire? Croyez-moi, que le soin de vos enfants ne vous fasse pas oublier ce que vous vous devez à vous-mêmes, à votre salut, à Dieu. Vos enfants vous touchent de près, assurément; mais après tout, il n'est personne qui tienne plus à vous, qui vous soit plus intimement uni que vous-mêmes. Aimez donc vos enfants, je ne m'y oppose pas; la religion et la nature nous le commandent; elles nous en font un devoir sacré. Eh! comment ne les aimerions-nous pas, nous qui devons aimer nos ennemis? Aimez-les plus que tout le monde, mais seulement après vous. *Sed tantum secundo a vobis gradu;* aimez-les, mais d'un amour qui ne préjudicie pas à vos propres intérêts, et qui ne ressemble pas à de la haine de vous-mêmes. *Le fils*, dit l'Ecriture, *ne répondra point de l'iniquité de son père, ni le père de l'iniquité de son fils* (*Deut.* XXIV, 16); et *chacun*, ajoute l'Apôtre, *portera son fardeau.* (*Galat.* VI, 5.) Les biens qu'un père laisse à ses enfants ne le sauvent point de l'indigence; ou plutôt, une opulente succession transmise par un père le réduit lui-même à une indigence éternelle. Un fils trop aimé fait le crime et le malheur de son père. Hélas! tandis que des enfants regorgent de biens, un père inconsolable gémit dans les enfers.

« Quel est donc l'amour que l'on doit à ses enfants? C'est celui que Dieu lui-même prescrit. Car il est hors de doute que la meilleure manière de les aimer est de les aimer comme l'ordonne celui de qui on les a reçus. Mais qu'ordonne-t-il sur ce point? Ce ne sera pas moi qui vous l'enseignerai, ce sera Dieu lui-même. Voici comme il s'en explique dans les saints livres, en s'adressant généralement à tous les pères : *Qu'ils apprennent à leurs enfants les commandements du Seigneur, afin qu'ils mettent en lui leur espérance; qu'ils n'oublient jamais les merveilles qu'il a opérées en leur faveur, et qu'ils s'attachent à l'exécution de ses préceptes.* (*Psal.* LXXVII, 7.) Ce sont là les richesses que Dieu veut que les pères procurent à leurs enfants; voilà les trésors qu'il faut leur laisser, et non pas des sacs plus chargés d'injustices que remplis d'argent, et non pas des palais superbes qui dominent les plus hautes tours, et dont les sommets vont se perdre dans les nues, comme s'ils avaient été bâtis pour les habitants de l'air; non point des fonds de terre d'une étendue immense et presque inconnue au propriétaire, qui, ne pouvant souffrir de voisin, se trouverait en quelque sorte déshonoré si un autre partageait la plaine avec lui. Non, ce n'est pas là ce que Dieu demande des pères. Ces devoirs se réduisent à peu de chose, mais tout y est salutaire; ils sont aisés à remplir, mais ils n'ont rien que de saint. Le nombre n'est pas grand, mais ils renferment de grands avantages; il faut peu de temps pour s'en instruire, mais l'éternité y est attachée. Ils sont compris dans ce peu de mots que nous venons de citer : *Pères, apprenez à vos enfants les commandements du Seigneur, afin qu'ils mettent en lui leur espérance*, c'est-à-dire, formez-les à la foi et à la crainte du Seigneur, à la modestie et à la pureté des mœurs. Il n'y a rien là de terrestre, rien de vil, rien de périssable, rien qui ne soit grand et digne de Dieu. Comme il est le Dieu des vivants et non le Dieu des morts, il exige des parents qu'ils laissent à leurs enfants des biens capables de les faire vivre

éternellement, plutôt que des trésors propres à leur donner la mort éternelle... Peuvent-ils leur assurer un plus magnifique héritage? »

Notre saint prêtre s'élève avec non moins de force contre l'abus de ces vocations forcées, par lesquelles des pères ambitieux et cupides disposent tyranniquement de l'état, de la conscience et du salut éternel de leurs enfants. « Dans ce partage des conditions fait par des parents aveugles et prévenus de l'esprit du monde, si, de plusieurs enfants qui composent la même famille, il y en a un plus méprisable que les autres, c'est toujours à celui-là que les honneurs de l'Église sont réservés. S'il est disgracié de la nature, s'il est contrefait, s'il ne possède pas l'amour du père et de la mère, dès lors il faut en faire un bénéficier. O impiété, s'écrie ce grand homme! comme si n'avoir pas les qualités pour tout le reste, c'était une vocation pour la maison de Dieu, et comme si les autels devaient être pourvus des rebuts du monde. » Salvien établit ensuite le précepte de l'aumône, ses avantages et ses caractères.

« Parmi ses avantages, un des plus précieux c'est qu'elle remet les péchés, en méritant de Dieu la grâce de les reconnaître et de s'en repentir. Si l'on a le malheur de négliger ce devoir pendant sa vie, l'aumône faite à la mort est encore une ressource, bien que hasardeuse et incertaine. C'était là le conseil que Daniel donnait au roi de Babylone : *Seigneur*, lui disait-il, *rachetez vos péchés par les œuvres de miséricorde; que la compassion que vous aurez pour les pauvres serve à expier vos injustices* (*Dan.* IV, 24); peut-être que Dieu, touché de ce que vous avez fait pour eux, aura aussi compassion de vous. Ce fut l'appareil que Daniel voulait appliquer aux blessures du monarque; et c'est le remède dont le pécheur doit user à la mort. Malheur à lui, si, comme Nabuchodonosor, il s'opiniâtre à le rejeter!... Le prince infidèle l'a dédaigné; combien en a-t-il été puni, même avant la mort. Leçon terrible pour les cœurs orgueilleux et insensibles aux misères du pauvre. Que du moins le pécheur supplie Dieu de ne pas dédaigner son offrande, quoique tardive, et lui témoigne par ses larmes le regret d'avoir différé si longtemps à lui faire hommage de ses biens.» Toutefois, on ne saurait se dissimuler le danger auquel on s'expose à ne remplir cet important devoir qu'à la dernière extrémité; les conversions tardives seront toujours suspectes, aussi Salvien n'oublie-t-il pas de l'observer. Il développe ensuite cette parole : *Peccata eleemosynis redime.*

« Je consens que vous ne donniez à Dieu que ce qu'il faut précisément pour nous rédimer. Supputez rigoureusement les péchés que vous avez commis, examinez-en l'espèce et les circonstances. Voyez ce que vous avez à payer pour vos mensonges, vos imprécations, vos parjures. Tant pour les pensées impures, tant pour les paroles déshonnêtes ou licencieuses, tant pour les désirs criminels. Ajoutez, si votre conscience vous en fait le reproche, les péchés dont l'Apôtre nous fait le détail, les adultères, les fornications, les impudicités, les ivrogneries, tant d'autres crimes abominables; n'oubliez pas surtout cette cupidité insatiable qui vous rendait esclave de votre or et injuste envers vos frères. Encore un coup, supputez tout cela, et appréciez tout cela; et taxez-vous, suivant l'évaluation que vous en aurez faite, si toutefois il vous est encore possible de vous bien connaître vous-même, et de vous voir du même œil que Dieu vous voit. Prenez garde pourtant que le roi des Assyriens, à qui Daniel ouvrait cette voie de salut, était peut-être encore jeune, qu'il avait bien des années à vivre; et cependant le prophète l'avertit qu'il n'avait pas de temps à perdre; tandis que vous, à deux doigts de votre perte, et prêt d'expirer, vous n'avez plus que quelques moments fugitifs pour racheter votre vie tout entière. »

Quant aux caractères de l'aumône faite à ces derniers moments, voici ceux que Salvien indique. « La première disposition où doit être ce pécheur est de se bien persuader qu'une des plus grandes grâces que Dieu ait pu faire, est de lui avoir inspiré la volonté de lui offrir le sacrifice de ses biens. C'est pour lui un plus grand avantage de les remettre entre les mains du Créateur, que de les avoir reçus de sa bonté; parce qu'en les recevant, il n'a rien reçu que de temporel, au lieu qu'en les lui remettant, ils deviennent en quelque sorte éternels. » Observons encore les conditions qu'il y met : « J'ajoute, dit-il, que son offrande doit être accompagnée de componction, de larmes, de regrets et de la douleur la plus amère; autrement elle sera rejetée. Ce n'est pas la valeur du don qui le fait agréer; c'est la disposition du cœur. Dieu accepte nos biens en faveur de notre foi, et non point notre foi en considération de nos biens. C'est une grâce qu'il nous fait de vouloir bien accepter ce que nous lui présentons. Nous n'avons rien qui ne soit à lui; ainsi dans les offrandes que nous lui faisons, nous ne lui offrons rien du nôtre. Nous aurions tort de regarder comme un présent de notre part ce qui n'est au fond qu'une pure redevance. N'oublions pas surtout que si le sacrifice de nos biens peut en quelque façon alléger le poids de nos péchés, il ne peut pas les effacer. Il intercède pour nous; mais il ne nous absout point; et ce serait en nous une présomption coupable de prétendre par là nous acquitter auprès de Dieu. C'est bien assez que notre libéralité lui fasse connaître le désir que nous avons de lui payer une partie de nos dettes, et le regret d'avoir commencé si tard à nous acquitter envers lui. »

Mais Salvien ne s'est pas contenté d'observer combien les aumônes, et en général les œuvres de religion, faites à la mort, faites aux derniers moments de la vie, sont incertaines et trop souvent stériles pour le

salut. Il avait achevé sa belle explication de ces paroles : *Peccata tua eleemosynis redime*, par cette observation puisée dans les paroles qui suivent : *Forsitan propitiabitur Deus peccatis tuis.* « Ce mot, *forsitan*, marque bien, dit-il, qu'il y a lieu d'espérer ; mais il ne donne aucune assurance. C'est donc bien vainement que l'on diffère de se convertir, par l'espérance que quelques actes de religion faits au moment de quitter la vie, nous obtiendront la miséricorde du Seigneur. Et voilà un autre abus également déplorable, également soumis à la censure de notre ministère ; abus répandu dans toutes les classes de la société, et qui justifie l'oracle de Jésus-Christ : *Pauci electi.* (*Matth.* XXII, 14.) » Ce que Salvien adresse aux avares à ce sujet peut s'appliquer en général à tous les pécheurs, qui renvoient leur pénitence à ce moment décisif pour leur éternité. C'est là un des sujets les plus familiers comme les plus féconds de notre prédication, et l'on sait combien de chefs-d'œuvre il a produits sur les lèvres ou sous la plume des ministres de la religion, dans tous les âges du christianisme. Salvien peut encore ici nous servir de modèle. Il presse avec force la nécessité de ne pas attendre si tard.

« Ce n'est pas cesser de pécher que de ne cesser qu'à la mort. La volonté alors a moins de part au divorce fait avec le péché, que l'impuissance de le commettre ; et quand le pécheur ne quitte le crime qu'en perdant la vie, c'est moins lui qui abandonne ses iniquités, que ses iniquités ne l'abandonnent lui-même. Ainsi, forcé de renoncer au vice, son cœur y reste attaché, son péché subsiste malgré sa conversion apparente ; et il pécherait encore s'il pouvait. C'est donc une bien fausse espérance que celle du pécheur qui se flatte de racheter par quelques aumônes les désordres de sa vie. En vain veut-il se persuader que sans vertu, à la faveur de ses largesses, il échappera aux rigueurs de la justice divine ; comme si Dieu avait moins d'égards à la pureté du cœur qu'à l'éclat de l'or, et qu'il dut se contenter de tirer une somme d'argent de quiconque ne pèche que dans l'espoir de se rédimer un jour, et d'acheter pour ainsi dire sa grâce ! Il n'en est pas du souverain Juge comme de ces magistrats prévaricateurs, qui vendent à prix d'argent l'impunité du crime.... Déplorable extrémité ! Où est alors le temps de pleurer, après que l'on a perdu le temps où il fallait pleurer ? Quelle satisfaction possible à celui qui n'a plus le temps de satisfaire ? Parlera-t-il de jeûnes ? mais, la mort sur les lèvres est-il en état de jeûner, de se condamner aux laborieux exercices de la pénitence ? Le temps de l'agonie est-il un temps propre à macérer sa chair, à gémir sur la cendre et sous le cilice, pour expier les excès d'une vie passée dans la mollesse, et de venger Dieu, par une austérité volontaire, de tous les crimes dans lesquels l'amour des voluptés l'a tenu plongé si longtemps ? Il le voudrait, comment le pourrait-il entreprendre ? Sur quelle partie de son corps l'exécution viendra-t-elle frapper, quand ce corps est presque tout entier déjà la proie de la mort ?.... En vérité, n'est-ce pas un acte de générosité toute singulière, et un sacrifice d'un grand mérite et bien capable de vous acquitter auprès de Dieu, que de penser au lit de la mort à satisfaire à sa justice ? Le beau présent que vous lui faites en cette circonstance ! Et cependant abandonner le pécheur à lui-même, à son désespoir, il y aurait de la cruauté ; mais aussi, le flatter de l'espoir de guérir, lorsqu'il a pensé si tard à sa guérison, ce serait témérité. Ne prendre aucun remède, c'est être perdu sans ressource ; en prendre à la dernière extrémité l'effet en est fort douteux. Que dire ? que faire ? je l'ignore. La seule chose bien certaine que je sache, c'est combien il est dangereux d'attendre si tard ; c'est qu'il faut vivre de manière à ne pas se trouver un jour réduit à cette désolante alternative, ou de ne rien traiter par désespoir, ou de s'attacher à de fausses espérances ; c'est ce que même, après les fautes commises, soit par la fragilité humaine, soit par l'entraînement des passions, il fallait penser à se relever ; il fallait que le repentir suivît de si près la faute, que s'il eût été possible, on ne se fût pas aperçu de votre chute. C'était de concevoir une sainte horreur pour son péché, de recourir aussitôt au remède, d'arracher à l'instant le dard de la plaie, de ne pas laisser au mal le temps de s'invétérer et de s'aigrir ; car une fois attaqué par la gangrène, il devient incurable, il faut mourir. Pourquoi donc avoir donné au démon le loisir de vous porter le dernier coup, après vous avoir terrassé ? » Tous ces traits admirables de force et de pathétique ont été reproduits mille fois ; ils le seront toujours sans jamais cesser d'être nouveaux.

Deuxième livre. — Ce que nous avons dit jusqu'ici de l'aumône s'applique également à tous et regarde chaque âge, chaque profession, chaque circonstance de la vie. Cependant on demande si le précepte de l'aumône est aussi rigoureux pour le juste que pour le pécheur. La discussion dans laquelle va s'engager notre auteur nous offrira plus d'une pensée applicable à d'autres matières qu'à celle qui nous occupe.

« Les justes, dit-on, n'ayant point de péchés à expier, rien ne les oblige à de si grandes largesses envers les pauvres. Je vous entends ; c'est-à-dire, que si le juste n'a point d'enfer à redouter, il n'a donc point non plus un paradis à mériter ? Mais d'abord quel est le juste qui ne soit redevable à Dieu de tout ce qu'il possède ? Par conséquent, quelque offrande qu'il fasse à Dieu de ses biens, c'est donc moins un présent qu'il lui fait qu'une dette qu'il acquitte. Et pour parler d'abord des bienfaits généraux, dites-moi, riches, qui que vous soyez, de qui tenez-vous la naissance, la nourriture, l'éducation ? N'est-ce pas de la bonté

de Dieu? Vous êtes abondamment pourvus de toutes les choses nécessaires à la vie; les commodités même de la vie ne vous manquent pas, vous les avez en abondance. A qui le devez-vous? A Dieu. N'est-ce pas son amour bienfaisant qui d'une main libérale a fourni à tous vos besoins, au delà du besoin même, que dis-je? au delà de vos espérances, et ce qui est encore plus, au delà de vos désirs. Et ce sont là des prodiges particuliers. D'ailleurs, non content de vous avoir donné l'être, cet aimable maître n'a pas dédaigné de se livrer au supplice pour votre salut. Oui, tout cendre et poussière que vous êtes, le souverain Seigneur de l'univers vous aime jusqu'à descendre du ciel pour vous sauver, jusqu'à venir sur la terre s'y revêtir d'un corps mortel, y paraître dans une chair faible, et commencer, tout Dieu qu'il est, une vie humaine, sous la forme honteuse et dans l'état humiliant d'un malheureux enfant, enveloppé de misérables langes, couché dans une crèche, exposé à toutes les misères de l'humanité les plus indignes de sa grandeur, s'y assujettir à toutes nos nécessités, y converser avec les hommes, y demeurer parmi les pécheurs, au milieu d'un peuple pervers, souillé de crimes, chargé d'iniquités, dont la corruption exhalait une odeur de mort, et par là même incapable de goûter ses divines instructions. Ce n'est pas tout. Que de contradictions, que d'injures, que de malédictions, que d'insultes, que de persécutions, que de calomnies n'a-t-il pas eu à souffrir de la part de cette nation également impie et insolente. Ajoutez à cela les faux témoignages, les jugements injustes et cruels, les railleries sanglantes, les crachats, les mauvais traitements, les outrages de toute espèce, cent sortes d'indignités plus sensibles mille fois que les douleurs les plus cuisantes. Ajoutez encore les fouets, la couronne d'épines, le fiel, le vinaigre, la mort. Ciel! quel spectacle de voir le maître du monde, le Fils du Tout-puissant, un Dieu condamné au dernier supplice, attaché à un gibet, expirant entre deux voleurs, sur une croix, en exécution de l'arrêt que d'indignes mortels ont prononcé contre lui.

« Je vous demande maintenant à vous, juste vrai ou prétendu, quand vous n'auriez à Dieu d'autre obligation que celle-là, pourriez-vous jamais assez la reconnaître? Quelque peine qu'endure l'homme pour la gloire de son Sauveur, peut-il assez le dédommager de ce qu'il a souffert pour lui? et quelque proportion qui se trouve dans le genre et la rigueur du supplice, peut-il y en avoir dans la qualité des personnes qui souffrent? Cette obligation, me direz-vous, est commune à tous les hommes, mais, je vous demande à mon tour si la dette de l'un diminue celle de l'autre. Le nombre des complices n'absout point le coupable; il en est de même de l'obligation dont nous parlons. Toute générale qu'elle est, il est hors de doute qu'elle devient particulière à chacun de nous; elle est commune à tous, mais elle tombe tout entière sur chacun, et bien plus spécialement encore sur ceux à qui il a été plus donné. En faut-il davantage pour désabuser certains justes qui s'imaginent n'être point en reste avec Dieu, parce qu'ils ne comprennent pas l'étendue de leurs obligations envers lui? Mais des pécheurs couverts de crimes ne doivent-ils pas encore plus? Parler ainsi, n'est-ce pas dire : Je suis innocent, parce qu'un tel est plus coupable que moi; je suis juste, parce qu'un tel est livré à l'injustice; je ne suis pas un saint du commun, parce qu'un tel est un scélérat insigne. Convient-il à une âme vraiment sainte de juger de sa vertu par les vices d'autrui, et de chercher par le parallèle qu'elle fait d'elle-même avec les pécheurs, de quoi se donner un relief de sainteté. C'est une pitoyable consolation que celle que l'on tire de la misère des pécheurs; mais je veux qu'il soit permis de faire de ces sortes de comparaisons; est-il bien sûr de les faire? Savons-nous ce qui se passera au jour du jugement, à ce jour formidable de la discussion des consciences, pour dire hardiment : Je suis moins redevable que tel ou tel, pour présumer de notre salut, et désespérer de celui des autres? N'y a-t-il donc enfin aucune différence entre les justes et les pécheurs? Oui certes, il y en a, et plus qu'on ne peut dire; mais, comme d'après le témoignage de l'Ecriture, heureux est celui qui vit dans une crainte continuelle, et que d'ailleurs, le sage ne se croit jamais assuré de son salut, l'homme le plus religieux peut-il se croire un assez grand fonds de sainteté, pour n'avoir rien à appréhender de la rigueur de ce redoutable jugement? Peut-il se promettre à soi-même la persévérance dans le bien? S'il ne le peut ni ne le doit, pourquoi s'exclurait-il du devoir imposé à tous les chrétiens de racheter, au prix de tous les efforts et de tous les sacrifices, les fautes d'une longue vie?

« Ce n'est pas ainsi que les vrais justes raisonnent et agissent. Sans cesse attachés à la pratique des bonnes œuvres, à la croix de Jésus-Christ, pleins d'une tendre compassion pour les pécheurs, ils se traitent eux-mêmes sans pitié et ne se pardonnent rien, heureux de s'immoler ainsi pour la gloire du Seigneur, et de se punir et de venger Dieu sur leurs personnes, des moindres fautes qui leur échappent. Ainsi, les saintes cruautés qu'ils exercent sur eux-mêmes les disposent à recevoir la couronne de justice du souverain Juge. Et voyez quelle est leur charité envers les pauvres. Car dans les saints cette vertu met toutes les autres en mouvement. Nous, au contraire, nous ressemblons, à qui? aux vierges folles dont parle l'Evangile. Leurs lampes vinrent à s'éteindre faute d'huile, c'est-à-dire, faute de bonnes œuvres. Nous croyons en être abondamment pourvus; les vierges folles le croyaient aussi, autrement elles en eussent fait provision. Elles voulurent dans la suite en emprunter; elles en cherchèrent avec empressement; elles n'auraient donc

pas attendu si tard, si elles ne s'étaient pas flattées mal à propos d'en avoir assez. Prenons garde d'être comme elles, dupes de notre présomption. Elles avaient embrassé une profession sainte et se piquaient de sagesse ; elles n'étaient donc pas persuadées de leur folie. Vous comptez que votre lampe demeurera allumée jusqu'à l'arrivé de l'époux; les leurs ne s'éteignirent que parce qu'elles étaient dans la même persuasion. Car il est écrit qu'elles préparèrent leurs lampes dans le dessein de les allumer; et j'ai lieu de croire qu'elles les allumèrent en effet, puisque la crainte où elles étaient que la lumière ne vînt à leur manquer marque assez qu'elles en avaient eu peur. Leur crainte au reste n'était que trop bien fondée; car leurs lampes étant venues à s'éteindre, elles se trouvèrent dans les ténèbres... Apprenons de là qu'en cette matière ce qui est peu compte pour rien. A quoi bon allumer une lampe qui doit s'éteindre un moment après? Que sert une lumière qui s'éclipse en naissant et ne commence à briller que pour disparaître aussitôt? Ce n'est donc point assez d'avoir une lampe, il faut encore qu'elle soit bien garnie, afin qu'elle puisse éclairer longtemps. Quelle abondance d'huile ne faut-il pas pour que la vôtre brûle éternellement ? »

C'est à notre peu de foi que Salvien rapporte notre peu de charité; et il revient fréquemment sur cette pensée. « Oserai-je le dire, et ne suis-je pas coupable moi-même de le penser; ah ! plût au ciel ! Mais j'aurais beau vouloir concentrer en moi-même cette affligeante révélation ! les faits ne laissent ici aucune équivoque, et l'évidence trahit mon secret. On confesse Dieu au fond de son cœur on le renie par ses œuvres. On fait profession de le servir, et on lui refuse un peu d'argent. On ne croit ni aux promesses, ni aux menaces de Jésus-Christ. O misère de l'homme, ô perversité! on croit un homme sur sa parole, et l'on ne croit pas à la parole de Dieu !... Tout ce que l'on fonde d'espérance pour l'avenir ne va pas au delà du cercle étroit des choses humaines.... Mais Jésus-Christ en agira avec vous comme vous en agissez avec lui. Vous l'excluez du nombre de vos légataires, au jour de ses vengeances, il vous exclura de la compagnie de ses élus. Vous ne l'appelez point à votre succession; vous n'aurez point de part à son héritage. Il vous rendra mépris pour mépris, et puisque vous lui avez préféré les pécheurs, allez, pécheurs, brûler avec eux. *Ite, maledicti, in ignem æternum !* (*Matth.* xxv, 41.) — Et pour quel crime? Je ne suis point adultère, voleur, assassin. Non, je fus sobre, tempérant. — C'est vrai; mais vous ne fûtes point charitable : j'ai eu faim, et vous ne m'avez point donné à manger. — Mais j'ai obéi au précepte de l'aumône. — Tel autre qui ne s'y est pas assujetti, a pu le faire sans crime; mais vous, vous l'avez observé sans mérite. Vous jeûniez, direz-vous au Juge suprême : vous jeûniez, non par vertu, mais par spéculation, par un sordide intérêt, dans l'unique vue de laisser à vos héritiers une succession opulente. Aussi, voyez-les, tels que le mauvais riche de l'Evangile (*Luc.* xvi, 1), vêtus de pourpre et de lin, assis à des tables somptueuses, dormant sur les monceaux d'or que vos économies leur ont ménagés, et coulant des jours tranquilles au sein des voluptés qu'ils doivent à vos abstinences. Vos privations, telle a été la source de la mollesse et de la débauche à laquelle ils se livrent sans remords.

« Venez vous vanter encore à Jésus-Christ de vos prétendues bonnes œuvres, et réclamer de sa justice les béatitudes de son royaume, comme la récompense du soin que vous avez pris de procurer à des saints de cette étrange sorte les délices où ils se plongent... Quoi donc ! la crainte d'une éternité malheureuse ne sera pas un motif assez puissant pour vous déterminer ! Voyageurs égarés sur une mer orageuse, environnés de tempêtes, menacés par des flots impétueux, au moment où la frêle barque qui nous porte s'entr'ouvre et va nous engloutir avec elle dans un commun naufrage, une main divine nous présente l'aumône comme une planche tutélaire pour nous sauver; et nous la repoussons, et nous travaillons à assurer notre propre perte ! Ames fidèles, chastes amantes de Jésus-Christ, je vous atteste ici, dites-moi : Jamais ennemi porta-t-il si loin la cruauté contre son ennemi, que ces sortes de chrétiens la portent contre eux-mêmes? . L'arrêt d'exil prononcé contre un criminel ne s'exécute que contre le corps; l'âme n'y est point soumise. Le corps fût-il dans les fers, l'âme demeure libre. Mais l'exil dont nous sommes ici menacés, c'est l'âme qu'il doit frapper..... L'ennemi le plus furieux, le plus implacable, ne saurait atteindre que le corps ; mais ici c'est l'âme elle-même qui est en proie à la mort, et à la mort éternelle. La haine d'un ennemi expire ordinairement avec sa victime; mais celle que vous vous portez à vous-mêmes vous poursuit au-delà du tombeau. »

Troisième livre. — Nous ne devons pas laisser ignorer que Salvien déclame avec la plus grande force, dans ce traité comme dans celui de la *Providence*, contre les vices du clergé de son temps. Il n'épargne ni les religieux ni les évêques. Il ne nous convient ni de le condamner, ni de le justifier. Nous observerons seulement que ces sortes d'invectives, lors même qu'elles sont légitimes dans leur principe et dans leur objet, ne doivent être hasardées dans nos discours qu'avec la plus grande circonspection : *Nolite tangere christos meos, et in prophetis meis nolite malignari.* (*I Par.* xvi, 22.) Massillon l'a fait, mais dans un synode. Bourdaloue l'a fait, et dans plus d'une occasion il a cru, en présence de Louis XIV, devoir à l'autorité de son ministère, s'élever publiquement contre l'usage profane que quelques ecclésiastiques de son temps faisaient des richesses du sanctuaire ; mais, outre qu'il faut, pour s'abandonner à une semblable liberté,

tous les droits du génie et de la vertu, et peut-être aussi une profonde connaissance de l'auditoire et du temps où l'on parle, remarquez avec quelle mesure ce grand prédicateur fait la leçon aux ecclésiastiques. « Je ne dis rien, dit-il dans un de ses sermons sur l'aumône, je ne dis rien de ceux qui, revêtus des dignités de l'Eglise, voudraient employer le superflu des revenus ecclésiastiques à se faire une fortune, et à se distinguer dans le monde. Ils savent comme moi quels anathèmes l'Eglise a fulminés contre ces désordres. Ils savent que le relâchement de la morale n'a point encore été jusqu'à favoriser là-dessus, en aucune sorte, leur ambition et leur convoitise. Que si vous me demandiez à quoi leur sert donc cette multitude de bénéfices qu'ils recherchent avec tant d'ardeur, et qu'ils poursuivent avec tant d'empressement, c'est sur quoi je n'aurai garde de m'étendre, et j'aimerais mieux m'en rapporter à ma conscience que de faire une censure de leur conduite, dont vous seriez peu édifiés, et dont peut-être ils seraient encore moins touchés. » Et dans le sermon sur les richesses : « Ce que nous appelons, par respect, les biens de l'Eglise, ces biens qui, de droit naturel et de droit divin, sont des biens sacrés depuis que la piété des fidèles les a légués à Jésus-Christ dans la personne de ses ministres, voilà à quoi ils sont prostitués. Combien de fois, ô opprobre de notre religion! combien de fois le revenu d'un bénéfice a-t-il été le prix d'une chasteté d'abord disputée, et enfin vendue à l'incontinence sacrilége d'un libertin engagé par sa profession dans les fonctions les plus augustes du sacerdoce? » Le célèbre Joly, depuis évêque d'Agen, alors curé de Saint-Nicolas des Champs à Paris, n'épargnait pas davantage « Messieurs les bénéficiers, obligés de faire l'aumône, non-seulement en qualité de chrétiens, non-seulement en qualité de prêtres et de ministres du Seigneur, mais comme établis les dépositaires et les économes des pauvres. Autrement, dit-il, savez-vous bien comme saint Bernard vous traite? Il vous appelle homicides et voleurs. »

Tous ces passages sont imités et presque tirés mot à mot de Salvien, qui, après s'être récrié contre les abus que l'on ne faisait que trop souvent des biens ecclésiastiques, ne veut pas cependant que les religieux soient privés de la libre disposition de la part qui leur revient dans l'héritage paternel. Il s'élève contre les parents, parce qu'ils ne léguaient pas également leurs biens à ceux de leurs enfants qui étaient restés dans le monde et à ceux qui servaient Dieu dans l'état religieux. « A quoi servirait, disait-on, de laisser beaucoup de biens à des religieux? Le voici, repond Salvien : à remplir tous les devoirs de leur état; à faire que, le bien de la religion augmentant, ceux qui manquent de biens soient secourus par ceux qui en ont. Si les pères et les mères souhaitent que leurs enfants soient pauvres, qu'ils abandonnent au supérieur qui les gouverne le soin de marquer les bornes de cette pauvreté. Comme alors tout sera volontaire, la vertu n'en aura que plus de mérite. Qu'on les abandonne à leur piété, qu'on leur laisse choisir la pauvreté par goût, et qu'on ne les y réduise pas par nécessité. Une pauvreté forcée a plus l'air d'un châtiment que d'une vertu. En user ainsi à l'égard de ses enfants c'est violer les lois du sang et de la nature. Ne serait-il pas beaucoup plus prudent à des pères et mères de laisser à leurs enfants religieux une partie de leurs richesses pour être employées en bonnes œuvres, dont ils partageraient avec eux le mérite? Ils font tout le contraire : ils ne laissent rien, dans la crainte qu'ils n'aient quelque chose à offrir à Dieu. N'est-ce pas leur donner occasion de se repentir d'avoir embrassé une condition qui les rend, pour ainsi dire, méprisables aux yeux même de leurs familles. »

Salvien se plaint encore d'un autre abus. Les parents laissaient à ceux de leurs enfants qui s'étaient faits religieux les revenus de certains fonds, à condition que ces fonds retourneraient à leurs frères du monde. Il déclare cette conduite injuste, et dit que c'est pour ainsi dire exclure Dieu de leur succession, en ne laissant à leurs enfants aucun bien en propriété. C'était la coutume chez les Romains de rendre la liberté aux esclaves, au bout de quelques années de servitude, et cette liberté donnait à ces esclaves affranchis le droit de disposer de leurs biens par testaments. Eh bien, c'est le contraire qui arrivait alors chez les Chrétiens; ils retranchaient à leurs enfants religieux la propriété de leur patrimoine, en les privant du droit d'en disposer. Ainsi les enfants, en se faisant religieux, de libres qu'ils étaient, devenaient esclaves, au lieu que chez les Romains, les esclaves devenaient libres. La religion parmi les Chrétiens devenait un crime; les pères ne reconnaissaient plus leurs enfants que comme des étrangers, dès qu'ils avaient commencé à être enfants de Dieu. Mais, observait-on, à qui les religieux laisseront-ils leur patrimoine? Ils s'en serviront pour eux-mêmes répond Salvien, pour assurer leur salut, pour rendre plus certaine leur espérance en Dieu.

« Au reste, ces paroles de l'Ecriture : *Ne vous faites point de trésors sur la terre, mais dans le ciel* (*Matth.* VI, 19), s'appliquent aux gens du monde aussi bien qu'aux religieux; à ceux qui ont des enfants aussi bien qu'à ceux qui n'en ont pas. Parmi le grand nombre de fidèles dont les *Actes des apôtres* disent que ce qu'ils possédaient était en commun (*Act.* II, 34), il y en avait sans doute qui avaient des enfants; cela les empêchait-il de mettre leurs biens en commun, de vendre leurs terres et leurs maisons, et d'en apporter le prix aux pieds des apôtres? C'est un amour insensé d'aimer les autres en se perdant. » Salvien ne manque pas de fortifier ses raisonnements de textes et d'exemples tirés de l'Ecriture. Témoin ce riche de l'E-

vangile, qui était vêtu de pourpre et de lin. « Il avait sans doute laissé à ses héritiers une grande fortune. Mais de quoi lui servaient dans les enfers, et ses richesses et ses libéralités? Il brûlait, ce riche infortuné et du milieu des flammes, il demandait pour tout rafraîchissement une goutte d'eau qu'il ne pouvait obtenir. Où étaient cependant ses enfants, ses proches s'il en avait? Où étaient ses frères qu'il aima si tendrement, et dont tous les supplices de l'enfer n'avaient pu lui faire perdre le souvenir? Ses héritiers nageaient dans l'opulence; lui, il était livré à l'indigence; ses légataires dans la joie, dans les délices, peut-être s'abandonnaient à tous les excès de la débauche; lui, dénué de tout, était en proie à la douleur, aux tortures, à des feux dévorants... Quel secours, quel soulagement en pouvait-il espérer? Encore, pour comble d'infortune, s'il peut y avoir quelque surcroît de peine dans les enfers, était-il réduit à l'humiliation d'invoquer la pitié de Lazare, de ce même Lazare qu'il avait autrefois accablé de mépris, de ce Lazare qu'il avait vu se consumer sous ses yeux dans la souffrance. Quelle différence dans la condition de l'un et de l'autre. Ce pauvre achète la béatitude par l'excès de sa misère, ce riche, des supplices par ses richesses. Riches du siècle, voilà ce qui vous attend vous-mêmes. Non, ô malheureux réprouvé, cette famille que vous avez enrichie ne pourra jamais affranchir son coupable bienfaiteur; non, l'héritier à qui vos largesses ont donné ce fastueux patrimoine dont il jouit, n'éteindra pas ces feux qui vous dévorent. Ah! s'il eût été en son pouvoir de se racheter de l'enfer aux dépens de ceux qu'il avait enrichis de ses biens, n'eût-il pas mieux aimé les dépouiller de ses bienfaits, que de souscrire à la continuation de ses peines? Oui, sans doute, il aurait volontiers sacrifié tous ses trésors à sa délivrance. Et s'il n'eût fallu que jeter dans ce gouffre de feu où il était consumé, ce qu'il avait amassé d'or et d'argent pendant sa vie, il n'eût pas balancé; que dis-je? il eût voulu acheter à ce prix une heure de repos, lui qui demandait avec tant d'instances que Lazare fît tomber une seule goutte d'eau sur ses lèvres altérées. Mais, dit l'Ecriture, il n'est plus temps, après la mort, de songer à faire pénitence.

« Eh! quel était donc le crime de cet homme? Il était riche. L'Evangile ne parle ici ni d'homicide, ni d'adultère, ni d'impiété sacrilége, ni d'aucun de ces vices monstrueux qui jettent l'âme dans la mort éternelle. Il n'est pas dit à ce riche: La cause de ta réprobation, c'est le sang de ton frère que tu as versé, ni les honteux excès auxquels tu t'es abandonné. Non: il fut riche; c'est là toute son accusation; ce sont ses richesses qui ont prononcé contre lui l'arrêt de sa condamnation. » Tout le discours de Massillon sur le mauvais riche n'est que le commentaire de ces affligeantes, mais irrécusables vérités. « Il y a donc une malédiction secrète attachée aux richesses. Oui, l'oracle est précis : *Væ divitibus!* (*Luc*, VI, 24.) Non pas, observe Salvien, que les richesses aient en elles-mêmes rien de pernicieux; le poison qu'elles exhalent vient de la passion qui en produit l'abus. *Pleurez, riches*, s'écrie l'apôtre saint Jacques, *poussez des gémissements sur les misères dont elles s'apprêtent à vous accabler.* (*Jac.* V, 1.) C'est une illusion de les appeler des biens. Nommons-les à la bonne heure, des embarras et non pas des soulagements. Biens trompeurs, puisque sous ce nom ils n'enfantent que des maux éternels. Donnons pourtant quelque chose à la faiblesse de ceux qui ne croient pas pouvoir s'en passer. Jouissez-en donc, âmes chrétiennes; qui que vous soyez, mettez à profit l'opulence où ils vous mettent; placez-les, ces biens, à grand intérêt, dans les mains des indigents; laissez à de saints pauvres les richesses que vous possédez; faites en part aux aveugles, aux boiteux, aux infirmes. Que les malheureux trouvent dans vos bienfaits un fonds qui fournisse à leur subsistance; par là vous assurerez leur existence, et le soulagement que vous leur procurerez sera pour vous un gage assuré de la récompense des élus. Les aliments qu'ils recevront de votre libéralité se changeront pour vous en une nourriture toute divine dont vous serez à jamais rassasiés; et le breuvage dont vous aurez étanché leur soif vous inondera dans le ciel d'un torrent de délices où vous éteindrez la vôtre. Enfin les habits dont vous aurez couverts les pauvres deviendront votre plus riche parure; l'asile que vous leur aurez donné vous ouvrira l'entrée du bienheureux séjour de la gloire, où vous serez revêtus de lumières... Par là vous déclarerez Jésus-Christ votre héritier, oui, Jésus-Christ, et c'est vous qui percevrez les fruits de la succession dont vous lui abandonnerez la propriété; vous posséderez en Jésus-Christ tout ce que vous aurez quitté pour son amour. Quelle surabondance de dédommagement!

« Mais on a peur de devenir pauvre soi-même. On redoute l'indigence pour la vie présente; on ne la redoute point pour la vie à venir. Eh bien, je consens à parler votre langage. Vous avez peur de la pauvreté, faites-vous des trésors pour le ciel. Il vous faut des richesses; acquérez-en qui ne vous manqueront jamais. Puisque l'appréhension des maux passagers vous cause de si vives alarmes, pourquoi donc aussi ne pas vous effrayer des maux qui ne finiront point? Encore, qu'est-ce donc que la pauvreté ici-bas a de si redoutable auprès de celle qui vous attend dans l'éternité, si vous contrevenez au précepte de l'aumône?

« A Dieu ne plaise toutefois que nous ne voulions vous jeter vous-mêmes dans l'indigence! L'Apôtre ne nous interdit pas le vivre et le vêtir, mais il veut que l'on s'en contente. Ayez le nécessaire pour n'être point pauvre; mais fuyez la richesse, évitez le superflu, parce que ce sont là des piéges du démon. Dans la médiocrité se trouve la grâce divine; dans le superflu les chaînes du démon. Que la vieillesse, que l'infirmité,

que la faiblesse du sexe s'accordent le nécessaire, à la bonne heure; mais il ne faut pas aller au delà; c'est à la piété à disposer du superflu. Dès qu'on pense à conserver ses richesses ou à les accroître, la raison d'infirmités n'est plus qu'un vain prétexte. Quoi! la faiblesse du sexe ne peut-elle se soutenir que dans les soins et les embarras qui accompagnent l'administration d'un grand patrimoine? Une vierge, une veuve chrétiennes ne peuvent-elles être l'honneur de leur sexe, à moins de reposer sur des sacs d'or et d'argent? Ne peuvent-elles goûter le repos si nécessaire à la délicatesse de leur sexe et à la pudeur, si elles ne vivent au milieu du fracas tumultueux d'un nombreux domestique, et sans avoir continuellement les oreilles étourdies de leurs clameurs?... Le seul besoin de contenir l'agitation de qui nous entoure n'est-il pas une atteinte portée à notre tranquillité personnelle? Or ce que nous disons ici du sexe s'applique également à tous, et regarde chaque âge, chaque profession et chacune des circonstances de la vie. »

Quatrième livre. — L'auteur continue de montrer que les justes aussi bien que les pécheurs ont besoin de finir leur vie par de bonnes œuvres. La raison en est toute simple: quand on est sur le point de paraître devant son juge, peut-on prendre trop de précautions pour se le rendre favorable? Si l'on a fait du bien pendant le cours de sa carrière, ne doit-on pas craindre de se démentir à la mort, et d'être trouvé moins bon qu'en un autre temps. La conséquence qu'il en tire, c'est qu'à ce moment, surtout quand on est riche, on doit faire aux pauvres des largesses proportionnées aux dons que l'on a reçus de Dieu. Il s'objecte que Dieu n'a pas besoin des dons de l'homme. « Cela est vrai, répond-il, à ne considérer que sa puissance : sa grandeur le met au-dessus des besoins; en lui-même rien ne lui manque. Mais au dehors, c'est-à-dire dans les pauvres qui sont ses membres, il souffre de l'indigence. Riche par sa toute-puissance, il est pauvre par sa miséricorde. Parmi les pauvres ordinaires, il n'en est point qui souffre seul la pauvreté de tous les autres, ni qui manque en même temps de toutes choses. Jésus-Christ est le seul à qui tous les biens et toutes les commodités de la vie manquent à la fois. Aucun de ses serviteurs n'est dans l'exil, ne souffre le froid, la nudité, la persécution, la faim, la soif, sans qu'il en partage avec lui la peine et l'incommodité. Il y a donc de la dureté et de l'ingratitude aux riches, à l'article de la mort, de ne penser qu'à enrichir des hommes qui vivent dans les délices, et non à soulager la misère que Jésus-Christ souffre dans les pauvres. » Il représente à ces riches qu'en méprisant ainsi Jésus-Christ pauvre, ils ne peuvent attendre de lui que du mépris dans l'autre vie. Vainement devant son tribunal ils voudront se vanter d'avoir observé tous les préceptes, pratiqué toutes les vertus; le seul défaut de miséricorde envers les pauvres suffira pour les faire condamner au feu éternel. « Vous serez jugés, dit-il, comme vous aurez jugé, et vos préférences seront la règle de votre destinée. Vous ne serez point avec Jésus-Christ que vous avez méprisé, mais vous serez avec ceux que vous avez plus aimés que lui. »

Terminons tout ce traité par la péroraison même de Salvien.

« Peut-être que ces maximes ne plairont pas à bien des gens. Cette morale, diront-ils, paraît bien austère. Et pourquoi ne le paraîtrait-elle pas? La correction n'est du goût de personne. Elle n'a rien que de fâcheux pour qui la reçoit. Saint Paul lui-même l'a reconnu. Cette morale paraît austère. Que conclure de là? Pouvons-nous déranger la nature des choses? Est-il permis de déguiser la vérité et de lui faire violence pour l'affaiblir? Cette morale est austère; qui en doute? Je n'en disconviens pas; mais qu'y faire? On ne monte au ciel que par l'austérité. Jésus-Christ ne nous a-t-il pas déclaré que le chemin qui mène à la vie est étroit? L'Apôtre ne nous assure-t-il pas que les souffrances de la vie présente n'ont aucune proportion avec la gloire qui doit en être la récompense? (*Rom.* VIII, 18.) Il prétend donc que rien de ce que peut faire l'homme ne mérite d'entrer en comparaison avec cette gloire, et par conséquent que rien ne doit paraître difficile à un chrétien pour l'acquérir; puisque, quoiqu'il lui en puisse coûter pour obtenir une félicité éternelle, il ne saurait trop faire ni trop donner quand il s'agit d'entrer en possession d'un si grand bien. Ce que l'homme peut donner à Dieu sur la terre n'approche pas du souverain bien qu'il attend dans le ciel. Mais un homme asservi à l'esprit d'intérêt a bien de la peine à se dessaisir de ce qu'il a, et je n'en suis pas surpris. Tout coûte à qui n'obéit qu'à regret. L'Ecriture même ne manque pas de contradicteurs. Autant elle intime de préceptes, autant trouve-t-elle d'ennemis. Dieu recommande-t-il la libéralité, l'avarice s'en offense; ordonne-t-il l'économie, le prodigue en murmure. Les méchants ne sauraient s'accommoder de la parole de Dieu, ils s'en font un sujet de scandale. Ce qu'elle prescrit sur la justice révolte quiconque vit de rapines. Ce qu'elle dit de l'humilité révolte les superbes; l'intempérant ne peut souffrir qu'elle prêche la sobriété. Les lois qu'elle porte sur la pudeur excitent la haine de l'impudique. Il faut donc se taire ou s'attendre à la contradiction de la part des méchants. Un mauvais chrétien aime mieux censurer la loi que de réformer sa conduite; il porte plus volontiers sa haine contre elle que contre ses vices.

« Or, parmi tant de contrariétés, quel parti prendront les ministres du Seigneur chargés d'annoncer la parole sainte? Se tairont-ils? Prévaricateurs de leur ministère, ils déplairont à Dieu. Parleront-ils? Ils se rendront odieux aux hommes. Que faire donc? Imiter les apôtres, et répondre aux censeurs de l'Evangile ce qu'ils répondirent aux Juifs :

Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes (*Act.* v, 29.) J'ai pourtant un conseil à donner à ceux qui se plaignent que le joug du Seigneur est trop pesant; et s'ils daignent m'écouter, ce joug qui leur pèse si fort, bien loin de leur être à charge, n'aura pour eux que de la douceur. On ne hait point la loi de Dieu sans avoir en soi le principe de la haine qu'on lui porte. La source du dégoût que ressent le pécheur est dans la corruption de son cœur et non point dans la loi de Dieu; car la loi de Dieu est bonne, ce sont ses mœurs qui sont mauvaises. Qu'il change de conduite, il changera d'affection; et dès que sa conduite sera régulière, la loi de Dieu n'aura plus pour lui rien de choquant; et du moment où il deviendra homme de bien, il ne pourra s'empêcher de l'aimer, parce que dès lors il trouvera dans la pureté de ses mœurs une aimable conformité avec la sainteté de la loi. »

L'ouvrage de Salvien est une vaste forêt dont nous avons cherché à faire un jardin; c'est-à-dire qu'il a fallu y créer une méthode, pallier ses éternelles répétitions, faire ressortir les beautés de détail, en les choisissant, en les détachant de tout ce qui leur devient étranger et en soumettant à une série fixe les raisonnements et les tableaux qui s'y trouvent entassés avec quelque confusion.

De la Providence. — C'est là une des plus importantes matières qui se puissent traiter dans la chaire chrétienne, surtout à certaines époques malheureuses où la Providence semble s'éclipser en permettant le triomphe du vice et les adversités de la vertu, et paraît abandonner tout à la fois l'homme et l'univers, ou bien aux caprices du hasard, comme si elle dormait au sein d'une profonde indifférence, ou bien aux instincts brutaux des passions déchaînées, comme si elle se voulait faire leur complice par l'impunité dont elle semble les investir. Ce n'est pas seulement le vice qui prend de là occasion de s'abandonner plus librement à ses désordres; mais c'est la vertu elle-même qui s'en offense, et ne reconnaît dans cette conduite de Dieu ni sa puissance, ni sa justice, ni sa bonté. Ainsi, voyons-nous les apôtres se plaindre au Sauveur de ce qu'il dormait au milieu des flots agités. Eh bien! ce fut dans des circonstances également malheureuses, à une époque d'effroyables calamités publiques, que Salvien se crut obligé de rappeler les hommes à la pensée de Dieu, presque totalement oubliée, en leur démontrant la vérité de sa Providence, son universalité, ses bienfaits, le devoir de soumission et de confiance qu'elle leur impose, pour l'usage des maux comme des biens de la vie présente; et certes, pour un écrivain qui comme Salvien unissait la piété au savoir, il y avait là de quoi exercer en même temps l'éloquence de l'esprit et du cœur.

Premier livre. — «Notre siècle ne manque pas d'esprits forts qui osent accuser Dieu d'indifférence pour ce qui se passe ici-bas, et prétendent qu'il ne s'intéresse nullement à ce que font les hommes en ce monde. Dieu, disent-ils, ne protége pas la vertu, il ne réprime pas le vice. Aussi voyons-nous les méchants presque toujours prospérer et couler des jours heureux, tandis que les gens de bien gémissent sous le poids de l'oppression. Comme j'écris pour des Chrétiens, il semble que je ne devrais employer que l'Ecriture sainte pour réfuter une pareille opinion; mais puisqu'on ne trouve que trop de Chrétiens aussi incrédules que les païens mêmes, peut-être me sera-t-il plus aisé de les détromper par le témoignage des sages du paganisme. Je prétends donc que les sages païens n'ont jamais formé ces doutes injurieux à la Providence, eux, cependant, qui ne pouvaient avoir qu'une idée confuse de la Divinité, puisqu'ils n'étaient pas éclairés des lumières de la vraie religion, et qu'ils étaient prévenus contre la loi sainte qui nous la fait connaître. Tous les païens, tels que Pythagore, Platon, Virgile, Cicéron, etc., parlent de Dieu comme du modérateur de toutes choses, comme d'un pilote toujours attentif à la conduite du vaisseau qu'il gouverne. Les épicuriens seuls, c'est-à-dire quelques partisans d'une secte décréditée, ont enseigné le contraire. Le même délire d'esprit qui leur a fait imaginer l'alliance monstrueuse de la vertu avec la volupté, leur a fait allier l'indolence et l'apathie avec la Divinité; ce qui démontre que quiconque donne dans les sentiments de cette abominable école en contracte aussi la corruption et les désordres.

«Dieu, à les en croire, ne se mêle pas des choses d'ici-bas Il laisse tout aller à l'aventure; et ce qui en est la preuve, c'est que les gens de bien n'y sont point protégés, ni les méchants punis. Bien loin de là, la vertu abandonnée se trouve livrée aux rigueurs de l'indigence, tandis que l'opulence est le partage ordinaire du vice; les personnes pieuses sont accablées d'infirmités, tandis que les impies jouissent d'une santé inaltérable; le deuil est comme l'apanage de l'innocence, au lieu que la joie semble être celui du crime; en un mot la probité consume ses jours dans la misère et l'affliction, pendant que le crime, comblé d'honneurs, a tout à souhait et vit dans une constante prospérité. Que nous jugeons mal des choses, si nous nous imaginons que les maladies, que la pauvreté et les accidents de la vie soient des maux pour les justes! Ils en jugent bien autrement; ils les regardent comme la source de leur bonheur. Nul n'est misérable par le sentiment d'autrui; et dès là qu'on se rend à soi-même témoignage de sa propre félicité, qu'importe l'opinion? on ne peut pas être malheureux. Est-il en effet situation plus heureuse, pour qui que ce soit, que de faire ce qu'il nous plaît, et d'avoir ce que l'on désire? Les vrais serviteurs de Dieu sont-ils dans l'humiliation, c'est ce qu'ils demandent. Souffrent-ils les rigueurs de l'indigence, elle a souvent des

charmes. Vivent-ils dans l'obscurité, ils aiment à être cachés, et fuient l'éclat des honneurs : ils sont heureux. Le pécheur au contraire, a beau se flatter de trouver le bonheur au sein de ses coupables jouissances : il n'est pas heureux pour obtenir ce qu'il désire. C'est toujours un malheur que de souhaiter ce qu'on devrait détester, et c'est un double malheur que de l'obtenir ; tandis que le fidèle, possédant tout ce qu'il souhaite, ne peut avoir rien de mieux que ce qu'il a. Ce n'est pas le travail, le jeûne, la disette, l'humiliation, l'infirmité qui font de la peine, c'est de ne vouloir pas les supporter. La seule disposition du cœur en fait la douceur et l'amertume. Les choses les plus aisées deviennent onéreuses, dès qu'on les fait à regret, au lieu que les plus difficiles ne coûtent rien, lorsqu'on s'y porte avec affection. Dirons-nous que ces généreux païens des premiers temps furent malheureux d'être pauvres, eux qui ne craignaient pas de s'appauvrir pour enrichir l'Etat ? Voit-on que cette vie champêtre qu'ils menaient leur ait jamais paru insupportable ou pénible ? Voit-on qu'ils n'aient pas mangé avec joie cette nourriture rustique dont ils n'usaient qu'après le coucher du soleil ? Voit-on que leur cœur avare et insatiable ait gémi de ne pas posséder de grandes richesses, puisqu'ils furent auteurs des lois qui défendaient l'usage de l'argent ? Voit-on que les anciens Romains se soient affligés de n'avoir pas des coffres remplis d'or et d'argent, eux qui regardaient comme indigne d'entrer dans le sénat quiconque possédait dix livres d'or ? Dans ces temps-là les magistrats étaient pauvres, mais désintéressés, enrichissaient la république ; aujourd'hui la république est pauvre, parce que les magistrats ne pensent qu'à s'enrichir. Quelle folie à des particuliers de se croire riches dans un Etat réduit à une extrême pauvreté.

« Tels étaient les anciens Romains. Sans connaître le vrai Dieu, ils méprisaient les richesses que les Chrétiens ont appris de Jésus-Christ même à mépriser. On a aussi vu des faux sages de la Grèce qui, sans nul zèle pour la république, se dépouillaient eux-mêmes de leur patrimoine par un vain désir de gloire. Ils ont porté les choses encore bien plus loin ; car, mettant la perfection de leur philosophie dans le mépris de la douleur et de la mort, ils ont prétendu que leur sage était heureux dans les fers et dans les tourments. S'il est donc vrai que des hommes qui ont eu la réputation de sages, aient prétendu que les misères de la vie n'étaient pas un mal pour ceux qui n'en étaient dédommagés que par je ne sais quelles frivoles louanges, serait-on raisonnable de regarder comme malheureux des Chrétiens qui sont soutenus dans les afflictions par la joie intérieure que la foi entretient au fond de leurs cœurs, et par l'espérance d'une félicité qu'ils savent devoir être le prix de leur patience.

« Un de ces libertins disait un jour à un homme de bien, qui faisait profession de croire que tout ici-bas est gouverné par la providence de Dieu : Vous croyez qu'il y a une Providence ? D'où vient, si cela est, que vous êtes si infirme ? D'où vient que tant de personnes qui vivent publiquement dans la débauche sont, pour ainsi dire, à l'abri de l'adversité, pendant que vous-même, dont la vie est sainte et irréprochable, ne jouissez d'aucune consolation, accablé que vous êtes de maux, de faiblesses et d'infirmités ? N'admirez-vous pas la vaste étendue de ce prétendu bel esprit qui, s'érigeant en juge du mérite et de la vertu des saints, ne leur assigne point d'autres récompenses que la santé et la force du corps ! Vous me demandez pourquoi les gens de bien sont faibles et valétudinaires. Je réponds qu'ils s'affaiblissent ainsi eux-mêmes, dans la crainte qu'un corps trop robuste ne leur devienne un obstacle à la sainteté. Me demandez-vous pourquoi ils en usent ainsi ? Saint Paul vous l'apprendra mieux que moi : *Je châtie*, dit-il, *mon corps, et je le réduis en servitude, dans la crainte d'être moi-même réprouvé, après avoir prêché l'Evangile aux autres avec succès.* (*I Cor.* IX, 27.) Hé quoi ! lorsqu'un apôtre croit que la faiblesse du corps lui est nécessaire, nous nous imaginerions qu'on peut la négliger sans imprudence, sans témérité ! j'ai dit presque sans folie : Un apôtre craint que la santé du corps ne lui soit funeste, et nous penserons le pouvoir entretenir sans rien risquer ! Voilà donc la raison pour laquelle les chrétiens sont infirmes, et sont bien aises de l'être. Ces infirmités sont des marques de l'amour, et non pas de l'indifférence du Créateur. Nous lisons dans les Epîtres de saint Paul que Timothée était d'une complexion sujette aux maladies. N'était-il infirme que parce que Dieu le délaissait, ou n'était-il pas agréable à Dieu parce qu'il était infirme ? Tant s'en faut : Timothée aimait ses infirmités, parce qu'il savait qu'elles contribuaient à le rendre agréable à Jésus-Christ. L'apôtre saint Paul, dont il fut le disciple, n'ignorait pas l'état où les maladies l'avaient réduit ; cependant il lui permet, pour tout soulagement, de prendre un peu de vin ; de l'autre il ne veut pas qu'il se procure une santé parfaite. Pourquoi l'Apôtre en use-t-il ainsi ? C'est qu'il savait combien la chair a des désirs contraires à ceux de l'esprit, et combien l'esprit en a de contraires à ceux de la chair : qu'ils sont opposés l'un à l'autre, de sorte qu'on ne fait pas les choses que l'on voudrait. C'est dans cette pensée que quelqu'un a dit, que si la force du corps nous empêche de faire ce que nous désirons, c'est à nous de mortifier notre chair pour être en état de suivre les mouvements de l'esprit. A mesure que la chair devient faible et languissante, l'âme prend de nouvelles forces. Des membres atténués, un corps débile et sans vigueur, rendent l'esprit plus propre à agir ; la vivacité qui rendait la chair rebelle se communique à l'âme et lui sert pour la pratique de la vertu. La

concupiscence éteinte, toute la joie est intérieure. L'âme satisfaite d'avoir détruit l'empire de la chair, la voit d'un œil content, abattue et sans forces, comme on se plait à voir un ennemi vaincu et désarmé. Voilà ce qui porte les saints à ménager si peu leurs corps.

« Nous avouerions, disent ensuite les ennemis de la Providence, que Dieu conduit toutes choses, si cette infirmité volontaire du corps était le seul de leurs maux : mais ce qui nous confirme dans nos doutes c'est que nous les voyons exposés à des misères mille fois plus grandes et plus insupportables. Il semble qu'il n'y ait pour eux d'autre partage que les chaînes, les tourments et la mort même. Il est vrai, mais tel a été le sort des prophètes, telle a été la destinée des apôtres. Les uns ont gémi dans une longue captivité, les autres ont expiré dans les tourments. Peut-on cependant douter que Dieu, pour qui ils souffraient, ne les chérît alors et ne prît soin d'eux ? Me direz-vous que, bien loin de prouver la Providence, c'est une marque que Dieu laisse ici aller toutes choses au hasard, et que ce n'est qu'au jugement dernier qu'il fera connaître sa puissance, parce que de tout temps on a vu sur la terre les justes opprimés et malheureux, et leurs persécuteurs, au contraire, heureux, puissants et redoutés?

« Parler ainsi, ce n'est pas être tout à fait impie, puisque c'est avouer que Dieu doit un jour juger le monde. Pour nous qui faisons profession de suivre les lumières de la foi, nous croyons que Jésus-Christ jugera un jour tous les hommes, et nous croyons aussi que Dieu est l'arbitre, le maître et le dispensateur de toutes choses. Le jugement futur ne détruit pas la Providence actuelle. Gouverner le monde, c'est le juger; ces deux choses sont inséparables. A ne consulter que la raison, quel est l'homme assez peu éclairé de ses lumières, ou assez ennemi de la vérité, pour ne pas reconnaître, en contemplant la structure admirable de l'univers, que celui qui l'a tiré du néant pour y faire éclater, dans le ciel et sur la terre, la splendeur de sa magnificence toute divine, en règle tous les mouvements ; que le Créateur des éléments en doit être le modérateur, et que le même Dieu qui, par sa puissance infinie, a donné l'être à tout ce qui existe pour la gloire de sa majesté suprême, doit, par sa sagesse, conduire les ressorts de son ouvrage, afin d'y maintenir le bel ordre qu'il y a établi? Jugeons-en par ce qui se passe dans l'administration des choses humaines? N'est-ce pas la raison de l'homme qui y préside, qui veille à tout, qui en est comme l'âme, et, pour ainsi dire, la providence? N'est-ce pas elle qui tient dans l'ordre, je ne dis pas seulement les empires, les provinces, l'état civil et militaire de chaque Etat, mais les plus petits emplois, jusqu'à l'économie domestique? Elle est comme la main qui tient le gouvernail pour donner aux mouvements du vaisseau l'impression convenable ; et Dieu l'a voulu ainsi, afin que l'homme dans le détail de l'administration particulière qui lui est confiée, se réglât lui-même sur cette Providence universelle avec laquelle lui-même gouverne l'universalité des choses.

« A cela les impies répondent que Dieu, au commencement du monde a établi les choses dans un certain ordre; que la création achevée, il ne s'est plus mis en peine des choses terrestres. S'il en était ainsi, à quoi bon le culte que nous lui rendons? Que nous sert d'adorer Jésus-Christ, de croire à ses promesses, de lui adresser nos prières? Si Dieu n'a pour les hommes que de l'indifférence, c'est bien vainement que nous élevons chaque jour vers le ciel des mains suppliantes pour fléchir sa justice ou solliciter sa miséricorde. Pourquoi ces temples où l'on vient rendre hommage à ses bienfaits? On n'a point de raison de prier, à moins qu'on n'espère obtenir. Le système qui nie la Providence n'a rien que d'insensé, il sape, il anéantit les fondements de toute religion.

« Se réduira-t-on à dire qu'on ne rend à Dieu tout ce culte extérieur que dans la crainte du jugement dernier; que toutes ces pratiques de piété ne tendent qu'à gagner un juge dont on redoute la sévérité? Quelle a donc été l'intention de saint Paul, lorsqu'il a ordonné que dans l'Eglise on offrît tous les jours à Dieu des prières, des supplications, des demandes et des actions de grâces, et cela, dans le seul désir et pour la seule fin qu'il marque, c'est-à-dire, *afin que nous menions une vie paisible et tranquille dans toute sorte de piété et d'honnêteté?* (*I Tim.*, II, 1-3.) Il est évident par ce passage de saint Paul, que l'Apôtre veut que nous adressions à Dieu des prières et des supplications en vue des choses présentes. Or pourquoi nous ferait-il ce commandement, s'il n'avait une espérance bien fondée que Dieu est attentif à nos prières? Peut-il y avoir quelqu'un assez peu raisonnable pour croire que Dieu nous écoute quand nous lui demandons les biens de l'autre vie et qu'il soit sourd à nos prières quand nous lui demandons les biens qui nous sont nécessaires pour la vie présente? Si Dieu ne prend plus aucun soin de la terre, s'il n'a aucun égard à nos prières, y a-t-il quelque apparence que celui qui ne nous écoute pas quand nous le prions pour les biens de cette vie nous écoutera mieux quand nous le prierons pour celle qui est à venir? croirons-nous que Jésus-Christ ferme et ouvre, pour ainsi dire, ses oreilles selon la diversité de nos prières. Mais à quoi bon m'attacher à une réfutation inutile? Tout ce que les impies avancent est si frivole et si peu sensé que s'attacher à répondre à leurs objections, ce serait moins établir la gloire de Dieu que faire injure à sa providence. Elle est si grande la majesté du Dieu que nous servons, et elle exige de nous un respect si

profond, que non-seulement nous ne devons entendre qu'avec horreur ce que les impies disent contre la religion, mais que même nous ne devons défendre cette religion qu'avec beaucoup de crainte et beaucoup d'attention à ce que nous disons pour sa défense. Si c'est une folie et une impiété de croire que la providence de Dieu n'a pas un soin particulier de la terre et des créatures qui l'habitent, il faut conclure qu'il ne les néglige pas, il les gouverne; s'il les gouverne, il y juge et y ordonne de toutes choses; car, quel serait un gouvernement où celui qui en est chargé ne jugerait en aucune manière?

« Un autre livre où la raison peut lire les éloquents témoignages, et, pour ainsi dire, les preuves sensibles de la providence de Dieu, c'est l'histoire. Elle le représente à chaque page, non-seulement, comme modérateur suprême, mais comme juge. » C'est ce que Salvien confirme par les faits les plus mémorables de l'histoire du monde, de celle des patriarches: « Adam infidèle au commandement qui lui fut donné; Abel et Caïn, le sacrifice de l'un agréé, et celui de l'autre rejeté; le châtiment infligé au fratricide, qui, sans doute, comme les impies de nos jours, croyait que Dieu ne s'intéresse point aux choses d'ici-bas; la submersion de tout le genre humain sous les eaux du déluge, et sa réparation par la famille du patriarche qui seul avait échappé à l'inondation des crimes; la vocation d'Abraham, ses épreuves et les récompenses accordées à sa foi; le châtiment des habitants de Sodome. Dieu, sans avoir besoin d'ouvrir pour cette exécution les abîmes de la terre et les fournaises de l'enfer, fait tomber du ciel un enfer de soufre et de feu pour consommer, dit Salvien, le supplice des impudiques. Moïse et la délivrance du peuple juif; son séjour dans le désert et la loi donnée sur le mont Sinaï. » D'où il conclut que par cette multitude de faits, tant généraux que particuliers, il est démontré invinciblement que, « bien loin d'être une divinité oiseuse, sans yeux et sans oreilles, Dieu ordonne tout avec sagesse, tolère avec patience, punit avec justice, juge équitable, qui prononce des arrêts, condamne les prévaricateurs, récompense la vertu.

« Peut-être on objectera que Dieu a bien pu en user ainsi autrefois; mais que dans les temps où nous sommes il ne daigne plus se mêler des choses de la terre. Quelle raison avons-nous de juger de la sorte? Est-ce parce qu'il ne nous envoie pas tous les jours la manne comme aux Israélites? N'est-ce pas lui qui fertilise nos campagnes et qui nous y fait recueillir d'abondantes moissons? Est-ce parce que les cailles ne viennent plus se jeter par milliers dans nos mains? A qui sommes-nous redevables des troupeaux, des animaux de toute espèce qui nous servent de nourriture? Est-ce parce qu'il ne tire pas du sein des rochers des sources d'eaux vives pour les faire jaillir jusqu'à nous? Qui est-ce donc qui remplit de vins nos celliers? N'est-ce pas lui qui donne à la vigne sa fécondité? On sait d'ailleurs que dans le temps que Dieu prenait soin de nourrir les Hébreux dans le désert, ils regrettaient les viandes et les légumes d'Egypte. S'il n'y eut qu'une partie du peuple frappé de mort pour le crime du veau d'or, Dieu fit en cela éclater sa Providence. Comme il est juste et miséricordieux, il fit d'un côté éclater son horreur pour le crime par sa sévérité, et de l'autre sa bonté paternelle pour les hommes, en retenant son bras vengeur. En châtiant des coupables, il donne à ceux qu'il épargne le moyen de se corriger. » Salvien prouve que si Dieu est miséricordieux, il est également juste; s'il pardonne à quelques pécheurs, il en punit d'autres; comme Juge il reprend, il punit les prévaricateurs et récompense ceux dont la vie est innocente.

Deuxième livre. — Avant de parler de la providence et du jugement de Dieu, Salvien parle de sa présence: et certainement, pour gouverner toutes choses et pour les juger, il faut les voir, ce qui est un effet de la présence. « Lorsque l'Ecriture sainte parle de Dieu, voici comment elle s'exprime: *Les yeux du Seigneur sont en tous lieux ouverts sur les bons et sur les méchants* (*Prov.* xv, 3), c'est-à-dire que Dieu est présent à tout, qu'il voit tout, que ses soins et sa vigilance s'étendent sur tout. La même Ecriture nous fait reconnaître la bonté de Dieu pour ses élus; car en nous marquant que les yeux du Seigneur sont arrêtés sur tous les justes, elle nous marque que ses regards sont des regards de tendresse. En nous avertissant que les oreilles de Dieu sont toujours attentives aux prières des saints, elle nous laisse à juger que sa main est toujours prête à leur faire du bien; car lorsque Dieu promet d'écouter les vœux qu'on lui adresse, c'est comme s'il s'engageait à nous accorder ce qu'on lui demande. Ce regard favorable, cette attention de Dieu à l'égard des justes, prouve bien qu'il ne les abandonne pas; mais on ne peut en tirer, dira quelqu'un, des conséquences générales. Eh quoi! le prophète ne dit-il pas: *Les yeux du Seigneur considèrent ceux qui font le mal pour les exterminer, et pour détruire jusqu'au souvenir de leur nom* (*Psal.* xxxiii, 17.) Il est donc vrai que Dieu regarde les scélérats. Ce regard est universel: les bonnes et les mauvaises actions lui font produire des effets divers. Il conserve et protége les justes; il condamne, il extermine les pécheurs; or s'il voit les méchants pour en détruire jusqu'au souvenir, quel traitement est réservé à celui qui, rebelle aux lumières de la foi, se rend digne de la terrible colère d'un Dieu dont il nie la providence.

« Dire que Dieu voit tout, c'est dire en même temps qu'il dispose de tout. Et, en effet, regarderait-il les choses pour les négliger? comme si la même bonté qui le porte à les regarder ne l'engageait pas à les

conserver. Je l'ai déjà dit avec le prophète, Dieu voit les justes et il les protége; Dieu voit les méchants et il les punira. Ce discernement, cette distinction de soins par rapport au mérite, est la preuve d'une sage conduite et d'une juste dispensation. David, rempli du Saint-Esprit, s'écrie quelque part : *Seigneur, écouter nos voix; vous qui régnez sur Israël, qui conduisez la postérité de Joseph ainsi qu'un pasteur conduit ses brebis.* (*Psal.* LXXIX, 1). Israël, à l'interpréter d'après l'Hébreu, signifie *qui voit Dieu;* mais on peut dire des Chrétiens que, quand ils contemplent Dieu dans la pureté du cœur et avec une foi vive, cette docilité qui fait croire les rend dignes des soins et de l'attention particulière d'un Dieu qui gouverne néanmoins toutes choses. Si vous en doutez, vous n'êtes en quelque manière plus Chrétien, et vous vous séparez volontairement du nombre de ceux dont le Seigneur est le père et le protecteur.

Voulez-vous que nous revenions à la Providence générale? Revenons en même temps à l'Ecriture sainte : vous y verrez la Providence, le soin continuel que Dieu prend de gouverner toutes choses, expliqué d'une manière claire et incontestable. *Dieu,* dit le Sage, *aime la règle et le bon ordre* (*Prov.* XV, 9); il est le seul qui veille sur toutes choses; il est juste, et il dispose justement de toutes choses; ici le Sage nous fait non-seulement remarquer la Providence, mais encore la dignité de l'homme. Vous disposez de nous, dit-il à Dieu; voilà la puissance : vous en disposez en ménageant notre liberté; voilà la dignité de notre condition. Si cette autorité ne suffit pas, écoutons le prophète Jérémie : voici comment il fait parler Dieu lui-même aux impies qui croient pouvoir pécher sans qu'il les voie : *Est-ce que je ne remplis pas le ciel et la terre?* (*Jerem.* XXIII, 24.) Mais pourquoi croyez-vous que Dieu remplit le ciel et la terre? Ce n'est pas toujours pour faire éclater sa justice : sa bonté y a bien plus de part. Il déclare qu'il est avec nous pour nous sauver; tout est renfermé dans ce passage : la Providence de Dieu, son immensité, sa puissance, sa bonté; car il ne remplit les choses que pour les conserver. Saint Paul, en effet, n'assure-t-il pas, dans les Actes des apôtres, que c'est en Dieu que nous avons la vie, le mouvement et l'être? Cette expression nous marque que Dieu est non-seulement le conservateur, mais le principe de notre vie. L'Apôtre ne dit pas : C'est de lui que nous recevons le mouvement, mais c'est en lui que nous le trouvons. Nous sommes comme enfermés en Dieu, et nous faisons par notre existence un de ses plus grands attributs. Jésus-Christ nous enseigne lui-même cette doctrine dans l'Evangile : *Je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation du monde.* (*Matth.* XXVIII, 20.)

« Ce n'est pas assez pour lui d'être avec nous, il veut y être sans interruption, et cela dans tous les temps, jusqu'à la fin du monde. Et vous, ingrat! vous osez dire qu'il a pour vous de l'indifférence; que fait-il donc avec nous, s'il s'intéresse si peu à ce qui nous regarde? Y est-il précisément pour y être, sans daigner nous honorer d'un de ses regards, ni prendre aucun soin de nous? Ne répugne-t-il pas qu'il ait assez de bonté pour demeurer avec nous, et qu'il ait la dureté de ne prendre aucune part à ce qui nous touche? *Voilà,* dit-il, *que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles.* En vérité, c'est bien mal interpréter les effets de sa tendresse que de prétendre qu'il nous néglige, puisque lui-même nous assure qu'il ne nous abandonne jamais. Par sa présence, il a voulu nous donner un gage de son amour et de sa protection; et sa bienveillance envers nous passe pour une marque de mépris? Nous concluons des témoignages mêmes qu'il nous donne de sa charité, qu'il n'a pour nous que de l'éloignement. N'est-ce pas conclure en effet que, quand il nous dit qu'il ne nous quitte jamais, ce soit là, non une preuve de son affection, mais une marque de sa haine. S'il nous avait dit : Je ne serai jamais avec vous, peut-être aurions-nous tort d'en inférer de son absence qu'il ne s'embarrasse pas de nous; mais faire profession de ne pas s'éloigner de nous, et de ne jamais rien faire pour nous; être sans cesse avec nous, afin de nous marquer continuellement par sa présence le peu de part que nous aurions à son amitié, ce serait porter bien plus loin le mépris et la haine. A Dieu ne plaise que nous prêtions à Dieu des intentions si perverses! nous ne les pourrions pas supposer même à un ennemi. En effet, où est l'homme sur la terre qui voulût être sans cesse avec un autre homme parce qu'il ne l'aimerait pas? qui voulût voir tous les jours ce qu'il haïrait, afin de lui donner tous les jours des marques de mépris? Ah! si nous voulons fermer les yeux à la lumière de la foi, laissons-nous du moins instruire et convaincre par la nature. C'est d'elle que nous vient la pente qui nous fait mépriser la compagnie de certaines personnes et souhaiter la présence de celles que nous aimons; et parce que nous les aimons, nous avons beaucoup d'empressement pour faire en sorte que notre présence leur soit utile. Que nous sommes injustes de ne pas accorder à Dieu ce que nous ne pouvons ôter aux scélérats mêmes! Nous l'abaissons au-dessous des hommes les plus méchants, quand nous disons qu'il n'est avec les hommes que pour les négliger avec plus de mépris. » (Histoire de David, exemple éclatant de la miséricorde de Dieu envers ceux qui le servent, et de sa justice à l'égard du pécheur. Comblé de biens tant qu'il est fidèle, à peine ce prince s'est-il rendu coupable qu'il est châtié sévèrement.) «Qui peut entendre sans effroi les menaces que lui fait le Seigneur? *Vos femmes,* lui dit-il, *seront enlevées, et le sang ne cessera de couler dans votre maison.* (*II Reg.* XII, 9.) Il est donc vrai qu'un Dieu qui prononce sur-le-champ, pour ainsi

parler, un jugement si sévère contre un seul péché, est un Dieu qui voit tout. Il voit, il condamne, il punit presque en même temps; il fait avertir David, il lui fait reprocher son crime, et la main du juge s'appesantit d'abord, sans donner de délai au coupable. Nathan ne lui dit pas : Parce que vous avez péché, un jour viendra où vous sentirez combien Dieu est sévère dans ses jugements. On ne lui dit pas : Le feu de l'enfer sera un jour la peine que vous souffrirez ; mais on l'avertit que Dieu va frapper, que sa colère est prête de tomber sur la tête du criminel. Dans quel sentiment David entend-il prononcer cette sentence ? Il reconnaît sa faute, il en avoue l'énormité, il s'humilie, il pleure, en demandant qu'on lui pardonne, il fait voir mille marques d'un repentir sincère, il ôte de dessus sa tête son diadême enrichi de pierreries, il se dépouille de ses vêtements royaux, et le changement qui s'est fait dans son cœur n'est pas moindre que celui qu'on remarque sur son visage. Ce n'est plus un roi revêtu de la pourpre, et brillant au milieu de la cour ; c'est un pénitent couvert de cendres et de poussière qui tâche de fléchir son juge ; un pénitent desséché par la douleur et baigné de larmes, et cependant ce roi si illustre, plus grand encore par sa sainteté que par son sceptre, pleure en vain, et ne peut par ses larmes détourner la colère dont il s'est rendu digne par son péché. Ce n'est pas assez que David soit condamné à perdre un fils qu'il aimait tendrement ; on lui annonce encore qu'il en sera comme le meurtrier, et que son péché donnera la mort à cet enfant. Tel fut le premier châtiment que souffre le roi pénitent. Je dis le premier; car il fut suivi d'une longue suite de traverses et d'afflictions. Sa maison fut comme un théâtre, où parurent je ne sais combien d'accidents tragiques. Comme si les maux que Dieu lui avait fait endurer n'eussent pas été assez éclatants, son fils Absalon conjura contre lui, prit les armes pour le détrôner, l'obligea de sortir de la ville de Jérusalem pour mettre sa vie en sûreté. Si pour mieux exprimer l'état pitoyable où David fut réduit, il faut décrire ici toutes les circonstances de sa fuite, que ce fut un triste spectacle de voir un roi si grand par ses vertus, si illustre par sa réputation, si fort élevé au-dessus des autres princes et de tout le reste des hommes ; de voir, dis-je, ce même roi s'enfuir avec un petit nombre des siens! La crainte, la douleur, la honte, tout contribuait à rendre sa fuite plus affligeante. Il gravisssait la montagne des Oliviers, dit l'Ecriture, nu-pieds et la tête couverte. Qu'il se trouvait dans une triste situation, tombé de ce haut degré de splendeur où sa valeur l'avait élevé ; exilé au milieu de ses Etats, menant une vie plus triste que la mort, réduit à être contraint de souffrir les insultes de ses sujets, ou, ce qui est bien plus sensible, à avoir besoin de leur compassion! D'un côté, je vois Siba qui lui fournit des vivres et des rafraîchissements ; de l'autre Séméï qui le maudit et lui jette des pierres. Ainsi l'ordonnait la justice de Dieu. Paraissez maintenant, vous qui dites avec aussi peu de fondement que Dieu ne voit pas tout ce qui se fait sur la terre. Toutes ces circonstances du péché, de la pénitence et du châtiment de David, attestées par l'Ecriture sainte, nous apprennent que Dieu vit non-seulement le crime, mais qu'il le condamna et le punit. Ce que j'ai dit jusqu'à présent, les raisons dont je me suis servi, les autorités que j'ai citées, les exemples que j'ai rapportés, établissent fortement que Dieu prend soin des hommes, qu'il les gouverne et qu'il les juge ; tout ce que je proposerai dans la suite se rapportera à ces trois articles principaux.»

Troisième livre. — «Les principes que j'ai avancés dans les deux premiers livres étant établis, on fait cette question : S'il est vrai que les soins de Dieu s'étendent sur tout ce qui est sur la terre, et s'il ne s'y fait rien que par ses ordres et ses jugements, pourquoi les Barbares sont-ils plus heureux que nous? Pourquoi, parmi les Chrétiens mêmes, les bons sont-ils plus malheureux que les méchants? Pourquoi les méchants sont-ils dans la prospérité, pendant que les justes sont accablés de misères? Pourquoi enfin voyons-nous toute la terre soumise à d'injustes puissances? Il ne serait pas moins raisonnable que facile de répondre à cette question en disant :

«Je ne sais pourquoi les choses vont ainsi. C'est un conseil, c'est un mystère de la Divinité que j'ignore. Je n'ai point d'autre preuve à donner que les oracles qui sont sortis de la bouche de Dieu même. Dieu, comme je l'ai déjà fait voir, nous assure qu'il voit, qu'il gouverne, qu'il ordonne tout. Voulez-vous savoir ce que vous devez croire? vous avez l'Ecriture, consultez-la. La perfection consiste à croire ce que vous y trouverez décidé. Ne me demandez donc pas pourquoi Dieu fait les choses de telle ou telle manière. Je suis homme, je ne puis le comprendre ; je ne suis pas assez hardi pour vouloir pénétrer les secrets de Dieu ; je craindrais de commettre un attentat ; car n'est-ce pas une témérité sacrilége de vouloir pénétrer plus avant que Dieu ne le permet, et de vouloir savoir des choses qu'il veut que vous ignoriez? Que ce soit assez pour vous qu'il ait dit qu'il fait et qu'il règle toutes choses. Cessez donc de me faire ces questions frivoles : Pourquoi celui-ci est-il dans la grandeur, et cet autre dans la bassesse? Pourquoi ceux-là sont-ils malheureux, et ceux-ci dans la prospérité? Pourquoi les uns sont-ils robustes, et les autres sans force? Encore une fois j'ignore les raisons qui déterminent Dieu à agir de la sorte ; mais c'en doit être assez pour dissiper vos doutes, que je vous montre clairement que Dieu est auteur de tout ce qui arrive. Convaincu comme je le suis que Dieu est infiniment au-dessus de la raison humaine, cette connaissance que j'ai qu'il ordonne de tout l'emporte sur ce que ma raison voudrait m'inspirer de contraire à cette juste

prévention. Ce n'est donc pas une matière où il faille chercher de nouveaux raisonnements; Dieu l'a dit, il n'en faut pas davantage. C'est un crime, quand il s'agit d'une chose que Dieu a ordonnée, que de dire, cela est juste, et cela ne l'est pas. Dès que vous voyez et que vous êtes persuadé qu'une chose est de Dieu, il faut avouer qu'elle est en quelque manière plus que juste. Voilà comme on doit parler du gouvernement et des jugements de Dieu. Ce serait une chose inutile de vouloir prouver par des raisonnements ce qui est incontestable par le témoignage de Dieu même. C'est pourquoi lorsque Dieu nous dit dans ses Ecritures qu'il ne cesse de regarder la terre, cette assurance qu'il nous donne n'a pas besoin de preuves. Lorsque nous lisons que Dieu gouverne toutes choses, ne demandons pas qu'on nous le prouve par des raisonnements humains; Dieu nous assure qu'il est le dispensateur de toutes choses. Il l'a dit; c'est là le plus fort des arguments. Que les paroles et les raisonnements des hommes aient besoin de preuves et de témoignages; il n'en est pas ainsi de Dieu. Tout ce qu'il dit est vérité. Etant la vérité essentielle, tout ce qu'il dit est essentiellement vrai.

« Cependant, comme Dieu, par un effet de sa bonté, daigne nous apprendre dans ses Ecritures ses pensées les plus secrètes et les plus intérieures, je crois ne devoir pas passer sous silence ce que Dieu nous a fait annoncer par ses ministres. Ici encore je demanderai à quelle sorte de lecteurs jai affaire; si c'est à des Chrétiens, la réponse n'est pas embarrassante; si c'est à des païens, faut-il perdre le temps à leur répondre? Non que la Providence manque ici de moyens d'apologie : non assurément; mais que dire à des hommes déterminés à ne pas entendre? Arrêtons-nous donc aux premiers.

« Vous me demandez donc d'abord d'où vient que nous, qui avons la foi et qui croyons qu'il y a un Dieu, sommes plus malheureux que ceux qui ne le croient pas. Je pourrais me contenter de répondre à cette plainte par l'avertissement que l'Apôtre donne aux Eglises, lorsqu'il dit : *Que personne ne soit ébranlé pour les persécutions qui nous arrivent, car vous savez que c'est à quoi nous sommes destinés.* (*I Thess.* III, 3.) S'il est donc vrai, comme l'assure saint Paul, que nous sommes destinés à souffrir des chagrins, des misères et des afflictions, quelle merveille que nous soyons exposés à tant de maux, nous qui sommes engagés dans une milice où l'on fait profession de toujours souffrir; mais comme la plupart des hommes ne sont pas capables de comprendre la force de ce raisonnement, trompés par cette fausse prévention, que les biens devraient être la récompense de notre foi, et que les Chrétiens étant plus religieux, ils devraient aussi être plus heureux que le reste des hommes; quelque évidente que soit la fausseté de ce préjugé, je veux bien pour un moment le regarder comme plausible. Voyons maintenant ce que c'est que croire, et être véritablement fidèle; car enfin, il est juste que ceux qui réclament pour la foi et la piété chrétienne des récompenses, même dans la vie présente, examinent sérieusement quelles doivent être les qualités de cette même foi. Qu'est-ce donc qu'une vraie foi? ce n'est autre chose qu'une pratique fidèle des commandements de Dieu. Les domestiques, les hommes d'affaires des grands seigneurs, ceux à qui ils confient la garde de leurs meubles et de leurs trésors, ne sont plus regardés comme fidèles, si, par malice ou par négligence ils ont dissipé ou laissé dissiper le bien de leurs maîtres. Et nous voudrions ne pas passer pour infidèles lorsque nous abusons des biens que Dieu nous a donnés! Quels sont ces biens, dites-vous? Les voici : ce sont toutes les choses qui servent de fondement à notre foi, c'est la vocation au christianisme, la loi, les prophètes, l'Evangile, les écrits des apôtres, le don de la régénération, le baptême, l'onction du saint chrême : voilà le trésor dont nous sommes dépositaires. Lorsque chez les Hébreux, ce peuple choisi, le titre de juges eut été changé en celui de rois, Dieu élevait à cette sublime dignité des hommes choisis et respectables par une onction singulière. Il en est à peu près de même de tous les hommes en général. Si, après l'onction du baptême, ils étaient exacts à observer les commandements de Dieu, l'entrée du ciel leur serait ouverte pour aller y recevoir la récompense de leur fidélité.

« Ce sont là les points principaux sur lesquels notre foi est fondée, Examinons qui sont ceux dont la foi se signale par l'observation de ces points essentiels, ensorte qu'on puisse avec droit leur donner le nom de fidèles. Car, comme je l'ai dit, celui-là n'est-il pas un véritable infidèle, qui n'observe aucune des règles de la foi? Ne croyez pas que, pour regarder un homme comme fidèle, j'exige ici de lui qu'il pratique ce qui est ordonné dans l'un et dans l'autre Testament; je ne m'attache ni aux préceptes de la loi ancienne, ni aux menaces des prophètes. Quelque essentiels que soient les règlements faits par les apôtres, et tous les moyens de perfection marqués dans les évangélistes, je veux bien ne pas en faire ici mention. Je demande seulement qui sont ceux qui accomplissent un petit nombre de commandements que je vais marquer : »

(Préceptes évangéliques, sur la charité mutuelle, combien négligés parmi les Chrétiens. Inimitiés réciproques. Nulle fidélité dans la pratique des devoirs les plus essentiels, et qu'il ne nous est pas possible d'ignorer; contrainte où le cœur n'est pour rien; nul changement dans les mœurs.)

« Et ce n'est pas encore assez de ne pas obéir; nous affectons de faire tout le contraire de ce qui nous est ordonné. Toutefois l'Apôtre ne nous a pas laissé ignorer l'étendue de nos obligations à l'égard de la charité que nous nous devons les uns aux autres, quand il écrivait aux Corinthiens : *Que nul ne*

cherche son propre avantage, mais qu'il cherche celui des autres. (*I Cor.* x, 24.) Et dans un autre endroit : *Que chacun n'ait pas seulement soin de ses intérêts, mais aussi de ceux des autres.* (*II Cor.* VIII, 21.) Jugez par ces expressions combien ce précepte a paru important à cet Apôtre, puisqu'il nous engage à être plus attentifs aux choses qui sont utiles au prochain, qu'à celles qui nous le peuvent être à nous-mêmes ; quoique le Fils de Dieu semble demander seulement de nous, que nous soyons également empressés pour les intérêts du prochain comme pour les nôtres. Excellent disciple d'un excellent maître, et fidèle imitateur de ses leçons, en marchant sur ses traces, saint Paul les élargit en quelque sorte. Nous sommes chrétiens ; lequel des deux imitons-nous? Hélas ! ni l'un ni l'autre. Nous sommes si loin de sacrifier quelque chose à nos intérêts propres pour ceux d'autrui, qu'il faut que ceux-ci ploient éternellement sous les nôtres.

« Je ne parle pas surtout des préceptes qui coûtent le plus à la nature, quoique je doive observer encore que ce n'est pas au serviteur à choisir à son gré, parmi les ordres de son maître, ceux auxquels il juge à propos d'obéir, pour omettre ce qui n'est pas de son goût. C'est un abus, et un abus plein d'insolence, que d'en user ainsi, d'autant plus que les maîtres de la terre ne croient pas devoir tolérer, dans leurs domestiques, une semblable conduite. C'est faire sa volonté et non pas celle de son maître, et il ne peut y avoir de raison de préférence là où tout est d'obligation. Donnons cependant quelque chose à la faiblesse, et ne parlons que de ce qu'il y a dans la loi de plus facile à pratiquer. Par exemple, est-il si difficile de s'abstenir des serments téméraires ? Jésus-Christ ne nous en permet aucun. Aujourd'hui il est plus commun de se parjurer que de ne point jurer du tout. Est-il si difficile encore de s'abstenir de porter envie à son prochain, d'en médire, surtout après les menaces redoutables portées par le Sauveur contre ces désordres ? Tous ces vices sont passés chez nous en habitude. Dieu condamne les murmures et les plaintes ; est-il néanmoins rien de plus ordinaire dans le monde ? Pleut-il ? nous crions que nos terres sont submergées. Pour peu que la fertilité de la terre vienne à diminuer, nous ne parlons que de famine.

« La chasteté ne nous est pas moins recommandée que les autres vertus, puisque le Sauveur veut que nous évitions les rencontres où nos yeux pourraient nous être un sujet de chute : *Quiconque*, dit-il, *regardera une femme avec un mauvais desir, il a déjà commis l'adultère dans son cœur.* (*Matth.* v, 28.) Que l'obligation d'être chaste paraît essentielle, quand on pense qu'elle va jusqu'à nous retrancher la liberté des regards. Le Seigneur savait en effet que les yeux sont comme les portes du cœur ; que par eux comme par des conduits secrets; toutes les passions se font une entrée dans l'âme. Il a voulu éloigner tout ce qui pouvait les exciter au dehors, pour empêcher qu'elles ne s'établissent au dedans, de peur que, après avoir pris naissance dans les yeux, elles ne jetassent de profondes racines dans le cœur. On nous avertit que les regards inconsidérés des impudiques sont des adultères, afin que ceux qui, de bonne foi, travaillent à être chastes, soient modestes et retenus dans leurs regards. Le Fils de Dieu avait en vue de nous animer à acquérir la sainteté la plus parfaite ; de là vient qu'il nous a recommandé de nous précautionner contre les moindres défauts. La vie d'un Chrétien ne doit pas être moins pure que la prunelle de l'œil ; et, comme le moindre grain de poussière trouble la sérénité de la vue, la moindre pensée peu conforme à la pudeur trouble la pureté de la vie. La nécessité d'être ainsi en garde contre nous-mêmes est bien marquée par ces paroles de Jésus-Christ : *Que si votre œil droit vous est un sujet de scandale ou de chute, arrachez-le et le jetez loin de vous* (*Matth.* XVIII, 9) ; *et si votre main droite vous est un sujet de chute, coupez-la, et jetez-la loin de vous, car il vaut bien mieux pour vous qu'une partie de votre corps périsse que si tout le corps était jeté dans le feu de l'enfer.* (*Matth.* v, 30.) Ne prenons pourtant pas ces expressions à la lettre. On ne nous ordonne pas de nous arracher les yeux et de nous couper les mains ; mais on veut nous faire entendre que, pour éviter le feu de l'enfer, nous devons éloigner de nous, ou nous éloigner de ces personnes dont les services ne nous sont pas moins nécessaires, et dont l'amitié ne nous est pas moins chère que nos yeux et nos mains. Quand il s'agit de perdre la vie éternelle ou de se priver de quelque bien passager, y a-t-il à balancer pour un Chrétien ?

« Que penser donc des autres commandements où la fidélité du Chrétien doit être mise à de plus rudes épreuves? Il nous sied bien de nous plaindre de Dieu, tandis que nous lui désobéissons en tout. C'est lui qui a bien plus de sujet de se plaindre de nous. Nous lui savons mauvais gré de ce qu'il ne nous écoute pas : l'écoutons-nous ? Il ne daigne pas, disons-nous, jeter un regard sur la terre : regardons-nous vers le ciel ? Nous sommes rebelles à ses ordres, et nous sommes surpris de ce qu'il est sourd à nos prières ! Quand nous irions de pair avec lui, aurions-nous droit de nous formaliser de sa conduite à notre égard, puisqu'il ne fait que nous rendre le change ? Encore si nous avons des maux à souffrir, c'est nous qui nous les sommes attirés ; et il s'en faut bien que ce Dieu de bonté nous traite aussi mal que nous le traitons.

« Ce que je vais ajouter est bien plus déplorable. L'Eglise même, à la considérer comme formant ce corps qui devrait être destiné à apaiser la colère de Dieu, hélas ! qu'y voit-on régner autre chose que des

désordres capables d'irriter le Très-Haut? Si vous en exceptez un petit nombre qui s'abstiennent du mal, quelle autre image nous offre l'Eglise chrétienne que celle d'une assemblée de gens vendus au crime? Ce corps, en effet, qui devrait être si saint, est composé de personnes damnées ou par l'amour du vin, ou par celui de la bonne chère. Ce ne sont que d'adultères ravisseurs, que personnes dont le jeu est la passion dominante, sans que l'empire de ces vices laisse le moindre intervalle à la piété. J'en atteste la conscience de chaque chrétien en particulier; y en a-t-il qui ne soient pas enclins à quelqu'un de ces déréglements? et n'est-il pas plus ordinaire de trouver des personnes en qui ils soient tous rassemblés, que d'en trouver qui soient exemptes de tous en général?» Après avoir établi ces principes généraux, il en fait des applications particulières à chaque condition de la société, sans même en excepter la noblesse, quoiqu'il ne la considère que comme un seul homme au milieu d'un grand peuple.

«Moi, se dit à lui-même quelqu'un qui se reconnaît à ce portrait, de semblables reproches ne me regardent pas. Je vous en félicite. Vous ne tombez plus dans ces égarements, peut-être; mais ne vous est-il arrivé jamais d'y tomber? Or, cesser de commettre un crime, ce n'est pas en être tout à fait innocent. Et d'ailleurs, que sert-il qu'un seul se corrige, tandis que les autres persévèrent dans le mal? Qu'est-ce qu'un pénitent dans la multitude des pécheurs! sa conversion guérit-elle les autres? Est-ce assez pour apaiser la colère d'un Dieu justement irrité des outrages que lui fait le genre humain? C'est encore beaucoup qu'en se convertissant pour se garantir d'une éternelle réprobation tel particulier échappe aux rigueurs de la justice divine. Mais ce serait un orgueil insupportable et un crime bien grand de penser que l'on soit assez juste pour se promettre de devenir le médiateur du salut des autres. Dieu parle dans l'Ecriture d'un simple prévaricateur, et voici ce qu'il dit : Si ces trois hommes, Noé, Daniel et Job, se trouvent au milieu de ce pays-là, ils délivreront leurs amis par leur propre justice... Mais je jure par moi-même qu'ils ne delivreront ni leurs fils ni leurs filles; mais qu'eux seuls seront délivrés. Je ne crois pas qu'il y ait personne d'assez vain pour se comparer à ces grands hommes. Quelque soin que l'on ait de faire tout ce qui peut rendre agréable à Dieu, c'est toujours une vraie injustice que de se croire juste. Rien ne doit tant nous guérir de la fausse opinion que la justice d'un petit nombre de personnes soit une ressource assurée pour obtenir le salut d'un monde, pour ainsi dire, de coupables. Comment feront-ils pour des étrangers et des inconnus, ce que les trois justes dont j'ai parlé ne purent obtenir pour leurs propres enfants? Il est vrai que les enfants sont comme des membres et des parties de leurs pères; mais à l'égard de Dieu on n'est pas regardé comme le fils d'un juste, quand on n'a pas les mêmes inclinations; et dégénérer de ce côté là, c'est se rendre indigne des prérogatives de sa naissance. Ainsi quelque fiers que nous soyons de porter le nom de Chrétiens, nous en devenons indignes dès que nous le déshonorons par nos vices. N'est-ce pas une chose monstrueuse de voir qu'on se pare d'un nom saint sans le mériter par des mœurs pures?

«Voici la conclusion de tout ce que je viens d'avouer. Puisqu'on ne voit aucune condition parmi les Chrétiens, puisqu'il n'est aucun état dans l'Eglise où l'on ne commette toutes sortes de crimes, nous avons tort de mettre notre confiance dans un titre que nous déshonorons. Le peu de rapport qu'il y a entre le nom de chrétien et notre conduite fait tout notre crime. Pécher dans le christianisme, et sous prétexte qu'on en fait profession, c'est véritablement insulter Dieu. »

Quatrième livre. — « C'est ainsi qu'on se rend indigne du glorieux titre de Chrétien. On s'imagine qu'étant, de tous les peuples de la terre celui qui est le plus attaché à la vraie religion, on est en droit d'être les moins gênés dans sa conduite. La foi du Chrétien se manifeste par sa fidélité à observer les commandements de Dieu; et, par conséquent, celui-là ne croit pas en Jésus-Christ, ou du moins, lui fait outrage, qui néglige l'observation exacte de ses lois. Ne pas pratiquer le christianisme, c'est ne pas être Chrétien. A quoi sert le nom, quand on ne fait pas ce qu'il exige de ceux qui le portent? Un nom saint, sans une véritable sainteté, est un ornement de prix que l'on foule aux pieds. Si l'on veut se persuader que les noms ne sont rien sans les choses, il n'y a qu'à considérer de combien de nations le nom s'est entièrement éteint, dès là qu'elles ont dégénéré de leur ancienne vertu. Lorsque Dieu préféra les Hébreux à tous les autres peuples, il leur donna deux noms saints, il les nomma le peuple de Dieu et le peuple d'Israël. De là vient que le prophète, parlant aux Hébreux, leur dit: *Ecoutez, peuple de Dieu, et je vous parlerai ; soyez attentif, Israël, et je vais servir de témoin à la vérité.* (*Psal.* LXXX, 2.) Alors les Juifs avaient ces titres, et aujourd'hui ils les ont perdus tous deux. On ne doit plus les appeler peuple de Dieu, puisqu'ils ont depuis renoncé à son véritable culte. On ne doit plus les nommer peuple d'Israël, c'est-à-dire qui voit Dieu, puisqu'ils ont désavoué le véritable Fils de Dieu.

« Ce reproche ne convient pas moins aux Chrétiens de nos jours qu'aux Juifs d'autrefois. Comme eux, nous n'obéissons point aux ordres du Seigneur, et cette désobéissance prouve assez que nous sommes sans sagesse; à moins que nous ne prétendions qu'il y a de la sagesse à mépriser Dieu, et de la prudence à violer sa loi. Quel peut donc être le fondement de l'erreur par laquelle nous nous trompons nous-mêmes, follement persuadés que la sainteté du nom que nous portons suffit pour nous sanctifier, malgré nos désordres? Le Saint-Esprit nous

assure que la foi, sans les bonnes œuvres, est inutile au Chrétien, Cependant avoir la foi est quelque chose de plus que de n'avoir que le nom de fidèle; le nom n'est en effet qu'une dénomination extérieure, et la foi est un acte de l'esprit. Cela n'empêche pas l'Apôtre de dire que la foi, sans les œuvres, est une foi morte; parce que, comme le corps ne peut vivre que pour l'âme, c'est aussi par les bonnes œuvres que la loi est vivante. Il parle d'une manière encore bien plus forte, pour confondre ceux en qui la profession de la foi en Jésus-Christ avait fait naître une vaine présomption : *Vous avez la foi*, dit saint Jacques, *et moi, j'ai les œuvres. Montrez-moi votre foi qui est sans œuvres, et moi, je vous montrerai ma foi par mes œuvres.* (*Jac.*, II, 18.) Les bonnes œuvres sont donc comme les témoins de la foi. Il est impossible qu'un Chrétien persuade qu'il a la foi, s'il ne le fait par les bonnes œuvres. Or, n'est-il pas juste de regarder comme n'existant pas une chose de l'existence de laquelle on ne peut donner aucune preuve? L'Apôtre fait bien voir le peu de cas qu'il fait de cette foi sans les œuvres : *Vous croyez*, dit-il, *qu'il n'y a qu'un Dieu; vous faites bien de le croire; mais les démons le croient aussi, et tremblent en le croyant.* (*Ibid.*, 19.) Y a-t-il quelqu'apparence qu'un apôtre se soit trompé en comparant la foi d'un Chrétien déréglé à celle des démons? Non, sans doute; et il ne pouvait mieux nous prouver qu'on ne doit fonder aucune espérance sur la foi, si elle n'est accompagnée des bonnes œuvres.

«Cessons, après cela, de nous étonner de ce que Dieu nous châtie, en permettant que nous devenions les tributaires de nos ennemis, et que, de tous les peuples, nous soyons les plus misérables. L'état de faiblesse et de calamité où nous sommes réduits, la ruine de nos villes, la perte de notre liberté, le joug honteux sous lequel nous sommes asservis, tant de fléaux qui pèsent aujourd'hui sur nous attestent à la fois et nos désordres et la bonté de notre Dieu : nos désordres, puisqu'ils en sont le châtiment; la bonté divine, puisque la sévérité même du châtiment pourrait être plus rigoureuse encore, en raison de ce qus nous avons mérité. C'est que sa divine miséricorde songe toujours à nous corriger plutôt qu'à nous perdre. Envisageons nos crimes, et nous serons forcés de convenir que nous méritons la mort; mais Dieu ne nous traite pas à la rigueur, c'est la clémence qu'il écoute, préférant toujours ce qui est propre à nous corriger à ce qui le vengerait avec éclat par notre perte. La punition nous aigrit, je ne le sais que trop; mais, après tout, devons-nous être surpris que Dieu nous châtie? Nous-mêmes, ne châtions-nous pas nos esclaves, lorsqu'ils nous manquent? Serons-nous toujours des juges iniques? Le péché nous plaît; le châtiment nous révolte; et nous voudrions commettre le mal impunément. J'en appelle à l'expérience. Est-il un pécheur qui convienne, de bonne foi, de la peine qu'il mérite? Inexorables pour les autres, nous n'avons que de l'indulgence pour nous-mêmes, nous nous pardonnons tout, et rien aux autres. Les moindres écarts de nos serviteurs nous trouvent inexorables; mais vous, riches du siècle, quelle est donc votre conduite envers Dieu? Etes-vous plus auprès de lui que votre esclave ne l'est auprès de vous? S'il est fugitif, ne l'êtes-vous pas à l'égard de Dieu? N'est-ce pas déserter la maison du Seigneur que d'abandonner son service?

« Je passe à un autre abus, ou plutôt à une impiété qni règne parmi les grands de la terre : c'est que si quelqu'un d'entre eux vient à se convertir, sa conversion en fait aussitôt un objet de dérision pour les autres. Quelle idée ont du nom chrétien des gens chez qui la religion de Jésus-Christ est un sujet d'opprobre? Ils cessent d'estimer un homme dès qu'il fait ses efforts pour vivre avec plus de régularité; et il en est peu qui ne soient pas assez lâches pour ne point persister dans leurs désordres, de peur de s'exposer à de frivoles railleries. Ainsi, ce n'est pas sans raison que saint Jean assure que tout le monde est plongé dans le mal; car, enfin, on peut dire que tout est vendu à l'iniquité, lorsque la vertu est entièrement bannie; lorsque le grand nombre est celui des méchants, et que le peu de bons qui restent sont en butte à la vaine persécution. Et après cela, des hommes plongés tout entiers dans l'aveuglement du siècle et de l'infidélité, viendront se plaindre et s'étonner que Dieu, qu'ils persécutent dans ses saints, leur fasse sentir le poids de sa colère et de ses châtiments. Nous n'avons donc aucun sujet de nous plaindre, si, devenant tous les jours plus méchants, Dieu nous envoie chaque jour de plus grandes afflictions. Sans nous corriger de nos premières habitudes, nous en contractons de nouvelles plus blâmables encore que les anciennes. Opiniâtres à provoquer la sévérité de Dieu par nos iniquités, c'est nous, pour ainsi dire, qui faisons violence à sa bonté, qui arrachons de ses mains les arrêts de sa justice. Tout ce que nous avons de force et d'industrie, nous le déployons contre cette majesté souveraine; nous lui déclarons une sorte de guerre à outrance, et nous nous persuadons qu'elle nous traite sans ménagement, quand nous n'en avons aucun pour elle. Lors donc qu'elle vient à nous châtier, c'est à nous seuls que nous devons nous en prendre. Appliquons-nous ce qu'un prophète disait autrefois aux Juifs : *Vous avez allumé un feu qui vous brûle, vous êtes environnés de flammes; marchez dans la lumière du feu que vous avez préparé.* (*Isa.* L, 2.) Ce n'est pas plus le portrait des Juifs que de tous les hommes. Nous nous précipitons nous-mêmes dans les feux éternels; nous allumons le feu, nous l'enflammons, et nous nous jetons dans cette flamme que nous avons allumée.

«Nier la Providence de Dieu après tant de preuves qui la rendent sensible à tous les yeux, c'est un délire égal à celui de l'insensé

qui nie son existence. En effet, n'est-ce pas désavouer son existence, que de prétendre qu'il ne s'aperçoive pas de ce qui se fait sur la terre? Car enfin, un Dieu aveugle n'est pas un Dieu. Or, quelle folie de reconnaître un Dieu créateur de toutes choses et de contester sa providence, comme s'il avait tiré l'univers du néant pour le laisser à l'abandon. Eh quoi! Dieu qui donne au moindre animal l'affection pour l'ouvrage qui lui est propre, n'aurait-il que de l'indifférence pour ses propres créatures? Serait-il donc le seul qui n'aimât point ce qu'il a produit? Quel père a porté plus loin que lui sa tendresse? Son amour pour les hommes a été tel qu'il a sacrifié son propre Fils. Et encore, pour quels hommes! Pour de misérables pécheurs souillés de crimes. En reconnaissance de tant de bonté, que faisons-nous? Ce que nous faisons! Tout ce que nos pères, tout ce que les païens eux-mêmes ne connurent jamais, et dont l'Apôtre ne permet pas que le nom même soit proféré en présence des Chrétiens.

« S'il est vrai, disent les impies, que Dieu regarde avec attention des choses qui sont sur la terre, s'il aime les créatures, s'il les protége, pourquoi permet-il que les Chrétiens soient les plus faibles et les plus malheureux de tous les peuples? Pourquoi permet-il qu'ils soient vaincus par leurs ennemis? Pourquoi souffre-t-il qu'ils supportent la tyrannie?

«Pour reprendre en deux mots, Dieu permet que nous souffrions tous ces maux, parce que nous avons mérité de les souffrir. Qu'on rappelle dans son esprit les crimes et les débauches des Romains, et l'on conviendra que, quand on vit dans de si grands désordres, on est bien indigne de la protection de Dieu. Je puis donc demander à ceux qui se servent de leurs adversités comme d'un argument qui combat la providence de Dieu, je puis leur demander s'ils méritent d'être plus heureux qu'ils ne le sont. Je dis, au contraire, que tous les hommes étant aussi irréguliers qu'ils le sont dans leur conduite, si Dieu permettait, malgré tout ce déréglement, qu'ils fussent heureux, riches, rien ne déposerait tant contre la Providence que cette prospérité mal placée. Mais loin de nous rendre heureux, il nous traite avec sévérité, il nous livre en proie à nos ennemis, irrité qu'il est de nous voir dans un si grand libertinage de mœurs. En cela, il nous juge avec justice, puisqu'il ne nous fait souffrir que ce que nous méritons de souffrir. Nous n'en convenons pas, mais ce désaveu superbe ne sert qu'à nous rendre plus coupables. Ce principe supposé : que l'on se rend plus criminel quand on se déguise son crime par orgueil, je dis qu'après nous être souillés par toutes sortes de crimes, c'est mettre le comble à nos iniquités que d'oser soutenir que nous sommes innocents.

« On ne peut nier, disent nos adversaires, que nous ne valions mieux que les idolâtres qui nous font souffrir. Or, si Dieu permet que ceux qui sont moins criminels soient les esclaves de ceux qui sont plus coupables, que doit-on en conclure, si ce n'est que Dieu laisse aller les choses à l'aventure sur la terre. Je ne demande pas à ceux qui parlent de la sorte, si nous valons mieux que les Barbares. Je suppose maintenant que nous devons être plus gens de biens qu'eux. Or, il n'est pas moins certain que la perfection qu'exige l'état d'un homme rend son péché moindre ou plus grand et que la dignité de la personne augmente l'énormité de la faute. Ainsi la même action chez le Chrétien et le catholique est plus grave que chez le barbare. La sainteté de la profession décide du péché, et plus on a reçu de grâces, plus on pèche avec énormité. La pureté de notre religion est un témoin qui nous accuse. Un philosophe libertin est un monstre, parce que, outre ce que les vices ont de difforme entre eux, le nom de sage que porte un philosophe augmente cette difformité. J'applique ce raisonnement aux Chrétiens. Nous faisons tous profession du christianisme, qui est la plus noble de toutes les philosophies; cependant nous oublions ce nom saint, et nous violons la loi sainte qu'il nous impose : nous sommes donc plus méchants que les barbares.

« Mais puisque l'on trouve des personnes qui ne peuvent souffrir qu'on dise que les Chrétiens ont moins de vertus que les barbares, examinons les preuves de cette proposition, et voyons de quels barbares il s'agit. En effet parmi les barbares il y en a de deux sortes. Les uns sont hérétiques et les autres idolâtres. A considérer les barbares du côté de la loi de Dieu, dont nous sommes les dépositaires, les Chrétiens ont l'avantage. A considérer ces mêmes barbares du côté des mœurs, les barbares l'emportent sur les Chrétiens. Je ne prétends pas que cette proposition soit vraie de tous les Chrétiens sans exception. J'excepte tous les religieux et avec eux un grand nombre de séculiers qui vivent d'une manière aussi sainte que les religieux, ou qui, du moins, ne leur sont pas inférieurs en vertus. A cela près, le reste des Chrétiens est au-dessous des barbares pour la probité. Telle est ma proposition : il est des choses à l'égard desquelles les barbares nous surpassent, et il en est à l'égard desquelles nous les surpassons. Supérieurs du côté de la loi qui est sainte, nous perdons cette supériorité du côté des mœurs qui sont déréglées. Mais après tout, quel avantage pouvons-nous tirer d'une loi sainte en elle-même, et déshonorée par nos iniquités? La loi est sainte, parce qu'elle est un don de Dieu; nos mœurs sont criminelles, parce qu'elles sont notre ouvrage. Or, voilà ce qui fait notre crime : de vivre sous une loi sainte et de la mal observer. Est-on en droit de se parer d'une loi qu'on viole? Pour se vanter d'appartenir à une loi sainte il faut l'observer saintement. Ainsi, loin que la loi nous justifie, elle ne sert alors qu'à mettre mieux notre crime dans tout son jour.

« Ne parlons donc plus de la loi, puisque

cette prérogative, loin de nous être un argument favorable, est un des titres de notre condamnation. Attachons-nous désormais à faire un parallèle de nos inclinations, de nos mœurs, de nos vices avec ceux des barbares. On trouve chez les barbares, de l'injustice, de l'avarice, de la mauvaise foi, de la cupidité, en un mot, tout ce qu'on nomme péché et déréglement. Or, lequel de ces désordres ne règne pas parmi les Chrétiens? Il ne reste donc plus qu'un seul retranchement aux impies; il consiste à dire : si les Chrétiens sont semblables aux Barbares, eu égard à la dépravation de leurs mœurs, pourquoi ne le sont-ils pas en force et en puissance? Car, supposant le nombre des péchés égal, n'a-t-on pas le droit de demander, ou qu'ils ne l'emportent pas sur les Chrétiens par l'éclat des prospérités, ou que, du moins, ils ne soient pas mieux traités que nous. Je ne conteste pas ce principe, et j'en tire cette conséquence, que, puisque nous sommes plus malheureux, il faut que nous soyons plus coupables. La preuve en est que Dieu fait tout avec justice. En effet, parce que, comme dit le Sage, *en tout lieu les yeux du Seigneur considèrent avec attention les bons et les méchants* (*Prov.* xv, 3); à quoi saint Paul ajoute : que *Dieu condamne les méchants selon la vérité* (*Rom.* II, 2); par cette raison il devient évident que si Dieu ne cesse d'appesantir sa main sur nous, c'est que nous ne cessons de l'offenser. Que peut-on alléguer contre ce raisonnement, si ce n'est que les Barbares, qui commettent les mêmes crimes, ne sont pas châtiés de la même manière?.... Il est vrai que les païens pèchent; mais en péchant ils ne peuvent être prévaricateurs d'une loi qu'ils ne connaissent pas. Pour nous, nous devons nous appliquer ces paroles de l'Apôtre : *Nous lisons la loi, et nous ne la pratiquons pas.* (*Ibid.*, 17.) Par là, il arrive que notre science devient notre crime : instruits des ordonnances, nous les faisons servir à nous rendre plus coupables; l'esprit est éclairé, le cœur est instruit; mais la passion nous fait fouler nos connaissances aux pieds par un mépris séditieux.

« Le résultat de ce scandale, quel est-il? que le nom du Seigneur est blasphémé parmi les peuples infidèles et les idolâtres. En effet, que disent de nous ceux qui nous voient démentir, comme nous le faisons par la dissolution de nos mœurs, la sainteté de la loi que nous professons, et renier, selon l'expression de saint Paul, par nos actions, le Dieu dont nous nous disons les adorateurs? Ce qu'ils disent ! que nous nous vantons d'être les seuls qui connaissions la loi de Dieu, les seuls qui possédions les règles de la vérité et de la science, et qui faisons tout le contraire de ce que cette loi nous ordonne. Ces Chrétiens, disent-ils, prêchent qu'il ne faut point dérober, et ils dérobent; ils condamnent l'adultère et ils le commettent; ils se glorifient dans l'Evangile, et ils font à leur Dieu l'affront d'en violer les divins préceptes, Chrétiens à la honte de Jésus-Christ et de son Evangile : *Christiani ad contumeliam Christi.* Bien loin de rendre témoignage à leur foi, ils la combattent par la perversité de leur conduite; et leur engagement à la vertu augmente en eux l'énormité du vice, parce que la profession de piété fait la condamnation de l'impie... » Ils ne s'en tiennent pas là, mais ils vont jusqu'à accuser notre saint législateur. Voilà, s'écrie-t-on, quelles sont les mœurs de ces adorateurs de Jésus-Christ. Qu'ils exaltent tant qu'il leur plaira ses saintes lois, dont ils se disent les dépositaires, il est faux qu'ils puisent, ainsi qu'ils le prétendent, des leçons de sagesse dans leurs livres évangéliques. Ils seraient vertueux s'ils y trouvaient des leçons de vertu. On juge d'une secte par ses partisans. On voit assez qu'à l'école de leurs prophètes, on apprend à être dissolu; que leurs apôtres sont des maîtres d'iniquité, et que ce qu'ils appellent Evangile ne leur prêche que ce qu'ils pratiquent. Si leur Christ les avait formés à la sainteté, ils en feraient les œuvres; et la vie qu'ils mènent montre en effet quel est le Dieu qu'ils adorent. La perversité des disciples fait connaître le caractère du maître. Il est donc évident que nous sommes devenus pires que les païens eux-mêmes. »

Cinquième livre. — « Je dois maintenant parler des hérétiques. On pourrait en effet faire cette objection : Nous avouons que la loi de Dieu n'exige pas des païens qu'ils observent des préceptes qu'ils ne connaissent pas; leur ignorance peut leur servir d'excuse. Mais il n'en est pas ainsi des hérétiques : ils sont instruits; ils ont entre les mains, ils lisent les mêmes livres que nous, ils ont les mêmes prophètes, les mêmes apôtres, les mêmes évangélistes. Ils violent donc la même loi que nous, qui sommes orthodoxes; ils sont donc aussi coupables et encore plus, puisqu'avec la même loi ils se souillent par des actions beaucoup plus criminelles.

«Examinons les deux points de cette difficulté. Ils lisent, dites-vous, en parlant des hérétiques, les mêmes choses que nous. Mais comment pouvez-vous appeler les mêmes choses des principes qui, étant à la vérité les mêmes dans leur source, ont d'abord été reçus par des auditeurs à qui l'erreur avait déjà gâté l'esprit; par des auditeurs qui, après les avoir corrompus par des interprétations impies, ne les ont fait passer à leurs successeurs qu'ainsi défigurés. Ce ne sont plus des principes sûrs dès qu'ils ont perdu la pureté de leur origine. Ils cessent d'être les mêmes dès qu'ils sont privés des secours et de la vertu des sacrements. Pour nous, qui sommes Chrétiens, nous avons l'Ecriture sainte dans toute sa pureté, sans mélange d'aucune mauvaise interprétation Ce sont des eaux saintes que nous puisons dans leur source. Nous seuls sommes en possession de lire l'Ecriture telle qu'elle doit l'être. Plût à Dieu que nous fussions aussi fidèles à la pratiquer ! Parmi les autres nations, les unes n'ont pas la loi de Dieu;

les autres la lisent, à la vérité, mais tronquée ou mal interprétée; et c'est presque la même chose que s'ils ne l'avaient pas. S'il se trouve quelques peuples qui aient conservé la loi de Dieu plus entière que les autres, il est toujours constant qu'ils ne l'ont que gâtée par les interprétations fausses de leurs premiers maîtres, c'est-à-dire qu'ils ont une tradition erronée plutôt que l'Ecriture sainte, ne pratiquant pas ce que la vérité leur enseigne, mais s'attachant avec opiniâtreté à ce que l'erreur a fait passer jusqu'à eux par une coupable tradition. Nous voyons, en effet, que les barbares, peuples sans politesse et sans connaissance des sciences divines et humaines, ne savent que ce que leur enseigne leurs docteurs et ne pratiquent que ce qu'ils ont appris d'eux. De là je conclus que, vivant dans cette ignorance, et sachant la loi de Dieu, non pour l'avoir lue dans la source, mais telle qu'elle leur a été enseignée par leurs docteurs, c'est moins la loi de Dieu dont ils sont instruits que la doctrine de ces faux docteurs qu'ils ont apprise. Ils sont, à la vérité, hérétiques; mais ils le sont sans connaissance de cause. Ils le sont par rapport à nous, mais ils ne le sont pas parmi leurs concitoyens, tellement persuadés qu'ils sont dans la bonne voie qu'ils nous traitent d'hérétiques. Nous savons certainement que leur doctrine est injurieuse au Fils de Dieu, parce qu'ils prétendent qu'il est moindre que son Père; ils croient que nous faisons injure au Père éternel, en disant que son Fils lui est égal en toutes choses. La vérité est de notre côté, mais ils croient qu'elle est aussi du leur. Ils se trompent, et nous sommes dans la bonne voie. La foi pure leur manque, mais ils croient l'avoir, aussi bien que la parfaite charité. Comment donc, me direz-vous, Dieu les condamnera-t-il au jour du jugement dernier? C'est là un secret ignoré des hommes et connu du juge seul qui prononcera la sentence. Pour moi, je crois que Dieu diffère leur châtiment et les épargne en cette vie, parce qu'il voit que leur erreur naît de la persuasion sincère où ils sont que la vérité est de leur côté. Dieu voit que d'un côté, les Barbares font le mal sans le connaître; et que, de l'autre, les Chrétiens s'éloignent du bien dont ils sont instruits. Les premiers pèchent par la faute des docteurs qui les enseignent mal; nous péchons, nous, par notre propre malice. De là vient que Dieu les traite, en cette vie, avec quelque sorte de douceur, et qu'il nous châtie avec sévérité; et certainement l'ignorance mérite quelque compassion; mais le mépris rend indigne de pardon. »

L'auteur fait le détail des désordres des Chrétiens, des inimitiés réciproques, même entre proches, et de toutes les conditions infectées par l'envie. « Un mal étrange et que l'on ne peut concevoir : *Novum et inæstimabile malum;* c'est celui que l'envie fait souffrir à l'envieux : il est riche, il est heureux; c'est peu pour lui; ce n'est rien, si son voisin n'est malheureux : *Parum est si ipse sit felix, nisi alter sit infelix.....* Et nous nous plaignons d'être devenus la proie des barbares, nous qui ravissons la liberté à nos concitoyens.

« Ces ravages qui désolent nos campagnes, ces villes ruinées sont notre ouvrage; nous nous sommes attiré tous ces maux; et la tyrannie que nous avons exercée contre les autres est, à proprement parler, la cause de celle que nous éprouvons. Nous l'éprouvons plus tard que nous ne le méritions : Dieu nous a longtemps épargnés; mais enfin sa main s'est appesantie. De malheureux exilés ne nous ont touché d'aucune compassion; à notre tour, nous sommes châtiés par l'exil. Nous avons trompé les étrangers; devenus étrangers parmi les barbares, nous sommes victimes de leur mauvaise foi. Dieu, je le répète, en use à notre égard comme nous en usons envers lui. N'est-ce pas nous qui l'aigrissons contre nous-mêmes? Nous faisons, si j'ose ainsi parler, violence à sa tendresse; et nous lions, en quelque façon, les mains à sa miséricorde. Chaque jour, il nous invite au repentir, et chaque jour voit augmenter nos offenses. Quelqu'envie qu'il ait de nous pardonner, nous le contraignons de faire pleuvoir sur nous les fléaux de sa justice, pour se venger de nos attentats. Semblables à un ennemi qui, voulant emporter une place, fait jouer toutes sortes de machines, pour en ruiner les défenses et en saper jusqu'aux fondements, nous prenons à tâche de forcer la bonté divine jusque dans ses retranchements, et nos crimes sont les armes dont nous nous servons contre lui. Nous le mettons, pour ainsi dire, hors d'état de nous pardonner : car, étant infiniment juste, il ne pourrait, sans une apparence d'injustice, laisser impunis les crimes énormes auxquels nous nous abandonnons. Nous ne profitons pas même de nos adversités; tous, nous avons été frappés; en sommes-nous devenus meilleurs? Au contraire, la peine de nos péchés n'a fait qu'enfanter de nouveaux désordres. On nous arrache les biens de cette vie; et nous nous privons de ceux de la vie future; si bien que, frustrés de toutes parts, pleins de rage et de désespoir, ne sachant à qui nous en prendre, nous élevons contre Dieu notre voix insolente par nos murmures et par nos blasphèmes. La vie quitte les hommes, et ils ne quittent jamais leurs inclinations déréglées; on meurt attaché aux vices par lesquels on a été dominé pendant sa vie, on les porte dans le tombeau; et il n'est presque point d'hommes dont on ne puisse dire, avec le Prophète (*Psal.* XLVIII,12, 13), que *leur tombeaux sont leurs demeures pour l'éternité, et qu'ils ont mérité d'être comparés aux bêtes qui sont sans raison, après s'être rendus semblables à elles* par une conduite déraisonnable.

« Ce n'est pas là un reproche que l'on doive faire aux seuls gens du monde, les ecclésiastiques et les religieux en sont dignes. Les clercs ont en cela les passions et les défauts des séculiers; et parmi les religieux, on ne

voit pas moins régner les penchants du siècle. On cache sous un habit saint une âme mondaine. On embrasse une autre profession, et on la déshonore par des inclinations vicieuses, comme si le culte qu'on doit à Dieu était renfermé dans l'habit et non dans les mœurs. On change de vêtements, on ne change pas d'esprit ni de cœur. De là vient que ceux qui ont fait quelque pénitence de leurs crimes se croient moins coupables en ne changeant ni leurs mœurs ni la forme de leur habit. La plupart de ces personnes ont un procédé si peu régulier, qu'elles semblent moins s'être repenties de leurs fautes, qu'avoir honte de ce qu'elles ont donné quelques marques extérieures de repentir. Je sais combien de personnes, mais surtout ces ambitieux qui se servent du prétexte de la religion pour parvenir aux honneurs, qui n'ont recours à la pénitence que pour s'élever à un plus grand crédit : ces ambitieux surpassent les mondains, même en avidité; et, non contents de rentrer dans leur première condition, ils veulent encore monter à un degré plus élevé. N'est-on pas fondé à dire que des personnes de ce caractère se repentent d'avoir donné des marques extérieures de pénitence.

« Vous ajoutez de nouveaux crimes aux anciens; mais pensez quelles peines sont réservées aux plus grands crimes, si Dieu se sert des démons mêmes pour punir ceux qui le sont moins. Quoi! n'êtes-vous pas contents d'avoir ravi le bien de vos amis et de vos voisins? Les dépouilles des pauvres que vous avez ruinés ne vous suffisent-elles pas? De tous ceux qui sont autour de vous, personne n'est sans crainte, personne ne se croit en sûreté. Un torrent impétueux, un incendie que les vents augmentent à chaque moment, sont moins à redouter que vous; et les pilotes, effrayés, craignent moins les écueils de la Sicile que vous ne vous faites craindre. C'est à vous que l'on doit adresser ces paroles du prophète Isaïe : *Prétendez-vous habiter seuls sur la terre?* (*Isa.*, I, 21.) Si c'est là votre but, vous ne réussirez pas : étendez-vous tant qu'il vous plaira, vous aurez toujours des voisins. Que ne jetez-vous les yeux autour de vous? Considérez ces hommes que leur autorité vous contraint de redouter, et ceux que leur élévation vous force d'admirer. Vous les voyez descendre de leur rang par bonté, et se rendre aussi aimables par leur humilité que respectables par leur puissance. On connaît ceux de qui je parle dans cet éloge; l'on connaît aussi ceux à qui j'ai, en même temps, fait de justes reproches, et plût au ciel que le nombre des premiers fût plus grand. »

Sixième livre. — « La première inclination déréglée dont nous donnons des marques consiste dans cette espèce de fureur que les Romains ont pour les spectacles, quoiqu'il n'y ait aucun crime ni aucun vice dont les spectacles ne fournissent des exemples. Quelle férocité à mettre son plaisir à voir mourir des hommes, à les voir déchirer par des bêtes farouches. De quel côté est la plus grande cruauté? Les yeux des hommes ne sont-ils pas plus cruels que les dents des bêtes? Cependant, l'univers entier contribue à ces plaisirs barbares. On y emploie des soins et des dépenses infinies. Vous m'allez dire que cela n'a lieu que de temps en temps. Qu'en conclure? Ce qui ne devrait jamais se faire cesse-t-il d'être criminel, parce qu'il ne se pratique pas toujours? Sera-t-il permis d'outrager Dieu pourvu que cela n'arrive que par intervalles? Les meurtriers ne sont pas toujours occupés à tuer; cessent-ils pour cela d'être meurtriers, parce qu'ils ne tuent que de temps en temps. Disons la même chose des spectacles. Ceux qui s'y plaisent n'y assistent pas toujours; ce n'est pas leur faute s'ils n'ont pas plus souvent l'occasion d'en repaître leurs criminels regards..... Les autres crimes n'attaquent, si j'ose m'exprimer ainsi, qu'une partie de l'homme. Une pensée obscène ne donne atteinte qu'à son esprit, un discours licencieux à ses oreilles. Une des puissances de l'âme peut être souillée sans que les autres en souffrent; au lieu que les ordures du théâtre souillent en même temps l'homme tout entier. Qui ne rougirait pas, en effet, en retraçant l'imitation trop fidèle de tant de crimes honteux qui s'y représentent. La modestie ne permet pas de décrire les discours obscènes qu'on y tient et les gestes qui les accompagnent..... Ajoutez à cela que les autres forfaits ne noircissent que ceux qui les commettent. Un blasphème qu'on entend ne rend pas criminel celui qui le désapprouve; au lieu que l'impudicité du théâtre devient, tout à la fois, le crime des spectateurs et des acteurs... La gentilité idolâtre n'avait de passion pour ce qu'on appelait les jeux publics, que parce qu'elle s'imaginait que ses divinités en faisaient leurs délices; mais nous, qui ne pouvons ignorer l'horreur qu'en a le vrai Dieu, quel motif avons-nous d'en autoriser la dissolution par notre présence et d'imiter en cela les païens? Si, dans notre conscience, nous jugeons que Dieu les abhorre, qu'il les a en exécration, et que le démon seul peut se repaître des abominations qui s'y commettent, pouvons-nous nous flatter d'être enfants de son Eglise et du nombre de ses adorateurs?.....

« Revenons aux barbares : Chez eux les spectacles ne sont point connus. Rien de semblable ne s'y pratique. Ce n'est que chez les chrétiens que l'on voit cette fureur sacrilége. Que dans un même jour on célèbre dans nos églises une fête solennelle, et qu'en même temps on annonce des jeux publics dans le cirque, où se porte la foule? Est-ce au théâtre, est-ce dans le temple? Qui va-t-on écouter avec plus d'empressement? Est-ce la voix de Jésus-Christ ou celle d'un comédien? la parole de vie ou la doctrine empoisonnée qui se débite dans ces profanes assemblées? L'église est déserte, et le théâtre regorge de spectateurs. Ainsi, pour nous Dieu n'est rien, nos saints autels sont dédaignés, tous les hommages sont réservés pour le théâtre..... Dans le

cours ordinaire de la vie un homme ne voit pas tomber mort auprès de lui son semblable sans en être effrayé; on ne voit pas la maison de son voisin en feu sans prendre de mesures pour se préserver de l'incendie. Nous sommes dans une situation plus terrible encore : le feu a commencé à nous consumer. Aveugles que nous sommes! déjà le feu se fait sentir à nous, et nous ne tremblons pas! Si nous ne portons pas plus loin encore la corruption des mœurs ce n'est point un reste de vertu, c'est l'impuissance de faire pis. Que l'on nous rendît notre ancienne prospérité, et l'on verrait encore les mêmes excès.

« Lorsque les barbares ont fait irruption dans cette province, y a-t-on vu cesser les scandales, quoique l'effet ordinaire de la crainte soit de rendre les hommes plus circonspects et plus modérés? Quel renversement étrange? Déjà on entendait le bruit des armes ennemies autour des murs de Carthage, et les Chrétiens, ainsi assiégés, ne pouvaient s'abstenir d'aller au théâtre. Tandis que ceux qui étaient au dehors périssaient sous le glaive des barbares, ceux qui étaient au dedans se livraient à la volupté. Les barbares avaient leurs captifs dans la campagne; les vices avaient les leurs dans la ville. Les uns avaient perdu la liberté du corps, les autres celle de l'esprit. Mais, pour un chrétien, la servitude de l'âme n'est-elle pas mille fois plus à craindre que celle du corps? (*Matth.* x, 28.) C'est la doctrine de Jésus-Christ, il veut qu'on craigne la mort de l'âme, et qu'on ne soit pas effrayé de celle du corps. Je ne doute pas que les habitants de Carthage ne fussent esclaves de cette funeste captivité de l'âme, eux qui avaient de l'ardeur pour les jeux, tandis que leurs concitoyens perdaient la liberté du corps..... Mais pourquoi recourir à des choses éloignées, et qui se sont passées dans une autre partie du monde. Ne voit-on pas dans les Gaules, que les plus grands seigneurs n'ont tiré d'autre fruit de leurs malheurs que de devenir plus déréglés dans leur conduite. J'ai moi-même vu dans Trèves des personnes nobles et constituées en dignité, quoique dépouillées de leurs biens, au milieu d'une province ravagée, montrer plus de corruption dans leurs mœurs qu'on ne remarquait de décadence dans leurs affaires domestiques. La désolation du pays n'avait pas été si grande qu'il ne restât encore quelque ressource; mais la corruption des mœurs était portée si loin qu'elle était sans remède. Les vices, ces cruels ennemis de l'âme, faisaient au dedans plus de ravages que les barbares, seulement ennemis du corps, n'en faisaient au dehors. Nos compatriotes étaient eux-mêmes leurs plus cruels ennemis. Je devrais arroser de mes larmes la peinture des choses dont j'ai été témoin : j'ai vu des vieillards dans les charges publiques, des Chrétiens dans le dernier déclin de l'âge, aimer encore la bonne chère et la volupté. Pourrait-on croire que des vieillards fussent capables de s'abandonner à ces déréglements pendant la paix; que des jeunes gens le pussent être pendant la guerre; que des Chrétiens le pussent être jamais. Dignités, âge, profession, religion, on oubliait tout dans la fureur de la débauche. Qui n'eût pris les principaux de cette ville pour des insensés? Cette ardeur n'a pu être ralentie par les destructions réitérées de cette cité criminelle. Quatre fois Trèves a été prise et ruinée. Le premier malheur eût dû suffire pour déterminer les habitants à une sincère conversion, afin qu'une rechute n'attirât pas une seconde punition. Chose incroyable! le nombre des malheurs n'a fait qu'augmenter le penchant fatal pour le vice. Telle qu'on nous représente dans la fable cette hydre dont les têtes renaissent en plus grand nombre à mesure qu'on les coupait, telle était la ville de Trèves : les malheurs croissaient, et en même temps croissait aussi la fureur de ses habitants pour le libertinage des mœurs. Le châtiment, qui dégoûte ailleurs du vice, en faisait ici naître un goût plus vif et plus empressé, et il eût été plus facile de vider Trèves d'habitants que de la purger de cette fureur impie. »

L'auteur, après avoir fait cette peinture des désordres de la ville de Trèves, entre dans le détail de ceux qui se commettaient dans Cologne et les autres villes moins considérables, et ajoute : « Si du moins on s'humiliait encore sous la main qui nous frappe! mais non; il semble que ce soit la destinée des peuples soumis à l'empire romain de périr plutôt que de se corriger; il faut qu'ils cessent d'être pour cesser d'être vicieux.

« Trois fois la première ville des Gaules a été détruite, trois fois elle a été comme le bûcher de ses habitants. La destruction même ne fut pas le plus grand mal qu'elle eut à supporter. La misère accablait ceux que la ruine de leur patrie n'avait pas fait périr. Ceux qui s'étaient garantis de la mort gémissaient dans la calamité. Les uns, couverts de blessures, traînaient une vie languissante; les autres, à demi brûlés, n'avaient survécu à l'incendie que pour être en proie à de longues et cuisantes douleurs; ceux-ci mouraient de faim; ceux-là succombaient sous la rigueur du froid; tous perdaient la vie par divers genres de supplices. La ruine de cette ville consternait toutes les autres. J'ai vu la terre jonchée de morts; j'ai vu les cadavres des hommes et des femmes, confondus sans sépulture, exposés aux oiseaux et aux chiens. L'infection que ces corps répandaient devenait contagieuse pour les vivants, et la mort s'exhalait, pour ainsi dire, de la mort même; en sorte que ceux qui n'avaient point été enveloppés dans le massacre de leurs concitoyens en souffraient les suites funestes.

« Qu'est-il arrivé à la suite de cet épouvantable désastre? Une partie de la noblesse de Trèves, échappée aux ruines de cette ville, présenta une requête aux empereurs

pour en obtenir, quoi? des spectacles. Ah! que n'ai-je ici l'éloquence nécessaire pour bien exprimer l'indignité d'une telle action! Mais par où commencer? Par l'irréligion de ces illustres scélérats, par leur stupidité, par leur folie, par leur lubricité? car enfin tout cela se trouve dans leur conduite. Quoi donc, messieurs! vous demandez des jeux publics, et cela après le ravage de vos terres, la prise de votre ville, la ruine de vos maisons; après le carnage, la servitude, les supplices de vos concitoyens! Est-il rien de plus digne de larmes qu'une telle folie? Est-il rien de plus déplorable qu'une extravagance de cette nature? Votre malheur, je l'avoue, m'a paru extrême quand j'ai vu la désolation de votre ville; mais je vous trouve encore plus malheureux depuis que j'apprends que vous demandez des spectacles. Demander un théâtre! mais pour qui? Pour une ville réduite en cendres, entièrement renversée, où à peine il reste pierre sur pierre! Pour qui? pour un peuple qui gémit dans l'esclavage ou languit dans les fers, dont les pitoyables restes ne sont que misère; pour un peuple qui n'est plus; pour un peuple, enfin, dont l'état désastreux donne lieu de douter si la condition des vivants n'est pas pire que celle des morts. Vous demandez des jeux publics! mais où les célébrer, ces jeux, je vous le demande à mon tour? Sur les cendres de votre patrie; sur les ossements de vos concitoyens, dans les places qui fument encore du sang de vos compatriotes? Car y a-t-il un seul endroit dans la ville qui ne soit un monument de vos malheurs? En quel lieu n'a pas ruisselé le sang de vos frères?..... Tout est en deuil, et vous ne pensez qu'à vous divertir, et vous insultez encore à la justice divine. Ah! je ne suis plus étonné que vous ayez été châtiés par tous les maux que vous avez soufferts : une ville que trois renversements n'ont pu corriger méritait bien de souffrir une quatrième destruction.»

Septième livre. — «Il ne nous reste qu'à souhaiter que cette colère qui nous châtie nous soit utile. Mais ce que nous devons nous représenter avec douleur, c'est que le châtiment n'est suivi d'aucune réformation de mœurs. Nos vices sont un mal auquel Dieu applique le remède par sa sévérité, mais dont nous ne voulons pas guérir. Partout ailleurs, à l'égard de tous les animaux, on voit le remède produire son effet. L'homme seul est incurable : le fer et le feu le brûlent sans le rendre meilleur. Ainsi il nous arrive, à l'égard de l'âme, ce qui arrive quelquefois au corps : le mal devient plus fort que le remède. Nous mourons de toutes parts, nous périssons d'une mort funeste, parce que nous rendons notre mal incurable par notre opiniâtreté à ne pas nous corriger.»

L'auteur, après avoir parlé du libertinage des Romains, et raconté la corruption des mœurs dans les provinces de Guyenne et de Languedoc, ajoute : « Je demande maintenant à tout homme sage quelle idée on doit se former d'une famille gouvernée par des hommes de ce caractère. Que doit-on penser des domestiques, lorsque les maîtres sont si prostitués au vice? Il en est du corps politique comme du corps humain : lorsque la tête a perdu la santé, les autres membres ne peuvent se bien porter. Ainsi le père de famille est un chef dont l'exemple sert de règle au reste de la maison. Ce qu'il y a de plus fatal, c'est que plus ces exemples sont vicieux, plus ils font impression et plus on est porté à les suivre. Le mauvais exemple corrompt bien plus vite les bonnes mœurs que le bon exemple ne corrige les mœurs déréglées. Ce principe supposé, quels désordres doivent régner dans les maisons où les maîtres donnent un exemple contagieux d'impureté et de libertinage, puisque les maîtres mêmes qui ne donnent que des exemples de vertu ont tant de peine à bannir le vice de leurs maisons! Ici c'est quelque chose de plus fort que l'exemple qui a introduit le déréglement : c'est une funeste nécessité. Les maîtres se servant de leur autorité pour contraindre leurs esclaves à se rendre à leurs désirs, quelle abomination a dû régner dans ces lieux où les filles n'avaient plus la liberté d'être chastes! » Au reste, qu'on ne dise pas que cette corruption de mœurs ne regarde que les Gaulois : il nous est facile d'examiner ce qui se fait dans les autres provinces. Ne sont-ce pas les mêmes désordres qui ont attiré le même malheur sur l'Espagne? N'importe à quelle sorte de barbares Dieu ait livré cette province : elle n'avait que trop mérité son châtiment. Mais il semble que la Providence ait voulu justifier sa conduite en se servant des Vandales, qui font profession d'être chastes, pour conquérir les terres des Espagnols, qui étaient impudiques. Par là Dieu a fait voir combien il est favorable à la chasteté, et combien il déteste le vice qui lui est contraire. Il y avait sur la terre un grand nombre de peuples plus puissants que les Vandales; mais Dieu les a préférés à tous les autres quand il s'est agi de la conquête de l'Espagne. Ainsi, en se servant des ennemis les plus faibles, il a fait voir que la cause, et non la force, décide des événements. Il donne aussi aux Romains l'occasion de penser que ce n'est pas par la force d'un ennemi si faible qu'ils sont vaincus, mais par l'énormité et la multitude de leurs péchés. On peut dire de nous ce que Dieu disait aux Hébreux par la bouche de Moïse et de ses prophètes : *Je les ai traités comme méritaient leurs débauches et leurs iniquités, et j'ai retiré ma face et mes regards d'eux.* (*Ezech.* XXXIX, 24.) Il dit ailleurs : *Dieu conduira contre vous un peuple éloigné* (*Deut.* XXVIII, 49), *et les pieds de leurs chevaux fouleront les places publiques, et ils passeront ton peuple au fil de l'épée.* (*Ezech.* 26, 11.) Cette prophétie a eu son accomplissement à notre égard. Dans cette effusion si grande du sang romain, dans ces maux que nous souffrons de la part des barbares, quelle peut être l'intention de Dieu? Il n'en a pas sans doute d'autre que de nous causer une salutaire

confusion, en nous livrant à une nation lâche, afin que nous reconnaissions en cela la main invisible qui nous punit d'une manière proportionnée à l'offense.....

« Que les impies et les présomptueux méditent ces paroles du Seigneur : *Je ne veux pas que l'orgueil d'Israël l'élève contre moi, et qu'il ait la moindre raison de dire : Je me suis délivré par mes propres forces.* (*Judic.* VII, 2.) Que tous les impies ne mettent pas leurs espérances en eux-mêmes et croient pouvoir se passer de Dieu. Cependant c'est là un crime commun, et il est ordinaire de trouver ce sentiment sacrilége dans le cœur des Romains. Les forces de l'empire sont détruites, tout le monde le sait, et nous ne voulons pas reconnaître à qui nous sommes redevables de la vie que nous conservons encore. Les Goths et les Vandales devraient nous servir de modèle : quelque méchante que soit leur éducation, ils ne manquent pas à ce que la reconnaissance exige d'eux. Qu'on ne se choque pas de l'avantage que je leur donne. Je pense moins à plaire qu'à dire la vérité : voilà ce qui me porte à dire hardiment que les Goths et les Vandales ne se trouvent jamais engagés dans le péril qu'ils n'implorent le secours du ciel ; et ils rapportent toutes leurs prospérités à Dieu. Nous en avons fait une funeste expérience. Quand les Goths avaient l'air de trembler devant nous, nous nous livrions à une confiance présomptueuse, fondée sur notre alliance avec les Huns : eux mettaient leur espérance en Dieu. Ils demandaient la paix, et nous la leur refusions; ils nous députaient des évêques d'une croyance contraire à la leur, que nous ne daignions pas écouter; et pendant que ces barbares honoraient dans la personne de ces prêtres le Dieu que nous adorons, nous traitions ces mêmes prêtres avec mépris. L'événement a répondu aux inclinations des deux partis : les barbares ont vaincu, lorsqu'ils semblaient avoir tout à craindre; et nous avons eu la honte d'être vaincus, lorsque notre orgueil se flattait d'un triomphe assuré. Ainsi s'est accompli ce que disait le Sauveur : *Celui qui s'humilie sera élevé, et celui qui s'élève sera abaissé.* (*Luc.* XIV, 11.) Notre défaite nous a humiliés, et leur victoire les a comblés d'honneurs. Tandis que les barbares confessent que la victoire est entre les mains de Dieu seul, nous croyons que nos mains, toutes sacriléges qu'elles sont, peuvent nous la donner. Si ces bruits qui ont couru sont véritables, et il y a apparence qu'ils le sont, le roi des ennemis, Théodoric, couvert d'un cilice, passa plusieurs jours en prières avant que de commencer la guerre, et il ne sortit de cet état pénitent que pour la commencer. Il donna la bataille avec confiance, parce qu'il avait auparavant mérité la victoire. La même chose nous est arrivée à l'égard des Vandales. Les Romains les attaquèrent dans l'Espagne, avec ce même air de présomption qu'ils avaient attaqué les Goths. Le succès fut le même, parce qu'un orgueil égal leur servait de motif; et on pouvait leur dire ce que Jérémie disait autrefois : *Le Seigneur réprimera votre confiance insolente, et vous n'aurez aucun succès avantageux.* (*Jer.* II, 37.) Nous avions donc mérité d'être vaincus, et cette peine était due à notre orgueil.....

« Pour ce qui est des jugements de Dieu, il a fait assez voir, par les événements, la différence qu'il met entre nous, les Goths et les Vandales. Ils s'agrandissent par nos pertes; la prospérité est leur partage, tandis que nous sommes dans l'adversité. Ainsi, autrefois, chaque jour David augmentait en force et en puissance; chaque jour Saül tombait dans la décadence par de nouveaux malheurs. *Car*, comme dit l'Ecriture, *le Seigneur est juste, et tous ses jugements sont équitables.* (*Psal.* CXVIII, 37.) Or, c'est par un de ces jugements équitables que Dieu a suscité contre nous une nation qui porte le ravage de province en province, et qui traîne après soi la ruine et la désolation.

« D'abord ces peuples féroces se sont répandus dans cette partie de l'Allemagne qu'on nomme barbare, et qui est tributaire des Romains. Cette province étant désolée, ils sont venus dans la Gaule belgique; et cet incendie faisant chaque jour de nouveaux progrès, la Gaule aquitaine a éprouvé leur fureur. Dieu, toutefois, a permis que ces progrès ne se fissent que peu à peu, afin que le malheur d'une province fût un avertissement qui portât l'autre à la réformation de ses mœurs. Mais cette bonté de Dieu envers nous n'a-t-elle pas été inutile? Et dans quelle province romaine voit-on des marques de conversion? Nous le lisons dans le prophète, et cela est entièrement vrai à notre égard : *Tous sont sortis de la bonne voie, et sont en même temps devenus inutiles* (*Psal.* XIII, 3), c'est-à-dire incorrigibles. Ecrions-nous donc, avec un autre prophète : *Seigneur, vous les avez frappés, et ils n'ont pas senti les coups; vous les avez brisés, et ils ont refusé de recevoir votre loi. Leur face est devenue plus dure que la pierre et ils n'ont pas voulu revenir à vous.* (*Jer.* V, 3.) L'événement fait voir que ces paroles nous conviennent. Longtemps la Gaule a été ravagée par les barbares : a-t-on vu l'Espagne, effrayée par cet exemple, penser à réformer ses mœurs? Non; et parce que cet exemple avait été inutile, le feu qui avait dévoré la Gaule s'est communiqué en Espagne : l'une et l'autre de ces provinces ont été enveloppées dans la même ruine. Le feu qui a brûlé les pécheurs n'a pas arrêté le cours des péchés. De là vient que la colère de Dieu, irrité de plus en plus, après avoir appesanti sa main sur l'Europe, a fait sortir des provinces les plus reculées de l'univers des peuples barbares qui ont ravagé l'Afrique... Quelle était donc l'énormité de nos crimes, puisque les barbares étaient, malgré eux, contraints de servir à nous en châtier? Ils pouvaient nous dire ce que le roi des Assyriens dit aux Israélites dans le prophète Isaïe : *Croyez-vous que je sois venu dans cette terre pour la ruiner, sans l'ordre du Seigneur? C'est le Seigneur qui m'a dit : Entrez dans cette terre, et portez-y la désolation.* (*Isa.*

xxxvi, 10.) Ou avec Jérémie : *Voici ce que dit le Seigneur Dieu des armées : Je choisirai et j'enverrai Nabuchodonosor, roi de Babylone, mon serviteur; il viendra et il ruinera l'Egypte.* (*Jerem.* xliii, 10.) Cela doit servir à nous convaincre que les afflictions que souffrent les hommes sont des jugements de Dieu, et que ces jugements sont prononcés contre les péchés des hommes. N'attribuons donc nos adversités qu'à nos péchés, et non pas à Dieu. C'est toujours à la source qu'il faut remonter. Ainsi, parmi nous, le meurtrier et le voleur qui sont condamnés à mort sont regardés comme auteurs de leur malheur, et personne ne l'attribue au juge qui les condamne. Jugeons de même du passage des Vandales dans l'Afrique. Par combien de crimes les habitants de ces provinces ont-ils, pour ainsi dire, obligé Dieu à les traiter comme il a fait! La miséricorde du Seigneur éclate en ce qu'il a attendu si longtemps et avec tant de patience que les pécheurs se convertissent..... Etait-il une province plus riche, plus florissante par le commerce? Telles étaient les richesses de cette province, qu'on eût dit qu'on y avait rassemblé les trésors de tout l'univers. Ils en avaient fait le réceptacle de tous les vices..... Quel spectacle s'offre à mon esprit dans Carthage! Je vois une ville où la corruption des mœurs est générale; une ville pleine de citoyens, mais encore plus abondante en vices. Je vois des hommes qui disputent entre eux à qui se rendra remarquable par son avarice ou par son incontinence. Ici, les uns sont brûlés par l'ivrognerie; là, les autres se ruinent la santé par l'intempérance. Ceux-ci sont couronnés de fleurs, ceux-là répandent au loin l'odeur des parfums. Partout le même luxe produit les mêmes excès; les mêmes désordres y tuent les âmes. Qui ne prendrait des hommes de ce caractère pour des insensés? Est-il rien qui puisse nous donner une idée plus naturelle de ce que les poëtes ont dit que l'on voyait dans les fêtes des bacchantes?

« Ajouterai-je à tout cela une autre sorte de vice différent de ceux que je viens de décrire, en ce qu'il est plus criminel et plus désastreux? Je parle de ces proscriptions qui enveloppent pêle-mêle les orphelins, les veuves et les pauvres. Tous les jours on entendait pousser leurs cris pitoyables vers le ciel, demander à Dieu la fin de leurs maux, quelquefois même solliciter comme un bienfait l'arrivée des ennemis, afin d'avoir la triste consolation de voir les autres souffrir les maux qu'ils avaient soufferts sans compagnons. La colère divine les a exaucés. Quel lieu dans Carthage n'était pas un lieu de prostitution? Les places publiques n'en étaient pas exemptes, les rues étaient des théâtres de scandale. La pudeur trouvait de toutes parts des piéges, et les personnes chastes ne pouvaient presque éviter des spectacles qui les faisaient rougir. Telle était Carthage; ses habitants ne respiraient que la volupté, et leur haleine, devenue contagieuse, faisait passer le venin des uns aux autres. Quelle espérance de réformation pouvait-on se promettre dans une ville où tout était digne d'exécration, si l'on excepte les églises. Et encore les prêtres et les autres membres du clergé étaient-ils exempts de la corruption générale? Encore une fois, quelle espérance de fléchir Dieu pouvait avoir ce peuple? S'il est vrai qu'un seul ecclésiastique coupable d'un crime contre la pudeur souille tout le peuple, que penser d'un peuple où à peine on pouvait trouver un seul ecclésiastique qui fût chaste.

« Ce n'était là, dites-vous, que le vice d'un petit nombre d'hommes; d'où vient cependant que le châtiment a été général? Je l'ai déjà fait observer. Le crime d'un seul homme a souvent attiré de grands maux sur tout le peuple de Dieu... On peut en effet comparer l'Eglise de Dieu à l'œil dans le corps humain. Un grain de poussière lui fait perdre l'usage de la vue. Ainsi, dans le corps des fidèles, quoique le nombre des coupables ne soit pas grand, l'éclat du corps ne laisse pas d'en être obscurci. De là je conclus que, quand il serait vrai que parmi les Carthaginois il n'y aurait qu'un petit nombre de personnes coupables des excès dont je viens de parler, il ne serait pas moins vrai que les excès monstrueux d'un petit nombre seraient devenus le crime de la multitude. La société d'un petit nombre d'hommes impudiques souille de même tout un peuple. Pouvoir empêcher l'abus et le tolérer, c'est en être soi-même coupable.

« J'ai dit que dans les villes d'Afrique on ne voyait que débauche et qu'impureté, mais principalement dans la capitale de cette province; tandis qu'on ne voyait rien de semblable parmi les Vandales. Ils étaient suscités pour nous corriger de nos vices, et non pas pour en être les imitateurs. Ils ont travaillé à purifier l'Afrique d'hommes et de femmes débauchés; ils ne l'ont pas fait par des vues seulement politiques, mais en condamnant le vice, ils s'en sont abstenus. O Dieu plein de miséricorde, ô Sauveur plein de bonté, que les lois que vous protégez ont de puissance! Elles peuvent, et on l'a vu dans cette rencontre, elles peuvent corriger les penchants déréglés de la nature.

« Mais il est important de remonter jusqu'à la cause qui a produit cet effet. Car, à dire vrai, les lois seules ne pourraient abolir la débauche, si on ne joignait les voies de fait aux paroles, en ôtant l'occasion de la volupté, et si, en ordonnant aux hommes d'être chastes, on ne les mettait en état de l'être comme par force. Les Vandales étaient persuadés de ce principe : et sur cela ils se sont conduits avec sagesse. Ils ont travaillé à détruire l'impureté sans faire périr celles qui se prostituaient pour arriver à ce commerce si scandaleux. Ils n'ont pas condamné à la mort ces femmes coupables, pour ne pas paraître abolir le vice par une espèce de cruauté, en détruisant le péché par la perte des pécheurs. Ils s'y sont pris avec de si prudentes précautions, que la sévérité a eu plus l'air d'un remède que d'un châti-

ment. Ils ont obligé toutes ces filles, jusqu'alors impudiques, à penser au mariage, et à se marier en effet. Le concubinage a été changé en une alliance légitime, et, selon l'ordre de l'Apôtre, chaque femme a eu son mari, et chaque mari a été réduit à une femme. Ainsi ceux qui ne pouvaient garder une exacte continence ont trouvé, dans un légitime usage du mariage, un remède qui les a garantis d'une coupable incontinence. A cela ils ont ajouté des lois rigoureuses qui condamnaient les impudiques à perdre la vie, afin qu'un châtiment si sévère retînt l'un et l'autre sexe dans les bornes du mariage. Les lois, au reste, sont imparfaites lorsque, condamnant une partie du vice, elles permettent l'autre partie. Telles étaient les lois romaines; elles condamnaient, à la vérité, l'adultère, mais elles ne défendaient ni ne punissaient la fornication. On eût dit que les Romains craignaient d'être trop chastes, et qu'ils trouvaient du danger à bannir l'impureté de l'empire. Les Vandales se sont conduits avec plus de sagesse; l'adultère et la fornication sont deux crimes également interdits par leurs lois. Elles obligent les femmes à être fidèles à leurs maris, et défendent aux maris tout amour et tous plaisirs illégitimes : lois d'autant plus estimables qu'elles sont conformes à la loi de Dieu, et qu'elles ne permettent que ce que Dieu a permis aux hommes, ne voulant pas que personne sorte de ces justes bornes...

« Si mes forces me le permettaient, j'élèverais ma voix pour me faire entendre à tout l'univers. Romains, m'écrierais-je, tous tant que nous sommes, rougissons d'avoir mené une vie si irrégulière; rougissons de voir aujourd'hui que les seules villes où ne règne pas l'impureté sont celles qui sont soumises aux barbares. Ne vous plaignez plus d'être malheureux, puisque vous êtes impudiques. Si ceux qui vous surpassent en vertu vous surmontent par les armes, si vos terres tombent entre les mains de ceux qui détestent vos vices, ne croyons pas qu'ils triomphent par la force et que nous succombions par la faiblesse de la nature. Jugeons plus sainement des choses, et persuadons-nous fortement, puisque c'est une vérité certaine, que nous ne succombons que par le déréglement de nos mœurs, dont nos calamités sont la juste punition. »

Huitième livre. — Salvien combat dans ce livre une superstition particulière aux peuples d'Afrique, laquelle consistait à adorer une déesse céleste, pour laquelle les plus qualifiés de cette nation avaient un respect égal à celui qu'ils portaient à Jésus-Christ. Ils tombaient encore dans un autre excès, qui était de maltraiter les moines, parce qu'ils ne pouvaient souffrir des hommes dont la vie, les mœurs et les inclinations étaient si différentes de leur conduite. Ils se moquaient d'eux, ils en parlaient avec mépris; il les persécutaient et leur faisaient souffrir toute sorte de mauvais traitements. Sitôt qu'on voyait paraître dans Carthage un moine desséché par les austérités, vêtu d'une étoffe grossière et d'un habit de pénitent, et marquant par sa tête rasée qu'il avait renoncé à toutes les superfluités, il était l'objet des railleries d'un peuple impie et insolent. S'il arrivait que quelqu'un de ces saints anachorètes, pressé par les mouvements d'une louable charité, sortît des solitudes d'Egypte, de Jérusalem ou de quelqu'autre retraite, pour venir prêcher la foi dans cette ville idolâtre, il ne pouvait sans danger se montrer dans les rues et les places publiques. Si on n'allait pas jusqu'à les mettre à mort, c'est que la loi des Douze Tables, en vigueur à Carthage, défendait de faire mourir un homme qui n'a pas été condamné par les juges. « Doit-on s'étonner après cela, conclut Salvien, que les Chrétiens d'Afrique gémissent sous les fers des barbares, eux qui ont traité de saints personnages avec une cruauté dont les barbares ne seraient pas capables? Le Seigneur est juste, et ses jugements sont équitables. »

Voilà, du moins en grande partie, le beau traité de Salvien sur la Providence ou le jugement de Dieu et la justice qu'il exerce ici-bas : traité auquel la critique a reproché, peut-être avec raison, une abondance prodigue de tableaux et de mouvements; mais par là même d'autant plus utile à ceux d'entre nous qui se livrent au ministère de la parole, en leur offrant une bien plus grande somme de richesses oratoires à distribuer dans leurs diverses compositions.

Lettres. — Il nous reste à parler de ses lettres. Elles ne nous fourniront pas un long article, quoique Gennade, dans son catalogue des écrits de Salvien, en marque un volume. La plus mémorable est celle qu'il adressa à son beau-père et dont nous avons rendu compte dans sa biographie. Avec celle-ci on en possède huit autres dont la première est adressée à une communauté de serviteurs de Dieu.

Cette communauté qu'il ne nomme pas était selon toute apparence le monastère de Lérins. Salvien leur recommande un jeune homme d'un haut rang et d'une naissance distinguée qui avait été pris par les barbares lorsqu'ils s'étaient emparés de la ville de Cologne. Ce jeune homme, qui était parent de Salvien, avait encore sa mère, femme aussi recommandable par sa sagesse et sa modestie que par son zèle pour la foi. Réduite par la misère des temps à gagner sa vie par le travail de ses mains, sous les ordres des femmes des vainqueurs, elle envoya son fils à Salvien, dans l'espérance que soit par lui-même ou par ses amis, il pourrait lui procurer et les moyens de vivre et les instructions nécessaires pour son salut. Salvien le recommande en effet à quelques amis, pour lui assurer les besoins du corps et les secours temporels; mais pour les biens de l'âme, il l'adressa à ces serviteurs de Dieu, en les priant de le former au bien, et de faire naître en lui le goût de la vertu.

A saint Eucher. — Nous avons deux lettres adressées à ce saint évêque de Lyon.

La première est un compliment sur son élévation à l'épiscopat. Le nouvel élu l'avait fait saluer par un de ses domestiques nommé Ursicien, sans lui écrire, suivant sa coutume. Salvien s'en plaint dans sa lettre, et dans la crainte qu'il n'eût changé de sentiments à son égard, il l'avertit de se tenir en garde contre l'orgueil que pourrait lui inspirer sa nouvelle dignité, et le conjure de soutenir par sa conduite l'ancienne estime qu'il avait pour lui. Je ne sais si les services rendus à saint Eucher par Salvien lui faisaient prendre avec lui ce ton d'autorité, ou s'il en usait ainsi par motif d'amitié, ou parce qu'il était beaucoup plus âgé que ce saint évêque, dont il avait élevé les deux fils.

Il lui adressa la seconde lettre en lui renvoyant certains écrits sur lesquels il lui avait demandé son sentiment. « J'ai lu ces livres, lui dit-il ; ils sont courts, mais ils contiennent un grand fonds de doctrine. On peut les lire en peu de temps, mais rien n'y manque pour la solidité des instructions ; en un mot, ils sont dignes de votre esprit et de votre piété. Je ne suis pas surpris que le désir de contribuer à l'éducation de vos enfants vous ait porté à composer un ouvrage si utile et si beau. Jusqu'ici vous avez travaillé à les rendre dignes des temples de Dieu ; l'ouvrage que vous venez de faire pour leur instruction est propre à finir l'édifice spirituel que vous avez commencé en eux. Vous avez voulu perfectionner un bon naturel par une discipline et une conduite simple, et joindre les instructions évangéliques aux leçons de la philosophie morale. Il ne reste plus qu'à demander à Dieu, par la grâce duquel ces deux jeunes seigneurs sont si dignes d'admiration, qu'il grave dans leur cœur tout ce qui est dans ces traités, et que ce qu'ils contiennent en spéculations brille dans toutes leurs démarches, puisque déjà la divine Providence les a destinés au gouvernement de l'Eglise. Je prie Dieu de faire, par sa miséricorde, que leur bonne éducation et leur science soient utiles à l'Eglise et vous comblent de bénédictions. Fasse le ciel que leurs progrès dans la science des saints fassent honneur à leur père selon la nature, et aux enfants qu'ils engendreront à l'Eglise en Jésus-Christ. Daigne le Seigneur m'accorder comme une grâce signalée que ceux qui ont été autrefois mes disciples soient maintenant nos intercesseurs auprès de lui ! Je vous souhaite une parfaite santé et je vous salue comme mon maître et ma plus douce consolation. »

A l'évêque Agrice. — Nous n'avons qu'une partie de la lettre à Agrice que l'on croit être l'évêque d'Antibes, qui assista en 506 au concile d'Agde. Salvien s'excuse auprès de lui d'une faute d'incivilité dont il se reconnaissait coupable. Je n'oserais, lui dit-il, nier ce qui est évident, je ne puis justifier ce qui est condamnable. C'est aggraver sa faute que de vouloir passer pour innocent après qu'on l'a commise.

A Cattura. — La vierge Cattura ayant échappé à une maladie qui l'avait conduite aux portes de la mort, Salvien lui écrivit, pour la féliciter, une lettre dans laquelle il mêle quelques instructions morales sur l'avantage des maladies corporelles, et le profit qu'en doivent retirer les gens de bien. « Vous n'ignorez pas, lui dit-il, que la vigueur du corps affaiblit souvent celle de l'âme. Leurs mouvements sont si opposés les uns aux autres, que nous ne faisons pas ce que nous voulons. Il faut l'affaiblir pour arriver au point que nous nous proposons. L'esprit, en effet, tire sa force de d'infirmité de la chair : *Affectis artubus*, etc., de sorte que c'est pour l'homme une espèce de santé que d'être quelquefois malade : *Ut mihi genus quoddam sanitatis esse videatur, hominem interdum non esse sanum.* Alors cessent les combats de la chair avec l'esprit. Plus de ces funestes impressions des flammes impures qui troublent les sens. Réjouissez-vous donc, ô servante de Jésus-Christ ! »

A Limenius. — On voit par la lettre à Limenius que ce personnage n'était pas encore Chrétien, puisque Salvien lui témoigne ne douter nullement, qu'en considérant la pureté de l'amitié chrétienne il ne soit porté à aimer Jésus-Christ et à souhaiter d'en être aimé. Ils étaient cependant amis depuis longtemps ; mais c'était Salvien qui avait commencé cette liaison d'amitié, qui n'avait fait que croître par le retour dont Limenius la payait.

A Aper et à Verus. — Il y a toute apparence aussi que ce fut Salvien qui commença à cultiver l'amitié d'Aper et de Verus, qu'il reconnaît d'un rang supérieur au sien. C'est même cette supériorité qui lui inspire la pensée de leur écrire. « Dans les convenances ordinaires de la vie et dans la position secondaire que j'occupe à votre égard, je crois que c'est aux inférieurs à prévenir ceux qui sont au-dessus d'eux, et non à s'en laisser prévenir. La réciprocité du commerce épistolaire est établie, pour que de part et d'autre on s'accorde les attentions que l'on se doit dans l'absence ; d'où je conclus que le respect et la déférence paraissent plus dans celui qui prévient que dans celui qui se laisse prévenir. En prévenant, on paraît moins avide d'honneurs ; en différant, on semble avoir intention de se faire valoir. » Il ajoute que c'est encore le propre de l'humilité de préférer les autres et de les surpasser en déférence. Le reste de la lettre est du même goût, c'est-à-dire, y témoigne sa vénération à Aper et Verus. — La lettre à Salonius est la même qui sert de préface aux quatre livres écrits sous le nom de *Timothée.* Nous en avons donné le précis à cet endroit.

Livres perdus. — Salvien, au rapport de Gennade son contemporain, avait laissé plusieurs autres écrits qui ne sont pas venus jusqu'à nous ; savoir trois livres : *Du bien de la virginité*, adressés à un prêtre nommé Marcelle ; un livre pour expliquer la dernière partie de l'*Ecclésiastique*, adressé à Claudien,

évêque de Vienne: un livre de lettres; un livre en vers, où il expliquait à la façon des Pères grecs et surtout de saint Basile, le commencement de la *Génèse* jusqu'à l'endroit où il est parlé de la création de l'homme; un grand nombre d'homélies pour des évêques, qui probablement ne se trouvaient pas en état d'en composer eux-mêmes, et plusieurs discours ou instructions en forme de Catéchèses que Salvien avait pu adresser lui-même aux fidèles, en sa qualité de prêtre. Il paraît aussi qu'il avait composé un éloge funèbre de saint Honorat, dans lequel il le comparait au soleil, en disant que ce saint évêque était à la congrégation de Lérins ce qu'est le soleil par rapport à la température; son influence faisait germer et croître les vertus.

Salvien écrivait avec élégance, netteté et politesse. Son latin rappelle les beaux temps de la langue; il donne à ses pensées un tour ingénieux et délicat, surtout dans ses lettres, et il sait si bien varier son discours qu'on le lit avec agrément. Mais ce qui rend cet auteur intéressant, c'est le zèle qu'il fait paraître pour la gloire de Dieu et pour le salut des hommes. Il n'est rien qu'il ne mette en œuvre pour leur rendre la vertu aimable, pour les détourner du vice et les faire rentrer dans la voie du salut. Il les presse par l'autorité des Ecritures, par la vue de leurs propres intérêts, et par tous les motifs qui peuvent leur commander la reconnaissance envers le Créateur. Les raisonnements qu'il oppose aux vains prétextes des impies sont solides; mais ils seraient plus péremptoires encore s'il savait les préciser davantage en retranchant de leur étendue.

SALVIUS, évêque d'Octodure au ve siècle, est mis au nombre des docteurs de ce temps par saint Honorat, évêque de Marseille. Il nous reste de lui un calendrier sacré et profane, dont Bollandus a donné quelques extraits dans son 1er volume, sur le mois de Janvier et qui a depuis été inséré tout entier dans le septième tome des *Vies des saints* du mois de Juin. Dans la préface l'auteur remarque que l'année n'avait d'abord que dix mois lesquels comprenaient trois cent quatre jours. Chez les Acarnaniens elle n'avait que six mois, quatre chez les Egyptiens et trois seulement chez les Arcadiens. Le second roi de Rome ajouta, dit-il, le mois de janvier et février, qu'il intercala entre décembre et mars; de sorte que l'année se trouva alors composée de trois cent cinquante-quatre jours. Plus tard on y ajouta dix jours et six heures, de sorte que ces six heures donnent tous les quatre ans un jour en plus, ce qui forme l'année bissextile. Les Egyptiens commencent leur année au mois de septembre, les Grecs au mois de novembre; les Juifs au mois de mars et les Occidentaux au mois de janvier, huit jours après la naissance de Jésus-Christ. Silvius travaillait à cet ouvrage en 448, sous les consulats de Posthumien, de Zénon et d'Astère. Il adressa ce calendrier à saint Eucher, qui avait coutume, dit-il, d'approuver tous ses ouvrages; ce qui prouve qu'il en avait composé d'autres. On ne trouve pas dans ce calendrier tout ce que Silvius promet dans sa préface; de sorte qu'on ne peut se flatter de l'avoir en entier.

SAMONAS, archevêque de Gaza, en Palestine, et honoré dans l'Eglise du titre de bienheureux, florissait à la fin du xie siècle. Il ne mérite de figurer dans nos pages, au nombre des auteurs dont nous rendons compte, qu'à cause d'un *Dialogue* que les écrivains patrologiques nous ont conservé et dont voici l'origine : Comme il voyageait sur la route d'Emès avec plusieurs personnes, pour charmer l'ennui on s'entretenait de questions diverses, et la conversation allait quelquefois un peu plus loin qu'il ne fallait. Un Sarrasin très-habile et très-éloquent, nommé Achmed, était de la compagnie. Saisissant la question des sacrements qu'on avait soulevée, il adressa la parole à l'évêque et lui dit : « Comment, vous autres prêtres, pouvez-vous jouer les Chrétiens en affirmant que du pain fait de farine est le corps du Christ? Ou vous vous êtes trompés vous-mêmes, ou vous trompez les autres. — Vous voulez dire, reprit l'évêque, que le pain ne devient pas le corps du Christ. Mais, alors, dites-moi : Votre mère vous a-t-elle enfanté aussi grand que vous êtes? — Non pas, répondit le Sarrasin. — Qui donc vous a fait arriver à cette grandeur? — Par la volonté de Dieu, répond-il, ce sont les aliments. — Le pain s'est donc changé pour vous en corps? — Je le pense tout à fait. — Mais de quelle manière le pain s'est-il changé pour vous en corps? — J'ignore la manière. » L'évêque lui expliqua alors comment les aliments, descendus dans l'estomac, s'y liquéfient, deviennent du sang qui, par les canaux et les veines, arrose tout le corps, s'assimile à ses différentes parties, se transforme en os avec les os, en moëlle avec la moëlle, en nerfs avec les nerfs. Voilà comme l'enfant devient homme, le pain se changeant pour lui en corps et la boisson en sang. Le Sarrasin étant convenu que cela était ainsi, l'évêque ajouta : « Eh bien! apprenez que notre sacrement se fait de la même manière : le prêtre pose sur la table sacrée du pain et du vin, et fait une sainte invocation. L'Esprit-Saint descend sur les choses qui sont offertes, et, par le feu de sa divinité, change le pain et le vin au corps et au sang du Christ, de même que le foie et l'estomac changent les aliments au corps de l'homme. N'accorderez-vous pas que le très-saint Esprit de Dieu puisse faire ce que fait votre foie et votre estomac? » Le Sarrasin l'accorda.

L'évêque Samonas ayant apporté pour second exemple la génération naturelle de l'homme, et expliqué pourquoi Jésus-Christ nous donne son corps sous forme d'aliment, le Sarrasin Achmed demanda : « Cette communion et cette victime du corps et du sang du Christ qu'offrent les prêtres, est-ce le vrai corps et le vrai sang du Christ, ou seu-

lement un exemplaire de son corps, comme la victime du bouc qu'offrent les Juifs ? — A Dieu ne plaise, répliqua l'évêque Samonas, que nous disions jamais que cette sainte communion est un exemplaire du corps de Jésus-Christ, ou un pain nu, une figure, une image; non, ce que nous prenons est véritablement le corps déifié du Christ, notre Dieu, qui a pris la chair et est né de Marie, Mère de Dieu, toujours vierge. Voilà ce que nous croyons et confessons, suivant la parole du Christ même; car, dans la cène mystique, il donne le pain à ses disciples en disant : *Prenez, mangez, ceci est mon corps;* de même en leur remettant le calice il dit : *Ceci est mon sang.* (*Matth.* XXVI, 26.) Il ne dit pas : Ceci est un exemplaire ou la figure de mon corps et de mon sang. Le Christ dit encore plusieurs fois : *Qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle.* (*Joan.* v, 56.) Ayant donc le Christ pour témoin que c'est son corps et son sang que nous recevons, comment pourrions-nous douter encore, si nous le croyons Dieu et le Fils de Dieu? Car, si de rien il a fait le monde, et si sa parole est véritable, vivante, efficace et toute-puissante, et si étant le Seigneur il fait tout ce qu'il veut, ne peut-il pas changer le pain en son corps, et le vin mêlé d'eau en son propre sang? »

L'évêque ayant répondu à cette autre question : Pourquoi le Christ a voulu donner son corps et son sang sous l'espèce du pain et du vin, et non sous celle d'une autre matière, le Sarrasin conclut : « Il est bien évident que vous avez bien expliqué les mystères et les sacrements de la foi chrétienne; mais quelqu'un pourrait encore douter de ceci : Comment Dieu étant un, et le corps de Jésus-Christ étant un aussi, il est néanmoins divisé en une infinité de corps et de parcelles. Par ces divisions y a-t-il plusieurs Christs ou un seul? et dans chaque parcelle est-il un et le même et tout entier? » L'évêque répondit : « C'est par les choses sensibles et matérielles que nous démontrons ce qui est au-dessus de la matière et de la nature. Que chacun écoute donc cet exemple et en comprenne la portée. Quelqu'un prend un miroir, le jette par terre, le brise en plusieurs morceaux; dans chaque morceau cependant il voit son image tout entière. Cet exemple lui fera comprendre que dans chaque fragment, chaque parcelle, en quel temps et quel nombre de fois, en quel lieu on la rompe, la chair de Jésus-Christ demeure tout entière. Un autre exemple : La parole que profère un homme, celui qui parle l'entend, les assistants l'entendent aussi; et quoiqu'il y en ait beaucoup à l'entendre, ils ne l'entendent pourtant pas divisée, mais tout entière. Il en est de même pour le corps de Jésus-Christ. Ce très-saint corps, assis à la droite du Père, demeure en lui-même tout entier; mais le pain offert et consacré dans le sacrifice, changé au corps du Christ par la puissance divine et la descente du Saint-Esprit, quoiqu'on le divise, demeure cependant tout entier dans chaque fragment, de même que ceux qui écoutent parler quelqu'un entendent sa parole non divisée, mais tout entière. » Le Sarrasin Achmed admira ces explications, remercia beaucoup l'évêque, et protesta qu'il ne lui restait plus aucune difficulté.

On trouve cet entretien du bienheureux Samonas dans la *Bibliothèque des Pères*, de Lyon, t. XVIII, p. 577. Il a été reproduit dans le *Cours complet de Patrologie.*

SAMSON, archevêque de Reims, nous a laissé une lettre circulaire à ses fidèles. Il avait eu à défendre les droits de son Eglise contre Louis VII, roi de France, qui avait donné à son frère Henri, la trésorerie du chapitre. Samson demanda la révocation de cette donation, et l'obtint. Cette victoire, il crut devoir la faire connaître à tous les fidèles. Le roi, y dit le prélat, ayant reconnu son injustice et avoué sa faute, nous avons pensé qu'il était convenable d'en instruire les fidèles présents et à venir, et de mettre obstacle par cette publicité même à ce qu'aucun prince dans la suite, entraîné par un tel exemple, n'ose renouveler une semblable entreprise. » Telle était la liberté des archevêques de cette époque vis-à-vis des rois.

SAMSON DE NANTEUIL, poëte anglo-normand, écrivait en Angleterre, sous le règne d'Etienne successeur de Henri Ier, de 1135 à 1154.

Il a traduit en vers français le *Livre des Proverbes* de Salomon, à la prière d'Adélaïde de Condé, épouse de Osbert de Condé, seigneur de Horn-Castle.

Ce poëme, que nous trouvons dans le *Musæum Britannicum*, est précédé d'un prologue en vers de huit syllabes, comme la traduction elle-même. En voici un échantillon :

A tort se lait murir de fain
Ki assez at et blé et pain,
Turner li pot l'um à pèresce
Se ne s'en paist u à feblesce ;
S'il fameillait è ne se paisse
Et par des deings murir se laisse
De cels est dunc, si cum jeo crei
Ki al moulin muerent de sei,
Pur nent irreit conquerre en France,
Ki suffraite at en habundance...

Le style de l'auteur est rempli de maximes et de sentences, il cite fort souvent les auteurs de la bonne latinité, Horace, Virgile, Cicéron, etc., qui paraissent lui être très-familiers.

Cette traduction des *Proverbes*, est le seul ouvrage que nous ayons de cet écrivain

SAMUEL, prêtre de l'Eglise d'Edesse au ve siècle, écrivit plusieurs ouvrages en syriaque, contre les ennemis de l'Eglise, surtout contre les Nestoriens et les Eutychiens et contre les Timothéens, c'est-à-dire contre ceux du parti de Timothée Elure. Il dépeint ces trois sortes d'hérétiques comme une bête à trois têtes, et il les réfute par la doctrine de l'Eglise et par l'autorité de l'Ecriture sainte. Contre les nestoriens il montre que le Verbe est un Homme-Dieu né d'une Vierge, et non pas un pur homme ; contre les Eutychiens que Dieu a pris une vraie

chair dans le sein de la Vierge, qu'il ne l'a point eue du ciel, et que sa chair n'a pas été formée d'un air condensé; enfin contre les Timothéens, il fait voir que le Verbe s'est tellement fait chair, que tout en demeurant dans sa substance aussi bien que l'humanité dans sa nature, il s'est fait une seule personne par l'union et non pas par le mélange des deux natures. Le premier d'entre les accusateurs d'Ibas d'Edesse, était un Samuel, prêtre de cette Eglise. Le temps, le lieu, la dignité, le savoir, font juger que c'était le même Samuel dont nous parlons, qui après la mort d'Ibas, avec qui il serait réconcilié, serait passé à Constantinople, selon que le dit Gennade, et où il aurait combattu les erreurs des hérétiques de son temps.

SAMUEL de Maroc, rabbin converti dont nous avons un traité de controverse contre les Juifs, vivait dans la seconde moitié du XIe siècle. Son livre est adressé à un autre Juif nommé Isaac, dont il loue extrêmement le savoir, et auquel il propose ses objections sous la forme de doutes et de difficultés, qui, dit-il, le remplissent de crainte et d'inquiétude. « Pourquoi, lui demande-t-il, nous autres Juifs sommes-nous généralement frappés de Dieu dans cette captivité qui dure depuis plus de mille ans, tandis que nos pères qui avaient adoré les idoles, tué les prophètes et rejeté la loi de Dieu ne furent punis que pendant soixante-dix ans dans la captivité de Babylone? Et cependant l'Ecriture marque cette punition comme le plus grand effet de la colère de Dieu. Pour nous, nous ne voyons aucun terme prescrit à celle qui nous frappe, ni dans la loi, ni dans les prophètes. Il faut donc que nous ayons commis depuis lors quelque péché plus grand que ne l'était l'idolâtrie de nos pères; car il est à croire que nous subissons cette désolation qui, selon le prophète Daniel, doit durer jusqu'à la fin. (*Dan.* IX, 27.) — Je crains beaucoup, ajoute-t-il, que notre péché ne soit d'avoir vendu et mis à mort ce Jésus que les Chrétiens adorent. » Sur quoi il rapporte plusieurs passages d'Isaïe et des autres prophètes, touchant la passion de Jésus, et remarque que ces passages se rapportent parfaitement avec ce qui en est raconté dans notre Evangile. Il insiste sur la prophétie de Daniel, sur les soixante-deux semaines, à l'expiration desquelles il est dit que le Christ sera tué, la ville détruite, et le sacrifice aboli. « Je ne vois point, dit-il, qu'il nous soit possible d'échapper aux conséquences de cette prophétie, accomplie depuis plus de mille ans, par les mains de Titus et des Romains. » Il distingue et prouve par l'Ecriture les deux avénements du Messie, l'un dans l'humilité et l'autre dans la gloire. Il prouve également la réprobation des Juifs et l'élection des Gentils.

A la fin de cet écrit, Samuel emploie contre les Juifs ce qu'on lit dans l'*Alcoran* et ses commentaires. « Les Sarrasins, dit-il, reconnaissent qu'il était le Messie prédit et qu'il avait reçu de Dieu le pouvoir de faire des miracles, de guérir toutes les maladies, de chasser les démons et de ressusciter les morts; qu'il savait tout et qu'il connaissait le secret des cœurs; qu'il a méprisé les richesses et les plaisirs sensuels; enfin, qu'il est le Verbe de Dieu. Or, dit-il, quoique les Chrétiens ne nous allèguent pas ce témoignage, qui n'a pas plus d'autorité chez eux que chez nous, il ne laisse pas d'être embarrassant pour nous, et avantageux pour eux. » Cet écrit du rabbin Samuël de Maroc mérite d'être connu, et pourrait se répandre utilement parmi les Juifs. On le trouve dans la *Bibliothèque des Pères*, de Lyon, tome XVIII, et tome IV, de Paris.

SANCTE, poëte chrétien du Ve siècle, nous est connu par les lettres de Paulin qui le qualifie de fidèle serviteur de Dieu et d'homme parfaitement versé dans la science des Ecritures. Entre les principaux talents de Sancte, saint Paulin loue en particulier celui qu'il avait pour la poésie chrétienne. De toutes les pièces néanmoins qu'il a pu composer dans ce genre de littérature, nous n'avons connaissance que de son poëme sur la parabole des dix vierges de l'Evangile; encore est-il perdu. Nous avons dans la Bibliothèque des Pères une éclogue que l'on attribue à Sancte, et encore faut-il lui faire porter le nom d'Endéléchus. Cette éclogue parle d'une contagion qui, après avoir ravagé la Pannonie, l'Illyrie et la Belgique, ruinait les troupeaux; mais elle ajoute que les Chrétiens en préservaient les leurs par le signe de la croix.

SARAZIN (JEAN), d'abord religieux de Saint-Denis et ensuite abbé de Verceil, en Italie, était, d'après plusieurs écrivains, Anglais de nation. Il traduisit du grec en latin la hiérarchie céleste que l'on attribue ordinairement à saint Denis l'Aréopagite, quoiqu'il soit suffisamment prouvé que ce traité lui est postérieur de plusieurs siècles. Il nous a laissé pareillement la traduction de la théologie mystique et du livre sur les noms divins attribués également au même auteur. Ces traductions de Jean Sarazin ont été imprimées à Cologne en 1536 et ensuite dans plusieurs autres villes. On a recueilli dans le seizième volume de la nouvelle collection des historiens de France deux lettres de Jean Sarazin: toutes deux font mention de la traduction de l'ouvrage intitulé : *De la hiérarchie céleste;* l'un renferme quelques réflexions sur la difficulté de traduire, sur la différence de génie entre les deux langues; l'autre annonce qu'il vient de traduire, à la prière de Jean de Sarisbéry, le livre *De la hiérarchie ecclésiastique.* Ces deux lettres sont de l'année 1167. L'époque de sa mort n'est pas très-certaine: on la met vers l'an 1180.

SCOT, Irlandais de naissance, comme l'indique son surnom d'Erigène, après avoir étudié avec quelque succès dans sa patrie, passa en France vers le commencement du règne de Charles le Chauve, en 846. Sa ré-

putation l'y avait précédé. Ce prince, qui aimait les sciences, conçut pour lui une grande estime. Il goûta son caractère enjoué, au point de l'admettre à sa table et de s'entretenir familièrement avec lui. Versé dans la connaissance du grec, plein de la lecture d'Aristote, qu'il élevait au-dessus de tous les écrivains, et qu'il présentait comme le philosophe par excellence; accueilli par les savants de Paris, consulté par le monarque français, par Hincmar de Reims et par d'autres théologiens, Jean Scot parvint à se faire regarder lui-même comme l'oracle de la philosophie. C'était un esprit vif et hardi; mais peu versé dans les matières de la religion. Malgré cela, il voulut se mêler de questions théologiques, et, en se livrant à son génie sophistique, il fronda l'Ecriture et la tradition, et tomba dans plusieurs erreurs. Ses écrits ne tardèrent pas à soulever tous ceux qui étaient attachés à la religion. Le Pape Nicolas Ier en porta ses plaintes au monarque protecteur de ce téméraire écrivain. On ne sait pas si elles firent effet sur l'esprit de Charles le Chauve; ce qui parait constant, c'est que Jean Scot termina ses jours en France, quelques années avant ce prince, qui mourut en 877. Ainsi c'est une erreur de dire qu'il soit retourné en Angleterre, et qu'il y ait été tué, en 883, à coups de canif par ses écoliers. Une autre erreur, réfutée par Noël Alexandre, est celle qui le fait fondateur de l'université de Paris

Traité de la prédestination. — Le plus connu des écrits de Jean Scot est celui qu'il intitula, *De la prédestination divine*, adressé à Hincmar de Reims et à Pardule de Lyon, qui l'avaient engagé à le composer. Il se sentit extrêmement flatté du choix que ces prélats avaient fait de lui pour soutenir ce qu'il appelle la foi ou la profession de foi catholique; et, plein de confiance en ses propres lumières, il se vante, dès sa préface, d'avoir rendu à la foi sa splendeur et détruit les dogmes diaboliques de ses adversaires. Son ouvrage est divisé en dix-neuf chapitres, dans lesquels il s'efforce de montrer qu'il n'y a qu'une seule prédestination, qui est celle des élus, et que le péché et la peine, n'étant qu'une privation de la justice et de la félicité, Dieu ne peut, ni les prévoir, ni les prédestiner. Il met en œuvre, pour prouver son sentiment, toutes les subtilités de la dialectique. Il employa aussi quelquefois l'autorité de l'Ecriture et des Pères, et particulièrement de saint Augustin, dont il rapporte de longs passages. Il ne dissimule pas que ce Père et plusieurs autres parlent d'une prédestination à la mort et à la peine; mais il répond que c'est abusivement qu'ils se sont servis de ces sortes d'expressions; et que, par la prédestination des impies à la mort ou à la peine, il ne faut pas entendre autre chose, sinon que Dieu met des bornes à leurs licences et à leurs passions pour le mal, en arrêtant le cours de leur vie, de peur qu'en les laissant en ce monde, ils ne continuent leurs désordres. C'est-là, dit-il, la peine que Dieu impose aux méchants qui n'en ont pas de plus grande que de se voir hors d'état de vivre dans le libertinage. Il soutient que la prévision et la prédestination sont en Dieu la même chose, et qu'elle n'a lieu que dans les élus. Sur quoi il cite un passage de l'Epitre aux Romains, qui prouve tout le contraire. Car, quoique saint Paul n'y parle que des élus, il distingue, du moins à leur égard, la prescience de la prédestination. C'est surtout à Gothescalc que Scot en veut dans son traité. Ce moine s'appuyait de l'autorité de saint Augustin, mais il alléguait encore plusieurs autres Pères. Scot le traite d'hérétique et d'interpolateur des écrits de ces saints docteurs, et soutient qu'il leur faisait parler un langage de son invention, ou plutôt de celle du diable. Il passe sous silence les deux professions de foi de Gothescalc, et ne relève de la seconde que le passage dans lequel cet infortuné s'offrait de prouver l'orthodoxie de sa doctrine par l'épreuve de l'huile bouillante. Scot, définissant l'hérésie de Gothescalc, dit qu'elle tenait le milieu entre celle de Pélage, qui donnait tout au libre arbitre, et celle qui donne tout à la grâce.

Cet écrit fut très-mal accueilli du public; on trouva qu'il renouvelait plusieurs erreurs, et en particulier celle de Pélage. L'Eglise de Lyon s'en alarma. Peu satisfaite de la réfutation de saint Prudence, évêque de Troyes, elle chargea son diacre Florus de le réfuter. Florus, comme nous l'avons vu à son article, s'acquitta dignement de la commission. Il partagea sa réponse en autant de chapitres, dans lesquels il suit son adversaire pas à pas, s'attachant surtout à combattre, dès le commencement, les quatre règles de la dialectique par lesquelles le philosophe théologien prétendait décider sans peine toutes les matières de religion, et les articles mêmes de la foi. Ces quatre règles étaient, selon lui, la division, la définition, la démonstration et l'analyse. Florus lui démontre que la philosophie sans la foi ne sert qu'à nous égarer, et que la croyance ne se règle point par la raison, mais par l'autorité. Il lui rappelle et lui fait sentir les monstrueuses conséquences qui résultaient de son système. Ces conséquences ne combattaient pas seulement la prescience de Dieu, la prédestination et la grâce, mais elles tendaient à faire croire que la peine de l'enfer n'allait pas au delà du souvenir de ses péchés et du tourment de sa conscience.

De la division des natures. — Le traité qu'il composa sous le titre : *De la division des deux natures*, fut imprimé à Oxford en 1681. C'est un ouvrage plein de raisonnements métaphysiques, dont le but est de montrer que, comme avant la création du monde, il n'y avait que Dieu, et qu'en lui étaient les causes de toutes les natures créées; de même, après la fin du monde, il n'y aura que Dieu, et que toutes les natures créées retourneront dans la nature incréée. Il est en forme de dialogue et di-

visé en cinq livres. Le Pape Honorius III le condamna en 1226, à la requête de Gauthier, archevêque de Sens. C'est ce qu'on lit dans un manuscrit de l'abbaye du Mont Saint-Michel, et dans la *Chronique* d'Albéric de Trois-Fontaines, qui ajouta que l'ouvrage fut brûlé publiquement. Une des erreurs que Scot y avance, c'est qu'après sa résurrection, l'humanité de Jésus-Christ fut changée en sa divinité; et que, par une semblable conversion, le corps de l'homme sera changé en son âme au jour de la résurrection générale.

De la vision de Dieu et de l'Eucharistie. — Le premier de ces deux traités n'a pas encore été rendu public; nous n'en avons que le commencement, où il dit que tous les sens corporels naissent de la conjonction de l'âme avec le corps. Scot s'exerça aussi sur l'Eucharistie; mais à peine son écrit fut-il répandu, qu'Adrévald, moine de Fleuri, lui opposa un grand nombre de passages des Pères qui ne sont pas tous également précis en faveur de la présence réelle. Il ne dit pas même clairement quel était le sentiment de Scot sur ce mystère, et on ne sait qu'il le combat que parce qu'il en avertit à la tête de son ouvrage, qui porte ce titre : *Du corps et du sang de Jésus-Christ contre les inepties de Jean Scot.* Ce livre fut flétri dans le concile de Verceil, en 1050, et condamné au feu par celui de Rome, en 1079. Si l'on en croit Bérenger, Scot l'avait composé par ordre du roi Charles, et il y développe cette proposition, que le sacrement de l'autel n'est pas le vrai corps et le vrai sang du Sauveur, mais qu'il n'en est que la communication. La réfutation qu'en fit Adrévald est rapportée dans le tome XII du *Spicilége.*

Traductions. — On ne sait par quel motif le même prince engagea Scot à traduire en latin les ouvrages de saint Denys l'Aréopagite. Longtemps auparavant, l'empereur Michel avait déjà envoyé à Louis le Débonnaire une traduction latine de cet ouvrage, que l'on conservait dans l'abbaye de Saint-Denis. Scot dédia la sienne au roi Charles par deux épîtres, l'une en vingt vers élégiaques et l'autre en prose. On l'a imprimée à Cologne, en 1530 et en 1536, avec d'autres anciennes versions des écrits du même Père. Scot s'attache à traduire le texte mot à mot, ce qui rend la traduction obscure et difficile. Quoique le Pape Nicolas Ier se fût plaint qu'on eût répandu celle de Scot, sans l'avoir auparavant fait approuver par le Saint-Siége, Anastase le bibliothécaire ne laisse pas d'en faire l'éloge dans une lettre au roi Charles, en observant toutefois qu'elle n'avait pas toute la clarté nécessaire. Scot joignit à sa traduction un précis de l'histoire de saint Denys, en vingt-quatre vers élégiaques. Il le fait évêque d'Athènes, mais il remarque que l'on supposait de son temps qu'il avait été envoyé en France par le Pape saint Clément, pour y annoncer l'Evangile, et qu'il y avait répandu son sang pour la foi. Usserius a donné les deux épîtres dédicatoires dans son *Recueil des Lettres Hibernaises*, avec celle d'Anastase au roi Charles. Scot traduisit aussi en latin les *Scholies* de saint Maxime, sur les passages difficiles de saint Grégoire de Nazianze. Cette édition fut imprimée à Oxford en 1681, avec les cinq livres *De la division des natures.* On lui attribue les extraits qui nous restent du *Traité de Macrobe*, sur la *différence et la conformité des langues grecque et latine*, imprimés ordinairement à la suite des écrits de cet auteur; mais on n'en a pas de bonnes preuves.

Autres écrits. — Il n'y en a pas plus pour lui attribuer un *Commentaire* sur les écrits de saint Denys, qu'il avait mis en latin; un autre sur *saint Matthieu;* un *Traité des devoirs de l'homme*, neuf livres sur les *Morales* d'Aristote, un *Traité sur les mystères sans tache;* un *sur la manière d'instruire les enfants des nobles;* un *de la foi contre les barbares;* un *sur les visions de saint Denys;* un *sur les dogmes des philosophes*, et *des tomes de paraphrases.* On peut en dire autant d'une version latine de quelques histoires miraculeuses rapportées par les Grecs. Il y a plus de raison de le reconnaître pour auteur d'une homélie non imprimée, sur le commencement de l'Evangile selon *saint Jean*, puisqu'il est dit dans un manuscrit, provenant de l'abbaye de Saint-Evroul, qu'elle est de Jean Scot, traducteur de la *Hiérarchie* de saint Denys. Le traité sur les *Catégories* d'Aristote n'est autre, selon la *Chronique* d'Albéric, que celui *De la division des natures.* Le style de Scot est communément beau, quelquefois trop diffus, mais ses raisonnements sont loin d'être solides et concluants.

SCYTHIEN, Sarrasin de nation, homme d'un esprit vif et brillant, profond dans les sciences grecques, parut vers le milieu du IIIe siècle. Quoiqu'il eût quelque connaissance de la religion chrétienne et des saintes Ecritures, il n'avait cependant rien de commun avec le christianisme et le judaïsme. L'envie de se voir à la tête d'un parti, lui fit inventer de nouveaux dogmes. Il raisonna sur les principes de Pythagore et d'Empédocle, et avec l'aide du démon, il s'imagina que, puisque le monde était rempli de choses contraires et opposées l'une à l'autre, il fallait que cette opposition vînt de deux principes ennemis. Pour établir cette doctrine, il composa quatre livres, tous d'assez peu d'étendue, le premier, intitulé, *De l'Evangile:* le second, *Des chapitres;* le troisième, *Des Mystères;* le quatrième, *Des trésors.* Le premier ne renfermait aucune des actions de Jésus-Christ, et n'avait rien de commun avec l'Evangile que le simple titre. Scythien s'était proposé d'infecter la Judée de ses erreurs; mais il y mourut peu de temps après son arrivée. Ses livres passèrent entre les mains de Terbinthe et ensuite de Cabrique qui prit plus tard le nom de Manès, auteur de l'hérésie qui porte son nom.

SECOND, évêque de Tigise, dans une

lettre à Mensurius, évêque de Carthage, raconte les actes que les persécuteurs de l'Eglise avaient commis en Numidie, et la manière par laquelle plusieurs avaient été pris pour ne pas avoir voulu livrer les saintes Ecritures, ainsi que les tourments et les souffrances qu'ils avaient eu à endurer. Il disait qu'on leur devait l'honneur que l'on accorde aux martyrs. Il ajoutait que le curateur et le conseil de la ville de Tigise lui avaient envoyé un centenier avec un exempt pour lui demander les livres saints afin de les brûler; mais qu'il leur avait répondu : Je suis chrétien et évêque et non traditeur. Comme ils voulaient qu'il leur donnât au moins quelques papiers, il l'avait refusé constamment à l'exemple d'Eléazar.

SEDATUS, qu'il faut distinguer du prélat du même nom qui fut évêque de Béziers, était lui-même évêque de Nîmes et lié d'une étroite amitié avec saint Rurice de Limoges, comme on peut s'en convaincre par la lecture de leurs lettres. On a des raisons de penser qu'il était son aîné dans l'épiscopat, puisqu'au concile d'Agde qui se tint en 506, on trouve sa signatnre après celle de l'évêque du lieu, laquelle suit immédiatement celles des métropolitains. Cette circonstance ne l'empêchait pas de montrer un grand respect pour les lumières de saint Rurice qu'il pressait souvent de lui communiquer ses ouvrages. Nous possédons même un petit poëme que celui-ci composa à sa prière. Il assista encore à un concile de Toulouse, dont l'époque nous est inconnue aussi bien que celle de sa mort. Nous avons trois lettres de Sédatus, toutes trois adressées à saint Rurice. Les deux premières ne sont à proprement parler que des billets d'amitié, pour lui témoigner le désir qu'il avait de le voir et de recevoir de ses nouvelles. La troisième ne nous est pas parvenue toute entière. C'est une réponse à une lettre par laquelle saint Rurice lui annonçait qu'il lui envoyait un cheval, dont il lui faisait un portrait accompli, mais que Sédatus représente comme la plus mauvaise bête qui se puisse monter. Il s'est glissé une faute considérable dans la première édition de cette lettre; on l'a mêlée et presque entièrement confondue avec la première lettre du second livre de saint Sidoine Apollinaire, ce qui la rend fort difficile à reconnaître. Au reste ces trois lettres ne sont pas les seules que Sédatus ait écrites; on voit par la collection de celles de saint Rurice qu'ils en avaient échangé un grand nombre d'autres.

SEDATUS, évêque de Beziers assista au concile de Tolède, tenu en 589, et à celui de Narbonne, assemblé le premier novembre de la même année. On lui attribue une *Homélie sur l'Epiphanie*, imprimée dans le tome XI de la *Bibliothèque des Pères*. Elle est d'un style simple et net, tel qu'il convient à l'homélie. Sédatus explique dans un sens spirituel les trois mystères que l'on célébrait en ce jour; l'adoration des Mages, le baptême de Jésus-Christ et le changement d'eau en vin aux noces de Cana. Il explique le retour des Mages par un autre chemin, de la conduite différente que nous devons garder lorsque nous nous convertissons à Dieu. L'orgueil nous a fait tomber; il faut nous relever par l'humilité, qui seule peut nous faire rentrer dans le paradis que le péché de vanité nous avait fait perdre. Le cent troisième sermon dans l'Appendice de saint Augustin porte le nom de Sédatus; mais il n'est pas du même style que le précédent. Ce n'est qu'un composé de plusieurs fragments de divers sermons. Le cent vingt-neuvième dans le même Appendice est encore du même auteur.

SEDULIUS, appelé aussi COECILIUS, florissait vers la fin du IVe siècle. Il s'appliqua dans sa jeunesse aux études séculières et principalement à la philosophie. Plus tard il embrassa le joug de Jésus-Christ et ne s'appliqua plus qu'à l'étude des divines Ecritures et fut élevé à la dignité du sacerdoce, et même selon quelques-uns à la dignité de prélat.

SON POEME. — A la prière de l'abbé Macédonius il composa son *Poëme pascal*. Après l'avoir terminé il le lui envoya avec une lettre dans laquelle il parle avec de grands éloges de deux prêtres, l'un nommé Laurent, et l'autre Gallican. Il y fait aussi l'éloge d'Ursin, de Felin et de saint Jérôme, et d'une vierge nommée Syndétique ou Synéletique.

Sedulius appelle son poëme pascal, parce que Jésus-Christ dont il fait l'histoire est l'agneau pascal qui a été immolé pour nous : cet ouvrage est divisé en quatre livres ; dans le premier il décrit les événements principaux de l'Ancien Testament et s'y élève avec beaucoup de force contre le culte des faux dieux. Il parle dans le second de la naissance du Messie sorti du sein d'une Vierge, de l'adoration des mages, des enseignements de Jésus-Christ dans le temple, de son baptême, de son jeûne, de la vocation des apôtres. Le troisième commence par le miracle que Jésus-Christ fit aux noces de Cana ; ensuite l'auteur y rapporte un grand nombre de miracles opérés par le Sauveur en diverses occasions. Il raconte dans le quatrième ce qui s'est passé depuis la dernière cène de Jésus-Christ jusqu'à son ascension dans le ciel. Tout ce que dit Sedulius sur le Nouveau Testament est tiré des quatre évangélistes dont il fait une espèce de concordance. Il y rapporte que Jésus-Christ après sa résurrection, apparut premièrement à sa Mère.

... Hujus se visibus astans,
Luce palam Dominus prius obtulit, ut bona mater
Grandia divulgans miracula, quæ fuit olim
Advenientis iter, hæc sit redeuntis et index.

Ces quatre livres sont en vers héroïques ; mais l'abbé Macédonius l'ayant prié de les mettre en prose, Sedulius le satisfit ; toutefois il ajouta à sa prose quelques petits endroits que la règle des vers n'avait pu souffrir. Cet ouvrage est divisé en cinq livres. En les envoyant à Macédonius, Sedulius lui écrivit une lettre dans laquelle il

lui dit que pour distinguer ses deux ouvrages, il a donné au premier le titre de *Poëme pascal*, et au second celui d'*Ouvrage pascal*.

AUTRES ÉCRITS. — Nous avons encore sous le nom de Sedulius, un poëme qui a fourni à l'Eglise les hymnes qu'elle chante aux fêtes de Noël et de l'Epiphanie et qui renferme en abrégé l'histoire de la vie de Jésus-Christ. Dans les vers adressés à l'empereur Théodose, Sedulius promet une histoire de la création. Il n'en dit rien dans son *Poëme pascal*, d'où il faut conclure qu'il n'a rien écrit sur cette matière, ou que cet ouvrage n'est pas venu jusqu'à nous. Bède le fait auteur d'un poëme en vers élégiaques dans lequel il compare l'Ancien avec le Nouveau Testament et que d'autres ont publié sous le nom du consul Astérius. Il commence par ces paroles : *Cantemus socii*, et se trouve dans le t. IXe de la *Bibliothèque des Pères*, de Lyon.

OUVRAGES ATTRIBUÉS A SEDULIUS. — On trouve à la suite de l'*Ouvrage pascal* de Sedulius, un commentaire sur toutes les *Epîtres de saint Paul*, qui porte son nom; mais on ajoute que ce Sedulius était d'origine Ecossaise. On a donné à ce commentaire le titre de *Recueil* parce que l'auteur le compose de divers fragments des commentaires de plusieurs auteurs.

JUGEMENT DES ÉCRITS DE SEDULIUS. — A peine son *Poëme pascal* fut-il publié, que l'on en fit l'éloge dans un concile tenu à Rome en 494. Liberat et Bélisaire le louèrent aussi; mais le plus grand éloge que l'on puisse en faire est la publicité que lui donna le consul Astérius avec ces paroles : que Sedulius était un homme juste et qu'il n'avait pas corrompu sa poésie par le mélange du mensonge : « Sa foi pure, dit-il, et la grâce du Saint-Esprit qui conduisaient sa plume lui permettaient d'être poëte, mais non pas menteur. » Sa poésie est brillante, claire et douce, et possède en même temps beaucoup de force et de majesté. Son latin est assez pur, mais sa prose a moins d'agréments que ses vers. Alde Manuce les imprima en 1502.

SEDULIUS, surnommé le Jeune pour le distinguer du poëte de ce nom, était Ecossais d'origine et florissait en 818. Hepidannus, moine de Saint-Gal, lui attribue un *Commentaire sur* toutes *les Epîtres de saint Paul* qu'il avait tiré des écrits d'Origène, d'Eusèbe, de saint Ambroise, saint Jean Chrysostome, saint Jérôme et de quelques autres Pères de l'Eglise. De sorte que ce n'était qu'une compilation des anciens commentaires sur ces épîtres. Cet ouvrage fut imprimé pour la première fois à Bâle, en 1528 et ensuite dans les *Bibliothèques des Pères*. On le croit encore auteur d'un *Commentaire de saint Matthieu*, écrit dans le même style et divisé en trois cent cinquante-cinq chapitres. C'est aussi à Sedulius le Jeune que l'on attribue divers ouvrages que Trithème donne à Sedulius l'ancien, un livre de *lettres*; un fort volume *sur Priscien*; un troisième sur la *première édition de Donat et quelques autres*. Trithème ne rapporte pas le commencement de ces ouvrages comme il le fait ordinairement à l'égard des écrits qu'il avait vus lui-même. Il indique seulement le titre du livre des lettres par ces mots : *Sedulius Ecossais*. On cite un manuscrit de la bibliothèque de Leyde qui contient l'explication que l'évêque Sedulius a faite de la première édition de Donat. Cette inscription peut servir à montrer que Sedulius le Jeune a été évêque, ce qu'on ne trouve nulle part ailleurs.

SEHERE, qui devint abbé de Chaumousey, était né à Epinal, petite ville de Lorraine, sur la Moselle. Ruyr, dans ses *Antiquités* dit qu'il était pâtre, et quoique lui-même ne le dise pas expressément, sa narration l'insinue. Dégoûté du monde, il se retira, avec quelques amis, dans un lieu appelé Châtelet, à quelque distance de l'abbaye de Remiremont. Là ils se mirent sous la conduite d'un vénérable prêtre, nommé Anthénor, et après sa mort, qui arriva vers 1090, Sehère fut élu abbé de la communauté naissante; il prit l'habit de chanoine régulier et la règle de saint Augustin. Vers le même temps, à la prière de Ludolfe, doyen de l'Eglise de Toul, il se chargea du gouvernement de l'église qui venait d'être construite en dehors des murs de la ville de Toul. Comme sa communauté du Châtelet croissait de jour en jour, il fonda l'abbaye de Chaumousey dans une terre que lui donna Thierry, seigneur de l'endroit. Il eut quelques difficultés, après la mort de Thierry, avec Joselin, son frère et son héritier, au sujet de cette terre; mais Pibon, évêque de Toul, termina cette affaire au moyen d'une somme de douze livres de dédommagement. Sehère fut de nouveau élu abbé de cette nouvelle maison, obtint du Saint-Siége la confirmation de l'érection de Chaumousey en abbaye et la présentation à la cure de l'Eglise, avec les dîmes et les offrandes. Le Pape confirma cette donation faite à lui et à ses successeurs par Pibon; ce qui fut depuis le sujet d'un long procès entre Sehère et Gisèle, abbesse de Remiremont. Cette affaire fut portée au tribunal du Pape, et donna lieu à plusieurs lettres de part et d'autre, jusqu'à ce que le différend fut terminé par un accommodement que Sehère fit proposer à Gisèle. Le pieux abbé mourut le 8 mai 1120.

SES ÉCRITS. — Nous avons de l'abbé Sehère un ouvrage intitulé : *De l'origine du monastère de Chaumousey*, de l'ordre de Saint-Augustin au diocèse de Toul. Il est divisé en deux livres. Le premier traite de l'origine et des commencements de l'abbaye de Chaumousey, et de celle de Saint-Léon de Toul. L'auteur y rapporte les principaux événements arrivés pendant près de quarante ans, en y comprenant le temps que la communauté avait passé au Châtelet, avant sa transmigration à Chaumousey. Les deux grands procès que Sehère eut à soutenir, font une partie considérable de ce premier livre. Dans le second, l'auteur plein de re-

connaissance pour les bienfaiteurs de son monastère, les fait connaître, et fait l'énumération de leurs libéralités. Il déclare avoir eu pour objet l'utilité de ses successeurs, auxquels il a pu en effet être très-utile. Son but a été de les instruire des progrès de son abbaye naissante et des longues contestations auxquelles il a été exposé, et qu'il a enfin heureusement terminées. Tout y est rapporté dans un grand détail. L'auteur ne perd jamais de vue son objet; il ne fait pas de digression, et n'y mêle aucuns faits étrangers, à moins qu'ils ne se rapportent à son sujet, dont il ne s'écarte point. Il écrit avec un ordre, une netteté et une modération qui marquaient un esprit juste, judicieux, équitable et un écrivain sans passion. Ses lettres au Pape, pour la défense de ses droits, sont d'un style pathétique et pressant; mais tout y est mesuré. Il ne dit que ce qu'il doit dire, sans aigreur, sans invectives, et se renferme dans les faits qu'il expose en peu de mots et avec force. C'est avec raison que l'éditeur appelle cet ouvrage excellent en son genre, et appuyé sur des monuments très-solides. Ces monuments sont des lettres de Henri roi des Romains, du Pape Pascal II; de l'évêque de Toul; et de Sehère lui-même. Dom Martène remarque que l'on voit par le long différend, que Sehère eut avec Gisèle abbesse de Remiremont, que le nom de chanoinesses était alors inconnu dans cette abbaye. C'est ce que prouvent les termes de monastère, de sœur, de religieuse que Sehère emploie; termes qui ne conviennent pas à des chanoinesses, mais à des vierges qui sont consacrées à Dieu par des vœux. Dom Martène a publié dans le volume IIIe de son *Trésor d'Anecdotes*, l'ouvrage de l'abbé Sehère, sur la copie d'un ancien manuscrit, qui lui a été fourni par Hugues, abbé de Claire-Fontaine.

SÉRAPION, huitième évêque d'Antioche, succéda à Maximin, dans ce siége, l'an de Jésus-Christ 190. Parmi plusieurs monuments qu'il laissa de sa doctrine et de sa science, Eusèbe parle d'une lettre à Ponce et à Carique, dans laquelle il faisait voir que l'hérésie des montanistes était condamnée de toute l'Église. Il y faisait aussi mention des *Lettres* de saint Apollinaire en ces termes : Je vous envoie les lettres du bienheureux Apollinaire, évêque d'Hiéraple, afin que vous connaissiez avec quelle exécration nos frères répandus dans tout le monde ont regretté cette fausse et nouvelle doctrine. La lettre de Sérapion était signée par beaucoup d'évêques, ce qui donne lieu de juger qu'elle fut dressée dans un concile. L'un d'entre eux avait souscrit en ces termes : « Moi, Aurèle de Cyrène, martyr, souhaite que vous vous portiez bien. » Et un autre : « Moi, Elius Publius Julius, évêque de Delvete, colonie de Thrace, atteste, au nom de Dieu qui est vivant dans le ciel, que le bienheureux Sotas d'Anchiale a voulu chasser le démon de Priscille, et qu'il en a été empêché par des hypocrites. »

Saint Sérapion écrivit aussi à Domnin, qui avait abandonné la foi de Jésus-Christ dans la persécution de Sévère, et avait embrassé le judaïsme. Il ne nous reste rien de cette lettre, ni de plusieurs autres assez courtes, que l'on voyait encore du temps de saint Jérôme. Ce Père nous déclare qu'elles étaient conformes à la vie sainte et austère que menait saint Sérapion. Socrate le cite, pour prouver contre l'hérésie d'Apollinaire que le Verbe a pris un corps animé; mais il ne rapporte aucune de ses paroles.

Écrit de saint Sérapion contre le faux Évangile de saint Pierre. — L'ouvrage le plus considérable de ce saint évêque est celui qu'il composa pour réfuter les erreurs renfermées dans l'Évangile attribué à saint Pierre. Voici quelle en fut l'occasion : Dans un voyage qu'il fit à Rhosse, ville de Cilicie, il y trouva les fidèles divisés au sujet de cet Évangile. Comme il ne l'avait pas lu, il crut, pour apaiser la dispute, qu'il pouvait en permettre la lecture, persuadé que tout ce peuple tenait la foi orthodoxe; mais la suite lui apprit qu'on avait eu mauvaise intention en lui demandant cette permission : car plusieurs étaient tombés dans l'hérésie. Il l'emprunta des Docètes, et trouva que ce livre contenait effectivement plusieurs erreurs conformes à la doctrine de ces hérétiques. Il fit un recueil de ce qu'il y trouva de contraire à la vérité, composa l'écrit dont nous parlons pour le réfuter, et l'envoya aux fidèles de l'Église de Rhosse avec promesse de les visiter bientôt. Nous n'avons plus de cet ouvrage qu'un fragment assez considérable, qu'Eusèbe a inséré dans son *Histoire ecclésiastique*. On y voit que saint Sérapion recevait les écrits des Apôtres, et nommément de saint Pierre, avec le même respect que la doctrine de Jésus-Christ; mais qu'il savait fort bien distinguer ce qui venait d'eux d'avec ce qu'on leur avait supposé, parce qu'il avait reçu l'un de la tradition, et que l'autre n'est pas autorisé des anciens. On y voit encore que le saint combattait, dans le même livre, un hérétique nommé Marcien. C'est tout ce que nous savons des écrits de saint Sérapion, qui mourut vers l'an 211.

SERAPION, dont nous avons à faire connaître les ouvrages, eut, pendant quelque temps, la direction de l'école des catéchèses d'Alexandrie. La beauté de son esprit lui mérita le nom de scholastique. Il faisait profession de la vie monastique et était lié d'une étroite amitié avec le grand saint Antoine, qui lui rapportait quelquefois ce qui se passait dans l'Egypte. On trouve deux Sérapion entre les évêques d'Egypte qui souscrivirent au concile de Sardique, en 347, et rien n'empêche de dire que notre saint était dès lors évêque de Thmuis. Saint Athanase, appelé à la cour par Constantius, vers l'an 352, y envoya saint Sérapion pour tâcher d'adoucir l'esprit de ce prince, réfuter les calomnies de ses ennemis, et faire tout ce qu'il jugerait convenable pour le bien de l'Église. On ne sait pas quelle fut l'issue de cette députation. Saint Jérôme dit

que saint Sérapion se rendit célèbre dans la persécution de Constantius, par la confession de la vérité; d'où il semble qu'on peut conclure qu'il fut banni comme plusieurs évêques catholiques, et chassé de son siége. On voit, en effet, parmi les partisans d'Acan, au concile de Séleucie, en 359, un certain Ptolémée qui prend la qualité d'évêque de Thmuis. Il est probable qu'il avait usurpé ce siége; car on ne peut pas mettre la mort de saint Sérapion avant la tenue de ce concile. S'il est vrai, comme quelques-uns l'ont prétendu, qu'Apollinaire ait écrit à saint Sérapion à l'égard de la lettre de saint Athanase à Epictète, il faudra dire que saint Sérapion vivait encore en 369.

Ouvrage de saint Sérapion contre les Manichéens. — Saint Jérôme, qui l'a mis au rang des auteurs ecclésiastiques, cite de lui divers écrits; un entre autres contre les Manichéens, qu'il qualifie d'ouvrage excellent. Canisius nous l'a donné en latin de la version Turrien, et c'est la même que l'on a suivie dans la bibliothèque des Pères de l'édition de Lyon. Jacques Basnage y a ajouté le texte grec du manuscrit même dont Turrien s'était servi. Il remarque, dans la préface de cet ouvrage, que Sixte de Sienne ne l'avait pas eu plus étendu que nous l'avons aujourd'hui. Il ajoute que Sixte de Sienne s'est trompé quand il a dit avoir trouvé dans le livre de saint Sérapion, contre les Manichéens, l'origine du reproche que l'on faisait aux Chrétiens d'adorer la tête d'un âne. Dans l'ouvrage de saint Sérapion, il n'est rien dit de cette calomnie, ni du livre de la naissance de Marie, composé par les Gnostiques.

Analyse du livre de saint Sérapion. — Pour sentir la force des arguments de saint Sérapion contre les Manichéens, il faut se souvenir que ces hérétiques admettaient deux principes opposés, l'un l'auteur du bien, l'autre l'auteur du mal. Saint Sérapion dit que Manès avait puisé ses erreurs en partie de Valentinien, de Marcion, de Sitien, de Phanius; mais les plus détestables étaient celles qu'il avait puisées de son propre fonds. Il montre que le péché n'est pas une substance, mais un acte de la volonté; que l'âme et le corps ne sont pas des substances mauvaises de leur nature; le corps, puisqu'il est vertueux par la tempérance est qualifié de temple du Saint-Esprit, d'après saint Paul. Si la langue est mauvaise de sa nature et l'esprit bon, comment peut-elle avoir assez de liaison avec nos pensées pour les faire connaître au dehors? Car de même que la tempérance n'est pas le fruit de la débauche; la substance mauvaise par nature ne peut rien produire de bon. Il ajoute que tous nos membres nous sont utiles pour l'accomplissement des commandements de Dieu; et que si quelques-uns les ont fait servir au péché, ils les ont purifiés de leur souillure par une vie meilleure. Il conclut de là que ce n'est pas le corps qui est mauvais de sa nature, mais la volonté par le mauvais usage qu'elle en fait, et que le corps suit les mouvements de l'âme qui est libre de choisir entre le bien et le mal. C'est d'après cette liberté que l'homme sera jugé; s'il n'en avait pas, et si on ne lui imputait pas ses actions, pourquoi les méchants seraient-ils punis et les saints récompensés. Saint Sérapion trouve une autre preuve de la bonté du corps dans ces paroles de saint Paul aux Romains : *Offrez vos corps comme une hostie vivante et agréable à Dieu;* car Dieu n'a pas pour agréable ce qu'il n'a pas fait. Et dans cette autre : *Vous ne commettrez pas de fornication ni d'adultère.* (*Rom.* XII, 1.) La fin de ces deux préceptes est d'exciter une âme vertueuse à porter le corps à pratiquer aussi la vertu.

Réponse aux objections. — Les Manichéens attribuaient la création du corps à Satan, celle de l'âme à Dieu; le corps est mauvais de lui-même, parce qu'il tire son origine d'un principe mauvais. L'âme, au contraire, est bonne, parce que le principe est bon. Il y a donc deux principes, l'un bon, l'autre mauvais. Saint Sérapion fait voir le ridicule de ce raisonnement. S'il en était ainsi, dit-il, le corps serait toujours mauvais et l'âme toujours bonne; mais le Nouveau Testament nous prouve le contraire; car on y voit des hommes passer du vice à la vertu, et de la vertu au vice. Paul le persécuteur devient apôtre; le larron dans le temps de ses brigandages aimait le vol et détestait la vertu; depuis sa conversion il eut en horreur ce qu'il avait aimé et aima ce qu'il avait détesté. La substance des personnes était la même avant et après leur conversion; il n'y a eu de changement que dans les mœurs et non pas dans la substance du corps. S'ils avaient été mauvais de leur nature, ils auraient péché sans cesse; et s'ils avaient été bons, ils ne seraient jamais tombés dans le mal. Puis donc, qu'après avoir péché, ils ont mis un terme à leurs crimes, il faut en conclure que l'âme n'est pas astreinte de sa nature à faire une chose; mais qu'elle est libre et peut, selon sa volonté, embrasser le vice ou la vertu. De même si le corps était nécessairement assujetti à certaines passions mauvaises, il les aurait toujours; néanmoins l'expérience fait voir que les voluptueux peuvent mettre un frein à leurs passions.

Suite de l'analyse. — Saint Sérapion dit aussi que l'âme, sans changer de substance, change de mœurs; et il le prouve par deux passages de l'Ecriture. L'un du psaume 48e, dans lequel il est dit : L'homme, pendant qu'il était en honneur, ne l'a pas compris; il a été comparé aux animaux qui n'ont aucune raison, et il est devenu semblable à eux; l'autre de la première épître aux Corinthiens : Dieu a choisi les fous selon le monde pour confondre les sages. Il apporte ensuite d'autres témoignages pour prouver que l'âme, soit dans le bien, soit dans le mal, agit sans contrainte et par son choix : *Mon âme, bénis le Seigneur et son saint nom* (*Psal.* CII, 1); et ailleurs : *Mon âme, tu as beaucoup de biens en réserve, repose-toi, mange, bois,*

fais bonne chère. (*Luc.* XII,19.) Les Manichéens ne pouvaient répondre qu'il y a deux sortes d'âmes, l'une qui suggère de bonnes pensées, l'autre de mauvaises; car cette opinion serait absurde. Ainsi, il fallait qu'ils convinssent que c'est la même âme qui passe du bien au mal, ou du mal au bien par le choix de sa volonté. Saint Sérapion donne pour preuve les divers changements arrivés à Demas, à Judas, à saint Pierre. Demas se laisse emporter à l'amour du siècle après avoir accompagné saint Paul dans les travaux de son apostolat. Judas est devenu avare après avoir chassé les démons et opéré des miracles. Saint Pierre, de pécheur devient apôtre, et renie Jésus-Christ après l'avoir confessé. Saint Sérapion déclare qu'il ne rapporte les fautes de cet apôtre que pour montrer que l'homme est méchant par son choix et non par sa nature.

Lettres de saint Sérapion. — Son livre des Psaumes. — Saint Sérapion écrivit aussi plusieurs lettres, mais aucune n'est venue jusqu'à nous : on ne laisse pas cependant d'en connaître le sujet. Dans une, il priait saint Athanase de lui envoyer la suite de ses persécutions, la réfutation de l'hérésie arienne, et l'histoire de la mort tragique d'Arius. Dans une autre, il fait part à ce même évêque d'une nouvelle hérésie dont les sectateurs niaient la divinité du Saint-Esprit, et soutenaient qu'il était une créature, et l'un des esprits ministres de Dieu, différents des anges par le rang et non par nature. Saint Sérapion lui marquait en même temps sur quoi ces hérétiques fondaient leur nouvelle doctrine. Saint Jérôme déclare que ce saint évêque avait écrit à diverses personnes plusieurs lettres très-utiles. Il ajoute qu'il avait composé un ouvrage sur le titre des *Psaumes*. Il est probable que Socrate a puisé dans une de ses lettres le fragment qu'il rapporte en ces termes : Sérapion, l'ange de l'Eglise des Thmuistes, disait que l'âme était purifiée par la science, que l'appétit irascible était guéri par la charité et les désirs deshonnêtes réprimés par l'abstinence.

On a attribué à saint Sérapion un ouvrage intitulé : *Poëme Paschal*, dont nous avons rendu compte à l'article Sédulius à qui il appartient réellement.

SERGIUS, qualifié confesseur, parce qu'il avait été dépouillé de tous ses biens, et tourmenté plusieurs fois pour la défense du culte des Images, écrivit une *Histoire ecclésiastique et civile*. Photius qui l'avait lue, dit qu'elle commençait aux premières actions de l'empereur Michel-le-Bègue, en 820, et que, remontant ensuite à Constantin Copronyme, Sergius rapportait toutes ses mauvaises actions, et ce qui s'était passé dans l'Empire jusqu'à la huitième année de Michel 828. Il rapportait dans cette histoire les faits qui intéressaient l'Etat et l'Eglise, ses propres actions pendant qu'il servait dans l'armée, et sa manière de penser sur les dogmes de la religion. Photius ajoute encore que le stylo de cet historien était net, sans ornements affectés, que sa composition ne paraissait pas étudiée; mais qu'elle était naturelle, facile et agréable, telle, en un mot, qu'il convient à une histoire ecclésiastique. Il ne nous reste rien maintenant de cette histoire; mais il est à présumer que les auteurs qui l'ont suivi y ont trouvé des matériaux d'une grande utilité.

SERLON, que les Anglais comptent au nombre de leurs écrivains, naquit en Normandie où il fut d'abord chanoine de la cathédrale d'Avranches, puis moine au Mont-Saint-Michel, dans le même diocèse, d'où il fut retiré, au bout de cinq ans, pour gouverner l'abbaye de Glocester; il reçut la bénédiction abbatiale des mains de Wolestan, évêque de Vorschester, le 29 août 1072. Serlon eut besoin de tout son courage et de toute la sagacité d'un zèle soutenu par la grâce d'en haut, pour rétablir sa maison réduite alors au plus pitoyable état. Mais Dieu bénit ses efforts, et il eut, avant de mourir, la consolation de voir réunis dans son monastère plus de cent moines, à la place de dix seulement qu'il y avait trouvés en y entrant. Mais cet état florissant ne se soutint pas, et cette abbaye succomba peu après sa mort, arrivée en 1104.

Serlon eut la fermeté d'écrire à Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, pour lui annoncer le malheur dont la colère divine le menaçait, et qui n'était que trop réel, comme l'événement ne tarda pas à le prouver. Cette lettre n'est pas venue jusqu'à nous; mais nous savons qu'elle roulait entièrement sur une vision qu'avait eue pendant le sommeil un moine de Glocester, homme qui justifiait une grand réputation de sainteté par sa vertu. Ordéric Vital rapporte cette vision, que Serlon avait insérée dans sa lettre, en la présentant avec le respect et tous les autres correctifs qui conviennent à un sujet parlant à son souverain, avec le désir d'être entendu. Le roi qui le reçut au moment où il se disposait à partir pour une partie de chasse, ne fit qu'en plaisanter. Ce fut précisément dans cette chasse qu'il trouva la mort, ce qui montre, dit un ancien auteur, que l'avis du pieux abbé, ainsi que la vision du moine n'était pas sans fondement. Wion Pitsœus et plusieurs autres bibliographes mettent au nombre des écrits de Serlon des *Commentaires* sur les cinq Livres de Moïse, un Recueil de proverbes ou paraboles, un autre d'homélies, et un *Traité contre les déréglements des moines*. Nous nous rangeons d'autant plus volontiers à leur opinion, que tous ces écrits, et particulièrement le dernier, conviennent parfaitement au caractère que les historiens accordent à l'abbé Serlon.

SERLON, sorti de l'ancienne et noble maison d'Orger, fit d'abord profession de la Règle de Saint-Benoît, dans le monastère de Saint-Evroul, dont il fut ensuite abbé pendant l'espace de deux ans. Il assista, en 1091, au concile que Guillaume, archevêque de Rouen, assembla pour donner un suc-

cesseur à Girard, évêque de Séez, mort au commencement de cette année, et y fut choisi, du consentement de tous les évêques, pour remplir ce siége. Il gouverna cette Eglise l'espace de trente-deux ans, et eut beaucoup à souffrir de la part de Robert de Belesme, dont les mauvais traitements l'obligèrent de passer en Angleterre. L'an 1105, étant à la suite du roi Henri Ier, successeur de Guillaume, comme il allait célébrer les saints mystères, le jour de Pâques à Carentan, il s'aperçut que l'église était remplie des meubles des paysans qui les y avaient apportés pour les mettre à couvert du pillage de Robert. Il fit un discours sur ce sujet, en présence du roi. Il parla en même temps avec tant de force contre ceux qui laissaient croître leur barbe et leurs cheveux, que ce prince et toute sa suite consentirent qu'il les dépouillât de tous ces vains ornements. Le P. Pommeraye nous a conservé un précis de ce discours dans son *Histoire des archevêques de Rouen*. Ordéric Vital, qui fait aussi mention de ce sermon prêché devant le roi Henri, pour l'engager à remédier aux maux dont l'Eglise de Normandie était alors affligée, comble Serlon d'éloges, et le représente comme l'homme le plus éloquent que la Normandie ait produit.

SERLON (le Vénérable), abbé de Savigni, naquit à Valbadon, près Bayeux. Il suivit les leçons de Geoffroy, dont les exemples pieux lui furent plus utiles encore, car celui-ci ayant quitté le siècle pour se faire religieux à Cerizy, son disciple l'y suivit et embrassa comme lui la vie religieuse. En 1113, ils passèrent l'un et l'autre au monastère de Savigni, près d'Avranches, dont la règle était plus austère. Les progrès qu'ils y firent dans la vie spirituelle sous le bienheureux abbé Vital leur méritèrent à l'un et à l'autre l'honneur de lui succéder, Geoffroy d'abord en 1122, et Serlon en 1140, après la mort d'Ervan, successeur de Geoffroy.

Comme l'abbé Serlon était fort vigilant à maintenir l'exacte discipline dans les diverses maisons de son ordre, il devint à charge à quelques abbés d'Angleterre et ils travaillèrent sourdement à miner son autorité; il s'en aperçut et se fit affilier par le pape Eugène III à la maison de Cîteaux, lui et tous les monastères de son obédience.

Après cela, Serlon voulut abdiquer et se retirer à Clairvaux, mais saint Bernard ne le lui permit pas tant qu'il vécut. A sa mort il se démit sans opposition de ses fonctions, et après avoir passé cinq années comme simple religieux à Clairvaux, il mourut en odeur de sainteté en 1158.

On a dit de Serlon qu'il était un homme très-instruit et fort éloquent, *vir valde litteratus, cujus eloquium erat acceptabile super mel et favum*. Ses écrits ne démentent point cet éloge.

Il nous reste de lui trois ouvrages: le premier se compose de vingt-deux sermons, dont cinq sur la Pentecôte, deux sur saint Jean-Baptiste, un pour la fête de saint Pierre, deux sur l'Assomption de la très-sainte Vierge, deux sur sa Nativité, quatre pour la fête de tous les Saints, deux sur la Dédicace de l'église de Savigni, un sur l'Avent, un sur la fête de Noël, un sur l'Annonciation, et enfin un sur le très-saint sacrement de l'Eucharistie.

Ces discours, quoique très-simples, renferment une morale exacte et les plus heureuses applications de la sainte Ecriture. On y retrouve toute la tendre piété de leur auteur.

Le second ouvrage de l'abbé de Savigni se compose de pensées morales et allégoriques sur divers passages de la sainte Ecriture. Il est à croire que ce sont des fragments de discours ou d'écrits que nous n'avons plus.

Les catalogues de manuscrits d'Angleterre, de Belgique et de ceux de l'ancienne bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés mentionnent un autre ouvrage de Serlon : c'est une *Exposition de l'Oraison Dominicale*. L'auteur y explique en détail le sens moral de son texte. Quoique cet écrit brille peu par les ornements du style, on y trouve beaucoup de clarté, d'onction et de solidité jointes à la concision.

D. Mabillon dit de Serlon qu'il est un des premiers historiens de l'ordre de Cîteaux. Il cite à cette occasion un passage de notre auteur dans ses réflexions sur la réponse de l'abbé de la Trappe au *Traité des études monastiques*, ce qui prouve qu'il avait l'ouvrage entre ses mains. Aucun catalogue de bibliothèque ne fait mention de cet écrit.

SERVAIS, évêque de Tongres, transporta son siége épiscopal de cette ville en celle de Maëstricht, où ce siége resta jusqu'au VIIIe siècle, qu'il fut transféré à Liége. Il assista en 347 au concile de Sardique, où saint Athanase fut absous, et au concile de Rimini en 359, où il soutint la foi de Nicée; mais surpris par les Ariens, il signa une confession de foi énoncée d'une manière insidieuse. Dès qu'il connut la fourberie de ces hérétiques, il rétracta ce qu'il avait signé. Il mourut en 384. Quoiqn'il ne nous reste rien de ses écrits il a mérité d'être mis au rang des auteurs ecclésiastiques. A la prière d'une vierge chrétienne, il composa un ouvrage sur la foi contre Valentin et Marcion, Aétius et Eunomius son disciple. Il était divisé en deux parties. Dans la première, contre Valentin et Marcion, il démontrait par la raison et l'autorité de l'Ecriture, qu'il n'y a qu'un seul principe de la Divinité, et non pas deux, comme ces hérétiques l'avaient enseigné, qu'il n'y a qu'un seul Dieu, et que ce Dieu est l'auteur de l'humanité et le créateur de l'univers. Venant à Jésus-Christ, il prouvait qu'il a eu un véritable corps sujet aux mêmes faiblesses et aux mêmes nécessités que le nôtre; qu'il est ressuscité dans ce corps, et que par-là il a fait voir qu'il était vraiment homme, contre l'opinion de ces hérétiques, qui prétendaient qu'il n'avait eu que l'apparence de la chair. Dans la se-

conde partie de l'ouvrage, saint Servais faisait voir, contre l'hérésie d'Aétius et d'Eunomius, que le Père et le Fils ne sont pas de deux natures différentes, et prouvait qu'ils n'ont l'un et l'autre qu'une seule et même essence, que le Fils procède du Père et lui est néanmoins coéternel. Trithème ajoute que saint Servais avait encore composé d'autres ouvrages qui n'étaient pas venus jusqu'à sa connaissance.

SERVUS DEI, évêque dont on ignore le siége, écrivit au ve siècle contre ceux qui prétendaient qu'on pouvait voir Dieu des yeux du corps, et qui soutenaient que tous les saints après la résurrection et même les réprouvés le verront de cette manière. Il prétendit faire voir, autant par des témoignages de l'Ecriture sainte, que par des preuves tirées de la raison, que Jésus-Christ avait toujours vu par les yeux de la chair le Père et le Saint-Esprit, depuis le moment qu'il fut conçu par le Saint-Esprit et enfanté d'une Vierge. Il voulait que cette grâce lui eût été accordée à cause de l'union intime qu'il y a entre la nature divine et la nature humaine. A prendre à la lettre l'opinion de cet évêque, elle n'est pas soutenable, à moins que par les yeux de la chair il n'entende, avec les théologiens scholastiques, l'entendement humain de Jésus-Christ.

SEVERE DE SOZOPOLIS. — L'hérésie eutychéenne trouva dans Sévère un si zélé partisan qu'il a mérité d'en être regardé comme le second fondateur. Il était de Sozopolis, ville de Pisidie. Né avec un esprit turbulent et inquiet, on le vit souvent changer de sentiment et toujours prêt à brouiller. Elevé dans le paganisme, on prétend qu'il ne se défit jamais entièrement de ses superstitions. De Sozopolis, il passa à Beyruth, où il se livra à l'étude des lois et cultiva l'éloquence du barreau. Il ne se borna pas là et s'appliqua même à la magie, jusqu'au point de mériter qu'on lui en fît des reproches. Pour s'en garantir et éviter en même temps les châtiments dus à sa vie déréglée, il reçut le baptême à Tripoli en Phénicie, dans l'église de saint Léonce martyr. Mais avant même que la semaine fût écoulée, il renonça à l'Eglise catholique, et se jeta dans le parti des acéphales. S'étant retiré dans un couvent de moines de cette secte, situé aux environs de Gaza, il y embrassa l'état monastique. Ses principaux maîtres dans l'hérésie euthychéenne, furent Mammas et Romain qui gouvernèrent successivement le monastère d'Eleuthéropolis en Palestine. Un voyage qu'il fit à Alexandrie avec plusieurs des acéphales suffit pour mettre le trouble dans cette Eglise. Les divisions qu'il occasionna dans le peuple, allèrent jusqu'à former une guerre civile dont il faillit être victime. Il n'échappa que par la fuite à la punition qu'il méritait. Les Alexandrins l'anathématisèrent et prononcèrent contre lui et ses partisans toutes les censures ecclésiastiques. Il paraît que Sévère était déjà prêtre dans sa secte. Obligé de sortir de cette ville, il se retira avec les siens dans le monastère de l'abbé Néphale, qui depuis quelque temps avait quitté les erreurs d'Eutychès pour se réunir à l'Eglise catholique. Les disputes qu'il excita dans cette maison l'en firent chasser par les moines, avec tous ceux qui suivaient sa doctrine. C'était en 510. La même année il alla à Constantinople, autant pour chercher de l'appui à ceux de sa secte, que pour se plaindre des mauvais traitements qu'il avait reçus de la part des catholiques. Plusieurs de ceux qu'il avait séduits le devancèrent dans cette ville et d'autres l'y accompagnèrent au nombre total d'environ deux cents. L'empereur Anastase le reçut avec honneur, ainsi que ses moines, qui se sentant appuyés de la puissance impériale, jetèrent le trouble dans Constantinople. Ils y tenaient des assemblées particulières, baptisaient en secret et en public tous ceux qui prenaient parti dans leur secte. Sévère qui avait plusieurs fois anathématisé Pierre Mongus, ne rougit point alors de se joindre à ceux de sa communion; et lorsqu'on lui en faisait des reproches, il répondait que ce n'était pas Mongus, mais seulement Pierre d'Apamée à qui il avait dit anathème.

La réunion de tous ces ennemis de la vérité avait pour but de ruiner le concile de Chalcédoine, et de faire déposer Macédonius qui en prenait la défense. Macédonius dit anathème à tous ceux qui se déclareraient contre ce concile. Dorothée, moine d'Alexandrie, composa un écrit assez enflé pour soutenir les décrets de Chalcédoine, et le présenta à Magna, belle-sœur de l'empereur Anastase, qui était demeurée constante dans la foi catholique. Nous n'avons plus ce livre qui valut l'exil à son auteur, quoiqu'Anastase en eût fait des risées. Il arriva en 711 une sédition à Constantinople à l'occasion du Trisagion. Sévère qui habitait alors cette ville, écrivit à Sotérie de Césarée, pour représenter Macédonius comme l'auteur de ce tumulte. Libérat fait mention de plusieurs autres lettres de Sévère contre Macédonius et contre le concile de Chalcédoine. Il y en avait une à Flavien, d'Antioche, une à Maronas lecteur, une troisième aux évêques Eleusin et Eutyquius, et une quatrième à Æcumenius, avocat d'Isaurie. Il assurait dans ses lettres que si l'on anathématisait le concile de Chalcédoine, tous les acéphales se réuniraient à l'Eglise. Flavien d'Antioche, qui, pour apaiser les eutychéens irrités contre lui, avait anathématisé publiquement ce concile, ne laissa pas de se voir déposé en 512. L'empereur Anastase n'en fut pas plutôt informé qu'il envoya Sévère s'emparer du siége d'Antioche; ce qu'il fit au mois de novembre de la même année. Le jour de son ordination il anathématisa le concile de Chalcédoine et déclara en même temps qu'en recevant l'Hénotique de Zénon il entrait dans la communion de Timothée de Constantinople et de Jean d'Alexandrie. Dans les synodiques qu'il envoya aux évêques de son patriarcat et aux autres,

pour leur donner avis de son intronisation, et pour leur demander leur communion, il anathématisait le concile de Chalcédoine, et tous ceux qui enseignaient qu'il y a en Jésus-Christ deux natures, avec leurs propriétés.

Ces synodiques ne furent pas reçues de tous; Julien de Bostres, Epiphane de Tyr et quelques autres les rejetèrent. Les Isauriens dirent anathème à Sévère et à ses sectateurs, et reconnurent que Xanaïas, évêque d'Hiérople, les avait trompés, en les attirant au parti des eutychéens. Sévère, pour se venger de ceux qui refusaient de s'unir à lui, fit charger de chaînes par les officiers de l'empereur et bannir en divers lieux, des évêques, des ecclésiastiques et des moines. Deux prélats, Côme d'Epiphanie et Sévérien d'Aréthuse, choqués de ses lettres synodiques, se séparèrent de sa communion, et lui envoyèrent à Antioche même un écrit par lequel ils le déposaient de l'épiscopat. Leur exemple fut suivi par un grand nombre d'évêques. Cette opposition souleva des résistances qui devinrent la cause des plus graves désordres. Les catholiques de Constantinople portèrent leurs plaintes au Pape Agapet, qui vint sur les lieux, forma une enquête contre Sévère et le condamna avec Pierre d'Apamée, Zoara et ses autres adhérents. On ignore ce qu'il devint par la suite. L'empereur Justinien, dans une *Constitution*, adressée au patriarche Mennas, ordonna positivement que les écrits de Sévère seraient brûlés, et fit défendre de les transcrire sous peine d'avoir le poing coupé.

Ses écrits. — Le catalogue publié par le P. de Montfaucon, dans la liste des manuscrits de la bibliothèque du chancelier Séguier, marque, sous le nom de Sévère, patriarche d'Antioche et chef des acéphales, des homélies, des apologies, des ouvrages de controverse, des lettres, des commentaires, et quelques autres écrits. Ses homélies furent traduites en syriaque, et distribuées en trois tomes, dont le premier en contenait quarante-trois, le second quarante-sept et le troisième trente-cinq; en tout, cent vingt-cinq. Anastase le Sinaïte rapporte l'explication que Sévère donnait des trois jours de la sépulture du Sauveur. Il faisait commencer le premier jour au moment de sa mort, parce que dès lors son âme étant descendue aux enfers, on pouvait dire que dès cette heure, qui était la neuvième du vendredi, Jésus-Christ avait été dans le sein de la terre. Il restait encore trois heures de ce jour, depuis la neuvième jusqu'à la douzième, d'après la coutume religieuse des Juifs, de compter leurs jours de fête d'un soir à l'autre. Ainsi depuis le soir du vendredi jusqu'au coucher du soleil du lendemain, voila le second jour; et depuis le soir du samedi jusqu'au lever du soleil du dimanche, voilà le troisième jour. Quoique sur ces trois jours il n'y en ait qu'un d'entier, on ne laisse pas de les compter tous les trois, en prenant chaque partie des deux autres pour un tout. Nicéphore Calliste avait vu deux lettres de Sévère, l'une à l'empereur Justinien et l'autre à Théodora, sa femme. Il y a des auteurs qui lui attribuent un livre des rites du baptême et de la communion à l'usage des Chrétiens de Syrie, imprimé en latin et en syriaque à Anvers, en 1572. Ce qu'on cite des autres écrits de Sévère est tiré des chaînes sur l'Ecriture ou de quelques recueils des passages curieux empruntés aux anciens auteurs, sous le nom de saint Jean Damascène. Galæus cite quelques-uns de ses discours sur Isaïe. Sévère avait composé un livre sous le titre d'*Ami de la vérité*, mais dans lequel il ne s'appliquait en effet qu'à établir l'erreur et le mensonge. Il y réfutait tous les témoignages des Pères que l'on a coutume d'apporter, pour prouver que les deux natures sont unies indivisiblement en Jésus-Christ dans une seule personne. Il en apportait d'autres qu'il avait corrompus ou altérés. Quant aux passages qu'il n'avait pu corrompre ou auxquels il ne pouvait répondre, il les rejetait comme tirés d'ouvrages supposés. Cet écrit avait pour but, ce semble, de contre-balancer celui que Jean de Césarée avait publié pour la défense du concile de Chalcédoine. Comme il s'y autorisait surtout des Pères qui avaient enseigné une doctrine conforme à celle de ce concile, Sévère en composa un autre, où il prétendait montrer que Jean de Césarée avait altéré plus de deux cents passages des Pères sur l'autorité desquels il s'appuyait. Les monophysites répandus dans l'Egypte et dans l'Orient faisaient tant de cas du livre de Sévère qu'ils le préféraient à l'Evangile de saint Jean, et qu'ils n'admettaient aucun témoignage des Pères, qu'auparavant ils n'eussent vu ce que Sévère en avait dit. Anastase le Sinaïte parle fort au long de cet ouvrage, dont il rapporte plusieurs endroits. Les Syriens ont encore aujourd'hui en si grande vénération les écrits de ce grand patriarche, qu'ils l'appellent la bouche de tous les docteurs.

SÉVÈRE, évêque de Malaga, ami et collègue de Licinius, fleurit et mourut sous le règne de l'empereur Maurice. Il écrivit un petit *Traité* contre Vincent de Saragosse, qui avait abandonné le catholicisme pour passer dans le parti des ariens, et un livre de la virginité à sa sœur, intitulé l'*Anneau*. Ces deux écrits sont perdus.

SÉVÉRIEN, évêque de Gabales, contemporain de saint Jean Chrysostome, au ve siècle, est unanimement reconnu aujourd'hui comme auteur de six *homélies* sur la création, que plusieurs manuscrits, entre autres celui du Vatican, avaient attribuées à ce Père; et Cosme l'Egyptien le dit assez clairement dans sa *Topographie chrétienne*, publiée en 1706, par le P. de Montfaucon. Cet auteur, après avoir rapporté quelques passages des lettres pascales de Théophile d'Alexandrie, en extrait aussi plusieurs de ces six homélies, et déclare qu'elles appartiennent à Sévérien de Gabales. Quelque réputation d'éloquence qu'ait eue cet évêque, son nom est devenu odieux par les mauvais traitements qu'il fit souffrir à saint Chry-

sostome, et on peut même dire qu'il fut plutôt déclamateur qu'orateur. Son style est assez concis, mais sec, plein d'antithèses et de figures : il répète plusieurs fois la même chose sans aucun sujet et y traite des matières de nulle importance. Son plaisir était d'entrer dans la discussion des choses naturelles ; mais il paraît qu'il y réussissait si rarement que ses auditeurs s'en plaignaient. Bien loin de se corriger sur ce point, il les reprend avec vivacité et continue à traiter des matières qu'il savait leur causer de l'ennui et du dégoût. C'est ce que l'on voit par les passages dans lesquels il traite du monde ; il emploie une homélie pour prouver que sa figure n'est pas ronde et examiner la nature et les propriétés de l'eau et du feu. Quelquefois même il traite avec légèreté des matières sérieuses ; ainsi, pour prouver qu'Adam a eu l'esprit de prophétie, il allègue ces paroles : *Voilà maintenant l'os de mes os.* (*Gen.* II, 23.)

Analyse des 1re, 2e, 3e *homélies.* — Sévérien dans la première homélie déclare que son but était de traiter les matières que les saints Pères n'avaient pas encore touchées sur la création du monde, et prie ses auditeurs de faire moins d'attention à la nouveauté des choses qu'il avait à leur dire qu'à leur vérité. Il reconnaît Moïse pour l'auteur de la *Genèse*, et déclare qu'il n'a écrit que ce qui lui avait été révélé de Dieu. Il croit que ce législateur n'a pas parlé de la création des êtres spirituels et invisibles, dans la crainte que les peuples qui devaient lire ses ouvrages ne prissent les anges et les archanges pour des dieux. Par l'esprit de Dieu qui était porté sur les eaux, il entend non le Saint-Esprit, mais un air agité. Il combat ceux qui, interprétant allégoriquement ce qui est dit de la lumière et des ténèbres, entendaient par lumière le Fils de Dieu, et par les ténèbres, le démon. Sur la fin il traite du jeûne et dit que ce n'est pas assez de se priver de nourriture, si l'on ne s'abstient en même temps de l'iniquité, et que pour lui, il estime beaucoup plus celui qui mange que celui qui jeûne et se livre à l'iniquité en même temps.

Dans la seconde homélie, il examine le sens de ces paroles de la *Genèse*, selon les Septante : *La terre était invisible ;* et avoue que beaucoup de saints Pères ont avancé qu'elle était réellement invisible, parce que les eaux la couvraient ; mais quoiqu'il regarde cette pensée comme pieuse, il la rejette, pour dire avec Aquila, que la terre n'est appelée invisible dans cet endroit que parce qu'elle était sans ornements ; car alors elle n'était pas chargée de fruits ni arrosée par aucun fleuve. Il rapporte que le jour qu'il prêchait, un hérétique l'était venu voir, et qu'après avoir reconnu en présence de plusieurs solitaires que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont qu'une seule divinité, il avait soutenu avec hauteur qu'il fallait supprimer de la liturgie ces paroles : *Saint, saint, saint est le Seigneur Sabaoth,* prétendant que Sabaoth était quelque nouvelle divinité. Mais on lui apprit, ajoute-t-il, que le *Seigneur Sabaoth* ne signifie autre chose que le *Seigneur des armées.* Dieu l'éclaira, et après avoir demandé le pardon de ses péchés il fut admis au nombre des fidèles.

Dans la troisième homélie, il demande aux Anoméens dans quel endroit se retirèrent les eaux au commandement du Seigneur ; si ce fut dans la mer ou dans quelle autre partie du globe, et leur fait quelques autres questions de même nature, toutes aussi déplacées les unes que les autres. Il s'embarrasse aussi beaucoup de questions sur le cours du soleil et de la lune, et fait voir que Dieu n'ayant créé ces deux astres que pour régler les jours et les années, c'était en vain que les astrologues s'en servaient pour leurs prédictions. Il dispute aussi beaucoup sur le cours du soleil et sur la figure du monde qu'il ne croit pas sphérique. Il prouve la divinité de Jésus-Christ, en montrant que c'est lui qui a fait le monde, parce que tous les éléments, la terre, la mer, l'air, le feu lui ont servi de moyen pour opérer quelques merveilles.

Suite de l'analyse. — Sévérien continue dans la quatrième à expliquer d'une manière simple et naturelle, et sans s'étendre sur le sens spirituel, la suite de la création ; c'est-à-dire, ce qui regarde la création des animaux de toute espèce, et fait entrer dans ce sujet beaucoup de choses qu'il aurait pu et dû taire dans une homélie. Ce qu'il dit de mieux, c'est que l'on trouve dans ces paroles : *Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance* (*Gen.* I, 26), l'unité de substance dans les trois personnes divines. Il donne aussi à la sainte Vierge le titre de Mère de Dieu, et déclare assez clairement que la chasteté doit être inséparable du sacerdoce.

Il répète dans la cinquième ce qu'il avait dit dans la précédente de l'unité de substance dans les trois personnes divines, et ajoute par conséquent qu'une même volonté. Il prouve l'une et l'autre par divers passages de l'Ancien et du Nouveau Testament, et n'oublie pas la forme du baptême. Il croit, sans beaucoup de raison, que le nom d'Adam fut donné au premier homme, parce que chacune des lettres dont ce nom est composé signifie les quatre parties du monde : la première, l'Orient ; la seconde, l'Occident ; la troisième, le Septentrion ; la quatrième, le Midi. Car ce n'est que dans la langue grecque que les quatre lettres du nom d'Adam signifient les quatre partie du monde, et non pas dans la langue hébraïque ni dans la chaldaïque que l'on regarde comme les premières langues qui ont été en usage dans le monde. Il enseigne contre les anthropomorphites, que lorsque Dieu a dit : *Faisons l'homme à notre image,* cette ressemblance ne s'entend que de l'âme et non du corps. Il dit sur la situation du paradis terrestre et sur les choses qui en sortaient, des choses extraordinaires et peu vraisemblables. Ce qu'il dit sur la côte que Dieu prit à Adam, et dont il forma la première femme, ne sera pas du goût de ceux qui ai-

ment les explications naturelles et solides, et on approuvera encore moins ce qu'il dit de la nudité de nos premiers parents avant le péché.

Dans la sixième, il traite de l'ouvrage du sixième jour, d'Adam et d'Eve, du serpent, de l'arbre de vie, du paradis terrestre et de l'entretien d'Adam avec Dieu. Il donne pour preuve de la science d'Adam, avant le péché, les noms qu'il imposa à tous les animaux, et infère de là qu'il en connaissait toutes les propriétés. Il croit que ce fut le démon qui parla à Eve par l'organe du serpent. Il cite les livres de Porphire contre les Chrétiens, et remarque qu'il en avait contraint plusieurs à apostasier ; et comme ses disciples soutenaient que Dieu par la défense faite au premier homme de manger du fruit de l'arbre de vie, lui avait ôté la connaissance du bien et du mal, il montre par plusieurs exemples que cet arbre ne pouvait par sa nature donner cette connaissance ; et qu'on ne la appelé arbre de la science du bien et du mal qu'à cause de l'événement dont il fut l'occasion, comme on appela depuis eaux de contradiction la fontaine du désert, non que cette eau fût par elle-même de contradiction, mais à cause de ce qui arriva en cet endroit de la part du peuple contre Moïse. Séverien croit que Dieu mit cet arbre dans le paradis terrestre, comme une marque à laquelle Adam devait reconnaître le pouvoir de celui qui lui avait donné le commandement et le domaine sur toutes les créatures visibles. Il s'étend beaucoup sur l'entretien de Dieu avec Adam et Eve et sur les peines dont il châtia leur prévarication et celle du serpent, explique le tout littéralement et rejette avec mépris les sens spirituels et allégoriques que quelques-uns y avaient donnés. Il croit que Eve était vierge lorsqu'elle pécha et que la sainte Vierge a intercédé pour elle.

Analyse de l'homélie sur le serpent. — A ces homélies on en a joint une septième intitulée : ***Du serpent***, que l'on croit aussi de Sévérien de Gabales : elle avait déjà été donnée sous son nom parmi les opuscules du P. Sirmond, qui remarque qu'elle est attribuée à Sévérien par saint Jean Damascène, par le Pape Adrien et le concile de Pavie. Elle a toute la dureté de style de cet auteur et ne diffère en rien des six précédentes, soit pour l'abondance des pensées, soit pour la manière d'expliquer l'Ecriture. On peut la diviser en deux parties : dans la première, Sévérien prouve par un très-grand nombre de passages la vertu de la croix du Sauveur et prétend que les victoires dont il est parlé dans le XVIIe chapitre de l'*Exode*, eurent pour cause la prière que fit Moïse, les bras étendus en forme de croix. Dans la seconde partie, il montre que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont également adorables et ne font qu'un seul Dieu et un seul Seigneur et apporte pour preuves un grand nombre de passages de l'Ancien et du Nouveau Testament et la profession de foi que nous faisons dans le baptême de croire au Père, au Fils et au Saint-Esprit.

SIDOINE (APOLLINAIRE), était fils d'Apollinaire qui avait rempli dans les Gaules les premières charges de l'empire, et gendre d'Avitus qui ne fit que paraître un moment sur le trône impérial. Il naquit à Lyon, vers l'an 430, et fut parfaitement instruit des lettres divines et humaines. Les écrits qu'il nous a laissés prouvent qu'il ne les cultiva pas sans succès. Sous l'empire de Majorien, dont il prononça le panégyrique en vers, et pendant le règne d'Anthémius qui lui succéda, Sidoine fut successivement prince du sénat, préfet de la ville de Rome, patrice et employé dans diverses ambassades. Il était encore laïque. Après avoir joui des biens et des dignités du siècle, se sentant touché des attraits de la piété, il passa de la vie honorable qu'il avait menée dans le monde à une vie toute chrétienne. Elevé malgré lui au siége de la ville d'Auvergne qui changea son nom latin d'*Augustonemetum* en celui de *Clermont* qu'elle porte encore aujourd'hui, il se montra digne, par sa charité ardente du fardeau qui lui était imposé, et il se consacra sans réserve à remplir les devoirs de ses nouvelles fonctions. Saint Loup, évêque de Troyes, qui l'avait aimé et honoré dans le monde, sentit un redoublement d'affection pour lui, lorsqu'il le vit chargé de la conduite des âmes. Il lui écrivit, au sujet de sa promotion à l'épiscopat, une lettre où il lui donne ces utiles conseils : « Ce n'est plus par la pompe et la magnificence du train que vous devez garder votre rang, mais par la plus profonde humilité de cœur. Quoique élevé au-dessus des autres, vous devez vous regarder comme le dernier de votre troupeau. Soyez dans la disposition de baiser les pieds de ceux qui précédemment n'auraient pas cru s'avilir en se mettant sous les vôtres. Vous devez vous faire le serviteur de tous. » Sidoine avait aimé passionnément la poésie, il l'avait cultivée avec succès avant son entrée au sacerdoce. C'est même par là qu'il est le plus connu ; mais il crut devoir faire le sacrifice de ce délassement de son esprit à la gravité de son état. Il se montra plus sévère encore à l'égard du jeu, et se défit aussi d'un certain air enjoué qui lui était naturel. En un mot, il renonça à tout ce qui pouvait être pour lui un obstacle à l'accomplissement de ses devoirs, et se sépara de sa femme, après avoir obtenu son consentement. Saintement avare de son temps, il étudiait continuellement l'Ecriture sainte et la théologie, et il y fit de grands progrès. Quoiqu'il fût d'une complexion délicate, toute sa vie fut une pénitence continuelle. Dans un temps de famine, il nourrit, avec le secours de son beau-frère Edicius, non-seulement son diocèse, mais aussi plus de quatre mille personnes que la misère y avait attirées. Il mourut le 21 août 489, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Bourdaloue, dans son *Sermon pour la commémoration des morts*, l'appelle une des anciennes lumières de l'Eglise de France.

On a de lui neuf livres de lettres et vingt-

quatre pièces de poésies. Les unes et les autres sont précieuses, parce qu'elles renferment des détails de mœurs et des faits de l'histoire civile et ecclésiastique que l'on ne trouve pas ailleurs. Ses lettres quoique recueillies et publiées par lui-même sont placées sans ordre de temps ni de matières. Il y traite indifféremment toutes sortes d'affaires et de sujets, mais comme ils se présentent, c'est-à-dire sans liaison et sans suite.

Lettres.—*Premier livre.* — On trouve à la tête du premier livre celle qu'il écrivit au prêtre Constance de Lyon, qui l'avait exhorté à les réunir en corps et à les donner au public. Saint Sidoine lui en envoya quelques-unes, afin qu'il les corrigeât et qu'il les polît lui-même, lui promettant, si elles recevaient un accueil favorable, de lui en envoyer bientôt plusieurs autres, afin qu'il leur rendît le même service. On peut inférer de là qu'il ne publia d'abord que son premier livre, composé de onze lettres. La seconde est adressée à Agricola. Il avait prié saint Sidoine, son beau-frère, de lui faire le portrait de Théodoric, roi des Visigoths, qui commença à régner en 453. Saint Sidoine voyait ce prince assez familièrement et jouait souvent avec lui. Comme il savait que Théodoric n'était jamais plus facile à accorder quelque grâce, que lorsqu'il gagnait au jeu, il n'oubliait jamais de se laisser perdre, quand il avait quelque faveur à lui demander. D'après le portrait qu'en trace saint Sidoine, il paraît qu'il avait de grandes qualités d'esprit et de corps, et surtout beaucoup de bonté; mais qu'il n'avait que les dehors de la religion. On fixe l'époque de la *lettre à Philimacius* en 455, lorsque Avitus eut été fait général des armées romaines. Sidoine, qui voyait sa famille relevée par cet emploi, avoue ingénument dans cette lettre, que son ambition le portait à égaler ses ancêtres par les dignités mondaines. Il conseille également à Philimocius, qui était son ami, d'accepter une charge d'assesseur du préfet des Gaules qu'on lui offrait. Il parle d'un Gaudence, qui, bien que d'une naissance médiocre, était parvenu à la dignité de vicaire du préfet. Il remarque, à cette occasion, que quelques nobles superbes et paresseux, faisant les philosophes à contre-temps, affectaient au milieu de leurs débauches de mépriser les dignités auxquelles ils n'osaient aspirer, parce qu'ils n'avaient pas le courage de travailler pour les mériter, et se rendre capables d'en exercer les fonctions.

On voit par sa lettre à Héron, qu'étant tombé malade de la fièvre dans son voyage de Rome, il alla, avant d'entrer dans la ville, se prosterner dans l'église des Apôtres, c'est-à-dire, de Saint-Pierre, qui à cette époque était hors de Rome, et que par une faveur singulière du ciel, il se sentit aussitôt parfaitement guéri. Sidoine était encore à Rome en 469, lorsque Arvandius, préfet des Gaules, y fut amené prisonnier, sous la double accusation de péculat et de lèse-majesté. Sidoine, qui était son ami, regarda comme une lâcheté perfide et barbare de l'abandonner dans sa mauvaise fortune. Il sollicita donc vivement auprès de l'empereur Anthémius, pour obtenir qu'on lui accordât au moins la vie, et qu'on se contentât de confisquer ses biens et de l'envoyer en exil. Arvandius cependant fut condamné au dernier supplice et enfermé dans l'île du Tibre, pour y passer les trente jours accordés à ceux que le sénat avait condamnés. Sidoine obtint ce qu'il souhaitait, avant l'expiration des trente jours; Arvandius ne fut condamné qu'au bannissement. Toute cette histoire est rapportée dans la lettre de Sidoine à Vincent, à qui il témoigne qu'il s'affligeait du malheur d'Arvandius, quoique l'affection qu'il lui avait témoignée en d'autres circonstances lui eût fait quelque tort à lui-même. Pendant son séjour à Rome, il reçut une lettre de Candidien qui le félicitait d'avoir quitté les brouillards de Lyon pour venir jouir du soleil d'Italie. Sidoine le raille à son tour, sur la ville de Césène qui était le lieu de sa naissance, en disant qu'elle avait plutôt l'air d'un four que d'une ville, et sur les confins et les marais de Ravenne où Candidien faisait alors sa demeure. La lettre qu'il écrivit à Montius a trait à une satire en vers que l'on attribua à Sidoine en 461, lorsqu'il était à Arles. Elle déchirait particulièrement plusieurs personnes, entre autres Péone qui avait été préfet des Gaules, et c'était lui qui l'accusait de l'avoir composée. L'empereur les invita l'un et l'autre à un repas, qu'il donnait aux principaux seigneurs de la cour. Pendant le dîner, il fut question de cet écrit que Sidoine désavoua à la grande confusion de Péone qui n'avait point de preuves. Sidoine demanda à Majorien, par deux vers improvisés sur-le-champ, la permission de composer une satire contre son imprudent accusateur. Ce prince la lui accorda. Mais au sortir du palais, Péone lui ayant fait des excuses, leur démêlé se termina par la médiation des seigneurs de la cour. Cependant le bruit public continuait d'attribuer cette satire à Sidoine, au point que Montius, qui était de ses amis, le prie de la lui envoyer. Sidoine, trouvant mauvais qu'il le crût capable d'un écrit de cette nature, lui raconte, pour le détromper, ce qui s'était passé entre Péone et lui, en présence de l'empereur et des principaux seigneurs de la cour.

Deuxième livre. — Le second livre est composé de quatorze lettres. Dans la première adressée à Edicius, son beau-frère, Sidoine fait une relation des violences que Séronate exerçait dans l'Auvergne, vers l'an 471. Elles étaient poussées si loin, que plusieurs personnes de qualité pensaient, si l'on n'y apportait remède, à abandonner leur pays et leur fortune, en se faisant clercs. C'est pourquoi il le prie de se hâter de revenir dans cette province, pour donner aux autres le secours ou le conseil dont ils avaient besoin. Ce Séronate était préposé

aux impôts publics. La lettre suivante est une invitation à Damitius, professeur de rhétorique dans la ville de Clermont, de venir passer quelque temps à Avitac, où Sidoine avait une maison de campagne. Il en fait la description en douze vers et lui marque qu'il y avait un endroit où il jouait ordinairement à la paume et aux dés avec son beau-frère Edicius, quand il venait le voir. Dans la lettre qu'il écrivit à Dionide, Sidoine lui raconte les témoignages d'amitié qu'il avait reçus de deux sénateurs Ferréol et Apollinaire, dans les maisons de campagne qu'ils possédaient sur les bords du Gardon. Il y passa sept jours entiers, consacrés au jeu, à la lecture ou à converser avec des amis. Il marque qu'on servait le dîner après onze heures, qu'on le faisait ample et composé de peu de plats à la mode des sénateurs. Il considère les livres de littérature comme devant être entre les mains des hommes, et ceux de piété entre les mains des femmes. A celles-ci il donne les écrits de saint Augustin et de Prudence, et aux autres les livres de Varon et d'Horace. Il parle de la traduction que Rufin avait faite d'Origène, comme très-exacte. Agricola, beau-frère de Sidoine, lui avait envoyé un bateau en l'invitant à venir à la pêche avec lui. Sidoine s'en excusa sur la maladie de sa fille Sévérienne qu'il avait transportée à la campagne pour lui faire respirer un air plus frais et pour l'éloigner des médecins, « qui, dit-il, sont très-prompts à proposer des remèdes, mais non à s'accorder ensemble; qui sont très-assidus auprès des malades, et peu habiles à les soulager, et qui en tuent même beaucoup par l'excès de leurs bons offices. »

Troisième livre. — Le troisième livre se compose également de quatorze lettres; nous nous contenterons de rendre compte des principales. Vers l'an 473 ou 474, un de ses parents, nommé Avitus, du même âge que lui, et avec qui il avait fait ses études, fit don d'une terre à l'église de Clermont. Sidoine, qui en était alors évêque, lui écrivit pour le remercier. C'est pour le récompenser de cette aumône, lui dit-il dans sa lettre, que Dieu lui a envoyé une riche succession. Il le prie de travailler à obtenir quelque accord entre l'empire et les Visigoths qui désolaient alors les provinces de l'Auvergne. Ce n'était pas seulement la crainte de tomber sous la puissance des barbares qui préoccupait saint Sidoine; il n'éprouvait pas moins d'affliction de voir les esprits et les cœurs divisés. On croit que ce fut après ces calamités publiques qui lui causaient tant de douleur qu'il écrivit à Hypace, pour le prier de trouver bon que Donide achetât la moitié de la terre d'Ebreville, qui avait déjà appartenu à sa famille et dont il possédait l'autre moitié. Eutrope, que pendant son séjour à Rome il avait pressé de poursuivre quelque dignité, parvint à obtenir celle de préfet des Gaules. Il faisait profession de suivre la philosophie de Platon, et l'amour que l'étude lui donnait pour la retraite l'avait longtemps dégoûté des charges. Sidoine, informé qu'il avait obtenu celle de préfet, lui en témoigna sa joie par une lettre dans laquelle il l'assure que toute la province se promettait beaucoup de son administration, «parce que, dit-il, si l'on en croit le proverbe commun, l'abondance dépend plus des bons magistrats que des bonnes années.» Comme il allait un jour à Clermont, il aperçut des fossoyeurs qui fouillaient sur le tombeau d'Apollinaire, son aïeul; il courut à eux, et dans un premier mouvement de colère, il s'oublia jusqu'à les frapper; mais faisant ensuite réflexion que la punition de ces hommes appartenait à l'évêque, il lui écrivit pour lui demander pardon de les avoir maltraités. La nuit suivante, il fit une épitaphe pour mettre sur ce tombeau, et l'envoya à Secundus, son neveu, afin qu'il la fît graver sur le marbre. Il laissa aussi à Gaudence l'argent nécessaire pour les frais. L'évêque à qui il écrivit le loue de n'avoir pas souffert la profanation du tombeau de son grand-père. Les lettres à son fils Apollinaire sont remplies de bonnes instructions. Il l'exhorte à suivre les bons exemples et cherche à lui inspirer de l'horreur pour les personnes déréglées. Il lui fait le portrait d'un homme de Lyon, dont l'extérieur, quoique très-difforme, était encore au-dessus de sa laideur morale. Il conjure son fils d'éviter la société des hommes de ce caractère et de fuir en général tous ceux qui se permettaient des propos déshonnêtes, parce qu'il était impossible qu'ils ne fussent pas aussi déréglés dans leurs mœurs que dans leurs expressions. Ses instructions eurent le succès qu'il en attendait: Apollinaire aima la chasteté et se fit un devoir de fuir la société de ceux qui ne l'aimaient pas.

Quatrième livre. — Nous prenons au hasard, dans ce livre qui contient vingt-quatre lettres, celles qui nous paraissent les plus intéressantes. L'une d'entre elles décrit la vie exemplaire d'un laïque, homme de qualité, nommé Vectius. Il était veuf, et n'avait pour unique enfant qu'une petite fille dont il prenait grand soin. Au dehors il vivait dans la splendeur de son rang, mais avec beaucoup de gravité, menant, sous l'habit d'un grand seigneur la vie d'un moine. Il était extrêmement sobre dans ses repas, ce qui ne l'empêchait pas de recevoir à sa table les étrangers et de les traiter avec politesse. Il gardait une exacte chasteté, et la faisait observer à ceux de sa maison. Quoiqu'il ne mangeât pas de viande, il ne laissait pas d'aller à la chasse pour se donner de l'exercice. Il lisait assidument l'Ecriture sainte, et se la faisait lire durant le repas. Il récitait souvent les psaumes et les chantait encore plus fréquemment. Sa maison n'était composée que de personnes de bonnes mœurs. Il ne méprisait pas même les avis que ses domestiques lui donnaient. Saint Sidoine, qui avait examiné à loisir la vie de ce seigneur, souhaite qu'elle soit connue de tout le monde, parce qu'elle méritait d'être

imitée même par les ecclésiastiques. Vectius demeurait dans le voisinage de Chantelle, près d'un homme de qualité nommé Germanique, âgé de plus de soixante ans, mais d'une santé si forte, qu'à cet âge il vivait et se parait comme un jeune homme, sans penser, autant qu'on en pouvait au moins juger par les apparences, à son salut et à la mort. Saint Sidoine qui, à sa prière, avait été visiter l'église du lieu, fut d'autant plus touché de sa conduite, qu'il était fils et père d'un évêque, et obligé par conséquent à vivre d'une manière plus sainte que le reste des hommes. Il en écrivit à Vectius, le conjurant par la pureté de sa conscience, de disposer Germanique à penser à lui, et à se hâter d'effacer ses fautes secrètes en embrassant la profession religieuse.

Dans un voyage qu'il faisait à Toulouse, un nommé Turpion, malade à la mort et pressé de rendre, avec l'usure et les intérêts qui se montaient au double, une somme qu'il avait empruntée, le pria de lui obtenir un délai de son créancier, nommé Maxime. Saint Sidoine, dont il était l'ami, l'alla trouver à une maison de campagne qu'il avait auprès de Toulouse. « Quand j'arrivai, dit-il, il vint lui-même au-devant de moi, mais fort changé. Je lui avais vu ordinairement le corps droit, la démarche aisée, la voix libre, le visage ouvert; alors, la pose, le pas, la parole, la couleur, la modestie, tout sentait la religion. Il avait les cheveux courts, la barbe longe, suivant l'usage des clercs dans les anciennes églises des Gaules et de tout l'Occident; des bancs de bois, des rideaux d'étoffe grossière à ses portes; point de plumes à son lit; point de pourpre sur sa table. Il faisait une chair honnête, mais frugale, avec plus de légumes que de viandes; et ce qu'il y avait de meilleur était pour ses hôtes et non pour lui. En nous levant de table, je demandai tout bas aux assistants lequel des trois genres de vie il avait embrassé; s'il était moine, clerc ou pénitent? On me dit qu'il avait reçu depuis peu le sacerdoce, obligé de céder aux instances réitérées de ses concitoyens. Sidoine lui proposa d'accorder du temps à Turpion; Maxime lui accorda un an avec remise de tous les intérêts, et promit même, que si Turpion venait à mourir, de ne rien demander à ses enfants que ce qui conviendrait au devoir de sa profession. Dieu me garde, dit-il, maintenant que je suis clerc, d'exiger d'un malade ce que j'aurais eu peine à exiger de lui lorsqu'il était en santé, quand moi-même je servais dans les armées. » Saint Sidoine relève beaucoup cette action de Maxime, mais non sans témoigner cependant, qu'en remettant à Turpion les intérêts de la somme qu'il lui avait prêtée, il n'avait fait qu'obéir à son honneur et à sa conscience; parce que si les lois romaines permettaient l'usure, elle était défendue par les lois de Dieu.

Cinquième livre. — Dans une lettre qu'il écrivit à Apollinaire, son ami, il marque que le tremblement et la confusion qu'il éprouva, lorsqu'il se vit engagé dans l'épiscopat dont il se croyait indigne, l'avaient fait tomber dans une maladie et conduit jusqu'aux portes de la mort; mais que s'en étant relevé, il était résolu de profiter de la vie que Dieu lui avait rendue, pour se corriger de ses fautes passées, de peur de trouver dans la santé de son corps la mort de son âme. Dans une autre lettre il congratule Popandus de ce que son amour pour la science lui avait mérité l'affection d'un homme de qualité nommé Pragmace, qui lui-même avait quelque raison d'aimer les sciences dans les autres, puisque c'était surtout par son érudition et son éloquence qu'il était entré dans une famille patricienne et parvenu aux grandes charges. Il plaint au contraire Calminius, son ami, d'avoir été tellement engagé avec les Visigoths, qu'il avait été contraint de porter les armes contre l'Auvergne, sa patrie. Dans une lettre qu'il écrivit pendant sa jeunesse à Eriphius, sur la fête qui se célébrait annuellement à Lyon en l'honneur de saint Juste, dans l'église qui possédait son tombeau, il remarque que cette fête était précédée des vigiles de la nuit. Le concours du peuple y était très-nombreux; l'évêque s'y trouvait; les clercs et les moines y chantaient les Psaumes et le reste de l'office alternativement. La messe se disait à l'heure de tierce; l'église était illuminée par un grand nombre de cierges et de lampes, et tout s'y passait avec une grande solennité.

Sixième livre. — Ce livre et le suivant ne contiennent que des lettres adressées à des évêques. Une lettre adressée à saint Loup traite d'une affaire particulière arrivée à Clermont. Une femme ayant été enlevée par des bandits, fut vendue publiquement dans cette ville, par un nommé Prudent, qui soutenait qu'elle lui appartenait légitimement. Quelque temps après, les parents de cette femme ayant appris qu'on l'avait vue à Clermont, vinrent pour la réclamer. Ils la trouvèrent morte, et voulurent intenter un procès à Prudent, comme recéleur et associé des bandits qui l'avaient enlevée. Sur l'affirmation qu'on leur donna que Prudent était alors à Troyes, ils s'y rendirent avec une lettre que saint Sidoine leur donna pour saint Loup. Saint Sidoine le priait d'accommoder cette affaire, de peur qu'elle ne finît par l'effusion du sang, comme elle avait commencé, car le bruit courait que, lorsque ces scélérats avaient enlevé la femme en question, ils avaient tué quelques-uns de ceux qui l'accompagnaient. La lettre adressée à saint Patient, évêque de Lyon, fait l'éloge des vertus de ce grand évêque, et loue particulièrement les peines et les fatigues qu'il se donnait pour retenir son peuple pressé par la faim, et l'empêcher d'aller demeurer ailleurs. Il consacrait à cela ses veilles, ses prières et de grandes sommes d'argent. Non content de secourir les nécessités qu'il connaissait, sa vigilance s'étendait dans les autres provinces et jusqu'aux extrémités des Gaules, pour y consoler les

affligés et subvenir aux besoins des pauvres. Ceux qui étaient faibles et languissants ne perdaient rien, parce qu'ils ne pouvaient le venir trouver pour lui demander l'aumône ; sa main prévenait celui qui ne pouvait se servir de ses pieds pour venir jusqu'à lui ; et, comme il n'était pas moins touché de la pudeur de ceux qui rougissaient de leur pauvreté, que des plaintes de ceux qui lui exposaient leur indigence, il arrêtait souvent les larmes d'un grand nombre de personnes dont il n'avait jamais vu les yeux. Heureux, lui dit saint Sidoine, de ne vivre que pour rendre les autres heureux, et d'accomplir sur la terre une œuvre digne du ciel, en prenant pitié de l'indigent et de la misère des membres de Jésus-Christ. Il remarque que saint Patient envoya de Lyon par le Rhône et la Saône, quantité de blé qu'il faisait distribuer gratuitement, et dont il avait ménagé de grands magasins sur les bords de ces deux rivières. Il assista ainsi les villes d'Arles, de Riez, d'Avignon, de Reims, d'Albi, de Valence et plusieurs autres encore, jusqu'à l'Auvergne qui se ressentit de ses bienfaits. Son abstinence et ses jeûnes le faisaient admirer de Chilpéric, roi de Bourgogne, et de la reine qui avait fixé son séjour à Lyon. La foi et la religion croissaient de jour en jour par son ministère ; il n'y avait que le nombre des hérétiques qui diminuât, c'est-à-dire, des phatiniens et des ariens, dont les dogmes étaient suivis par la plupart des Bourguignons. Il avait su gagner leurs esprits farouches et sauvages par ses prédications saintes et les convaincre par le force de ses raisonnements.

Septième livre. — De toutes les lettres qui composent le septième livre, nous nous contenterons de citer les deux qui nous ont paru les plus intéressantes. Au moment de conclure un traité avec les Visigoths, saint Sidoine, qui savait que l'évêque Basile avait beaucoup de part dans cette négociation, lui écrivit pour lui recommander les intérêts de la foi et pour le presser de faire insérer dans cette convention un article qui donnât aux Catholiques soumis à ces barbares le pouvoir d'ordonner des évêques. Il fait un tableau lamentable de la situation religieuse où se trouvait alors cette partie de l'empire. La plupart des églises étaient sans pasteurs, le défaut d'évêques entraînait après lui la ruine de la religion, puisque c'est aux évêques à ordonner les ministres inférieurs de l'Eglise, et à ramener à la foi ceux qui s'en sont écartés. Aussi le christianisme était presque éteint dans ces diocèses. Les temples tombaient en ruines dans les bourgs et dans les villages, ou bien ils se trouvaient fermés par les buissons qui y croissaient. Les villes n'étaient guère mieux traitées que les campagnes, et nulle part les fidèles ne trouvaient de consolation ni de secours spirituels, parce qu'il n'y avait plus d'ecclésiastiques pour leur en procurer. C'était une grande tentation pour les faibles, de voir un prince arien comme le roi des Visigoths comblé de toutes sortes de prospérités. Mais Sidoine, considérant qu'il n'est pas permis à des hommes de se rendre juges de la conduite de Dieu ni de murmurer contre les ordres de la Providence, disait : « Pour peu qu'on y réfléchisse, on verra qu'il est dans l'ordre que, jetés dans la fournaise de la Babylone de ce monde, nous pleurions comme Jérémie la Jérusalem spirituelle. Pour moi, quand je considère les vicissitudes des biens présents et à venir, je souffre avec plus de patience les calamités publiques, parce que je reconnais que quelques maux qui me puissent arriver, ils seront toujours au-dessous des châtiments que je mérite, et parce que je sais que le meilleur remède pour guérir et purifier l'homme intérieur, c'est que l'homme extérieur soit battu dans l'aire de cette vie par diverses sortes de souffrances. »

Saint Perpétue, évêque de Tours, demanda à saint Sidoine le discours qu'il avait prononcé dans l'église de Bourges, en présence du peuple, lorsqu'on lui eut donné le pouvoir de choisir un évêque pour remplir le siége de cette ville. Sidoine le lui envoya en y joignant une lettre pour son saint correspondant. Il y relève la sagesse qu'il avait acquise par son application continuelle à la lecture des livres sacrés et des écrits des Pères qui en sont les interprètes. Il paraît que ce discours avait tellement plu, que le peuple n'avait pu s'empêcher d'applaudir, sur quoi le saint orateur s'empressa d'ajouter : « Faites par vos intercessions que nous soyons en effet tels que votre foi et votre charité nous jugent, et travaillez à nous élever au ciel plutôt par vos prières que par vos acclamations. » Quoique le choix que l'on avait fait de lui pour nommer un nouvel évêque lui fût honorable, il s'en plaignit comme d'un pesant fardeau qu'on lui imposait, surtout en présence d'Agrèce, archevêque de Sens, plus ancien que lui. Il montra aussi que ce choix l'exposait à la censure de plusieurs personnes qui ne manqueraient pas de trouver des défauts dans les vertus mêmes de celui qu'il nommerait, quel qu'il fût. Sur cela il parcourut les différents états de l'Eglise, pour montrer qu'il n'était point aisé d'y trouver des personnes dont le choix pût être généralement agréé. « Si je nomme quelqu'un d'entre les moines, dit-il, fût-il d'un aussi grand mérite que les Paul, les Antoine, les Hilarion, les Macaire, on dira qu'il est bon pour remplir les devoirs d'un abbé et non d'un évêque ; si je nomme un clerc, tous ceux qui sont plus jeunes que lui seront piqués de jalousie, et les anciens en murmureront, parce que la plupart sont persuadés que l'ancienneté seule donne le mérite. Si je nomme quelqu'un de la milice séculière, on objectera aussi que je ne le fais que parce que j'en ai été tiré moi-même ; que je n'estime que ceux qui sont recommandables dans le siècle par leur naissance et par leur dignité, et que je méprise les pauvres de Jésus-Christ. Si je choisis un homme docte, on s'écriera que son savoir l'a rempli d'orgueil ; si c'est un homme d'un savoir ordinaire, il deviendra un objet de

mépris; si c'est un homme sévère, on le fera passer pour cruel, et s'il est d'une humeur indulgente, on blâmera sa facilité. » Enfin, le saint évêque, après avoir juré par le Saint-Esprit, qui par la bouche de saint Pierre a condamné la simonie dans son auteur, qu'il n'aurait égard ni à la faveur ni à l'argent, déclare qu'il ne trouvait personne qui lui parût plus digne de l'épiscopat que Simplice. Il était en âge d'occuper cette place; son esprit, son savoir et sa vertu l'en rendaient digne.

Huitième livre. — On voit, par la lettre qu'il écrivit à Consentius, qu'il avait renoncé à la poésie depuis qu'il était évêque, et qu'il aimait mieux alors passer pour réservé et froid que pour être enjoué. « Le temps est venu, lui dit-il, de ne lire et de n'écrire que rien de sérieux; de penser moins à faire parler de nous dans la suite des siècles, qu'à nous procurer le bonheur de vivre éternellement, de songer tout de bon que l'on examinera après notre mort, non comment nous aurons écrit, mais comment nous aurons vécu. On voit, par un petit poëme qu'il envoya à Lampridius, un de ses amis, quelle était alors la puissance d'Euric, roi des Visigoths. Il y dépeint tous les peuples à ses pieds pour implorer sa miséricorde ou lui demander son secours et son amitié. Ruric lui avait écrit une lettre pleine de louanges, à laquelle saint Sidoine répondit dans les termes les plus humbles, en le priant de ne plus exercer son éloquence sur un sujet aussi stérile. « Songez, lui dit-il, à guérir mes langueurs par vos prières; et n'employez point les charmes si dangereux d'une éloquence qui n'est que trop douce, à accabler la faiblesse de mon âme encore toute malade, sous le poids d'une fausse gloire. Puisque votre vie est encore plus sainte que votre bouche n'est éloquente, vous m'obligerez bien davantage, en demandant à Dieu pour moi la vertu, qu'à me louer, comme si je l'avais déjà.» Saint Prosper, évêque d'Orléans, l'avait prié d'écrire la guerre d'Attila, le siége qu'il mit devant cette ville, et de faire en même temps l'éloge de saint Aignan, dont les mérites égalaient ceux de saint Loup, de Troyes, et de saint Germain, d'Auxerre. Sidoine, après avoir commencé cet ouvrage, trouva qu'il était au-dessus de ses forces. C'est pourquoi il l'abandonna sans vouloir montrer à personne le peu qu'il en avait fait. Il pria donc le saint évêque Prosper de le décharger d'une dette dont il ne croyait pouvoir jamais s'acquitter.

Neuvième livre. — Saint Euphrone, d'Autun, l'ayant prié de composer quelque ouvrage sur une matière ecclésiastique, il s'en excusa, en disant qu'il n'avait ni la capacité suffisante pour l'exécuter, ni la témérité de l'entreprendre. « Je ne le pourrais faire, ajoute-t-il, sans me rendre coupable d'orgueil et sans blesser la bienséance, moi qui suis aussi nouveau pécheur que nouveau clerc, et dont la conscience est aussi chargée que la science est petite. Quelque part que cet écrit fût porté, on s'y moquerait d'un auteur tel que moi. Ne faites donc point violence à ma pudeur, et laissez-moi me consoler du moins dans les ténèbres qui me cachent. » Il paraît que saint Euphrone lui avait désigné la matière sur laquelle il souhaitait qu'il travaillât, et que c'était l'Ecriture sainte. — L'évêque Ambroise avait beaucoup gémi sur la conduite d'un jeune homme de qualité qui, après avoir vécu longtemps dans le désordre, pour mettre fin à ses débauches, prit le parti du mariage. Saint Sidoine s'empressa d'en donner avis à cet évêque, en lui disant qu'il aurait été glorieux pour ce jeune homme de renoncer entièrement aux voluptés sans se marier. «Mais, ajoute-t-il, il y en a peu qui, en passant de l'égarement à une vie réglée, commencent par ce qu'il y a de plus grand, et qui, après s'être tout à fait abandonnés à eux-mêmes, rompent tout d'un coup et absolument avec leurs plaisirs.» Il rend témoignage que, quoique ceux dont il parle ne fussent mariés que depuis peu, ils vivaient néanmoins déjà avec tant de modestie, qu'on voyait en eux quelle différence il y a entre l'amour honnête et réglé d'un mari pour une femme, et les charmes trompeurs que l'on trouve dans une passion déréglée. Il prie Ambroise de leur obtenir de Dieu un enfant ou deux, afin qu'ils embrassent ensuite la continence, et que celui qui avait péché par des plaisirs illicites s'abstînt même des plaisirs permis. Il répondit à Tonnance qui l'avait prié de lui faire quelques vers pour réciter à table, qu'il ferait beaucoup mieux de s'y entretenir de discours de piété; ou, si cela était trop sérieux pour son âge, d'y proposer et d'y résoudre quelques questions curieuses et agréables sur la philosophie et sur la nature. Il ne laissa pas de lui faire quelques vers et de lui envoyer un poëme inédit qu'il avait composé vingt ans auparavant.

Poésies. — Le recueil de ses poésies contient vingt-quatre poëmes, les uns assez longs, les autres très-courts, tous sur divers sujets, mais aucun sur un sujet essentiellement religieux, ce qui nous dispensera d'en donner une analyse détaillée. Les trois premiers contiennent les panégyriques des empereurs Avitus, Majorien et Anthème: Le neuvième est comme l'épître dédicatoire et la préface de tout le recueil; l'auteur l'adresse à Félix qui l'avait engagé à réunir ses poésies en un volume. Cette pièce est pleine d'érudition, et contient un abrégé méthodique de la fable, avec le dénombrement de presque tous les poëtes célèbres qui avaient écrit jusqu'à son temps. Le seizième est un remercîment que Sidoine adresse à Fauste, alors évêque de Riez, pour le bon accueil que ce prélat lui avait fait dans sa ville épiscopale, et le soin qu'il avait bien voulu prendre de l'éducation de son jeune frère. Cette pièce est très-honorable à la mémoire de Fauste et du monastère de Lérins. Comme cet évêque faisait une profession particulière de piété, Sidoine s'abstient de parler des faux dieux et de toutes les fables si froides du paganisme, qui défigurent entiè-

rement ses autres pièces. Le vingt-deuxième décrit agréablement la belle habitation que Léonce son ami possédait dans les environs de Bordeaux. Ce poëme est adressé à Léonce lui-même. Il commence par un long discours sur Apollon et Bacchus, qui au jugement de tout homme sensé ne saurait passer pour autre chose que pour une ineptie; ce qui fait que l'on ne s'étonne plus que Sidoine, devenu évêque, rougissait de penser à ses vers, et souhaitait vivement de pouvoir en détruire la plus grande partie. Ce poëme fut composé à Narbonne, après que cette ville fut devenue toute martiale, dit l'auteur, c'est-à-dire, après qu'elle fut tombée, en 462, entre les mains de Théodoric, roi des Visigoths, et avant la mort de ce prince arrivée en 466. Le poëme suivant fut composé à peu près à la même époque. C'est une réponse aux pièces de poésies que Consentius lui avait adressées de Provence. Sidoine fait un magnifique éloge de ce poëte, de son père et de la ville de Narbonne, leur patrie. Il y fait aussi l'énumération de tous les hommes de lettres, amis de Consentius, qu'il avait visités dans cette ville, et relève le mérite de chacun d'eux. Enfin le vingt-quatrième et dernier poëme est une pièce fort ingénieuse que l'auteur adresse au recueil même de ses poésies, en l'envoyant en divers pays, éloignés et prochains, saluer tous ceux de ses amis qui se mêlaient de l'étude des lettres. Ce poëme avec le précédent, ainsi que le neuvième, peuvent être d'un grand secours pour l'histoire littéraire de la fin du ve siècle. Il serait à désirer que, pour les siècles qui précèdent comme pour ceux qui suivent, nous eussions de semblables pièces qui nous fournissent autant de lumières. Saint Sidoine lui-même ne faisait pas grand cas de ses poésies. Il y avait un peu de vérité et trop de modestie dans ce jugement. Il y a beaucoup de ses ouvrages qui sont perdus, et quelques uns qui n'ont jamais été imprimés.

Jean Savaron a donné une édition des Œvres de ce prélat, avec sa Vie et des notes explicatives, Paris in-4°, 1609. Le P. Sirmond en a publié une plus complète, qui a été réimprimée par les soins de Ph. Labbe, in-4°, 1652, avec la Vie du saint. Les notes qui accompagnent cette édition sont judicieuses et annoncent autant de goût que d'érudition. Les pensées de Sidoine sont ingénieuses et délicates; son style vif, agréable et serré; quelquefois cependant il est boursouflé et chargé d'expressions qui montrent qu'à son époque, le latin était déjà bien loin de sa pureté primitive. Son imagination est brillante et il excelle dans les descriptions. Son *Panégyrique* en vers de l'empereur Majorien est intéressant; il y décrit la manière dont les Français de son temps combattaient et s'habillaient. Son éloge du sénateur Avitus, qui devint empereur, et dont il avait épousé la fille, fut récompensé par une statue couronnée de lauriers, que le sénat lui fit élever sur la place Trajane.

SIGEBERT, l'un des plus laborieux et des plus féconds écrivains du xiie siècle, naquit dans le Brabant, vers l'an 1030. Après avoir fait profession de la vie religieuse dans l'abbaye de Gemblours, il la quitta pendant plusieurs années pour aller diriger les écoles de Saint-Vincent de Metz, puis il revint à son premier monastère, où il mourut en 1112. Il passait pour un homme d'esprit, pour un savant universel, et même pour un bon poëte; et c'est sans doute la vanité que lui inspirait ses talents et les éloges qu'ils lui attiraient, qui lui fit oublier l'esprit de son état, au point de prendre le parti du simoniaque et schismatique empereur Henri IV contre les saints pontifes Grégoire VII, Urbain II et Paschal II. Le grand nombre et la variété des écrits qu'il nous a laissés témoignent de son ardeur pour le travail et de sa fécondité. Nous suivrons, pour en rendre compte, le catalogue qu'il a eu soin d'en dresser lui-même.

Chronique. — Celui de tous les ouvrages de Sigebert qui lui a acquis le plus de réputation est sa *Chronique* ou *Chronologie*, comme on la trouve intitulée quelquefois. Cet écrit l'occupa toute sa vie. C'est par lui qu'il débuta dans la carrière littéraire, et il y travaillait encore dans ses derniers jours. Il l'entreprit, dit-il, à l'imitation d'Eusèbe de Césarée, le premier des Grecs, selon lui, qui ait écrit une histoire des temps. Aussi est-ce son travail, tel que saint Jérôme l'avait traduit et continué jusqu'en 381, qu'il reprend à son tour et poursuit jusqu'au mois de mai de l'an 1112. Pour mieux éclaircir les faits qu'il avait dessein de rapporter dans le cours de cette *Chronique*, il jugea à propos de la faire précéder d'une courte notice sur les principales nations qui ont régné en Asie, en Afrique et en Europe, dans les diverses périodes de temps qu'il entreprenait de parcourir, désignant les rois par la lettre initiale de leurs noms, et marquant par des chiffres romains les années de leur règne. Mais il s'en faut qu'il soit exact soit dans les époques, soit dans le nombre d'années qu'il assigne à chacun de ces souverains. Par exemple, il ne fait commencer le règne de Philippe Ier, roi de France, qu'en 1061, et le fait finir en 1109; comme aussi il ne place le commencement du règne de Guillaume le Conquérant qu'en 1067 et la fin en 1092. Outre ces erreurs de chronologie assez fréquentes, Sigebert présente encore plusieurs autres défauts. Par exemple, on lui reproche avec raison d'avoir négligé les bons historiens qui l'avaient précédé pour s'attacher de préférence à des conteurs de fables. Tel est entre autres un certain Hunibald, qui ne possédait aucun des caractères convenables à l'historien. C'est à ce romancier qu'il faut faire remonter l'opinion qui fait descendre la nation des Francs des Troyens dispersés dans les Gaules; opinion si accréditée parmi nos anciens chroniqueurs, et que Sigebert a embrassée avec une rare complaisance. Une autre preuve qu'il a copié beaucoup de fables et commis des

anachronismes énormes, particulièrement dans l'histoire des premiers siècles, ce sont les détails controuvés qu'il fait entrer dans la Vie de saint Servais, évêque de Tongres.

Cependant, malgré tous ces défauts et bien d'autres encore, la *Chronique* de Sigebert ne laisse pas d'avoir son mérite. Non-seulement on y trouve quantité d'événements intéressants, et qui, pour l'ordinaire, ne se lisent pas dans les autres ouvrages du même genre; mais, au jugement d'Adrien Valois, elle est même assez exacte dans ses dates, si toutefois on veut bien en excepter les années qui marquent les règnes. Elle a été si généralement estimée dans le moyen âge et encore longtemps après, que les chroniqueurs qui sont venus dans la suite lui ont donné la préférence sur toutes les autres. Aussi Sigebert a-t-il eu beaucoup de continuateurs, parmi lesquels nous citerons Robert de Torigni comme celui qui y a le mieux réussi, et qui, non content de la continuer, a même fait plusieurs additions importantes sur les événements de quelques années, omis ou tronqués par l'auteur. Ce qu'il y a encore d'honorable pour la mémoire de ce chronographe, c'est que tous ou presque tous ses continuateurs ont commencé leurs ouvrages par son éloge. La meilleure édition de cette *Chronique*, dont l'original s'est conservé longtemps dans la bibliothèque de Gemblours, est celle d'Aubert le Mire, imprimée *in*-8° à Anvers, 1608. Il ne faut nullement ajouter foi à ce qu'elle raconte des Papes qui ont eu des démêlés avec l'empereur Henri IV. *Illa*, dit Valère André, *non tam facta quam a Sigeberto confecta.*

Des écrivains ecclésiastiques. — Un autre ouvrage de Sigebert, qui a joui d'une grande célébrité, est son *Traité des écrivains ecclésiastiques*, ou, comme il l'intitule lui-même, *des hommes illustres*. L'auteur le fit sur le modèle et à l'imitation de saint Jérôme et de Gennade, qui en avaient composé de semblables. Il y mit la main à différentes reprises, comme à sa *Chronique*, et ne le finit qu'en 1111. Aussi y a-t-il fait entrer presque tous les écrivains de son temps, tous ceux au moins qui étaient venus à sa connaissance. L'ouvrage complet comprend jusqu'à cent soixante et onze personnages, au nombre desquels il ne s'est pas oublié lui-même. Du reste il n'a fait en cela que suivre l'exemple que saint Jérôme et Gennade lui avaient donné. Son article, plus étendu et plus détaillé que les autres, est aussi plus intéressant; et il devait en être ainsi. Il avait beaucoup écrit, et il était plus au fait de ce qui le concernait que de ce qui regardait les autres. Toutefois il dit fort peu de choses de sa personne, mais il entre dans de grands détails sur ses ouvrages. Quelque estimable du reste que soit ce traité ou plutôt ce catalogue, par la connaissance qu'il nous a conservée de plusieurs écrivains et d'un plus grand nombre d'ouvrages encore, qui sans son secours seraient tombés dans l'oubli, néanmoins il n'est pas sans défauts, et on lui en reproche même de plus d'une sorte. Non-seulement il est trop succinct dans ce qu'il nous apprend de la plupart de ces écrivains, mais très-souvent même il a négligé de nous faire connaître leur personne et de caractériser les productions de leur plume. On voit sans peine qu'il s'était proposé d'y suivre l'ordre chronologique, mais il s'en faut qu'il y ait été fidèle. Ses fautes sur ce point sont quelquefois énormes. Par exemple, au nombre des écrivains du IXe siècle, il place saint Césaire d'Arles et Laurent de Novare, qui florissaient dès les premières années du VIe; comme aussi le patrice Dyname, qui appartient à la fin du même siècle ou tout au plus aux premières années du suivant, est renvoyé parmi les auteurs du Xe. Au contraire, Raoul Glaber, qui n'est que du XIe, est placé entre saint Grégoire de Tours et saint Isidore de Séville, deux personnages du VIe siècle. Ces exemples suffisent pour faire toucher au doigt l'inexactitude chronologique de Sigebert; quant à son défaut de critique, il est pardonnable à un auteur qui écrivait dans un siècle où cette science était presque inconnue. Cet ouvrage a été imprimé *in-folio*, à Anvers, en 1639, avec des notes d'Aubert le Mire, et dans la *Bibliothèque* de Fabricius, in-folio, Hambourg, 1718.

Vie de saint Thierri. — Une des principales occupations de Sigebert fut de composer des Vies de saints. Il en écrivit plusieurs en effet, et en retoucha quelques autres déjà écrites avant lui. La première et la plus importante parmi celles dont il est auteur, est la *Vie de saint Théodoric*, évêque de Metz et fondateur de l'abbaye de Saint-Vincent, mort en cette ville en 984. L'auteur, qui dirigeait alors l'école de ce monastère, l'entreprit aux prières de deux religieux de cette maison, qui avaient une vénération singulière pour leur saint fondateur, et la dédia à l'abbé Falcuin, qu'il représente avec justice comme un des hommes les plus instruits de son temps. On voit, par les monuments qu'il y rapporte, tels que bulles des Papes, diplômes des empereurs, inscriptions, épitaphes et autres pièces, qu'il ne négligea aucun moyen de donner à son travail toute la perfection dont il était susceptible. Il cite particulièrement une relation assez longue des saintes reliques dont l'évêque Théodoric enrichit son Eglise de Metz, lors de son séjour en Italie, à la suite de l'empereur; relation écrite par un auteur contemporain et que dom Luc d'Achery a imprimée au tome V de son *Spicilége*. Sigebert s'est appliqué à faire connaître son héros autant que ses documents pouvaient le lui permettre. Il s'est même un peu trop étendu sur certains points qui font partie de son histoire, comme la fondation des monastères de Saint-Vincent de Metz, de Vassor et d'Epinal. Il se permet de temps en temps quelques digressions aussi agréables qu'instructives, comme par exemple lorsqu'il entreprend de nous faire connaître les grands évêques contemporains de Théodoric. Mais la digression

la plus longue et qui méritait d'avoir une place en dehors de son récit, c'est l'éloge qu'il fait de la ville de Metz dans un poëme qui contient plus de cent vers héroïques, et qui n'est dépourvu de beautés ni pour les pensées ni pour les descriptions. Malheureusement il ne se soutient pas et est loin de répondre à l'idée que Trithème et quelques autres ont voulu nous donner de la poésie de son auteur. L'autre petit poëme que Sigebert a mis à la suite de sa préface en guise d'invocation, est encore plus plat; et l'épitaphe qui se lit à la fin de la Vie du saint évêque est dans le même goût et ne vaut pas mieux. Leibnitz a inséré cet ouvrage dans ses *Scriptores rerum Brunswicensium*.

Vie de saint Sigebert. — L'auteur enseignait encore à Saint-Vincent de Metz, lorsqu'il composa la *Vie de saint Sigebert*, roi d'Austrasie, fondateur de l'abbaye de Saint-Martin sur la Moselle, aux portes de la ville. Ce saint roi était Sigebert III, fils de Dagobert Ier, mort en 663, à une distance de quatre siècles de l'époque où Sigebert de Gemblours entreprit d'écrire sa Vie. Cependant, à l'aide de la *Chronique de Frédégaire* et de quelques autres documents, il n'a pas trop mal réussi. Il y a toute apparence que l'idée de ce travail lui fut inspirée par la translation des reliques du saint monarque, qui se fit en 1063, et des miracles qui la suivirent pendant sept ans, comme il le déclare lui-même. Cette Vie se trouve dans Surius et dans le Ier volume des *Acta sanctorum* du mois de février.

Vie de saint Guibert.—Sigebert, de retour à Gemblours et témoin des miracles que Dieu opérait par l'entremise de saint Guibert, fondateur de cette abbaye, sollicita son élévation de terre, comme on disait alors, afin qu'on pût lui rendre un culte public. Ce fut sans doute ce qui lui fit former le dessein d'écrire sa vie, que, selon toute apparence il exécuta dès cette époque. Il y a même tout lieu de croire que cet écrit fut présenté et lu dans le concile tenu à Cologne, pour prononcer sur cette cérémonie, qui eut lieu le 23 septembre 1110, comme Sigebert le marque lui-même dans sa *Chronique*. Il n'était pas éloigné des temps où vivait saint Guibert, puisqu'il ne mourut qu'en 962, et de plus il était religieux du monastère même qu'il avait fondé, et dans lequel on devait être instruit de ses actions et de ses vertus. Aussi n'a-t-il pas mal réussi à en retracer l'histoire, quoiqu'on puisse lui reprocher un style diffus, et peu en harmonie avec les faits qu'il rapporte Surius a publié cette Vie dans le tome V^e^ de ses *Acta sanctorum;* elle a été reproduite par les successeurs de Bollandus au 23 de leur mois de mai, et on la trouve encore dans le tome VII des *Actes* de dom Mabillon.

Gesta abbatum Gemblacensium. — Dans son *Traité des hommes illustres* dont nous avons dit un mot, Sigebert annonce positivement qu'il a composé les *Actes des abbés de Gembloure*, et le manuscrit sur lequel on les a publiés porte son nom sans la moindre équivoque. Il n'en faut pas davantage pour lui en assurer la possession, et cette raison toute seule suffit pour réduire à néant toutes celles que dom Luc d'Achery a voulu y opposer. Ces Gestes des abbés de Gemblours nous instruisent de ce qui s'est passé de plus mémorable dans cette abbaye pendant l'espace de plus de deux siècles entiers, en y comprenant toutefois ce qui appartient au continuateur. On y retrouve l'histoire des huit premiers abbés de ce monastère, depuis Erluin ou Ellouin jusqu'à Anselme, mort en 1136. Comme Albert a été un des plus illustres parmi ces abbés, Sigebert, qui avait fait profession sous son gouvernement, s'est arrêté avec une certaine complaisance à relever son mérite et à le faire connaître avec avantage. Ce qu'il nous en apprend a été copié par dom Mabillon, dans le recueil de ses Actes des saints, pour servir de biographie et en même temps d'éloge à ce vénérable abbé. Cet ouvrage fait connaître l'école de Gemblours et les hommes de lettres qui en sont sortis. On y trouve aussi plusieurs faits intéressants pour l'histoire de la ville et du pays de Liége. L'ordre, la simplicité, la candeur, l'air de piété, la bonne foi avec lesquelles ces Gestes sont écrits, en rehaussent beaucoup le mérite. Sigebert, en particulier y a fait entrer le plus de pièces originales qu'il a pu s'en procurer, comme extraits de chroniques, bulles des Papes, diplômes des empereurs et épitaphes. Ces *Gestes*, continués, comme nous l'avons dit par un disciple de Sigebert, ont été imprimés dans le *Spicilége* de dom Luc d'Achery.

Au Pape Paschal II. — Nous avons dit un mot du parti malheureux que Sigebert embrassa comme écrivain dans la fameuse querelle entre l'Eglise et l'empire. De tous les écrits qu'il composa dans ces circonstances, nous n'avons d'imprimé que celui qu'il adressa, au nom des Liégeois, au Pape Paschal II. Ce pontife, dans une lettre adressée à Robert, comte de Flandre, l'exhortait à prendre le moyen de soumettre le clergé de Liége, comme il l'avait déjà fait pour celui de Cambrai. Cette lettre est la septième dans le recueil des lettres de Paschal. Sigebert eut soin de la copier en tête de sa réponse, afin de faire mieux ressortir la justice de la cause de ceux dont il prenait la défense. L'auteur parlant au nom de l'Eglise de Liége : «Eglise, dit-il, inviolablement attachée à la foi et à l'unité catholique,» ce qui marque son éloignement pour le schisme et pour l'hérésie, adresse son écrit à tous les hommes de bonne volonté. Il confond dans l'Apologie du clergé de Liége, la défense de celui de Cambrai, et généralement de tous ceux qui se montraient attachés à la cause de l'empereur Henri IV, et dont la cause était la même. Il commence par déplorer amèrement les divisions qui désolaient l'Eglise. Ensuite, après avoir copié en entier la lettre du Pape Paschal, il en fait une paraphrase un peu vive et

cherche à montrer par quelques textes de l'Ecriture et des Pères, combien cette lettre lui semble contraire à l'esprit de Jésus-Christ, à la doctrine des apôtres et à la conduite des premiers siècles. Et afin de rendre sa cause plus palpable par des exemples, il oppose à la conduite du Pape en cette occasion, celle que tint saint Martin de Tours, à l'égard d'Ithace et de ses partisans, et celle même du Pape Grégoire VII, envers Maxime, évêque intrus de Salone et ordonné par des excommuniés. Sigebert veut bien convenir qu'il est juste que les faux clercs, séparés de l'Eglise par une excommunication, soient privés de leurs bénéfices, mais il se plaint que l'on veuille encore les punir de mort.

Ce principe posé, consenti ou non, Sigebert en fait l'application à son sujet et cherche à démontrer par des raisons spécieuses que ceux dont il entreprend la défense ne sont ni schismatiques, ni simoniaques, ni excommuniés, ni de faux clercs. « Nous ne sommes point schismatiques, dit-il, en se mettant du nombre de ceux dont il fait l'apologie. Nous n'avons tous qu'un même esprit, dans lequel nous avons été baptisés, et nous tenons tous la même conduite. Il n'y a jamais eu de divisions parmi nous, et on ne nous en a pas encore accusés devant l'Eglise romaine. Nous obéissons et sommes soumis à nos guides, qui veillent pour le bien de nos âmes. On nous reproche, il est vrai, de ne pas suivre certaines traditions; mais ces traditions ne sont que de nouvelle date; et nous nous en tenons à la loi de Dieu, qui nous ordonne de rendre à César ce qui appartient à César, comme à Dieu ce qui appartient à Dieu. » Ici l'auteur copie les textes de saint Paul qui prescrivent l'obéissance aux souverains, obéissance sur laquelle il insiste fortement dans toute la suite de son écrit.

« Nous ne sommes pas non plus des simoniaques, puisqu'autant que cela nous est possible, nous les évitons; mais ceux que nous ne pouvons éviter, suivant les circonstances, des lieux et des temps où nous vivons. Encore moins sommes-nous excommuniés. En effet, quelle règle de l'Eglise avons-nous donc violée, pour attirer sur nous une telle censure. Ce ne peut pas être l'unité de sentiments, de doctrine et de conduite qui règne parmi nous. Serait-ce parce que, suivant le précepte de l'Apôtre, nous honorons le roi, parce que nous servons nos maîtres, non-seulement sous leurs yeux, mais aussi en simplicité de cœur? Et qui nous a excommuniés? Ce n'est pas notre évêque, ce n'est pas notre métropolitain, ce n'est pas le Pape non plus, qui ne pouvait ignorer, que notre loi ne nous permet pas de condamner personne sans l'avoir auparavant entendu. Peut-être dira-t-on que nous le sommes, pour nous montrer attachés à notre évêque; qui l'est lui-même à l'empereur. » Sigebert ne dissimule pas que c'est là l'origine de la division qui régnait alors entre l'empire et l'Eglise, et que le diable en avait profité pour semer l'ivraie dans le champ de l'Eglise. « Mais, poursuit-il, nous prions notre Père qui est aux cieux de ne pas nous induire en cette tentation, et de nous délivrer du mal qu'elle entraîne après elle; attendant du reste que les anges, qui sont les moissonneurs de Dieu, ramassent et lient en bottes l'ivraie pour être jetée au feu »

Il s'applique ensuite à démontrer que ceux en faveur de qui il parle ne sont pas de faux clercs. « Comment, dit-il, pourrait-on nous qualifier ainsi, nous qui voyons en toutes choses conformément aux règles de l'Eglise, méritons de porter le nom de clercs, puisque nous le sommes par notre conduite? » Puis faisant allusion à la signification qu'a ce terme dans la langue grecque, il ajoute : « Quiconque voudrait nous exclure de l'héritage de Dieu, n'en est pas lui-même. Les faux apôtres altéraient la parole de Dieu, ce dont les blâme saint Paul, et ce que nous sommes bien éloignés de faire. Mais attachés à la foi catholique par la grâce de Dieu, nous pratiquons avec son secours ce que cette foi nous prescrit. » Le reste de l'ouvrage est de la même force et dans le même goût, c'est-à-dire qu'il présente beaucoup plus de beautés de style que de solidité de raisons. Cette lettre apologétique a été traduite en français, puis imprimée avec le texte latin en regard, par Gerbois, docteur de Sorbonne, en 1697.

Ouvrages non imprimés. — On conserve manuscrits plusieurs autres ouvrages de Sigebert, tant à Gemblours que dans les autres bibliothèques. Nous nous contenterons d'en indiquer les titres, pour ne pas prolonger cet article au delà des bornes. De ce nombre sont : 1° trois écrits sur sainte Luce martyre; le premier contenant l'histoire de sa vie et de son martyre est écrit en vers alcaïques; le second combat la fausse croyance qui lui attribuait une prédiction sur la paix de l'Eglise qui devait suivre la mort de Dioclétien; et le troisième rapporte les diverses translations de ses reliques avec les miracles qui les ont accompagnées. 2° Un long poëme en vers héroïques sur les martyres de la légion Thébaine, saint Maurice et ses compagnons, patrons titulaires de l'abbaye de Gemblours. 3° La *Vie et la légende de saint Maclou*, plus connu sous le nom de saint Malo, ainsi que des antiennes et des répons en son honneur. 4° La *Vie de saint Théodard*, évêque de Maestrecht, dont le siége fut dans la suite transféré à Liége. Parmi ses ouvrages en ce genre, c'est un de ceux que Sigebert a le mieux écrits. Gilles d'Orval paraît s'en être servi dans les additions qu'il fit à l'histoire de l'Eglise de Liége, par le doyen Anselme. 5° La *Vie et le martyre de saint Landebert*, ou *Lambert*, comme il a été nommé dans la suite, un des patrons titulaires de la cathédrale de Liége. 6° Quelques écrits qui paraissent avoir été des lettres pour aider à fixer d'une manière régulière et uniforme, dans les deux Eglises de Liége et de Trèves, le jeûne des Quatre-Temps. 7° Un travail dans lequel il s'appli-

que à reformer les différents cycles ou méthodes de supputer les temps, jusqu'alors en usage dans l'Eglise. 8° Une *Apologia* adressée *ad Henricum imperatorem contra eos qui calumniabantur missas conjugatorum presbyterorum;* ouvrage qui a disparu et qui n'aurait jamais dû paraître. Tous ces écrits et ceux que nous avons analysés appartiennent incontestablement à Sigebert, puisqu'il en fait lui-même le détail dans son catalogue. Nous n'avons pas la même certitude à l'égard de plusieurs autres qui sont publiés sous son nom.

Parmi ces derniers nous citerons, 1° *Histoire et Vies des Papes*, par le moine Sigebert, ouvrage qui lui est attribué par le P. Possevin. 2° Dom Mabillon lui fait honneur d'une *Vie de saint Lulle*, archevêque de Mayence, mort en 787. 3° On conservait à l'abbaye de Saint-Vincent, où Sigebert enseigna longtemps, une histoire manuscrite du martyre de sainte Ursule et des onze mille vierges, que le savant dom Calmet lui attribue. 4° Dom Ruinard, dans la relation de son voyage en Alsace et en Lorraine, atteste avoir vu à l'abbaye de Saint-Clément de Metz quelques opuscules de Sigebert, dont il a négligé de nous transcrire les titres et même d'avertir s'ils sont différents de ceux dont l'auteur a dressé lui-même le catalogue. 5° Trithème grossit encore la liste, déjà si remplie de ce catalogue, de trois recueils, l'un de sermons, l'autre de lettres et le troisième de répons et antiennes en l'honneur des saints; mais comme ce bibliographe n'entre dans aucun détail et ne copie pas même les premiers mots de ces recueils, comme il a coutume de le faire pour les écrits dont il a lui-même pris connaissance, il y a tout lieu de douter que ces écrits aient jamais existé, à l'exception peut-être de ceux du dernier Recueil; car on sait, et Sigebert nous l'apprend lui-même, qu'il composa et mit en musique des répons et antiennes pour les offices de saint Guibert et de saint Malo.

Sigebert était un écrivain de talent, plus distingué que recommandable, comme le prouve le parti qu'il prit contre les Souverains Pontifes. On a peine à concevoir, quand l'ambition ne l'explique pas, qu'un Chrétien et plus encore un religieux puisse s'oublier jusqu'à sacrifier la cause de l'Eglise à la vanité d'un empereur.

SIGEHARD, né en Aquitaine sur la fin du IXe siècle, embrassa la vie monastique dans l'abbaye de Saint-Maximin de Trèves, où il fit de bonnes études, quoiqu'il s'en défende par modestie dans un écrit qui est lui-même la preuve du contraire. Il fut chargé par son abbé de continuer la *Relation* des miracles du saint patron de son monastère; et ce qui paraît y avoir donné occasion fut le renouvellement de ces faits merveilleux, qui se multiplièrent après la découverte du corps de ce saint évêque, que l'on avait caché pour le dérober aux insultes des Normands. Cette découverte se fit sous l'épiscopat de Ratbod, qui commença en 883, et fut accompagnée d'un miracle si éclatant que la renommée s'en répandit aussitôt jusqu'à Saint-Gal, où on le trouve marqué dans le martyrologe du bienheureux Notker. Sigehard le rapporte lui-même, en assurant l'avoir appris de la bouche d'un témoin oculaire nommé Wénidon. Il nous apprend lui-même qu'il travailla à sa *Relation* vers l'an 962, l'année même où le roi Othon Ier fut reconnu empereur d'Occident. Il la commence par le récit des miracles opérés au IXe siècle, et veut qu'on la regarde comme une suite de celle que l'évêque Loup avait publiée avant cette époque. Il n'y fait entrer que les miracles qui lui ont été attestés par des personnes de probité, qui en avaient été témoins oculaires, ou par d'autres personnes, mais à la condition qu'elles les auraient tirés de la même source. Au nombre des garants de sa parole, il cite particulièrement Wicker ou Vigger, son abbé, qui à lui seul lui avait fourni plus de matières que tous les autres. Il avertit qu'il ne garde pas d'autre ordre que de mettre de suite les miracles qui ont le plus de rapport entre eux, parce qu'il ne se propose rien autre chose, sinon de les garantir de l'oubli où ils auraient pu tomber, et d'édifier en même temps ceux qui les liraient.

Sigehard a véritablement réussi à nous donner une histoire édifiante et beaucoup mieux écrite que ne le sont ordinairement les ouvrages de ce temps-là. Seulement on regrette que le sujet n'en soit pas plus intéressant. Parmi ces miracles il s'en trouve cependant dont le récit pouvait alors avoir quelque utilité pour arrêter la passion que l'on avait d'envahir les biens ecclésiastiques. On trouve aussi dans le détail de quelques autres divers traits qui peuvent servir à l'histoire de Lorraine. Ce Recueil n'avait pas encore été imprimé, lorsque les continuateurs de Bollandus l'ont publié sur un manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor. Ils ont pris soin de l'enrichir de leurs observations, et l'ont placé au 29 mai, à la suite des diverses légendes de saint Maximin de Trèves.

SIGLOARD, moine de Saint-Remi de Reims, dressa, en 901, une inscription en mémoire d'un miracle opéré le 29 décembre de la même année, lorsqu'on transféra le corps de saint Remi de la cathédrale à cette abbaye. A la suite de cette inscription se lisent trois vers dans lesquels Sigloard a eu soin de se nommer avec sa qualité de moine. Il y a sur la mort de l'archevêque Foulques de Reims des vers rimés qui se trouvent à la suite de l'abrégé de l'histoire de Flodoard, dans un manuscrit provenant de l'abbaye d'Igni. Le P. Labbe et Guillaume Marlot les ont publiés en partie et Du Boulay entièrement, sous le nom de Sigloard, que le second éditeur croit être le chanoine du même nom qui, en 853, fit les fonctions d'archidiacre de l'église de Reims au concile de Soissons; mais il est beaucoup plus probable qu'ils sont l'œuvre du moine dont nous venons de parler. Parmi les critiques, c'est l'opinion du plus grand nombre.

SIGON, doyen de l'Eglise de Chartres, dont il avait été chantre auparavant, composa, au XIe siècle, le chant de plusieurs répons que Rainault avait écrits pour l'office de saint Florent. On doit inférer de là, que cette partie de l'office qui suivit apparemment de près la relation des miracles de ce saint, fut faite avant 1050, temps auquel le doyen Sigon ne vivait plus, de même que les autres grands hommes, loués conjointement avec lui dans les rites d'Adelmanne. Comment donc a-t-on prétendu le confondre avec l'abbé Sigon, qui succéda à Frédéric dans le gouvernement de l'abbaye de Saint-Florent. Lorsque l'écrivain annonce le service que le doyen rendit aux répons, dont il s'agit, il ne dit pas qu'il devint dans la suite abbé de la maison. De même, lorsqu'il fait l'éloge de l'abbé, où il n'oublie aucun de ses titres ni de ses grandes qualités, il ne dit pas qu'il eut été doyen de l'Eglise de Chartres.

SILVÈRE, natif de Campanie, fils du Pape Hormisdas, qui avait été engagé dans le mariage avant d'entrer dans l'état ecclésiastique, monte sur la chaire de Saint-Pierre après le Pape Agapet Ier, en 536. Anastase parle de Silvère comme d'un intrus dans le Saint-Siége, disant que Théodat, roi des Goths, le plaça par violence sur le trône pontifical, et que cette intronisation ne fut regardée comme canonique que lorsque le clergé de Rome eut consenti à son élévation. Mais Libérat, auteur du temps, et ainsi plus digne de foi qu'Anastase qui écrivait longtemps après, suppose clairement que son élection fut libre et canonique. Du moins, est-il certain que le clergé et le peuple romain le reconnurent pour leur évêque légitime. Quelque temps après, Bélisaire, général de l'empereur Justinien, s'approcha de Rome qui se rendit à la persuasion de Silvère. L'impératrice Théodora résolut de profiter de cette occasion pour étendre la secte des acéphales. Elle tâcha de faire entrer Silvère dans ses intérêts ; mais voyant ses efforts inutiles, elle prit la résolution de le faire déposer. On l'accusa d'avoir des intelligences avec les Goths, on produisit une lettre qu'on prétendait qu'il avait écrite au roi ennemi ; mais il fut prouvé qu'elle avait été forgée par un avocat nommé Marc. En second lieu, on lui fit un crime d'avoir refusé, à la prière de Théodora, de communiquer avec Anthème, patriarche de Constantinople. D'après ces accusations et sur son refus d'obéir à la princesse, de renoncer au concile de Chalcédoine, Silvère fut envoyé en exil à Patare, en Lycie et on ordonna à sa place Vigile, le 22 novembre 537. L'évêque de Patare informé de la conduite que l'on tenait à l'égard de Silvère, prit hautement sa défense, alla trouver l'empereur à Constantinople, le menaça des jugements de Dieu, s'il ne réparait le scandale, et lui dit : « Il y a plusieurs rois dans le monde, mais il n'y a qu'un Pape dans l'Eglise de l'univers. » L'empereur, informé du véritable état des choses, ordonna qu'on rétablît Silvère sur son siége. A son retour en Italie, il fut arrêté de nouveau par Bélisaire et relégué dans l'île de Palmaria où, selon Libérat, il mourut de faim, vers le milieu de l'année 538.

Nous avons deux lettres sous son nom, l'une à Vigile qui y est qualifié faux Pape, et l'autre à Amator, évêque d'Autun ; mais on convient qu'elles sont toutes deux supposées de la main de Mercator. Cela paraît non-seulement par la conformité qu'elles ont avec son style, mais encore par les dates des consuls, dans lesquelles cet imposteur s'est presque toujours trompé. La *Lettre à Vigile* est un reproche continuel de son ambition et de sa promotion simoniaque au siége pontifical. On y fait prononcer contre lui et contre ses complices une sentence d'anathème et de déposition par Silvère dans un concile de plusieurs évêques. La *Lettre à Amator* suppose que Silvère en avait reçu une de cet évêque pendant son exil. Silvère dans cette réponse lui fait le détail de la manière dont il avait été déposé et l'avertit qu'il avait renouvelé les anciens statuts qui défendent de recevoir les témoignages de personnes suspectes ou ennemies, contre les évêques. Il parle aussi dans la même lettre du concile qu'il avait assemblé contre Vigile pendant son exil. Le diacre Libérat ne dit rien de tous ces faits.

SIMEON STYLITE, au Ve siècle, écrivit à Théodose le Jeune pour le détourner de rendre aux Juifs les synagogues qu'on leur avait ôtées depuis longtemps. Sa lettre est conçue en ces termes : « Parce que votre cœur s'est élevé, que vous avez oublié le Seigneur votre Dieu qui vous a donné la couronne et le trône de l'empire, et que vous êtes devenu l'ami et le protecteur des Juifs, la justice de Dieu va sévir contre vous et contre tous ceux qui pensent comme vous dans l'affaire des synagogues ; alors vous lèverez les mains au ciel, et dans votre détresse vous prononcerez ces paroles : Cette tribulation m'est arrivée, parce que j'ai menti au Seigneur mon Dieu. » Le même saint écrivit deux autres lettres pour la défense du concile de Chalcédoine, l'une à l'empereur Léon, l'autre à Basile, évêque d'Antioche. Nicéphore en cite une troisième à l'impératrice Eudoxie sur le même sujet, et il en rapporte quelques fragments. On trouve dans le septième tome de la *Bibliothèque des Pères* un discours sous le nom de saint Siméon Stylite, intitulé : *De la séparation de l'âme d'avec le corps*. Il est aussi attribué à saint Macaire d'Egypte, et dans quelques manuscrits à saint Éphrem. Mais il paraît l'ouvrage d'un auteur grec et spécialement de Théophile d'Alexandrie. Ce discours fait la vingt-deuxième homélie parmi les cinquante que nous avons sous le nom de saint Macaire. A l'égard de la profession de foi que Léon Allatius attribue à saint Siméon Stylite, sur le témoignage d'Euloge d'Alexandrie, cité dans Photius, ce n'est autre chose que sa lettre à Basile d'Antioche, dans laquelle il proteste, comme il avait déjà fait à l'empereur Léon, qu'il persistait dans la foi qui

avait été révélée par le Saint-Esprit, ce qui était celle des PP. du concile de Chalcédoine. Au reste il ne faut pas confondre saint Siméon Stylite avec un saint du même nom qui passa une partie de sa vie sur une montagne nommée Admirable. Celui-ci vivait sous l'empereur Maurice. Allatius parle de ses ouvrages dont on trouve une grande partie écrits en arabe dans la bibliothèque du Vatican.

SIMEON STYLITE (LE JEUNE) naquit à Antioche en 521. Il laissa de bonne heure le siècle pour se retirer dans un monastère de Syrie, situé au pied d'une montagne appelée Thaumastore. Il eut pour maître Jean le Stylite et vécut comme lui sur le haut d'une colonne; son occupation principale était la prière à laquelle il joignait l'instruction pour ceux qui venaient le voir, et pour se rendre utile aux absents il leur écrivait du haut de sa colonne. On place sa mort vers l'an 596, dans la soixante-quinzième année de son âge.

Nous avons encore une de ses lettres à l'Empereur Justinien, au sujet des violences que les Samaritains exerçaient contre les Chrétiens. Ils en tuèrent plusieurs le jour de la Pentecôte dans l'église de Naples en Samarie, attaquèrent l'évêque Thérelinchius, pendant qu'il offrait les divins mystères, le chargèrent de coups et lui coupèrent les doigts des mains. Zénon qui régnait alors, dans le but de prévenir de semblables séditions, mit une garnison à Samarie, ôta aux Samaritains le mont Garizim, y fit bâtir une église de la Vierge, qu'il entoura d'une muraille et y plaça des sentinelles pour la garder. Ils se soulevèrent de nouveau pendant les règnes d'Anastase et de Justinien, et se livrèrent aux cruautés les plus inouïes. Ce fut sans doute pour les réprimer que saint Siméon lui écrivit; il ne parle dans sa lettre que des hostilités commises par les Samaritains qui demeuraient dans les environs de Porphyréon; mais il ne pouvait ignorer celles qu'ils avaient commises ailleurs; s'il n'en dit rien, c'est qu'il crut ne devoir faire passer à ce prince que les plaintes qu'il avait reçues en particulier de Paul, l'évêque de Porphyreon, et du patriarche d'Antioche. Ce furent probablement ces deux évêques qui l'engagèrent à écrire à Justinien et à lui demander vengeance des crimes commis par les Samaritains. Il marque qu'il avait reçu une lettre de leur part, dans laquelle ils lui faisaient l'énumération des outrages que les Samaritains avait faits au Verbe de Dieu qui s'est fait homme pour nous, à la glorieuse Mère de Dieu, à la vénérable précieuse croix et aux saints. Il conjure l'empereur de punir les coupables, afin que la crainte des supplices empêchât les autres de tomber dans de pareils excès, et il l'assure qu'en cela il ne fera rien qui ne soit agréable à Dieu. Il insiste sur les lois qui ordonnèrent la peine de mort contre ceux qui déshonoraient l'image des empereurs, et en conclut qu'à plus forte raison on devait punir attentat de ceux qui avaient outragé les saintes images du Fils de Dieu et de sa très-sainte Mère. On pourrait être surpris que ce saint, au lieu d'exhorter ce prince à la miséricorde, l'ait excité à la vengeance et à la colère; mais son zèle peut être justifié par l'exemple de celui du prophète Elie, qui, pour punir la témérité d'Ochosias de ce qu'il avait consulté Beelzébub et non pas le vrai Dieu, fit descendre sur les envoyés de ce prince le feu du ciel qui les consuma en un instant. La lettre de saint Siméon fut citée dans le second concile de Nicée. Saint Jean Damascène lui attribue un discours sur les images, dans lequel il faisait voir que l'honneur que les Chrétiens rendaient aux images de Jésus-Christ, se rapportait à celui qu'elles représentaient et qui est vraiment Dieu; qu'il en était de même de celles des saints : qu'ainsi on ne devait pas désapprouver ce culte, ni dire que les Chrétiens ressemblaient aux païens qui adressaient des vœux et des prières à des choses inanimées, et à des chimères. Sophrone, patriarche de Jérusalem, citait de lui un rapport de Photius, une lettre à Justinien contre les Nestoriens et les Eutychiens. Allatius met au nombre des écrits de saint Siméon une prière au Fils de Dieu contre les mauvaises pensées, une à la Mère de Dieu sur le même sujet, et une lettre au prêtre qui avait sous sa garde la croix de Jésus-Christ à Jérusalem, pour le prier de lui en envoyer une pareille. Cette lettre se trouve dans la *Vie de sainte Marthe*, mère de saint Siméon.

SIMEON, surnommé SOPHISTE PERSAN, fut élu évêque de l'Eglise de Beth-Arsam, ou, selon d'autres, de la ville d'Arsam dans la Perse, vers l'an 510. Pendant qu'il gouvernait cette Eglise, il convertit trois des principaux de la secte des mages, et les baptisa après les avoir instruits de la religion chrétienne. Ce ne fut pas seulement de vive voix que Siméon fit voir son zèle pour l'Eglise catholique, il en défendit la doctrine par ses écrits contre les nestoriens, qui s'efforçaient d'infecter la Perse de leurs erreurs. Il est vrai qu'il donna lui-même quelque lieu de le suspecter dans la foi en recevant l'Hénotique de Zénon; mais il ne fut pas le seul des évêques catholiques qui, par je ne sais quel motif de crainte, firent ce que l'empereur demandait d'eux à cet égard. Flavien, patriarche d'Antioche, et Elie, évêque de Jérusalem, que l'on n'accuse pas d'hérésie, y souscrivirent aussi. Il faut ajouter que dans les deux lettres qui nous restent de Siméon, il ne dit jamais rien contre le concile de Chalcédoine; au contraire, il y approuve la foi des évêques catholiques, qui, au nombre de plus de cinq cents, écrivirent à l'empereur Léon, pour l'assurer qu'ils recevaient le concile de Chalcédoine. Nous avons dans le deuxième tome des *Liturgies orientales*, celle que Siméon composa pour les Eglises de Perse. On l'a quelquefois attribué à Philoxène, mais par une erreur visible. Celle de Philoxène se

trouve dans le même Recueil, et commence différemment de celle de Siméon.

Sa lettre sur Barsuma, évêque de Nisible et contre l'hérésie nestorienne, n'a point d'inscription dans le manuscrit duquel on l'a tirée, et on n'y lit pas le nom de la personne à qui il l'adressa. On conjecture que ce fut à Siméon, abbé de Gabula, à qui il écrivit une autre lettre dont nous parlerons ci-après, et dans laquelle on voit que Siméon avait coutume de donner avis à cet abbé de tout ce qui se passait à l'égard de la religion chrétienne, tant dans la Perse que dans les environs. Il marque dans cette lettre les commencements et les progrès de l'hérésie nestorienne, et montre qu'ils l'ont puisée dans les erreurs des Juifs, des Ebionites, de Paul de Samosate, et de plusieurs autres hérétiques qui ont vécu dans les premiers siècles. Il accuse de la même erreur Théodoret, Ibas, Maris et un nommé Edite, prêtre d'Edesse, qui enseignait dans l'école des Perses, établie en cette ville. Pour donner autorité à cette doctrine, les Perses assemblèrent plusieurs synodes, tant dans leurs provinces que dans quelques villes d'Assyrie, principalement à Séleucie, à Ctésiphon, où ils la confirmèrent par de nouvelles formules. Leur profession de foi était tout opposée à celle qui nous est venue des apôtres, à celle des conciles de Nicée sous Constantin le Grand, de Constantinople sous Théodose l'Ancien, et d'Ephèse sous Théodose le Jeune ; à celle des quatre cent quatre-vingt-quinze évêques qui écrivirent à l'empereur Léon, et à celle d'un grand nombre d'autres évêques catholiques assemblés à Séleucie et Ctésiphon, la onzième année du règne d'Isdegarde avec Maruthas. Siméon ajoute que tous ces évêques, chacun dans leur temps, dirent anathème à tous ceux qui faisaient profession du nestorianisme, que la foi orthodoxe fut maintenue dans toute la Perse jusqu'à la vingtième année du règne du roi Phérozes ; mais que les évêques de ce royaume ayant abandonné la vérité, lui et beaucoup d'autres s'étaient séparés de leur communion en leur disant anathème, de même qu'à Eutychès et à tous ceux qui pensaient comme eux sur le mystère de l'Incarnation, et qui ne reconnaissaient pas Marie pour véritable Mère de Dieu.

La seconde lettre de Siméon, adressée à l'abbé de Gabula, renferme l'histoire de plusieurs martyrs des homérites dans les Indes. Ces peuples avaient depuis longtemps embrassé la foi catholique, et le roi d'Ethiopie leur avait donné un chef qui professait la même religion qu'eux ; mais après sa mort, Dunaam, homme impie et cruel, juif de profession, s'empara du gouvernement. Siméon marque au commencement de cette lettre qu'il en avait écrit une autre à l'abbé de Gabula, dans laquelle il lui faisait part de ce qui se passait dans la Perse et dans l'Arabie. Nous ne l'avons plus. Il rapporte dans celle-ci la manière dont Dunaam persécuta les homérites pour les obliger à embrasser le judaïsme et principalement ce qu'il fit souffrir à Arethas, prince de la ville de Nagran, pour l'obliger de renoncer à la foi catholique. Arethas était un vieillard vénérable âgé d'environ quatre-vingt-quinze ans. Il parla avec force au tyran, lui protestant qu'il ne changerait jamais la foi qu'il avait donnée à Jésus-Christ. Il exhorta les Chrétiens qui l'accompagnaient ordinairement à persévérer aussi dans la foi, et sur leur réponse qu'ils ne l'abandonneraient pas et qu'ils étaient prêts de mourir avec lui pour Jésus-Christ, ils allèrent en effet avec une ardeur incroyable subir la sentence de mort que Dunaam prononça contre eux. Ils se donnèrent mutuellement le baiser de paix ; puis Arethas ayant fait sur tous le signe de la croix, il présenta sa tête au bourreau qui la lui trancha. Les autres Chrétiens souffrirent le même supplice. Il y avait parmi eux un enfant de cinq ans que sa mère conduisait avec elle. Le roi fit son possible pour le détourner de la suivre, mais inutilement. On fit mourir la mère, et l'enfant, voyant qu'on l'avait jetée dans un bûcher pour être consumée par les flammes, y sauta lui-même, et reçut avec les autres la couronne du martyre ; d'autres disent qu'il fut élevé à la cour et envoyé depuis à l'empereur Justinien. Sur la fin de la lettre, Siméon prie l'abbé de Gabula de donner avis du martyre d'Arethas aux abbés des autres monastères et aux évêques, particulièrement à celui d'Alexandrie, afin qu'ils écrivissent au roi d'Ethiopie pour l'engager à donner du secours aux homérites et de s'employer aussi auprès des pontifes des Juifs qui demeuraient à Tibériade, afin qu'ils écrivissent eux-mêmes à ce roi juif pour faire cesser la persécution qu'il faisait aux homérites. C'est tout ce que nous savons de l'évêque Siméon dont on met la mort en 525.

SIMÉON MÉTAPHRASTE, né à Constantinople, d'une famille illustre et opulente, se distingua encore plus par son mérite personnel. Il avait apporté en naissant de grands talents pour les sciences ; il les cultiva avec soin, et y fit de grands progrès. Léon VI lui confia les plus grands emplois de la cour, de maître de tous les offices, et de logothèse ou de chancelier. En 904, il fut député, avec le général Hinserius, vers les Arabes, pour les engager à sortir de l'île de Crète, dont ils s'étaient emparés. Ensuite il alla à Thessalonique, afin de racheter les captifs que Léon Tripolite, chef des Agarmiens, y avait faits. Jean Camérite, qui était présent, dit que Siméon était un homme d'une grande prudence, et célèbre par son expérience dans les affaires. On n'est pas certain de l'époque de la mort de Siméon, mais on sait qu'il est parvenu à un âge très-avancé.

Vies des saints, écrites par Siméon. — Siméon, pendant le cours de son ambassade, eut occasion de voir à Paros un anachorète de son nom, qui l'instruisit de la vie de sainte Théotiste de Lesbos, semblable en plusieurs points à celle de sainte Marie d'Egypte.

L'anachorète le pressa vivement de la mettre par écrit; mais Siméon s'en défendit sur ses occupations multipliées. Toutefois, il céda à ses pressantes sollicitations, et exécuta sa promesse. Ce fut, au rapport de Psellus, son panégyriste, le premier écrit qu'il composa en ce genre; encore ne le termina-t-il qu'après la mort de Léon VI.

Sa méthode dans la composition des Vies des saints. — Après cet essai, Siméon entreprit un Recueil des Vies des saints. Plusieurs, avant lui, en avaient donné de particulières; mais elles étaient écrites d'un style rude et grossier, ou remplies de fables. S'ils racontaient les combats des martyrs, ils ne faisaient pas sentir la cruauté des persécuteurs et des bourreaux, et ne faisaient point remarquer aux lecteurs la prudence et la sagesse des réponses des martyrs. Ils racontaient pareillement les vertus des moines et des anachorètes avec des termes inconvenants : ce qui, bien loin de les relever, ne servait qu'à les avilir. Siméon garda ce qu'il y avait de vrai dans ces Vies; mais il en changea le style : et de là lui est venu le surnom de *Métaphraste.* « Vous avez, lui dit Psellus dans son office, écrit des *métaphrases* et loué les martyrs par vos sages *métaphrases,* » expression qui signifie non-seulement *changement d'un style en un autre,* mais encore *glose* ou *paraphrase.* Le style simple et naturel n'était pas du goût de son siècle : on aimait le brillant, le merveilleux. Siméon suivit le torrent, et les actes des martyrs ne gardèrent plus, sous sa plume, leur première simplicité. Il les embellit, les abrégea ou les amplifia, faisant dire aux saints non ce qu'ils avaient dit, mais ce que, selon lui, ils auraient dû dire.

Défauts de sa composition. — Nous citons deux exemples de la liberté qu'il s'est permise dans les actes des martyrs. Il a abrégé considérablement ceux des saints Taraque, Probus et Andronic. Surius a suivi cet abrégé, mais dom Ruinart a donné les actes entiers : de sorte que le lecteur peut faire le parallèle. Siméon amplifia, au contraire, les actes de saint Démétrius, martyr à Thessalonique, dans lesquels il ajouta plusieurs miracles dont il n'est rien dit dans les actes du même saint rapportés en grec par Photius, et traduits en latin par Anastase le Bibliothécaire. Ces miracles sont si peu vraisemblables, qu'on peut les mettre au rang des fables et des fictions. On peut les voir dans Surius, et confronter ces actes avec les anciens, rapportés dans la traduction d'Anastase, dans les *Analectes* de dom Mabillon. Siméon en a usé à peu près de la même manière dans l'histoire des trois translations du chef de saint Jean-Baptiste. Il dit que cette relique répandait une odeur agréable et un brillant éclat, lorsqu'elle fut trouvée à Jérusalem et lorsque Urane la transporta dans son église. Il n'y a rien de semblable dans l'ancienne relation de la première invention du chef de saint Jean à Jérusalem, ni dans celle que l'abbé Marcel en fit à Emèse, au mois de février 453. Siméon change même beaucoup de choses dans l'histoire de cette seconde invention. On s'en convaincra en lisant d'un côté l'écrit de Siméon, rapporté par Allatius, et de l'autre le *traité* par Du Cange, imprimé à Paris en 1665.

Au défaut de Vies de saints, il en composa lui-même sur ce que la tradition lui en avait appris. Il y suppléa encore par les discours que les Pères avaient prononcés aux jours de leurs fêtes. De là vient que l'on trouve parmi ses OEuvres un grand nombre d'homélies et de sermons sous les noms de saint Athanase, de saint Grégoire de Nazianze et de saint Basile; mais ils ne sont pas tous originaux. Il y en a vingt-quatre sur divers sujets de morale, auxquels il a fait porter le nom de ce dernier évêque, quoiqu'ils ne soient qu'un composé d'extraits tirés de ses ouvrages. Mais il est arrivé ce qui est ordinaire à ces sortes de compilations : c'est que les pensées et les phrases de saint Basile, après avoir été déplacées, n'ont plus les mêmes grâces et les mêmes beautés que dans leur place naturelle. Ces vingt-quatre discours ont été imprimés à la fin du IIIe volume de ce Père, à Paris, en 1730.

Il corrige les Vies fabuleuses qui avaient cours avant lui. — Siméon Métaphraste s'est attaché, dans ses discours, à prendre dans les écrits de saint Basile tous les matériaux dont sont composés les discours qu'il publia sous son nom, plus réservé en cela que tant d'écrivains du moyen âge, qui, pour donner cours à leurs propres ouvrages, les ont décorés de quelque nom respectable de l'antiquité. Sa conduite à cet égard doit, ce semble, rendre suspects ceux qui l'ont accusé de falsifications et d'imposture. Pour soutenir ces accusations, il faudrait être bien assuré que tous les écrits qu'on lui attribue sont effectivement de lui, et qu'il n'a pas eu en main les originaux des actes des martyrs et des Vies des saints sur lesquels il a travaillé. Mais quelles preuves peut-on produire? Psellus, son historien, dit au contraire que les *Actes des martyrs* et les *Vies des saints* qui avaient cours avant Métaphraste étaient remplis de mensonges, ou écrits avec si peu de décence et d'exactitude, qu'on n'en tenait aucun compte et qu'ils ne servaient qu'à rendre les combats admirables des martyrs la risée de ceux qui les lisaient. Ce que dit Psellus est confirmé par le témoignage du P. de Montfaucon, dans le quatrième livre de sa *Paléographie,* dans lequel il cite un manuscrit grec du IXe siècle, de la bibliothèque de Colbert, qui contient les Vies des saints des mois de mai, juin, juillet et août, telles qu'elles étaient avant que Siméon Métaphraste les corrigeât. Ce n'est qu'un tissu de fictions, de fables, de prodiges incroyables et de contes ridicules. Dom Montfaucon ajoute que ces Vies, comparées avec celles de Métaphraste, étaient entièrement changées; car il avait non-seulement changé le style, mais retranché ce qu'elles contenaient de fabuleux. Il cite un

autre manuscrit de la bibliothèque de Saint-Germain, dans lequel on trouve des Vies de même genre écrites dans le IXe siècle, lorsque la Grèce était encore plongée dans l'ignorance; mais il remarque que parmi ces histoires fabuleuses il s'en trouvait de bien écrites, savoir : celles qui avaient été faites par des auteurs contemporains, entre autres celles de saint Pacôme, de saint Eutymius et de saint Sabas. Siméon, dit Psellus, travailla avec succès sur ces anciennes Vies. Il embellit les *Actes des martyrs* et les *Vies des saints moines*, et par son travail il a mérité la reconnaissance de tout le monde.

Au reste, il ne faut pas s'imaginer que tout ce que l'on cite sous le nom de Métaphraste soit de lui, ni qu'il ait composé tous les *Actes des martyrs* et toutes les *Vies des saints* qui portent son nom. Il y en a qui sont de sa composition, d'autres qu'il n'a fait que transcrire ou retoucher légèrement, et un grand nombre qu'il a corrigés. Sans lui nous n'aurions peut-être plus les actes du martyre de saint Justin, de sainte Agape, de saint Didyme, de saint Sadoth, et de plusieurs autres qui ont paru assez authentiques pour être rendus publics.

Il serait à souhaiter que l'on pût découvrir les Vies et les Actes qui sont véritablement de lui, ou qui faisaient partie de son Recueil. Allatius ne lui en attribue que cent vingt-deux, et il en compte au delà de cinq cents qu'on lui a supposés, et afin qu'on ne s'y trompât point, il a cité les premiers mots de chacune. Fabricius a fait la même chose avec encore plus d'exactitude, puisqu'il a distingué par une étoile, non-seulement les Vies véritables des supposées ; mais il a marqué aussi les pages des recueils de Surius, de Bollandus et autres dans lesquels ces vies sont imprimées. Il ne prétend pas néanmoins, que l'on doive s'en tenir à son jugement sur cette distinction : avec sa modestie ordinaire il avertit qu'il s'en est rapporté au jugement des savants, sans approfondir les raisons qu'ils ont eues d'attribuer à Métaphraste une Vie de saint plutôt qu'une autre.

Annales de Siméon Logothète. — Les *Annales* de Siméon maître et logothète dont on a parlé plus haut, contiennent l'histoire de l'empire, depuis Léon l'Arménien jusqu'à Nicéphore Phocas, en 963. Si l'on juge de l'auteur de ces annales par l'inscription, on doit les attribuer à Métaphraste, qui fut maître des offices et logothète. Le temps auquel elles furent écrites, lui convient encore puisqu'il vécut au delà de 963. L'histoire ne montre pas qu'il y ait eu deux maîtres et deux logothètes du nom de Siméon. Il est vrai que Siméon dans ses *Annales* ne parle de lui qu'en troisième personne, au lieu que dans la *Vie de sainte Théotiste*, il parle en première. Mais cette difficulté n'est rien ; car il fallait raconter, dans la Vie de cette sainte, de qui et de quelle manière il l'avait apprise, et comment il s'était engagé à l'écrire. Tout cela demandait, ce semble, qu'il parlât de lui en première personne, au lieu que dans son histoire générale de l'empire, il pouvait, d'après l'usage des historiens, se servir de la troisième. Il est plus difficile de rendre raison pourquoi dans ses annales il ne dit rien de ce qu'il fit à Thessalonique pour le rachat des captifs, et pourquoi il dit si peu de choses du général Himérius, dont il fait un si bel éloge dans la Vie de cette sainte. Mais s'il ne rapporte pas ce fait, il en raconte un autre qui ne lui fait pas moins d'honneur. Pour empêcher les Agaréniens de renverser les murs de Thessalonique et de détruire la ville, il leur donne cent livres d'or qu'il avait empruntées d'un nommé Rhodophilus qui les portait aux Français. Himérius au contraire, n'avait pas été heureux dans son expédition contre les Sarrasins ; son armée avait été défaite, et lui-même n'avait échappé qu'avec peine. L'empereur Alexandre, mécontent de lui, l'avait fait enfermer dans le monastère de Calypa à son retour du combat, et il y était mort de misère et de chagrin. Après tant de fâcheux événements, Siméon devait-il lui donner des louanges? Les circonstances étaient différentes; dans la *Vie de sainte Théotiste* il pouvait louer ce général, car alors il n'avait donné que des preuves de valeur et de courage.

Mort de Siméon Métaphraste après l'an 975. — Allatius et Bollandus mettent la mort de Siméon en 960; mais d'après le témoignage de Léon, diacre, il vécut plusieurs années plus tard ; car lorsqu'il parle d'une comète qui parut au commencement du mois d'août 975, il dit que l'empereur Zimisquès, curieux de savoir ce que signifiait ce phénomène, consulta Siméon Logothète et Etienne, évêque de Nicomédie, célèbres tous deux par leur savoir. Mais, dit ce diacre, ils ne tirèrent que des pronostics avantageux à l'empereur, au lieu qu'elle annonçait des guerres, des pestes et la ruine prochaine de l'empire romain, dont nous avons été témoins. Depuis ce temps l'histoire ne fait plus mention de Siméon Métaphraste.

SIMPERT embrassa dès sa jeunesse la vie monastique dans l'abbaye de Marbach en Alsace, et en fut depuis abbé. Sa réputation croissant en même temps que ses mérites, il fut élu évêque d'Augsbourg, et gouverna cette Eglise pendant trente ans. Sa mort arriva au mois d'octobre 809, et il fut enterré dans l'église de Sainte-Afre, qu'il avait rétablie. Quelques critiques ont ôté son nom du catalogue des abbés de Marbach, comme s'il n'eût pu porter les deux qualités d'évêque et d'abbé; mais il joint lui-même ces deux titres dans l'inscription de deux lettres dont nous parlerons plus loin. On voit encore par un procès-verbal mis à la tête des *Statuts* de Simpert, qu'il y avait une étroite liaison entre les moines de l'abbaye de Marbach et ceux du monastère de Saint-Uldaric d'Augsbourg, et que cette liaison venait principalement de ce que ce saint avait gouverné l'Eglise de Marbach et celle d'Augsbourg.

Statuts de saint Simpert. — Ces statuts sont, à proprement parler, l'ouvrage d'un

concile tenu en France par ordre de Charlemagne. Saint Simpert, qui y assista soit en qualité d'abbé de Marbach, soit comme évêque d'Augsbourg, car il prend les deux titres à la tête de ces statuts, les intima aux moines de son abbaye, mais avec plusieurs restrictions et des explications qui peuvent en quelque sorte l'en faire regarder comme auteur. Ils sont au nombre de vingt-sept, et faits tous pour des monastères de l'ordre de Saint-Benoît. Nous ne donnons que ce qu'ils contiennent de plus remarquable. Tous les moines apprendront par cœur la règle de Saint-Benoît, et il y aura des maîtres préposés pour en donner l'explication. Outre la règle, les étudiants apprendront aussi par cœur les psaumes, les cantiques et les hymnes. Ils liront sous les yeux de leurs maîtres l'Ecriture sainte avec des commentaires, et les conférences des Pères avec leurs vies. Après s'être formés ainsi dans une piété solide, on leur fera apprendre les belles-lettres. Tous feront l'office selon l'ordre prescrit par saint Benoît. Ce règlement ne regardait que les monastères dans lesquels on faisait l'office romain ; et il paraît qu'à Marbach on avait toujours fait l'office de Saint-Benoît. Cependant le dix-neuvième statut porte, qu'on se conformera à la coutume de l'Eglise romaine à l'égard de l'*alleluia* qu'elle cessait de chanter à la Septuagésime. Les abbés vivront en commun avec les moines ; chacun d'eux, excepté les vieillards et les infirmes, s'employera aux travaux du monastère. En tout temps ils s'abstiendront de la volaille, si ce n'est en cas d'infirmité. Saint Simpert reconnaît que la volaille n'est pas défendue par la règle de Saint-Benoît, et qu'elle y est laissée à liberté ; et il ajoute que les Pères du concile de France ne l'ont défendue que par le désir d'une plus grande observance. Il n'y aura pas de temps marqué aux religieux pour se faire saigner, et on ne le leur accordera qu'en cas de nécessité. Ceux qui auront été saignés ne seront point dispensés de l'abstinence ; mais on accordera l'usage de la volaille à ceux qui seront obligés de prendre des potions pour cause de maladie. A l'égard de la réception des novices, on s'en tiendra à la règle. On ne leur donnera la tonsure et l'habit monastique qu'après qu'ils auront fait profession. Ces statuts ont été donnés dans la troisième partie du tome II des *Anecdotes* de dom Bernard Pez, avec la Vie et les miracles de saint Simpert, recueillis par Adalbert, prieur de l'abbaye de Saint-Uldaric à Augsbourg, et plusieurs autres monuments qui ont rapport à l'invention et à la translation des reliques de ce saint. Il y a une lettre circulaire de saint Simpert à une abbesse, à qui il annonce la mort d'un de ses moines, et lui demande pour le repos de son âme les suffrages ordinaires, soit en psaumes, en messes ou en veilles ; l'inscription porte : *Simpert, par le don de Dieu appelé évêque et abbé de Marbach.* Il joint ces deux titres dans l'inscription d'une autre lettre à un évêque. Mais le corps de la lettre est perdu.

SIMPLICE, de Tibur ou Tivoli, succéda au Pape saint Hilaire, mort en 467, et gouverna l'Eglise pendant quinze ans, un mois et sept jours. Nous ne connaissons de lui, à l'exception de ses lettres, que la dédicace des églises de Saint-Etienne au mont Cœlius, de Saint-André au mont Esquilin, de Saint-Etienne près de Saint-Laurent, et de Sainte-Bibeinne. Il établit en outre des prêtres semainiers, qui devaient résider près de certaines églises pour administrer les sacrements de baptême et de pénitence en cas de nécessité : à Saint-Paul, pour le premier quartier de Rome ; à Saint-Laurent, pour le troisième ; et à Saint-Pierre, pour le sixième et le septième. Le Pontifical ajoute que ce saint Pape fit trois ordinations au mois de décembre et de février, et y conféra les ordres à cinquante-huit prêtres, onze diacres et trente-six évêques.

Ses lettres. — *Lettre à Zénon de Séville.* — Des lettres qui nous restent du Pape Simplice, la première est adressée à Zénon, évêque de Séville. Il lui adresse des félicitations de ce que par la grâce de l'Esprit-Saint il apportait tant de zèle dans le gouvernement de son Eglise, qu'il la préservait du naufrage au milieu des tempêtes que les guerres et l'hérésie arienne excitaient dans tout l'Occident. En reconnaissance de ce zèle intrépide il l'établit son vicaire en Espagne, et lui ordonne de veiller à la conservation des décrets apostoliques et des règles des saints Pères.

Lettre à Jean de Ravenne. — Sa lettre du 30 mai 480, à Jean de Ravenne, est une réprimande sévère qu'il lui adressa de ce qu'il avait ordonné Grégoire évêque de Modène, malgré son opposition et par violence, pour le déposséder d'une terre que le clergé de Ravenne tenait de lui. Simplice le menace que s'il ordonnait à l'avenir quelqu'un de cette manière, il le priverait du droit d'ordonner non-seulement dans sa province en qualité de métropolitain, mais même dans sa propre Eglise. Il l'eût même privé dès lors de ce droit s'il n'eût préféré, pour motif, lui faire dire de bouche par l'évêque Progœtus Il ordonne toutefois à Grégoire de gouverner l'Eglise de Modène, pourvu qu'il n'ait aucun démêlé avec Jean, et que dans le cas où il s'éleverait quelque affaire il s'adresserait au Saint-Siége. Pour le dédommager de la perte qu'il avait faite il lui donna, près de Bologne, une terre d'un revenu de trente sous d'or.

Lettre à Florent, Sévère et Equice. — La lettre adressée aux évêques Florent, Sévère et Equice est datée du dix-neuvième de novembre 475. Ils avaient écrit au Pape que Gaudence, évêque d'Aufinium, dans l'Abruzze ultérieure, avait fait des ordinations illicites, aliéné des serfs appartenant à l'Eglise, et s'était approprié, pendant trois ans, les trois quarts de tous les revenus de l'Eglise qui devaient avoir des destinations particulières. Simplice ordonne, par sa lettre, que Gaudence sera privé à l'avenir du pouvoir d'ordonner, et que Sévère exerce-

rût cette fonction dans l'église d'Aufinium s'il était nécessaire. Gaudence était condamné à restituer les biens de l'Eglise qu'il s'était appropriés, les esclaves qu'il avait vendus, et à n'avoir dans la suite le maniement que de la quatrième partie des biens de l'Eglise. Les autres parties devaient être administrées par le prêtre Onagre. Enfin le Pape déclare que ceux que Gaudence avait ordonnés contre les règles seraient privés du ministère ecclésiastique.

Lettre à l'empereur Zénon. — A peine Basilique eut-il pris les rênes de l'empire, en 475, après l'abdication de Zénon, qu'il le déclara l'ennemi de la foi orthodoxe et de l'Eglise. Il rappela Timothée Elure, assassin de saint Protère, évêque d'Alexandrie, et Pierre le Foulon, le compagnon de ses crimes et de sa condamnation. Ennemis déclarés du concile de Chalcédoine, ils persuadèrent à l'empereur Basilique de condamner ce concile et la lettre de saint Léon à Flavien par une lettre circulaire adressée à tous les évêques. Ils y souscrivirent les premiers, et furent suivis d'un grand nombre d'évêques; Acace, patriarche de Constantinople, fut le seul qui ne se laissa pas entraîner dans la prévarication. Pour marquer son horreur et exciter les peuples à la défense de la foi il s'habilla de noir et couvrit le trône épiscopal et l'autel d'étoffe de même couleur. Quelques prêtres et abbés de Constantinople, zélés pour la foi catholique, envoyèrent au Pape Simplice une relation de ce qui se passait à l'occasion de Timothée Elure, le priant d'envoyer quelqu'un pour défendre l'Eglise. Mais pour apporter un prompt remède aux maux de l'Eglise il écrivit, non à Zénon comme portent les imprimés, mais à Basilique, ainsi qu'on lit dans un manuscrit cité dans le Père Labbe. Dans sa lettre, datée du 10 janvier 476, il représenta à ce prince les crimes énormes dont Timothée s'était souillé, et le danger qu'il y avait pour les âmes soumises à un pasteur qui n'avait pas craint de répandre le sang de saint Protère, évêque d'Alexandrie, pour s'emparer de son siége. Il l'exhorte à s'armer du zèle de Dieu pour reconnaître les bienfaits qu'il en avait reçus, à ne pas souffrir que l'on donnât atteinte au concile de Chalcédoine et à la lettre de saint Léon à Flavien touchant Timothée, et à renvoyer ce parricide dans le désert où on l'avait confiné avec tant de justice. Il le prie de jeter les yeux sur les lettres de saint Léon, tant au concile de Chalcedoine qu'aux empereurs Marcien et Léon; de suivre les exemples de ces deux princes, sous lesquels il avait été élevé, et de rétablir dans le siége d'Alexandrie l'évêque catholique.

Lettres à Acace. — Le Pape Simplice écrivit sur le même sujet, le 9 du même mois, à Acace pour l'exhorter à travailler avec zèle à la défense de l'Eglise. Il le chargea, comme son légat, de s'unir aux prêtres et aux moines opposés au parti d'Elure, de faire voir à l'empereur Basilique les lettres que saint Léon avait écrites au concile de Chalcédoine et aux empereurs Marcien et Léon, afin d'empêcher la tenue d'un nouveau concile que les eutychiens demandaient, puisqu'il n'était nullement nécessaire; « car on n'en a jamais tenu, dit-il, que quand il s'est élevé dans l'Eglise quelques nouvelles erreurs, ou quelque doute dans les dogmes, afin qu'il fût éclairci par les évêques comme on l'avait fait lorsqu'on vit paraître les hérésies d'Arius, de Nestorius, de Dioscore et d'Eutychès. »

Quelque temps après saint Simplice lui écrivit une seconde lettre pour le prier de faire de sa part des instances auprès de l'empereur pour empêcher les hérétiques de ne rien entreprendre contre le concile de Chalcédoine, et de faire entendre à ce prince que la conservatien de son autorité et de son royaume dépendait du soin qu'il prendrait de conserver dans sa pureté la foi établie dans ce concile.

Lettres aux abbés de Constantinople. — Le 11 février de la même année 476, le Pape écrivit aussi aux prêtres et aux abbés de Constantinople pour les remercier de l'avoir informé de l'état de l'Eglise. Il leur témoigne sa douleur de voir renaître des troubles qui avaient déjà été dissipés par l'autorité du siége apostolique et par les jugements des deux conciles généraux d'Ephèse et de Chalcédoine, qui avaient condamné les hérésies de Nestorius et d'Eutychès. Il s'excuse d'envoyer des légats, comme ils lui en avaient demandé, parce qu'il n'était question d'éclaircir aucune difficulté nouvelle, mais de demeurer fermes dans les vérités établies, et de résister avec courage à ceux qui en étaient les ennemis. Il les loue de leur résistance aux entreprises de Timothée Elure, et de ce que, grâce à eux, il n'avait pu se faire recevoir dans aucune église de Constantinople. Il leur fait part en même temps de ses démarches auprès de l'empereur Basilique pour l'engager à chasser Timothée, et leur envoie copie de la lettre adressée à ce prince, qu'il continue de qualifier de très-chrétien, soit par ignorance de ses actes envers les ennemis de l'Eglise, soit parce qu'il le supposait suivre la foi de Marcien et de Léon, ses prédécesseurs.

Lettre à Zénon. — Des deux partis qui régnaient à Constantinople chacun voulut avoir pour soi saint Daniel, qui, depuis plusieurs années, vivait sur une colonne auprès de cette ville. Acace, de concert avec tous les catholiques, résolu de l'appeler à leur secours, lui fit connaître les actions de l'empereur Basilique. Ce prince, averti de leur projet, lui envoya de son côté des plaintes contre Acace, et l'accusa de soulever la ville et même les soldats contre lui. Daniel se joignit au parti d'Acace, et répondit à l'empereur que Dieu détruirait son règne. Le saint y ajouta des reproches si violents que l'envoyé craignit de les transmettre, et le pria d'en faire part lui-même au prince dans une lettre cachetée. Les catholiques ne crurent pas cette démarche suffisante; ils

jugèrent sa présence nécessaire, ce qui engagea Acace à lui envoyer deux fois des évêques à cet effet. Le saint, après beaucoup de difficultés pour y consentir, descendit de sa colonne, et fut reçu à Constantinople avec une joie incroyable par les évêques et le patriarche. Il se trouva dans les assemblées du peuple, dont il anima tellement le zèle par ses exhortations, qu'il s'émut jusqu'à menacer de brûler la ville. Basilique, effrayé, sortit de Constantinople en défendant à tous les sénateurs de parler à Acace. Daniel sachant que ce prince était allé au palais de l'Hebdomon l'y suivit accompagné des moines et d'une partie du peuple; mais les gardes l'empêchèrent d'entrer et de parler à Basilique. Le saint secoua la poussière de ses pieds et retourna à Constantinople, opérant plusieurs miracles sur son chemin. L'empereur l'envoya prier de revenir; mais, sur son refus, il vint lui-même le trouver, se jeta à ses pieds et lui demanda pardon. Daniel, peu touché d'une humilité feinte, qu'il regardait comme un artifice dont Basilique couvrait sa cruauté, lui dit : « Vous verrez bientôt le pouvoir de Dieu qui abaisse les puissants; » et il retourna sur sa colonne.

Cependant Timothée Elure, après son départ de Constantinople pour Alexandrie, s'arrêta à Ephèse. Il rétablit Paul sur le siége de cette ville, quoique déposé légitimement, et rendit à cette ville le droit de patriarchat que le concile de Chalcédoine lui avait ôté. Il réunit aussi les évêques d'Asie de son parti et y tint un concile. Son résultat fut de présenter une requête à Basilique pour l'engager à ne pas révoquer sa lettre circulaire d'Ephèse. Timothée vint à Alexandrie; mais il n'y demeura pas longtemps; car les affaires de l'empire et de l'Eglise changèrent de face en 477, environ vingt mois après la retraite de Zénon. Dès que Basilique eut appris que ce prince laissait l'Isaurie et marchait vers Constantinople, il vint à l'église avec Zénonide, sa femme y fit publiquement des excuses à Acace, au clergé et aux moines, déclara nul ce qu'il avait fait par surprise sous le nom de lettre circulaire, donna un édit tout contraire que l'on appela depuis *anticirculaire*, ordonna que l'ancienne foi de l'Eglise dans laquelle il avait été baptisé subsisterait seule, prononça anathème à Nestorius, à Eutychès et à tous les autres hérétiques, défendit de faire au sujet de la foi aucun nouvel examen, et rendit au patriarche Acace le privilége attribué à son siége par le concile de Chalcédoine qu'il avait déclaré nul par sa lettre circulaire. Zénon de retour à Constantinople, Basilique vint à l'église, déposa sa couronne sur l'autel et se réfugia dans le baptistère avec sa femme et son fils Marc. Zénon leur promit de ne pas leur faire couper la tête; mais il les envoya dans un château de Cappadoce, où ils moururent de faim. A peine Zénon fut-il maître de Constantinople, que plusieurs vinrent le complimenter et l'assurer de la pureté de leur foi. Le prince publia une loi pour casser tout ce qui avait été fait contre la religion et les prérogatives de l'Eglise de Constantinople. Il écrivit même au Pape pour lui apprendre son retour qui devait, disait-il, lui être agréable : dans la même lettre il faisait l'éloge d'Acace et de la fermeté avec laquelle il s'était opposé à Basilique, ajoutant qu'il pensait lui-même à abolir entièrement l'erreur d'Eutychès, à faire observer partout le décret du concile de Chalcédoine et à rétablir Solophaciole sur le siége d'Alexandrie. Le Pape répondit à cette lettre le huit octobre 477, et témoigna à Zénon sa joie sur son heureux rétablissement. Il l'avertit en même temps de reconnaître la grâce que Dieu venait de lui faire dans la protection de son Eglise, le maintien de l'autorité du concile de Chalcédoine, la délivrance de l'Eglise d'Alexandrie de l'usurpateur Timothée et le rétablissement des pasteurs légitimes.

Réponse de Simplice à une lettre d'Acace. — Il semble que le Pape avait déjà reçu la lettre précédente lorsqu'il en reçut une d'Acace, archevêque de Constantinople; dans laquelle il énumérait les maux que les hérétiques avaient faits en cette ville et dans tout le reste de l'Orient. Acace demandait en même temps à saint Simplice quels secours on pourrait apporter aux Eglises que Timothée Elure avait opprimées à la faveur de la tyrannie de Basilique. Il lui conseillait encore d'écrire sur ce sujet à Zénon Le Pape en avait écrit une à l'empereur au sujet d'Elure, l'auteur de tous les maux; mais il paraît qu'il lui en écrivit une seconde à la prière d'Acace, pour demander à ce prince le bannissement d'Elure et de ses sectateurs, de même que celui de Paul d'Ephèse et de Pierre le Foulon et de tous ceux qu'ils avaient ordonnés évêques. Le Pape répondit à Acace, que c'était l'empereur après Dieu qui pouvait procurer le secours de l'Eglise et qu'il y avait lieu d'en espérer d'une âme très-chrétienne, puisqu'il s'agissait de la cause de la religion. Il ajoute que ce prince devait publier une ordonnance pour exiler ceux que Timothée Elure avait ordonnés évêques, et rétablir dans leurs siéges les évêques catholiques. Joignez donc, dit-il, à nos lettres vos instances et celles de tant d'évêques qui sont venus à Constantinople, afin que Timothée et ses sectateurs soient bannis sans retour. La même loi devait comprendre Paul d'Ephèse, Pierre d'Antioche et tous ceux qu'ils avaient ordonnés évêques, de même qu'Antoine qui avait été le guide de ceux que le tyran avait envoyés contre l'Eglise. Quant à Jean, autrefois prêtre de Constantinople et depuis ordonnés évêque d'Apamée par les hérétiques, le Pape dit que, parce qu'après avoir chassé d'Antioche l'usurpateur Pierre, il avait usurpé lui-même cette Eglise, il doit être anathématisé et retranché de la société des chrétiens, sans espérance de retour. Il ajoute en parlant des évêques qui se trouvaient alors à Constantinople, qu'il ne convenait

pas qu'ils y séjournassent longtemps, soit parce que leurs Eglises avaient besoin d'eux dans une semblable agitation, soit afin de ne pas donner à penser que l'on voulût tenir un nouveau concile qui donnât atteinte à celui de Chalcédoine; car on tient, dit-il, universellement pour inviolable, ce qui a été ordonné par tous les évêques. Cette lettre est sans date, mais on croit qu'elle fut écrite sur la fin de l'an 477. Zénon acquiesça aux désirs du Pape, Pierre fut déposé dans dans un concile tenu à Antioche par ordre de ce prince; et on y rendit une pareille sentence contre Paul d'Ephèse. Zénon voulait aussi faire sortir d'Alexandrie Timothée Elure; mais on lui représenta que son âge ne lui promettait pas de longs jours. En effet, dans la crainte d'être chassé il s'empoisonna lui-même. Pierre Mongus surnommé le Bègue fut élu par les évêques de la province pour lui succéder et ordonné pendant la nuit par un seul évêque. L'empereur le fit chasser et rétablir sur le siége d'Alexandrie Timothée Solophaciole.

Acace fit part au Pape, toujours inquiet sur l'état de l'Eglise d'Alexandrie, de la mort de Timothée Elure, de la fuite de Pierre Mongus qu'il dépeint comme un hérétique, un usurpateur et un enfant des ténèbres, et du rétablissement de Timothée Solophaciole, dont il loua la douceur, la patience et le zèle pour l'observation des canons et des règles des Pères. Le Pape, dans sa réponse, témoigna sa joie de ce que Dieu, aux prières ferventes des évêques, avait délivré l'Eglise d'Alexandrie et rétabli Solophaciole.

Lettre à Zénon et à Acace. — Le Pape, au retour de Pierre, intendant de la princesse Placidie de Rome en Orient, écrivit à Zénon et à Acace pour les remercier de ce qu'ils avaient déjà fait pour l'Eglise d'Alexandrie, et les exhorter à la délivrer entièrement de la persécution des hérétiques par le bannissement de Pierre Mongus.

Quelque temps après, Zénon et Acace écrivirent au Pape pour lui apprendre l'assassinat d'Etienne par les eutychiens et l'élection d'un nouvel évêque, nommé Etienne pareillement qu'ils avaient ordonné à Constantinople, tandis que cette élection aurait dû se faire à Antioche; mais qu'ils avaient agi ainsi par nécessité et dans la vue du bien de la paix, et demandaient avec instance la confirmation de son ordination. Le Pape répondit à l'empereur en ces termes : Si l'on avait suivi ce que j'avais écrit à mon confrère Acace au sujet de Pierre Mongus et des autres hérétiques, on n'aurait pas eu de tels crimes à punir, car j'avais demandé que l'on vous suppliât de chasser hors des bornes de votre empire, lui et tous ceux qui avaient usurpé les Eglises, à l'occasion de la domination du tyran Basilique. C'est pourquoi s'il s'en trouve encore quelques autres, faites-les chasser dans les pays étrangers : et parce que vous avez cru ne pouvoir apaiser les séditions d'Antioche qu'en ordonnant un évêque à Constantinople contre l'ordonnance du concile de Nicée, à la charge de réserver à l'avenir au concile l'ordination de l'évêque d'Antioche, l'apôtre saint Pierre conserve votre promesse et votre serment, afin que ce que mon frère Acace a fait par votre ordre, ne devienne pas dans la suite une coutume. Nous ne pouvons donc désapprouver ce que vous avez fait pour le bien de la paix. Cette lettre est du 22 juin 479. Le Pape, dans sa lettre à Acace, lui témoigne ne pouvoir désapprouver qu'il eût ordonné l'évêque d'Antioche, parce que cela était nécessaire pour le bien de la paix; mais il veut que cet exemple soit sans conséquence.

SIMPLICE, que saint Grégoire cite dans ses *Dialogues* comme témoin des faits miraculeux de saint Benoît, fut élu abbé du monastère de Mont-Cassin vers l'an 560. Pierre Diacre rapporte que Simplice fit connaître la Règle de ce patriarche dans tous les pays, et qu'il composa quelques vers à sa louange. Ces vers sont au nombre de neuf, mais le huitième n'est pas le même dans tous les manuscrits; les uns portent :

Magistri latens opus propagavit in omnes;

ce qui ferait croire que la Règle de Saint-Benoît n'était connue nulle part avant que Simplice ne la fît connaître. D'autres, au lieu de *latens*, lisent *latè*, ce qui ne serait pas contraire au sentiment commun que cette Règle fut connue en France pendant la vie même de saint Benoît. Mais en lisant *latens*, comme la mesure du vers l'exige, on peut dire que cette Règle, quoique connue déjà en plusieurs provinces, par les soins de Simplice, était encore inconnue cependant dans un bien plus grand nombre. L'abbé de Fondi, en lui envoyant deux de ses religieux pour apprendre à Cassin même l'observation de cette Règle, lui dit qu'elle était déjà reçue dans la Campanie, la Ligurie et plusieurs autres provinces d'Italie. On trouve les vers de Simplice dans les *Disquisitions monastiques* de Heften, et dans la *Concorde* de saint Benoît d'Aniane.

SIMPLICIEN, évêque de Milan, se consacra à Dieu dès sa jeunesse et vécut dans la piété jusque dans un âge fort avancé. Esprit vif et pénétrant, ardent par sa foi, il chercha à approfondir autant que possible les mystères de Dieu. Dans un voyage qu'il fit à Rome, il eut la consolation de convertir le célèbre Victorin, professeur d'éloquence de cette ville. De Rome il passa à Milan, où il fut élevé à la dignité de la prêtrise. Il fut lié avec saint Ambroise d'une amitié toute particulière; saint Augustin lui-même lui découvrit les agitations de son âme et le consulta sur le genre de vie qu'il devait embrasser. Le clergé de Milan, pendant la maladie de saint Ambroise, dans un entretien sur le choix de son successeur, parla de saint Simplicien, le saint évêque approuva leur choix, et saint Simplicien fut élu en effet pour lui succéder. On met la mort de saint Simplicien vers le mois de mai de l'an 400.

Gennade dit que saint Simplicien écrivit beaucoup de *Lettres* à saint Augustin pour l'exciter à travailler sur l'Ecriture sainte; il en avait vu une entre autres qui avait été rendue publique, dans laquelle saint Simplicien lui donnait des instructions, quoiqu'il parût chercher à s'instruire lui-même. Dans une autre, ce saint évêque témoignait avoir lu avec joie quelques ouvrages de saint Augustin et lui demandait l'explication de quelques difficultés. Toutes ces lettres sont perdues, mais nous avons la réponse de saint Augustin à la dernière, dans laquelle il traite saint Simplicien de Père et lui donne les marques d'une estime et d'un respect particuliers. Elle se trouve à la tête des deux livres qu'il lui adressa.

SIMON, premier abbé de Saint-Bertin. Il naquit à Gand, d'une famille noble, au XIe siècle. Placé dès son enfance dans l'abbaye de Saint-Bertin, sous la conduite de l'abbé Jean Ier, il y suivit les leçons de Lambert qui en était écolâtre, et qui plus tard en devint abbé.

Quoique Simon eût une grande difficulté de parole, il ne s'en fit pas moins remarquer de son maître. Dom Martène rapporte que les auteurs du temps l'appellent *vir impeditioris linguæ et litteratus*. Aussi Lambert le choisit-il pour l'aider dans l'établissement de nombreux monastères en Flandre et en Artois et pour y introduire la réforme de Cluny. Simon se distingue si fort dans cette charge que l'abbé Lambert, étant devenu paralytique et infirme vers 1124, le nomma son coadjuteur. Mais l'abbé de Cluni ayant réclamé contre cette élection faite sans sa participation, un autre coadjuteur fut donné à Lambert. A l'occasion de cette affaire les deux abbayes de Cluni et de Saint-Bertin eurent divers démêlés de suprématie qui furent enfin jugés par le Pape, en 1139, en faveur de Saint-Bertin.

Cependant les religieux d'Auchy-les-Moines près d'Hesdin avaient choisi Simon pour leur abbé et il les gouverna avec tant de sagesse que, le coadjuteur de Lambert, devenu à son tour abbé, sous le nom de Jean II, ayant été déposé au concile de Reims ; les suffrages se réunirent sur Simon en 1131. Mais comme cette élection fut faite sans que Rome eût encore prononcé sur le différend dont nous avons parlé, Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, en profita pour en contester la validité devant le Pape. Comme Innocent II voulait reconnaître les services à lui rendus par l'abbé de Cluny, dans le temps où Anaclet lui contestait le souverain pontificat, il finit par céder aux pressantes sollicitations de cette maison. Un bref de 1136 annula cette élection et ordonna aux moines de Saint-Bertin d'élire un autre abbé, d'après l'avis et du consentement de l'abbé de Cluny. Au reste le Pape reconnaît dans son bref les vertus et les capacités de Simon. Celui-ci obéit sans résistance à la décision pontificale et se retira à Gand, dans une abbaye où il avait contribué à introduire la réforme, et après y avoir passé plusieurs années dans les exercices de la piété il revint à Saint-Omer mourir dans l'abbaye de Saint-Bertin ; ce qui arriva le 4 février 1148.

SES ÉCRITS. — On conservait dans l'abbaye de Saint-Bertin le Recueil des chartes, diplômes et autres actes concernant la maison, le tout accompagné du tableau de la vie et des actions de chacun des abbés de ce monastère, d'après l'ordre chronologique. Ce cartulaire, commencé par Folcuin, religieux de Saint-Bertin, est regardé par Mabillon comme le plus ancien de France.

Simon, pendant qu'il n'était encore que simple moine, le continua et en forma une histoire suivie jusqu'au XIIe siècle. Il dédia cet ouvrage à Lambert, son abbé. Jean d'Ypres nous l'a conservé dans sa chronique, et c'est là que dom Martène l'a pris pour l'insérer dans le troisième volume de son *Trésor des Anecdotes*.

Simon prend l'histoire de Saint-Bertin à l'année 1021, sous l'administration de l'abbé Rodéric ou Roteric et la continue pendant plus d'un siècle. Les bulles des Papes, les chartes et diplômes des princes et des comtes de Flandre, joints aux autres monuments historiques, y sont rattachés aux faits arrivés successivement sous le gouvernement de chaque abbé. L'auteur avait été témoin de la plus grande partie de ce qu'il raconte. Il divise son ouvrage en trente-huit chapitres, suivis de deux livres de cens, où l'on voit les détails des rentes et redevances auxquelles les vassaux étaient soumis de son temps. Il y a joint un *Catalogue* des livres dont se composait la bibliothèque de l'abbaye à cette époque, et une *Généalogie* très-succinte des rois de France des deux premières races et finissant au roi Robert.

Les Bollandistes parlent de cette *Chronique de Saint-Bertin*, sous la rubrique du 5 septembre.

Simon a encore écrit une *Vie de saint Bertin* en vers; mais ce n'est guère que la même histoire écrite en prose auparavant par Folcard. Dans ces vers, comme dans tous ceux du temps, on remarque la consonnance affectée de l'hémistiche avec la syllabe finale. Il dira par exemple:

Fave Simoni, *pater alme*, Leoni.

Remarquons, en passant, que le Léon dont il est ici parlé est celui qui succéda à Simon, quand l'élection de ce dernier fut annulée.

Voici le commencement du *Poëme de la vie de saint Bertin:*

Filius et frater merito tuus, o pia mater,
Laudibus immensis celebremus plebs Sithiensis,
Unam cum reputes tibi non satis esse salutem,
Me conferre putes tibi cum patre mille salutes.
Ergo fave Simoni, quæso, pater alme, Leoni
Cui quod concepi dudum, modo scribere cœpi
Laude Dei festa nostri patris inclyta gesta.

On peut supposer que ces vers ont été composés pendant que l'auteur vivait retiré à Gand, puisqu'il y est parlé de son successeur Léon.

Dans le manuscrit qui était conservé à

bibliothèque de Saint-Bertin, et dont le savant dom Clery avait envoyé une copie aux continuateurs de Bollandus, on lisait que Simon Ier en était l'auteur.

La *Chronique* de Simon fut continuée, après sa mort, jusqu'en 1179, par un religieux dont le nom est resté inconnu, puis par un autre jusqu'en 1229. Enfin Jean d'Ypres, au XIVe siècle, la poussa jusqu'à l'année 1294 qu'elle finit.

Le P. Lelong, dans sa *Bibliothèque historique de la France*, en parle avec avantage.

SIMON, prieur de la Chartreuse du Mont-Dieu, près Reims, avait succédé dans cette place à Godefroy qui l'avait occupée le premier.

Le roi d'Angleterre ayant chassé de son siége saint Thomas de Cantorbéry, en 1168, Simon fut un des trois religieux que le pape Alexandre III envoya au roi d'Angleterre. Les deux autres étaient Engelbert, prieur d'une autre Chartreuse, et Bernard du Creuilon du Coudroi. Leur mission devait se borner à examiner les choses et à les concilier, autant que possible. Engelbert et Simon rendirent compte de leur mission au souverain pontife. Quant à Bernard il ne signe point ces pièces parce que, est-il dit, la règle de Grammont dont il est religieux, défend d'écrire aucune lettre.

Si ces deux relations faites au Pape sont vraies, les envoyés pontificaux faisaient subir au roi d'Angleterre de véritables interrogatoires. Ils se plaignent de ses tergiversations continuelles et de ce qu'il refuse de signer ses réponses. Le Pape, en écrivant à Henri II, lui annonçait Simon comme un homme plein d'honneur et de piété; *honestate ac religione insignis.*

Enfin dans une troisième lettre du prieur du Mont-Dieu au cardinal Albert, il plaide chaudement la cause de l'archevêque de Cantorbéry. Le roi Henri espérait mettre le Pape de son côté; il s'agit de rendre vain cet espoir. Dans cette dernière lettre Simon se montre l'ennemi acharné du monarque anglais.

Au reste il est fort loué dans une lettre que lui adresse Jean de Salisbury, et dans deux épîtres de Pierre de Celle.

Selon Moroti, l'un des historiens de la Chartreuse, il mourut en 1168. Dom Mabillon le fait vivre encore en 1178.

SIMON, surnommé Capra-Aurea, *chèvre d'or*, chanoine régulier de Saint-Victor, entra dans cette institution sous l'abbé Gilduin. Dans le monde, il avait cultivé la poésie et en apporta le goût dans le monastère; il devint même un des meilleurs versificateurs de son temps. Il fit surtout un grand nombre d'épîtres, parmi lesquelles on remarque celle de saint Bernard et de l'abbé Suger. Voici cette dernière, qui a son mérite et qui donnera une idée de la versification de notre auteur :

Decidit Ecclesiæ flos, gemma, corona, columna
Vexillum, clypeus, galea, lumen, apex,
Abbas Sugerius, specimen virtutis et æqui,
Cum pietate gravis, cum gravitate pius,
Magnanimus, sapiens, facundus, largus, honestus
Judiciis præsens corpore, mente sibi.
Rex per eum caute rexit moderamina regni;
Ille regens regem rex quasi regis erat.
Dumque moras ageret rex trans mare pluribus annis,
Præfuit hic regno regis agendo vices.
Quæ dum vix alius potuit sibi jungere, junxit :
Et probus ille viris, et bonus ille Deo.
Nobilis Ecclesiæ decoravit, reppulit, auxit,
Sedem, damna, chorum, laude, vigore, viris,
Corpore, gente brevis, gemina brevitate coactus,
In brevitate sua noluit esse brevis,
Cui rapuit lucem lux septima Theophaniæ,
Veram vera Deo Theophania dedit.

Il composa encore, dit-on, les épitaphes de Thomas, prieur de Saint-Victor, du célèbre Hugues de ce nom, et celle de l'abbé Gilduin. On ne connaît pas l'époque de sa mort.

SIRICE, romain de naissance, monta sur la chaire de saint Pierre en 384, après Damase Ier, à l'exclusion d'Ursin. L'empereur Valentinien, qui régnait alors en Italie, approuva son élection, et nous avons encore son rescrit, adressé à Pinien, vicaire de Rome. Sirice, avant de monter sur le trône pontifical, avait successivement passé par les degrés de lecteur, de diacre et de prêtre. On a de lui plusieurs lettres intéressantes, entre autres une à Himère, évêque de Tarragone, dans laquelle il répond à diverses questions importantes de ce prélat. Elle passe, parmi les savants, pour la première épître décrétale qui soit véritable.

Lettre de Sirice à Himère de Tarragone. — Cet évêque avait envoyé à Rome, vers le Pape Damase, pour le consulter sur divers désordres qui s'étaient glissés dans la discipline ecclésiastique. Sirice, qui avait été élu pour succéder à Damase avant l'arrivée du député d'Himère, répondit à chaque article de la lettre de l'évêque de Tarragone, après lui avoir fait part de sa promotion. Le premier article de la consultation d'Himère regardait le baptême des ariens, que quelques évêques d'Espagne croyaient insuffisant, de sorte qu'ils rebaptisaient ceux qui passaient de l'arianisme dans le sein de l'Eglise catholique. Sirice défend de les rebaptiser, et se fonde, tant sur l'autorité de l'Apôtre et des canons, que sur les décrets envoyés aux provinces par le Pape Libère, après que le concile de Rimini fut annulé. Ils seront reçus, dit-il, comme les novatiens et les autres hérétiques, par la seule invocation du Saint-Esprit et l'imposition des mains de l'évêque, c'est-à-dire qu'on leur donnera la confirmation, ainsi que l'a ordonné le concile de Nicée. Il paraît, par Théodoret, que les novatiens ne donnaient pas la confirmation, ou du moins qu'ils y omettaient quelque partie essentielle. Le second article regardait le temps et l'administration du baptême. En Espagne, chacun administrait ce sacrement quand il le jugeait à propos, à Noël, à l'Epiphanie, aux fêtes des apôtres et des martyrs. Sirice déclare cet usage abusif, et ordonne de ne baptiser qu'à Pâques et les jours suivants, jusqu'à la Pentecôte, encore veut-il que l'on ne bap-

tise que ceux qui se sont fait inscrire avant le carême, et qui auront été purifiés par les exorcismes, les jeûnes et la prière. Il excepte de cette règle les enfants qui ne peuvent encore parler et les personnes qui se trouvent en danger, comme dans un naufrage, une incursion d'ennemis, un siége ou une maladie désespérée. Nous voulons, dit-il, que ceux qui demandent le baptême dans ces occasions, le reçoivent de suite; car, s'ils mouraient sans baptême, nous répondrions de la perte de leur âme au péril de la nôtre.

Si quelqu'un retournait à l'idolâtrie après avoir été baptisé, Sirice ordonne qu'on le privera de la communion de Jésus-Christ, par lequel il avait été racheté. Cependant il permet de la lui accorder à la mort, s'il passe le reste de sa vie dans la pénitence.

Himère avait demandé aussi si un homme pouvait épouser une fille fiancée à une autre personne, et qui a déjà reçu la bénédiction du prêtre. Sirice répond que cela ne peut avoir lieu, parce qu'un mariage de cette nature violerait la bénédiction des fiançailles, acte qui implique une espèce de sacrilége chez les fidèles. Sirice n'entend pas, par le terme de fiancée, une fille simplement promise, mais celle qui est véritablement mariée, et dont le mariage n'est pas consommé. Ceux qui, après avoir fait pénitence, retomberaient dans le péché, soit dans l'exercice d'emplois illicites, soit dans la fréquentation des spectacles, ou en contractant de nouveaux mariages, et se livrant à l'impureté, ne participeront qu'aux prières des fidèles et recevront seulement le viatique à la mort, pourvu qu'ils se soient corrigés, puisqu'ils ne peuvent plus jouir du privilége de la pénitence publique. Les moines et les religieuses qui auront foulé aux pieds leur profession pour contracter des mariages sacriléges et défendus par les lois civiles et ecclésiastiques, seront chassés des monastères et des églises, et enfermés dans des prisons pour y pleurer leurs péchés et ne recevoir la communion qu'à la mort.

Sur la plainte d'Himère, qu'il y avait en Espagne des prêtres et des diacres qui, depuis leur ordination, vivaient avec leurs femmes et avec d'autres; de sorte qu'ils en avaient des enfants, et alléguaient pour prétexte de leur incontinence les prêtres de l'ancienne loi; le Pape répond qu'il n'avait été accordé aux prêtres et aux lévites de l'Ancien Testament d'user du mariage, que parce que les ministres de l'autel ne pouvaient être tirés d'une autre famille, et encore s'abstenaient-ils du mariage dans le temps de leur service. Mais depuis que Jésus-Christ est venu pour perfectionner la loi, les prêtres et les diacres sont obligés, par une loi inviolable, à garder, du jour de leur ordination, la continence, afin de rendre agréables à Dieu les sacrifices qu'ils offrent tous les jours. Ceux donc, ajoute-t-il, qui ont péché par ignorance et reconnaissent leur faute demeureront dans leur ordre, pourvu qu'ils observent la continence à l'avenir; ceux, au contraire, qui voudront défendre leur erreur seront privés de toute fonction ecclésiastique.

Sirice fait ensuite l'énumération des mœurs et des qualités de celui qui se présente pour être admis dans la cléricature et dans l'épiscopat. Celui, dit-il, qui, dès son enfance s'est dévoué au service des autels, doit être baptisé avant l'âge de puberté, et mis au rang des lecteurs. Si jusqu'à l'âge de trente ans il a tenu une conduite régulière, et s'est contenté de la seule femme qu'il a reçue après la bénédiction du prêtre, il sera élevé au sous-diaconat; ensuite, sur le jugement des supérieurs, et après le vœu de continence, il sera promu au diaconat. Quand il aura exercé dignement cette fonction pendant plus de cinq ans, il pourra recevoir la prêtrise, et dix ans après, si ses mœurs sont bonnes et sa foi pure, il pourra être élevé à l'épiscopat. Mais celui qui, dans un âge plus avancé, désire entrer dans le clergé, sera mis au rang des lecteurs et des exorcistes aussitôt après son baptême, pourvu qu'il n'ait eu qu'une femme et qu'il l'ait prise vierge; deux ans après il pourra être acolyte ou sous-diacre; il exercera cette fonction pendant cinq ans avant d'être élevé au diaconat; puis, avec le temps à la prêtrise ou à l'épiscopat, si le clergé et le peuple l'élèvent à cette dignité. Le clerc qui aura épousé une veuve ou contracté un second mariage, sera privé aussitôt de tous les priviléges attachés à sa qualité de clerc, et réduit à la communion laïque, dont il jouira tant qu'il ne s'en sera pas rendu indigne. Pour l'habitation des femmes dans les maisons des clercs, on se conformera au troisième canon du concile de Nicée.

Dans un autre article, Himère demandait si l'on pouvait admettre des moines dans le clergé. Nous souhaitons, lui répond le Pape, que les moines soient admis dans le clergé, si leur vie est irréprochable, pourvu toutefois qu'ils passent par tous les degrés de la hiérarchie, s'ils n'ont pas trente ans; de sorte qu'ils ne soient promus au diaconat et à la prêtrise que dans un âge mûr; il défend en même temps de les faire parvenir tout d'un coup à l'épiscopat.

Dans l'article suivant, le Pape décide qu'il n'est pas permis d'admettre à l'honneur de la cléricature les laïques qui ont été soumis à la pénitence publique, quoique reconciliés et purifiés de leurs péchés, puisqu'il n'est pas permis d'imposer cette pénitence aux clercs; car, dit-il, il ne convient pas que ceux qui ont été longtemps des vases d'ignominie portent la main sur les objets destinés à l'administration des sacrements. Cette raison pourrait donner lieu de croire que Sirice n'exclut de la pénitence publique que les prêtres et les diacres, comme a fait depuis le Pape Félix II. Mais sa proposition paraît générale, et n'exclut pas moins tous les clercs de la pénitence publique, que les

laïques qui l'ont faite, de l'honneur de la cléricature.

Le Pape, par ces réformes, n'avait pas l'intention de jeter le trouble dans les Eglises ; il veut donc que l'on use d'indulgence pour le passé, à l'égard de ceux qui ont péché par ignorance contre ces règles ; mais à condition qu'ils demeureront dans leur rang, sans espérance de parvenir à un ordre supérieur. Il menace les métropolitains de toutes les provinces de prononcer contre eux les sentences qu'ils méritent, s'ils n'observent pas les règlements contenus dans sa lettre ; c'est pourquoi il prie Himère de communiquer sa lettre, non-seulement aux évêques de sa province, mais encore à ceux des autres provinces environnantes. On a mis, à la suite de cette *Lettre à Himère*, un décret du Pape Sirice, qui ordonne de renvoyer toutes les causes qui concernent la religion et l'intérêt de l'Eglise devant les tribunaux ecclésiastiques, et non devant les princes séculiers.

Lettre à Anysius, évêque de Thessalonique. — Dans les commencements de son pontificat, Sirice écrivit à Anysius, disciple de saint Ascole, et son successeur dans le siége de Thessalonique, afin de réprimer les abus qui arrivaient depuis quelque temps dans l'ordination des évêques de l'Illyrie orientale. Le Pape y presse Anysius de veiller avec soin sur ces ordinations, d'en réprimer les désordres, d'ordonner ou de faire ordonner les évêques. Dans le cas où il ne pourrait les sacrer lui même, le Pape veut qu'il charge, par écrit, quelque autre évêque de donner un successeur au dernier mort ou à celui qui aura été déposé, et qu'il choisisse ce successeur, autant que possible, parmi les membres du clergé de l'Eglise vacante.

Lettre aux Africains. — Cette lettre, qui est le résultat d'un concile assemblé à Rome en 386, fut écrite le sixième de janvier de la même année. Le Pape après y avoir montré avec quel soin les évêques doivent veiller à la pureté de l'Eglise, renouvelle quelques anciens statuts qui y avaient rapport et que la négligence et la paresse des évêques avaient laissé abolir dans quelques Eglises particulières. Ces statuts sont au nombre de huit. Le premier défend d'ordonner un évêque pour les provinces qui dépendaient immédiatement du siége apostolique sans lui en avoir préalablement donné connaissance. Dans les autres provinces, comme dans celle d'Afrique, il ne fallait que le consentement du primat ou métropolitain. Le second exige la présence de plusieurs évêques pour le sacre d'un autre ; le diacre Ferrand excepte de cette règle l'Eglise romaine ; il se fonde sur l'usage qui y était en vigueur de son temps, que l'évêque de Rome ordonnait seul un autre évêque, quoiqu'il y en eût plusieurs de présents à la cérémonie. Il est défendu par le troisième d'admettre dans le clergé celui, qui après son baptême, aura porté l'épée dans la milice du siècle. Le quatrième fait défense à un clerc d'épouser une femme veuve ; dans quelques manuscrits on ne lit pas le terme de *veuve*, de sorte que le sens du canon serait qu'il n'est pas permis à un clerc de se marier. Le cinquième refuse l'entrée dans le clergé au laïque qui aura épousé une veuve. Le sixième défend d'ordonner un clerc d'une autre Eglise. Le septième de recevoir un clerc chassé de son Eglise. Il est ordonné par le huitième de recevoir par l'imposition des mains ceux qui abandonnaient le parti des novatiens et des donatistes ; mais on en excepte ceux qui auraient été rebaptisés, car on ne les recevait plus dans le clergé, ni même dans l'Eglise avant d'avoir expié leur faute par une pénitence pleine et entière, parce qu'en se faisant rebaptiser, ils avaient abandonné l'Eglise catholique et profané son baptême. Le Pape engage ensuite fortement les prêtres et les diacres à vivre dans la continence ; puisqu'ils sont obligés tous les jours de servir à l'autel. Si l'apôtre, dit-il, l'ordonne aux laïques dans le temps qu'ils doivent vaquer à l'oraison, à plus forte raison les prêtres doivent-ils l'observer en tout temps, puisque toujours ils peuvent se trouver dans la nécessité ou d'offrir le saint sacrifice, ou de baptiser. Il cherche à leur faire voir que, malgré qu'un prêtre n'ait épousé qu'une femme, saint Paul ne lui laisse pas la liberté d'en user ; mais que son intention est qu'il vive dans une parfaite continence, comme il y vivait lui-même. Il déclare que ceux qui refuseront d'observer ce qui est prescrit dans sa lettre, seront séparés de sa communion et punis dans l'enfer. Il recommande aux évêques d'allier la miséricorde avec la justice, et de tendre la main à ceux qui tombent, de peur que, s'ils sont livrés à eux-mêmes, ils ne périssent sans ressources.

Lettre de Sirice à divers évêques. — Cette lettre paraît être adressée non-seulement aux évêques de la primatie et du vicariat de Rome, mais aussi aux évêques des diverses provinces tant d'Afrique que du reste du monde : car Sirice se regardait comme chargé de toutes les Eglises, rendait, à l'imitation du pape Libère, ses décrets généraux et les faisait publier partout, comme on le remarque dans sa lettre à Himère. Le Pape sur les plaintes qu'on lui avait faites des irrégularités qui se commettaient dans l'ordination des ministres sacrés et même des évêques, dit avec l'Apôtre dans sa *Lettre à Timothée*, qu'on ne doit pas imposer légèrement les mains à personne, ni se rendre participant des péchés d'autrui ; mais examiner auparavant la vie et les mœurs de ceux que l'on veut honorer de l'épiscopat, et les services qu'ils ont rendus à l'Eglise afin que le mérite et non la faveur décide de leur promotion. (*I Tim.* v, 22-33.) Il rappelle la lettre qu'il avait écrite quelque temps auparavant aux Africains, laquelle contenait ce qui avait été arrêté dans une nombreuse assemblée d'évêques, sur l'observation des décrets de Nicée et les or-

d'nations, et répète à peu près ce qu'il y avait dit, qu'on ne doit pas admettre dans le clergé ceux qui après avoir exercé des emplois dans le grand monde, ou dans les armées, ou dans le maniement des affaires séculières, sollicitent l'épiscopat et emploient afin d'y parvenir plus sûrement le crédit de leurs amis et de leurs proches et celui des personnes qui approchent du Pape. Il prescrit à ceux qui devaient être ordonnés, apparemment dans la Sicile, la Sardaigne et dans les autres provinces qui dépendent du vicariat de Rome, de se rendre dans cette ville, afin qu'il pût juger par lui-même s'ils étaient dignes de l'épiscopat et s'ils avaient le suffrage du peuple. Il s'y plaint amèrement de la facilité avec laquelle quelques-uns ordonnaient diacres, prêtres et même évêques, des passants qui se disaient moines, ou qui l'étaient en effet, mais dont on ne connaissait ni la foi ni les mœurs, et qu'on ne savait pas même être baptisés, plutôt que de leur donner pour vivre et faire leur voyage. De pareils ministres se laissaient d'abord enfler d'orgueil et tombaient ensuite dans la perfidie, parce qu'ils n'étaient point instruits des dogmes de l'Eglise ni de ses décrets. Si la nécessité a quelquefois obligé d'ordonner évêques des néophites et des laïques, sans avoir auparavant passé par les degrés ordinaires, il ne veut pas que l'on en fasse une loi, mais qu'on s'en tienne à ce qui a été prescrit par les apôtres, et que l'on regarde le sacerdoce comme quelque chose de céleste et bien différent des emplois du siècle. Le Pape reconnaît dans cette lettre l'unité de Dieu en trois personnes.

Lettre à l'Eglise de Milan. — L'empereur Théodose après avoir fait en 389 son entrée triomphante à Rome, à la suite de la défaite de Maxime, était de retour à Milan, lorsque Jovinien y vint, pour chercher protection auprès de ce prince. Sirice qui venait de condamner cet hérésiarque dans un concile écrivit à l'Eglise de Milan dans la crainte qu'il ne surprît la religion de Théodose. Sirice réfute sommairement ses erreurs dans sa lettre ; il ne les rapporte pas toutes, mais celles-là seulement qui se trouvaient dans l'écrit de Jovinien. Cet hérésiarque dont la vie était toute épicurienne, se plaisait dans la bonne chère, prenait la défense des voluptés, rejetait les jeûnes et l'abstinence. Il mettait dans un degré égal, les femmes mariées, les veuves et les vierges, et faisait peu de cas de l'espérance des biens de l'autre vie, comme s'il eût cru que l'âme périssait avec le corps. Le Pape et son clergé condamnent cette doctrine comme contraire à la loi de Dieu, ainsi que Jovinien et ses disciples qu'ils séparent pour toujours de l'Eglise. Il oppose à cette doctrine pernicieuse celle de l'Eglise, qui ne méprise pas le mariage, puisque la cérémonie s'en fait par ses ministres qui couvrent d'un voile la tête des époux. Sur cette lettre Jovinien fut rejeté unanimement et chassé de la ville avec huit de ses disciples.

Lettre a Anysius de Thessalonique. — On ne doute plus aujourd'hui que la lettre à Anysius, évêque de Thessalonique, qui a quelquefois été attribuée au pape Damase et qui dans quelques manuscrits porte le nom de saint Ambroise, ne soit du pape Sirice. Il y est fait mention du concile de Capoue, comme tenu depuis peu ; et il le fut en 391 plus de six ans après la mort de Damase. Quoiqu'il y ait dans cette lettre quelque conformité avec des ouvrages de saint Ambroise, on ne peut pas dire qu'elle soit de lui, mais seulement que Sirice y a employé contre Bonose les raisonnements dont ce Père s'était servi, en parlant de la perpétuelle virginité de Marie. Le concile de Capoue avait renvoyé le jugement de l'affaire de Bonose aux évêques voisins, principalement à ceux de la Macédoine, avec Anysius de Thessalonique leur métropolitain. Celui-ci, avec les évêques de sa province, voulut renvoyer aux évêques d'Italie le jugement de Bonose. Mais le pape Sirice leur répondit : Puisque le concile de Capoue vous a nommés pour juges, nous ne le pouvons plus être, c'est vous qui avez l'autorité du concile. Il ajoute que Bonose avait consulté saint Ambroise pour savoir s'il ne pourrait pas, même par la force, rentrer dans son Eglise, et que ce saint lui avait répondu, qu'il ne devait rien entreprendre contre ce qui avait été fait, mais se soumettre à ce qu'avaient décidé ceux à qui le concile de Capoue avait donné l'autorité de juger en cette occasion. Il paraît par là que les évêques d'Illyrie, avant d'approfondir la cause de Bonose et de la juger définitivement, lui avaient interdit l'entrée de son Eglise. Le Pape condamne la doctrine de Bonose et approuve la conduite des évêques d'Illyrie qui avaient rejeté une impiété qui faisait sortir d'autres hommes du même sein virginal dans lequel Jésus-Chist avait pris naissance selon la chair. Il regarde cette erreur comme propre à établir et autoriser la perfidie des Juifs ; et dit que Jésus-Christ à rendu témoignage à la pureté entière de sa mère, en lui donnant, à l'heure de sa mort, saint Jean pour fils, et que l'évangéliste confirme la même vérité par ces paroles : *Depuis cette heure ce disciple la prit chez lui.* (*Joan.* XIX, 27.)

Lettre aux évêques des Gaules — Cette lettre, qui ne porte aucun nom d'auteur dans les manscrits, est attribuée par les uns au Pape Innocent I et par d'autres à Sirice. Les premiers l'ont attribuée à Innocent sur divers rapports qu'il y a entre elle et la seconde de ce pape à Victrice de Rouen ; mais quoique l'on trouve dans les deux de semblables décrets et de pareilles locutions, la question proposée n'est pas la même : il s'agit dans la lettre d'Innocent de savoir si on peut admettre à la communion ceux qui après leur baptême ont donné la question, ou condamné à mort ; et dans la lettre aux évêques des Gaules, si on peut les élever à l'épiscopat. Cette lettre est divisée en six chapitres. Il est décidé dans le premier qu'une vierge

qui après avoir reçu la bénédiction de l'évêque et le voile, commet un inceste ou se marie, sera privée de la communion et pleurera son péché pendant plusieurs années, afin que, par de dignes fruits de pénitence, elle puisse un jour en obtenir le pardon. Celle qui n'aura pas encore reçu le voile, mais qui s'était proposé de garder la virginité perpétuelle, si elle vient à tomber dans le péché avec un homme, soit de force, soit de sa propre volonté, sera aussi privée de la communion et fera pénitence pendant un temps limité. Le second oblige à la continence les évêques, les prêtres et les diacres. Le troisième défend d'admettre dans le clergé ceux qui depuis leur baptême ont porté les armes, ou sont tombés dans la fornication. Dans le quatrième, on accorde aux prêtres la permission de baptiser hors le temps de Pâques ceux qui sont malades. Ils ne laissaient pas de baptiser même à Pâques et à la Pentecôte dans les paroisses; mais ils ne le faisaient que par l'ordre de l'évêque qui le permettait aussi quelquefois aux diacres dans ces jours; car dans le reste de l'année, les diacres n'avaient pas la permission de baptiser même les malades, à moins d'une grave nécessité. Le même chapitre déclare que l'onction qui se fait dans le troisième scrutin sur le sommet de la tête du baptisé suffit, et qu'on ne doit pas la réitérer dans chaque scrutin (8), ni faire cette onction sur tout le corps. Il est encore défendu dans ce chapitre à un homme d'épouser la sœur de sa femme. Le cinquième ne veut pas qu'on élève à l'épiscopat celui qui a exercé des emplois publics, qui l'obligeaient à mettre à la torture et à punir de mort, ou à donner au peuple des spectacles, parce qu'il est évident qu'on ne peut les exercer sans péché; mais il pourra, s'il fait pénitence pendant quelque temps, être élevé au ministère des autels. Ce chapitre exclut aussi de la cléricature ceux qui se sont mutilés eux-mêmes, ceux qui après le baptême ont servi dans les armées, ceux qui ont cherché leurs plaisirs dans les vanités du siècle; surtout s'ils s'empressent trop de passer de cet état mondain dans le clergé; car ce n'est pas par argent, mais par vertu qu'on doit entrer dans les dignités de l'Eglise. Il défend encore à un homme d'épouser la femme de son oncle, puisqu'il ne lui est pas même permis d'épouser la fille. Il insiste à ce qu'on n'élève à l'épiscopat que des clercs et non des laïques, et qu'on ne quitte pas l'Eglise pour laquelle on a été ordonné, pour passer dans une autre. Cette entreprise est comparée à celle d'un homme qui abandonne son épouse pour s'attacher à une autre. Le sixième défend à un évêque de recevoir un clerc chassé de son Eglise par son propre évêque, d'en ordonner aucun dans un diocèse étranger, ni d'admettre dans le clergé un laïque excommunié par son évêque, sous peine d'être dépossédé de l'épiscopat. Voilà ce qui nous reste des décrets de Sirice. Plusieurs sont perdus, d'autres lui sont faussement attribués; mais nous n'avons à nous occuper ni des uns ni des autres.

L'an 398 Sirice, sur le bruit de la réputation de Ruffin, l'invita à venir à Rome, afin d'illustrer cette ville par sa présence. Sirice mourut l'an 398 après avoir occupé le Saint-Siége pendant quinze ans, comme porte son épitaphe qui loue sa libéralité et sa miséricorde. Saint Ambroise, avec tout le concile de Milan, relève dans ce Pape les qualités d'un bon pasteur, et dit qu'il était digne d'être écouté et suivi par les brebis qui composent le troupeau de Jésus-Christ.

SIVIARD, abbé d'Anisole au diocèse du Mans, succéda dans cette dignité à Sigiron, son père, dans la dernière moitié du VIIe siècle. Il était né au Maine d'une famille distinguée par sa noblesse et par sa vertu. Sigiron, son père, est honoré dans l'Eglise comme un saint, et Adda, sa mère, était une personne d'une éminente piété. Ils avaient une fille consacrée à Dieu et qui paraît avoir été abbesse dans quelque monastère du même pays. Siviard, livré à l'étude dès sa jeunesse, s'y appliqua avec une ardeur singulière. Il y fit de grands progrès et s'acquit en peu de temps la réputation d'un homme très-versé dans toutes sortes de connaissances. Il fut ensuite élevé au sacerdoce, puis à la dignité d'abbé, et on croit qu'il ne vécut pas au-delà de 687. Tout cela le rendait plus capable qu'aucun autre d'écrire la *Vie de saint Calois*, premier abbé du monastère de ce nom, dans la province du Maine, quoiqu'il fût éloigné d'un siècle entier du temps où vivait ce saint. Dom Mabillon, sans aucune difficulté, le présente comme auteur de celle qu'il a publiée au Ier volume de son recueil des *Actes des saints*, de l'ordre de saint Benoît, et que les continuateurs de Bollandus ont fait réimprimer avec quelques additions et de très-longues observations qui semblent révoquer en doute la *génuité* de cet ouvrage. Il serait difficile de prouver positivement qu'il appartient à saint Siviard, néanmoins on doit croire que dom Mabillon n'a pas avancé ce fait sans fondement. Tout ce que l'on peut dire de plus certain, c'est que l'auteur de cette Vie a puisé dans celle de saint Domnole, évêque du Mans; d'où il a tiré une partie de sa préface, et dans celle de saint Avit, abbé de Mice, à laquelle il a emprunté diverses circonstances, pour former comme le canevas de son récit, qui du reste n'est pas mal écrit quoiqu'un peu diffus.

Un autre écrivain du monastère d'Anisole qui connaissait parfaitement les actions de saint Siviard avec lequel il avait vécu, nous a laissé sur ce sujet une homélie dans laquelle il fait entrer les principaux traits de son histoire. Quelque court que soit cet écrit, il doit nous être précieux puisque nous ne connaissons rien de meilleur sur la vie de notre saint abbé. Surius et Bollan-

(8) On appelait scrutin les trois interpellations auxquelles les parrains répondent encore aujourd'hui au nom du baptisé, tandis que dans la primitive Eglise, c'était le catéchumène qui répondait lui-même; puis, sur sa réponse, le clergé et le peuple assistant décidaient, par la voie du scrutin, s'il serait admis.

dus l'ont publié au premier mars et dom Mabillon après eux, au IIIe siècle de son Recueil; mais ce dernier éditeur en a retranché la préface, qui néanmoins est assez courte et très-édifiante.

SIXTE Ier, Romain de naissance, obtint la chaire de saint Pierre après Alexandre Ier, l'an 127, et fut martyrisé vers la fin de la même année. Il ordonna que les vases sacrés ne pourraient être touchés que par les ministres des autels. On lui a mal à propos attribué deux *Lettres décrétales*. L'auteur dans la première réfute les ariens, qui disaient le Fils inférieur au Père, et transcrit à cet effet le second chapitre d'Itace contre Varimadus. Il est dit dans la seconde que les évêques doivent tous attendre le jugement du Pape, et que toutes leurs causes sont réservées au Saint-Siége: discipline qu'on ne connaissait guère dans le second siècle de l'Eglise; ce qui y est dit du choix des personnes à qui l'on doit confier le soin des vases sacrés, est tiré du canon 66 du concile d'Agde, et Sixte s'y fait l'application des paroles attribuées au pape Jules.

SIXTE II, Athénien d'origine, fut élu Pape en 257, souffrit le martyre le 6 août 258, pendant la persécution de Valérien. On attribue faussement à ce Pape deux décrétales; la première contient une page entière de l'écrit d'Ithace contre Varimadus, et le décret du concile de Sardaigne touchant les appellations au Saint-Siége. La seconde lettre commence par les paroles de celle de saint Léon à l'empereur Marcien; elle en emprunte beaucoup d'autres des papes Sirice, Sosime, Boniface et Célestin, de saint Prosper, de saint Isidore, du cinquième concile d'Orléans et du ciquième de Rome, sous le pape Symmaque.

SIXTE III, prêtre de l'Eglise romaine, monta sur la chaire de saint Pierre après Célestin Ier. Il trouva l'Eglise victorieuse des hérésies de Pélage et de Nestorius, mais déchirée par la division des Orientaux. Il travailla de toutes ses forces à la réunion et eut la satisfaction de la voir s'accomplir vers le mois d'avril 433. Sixte attribua à Anastase, successeur de Rufus, sur le siége de Thessalonique la même autorité qu'avait eue son prédécesseur sur tous les évêques et les métropolitains de l'Illyrie et le constitua vicaire du Saint-Siége Il envoya en 435 des légats au concile de Thessalonique et fit remettre aux évêques de ce concile des lettres pour leur recommander et particulièrement à Périgène, évêque de Corinthe, la soumission à Anastase. Il convoqua lui-même un concile en 433, au jour anniversaire de son élection. En 439, Julien, le Pélagien, qui pour ses erreurs avait été déposé de l'épiscopat, fit des tentatives pour se rétablir dans la communion de l'Eglise; mais Sixte connaissant ses artifices lui refusa l'entrée de l'Eglise. Ce fut une des dernières actions de ce Pape dont on met la mort vers le 18 août 440, après un pontificat de huit ans et quelques jours. On lui fait honneur de divers édifices publics, entre autres d'avoir fait bâtir l'église Saint-Laurent *in Lucina*, d'avoir rétabli l'église sous le titre de Tibère, aujourd'hui Sainte-Marie-Majeure et d'avoir fait couvrir de marbre et de porphyre le baptistère de la basilique Saint-Jean de Latran.

Lettre à saint Cyrille. — Cette lettre était adressée non-seulement à saint Cyrille, mais en général à tous les évêques du concile d'Ephèse, qui lui avaient envoyé des députés : mais comme elle était circulaire, de là est venu qu'elle porte dans les manuscrits le nom de saint Cyrille. Il paraît encore que c'est la même qui fut envoyée à Acace de Bérée. Le Pape l'écrivit à deux fins : premièrement pour faire part à ces évêques de son ordination, et en second lieu pour procurer autant qu'il était en lui la réunion des évêques d'Orient. Il y donne de grandes louanges à saint Cyrille qui avait oublié les injures qu'on lui avait faites, pour ne songer qu'aux intérêts de l'Eglise et au rétablissement de la paix. Il déclare qu'il désire comme lui, que l'on reçoive dans l'Eglise et que l'on conserve dans leurs dignités tous ceux qui engagés avec Nestorius, voudraient faire profession de la foi orthodoxe. Il témoigne que l'Eglise romaine en avait déjà usé ainsi en d'autres occasions, et qu'il était prêt à accorder sa communion à tous les évêques auxquels il l'avait réfusée jusqu'alors, pourvu qu'ils abandonnassent Nestorius et condamnassent tout ce qui l'avait été par le concile d'Ephèse. Si au contraire ils refusent de se réunir et d'entrer dans les sentiments de l'Eglise, on n'abandonnera pas pour cela le soin de leurs peuples, mais on y pourvoira par d'autres pasteurs. A l'égard de Jean d'Antioche, il veut que l'on observe ce qui avait été prescrit dans la vingt-deuxième lettre du pape Célestin, c'est-à-dire qu'il regrette tout ce qu'il a condamné, s'il veut être reconnu pour évêque catholique. Nestorius est le seul à qui il ôte toute espérance de rétablissement, parce qu'il avait été déposé après avoir fait naufrage dans la foi. Il prie tous les évêques à qui cette lettre serait adressée de la faire voir à leurs voisins, pour leur apprendre que le siége apostolique chargé du soin de toutes les Eglises, ne néglige rien lorsqu'il s'agit du maintien de la foi. Il écrivit en même temps une lettre particulière à saint Cyrille pour le prier de donner connaissance aux évêques du concile d'Ephèse, de ce qu'il était à propos de faire pour la réunion des Orientaux, d'après les renseignements que devaient lui donner Hermogène et Lampétius à ce sujet. Il y déclare comme dans la précédente, que Jean d'Antioche et tous ceux qui avaient pris le parti de Nestorius, seront reçus dans la communion des autres évêques, pourvu qu'ils abandonnent cet hérésiarque et tout ce qui a été condamné par le concile d'Ephèse, dont les décisions ont été confirmées par le Saint-Siége.

Lettre à saint Cyrille et à Jean d'Antioche. — Les réponses du pape Sixte à saint Cyrille et à Jean d'Antioche sont toutes deux

du 15 des calendes d'octobre, c'est-à-dire du 17 septembre 433. Il témoigne à saint Cyrille qu'il avait reçu sa lettre et la nouvelle de la paix, pendant qu'il était réuni avec plusieurs évêques dans l'église Saint-Pierre, pour célébrer l'anniversaire de son élection. Il lui dit que tous ceux qui assistaient à cette solennité en furent réjouis, et qu'il ressentit lui-même d'autant plus cette joie commune qu'il avait eu auparavant plus de crainte qu'un si grand nombre d'évêques ne demeurassent engagés dans le parti de Nestorius. Il ajoute qu'il ne croyait pas que Jean d'Antioche eût jamais suivi ses erreurs; mais seulement qu'il avait suspendu son jugement. Il approuve et confirme tous les travaux que saint Cyrille avait soufferts dans cette occasion, en disant que les persécutions et les mauvais traitements ne manquent jamais à ceux qui prennent la défense de la vraie foi; mais que, quoique la vérité soit souvent attaquée par la calomnie, elle ne peut jamais être vaincue par le mensonge. Il témoigne aussi à Jean d'Antioche la joie que lui et les autres évêques d'Italie avaient de sa réunion et de la sentence équitable qu'on avait portée contre Nestorius dont il compare la chute à celle de Lucifer. Il lui fait remarquer qu'il avait expérimenté dans l'affaire présente, combien il lui était avantageux d'être uni de sentiments avec le siége apostolique, à qui le dépôt de la foi que saint Pierre a reçue de Jésus-Christ a été transmis, de sorte que la doctrine de cet apôtre se trouvant dans ses successeurs, on ne doit pas s'en séparer. Il l'exhorte à imiter la vigilance que les empereurs très-chrétiens avaient témoignée pour la conservation de la foi; à la prêcher lui-même avec pureté et simplicité, à l'exemple de Maximien, et à ne pas permettre que l'on violât l'ancienne tradition de l'Eglise par aucune nouveauté.

Lettres sur les droits de l'évêque de Thessalonique — Les quatre lettres suivantes concernent l'observation des droits que les Papes avaient accordés à l'évêque de Thessalonique sur ceux d'Illyrie. Perigène, évêque de Corinthe ne s'y soumettait qu'avec peine, et il semble même qu'il refusait de se trouver aux conciles indiqués par cet évêque, et de lui obéir en quoi que ce fût. Ce fut donc à lui que saint Sixte écrivit la première de ces lettres. Il lui rappelle dans cette lettre, qu'il tenait en quelque sorte son épiscopat de Corinthe de la faveur de Rome et de Thessalonique, puisque le pape Boniface ne l'avait établi évêque de Corinthe qu'à la recommandation et sur le témoignage de Rufus alors évêque de Thessalonique. Il lui représente ensuite qu'il était de son devoir de se soumettre à Anastase, successeur de Rufus, puisque les autres évêques d'Illyrie ne faisaient aucune difficulté de lui obéir. Il apporte pour raison qu'on n'avait pas accordé à Anastase d'autres droits que ceux que ses prédécesseurs avaient donnés aux évêques de Thessalonique. Martinien prêtre et Lollien diacre, députés de la part du Pape au concile qu'Anastase avait convoqué, assoupirent les difficultés que Périgène faisait naître.

Dans une seconde lettre du 8 juillet 435, le Pape représente encore à Périgène les obligations qu'il avait aux Eglises de Rome et de Thessalonique, et le presse de rendre à Anastase le respect qu'il lui devait et déclare qu'il n'exigeait rien au delà de ce que ses prédécesseurs avaient accordé aux évêques de ce siége. Son dessein, dit-il, n'est pas de retrancher les droits des métropolitains de l'Illyrie; ils peuvent chacun ordonner ceux de leur province, pourvu néanmoins que ces ordinations se fassent avec son consentement : il ordonne de lui rapporter le jugement des causes majeures pour lequel il sera toutefois obligé d'appeler les évêques les plus éclairés et les plus sages de l'Illyrie. Dans la troisième lettre datée du 18 décembre 437, saint Sixte prie Proclus, évêque de Constantinople, de traiter comme violateurs des canons, les évêques d'Illyrie qui viendront dans cette ville, sans avoir des lettres formelles de l'évêque de Thessalonique. Il semble, par cette lettre, qu'un évêque nommé Idduas avait été accusé devant Proclus et déclaré innocent. L'affaire portée à Rome, saint Sixte ordonna que le jugement de Proclus serait exécuté et ne voulut pas toucher à une sentence rendue par un évêque très-instruit des règles des canons de l'Eglise et très-exact à les observer.

La quatrième lettre adressée aux évêques d'Illyrie qui devaient assembler un concile est comme la précédente du 18 décembre 437. Le prêtre Arthémius, député du Pape à ce concile en fut le porteur. Il dit dans cette lettre qu'il avait appris de ses prédécesseurs que c'était à l'évêque de Thessalonique à prendre soin de toutes les Eglises d'Illyrie et qu'il renouvelait cette ordonnance; de sorte que ce serait à lui à examiner et à juger toutes les difficultés qui naîtraient entre les évêques mêmes, à convoquer les conciles et à mander les résultats à Rome afin qu'ils y fussent confirmés. Il veut que les évêques d'Illyrie appelés à ces conciles ne se dispensent pas d'y assister, afin d'y régler en commun ce qui serait nécessaire pour le bien des Eglises et des peuples. Ne croyez pas, leur dit-il, être obligés à ce que le concile d'Orient (9) a voulu ordonner contre notre volonté; on n'est obligé de le suivre que dans le décret qu'il a fait sur la loi de notre consentement; que personne, au contraire, ne s'éloigne des règlements faits par le Saint-Siége d'après les canons, et dont on vous a souvent donné connaissance; de rapporter au jugement de l'évêque Anastase tous les procès et différends des évêques, afin qu'il les examine et les juge, ou qu'il nous les fasse connaître s'il ne peut les terminer lui-même. Il s'ap-

(9) On ne sait pas bien ce que le Pape entend par le concile d'Orient; il est à supposer que c'est le même dont parle Théodoret dans sa 86e lettre à Flavien qui fut tenu à Constantinople en 437.

puie pour attribuer à Anastase le même pouvoir qu'avait eu Rufus, sur ce qu'il n'y a pas de corps qui ne soit gouverné par un chef, et que des membres aussi saints que les évêques d'Illyrie ne devaient pas demeurer sans chef.

Lettres perdues. — Sous le pontificat du Pape Zosime, il se répandit un bruit que saint Sixte, qui n'était encore que prêtre, favorisait les pélagiens; les évêques d'Afrique en furent extrêmement attristés; mais leur tristesse se dissipa, lorsqu'ils apprirent qu'il avait prononcé anathème contre ces hérétiques, et ils furent pleinement persuadés de son orthodoxie par la lettre qu'il écrivit à Aurèle de Carthage, dans laquelle il exposait en peu de mots et avec vigueur son sentiment sur l'erreur des pélagiens et sur le dogme de la grâce; les évêques d'Afrique ayant eu communication de cette lettre, se hâtèrent d'en tirer des copies et se firent une joie de la montrer à tout le monde. Ils en relevèrent même avec éloge quelques paroles dans la lettre qu'ils écrivirent au Pape, et s'en servirent pour montrer que la grâce ne diminue pas le libre arbitre en le prévenant. Ensuite saint Sixte en écrivit une plus étendue à saint Augustin et à saint Alypius, dans laquelle il exprimait avec plus de clarté quel était son sentiment et celui de l'Eglise romaine sur les dogmes impies des Pélagiens. Il y défendait aussi contre eux et avec beaucoup de pureté la doctrine de la grâce. Cette lettre fut portée par le prêtre Firmus, et la précédente par Léon qui monta ensuite sur la chaire de saint Pierre; elles sont perdues l'une et l'autre de même que la réponse de saint Alypius : mais nous avons les deux que lui écrivit saint Augustin, la 191e et la 194e dans la nouvelle édition. Gennade lui attribue une lettre à Nestorius dans laquelle il faisait voir qu'il y a en Jésus-Christ deux natures parfaites et une seule personne. Le Pape semble lui-même indiquer cette lettre dans celle qu'il écrivit à Jean d'Antioche. Il en cite encore d'autres dans ses lettres aux orientaux et à saint Cyrille : mais ou il faut dire que ces lettres ne sont pas venues jusqu'à nous, ou il faut dire que saint Sixte s'attribuait en quelque façon les lettres de saint Célestin, non-seulement comme son successeur, mais parce qu'apparemment il y avait eu part. En effet, il y a entre les siennes et celles de saint Célestin, beaucoup de conformité de style et de génie. Dans la lettre qu'il écrivit à saint Cyrille, après la conclusion de la paix, il témoigne qu'il avait souvent écrit à Maximien de Constantinople, sur la facilité avec laquelle saint Cyrille voulait qu'on reçût ceux qui retournaient à l'unité de l'Eglise. Il ne nous reste qu'une de ces lettres, encore est-elle adressée à saint Cyrille; mais comme elle était circulaire, Maximien en eut, sans doute, une copie inscrite sous son nom. En 433 Eutherius de Tyanes et quelques autres évêques d'Orient écrivirent à saint Sixte contre la paix; Alexandre d'Hiéraple lui députa aussi pour se plaindre de la réunion de Jean d'Antioche avec saint Cyrille, mais ou ils ne reçurent aucune réponse du siége apostolique ou elle n'est pas venue jusqu'à nous.

Ecrits faussement attribués. — On trouve dans la bibliothèque des Pères trois *traités* attribués à saint Sixte. Le premier est intitulé : *Des richesses;* le second : *Des mauvais docteurs et des œuvres de la foi;* et le troisième : *De la chasteté;* mais nous pensons que s'il eût été considéré comme auteur de ces trois écrits, il n'aurait pas été accusé sur des faits vagues et incertains de favoriser les pélagiens sur la question de la grâce; mais sur des preuves aussi claires et aussi certaines, qu'on en trouve dans ces traités. On lui a aussi attribué l'*Hypognosticon* qui se trouve dans l'appendice du tome X de saint Augustin; mais tous les critiques sont d'accord sur la fausseté de cette attribution. Nous lisons dans saint Grégoire de Tours que saint Brice, évêque de cette ville, chassé par son peuple en 430, se retira à Rome, et que sept ans après il fut renvoyé à Tours par le Pape saint Sixte qui avait reconnu son innocence. Grégoire de Tours ne dit pas qu'il eût été renvoyé dans cette ville avec des lettres du Pape; mais seulement de l'autorité du Pape. Mais il est vraisemblable que, par ces termes, cet historien a entendu des lettres testimoniales de l'innocence de saint Brice, adressées au peuple qui l'avait chassé de son siége.

SMARAGDE, sur la naissance duquel l'histoire ne nous apprend rien, commença à se faire connaître vers le milieu du VIIIe siècle, puisque dans un de ses ouvrages, dédié au roi Charlemagne avant qu'il fût parvenu à l'empire, ce qui n'arriva qu'en 800, il donne à ce prince des leçons pour le gouvernement de ses Etats. Quelques années après, Smaragde fut chargé par le roi Louis le Débonnaire de prononcer sur une difficulté entre les moines de Moyenmoutier et Fortunat leur abbé qui prétendait avoir seul l'administration des revenus de l'abbaye. Il paraît que Smaragde était abbé de Saint-Michel dès l'an 809; car cette même année, il fut envoyé à Rome par le roi pour faire décider la question agitée par les Grecs, savoir, si le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père. Dans la lettre qu'il avait rédigée lui-même, il prouvait par l'Ecriture et les Pères que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père. En 817, il assista avec plusieurs autres abbés au concile d'Aix-la-Chapelle, convoqué pour la réformation de l'ordre monastique. Deux ans après, il transféra son monastère sur le bord de la Meuse; car auparavant, il était situé sur le haut d'une montagne; mais il laissa quelques religieux dans l'ancien monastère pour y faire l'office divin, et ordonna qu'il serait à perpétuité le cimetière commun des moines des deux monastères, ce qui s'est observé jusque vers l'an 1090. Ce monastère est appelé comme l'ancien, Mar-

soupe ou Masoupe, parce qu'ils étaient l'un et l'autre bâtis sur un ruisseau de ce nom qui va se jeter dans la Meuse. L'ancien monastère se nommait aussi Castellion à cause de la montagne sur laquelle il était placé. Smaragde y fut enterré après sa mort, qui arriva peu de temps après la construction de ce nouveau monastère.

La voie royale. — L'ouvrage de Smaragde intitulé la *Voie royale*, contient une suite de préceptes sur la conduite qu'un roi doit observer dans l'administration de ses Etats. Quelques-uns ont attribué ce traité à Smaragde, prêtre et moine d'Aniane, recommandable par sa science et sa vertu, sous le règne de Louis le Grand, et d'autres à Smaragde, abbé de Lunebourg dans la Saxe. Mais on convient aujourd'hui qu'il est de Smaragde, abbé de Saint-Michel, dans le diocèse de Verdun. Le manuscrit dont il est tiré en fait foi, puisque ce traité est suivi de la lettre que Charlemagne écrivit au pape Léon III, et que cette lettre est de Smaragde. D'ailleurs, ce manuscrit, d'après Holstenius, est plus ancien que l'abbaye de Lunebourg, qui ne fut bâtie qu'en 972.

Smaragde à divisé son instruction en trente-deux chapitres; le premier traite de l'amour de Dieu et du prochain, et dans les suivants, il propose au prince quelques vertus à pratiquer ou quelques vices à éviter. Il lui recommande en particulier de ne pas se construire de maison royale aux dépens des pauvres et des malheureux. Pour donner plus de poids à ses instructions, il cite de nombreux passages de l'Ecriture sainte, et s'il n'en produit aucun des saints Pères, on ne laisse pas de remarquer qu'il emprunte souvent leurs pensées et qu'il tirait de leurs écrits, ce qu'ils avaient dit de plus beau sur les matières qu'il traite. Nous n'avons ce traité que dans le Ve tome du *Spicilége*, imprimé à Paris en 1661. Tous les manuscrits de ce traité portent le nom de l'abbé Smaragde et Smaragde, d'Aniane ne fut jamais abbé.

Diadème des moines. — L'instruction intitulée : *Diadème des moines*, est absolument de même style et dans le même goût que la précédente. Smaragde déclare dans la préface qu'il puisa dans les écrits des Pères ce qui pouvait la faire goûter des moines vertueux, et leur inspirer un ardent désir pour la perfection de leur état et en même temps pour ranimer la ferveur des tièdes les engager à mettre leur règle en pratique. Il rapporte pour cela plusieurs traits de la Vie des Pères des désert, quelques-unes de leurs maximes et de leurs paroles, afin qu'ils trouvassent dans la lecture de son ouvrage les moyens de se conformer aux intentions de leur législateur : car saint Benoît, leur fondateur, ordonne aux moines de s'assembler après le repas et de lire en commun les conférences ou les Vies des Pères ou quelques autres ouvrages qui puissent édifier la communauté. Dans cette vue il recommande la lecture de son livre le soir au chapitre comme on avait coutume de lire le matin la règle de saint Benoît. Son ouvrage est divisé en cent articles; le premier traite de la prière et il y déclare que saint Benoît veut que cet exercice soit le premier de tous les autres. Smaragde raconte qu'un saint vieillard allant un jour à la montagne de Sinaï, trouva sur son chemin un frère qui lui dit avec larmes : La sécheresse nous cause un grande tristesse. Pourquoi? lui dit le vieillard, ne priez-vous pas et ne demandez-vous pas au Seigneur une pluie abondante? Nous prions, répondit le frère, et nous invoquons Dieu assidûment, et cependant nos vœux ne sont pas exaucés. Je crois, reprit le saint, que vous ne priez pas avec assez d'attention, et, pour vous en convaincre, venez et prions ensemble. Alors il pria, les mains étendues vers le ciel, et ses vœux furent satisfaits. Quoique toutes les instructions que donne Smaragde dans les autres chapitres soient très-belles et très-solides, il n'y a rien qu'on ne trouve dans tous les traités d'ascétique et de morale, ce qui nous dispense d'en faire l'analyse. Jean Joanneau, moine de Saint-Germain-des-Prés, les fit imprimer à Paris en 1532. Il y en eut ensuite plusieurs éditions, à Anvers, en 1540, a Tournai en 1610 et 1620, et à Lyon, en 1677.

Explication des épîtres et des évangiles. — Honorius d'Autun met dans le catalogue des ouvrages de Smaragde, des sermons tirés des Pères sur les épîtres et les évangiles de toute l'année, que l'on devait lire dans les offices divins. Ce recueil a été imprimé à Strasbourg, en 1536. Ce n'est qu'un abrégé de ce que les Pères ont dit de mieux pour l'explication du texte sacré Smaragde donne d'abord le texte de chaque épître et de chaque évangile : puis reprenant chaque verset, il en donne l'explication et cite à la marge les écrits des Pères de qui il l'avait tirée. Il cite quelque chose du commentaire de Pélage; mais il prévient qu'il ne s'en est servi qu'avec précaution. L'ouvrage est précédé d'une petite préface dans laquelle il nomme tous les Pères grecs et latins dont il a fait usage. Elle est suivie d'un avertissement au lecteur en seize vers héxamètres, dans lesquels il donne une idée de sa collection et de l'utilité qu'on peut en tirer. Cet écrit de Smaragde est connu sous le nom de Postilles. On en cite une traduction allemande par Gaspard Hardion, luthérien.

Commentaire sur la règle de Saint-Benoît. — Nous avons encore de l'abbé Smaragde un *Commentaire sur la Règle de Saint-Benoît.* Sigebert de Gembloars l'en reconnaît auteur, et après l'avoir quelquefois attribué à Raban-Maur, on est enfin convenu qu'il appartenait à Smaragde. C'est sous son nom qu'il a été imprimé à Cologne, en 1575. Smaragde le composa quelque temps après le concile d'Aix-la-Chapelle, en 817, dont il cite les décrets en plusieurs endroits, particulièrement sur les chapitres 15 et 53 de la Règle de Saint-Benoît. Il dit dans la Préface qu'il entreprit cet ouvrage autant de

son propre mouvement qu'à la prière de ses frères, pour fixer le sens de certains endroits de la Règle qui étaient devenus comme incertains par les différentes interprétations que les commentateurs en avaient données. A la tête de son Commentaire se trouve un poëme en vers élégiaques, éloge de la Règle de Saint-Benoît. Ce poëme a été imprimé à Lyon, en 1605, dans la *Bibliothèque* de Fleury.

On n'a pas encore imprimé le commentaire de Smaragde sur Donat. Honorius d'Autun dit que cet ouvrage était considérable et en forme de grammaire. Dans le prologue qu'en a donné dom Mabillon, on voit que Smaragde composa cet écrit aux instances de ses confrères à qui il enseignait la grammaire ; mais qu'au lieu d'y apporter des exemples tirés de Virgile et de Cicéron et autres auteurs païens, recommandables par leur science, il en tirait des saintes Ecritures, afin qu'en même temps qu'il instruisait ses lecteurs des lettres humaines, il leur fît prendre une teinture des livres sacrés.

Ouvrages attribués a Smaragde. — Trithème donne à Smaragde un *Commentaire sur les Psaumes* et plusieurs sermons. Yprez lui en attribue un sur les prophètes ; mais il n'est parlé d'aucun des deux dans les anciens bibliothécaires. L'auteur de la *Chronique de Saint-Michel*, qui écrivait dans le XIe siècle, dit qu'il n'avait rien trouvé sur les abbés qui avaient gouverné cette maison jusqu'à Nanterus, que ce qu'en avait écrit Smaragde. C'est apparemment de lui qu'il a tiré ce qu'il dit de la fondation et des fondateurs de cette abbaye.

SOCRATE vint au monde à Constantinople au commencement du règne de Théodose le Grand, vers l'an 380. Il fut élevé dans la même ville, et y étudia la grammaire sous Ammonius et Helladius, célèbres professeurs, et tous deux prêtres païens d'Alexandrie, qui s'étaient retirés à Constantinople après la destruction des temples des idoles. Ses premières études achevées, il s'appliqua à l'éloquence dans l'école du sophiste Troïle. On dit qu'ensuite il suivit le barreau et plaida quelque temps, ce qui lui fit donner le titre de scolastique. Sa principale occupation fut l'histoire. qu'il entreprit d'écrire par l'ordre ou la prière de Théodose.

Son Histoire de l'Eglise. Quel en est le dessein.—Socrate, dans son *Histoire*, décrit plus en détail ce qui regarde l'Eglise de Constantinople, soit parce qu'il en avait plus de connaissance, soit à cause des événements remarquables arrivés en cette ville. Il s'attacha d'abord à l'Histoire de Rufin, et la suivit particulièrement dans les deux premiers livres. Mais la lecture des ouvrages de saint Athanase lui ayant fait voir que Rufin avait fait plusieurs fautes contre la chronologie et contre la vérité de l'histoire, il fut obligé de travailler de nouveau ces deux premiers livres, sans néanmoins retrancher les endroits corrects de l'histoire de Rufin. Socrate corrigea en même temps un autre défaut dans lequel il était tombé lui-même pour vouloir éviter une longueur qu'il craignait ennuyeuse au lecteur. Car son premier dessein avait été de ne rapporter ni les sentences des conciles, ni les lettres des empereurs, mais de se contenter d'un simple récit des faits, sans les prouver par les pièces originales. Théodose fut d'un autre avis, il conseilla à Socrate de rapporter dans son histoire tous les monuments qui pourraient autoriser sa narration. Cet historien suivit donc cette méthode dans les livres suivants ; et lorsqu'il revit les deux premiers, il y ajouta, en faveur de Théodose qu'il appelle ordinairement le saint prêtre de Dieu, les pièces qu'il crut nécessaires pour faire connaître à la postérité ce que les empereurs avaient ordonné par leurs lettres, et ce que les évêques avaient décidé dans les conciles. Il proteste qu'il n'a rien écrit qu'après s'être instruit de la vérité des faits ; et que son *Histoire* est composée tant sur les écrits de ceux qui l'ont précédé, que sur ce qu'il a vu lui-même, et sur ce qu'il a appris de personnes qui vivaient encore lorsqu'il écrivait, et qui avaient été témoins des faits. Comme la crainte de blesser des personnes qui vivaient encore ne l'empêcha pas de dire ce qu'il croyait véritable, il ne craignit pas non plus de déplaire à ceux qui pourraient trouver mauvais de ce qu'il ne faisait pas l'éloge des personnes de son temps, qu'il ne relevait pas leurs actions, et n'affectait pas de donner des titres d'honneur aux évêques et aux princes. « Il me serait, dit-il, facile de prouver, par le témoignage des anciens, que lorsqu'un esclave parle de son maître, il le nomme simplement sans exprimer sa dignité. Les règles de l'histoire ne demandent qu'une narration simple et fidèle. » Socrate commence son *Histoire* au règne de Constantin sous lequel cessa la persécution que Dioclétien avait excitée contre les Chrétiens. Il reprend néanmoins les coses dès la première année de Constantin, en l'année 306, et continue son histoire jusqu'au dix-septième consulat de Théodose le Jeune, en 439. Il marque la date des principaux événements par les consuls, et quelquefois par les olympiades. Son *Histoire* est divisée en sept livres, et comprend ce qui s'est passé pendant cent trente-quatre ans ; mais il y en est compté cent quarante selon la supputation des olympiades qui n'est pas juste.

Quoiqu'il n'entre pas dans notre plan de rapporter les faits historiques, nous avons cru cependant devoir en consigner un qui nous a paru remarquable. Socrate remarque dans son *Histoire* que les apôtres se partagèrent entre eux les nations pour les évangéliser : il assigne le pays des Parthes à saint Thomas, l'Ethiopie à saint Matthieu, et à saint Barthélemy la partie des Indes la plus rapprochée de l'Ethiopie ; mais il dit que la partie la plus éloignée, et habitée par des peuples de langues différentes, ne fut con-

fiée à aucun apôtre, et ne fut pas éclairée de la lumière de la foi avant le règne de Constantin.

*Jugement de l'*Histoire *de Socrate.* — Son style n'a rien de beau ni de relevé, et il paraît ne s'être attaché qu'à rapporter d'une manière claire et intelligible les faits qu'il croyait dignes d'être transmis à la postérité. Malgré ses protestations de zèle et de vigilance pour s'assurer de la vérité des faits, il y en a néanmoins plusieurs auxquels on ne peut ajouter foi. Il n'est pas même fort exact dans les dogmes, et quelques-uns même l'ont cru imbu des erreurs de Novatien. Ce qui leur a fait porter ce jugement, c'est l'honneur qu'il porte à cette secte dans ses écrits et la qualité de martyr qu'il donne à l'auteur de cette hérésie. Il relève en toute occasion le mérite des évêques que ces hérétiques avaient à Constantinople, et les fait passer non-seulement pour des hommes d'une vertu éminente mais encore pour thaumaturges. Il paraît néanmoins indubitable que Socrate n'a eu aucune part à leur schisme et à leurs erreurs. Car il oppose souvent leurs Eglises, leurs assemblées et leur communion aux Eglises, aux assemblées et à la communion des catholiques. Il déclare en termes formels qu'ils se sont séparés de l'Eglise et condamne la sévérité de leurs dogmes. Si donc il a donné des éloges à quelques évêques novatiens, on peut dire qu'il les a attribués à leurs qualités extérieures plutôt qu'à l'esprit qui les animait; car n'étant que laïque et peu versé dans les matières théologiques il ne pouvait pénétrer la profondeur de leurs sentiments. Il ne paraît pas non plus avoir été bien instruit de la discipline de l'Eglise romaine, puisqu'il dit qu'à Rome le carême n'était que de trois semaines, encore en excepte-t-on les samedis et les dimanches. Quelques-uns pour l'excuser croient qu'il a voulu parler de la nouvelle Rome, Constantinople, où l'on ne jeûnait pas le samedi, de même que dans la Grèce et dans l'Orient. Mais en supposant qu'il parle de l'ancienne Rome, il faut dire qu'il s'est trompé; car saint Léon, qui vivait dans le même siècle que Socrate, répète plusieurs fois dans ses discours que l'on se préparait à la Pâque par un jeûne de quarante jours et que ce jeûne était d'institution apostolique. Sozomène, contemporain de Socrate, dit en général que les Illyriens et les Occidentaux comptaient six semaines de carême; et Cassien, qui vivait en Occident, compte trente-six jours de jeûne avant Pâques. Il paraît donc que la règle de l'Eglise romaine et même de tout l'Occident était de jeûner quarante jours avant Pâques, et que la pratique de ne jeûner que trois semaines ne pouvait être qu'un abus que quelques particuliers avaient introduit. C'est sans doute de cet abus que veut parler le Vénérable Bède, lorsqu'il dit que de son temps on était encore partagé dans l'Italie sur le jeûne du carême. Chez les uns il était de trois semaines environ, et chez les autres d'une semaine seulement.

Parmi les faits sur lesquels on ne peut disconvenir que Socrate ne se soit trompé, on peut y mettre celui-ci : Qu'il y eut cinq évêques dans le concile de Nicée qui ne voulurent pas souscrire à la doctrine qui y avait été décidée, ni recevoir le terme de consubstantiel; savoir : Eusèbe de Nicomédie, Théognis de Nicée, Maris de Chalcédoine, Théonas de Marmarique et Second de Ptolémaïde. Il est vrai qu'ils firent d'abord quelque difficulté; mais Eusèbe, Théognis et Maris cédèrent par la crainte de l'exil; il n'y eut que Théonas et Second qui persistèrent dans leur refus comme on le voit par la lettre du concile. Il est vrai encore que Théognis et Eusèbe furent exilés par ordre de Constantin; mais ce ne fut pas pour le même sujet. C'est encore à tort que cet historien place la mort d'Alexandre, évêque d'Alexandrie, et l'ordination de saint Athanase après le rappel d'Eusèbe et de Théognis. Socrate met la mort d'Alexandre, évêque de Constantinople, en 340, et toutefois Paul son successeur occupait le siége de cette Eglise sous le règne de Constantin qui mourut en 337. Socrate parle avec un très-grand embarras des conciles de Sirmium et d'une manière très-incorrecte des persécutions que l'on fit souffrir à saint Athanase. Enfin, je ne sais si l'on peut approuver Socrate dans les louanges qu'il donne à saint Proclus, évêque de Constantinople, de permettre à d'autres d'avoir des sentiments opposés aux siens sur la Divinité. Ce n'est pas là, ce semble, un motif de louange dans un évêque orthodoxe, qui doit être zélé pour la saine doctrine. On ne dit pas en quelle année il mourut. On trouve son histoire dans le *Recueil des historiens ecclésiastiques* de Valois, Cambridge 1720, 3 vol. in-fol.; et dans celui de Christophersan, ou bien avec celle de Sozomène en grec et en latin, Paris, Vitré, 1668 ; celle de Sozomène se trouve dans le *Recueil des historiens latins*, par Robert Etienne, en 1544.

SONNACE, après la mort de Romulfe, évêque de Reims, fut élu pour lui succéder. On doute jusqu'à quelle époque il gouverna cette Eglise; mais il est certain qu'il resta sur ce siége jusqu'en 625, puisqu'il présida à un concile qui se tint à Reims cette même année. Nous avons sous le nom de Sonnace, dans les *Collections des conciles*, des *Statuts* divisés en vingt et un articles, sur l'administration des sacrements et sur la conduite des ecclésiastiques. Il était naturel que Frodoard, dans son *Histoire de l'Eglise de Reims*, rapportât ces statuts, cependant il les a passés sous silence. On convient toutefois que cet historien a omis bien des choses qui auraient pu justement trouver place dans son ouvrage; mais ce qui nous semble trancher la question, ou tout au moins jeter un doute sur l'authenticité de cet ouvrage et la vérité des on attribution à Sonnace, c'est que dans le dénombrement que l'auteur y

fait des fêtes se trouve comprise la nativité de la sainte Vierge qui n'a été de commandement que dans le xe siècle, quoique l'on en fît l'office longtemps auparavant dans l'Eglise. Quoiqu'il en soit, voici ce qu'ils contiennent de remarquable.

Il y est ordonné aux pasteurs de se conformer dans la doctrine de la foi à la tradition de la sainte Eglise romaine, d'instruire les peuples de l'utilité des sacrements et des raisons de leur institution, de les administrer gratuitement, de proférer avec attention la forme du baptême, et de s'informer des parents de celui que l'on présente pour recevoir le sacrement. Il leur ordonne d'engager les fidèles à recevoir le sacrement de confirmation qui nous donne le don de force et une abondance de grâce; de les obliger à assister au saint sacrifice de la messe les dimanches et fêtes solennelles, sous peine d'être privés de l'entrée de l'Eglise et de la sépulture, s'ils s'en abstenaient deux fois dans une année. On réserve aux pasteurs seuls la confession des pénitents pendant le carême, et l'on fait aux prêtres une obligation de célébrer au moins deux fois par mois. L'Eucharistie sera portée aux malades dans un vase décent, précédée de flambeaux et ceux qui iront en voyage la recevront par forme de viatique. Elle sera encore accordée à ceux qui sont condamnés à mort comme un secours nécessaire dans une circonstance aussi critique. Pour être admis aux ordres il faut avoir un bénéfice suffisant pour sa subsistance; ce qu'on laisse à l'examen des gens de probité et aptes à juger. On ne donnera la tonsure qu'à ceux qui présenteront des garanties de monter à un degré supérieur. L'extrême-onction sera administrée à tout malade qui l'aura demandée. Parmi les clercs, la maison sera commune et sera ouverte aux pauvres. Les fêtes qui se célébreront avec cessation du palais, sont la Nativité du Seigneur, la Circoncision, l'Epiphanie, l'Annonciation de la sainte Vierge, la Résurrection du Seigneur, et le lendemain, son Ascension, la Pentecôte, la Nativité de saint Jean-Baptiste, les apôtres saint Pierre et saint Paul, l'Assomption de la sainte Vierge, la nativité de saint André, apôtre, et tous les dimanches. On ne voit pas, dans ce dénombrement, la fête de Tous les Saints établie en France avant le milieu du IXe siècle, quoiqu'elle le fût à Rome dès les commencements du VIIe. Nous avons, par là, une preuve de l'antiquité de ces statuts.

SOPHRONE succéda à Modeste, patrjarche de Jérusalem, mort en 633. Aussitôt il assembla un concile et écrivit une lettre synodale pour rendre compte de sa foi aux évêques des grands siéges; de là vient que dans quelques exemplaires elle est adressée au pape Honorius, et dans d'autres à Sergius, patriarche de Constantinople. Comme toute lettre circulaire, elle changeait d'inscription selon la dignité des personnes auxquelles elle était adressée. Cette lettre, de longue étendue, a été imprimée en partie dans le tome VIII des *Annales* de Baronius, mais seulement en latin. Elle est tout entière, en grec et en latin, dans le recueil des actes du sixième concile général contre les monothélites, en 680.

Analyse de cette lettre. — Sophrone fait d'abord sa profession de foi, explique le mystère de la sainte Trinité et l'établit contre les hérétiques qui l'ont attaqué. Il établit ensuite le mystère de l'Incarnation et s'attache particulièrement à prouver l'unité de personne en Jésus-Christ contre Nestorius, et la distinction des natures contre Eutychès. Ces deux vérités établies, il en conclut que le même Jésus-Christ opérait réellement ce qui convenait à l'une et à l'autre nature; ce qu'il n'aurait pas fait s'il n'y avait eu qu'une nature. Puisqu'il n'y avait qu'une personne, comment la divinité aurait-elle, sans l'humanité, fait les fonctions corporelles? ou comment le corps séparé de la divinité, aurait-il fait les actions qui sont essentiellement l'attribut de la divinité? Mais Jésus-Christ étant un et le même; Dieu et homme dans les deux natures, il a fait comme Dieu les œuvres qui n'appartiennent qu'à Dieu, et comme homme, celles qui sont de la nature humaine. Ce n'est pas une autre nature qui a fait les miracles que celle qui a souffert, c'est le même Jésus-Christ: chaque nature, dans sa personne, conserve sa propriété sans aucune diminution, et chacune opère ce qui lui est propre avec la participation de l'autre nature. Le Verbe opère ce qui est du Verbe avec la participation du corps, et la chair exécute ce qui est de la chair avec la participation du Verbe. Les opérations de chaque nature sont réelles, naturelles et convenables, et proviennent indivisiblement de l'essence de chacune d'elles, quoique l'une n'opère pas sans l'autre, puisqu'elles sont unies sans confusion dans une même personne; c'est pourquoi on ne peut pas dire qu'elles aient une seule opération réelle, naturelle et indistincte, parce que ce serait les réduire à une seule substance et une seule nature; car ce serait tomber dans l'erreur des acéphales, les natures ne le connaissent que par les opérations.

Pour mieux faire connaître la distinction des opérations de chaque nature, Sophrone entre particulièrement dans le détail de celles de la nature humaine, et dit que Jésus-Christ est né comme nous, qu'il a été nourri de lait, qu'il a passé par les différents degrés de grandeur de corps et d'âge jusqu'à ce qu'il fût devenu homme parfait; il a souffert la faim, la soif, la fatigue des voyages, la douleur des tourments et enfin la mort. Il place entre les opérations divines de Jésus-Christ sa conception miraculeuse; sa naissance qui n'a fait aucun tort à la virginité de sa mère, la manière miraculeuse dont les bergers et les mages connurent le lieu de sa naissance, le changement de l'eau en vin, la guérison des malades. Cette dernière opération, quoique exécutée par le corps est néanmoins une preuve de la divinité. Ce Père distingue ensuite dans Jésus-

Christ des opérations du moyen ordre, c'est-à-dire qui ont en même temps quelque chose de divin et d'humain. Il les appelle théandriques ou déiviriles, d'après le langage de saint Denys l'Aréopagite. Les monothélites s'autorisaient de cette expression pour établir leur erreur; mais on leur fit voir dans la suite que le mot théandrique renfermait nécessairement deux opérations, et que saint Denys ne l'avait employé que pour marquer l'union de ces deux opérations dans une même personne qui faisait humainement les actions divines et divinement les actions humaines. Il faisait les miracles par sa chair animée d'une âme raisonnable et unie à sa divinité, et par sa vertu toute-puissante, ils se soumettait volontairement aux souffrances qui nous ont donné la vie.

Sophrone condamne l'erreur d'Origène, de Didyme et d'Evagre en tout ce qu'ils avaient enseigné de contraire à la tradition apostolique par rapport à la préexistence des âmes; puis il déclare qu'il reçoit les quatre premiers conciles généraux de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine, auxquels il joint le cinquième, c'est-à-dire le second de Constantinople, comme d'une égale autorité, approuvant tout ce qu'il avait reçu et rejetant tout ce qu'il avait condamné, soit par rapport aux dogmes, soit par rapport aux personnes. Il reçoit aussi les écrits de saint Cyrille contre Nestorius, et la lettre de saint Léon à Flavien comme s'ils étaient des décisions de saint Pierre et de saint Marc. Ensuite il anathématise tous les hérétiques depuis Simon le Magicien jusqu'aux tréthéites, qui avaient Philœponus pour chef. Il distingue entre eux deux Origène, l'un surnommé Helieseus, l'autre Adamantius et joint Magnus aux deux Apollinaire. Le concile de Rome sous le Pape Damase, où Apollinaire fut condamné avec sa doctrine, n'en fait nullement mention. Dans la crainte qu'il lui fût échappé quelque chose qui méritât d'être corrigé, il soumet sa lettre synodale à la correction d'Honorius, de Sergius et sans doute de tous ceux à qui elle avait été envoyée, et se recommande à leurs prières, ainsi que ceux qui l'avaient aidé dans sa composition, spécialement Leontius, diacre, et Polyeucte. « Priez aussi, ajoute-t-il, pour nos empereurs Héraclius et son fils, afin que Dieu leur donne la victoire sur tous les barbares; mais principalement qu'il abaisse l'orgueil des Sarrasins, qui, pour nos péchés, viennent de s'élever contre nous. » Photius parle d'une lettre synodique de Sophrone adressée au Pape Honorius, dans laquelle il déclare que Théodoret n'avait pas été chassé de l'Eglise, quoiqu'il fût en désaccord avec saint Cyrille; on ne lit rien de semblable dans la lettre synodique dont nous venons de donner l'extrait; il y est dit seulement que le cinquième concile condamna les écrits de Théodoret contre les douze anathématismes de saint Cyrille contre le concile d'Ephèse, et ceux pour Diodore de Tarse et Théodore de Mopsueste. Du reste, ce que dit Photius de la lettre à Honorius, se trouve conforme à cette lettre synodale.

Lettre de Sophrone à Honorius. — Comme le monothélisme se propageait de plus en plus, Sophrone recueillit en deux volumes six cents passages des Pères pour convaincre de la vérité ces hérétiques et les ramener à la saine doctrine. Il envoya même à Rome Etienne, évêque de Dore, celui qui assista depuis au concile de Latran, en 649; mais avant son départ pour l'Italie, il le mena sur le Calvaire et lui parla en ces termes : « Vous rendrez compte à celui qui a été crucifié en ce lieu quand il viendra juger les vivants et les morts, si vous négligez le péril dans lequel la foi se trouve. Faites donc ce que je ne puis faire moi-même, à cause de l'incursion des Sarrasins; allez à cette extrémité de la terre, au siége apostolique, base de la saine doctrine; faites connaître aux saints personnages qui y résident tout ce qui se passe dans nos contrées et ne cessez de les supplier jusqu'à ce qu'ils condamnent canoniquement cette nouvelle doctrine. » Etienne, à la demande de Sophrone, et pressé par les prières de plusieurs autres évêques et des peuples catholiques, se mit en chemin et arriva à Rome malgré les ordres que les monothélites avaient donnés pour l'arrêter et le renvoyer chargé de chaînes. Sophrone lui donna sans doute une lettre pour le pape Honorius; mais elle n'est pas venue jusqu'à nous, ainsi que son *Recueil des passages des Pères.*

Autres écrits de Sophrone. — Il nous reste encore de cet auteur quatre discours ou homélies: la première sur la naissance de Jésus-Christ; la seconde en l'honneur des saints anges; la troisième sur l'exaltation de la croix et la résurrection; la quatrième sur l'adoration de la croix et sur le jeûne du carême. Il se plaint amèrement dans l'homélie sur la naissance du Sauveur, de ce que les Sarrasins qui occupaient Bethléem ne lui permettaient, ni à son peuple, d'aller ce jour-là dans ce saint lieu pour y satisfaire leur dévotion habituelle. Ces barbares avaient menacé de mort tous ceux qui iraient à Bethléem. Le saint évêque fut donc contraint de célébrer la fête de Noël dans l'Eglise dédiée à la Mère de Dieu, dans l'enceinte de Jérusalem. Dans son homélie sur les anges il enseigne que tout homme est accompagné d'un ange gardien. On voit par l'homélie sur l'exaltation de la croix que cette fête se faisait chaque année, et par la suivante qu'on déposait cette croix en public pour être présentée à l'adoration des fidèles vers le milieu du carême. Ces deux homélies ont été données en grec par Gretzer. Saint Jean Damascène cite sous le nom de Sophrone l'éloge des martyrs saint Cyr et saint Jean; on en trouve des fragments dans les actes du septième concile général sur les images. Papebroch ne croit pas que la *Vie de sainte Marie d'Egypte* soit de Sophrone, quoique saint Jean Damascène la lui attribue, et qu'elle se trouve dans des manuscrits

très-anciens sous le nom de cet évêque. Bollandus a donné dans le premier tome de février un discours sur la fête de la rencontre ou de la présentation de Jésus-Christ au temple, qui porte le nom de Sophrone dans un manuscrit de la bibliothèque de Médicis. Les autres écrits publiés sous son nom, sont le traité imparfait qui a pour titre : *Des travaux et des voyages de saint Pierre et de saint Paul ;* l'*Eloge* de ces deux apôtres ; l'écrit sur le baptême des apôtres, imprimé à Hambourg en 1714 ; l'*Eloge de saint Jean l'évangéliste*, dont on trouve un fragment dans le troisième livre des *Constitutions apostoliques*, de Cotelier ; le *Discours sur le saint précurseur ;* les *Panégyriques* de saint Jean Chrysostome et saint Jean l'Aumônier ; un *Poëme* sur le vieillard Siméon qui reçoit Jésus-Christ entre ses bras. Le P. Labbe avait vu dans la bibliothèque impériale un traité de Sophrone intitulé : *De l'Incarnation d'une personne de la Trinité* ; mais la plupart de ces discours sont si peu de choses, qu'on peut se dispenser d'en chercher les auteurs véritables. Photius dit, en parlant du style de Sophrone, qu'il se sert de termes extraordinaires, et s'exprime d'une manière coupée ; mais que ses écrits respirent une vraie piété et une connaissance solide des dogmes de la religion.

SOPHRONE. Photius parle d'un autre Sophrone qui écrivit pour la défense de saint Basile contre Eunomius et Eunôme. Il était, dit-il, plus savant que Théodore, qui aussi écrivit une apologie pour ce saint évêque : mais d'une moindre étendue. Son caractère était décisif, son style libre et simple, et quoique logique il était agréable. Il ne nous reste rien de ce Sophrone.

SOTER, originaire de Fondi, monta sur la chaire de saint Pierre l'an 168. Il souffrit le martyre l'an 177, dans la persécution de Marc-Antoine le Philosophe. Ce pontife était le père des pauvres, le modèle du clergé et la consolation de l'Eglise dans ces temps de calamités. Il paraît certain qu'il écrivit une lettre à saint Denys, évêque de Corinthe, et qu'on la lisait publiquement le dimanche dans l'église ; car elle était propre à corriger les mœurs. Nous n'avons plus cette lettre ; mais on lui suppose deux décrétales. La première de ces lettres n'est qu'un tissu des passages de l'Ecriture, sans ordre et sans liaison ; l'auteur y suit la version de la Vulgate, et donne à Soter le titre d'archevêque du siége apostolique. Il semble dire que tous les citoyens de la Campanie étaient prêtres ; et toutefois il les distingue des peuples dont ils avaient soin. Dans la seconde lettre, il se plaint que dans les provinces d'Italie les femmes consacrées à Dieu, qu'il appelle moinesses, touchaient les vases sacrés, et portaient de l'encens autour de l'autel, ce qu'il qualifie de peste. On lui attribue encore un livre contre l'hérésie de Montan dans lequel il condamnait les tertullianistes ; mais cet ouvrage paraît également supposé.

SOZOMENE, à qui l'on donne aussi les noms d'Hermias et de Salamine ou Salaman, était originaire de Palestine, du bourg de Béthulie, dans le territoire de Gaza. Du moins on peut le supposer avec assez de fondement ; car il déclare lui-même qu'il passa les premières années de sa jeunesse avec plusieurs disciples de saint Hilarion, qui habitaient le bourg de Béthulie. Enfin, il nous assure qu'il avait été témoin de la manière de vivre de saint Zénon, évêque de Maïame, près Gaza. C'est donc sans aucun fondement que quelques-uns l'ont fait naître à Salamine, en Chypre. De la Palestine il passa à Constantinople, où il tomba malade ; mais sa foi et sa confiance en l'archange saint Michel lui méritèrent une prompte guérison. Le titre de scolastique qu'on lui donne communément ne permet pas de douter qu'il n'ait cultivé les belles-lettres et rempli les fonctions d'avocat. Il déclare lui-même qu'il était tous les jours au barreau avec un célèbre avocat nommé Aquilin, qui, comme lui, avait été guéri miraculeusement par l'intercession de saint Michel, et que son temps était employé à plaider et à composer son histoire ecclésiastique.

Son *Histoire de l'Eglise*.—Son premier début dans la composition fut un abrégé de ce qui s'était passé depuis l'Ascension du Sauveur jusqu'à Licinius, en 323. Cet abrégé divisé en deux livres, n'est pas venu jusqu'à nous. Ensuite il écrivit sa grande *Histoire* qui est divisée en neuf livres. D'après son projet, elle devait comprendre les événements arrivés depuis l'an 324 jusqu'en 439 ; mais elle ne va pas au delà de 415, ce qui prouve que Sozomène mourut avant de l'achever. Il avait promis de parler de l'épiscopat de Sabbatius le Novatien, de la révélation des reliques de saint Etienne, et du zèle de Pulchérie contre les nouvelles hérésies, et rien de tous ces faits ne se trouve dans l'*Histoire*. On pourrait dire que cette partie de son *Histoire* a eu le même sort que son *Abrégé*. En effet, saint Grégoire le Grand le blâme d'avoir donné des louanges excessives à Théodore de Mopsueste, ce qui ne se trouve pas dans Sozomène. Mais on croit, avec beaucoup de vraisemblance, que ce saint Pape a confondu l'histoire de Sozomène avec celle de Théodoret, qui parle avantageusement de Théodore de Mopsueste. Sozomène dédia son histoire à Théodose le Jeune ; dans sa préface, il fait l'éloge de ce jeune prince, et exalte particulièrement sa sobriété. L'auteur y rapporte que Théodose, dans un voyage à la campagne, par une chaleur excessive et une grande poussière, ne voulut pas prendre un breuvage frais et délicieux qu'un de ses gardes lui offrait, parce que toute son armée enviait son bonheur, et aurait désiré avoir une semblable liqueur pour apaiser sa soif. C'était comme le remarque Sozomène, dans un voyage que cet empereur fit à Héraclée dans le Pont, en 443, pour réparer les ruines de cette ville. Cette date nous sert à fixer l'époque où Sozomène florissait. Il fait, dans la même préface, la distribution de son *Histoire* en

neuf livres, et marque en peu de mots ce qu'ils devaient renfermer.

Comme il connaissait parfaitement toutes les sources pour puiser la vérité, il remarque, au commencement du premier livre, qu'il écrit ce qui s'est passé de son temps sur ce qu'il a vu lui-même, ou sur ce qu'il a appris des personnes les mieux instruites, et qui souvent avaient été témoins oculaires des faits. « Quant à ceux qui sont plus anciens, j'ai, dit-il, tâché de m'en instruire par la recherche que j'ai faite des conciles qui ont été tenus, des canons qui y ont été faits, des lettres des empereurs et des évêques, dont quelques-unes sont gardées avec soin dans les palais des princes et dans les églises, et quelques-unes entre les mains des savants. — Mon dessein était, ajoute-t-il, de les insérer entières dans mon ouvrage; mais leur étendue m'a fait juger depuis que je ferais mieux d'en rapporter le fond, si ce n'est lorsqu'il s'agit de quelques faits contestés; car alors je ne ferais pas de difficulté de transcrire une pièce qui pourra servir à l'éclaircissement de la vérité. » Il déclare ensuite que, pour satisfaire au devoir d'un historien à l'égard de la vérité, il rapportera les différends arrivés dans l'Eglise, tant parmi ceux qui ont aspiré aux premières places qu'entre ceux qui ont disputé opiniâtrément pour la défense de leurs dogmes. Il ajoute qu'il en usera de même à l'égard des troubles que les hérétiques ont excités dans l'Eglise, et des efforts qu'ils ont faits contre elle, et il croit qu'en cela même on verra que l'Eglise est l'ouvrage de Dieu, puisqu'elle subsiste au milieu des tempêtes, et s'augmente au lieu de périr. Il promet de ne pas se renfermer dans les bornes de l'empire romain; mais de rapporter aussi ce qui est arrivé à l'Eglise dans les nations étrangères, et en particulier chez les Perses; de parler aussi des fondateurs et des supérieurs des monastères, dans l'espoir que le portrait de leurs vertus servira de modèle à ceux qui voudront les imiter. Il cite ce que saint Clément, Hégésippe Africain et Eusèbe ont écrit sur l'histoire de l'Eglise, et dit, en parlant de l'historien Josèphe, qu'il a rendu un témoignage irréprochable à l'avantage de Jésus-Christ, puisqu'il a publié sa mort et sa résurrection arrivée trois jours après. Il marque que notre religion a été établie par la vertu de ceux qui la régirent dès sa naissance, et que, sans avoir jamais appris à parler, ils persuadèrent leur doctrine par leurs actions et par leurs souffrances.

*Jugement de l'*Histoire *de Sozomène.* — Il y a dans l'*Histoire* de Sozomène plusieurs traits remarquables qui se trouvent aussi dans celle de Socrate, que l'auteur semble n'avoir que copiée. C'est de lui surtout qu'il a tiré ce qu'il dit en faveur des novatiens; et comme il en parle avantageusement, on l'a aussi traité de novatien. Mais il est hors de doute qu'il a regardé les novatiens comme une secte séparée de l'Eglise catholique. Les novatiens, dit-il, en parlant de la réunion des religions projetée par l'empereur Théodose, n'eurent aucun désavantage dans cette affaire, parce qu'ils avaient le même sentiment que l'Eglise catholique sur la nature divine. D'ailleurs il reconnaît que Dieu avait ordonné de pardonner à ceux qui étaient souvent tombés dans le péché, pourvu qu'ils se repentissent, et ajoute que pour obtenir ce pardon, il était nécessaire d'avouer ses fautes; c'est pourquoi on avait établi dans chaque Eglise un prêtre sage, secret, pour les lui confesser en particulier, parce qu'il eût été trop pénible de les avouer devant tout un peuple. Pouvait-il rien dire de plus opposé ou à l'erreur ou à la pratique des novatiens? Il loue encore l'empereur Constantin d'avoir blâmé Acésius, évêque novatien, que lui et les siens exerçassent de la rigueur envers les pénitents, en leur ôtant toute espérance de réconciliation pour les péchés qu'ils avaient commis après le baptême. Il faut donc dire que Sozomène, comme Socrate, dans les éloges qu'il donne aux novatiens, n'a eu égard qu'à leurs vertus extérieures, sans approuver ni leur schisme ni leurs erreurs. Peut-être aussi n'en use-t-il de la sorte que par une suite de sa trop grande fidélité à copier Socrate. On voudrait au moins que, s'il s'est attaché à le copier si souvent, il l'eût cité quelquefois. Son histoire est plus étendue et mieux écrite; mais elle n'est pas sans défaut, même pour le style, et on trouve qu'il est beaucoup au-dessous de Socrate pour le jugement. Lorsqu'il parle du concile de Nicée, il dit que Second, évêque de Ptolémaïde, signa la définition de foi qui y fut dressée: ce qui est contraire à la lettre du concile, dans laquelle il est dit expressément que Second et Théonas refusèrent de la signer, et qu'ils suivirent ouvertement l'impiété d'Arius. Il ajoute, au même endroit, qu'Eusèbe et Théognis approuvèrent que l'on condamnât les erreurs; mais qu'ils ne consentirent pas à ce qu'elles fussent imputées à Arius, ce qui n'est attesté par aucun écrivain, mais seulement par la lettre que ces deux évêques écrivirent du lieu de leur exil. Dans cette lettre, ils déclarèrent qu'ils ne s'étaient jamais éloignés de la doctrine du concile de Nicée, quoiqu'ils n'eussent pu consentir à la déposition d'Arius, persuadés qu'il n'était pas coupable des erreurs qu'on lui imputait. Comme Socrate, il fait faire à saint Athanase deux fois le voyage de Rome, quoiqu'il n'y soit allé qu'une fois. Il rapporte au règne de Julien l'Apostat des tremblements de terre et des inondations qui n'arrivèrent que deux ans après la mort de ce prince. Il se trompe aussi sur l'époque de la sédition d'Antioche et du massacre de Thessalonique. On croit même qu'il y a inexactitude lorsqu'il dit que les Sarrasins tiraient leur nom de Sara, femme d'Abraham, et que ce nom leur est venu de celui de Sarac, qui signifie *voleur*, parce que ces peuples ne vivaient que de vols et de brigandages. Enfin, on reprend dans Sozomène d'avoir écrit qu'on ne chantait l'*Alleluia*

dans l'Eglise de Rome que le jour de Pâques; et, en effet, le contraire est attesté par saint Jérôme, qui assure qu'on le chantait en d'autres jours, et qu'on le chanta même aux funérailles de Tabiole. Il n'est pas plus exact quand il dit qu'à Rome, ni les prêtres ni l'évêque ne prêchaient dans les églises. Les sermons de saint Léon sont une preuve toute contraire.

Nous ne dirons rien en particulier des éditions qu'on a faites de l'*Histoire* de Sozomène, soit grecques, soit latines, soit françaises; elles lui sont communes avec celles de Socrate que nous avons rapportée plus haut.

STEPELIN, que quelques auteurs nomment Stephelin et d'autres Etienne, fit ses études au monastère de Saint-Tron, vers le milieu du XIe siècle, sous les pieux abbés Adelard Ier et Gontramne, et embrassa la vie religieuse dans ce monastère. Un fâcheux événement, arrivé en 1086, força les moines qui avaient échappé à la mort à se réfugier à Liége, mais lorsque les désastres furent un peu réparés, Stepelin rentra à Saint-Tron, et mourut en 1095. Du temps de l'abbé Gontramne, il se fit à Saint-Tron, par l'entremise du patron du monastère, un si grand nombre de miracles que l'abbé, à la sollicitation de plusieurs personnes, consentit à ce qu'on les écrivît. Stepelin fut choisi pour exécuter ce dessein. Le recueil qu'il en fit est assez étendu, et divisé en deux livres, dont le second contient seul plus de cent miracles. Il est vrai que la plupart de ceux-ci sont dénués de leurs circonstances, et que l'on n'y trouve que les principaux faits tout simples. Il n'y a point de doxologie à la fin; ce qui montre que l'auteur s'attendait à y ajouter ceux qui se pourraient encore opérer. On juge par là, et par divers autres endroits de son écrit, qu'il n'y travailla qu'à différentes reprises, de sorte que l'ayant commencé avant 1055, puisqu'il est adressé à Gontramne qui mourut cette année-là, il fut peut-être plus de vingt à trente ans à le finir. Du reste, il assure qu'il avait été lui-même témoin oculaire de la plupart des miracles qu'il rapporte, et qu'il avait appris les autres de personnes instruites, et souvent même de celles sur qui ils s'étaient opérés. C'est ce qui paraît principalement par les derniers du recueil. Dom Mabillon est le seul qui jusqu'ici l'ait publié. Valère André, qui ne fait pas mention de cet écrit de Stepelin, lui attribue une *Vie de saint Tron*. Mais il est certain, que ce bibliographe s'est trompé en ceci. On ne connaît point d'autres Vies de saint Tron que celles qu'en ont écrites Donat au VIIIe siècle, et Thierry, abbé de la maison, à la fin du XIe et au commencement du suivant.

STURME, qu'il ne faut pas confondre avec Stirme, moine de Fritzlar, naquit dans la Bavière, au commencement du VIIIe siècle, d'une famille également distinguée par sa noblesse et sa piété. Il était encore jeune lorsqu'il se mit la suite de saint Boniface, qui confia son éducation à Wigbert, premier abbé de Fritzlar. Sous sa conduite, Sturme fit de si grands progrès dans l'intelligence des Ecritures et dans la pratique de toutes les vertus, que son mérite le fit élever au sacerdoce. Dès lors, il se mit à prêcher la parole de Dieu et retira un grand nombre d'âmes du vice et de l'erreur. Après divers voyages et quelques années passées dans la retraite, saint Boniface le chargea d'établir un monastère sur un terrain qu'il avait obtenu du prince français Carloman. Pour y faire observer la règle dans toute sa pureté, Sturme fut envoyé visiter les principaux monastères où elle était en vigueur et en rapporta les usages les plus propres à soutenir une exacte discipline. Tels furent les commencements de la célèbre abbaye de Fulde, dont la fondation remonte à l'an 744. Un des premiers soins de saint Sturme, après y avoir établi l'observance régulière, fut d'y ouvrir, de concert avec saint Boniface, une école qui devint bientôt une des plus florissantes de tout l'empire français. Exilé par le roi Pépin sur une injuste accusation, le prince Charles, son successeur, l'employa à la conversion des Saxons, ce qui lui fournit une belle occasion de signaler son zèle pour le salut des âmes. Ce fut là une des dernières actions de sa vie. De retour dans son monastère, il mourut plein de jours et comblé de mérites, le 17 décembre 776.

On a de saint Sturme un Recueil d'usages ou coutumes monastiques, qu'il rapporta de son voyage d'Italie et qu'il établit à Fulde. Il est divisé en deux parties; la première contient ce qui regarde les offices divins aux principales fêtes de l'année, conformément à ce qui se pratiquait au Mont-Cassin. Quoique l'écrit ne soit pas très-étendu, on ne laisse pas d'y trouver plusieurs choses dignes de remarque. Nous observerons entre autres que le jour du vendredi saint, on lisait à l'office, les trois Passions de saint Matthieu, de saint Marc et de saint Jean. La seconde partie traite des exercices du cloître, toujours en conformité avec la discipline établie au Mont-Cassin. Ce Recueil a été publié à Paris, en 1726, in-4°, sous le titre de *Vetus disciplina monastica*.

STYLIEN, métroplitain de Néocésarée, nous a laissé une *Lettre* qu'il écrivit au Pape Etienne, pour demander la réunion de son Eglise à Etienne Syncelle, élu patriarche de Constantinople après la déposition de Photius. Stylien fait dans sa lettre le précis de l'histoire du schisme de Photius et des moyens qu'il employa pour engager les légats du Pape à le déclarer patriarche et à anathématiser Ignace; puis il ajoute: « Nous vous prions, vous qui devez nous redresser et nous régler, d'avoir pitié d'un peuple qui n'a pas reçu sans une raison plausible l'ordination de Photius, mais sur l'autorité de vos légats. Ne permettez pas qu'une multitude innombrable périsse avec cet homme. » Il allégue l'exemple du concile de Chalcédoine, qui reçut à la pénitence ceux que

Dioscore avait ordonnés ou séduits et celui du second concile de Nicée, qui admet aussi à la pénitence ceux qui avaient été infectés de l'hérésie des iconoclastes.

SUAVE, dont les premières années sont inconnues, fut élu abbé de Saint-Sever, au cap de Gascogne, en 1092. S'il se montra zélé pour le bien de son monastère, il ne le fut pas moins pour le lieu où il était situé, qui, dans le principe, n'était qu'une simple bourgade, qu'il eut le crédit de faire ériger en ville. Il l'entoura de murs après en avoir obtenu la permission de dom Sanche, duc de Gascogne, puis il en assembla les habitants et convint avec eux des coutumes et usages qui y seraient inviolablement observés par la suite, pour y maintenir le bon ordre et une police uniforme. Quelque attentif cependant que fût l'abbé Suave au bien de son monastère, il n'avait pas le génie tourné aux procès. Il en donna des preuves par le soin qu'il prit d'accommoder ceux que sa maison et l'abbaye de la Sauve-Majour avaient entre elles. Et pour resserrer plus étroitement les liens de la paix, il établit une société mutuelle de prières entre ces deux congrégations. Suave continua de gouverner paisiblement son monastère jusqu'à sa mort arrivée en 1107.

Il ne reste de lui que deux écrits : le premier est le Recueil des usages et coutumes dont nous venons de parler. Ils sont compris en dix-neuf articles, et forment le code des lois suivant lesquelles la ville de Saint-Sever devait se gouverner à l'avenir. On y est entré dans de grands détails, et on a pris de justes mesures pour bien distinguer les droits de l'abbaye d'une part, et de l'autre ceux des citoyens. Dom Martène et dom Durand les ont tirées de l'obscurité et publiées dans le tome Ier de leur *Thesaurus anecdotorum*.

Le second écrit de l'abbé Suave est une *Lettre* aussi forte que respectueuse qu'il adresse au Pape Pascal II, pour lui demander justice d'une sentence portée par ses légats au préjudice de son monastère. Il s'agissait de l'église de Notre-Dame de Solac, que l'abbaye de Saint-Sever et celle de Sainte-Croix de Bordeaux se disputaient, et que les légats, Amat d'Oléron et Hugues de Die, avaient adjugée à ce dernier monastère, quoiqu'il y eût des rescrits des Papes Alexandre II et Grégoire VII qui en confirmaient la possession à l'abbaye de Saint-Sever. Suave, ayant recouvré des pièces que l'on n'avait pu produire, parce qu'elles avaient disparu, demanda une révision du procès ; et c'est là le sujet de sa lettre au Pape Pascal. Quoiqu'il eût intérêt à se concilier les bonnes grâces de ce Pontife, il ne cherche point à lui faire sa cour en lui donnant des titres pompeux, comme le faisaient tant d'autres en semblables circonstances. L'auteur se borne, dans l'inscription de sa lettre à le qualifier simplement évêque de Rome, par la grâce de Dieu ; et c'est là un des points qui la rendent plus remarquable.

SUGER, abbé de Saint-Denis. — Quand, en 1779, l'Académie française proposa pour sujet du prix d'éloquence l'éloge de l'abbé Suger ; quand, à l'exemple de Louis XVI, qui décernait alors des statues aux plus illustres parmi nos grands hommes, cette première société littéraire du royaume appelait sur leur tombe le tribut du génie et de la reconnaissance, et confondait, dans ses hommages le nom de Suger avec ceux des Descartes, des Fénelon, des Sully, des d'Aguessau ; était-ce par des écrits qu'il avait mérité cet honneur ? Non ; quoiqu'il en ait laissé d'estimables, l'humble religieux de Saint-Denis a d'autres titres de gloire par lesquels il ne le cède à aucun de nos plus grands hommes. C'est lui qui créa parmi nous la science du gouvernement, qui étouffa le monstre de l'anarchie féodale, qui enchaîna les factions, et qui fonda la puissance du monarque sur la félicité des peuples. Ce grand homme, il est vrai, l'exemple à toujours des administrateurs et des hommes publics, consacra moins à l'Eglise qu'à l'Etat les dons de sagesse et d'intelligence qui ont illustré sa carrière. Mais c'est de son abbaye de Saint-Denis qu'il fut tiré pour prendre en main les rênes du gouvernement. Cette particularité seule suffirait pour lui assurer une place honorable dans nos pages. Celui que son roi salua du titre glorieux de *Père de la patrie* était un humble enfant de l'Eglise, nourri dans sa discipline. D'autres grands ministres sont sortis depuis de la même école. Mais on peut voir que jusque dans les habitudes intimes de la vie, ceux-ci se montrèrent plutôt des hommes politiques que de fervents religieux. Chez eux, le prêtre s'efface devant l'homme d'Etat, au point qu'ils ont pu faire douter que le génie des affaires fût compatible avec les vertus évangéliques. Suger eut la candeur de la foi de son siècle et les vertus de son caractère sacré. Il sut allier à la capacité la plus haute la piété la plus sincère. Dans un siècle fécond en hommes supérieurs, on doit le classer au premier rang parmi ceux qui ont honoré l'Eglise.

Mais toute l'éloquence des modernes panégyristes ne vaut pas ce peu de lignes écrites par le plus grand des contemporains du célèbre abbé, par saint Bernard : « S'il est dans notre Eglise de France un homme qui soit honoré comme le plus bel ornement de la maison du Seigneur et du palais des rois ; s'il est un serviteur de Dieu, fidèle comme David à tous ses commandements, à mon jugement, c'est le vénérable abbé de Saint-Denis. Dans les affaires temporelles, je ne connais pas d'homme plus fidèle et plus prudent, pas d'homme plus humble et plus zélé dans les choses spirituelles ; et ce qui est plus difficile, également irrépréhensible dans les unes et dans les autres. Il est en même temps le favori du roi et l'ami de Dieu,..... et il a trouvé le secret de vivre à la cour en sage courtisan, et dans son cloître en saint religieux. »

Suger fut placé dès l'âge de dix ans dans l'abbaye de Saint-Denis. Les auteurs ne s'ac-

cordent ni sur l'année, ni sur le lieu de sa naissance. Quelques-uns le font naître à Saint-Denis même, d'autres, à Toury, dans la Beauce, et le plus grand nombre à Saint-Omer, dans le Boulonnais. Cette dernière opinion paraît la plus vraisemblable. Son père, qui se nommait Hélinaud, était un homme du peuple, qui n'avait d'autre recommandation dans le monde que sa probité. Peu de mois après son admission dans ce monastère, le jeune Suger fut envoyé au prieuré de Létrée, pour y faire ses premières études; mais il n'y resta que peu de temps et fut rappelé à Saint-Denis, après la mort de l'abbé Yves, arrivée en 1094. Voici quelle fut l'occasion de son rappel. Le roi Philippe Ier venait de placer dans cette abbaye, son fils, qui fut depuis Louis le Gros, pour y être formé aux lettres et à la vertu. Adam, qui avait succédé à l'abbé Yves dans le gouvernement de cette maison, voulant exciter l'émulation du jeune prince, en lui procurant un compagnon de son âge, crut devoir mettre auprès de lui le petit Suger, dont le caractère aimable, l'esprit ouvert et l'application au travail était parfaitement assorti au dessein qu'on se proposait. L'effet surpassa l'attente de l'abbé lui-même. Suger eut le bonheur de plaire à Louis, et dès lors on vit naître entre ces deux personnages de condition si disproportionnée, cette amitié constante dont les suites ne furent pas moins honorables au roi et à l'Etat, qu'utiles au favori qui en fut l'objet. Lorsque le roi Philippe fit revenir son fils à la cour, vers l'an 1098, Suger alla perfectionner ses talents à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, dont l'école était alors très-florissante. Le cercle de ses études achevé, Suger reprit la route de Saint-Denis, sur la fin de l'an 1103. Il était alors dans sa vingt-troisième année. Les progrès qu'il avait faits pendant cette absence fixèrent à son retour l'attention de ses confrères. Son abbé, surtout, qui n'avait rien négligé pour son éducation, s'applaudissait d'avoir si bien réussi. Il remarquait avec complaisance tous les avantages qui se réunissaient sur la personne de ce jeune religieux; une taille petite, à la vérité, mais relevée par une physionomie agréable et spirituelle, des manières polies, sans contrainte ni bassesse, de la vivacité sans étourderie, un génie propre aux affaires et fécond en ressources, une facilité merveilleuse de s'énoncer en grec et en latin, à laquelle se joignaient un air de décence et une régularité de conduite qui ne s'est jamais démentie. Adam se garda bien de laisser un tel sujet dans l'obscurité. Il le conduisit lui-même à la cour pour rendre ses respects au prince Louis, qui depuis quatre ans partageait le trône de son père. Quoiqu'au faîte des grandeurs, Louis ne méconnut pas son ancien compagnon d'études; il le revit avec joie et lui donna de nouvelles assurances de son amitié. Le succès de cette première visite fraya à Suger le chemin de la cour. Le jeune roi se l'attacha en qualité de guide et de conseil.

L'abbé Adam étant mort en 1122, Suger fut nommé pour gouverner l'abbaye à sa place. Cette élection, en augmentant son autorité, ne fit que multiplier ses devoirs. Mais, malheureusement, les intérêts de l'Etat lui firent oublier, pendant quelque temps au moins, les intérêts spirituels de son monastère. Tout occupé du bien public, sa négligence sur le reste ne lui permit pas de garantir sa communauté de la dissipation que les affaires entraînent avec elles. L'abbaye de Saint-Denis, devenue comme le siége de la justice et le bureau de la guerre, était continuellement ouverte aux plaideurs, aux militaires, et même aux femmes, qui, sous prétexte d'affaires, s'y faisaient donner des rendez-vous. Le cloître, ce lieu consacré spécialement au silence, retentissait des cris de la chicane et des entretiens bruyants de ceux qui venaient solliciter des grâces et des emplois. Il résulta de là que les moines, distraits de leurs exercices, s'abandonnèrent à l'oisiveté. La conduite personnelle de l'abbé n'était nullement propre à couvrir ces désordres. Son luxe semblait le disputer à son crédit. Sa table, ses habits, ses équipages, annonçaient plutôt un grand du siècle qu'un supérieur de moines. Mais Dieu, qui avait des vues de miséricorde sur cet homme extraordinaire, ne permit pas qu'il persévérât dans ce genre de vie si peu conforme à son état. On ignore le moyen extérieur dont il se servit pour le toucher et le faire rentrer en lui-même. L'opinion commune fait honneur de sa conversion à saint Bernard. Quoi qu'il en soit, elle fut aussi subite que sincère et solide. Au moment où on s'y attendait le moins, l'abbé de Saint-Denis embrassa la réforme et la fit adopter à sa communauté, mais d'une façon si prompte et en même temps si paisible que, selon toute apparence, il n'y rencontra pas la moindre opposition.

Sans doute, en se réformant, le grand désir de Suger aurait été d'abandonner le soin de l'Etat pour se consacrer entièrement à la retraite. Mais le roi n'y voulut jamais consentir. Il lui fallut allier un nouveau genre de vie avec ses anciens engagements d'administrateur, les pratiques austères de la profession monastique avec les devoirs de courtisan, la direction de la discipline régulière, avec le détail immense des affaires publiques. L'abbé de Saint-Denis, retrempé dans la grâce de l'Esprit-Saint, fit face à tout, et s'attira des applaudissements universels. Dans l'intérieur de son cloître, religieux plein de ferveur et supérieur vigilant, il semblait n'être occupé que de son salut et de celui des âmes confiées à ses soins. Pour obvier à l'inconvénient de ses absences fréquentes et indispensables, il eut l'attention de se donner un second pour le suppléer, et nomma le moine Hervé grand prieur. C'était un homme d'une capacité médiocre, à la vérité, mais plein d'une prudence et d'un zèle sur lesquels il pouvait se reposer. A la cour, humble et dépouillé de tout le faste qui l'environnait naguère, il n'en recueillit que plus de témoignages de

considération de la part des grands. Son mérite, dans lequel ils n'apercevaient plus aucune tache, les subjugua, tout indociles qu'ils étaient, au point de le choisir pour arbitre dans leurs différends avec le roi. Ce monarque lui-même, ne faisait rien sans le conseil de Suger.

Ce fut, sans doute, après avoir consulté son ministre, que Louis tint l'assemblée d'Etampes, en 1130, pour décider entre Innocent et Anaclet qui se disputaient la papauté. La décision ayant été favorable au premier, Suger fut choisi pour lui en porter la nouvelle dans le monastère de Cluny, où il s'était réfugié, en attendant que les circonstances lui permissent de se produire au grand jour. On se figure aisément la joie que lui causa cette ambassade, et les caresses dont il combla celui qui en était chargé. L'abbé de Saint-Denis, en prenant congé du Pape, le supplia d'honorer son monastère de sa présence. Innocent le promit, et tint parole l'année suivante. Cependant, le fils aîné de Louis le Gros, le prince Philippe, qui partageait alors le trône avec son père, étant mort tragiquement le 13 octobre 1131, Suger eut besoin de tout son ascendant sur l'esprit du monarque, pour le décider à donner, le plus promptement possible, un successeur au prince défunt. Toutefois, il entra dans les vues de son ministre et associa au pouvoir suprême son second fils, qui régna depuis sous le nom de Louis VII ou Louis le Jeune; puis, pour rendre cette association plus solennelle, il le conduisit au concile de Reims, où il le fit sacrer et couronner par le Pape, qui présidait cette assemblée. Les sentiments d'estime et d'affection qui attachaient le père à l'abbé de Saint-Denis, passèrent dans l'âme du fils, et ne firent que s'accroître et se fortifier avec l'âge. Suger eut l'honneur d'accompagner ce jeune prince dans le voyage qu'il fit à Bordeaux pour épouser l'héritière d'Aquitaine; et, à la mort du roi Louis le Gros, qui arriva sur ces entrefaites, le sage ministre sut, par son active vigilance, rompre les mesures de quelques seigneurs prêts à se soulever.

Au milieu des affaires politiques et militaires qui occupèrent Suger dans les premières années de ce nouveau règne, il conçut et exécuta le dessein de réédifier l'église abbatiale de Saint-Denis. Le mérite de cette entreprise, dont nous parlerons ailleurs avec quelques détails, peut être caractérisé d'un seul trait en disant qu'il était digne de l'opulence et du génie de Suger. Mais voici un contraste frappant, et qui prouverait, s'il en était besoin, la sincérité de sa conversion. A côté de ce monument de sa magnificence il en fit construire un autre, où sa modestie n'en brillait pas moins par l'absence de tout éclat. C'était une cellule large de dix pieds sur quinze de longueur, destinée à servir de retraite à ce grand homme pour ses exercices de spiritualité. On raconte à cette occasion un mot de Pierre le Vénérable. Considérant ce petit réduit, après avoir admiré les beautés de la basilique nouvellement édifiée, cet abbé ne put s'empêcher de dire à ceux qui l'accompagnaient. « En vérité, voilà un homme qui nous condamne tous. S'il se montre prodigue, c'est pour la maison du Seigneur; mais qu'il est loin de se permettre la dépense que nous faisons pour nous loger nous-mêmes. »

Les délices spirituelles que Suger goûtait dans cette solitude augmentaient de jour en jour son dégoût pour les emplois qui l'appelaient à la cour. Il était sur le point de s'en décharger lorsqu'un concours de circonstances imprévues fit retomber sur lui seul tout le poids du gouvernement. Ceci mérite quelques détails. En 1145, les députés des princes croisés d'Orient arrivèrent en France avec des lettres du Pape Eugène III, pour exhorter les fidèles à la nouvelle croisade. Le jeune roi Louis VII avait à se reprocher un crime égal à celui qui avait rendu si célèbre la pénitence de l'empereur Théodose. Pressé par les remords de sa conscience qui lui reprochait les massacres de Vitry, il fit vœu d'aller au secours de la terre sainte, menacée de retomber au pouvoir des infidèles. « Saint Bernard, à qui il avait été donné de dominer les esprits, fut chargé de prêcher la nouvelle croisade. Il le fit avec tant d'ardeur qu'il alla, dit-on, jusqu'à promettre, au nom de Dieu, que cette expédition serait heureuse. Louis VII fut aisément entraîné. Suger, au contraire, fit tous ses efforts pour le détourner d'un voyage où il y avait tout à craindre et rien à espérer. Tous deux étaient recommandables par un rare mérite, quoique d'un genre différent. Le premier, moins encore par le brillant de l'esprit que par une grande réputation de sainteté, s'était attiré une considération personnelle qui est au-dessus de l'autorité même; le second, par un génie supérieur, soutenu par une vaste capacité et une probité reconnue, s'était acquis, dans l'esprit du monarque et des peuples, une confiance qui honore la vertu même. L'abbé de Clairvaux, avec l'air et l'enthousiasme d'un prophète, en avait toute l'inflexibilité; l'abbé de Saint-Denis, avec plus de connaissance du monde, était aussi plus retenu, plus insinuant; et sa fermeté n'alla jamais au delà des bornes. L'un et l'autre agissaient par de grandes vues. Bernard ne songeait qu'aux intérêts de la religion; Suger cherchait en même temps le bien de la religion et de l'État; mais il ne fut point écouté. Le prophète l'emporta sur le sage et religieux politique (10). »

Avant de partir pour cette expédition, Louis voulut pourvoir à l'administration de son royaume par le choix d'un régent. Il fallait pour cet emploi un homme également agréable au prince, aux grands et au peuple, un génie consommé dans les affaires par une longue expérience, capable sans

(10) VÉLY, *Histoire de France*, t. III.

hauteur, bon sans faiblesse, équitable sans dureté, modéré sans bassesse, ferme sans prévention. Tel était l'abbé Suger, personnage aussi distingué dans le monastère par ses vertus que dans le conseil du roi par ses lumières. Ces puissantes considérations réunirent tous les suffrages en sa faveur. La régence de l'abbé Suger donna un nouvel éclat à sa réputation déjà répandue partout. Un évêque d'Angleterre vint exprès pour être témoin des grandes choses que la renommée publiait de son mérite. « Nous ne sommes venu de si loin, lui écrivait-il, qu'afin d'être témoin des merveilles que l'on raconte de vous comme du Salomon de notre siècle ; et assurément, nous avons eu tout aussi bien sujet de nous récrier, comme autrefois la reine du Midi, qu'on ne nous avait pas rapporté la moitié des choses que nous voyons de nos yeux ; car la vérité se trouve beaucoup au-dessus de ce que la renommée nous avait appris. »

Jamais croisade ne fut entreprise avec plus d'espérances de succès ; aucune ne fut plus malheureuse. On n'en rapporta que le regret d'avoir perdu, sans aucun fruit, deux des plus belles armées qu'on eût jamais levées en Allemagne et en France. « On doit toujours respecter les ordres de Dieu, dit l'historien de cette croisade ; ils sont essentiellement équitables et justes. Mais à juger ces choses humainement, il doit paraître singulier que les Français, ceux de tous les peuples du monde qui témoignent le plus d'ardeur à son service, et le plus d'attachement à la foi catholique, aient essuyé de si sanglants échecs dans une guerre contre les ennemis de la religion. » Ne pourrait-on pas dire, au contraire, qu'à juger les choses humainement, il était tout naturel que les princes croisés échouassent dans leur entreprise? On convient qu'avec des troupes aussi nombreuses que braves, ils pouvaient subjuguer toute l'Asie. Alexandre, avec bien moins de monde, la conquit sur des ennemis incomparablement plus puissants ; mais pour cela, il fallait dans les chefs une habileté égale à leur puissance, et, dans les membres, une dépendance qui répondît de leur courage. C'est au défaut de ces qualités, si essentielles pour réussir, que l'on doit attribuer le peu de succès de ces fameuses expéditions. Des généraux sans expérience et presque sans vues conduisaient à l'aventure, dans des régions inconnues, des multitudes de soldats sans discipline et sans subordination.

Ils furent trompés, trahis, surpris, battus ; ils devaient l'être. La loi générale de la Providence est de laisser agir les causes secondes ; la conduite des croisés ne méritait pas qu'elle y dérogeât par un miracle. Ce fut la réponse et en même temps la justification de saint Bernard. Tout le monde maudissait en France ce malheureux voyage qui avait épuisé l'Etat d'hommes et d'argent. On se déchaîna surtout contre l'abbé de Clairvaux qui l'avait prêché. Le saint abbé se justifiait par l'exemple de Moïse, qui, comme lui, avait promis aux Israëlites, de la part de Dieu, de les conduire dans une terre de bénédiction, et qui vit périr la première génération dans les déserts. Les abominations des deux peuples, portées jusqu'aux derniers excès, forgèrent la foudre qui les extermina.

Pendant l'absence du souverain, les soins du ministre s'étendirent sur toutes les parties du gouvernement. Il ménagea le trésor royal avec tant d'économie, que, sans charger les peuples, il trouva le moyen d'envoyer de l'argent au roi, toutes les fois qu'il en demanda. Cependant on avait essayé d'inspirer au monarque des soupçons sur la fidélité du vertueux ministre, que l'on accusait d'abuser de son autorité. Ce prince ne savait qu'en croire ; mais lorsqu'à son retour, il vit les maisons royales réparées, les châteaux fortifiés, les frontières en sûreté, tout en paix dans le royaume, il le combla de louanges, et, de concert avec le peuple, l'honora du titre glorieux de PÈRE DE LA PATRIE.

Les travaux de la régence avaient épuisé les forces de Suger. « Mes cheveux ont blanchi sous ce tardeau, » écrivait-il au roi, ce qui ne l'empêchait pas de le porter encore tout entier. Il employait ses forces expirantes à lutter contre deux projets dont il prévoyait les suites funestes ; la guerre de Normandie, et le divorce de Louis avec la reine Eléonore ; divorce imprudent qui rendit les Anglais maîtres de la moitié du royaume, et fut la semence des guerres les plus cruelles. Suger, dont la santé depuis longtemps ébranlée dépérissait de jour en jour, se disposa à la mort en chrétien et en fervent religieux. Lorsqu'il se vit proche de sa fin, il assembla tous ses frères en chapitre, et après leur avoir demandé pardon des fautes qu'il avait commises dans son ministère abbatial, il rétablit dans leurs grades et offices, tous ceux qu'il en avait destitués. Saint Bernard, informé de sa situation, lui écrivit une belle lettre pour l'exhorter à la mort. Enfin, trois évêques de ses amis recueillirent ses derniers soupirs, qu'il rendit à l'âge de soixante et dix ans, le 12 janvier de l'an 1151. Son administration a fait longtemps les regrets de la France, et l'admiration des nations étrangères ; peu de ministres ont géré la chose publique avec autant de zèle, de sagesse, de modération et de désintéressement. Louis VII voulut assister à ses funérailles et donna à sa perte les regrets les plus sincères. « Il ne put voir mettre en terre le corps de ce cher et fidèle ministre, sans témoigner devant tout le monde l'excès de sa douleur par ses soupirs et par ses larmes ; la majesté royale ne pouvant le défendre en cette occasion contre la sensibilité de son cœur (11). Suger fut inhumé dans l'église de Saint-Denis, près du tombeau des rois ; et sur la pierre qui recouvre sa sépul-

(11) FÉLIBIEN, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis.*

ture on ne grava que ces mots, qui valent un éloge par les souvenirs qu'ils réveillent: CI-GIT L'ABBÉ SUGER.

La calomnie qui l'outragea pendant sa vie, n'a pas épargné sa mémoire. Le prix décerné par l'Académie française, et mérité par Garat, devint l'occasion d'écrits satiriques où ce ministre était peint sous les plus odieuses couleurs; et, ce qui étonnera davantage, le plus violent de ces libelles eut pour auteur un abbé d'Espagnac, que nous ne nommons ici que parce que son pamphlet est voué depuis longtemps au mépris de tous les honnêtes gens qui ont tant soit peu étudié l'histoire. Un homme de bien, professeur éloquent, et littérateur consciencieux, M. COMBES, professeur d'histoire au collége Stanislas, a vengé avec éclat la cause de la vertu et du talent, par une étude vraiment remarquable sur l'abbé Suger et sa politique (12).

SES LETTRES. — Il nous reste de l'abbé Suger, des lettres au nombre de seize, une *Vie de Louis le Gros*, et quelques autres ouvrages publiés dans les recueils d'André Duchesne et de dom Martène.

Au Pape Eugène III. — La première des lettres qui nous restent est adressée au Pape Eugène III, et voici quelle en fut l'occasion. Il s'agissait de remplacer dans le chapitre de Paris le doyen Barthélemy de Senlis, élevé sur le siége épiscopal de Châlons-sur-Marne en 1147. Les chanoines ne pouvant s'accorder sur ce point, Suger leur offrit sa médiation. Elle fut rejetée. Il leur proposa ensuite de s'en rapporter à la décision du souverain Pontife; on y consentit. Lui-même se chargea d'en écrire à Sa Sainteté; ce qu'il fit par deux lettres, dont nous ne possédons plus que la dernière. On voit par cette lettre que l'élection au doyenné de Paris s'étant faite suivant les ordres du régent, par quatre compromissaires, le choix était tombé sur l'un d'entre eux nommé Clément. L'abbé de Saint-Denis témoigne au Pontife que cette élection lui paraît vicieuse. « Car, dit-il, ou les quatre compromissaires se sont accordés dans leur choix, et alors l'élu se sera donné sa propre voix, ce qui est contraire aux règles; ou trois seulement ont été unanimes, et dans ce cas l'élection n'est pas conforme à votre intention, puisque vous avez promis de n'approuver que celui que les quatre auraient élu.—D'ailleurs, ajoute-t-il, le sujet est indigne de ce poste, et par son caractère brutal, et par son incapacité. » Il en cite pour preuve le scandale qu'il avait donné dans le chœur un jour de fête, en imposant silence au chantre. « Cet emportement, dit-il, est d'autant plus blâmable que le chantre va de pair avec le doyen, tant au chœur que dans le chapitre; et s'il a commis quelque faute, c'est au chapitre à le réprimander. L'évêque de Paris s'est efforcé en vain d'apaiser cette querelle, quoique le chantre ait offert de faire toutes les avances convenables pour y réussir. Elle est actuellement pendante à votre tribunal; c'est pourquoi je supplie votre paternité de remédier à ce désordre, de manière à ce que l'Eglise de Paris n'en souffre aucun obscurcissement. » Malgré cette lettre, le doyen persista, et son démêlé avec le chantre fut terminé à l'amiable.

Au roi Roger. — Le roi Roger de Sicile professait la plus haute estime pour l'abbé de Saint-Denis. Sur un faux bruit que ce ministre devait faire un voyage en Sicile, Roger alla au-devant de lui jusqu'à la frontière de ses Etats, et ne s'en retourna que lorsqu'il fut désabusé. Une autre preuve de ses bons sentiments pour l'abbé Suger est la lettre suivante, que nous traduisons tout entière : « Roger, par la grâce de Dieu, roi de Sicile, prince de la Pouille, et duc de Capoue, à son très-cher ami le vénérable Suger, abbé de Saint-Denis. Il est du devoir des amis de se féliciter mutuellement sur leurs prospérités. C'est pour cela que nous avons jugé à propos de vous marquer, comme à notre ami intime, que grâce à Dieu, nous sommes en paix et en santé. Nous vous prions, ne fût-ce que par réciprocité, de nous donner fréquemment de vos nouvelles, afin que nous ayons occasion de nous réjouir de vos avantages, comme nous sommes assuré que vous vous réjouissez des nôtres. » Suger répondit au monarque en ces termes : « Nous rendons à Votre Majesté toutes nos actions de grâces, pénétré d'une vive reconnaissance et encore tout ému qu'un prince si grand et si sage ait pensé à se souvenir de notre petitesse, jusqu'à nous demander à nous-même des nouvelles de notre santé. Aussi est-ce une faveur qui nous attache entièrement à vous, et dont nous ne perdrons jamais le souvenir. Nous n'oublierons de notre vie que vous avez daigné nous faire part de votre prospérité et vous informer de la nôtre. En répondant à Votre Majesté sur ce dernier point, notre pensée était de l'entretenir de plusieurs choses dignes de piquer son intérêt; mais craignant l'ennui qu'une trop longue lettre pourrait vous causer, nous avons chargé notre envoyé de vous les communiquer de vive voix. »

A Pierre le Vénérable et à Humbert de Lyon. — Quoique Suger eût travaillé d'abord à détourner le roi Louis le Jeune de la résolution qu'il avait prise d'aller en personne à la croisade, cependant le mauvais succès de cette expédition ne le trouva pas indifférent. Il sentit vivement ce malheur, et son dessein était de le réparer à la première occasion. Les états ayant été convoqués à Chartres pour aviser aux moyens de réunir en corps d'armée cette multitude de gens qui avaient pris la croix, et les entretenir sur la route, l'abbé de Saint-Denis écrivit à celui de Cluny pour l'inviter à se trouver à cette assemblée. Rien de plus touchant que la peinture qu'il fait dans cette lettre de la situation fâcheuse des affaires en Palestine, ni

(12) Paris, chez Lecoffre, rue du Vieux-Colombier, 1 vol. in-12, 1855.

de plus pressant que ce qu'il allègue sur la nécessité de travailler à les rétablir. Nous avons vu à son article les raisons qui empêchèrent l'abbé de Cluny de se trouver à cette assemblée. Suger ayant écrit pour le même sujet à Humbert de Lyon, ce prélat s'excusa pareillement de ne pouvoir assister aux états de Chartres. La principale raison qu'il alléguait était que l'archevêque de Sens, qui lui contestait sa primatie, devant s'y rencontrer, il ne convenait pas qu'il s'y trouvât avec lui, pour ne point compromettre la dignité de son Eglise. Le Recueil de Duchesne nous a conservé cette réponse, mais la lettre de Suger n'existe plus.

Au roi Louis le Jeune. — Lorsque Suger vit arriver de la terre sainte les seigneurs qui avaient accompagné Louis le Jeune, comme il connaissait les dispositions de la plupart d'entre eux, il fut vivement alarmé du retard du roi qu'ils avaient laissé en Syrie. Son premier soin fut de lui écrire pour le presser de revenir. « Les perturbateurs du repos public sont de retour, lui dit-il, tandis que, obligé de défendre vos sujets, vous demeurez comme captif dans une terre étrangère. A quoi pensez-vous, Seigneur, de laisser ainsi les brebis qui vous sont confiées à la merci des loups? Comment pouvez-vous vous dissimuler le péril dont les ravisseurs qui vous ont devancé menacent vos Etats? Non, il ne vous est pas permis de vous tenir plus longtemps éloigné de nous. Tout réclame ici votre présence. Nous supplions Votre Altesse, nous exhortons votre piété, nous interpellons la bonté de votre cœur, enfin, nous vous conjurons par la foi qui lie le prince et les sujets, de ne pas prolonger votre séjour en Syrie au delà des fêtes de Pâques, de peur qu'un plus long délai ne vous rende coupable aux yeux du Seigneur d'avoir manqué au serment que vous avez fait en recevant la couronne. Pour nous, impatients de vous revoir, nous vous attendons comme un ange de Dieu. Vous aurez lieu, je pense, d'être satisfait de notre conduite. Nous avons remis entre les mains des chevaliers du Temple l'argent que nous avions résolu de vous envoyer. Nous avons de plus remboursé au comte de Vermandois les trois mille livres qu'il nous avait prêtées pour votre service. Votre terre et vos hommes jouissent, quant à présent, d'une heureuse paix. Nous réservons pour votre retour l'état des fiefs mouvant de vous, les tailles et les provisions de bouche que nous levons sur vos domaines. Vous trouverez vos maisons et vos palais en bon état, pour le soin que nous en avons pris d'en faire les réparations. Me voilà présentement sur le déclin de l'âge; mais j'ose dire que les occupations dans lesquelles je me suis engagé pour l'amour de Dieu et par attachement pour votre personne, sans aucun retour intéressé sur moi-même, ont beaucoup avancé ma vieillesse. Quant à la reine votre épouse, je suis d'avis que vous dissimuliez le mécontentement qu'elle vous cause, jusqu'à ce que, rendu à vos Etats, vous puissiez délibérer avec calme sur cet objet et sur plusieurs autres. » Les craintes qui avaient dicté cette lettre ne tardèrent pas à se réaliser. Robert de Dreux, qui avait quitté la terre sainte fort mécontent du roi son frère, voulut profiter de son absence pour s'emparer du gouvernement. Sa partie était si bien ménagée, et un si grand nombre de barons étaient entrés dans le complot, qu'il se vit sur le point de réussir. Pour rompre ses mesures, le régent n'aperçut point d'autre ressource que de convoquer les états. Le lieu indiqué pour la réunion fut Soissons. L'abbé de Clairveaux, ayant appris cette résolution de Suger, lui écrivit pour l'en féliciter. Nous avons une lettre du régent à Samson, archevêque de Reims, qu'il appelle un des joyaux de la couronne de France, pour le prier de se rendre à cette assemblée avec ses comprovinciaux. Il écrivit de semblables lettres que nous n'avons plus, aux autres archevêques et aux grands du royaume. L'assemblée se tint en effet, et Suger y triompha complétement de ses ennemis.

Au roi Louis et à Geoffroi, comte d'Anjou. — L'un des grands vasseaux de la couronne, qui montrèrent le plus de zèle et de fidélité pendant l'absence du roi, fut Geoffroi, comte d'Anjou. Dans toutes les occasions, il se déclara ouvertement pour le régent. Ayant réglé ensemble les préliminaires d'une entrevue qui devait avoir lieu à Beaugency pour les affaires du royaume, la santé du comte ne lui permit pas de s'y trouver. Il écrivit à Suger pour lui faire agréer son absence. Dans une seconde lettre il lui mande que, se trouvant beaucoup mieux, il est prêt à employer sa personne et tout ce qui dépend de lui pour le service de l'Etat, et même, dit-il, avec plus de zèle encore que si le roi était présent. L'attachement du comte à son devoir ne fut pas sans récompense. A son retour en France, Louis mit en possession de la Normandie, les armes à la main, Henri, fils de Geoffroi, et depuis roi d'Angleterre, en retenant pour lui le Vexin normand. Il est vrai que bientôt après ils se brouillèrent, à l'occasion de Gérard de Barlai ou de Bellai, que le comte avait dépouillé du château de Montreuil. Comme ils étaient sur le point d'en venir aux armes, Suger se mit entre les deux partis pour les réconcilier. Il s'adressa d'abord au roi par une lettre où il l'exhortait à ne point entreprendre précipitamment la guerre contre un vassal dont il venait d'augmenter considérablement les forces en l'investissant de la Normandie. Il le priait surtout de consulter les grands de son royaume; « car je crains, dit-il, que vous ne succombiez dans cette entreprise, si vous vous y portez de vous-même et sans prendre de conseil. Ainsi, quoique vous ayez déjà convoqué vos hommes pour cette expédition, je prendrai la liberté de vous dire qu'il est à propos de suspendre les hostilités jusqu'à ce que vous ayez délibéré là-dessus avec vos vassaux, je veux dire les prélats et les grands. En ce cas, vous pouvez tout attendre d'eux; car je ne doute pas que

la fidélité qu'ils doivent au royaume et à votre couronne, ne les porte à contribuer de toutes leurs forces au succès d'une guerre qu'ils auront concertée unanimement avec vous. » Cette lettre montre qu'à cette époque les vassaux du roi ne se croyaient étroitement obligés à l'aider que dans les guerres sur lesquelles il avait pris leur avis.

Suger écrivit en même temps au comte et à l'impératrice Mathilde son épouse, pour les exhorter à satisfaire le roi. Il leur rappela les marques d'estime et d'affection que le roi Henri, père de Mathilde, lui avait données dans toutes les occasions. « Jusque-là, dit-il, que ce prince ne dédaignait pas, tout grand qu'il était, de venir au-devant de nous et de nous communiquer, de préférence aux siens, lorsqu'il était en guerre avec la France, ses vues pour le rétablissement de la paix ; d'où il est arrivé que souvent nous l'avons fait désister, par notre conseil et avec le secours divin, de plusieurs guerres dans lesquelles l'avaient engagé des esprits brouillons qui faisaient tous leurs efforts pour les entretenir. Je ne me souviens pas même, j'ose l'affirmer, que pendant l'espace de vingt ans il ait fait aucune paix avec le roi que nous n'y ayons concouru par nos soins, parce que nous avions l'avantage de posséder également l'affection des deux monarques. C'est donc le souvenir des bontés du grand roi Henri qui me porte à vous conseiller de travailler sérieusement à calmer l'esprit de notre souverain, tandis qu'il en est temps et qu'il n'a point encore pris d'engagement avec vos ennemis. Considérez que rien ne vous est plus nécessaire que la paix, dans les circonstances où vous vous trouvez. Car si le royaume d'Angleterre, qui ne peut vous échapper, venait à vous échoir en temps de guerre, toutes les grandes richesses que renferme le trésor royal, au lieu de tourner à votre profit, deviendraient la proie d'avides ravisseurs, ou se trouveraient absorbées par la solde des troupes que vous seriez obligé d'entretenir. » Le comte écrivit à Suger pour le remercier de la peine qu'il se donnait pour travailler à sa réconciliation avec le roi ; mais il l'avertit que l'armée du monarque est en marche pour venir à lui, et qu'il ne peut se dispenser de se tenir sur la défensive. Cependant il l'assure que si le roi veut bien suspendre les hostilités, il en passera par tout ce qu'il décidera, de concert avec le comte de Vermandois. Suger répondit à cette lettre par une autre dans laquelle il marque au comte que, tandis qu'il conférait avec Arnoul, évêque de Lisieux et confident de ce prince, des moyens de pacifier cette querelle, le comte de Vermandois est venu les surprendre inopinément, qu'ils se sont joints à lui et à d'autres personnes bien intentionnées pour aller trouver le roi, et qu'enfin ils ont obtenu de ce monarque qu'il accorderait une trêve au comte d'Anjou jusqu'à ce qu'on pût aviser aux moyens d'établir une paix solide entre eux. « Je ne doute point, ajoute-t-il, que le comte de Vermandois ne vous ait mandé la même chose. »

Au Pape Eugène III. — Le Pape Eugène, pendant son séjour à Paris, avait concerté avec le roi et Suger le projet d'établir une communauté religieuse dans l'église de Sainte-Geneviève, à la place des chanoines séculiers qui la desservaient. Le motif de ce changement, dont nous avons parlé ailleurs, était la vie licencieuse de ces chanoines ; mais l'occasion qui le détermina fut une querelle très-vive et presque sanglante qui s'éleva entre les gens du Pape officiant à Sainte-Geneviève et les chanoines, au sujet d'un tapis qui avait recouvert le prie-Dieu de Sa Sainteté. Ceux-là le revendiquaient de force, en vertu de l'usage, et ceux-ci le défendaient de même, sans que la présence du roi pût retenir ni les uns ni les autres. On pensa d'abord à substituer aux chanoines des moines de Saint-Martin des Champs. Ainsi le portait la commission qu'Eugène adressa de Langres à Suger, le 29 avril 1140. Mais, sur les remontrances des premiers, le Pape changea d'avis, et manda à Suger de choisir plutôt des chanoines de Saint-Victor pour les remplacer. Sur ce nouvel ordre, Suger, accompagné des abbés de Saint-Germain des Prés, de Saint-Maur et de Ferrières, se rendit à Saint-Victor pour demander à l'abbé Gilduin, le prieur Odon avec douze de ses chanoines. La proposition souffrit d'abord de grandes difficultés. Gilduin allégua le besoin qu'il avait d'Odon, pour l'aider dans sa vieillesse à porter le poids du gouvernement. Enfin, après avoir résisté pendant tout un jour, il se laissa vaincre. Dès le lendemain, fête de Saint-Barthélemy, la nouvelle colonie fut conduite à Sainte-Geneviève. L'évêque de Meaux, qui l'attendait, célébra la messe pendant laquelle Odon reçut de ses mains la bénédiction abbatiale. On mit ensuite les nouveaux chanoines en possession des lieux réguliers. Le jour suivant on leur accorda les règles, et les hommes de Sainte-Geneviève vinrent leur prêter serment de fidélité. Tout ce détail est consigné dans une lettre de Suger au Pape, pour lui rendre compte de ses opérations. Comme la plupart des anciens chanoines avaient obéi de très-mauvaise grâce, Suger prévit qu'à la première occasion ils ne manqueraient pas d'inquiéter leurs successeurs par des chicanes qui entraîneraient des appels en cour de Rome. C'est un inconvénient qu'il prie Sa Sainteté de prévenir, « attendu, dit-il, que, semblables à de jeunes plants, la nouvelle réforme a besoin de repos et de tranquillité pour prendre racine et s'affermir. »

Au même. — Eugène fit à cette lettre une réponse très-obligeante, exhortant l'abbé de Saint-Denis à couronner une œuvre qu'il avait commencée avec tant de succès. Mais ce que Suger avait prévu ne tarda pas d'arriver. Les chanoines dépossédés, se repentant de leur condescendance, firent plusieurs avanies aux réformés. De là, ils allèrent en troupe à Rome se plaindre de Suger, dont

les menaces avaient arrêté leurs déportements. Notre abbé n'eut pas plutôt appris leur départ qu'il en informa le Pape par une lettre où il le priait de ne pas se laisser surprendre par les récits calomnieux de ces rebelles. Il y traçait un tableau très-désavantageux de leur conduite; en voici les principaux traits. Au lieu de rendre fidèlement le trésor de l'Eglise, ils avaient enlevé quatre marcs de la châsse de sainte Geneviève et quantité d'autres reliquaires; ils retenaient les terres et les domaines de cette église; ils contestaient aux nouveaux chanoines les lieux réguliers; ils cherchaient toutes les occasions de les troubler dans le service divin. « Nous aurions pu, dit-il, employer l'autorité royale dont nous sommes dépositaires contre ces mutins; mais nous avons pensé qu'il serait plus respectueux de vous les dénoncer et d'attendre là-dessus de nouveaux ordres de votre paternité. » Cette lettre ne produisit pas tout l'effet que Suger s'en était promis. Eugène, porté naturellement à la douceur, crut devoir accorder quelque chose aux mécontents; et comme ils insistaient pour qu'il ôtât la connaissance de cette affaire à Suger, il prit un tempérament en lui adjoignant dans cette commission l'évêque d'Auxerre. Du reste la lettre par laquelle il lui marquait cette disposition ne contenait rien que d'honorable pour notre abbé.

Au Pape et au comte de Vermandois. — Ce ne fut pas la seule entreprise de cette nature dont l'abbé de Saint-Denis fut chargé. Louis le Jeune avait également à cœur la réforme du chapitre séculier de Saint-Corneille de Compiègne. En passant par Rome, à son retour de la terre sainte, il avait obtenu du Pape un bulle datée du 13 mars 1149, laquelle commettait Suger et Baudouin, évêque de Noyon, pour substituer des moines de Saint-Denis aux chanoines. Cette affaire excita de grands troubles et des désordres qu'il serait trop long de rapporter. Suger, de concert avec Baudouin, y installa, au milieu d'un tumulte effroyable, douze moines de Saint-Denis, à la tête desquels il plaça Odon en qualité d'abbé; puis, sur le conseil de l'évêque de Noyon, il fit partir le nouvel abbé pour Rome, avec une lettre dans laquelle il expose au Pape les faits qui avaient signalé son installation, et prie Sa Sainteté de vouloir bien ratifier ce qu'il avait fait pour l'exécution de sa bulle. Il écrivit aussi à l'abbé de Cluny et à saint Bernard, chez lesquels Odon devait passer, pour les prier de lui donner des lettres de recommandation auprès du Pape. — Le comte de Vermandois avait été admis au conseil où l'on avait conclu la réforme du chapitre de Saint-Corneille. L'abbé de Saint-Denis se crut d'autant plus obligé de lui faire le récit de ce qui venait de se passer que ce prince était plus en état qu'aucun autre de réprimer les chanoines, en saisissant les grands domaines qu'ils possédaient dans ses terres. C'est à quoi Suger l'exhorte par une lettre où il lui rappelle l'amitié constante qui avait régné entre eux, et les secours mutuels qu'ils s'étaient prêtés dans toutes les occasions. Il prend le comte à témoin qu'il ne s'était chargé qu'à regret du soin de réformer l'Eglise de Compiègne.

Au Pape. — Suger avait une affection particulière pour la maison de Fontevrault. Il lui en donna des preuves dans un différend qu'elle eut avec l'évêque de Poitiers, Gilbert de la Porée. Ce prélat, voulant s'assujettir ce monastère, refusait de bénir l'abbesse Mathilde, élue en 1150, à moins qu'elle ne reconnût sa juridiction. L'abbé de Saint-Denis écrivit au Pape pour se plaindre de ce procédé. Il prie le Saint-Père d'être favorable à une maison si célèbre et si édifiante, « une maison que nous avons vue naître, dit-il, lorsque nous étudiions dans ces contrées-là, et qui s'est tellement accrue, comme nous l'apprenons avec joie, qu'on y compte à présent jusqu'à quatre et cinq mille religieuses. »

Les quatre dernières lettres ont été écrites par Suger dans sa dernière maladie.

A l'évêque de Beauvais. — La première est adressée à l'évêque de Beauvais, Henri frère du roi, au chapitre, au clergé et au peuple de cette ville. Elle a pour objet de les détourner d'une révolte qu'ils méditaient contre le roi. Suger emploie toute son éloquence pour leur faire sentir l'atrocité du crime qu'ils vont commettre, la témérité de leur dessein, et l'excès des malheurs qu'ils se préparent. Il prend Dieu à témoin que cette nouvelle l'afflige plus que la fièvre-quarte dont il est tourmenté. Il s'adresse tantôt à l'évêque, à qui il représente ce qu'exigent de lui ses qualités de frère du roi, de pasteur des âmes et de citoyen; tantôt au chapitre qu'il conjure de ne pas ternir la gloire de leur Eglise, par une sédition aussi criminelle qu'insensée; tantôt au peuple qu'il exhorte à avoir compassion de lui-même, l'assurant qu'il lui est tout aussi impossible d'empêcher la ruine de la ville entière, s'il persévère dans ses funestes résolutions, qu'à une fourmi de traîner un char. Il finit par ces paroles remarquables : *Videte, viri discreti, ne alia vice rescribatur quod semel inventum est in marmorea columna hujus civitatis ore imperatoris dictum :* VILLAM PONTIUM REFICI JUBEMUS!

A saint Bernard. — La seconde est une réponse à celle que saint Bernard lui avait écrite, pour l'exhoter à terminer chrétiennement sa carrière. Le saint avait joint à sa lettre quelques petits présents, entre autres une serviette de prix et un pain bénit. Suger le remercie de tout cela, témoigne un grand mépris de la vie, et marque un vif désir de retourner à son Créateur. Il se recommande aux prières du saint homme et de toute sa communauté, déclarant qu'il aurait bien souhaité jouir de sa présence avant de mourir.

A l'évêque de Soissons. — La troisième est adressée à Joscelin, évêque de Soissons, qui s'était excusé sur ses infirmités de ne pouvoir le venir voir. Notre abbé le presse de lui ac-

corder cette satisfaction ; et comme le prélat lui avait mandé qu'il ne comptait pas lui survivre longtemps, il fait des vœux pour que cela n'arrive pas. Joscelin se rendit aux sollicitations de son ami.

Au roi. — Enfin la quatrième est écrite au roi Louis le Jeune. Cette lettre exhale les sentiments de la piété la plus tendre. Suger avertit le monarque qu'il sent le moment de sa dissolution approcher. Plein de confiance en la miséricorde divine, il se prépare sans trouble à paraître devant le tribunal du souverain Juge. Ses amis, étonnés de le voir souffrir depuis si longtemps, sont persuadés avec lui que par là Dieu veut lui donner le temps et les moyens d'expier ses fautes. Il recommande le roi et ses Etats à la divine Providence ; et souhaite qu'après un règne heureux sur la terre, il participe à la couronne éternelle. Il le prie de continuer sa protection à l'abbaye de Saint-Denis, une des plus belles portions de son royaume. « Aimez, lui dit-il, l'Eglise du Seigneur ; prenez la défense des veuves et des orphelins ; soyez le vengeur des innocents opprimés. Par là vous obtiendrez les secours du ciel contre les puissances visibles et invisibles, contre les assauts de vos ennemis déclarés, et contre les embûches de vos ennemis secrets. Voilà mon conseil. Gardez soigneusement cette lettre, puisque vous ne pouvez plus me garder longtemps ; et faites-vous une loi d'observer fidèlement ce qu'elle renferme. C'est dans l'intérêt de votre gloire et de votre salut que je vous parle ainsi. »

Telles sont les plus importantes parmi les lettres de Suger que le temps nous a conservées. Nous ne nous flattons pas en pensant que nos lecteurs nous sauront gré du compte détaillé que nous en avons rendu. Il n'était guère permis ce semble de passer rapidement sur des monuments aussi précieux et aussi intéressants pour notre histoire politique et religieuse.

Vie du roi Louis le Gros. — On a de Suger la *Vie du roi Louis le Gros*. Personne mieux que lui n'était en état d'exécuter un pareil ouvrage. Aussi peut-on dire avec assurance qu'il y a complétement réussi. L'histoire de sa vie se trouvait si étroitement liée à celle du monarque, qu'il n'a pu s'empêcher de mêler à son récit quantité de traits qui le concernent. Il dédia cette production à Joscelin, évêque de Soissons, l'homme de France le plus capable par les engagements qu'il avait à la cour, et l'intimité qui l'unissait à l'abbé de Saint-Denis, de rendre témoignage à la vérité de sa narration. Tout le monde possède plus ou moins cette histoire ; aussi nous dispenserons-nous de l'analyser. Parmi les anecdotes qui s'y rencontrent, voici quelques-unes de celles qui nous ont paru les plus dignes de la curiosité du lecteur.

Bouchard de Montmorency ayant été traduit par l'abbé de Saint-Denis, prédécesseur de Suger, pour avoir à répondre devant le tribunal du roi Louis le Gros des torts qu'il faisait à cette abbaye, le jugement ne lui fut point favorable. Ce seigneur, présent en personne, protesta hautement qu'il ne s'y soumettrait pas. Cependant, dit Suger, il ne fut point arrêté pour cela, parce que ce n'est point l'usage des Français ; mais il se retira librement.

En parlant du séjour de Paschal II à Saint-Denis, il dit que par la manière dont il s'y comporta, ce Pape laissa à la postérité un exemple de modération inconnu aux Romains et auquel on ne s'attendait pas. « Car, dit-il, ayant été conduit au trésor, non-seulement il ne prit rien de l'or, de l'argent et des pierreries étalées à ses yeux, mais il ne daigna pas même les regarder, et se contenta de demander un peu des vêtements du saint patron de l'église.

Guillaume III, comte d'Auvergne, s'attira deux fois de suite, en 1126 et 1131, les armes du roi Louis le Gros, pour des vexations qu'il faisait souffrir à l'évêque de Clermont. Ayant été fort malmené dans la première circonstance, il implora le secours du duc d'Aquitaine dont il était le vassal. Mais ce duc s'étant rendu en Auvergne, se trouva tellement déconcerté à la vue de l'armée formidable du roi que, sur le point de livrer bataille, il lui envoya des députés pour lui dire : « Sire, le duc d'Aquitaine, votre vassal, vous souhaite toutes sortes d'honneurs et de prospérités. Ce qu'il demande à Votre Majesté, c'est qu'elle veuille bien agréer son service et le conserver dans la jouissance de ses droits. Car la même justice qui impose la loi du service au vassal exige du seigneur une domination équitable. Si le comte d'Auvergne, qui relève de moi comme je relève de vous, a commis quelque excès, je suis tenu de le représenter à votre cour. C'est une obligation que je reconnais et que je n'ai jamais cessé de remplir. Je viens aujourd'hui vous réitérer mes soumissions, vous suppliant de me faire la grâce de les accepter. Si Votre Majesté doute de ma sincérité, je suis prêt à lui donner des otages de qualité convenable et en nombre suffisant. C'est aux grands du royaume à juger ; je passerai par tout ce qu'ils voudront. » Le roi, dit Suger, ayant délibéré là-dessus avec les grands, accepta, comme l'équité le demandait, les offres, les serments et les otages du duc, rendit la paix à l'Eglise et à la patrie, et marqua un jour où les parties devaient se rendre à Orléans, le duc à leur tête, pour y plaider leur cause devant la cour. Notre historien ne dit point quel fut le jugement rendu en cette circonstance ; mais ce qu'il vient de nous apprendre mérite d'être remarqué. Cet aveu que fait le duc d'Aquitaine de l'obligation où il est de représenter son vassal à la cour du roi pour y répondre sur ses torts est un témoignage évident de l'étendue du ressort de cette cour, et de son autorité sur les grands vassaux du royaume.

Le Pape Innocent II s'étant rendu à Saint-Denis, le mercredi saint de l'an 1131, l'abbé Suger et tous ses religieux allèrent proces-

sionnellement à sa rencontre en chantant des hymnes et des cantiques. Le lendemain, le Pape y célébra la cène avec les cérémonies qui se pratiquaient à Rome, sans oublier celle que l'on nommait le *presbytère*, qui consistait en une distribution de pièces d'or au clergé. Le Vendredi saint il adora la croix, et le jour de Pâques il assista aux matines avec la communauté. Ce jour même il y eut une espèce de cavalcade que l'abbé de Saint-Denis décrit en ces termes : « Le Pape, dit-il, suivi de plusieurs cardinaux, sortit de grand matin de l'abbaye et se retira au prieuré de Letrée. Là ils se parèrent des riches ornements qu'ils ont coutume de porter à Rome dans les grandes cérémonies. On mit sur la tête du Pape un diadème composé d'une mitre couronnée par le haut d'un cercle d'or en manière de casque. Le Saint-Père était monté sur un cheval blanc caparaçonné; tous les cardinaux, couverts de longs manteaux et montés sur des chevaux de couleurs différentes et revêtus de harnais blancs, allaient devant lui deux à deux, en chantant des hymnes. Les barons et les autres feudataires de l'abbaye marchaient à pied, conduisant le cheval du Pape par la bride. D'autres précédaient et jetaient des pièces de monnaie pour écarter la foule. Toutes les rues étaient tendues de riches tapisseries et jonchées de verdure. Outre plusieurs compagnies de soldats qui vinrent par honneur au-devant du Souverain Pontife, il y eut un concours prodigieux de peuple. Les Juifs même de Paris accoururent à ce spectacle et présentèrent au Pape le livre de la Loi en un rouleau couvert d'un voile. A ces hommages le Saint-Père répondit par ces paroles pleines d'une tendresse compatissante : « Que le Dieu tout-puissant « daigne ôter le voile qui couvre votre cœur. » Enfin le Pape arrive à la basilique des saints martyrs, toute brillante de l'éclat des couronnes et des pierreries beaucoup plus précieuses que l'or et l'argent. Il célébra les divins mystères avec nous, et nous immolâmes ensemble le véritable agneau pascal; après quoi l'on descendit dans le cloître tout couvert de tapis sur lesquels on avait dressé des tables. Là le Pape et toute sa suite, couchés à l'antique, mangèrent l'agneau matériel. On s'assit ensuite, et le reste du festin, qui fut très-splendide, se fit comme à l'ordinaire, et chacun se retira émerveillé de cette cérémonie. »

C'est Suger qui nous apprend que Louis le Gros abdiqua le royaume entre les mains de son fils avant de mourir. « Comme on lui apportait, dit-il, le corps et le sang de Notre-Seigneur en viatique, il se lève, s'habille et sort de sa chambre, au grand étonnement de tout le monde, pour aller au-devant de son Dieu. Après l'avoir adoré, il se dépouille des ornements royaux en présence des clercs et des laïques, se démet du royaume, confesse qu'il a commis beaucoup de fautes dans le gouvernement, remet son anneau dans la main de son fils en signe d'investiture, lui recommande, sous l'obligation du serment, de protéger l'Eglise, les pauvres, les orphelins, de maintenir chaque citoyen dans ses droits, et surtout de ne faire arrêter personne dans sa cour, à moins qu'il n'y fût pris en flagrant délit. » Ce prince survécut plus de deux mois à son abdication. Il mourut sur la cendre entre les bras d'Etienne de Senlis, évêque de Paris, et de Gilduin, abbé de Saint-Victor.

Suger avait la simplicité de croire aux prophéties de Merlin, qu'il appelle *Anglorum sempiterni eventus mirabilis spectator*. Il en cite une qu'il applique à Henri Ier, roi d'Angleterre. Elle est entièrement à la louange de celui qui en est l'objet, supposé que le prétendu prophète eût quelque objet fixe dans ses visions. L'*Histoire de Louis le Gros* a été publiée pour la première fois dans un recueil in-folio des historiens de France, imprimé à Francfort en 1596. André Duchesne l'a fait reparaître, après l'avoir corrigée sur plusieurs manuscrits, dans le tome IV de son grand *Recueil* des écrivains qui ont traité de notre histoire. Outre cette vie détaillée du roi Louis le Gros, Suger avait encore composé sa légende, distribuée en trois leçons, pour être lue chaque année, à l'office de la nuit, le jour de son anniversaire. Elle a été publiée par dom Martène, dans la préface du tome IV de sa grande Collection.

Histoire de son administration. — Suger est encore auteur d'un livre qui renferme le détail de son administration abbatiale. Il entreprit ce travail à la prière de ses religieux, qui le pressèrent vivement de mettre par écrit ce qu'il avait fait pour le bien de l'abbaye, soit en faisant des acquisitions nouvelles, soit en recouvrant des biens aliénés, soit en améliorant les biens du monastère et les décorations de l'église. On peut diviser en deux parties le travail que Suger composa sur ce sujet. La première comprend ce qu'il avait fait dans les lieux réguliers, dans les terres et les autres dépendances du monastère; la seconde est entièrement consacrée au récit de la reconstruction et des embellissements de l'Église. Nous nous contenterons d'en dire quelques mots.

Ce fut en 1140 que Suger commença la construction de son église. L'ancienne avait deux défauts : elle était trop étroite pour l'affluence du peuple qui s'y rendait aux jours de grande solennité; de sorte, dit-il, que, pour arriver aux reliques des saints martyrs, les femmes marchaient sur la tête des hommes; ensuite elle menaçait ruine en plusieurs endroits; de plus, le portail bas et ouvert par une seule porte était masqué par une espèce de portique que Charlemagne avait fait élever sur le tombeau du roi Pépin, qui avait voulu être inhumé hors de l'église pour expier, disait-il, les excès de Charles Martel, son père. Suger détruisit ce monument avec la permission de la cour, fit transporter ailleurs le tombeau de Pépin, et construisit un nouveau portail ouvert par trois portes, et flanqué de deux grosses tours, également propres à

servir d'ornement pendant la paix et de défense en temps de guerre. Les battants des portes furent faits de bronze doré, avec des bas-reliefs sur lesquels étaient représentés divers mystères, et Suger lui-même aux pieds de Jésus-Christ, à qui il adressait ce dystique :

Suscipe vota tui, judex districte, Sugeri,
Inter oves proprias fac me clementer haberi.

Il passa ensuite au chevet de l'église, qu'il réédifia de fond en comble avec la croisée, et finit par la nef, qui fut achevée en 1144. Le roi posa la première pierre de l'édifice, et plusieurs prélats se firent honneur d'en poser d'autres après lui. Nous ne ferons point l'énumération des ornements dont Suger enrichit le nouveau temple, tels que retable d'or, pesant quarante-deux marcs, placé sur l'autel de saint Denis; trois tables de même matière qui environnaient le grand autel; un crucifix d'or pesant quatre-vingts marcs et travail de sept orfévres, que Suger avait fait venir de la Lorraine, avec une infinité d'autres richesses, dont une partie venait de la libéralité des rois, des princes, des prélats, et de plusieurs autres personnages que l'historien a eu soin de nommer. Sur la plupart de ces ouvrages il avait fait graver des vers de sa façon. Il en avait fait tracer également sur les vitraux, pour l'explication des histoires ou allégories qui y étaient représentées. Ce superbe édifice où peintres, sculpteurs, fondeurs, architectes, avaient épuisé tout leur savoir, et qui fit l'admiration du XIIe siècle, ne subsista que cent vingt ans. Eudes Clément, abbé de Saint-Denis, entreprit, vers le milieu du XIIIe siècle, une nouvelle église sur les ruines de celle de Suger, et Matthieu de Vendôme, son successeur, y donna la dernière main. Tout ce qu'on laissa subsister du travail de notre abbé fut le portail et une partie des chapelles qui font le tour du chevet. On voit encore aujourd'hui dans le vitrail de la chapelle du milieu la représentation de la première croisade, comprenant dix panneaux, avec l'image de Suger au bas. Dom Montfaucon nous a donné l'explication de ces dix panneaux dans le tome Ier de ses *Monuments de la monarchie française*.

Non content des détails qu'il avait donnés dans cet ouvrage, Suger composa encore un livre particulier sur la dédicace de ce monument. Après un long préambule, il dit que, ne connaissant dans son voisinage aucune belle carrière, il avait eu d'abord la pensée de faire venir de Rome des colonnes de marbre pour décorer son église; mais que tandis qu'il roulait ce projet dans sa tête, on vint lui apprendre qu'on avait découvert à Pontoise une des plus belles carrières qu'on eût encore vues. Quand il commença à faire fouiller cette carrière, les habitants du pays et des lieux voisins vinrent en foule offrir leurs services pour tirer des pierres, et ils se portaient à ce travail avec un zèle et un succès extraordinaires; sur quoi il raconte divers miracles qui attestèrent combien cette œuvre était agréable à Dieu. Nous ne pouvons suivre l'auteur dans la description des cérémonies qui furent observées à la dédicace de cette église et à la translation des reliques des saints martyrs. Contentons-nous de dire que Louis le Jeune et la reine son épouse y assistèrent avec dix-sept prélats, un grand nombre d'abbés, de clercs et une infinité de peuple. Cet écrit est mutilé dans l'édition que Duchesne en a donnée, mais dom Mabillon y supplée dans le tome Ier de ses *Annales*. C'est d'après ces deux éditeurs que dom Félibien l'a fait réimprimer dans les preuves de son *Histoire de Saint-Denis*.

Testament de Suger. — Les autres écrits de Suger consistent en diverses chartes et règlements parmi lesquels nous extrairons celui qui contient ses dernières volontés, pour en dire un mot. La crainte des jugements de Dieu et la conviction de sa propre faiblesse déterminèrent notre abbé à faire son testament. Le 16 juin de l'an 1137, il assembla ses confrères en chapitre, et après s'être prosterné à leurs pieds, il les supplia de lui accorder tous les jours de sa vie une messe du Saint-Esprit et un anniversaire perpétuel après sa mort. A cet anniversaire, il veut que l'on expose en public les ornements, l'or, l'argent et les pierreries qu'il a acquis à l'Église; et cela, dit-il, non par aucune vue d'ostentation, mais par les mêmes motifs qui l'avaient porté à mettre par écrit ce qu'il avait fait pendant son administration. Il ordonne aussi que le chevecier fournira aux frères deux pitances extraordinaires : *Non qualescunque, sed plenarias et aptas*, avec du piment et une espèce d'hypocras pour boisson. Les pauvres ne sont pas oubliés; Suger leur assigne deux muids de froment et deux muids de vin. Ce testament, rapporté par Duchesne et par dom Félibien, est signé par tous les officiers du monastère, par deux anciens abbés, par huit religieux prêtres, dix diacres, dix sous-diacres, dix enfants, *pueri*, c'est-à-dire dix jeunes religieux qui n'étaient pas encore dans les ordres. Viennent ensuite les noms de sept évêques, et de Robert, abbé de Corbie et élève de Suger. Par ce même acte il avait également fondé un service anniversaire pour le repos de son âme dans l'église Saint-Paul, qui était alors une collégiale située dans l'enceinte même de Saint-Denis. L'année suivante, il donna une autre charte par laquelle il accordait plusieurs fonds et différentes immunités à cette église, à la charge que les chanoines viendraient prier devant le corps de chaque religieux nouvellement décédé avant son inhumation, et célébreraient une messe pour le repos de son âme.

Outre ces écrits, Suger commença la *Vie de Louis le Jeune*, que la mort l'empêcha d'achever; mais cet ouvrage existe-t-il encore? C'est ce que nous n'osons assurer. On a bien, à la vérité, dans la Collection d'André Duchesne, deux histoires de ce prince composées par des auteurs contemporains Toutes les deux s'annoncent dès le début comme des continuations de l'*Histoire de*

France depuis Louis le Gros ; cependant il y a de fortes raisons de douter qu'aucune appartienne à l'abbé de Saint-Denis, quoiqu'elles aient été écrites par des religieux de ce monastère. Dès longtemps avant Suger, l'abbé de Saint-Denis était en possession d'écrire l'histoire de nos rois. (On peut voir cette question traitée dans le tome XII de l'*Histoire littéraire de la France.*)

Les OEuvres de Suger ont passé des Recueils d'André Duchesne et de dom Martène dans le *Cours complet de Patrologie.*

SULCARD, moine de Westminster, au XIe siècle, était originaire d'Angleterre, disent quelques-uns ; mais il est plus vraisemblable qu'il était né en Normandie, d'où il fut transféré en Angleterre, avec tant d'autres Normands, soit sous le règne de Guillaume le Conquérant, soit dès le temps même du roi saint Edouard qui avait commencé à y en attirer plusieurs. Ce dernier sentiment serait beaucoup plus probable. On lui attribue plusieurs écrits ; mais à un seul près, dont il y a quelque chose d'imprimé, l'attribution des autres n'a que l'autorité de Pitseus pour principal garant. 1° Une *Chronique* qu'on ne fait point autrement connaître, et dont les compilateurs du *Monasticon anglicanum* ont publié un assez long passage. A en juger par cet échantillon, l'ouvrage qui se trouve apparemment manuscrit dans les bibliothèques d'Angleterre, doit être fort étendu et roule principalement sur l'histoire de Westminster. Possevin semble en avoir eu connaissance. Le morceau imprimé contient la description du lieu, et les premières dispositions pour l'établissement du monastère, sous l'invocation de saint Pierre. Mais ce qui a trait à ce dernier objet n'est établi que sur une vision assez singulière, que l'auteur décrit avec toutes les moindres circonstances, ce qui montre qu'il était fort crédule. L'ouvrage est dédié à Vital, abbé d'Westminster. 2° Un recueil de sermons, sur lequel on ne nous donne aucun éclaircissement, sinon qu'on dit qu'une des occupations ordinaires de Sulcard était d'instruire les peuples en leur annonçant la parole de Dieu. Ce recueil est apparemment un fruit des prédications de l'auteur. 3° Un autre recueil de lettres, sans nous apprendre à qui elles sont adressées, ni de quoi elles traitent, ni même s'il en existe encore quelques-unes. 4° Un troisième recueil de divers opuscules, dont on n'indique ni ne spécifie aucune des matières qui en peuvent faire l'objet. A tout cela on ajoute, en général, que Sulcard avait encore fait d'autres écrits, mais que le malheur des temps est cause que les titres même n'en sont pas venus jusqu'à nous.

SULPICE-SEVERE était originaire de la province d'Aquitaine, et quelques-uns disent de la ville d'Agen ; mais l'année de sa naissance nous est inconnue. Cependant, comme il était plus jeune que saint Paulin, on ne peut le mettre qu'après l'an 353. Pour s'ouvrir un chemin aux plus grandes dignités, il entra de bonne heure dans le barreau et y surpassa tous les autres par son éloquence. Cependant il n'avait pas une haute idée de lui-même. Il s'engagea dans le mariage ; mais la mort l'ayant privé bientôt de son épouse, il pensa sérieusement à laisser le monde, et en prit la résolution en même temps que saint Paulin avec qui il avait été très-étroitement uni dans le siècle. Sulpice-Sévère, en se donnant à Dieu vers l'an 392, ne se dépouilla pas entièrement de ses biens ; sans les vendre, il se contenta de les donner à l'Eglise en s'en réservant l'usufruit. Ce changement de vie lui attira des désagréments, et de la part de son père et de la part des méchants. Pour faire diversion à ses peines, saint Paulin l'engagea à laisser son pays et à se rendre à Nole, lui promettant de le faire jardinier de saint Félix ; mais ses infirmités s'opposèrent toujours à l'exécution de ses promesses. Néanmoins il faisait plusieurs fois l'année le voyage de Tours pour visiter saint Martin. Son soin dans ces visites était de s'instruire des vertus qu'il pratiquait et de les imiter. Sulpice-Sévère fonda une école de piété dans sa retraite, dans laquelle ses serviteurs devenus ses frères servaient le Seigneur avec lui, et Gennade donne à Sulpice-Sévère la qualité de prêtre ; mais on n'a pas de preuve qu'il l'ait eue avant l'année 413 ; car saint Jérôme, dans une de ses lettres de la même année, ne l'honore pas de ce titre. Gennade prétend même qu'il se laissa surprendre par les pélagiens et soutint leurs erreurs ; mais qu'il reconnut sa faute. Guibert de Gemblours révoque en doute cette assertion. Vers l'an 403, Sulpice écrivit à saint Paulin afin d'obtenir des reliques pour une basilique qu'il avait fait bâtir à Primeliore ce saint lui envoya une parcelle de la vraie croix et quelques vers pour servir d'inscription à cet édifice. Rien n'est plus honorable à saint Sulpice que ce que saint Paulin dit de lui dans l'inscription qu'il joignit à cette relique :

> Sévère, d'une vie et d'une foi très-pure,
> De ces temples sacrés éleva la structure ;
> Mais il fit en son cœur, par son humilité,
> Le temple le plus saint de la Divinité.

Saint Sulpice avait envoyé par Victor, le même qui lui rapporta ces inscriptions, des manteaux de poil de chameau à saint Paulin, qui lui renvoya en échange la tunique de laine qu'il avait reçue de sainte Mélanie. Il n'y a rien de certain sur l'année de la mort de saint Sulpice ; mais on ne peut guère douter qu'il n'ait vécu jusque vers l'an 420.

Ses écrits. — *Histoire sacrée.* — Le même Victor portait aussi une lettre par laquelle saint Sulpice priait saint Paulin de lui donner quelques instructions sur diverses difficultés qui regardaient l'histoire de toutes les nations, particulièrement sur celles qu'il y a d'accorder les *Livres des Rois* avec ceux des *Paralipomènes* sur la chronologie des rois de Juda et d'Israël. C'était sans doute pour servir à son histoire universelle, qu'on ne peut par conséquent mettre avant

l'an 403, puisque Victor n'arriva à Nole qu'en 402. Cette histoire universelle que nous avons encore et qui est intitulée *Histoire sacrée*, contient en abrégé ce qui s'est passé de siècle en siècle depuis la création du monde jusqu'au consulat de Stilicon, l'an de Jésus-Christ 400. Saint Sulpice entreprit cet ouvrage pour la satisfaction d'un grand nombre de personnes qui désirèrent pouvoir lire en peu de temps tous les faits merveilleux rapportés dans nos livres saints. Quelque soin qu'il eût d'être court et précis, la brièveté à laquelle il s'est attaché ne lui a presque rien fait omettre de remarquable. Pour lier les faits et en éclaircir la chronologie, il s'est servi quelquefois des historiens profanes, empruntant d'eux ce qu'il ne trouvait pas dans les écrivains sacrés. Il témoigne qu'il a eu pour but dans ce travail, non-seulement d'instruire ceux qui ne sont pas savants, mais aussi de persuader ceux qui ont plus de connaissances. Pour son abrégé, il n'a pas eu vue d'empêcher qu'on ne lise les originaux sacrés; au contraire, il est d'avis qu'on ne se serve de son ouvrage qu'après avoir pris une exacte connaissance, par la lecture des livres saints, des faits qu'ils renferment. « Car ce n'est pas, ajoute-t-il, dans de petits ruisseaux, mais dans les grandes sources, que l'on doit puiser les mystères de la Divinité. » Cette histoire est divisée en deux livres : le premier commence à la création du monde et finit à la prise de Jérusalem sous Sédécias, dernier roi de Juda, emmené captif à Babylone avec le peuple Juif. Le second renferme ce que le prophète Daniel et les autres écrivains sacrés ont dit de remarquable par rapport à l'histoire. Il ne dit rien de ce qui est rapporté dans les Evangiles ni dans les *Actes des apôtres*, ne croyant pas qu'un abrégé tel que le sien fût capable d'une si grande et si auguste matière. Il commence ce qui regarde l'histoire de la religion chrétienne à Hérode, qui régna, dit-il, quatre ans encore depuis la naissance de Notre-Seigneur, et dont le règne entier fut de 37 ans. Il parle de neuf persécutions différentes que les empereurs païens ont fait souffrir à l'Eglise : La première sous Néron; la seconde sous Domitien; la troisième sous Trajan; la quatrième sous Adrien; la cinquième sous Marc-Aurèle; la sixième sous Sévère; la septième sous Dèce; la huitième sous Valérien; la neuvième sous Dioclétien et Maximien. Pendant cette dernière qui dura dix ans continuels, presque toute la terre fut teinte et abreuvée du sang des martyrs, dit Sulpice; les fidèles couraient à l'envi à des combats si glorieux et le zèle de l'honneur de Dieu faisait rechercher le martyre avec plus de chaleur que l'ambition n'en donne maintenant pour parvenir à l'épiscopat. Jamais guerre ne fit périr tant de monde, que cette horrible persécution engloutit de Chrétiens; mais ces illustres morts nous ont rendus victorieux, et c'est notre triomphe que de si longs outrages n'aient pu vaincre notre constance et notre foi. Il ne met point au nombre des persécutions celle de Licinius, parce que, dit-il, ce ne fut qu'une légère atteinte qui n'offensa pas le corps des Eglises. Elle regardait principalement les soldats que ce prince cassait, lorsqu'ils refusaient de sacrifier aux dieux. On avait écrit les Vies de ces saints et généreux martyrs; mais saint Sulpice ne jugea pas à propos de les transcrire dans son *Histoire sacrée*, pour ne pas passer les bornes d'un abrégé. Il ajoute que, d'après les saintes Ecritures, il doit y en avoir une dixième; mais qu'elle n'arrivera qu'à la fin des siècles, sous le règne de l'Antechrist.

Sulpice-Sévère rapporte, dans son Histoire, que Constantin fut le premier des empereurs qui embrassa la religion chrétienne, et raconte, d'après saint Paulin, comment sainte Hélène, mère de ce prince, dans son voyage aux lieux saints, trouva la croix de Notre-Seigneur. Cette princesse, bien informée du lieu, fit fouiller la terre; et après un long travail, elle trouva trois croix, celles de Notre-Seigneur et des deux larrons. La difficulté fut de reconnaître celle sur laquelle le Sauveur avait été attaché, car on craignait de prendre par erreur celle d'un larron pour celle de notre divin Maître. On résolut d'appliquer sur les croix le corps d'un mort, et au même instant, par la permission de Dieu, il passa un convoi funèbre que l'on arrêta; les assistants prirent le corps et l'appliquèrent en vain sur deux des trois croix; mais dès que le mort eut touché celle de Jésus-Christ, il se leva. Il rapporte encore que lorsque Hélène eut fait bâtir l'église au lieu où Jésus-Christ était monté au ciel, l'endroit où il avait imprimé ses derniers pas ne put souffrir l'ouvrage que l'on voulait y faire. Le travail se fit avec facilité dans les environs, mais dans le lieu sacré qui porte l'impression des vestiges du Seigneur, la terre rejeta ce que les ouvriers y appliquaient, et même les marbres se brisèrent aux yeux de ceux qui voulaient les mettre en œuvre. On voyait encore de son temps ces vestiges sacrés, et quoique les fidèles emportassent tous les jours de cette terre sur laquelle le Sauveur avait marché, le lieu n'y perdait rien, toutefois, de ce saint caractère qu'il y avait imprimé.

Saint Sulpice fait ensuite l'histoire de l'arianisme et des conciles qui se tinrent pour et contre la consubstantialité. Puis, venant à l'hérésie des priscillianistes, qui s'était élevée de son temps, il entre dans le détail des maux qu'elle cause à l'Eglise et finit ainsi : « Ce qui augmente vos calamités, c'est que toutes choses sont en confusion par les discussions des évêques, par les passions dont les hommes sont malheureusement prévenus, et par la paresse et l'assoupissement des esprits, lorsque l'on a tant besoin de vigueur et d'action. Il reste un petit nombre de personnes sages et vertueuses; mais leurs bons desseins sont combattus par la folie et l'o-

piniâtreté des autres. » Cette histoire a fait donner à saint Sulpice le nom de Salluste chrétien, parce qu'il s'y est proposé cet écrivain pour modèle; et on prétend même qu'il l'a surpassé, parce qu'il a su allier la clarté à la brièveté. Parmi tous ceux, ajoute-t-on, qui ont entrepris de faire des abrégés d'histoire, soit chrétiens, soit païens, il n'y en a pas qui l'aient égalé. On y trouve quelques sentiments particuliers tant sur l'histoire que sur la chronologie. Il compte près de six mille ans, 5819, depuis la création du monde jusqu'au consulat de Stilicon en 382. Il entend des anges ce qui est dit dans la Genèse du mariage des enfants de Dieu avec les filles des hommes. Il soutient que Salomon commença la construction du temple 588 ans après la sortie d'Egypte, quoiqu'il convienne que le troisième livre des Rois n'en compte que 440. D'après ce livre le temple fut achevé la onzième année du règne de Salomon, tandis que Sulpice déclare que ce ne fut que la vingtième du même règne. Il donne à Abias, fils de Roboam, six ans de règne, et ne croit pas devoir s'en rapporter au deuxième livre des *Paralipomènes*, dans lequel on lit, comme il le remarque lui-même, qu'Abias ne régna que trois ans. Il s'éloigne aussi du calcul des *Paralipomènes* qui donnent à Amasias vingt-neuf ans de règne, au lieu que, selon lui, ce prince ne régna que vingt et un ou vingt-trois ans. Il dit que Jésus-Christ fut attaché à la croix la dix-huitième année du règne d'Hérode, sous les consuls Furius Geminus et Rubellius Geminus, c'est-à-dire, la soixante-quatorzième année julienne, et la quinzième de l'empire de Tibère. Ainsi, en plaçant, comme il le fait, la naissance de Jésus-Christ sous les consuls Sabinus et Ruffin, c'est-à-dire en la quarante-deuxième année julienne, le Sauveur aurait eu, selon l'opinion de saint Sulpice, 32 ans, où comme il le dit, 31 ans trois mois au temps de sa passion.

Vie de saint Martin. — Nous avons déjà remarqué que dans les visites que saint Sulpice rendit à saint Martin, il s'instruisit avec soin de ce qui regardait la vie de ce grand homme. Didier, le même, comme on le croit, à qui saint Jérôme et saint Paulin ont écrit, le pria de mettre par écrit ce qu'il en savait. Saint Sulpice, ne pouvant résister à ses instances souvent réitérées, y consentit, à condition que Didier ne montrerait cette vie à personne, ou du moins que s'il la communiquait à quelqu'un, il leur persuaderait de s'arrêter plus au fond des choses qu'aux paroles, et de ne pas se choquer de son style. Il déclare que son dessein dans cet ouvrage a été de travailler au salut des hommes en leur proposant un modèle qu'ils pussent suivre, et d'obtenir pour lui non la vaine estime des hommes, mais une récompense éternelle de la part de Dieu : qu'ainsi, sans se mettre en peine de l'élégance du style qu'il avait négligé depuis longtemps, il s'était attaché à représenter avec sincérité les grandes vertus de saint Martin. Il ajoute que, par une timidité qui lui était naturelle, il avait résolu de supprimer cet ouvrage et de ne pas le donner au public, dans la crainte qu'étant mal écrit on ne l'accusât d'audace pour avoir traité une matière au-dessus de ses forces et empêché par là que quelque personne plus habile ne l'entreprît. Aussitôt qu'il eut achevé ce travail, il l'envoya à saint Paulin qui le porta le premier à Rome, et où chacun s'empressa de le posséder. Ce saint évêque le répandit encore par toute l'Italie et même dans l'Illyrie; car l'amour qu'il avait pour saint Félix ne lui faisait pas porter envie à la gloire de saint Martin, et ne l'empêchait pas d'estimer les vertus admirables que Jésus-Christ avait mises dans ce grand évêque. On la répandit encore en Afrique, en Egypte, dans les déserts de Nitrie, de la Thébaïde et en beaucoup d'autres endroits du vivant même de saint Martin, c'est-à-dire avant le mois de novembre de l'an 397. Saint Paulin remercia saint Sulpice par une lettre que nous avons encore et dans laquelle il parle ainsi de cette Vie : « Vos discours si purs et si éloquents font bien voir qu'après avoir vaincu la loi des membres et la corruption de l'homme extérieur, vous préparez à Jésus-Christ une pâte très-pure et un pain sans levain. Car Dieu ne vous aurait pas choisi pour écrire la Vie de saint Martin, si la pureté de votre cœur n'avait rendu votre bouche digne de publier les louanges de ce grand saint. J'ose dire que ce saint est aussi heureux qu'il le mérite, d'avoir eu un si digne historien de sa vie, puisque, si ses vertus lui ont acquis une gloire éternelle devant Dieu, votre plume le rendra immortel dans l'esprit des hommes. Ce discours est comme une toison dont vous avez revêtu et paré le Seigneur Jésus, que vous avez comme couronné par les fleurs de votre éloquence. Ce divin Agneau vous revêtira aussi de sa toison au jour de la distribution des récompenses, lorsqu'il couvrira votre mortalité de son immortalité bienheureuse. »

Le livre de la *Vie de saint Martin* étant donc devenu public, saint Sulpice ne fit aucune difficulté de le reconnaître pour son ouvrage; il s'en expliqua depuis tant dans ses lettres que dans ses dialogues. Il ne dit rien dans cette Vie de la dernière maladie ni de la mort de saint Martin; ce qui prouve qu'il l'écrivit de son vivant, c'est-à-dire en 396, ou avant la fin de 397. Ce n'est presque qu'un abrégé de la Vie de ce grand saint, et saint Sulpice convient qu'il a passé sous silence plusieurs faits aussi considérables que surprenants, dans la crainte que les hommes de son siècle n'y ajoutassent pas foi. Ses amis s'en plaignirent à lui-même, et Posthumien, l'un d'eux, de retour nouvellement d'Orient, où il avait porté un exemplaire de cette Vie, le pria, de la part de plusieurs saints solitaires, de ne pas retenir plus longtemps dans le silence des faits si capables de fortifier leur vertu et d'édifier l'Eglise. Il acquiesça à leurs désirs et rapporta dans ses dialogues, sous le nom de

Gallus, l'un des premiers disciples de saint Martin, ce qu'il avait omis dans sa vie. Saint Sulpice ne s'y est pas toutefois attaché à l'ordre du temps, et n'a rapporté la plupart des faits qui composent l'histoire de ce saint que comme sa mémoire les lui a fournis; mais il proteste qu'il n'y a rien inséré dont il ne fût bien assuré; que sans cela il aurait préféré se taire que d'écrire quelque chose contre la vérité : c'est pourquoi il ne craint pas de prier ses lecteurs d'ajouter foi à tout ce qu'il a écrit. On n'a pas laissé cependant, dans les derniers siècles, de lui reprocher quelques défauts chronologiques.

Lettre à Eusèbe. — Un accident particulier arrivé à saint Martin pendant la visite d'une église de son diocèse fut l'occasion d'une lettre de saint Sulpice au prêtre Eusèbe. Le feu prit pendant la nuit à la paille qu'on lui avait préparée pour se coucher; ce qui donna lieu à ces paroles prononcées par un homme poussé par le malin esprit : « Comment Martin, qui a ressuscité les morts et garanti des maisons d'incendie, n'a-t-il pu se garantir lui-même du feu ? » Saint Sulpice témoigne de l'horreur pour ce langage, et compare celui qui en était auteur aux Juifs qui insultaient Jésus-Christ attaché à la croix, et aux gentils de l'île de Malte, qui, à la vue de saint Paul sauvé tout récemment du naufrage, et mordu plus tard par une vipère, le traitèrent de meurtrier poursuivi par la vengeance divine. Ensuite il dit que les saints ne sont jamais plus illustres que quand, par leurs vertus, ils ont triomphé des dangers; que saint Paul, vivant pendant trois jours au fond de la mer, n'était pas moins admirable que saint Pierre marchant sur les eaux; que si tous les hommes sont exposés sans distinction aux misères de la vie, la patience à les supporter distingue les saints de ceux qui ne le sont pas; enfin, que l'épreuve du feu à laquelle saint Martin avait été exposé, au lieu de nuire à sa réputation, lui avait donné un nouveau lustre, puisqu'il sortit du milieu des flammes sans en avoir rien souffert. Il ajoute que s'il n'a pas rapporté cet événement miraculeux dans la vie de saint Martin, on ne doit point s'en étonner, puisqu'il a déclaré que son dessein n'était pas d'entrer dans tout le détail des actions de ce saint évêque. Cette lettre fut donc écrite après la *Vie de saint Martin*, mais, ce semble, avant la mort de ce saint évêque, puisqu'il n'en dit rien.

Lettre à Aurèle, diacre. — Saint Sulpice dans cette lettre fait le récit de l'apparition de saint Martin pendant son sommeil. Il était seul, dit-il, dans sa cellule, l'esprit occupé des biens de l'avenir et du mépris que nous devons faire des biens présents, lorsqu'il lui sembla voir saint Martin, le visage éclatant de lumière, monter dans le ciel, et le saint prêtre Clair, son disciple, mort depuis quelque temps, suivre le chemin qui lui avait été frayé par son maître. Les efforts que saint Sulpice fit pour s'élever avec eux le réveillèrent; et en même temps deux moines arrivés de Tours lui apportèrent la nouvelle de sa mort. Quoique l'état dans lequel il venait de le voir dût le consoler de sa perte, il ne put cependant l'apprendre sans répandre des larmes. Aussitôt il écrivit et cette apparition du saint et sa mort, à un diacre de ses amis nommé Aurèle, et le pria de venir le consoler de cette perte. Malgré notre persuasion, lui dit-il, qu'il a déjà reçu des mains de son juste juge la couronne de justice qu'il en attendait, et l'assurance que nous avons de trouver en lui un puissant protecteur auprès de Dieu, nous ne pouvons cependant pas nous empêcher de le pleurer, puisque nous avons perdu l'unique consolation que nous pouvions avoir en cette vie. Le reste de cette lettre est employé à faire l'éloge des vertus de saint Martin, et dit qu'après avoir perdu son protecteur en ce monde, il lui reste néanmoins l'espérance d'obtenir par les prières de saint Martin ce qu'il ne pourrait par les siennes. Saint Paulin parle de l'apparition marquée dans cette lettre comme d'un fait véritable, et en inséra même une partie dans une inscription qu'il envoya à saint Sulpice-Sévère, pour la faire graver sur le marbre de l'autel de son église.

Lettre à Bassule. — Saint Sulpice était à Toulouse lorsqu'il écrivit à Aurèle, sans aucune intention que sa lettre fût rendue publique; néanmoins elle fut aussitôt envoyée à Bassule qui était à Trèves. Comme elle ne trouva pas dans cette lettre l'histoire de la mort de saint Martin, elle écrivit à saint Sulpice pour le prier de lui raconter ce qu'il en savait. Il lui répondit d'abord qu'il ne voulait pas la satisfaire sur ce sujet, dans la crainte qu'elle ne publiât aussitôt ce qu'il lui en dirait, et se plaignit en même temps qu'elle eût divulgué tout ce qu'elle avait su de lui, quoiqu'elle eût dû le tenir très-secret. Il se laissa toutefois fléchir à ses prières, et lui raconta tout ce qu'il savait des circonstances plus particulières de la maladie et de la mort de saint Martin, à condition qu'elle ne montrerait sa lettre à personne. Bassule fit tout le contraire, et nous avons encore aujourd'hui cette lettre de laquelle on a tiré une grande partie de l'office de ce saint évêque. C'est dans cette lettre qu'on lit ces paroles de ses disciples fondant en larmes au moment où il allait expirer : « Pourquoi, très-saint Père, nous abandonnez-vous ? A qui confierez-vous la conduite de ces pauvres orphelins ? des loups ravissants ne manqueront pas de se jeter sur votre troupeau après votre départ, qui pourra le défendre quand il aura perdu son pasteur ? Nous savons bien quelle est l'ardeur et l'empressement que vous avez d'être réuni à Jésus-Christ; mais la récompense qui vous attend vous est assurée, et pour être encore différée quelque temps, elle n'en sera pas moins grande; ayez compassion de nous. » Attendri par ces témoignages d'amitié, saint Martin ne put retenir ses larmes; et levant les yeux au ciel, il dit à Dieu : « Seigneur, si je suis encore nécessaire à votre peuple, je ne refuse pas le travail; je ne

demande que l'accomplissement de votre sainte volonté. » C'est, ajoute saint Sulpice, comme s'il eût voulu dire à Dieu : Il est vrai, Seigneur, que les combats que nous avons à soutenir en ce monde sont très-dangereux, et j'ai, ce semble, combattu assez longtemps : si néanmoins vous voulez que je demeure encore sous les armes, je ne vous objecterai pas ma grande vieillesse. Je m'exposerai, j'agirai pour la gloire de votre nom, je combattrai sous vos étendards; mais, si à la vue de ma faiblesse et de mon âge, vous me retirez de ce monde, il m'est avantageux que votre volonté soit faite, dans la confiance que vous prendrez vous-même soin de ceux pour qui je crains.

Lettres à sa sœur. — Gennade parle d'un grand nombre de lettres de saint Sulpice à Claudia, sa sœur, pour l'exhorter à aimer Dieu et à mépriser le monde, et ajoute qu'il en avait écrit deux autres à saint Paulin, et plusieurs à diverses personnes, dans lesquelles il traitait quelquefois d'affaires domestiques. Il ne nous en reste que deux à Claudia, sa sœur. Dans la première, il rappelle qu'il n'avait pu lire sans verser des larmes de joie les lettres qu'il avait reçues de sa part, en apprenant qu'elle observait les préceptes du Seigneur. Mais il lui témoigne en même temps une vive douleur de ne pouvoir la visiter pour se consoler avec elle et s'animer à fouler le monde aux pieds. Il lui dit qu'après lui avoir souvent écrit pour animer sa foi et l'instruire de ses devoirs, il avait peine à ne pas tomber dans des redites; et il s'en console, parce qu'avec le secours de Dieu elle menait une vie si vertueuse qu'elle n'avait plus besoin de ses instructions. Il ne laisse pas de l'exhorter à persévérer de combattre et la chair et le siècle, dans l'espérance de la récompense qui nous est promise après un combat qui, quoique pénible, ne peut pas être de longue durée. Il lui parle de la consolation qu'auront à leur dernier jour ceux qui, après avoir pratiqué les bonnes œuvres, verront les martyrs, les prophètes, les apôtres venir à leur rencontre, et la prie de mépriser les risées des méchants, mais de tâcher de les ramener à Dieu, afin d'augmenter par là sa gloire.

La seconde lettre porte quelquefois le nom de saint Athanase, et on l'a mise aussi parmi les œuvres de saint Jérôme; mais, dans un manuscrit d'Angleterre, elle est attribuée à saint Sulpice-Sévère. Dans le doute, n'en ayant pas donné connaissance dans les œuvres de saint Athanase et de saint Jérôme, nous avons jugé à propos d'en donner ici l'analyse. C'est au reste moins une lettre qu'un traité dans lequel l'auteur ne s'adresse pas à une vierge en particulier, mais à toutes en général. Dans les éditions de saint Athanase et de saint Jérôme, ce traité fait mention d'un décret de l'Eglise romaine par rapport aux vierges qui violent leur vœu; mais il n'y a rien de semblable dans l'édition de Baluze. On y remarque que l'usage de l'Eglise est de donner aux vierges la qualité d'épouses de Jésus-Christ; mais qu'il ne leur servira de rien d'avoir embrassé un état qui n'est que de conseil, si elles n'ont soin d'observer ce qui est de commandement. « Il y a trois vertus, dit-il, qui nous ouvrent la porte du ciel : la chasteté, le mépris du monde, la justice; et ces vertus ont entre elles une telle liaison, qu'il est difficile qu'elles puissent être utiles séparément. La justice renferme l'obligation non-seulement d'éviter le mal, mais encore de faire le bien : il ne nous est pas commandé seulement de nous dépouiller de nos vêtements, mais aussi d'en revêtir ceux qui sont nus : Adam et Eve étaient vierges lorsqu'ils ont péché, mais l'intégrité du corps ne leur a servi de rien. Une vierge fait injure à la grâce divine lorsqu'elle aime encore les vains ornements du siècle. Les ornements qui doivent l'accompagner sont la foi et la miséricorde. Elle doit conserver purs ses yeux, sa langue, en un mot tous ses membres doivent servir non à l'iniquité, mais à la justice, se rappelant que la virginité est d'un grand prix devant Dieu, si elle n'est pas déshonorée par le péché. » Enfin l'auteur exhorte les vierges à se persuader que Dieu voit leurs plus secrètes pensées, et à se rendre dignes de lui parler par la prière.

Lettres à saint Paulin et à d'autres personnes.— Le *Spicilége* de dom d'Achery contient cinq lettres imprimées sous le nom de saint Sulpice; mais il n'y a que la première qui soit de lui. Dans cette lettre il fait savoir à saint Paulin qu'il avait appris que tous ses cuisiniers l'avaient abandonné, et lui en donne la raison; c'est, lui dit-il, que bien loin de se perfectionner dans leur art comme ils l'auraient souhaité, ils craignaient de perdre même la science qu'ils avaient acquise. Je vous en envoie un, lui dit-il, élevé à bonne école et doué de facultés assez étendues. Faire cuire des fèves, apprêter une sauce au vinaigre, assaisonner des betteraves, faire un potage substantiel et confortable pour un moine après ses jours de jeûnes, sont des qualités dans lesquelles il excelle. Il ne se sert pas de poivre ni de semblables épices; mais il sait parfaitement assaisonner ses mets des aromates les plus agréables. Je ne puis, lui dit-il, passer sous silence un petit défaut de sa personne; il est ennemi impitoyable des jardins. Dès qu'on lui permet d'y pénétrer, il détruit tout ce qu'il rencontre, et surtout fait aux mauves une guerre impitoyable. Il prend et jette au feu tout ce qui se trouve sous sa main, il ne fait pas même difficulté d'enlever la toiture de la maison pour se chauffer. Toutefois il le prie de le considérer comme son fils et non comme un serviteur. Il termine sa lettre en protestant à saint Paulin qu'il aurait lui-même désiré lui rendre ce service, car il lui aurait été plus avantageux de le servir que de commander aux autres. Les autres lettres imprimées dans le même spicilége ne contiennent rien de remarquable.

Dialogues de saint Sulpice. — Saint Sulpice composa aussi trois dialogues sur diffé-

rentes matières. Dans le premier, sur un rapport de Postumien qui venait de faire le voyage d'Orient, il relate les faits remarquables de la vie des solitaires d'Egypte et des moines de Nitrie. Dans le second il raconte un grand nombre de circonstances de la vie de saint Martin dont il n'avait pas parlé dans l'ouvrage composé sur cette matière. Dans le troisième il appuie de témoignages vivants les faits miraculeux qu'il avait rapportés sur la vie de ce saint évêque, car quelques-uns les rejetaient comme fabuleux et les mettaient en doute. Il y déclare que ce serait un crime de vouloir honorer les amis de la vérité par des mensonges.

Lettres sur l'apostolat de saint Martial. — Saint Sulpice ne croyait pas que saint Martial eût été envoyé dans les Gaules par l'apôtre saint Pierre, comme on l'a dit depuis; car il déclare, dans son histoire, que ce ne fut que sous le règne de Marc-Aurèle, c'est-à-dire dans la cinquième persécution, que l'on vit des martyrs dans les Gaules. Pour autoriser cette opinion on a supposé deux lettres sous le nom de saint Martial, l'une aux Bordelais, l'autre aux Toulousains. Car dans l'une et dans l'autre l'auteur se qualifie d'apôtre et se donne pour témoin des miracles de Jésus-Christ, de sa mort, de sa sépulture, de sa résurrection et de son ascension. Il se vante même d'avoir été présent lorsque Judas trahit le Sauveur par un baiser; on lit dans ces mêmes lettres que, dès le temps des apôtres, il y avait des rois dans les Gaules, et qu'on y éleva des temples au vrai Dieu sur les ruines de ceux des idoles; ce qui fournit une autre preuve de supposition, l'Ecriture sainte y est citée quelquefois d'après la Vulgate qui ne fut faite que plusieurs siècles après les apôtres. Enfin ces deux lettres ont été inconnues à toute l'antiquité, et on n'en entendit parler qu'en 1521, lorsque Josse Bade les fit imprimer à Paris. Elles furent trouvées, dit-on, enfermées dans une urne de pierre cachée en terre dans la sacristie de l'église Saint-Pierre de Limoges.

Ouvrages attribués a saint Sulpice. — Quelques personnes ont attribué à saint Sulpice l'*Eglogue sur la mort des bœufs;* mais il est plus probable qu'elle est d'un autre Sévère nommé Endelechius. Honorius d'Autun le fait auteur de la *Vie de saint Paulin de Nole;* mais on convient qu'il s'est trompé en lui attribuant cet ouvrage.

Jugement des écrits de saint Sulpice. — Ses ouvrages au jugement de saint Paulin sont éloquents et passent pour les mieux écrits que nous ayons en latin parmi les auteurs ecclésiastiques. Son style est net, précis et élégant; mais on trouve qu'il y a plus de politesse que de force, plus de fleurs que de vigueur. Son histoire est écrite avec concision et pureté. Cet ouvrage lui a fait donner le nom de Salluste chrétien, parce qu'il s'y est proposé pour modèle le style de cet historien, dont il égale parfois l'élégance et la force.

SULPICE, surnommé le Païen, pour le distinguer de Sulpice-Sévère, directeur de l'école épiscopale de Bourges, fut élu évêque de cette ville en 624, après la mort de saint Austregisile. L'année suivante, il assista au concile de Reims et en tint lui-même quelques-uns dans sa ville épiscopale; mais nous n'en connaissons ni les années, ni le sujet. Sur la fin de ses jours, à cause de ses infirmités, il se déchargea de ses fonctions épiscopales et se retira dans un monastère qu'il avait fondé près de Bourges, dans lequel il expira le 17 janvier 644. Il nous reste de lui trois lettres, deux à saint Didier, évêque de Cahors, et une à Vérus, évêque de Rodez. Ces lettres sont courtes, et pour le fond n'offrent rien d'intéressant.

SYAGRIUS, dans un traité intitulé : *De la foi*, a réfuté certains hérétiques qui, dans la crainte que l'on divisât la nature de Dieu, ne voulaient pas qu'on appelât Père la première personne de la Trinité, ni la seconde Fils, parce qu'il était impossible que le Père et le Fils n'eussent pas chacun une nature distinguée; d'où il suivait, selon eux, qu'en donnant aussi le nom de Saint-Esprit, il y avait en Dieu trois natures distinguées l'une de l'autre. Ils s'appuyaient sur ce raisonnement : Quiconque est distingué du Père par la personnalité, l'est aussi par nature. Gennade, qui fait mention de cet écrit, dit que l'on voyait encore sous le nom du même auteur sept autres livres intitulés: *De la foi* et *Des règles de la foi;* mais la différence de style lui faisait croire qu'ils n'étaient pas tous de Syagrius.

SYLVESTRE Ier, successeur de saint Melchiade en janvier 314, envoya des députés au concile d'Arles pour l'affaire des donatistes, et en tint lui-même plusieurs à Rome. Il envoya aussi Vitus et Vincent, prêtres de l'Eglise de Rome, au concile général de Nicée, en 325, pour y assister en son nom. Il mourut en odeur de sainteté à la fin de décembre 335. C'est sous son pontificat que commença d'éclater l'hérésie d'Arius, qui déchira si longtemps l'Eglise. On dit qu'il a été envoyé en exil sur le mont Soracte du temps de Constantin, et qu'à son retour il baptisa ce prince et le guérit en même temps de la lèpre; mais les hagiographes d'Anvers et surtout Noël Alexandre, prouvent que ce récit est faux dans tous les détails. Quoique les *Actes* de saint Sylvestre soient apocryphes, nous ne laisserons pas d'en donner l'analyse à cause de leur antiquité.

Hélène, mère de Constantin, encore engagée dans les erreurs de la gentilité, mais toute disposée à les quitter pour embrasser la religion des Juifs, ne pouvait souffrir que son fils suivît celle des Chrétiens, et se répandait en blasphèmes contre Jésus-Christ. On indiqua donc, en 315, un concile à Rome pour y traiter de la religion, en présence d'Hélène et de Constantin. Soixante-quinze évêques de diverses provinces se trouvèrent à cette assemblée, avec neuf cents prêtres juifs et douze rabbins envoyés par le grand prêtre Issachar, pour disputer de la loi. On lit dans les mêmes *Actes* que le Pape Sylvestre, pour éviter la persécution que Cons-

tantin encore païen avait excitée contre les Chrétiens, s'était retiré sur le mont Soracte; mais que ce prince qui, pour se guérir de la lèpre dont Dieu l'avait frappé, songeait à se préparer un bain du sang de plusieurs enfants, fut averti en songe par les saints apôtres qu'il en serait pleinement purifié, s'il se faisait baptiser par saint Silvestre. Constantin, à son réveil, envoya sur le mont Soracte chercher le Pape, qui y partageait son temps entre la lecture et la prière. Dans la pensée qu'on le cherchait pour le faire mourir, il vient à la cour et se présente à l'empereur, qui lui raconte ce qu'il a vu et entendu. Le Pape l'instruit et le dispose au baptême par une pénitence de sept jours; le samedi il purifie son âme des souillures du péché, et en même temps ce prince est délivré de la lèpre qui couvrait son corps. Huit jours après, Constantin, dépouillé des vêtements du baptême, vint à la confession de saint Pierre et ouvrit le premier la terre et l'endroit sur lequel il voulait faire ériger une basilique. Après qu'elle fut terminée, il lui fit de grands présents, selon que le porte l'écrit intitulé : *Donation de Constantin*. Ces actes disent encore que saint Sylvestre supprima le jeûne du samedi, et ordonna qu'on nommerait dimanche le premier jour de la semaine; mais on convient communément aujourd'hui de la fausseté de ces actes. On peut se convaincre, par dom Cellier, tome III, p. 725, que ce concile, composé d'évêques catholiques et de prêtres juifs, est une fable mal assortie, dans laquelle on n'a pas même cherché à déguiser la fourberie. Les lettres décrétales qu'on suppose à ce Pape sur le résultat d'un concile tenu à Rome par le Pape Sylvestre, en présence de Constantin, sont comme beaucoup d'autres sorties de l'officine de Marius Mercator.

SYLVESTRE II, plus connu sous le nom de GERBERT, naquit en Auvergne, d'une famille obscure, et fut placé dès son enfance dans l'abbaye de Saint Gérauld à Aurillac, où il prit l'habit religieux. Après avoir terminé ses premières études dans son monastère, le désir de se perfectionner dans les sciences le porta à solliciter de ses supérieurs la permission de les aller étudier en divers pays. Son abbé l'adressa à Borel, comte de Barcelone, qui le mit auprès d'un évêque nommé Haïton, qui lui apprit à fond les mathématiques. Un voyage qu'il fit à Rome à la suite de ces deux personnages le mit à même d'acquérir de nouvelles connaissances. Son mérite apprécié de l'empereur Othon Ier le fit nommer à l'abbaye de Bobio en Lombardie, et ce fut du Pape lui-même qu'il reçut la bénédiction abbatiale. L'état précaire de cette abbaye l'ayant forcé de se retirer, il se rendit à Reims où il fut chargé de l'école de cette ville, et où il eut pour disciple Robert, fils de Hugues Capet. Son savoir lui concilia tant d'admirateurs, qu'il fut élevé sur la chaire archiépiscopale de cette ville, en 992, après la déposition d'Arnoul. Mais celui-ci ayant été rétabli en 998 par Grégoire V, Gerbert se retira près de l'empereur Othon III, qui avait été son disciple. Ce prince lui obtint l'archevêché de Ravenne, en 998. Dans le cours de la même année, Gerbert assista au concile que le Pape tint à Rome, pour la cassation du mariage du roi Robert avec la reine Berthe, sa parente, et il souscrivit le premier après le Souverain Pontife, au décret qui condamnait l'abus introduit à la consécration des évêques, qui achetaient d'un sous-diacre l'hostie qu'ils recevaient en cette cérémonie. Enfin, le Pape Grégoire V étant mort, le savant bénédictin fut promu à la papauté par la protection de l'empereur Othon, en 999. Il fut intronisé le 2 avril, sous le nom de Sylvestre II, comme ce prince l'avait désiré. Il mourut le 12 mai, de l'an 1003, après quatre ans, un mois et dix jours de pontificat. Il fut le premier Français qui monta sur la chaire de saint Pierre.

SES ÉCRITS SUR LES SCIENCES. — Gerbert était un des plus savants hommes de son siècle; il excellait dans les mathématiques et dans les sciences les plus abstraites. On met au nombre de ses écrits en ce genre un *Traité sur l'arithmétique*, avec un autre intitulé *Abacus* et qui contient des tables dans lesquelles l'auteur trace les différentes combinaisons des chiffres arabes. Ces deux ouvrages, dont le dernier est dédié à Othon III, n'ont pas encore vu le jour. Gerbert composa un livre de la *multiplication*, dans lequel il prescrivait des règles pour apprendre à multiplier par les doigts, et un autre, qui avait pour titre: *Des règles de la division des nombres*. Il paraît qu'il fut engagé à ce travail par Constantin de Fleury. Ne serait-ce pas encore à sa prière que Gerbert aurait écrit la *Rithmomachie*, c'est-à-dire, le combat des chiffres ou des nombres. C'est une espèce de jeu, à peu près semblable à notre jeu d'échecs. Les chiffres y sont de différentes couleurs et de figures diverses, et quelques-uns en forme de pyramides. La *Rithmomachie* a été imprimée avec quatre livres allemands sur le jeu d'échecs que le duc de Brunswick publia, sous le nom de Gustave Sélénus, à Leipsick, en 1616. On a de Gerbert un *Traité sur la Géométrie*, divisé en 94 chapitres, avec une lettre à Adelebald, dans laquelle il résout une difficulté que ce religieux lui avait proposée, touchant une opération géométrique dont il est parlé dans Marbode sur le songe de Scipion. Trithème attribue à Gerbert un *Traité sur l'Astrolabe*, écrit en latin en forme de dialogue entre lui et Léon, légat du Pape, ainsi qu'un autre *Traité sur la manière de construire le cadran ou quart de cercle*. Dans une lettre adressée à Remi, moine de Trèves, Gerbert donne tous les moyens de construire une sphère, en observant toutefois qu'il n'était point aisé d'y réussir. Il paraît qu'à cette époque l'usage des sphères n'était pas fort commun en France. Quelques-uns lui attribuent la construction de l'horloge de Magdebourg, qu'il régla, disent-ils, sur le cours de l'étoile polaire qu'il considé-

rait à travers un tuyau ; mais cette découverte dont ils lui font honneur, en la rapportant à l'an 996, n'est nullement constatée. On croit que l'inventeur des horloges à roues est Richard Waligford, abbé de saint Alban en Angleterre, lequel florissait en 1326. Le *Traité du raisonnable et de l'usage de la raison, De rationali et ratione uti*, a été publié par dom Bernard Pez. Gerbert y explique une difficulté tirée de Porphyre, touchant les prédicaments ou catégories. Gerbert était alors évêque, et ce ne fut que pour obéir aux ordres de l'empereur qu'il travailla à éclaircir une question qui était si peu de son ressort.

Poésies.—Othon III avait dans son cabinet le portrait du célèbre Boëce : Gerbert fit sur ce portrait une épigramme en douze vers héroïques, que l'on peut dire frappés au meilleur coin. Cette pièce seule vaut mieux pour le bon goût, l'énergie, la noblesse des termes et les autres beautés de la poésie, que les autres pièces de vers qu'ont enfantées le xe siècle et les deux siècles suivants. Aussi ne l'a-t-on pas jugée indigne d'occuper une place dans le Recueil des petites poésies des anciens, d'où Baronius, pour honorer la mémoire de Boëce, l'a fait entrer dans ses *Annales*. Quant aux autres poésies de Gerbert, nous n'en connaissons que quatre pièces, qui sont autant d'épitaphes, chacune de quatre grands vers. Elles ont été faites pour orner les tombeaux de l'empereur Othon II, de Lothaire, roi de France, d'un duc nommé Frédéric et du scolastique Albert. Du reste, ces épitaphes imprimées parmi les lettres de l'auteur n'ont rien qui les relève au-dessus des autres poésies du meme temps que le laconisme ordinaire aux écrits de Gerbert. Un des auteurs de l'histoire des Papes, qui écrivait sur la fin du XIIe siècle, assure que la prose : *Ad celebres aere cœli*, en l'honneur des anges, est de la façon de Gerbert. Albéric de Trois-Fontaines, qui avait peut-être puisé ce fait dans l'auteur que nous citons, atteste la même chose. Nous ignorons si cette prose existe encore quelque part; mais elle ne se trouve point dans la collection de Josse Clichetone qui en a recueilli tant d'autres.

Traité du corps et du sang du Seigneur. — Jusqu'ici on avait regardé l'écrit anonyme sur l'Eucharistie, publié par le P. Collot, comme une œuvre d'Hériger de Laubes, et dom Mabillon, auteur de ce sentiment, l'avait établi d'une manière aussi solide que modeste; mais dom Bernard Pez, ayant recouvré cet ouvrage sous le nom de Gerbert dans un manuscrit qui date presque du temps de cet écrivain, a entrepris de le lui restituer. Il faut avouer que le titre écrit en minium de la même main que le corps de l'ouvrage est déjà en faveur de Gerbert une forte preuve, laquelle jointe à l'identité de style entre cet écrit et les autres du même auteur, est au-dessus de tous les raisonnements de dom Mabillon. Toutefois, en abandonnant son sentiment sur ce point nous sommes loin de contester que Hériger n'ait écrit aussi sur l'Eucharistie.

Gerbert paraît avoir été déterminé à entreprendre cet ouvrage par deux motifs principaux. Le premier était de montrer que ceux qui, comme Paschase Ratbert, soutenaient que le corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie est le même que celui qui, étant né de la Vierge, est mort et ressuscité, et ceux qui, comme Raban-Maur et Ratramne de Corbie, prétendaient le contraire, n'avaient pas eu des sentiments différents sur le fond du mystère. Le second motif qui fit prendre la plume à notre écrivain, fut de montrer l'absurdité de l'erreur imaginaire des stercorianistes; ce qui prouve qu'à la fin du xe siècle on agitait encore ces questions sur l'Eucharistie. Sur ce plan, Gerbert a divisé son écrit en deux parties. La première, qui est la plus longue, est employée à prouver sa première proposition par un grand nombre de passages tirés des PP. grecs et latins, presque tous fort bien choisis. Il fait lui-même profession de croire à la présence réelle, en disant que l'Eucharistie est figure par rapport au pain et au vin que l'on voit au dehors ; mais qu'elle est vérité, parce que la foi nous fait découvrir intérieurement qu'elle contient en réalité le corps et le sang de Jésus-Christ. Pour expliquer comment se fait le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ, et comment ce corps est le même qui est né de Vierge, ainsi que le soutenait Paschase Ratbert, il ajoute : « Nous devons croire, en effet, qu'à l'heure même de l'immolation, les cieux s'ouvrent à la prière du prêtre, que le corps de Jésus-Christ est emporté par le ministère des anges sur l'autel sublime qui est Jésus-Christ même, en même temps le prêtre et la victime, de sorte que par l'attouchement de ce corps glorieux, l'Eucharistie devient le même corps qui est sorti du sein de la sainte Vierge. » Quelque singulière que cette explication paraisse, elle prouve du moins que Gerbert croyait la transsubstantiation.

Il est plus succinct dans la seconde partie. L'auteur s'y arrête particulièrement à relever les inepties, comme il les qualifie lui-même, de ceux qui, pour appuyer l'opinion du stercorianisme, abusaient de ces paroles de l'*Evangile de saint Matthieu : Tout ce qui entre dans la bouche descend dans l'estomac*, etc. (*Matth.* xv, 17.) Ce passage lui fournit l'occasion de relever le blasphème de quelques hérétiques qui prétendaient, à ce sujet, que Jésus-Christ avait ignoré la physique. Gerbert y fait lui-même quelque peu le connaisseur en expliquant physiquement la digestion. Il conclut enfin qu'il est absurde qu'un aliment spirituel, comme l'est le corps de Jésus-Christ, dans l'Eucharistie, soit sujet à la digestion et à ses suites. « C'est une nourriture destinée à l'homme intérieur. Si elle influe dans l'homme extérieur, il est de la piété de croire que c'est pour être le germe de sa résurrection au dernier jour. » L'auteur fait paraître dans ce petit traité beaucoup de justesse et de solidité d'esprit.

Actes du concile de Reims. — On compte au nombre des écrits de Gerbert les *Actes* du fameux concile de Saint-Basle, tenu en 991 pour la déposition d'Arnoul, archevêque de Reims. En effet, ce fut Gerbert qui les rédigea, en qualité de secrétaire de cette assemblée. Il ne paraît pas d'ailleurs y avoir eu d'autre part que d'y prêter sa plume et de les revêtir d'un style qui les distingue de beaucoup d'autres écrits du même temps. Cependant on n'a pas laissé de l'accuser d'y avoir inséré plusieurs choses de son chef. Mais, pour quiconque connaît l'attention scrupuleuse que l'on mettait à recueillir ces actes dans toute leur intégrité, c'est une accusation dont la preuve serait difficile à fournir. Ces considérations n'ont pas empêché Baronius de supposer le contraire et de reprocher à Gerbert de s'être permis beaucoup de licence dans la rédaction des Actes de ce concile. On les trouve imprimés dans les *Centuriateurs* de Magdebourg, et dans un volume in-12, publié à Francfort en 1600. On y a ajouté quelques lettres curieuses de Gerbert, qui contiennent l'apologie de ce concile.

Discours au concile de Mouzon. — On a le discours que Gerbert prononça au concile de Mouzon, en 995, et dont il laissa une copie entre les mains de l'abbé Léon, légat du Pape. Il s'agissait dans cette assemblée de la déposition de Gerbert, qui occupait alors le siége de Reims, et du rétablissement d'Arnoul. Ce discours est une apologie éloquente et bien écrite, dans laquelle Gerbert expose comment et par quels motifs il avait accepté le gouvernement de cette Eglise, auquel il avait été destiné, dit-il, à la mort de l'archevêque Adalberon, et dont Arnoul n'était parvenu alors à l'exclure qu'en employant la voie de la simonie. On a plusieurs éditions de cet ouvrage; Baronius lui a donné place dans ses *Annales*; Dom Marlot l'a inséré dans son *Histoire de l'Eglise de Reims*, et le P. Labbe dans sa collection générale des conciles.

Sur l'épiscopat. — Dans un discours prononcé en présence d'un grand nombre d'évêques, de prêtres et de diacres, il prit pour sujet l'excellence de l'épiscopat. Il s'attache à en démontrer la supériorité sur toutes les dignités temporelles des rois et des princes, par la raison, dit-il, que les rois et les princes se mettent à genoux devant les évêques, qu'ils baisent leurs décrets, qu'ils se recommandent à leurs prières. A plus forte raison, conclut-il, sont-ils au-dessus de la multitude que Jésus-Chsist a commise à leurs soins. La conséquence qu'il en tire, c'est que plus la dignité épiscopale est sublime, plus les évêques doivent se montrer supérieurs aux autres par la sagesse de leur conduite, chaque profession devant se distinguer moins par le nom que par les œuvres. Dieu exigera de nous en proportion des honneurs auxquels nous aurons été élevés; il demandera plus à un évêque qu'à un prêtre, plus à un prêtre qu'à un diacre, plus à un diacre qu'à un des ministres inférieurs, et plus à un clerc qu'à un simple laïque. De là il explique les devoirs d'un évêque en paraphrasant le chap. III de la Ire *Epître à Timothée*. Puis il invective contre les abus qui déshonoraient le clergé. Les saints ordres étaient mis à l'encan; on payait pour devenir évêque, prêtre, diacre, abbé. Aussi quels ministres de pareilles ordinations donnaient-elles à l'Eglise? Des hommes qui pour la plupart n'avaient d'autre mérite pour y parvenir que celui que donnent les richesses. Il compare la simonie à la lèpre de Giezi, et la manière dont il la combat est d'autant plus capable de faire impression, qu'elle est plus naïve et plus circonstanciée. Il finit ce discours par une courte prière, dans laquelle il conjure l'Esprit-Saint de venir au secours de tous les évêques, afin qu'ils mettent en pratique ce qu'il leur a dit avec son inspiration.

Lettres.—Ses lettres que l'on possède au nombre de cent quarante-neuf, divisées en plusieurs recueils, traitent plus ordinairement d'intérêts politiques que de toute autre matière. Ces recueils sont très-mal rédigés; les éditeurs n'ont pas même séparé les lettres que Gerbert écrivit en son propre nom d'avec celles de plusieurs personnages de distinction, auxquels il prêta sa plume. La plupart sont très-courtes, d'un style laconique et sentencieux, sachant se varier cependant suivant les personnes et les circonstances; ce qui marque en Gerbert une souplesse de génie qui savait s'accommoder à toutes les circonstances. Ce que ces lettres offrent de plus surprenant, c'est que l'auteur y remplit quelquefois les fonctions de secrétaire pour deux personnes ennemies déclarées l'une de l'autre. On en voit un exemple dans les lettres 31e et 32e, écrites par lui sous le nom de Thierry, évêque de Metz, au prince Charles, frère du roi Lothaire, et du prince Charles à cet évêque. Elles sont l'une et l'autre très-vives et remplies d'injures grossières. L'évêque de Metz reconnaissant apparemment que la lettre et la réponse étaient de la même main, s'en plaignit. Gerbert, pour l'apaiser, lui écrivit une lettre d'excuses, où il reconnaît sa faute dans le style d'un homme tout disposé à y retomber. On a une lettre, adressée au nom d'Adalbéron à l'impératrice Théophanie, dans laquelle cet archevêque de Reims demande un évêché pour Gerbert, qu'il représente à cette princesse comme un de ses fidèles serviteurs; ce qui montre que Gerbert prétendait à l'épiscopat. Il dit dans une autre que l'archevêque Adalbéron l'avait désigné pour son successeur, du consentement de tous les évêques, du clergé et de tous ses vassaux. Mais ailleurs il n'allègue pour témoins de cette désignation que quelques hauts personnages. Il parle souvent des mouvements qu'il se donnait pour former une bibliothèque, et des sommes qu'il dépensait à faire transcrire et à acheter des exemplaires des bons auteurs, tant à Rome que dans le reste de l'Italie, la Germanie et la Belgique. Il cite entre autres écrivains Pline, Eugraphius, Jules César, Suétone et Aurélius, Cicéron, le rhé-

theur Victoria, Stace, Claudien, la dialectique et l'astrologie de Boëce, Manilius, un Espagnol nommé Joseph, qui avait composé un traité d'arithmétique, et un médecin oculiste nommé Démosthènes. Il pria Lupitus de Barcelone de lui envoyer le livre d'astrologie qu'il avait traduit, et lui offrit en échange ce qu'il lui plairait de désigner.

Profession de foi. — Une autre de ses lettres contient la profession de foi qu'il souscrivit après son élection à l'archevêché de Reims. Il y reconnaît en termes clairs et précis qu'il n'y a qu'un Dieu en trois personnes; que le Fils seul s'est fait homme en s'incarnant de la Vierge; qu'il a pris aussi une âme raisonnable, de sorte qu'il réunit la nature divine et humaine en une seule personne; d'où il résulte qu'il n'y a qu'un Fils, qu'un Christ, qu'un Seigneur, auteur de toutes les choses créées de l'Ancien et du Nouveau Testament. Il déclare qu'il a vraiment souffert dans sa chair, avec laquelle il est mort et ressuscité, et dans laquelle il viendra juger les vivants et les morts. Il pense que le diable est devenu mauvais, non par sa nature, mais par son libre arbitre; que nous ressusciterons dans la même chair dans laquelle nous vivons; qu'au jour du jugement chacun recevra selon ses œuvres, la peine ou la récompense. « Je ne défends le mariage ni ne condamne les secondes noces, ajoute-t-il; je ne blâme pas non plus l'usage de manger de la chair. Je confesse que l'on doit accorder la communion aux pénitents réconciliés, et que par le baptême nous obtenons la rémission tant du péché originel que des péchés actuels; et que hors de l'Eglise il n'y a point de salut. Enfin, je reçois les quatre conciles que l'Eglise universelle notre mère reçoit.» Cette profession de foi se trouve dans la Collection des conciles, tome IX.

A Séguin. — Le Pape Jean XV, dans un concile tenu à Rome, en 993, avait cassé la déposition d'Arnoul et l'élection de Gerbert, et interdit tous les évêques qui y avaient pris part. Non-seulement Gerbert refusa d'obéir; il en détourna encore Séguin, archevêque de Sens, par une lettre qu'il lui écrivit quelque temps après. Les partisans d'Arnoul disaient que, pour la déposition de cet évêque, il aurait fallu attendre le jugement du Souverain Pontife. Sur quoi Gerbert, supposant que le jugement rendu au concile de Saint-Basle contre Arnoul était canonique, répond qu'ils ne sont pas en état de montrer que la décision du Pape n'est pas plus grande que le jugement de Dieu. D'où il conclut qu'en vain le Pape prétend séparer de sa communion les évêques qui ont eu part à la déposition d'Arnoul. Suivant lui, on ne peut pas appliquer au cas présent ce que dit saint Grégoire : *Que le troupeau doit craindre la présence du pasteur*, puisque ce ne sont pas les évêques, mais le peuple qui forment le troupeau. « Vous n'avez donc pu, dit-il à Séguin, être suspendu de la communion pour un crime que vous n'avez pas confessé, et dont vous n'êtes point convaincu; et on ne doit pas vous traiter de rebelle, puisque vous n'avez jamais évité les conciles. D'ailleurs vos actions et votre conscience sont pures. On n'a rendu contre vous aucune sentence canonique, et on n'en peut point rendre. Nous ne devons pas, ajoute-t-il, donner à nos ennemis occasion de dire que le sacerdoce, qui est un par toute l'Eglise, est tellement soumis à un seul, que s'il se laisse corrompre par argent, par faveur, par crainte ou par ignorance, que personne ne puisse être évêque, sans se soutenir auprès de lui par de tels moyens. La loi commune de l'Eglise est l'Ecriture, les canons et les décrets du Saint-Siége, qui y sont conformes. Quiconque se sera écarté de ces lois par mépris, sera jugé suivant ces lois; et quiconque les observera sera toujours en paix. Gardez-vous donc de vous abstenir des saints mystères; ce serait vous rendre coupable. »

A Wildebold. — Gerbert écrivit sur la même affaire à Wildebold, évêque de Strasbourg, qui l'avait prié de l'en instruire. Il la reprend dès son origine et raconte qu'Arnoul, fils naturel du roi Lothaire et clerc de l'église de Laon, ayant livré cette ville et Adalderon qui en était évêque, au prince Charles, son oncle, ce qui avait occasionné beaucoup de sang, de pillage et d'incendies, fut condamné pour ce sujet dans un concile des évêques de toute la Gaule; que, s'étant ensuite réconcilié avec le roi Hugues-Capet par l'entremise de l'évêque de Laon, ce prince, pour le gagner, lui donna l'archevêché de Reims. En cette qualité, il fit serment de fidélité au roi; mais environ six mois après son ordination, il livra la ville de Reims au prince Charles, son oncle. Pour écarter les soupçons que l'on pourrait concevoir contre lui à cet égard, il publia une excommunication contre tous ceux qui avaient pillé l'église et la ville de Reims, et engagea les évêques de sa province à suivre son exemple; mais il ne laissa pas d'ôter les terres de cette église à ses vassaux, pour les donner aux ennemis, et de faire marcher des troupes contre le roi Hugues, son souverain, sous les enseignes du prince Charles. Le Pape, averti de remédier aux troubles de l'Eglise de Reims, ne donna aucun ordre à ce sujet; Arnoul lui-même, averti par les évêques de se purger canoniquement des accusations formées contre lui, fut dix-huit mois sans consentir à en rien faire. Cependant, se voyant abandonné de ses plus grands protecteurs, il était venu trouver le roi Hugues, qui l'avait admis à sa table après de nouveaux serments de fidélité; mais les ayant faussés aussitôt en se joignant aux ennemis du roi, on l'avait traduit devant un concile, où, après une mûre délibération, il avait confessé ses crimes et renoncé à ses dignités. Les défenseurs d'Arnoul répondaient que le roi lui avait pardonné, et qu'on avait fait injure au Pape, en déposant cet archevêque sans son autorité. Sur le premier article Gerbert dit que le pouvoir des rois ne s'étendant pas sur les

âmes, leur grâce ne donnait point à Arnoul la rémission de ses péchés; qu'il n'appartenait qu'aux évêques de lier et de délier, et qu'Arnoul, même depuis qu'il avait obtenu le pardon du roi, s'était rendu coupable par ses parjures et ses sacriléges. Il répond sur le second article, que l'on n'a fait aucune injure au Pape, puisque, invité par lettres et par députés, pendant dix-huit mois, il n'a point voulu répondre; qu'au reste les crimes d'Arnoul étant manifestes, les évêques n'avaient fait qu'exécuter contre lui les lois établies. La contumace d'une année suffirait pour le condamner sans l'entendre; mais, après sa confession, ils ont dû le déposer, suivant le concile de Nicée, quand même cette confession aurait été fausse; puisque dans ce cas là encore il se serait rendu coupable de faux témoignage contre lui-même. Gerbert se défend d'avoir usurpé le siége de Reims, et de l'avoir enlevé à Arnoul. On trouve cette lettre et la précédente à la suite des actes du concile de saint Basle, imprimés à Francfort en 1600.

Lettres du Pape Sylvestre II. — On ne produit que trois lettres de Gerbert, écrites après son élévation à la papauté : la première à Azolin, évêque de Laon; la seconde à Arnoul, archevêque de Reims, et la troisième à Robert, abbé de Vézelai. Les deux premières sont dans la collection de Duchesne, et la troisième, dans le *Spicilége* de dom Luc d'Achery, et toutes les trois dans le Recueil des conciles. Azolin, évêque de Laon, après avoir été accusé publiquement de plusieurs crimes, en avait été convaincu dans le concile de Compiègne. Effrayé de la sévérité de la pénitence qui lui avait été imposée, il implora sa grâce du roi Robert et du concile, en promettant de se corriger. Il en fit serment, mais il ne tarda pas à le violer. C'est pourquoi le Pape Sylvestre II le cita au concile qu'il devait tenir à Rome dans la semaine de Pâques, avec ordre de s'y rendre, s'il n'en était empêché par maladie, ce qu'il ferait constater par des députés. — On doute si la lettre à Arnoul, archevêque de Reims, n'est pas plutôt de Grégoire V, qui l'avait rétabli, que de Sylvestre II, qui avait eu tant de part à sa déposition; mais rien n'empêche qu'on ne l'attribue à Gerbert. Ce Pape était intéressé en effet à rétablir Arnoul par un décret public, où, en faisant mention des crimes qui lui avaient occasionné sa déposition, il laissât des preuves à la postérité qu'Arnoul n'avait point été opprimé par la calomnie, mais qu'il avait été justement déposé pour ses fautes. La lettre à Robert, abbé de Vézelai, contient la confirmation des priviléges de cette abbaye.

Autres lettres et bulles. — On a une bulle de Sylvestre II, adressée à Ratranger, abbé de Havels et de Malmédi, par laquelle il prend ce double monastère sous la protection du Saint-Siége; une lettre à saint Odilon, abbé de Cluny, et à sa congrégation, dans laquelle il lève les doutes qu'ils avaient conçus sur quelques ordinations faites par un évêque, qui, avant d'être parvenu à l'épiscopat, était moine de Cluny; Oldoïni attribue à Sylvestre II une bulle pour l'établissement de la commémoration des fidèles trépassés, le lendemain de la fête de tous les saints : cette bulle ne paraît nulle part. Il y aurait plus de vraisemblance à dire que le Pape confirma l'institution de cette cérémonie, faite en 998, par saint Odilon, abbé de Cluny.

Vies de saints faussement attribuées. — C'est à tort que le même Oldoïni fait Gerbert auteur de la *Vie de sainte Adélaïde*, que l'opinion commune attribue avec justice à saint Odilon, comme nous l'avons fait voir en son lieu. Il n'y a pas plus de raison de lui attribuer la vie et le martyre de saint Adalbert, évêque de Prague, comme a fait Bzavius dans l'édition qu'il en a publiée à Rome en 1629, sur un manuscrit du Mont-Cassin. Henschenius qui a rapporté la même Vie au 3 avril, prouve qu'elle n'est point l'œuvre de Gerbert, mais d'un moine du monastère de Saint-Boniface et de saint Alexis de Rome, qui la composa à sa prière et sur sa recommandation. C'est aussi le sentiment de Balbin dans sa *Bohemia sacra*, imprimée à Prague, en 1682.

D'un esprit fin, souple, insinuant et cultivé, Gerbert sut, dès sa jeunesse, captiver la bienveillance des grands et se la conserver jusqu'à ses derniers jours. Le plus illustre, comme le plus puissant de ses protecteurs fut l'empereur Othon, à qui il dut son élévation au souverain pontificat. Sa vie ne fut pas toutefois exempte de revers et d'inquiétudes; il en eut même de considérables; mais il trouva dans la force de son génie des ressources contre les variations de la fortune. La douceur et l'intégrité de ses mœurs lui avaient procuré des amis; son savoir et sa prudence lui conservèrent des admirateurs; son zèle et sa fermeté lui concilièrent de la considération et du respect. S'il témoigna de la vigueur dans la défense de ses droits, il n'en eut pas moins quand il fut question du maintien du bon ordre et de la discipline, mais sans donner dans les excès des censures, voulant qu'on usât de ménagements quand il s'agissait du salut des âmes. Son goût dominant fut pour les beaux-arts; mais il ne négligea pas les sciences convenables à un évêque. Gerbert cultiva avec tant de succès les mathématiques, que ceux à qui cette science était inconnue l'accusèrent de magie; et cette opinion accréditée par la simplicité de ses contemporains, l'a rendu plus célèbre que les ouvrages qui l'avaient provoquée. On a essayé sérieusement de l'en justifier, dans un écrit apologétique, publié à Rome en 1678. Quant à sa manière d'écrire, elle n'est pas tout à fait la même dans ses discours et ses traités que dans ses lettres. Trop sérieux et trop précis dans celles-ci, il est dans les autres diffus et embarrassé. Comparé avec la plupart de ses contemporains, il ne manque pas d'une certaine élégance; mais s'il a mérité par son administration d'être mis au rang des plus

grands Papes, ses ouvrages sont loin de lui assigner le même rang parmi les écrivains. Nous avons indiqué, dans le cours de notre analyse, les différentes éditions de chaque écrit en particulier. Ils se trouvent réunis dans une édition complète, dans la grande Collection patrologique de M. l'abbé Migne.

SYMMAQUE, fils de Fortunat et originaire de Sardaigne, fut élu pour succéder au Pape Anastase, mort le seizième jour de novembre 498. L'empereur Anastase fit élire en même temps l'archiprêtre Laurent, ce qui causa un schisme dans l'Eglise. Pour mettre fin au schisme, il fut arrêté qu'ils iraient tous deux à Ravenne, et se rapporteraient de la canonicité de leur élection au jugement du roi Théodoric, quoique ce prince fût arien. Théodoric décida avec justice que le siége appartenait à celui qui avait été ordonné le premier et avait réuni le plus grand nombre de suffrages. Symmaque, reconnu Pape légitime, assembla à Rome, au commencement de son pontificat, un concile de soixante-douze évêques, afin de chercher les moyens les plus puissants pour empêcher les brigues des évêques et les tumultes populaires qui s'excitaient ordinairement à leurs élections. Quatre ans après, quelques-uns du clergé de Rome et quelques sénateurs, par un mouvement d'envie, accusèrent Symmaque de crimes horribles, et subornèrent de faux témoins qu'ils envoyèrent à Ravenne au roi Théodoric. Pierre, évêque d'Altino, envoyé par le roi comme visiteur dans cette affaire, se joignit au parti schismatique qui s'était renouvelé, et n'eut aucun égard aux recommandations qui lui avaient été faites. L'indignation que cette conduite causa parmi les catholiques engagea le Pape Symmaque à convoquer un concile de cent quinze évêques. La sentence qui intervint déchargea le Pape des accusations portées contre lui, et engagea les fidèles à participer à sa communion, sous peine d'en rendre compte au jugement de Dieu. Le jugement du concile ayant été communiqué aux évêques des Gaules, ils en furent alarmés, et chargèrent saint Avit, évêque de Vienne, d'en écrire au Pape au nom de tous.

Lettres de Symmaque. — *A Eonius et saint Avit.* — Saint Avit avait obtenu du Pape Anastase un règlement qui étendait sa juridiction sur les évêques voisins, nommément sur celui d'Arles. Eonius, qui en était évêque, s'en plaignit au Pape Symmaque, et soutint que ce qu'Anastase avait fait en faveur de l'Eglise de Vienne contre les droits de celle d'Arles, avait été obtenu d'une manière subreptice contre les canons. Symmaque ne voulant décider qu'avec connaissance de cause, écrivit à un évêque d'Arles et de Vienne de lui envoyer à jour nommé, chacun de leur clergé, une personne instruite des droits de leurs Eglises, afin qu'il ne parût pas avoir voulu terminer leur contestation en l'absence et au préjudice de l'une des parties. Le Pape n'écrivit pas à saint Avit, mais seulement à Eonius, en envoyant toutefois un exprès à l'évêque de Vienne, et de lui écrire afin qu'il envoyât de son côté une personne à Rome pour soutenir ses prétentions. La lettre du Pape est du treizième jour d'octobre 499. Eonius envoya à Rome le prêtre Crescence avec une lettre dans laquelle il expliquait la difficulté survenue entre lui et l'évêque de Vienne, à l'occasion de quelques ordinations que celui-ci avait faites au préjudice des droits de l'Eglise d'Arles. Le Pape, voyant que ces ordinations étaient contre les règles établies depuis longtemps, et qu'Anastase, par le règlement fait entre les évêques de Vienne et d'Arles, avait mis de la confusion dans les provinces, le déclara nul, et ordonna à Eonius de s'en tenir au règlement que saint Léon avait fait autrefois entre ces deux Eglises. Saint Avit se plaignit d'avoir été condamné sans être entendu, parce qu'apparemment il n'avait envoyé personne à Rome pour défendre sa cause. Mais le Pape Symmaque lui écrivit qu'il n'avait aucune raison de se plaindre, et qu'il pouvait encore proposer ses défenses, et qu'il serait bien aise d'apprendre que le Pape Anastase n'avait pas blessé les canons, quoiqu'il eût mis de la confusion dans la province en changeant l'ordre ancien ; car, ajoute Symmaque, encore que l'on doive observer exactement les décrets des Pères, il faut quelquefois adoucir la rigueur de la loi pour un bien que la loi même aurait ordonné, si elle l'avait prévu. Cette lettre est du treizième d'octobre 501.

Lettre à Césaire d'Arles. — La lettre à Césaire d'Arles est une réponse au mémoire que ce saint évêque avait présenté au Pape Symmaque. Il déclare à la tête de son mémoire que l'épiscopat ayant pris son origine dans la personne de saint Pierre, ses successeurs devaient faire voir, par des décrets convenables, ce qui se devait observer dans chaque Eglise. Césaire demande ensuite que les aliénations que quelques personnes des Gaules faisaient des biens de l'Eglise au préjudice des pauvres soient défendues par l'autorité apostolique, excepté ce qu'on jugera à propos de donner aux monastères par un motif de piété : en second lieu, qu'il ne soit pas permis d'ordonner les juges et les gouverneurs de provinces, que leur vie n'ait été éprouvée longtemps auparavant ; en troisième lieu, que l'on défende d'épouser, soit de gré, soit de force, les veuves qui ont porté longtemps l'habit religieux, et les vierges qui ont vécu plusieurs années dans les monastères ; enfin, que l'on empêche les brigues pour parvenir à l'épiscopat. Il réclame sur tous ces chefs la rigueur de l'autorité du Saint-Siége, afin que la discipline soit observée dans la province des Gaules comme dans l'Eglise romaine. Le Pape Symmaque répondit à Césaire par une lettre décrétale datée de novembre 513 ; elle contient six articles. Le Pape reconnaît d'abord que les règles ecclésiastiques établies par les anciens Pères avaient pourvu à presque toutes les demandes de Césaire ;

mais, dans la pensée qu'il était bon de les renouveler, il ordonne, premièrement, que l'on ne pourra aliéner aucun des fonds de l'Eglise sous quelque motif que ce soit, si ce n'est en faveur des clercs pour leurs services, aux moines par un motif de piété, et aux étrangers pour leurs besoins, mais à condition qu'ils n'en jouiront que pendant leur vie. Telle fut l'origine des bénéfices ecclésiastiques : auparavant les clercs avaient coutume de recevoir de l'Eglise par les mains de l'évêque, chaque mois, ce qui leur était dû pour leur service; mais, dans la suite, on accorda à quelques-uns d'entre eux l'usufruit de certains biens de l'Eglise, pour leur vie seulement, ce qui fut appelé *bénéfice*, parce qu'on n'accordait ces grâces qu'à ceux que l'on croyait les avoir bien méritées. Symmaque, pour empêcher les laïques de parvenir avec trop de facilité au sacerdoce, veut qu'ils observent les interstices, et qu'ils passent par les degrés réglés par les canons; car il n'est pas facile d'éviter toute faute dans un ministère auquel on parvient contre les règles et sans aucune expérience. Il ordonne ensuite de suspendre de la communion ceux qui ravissent des veuves ou des vierges consacrées à Dieu, et les épousent selon ou contre leur gré. Il défend aussi le mariage aux veuves et aux vierges qui ont passé un temps considérable dans les monastères. Il défend aussi les brigues et les promesses pour parvenir à l'épiscopat, et veut que le décret d'élection se fasse en présence du visiteur, afin que, par son témoignage, on puisse constater l'unanimité des suffrages du clergé et du peuple.

Lettres aux évêques des Gaules. — Saint Césaire, dans un voyage à Rome, présenta une requête au Pape pour la conservation des priviléges de l'Eglise d'Arles, parce que saint Avit les contestait toujours. Le Pape, qui avait annulé le règlement d'Anastase, et proposé à saint Avit d'examiner une seconde fois les droits respectifs des Eglises d'Arles et de Vienne, ordonna de nouveau que l'on s'en tiendrait au règlement de saint Léon, d'après lequel le droit de l'Eglise de Vienne ne s'étendait que sur les Eglises de Valence, Tarentaise, Genève et Grenoble; les autres Eglises dont il était question devaient dépendre de celle d'Arles : c'est ce que porte la lettre de Symmaque à tous les évêques des Gaules, en date du treizième de novembre 513, dans laquelle il les exhorte à se contenter de leurs droits, sans chercher à les étendre par le secours de la puissance séculière. L'abbé Gille et Messien, secrétaires de saint Césaire, demandèrent encore au Pape Symmaque la confirmation d'un autre privilége de l'Eglise d'Arles, selon lequel l'évêque d'Aix était obligé de venir, à la demande de l'évêque d'Arles, soit pour les conciles, soit pour les autres affaires ecclésiastiques. Le Pape, dans une lettre adressée à saint Césaire, le 11 juin 514, confirma les priviléges de l'Eglise d'Arles, et ordonna qu'il veillerait sur toutes les affaires en matière de religion, tant dans les Gaules que dans les Espagnes, en conservant toutefois les droits établis dans chaque Eglise par l'autorité des Pères. Il lui donna encore le droit d'assembler les évêques de ces provinces, même celui d'Aix, lorsqu'il serait nécessaire, et déclara qu'aucun d'eux ne pourrait faire le voyage de Rome sans sa permission.

Apologétique.—Quoique l'empereur Anastase n'eût pas écrit à Symmaque sur sa promotion au pontificat, le Pape ne laissa pas de lui écrire; mais il lui témoigna en même temps qu'il ne pouvait avoir de communication avec lui, parce qu'il recevait celle d'Acace. Le prince, piqué contre Symmaque, s'emporta contre lui jusqu'à lui dire des injures et à le traiter de manichéen. Il lui reproche même d'avoir été élu Pape contre l'ordre des canons. Symmaque ne croyant pas devoir souffrir ces injures, répondit au libelle d'Anastase par un écrit adressé à ce prince même et que l'on intitule : *Apologétique.* Il y fait remarquer à Anastase, qu'il ne doit pas trouver mauvais qu'il réponde à ses injures; que, s'il se considère en qualité d'empereur romain, il doit écouter avec bonté les ambassades même des nations barbares, et s'il se regarde comme un prince chrétien, il est de son devoir d'écouter avec patience la voix de l'évêque du siége apostolique. Mais pour lui, dit-il, il ne lui est pas permis de dissimuler les calomnies dont on le chargeait, quoiqu'il dût les souffrir et rendre des bénédictions pour des malédictions. Il devait même, pour l'intérêt de l'empereur, en faire voir la fausseté, afin de faire cesser le scandale que son libelle avait causé. « Vous m'accusez, lui dit-il, d'être manichéen? mais suis-je donc eutychien, ou protecteur des eutychiens, dont la fureur favorise principalement l'erreur des manichéens? Rome m'est témoin et ses archives font foi que je ne me suis jamais écarté de la foi catholique, que j'ai reçue du Saint-Siége, depuis que je suis sorti du paganisme. Que l'accusateur se produise et qu'il me convainque; autrement ce que vous m'objectez ne sont que des reproches et non pas des crimes constatés. Croyez-vous que, parce que vous êtes empereur, il vous est permis de mépriser le jugement de Dieu, et de vous élever contre la puissance de saint Pierre? Comparant la dignité d'un empereur avec celle d'un évêque, il y a autant de différence entre elles, qu'il y en a entre celui qui a l'administration des choses de la terre et celui qui est chargé d'administrer celles du ciel. Vous, prince, vous recevez le baptême de l'évêque et les autres sacrements, vous lui demandez des prières; vous attendez sa bénédiction et vous le priez de vous accorder la pénitence : tandis que vous n'avez soin que des affaires humaines, il vous dispense les biens du ciel. Ainsi la place d'un évêque est du moins égale à la vôtre, si toutefois elle n'est pas supérieure. Voyez donc à quoi vous vous engagez, lorsque vous m'accusez : votre

sort est le même que le mien : car si vous prouvez les chefs d'accusation que vous avez formée contre moi, vous me ferez perdre indubitablement ma dignité; mais vous vous exposez à perdre la vôtre, si vous ne pouvez m'en convaincre. »

Symmaque rappelle à Anastase que sa qualité d'homme le met dans la nécessité de rendre compte à Dieu de la manière dont il aura usé de la puissance qui lui aura été donnée d'en haut. « Si vous dites, ajoute-t-il, que, suivant l'Apôtre, nous devons être soumis à toute puissance, nous ne le nierons pas ; nous portons au contraire du respect aux puissances humaines ; mais ce n'est que lorsqu'elles ne nous ordonnent rien contre Dieu. Au reste si toute puissance vient de Dieu, c'est principalement celles qui sont préposées pour la dispensation des choses divines. Respectez Dieu en nous et nous le respecterons en vous : mais si vous n'avez pas de respect pour Dieu, vous ne pouvez user du privilége de celui dont vous méprisez les droits. Vous dites que j'ai conspiré avec le sénat pour vous excommunier, je ne le nie pas; mais je n'ai fait en cela que suivre ce que mes prédécesseurs ont eu raison de faire. Vous dites que le sénat vous maltraite ; si nous vous maltraitons en vous exhortant de vous séparer des hérétiques, nous traitez-vous bien en voulant nous obliger de nous joindre à des hérétiques ? Que m'importe, dites-vous, ce qu'a fait Acace ? Abandonnez-le donc, pour montrer que vous n'y prenez pas d'intérêt. Si vous ne vous en séparez pas, nous devons croire que ce qui le regarde vous intéresse. Ce n'est pas vous, prince, que nous excommunions, c'est Acace : séparez-vous de lui ; vous vous retirerez aussitôt de son excommunication. Si vous vous joignez à lui, ce n'est pas nous qui vous excommunions, c'est vous-même. Il arrivera de là que soit que vous vous sépariez d'Acace, soit que vous ne vous en sépariez pas, vous n'aurez pas été excommunié de nous. » Symmaque se plaint ensuite de la persécution qu'Anastase faisait souffrir aux catholiques en leur défendant à eux seuls le libre exercice de leur religion, tandis qu'il le permettait à toute sorte d'hérétiques. Il remarque que tous les princes catholiques, soit à leur avénement à l'empire, soit à l'élection d'un nouvel évêque au siége apostolique, avaient coutume de lui faire part de leur élection ou de les féliciter de la sienne, pour montrer qu'ils lui étaient unis de communion. Symmaque dit qu'il pourrait le prouver par les écrits d'Anastase, s'il ne se croyait obligé d'éviter tout commerce avec lui, comme avec un ennemi de la vérité, car ce prince passait pour être favorable à toutes les hérésies, surtout à celle des manichéens, que l'erreur d'Eutychès favorisait beaucoup. On croit néanmoins qu'Anastase n'était pas proprement eutychien, mais de la secte des acéphales, nommés aussi *hésitants*, parce qu'ils n'étaient d'aucun parti.

Vers l'an 512, les évêques d'Orient écrivirent au Pape Symmaque pour être rétablis dans sa communion. Ils lui assurèrent qu'ils recevaient la lettre de saint Léon et le concile de Chalcédoine et que leur foi était telle que les eutychiens en prenaient occasion pour les persécuter et les anathématiser. Le Pape dans sa réponse, en admettant les Orientaux à sa communion, les console et les exhorte à tout souffrir pour la défense de la foi.

Le Pape Symmaque tint plusieurs conciles à Rome, fit sortir de cette ville tous les manichéens et brûla leurs livres devant la porte de la basilique Constantine. Il montra beaucoup de libéralité dans le rachat des captifs de la Ligurie, dans la construction des églises et leur décoration. Ce fut lui, dit le pontifical, qui ordonna de chanter chaque dimanche et aux jours de fêtes des martyrs l'hymne *Gloria in excelsis*. Ce Pape mourut le dix-neuvième de juillet de l'an 514, après avoir gouverné l'Eglise quinze ans et huit mois. Ses lettres ont quelque chose de dur dans le style, mais elles sont pleines de force et de dignité.

SYNESIUS vint au monde à Cyrène, capitale de la Libye cyrénaïque. Il tirait son origine des Doriens qu'Aristhène avait amenés à Sparte onze cents ans avant Jésus-Christ; de là vient qu'il appelle doriques les tombeaux de ses ancêtres qu'on voyait à Cyrène. Il acquit une grande réputation d'éloquence, ce qui le fit d'autant plus admirer qu'elle semblait plus difficile à un homme de Libye où le grec était très-corrompu. Cette réputation lui attira des envieux qui ne pouvaient souffrir qu'il mît une partie de son temps à polir son style et à donner des agréments à ses pensées. Il s'appliqua aussi beaucoup à l'étude de la géométrie et de l'arithmétique qu'il regardait comme des règles assurées et infaillibles pour trouver la vérité. Souvent il veillait pour observer le lever et le coucher des astres. Il avait une si grande facilité d'esprit qu'il imitait sans peine toute sorte d'auteurs, quelque différent que fût leur style et leur manière d'écrire.

La réputation d'une femme nommée Hypacia, qui tenait à Alexandrie une école publique de la doctrine de Platon et de Plotin, l'engagea à faire un voyage dans cette ville et il se rendit auditeur de cette femme extraordinaire, qui ouvrait aux autres la porte des mystères de la philosophie païenne. Il soumit même depuis ses ouvrages au jugement de cette femme, comme on le voit par une de ses lettres intitulée : *A la maîtresse de la philosophie*. On ne sait s'il était marié dès lors, ou si ce fut seulement depuis sa légation à Constantinople. Mais il semble qu'il ne se soit pas marié à Alexandrie, puisqu'il dit qu'il y avait eu des enfants, et qu'il avait reçu sa femme de la main sacrée de Théophile d'Alexandrie. Il ne se maria donc qu'après l'an 385, lorsque Théophile fut élu évêque de cette ville.

Son voyage à Athènes. — Ce fut moins dans le desir de se perfectionner dans la

philosophie qu'il entreprit le voyage d'Athènes que pour n'être plus obligé de regarder comme avec vénération ceux qui y étaient allés. « Ces gens-là, dit-il, quand ils sont parmi nous, se regardent comme des demi-dieux au milieu des mulets; non pas qu'ils entendent mieux que nous ni Aristote, ni Platon, mais parce qu'ils ont vu l'académie, le lycée, et la galerie dont les stoïciens ont pris leur nom. » Il n'eut pas dans ce voyage toute la satisfaction qu'il aurait pu s'en promettre, car il n'a rien trouvé d'illustre et de vénérable à Athènes que les noms des dieux qui avaient été autrefois en réputation. Il n'y avait plus ni philosophie, ni les belles peintures de Polygnote; et cette ville, au lieu d'être la demeure des sages, comme autrefois, n'était plus renommée que pour le miel du mont Hymette.

Ses occupations. — Quelque attachement qu'il eût pour la philosophie et les belles lettres, il ne voulut jamais en être l'esclave, et préférait vivre libre et dégagé de toutes sortes de sujétions et de soins. Il ne voulut pas même s'inquiéter d'affaires, lorsqu'il fut en état de s'en mêler, ne pensant uniquement qu'à conserver son esprit dans un calme parfait, éloigné de tout ce qui pouvait en troubler la paix et le repos. Tout son temps était partagé entre la prière, la lecture et la chasse. Lorsqu'il étudiait, si c'était quelque chose de Dieu, il fallait qu'il fût seul; mais pour se divertir, il aimait beaucoup la compagnie, et dès qu'il n'avait plus les yeux sur les livres, il était disposé à tout. Il dit dans une de ses lettres que Dieu s'était montré si favorable à ses prières, qu'il ne se souvenait pas de lui avoir rien demandé qu'il n'eût obtenu. Comme quelques-uns se moquaient de lui de ce que pendant que ses parents se donnaient beaucoup de peines pour avoir des charges, il demeurait particulier : « Puisque l'état des affaires, leur répondit-il, ne souffre plus que les villes soient conduites par des philosophes, j'aime mieux voir mon âme environnée et comme gardée par une couronne de vertus, que de voir une troupe de soldats autour de mon corps. » Aussi ne prétendait-il pas laisser beaucoup de biens à ses enfants; il avait plus de soin d'amasser des livres que d'augmenter ses fonds de terre. A la chasse, il joignait quelquefois le jardinage et se plaisait à cultiver des arbres et à bêcher la terre.

Les ravages que les barbares faisaient dans la Pentapole et dans les provinces voisines engagèrent les habitants de Cyrène à députer Synésius à Constantinople vers l'empereur Arcade, pour obtenir de lui quelque soulagement dans la pauvreté et dans la désolation où la ville était réduite. On fixe cette légation vers l'an 397. Synésius demeura trois ans à Constantinople, où il eut beaucoup à souffrir. Lorsqu'il eut obtenu une audience de l'empereur, il prononça un discours et lui présenta en même temps une couronne d or au nom de la ville de Cyrène. La plus grande partie de ce discours est employée à donner à Arcade l'idée d'un véritable prince; et pour ce qui fait le sujet de sa légation, il ne dit presque autre chose sinon que la ville de Cyrène avait besoin d'un empereur pour reprendre son ancien lustre, que le prince par son vouloir la ferait sortir de sa pauvreté, et que la ville rétablie par un grand empereur lui offrirait une autre couronne digne de sa grandeur et de sa majesté. Mais il déclara sur la fin de son discours qu'il avait à traiter plus particulièrement avec ce prince des demandes des villes de Pentapole. Sa légation dura trois ans, comme il nous l'apprend par une de ses lettres, dans laquelle il dit, que quand il partit de Constantinople, un nommé Photius en partit le même jour sans saluer Aurélien son ami, qui était alors consul. Aurélien remplissait cette dignité en l'an 400.

De retour à Cyrène, il eut l'affliction de trouver non-seulement la guerre dans son pays, mais encore sa patrie divisée par des dissensions politiques. Dans ce même temps, le peuple de Ptolémaïde, métropole de la Cyrénaïque, qui venait de perdre son évêque, demanda Synésius pour lui succéder; il s'adressa pour cet effet à Théophile d'Alexandrie, qui avait la primatie sur ce siége aussi bien que sur ceux d'Egypte. Synésius n'était pas encore baptisé; mais sa vertu le faisait également admirer et des Chrétiens et des païens. Alarmé de cette nouvelle, il fit ce qui dépendait de lui pour éviter l'épiscopat qu'il redoutait. Dans une de ses lettres, il prend Dieu à témoin que, lorsqu'il était seul, il s'était souvent jeté à genoux et prosterné contre terre pour le conjurer de lui donner plutôt la mort que le sacerdoce. Outre la difficulté qu'il trouvait à changer de vie en acceptant l'épiscopat, il alléguait qu'il n'avait aucune science des choses de l'Eglise, ni aucune étude de l'Ecriture. Il disait encore qu'il était pleinement persuadé de diverses opinions qui ne s'accordaient pas avec ce que l'on enseigne ordinairement aux fidèles; qu'il voulait bien ne pas prêcher ces choses au peuple; mais qu'il ne pouvait se résoudre de rien dire qui y fût contraire. Ces opinions regardaient les âmes qu'il croyait avoir été créées avant le corps, le monde et les parties qui le composent, qu'il disait ne devoir jamais périr; et la résurrection des morts, qu'il ne croyait pas comme on la croit dans l'Eglise: il témoignait que ce qui en est dit dans l'Ecriture avait quelque sens mystique et caché. Enfin il disait : « J'ai une femme que j'ai reçue de Dieu et de la main de Théophile. Or je déclare que je ne veux ni me séparer d'elle, ni m'en approcher en secret comme un adultère; mais je souhaite avoir des enfants en grand nombre et vertueux. Voilà une des choses que ne doit pas ignorer celui qui a le pouvoir de m'ordonner; et il pourra encore l'apprendre de Paul et de Denys, que le peuple a député pour cette affaire. » Cette déclaration de Synésius fait voir la discipline constante de l'Eglise par rapport à la continence des évêques, puisqu'il propose la

femme comme un premier obstacle à son ordination.

Il écrivit dans le même sens à son frère Evotius, pour lui faire connaître tout ce qu'il pensait sur l'épiscopat; il souhaite que sa lettre soit lue de beaucoup de personnes, « afin, dit-il, que, quoi qu'il arrivât dans cette affaire, il en pût être innocent devant Dieu et devant les hommes. » Il fit aussi ses remontrances à Théophile et au clergé de Ptolémaïde; mais enfin il fut obligé de céder, et mit tout au jugement de Théophile, se soumettant à ce joug dans l'espérance que celui qui était le maître de sa vie serait aussi son protecteur dans l'état où il l'engageait et avec la connaissance que ce qui est impossible en soi-même est possible à Dieu; il se promit qu'avec le secours de sa grâce, il éprouverait que le sacerdoce, au lieu de le faire descendre de la philosophie et de la contemplation de la vérité, l'y élèverait encore davantage. Il écrivit donc aussitôt aux prêtres de Ptolémaïde, de prier pour lui et de faire faire pour son ordination des prières tant publiques que particulières, à tout le peuple de la ville et dans toutes les églises de la campagne. Il fut sacré par Théophile vers l'an 410, après avoir sans doute donné des preuves de sa docilité et de sa foi sur les points essentiels. On voit en effet qu'il persuada à un philosophe nommé Evagre, son ami et son compagnon dans les lettres humaines, de se faire baptiser et de croire qu'après la fin du monde tous les hommes qui sont nés depuis la création, ressusciteront dans leur même corps; que leur chair deviendra incorruptible et immortelle; qu'ils vivront ainsi éternellement et recevront la récompense des actions qu'ils auront faites lorsqu'ils étaient revêtus de leurs corps mortels. Photius dit aussi que Synésius, aussitôt après son épiscopat, embrassa la doctrine de l'Eglise sur la résurrection.

Il mit un intervalle de sept mois entre son ordination et l'exercice de ses fonctions épiscopales, pour se donner le loisir d'en méditer l'importance, et de considérer à quoi elles l'obligeaient. Résolu ensuite de les remplir autant qu'il serait en lui, il ne se mit plus en peine des honneurs ni des mépris des hommes; il croyait même avoir obligation à ceux qui le persécutaient, et regardait les injures qu'on lui faisait à cause de Dieu comme une espèce de martyre. Outre l'instruction qu'il donnait à son peuple il prenait encore soin des affaires temporelles de ses diocésains, et de celles même qui regardaient le corps de la ville en particulier. Il chassa de son diocèse les eunomiens qui, sous prétexte de quelque procès, étaient venus en Libye; mais, en effet, pour y établir leur impiété. Les peuples de la Pentapole affligés de la conduite tyrannique d'Andronic de Bérénice, qui, à force d'argent, était passé de l'état de pêcheur à celui de gouverneur de cette province, eurent recours à Synésius; car ses crimes étaient montés à leur comble et contre Dieu et contre les hommes. Synésius lui fit des remontrances; mais elles furent sans effet. Les reproches ne servirent qu'à l'aigrir, et cet impie, pour témoigner plus de mépris pour cet évêque, fit attacher à la porte de l'église une ordonnance par laquelle il défendait à ceux qui étaient poursuivis par ses ordres de se réfugier auprès des autels, et menaçait les prêtres qui les y recevraient des peines les plus cruelles. Un homme de qualité, qui avait eu avec Andronic quelque différend pour un mariage, fut tourmenté par le tyran à la première adversité qui lui arriva. Pour assouvir sa vengeance il fit torturer cet homme en plein midi, afin que la chaleur du soleil empêchât le monde d'y assister. Synésius informé de cette cruauté y accourut, mais sa présence ne fit qu'irriter davantage Andronic, qui dans sa fureur et malgré sa qualité de Chrétien prononça par trois fois cette impiété : « C'est en vain que tu espères en l'Eglise : personne ne te délivrera des mains d'Andronic, quand tu t'attacherais aux pieds de Jésus-Christ même. »

Synésius regarda Andronic comme un incorrigible et prit le parti de le retrancher de la société des fidèles. Après avoir assemblé son clergé de Ptolémaïde, il dressa une sentence d'excommunication en ces termes : « Qu'aucun temple de Dieu ne soit ouvert à Andronic, aux siens et à Thoas; que tout lieu saint avec son enceinte lui soit fermé; le diable n'a pas de part au paradis. Si même il y entre en secret, qu'il en soit chassé. J'exhorte tous les particuliers et les magistrats à ne pas s'abriter sous le même toit ni à participer à la même table; mais particulièrement les prêtres à ne pas leur parler de leur vivant et à ne pas assister à leurs funérailles. Si quelqu'un méprise cette Eglise comme un siége peu important, et ne croit pas devoir lui obéir à cause de sa pauvreté, il doit savoir qu'en recevant les excommuniés il déchire l'Eglise qui doit être une, selon le vœu de Jésus-Christ. Nous éviterons de manger et à plus forte raison de participer aux saints mystères avec celui qui participera avec Andronic et Thoas, quand même il serait diacre, prêtre ou évêque. » L'acte d'excommunication était accompagné d'une lettre adressée à tous les évêques au nom de l'Eglise de Ptolémaïde, dans laquelle Synésius leur marqua les raisons qui l'avaient porté à rendre cette sentence contre Andronic. Il fut aussi cet acte dans l'assemblée de son peuple; mais auparavant il fit un discours dans lequel, après avoir marqué la répugnance avec laquelle il s'était chargé de l'épiscopat, les peines qu'il y souffrait et en particulier les crimes d'Andronic, il exhortait son peuple à choisir un autre évêque. Il fait voir dans le même discours qu'il n'est guère possible de réunir ensemble deux gouvernements, le spirituel et le temporel. « J'ai voulu, dit-il, vous faire voir par expérience, que joindre la puissance politique au sacerdoce, c'est filer ensemble deux matières incompatibles. L'antiquité a eu des prêtres qui étaient juges : les Egyp-

tiens et les Hébreux ont été longtemps gouvernés par les prêtres; mais, à mon avis, depuis que cette œuvre divine a été traitée humainement, Dieu a séparé ces genres de vie : il a déclaré l'une sacrée, l'autre politique; il a attaché les uns à la matière, les autres à lui-même ; ils doivent s'appliquer aux affaires et nous à la prière. Pourquoi voulez-vous joindre ce que Dieu a séparé, et nous imposer une charge qui ne nous convient pas ? Avez-vous besoin de protection? adressez-vous à celui qui est chargé de l'exécution des lois. Avez-vous besoin de Dieu ? allez à l'évêque. Le vrai sacerdoce a pour but la vraie contemplation, qui ne s'accorde pas avec l'action et le mouvement des affaires. Je ne condamne pas toutefois les évêques qui s'appliquent aux affaires; mais dans ma conviction que je ne puis à peine suffire pour l'un des deux, j'admire ceux qui peuvent l'un et l'autre. » Andronic, effrayé de l'excommunication, promit de changer de vie. Tout le monde intercéda pour lui; Synésius était le seul d'avis de ne pas le recevoir, persuadé que ce n'était qu'hypocrisie de sa part. Il céda toutefois à l'avis des évêques plus expérimentés que lui, différa d'envoyer sa lettre par laquelle il devait notifier son excommunication, et le reçut à condition qu'il traiterait ses semblables avec plus d'humanité. Andronic se livra à des excès plus grands qu'auparavant ; et Synésius faisant valoir la sentence d'excommunication qui n'était que suspendue, avertit les évêques de lui interdire l'entrée de l'église, « afin que, si nous ne pouvons pas, leur dit-il, remédier à ses désordres, nous évitions du moins d'y participer, en fermant aux sacriléges les temples sacrés. » Andronic tomba plus tard dans la disgrâce des puissances séculières; alors Synésius fut touché de compassion pour son malheur. Il se plaignit de la sévérité dont on usa envers lui, le délivra par ses instances réitérées du tribunal funeste où l'on voulait lui faire son procès, et écrivit à Théophile d'Alexandrie pour le prier d'assister ce malheureux dans sa misère. Il finissait sa lettre en disant que, s'il lui accordait cette grâce, ce lui serait une marque que Dieu n'avait pas entièrement abandonné Andronic. Tout ceci se passa dans la première année de l'ordination de Synésius.

Il consulte sur les défenseurs de saint Chrysostome. — Ce fut encore dans la première année de son épiscopat que Synésius consulta Théophile d'Alexandrie au sujet d'Alexandre, évêque de Bésinopole en Bithynie, qui avait été fait évêque par saint Chrysostome, et qui pour être demeuré ferme dans la défense de ce saint évêque, avait été contraint comme les autres de laisser son diocèse et de venir demeurer à Ptolémaïde. Il y résidait lorsque Synésius en prit le gouvernement. A la vue des pénibles traitements qu'il endurait, du peu de considération que l'on avait pour lui et de la conduite des prêtres qui refusaient de le recevoir chez eux dans la crainte de violer les canons de l'Eglise, il écrivit à Théophile pour savoir ce qu'il avait à faire lui-même, et s'il devait traiter Alexandre comme évêque ou comme particulier. » Car il faut, lui dit-il, que nous honorions la mémoire d'un homme mort, et que la mort éteigne toutes nos querelles.» Théophile ne jugea pas à propos de répondre à cette lettre ni à une seconde que Synésius lui écrivit sur le même sujet. Il lui rendait aussi compte dans celle-ci de diverses commissions qu'il lui avait données dans la Pentapole. La première regardait les Eglises de Palébisque et d'Hydrax, bourgades sur la frontière des déserts de Libye. Théophile souhaitait que Synésius mît un évêque à Palébisque, et par là tirât ces deux bourgades de la dépendance de l'évêque d'Erythres. Synésius alla sur les lieux, assembla le peuple, leur rendit les lettres de Théophile et voulut leur persuader d'élire un évêque; mais quelque mouvement qu'il se donnât, il ne put jamais vaincre l'affection que le clergé et le peuple de Palébisque avaient pour Paul, évêque d'Erythres, de qui ils dépendaient. Ainsi cette bourgade, comme celle d'Hydrax, demeura soumise à l'évêque d'Erythres. La seconde commission de Théophile regardait un différend qui avait eu lieu entre l'évêque d'Erythres et celui de Dardanis, au sujet d'une ancienne forteresse située sur les confins de ces deux diocèses. Synésius accommoda les parties en persuadant à Dioscore, évêque de Dardanis, de vendre à Paul d'Erythres cette forteresse et toutes les terres qui y étaient jointes. Une troisième commission de Théophile était de régler un démêlé survenu entre deux prêtres, l'un nommé Jason, l'autre Lamponien. Jason avait attaqué Lamponien qui le maltraita. Mais d'après son repentir et ses larmes, Synésius le sépara de la communion de l'Eglise, le renvoyant pour obtenir son rétablissement à la chaire pontificale, c'est-à-dire, à Théophile, et ne lui accorda pas d'autre grâce, sinon que tous les prêtres qui se trouveraient présents pourraient lui donner la communion, s'il se trouvait en danger de mort. Il ajoute que si Lamponien revenait en santé, il retomberait sous la censure jusqu'à ce qu'il eût obtenu son pardon de l'évêque d'Alexandrie.

De trois enfants que Synésius avait eus de son mariage, il ne lui en restait qu'un lorsqu'il écrivit à son frère sa 88e lettre, et on voit par la 125e qu'il perdit ce dernier fils quelque temps après. On ne sait pas en quelle année il mourut lui-même; mais on ne peut différer sa mort au delà de l'an 430, puisque son frère Evotius, qui lui succéda dans l'évêché de Ptolémaïde, assista en cette qualité au concile d'Ephèse, en 431.

Ses écrits. — *De la royauté.* — Synésius avait composé un assez grand nombre d'écrits qui sont presque tous venus jusqu'à nous et ont mérité l'estime des plus habiles critiques. Le premier dans l'édition de Paris de 1612, est intitulé : *De la royauté ou de la conduite des rois.* C'est une harangue que Synésius prononça devant l'empereur

lorsqu'il fut député par sa province pour en obtenir quelques secours. Evagre dit que ce prince était Théodose le Grand; mais il est évident par le discours même de Synésius, qu'il s'adressa à un jeune prince qui était parvenu à l'empire par sa vertu. Ce prince ne peut être qu'Arcade, fils de Théodose. Il donne à ce prince dans son discours d'excellentes instructions pour se conduire dans le gouvernement, et lui fait voir qu'il n'y a que la vertu qui mette de la différence entre un véritable roi et un usurpateur : que le bonheur d'un prince ne consiste pas dans la puissance que Dieu lui a accordée, mais dans la sage administration de son empire. Il y fait voir que le fondement le plus solide de la royauté est la religion et la piété, que c'est le luxe qui a été la cause de la décadence de l'empire romain et que cet empire ne subsisterait pas longtemps, si les nations étrangères, entre autres celle des Goths, y avaient quelque crédit. Il fait aussi à Arcade un portrait de la manière dont un prince doit se conduire en temps de guerre comme en temps de paix et cela d'après les anciens philosophes, et en particulier de Platon et d'Aristote.

Dion, ou de la conduite de sa vie. — Il n'y avait pas longtemps qu'il était marié, lorsqu'il écrivit son traité intitulé : *Dion, ou de la conduite de sa vie*, puisqu'il y remarque que Dieu lui avait promis un enfant pour l'année suivante. Il déclare dans une lettre qu'il le composa pour répondre à certains sophistes ignorants et envieux qui lui faisaient des reproches de son application aux belles-lettres, à polir son style, à exprimer ses pensées avec agrément et de son trop d'étude à citer dans ses écrits les poëtes et les orateurs. Ces mêmes sophistes trouvaient encore à redire sur les exemplaires des livres dont il se servait et les accusaient de n'être pas corrects. Il réfute la première de ces accusations en faisant voir avec beaucoup d'éloquence que l'étude des belles-lettres, la poésie et la rhétorique sont d'une très-grande utilité. Pour la seconde accusation, il fait voir qu'il est quelquefois bon, pour exercer l'esprit, de n'avoir pas des exemplaires parfaits. Il adressa ce traité à son fils quoiqu'il ne fût pas encore né. Il y fait l'éloge de saint Antoine et de saint Amon, et s'étend beaucoup sur les moines et les solitaires par rapport à la contemplation et à la connaissance de la vérité, qu'il regarde comme un effort de l'esprit et de la méditation de l'homme. Son désir eût été, dit-il, que la nature eût rendu l'homme capable de s'appliquer sans cesse à la contemplation de la vérité, sans avoir besoin de repos et de divertissement; mais puisqu'il n'était pas exempt de ce besoin, comme Dieu, ni réduit à trouver sa satisfaction dans les plaisirs du corps, comme les bêtes, il ne trouvait pas de moyen plus innocent et plus proportionné à son occupation principale, que de s'amuser à faire quelque pièce d'esprit et d'éloquence. Il y reconnaît que l'âme ne peut être le bien souverain et par essence, parce que si cela était, elle ne serait jamais dans le mal; qu'ainsi, il faut qu'elle s'élève au-dessus d'elle-même pour trouver le véritable bien. On a donné à ce traité le nom de *Dion* parce que l'auteur y allègue souvent l'exemple de Dion Chrysostome.

Eloge d'un chauve. — Dion de Constantinople, dans un discours intitulé l'*Eloge d'un chauve*, tâchait de montrer qu'il était plus convenable à l'homme qu'à la femme de prendre soin de sa chevelure. Synésius entreprit de le réfuter par un écrit intitulé : *Eloge du manque de cheveux à la tête.* Quoique la matière paraisse entièrement stérile, Synésius la traite avec beaucoup d'étendue, d'élégance et de netteté; son discours est orné de beaucoup d'érudition et d'une variété admirable de raisonnements et de figures. Cet ouvrage seul fournit une preuve suffisante de la force, de la beauté et de l'étendue de son génie. Il y remarque que les portraits des hommes illustres que l'on gardait dans les cabinets, comme de Diogène, de Socrate et autres, avaient la tête chauve. Il déclare que le manque de cheveux était si ordinairement regardé comme une preuve de mérite, que lorsque les peintres voulaient représenter un comédien, ils lui faisaient une belle chevelure, et donnaient au contraire une tête chauve aux philosophes, aux prêtres et aux autres personnes de distinction.

De la Providence. — Son *Traité de la Providence* est divisé en deux livres. C'est une description énigmatique des calamités publiques de son temps, représentées sous le nom de deux frères, rois d'Egypte, Osiris et Typhon, d'un génie tout opposé. Synésius y fait voir que dans les événements contraires de la vie, on ne doit pas s'en prendre à la Providence, mais admirer en tout la sagesse de Dieu. On croit que par Osiris, il entend Aurélien qui remplit ses fonctions de préfet d'Orient à la satisfaction de tous les peuples de l'empire. Par Typhon il désigne Gaïnas qui, favorable aux Goths seuls, causa beaucoup de maux en Occident, et fut même cause de l'exil d'Aurélien.

Discours sur le psaume LXXV. — Le discours de Synésius sur le psaume LXXV n'est pas entier. Il s'y applique à démontrer qu'on doit passer les fêtes dans la piété et la sobriété, que le même Esprit a parlé dans l'Ancien et le Nouveau Testament; qu'à l'imitation d'un peintre habile, il a d'abord ébauché son ouvrage, et ensuite l'a rendu parfait. Il ajoute que l'Esprit-Saint ne s'est pas embarrassé du style dans les écrivains sacrés, ni d'une trop scrupuleuse exactitude dans les choses de moindre conséquence.

Traité des songes. — Synésius parle dans son *Traité des songes* de sa légation à Constantinople comme d'un événement arrivé assez longtemps auparavant. Ainsi il faut mettre cet écrit après l'an 400. Avant de le rendre public il l'envoya avec son *Dion* à Hypacia pour en avoir son jugement, et afin, lui dit-il, que le nombre fût complet, il en joignit un troisième sur le présent qu'il avait

fait pendant qu'il était ambassadeur. C'était un astrolabe d'argent qui, selon la description qu'il en fait dans son discours à Paon, était un globe terrestre, quoiqu'il ne fût pas ce semble d'une figure ronde : ce qui nous paraît difficile à expliquer. Le *Traité des songes* renferme plusieurs remarques sur l'origine, la vertu et les significations des songes. On y trouve quelques expressions qui tiennent beaucoup du paganisme. Nous avons le commentaire que Nicéphore Grégoras, patriarche de Constantinople, a fait sur cet ouvrage. Synésius s'y déclare fort habile dans l'art d'expliquer les songes et témoigne souhaiter de transmettre cette connaissance à ses enfants. Il acheva son traité des songes en une seule nuit.

Ses lettres. — Nous avons de Synésius cent cinquante-cinq lettres parmi lesquelles nous choisissons les plus importantes pour en rendre compte. Le lecteur du reste se fera facilement une idée du contenu des autres quand il saura que nous en avons extrait les événements qui nous ont servi à composer sa biographie.

Dans la 4e de ses lettres, Synésius fait la description d'un naufrage qu'il avait essuyé et remarque que le pilote, qui était juif et aussi scrupuleux observateur de la loi que les Machabées, abandonna le gouvernail la veille du samedi après le coucher du soleil ; les supplications ni les menaces ne purent le lui faire reprendre si ce n'est vers minuit que le vaisseau se trouva en danger de périr. Alors il le reprit disant que la loi le lui permettait, parce qu'il y avait danger de mort pour ceux qui étaient sur le vaisseau. Dans sa 44e lettre, il donne conseil à un officier nommé Jean, Phrygien d'origine. Cet officier était accusé d'avoir fait assassiner Eusilius, son propre frère. Les uns assuraient la vérité de ce fait, d'autres prétendaient au contraire que c'était une calomnie inventée par ses ennemis. Synésius, persuadé d'un côté, que Jean était très-capable d'avoir commis ce crime, et de l'autre qu'on le lui imposait faussement, lui conseilla de se remettre entre les mains de la justice lui et ses complices, pour y justifier sa réputation, s'il était innocent, ou pour expier sa faute s'il était coupable, et éviter par le supplice qu'il souffrirait en cette vie la peine qu'il aurait dû craindre pour l'autre. Il y fait voir l'utilité qu'il y a de souffrir en ce monde plutôt qu'en l'autre, et que la fuite de tout péché est le premier de tous les biens, tandis que l'innocence recouvrée par la pénitence est un bien de second ordre.

La 67e regarde le différend qui régnait entre Dioscore, évêque de Dardanis, et Paul, évêque d'Erythres, au sujet des restes d'un château situé sur les confins de ces deux diocèses. Paul prétendait que ce lieu lui appartenait, parce qu'il y avait consacré une église, érigée sur les débris d'une autre plus ancienne ; Dioscore soutenait que ce lieu lui appartenait de tout temps; il convenait, il est vrai, qu'on y avait fait des prières dans une incursion d'ennemis ; mais qu'il n'était pas plus consacré pour cela que les montagnes et les vallées où l'on priait en pareilles occasions. Synésius, délégué par Théophile d'Alexandrie, pour terminer ce différend, déclara Dioscore propriétaire, et que Paul était dans son tort d'avoir apporté en fraude la pierre de l'église et le voile mystique en ce lieu, afin de s'en emparer. Ainsi loin de considérer cette maison comme un lieu sacré, il ne douta pas qu'on ne dût le regarder comme un lieu ordinaire. « Je n'estime, dit-il, rien de saint ni de sacré, si la justice et la sainteté n'y tiennent la première place ; ainsi je n'ai point eu de respect pour cette prétendue consécration. Dieu s'approche de ceux qui sont sans passions; mais si la colère fait agir, comment le Saint-Esprit peut-il venir, lui que la passion chasserait d'une âme, s'il y habitait auparavant? » Paul avoua sa faute, et Dioscore rentra dans ses droits à des conditions raisonnables. Dans la même lettre, Synésius se plaint à Théophile que des évêques en accusaient d'autres d'agir contre les lois. « Leur but, dit-il, n'est pas de les faire condamner, mais seulement de procurer aux gouverneurs, appelés à juger dans ces circonstances, des gains injustes. » Il s'y plaint encore de ces évêques errants et vagabonds, qui abandonnaient volontairement la chaire à laquelle ils étaient destinés et cherchaient ailleurs, non l'honneur de l'épiscopat, mais leur intérêt temporel. Son avis, dit-il, est d'interdire toutes fonctions ecclésiastiques à ces déserteurs, de ne pas les recevoir dans le sanctuaire, et de les laisser parmi la foule du peuple, jusqu'à ce qu'ils retournent dans leur propre Eglise. Peut-être ce traitement les y fera rentrer, afin de trouver l'honneur après lequel ils aspirent, plutôt que de n'en recevoir nulle part. On voit ici un exemple de la communion laïque, à laquelle on soumettait les clercs pour les punir.

Dans la 121e lettre, il parle de l'eau bénite que l'on plaçait à la porte des églises, pour servir de purification à ceux qui y entraient. Il y loue la valeur de quelques prêtres qui, au sortir de la messe, avaient conduit leurs fidèles contre les ennemis et les avaient défaits après la prière. Il ajoute qu'un diacre nommé Fauste, combattit lui-même et en renversa plusieurs. Néanmoins dans la lettre précédente, il dit que les clercs ne doivent pas prêter leurs bras à la justice et déclare que la prière est leur seule arme.

On a mis à la suite des lettres de Synésius, un fragment de discours qu'il prononça la veille de la Naissance du Sauveur ; mais il ne contient rien de remarquable.

Catastase. — Synésius dans son discours intitulé, *Catastase*, terme dont on ne connaît pas bien la signification, fait l'éloge d'Ansius qui avait conservé la Pentapole pendant qu'il avait été gouverneur, et décrit les maux dont elle fut accablée sous le gouvernement de Gennade. Il fut lui-même assiégé dans Ptolémaïde; pendant le siége, il

fut réduit à garder une courtine, à être toujours sur les remparts, à ordonner des gardes pour la nuit, à monter la garde à son tour, et il paraissait plutôt, nous dit-il, engagé pour porter les armes avec les soldats plutôt que pour prier pour les autres. Dans cette extrémité, il ne savait à quel parti s'arrêter : d'un côté il attendait un vaisseau et que la mer fût tranquille, pour s'enfuir dans quelque île et y passer le reste de ses jours ; d'un autre côté il était détourné de ce dessein par cette pensée que la fuite entraînait nécessairement l'abandon de l'Église et de l'autel. Son dernier parti fut de s'attacher inviolablement aux saintes colonnes de l'autel. « C'est là, ajoute-t-il, que je me tiendrai tant que je vivrai et que je veux reposer après ma mort. Je suis le ministre et le sacrificateur de Dieu, et il faut, peut-être, que je lui offre ma vie en sacrifice. Il sera sans doute touché de voir l'autel sur lequel on ne lui offre pas de sang souillé par le sang du prêtre.

Éloge d'Anysius. — L'éloge d'Anysius est un discours qu'il prononça dans une assemblée des villes de la Pentapole, pour demander à l'empereur qu'il continuât à gouverner dans sa charge, et qu'on lui envoyât un renfort de deux cents de ses gardes. Ces troupes passaient pour avoir beaucoup de valeur et étaient bien disciplinées. »

Hymnes de Synésius. — Les hymnes qu'il composa sont au nombre de dix. Il paraît par la troisième qu'il les composa pendant le séjour que sa légation l'obligea de faire à Constantinople. Il y implora par de fréquentes et de très-ardentes prières le secours de Dieu, afin d'être délivré des passions et des désirs déréglés de la cupidité. Il y reconnaît que les ministres de Dieu, les anges, lui portent nos prières, et reconnaît en Dieu une trinité de personnes en unité de substance. Il attribue au Saint-Esprit le nom de centre du Père et du Fils, et parle assez clairement de l'intercession des saints, et du secours que les anges donnent aux hommes dans leurs besoins. Il s'exprime d'une manière très-claire sur l'Incarnation et l'union des deux natures en Jésus-Christ, de qui il espère trouver une vie douce, paisible, exempte de soucis et de traverses ; une jeunesse glorieuse et une vieillesse honorable, enfin le pardon des péchés comme naturels à son cœur et nés avec lui dans une âme souillée.

Ouvrages perdus. Synésius parle dans sa lettre 153e d'un ouvrage philosophique intitulé, *Cynégétique*, très-goûté des jeunes gens, et semble aussi marquer sur la fin de son *Dion* qu'il avait, à l'imitation des anciens, composé des comédies et des tragédies.

Jugement de son style. — Son style, au jugement de Photius, est pompeux et sublime ; mais un peu trop orné de la magnificence de la poésie. Ce critique estime particulièrement ses lettres qui, selon lui, sont pleines de grâce et d'aménité, les pensées en sont énergiques et les raisonnements forts et solides. Ses discours ne manquent pas non plus de grâce et de solidité, surtout lorsqu'il traite des matières profanes, et purement philosophiques. Malgré leur aridité, il sait les rendre agréables par d'excellents traits d'histoire et de fable. La philosophie n'a rien de sévère et de rebutant, et dans le temps qu'il semble ne s'occuper qu'à amuser agréablement son lecteur par de belles narrations et par des descriptions bien variées, il le conduit insensiblement à la connaissance des vérités importantes. Ses poésies sont très-vives et très-élevées, et il emploie, pour honorer ses ancêtres, le dialecte dorique. Les nombres dont il se sert ne sont pas ordinaires, mais il convient qu'il en avait inventé quelques-uns. Quoique l'on y trouve des locutions sur la religion qui ne sont pas tout à fait exactes, on ne peut douter néanmoins qu'il ne fût instruit de la religion chrétienne lorsqu'il les a composés, puis qu'il y invoque expressément le Fils de Dieu fait homme ; mais il pouvait n'avoir pas encore reçu le baptême lorsqu'il écrivit les quatre premiers. Et en effet, il prie Dieu dans le troisième de lui donner sa marque et son sceau, c'est-à-dire le baptême. Et aussi on sera porté à user d'indulgence envers un néophyte rempli des idées de la philosophie païenne.

SYRUS ne nous est presque connu que par l'*Histoire de saint Maïeul* qui lui est commune avec Aldebald. Il était moine de Cluny et il avait été reçu dans ce monastère par saint Odilon, successeur immédiat de saint Maïeul. Garnier, confrère de Syrus dont il connaissait le mérite, voyant que personne ne s'était encore mis en devoir d'écrire la Vie de ce saint abbé, le pressa si fortement de l'entreprendre, que celui-ci se rendit à ses importunités. Il dédia son ouvrage à saint Odilon par une épître qui sert de préface et dans laquelle il raconte les motifs qui l'ont déterminé à ce travail. Il est divisé en trois livres, et les détails dans lesquels l'auteur est entré montrent qu'il était bien instruit des actions de son héros. Il n'a pas laissé cependant d'omettre quelques faits intéressants, de sorte que, encore qu'il soit celui de tous les historiens de saint Maïeul qui a le mieux réussi à tirer parti de cette riche matière, son ouvrage cependant ne suffit pas à le faire connaître. C'est ce qui a décidé dom Mabillon à y suppléer par un éloge historique du même saint, qu'il a tiré des archives de Cluny, et de quelques anciens écrivains. Du reste, il y a beaucoup d'ordre dans le récit de Syrus, et le style, quoiqu'un peu diffus, est tolérable pour le temps. Il a inséré dans le troisième livre trois petites prières de vers qui prouvent qu'en s'exerçant à la versification, il y réussissait beaucoup moins mal que la plupart de ses contemporains. Dans tout ce qu'il nous apprend de saint Maïeul, il n'insinue nulle part qu'il l'ait connu personnellement ; d'où l'on doit conclure qu'il ne se rendit moine à Cluny qu'après l'an 994, qui fut celui de la mort de ce grand abbé.

T

TARAISE, secrétaire d'Etat de l'empereur Constantin et d'Irène, fut choisi pour succéder à Paul, patriarche de Constantinople, en 784. Avant d'accepter, il posa pour condition qu'on assemblerait un second concile général contre les iconoclastes. En effet, aussitôt après son ordination, il envoya ses lettres synodales et sa profession de foi au Pape Adrien, et fit réunir un concile à Nicée en 787. Il s'opposa fortement au divorce de Constantin avec l'impératrice Marie, parce que, disait-il, cette action causerait un grand scandale parmi tout le peuple et déclara qu'il endurerait tous les tourments plutôt que de participer à ce crime. Taraise mourut le 25 février 806, après vingt et un ans deux mois d'épiscopat.

Ses écrits. — Nous avons encore le discours de saint Taraise pour s'excuser d'accepter le patriarcat de Constantinople. Si saint Paul, dit-il, instruit par le ciel, après avoir porté le nom de Dieu devant les peuples et les rois, craignait encore d'être réprouvé, combien avait-il plus de raison de craindre lui-même la réprobation, si, sans avoir aucun caractère divin, il entreprenait de faire les fonctions du sacerdoce, sans s'y être préparé. Il ajoute qu'il ne pouvait accepter l'épiscopat pendant que la division subsisterait dans les Eglises d'Orient, que l'on se frapperait d'anathème et que l'on n'aurait pas travaillé à la réunion dans un concile général; car Dieu ne demandait que l'union dans son Eglise. Il écrivit sur ce sujet plusieurs lettres après qu'il eut été placé sur le siége de Constantinople. La première est adressée aux patriarches d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem. Taraise, après leur avoir fait part de son ordination, fait sa profession de foi sur la Trinité, l'Incarnation, l'invocation et l'intercession des saints et le culte des images. Il condamne tous les hérétiques à commencer par Simon le Magicien et tous ceux qui depuis se sont élevés dans l'Eglise jusqu'aux monothélites. Il déclare qu'il reçoit le sixième concile dans lesquels ils furent condamnés, et les cinq précédents, avec la doctrine qui y fut établie. Sur les images, il dit qu'il y en avait qui représentaient saint Jean le précurseur montrant de son doigt un agneau, comme s'il eût montré Jésus-Christ, dont cet agneau était la figure. Lorsqu'on lut cette lettre dans le second concile de Nicée, les légats du Pape dirent qu'elle était entièrement conforme à celle qu'avait reçue Adrien. Dans sa seconde lettre au Souverain Pontife après le concile de Nicée, il lui rend un compte exact de tout ce qui s'y était passé, de l'approbation de tous les évêques à sa lettre à l'empereur et de la manière dont Constantin et Irène avaient rétabli le culte des images et dans les églises et dans leur palais. Dans sa troisième lettre au Pape Adrien, il se plaint fortement de la simonie de certains évêques et de ceux qui leur offraient de l'argent pour se faire ordonner. Il prouve par les témoignages de l'Ecriture, des Conciles et des Pères, qu'il n'est pas moins défendu de donner que de recevoir de l'argent pour les ordinations, et fait l'éloge de l'Eglise romaine qui conservait la pureté du sacerdoce, parce qu'elle bannissait la simonie. Taraise écrivit sur le même sujet à un abbé nommé Jean, et lui dit que plusieurs moines s'étaient plaints au concile que la plupart des évêques étaient ordonnés par simonie. Quelques-uns apportaient pour excuse que, s'ils avaient été ordonnés par simonie, ils avaient fait pénitence de ce péché. Il est d'avis que, s'ils sont vraiment pénitents, on les reçoive à la communion; mais comme les évêques, d'après saint Paul, doivent être irréprehensibles, il conclut que ceux qui auront conféré le sacrement de l'ordination à qui il aura été conféré par simonie, soient déposés du sacerdoce. Il prouve dans la même lettre que le culte des images s'adresse à celui qu'elles représentent, et prie en même temps l'abbé Jean de la communiquer aux moines et aux personnes de piété avec lesquelles il était en relation. On cite de Taraise une *homélie* sur la présentation de la sainte Vierge au temple ; mais elle n'a pas encore été imprimée.

TATIEN, écrivain ecclésiastique du XIe siècle, était Assyrien d'origine et né dans la Mésopotamie. Il fut disciple de saint Justin, sous lequel, pendant plusieurs années, il étudia à Rome la doctrine chrétienne. Après la mort de ce saint martyr, il retourna dans sa patrie, où, privé de son guide, il adopta une partie des erreurs des valentiniens, des autres gnostiques et des marcionites. Il est accusé par les Pères de l'Eglise d'avoir enseigné, après Marcion, qu'il y a deux principes de toutes choses, dont l'un est souverainement bon, et l'autre, créateur du monde, est la source de tous les maux. Il disait que celui-ci a été l'auteur de l'Ancien Testament, et que le Nouveau est l'ouvrage du Dieu bon. Il condamnait l'usage du mariage, de la chair et du vin, parce qu'il les regardait comme des productions du mauvais principe. Il soutenait, comme les *docètes*, que le Fils de Dieu n'a pris que les apparences de la chair ; il niait la résurrection future et le salut d'Adam. Il voulait que l'on traitât durement le corps, et que l'on vécût dans une parfaite continence. Cette morale rigide séduisit plusieurs personnes ; ses disciples furent nommés *encratites* ou continents, *hydroparastes* ou aquariens, parce qu'ils n'offraient que de l'eau dans les saints mystères; *tatianistes*, à cause de leur chef, *apostoliques* et *apotactiques*, etc.

Tous les anciens s'accordent à dire que Tatien avait beaucoup d'esprit, d'éloquence et d'érudition ; il connaissait parfaitement l'antiquité païenne. Il avait composé beaucoup d'ouvrages, mais presque tous ont péri. Il reste seulement de lui un *Discours contre les païens*, qui manque d'ordre et de méthode ; le style en est diffus et souvent obscur, mais il a beaucoup d'érudition profane. Tatien y prouve que les Grecs n'ont point été les inventeurs des sciences ; qu'ils ont emprunté beaucoup de choses aux Hébreux, et qu'ils en ont abusé. On y trouve des réflexions judicieuses sur la théologie ridicule des païens, sur la contradiction de leurs dogmes, sur les actions infâmes de leurs dieux, et sur les mœurs corrompues des philosophes. Cet ouvrage est placé à la suite de ceux de saint Justin, dans l'édition des Bénédictins. Il y en a eu aussi à Oxford en 1700, une très-belle édition in-octavo avec des notes, laquelle a été publiée par les soins du docteur Worth, archidiacre de Worcester.

Discours contre les païens. — Quelques citations empruntées aux passages les plus saillants de ce discours en donneront une idée plus exacte que l'analyse que nous pourrions en faire. L'auteur s'adresse aux Grecs et il débute ainsi :

« Ne montrez pas, ô Grecs, tant d'éloignement pour ceux que vous appelez barbares, et ne repoussez pas leurs doctrines. Est-il une seule de vos connaissances que vous n'ayez puisée chez eux? » Là-dessus il fait le recensement de toutes les connaissances humaines pour en restituer l'honneur à ceux qui les ont découvertes, puis il conclut ainsi :

« Renoncez donc à cet orgueil, et ne parlez point avec ostentation des beautés de votre langue ; car en vous louant vous-mêmes, vous faites parler des avocats intéressés. Ceux qui s'attribuent une telle gloire, s'ils sont sages, doivent attendre le témoignage des autres, et s'accorder ensemble sur la prononciation des mots. Or vous êtes le seul peuple qui, dans la conversation, ne fasse point entendre les mêmes sons ; car le dialecte des Doriens n'est pas le même que celui des Attiques, et les Eoliens ne parlent point comme les Ioniens. Lors donc que je vois une si grande différence de prononciation entre des hommes chez qui il n'en devrait exister aucune, je ne sais plus qui je dois appeler Grec. Pour comble d'absurdité, vous recherchez les locutions qui vous sont étrangères, et par l'emploi de plusieurs mots barbares vous avez fait de votre langue un amas confus de paroles. C'est pourquoi j'ai renoncé à votre sagesse, quoique je fusse moi-même un des plus distingués et des plus illustres de vos philosophes. « En effet, comme dit le poëte comi- « que, ce sont là des feuilles stériles, un « vain babil, un vrai nid d'hirondelles ; les « partisans de cet art font beaucoup de « mal ; ils crient d'une manière indécente « et croassent comme des corbeaux. » C'est ce qui vous est arrivé; vous avez fait servir la rhétorique à l'injustice et à la calomnie ; vous avez trafiqué de la parole qui doit toujours être indépendante ; ce que vous avez défendu ici comme légitime, vous l'avez condamné ailleurs comme injuste. La poésie vous a servi à retracer des combats, les amours des dieux et les passions corrompues du cœur.

« Qu'a donc produit de si merveilleux votre philosophie? Quel est celui de vos sages, même parmi les plus distingués, qui ait été exempt d'orgueil. » Et il les passe tous en revue, depuis Diogène, qui faisait vanité de son tonneau, jusqu'à Aristote, qui assignait des limites à la Providence, tout en se faisant le lâche complaisant d'Alexandre, sans oublier Empédocle, qui mourut enfumé dans un volcan de Sicile. « Gardez-vous donc, leur dit-il, de vous laisser imposer par le concours de ces hommes qui ne sont rien moins que des philosophes, puisqu'on les voit constamment en contradiction avec eux-mêmes. Quelles rivalités ne rencontre-t-on pas parmi eux? Ils se haïssent les uns les autres ; ils combattent réciproquement leurs systèmes ; et, dans leur orgueil, ils se placent toujours au-dessus de leurs rivaux. Certes, au lieu d'aller offrir leur encens au pouvoir et de flatter les princes, ils auraient bien mieux fait d'attendre que les grands vinssent à eux.

« Pourquoi donc, ô Grecs, soulever contre nous l'opinion de tous, comme on le ferait dans une lice? Pourquoi me détester comme un grand criminel, si je ne veux pas imiter vos mœurs ? Le roi m'ordonne-t-il de payer le tribut, je suis prêt à le satisfaire ; mon maître me commande-t-il de le servir, je me reconnais son esclave ; car il faut rendre à l'homme les honneurs qui lui conviennent, mais on ne doit craindre que Dieu seul ; Dieu que l'œil de l'homme ne peut voir, ni l'art reproduire. Si l'on me commande de renier Dieu, en cela seul je n'obéirai point, et je mourrai plutôt que de me rendre coupable de mensonge et d'ingratitude. Notre Dieu n'a point commencé à exister dans le temps, puisque, étant le principe de toutes choses, il ne reconnaît lui-même aucun principe. Dieu est un esprit non mêlé à la matière, mais créateur des esprits et des formes de la matière. On ne peut le voir ni le toucher, lui qui est l'auteur des choses sensibles et des choses insensibles. Les merveilles de la création nous le font connaître, et ses œuvres nous montrent clairement son pouvoir invincible. Loin de moi la pensée de vouloir adorer ce qu'il a créé pour notre usage. Le soleil et la lune ont été faits pour nous; comment donc adorerais-je ce qui doit me servir? Comment ferais-je des dieux du bois et de la pierre ? Car l'esprit qui se mêle à la matière est bien inférieur à l'esprit divin, et puisqu'il est semblable à notre âme, il ne mérite point le même culte que Dieu, l'être souverainement parfait. A ce Dieu ineffable nous n'avons point de présent à offrir ; gardons-

nous bien de le supposer indigent, il n'a besoin de rien. Mais je vais exposer plus clairement votre croyance.

« Dieu était au commencement ; et, ce commencement, nous avons appris que c'était la puissance du Verbe. (*Joan.* I, 1.) Au commencement, le souverain maître de toutes choses était seul, en ce sens que la créature n'était pas encore faite. Mais comme il est la toute-puissance et le soutien ou la subsistance des êtres visibles et invisibles, tous étaient avec lui, et son Verbe, qui les soutenait aussi par sa propre puissance, était en lui. Par un acte de volonté de cette nature simple, le Verbe est sorti et a paru, et ce n'est pas dans le vide qu'il a paru, lui le premier ouvrage du Père ; car nous savons qu'aussitôt qu'il s'est manifesté, le monde a été fait. Or le Verbe est né, non par retranchement mais par communication ; car ce qui est retranché se trouve par là même séparé de son principe, tandis que ce qui vient par communication et pour une fonction ne diminue en rien le principe dont il procède. De même qu'à la lumière d'un seul flambeau on peut en allumer beaucoup d'autres, sans diminuer pour cela la substance du premier, ainsi le Verbe, se manifestant au dehors par la puissance du Père, ne le prive pas de son intelligence ou de sa sagesse. De même encore pendant que je parle et que vous m'écoutez, la parole que je vous transmets ne me prive pas de ma parole ; mais, en vous faisant entendre ma voix, je coordonne en vous ce qui auparavant était sans ordre. Et comme le Verbe, engendré au commencement, engendra à son tour notre monde, après avoir produit lui-même la matière ; pareillement régénéré moi-même, à l'imitation du Verbe, et éclairé de la connaisance de la vérité, je donne une meilleure forme à un homme de même nature que moi. Car la matière n'est point sans commencement comme Dieu, et n'étant point sans principe, elle n'a point non plus un pouvoir égal à celui de Dieu ; mais elle a été créée par l'ouvrier universel et non point par un autre.

« Voilà aussi pourquoi nous croyons à la résurrection des morts, après la consommation de toutes choses, non point qu'elle doive arriver sans aucune utilité, comme le pensent les stoïciens, et seulement d'après certaines lois qui ramènent toutes les choses dans une espèce de cercle, et les font continuellement renaître et périr, mais nous croyons qu'elle n'aura lieu qu'une seule fois, à la fin des siècles, et que l'homme seul ressuscitera pour paraître au jugement. Or c'est Dieu, notre arbitre et notre créateur, qui nous jugera. En vain traiteriez-vous ce dogme de la résurrection comme une croyance puérile et ridicule, cela nous importe peu, car voici sur quelles raisons il est appuyé. Avant de naître, tandis que je n'étais pas, j'ignorais qui j'étais, et j'existais seulement dans la substance de la chair ; mais depuis que je suis né, moi qui n'existais pas, je ne puis douter de mon existence. Il en sera de même de ma génération nouvelle. Quand par la mort j'aurai cessé d'être et de paraître, j'existerai de nouveau, comme autrefois j'ai reçu l'être que je n'avais point. Que ma chair soit réduite en cendres par le feu, le monde recevra cette matière répandue dans les airs comme une vapeur. Que je sois englouti dans les fleuves, ou au fond des mers, que je sois déchiré par les bêtes féroces, je n'en resterai pas moins caché dans les riches trésors de mon souverain Maître. L'homme faible et l'athée ne peuvent voir sans doute cette matière cachée ; mais, dès que le Tout-Puissant le voudra, il rétablira dans son premier état cette substance qui n'est visible qu'à lui seul.

« Car le Verbe céleste, l'esprit engendré du Père, intelligence née d'une puissance intelligente, a fait l'homme à la ressemblance de son Créateur, à l'image de son immortalité, afin que l'homme, devenu participant de la divinité, eût aussi part à l'immortalité de Dieu. Le Verbe aussi a créé les anges avant la formation de l'homme. Or, l'une et l'autre de ces créatures a été créée libre et non point essentiellement bonne ; car cette prérogative n'appartient qu'à Dieu seul. Mais l'homme peut devenir bon par la libre détermination de sa volonté ; de sorte que c'est avec raison que le méchant est puni de ses iniquités, dont il est lui-même l'auteur, et que le juste est récompensé de ses bonnes actions, puisqu'il n'a point abusé de son libre arbitre pour trangresser la loi de Dieu. Voilà ce qui regarde la création des anges et des hommes. Cependant le Verbe, par sa puissance, prévoyant ce qui devait arriver, non par nécessité du destin, mais par un libre choix de la part de l'homme, le Verbe, dis-je, annonçait les événements futurs, interdisait le vice, encourageait par des éloges, ceux qui persévéraient dans la justice. Lors donc que les hommes eurent suivi un génie plus astucieux que les autres, parce qu'il était la première des créatures, et qu'ils l'eurent regardé comme Dieu, bien qu'il fût en révolte contre Dieu, alors le Verbe n'eut plus rien de commun avec le chef de cette criminelle rébellion, ni avec ceux qui s'étaient attachés à lui. Dès ce moment, l'homme, créé à l'image de Dieu, fut abandonné de l'Esprit-Saint et sujet à la mort ; mais le premier-né de la création, pour avoir ignoré son devoir et transgressé la loi de Dieu, fut changé en démon ; ceux qui imitèrent son orgueil insensé, et se laissèrent prendre à ses illusions, formèrent des légions de démons et furent abandonnés à leur folie, parce qu'ils avaient abusé de leur libre arbitre.

« Bientôt ces derniers trouvèrent dans les hommes un nouvel aliment à leur révolte ; car leur ayant montré les astres, disposés dans les cieux comme des dés sur une table, ils introduisirent le destin, qui répugne à toute idée de justice. En effet, d'après ce système, le juste et le coupable ne doivent

qu'au destin d'être ce qu'ils sont ; le meurtrier et sa victime, le riche et le pauvre sont sous l'empire de la même fatalité. C'est ainsi que tout ce qui naît et doit naître est comme une scène qui sert à amuser ceux dont un poëte a dit : « Un rire impitoyable « s'est emparé des dieux au milieu de leur « bonheur. » Comment ne pas regarder comme des mortels des dieux qui assistent à un combat singulier, et qui favorisent chacun leur combattant ; un dieu qui se marie, qui corrompt l'enfance et qui commet l'adultère ; un autre qui rit et qui se met en colère, et un autre enfin qui s'enfuit et qui reçoit une blessure dans sa fuite? En se montrant ainsi aux hommes avec toutes leurs turpitudes, ne les ont-ils pas exhortés à marcher sur leurs traces? De plus, ces démons et Jupiter, leur chef, ne sont-ils pas aussi soumis au destin, puisqu'ils ont été esclaves des mêmes passions qui tyrannisent les hommes? D'ailleurs, comment adorer des dieux qui ne s'accordent nullement entre eux? » Et l'auteur rapporte l'histoire de leurs disputes, de leurs différends, de leurs guerres, sans omettre aucune des particularités qui les déshonorent, puis il conclut ainsi : « Tels sont les démons : ce sont eux qui ont imaginé le destin. Ils enseignèrent d'abord que des animaux avaient leur demeure dans le ciel, et ils ont fait rendre les honneurs divins aux bêtes avec lesquelles ils vivaient, depuis qu'ils avaient été chassés des régions supérieures. En divisant ainsi ce qui rampe sur la terre, ce qui nage dans les eaux, ou les quadrupèdes qui habitent les montagnes, ils avaient pour but de se faire regarder eux-mêmes comme des habitants du ciel, et de persuader aux hommes qu'une conduite déraisonnable sur la terre peut devenir raisonnable par la position des astres ; d'où il résulte que l'homme colère et l'homme patient, l'homme sobre et l'intempérant, le riche et le pauvre ne doivent leur manière d'être qu'à ses souverains législateurs ; car la description du zodiaque est l'ouvrage des dieux. Si la lumière d'un de ces astres domine, selon le langage des fatalistes, celui-là enlève l'honneur aux autres ; et celui qui est vaincu maintenant est vainqueur à son tour. Quant à nous, nous sommes supérieurs au destin, et, à la place de ces démons errants, nous avons appris à reconnaître un Dieu unique et immuable ; et ne nous croyant point soumis aux lois du destin, nous en rejetons les législateurs. »

L'auteur se moque avec esprit des rêves de la poésie et des inventions de la métaphysique grecque, qui montre dans le ciel le chien d'Érigone, le scorpion qui fut l'auxiliaire de Diane, le centaure Chiron, la vierge Argo, coupée par le milieu du corps, et enfin l'ours Calliste ; puis il demande comment il se fait que le ciel fut dépourvu d'ornements avant les hauts faits de ces grotesques divinités. Il tourne également en ridicule les métamorphoses dégoûtantes qu'ils font subir à leurs dieux, le plus souvent pour leur donner lieu de satisfaire des passions honteuses ; puis il se demande à lui-même : « Comment donc pourrais-je croire au destin, quand je lui vois de tels arbitres? Je n'aspire point à régner ; je ne veux pas m'enrichir ; je n'envie point les honneurs ; je déteste la volupté. Je ne me lancerai point sur les mers pour satisfaire une avarice insatiable ; je n'entre point dans la lice pour remporter une couronne ; je n'aspire point à une vaine gloire ; je méprise la mort ; je suis supérieur à tous les genres de maladie ; le chagrin ne ronge point mon âme ; si je suis esclave, je supporte patiemment la servitude ; si je suis libre, je ne m'enorgueillis pas de ma liberté. Je vois que le soleil est le même pour tous, que la mort frappe également ceux qui vivent dans les plaisirs et ceux qui gémissent dans la misère. Si le riche sème, les pauvres jouissent des fruits qui naissent de cette semence ; l'indigent meurt, le riche meurt aussi ; les honneurs, la confiance dont jouit celui-ci ne l'empêchent pas de manquer de beaucoup de choses, et d'être en proie à une multitude de besoins ; le pauvre, l'homme modéré dans ses désirs, qui ne demande que le nécessaire, l'obtient sans peine. Pourquoi le destin vous condamne-t-il aux veilles et aux tourments de l'avarice? Pourqoi vous livre-t-il à tant de désirs qui multiplient pour vous les causes de la mort? Mourez plutôt au monde en rejetant ses folies, et vivez pour Dieu, après l'avoir connu et pris une vie nouvelle. Nous n'avons pas été faits pour mourir, nos fautes sont la cause de notre mort, le mauvais usage de notre liberté nous a perdus ; de libres que nous étions, nous sommes devenus esclaves ; le péché nous a vendus. Dieu n'a rien fait de mauvais, l'iniquité vient de nous. Puisqu'elle est notre ouvrage, nous pouvons aussi la répudier. »

L'auteur s'étend ensuite sur l'âme, sur ses propriétés, sur les dons dont elle doit faire un bon usage pour se concilier l'amitié de Dieu, pour devenir le sanctuaire de l'Esprit-Saint et s'élever jusqu'à la lumière du Très-Haut. « Car, dit-il, l'Esprit de Dieu n'habite point dans tous les hommes, il préside seulement dans quelques justes, et c'est en se communiquant à leur esprit qu'il a révélé aux autres, par ses prophéties, les choses cachées. Les âmes fidèles aux leçons de la sagesse ont attiré l'esprit qui est en rapport avec elles ; mais les âmes qui se montrent rebelles jusqu'au point de rejeter le ministre du Dieu crucifié, c'est-à-dire, l'Esprit-Saint, sont censées plutôt combattre Dieu que l'adorer. Voilà votre position, ô Grecs, vous dont le langage est si poli, et l'esprit si aveugle que vous avez reconnu plusieurs maîtres au lieu d'un seul, et qui vous êtes déclarés pour les démons que vous avez crus supérieurs en puissance. De même qu'un scélérat sans pitié ne manque presque jamais de triompher de ses semblables par son audace, de même les démons, parvenus au comble de la dépravation, ont trompé

par l'ignorance et par de folles visions vos âmes séparées de l'Esprit divin.

« Maintenant, pour ressaisir ce que nous avons perdu, il faut rapprocher notre âme de l'Esprit-Saint, et nous unir intimement à Dieu. L'âme humaine est formée de manière à se manifester par le moyen du corps; car elle ne paraît jamais sans le corps, et la chair ne ressuscite point sans l'âme. Certains philosophes, qui parlent comme le corbeau croasse, se contentent de définir l'homme un animal doué de raison, capable d'intelligence et de science; on en pourrait dire autant des bêtes. Mais l'homme seul est l'image et la ressemblance de Dieu. Or, je n'appelle point homme celui qui agit comme les animaux, mais bien celui qui, supérieur à l'humanité, s'est élevé jusqu'à Dieu. Voyons maintenant en quoi consiste l'image et la ressemblance de Dieu dans l'homme. Ce qui est hors de toute comparaison n'est autre chose que l'être lui-même; mais ce qui est susceptible de comparaison ne peut être qu'une image. Dieu qui est souverainement parfait n'a point de chair; mais, au contraire, l'homme est chair. L'âme est le lien de la chair, et la chair renferme l'âme en elle-même, et lorsque cet être ainsi composé se trouve semblable à un temple, Dieu se plaît à l'habiter par l'Esprit-Saint qu'il nous envoie. Lorsqu'il en est autrement, l'homme ne l'emporte sur les bêtes que par l'usage de la parole; et quant au reste, il vit de la même manière que les animaux, comme s'il n'était point l'image de Dieu. Les démons n'ont point de chair, mais ils sont un composé tout spirituel d'air et de feu; leurs corps ne sont visibles qu'à ceux qui sont remplis de l'Esprit de Dieu, et jamais à ceux dont la vie est tout animale; car l'être inférieur ne peut comprendre celui qui est au-dessus de lui. C'est pourquoi les démons ne peuvent faire pénitence, car ils sont pour ainsi dire les splendeurs de la matière et de l'iniquité. Or, la matière a voulu réduire l'âme en servitude, et profitant du libre arbitre, ces démons ont transmis à l'homme des lois de mort; mais l'homme, après avoir perdu l'immortalité, a triomphé de la mort elle-même en mourant pour la foi, et il a été appelé de nouveau à la faveur de la pénitence, selon ces paroles : *L'homme a été placé un peu au-dessous des anges.* (*Psal.* VIII, 6.) Quiconque a été vaincu peut redevenir vainqueur, s'il éloigne la cause de mort; et ceux qui aspirent à l'immortalité peuvent facilement voir qu'elle est cette cause.

« Les démons qui commandent aux hommes les courbent vers la terre et les trompent par toutes sortes d'artifices, afin de les empêcher de s'élever vers les cieux..... Si donc vous voulez vaincre, renoncez à la matière; couverts de l'Esprit-Saint comme d'un bouclier, vous pourrez sauver tout ce qu'il défendra. Notre corps éprouve des maladies et de certains désordres dont les démons se disent eux-mêmes les auteurs, parce qu'ils surviennent en même temps que la maladie. Quelquefois leur malice, semblable à une tempête, ébranle toute la constitution de notre corps; mais frappés par une seule parole de l'Esprit-Saint, ils s'éloignent avec frayeur et le malade est guéri... L'art de guérir et tout ce qu'il renferme est encore un artifice des démons; car si la matière guérit celui qui a confiance en elle, à plus forte raison la vertu de Dieu guérira-t-elle celui qui aura recours à sa puissance.

« Quelle gloire y a-t-il donc d'attribuer à la matière et non à Dieu, la guérison des malades? Attachez-vous donc à la puissance du Verbe, car les démons ne guérissent point, mais ils dressent à l'homme des embûches et le réduisent en servitude. Quand même vous vous guéririez par la vertu des remèdes, il faut cependant que vous rapportiez à Dieu votre guérison. » Par rapport à la divination à laquelle les Grecs avaient souvent recours pour apprendre à se traiter dans les maladies, l'auteur leur demande pourquoi ils continuent de se laisser tromper par un art qu'ils voient constamment au service de toutes les passions qui règnent dans le monde, et il leur en démontre la vérité et le néant. « Car, dit-il, Esculape est mort, et celui qui viola à Thespies cinquante vierges dans une seule nuit, a perdu la vie au milieu des flammes où il s'était précipité lui-même. Prométhée cloué sur le Caucase, subit la peine de ses méfaits envers les hommes. Votre Jupiter est un curieux qui trompe les mortels par des songes pour les faire périr. Si vous rappelez la génération de vos dieux, vous avouez par là qu'ils sont mortels. Pourquoi en effet Junon n'enfante-t-elle plus? Serait-elle devenue trop vieille, ou bien n'a-t-elle plus de messager pour nous l'apprendre? Croyez-moi, ô Grecs, ne cherchez point à expliquer par des allégories, ni vos dieux, ni vos fables, car ce serait détruire par là même vos divinités. En effet, si vos dieux sont tels que vous le prétendez, ils sont vicieux et sans mœurs; et si c'est la nature qu'il faut adorer avec eux, ils ne sont plus ce que vous dites. Pour mon compte je n'adorerai point des éléments et je n'engagerai personne à le faire. »

L'auteur fait ensuite la description des jeux solennels que les Grecs célébraient, aux frais du public, en l'honneur de leurs dieux, et il n'omet aucune des infamies qui les signalaient. C'est un tableau à soulever le cœur. Il s'élève avec force contre les combats des gladiateurs où l'on adjugeait une récompense à celui qui avait commis le plus de meurtres; et il qualifie ces spectacles comme ils le méritent en les appelant atroces, impies, exécrables. « Vous tuez des animaux pour manger leur chair, leur dit-il, et vous achetez des hommes pour servir à l'âme un festin de chair humaine, et pour la repaître, par une horrible impiété de flots de sang. Le voleur tue pour dépouiller sa victime, et le riche achète des gladiateurs pour les faire égorger. C'est une hécatombe

qui ne peut être digne que des dieux qu'il adore. »

Après la religion, il s'attaque à la philosophie et se garde bien d'épargner ceux qui se décoraient pompeusement du nom de sages. « Quelles sont donc les grandes et admirables actions de vos philosophes ? Ils négligent de couvrir une de leurs épaules, laissent pendre une longue chevelure, cultivent leur barbe et portent des ongles de bêtes fauves. Ils disent partout qu'ils n'ont besoin de rien, et cependant, nouveaux Protées, ils recourent au tanneur pour faire leur besace, au tisserand pour leurs habits, au tourneur pour leur bâton, au riche et au cuisinier pour satisfaire leur gourmandise. O homme semblable au chien, tu ne connais point Dieu, et tu imites les bêtes. Tu vas vantant dans les rues la générosité du riche, et si tu n'en reçois pas ce que tu attendais, tu te venges toi-même en l'accablant d'injures. Ainsi, pour toi, la philosophie est un art de faire fortune ! Suis-tu la doctrine de Platon? Dès lors l'épicurien te fait ouvertement la guerre. Es-tu partisan d'Aristote? Tu es en proie aux injures d'un disciple de Démocrite. Pythagore prétend qu'il fut deux fois Euphorbe, et qu'il a hérité de la doctrine de Phérécide. Aristote attaque l'immortalité de l'âme; et vous tous qui passez d'une doctrine à une autre, sans vous entendre, vous combattez ceux qui s'entendent. L'un prétend que Dieu est corporel, et moi je soutiens qu'il n'a point de corps ; l'un dit que le monde est indestructible, et moi je prétends qu'il doit périr; celui-là assure que l'univers doit être plusieurs fois la proie des flammes, et moi je dis qu'il ne sera consumé qu'une fois; celui-ci croit que nous devons avoir pour juges Minos et Radamanthe, et moi, je soutiens que Dieu seul sera notre juge; enfin, l'un veut que l'âme seule soit immortelle, et moi je sais que le corps et l'âme ont la même prérogative. Vous avons-nous offensés? Pourquoi donc nous haïssez-vous comme les plus pervers des hommes, parce que nous suivons le Verbe de Dieu? Nous ne mangeons point de chair humaine, et quand vous nous accusez de ce crime, vous êtes de faux témoins. N'est-ce pas chez vous, au contraire, que Pélops, quoique ami de Neptune, devient le festin des dieux, que Saturne dévore ses enfants et que Jupiter engloutit Métis?

« Cessez donc de faire parade de doctrines étrangères et de vous orner comme le geai de plumes qui ne vous appartiennent pas. Si chaque ville venait vous redemander les mots de votre langue que vous lui avez empruntés, vos sophismes crouleraient. Pendant que vous recherchez ce que c'est que Dieu, vous ignorez ce qui se passe en vous-mêmes, et en regardant le ciel avec extase, vous tombez dans des précipices. Vos livres sont semblables à des labyrinthes sans issue, et ceux qui les lisent peuvent être comparés au tonneau des Danaïdes. Pourquoi divisez-vous le temps en diverses périodes, comme le présent, le passé et le futur? Comment le futur pourrait-il s'écouler puisque le présent existe? Semblables à des navigateurs sans expérience qui s'imaginent que c'est le rivage qui marche et non leur vaisseau, vous ne songez point que c'est vous-mêmes qui passez, tandis que le temps reste immuable jusqu'à ce que celui qui l'a fait commande qu'il s'anéantisse. Pourquoi m'accuse-t-on lorsque j'expose ma doctrine, et s'efforce-t-on de la combattre ? N'êtes-vous pas nés de la même manière que nous, et ne participez-vous pas comme nous à l'ordre établi dans ce monde? Pourquoi dites-vous donc qu'il n'est point d'autres sages que vous-mêmes, puisque vous n'avez ni un autre soleil ni d'autres astres, puisque vous avez et la même origine et la même destinée que les autres hommes? Les gens de lettres ont commencé ce système de ridicules croyances. En divisant la sagesse, vous vous êtes éloignés d'elle, et vous avez attribué aux hommes le nom de toutes les parties qui la composent. Ainsi, dans l'ignorance où vous êtes du vrai Dieu, vous ne cessez de vous combattre et de vous détruire les uns les autres. C'est pourquoi, tous tant que vous êtes, vous n'êtes absolument rien ; et, quoique vous vous attribuiez vos doctrines comme si elles étaient de vous, vous n'êtes que des aveugles dissertant avec des sourds. A quoi bon ces instruments dans vos mains, puisque vous ne savez pas vous en servir? Pourquoi ces longs discours, puisque vous êtes si éloignés de les mettre en pratique ; car vous vous laissez également abattre par le malheur et enfler par la prospérité. Tous vos actes ont toujours une apparence de déraison, et vous reléguez dans le coin des écoles vos belles doctrines que vous démentez en public. Aussi vous avons-nous abandonnés dès que nous vous avons connus. Nous ne voulons rien de ce qui vous appartient, et nous suivons le Verbe de Dieu. Pourquoi, je vous le demande, exciter ces guerres de mots et heurter prononciation contre prononciation, comme on lutte dans un pugilat, en bégayant je ne sais quel accent attique, tandis qu'il conviendrait beaucoup mieux de suivre la nature.

« Si c'est l'érudition des gens de lettres ou des grammairiens que vous cherchez, pourquoi me déclarer la guerre si j'adopte des dogmes qui me plaisent. Ne serait-il pas absurde que l'on nous détestât sans examen et sur de faux préjugés, tandis que l'on ne punit les voleurs qu'après avoir examiné leur cause, et nullement parce qu'ils portent le nom de voleurs? Diagoras était Athénien, et vous l'avez puni parce qu'il avait divulgué les mystères des Athéniens; vous lisez les livres de ce philosophe, et vous nous haïssez; vous conservez les commentaires de Léon, et vous ne pouvez souffrir que nous vous fassions des reproches; vous avez chez vous des sectateurs du sentiment d'Appion sur les dieux d'Egypte, et vous voulez nous exterminer comme les plus impies des hommes. On montre chez vous le tombeau de Jupiter Olympien, quoique

l'un de vos sages prétende que les Crétois ont menti en parlant de la mort de ce dieu. Toute cette multitude de dieux que vous avez rassemblés n'a point d'existence ; et, quoiqu'Epicure, qui les méprisait, ait rempli auprès d'eux un ministère sacré, je ne laisserai point ignorer aux princes et aux magistrats ce que je pense de Dieu et de sa domination sur toutes choses. Pourquoi m'engagez-vous à déguiser ma croyance ; et vous, qui vous vantez de mépriser la mort, pourquoi m'exhortez-vous à m'y soustraire par la ruse? Pour moi, je n'ai point le cœur du cerf; au lieu que vous, vos luttes de mots vous font ressembler à Thersite, le plus bavard des hommes. Comment croirai-je celui qui me définit le soleil une masse de feu et la lune une autre terre? Car ce sont là des combats de paroles qui n'éclairent en rien les questions. Ne serait-ce pas une folie d'ajouter foi à Hérodote, lorsque dans l'histoire d'Hercule il parle d'une terre élevée au-dessus de la nôtre, et d'où tomba un lion qui fut mis à mort par ce héros? De quelle utilité peuvent être le style attique, les argutments des philosophes, les probabilités des syllogismes, la mesure de la terre, la position des astres et le cours du soleil. Ces questions sont bien dignes sans doute de ces hommes qui s'imposent des dogmes comme des lois.

« C'est pourquoi j'ai méprisé aussi votre législation ; car, au lieu de vivre d'après une règle unique et commune, comme vous le deviez, il y a aujourd'hui chez vous autant de législateurs que de villes, en sorte que les uns repoussent avec horreur ce qui est préconisé par les autres. Ainsi les Grecs condamnent le mariage d'un fils avec sa mère, tandis que les Perses le regardent comme la plus belle institution. C'est ainsi encore que les barbares condamnent les turpitudes qui se commettent avec les enfants, ou récompensent ceux qui réunissent comme un troupeau de cavales un grand nombre de ces enfants.

« Témoin de tant d'infamies commises au nom des dieux, alors je me recueillis en moi-même pour examiner comment je pourrais trouver la vérité, et pendant que mon esprit cherchait de tous côtés avec ardeur, je rencontrai par hasard quelques livres barbares, trop anciens et trop divins pour que je puisse les comparer avec les doctrines et les erreurs des Grecs. Peu à peu ils gagnèrent ma foi par la simplicité de leur style, par l'esprit sans artifice de leurs auteurs, par l'explication naturelle qu'ils donnaient de la création du monde, par la connaissance de l'avenir, l'excellence de leurs préceptes et leur supériorité en toutes choses. C'est pourquoi, instruit par l'Esprit de Dieu, j'ai compris que les doctrines des philosophes étaient réprouvées, au lieu que la doctrine que nous suivons dissipe la servitude qui est dans le monde, nous délivre d'une infinité de tyrans, et nous apporte un privilége que nous avions déjà reçu, il est vrai, mais que l'erreur nous avait empêchés de conserver.

« Imbu, pénétré comme je le suis de cette doctrine, je veux me dépouiller entièrement comme les petits enfants. Car nous savons que la nature du mal est semblable à celle des plus petites semences ; il lui suffit de quelques instants pour s'établir dans un cœur, mais aussi on peut la repousser en ajoutant foi aux paroles de Dieu et en ne se livrant point à la dissipation. Car le mal s'est emparé de nous par l'espoir d'un trésor caché que nous nous attachons à découvrir et qui ne nous a couverts que de poussière ; mais par là nous lui avons donné moyen de s'établir en nous. S'appropriant toutes choses, il a retenu captives sous sa dépendance les véritables richesses. Que nos frères prennent pour eux toutes ces réflexions. Pour vous, ô Grecs, que vous dirai-je, sinon de ne point injurier des hommes meilleurs que vous, et de ne point profiter de leur nom de barbares pour les railler. Car, si vous le voulez, vous trouverez la cause qui empêche les uns de comprendre la langue des autres ; et, si vous désirez connaître notre doctrine, je vous en ferai l'exposé moi-même fort au long et d'une manière facile à saisir. »

Et en effet l'auteur s'applique à démontrer que la philosophie chrétienne est de beaucoup antérieure à toutes les écoles. Moïse et Homère, le premier des poëtes et le premier des historiens, lui servent de terme de comparaison, et il ne lui est pas difficile d'établir que les livres de ce patriarche ont précédé l'invention même des lettres grecques. « Cependant, dit-il, vous ne trouverez chez nous ni vaine gloire ni sentiments divers. Car nous nous éloignons des doctrines vulgaires et terrestres, nous obéissons aux commandements de Dieu, nous suivons la loi de notre Père céleste et nous rejetons toutes les opinions humaines. Notre philosophie n'est pas seulement pour les riches, mais les pauvres en jouissent aussi gratuitement. La doctrine qui vient de Dieu est trop relevée pour qu'on puisse la payer avec les biens de ce monde. Nous admettons également tous ceux qui veulent s'instruire, les femmes aussi bien que les jeunes enfants, et nous honorons tous les âges sans distinction et sans nous écarter néanmoins des règles de la décence. Nous ne venons point vous en imposer ; il sera glorieux à notre foi de vaincre votre incrédulité, mais notre doctrine n'en restera pas moins confirmée par le témoignage de Dieu, quand même vous persisteriez dans l'erreur. Riez donc, vous pleurerez un jour. N'est-il pas absurde que vous admiriez Nestor s'efforçant de rivaliser avec de jeunes guerriers dans les combats, lui qui peut à peine retenir les rênes de ses chevaux à cause de la faiblesse de son âge, tandis que vous tournez en dérision ceux d'entre nous qui luttent contre la vieillesse et qui méditent les choses divines? Qui ne se moquerait de vous lorsqu'on vous entend parler des Amazones, de Sémiramis et autres

héroïnes semblables, tandis que vous accablez nos vierges de vos outrages. Achille était un jeune homme, et cependant on croit qu'il avait beaucoup de générosité. Néoptolème était bien jeune aussi, mais il avait beaucoup de courage. Philoctète était faible, et cependant le démon avait besoin de lui pour renverser Troie. Qu'était Thersite? Et toutefois il fut un des chefs de l'armée, et on ne lui aurait jamais reproché d'avoir la tête chauve et pointue, s'il n'avait eu la folie de vouloir parler toujours. Pour nous, peu nous importe la figure de nos philosophes, et nous ne jugeons point les hommes par l'apparence extérieure; car nous croyons que tout le monde peut avoir un esprit mâle, même avec un corps faible. Vous autres, au contraire, vous n'écoutez que votre jalousie et votre bassesse dans les jugements que vous portez.

« C'est pourquoi j'ai résolu de vous démontrer clairement, par les choses mêmes que vous estimez, la sagesse de nos institutions et la folie des vôtres. Ecoutez jusqu'où va la futilité des Grecs, vous qui nous reprochez de perdre notre temps parmi des enfants, des jeunes filles et de vieilles femmes, et qui nous tournez en ridicule, parce que nous ne partageons point vos opinions. Leurs arts sont des bagatelles dont ils font le plus grand cas, tandis que vos dieux et vous, vous vous conduisez d'une manière infâme dans vos gynécées. » Il montre qu'il n'est pas une courtisane, pas une prostituée quelque peu célèbre, qui n'ait posé devant les maîtres de la sculpture qui nous ont laissé leurs statues. « J'ai voulu les rappeler par leurs noms, dit-il, pour montrer qu'il ne se passe rien d'extraordinaire chez nous, et pour vous apprendre, à la vue des monuments que vous avez élevés aux femmes, à ne point railler celles qui parmi nous étudient la sagesse. Sapho était une courtisane, une femme impudique, et elle a chanté elle-même ses désordres. Nos vierges, au contraire, sont toutes chastes, et en filant la laine, elles chantent des cantiques sacrés bien au-dessus des chants de vote Sapho. Rougissez donc d'être vous-mêmes les disciples de femmes méprisables, et cessez de parler avec dérision des femmes attachées à notre doctrine et des assemblées solennelles où elles se réunissent. » Il s'étend longuement sur ce sujet, et montre qu'il n'est aucun crime, aucun genre d'impudicité qui n'ait eu ses statues et souvent ses autels; puis s'adressant aux Grecs, il leur dit: « Ce que je viens de vous exposer, je ne le tiens pas d'un autre. J'ai parcouru plusieurs contrées; j'ai étudié vos doctrines; j'ai cultivé les arts et les sciences. Pendant un long séjour que j'ai fait à Rome, j'ai pu voir diverses statues qui y ont été transportées de chez vous. Car, je ne cherche point, comme la plupart des philosophes, à confirmer mes paroles par les opinions d'autrui; je n'écris que ce que j'ai vu. Après donc avoir renoncé à la vaine jactance des Romains, aux froids discours des Athéniens, et à tant de systèmes mal conçus, j'ai embrassé votre philosophie que vous appelez barbare. Je vous ai démontré combien elle surpasse vos institutions par son antiquité. Ne soyez donc point blessés de notre érudition, et ne cherchez pas à nous réfuter en disant : Ce Tatien, qui s'élève au-dessus des Grecs et d'une multitude de philosophes, n'est qu'un nouveau sectateur de la doctrine des barbares. Qu'y a-t-il, en effet, d'étonnant qu'un de vos semblables vous instruise, vous dont l'ignorance est manifeste? Et, comme le disait un de vos sages, quelle absurdité peut-il y avoir à s'instruire, même en vieillissant? »

Après un vif résumé chronologique, destiné à montrer que Moïse est non-seulement antérieur à Homère, mais encore à tous les écrivains qui ont précédé ce poëte; tels que Linus, Philammon, Thamiris, Amphion, Musée, Orphée, Démodachus, Phémius, la Sibylle, Epiméride de Crète qui vint à Sparte; Aristée de l'île de Proconnèse qui écrivit des poëmes; le centaure Absolus, Isatis, Drimon, Eumiclus de l'île de Chypre, Horus de Samos, et Pronostis d'Athènes, il termine son discours par cette réflexion. « Voilà, ô Grecs, ce que j'ai écrit pour votre instruction, moi Tatien philosophe barbare, né en Assyrie, formé d'abord dans vos écoles, et qui ai embrassé dans la suite la doctrine que je professe aujourd'hui. Maintenant que je reconnais le vrai Dieu et son œuvre, je suis tout prêt à soumettre à votre examen les dogmes de ma croyance; car je ne dissimulerai jamais à l'égard de Dieu ma foi et mes principes. »

Observation importante. — Jusqu'à present les plus habiles critiques avaient pensé que ce *Discours contre les païens* avait été écrit vers l'an 168, et avant que l'auteur fût tombé dans l'hérésie. Ils n'y voyaient aucun vestige des erreurs des encratites ni des gnostiques, mais plutôt de la doctrine contraire. Le Clerc, qui l'a examiné avec beaucoup de soin (*Hist. ecclés.*, an. 172, § 1, p. 735), l'éditeur d'Oxford qui en a pesé toutes les expressions, les Bénédictins qui en ont fait l'analyse, Bullus, Bossuet, le P. le Nourry, etc., en ont ainsi jugé. Mais Brucker, dans son *Hist. crit. de la phil.*, tome III, p. 378, soutient que tous se sont trompés, que ce discours renferme déjà tout le venin de la philosophie orientale, égyptienne et cabalistique, dont Tatien était imbu; qu'il y enseigne évidemment le système des émanations, lequel est la base et la clef de toute cette philosophie; que les apologistes de cet auteur ont perdu leur peine, en voulant donner un sens orthodoxe à ses expressions.

Pour contredire ainsi des hommes auxquels on ne peut refuser le titre de savants, il faut de fortes preuves; voyons s'il y en a.

1° « Tatien, dit Brucker, avertit qu'il a renoncé à la philosophie des Grecs pour embrasser celle des barbares; or celle-ci était évidemment la philosophie des Orientaux. »

Si Brucker n'avait pas commencé par sup-

poser ce qui est en question, il aurait vu que, par la philosophie des barbares, Tatien a entendu la philosophie de Moïse et des Chrétiens, parce que les Grecs donnaient le nom de barbare à tout ce qui n'était pas grec. Il s'en est clairement expliqué (édition de Paris, n° 29, et édition d'Oxford, n° 46), car il dit: « Dégoûté des fables et des absurdités du paganisme, incertain de savoir comment je pourrais trouver la vérité, je suis tombé par hasard sur des livres barbares, trop anciens pour être comparés aux sciences des Grecs, trop divins pour être mis en parallèle avec leurs erreurs; j'y ai ajouté foi, à cause de la simplicité du style, de la candeur modeste des écrivains, de la clarté avec laquelle ils expliquent la création de l'univers, à cause de la connaissance qu'ils ont eue de l'avenir, de l'excellence de leur morale, du gouvernement universel qu'ils attribuent à un seul Dieu; (n° 31; puis au n° 48), il est à propos, dit-il, de faire voir que notre philosophie est plus ancienne que les sciences des Grecs. » Il prend, comme nous l'avons vu, pour termes de comparaison Moïse et Homère, et prouve par l'histoire profane que le premier a devancé de longtemps le second. Peut-on reconnaître à ces traits la philosophie des orientaux et des gnostiques?

2° « Tatien, continue Brucker, a enseigné le système des émanations, c'est-à-dire, que la matière et les esprits sont sortis de Dieu par émanation, et non par création; c'était le dogme favori des Orientaux. »

Le contraire est déjà prouvé par la profession de foi que cet auteur vient de faire, en disant qu'il a cru aux livres barbares, à cause de la clarté avec laquelle ils expliquent la naissance de l'univers: or les écrivains sacrés n'enseignent point les émanations, mais la création. Il y a plus: chacun sait que ces hérétiques admettaient, non l'émanation, mais l'éternité de la matière. Ils pensaient sans doute que les deux premiers *éons* ou esprits étaient sortis de la nature divine par émanation, mais l'un était mâle et l'autre femelle, et c'est de leur mariage que toute la famille des *éons* est descendue. Il est donc faux que l'hypothèse des émanations soit la clef de tout le système théologique des gnostiques et des Orientaux. Mais il faut entendre parler Tatien lui-même, et voir les passages dont Brucker et tant d'autres ont abusé.

Il dit, n. 4 et 6: « Notre Dieu n'est pas depuis un temps; il est seul sans principe ou sans commencement, puisqu'il est le principe de tout ce qui a commencé d'être. Il est esprit, non mêlé avec la matière, mais créateur des esprits matériels et des formes de la matière. Il est invisible et insensible. Père de tous les êtres visibles ou invisibles. (N° 5 et 7.) Je vais exposer plus clairement notre croyance. Dieu était au commencement, et nous avons appris que le commencement ou le principe de toutes choses est la puissance du Verbe. Lorsque le monde n'était pas encore, le Seigneur de toutes choses était seul; mais comme il est la toute-puissance, et la subsistance des êtres visibles et invisibles, tous étaient avec lui. Le Verbe, qui était en lui, était aussi avec lui par sa propre puissance. Par un acte de volonté de cette nature simple, le Verbe est sorti ou s'est montré; il n'est pas sorti du vide, c'est le premier acte de l'esprit. Nous savons que c'est lui qui a fait le monde. Or il est né par participation et non par retranchement. Ce qui est retranché est séparé de son principe; ce qui vient par participation et pour une fonction ne diminue en rien le principe d'où il procède. De même qu'un flambeau en allume d'autres, sans rien perdre de sa substance, ainsi le Verbe naissant de la puissance du Père ne le prive pas de sa raison ou de son intelligence. Quand je vous parle et que vous m'entendez, je ne suis pas privé pour cela de ma parole; mais en vous parlant, je me propose de produire un changement en vous. Et de même que le Verbe engendré au commencement a produit notre monde, après avoir fait la matière, de même moi, régénéré à l'imitation du Verbe, éclairé par la connaissance de la vérité, je donne une meilleure forme à un homme de même nature que moi. La matière n'est pas sans commencement comme Dieu, et n'étant point sans principe, elle n'a pas le même pouvoir que Dieu; mais elle a été faite; elle est venue, non d'un autre, mais du seul ouvrier de toutes choses. » Nous lisons encore au n° 10: « Le Verbe céleste, esprit engendré du Père, a fait l'homme à la ressemblance de son créateur et à l'image de son immortalité, afin qu'ayant reçu de Dieu une portion de la divinité, il pût participer aussi à l'immortalité qui est propre à Dieu. Avant de faire l'homme, le Verbe a produit les anges. » Remarquons d'abord que Tatien ne donne point ce qu'il dit du Verbe et de ses opérations comme une opinion philosophique, mais comme une doctrine apprise par révélation: « Nous avons appris, nous savons que c'est lui qui a fait le monde. » Il est évident qu'il avait dans l'esprit les premiers versets de l'Evangile de saint Jean, puisqu'il se sert des mêmes expressions.

3° On dira sans doute que dans tout ce long passage il n'y a point de terme qui signifie proprement et rigoureusement la création; mais il n'y en a point non plus dans saint Jean, parce que le grec, non plus que les autres langues, n'avait pas de terme sacramentel pour rendre cette idée. Personne cependant ne s'est avisé de penser que saint Jean admettait les émanations. Ceux qui les ont admises n'ont jamais dit que la matière a eu un commencement, qu'elle a été faite ou produite, qu'elle est l'ouvrage de celui qui a fait toutes choses, comme s'exprime Tatien. Encore une fois, les gnostiques ont supposé, comme Platon, la matière éternelle. Pour qu'elle fût sortie de Dieu par émanation, il aurait fallu qu'elle fût en Dieu de toute éternité; or Tatien nous avertit que Dieu ne fut jamais mêlé

à la matière. Selon sa doctrine, la production de la matière a été un acte de la puissance du Verbe ; suivant le sentiment des philosophes, les émanations se faisaient par nécessité de nature ; ils étaient persuadés que Dieu n'a jamais existé sans rien produire. Tatien enseigne le contraire. Il dit que c'est le Verbe qui a fait ou produit les anges ou les âmes humaines, et cela a encore été un acte de sa puissance ; ces êtres ne sont donc pas sortis de lui par émanation. Brucker lui reproche d'avoir appelé ces esprits *matériels*, en quel sens. Tatien et d'autres Pères ont cru que Dieu seul est un esprit pur, toujours séparé de toute matière, au lieu que les esprits créés ne subsistent jamais sans être revêtus d'une espèce de corps subtil. Cette erreur n'est ni grossière ni dangereuse. Mais l'hypothèse des émanations est-elle compatible avec la notion d'esprit pur, *de nature simple*, que Tatien attribue à Dieu ?

4° S'il est question dans son texte d'une *émanation*, c'est de celle du Verbe, avant la création, ou plutôt par la création du monde. Il dit en effet que le Verbe est *émané, sorti, né, provenu* du Père. Mais on a prouvé cent fois contre les ariens et les sociniens, que dans le style des anciens docteurs de l'Eglise, lorsqu'ils parlent du Verbe divin, *émaner, sortir, naître, procéder*, etc., signifient seulement se produire au dehors, se montrer, se rendre sensible par les œuvres de la création. Donc, quoi qu'en dise Brucker, ceux qui ont soutenu que Tatien a enseigné l'éternité et la divinité du Verbe n'ont pas eu tort. En effet, Tatien dit que Dieu est sans commencement ; qu'avant d'émaner de lui pour créer le monde, le Verbe était en lui et avec lui, non en *puissance*, comme le monde qui n'existait pas encore, mais avec une *puissance propre*, par conséquent subsistant en personne. Il dit que le Verbe est émané de Dieu *par participation*. A quoi a-t-il participé, sinon à la puissance et aux attributs de Dieu ? Il dit qu'en sortant du Père il ne s'en est pas séparé, parce que Dieu n'a jamais pu être sans son Verbe, sans sa raison, sans son intelligence éternelle. Si ce langage n'exprime point la divinité du Verbe, aucune profession de foi ne peut suffire ; mais il est bien différent de celui des philosophes orientaux, des gnostiques, des cabalistes, des ariens.

5° Le Clerc (*Hist. ecclés.*, an. 172, p. 378, § 5) dit que toute cette doctrine de Tatien est fort obscure, que les païens n'en pouvaient rien conclure, sinon que les Chrétiens admettaient deux dieux, l'un supérieur et par excellence, l'autre engendré de lui et nommé le *Verbe*, créateur de toutes choses ; qu'il aurait été mieux de s'en tenir aux paroles des apôtres, et de ne point entreprendre d'expliquer des choses inexplicables. Cela eût été bon, si les païens eussent voulu s'en contenter ; mais ils répétaient sans cesse que la doctrine des Chrétiens n'était qu'un amas de fables et de contes de vieilles, bons tout au plus pour amuser les enfants. Tatien voulait leur faire voir que c'était une doctrine profonde et raisonnée, une philosophie plus vraie et plus solide que toutes les visions des prétendus sages du paganisme. La manière dont il expose l'émanation du Verbe, au moment de la création, ne ressemble en rien aux généalogies ridicules des dieux, admises par les païens, ni aux émanations des *éons* forgées par les gnostiques.

6° Origène et Clément d'Alexandrie reprochent à Tatien d'avoir dit que ces paroles de la Genèse, *Que la lumière soit !* expriment plutôt un désir qu'un commandement, et qu'il a parlé comme un athée, en supposant que Dieu était dans les ténèbres. « Or, dit Brucker, c'était un dogme de la philosophie orientale, égyptienne et cabalistique. » — Mais ce n'est point dans le discours contre les Grecs que Tatien a ainsi parlé ; peu nous importe de savoir ce qu'il a rêvé, lorsqu'il est devenu hérétique, et qu'il a embrassé la plupart des visions des gnostiques.

7° Nous ne nous arrêterons point à prouver que dans ce discours il n'a enseigné ni la matérialité ni la mortalité de l'âme ; les éditeurs de saint Justin l'ont justifié à cet égard. (*Préf.*, IIIe part., chap 12, n° 3.) Il a du moins déclaré positivement que l'âme humaine est immortelle *par grâce*, et cela nous suffit.

8° L'éditeur d'Oxford prétend que Tatien a réprouvé le mariage, parce qu'il dit, n° 54 : « Qu'ai-je besoin de cette femme peinte par Périclymène, qui mit au monde trente enfants dans une seule couche, et que l'on prend pour une merveille ? Cela doit être regardé plutôt comme l'effet d'une intempérance excessive. » Mais autre chose est de condamner l'usage modéré du mariage, et autre chose de blâmer l'intempérance de cet usage. *Utentis modestia, non amantis affectu.*

9° Enfin Brucker prétend que Tatien a emprunté de Zoroastre et des Orientaux le système des émanations et l'opinion que la chair est mauvaise en soi. Cependant nous voyons par le Zend Avesta que Zoroastre n'a enseigné ni l'un ni l'autre ; on ne connaît aucun autre philosophe oriental dont on puisse prouver les sentiments par les ouvrages.

Il serait inutile de pousser plus loin l'apologie du discours de Tatien. Nous ne prétendons point soutenir qu'il est absolument irrépréhensible ; mais il y a de l'injustice à y chercher des erreurs qui n'y sont point. Brucker a commencé par supposer sans preuve, ou plutôt malgré toute preuve, que cet auteur était déjà pour lors imbu des opinions de la philosophie orientale ; ensuite il part de cette supposition fausse pour en expliquer toutes les phrases dans le sens des gnostiques. Dès que son principe est faux, toutes les conséquences qu'il en tire, toutes les interprétations qu'il donne sont illusoires. On sait que le plan de philosophie

orientale présenté par les critiques protestants n'est qu'un système conjectural, imaginé pour travestir la doctrine des Pères de l'Eglise.

Autres ouvrages de Tatien. — Tatien avait aussi composé une concorde ou harmonie des quatre évangélistes, intitulée : *Diatessaron par les quatre*. Cet ouvrage a été souvent appelé aussi l'*Evangile de Tatien* ou *des encratites*, et il a encore eu d'autres noms ; il est mis au nombre des évangiles apocryphes. On n'accuse point l'auteur d'y avoir cité ou copié de faux évangiles ; aussi cet ouvrage fut goûté par les orthodoxes aussi bien que par les hérétiques. Théodoret, qui en avait trouvé plus de deux cents exemplaires dans son diocèse, les enleva des mains des fidèles, et leur donna en échange les quatre évangiles, parce que l'auteur y avait supprimé tous les passages qui prouvent que le Fils de Dieu est né de David, selon la chair. On a été longtemps persuadé que cet ouvrage n'existait plus ; celui qui a été mis sous le nom de Tatien dans la *Bibliothèque des Pères*, a été fait par un auteur latin bien postérieur au IIe siècle ; mais le savant Assemani découvrit dans l'Orient une traduction arabe du *Diatessaron*, et la rapporta à Rome (*Biblioth., Orient*, tome I, à la fin). On pourrait vérifier si ce livre est conforme à ce que les anciens ont dit de celui de Tatien.

TATTON, d'une naissance illustre mais inconnue, fut placé dès son enfance dans le palais de Charlemagne, pour être élevé avec les autres jeunes seigneurs. S'étant ensuite dégoûté des vanités du siècle, il se retira à Richenon, où il prit l'habit de saint Benoît. Il y brilla autant par son savoir que par ses vertus. A la mort du célèbre Wetin, il fut chargé du soin de l'école, et Watefride Strabon se faisait un mérite de l'avoir eu pour maître. On ignore l'année de sa mort. Il était étroitement lié avec Grimald, qui avait été moine de Richenon avant de devenir abbé de Saint-Gall. Tous deux s'étaient montrés si zélés pour l'exacte discipline que leur abbé les choisit pour les envoyer auprès de saint Benoît d'Aniane, afin de recueillir de sa bouche les maximes les plus propres à la faire fleurir à Richenon. Leur voyage ne fut pas sans succès. Ils recueillirent en effet divers beaux réglements qu'ils eurent soin d'envoyer à leur monastère et dont une partie fut adoptée par la communauté de Saint-Gall.

Nous avons une lettre de Tatton, qui lui est commune avec Grimald. Elle est adressée à Régimbert, leur maître commun, à qui ils envoyèrent une copie de la Règle de Saint-Benoît, faite sur l'original qui leur en avait été confié. Ils y joignirent aussi certains réglements de discipline, qui paraissent avoir été tirés de ceux qui furent faits au concile d'Aix-la-Chapelle, pour établir l'uniformité dans tous les monastères de l'empire français. Ces règlements sont divisés en trente et un articles et portent le nom de l'abbaye de Saint-Gall, où les éditeurs les ont trouvés. Baluze est le premier qui les ait donnés au public avec la lettre dont Grimald et Tatton les avaient accompagnés. Dom Mabillon les a fait réimprimer dans la suite.

Ces deux éditeurs ont publié une autre lettre de deux moines de Richenon, qui n'y sont point nommés, avec d'autres règles de discipline qu'ils adressaient à leur abbé, en conséquence de la commission qui les autorisait à faire des recherches de cette nature. Qu'on se donne la peine de conférer ensemble ces deux lettres, avec les traits qui les distinguent, et l'on reconnaîtra sans peine qu'elles sont de Grimald et de Tatton. On croit du reste que ces autres réglements, dont il est ici question, ne sont autres que ceux qu'avait dressés saint Benoît d'Aniane avant le concile que nous venons de citer, pour les faire observer dans les monastères où il établissait la réforme. Les uns et les autres, accompagnés de deux lettres, ont été réimprimés dans le recueil intitulé : *Vetus disciplina monastica*.

TAURENCE ou TURENCE, que l'on soupçonne avoir été évêque de Nevers, au commencement du VIe siècle, s'était souvent ressenti dans ses besoins spirituels des effets de la charité de saint Rurice de Limoges. Nous en avons une preuve édifiante dans une lettre qu'il lui adresse pour le remercier de ses conseils et des écrits qu'il prenait la peine de lui composer pour réchauffer sa foi, entretenir sa piété et enflammer son ardeur. Elle se trouve la 16e du IIe livre de la Collection des lettres du saint évêque de Limoges.

TERALD, dont on ne connaît pas le monastère, est auteur d'une *Lettre à Gui*, qu'il qualifie du nom de frère. Dans cette lettre, il répond à ce dernier, qui lui avait demandé pourquoi, dans les offices de la fête de saint Paul, apôtre, et de saint Laurent, martyr, les antiennes étaient suivies de versets et de psaumes. Après avoir examiné la question, il la décida sur un principe incontestable, mais dont il fait l'application à sa mode. Voici son raisonnement. Quoiqu'on puisse se sauver par la foi seule, lorsqu'on n'a pas le loisir de faire des bonnes œuvres, néanmoins il y a beaucoup plus de saints qui ont opéré leur salut par la foi et par les bonnes œuvres. Le fait est certain par rapport à saint Paul et à saint Laurent, dont la foi et les œuvres, surtout les aumônes, sont connues. Or, on sait que le Psautier est composé de cantiques et de psaumes ; les cantiques appartiennent à l'homme intérieur et à la science de la foi ; les psaumes, se chantant sur l'orgue, qui est un instrument matériel, désignent les œuvres extérieures. Ce fut une raison, pour ceux qui ont composé les offices de la fête de ces saints, d'entrecouper les antiennes de versets, comme des figures de leur foi et de leurs bonnes œuvres. Dom Martène, qui a le premier fait imprimer cette lettre, la suppose écrite vers l'an 1000 ; mais il n'en donne aucune preuve.

TERNACE succéda à Migèce dans le gou-

vernement de l'Eglise de Besançon, quelques années après l'an 665, et remplit ce siége jusque vers l'an 680, où il eut pour successeur Gervais, que l'on croit avoir été son frère. Pendant son épiscopat, il fit bâtir au champ de Mars une église en l'honneur des saints martyrs Marcellin et Pierre, la même qui fut plus tard convertie en une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, sous l'invocation de saint Vincent. Il composa aussi, vers l'an 675, une *Chronique* des évêques qui l'avaient précédé sur le siége de Besançon. Mais cet ouvrage n'est pas venu jusqu'à nous, et le P. Chifflet en regrettait vivement la perte.

TERTULLIEN. Voici un grand nom qui rappelle une grande chute! Voici un des plus beaux astres du ciel catholique, qui, après avoir brillé sans nuages, pendant l'espace de près d'un demi siècle, s'est obscurci tout à coup, sous une atmosphère de ténèbres et d'erreurs, que tous les éclairs de sa gloire passée ne pénètrent plus que par intervalles, et encore, quand ils se trouvent en contact avec les rayons de la vérité. Sans doute, le soleil lui-même a ses éclipses, mais il n'en paraît que plus lumineux à tous les regards, sitôt qu'il se montre dégagé des corps étrangers qui nous interceptaient ses splendeurs. Hélas! pourquoi n'en est-il pas toujours ainsi du génie, la plus belle émanation de la Divinité qui rayonne sur le front des créatures intelligentes? Il faut croire que la providence de Dieu en ordonne autrement, pour confondre les vains conseils de l'orgueil humain et déjouer par là les rêves ambitieux d'une science devenue stérile, parce qu'elle n'a de confiance qu'en elle-même. Cette réflexion nous semble d'un à propos d'autant plus saisissant, que la mort récente du plus grand génie peut-être qui ait brillé, à l'aurore de notre siècle, vient d'en confirmer la vérité par une application lamentable. Oui, Lamennais nous explique Tertullien, comme Tertullien, quoiqu'à dix-sept siècles de distance, nous fait pressentir et comprendre Lamennais. Ces deux âmes sont de la même trempe, ces deux génies sont de la même famille; ces deux opiniâtretés ont leurs racines aux pieds du tronc commun d'un même orgueil. Qu'il nous soit permis, au moins, pour nous consoler de ces chutes, de penser que le prêtre français et le prêtre de Carthage, en désertant leur drapeau, ne cédèrent qu'à des illusions généreuses. Mais hélas! cette hypothèse même, fût-elle vraie, ne suffirait pas encore pour les justifier, puisque de ces illusions, ils en ont fait des erreurs qui leur ont servi comme de manteau pour les couvrir pendant leur vie, comme de suaire pour les ensevelir après leur mort. L'un n'est jugé que d'hier, l'autre connaît sa sentence depuis bientôt dix-sept cents ans, et, à la place de l'espérance, l'Eglise catholique ne nous montre que la crainte assise sur la pierre de leur tombeau. A quoi donc sert la science, quand elle n'est pas selon Dieu? Et que devient le génie, quand il s'écarte des voies que l'Eternel lui a tracées pour diriger l'humanité vers le but de sa rédemption? Hélas! au lieu de ramener, il éloigne; au lieu de diriger, il égare; il perd au lieu de sauver. Ayons donc confiance encore en nous-mêmes, quand un souffle suffit pour faire tomber les étoiles des cieux! *Qui stat, videat ne cadat* (*I Cor.*, x, 12). Mais je reviens au docteur dont les écrits doivent faire le sujet de cette étude.

Tertullien (*Quintus Septimius Florens Tertullianus*) naquit à Carthage, vers l'an 150 de Jésus-Christ, selon les conjectures les plus probables, car on ne sait rien de positif sur ce point. Il était fils d'un centurion, qui servait dans la milice du proconsul d'Afrique. On croit que sa famille était patricienne. Ses propres déclarations attestent qu'il avait reçu le jour dans le paganisme. « Autrefois, dit-il, nous insultions à la religion du Christ, comme vous le faites aujourd'hui; nous avons été des vôtres, car on ne naît pas Chrétien on le devient. » Il avoue qu'il avait été longtemps dépourvu de toute lumière, et privé de la connaissance du vrai Dieu; qu'il avait pris plaisir aux cruels divertissements de l'amphithéâtre; qu'il se reconnaissait coupable de toute espèce de prévarication, sans même en excepter l'adultère, et qu'il n'était au monde que pour pleurer ses fautes dans les austérités de la pénitence. Il faut savoir gré à Tertullien des tristes confidences qu'il livre à la publicité. L'humilité du pécheur repentant a voulu expier les souillures du vieil homme par ces aveux, et glorifier la grâce qui avait fait de lui un homme nouveau. Mais, quand même ces aveux ne fussent pas sortis de sa bouche, il eût été facile de conjecturer qu'une âme, ardente comme la sienne, et sans frein pour la retenir au milieu des désordres du paganisme, avait dû faire plus d'un naufrage. Ajoutez à cela le climat dévorant de l'Afrique, les passions qui bouillonnent sous ce soleil, et l'âpre énergie de ces mœurs, qui, du temps même de saint Augustin, n'avaient pas encore perdu leur fougue ni leur rudesse. Aussi, quand Tertullien s'adresse à la volupté, on voit qu'il la flétrit comme un ennemi personnel qu'il faut tenir à la chaîne, si on ne veut pas qu'il se venge de sa défaite.

Mais nous avons déjà anticipé sur l'avenir. Tertullien, resté orphelin de bonne heure, trouva dans sa mère un guide tendre et éclairé. Doué d'une imagination facile à s'enflammer, d'un esprit pénétrant et naturellement droit, et d'une grande puissance d'élocution, il obtint des succès comme avocat et professeur de rhétorique. Ces deux carrières conduisaient infailliblement aux honneurs. La beauté de son génie les lui promettait, s'il fût resté dans le paganisme. Mais à côté de lui grandissait une religion sublime dans ses dogmes, pure dans sa morale, passant des catacombes à l'échafaud, et de l'échafaud au triomphe. Il avait senti d'ailleurs le néant de la gloire humaine; les folles dissipations dans lesquelles il avait précipité sa jeunesse ne lui laissaient que dégoût et amertu-

me. Le christianisme lui offrait de nobles luttes, pour y déployer toute l'étendue de ses forces, et un joug salutaire pour comprimer des penchants qui l'avaient maîtrisé jusque-là. Il se sentit donc attiré aux idées chrétiennes d'abord par ce vide que laisse en nous le désordre, et ensuite par le spectacle de la constance que déployaient les martyrs, en mourant pour la défense de leur foi. La raison lui disait qu'il fallait en croire des témoins si héroïques et si sincères, parce qu'il n'y a qu'une conviction profonde qui souffre et meure pour des faits et des principes.

Ce fut Agrippinus, évêque de Carthage, qui acheva l'œuvre de la conversion de Tertullien, vers l'an 185. Le nom de cet évêque méritait d'être rappelé, pour avoir conquis au Christianisme un homme qui en fut longtemps la gloire, avant de rompre si malheureusement avec l'Eglise.

Tertullien se maria, l'année suivante, à une femme chrétienne. Il écrivit deux livres qu'il lui adressa quelque temps après son baptême. Le premier est une espèce de testament dans lequel il l'engage, s'il venait à mourir le premier, à vivre dans la continence et à observer la viduité. Dans l'autre, néanmoins, il se relâche un peu de cette rigueur. Il l'avertit que, dans le cas où elle viendrait à se remarier, elle était obligée d'épouser un Chrétien, puisque saint Paul ne permet les secondes noces qu'à cette condition.

Quoique Tertullien dise quelque part qu'il n'occupait aucun rang, et qu'il semble se compter parmi les laïques, il est certain que, dans un autre traité, il se sépare du peuple. Saint Jérôme, d'ailleurs, affirme positivement qu'il était prêtre de l'Eglise catholique. A quelle Eglise appartenait-il spécialement? On l'ignore; mais tous les écrivains s'accordent à reconnaître qu'il était prêtre de Rome ou de Carthage. Tertullien était marié quand il fut élevé au sacerdoce; il n'existait alors, comme on le sait, aucune constitution qui empêchât de conférer les ordres aux hommes précédemment engagés dans les liens du mariage.

Il est probable que ce fut à Carthage plutôt qu'à Rome que, déjà Montaniste, il découvrit l'hérésie que Praxéas semait contre la Trinité, vers la fin du pontificat de Saint Victor. Praxéas reconnut son erreur après le lumineux traité de son adversaire, et scella sa réconciliation avec l'Eglise par un acte de rétractation. Le vainqueur triompha modestement. Il dit que cette conversion s'accomplit par celui que Dieu daigna employer à cette œuvre. Touchante modestie qui relève la victoire et adoucit la défaite pour le vaincu. Hélas! pourquoi n'en a-t-il pas toujours été ainsi, et comment l'orgueil a-t-il précipité cet ange de lumière des hauteurs sublimes qu'il habitait dans un abîme profond où il reste encore enseveli? *Quomodo cecidisti, Lucifer?* (*Isa.* XIV, 12.) C'est ce que nous examinerons en son lieu, sans nous flatter de trancher la question.

Soit hasard malheureux, soit désir de cacher sa vie à tous les regards, Tertullien n'est guère connu que par les ouvrages qu'il nous a laissés. Sur tout le reste, excepté sur quelques points principaux, on en est réduit aux conjectures. On divise ses ouvrages en deux parties : ceux qui ont précédé sa chute et ceux qui l'ont suivie. Nous observerons cet ordre dans le compte succinct que nous allons en rendre

PREMIÈRE PARTIE.

Du Baptême. — Ce traité fut destiné à réfuter une femme de la secte des caïnistes, nommée Quintilla, qui avait déjà trompé beaucoup de fidèles, en combattant et en ruinant le baptême. Il nous est précieux à plus d'un titre, et comme renseignement historique et surtout comme monument de la tradition catholique. On voit que l'Eglise y pratiquait déjà ce qu'elle pratique encore aujourd'hui pour initier le néophyte à la vie de la foi.

L'auteur relève les avantages de l'eau pour purifier, en rappelant qu'à la création du monde, le Saint-Esprit était porté sur les eaux. Il ne met aucune différence entre le baptême administré dans la mer, dans un étang, dans une rivière, dans une fontaine ou dans un bassin; et, suivant lui, ceux-là sont aussi bien Chrétiens, qui ont été baptisés par saint Jean dans le Jourdain, que ceux qui l'ont été dans le Tibre par saint Pierre. Il reconnaît un ange qui préside au baptême, et sous l'œil duquel nous recevons l'onction d'où nous vient notre nom de chrétien. Au sortir de l'eau, l'imposition des mains, avec la bénédiction et l'invocation du Saint-Esprit, confère au nouveau baptisé le sacrement de confirmation. Il remarque qu'avant la descente du Saint-Esprit, les Apôtres n'administraient que le baptême de saint Jean, pour préparer les hommes à la grâce; mais il soutient que tous furent baptisés, quoique l'Ecriture ne l'affirme que de saint Paul.

Il prouve ensuite la nécessité du baptême sous le nouveau Testament, par ce précepte de Jésus-Christ : *Allez et baptisez* (*Matth.* XXVIII, 10); et par la menace d'exclure du royaume des cieux ceux qui mourront destitués de ce sacrement : « Car, dit-il, il n'y a qu'un baptême, comme il n'y a qu'une foi, comme il n'y a qu'un Dieu. » Après quelques réflexions générales sur la nécessité du baptême pour le salut, il ajoute : « Mais on ne peut examiner trop sérieusement ce que l'on doit observer à l'égard des hérétiques. Ils n'ont aucune part à notre discipline, et l'excommunication qui les retranche de la société catholique témoigne assez qu'ils nous sont étrangers. Ils n'ont ni le même Dieu que nous, ni la même foi au Christ, ni, par conséquent, le même baptême. Or, comme le leur n'est pas légitime, il est donc nul. » Nous dirons tout-à-l'heure ce qu'il faut penser de cette restriction, pour laquelle il renvoie au traité qu'il avait écrit en grec et que nous avons perdu.

Le droit d'administrer le baptême appar-

tient d'abord à l'évêque, puis aux prêtres et aux diacres, mais par délégation du pontife, pour l'honneur de l'Eglise et pour le maintien de la paix. Les laïques peuvent aussi conférer ce sacrement, mais seulement en cas de nécessité; c'est même pour eux une obligation si rigoureuse, que celui qui y manque dans ces conditions, se rend coupable de la perte d'une âme. « Cependant, dit-il, il ne faut pas donner légèrement le baptême; mais le différer selon la condition, l'âge et les dispositions de la personne; ce que l'on doit observer surtout à l'égard des enfants. Il ne faut pas exposer les parrains au péril de leur manquer par la mort, ou d'être trompés par leur mauvais naturel. » On voit ici l'usage des parrains qui répondent pour le baptisé, et ce qu'en dit Tertullien peut s'entendre dans un bon sens, si on l'applique aux enfants des païens, et même aux enfants des Chrétiens dont l'éducation se trouvait en péril. Il veut également qu'on le diffère pour les adultes qui ne sont point mariés, jusqu'à ce qu'ils se marient, ou qu'ils soient fortifiés dans la continence. « Si l'on comprend l'importance de ce sacrement, remarque-t-il, on craindra plutôt de le recevoir que de le différer. Le jour solennel du baptême est la Pâque, et ensuite tout l'intervalle qui s'écoule entre ce jour et celui de la Pentecôte; mais on peut le donner à toute heure et en tout temps. » Il veut que l'on se prépare au baptême par des prières fréquentes, par des jeûnes prolongés, par des génuflexions et par des veilles, et surtout par la confession de tous les péchés passés. Il trouve même que l'Eglise use d'une grande indulgence à l'égard des adultes, en ne les obligeant pas de se soumettre à l'épreuve d'une confession publique.

Ce traité ne porte donc d'autre trace de dissidence avec l'Eglise, sinon que le baptême administré par les hérétiques n'était pas valide. Mais il serait injuste d'imputer ce sentiment au prêtre de Carthage exclusivement. Agrippinus, évêque de cette cité, avait rendu un décret qui autorisait cette opinion, pour laquelle s'était prononcé tout le littoral de l'Afrique. L'Eglise, d'ailleurs, n'avait pas encore décidé cette question, puisque ce grand débat ne fut plaidé et terminé qu'un demi-siècle plus tard. Il faut dire enfin, pour l'honneur de Tertullien et de ceux qui avaient embrassé cette cause, dont nous avons parlé déjà, à l'occasion de saint Cyprien, que les hérétiques mêlaient à l'administration du sacrement de baptême une foule de pratiques, qui souvent, en dénaturant la forme, en détruisaient l'efficacité.

De la Pénitence. — L'auteur traite d'abord, en général, de la pénitence, si mal définie par les païens qu'ils appliquaient le repentir à tout, même à leurs bonnes actions, quand elles n'avaient pas réussi. Il veut que la pénitence s'applique au péché, et qu'avec la crainte du Seigneur, elle y mette un terme et opère une réforme dans la conscience. « Car, dit-il, là où il n'y a aucune crainte, il n'y a conséquemment aucune réforme; et là où il n'y a aucune réforme, la pénitence est nécessairement stérile, puisqu'elle ne porte pas le fruit que Dieu l'a destinée à produire, je veux dire, le salut de l'homme. » Il fait naître la pénitence sur le berceau même du genre humain et la consacre dans la personne de son chef, quand, après l'avoir chassé du paradis terrestre et soumis à la mort, Dieu révoqua l'arrêt de ses colères précédentes et résolut de pardonner à son œuvre et à son image, en faveur de sa pénitence. Adam en transmit les préceptes à ses enfants; les patriarches et les chefs de tribus les inculquèrent dans le cœur des peuples primitifs, et les prophètes furent autant de voix inspirées par l'Esprit d'en haut pour exhorter à la pénitence le peuple qu'il s'était choisi. « Bientôt, dit Tertullien, Dieu promettant la grâce, dont son Esprit saint devait allumer le flambeau sur tout l'univers, vers le déclin des temps; il ordonna que la pénitence précédât le baptême, afin de marquer d'avance de l'empreinte de ce sceau salutaire ceux qu'il appelait à la promesse destinée à la postérité d'Abraham. Jean ne le cache pas quand il dit : *Faites pénitence.* (*Matth.* IV, 17.) Voilà, en effet, que s'approche le salut des nations, c'est-à-dire le Sauveur qui s'avance, suivant les promesses de Dieu. Son précurseur recommandait la pénitence, qui a pour but de purifier les esprits, afin que transformant, effaçant et bannissant du cœur de l'homme toutes les souillures de la vieille erreur, toutes les taches de l'antique ignorance, il préparât ainsi à l'Esprit Saint prêt à descendre, le sanctuaire d'un cœur pur où il pût entrer volontiers avec tous ses dons célestes. Or tous ces dons célestes se résument en un seul, le salut de l'homme par l'anéantissement des crimes passés. Voilà le motif de la pénitence; en voilà l'effet. Elle prend en main les intérêts de la divine miséricorde, et, en profitant à l'homme, elle tourne à la gloire de Dieu. »

Il faut remarquer ailleurs que la pénitence n'est méritoire qu'autant qu'elle s'applique à nos péchés réels. Or le péché, c'est le mal. Dieu étant essentiellement bon ne peut haïr ni défendre autre chose. Il fait observer avec raison que l'homme, étant formé par la réunion de deux substances, l'esprit et le corps, doit pécher suivant sa double nature. « Nous avons établi ces principes, dit-il, afin de bien faire comprendre que, s'il y a eu péché, la nécessité de la pénitence n'est pas moindre pour une substance que pour l'autre. Leur crime est commun, leur juge est le même, c'est-à-dire Dieu; il faut donc aussi que le même remède soit appliqué, c'est-à-dire la pénitence.

« On nomme donc les péchés, ou corporels, ou spirituels, parce que tout péché se commet, ou par action, ou par pensée. Pour qu'un péché soit corporel, il faut qu'il y ait eu action, parce que le fait extérieur peut être sensible; le péché spirituel est celui

qui réside dans l'âme, parce qu'un esprit ne peut être ni vu ni saisi. Il est démontré par là qu'il faut éviter et purifier par la pénitence, non-seulement les actions criminelles, mais encore les prévarications de la volonté. Si, en effet, la faiblesse de l'homme ne juge que le fait extérieur, parce qu'elle ne peut descendre dans les ténèbres de la volonté, nous ne devons pas en conclure que nous pouvons, sous l'œil de Dieu, nous endormir sur les crimes de la volonté. Dieu suffit à tout; rien de ce qui peut l'offenser n'est éloigné de sa présence. Puisqu'il connaît tout, il en tient nécessairement compte pour son jugement; il ne peut ni dissimuler ni mentir à sa propre science Quoi donc! la volonté n'est-elle pas l'origine de l'acte? Que quelques-uns de nos péchés puissent être imputés au hasard, à la nécessité, à l'ignorance, qu'importe? Après ces exceptions, les autres naissent de la volonté. Puisque la volonté est la cause du mal, n'est-il pas juste que la faculté qui a eu la part principale dans la faute, soit punie, même quand un obstacle entrave son exécution, car elle est responsable d'elle-même vis-à-vis d'elle-même. D'ailleurs, comment le Seigneur nous prouve-t-il qu'il ajoute à la loi ancienne, sinon en interdisant les prévarications de la volonté? Il appelle adultère, non pas seulement celui qui a violé la sainteté du mariage, mais celui qui l'a profanée par la convoitise du regard. Tant il est vrai que l'esprit, pour n'avoir pas vaincu l'obstacle qui l'empêche d'agir, n'en est pas moins coupable, et qu'il a réalisé l'acte au fond de sa volonté. Puisque telle est la puissance de la volonté, pourquoi donc, dès qu'elle a joui d'elle-même intérieurement, ne serait-elle pas regardée comme une action? Et pourquoi aussi ne serait-elle pas punie de même, suivant la mesure de sa faute? Ainsi Dieu, qui a promis le jugement et le supplice à tous les péchés, qu'ils fussent commis par la chair ou par l'esprit, par action ou par volonté, a garanti aussi le pardon par la pénitence, quand il dit au peuple: *Fais pénitence, et je te sauverai.* (*Ezech.* XVIII, 30.) Et ailleurs: *Je suis le Dieu vivant, j'aime mieux la pénitence que la mort.* (*Ezech.* XXXIII, 11.) La pénitence est donc la vie, puisqu'elle est mise en opposition avec la mort, puisqu'elle opère le salut? »

Venant ensuite à la pénitence qui prépare au baptême, il remarque qu'après avoir parlé indistinctement à tous les serviteurs de Dieu, il s'adresse particulièrement aux néophytes dont les oreilles commencent à peine à s'abreuver des discours divins, et qui, pareils à des animaux qui ne font que de naître, rampent d'un pas incertain, avant que leurs yeux soient bien ouverts, affirment qu'ils renoncent à leur vie passée, et adoptent la pénitence, mais négligent de la pratiquer. « En effet, dit-il, le repentir lui-même les porte à regretter quelque chose de leurs anciennes voies, à peu près comme ces fruits qui, lorsqu'ils commencent à se corrompre et à devenir amers, gardent encore une partie de leur éclat. Toutes ces lenteurs, toutes ces tergiversations criminelles, à l'égard de la pénitence, proviennent d'un préjugé sur la vertu du baptême. Dans la certitude où sont les catéchumènes que leurs fautes leur sont remises, ils dérobent à leur profit le temps qui leur reste jusqu'à ce jour, et profitent de ce délai pour pécher, au lieu d'apprendre à s'abstenir. Quel calcul, aussi insensé qu'injuste, de ne pas accomplir la pénitence et d'espérer le pardon des fautes, c'est-à-dire, de ne pas payer le prix, et de tendre la main pour recevoir la marchandise! Le Seigneur, en effet, a mis le pardon à ce prix; il nous offre l'acquisition de l'impunité, en échange de la pénitence.

« Mais ajournons pour quelques moments la sincérité de cette pénitence. Sommes-nous purifiés par la raison que nous sommes absous? Assurément, non. Nous le sommes lorsqu'à l'approche du pardon, la dette de la peine est acquittée, lorsque nous ne méritons plus d'être délivrés, pour pouvoir le mériter; lorsqu'enfin Dieu menace, et non lorsqu'il pardonne... Le pécheur doit donc pleurer ses fautes avant le jour du pardon, parce que le temps de la pénitence est un temps de péril et de crainte. Je suis loin de contester à ceux qui vont descendre dans l'eau l'efficacité du bienfait divin, en d'autres termes, le pardon de leurs péchés; mais, pour avoir le bonheur de l'obtenir, il faut des efforts. A un homme d'un repentir aussi peu sincère, quelle main oserait prêter une seule goutte de l'eau baptismale? Sans doute il est facile de s'approcher frauduleusement, et de tromper par des serments celui qui est préposé à ce ministère; mais Dieu lui-même veille sur son trésor, et ne permet pas que des sujets indignes se glissent jusqu'à lui... Mais, dira-t-on, bien des hommes ne retombent-ils pas après le baptême? N'en est-il pas un grand nombre qui sont dépouillés de ce bienfait? — Sans doute : ce sont ceux qui emploient la fraude pour se glisser; ceux qui se confiant dans leur prétendue pénitence, ont bâti sur le sable une maison qui devait crouler. Ainsi, parce qu'un homme est admis au noviciat des auditeurs, qu'il n'aille pas se flatter de l'espoir qu'il lui est encore permis de pécher. Dès que l'on connaît Dieu, il faut le craindre; dès qu'on le contemple, il faut le révérer : d'ailleurs, à quoi servirait-il de le connaître, si on marche dans les mêmes voies qu'aux jours de l'ignorance? Quelle différence y a-t-il entre un auditeur et un parfait serviteur de Dieu? Existe-t-il un Christ pour ceux qui sont baptisés, et un autre Christ pour les auditeurs? Y a-t-il deux craintes, deux espérances, deux craintes du jugement, deux nécessités de la pénitence? Nous ne sommes pas lavés pour que nous cessions de pécher, mais parce que nous avons cessé de pécher, et que nous sommes déjà lavés au fond du cœur.

« Voilà le premier baptême de l'auditeur :

une crainte entière; puis, du moment que l'on s'approche du Seigneur, une foi pure et une conscience qui a embrassé une bonne fois la pénitence. D'ailleurs, si nous ne cessons de pécher qu'au sortir de l'eau baptismale, c'est par nécessité et non par choix que nous revêtons l'innocence... Les auditeurs doivent donc désirer le baptême, mais non le précipiter. Qui le désire l'honore; qui le précipite est un orgueilleux. Dans le premier c'est respect, dans le second c'est irrévérence; celui-ci s'impose des efforts, celui-là se livre à la négligence; celui-ci aspire à mériter, celui-là réclame l'acquittement d'une dette; celui-ci reçoit, celui-là envahit. Lequel est le plus digne de la grâce, sinon le mieux corrigé? et lequel est le mieux corrigé, sinon le plus réservé? par conséquent, celui qui a fait une pénitence véritable. En effet, il a craint de pécher par la crainte de ne pas recevoir. Au contraire, l'orgueilleux, qui se promettait le bienfait du baptême comme l'acquittement d'une dette, n'a pas pu craindre dans sa folle sécurité; par conséquent, il n'a pas rempli les conditions de la pénitence, puisqu'il n'a pas eu la crainte qui en est l'instrument. La présomption est une partie de l'impudeur; elle enfle celui qui demande, elle méprise celui qui donne, et, s'il n'était pas Dieu, elle le tromperait. En effet, elle sollicite comme un droit avant d'avoir mérité, moyen infaillible d'offenser le maître du bienfait. »

L'auteur passe ensuite à la pénitence qui suit le baptême, et témoigne que ce n'est qu'à son grand regret et avec une extrême répugnance qu'il en parle. Il appelle cette pénitence une dernière espérance, et il souhaiterait que les Chrétiens n'en connussent pas d'autre que la première, parce qu'en traitant de la ressource du repentir, il craint de paraître ouvrir comme une nouvelle carrière au péché. « A Dieu ne plaise, s'écrie-t-il, que l'on interprète assez mal ma pensée, pour s'imaginer que la faculté de se repentir soit la faculté de pécher encore, et que la surabondance de la miséricorde céleste soit une ouverture à l'insolence de la témérité humaine. Au contraire, personne n'a le droit de devenir plus criminel, parce que Dieu est plus clement, ni de multiplier le nombre de ses péchés, parce que Dieu consent à renouveler son pardon... Que font la plupart de ceux qu'a épargnés le naufrage? Ils font divorce avec la mer et le navire, et le souvenir de leurs dangers leur fait honorer le bienfait de leur salut. Je loue leur crainte, j'aime leur défiance; ils ne veulent pas importuner la miséricorde divine par de nouvelles demandes; ils tremblent de hasarder ce qu'ils ont déjà obtenu; ils évitent de courir une seconde fois les risques d'un événement qu'ils ont déjà appris à redouter. Mais l'opiniâtre ennemi de l'homme ne s'endort jamais dans sa malice. Que dis-je? Il redouble de fureur quand il le voit échappé à ses liens; plus nos passions s'éteignent, plus sa haine s'enflamme... Il s'afflige à la pensée que le pécheur, devenu le serviteur de Jésus-Christ, le jugera, lui et ses anges. En conséquence, il l'épie, il l'attaque, il l'obsède; il essaye par tous les moyens possibles, tantôt de frapper ses regards par la concupiscence de la chair, tantôt d'envelopper son âme dans les liens des affections mondaines, tantôt d'ébranler sa foi par la crainte de la puissance terrestre, tantôt de la détourner du droit chemin par de perverses doctrines : scandales, tentations, rien ne lui manque. Dieu donc, prévoyant tous ces stratagèmes, après avoir fermé, il est vrai, la porte du pardon en fermant la porte du baptême, a ouvert au pécheur un dernier refuge; il a placé à l'entrée du vestibule la seconde pénitence, afin qu'elle s'ouvre à ceux qui frappent, mais pour une fois seulement, parce que c'est déjà la seconde; davantage, jamais, parce que la précédente a été vaine. Peut-on dire, en effet, qu'une fois ne suffise pas? On recueille ce que l'on méritait, puisqu'on a perdu ce que l'on avait reçu. Si Dieu, dans son indulgence, rend au pécheur ce qu'il avait perdu, que celui-ci soit au moins reconnaissant d'un bienfait répété, ou pour mieux dire, d'un bienfait plus grand, car rendre, c'est plus que donner; parce qu'il est plus malheureux pour l'homme d'avoir perdu que de n'avoir jamais rien obtenu. Toutefois, qu'il ne se laisse point abattre par le désespoir, parce qu'il se trouve le débiteur d'une seconde pénitence. Qu'il rougisse donc d'avoir péché une seconde fois, mais qu'il ne rougisse pas de se repentir; qu'il rougisse d'avoir succombé une seconde fois, mais qu'il ne rougisse pas de se relever de nouveau. Point de fausse honte; à de nouvelles blessures il faut de nouveaux remèdes; et ces nouveaux remèdes ne sont rien autre chose que la seconde pénitence. »

L'auteur accumule ici tous les textes, tous les passages historiques, toutes les comparaisons de l'Ecriture, qui prouvent la nécessité de cette seconde ressource. Il présente l'Esprit-Saint reprochant à l'Eglise d'Ephèse, « d'avoir abandonné la charité; » à celle de Thyatire, il reproche « ses dissolutions et son penchant à l'idolâtrie; » à celle de Sardes, « de n'avoir que des œuvres imparfaites; » à celle de Pergame, « de corrompre la doctrine; » à celle de Laodicée, « d'avoir trop de confiance dans ses richesses. » (*Apoc.* I, II, III.) « Et cependant, ajoute-t-il, cela ne l'empêche pas d'employer même les menaces pour les exhorter à la pénitence. » Il développe ces paroles divines, et il en fait facilement l'application : *Celui qui est tombé ressuscitera, celui qui se détourne de moi reviendra à moi* (*Jer.* VIII, 4), car *le Seigneur préfère la miséricorde au sacrifice* (*Ose.* VI, 6);... car *le ciel et les anges qui l'habitent se réjouissent du repentir du pécheur.* (*Matth.* IX, 13.) Les paraboles évangéliques, comme celles de cette femme qui, ayant perdu sa dragme, la cherche, la retrouve, et invite ses amis à se réjouir avec elle; celle de la brebis égarée, pour laquelle le pasteur oublie tout son

troupeau, et qu'il poursuit jusqu'à ce qu'il la retrouve et la rapporte sur ses épaules; celle de ce père miséricordieux qui rappelle l'enfant prodigue, l'accueille avec tant de joie, lorsque l'indigence l'a conduit au repentir, immole le veau gras et célèbre en son honneur un banquet de réjouissance, ne sont-elles pas autant de symboles du pécheur rendu à la grâce par le repentir.—De quel père, dit-il, peut-il être question sous cet emblème, sinon de Dieu? Personne n'est aussi père que lui, personne n'est aussi miséricordieux. Le pécheur est son enfant; il a beau avoir dissipé ce qu'il en a reçu, il a beau revenir pauvre et nu, il le recevra, par là même qu'il revient. Que dis-je? son retour lui donnera plus de joie que la fidélité de tous les autres; mais à quelle condition? S'il se repent du fond de l'âme; s'il compare sa faim avec l'abondance des serviteurs de son père; s'il abandonne la troupe immonde des pourceaux parmi lesquels il a vécu; s'il retourne vers son père, quelque courroucé qu'il soit, et lui dit : *Mon père, j'ai péché; je ne mérite plus d'être appelé votre fils.* (*Luc.* xv, 18.) En effet, on se soulage du poids de ses péchés en les confessant, autant qu'on les aggrave en les dissimulant. La confession est un commencement de satisfaction, et la dissimulation un acte de révolte.

« Plus cette seconde et dernière pénitence, poursuit-il, est nécessaire, plus la preuve en doit être laborieuse, de sorte qu'elle ne réside pas seulement au fond de la conscience, mais il lui faut encore quelque manifestation extérieure. Cet acte que nous nommons le plus ordinairement par un mot grec, c'est l'*exomologèse*, en vertu de laquelle nous confessons au Seigneur notre péché, non pas qu'il l'ignore, mais parce que la confession dispose à la satisfaction, parce que la pénitence nait de la confession, et qu'elle apaise la colère de Dieu. L'exomologèse est donc un exercice qui a pour but d'humilier l'homme et de l'anéantir, en lui imposant une conduite qui attire la miséricorde, en réglant son extérieur et sa table; en le courbant sous le sac et la cendre; en lui apprenant à couvrir son corps de poussière et à plonger son âme dans la douleur; en un mot, en convertissant en autant de moyens de pénitence tout ce qui fut l'instrument du péché. D'ailleurs, elle ne connaît du boire et du manger que ce qu'il faut pour soutenir la vie et non pour flatter le ventre; elle nourrit la prière par le jeûne; elle gémit, elle pleure, elle crie, et le jour et la nuit, vers le Seigneur son Dieu; elle se roule aux pieds des prêtres; elle s'agenouille devant ceux qui sont chers à Dieu; elle sollicite les prières de tous les frères, afin qu'ils soient ses mandataires auprès du Seigneur. Voilà ce que fait l'exomologèse pour donner plus de prix à la pénitence, pour honorer Dieu par la crainte du péril, pour se substituer à l'indignation divine, en prononçant elle-même contre le pécheur, enfin pour éviter, que dis-je? pour acquitter la dette des supplices éternels, par les afflictions qu'elle s'impose dans le temps. Ainsi, en abattant l'homme, elle le relève; en le souillant de poussière, elle le purifie; en l'accusant, elle le justifie; en le condamnant, elle l'absout. Croyez-moi, moins vous vous pardonnerez à vous-mêmes, et plus Dieu vous pardonnera. »

L'auteur s'élève ensuite avec beaucoup de véhémence contre ceux qui différaient leur pénitence, soit par un sentiment de honte mondaine, soit par une crainte aussi lâche qu'exagérée des mortifications corporelles; puis il termine ainsi : « L'exomologèse te fait peur; pense aux flammes de l'enfer qu'elle éteindra pour toi; réfléchis d'abord à la grandeur du châtiment, pour ne plus hésiter à l'adoption du remède. Quelle idée devons-nous nous faire de la profondeur de ce feu éternel, lorsque quelques-uns de ses soupiraux lancent de tels tourbillons de flammes, qu'ils engloutissent les villes voisines, ou menacent prochainement celles qui sont encore debout? Les plus hautes montagnes sont déchirées par l'enfantement de ce feu intérieur; et ce qui nous prouve l'éternité du jugement, c'est que ces montagnes, toutes déchirées, toutes dévorées qu'elles sont par les flammes, n'en subsistent pas moins. Qui ne verrait dans le supplice de ces montagnes l'image du jugement qui nous menace? Qui ne regarderait ces étincelles comme les traits et les projectiles préparatoires de quelque vaste et incommensurable foyer? Or, puisque le Seigneur, après la première grâce du baptême vous a donné une seconde ressource dans l'exomologèse, pourquoi renoncer à votre salut? Pourquoi cesser d'embrasser le remède qui vous guérira infailliblement? Les animaux eux-mêmes, quoique dépourvus de la parole et de la raison, reconnaissent dans le besoin les remèdes que Dieu leur a assignés. » Il en apporte quelques exemples, puis il conclut, en se faisant à lui-même cette application : « Mais pourquoi parler plus longtemps de ces deux planches du salut de l'homme? N'est-ce pas plutôt paraître viser à l'ambition du style, qu'obéir à l'impulsion de ma conscience? Pécheur moi-même, chargé de toute espèce de flétrissures, et né seulement pour la pénitence, comment me tairai-je sur elle, puisque Adam, le premier auteur de la vie humaine et de la révolte contre le Seigneur, restitué par la pénitence dans le paradis qui lui avait été destiné dès le commencement ne cesse d'en publier la nécessité et les bienfaits? ».

Quoique ce traité de la pénitence incline déjà à une rigueur quelquefois désespérante, il fut écrit pendant que Tertullien était encore dans l'Eglise. Quant au passage dans lequel il semble n'admettre que pour une seule fois l'épreuve de la seconde pénitence, il faut l'entendre de la pénitence publique qui ne se réitérait pas, comme le savent tous les théologiens, mais sans exclure la nécessité, et sans infirmer en rien l'efficacité de la pénitence sacramentelle. Il

y reconnaît que celle-ci peut remettre les péchés commis après le baptême, il semble même le déclarer particulièrement des péchés de la chair et du crime de l'apostasie. Plus tard il affirma que ces prévarications étaient irrémissibles.

De la prière. — Le traité de la prière appartient aussi à cette époque de communion et de paix avec les catholiques. L'auteur reprend quelques superstitions qui s'étaient introduites parmi les fidèles, sans aucun précepte du Seigneur, sans aucune recommandation des apôtres qui en justifiassent la pratique, mais qui semblaient plutôt instituées à l'imitation des païens, ce qui devait être une raison suffisante de les rejeter. Il y en avait qui n'osaient se mettre en prière, si auparavant ils n'avaient pris la précaution de se laver tout le corps ou tout au moins les mains. Cet usage, introduit, on ne sait trop comment, ils prétendaient l'observer de ce que Pilate avait fait lorsqu'il livra Notre-Seigneur. Plusieurs ôtaient leurs manteaux pour prier, quelques-uns s'asseyaient après la prière, et d'autres affectaient de parler haut en priant. Comme c'était la coutume de se donner le baiser de paix, après la prière publique, excepté aux jours de jeûnes solennels, comme la nuit de Pâques, etc., il y en avait qui s'abstenaient également de ce baiser aux jours de jeûnes particuliers qu'ils s'imposaient par un motif quelconque de pénitence. Tertullien condamne cet usage, comme celui qui consistait à s'exempter des prières du sacrifice, aux jours de station, sous prétexte qu'après avoir reçu le corps de Notre-Seigneur on rompait le jeûne, apparemment à cause des agapes ou repas communs, qui suivaient le sacrifice.

A sa femme. — Des deux livres que Tertullien adressa à sa femme, le premier, comme nous l'avons dit, tend à la détourner d'un second mariage, s'il venait à mourir avant elle, non qu'il eût aucun intérêt personnel à en agir ainsi, mais parce qu'il y voyait son propre avantage. « Aucune des raisons qui portent au mariage, dit-il, ne convient à des Chrétiens, car ce ne peut être le désir, ni de contenter la chair, ni de s'établir dans le monde, ni de laisser des enfants pour leur succéder.—Quand nous en avons, ajoute-t-il, ce que nous souhaitons le plus, c'est de les voir partir avant nous, dans la crainte des malheurs qui nous menacent, car nous n'avons pour nous-mêmes qu'une seule ambition, celle de sortir au plutôt de ce siècle injuste pour aller au Seigneur. » Il marque que plusieurs s'engageaient à la continence, aussitôt après le baptême, et que, même dans le mariage, plusieurs la gardaient d'un consentement mutuel.

Dans le second livre, il se relâche un peu de sa première rigueur, en lui permettant de se remarier, à la condition toutefois qu'elle épouserait un Chrétien. Il établit en thèse générale et s'applique à prouver qu'il n'est point permis aux fidèles de contracter mariage avec des infidèles, quoique pourtant ils ne leur fût pas défendu de demeurer ensemble, quand ils étaient mariés avant la conversion de l'une des deux parties. Quelques exemples de ces mariages illicites contractés par des femmes chrétiennes, l'avaient excité à écrire sur ce sujet. Il insiste principalement sur ces paroles de saint Paul : *La femme est libre après la mort de son mari ; elle peut épouser qui elle voudra, mais seulement au Seigneur.* (*I Cor.* VII, 12, 14.) Il marque les inconvénients de ces mariages mal assortis. « La femme chrétienne, dit-il, rendra à ce mari païen des devoirs de païenne, plus occupée de sa beauté, de sa parure, de l'attrait d'une propreté mondaine que du soin de sa modestie, elle lui prodiguera, surtout dans les secrets de l'intimité, des caresses honteuses. Or il n'en est pas ainsi chez les Chrétiens, où tout se passe avec une retenue modeste, et comme sous les yeux de Dieu.

« Comment cette femme pourra-t-elle servir Dieu, ayant à ses côtés un esclave du démon, chargé par son maître de s'opposer à ce culte? Si un office quelconque l'appelle à l'église, il avancera, avec intention, l'heure de se rendre aux bains ; il la forcera à manger les jours de jeûne ; et jamais les domestiques ne seront plus occupés que lorsqu'il lui faudra sortir. Souffrira-t-il que sa femme s'en aille de rues en rues visiter les frères jusque dans les plus chétives et les plus pauvres maisons? Lui permettra-t-il de quitter son lit, pour assister aux assemblées nocturnes? Supportera-t-il tranquillement qu'elle découche pour célébrer la solennité de Pâques? La laissera-t-il aller sans soupçon à la table du Seigneur si décriée parmi eux? Trouvera-t-il bon qu'elle se glisse dans les prisons, pour baiser les chaînes des martyrs? qu'elle lave leurs pieds; qu'elle leur offre avec empressement à boire et à manger; qu'elle pense aux absents, et qu'elle en soit occupée? S'il vient un frère étranger, comment sera-t-il logé dans sa maison? et s'il éprouve quelque besoin, le grenier et la cave ne lui seront-ils pas fermés?

« Quand même le mari païen consentirait à tout, ce serait encore un mal de lui révéler les pratiques de la vie chrétienne. Vous cacherez-vous de lui en faisant le signe de la croix sur votre lit, et en soufflant sur votre corps pour chasser quelque esprit immonde? Quand vous vous lèverez la nuit pour prier, ne croira-t-il point qu'il s'agit de quelque opération magique? Comment ne découvrira-t-il pas ce que vous prenez en secret et avant toute autre nourriture? et s'il vient à découvrir que c'est du pain, ne croira-t-il pas qu'il est tel qu'on le dit? » Tertullien parle ici de l'Eucharistie que les Chrétiens emportaient dans leurs maisons pour pouvoir communier tous les jours. On voit donc ici que, dès cette époque, les Chrétiens étaient dans l'usage de communier à jeun et souvent sous la seule espèce du pain. Les païens disaient que ce

pain était trempé dans le sang d'un enfant, et le secret avec lequel on le gardait, leur faisait soupçonner quelque maléfice.

Il continue d'exposer à sa femme les inconvénients de demeurer dans une maison idolâtre, pleine de superstitions païennes, et d'assister à des festins profanes. « Que chantera-t-elle avec son mari ? Au lieu des saints cantiques, elle entendra quelque chanson de théâtre ou de cabaret. Il n'y sera fait ni mention de Dieu, ni invocation de Jésus-Christ, ni lecture des saints livres pour nourrir la foi, ni bénédiction divine, pour entretenir la charité. Car ce sont les pires parmi les païens qui prennent des femmes chrétiennes, comme ce sont les plus faibles chrétiennes qui recherchent une pareille alliance. Elles préfèrent exposer leur foi et être riches, pour satisfaire à leur vanité et à leur luxe, pour avoir une litière et des porteurs de belle taille, et pour paraître en public sur des mules richement équipées; ce qu'un Chrétien, même opulent, aurait peut-être refusé avec raison de leur donner. »

Il termine ces réflexions par le tableau touchant d'un mariage Chrétien. « L'Eglise, dit-il, en forme le contrat ; l'oblation du sacrifice auguste le confirme ; la bénédiction du prêtre y met le sceau ; les anges en sont les témoins et le rapportent au Père suprême qui le ratifie dans le ciel. Alors on voit deux époux, unis d'esprit et de cœur, porter ensemble le même joug, prier, jeûner, se prosterner ensemble, assister aux mêmes instructions, s'encourager à la pratique des mêmes vertus, adorer Dieu dans son temple et s'approcher en même temps de la table du banquet sacré. Toujours unis dans la douleur et dans la joie, dans la prospérité et dans les persécutions, ils n'ont rien de caché l'un pour l'autre et ils s'appliquent à se rendre mutuellement tous les services. C'est avec liberté qu'ils visitent les malades; c'est sans contrainte qu'ils font l'aumône ; c'est sans inquiétude qu'ils assistent aux saints sacrifices, où leurs voix se confondent dans un pieux accord pour chanter ensemble des hymnes et des psaumes. En un mot, ils s'excitent à louer Dieu, et leur vie tout entière n'est qu'un cantique à sa louange. » On voit par ces exemples quelle était au temps de Tertullien la vie ordinaire des Chrétiens.

Des Prescriptions. — Le traité qui porte ce titre avait été composé antérieurement à tous ses autres traités particuliers contre l'erreur. Il l'indique lui-même à la fin par ces paroles : « Nous avons employé généralement contre toutes les hérésies l'argument solide et invincible des prescriptions ; dans la suite, avec la grâce de Dieu, nous répondrons encore en particulier à quelques-unes. » Et en effet, les traités contre Marcion, Valentin, Praxéas et Apelle ne sont venus qu'après. Quoique la date assignée ordinairement à cet admirable traité, ne soit qu'une conjecture, il n'est guère permis de croire que Tertullien ait écrit, dans le schisme et l'hérésie, un ouvrage qui détruit par un argument irrécusable toutes les hérésies et tous les schismes. Tout en reconnaissant que le cœur humain renferme les contradictions les plus étonnantes, nous aimons à croire que Tertullien n'était pas assez aveugle pour se réfuter lui-même par ses propres paroles. Toujours est-il qu'il se fait gloire d'être en communion avec toutes les Eglises, mères et apostoliques, comme il les appelle. Il cite en particulier celles de Corinthe, de Thessalonique, de Philippes, d'Ephèse, et principalement celle de Rome, dont il fait un magnifique éloge. Lui eût-il accordé ces louanges, s'il eût cessé déjà de se trouver en communion avec elle ?

Le terme de *Prescription* est, comme tout le monde sait, emprunté à la jurisprudence et signifie une fin de non-recevoir, une opposition péremptoire que le défendeur oppose au demandeur, et en vertu de laquelle celui-ci est déclaré non recevable à intenter une action, sans qu'il soit besoin d'entrer dans le fond et les détails de la cause. Tertullien écarte donc, à la fois et d'un seul mot, toutes les sectes de l'Eglise. « Vous êtes d'hier, leur dit-il, vous ne faites que de naître ; avant-hier, on ne vous connaissait pas : *Hesternus es, hodiernus.* » Magnifique idée, qui, annoncée d'avance dans l'*Apologétique*, avait eu son origine peut-être dans l'ouvrage de saint Irénée, et reçut un sublime commentaire dans les *Variations* de l'évêque de Meaux.

L'auteur avertit d'abord que, loin de se scandaliser qu'il y ait des hérésies, puisqu'elles ont été prédites, on doit plutôt travailler de tout son pouvoir à en arrêter les progrès. Jésus-Christ seul étant impeccable, il n'y a pas lieu de s'étonner que plusieurs de ceux mêmes qui se distinguaient dans l'Eglise par la grandeur de leur foi, se laissent ensuite entraîner dans l'erreur. « Car enfin, dit-il, si un évêque ou un diacre, si une veuve ou une vierge, si un docteur ou même un martyr s'écartent des règles de la foi, croira-t-on pour cela que la vérité est du côté des hérétiques ? Juge-t-on de la foi par les personnes, ou bien des personnes par la foi ? Judas qui a trahi Notre-Seigneur, était du nombre des apôtres. » Il montre ensuite que ceux qui annoncent un Evangile altéré et corrompu, sont les faux prophètes, loups ravissants contre lesquels Jésus-Christ nous avertit de nous mettre en garde. Cependant leurs hérésies ne laissent pas d'être de quelque utilité à l'Eglise, parce que, de même que les persécutions, elles sont autant d'épreuves qui servent à faire connaître les véritables Chrétiens. Suivant l'étymologie du mot grec, il définit l'hérésie par *le choix;* c'est pourquoi l'Apôtre dit que *l'hérétique est déjà condamné par lui-même* (*Gal.* v, 20), parce que, de son propre mouvement, il a choisi ce qui devait faire sa condamnation. « Pour nous, dit-il, il ne nous est permis, ni d'introduire rien de nouveau dans le symbole de l'Eglise, ni de rien recevoir de ce qu'un autre a inventé

lui-même ; nous avons pour auteurs et pour règle les apôtres qui n'ont enseigné que ce qu'ils avaient appris de Jésus-Christ. » Selon Tertullien, c'est la philosophie humaine, qui a fourni la matière des hérésies ; c'est elle qui a inventé ces fables, ces généalogies sans fin, ces questions infructueuses que l'apôtre nous interdit, en nous avertissant de nous tenir en garde contre les piéges des philosophes; « car qu'y a-t-il de commun entre l'Académie et l'Eglise, entre les philosophes et les Chrétiens ? Qu'avons-nous à apprendre maintenant que nous connaissons Jésus-Christ ; qu'avons-nous à chercher encore, puisque nous avons trouvé l'Evangile ? »

Les hérétiques disaient : il est écrit : *cherchez et vous trouverez*. (*Matth.* VII, 7.) Tertullien répond : « Ces paroles s'adressaient aux Juifs qui, doutant encore que Jésus-Christ fût le Messie, pouvaient s'en instruire en étudiant la loi et les prophètes. Mais Jésus-Christ ayant déterminé lui-même ce que nous devons croire, il est inutile de pousser nos recherches plus loin. D'ailleurs, s'il restait encore quelque chose à découvrir, nous devrions le chercher chez nous, c'est-à-dire dans l'Eglise, car c'est avec son aide seulement que nous pouvons résoudre les questions sérieuses, sans violer les règles de la foi. » Il marque en ces termes quelle est cette règle inviolable : « Croire qu'il n'y a qu'un seul Dieu, unique créateur de ce monde, qui a tiré toutes choses du néant par son Verbe, engendré lui-même avant toutes les créatures ; que ce Verbe appelé *Fils de Dieu*, est le même qui s'est fait voir sous différentes figures aux patriarches, qui a parlé par les prophètes, qui, dans ces derniers temps, a choisi la Vierge Marie, s'est incarné dans son sein, est né d'elle, et a vécu parmi nous sous le nom de Jésus; qu'après avoir prêché et opéré plusieurs miracles, il a été attaché à la croix ; qu'il s'est élevé dans le ciel, où il est assis à la droite de son Père, et d'où, pour suppléer à sa présence, il a envoyé le Saint-Esprit sur les fidèles, afin de les gouverner ; enfin qu'il viendra dans sa gloire pour donner aux bons la vie bienheureuse, et condamner les méchants au feu éternel, après que les uns et les autres auront été ressuscités avec leurs corps. — Cette règle, ajoute-t-il, établie par Jésus-Christ, ainsi que nous le ferons voir, ne souffre aucune difficulté, si ce n'est de la part des hérétiques, qui en soulèvent sur tout. Au reste, si, en la maintenant invariablement dans cet ordre et dans cette forme, il y a quelque chose qui paraisse obscur ou équivoque, nous avons parmi nous des frères qui ont reçu le don de la science, et auprès desquels chacun peut s'instruire. »

Après cette exposition de la doctrine de l'Eglise, Tertullien montre que les hérétiques ne doivent pas être admis à disputer sur les questions de la foi ; d'abord, parce qu'ils ne peuvent invoquer l'autorité des Ecritures qui ne leur appartiennent pas ; ensuite, parce qu'en nous ordonnant de fuir un hérétique, après l'avoir averti, l'Apôtre leur ôte le droit de discussion ; et enfin, parce que ces disputes n'ont aucun résultat utile, puisqu'il y a des livres de nos Ecritures que les hérétiques rejettent entièrement ; et qu'ils n'acceptent qu'interpolés et mutilés. Ils y ajoutent, ils en retranchent ce qui leur plaît, pour les accommoder à leur système ; ce qu'ils en acceptent intégralement, ils ont une manière particulière de l'expliquer, de sorte, qu'au lieu de pouvoir rien gagner dans ces sortes de disputes, il est à craindre que les faibles ne s'en trouvent ébranlés. Et quand encore il en serait autrement, il faudrait examiner, avant toutes choses, de quel côté est la foi et à qui appartiennent les Ecritures, par qui, quand, comment et à qui a été transmise la doctrine qui forme les chrétiens ; car là où cette doctrine et cette foi se rencontrent, là aussi est la vérité des Ecritures, l'utilité des explications et la légitimité des traditions.

Un autre argument de prescription sur lequel insiste Tertullien, c'est qu'il est constant que Jésus-Christ a choisi douze apôtres pour enseigner toutes les nations ; lesquels, après avoir reçu le Saint-Esprit qui leur avait été promis, ont d'abord prêché la foi dans toute la Judée, où ils ont établi des Eglises. Ensuite ils se sont dispersés par tout le monde, où ils ont annoncé cette même loi, et fondé dans certaines villes privilégiées des Eglises, dont les autres ont reçu et reçoivent encore tous les jours la semence de la doctrine. C'est pourquoi on les range également au nombre des Eglises apostoliques, et toutes ensemble n'en forment qu'une, par la communication de la paix fondée sur l'unité de la doctrine. A ce propos, voici comment l'auteur raisonne pour prouver que les hérétiques ne doivent pas être écoutés : « Jésus-Christ, dit-il, n'a révélé qu'à ses apôtres la doctrine qu'il avait reçue de son Père ; nous ne pouvons donc savoir quelle est cette doctrine que par le moyen des Eglises que les apôtres ont fondées, et auxquelles, soit de vive voix soit par écrit, ils ont transmis leurs instructions. » D'après ce principe, il est donc incontestable, que toute doctrine qui s'accorde avec celles des Eglises apostoliques est la véritable, parce qu'elle est celle que ces Eglises ont reçue des apôtres, comme les apôtres de Jésus-Christ, et Jésus-Christ de Dieu même. Or notre croyance est la même que celle des Eglises apostoliques ; la preuve, c'est que nous communiquons avec elles ; donc nous sommes en possession de la véritable doctrine. »

A ce raisonnement qui les embarrassait, les hérétiques n'opposaient rien de solide. Ils se contentaient de répondre que les apôtres n'avaient pas tout appris, et que, quand bien même ils n'auraient rien ignoré des choses de la foi, ils n'avaient pas communiqué toute leur science à tous, sans faire attention que ce reproche retombait sur Jé-

sus-Christ lui-même, qui aurait envoyé des hommes peu instruits ou peu sincères. Mais Tertullien les justifie sur ces deux chefs d'accusation. Il soutient qu'il est insensé de croire qu'ils aient ignoré, même un iota de la science du salut, puisque Jésus-Christ, qui les avait choisis pour compagnons et pour disciples, leur développait les choses les plus obscures et les mystères les plus cachés du royaume de Dieu qu'il n'annonçait aux autres qu'en paraboles. « Pierre ignorait-il quelque chose, lui que Jésus-Christ surnomme Céphas, ou la pierre angulaire sur laquelle il devait établir les fondements de son Eglise, et qui, avec les clefs du royaume, avait reçu la puissance de lier et de délier, au ciel comme sur la terre ? Qu'y avait-il de caché pour l'apôtre saint Jean, dont la tête avait reposé sur la poitrine du Sauveur, et qui fut le seul à qui il fit connaître le traître Judas ? Enfin, suivant la promesse de Jésus-Christ, le Saint-Esprit, en descendant sur les apôtres le jour de la Pentecôte, dissipa les ténèbres de leur ignorance et leur enseigna toute vérité. Il est vrai que saint Pierre a été repris par saint Paul, mais pour une faute disciplinaire et non pour une faute de doctrine; car il ne prêchait pas un autre Dieu que le Créateur, ni un autre Christ que celui qui est né de Marie, ni une autre espérance que celle de la résurrection ? Donc, selon la différence des temps, des lieux, des personnes et des motifs, les apôtres reprenaient ce qu'ils eussent fait eux-mêmes dans d'autres circonstances. Ainsi, saint Pierre aurait pu, à son tour, observer à saint Paul, que tout en défendant la circoncision, il avait lui-même circoncis son disciple Timothée. »

Le second argument des hérétiques porte sur un passage, dans lequel le grand apôtre recommande à ce même disciple (*II Tim.* II, 2), de garder fidèlement le dépôt qui lui avait été confié: d'où ils concluaient que les apôtres n'avaient découvert la vérité qu'à quelques-uns. C'est pourquoi Tertullien explique ces paroles, et fait voir, par le contexte, qu'elles ne signifient autre chose, sinon que Timothée ne devait pas prodiguer inconsidérément la doctrine de l'Evangile, de peur de jeter les perles devant les pourceaux, et de donner les choses saintes aux chiens. Du reste, les apôtres n'avaient aucune raison de tenir caché ce qu'ils avaient appris de Jésus-Christ; au contraire, ce qui leur avait été dit à l'oreille, ils avaient ordre de le publier sur les toits; et, ni la crainte des Juifs, ni les violences des païens, rien ne devait les empêcher de le faire. — Mais, répliquaient les hérétiques, les Eglises avaient mal compris la prédication des apôtres, et ils en apportaient pour preuve les reproches de saint Paul aux Galates et aux Corinthiens. — Tertullien détruit cette objection, en se contentant de répondre tout simplement; « Qu'ils devaient croire que ces Eglises étaient devenue meilleures, puisqu'elles étaient unies de communion avec celles dont la foi, la science, et l'exacte discipline donnaient tant de joie à l'Apôtre. »

Il prouve ensuite la vérité de notre religion par le consentement unanime qui réunit toutes les Eglises en une même croyance; et par la nouveauté des hérésies. D'abord il n'est pas vraisemblable que tant d'Eglises si florissantes se soient accordées à recevoir l'erreur; car si leur doctrine eût été fausse, elle aurait dû varier; or ce qui se trouve être uniformément le même partout n'est pas une erreur, mais une tradition. Ensuite notre doctrine a précédé les hérésies, puisqu'elle les a toutes prédites et qu'elles sont sorties d'elle. Or, suivant l'ordre naturel, il est clair que la doctrine qui a été annoncée la première vient de Jésus-Christ, et que, par conséquent, elle est la véritable, tandis que celle qui l'a suivie est fausse. Car, en supposant qu'on se fût trompé d'abord, il s'en suivrait que l'erreur aurait régné partout, et que les hérétiques seraient venus pour délivrer la vérité. Jusque-là on aurait mal cru sur la foi d'un faux enseignement, tant de milliers de Chrétiens auraient été mal baptisés; tant de sacrements et tant d'œuvres de foi mal administrés; tant de prodiges et de miracles mal opérés; tant de sacerdoces et de ministères mal exercés; tant de martyrs, enfin, mal couronnés. Il précise ensuite le temps où les principaux hérétiques avaient commencé à dogmatiser; puis, s'adressant tout à coup à Nigidius et à Hermogène, il leur demande des preuves de leur mission. « Qu'ils prouvent, dit-il, qu'ils sont de nouveaux apôtres, en produisant les miracles qu'ils ont opérés. Je vois en eux de grandes merveilles, mais d'une nature bien différente que celles que les apôtres ont accomplies. Ceux-ci ressuscitaient les morts, et eux font mourir les vivants. » Il poursuit : « Si quelques hérétiques se disent du temps des apôtres, afin de paraître avoir reçu d'eux leur doctrine, voici ce que nous leur répondrons : Qu'ils montrent les origines de leurs Eglises, l'ordre et la succession de leurs évêques, de sorte qu'ils puissent remonter ainsi jusqu'à un apôtre, ou au moins à quelqu'un des hommes apostoliques qui ait persévéré avec eux jusqu'à la fin. » Ainsi, l'Eglise de Smyrne rapporte que Polycarpe y fût établi par Jean; ainsi l'Eglise romaine montre Clément ordonné par Pierre (13); de même les autres Eglises produisent les

(13) En réunissant les divers témoignages des anciens sur ce point, il paraît que saint Pierre et saint Paul ayant fondé l'Eglise de Rome, et ne pouvant pas y faire une résidence perpétuelle, ni suffire à tous les soins de l'apostolat dans cette partie de l'occident, se choisirent trois coadjuteurs, saint Lin, saint Clet et saint Clément ; peut-être même que saint Clément fut ordonné le premier, et qu'après la mort des saints apôtres, il céda successivement à saint Lin et à saint Clet le gouvernement de l'Eglise de Rome, dont il ne prit la conduite qu'après eux. *Voy.* TILLEMONT, tome II de ses *Mémoires*, et BAILLET, dans ses *Vies des saints*, au 23 novembre.

noms de ceux que les apôtres leur ont donnés pour évêques, et c'est de leurs mains qu'ils ont reçu la semence de la doctrine apostolique. Encore que les hérétiques inventeraient une pareille succession, car il n'est rien qui ne leur soit permis après leurs blasphèmes, à quoi cela les avancerait-il? Leur doctrine, comparée avec la doctrine primitive, prouverait, par sa diversité et ses contradictions, qu'ils n'ont, pour auteur, ni un apôtre, ni un successeur des apôtres. D'où il conclut que les hérétiques ne pouvant prouver leur succession légitime, c'est avec raison que les églises catholiques les excluent de la paix et de leur communion.

Pressant ses adversaires par de nouveaux arguments plus serrés encore, il établit en principe que, toute doctrine rejetée par les apôtres est absolument fausse. Par là il convainc d'erreur tous les hérétiques de son temps, et ceux qui niaient la résurrection, et ceux qui rejetaient le mariage, et ceux qui enseignaient des opinions condamnées dans les lettres que les apôtres ont écrites aux Eglises. Il conseille donc de recourir à ces Eglises mères, où l'on voyait encore à leurs places primitives les chaires des apôtres, et où on lisait leurs lettres originales, pour suppléer à leur voix et à leur présence. « En Achaïe, dit-il, vous avez Corinthe, en Macédoine, Philippes et Thessalonique; en Asie, Ephèse; en Italie, vous avez Rome, dont nous reconnaissons aussi l'autorité. Qu'elle est heureuse, cette Eglise, où les apôtres ont répandu leur doctrine avec leur sang? où Pierre a souffert comme le Sauveur; où Paul a été couronné comme Jean-Baptiste; et où l'apôtre Jean, après avoir été plongé dans l'huile bouillante, sans en éprouver aucun mal, s'est vu relégué dans l'île de Pathmos. »

Grâce à tous ces arguments que nous n'avons pu qu'esquisser, Tertullien prétend avoir prouvé la proposition sur laquelle roule son livre, savoir : que les hérétiques n'ont pas le droit de se servir de nos Ecritures; puisqu'étant hérétiques, ils ne sont plus Chrétiens; et que, par conséquent, ils ne peuvent rien établir sur les Ecritures qui ne puisse être revendiqué par les Chrétiens. Il ajoute à ces preuves celles qu'il tire de l'altération qu'ils ont fait subir aux saints livres. Selon lui, cette altération ne peut avoir pour cause que l'envie, sentiment bas, mais toujours postérieur et étranger à la chose enviée. Il est donc certain que cette corruption des Ecritures est le fait des hérétiques; un homme sage ne pensera jamais qu'elle puisse venir des Chrétiens, qui en sont les premiers possesseurs.

Passant ensuite à la morale des hérétiques, il la représente comme n'étant pas mieux réglée que leur doctrine, c'est-à-dire méprisable, terrestre, humaine, sans gravité, sans autorité, sans discipline. Puis il ajoute : « Que dirai-je de l'usage qu'ils font de la parole, puisque le but qu'ils se proposent est moins de convertir que de pervertir les païens? C'est pour l'atteindre qu'ils se font humbles, flatteurs, soumis; car, pour tout le reste, ils n'obéissent pas même à leurs chefs; et ce qui fait qu'on ne voit jamais de schisme chez eux, c'est que dès qu'il s'en élève une ombre, il n'a pas même de raison de se manifester. La plupart n'ont point d'Eglise : ils sont errants, vagabonds, sans patrie, sans demeure fixe, sans foi. Ils se font remarquer encore par le commerce habituel qu'ils entretiennent avec les magiciens, les charlatans, les astrologues, les philosophes païens. Leurs mœurs peuvent faire juger de leur foi; comme ils ont pour principe qu'on ne doit point craindre Dieu, il n'est pas étonnant qu'ils se donnent toute liberté. » Enfin, Tertullien leur donne rendez-vous au tribunal de Jésus-Christ, où nous devrons tous comparaître, pour y rendre compte de nos actions et surtout de notre foi. Il termine en promettant des traités particuliers contre certains hérésiarques. Nous verrons plus tard qu'il tint parole.

Apologétique. — Le plus célèbre et le plus important des ouvrages que Tertullien écrivit pendant qu'il appartenait à la grande famille catholique, c'est son *Apologétique* qu'il composa vers l'an 199, la septième année du règne de Sévère, et quelque temps après la défaite de Niger et d'Albinus. Cette magnifique apologie de la religion chrétienne, la plus belle de toutes celles qu'ont entreprises les écrivains sacrés de l'antiquité, est adressée aux magistrats de l'empire romain, qui rendaient leur jugement dans le lieu le plus éminent de la cité. Il paraît qu'il entend parler ici des magistrats de Carthage, sa patrie, plutôt que de Rome. C'est le sentiment de Dupin, de Tillemont et de l'abbé de Gourcy. Il parle à des magistrats persécuteurs; or, la persécution était alors allumée à Carthage et non à Rome. Il ne nomme jamais le sénat ni les dignités de Rome. Il se sert des termes de *præsides* et de *proconsules* qui distinguaient les magistrats ou gouverneurs de provinces. Le mot *civitas*, qu'il emploie plusieurs fois pour désigner la ville où il demeurait, convient encore à Carthage, et nullement à Rome, pour laquelle était consacré le mot *urbs*, c'est-à-dire la ville par excellence.

Tertullien insiste d'abord sur l'injustice criante qui fait aux Chrétiens un crime de leur nom, et qui les condamne, sans même chercher à savoir ce qu'ils sont en réalité. « Ou nous sommes criminels, ou nous sommes innocents; si l'on nous croit justement accusés, pourquoi ne pas nous traiter comme les autres? Ils ont droit de se défendre, soit par eux-mêmes, soit par le ministère d'un avocat. Il n'est permis de condamner personne sans l'entendre. Les Chrétiens sont les seuls qui n'aient aucune liberté de se justifier devant vos tribunaux; il suffit qu'ils déclarent ce qu'ils sont pour satisfaire à la haine publique. Si un coupable venait s'accuser devant vous des crimes d'homicide et de sacrilége, vous contenteriez-vous de son aveu pour le condamner? Non, vous examineriez le fait en lui-même et dans ses circonstances; vous

tiendriez compte du lieu, du temps, de la manière dont il a été commis, et vous chercheriez à découvrir des complices. Pourquoi ne vérifiez-vous pas ainsi les crimes que l'on nous impose? Vous sauriez par là de combien d'enfants chacun aurait goûté, de combien d'incestes chaque chrétien se serait rendu coupable. Au lieu de cela, on a défendu même d'informer contre nous. »

A ce propos, il rapporte la réponse de Trajan à Pline, et il en relève l'absurdité. « Défendre de rechercher les Chrétiens, parce qu'on les croit innocents, et cependant, ordonner de les punir quand on les trouve; que signifie cette contradiction? Est-ce donc un crime d'être découvert? » Puis il continue en ces termes : « Avouez que vous avez une façon singulière de procéder contre nous! Vous mettez les autres à la question pour leur faire confesser leur crime, et nous, pour nous le faire nier. Quand un homme crie : *Je suis chrétien*! il dit ce qu'il est. N'êtes-vous pas sur votre siége pour tirer la vérité de la bouche des criminels? Pourquoi donc n'y a-t-il que nous que vous veuillez forcer au mensonge? Ce renversement de tout ordre suivi devrait au moins vous inspirer le soupçon, qu'il y a quelque force secrète qui vous fait agir ainsi contre les lois et contre toutes les règles de la procédure. Chez les tyrans, les tourments étaient la punition d'un crime; chez vous, ils ne doivent servir qu'à découvrir la vérité. Si l'aveu les prévient, toute torture est inutile; il n'y a plus qu'à prononcer. Pour vous, un Chrétien est chargé de tous les crimes; c'est un ennemi des dieux, des empereurs, des bonnes mœurs, de la nature; et vous le forcez de nier pour l'absoudre; n'est-ce pas prévariquer contre les lois?

« Notre nom inspire une haine si aveugle, que la plupart l'emploient comme un reproche, lorsqu'ils disent du bien de quelqu'un. Un tel est un honnête homme, disent-ils; quel dommage qu'il soit Chrétien! Je m'étonne que tel autre qui est un homme sage se soit fait Chrétien tout à coup. Ainsi, ils gâtent hautement le bien qu'ils connaissent, par le soupçon équivoque d'un mal qu'ils ne connaissent pas. »

Il combat ensuite les lois que l'on opposait aux Chrétiens, en montrant que la législature humaine n'est pas infaillible, puisque tous les jours, on abrogeait à Rome des lois qui avaient longtemps subsisté. « Si nous remontons, dit-il, à l'origine de ces lois, nous découvrons un ancien décret qui défendait de consacrer aucun dieu, sans l'approbation du sénat. Tibère donc, ayant reçu de Palestine, des lettres qui contenaient des preuves éclatantes de la divinité de Jésus-Christ, les porta au sénat, en y ajoutant son suffrage, pour le faire admettre au nombre des dieux de l'empire. Le sénat rejeta cette proposition parce qu'il n'en était pas l'auteur; mais l'empereur conserva son opinion, et menaça de grosses peines les accusateurs des Chrétiens. Consultez vos annales, et vous y verrez que Néron fut le premier qui employa le fer contre cette secte nouvelle qui s'élevait alors, principalement à Rome. N'est-ce pas un titre glorieux pour nous, qu'un tel monstre ait été le premier auteur de notre condamnation? Domitien aussi avait entrepris de nous persécuter; mais il ne tarda pas à s'abstenir et rappela ceux qu'il avait exilés. Voilà quels ont été jusqu'ici nos persécuteurs, c'est-à-dire des hommes que vous flétrissez vous-mêmes. De tant d'autres princes, amis de la justice et instruits du droit divin et humain, montrez-nous-en un seul qui ait poursuivi les Chrétiens.

« Au contraire, nous pouvons en produire un qui les a publiquement protégés. Que l'on cherche les lettres de Marc Aurèle, et l'on verra le témoignage que ce sage empereur rend aux soldats chrétiens qui obtinrent par leurs prières le bienfait d'une pluie providentielle, pour apaiser la soif qui dévorait son armée en Germanie. Et, d'ailleurs, quelles sont donc ces lois qui ne sont exécutées contre nous que par des princes injustes, infâmes, brutaux, insensés; ces lois que Trajan a éludées en partie, en défendant de rechercher les Chrétiens, que ni Adrien, quelque amateur qu'il fût de toute nouveauté, ni Vespasien, quoiqu'il eût détruit les Juifs, ni Pius, ni Vérus n'ont jamais autorisées? » Il ajoute que les lois religieuses n'étaient pas plus observées à Rome que les autres, puisqu'on y avait reçu les cérémonies étrangères de Bacchus et de Sérapis, après les avoir rejetées.

Passant ensuite au meurtre des enfants, aux repas de chair humaine et aux incestes, il montre que non-seulement, on n'en a pas de preuves, mais que ces calomnies ne sont pas même vraisemblables. Il est à croire que les païens les avaient imaginées par le souvenir de ce qu'ils pratiquaient eux-mêmes. « En Afrique, dit-il, on continua d'immoler publiquement des enfants à Saturne, jusqu'au proconsulat de Tibère, qui fit crucifier les sacrificateurs aux arbres mêmes qui ombrageaient le temple. Les milices africaines que servaient les proconsuls, en cette occasion, en rendent témoignage, ce qui n'empêche pas ces sacrifices impies de se perpétuer clandestinement. Les parents eux-mêmes viennent offrir ces pauvres enfants, et les comblent de caresses afin d'empêcher leurs pleurs, au moment de l'immolation. Chez les Gaulois, on égorge des hommes faits, en l'honneur de Mercure. A Rome même, il existe un certain Jupiter que l'on arrose de sang humain, pendant les jeux qui se font en son honneur. » Pour montrer combien les repas chrétiens étaient purs de tous ces excès, l'auteur ajoute : « Nous ne mangeons pas même le sang des animaux. C'est pour cette raison que nous nous abstenons des bêtes suffoquées ou mortes d'elles-mêmes, de peur de nous souiller du sang qui leur serait demeuré dans les entrailles. » En effet, les Chrétiens gardaient la défense de manger du sang;

portée par le concile des apôtres, et elle a encore été observée longtemps après Tertullien.

De ces calomnies dénuées de fondement, il arrive à la réfutation des accusations manifestes. Il y en avait deux capitales. On accusait les Chrétiens de sacrilége et du crime de lèse-majesté, parce qu'ils n'adoraient point les dieux, et qu'ils refusaient d'offrir des sacrifices aux empereurs. « Nous cessons d'adorer vos idoles, dit-il, depuis que nous savons qu'elles ne sont point des dieux. — Mais, dites-vous, nous les tenons pour tels. — Nous en appelons de vous-mêmes à votre conscience. Condamnez-nous, si vous pouvez nier que tous vos dieux aient été des hommes. » Il le prouve, en commençant par Saturne et Jupiter, puis il ajoute : « N'osant pas nier qu'ils aient été des hommes, vous vous consolez en assurant qu'ils ont été élevés au rang des dieux après leur mort. Voyons donc quelles ont été les causes de cette apothéose. D'abord, il faut que vous accordiez qu'il existe quelque Dieu supérieur, propriétaire de la divinité, et qui la communique aux simples mortels; car ceux-ci ne peuvent s'attribuer la divinité qui leur est étrangère ; et un autre ne peut la leur donner, qu'à la condition de la posséder en propre. S'ils avaient pu se faire dieux eux-mêmes, auraient-il commencé par être hommes? Donc, s'il y a quelqu'un qui ait le pouvoir de créer des dieux, je reviens aux causes qui peuvent le déterminer à en user, et je n'en vois pas d'autres que les services et les secours dont ce grand Dieu peut avoir besoin dans l'exercice de ses fonctions. Mais n'est-il pas indigne de lui d'avoir besoin d'un secours étranger, et surtout du secours d'un mort? Quel service pourrait-il en attendre ? Que le monde soit éternel, selon Pythagore, ou qu'il ait été créé, suivant Platon ; il existe tout entier, et n'a jamais attendu ni Saturne, ni personne de sa race pour le finir. Il faut être bien simple pour douter que, dès le commencement, il n'y ait eu de la lumière, des astres, de la pluie, des tonnerres, et que Jupiter lui-même n'ait redouté la foudre que vous placez entre ses mains. Il faut être bien borné pour penser que la terre n'a produit aucuns fruits, avant Bacchus, Cérès et Minerve et même avant le premier homme. Si Bacchus est dieu, pour avoir montré la vigne, on a fait injure à Lucullus de ne l'avoir pas divinisé, pour avoir apporté les cerises du Pont en Italie.

« Mais vous cherchez une autre raison, et vous répondez que la divinité leur a été accordée en récompense de leur mérite. Ce Dieu qui consent à les élever ainsi jusqu'à lui est très-juste, n'est-ce pas? Je pense que vous n'hésiterez pas à me l'accorder. Voyons donc ce qu'ils ont le mieux mérité, ou des honneurs du ciel, ou des supplices de l'enfer. N'est-ce pas au fond de ces abîmes que l'on précipite les fils dénaturés, les incestes, les adultères, les ravisseurs, les corrupteurs d'enfants, tous ceux qui sont cruels et qui tuent, tous ceux qui dérobent et qui trompent, en un mot tous ceux qui ressemblent à quelques-uns de vos dieux. Mais encore qu'ils auraient été bons et vertueux, combien ne pourrait-on pas compter d'hommes plus excellents qu'eux et que vous laissez entre les morts ? Un Socrate, par exemple, un Aristide, un Thémistocle, un Alexandre? Lequel de vos dieux fut plus sage que Caton, plus juste que Scipion, plus éloquent que Cicéron ? Ainsi, parmi vos divinités, je ne vois que des noms d'anciens morts, et je n'entends raconter que des fables ! Quant aux idoles qui les représentent, je n'y trouve autre chose que la même matière dont on fait la vaisselle et les meubles ordinaires. Peut-on nous accuser d'offenser ceux dont nous rejetons avec certitude l'existence ? Mais, dites-vous, nous les tenons pour dieux. Alors, comment n'êtes-vous donc pas impies et sacriléges, en les méprisant comme vous faites? » Il énumère ensuite plusieurs des iniquités que les païens commettaient contre leurs dieux, principalement dans les spectacles, où ils les tournaient en dérision et les faisait servir de sujets à des farces ridicules.

Il continue et aborde ainsi l'exposition des dogmes du christianisme : « Mais qu'adorent donc ceux qui n'adorent rien de tout cela ? C'est ici qu'il faut vous expliquer nos mystères, après toutefois avoir réfuté vos opinions erronées. Car quelques-uns de vous, sur un soupçon provoqué par Corneille Tacite, ont imaginé que notre Dieu était une tête d'âne. D'autres pensent que nous adorons la croix. D'autres, par une opinion plus humaine et plus vraisemblable, croient que le soleil est notre Dieu, parce que nous prions, la face tournée vers l'Orient, et que nous consacrons à la joie le jour du soleil ; mais la raison de cette pratique est différente. » Il est évident que par ces mots, il entend la solennité du dimanche ; puis il continue : « Il y a peu de temps, dans cette ville, on a représenté notre Dieu sous une forme nouvelle. Quelque misérable, sans doute de ceux qui se louent pour combattre les bêtes, a exposé un tableau, avec cette inscription : *Voici le Dieu des Chrétiens !* Il avait des oreilles d'âne, un pied rond, un livre à la main et un manteau à la romaine. Nous avons ri et de l'inscription et de la figure. Maintenant que nous avons écarté tous ces mensonges, venons à l'exposition de notre foi :

« Ce que nous adorons est un Dieu unique, qui, par sa parole, sa raison, sa puissance, a tiré du néant tout ce monde, avec les éléments, les corps et les esprits qui le composent et qui sont comme les ornements de sa grandeur. Voulez-vous le connaître par ses ouvrages? vous n'avez qu'à ouvrir les yeux, vous êtes environnés des merveilles de sa création. Aimez-vous mieux le témoignage de l'âme qui, malgré son éducation païenne, les entraînements des passions, et la servitude des faux dieux, toutes les fois qu'elle se réveille, le nomme d'un seul nom

qui lui convient : Grand Dieu ! Bon Dieu ! Témoignage spontané d'une âme naturellement chrétienne ! Et en disant cela, elle ne regarde pas le Capitole, mais le ciel. Pour nous ménager une connaissance plus parfaite de lui-même et de ses volontés, il nous a laissé le secours de son Ecriture. En effet, dès le commencement, il a envoyé dans le monde des hommes, dignes par leur sagesse et leur sainteté, de le connaître et de le faire connaître aux autres. Il les a remplis de son Esprit, pour publier qu'il n'y a qu'un Dieu, créateur de tout, qui a formé l'homme, réglé le cours des astres, et donné des préceptes pour lui plaire ; un Dieu que vous ignorez ou que vous abandonnez, et qui, à la fin de ce monde, jugera tous ceux qui le servent, pour les récompenser par le don de la vie éternelle, et condamnera les impies aux tortures d'un feu qui ne s'éteindra jamais. Et ce jugement sera précédé de la résurrection des morts. Autrefois, nous étions des vôtres. Les hommes ne naissent pas Chrétiens, ils le deviennent ; la foi est un don. »

Il rappelle ensuite comment les écrits qui contiennent les discours et les miracles des prophètes, ont été traduits par ordre de Ptolémée Philadelphe, pour enrichir la bibliothèque d'Alexandrie. « Aujourd'hui, dit-il, on montre encore cette bibliothèque de Ptolémée, avec l'original hébraïque, près du temple de Sérapis. » Il prouve l'autorité de ces livres par l'antiquité de Moïse, plus ancien que tous les historiens païens, et qui gouvernait le peuple d'Israël, avant qu'ils eussent des villes et des nations, une religion et des dieux. « La preuve, dit-il, est plus laborieuse que difficile ; » puis, après avoir fait le dénombrement des auteurs d'où on pourrait la tirer, il ajoute : « C'est déjà l'avoir produite en partie que d'en avoir indiqué les sources. » Un autre argument qui établit l'autorité des Livres sacrés, c'est l'accomplissement des prophéties. Enfin, pour qu'on n'accusât pas les Chrétiens de se servir de l'antiquité des Juifs, pour couvrir leur nouveauté, il montre que ces deux religions n'en forment qu'une, et il explique en ces termes la divinité de Jésus-Christ.

« Les Juifs étaient le seul peuple agréable à Dieu, à cause de la foi et de la vertu de leurs pères. De là leurs succès, l'accroissement de leur royaume, la grandeur de leur nation, leur bonheur. Tout leur prospérait entre les mains, au point que Dieu lui-même les avertissait de conserver ses bonnes grâces. Enflés du mérite de leurs aïeux, ils ont négligé les lois du Seigneur et sont tombés dans l'impiété et dans toutes sortes de crimes. Encore qu'ils refuseraient de l'avouer, l'état misérable dans lequel nous les voyons réduits, en serait une preuve éclatante. Dispersés, vagabonds, bannis de leur patrie, ils errent au hasard par le monde, sans avoir pour roi et pour chef ni homme ni Dieu. Il leur est défendu de mettre le pied, même comme des étrangers, sur la terre de leur héritage. La même parole divine, qui les menaçait de ces malheurs, les avertissait en même temps, que, vers la fin des siècles, Dieu se choisirait de toute nation, de tout peuple et de tout lieu, des adorateurs plus fidèles, auxquels il communiquerait une plus grande abondance de grâces, à cause de la grandeur de celui qui les instruirait. Il était prédit que l'auteur de cette grâce, le maître qui enseignerait cette doctrine au genre humain, et qui viendrait lui-même l'éclairer et le conduire, serait le Fils de Dieu ; non pas un Fils engendré qui eût à rougir de son nom, et dont la naissance rappelât en rien les amours de votre Jupiter. Non, j'expliquerai sa nature, et par là on entendra sa génération.

« Nous avons dit déjà que Dieu a créé ce monde par sa parole, sa raison et sa puissance. Vos sages mêmes conviennent que *Logos*, c'est-à-dire, la parole et la raison, semble être l'architecte de l'univers. Nous ajoutons que la propre substance du *Verbe*, de la raison et de la vertu, par laquelle Dieu a tout fait, est esprit ; que Dieu l'a proféré, et qu'en le proférant, il l'a engendré ; c'est pourquoi il est nommé *Fils de Dieu*, et *Dieu*, à cause de l'unité de substance ; car Dieu est parfait. Quand le soleil lance un rayon, sa substance n'est pas séparée, mais étendue. Ainsi le Verbe est Esprit d'un Esprit et Dieu de Dieu, comme une lumière allumée d'une autre lumière. Ainsi, ce qui procède de Dieu est Dieu, et Fils de Dieu, et les deux ne font qu'un. Un Esprit procède de l'Esprit, et un Dieu de Dieu ; autre en propriété, mais non en nombre ; autre en ordre, mais non en nature ; il est sorti de son principe sans le quitter. Donc ce rayon de Dieu, comme il avait toujours été prédit, est descendu dans une Vierge, s'est incarné dans son sein, et est né homme uni à Dieu. Cette chair soutenue de l'Esprit se nourrit, croît, parle, enseigne, opère, et c'est le Christ. Encore que vous ne verriez dans cet exposé de nos dogmes qu'une fable, à peu près semblable aux vôtres, recevez-la toujours, en attendant que je vous montre comment on prouve qu'il est le Christ. »

Tertullien rappelle ensuite toutes les persécutions que les Juifs lui firent endurer, et en parlant de sa mort, il dit : « Cependant, sur la croix où ils l'avaient attaché, il rendit l'esprit en parlant, et prévint ainsi le ministère du bourreau. Au même moment, le jour manqua en plein midi. Ceux qui ne connaissaient pas la prophétie qui avait annoncé ce phénomène, le prirent pour une éclipse ; mais n'ayant pu y trouver leur compte, ils jugèrent plus simple de le nier ; toutefois, ce prodige est consigné dans vos archives, où vous pouvez le vérifier. » Après avoir rapporté toutes les circonstances de la Résurrection et de l'Ascension, il ajoute : « Pilate, déjà Chrétien dans sa conscience, donna avis à Tibère, qui régnait alors, de tout ce qui concernait Jésus-Christ. — Et, dit à ce propos Tertul-

lien, les empereurs eux-mêmes y auraient cru, s'ils n'étaient pas nécessaires au monde et s'il leur était possible d'être en même temps empereurs et Chrétiens.

« Voilà la date de notre secte ; voilà l'origine de notre nom, voilà quel fut l'auteur de notre foi ! Que personne désormais n'en parle ni en juge autrement, puisqu'il n'est jamais permis de mentir au sujet de sa religion. Nous le disons donc, nous le disons hautement, et nous le répétons dans les tourments ; nous servons Dieu par Jésus-Christ. Tenez-le, si vous voulez, pour un homme, c'est par lui et en lui que Dieu veut être connu et servi. Les Juifs ont appris à servir Dieu par Moïse, qui était un homme ; chez les Grecs, Orphée, Musée, Mélampus, Trophonius, ont établi des cérémonies religieuses ; et vous mêmes, vous vous êtes laissé imposer par Numa, qui n'était qu'un homme, des superstitions très-pénibles. Trouvez donc bon que Jésus-Christ ait enseigné aussi la divinité qui lui est propre, non, comme Numa, pour humaniser des hommes encore farouches, en les étonnant par la multitude des divinités qu'il leur proposait de servir, mais pour ouvrir les yeux à des hommes déjà polis, mais trompés par leur propre science, afin de leur faire connaître la vérité. »

Après avoir établi la véritable religion sur ces fondements éternels, il remonte à l'origine des superstitions païennes, et explique la nature des démons, leur occupation à tenter les hommes, leurs oracles trompeurs, leurs miracles apparents, et comment ils se font adorer sous le faux nom de dieux ; puis il ajoute : « Jusqu'ici nous n'avons avancé que des paroles ; en voici la preuve par le fait même. Que l'on amène ici devant vos tribunaux un homme reconnu pour possédé du démon, et dont la possession soit bien constatée, et que le premier venu d'entre les Chrétiens commande à cet esprit de parler ; il avouera aussi véritablement alors qu'il est un démon, qu'ailleurs il ose faussement se donner pour un dieu. Que l'on amène également ici quelqu'un de ceux que l'on croit être agités par quelque dieu, qui, ouvrant la bouche sur les autels, reçoivent la divinité avec la fumée, qui parlent avec efforts et comme hors d'haleine ; si ceux qui les agitent, n'osant mentir à un chrétien ne confessent pas qu'ils sont des démons, répandez sur-le-champ le sang de ce chrétien téméraire.

« Qu'y a-t-il de plus manifeste, poursuit-il ? Si d'un côté, ils sont véritablement dieux, pourquoi se donnent-ils faussement pour démons ? Est-ce par complaisance pour nous ? Voilà donc votre divinité soumise aux Chrétiens ; et dès lors elle ne mérite plus d'être regardée comme divinité, puisqu'elle est soumise à un homme, et ce qui est peut-être encore plus honteux pour elle, soumise à ceux qui lui disputent sa divinité. Si d'un autre côté, ce sont des démons ou des anges, pourquoi ailleurs répondent-ils qu'ils agissent au nom des dieux ? Car de même que ceux qui sont réputés dieux ne voudraient pas se dire démons, s'ils étaient vraiment dieux, dans la crainte de se dégrader et de perdre quelque chose de leur majesté ; de même aussi ceux que vous reconnaissez directement pour démons, n'oseraient pas ailleurs agir au nom des dieux, si ces dieux dont ils usurpent le nom existaient véritablement ; car ils craindraient d'abuser de la majesté de ceux qui sans doute, leur sont supérieurs et redoutables. Ainsi cette divinité à laquelle vous tenez n'existe nullement, parce que si elle existait, elle ne serait ni usurpée par les démons, ni désavouée par les dieux. Donc, puisque de part et d'autre il résulte également qu'ils ne sont point dieux, reconnaissez au moins qu'ils sont tous de la même espèce, c'est-à-dire des démons.

« Cette confession est donc suffisante pour nous justifier du reproche d'offenser la religion ; car s'il est certain qu'ils ne sont pas dieux, il est certain que leur culte n'est pas une religion. Le reproche retombe sur vous qui adorez le mensonge, qui non-seulement méprisez, mais combattez la seule religion du vrai Dieu, et vous rendez ainsi coupables d'une véritable irréligion. Car, quand même il serait constant qu'ils sont des dieux, ne convenez-vous pas, selon l'opinion commune, qu'il y en ait un autre plus élevé et plus puissant qu'eux comme prince du monde ? Quel crime commet donc celui qui ne veut plaire qu'au souverain, et qui n'appelle Dieu que le premier ? Prenez garde que ce ne soit encore là une autre espèce d'irréligion, d'ôter à l'homme la liberté de son culte et le choix de la divinité ; puisque chaque peuple, chaque province, chaque petite ville d'Italie a ses dieux. Il n'y a que les Chrétiens à qui on ne permet point de religion particulière ; chez vous chacun a le droit de tout adorer, oui tout, excepté le seul vrai Dieu. »

Il réfute ensuite cette erreur des païens qui attribuaient à leurs faux dieux la grandeur de l'empire romain, comme la récompense des honneurs qu'ils y recevaient. Il montre que ni les dieux étrangers n'ont eu intérêt à étendre les bornes de cet empire, ni les dieux mêmes des Romains, qui n'ont reçu de ceux-ci de grands honneurs que depuis leur grande puissance. « Du temps de Numa, dit-il, les Romains n'avaient encore ni statues ni temples ; la religion était frugale, les cérémonies pauvres ; on ne voyait point de capitole élevé jusqu'au ciel ; mais des autels de gazon, des vaisseaux de terre, une légère fumée au-dessus de l'autel ; le Dieu ne paraissait nulle part. L'art des Grecs et des Toscans n'avait pas encore rempli la ville de statues. »

Il vient ensuite au crime de lèse-majesté humaine, bien autrement redoutable que la majesté divine chez les païens, qui se parjuraient beaucoup plus volontiers, après avoir juré par tous les dieux, que par le seul génie de l'empereur. « Sans doute,

dit-il, nous nous gardons bien d'invoquer pour lui des êtres qui n'existent pas, des dieux morts, des statues qui sont en sa puissance ; mais nous invoquons pour la santé des empereurs le Dieu éternel, le vrai Dieu, le Dieu vivant. Les yeux levés au ciel, les mains étendues, la tête découverte, nous prions pour tous les empereurs ; nous demandons à notre Dieu de leur accorder une longue vie, un règne tranquille, la sûreté dans leurs palais, la valeur dans leurs armées, la fidélité dans le sénat, la probité dans le peuple, le repos partout le monde, en un mot tout ce qu'un homme peut désirer, quand cet homme est un empereur. Je ne puis solliciter toutes ces grâces que de celui-là seul à qui je reconnais le pouvoir de les accorder, à qui j'offre la victime qu'il a commandée, l'oraison qui vient d'un corps chaste, d'une âme innocente et du Saint-Esprit ; ce qui vaut mieux que quelques grains d'encens, quelque peu de gomme odorante, quelques gouttes de vin ou du sang de quelque chétif animal, et ce qui est pire encore, qu'une conscience infectée. »

Il rapporte ici le commandement que Dieu fait de prier pour les princes et les puissances. « Il existe encore une autre nécessité de prier pour les empereurs et pour tout l'empire romain ; c'est que nous savons que la fin du monde, avec toutes les misères horribles dont elle nous menace, est retardée par le cours de cet empire. Nous jurons, non par le génie de César, mais par sa santé, beaucoup plus auguste que tous les génies ; car ne savez-vous pas que les génies sont des démons ? Je me garderai bien aussi de donner à l'empereur le nom de Dieu, parce que je ne sais point mentir et que je le respecte trop pour me moquer de lui. Je le nommerais bien volontiers Seigneur, mais ce serait à condition que l'on n'attacherait point à ce mot un sens divin. Je n'ai qu'un seul Seigneur, Dieu tout-puissant et éternel, et le Dieu de l'empereur comme le mien.

« Voilà donc pourquoi les Chrétiens sont des ennemis publics, parce qu'ils ne rendent pas aux empereurs des honneurs hypocrites et vains, parce que, faisant profession de la vraie religion, ils célèbrent les jours de réjouissance publique plutôt par les sentiments de leur cœur que par des débauches. C'est un pauvre honneur que l'on fait aux princes de dresser en public des foyers et des tables, de manger dans les rues, de faire de toute la ville un cabaret, de mêler le vin avec la boue, et de courir en troupes pour commettre des insolences. Ne peut-on exprimer une joie générale que par une honte universelle ? Certes, s'il en est ainsi, nous sommes bien coupables de former nos vœux pour les empereurs avec chasteté, avec sobriété, avec modestie, de ne pas couvrir nos portes de branches de laurier et de n'y pas allumer des lampes en plein jour, comme on le fait pour désigner des lieux infâmes. »

Il montre ensuite que ceux qui paraissaient les plus empressés à rendre aux empereurs ces honneurs futiles, étaient souvent, de tous leurs sujets, les moins fidèles et les plus prompts à la révolte ; puis pour faire ressortir la fidélité des Chrétiens, il ajoute : « Combien de cruautés n'exercez-vous pas contre nous, soit par instinct, soit pour obéir aux lois ? Combien de fois est-il arrivé que, sans attendre vos ordres, le peuple nous jette des pierres, ou met le feu à nos maisons ? Dans la fureur des bacchanales ils n'épargnent pas même les Chrétiens morts, mais ils les arrachent de leurs sépulcres et les mettent en pièces ? Et cependant, avez-vous remarqué que nous ayons jamais rien fait pour nous venger de tant d'injustices et de cette animosité que vous mettez à nous poursuivre jusque dans le tombeau ? S'il nous était permis de rendre le mal pour le mal, une seule nuit, avec quelques flambeaux pourrait nous satisfaire abondamment ; et si nous voulions nous déclarer ouvertement vos ennemis, manquerions-nous de troupes et d'armées. Les Maures, les Marcomans, les Parthes même ou quelque nation que ce soit, pourraient se soulever en plus grand nombre que toutes les nations du monde ? Nous ne sommes que d'hier et déjà nous remplissons tout : vos villes, vos châteaux, vos bourgades, vos champs, vos tribus ; le palais, le sénat, le forum ; il n'y a que vos temples que nous vous laissions déserts.

« Même à forces inégales, ne serions-nous pas bien propres à la guerre, nous qui nous faisons tuer si volontiers, s'il n'entrait dans nos maximes de souffrir la mort plutôt que de la donner ? Nous pourrions même vous combattre sans prendre les armes, sans nous révolter, mais seulement en vous abandonnant. En effet, si une telle multitude d'hommes venait à vous quitter, pour se retirer en quelque coin du monde, votre gouvernement se trouverait affaibli de la perte de tant de sujets, leur abandon deviendrait votre châtiment ; vous seriez épouvantés de votre solitude et du silence des affaires ; le monde vous semblerait mort ; vous chercheriez à qui commander, et il vous resterait plus d'ennemis que de sujets. Maintenant, grâce à la multitude des Chrétiens, le nombre de vos ennemis diminue tous les jours. Et qui donc vous délivrerait de ces ennemis cachés qui vous ruinent l'âme et le corps ; je veux parler des démons que nous chassons de vous sans récompense ? Vous laisser sous leur possession serait assez pour nous venger. »

Il montre ensuite que l'on n'avait rien à redouter de l'union des Chrétiens ; c'était un parti qui n'offrait aucuns dangers, parce qu'ils n'avaient nullement l'ambition de se mêler des affaires publiques, et qu'avides d'autres plaisirs, ils s'éloignaient des spectacles et des autres assemblées où les factions régnaient ; puis il ajoute : « Maintenant je vais vous dire à quoi s'occupe la faction des Chrétiens. Nous faisons corps,

parce que nous nous reconnaissons tous pour avoir la même foi, la même morale, la même espérance. Nous formons comme une sainte corporation en nous rassemblant pour prier Dieu, et pour lire les diverses Ecritures. C'est là que se font les exhortations et les corrections; tout s'y juge avec poids, et comme en la présence du Seigneur; on regarde déjà comme un préjugé terrible pour le jugement futur, que quelqu'un ait péché jusqu'à mériter d'être privé de la communication des prières de nos assemblées, et de toutes les grâces de notre saint commerce. Ceux qui président à ces réunions sont les vieillards les plus éprouvés; ils arrivent à cet honneur par leur mérite et non par argent, car cette monnaie n'a point cours dans les choses de Dieu; et si nous possédons une espèce de trésor, nous ne l'avons pas acquis en trafiquant de notre foi. Chacun, tous les mois ou à toute autre époque, apporte quelqu'argent, ce qu'il veut et ce qu'il peut. On ne contraint personne; la contribution est volontaire. C'est un dépôt de piété qui, au lieu de servir à payer des festins inutiles, est consacré à nourrir et à enterrer les pauvres, à entretenir les vieillards et les orphelins, à secourir les naufragés, ceux qui travaillent aux mines, qui sont relégués dans des îles, ou prisonniers pour la cause de Dieu. Nous savons que cette charité déplaît à quelques-uns d'entre vous. Voyez, disent-ils, comme ils s'aiment, comme ils sont prêts à mourir l'un pour l'autre. Ils rendent odieux jusqu'au nom de frères que nous nous donnons réciproquement; parce que chez eux, tous les noms de parenté ne marquent qu'une affection feinte. Comme nous sommes unis d'esprit et de cœur, nous n'avons pas besoin de feindre pour nous communiquer nos biens; tout est commun entre nous, excepté les femmes; il ne faut donc pas s'étonner qu'une telle amitié produise des repas communs.

« Je sais que ces repas sont décriés, non-seulement comme criminels, mais encore comme excessifs, tandis que l'on garde un silence prudent sur les festins de tant de sociétés païennes; mais la cause de nos réunions se trouve indiquée, par son nom même d'*Agapes*, qui en grec signifie *charité*. C'est un soulagement que nous donnons aux pauvres; on n'y souffre ni bassesse, ni immodestie. On ne se met à table qu'après avoir prié Dieu; on mange autant que l'on a faim; on boit autant que cela est utile, sans nuire à la pureté; on prend des forces, parce que la nuit même doit être consacrée à la prière; et tous les entretiens sont convenables, parce qu'on sait que Dieu les entend. Après qu'on s'est lavé les mains, et dès que les lampes sont allumées, chacun est invité à chanter à la gloire du Seigneur, des louanges qu'il tire des Ecritures, ou qu'il compose lui-même. Par là on est convaincu de la sobriété de tous les convives. Le repas finit par la prière; puis on se sépare, non pour commettre des insolences, mais avec pudeur et modestie. Telles sont les assemblées des Chrétiens. Réunis ou séparés, nous sommes constamment les mêmes, nous nous ferions un scrupule d'offenser personne, et encore plus de causer à qui que ce soit une affliction volontaire.

« Le nom de factieux conviendrait donc bien plutôt à ceux qui conspirent contre les chrétiens, sous le vain prétexte qu'ils sont cause de tous les malheurs publics. Si le Tibre déborde et cause des inondations, si le Nil, au contraire, s'obstine à rester dans son lit, si la pluie manque, si la terre tremble, s'il survient une famine ou une peste, on ne manque pas de crier aussitôt: Les Chrétiens aux lions! Mais, je vous le demande, combien de fois le monde n'a-t-il pas été affligé par de semblables malheurs, avant le règne de Tibère et la venue de Jésus-Christ? Ce sont les effets de la colère de Dieu, justement irrité contre l'ingratitude et les offenses des hommes. Cependant quand la sécheresse fait craindre une année de stérilité, vous sacrifiez à Jupiter, en fréquentant les bains, les cabarets et autres lieux de débauche; mais nous autres, nous cherchons à toucher le ciel par la continence et la frugalité, par des jeûnes que nous accomplissons sous le sac et la cendre; puis quand nous avons obtenu miséricorde, on continue d'honorer Jupiter mais ces malheurs ne nous touchent point. En ce monde, nous n'avons nul autre intérêt que celui d'en sortir promptement.

« On nous fait un autre reproche en disant que nous sommes inutiles au commerce de la vie; mais comment peut-on parler ainsi, puisque nous vivons avec vous, puisque nous usons de la même nourriture, des mêmes vêtements, des mêmes meubles. Nous fréquentons vos places, vos foires, vos marchés, vos bains, vos comptoirs, vos hôtelleries. Nous naviguons avec vous; nous trafiquons, nous portons les armes, nous labourons comme vous; vos métiers sont les nôtres, et nous travaillons à votre usage. Si je ne fréquente pas vos cérémonies, je ne laisse pas de vivre ce jour-là, et de dépenser pour le bain et pour la table. Je ne me couronne point de fleurs, mais je ne laisse pas d'en acheter; que vous importe comment je m'en sers? je ne vais point aux spectacles, mais si je désire me procurer ce qu'on y vend, rien ne m'empêche d'aller l'acheter sur la place. Il est vrai que nous n'achetons point d'encens pour les sacrifices; mais nous en employons plus que vous pour nos sépultures.

« Peut-être direz-vous: Mais les revenus des temples diminuent tous les jours; on ne dépose plus rien dans les troncs. C'est que nous ne pouvons suffire aux hommes et aux dieux qui demandent à la fois; que Jupiter tende la main et nous lui donnerons. Au contraire, si l'on examine, avec quelle fidélité nous payons les tributs, et combien ils diminuent par vos fraudes et vos fausses déclarations, on trouvera peut-être que ce seul article dédommage de tous les autres. Si vous le voulez, je vous dirai quels sont ceux

qui peuvent se plaindre qu'il n'y a rien à gagner avec les Chrétiens. Ce sont ceux qui trafiquent des femmes débauchées; puis les assassins, les empoisonneurs, les magiciens, les aruspices, les devins et les astrologues.. On gagne beaucoup à ne rien faire gagner à tous ces gens-là. Et cependant personne ne considère cette perte qui retombe sur de tels innocents, comme si grande et si désastreuse pour l'Etat. J'en prends à témoin vos registres; vous qui jugez les criminels, y en a-t-il un seul qui soit Chrétien. Ce sont les vôtres qui remplissent les prisons, qui travaillent aux mines, qui sont exposés aux bêtes. Ces repaires ne présentent point de Chrétiens, ou, s'ils s'y trouvent, ils sont punis à cause de leur nom. S'ils s'y rencontraient à un autre titre, ils ne seraient plus Chrétiens. Pour nous l'innocence est une nécessité; nous la connaissons parfaitement, parce que nous l'avons apprise de Dieu qui est un maître parfait; et nous la gardons, parce qu'elle nous est ordonnée par ce juge que personne ne saurait mépriser. »

Plusieurs, fâchés de ne pouvoir nier la vertu des Chrétiens, s'en dédomageaient en disant que c'était une espèce de philosophie et qu'elle n'avait rien de divin. Tertullien établit le contraire, en montrant la différence qui existe entre les philosophes et les Chrétiens. En effet ils différaient entre eux, d'abord, pour la science, puisque le moindre des artisans chrétiens connaît Dieu et peut le faire connaître aux autres; tandis que Platon disait qu'il est difficile de découvrir l'auteur de l'univers, et encore plus difficile d'en parler devant le peuple. Ensuite pour les mœurs, il faut voir par des exemples, les avantages que les Chrétiens ont sur les philosophes les plus fameux, dans la pratique de toutes les vertus: comme la chasteté, la modestie, l'humilité, la patience, la fidélité, la simplicité, la douceur. Toute la sagesse nous vient des prophètes et des saintes Ecritures que les philosophes ont corrompues, comme les hérétiques se sont empressés de le faire après eux. Ce que les poëtes et les philosophes ont emprunté aux dogmes de notre religion, comme la croyance du jugement, du paradis et de l'enfer, a plutôt servi à en altérer la foi qu'à l'établir.

« Ces dogmes, dit-il, ne sont traités de préjugés que quand on les rencontre chez nous; pour les philosophes et les poëtes, c'est une science rare. Ils sont des hommes habiles et nous des idiots; on les honore, et on nous bafoue; et, ce qui est pis encore, on nous punit. Quand bien même nos opinions seraient fausses et impertinentes, il faut convenir au moins qu'elles sont utiles, puisqu'elles nous rendent meilleurs, et qu'elles ne nuisent à personne. S'il faut à toute force les punir, qu'on le fasse par le ridicule, et non par le fer, le feu, les bêtes et les chevalets. Ce n'est pas seulement la populace qui applaudit à cette injustice; mais vous-même, vous vous en servez quelquefois pour flatter le peuple, et vous en tirez gloire, comme si cette puissance ne dépendait pas de nous. Assurément, je suis Chrétien, parce que je veux l'être. Mais, me dira-t-on, de quoi vous plaignez-vous, puisque vous voulez souffrir? Nous aimons les souffrances, comme on aime la guerre; on ne s'y engage pas volontiers, parce qu'on en redoute les alarmes et les périls; mais on combat de toute sa force et on se réjouit de la victoire. Vous avez beau nous reprocher les fagots de sarment et les pieux où l'on nous attache; ce sont là les ornements de notre triomphe.

« Vous nous traitez de désespérés parce que nous avons le bon esprit de mépriser la mort. N'est-ce pas ce mépris qui a couvert de gloire les Scévola, les Régulus, les Empédocle, les Anaxarque, qui se sont sacrifiés pour la patrie, l'empire ou l'amitié? N'y aurait-il donc que pour Dieu seul que ce serait une folie de mourir? Au surplus, tourmentez-nous, tant qu'il vous plaira, votre injustice est la preuve de notre innocence. Dernièrement, en condamnant une chrétienne à être exposée dans un lieu infâme, vous avez été forcés de reconnaître que nous redoutons l'impureté plus que tous les tourments et plus même que la mort. Et cependant votre cruauté la plus raffinée n'y gagne rien; nous nous multiplions à mesure que vous nous moissonnez; tout le sang des Chrétiens est une semence féconde! Plusieurs de vos philosophes ont écrit des exhortations pour encourager les hommes à supporter les tourments et la mort; mais la conduite des Chrétiens parle plus haut que tous leurs discours. Cette obstination même que vous nous reprochez est encore une instruction; en la voyant on en est ébranlé; on veut en pénétrer la cause, on s'approche; on désire de souffrir pour se réconcilier avec Dieu, pour acheter de son sang le pardon de ses péchés. C'est-là ce qui fait que nous vous rendons grâce de vos jugements; car lorsque vous nous condamnez, Dieu nous absout; tant sa conduite est contraire à celle des hommes! Aussi est-ce en lui que nous avons mis notre confiance! » Ces derniers mots terminent l'*Apologétique* de Tertullien.

Tous les écrivains sont d'accord pour mettre cet ouvrage au rang des chefs-d'œuvre que l'antiquité chrétienne nous a transmis. Sa réputation s'étendit bientôt aussi loin que l'Eglise elle-même, c'est-à-dire, au rapport d'Eusèbe, jusqu'aux extrémités de l'univers. Quant à la conduite de l'ouvrage, suivant un écrivain moderne, elle est sans reproche. La méthode en est régulière, la marche vive et pressante, les matières savamment graduées. Les conséquences les plus décisives viennent toujours s'y enchaîner aux *principes* les plus lumineux. L'esprit, le bon sens et l'érudition y brillent également. Il jaillit de l'imagination de l'auteur des expressions éclatantes, créations du génie africain, qui font le désespoir du traducteur, et ne peuvent passer dans aucune langue qu'affaiblies par la périphrase ou l'équivalent. La plaisanterie y est souvent mordante et des-

cend jusqu'au sarcasme. Au reste, c'est là un des caractères de Tertullien ; à la gravité du raisonnement, il mêle volontiers le sel de l'ironie. Ce n'est point un homme qui demande grâce, mais qui se rit de ses bourreaux.

Aux nations. — Les deux livres qui portent ce titre ne sont guère qu'une esquisse de l'*Apologétique ;* c'est-à-dire qu'ils n'ont ni l'élévation, ni la grandeur de ce beau monument. Ils nous sont parvenus, le dernier surtout, mutilés et incomplets. Mais quoique défectueux, ils sont d'un grand secours aux traducteurs et aux commentateurs, pour réformer un grand nombre de passages corrompus. Quelle autorité peut inspirer autant de confiance que Tertullien se corrigeant et s'expliquant lui-même. Voilà pourquoi nous en recommandons vivement la lecture à tous les philosophes chrétiens, curieux de bien saisir toutes les nuances de l'*Apologétique*, quoique nous nous abstenions de les analyser ici, pour ne pas tomber dans des redites.

Témoignage de l'âme. — Le *Témoignage de l'âme*, l'*Épître aux confesseurs*, le *Scorpiaque* dirigés contre les gnostiques, les valentiniens et les caïnistes ; le *Livre contre les spectacles*, les deux livres qui sont intitulés, le premier, *Du vêtement*, et le second, *De l'ornement des femmes*, sont le dernier anneau qui rattache Tertullien à la communion de l'Eglise catholique. Voici comment l'auteur expose le motif et le but du premier de ces traités :

« Il faut de longues investigations, dit-il, une grande mémoire et de pénibles études pour emprunter aux écrits les plus renommés des philosophes, des poëtes ou des maîtres de la science et de la sagesse profane, des témoignages qui déposent en faveur de la vérité chrétienne, afin que ses antagonistes et ses persécuteurs soient convaincus, par leurs propres aveux, de contradiction vis-à-vis d'eux-mêmes et d'injustice envers nous. Déjà plusieurs parmi nous, interrogeant les monuments de la littérature antique, et embrassant par la mémoire ces documents, ont adressé aux gentils des traités où, remontant à l'origine de l'idolâtrie, et interprétant ses traditions et ses maximes, ils ont pu faire comprendre que notre religion n'a rien de si étrange ni de si monstrueux, et que dans les superstitions qu'elle répudie, comme dans les vérités qu'elle admet, elle a pour elle le patronnage des lettres communes et publiques. Mais l'incrédulité humaine, endurcie dans ses préventions, a à peine incliné l'oreille aux oracles de ses maîtres, même les plus estimés et les plus célèbres, lorsqu'il leur arrive de présenter la justification de la religion chrétienne. On n'est sage, cependant, on n'est éclairé qu'autant que l'on se rapproche du chrétien, quoique alors, même en répudiant de vaines superstitions et en convainquant le siècle de mensonge, on ne soit plus qu'un homme voué à l'infamie. Laissons donc de côté des lettres et une doctrine qui ne portent avec elles qu'une conviction mensongère, puisqu'on les croit plutôt quand elles prêchent l'erreur que quand elles annoncent la vérité. Abandonnons même ceux qui ont proclamé l'unité de Dieu. Que dis-je ? ne nous appuyons sur aucune autorité qu'admette le chrétien, afin de ne susciter contre nous aucun reproche. Car ces témoignages, tous ne les connaissent pas, ou, s'ils les connaissent, ils ne leur présentent pas encore une garantie suffisante. A plus forte raison, les hommes ne souscriront-ils pas à nos livres saints ; car on n'arrive à eux que lorsque l'on est déjà Chrétien.

« J'invoque aujourd'hui un témoignage nouveau ; je me trompe, un témoignage plus connu que toutes les littératures, plus répandu que toutes les sciences, plus célèbre que tous les systèmes, plus grand que l'homme tout entier, c'est-à-dire que tout ce qui constitue la plénitude de l'homme. »

Ce témoignage invoqué ici par Tertullien, c'est le témoignage de l'âme, quels que soient ses éléments et sa nature, pourvu qu'elle soit toujours le siége de la raison, de l'intelligence et du sentiment ; non pas cependant de l'âme formée dans les écoles, exercée dans les bibliothèques, et nourrie dans les académies et les portiques de la Grèce ; mais de l'âme dans toute la rudesse et dans toute la simplicité de son ignorance primitive ; de l'âme empruntée à l'atelier, à la voix publique, au carrefour, telle que la possèdent, en un mot, ceux qui n'ont qu'elle. Il a besoin de son inexpérience même, et il ne lui demande que ce qu'elle apporte avec elle à l'homme, qu'elle le tire de son propre fonds ou qu'elle le reçoive de son auteur. « Tu n'es pas chrétienne, lui dit-il, tu as coutume de devenir et non de naître chrétienne. Cependant les Chrétiens requièrent aujourd'hui ton témoignage. Etrangère, dépose contre les tiens, afin que les hommes qui nous persécutent et nous méprisent, rougissent pour toi d'une doctrine dont tu es complice.

« On s'emporte contre nous quand nous prêchons un Dieu essentiellement un, de qui tout vient, de qui tout dépend. Parle ; n'est-ce pas là ta foi, à toi-même ? Combien de fois, publiquement et avec cette liberté qu'on nous ravit, ne t'avons-nous pas entendu t'écrier, soit à la maison, soit au dehors, *s'il plaît à Dieu, si Dieu l'ordonne !* Par ces paroles, tu proclames un être souverain, tu reconnais une suprême puissance dans la volonté de celui que tu implores. Tu établis l'unité de Dieu en le nommant seulement *Dieu*. Au contraire, dès que tu appelles par leurs noms, Saturne, Jupiter, Mars, Minerve, tu nies leur existence et tu n'emploies ce mot de *dieux* que comme une monnaie étrangère et d'emprunt.... La nature du Dieu que nous prêchons ne t'échappe pas davantage : *Dieu bon ! Dieu bienfaisant !* voilà ton cri. — *Mais l'homme est méchant*, ajoutes-tu aussitôt, par une proposition contraire et sous une allusion détournée. Tu reproches donc à l'homme de devenir méchant, du moment qu'il s'éloigne du Dieu

bon. Ce mot : *Que Dieu vous bénisse !* qui pour nous comprend toutes les bénédictions, tu le prononces aussi volontiers qu'il est nécessaire à un Chrétien ; et lors même qu'au nom de Dieu, tu convertis la bénédiction en malédiction, tu témoignes encore avec nous que sa toute-puissance, s'exerce sur toutes les créatures.

« Il en est encore qui, sans nier l'existence de Dieu, lui refusent la faculté de discerner, de juger et de vouloir, et qui s'imaginent honorer la Divinité, en la débarrassant des fatigues du gouvernement et des ennuis de la sentence. Ils vont même jusqu'à lui refuser la colère,... sous le prétexte qu'il ne peut être sujet aux passions humaines ;... mais l'âme qui, comme nous l'avons vu, connaît son auteur, le craint comme on doit craindre un père si auguste. Or, que craint-elle si ce n'est la colère ? D'où vient la colère, si ce n'est de l'animadversion, et l'animadversion, sinon du jugement, et le jugement, sinon de la puissance ; et à qui appartient la puissance suprême, si ce n'est à Dieu ? « Voilà pourquoi en public ou en particulier, sans que personne la raille ou s'y oppose, l'âme s'écrie : *Dieu le voit ; je remets cette affaire à Dieu ; Dieu me le rendra ; que Dieu décide entre nous.* — Où a-t-elle pris ces paroles, puisqu'elle n'est pas chrétienne ? Elles lui échappent le plus souvent sous les bandelettes de Cérès, sous le manteau de pourpre de Saturne, sous les longs voiles d'Isis, devant la statue d'Esculape, en dorant la Junon d'airain ou en affublant de son casque la Minerve aux formes terribles. Ainsi au lieu d'invoquer quelqu'un des dieux qui l'environnent, c'est le Juge éternel qu'elle implore. Dans le sanctuaire des lois, elle appelle un autre juge ; dans les temples, elle tremble devant un autre Dieu. O témoignage de la vérité, qui, jusque chez les démons suscite un témoin en faveur des Chrétiens. De même, ses imprécations contre les démons attestent qu'ils existent. La haine qu'elle leur porte annonce qu'elle conserve le sentiment du traître qui l'a perdue. »

Ensuite abordant un principe d'une plus haute conséquence, et qui intéresse les destinées de l'âme humaine, il affirme qu'elle subsiste, après la séparation d'avec le corps, en attendant le jour du jugement qui doit confirmer son supplice ou sa récompense. Or, pour éprouver l'un et l'autre, il faut qu'elle reprenne sa substance primitive et les éléments du même homme, parce que, ne pouvant ressentir ni bien ni mal, loin de cette chair douée de sensations, le jugement de Dieu demeurait incomplet et dépourvu de sanction. Et il en apporte pour preuve ces différents aveux qui échappent à l'âme, sans que pour cela elle ait besoin d'être chrétienne. « D'abord, lui dit-il, en s'adressant à elle-même, quand tu parles de quelque mort, tu le plains, non d'avoir été arrachée aux douceurs de la vie, mais d'être déjà en possession de son jugement et de sa condamnation. Il est vrai aussi que d'autres fois tu proclames la félicité de la tombe ; tu avoues alors que la vie est un fardeau et la mort un bienfait..... Pourquoi y a-t-il des morts que tu plains et d'autres que tu félicites ?.... Pourquoi maudis-tu la mémoire des uns, en souhaitant que la terre leur soit pesante, et en appelant toutes les tortures sur leurs cendres dans les enfers ?... Pourquoi, au contraire, dès qu'il s'agit d'un bienfaiteur auquel tu dois de la reconnaissance, souhaites-tu à ses os et à ses cendres le rafraîchissement et la paix dans un autre monde ?... Si, après la mort, il n'y a plus pour toi ni sensibilité, ni mouvement ; si, en un mot, tu n'es plus rien toi-même, pourquoi te mettre en contradiction avec tes propres actes, comme si tu pouvais quelque chose au delà du tombeau ?... Que dis-je ? Pourquoi trembles-tu de tous tes membres à l'approche de la mort, si tu n'as rien à redouter après elle ?... Pourquoi la crains-tu ? Est-ce à cause des menaces qu'elle apporte, ou à cause des biens dont elle te dépouille ?... Mais on ne doit point craindre la perte d'un bien, quand elle se trouve compensée par un bien plus grand, je veux dire par la cessation de toutes les misères.... La mort est un événement qui t'affranchit. Tu la crains cependant : donc tu sais bien qu'elle est un mal. D'où le saurais-tu, où aurais-tu appris à le redouter, si tu ne savais qu'il existe après la mort quelque chose qui t'en fait un mal et qui t'en inspire l'effroi ?

« Ne parlons plus de ces pressentiments et de ces terreurs naturelles.... J'arrive maintenant à une autre considération, à celle d'une espérance plus heureuse après la mort. Presque tous les hommes ont le désir inné de se survivre dans la mémoire de leurs semblables. Il serait trop long de citer ici les exemples de tous ceux qui ont acheté les louanges de la postérité, pour recueillir après leur mort une renommée posthume.... Or, d'où vient à l'âme ce laborieux désir d'être quelque chose après la mort ? Pourquoi tant d'efforts dont elle ne recueillera le fruit qu'après le trépas ? S'agiterait-elle si péniblement pour l'avenir, si elle n'avait le pressentiment de l'avenir ?... Mais peut-être la certitude qu'il reste quelque sentiment après la mort est-elle plus puissante dans l'âme que l'espérance de la résurrection, qui soulève contre nous tant d'injures ? Non, la résurrection est encore le cri de l'âme. Qu'on lui demande des nouvelles d'un homme mort depuis longtemps, comme s'il vivait encore : Il est parti, répondra-t-elle aussitôt. Or qu'est-ce que cela signifie sinon qu'il doit revenir ?

« Ces témoignages de l'âme sont d'autant plus vrais qu'ils sont plus simples, d'autant plus simples qu'ils sont plus populaires, d'autant plus populaires qu'ils sont plus communs, d'autant plus communs qu'ils sont plus naturels, et d'autant plus naturels qu'ils sont plus divins. Ces arguments, j'imagine, ne paraîtront ni puérils ni frivoles, pour peu que l'on réfléchisse à la majesté de la nature d'où l'âme emprunte son autorité. Plus on assigne au maître, plus on accorde

à l'élève. La nature donne la leçon, l'âme la répète. Tout ce que la première enseigne, tout ce que la seconde apprend, émane de Dieu, c'est-à-dire de l'auteur de la nature elle-même. Qu'est-ce que l'âme peut se flatter de savoir sur cet instituteur souverain ? A chacun de l'estimer en interrogeant l'âme qui réside en lui, et qui le rend capable de sentir ; il la trouvera, tantôt prophétesse de l'avenir, tantôt riche de pressentiments, et toujours pleine de prévoyance. Faut-il s'étonner que, venant de Dieu, elle sache prédire ? Il faudrait s'étonner également qu'elle connût celui qui l'a formée. Circonvenue par son ennemi, elle se souvient encore de son Créateur, de sa bonté, de ses commandements, de sa propre destinée, et de la destinée de son adversaire. Quelle merveille encore que cette fille de Dieu chante les mystères qu'il a permis aux siens de connaître ? »

Ce traité, si court et cependant si nourri, se termine par une discussion philosophique sur la formation des langues, qui, suivant l'incrédulité, ont amené ces locutions vicieuses fortifiées par le temps et par l'habitude. Mais l'âme existait assurément avant les lettres ; mais la parole a précédé les livres ; mais la pensée est antérieure à l'élocution, et l'homme lui-même est né avant le philosophe. Aussi voilà pourquoi, à mesure que les langues se sont formées, ce cri de la conscience, ce témoignage de l'âme s'est fait entendre immédiatement dans tous les idiomes.... « Quelle puérilité, dit Tertullien, d'attribuer ce concert aux langues grecque et romaine, qui sont sœurs, pour nier l'universalité de la nature. Ce n'est pas pour les Latins ni pour les Grecs seuls que l'âme tombe du ciel ; l'homme est partout le même, le nom seul est différent. Une seule et même âme, une langue différente ; un seul et même esprit, des sons différents ; chaque peuple a son idiome particulier, mais la nature du langage est commune à tous. Partout Dieu, et partout la bonté de Dieu ; partout le démon, et partout la malédiction du démon ; partout l'invocation du jugement de Dieu ; partout la mort, partout la conscience de la mort et partout son témoignage ; partout enfin, l'âme, en vertu de ses droits, proclame des vérités qu'il ne nous est pas même permis de murmurer. C'est donc à juste titre que l'âme, disons-nous, est tout à la fois complice et témoin ; complice de l'erreur et témoin de la vérité. Qu'aura-t-elle à répondre, quand elle sera debout devant le tribunal de Dieu, au jour du jugement ? Tu publiais Dieu, et tu ne l'as point cherché ; tu maudissais les démons et tu les as honorés ; tu en appelais au jugement de Dieu, et tu n'y as point ajouté foi ; tu pressentais les supplices de l'enfer, et tu n'as point songé à les éviter ; tu pensais comme le chrétien, et, comme l'idolâtre, tu as persécuté le nom chrétien. »

Aux confesseurs. — L'Epître aux confesseurs a pour but de faire arriver jusque dans leur cachot les consolations spirituelles, à l'imitation de l'Eglise, qui leur distribuait la nourriture du corps, soit à l'aide de ses richesses, soit avec les biens que la piété des fidèles mettait à sa disposition. Il les exhorte à persévérer dans la grâce du martyre ; à se tenir en garde contre les tentations que l'esprit du schisme cherchait à fomenter entre eux ; en un mot à conserver pour eux-mêmes la paix qu'ils donnaient si souvent aux autres. Car c'était la coutume alors, que ceux qui par leurs péchés avaient mérité d'être chassés de l'Eglise cherchassent à s'appuyer de la recommandation des martyrs, pour obtenir leur réconciliation. Tertullien leur expose en ces termes les avantages de la captivité. « Au moins, leur dit-il, vous n'entendez point invoquer des dieux étrangers ; vos yeux ne sont point blessés par l'aspect de leurs images ; vous ne vous trouvez point mêlés, malgré vous, aux solennités des païens ; vous n'avez point à respirer l'odeur impure de leurs sacrifices ; vos oreilles ne sont point déchirées par les cris de leurs spectacles, ces représentations ignobles où tout revèle la fureur et l'impureté, et vous n'êtes plus exposés à rencontrer sur votre passage ces enseignes dégoûtantes qu'affichent publiquement les repaires de la prostitution. »

Des spectacles. — L'an 204 de Jésus-Christ, et le douzième de l'empire de Sévère, on célébra à Rome les jeux que l'on appelait séculaires, et qui furent les huitièmes depuis sa fondation. On croit généralement que ces cérémonies donnèrent occasion au livre que Tertullien écrivit contre les spectacles. Dès le début, il se plaint « que la crainte de renoncer aux plaisirs détournait plus de gens du christianisme que la crainte de la mort. » Mais toutefois, il avoue que les saintes Ecritures ne contiennent aucun précepte formel qui condamne les spectacles ; il soutient seulement qu'ils appartiennent à l'idolâtrie, et qu'ils font partie des pompes du démon auxquelles les chrétiens renoncent dans leur baptême. Outre ce premier péril, il montre que la fréquentation des spectacles suscite encore une foule de dangers. « Dieu, dit-il, nous a commandé de conserver le Saint-Esprit dans nos cœurs. Or cet esprit céleste est tendre et délicat de sa nature ; il aime la tranquillité, la douceur et la paix ; comment donc pourrait-il se plaire dans une âme bouleversée par tous les sentiments de la colère et de la douleur ? Car il est impossible que la vue de ces spectacles ne produise pas une certaine agitation d'esprit ? Il n'y a point de plaisir sans passion ; c'est elle qui l'assaisonne et qui lui donne du goût. La passion fait naître une émulation jalouse qui engendre à son tour la colère et la fureur. Or tout cela ne saurait convenir à notre discipline chrétienne. Encore que quelqu'un pourrait se rendre à ces spectacles sans passion ; qu'il y assisterait sans en être touché, qu'il n'y prendrait aucun plai-

sir, il se rendrait au moins coupable d'une démarche inutile, ce qui ne convient nullement à la vie sérieuse d'un Chrétien. »

Il s'élève ensuite avec force contre l'usage de se masquer, et n'oublie pas la malédiction portée par la loi contre les hommes qui se dépouillent des habits de leur sexe pour jouer sous le masque les personnages de femmes. Il marque les périls de ces assemblées, où les hommes et les femmes, parés comme des idoles ne se rendent que pour voir et être vus ; et il demande s'il est possible d'y méditer l'Ecriture sainte et les préceptes de Jésus-Christ. Il prend Dieu à témoin de l'exemple qu'il rapporte d'une femme chrétienne, qui, ayant été au théâtre en était revenue possédée du démon. « Comme dans l'exorcisme on reprochait à l'esprit immonde d'avoir osé attaquer une âme fidèle, il répondit hardiment : J'ai eu raison, je l'ai trouvée chez moi. Une autre avait eu la faiblesse d'assister à une tragédie ; la nuit suivante on lui montra un linge qui lui reprochait le nom de l'acteur; elle ne vécut pas plus de cinq jours. »

Enfin, pour montrer quelles doivent être les récréations d'un Chrétien, il dit : « Quel plaisir plus grand que le mépris du monde, la pureté de conscience et la vraie liberté? En quoi consiste donc le bonheur de la vie, sinon à se contenter de peu, et à ne pas craindre la mort ? Vous foulez aux pieds les dieux des gentils, vous chassez les démons ; vous guérissez les malades; vous demandez des révélations au ciel qui vous exauce; en un mot, vous êtes à Dieu, et vous vivez avec Dieu; voilà les vrais plaisirs; voilà les seuls spectacles dignes du chrétien ! »

De la patience. — Tertullien prouve la nécessité de cette vertu. Le modèle qu'il propose, c'est Dieu lui-même ; Dieu qui fait part de ses dons aux bons comme aux méchants, à ceux qui en sont dignes comme à ceux qui en sont indignes ; qui a bien voulu naître d'une femme, qui s'est laissé indignement couronner d'épines, et qui a consenti à mourir sur la croix, du supplice des scélérats. « La patience, dit-il, éprouve notre foi, comme elle éprouva celle d'Abraham ; elle nous donne Dieu pour père, suivant cette parole de Jésus-Christ : Priez pour vos persécuteurs, afin que vous soyez les enfants de votre père qui est dans le ciel. » Il montre ensuite qu'un Chrétien ne peut jamais avoir de justes motifs de s'impatienter, même quand il perd sa fortune, quand on l'attaque dans son honneur, ou qu'il est victime de quelqu'autre catastrophe considérable. Enfin il conclut par un magnifique éloge de la patience chrétienne, qu'il distingue de celle des païens, en en faisant ressortir la différence, à la gloire de la religion. Il approuve dans ce traité la fuite pendant la persécution, qu'il condamna plus tard, comme une apostasie, lorsqu'il fut tombé dans le schisme.

Du vêtement et de l'ornement des femmes. — Dans le premier de ces deux livres, il dit que, si les femmes se rappelaient la bassesse de leur condition; si elles vivaient avec ce souvenir continuel qu'elles appartiennent au sexe qui causa en Eve la perte du genre humain, elles travailleraient à réparer cette ignominie, en vivant dans la plus grande modestie, et en préférant toujours un vêtement simple et même négligé aux vaines recherches d'une parure magnifique. Il montre que l'or, l'argent, les pierreries n'ont pas été crées de Dieu pour servir à la vanité des femmes.

Dans le second livre, en parlant des ornements des femmes, Tertullien affirme positivement qu'aucune femme chrétienne ne peut en conscience désirer de plaire par sa beauté, parce qu'elle sait, à n'en pas douter, que ces agréments extérieurs sont propres à exciter les mauvais désirs. Non-seulement elle doit rejeter toute parure affectée, mais par une indifférence pleine de modestie, elle doit même dissimuler et obscurcir sa beauté naturelle pour se mettre à couvert de la convoitise et de la brutalité des hommes. « Si jamais une personne chrétienne peut se glorifier dans sa chair, c'est quand elle est déchirée pour Jésus-Christ, et non quand elle attire les regards et qu'elle excite les soupirs des jeunes gens. » Il s'élève fortement contre le fard, les faux cheveux et autres ornements du même genre qui paraissent faire injure à l'œuvre de Dieu, en cherchant à la perfectionner ; mais c'est surtout dans les hommes qu'il blâme ces soins futiles et efféminés. « Si votre fortune, votre naissance, votre dignité, dit-il, vous obligent à tenir un rang quelconque et à vous donner le luxe d'un cortége, usez-en avec une modération telle que vous ne soyez point exposés à lâcher la bride à la licence, sous prétexte de nécessité. N'en voyez-vous pas un grand nombre, qui, pour pratiquer la continence, et gagner ainsi le royaume de Dieu, renoncent à des plaisirs assurément permis? Et d'autres qui, pour humilier leurs âmes, renoncent à toutes les créatures de Dieu et s'abstiennent de faire usage du vin et de la chair des animaux ? » Et ailleurs : « Quel sujet, leur demande-t-il, avez-vous de sortir si parées ? Vous n'allez ni aux temples, ni aux spectacles, ni aux fêtes des gentils ; car c'est dans ces assemblées seulement, où l'on va pour voir et pour être vues, que l'on se produit en public avec tout ce vain étalage de pompe mondaine. Avez-vous une seule raison de sortir qui ne soit une raison sérieuse, comme pour visiter les malades, par exemple, pour assister à l'oblation du saint sacrifice, et pour entendre la parole de Dieu ? » Enfin il les exhorte par la considération de la persécution présente, à quitter au plus tôt ces habitudes d'une vie molle et sensuelle. Comment des mains accoutumées aux bracelets pourront-elles supporter le poids des chaînes ; comment une jambe ornée de bandelettes s'accommodera-t-elle des entraves ? Je ne sais, mais je crains qu'une

tête si chargée de perles et d'émeraudes, ne donne plus de place à l'épée. »

De l'idolâtrie. — Nous ne saurions préciser l'époque à laquelle Tertullien composa son traité de l'idolâtrie. Ce n'est que bien timidement que nous le plaçons au rang des livres composés avant sa chute. Il s'y exprime avec une rigueur inexorable et parle en maître, comme s'il était à lui seul l'arbitre de l'Eglise. Il n'était pas montaniste quand il l'écrivit, mais peut-être faut-il le reporter à l'époque où il abandonna la secte qu'il avait embrassée, pour créer une autre secte plus exaltée encore. L'auteur débute ainsi :

« Le plus grand crime du genre humain, le forfait qui comprend tous les autres, la cause tout entière de sa condamnation, c'est l'idolâtrie. Car, bien que chaque prévarication ait son caractère spécial, bien qu'elle soit condamnée à part, il n'en est pas moins vrai qu'elles se fondent toutes dans le crime d'idolâtrie. Oubliez les noms, voyez les œuvres. L'idolâtre est en même temps homicide. Qui a-t-il tué, me demandez-vous? Je lis dans l'inscription qui l'accuse : Meurtrier, non pas d'un étranger, mais de lui-même. — Par quels moyens? — Par son aveuglement. — Par quelles armes? Par ses offenses contre Dieu. — Par combien de blessures? — Par autant de blessures que d'idolâtries. Que celui-là nie que l'idolâtrie soit un homicide qui peut nier qu'il ait perdu son âme. D'après ce principe, vous trouverez encore en lui l'adultère et l'impudicité. Car quiconque sert les faux dieux altère indubitablement la vérité; or toute altération de la vérité est adultère. De même il se plonge dans l'impudicité; qui peut sacrifier aux esprits immondes sans en être souillé et sali? Aussi les saintes Ecritures se servent-elles toujours du mot fornication pour flétrir l'idolâtrie. Ce qui constitue le vol, j'imagine, c'est d'enlever le bien d'un autre, ou de nier ce qu'on lui doit. Or le vol commis envers l'homme est regardé comme un grand crime. L'idolâtrie fait un vol à Dieu, en lui dérobant les hommages qui lui sont dus, pour les transporter à d'autres, ajoutant ainsi l'outrage au larcin. Or si le vol, la fornication, l'adultère causent la mort, c'en est donc assez pour que l'idolâtrie ne soit pas innocente d'homicide.

« Après ces crimes si funestes, si capables d'anéantir le salut, plusieurs autres désignés par différents noms, et conséquemment classés à part, se reproduisent dans l'idolâtrie. Elle comprend toutes les convoitises du siècle. Quelle est la cérémonie idolâtrique sans le luxe et les vains ornements du siècle? Elle comprend les désirs impurs et l'ivresse; car les solennités païennes ne sont fréquentées que pour y satisfaire les plus grossiers appétits. Elle comprend l'injustice; qu'y a-t-il de plus injuste que celle qui méconnaît le père de toute justice? Elle comprend la vanité, puisqu'elle repose sur la vanité. Elle comprend le mensonge, puisque le fond de sa substance n'est que mensonge. Par là, tous les crimes se rencontrent dans l'idolâtrie, et l'idolâtrie dans tous les crimes. D'ailleurs, comme tous les délits sont une offense envers Dieu, et que tout ce qui offense Dieu doit être attribué aux démons et aux esprits immondes auxquels sont consacrés les idoles, il n'en faut point douter, quiconque pèche commet le crime d'idolâtrie, puisqu'il fait ce qui appartient aux maîtres des idoles.

« Mais que tous ces délits rentrent dans la dénomination de leurs œuvres, et que l'idolâtrie demeure ce qu'elle est en elle-même, c'est-à-dire le plus grand crime de l'homme et la plus grande offense de Dieu. En effet, elle renverse ses serviteurs de plusieurs manières, non pas seulement par ignorance, mais par une secrète connivence du cœur. La plupart des hommes n'attachent communément le crime de l'idolâtrie qu'à l'acte de brûler de l'encens, d'immoler des victimes, d'offrir quelques oblations, de se faire initier aux mystères ou de remplir les fonctions de prêtre et de sacrificateur. C'est à peu près comme si l'on s'imaginait que l'adultère ne réside que dans l'acte charnel, et l'homicide, que dans l'effusion du sang et la mort de la victime; comme si Dieu n'avait pas placé la prévarication dans la concupiscence, en déclarant adultère tout regard de convoitise, tout mouvement impudique au fond de l'âme; et homicide, toute malédiction, toute injure, tout mouvement de colère, et même plus, tout manque de charité envers son frère; car saint Jean dit : *Celui qui hait son frère est homicide...* (*Joan.* III, 15). Puisque l'idolâtrie est la source de tous les crimes, il faut donc commencer par nous garantir contre toute l'étendue de l'idolâtrie, en reconnaissant qu'elle n'existe pas seulement dans les actes extérieurs.

« Autrefois, il n'y avait point d'idoles. Avant que les artisans de cette nouveauté monstrueuse pullulassent dans le monde, les temples étaient vides et les murailles nues, comme l'attestent encore certains vestiges de l'antiquité. Toutefois, l'idolâtrie existait déjà, si ce n'est dans son nom, au moins dans ses œuvres; car, même de nos jours, on peut s'en rendre coupable, en dehors du temple et sans avoir d'idole. Mais aussitôt que le démon eut introduit dans le monde des fabricateurs de statues, d'images et de simulacres de tout genre, cette œuvre grossière d'où jaillirent les calamités humaines prit un corps et un nom qu'elle emprunta aux idoles. Dès ce moment, tout art qui produit une idole devient une source d'idolâtrie. Il n'importe pas qu'une image sorte des mains d'un sculpteur, d'un ciseleur ou d'un brodeur phrygien, parce qu'il est indifférent qu'elle soit exécutée en plâtre, en couleur, en pierre, en airain, en argent, en tapisserie. Puisque l'idolâtrie existe même sans idole, certes, une fois que l'idole est présente, peu importe de quelle espèce elle est, de quelle matière, de quelle forme. Donc aussi le fabricant d'images idolâtriques

est coupable du même crime, à moins que les Juifs n'aient été idolâtres qu'à demi lorsqu'ils consacrèrent l'image d'un veau et non celle d'un homme.

« Dieu défend aussi bien de faire une idole que de l'adorer. C'est précisément parce qu'il est nécessaire qu'une idole soit faite pour qu'elle puisse être adorée, qu'il est défendu de la faire, s'il n'est pas permis de lui rendre un culte. De là vient que, pour déraciner l'idolâtrie, la loi divine a dit : *Tu ne feras point d'idole, ni*, ajoute-t-elle, *aucune ressemblance de ce qui est au ciel, sur la terre et dans la mer.* (*Exod.* xx, 8.) » Tertullien répond ensuite aux vains prétextes allégués par ces artisans pour se justifier: « Je n'ai pas d'autre moyen de vivre, objectaient-ils. — Qu'est-il besoin que tu vives? Qu'y a-t-il de commun entre Dieu et toi, si tu te règles sur tes propres lois? » Ensuite, comme ils osaient s'appuyer sur ces paroles de l'Apôtre : *Que chacun demeure dans la position où il s'est rencontré* (*I Cor.* vii, 20), » il en résulterait, dit Tertullien, que nous pouvons tous persévérer dans le péché, car il n'est personne de nous qui n'ait été trouvé dans le péché; puisque Jésus-Christ n'est descendu que pour nous en délivrer. Ils ajoutaient : « Mais l'Apôtre, à son exemple, nous ordonne de travailler de nos mains pour nous aider à vivre. (*I Thess.* iv, 11.)—Si ce précepte commande toute espèce de travail, répond le docteur, les voleurs, les brigands, les faussaires, les histrions travaillent aussi de leurs mains pour vivre ; ces derniers même y emploient chacun de leurs membres. Ouvrez donc indifféremment l'Eglise à tous ceux qui soutiennent leur vie par le travail de leurs mains, s'il faut accepter sans aucune distinction les industries que réprouve la loi de Dieu. » A cette proposition, que toute image est défendue, on objectait encore : « Pourquoi donc Moïse a-t-il dressé dans le désert un serpent d'airain (*Num.* xxi, 8)?—Il l'a fait, répond l'auteur, parce que l'image de ce serpent d'airain, élevé entre le ciel et la terre, était une image de la croix de Jésus-Christ, qui devait nous délivrer des serpents, c'est-à-dire, des anges du démon; il l'a dressé, parce que le même Dieu, qui défend de faire des images, lui a recommandé, par une prescription particulière, d'élever celle du serpent. Donc, conclut-il, si vous adorez le même Dieu, voici sa loi : *Vous ne ferez aucune image taillée.* (*Exod.* xx, 8.) Si vous voulez vous appuyer de l'injonction qui ordonne ensuite d'en ériger une particulière, imitez Moïse, et attendez, comme lui, pour élever quelque simulacre, que Dieu lui-même vous en ait donné l'ordre. Quand même aucune loi formelle de Dieu ne nous eût interdit de forger des idoles, il nous suffirait de notre sacrement pour nous convaincre que ces industries sont contraires à la foi. Est-ce avoir renoncé au démon et à ses anges que de les fabriquer? Comment soutenir que nous avons répudié, je ne dirai pas ceux avec lesquels nous vivons, mais ceux qui nous font vivre? Peux-tu bien renier de la bouche celui que tu reconnais de la main; détruire par la parole ce que tu édifies par l'action ; prêcher un seul Dieu, toi qui en fais des multitudes; préconiser un Dieu véritable, toi qui en fais d'imaginaires? — J'en fais, me dira-t-on, mais je ne les adore pas. — Comme si la raison qui défend de les adorer, ne défendait pas aussi de les fabriquer. Mais je dis plus, tu les adores véritablement, puisque tu les mets à même d'être adorés ; tu les adores, non pas avec le parfum de quelque grossier sacrifice, mais avec le parfum de toi-même. Ce n'est pas la vie d'un animal que tu leur offres, c'est ton âme que tu leur sacrifies. Tu leur immoles ton génie, tes sueurs, ton intelligence. Tu es pour eux plus qu'un prêtre, puisqu'ils te doivent d'avoir des prêtres. »

L'auteur signale encore un grand nombre de professions qui, sans toucher directement à la fabrication des idoles, ne lui en paraissent pas moins entachées du même crime. « Qu'importe, dit-il, que l'on bâtisse ou que l'on décore; que l'on élève un temple, un autel, un sanctuaire, ou que l'on fabrique des lames de métal, des ornements pour l'idole, ou simplement la niche qui lui est destinée. L'industrie la plus honteuse n'est pas celle qui fait le Dieu, mais celle qui lui donne la majesté. Si on allègue pour prétexte la nécessité des arts de luxe, ils ont une multitude d'applications qui fourniront des moyens d'existence, sans déroger à la loi... Point d'industrie qui ne soit la mère ou la sœur d'une autre industrie. Tous les métiers se touchent; ils ont autant de ramifications que les hommes ont de désirs. »

Il poursuit encore l'idolâtrie dans la magie, l'astrologie, l'enseignement, le commerce, dans la liberté, dans l'esclavage, dans la famille, dans l'individu, dans les habitudes ordinaires de la vie telle que le paganisme l'avait faite; dans l'étoffe, dans la couleur, dans la forme des vêtements, dans les transactions et dans les procès, et il en fait ressortir l'influence par des développements si multipliés et si étendus qu'il ne nous est pas possible de les analyser. Il conclut ainsi : « Au milieu de ces écueils et de ces golfes, de ces gués et de ces détroits de l'idolâtrie, le vaisseau de la foi déploie ses voiles au souffle de l'esprit de Dieu, toujours sûr, s'il est craintif; plein de sécurité, s'il est toujours tremblant. Du reste, quiconque se laisse renverser est emporté par le tourbillon inévitable de l'idolâtrie; naufrage des victimes à demi brisées, abîme sans air qui engloutit les malheureux prêts à être dévorés. Chacun de ses flots donne la mort; chacun de ses gouffres conduit aux enfers. Qu'on ne dise pas: qui parviendra donc à s'en préserver sûrement? il faudrait sortir du monde! Comme s'il ne valait pas mieux sortir du monde que de rester idolâtre dans le monde. Mais rien de si facile que d'éviter l'idolâtrie, pourvu qu'on la craigne avant tout. Quelle que soit notre pauvreté,

elle n est rien, comparée à un si grand péril. Voilà pourquoi l'Esprit-Saint, sur la demande des apôtres, nous a délivrés des liens et du joug de l'ancienne loi, afin que tous nos soins fussent consacrés à la fuite de l'idolâtrie. Telle est notre loi aujourd'hui. Plus elle est simple, plus elle réclame de fidélité. Marque distinctive des Chrétiens, elle nous sépare des idolâtres et nous sert d'épreuve. C'est elle qu'il faut présenter à ceux qui s'approchent de la foi; c'est elle qu'il faut inculquer à ceux qui y sont admis, afin qu'ils réfléchissent avant de s'approcher, qu'ils persévèrent dans cette observation, et s'ils ne la suivent pas, qu'ils renoncent à eux-mêmes. A nous de voir si, d'après le symbole de l'arche, le corbeau, le milan, le loup, le chien et le serpent doivent entrer dans l'Eglise. Toujours est-il que l'idolâtre n'a point son type dans l'arche; aucun animal n'y figurait l'idolâtrie. Donc, que ce qui n'a point été admis dans l'arche, n'entre pas dans l'Eglise. »

Voici un exposé de ce *Livre de l'idolâtrie* dans lequel Tertullien déduit avec une sévérité peut-être un peu trop rigoureuse les conséquences du principe de la Divinité. En prenant à la lettre plusieurs de ses passages, on pourrait croire qu'il condamne toute sorte d'images sans distinction; mais il s'en explique ailleurs, et il témoigne que, sur les calices mêmes dont on se servait dans les églises, on exécutait souvent, soit en relief, soit en peinture l'image du Bon Pasteur.

DEUXIEME PARTIE.

Le prêtre de Carthage avait mérité les bénédictions et la reconnaissance de toutes les Eglises par la profondeur de son génie et la solidité de son raisonnement. Ses ouvrages étaient dans toutes les mains, lus, médités, encourageant les forts et soutenant les faibles. Son nom se confondait avec celui d'apologiste du christianisme. Par quelle fatalité le docteur de la foi aima-t-il mieux perdre sa couronne que de persévérer jusqu'au terme du pèlerinage? Lorsque les Pères de l'Eglise, ses contemporains ou ses successeurs, interrogent les causes de cette lamentable chute, ils insinuent que la religion n'a pas besoin du génie pour se défendre ou pour subsister. Ensuite, dans leur langage figuré, ils avertissent les humbles arbrisseaux de prendre garde de se laisser déraciner par le vent de l'hérésie, puisque les cèdres du Liban eux-mêmes sont emportés par la tempête. On a voulu expliquer la rupture de Tertullien par le refus qu'il avait éprouvé, quand il brigua l'honneur de s'asseoir dans la chaire épiscopale d'Agrippinus, à Carthage, ou même, de devenir évêque de Rome. Rien ne justifie cette conjecture. Saint Jérôme dit positivement que la jalousie et des paroles imprudentes du clergé romain précipitèrent l'illustre docteur dans l'hérésie. Il faudrait à jamais regretter que des sévérités hors de saison eussent contribué à ce fatal divorce; mais, tout en respectant le témoignage du solitaire de Bethléem, qu'il nous soit permis d'entrer un peu plus profondément dans le caractère que nous étudions.

Tertullien n'était pas un de ces hommes qui pussent rester longtemps soumis à une marche régulière et méthodique. Arrivé à l'adolescence, il s'était jeté tête baissée dans les voluptés du paganisme. Une fois qu'il eut ouvert son cœur aux croyances nouvelles, il ne garda pas plus de mesure dans la foi catholique qu'il n'en avait gardé dans les désordres de sa jeunesse. Le spectacle de l'héroïsme chrétien aux prises avec les chevalets, les bûchers et les échafauds, avait produit sur lui une vive impression, nous l'avons vu. Dans les intervalles du repos, son esprit impatient cherchait encore des périls à braver, des perfections à atteindre, des sacrifices à consommer, de la gloire à conquérir. Il lui semblait que les Chrétiens mettaient trop de tiédeur dans leurs prières, dans leurs paroles, dans leurs martyres. La vie était pour lui une lutte de tous les moments; il fallait la terminer par une mort généreuse qui le mît en possession du salaire. Plus il retranchait sur les sens, plus il immolait la chair, plus il lui semblait qu'il s'élevait dans la route de la perfection. Par malheur, le prêtre de Carthage, perdant de vue le précepte de saint Paul : *Sapere ad sobrietatem* (*Rom.* XII, 3), oubliait qu'il est une sagesse orgueilleuse qui conduit à l'abîme, et que le rigorisme n'est pas plus la vertu que la dureté n'est la justice.

Une coïncidence malheureuse voulut que l'hérésie de Montan trouvât alors des disciples parmi les Eglises d'Afrique. Ce sectaire, né en Phrygie, poussé par un orgueil que nous ne savons comment caractériser, se persuada ou essaya de se persuader qu'il n'était rien moins que l'Esprit saint. Lorsque l'on cherche par quels raisonnements il parvint à cette ridicule illusion, on lui trouve quelque ressemblance avec nos réformateurs et les utopistes de notre époque. Il prétendait que Dieu, n'ayant point voulu manifester tout d'un coup les desseins de sa providence sur le genre humain, ne lui dispensait que par degrés, et avec une sorte d'économie, les vérités et les préceptes qui devaient l'élever à la perfection. Ainsi, d'abord il donne des lois aux Israélites, qu'il invite à la soumission par la sanction des châtiments ou par l'attrait des récompenses. Il envoie ensuite des prophètes qui élèvent l'intelligence de son peuple. Après les prophètes, arrive la révélation beaucoup plus complète de Jésus-Christ. Mais le Rédempteur ne dissimulait point à ses disciples qu'il réservait pour d'autres moments les vérités importantes qu'ils n'étaient pas encore capables de porter. D'où viendra cette seconde révélation? du Paraclet, que le Sauveur, montant aux cieux, promit à la terre. Montan se dit : Ce paraclet, c'est moi.

Nos fondateurs de religions modernes n'ont pas, comme on voit, le mérite de la découverte en fait d'audace et d'extravagance. Montan lui-même ne fut qu'un imitateur. Pour justifier sa mission, il feignit des ex-

tases, affecta l'enthousiasme, parut agité de mouvements extraordinaires. Ce n'était point assez d'éblouir les yeux, il fallait frapper l'intelligence. Il prêcha une morale plus pure et plus parfaite, disait-il, que celle de l'Eglise. L'Eglise pardonnait aux pécheurs publics lorsqu'ils avaient accompli la pénitence imposée; Montan déclara qu'il y avait des prévarications irrémissibles. L'Eglise imposait un carême et différents jeûnes; Montan prescrivit trois carêmes, beaucoup de jeûnes extraordinaires, et, en outre, deux semaines d'abstinence. L'Eglise ne condamnait pas les secondes noces; Montan les appela de véritables adultères déguisés. L'Eglise n'avait jamais regardé comme un crime de fuir la persécution; Montan vit une apostasie dans la fuite, ou dans toute mesure qui avait pour but de se dérober aux recherches des persécuteurs.

Ce pompeux étalage de rigorisme reçut bien quelque démenti. L'histoire affirme que le prétendu paraclet n'avait pas des mœurs aussi sévères que l'annonçait sa doctrine, de sorte qu'on pouvait lui appliquer ce vers du satirique païen :

Qui curios simulant et bacchanalia vivunt.

Toujours est-il que Priscille et Maximille quittèrent leur maris pour se mettre à la suite de ce sectaire. Bientôt elles prophétisèrent comme lui. En peu de temps on vit surgir une multitude de ridicules convulsionnaires, avec les contorsions de l'extase simulée et l'ardeur d'un funeste prosélytisme. A ceux qui objectaient aux montanistes que le Saint-Esprit était déjà venu, ces hérétiques répondaient que le Saint-Esprit avait inspiré les apôtres. Mais ils distinguaient le Saint-Esprit du Paraclet. Ce dernier avait inspiré Montan, selon quelques-uns; suivant d'autres, Montan était le Paraclet lui-même. Le sectaire laissa un livre de prophéties; Priscille et Maximille certaines sentences. Les adeptes mettaient cette dernière révélation au-dessus de ce qu'avaient enseigné Jésus-Christ et ses disciples.

Les doctrines inexorables que nous exposions tout à l'heure avaient quelque affinité avec les tendances de Tertullien. Il les embrassa évidemment. Les hommes, d'ailleurs, portent au fond d'eux-mêmes je ne sais quel respect pour l'austérité des mœurs, et se laissent prendre volontiers à la puissance du merveilleux et du surnaturel. Nous aimons à croire encore que le prêtre de Carthage se laissa dominer par ce sentiment, et qu'il se laissa entraîner dans ces rêveries, qui présentaient au moins un côté spécieux, par l'attrait illusoire de plus hautes perfections

Dès ce moment, sa gloire et son autorité l'abandonnent. Le pape saint Zéphyrin le frappe d'anathème, ou, si cet anathème est un fait douteux, les Pères de l'Eglise, qui le suivent de loin ou de près, parlent de lui comme d'un hérétique. Saint Cyprien, qui l'avait tant chéri, ne veut pas, dans un concile, se servir de son témoignage, parce qu'il a été infidèle à sa foi primitive. « Je ne dis rien de plus de Tertullien, s'écrie saint Jérôme, sinon qu'il a cessé d'être l'homme de l'Eglise. » Saint Vincent de Lérins ne voit plus en lui qu'un déserteur. Ecoutons encore saint Augustin : « Tertullien, dit-il, est tombé dans l'hérésie, parce qu'en embrassant la secte des Cataphryges qu'il avait combattus, il condamna comme un adultère les secondes noces, au mépris de la doctrine apostolique. » Enfin tous les éloges se retirent de l'infidèle : Tertullien reste seul avec son génie tombé; ruine immense que ne vivifie plus le soleil de la grâce, et où germent les fruits de l'orgueil à la place des fruits de l'humilité.

Tertullien ne se contente point de déchirer le sein de l'Eglise par sa séparation, il s'emporte contre elle à des invectives violentes. Les catholiques ne sont plus pour lui que des *psychiques*, ou des hommes animaux, grossiers dans leurs sentiments, incapables de s'élever aux choses surnaturelles, et ployant sous le fardeau des choses de la terre. Ces injures que rien ne justifiait, ainsi que l'expression des doctrines nouvelles qu'il avait embrassées, sont déposées dans les traités qui suivirent sa chute, arrivée vers l'an 203. Nous ne dirons qu'un mot de ceux par lesquels il se met en hostilité ouverte avec la doctrine catholique, parce qu'il n'entre point dans notre plan de les analyser.

Le premier manifeste qu'il lança contre ses ennemis semble être la *Monogamie*, qui a pour but de condamner les secondes noces, et où il examine préalablement si le Paraclet a enseigné quelque chose de nouveau et qui diffère de la tradition catholique. Les catholiques reprochaient aux montanistes d'avoir des jeûnes et des austérités spéciales, qu'ils pratiquaient sur l'autorité du Paraclet, en faisant de ces règlements particuliers une loi indispensable. Tertullien composa son livre des *Jeûnes*, pour répondre à ses adversaires et défendre les dissidents. Le livre de la *Pudicité* suivit de près. Il est dirigé contre l'Eglise catholique, qui admettait les adultères, les apostats et les fornicateurs à la réconciliation, quand ils avaient accompli la pénitence canonique.

Contre Hermogène. — Nous avons quelques autres traités, écrits à peu près dans le même temps, et dans lesquels Tertullien, quoique marcionite, soutient la vraie doctrine contre les novateurs, toutes les fois qu'elle ne se trouve point en opposition avec les rêves de sa secte. De ce nombre est le *Traité contre Hermogène*. Cet hérésiarque vivait encore lorsque Tertullien l'attaqua, et il enseignait que la matière est éternelle. Son principe était que Dieu, étant essentiellement bon, n'avait pu, de son choix, rien produire qui ne fût bon. Cependant on rencontre des maux dans le monde. « Donc, disait-il, il existe quelque nécessité à laquelle Dieu a été assujetti; et cette nécessité, c'est la matière. » Tertullien lui répond :

« Faire la matière éternelle, c'est la faire égale à Dieu : en un mot, c'est admettre un autre dieu avec lui, parce qu'alors il ne sera plus le seul être souverain; c'est détruire également sa toute-puissance, puisqu'alors il ne sera plus le maître de la matière. En effet, si la matière est mauvaise et éternelle, le mal sera immuable et nécessaire. Au contraire, si la matière est capable de transformation et de changement, alors elle n'est pas éternelle, et Dieu sera toujours l'auteur du mal, parce que, selon Hermogène, il l'aura fait ou souffert par sa volonté. » Tertullien explique nettement, dans ce traité, qu'il appelle *corps* toute substance, et qu'il ne compte pour choses incorporelles que les modes de la substance, comme l'action, la passion et le mouvement : ce qui nous fait comprendre comment et dans quel sens il a pu dire que Dieu lui-même était corporel. Du reste, il ne l'a pas cru matériel, puisque son traité tout entier ne tend qu'à prouver qu'il a créé la matière.

Après avoir répondu aux rêveries d'Hermogène sur la matière, Tertullien attaqua les valentiniens, se contentant d'exposer plutôt que de réfuter sérieusement leurs généalogies ridicules. Il suffisait de montrer ce qu'étaient leurs éons, pour faire tomber cet absurde système. Au reste, il ne fait presque qu'abréger saint Irénée. Comme le prêtre de Carthage était obligé d'employer plusieurs termes sacramentels pour les hérétiques, et composés de plusieurs mots, il les mit en grec dans son original, avec la signification à la marge; ceux qu'il traduisit en latin portaient en dessus la signification grecque. On a négligé ces précautions dans les différents manuscrits et dans les éditions de nos jours, ce qui les rend fort obscurs.

De l'âme. — Le livre *De l'âme* date du commencement de la chute. Non-seulement l'auteur y énonce sur l'âme des choses ridicules, qu'il appuie sur des visions plus ridicules encore, mais il y nomme formellement le Paraclet, avec la variété de ses dons. Il soutient que, sans être matérielle, l'âme, cependant, a une certaine corporéité, parce que rien ne saurait subsister en dehors du corps. Il prétend donc réfuter Platon et tous les autres philosophes qui tenaient l'âme pour incorporelle; mais il reconnaît ailleurs que cette opinion qu'il combat est la plus répandue, puisqu'il la traite de vulgaire. Il donne même à l'âme les trois dimensions : longueur, largeur, profondeur, ainsi que des membres particuliers, avec une forme et une configuration en harmonie avec celles du corps humain. Elle est palpable, transparente, de couleur aérienne. Et il allègue sérieusement, pour preuve de cette assertion, la vision d'une prétendue sainte de la secte des montanistes. Il affirme ensuite, sur l'autorité de l'Ecriture, que l'âme n'est point éternelle, mais que Dieu l'a créée de son souffle; mais qu'étant incorruptible elle est immortelle. Il rejette la métempsycose : toutes les âmes sortent l'une de l'autre par une espèce de propagation, sans que chacune soit formée par une création nouvelle. Il soutient le libre arbitre et la corruption de la nature, dont le serpent est l'auteur, et qui est une seconde nature elle-même. « Ainsi, dit-il, toute âme naît dans Adam jusqu'à ce qu'elle renaisse dans le Christ, impure aussi longtemps qu'elle n'a pas pris cette seconde naissance..... Ainsi le mal de l'âme, outre celui qui est semé après coup par l'arrivée de l'esprit malfaisant, a sa source antérieure dans une corruption originelle, en quelque façon inhérente à la nature..... Dieu seul est sans péché, et le seul homme qui soit sans péché c'est Jésus-Christ, parce qu'il est Dieu. »

Il dit ensuite que le démon obsède les hommes dès leur entrée dans la vie. « Celui qui, dans l'origine, fut jaloux de l'homme, obscurcit et déprave encore aujourd'hui toutes ces facultés conférées à l'âme au moment de sa naissance, afin d'empêcher qu'elles ne brillent par elles-mêmes ou qu'elles ne soient dirigées vers leur but. En effet, à quel homme ne s'attachera pas l'esprit mauvais, puisqu'il guette les âmes aux portes mêmes de la vie, puisqu'il est appelé par toutes les superstitions qui environnent un enfantement, tant l'idolâtrie était comme l'accoucheuse nécessaire de tous les nouveaux-nés? Ainsi, pendant leur grossesse, les femmes enceintes se ceignaient le corps de bandelettes tressées devant les idoles, comme pour témoigner que leurs fruits étaient consacrés aux démons. On avait imaginé une déesse Alémone, pour nourrir l'enfant; une None et une Décime, pour le faire naître à terme; une Partula, pour régler l'accouchement. Dans le travail, on invoquait Diane et Lucine; pendant toute la semaine, on dressait une table à Junon; le dernier jour, on appelait les gens pour consigner l'horoscope par écrit, et on consacrait à la déesse Sative les premiers pas que l'enfant imprimait sur la terre. Ensuite on vouait toute sa tête, ou seulement quelques-uns de ses cheveux; on les rasait et on les destinait à quelque sacrifice, public ou particulier, en l'honneur de la patrie ou des aïeux..... De là vient que l'Apôtre (*I Cor.* VII) déclare que les enfants des fidèles sont saints, et non pas immondes, comme ceux des idolâtres, parce qu'ils sont exempts de ces cérémonies impures. Peut-être est-ce là une des raisons des exorcismes qui précèdent le baptême. »

Parlant du sommeil il dit, que les bonnes œuvres sont inutiles en cet état, comme aussi les fautes ont leur sécurité, parce que nous ne serons pas plus condamnés pour un fantôme de volupté que couronnés pour un fantôme de martyre. Il affirme également que la mort ne vient pas de la nature, mais du péché; et voici comment il exprime cette pensée : « Pour nous qui connaissons les origines de l'homme, nous posons hardiment en principe que l'homme n'était pas né mortel, mais qu'il l'est devenu par une faute, laquelle même n'était pas inhérente à sa nature. Toutefois, on usurpe volontiers le nom

de nature dans des choses qui semblent s'être attachées accidentellement à l'âme, depuis sa naissance. Car si l'homme avait été créé directement pour la mort, alors, on pourrait imputer la mort à la nature. Or, la preuve du contraire est dans la loi elle-même, qui tient suspendue sur sa tête une menace conditionnelle, et abandonne la liberté de l'homme à l'événement de la mort. Enfin, s'il n'avait pas péché, il ne serait jamais mort. » Il marque expressément dans une histoire qu'il rapporte, que les prêtres priaient aux sépultures. Il entendait par les enfers une vaste étendue dans l'intérieur de la terre, profonde, cachée jusque dans ses entrailles elles-mêmes, et placé immédiatement au-dessus des abîmes inférieurs, et il croyait que toutes les âmes y demeuraient jusqu'au jour du jugement, mais que celles des saints y étaient soulagées. Il n'admet dans le paradis que celles des martyrs, et se fonde sur l'Apocalypse; mais il marque assez clairement que d'autres docteurs en ouvraient la porte à tous les saints.

De la chair de Jésus-Christ. — Le traité *De la chair de Jésus-Christ* et celui *De la résurrection de la chair*, qui est comme la conséquence de l'autre, ont été certainement écrits après le traité *De l'âme*. Tertullien prouve, dans le premier, que Notre-Seigneur a été homme véritable; et dans le second, que la foi nous oblige de croire que nous ressusciterons un jour. Dans tous les deux, il réfute Marcion et quelques autres hérétiques qui combattaient ces deux vérités, parce qu'ils ne voulaient pas que le créateur du corps fût le Dieu véritable.

Ils disaient que Jésus-Christ n'avait eu qu'un corps apparent, un corps céleste, un corps animal, c'est-à-dire que l'âme avait rendu sensible. Tertullien prouve que Jésus-Christ a eu une chair humaine, un corps formé dans le sein de la sainte Vierge et né de ses entrailles. Il montre d'abord par le témoignage de l'Ecriture que le Sauveur avait une âme et une chair, puisqu'il dit : *Mon âme est triste jusqu'à la mort* (*Matth.* XXVI, 38); et ailleurs : *Le pain que je donnerai est ma chair pour la vie du monde* (*Joan.* VI, 52). Il dit que Jésus-Christ est en même temps Dieu et homme : homme par son abaissement, par sa chair, par son âme, par sa qualité de Fils de l'homme, et Dieu, parce qu'en tant qu'esprit de Dieu et vertu du Très-Haut, il est Fils de Dieu et Dieu lui-même. Il prouve sa divinité contre Ebion, qui faisait de Jésus-Christ un homme ordinaire, issu du sang de David et seulement supérieur aux prophètes sur quelques points. « Pourtant, lui dit-il, vous admettrez bien qu'il y a une différence. Jamais le Christ, par exemple, n'a tenu ce langage si familier aux prophètes : *Voici ce que dit le Seigneur*. Jamais non plus il ne répète ce mot si ordinaire sur leurs lèvres : *Et l'ange qui parlait en moi m'a dit*. C'est qu'il était plus qu'un prophète et plus qu'un ange, mais le Seigneur lui-même, présent au milieu des hommes, et parlant en son nom et de sa propre autorité : *Et moi, je vous le déclare*. Que faut-il encore? Ecoutez Isaïe s'écriant : *Ce n'est point un ange ni un envoyé, mais le Seigneur lui-même qui les sauvera.* (*Isa.* LXIII, 9.)

Expliquant ce que dit saint Paul, que Jésus-Christ a eu la ressemblance de la chair du péché (*Rom.* VIII, 3): « Ce n'est pas, dit-il, que ce fût une chair imaginaire ou d'une nature plus excellente que la nôtre; non, elle était la nôtre, mais sans être pécheresse, parce que Jésus-Christ, en se l'appropriant, l'avait faite exempte du péché... Il était nécessaire que le Fils de Dieu naquît d'une vierge. Celui qui devait consacrer un nouvel ordre de naissance devait naître d'une manière toute nouvelle. Isaïe prophétisait que le Seigneur annoncerait par un signe cette merveille : *Voilà qu'une vierge concevra et enfantera un fils.* (*Isa.* VII, 14.) Une vierge a donc conçu et enfanté Emmanuel, ou *Dieu avec nous*. Là voilà, cette naissance toute nouvelle, où l'homme naît dans Dieu, où Dieu naît dans l'homme, prenant une chair de semence antique, sans antique semence, afin de la régénérer avec une semence nouvelle, c'est-à-dire spirituellement, et en lavant toutes ses souillures passées.

« Maintenant, poursuit-il, pour répondre avec plus de simplicité, il ne convenait pas que le Fils de Dieu naquît d'une semence humaine, de peur qu'étant tout entier Fils de l'homme, il ne fût point Fils de Dieu, et qu'il n'eût rien de plus excellent que Jonas et Salomon. Ainsi, pour que celui qui était Fils de Dieu par la semence du Père, c'est-à-dire par son Esprit, fût également Fils de l'homme, de la chair de l'homme, il ne devait prendre que la chair, et cela sans le concours de l'homme. Par conséquent, de même que n'étant point encore né de la vierge, il a pu avoir Dieu pour père, sans mère de condition humaine, de même, quand il naissait d'une vierge, il a pu avoir une mère de condition humaine, mais sans avoir un homme pour père. En un mot, l'homme est avec le Dieu, par le mélange de la chair de l'homme avec l'esprit de Dieu. » Tertullien signale ensuite, pour les condamner, différents systèmes d'après lesquels les hérétiques s'obstinaient à diviser la personne de Jésus-Christ.

De la résurrection de la chair. — Ce traité, quoique principalement dirigé contre les valentiniens, réfute également tous les autres novateurs qui, à leur exemple, niaient la résurrection de la chair. Ils n'admettaient que celle de l'âme, c'est-à-dire la conversion des mœurs, et tournaient en allégories tout ce que l'Ecriture dit de la résurrection des corps. Ils agissaient ainsi en haine de la chair et du Créateur, et ils entassaient sur ce sujet une foule d'arguments tous plus spécieux les uns que les autres, pour rendre la résurrection incroyable, séduire les simples, et faire mépriser la chair et son auteur. Tertullien prouve que cette chair est l'œuvre de Dieu, qu'elle a été tirée du néant par son Verbe, qu'il l'a façonnée de

sa main, animée de son souffle, afin qu'elle devînt le sanctuaire d'une âme vivante et semblable à lui. Il rappelle que ce limon dont Dieu a formé le corps de l'homme est le même dont l'Esprit-Saint s'est servi pour former le corps de Jésus-Christ, au jour où le Verbe s'est fait chair. Par conséquent, ce limon, qui revêtait dès lors l'image de Jésus-Christ dans sa vie future, n'était pas seulement l'œuvre, mais le gage d'un Dieu.

« La chair, dit-il, unie à l'âme dont elle est devenue la compagne, est aussi le ministre de ses pensées et l'instrument de ses volontés. N'est-ce pas elle qui la met à même d'exercer son empire? N'est-ce pas en effet, par le ministère de la chair, que l'âme jouit des dons de la nature, des richesses du monde et du charme des éléments? Pourquoi non? C'est par la chair qu'elle est pourvue de l'appareil des sens, la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût et le toucher? C'est par elle qu'elle est armée d'une puissance divine, capable de tout opérer par la parole, et même par le langage muet du geste et du regard. La parole assurément est un des organes de la chair. La chair, elle est le véhicule des arts! La chair, elle soutient les sciences et le génie! La chair, elle conduit les actions, l'industrie, les fonctions! Toute la vie de l'âme est si bien la vie de la chair, que ne plus vivre n'est autre chose pour l'âme que sa séparation d'avec la chair. Aussi le propre de la chair est-il de mourir, parce qu'il est de sa nature de vivre. Or, si tout est soumis à l'âme par l'entremise de la chair, tout est soumis également à la chair; il faut nécessairement que l'instrument soit associé à la jouissance. La chair, par le ministère qu'elle prête à l'âme, est donc reconnue sa compagne et sa cohéritière; cohéritière des biens temporels; pourquoi pas des biens éternels?

« Voilà, poursuit Tertullien, ce que j'avais à dire pour réhabiliter la chair considérée dans l'aspect général de la nature humaine. Voyons maintenant, par les dons qui lui appartiennent en propre, combien de prérogatives le nom de Chrétien communique devant Dieu à cette frêle et abjecte substance? Certes, il suffirait à la chair que nulle âme ne pût absolument obtenir le salut, à moins de croire pendant qu'elle est dans la chair! Tant il est vrai que la chair est la base du salut. Enfin, quand l'âme est enrôlée au service de Dieu, c'est la chair qui la met à même de recevoir cet honneur. C'est la chair en effet qui est lavée, pour que l'âme soit purifiée; c'est la chair sur laquelle on fait les onctions, pour que l'âme soit consacrée; c'est la chair qui est marquée du signe sacré, pour que l'âme soit fortifiée; c'est la chair qui est couverte par l'imposition des mains, pour que l'âme soit illuminée par le Saint-Esprit; c'est la chair enfin qui se nourrit du corps et du sang de Jésus-Christ, pour que l'âme s'engraisse de la substance de son Dieu. Elles ne peuvent donc être séparées dans la récompense, puisqu'elles sont associées dans le travail. Les sacrifices agréables à Dieu, je veux dire, les laborieux exercices de l'âme, les jeûnes, les abstinences, la sobriété, tout ce qui accompagne la mortification des sens, c'est la chair qui l'exécute à son détriment. La virginité, le veuvage, la couche conjugale saintement privée de ses droits, le mariage unique sont des holocaustes que la chair brûle sur ses propres biens en l'honneur de Dieu. Répondez! Que pensez-vous de la chair, lorsque traînée en public et livrée à la haine de tous, elle combat pour la foi? lorsqu'au fond des cachots, elle est torturée par la privation si cruelle de la lumière; par son éloignement du monde, par la malpropreté, par l'infection, par une nourriture repoussante, n'ayant pas même la liberté du sommeil, garrottée sur son grabat et percée par les roseaux de sa couche? lorsque reparaissant à la lumière, elle est déchirée par des instruments de toute espèce? lorsqu'enfin elle s'éteint dans les supplices, s'efforçant de rendre au Christ, en mourant pour lui, tout ce qu'il a fait pour elle, souvent sur la même croix que lui à moins que ce ne soit dans les tortures d'une cruauté plus ingénieuse encore. O chair fortunée! O chair mille fois glorieuse de pouvoir satisfaire à Jésus-Christ, Notre-Seigneur, par le paiement d'une si grande dette, si bien qu'elle ne lui doit plus rien que la grâce d'avoir cessé de lui devoir: aujourd'hui d'autant plus enchaînée à son cœur qu'elle est absolument libre.

« Ainsi donc, pour récapituler, cette chair que Dieu forma de ses mains, à son image, qu'il anima d'un souffle de vie, à la ressemblance de son être, qu'il établit dans cet univers pour l'habiter, pour en jouir et commander à toutes ses œuvres; qu'il revêtit de ses sacrements et de sa discipline; dont il aime la pureté, dont il approuve les mortifications, dont il rémunère les souffrances; cette même chair ne ressusciterait pas, après avoir tant de fois appartenu à Dieu! Non, non, loin de nous la pensée que Dieu abandonne à une destruction sans retour, l'œuvre de ses mains, l'objet de son industrie, l'enveloppe de son souffle, la reine de sa création, l'héritière de sa libéralité, la prêtresse de sa religion, le soldat de sa foi, la sœur de son Christ. Nous savons que Dieu est bon. Nous apprenons de son Christ que seul il est le Dieu bon. Comme il nous commande d'aimer le prochain après lui, il fera lui-même ce qu'il a commandé; il aimera la chair qui est son prochain à tant de titres. Elle est faible; mais n'est-ce pas dans la faiblesse que se perfectionne la force? (*I Cor.* XII, 23.) Elle est malade, mais on n'appelle le médecin que pour ceux qui souffrent. (*Matth.* IX, 12.) Elle est ignoble, mais c'est des choses peu relevées que l'on parle avec le plus d'honneur. (*II Cor.* XII, 9.) Elle est perdue, mais, dit Jésus-Christ, *je suis venu pour sauver ce qui était perdu.* (*Matth.* XV, 24.) Elle est pécheresse, mais, ajoute le Sauveur, *j'aime mieux le salut du pécheur que sa mort* (*Ezech.* XXI, 23); elle est condamnée; mais *c'est moi qui frappe*

et qui guéris, s'écrie-t-il (*Deut.* xxxii, 39). Comment donc reprochez-vous à la chair des choses qui attendent Dieu? qui espèrent en Dieu? qui sont honorées par lui, et qu'il assiste? J'ose le dire, si tant de misères n'étaient survenues à la chair, la bonté, la grâce, la miséricorde, la toute-puissante libéralité de Dieu eussent été inutiles. »

Nous ne suivrons pas Tertullien dans tous les arguments qu'il accumule ici pour établir cette grande vérité, la fin de toutes les espérances du Chrétien dans la vie; ce que nous en avons cité suffira, nous l'espérons, pour faire comprendre avec quelle éloquence lumineuse il sait exposer les raisons du dogme catholique, quand il oublie son parti et qu'il ne se laisse plus dominer par l'esprit de mensonge.

Contre Marcion. — Nous arrivons à son grand ouvrage contre Marcion, le plus volumineux de tous. Cet hérétique avait fait revivre le double principe de Manès, auquel il mêlait d'autres dogmes ténébreux et qui lui étaient particuliers. Tertullien déploya contre lui toute la puissance de l'argumentation, toute l'autorité de la science et de la tradition. Il s'y prit à trois fois pour abattre cette hérésie. Son premier écrit n'était qu'un opuscule composé à la hâte; il le remplaça par un second auquel il donna plus d'étendue. Ce second traité ne le satisfit pas encore, parce qu'un des frères, qui depuis fut apostat, le publia, avant qu'il fût en état de paraître, et sur des copies chargées de fautes. Il fut donc obligé de le revoir de nouveau. Il est devenu ce grand traité en cinq livres, que nous avons aujourd'hui, un des titres de gloire du prêtre de Carthage, et sauf quelques lignes qui rappellent le sectaire, digne des plus beaux jours de sa foi catholique.

L'auteur débute ainsi : « La mer qui s'appelle Pont-Euxin (c'est-à-dire mer hospitalière), a reçu par une ironie de mot un nom que dément sa nature. Ne croyez pas que sa position géographique la rende plus favorable aux navigateurs. Elle s'est éloignée de nos plages civilisées, comme si elle avait honte de sa barbarie. Les peuples les plus féroces l'habitent, si toutefois c'est l'habiter que d'y vivre errants dans des chars. Point de demeure fixe! Des habitudes brutales, la promiscuité des femmes, des voluptés grossières et sans voile... Le ciel lui-même est de fer dans ces régions sauvages, jamais de jour lumineux; un soleil tardif et ne se montrant qu'à regret; pour atmosphère, de sombres vapeurs; pour toute saison l'hiver; tout vent est pour eux aquilon. Les liquides ne recommencent à couler qu'à l'aide de la flamme; le cours des fleuves est enchaîné par les glaces; les montagnes grandissent sous les neiges qui s'y amoncellent. Partout la torpeur, l'engourdissement, la mort. En ces lieux il n'y a d'ardent que les passions féroces. Aussi le théâtre a-t-il emprunté à ces lieux sinistres ses plus sombres tragédies, les sacrifices de la Tauride, les amours de Colchas, les tortures du Caucase... »

Voilà la scène, maintenant voici le personnage; vous verrez que tous les deux, la description et le portrait sont tracés de main de maître. « Mais parmi les monstrueux enfantements de cette terre maudite, la production la plus monstrueuse, c'est Marcion; oui, Marcion, plus farouche que le Scythe, plus inconstant que l'Hamaxobien, plus sauvage que le Massagète, plus audacieux que l'Amazone, plus ténébreux que l'ouragan, plus froid que l'hiver, plus fragile que la glace, plus fallacieux que l'Ister, plus abrupte que le Caucase. Faut-il s'en étonner? Le sectaire poursuit de ses blasphèmes le vrai Prométhée, le Dieu tout-puissant. Oui, Marcion, tu es plus odieux que les stupides enfants de cette barbarie! En effet, montrez-moi un castor aussi habile à mutiler sa chair que l'impie destructeur du mariage. Quel rat du Pont est armé de dents aussi incisives que le téméraire qui ronge l'Evangile? Contrée malheureuse, ton sein a vomi une bête plus chère aux philosophes qu'aux disciples du Christ. Le cynique Diogène, sa lanterne à la main, cherchait autrefois un homme en plein midi; aujourd'hui, Marcion, après avoir éteint le flambeau de la foi, a perdu le Dieu qu'il avait trouvé. Que nos dogmes aient été les siens, ses disciples ne le nieront pas; et d'ailleurs ses lettres sont là pour l'attester. En faut-il davantage pour le proclamer hérétique, puisque déserteur de ses croyances passées, il en a embrassé d'autres qu'il ne professait pas? En effet, plus la foi première était véritable, plus l'hérésie est flagrante dans la maxime qu'il lui substitue. » Tertullien reconnaît que, sans même entrer dans l'examen de sa doctrine, il serait facile de le convaincre d'erreur, en se contentant de lui opposer la prescription de la nouveauté; mais il aime mieux réserver cet argument pour une autre circonstance. Il aime mieux descendre dans l'arène, engager la lutte avec Marcion sur le terrain, le saisir corps à corps, et le combattre avec ses propres principes. Aussi commence-t-il par les exposer, afin que sa réfutation soit bien saisie.

« Brisant son navire contre le double écueil du Bosphore, le pilote du Pont imagine deux dieux, un Dieu qu'il n'a pu nier, c'est-à-dire, le Dieu créateur, le Dieu des Chrétiens, et un autre dont il ne démontrera jamais l'existence, le dieu de Marcion. Déplorable invention de l'orgueil! L'Evangile parle d'un arbre bon, qui ne peut produire de mauvais fruits, et d'un arbre mauvais qui n'en peut produire de bons; et l'oracle divin applique aux hommes cette comparaison, qui signifie tout simplement, que d'une âme fidèle et d'une foi pure, ne peuvent sortir des œuvres mauvaises, pas plus que des œuvres bonnes ne sortent d'une foi, ou d'une âme dépravée. Que fait Marcion? Impuissant, comme tous les sectaires, à résoudre ce problème : *D'où vient*

le mal? Et les yeux affaiblis par les efforts mêmes d'une curiosité orgueilleuse, il s'arrête dès les premiers pas devant cette parole du Créateur : *Je suis celui qui envoie les maux;* et là-dessus, voilà qu'il se perd dans ses arguments, et qu'il attribue audacieusement à Dieu cette comparaison évangélique d'un arbre produisant de mauvais fruits, c'est-à-dire, le mal. Mais quel autre Dieu répondra à ce premier terme de la similitude ? Il imagine, je ne sais quelle autre substance, et d'une bonté sans mélange, opposée aux dispositions du Créateur, divinité nouvelle et étrangère, qui s'est révélée récemment dans son Christ. C'est ainsi qu'il corrompt la masse de la foi par ce levain de l'hérésie. Déja Cerdon, père de ce scandale, l'avait revêtu de sa première forme. Les aveugles! Ils s'imaginèrent qu'il leur était plus facile d'entrevoir deux divinités, eux qui n'avaient pas même pu en contempler une seule dans sa plénitude. Du reste, on sait qu'un flambeau unique se reflète double dans des yeux malades. Ainsi, l'un de ces dieux que le sectaire était contraint d'avouer, il l'anéantit en lui attribuant tout le mal; à l'autre qu'il élève péniblement sur un vain échafaudage, il confie le gouvernement du bien. » Sur quel ressort a-t-il établi ces deux natures rivales? C'est ce que Tertullien indique dans sa réfutation.

Il établit d'abord l'unité de Dieu, en démontrant qu'il est impossible qu'il y ait plus d'un être souverainement grand. « Le fond de la dispute, dit-il, et même la dispute tout entière est une question de nombre. Est-il permis d'introduire deux divinités? Nous connaissions déjà les libertés de la poésie, les libertés de la peinture; nous en avons de nouvelles, les libertés de l'hérésie. Mais la vérité chrétienne a prononcé en termes clairs : « Si Dieu n'est « pas un, Dieu n'est pas. » Il y aurait un moindre blasphème à nier son existence qu'à défigurer sa nature. Voulez-vous avoir la certitude invincible de son unité? Cherchez quel il est, et vous trouverez qu'il ne peut être autrement. Tout ce que l'intelligence humaine peut saisir de l'essence divine, je le réduis à ces termes simples, expression universelle de la conscience de tous : Dieu est l'être souverainement grand, nécessairement éternel, incréé, sans principe, sans commencement, sans fin.

« Telle est la nature de l'éternité, qu'elle constitue le Dieu souverainement grand. Ce que je dis de son éternité, ne convient pas moins à ses autres attributs, l'idée de Dieu emportant avec elle la perfection la plus absolue dans l'essence, dans la compréhension, dans la force, dans la puissance. Partout l'esprit humain adhère à ces principes; car nul ne peut refuser à Dieu la suprême grandeur, sans l'abaisser par là même au-dessous d'un rival, de sorte que retrancher quelque chose à Dieu, c'est le nier. »

Cela établi, Tertullien examine quelle sera la loi constitutive de l'être souverain; et il trouve que sa loi, c'est que tout s'incline devant lui, et qu'il n'y ait aucune grandeur voisine à côté de sa grandeur. « Placez en face de lui un second être doué des mêmes attributs, vous lui donnez un égal; dès que vous lui donnez un égal, vous anéantissez la loi de son être qui exclut toute concurrence avec cette majesté souveraine. L'être souverainement grand doit par conséquent demeurer unique et sans rival, sous peine d'abdiquer lui-même. Il n'a d'autre mode de son existence que le principe inviolable de son être, l'unité absolue. Puisque Dieu est l'être souverainement grand, la vérité chrétienne l'a donc bien défini, quand elle a rendu cet oracle : Si Dieu n'est pas un, Dieu n'est pas !.... Dieu est donc unique? Point de Dieu, s'il n'est l'être par excellence; point d'être par excellence, s'il n'exclut tout rival; point d'être sans rival s'il n'est unique.... Or, je vous le demande, le moyen que deux êtres souverainement grands subsistent à la fois, quand l'essence d'un pareil être n'admet point d'égal, et qu'à Dieu seul appartient cette sublime prérogative? Tourmentez-vous tant qu'il vous plaira, vous ne viendrez jamais à bout d'étayer la majesté débile de votre Dieu. »

Les partisans de Marcion objectaient : « Deux êtres souverainement grands peuvent subsister à la fois, mais distincts et confinés chacun dans ses limites, à peu près comme les royautés de la terre, qui, bien que nombreuses, sont souveraines dans les contrées qu'elles gouvernent. — Mais dans ce cas-là, dit Tertullien, qui empêche de faire intervenir, non pas un troisième et un quatrième Dieu, mais autant de dieux que la terre compte de rois? Ne l'oublions pas, il s'agit ici de Dieu, dont l'attribut essentiel est de repousser toute comparaison. Autre est Dieu, autre ce qui vient de lui. Mais vous qui descendez sur la terre pour lui emprunter vos exemples, prenez garde, l'appui va vous manquer. En effet, ce monarque terrestre, si élevé que je le suppose sur son trône, n'est grand, toutefois que jusqu'à Dieu, devant lequel il s'abaisse. Comparée à la majesté éternelle, la majesté du temps s'écroule et s'anéantit. Pourquoi donc des rapprochements aussitôt évanouis que conçus. » Tertullien prouve ensuite que parmi ces majestés précaires il ne peut se rencontrer deux puissances souverainement grandes, sans que, dans un temps donné, il n'en surgisse une autre, suréminente et solitaire qui les absorbe toutes. Tant il est vrai que, considérée isolément et dans chaque individu, la grandeur suprême peut bien apparaître multiple, mais qu'en vertu de sa nature, de ses facultés et des lois qui la régissent, elle est unique. De même, si vous placez en regard l'un de l'autre deux dieux, comme deux monarques égaux, il résultera invinciblement de votre confrontation logique

que la majesté souveraine ira se confondre dans un seul être, et que l'un des deux cédera la préeminence à son rival. Qu'arrive-t-il alors? Le concurrent une fois annulé, il se fait autour du vainqueur une solitude immense. Il domine sans égal, il règne dans sa sublime unité. Vous ne vous arracherez jamais à cet enchaînement inextricable : ou il vous faut nier que Dieu soit l'être souverainement grand, ou il faut reconnaître que Dieu est incommunicable.... « Deux êtres souverainement grands, poursuit le docteur de Carthage ; la sagesse a-t-elle jamais imaginé un pareil système? Si vous admettez deux êtres souverains, je vous demanderai d'abord, pourquoi pas plusieurs? La substance divine ne paraîtrait-elle pas plus féconde si elle s'étendait à un plus grand nombre?... La raison qui répugne à plusieurs êtres souverainement grands, répugne à deux au même titre qu'à plusieurs. Après l'unité, le nombre; après deux, la multitude, qui ne coûte rien à admettre une fois qu'on est sorti de l'unité.

« Jusqu'ici, continue Tertullien, nous avons raisonné dans l'hypothèse que Marcion établissait deux divinités égales, et nous avons prouvé que la parité entre ces deux êtres ne pouvait subsister.... Mais telle n'est pas la doctrine du sectaire : il crée deux dieux dissemblables, l'un juge sévère, cruel, ami des combats ; l'autre doux, ami de la paix, bon et excellent.... Mais la disparité peut-elle supposer deux dieux, si la parité les exclut? Dieu est l'être souverainement grand; la divinité repose sur ce fondement inébranlable. En effet, Marcion n'a pas plutôt accordé au Créateur la divinité, que nous sommes autorisé à lui répondre : Tes oppositions et ta diversité sont une chimère. Point de différence entre deux êtres que tu reconnais pour dieux à titre égal. Sans doute des hommes peuvent différer entre eux avec le même nom et la même forme; mais il n'en est pas de même de Dieu. On ne peut ni l'appeler ni le croire Dieu, s'il n'est pas l'être souverain. Or, puisque le sectaire est contraint de reconnaître la souveraine grandeur dans celui auquel il accorde la divinité, je ne puis admettre qu'il retranche quelque chose à la grandeur souveraine en la soumettant à une grandeur semblable. Pour Dieu, se soumettre c'est s'anéantir. Or, est-il d'un Dieu d'abdiquer sa majesté souveraine? La divinité peut-elle diminuer et déchoir dans le Dieu créateur, elle courra les mêmes risques dans le Dieu prééminent de Marcion; il sera capable de s'abdiquer aussi bien que le nôtre....

« A l'œuvre donc, Marcion; refuse la divinité au Dieu que tu élèves; refuse la suprême grandeur à celui que tu abaisses. En proclamant dieux et le nôtre et le tien, tu as proclamé deux êtres souverainement grands. Tu ne retrancheras rien à l'un, tu n'ajouteras rien à l'autre. En reconnaissant la divinité, tu as nié la disparité... C'est la substance et non le nom qui fait le Dieu, la substance qui constitue la souveraine grandeur. Le Créateur est Dieu par essence; Marcion réclame-t-il la même prérogative pour le sien? est-il également dieu en vertu de son essence, et indépendamment de son nom? Eh bien! nous soutenons que cette grandeur souveraine deviendra égale dans ces deux compétiteurs de la divinité, puisqu'ils possèdent la substance à laquelle nous attachons le nom de Dieu... La souveraine grandeur réside-t-elle dans le dieu de Marcion avec une félicité, une force et une perfection absolue? Ces sublimes attributs résideront au même titre dans le nôtre. Les cherche-t-on vainement dans le Dieu que nous proclamons? Je somme le dieu de Marcion d'y renoncer également. Ainsi, deux êtres que l'on gratifie de la souveraine grandeur ne sont pas égaux : le principe même sur lequel repose la souveraine grandeur exclut toute comparaison. Ils ne seront pas davantage inégaux; une autre loi, non moins inviolable, veut que l'être souverainement grand ne puisse subir de diminution. Pilote maladroit, te voilà pris dans l'agitation des vagues de ton Pont-Euxin. De toutes parts t'enveloppent les flots de la vérité; tu ne peux t'arrêter ni à des dieux égaux, ni à des dieux inégaux, parce que deux dieux n'existent pas. »

C'est sur l'orgueil que les marcionites élevaient l'édifice de leur système, en introduisant dans la religion un dieu nouveau, comme si nous avions à rougir du Dieu ancien. « Je me hâte, s'écrie Tertullien, de rendre grâce à leur vanité qui me fournit des armes contre elle-même, en m'apportant la preuve irréfragable de leur hérésie, dans cette reconnaissance d'une divinité entièrement nouvelle. Cette nouveauté est marquée au même coin que celle du paganisme, avec sa légion de dieux, pour lesquels il n'y avait ni assez de noms ni assez d'emplois. Qu'est-ce qu'un dieu nouveau si ce n'est qu'un faux dieu. Le vieux Saturne lui-même ne peut se prévaloir de son ancienneté pour devenir un dieu, parce qu'un jour aussi la nouveauté le consacra dans le respect des mortels. Mais la Divinité réelle, vivante, ne doit son origine ni à la nouveauté ni à l'antiquité. La vérité, qui lui appartient en propre, voilà son être. Il n'y a point de temps dans l'éternité. Tout ce qui est temps c'est elle. Celui qui crée le temps n'est point soumis à l'action du temps. Point d'âge en Dieu, par la raison qu'il n'a pu naître. Vieux, il n'est pas dieu; nouveau, il n'a jamais été. La nouveauté suppose un commencement; l'ancienneté annonce une fin. Mais Dieu est aussi étranger à tout commencement et à toute fin, qu'il est à l'abri du temps. Il est l'arbitre des choses humaines, c'est lui qui mesure notre commencement et notre fin. »

Mais le dieu des marcionites n'était nouveau, selon eux, que dans sa manifestation. « Eh bien! répond Tertullien, c'est précisément cette manifestation d'hier par laquelle on scandalise les âmes sans expé-

rience; c'est le charme naturel qui s'attache à la nouveauté que je viens combattre ici, et par suite, discuter les titres de ce dieu inconnu. En effet, proclamer sa récente consécration, n'est-ce pas démontrer qu'il était non avenu avant cette époque. Aux armes donc! descendons dans l'arène une seconde fois.

« Persuadez-vous, si vous le pouvez, qu'un Dieu a pu rester inconnu. Je trouve, il est vrai, dans les textes saints, que des autels furent prostitués à des dieux inconnus; mais c'est là une idolâtrie grecque : à des dieux incertains, mais c'est là une superstition romaine. Or des dieux incertains sont des dieux peu connus, puisqu'ils n'ont qu'une existence douteuse. Par conséquent ils sont inconnus par leur équivoque même. Lequel de ces deux titres graverons-nous au front de la moderne idole? L'un et l'autre à mon sens : dieu de Marcion, incertain aujourd'hui, inconnu par le passé. Le Créateur, Dieu connu et certain, a fait du vôtre un dieu inconnu et incertain. Je pourrais vous dire : Si votre dieu est resté inconnu et mystérieusement caché, quelque région ténébreuse l'a donc couvert de ses ombres? Or, cette région nouvelle, inconnue et incertaine comme votre idole, est une région immense néanmoins et plus vaste incontestablement que le dieu enfermé dans ses abîmes. Mais à quoi bon ces excursions lointaines? Je vous opposerai une courte et lumineuse prescription. Votre dieu n'a pu rester inconnu. Il a dû se manifester par sa grandeur, par sa bonté surtout, double fondement de prééminence sur le Créateur. Toutefois, comme les preuves que nous sommes en droit d'exiger de tout dieu nouveau et inconnu par le passé, doivent se formuler d'après les précédents auxquels le Créateur a voulu s'assujettir lui-même, démontrons préalablement que cette requête est légitime. Notre argumentation n'en sera que plus solidement établie.

« Je vous le demanderai d'abord, vous qui proclamez un Dieu créateur, en reconnaissant que la priorité de la manifestation lui est acquise, comment se fait-il que vous ne pesiez pas les prétentions nouvelles au poids et à la balance où vous fut démontrée la divinité d'un autre. Tout antécédent fournit sa règle au conséquent. Voilà deux dieux en présence, un dieu inconnu, un Dieu déjà connu. Quant à ce dernier, l'enquête est inutile, son existence est depuis longtemps établie. Serait-il connu s'il n'existait pas? La dispute se concentre donc sur l'inconnu. Il peut ne pas exister : s'il existait il serait connu. Ce que l'ignorance cherche à pénétrer, demeure incertain aussi longtemps qu'elle doute. Aussi longtemps que demeure incertain ce qu'elle cherche, l'objet de ses investigations peut ne pas exister. Vous avez donc un Dieu certain puisqu'il est connu, et un Dieu équivoque puisqu'il est inconnu. Dans cet état de cause, la justice veut que les êtres incertains et douteux, appelés par là même à prouver leur existence, la prouvent d'après les principes, la forme et les règles que l'on applique aux êtres dont l'existence est certaine. Au milieu de ces obscurités, jetez des raisonnements sans consistance, qu'arrivera-t-il? On s'enlace dans des discussions inextricables, l'incertitude des preuves se communique au dogme que l'on essaye d'établir; puis viennent ces questions interminables que l'Apôtre désaprouve et condamne.

« Appuyé sur ce principe, j'établirai victorieusement que celui-là n'est pas Dieu qui est encore incertain aujourd'hui, puisqu'un Dieu certain n'existe dans la conscience publique qu'autant qu'il n'a jamais été ni incertain ni inconnu. » Et Tertullien prouve que c'est là ce qui assure l'avantage au Dieu créateur, parce que à l'origine des choses, le Dieu qui créa l'univers se révéla en même temps que son œuvre, la création n'ayant eu d'autre but que la manifestation de la Divinité; et il montre, en effet, que Dieu se révéla à Adam, sur le berceau du genre humain, qu'il conversa avec les patriarches, qu'il inspira Moïse qui écrivit leur histoire avec celle de l'humanité; qu'il plaça sa parole sur les lèvres de ses prophètes pour perpétuer ses promesses et son amour dans la mémoire de son peuple, et que les apôtres remplacèrent les prophètes pour accréditer son culte par tout le genre humain. « Voulez-vous une autre preuve que celles tirées des saints livres? L'immense multitude des peuples n'avait jamais entendu parler du législateur hébreu, encore moins de ses livres : elle connut cependant le Dieu de Moïse. Au milieu des ombres d'un paganisme qui obscurcissait le règne de la vérité, les nations idolâtres distinguent l'Eternel de leurs vaines idoles et le nomment par son nom : «Dieu! Si Dieu le permet! s'il plaît à « Dieu! » Répondez, est-ce le connaître que de proclamer sa toute-puissance? Les livres de Moïse n'y sont pour rien. L'âme a précédé la prophétie. La conscience de l'âme, depuis le commencement de l'homme est un don de Dieu. Elle est la même, elle rend les mêmes oracles dans l'Egypte, dans la Syrie dans le Pont. Le Dieu des Juifs, c'est le Dieu que proclame la conscience universelle. Ne viens donc plus, hérétique barbare, placer Abraham avant le monde. Le Créateur n'eût-il été le Dieu que d'une seule famille, il serait encore venu avant ton dieu, il aurait été connu des habitants du Pont avant le dieu de Marcion. Apprends donc à mieux établir tes preuves. L'incertain se prouve par le certain, l'inconnu par le connu. Jamais Dieu ne restera dans l'ombre, jamais il ne manquera de témoignages; toujours il se fera connaître, entendre et voir comme il voudra. Il a pour témoin, et tout ce que nous sommes, et le monde où nous sommes. Dieu est prouvé Dieu, et unique, par là même qu'il est connu; tandis que le vôtre, c'est d'hier seulement qu'il travaille à se révéler. »

Les marcionites conviennent de la justesse de ces raisonnements, mais ils croient les

détruire ou au moins les infirmer, en disant : « Qui donc est moins connu des siens que des étrangers? Personne.

— Je prends acte de cette déclaration, répond Tertullien. Comment supposer que des créatures soient étrangères à Dieu, lorsque rien ne peut lui être étranger, s'il existe, puisque le caractère distinctif d'un Dieu, c'est que tout lui appartienne et se rapporte à lui ? Quant au Dieu improvisé, nous ne lui adresserons pas cette question: « Qu'a-t-il de commun avec des étrangers?» Qu'il nous suffise de prouver que l'être dont aucune œuvre ne révèle l'existence est un être chimérique. De même que le Créateur est Dieu, et un Dieu indubitable, parce que la création est son domaine et que rien dans ce domaine ne lui est étranger; de même son rival n'est pas Dieu, parce que la création n'est pas son domaine, et que, dans ce domaine, tout lui est étranger. Allons plus loin. Si l'ensemble de l'univers appartient au Créateur, je ne vois plus de place pour un autre Dieu.

« L'immensité est pleine de son auteur; pas un point que n'occupe son infinie majesté. Restât-il quelque espace, pour je ne sais quelle divinité parmi les créatures, cette divinité ne peut être que fausse. La vérité est ouverte au mensonge. Il y a tant d'idoles sur cette terre! pourquoi le dieu de Marcion n'y trouverait-il pas aussi sa place? L'idée même que nous nous formons d'un Créateur témoigne que Dieu a dû se manifester par ses œuvres, par un monde, par des hommes, par des siècles qui viennent de lui... Voyez le paganisme! Ses sectateurs eux-mêmes confessent, dans leurs moments de bonne foi, qu'ils n'ont déifié certains hommes que parce qu'ils avaient pourvu à leurs besoins et contribué à leur bonheur... Tant il est vrai que les dieux inventés s'accréditèrent par les moyens qui avaient établi l'autorité du Dieu véritable. Il fallait donc que le dieu de Marcion se légitimât aux yeux de l'univers, ne fût-ce qu'en lui apportant quelques misérables pois chiches de sa fabrique, afin de se faire proclamer un nouveau Triptolème... J'en appelle à la conscience du genre humain ; Dieu n'a pas d'autre preuve de son existence que la création de l'univers... Si personne ne révoque en doute l'existence du Créateur par cela même qu'il a créé le monde, il sait invinciblement que personne ne reconnaîtra une divinité qui n'a rien créé, à moins que l'on n'assigne à son oisiveté une raison légitime. Des raisons, je n'en connais que deux : ou sa volonté, ou son impuissance; la troisième, je la chercherais vainement. N'avoir pu est indigne d'un Dieu. Ne l'a-t-il pas voulu ? Examinons donc si sa dignité le lui défendait. »

Selon Tertullien, il n'y aurait eu qu'un motif qui aurait pu détourner le Dieu de Marcion de créer, c'est que cette œuvre eût été indigne de lui. Or les marcionites ne refusent pas au Créateur la plénitude de la divinité. Donc le monde n'est pas indigne de Dieu, quoiqu'il ait produit le monde pour l'homme et non pour lui-même. Toutefois, pour dire un mot de cette production si décriée, que les Grecs cependant ont nommée d'un mot qui signifie ornement et harmonie, Tertullien remarque que les maîtres de la sagesse antique ont divinisé les substances diverses que l'on affecte si fort de mépriser. « Thalès plaçait le principe divin dans l'eau ; Héraclite dans le feu; Anaxamène dans l'air; Anaximandre dans l'ensemble des corps célestes ; Straton dans le ciel et la terre; Zénon dans la combinaison de l'air et de l'éther; Platon dans les astres. Lorsqu'il traite du monde, il appelle les astres la race ignée des dieux. En extase devant la grandeur, la force, la puissance, la majesté, l'éclat, l'abondance, l'harmonie constante et les invariables lois de chacun de ces éléments, par le concours desquels s'engendre, s'alimente, se perfectionne, se renouvelle l'universalité des êtres, la plupart des physiciens n'ont pas osé assigner un commencement à ces substances merveilleuses. Le déclarer leur semblait un attentat à la Divinité. Dans l'Orient, les mages chez les Perses, les hyérophantes chez les Egyptiens, les gymnophistes dans les Indes les adorent. L'idolâtrie elle-même leur donne le nom de ses dieux. Jupiter représente la substance ignée; Junon, l'air; Vesta, le feu; les Muses, l'eau; Cybèle, la terre; Osiris, enseveli dans la mort et renaissant de la corruption, figure la constance invariable des germes, l'harmonie des éléments, et le retour de l'année, mourant pour ressusciter. Plus loin, les lions de Mithra sont les symboles d'une nature brûlante et aride.

« Il résulte donc que ces substances, supérieures par leur situation ou leur nature, ont été regardées comme des dieux plutôt que proclamées indignes de la divinité. Abaissons nos regards plus bas. Une humble fleur de la prairie ou même du buisson, le plus obscur coquillage, comme celui qui nous donne la pourpre, l'aile du plus insignifiant oiseau, comme la magnifique parure du paon, vous montrent-ils dans le Créateur un ouvrier si méprisable?... Au lieu de sourire de pitié, à l'aspect de ces insectes qui nous apprennent, selon le langage de l'Apôtre (*II Cor.*, XII, 9), que la grandeur se manifeste dans la petitesse, aussi bien que la force dans l'infirmité; imite, si tu le peux, les constructions de l'abeille, les greniers de la fourmi, les filets de l'araignée, la trame du vers à soie. Reproduis à nos yeux ces humbles animaux qui se jouent dans tes vêtements ou sur ta couche; tâche d'égaler le venin de la cantharide, l'aiguillon de la mouche, la trompette et la lance du moucheron ! Que penseras-tu des animaux plus grands, lorsque de si petites créatures peuvent te servir ou te nuire, afin de t'apprendre à respecter le Créateur jusque dans ses moindres ouvrages. Mais, sans sortir de toi-même, considère l'homme au dedans et au dehors de lui. Pardonneras-tu à cet ouvrage

de notre Dieu, que ton maître, le Dieu meilleur, a aimé d'un amour si tendre, pour lequel il a daigné descendre de son troisième ciel dans notre chétive humanité, et pour lequel il n'a pas rougi de mourir sur une croix, captif dans l'étroite prison d'un corps créé? Moins dédaigneux, lui, il n'a répudié, jusqu'à ce jour, ni l'eau du Créateur dont il lave ses disciples, ni l'huile dont il les consacre, ni le mélange du lait et du miel avec lequel il enfante les siens, ni le pain, représentation vivante de son corps. Jusque dans ses sacrements, il a besoin des aumônes du Créateur. »

Tertullien démontre ensuite que la bonté n'est pas plus étrangère au Dieu créateur que les autres perfections; elle résulte de sa volonté, comme la puissance de sa grandeur.

« Dans un Dieu les qualités sont inhérentes à sa nature, innées, coéternelles. Le nier, c'est des attributs divins faire des attributs contingents, étrangers, par conséquent temporaires, sans éternité. La bonté de Dieu est éternelle, indéfectible; déposée dans les trésors de son être et toujours prête à agir, elle devance les causes et les éléments de son action... La bonté par essence est si loin de renfermer un principe de désordre, qu'il n'y a point d'autre bien que ce qui est raisonnablement bon. Le mal même, pour peu qu'il renferme de raison, passera plus aisément pour le bien, qu'on n'empêchera le bien, dépourvu de raison, de passer pour un mal. En Dieu, rien n'est contingent, tout est raisonnable et parfait. » Marcion abusait des effets de la justice du Créateur pour le calomnier, en le faisant auteur du mal, suivant ce passage d'Isaïe : *C'est moi qui forme la paix et qui crée les maux.* (*Isa.* XLV, 7.) Tertullien montre combien il serait absurde et téméraire aux hommes de limiter la puissance et la bonté de Dieu, en lui disant ce qu'il doit faire et ce qu'il doit éviter; puis il entasse arguments sur arguments, pour établir que dans le Christ, tel que l'imagine Marcion, la bonté n'est pas conforme à l'idée de Dieu, puisqu'elle ne se rencontre ni inhérente à sa nature, ni empreinte de sa sagesse, ni élevée à la perfection.

Il prouve ensuite que la justice est nécessaire pour réprimer le mal, c'est-à-dire tout ce qui s'accomplit contre la défense et la volonté de Dieu : « car c'est inutilement qu'il publierait cette défense, si l'infraction ne devait être suivie du châtiment. N'est-ce pas accorder toute licence aux pécheurs, que de leur proposer un Dieu qui ne veut pas être craint, puisqu'il n'a point d'enfer. Si la justice est un mal, il faut que l'injustice soit un bien. Au contraire, déclarer l'injustice une des choses les plus mauvaises, c'est insérer la justice parmi les choses les meilleures. Rien d'opposé au mal qui ne soit bon; rien d'opposé au bien qui ne soit mauvais. Par conséquent, autant l'injustice est un mal, autant la justice est un bien. Ce n'est pas seulement une vertu isolée et bonne en elle-même, mais c'est la garde et la tutelle de la bonté, parce que la bonté, séparée de la justice qui la dirige, n'est plus bonté, mais injustice. Encore une fois, pas de bonté sans justice. Tout ce qui est juste est bon. « Tant il est vrai que la justice est la plénitude de la divinité, qu'elle manifeste à nos yeux un Dieu parfait, et nous montre dans l'être souverain un père et un maître; un père par sa clémence, un maître par sa loi; un père par son autorité indulgente, un maître par son autorité rigoureuse; un père qu'il faut chérir tendrement, un maître qu'il faut redouter nécessairement; chérir, parce qu'il aime mieux la miséricorde que le sacrifice (I *Reg.* XV, 22); redouter, parce qu'il a en aversion le péché; chérir, parce qu'il aime mieux le repentir du pécheur que sa mort; redouter, parce qu'il repousse les pécheurs impénitents. »

La justice en Dieu a donc pour résultat d'engendrer dans le cœur de l'homme la crainte et l'amour. C'est un Dieu bon, mais c'est un juge sévère, et sa sévérité est bonne parce qu'elle est juste. De même toutes les conséquences qui dérivent d'une juste sévérité, comme la colère, la jalousie, la rigueur sont bonnes. Elles sont la dette de la sévérité, comme la sévérité est la dette de la justice. Et qu'on n'en conclue pas que nous prêtons à notre Dieu des passions humaines, parce que nous le présentons comme susceptible de colère, de haine, de jalousie et de vengeance; ce sont des termes que nous employons pour exprimer ses volontés. C'était sur ces fondements que les philosophes, et après eux les hérétiques, qui n'ont fait que les copier, faisaient de leur Dieu un être insensible, de peur, en lui attribuant des passions, de le rendre changeant, altérable, et par conséquent corruptible et mortel. « Ces raisonnements, dit Tertullien, n'effrayent point des Chrétiens qui croient en un Dieu mort, et néanmoins vivant éternellement. Insensés les hommes qui mesurent Dieu à la nature de l'homme, et qui, parce que les passions annoncent chez nous une nature corrompue, appliquent à la Divinité notre corruption et nos misères. Ne nous laissons pas tromper ici par la ressemblance des mots, mais distinguons soigneusement les substances! Les sens de Dieu et ceux de l'homme, quoique désignés sous un terme commun, diffèrent autant que leur nature. Ainsi, l'on attribue à l'Eternel une main, des pieds, des oreilles, des yeux; mais ces organes seront-ils semblables aux nôtres, parce qu'ils portent le même nom. Autant il y a de différence entre le corps (13*) de Dieu et le corps de l homme, malgré la communauté du mot membre, autant il y a de différence entre l'âme divine et l'âme humaine, sous cette appellation générale de sentiments, corrupteurs dans l'homme, parce que la substance humaine est corruptible, incapables d'altérer l'essence divine, parce que celle-ci est incorruptible. Si vous croyez à la divinité du Créateur,

(13*) Nous avons dit ailleurs ce que Tertullien entend par le corps de Dieu.

comment donc imaginez-vous de prêter à Dieu les imperfections de l'homme, au lieu de lui laisser sa divinité tout entière? Admettre sa nature divine, n'est-ce pas exclure tout ce qui participe de l'humanité? N'y a-t-il pas un étrange renversement d'idées à placer en Dieu les qualités de l'homme, au lieu de placer dans l'homme les qualités de Dieu; à faire Dieu à l'image de l'homme, au lieu de faire l'homme à l'image de Dieu? Voilà par quels côtés nous sommes l'image de Dieu. Notre âme a reçu les mêmes sentiments et les mêmes qualités que lui; mais non dans le même degré que lui. La propriété et les effets varient avec les deux substances. Répondez d'ailleurs. Pourquoi appelez-vous qualités divines les sentiments contraires, c'est-à-dire la patience, la compassion et la bonté qui les engendrent? Nous sommes loin toutefois de les posséder dans la perfection, parce qu'à Dieu seul appartient la perfection. De même la colère et l'indignation n'apparaissent pas dans l'homme avec l'incorruptibilité et l'inaltérable repos de Dieu, privilége incommunicable de sa nature. Dieu s'irrite, mais sans trouble; il s'indigne, mais sans changement et sans altération. L'universalité de ses mouvements doit répondre à l'universalité des nôtres, sa colère à notre scélératesse, sa jalousie à notre orgueil, son indignation à notre ingratitude; en un mot, il réunit tout ce qui est formidable aux méchants, comme aussi il a des miséricordes pour les faibles, de la longanimité pour attendre les pécheurs, des récompenses pour ceux qui les méritent, des largesses pour les justes, et tous les biens que les bons peuvent réclamer. Chacune de ces affections diverses, il l'éprouve, mais dans les limites de sa nature, et comme il convient à l'Etre parfait qui a communiqué à l'homme ces facultés. »

Suivant Tertullien, « la bonté de Dieu découlant de son essence, ayant paru d'abord, la sévérité apparut ensuite provoquée par le crime. L'une inhérente à la nature, l'autre accidentelle; l'une apanage de la Divinité, l'autre accommodée à l'homme; l'une naissant d'elle-même, l'autre née d'une cause. La nature n'a pas dû enchaîner dans l'inaction la bonté du Créateur, pas plus que la révolte n'a dû échapper aux répressions de la sévérité. Dieu s'est accordé la première à lui-même, il a accordé la seconde à une nécessité. Voilà pourquoi la rigueur ne vient qu'après la bonté. Le premier mal, c'est le crime; le châtiment n'en est que la conséquence; et encore peut-on dire que le châtiment n'est pas toujours un mal sous tous les rapports. Il est un mal pour celui qui l'endure, parce qu'il l'afflige, mais il est un bien quand il sert à sa correction; mais, en lui-même et pour Dieu qui l'ordonne justement, il ne saurait être autre chose qu'un bien, puisqu'il est l'expression de la justice, la protection de l'innocence, la sanction de la loi, la répression du crime. Qu'y a-t-il là qui soit indigne d'un Dieu? »

Pour montrer l'origine du mal, Tertullien établit le libre arbitre de l'homme. « Je remarque d'abord que l'homme a été créé libre, dépendant de son propre arbitre, se gouvernant par sa propre puissance. Tel est surtout le côté par lequel il est vraiment l'image et la ressemblance de Dieu. Qu'on ne s'y trompe pas! Ce n'est point par les traits du visage et les linéaments du corps, si variés dans le genre humain, que l'homme a été façonné à l'image de Dieu; c'est dans la substance émanée de Dieu lui-même, c'est-à-dire dans son âme qui répond à la forme de Dieu, qu'il a été marqué du sceau de sa liberté et de sa puissance. La loi même que Dieu lui dicta confirme ce privilége. A quoi bon des lois, pour qui n'aurait pas été maître de s'y soumettre ou non? A quoi bon des menaces de mort pour la transgression de la loi, si le mépris de la loi n'est pas un acte libre et spontané? Même conduite dans les préceptes postérieurs du Créateur, qui place constamment devant l'homme *le bien et le mal, la vie et la mort.* (*Deut.* xxx, 15.) Mais que Dieu rappelle, menace, exhorte, partout vous verrez la sagesse de ses commandements se combiner avec la liberté de l'homme, aussi libre d'aimer que de haïr.... Mais jusque dans ses facultés pourtant, l'âme humaine n'est qu'une image. Infiniment au-dessous de l'essence divine, elle ne peut pas davantage s'élever à une pureté exempte de souillure, attribut exclusif de Dieu, c'est-à-dire de la vérité, seule prohibition imposée à l'image. Telle est l'âme par rapport à l'esprit; elle n'a pu reproduire le privilége de l'impeccabilité, sa vertu distinctive.... Dieu avait créé l'homme en état de vie, c'est lui-même qui s'est précipité dans un état de mort, non point par infirmité ni par ignorance, mais de lui-même, de sorte que sa chute ne saurait être imputée au Créateur... Il en est de même de l'ange : bon dans son origine, il se corrompit par les mouvements de sa volonté... Il était le sceau de la ressemblance. Dieu l'avait fait ange; c'est lui qui s'est fait démon. Ainsi s'évanouit l'objection que l'on tirait du péché de l'homme, pour accuser le Créateur d'ignorance, parce qu'il ne l'avait pas prévu, ou de malice, parce que, l'ayant prévu, il ne l'avait pas empêché. Dieu est constant dans ses desseins; il conserve son ouvrage tel qu'il l'a fait. Il a créé l'homme libre, le pouvoir de pécher est une conséquence de cette liberté originelle; il le laisse donc avec les suites qu'elle peut entraîner après elle, c'est-à-dire avec ses crimes ou ses vertus, ses récompenses ou ses supplices qui tournent également à la gloire du Créateur. »

Passant ensuite à l'incarnation et à la mission du Messie, Tertullien dit que la preuve des miracles était insuffisante pour attester son autorité divine, puisqu'il était écrit qu'il s'élèverait de faux Christs et de faux prophètes, qui accompliraient des merveilles capables d'ébranler les élus eux-mêmes. Il remarque ensuite que le langage prophétique a deux caractères particuliers. « Par le premier, les événements de l'avenir sont racontés comme

s'ils avaient déjà eu leur consommation. Méthode pleine de sagesse! la Divinité tient pour accomplis les décrets qu'elle a rendus, parce qu'elle ne connaît point la succession des âges, et que son éternité règle uniformément le cours des temps. La divination prophétique, à son exemple, confond l'avenir avec le passé. Ce qu'elle découvre dans ces lointaines et mystérieuses ténèbres, elle le raconte comme un fait déjà loin d'elle, afin de démontrer complétement l'avenir. Ecoutons Isaïe : *J'ai abandonné mon corps aux bourreaux qui le déchirent, mes joues aux mains qui les meurtrissent, et je n'ai point détourné mon visage de l'ignominie des crachats.* (*Isa.* L, 6.) Que le Christ parlât ainsi de lui-même en nous appliquant ces paroles, ou bien que le prophète se plaignît en son propre nom des violences de ses frères, toujours est-il qu'un fait encore à venir est donné pour accompli. Le second caractère des livres saints tient à des énigmes, c'est-à-dire à des allégories ou paraboles qui cachent sous le sens naturel un sens figuré. C'est ainsi que Dieu annonce la conversion des gentils : *Les bêtes sauvages, les sirènes et les enfants des passereaux me béniront.* (*Isa.* XLIII, 20.) Suivant saint Paul, cette recommandation bienveillante : *Tu délieras la bouche du bœuf dans l'aire où il foule tes moissons* (*I Cor.* IX, 9), nous concernait nous-mêmes. La pierre mystérieuse qui étancha la soif des Juifs était Jésus-Christ. Les deux fils d'Abraham, écrit-il aux Galates, sont une allégorie destinée à notre instruction. (*Galat.* IV, 22.) Enfin il apprend aux Ephésiens à reconnaître la mystique alliance de Jésus-Christ et de l'Eglise dans ces paroles adressées au premier homme : *Et il abandonnera son père et sa mère ; ils seront deux dans une même chair.* » (*I Cor.* II, 16.)

Marcion niait que le Christ fût venu dans une chair véritable ; parce qu'un Dieu fait chair répugnait à sa raison. « Mais dans ce cas, il n'était donc pas ce qu'il paraissait ; il cachait donc frauduleusement ce qu'il était, chair sans être chair ; homme sans être homme ; Dieu le Christ sans être Dieu. Mais pourquoi n'aurait-il pas aussi bien revêtu le fantôme d'un Dieu ? Le croirai-je sur le témoignage de sa substance intérieure, quand il me trompe par son extérieur. Passerait-il pour véridique dans ce qui m'est voilé, quand les apparences me trompent? Enfin, par quel secret a-t-il associé en lui la réalité de l'esprit à l'illusion de la chair, quand l'Apôtre nous apprend que de communauté possible entre la lumière et les ténèbres, entre la vérité et le mensonge, il n'y en a point. (*II Cor.* VI, 14.) L'incarnation serait donc une chimère? Mais il en résulterait que les conséquences de l'incarnation divine, la présence du Christ parmi les hommes, ses enseignements, sa parole, ses vertus elles-mêmes, seraient autant de mensonges. En effet, qu'il guérisse un malade en le touchant ou en se laissant toucher par lui, cet acte corporel n'a pu avoir de réalité qu'avec la réalité de la chair. Demandez-vous au néant la consistance, la vie à une illusion ? Extérieur imaginaire, geste imaginaire, acte imaginaire, acteur imaginaire! Mais alors, plus de foi aux souffrances de l'Homme-Dieu ! On n'a rien souffert quand on n'a pas souffert en réalité ; or un fantôme est-il capable de souffrir ? Ainsi tout l'ouvrage de la divinité s'écroule. Toute la dignité, tout le fruit du christianisme, et la mort du Christ, mort cependant sur laquelle l'Apôtre insiste avec tant d'énergie, mort qu'il nous donne pour si véritable qu'il en fait le fondement et de l'Evangile, et de sa prédication, et de notre salut sont anéantis ! *Je vous ai principalement enseigné*, dit-il, *ce que j'avais moi-même appris, savoir, que Jésus-Christ est mort pour nos péchés, qu'il a été mis dans le tombeau et qu'il est ressuscité le troisième jour.* (*I Cor.* XV, 3, 4.)

« Vous niez sa chair ! mais comment sa mort subsistera-t-elle, puisque la mort n'est que la dissolution d'une chair, qui, à la voix de son auteur, retourne vers la terre dont elle a été tirée ? Vous niez sa chair, et avec elle sa mort! Mais alors, sa résurrection n'est plus qu'une fable. Il n'a pu mourir ; donc il n'a pu ressusciter, puisque la chair lui manquait. Mort illusoire, résurrection illusoire! Ce n'est pas tout ; ruiner la résurrection de Jésus-Christ, c'est ruiner la nôtre. Comment une résurrection, objet de la venue du Rédempteur, si le Rédempteur n'est pas ressuscité. L'apôtre réfutait autrefois les adversaires de la résurrection par celle du Christ ; donc si la résurrection du Christ tombe aujourd'hui, la nôtre tombe avec elle. Qu'est-ce à dire? C'est-à-dire que notre foi est vaine, et vaine la prédication des apôtres. (*Ibid.*, 14.) Ce n'est pas assez. Les apôtres sont convaincus d'être de faux témoins de Dieu, puisqu'ils ont rendu témoignage contre Dieu lui-même, en affirmant qu'il a ressuscité Jésus-Christ, lequel n'a pas été ressuscité. Par conséquent, nous sommes encore dans les liens du péché, et ceux qui se sont endormis en Jésus-Christ, sont morts sans espérance, à moins que, comme le Christ, ils ne ressuscitent en fantômes. » Certes la réfutation est complète, et le ridicule du système est percé à jour.

Les marcionites soutenaient que la chair est indigne de Jésus-Christ, et relevaient avec une répugnance exagérée tout ce qu'il y a de repoussant et de honteux dans la naissance des hommes. « Mais, lui dit Tertullien, a-t-il dédaigné la chair parce qu'elle est de terrestre origine, ou, pour parler le langage de Marcion, un immonde fumier? Mais, dans ce cas, pourquoi n'en pas répudier également le simulacre? Une matière ne peut être infâme sans que l'image aussi en soit infâme. L'image a le sort de la réalité.... Que mon Créateur s'entretienne avec l'homme dans le buisson ardent et la flamme d'abord, dans le nuage et le tourbillon de fumée ensuite ; qu'il rende sensible sa présence par le moyen des éléments émanés de lui, ces attestations de sa puissance annon-

cent suffisamment qu'il n'avait pas besoin d'emprunter l'appareil d'une chair simulée ou véritable. Toutefois, à parler dignement de la Divinité, j'avouerai qu'il n'est point de substance assez noble pour lui servir de vêtement. Mais les formes qu'elle revêt elle les ennoblit, pourvu cependant qu'elles ne soient pas un mensonge. Quelle absurdité donc de croire le Seigneur abaissé par la réalité de la chair plus que par ses apparences!

« Tous ces vains prestiges d'une substance impalpable, pourquoi Marcion les rassemble-t-il autour du Christ? Pourquoi? Afin d'enlever à la certitude de sa naissance le témoignage de sa vie. Afin qu'à travers ces ombres mensongères il ne pût être reconnu pour l'envoyé du Créateur qui nous était annoncé par les prophètes comme destiné à naître, et par conséquent à prendre un corps de chair.... Tu craignais, ô Marcion, que de la réalité de la chair on ne conclût la réalité de la naissance. Mais alors on supposait donc né celui que l'on croyait être un homme? *Heureux le sein qui vous a porté, s'écria une femme de la foule; heureuses les mamelles qui vous ont allaité!* (*Luc.* XI, 27.) Et ailleurs : *Voilà votre mère et vos frères hors la porte qui vous cherchent.* (*Luc.* VIII, 20.) Ces témoignages ont bien leur force, il nous semble! Assurément quand il se proclamait le Fils de l'homme, il déclarait bien qu'il était vraiment né..... Si, comme je viens de l'établir, de son apparence humaine on devait invinciblement arguer sa naissance, c'est en vain qu'il a cru réaliser son incarnation, par la supercherie d'une chair pleine d'impostures. Quel avantage trouvait-il à l'illusion d'une naissance et d'un corps qui passaient pour réels?

« Mais, répondait Marcion, une naissance réelle dégrade la majesté divine. — Courage, lui réplique Tertullien, élève-toi contre les saintes et vénérables opérations de la nature! Immole à tes invectives tout ce que tu es! Entraîne dans la fange l'origine de l'âme et du corps! Appelle cloaque les flancs maternels où s'élabore l'homme, cet animal sublime; attaque l'enfantement et ses supplices impurs et cruels, et cette enveloppe immonde de sang, et ce combat douloureux de l'entrée de l'homme dans la vie. Quand tu auras décrié toutes ces circonstances pour me prouver qu'elles sont indignes d'un Dieu, tu n'auras rien fait. Sa naissance ne sera pas plus honteuse que sa mort, son enfance pas plus honteuse que sa croix, son châtiment que sa nature, et sa condamnation que sa chair. Ton Christ a-t-il enduré véritablement ces outrages? Crois-moi, il y avait moins d'avilissement à naître; n'a-t-il souffert qu'en apparence? Fantôme sur le Calvaire, il n'a pu être autre chose qu'un fantôme à son berceau.

« Nous avons renversé, il nous semble, les grands arguments à l'aide desquels Marcion introduit dans la religion un autre Christ. Son échafaudage croule de toutes parts devant cette simple démonstration, que la vérité était bien plus honorable pour la Divinité, que ces apparences mensongère sous lesquelles il fait apparaître son Christ. S'il y a eu vérité, il y a eu chair véritable. S'il y a eu chair véritable, il y a eu naissance réelle. En effet, les principes que l'hérésie cherche à ébranler se consolident par la destruction de ses moyens d'attaque. Conséquemment, si le Christ a un corps véritable, par cela même qu'il est né, s'il est né, par cela même qu'il a un corps véritable, il cesse d'être un fantôme. Saluons donc le Messie, dont les prophètes annonçaient l'incarnation et la naissance, c'est-à-dire le Christ du Créateur.

« Quoique nous le saluions dans les opprobres de son berceau et dans les souffrances de son martyre, il n'en est pas moins Dieu. » Au reste, Tertullien, remarque qu'il était prédit qu'il serait chargé d'opprobres et de confusion, jusqu'à paraître un ver de terre et non un homme, le rebut de l'humanité et le jouet de la multitude. « Il a daigné descendre jusque-là pour nous guérir par ses blessures : il fallait bien qu'il abaissât sa divine majesté pour l'homme, sa créature, son image, sa ressemblance, et non l'image et la ressemblance d'un autre, afin que l'homme qui n'avait pas rougi d'adorer le bois et la pierre, apprenant dès lors à ne pas rougir du Christ, satisfît à Dieu pour l'impudence de l'idolâtrie, par la sainte impudence de la foi. » L'auteur observe encore qu'il était notoire que Jésus-Christ était Fils de David, parce que, dès son origine, la nation juive fut divisée en peuple, en tribus, en familles, en maisons, d'une manière si exacte, que la naissance d'aucun Hébreu ne pouvait demeurer un mystère, d'autant plus que le recensement d'Auguste était tout récent, et que peut-être même il se poursuivait encore. « La naissance de Jésus-Christ avait donc été inscrite dans les registres et elle se conservait dans les archives romaines. Du reste, Jésus-Christ était si bien reconnu comme issu de cette race royale, comme un rejeton de cette tige de Jessé, que l'aveugle qui l'entend passer sur le chemin de Jéricho, s'écrie aussitôt : *Jésus, Fils de David, ayez pitié de moi!* (*Marc.* X, 47.) Aussi que fait le Sauveur? Lui qui se donnait pour un descendant de David, et qui, comme tel, voulait être connu de tous, se tourne aussitôt du côté de cet homme, déjà en possession de la lumière véritable, pour lui dire : *Votre foi vous a sauvé* (*Ibid.*, 52)! et s'approchant, il le toucha et lui rendit la vue, afin sans doute de nous apprendre en même temps, et la règle, et la récompense de la foi. »

Tertullien expose ensuite que Jésus-Christ a pris de lui-même le titre de Fils de l'Homme, en montrant qu'il pouvait remettre les péchés; preuve qu'il était Dieu et homme tout ensemble, et ce Fils de l'Homme, dont parle Daniel, à qui a été donnée la puissance de juger. « Quant à ce titre, dit-il à Marcion, nous avons là une double prescription à opposer. D'abord le Christ n'a pu mentir, ni se déclarer Fils de l'Homme, s'il ne l'était pas en réalité. Ensuite, on ne peut

être Fils de l'Homme, à moins d'être né de l'homme, soit par le père, soit par la mère; et par conséquent, nous avons besoin de voir si c'est d'un père ou d'une mère qu'il doit être reconnu fils. S'il est Fils de Dieu le Père, il n'a donc point de père charnel. S'il n'a point de père charnel, reste à examiner s'il n'est pas homme du côté de sa mère; s'il en est ainsi, évidemment sa mère est vierge. En effet, vous ne pouvez, d'une part, refuser au fils un homme pour père, et supposer, de l'autre, à la mère un homme pour époux. Or la femme qui n'a pas d'époux est vierge. Que cette mère ne soit pas une vierge, elle a donc deux époux à la fois, un Dieu et un homme. Pour qu'elle ne soit pas vierge, il faut un homme; mais avec un homme elle donnera deux pères à celui qui sera tout ensemble Fils de Dieu et Fils de l'Homme. Alors nous tombons dans les naissances fabuleuses de Castor et d'Hercule. Si nous savons distinguer la double nature de Jésus-Christ, c'est-à-dire si, par sa mère, il est Fils de l'homme, lui qui ne l'est pas par son père; s'il est fils d'une vierge, du moment qu'il n'a pas de père charnel, voilà bien le Christ du prophète Isaïe : *Une vierge concevra et enfantera.* (*Isa.* VII, 14.)

« Sur quel fondement, demande-t-il encore à Marcion, admettez-vous le Fils de l'Homme? J'ai beau regarder autour de moi, je ne saurais me l'expliquer. Lui donnez-vous pour père un homme? vous niez qu'il soit Fils de Dieu. Est-il Fils de Dieu et de l'homme? vous en faites l'Hercule de la fable; s'il n'y a que sa mère qui soit créature humaine, vous reconnaissez mon Rédempteur. S'il n'est pas plus Fils de l'Homme, par son père que par sa mère, il a donc nécessairement menti, en se proclamant ce qu'il n'était pas.... Mais si je vous montre le Christ appelé du nom de Fils de l'Homme dans Daniel, en faudra-t-il davantage pour démontrer qu'il est le Christ des prophètes.... Eh bien! le voilà ce Fils de l'Homme que le roi de Babylone, aperçut dans la fournaise ardente, à côté de ses martyrs? C'est bien lui qui se révèle sous ce titre à Daniel, et s'avance sur les nuées du ciel, pour juger toutes les générations, comme l'annonce l'Ecriture. Il suffirait de ce témoignage prophétique, si l'interprétation du Seigneur lui-même ne m'en fournissait un plus décisif encore. Les Juifs ne voyant en lui qu'un homme, bien loin d'être assurés de sa divinité, puisqu'ils ignoraient jusqu'à sa divine filiation, répétaient entre eux, et avec justice, que l'homme ne pouvait remettre les péchés, et qu'à Dieu seul appartenait ce privilége. Jésus connaissait jusqu'à leurs plus secrètes pensées. Réfutera-t-il leur opinion sur l'homme? Ecoutez : *Le Fils de l'Homme*, leur répond-il, *a sur la terre le pouvoir de remettre les péchés.* (*Matth.* IX, 6.) Pourquoi cette déclaration, sinon pour les convaincre, par cette dénomination de Fils de l'Homme consignée dans le livre de Daniel, qu'il était Dieu et homme tout ensemble, et que ce seul Fils de l'Homme, mentionné dans la prophétie, avait été investi du pouvoir de juger, et par conséquent de délier les péchés. Le droit de juger ne va pas sans le droit d'absoudre. Il voulait que cette pierre de scandale une fois écartée par le souvenir des Ecritures, ils se reconnussent plus facilement pour Fils de l'Homme, quand il remettait les péchés. Enfin, nulle part il ne s'était déclaré Fils de l'Homme, avant cette circonstance où il remit les péchés pour la première fois, c'est-à-dire où il exerça les fonctions de juge, en prononçant une absolution. »

Le principal artifice des marcionites pour calomnier le Créateur, c'était d'opposer l'Ancien Testament au Nouveau, en relevant tout ce qui paraissait trivial et dur dans la loi et les prophètes. Tertullien montre que ce ne sont pas différents auteurs, mais le même personnage qui a tenu envers les hommes une conduite différente, suivant les différents états du genre humain; et que Dieu, en promettant d'abord aux hommes des récompenses restreintes et temporelles, les leur a proposées comme des gages des grandes et infinies récompenses qu'il leur ménageait dans l'éternité. Il remarque que les richesses sont bonnes en elles-mêmes et nullement indignes de Dieu, et qu'il en est ainsi de tous les autres biens sensibles promis et donnés dans l'Ancien Testament, parce que biens célestes et biens terrestres appartiennent également au Créateur du ciel et de la terre. Il résout les objections particulières que l'on tirait du vol que les Israélites semblaient avoir fait aux Egyptiens, en le représentant comme une bien faible compensation des travaux qu'ils avaient accomplis pendant leur captivité. Il remarque que la loi du talion, qui prescrivait œil pour œil, dent pour dent, haine pour haine, n'avait pas pour but d'autoriser le mal en échange du mal, mais de contenir la violence par la crainte de la réciprocité.

Les hérétiques se moquaient encore de ce que l'ancienne loi paraissait offrir de bas et de repoussant, comme les sacrifices sanglants, les purifications, la circoncision et le choix des viandes. Tertullien observe que Dieu avait ordonné tout cela pour humilier la sagesse humaine, en attendant que le secret de ces préceptes fût révélé par Jésus-Christ, mais que leur observance cependant avait son utilité. « Si la loi interdit quelques viandes, dit-il; si elle déclare immondes quelques animaux, quoique bénis dès le commencement, il faut le reconnaître, elle avait dessein d'exercer la tempérance et de mettre un frein à cette gourmandise qui, nourrie du pain des anges, regrettait les concombres et les melons d'Egypte. Il s'agissait de prévenir les compagnes trop habituelles de la gourmandise, l'incontinence et la luxure, qui s'apaisent dans la sobriété. *Le peuple avait mangé et bu, et il se leva pour danser.* (*Exod.* XXXII, 6.) Ces sages prévisions éteignaient encore en partie la soif de l'or en détruisant le prétexte des nécessités de la

vie dont s'autorise la richesse pour satisfaire aux délices d'une table somptueuse. Est-ce là tout leur mérite? Elles accoutumaient encore l'homme à jeûner en vue de plaire à Dieu, à se contenter de peu d'aliments et à choisir les plus grossiers. Certes, si le Créateur ici mérite un blâme, c'est d'avoir imposé ces privations à son peuple plutôt qu'aux ingrats marcionites.

« Quant à ce long, embarrassant et minutieux détail de sacrifices, d'oblations, de cérémonies et de rites divers, personne n'accusera Dieu de l'avoir prescrit pour lui-même, lui qui s'écrie si ouvertement: *Qu'ai-je besoin de la multitude de vos victimes? Qui vous a demandé d'apporter ces offrandes?* (*Isa.* I, 11.) Mais admirons encore ici la sagesse de la Providence. Ne connaissant que trop la pente du peuple juif vers l'idolâtrie et la prévarication, elle prit soin de l'attacher au culte véritable par un appareil de cérémonies imposantes, aussi propre à frapper les sens que la pompe des superstitions païennes elles-mêmes. Elle voulait qu'à cette pensée: Dieu l'ordonne, cela plaît à Dieu, Israël, détournant ses regards des rites idolâtriques, ne cédât jamais à la tentation de se faire des idoles.

« Jusque dans le commerce habituel de la vie, et au milieu des détails les plus vulgaires, au dedans, au dehors, Dieu leur prescrivit la forme des moindres vases destinés aux ablutions, afin qu'environnés partout de ces observances légales, ils ne perdissent pas un moment de vue la présence de Dieu. En effet, quelle autre condition de bonheur pour l'homme que de reposer sa volonté dans la loi sainte, et de la méditer nuit et jour? N'imputons point à la sévérité de son fondateur la promulgation de cette loi. Elle est l'œuvre d'une bonté souveraine qui travaillait à dompter la rudesse de son peuple, et soumettait, par des rites multipliés et fatigants, une foi novice encore. Nous ne parlons point ici des sens mystiques de cette loi toute spirituelle, toute prophétique, symbole auguste de l'avenir. Il suffit pour le moment de démontrer que, son but étant d'enchaîner l'homme à Dieu, elle ne peut mériter aucun blâme, sinon celui des pervers qui ne veulent pas servir Dieu.

« C'est encore dans ces vues bienfaisantes, bien plus que pour appesantir le fardeau de la loi, que la bonté du Très-Haut suscita dans ses prophètes des prédicateurs d'une morale digne de lui. *Faites disparaître de votre âme la malice de vos pensées; apprenez à faire le bien.* (*Ephes.* IV.) *Recherchez la justice, relevez l'opprimé, protégez l'orphelin, défendez la veuve* (*Isa.* I.) *Ne rejetez pas qui vous consulte; fuyez le contact du méchant; rompez les liens de l'iniquité; portez les fardeaux de ceux qui sont accablés; brisez les contrats injustes. Partagez votre pain avec celui qui a faim; recevez sous votre toit ceux qui n'ont point d'asile. Si vous voyez un homme nu, couvrez-le; et ne méprisez point la chair dont vous êtes formé.* (*Isa.* LVIII, 1.) *Préservez votre langue de la calomnie et des discours artificieux. Eloignez-vous du mal, pratiquez le bien, cherchez la paix et poursuivez-la sans relâche.* (*Psal.* XXXIII.) *Entrez en colère et ne pêchez pas.* (*Psal.* IV.) Qu'est-ce à dire? Ne persévérez pas dans votre ressentiment, ou ne vous vengez point? » Il s'étend sur ce point si important et montre que la loi a enseigné la charité et le pardon des injures, réservant à Dieu la vengeance; sans quoi la patience serait une faiblesse, puisqu'il est nécessaire que les méchants soient réprimés.

« *Mais je vous dis à vous qui m'écoutez:* en cela le Christ accomplissait cet ordre solennel du Créateur : *Parlez à l'oreille de ceux qui vous écoutent. Aimez vos ennemis; bénissez ceux qui vous haïssent; priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient.* (*Matth.* V, 44.) Il a renfermé tout cela dans un mot énergique du prophète Isaïe : *A ceux qui vous haïssent, répondez: Vous êtes nos frères.* S'il faut appeler du nom de frères ceux qui nous poursuivent de leur haine, qui nous chargent de malédictions et de calomnies, il nous prescrit donc de bénir nos ennemis et de prier pour nos calomniateurs, celui qui nous ordonne de les regarder comme frères. Dira-t-on que le Christ apporta sur la terre une résignation d'un genre inconnu en arrêtant les représailles permises par le Créateur, qui demandait œil pour œil, dent pour dent; tandis que le Dieu nouveau nous enjoint de tendre l'autre joue, et, après avoir laissé prendre notre tunique, d'abandonner encore notre manteau. Eh bien! soit; le Christ ajouta ces enseignements à l'ancienne doctrine, mais comme un complément en harmonie avec elle. De là l'obligation d'examiner si la loi de la patience n'est pas consignée dans le testament du Créateur.

« S'il a dit par Zacharie : *Que l'homme ne nourrisse pas dans son cœur le souvenir du mal que lui a fait son frère,* dans ce mot il a compris le prochain. La preuve en est ailleurs : *Qu'aucun de vous ne se rappelle les torts du prochain.* (*Eccli.* X, 6.) A coup sûr, il recommande la patience, celui qui défend jusqu'au souvenir de l'injure. Que signifie cet oracle? *La vengeance est à moi; je tirerai vengeance au temps marqué* (*Deut.* XXXII, 35); sinon que la patience attend avec calme la vengeance divine? Autant il est impossible que le même Dieu, après avoir demandé œil pour œil, dent pour dent, comme représailles de l'injure, interdise dans la loi nouvelle, non-seulement les représailles de la vengeance, mais jusqu'au souvenir et à la pensée de l'outrage; autant il nous devient visible dans quel but il exigea œil pour œil et dent pour dent. Que voulait-il? Permettre la seconde injure, c'est-à-dire la peine du talion? Nullement. Il avait prohibé l'injure en interdisant la violence. Il cherchait à étouffer la pensée de l'agression par la certitude des représailles, afin que tout individu reculât devant l'outrage, à l'aspect de l'outrage qui l'attendait lui-même. La violence, il le savait bien, est plus facilement contenue par la crainte des re-

présailles humaines que par la foi d'un Dieu vengeur. La loi qui avait à conduire des hommes dont le caractère et la foi ne sont pas les mêmes a dû leur parler un langage différent. A qui croyait en Dieu, elle disait: Attends la vengeance du Père céleste. A celui dont la foi était chancelante: Crains la vengeance de la loi. De grossières intelligences avaient jusqu'alors mal compris son intention finale. Le maître du sabbat, de la loi et de toutes les dispositions paternelles est venu l'éclairer de sa lumière et nous en mettre en possession. Il a recommandé au Chrétien de tendre aux affronts l'autre joue afin d'extirper dans sa racine la possibilité de l'injure que la loi ancienne étouffait par le talion, et que la prophétie combattait certainement alors que, défendant le souvenir de l'outrage, elle réservait la vengeance à Dieu seul. Ainsi, le Christ, s'il a innové, a innové non pas en adversaire, mais en défenseur du précepte, maintenant la loi du Créateur au lieu de la détruire.

« Approfondissons les motifs d'une patience si pleine, si rigoureuse. Hors du domaine de Dieu promettant la vengeance et assis sur le tribunal du juge, nous défions qu'on lui en assigne un seul. En effet, que le législateur, après m'avoir écrasé sous le fardeau de la patience, et m'avoir dit: Non-seulement tu ne frapperas point à ton tour, mais tu présenteras l'autre joue; non-seulement tu ne répondras point à l'invective par l'invective, mais tu béniras ton oppresseur; non-seulement tu ne défendras point ta tunique, mais tu abandonneras encore ton manteau; qu'un pareil législateur ne me venge pas, un jour, il m'aura imposé une obligation stérile, en me dépouillant du salaire de ma résignation qui appelle un vengeur. Point de milieu! qu'il remette dans mes mains la vengeance, s'il n'en prend pas le soin; où, s'il ne me la confie pas, qu'il s'en charge lui-même. Le maintien de la loi se lie essentiellement à la répression de l'outrage. C'est la crainte de la vengeance qui enchaîne l'iniquité. Lâchez-lui la bride de l'impunité; le voilà qui marche la tête haute, et, dans la sécurité de ses forfaits, arrache l'un et l'autre œil, brise l'une et l'autre joue. Il n'y a qu'un Dieu débonnaire et apathique qui puisse livrer sans contre-poids la résignation à l'insulte, ouvrir la porte à toutes les violences, sans défendre les bons, sans réprimer les méchants.

« Maintenant, objectera-t-on que le Créateur restreignait l'obligation de la miséricorde à nos frères, tandis que le Christ l'étend à tous ceux qui demandent? Si on voulait ériger cette maxime en loi nouvelle et contraire, illusion, répondrais-je. Les deux préceptes n'en font qu'un. La doctrine du Créateur est renfermée dans celle du Christ. Le Dieu du Nouveau Testament ne nous recommande, à l'égard de tous nos semblables, rien de plus que le Dieu de l'Ancien Testament, à l'égard de nos frères. Il y a plus de mérite, sans doute, dans la charité qui s'exerce sur des étrangers, toutefois, sans préjudice de celle que réclame avant tout notre prochain. L'homme sans entrailles pour son frère, en trouvera-t-il pour son ennemi? Si la bienfaisance, qui commence par le prochain, embrasse ensuite l'étranger, ce double degré signale un même maître et non deux maîtres différents. Aussi le Créateur subordonnant sa loi aux mouvements de la nature, a-t-il enjoint d'abord envers le prochain la charité à laquelle il admet ensuite l'étranger, et, par une économie particulière de sa providence, il la concentra d'abord sur les Juifs pour l'étendre de ce peuple à tout le genre humain. Tant que le mystère de son alliance fut borné au seul peuple d'Israël, l'obligation de la miséricorde ne pouvait aller au delà du frère. Mais à peine eut-il donné au Christ *les nations pour héritage et la terre pour empire* (*Psal.* II, 8), alors s'accomplit la prédiction d'Osée: *Mon peuple n'est plus mon peuple, et la nation qui n'avait pas obtenu miséricorde a obtenu miséricorde.* (*Ose.* I, II.) Aussitôt le Christ agrandit le domaine de la charité paternelle, en n'excepta nt personne de la miséricorde ainsi que du salut. Maximes plus larges, sans doute, mais c'est qu'aussi plus large était l'héritage des nations. »

Tertullien expose encore que Jésus-Christ n'a pas défendu le divorce en cas d'adultère, mais seulement qu'il a interdit de se remarier après une telle séparation. Le Christ dit: *Quiconque renvoie sa femme et en épouse une autre, commet un adultère. Quiconque épouse celle que son mari a répudiée commet également un adultère.* (*Matth.* XIX, 9.) Ce n'est pas là défendre le divorce; c'est interdire l'admission d'une seconde épouse pendant que la première subsiste encore. *Celui qui a créé l'homme et la femme leur a dit: Ils seront deux dans une seule chair; donc que l'homme ne sépare point ce que Dieu a uni.* (*Gen.* I, 24; *Matth.* 19, 4, 6.) D'ailleurs, hors le cas d'adultère, le Créateur ne sépare jamais ce qu'il a joint lui-même, témoin la déclaration de Moïse: *L'homme qui a fait violence à la jeune fille la prendra pour épouse, sans pouvoir jamais la répudier tous les jours de sa vie.* (*Exod.* XXII, 16.) Or, si le mariage contracté par violence subsiste, à plus forte raison le mariage volontaire, comme le veut le témoignage de la prophétie. *Tu ne mépriseras point la femme de ta jeunesse.* (*Isa.* LIV, 6.) Ainsi, qu'il autorise ou qu'il prohibe le divorce, le Christ marche donc partout et de plein gré sur les pas du Créateur, pour expliquer la loi primitive et pour en perfectionner l'accomplissement. »

Enfin, Tertullien donne cette belle règle, pour diriger la foi, l'empêcher de s'égarer et la tenir en garde contre les surprises, c'est que la première vérité qu'il faut croire est que l'on ne doit pas croire légèrement. Malheureusement il n'a pas toujours su s'en servir pour lui-même, car il montre clairement dans plusieurs passages de ce traité qu'il était millénaire. Du reste qu'y a-t-il là d'étonnant puisqu'il avait même donné dans les rêves et les visions des montanistes? « Après un espace de mille ans, dit-il, révo-

lution nécessaire pour achever la résurrection des saints, plus lente ou plus prompte en raison des mérites, lorsque le monde aura croulé, et les éléments disparu dans l'embrasement universel du jugement, alors, changés en un clin d'œil en une substance angélique, c'est-à-dire, revêtant pour toujours un manteau d'incorruptibilité, nous serons transportés dans le royaume du ciel. » Et dans un autre passage nous le voyons vanter les vertus de Priscille qu'il représente comme une sainte de sa secte, et dont il propose les prédictions, comme inspirées par le Saint-Esprit. Mais à part ces rares imperfections, ce traité est un ouvrage excellent, d'une lecture très-utile, et qui passe généralement dans l'Eglise pour un des plus riches trésors de l'ancienne théologie.

Contre Praxéas. — Un des bons livres encore que Tertullien composa certainement depuis sa chute est celui qu'il écrivit contre Praxéas, pour défendre la foi de la Trinité sur laquelle les montanistes étaient d'accord avec l'Eglise catholique. Praxéas enseignait que le Père était descendu dans la Vierge, qu'il était né d'elle, qu'il avait souffert, en un mot, qu'il n'était pas différent du Christ dont il avait pris le nom en se produisant dans le temps. Ceux qui suivirent ces erreurs furent appelés *monarchiques*, parce qu'ils n'admettaient qu'une personne dans la Trinité; et en même temps, *patropassiens*, parce qu'ils attribuaient au Père la passion de Jésus-Christ.

Tertullien emploie expressément le mot de *Trinité* et témoigne que les hérétiques n'affectaient de relever l'expression de *monarchie* que pour en imposer aux simples et faire croire qu'ils ne défendaient que l'unité de Dieu. Pour prouver la distinction qui existe entre le Père et le Fils, il examine tout ce qui a rapport à ce dernier. « Avant la création du monde, dit-il, Dieu était seul, parce qu'il n'y avait rien en dehors de lui, mais en lui était sa sagesse, sa raison, son Verbe intérieur, qui se produisant ensuite au dehors devint sa parole extérieure, sa manifestation. » Il aime mieux ne nommer cette sagesse *parole* qu'après sa production, suivant le style des anciens; mais toutefois il reconnaît que ces expressions étaient indifférentes, puisque l'usage de l'appeler *Verbe* datait du commencement, où il était en Dieu. Cette remarque sert à expliquer ce qu'il dit ailleurs, quand il affirme « que le Fils n'a pas toujours été, » parce qu'il nomme *génération* cette prolation extérieure du *Verbe*, par laquelle Dieu dit : *Que la lumière soit* (*Gen.* I, 3), sans préjudice de l'éternité du Verbe intérieur qui est la sagesse (14).

« C'est cette parole, dit-il, que je prétends être une personne et à qui j'attribue le nom de Fils; et en le reconnaissant pour Fils, je soutiens qu'il est le second après le Père. Il a toujours été dans le Père, et il en a été produit sans en être séparé; c'est-à-dire qu'il en procède comme la plante de sa racine, comme le fleuve de sa source, comme le rayon du soleil. Je déclare donc que je les nomme deux, Dieu et son Verbe, le Père et son Fils; et le troisième, après Dieu et le Verbe, est l'Esprit. Souvenez-vous toujours de la règle que j'ai établie, savoir que le Père, le Fils et l'Esprit sont inséparables l'un de l'autre. Quand je dis que le Père est autre que le Fils et le Saint-Esprit, je le dis par nécessité, non pour marquer la diversité, mais l'ordre; non la division, mais la distinction; c'est-à-dire qu'il est autre en personne et non en substance. Le Père est toute la substance, et le Fils en est un écoulement (15). Aussi dit-il : *Le Père est plus grand que moi.* (*Joan.* XIV, 28.) Autre est celui qui engendre, autre celui qui est engendré; autre celui qui envoie et autre celui qui est envoyé; autre celui qui produit et autre celui par qui il produit. Du reste, ce mot *autre* n'emporte point avec lui la signification d'étranger, puisque le Sauveur l'emploie en promettant le Paraclet, lorsqu'il dit : *Je prierai mon Père, et il vous enverra un autre consolateur.* (*Ibid.*, 16.) Tertullien insiste sur la nature des relations. Dieu conserve ce qu'il a institué. Pour être père, il faut avoir un fils; et pour être fils, il faut avoir un père. Autre chose est d'avoir un père, et autre chose est de l'être; il est impossible, étant seul, ni d'avoir un fils, ni de l'être. Cependant c'était la prétention de Praxéas, que Dieu était à lui-même son fils. Dans ce cas là, dit Tertullien, Dieu devait donc se dire à lui-même : Je suis mon Fils; je me suis engendré avant l'aurore; je me suis produit au commencement de mes voies; or Dieu dit tout le contraire. Que craignait-il donc? sinon de mentir et de nous tromper, comme il l'aurait fait réellement, si, n'étant qu'une même personne, il eût ainsi parlé à lui-même et de lui-même. »

Il ajoute ensuite : « Jamais le nom de deux dieux et de deux Seigneurs ne sortira de notre bouche; non pas que le Père ne soit Dieu, et le Fils Dieu et le Saint-Esprit Dieu; mais parce que le Fils n'est nommé Dieu que par son union avec le Père. Donc,

(14) C'est tout ce qu'on peut dire pour excuser les expressions de Tertullien, mais il serait peut-être encore mieux de convenir qu'elles ne sont pas exactes. Le Fils de Dieu a été non seulement conçu, mais *engendré de toute éternité*, il est non-seulement la sagesse éternelle, mais *le Fils éternel de Dieu son Père;* si Dieu le Père l'eût engendré, lorsqu'il dit : *Que la lumière soit faite*; il faudrait en conclure qu'il l'engendre toutes les fois qu'il parle; mais cette *prolation* extérieure du Verbe de Dieu n'est nullement sa *génération* : cette *prolation* est en même temps extérieure et temporelle; sa *génération* est intérieure et éternelle : Dieu l'engendre de toute éternité dans son propre sein, *in semet-ipso*, comme Tertullien, qui n'est pas toujours d'accord avec lui-même dans ses expressions sur ce mystère, le dit positivement ailleurs (au chapitre XVIII de son *Traité contre Hermogène*).

(15) Voilà encore une expression qu'il est difficile, pour ne pas dire impossible, de justifier. Elle est ici adoucie, comme elle se trouve dans la traduction qu'en donne l'historien Fleury Car Ter-

pour ne pas scandaliser les gentils, j'imiterai l'Apôtre; et si je dois nommer ensemble le Père et le Fils, j'appellerai le Père Dieu, et le Fils notre Seigneur Jésus-Christ; mais quand je nommerai Jésus-Christ seul, je pourrai le nommer Dieu. Quand l'Ecriture dit qu'il n'y a qu'un Dieu, c'est par opposition contre les païens, qui admettent une multitude de faux dieux; ou contre les hérétiques, dont les enseignements erronés introduisent également des idoles dans la foi, en admettant plusieurs principes, comme Marcion et ses semblables. » Il répond aux passages dont abusait Praxéas pour établir sa doctrine : « Jésus-Christ disait : *Le Père et moi nous sommes un.* » (*Joan.* x, 30.) Tertullien remarque qu'il ne dit pas *je suis*, mais *nous sommes;* qu'il ne dit pas *unus* au masculin, mais *unum* au neutre; ce qui signifie, non pas une même personne, mais une même chose. « Pour montrer l'unité de substance, en conservant la singularité de personne, il dit encore : *Je suis dans le Père* (*Joan.* xiv, 10), et non pas, *je suis le Père.* » Tertullien relève encore ce qu'il y avait de mystérieux dans la cérémonie qui s'observait alors au baptême, où l'on plongeait le catéchumène, non pas une fois, mais trois fois, c'est-à-dire au nom de chacune des personnes divines.

Les hérétiques, pressés par la distinction du Père et du Fils, si évidemment marquée dans l'Ecriture, se réduisaient à dire, que le Fils était la chair, que l'homme était Jésus, et que le Père, l'Esprit, le Dieu étaient le Christ; qu'ainsi il n'y avait qu'une seule personne divine. Mais pour défendre l'unité de Dieu, ils détruisaient l'Incarnation : « car, dit Tertullien, ce qui est né de la Vierge est le Fils de Dieu, *Emmanuel*, Dieu avec nous; ce n'est donc pas la chair seule, puisque la chair n'est pas Dieu. De plus, Dieu ne peut changer; cependant le Verbe s'est fait chair; donc il n'a pas été changé en chair, mais il s'en est revêtu pour se rendre sensible et palpable. Autrement, si Jésus-Christ était un mélange de la chair et de l'esprit, ce serait une troisième substance qui ne serait ni esprit, ni chair, ni Dieu, ni homme. Or en Jésus-Christ il y a deux substances, non pas confondues, mais unies en une seule personne, le Dieu et l'homme. Chaque substance a conservé ses propriétés; l'Esprit faisait des miracles et la chair a souffert. Il est évident encore que le Christ n'est pas le Père, puisqu'il dit expressément que le Christ est mort; et il est impossible d'admettre que c'est le Père qui a souffert, puisque sur la croix le Fils se plaint que son Dieu l'ait abandonné. Si c'était le Père, à quel Dieu s'adresserait-il? »

C'est ainsi que Tertullien, quoique montaniste, eut le bonheur de convertir Praxéas, en opposant à ses erreurs la doctrine constante de l'Eglise. Après une interprétation si claire et si précise des deux premiers dogmes de notre foi, n'y a-t-il pas lieu de s'étonner que dans les siècles suivants on ait encore tant disputé sur les mystères de la Trinité et de l'Incarnation?

Autres ouvrages. — Le livre que nous venons d'analyser date de l'année 209. Il faut rapporter à cette époque le *Traité du Manteau*, opuscule fort obscur, dans lequel il répond sur le ton d'une ironie habituelle aux détracteurs qui lui reprochaient d'avoir abandonné la robe pour ce vêtement que portaient alors les philosophes, et quiconque faisait profession de sévérité dans ses mœurs. Un beau génie, Malebranche, rebuté par ce style énigmatique, s'en est autorisé pour flétrir Tertullien, qu'il appelle un visionnaire. Y a-t-il de la justice à prendre quelques pages pour juger l'homme tout entier? Ce traité même renferme des lignes précieuses sur la tradition.

La *Lettre à Scapula*, proconsul d'Afrique, qui alors persécutait les Chrétiens, est une troisième apologie en faveur des disciples du Christ, quels qu'ils fussent, catholiques ou dissidents. Il cite le persécuteur au tribunal de Dieu, s'il continue de sévir contre des innocents.

Le *Livre de la couronne du soldat*, celui de la *Fuite pendant la persécution*, et enfin celui où il prouve que *les vierges doivent être voilées*, semblent appartenir aux derniers temps de la chute.

Nous avons vu deux hommes dans Tertullien, nous rencontrons aussi deux écrivains. Tant qu'il est fidèle à ses premières croyances, son génie brille de tout son éclat. Profond et original, il sort des règles ordinaires du langage pour se créer un idiome nouveau. Il éblouit par la beauté de ses images; il tonne, il renverse par la solidité de ses arguments. Aussi longtemps qu'il est dans la vérité il ne connaît point d'égal; mais du moment que l'Esprit de Dieu s'est retiré de lui, comme autrefois de Saül, il faiblit et chancelle. Il conserve encore d'admirables clartés par intervalles, mais souvent aussi il tombe dans l'affectation et l'enflure. Ses arguments n'ont plus ni l'enchaînement ni la solidité accoutumée. Il se contente parfois de raisons plus spécieuses que solides pour prouver ce qu'il

tullien dit non-seulement que le Fils est un écoulement de la substance du Père, mais qu'il en est une portion : *Filius vero derivatio totius et portio.* C'est ce qu'il prétend prouver par cette parole du Sauveur : *Mon Père est plus grand que moi* (*Joan.* xiv, 28) : parole qu'il applique visiblement à la nature divine du Fils, mais qui n'est exactement vraie que de sa nature humaine; car la foi de l'Eglise est que Jésus-Christ est égal à son Père, selon sa divinité; inférieur à son Père, selon son humanité : *Æqualis Patri secunaum divinitatem, minor Patre secundum humanitatem.* Le Fils émane de la substance de son Père, non comme une portion inférieure au tout, mais comme une image infiniment parfaite, qui possède elle-même toute la substance de celui qu'elle représente, de telle sorte, comme le dit Jésus-Christ, que le Fils est dans le Père et le Père dans le Fils : *Ego sum in Patre et Pater in me est.* (*Joan.* xiv, 10 et 11.)

avance, lui qui tout à l'heure avait le regard si pénétrant et la parole si incisive. Il devient crédule comme un enfant. Le docteur s'est fait peuple, et accepte avec lui des chimères et des visions ridicules. Tant il est vrai que la pensée nourrit l'élocution, et que le style tout entier c'est l'homme! Qu'on le sache bien cependant : Tertullien, ainsi que l'ange déshérité de sa gloire, conserve encore dans sa chute une partie de sa puissance et de son génie.

Au reste, il ne fut pas plus constant dans l'erreur qu'il ne le fut dans la vérité. Vers la fin de sa carrière, il abandonna complétement la secte des montanistes. Mais, au lieu de retourner à l'unité catholique, il se fit lui-même chef de secte. Pourquoi cette nouvelle révolution dans sa vie? Avait-il découvert que Montan n'était qu'un grossier imposteur, cachant des mœurs suspectes sous un rigorisme hypocrite? Son orgueil chercha-t-il à son tour des disciples qui portassent son nom? Faut-il attribuer à tout autre motif cette dernière marque de versatilité humaine? L'histoire ne s'est pas expliquée là-dessus, mais le fait en lui-même est incontestable : *Postmodum*, dit saint Augustin, *etiam ab ipsis (cataphrygibus) divisus, sua conventicula propagavit.* L'évêque d'Hippone est d'autant plus digne de foi dans ce témoignage qu'il eut le bonheur de mettre fin, sous son épiscopat, à cette hérésie qui rappelait si malheureusement les aberrations d'un illustre génie. Ses disciples allèrent toujours en s'affaiblissant jusqu'à cette époque. Le grand docteur de l'Afrique eut avec eux plusieurs conférences, dans lesquelles il déploya toute la puissance d'une raison ferme et persévérante. Ils se rendirent à ses arguments, et passèrent dans l'Eglise catholique, à laquelle ils réunirent leur basilique, alors fort connue à Carthage. Nous devons encore ces détails à la plume de saint Augustin qui les a consignés dans sa lettre à l'évêque : *Quodvultdeus.* Ailleurs le zélé docteur affirme positivement qu'il les ramena par la sagesse modérée de ses raisonnements : *Rationabiliter cum illis disputans.*

Quelques-uns, sur la foi de leurs regrets et de leurs espérances, plutôt que sur celle de documents qui eussent la moindre valeur, ont affirmé que Tertullien était rentré dans le sein de l'Eglise avant de mourir. Nous voudrions qu'il en fût ainsi pour la mémoire de ce grand homme. Mais, nous le disons avec peine, on ne trouve, ni dans ses écrits, ni dans ceux de l'antiquité ecclésiastique, aucun indice qui justifie cette narration. Loin de là, tous ceux qui le suivirent de près s'accordent à dire qu'il acheva sa carrière dans une vieillesse avancée, vers l'an 245, hors de la communion catholique. Il nous serait doux néanmoins de penser que, prêt à paraître devant le tribunal du Dieu pour lequel il avait si longtemps combattu, il abjura intérieurement ses erreurs, et que, tombé, il trouva grâce devant celui à qui il devait son merveilleux génie.

Quelques ouvrages de Tertullien ont été perdus : ce sont les traités *sur l'Origine de l'âme, sur le Paradis, sur le Destin*, et *sur l'Espérance des fidèles.* D'autres lui sont attribués, mais à tort ; on n'y reconnaît ni ses pensées, ni sa manière, ni son style.

Avant de terminer cette étude critique, il nous a paru important d'exposer ici les principales erreurs de Tertullien, sous forme de propositions, et sans les accompagner d'aucune réflexion qui les réfute, parce que les unes ont été condamnées depuis par l'Eglise, et que les autres n'étant que des opinions locales, n'eurent jamais grand retentissement.

Erreurs de Tertullien.

« Le Saint-Esprit a été donné aux apôtres ; mais il n'avait pas entièrement formé ni enseigné l'Eglise par leur ministère ; il s'était réservé des vérités plus capitales. La manifestation de ces vérités devait avoir lieu par Montan, ou le Paraclet, dernier messie qui achèverait la révélation.

— Les secondes noces sont un véritable adultère.

— Il y a des péchés irrémissibles : de ce nombre sont l'apostasie, l'adultère, la fornication.

— Fuir la persécution est un crime. Il vaut mieux renoncer à la foi dans les tourments, que la conserver par la fuite.

— Les anges rebelles ont péché avec les femmes des hommes.

— L'âme a un corps *sui generis ;* elle est mâle ou femelle ; elle a les trois dimensions, longueur, largeur, profondeur ; elle a des membres particuliers, une forme et une configuration en harmonie avec celle du corps humain ; elle est palpable, transparente, de couleur aérienne. — Toutes les âmes sortent l'une de l'autre par une espèce de propagation, sans que chacune soit formée par une création nouvelle.

— Dieu a un corps, parce que rien ne peut exister s'il n'est corps. Saint Fulgence reproche à Tertullien ce déplorable égarement. Saint Augustin, néanmoins, dit que le prêtre de Carthage entend, par le mot de corps, l'être et la substance propres à chaque chose, et qu'il n'y avait pas d'apparence qu'il fût assez insensé pour croire que Dieu fut passible, lui qui avait si bien remarqué que tout corps était susceptible de passibilité.

— Les âmes des bons et des méchants sont retenues dans les lieux inférieurs de la terre, pour y attendre le jour du jugement, excepté seulement celle des martyrs, qui vont directement dans le paradis.

— Le baptême administré par les hérétiques n'est pas valide.

— L'Eglise réside dans deux ou trois laïques rassemblés. Il répète plusieurs fois cette proposition ; néanmoins, il n'y a que le livre de l'Exhortation à la chasteté, où elle ne puisse pas recevoir un sens plausible.

— Dieu n'a pas toujours été Père, parce

qu'il n'a pu l'être avant que le Fils eût été ; et il y a eu un temps où le Fils n'était pas. Hâtons-nous de dire cependant que, plus tard, Tertullien revint à l'opinion catholique sur la Trinité, et que l'hérésie est ici plutôt dans les mots que dans les sentiments.

— La mère de Dieu a cessé d'être vierge. Il dit positivement dans son livre intitulé *Monogamia : « Semel nuptura post partum. »*

— Jésus-Christ a paru dans l'Ancien Testament avec une chair aussi réelle et aussi véritable que celle qu'il a prise dans le sein de la sainte Vierge.

— Jésus-Christ régnera sur la terre avec ses saints, dans une nouvelle Jérusalem, pendant mille ans, avant le jour du jugement.

— L'extase est une démence.

— L'esprit prophétique s'est éteint dans Jean-Baptiste, qui ne fut plus qu'un homme ordinaire, semblable au premier venu : *Communi jam homo et unus de turba.*

— La liberté humaine et la substance de l'âme sont en nous ce qu'elles étaient dans Adam, avant sa chute.

— Les anges ont conversé avec les hommes dans une chair véritable, quoique cette chair ne fût pas le fruit de la naissance. »

Telles sont les erreurs les plus graves de Tertullien. Sans doute, elles lui ôtent une partie de son autorité, et son témoignage n'est reçu qu'en réservant les droits de l'Église. Mais on ne peut se dissimuler que, même dans les traités où s'est glissée l'hérésie, il reste encore une foule de passages où l'on rencontre les inspirations de la foi catholique. Nous serions injustes, d'ailleurs, envers la mémoire de Tertullien, si nous ne disions en finissant, que plusieurs de ses opinions, loin de lui être personnelles, appartiennent à certaines localités de l'Afrique, et que l'Eglise n'avait pas encore prononcé sur les autres. Mais cette réflexion, que nous avons déjà faite ailleurs, dans le cours de cette étude, en atténuant sa faute ne la justifie pas. Rien ne peut excuser un génie comme celui de Tertullien de s'être laissé aveugler jusqu'à donner dans les folles rêveries de Montan et les ridicules révélations de ses prophétesses.

TETERIUS, à qui l'on donne le titre de clerc de l'Eglise d'Auxerre, sans pouvoir le justifier autrement que par des probabilités, ne nous est connu que par la préface d'un ouvrage qui paraît perdu. C'était une relation des miracles que Dieu opérait de son temps par les reliques de saint Cyr et de sainte Julitte, martyrs, après leur translation dans les Gaules. Or, ce fut saint Amateur, évêque d'Auxerre, qui, au commencement du ve siècle, apporta ces saints corps à son église, d'où, assez longtemps après, un bras de saint Cyr fut transféré à Nevers. Comme Teterius, dans son ouvrage, parlait de cette dernière translation et des miracles qui l'avaient signalée, on a cru pouvoir, avec quelque fondement, placer l'existence de cet écrivain à la fin du vi^e^ siècle. Les continuateurs de Bollandus ayant découvert la préface de Teterius, sans pouvoir mettre la main sur son ouvrage, la publièrent seule, dans deux endroits différents de leur grand recueil, au 1er et au 16 juin. L'inscription de cette préface donne à Teterius le titre de sophiste, terme qui alors signifiait simplement que notre auteur joignait à l'étude de l'éloquence celle de la philosophie. Dans sa préface, il se qualifie serviteur des saints martyrs ; c'est-à-dire qu'il avait rang parmi ceux qui étaient établis pour desservir l'église où ils reposaient. C'est pour cette raison que nous lui avons donné le titre de clerc de l'Eglise d'Auxerre.

TEULFE ou THEODULFE fut élevé, dès sa jeunesse, dans l'abbaye de Morigny, près d'Étampes, où il fit profession. Il y exerça successivement les offices de chantre et de prieur. Après la mort de Rainald, premier abbé de ce monastère, arrivée l'an 1108, il fut élu pour lui succéder. Mais avant qu'il fût béni, quelques-uns de ses confrères qui lui avaient donné leurs voix se rétractèrent. Teulfe sacrifia volontairement son droit au bien de la paix et se désista. Son désintéressement ne rendit pas néanmoins un calme solide et durable à l'abbaye de Morigny. De nouveaux troubles s'y élevèrent peu de temps après. Quoiqu'il n'en fût pas témoin, il en ressentit une telle peine qu'il se retira auprès d'Odon, abbé de saint Crespin de Soissons. Celui-ci le nomma prieur de sa maison, et l'an 1117, ayant été transféré à l'abbaye de Saint-Remi de Reims, il lui laissa, du consentement des religieux, la dignité d'abbé. Le gouvernement du nouvel abbé fut très-sage et produisit d'heureux fruits. Teulfe mourut le 16 mai 1138.

Ses écrits. — Teulfe est auteur des trois livres qui composent la chronique de Morigny. Il nous apprend dans cet ouvrage les exercices littéraires auxquels il se livrait dans ce monastère. C'était principalement à ponctuer et à corriger des livres. Il avait exécuté ce genre de travail sur toute la Bible, depuis la *Genèse* jusqu'à la dernière *Epître de saint Paul ;* sur les livres de saint Augustin *De Trinitate Dei ;* sur les *Morales* de saint Grégoire, et sur d'autres écrits des Pères. Dans la composition de la *Chronique de Morigny,* il avait dessein de décrire l'origine de cette maison et les accroissements qu'elle avait reçus, soit par la libéralité de ses bienfaiteurs, soit par l'industrie de ses membres. Mais la première partie de son ouvrage est entièrement perdue et l'autre fort mutilée, comme on le voit par les différents passages qui en sont cités dans les livres suivants et qui ne s'y retrouvent plus.

Ce qui se présente d'abord après le prologue est une lamentation pathétique sur les persécutions que l'abbaye de Morigny avait essuyées, et sur les maux qu'y avait causés la désunion des religieux. Aux détails, qui n'ont rien de bien intéressant, succède l'é-

loge d'un religieux nommé Baudouin, qui s'était adonné entièrement au temporel de Morigny. On y voit les peines qu'il se donne pour mettre en valeur et défendre contre l'entreprise des voisins la terre de Mesuns, que la communauté avait achetée des religieux de Saint-Eloi. Puisque saint Pélage a jugé ce morceau digne d'être inséré dans la belle analyse qu'il nous a donnée de la *Chronique de Morigny*, en ce qu'il fait connaître l'esprit de Teulfe dans ses écrits, nous croyons faire plaisir de rapporter ici la traduction de cet habile écrivain. « Comme nous cherchions, dit l'auteur, et que nous ne pouvions trouver dans notre congrégation, un sujet capable de mettre cette terre en valeur, Baudouin, qui s'était donné tant de soins pour bâtir notre monastère et notre dortoir, non-seulement ne fut pas étonné de l'immensité de ce travail, mais rempli de zèle pour le bien de ses frères, il s'offrit lui-même à se charger d'un poids si énorme. De quelles expressions me servirai-je pour raconter les peines qu'il eut à supporter dans une entreprise si laborieuse; celui même qui a pu le soutenir ne pourrait peut-être pas les rapporter. Il remit la charrue dans des terrains qui avaient été longtemps abandonnés. Mauvaises herbes, racines, buissons, en un mot, toute plante nuisible fut arrachée des entrailles de la terre. La charrue, la bêche, et tous les instruments d'agriculture furent mis en usage. Près de quatre-vingts familles mirent leurs bras aux services de l'abbaye. Cependant quelques impies, jaloux du succès de ses travaux suscitèrent mille persécutions à Baudouin. On lui demandait d'un ton menaçant tantôt un droit, tantôt un autre. Tous les jours nouvelles chicanes; enfin ils le tourmentaient sans cesse... Lui seul résistait à tout et faisait cesser leurs demandes, soit en les traduisant devant les tribunaux, soit en leur donnant de l'argent La moisson était-elle venue ? vous l'eussiez vu aller tête levée faire sa ronde dans la Beauce, exiger sans remise le payement des grains qui lui étaient dus, puis en sage économe employer le produit de ces grains soit à mettre dans ses intérêts ceux qui avaient des prétentions à exercer sur la terre, soit à l'affranchir des redevances auxquelles elle était sujette. Dans un temps de moisson, il fut tellement tourmenté de douleurs aux jambes et aux pieds, qu'il ne pouvait plus ni marcher ni se tenir à cheval. Rien ne put l'arrêter. Il se fit traîner en charrette à travers la Beauce et fit ainsi sa récolte. Armé d'une sainte effronterie, il ne rougit pas de cet équipage, ou du moins il en préféra la honte à celle de ne point finir un ouvrage qu'il avait si bien commencé. Dieu lui en rende la récompense et lui fasse miséricorde. » La latinité de Teulfe est une des meilleures du temps; celle de ses continuateurs, également religieux de Morigny, ne lui cède en rien : preuve que les études furent assez longtemps en honneur dans cette maison.

Le second livre composé ou du moins achevé vers l'an 1131, paraît être l'ouvrage de plusieurs auteurs. Il est précédé d'une préface dans laquelle on fait le parallèle du clergé de l'époque, avec celui des premiers siècles de l'Eglise. Dans cette comparaison, on n'hésite pas à dire que ce sont les richesses qui ont introduit le relâchement parmi les ecclésiastiques et dans les monastères. Mais la suite répond mal à ce judicieux débat. Au lieu de nous retracer les actions religieuses de leurs devanciers, ces auteurs ne paraissent occupés, en parlant de l'abbaye de Morigny, que des embellissements de ses édifices, de ses accroissements au dehors, des procès qui lui ont été suscités. On dirait, à les entendre, qu'on ne connût à Morigny d'autres vertus que celles qui ont rapport au bien temporel, tant est profond le silence qu'ils gardent sur les exemples qui auraient pu réellement édifier. Lorsque les événements ont quelque liaison avec les affaires de leur maison, ils ne manquent pas de les toucher, mais toujours d'une manière superficielle, et sans garder l'ordre chronologique. Les principaux sont les guerres de Louis le Gros, contre le comte Thibault, celles du Saint-Siége contre l'empire au sujet des investitures, le schisme causé par l'antipape Bourdin. Ce que ce livre renferme de plus estimable, ce sont les pièces originales que les auteurs y ont fait entrer. Toutes celles néanmoins qu'ils avaient promis de donner ne s'y rencontrent pas; preuve qu'il n'est pas exempt d'altération

Le troisième livre est à peu près le même que le premier, c'est-à-dire qu'il y a presque autant de lacunes et qu'il n'en reste que la plus petite partie. Mais ce sont ici des lambeaux précieux qui donnent un juste sujet de regretter ce qui manque à l'intégrité de ce livre. Le plan, suivant lequel il est dirigé, le différencie entièrement des deux autres, et l'exécution en est beaucoup mieux entendue. Au lieu que l'histoire de Morigny fait le principal objet de ceux-là, elle n'est qu'accessoire dans celui-ci, et n'entre que d'une manière incidente dans le dessein de l'auteur. C'est l'histoire du temps qu'il s'est proposé d'écrire, ce sont les événements publics qu'il a principalement en vue de transmettre à la postérité. Il les développe en homme bien instruit et avec une netteté qui fait passer aisément ses lumières dans l'esprit de son lecteur. Le premier événement qu'il raconte, est le mariage de Louis le Jeune avec Eléonore, fille et unique héritière du dernier duc d'Aquitaine. Il décrit dans un style pompeux ces illustres noces dont la joie fut troublée par la nouvelle de la mort de Louis le Gros. Ensuite il donne l'histoire du pape Innocent, et la manière dont il fut rétabli à Rome. Il revient aux affaires publiques et traite des préparatifs de Louis le Jeune pour la croisade, des mesures qu'il prit pour assurer la tranquillité du royaume pendant son absence, de l'arrivée du prince Eugène en France; du concile qu'il tint à Reims, du mauvais suc-

cès de la croisade et du peu de gloire que Louis emporta de cette expédition. La mort de Thevin, abbé de Morigny, en 1152, termine son récit. La *Chronique de Morigny* est imprimée dans le quatrième volume du recueil des *Historiens français*, par Duchesne.

THALASSIUS, au VIIe siècle, connu par les écrits que saint Maxime lui a adressés, nous a laissé un recueil de quatre cents vérités morales, lesquelles roulent pour la plupart sur la charité et la continence, mais où il établit la loi de l'Eglise sur les mystères de l'Incarnation et de la Trinité d'une manière claire et précise. Il y confond, suivant l'usage des Grecs, le terme de principe avec celui de cause et dit que quoique le Fils et le Saint-Esprit soient coéternels au Père, ils ne sont pas comme lui sans principe et sans cause. Ces quatre cents vérités ou maximes se trouvent dans les recueils des anciens théologiens, à Ausbourg, en 1551, dans le douzième tome de la *Bibliothèque des Pères*, à Lyon, en 1677. OEcolampade les fit imprimer séparément à Ausbourg, en 1520.

THAN (PHILIPPE DE) poëte anglo-normand, était de la famille des seigneurs de ce nom située à trois lieues de Caen, dans la Basse-Normandie. L'histoire ne nous dit rien de plus sur lui, sinon que son père était seigneur du lieu que nous venons de nommer. Ce poëte, l'un des plus anciens dont les écrits nous soient restés, a composé différents ouvrages. Nous ne les avons pas tous. Le premier de ceux qui sont venus jusqu'à nous est le livre intitulé : *De creaturis*. C'est un traité chronologique en vers dans lequel l'auteur parle des jours, des semaines, des mois solaires et lunaires, des éclipses, en général, de tout ce qui a rapport au comput ecclésiastique, il y décrit la manière de compter le temps chez les Juifs, les Grecs et les Romains; il y raconte l'histoire du calendrier de Numa et celle de sa réforme par Jules César. Philippe avait beaucoup lu Pline, Ovide, Macrobe, ainsi que le Vénérable Bède qu'il cite fort souvent. Enfin, ce qui donne plus de valeur à son ouvrage, il rapporte les diverses opinions de ceux qui ont écrit sur le même sujet avant lui. Ce traité est dédié à son oncle, Homfroi de Than, chapelain de Huges Bigod, sénéchal de Henri Ier, puis comte de Norfolk.

Le second ouvrage de notre poëte s'appelle *Bestiarius* ou le Bestiaire. C'est un traité, aussi en vers, sur les animaux, sur les oiseaux et les pierres précieuses. Il est dédié à Adélaïde de Louvain que Henri Ier épousa en 1121, et il fut composé vers 1125. Philippe n'y prend que le titre de traducteur d'un ouvrage semblable dont il ne dit pas le nom, mais que l'on croit être un manuscrit du VIIIe ou du IXe siècle, intitulé: *Theobaldi expositio de natura animalium*. Ce manuscrit appartient à la bibliothèque de Berne. L'auteur ne cherche, dans cet écrit, qu'à inspirer les bonnes mœurs et à corriger ses contemporains. Il y trouve les moyens, après avoir décrit le caractère particulier de chacun des animaux, d'en tirer une leçon morale et d'une application facile.

Philippe de Than transporte la rime de la fin du vers à l'hémistiche, c'est-à-dire, que ses vers qui ne riment point ensemble, ont la même consonnance pour leurs deux hémistiches. Il serait peut-être plus juste de dire que, de ses vers qui étaient de six syllabes, on a eu tort de vouloir en faire de douze ; ce qui fait croire que les deux parties du vers riment ensemble. Voici quelques vers du *Liber de creaturis* :

Al besuing est truved,
L'ami é éprueved,
Un chez ne fud ami
Qui al buisuing failli.
Par cel di ne targez,
Mès me raison ciez :
Préi vus de l'escultez,
E puis de l'amender.

THEGAN, d'après le portrait qu'en a fait Walafrid Strabon, n'était pas moins favorisé des dons de la nature que de la grâce. Il fut fait chorévêque de Trèves sous l'archevêque Hetti, successeur d'Amalaire, mort en 814; et fit voir son application à instruire les peuples qu'il n'avait pas moins de zèle que de lumières. Si c'est le même que Thegambert, qui fit en 844 la cérémonie de la translation des reliques de saint Chrysante et de sainte Marie martyrs, apportées de Rome par l'abbé Mareward à l'abbaye de Prum, il faut dire qu'il vivait encore en 844, temps auquel se fit cette cérémonie. Mais, il est certain qu'il ne vivait plus en 849, puisque Walafrid Strabon, qui fit son éloge après sa mort, mourut lui-même cette année-là.

SES ÉCRITS. — Thegan écrivit l'histoire de Louis le Débonnaire du vivant même de ce prince. Il la commence en 813, lorsque Charlemagne son père le déclara empereur, et la poursuivit jusqu'en 837, d'après l'appendice publié par Lambecius. Quoiqu'il s'y applique principalement à rapporter les événements les plus considérables du règne de Louis le Débonnaire qu'il fait descendre de saint Arnould, selon l'opinion la plus commune de son temps, il ne laisse pas de relater beaucoup de faits intéressants pour l'histoire de l'Eglise : Le voyage du Pape Etienne IV en France et sa réception; l'élection du Pape Paschal, son successeur; la manière dont il se justifia des accusations portées contre lui; les intrigues d'Ebbon, archevêque de Reims et des autres évêques de France contre l'empereur Louis; les procédures contre ces évêques et contre tous ceux qui avaient participé à leur révolte. Thegan traite avec sévérité Ebbon et ses complices ; il leur reproche la bassesse de leur extraction sans s'apercevoir que ce reproche tombait plutôt sur Louis, qui avait tiré ces évêques pour la plupart de la servitude et d'une position médiocre, que sur ces évêques mêmes. Walafrid Strabon, ami de Thegan, ne trouve pas d'autre moyen d'excuser cette vivacité et cette aigreur que de dire qu'elles parlaient d'un homme également zélé pour la justice et pour l'honneur de son

prince et pénétré de douleur de le voir accablé par ses ennemis. Du reste, il trouvait dans cet ouvrage de Thegan le caractère essentiel de l'histoire, la vérité et la candeur. C'est lui qui l'a divisé en 58 chapitres et a indiqué dans une table, le sommaire de chacun pour la facilité du lecteur. C'est ce qu'il déclare dans la préface qui précède cet ouvrage. Il fut imprimé dans le recueil des historiens de France à Francfort, en 1588 et 1594. L'appendice donné par Lambécius, à Vienne, en 1669, contient ce qui se passa pendant les 23e et 24e années du règne de Louis le Débonnaire, en 836 et 837. Il y est parlé de la mort de l'abbé Vala, arrivée le dernier jour d'août 836, et de la translation du corps de saint Castor, par l'archevêque Hetti, à qui l'auteur donne le nom de bienheureux. Cela pourrait faire douter que cet appendice fût de Thegan, qui mourut avant Hetti. Ce qui le confirme, c'est que Valafrid Strabon qui a mis la chronique de Thegan dans l'état où nous l'avons, ne dit rien, ni dans la table ni dans le corps de l'ouvrage qui ait rapport à cet appendice. L'ouvrage comme la table finissent à la vingt-troisième année de l'empereur Louis, et par des vœux pour la prospérité de ce prince et pour son salut, clause qui marque bien clairement que Thegan avait borné à cette année le récit des actions de Louis. On trouve dans la grande collection de dom Martène, une lettre de Thegan à Hatton ou Hetton, évêque de Bâle et abbé de Richenau, dans laquelle il le prévient qu'il lui envoyait un écrit d'Alcuin, dédié à Charlemagne. Il paraît que c'était un traité sur la Trinité.

THEODEMAR, abbé de Mont-Cassin, au VIIIe siècle, envoya, à la prière du roi Charlemagne, des religieux pour rétablir la discipline dans la plupart des monastères de France. Il lui fit remettre en même temps une copie de la Règle de Saint-Benoît, les hymnes qu'on chantait à Mont-Cassin, la mesure du pain et du vin, et celle du verre de vin mêlé d'eau que peuvent prendre avant le repas les religieux destinés à servir à table, et un mémoire en forme de lettre contenant les autres usages de Mont-Cassin. Il lui dit dans la même lettre que le religieux qu'il avait choisi pour gouverner un monastère pouvait, selon les canons, être promu aux ordres sacrés ; mais qu'il devait auparavant examiner s'il était en état de remplir les fonctions d'abbé et d'édifier ceux qu'il aurait sous sa conduite. Il ajoute qu'il lui paraissait dur pour des religieux d'être obligés de se soumettre à un supérieur qui n'était pas tiré de leur corps, et qu'ils n'avaient pas choisi eux-mêmes. Néanmoins, il remet à la sagesse du roi de faire à cet égard ce qu'il trouverait de plus convenable. Il y a sur cette lettre deux difficultés : la première est de savoir si elle est véritable; la seconde, si elle est de l'abbé Théodemar, ou si on ne doit pas l'attribuer à Paul Diacre, qui l'avait écrite de la part de son abbé. Ceux qui prétendent qu'elle est supposée, se fondent principalement sur la grande quantité de pain que la lettre ordonne pour chaque moine par jour : car il y est dit que le poids qui réglera la mesure du pain sera de quatre livres : ce qui faisait quarante-huit onces pour chaque jour. Mais la suite de la lettre fait voir clairement que le pain de quatre livres devait se diviser en quatre parties pour autant de moines, de sorte que chacun n'en avait qu'une livre par jour. Les autres objections contre l'authenticité de cette lettre sont de peu d'importance. On peut en avoir la solution dans la préface de dom Mabillon sur le IVe siècle bénédictin. A l'égard de la seconde difficulté elle paraît décidée par l'autorité des manuscrits de l'abbaye de Saint-Gall, qui remontent à plus de huit cents ans. Il est dit qu'elle fut écrite par Paul Diacre sans nom de l'abbé Théodemar. Elle est même inscrite du nom de Paul dans la chronique de ce monastère, dont on ne peut donner d'autre raison, sinon qu'il l'avait dictée à Théodemar, ou écrite sous son nom.

THÉODEMIR, que nous ne connaissons guère que par ce qu'en dit Jonas, évêque d'Orléans, dans ses livres *des Images*, est qualifié d'abbé par Claude de Turin, dans ses *Lettres*. Jonas l'appelle père des moines, et Théodemir reconnaît lui-même qu'il gouvernait une communauté de cent quarante moines sous la Règle de Saint-Benoît ; mais ni lui, ni Claude de Turin, ni Jonas ne nomment le monastère dont il était abbé, et ce n'est que par conjecture qu'on le fait abbé de Psalmodie dans le Languedoc ou dans l'Aquitaine.

SES LETTRES. — Cet abbé, dans le but de faire cesser le scandale que Claude de Turin causait dans l'Eglise, en condamnant l'usage et le culte des images, l'en reprit par une lettre pleine de charité ; mais Claude, loin de profiter de cet avis, s'opiniâtra dans son erreur; il la soutint dans une apologie qu'il adressa à Théodemir, dans laquelle il le traitait avec beaucoup de mépris, lui et tous ceux qui rendaient aux images le culte qui leur est dû. Théodemir avait encore fait des remontrances à Claude sur le pèlerinage de Rome, disant qu'il avait tort d'en détourner ceux de son diocèse, puisque c'était une bonne œuvre et une action de pénitence que d'aller au tombeau des apôtres pour expier ses péchés. Sur cela, l'évêque de Turin demandait à Théodemir pourquoi il perdait les âmes de cent quarante religieux qu'il avait sous sa conduite, en les empêchant de faire ce voyage de piété, quoiqu'ils ne fussent venus à lui que pour faire pénitence; et par quel droit il les retenait ainsi dans le cloître et les obligeait de lui rendre service. Théodemir répondit à cette apologie par une seconde lettre divisée en deux parties. La première est perdue. Jonas d'Orléans a inséré la seconde dans son troisième livre *des Images*, dans lequel il prend la défense de Théodemir. Il pose en principe que, quoique les Chrétiens n'aient qu'une même foi, ils sont divisés en différents états. Les uns usent de leur liberté pour

aller où bon leur semble, et les autres s'étant dévoués au service de Dieu dans le cloître, n'en sortent qu'avec la permission de leur supérieur. Ensuite, il dit au nom de Théodemir que, s'il oblige ses religieux à demeurer dans le cloître, il ne nuit pas à leur salut; mais qu'il les gouverne d'après la Règle de Saint-Benoît, qui veut que les religieux travaillent à leur sanctification dans la retraite du monastère dans lequel ils se sont consacrés à Dieu, et soutient que cette discipline est conforme aux canons, principalement au concile de Chalcédoine, qui a décidé que les religieux doivent s'exercer à la prière dans la solitude. Sur le reproche que Claude faisait à Théodemir qu'il se faisait servir par cent-quarante moines, Jonas dit que ce n'était pas pour lui, mais pour Dieu, que ces religieux s'étaient retirés dans son monastère, et qu'on pouvait adresser à Théodemir ces paroles que Gédéon disait aux Israélites : *Je ne prétends pas que cè soit ni moi, ni mon fils, mais le Seigneur qui domine sur vous.* (*Judic.*, VIII, 23.)

THEODGER, ou DIETGER, reçut l'habit monastique dans l'abbaye d'Hirsauge, au diocèse de Constance. Ses connaissances dans les lettres divines et humaines déterminèrent l'abbé à le charger, avec un autre savant religieux, de corriger les fautes qui s'étaient glissées, par la négligence des copistes, dans les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. L'an 1018, il fut élu abbé de Saint-George dans la Forêt-Noire et gouverna ce monastère avec beaucoup de sagesse et de fermeté. Après avoir gouverné son monastère pendant plus de vingt-huit ans, il fut choisi, vers l'an 1117 ou 1118, pour être élevé sur le siége de Metz à la place d'Adalberon, qui s'en était emparé et qui opprimait cette Eglise. Peu après, il reçut l'ordination épiscopale des mains du légat du Saint-Siége; mais jamais il ne put prendre possession de son Eglise, à cause de la résistance des habitants de Metz, qui tenaient le parti d'Adalberon. Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'année de sa mort: les uns assurent qu'il termina sa vie en 1117 et les autres en 1120.

Ses écrits. — Theotger écrivit plusieurs ouvrages de piété, dit D. Calmet, plusieurs Lettres spirituelles, des Commentaires sur les Psaumes, des Conférences ou homélies pour l'instruction des novices, un Traité de la musique et quelques autres ouvrages. De tous ces écrits, le plus connu est son Traité sur la musique, dans lequel il parle de son invention, des nombres et des proportions. D. Bernard Pez, ayant trouvé cet écrit de Theotger, intitulé : *Incipit musica Theotgeri episcopi*, parmi les manuscrits du monastère de Tegernsée en Bavière, a cru faire plaisir aux savants en donnant le prologue de cet ouvrage. L'auteur y loue Pythagore comme l'inventeur de la musique parmi les Grecs; Boèce et le moine Gui, comme deux savants qui ont perfectionné cette science. Dans cet ouvrage sur la musique, Theotger traite la matière plutôt en théorie qu'en pratique. C'est le jugement qu'en porte l'abbé Le Bœuf.

THÉODORE Ier, Grec de nation et originaire de Jérusalem, succéda sur le Saint-Siége, le 25 novembre 648, au pape Jean IV. Son pontificat fut de six ans, cinq mois et dix-huit jours. Pyrrhus, patriarche de Constantinople, avait abandonné son siége dès l'année précédente, et était allé en Afrique; on lui avait donné pour successeur Paul, qui était, comme lui, infecté de monothélisme. Il ne laissa pas d'envoyer ses lettres synodales et celles des évêques qui l'avaient ordonné au pape Théodore. Elles ne contenaient rien que de conforme à la foi orthodoxe; mais ces évêques donnaient à Pyrrhus, dans ces lettres, le titre de très-saint, parce que, disaient-ils, il n'avait abandonné son Eglise qu'à cause du trouble et de la haine populaire. Ce Pape répondit au patriarche Paul que le tumulte et la haine du peuple ne détruisaient pas l'épiscopat, et que, pour affermir son ordination, il était nécessaire que Pyrrhus fût déposé dans un concile, et que sa cause fût examinée canoniquement par les évêques les plus voisins. Il disait que, pour cela, la présence de Pyrrhus n'était pas nécessaire, parce que ses excès étaient notoires, et que l'on possédait ses écrits; et ajoutait que, si ses partisans cherchaient les moyens de retarder sa condamnation, on pouvait rendre vains leurs artifices en obtenant de l'empereur un ordre pour envoyer Pyrrhus à Rome, afin qu'il y fût jugé dans un concile. Théodore écrivit à peu près la même lettre aux évêques qui avaient ordonné Paul, et envoya à Constantinople un décret que l'on devait lire en public. Dans ce décret il rejetait tout ce que Pyrrhus avait enseigné contre la foi. Le Pape citait, dans sa lettre à Paul, celle qu'il avait écrite à l'empereur pour le prier d'envoyer Pyrrhus à Rome. Il est dit, dans la seconde session du concile de Latran, que Théodore déposa Pyrrhus, et la même sentence fut prononcée contre Paul d'après Anastase. On dit même que le Pape se fit apporter le calice, et souscrivit du précieux sang la sentence contre Pyrrhus.

THÉODORE, abbé de Tabenne, vint au monde dans le diocèse de Lataple dans la haute Thébaïde, vers l'an 314. Dès sa première jeunesse il se livra à la mortification et à la pratique des vertus chrétiennes. Le désir de la perfection et la réputation de saint Pacôme l'engagèrent à se rendre l'imitateur des moines de Tabenne; il n'avait que quatorze ans lorsqu'il se retira dans ce monastère, et, malgré sa jeunesse, il égala bientôt ses frères dans la voie de la perfection chrétienne. Ses progrès dans la vertu engagèrent saint Pacôme à l'employer dans la visite de ses monastères; et, cinq ans plus tard, c'est-à-dire lorsqu'il n'avait que trente ans, il le fit supérieur de Tabenne, tout en lui conservant sa première charge. Sur la fin de l'année 347 Théodore, par l'or-

dre de saint Pacôme, fit le voyage d'Alexandrie, et, quelque temps après son retour, il fut nommé abbé de Tabenne après la mort de son supérieur. Il est vrai que Pétrone fut élu pour succéder à saint Pacôme, mais il ne lui survécut que treize jours. Orcisse, qui lui succéda, fut obligé d'abdiquer cette charge en faveur de Théodore. Vers le milieu de l'an 352, il envoya deux de ses religieux à saint Athanase à qui il fit parvenir une lettre. On compte cinq monastères bâtis par saint Théodore : l'un auprès de Ptolémaïde, un autre dans le territoire d'Hermotris ; deux autres nommés Caïs et Obi, à l'extrémité septentrionale de la basse Thébaïde, et un cinquième pour des filles, à Bechré, à une demi-lieue de Pabon. Dans les commencements de l'an 365, saint Théodore reçut dans la Thébaïde saint Athanase, le conduisit dans les villes d'Antinoé et d'Hermopolis, et de là aux monastères de Caïs et d'Obi. Cependant Théodore, qui regardait toujours Orcisse comme son maître, le fit venir à Pabon pour y visiter les frères comme leur véritable abbé. Vers le temps de Pâques 367, un religieux tomba malade, et, peu d'instants après, Théodore lui fermait les yeux, et dit aux frères que cette mort serait suivie d'une autre à laquelle on ne s'attendait pas. En effet, le lendemain il tomba malade, et, après avoir dit quelques paroles d'édification à ses frères, il rendit l'esprit, le vingt-septième jour d'avril de l'an 367, agé d'environ cinquante-trois ans.

Ses lettres. — Nous apprenons de Gennade que saint Théodore écrivit trois lettres à divers monastères, dans lesquelles il faisait souvent mention de saint Pacôme, et proposait les exemples de sa vie et sa doctrine. Enfin il exhortait quelques-uns des solitaires qui avaient fait une espèce de schisme après la mort de saint Pacôme, de rentrer dans la paix et la concorde, pour n'avoir plus à l'avenir qu'un même cœur et un même esprit. Ce schisme était apparemment celui dont Apollone avait été auteur. En qualité de supérieur de Moncose, il voulut faire quelques acquisitions temporelles dont son monastère n'avait pas besoin pour subsister. Orcisse, abbé de Tabenne, le reprit de cette faute, mais Apollone, en colère, se sépara du reste de la congrégation, ce qui causa beaucoup de désordre dans les autres monastères. Il ne nous reste aucune de ces trois lettres de saint Théodore, car il ne paraît pas qu'on doive mettre de ce nombre celle que le même saint écrivit à tous les solitaires au sujet de la solennité de Pâques. Quoiqu'il les exhorte à s'assembler en paix et union, il ne marque nulle part qu'il y ait eu de la division dans l'ordre. La lettre de Théodore était, comme on vient de le remarquer, adressée à tous les monastères dont la congrégation de Tabenne était composée ; car tous les religieux devaient célébrer ensemble la fête de Pâques dans le grand monastère de Paban, et il n'était permis à aucun de s'en dispenser sans nécessité et avec la permission des supérieurs. Ils s'y assemblaient dès le mardi de la semaine sainte, et ne s'en retournaient qu'après l'Octave de Pâques. Théodore les exhorte à se sanctifier avant la célébration de cette fête, afin de pouvoir manger la pâque dans des dispositions convenables. Il veut que les catéchumènes, s'il y en a quelques-uns dans le monastère, après avoir fait pénitence de leurs péchés, se préparent aussi à recevoir le corps et le sang du Sauveur. Il n'entre dans aucun détail de ce que les frères doivent faire pour la célébration de cette fête, parce qu'il les croyait suffisamment instruits. Cette lettre se trouve dans le code des règles anciennes données par Holstenius. Bollandus en a fait imprimer une autre du même Théodore, adressée aux prêtres, aux diacres et aux moines de Nitrie, pour les assurer que Dieu abattrait enfin l'orgueil des ariens qui était monté à son comble ; que Dieu aurait pitié de son Eglise, qu'il la délivrerait des calamités dont elle était affligée, et qu'ainsi il fallait que ceux qui étaient persécutés par ces hérétiques prissent patience et demeurassent fermes dans la foi. Il applique aux ariens ce qui est dit de Bel dans Jérémie : *J'exercerai ma vengeance sur Bel jusqu'à Babylone ; je ferai sortir de sa bouche ce qu'il avait déjà absorbé* (*Jer.* LI, 44) : et à l'Eglise, ce qui est dit du temple rebâti par Zorobabel : Que la gloire de cette dernière maison serait plus grande que celle de la première. (*Agg.* II, 10.) Théodore envoya sa lettre par quatre de ses frères, avec ordre de la rendre à Ammon. Celui-ci la montra aux prêtres, et, par son ordre, la lut le dimanche en présence de tous les solitaires, qui en glorifièrent Dieu.

THÉODORE, évêque d'Héraclée en Thrace au IVe siècle, fut un des persécuteurs de saint Athanase. Dès l'an 329, il se ligua contre lui avec Eusèbe de Nicomédie, Theognis et plusieurs autres qui avaient pris la défense d'Arius dans le concile de Nicée. En 333 il obtint de Constantin, par ses importunités et ses calomnies, la réunion d'un concile à Césarée, afin d'examiner les accusations qu'il avait lui-même formées, avec les eusébiens, contre saint Athanase. Mais ce saint évêque ayant refusé d'y comparaître, Théodore et ceux de son parti engagèrent l'empereur à le forcer de se rendre au conciliabule de Tyr, en 335. Quoique saint Athanase eût fait voir la fausseté des calomnies de ses adversaires, ils ne laissèrent pas d'envoyer des députés dans la Maréote pour y chercher des preuves de ce qu'ils avaient avancé contre lui. Théodore d'Héraclée fut du nombre de ces députés ; il se trouva au concile d'Antioche en 341, et fut chargé de la part des évêques de ce concile d'aller dans les Gaules présenter la troisième formule de foi qu'ils avaient dressée. Il eut part à la lettre que les eusébiens écrivirent dans le même temps au pape Jules contre saint Athanase, et son nom se lit avec ceux d'Eusèbe, de Narcisse et des autres auxquels la réponse de ce Pape est adressée,

Il vint, en 347, au concile de Sardique, et y fut déposé avec les principaux des eusébiens; mais les ariens trouvèrent le moyen de le rétablir dans son siége. En effet, saint Hilaire le met au nombre des vingt-deux évêques d'Orient qui se trouvèrent au concile de Sirmium en 351, dans lequel Photin fut déposé. Saint Athanase parle de Théodore dans un ouvrage fait en 356, mais il ne dit pas qu'il fût encore vivant; et Libère, dans l'entretien qu'il eut avec Constantius à Milan, en 355, dit que Théodore était sorti de ce monde. On avait de lui, du temps de saint Jérôme, des Commentaires sur *saint Matthieu*, sur *saint Jean*, sur les *Epîtres de saint Paul*, et sur les *Psaumes*. Ils étaient écrits avec beaucoup d'élégance et de netteté; il ne nous en reste que quelques fragments dans les chaînes des Pères grecs. Dans celle du P. Cordier se trouve un commentaire sur les *Psaumes*, qu'il a attribué à Théodore d'Héraclée, sur la foi de quelques manuscrits des bibliothèques du Vatican et du cardinal Barberini; mais il paraît indubitable que ce commentaire est postérieur de beaucoup au temps de Théodore d'Héraclée, et que ce n'est qu'une compilation des écrits de saint Basile, d'Eusèbe de Césarée, de saint Athanase, de saint Jean Chrysostome, faite apparemment par quelque Théodore à qui les copistes auraient donné le surnom d'Héraclée.

THEODORE, prêtre d'Antioche au ve siècle, avait écrit quinze livres contre les apollinaristes et les eunomiens sur l'Incarnation. Il y prouvait par des raisons claires et par des témoignages tirés de l'Ecriture, que, comme Jésus-Christ avait la plénitude de sa divinité, il avait aussi la plénitude de l'humanité; de sorte qu'il était Dieu parfait et homme parfait. Il y enseignait encore que l'homme est composé de deux substances, le corps et l'âme; que le sens et l'esprit ne sont point une substance différente de l'âme, mais des fonctions de sa nature, par lesquelles elle est raisonnable et rend le corps sensible. Dans le quatorzième livre il traitait de la nature de la sainte Trinité, qu'il disait être seule increée et incorporelle et de la nature des êtres créés. Le quinzième livre était employé à confirmer la doctrine des livres précédents par des passages tirés des écrits des Pères. Il ne nous reste rien des ouvrages de Théodore.

THEODORE DE MOPSUESTE, après avoir embrassé la vie religieuse, l'avait quittée pour rentrer dans le monde. Saint Jean Chrysostome lui écrivit deux lettres si persuasives, qu'elles fixèrent à jamais ses irrésolutions: il rentra dans la solitude et n'en sortit que pour monter sur le siége épiscopal de Mopsueste. Après son élection en 381 il ne tarda pas à donner dans l'erreur. On peut le regarder comme le premier auteur de l'hérésie qui distingua deux personnes en Jésus-Christ. Quand on étudie ses ouvrages, on voit qu'il avait dans l'esprit le principe qu'ont eu depuis les sociniens, *Qu'il faut déférer tout au tribunal de la raison et n'admettre que ce qu'elle approuve:* principe qui détruit par la base l'édifice de la foi et a produit toutes les sectes qui ont désolé l'Eglise. Théodore avait écrit contre saint Jérôme, pour défendre l'hérésie de Pélage. Le fameux Julien d'Eclane, un des sectateurs de cet hérésiarque, ayant été chassé de son siége, se réfugia chez lui et augmenta le nombre de ses disciples. Théodore cacha longtemps sa doctrine, mais lorsque le nestorianisme éclata, elle était déjà répandue dans bien des esprits. Les nestoriens se servirent, en 531, après la tenue du concile d'Ephèse des ouvrages de cet hérésiarque pour appuyer leurs erreurs. Dans le cinquième concile général tenu en 553, la personne et les ouvrages de Théodore de Mopsueste furent anathématisés: mais on jugea plus favorablement d'Ibas et de Théodoret, dont les personnes furent épargnées, quoique quelques-uns de leurs écrits ne parussent pas exempts des erreurs que Théodore avait défendues.

SES ÉCRITS SUR L'ECRITURE SAINTE.—On a fait monter à plus de dix mille le nombre de ses ouvrages. Il n'avait que dix-huit ans environ lorsqu'il publia un commentaire sur les *Psaumes*. Léonce de Bysance, de qui nous l'apprenons, parle fort mal de cet ouvrage et se plaint de ce que Théodore, au lieu de profiter des lumières de ceux qui avaient travaillé avant lui sur cette matière, les avait méprisées. Il l'accuse encore d'avoir rejeté absolument les inscriptions des hymnes, des psaumes et des cantiques, et d'avoir rapporté tous les psaumes, excepté trois, à Zorobabel et à Ezéchias comme les Juifs. On l'a blâmé aussi d'avoir donné des sens moraux aux passages qui devaient s'entendre de Jésus-Christ. Théodore avoua lui-même depuis qu'il n'avait pas été assez exact dans ce commentaire, et qu'il y avait embrassé des sentiments qu'il avait ensuite rejetés après s'être mieux instruit. On dit même qu'informé des plaintes universelles qui s'élevaient contre cet ouvrage, il promit de le supprimer; mais il n'exécuta pas sa promesse. Dans son explication du psaume XLIVe il reconnaissait l'unité de personne en Jésus-Christ. Photius parle d'un commentaire de Théodore sur la *Genèse*, divisé en sept livres, dont on cita quelques fragments dans le cinquième concile général. Jean Philopanus, hérétique du VIIe siècle, réfuta cet ouvrage de Théodore dans un écrit qu'il fit lui-même sur l'ouvrage des six jours. On trouve encore quelques fragments de Théodore sur la *Genèse* dans les chaînes des PP. grecs sur le *Pentateuque*. On cita aussi dans le cinquième concile général un écrit de Théodore dans lequel il parlait du livre de Job dans des termes injurieux. Son commentaire sur les *Psaumes* nous apprend qu'il rejetait les Epîtres catholiques de saint Jacques et de saint Jude, la seconde et la troisième de saint Jean, les deux livres des Paralipomènes et Esdras. On ne trouve aucun fragment de Théodore dans les chaînes sur *Job;* mais le P. Cordier en rapporte

quelques-uns dans ses commentaires sur les *Psaumes* dans sa chaîne sur ce livre. Le cinquième concile général nous a transmis quelques passages de son commentaire sur le *Cantique des cantiques;* mais ces fragments font horreur. Théodore ne voulait pas même que l'on mît ce livre au rang des écritures canoniques ni qu'on y cherchât aucun sens spirituel et prophétique ; il s'appuyait sur la coutume de l'Eglise, qui, pour des raisons bien différentes, ne le faisait pas lire publiquement. Le même concile cite trois passages du commencement de son commentaire sur les douze *Petits prophètes*, dans lesquels il prétendait montrer que leurs prophéties ne doivent pas s'entendre de Jésus-Christ, mais des Juifs. Il rapporte aussi un passage de son livre intitulé : l'*Interprétation de l'Evangile selon saint Matthieu*, et plusieurs de ses commentaires sur le même *Evangile*, sur *saint Luc*, sur *saint Jean*, sur les *Actes des apôtres* et sur l'*Epître aux Hébreux*. On voit ailleurs qu'il avait aussi commenté les *Epîtres aux Corinthiens* et aux *Galates*. Théodore avait encore écrit un livre sur les miracles de Jésus-Christ, divisé en plusieurs parties. La seconde est citée par saint Maxime et dans la session cinquième du concile de Latran en 649.

Ses écrits contre les hérétiques et sur divers autres sujets.—Gennade rapporte que Théodore, avant son épiscopat, composa un ouvrage divisé en quinze livres sur l'*Incarnation*, contre les apollinaristes et les eunomiens. Il parle avec éloge de l'auteur et de l'ouvrage; car il déclare que Théodore y enseigne avec science et pureté de doctrine que Jésus-Christ avait tout ensemble la plénitude de la divinité et de l'humanité, et que la Trinité était incréée et seule incorporelle. Aussi Facundus a tiré de cet ouvrage beaucoup de passages pour la justification de Théodore. On ne laissa pas cependant d'en alléguer un grand nombre pour le condamner dans le cinquième concile général. Mais on ne peut guère douter que cet ouvrage n'ait été corrompu par les hérétiques. Du moins Théodore proteste dans un écrit, qu'il fit trente ans après, que les appollinaristes, au désespoir de ce qu'ils ne pouvaient réfuter son ouvrage sur l'Incarnation, y avaient ajouté divers passages qui tendaient à montrer qu'il y a deux fils en Jésus-Christ, quoiqu'il enseignât le contraire dans ses discours publics et particuliers et même dans cet écrit. L'ouvrage que Théodore composa trente ans après celui de l'Incarnation était intitulé : d'*Apollinaire et de son hérésie*. Il avait encore composé un autre ouvrage contre les sunousiastes ou apollinaristes. L'historien Hésychius parle des blasphèmes que Théodore enseignait dans ses discours mystiques. Facundus cite aussi un passage du treizième livre d'un ouvrage auquel Théodore avait donné le titre de *Mystique*. Léonce de Byzance parle désavantageusement de l'apologie que Théodore fit pour saint Basile contre Eunomius, et dit que c'était plutôt une apologie d'Eunomius contre ce saint évêque; mais Photius soutient que Théodore combattait fortement Eunomius dans cet ouvrage et qu'il réfutait fort bien l'écrit de cet hérésiarque. Il écrivit aussi un ouvrage divisé en trois parties contre les maguséens répandus dans la Cappadoce. On voit par Facundus que Théodore adressa à un nommé Cerdon un livre *De l'allégorie et de l'histoire* contre Origène, ce qui lui attira, dit-il, l'aversion des origénistes. On croit que cet ouvrage n'est pas différent des cinq tomes de Théodore contre les allégories, et Libérat se contente de dire en général que Théodore avait beaucoup écrit contre Origène.

Livre du baptême.—On cite cinq passages d'un discours de Théodore à ceux qui venaient d'être baptisés ; une lettre à Domnus, dans laquelle il relevait l'union des deux natures en Jésus-Christ; mais il ne la regardait que comme une union de volonté. Il a donné aussi une explication du symbole de Nicée ; mais Léonce de Bysance l'accuse de l'avoir non-seulement altéré, mais entièrement détruit et d'avoir donné sa croyance au lieu de la foi de ce concile. On lui a aussi attribué un symbole rapporté dans les conciles d'Ephèse, de Chalcédoine et de Constantinople. Celui d'Ephèse le rejeta comme rempli des impiétés de Nestorius, et condamna à la déposition ou à l'anathème tous ceux qui en tiendraient les sentiments. Mais ce concile ne dit rien de Théodore, afin que ceux qui avaient de l'estime et du respect pour lui ne prissent pas occasion, des censures dont on l'aurait flétri, de se séparer de l'Eglise. Mercator et quelques autres paraissent croire que ce symbole est effectivement de Théodore de Mopsueste; mais ils n'osent l'assurer. Facundus soutient au contraire qu'il n'est pas de Théodore, et Manuel Caleca l'attribue à Nestorius. Aussi les disciples de cet hérésiarque le faisaient signer à Philadelphie en Lydie.

Les matières que Théodore a traitées ne l'obligeaient pas à être orateur, et il s'en faut beaucoup qu'il ait la nerveuse dialectique de saint Athanase, la chaleur et l'érudition d'Origène, l'abondance et la clarté de saint Optat et de saint Cyrille d'Alexandrie, dans leurs écrits de pure controverse. Photius dit que son style n'a rien d'élevé ni de concis, qu'il est plein de répétitions fastidieuses ; Dupin ajoute que la diction en est embarrassée et diffuse, et qu'elle manque de clarté. Quelques éloges accordés à cet écrivain par des préventions peu réfléchies ne sauraient balancer le poids de semblables témoignages.

THÉODORE, dont l'histoire ne nous donne aucune connaissance avant son épiscopat, fut élu en 575, pour succéder à Emétère sur le siége de Marseille. C'était un prélat d'une sainteté éminente, et d'une assiduité infatigable à la prière. Il se vit réduit à de rudes épreuves, et il eut besoin de toutes ses vertus pour s'y soutenir. Accusé d'avoir favorisé le parti de Gondebaud, il eut beaucoup

à souffrir des vexations de Gontran ; mais il retrouva le calme sous le roi Childebert. Après avoir gouverné son Eglise avec le zèle et la charité d'un véritable pasteur, pendant un épiscopat de vingt ans, il mourut de la mort des justes, vers l'an 594.

On prétend, mais sans en donner de preuves suffisantes, que Théodore découvrit dans son diocèse le corps de saint Défendant, martyr de la légion Thébéenne ; qu'il en fit la translation dans une église bâtie en son honneur, et qu'il composa même les *Actes* de son martyre et de celui de ses compagnons. Ces *Actes* de saint Défendant n'ont jamais été imprimés, mais on les conserve, dit-on, dans les archives de l'église de Bergame en Italie. Nous avons les *Actes* de deux de ses compagnons, saint Ours et saint Victor, que le continuateur de Surius a donnés au 30 de septembre. Il n'y est point fait mention de la translation de leurs corps de Soleure à Genève, qui eut lieu au commencement du VIIe siècle. Ainsi on peut croire que ces *Actes* furent écrits quelque temps auparavant ; mais on ne saurait assurer qu'ils aient eu pour auteur Théodore de Marseille. Ces *Actes*, du reste, sont fort peu de chose, et ils ne jouissent d'aucune autorité. Ils sont remplis de faits miraculeux et de prodiges extraordinaires, dans le récit desquels l'auteur n'a pas même gardé la vraisemblance.

THÉODORE LE LECTEUR, ainsi appelé parce qu'il était lecteur dans l'Eglise de Constantinople, travailla sur l'histoire. On ne sait pas bien de quel pays il était originaire ; il y a quelques preuves qu'il était Paphlagonien ; mais elles ne sont pas bien certaines. Suidas rapporte qu'il avait écrit l'histoire de l'Eglise depuis Constantin jusqu'à Justinien. Il composa d'abord une histoire Tripartite, qui n'était qu'une compilation de Socrate, de Sozomène et de Théodoret. Il la divisa en deux livres : le premier commence à la vingtième année de Constantin, et le second finit à l'empire de Julien. Cet ouvrage est en manuscrit dans plusieurs bibliothèques, et à Venise dans celle de Saint-Marc. Leo Allatius en avait eu un exemplaire, duquel de Valois a tiré beaucoup de différentes leçons pour les histoires de Socrate, de Sozomène et de Théodoret. A ses deux livres Théodore le Lecteur en ajouta deux autres de son propre fond ; le premier fait suite à l'histoire de Socrate, et le second se termine en 518. Nous n'en avons plus qu'un extrait publié en grec et en latin, sous le nom de Nicéphore Calliste. Il suit avec assez d'exactitude l'ordre des temps jusqu'à la mort de l'empereur Anastase ; mais il y a moins de suite dans le reste de l'ouvrage.

On peut remarquer dans l'abrégé de l'histoire de Théodore par Nicéphore Calliste, que l'impératrice Eudoxie, dans son voyage à Jérusalem, envoya à Pulchérie le portrait de la sainte Vierge par saint Luc. D'après cet auteur, Pulchérie mourut ornée d'une multitude d'actions saintes, et après avoir donné tout son bien aux pauvres. L'empereur Marcien, loin de désapprouver son testament, fournit libéralement les fonds nécessaires pour son exécution ; à Constantinople, sous le pontificat de Gennade, il arriva un incendie dont Marcien, économe de l'église, arrêta le cours avec le livre des Evangiles, par ses prières et par ses larmes. Il rapporte que Démétrius évêque des ariens de Constantinople, au lieu de prononcer les paroles sacramentelles enseignées par le Sauveur pour l'administration du baptême, avait eu la hardiesse de prononcer les suivantes : *Barbas est baptisé au nom du Père, par le Fils et dans le Saint-Esprit ;* mais que l'eau qui était dans le baptistère s'échappa à l'heure même. Il raconte qu'il y avait sur la frontière de la Perse et des Indes un fort nommé Tzundader, que Cavade, roi de Perse, souhaitait réduire à son obéissance, parce qu'il avait appris qu'il y avait dans cette forteresse beaucoup d'argent et de pierreries. Il eut d'abord recours aux enchantements et à la magie des Juifs pour chasser de ce lieu les démons qui, disait-on, gardaient le fort ; mais cette tentative n'ayant pas réussi, il implora, de l'avis de quelques personnes, la puissance du Dieu des Chrétiens. L'évêque à cette fin célébra les saints mystères, y participa avec le peuple, chassa les démons par la vertu du signe de la croix, et mit Cavade en possession de la forteresse. Ce prince, étonné de ce miracle, donna à l'évêque le premier rang que les manichéens et les juifs avaient tenu jusque-là dans la Perse, et permit à ses sujets d'embrasser la religion chrétienne. Almondane, prince des Sarrasins, ayant embrassé la foi de Jésus-Christ, Sévère lui envoya deux évêques de sa secte pour l'engager dans l'erreur ; mais ce prince, par une inspiration divine, reçut le baptême de ceux qui soutenaient le concile de Chalcédoine, et, comme ces deux évêques le pressaient toujours d'embrasser leur doctrine, il usa de cet artifice pour leur en faire voir la fausseté. Il feignit donc d'avoir reçu des lettres par lesquelles on lui mandait que l'archange saint Michel était mort. Ces deux évêques lui répondirent que cela n'était pas possible. Comment donc Jésus-Christ a-t-il pu mourir sur la croix, s'il n'a pas deux natures, puisqu'un ange ne pourrait ni mourir, ni même souffrir ? Théodore parle de la translation d'un grand nombre de reliques à Constantinople ; de celles de saint Timothée, de saint André, de saint Luc et de saint Chrysostome. Il dit qu'on trouva dans l'île de Chypre le corps de saint Barnabé, apôtre, sous un arbre, et qu'il avait sur la poitrine l'Evangile de saint Matthieu, écrit de la main de saint Barnabé même. Les habitants de cette île obtinrent pour ce sujet que leur Eglise ne dépendrait plus de celle d'Antioche, et l'empereur Zénon mit cet Evangile dans l'église de Saint-Etienne, bâtie dans l'intérieur du palais. L'histoire de Théodore le Lecteur fut imprimée à Paris en 1544 et en 1673 avec les notes de Valois.

THÉODORE, évêque de Pharan vers l'an 626, fut le premier auteur du monothélisme.

Il soutint que l'on devait attribuer à la personne du Verbe tout ce qui se faisait par les deux natures, de sorte que c'était le Verbe qui agissait dans la nature humaine, qui lui donnait le mouvement, qui souffrait : la nature humaine n'était, à son égard, qu'un instrument dont il se servait pour opérer. Théodore composa sur ce sujet un écrit qu'il communiqua à Sergius, patriarche de Constantinople, qui en adopta la doctrine, cette doctrine de Théodore, dans la troisième session du concile de Latran. Par la lecture que l'on fit de plusieurs passages, il fut prouvé clairement qu'il ne reconnaissait qu'une seule opération en Jésus-Christ, dont le Verbe divin était la source, et l'humanité seulement l'organe et l'instrument. Le Pape réfuta cette erreur par les passages des Pères, entre autres de saint Cyrille, saint Grégoire de Nazianze, saint Basile et du concile de Chalcédoine.

THEODORE passe pour auteur d'une *Vie de saint Magne*, premier abbé de Fressen au diocèse d'Augsbourg, mort vers 665. Compagnon de ce saint abbé, à qui l'on rapporte la première origine de la célèbre abbaye de Kempten, il avait été comme lui disciple de saint Gall à Arbone. Mais cette Vie de saint Magne est une pièce visiblement fausse, qui, au jugement des savants, ne méritait pas de sortir des ténèbres d'où ses éditeurs l'ont tirée. On la trouve dans Canisius, dans le premier volume de Goldast sur l'histoire d'Allemagne, dans Surius, et peut-être bien ailleurs encore.

THEODORE, prêtre ou abbé de la Laure ou du monastère de Raïthe en Palestine, vivait à la fin du VIIe siècle, en même temps que saint Maxime, si c'est à lui, comme on le croit, à qui ce Père a adressé ses questions sur l'*Essence et la nature de la volonté*, imprimées dans le second tome de ses œuvres. Photius parle d'un prêtre, nommé Théodore, qui avait composé un ouvrage pour prouver que les écrits qui portent le nom de saint Denis l'Aréopagite sont réellement de lui. Cet ouvrage est perdu, et on n'a aucune preuve qu'il fut de Théodore de Raïthe. Il ne nous reste de cet abbé qu'un discours dogmatique sur l'Incarnation, dans lequel, après avoir rapporté les erreurs de Manès, de Paul de Samosate, d'Apollinaire, de Nestorius et d'Eutychès sur ce mystère, il propose la doctrine de l'Eglise. Ensuite il explique cette doctrine, et montre comment les erreurs qu'il avait rapportées ont été renouvelées par Julien d'Halicarnasse et Sévère d'Antioche. Il oppose à cette doctrine celle de l'Eglise qui enseigne que, quoiqu'il y ait en Jésus-Christ deux natures distinctes, il n'y a cependant qu'une personne, Dieu et homme parfait, parce que ces deux natures, la divinité et l'humanité sont unies en lui dans une seule et même personne. Il ne dit rien contre les monothélites, ce qui prouve qu'il avait écrit ce traité avant la naissance de leur hérésie. Il paraît, à la fin de cet ouvrage, en promettre un autre pour combattre toutes ces erreurs par les témoignages des docteurs de l'Eglise, mais nous ne l'avons pas. Celui qui nous reste fut imprimé dans les différentes *Bibliothèques des Pères* de Paris en 1589 et 1609, de Cologne en 1618 et de Lyon en 1677.

THEODORE, moine de Tarse en Cilicie, homme savant et sage, fut choisi en 1668, par le pape Vitalien, pour remplir le siége épiscopal de Cantorbéry. Il fut le premier de cette Eglise qui exerça la primatie sur toutes les autres églises d'Angleterre. Pendant son épiscopat il forma plusieurs écoles dans lesquelles on enseignait l'Ecriture sainte, l'astronomie, l'arithmétique ecclésiastique, autrement le calcul pour trouver la Pâque, les langues grecque et latine, la composition des vers latins et le chant ecclésiastique. Théodore fonda plusieurs évêchés, rétablit dans leurs églises ceux qui en avaient été chassés injustement, tint plusieurs conciles, fonda des monastères, et ne cessa de travailler au maintien de la foi et de la discipline jusqu'à sa mort arrivée en 690.

Pénitentiel. — Théodore composa un *Pénitentiel*, ou recueil de canons pour régler les pénitences de divers péchés. Le titre seul fait voir qu'il est différent du livre des canons dont il tira dix articles pour les faire approuver dans le concile d'Herford qu'il présida en 673. Ce livre était vraisemblablement le code de l'Eglise romaine ; car Théodore n'aurait pas osé en proposer d'autre aux évêques d'Angleterre, puisqu'il savait qu'Adrien, qui l'avait accompagné à Cantorbéry par ordre du Pape, était chargé de veiller à ce qu'il n'introduisît rien de nouveau dans cette Eglise. S'il se fût agi de son *Pénitentiel*, pourquoi ne l'aurait-il pas proposé tout entier au concile ? N'était-il pas de son intérêt particulier et du bien général des églises d'Angleterre qu'il fût approuvé dans un concile qui représentait toute la nation ? Le *Pénitentiel* que nous avons aujourd'hui n'est ni entier, ni dans toute sa pureté. On y a fait, comme il est arrivé à beaucoup d'autres livres de ce genre, diverses augmentations et changements, suivant les lieux et les temps où il a été mis en pratique. Sigebert n'y avait vu que la manière dont les pécheurs devaient expier leurs fautes, et on y trouve maintenant une multitude de rites et de cérémonies qui n'ont aucun rapport à la pénitence. Ce qui nous reste de son *Pénitentiel* et de ses autres ouvrages a été imprimé à Paris par Jacques Petit, en 1677, et dans le neuvième tome du *Spicilége* de dom Luc d'Achery, dans l'*Appendice* du sixième tome des conciles du P. Labbe en 1671. Voici ce qu'il y a de plus remarquable d'après l'édition de dom d'Achery, qui paraît plus pure et plus sincère que celle de Petit, quoiqu'elle ne soit pas exempte de mélange de canons étrangers.

Il était d'usage qu'un prêtre ôtât aux nouveaux baptisés, le septième jour après le

baptême, le voile qui leur avait été mis sur la tête dans cette cérémonie ; l'abbé en agissait de même à l'égard des moines après leur profession. L'abbé était élu par les moines, et béni par l'évêque. Les clercs et les laïques communiaient tous les dimanches chez les Grecs, et celui qui passait trois dimanches sans participer à la sainte table était excommunié. Il n'en était pas de même chez les Latins. Les Grecs se mariaient au troisième degré de consanguinité, et les Latins seulement au cinquième; mais si le mariage avait été contracté au quatrième on ne l'annulait pas. Les nouveaux mariés recevaient la bénédiction du prêtre pendant la messe; ensuite ils étaient un mois sans entrer dans l'église; puis ils faisaient quinze jours de pénitence avant de communier. Chez les Grecs le prêtre peut consacrer les vierges en leur donnant le voile, réconcilier un pénitent, bénir l'huile et le chrême pour les infirmes; les Romains réservent toutes ces fonctions aux évêques. On doit avoir de la vénération pour les reliques des saints et tenir un cierge allumé devant leur châsse pendant la nuit, si l'Eglise est en état de faire cette dépense. La pénitence pour l'homicide volontaire est de sept ans, pour la fornication un an, et pour l'adultère trois ans : ainsi on avait déjà beaucoup abrégé les pénitences prescrites par les anciens canons. Il n'est pas permis de dire la messe pour celui qui s'est suicidé, mais on peut prier pour lui et faire des aumônes à son intention. Ceux qui ont été ordonnés par les Ecossais et par les Bretons schismatiques, doivent être réhabilités par l'imposition des mains et leurs Eglises réconciliées par l'aspersion de l'eau bénite. On n'accordera aux Bretons ni la confirmation ni l'Eucharistie, qu'ils ne se soient réunis à l'Eglise. Défense sous peine de déposition à l'évêque ou au prêtre de célébrer la Pâque avant l'équinoxe. Les évêques tiendront chaque année deux conciles : le premier la cinquième semaine après la Pentecôte et le second au mois d'octobre. L'évêque, le prêtre, le diacre doivent confesser leurs péchés; dans le cas de nécessité on peut se confesser à Dieu seul. Gratien, Burchard et Yves de Chartres citent ce passage; mais dans des termes bien différents de l'original.

Autre Pénitentiel sous le nom de Théodore.—Jacques Petit a joint aux extraits du *Pénitentiel* de Théodore un autre recueil de canons qui portent son nom et plusieurs autres canons qui lui sont attribués dans une collection des conciles d'Espagne, dans le *Pénitentiel* romain et dans celui de Rabau par Yves de Chartres, Gratien et quelques autres dont les témoignages en ce genre ne sont pas toujours dignes de foi. Il y a joint une ancienne compilation de canons et divers monuments sur les rites de l'Eglise, avec deux dissertations, l'une sur la *Vigilance pastorale* et l'autre sur la *Pénitence*. Dans cette dernière il entreprend de prouver que dans les premiers siècles de l'Eglise il n'y avait pas de pénitence réglée pour les péchés cachés.

THÉODORE, surnommé Studite, à cause du monastère de Stude, dans lequel il se retira pour éviter les insultes des musulmans, était né à Constantinople vers l'an 759. Il fit ses études sous la direction de saint Platon, abbé de Saccadion, son oncle, qui, après l'avoir exercé pendant treize ans dans la pratique de la vie monastique, le fit ordonner prêtre, et se déchargea sur lui du gouvernement de la communauté. Il s'opposa ouvertement au mariage que l'empereur Constantin avait contracté avec Théodote, après avoir répudié contre toutes les règles l'impératrice Marie. Saint Théodore alla plus loin : il excommunia l'empereur, ce que n'avait pas osé faire le patriarche Taraise. Mais cette manière d'agir irrita tellement l'empereur, qu'il l'envoya en exil en 797. La mort de l'empereur, survenue l'année suivante, fut une occasion à Irène de s'emparer de l'empire. Elle rappela aussitôt tous les exilés; et saint Théodore se réconcilia avec le patriarche Taraise, pourvu qu'il déposât le prêtre Joseph, qui avait béni le mariage de Constantin avec Théodote. En 809, l'empereur Nicéphore fit assembler un concile, et le mariage de Constantin fut reconnu légitime, malgré les réclamations de Théodore, qui fut aussitôt mis en prison et ensuite envoyé en exil dans une des îles voisines de Constantinople. L'empereur Michel le rappela en 811; mais la guerre que Léon l'Arménien déclara aux images, en 814, donna lieu à saint Théodore de signaler son zèle pour la doctrine de l'Eglise. Il fut de nouveau persécuté et conduit en Natolie, dans un lieu nommé Bonite, d'où il fut rappelé en 821, après la mort de l'empereur Léon. Le saint abbé profita de sa liberté pour travailler à la paix de l'Eglise et au rétablissement du culte des images, dont il ne cessa de prendre la défense jusqu'à sa mort, qui arriva le 11 novembre 826. Sa Vie fut écrite par un de ses disciples, et imprimée dans le recueil des œuvres de saint Théodore, à Paris en 1696, et à Venise en 1728.

Ses écrits. — *Discours sur les images.* — C'est dans cette Vie que l'on trouve le discours que saint Théodore Studite prononça pour la défense des images, en présence de l'empereur Léon l'Arménien, en 814. Il commença par prier ce prince de ne pas troubler la paix de l'Eglise, s'il ne voulait pas éprouver les mêmes malheurs dans lesquels étaient tombés ceux qui avaient déjà fait la guerre aux images, dont le culte, ajouta-t-il, est autorisé par une constante tradition des saints Pères. Il fait voir que s'il avait été défendu aux Israélites, à leur sortie d'Egypte, de n'avoir aucune image, ce n'était que pour les éloigner du culte des idoles qu'ils avaient vu en usage pendant leur captivité, et auquel ils étaient portés. Cette loi, encore, n'eut lieu que pour un temps, puisque l'on vit ensuite des chérubins sur le tabernacle et le propitiatoire. Dans la loi nouvelle, le culte des images a été approuvé

par Jésus-Christ même, puisqu'il envoya la sienne à Abgar, roi d'Edesse. Il n'était pas concevable, dit-il, comment on pouvait honorer la croix et refuser d'honorer les images; car s'il y avait à délibérer sur le choix des deux, il faudrait plutôt rejeter la croix, que la loi de Moïse nous représente comme digne d'exécration.

Son testament. — Nous avons deux testaments de saint Théodore : l'un écrit vers l'an 816, l'autre quelque temps avant sa mort. Le premier est une lettre dans laquelle il prie les moines de Stude de lui pardonner les fautes de son gouvernement et de prier pour lui. Il y déclare qu'il pardonne à Léonce et aux autres qui s'étaient séparés d'eux sous de vains prétextes; mais qu'ils ne devaient pas espérer de pardon de la part de Dieu, s'ils ne faisaient pénitence. Le second est beaucoup plus étendu. Nous nous contentons d'en donner l'analyse.

Théodore y fait d'abord sa profession de foi; et après s'être expliqué d'une manière orthodoxe sur les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, il déclare qu'il reçoit les sept conciles généraux. Il admet le culte des images vénérables de Notre-Seigneur, de la mère de Dieu, des apôtres, des martyrs et des autres saints; il reçoit tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, les écrits des saints Pères, à l'exception de ceux d'Eusèbe de Césarée, et confesse que l'ordre monastique est un état sublime, qui efface les péchés par la perfection de la vie qu'on y mène, surtout si elle est conforme aux lois des *Ascétiques* de saint Basile. Il adresse ensuite ces paroles à son successeur : « Vous ne changerez rien, dit-il, dans la forme et dans la règle de vie que vous avez reçue de moi; vous n'aurez rien en propre, pas même une pièce d'argent; vous ne serez occupé que de vos frères; vous ne donnerez rien des biens du monastère à vos parents ni à vos amis, pendant votre vie et après votre mort, sous prétexte d'aumône ni par forme d'hérédité; vous n'aurez pas d'esclaves pour votre usage particulier ni pour le monastère, pas même pour la culture des champs, car l'esclave est un homme fait à l'image de Dieu; vous ferez vos voyages à pied, à l'exemple de Jésus-Christ, ou monté sur un âne; vous aurez soin que tout soit en commun entre les frères; vous ferez une instruction à la communauté trois fois la semaine, ou par vous-même ou par un autre; vous ne formerez pas d'amitié avec une religieuse, et vous n'entrerez pas dans leurs monastères, et vous n'ouvrirez la porte du vôtre à aucune femme sans une grave nécessité; s'il est nécessaire que vous leur parliez, vous ne le ferez qu'en présence de deux témoins de part et d'autre; vous n'aurez d'habits précieux que les ornements sacerdotaux. Il n'y aura aucune délicatesse dans votre vie particulière ni dans la réception des étrangers. Vous ne garderez pas d'argent dans votre monastère; mais vous donnerez aux pauvres tout le superflu. Vous laisserez aux cellériers le soin du temporel, pour ne vous occuper que de celui des âmes; mais vous vous ferez rendre compte du temporel et du spirituel. Vous prendrez l'avis de deux ou trois des plus sages, si les matières l'exigent. » Saint Théodore donne une instruction particulière pour les religieux de son monastère, et les exhorte à la pratique de l'obéissance, de l'humilité, au mépris des choses du monde, et principalement à une soumission respectueuse envers leur abbé.

Antirrhétiques contre les iconoclastes. — Parmi le grand nombre de traités qu'il composa contre les iconoclastes, il y en avait un intitulé : *Steliteutique*, c'est-à-dire *invectives*. Mais comme il n'y avait pas assez développé le venin de leur hérésie, ni répondu aux calomnies dont ils chargeaient les catholiques, il écrivit trois livres d'*Antirrhétiques*, ou *apologétiques*. Il répondit en particulier à un ouvrage composé par quatre iconoclastes, et réfuta leurs erreurs par deux autres écrits, dont l'un est intitulé : *Problèmes contre les iconoclastes*, et l'autre : *Sept chapitres contre les mêmes hérétiques*. Les *Antirrhétiques* sont en forme de dialogue entre un iconoclaste et un orthodoxe. Les principales objections du premier sont : Que l'adoration appartient à Dieu seul; que Jésus-Christ étant Dieu, et par conséquent incirconscrit, ne peut être représenté par une image, qui suppose un être borné et fini; et que s'il est permis de le représenter, ce n'est que dans le sacrifice de l'autel, qu'il a recommandé de faire en mémoire de lui. L'orthodoxe répond qu'il ne connaît non plus qu'un culte de latrie et d'adoration, qui se rend au Père, au Fils et au Saint-Esprit; et le culte que l'on rend aux images est d'une nature différente, comme l'adoration que nous rendons aux rois et aux princes est différente de celle qui est due à Dieu. Quoique ces deux adorations aient en apparence quelque chose de semblable, elles sont en effet très-différentes dans l'esprit et dans l'intention de celui qui les rend. Le culte que l'on rend aux princes n'est qu'un culte d'honneur, parce que ce ne sont que des hommes à qui nous le rendons : il faut donc bien distinguer l'adoration que l'on rend aux prototypes par leurs images. Celle que l'on rend à Dieu lui est propre et ne convient qu'à la Divinité seule, et celle que l'on rend aux images des saints ne se rend que par analogie ou par proportion aux prototypes qu'elles représentent : à celle de la mère de Dieu, comme mère de Dieu; à celles des saints, comme saints. Les catholiques, en faisant l'image de Jésus-Christ, ne pensent pas à représenter sa divinité, mais son humanité, qui, étant bornée et finie, peut être représentée comme celle d'un autre homme. Il traite de blasphème et d'impiété ces paroles de l'iconoclaste : Que l'on ne pouvait représenter Jésus-Christ qu'en faisant commémoration de lui dans la liturgie. « Comment appelez-vous, dit-il, ce qui se fait par le prêtre dans la célébration des mystères et le chant des cantiques sacrés? L'appe-

lez-vous image ou vérité? Si vous l'appelez image, vous dites une chose absurde, vous tombez d'un blasphème dans un autre. Mais vous n'avez pas craint de vous faire noter d'impiété, en avançant une proposition qui vous a paru convenir à la défense de votre cause. Si vous l'appelez vérité, comme elle l'est en effet, puisque les fidèles qui reçoivent le corps et le sang de Jésus-Christ confessent, par l'autorité de la divine parole, que c'est son corps et son sang, pourquoi tournez-vous en figures les mystères de la vérité?» Il prouve le culte des images par plusieurs passages des Pères, et déclare hérétiques tous ceux qui défendent l'exposition publique de l'image de Jésus-Christ, comme celle de la croix, et quiconque ne rend pas un culte à l'image de la Mère de Dieu et à celles des saints.

LETTRE A SAINT PLATON SUR LES IMAGES. — Théodore, dans cette lettre, satisfait à la demande de saint Platon sur la manière d'honorer les images. «Toute image artificielle est, dit-il, la ressemblance du prototype. Lors donc que nous honorons une image, nous révérons celui que l'image représente. Ce n'est pas la substance ni la matière dont l'image est composée qui fait l'objet de notre culte; mais ce qui est exprimé ou représenté par cette image : et en la révérant nous ne la séparons pas de son prototype : car l'image et l'objet qu'elle représente ne font qu'une même chose. Comme nous ne rendons qu'une seule adoration à la sainte Trinité, parce que la divinité est commune aux trois personnes ; la vénération que nous avons pour l'image de Jésus-Christ est une, à cause de l'unité de sa personne; et c'est sa personne qui est l'objet de notre culte dans l'image même. Quelqu'un en conclura peut-être que ce culte, étant le culte de latrie, nous rendons à l'image de Jésus-Christ la même adoration qu'à la sainte Trinité; mais ceux qui raisonneraient ainsi feraient voir qu'ils ignorent qu'il y a différents cultes ; car nous révérons les saints, mais nous ne leur rendons pas un culte de latrie; nous respectons les princes, mais ce respect n'est pas non plus un culte de latrie. La matière dont l'image de Jésus-Christ est composée n'a aucune part au culte que nous rendons à Jésus-Christ qu'elle représente. En un mot, le culte de latrie ne se rend pas à l'image de Jésus-Christ; mais à Jésus-Christ lui-même qu'elle représente. »

LETTRES DE SAINT THÉODORE, LIV. I.— Les autres lettres de saint Théodore sont distribuées en deux livres : le premier en contient cinquante-sept ; et le second deux cent dix-neuf; toutes écrites pendant ses trois exils. Le vingt-unième et le vingt-deuxième traitent de la déposition du prêtre Joseph. Elles furent écrites par saint Théodore au nom de saint Platon; il y allègue deux canons pour prouver que ce prêtre avait été justement déposé ; l'un du concile de Néocésarée, qui défend à un prêtre d'assister au festin d'un second mariage, et qui, à plus forte raison, aurait défendu de le bénir ; l'autre, du Code d'Afrique, qui déclare que celui qui a été déposé pour crime, n'est pas recevable, après un an, à demander son rétablissement. Dans la vingt-quatrième à Théoctiste, il explique jusqu'où peut aller la condescendance en matière de religion. On ne doit violer en aucune manière les lois établies ; mais on peut relâcher quelque chose selon que la raison ou l'occasion l'exige. Saint Paul se purifia et circoncit Timothée; saint Basile reçut l'offrande de Valens ; mais ils ne continuèrent ni l'un ni l'autre, au contraire, ils montrèrent qu'ils mourraient plutôt que de passer entièrement sur ces articles. Théoctiste objectait que saint Chrysostome était dispensé du canon des apôtres contre les ordinations simoniaques, à l'égard de six évêques qu'il avait déposés. Saint Théodore lui répond qu'il ne s'écarta pas de ce canon, puisqu'il les interdit de toute fonction sacerdotale, et ne leur accorda que de communier dans le sanctuaire. Il n'en est pas de même ici, ajoute-t-il, celui qui a marié l'adultère, sacrifie comme s'il n'avait rien fait de mal. Dans la quarantième, Théodore répond à diverses questions que Naucrau lui avait faites, principalement sur le baptême des hérétiques. Il le renvoie au livre *Des hérésies*, composé par saint Epiphane. Ce qui embarrassait le plus Naucrau était le canon des apôtres qui rejette du nombre des clercs et des fidèles ceux qui ont été ordonnés ou baptisés par les hérétiques. Saint Théodore lui fait observer que ce canon ne parle que des hérétiques qui n'étaient pas baptisés et qui ne baptisaient pas au nom des trois personnes divines. Il appuie son sentiment sur un passage de saint Basile. La dernière de ce livre est adressée à saint Platon, qui était encore prisonnier. Saint Théodore qui souffrait la même peine, lui fait le récit de sa manière de vivre dans ce lieu où on l'avait enfermé. «Je n'ai, dit-il, qu'une seule consolation dont je dois vous faire part. J'ai appris par la lecture et le commerce des Orientaux que ceux qui mènent une vie retirée, doivent, s'il est possible, participer chaque jour à la divine communion; j'ai gardé cette coutume, qui m'a été d'un grand secours, parce qu'elle a détourné mes pensées des mouvements vicieux de l'âme. Car qu'y a-t-il de plus puissant que la divine communion, soit pour donner de la joie, soit pour éclairer l'âme? Je mets donc du vin dans un calice de verre, et après avoir achevé la prière solennelle, je participe à ce sacrement divin. Marquez-moi, je vous prie, si je fais bien ou si je dois m'en abstenir. » Il paraît que saint Théodore ne communiait que sous l'espèce du vin ; mais il y a dans cet endroit une lacune dans sa lettre, de sorte qu'on ne peut assurer, s'il y parlait ou non de l'espèce du pain.

LIVRE II DES LETTRES DE SAINT THÉODORE. — La plupart des lettres contenues dans le second livre regardent ou le culte des images ou ceux qui souffraient persécution pour en avoir pris la défense. Il y en a d'autres

dans lesquelles saint Théodore prescrit des remèdes à ceux qui, après avoir cédé aux tourments, demandaient pénitence : dans d'autres, il exhorte à la persévérance les défenseurs de la doctrine de l'Eglise ; enfin quelques-unes sont adressées au Pape et à des personnes puissantes, pour procurer des secours aux persécutés et la paix à l'Eglise. Albeneca avait résolu de renoncer au siècle ; mais elle y trouvait une grave difficulté parce qu'elle était engagée dans les liens du mariage. Elle consulta saint Théodore qui trouva son dessein d'une exécution d'autant plus difficile que, les personnes étant unies par l'autorité de Dieu, l'homme n'a aucun droit de rompre cette société. Il conseille donc à cette dame de faire part à son mari de son dessein ; et afin de l'engager à le suivre, de lui représenter l'instabilité des richesses[1], des honneurs et des plaisirs temporels ; la difficulté qu'il y a dans le monde à remplir les préceptes de l'Evangile, et les supplices réservés à ceux qui se seront livrés à leurs passions criminelles. « Faites-lui entendre toutes ces choses, ajoute-t-il, exhortez-le, employez les paroles les plus tendres pour l'engager à renoncer au monde avec vous. S'il y consent, ce sera un grand bien ; s'il n'y consent pas, alors si vous avez assez d'amour pour Dieu, vous ferez ce qu'il vous plaira, même malgré votre mari. » Il semble, par ces dernières paroles, que saint Théodore ait cru qu'il était au pouvoir d'Albeneca de quitter son mari sans sa permission ; mais il faut se souvenir qu'il avait auparavant représenté le lien du mariage comme indissoluble, si ce n'est par l'autorité de Dieu seul : « Ce que vous désirez, dit-il, est grand et difficile, non-seulement à cause de la sublimité de la vie céleste à laquelle vous aspirez ; mais encore parce que vous êtes liée à un mari dont il est difficile de vous séparer, parce que c'est Dieu qui vous a joints ensemble. Qui, en effet, vous séparera? Personne; si ce n'est celui qui vous porte à embrasser un genre de vie plus excellent. » Plusieurs ont pris occasion de cette lettre pour accuser saint Théodore d'avoir erré sur le mariage et dire qu'il ne le mettait pas au nombre des sacrements. Mais si ce Père n'a pas dit, en termes formels, que le mariage fût un sacrement, il le suppose clairement, puisqu'il reconnaît que le prêtre en est le ministre et qu'il appelle sacrée la prière que le prêtre prononce sur les époux.

Il répond dans la lettre au diacre Théodore à quelques objections des acéphales, et fait voir que l'on doit distinguer en Jésus-Christ deux natures complètes et unies en une seule personne, l'une consubstantielle au Père et au Saint-Esprit, l'autre consubstantielle aux hommes. Voici comment il explique ces paroles de saint Paul : « *Toute la plénitude de la Divinité habite en lui corporellement* (*Coloss.* II, 9), c'est-à-dire, toute la Divinité et non pas seulement une partie, comme le prétendaient quelques-uns, habite dans la chair du Verbe, comme dans un temple que le Verbe s'est bâti. Il y habite corporellement, substantiellement, comme l'ont enseigné les Pères contre ceux qui soutenaient que l'union du Verbe avec la chair n'était que d'affection et non pas substantielle. C'est pourquoi l'apôtre saint Jean dit : *Le Verbe a été fait chair et il a habité parmi nous* (*Joan.* I, 14) ; ces dernières paroles ont été ajoutées par l'évangéliste, afin que personne ne s'imaginât que le Verbe avait été changé en la chair et pour marquer l'union des deux natures en une seule personne. » Consulté par Dorothée sur la conduite qu'il devait tenir dans les prières publiques à l'égard de ceux qui étaient morts après avoir communiqué avec les hérétiques, le saint répond que s'ils en avaient témoigné du repentir avant leur mort, il fallait les nommer avec les orthodoxes dans la célébration des saints mystères ; mais que s'ils n'avaient participé au corps et au sang de Jésus-Christ que dans leur secte, il ne croyait pas qu'on dût offrir pour eux le sacrifice, parce que le pain que l'on reçoit chez eux est un pain hérétique et n'est pas le pain de Jésus-Christ. Dans une autre lettre, Théodore explique la précédente. Il s'agit de la conduite qu'il fallait tenir envers ceux qui avaient communiqué avec les iconoclastes. Saint Théodore convient que c'est aux évêques à la prescrire, et il ne prétend pas que son opinion en cette matière doive faire loi. Si ceux qui ont communiqué avec les hérétiques sont morts sans avoir témoigné leur repentir, on ne doit ni offrir le saint sacrifice ni prier pour eux, quelle que soit leur condition ou leur dignité. Mais, si avant de mourir, ils sont revenus à eux-mêmes, s'ils ont confessé que la crainte les a entraînés dans l'erreur et ont reçu les saints mystères de la main des orthodoxes, on devra prier pour eux après leur mort. Ceux qui vivent et ne sont point en danger, dès qu'ils auront abjuré l'erreur et témoigné le désir de tout souffrir plutôt que d'y retomber, seront reçus, pourvu toutefois qu'ils accomplissent la pénitence suivante : privation pour le prêtre ou le diacre de toutes les fonctions jusqu'au premier synode ; mais après avoir accompli la pénitence qui lui aura été imposée, il pourra participer à l'Eucharistie, pourvu qu'elle ait été consacrée par un prêtre orthodoxe. Si celui qui a communié avec les hérétiques est un moine ou clerc, ou si c'est une religieuse, on les admettra à la communion de l'Eucharistie aussitôt après qu'ils auront accompli la pénitence, et il en sera de même pour les laïques.

On avait demandé à saint Théodore comment, à défaut de prêtre, les moines et les religieuses pouvaient s'administrer à eux-mêmes la sainte Eucharistie. Il répond qu'il est défendu à toute personne qui n'est pas revêtue du caractère sacerdotal de toucher les saintes espèces ; mais que dans le cas de nécessité, en l'absence du prêtre et du diacre, ils pourraient se communier eux-mêmes de cette manière : On étendra sur un livre sacré un linge bien propre sur lequel

on placera avec révérence la sainte Eucharistie, et, après avoir récité des hymnes, la personne qui voudra communier prendra les saintes espèces avec la bouche qu'elle purifiera ensuite avec du vin.

DISCOURS DE SAINT THÉODORE. — *Ses Catéchèses.* — Les grandes et petites *Catéchèses* forment l'ouvrage le plus considérable de saint Théodore. Livinius en a publié cent trente-quatre auxquelles on a ajouté un discours sur le quatrième dimanche de Carême. De là vient que dans la *Bibliothèque des Pères* on en compte cent trente-cinq. Elles avaient été imprimées à Anvers en 1602. Ces *Catéchèses* furent faites pour les dimanches et fêtes de l'année. Nous apporterons ce qu'il y a de plus remarquable. Ne dites pas : » J'ai vieilli dans la pratique de la vertu, je ne crains rien, le changement est toujours à appréhender; le démon en a précipité plusieurs en un moment dans l'abîme du péché, qui avaient vieilli dans la pratique de la vertu. Le feu de l'enfer ne s'éteint pas et le ver rongeur demeure toujours. Les ténèbres ne se dissipent pas et les liens ne sont jamais rompus. Il en est de même des autres supplices ; tous sont éternels. Si l'on adore ces lieux où Jésus-Christ est né, et si par respect on en emporte la poussière, à plus forte raison doit-on adorer son image dans laquelle il est représenté comme dans un miroir et adoré. Dans le ciel le frère connaîtra son frère, le père ses enfants, le mari sa femme, l'ami son ami; nous nous connaîtrons tous, mais différents de ce que nous sommes et revêtus de l'incorruptibilité. Le péché d'Adam nous avait rendus esclaves du démon; mais le Fils de Dieu nous a rachetés de son sang. Le jeûne du carême ne consiste pas seulement dans l'abstinence des viandes; mais aussi dans la fuite du péché, et ce saint temps est également salutaire aux gens du monde et aux moines. Les larmes et la componction sont d'une grande utilité; mais la participation aux saints mystères est préférable à tout. » Dans toutes ces *Catéchèses* saint Théodore s'adresse aux moines de Stude, c'est pourquoi il y insiste souvent sur les devoirs de la vie monastique et n'y parle pas des dogmes de la religion.

Nous passons sous silence plusieurs écrits de Théodore, entre autres ceux qui regardaient la conduite du monastère, et les discours qu'il adressait à ses frères. Ces ouvrages composés pour la plupart dans sa prison, ou dans des lieux éloignés de tout secours, marquent et l'étendue de ses lumières et la tranquillité d'âme qu'il savait conserver au milieu de la persécution. Né avec de grands talents, un génie abondant, cultivé par l'étude des lettres divines et humaines, il savait allier son style aux différents sujets qu'il traitait; mais il parlait et écrivait avec netteté et élégance, avec feu et précision. Au-dessus de toutes les subtilités de la dialectique, il découvrait aisément les artifices de ses adversaires, détruisait leurs sophismes et renversait leurs erreurs. C'est ce qu'on remarquera sans peine dans ses *Antirrhétiques*. Nous ne connaissons pas d'écrivains avant lui qui aient écrit avec tant de solidité sur la question des images, et c'est dans ses écrits qu'ont puisé ceux qui ont traité depuis cette matière. Ses lettres sont autant de témoignages de l'ardeur de son zèle pour l'Eglise et de son amour pour la vérité. Elles ne peuvent être qu'intéressantes pour ceux qui sont curieux de savoir quelles étaient les mœurs de l'Eglise grecque dans le huitième et neuvième siècle. Mais il lui est arrivé comme à beaucoup d'autres de laisser échapper dans le feu de la dispute quelques expressions qui ont besoin d'être expliquées favorablement.

THÉODORE, précepteur de Constantin au xe siècle, composa cinq discours au rapport de Lambécius. Le premier est un éloge du grand économe de l'Eglise de Constantinople, frère du patriarche, apparemment Nicolas surnommé le Mystique; le second, une réprimande à ses disciples turbulents et désobéissants; le troisième, une apologie des eunuques, pour la consolation de son frère Siméon l'un des plus riches et plus puissants eunuques de la cour; le quatrième un panégyrique de Constantin Porphyrogénète. Théodore s'y fait l'honneur d'être le précepteur de ce prince. Il y fait aussi l'éloge de Basile le Macédonien, de Léon le Sage et de Zoé pour laquelle il exhorte Constantin à avoir de la soumission et du respect. Le cinquième discours est une exhortation à ses disciples, d'où on peut conclure que Théodore avait eu d'autres disciples avant d'être chargé de l'instruction du jeune empereur.

THÉODORET, évêque de Cyr. L'erreur est du domaine de l'homme; triste domaine, où il n'est point rare de voir les cœurs les plus simples, les esprits les plus droits et les intelligences les plus heureusement douées, s'égarer sur les pas de l'illusion. Heureux encore quand cette illusion vient du cœur, car les égarements du cœur sont moins dangereux et conduisent moins loin que les égarements de la raison, qui sont rarement exempts d'orgueil, tandis que bien souvent les autres ne sont que l'exagération d'un bon sentiment. Cette réflexion, qui convient à beaucoup, s'applique surtout à Théodoret, évêque de Cyr, que l'amitié entraîna à la suite de Nestorius, pas assez longtemps pour partager son hérésie, mais trop cependant pour que sa tranquillité et sa réputation n'aient pas eu à en souffrir quelque atteinte.

Théodoret, l'un des hommes de son temps les plus versés dans les recherches de l'érudition, et qui joignit, dans tous ses ouvrages, l'éloquence au savoir, eut une naissance semblable à celle d'Isaac, de Samuel, de saint Jean-Baptiste et de saint Grégoire de Nazianze, c'est-à-dire, que cette naissance, comme son nom l'indique, fut un bienfait de la Providence. Ses parents l'obtinrent par les prières d'un solitaire fameux, dont il a écrit la Vie et qui se nommait Macédonius ;

mais en demandant cet enfant, ils promirent l'un et l'autre de le consacrer au Seigneur ; ce qu'ils firent aussitôt qu'il fut sorti du berceau. Nourri dès son enfance dans la doctrine des apôtres et instruit dans la foi de Nicée, Théodoret était tout jeune encore qu'il lisait déjà les saintes Ecritures dans l'assemblée du peuple ; ce qui porte à croire que, dès son enfance, il avait été mis au nombre des lecteurs. Sa demeure ordinaire était Antioche, où il était né vers l'an 387, et il y a toute apparence que ce fut en cette ville qu'il s'appliqua à l'étude de l'éloquence et à la connaissance des langues étrangères ; car on voit par ses ouvrages qu'outre le syriaque, qui était la langue commune de son pays, il possédait encore le grec et l'hébreu.

Il perdit ses parents de bonne heure, et, en se voyant maître des grands biens qu'ils lui avaient laissés, il les distribua aux pauvres et choisit pour partage la pauvreté volontaire, renonçant à rien posséder en propre, ne conservant pour lui ni terres, ni maisons, mais seulement les habits nécessaires pour se vêtir. Depuis longtemps déjà, il avait l'habitude de fréquenter un monastère situé à trente lieues d'Antioche. Après la mort de sa famille, il y fixa sa demeure, et n'en sortit que malgré lui, lorsqu'en 423, on l'en tira pour le faire évêque de Cyr, dans la partie de la Syrie qui borde l'Euphrate. Il nous la dépeint dans ses lettres comme une petite ville isolée, désagréable et n'ayant que peu d'habitants qui tous étaient pauvres. Quoique le territoire de Cyr eût seize lieues de long et autant de large, Théodoret nous le représente comme fort peu de chose ; cependant il fallait bien que le pays fût fertile, au moins dans la plaine, puisqu'il compte jusqu'à huit cents églises ou paroisses dans son diocèse. On croit que sa nouvelle dignité ne lui fit rien changer au genre de vie qu'il avait pratiqué dans son monastère.

Toute son attention dans l'épiscopat fut d'édifier l'Eglise et de se rendre agréable à Dieu par ses vertus. Plein de zèle pour la vérité et de dévouement pour ceux qui l'aimaient, rien ne pouvait l'empêcher de dire ou d'entreprendre ce que sa conscience lui commandait. Tant qu'il fut évêque, il ne forma aucune plainte en justice et n'eut à en subir de personne, de sorte qu'on ne le vit jamais importuner les magistrats, ni ses ecclésiastiques paraître devant les tribunaux. Son diocèse était infesté d'hérétiques, et on y comptait surtout un grand nombre d'ariens, de macédoniens et de marcionites. Il en convertit beaucoup, et on voit dans ses lettres qu'il baptisa plus de dix mille marcionites en huit bourgades. Il en convertit une autre remplie d'eunomiens et d'ariens, de sorte qu'en 449, le territoire de Cyr était entièrement délivré de ce fléau ; mais cette moisson lui coûta beaucoup ; il ne la recueillit qu'après l'avoir semée avec larmes et arrosée de son sang ; car il fut souvent poursuivi à coups de pierres par ceux dont il s'efforçait d'amollir la dureté. Plus d'une fois, pour leur procurer la vie de l'âme, il se vit en danger de perdre celle du corps ; ce qui lui fit donner le titre de confesseur. Il reconnaît avoir été beaucoup aidé dans ces conversions par les prières d'un pieux solitaire nommé Jacques, et des saints dont il possédait les reliques.

Théodoret était lié d'amitié avec Nestorius et Jean d'Antioche, et il se trouvait même dans cette dernière ville lorsqu'on remit à ce prélat les lettres que le pape Célestin et saint Cyrille lui écrivaient contre l'évêque de Constantinople. Consulté comme les autres évêques qui étaient présents, il fut d'avis que Jean devait écrire à Nestorius ; ce qu'il fit en effet, par une lettre fort belle et très-orthodoxe, pour l'engager à faire tomber les bruits qui s'élevaient contre lui dans l'Eglise. Quelques-uns ont cru que Théodoret avait lui-même motivé cette lettre, pour la rendre plus pressante. La troisième que saint Cyrille adressa à ce novateur, et à laquelle il avait joint ses Anathématismes, ne plut ni à Jean ni à Théodoret. Ils furent choqués de ces anathématismes, où ils crurent distinguer quelque chose des hérésies d'Apollinaire. Théodoret, à la prière de Jean, les réfuta par un écrit assez faible auquel saint Cyrille fit une réponse. Le jugement rendu contre Nestorius à Ephèse, avant l'arrivée des orientaux, l'approbation que le concile parut donner aux anathématismes de saint Cyrille ne choquèrent pas moins Jean et Théodoret ainsi que les autres évêques venus avec eux. Ils déposèrent saint Cyrille, sans aucune formalité, déclarèrent les anathématismes hérétiques, se séparèrent de la communion du concile et cassèrent tout ce qui avait été résolu. Le concile les cita dans les formes à venir rendre raison d'un procédé aussi irrégulier. Sur le refus qu'ils en firent, il les retrancha de la communion ecclésiastique, avec défense d'user de l'autorité sacerdotale, jusqu'à ce qu'ils eussent reconnu et confessé leur faute.

Théodoret et les autres évêques orientaux reprirent le chemin de leurs diocèses ; mais en passant par Bérée ils tinrent un concile pour savoir ce qu'ils devaient répondre aux nouvelles instances de Théodose qui voulait les obliger de s'accorder avec saint Cyrille. Le résultat de cette réunion fut la rédaction de quelques articles auxquels le saint patriarche répondit par une lettre à Acace pour lui marquer à quelles conditions il consentait à se réunir aux orientaux. Cette lettre était suivie d'une profession de foi destinée à lever tous les doutes que ses anathématismes avaient fait concevoir. Théodoret examina cette lettre avec soin, mais quoiqu'il la trouvât catholique, il ne put encore se résoudre à abandonner le parti de Nestorius. L'empereur fatigué d'un schisme qui se continuait malgré tous ses efforts pour l'éteindre, donna l'ordre de chasser de leurs Eglises tous ceux qui s'opposeraient à la réunion. Théodo-

ret, qui ne s'effrayait pas facilement, fut moins touché de ces menaces que des instances que lui firent pour la paix saint Jacques de Nisibe, saint Siméon Stylite, et saint Baradat, qui le déterminèrent à conférer avec Jean d'Antioche, déjà soumis, avec les autres évêques d'orient, aux décisions du concile qui avait condamné Nestorius. Jean le reçut avec toutes sortes d'amitié, et après avoir conféré avec lui, ils convinrent qu'il ne serait point question de la déposition de l'évêque de Constantinople, mais seulement, de la foi sur laquelle ils étaient d'accord. A ces conditions, Théodoret se réunit à Jean d'Antioche et à saint Cyrille. Or ceci se passait en 433 ou 434. Environ deux ans après, on exigea de nouveau sa signature à la condamnation de Nestorius; Théodoret s'y refusa d'abord, mais ayant enfin reconnu que la doctrine de ce novateur était entièrement opposée à la foi catholique, il la condamna publiquement et déclara par écrit qu'il détestait son hérésie.

Après la déposition de Nestorius, on vit s'élever une nouvelle hérésie qui donna occasion à Théodoret de déployer tout son zèle; mais cette fois uniquement et complétement en faveur de la vérité. Eusèbe, évêque de Dorylée en Phrygie, ayant reconnu par plusieurs conversations qu'il eut avec Eutychès, que cet abbé donnait dans une erreur opposée à celle de Nestorius, essaya longtemps de le ramener à la saine doctrine; mais comme il s'opiniâtrait jusqu'à s'emporter contre lui, contre les saints Pères et contre Dieu lui-même, il le dénonça à Flavien de Constantinople dans le territoire duquel était situé son monastère. Flavien convoqua un concile pour le 8 novembre 448. Eusèbe de Doryleé, un des évêques assistants, présenta un libelle contenant contre Eutychès plusieurs chefs d'accusation. Cité devant le concile, il refusa d'abord de comparaître; mais il le fit ensuite, et refusa avec opiniâtreté de reconnaître deux natures en Jésus-Chrit après l'Incarnation. Le concile prononça contre lui une double sentence d'excommunication et de déposition, contre laquelle il se pourvut, et parvint même à obtenir de l'empereur la convocation d'un concile œcuménique à Ephèse. Dioscore, patriarche d'Alexandrie, fut chargé par ce prince de présider cette assemblée, d'où il exclut formellement Théodoret. L'amitié qui l'unissait à saint Flavien et son zèle pour la saine doctrine lui attirèrent d'autres disgrâces auxquelles l'analyse de ces lettres nous initiera mieux que les récits les plus détaillés ne le pourraient faire.

A l'avocat Eusèbe. — Informé qu'il se répandait un bruit qu'on voulait l'inquiéter, et peut-être même le déposer et le bannir, il écrivit à l'avocat Eusèbe, que, avec la grâce de Dieu, ce serait avec joie qu'il recevrait cette nouvelle et la verrait même exécuter: « car, dit-il, quand Dieu ne promettrait aucune récompense à ceux qui combattent par la vérité, elle est pour elle-même assez belle pour déterminer ses partisans à supporter toutes les peines et tous les travaux pour son amour. » Il rapporte même à ce sujet quelques sentiments généreusement exprimés par des païens, dont Homère a fait l'éloge, puis il ajoute : « Il serait honteux à des Chrétiens qui ont les prophètes et les apôtres pour maîtres, qui adorent Jésus-Christ mort en croix, qui attendent la résurrection du corps et le royaume des cieux, d'avoir moins de courage que de simples disciples de la nature. Consolez donc, dit-il à Eusèbe, ceux qui s'affligent des menaces qui me sont adressées; et, s'il y en a d'assez lâches pour s'en réjouir, qu'ils sachent que je m'en réjouis encore plus qu'eux. » Il expose ensuite sa profession de foi, en déclarant qu'il croit au Père, au Fils et au Saint-Esprit; qu'il n'admet point deux fils, comme ses ennemis l'en accusent, mais un seul Fils, savoir Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, et Verbe de Dieu incarné. Loin de nier les propriétés des deux natures, il confesse qu'elles ont été unies sans confusion, de sorte qu'il y en a qui appartiennent à l'humanité et d'autres à la divinité; mais la divinité existe sans commencement, tandis que l'humanité a tiré son origine de la race d'Abraham et de David dont la sainte Vierge est descendue.

A Dioscore d'Alexandrie. — Les ennemis de Théodoret, après avoir surpris la religion de l'empereur, trompèrent encore un grand nombre d'autres personnes, de sorte que l'on commençait à crier publiquement contre lui. Dioscore d'Alexandrie, qui avait paru son ami, se laissa prévenir comme les autres, et le crut coupable, sans avoir vérifié les accusations dont on le chargeait. Théodoret, dans la lettre qu'il lui écrit pour se justifier, proteste qu'il veut suivre les traces des Pères et conserver la doctrine évangélique dont les Pères de Nicée nous ont laissé le symbole. Il se sert des expressions de ce symbole, pour expliquer sa croyance catholique sur le système de l'Incarnation, c'est-à-dire, en donnant à la sainte Vierge le titre de Mère de Dieu. Il ajoute que c'est la doctrine qu'il a apprise des divines Ecritures, des Epîtres de saint Paul, des écrits des anciens Pères, et particulièrement de Théophile et de Cyrille d'Alexandrie, dont il a cité les témoignages, dans les *Dialogues* qu'il a publiés contre ceux qui refusaient de reconnaître la différence des deux natures. « Je pense, observe-t-il à Dioscore, que vous n'ignorez pas que ce dernier m'a écrit plusieurs fois. Quand il envoya à Antioche ses livres contre Julien et son traité du *Bouc émissaire*, il pria le bienheureux Jean, évêque de cette Eglise, de les montrer aux docteurs les plus célèbres de l'Orient. Jean m'envoya ces livres que je lus avec une admiration telle, que je crus devoir la témoigner immédiatement au saint patriarche d'Alexandrie, qui loua, dans sa réponse mon exactitude et mon

affection. Je garde ses lettres. » Théodoret exhorte donc Dioscore, à ne point écouter ceux qui le calomniaient, à prendre soin de la paix de l'Eglise, en ne permettant pas qu'on en altérât les dogmes, et en ramenant à la pureté de la foi ceux qui s'en étaient écartés. Si cela lui est impossible, il l'engage à les chasser de la société des fidèles, afin qu'ils ne les infectassent point de leurs erreurs. Il termine sa lettre par un anathème contre les dogmes qui avaient causé la condamnation de Nestorius. Le voici : « Si quelqu'un nie que la sainte Vierge soit Mère de Dieu ; ou, s'il dit que Notre-Seigneur-Jésus-Christ est un pur homme ; ou, s'il divise en deux le Fils unique et premier-né de toutes les créatures, qu'il soit déchu de l'espérance en Jésus-Christ. »

A saint Flavien. — Cependant Dioscore souffrait que les accusateurs de Théodoret fulminassent des anathèmes contre lui dans l'Eglise d'Alexandrie. Lui-même se leva de son siége et cria anathème avec les autres. Il fit plus, il envoya des évêques à la cour pour exciter de nouveaux troubles contre Théodoret, dans la vue sans doute de le faire déposer et bannir de son diocèse. Celui-ci en écrivit à saint Flavien de Constantinople, pour l'avertir de la fausseté des calomnies répandues contre lui. « J'ai envoyé à Dioscore, lui dit-il, un de nos prêtres avec des lettres synodales, pour lui apprendre que nous nous en tenons à l'accord fait sous les auspices de Cyrille d'heureuse mémoire ; que nous approuvons sa lettre, et que nous recevons avec respect celle de saint Athanase à Epictète, ainsi que la foi de Nicée. Les clercs qu'il nous a députés, ont reconnu par leur propre expérience, qu'aucun des évêques d'Orient n'a d'opinion contraire à la doctrine apostolique. » Il conjure ensuite Flavien de prendre la défense des saints canons violés en sa personne, par l'anathème que Dioscore avait prononcé contre lui. Car, conformément au concile de Nicée, le concile de Constantinople, ayant séparé la juridiction des provinces, et défendu aux Eglises d'une province d'usurper l'autorité sur une autre, l'Eglise d'Alexandrie ne devait gouverner que l'Egypte. « Dioscore, ajoute-t-il, vante continuellement la chaire de saint Marc ; mais il sait bien qu'Antioche possède la chaire de saint Pierre, le maître de saint Marc, le prince et le chef des apôtres. » Il observe en passant que, quelque sublime que soit un siége épiscopal, celui qui est assis dessus ne doit pas oublier pour cela les sentiments d'humilité dont les apôtres ont donné l'exemple.

A Domnus d'Apamée. — « Quand j'aurais mille bouches, écrit-il à Domnus d'Apamée, je ne pourrais jamais louer Dieu, autant qu'il le mérite, pour la grâce qu'il m'accorde de souffrir pour la confession de la vérité une ignominie apparente, que je trouve plus glorieuse que tous les honneurs du monde ; quand on me condamnerait à aller m'ensevelir dans le dernier coin de la terre, je le louerais encore davantage, parce que je lui serais redevable d'une plus grande faveur ; car ce n'est pas le déplaisir des maux que je souffre ni la crainte de ceux qu'on y peut ajouter, qui me font agir ni écrire tant de lettres ; ce n'est que la nécessité de défendre mon innocence. » Il ne niait pas qu'il ne fût coupable de beaucoup de péchés, mais il se tenait assuré d'avoir conservé dans sa pureté la doctrine des apôtres, dont il avait même pris la défense contre les hérétiques, et qu'il ne cessait de prêcher aux fidèles. Il met saint Ignace au nombre de ceux qui nous ont transmis la saine doctrine, et le compte pour une des lumières du monde, avec saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire et saint Jean Chrysostome. Dans cette confiance, il demande, si on le croit dans l'erreur, qu'on daigne au moins, l'entendre avant de le juger. « Mais, ajoute-t-il, si l'on veut me condamner, sans que je puisse voir ni mes juges, ni mes accusateurs, je me soumets de bon cœur à cet arrêt injuste, en attendant le jour du souverain Juge, devant lequel nous n'aurons besoin ni de témoins, ni d'avocats, puisque toutes choses lui sont parfaitement connues. » Il dit ailleurs, qu'en sa présence, ses ennemis étaient muets, et qu'ils n'avaient de courage pour l'accuser, que lorsqu'il était absent.

A Domnus d'Antioche. — Vers le même temps, il apprit par des lettres de Domnus d'Antioche que l'on parlait d'assembler un concile. Cette nouvelle l'attrista beaucoup, ne doutant pas que cette assemblée ne dût avoir des suites fâcheuses, à moins que Dieu, par sa miséricorde, ne détruisît toutes les machinations que les ennemis de la paix et de la vérité ne manqueraient pas de mettre en jeu dans cette circonstance. Il en jugeait ainsi parce qu'il prévoyait que Dioscore serait choisi pour le présider, puisque le premier évêque d'Orient, saint Flavien de Constantinople, devait s'y présenter comme partie. Théodoret craignait surtout que l'on y confirmât les Anathématismes de saint Cyrille, qu'il n'avait pu se résoudre encore à approuver, parce qu'il les croyait entachés de l'erreur d'Apollinaire. Il rappelle à Domnus, avec quelle vigueur les orientaux avaient repoussé ces anathématismes, et en lui envoyant les copies de l'accord fait avec saint Cyrille, il lui conseille de les faire porter au concile, pour montrer que cet accord ne les obligeait point à recevoir les anathématismes. Il l'exhorte, et avec lui tous ceux qui avaient reçu des lettres de convocation, à recourir à Dieu pour en recevoir du secours, de ne rien craindre et de tout souffrir puisqu'il s'agissait de conserver la foi telle que nous l'avons reçue de nos pères. Il le prie d'apporter un grand soin dans le choix qu'il ferait des évêques et des ecclésiastiques pour les emmener avec lui à ce concile, et de ne prendre que ceux dont il connaissait le zèle et la constance pour la défense de la vérité ; dans la crainte de se voir trahi par les siens mêmes et peut-être réduit à faire

quel ue chose contre sa conscience et ce qu'il devait à Dieu, ou à se voir exposé à la violence de ses ennemis. « Songez, lui dit-il, qu'il s'agit de la foi, qui fait toute l'espérance de notre salut. Nous devons donc faire tous nos efforts pour la conserver intacte, et pour empêcher que la doctrine des apôtres ne souffre aucune altération. »

Au pape saint Léon. — Ce que Théophile avait prévu arriva; Dioscore d'Alexandrie se rendit maître absolu du concile d'Ephèse, et employa les dernières violences pour faire réussir ses desseins. Théodoret fut condamné comme chef d'hérésie, sa doctrine anathématisée, avec défense à qui que ce fût de le retirer chez lui ni de le nourrir. Comme il était absent, on l'appela par trois fois, quoiqu'on sût bien qu'il lui était impossible de répondre, puisqu'il se trouvait éloigné de plus de trente journées; mais Dioscore voulut que l'on observât cette ombre de formalité, afin de se ménager une occasion de le condamner par défaut. La raison dont on colora cette sentence fut qu'il avait condamné les anathématismes de saint Cyrille, et que pendant les disputes entre ce patriarche et Jean d'Antioche, il avait écrit à ses diocésains une lettre contre le premier concile d'Ephèse. On produisit encore contre lui quelques-uns de ses écrits; mais, au lieu d'y trouver aucune hérésie, on en fit un grand éloge, ce qui n'empêcha pas le concile de dire anathème à la doctrine de leur auteur, parce que Dioscore, sur l'esprit duquel la justice et la vérité ne faisaient plus d'impression, le voulait ainsi. Les légats de saint Léon ne laissèrent pas de s'opposer aux injustices commises dans cette assemblée. Théodoret l'apprit en même temps que sa condamnation par une copie des *actes* de ce qui s'y était passé. Sachant d'ailleurs le zèle de ce saint Pape pour la vérité, il ne doutait pas qu'il ne dût trouver en Occident la justice qu'on lui refusait dans sa patrie. Il prit donc le parti de lui députer quelques-uns de ses prêtres qu'il chargea de plusieurs lettres.

Dans celle qui est adressée au Souverain Pontife, il reconnaît d'abord que le Saint-Siége tenant le premier rang en toutes choses, c'est de lui que les Eglises blessées doivent recevoir les remèdes à leurs maux. Il fait ensuite un grand éloge de la ville de Rome, et loue surtout la foi dont on y fait profession, et qui l'avait déjà rendue célèbre du vivant même de saint Paul. Il relève l'avantage que cette ville avait de posséder les tombeaux des princes des apôtres, tous les deux pères et maîtres de la vérité. Il fait ensuite l'éloge de saint Léon lui-même, dont il relève le zèle contre les manichéens et dit de sa lettre à saint Flavien, qu'il l'avait lue et admirée comme le langage du Saint-Esprit. Il se plaint de l'injustice de Dioscore qui l'avait condamné sans l'appeler ni l'entendre, le sachant absent et éloigné. Abordant ensuite sa propre cause, il rappelle ainsi les travaux qu'il s'était imposés pour l'Eglise. « Il y a vingt-six ans que je suis évêque, sans avoir jamais essuyé aucun reproche, ni sous Théodote, ni sous aucun des évêques d'Antioche ses successeurs. J'ai ramené à l'Eglise plus de mille marcionites, et une quantité incroyable d'eunomiens et d'ariens; il ne reste plus un seul hérétique dans les huit cents paroisses que je gouverne. Dieu sait combien j'ai reçu de coups de pierres, et quels combats j'ai soutenus dans plusieurs villes d'Orient contre les hérétiques et les païens, et c'est après tant de sueurs et de travaux que je me vois condamné ! J'attends donc le jugement de votre Siége apostolique; je prie et je conjure Votre Sainteté, au juste tribunal de qui j'en appelle, de me prêter son secours, et en m'ordonnant d'aller lui rendre compte de ma doctrine, de pouvoir témoigner ainsi qu'elle est en tout conforme à celle des apôtres. »

Il fait un dénombrement de tous les ouvrages qu'il avait composés depuis vingt ans, puis il ajoute : « On peut reconnaître, en les lisant, si j'ai gardé la règle constante de la foi, ou si je m'en suis écarté. Ne rejetez pas, je vous en supplie, mes très-humbles prières, et ne méprisez pas ma vieillesse, si indignement traitée, après tant de travaux. Avant toutes choses, je désire savoir de vous si je dois ou non acquiescer à cette injuste déposition. J'attends là-dessus votre décision. Si vous m'ordonnez de m'en tenir à ce qui a été jugé, je le ferai; je n'importunerai plus personne et j'attendrai le jugement de Dieu. Il m'est témoin que je ne me mets pas en peine de mon honneur ni de ma gloire, mais seulement du scandale qui peut en rejaillir pour les simples et surtout pour les hérétiques nouvellement convertis. Incapables de discerner ma doctrine, en voyant l'autorité de ceux qui m'ont condamné, ne seront-ils pas tentés de me considérer à mon tour comme hérétique, sans faire attention que, depuis tant d'années que je suis évêque, je n'ai acquis ni maisons, ni terre, ni sépulture, ni même une obole, puisqu'en faisant vœu de pauvreté volontaire, j'ai distribué aux pauvres le patrimoine de mes parents, aussitôt après leur mort, comme tout l'Orient peut l'attester. Je vous écris ceci par les prêtres Hypatius et Abraham, corévêques, et Alype, exarque des moines qui sont chez nous, ne pouvant aller vous trouver moi-même à cause de la défense de l'empereur. »

Au légat René. — Théodoret écrivit aussi à René, prêtre de l'Eglise romaine et l'un des légats du Saint-Siége au concile d'Ephèse, auquel il pensait qu'il avait assisté. Il le prie avec beaucoup d'instances d'obtenir du Pape un ordre qui l'obligeât d'aller à Rome rendre compte de sa conduite : « car ce siége, dit-il, possède la prééminence sur toutes les Eglises du monde, à un grand nombre de titres, mais principalement par la pureté de sa foi, qui n'a jamais été entachée d'aucune hérésie, puisqu'il n'en est aucun parmi ceux qui s'y sont assis qui n'ait conservé entières la croyance et la

grâce apostoliques. » Il proteste que lui-même n'a rien enseigné de contraire. Toujours il a fait profession de ne reconnaître qu'un Père et un Saint-Esprit; qu'un seul Fils qui s'est fait chair pour nous; le même qui est tout ensemble Fils de Dieu et fils de l'homme; Fils de Dieu, parce qu'il est engendré de Dieu, et fils de l'homme à cause de la forme d'esclave, selon laquelle il est né de la race de David.

A Uranius d'Emèse. — L'empereur permit à Théodoret de se retirer dans le monastère qu'il avait déjà habité près d'Apamée, avec défense d'en sortir. On ne mit point d'évêque à sa place; mais on le priva des revenus de son évêché. Cela se passait en 450. Vers le même temps, ou au commencement de l'année suivante, Uranius, évêque d'Emèse, qui, autant qu'on en peut juger, lui avait conseillé d'user de plus de ménagements, de peur de tomber dans la persécution, lui fit des reproches de n'avoir pas suivi son avis. Théodoret lui répond tout simplement qu'il a mieux aimé suivre ceux des apôtres et des prophètes, en parlant avec force et constance pour la vérité; et que loin de s'en repentir, il se glorifiait de cette liberté et remerciait Dieu de l'avoir jugé digne de souffrir pour sa cause. Uranius ayant cherché dans une seconde lettre à expliquer quelques paroles de la première, dont Théodoret lui semblait n'avoir pas bien compris le sens, celui-ci lui répondit encore: « Moins que jamais je ne me repens d'avoir mal pris le sens de votre première lettre, puisque cette erreur vous a donné l'occasion de me témoigner l'amitié fraternelle que vous avez dans le cœur, la pureté de votre foi et le zèle que vous avez pour la vérité. » Pour lui témoigner d'une façon exceptionnelle combien il l'aimait, il consentit de bonne grâce à accepter ses présents, quoiqu'il se fût fait une loi de n'en recevoir de personne.

A l'avocat Marane. — Dans une lettre qu'il écrivit à l'avocat Marane, Théodoret dit que ceux qui troublaient l'Eglise par leur persécution ne tarderaient pas à recevoir de Dieu le châtiment qu'ils méritaient, et l'événement, en effet, justifia cette prédiction. Théodose le Jeune mourut au mois de juin ou juillet 450, et Chrysaphe, qui l'avait entretenu dans son attachement au schisme excité par Dioscore, fut disgracié bientôt après, relegué dans une île, et mis à mort par le conseil de l'impératrice Pulchérie.

A Thimothée. — Un autre zélé défenseur de la foi fut l'évêque Timothée, qui pria Théodoret de lui donner une instruction sur l'Incarnation, afin d'en défendre le mystère avec plus de force, de lumière et de succès. Théodoret lui répondit par une longue lettre dans laquelle il lui expose la doctrine qu'il avait puisée dans les livres saints et dans les écrits des Pères. Il l'avertit, avant toutes choses, de s'appliquer à bien comprendre la différence des noms donnés à Jésus-Christ et la cause de son Incarnation. « Avec cette connaissance, lui dit-il, il ne reste plus aucune ambiguité sur la Passion du Sauveur. Nos ennemis conviendront sans peine que le nom de Fils unique de Dieu avant l'Incarnation, étaient ceux de Dieu, de Verbe, de Fils unique, de Seigneur de toutes créatures; et que le nom de Jésus-Christ marque proprement son Incarnation, puisqu'auparavant il ne s'appelait ni Christ ni Jésus; ce qui n'empêche pas cependant que depuis son Incarnation on ne lui donne encore les noms qui lui convenaient auparavant, parce qu'en se faisant homme il est demeuré ce qu'il était et n'a point cessé d'être Dieu. Mais, lorsqu'il s'agit de sa Passion, l'Ecriture ne lui donne jamais le nom de Dieu, et les évangélistes n'établissent que la généalogie de son humanité, suivant laquelle il est descendu d'Abraham et de David. » Théodoret dit ensuite, comme principe certain et avoué même des hérétiques, qu'il y a en Jésus-Christ deux natures, l'une divine qui est éternelle, et l'autre humaine qui est né dans le temps; d'où il conclut que, sans les diviser, ni admettre deux personnes en Jésus-Christ, on doit dire que sa chair est passible et sa divinité impassible. Il en est de même de notre âme et de notre corps; quoique ces deux natures existent en même temps et soient unies naturellement, nous disons, sans les diviser, que l'âme est simple, raisonnable, immortelle et invisible, et que le corps est composé, passible et mortel. Donc, encore que les natures soient différentes, nous devons néanmoins adorer un seul Fils et reconnaître que c'est le même qui est Fils de Dieu et Fils de l'homme. L'union rend les noms communs, mais elle ne confond pas les natures. En effet, il est clair, pour ceux qui pensent sainement, qu'il y a des choses qui conviennent à Jésus-Christ comme Dieu, et d'autres à Jésus-Crrist comme homme. On dit de lui qu'il est passible et impassible. Il a souffert, selon son humanité, et il est demeuré impassible en tant que Dieu. S'il avait souffert selon sa divinité, comme le soutiennent quelques impies, ce serait en vain qu'il se serait incarné.

A l'abbé Jean. — Dès le commencement de son règne, l'empereur Marcien, ayant rendu la liberté à l'Eglise, Théodoret, avec les autres évêques bannis, fut appelé à en profiter. Aussitôt qu'il en eut connaissance, il fit part de cette nouvelle à ses amis. Dans la lettre qu'il écrivit sur ce sujet à l'abbé Jean, il le prie de se joindre à lui pour rendre grâces à Dieu de ce changement, et obtenir que ceux qui embrassaient alors la vérité fussent assez généreux pour l'aimer par elle-même et sans aucun intérêt temporel. Il écrivit également au patrice Anatole pour le prier de remercier, en son nom, l'empereur et l'impératrice de la liberté qu'ils accordaient à l'Eglise, et de solliciter puissamment la convocation d'un concile auquel le prince voulût bien assister pour empêcher le désordre.

A des soldats. — Dans une certaine cir-

constance, Théodoret avait dit que Dieu peut tout ce qu'il veut, mais qu'il ne veut et ne peut rien de ce qui ne convient pas à sa nature. Les eutychéens condamnèrent cette parole. Bien loin d'admettre cette restriction, ils prétendaient qu'il n'y a rien d'impossible à Dieu, et que, par conséquent, il avait pu souffrir et mourir dans sa nature divine. Quelques personnes, parmi celles qui avaient pris le parti de Théodoret contre les eutychéens, lui demandèrent des éclaircissements sur cette difficulté. L'inscription de la lettre porte qu'elle était adressée à des soldats; pourtant il est rare que les hommes de ce métier s'occupent de questions théologiques. Quoi qu'il en soit, Théodoret fait voir dans sa réponse que ceux qui condamnaient ce qu'il avait dit sur le pouvoir de Dieu manquaient de l'instruction nécessaire : « Nous confessons, dit-il, que Dieu peut tout; mais, par ce terme, nous n'entendons que les choses bonnes et honnêtes. Celui qui est bon et sage de sa nature ne peut rien admettre de contraire à sa sagesse et à sa bonté. A ceux qui pensent autrement nous demanderons si Dieu peut mentir, lui qui est la vérité ? S'il peut commettre des injustices, lui qui est la source de toute justice ? S'il peut devenir insensé, lui qui est un abîme et une profondeur de sagesse ? En un mot, s'il peut n'être ni Dieu, ni bon, ni créateur ? S'ils conviennent que ces choses ne sont pas possibles à Dieu ; c'est, leur dirons-nous, qu'il y a plusieurs choses impossibles à Dieu, par une impossibilité qui ne vient ni de faiblesse, ni de défaut, mais de la perfection de sa nature et de sa puissance infinie, comme ce n'est point une faiblesse mais une perfection et une marque de puissance à notre âme de ne pouvoir mourir. S'ils objectent que Dieu peut tout ce qu'il veut, il faut leur répondre qu'il ne veut rien faire qui ne convienne à sa nature, parce qu'étant bon et juste par nature, il ne peut vouloir rien de mauvais ni d'injuste. »

Théodoret prouve par quelques passages de l'Écriture que Dieu n'étant point susceptible de changement, n'a pu devenir mortel et passible, d'impassible et d'immortel qu'il est; autrement, il n'aurait point pris notre nature. Mais comme la sienne est immortelle il a pris un corps qui pût souffrir, et avec ce corps une âme humaine, afin de délivrer en même temps notre âme et notre corps. Il prouve, par le témoignage des quatre Evangélistes, « que ce fut le corps même de Jésus-Christ qui fut attaché à la croix, » et comme il est dit encore que le Seigneur fut mis dans le tombeau, Théodoret répond qu'il est d'usage d'appliquer à la personne ce qui est dit du corps. Nous lisons dans les *Actes des Apôtres*, que des personnes craignant Dieu ensevelirent saint Étienne, quoiqu'elles n'eussent enseveli que son corps. C'est dans le même sens que Jacob, en parlant de son corps, dit : *Ensevelissez-moi avec mes pères.* (*Gen*, XLIX, 29.)

Aux moines de Constantinople. — Malgré les précautions qu'il prenait dans la plupart de ses lettres de justifier sa foi sur le mystère de l'Incarnation, on ne laissait pas d'accuser Théodoret de croire deux fils en Jésus-Christ. Il écrivit aux moines de Constantinople que ceux qui formaient contre lui de semblables accusations n'avaient d'autre sujet de le haïr que son attention à combattre leurs erreurs. Il témoigne une vive douleur de la triste nécessité qui le réduisait à employer contre des hommes qui se disaient les enfants de l'Eglise, les mêmes preuves qui lui avaient servi à combattre et à convertir les marcionites. Il appelle les milliers de témoins qui l'avaient entendu prêcher l'Evangile à déposer qu'il n'avait rien enseigné de contraire à la vérité, et il renvoie aux ouvrages qu'il avait écrits contre les Grecs, les Juifs et les ariens, affirmant qu'on y trouvait qu'il avait combattu contre eux, non pour faire admettre deux fils, mais le Fils unique de Dieu : « Chaque année, dit-il, j'oblige ceux qui reçoivent le baptême à apprendre le symbole de Nicée ; et, lorsque je les baptise, je le fais au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et en nommant chacune des personnes. De même, en célébrant la liturgie, je rends gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit. Si, comme on nous en accuse, nous reconnaissons deux fils, lequel des deux omettons-nous donc, en le glorifiant dans notre adoration? Ne serait-ce pas une extrême folie de reconnaître deux fils et de n'en glorifier qu'un seul ? Mes ennemis, quelque habitués qu'ils soient à mentir, n'oseront jamais avancer qu'ils m'ont entendu parler de la sorte; ils ne m'accusent d'admettre deux fils que parce que j'admets deux natures. »

A l'économe Jean. — La lettre suivante fut écrite lorsque la tempête était déjà apaisée. Cependant Théodoret habitait encore son monastère, où il jouissait d'une grande tranquillité. Elle fut troublée par la nouvelle d'un scandale arrivé dans une ville que son historien ne nomme pas, mais que l'on croit être celle de Cyr. Quelques prêtres, en faisant la prière, la finissaient ordinairement par l'invocation du nom de Jésus. L'archidiacre les en reprit vivement et soutint que ce n'était pas Jésus-Christ qu'il fallait nommer dans la glorification, mais le Fils unique du Père. C'était, pour ainsi dire, séparer Jésus-Christ du Fils de Dieu, comme le faisaient les nestoriens ; ou ne reconnaître en lui que la nature divine, et nier avec les eutychéens la vérité de son Incarnation. L'injure faite à Jésus-Christ, en cette circonstance, excita beaucoup de bruit dans la ville. Pour y remédier, Théodoret écrivit à l'économe de l'Eglise, nommé Jean, une lettre assez longue, et dans laquelle il fait voir que le Fils de Dieu n'étant qu'un, l'Ecriture lui donne indifféremment, tantôt le nom de Fils de Dieu et tantôt celui de Christ. C'est ce que l'on remarque dans plusieurs passages des *Epîtres de saint Paul : Il n'y a*, dit cet apôtre, *qu'un Dieu Père, de qui s nt toutes choses, et un Seigneur*

Jésus-Christ, par qui toutes choses ont été faites. (*Ephes.* IV, 6.) Et ailleurs : *Nous sommes toujours dans l'attente de la béatitude que nous espérons et de l'avénement du grand Dieu et Sauveur Jésus-Christ.* (*Tit.* II, 13.) Et l'apôtre saint Pierre : *Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant.* (*Matth.* XVI, 16.)

Théodoret, après avoir cité un grand nombre d'autres passages, tant de l'Ancien que du Nouveau-Testament, ajoute : « Il ne faut pas s'arrêter à ce que la qualification de Christ est quelquefois donnée à d'autres, puisqu'il y en a plusieurs à qui l'Ecriture donne même le nom de Dieu, et d'autres, qui l'ont donné à l'ouvrage de leurs mains, c'est-à-dire aux fausses divinités. Nous ne devons pas rougir du nom de Christ, puisque nous portons celui de chrétien qui en dérive. Quoiqu'il y ait quelque différence entre les glorifications usitées dans les églises, les unes glorifiant le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et les autres, le Père avec le Christ et le Saint-Esprit, elles ont toutefois le même sens. Quoique le Seigneur ait commandé de baptiser au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, c'est dans le même sens encore que l'apôtre saint Pierre n'ordonne à ceux qui venaient d'embrasser la foi, que de se faire baptiser au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme si ce nom eût renfermé à lui seul toute la force du précepte divin. » Théodoret confirme ce qu'il vient de dire par un passage de saint Basile, où nous lisons, que nommer le Christ c'est nommer les trois personnes de la Trinité, savoir le Père qui a donné l'onction, le Fils qui l'a reçue et le Saint-Esprit par qui elle s'est communiquée. Il montre que les Pères du concile de Nicée n'ont pas distingué le Fils de Dieu du Christ, mais qu'ils l'ont regardé comme une seule et même personne, puisqu'ils disent : « Nous croyons aussi en un Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu. »

Théodoret, rappelé de son exil, comme nous l'avons remarqué, par l'empereur Marcien, obtint du Pape saint Léon son rétablissement dans l'épiscopat et la permission de remonter sur son siége, sans qu'à Rome on eût égard au jugement de Dioscore, qui l'en déclarait déchu. C'était peu de temps avant la tenue du concile de Chalcédoine, qui acceptant comme venant de Dieu le jugement du Souverain Pontife, accueillit Théodoret comme un prélat entièrement justifié de l'accusation d'hérésie. Il assista à ce concile par un ordre exprès, que l'empereur fit notifier aux évêques par les magistrats présents. Ceux d'Egypte, d'Illyrie et de Palestine, réclamèrent contre cet ordre; mais les évêques d'Orient, d'Asie et de Thrace, témoignèrent le désir que Théodoret prît part aux délibérations de l'Assemblée. Les magistrats répondirent que sa présence ne pouvait porter préjudice à personne, puisque tous les droits que les évêques pensaient avoir contre lui et lui contre eux étaient conservés. A la suite de cette discussion, ils l'introduisirent dans l'assemblée et le firent asseoir au milieu, avec Eusèbe de Dorylée, en qualité d'accusateurs. Ceci se passa dans la première session du concile de Chalcédoine, en 451. Dans la session huitième, les évêques coalisés s'écrièrent, qu'avant toutes choses, il fallait que Théodoret, dont la foi leur était suspecte, anathématisât Nestorius. Celui-ci voulut s'expliquer sur sa doctrine et justifier son innocence, mais pressé à plusieurs reprises d'anathématiser Nestorius, il répondit : « Anathème à Nestorius; anathème à quiconque ne dit pas que la Vierge Marie est Mère de Dieu, et à quiconque divise en deux le Fils unique. Je souscris à la définition de foi et à la lettre du très-saint archevêque Léon, et je crois ainsi. » Là-dessus les magistrats firent remarquer qu'il ne pouvait plus exister de doute sur la foi de Théodoret, et aussitôt tous les évêques assemblés s'écrièrent : « Il est digne de son siége; qu'on le rende à son Eglise : c'est le jugement de Jésus-Christ, nous l'approuvons tous. »

Théodoret, ainsi rétabli dans son église de Cyr, avec promesse de la part des officiers de l'empereur, que ce prince lui laisserait une entière liberté de la gouverner, opina comme évêque dans les sessions suivantes, et particulièrement dans la seizième et dernière, qui se tint le premier novembre de l'an 451, et à la fin des *Actes* de laquelle il souscrivit comme évêque de Cyr. Il n'y a donc aucune vraisemblance, comme le prétendirent plus tard les ennemis du concile de Chalcédoine, que Théodoret n'y ait anathématisé Nestorius que de bouche et non de cœur et par conviction. Il ne paraît pas plus vraisemblable qu'il ait abandonné son évêché pour se retirer dans un monastère, situé près de sa ville épiscopale. Outre que ce fait n'est attesté de personne, on voit, dans une loi du 6 juillet 452, que l'empereur Marcien le qualifie évêque. Le Pape saint Léon, dans la lettre qu'il lui écrivit le 11 juin de l'année suivante, lui parle comme à un évêque occupé à remplir toutes les fonctions de l'épiscopat; et Théodoret, lui-même, se donne la qualité d'évêque de Cyr, à la tête de son *Traité des hérésies*, qu'il composa après le concile de Chalcédoine; ce qui occasionna saint Léon à lui écrire cette lettre, ce fut le beau témoignage que ses légats lui rendirent de la doctrine de Théodoret, aussitôt après leur retour de Chalcédoine.

Ce saint pontife lui témoigne, dans cette lettre une estime toute particulière. Il s'y réjouit d'avoir appris, de la bouche de ses légats, la victoire qu'il avait remportée par sa foi sur l'hérésie de Nestorius, ainsi que sur celle d'Eutychès dont il s'était déclaré depuis longtemps un des plus ardents adversaires. Il le félicite de ce que le jugement rendu en sa faveur par le siége apostolique, avait été autorisé et confirmé par le suffrage unanime de toute cette assemblée. Il prie ensuite Théodoret de ne pas se tenir moins éloigné de l'hérésie de Nestorius,

que de celle d'Eutychès, dans les instructions qu'il ferait à l'avenir, soit sur le baptême, soit sur toute autre matière contestée, et de témoigner tout autant d'horreur pour l'un de ces hérésiarques que pour l'autre, afin de ne plus jamais donner à personne le moindre sujet de douter de sa foi. Il l'avertit encore qu'en combattant les ennemis de l'Eglise, nous devons mesurer nos paroles et peser nos discours avec une prudence réservée et pleine de la plus extrême circonspection. Il n'est plus permis de disputer, comme on le fait pour des choses douteuses ; mais on doit proclamer et établir avec une entière autorité ce qui a été défini dans le concile de Chalcédoine. Saint Léon l'exhorte ensuite à continuer de défendre l'Eglise universelle, avec la même pureté et le même courage qu'il avait fait paraître auparavant ; à travailler avec lui de toutes ses forces pour l'aider à extirper des Eglises d'Orient des racines que les hérésies de Nestorius et d'Eutychès pouvaient y avoir laissées, et à le tenir au courant des progrès que la saine doctrine pourrait faire dans ces provinces.

On croit communément que Théodoret mourut en 458. Gennade ne marque pas l'année ; mais il dit, en termes généraux, que cette mort arriva sous le règne de Léon l'Ancien, c'est-à-dire en 457 au plus tôt, et, au plus tard, en 474. Marcellin suppose qu'il vivait encore en 466, et qu'il écrivait alors contre les hérésies de Nestorius et d'Eutychès.

La vie sainte que Théodoret mena dans sa première jeunesse ; les travaux apostoliques dont il honora son épiscopat ; son zèle ardent pour la conversion des ennemis de l'Eglise ; les persécutions qu'il eut à endurer pour le nom de Jésus-Christ ; son amour de la solitude, de la pauvreté et des pauvres ; l'esprit de charité qu'il ne manqua jamais de faire paraître dans toutes les occasions ; la liberté généreuse avec laquelle il confessa la vérité ; l'humilité profonde qui se révèle dans tous ses écrits ; le succès dont Dieu bénit ses soins, et tous les mouvements qu'il se donna pour le salut des âmes, l'ont rendu vénérable dans toute l'Église. Les anciens le regardaient comme un homme de Dieu et un saint évêque ; mais la qualification qu'ils lui donnent habituellement est celle de bienheureux. Depuis sa mort, son nom, inséré dans les dyptiques sacrés, a toujours été prononcé à l'autel, comme celui d'un évêque dont la foi s'était conservée pure. Il y en a même qui sont allés jusqu'à le représenter comme une colonne immobile de l'Eglise, et un pasteur auquel rien n'a manqué de ce qui fait les plus grands et les plus illustres pasteurs.

Ses écrits. — Théodoret passa sa vie studieuse à écrire. Avec son *Histoire ecclésiastique*, qui commence où finit celle d'Eusèbe, et s'arrête à l'an 429, il a fait des commentaires sur une partie de l'Ancien Testament et sur les *Epitres de saint Paul*. Il a composé cinq livres sur les hérésies, dix sermons sur la Providence, et douze discours sur la Thérapeutique, bel ouvrage qui a pour objet de guérir les préjugés des païens contre le christianisme. Il a écrit les Vies de trente solitaires, et celles de quelques femmes non moins illustres par leur piété et l'incroyable perfection de leurs vertus. Enfin, il a laissé des dialogues et des lettres. Il nous reste à rendre compte de tous ces ouvrages, à l'exception des lettres, dont l'analyse nous a servi à recomposer sa Vie.

Commentaire sur l'Octateuque. — Le premier ouvrage de Théodoret, dans l'édition publiée à Paris en 1642, est son *Commentaire sur l'Octateuque*, c'est-à-dire sur les huit premiers livres de l'Ancien Testament, savoir les cinq livres de Moïse, celui de *Josué* et ceux des *Juges* et de *Ruth*. L'auteur l'a intitulé *Questions choisies sur les passages difficiles de l'Ecriture sainte ;* ce qui montre qu'il n'a point prétendu donner un commentaire continu et suivi sur le texte de la Bible, mais seulement quelques éclaircissements. Il les a disposés en forme de questions et de réponses, c'est-à-dire qu'il propose la difficulté et en donne la solution. Théodoret ne s'est livré à ce travail que dans les dernières années de sa vie. Il remarque dans un espèce d'avant propos qui sert de préface, qu'il y a deux sortes de personnes qui proposent des difficultés sur les livres saints ; les unes veulent s'instruire, et les autres cherchent à y signaler des contradictions apparentes pour en ruiner l'autorité. Il se propose donc de montrer aux uns que l'Ecriture sainte n'enseigne rien qui se contredise, rien qui ne soit en même temps vrai, juste et saint, et promet aux autres de répondre, autant qu'il le pourra, à leurs doutes et à leurs difficultés.

Questions sur la Genèse. — Pour suivre l'ordre des livres sacrés, Théodoret commence par la *Genèse*, dont il éclaircit les difficultés dans cent dix questions, qui sont loin d'avoir toutes la même importance. Dans la première, il se demande pourquoi l'auteur de ce livre n'a pas fait un discours sur la Divinité, avant d'entrer dans le récit de la création ; et à cette demande qui paraît étrangère à son sujet, il répond : « Il était à craindre que les Israélites qui avaient fait un long séjour parmi les Egyptiens, eussent appris d'eux à honorer la créature comme Dieu. Par conséquent il était nécessaire de leur apprendre qu'elle avait eu un commencement, et de leur faire connaître le Créateur par ses œuvres. D'ailleurs il s'adressait à des personnes à qui il avait déjà donné quelque connaissance de la Divinité, lorsqu'en leur parlant en son nom sur la terre d'Egypte, il l'appelle *Celui qui est*, d'un mot qui signifie son éternité. »

Il enseigne dans les questions suivantes que Moïse a eu raison de ne point parler de la création des anges, parce qu'en leur apprenant qu'ils sont d'une nature invisible, il y avait à craindre que les Israélites, ex-

trêmement adonnés à l'idolâtrie, ne les prissent pour des divinités. Du reste, il est inutile de savoir s'ils ont été créés avant le ciel et la terre, ou s'ils ont été créés en même temps, il suffit d'apprendre que ce sont des créatures dont la substance est finie, qu'ils tiennent leur place dans l'univers, et qu'il y en a que Dieu a établis pour veiller à la garde des peuples, des villes, des nations, et même des particuliers. Du reste, ce n'est pas une impiété de croire qu'ils ont été créés avant le ciel et la terre.

En expliquant ces paroles : *L'Esprit de Dieu était porté sur les eaux* (*Gen.* I, 2), il dit que quelques interprètes pensaient que c'était le Saint-Esprit lui-même qui animait les eaux et leur donnait la fécondité. Pour lui, il croit que par l'esprit de Dieu, Moïse entend l'air, parce que dans son récit de la création ayant fait mention des eaux, sous le nom d'abîme, il devait également parler de l'air qui s'étend depuis la superficie des eaux jusqu'au ciel. « C'est pour cela, dit-il, que l'historien sacré se sert du terme *il était porté*, qui marque la nature de l'air. » Il appuie cette explication d'un passage du psaume (CXLVII, 18), où nous lisons : *Son Esprit soufflera et les eaux couleront*, ce qui s'entend évidemment de l'air. Il ne reconnaît que deux cieux, le ciel proprement dit, et le firmament que Dieu composa de la substance fluide des eaux, après l'avoir condensée et rendue solide. Si l'Ecriture dit au pluriel les *cieux des cieux*, c'est, remarque Théodoret, que la langue hébraïque n'a point de nombre singulier pour marquer le ciel et l'eau. Il croit aussi que ce fut de la lumière créée d'abord que Dieu forma le soleil, la lune et les étoiles, et que ces paroles : *Afin qu'ils fussent des signes pour marquer les temps et les saisons* (*Gen.* I, 14), signifient que Dieu a voulu que le soleil et la lune, dans leurs révolutions et leurs mouvements, fussent des signes des saisons des jours et de l'année. Il montre que ces paroles : *Faisons l'homme à notre image* (*Ibid.*, 26), ne peuvent s'entendre des anges, puisqu'ils ne sont point de la substance de Dieu, et que l'image de Dieu et celle des anges ne sont pas une même chose, mais qu'elles doivent s'entendre des personnes de la Trinité qui ont eu part à la formation de l'homme, comme elles en ont à sa régénération dans le baptême; qu'au reste l'image de Dieu n'est point dans le corps de l'homme, mais dans son âme qui est spirituelle, intelligente, invisible et incorporelle.

En expliquant ce que la *Genèse* dit (II, 16, 17) de l'arbre de vie et de celui de la science du bien et du mal, il remarque que « ces noms ne leur ont pas été donnés dès le commencement, mais dans la suite, à cause des effets qu'ils ont produits. L'un contenait la vie parce que Dieu l'avait promise comme une récompense à Adam, s'il eût observé sa défense, en s'abstenant de manger du fruit de cet arbre; et l'autre a fait connaître à l'homme ce que c'était que le péché. — Mais, dira-t-on, ceux qui avaient été créés à l'image de Dieu, ne pouvaient-ils pas distinguer le bien et le mal, sans manger du fruit de ces deux arbres ? — Ils le pouvaient sans doute, répond l'auteur, mais ils n'en ont fait l'expérience qu'après avoir mangé de ce fruit. Jusque là nos premiers parents, semblables à des enfants qui n'ont point encore été souillés par le péché, n'éprouvaient aucune honte à être nus; mais aussitôt après leur faute, ils en rougirent comme des enfants rougissent de leur nudité quand ils avancent en âge. » Comme l'Ecriture remarque que leurs yeux furent ouverts, après qu'ils eurent mangé du fruit, Théodoret pense qu'il faut entendre par là les remords de la conscience qui suivent le péché. Il ne croit pas que Dieu ait créé l'homme immortel, mais il dit qu'il ne prononça l'arrêt de sa mort qu'après son péché, afin de lui inspirer, ainsi qu'à ses descendants, une vive horreur du péché et de le leur faire détester comme la cause de leur mort.

On lit dans l'Ecriture, que Cham, père de Chanaan, ayant trouvé son père dans un état indécent, sortit dehors et le vint dire à ses frères; puis dans le même passage, on attribue le même fait à Chanaan. (*Gen.* II, 22, 25.) Théodoret explique cette contradiction apparente, en disant que ce fut Chanaan qui vit le premier Noé en cet état, et qu'il le vint dire aussitôt à Cham son père. Il remarque que c'est mal à propos que quelques-uns ont confondu avec la chaux vive le bitume employé à la construction de la tour de Babel. Il avait appris lui-même de ceux qui avaient voyagé en Assyrie, que l'eau de ce pays contient des matières bitumineuses avec lesquelles on fait des briques. Le pays ne fournit point de pierres, ou du moins elles y sont trop rares pour qu'on y puisse faire de la chaux, de sorte que les habitants sont réduits à se servir de briques pour leurs constructions.

Des noms d'Adam, de Caïn, d'Abel et de Noë, qui sont syriaques, il en conclut que cette langue est la plus ancienne de toutes. Il ne croit pas que la dénomination d'hébraïque qu'on lui donne vienne d'Héber, mais d'Abraham qui, en se rendant de Chaldée en Palestine, avait traversé l'Euphrate; car on appelle *Hebra*, en langue syriaque, celui qui passe un fleuve. Il blâme ceux qui accusaient ce patriarche d'intempérance, lorsqu'il prit Agar pour concubine, en observant qu'il ne l'avait fait qu'à la prière de sa femme qui était stérile, et dans un temps où ni la loi naturelle, ni la loi écrite ne défendaient la pluralité des femmes. Sur la question de savoir pourquoi Dieu, qui connaît toutes choses, avait tenté Abraham pendant trois jours, pour éprouver sa piété, Théodoret répond que Dieu ne mit point ce patriarche à l'épreuve pour apprendre ce qu'il savait déjà, mais afin de montrer à ceux qui ne le savaient pas combien il aimait Abraham, et combien il en était aimé. Il prétend que le motif de Rachel, en emportant les idoles de son père, ne fut point un reste d'inclination qu'elle

conservait encore pour ces fausses divinités, comme quelques-uns l'ont avancé sans réflexion, mais que le but qu'elle se proposait par ce vol était de détourner le vieux Laban du culte impie des démons. En effet, l'Ecriture rend témoignage à la piété de Rachel, lorsqu'elle dit que Dieu se ressouvint et qu'il exauça sa prière en la rendant féconde. On lit dans la *Genèse* (XLVII, 20) que Joseph acheta toutes les terres de l'Egypte, excepté celles des prêtres, à qui, par ordre du roi, on fournissait une certaine quantité de blé des greniers publics. A ce propos, Théodoret remarque que sous les premiers Chrétiens, les prêtres du vrai Dieu sont moins favorisés que ne l'étaient les prêtres et les ministres des idoles, au milieu de peuples aussi impies que l'étaient les Egyptiens.

Questions sur l'Exode. — Nous suivrons pour l'*Exode* et les livres qui suivent le même système que pour la *Genèse*, c'est-à-dire, qu'entre les questions, nous choisirons celles dont les réponses nous paraîtront plus frappantes. Il est marqué dans ce livre que Moïse s'étant approché pour considérer le buisson ardent, Dieu lui dit d'ôter ses souliers parce que le lieu où il se trouvait était une terre sainte. Théodoret rend deux raisons de ce commandement : la première, c'est que par-là Dieu voulait imprimer à Moïse un profond respect pour sa présence et le rendre attentif à ses ordres ; et la seconde, pour lui apprendre de quelle manière les prêtres devaient servir dans le tabernacle, « car, dit-il, ils quittaient leurs souliers dans l'exercice de leurs fonctions saintes et lorsqu'ils offraient des sacrifices. Sur cette circonstance où l'Ecriture remarque que ce législateur ayant, par ordre de Dieu, mis sa main dans son sein, l'en retira couverte de lèpre, Théodoret pense que Dieu voulait l'avertir par ce signe de ne point s'enorgueillir des grands prodiges auxquels cette main avait servi d'instrument ; à quoi il ajoute, que si Dieu ne lui ôta pas la difficulté qu'il avait de parler, ce fut afin de faire éclater davantage sa puissance, comme il l'a renouvelé depuis, en prenant pour prédicateurs de la vérité des hommes de la lie du peuple. Il prouve par une suite de passages tirés du livre de l'Exode, que ce ne fut pas un ange qui apparut à Moïse dans le buisson ardent, mais le Fils unique de Dieu, appelé *ange* en cet endroit, parce qu'il est en effet l'Ange du grand conseil.

Il s'étend beaucoup ensuite à montrer que l'endurcissement de Pharaon venait de lui-même, et que lorsqu'il est dit que Dieu l'endurcit, ces paroles ne se doivent point prendre à la lettre, mais s'entendre, ou de la prescience de Dieu qui avait prévu l'obstination de Pharaon, ou de la résistance que ce prince opposa aux efforts que Dieu fit pour amollir la dureté de son cœur. Il insiste particulièrement sur ces paroles : *Pharaon voyant que la pluie, la grêle et les tonnerres avaient cessé, augmenta encore son crime. Son cœur et celui de ses serviteurs s'appesantit et s'endurcit de plus en plus et il refusa de laisser aller les enfants d'Israël, selon que Dieu l'avait dit à Moïse.* (*Exod.* IX, 34.) « Cependant, observe Théodoret, Moïse n'a rapporté toutes ces particularités, que pour montrer que Pharaon n'était point d'une nature mauvaise par elle-même et que Dieu n'avait ni endurci son cœur, ni rendu son âme rebelle à ses ordres ; car celui qui hésite, ainsi que le faisait Pharaon, inclinant tantôt à un sentiment tantôt à un autre, promettant de laisser aller les enfants d'Israël, puis retirant sa promesse au moment de l'exécution, fait voir par ses hésitations mêmes qu'il a la libre disposition de sa volonté. » Cependant pour montrer comment on peut dire que Dieu endurcit quelqu'un, il se sert de cet exemple familier : « On dit que le soleil fond la cire et qu'il endurcit la boue, quoiqu'il n'y ait en lui qu'une seule vertu qui est celle d'échauffer ; de même la bonté et la patience de Dieu produisent deux effets contraires dans diverses personnes. Elle est utile aux uns et rend les autres plus coupables, ce qui fait dire qu'elle convertit les uns et endurcit les autres. C'est ce que le Seigneur a déclaré dans les saints Evangiles, en disant : *Je suis venu en ce monde, afin que ceux qui ne voient pas soient éclairés, et que ceux qui voient deviennent aveugles* (*Joan.* IX, 39) : non que Jésus-Christ soit venu dans le dessein d'aveugler ceux qui voient, puisque au contraire, *il veut que tous les hommes soient sauvés et viennent à la connaissance de la vérité* (*I Tim.*, II, 4) ; mais il marque par ces paroles ce qui devait arriver. En effet, parmi les hommes jouissant de leur libre arbitre, ceux qui ont cru se sont sauvés, et ceux qui n'ont pas cru ont été eux-mêmes les auteurs de leur damnation.

« C'est ainsi que Judas, qui connaissait sans doute la vérité puisqu'il était apôtre, est devenu ensuite aveugle. Saint Paul au contraire, qui était aveugle avant que Jésus-Christ lui apparût, a depuis reçu le don de voir. C'est ainsi encore que par la venue du Sauveur, plusieurs d'entre les Juifs ont été aveuglés, et les gentils ont reçu la lumière. Cependant, parce que quelques-uns ne devaient pas croire, il n'en résulte nullement que le mystère de l'Incarnation ne devait pas s'accomplir ; autrement le monde aurait été privé du salut. »

Théodoret remarque que quelques-uns attribuaient à l'art magique les prodiges que Moïse opéra en présence de Pharaon, mais ce qui prouve qu'il ne les opérait que par la vertu de Dieu, c'est qu'il en accomplit que les mages de Pharaon ne purent pas imiter ; leurs verges se changèrent en serpents et la verge de Moïse les dévora. Ils purent bien changer l'eau en sang, mais ils n'eurent pas le pouvoir que l'eau du fleuve changée en sang redevint eau. Ils produisirent des grenouilles, mais ils ne purent en délivrer les maisons des Egyptiens. Mais demandera-t-on, si Moïse avait changé en sang toute l'eau de l'Egypte, dans quel endroit les magiciens purent-ils donc en trou-

ver, pour imiter ce prodige? « La mer était dans le voisinage, répond Théodoret, et ils purent en tirer de là, car Moïse n'avait changé en sang que l'eau des sources et des fontaines. »

Il dit que ce commandement : *Vous ne prendrez point en vain le nom du Seigneur* (*Exod.* xx, 7), défend de prononcer ce saint nom sans raison, excepté dans la prière, ou lorsqu'il est besoin d'enseigner les autres, ou dans quelques cas de nécessité : « car, remarque-t-il, il en est plusieurs qui ont coutume de le prononcer à tout propos, soit dans la conversation, soit en riant, ce que je crois défendu par la loi de Dieu. » Il remarque que si Dieu ne donna pas aux Israélites toute la terre qu'il leur avait promise, c'est-à-dire jusqu'à l'Euphrate, ce fut parce qu'ils réfusèrent d'observer la loi qu'il leur avait donnée. Dieu leur laissa exprès des ennemis à combattre, afin que sentant le besoin qu'ils avaient de son secours, ils l'implorassent. Il enseigne que Dieu qui leur avait commandé de bâtir dans cette terre de promission un temple à sa gloire, et dans lequel ils pussent célébrer les offices sacrés, afin qu'ayant lui-même réglé le culte qu'ils lui rendraient, ils ne s'adonnassent point à celui des démons, les obligea par la même raison, à porter avec eux dans le désert, un tabernacle où ils pussent lui offrir leurs prières et des sacrifices.

Il remarque que dans les temps de guerre, on pouvait connaître par les prières du rational, que le grand prêtre portait sur sa poitrine, si l'on remporterait la victoire, ou si l'on serait vaincu par l'ennemi. Lorsqu'il est question de poids et de mesure dans les saints livres Théodoret est d'avis que l'on s'en rapporte à ce qu'en dit l'historien Josèphe, qui connaissait parfaitement la valeur qu'ils avaient chez les Juifs. Il est facile de voir, par le peu que nous venons de rapporter des questions de ce Père sur la *Genèse* et l'*Exode* qu'il ne cherche point à allégoriser, mais qu'il s'attache presque toujours à l'explication littérale de l'histoire, en la prenant ordinairement dans son sens le plus naturel et le plus simple.

Questions sur le Lévitique et les Nombres. — Il change de méthode dans la solution des questions qu'il se pose sur le *Lévitique*. Il a recours assez habituellement aux allégories pour en expliquer le texte, et rapporte aux cérémonies et au sacrifice de la loi nouvelle ce que ce livre relate des cérémonies et des sacrifices de la loi ancienne. Par exemple, dans l'explication qu'il donne des deux boucs que le grand prêtre devait présenter devant le Seigneur, à l'entrée du tabernacle, et dont l'un devait être immolé et l'autre servir de bouc émissaire; il dit que ces deux boucs étaient une figure visible de Jésus-Christ, parce qu'un seul n'aurait pu marquer les deux natures du Sauveur, l'une possible et l'autre impossible; au lieu que celui qui était offert marquait très-bien l'humanité sainte, qui, étant passible et mortelle, a pu souffrir et mourir, comme l'autre, chargé de tous les péchés du peuple, qui était renvoyé libre dans le désert, figurait la divinité impassible et immortelle. Toutefois cette façon d'expliquer l'Ecriture ne l'empêche pas de rechercher de temps en temps le sens littéral. Il ajoute que l'on peut entendre par le grand prêtre Jésus-Christ, dont la mort a été la rédemption du genre humain. A cette autre question, pourquoi Dieu voulut que les tribus demeurassent toujours séparées, il répond que ce fut afin que la race de Juda dont, suivant sa promesse, devait naître celui qui serait la bénédiction des peuples, se conservât toujours pure; que cependant la tribu royale et la race sacerdotale se mêlaient ensemble, puisque Jésus-Christ devait être, selon son humanité, Roi et Pontife.

Questions sur le Deutéronome. — Il commence ses questions sur le *Deutéronome* par l'explication du titre même de ce livre, qui signifie *seconde loi*. Venant ensuite à ce qu'il contient, il dit que Jésus-Christ nous a expliqué ce premier précepte du Décalogne : *Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur* (*Deut.* vi, 5), par ces paroles de l'Evangile : *Nul ne peut servir deux maîtres* (*Matth.*, vi, 24). Ce qui signifie que notre amour ne doit point être partagé entre Dieu et les richesses, entre Dieu et une femme, des enfants ou des amis; mais qu'il doit être entièrement consacré au Créateur, et que l'on ne doit aimer qu'après lui et pour lui, tous ceux que la nature ou le cœur nous obligent d'aimer, comme des parents, une femme, des enfants, des frères, des amis. En expliquant cet autre précepte : *Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu* (*Deut.* vi, 16), il dit que c'est le tenter que de s'exposer à quelque péril, sans raison et sans nécessité, comme Jésus-Christ l'a fort bien observé au démon, lorsque celui-ci voulait lui persuader de se jeter en bas du temple. Parlant des bénédictions et des malédictions rapportées dans le *Deutéronome*, il se demande pourquoi le nombre des malédictions surpasse celui des bénédictions ? A quoi il répond que c'est parce que les mauvais serviteurs sont moins touchés des promesses qu'on leur fait de les mettre en liberté, que des coups ou des châtiments dont on les menace.

Questions sur Josué, les Juges et Ruth. — Il s'attache plus au sens littéral dans les questions qu'il se propose sur ces trois livres, mais il ne laisse pas cependant de donner encore quelquefois le sens allégorique. Il établit un parallèle entre Josué et Jésus-Christ, et dit que, comme Josué fit entrer le peuple dans la terre que Dieu lui avait promise, et l'y établit; de même Jésus-Christ nous a mis en possession du royaume des cieux. Il regarde Rahab, qui, avant sa conversion, était une femme débauchée, comme la figure de l'église des gentils, que Dieu a sauvée du milieu de tant de pécheurs par son Fils. Il trouve dans les douze pierres placées dans le camp où les Israéli-

tes avaient passé la nuit, après avoir traversé le Jourdain, la figure de l'établissement de l'Eglise dont les douze apôtres ont été comme les pierres vivantes et fondamentales.

Quelques interprètes avançaient que c'était Dieu qui avait apparu à Josué, sous la figure d'un homme tenant en main une épée nue; mais Théodoret pense que c'était saint Michel qui venait l'assurer d'un prompt secours de la part du Seigneur. Sur l'anathème prononcé contre la ville de Jéricho, il remarque que Dieu ayant arrêté, que toutes les villes des Chananéens seraient traitées avec la dernière rigueur, voulut que la première de toutes lui fût offerte tout entière en holocauste, comme les premices de la conquête de cette terre promise. A quoi il ajoute que Dieu leur ayant livré ces deux villes, sans le secours des armes ni des machines de guerre, mais au seul son des trompettes, leur fit voir clairement par ce prodige, que lorsqu'ils seraient vaincus dans les combats, ils en devraient regretter la cause sur leur désobéissance à ses lois. « Toutefois le Seigneur leur ordonne de dresser une embuscade derrière la ville de Haï, afin de leur faire connaître, dit-il, qu'il fallait que ceux qui se confiaient le plus en son secours tout-puissant, ne négligeassent pas néanmoins de travailler à correspondre à son secours. Enfin, comme ils s'étaient rendus maîtres de la première des villes de Chanaan, par le seul bruit des trompettes, il était important qu'ils apprissent à combattre, à travailler, et à espérer, en même temps que leur travail serait secondé par la force d'en haut qui les protégerait contre les dangers. »

Voici la réponse que Théodoret fait adresser par l'ange à Manué, qui voulait lui préparer un chevreau, ne voulant pas que ce fût un envoyé du Seigneur : « Pour ce qui est de manger votre pain, je ne puis le faire; mais s'il s'agit d'offrir un holocauste, vous le pouvez, si vous voulez, pourvu que ce soit à Dieu. Je n'ai pas besoin de nourriture et je ne puis accepter le sacrifice. L'un n'appartient qu'à Dieu, et l'autre convient à la nature humaine. » Cet interprète croit que l'histoire de Michas et celle du lévite qui abandonna sa femme à la brutalité des hommes de Gabaa sont déplacées, et que l'auteur du livre *des Juges* les a rapportées à cet endroit pour ne point interrompre la suite de son histoire.

Suivant Théodoret, la raison principale qui fit écrire l'histoire de Ruth, c'est l'Incarnation du Fils de Dieu, descendu de cette femme, selon la chair. C'est pour cela qu'en écrivant la généalogie de Jésus-Christ, saint Matthieu, qui a passé sous silence plusieurs femmes illustres, telles que Sara, Rébecca et plusieurs autres, a marqué à dessein Thamar, Raab, Ruth et la femme même d'Urie, pour nous apprendre que le Fils de Dieu s'est fait homme pour tous les hommes, soit Juifs, soit gentils, soit justes, soit pécheurs. Théodoret ajoute que l'histoire de Ruth est en elle-même très-utile, à cause des exemples qu'elle y donne d'un détachement parfait de tous ses proches, et d'une soumission accomplie envers Noémi sa belle-mère. Il fait l'éloge de Booz, second mari de Ruth, et il relève sa sagesse, sa pureté, sa bonté, et la prudence de sa conduite.

Questions sur les Rois et les Paralipomènes. — Après avoir ainsi commenté l'*Octateuque*, Théodoret entreprit d'expliquer aussi les livres des *Rois* et des *Paralipomènes*, afin de ne pas laisser imparfait l'ouvrage que Hypace lui avait démandé. Mais, pour ne pas l'allonger non plus mal à propos, il n'entreprit d'expliquer que les passages obscurs et difficiles, c'est-à-dire, ceux qu'un lecteur aurait peine à entendre de lui-même. Pour les textes dont le sens est clair, il pense qu'il est inutile de les expliquer. « Ce qui cause de l'obscurité dans ces livres, dit-il, c'est que les interprètes les ont traduits mot pour mot, défaut qui se trouve ordinairement dans les traductions du latin en grec. » Il remarque qu'il y a eu plusieurs prophètes, dont les noms nous sont connus par les livres des *Paralipomènes*, mais dont les ouvrages sont perdus. Ces prophètes avaient coutume d'écrire ce qui se passait de leur temps, et c'est pour cette raison que le *Ier livre des Rois* est intitulé chez les Hébreux et les Syriens *Prophéties de Samuel*, parce qu'en effet, il renferme l'histoire de ce prophète. « C'est, ajoute-t-il, sur ces *Mémoires* laissés par des auteurs contemporains, que ceux qui sont venus depuis ont composé les *Livres des Rois*, et comme ils avaient omis certaines choses considérables pour l'histoire, d'autres ont suppléé à ce défaut en écrivant les livres que nous appelons *Paralipomènes*. — On peut regarder les questions de Théodoret sur ces deux livres comme un commentaire littéral et historique très-utile pour l'intelligence du texte, comme il est facile de s'en convaincre par quelques-unes de celles qui ont paru les plus remarquables. Il demande pourquoi Dieu ayant commandé qu'on l'adorât en un même lieu, Samuel lui éleva un autel à Ramatha? Il répond qu'à cette époque, le temple n'était pas encore bâti, les justes adoraient Dieu en différents lieux; que le Seigneur n'avait ordonné pour son culte qu'un lieu unique, que parce qu'il savait que le peuple juif était toujours porté à l'idolâtrie; mais que les saints qui, comme Samuel, pénétraient la fin de la loi et des ordonnances de Dieu, savaient que tous les lieux étaient propres pour l'adorer. C'est ainsi qu'Elie, dans le temps même où tous ne devaient adorer que dans le temple de Jérusalem, bâtit sur le Mont Carmel un autel où il offrit un sacrifice.

« Pourquoi, demande-t-il encore, Jonathas, voulant fondre sur les ennemis, donna-t-il certains signes à son écuyer? — C'est, dit-il, que ce prince n'ayant voulu agir en cette rencontre que par l'ordre de Dieu, avait appris de lui que ces signes, c'est-à-

dire, la réponse des ennemis, serait une marque infaillible que Dieu le protégerait et le revêtirait d'une telle force, qu'il pourrait, sans témérité et avec son écuyer seul, attaquer toute une armée, parce qu'une main toute-puissante combattrait avec lui et pour lui. — Comment, dit-il, doit-on entendre encore ce que l'Ecriture rapporte de Saül, qu'il était comme un enfant d'un an lorsqu'il commença à régner et qu'il régna deux ans sur Israël. On doit l'entendre de la simplicité d'esprit et de cœur de Saül, lorsqu'il fût élu roi. Mais comme il déchut bientôt de cette droiture, c'est pour cela que l'historien sacré dit qu'il régna deux ans, c'est-à-dire, avec la même simplicité qu'il avait en acceptant le gouvernement. »

Théodoret trouve dans les pains de proposition que le grand prêtre Achimélech présenta à David, et dont il n'était permis qu'aux prêtres seuls de manger, une figure de la table sacrée et mystique à laquelle toutes les personnes de piété participent dans la loi nouvelle. Car, non-seulement on y admet tous ceux qui ont reçu le caractère sacerdotal, mais tous ceux qui sont baptisés y deviennent aussi participants du corps et du sang du Seigneur. Il condamne comme impie l'opinion de ceux qui veulent que la pythonisse ait véritablement évoqué l'ombre de Samuel: « car je ne crois point que les femmes qui sont possédées de l'esprit de Python puissent tirer quelque âme que ce soit du lieu où elle est, à plus forte raison l'âme d'un prophète et d'un si grand prophète. » Il rejette de même le sentiment de ceux qui ont avancé que le démon s'était présenté à Saül sous la forme de Samuel, et qu'il lui avait dit des choses qu'il avait souvent entendues de la bouche de ce prophète lui-même. Pour lui il était persuadé que Dieu lui-même, ayant formé selon son bon plaisir une ressemblance de Samuel, prononça à Saül sa sentence. Il appuie son sentiment sur ces paroles qui se lisent au livre premier des *Paralipomènes*, ch. x, v. 13 : *Ainsi Saül mourut dans ses iniquités, selon la parole du Seigneur.*

Plusieurs faisaient un crime à David d'avoir fait mourir l'Amalécite qui lui avait apporté la nouvelle de la mort de Saül; Théodoret justifie l'action de ce prince, en disant que cet Amalécite s'était rendu coupable de mensonge en affirmant qu'il avait ôté la vie à Saül, ce qui était faux; que d'ailleurs il y avait longtemps que Dieu avait rendu une sentence de mort contre tous les Amalécites, et que dans cette circonstance David fut l'exécuteur de la volonté divine. Il ne croit point que la mort d'Osa soit arrivée pour avoir porté la main à l'arche d'alliance lorsqu'elle penchait; mais pour l'avoir mise sur un chariot au lieu que, suivant le commandement du Seigneur, elle devait être portée sur les épaules des lévites. « En quel sens peut-on dire que Salomon a parlé de tous les bois, depuis le cèdre qui croît sur le Liban jusqu'à l'hysope qui sort de la muraille? — Cela, dit-il, doit s'entendre de la nature et des propriétés tant des arbres que des plantes, et même des brutes et des animaux privés de raison. C'est des écrits de Salomon sur ces matières, que ceux qui ont écrit sur la médecine ont tiré ce qu'il y avait de remarquable sur ce sujet.

« Si le temple de Jérusalem a été bâti de pierres brutes et non façonnées, pourquoi Salomon avait-il donc fait venir tant de tailleurs de pierres? — Il est vrai, répond l'auteur, que le temple fut construit de pierres non taillées, parce que la divine Providence permit que l'on en trouvât de propres à cet édifice sans qu'il fût besoin d'employer le fer. Mais l'enceinte du temple, de même que le palais du roi, les murs de Jérusalem et des autres lieux que Salomon fortifia, furent bâtis en pierres taillées. Quant à celles qui furent employées à l'enceinte du temple, ce prince avait ordonné de les tailler, de les polir et de les disposer dans la carrière même; ce qui explique comment on put élever cette enceinte sans qu'on entendit dans la ville le bruit du marteau ou de quelqu'autre instrument de fer pendant la construction du temple. — L'auteur du troisième livre des *Rois* répète deux fois la même chose et renverse même quelquefois l'ordre des temps, en mettant après le récit de certains faits d'autres faits qui leur sont antérieurs. L'historien sacré, répond Théodoret, a été contraint de suivre cette méthode, parce que, ayant à parler de deux royaumes divisés, la suite de son discours l'a obligé quelquefois de s'étendre beaucoup sur certains événements; puis, passant ensuite à ce qui regardait l'autre royaume, il lui a fallu répéter ce qu'il avait dit du premier, pour garder quelque ordre dans sa narration. »

On ne voit pas bien comment le souverain législateur qui avait mis le corbeau au nombre des animaux impurs, s'en servit néanmoins pour faire porter à Elie du pain le matin et de la viande le soir. Théodoret explique cette difficulté en disant que « cet exemple même est une preuve que les lois qui regardent la destination des viandes n'ont été faites qu'à cause de la faiblesse des Juifs, puisque le législateur les a fait transgresser en cette occasion. » Il ajoute qu'il en est de même des autres lois cérémonielles, comme on le voit par l'ordre qu'il donna à Josué de faire sept fois le tour de Jéricho avec les prêtres et les lévites le jour du sabbat. Dieu ne reprit pas même Samson pour avoir mangé du miel qu'il avait trouvé dans le cadavre d'un lion mort, quoiqu'il eût évidemment transgressé la loi. Théodoret dit encore, en parlant de la veuve vers laquelle Dieu envoya Elie, que s'il avait connu plus de constance et de force dans les Juifs, il ne leur aurait point interdit le commerce avec les étrangers, mais qu'au contraire il leur aurait ordonné de séjourner parmi eux, afin de leur prêcher la piété et la vraie religion.

Commentaires sur les Psaumes. — Ces commentaires sont cités dans les *Questions*

de Théodoret sur le deuxième livre des Rois. Il en parle également dans sa lettre à Eusèbe d'Ancyre, écrite vers l'an 448. De tous les livres sacrés le Psautier est celui qui se trouve le plus répandu parmi les personnes de piété et surtout parmi les religieux. Théodoret avait toujours le projet de commencer par là ses explications de l'Ecriture sainte; mais obligé de céder aux instances de ses amis, dont les uns lui demandaient un *Commentaire sur le Cantique des cantiques,* les autres *sur Ezéchiel,* quelques-uns sur les douze petits prophètes, et d'autres *sur Daniel;* ce ne fut qu'après les avoir contentés tous qu'il pensa à se satisfaire lui-même, en travaillant sur les *Psaumes.* Il n'ignorait pas que beaucoup d'autres ne se fussent essayés avant lui sur la même matière; au contraire, il avoue que ce fut la lecture de leurs commentaires qui lui inspira la pensée d'en écrire de nouveaux. Il avait trouvé les uns trop surchargés d'allégories; les autres, trop attachés à l'histoire et à la chronologie, détruisaient à ses yeux le sens mystique des prophéties qui avaient trait à Jésus-Christ et à son Eglise, en appliquant les paroles du Psalmiste aux Juifs et presque jamais aux Chrétiens. Il prit donc un milieu entre ces deux extrêmes en expliquant littéralement tous les passages qui ont un rapport évident à l'histoire du peuple hébreu, et en appliquant à Jésus-Christ, à l'Eglise des gentils et à la morale apostolique ce qui est dit de Jésus-Christ, de son Eglise et de la prédication des apôtres. Il se fit également une loi d'éviter la longueur des autres commentateurs, en reproduisant en peu de mots ce qu'ils avaient dit de plus utile.

Mais avant d'aborder l'explication des *Psaumes,* il avertit que le propre de la prophétie n'est pas seulement de prédire les choses à venir, mais encore de faire l'histoire du présent et du passé. Moïse, observe-t-il, a écrit l'histoire de la création, non sur les mémoires d'aucun écrivain antérieur, mais par l'inspiration de l'Esprit-Saint. Il a raconté les choses qui s'étaient passées dès le commencement, celles qui, de son temps, sont arrivées à Pharaon et aux Israélites, et il a prédit celles qui devaient se réaliser dans la suite des temps, comme l'avénement de Jésus-Christ, la dispersion des Juifs et le salut des gentils. De même, David fait mention non-seulement des bienfaits que Dieu a accordés aux hommes dès les premiers temps, mais il découvre encore ceux qu'il leur réserve dans les siècles futurs. « Outre les prédictions, ajoute Théodoret, les *Psaumes* contiennent encore divers préceptes et instructions. David y parle tantôt de morale et tantôt de doctrine. Quelquefois il déplore les calamités du peuple juif, puis, en d'autres passages, il annonce le salut des nations. Il prédit si souvent et de tant de manières différentes la Passion et la Résurrection de Jésus-Christ, qu'on n'y peut faire attention sans en être frappé. — Quelques-uns, dit encore cet interprète, ont cru que tous les psaumes n'étaient pas de David; ils en ont attribué à Idithum, à Etham, aux enfants de Coré et aux fils d'Asaph, à qui l'histoire des *Paralipomènes* donne le nom de prophètes. Pour moi, dit-il, je ne veux rien décider sur ce sujet. Que m'importe qu'ils soient tous ou en partie de David, puisqu'il est constant qu'ils ont tous été écrits par l'inspiration de l'Esprit-Saint? Nous n'ignorons pas que David ait été prophète, comme nous savons également que l'histoire des *Paralipomènes* accorde ce titre à d'autres personnages. Or le fait d'un prophète est de prêter sa parole à la grâce de l'Esprit-Saint, comme il est marqué au psaume XLIV, v. 2: *Ma langue est comme la plume d'un écrivain qui écrit avec vitesse.* » Malgré cette irrésolution, cependant Théodoret semble se ranger à l'opinion commune, qui attribue tous les psaumes à David.

Parlant ensuite des inscriptions des *Psaumes,* il dit qu'on ne peut, sans témérité, les rejeter ni les changer, puisqu'elles étaient connues dès le temps de Ptolémée, qui régnait en Egypte après Alexandre, et traduites par les Septante, comme tout le corps des saintes Ecritures, dont le texte avait été revu et rétabli, cent cinquante ans auparavant, par le zèle d'Esdras que Dieu avait rempli de son Esprit.

Commentaire sur le Cantique des cantiques. — Avant d'aborder l'explication des *Psaumes,* Théodoret avait commenté le *Cantique des cantiques,* et il semble même que ce fut son premier ouvrage sur l'Ecriture. Il le composa à la prière d'un évêque nommé Jean, probablement Jean de Germanie, avec qui il était très-lié d'amitié. Après avoir rendu compte, dans la préface, des nombreuses occupations dont il était comme écrasé, et qui semblait le mettre hors d'état d'entreprendre une explication des divines Ecritures, cependant il demande à Dieu la force d'accomplir une pareille tâche, parce que ce n'est point par les moyens humains, mais par les secours que l'on obtient de Dieu dans la prière, que l'homme parvient à acquérir l'intelligence des livres sacrés.

Il attaque ensuite ceux qui, regardant le *Cantique des cantiques* comme un ouvrage purement humain, l'entendaient des amours de Salomon avec la fille de Pharaon, ou avec la Sunamite Abisaï, et il leur oppose le sentiment des saints Pères, qui ont mis ce livre au rang des divines Ecritures et l'ont jugé digne d'être reçu dans l'Eglise. « Est-il juste, dit-il, de mépriser ces grands hommes et le Saint-Esprit lui-même, pour suivre des opinions particulières? Mais, dans la crainte qu'on ne nous accuse de nous contenter d'avoir la vérité pour nous, sans nous inquiéter de la communiquer aux autres, en travaillant à les guérir de leurs erreurs, remontons à l'origine de ces erreurs, et efforçons-nous de leur appliquer des remèdes tirés de l'Ecriture sainte. En lisant le *Cantique des cantiques* avec les idées que j'ai indiquées

plus haut, et en voyant qu'il est question de parfums, de lis, de fruits, de baisers, de joues, de regards, de mamelles et de quantité d'autres objets de même nature, ils se sont arrêtés à la lettre, sans chercher à en pénétrer le sens spirituel et caché; ce qui fait que, prenant les choses charnellement, ils sont tombés dans les blasphèmes dont nous les accusons. Ils auraient dû faire attention que les écrivains de l'Ancien Testament sont dans l'usage d'employer plusieurs expressions figurées, qui doivent s'entendre dans un autre sens que le sens propre qui se trouve renfermé naturellement dans les termes. Ezéchiel, par exemple, ayant à parler au roi da Babylone, ne le nomme, ni par son nom propre, qui était celui de Nabuchodonsor, ni par celui qui est commun à tous les hommes; mais il l'appelle un aigle, et il désigne l'étendue de sa puissance et la force de ses troupes par les ailes et les serres de cet oiseau. Dans le même passage, le prophète compare Jérusalem au Liban, et ses habitants aux cèdres qui croissent sur cette montagne. Est-il jamais arrivé à personne d'entendre par l'aigle, l'oiseau qui porte ce nom, et par le mot *Liban* la forêt connue sous cette dénomination dans l'Ecriture. Tous les interprètes, soit juifs, soit Chrétiens, ont généralement appliqué ce nom d'aigle, qui est celui d'un oiseau royal, au roi lui-même; et la grandeur de ses ailes comme la force de ses ongles a toujours été compris de l'étendue du royaume et de la puissance des armées du roi de Babylone. Il en est de même du Liban, à l'égard de Jérusalem et des cèdres comparés à ses habitants. Cette ville est encore désignée sous la même dénomination dans le prophète Zacharie; le roi de Babylone y est comparé à un feu dévorant; les cèdres y représentent les grands et les superbes, tous ceux qui sont puissants en richesses et en dignités, et les pains y représentent les hommes du peuple et de médiocre condition.

« Mais, pour revenir à notre sujet, continue l'auteur, en produisant un exemple qui soit plus en harmonie avec ce qui nous occupe, Dieu s'adresse à la nation juive comme à une femme, et lui parle dans les mêmes termes que Salomon a employés dans le *Cantique des cantiques*. Qu'on lise dans *Ezéchiel* tout le chapitre XVIe, et dans le discours que Dieu adresse à cette nation, on verra qu'il y est parlé de mamelles, de mains, de narines, d'oreilles, de beauté, d'embrassements, et cependant, quand nous lisons ce discours du Seigneur à son peuple, nous cherchons immédiatement, sous l'enveloppe du sens littéral, un sens mystique et spirituel. » Théodoret extrait encore, non-seulement des prophètes, mais même des évangélistes, divers autres exemples de ces façons de parler qu'il ne serait pas prudent d'expliquer à la lettre. « Saint Jean n'appelle-t-il pas les Juifs qui venaient à lui, *race de vipère?* (*Matth.* III, 7.) Et lorsque les Juifs se vantèrent devant Jésus-Christ d'avoir Abraham pour père, ne leur répondit-il pas : *Vous êtes les enfants du démon?* (*Joan.* VIII, 44.) » De tous ces exemples, Théodoret conclut qu'on ne fait rien d'extraordinaire quand on donne un sens spirituel à tout ce qui est dit dans le *Cantique des cantiques*, et quand par l'époux et l'épouse dont parle Salomon, on entend Jésus-Christ et son Eglise. En effet, saint Paul dit : *L'Eglise est l'épouse de Jésus-Christ, comme Jésus-Christ est l'époux de l'Eglise.* (*Ephes.* V, 23.) Du reste, c'est un nom que le Sauveur prend lui-même; nous ne devons pas être surpris de le voir appliqué à son Eglise, et par ces filles, qui forment le cortége de l'épouse, d'entendre ces âmes dont les vertus ne sont pas encore assez parfaites pour mériter d'être élevées au rang d'épouses de Jésus-Christ.

Il remarque que les trois livres de Salomon sont comme autant de degrés pour arriver à la perfection. Les *Proverbes*, donnent des conseils très-utiles pour la conservation des mœurs; l'*Ecclésiaste* nous fait connaître la nature des choses sensibles et la vanité de la vie présente, afin que convaincus de l'instabilité et du vide des biens temporels et passagers, nous ne nous attachions qu'à la recherche de ceux qui sont stables et éternels; le *Cantique des cantiques* nous fait pénétrer dans le mystère intime qui unit l'âme de l'époux à celle de l'épouse. Ce livre est placé le dernier, parce que l'épouse, instruite dans le précédent de la caducité des biens et des plaisirs de la vie, ne court vers son époux que pour recevoir de lui les biens et les plaisirs de l'éternité. Il pense que Salomon avait appris de son père, qui était lui-même un grand prophète, ce qu'il dit dans ce livre; et il fonde son opinion sur certains passages du psaume XLIVe, qui ont beaucoup de rapport avec ce qu'on lit de l'époux et de l'épouse dans le *Cantique des cantiques*. Il remarque que c'était l'usage, chez les Juifs, d'interdire la lecture de ce livre aux jeunes gens, et de ne le permettre qu'aux hommes parfaits, qui pouvaient en comprendre les sens spirituels et cachés.

A la fin, il prie ses lecteurs de ne pas l'accuser de plagiat, s'ils rencontrent dans ses commentaires quelques choses que d'autres aient déjà dites avant lui. Il reconnaît avoir profité des écrits de ses devanciers et il se regarderait encore comme leur obligé, quand même il n'aurait retiré de la lecture de leurs ouvrages, que la pensée d'écrire après eux sur les mêmes matières. « Cela, dit-il, ne s'appelle pas un larcin; on doit plutôt le considérer comme une part d'héritage dans la succession paternelle. » Il avoue cependant qu'il a mis du sien dans leurs explications. Tantôt il a abrégé ce qui lui paraissait trop long dans leurs commentaires, et tantôt il a étendu ce qui lui semblait écrit avec trop de précision. Ce commentaire de Théodoret est divisé en quatre livres, dans lesquels il explique le texte sacré dans un sens spiri-

tuel, entendant partout, sous les noms allégoriques d'époux et d'épouse Jésus-Christ et son Eglise.

Commentaires sur les prophètes. — On voit, par la lettre 82e de sa collection, qu'avec la grâce de Dieu, Théodoret avait expliqué tous les prophètes. Il témoigne la même chose dans la lettre cent treizième et dans la préface de son commentaire sur les psaumes ; mais il ne suivit pas dans cette explication l'ordre que la Bible assigne à chacune de ces prophéties. Il commença par *Daniel*, expliqua ensuite *Ezéchiel*, puis après avoir commenté les douze petits prophètes, il passa à *Isaïe* et *Jérémie*, et finit par les *Lamentations*. Les éditeurs les ont réunis et publiés d'après l'ordre biblique. C'est aussi celui que nous allons suivre pour en rendre compte.

Commentaire sur Isaïe.— Dans l'argument qui se lit, à la tête de ce commentaire, Théodoret remarque que les prophètes prédisaient non-seulement ce qui devait arriver au peuple d'Israel, mais encore ce qui regardait le salut des nations et l'avénement de Notre-Seigneur. Isaïe, en particulier, a prédit que le Messie naîtrait d'une vierge, de la race d'Abraham et de David. Ses miracles, sa Passion, sa mort, sa Résurrection, son Ascension au ciel, l'élection des apotres, la descente du Saint-Esprit et le salut des nations, tout se trouve annoncé dans les pages de sa prophétie. Il a prédit encore l'envie et la rage des Juifs contre le Sauveur, leur dispersion, la désolation du temple, leurs défaites par les Assyriens et les Romains, leur retour de Babylone et la ruine des Babyloniens ; ce qui devait arriver aux habitants de Tyr et de Damas, aux Ammonites et aux Moabites ; la vengeance que Dieu devait tirer des Juifs, pour avoir mis à mort Jésus-Christ, et le second avénement de ce divin Rédempteur. Comme on rencontre, dans les prophéties d'Isaïe, certains passages exprimés clairement, et d'autres rapportés d'une manière figurée, Théodoret, comme cela se comprend de soi, passe légèrement sur les uns et s'étend davantage sur les derniers.

Commentaire sur Jérémie.—Il trouvait que ce prophète s'était exprimé assez clairement, pour que ses prophéties n'eussent pas besoin d'explication. Cependant, sollicité par beaucoup de personnes pieuses, qui lui témoignèrent ne pas toujours saisir le sens de ce prophète, il entreprend de l'expliquer en douze livres que nous avons encore, en y comprenant *Baruch* et les *Lamentations*, comme faisant une suite aux prédictions de Jérémie. Ce commentaire est précédé d'un argument qui donne le précis de cette prophétie, et qui marque sous quels rois Jérémie prophétisait. C'est une méthode que Théodoret a suivie dans ses autres commentaires.

Commentaire sur Ezéchiel. — Dans le chapitre qui sert d'argument à cette prophétie, Théodoret observe que, si les oracles des prophètes conservent encore aujourd'hui quelque obscurité, ce n'est que pour ceux qui persistent volontairement et avec obstination dans leur aveuglement. A la vérité, leurs prédictions étaient enveloppées de ténèbres pour les Juifs, de peur qu'en y reconnaissant la vocation des gentils qui devaient leur être substitués dans l'héritage de Dieu, la haine et l'envie ne les portassent à détruire les livres sacrés qui renfermaient ces oracles ; mais, depuis qu'ils se sont accomplis, il suffit de les lire pour les entendre. « Le prophète Ezéchiel, dit Théodoret, est le dernier de ceux qui prophétisèrent avant la captivité. Aggée, Zacharie, Malachie ne prophétisèrent qu'après le retour de la nation à Jérusalem. Il résulte de cette observation que l'on doit placer le commencement de cette prophétie à la cinquième année de la captivité de Jéchonias. »

Commentaire sur Daniel. — Ce commentaire est divisé en dix livres, précédés de chacun une préface dans laquelle cet interprète déclare que son dessein est de transmettre à la postérité ce que l'étude des Pères lui a appris. Il soutient, contre les Juifs, que l'on ne peut refuser à Daniel l'honneur et le titre de prophète, et que c'avait été de leur part une folie et une imprudence extrême de l'avoir exclu de ce rang. « Ce qui n'empêche pas, dit-il, qu'il n'ait agi en cela avec dessein, car ce prophète avait prédit beaucoup plus clairement que les autres l'avénement de notre Seigneur Jésus-Christ, les miracles qu'il devait opérer, le nombre d'années qui devaient s'écouler depuis le temps de sa prédiction jusqu'à la venue du Sauveur et les calamités par lesquelles Dieu devait punir sur eux le crime de leur perfidie. Toutes ces circonstances étaient une raison suffisante pour que ces ennemis de Dieu et de la vérité osassent retrancher Daniel du nombre des prophètes, quoique les autres ne les eussent pas flattés. »

Commentaires sur les petits prophètes. — On possédait déjà plusieurs commentaires sur les douze petits prophètes, lorsque Théodoret entreprit le sien, sur les instances réitérées de plusieurs personnages qu'il ne nomme pas. Il ne craignit point de travailler de nouveau sur une matière que d'autres avaient traitée déjà avant lui. La raison qu'il en donne, c'est que Dieu ne s'est pas contenté de communiquer l'esprit de prophétie à Moïse, mais qu'il l'avait accordé aussi à Josué, à Samuel et à beaucoup d'autres ; qu'il n'avait pas seulement confié le ministère de la prédication à saint Pierre et aux autres apôtres, mais qu'il y avait encore employé Tite, Silas, Timothée et Apollon leurs disciples, et que, de son temps, les dons du Saint-Esprit se distribuaient encore dans les églises qui joignaient la sainteté des mœurs à la pureté de la foi.

Ce fut dans la confiance que cet Esprit-Saint daignerait l'éclairer, qu'il se livra à ce travail, espérant aussi que, par leurs prières, ceux qui l'avaient engagé à l'entre-

prendre lui obtiendraient la grâce de l'achever. Dans l'argument qui précède son explication sur les douze petits prophètes, il remarque qu'on n'a point renfermé leurs prédictions dans un même livre, comme s'ils avaient prophétisé dans le même temps. « Au contraire, dit-il, la plupart ont prophétisé sous différents princes : Osée, sous le règne d'Ozias; Michée, sous celui d'Achas et d'Ezéchias; Sophonie, sous Josias. Le vrai motif donc, pour lequel on les a réunis en un même volume, c'est que leurs prophéties n'ont pas beaucoup d'étendue, et que chacune n'aurait pu suffire, séparément, pour former un livre. » Théodoret termine ses explications sur les prophètes, en invitant ses lecteurs à rendre gloire à la sainte Trinité, de ce qu'il pouvait y avoir mis de bon et de raisonnable. Il les supplie, en même temps, dans le cas où ses explications ne leur paraîtraient pas justes, d'excuser sa faiblesse, parce qu'il était homme et qu'il pouvait se tromper, et d'agréer au moins les pieux efforts qu'il s'était donnés pour le bien de ses frères.

Commentaires sur les Epîtres de saint Paul. —Quoique les Epîtres de cet apôtre eussent déjà été expliquées par un grand nombre de commentateurs, cela n'empêcha point Théodoret d'entreprendre d'en donner une nouvelle explication, persuadé que Dieu, qui distribue ses dons à qui il lui plaît, ne lui refuserait pas ses lumières dans ce travail. Toutefois, il avertit qu'il rassemblera dans son travail ce qu'il a trouvé de mieux dans les commentateurs qui l'ont précédé et qu'il s'appliquera surtout à être court, parce qu'il sait que les ouvrages écrits avec concision se font lire même par les paresseux. C'est à saint Chrysostome surtout qu'il emprunta le plus. Aussi ne fait-il souvent que l'abréger, mais on peut dire qu'il le fait avec autant de choix que de netteté. Cependant il ne laisse pas de mettre du sien dans les explications qu'il donne, surtout lorsque les autres ont laissé quelque chose à désirer pour l'intelligence du texte. Il ne doute pas que les quatorze Epîtres que nous avons sous le nom de saint Paul, même celle aux Hébreux, ne soient de cet apôtre. Il appuie son opinion de l'autorité d'Eusèbe de Césarée, qui, non-seulement l'attribue à saint Paul, mais qui nous apprend encore que tous les anciens l'en ont regardé comme l'auteur. Il en juge aussi par les pensées et les maximes de cette Epître qui révèlent une très-grande affinité avec les treize autres. Comme ceux qui refusaient cette Epître à saint Paul, alléguaient pour raison que cet Apôtre n'y avait pas mis son nom comme aux autres, Théodoret répond qu'il en usa ainsi, parce qu'il n'était point l'apôtre des Hébreux, mais que, l'étant des gentils, il avait coutume, quand il leur écrivait, d'inscrire son nom en tête de ses lettres, et d'y ajouter sa qualité d'apôtre.

Il remarque que dans la distribution des Epîtres de saint Paul, les collecteurs de la *Bible* n'ont point suivi l'ordre des temps, mais qu'ils ont fait cette distribution d'une façon arbitraire, comme on en avait déjà usé pour la classification des psaumes. Il pense que les deux Epîtres aux Thessaloniciens ont été écrites les premières; puis les deux aux Corinthiens; la première à Timothée, celle à Tite, puis l'Epître aux Romains, aux Galates, aux Philippiens, à Philémon, aux Ephésiens, aux Colossiens, aux Hébreux, et, en dernier lieu, la seconde à Timothée. Suivant lui, on a eu plusieurs raisons de placer l'Epître aux Romains, la première, soit parce que saint Paul y traite avec exactitude et fort au long de toute la doctrine chrétienne, soit parce que la ville de Rome était la capitale de l'univers et le siége de l'empire, il convenait que l'on donnât la première place à la lettre que le grand apôtre lui avait écrite; mais il trouve lui-même cette dernière raison moins solide que la première.

Il divise son commentaire en autant de livres qu'il y a d'Epîtres de saint Paul, et il a soin de placer en tête de chacun un argument dans lequel il donne le précis, et marque en quel temps, en quel lieu et à quelle occasion elle a été écrite. On assigne l'époque de cet ouvrage de Théodoret, après le concile d'Ephèse, et même après la réunion de Jean d'Antioche avec saint Cyrille vers l'an 438.

Histoire ecclésiastique. — Théodoret semble dire qu'il n'a écrit son Histoire ecclésiastique que par forme de supplément aux histoires que Socrate et Sozomène avaient publiées avant lui, dans la crainte que tant d'actions éclatantes et vraiment dignes d'être connues, omises par ces auteurs ne vinssent à s'effacer de la mémoire des hommes. Il est plus exact qu'eux dans l'histoire des ariens, il éclaircit celle de saint Athanase, et il rapporte sur l'Eglise d'Orient un grand nombre de faits que ces historiens avaient oubliés. Enfin il donne une quantité de pièces originales qu'ils n'ont point rapportées mais on ne peut pas dire pour cela qu'il ait poussé l'exactitude jusqu'à n'avoir laissé échapper aucune faute. On lui reproche plusieurs fautes de chronologie, qu'il ne paraît pas avoir étudiée avec assez de soin. Cette histoire est divisée en cinq livres qui comprennent le récit de ce qui s'est passé dans une période de cent cinquante ans, depuis le temps où Arius commença à débiter ses erreurs, jusqu'à la mort de Théodore, de Mopsueste et de Théodote d'Antioche, c'est-à-dire, depuis l'an 324, époque où le grand Constantin, devenu maître de l'Orient, s'appliqua à détruire l'arianisme jusqu'en 429. On croit qu'il commença à écrire cette histoire, vers l'an 449, lorsque obligé de demeurer dans son diocèse par l'ordre du grand Théodose, il se trouvait jouir de tout le loisir nécessaire à ce travail, et qu'il l'acheva du vivant de ce prince, avant le mois de juin 450, puisque dans le chapitre 36e du IIe livre, en parlant de la translation du corps de saint Jean Chrysostome par Théodose, il dit : « Le prince qui jouit mainte-

nant de l'empire, et qui suit si religieusement les exemples de piété que lui a laissés son aïeul, a fait apporter ce trésor dans sa ville capitale. En baisant le cercueil, il a demandé pardon à Dieu des fautes que l'empereur et l'impératrice, ses père et mère avaient commises, en souffrant qu'un aussi saint évêque fut persécuté. »

Premier livre. — Eusèbe, évêque de Césarée en Palestine, avait écrit ce qui était arrivé de plus considérable dans l'Eglise, depuis le temps des apôtres jusqu'au règne de Constantin. La fin de son histoire forme le commencement de celle de Théodoret, qui débute ainsi : « Lorsque Maxence, Maximin et Licinius furent enlevés de ce monde, les troubles que leur fureur avait excités dans l'Eglise se dissipèrent et firent place à la paix solide et durable que lui procura Constantin, prince établi sur le trône, non par la volonté des hommes mais par l'ordre de Dieu, comme le divin apôtre. Dès lors, il fit des lois qui, en défendant de sacrifier aux idoles, permettaient de bâtir des églises. Il donna le gouvernement des provinces à des chrétiens, en leur commandant d'honorer les prêtres, et en menaçant du dernier supplice ceux qui oseraient les outrager. On commença partout à relever les églises qui étaient abbatues, et à en construire de plus grandes et de plus magnifiques que les anciennes. Ainsi, la religion chrétienne prospérait et tout y était dans la joie, tandis que le paganisme, au contraire, se désolait dans la tristesse et la consternation. Les temples des idoles étaient fermés et les églises du vrai Dieu ouvertes à tous. Mais le bonheur de l'Eglise fut bientôt traversé par une nouvelle erreur que le démon y introduisit, non en proposant aux fidèles, comme autrefois, des créatures qui fussent l'objet de leur culte ; mais en tâchant de réduire le Créateur au simple rang des créatures. Il jeta les semences de cette fausse doctrine dans la ville d'Alexandrie, par le ministère d'un prêtre de cette Eglise nommé Arius, lequel était chargé d'expliquer au peuple l'Ecriture sainte. »

C'est ainsi qu'il entre en matière, et il consacre le premier livre à montrer quels furent les partisans de l'erreur d'Arius, ses progrès, ceux qui le combattirent avec le plus de force, les troubles qu'elle causa dans l'Eglise, et comment elle fût condamnée par un concile assemblé à ce sujet dans la ville de Nicée. Il rapporte la mort d'Arius, telle qu'on la lit dans la lettre de saint Athanase à Appion ; et, après avoir raconté avec quel zèle Constantin travailla à la destruction du paganisme et à l'établissement de l'Eglise, il marque, en ces termes, comment se fit l'invention de la sainte croix, par sainte Hélène, lors du voyage qu'elle fit à Jérusalem, peu de temps avant sa mort, qui arriva dans la quatre-vingtième année de son âge : « Lorsqu'elle fut aux lieux où le Sauveur souffrit autrefois cette mort qui fut pour le genre humain une source de vie, elle commanda que l'on démolît le temple qui était bâti sur le Calvaire, et qu'on en transportât les démolitions. Après qu'on eut découvert le divin sépulcre demeuré si longtemps caché, on apperçut trois croix. On ne doutait pas qu'une des trois fût celle du Sauveur ; mais la difficulté était de la distinguer de celle des deux larrons. Macaire, alors évêque de Jérusalem, homme rempli de sagesse, imagina un moyen de lever cet obstacle. Après s'être mis en prières, il fit toucher les trois croix à une dame de qualité, malade depuis longtemps. A peine celle où le corps du Seigneur avait été attaché et qui était encore teinte de son sang, eut-elle touché la malade, qu'elle recouvra la santé. Hélène, divinement renseignée comme elle l'avait souhaité, fit mettre une partie des clous au casque de Constantin pour le garantir des traits de ses ennemis, et une autre partie au mors de son cheval, tant pour le conduire et le défendre, que pour accomplir cette prophétie de Zacharie : *Ce qui est dans le mors du cheval sera saint au Seigneur Tout-Puissant.* (*Zach.* XIV, 20.) Elle fit porter une partie de la vraie croix au palais, et laissa l'autre dans une châsse d'argent entre les mains de l'évêque, en lui recommandant de la garder avec soin »

Second livre. — Le second livre contient ce qui se passa parmi les ariens sous le règne de Constantin. Théodoret rapporte ensuite la conférence du Pape Libère avec Constance, telle qu'elle fut recueillie par des personnes de piété qui vivaient alors; Libère fit paraître dans cet entretien toute la force et toute la générosité que l'on pouvait attendre de lui, et il quitta ce prince sans avoir consenti à ce qu'il lui demandait. Constance lui ayant demandé qu'elle partie du monde il représentait, pour vouloir ainsi protéger à lui seul l'évêque Athanase et troubler la paix de l'univers ; ce Pape lui répondit : « Encore que je serais seul, la cause de la foi n'en serait pas moins bonne. » Théodoret raconte ensuite ce qui se passa à Rimini, et rapporte la profession de foi dressée au concile de Nicée, profession d'où les ariens avaient retranché les termes de *substance* et de *consubstantiel*, pour y substituer celui de *semblable*. Quelques-uns des évêques assemblés à Rimini signèrent cette dernière profession de foi, par imprudence et après avoir été trompés ; quelques-uns même avertis de la substitution y souscrivirent par crainte ; mais elle fut désaprouvée par tous les défenseurs de la vérité, et surtout par les évêques d'Occident, comme on peut s'en convaincre par leurs lettres aux évêques d'Illyrie. Saint Athanase, sachant que l'intrigue et la violence avaient dominé dans cette assemblée, n'eut que du mépris pour ce qui s'était fait à Rimini.

Troisième livre. — Le troisième livre représente les persécutions que les catholiques eurent à souffrir sous le règne de Julien l'Apostat, dont Théodoret retrace l'éducation

et signale l'apostasie. « Pour mieux couvrir son impiété, ce prince rappela les évêques que Constantin avait enlevés à leurs Eglises et relégués aux extrémités de la terre; mais en même temps qu'il semblait favoriser les chrétiens il permettait que même sous ses yeux, les païens les persécutassent cruellement. A Gaza, à Ascalon en Palestine, ils ouvrirent le ventre à des prêtres et à des femmes consacrées à Dieu, le remplirent d'orge et jetèrent ces personnes en pâture aux pourceaux. A Sébaste, dans la même province, ils ouvrirent la châsse de saint Jean-Baptiste, brûlèrent ses os et en jetèrent les cendres au vent. A Héliopolis, près du mont Liban, un diacre nommé Cyrille, ayant brisé quantité d'idoles, les païens le tuèrent, l'ouvrirent après sa mort et mangèrent une partie de ses entrailles. Dieu ne tarda pas à faire éclater sa justice; les dents leurs tombèrent l'une après l'autre et ils perdirent successivement la langue et les yeux. Capitolin, gouverneur de la Thrace, fit brûler vif Emilien, défenseur intrépide de la foi chrétienne. On ne saurait exprimer l'atrocité des supplices que les habitants d'Aréthuse firent endurer à Marc, évêque de cette ville, pour avoir changé un de leurs temples en église. Sans pitié pour sa vieillesse, sans respect pour sa vertu, ils le dépouillèrent, et, après l'avoir déchiré à coups de fouet, ils le jetèrent dans un égout; puis, l'en ayant retiré, ils le livrèrent aux jeunes gens de la ville qui le percèrent de leurs canifs. Ils le frottèrent ensuite de miel, l'enveloppèrent dans un réseau et le laissèrent exposé en l'air à la piqûre des mouches, pendant la plus grande ardeur du jour. »

Théodoret parle ensuite des lois que Julien publia contre les Chrétiens et qui portaient défense de leur enseigner les belles-lettres et de servir dans les armées. Il rappelle le quatrième exil auquel il condamna saint Athanase et l'ordre qu'il donna aux chrétiens de transporter les reliques du saint martyr Babylas, dont la présence empêchait Apollon Pythien de rendre ses oracles à Delphes; il parle aussi de la constance de saint Théodore martyr et de l'incendie du temple de Daphné. Cet accident fit découvrir l'imposture de l'oracle; car le tonnerre étant tombé sur le temple d'Apollon, y mit le feu et réduisit en cendres sa statue qui n'était que de bois doré. Le reste de ce livre est employé à rapporter divers traits de la tyrannie de Julien, les victoires que plusieurs saints remportèrent sur lui, les vains efforts qu'il fit pour le rétablissement du temple de Jérusalem, et l'expédition contre les Perses, dans laquelle il perdit la vie.

Quatrième livre. — Le quatrième livre traite des matières ecclésiastiques qui furent agitées sous trois empereurs, savoir: sous Jovien et Valentinien, princes catholiques, et sous Valens, empereur arien. Après avoir rapporté comment Jovien fut appelé à l'empire, Théodoret marque le retour de saint Athanase et des autres évêques exilés avec lui sous Julien l'Apostat; la lettre collective que ce pieux pontife écrivit de concert avec les évêques d'Egypte, de la Thébaïde et de la Lybie, pour apprendre à ce prince quelle était la foi de l'Eglise catholique, ainsi qu'il en avait témoigné le désir; il rappela la loi de Jovien, portant ordre de fournir aux Eglises le blé qui leur avait été accordé autrefois par Constantin et que Julien leur avait retiré depuis qu'il s'était mis en guerre contre Dieu; la mort de cet empereur, suivie des regrets de tous ceux qui avaient goûté la douceur de son gouvernement, l'élection de Valentinien, prince aussi recommendable par sa valeur, sa bonne mine, sa prudence et sa modération, que par son équité. Auxence, évêque de Milan étant mort, Valentinien assembla les évêques et leur dit: « L'étude particulière que vous avez faite de l'Ecriture sainte ne vous permet pas d'ignorer que les qualités que doivent avoir ceux qui sont élevés au sacerdoce, sont d'instruire par leurs actions autant que par leurs paroles les hommes soumis à leur conduite, de leur servir de modèles en toutes sortes de vertus et de confirmer la vérité de leur doctrine par la sainteté de leur vie. Choisissez donc, pour l'élever sur le siége de cette Eglise, un homme qui soit tel, que, malgré mon autorité souveraine, je me soumette volontiers à sa conduite, que je reçoive ses remontrances et ses réprimandes comme un remède salutaire; car je suis homme et par là même sujet à pécher souvent. »

Après ce discours, les évêques qui l'avaient entendu, le supplièrent de nommer lui-même un évêque; mais il leur répondit que ce choix était au-dessus de son pouvoir. Etant donc sorti du palais, ces prélats délibérèrent entre eux et leur choix tomba sur Ambroise. L'empereur qui connaissait la droiture de son esprit et la pureté de son cœur, approuva cette élection. Théodoret rapporte ensuite comment Valence, qui suivait d'abord la doctrine des apôtres, lorsqu'il parvint à l'empire, tomba dans l'hérésie arienne, et les maux qu'il causa à l'Eglise par l'exil d'un grand nombre d'évêques. Trajan, Arinthé et Victor, maîtres de la milice reprochèrent hautement à ce prince son impiété, et Vatranion, évêque unique de la Scythie, le reprit publiquement de la protection qu'il accordait à l'erreur. Valens méprisa toutes leurs remontrances, et sans faire aucun cas de la prédiction que lui avait faite le saint solitaire Isaac, qu'il périrait dans la bataille qu'il allait livrer, si auparavant il ne rappelait les évêques exilés, il y périt en effet dans l'incendie qui consuma le bourg où il s'était sauvé avec ses soldats. L'entretien qu'il eut à Antioche, quelque temps avant sa mort, avec Aphratés est remarquable. Ce prince ayant aperçu, du haut de la galerie de son palais, le pieux solitaire qui passait vite, en se rendant au champ où

s'exerçaient les soldats, pour y porter les secours spirituels au peuple qui s'y trouvait rassemblé, lui demanda où il allait. « Je vais, lui répondit-il, prier Dieu pour la prospérité de votre empire. » L'empereur qui savait que l'opinion d'Aphratès faisait loi dans toute la ville, lui répartit : « Vous feriez mieux de demeurer dans votre cellule, et d'y prier selon la règle des solitaires. — J'avoue, lui réplique le saint homme, que ce que vous dites est véritable; aussi tant que le troupeau a été en sûreté en ai-je toujours usé de la sorte; mais maintenant qu'il est en danger d'être attaqué par les bêtes farouches, je dois employer tous les moyens possibles pour le préserver. Si une fille qui garde la maison de son père la voyait en feu, que devrait-elle faire? Devrait-elle attendre sur son siége que le feu la vint consumer? Au contraire, ne devrait-elle pas courir de tous côtés, et aller chercher de l'eau pour éteindre l'embrasement? Je ne doute pas que telle ne soit votre pensée, parce que c'est la conduite que la prudence exigerait en cette occasion. Eh bien! je fais pour le moment quelque chose de semblable; je cours pour éteindre le feu que vous avez mis à la maison de mon père. »

Valens ne répondit rien à ce discours, mais un de ses valets de chambre ayant menacé le saint solitaire, Dieu permit qu'il fût presque immédiatement châtié de son insolence. En effet, il trouva la mort dans un bain d'eau chaude qu'il avait préparé pour l'empereur.

Cinquième livre. — Le cinquième livre comprend l'histoire de la condamnation de l'hérésie arienne et de deux autres qui en sont comme les racines, savoir les hérésies d'Apollinaire et de Macédonius. Théodoret s'y étend beaucoup aussi sur les louanges de l'empereur Théodose et sur celles de saint Ambroise, de saint Jean Chrysostome, des évêques d'Antioche et de Théodore de Mopsueste. Après avoir loué la piété de Gratien qui se vit en possession de l'empire après la mort de son oncle Valence, il remarque que ce prince voulant consacrer à Dieu les prémices de son règne, ordonna aussitôt que les évêques exilés sous le règne précédent reprendraient la conduite de leur troupeau, et que les églises seraient rendues aux prélats qui étaient unis de communion avec le Pape Damase, au lieu qu'on chasserait comme des loups du bercail de l'Eglise les sectateurs de la doctrine d'Arius. Théodose publia aussi contre les ariens une loi qui leur ôtait la liberté de tenir des assemblées. L'auteur mèle ici aux témoignages de zèle que cet empereur faisait paraître pour l'Eglise, le récit du massacre de Thessalonique, où sept mille personnes furent tuées sans connaissance de cause et sans aucune formalité de justice, mais il place à côté de ce récit le tableau de la pénitence que ce prince s'imposa pour expier le crime de sa colère insensée. Il lui fait honneur ensuite de la destruction des temples des idoles, des mouvements qu'il se donna pour terminer les différends qui s'étaient élevés entre Flavien, évêque d'Antioche et les évêques d'Occident, et de la victoire qu'il remporta sur le tyran Eugène. De là il passe au règne d'Arcade, qui succéda à Théodose et qui fut l'imitateur de sa piété. Il parle de l'ordination de saint Jean Chrysostome et des travaux considérables que ce grand homme accomplit pendant qu'il fut évêque de Constantinople. A ces cinq livres historiques, Théodoret ajoute le catalogue des évêques qui avaient gouverné les grands siéges depuis la fin des persécutions.

Histoire des solitaires. — On ne doute pas que cette histoire ne soit le même ouvrage que Théodoret intitule : *Vie des saints*, dans sa lettre à Eusèbe d'Ancyre; qu'il appelle encore *Histoire monastique*, dans son prologue de la vie religieuse, et dans les cinq livres que nous venons d'analyser, *Histoire philothée*, ou *Des amis de Dieu.*

Théodoret qui avait été témoin des grandes actions des solitaires de son temps, ou qui les avait apprises de ceux qui en avaient été les témoins, ne crut pas qu'il lui fût permis de les laisser dans l'oubli. En effet, si l'on a érigé des statues et d'autres monuments en l'honneur de ceux qui s'étaient distingués dans les jeux olympiques, quoique la mémoire de leurs actions fût plutôt nuisible que profitable, pouvait-on se dispenser de transmettre à la postérité celles de ces grands et saints personnages qui ont mené sur la terre une vie toute céleste? Tel est le but qu'il se propose dans cette histoire. Ce qui la rend encore plus recommandable, c'est qu'il nous y représente non-seulement les actions de ces hommes divins, qui ont paru impassibles dans un corps mortel, et qui ont vécu en anges plutôt qu'en hommes; mais qu'il nous y présente encore divers modèles d'une piété parfaite, que chacun peut se proposer selon son état ou ses dispositions particulières. Dans ce but, il choisit parmi les solitaires ceux dont la piété avait été plus éclatante et joignit à leur histoire celle de quelques saintes femmes qui n'avaient pas moins édifié le monde par leurs vertus.

Il ne se proposa donc point d'écrire les Vies de tous les saints. Outre qu'il était loin de les connaître, il convient qu'un tel travail surpassait les forces d'un seul homme. En conséquence, il se borna simplement à raconter celles des solitaires qui avaient brillé dans l'Orient, comme autant de lumières du monde, encore ne s'engagea-t-il à rapporter qu'une partie de leurs actions dans un récit simple et, autant que possible, dégagé d'ornements. Il prie les lecteurs de vouloir bien se prêter à ce qu'il racontera de merveilleux dans la conduite de ces grands saints. « Car nous serions injuste, dit-il, de mesurer leur vertu par la nôtre. Dieu a coutume de proportionner ses dons aux saintes dispositions des sujets. Ceux qui sont instruits des secrets de son

esprit savent avec quelle magnificence il se plaît à les répandre, se complaisant à montrer dans des hommes, en apparence dépourvus de tout mérite, des miracles extraordinaires, pour attirer ainsi les incrédules à la connaissance et à la confession de la vérité. » Du reste, il était si assuré des choses miraculeuses qu'il se proposait de rapporter, qu'il est convaincu que ceux qui refuseront d'y ajouter foi, doivent regarder comme des fables les miracles opérés par Moïse, Josué, Elie, Elisée et les apôtres. Au contraire, il se flatte que ceux qui croiront ces miracles, n'auront aucune peine à accorder leur croyance aux prodiges qu'il va raconter, puisque les uns et les autres sont également des effets de la puissance de Dieu.

Il ajoute qu'il avait vu lui-même une partie de ces prodiges et qu'il avait appris les autres des personnes qui les avaient vus de leurs yeux, et qui, en s'appliquant à imiter la piété de ces saints, avaient été dignes de les voir et de profiter de leurs instructions. Il marque qu'il avait appris d'Acace de Bérée l'histoire de saint Julien Sabas, ainsi que celle d'Eusèbe, et qu'il tenait de sa mère la Vie de saint Siméon l'Ancien. Il avait vu lui-même saint Siméon Stylite. Le septième concile général, qui est le second de Nicée, emprunte à cette histoire un témoignage en faveur du culte des images, et on ne voit nulle part que personne ait pensé a en contester ni l'autorité ni la vérité. Quoique Théodoret ait eu un grand nombre d'ennemis, aucun ne s'est avisé de l'accuser ou de trop de crédulité ou d'infidélité dans cet ouvrage. Il contient les Vies de trente solitaires. Nous nous contenterons d'en analyser seulement quelques-unes pour en donner une idée.

Vie de saint Marcien. — Marcien méprisant la splendeur de sa naissance qu'il tirait d'une race patricienne et tous les avantages de la cour, où ses qualités lui permettaient de paraître avec éclat, se retira dans le fond d'un désert, où il se bâtit une cabane si petite, qu'à peine si elle était de la grandeur de son corps. Là, séparé de toute conversation humaine, il s'entretenait avec Dieu, faisant succéder le chant des psaumes à la prière, la prière au chant des psaumes, et la lecture de l'Ecriture sainte à tous les deux. Une livre de pain lui suffisait pour quatre jours. Il prenait son repas sur le soir, et jugeait qu'il était plus à propos de manger tous les jours sans se rassasier jamais, que de rester plusieurs jours à jeun et de manger ensuite jusqu'à la satiété, parce que le véritable jeûne consiste à avoir toujours faim. Flavien d'Antioche, Acace de Bérée, Eusèbe de Chalcide, Isidore de Cyr et Théodote d'Hiéraple l'étant venus voir, accompagnés de quelques magistrats, il fut longtemps sans parler. Comme un des visiteurs, qui était de ses amis, le pressait d'entretenir la compagnie, Marcien, après un profond soupir, lui répondit : « Le Dieu de l'univers ne cesse de nous parler par ses créatures; ses Ecritures nous instruisent et nous apprennent quels sont nos devoirs; lui-même nous enseigne sur ce que nous avons à faire pour notre propre avantage; il nous épouvante par ses menaces, il nous encourage par ses promesses et nous ne profitons point de toutes ses grâces, comment donc Marcien pourrait-il vous être utile par ses discours? » Lorsque ces évêques, après s'être levés, eurent fait la prière, ils voulurent l'ordonner prêtre, mais aucun n'osa lui imposer les mains.

Un solitaire, nommé Avitus, l'étant venu voir, après s'être entretenus quelque temps et avoir récité ensemble l'office de None, Marcien l'invita à partager son repas. Avitus le refusa en disant qu'il avait coutume de ne manger que le soir, et que souvent même il demeurait deux ou trois jours sans prendre aucune nourriture. « Passez donc pour aujourd'hui, je vous en supplie, lui répondit Marcien, par-dessus votre règle ordinaire. » Mais sa prière resta sans effet. Alors, se mettant à soupirer, il dit à Avitus : « J'ai l'esprit outré de douleur, de ce qu'étant venu pour voir un homme ami du travail, instruit dans ma pieuse doctrine et formé par une chrétienne philosophie, vous ayez été trompé dans votre espérance, et qu'au lieu d'une personne sobre, vous ayez rencontré un homme délicat et qui ne semble prendre plaisir qu'à la bonne chère. » Ces mots touchèrent si profondément Avitus qu'il lui répondit : « J'aimerais mieux manger de la viande que vous entendre parler de la sorte. » Sur quoi Marcien lui répondit : « Votre manière de vivre est aussi la nôtre; nous préférons le travail au repos, et nous estimons beaucoup plus le jeûne que le manger; aussi ne prenons-nous notre repas unique que le soir; mais nous savons en même temps que la charité est plus agréable à Dieu que le jeûne, parce que sa loi nous la commande, au lieu que le jeûne dépend de nous et de notre volonté. Or, sans aucun doute, nous devons estimer beaucoup plus un commandement de Dieu que nos austérités et nos travaux. » Après ce petit entretien fraternel, ils rendirent grâces à Dieu, mangèrent un peu et passèrent trois jours ensemble.

Vie de saint Eusèbe. — Un saint homme, nommé Amien, avait établi une école de piété et de vertu sur une montagne très-élevée, qui se trouvait entre Bérée et Antioche. Il pressa saint Eusèbe de quitter sa solitude pour venir prendre à sa place la direction de son monastère. Comme ils étaient un jour assis ensemble sur un rocher, Amien lisant l'Evangile et Eusèbe lui expliquant les passages qui présentaient quelque difficulté, il arriva que ce dernier arrêta ses yeux sur des laboureurs qui cultivaient la terre, dans une pleine au-dessous d'eux. Amien lui ayant demandé l'explication d'un passage, Eusèbe le pria de le relire, parce que, appliqué au spectacle qu'il avait sous les yeux, il n'avait pas fait attention à la

lecture. Amien qui s'en était apperçu lui dit : « Il me semble, mon père, que le plaisir que vous prenez à considérer ces laboureurs vous a empêché de m'entendre. » Eusèbe ne répondit rien, mais à partir de ce jour, il défendit à ses yeux de regarder la campagne, ni de jouir du plaisir de considérer la beauté du ciel et des astres. Il ne leur permit pas même de s'étendre au delà d'un petit sentier, large d'une palme seulement, et par lequel il allait à son oratoire. Pour s'astreindre à cette mortification, il ceignit ses reins avec une ceinture de fer, mit un gros collier à son cou, et l'attacha avec un autre morceau de fer à cette ceinture, afin que se trouvant ainsi courbé, il fût contraint de regarder toujours vers la terre.

Vie de saint Pierre. — Saint Pierre, issu d'une famille gauloise d'origine, mais dont les ancêtres étaient venus s'établir vers le Pont-Euxin, abandonna la maison paternelle à l'âge de sept ans, et passa le reste de ses jours qui se prolongèrent jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans, dans les combats d'une vie toute spirituelle. La Galatie fut le lieu où il s'exerça d'abord à la pratique de la vertu. De là il passa en Palestine, pour visiter les lieux arrosés du sang du Sauveur, et où s'était accompli le mystère de notre rédemption. Ce n'est pas qu'il crût Dieu plus présent en un lieu qu'en un autre, mais il désirait contempler de près, ce dont il n'avait joui jusque-là que par les yeux de la foi. Après avoir satisfait ce désir, il passa à Antioche, où il choisit pour demeure un sépulcre dont le toit qui s'avançait au dehors formait comme un plancher sur lequelle on pouvait monter avec des échelles. Il n'avait pour toute nourriture que de l'eau froide et du pain dont il ne mangeait que de deux jours en deux jours. Sa réputation de sainteté lui attirait plusieurs malades et possédés du démon qu'il guérissait par ses prières. La mère de Théodoret, affligée à un œil d'une incommodité que tous les remèdes de la médecine n'avaient pu guérir, résolut, sur le conseil d'une femme de ses amies, d'aller trouver le saint homme. Elle était encore fort jeune et elle aimait à se parer. Elle y alla avec des pendants d'oreilles, des colliers et autres ornements d'or, vêtue d'un brocard de soie magnifique et le visage tout couvert de fard. Le pieux ermite la voyant paraître dans un état si peu conforme à la modestie chrétienne, et voulant la guérir de cet amour immodéré du luxe, lui adressa ces paroles. « Dites-moi, je vous prie, si quelque grand peintre, ayant fait un portrait suivant toutes les règles de l'art et l'ayant exposé à la vue de quiconque voudrait le contempler, s'il arrivait que le premier passant, trouvant à redire à cette peinture sans y rien connaître, s'avisât de la corriger en allongeant les traits des sourcils et des paupières, en mettant du blanc sur le visage et du rouge sur les joues, croyez-vous que ce peintre ne se mettrait point en colère de voir gâter par une main ignorante un tableau dont l'exécution lui aurait demandé tant d'étude et tant d'art ? Comment donc pouvez-vous douter que le Créateur de toutes choses, cet admirable ouvrier qui nous a formés n'ait pas sujet de s'offenser en voyant que vous l'accusez d'ignorance, dans les œuvres de sa sagesse incomparable ? Car vous ne mettriez ni rouge, ni blanc ni noir sur votre visage, si vous ne croyez en avoir besoin, et vous ne sauriez penser en avoir besoin, sans accuser de quelque impuissance celui qui vous a donné l'être. Or, sachez que son pouvoir est égal à sa volonté, puisque comme le dit David, il fait tout ce qui lui plaît. Mais le soin qu'il prend de chacun de nous, l'empêche de vous donner ce qui vous serait nuisible. C'est pourquoi gardez-vous de rien changer à ce portrait qui est l'image vivante de Dieu, ni de chercher à vous donner vous-même, ce que sa sagesse vous a refusé, en vous efforçant d'acquérir contre son dessein une beauté fausse et empruntée, qui rend coupables les femmes les plus chastes, parce qu'elle tend des embûches à ceux qui les voient. »

Cette dame, touchée de son discours, se jeta aux pieds du saint en le priant de la guérir ; et à force de redoubler de prières et d'instances, et de protester qu'elle ne le quitterait point qu'il ne l'eût guérie, Pierre lui dit : « Si votre foi est sincère, ferme et pleine de confiance, congédiez les médecins, renoncez à tous leurs remèdes et recevez celui-ci au nom du Seigneur. » En même temps il posa la main sur son œil, et, en faisant le signe de la croix, il la guérit entièrement. De retour à sa maison, elle s'empressa de laver le fard qu'elle avait sur le visage, quitta tous ses ornements et se vêtit à l'avenir avec simplicité, sans porter ni étoffe à fleurs ni aucun ornement d'or. De plus elle embrassa une vie pénitente et fournit au saint homme l'orge dont il fit sa nourriture pendant quarante ans, jusqu'à ce qu'une maladie le mît dans la nécessité de la prier de remplacer par du pain l'orge qu'elle lui envoyait.

Vie de saint Abraham. — Abraham, ayant appris que l'impiété régnait dans un bourg nommé Lybane, s'y rendit avec quelques-uns de ses compagnons, pour tâcher d'en convertir tous les habitants. A peine eurent-ils commencé à chanter à voix basse l'office divin, dans une maison qu'ils avaient louée, que les habitants accoururent en foule et jetèrent par-dessus le toit une grande quantité de poussière. Mais voyant que ces solitaires, quoique se sentant près d'être suffoqués, ne pensaient à autre chose qu'à prier Dieu, ils les retirèrent du milieu de cette poussière et leur commandèrent de quitter la bourgade à l'instant même. Sur ces entrefaites, une troupe de sergents envoyés pour percevoir les tailles, ne pouvant rien obtenir de ces habitants, enchaînèrent les uns et battirent les autres. Abraham, témoin de ces mauvais traitements, pria les sergents d'exécuter leur commission avec

moins de rigueur. Les habitants, surpris d'une bonté si grande dans un homme qu'ils venaient de maltraiter, le conjurèrent d'être leur seigneur, car la bourgade n'en avait point. Le saint qui, pour adoucir les sergents, s'était porté caution pour une somme de cent écus, les emprunta à un de ses amis de la ville d'Emesse. Comme les habitants de Lybane le pressaient de nouveau de consentir à être leur seigneur, il accepta, mais à condition qu'ils bâtiraient une église. Lorsqu'elle fut achevée, il leur dit de jeter les yeux sur un prêtre, à quoi ils répondirent qu'ils n'en voulaient pas d'autre que lui-même, et qu'ils l'élisaient tout ensemble pour être leur père et leur pasteur. C'est ainsi qu'il se trouva forcé d'accepter le sacerdoce.

Après avoir passé trois ans au milieu d'eux à les instruire des devoirs de la religion, il mit un de ses compagnons à sa place et retourna dans sa solitude. Mais la réputation qu'il s'était acquise par ses vertus, le fit appeler à l'évêché de Carres, ville adonnée au culte des démons. Il l'en retira par ses prédications, par ses prières et par ses bons exemples, car il ne se relâcha en rien de ses austérités pendant tout le temps qu'il fut évêque. Mais il traitait les étrangers avec beaucoup d'humanité, leur faisant donner ce qu'il trouvait de mieux en pain, vin, poisson, légumes, et leur faisait préparer de fort bons lits Il les servait lui-même à table et leur présentait à boire. Il passait des journées entières à juger des différends et s'appliquait surtout à protéger ceux à qui l'on faisait du tort. Tous ces saints et plusieurs autres encore dont nous n'avons pas parlé, étaient morts, lorsque Théodoret écrivit leur vie; mais il en est d'autres qui vivaient de son temps et dont il a également recueilli les actions mémorables.

Vie de saint Jacques. — Le premier parmi ceux que connut Théodoret fut saint Jacques, disciple de saint Maron. Ses austérités surpassèrent celles de son maître. Il vivait dans un lieu où il n'avait pour toute couverture que le ciel ; il portait de grosses chaînes autour de ses reins et de son cou. Cette dernière avait un anneau d'où partait quatre autres chaînes, dont deux se croisaient sur le dos, et deux autres sur l'estomac; d'autres chaînes attachées aux poignets et aux coudes décrivaient la même figure. Théodoret s'en étant aperçu, en couchant auprès de lui pendant une maladie dont ce saint fut attaqué, le pria de se décharger d'un si grand fardeau, et de donner quelque relâche à son corps épuisé par la fièvre, à quoi le saint homme obéit. Dans une autre maladie qui lui survint quelque temps après, Théodoret eut bien de la peine à le décider à prendre un verre de tisane. Il lui persuada très-difficilement aussi de laver ses pieds qui, par leur extrême faiblesse, avaient perdu l'usage de marcher. Il arrivait quelquefois qu'étant couché par terre pour prier Dieu, la neige tombait pendant trois jours et trois nuits, et le couvrait de telle sorte qu'on n'appercevait plus ses habits, jusqu'à ce que les habitants, en nettoyant la place avec des bêches, vinssent le retirer de dessous ce linceul. Par ses prières il rendit la santé aux malades et la vie à un enfant mort, et Théodoret attribue à son intercession le bonheur qu'il éprouva de voir son diocèse purgé de l'hérésie des Marcionites.

Vie de saint Thalasse et de saint Lymnée. — Saint Thalasse était un homme orné de plusieurs grandes vertus. Théodoret dit qu'il s'était convaincu par sa propre expérience qu'il l'emportait sur tous les saints personnages de son temps en modestie et en simplicité. Il eut pour disciple Lymnée dont le nom devint très-célèbre. La première leçon qu'il lui donna fut d'observer le silence. Lorsqu'il se trouvait lui-même incommodé, au lieu de recourir à la médecine, il se guérissait lui-même par la vertu de la prière, du signe de la croix et du saint nom de Jésus-Christ.

Vies de sainte Marane, etc. — Pour compléter son histoire religieuse, Théodoret, après avoir écrit les actions de plusieurs illustres solitaires, rapporte également les vertus de quelques saintes femmes qui les ont, non-seulement égalés, mais surpassés par les travaux et leurs combats, surtout si, comme on le doit, on a égard à la faiblesse de leur tempérament et à la fragilité de leur sexe. Les plus célèbres parmi ces pieuses femmes furent Marane et Claire. Originaires de la ville de Bérée et d'une naissance considérable, elles avaient été élevées toutes deux suivant leur condition. Méprisant tous les avantages de la fortune, elles s'enfermèrent dans un enclos voisin de la ville, mais au-dessus duquel il n'y avait aucun toit pour les mettre à couvert des injures de l'air. Au lieu de porte, elles avaient fait pratiquer une petite fenêtre qui servait à leur passer les choses nécessaires à la vie, et par laquelle elles parlaient aux femmes qui les venaient voir seulement pendant le temps de la Pentecôte, car elles passaient le reste de l'année dans un silence continuel. Il n'y avait même que Marane qui parlât à ces femmes, et jamais on n'entendit Claire proférer la moindre parole. Elles étaient toutes deux si chargées de chaînes que Claire, dont la complexion était plus faible, restait toujours courbée vers la terre, sans qui il lui fût possible de se relever. Les robes qu'elles portaient leur couvraient les pieds, et pardevant elles avaient un voile qui, en descendant jusqu'à la ceinture, leur cachaient le visage, les mains et l'estomac. Elles avaient un tel respect pour la dignité sacerdotale, qu'elles firent un jour démurer leur porte, pour donner entrée à Théodoret. Il vit de ses propres yeux les chaînes dont elles étaient chargées, et, en si grande quantité, que les hommes les plus forts auraient eu peine à les porter. A force de prières, il vint à bout cependant de les leur faire quitter; mais il ne fut pas plutôt parti qu'elles se hâtèrent de les reprendre. Elles les met-

taient comme un collier sur leur cou, et comme une ceinture autour de leurs reins, sans compter celles qui étaient destinées aux mains et aux pieds. Exposées avec cela aux injures de l'air, elles souffraient avec joie la pluie, la neige et les ardeurs du soleil. Elles passèrent deux carêmes entiers sans manger. Quoiqu'éloignées de Jérusalem d'environ vingt journées de chemin, elles firent le voyage à jeûn, et ne mangèrent qu'après y avoir adoré Dieu, et elles observèrent encore une abstinence semblable, dans un voyage qu'elles firent en Isaurie pour visiter l'église de sainte Thècle. Une vie si admirable les rendit l'ornement de leur sexe et l'exemple de toutes les femmes qui veulent tendre à la perfection.

Voici quel était le genre de vie de sainte Domnine: « Logée dans une cabane, au fond du jardin de sa mère, elle y passait les jours et les nuits en pleurs. Aussitôt qu'elle entendait le chant du coq, elle se rendait à l'église, où, confondue avec tous ceux qu'elle y rencontrait, elle offrait ses louanges au Créateur de l'univers. Le soir elle faisait la même chose. Persuadée qu'il n'est point de lieu que l'on doive avoir en plus grande vénération que ceux qui sont consacrés à Dieu, elle prenait un soin extrême de cette église, et portait même sa mère et ses frères à consacrer leur fortune à l'embellir. Ses vêtements étaient tissus en poil de chèvre; des lentilles trempées dans l'eau faisaient sa seule nourriture; aussi les austérités l'avaient tellement consumée que sa peau était collée sur les os. Elle ne parlait jamais sans verser des larmes, ce que je sais par expérience, dit Théodoret, car il lui est arrivé souvent de me prendre la main et de la porter à ses yeux, et elle la trempait tellement de ses pleurs qu'elles dégouttaient entre mes doigts. Elle prenait soin de ceux qui venaient visiter les solitaires du diocèse de Cyr, les faisant loger chez le pasteur de la bourgade où elle était née, et s'appliquant à pourvoir à tous leurs besoins par sa mère et ses frères. Elle m'envoie aussi, à moi-même, ajoute l'historien, du pain, des fruits et des lentilles trempées dans l'eau, lorsque je vais dans cette partie située au midi de notre province. »

Il ajoute qu'il y avait plusieurs autres femmes dont les unes avaient embrassé la vie solitaire, et les autres, au nombre de deux cent cinquante, demeuraient ensemble, usant toutes d'une même nourriture, couchant sur des nattes, et employant leurs mains à filer et leur langue à chanter des hymnes à la louange du Seigneur. On en voyait non-seulement dans la province de Cyr, mais encore dans tout l'Orient, dans la Palestine, dans l'Egypte, dans l'Asie, dans le Pont et dans toute l'Europe; car, depuis que Notre-Seigneur, en prenant naissance d'une vierge, a honoré la virginité, on a vu quantité de vierges se consacrer aux vertus de cet état, et passer leur vie dans les exercices de la piété. Il remarque qu'en Egypte il y avait des monastères d'hommes où l'on ne comptait pas moins de cinq mille moines qui, tout en se livrant au travail, chantaient les louanges de Dieu, et gagnaient ainsi non-seulement de quoi se nourrir, mais encore de quoi subvenir aux nécessités des pèlerins et des pauvres.

Des Hérésies. — Théodoret composa ce traité à la prière du comte Sporace, un des commissaires du concile de Chalcédoine, et le même qui fut consul en 452. Ce seigneur, au milieu des engagements qu'il avait à la cour, consacrait tous ses loisirs à la méditation de la loi de Dieu et à la connaissance de la vérité. Ce fut ce qui l'engagea à demander à Théodoret un abrégé des diverses hérésies qui s'étaient élevées jusqu'alors, non qu'il se fît un plaisir d'écouter des fables ni de connaître toutes les folies inventées par ceux qui avaient quitté le chemin de la vérité; mais parce qu'il désirait apprendre aux autres quels étaient les égarements dont ils devaient se garder pour ne pas tomber dans le précipice où ils conduisent, et quel est le chemin de la vérité qui, tracé sur les vestiges des prophètes et des apôtres, mène au royaume des cieux. Ce désir de Sporace était louable, mais Théodoret éprouvait quelque peine à le satisfaire, soit parce que la plupart des anciennes hérésies n'avaient plus cours depuis qu'elles avaient été éteintes par la grâce de Dieu, soit parce qu'il craignait de mettre de nouveau en lumière ce qui restait enseveli dans les ténèbres, soit enfin à cause des blasphèmes et des infamies horribles de ces hérésies. Néanmoins il pensait qu'il pourrait être utile d'en donner une connaissance légère, mais pourtant suffisante pour que le lecteur conçût une sainte horreur de l'égarement et de l'impiété de ceux qui avaient inventé ou suivi ces erreurs infâmes et extravagantes.

Il eut recours pour composer cet ouvrage aux anciens écrivains ecclésiastiques qui avaient traité la même matière ou combattu les hérésies, soit celles qui s'étaient élevées dans les premiers siècles, soit celles qu'ils avaient vues naître eux-mêmes. Parmi ces auteurs il nomme entre autres saint Justin, saint Irénée, saint Clément d'Alexandrie, Origène les deux Eusèbe de Palestine et de Phénicie, Adamantius, Rhodon, Tite, Diodore et Georges; mais il ne dit rien de saint Epiphane, et on ne sait à quoi attribuer ce silence. Il divisa son ouvrage en cinq livres, qu'il disposa, non suivant l'ordre des temps, mais par ordre des matières.

Le premier comprend l'histoire des hérésies qui établissaient deux principes et qui disaient que le Fils de Dieu ne s'est incarné qu'en apparence. Ce livre commence à l'hérésie de Simon le Magicien et finit à celle de Manès ou Manichée. Il traite dans le second, de celles qui enseignaient l'unité d'un premier principe, mais qui soutenaient que Jésus-Christ n'était qu'un pur homme, et l'auteur les conduit depuis Ebion jusqu'à Photin. Il est parlé dans le troisième de diverses autres hérésies qui n'avaient que

peu ou point de rapport avec les précédentes ; savoir, celles des nicolaïtes, des montanistes, des noétiens, des quartodécimans, des novatiens et des népotiens. Les erreurs de ces derniers qui sont moins connues regardaient les promesses de Dieu à son peuple, promesses qu'ils s'imaginaient faussement devoir s'accomplir en Egypte et se passer en bonne chère et en réjouissances pendant l'espace de mille ans. Népos, inventeur de cet hérésie fut réfuté, par saint Denis d'Alexandrie, et si efficacement que lorsque Théodoret écrivait, elle conservait à peine quelques sectateurs. Il en était de même de la plupart des anciennes hérésies ; comme elles ne s'étaient répandues que dans quelques provinces, on n'y voyait plus personne qui en fît profession, au lieu que toute la terre jusqu'à ses extrémités était pleine de Chrétiens qui professaient la vraie foi, suivant la promesse que Dieu avait faite à son Eglise par les prophètes.

Le quatrième livre commence à l'hérésie d'Arius et finit par celles de Nestorius et d'Eutychès. Théodoret n'y dit rien des origénistes ni des pélagiens. Ce n'était pas que ces derniers, dont l'hérésie avait pris naissance en Occident, ne fussent connus des Orientaux, puisqu'ils avaient reproché à saint Cyrille de les favoriser ; mais Théodoret pouvait bien n'être pas assez instruit de leur histoire ni de leurs sentiments, pour en faire un article séparé.

A l'histoire des hérésies, Théodoret joignit l'abrégé de la doctrine de l'Eglise sur les principaux articles de la morale et de la foi, afin qu'ils pussent servir de réfutation aux erreurs qu'il avait rapportées. C'est la matière du cinquième livre qui est distribué en vingt-huit articles dont voici le précis. « Suivant l'Ancien et le Nouveau Testament, il n'y a qu'un principe de toutes choses, savoir, Dieu le Père de Notre-Seigneur. Ce Dieu est sans commencement, immortel, infini, incorporel, invisible, simple, bon, juste et tout-puissant. Son pouvoir n'a d'autres bornes que sa volonté. Avant lui, il n'y avait point d'autres dieux, comme il n'y en aura point d'autres après ; il est le premier et le dernier. Comme nous croyons en un seul Dieu, nous avons appris à croire aussi en un seul Fils, engendré avant tous les siècles. S'il était créé, ainsi que le prétendent certains hérétiques, il ne serait pas unique puisqu'il aurait la créature pour sœur ; mais dès lors qu'il est unique, il n'a plus rien de commun avec les êtres créés. Ce ne sont pas seulement les apôtres qui le nomment le vrai Fils de Dieu ; le Père même lui a rendu ce témoignage en disant : *Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis ma complaisance.* (*Matth.* XVII, 5.) Il est égal à son Père, de sa même substance divine et aussi puissant que lui. Il lui est coéternel et n'en peut pas plus être séparé que le rayon du soleil. Lorsque nous entendons dire qu'il est engendré, éloignons de notre esprit la pensée de tout ce qui se passe dans les générations humaines. Celle du Fils de Dieu est exempte de toute passion : notre âme même engendre son Verbe seul. Le Fils pouvait-il mieux nous marquer sa parfaite et invariable ressemblance avec son Père qu'en disant à l'apôtre saint Philippe : *Celui qui me voit voit mon Père.* (*Joan.* XIV, 9.) Nous avons appris encore que le Saint-Esprit reçoit son existence de Dieu le Père. Il n'est ni créé ni engendré, mais il est de Dieu, et de la même substance que le Père et le Fils. S'il était créé, le Sauveur aurait-il ordonné que son nom fût prononcé avec celui du Père dans la forme du baptême, et nous enseigneraît-on de croire au Saint-Esprit comme au Père et au Fils ? Le Père seul n'a pas formé le premier homme, ainsi qu'il paraît par ce passage de l'Ecriture : *Faisons l'homme à notre image.* Il était donc juste que la régénération de l'homme se fît aussi par les trois personnes divines, qui ne font qu'un seul Dieu.

« La création de l'univers est leur ouvrage. Elles ne l'ont point formé d'une matière préexistante et coéternelle à Dieu, mais de rien, parce qu'il est au pouvoir de Dieu *d'appeler ce qui n'est point comme ce qui est* (*I Cor.* I, 28), ainsi que parle l'Apôtre. C'est pour cela que l'Ecriture en parlant de la création de l'univers s'exprime en ces termes : *Dieu dit : Que la lumière soit, et la lumière fut.* (*Gen.* I, 3.) C'était une folie aux valentiniens et une grande impiété d'imaginer des éons plus anciens que Dieu. *Il est avant tous les siècles, et nous n'en avons jamais connu d'autre*, dit le prophète Isaïe (XVIII, 2). Les poëtes et les philosophes de la Grèce admettaient des anges ; mais ils en faisaient des dieux. Nous disons, nous, que les anges ont été créés, non par deux comme les hommes, mais par milliers. Théodoret réfute l'opinion de ceux qui appliquaient aux anges ce que dit l'Ecriture du mariage des enfants de Seth avec les filles de la race de Caïn. Il dit que la fonction de ces esprits célestes est de chanter les louanges de Dieu, de servir dans la dispensation des mystères. Il y en a à qui le soin des nations et des royaumes est confié, et d'autres qui prennent soin de chaque homme en particulier, et qui les défendent contre la malice des démons. Le diable et les démons ne sont pas mauvais de leur nature ; créés bons dès le commencement et doués du libre arbitre, il était en leur pouvoir de faire le bien et le mal ; mais ayant péché, ils sont déchus de la beauté de leur nature, au lieu que les autres anges l'ont conservée, en restant fidèles à Dieu. Théodoret dit qu'ils ont été créés incorporels les uns et les autres, et il fait consister le péché des démons dans le faste et l'orgueil.

« L'homme n'est pas l'ouvrage des anges, comme l'ont avoué certains hérétiques ; il a été formé de la main de Dieu, terme dont l'Ecriture se sert pour marquer en Dieu la puissance de créer, car Dieu n'est point une nature composé de divers membres. Outre son corps, l'homme a une âme qui est simple de sa nature, raisonnable et immortelle,

mais créée en même temps que le corps. Cette âme qui est marquée par l'esprit de vie que Dieu mit dans l'homme après l'avoir formé, n'est point une partie de la substance divine. Dieu, après avoir formé l'homme et tout l'univers les conserve et les gouverne. Il ne serait pas raisonnable qu'après les avoir tirés du néant, il les abandonnât à eux-mêmes. Tout ce qui est dans le monde est bon de sa nature. Tout ce qui est vertu, comme la prudence, la force, la tempérance, la justice est bon; mais l'imprudence, l'intempérance, l'injustice et la pusillanimité sont mauvaises. Quant aux richesses et à la pauvreté, à la liberté et à la servitude, à la santé et à la maladie, à la prospérité et à l'adversité, elles tiennent comme un milieu entre ce qui est bon et ce qui est mauvais, parce qu'elles sont comme des moyens proposés aux hommes pour acquérir la vertu. Ceux qui en usent bien sont dignes de louanges, ceux qui en abusent sont dignes de châtiments. Il dépend de Dieu de donner la fertilité à la terre et de rendre la navigation heureuse. S'il en dispose autrement, nous devons nous soumettre à ses vues, sans chercher avec trop de curiosité la raison de sa conduite envers nous; elle est incompréhensible.

« Le Verbe de Dieu, son Fils unique, s'est fait homme pour renouveler la nature humaine, corrompue par le péché. Comme l'homme entier avait péché, il a pris la nature entière de l'homme, c'est-à-dire un corps et une âme, et non pas seulement un corps pour couvrir sa divinité, comme l'enseignaient formellement Arius et Eunôme. S'il n'eût été question que de se montrer aux hommes, il aurait pu le faire de la même manière qu'il se montra autrefois à Abraham, à Jacob et aux autres patriarches; mais comme il voulait que la même nature qui avait été vaincue par le démon le vainquît à son tour, c'est pour cela qu'il a pris un corps et une âme semblables aux nôtres. Le péché d'un seul avait causé la mort de tout le genre humain; le salut lui a été accordé par la justice d'un seul; car il est proposé à tous ceux qui veulent l'accepter par la foi. Avant la venue de Jésus-Christ, plusieurs non-seulement parmi les Juifs, entre les patriarches et les prophètes, mais chez les gentils eux-mêmes, ont pratiqué la vertu. Depuis sa mort tous n'acquièrent pas le salut; mais ceux-là qui croient et qui conforment leur vie à la loi divine. Que le Verbe se soit fait chair, cela paraît par les langes dont il fut enveloppé à sa naissance, par la faim et la soif qu'il souffrit dans un âge plus avancé, puisque tout cela ne se peut entendre de Dieu. Lui-même nous assure, en divers endroits de son Evangile, qu'il avait pris aussi une âme humaine, par exemple lorsqu'il dit: *Je quitte mon âme pour la reprendre; c'est de moi-même que je la quitte, et j'ai le pouvoir de la reprendre* (*Joan.* x, 17, 18.) On voit dans le même livre que Jésus croissait en âge et en sagesse, et que la grâce de Dieu était en lui, paroles qui prouvent qu'il avait un corps et une âme, puisque la sagesse appartient à l'âme, et l'accroissement au corps. Saint Paul parle de ces deux natures dans le commencement de son Epître aux Romains, où il reconnaît en même temps que Jésus-Christ est fils de Dieu et fils de David, ce qui ne se pourrait si le Verbe n'avait pas pris chair, ou s'il n'avait pris que la chair. Il était donc homme parfait comme il était Dieu parfait, afin de procurer aux hommes un parfait salut. A sa résurrection il n'a point quitté la nature qu'il avait prise, et il ressuscita avec la nature à laquelle il s'était uni. Lui-même s'applique à en convaincre ses apôtres, en leur montrant ses pieds et ses mains, et en disant à Thomas de mettre ses doigts dans la plaie de son côté. La doctrine qu'il est venu nous enseigner est plus parfaite que celle de la loi, et plus remplie d'humanité et de douceur, sans pour cela être contraire à la loi. Comment le serait-elle, puisqu'il est l'auteur de l'un et de l'autre Testament?

« Le baptême tient lieu, dans ceux qui le reçoivent, des aspersions de la loi. Non-seulement il leur accorde la rémission de leurs anciens péchés, mais il leur donne encore l'espérance de jouir des biens promis, les rend enfants de Dieu et cohéritiers de Jésus-Christ, et les fait participants de sa mort, de sa résurrection et des dons du Saint-Esprit. Dans le baptême, nous recevons un gage de la résurrection des corps et non pas de la résurrection de l'âme, puisqu'étant immortelle elle ne peut ressusciter mais seulement se réunir au corps. Théodoret rapporte sur ce sujet ce que les prophètes et les apôtres ont dit de la résurrection future, et il en donne encore cette raison : c'est que l'âme ayant péché par les sens et les organes du corps, il est juste que dans le jugement dernier elle ne soit ni condamnée seule pour ses péchés, ni seule récompensée si elle a fait servir le corps à ses actes de vertu. La résurrection sera commune aux fidèles et aux infidèles, aux impies et aux justes; tous rendront compte de leurs actions, les uns pour en recevoir des récompenses, les autres pour en être punis. La récompense des saints consistera dans la jouissance des biens éternels, et non pas dans un règne de mille ans, accompagné de délices temporelles et de voluptés, comme Cérinthe et quelques autres hérétiques l'ont imaginé. Le bonheur des saints sera de se voir exempts de péchés et remplis d'une joie que la tristesse ne troublera jamais. »

Théodoret avait montré dans les livres précédents que les hérétiques ont corrompu la parole de l'Evangile. Il crut donc nécessaire de rétablir contre eux, par l'autorité de l'Ecriture, certaines maximes de mœurs. La première regarde la virginité. « Dieu ne l'a point commandée, mais il lui a donné les louanges qu'elle mérite, afin d'engager les hommes à l'embrasser. » Théodoret relève les avantages de cet état, qui dégage l'homme du soin des choses temporelles pour ne

l'appliquer qu'à celles qui regardent le culte de Dieu. Il parle ensuite du mariage, dont la fin, dit-il, doit être d'avoir des enfants. Il montre que c'était le seul but que se proposaient les patriarches en se permettant la polygamie, et il prend occasion de les justifier sur ce point en observant que ce n'était point dans la vue de satisfaire une passion déréglée qu'ils épousaient plusieurs femmes mais uniquement pour avoir des enfants. « Le mariage est bon en lui-même et n'est défendu par aucune loi. S'il était un mal, Dieu ne l'aurait pas établi dès le commencement du monde, et n'aurait pas appelé bénédiction la génération des enfants. Jésus-Christ, non-seulement ne l'a point défendu, mais il l'a encore honoré de sa présence, et du premier de ses miracles. Nous voyons aussi que le prince des apôtres était marié et que saint Paul écrivit à Philémon et à Apia engagés l'un et l'autre dans le mariage. Ce que Dieu demande de cet état, c'est qu'on ne le fasse point servir à l'impudicité, car dit saint Paul, il n'est un don de Dieu que lorsqu'il est accompagné de tempérance. L'Evangile donne aussi des lois qui en établissent l'indissolubilité. Les secondes noces ne sont pas même défendues. Théodoret le prouve par divers passages de saint Paul, qu'il oppose à l'erreur de Novat qu'il appelle toujours *Navat*, sans en dire la raison. Pour ce qui est de la fornication et de toute espèce de conjonctions illégitimes, elles sont sévèrement condamnées par la loi de Dieu.

« La loi de Dieu condamne encore toutes sortes d'iniquités, mais en même temps, elle prescrit le remède à ceux qui sont blessés par le péché en les exhortant à la pénitence.» Il prouve encore contre Novat que ce remède peut s'appliquer aux péchés commis depuis le baptême; sur quoi il rapporte l'exemple de l'incestueux de Corinthe, qui, après avoir fait pénitence de son crime, fut rétabli dans la participation des divins sacrements et reçut la grâce d'enseigner les autres. Il rapporte aussi l'exemple de saint Pierre, ne doutant pas qu'il n'eût déjà reçu le baptême lorsqu'il renia par trois fois Jesus-Christ. Mais Théodoret dit que « les péchés commis depuis le baptême ne s'effacent pas de la même manière que ceux qui ont été commis avant. Les enfants baptisés avant l'âge de raison obtiennent la rémission de leurs péchés par la vertu seule du sacrement de baptême, tandis qu'après le baptême, ils ne se remettent que par beaucoup de larmes, de pleurs, de gémissements, de jeûnes, de prières et par des travaux proportionnés à la grandeur des fautes commises. Quant à ceux qui ne sont pas dans une semblable disposition, comme on ne doit pas violer les lois de l'Eglise sur la pénitence quoiqu'il ne soit jamais permis de désespérer du salut, cependant on ne doit pas leur accorder facilement les saints mystères, pour ne pas donner les choses saintes aux chiens, ni jeter des perles devant les pourceaux.

« Telles sont les lois de l'Eglise sur la pénitence; quant à l'abstinence de la chair et du vin, elle ne la prescrit pas dans le même sens que les hérétiques, qui ne défendent l'usage de ces aliments que parce qu'ils les ont en abomination. Elle n'en interdit aucun et laisse à chacun la liberté d'en user ou de s'en abstenir. C'est même faire preuve de sagesse, de ne condamner personne sur cet sujet. Il en est de même de la vie monastique, que chacun est libre d'embrasser ou de ne pas embrasser. »

Sermons. — Théodoret est le panégyriste de la Providence; nous avons de lui dix sermons que l'on peut regarder comme ce que l'antiquité catholique a écrit de mieux sur cette matière. On peut dire qu'il révèle toute la beauté de son génie : on y trouve du choix dans les pensées, de la noblesse, dans les expressions, de l'élégance et de la netteté dans le style, de la suite et de la force dans les raisonnements. Ces sermons sont une preuve sensible de son amour pour la vérité. « Il ne compose ces discours, dit-il, que dans le but de témoigner à Dieu son amour, en lui consacrant les talents qu'il avait reçus de sa libéralité à défendre ses vérités saintes contre ceux qui les attaquaient. Aussi se compare-t-il à un fils qui, en toutes circonstances doit prendre les intérêts de son père, à un soldat qui doit exposer sa vie pour son prince. On peut conclure de la glorification qui les termine, qu'il les prononça en public, mais il est impossible de découvrir en quel endroit. Quelques-uns pensent, mais sans le justifier par aucune raison, que ce fut à Antioche. Tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'ils ont été composés avec beaucoup d'art, ce qui demande du loisir et de la réflexion. Théodoret les cite lui-même avec avantage dans son *Commentaire sur les Psaumes*.

Dès le début de son premier discours, il interpelle les adversaires de la Providence et leur demande si dans l'arrangement de cet univers ils trouvaient quelque défaut, soit dans la forme, soit dans la matière, soit dans les proportions; et comme ils n'avaient rien à objecter, il répond lui-même, en montrant que cette Providence divine se révèle d'une manière sensible dans toutes les parties qui composent l'univers. Il commence par le ciel. « Enveloppé de tant de corps de feu, dit-il, tels que le soleil, la lune et les étoiles, comment se serait-il conservé pendant tant de siècles, si Dieu ne le conservait lui-même, en suspendant la force naturelle à cet élément qui dissout l'or, l'argent, le fer et beaucoup d'autres matières plus dures encore que celles dont le ciel est composé. Il ne dissout pas même cette partie qui nous paraît être de glace, et malgré l'activité dévorante de sa chaleur, on ne voit pas qu'il cause aucune inégalité ni dans sa surface ni dans la rondeur de sa figure. » Théodoret fait le même raisonnement sur la nature du soleil et des étoiles, qui, au lieu de pousser leurs rayons vers le ciel, les projettent sur la terre, obéissant en cela au Créateur qui ne les a formés que pour l'utilité de l'homme. Le cours régulier du so-

leil et de la lune pour marquer les temps et les saisons et partager les jours et les nuits, ne peut être qu'un effet de cette Providence.

Il montre, dans son second discours, que l'on doit raisonner de même de l'air, de la terre, de la mer, des fleuves et des fontaines, dont les productions ne sauraient être l'effet du hasard, mais d'une Providence marquée. « Comment en effet, dit-il, des choses aussi différentes entre elles que le feu et l'eau pourraient-elles s'accorder? Comment les flots de la mer continueraient-ils à se briser sur le rivage? Comment les fontaines se formeraient-elles sur le haut des montagnes, contre la nature de l'eau qui tend à descendre, si ce n'est en vertu de lois que Dieu leur a imposées? »

La construction du corps humain, l'arrangement des diverses parties dont il est composé, lui fournissent, dans son troisième discours, une autre preuve que ce corps est l'ouvrage de Dieu et que c'est sa Providence qui le conserve. « En effet, dit-il dans le quatrième, peut-on ne pas reconnaître son pouvoir souverain dans la facilité qu'il a accordée à l'homme, pour l'invention des arts nécessaires, ou même simplement utiles à la conservation du genre humain? Cette puissance, poursuit-il dans le discours suivant, ne se révèle pas moins dans le domaine qu'il a accordé aux hommes sur des animaux d'une force beaucoup supérieure à la sienne, comme les bêtes de charge qui lui obéissent, même quand il les maltraite. Il n'en est presqu'aucun qu'il ne puisse apprivoiser et faire servir à ses usages. Il est vrai que parmi les animaux il en est qui accomplissent des ouvrages que l'homme ne pourrait imiter, comme les abeilles, par exemple, mais leur travail même tourne encore à l'utilité de l'homme. Voyez les animaux domestiques; c'est de l'homme qu'ils reçoivent leur nourriture et ils ne savent pas même se venger contre le maître qui la leur refuse, tant la nature leur donne de sentir les bornes qu'elle a posées à leur servitude. Parmi les animaux n'y en a-t il pas une infinité que le Créateur a destinés à nourrir l'homme de leur chair; et s'il y en a quelques-uns qui refusent de se soumettre à son empire, comme les bêtes féroces, elles prouvent par leur résistance même que c'est le Créateur qui lui a soumis les autres.

« Mais, disent les impies, pourquoi les bons sont-ils souvent réduits à la pauvreté, tandis que les méchants regorgent de richesses et que tout leur prospère? » Théodoret répond à cette objection dans son sixième discours : « L'abondance, dit-il, ne faisant qu'enflammer l'avarice dans le cœur de ceux qui la possèdent, on ne peut la regarder comme un bonheur, puisqu'il ne peut y avoir de félicité réelle dans ce qui nous aide à devenir mauvais. Au contraire, ceux qui vivent dans la pauvreté, cultivent le plus beau et le plus grand des biens, la vertu. Ce n'est pas que les richesses soient mauvaises par elles-mêmes, autrement on ne pourrait dire qu'elles ont été créées de Dieu; mais on ne doit blâmer que l'abus qu'on en fait. Dieu les a données à l'homme comme des instruments avec lesquels il pût travailler à son salut; il en est de même de la pauvreté. C'est ainsi encore que Dieu a donné à l'homme le fer pour l'usage de la culture et les autres besoins de la vie; doit-on blâmer ce métal, parce que quelques-uns s'en servent pour commettre des homicides. Le pauvre, qui pour les impies est une preuve vivante que la Providence ne prend aucune part aux choses humaines, produit une preuve du contraire. En effet, le pauvre est employé à remuer et creuser la terre pour y trouver des richesses, et s'il reçoit son salaire du riche, il fournit aussi à ses besoins, par les divers arts mécaniques auxquels il s'applique, par nécessité de position et pour gagner sa subsistance. »

Théodoret s'applique à démontrer, dans le septième discours, que la dépendance naturelle que les besoins de la vie établissent entre le maître et le serviteur est encore une preuve de la Providence; qu'au surplus, les travaux qui nous rendent la servitude méprisable ne sont pas à mépriser par eux-mêmes, puisqu'on a vu des sages et des puissants s'en occuper. Il cite l'exemple de Noé qui travailla de ses mains à la construction de l'arche; d'Abraham qui, avec Sara, préparait à manger aux étrangers; de Rebecca qui allait elle-même puiser de l'eau pour abreuver les troupeaux de son père; de Jacob qui, berger pendant vingt ans, se battit souvent avec les bêtes sauvages, pour les empêcher de dévorer ses brebis et de Moïse qui exerça pendant quarante ans la même profession.

« L'exemple d'Eliézer, serviteur d'Abraham, dont la conduite lors du mariage d'Isaac avec Rebecca, est si digne d'éloges, montra par les grâces dont Dieu daigna le favoriser, que par elle-même la servitude ne saurait porter préjudice à la vertu. Par celui de Joseph qui refuse de consentir aux sollicitations de sa maîtresse, on voit encore qu'un serviteur peut vivre dans la piété sous un mauvais maître. Il trouva même tant de consolations dans la disgrâce que sa chasteté lui attira, qu'il fut le consolateur des malheureux avec lesquels il se trouva dans les prisons du roi. » Théodoret rapporte encore quelques autres exemples de cette nature pour montrer que les malheurs auxquels les hommes et même les justes peuvent être sujets, ont leur utilité et leurs avantages, et que ceux qui en prennent occasion de nier la Providence, ne connaissent rien aux secrets de sa conduite.

« Il est vrai, ajoute-t-il, dans le discours suivant, que tous ceux qui dans cet état pratiquent la vertu, n'en reçoivent pas toujours la récompense en ce monde; mais Dieu la leur rendra en l'autre. Ce qui le prouve, c'est que Dieu, récompensant quelquefois les gens de bien dès cette vie, on ne peut douter qu'il ne récompense égale-

ment en l'autre ceux qui ne l'ont point été en celle-ci ; de même que les supplices qu'il fait subir à quelques méchants en ce monde sont une preuve qu'il punira dans l'autre les pervers qui sont sortis de cette vie sans avoir expié leurs crimes. Penser autrement de Dieu c'est l'accuser d'injustice et de partialité dans ses jugements. »

Théodoret prend de là occasion de traiter dans son dernier discours de la résurrection, qu'il rend probable par divers exemples tirés des causes naturelles comme des semences et des plantes, qui, après avoir été ensévelies dans la terre, se reproduisent quelques temps après. Il l'établit par des passages de deux épîtres de saint Paul aux Corinthiens. Puis il finit, en s'appliquant à montrer que la Providence étend ses soins non-seulement sur les justes, mais en général sur tous les hommes. Il fait voir que cette attention continuelle de Dieu est une preuve de son amour pour le genre humain, amour qui se révèle surtout dans le don qu'il a fait de son Fils unique, ne voulant pas abandonner aux anges les mérites de la Rédemption. Il entre à ce sujet dans le détail de tout ce que Jésus-Christ a fait pour notre salut, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, en montrant que tout ce que le Sauveur a souffert pour nous avait été prédit par les prophètes.

Discours contre les païens. — Ces discours, au nombre de douze, ne le cèdent en rien aux précédents pour l'éloquence, mais le style en est plus étendu, l'auteur ayant cru devoir se conformer autant que possible, à la manière de Platon et des autres philosophes, dont il était obligé de temps en temps de rapporter les propres paroles. Il écrivit ces discours à la suite de quelques entretiens qu'il avait eus avec les païens, lesquels en sa présence s'étaient permis diverses railleries contre la religion chrétienne, soit en accusant les apôtres d'ignorance parce qu'ils n'avaient pas su parler avec politesse, soit en reprochant aux évêques et aux autres docteurs du christianisme d'exiger de leurs disciples une foi sans preuves. Théodoret, non content d'avoir réfuté de vive voix ces vaines objections, crut devoir écrire sa réfutation en faveur des simples, afin de pouvoir guérir les plaies de ceux que la langue empestée des païens avaient blessés, et de guérir les autres des mêmes blessures. C'est pourquoi il intitula cet ouvrage : *Guérison des maladies occasionnées par les païens*, ou, *Connaissance de la vérité évangelique par la philosophie des Grecs*. Il le divisa en douze discours précédés chacun d'un prologue dans lequel il en donne le précis. Ces discours, comme les précédents ne se terminent point par la glorification ordinaire, ce qui a fait penser que Théodoret ne les avait pas prononcés en public.

I. Le premier est intitulé *De la foi*, c'est-à-dire, de la crédulité des Chrétiens et du peu de science des apôtres. Théodoret y établit que, quand ces reproches auraient été fondés, on ne pouvait en tirer aucune induction contre la vérité de la religion chrétienne ; et il en donne pour raison que « les plus sages et les plus illustres parmi les philosophes païens n'ont pas fait difficulté de voyager chez les nations qu'ils regardaient comme barbares, pour y apprendre certaines choses dont ils pensaient que ces nations avaient une connaissance plus parfaite qu'eux-mêmes. Ainsi ils allèrent en Egypte, où ils apprirent des Hébreux la doctrine du vrai Dieu; ils parcoururent encore un grand nombre de provinces, sans se laisser effrayer par les dangers des guerres et de la navigation, pour y apprendre ce que ces peuples avaient de mieux. Par exemple, Socrate, le plus illustre des philosophes, ne rougit point de se mettre pendant quelque temps sous la discipline de deux femmes, Diotime et Aspasie; Pythagore, en Egypte, reçut la circoncision, que les Egyptiens avaient eux-mêmes reçue des Hébreux. Ce fut encore des Egyptiens, des Chaldéens et des Arabes que les Grecs apprirent les règles de la géométrie, de l'astronomie et de l'astrologie, comme ils apprirent des Phrygiens les cérémonies qui regardaient le culte des démons. Tous ces peuples néanmoins étaient regardés comme barbares par les Grecs. Ceux mêmes qui, parmi eux, ont eu le plus de réputation, comme Thalès, Pythagore, Phérécide, Aristote n'étaient point nés dans la Grèce ; et les brachmanes qu'ils avaient en vénération, étaient Indiens de naissance. »

Théodoret prouve ensuite que c'était une erreur de préférer les ornements du discours à la connaissance de la vérité. « Socrate, qui était tailleur de pierres de profession, et qui, au jugement de Porphyre, n'avait ni esprit, ni savoir, ni facilité de parler, n'a-t-il pas été regardé par les Grecs comme le premier de leurs philosophes ? Ne l'ont-ils pas mis au-dessus de Platon, celui d'entre eux qui a écrit avec le plus de politesse. Ils ont donc été persuadés que la vraie sagesse ne consiste pas dans l'éloquence, mais dans la connaissance de la vérité. Porphyre convient qu'il n'est point aisé de la trouver ; mais, quoique ennemi irréconciliable des Chrétiens, il convient aussi que les Hébreux l'ont connue, et par eux les Egyptiens. D'où il est naturel de conclure que l'on doit préférer le sentiment des Hébreux à celui des Grecs, qui, de l'aveu du même philosophe, se sont beaucoup éloignés du vrai. Au reste, c'est calomnier les Chrétiens, de dire qu'ils croient légèrement et sans preuves. Leur foi est telle qu'ils peuvent en rendre compte, et l'établir sur des témoignages non suspects ; car, encore que la foi précède la connaissance, elle n'en peut être séparée. Dans l'usage même des choses humaines, il faut avoir confiance en l'habileté du maître pour se mettre sous sa discipline. Dans ces occasions, la foi est comme la base de la science, et comme un préparatif nécessaire pour l'acquérir. Or, si cette foi est nécessaire à ceux qui désirent apprendre les sciences humaines, il y aurait folie à

dire qu'elle ne l'est pas pour l'intelligence des choses divines, puisque les yeux de la foi sont surtout nécessaires pour juger des choses qui ne se peuvent voir par les yeux du corps. C'est pour cela que, lorsque nous nous présentons pour être admis à les connaître, on exige d'abord de nous la foi, puis l'on nous découvre les mystères après que nous y avons été initiés. Les païens en usent de même. Il n'y a parmi eux que les prêtres qui soient instruits des secrets des mystères de Vénus et des bacchanales. Le peuple n'en voit que le dehors. Il est obligé de croire sans connaître, parce que, considéré comme un profane, on ne lui doit rien découvrir de ce qui en est. C'est la doctrine de Pindare, de Platon et d'Orphée, qui, conséquemment, ont reconnu la nécessité de la foi dans les choses qui passent les lumières ordinaires de la raison. »

II. Dans le second discours, qui a pour titre : *Du principe de l'univers*, Théodoret rapporte ce qu'en ont pensé les philosophes païens. « Thalès, l'un des sept sages de la Grèce, disait que ce principe était l'eau; Anaximandre le mettait dans l'infini; Anaximénès et Diogène n'en reconnaissaient point d'autre que l'air; Héraclide soutenait que c'était le feu; mais Empédocle voulait que l'univers eût pour principe les quatre éléments. Cette variété de sentiments ne plaisait pas même aux païens. Platon et beaucoup d'autres l'ont condamnée.» Théodoret, après avoir rapporté ce que ce philosophe en a dit, montre que ce que nous lisons de la création du monde, dans les livres de Moïse, est beaucoup plus raisonnable, et que c'est de là qu'Anaxagore, Pythagore et Platon ont tiré ce qu'ils ont écrit de mieux sur ce sujet. Mais il remarque que leur théologie est mêlée de plusieurs erreurs, et qu'après avoir dit des choses admirables sur l'unité et l'éternité de Dieu, ils ont dit aussi quantité de choses qui n'avaient de fondement que dans l'imagination des poëtes ou dans une tradition fabuleuse. Mais il ajoute, que « la crainte du peuple les a engagés à admettre, au moins extérieurement, une multitude de fausses divinités auxquelles ils ne croient pas. »

Il prouve ensuite, par le témoignage de Porphyre, qui ne pouvait être suspect aux païens, que « Moïse, le législateur des Juifs, est plus ancien que tous les historiens, les poëtes et les philosophes du paganisme; qu'il a vécu longtemps avant la guerre de Troie; au lieu qu'Orphée, le premier des poëtes, n'a précédé cette guerre que d'une seule génération.» Il entre dans l'examen détaillé de la théologie de Moïse, « où l'on voit, dit-il, qu'il n'y a qu'un Dieu, et que l'on ne doit point en adorer d'autre; que ce Dieu est en trois personnes de la même substance, lesquelles ont un même pouvoir et une même volonté. Les prophètes Isaïe, Jérémie, Ezéchiel et les autres qui sont venus depuis, ont enseigné une doctrine semblable. C'est dans leurs récits que Platon et ceux qui l'ont suivi ont puisé ce qu'ils ont dit de vrai sur la Trinité des personnes, mais en l'exprimant avec des termes différents des nôtres. Plotin et Numénius, en expliquant ce que Platon en a consigné dans ses écrits, disent qu'il a reconnu trois choses qui sont éternelles, savoir, le bien, l'intelligence et l'âme de l'univers. Ce qu'il appelle bien, nous le nommons Père; ce qu'il nomme intelligence, nous l'appelons Fils et Verbe, et, par l'âme de l'univers, nous entendons l'Esprit-Saint, cette puissance qui anime et donne la vie à tout. »

On voit par un passage des écrits d'Amélius, le maître de Porphyre, qu'il avait emprunté à l'Evangile de saint Jean ce qu'il dit du Verbe, qu'il avoue avoir été dès le commencement en Dieu, et qu'il reconnaît pour Dieu. Plutarque et Plotin avaient eu également connaissance des saints évangiles, ainsi que le remarque Théodoret. Il dit que ce sont les Egyptiens, les Phéniciens, les poëtes et les philosophes grecs qui ont donné naissance aux fausses divinités, en décernant les honneurs divins aux éléments, ou à certains hommes de qui ils avaient reçu des bienfaits, et qui s'étaient rendus recommandables par quelques actions de vertu. « Pour nous, ajoute-t-il, nous ne reconnaissons pour Dieu aucune des choses que nous voyons de nos yeux; mais nous honorons les hommes qui ont mérité d'être honorés par l'éclat de leurs belles actions, et nous n'adorons que le Dieu de l'univers, le Père, son Verbe et le Saint-Esprit, tous trois d'une même nature et d'une même substance. »

III. L'auteur, dans son troisième discours, établit un parallèle entre le culte que les païens rendaient aux démons et celui que les Chrétiens rendent aux anges, et il expose la doctrine des uns et des autres sur les créatures spirituelles. « Le soleil, la lune, la terre, le ciel, les éléments sont les premiers que les Egyptiens, les Phéniciens et les Grecs ont regardés comme leurs dieux. Dans la suite des temps, ils ont honoré de la même qualification certains hommes, qui s'étaient signalés soit dans les combats soit autrement, comme Saturne, Jupiter, Hercule et Esculape qui passait pour avoir inventé la médecine. Ils poussèrent l'extravagance jusqu'à accorder les honneurs divins à des reptiles et à des animaux venimeux. Après ces premiers excès ils ne rougirent pas d'accorder les mêmes honneurs à Vénus, femme qui faisait métier de se prostituer, ni de mettre au rang des dieux les empereurs les plus débauchés et les plus cruels, comme les Néron, les Domitien, les Commode. C'était ouvrir la porte à toutes sortes de crimes. Les peuples adoraient des dieux qu'ils savaient avoir été adonnés à l'impureté, au vin, à la colère, au parjure; n'était-ce pas pour eux un motif de s'y livrer eux-mêmes? Ils allèrent encore plus loin, en mettant les mauvais anges au nombre de leurs dieux; ce fut d'eux qu'ils apprirent l'art magique. Ils leur offraient des libations et des victimes, persuadés qu'ils s'en re-

paissaient. Porphyre leur donne pour princes Pluton et Hécate. Les plus sages d'entre les païens rougissaient de tant de fausses divinités, accusant de mensonge ce que les poëtes en avaient dit; mais ils adoraient comme les autres les idoles de Vénus et de Bacchus, toutes infames qu'elles étaient. »

Théodoret, après avoir expliqué ces choses fort au long, s'objecte que les Chrétiens, outre le Dieu du ciel et de la terre, reconnaissent encore certaines puissances invisibles à qui ils donnent le nom d'anges, d'archanges, de principautés, de puissances, de dominations, de chérubins et de séraphins. Il répond qu'ils ne les reconnaissent que parce que l'Ecriture divine leur enseigne qu'il y a en effet certaines puissances invisibles, occupées à louer le Créateur, et toujours prêtes à obéir à ses volontés; mais qu'ils ne les appellent pas dieux et ne les rendent point au culte divin, ni l'adoration qui n'est due qu'à Dieu seul. Il ajoute que ces puissances étant d'une nature qui n'a rien de la matière ni de nos infirmités, et dont les fonctions sont de chanter dans le ciel les louanges de celui qui les a créées, nous les appelons saints, parce qu'il se trouve sur la terre des hommes qui, voulant les imiter autant qu'il est en eux, vivent dans le célibat, abandonnent leurs biens, leurs parents, leur patrie, pour ne s'occuper que de Dieu. Le nombre en était dès lors si grand que les villes, les villages, le haut des montagnes et les vallées en étaient remplis. « Voilà, dit Théodoret, ce que les saintes lettres nous ont appris à croire de ces natures célestes, qui, quoique créées, sont invisibles à nos yeux. Quand aux démons et aux princes des démons, nous savons que non-seulement ils ont été chassés du ciel, mais qu'ils ont encore en horreur ceux d'entre les hommes qui pratiquent la vertu, qu'ils les craignent et qu'ils les fuient, de sorte qu'ils ne soumettent à leur empire que ceux qui consentent à s'y soumettre d'eux-mêmes. »

IV. Après avoir montré, dans le quatrième discours, que les philosophes païens ne s'accordent pas entre eux sur la nature du monde; les uns disent qu'il est éternel; les autres qu'il a un principe; quelques-uns n'admettent qu'un monde, d'autres en admettent une infinité, il dit que « Platon est celui de tous qui a parlé le plus raisonnablement sur cette matière; qu'il enseigne dans ses écrits que Dieu a créé toutes choses, non d'une matière préexistante, mais de rien et comme il a voulu; que c'est par son Verbe que Dieu a créé non-seulement l'univers, mais encore le ciel, la lune et les étoiles. » Théodoret établit ensuite, par l'autorité des Ecritures, la foi de l'Eglise, touchant la création du monde, en remarquant que, lorsqu'il est dit que Dieu a fait tout ce qu'il a voulu, nous ne devons pas croire qu'il ait voulu tout ce qu'il a pu faire, mais seulement ce qu'il a cru suffisant. En effet, il lui était très-facile de produire un bien plus grand nombre d'ouvrages et même de modes, puis qu'en toutes choses le plus aisé est de vouloir.

En parlant de la chute des anges, il dit « qu'ils habitent dans l'air et sur la terre, mais sans avoir de demeure fixe, afin que, par cette instabilité, ils apprennent de combien de maux leur malice est la cause. Quelques mouvements qu'ils se donnent pour nuire aux hommes, cela ne leur réussit pas toujours, à cause des empêchements que nos anges gardiens y apportent. Dieu en créant le monde, l'a fait de telle manière qu'il pût durer tout le temps qu'il a prescrit pour sa durée. D'où vient que la terre est encore aujourd'hui ce qu'elle était au commencement, que la mer ne croît ni ne décroît, que l'air conserve la nature qu'il a reçue de sa création, et que le soleil, sans altérer la substance du firmament, continue son cours, comme il l'a commencé. C'est donc en l'honneur de ce Dieu qui a tout créé et par les ordres duquel les saisons se succèdent et la terre produit ses semences, que nous devons chanter des hymnes, des psaumes, sans nous amuser à former des dieux imaginaires, des nymphes, des montagnes, des néréides, des fontaines et des fleuves. » Il termine ce discours en marquant la conformité parfaite de sentiments avec laquelle les patriarches, les prophètes et les apôtres s'entendent, pour proclamer Dieu l'auteur unique de la création.

V. « Ils s'accordent aussi parfaitement sur la nature de l'homme et conviennent que son corps est composé de terre, d'eau et des autres éléments; que son âme n'existait point auparavant, mais que Dieu ayant formé ce corps, y mit une âme raisonnable qu'il créa au même instant. Ce qui s'est fait dès le commencement se fait encore aujourd'hui par une loi établie de Dieu; c'est lui qui créa l'âme; elle ne vient point au corps par la génération, ni par quelque autre chose intérieure. Dieu, en formant la femme en a pris la matière de l'homme même, de peur que se croyant d'une nature différente que celle de son mari, elle ne lui fût rebelle. Ces lois sont les mêmes pour les hommes et pour les femmes, parce qu'encore qu'il y ait quelque différence entre eux à l'égard du corps, il n'y en a point par rapport à l'âme, qui, dans les uns et dans les autres, est douée de raison et d'intelligence, avec la conscience de ce qu'il faut faire et de ce qu'il faut éviter. Il arrive même quelquefois que la femme, prévoyant mieux que son mari ce qui lui est utile, peut lui donner un bon conseil. Il appartient donc également aux femmes et aux hommes d'être instruits des divins mystères, d'y participer, de fréquenter les églises, Dieu leur proposant les mêmes récompenses; parce que les travaux et les combats inséparables de la vertu leur sont communs. La différence des nations et des langues ne fait rien à cet égard, puisque la nature est partout la même et que la religion chrétienne est repandue dans tout l'univers, et pratiquée non-seulement par ceux qui remplissent dans l'Eglise des fonc-

tions sacrées, mais par des hommes et des femmes de toutes conditions. Tous croient également et de la même façon ce que l'Eglise nous apprend de la formation du corps et de l'immortalité de l'âme. »

VI. Le sixième discours traite de la Providence. Théodoret crut qu'après avoir parlé de Dieu et des créatures, il était raisonnable de montrer par des raisons tirées de la nature et de la disposition du monde qu'il est gouverné par une providence particulière. Le but de ce discours est de réfuter l'impiété de Diagore, les blasphèmes d'Epicure et les incertitudes d'Aristote sur ce sujet. Il paraît qu'il fut composé avant les discours sur la Providence, puisque l'auteur n'en fait aucune mention. « La Providence une fois établie, dit-il, l'Incarnation en est une suite nécessaire ; parce qu'il était convenable que le Créateur de toutes choses, qui avait tiré les êtres du néant, prît soin de la nature humaine, ruinée et presque détruite par le péché, lui qui n'avait créé qu'à cause d'elle toutes les choses visibles. Si l'on demande pourquoi l'Incarnation ne s'est pas faite plus tôt, nous répondrons : que l'on demande aussi aux médecins pourquoi ils réservent leurs remèdes les plus forts et les plus actifs pour les derniers accès de la maladie? Dieu en a usé de même ; car, après avoir apporté divers remèdes aux hommes, il leur a donné enfin le plus efficace de tous, et par celui-là il a mis fin à leurs maladies. »

Théodoret dit aux gentils que, « s'ils ne veulent point s'en rapporter à ses paroles, ils peuvent se convaincre eux-mêmes de la vérité, en considérant que la venue de Jésus-Christ a délivré le monde entier de l'ignorance dans laquelle il vivait auparavant ; qu'elle a fait cesser le culte des idoles, banni l'impiété, répandu par tout la lumière de la vérité, fait embrasser la foi en un Dieu crucifié aux Grecs, aux Romains, aux barbares ; rendu le signe de la croix respectable, établi le culte de la Trinité à la place de celui que l'on rendait aux faux dieux ; renversé les temples des idoles, fait bâtir des églises, non-seulement dans les villes mais encore dans les villages et dans les campagnes, et des temples magnifiques en l'honneur des martyrs ; enfin qu'elle a peuplé les sommets des montagnes et les plus vastes solitudes de monastères où l'on vit saintement. Les païens verront encore que l'Evangile n'est que l'accomplissement des prophéties faites longtemps avant la venue du Sauveur, puisque les prophètes ont annoncé que le Messie naîtrait d'une Vierge ; qu'il serait attaché à la croix, que par sa mort le monde serait sauvé ; que les Juifs demeureraient incrédules, qu'ils seraient dispersés et réduits en captivité. Or l'événement a vérifié toutes ces prédictions. »

VII. Dans le discours suivant, Théodoret s'élève avec force contre les fêtes et les sacrifices abominables que les païens célébraient en l'honneur de leurs dieux ; mais comme ils auraient pu répondre que la loi ancienne en prescrivait également, il explique quel a été en cela l'intention du législateur. « Dieu, dit-il, qui voulait délivrer son peuple de la servitude d'Egypte, et qui savait que pendant le long temps qu'elle avait duré, il avait appris des Egytiens le culte des idoles, lui permit, après qu'il l'eût rendu à la liberté, de continuer à offrir des sacrifices, non pas de toute espèce, ni aux faux dieux des Egyptiens. Il borna leur culte à lui-même et voulut que les Israélites lui offrissent les dieux de l'Egypte, c'est-à-dire, les bœufs qu'ils adoraient, les brebis, les colombes, les tourterelles. La permission qu'il leur accorda en cette circonstance, fut une espèce de remède à leur faiblesse, et, en même temps une instruction, puisqu'il leur ordonna de lui sacrifier ce qu'ils adoraient auparavant, leur faisant entendre par là qu'ils ne pouvaient regarder comme dieux des victimes qu'ils immolaient eux-mêmes. S'il leur défendit de manger de la chair de porc, ce fut parce que les Egytiens en faisaient leur aliment ordinaire, à l'exclusion de la chair des autres animaux qu'ils regardaient comme des dieux. Au contraire, il leur ordonna de manger ceux dont les Egyptiens s'abstenaient, afin de leur inspirer du mépris pour tout ce que ce peuple honorait d'un culte divin. »

VIII. C'était l'usage des Chrétiens de rendre un culte religieux à ceux qui avaient répandu leur sang pour la confession du nom de Jésus-Christ. Ne doutant point que ces martyrs ne fussent déjà dans le ciel et réunis aux chœurs des anges, ils recueillaient leurs reliques et se les partageaient, les appelant les *Sauveurs des âmes*, et les *médecins des corps*, parce que, par leur intercession, ils recevaient de Dieu quantité de bienfaits. Ils les regardaient aussi comme les gardiens et les défenseurs de leurs villes, ne possédassent-ils qu'une petite partie de leur corps, parce qu'elle avait autant de vertu que le tout. Les Gentils, quoiqu'informés des merveilles qui s'opéraient aux tombeaux de ces saints, tournaient en ridicule le culte qu'on leur rendait. Ils regardaient même comme un crime abominable de s'approcher avec respect de ces reliques. Théodoret les combat avec leurs propres armes. En effet, ils faisaient eux-mêmes des libations, ils offraient des sacrifices d'expiation, ils avaient des héros, des demi-dieux. Hercule, fils d'Amphytrion, Cléomède, Antinoüs favori de l'empereur Adrien, étaient de ce nombre. C'était donc à tort que les Grecs reprochaient aux Chrétiens le culte des martyrs, puisqu'ils n'en faisaient pas des dieux, et qu'ils ne les honoraient que comme des témoins et des serviteurs de Dieu.

IX. Le discours neuvième établit un parallèle entre les législateurs des Grecs et des Romains et les apôtres. Après être entré dans le détail des lois établies par les plus sages d'entre ces peuples, Théodoret montre « qu'elles n'ont été en vigueur que dans quelques provinces, au lieu que l'Evangile prêché par les apôtres, s'est répandu, non-seu-

lement chez les Romains et chez les Grecs, mais encore chez toutes les nations barbares, non par la force des armes ni par la violence, mais par la persuasion des vérités qu'il contient. Ce qui en relève davantage l'établissement, c'est que les hommes qui s'y sont employés l'ont fait au péril de leur vie, ne se laissant détourner ni par les injures, ni par les flagellations, ni par aucun des tourments que la cruauté des persécuteurs leur faisait souffrir. Ils ont résisté à tous les efforts des Perses, des Scythes, des Romains et de toutes les autres nations; et malgré les persécutions violentes de Dioclétien, de Maximien, de Maxence, de Maximien et de Licinius, l'Evangile a prévalu partout. Théodoret fait mention de plusieurs milliers de Chrétiens, mis à mort en même temps, dans quelques-unes de ces persécutions, des églises incendiées lorsqu'elles étaient remplies d'hommes, de femmes et d'enfants, et de la destruction, qui se fit un jour de Pâques, de toutes celles qui se trouvaient dans l'empire Romain. — Mais, ajoute-t-il, ces persécuteurs n'ont détruit que les édifices matériels, sans faire aucun tort à la piété; le sang qu'ils répandaient donnait de l'accroissement à l'Eglise, par le grand nombre de ceux qui embrassaient la religion chrétienne. »

Il glisse légèrement sur toutes ces choses, et principalement sur ce qui se passa dans la persécution de Julien contre le christianisme, trouvant une preuve de ce qu'il avançait à l'avantage de l'Eglise, dans le nombre infini de Chrétiens qui la composaient, et dans la destruction presque entière du culte des faux dieux. Il s'étend beaucoup plus sur les lois indécentes de Platon, au sujet de la communauté des femmes, et remarque que quelque favorable que cette coutume fût au libertinage, jamais il ne put l'établir; qu'elle avait même été rejetée avec mépris, et que ni l'empereur Néron, le plus impudique des princes romains, ni Sardanapale, si connu par son amour pour les délices et les voluptés, n'avaient ni cité ni loué cette loi. Au contraire, celle que les apôtres ont publiée après l'avoir reçue du Sauveur, ne défend pas seulement les crimes d'impureté, elle va même jusqu'à interdire les mauvais désirs. Et malgré cela, cette loi est en vigueur dans tout l'univers, aussi bien que celles qui défendent la vengeance, le mensonge et le blasphème, de sorte qu'on a vu des milliers d'hommes et de femmes souffrir volontairement la mort pour la défense de ces lois.

X. Le discours suivant est intitulé : *Des vrais et des faux oracles*, parce que Théodoret y compare les prédictions des Grecs avec celles des Juifs, et qu'il y fait voir la fausseté des unes et la vérité des autres. Il montre que tous ces oracles n'étaient que des prestiges; d'abord, parce que depuis la venue du Sauveur, ils ont cessé de répondre à ceux qui les consultaient, le mensonge ne pouvant se soutenir en présence de la vérité; ensuite, parce que les païens eux-mêmes sont convenus qu'il n'y avait rien de vrai dans toutes les prédictions de ces prétendus oracles. C'est ce que témoignent Plutarque, Porphyre et Diogénien qui ont écrit depuis l'établissement de la religion chrétienne. L'oracle d'Apollon qui avait déterminé Julien à transporter les reliques de saint Babylas, parce qu'elles étaient un obstacle à ses prédictions, fut réduit en poudre quelques instants après par le feu du ciel. Il n'en est pas ainsi des oracles rendus en faveur de la foi des Chrétiens; l'événement a fait voir la vérité de leurs prédictions. Les prophètes avaient annoncé le renversement de l'idolâtrie, la venue du Sauveur, l'établissement de l'Eglise, la vocation des gentils à la foi, la prédication de l'Evangile dans toute la terre; ils avaient dit qu'à la place des anciens sacrifices, on offrirait à Dieu un sacrifice spirituel et sans effusion de sang; enfin ils avaient marqué que le sceptre ne sortirait point de la famille de Juda, jusqu'à la venue de celui qui était l'attente des nations. Théodoret, en rapportant toutes ces prophéties, montre que toutes ont eu leur accomplissement.

XI. Dans le discours suivant, l'auteur rapproche et compare ce que les Grecs et les apôtres ont dit de la félicité de l'homme et du jugement dernier. « Les opinions des premiers sur le bonheur de l'homme sont si différentes, qu'on peut dire que la plupart n'ont pas connu en quoi il consistait. Epicure le mettait dans la volupté et la jouissance des plaisirs; Démocrite, dans la tranquillité de l'âme; Pythagore, dans la parfaite connaissance des nombres; Platon, dans la ressemblance avec Dieu, autant que l'homme en est capable; Socrate, son maître, dans la justice; et Aristote, dans la possession de trois sortes de biens, savoir: ceux du corps, ceux de l'âme, et les biens extérieurs. » Théodoret approuve les sentiments de Socrate et de Platon, mais comme ils ne les avaient pas assez développés, il enseigne que, suivant les divines Ecritures, le commencement de la sagesse et des biens est la crainte du Seigneur, et que la fin de cette sagesse ou de ces biens est une vie ornée de vertus et d'actions réglées sur la loi de Dieu; car le Seigneur n'appelle point heureux les riches, ni ceux qui vivent dans les délices et à qui tout prospère; mais les pauvres d'esprit, ceux qui sont doux et miséricordieux, qui ont faim et soif de la justice, et qui souffrent, sans se plaindre, d'être maltraités par elle.

Il dit ensuite que ce que Platon a écrit sur le jugement que les hommes subiront après leur mort et les supplices destinés aux impies a beaucoup de conformité avec ce que les Ecritures nous en apprennent, parce qu'ayant été quelque temps en Egypte avec les Hébreux, il avait appris d'eux ce que l'on doit croire sur cette matière; mais il ajoute que ce philosophe ne s'en tenant pas à ce qu'il avait appris de vrai, y avait mêlé plusieurs circonstances fabuleuses tirées des poëtes grecs, qui se sont imaginé

qu'Eaque, Minos et Rhadamante, dont les mœurs n'ont pas été sans reproches, présideraient à ce jugement. « Pour nous, dit Théodoret, nous attendons pour juge celui qui nous a créés et qui connaît parfaitement nos actions, nos paroles et nos pensées les plus secrètes. Il nous jugera revêtu de notre humanité, puisqu'il n'est pas visible à nos yeux dans sa nature divine; c'est pour cela qu'il s'appelle lui-même Fils de l'homme, parce que ceux qu'il jugera le verront revêtu de cette nature.» Il établit cette vérité sur un passage des *Actes des Apôtres*, dans lequel saint Paul parle du jour destiné de Dieu pour ce jugement, et il ajoute : « Si quelqu'un révoque en doute les paroles de l'Ecriture, il peut s'assurer de leur vérité en considérant que plusieurs des choses qui sont prédites dans l'Evangile, étant déjà arrivées, c'est une preuve que ce qui est annoncé de la vie future aura son accomplissement. Jésus-Christ n'a-t-il pas prédit le siége de Jérusalem et le renversement de ses murs, ainsi que la destruction totale de son temple. N'a-t-il pas prédit que les Juifs qui devaient le crucifier seraient errants et vagabonds dans tout le monde? L'accomplissement de ces deux prédictions est indubitable; les Juifs, chassés de Jérusalem, habitent partout ailleurs que dans leur patrie, et il ne reste plus de vestiges de leur temple. »

Théodoret rappelle qu'il fut témoin oculaire de ces faits, et qu'il vérifia par lui-même la vérité, pour ainsi dire palpable, des prédictions du Sauveur; puis il ajoute : « Jésus-Christ n'a-t-il pas encore prédit que les apôtres auraient beaucoup de combats à soutenir et de dangers à essuyer dans la prédication de l'Evangile; mais qu'ils seraient victorieux de leurs persécuteurs? N'a-t-il pas dit que l'action sainte de cette femme qui répandit un parfum précieux sur ses pieds serait publiée dans tout le monde? Or les tombeaux des apôtres et des martyrs, qui sont connus de toute la terre, sont une preuve de la première de ces prédictions; et la seconde se vérifie par l'établissement de l'Evangile dans tout l'univers où chacun lit ce que le chapitre xxvie de saint Mathieu rapporte de l'action de cette pieuse femme.

« Ce n'est pas assez de savoir ce que l'on doit penser de Dieu, il faut encore former sa vie et ses mœurs sur les lois qu'il nous a données, et même l'imiter autant qu'il est en nous, c'est-à-dire, haïr ce qu'il hait et aimer ce qu'il aime; c'est le langage de l'Ecriture,» fait observer Théodoret dans son douzième et dernier discours. « Du reste, Platon a parlé de même et n'a pas craint d'avancer que nous pouvions imiter le Dieu créateur dans ses bonnes affections. Il a donné aussi d'excellents préceptes pour la conduite des mœurs, mais on ne voit point qu'ils aient été suivis par ceux-là mêmes qui ont porté le nom de sages parmi les philosophes païens. Socrate, l'un d'entre eux, était si adonné à la débauche qu'il s'y livrait publiquement. Diogène en usait de même, ainsi que Cratès le Thébéen, et plusieurs autres. La religion chrétienne, au contraire, donne non-seulement des préceptes de vertus et recommande particulièrement la chasteté, mais elle peut présenter aussi un grand nombre de fidèles qui les ont mis en pratique. » C'est par ce discours que Théodoret termine ce bel ouvrage, qui a pour objet de guérir les préjugés des païens contre le christianisme.

Eraniste. — On a encore de Théodoret un ouvrage intitulé *Eraniste* ou *Polymorphe*, qu'il appela ainsi parce qu'il y combattait plusieurs hérésies en même temps. Il est divisé en trois dialogues. Le premier a pour titre : *Immuable;* Théodoret y montre que le Verbe, en se faisant chair, n'a éprouvé aucun changement.... « Le Fils unique de Dieu est immuable, de même que le Père et le Saint-Esprit. C'est du Fils, en effet, qu'il est dit, dans le psaume ci, verset 27 : *Vous êtes toujours le même et vos années ne finiront pas.*» Pour prouver que sa divinité n'a souffert aucun changement, Théodoret cite encore saint Jean, qui dit : « *Nous avons vu sa sa gloire, comme du Fils unique du Père, étant plein de grâce et de vérité.* (*Joan.* I, 14.) Car, étant homme, il portait en lui sa noblesse originelle, et faisait resplendir partout les rayons de sa divinité et l'éclat de sa puissance par un grand nombre de miracles.» Théodoret s'appuie ensuite, pour établir la foi en l'immutabilité du Verbe, sur les témoignages des Pères, et il cite entre autres : saint Ignace, saint Irénée, saint Hipppolyte, saint Méthode, saint Eusthate, saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, saint Flavien d'Antioche, saint Amphiloque, saint Jean Chrysostome et Apollinaire, quoique ce dernier fût d'ailleurs favorable à l'hérésie d'Eutychès.

Dans le second dialogue, intitulé *Inconfusible*, Théodoret prouve, par les Ecritures, qu'après l'union des deux natures en Jésus-Christ, chacune est restée entière. « S'il n'en était resté qu'une, comment pourrait-on accorder ensemble les évangélistes qui tous ont écrit depuis sur l'union des deux natures? Or, saint Jean, en parlant de Jésus-Christ, dit : *Qu'il était au commencement en Dieu, et que toutes choses ont été faites par lui.* (*Ibid.*, 2, 3.) Saint Matthieu, au contraire, ainsi que saint Luc, le font descendre d'Abraham et de David. L'un dit qu'il est Dieu et éternel; les autres lui donnent des hommes pour ancêtres et le font naître dans le temps. Ne lit-on pas dans l'Evangile qu'il est né? N'y est-il pas appelé enfant? N'y est-il pas dit encore qu'il fut adoré des pasteurs et qu'il croissait en âge et en sagesse.» Théodoret prouve encore l'union des deux natures par l'oblation mystique qui se fait sur les saints autels. De quelles choses, dit-il, le pain et le vin sont-ils les symboles? N'est-ce pas du corps et du sang de Jésus-Christ,

Le troisième dialogue est intitulé *Impassible*, parce qu'il résulte évidemment des principes établis dans les deux autres, et dont Théodoret développe ici les conséquences, qu'en Jésus-Christ c'est la nature humaine seule qui a souffert. Il cite au nombre des Pères orthodoxes Théophile d'Alexandrie et saint Cyrille, et apporte indifféremment les témoignages des docteurs latins et des docteurs grecs.

Photius, après avoir parlé de ces trois dialogues, ajoute que Theodoret composa un autre écrit intitulé : *Démonstrations par syllogismes*, où il établissait, en resserrant sa dialectique, les trois mêmes vérités qu'il avait démontrées dans ses trois dialogues, savoir : que le Verbe est immuable, non susceptible de mélange et impassible.

Enfin, on possède encore de Théodoret deux discours, un sur la charité, et l'autre sur saint Jean, une réfutation des douze anathématismes de saint Cyrille, et quelques livres écrits contre ce saint patriarche.

Tous ces ouvrages, si on en excepte les derniers, méritent d'être lus et ont acquis une gloire immortelle à leur auteur. A la vérité, ses commentaires sur l'Ecriture ne sont guère qu'une compilation. Il en dit ingénieusement lui-même « qu'il avait fait comme les femmes des Juifs, qui n'ayant ni or ni pierreries à donner à Dieu pour la construction du tabernacle, ramassaient les poils, les laines et les lins provenant des dons et des offrandes des autres, les filaient et les unissaient ensemble. » Nous nous sommes assez étendus sur l'analyse de ces commentaires pour mettre le lecteur à même de juger de la beauté du tissu qu'il en avait su composer. Dans ses discours sur la Providence, il montre une connaissance de la physique et de l'histoire naturelle, plus étendue que ses occupations et son siècle même ne semblaient le comporter. L'application qu'il donna à ses nombreux ouvrages ne contraria point l'exercice actif de son ministère. Il étendit ses prédications à son diocèse, et même aux villes voisines qui étaient infectées d'hérésies, et partout où sa parole put pénétrer, nous avons vu qu'il ramena les peuples à l'orthodoxie. Il est vraiment regrettable que la gloire de ce savant homme se soit trouvée un moment ternie par son attachement à Nestorius, et son adhésion tacite à sa doctrine. Il s'était laissé séduire par l'extérieur mortifié des Nestoriens ; et prévenu contre saint Cyrille, auquel il imputait à tort des opinions erronnées, il avait combattu le patriarche, attaquant l'hérésiarque son ami. Mais désabusé de sa propre erreur, il la confessa généreusement, et dit anathème à Nestorius. Ses écrits contre saint Cyrille et en faveur de cet hérésiarque, furent condamnés avec ceux de Théodore de Mopsueste et d'Ibas d'Edesse, dans le cinquième concile général, en 553. C'est ce que l'on a appelé depuis *La condamnation des trois chapitres*. Cependant ce concile, qui est le second concile œcuménique tenu à Constantinople, n'ordonna rien contre la personne de Théodoret, parce qu'après avoir combattu publiquement, de bouche et par écrit, les erreurs de Nestorius, il avait été reçu à la communion des fidèles par le Pape saint Léon, et par les Pères du concile de Chalcédoine. Peu de temps après, il mourut comme il avait vécu, dans la ferveur d'une âme chrétienne, et en paix avec l'Eglise.

La meilleure édition de ses ouvrages est celle que le P. Sirmond publia en quatre volumes *in-folio*, grec et latin, et à laquelle le P. Garnier, Jésuite, ajouta, en 1684, un volume V^e^, contenant divers traités omis dans les précédents. C'est d'après cette édition qu'ils ont été reproduits dans le *Cours complet de Patrologie*.

THÉODOTE, évêque d'Ancyre, au commencement du ve siècle, fut un des défenseurs de la foi contre Nestorius. Il travailla avec Acau, évêque de Mélitène, à lui faire reconnaître la vérité ; mais ce fut inutilement : et comme Nestorius ne répondait à ses instructions que par des blasphèmes, il préféra à son amitié le zèle qu'il devait avoir pour la vérité. Obligé, par le concile d'Ephèse, de raconter les entretiens qu'il avait eus avec lui, il rapporte les blasphèmes qu'il avait entendus. Théodote combattit ses erreurs dans plusieurs discours qu'il prononça en présence du concile sur le mystère de l'Incarnation. Dans une instruction prononcée dans l'église de Saint-Jean l'Evangéliste, il compare l'Eglise à un chirurgien qui coupe, en pleurant, un membre pourri pour conserver le reste du corps ; l'Eglise pareillement, dans la déposition d'un de ses membres, n'agit de la sorte que pour empêcher que la pourriture dont ce membre est infecté ne se répande dans les autres membres du même corps. Il déclare que c'est là ce qui a engagé l'Eglise à déposer Nestorius, et trouve que ce genre de médecine n'est pas nouveau dans l'Eglise ; car les anciens l'ont mis en pratique, comme on le voit par le prophète Jérémie, *que Dieu avait établi sur les royaumes et les nations pour arracher et détruire, rebâtir et planter*. (*Jer.* I, 10.) Il montre que le Verbe de Dieu, en se faisant homme, est demeuré ce qu'il était, sans avoir souffert aucun changement dans sa propre nature. « Son incarnation, dit-il, a eu pour but de nous délivrer de l'esclavage sous lequel nous avait réduits le péché, et il n'y a pas deux Christs, mais un seul, qui, quoique Dieu par nature et égal à Dieu, s'est anéanti en prenant la forme d'esclave. — Expliquez-moi, ajoute-t-il, l'abaissement du Fils unique de Dieu ; comment s'est-il anéanti, s'il n'a rien souffert des faiblesses humaines? Toutefois, lorsque nous disons que Dieu a souffert, nous ne faisons pas retomber ces souffrances sur la nature divine : elle n'est pas capable de souffrir : mais l'union de la nature divine avec la nature humaine susceptible de souffrances, a fait Dieu lui-même capa-

ble de souffrir dans cette nature. » Il distingue clairement ces deux natures dans Jésus-Christ; comme serviteur, il avait faim, et comme Dieu il multipliait les pains; comme homme il était sensible aux fatigues du voyage, et comme Dieu il marchait sur les eaux.

Nous avons aussi de Théodote deux autres discours prononcés, à Ancyre le jour de Noël, jour dans lequel on célébrait aussi dans la même ville l'adoration des mages. Dans le premier, il réfute l'hérésie de Nestorius, mais sans le nommer, et montre que celui qui est né de la Vierge est Dieu et qu'il a été fait homme par un miracle et non par un changement de sa nature. « Il est demeuré ce qu'il était et a été fait ce qu'il n'était pas; incorporel de sa nature, il a été fait chair sans aucun changement. Si vous me demandez comment cela s'est fait, je vous répondrai que c'est un mystère qui surpasse la portée de notre esprit et qu'il s'est fait homme comme il a fait des miracles. Quand je vous rapporte un miracle, cessez de chercher les raisons du fait miraculeux. Nous ajoutons foi aux miracles et aux prodiges par la foi que nous avons en Dieu; nous ne les examinons pas par les lumières de la raison. Les mages ont reconnu sa Divinité; les barbares ont ajouté foi à ses miracles sans les avoir approfondis; et vous, qui êtes du nombre des fidèles, pourquoi demeurez-vous incrédules et ne voulez-vous pas croire ce que la raison humaine vous rend croyable? Ils ont confessé, comme nous, l'unité ou l'union de la divinité et de l'humanité dans Jésus-Christ: or, ce qui est uni, est fait d'une manière indivisible. Mais, direz-vous, je ne le divise que par la pensée? Qu'importe, puisque c'est toujours le diviser. En le divisant par la pensée, c'est une preuve que vous ne l'unissezaussi que par la pensée. » Théodote prouve ensuite, par divers passages de l'Ecriture, que c'est le même Jésus-Christ qui était de toute éternité et homme dans le temps; et ajoute que tout ce que Jésus-Christ a souffert eût été inutile pour opérer notre salut, si ses souffrances n'avaient été celles d'un Dieu. Il insiste si fort sur l'unité de Jésus-Christ qu'il paraît, dans quelques endroits de ce discours, affaiblir la distinction des deux natures: mais son but tend à établir l'unité de personne dans les deux natures, dont il distingue très-clairement les propriétés et les attributs. C'est pourquoi il conclut qu'il faut confesser un seul Christ, Dieu et homme tout ensemble, sans vouloir approfondir par les lumières de la raison la possibilité de cette union. Il enseigne, dans le même discours, que Dieu se servit de la connaissance que les mages avaient de l'astronomie, pour les conduire à la foi de Jésus-Christ, par les choses mêmes dont ils avaient fait une étude particulière: « Car, dit-il, ce qui leur paraissait une étoile n'en était pas une, mais une vertu céleste et angélique, qui, sous la forme d'un astre, leur montrait le chemin qu'ils devaient suivre pour trouver Jésus-Christ. Le Sauveur a été mis dans une crèche, afin qu'il nous servît ensuite de nourriture sur la table sacrée; Marie, sa mère, est la reine des vierges dont les chœurs s'assemblent dans l'Eglise; la pauvreté et l'étable de Bethléem a érigé les temples qui font aujourd'hui notre admiration. »

Dans le second discours sur la naissance du Sauveur, il montre aux Juifs qu'il n'a pas été plus indécent à Dieu de naître d'une vierge, que de paraître sous la forme d'un buisson ardent; et à Photin qui niait la divinité de Jésus-Christ, qu'il n'y a qu'un Dieu seul qui puisse être né d'une vierge sans rien lui faire perdre de sa virginité. « Ce serait en vain que l'on chercherait comment il est possible qu'un Dieu se soit fait chair, puisque la manière dont Dieu fait les prodiges surpasse les lumières de notre raison: et comme c'est à la foi à nous rendre le miracle croyable, nous devons laisser à Dieu seul de connaître comment il l'a fait. Il en est ainsi de l'Incarnation; Dieu le Verbe, quoique invisible de sa nature, a paru sous une forme visible. C'est un fait que nous devons croire; mais Dieu seul connaît comment cela s'est fait. La pensée de l'homme, qui d'elle-même n'est ni visible ni palpable, ne se fait-elle pas connaître par la parole qui est son verbe et qui frappe nos oreilles? mais c'est un verbe passager, au lieu que le Verbe de Dieu est un être subsistant. Théodote remarque que l'Ecriture appelle le Fils de Dieu tantôt Verbe, tantôt la splendeur du Père, et qu'elle lui donne quelquefois d'autres noms pour nous apprendre à croire de lui ce qu'il est en effet. Ainsi, quand il est appelé la splendeur du Père, c'est pour marquer qu'il lui est coéternel, comme la splendeur du soleil est en même temps le soleil, quoique produite par lui. » Il demande à ceux qui ne voulaient pas que l'homme fût digne d'être la demeure d'un Dieu, si le ciel, qui n'est composé que de matière, est plus digne que l'homme dont l'âme raisonnable surpasse en beauté tout ce que les corps ont de plus brillant. « Le soleil est nécessité à une certaine révolution; l'homme agit librement; il fait ce qu'il veut; il n'est astreint à aucune nécessité dans ses actions. Qu'y a-t-il de surprenant que Dieu demeure dans celui qu'il a formé à son image! Car il faut regarder l'homme tel qu'il était dans son origine et non ce qu'il est devenu par le péché. » Théodote s'explique nettement sur la divinité de Jésus-Christ, lorsqu'il dit que « les Juifs n'ont pas crucifié un pur homme; mais Dieu qui s'était approprié les qualités de la nature à laquelle il était uni. Dieu a voulu souffrir la mort dans cette nature, afin de nous procurer l'immortalité. »

Epiphane, diacre, dit que Théodote avait composé d'autres discours que ceux que nous venons de citer, et le Père Combefis déclare les avoir eus entre les mains: un sur Elie et la veuve de Sarepta; un autre sur saint Pierre et sur saint Jean; un troisième sur le boiteux qui était assis à la belle porte

du temple; le quatrième sur ceux qui avaient reçu les talents; le cinquième sur les deux aveugles de Jéricho. L'homélie sur la sainte Vierge et sur Siméon, donnée sous le nom de saint Amphiloque, porte le nom de Théodote dans un manuscrit; et dans d'autres celui d'Amphiloque, évêque de Side. Les iconoclastes citaient, sous le nom de Théodote, un endroit de ses écrits contre le culte des images: mais le diacre Epiphane leur soutint qu'on ne lisait rien de semblable dans ce qui restait alors de ses ouvrages. — Nous n'avons plus l'écrit qu'il composa pendant son séjour à Ephèse pour convaincre et réfuter Nestorius. Il y employait d'abord diverses preuves tirées du raisonnement et de la dialectique; puis les autorités de l'Ecriture. Si c'est le même dont parle le diacre Epiphane, il était divisé en six livres et dédié à Lausus, grand chambellan. Il avait en outre écrit trois livres *Du Saint-Esprit* et une lettre à Vital, moine de Cappadoce, dans laquelle il disait que Nestorius n'était que le disciple de l'impiété de Théodore de Mopsueste, qui l'avait communiqué à quelques Ciliciens. Il dit, dans le même fragment qui nous reste, que Vital avait vécu longtemps dans les exercices de la piété avant de se laisser entraîner aux nouveautés de Nestorius; et qu'il n'avait donné dans ses erreurs que pour avoir voulu examiner le mystère de l'Incarnation avec plus de curiosité que de simplicité et de soumission pour l'ancienne doctrine de l'Eglise. Théodote se joignit aussi à Maximien de Constantinople et à Firmus de Césarée, pour empêcher le clergé et le peuple d'Ancyre de recevoir les Orientaux à la communion. Jean d'Antioche fait mention de la lettre qu'ils écrivirent conjointement à cet effet.

Explication du symbole. — L'explication du symbole de Nicée est visiblement contre Nestorius. Théodote n'en explique pas tous ses articles; mais ceux qui établissent l'union indivisible des deux natures dans une personne en Jésus-Christ. Il la prouve d'abord par les paroles du Sauveur, qui, pour marquer qu'il est Dieu et égal à son Père, dit : *Mon Père et moi nous sommes un* (*Joan.* x, 30); et encore : *Qui me voit, voit mon Père* (*Joan.* xiv, 9); et pour ne pas nous laisser douter de son humanité, il ajoute : *Pourquoi cherchez-vous à me tuer, un homme qui vous dit la vérité?* (*Joan.* viii, 40.) Il la prouve ensuite par ces paroles de saint Paul : *C'est le même qui est descendu et qui est monté.* (*Ephes.* iv, 10.) Ensuite il rapporte tout entier le symbole avec l'anathème de l'Eglise catholique prononcée contre ceux qui ne croient pas le Fils éternel de même substance que le Père. Il remarque que les Pères de Nicée commençent leur symbole par la croyance en *Un seul Dieu Père Tout-Puissant*, non pour établir un point déjà accepté; mais pour déclarer que comme ils ne reconnaissaient qu'un Père, ils n'admettaient non plus qu'un Fils unique notre Seigneur Jésus-Christ. Il accuse Nestorius d'avoir corrompu en cet endroit le symbole, en supprimant le terme *un* Seigneur Jésus-Christ : et d'avoir aussi retranché de l'Epître de saint Paul aux Philippiens : *Il s'est anéanti lui-même en prenant la forme d'esclave* (*Philipp.* ii, 7); parce que ces deux passages détruisaient son erreur et prouvaient clairement que c'est le Fils unique du Père qui s'est fait homme et qui a souffert pour nous dans sa chair. Théodote insiste dans cette explication sur la soumission aveugle aux mystères et veut que dans cette matière on fasse taire la raison pour s'en rapporter à la doctrine de l'Eglise. Il ajoute que si les Pères de Nicée ont dit peu de choses du Saint-Esprit, c'est qu'alors personne ne contestait sa divinité. Théodote écrivait avec beaucoup de précision et de force. Son Explication du symbole fut imprimée à Rome en 1669, et dans le supplément de la *Bibliothèque des Pères*, à Lyon, en 1677.

THÉODUIN, ou DÉODOUIN, au xie siècle, était originaire de Norique en Bavière, et issu de sang royal. Après avoir été prévôt de Saint-Martin de Bruges, il succéda en 1048 à Vazon sur le siége de l'Eglise de Liége, qu'il gouverna avec tant de douceur et de tranquillité, qu'il mérita d'en être regardé comme l'astre paisible. Théoduin réussit à apporter quelques remèdes dans les guerres intestines qui existaient entre les seigneurs et les évêques; et le Pape Léon IX, dans son voyage à Liége, l'année suivante, acheva le reste. En 1053, il fit le voyage de Rome, et en ramena le célèbre Thierry, modérateur de diverses écoles, afin de l'attacher à la direction de celle de Fulde, si on ne l'eût pas élu abbé de Saint-Hubert. Sur la fin de ses jours il eut quelque différend avec Thierry, abbé de Saint-Hubert, à l'occasion de quelques priviléges que celui-ci avait obtenus en faveur de son monastère; mais après une forte réprimande du Pape Grégoire VII, il lui rendit ses bonnes grâces. Théoduin mourut en 1075, après vingt-sept ans d'épiscopat.

Ses écrits. — Ce prélat n'avait pas la réputation d'un homme fort lettré; mais ce qui nous reste de ses ouvrages a son prix, et lui a mérité à juste titre de tenir rang entre les écrivains ecclésiastiques. Son principal écrit est sa lettre à Henri Ier, roi de France, à l'occasion d'un concile qu'il devait convoquer contre les erreurs de Béranger. Ecrite dans un style clair et précis, elle est intéressante à beaucoup d'égards, et contient plusieurs traits d'histoire de ce temps-là, qui méritent d'être connus. On y apprend que Brunon, évêque d'Angers, était uni avec Béranger de Tours, pour semer de concert les mêmes erreurs; qu'ils erraient non-seulement sur l'Eucharistie, mais encore sur les mariages légitimement contractés entre les fidèles, et sur le baptême conféré aux enfants. Elle donne connaissance que leurs erreurs, que Théoduin a soin de caractériser, après avoir fait beaucoup de bruit en

France, en faisaient en 1050 dans toute la Germanie; que tous les vrais enfants de l'Eglise en étaient pénétrés de douleur, et craignaient extrêmement pour leurs suites funestes. Après cet exposé, l'auteur loue le dessein du roi et le zèle qui l'animait à extirper de son royaume un mal aussi pernicieux. Mais il lui représente qu'il n'espérait pas, non plus que les autres fidèles, au nom de qui il lui parle, que le concile convoqué à cette fin eût tout l'effet qu'il se proposait. Il allègue pour raison, qu'il faudrait punir les coupables, ce qui n'arriverait pas, parce que Brunon était évêque, et qu'un évêque ne pouvait être condamné que par le Pape. Il craignait en conséquence, que leur impunité ne produisît un plus grand scandale. C'est pourquoi il prie le roi de ne point assembler le concile avant que d'avoir reçu du Saint-Siége le pouvoir de les condamner. Il lui dit qu'il portait un peu trop loin son zèle, qu'il ne fallait pas même les entendre; mais délibérer avec les évêques de France et des autres pays, avec l'empereur et le Pape même, de la punition qu'ils méritaient. Théoduin raisonne de la sorte, supposant d'une part, qu'on doit à la vérité écouter les hérétiques, lorsque les points de doctrine sur lesquels ils errent n'ont pas été examinés ; mais prétendant d'ailleurs que ceux dont il s'agissait alors, étaient si bien éclaircis par les conciles et les écrits des Pères, qu'il ne restait rien de douteux.

L'auteur entreprend ensuite de justifier ce qu'il vient d'avancer, et l'exécute fort bien, quoique d'une manière très-succincte. Il montre d'abord par des passages clairs et précis, tirés des Pères grecs et latins, que l'Eucharistie contient réellement le corps et le sang de Jésus-Christ, et n'en est pas une ombre et une figure, comme le prétendaient Brunon et Béranger. Ensuite il en apporte d'autres pour établir le baptême des enfants, et le canon du concile de Tolède, qui porte anathème contre ceux qu condamnent les mariages légitimes : d'où il conclut que Brunon et Béranger étaient déjà anathématisés. Sa lettre se trouve dans un grand nombre de recueils; mais elle y est mutilée de presque des deux tiers; de sorte qu'on n'y trouve que le commencement. Il est néanmoins vrai que les éditeurs qui la rapportent ainsi, l'avaient vue entière. Au reste elle est entière dans les dernières éditions de la *Bibliothèque des Pères*, faites à Paris et à Lyon.

Dom Martène et dom Durand ont publié une autre lettre de Théoduin à Imade, évêque de Paderborn. L'auteur s'y propose deux objets, qui ne sont pas autrement intéressants. Il remercie son ami de quelque présent qu'il en avait reçu, et lui fait part de trois miracles qui venaient de s'opérer dans son église cathédrale, par la vertu du corps de saint Remoule, que les moines de Stavelo y avaient transporté. Ces miracles, qui ne sont qu'annoncés ici, se trouvent détaillés avec la cérémonie qui les précéda, dans ce que l'on nomme le triomphe de saint Remoule, imprimé par les soins de Chapeauville. Théoduin termine sa lettre par des traits d'une vive reconnaissance envers Dieu, de ce qu'il daignait honorer son épiscopat par de semblables merveilles de sa toute-puissance. Les éditeurs de cette lettre ont publié une autre pièce de notre prélat, qui est moins un monument de littérature, qu'un témoignage public de sa libéralité envers l'église de Notre-Dame de Huy. Il est de l'année 1066, et sert en particulier à montrer en quel temps florissait le savant scholastique Francon, qui l'a souscrit et collationné. Le même éditeur en a imprimé un autre de Théoduin, qui fut fait trois jours après le précédent, en faveur de la même église.

THEODULE, prêtre de Célésyrie, avait composé plusieurs ouvrages dont un seul est venu jusqu'à nous : Gennade au moins n'avait vu que celui où on faisait voir l'accord de l'Ancien et du Nouveau Testament, contre d'anciens hérétiques, qui prenaient prétexte de la différence qui existe entre les préceptes et les cérémonies de l'un et de l'autre, pour soutenir que le Dieu de l'Ancien n'était pas le même que celui du Nouveau. Théodule faisait voir que c'était par un effet de la Providence que Dieu avait donné aux Juifs, par le ministère de Moyse, une loi chargée de cérémonies et de lois judiciaires, et qu'il nous en avait donné une autre par la présence de Jésus-Christ dans les mystères et les promesses futures. « Il ne fallait pas, disait-il, s'imaginer qu'elles fussent pour cela différentes; puisque c'était le même esprit qui les avait dictées, et le même auteur qui les avait établies. » Nous avons dans la *Bibliothèque des Pères* un Commentaire sous son nom, *de l'Epître de saint Paul aux Romains*. Gennade n'en dit rien; et ce qui fait voir qu'il n'est pas de Théodule, c'est qu'on y cite un grand nombre de passages tirés des écrits d'OEcuménius qui n'a vécu que plusieurs siècles après; et que Photius qui écrivait dans le IXe siècle y est cité. Ce commentaire est une espèce de chaîne, composé de divers fragments des ouvrages de saint Denis d'Alexandrie, de saint Chrysostome, de saint Cyrille, de saint Isidore, d'OEcuménius et de Photius. Il y avait trois ans que Théodule était mort, lorsque Gennade parlait de lui dans son *Traité des Hommes illustres*. Il y est dit qu'il mourut sous l'empire de Zénon l'Isaurien, dans le Ve siècle.

THEODULE, Italien de naissance, fit un voyage à Athènes pour se perfectionner dans les sciences. Il y assista à une controverse entre les Chrétiens et les gentils, et eut soin de mettre par écrit ce qui se dit de part et d'autre. De retour en Italie il en composa des *Eglogues* dans lesquelles il introduisait deux personnages qui disputaient ensemble et un autre qui devait juger la question. Chaque personne portait un nom grec, le nom de la première signifiait Fausseté, celui de la seconde Vérité et celui de la troisième Prudence. Le titre de l'ouvrage

était : *Eclogues de Théodule.* Cet écrivain mourut dans l'état ecclésiastique dans un âge peu avancé, c'est pourquoi il n'eut pas le loisir de corriger son ouvrage et d'y mettre la dernière main. Trithème a confondu ce Théodule avec un prêtre du même nom qui exerçait les mêmes fonctions dans la Célésyrie et dont Gennade cite un ouvrage intitulé : *Concordance de l'Ecriture.* Il fait vivre le Théodule italien dans le xe siècle, et le prêtre de ce nom dans la Célésyrie était mort plusieurs siècles auparavant, puisque Gennade qui en parle écrivait dans le ve. Bernard, surnommé Sylvestre, clerc de l'Eglise d'Utrecht, revit les Eclogues de Théodule et y fit un commentaire que l'on voit encore dans la bibliothèque Nationale. Fabricius qui avait aussi un manuscrit de ces Eclogues, en rapporte les quatre premiers vers qui sont hexamètres.

THÉODULFE, originaire d'Italie au VIIIe siècle, illustre par sa science et la beauté de son génie, fut emmené en France par Charlemagne vers l'an 781. Après la mort de son épouse, il entra dans le clergé. Il ne fut pas longtemps parmi les Français sans se distinguer par son esprit et sa doctrine, qualités qui lui méritèrent l'évêché d'Orléans et l'abbaye de Fleuri. Dès qu'il fut monté sur ce siége, il s'appliqua à donner à son clergé des instructions solides. Il publia à cet effet un capitulaire qui servit depuis de modèle à plusieurs autres prélats et ouvrit diverses écoles dans l'étendue de son diocèse. Autant il avait eu de part à la confiance de Charlemagne, autant il en eut à celle de Louis le Débonnaire son fils et son successeur à l'empire. Le Pape Etienne IV, aussitôt après son élévation sur le Saint-Siége, entreprit le voyage de France, et Théodulfe fut député avec Hildebalde et Jean, archevêques de Cologne et d'Arles pour aller au-devant du pontife et le conduire à Reims. Ce fut dans cette occasion qu'il reçut du Pape le pallium et le titre d'archevêque. Son crédit fut toujours le même auprès du roi, jusqu'à ce qu'il fut accusé d'avoir trempé dans la révolte de Bernard roi d'Italie; malgré ses assertions d'innocence, il fut néanmoins enveloppé dans la punition infligée aux coupables. Déposé de son évêché et de ses autres biens, il fut relégué à Angers dans un monastère et y demeura jusqu'en 821. On dit qu'il mourut pendant son retour à Orléans; mais d'après son épitaphe que dom Mabillon dit avoir trouvée dans un ancien manuscrit de l'abbaye de Saint-Vanne, il mourut et fut enterré à Angers. Le jour de sa mort est marqué dans quelques nécrologes au vingt-un septembre 821.

Ses écrits. — *Capitulaire.* — Cette instruction, divisée en quarante-six articles, est adressée à ses frères et collègues dans le sacerdoce, les prêtres du diocèse d'Orléans, et commence par une petite préface dans laquelle il les exhorte à prendre un soin particulier des peuples confiés à leur vigilance, et à les instruire autant par leurs exemples que par leurs discours. Théodulfe dans le corps de l'ouvrage leur prescrit "vers règlements, tant pour leur propre conduite, que pour ce qui regarde le culte de Dieu et l'administration des sacrements. L'article ou capitule vingt-un est remarquable en ce qu'il est entièrement tiré du 4e chapitre de la Règle de Saint-Benoît, que l'auteur ne désigne que sous le nom général d'un certain Père. Ce chapitre dans la Règle est intitulé : *Des instruments ou moyens des bonnes œuvres;* et, dans le Capitulaire de Théodulfe : *Abrégé d'une conduite chrétienne.* Notre prélat en prescrivant à ses prêtres la manière de se conduire eux-mêmes, leur donne aussi les règles nécessaires pour conduire et instruire leurs peuples. Les articles 19 et 20 de ce capitulaire qui traitent des écoles d'Orléans sont encore fort remarquables. En général ce Capitulaire nous apprend beaucoup de points de liturgie et de discipline alors en usage dans l'Eglise d'Orléans. Non-seulement cette instruction de Théodulfe a servi de modèle à plusieurs autres écrits de cette nature, mais elle a même été adoptée par divers évêques des siècles suivants, sans y presque rien changer. Elle le fut ainsi en 868 par Hildegaire de Meaux dans un synode que ce prélat tint à cet effet. On trouve ce Capitulaire dans l'appendice de l'édition du P. Labbe, dans la Collection des conciles. On rencontre dans un des articles ce passage : « Tous ceux qui ne sont pas excommuniés doivent recevoir le sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ tous les dimanches de carême, le jeudi, le vendredi et le samedi et le jour de Pâques : toute la semaine de Pâques doit être célébrée avec la même dévotion que le jour. » Il paraît qu'alors il y avait obligation de communier le vendredi saint et que toute la semaine de Pâques ne faisait qu'une seule solennité.

Livre du baptême. — Le *Traité sur les cérémonies du baptême* est adressé à Magnus, archevêque de Sens, qui, d'après la lettre circulaire de Charlemagne à ce sujet, avait prié Théodulfe d'y prêter sa plume. L'auteur, en dix-huit questions qui forment autant de chapitres, y explique toutes les cérémonies du baptême; tant celles qui les précèdent et l'accompagnent, que celles qui le suivaient immédiatement alors, comme la confirmation et l'Eucharistie. Il y parle partout avec autant de justesse que de précision. Il dit en particulier des choses admirables dans le 17e chapitre sur les sept dons du Saint-Esprit et principalement sur la science qui n'est pas jointe à la piété. Il a laissé dans le chapitre suivant des preuves non équivoques de la foi de l'Eglise par rapport à la transsubstantiation et la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de l'autel. Outre les dix-huit chapitres qui font la division du traité, il a sa préface et son épilogue. Dans la préface, l'auteur s'applique à rendre compte de son travail et à faire connaître le but auquel tendaient ces questions

proposées à Magnus et aux autres métropolitains par Charlemagne. Dans l'épilogue, il prie l'archevêque Magnus, supposé qu'il reçoive quelque meilleure pièce sur le baptême, de ne pas rejeter néanmoins celle qu'il lui envoie, avant que le Saint-Siége au jugement duquel tout doit être examiné, n'en ait jugé autrement. Il y a ici deux choses à remarquer, la première que tous les métropolitains qui avaient reçu de Charlemagne ce programme engageaient leurs suffragants à y répondre; en second lieu, que Théodulfe craignait que Magnus ne préférât quelque autre traité de ses suffragants à celui qu'il lui adressait?

Traité du Saint-Esprit. — Cet écrit dans le recueil des œuvres de notre prélat, est suivi d'un autre sur le Saint-Esprit, lequel n'a pas beaucoup coûté à son auteur. Il n'y fait effectivement que rapporter sans presque aucun ordre et sans y rien ajouter du sien d'assez longs passages de dix-sept Pères de l'Eglise, tant grecs que latins. Il y cite sous le nom de saint Prosper le *Traité de la vie contemplative* de Julien Pomère. Tous ces passages réunis tendent à prouver que l'Esprit procède du Père et du Fils. Il l'entreprit par ordre de Charlemagne comme le porte la préface en vers élégiaques adressés à cet empereur. On y voit aussi que ce fut à l'occasion de la dispute qui s'éleva sur cette matière en 809 et qui engagea le prince à envoyer à Rome pour définir la question.

Fragments de quelques sermons de Théodulfe. — A la suite de ce traité le P. Sirmond a mis deux fragments de deux discours de Théodulfe, déjà publiés dans le tome V^e^ du *Spicilége*, l'un intitulé : *De tous les ordres du monde*, et l'autre sans titre. Dans celui-ci Théodulfe fait voir qu'il faut non-seulement fuir le mal, mais encore faire le bien. Dans celui-là il donne à tous les différents ordres dont le monde est composé, des instructions relatives à leur état. Ce discours fut prononcé le jour de la naissance du Sauveur. On a joint à ce discours un fragment de quelques autres écrits de Théodulfe adressé à un nommé Didier.

Poésies de Théodulfe. — Ses *Poésies* sont en vers élégiaques et divisées en six livres. Le premier ne contient qu'un seul poëme, mais il est le plus long et le plus estimé. Il est intitulé : *Poëme contre les juges* ou *Exhortation aux juges*. Ce fut la légation dans les deux Narbonnaises, dont on le chargea, qui lui donnèrent occasion de composer ce poëme. Le poëte y donne aux juges d'excellents avis sur ce qu'ils doivent éviter et mettre en exécution pour s'acquitter dignement des fonctions de leur charge. Il y fait de temps en temps quelques digressions qui plaisent au lecteur.

Le second livre des *Poésies* comprend seize pièces tant poëmes qu'épigrammes, dont quelques-unes ne sont que de six ou même de quatre vers. Toutes ces pièces roulent sur divers sujets. La première et la plus considérable est celle qu'il avait faite pour orner le frontispice de la Bible qu'il avait fait copier pour son usage. Ce poëme est employé à faire l'éloge de tous les livres de l'Ecriture. L'auteur y donne une idée de l'Ancien et du Nouveau Testament avec le texte des livres de l'un et de l'autre, d'après l'ordre qu'ils tiennent dans cette Bible, ordre un peu différent de celui qu'ils ont dans nos Bibles imprimées. A la suite vient un autre poëme de près de 60 vers qui se trouve à la fin de la même Bible avec deux distiques au lecteur que Théodulfe conjure de prier pour lui. Le troisième et le plus fameux poëme de ce second livre est l'hymne, *Gloria, laus et honor*, dont l'Eglise chante les douze premiers vers à la procession des Rameaux. Notre poëte le composa à Angers pendant sa prison, et il y décrit la procession générale qui se fait le même jour à Angers. Entre les autres pièces de ce second livre, dont la plupart sont faites pour orner les autels et les tombeaux de divers saints, la sixième est remarquable. C'est un éloge de saint Benoît d'Aniane et de la réforme qu'il avait établie dans les monastères de France.

On compte dans le troisième livre douze poëmes : le premier très-important pour l'histoire est adressé au roi Charlemagne sur les dépouilles des Huns qui lui avaient été apportées et la conversion de ces peuples à la foi de Jésus-Christ. On infère de là qu'il fut fait en 796. Le second poëme est une épitaphe pour le Pape Adrien Ier en la personne de Charlemagne. Le troisième poëme est adressé à Angilbert surnommé l'Homère de son temps, serait encore important pour l'histoire, si les surnoms arbitraires par lesquels l'auteur désigne plusieurs personnes illustres dont il parle, ne le rendaient pas si obscur. Le sixième, adressé au roi Charles, dans lequel Théodulfe le félicite de la liberté qu'il avait procurée au Pape Léon III en 799, est aussi historique. Le douzième et dernier poëme dans lequel l'auteur décrit un de ses voyages est en vers hexamètres.

Le quatrième livre contient neuf poëmes sur divers sujets. Un des principaux est le second, qui traite des sept arts libéraux. On y voit quel était l'état des études au siècle de Théodulfe. Le quatrième, adressé à Aiulfe ou Aioul, archevêque de Bourges, et les suivants, sont un des fruits de notre poëte pendant sa prison. Le cinquième, l'un des plus considérables, est adressé à Modoin, évêque d'Autun.

Quoiqu'il n'y ait dans le cinquième que trois poëmes et une épigramme, il ne laisse pas d'être un des plus estimables des six livres, pour les matières qui y sont traitées. Le premier poëme est un discours de consolation sur la mort d'une personne chère à l'auteur. Il tire les motifs de sa consolation de ce que la mort est inévitable, puisque tous les justes, depuis Adam, ont subi son joug. Le second, dont nous n'avons pas le commencement, traite des péchés capitaux, et contient plus de trois cents vers. Le troisième est une exhortation aux évêques.

L'auteur n'était encore que diacre lorsqu'il la composa, comme les deux vers suivants le donnent à entendre :

Parva sed in magna cum sim in levitide turba
Pars, placet ut patres qua queo sorte juvem.

Les poésies du sixième livre sont au nombre de trente, et presque toutes sur des sujets de piété. Théodulfe traite, dans la première, de la grâce de Dieu, et fait voir que sans elle on ne fait aucune bonne action. Il donne, dans la onzième, quatre raisons pour lesquelles Jésus-Christ conserva sur son corps, après la résurrection, les cicatrices de ses plaies : la première, c'est afin que ses disciples fussent assurés qu'il était véritablement ressuscité, et qu'ils en prissent un motif de prêcher aux hommes leur propre résurrection; la seconde, afin que Jésus-Christ, s'intéressant pour nous auprès de son Père, le fit comme ressouvenir, par ces cicatrices, de ce qu'il avait souffert pour les hommes; la troisième, pour que les élus, à la vue de ces plaies, ne cessent de rendre gloire à leur libérateur; la quatrième, afin que les réprouvés reconnaissent au jour du jugement celui dont ils ont percé le côté, et qu'ils sachent que c'est avec justice qu'ils sont condamnés à des supplices éternels. Dans le dix-huitième poëme, il fait la description de l'état de l'Eglise de son temps, et montre qu'elle était déchue de l'état florissant qu'elle avait du temps des apôtres et de leurs successeurs.

AUTRES POÉSIES DE THÉODULFE. — On ne connaissait des poésies de Théodulfe que les six livres dont nous venons de parler, lorsqu'en 1675 dom Mabillon publia dix autres pièces du même poëte, que lui avait fournies un ancien manuscrit de Saint-Vanne, à Verdun, où se trouvent aussi les précédentes. Les deux premières sont des poëmes en vers saphiques sur l'arrivée de Louis le Débonnaire à Orléans, en 814. Les autres pièces sont moins des poëmes que des épigrammes, toutes en vers élégiaques. Il y en a une sur la passion du Sauveur, et une autre sur la résurrection.

Capitulaire. — Le P. Sirmond a fait imprimer dans son septième volume des *Mélanges* un second capitulaire de Théodulfe, adressé aux ecclésiastiques de son diocèse, à qui il prescrit plusieurs choses dont il n'avait pas parlé dans le premier. Théodulfe veut que tous les prêtres sachent par cœur le Symbole des apôtres et celui qui porte le nom de saint Athanase, avec le canon de la messe : *Te igitur*, et qu'ils récitent avec dévotion les noms des vivants et des morts, d'après l'ordre qu'ils ont dans les diptiques. Il leur prescrit de ne rien exiger pour l'administration du baptême ni pour les funérailles, et défend aussi d'enterrer les morts dans les églises. L'auteur s'étend d'une manière spéciale sur l'administration du sacrement de pénitence, et ordonne de mesurer ce remède contre le péché non sur le caprice de l'homme, mais sur les canons établis par les Pères. Lorsqu'il dit que les péchés capitaux doivent être expiés publiquement, il déclare cependant qu'il y a des péchés mortels pour lesquels on peut satisfaire en secret : ce qu'il laisse à la discrétion et à la prudence des ministres, pourvu toutefois qu'ils ne s'écartent pas de l'esprit des canons. Il entre ensuite dans le détail de ce que doivent pratiquer les confesseurs dans l'exercice de leurs fonctions. Il parle fort clairement du sacrement de l'extrême-onction, et décrit toutes les cérémonies qui l'accompagnaient, tant dans l'Eglise grecque que dans l'Eglise latine, et prescrit de la donner même aux enfants. De son temps encore, les dîmes et les oblations des fidèles étaient partagées en quatre parties égales : la première pour l'entretien de l'église, la seconde pour les pauvres, la troisième pour l'évêque, et la quatrième pour les prêtres et les autres clercs. Il remarque, en passant, que dans les communautés de la primitive Eglise il n'y avait pas de différence entre les évêques et les prêtres. Il croyait que ces derniers pouvaient donner la confirmation aux personnes qui, ne l'ayant pas reçue, se trouvaient en danger de mort.

OUVRAGES ATTRIBUÉS A THÉODULFE. — On attribue à Théodulfe une *Explication du Symbole de saint Athanase*, une *Explication mystique des cérémonies de la messe*, et un ouvrage intitulé : *Miroir*. Il y a des manuscrits dans lesquels on trouve, sous le nom de Théodulfe d'Orléans, une *Exhortation au clergé*, un *Livre synodal*, une *Epître dogmatique*.

JUGEMENT DE SES ÉCRITS. — Théodulfe avait beaucoup de talent pour écrire; mais il a moins réussi dans sa poésie que dans sa prose. Il avait du feu, de l'imagination et le génie poétique. Quoiqu'il ait surpassé tous les poëtes de son temps, il serait allé plus loin s'il avait vécu dans un meilleur siècle. Ses ouvrages en prose sont d'un style naturel, uni, clair et précis, et il y emploie rarement des termes barbares. S'il a uni la qualité de poëte avec celle de théologien, il l'a fait sans se dégrader et sans nuire en aucune manière à sa dignité épiscopale. Tous ses ouvrages n'ont pas encore été recueillis en une seule édition; la plus complète est celle du P. Sirmond, à Paris, en 1646 et 1696, et à Venise en 1728.

THÉOFRIDE, abbé, nous a laissé deux discours, l'un sur les reliques, l'autre sur la vénération des saints. Il montre dans le premier que Dieu qui est admirable dans les saints, ne se contente pas de les glorifier dans le ciel, mais qu'il glorifie encore leurs reliques sur la terre par l'éclat des miracles, et par l'honneur qu'on leur rend en les renfermant dans des vases d'or et d'argent ornés de pierres précieuses. Il relève dans le second le pouvoir des saints dans le ciel, afin de nous exciter à les invoquer, et dit que si leurs reliques ont en ce monde tant d'efficacité, leurs âmes n'en ont pas moins dans l'autre. Il appelle reliques des saints non-seulement leurs corps entiers, mais leurs habits, leurs ossements, la poussière

de leurs tombeaux; et recommandait de les estimer et de les conserver avec grand soin.

THÉOFROI ou THÉOFRIDE, plus connu sous le nom de saint CHAFFRE, naquit à Orange d'une famille distinguée par sa noblesse. Appliqué à l'étude dès l'âge de cinq ans, il y fit de grands progrès, surtout dans la poésie, où il s'acquit quelque réputation. Plus tard, quoique jeune encore, et unique héritier de sa maison, il conçut pour le monde un dégoût extrême, et se consacra à Dieu sous la conduite de son oncle Eudes, abbé de Cormery, au diocèse du Puy-en-Velay. Après l'avoir aidé pendant plusieurs années dans le gouvernement de son monastère, il fut élu, d'une voix unanime, pour le remplacer à sa mort; et il s'appliqua à perpétuer ses traditions de sagesse et de piété, jusqu'à ce que les Sarrasins, venant à ravager le Velay, comme tant d'autres pays de France, lui enlevèrent inhumainement la vie en 732. Sa mémoire devint si célèbre dans son monastère, qu'il prit dans la suite le nom de saint Chaffre. L'auteur de sa Vie, qui écrivait au xe siècle, affirme qu'il avait entre les mains un ouvrage composé par saint Théofroi dans le loisir de sa retraite. Il portait pour titre : *Micrologus de lapsu mundi senario*. C'était un petit traité sur le cours du sixième âge du monde, lequel finissait par une prose cadencée : *determinat eum sermone rhythmico*, ajoute l'écrivain qui nous en a conservé la connaissance. Comme cet ouvrage avait eu le malheur d'être corrompu par une main étrangère et mal intentionnée, le même historien avait formé le projet de lui rendre autant que possible sa première intégrité, et de le publier, sous le nom du saint abbé, et pour faire honneur à sa mémoire. On ignore s'il mit son projet à exécution, mais cet ouvrage ne se retrouve plus aujourd'hui nulle part.

THÉOFROI, successeur de saint Eudes, dans le gouvernement de l'abbaye de Cormery, en Velay, fut mis à mort par les Sarrasins, dans l'irruption qu'ils firent en France en 732. Il est dit dans ses actes composés vers le xe siècle, qu'il était auteur d'un ouvrage intitulé : *Petit traité sur le cours du sixième âge du monde;* mais cet ouvrage n'est pas venu jusqu'à nous. Nous avons dans le XIIe tome de la *Bibliothèque des Pères*, deux homélies qui portent le nom de l'abbé Théofroi; l'une traite du respect que l'on doit aux reliques des saints, l'autre de la vénération que l'on doit avoir pour les saints eux-mêmes. Dans l'une et l'autre, il parle de la vertu et de l'efficacité des reliques, et dit qu'à l'approche de leurs tombeaux les aveugles recouvraient la vue, les muets la parole, les paralytiques le mouvement, et que quelquefois la terre ouvrait son sein et rendait à la vie les morts qui y étaient renfermés.

THÉOFROI, né sur la fin du XIe siècle, embrassa dès sa jeunesse la vie religieuse, au monastère d'Epternac, où il succéda à l'abbé Regembert, en 1082. Il marcha sur les traces de son prédécesseur, et sa communauté prospéra entre ses mains, sans que les soins du gouvernement lui fissent négliger, ni même interrompre ses études ordinaires qui faisaient ses délices. La réputation de son mérite s'étendit jusqu'en Zélande, où les habitants de l'île de Walchre, évangélisés autrefois par saint Willibrod, premier patron d'Epternac, convinrent de prendre Théofroi pour arbitre dans une guerre sanglante qu'ils avaient entre eux. Son intervention eut un plein succès, et le pieux abbé vint heureusement à bout de rétablir la paix. Enfin, après avoir gouverné longtemps avec autant de gloire que de tranquillité son abbaye d'Epternac, Théofroi mourut dans une heureuse vieillesse le 3 avril 1110, et fut enterré dans l'église de son monastère.

Epitaphes des saints. — Il nous reste de lui quelques écrits dont nous allons rendre compte. Le premier et le plus considérable en même temps, est un recueil intitulé : *Les Fleurs de l'épitaphe des saints*, qu'il entreprit aux sollicitations de l'abbé Régembert, son prédécesseur. Cet abbé avait une vénération singulière pour les bienheureux, ce qui le porta en 1059, à établir, du consentement de sa communauté, une fête au 19 décembre, pour honorer ceux dont les reliques étaient conservées à Epternac. C'est peut-être à cette époque qu'il faut rapporter l'origine de cet ouvrage, quoique l'auteur ne l'ait dédié à Brunon, archevêque de Trèves, que quarante ans plus tard. Rien de plus magnifique ni de plus honorable pour le Mécène, rien en même temps de plus humble et de plus modeste pour l'auteur, que l'inscription de cette dédicace, qui mérite de trouver place ici pour sa singularité. La voici : *Olivæ uberi, pulchræ, speciosæ, fructiferæ in domo Domini, sanctæ Trevericæ sedis archipræsuli Brunoni, oleaster aridus Epternacensis cœnobii Hegumenus Theofridus.* On voit, par l'avant-dernier mot qui exprime la dignité de l'auteur, qu'il avait quelque peu la manie du grec, manie dont se ressent le reste de l'ouvrage qui est loin de briller par la facilité du style; mais en échange, on y découvre beaucoup d'érudition pour le temps et une éminente piété, jointe à beaucoup de modestie.

Le dessein de Théofroi, dans cet écrit, est de relever les merveilles que Dieu avait opérées et opérait encore pour ses saints, par la vertu de leurs reliques, de leurs cendres, de leurs vêtements, de toutes leurs dépouilles mortelles, et même des instruments de leur supplice. Voulant s'élever contre le luxe qu'un vain prétexte de dévotion envers les saints avait mis en usage de son temps, il s'exprime ainsi : « Il ne faut pas s'imaginer que les saints recherchent l'or et l'argent; ils ne recherchent qu'à se rendre propices à ceux qui en font un saint usage. Ils ne désirent point qu'on leur élève de magnifiques églises, dans lesquelles on admire cette ingénieuse ordonnance de colonnades de marbre, de lambris dorés, et d'autels enrichis de pierreries. Ils ne de-

mandent point que l'on emploie un vélin d'un grand prix qui contienne les titres de leur gloire, ni l'or moulu, ni le vermillon, ni l'azur pour embellir les lettres, ni les pierres précieuses pour en embellir la couverture; quand on n'a presque aucun égard pour les ministres de l'autel, et qu'on laisse mourir à sa porte les membres de Jésus-Christ dans leur nudité. » Cet ouvrage est divisé en quatre livres, et il fut imprimé en 1619, à Luxembourg, in-4°, par les soins du P. Jean Robert, jésuite, qui l'a enrichi de notes de sa façon.

Homélies. — Dès 1555, on imprima à Cologne, sous le nom de Théofroi, et, avec la simple qualification d'abbé, deux sermons ou homélies, qui depuis ont passé dans toutes les *Bibliothèques des Pères.* La première de ces homélies roule sur le respect que l'on doit aux reliques des saints. Théofroi en présente plusieurs motifs qu'il développe avec de grands détails, et il insiste particulièrement sur les vertus miraculeuses que Dieu y a attachées. Cette homélie, comme on le voit, rentre dans un des principaux objets de l'écrit précédent La seconde traite de la vénération que l'on doit aux saints eux-mêmes, et touche encore, mais seulement en passant, le respect pour leurs reliques. Théofroi prononça ces homélies de vive voix, comme on le voit par plusieurs passages de son texte, où il remarque que le lieu où il parlait était riche de ces saintes dépouilles; ce qui convient parfaitement à l'abbaye d'Epternac. On y découvre beaucoup d'érudition et une saine doctrine sur tous les points de dogme développés par l'auteur. Il ne cite nommément que saint Grégoire le Grand; mais on voit qu'il était versé dans la lecture de saint Ambroise, de saint Augustin et des autres Pères de l'Eglise. La seconde homélie est une allusion presque perpétuelle à certains passages de l'Ecriture sainte. Le style de ces deux morceaux est plus coupé que celui des *Fleurs de l'épitaphe des saints;* mais il est rempli de consonnances qui indiquent, à ne pouvoir s'y méprendre, l'époque où écrivait Théofroi. Les deux caractères qui dominent dans ces écrits, comme dans les autres du même auteur, sont l'érudition et la piété. Aussi Barthius le qualifie-t-il : *Scriptor eruditus et piissimus.*

Vie de saint Willibrode, etc. — On a de Théofroi une *Vie de saint Willibrode*, patron titulaire et fondateur de l'abbaye d'Epternac, qu'il écrivit en prose et en vers, à l'imitation d'Alcuin. La première est divisée en trente-six chapitres, et la seconde en quatre livres. L'auteur y fait entrer, avec d'assez longs détails, le récit de ce qui se passa à Anvers et à Walchre, lors du voyage qu'il y fit, pour rétablir la paix parmi les peuples de cette île. Si les trois vers que le Père Brower copie dans la relation qu'il a publiée de cet événement, sont pris de ceux qui composent la seconde *Vie de saint Willibrode*, et que tous les autres se soutiennent également, il est à regretter qu'ils restent inédits; car ils sont d'une perfection à faire vraiment honneur à leur siècle. Nous n'avons de ce double ouvrage que ce que dom Mabillon en a publié sous forme d'*Appendice*, semblable à celui d'Alcuin.

Théofroi laissa encore de sa façon, en prose, une *Vie de saint Ludwin*, évêque de Trèves, au commencement du VIIIe siècle. Il l'avait dédiée à Udon, archevêque de la même église depuis 1067 jusqu'en 1078; ce qui prouve qu'il l'avait écrite avant d'être élevé à la dignité d'abbé, et qu'elle fut ainsi une des premières productions de sa plume. Mais on ignore aujourd'hui ce qu'est devenu cet ouvrage. Il faut en dire autant d'une *Vie de sainte Irmine*, vierge et abbesse d'Oëren, ou Horren, dans la ville de Trèves, que l'on suppose avoir été fille du roi Dagobert, c'est-à-dire Dagobert II, puisqu'on la fait vivre au commencement du VIIIe siècle. C'est à tort que, Eisengrenius, copié par le P. Possevin, lui attribue un écrit sur la fin des temps; puisque, de l'aveu de tous les critiques, cet ouvrage appartient à saint Théofroi, dont nous avons parlé à l'article précédent.

THÉOGNOSTE, que saint Athanase appelle un homme savant, admirable et digne d'estime, était d'Alexandrie. Ce saint paraît le faire antérieur à saint Denis d'Alexandrie et à saint Denis de Rome, en le nommant avant eux et immédiatement après Origène; au moins on ne peut douter qu'ils aient été contemporains. Photius parle aussi de Théognoste, et on voit, par l'inscription qu'il nous a conservée de ses écrits, qu'on lui donnait le titre de bienheureux. De ses sept livres intitulés : *Hypoteposes*, quelques fragments seulement sont parvenus jusqu'à nous.

IDÉE DE SES ÉCRITS. — Photius, qui avait lu l'ouvrage entier, dit que dans le premier livre Théognoste traitait du Père et tâchait de montrer qu'il est le créateur de toutes choses, contre l'opinion de ceux qui veulent que la matière soit éternelle. Dans le second, il prouvait que Dieu a un Fils; mais ce Fils, qu'il regardait comme une créature, il le faisait présider à toutes celles qui ont de la raison. Dans le troisième, il parlait du Saint-Esprit d'une manière aussi peu orthodoxe qu'Origène en a parlé dans son *Livre des Principes.* Il attribuait, dans le quatrième, des corps aux anges et aux démons. Dans le cinquième et le sixième, il traitait de l'Incarnation, et tâchait d'en faire voir la possibilité; mais beaucoup de ses preuves étaient mêlées de plusieurs imaginations sans fondement : comme lorsqu'il cherchait à prouver que le Fils de Dieu est enfermé dans l'espace par notre imagination, quoique réellement cela ne puisse avoir lieu. Le septième avait pour titre : *De la création;* il traitait des matières de religion d'une manière conforme à la doctrine de l'Eglise, et principalement du Fils de Dieu dont il parlait dans la dernière partie de son ouvrage.

Eclaircissements de quelques difficultés de la doctrine de Théognoste. — Il y avait donc, selon Photius, des passages dans les écrits

de Théognoste qui favorisaient l'arianisme et d'autres qui le détruisaient. Mais saint Athanase en a jugé bien différemment, et il était si persuadé de la catholicité des sentiments de Théognoste sur la divinité du Fils, qu'il l'allègue contre les ariens, entre ceux dont le concile de Nicée avait tiré sa doctrine sur la consubstantialité du Verbe. « Apprenez, leur dit-il, ariens, ennemis de Jésus-Christ, que le savant Théognoste s'est servi du terme de substance; car voici comment il parle du Fils dans son second livre des *Hypoteposes :* La substance du Fils n'est pas une substance étrangère ni produite de rien ; mais elle est engendrée de la substance du Père comme le rayon de la lumière, la vapeur de l'eau; car la vapeur n'est pas l'eau, le rayon n'est pas la lumière, mais ni l'un ni l'autre n'est étranger à ce qui le produit. Ainsi le Fils est comme l'écoulement de la substance du Père, de sorte néanmoins que le Père ne souffre aucune division; et comme le soleil ne diminue pas quoiqu'il produise continuellement des rayons, de même aussi le Père ne souffre aucune diminution en engendrant le Fils, qui est son image. » Saint Athanase avoue toutefois qu'il y avait des expressions embarrassantes dans Théognoste sur la divinité de Jésus-Christ; mais il ajoute qu'il ne les avait dites que comme pour discuter la vérité, et qu'il exprimait ensuite son vrai sentiment par les paroles que nous venons de rapporter. Ce qui doit encore mettre cet écrivain à couvert de toute accusation sur ce point, c'est que, de l'aveu de Photius, il s'expliquait catholiquement sur la divinité du Fils dans son septième livre ; et c'est ce qui a engagé ce critique à chercher un bon sens dans les endroits du second livre qui lui paraissaient favoriser l'hérésie d'Arius et à dire que Théognoste avait parlé ainsi, plutôt par manière de dispute que pour proposer son véritable sentiment.

Sentiment de Théognoste sur le péché contre le Saint-Esprit. — Saint Athanase, expliquant, dans sa quatrième lettre à Sérapion, ces paroles de l'Evangile : *Celui qui aura péché contre le Saint-Esprit ne recevra la rémission de son péché ni en ce monde ni en l'autre* (*Matth.* XII, 32), dit qu'Origène et Théognoste ont écrit que le blasphème contre le Saint-Esprit était la rechute dans le péché après le baptême, selon ce qui est écrit dans l'*Epître aux Hébreux : Il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don du ciel, qui ont été rendus participants du Saint-Esprit, qui se sont nourris de la sainte parole et de l'espérance des grandeurs du siècle à venir, et qui après cela sont tombés; il est impossible, dis-je, qu'ils se renouvellent par la pénitence* (*Hebr.* VI, 4); et, après avoir rapporté le passage d'Origène, il ajoute celui de Théognoste, conçu en ces termes : « Celui qui n'a outrepassé que les premières ou les secondes bornes est moins coupable; mais celui qui a passé les troisièmes n'a plus aucune espérance de pardon. La première et la seconde borne c'est la connaissance du Père et du Fils, la troisième est le baptême qui nous fait participants du Saint-Esprit. » Théognoste confirmait son sentiment par ces paroles du Sauveur à ses disciples : *J'ai encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne pouvez les porter présentement; quand l'Esprit de vérité sera venu, il vous enseignera* (*Joan.* XVI, 12); puis il ajoutait : Le Seigneur rabaisse, pour ainsi dire, ses discours en faveur de ceux qui ne peuvent encore comprendre ce qu'il y a de plus parfait, au lieu que le Saint-Esprit habite dans ceux qui sont parfaits. Il ne faut pas dire pour cela que la doctrine du Saint-Esprit surpasse celle de Jésus-Christ; mais que le Sauveur se rabaisse en faveur de ceux qui ne sont pas encore parfaits, au lieu que le Saint-Esprit est le sceau de la perfection qu'on reçoit dans le baptême. Ainsi, ce qui rend le blasphème contre le Saint-Esprit irrémissible n'est pas que le Saint-Esprit soit plus excellent que le Fils, mais c'est que les imparfaits, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas encore baptisés, peuvent obtenir la rémission de leurs péchés; ceux, au contraire, qui ont goûté les dons célestes et reçu le baptême n'ont plus d'excuse ni d'espérance de pardon. Comme cette explication prise à la lettre paraissait favoriser le sentiment de Novatien, saint Athanase en donne une plus naturelle, sans toutefois censurer celles d'Origène et de Théognoste. Le style de Théognoste était, au jugement de Photius, plein sans être trop chargé, poli, mais sans affectation ; de sorte que, sans se rabaisser, il se servait de locutions claires et exactes.

THÉOPHANES, originaire de Constantinople, était illustre par sa naissance et par sa vertu. Aussitôt après son mariage, qu'il avait contracté malgré lui, il se retira dans le monastère de Singriane, et sa femme de son côté prit l'habit religieux dans le monastère de l'île du Prince. De Singriane, il passa dans l'île de Calonyme, et y fonda un monastère. Il en construisit un second auprès de celui de Singriane, dans un lieu nommé Grand-Champ et en fut le premier abbé. Au second concile de Nicée, il prit la défense de la saine doctrine sur le culte des images et après avoir combattu efficacement l'erreur des iconoclastes, il rentra dans son monastère et y mourut en odeur de sainteté vers l'an 813. A la sollicitation de Georges Synalle, il continua l'histoire des temps depuis le commencement de l'empire de Dioclétien jusqu'au couronnement de l'empereur Léon et la prise d'Andrinople. Dans son calcul des années de l'Incarnation, il suit le système des Alexandrins différent du notre de quelques années. Il imita dans la composition de son ouvrage Georges Synalle, et comme lui eut recours aux mémoires des anciens qui avaient écrit l'histoire de leur temps. Il y décrit avec exactitude ce qui était arrivé dans l'Eglise et dans l'Etat, en même temps que les noms et les années des princes et des patriarches et tout ce qui s'était passé de remarquable dans le gouvernement civil et ecclésiasti-

que pendant la paix et pendant la guerre. La chronographie de Théophanes est entrecoupée de tables chronologiques divisées en colonnes dans lesquelles on trouve premièrement l'année de la création, puis celle de l'Incarnation; ensuite les années des empereurs romains, des rois de Perse, des ducs des Arabes, des évêques des principaux siéges : de Rome, de Constantinople, de Jérusalem, d'Alexandrie et d'Antioche. Ces tables sont très-défectueuses, non-seulement par les lacunes nombreuses; mais par un grand nombre de fautes contre la chronologie, spécialement en ce qui regarde les évêques des cinq grands siéges dont nous venons de parler. Ce qui fait douter que ces tables soient de Théophanes, c'est qu'il est beaucoup plus exact dans le corps de sa chronographie. Elle fut mise sous presse à Paris, en 1655, et à Venise en 1729.

THÉOPHANES GRAPTUS, évêque de Nicée et THÉODORE, son frère, étaient nés à Jérusalem. On les compte parmi les plus zélés défenseurs des saintes images. Envoyés à Constantinople vers l'an 820, pour soutenir la cause de l'Eglise, l'empereur Léon l'Isaurien les fit fouetter, puis envoyer à l'embouchure du Pont-Euxin, avec défense de leur donner ni nourriture, ni vêtements. Rappelés par l'empereur Michel, ils retournèrent à Constantinople où ils convertirent plusieurs iconoclastes. Ils furent de nouveau tourmentés et endurèrent de telles tortures que Théodore succomba; mais Théophanes, ayant vécu jusqu'à la paix rendue à l'Eglise, en 842, fut ordonné archevêque de Nicée en récompense des tourments qu'il avait endurés pour la foi orthodoxe. Le surnom de Graptus fut donné aux deux frères à cause de l'inscription que Théophile leur fit graver sur le front.

LEURS ÉCRITS. — Théophanes et Théodore nous ont laissé tous deux des monuments de leur science. On conserve encore dans la Bibliothèque nationale la *Vie de Nicéphore*, patriarche de Constantinople, écrite par Théodore. Allatius a rapporté une de ses lettres adressée à Jean, évêque de Cizique. Cette lettre qui se trouve aussi dans la *Vie de Théodore* est une relation des tourments que son frère et lui avaient soufferts par ordre de l'empereur Théophile. La dispute sur le culte des images, rapportée dans les origines de Constantinople, n'est pas de Théodore, quoiqu'elle porte son nom, mais de Nicéphore de Constantinople. Allatius rapporte un passage d'un discours sur le purgatoire qu'il attribue à Théodore. On lui attribue encore un ouvrage intitulé : *De la foi sans tache des chrétiens*, traduit en latin par Jean-Baptiste Roussel. Le *Canon* ou *Hymnes de Théophanes* sur Théodore son frère, se lit dans les *Menées des Grecs*, au 27 décembre. L'Eglise grecque, dans l'office de la nuit du premier dimanche de Carême, en chante une autre de Théophane. Lambecius en cite une troisième en l'honneur de la sainte Vierge. C'est probablement de ces hymnes que Scudas a pris occasion de donner à Théophanes Graptus la qualité de poëte. On trouve sous son nom dans la Bibliothèque nationale un traité contre les Juifs, divisé en sept livres.

THÉOPHILACTE, auteur inconnu, que le P. Combefis et Marguarin de la Bigne, mettent dans le ve siècle, nous a laissé dans les *Bibliothèques des Pères* un fragment d'ouvrage intitulé : *Des ris et des clameurs*. Le P. Labbe semble douter s'il n'est pas le même auteur que celui dont nous avons une histoire de l'empereur Maurice avec quelques autres ouvrages, mais cette conjecture n'est pas appuyée. On voit par le peu qui nous reste de cet écrit, que Théophilacte s'y élevait contre la coutume qui s'était introduite dans son Eglise de s'abandonner dans les jours de fêtes à des ris immodérés et à des bruits indécents, injurieux à Dieu et aux saints. Il dit qu'on ne craignait pas même dans ces saints jours de chanter des chansons infâmes et de passer de cette profanation au chant des hymnes sacrés.

THÉOPHILE, successeur d'Eras dans la chaire épiscopale d'Antioche, et le sixième évêque de cette ville depuis l'apôtre saint Pierre, fut d'abord engagé dans les erreurs du paganisme. Incrédule à toutes les vérités de notre foi, il avait surtout le plus grand éloignement pour le dogme de la résurrection des morts; mais depuis qu'il se fut appliqué à considérer les preuves de la divinité manifestée dans la nature, qu'il eut connu les écrits des prophètes, et remarqué comment l'Esprit de Dieu leur avait fait prédire tant d'événements concourant au même but et arrivés longtemps après, il ne put s'empêcher de croire ce qu'il voyait prouvé si clairement. Il obéit à Dieu, abjura toutes ses erreurs, et confessa hautement qu'il était chrétien. Eras étant mort, Théophile fut choisi pour être le sixième évêque d'Antioche. Cette élection eut lieu la huitième année de l'empire de Marc-Aurèle, et de Jésus-Christ 168. Saint Jérôme le compte tantôt pour le septième, tantôt pour le sixième évêque de cette ville, selon qu'il y comprend ou qu'il en exclut saint Pierre.

SES ÉCRITS CONTRE LES HÉRÉTIQUES. — Les hérétiques causaient en ce temps-là de grands troubles dans l'Eglise, s'efforçant d'étouffer, par l'ivraie de leurs erreurs, la semence sainte de la doctrine des apôtres. Mais les saints pasteurs veillaient sans cesse, toujours occupés à arracher cette ivraie du champ de l'Eglise; tantôt ils avertissaient les fidèles d'y prendre garde, tantôt ils attaquaient ouvertement les hérétiques, soit en les réduisant au silence dans des disputes particulières, soit en réfutant leurs erreurs par des écrits publics. Théophile se signala dans cette guerre par un livre qu'il composa contre Marcion, que l'on voyait encore du temps d'Eusèbe et de saint Jérôme, mais qui n'est pas venu jusqu'à nous, non plus que celui qu'il avait écrit contre l'hérésie d'Hermogène. Il employait plusieurs fois dans cet ouvrage l'autorité de l'*Apocalypse*

de saint Jean. Outre ces traités contre Marcion et contre Hermogène, Théophile en avait encore écrit plusieurs autres qui sont perdus. Eusèbe ni saint Jérôme ne les spécifient point; ils se contentent de dire qu'on les voyait de leur temps, et que la plupart étaient des instructions ou des petits traités pour l'édification de l'Eglise. Mais Théophile nous apprend lui-même qu'il avait fait un ouvrage où il s'était expliqué sur la nature du démon et ses prérogatives avant sa chute; un autre qui contenait les généalogies des patriarches, et un troisième où il avait décrit fort au long tous les crimes des dieux du paganisme.

Livres à Autolyque. — Ses trois *Livres à Autolyque* ont eu un sort plus heureux et subsistent encore aujourd'hui. Théophile les composa à diverses reprises, et ce n'est que peu de temps avant sa mort, vers l'an 181, qu'il parvint à les achever. Autolique, à qui il les dédia, était païen, mais très-habile dans les sciences, et si curieux d'apprendre qu'il passait toutes les nuits à lire. Le premier de ces livres paraît être le résultat d'une conférence qu'ils avaient eue ensemble; le second est écrit d'une manière toute différente du premier; et le troisième en forme de lettre, mais tous traitent des principes de la religion. Quelques savants ont douté que Théophile d'Antioche en fût auteur et ont cru qu'ils étaient d'un autre Théophile qui écrivait sous la persécution de Sévère. La raison qu'ils en donnent, c'est 1° qu'il est fait mention dans ce livre d'un ouvrage de Chrysore, où l'on trouvait une liste des empereurs depuis Jules César jusqu'à Marc-Aurèle dont la mort arriva en 180; 2° que Théophile y représente les Chrétiens comme étant persécutés. Or, selon ces critiques, Théophile d'Antioche étant mort la première année de Commode n'a pu voir un ouvrage qui faisait mention de la mort de Marc-Aurèle, prédécesseur de Commode. D'ailleurs l'Eglise, ayant joui d'une paix assez tranquille sous ce dernier empereur, il ne semble pas naturel de placer en ce temps-là des ouvrages qui parlent des persécutions ouvertes contre les Chrétiens. Mais on ne voit pas ce qui empêche que Chrysore, affranchi de Marc-Aurèle, ait rendu ses écrits publics aussitôt après la mort de ce prince, et qu'étant venus à la connaissance de Théophile d'Antioche, celui-ci les ait cités, l'année d'après, c'est-à-dire, en 181. Quant à la paix dont jouit l'Eglise, sous le règne de Commode, elle ne fut pas si générale, ni si constante qu'on ne fît mourir des Chrétiens pour cause de religion, et par arrêt même du sénat, comme il paraît par le martyre de saint Apollonius, sénateur romain, mis à mort vers l'an 186 de Jésus-Christ et de Commode 6 et 7. Cet empereur ne fut pas d'abord favorable aux Chrétiens, et on voit qu'Arrius Antonius, proconsul d'Asie dans les prem ères années de son règne, les persécutait avec beaucoup de cruauté.

Premier livre. — Il faut donc s'en tenir au sentiment d'Eusèbe et de saint Jérôme, qui attribuent à Théophile d'Antioche, les trois livres à Autolyque. Dans le premier livre, Théophile répond à la question qu'Autolyque lui avait faite touchant le vrai Dieu, et dit : « Vous me demanderez peut-être : Montrez-moi votre Dieu? Et moi je vous répondrai : Montrez-moi que vous êtes homme et je vous montrerai mon Dieu? Montrez-moi que vous voyez des yeux de l'esprit et que vous entendez des oreilles du cœur? En effet, il en est des oreilles du cœur et des yeux de l'esprit pour voir Dieu comme des yeux du corps pour voir les choses de la terre, et distinguer la lumière des ténèbres, le blanc du noir, la beauté de la laideur, un objet proportionné d'un objet ridicule, celui qui sort de la mesure de celui qui ne l'a pas; ou, comme des oreilles du corps, pour discerner entre eux les sons aigus, graves et harmonieux; car Dieu n'est visible que pour ceux qui peuvent le voir, c'est-à-dire, qui ont les yeux de l'esprit ouverts. Sans doute, nous avons tous des yeux, mais il en est dont la vue est obscurcie par un nuage et qui ne peuvent voir la lumière du soleil. Les aveugles n'aperçoivent point la lumière, en brille-t-elle moins dans l'univers? C'est ainsi que les péchés, les passions, jettent un nuage sur les yeux de l'esprit. L'âme de l'homme doit être pure comme un miroir sans tache. Comme celui-ci ne reproduit point les objets une fois qu'il est terni, ainsi l'âme souillée par le péché, ne peut plus voir Dieu. Montrez-moi donc si vous n'êtes point adultère, impudique, voleur, spoliateur, corrupteur de l'enfance; si vous n'êtes point calomniateur, médisant, colère, envieux, superbe; si vous n'êtes point orgueilleux, meurtrier, avare; sans respect pour vos parents, et cupide jusqu'à faire trafic de vos enfants; car Dieu ne se montre point à ceux qui sont infectés de ces vices, à moins qu'ils n'aient pris soin de s'en purifier. Toutes ces criminelles actions nous plongent dans les ténèbres, et nos impiétés s'interposent entre notre âme et la vue de Dieu, comme l'humeur arrêtée sur l'œil de l'aveugle s'interpose entre lui et la lumière du soleil. »

Toutefois, pour donner à Autolyque quelque idée de la Divinité, il fait l'énumération de ses principaux attributs : « C'est en vain que vous me dites : Vous qui voyez, tracez-moi donc une image fidèle de Dieu. Ecoutez, ô homme : l'image de Dieu ne peut ni se tracer, ni se décrire; la Divinité ne tombe point sous les sens; on ne peut se représenter sa gloire, ni mesurer son immensité, sonder ses profondeurs, comparer à rien sa puissance, se former une idée de sa sagesse; on ne peut imiter sa bonté, ni raconter ses bienfaits. En effet, si je l'appelle lumière, je nomme un de ses ouvrages; verbe, c'est la parole par laquelle il commande; esprit, c'est son souffle créateur; sagesse, c'est sa protection; force, c'est sa puissance; vertu, c'est son action; Providence, c'est sa bonté; roi, Seigneur, maître

suprême, c'est sa gloire, sa qualité; juge, c'est sa justice; père, c'est sa tendresse pour tous les êtres; feu, c'est sa colère! Mais, direz-vous, votre Dieu se met-il en colère? Oui, sans doute, contre les méchants; mais il est bon et miséricordieux envers ceux qui l'aiment et qui le craignent; il est le protecteur de l'homme pieux, il est le père du juste, mais il est aussi le juge et le vengeur des impies.

« Il n'a pas de commencement, parce qu'il est né incréé; il est immuable, parce qu'il est éternel; il est appelé Dieu, parce qu'il a tout fait et tout disposé, et parce que tout se meut, vit et se conserve par lui; il est appelé Seigneur, parce qu'il domine tout; Père, parce qu'il est avant tout; Auteur et Créateur, parce qu'il a fait de rien toutes choses; Très-Haut, parce qu'il est au-dessus de tout ce qui est; Tout-Puissant, parce qu'il possède et renferme tous les êtres. En effet, les hauteurs des cieux, les profondeurs des abîmes, les extrémités de la terre sont sous sa main. Il n'est arrêté, limité par aucun lieu; il remplit tout. Le ciel est son ouvrage, la terre et la mer l'œuvre de ses mains, et l'homme, sa créature et son image; le soleil, la lune, les étoiles sont créés pour le service de l'homme, comme des régulateurs qui fixent les jours, les années, les saisons. Ainsi Dieu a tout fait, tout tiré du néant, pour se manifester par ses œuvres et faire ainsi éclater sa gloire et sa grandeur. »

Il ajoute : « De même que l'âme, renfermée dans le corps humain, échappe à nos regards, et se manifeste par le mouvement du corps, ainsi Dieu, quoiqu'invisible, se montre clairement par sa Providence et par ses œuvres. Quand vous voyez sur la mer un vaisseau voguer à pleines voiles et se diriger vers le rivage, vous ne doutez pas qu'il n'ait un pilote pour le gouverner, pourriez-vous douter qu'il existe un Dieu, moteur et maître de l'univers, sous prétexte que les yeux du corps ne le voient pas? L'homme mortel ne peut regarder fixement le soleil, ce faible élément, comment pourrait-il soutenir l'éclat inaltérable de la gloire de Dieu? Voyez la grenade entourée d'une écorce : l'intérieur se compose d'un grand nombre de petites cellules que séparent des membranes légères et qui contiennent plusieurs grains; ainsi, l'esprit de Dieu contient toutes créatures; et cet esprit, avec toutes les créatures est dans la main de Dieu. Or les grains renfermés dans la grenade, ne peuvent voir ce qui est au delà de l'écorce, puisqu'ils sont dans l'intérieur; ainsi, l'homme, renfermé dans la main de Dieu, avec tous les autres êtres, ne peut apercevoir Dieu lui-même. Personne ne doute de l'existence d'un roi, bien que la plupart de ses sujets ne peuvent le voir; mais il se fait assez connaître par ses lois, ses édits, son pouvoir, ses armées, les images qui reproduisent ses traits; et la toute-puissance de Dieu, la beauté de ses œuvres, ne le feraient pas connaître? »

Théophile, après un magnifique tableau des œuvres de la création, conclut ainsi : « Si vous savez comprendre ce langage, ô homme, si vous menez une vie pure, sainte, irréprochable, vous pouvez voir Dieu; mais avant tout, il faut que la foi et la crainte de Dieu règnent dans votre cœur, et alors vous comprendrez ces vérités. Après que vous aurez abandonné votre condition mortelle, vous revêtirez l'immortalité, vous verrez Dieu, en récompense de vos mérites. Dieu ressuscitera votre chair, il la rendra immortelle comme votre âme : alors, dans cet état d'immortalité, vous verrez l'Eternel, si maintenant vous croyez en lui, et vous comprendrez combien vos discours étaient insensés.

« Vous ne croyez point, dites-vous, à la résurrection des morts. Quand elle arrivera, vous y croirez malgré vous, mais alors votre foi n'excusera pas votre incrédulité, si vous ne croyez aujourd'hui. Pourquoi donc ne croyez-vous pas? ignorez-vous que la foi dirige et préside toutes nos actions? quel est en effet le laboureur qui pourrait moissonner, s'il ne confiait d'abord la semence à la terre? qui passerait la mer, s'il ne se fiait au vaisseau et au pilote? quel malade pourrait recouvrer la santé, s'il n'avait foi en son médecin? quel art, quelle science apprendrez-vous, si vous ne commencez par croire le maître qui doit vous l'enseigner? Eh quoi! le laboureur se confie à la terre, le navigateur au vaisseau, le malade au médecin, et vous ne voulez point vous confier à Dieu qui vous a donné tant de preuves de sa fidélité? D'abord il vous a créé lorsque vous n'existiez pas encore; car s'il fut un temps où votre père et votre mère n'étaient point, à plus forte raison, n'avez-vous pas toujours été vous-mêmes; il vous a formé d'une matière humide, d'une goutte de sang, qui elle-même n'a pas toujours été, et il vous a mis en ce monde. Vous pouvez croire en de vains simulacres, ouvrages des hommes; vous croyez les prodiges qu'on leur attribue, et vous ne croyez point que votre Créateur puisse vous rappeler à la vie. »

Il montre ensuite la fausseté des dieux du paganisme, qui, avant qu'on leur eût décerné les honneurs divins, n'ont été que des hommes, et quels hommes encore? Des ambitieux, des adultères, des incestueux, et quelquefois de vils animaux, comme l'étaient la plupart des dieux adorés par les Egyptiens. « L'empereur même, poursuit-il, est plus digne d'honneur que tous ces dieux; mais il ne faut pas l'adorer. Ce n'est point un Dieu, c'est un homme établi de Dieu pour juger avec équité, et non pour recevoir des adorations. Il est en quelque sorte le délégué du Très-Haut. De même qu'il ne souffre pas que ses ministres usurpent son nom, parce que ce nom lui appartient, de même Dieu veut être seul adoré parce qu'il est le seul à qui ce culte soit dû. » Il reprend Autolyque du mépris qu'il témoignait pour le nom chrétien, qui n'enferme

rien que de bon et d'agréable dans sa signification, puisqu'il ne nous est donné qu'à cause de l'huile sainte que nous recevons dans le baptême. Puis il lui prouve que c'est à tort qu'il nie la résurrection des morts, sous le spécieux prétexte qu'on ne peut lui faire voir un homme ressuscité, lui qui ne faisait pas difficulté de croire qu'Hercule et Esculape, l'un dévoré par les flammes, l'autre frappé de la foudre, étaient revenus d'entre les morts. Mais pour lui rendre cette vérité plus sensible, il apporte l'exemple de plusieurs sortes de résurrection que nous voyons tous les jours dans la nature. « Eh quoi! ne se fait-il pas une certaine résurrection des semences et des fruits pour l'usage des hommes? Le grain de froment, par exemple, après avoir été confié à la terre, commence par mourir, et se décompose pour renaître ensuite et s'élever en épi. Les arbres ne produisent-ils pas, d'après l'ordre de Dieu, à certaines époques, des fruits auparavant invisibles et cachés? Souvent même on voit un oiseau quelconque, après avoir digéré la semence d'un figuier, s'élever sur une colline pierreuse et déposer cette semence comme dans un tombeau. Bientôt elle y pousse de nouvelles racines et donne naissance à un arbuste, grâce à la chaleur qu'elle a reçue et qui l'a fécondée. Par là Dieu nous montre qu'il lui est facile de ressusciter tous les hommes. Si vous désirez voir encore un spectacle plus étonnant et plus capable de vous démontrer la possibilité de la résurrection, levez les yeux au ciel: la lune ne semble-t-elle pas mourir et renaître pour nous tous les mois? Sachez même que la résurrection s'est déjà effectuée pour vous à votre insu. Si quelquefois vous avez été malade, vous avez alors perdu une grande partie de vos forces, de votre substance, de votre embonpoint; mais bientôt la bonté divine, venant à votre secours, vous a rendu tout ce que vous aviez perdu; et de même que vous ignorez où est allé cet embonpoint que vous n'avez plus, de même vous ne pouvez savoir d'où vous arrive celui qui vous revient. C'est, direz-vous, des aliments et des sucs nutritifs convertis en sang. Très-bien; mais cette conversion elle-même est l'ouvrage de Dieu, et ne peut venir d'un autre. »

Pour le mettre mieux à même de se convaincre de ce dogme, il l'exhorte à lire avec soin les écrits des prophètes, où il trouvera le chemin de la vie, et le moyen d'éviter la rigueur des jugements de Dieu dont les incrédules sont menacés. « Ne soyez donc point incrédule, dit-il, mais plutôt ayez la foi. Moi-même, autrefois, je niais la résurrection future; mais, après avoir réfléchi sérieusement, je n'hésite plus à croire, depuis que j'ai eu le bonheur de lire les livres sacrés, écrits par les prophètes qui ont prédit, sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, les événements passés, tels qu'ils se sont accomplis, les événements présents comme ils se passent sous nos yeux, et les événements futurs dans le même ordre qu'ils doivent se réaliser un jour. Puisque j'ai pour garantie cet ensemble de faits annoncés et en partie accomplis, je ne suis plus incrédule, je crois, j'obéis à Dieu; faites de même, de peur que si vous vous obstiniez aujourd'hui à ne pas croire, vous croyiez forcément un jour, quand vous serez livré à la rigueur d'éternels supplices. Car celui qui nous a donné une bouche pour parler, des oreilles pour entendre et des yeux pour voir, pèsera toutes nos œuvres, les jugera avec équité, et récompensera chacun selon ses mérites.... Vous m'avez dit, mon cher ami : Montrez-moi votre Dieu : le voilà, mon Dieu; je vous exhorte à le craindre et à croire en lui. »

Deuxième livre. — Théophile emploie le commencement de son second livre à montrer, par les historiens mêmes des païens, l'absurdité du culte des faux dieux, l'ignorance des philosophes et des poëtes sur la nature de la Divinité, et les contradictions dans lesquelles ils sont tombés touchant l'origine du monde et la Providence qui le gouverne. « N'est-il pas ridicule de voir des statuaires, des potiers, des peintres et des fondeurs, façonner, peindre, sculpter, fondre, en un mot, fabriquer des dieux dont se jouent les ouvriers eux-mêmes, tandis qu'ils les fabriquent; puis de voir les mêmes hommes offrir leur encens à ces simulacres, lorsqu'ils les ont vendus, pour servir à l'usage d'un temple ou de quelque autre lieu? Ce ne sont pas seulement les acheteurs, mais ce sont encore les vendeurs de ces prétendus dieux qui accourent à leurs autels, qui leur font des libations, qui leur offrent des victimes, comme si ces transmutations avaient changé la nature de la pierre, de l'airain ou du bois qu'ils ont travaillé. N'est-ce pas ce que vous voyez vous-mêmes, lorsque vous lisez les histoires et les généalogies de ces ridicules divinités? Vous les regardez comme des hommes pendant que vous avez sous les yeux le récit de leur naissance; puis vous les honorez comme des dieux, sans considérer qu'ils sont réellement engendrés, comme vous l'apprennent les histoires que vous lisez.....

« Aussi, quelques philosophes ne reconnaissaient aucun Dieu, comme Chrysippe et Epicure; d'autres rapportent tout au hasard et prétendent que le monde est incréé et la matière éternelle; d'autres nient la Providence et ne reconnaissent pour Dieu unique que la conscience de l'homme; d'autres encore ont regardé comme Dieu l'esprit qui pénètre la matière. Quant à Platon et à ses sectateurs, ils reconnaissent, il est vrai, un Dieu incréé, Père et Créateur de toutes choses; mais ils établissent en même temps deux principes incréés, Dieu et la matière, qu'ils disent coéternels. » Il montre que les poëtes ne sont pas plus d'accord entre eux que les philosophes. C'est ainsi qu'Homère explique l'origine du monde et celle des dieux : « L'océan, dit-il, d'où sortent les mers et les fleuves, est le père des dieux, et Thétys est leur mère. » Hésiode, de son côté

explique à sa manière l'origine des dieux et du monde, qui, suivant lui, a été créé, mais sans qu'il puisse dire quel est son auteur. Aratus, Sophocle, Simonide, Ménandre, Euripide ne s'entendent pas mieux que Hésiode et Homère. « Ces deux hommes, disent-ils, inspirés par les muses, ont écrit les rêves de leur imagination, c'est-à-dire, qu'il n'ont écouté que l'esprit de mensonge et non l'esprit de vérité. »

Il avoue néanmoins que quelques-uns de ces hommes, s'oubliant en quelque sorte eux-mêmes, ont eu des notions assez justes sur l'unité de Dieu et sur le jugement qu'il doit exercer envers les hommes; mais il fait voir que les prophètes, de qui ils avaient emprunté ce qu'ils ont écrit de raisonnable sur ces matières, sont beaucoup plus dignes de foi qu'eux « Ces hommes de Dieu reçurent d'en haut la science, la sagesse, la justice; c'est Dieu lui-même qui les instruisait. Il leur a fait l'honneur de les choisir pour être ses instruments et les dépositaires de sa sagesse; et c'est à la faveur de cette sagesse divine qu'ils nous ont fait connaître la création du monde et tant d'autres vérités. Ils ont prédit les famines, les guerres et tous les fléaux qui devaient arriver. Ce n'est pas un ou deux, mais plusieurs qui parurent à diverses époques chez les Hébreux, et le plus parfait accord a toujours régné chez ces prophètes, soit qu'ils aient raconté les faits qui les avaient précédés, soit qu'ils aient parlé des événements contemporains, soit enfin qu'ils aient annoncé ceux qui se réalisent aujourd'hui sous nos yeux. Ainsi, nous ne pouvons douter de l'accomplissement des prédictions qui regardent l'avenir, puisque nous avons sous les yeux l'accomplissement des premières prédictions. »

C'est sur le témoignage de ces hommes divins qu'il rapporte l'histoire de la création du monde, qu'il explique par des allégories morales. « Aucun homme, dit-il, ne pourrait développer, comme elle le mérite, cette description magnifique de l'œuvre des six jours, quand même il aurait dix mille bouches et dix mille langues. En supposant même qu'il vécut dix mille ans, il lui serait impossible de parler dignement de cette œuvre, tant est grande, tant est riche la sagesse que Dieu y fait éclater. Plusieurs écrivains, après Moïse, se sont efforcés de raconter la création; mais bien qu'ils aient puisé dans ses écrits les secours dont ils avaient besoin pour l'expliquer et faire connaître la nature humaine, ils n'ont pu saisir cependant qu'une légère étincelle de vérité. » Voici quelques-unes des allégories qu'il tire des faits mêmes de la création. Après avoir dit pourquoi Dieu ne créa les corps lumineux que le quatrième jour, c'est-à-dire après les planètes auxquelles il donna la vie, il ajoute: « Le soleil est l'image de Dieu, la lune, l'image de l'homme. De même en effet que le soleil l'emporte beaucoup sur la lune en force, en magnificence, en beauté, ainsi Dieu est infiniment supérieur à l'homme. De même encore que le soleil reste toujours dans sa plénitude, sans diminuer jamais, ainsi Dieu reste toujours parfait, tout-puissant, plein d'intelligence, de sagesse et d'immortalité. La lune, au contraire, décroît et périt en quelque sorte tous les mois, à l'exemple de l'homme dont elle est l'image; puis elle croît de nouveau et renaît, comme l'homme, qui doit ressusciter un jour. Les trois jours qui précédèrent la création des corps lumineux sont l'image de la Trinité, c'est-à-dire, de Dieu, de son Verbe, de son Esprit, et le quatrième est l'image de l'homme, qui a besoin de la lumière, pour que Dieu, le Verbe, l'Esprit, et l'homme lui-même lui soient manifestés. Quant à la disposition des astres, elle nous montre l'ordre et le rang des justes, de ceux qui pratiquent la piété et qui observent les commandements de Dieu. Les plus brillants représentent les prophètes: aussi sont-ils immobiles et ne passent jamais d'un lieu à un autre. Ceux qui jettent après eux un moindre éclat, représentent les justes; enfin les astres errants, communément appelés planètes, sont l'image de ceux qui s'éloignent de Dieu et qui abandonnent sa loi. »

A propos des animaux qui vivent dans l'air et dans l'eau, et que Dieu créa le cinquième jour, l'auteur fait cette remarque: « Les poissons voraces et les oiseaux de proie expriment les hommes rapaces et méchants. En effet, parmi les oiseaux et les poissons, bien qu'ils soient tous d'une même nature, vous en trouvez qui vivent d'une manière conforme à l'instinct de cette nature, sans nuire aux faibles, et qui observent la loi de Dieu, qui leur a assigné les fruits de la terre pour nourriture, tandis que d'autres, au contraire, transgresseurs de cette loi, se nourrissent de chair et font violence aux faibles. Aussi, voit-on les justes soumis à la loi divine, n'offenser et ne blesser personne, pratiquer la justice et la vertu, tandis que, semblables aux poissons voraces et aux oiseaux de proie, les hommes spoliateurs, impies et homicides, dévorent en quelque sorte les plus faibles parmi leurs semblables. Toutefois, en recevant la bénédiction de Dieu, les animaux aquatiques et les volatiles n'ont reçu aucun avantage particulier.

« Le sixième jour, Dieu créa les quadrupèdes, les bêtes sauvages et les reptiles; mais il ne leur donna pas sa bénédiction, parce qu'il la réservait à l'homme, qu'il devait créer le même jour. Ces animaux sont l'image de certains hommes, qui ne connaissent point Dieu, qui vivent dans l'impiété, qui n'ont de goût que pour les choses terrestres, et qui ne font point pénitence. Mais ceux qui s'éloignent des voies de l'iniquité et qui vivent dans la justice, prennent leur vol vers le ciel comme les oiseaux; ils ont à cœur les choses d'en haut, et restent constamment attachés à la volonté de Dieu. Les impies, les hommes privés de la connaissance du Seigneur sont semblables aux oiseaux qui ont des plumes et ne peuvent

voler; car, tout en portant le nom d'hommes, ils n'ont que des inclinations basses et rampantes, et leurs péchés les retiennent fixés à la terre. »

C'est ainsi qu'il s'exprime sur la création de l'homme. Après s'être demandé ce qu'il en peut dire, il répond : « Elle est trop sublime pour qu'une bouche humaine puisse en parler dignement, et expliquer ces courtes paroles de l'Ecriture : *Faisons l'homme à notre image et ressemblance.* (*Gen.* I, 26.) En les prononçant, Dieu montre quelle est la dignité de l'homme. Jusqu'alors, il avait tout fait par sa parole; l'homme est le seul ouvrage qu'il juge digne de ses mains, comme s'il eût compté pour rien les autres en comparaison de ce dernier. Il semble même qu'il a besoin de secours, lorsqu'il dit : *Faisons l'homme à notre image et ressemblance.* Toutefois, cette parole, *faisons*, ne s'adressait qu'à son Verbe et à son Esprit. Lors donc qu'il eut créé l'homme et qu'il l'eut béni, il mit tous les êtres sous son pouvoir et sa domination. »

En parlant du septième jour, il remarque que toutes les nations s'accordaient à le nommer ainsi, et à l'honorer particulièrement. Par les îles désertes environnées de rochers et funestes aux vaisseaux qui ont le malheur d'y aborder, il entend les hérétiques dont les erreurs causent la ruine de tous ceux qui embrassent leur parti, les traitant comme les pirates traitent ceux qu'ils ont surpris; au lieu que les Eglises catholiques ressemblent à des îles fécondes et à des ports assurés qui servent de retraite à ceux qui fuient les tempêtes du monde, et qui cherchent à se garantir de la colère du Seigneur. Il dit encore que la vertu que Dieu donna à l'eau de produire des animaux vivants figurait le baptême par lequel les pécheurs devaient recevoir le pardon de leurs fautes. Il croit que Dieu n'avait créé l'homme ni mortel ni immortel, laissant tout au libre arbitre avec lequel il avait été créé, et faisant de l'immortalité la récompense de son obéissance. Il passe à ce qui est arrivé aux descendants d'Adam, avant et après le déluge, et marque les premiers rois des Egyptiens, des Chaldéens, des Assyriens; puis il conclut ainsi : « Les hommes érudits qui veulent fouiller dans les temps anciens, peuvent juger par là combien vos histoires sont incomplètes et récentes, lorsqu'elles ne se rattachent pas aux récits des saints prophètes..... Aussi je vous exhorte à étudier avec le plus grand soin, la parole divine, c'est-à-dire, les écrits des prophètes; vous pourrez comparer notre doctrine avec celle de tous les autres écrivains, et cette comparaison vous fera trouver la vérité. Leurs histoires elles-mêmes nous apprennent que ceux dont il font des divinités ont été simplement des hommes qui vécurent jadis parmi eux, comme nous l'avons déjà démontré. Jusqu'à ce jour encore on ne cesse de leur élever des statues, qui ne sont que de purs simulacres, et l'œuvre de simples mortels. Une multitude d'hommes insensés leur rend un culte divin, tandis que dans leur folle croyance, et abusés par l'erreur et les préjugés qu'ils ont reçus de leurs pères, ils insultent au Dieu Créateur, à celui qui a fait toutes choses et qui nourrit tout être vivant. Cependant le Dieu, Père et Créateur de l'univers, n'a pas abandonné le genre humain; mais il lui a donné sa loi et lui a envoyé ses saints prophètes pour la lui annoncer, afin que tous, sortant de leur sommeil, confessent qu'il n'existe qu'un seul Dieu. Ces mêmes prophètes nous ont appris à nous abstenir du culte sacrilége des idoles, de l'adultère, du meurtre, de la débauche, du larcin, de l'avarice, du parjure, de la colère et de toute impureté; ils ont appris aussi à ne point faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît à nous-mêmes, nous assurant que celui qui observe la justice, évitera les supplices de l'enfer et obtiendra de Dieu la vie éternelle. »

L'auteur emprunte ensuite de longues citations aux oracles de la Sibylle et aux écrits des poëtes païens et les rapproche des prophéties, pour montrer qu'ils se sont quelquefois rencontrés avec ces hommes inspirés dans la prédiction de la vérité, surtout en ce qui regarde le culte de Dieu, les récompenses promises aux justes, et les supplices réservés aux méchants; et il termine ainsi : « Je serai facilement compris de tout homme qui cherche la sagesse de Dieu et qui lui plaît par sa foi, sa justice et ses bonnes œuvres; car voici ce qu'a dit le prophète Osée : *Où est le sage? et il comprend ce que je dis : l'homme prudent? et il pénètrera mes paroles; car les voies de Dieu sont droites; les justes y marchent d'un pied ferme, les méchants y chancellent à chaque pas.* (*Ose.* XIV, 10.) Il faut que celui qui désire apprendre s'y porte avec plaisir. Venez donc souvent me voir, nous converserons ensemble, et dans ces entretiens, vous y apprendrez à connaître la vérité. »

Troisième livre — Théophile commence par réfuter, dans ce livre, ce que l'on disait des Chrétiens, qu'ils mangeaient de la chair humaine, et que dans leurs assemblées ils se souillaient par des incestes et autres crimes de ce genre. Pour faire honte aux païens de pareilles accusations, il leur montre d'abord que les crimes qu'ils leur reprochent sont les crimes de leurs dieux. C'est le tableau que nous en ont tracé leurs philosophes et leurs poëtes. « Ont-ils écrit sur l'honnêteté des mœurs quand ils ont enseigné la licence, la débauche et l'adultère? Ils célèbrent des dieux dont le titre de gloire est d'avoir été les premiers à se plonger dans d'infâmes turpitudes et à se rassasier de mets exécrables. Quel est celui d'entre eux qui n'ait chanté Saturne dévorant ses enfants, Jupiter mangeant son fils Métis et invitant les dieux à d'horribles festins, où servait, dit-on, Vulcain, le forgeron boiteux; Junon, sa propre sœur qu'il épousa, et qui fit servir sa bouche impure à des usages infâmes? Vous n'ignorez pas sans doute les autres forfaits de Jupiter, tels qu'ils sont

racontés par vos poëtes. Pourquoi parler encore des crimes de Neptune, d'Apollon, de Bacchus, d'Hercule, de Minerve et de Vénus, la prostituée, puisque j'en ai traité au long dans un autre livre. Je ne me serais point arrêté à une semblable réfutation, si je ne vous avais encore vu flottant et incertain sur la doctrine de la vérité. Quelle que soit, en effet, votre sagesse, vous accueillez volontiers les paroles des hommes les plus insensés; autrement vous n'auriez point cru à de vieilles calomnies semées par l'impiété, qui invente toutes sortes de crimes contre nous, parce que nous sommes Chrétiens et que nous adorons le vrai Dieu. »

Il leur montre ensuite que les plus célèbres d'entre eux s'étaient fait honneur de ce qu'ils reprochaient aux Chrétiens; que du temps de Zénon, de Diogène et de Cléanthe, c'était la coutume que les enfants mangeassent la chair même de leur père; que Cambyse, au rapport d'Hérodote, tua les enfants d'Arpagus, et en mangea, après les avoir fait cuire; que chez les Indiens l'usage existe encore que les enfants mangent leurs pères; que Platon, à l'exemple de Jupiter et des législateurs de Crète, établit la communauté des femmes; qu'Epicure conseilla les incestes, sans en apporter tous les deux d'autre raison que le prétexte frivole de favoriser la fécondité; et qu'enfin presque tous ceux qui se sont égarés dans les ténèbres de la philosophie se sont comme entendus pour enseigner quelques crimes affreux. « Ils ont rempli, dit-il, toutes les bibliothèques de leur doctrine, afin de corrompre jusqu'à l'enfance elle-même..... Ils n'ont pas plus respecté leurs dieux que les simples mortels et on trouve dans leurs livres le conseil de dévorer les hommes, et ils présentent les divinités qu'ils adorent comme les modèles de tous les crimes que l'on peut commettre. »

Il oppose à ces excès la conduite des Chrétiens, qui, loin de se plonger dans des crimes aussi honteux et aussi abominables, et de manger de la chair humaine ne veulent pas même assister aux spectacles, de crainte d'y souiller leurs yeux ou leurs oreilles, en voyant représenter ou en entendant chanter ces mêmes crimes qu'on les accuse de commettre dans leurs assemblées. « Pour nous, dit-il, nous reconnaissons un Dieu, mais un seul; nous savons aussi que la Providence gouverne toutes choses; mais lui seul est cette Providence; nous avons reçu une loi sainte, mais nous avons pour législateur le vrai Dieu, qui nous apprend à pratiquer la piété, la justice et à faire le bien. » Et l'auteur expose le Décalogue et en fait ressortir les préceptes divins, sur la piété, sur la justice, sur les bonnes œuvres. Le ministre de cette sainte loi fut Moïse, serviteur de Dieu, qui la reçut pour le monde entier, et principalement pour les Hébreux, connus aujourd'hui sous le nom de Juifs. » Il montre que les prophètes et les évangélistes s'accordent parfaitement entre eux, sur la justice ordonnée par la loi, parce qu'ils ont tous été inspirés par le même esprit, l'Esprit divin. « Voici ce que dit Isaïe : *Faites disparaître l'impiété de vos âmes, apprenez à faire le bien, cherchez la justice, délivrez l'opprimé, jugez l'orphelin et justifiez la veuve.* (*Isa.* I, 17.) Puis dans un autre passage : *Rompez les liens de l'iniquité; portez les fardeaux de ceux qui sont accablés, donnez des consolations aux affligés; brisez les fers des captifs, partagez votre pain avec celui qui a faim, et recevez sous votre toit ceux qui n'ont point d'asile; lorsque vous voyez un homme nu, couvrez-le, et ne méprisez point la chair dont vous êtes formés : alors votre lumière brillera comme l'aurore, je vous rendrai la santé, et votre justice marchera devant vous.* (*Isa.* LVIII, 6.)

« Jérémie dit pareillement : *Allez sur les chemins; considérez et interrogez les anciens sentiers pour connaître la bonne voie et marchez-y; et vous trouverez le rafraîchissement de vos âmes. Rendez la justice avec équité; car c'est là la volonté du Seigneur votre Dieu.* (*Jer.* VI, 16.) Moïse dit aussi : *Gardez la justice et approchez-vous du Seigneur votre Dieu, qui a affermi le ciel et posé les fondements de la terre.* Ecoutez encore le prophète Joël : *Réunissez le peuple*, dit-il, *purifiez-le; assemblez les vieillards, les enfants, ceux mêmes qui sont à la mamelle; que l'époux sorte de sa couche, et l'épouse de son lit nuptial. Priez avec ferveur le Seigneur votre Dieu, afin qu'il ait pitié de vous et qu'il efface vos péchés.* (*Joel* II, 16.) Le prophète Zacharie s'écrie de son côté : *Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu des armées : Jugez selon la justice, usez de clémence et de miséricorde les uns envers les autres; ne calomniez ni la veuve ni l'orphelin, ni l'étranger ni le pauvre : que l'homme ne médite pas dans son cœur le mal contre son frère.* (*Zach.* VII, 9).

« A l'égard de la chasteté, l'Ecriture nous apprend non-seulement à ne point pécher par action, mais à éviter même toute mauvaise pensée, de sorte que notre cœur reste toujours pur, et que nos yeux ne s'arrêtent point sur la femme d'autrui. Voici comment s'exprime Salomon, tout à la fois roi et prophète : *Que tes yeux*, dit-il, *voient le bien, et que tes paupières ne consentent pas au mal; prépare un sentier droit à tes pas.* (*Prov.* IV, 25.) Puis, se fait entendre la voix évangélique qui recommande si expressément cette vertu : *Quiconque aura regardé une femme pour la convoiter, a déjà commis l'adultère dans son cœur. Quiconque renverra sa femme, si ce n'est pour cause d'adultère, la rendra adultère; et celui qui épouse la femme renvoyée, commet un adultère.* (*Matth.* V, 28.) Salomon dit encore : *Qui pourra cacher du feu dans son sein sans voir ses vêtements consumés? Qui marchera sur des charbons ardents sans brûler ses pieds? Il en est ainsi de celui qui s'approche de la femme de son prochain.* (*Prov.* VI, 27, 28.) Comment celui qui la touchera pourrait-il rester impuni?

« Non seulement nos saints livres nous apprennent à aimer nos parents et nos amis, mais aussi nos ennemis, selon ces paroles

d'Isaïe : *Dites à ceux qui vous haïssent et vous détestent : Vous êtes nosfrères, afin que le nom du Seigneur soit glorifié, et que la joie soit dans leur cœur.* (*Isa.* LXVI, 5.) L'Evangile dit encore : *Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous calomnient ; car si vous aimez ceux qui vous aiment, quelle récompense aurez-vous ? Les publicains n'en font-ils pas autant ?* (*Luc.* VI, 26, 27, 22.) Ceux même qui font le bien ne doivent point s'en glorifier ni chercher à plaire aux hommes : *Que votre main gauche*, dit le Sauveur, *ne sache pas ce que fait votre main droite?* (*Matth.* VI, 2.) La sainte Ecriture nous ordonne aussi d'être soumis aux magistrats et aux princes et de prier pour eux, *afin que nous menions une vie sage et tranquille.* (*I Tim.* II, 2) Enfin, elle nous apprend à rendre à chacun ce qui lui appartient : *Rendez*, dit saint Paul, *l'honneur à qui vous devez l'honneur, la crainte à qui vous devez la crainte. Ne demeurez redevable de rien à personne, si ce n'est de l'amour qu'on se doit les uns aux autres.* (*Rom.* XIII, 7.)

« Voyez donc maintenant si des hommes instruits à cette école peuvent vivre au hasard, se plonger dans de honteuses débauches, et ce qui est le comble de l'impiété, se nourrir de chair humaine, surtout, quand il leur est défendu d'assister aux jeux des gladiateurs, pour ne pas se rendre complices des meurtres qui s'y commettent. Nous ne devons pas d'avantage nous trouver aux autres spectacles dans la crainte de souiller nos yeux et nos oreilles par tout ce qu'on y voit et tout ce qu'on y entend. Si vous y parlez de repas abominables, là, en effet, les enfants de Thyeste et de Térée sont dévorés; si vous parlez d'adultères, c'est là, qu'on représente sur la scène, non-seulement des hommes, mais même des dieux souillés de ce crime, et leurs débauches sont célébrées par des voix mélodieuses et mercenaires. Loin de nous, loin de l'esprit des Chrétiens de semblables horreurs. La tempérance habite parmi eux; ils honorent la continence, ils respectent le mariage, ils gardent la chasteté ; l'injustice est proscrite, le péché détruit, la justice pratiquée, la loi accomplie; on rend à Dieu le culte qui lui est dû et on célèbre ses louanges ; la vérité domine ; la grâce conserve ; la paix met en sûreté ; la parole sainte conduit; la sagesse enseigne; la véritable vie est connue, et Dieu règne. Je pourrais m'étendre encore davantage sur nos mœurs, et sur les attributs du Dieu que nous adorons. Mais ce que j'en ai dit suffira pour vous inspirer la curiosité de connaître et d'étudier à fond notre doctrine. Rien ne vous est plus facile avec le vif et louable désir que vous avez toujours eu d'apprendre.

« Mais venons maintenant à la question des temps : Je veux, Dieu m'aidant, l'examiner attentivement avec vous, afin que vous compreniez que notre doctrine n'est ni nouvelle, ni mensongère, mais qu'elle est bien plus ancienne et plus vraie que tout ce que nous ont transmis vos poëtes et vos historiens. Rien de plus incertain que ce qu'ils ont dit. Les uns ont prétendu que le monde était incréé et qu'il avait existé de tout temps; d'autres conviennent qu'il a été créé, mais ils lui donnent une existence de cent cinquante-trois mille soixante-quinze années. Conciliez-les si vous pouvez. Il vaut donc mieux être disciple de la sagesse divine, comme Platon l'avoue lui-même, puisqu'il convient que Dieu seul peut nous apprendre la vérité. » Un des articles sur lesquels Théophile insiste le plus dans son troisième livre, c'est l'antiquité des livres sacrés auxquels les païens donnaient une origine récente. Il montre fort au long, et par le témoignage même des auteurs profanes, que Moïse vivait près de mille ans avant la guerre de Troie ; et que les autres prophètes qui ont écrit depuis ce législateur des Juifs, devaient passer pour anciens, en comparaison des historiens et des poëtes païens, puisque Zacharie, le dernier des prophètes, prophétisait sous le règne de Darius, dans le même temps que fleurissaient Solon, Hérodote, Thucydide, Xénophon et les autres écrivains grecs, qui passent pour les premiers de tous. Entre les auteurs profanes dont il rapporte les autorités, il cite Manethon l'Egyptien, qu'il accuse de blasphême, pour avoir dit que les Hébreux et Moïse lui-même, avaient été chassés d'Egypte, parce qu'ils étaient infectés de la lèpre ; ensuite il donne une chronologie suivie, depuis Adam jusqu'au règne de Marc-Aurèle, qu'il dit avoir été de dix-neuf ans et dix jours, et compte en tout cinq mille six cent quatre-vingt-quinze ans depuis la création du monde jusqu'à la mort de ce prince. Cette chronologie est très-curieuse, et suppose dans l'auteur non-seulement une grande habitude de l'Ecriture sainte, mais une connaissance approfondie de l'histoire des peuples. Ne pouvant la reproduire toute entière, nous donnerons au moins en résumé toute la série des années qui la composent.

« Ainsi, depuis la création du monde jusqu'au déluge, il s'est écoulé deux mille deux cent quarante-deux ans; depuis le déluge jusqu'à la naissance d'Isaac, fils d'Abraham mille trente-six ans; depuis Isaac, jusqu'au séjour des Hébreux dans le désert, sous la conduite de Moïse, six cent soixante ans; depuis la mort de Moïse et le commandement de Josué, fils de Navé, jusqu'à la mort du patriarche David, quatre cent quatre-vingt-dix-huit ans ; depuis la mort de David et le règne de Salomon, jusqu'à la captivité de Babylone, cinq cent dix-huit ans, six mois et dix jours ; et enfin, depuis le règne de Cyrus jusqu'à la mort de l'empereur Marc-Aurèle, sept cent quarante-quatre ans. Ce qui forme le chiffre de cinq mille six cent quatre-vingt-dix-huit ans, quelques mois et quelques jours. »

Après toutes ces supputations, l'auteur se résume ainsi : « L'ensemble de toutes ces époques et de tous ces faits prouve d'une manière incontestable l'antiquité de nos

saints livres et la divinité de notre doctrine. Cette doctrine, ainsi que nos institutions, bien loin d'être nouvelles ou mensongères, comme le pensent quelques-uns, sont les plus anciennes et les plus vraies. Thallus parle de Bélus, roi des Assyriens et du titan Chronus ; il rapporte que Bélus et les titans firent la guerre à Jupiter et aux autres dieux ligués ensemble. Alors, dit-on, Gygès fût vaincu par Tartesse qui régna dans le pays appelé aujourd'hui Attique, et autrefois Acté. Je ne chercherai point à vous expliquer l'étymologie des autres contrées et des autres villes, car vous êtes fort versés dans toutes les connaissances historiques. Il est donc clair que Moïse et la plupart des prophètes sont antérieurs à tous les écrivains et qu'ils ont précédé Chronus, Bélus et la guerre de Troie. Car, selon Thallus, Bélus ne précéda la guerre de Troie que de trois cent vingt-deux ans, tandis que Moïse est antérieur à cette guerre de neuf cent ou même de mille ans, comme nous l'avons démontré. On ne distingue guère ordinairement Chronus et Bélus l'un de l'autre, parce qu'ils furent contemporains. Quelques-uns honorent Chronus sous le nom de Bel ou de Bal, ce sont surtout les Orientaux ; ainsi, ils ne savent pas encore faire cette distinction. Les Romains adorent Saturne, sans savoir quel est le plus ancien de Chronus ou de Bélus. A l'égard des olympiades, quelle que soit leur origine, elles commencèrent à être célébrées depuis Iphitus, ou, comme le veulent d'autres historiens, depuis Linus surnommé Ilius. Nous avons démontré plus haut l'ordre des années et des olympiades.

« Ainsi donc se trouve établie l'antiquité de nos saints livres, en même temps que la série des années, depuis la création du monde. Sans doute, nous ne pouvons dire exactement le nombre des années, parce que l'Ecriture ne tient pas compte des jours et des mois ; mais quand nous nous serions trompés de cinquante, de cent et même de deux cents ans, l'erreur ne serait pas de mille ans, et de dix mille ans, comme le supposent Platon, Apollonius et les autres. Nous sommes d'accord pour les temps avec Bérose, philosophe chaldéen, qui transmit aux Grecs les lettres chaldaïques. Non-seulement il a parlé du déluge et de plusieurs autres événements conformément au récit de Moïse, mais il s'accorde encore en partie avec les prophètes Jérémie et Daniel. Il fait mention de ce qui arriva aux Juifs, sous le roi de Babylone, qu'il appelle Abobassare, et les Hébreux Nabuchodonosor ; il parle même de la destruction du temple de Jérusalem par ce prince, et raconte que les fondements de ce temple furent jetés de nouveau la seconde année du règne de Cyrus, mais qu'il ne fut achevé que la seconde année du règne de Darius. »

Voici maintenant sa conclusion : « Quant aux Grecs, leurs histoires ne renferment rien de véritable, d'abord, parce qu'ils ne connurent les lettres que fort tard ; ils en conviennent eux-mêmes, lorsqu'ils disent qu'elles furent découvertes, les uns par les Chaldéens, les autres, par les Egyptiens, et les autres par les Phéniciens ; d'ailleurs, au lieu de parler de Dieu, ils ne se sont occupés que de choses vaines et frivoles. Ainsi, par exemple, ils font mention d'Homère, d'Hésiode et des autres poëtes ; mais ils laissent en oubli la gloire du Dieu unique et incorruptible. Que dis-je, ils blasphèment contre lui ! Ils ont persécuté et ils persécutent aujourd'hui les hommes qui le confessent et l'adorent, tandis qu'ils comblent d'honneurs et de récompenses ceux qui font servir leurs talents et leur voix à outrager la Divinité. Ils font une guerre cruelle aux hommes qui ne s'occupent qu'à faire des progrès dans la vertu et la sainteté. Ils lapident les uns, massacrent les autres, et leur font subir tous les genres de supplices. Sans doute, des hommes aussi injustes ont perdu la sagesse de Dieu, et n'ont pu trouver la vérité. Pour vous, mon cher Autolyque, pesez mûrement ce que je vous ai écrit, et vous y trouverez le symbole et le témoignage de la vérité. »

Écrits supposés a saint Théophile. — Saint Jérôme dit qu'il avait lu des *Commentaires sur l'Evangile et sur les Proverbes de Salomon*, qui portaient le nom de Théophile, mais qu'il n'y trouvait ni l'élégance ni le style des autres ouvrages de ce saint. Il les cite cependant comme étant de Théophile, dans ses *Commentaires sur saint Matthieu ;* il en rapporte un fragment dans une de ses lettres, de sorte que nous ne savons ce qu'il pensait à ce sujet. Le passage qu'il rapporte se trouve dans de petits commentaires latins sur les quatre Evangiles, au tome II de la *Bibliothèque des Pères*, d'où plusieurs critiques ont inféré que ce sont ceux-là mêmes que ce Père avait lus sous le nom de Théophile d'Antioche. Mais il est visible qu'ils se sont trompés, et que ces petits commentaires sur l'Evangile n'ont été faits que longtemps après saint Théophile, et après saint Jérôme lui-même ; car on y trouve plusieurs passages tirés mot à mot des écrits de saint Cyprien, de saint Jérôme et de saint Ambroise. L'auteur y parle des moines, et décrit leur manière de vivre. Il fait encore certaines remarques qui prouvent qu'il était latin ; par exemple, il prétend que le nom de *cité* tire son origine du mot *citoyen*, qu'il n'y a que quatre lettres dans le mot *Apon*, ce qu'aucun auteur grec n'avait dit, puisque *Apon*, dans la langue grecque est composé de six lettres. D'ailleurs ces commentaires ne méritent point d'être attribués à un homme d'un mérite aussi distingué qu'était saint Théophile. Ce n'est qu'une espèce de compilation et de recueil informe d'explications de différents commentaires, où l'auteur a apporté peu d'exactitude. Le passage même de Théophile cité par saint Jérôme n'y est pas à sa place ; on n'y garde non plus aucun ordre dans l'explication des évangiles, et quelquefois, après avoir donné l'explication d'un

verset de saint Matthieu, on passe à un autre de saint Jean ou de quelque autre évangéliste, qui n'ont ensemble aucune liaison. Il y a même quelques chapitres qui y ont été expliqués, sans garder aucune suite dans les versets, ensorte que l'auteur commence par les derniers, puis revient à ceux qui précèdent. On peut ajouter qu'il parle si clairement et avec tant de précision des deux natures en Jésus-Christ, qu'il paraît n'avoir écrit que depuis l'hérésie d'Eutychès.

Concorde des évangélistes. — Saint Jérôme dit encore que Théophile avait rédigé en un corps les paroles des quatre évangélistes, c'est-a-dire, qu'il avait fait une concordance de l'Evangile, et, que par cet ouvrage, il nous avait laissé un monument de son génie. Mais nous n'avons rien de semblable sous le nom de Théophile, et on doute si saint Jérôme n'a pas attribué à saint Théophile ce qui est dit de Tatien.

JUGEMENT DE SES ÉCRITS. — Le peu qui nous reste des ouvrages de saint Théophile nous doit faire regretter ceux qui ne sont pas venus jusqu'à nous. Le style en est élégant, poli et varié, le tour des pensées vif et agréable, les raisonnements justes et pressants, et ils sont remplis de recherches curieuses sur les diverses opinions touchant les sentiments des poëtes et des philosophes à propos de leurs fausses divinités, et on ne peut douter que Théophile n'ait excellé dans la connaissance de l'antiquité profane. Il aimait aussi les allégories; il n'y a presque rien de littéral dans les explications qu'il a données de l'ouvrage des six jours. Ses sentiments sur la religion sont très-orthodoxes, même sur la génération du Verbe qu'il reconnaît coéternel à son Père. Il ne laisse pas de donner encore le nom de génération à cette progression par laquelle le Verbe s'est manifesté au dehors, lorsque le Père a produit par lui toutes les créatures. Enfin, saint Théophile a suivi le style des anciens théologiens. On remarque qu'avant lui personne ne s'était encore servi du terme de Trinité, pour marquer la distinction des personnes divines. Il parle avantageusement du salut d'Adam, qu'il dit avoir été honoré du don de prophétie. Il reconnaît l'inspiration des livres saints, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, l'autorité des sibylles, et dit que de son temps on voyait encore les débris de l'arche sur les montagnes d'Arménie; que l'on nommait églises les lieux où les Chrétiens tenaient leurs assemblées, et que les démons que l'on chassait des corps des possédés se reconnaissaient auteurs de ce que les poëtes avaient marqué dans leurs écrits.

EDITION DE SES OEUVRES. — Les livres de saint Théophile à Autolyque furent imprimés en grec à Zurich, en 1546, in-folio, avec les écrits de Tatien et de quelques autres, par les soins de Conrad Gesner, sur un manuscrit que Jean de Frise avait eu à Venise; et en latin, au même endroit de la même année, de la traduction de Conrad Clauser, et non de Conrad Gesner, comme l'affirme le dominicain Nourri, page 506 de son *Apparat.* C'est cette version qu'on a suivie dans les *Bibliothèques des Pères*, de Paris, en 1575, 1589, 1609 et 1644, de Cologne, en 1618, et de Lyon, en 1677; dans les orthodoxographes imprimés en grec et en latin, à Bâle, en 1555, in-folio; dans l'édition de saint Justin, à Paris, 1615 et 1636; à Cologne, 1686, 1624, in-folio, avec les notes de Fronton le Duc. La dernière et la plus correcte de toutes les éditions des livres à Autolyque, est celle d'Oxford de 1684 (in-12). Fellus en a corrigé le texte en plusieurs endroits, après l'avoir revu sur un ancien manuscrit grec. C'est d'après cette édition qu'il a été reproduit dans le *Cours complet de Patrologie.*

THEOPHILE, évêque de Césarée, à la fin du IIe siècle, et l'un des plus illustres évêques de son temps, fut un de ceux qui parurent avec le plus d'éclat dans les contestations qui s'élevèrent au sujet de la Pâque, sous le pontificat de Victor. Saint Jérôme le met au rang des écrivains ecclésiastiques, à cause d'une lettre synodale qu'il composa avec les Pères du concile de Palestine, auquel il présidait avec Narcisse de Jérusalem. Cette lettre, que nous n'avons plus, était très-utile pour combattre ceux qui faisaient la Pâque le quatorzième jour de la lune. Théophile y disait, entre autres choses, que la coutume de célébrer la résurrection le dimanche, venait de tradition apostolique. Sur la fin, il priait ceux à qui il adressait cette lettre au nom des Pères du concile, d'en envoyer des copies par toute l'Eglise, « de peur, dit-il, que nous ne soyons coupables de la faute de ceux qui abandonnent si aisément le véritable chemin. » Il y déclare aussi que l'Eglise d'Alexandrie faisait la fête de Pâque le même jour qu'eux, et que les fidèles, ou plutôt les évêques, s'écrivaient mutuellement, afin de se conformer dans la célébration de cette solennité.

THEOPHILE, patriarche d'Alexandrie en 385, était né avec de grandes qualités et beaucoup de talents qu'il obscurcit par un grand nombre de défauts. Il acheva de ruiner les restes de l'idolâtrie en Egypte, en faisant abattre les temples et les idoles des faux dieux. Il pacifia les différends survenus entre Evagre et Flavius, tous deux ordonnés évêques d'Antioche. Mais son zèle inconsidéré contre les origénistes l'anima contre saint Jean Chrysostome, croyant que ce saint les favorisait. Il chercha à l'éloigner du siége de la ville impériale et à y faire parvenir par son crédit et ses intrigues le prêtre Isidore, dont les vertus simples et obscures ne portaient nul ombrage à son ambition. Contraint par l'empereur et par son ministère de consacrer ce nouveau patriarche, il lui jura alors une haine implacable et s'attacha de tout son pouvoir à lui nuire et à le persécuter; aussi alla-t-il jusqu'à le faire déposer dans le concile du Chêne et refusa de mettre son nom dans les

diptyques. Saint Jean Chrysostome ne fut pas le seul objet de sa haine ; il changea aussi en aversion l'affection qu'il avait eue pour Isidore. Le principe de cette animosité fut le don considérable qu'une veuve de qualité avait fait au prêtre Isidore, en faveur des plus pauvres femmes de la ville, sans en donner connaissance à Théophile : car elle craignait que cet évêque n'employât cet argent à élever des bâtiments plutôt qu'à soulager les malheureux. Théophile en fut tellement irrité qu'il produisit, devant tous les prêtres de son Eglise, contre Isidore, un mémoire qui contenait une accusation horrible. Dans la crainte que Théophile n'attentât à sa vie, il se retira sur la montagne de Nitrie. Alors il tourna sa colère contre les moines, en excommunia plusieurs et alla même jusqu'à faire brûler leurs cellules, leurs livres et les saints mystères que les moines conservaient chez eux, selon l'ancienne discipline de l'Eglise. Quelque grande que fût son animosité contre les moines et saint Jean Chrysostome, il parut se réconcilier avec eux. On prétend qu'étant près d'expirer, et faisant attention à la longue pénitence d'Arsène, il s'écria : « Que vous êtes heureux, Arsène, d'avoir toujours eu cette heure devant les yeux! » Sa mort arriva en 418.

Ses écrits. — *Cycle pascal.* — Théophile composa quelques écrits, dont le plus ancien paraît être son *Cycle pascal.* Il était de 418 ans, pendant lesquels, d'après les principes encore en usage aujourd'hui dans l'Eglise, il marquait le jour du mois et de la lune dans lequel on devait chaque année célébrer la Pâque. Ce cycle commençait au premier consulat de Théodose le Grand en 380. Quoique Théophile y ait rectifié beaucoup le cycle d'or de 19 ans, trouvé par saint Anatole de Laodicée, il ne lui a pas donné néanmoins sa dernière perfection; ce qui ne pouvait se faire que par un cycle de 532 ans, inventé depuis par Victorius. Celui-ci, dans la préface de son cycle, ne cite de Théophile qu'une table de cent ans. Saint Léon pape et saint Protère ne lui en attribuent pas davantage; et saint Cyrille dit qu'après que Théophile eut composé, à la prière de Théodore, son cycle de 418 ans, il n'envoya néanmoins à ce prince qu'une table de cent ans, depuis l'an 380 jusqu'en 479; mais qu'il y joignit un écrit qui renfermait en peu de mots les preuves de son système, et une lettre par laquelle il lui adressait la table et l'écrit. Comme ce cycle était très-obscur et qu'on en avait déjà d'autres, il s'en répandit peu de copies. Cela obligea saint Cyrille de l'abréger et de le réduire à un cycle de 95 ans. Gennade parle de ce dernier cycle ; mais il l'attribue mal à propos à Théophile, confondant le travail de l'oncle avec celui du neveu. Nous n'avons aujourd'hui ni le cycle entier de 418 ans, ni la table de cent ans, mais seulement un petit écrit de Théophile sur cette table. Il déclare dans cet ouvrage que Dieu ordonna aux Hébreux de célébrer la Pâque le quatorzième jour de la lune lorsqu'elle est dans son plein, pour nous apprendre que nous devons nous séparer des ténèbres du péché, rendre notre foi lumineuse et croître en vertus. Si le quatorzième de la lune, arrive le dimanche on ne doit célébrer la Pâque que le dimanche suivant. Il en donne deux raisons qu'on a peine à comprendre et qui semblent se détruire l'une et l'autre. D'après son sentiment Jésus-Christ fut livré aux Juifs le quatorzième jour de la lune, c'est-à-dire le jeudi, le lendemain il fut crucifié et le dimanche suivant dix-septième jour il sortit glorieux du tombeau.

Lettres pascales de Théophile. — L'écrit de Théophile ne l'empêcha pas de continuer d'avertir tous les ans les Eglises du jour auquel on devait célébrer la fête de Pâques. Le concile de Nicée en avait chargé l'évêque d'Alexandrie qui, aussitôt après l'Epiphanie envoyait des lettres circulaires à cet effet, afin de fixer le commencement du carême et les fêtes mobiles qui dépendaient de la fête de Pâques. Le concile d'Ephèse cite les 5e et 6e des *Lettres pascales* de Théophile pour les années 390 et 391. Cassien parle de l'*Epitre pascale* pour l'an 399 ou 400, et des mouvements qu'elle occasionna dans les monastères de Scété ; car on envoyait ces lettres non-seulement aux villes, mais encore à tous les monastères. Théophile dans celle-ci, après avoir indiqué la Pâque, s'étendait longuement sur l'hérésie des anthropomorphites. Les moines qui en étaient infectés reçurent mal la lettre de cet évêque, pensèrent à se séparer de sa communion et à ne le regarder qu'avec horreur et comme un homme qui attaquait visiblement l'Ecriture sainte. Car ils s'étaient persuadés qu'il fallait prendre à la lettre ce qu'il y rapporte de l'image de Dieu dans l'homme et des membres qu'il semble lui attribuer. Il n'y eut à Scété que l'abbé Paphnuce qui reçut sa lettre pascale, les autres prêtres du désert ne voulurent pas en permettre la lecture dans leurs assemblées. Ils allèrent plus loin; comme Théophile soutenait dans ses prédications ce qu'il avait avancé dans sa lettre contre les anthropomorphites, ils le traitèrent d'impie et vinrent à Alexandrie avec menace de le mettre à mort. Pour éviter ce danger il se présenta à eux et leur adressa ces paroles de Jacob à Esaü (*Gen.* xxxiii, 10) : *En vous voyant, je crois voir le visage de Dieu.* Ce compliment flatteur les apaisa : « Si vous pensez ce que vous dites, ajoutent-ils, et si vous croyez que Dieu a un visage comme les nôtres, anathématisez les ouvrages d'Origène, sinon vous serez traité comme le méritent les ennemis de Dieu. — Je le ferai, répondit Théophile, et il y a longtemps que j'avais résolu de les condamner. »

Nous avons trois autres lettres pascales de Théophile traduites en latin par saint Jérôme. Dans la première pour l'année 401 Théophile combat avec force les erreurs qu'il croyait avoir été enseignées par Origène ; entre autres, que le règne de Jésus-

Christ devait finir ; que les démons seraient sauvés et que les corps ne ressusciteraient pas entièrement incorruptibles. Théophile à la fin de cette lettre fixe le commencement du carême au huit de mars et le jour de Pâques au quatorze avril. La seconde lettre pascale est divisée en quatre parties : dans la première il exhorte les fidèles à célébrer avec joie la Pâque du Seigneur et déclare que les hérétiques ne doivent avoir aucune part avec les fidèles aux solennités de l'Eglise. Dans la seconde et la troisième il attaque les erreurs d'Apollinaire et d'Origène et fait remarquer que bien que ces deux auteurs aient pensé d'une manière orthodoxe sur plusieurs articles de la doctrine de l'Eglise, on doit néanmoins les regarder comme hérétiques pour les erreurs qu'ils ont enseignées. Dans la quatrième partie, il exhorte les fidèles à prier en commun pour la conversion des hérétiques et indique la Pâque pour le sixième jour d'avril. Il ajoute, vous devez savoir qu'on a donné des successeurs aux évêques qui se sont endormis dans le Seigneur; à Lemnade, Nascas succède à Héron ; à Prythro, Paul à Sabbatius ; à Omboès, Verez à Sylvain. Dans la troisième lettre pour l'an 404, Théophile parle encore contre Origène, il y défend de faire usage, pendant le carême, du vin et de la chair, et fixe la Pâque au dix-sept avril. Il donne aussi connaissance de la mort de sept évêques et de ceux qu'on avait choisis pour leur succéder, et termine par ces paroles: « Ecrivez-leur et recevez leurs lettres ecclésiastiques, afin d'entrer en communion avec eux. » Saint Jérôme, dans son abrégé de la seconde de ces lettres, dit que la profession de foi pure et précise de Théophile contre Apollinaire est accompagnée d'un raisonnement fort subtil avec lequel il perce son ennemi du poignard qu'il lui a arraché des mains. Il ajoute qu'il l'a traduite en latin, mais qu'il a trouvé beaucoup de difficulté à lui conserver, dans une langue étrangère, ses beautés, son style, son exactitude et cette éloquence qui rendaient la vérité si forte et si agréable. Il faut néanmoins convenir que dans cette lettre comme dans les deux autres il y a divers raisonnements qui portent à faux et qu'elles sont pleines de réflexions déplacées. Synésius et saint Léon, Pape, font encore mention de deux autres lettres de Théophile.

Autres écrits de Théophile. — Saint Cyrille d'Alexandrie parle d'un *discours* de Théophile adressé aux sectateurs d'Origène. Ce discours était sans doute différent du grand *Traité contre Origène*, cité par Gennade, dans lequel Théophile condamnait les écrits et la personne d'Origène et montrait en même temps qu'il n'était pas le premier qu'il eût condamné; mais qu'il avait été chassé par les ariens et particulièrement par Héraclas. Il est visible que Théophile se trompait ici, puisque ce ne fut pas Héraclas, mais Démétrius qui obligea Origène de sortir d'Alexandrie. On doit penser que ce traité dont parle Gennade, était différent de la lettre circulaire du concile d'Alexandrie en 401, envoyée par Théophile, pour faire condamner les livres d'Origène, car ce traité était, selon Gennade, un grand volume; ce qui ne peut se dire d'une lettre circulaire. Le même Gennade témoigne que Théophile dans le même ouvrage réfutait par l'Ecriture sainte les erreurs des anthropomorphites, et trouvait que Dieu est d'une essence incorruptible et spirituelle, au lieu que les créatures sont par nature corruptibles et sujettes au changement. Nous avons dans Facundus un fragment du livre de Théophile contre saint Jean Chrysostome, et Pallade a inséré dans son *Dialogue* deux lettres de cet auteur, contre les moines de Nitrie, l'une aux évêques de Palestine et l'autre à saint Chrysostome. Nous en avons quelques autres parmi celles de saint Jérôme : Théophile l'informe qu'il avait convaincu et chassé les origénistes, qui avaient essayé de répandre leurs erreurs dans les monastères de Nitrie, et lui conseille d'agir de la même manière à l'égard de ceux qui suivent en secret leurs erreurs.

Décisions sur la discipline ecclésiastique. — Zonar et Balsamon nous ont conservé quelques décisions sur des difficultés de la discipline ecclésiastique, que l'on attribue communément à Théophile d'Alexandrie. La première paraît être un fragment d'un discours prononcé par Théophile en 391, 402, ou 408; il y décide que, lorsque la veille de l'Epiphanie, où l'on jeûnait alors, tombera le dimanche, ou mangera à cause du dimanche quelques dattes à midi ; mais que du reste on observera le jeûne jusqu'après la célébration des saints mystères; que l'on devait commencer à l'heure de none et finir le soir. Les autres décisions, au nombre de dix, sont adressées à Ammon, pour la province de Lyco en Egypte. La première regarde ceux qui avaient communiqué avec les ariens et s'étaient emparés des Eglises Théophile ordonne qu'ils seront déposés et remplacés par des hommes dont la foi sera reconnue orthodoxe. On leur permettra néanmoins de demeurer dans le même endroit, mais on suivra à leur égard ce qui a été réglé par les évêques de la Thébaïde. La seconde regarde un prêtre nommé Biste, accusé d'adultère : Théophile exige, si ce prêtre est véritablement coupable, qu'on le prive de toutes les fonctions de son ministère et même de la communion laïque ; car l'Eglise, bien loin de permettre de tels crimes, a coutume d'en excommunier les auteurs : mais il ajoute qu'on ne doit pas accuser Apollon qui avait ordonné ce prêtre sans connaître sa culpabilité. Théophile décide dans la troisième que le prêtre excommunié par le même Apollon doit subir la sentence d'excommunication, sauf à lui à se défendre par les voies de droit. La quatrième regarde un diacre accusé d'avoir épousé la fille de son frère : « s'il a contracté mariage avant son baptême, répond Théophile, et qu'après avoir été baptisé il ait gardé la continence, il doit demeurer dans

le clergé ; mais si au contraire il l'a épousée après son baptême, on doit le chasser. » Dans la cinquième, il veut que l'on dépose un lecteur nommé Jacob, accusé de fornication, s'il est véritablement coupable ; mais si son accusation n'est appuyée que sur des soupçons, on ne doit avoir aucun égard à de vaines calomnies. On voit, par la sixième, de quelle manière on doit procéder aux ordinations. L'évêque ne doit ordonner personne avant que le sujet ne soit élu par le clergé et interrogé sur ses capacités. En temps de paix, l'ordination doit se faire en public, et si les sujets ont communiqué avec les hérétiques, on ne leur imposera les mains qu'après qu'ils auront été examinés et interrogés, en présence du peuple, par l'évêque et par des clercs orthodoxes. Il est dit, dans la septième, qu'après la communion les restes du sacrifice seront distribués aux clercs et aux fidèles, et non aux cathécumènes. Dans la huitième, Théophile déclare que l'on doit chasser du clergé Hurax, accusé de fornication, s'il est véritablement coupable. Il est dit dans la neuvième que l'élection d'un nouvel économe de l'Eglise doit se faire avec l'agrément des prêtres et de l'évêque, afin que les biens de l'Eglise seront administrés d'une manière convenable. Il ordonne dans la dixième de procurer du repos aux pauvres, aux veuves et aux pèlerins et d'empêcher l'expoliation des biens de l'Eglise.

On a recueilli quelques-unes de ses paroles parmi celles des Pères des déserts, parmi lesquelles se trouve un discours sur la mort. « Au moment de la séparation de l'âme d'avec le corps, dit-il, les démons se présentent à nous, avec le détail de tous les péchés que nous avons commis de propos délibéré ou par ignorance depuis notre jeunesse jusqu'à la mort ; mais d'un autre côté les anges font le détail de nos bonnes œuvres ; ce qui jette l'âme dans des craintes et dans des tremblements, jusqu'à ce que le juste Juge ait prononcé la sentence. Si notre âme se trouve digne de la gloire, elle y est aussitôt emportée par les anges ; comme au contraire elle est précipitée dans les flammes, si elle est convaincue d'avoir mené une vie coupable. » On y trouve encore une explication que Théophile donna de ces paroles aux Colossiens (IV, 5) : *Rachetez le temps*. Il enseigne qu'on ne peut même le racheter qu'en souffrant avec humilité et patience les tribulations, les calomnies et les adversités de la vie. Il est dit au même endroit qu'un anachorète qui avait le pouvoir de chasser les démons, leur demanda ce qui était le plus capable de les vaincre, et qu'ils répondirent que c'était l'humilité.

Gennade fait mention de trois livres sur la foi, qui portaient le nom de Théophile ; mais il ne croit pas qu'ils soient de l'évêque d'Alexandrie, à cause de la différence du style. Trithème le fait auteur d'un livre de lettres et d'un *Traité des hérésies*, adressé à saint Epiphane. On peut voir les principaux ouvrages de Théophile dans le tome V, de la *Bibliothèque des Pères*, imprimée à Lyon, en 1677, avec les *Scholies* de Zonar et Balsamon sur les lettres et décisions de cet auteur. Dans un fragment sur la résurrection, rapporté par le P. Sirmond et tiré d'un manuscrit de la bibliothèque Nationale, Théophile fait voir, par l'autorité de l'Ecriture, que le Verbe a ressuscité le même corps auquel il s'était uni et l'a rendu incorruptible, et que ce corps, quoique corruptible de sa nature, n'a pas été sujet à la corruption même dans le tombeau.

THEOSTERICTUS, disciple de Nicétas, hégumène, ou abbé du monastère de Mecidion en Bythinie, écrivit sa Vie, rapportée par Lipoman et par Surius, au troisième d'avril, dans la traduction de Sirlet. Les Bollandistes l'ont donnée en latin au même jour, et en grec à la fin du premier tome d'avril, d'après un manuscrit du Vatican.

THÉOTIME, Scythe de nation et évêque de Tomes et de toute la province de Scythie, se rendit célèbre, à la fin du IVe siècle, par sa piété et par ses miracles, à tel point que les Huns et tous les barbares répandus le long du Danube l'appelaient le dieu des Romains. Il refusa à saint Epiphane de signer le décret de son concile contre Origène, et lui dit avec beaucoup de fermeté qu'il n'était pas juste de faire un si grand affront à un homme mort depuis longtemps, et qu'on ne pouvait sans témérité traiter d'une manière si injurieuse le jugement des anciens ni renverser ce qu'ils avaient établi. En 392, il avait déjà composé quelques traités assez courts, en forme de dialogues et sur le modèle de l'ancienne éloquence. Saint Jérôme, qui en parle dans son *Traité des hommes illustres*, écrit cette année-là, dit que Théotime travaillait encore à d'autres ouvrages. Mais il n'en est rien venu jusqu'à nous. On en trouve quelques fragments dans les *Parallèles* de saint Jean Damascène, entre autres d'un écrit sur la *Genèse*, d'un *Discours sur le jeûne*, et d'un sur ces paroles : *Si vous offrez votre présent à l'autel...* (*Matth.* V, 23.) Il y a toute apparence qu'il ne vécut guère au delà de l'an 403, puisque Pallade, dès l'an 400, le mettait au nombre des vieillards.

THÉOTINQUE, qui ne nous est connu que par son titre de prêtre, vivait sous le règne de Charles le Chauve. Il retoucha, aux instances d'Héchiard, comte d'Amiens, l'ouvrage alors si fameux, parmi les ecclésiastiques du temps de Charlemagne, sous le titre de *Liber comitis*, ou *Livre du comte*. C'était tout simplement un lectionnaire, ou plutôt un tableau indicateur des leçons de l'Ecriture pour chaque fête et chaque férie de l'année, en commençant par la fête de Noël. On attribuait ce travail à saint Jérôme, mais sans en avoir aucune preuve positive. Déjà corrigé par Alcuin, il fut encore revu, dans la suite, par le prêtre Théotinque, puis publié, avec ses corrections et ses additions, par Baluze, à la fin de ses notes sur les Capitulaires de nos rois. En tête se lit une petite préface du réviseur, adressée au comte Héchiard : ce qui prouve la fausseté d'une au-

tre préface publiée la même année, sous le nom de saint Jérôme, par dom Luc d'Acheri, au tome XIII de son *Spicilége*. Quand bien même ce saint docteur aurait dirigé originairement le lectionnaire en question, il est visible que cette préface n'est point de lui. C'est un réviseur qui y parle, et qui y représente le lectionnaire, alors très-répandu dans le clergé, comme ayant besoin d'être retouché. De sorte qu'il n'est personne à qui cette préface convienne mieux qu'à Alcuin, à qui nous croyons devoir la restituer. Ainsi le prêtre Théotinque partage donc avec ce grand personnage la gloire d'avoir enrichi le fameux *Livre du comte*, depuis longtemps si oublié.

THÉOTMAR occupa le siége métropolitain de Saltzbourg, connue alors sous le nom de Juvave, depuis l'an 881 jusqu'en 907. L'histoire, qui ne nous apprend rien de sa vie, le met en tête des principaux signataires d'une longue et célèbre lettre, dans laquelle on trouve plusieurs faits intéressants sur l'établissement de l'Eglise des Slaves, qui commençaient déjà à prendre le nom de Moraves. Cette lettre lui est commune avec les autres évêques de Bavière, qui, comme lui, étaient presque tous nés sujets des rois français. Elle est adressée au pape Jean IX, et remonte tout au plus à l'an 901. L'inscription en est remarquable par sa singularité. Outre la qualité de Souverain Pontife, ces évêques y donnent encore à Jean le titre de Pape universel, non pas d'une seule ville, disent-ils, mais du monde entier : *Non urbis, sed totius orbis.* Pour eux, ils ne se qualifiaient que les très-humbles fils de sa paternité : *Humillimi paternitatis vestræ filii.* C'est la première fois que nous voyons des évêques s'exprimer de la sorte en parlant à un Pape. Nous en retrouvons quelques autres dans le cours du même siècle qui tiennent à peu près le même langage. On peut donc rapporter à ce temps l'origine de ces façons de parler.

Théotmar et les autres évêques se proposent dans leur lettre deux objets principaux. D'abord ils se plaignent de l'injustice que l'on voulait faire subir à l'église de Passau, et à laquelle le Pape semblait donner les mains. Depuis la conversion des Slaves par le ministère des évêques de Passau, leur pays avait toujours fait partie de ce diocèse ; néanmoins on travaillait à l'en soustraire. Ces peuples, disait-on, au moyen de grosses sommes d'argent, avaient obtenu de Rome un archevêque et deux évêques qui faisaient des tentatives pour établir dans le pays un siége métropolitain avec des suffragants. Théotmar et ses associés montrent fort bien qu'une telle conduite était manifestement contraire à la disposition des anciens canons et des décrets du Saint-Siége. Ils s'appliquent ensuite à se justifier des calomnies dont les Slaves les avaient chargés, particulièrement au sujet des Hongrois. Ils prennent occasion de là de dire un mot des ravages que cette nation cruelle et féroce exerçaient chez eux, et leur lettre est un des premiers monuments qui nous font connaître ce peuple. Ils la finissent par quatre vers hexamètres, dans lesquelles ils souhaitent au Pape qu'il imite les vertus de saint Pierre comme il en occupe la place, afin qu'il puisse plus efficacement intercéder pour eux auprès du Seigneur. On ignore quel fut le succès de cette lettre. On en a plusieurs éditions, parmi lesquelles nous citerons celles des PP. Labbe et Cossart, dans le tome IX de la Collection générale des conciles, et celle des derniers éditeurs de la *Bibliothèque des Pères*, dans le tome XVIe de leur Recueil.

THETBAULD ou THIBAULD, chanoine de la cathédrale de Rouen et l'un de nos premiers traducteurs français, ne paraît pas avoir vécu au delà de l'année 1061. Il naquit à Vernon au diocèse d'Evreux et était déjà avancé en âge, lorsqu'ayant la vue extrêmement affaiblie, il en recouvra l'usage tout à coup par la vertu des reliques de saint Wulfrand, que l'on conservait à Saint-Vandrille. Il racontait lui-même cette merveille à l'abbé Robert, qui, en 1053, accompagna ces reliques à Rouen, où elles furent portées en procession. C'est sur ce témoignage qu'un auteur contemporain, moine de Saint-Vandrille, a fait entrer cet événement dans la relation des miracles du saint. A cette occasion, il nous apprend que Thetbauld avait traduit avec une certaine élégance, *satis facunde*, en langue vulgaire, plusieurs Vies de saints dont il avait tiré le sujet de quelques pièces rimées et cadencées qui se chantaient par les villes : *Urbanas ex illis cantilenas edidit.* Il cite particulièrement la *Vie de saint Vandrille.*

THEUDOIN, prévôt de l'Eglise de Châlons-sur-Marne, et ami du moine Almanne de Hautvilliers, lui écrivit pour le prier de renouveler la *Vie de saint Memmie*, vulgairement saint Menge, premier évêque de cette ville. Cette Vie ne se pouvait plus lire, tant elle était usée, et Theudoin lui faisait cette prière à l'occasion de la découverte du corps du saint évêque, en 868, et du miracle qui l'accompagna. Dom Marlot avait déjà publié un fragment de la lettre qui contient cette demande, lorsque dom Mabillon la donna tout entière.

THIBAUD, d'Etampes, passe dans l'esprit de plusieurs, pour un écrivain anglais, quoique son nom et la qualité qu'il prend de docteur de Caen marquent assez qu'il était né en France, et non en Angleterre. Il est vrai qu'on le qualifie aussi de docteur d'Oxford, parce qu'il enseigna la théologie dans cette ville; mais comme beaucoup d'autres, il a pu passer en Angleterre, et c'est ce qui a fait croire à plusieurs qu'il était anglais de nation. Il était contemporain de saint Anselme et d'Yves de Chartres, et florissait par conséquent à la fin du XIe siècle, et au commencement du suivant. On pense que Thibaud, après avoir enseigné plusieurs années à Oxford, serait revenu en France, et aurait été élevé à la dignité de chancelier de l'Eglise de Paris ; mais on n'a sur

ce fait aucunes données certaines, non plus que sur le temps de sa mort.

Ses écrits. — Nous n'avons de cet écrivain que cinq lettres imprimées par les soins de D. d'Achery. La première adressée à l'évêque de Lincoln est intitulée, *De quibusdam in divina pagina titubantibus*. Cette lettre ou écrit de Thibaud n'est sans doute autre chose que celui qui lui est attribué par Gesner et Possevin, dans lequel il combattait l'erreur de ceux qui de son temps prêchaient contre le pouvoir des clefs. L'auteur débute ainsi contre les prédicateurs : « Si quelqu'un, dit-il, dans ses prédications a la témérité d'assurer que le pécheur ne peut pas être sauvé, en quelque temps qu'il embrasse la pénitence, il se trompe, et n'a pas des sentiments catholiques.» Thibaud prouve ensuite, par l'autorité de l'Ecriture et des Pères, et par l'exemple du bon larron, qu'il n'est pas de temps où le pécheur ne puisse obtenir le pardon de ses fautes, pourvu qu'il revienne à Dieu de tout son cœur, et qu'il ait une douleur sincère de l'avoir offensé ; car ce n'est ni dans le nombre des années, ni dans la durée de l'affliction, mais dans une douleur amère du cœur, que consiste la véritable pénitence.

La seconde lettre de Thibaud est adressée à l'abbé Tarice, qui l'avait accusé de croire que les enfants morts sans baptême sont sauvés. L'auteur s'y plaint de cette accusation formée contre lui sans aucun examen, et se justifie en déclarant que les enfants qui meurent sans baptême, sont damnés, et que ceux qui meurent aussitôt après l'avoir reçu sont sauvés. Il ajoute encore, que si quelque ennemi de la vérité ose s'élever contre ce sentiment catholique, il est prêt de le réfuter de vive voix et par écrit, et à l'attaquer comme un sacrilége et un mauvais chien. Il paraît que l'abbé Tarice lui avait fait quelques questions sur la nouveauté des sentiments; voici sa réponse : « Pour la nouveauté des sentiments, je préfère beaucoup, dit-il, marcher sur les traces assurées des anciens docteurs, que de suivre les fausses opinions et les songes des modernes. » Il appelle les premiers, des docteurs vigilants, qui n'enseignent que ce qu'ils ont appris eux-mêmes des saints Pères ; mais les modernes sont des docteurs endormis, qui ne cherchent qu'à introduire des nouveautés qu'ils ont tirées de leur propre fond. Thibaud proteste que, tant qu'il vivra, il s'attachera toujours aux anciens. Aussi voit-on dans le peu d'écrits qui nous restent de lui qu'il s'appuie toujours sur l'autorité des Pères.

La troisième lettre, dans laquelle notre auteur prend le titre de docteur de Caen, est écrite à la reine Marguerite, dont il fait l'éloge. Il y témoigne un grand désir de voir cette princesse, et la supplie de lui faire l'honneur de l'admettre au rang de ses clercs. Dans la quatrième, Thibaud console un ami calomnié. Cette lettre dans sa brièveté montre dans l'auteur une connaissance profonde du cœur humain. Lorsqu'il parle de ceux que la crainte des hommes arrête et empêche de faire le mal, il assure qu'ils le commettent intérieurement, et que s'ils trouvent occasion de le commettre extérieurement, ce n'est pas qu'ils soient devenus mauvais tout à coup, mais ils ne font que manifester au dehors leur malice intérieure. « Le loup et le lion désirent également, dit-il, mais ils ne nuisent pas également ; la cupidité est égale dans l'un et dans l'autre ; mais le loup craint le chien, et le lion ne craint rien. » Notre auteur développe d'une manière fort sensée et judicieuse l'illusion des hommes qui évitent un vice pour tomber dans un autre, et couvrent quelquefois ce vice du nom de vertu. « Par là ils sont d'autant plus éloignés de se corriger que ce qu'ils font leur paraît un bien. Pour plusieurs la vertu même est un sujet d'orgueil, et ils ne s'aperçoivent pas de leur chute. Dieu, pour les punir, permet qu'ils se livrent à des péchés grossiers, qui, quelquefois sont moins criminels qu'un péché délibéré, commis par une pensée secrète. L'orgueil n'a pas aux yeux des hommes de cachet aussi honteux qu'un vice grossier ; c'est pourquoi on prend moins de soin de l'éviter. Pour nous tenir dans l'humilité nous devons considérer, que si nous ne tombons pas dans des vices grossiers, que nous voyons commettre à d'autres peut-être sommes-nous aussi coupables qu'eux par notre orgueil. » La cinquième lettre contient la réfutation de l'erreur de Roscelin, qui prétendait qu'on ne devait pas élever aux ordres sacrés les enfants des prêtres.

Outre les lettres qui ont été imprimées dans le tome III du *Spicilége*, Thibaud d'Etampes est auteur d'un écrit contre les réguliers en faveur des prêtres. Cet ouvrage est adressé a Turstin ou Turstan, archevêque d'Yorck, sous le titre : *Improperium in monachos pro presbyteris, ad Turstanum archiepiscopum Eboracensem.*

THIBAUD, auteur des *Actes de la translation des reliques de saint Prudent martyr*, florissait au commencement du XIIe siècle. Il était moine de l'abbaye de Bèze au diocèse de Langres, à présent de celui de Dijon. L'ouvrage est divisé en quatre livres. Dans le premier il fait l'histoire du martyre du saint et de la translation de ses reliques l'an 883, de Narbonne au monastère de Bèze, par Geilo évêque de Langres. Ce prélat, en revenant d'un pèlerinage qu'il avait fait à Saint-Jacques en Galice, passa par Narbonne, et reçut l'hospitalité du gardien de l'église où étaient déposés les reliques de saint Prudent. Geilo, dans la pensée qu'on ne rendait pas à ces premiers restes l'honneur qui leur était dû, les enleva. De retour dans son diocèse, il déposa son précieux larcin dans l'abbaye de Bèze, qu'il honorait d'une prédilection particulière. Quoique Thibaud loue l'action de Geilo, il a néanmoins senti qu'elle pouvait être blâmée, et qu'elle avait besoin d'apologie ; c'est pourquoi il entreprend de la justifier.

Dans les trois livres suivants, notre auteur fait la relation des miracles opérés dans le monastère de Bèze par les mérites de saint Prudent, depuis que ses reliques y furent déposées, jusqu'au temps où il vivait. Il avertit que la relation de ceux qui sont contenus dans le second livre est l'ouvrage d'un auteur plus ancien qu'il a retouché. Les deux derniers livres contiennent la relation des miracles du même saint, que Thibaud avait appris de personnes dignes de foi. On peut le regarder comme le seul auteur de ces quatre livres; car quoique le second soit pour le fond de la production d'une autre écrivain, il se l'est néanmoins rendu propre par tous les changements qu'il y a opérés. Il n'a pas voulu laisser ignorer son nom, et pour le faire passer à la postérité, il l'a inséré à la fin de son ouvrage dans un double acrostiche.

Le style de Thibaud est extrêmement enflé et rempli de termes recherchés avec affectation. C'est un mélange de prose et de poésie. Les vers qu'il emprunte des anciens poëtes sont une preuve qu'il avait beaucoup lu leurs ouvrages, mais ceux qu'il ajoute de son propre fonds montrent qu'il a peu profité de leur lecture. Sa critique n'est pas meilleure; on en peut juger par la fable de Charles-Martel qu'il rapporte. Les habitants de Dol ne doivent pas être flattés de l'étymologie qu'il donne de cette ville : « On l'appelle *Dolum*, peut-être, dit-il, parce que les citoyens usent très-souvent de fraudes et de tromperies. » L'ouvrage de Thibaud a été publié par le P. Labbe dans le second volume de sa *Nouvelle bibliothèque des manuscrits*.

THIBAUD embrassa l'état monastique à Cormery au XIIe siècle. Sa bonne conduite lui mérita le gouvernement de ce monastère après la mort de l'abbé Mainard. Il fut le second du nom, et le Cartulaire de Cormery le met le quinzième dans la liste des abbés connus. On ignore l'époque de sa mort. Quant à ses écrits, nous n'en connaissons que deux dont il ne reste même que le souvenir. Le premier est la *Vie du B. Léotheric*, son cousin. Elle existait encore au XVIe siècle. Mais l'abrégé qu'en donna le célèbre Purran, religieux de Cormery, a fait disparaître l'original. L'autre écrit de Thibaud est une hymne en l'honneur des apôtres saint Pierre et saint Paul, patrons de Cormery : elle commençait par ces mots : *Laus beatorum*, dit dom Mabillon.

THIBAUD, n'étant encore que prieur de Saint-Arnoul à Crépy en Valois, fit, l'an 1169, un voyage en Syrie et à Constantinople pour les affaires de son ordre, muni de lettres de recommandation du roi Louis le Jeune. L'an 1180 il fut élu abbé de Cluny, trois ans après évêque d'Ostie, et mourut à Rome en 1188. Quelques auteurs ne sachant à qui rattacher une *Vie de saint Guillaume*, prétendu duc d'Aquitaine, l'ont attribuée à Thibaud, évêque d'Ostie, parce que, disent-ils, l'auteur de cette Vie était Français, évêque et écrivait en Italie. On lui attribue pareillement un ouvrage intitulé : *Theobaldi episcopi philologus, seu de naturis duodecim animalium*.

THIBAUD, comte de Blois, sénéchal de France, exerça cette charge depuis 1154 jusqu'à sa mort arrivée en 1191. Comme nous n'avons pas à nous occuper des différents écrits civils émanés de lui, nous nous bornerons à donner connaissance de trois de ses lettres qui sont parvenues jusqu'à nous. Dans la première lettre adressée au roi Louis le Jeune, il se plaint que le prévôt de l'Eglise de Chartres, Geofroi, s'était fait élire par quelques membres du chapitre, avant même que l'évêque défunt eût été en terre, et que cette élection s'était faite à l'insu du doyen et sans avoir auparavant obtenu la permission du roi à ce sujet. Ensuite il annonce que le doyen et plusieurs autres membres qui n'avaient pas pris part à l'élection du prévôt avaient donné leurs suffrages à son frère Guillaume. C'est pourquoi il prie le roi de ne pas confirmer la nomination du prévôt, jusqu'à ce qu'il eût rendu compte lui-même de cette affaire à sa majesté. Le débat fut porté devant le Pape, qui ordonna une nouvelle élection, et cette élection retomba sur le prince Guillaume. Dans la seconde lettre Thibaud, qui, avec son frère devenu archevêque du Sens, avait contribué à la réconciliation de saint Thomas de Cantorbéry avec le roi d'Angleterre, fit part au Pape du meurtre du saint prélat, et dénonça le roi comme instigateur de cet attentat. Dans la troisième lettre, il demande au cardinal Pierre de Saint-Chrysogone son concours, afin d'empêcher l'abbé de Châteaudun d'introduire de nouveaux usages dans l'hôpital des pauvres de cette ville, parce que son père avait pourvu à tout par de sages règlements, et que l'administration de cette maison n'exigeait aucune réforme.

THIBAULD, qui paraît avoir été chanoine de la collégiale de Lire entre Malines et Anvers, à la fin du XIe siècle, a écrit une *Vie de saint Goummar*, vulgairement Gomer, fondateur de cette Eglise sous le règne de Pépin le Bref. Son écrit est divisé en deux parties : la première, subdivisée en seize chapitres, comprend la Vie du saint; l'autre, l'histoire de sa translation et des miracles qui s'opèrent dans la suite à son tombeau. La Vie paraît faite sur une plus ancienne, et pour être prononcée en forme de sermon devant le peuple. C'est ce que semble montrer la fin de l'ouvrage, et les ornements du discours qu'y emploie l'auteur. Elle est fort bien écrite à tous égards : ce qui peut venir en partie du soin que Surius, qui a publié l'ouvrage, a pris de la retoucher, quoique de son propre aveu il la reconnût pour une histoire grave. Il y assure, il est vrai, que les corrections qu'il y a faites sont légères et les retranchements peu considérables; mais il n'a pas été aussi sobre à la seconde partie, qu'il a réduite en un petit abrégé. L'ouvrage se trouve entier dans le légendaire de la communauté des chanoines

réguliers de Corsendoneq, en Flandre, écrit sur la fin du xve siècle, par Antoine de Bruges, chanoine du lieu. L'Epître dédicatoire que Surius a publiée, commence ainsi : *Domino Sigero Lirensi præposito, F. Thebaldus, summam salutem.* A la suite de cette Vie en prose, vient dans le même légendaire une autre *Vie de saint Gomer* en vers héroïques, que l'on regarde comme une autre production de la plume de Thibauld. Celle-ci commence par ces paroles : *Ut solis lampas.*

THIBAUT, abbé du Bec, puis archevêque de Cantorbéry, suivant l'appendice aux œuvres de Lanfranc. Thibaut était d'une famille noble, mais on n'y trouve ni le nom, ni le pays de cette famille.

Après avoir été dix ans prieur de l'abbaye du Bec, il en devint abbé, l'an 1136, après la mort de Boson. Il fut plus d'un an à être béni parce qu'il refusait, comme tous ses prédécesseurs, à l'archevêque de Rouen le serment d'obéissance ou la profession canonique. Sur ces entrefaites, il fut élevé au siége de Cantorbéry, 1139, et reçut la consécration épiscopale des mains du cardinal Albéric, évêque d'Ostie, et aussitôt après il alla assister au concile de Latran, où le Pape le décora du *pallium*.

L'évêque de Winchester, Henri de Blois, frère du roi d'Angeterre Etienne, était à cette époque légat du Pape dans la Grande-Bretagne. Le nouvel archevêque de Cantorbéry se trouva humilié d'obéir à son suffragant et il réussit par ses intrigues à le supplanter et à être nommé légat en sa place. Dès ce moment, l'inimitié de l'évêque de Winchester lui fut acquise et ne tarda pas à trouver moyen de le compromettre vis-à-vis du roi et vis-à-vis du Pape. En 1148, le roi défendit à Thibaut de se rendre au concile de Reims. Mais celui-ci préféra obéir au Pape, et s'embarqua clandestinement. Il fut reçu à Reims avec transport, et le Pape, en l'embrassant, le remercia d'être venu en quelque sorte à la nage par obéissance pour le Saint-Siége. Pendant ce temps, le roi avait saisi le temporel de son archevêché, et il fut obligé de repasser en France, où il se fixa à Saint-Omer, d'où il lança l'interdit sur toutes les églises. Toutefois, étant repassé en Angleterre, il fut assez heureux pour se réconcilier avec son souverain.

Ce raccommodement dura peu, car le roi ayant voulu faire couronner son fils, l'archevêque prétendit qu'il en avait la défense du Pape. Il passa de nouveau en France; ses biens furent confisqués, mais le couronnement n'eut pas lieu.

En 1353, le jeune Plantagenet, duc de Normandie, ayant forcé Etienne à la paix, Thibaut en profita pour rentrer dans son Eglise. Sur ces entrefaites, le fils du roi d'Angleterre étant mort, Thibaut parvint à concilier les deux maisons de Blois et d'Anjou. Quand une fois ce dernier fut monté sur le trône, il se souvint des services de l'archevêque de Cantorbéry, et lui conserva toujours son amitié et sa confiance jusqu'à sa mort, arrivée le 18 avril 1161. Saint Thomas de Cantorbéry, dont il avait fait son archidiacre et qui fut son successeur lui dut d'avoir pu sortir de la foule et d'avoir été à même de faire connaître ses talents.

SES LETTRES. — Son secrétaire, Jean de Salisbury, n'a commencé à nous conserver ses lettres qu'à partir de l'année 1155. La plupart ne sont que des expéditions de sa métropole aux évêques d'Angleterre. Nous avons, on le comprend, un choix à faire, entre près de deux cents lettres que nous avons de Thibaut; nous ne mentionnerons que les plus importantes ou les plus curieuses pour l'histoire.

De 1158 à 1161, pendant le séjour du roi Henri II en France, Thibaut lui écrivit diverses lettres. Dans l'une, c'est la 44e, il demande au roi quel est le Pape qu'il lui plaît de reconnaître, Alexandre ou Victor, qui viennent d'être élevés à la fois sur le trône pontifical, afin qu'il sût, lui archevêque, à quelle obédience se soumettre. Dans la 48e lettre, il prie le roi de ne prendre un parti qu'après avoir consulté l'Eglise d'Angleterre. Il avait appris en effet que la France venait de se prononcer pour Alexandre et que l'empereur Frédéric pressait le roi Henri de prendre le parti de Victor. Il renouvelle la même sollicitation dans les lettres 62e et 63e, et enfin dans la 64e. Il paraît que le monarque lui avait permis d'assembler à Londres les évêques du royaume, car il lui rend compte de leur résolution. « Non pas, dit-il, que ce soit un jugement que nous ayons porté en faveur du pape Alexandre, mais un avis que nous soumettons à la décision de votre majesté. » Henri, ayant adopté leur manière de voir en faveur d'Alexandre, Thibaut adressa à tous les évêques de la Grande-Bretagne un mandement où il déclare que l'Eglise anglicane, d'accord avec l'Eglise de France et toute l'Eglise de Rome, reconnaît Alexandre pour successeur de saint Pierre et anathématise comme schismatique le prétendu Pape Victor avec ses partisans.

Nous avons encore, de cette même époque du voyage de Henri II sur le continent une lettre où l'archevêque de Cantorbéry rend compte à ce prince de l'état du royaume d'Angleterre : « Tout y est en paix et en repos; il ne manque au bonheur des peuples que la présence de leur souverain, » etc.

Henri Wharton trouve dans les archives de la cathédrale de Cantorbéry le testament de l'archevêque Thibaut, mais ce n'en est qu'un fragment contenu dans une lettre de Jean de Salisbury. Pour en assurer l'exécution, Thibaut supplie le roi, dans une lettre, de protéger l'Eglise de Cantorbéry et les personnes qui ont été, pendant sa vie, attachées à son service.

Nous avons encore trois lettres du même, contenues sous les numéros 98, 99, 101, à l'évêque de Winchester, Henri de Blois qui, après la mort du roi son frère, avait cru prudent de se retirer en France pour finir ses jours à Cluny, dont il avait été religieux

dans sa jeunesse. Thibaut lui montre le tort qu'il fait par son absence, à ses ouailles. Il l'assure que le roi n'a que de bons sentiments pour lui. Il finit en le pressant de revenir à son poste.

Il y a de plus des lettres à divers prélats de la cour de Rome, à l'occasion d'un différend élevé entre l'archevêque de Cantorbéry et le monastère de Saint-Augustin qui prétendait avoir droit à l'exemption de la juridiction épiscopale. On n'y remarque que l'adresse avec laquelle Thibaut fait valoir les services qu'il a rendus à l'Eglise romaine, au péril de sa vie même, et au détriment de sa tranquillité. — Notre archevêque essaya encore, mais sans y reussir, d'introduire les lois romaines dans la législation anglaise.

Les écrits de Thibaut n'ont de valeur qu'au point de vue de l'histoire. On y voit quelle était l'influence du primat de la Grande-Bretagne, influence qui amènera sous le successeur de celui dont nous venons de parler, plus d'une complication entre l'Eglise et l'Etat.

THIBAUT DE VERNON, chanoine de Rouen, écrivait vers le milieu du XIIe siècle. L'histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres lui attribue la traduction en vers et en prose de plusieurs Vies de saints. Ces traductions se trouvent dans un manuscrit donné à la Sorbonne par le cardinal de Richelieu. On ne sait positivement celles qu'il faut lui attribuer. L'évêque de la Revalière se fondant sur ce qu'en affirme un écrivain du temps, dit de Thibaut : *qu'il avait traduit en langue vulgaire et d'une manière élégante, les Vies latines de différents saints.*

Trois de ces Vies sont traduites en vers: ce sont celles de sainte Thosie, de sainte Catherine et de sainte Marie d'Egypte.

Il y a encore dans ce manuscrit trois pièces de vers mêlées aux Vies de saints. L'auteur de la première, intitulée : *Le Livre de la mort*, est connu, c'est Hélinan, moine de Froidmond ; la seconde est le roman des *Amours et de la conversion d'un chevalier;* la troisième est le *Miracle du clerc de Rouen.* On croit que ces deux derniers écrits sont de Thibaut de Vernon. Quoi qu'il en soit, voici l'aventure du clerc : Il s'était voué à la Vierge Marie, mais il oublia son vœu et voulut épouser une personne dont il était vivement épris. La Vierge lui apparaît et lui reproche son infidélité. Le clerc se repent et s'engage, par un nouveau serment et pour toujours, au culte de la reine des vierges. On suppose que Thibaut a voulu peindre dans ce petit roman l'histoire de quelque inclination de sa jeunesse.

L'*Aventure du chevalier* est dans le même goût: Un chevalier qui aimait une dame n'en reçoit que des rigueurs. Rebuté de tant d'ingratitude, il porte ses soupirs et ses vœux aux pieds de la Vierge Marie, qui daigne recevoir son hommage et le guérit de son malheureux amour. Voici les premiers vers de cette pièce. On y trouve de l'harmonie dans les vers, mais la pensée y est trop délayée

Pour ce vous vuel dire et cont
Un bien que j'ois raconter
D'un chevalier qui était épris
D'amors et si fort entrepris
Qu'il n'en pouvait être livré (délivré), etc.

La *Vie de sainte Thosie* est traduite en vers de douze syllabes ou alexandrins. Les rimes y sont masculines. Les strophes sont de quatre vers :

Qui Dex donne droit sens, certe moult peut haïr.
Ices œvres qui font l'âme du corps partir.
C'est dure départie qui l'âme fait morir
Et torment en enfer sans nule fin norir, etc.

Tels sont les écrits que l'on peut avec quelque vraisemblance attribuer à Thibaut de Vernon.

THIERRI, qui fut successivement moine, puis prieur et enfin abbé de Saint-Hubert des Ardennes, se rendit recommandable par sa grande piété et son inviolable attachement à la cause du Saint-Siége, au temps du fameux schisme qui divisa le sacerdoce et l'empire. Son gouvernement ne fut rien moins qu'heureux et paisible. Thierri manqua d'abord de fermeté, et son indulgence porta un préjudice notable à la bonne discipline, et nuisit même à la prospérité temporelle du monastère. Il jouissait assez tranquillement de sa dignité, lorsqu'à la fin de 1092 ou au commencement de 1093 il assista au concile de Soissons, assemblé contre les erreurs de Roscelin. Ce fut vers cette époque qu'il accueillit charitablement à Saint-Hubert l'abbé Béringer de Saint-Laurent de Liége avec quelques-uns de ses moines, chassés de leur monastère à cause de leur attachement au Saint-Siége, par l'évêque Otbert, prélat engagé dans le schisme. Bientôt Thierri se vit enveloppé dans la même persécution, et il subit des vexations si violentes qu'il fut obligé de se retirer dans une terre dépendant de son abbaye, où le vénérable Jarenton, abbé de Saint-Bénigne, s'efforça de le consoler par ses lettres. Otbert déclara qu'il avait encouru l'excommunication par sa fuite, et mit à sa place un intrus nommé Ingobrand, qui ravagea le troupeau et dissipa les biens de la maison. Cependant divers seigneurs du pays ayant pris sa défense, Thierri trouva moyen de rentrer dans sa dignité.

Un de ses premiers soins fut d'écrire une lettre apologétique adressée à l'Eglise de Liége, pour montrer qu'il n'était point excommunié, comme l'évêque Otbert le prétendait, et le lui avait même fait déclarer dans une maladie qu'il eut aussitôt après son retour à Saint-Hubert. Thierri pose en principe que là où il n'y a point de délit suffisant, il ne saurait y avoir d'excommunication; et il prouve d'abord qu'il se trouve dans ce cas. L'excommunication prononcée contre lui avait été motivée sur ce que, forcé par la violence de la persécution de quitter son monastère, il en avait emporté ce qu'il y avait de plus précieux dans le

trésor; ce qui était vrai. Mais il ne l'avait fait que par l'avis du duc Godefroi de Bouillon et d'autres personnes sages, et par la crainte qu'il n'arrivât au trésor de Saint-Hubert ce qui s'était passé à l'égard de tant d'autres, que des abbés simoniaques avaient vendus pour payer le prix de leur simonie. D'ailleurs, ce qu'il avait enlevé avait été mis en mains sûres, et déposé dans une des terres de son monastère, avec intention de le remettre en son premier lieu, sitôt qu'on pourrait le faire avec sûreté; ce qu'il avait exécuté avec une fidélité scrupuleuse en rentrant à son abbaye. Il en vient ensuite à prouver sa première proposition, savoir que là où il n'y a point de délit réel l'excommunication est nulle, et il l'établit par des passages parfaitement choisis dans les écrits des Pères, et particulièrement de saint Jérôme et de saint Grégoire le Grand.

La paix dont il jouit après cette première réintégration ne fut pas de longue durée; il se vit contraint de nouveau de quitter son abbaye, et se retira à Saint-Remi de Reims. Là, livré à la paix de la solitude et dégoûté des ennuis et des peines qu'entraîne après soi la prélature, il se démit de son titre en faveur de Béringer. Mais, sur le refus de celui-ci, Otbert fit nommer à cette abbaye Wirède, moine de Saint-Hubert même, auparavant fort attaché à son abbé et comme lui ennemi du schisme. Thierri ne crut pas devoir le laisser jouir tranquillement d'une dignité dans laquelle il était entré par une voie aussi odieuse. Après avoir porté sa cause au tribunal de Manassé II, archevêque de Reims, dans le diocèse duquel il faisait alors sa résidence, et qui avait prononcé en sa faveur, il écrivit à Wirède, tant en son nom d'abbé légitime qu'au nom des moines de Saint-Hubert qui lui étaient attachés, une lettre qui était en même temps une réclamation et une sommation de se trouver à Rome à la fête suivante de Saint-Simon et de Saint-Jude, pour y voir décider leur différend par l'autorité du Saint-Siége. Thierri reproche d'abord à Wirède, en fort beaux termes et d'une manière très-pathétique, qu'ayant été nourri d'une doctrine qui lui avait inspiré l'horreur du schisme jusqu'au point de lui faire souffrir l'exil et toutes les suites fâcheuses qu'il entraîne contre les intérêts de l'unité, il s'était si indignement rangé du parti des schismatiques. Comme Wirède jouissait des revenus de l'abbaye, Thierri lui marque qu'il attend de son équité, supposé qu'il en soit susceptible, ou qu'il le conduira lui-même à Rome, ou qu'il lui donnera de quoi faire le voyage. Au reste, s'il manque à ce devoir comme aux autres, il lui déclare que cela ne l'empêchera pas de s'y rendre au jour fixé, dût-il mendier pour s'y trouver en personne.

C'était en 1098; Thierri prit aussitôt des mesures pour s'y rendre au jour indiqué. Comme il n'avait pas de quoi fournir aux frais du voyage, il eut recours à la charité de ses amis, qui lui avancèrent ce qui lui était nécessaire. Il se mit en route accompagné du moine Héribrand, qui lui était resté fidèle; et ayant appris que le Pape était à Bénévent, il l'y alla trouver, et lui présenta une supplique pour le mettre au courant de son affaire et lui demander justice. C'est ce qu'il fait avec beaucoup de précision, sans omettre néanmoins aucun point essentiel, et en reprenant les choses dès leur origine. Il y avait alors sept ans que le bon abbé souffrait la persécution. Wirède, se défiant de la bonté de sa cause, n'osa pas comparaître; et Urbain, qui occupait alors le Saint-Siége, prononça une sentence d'excommunication contre lui le jour de la Toussaint. C'est ce qu'il annonça lui-même par deux rescrits, l'un aux moines de Saint-Hubert, et l'autre aux clercs et aux fidèles de l'Eglise de Liége, qui reconnaissait l'autorité du siége apostolique. Thierri revint de Rome avec ces deux rescrits; mais Wirède n'en tint aucun compte. Toujours soutenu de l'évêque Otbert et de ses partisans, il trouva moyen de se maintenir en possession de la dignité qu'il avait usurpée; tandis que Thierri, reconnu pour le véritable abbé par les catholiques, n'en avait que le nom. Les choses continuèrent sur le même pied jusqu'à sa mort, qui arriva le 12 juillet 1109.

Ces trois pièces que nous venons d'analyser sont très-intéressantes pour l'histoire de l'abbaye de Saint-Hubert. Aussi l'auteur de cette histoire a-t-il eu grand soin de les recueillir et de les y enchâsser avec plusieurs autres monuments originaux.

THIERRI, dont la naissance nous est inconnue, embrassa la vie monastique à l'abbaye de Saint-Tron, au diocèse de Liége, à une époque où les études y étaient très-florissantes. C'était sous l'abbé Adelard II; le monastère jouissait encore du calme et de la paix, et il put s'y livrer avec avantage à son goût pour les lettres. Mais à la mort de cet abbé, arrivée en 1082, des ambitieux, avides de sa place, introduisirent dans la maison de tels désordres, que Thierri n'y pouvant tenir plus longtemps, alla chercher à l'abbaye de Blandimbert de Gand, une retraite où il pût pratiquer en repos la règle dont il avait fait profession, et s'appliquer entièrement à l'étude et aux autres devoirs de son état. Il y était depuis dix-sept ans, et les désordres menaçaient de se perpétuer dans son ancienne abbaye, lorsque l'évêque de Liége, les principaux du clergé et des citoyens de la ville, résolurent d'y apporter un remède qui coupât le mal dans sa racine. Pour cela, ils engagèrent les moines à s'élire canoniquement un abbé; toutes les voix s'accordèrent à nommer Thierri, et ce choix, quoique prévu, fut applaudi de tout le monde. Thierri avait tout ce qui est nécessaire pour remplir dignement cette place. Outre la science qu'il avait en partage, il parlait avec la même facilité les deux langues vulgaires en usage dans le pays, et connaissait mieux qu'aucun autre les besoins du monastère. L'évêque Otbert se chargea de le faire consentir à son élection, et, après y avoir réussi, il le conduisit lui-même à

Aix-la-Chapelle, où le nouvel abbé reçut le bâton pastoral de la main de l'empereur, le 30 janvier 1099. De retour à Liége, l'évêque l'ordonna prêtre et lui donna la bénédiction abbatiale, le 7 mars suivant. On a peine à comprendre l'affreuse désolation dans laquelle le nouvel abbé trouva son monastère, quelque vives que soient les couleurs employées par son nouvel historien pour nous la peindre. La plupart des biens en étaient dissipés, et tous les édifices tombés en ruine. Le peu de moines qui l'habitaient n'avaient ni église pour y célébrer l'office divin, ni presque aucun lieu en état de les mettre à couvert contre les injures des saisons. Bien loin de l'abattre ou de le rebuter, un aussi grand travail ne lui inspira qu'un courage plus généreux pour remédier au mal. Il commença par réparer, aussi bien qu'il le put, l'église, afin qu'on pût y célélébrer les saints offices avec décence, et ne tarda pas à la munir des ornements et des vases sacrés les plus nécessaires. Il passa ensuite à la réparation, ou plutôt à la réédification des autres édifices, sans oublier de relever l'observance régulière, et d'augmenter le nombre des religieux pour la soutenir. Cependant, malgré tous ces succès, son bonheur était loin d'être sans mélange d'amertume. Il serait difficile de dire les vexations de tous genres qu'il eut à endurer de la part de deux ou trois des intrus que Dieu conservait pour exercer sa patience. Au milieu de tant de maux, le courageux abbé ne s'en montra que plus ferme à procurer le bien de la maison, et il ne se donna de repos que lorsqu'il y eut introduit les usages de Cluny, ce qui eut lieu au 1er mars de l'an 1107. Malheureusement, il ne survécut pas longtemps à cette bonne œuvre; une maladie soudaine l'emporta, le 25 avril de la même année, à la grande douleur de tous ses religieux.

Nous avons peu d'ouvrages qui lui appartiennent en propre; son principal mérite est d'avoir rendu supportable à la lecture plusieurs Vies de saints écrites longtemps avant lui.

Vie de saint Bavon. — La première Vie qu'il ait ainsi retouchée, est celle de saint Bavon, confesseur, écrite par un anonyme de la fin du VIIe siècle. Les moines de l'abbaye de Gand, qui reconnaissaient le saint pour leur patron, peu satisfaits de cette première vie, et sachant que Thierri, alors résidant à Blandimbert, avait la réputation de bien écrire, l'engagèrent à la remanier. Il s'y prêta volontiers, et la description qu'il y a ajoutée des maux qui désolaient alors l'Eglise, particulièrement dans les monastères au nombre desquels se trouvait le sien, montre qu'il y travaillait au temps de son exil volontaire à Gand. On voit aussi par la préface qui se lit en tête, que ce fut le premier ouvrage de cette nature qu'il fit paraître sous son nom. Il a suivi assez fidèlement l'anonyme qui lui a servi de modèle. Seulement il en diffère pour le style. Celui de l'auteur original est affecté et même souvent obscur; celui de Thierri, au contraire, est clair, orné et riche d'allusions, de paroles et de passages empruntés aux livres saints, ce qui, en montrant que l'auteur les possédait à fond, donne à son ouvrage un air de piété qui ne peut manquer de plaire au lecteur. Surius a publié cette Vie, au 1er octobre de sa Collection.

Vie de saint Tron. — Thierri a rendu le même service à la *Vie de saint Tron*, patron de son monastère. Il entreprit ce travail à la prière de Gérard et des autres moines de saint Tron, à qui il l'adresse par une assez longue préface divisée en deux parties. « Ce Gérard, auquel, dit-il, il donne le titre de Père, à cause de sa qualité, n'était pas abbé, comme quelques-uns l'ont prétendu, mais disciple de saint Tron, et gouvernait cette maison au temps de ses malheurs. » On possédait alors deux Vies de saint Tron; Thierri, qui les avait toutes les deux entre les mains, déclare que, sans toucher au fond de l'histoire, il n'a fait que les fondre l'une et l'autre dans son style, sans rien changer au fond du récit. Cependant, malgré cette protestation, il est visible qu'il y a introduit certaines modifications dans les dates qui ne s'accordent pas avec la bonne chronologie. Tel est, entre autres, le passage où il prétend relier la naissance de saint Tron, mort sur la fin du VIIe siècle, avec l'empire de Justin le Jeune, qui commença en 566 et finit en 578. Telle est encore la confusion par laquelle il cherche à faire concorder l'époque de cet empire avec le règne de Clotaire II, qui ne commença qu'en 584. L'ouvrage est divisé en deux livres, et assez étendu pour soutenir cette division. Comme le précédent, il est riche d'un grand nombre de passages de l'Ecriture; mais, quoique le style en soit diffus, il est moins chargé de mots. C'est encore à Surius que l'on est redevable de la seule édition que nous possédions jusqu'ici.

Vie de saint Rumolde. — Cet ouvrage appartient tout entier à notre auteur. Saint Rumolde, évêque de Dublin, souffrit, après le VIIIe siècle, une espèce de martyre à Malines, dont il est devenu le principal patron, et où il est honoré sous le nom de saint Rombauld. Thieri est moins diffus dans cet écrit que dans les précédents. Aussi les critiques ne le regardent ils que comme un éloge au panagyrique du saint évêque, prononcé par l'auteur devant le clergé de Malines ou devant ses moines, plutôt que devant le peuple, parce qu'il est écrit en latin Il y avait trois siècles entiers que le saint était mort, lorsque Thierri entreprit de retracer les beaux traits de sa vie. Il l'exécuta avec ce que purent lui apprendre les traditions du pays dont il n'était pas éloigné. Avec l'esprit et le savoir qu'il possédait, il est à croire qu'il sut faire un judicieux discernement de ce qu'on lui racontait des actions du saint et de ses miracles, pour n'en rapporter que ce qu'il jugea plus vraisemblable. Comme on n'avait rien de meilleur, pour la Vie de saint Rumolde, que cet écrit de Thierri, il a servi de canevas à

plusieurs légendes qui ont été composées dans la suite sur le même sujet. La première édition en est due aux soins de Mosander, supplémentateur de Surius, qui le publia en 1581, en tête du mois de juillet. Les continuateurs de Bollandus l'ont reproduit sur un manuscrit beaucoup plus correct avec un savant commentaire de plus de soixante-dix pages.

Vie de sainte Landrade. —Presque tous les bibliographes attribuent à Thierri une *Vie de sainte Landrade*, première abbesse de Bilsen, ou Bélise, au diocèse de Liége, morte sur la fin du VIIe siècle. C'est ce qui est attesté par tous les anciens manuscrits sur lesquels elle a été imprimée, et qui tous portent le nom de notre abbé. Il n'y a peut-être que Baillet et le P. Lelong, son copiste ordinaire, qui fassent quelques difficultés; mais elles sont loin de soutenir une critique judicieuse. Pourtant il faut avouer qu'il se trouve, dans l'ouvrage de notre auteur, plusieurs faits que l'on ne peut concilier avec le témoignage de l'histoire. Bulteau en avait déjà remarqué quelques-uns, lorsque les doctes successeurs de Bollandus, en discutant l'écrit à la lumière de leur sage critique, en ont fait sentir beaucoup d'autres, soit dans leurs observations préliminaires, soit dans leurs notes. Ce sont probablement tous ces défauts qui ont empêché dom Mabillon de publier cet écrit, quoiqu'il n'en eût pas de plus ancien pour l'histoire de la sainte. On ne peut nier que quelques-uns de ces défauts ne viennent de l'auteur, qui, dans l'éloignement où il était des temps de sainte Landrade, et manquant de bons mémoires, aura été obligé de suivre des traditions déjà éloignées de leur source. Mais il faut convenir aussi que les copistes peuvent bien y avoir eu leur part, ce qui nous paraît ressortir de la diversité des exemplaires. Surius et les Bollandistes l'ont publiée sur des manuscrits différents. C'est, sans contredit la seconde de ces deux éditions, enrichie d'un excellent commentaire, qui est la meilleure.

Vie de sainte Amalberge. — On s'accorde assez unanimement à regarder Thierri comme auteur de la *Vie de sainte Amalberge* ou *Amelberge*, vierge au diocèse de Liége, morte avant la fin du VIIIe siècle, et qu'il ne faut pas confondre avec une sainte veuve du même nom et du même pays, mais plus ancienne d'un siècle entier. Plusieurs raisons viennent à l'appui de ce sentiment. L'ouvrage, dans divers manuscrits, porte le nom de Thierri, quoique en d'autres il ne soit attribué à aucun auteur. De plus, on y reconnaît sa manière d'écrire, et l'on sait qu'il fit une longue résidence à Blandimberg, où la sainte était honorée d'un culte particulier. Les moines du lieu, qui connaissaient son talent, ne purent-ils pas le prier de leur écrire l'histoire de la sainte dont ils n'avaient point encore de légende? Thierri annonce lui-même qu'il ne put se refuser aux instances qu'on lui fit pour entreprendre l'écrit en question. Or cet aveu confirme notre conjecture. Ce qu'il ajoute ferait juger que c'était là son coup d'essai, quoique nous ayons compté pour son premier ouvrage la Vie retouchée de saint Bavon. Du reste, il faut convenir que cette légende de sainte Amalberge, n'est rien moins qu'un écrit exact, et que l'auteur y a fait entrer quantité de traits, sinon faux, au moins douteux, incertains et incompatibles avec la vérité positive de l'histoire. C'est ce qui l'a fait rejeter par dom Mabillon, qui s'est borné à en donner un simple extrait. Le P. Le Cointe n'en a pas jugé plus avantageusement, et Baillet ne fait nulle difficulté de la considérer comme un roman pieux. Les savants continuateurs de Bollandus n'en dissimulent pas non plus les vices, mais ils ont cru que l'on pouvait y remédier, en profitant de ce que l'écrit pouvait contenir de vrai ou de vraisemblable. Après avoir entrepris ce travail, ils l'ont exécuté d'une manière ingénieuse. Ensuite ils ont donné le texte de l'auteur, accompagné de ces mêmes explications et d'une foule de remarques et de notes qui y répandent une grande lumière.

Discours ou sermons. — Trithème, dans l'énumération qu'il fait des écrits de notre auteur, annonce des sermons prononcés devant ses frères, et cette assertion n'est nullement dénuée de fondement. En effet, le principal historien de Thierri atteste qu'il prêchait même en public, aux jours de grandes solennités; mais de tous ses discours, nous n'en connaissons que deux qui soient venus jusqu'à nous : l'un, sur saint Rumolde, dont nous avons déjà donné une notice, et l'autre, sur la translation de saint Tron et de saint Eucher. Celui-ci est imprimé dans le recueil de Surius, à la suite de la *Vie de saint Tron*, et fut prononcé devant les moines du lieu, au jour anniversaire de cette translation. On trouve dans ce morceau tous les défauts du siècle où il fut écrit; les oreilles y sont constamment assourdies par le retour continuel des consonnances et des rimes. A peu de lignes près, dans lesquelles Thierri touche quelques traits de la vie des deux saints, tout le reste consiste en lieux communs et pieuses moralités. Dans ce qu'il dit de saint Eucher, on voit qu'il s'agit du saint évêque d'Orléans, du même nom, qui, après avoir été exilé par Charles Martel, vint mourir à Saint-Tron, où il fut enterré.

Ouvrages attribués a Thierri. — Plusieurs bibliographes, au nombre desquels Vossius, Cave et le P. Lelong, comptent parmi les ouvrages de l'abbé Thierri des histoires en vers héroïques de l'Ancien et du Nouveau Testament; mais aucun d'eux ne nous instruit sur le caractère et le mérite de ces poésies. Ils n'indiquent pas même où se trouvait le recueil, ni s'il existait encore. Sigebert, contemporain de Thierri, dit, à la vérité, qu'il écrivit beaucoup en vers, et qu'il y réussit pour son temps; mais il ajoute immédiatement que ces pièces étaient courtes : *Eleganti ingenio multa breviter quidem, sed laudabiliter metrice scripsit*, expression qui ne permet pas d'entendre de

longs poëmes. Lilio Giraldi s'est encore plus écarté de la vérité, en attribuant à notre abbé des Vies de saints écrites en vers. On n'en connaît aucune qui ne soit écrite en prose. Il en est de ces Vies comme de celle de saint Benoît et de l'Histoire de sa translation, qu'Élie Dupin, sur la foi de Trithème, met au nombre des ouvrages de l'abbé Thierri. Le même Trithème lui attribue encore un recueil de lettres, que l'on ne retrouve plus nulle part.

On serait plus en droit de lui accorder cette collection de passages choisis des Pères et de canons des conciles, que Thierri fit copier par Rodolphe ou Raoul, sitôt qu'il l'eut fixé à Saint-Tron, où il ne tarda pas à devenir prieur, puis abbé, après Thierri. Raoul, qui en parle comme d'un recueil très-utile, dit qu'il fut un an à le transcrire. Que l'on observe le temps où cette collection fut faite, et l'on se persuadera sans peine qu'elle ouvrit la voie, et que, peut-être même, elle servit de modèle à celles de Pierre Lombard et de Gratien. Quoique Thierri ait employé à ce travail ceux de ses religieux qui avaient le plus de talent pour écrire, on ne doute pas qu'il y ait eu la principale part. Du temps de Sanderus, on conservait, parmi les manuscrits de l'abbaye d'Aulne, au diocèse de Liége, un *Traité des hiérarchies*, sous le nom de l'abbé Thierri. On ne connaît point d'auteur à qui ce travail puisse mieux convenir qu'à l'abbé de Saint-Tron, ce qui paraît appuyé par le lieu où se trouvait l'ouvrage manuscrit; mais il faudrait être à portée de le lire, supposé qu'il existe encore, pour savoir si l'auteur y traitait de la hiérarchie céleste et de la hiérarchie ecclésiastique, comme l'avait fait longtemps, avant lui, saint Denis l'Aréopagite, et pour juger comment il y a réussi.

THIERRY, moine de Fleury à la fin du xe siècle, que Trithème dit avoir été bien instruit des divines Ecritures et des lettres humaines, écrivit deux livres des statuts et coutumes de son monastère, qu'il dédia à Bernard, évêque de Vartzbourg, qui avait succédé dans ce siége à Hugues, en 998. Trithème rapporte les premiers mots de cet ouvrage, ou plutôt de l'épître dédicatoire. On a dans la *Bibliothèque de Fleury*, par le P. Dubois Célestin, deux livres des coutumes et usages de cette abbaye. Mais, outre qu'ils sont sans préface, ils contiennent divers règlements qui n'ont eu lieu qu'après le xe siècle: ainsi on ne peut dire que ce sont ceux que Thierry a recueillis.

THIERRY, nommé aussi DIEDERIC, était fils du comte Evrard et d'Amelrade, sœur de la reine sainte Mathilde. Brunon, archevêque de Cologne, prit soin de son éducation et de ses études. Adalberon, évêque de Metz, étant mort en 944, Thierry fut choisi pour lui succéder et ordonné par Henri archevêque de Trèves. D'un génie supérieur, il fut la lumière des hommes de lettres et parut né pour donner du lustre et du mérite à toutes choses. Il s'acquit une très-grande gloire dans les fonctions du sacré ministère et dans l'administration des affaires de l'Etat. Il s'appliqua à se mettre au-dessus de la noblesse de son origine par la sûreté et la probité de ses mœurs.

Ses écrits. — Thierry avait un respect singulier pour les lieux destinés au culte des saints. Il bâtit plusieurs églises et répara celles qui tombaient en ruine; pour donner plus d'éclat aux unes et aux autres, il rapporta d'Italie un grand nombre de reliques. Il eut soin de s'informer exactement ou sur les lieux, ou des personnes de connaissances de ce que l'on savait des actes de ces saints, et mit par écrit tout ce qu'il en avait appris, et fixa les jours auxquels on devait célébrer la fête de chacun des saints dont il avait eu des reliques. Nous apprenons toutes ces circonstances de Sigebert, auteur de sa Vie, qui avait lu l'ouvrage de Thierry: On possède encore les *Actes de saint Vincent, évêque et martyr*, et ceux de saint Félicien, évêque de Soligny; mais on prétend qu'ils sont antérieurs à la translation de leurs reliques à Metz, et que tout ce que l'on peut attribuer à l'évêque Thierry, c'est ce qu'on lit à la suite des *Actes de saint Félicien*, par forme d'appendice ou d'addition. L'évêque de Metz, y est-il dit, après avoir retiré du tombeau le corps de ce saint, l'envoya dans cette ville, le plaça ensuite dans le monastère de Saint-Vincent avec plusieurs autres reliques, dont on lui avait fait présent en Italie à la recommandation des empereurs.

On doit donc regarder comme perdu l'écrit dans lequel Thierry rendait compte de ce qu'il avait appris des actes des martyrs dont il rapporta les reliques à Metz. Un anonyme qui l'avait accompagné dans son voyage d'Italie, nous a laissé un mémoire sur le même sujet, sous le titre d'*Invention des corps des saints, par l'évêque Thierry, et de leur translation à Metz.* Il est divisé en quatre chapitres, dont le dernier finit par la donation que le Pape Jean XIII lui fit d'une partie du gril sur lequel saint Laurent avait été placé.

L'auteur de la *Vie de Thierry* lui attribue encore deux autres écrits. Le premier est une inscription en prose, l'autre une épitaphe, en douze vers élégiaques, destinée à orner le tombeau de son neveu, mort en 978, enterré dans l'abbaye de Saint-Vincent.

THIERRY, d'abord moine de Marmoutiers, puis nommé en 1056 abbé de Saint-Aubin d'Angers, sut faire respecter les franchises de son monastère, qu'il ne gouverna que cinq ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, arrivée le 26 decembre 1060. On conserva longtemps dans la bibliothèque de cet abbaye un manuscrit, grand *in-4°* ou petit *in-folio*, dans lequel sont représentés avec des figures les miracles de saint Aubin, évêque d'Angers, et patron du monastère, avec deux ou trois vers au-dessous de chaque figure, pour en donner l'intelligence. A la tête du manuscrit, l'auteur remarquait que ces miracles ont été tirés tant de la Vie du

saint, écrite par Fortunat de Poitiers, que des livres historiques de saint Grégoire de Tours et de Thierri, abbé de saint Aubin; sur quoi on ne doute nullement que cet abbé n'ait fait un recueil des miracles du saint évêque. Ce recueil aujourd'hui ne paraît plus nulle part; mais on croit que c'est de là principalement qu'ont été prises les leçons pour l'office de la translation du saint, ainsi que celles de l'octave de la même solennité, telles qu'on les retrouve encore dans le grand Légendaire de cette abbaye, écrit en 1273, par ordre de l'abbé Guillaume de Polori.

THIERRY, moine de Tholei au diocèse de Trèves, mais alors de la dépendance de l'église de Verdun, écrivit vers l'an 1080 la *Vie de saint Conrad*, archevêque de Trèves, qui fut honoré comme martyr après avoir souffert une mort violente en 1066. On voit ici non-seulement un auteur contemporain, mais un homme qui écrivait sur les lieux où s'étaient passés les faits. Thierry, cependant, n'était pas du pays; et il se fait passer lui-même pour moine étranger, à qui on avait ouvert depuis peu le monastère de Tholei. Aux instances de ses frères qui possédaient la dépouille mortelle du saint archevêque, il entreprit d'en écrire l'histoire, qu'il dédia à Thierry, évêque de Verdun. Il a assez bien exécuté son dessein, d'après la connaissance qu'il a pu avoir des événements qu'il y a fait entrer. On y découvre du choix et de l'ordre dans les choses, de la clarté et de la précision dans la narration. Son style est supérieur à tous égards à celui de l'époque, et dénote une connaissance profonde des anciens, et particulièrement des livres sacrés. Seulement son épître dédicatoire est un peu trop diffuse dans les louanges qu'il donne à Thierry. Son ouvrage divisé dans l'imprimé en trois longs chapitres, sans y comprendre l'épître dédicatoire, ne l'était ordinairement qu'en deux. Dans la première partie est décrite la vie du saint et son martyre; dans l'autre l'invention et la translation de son corps avec les miracles qui les suivirent. Cet ouvrage, accompagné des observations de ses savants successeurs, se trouve dans le recueil des Bollandistes, qui l'ont publié sur trois divers manuscrits.

THIERRY naquit en Allemagne, vers 1008, d'une des plus nobles familles du pays. Entré dans le clergé, il fut quelque temps chanoine de la cathédrale de Bâle, d'où il fut tiré pour remplir le siége épiscopal de Verdun, vacant par la mort de Richard, arrivée le sixième jour de novembre 1046. Presque aussitôt il eut la douleur de voir sa ville épiscopale et sa cathédrale détruites par les troupes de Godefroy le Bossu, duc de Lorraine; mais, par son zèle, il réussit à rétablir son église, qu'il fit consacrer par le Pape Léon IX, à son retour du grand concile de Reims, auquel il avait assisté lui-même. Thierry demeura toujours attaché au Saint-Siége jusqu'à ce que l'Eglise se vit troublée par la malheureuse division survenue entre l'empire et le sacerdoce, à l'occasion des différends du Pape Grégoire VII avec Henri IV, roi d'Italie et de Germanie. Thierry se conduisit d'abord avec beaucoup de sagesse envers l'une et l'autre puissance; mais il se déclara bientôt un des plus zélés partisans du roi contre le Pape. Non-seulement il fut un des prélats que ce prince assembla à Worms en 1076, pour déposer le Pape, mais il écrivit encore une lettre circulaire pour la convocation de cette assemblée. Il se trouva de plus à Utrech, avec plusieurs autres évêques à la suite du roi, qui y célébra la fête de Pâques de la même année, et qui avait résolu d'y faire excommunier le Pape. Mais lorsqu'il fallut en venir à l'exécution, Thierry en craignit les suites, et sortit furtivement de la ville. Arrivé à son église, il s'interdit toutes fonctions sacerdotales et confessa publiquement qu'il avait encouru l'excommunication. Presque aussitôt il chercha à faire la paix avec le Pape, à qui il écrivit à cet effet en lui renvoyant l'étole et l'anneau. Grégoire, touché de ces démarches, lui rendit ses bonnes grâces, et le fit absoudre des censures par Hérimanne de Metz. Quatre ans plus tard il se livra entièrement au parti de l'antipape Clément III que Henri avait fait introniser, et son faux zèle alla même jusqu'à chasser de son diocèse tous les clercs et les moines attachés au Pape Grégoire. Thierry mourut en 1088, après avoir renoncé au schisme et reçu l'absolution de l'excommunication.

Ses écrits. — Tout ce que l'on sait des productions de sa plume, c'est qu'il écrivit un grand nombre de lettres, tant aux Papes, surtout à Grégoire VII, qu'à Henri, roi de Germanie, et peut-être à d'autres. Mais, en quelque nombre qu'aient été ces lettres, il il ne nous en reste que deux. Il est fâcheux que les autres soient perdues, car on y trouverait de plus grands détails de la grande affaire qui agita alors l'Eglise et l'empire. La première, suivant l'ordre du temps, qui se trouve imprimée dans un des recueils de Goldast, est circulaire. L'auteur l'adresse en son nom à tous les archevêques, évêques, princes, ducs, marquis, comtes de l'empire romain, et à tout le clergé et le peuple attachés à la sainte Eglise. On y sonne le tocsin contre le Pape Grégoire VII, qu'on charge d'injures atroces, et qu'on se propose de déposer, à l'occasion de son différend avec le roi de Germanie. On peut le regarder comme le prélude de ce qui se fit à Worms, en janvier 1076. Elle est bien écrite, il y a de la pureté de style et de l'éloquence, mais une éloquence hérissée de pointes sanglantes.

L'autre lettre de Thierry, qu'on nous a conservée, est aussi bien écrite que la précédente. Elle se trouve dans les Actes des archevêques de Trèves, publiée par dom d'Acheri, dom Martène et dom Calmet, et dans les antiquités de Trèves par le P. Brower. Elle est adressée au Pape Grégoire VII, au sujet de l'ordination d'Egilbert, désigné archevêque de Trèves depuis dix ans: ainsi, elle fut écrite vers l'année 1080. Thierry la

termine par prier le Pape de lui faire savoir dans quels termes il se trouvait avec le roi. Il existe sous le nom de notre prélat un écrit en forme de lettres assez étendu, adressé au même Pape, que d'autres intitulent *Traité sur la division de l'empire et du sacerdoce.* Mais Sigebert et Trithème, d'après lui, nous apprennent que c'est la production d'un nommé Henri, ou Huenri, comme prononçaient les Allemands, ou même Guenerie qui d'écolâtre de Trèves, fut évêque de Verceil, et que cet auteur le publia sous le nom de Thierry, évêque de Verdun. Il est par conséquent à présumer qu'il ne la fit pas sans l'avoir préalablement communiquée à ce prélat, et que celui-ci le revit, y ajouta ou retrancha ce qu'il jugea à propos. Ainsi, il y eut quelque part, et l'ouvrage lui appartient en quelque sorte.

Sigebert a réussi assez bien à le caractériser, lorsqu'il dit que l'auteur, en traitant son sujet, ne charge point le Pape, à qui il parle comme à son supérieur et à son père; qu'il ne fait que lui exposer, avec les sentiments d'un cœur pénétré de douleur, ce que le bruit public l'accusait d'avoir dit et fait contre les lois divines et humaines. En effet, l'auteur de cet écrit proteste qu'il n'entreprend les détails dans lesquels il va entrer, que par affection et attachement pour le Pape. Il fait ensuite son éloge sur ce qu'il savait de sa conduite par lui-même ou par d'autres; éloge qu'il opposait, comme il l'assure, à ce que l'on publiait contre sa réputation. Ces bruits avaient six objets particuliers : les mœurs du Pape qu'on décriait; ses règlements contre les prêtres concubinaires qu'on trouvait trop rigoureux; l'action inouïe par laquelle il avait déposé le roi Henri; sa trop grande facilité à excommunier, et pour des sujets qui ne le méritaient pas; sa sentence par laquelle il prétendait délier les sujets du roi de leur serment de fidélité : enfin, son opposition aux investitures ecclésiastiques telles qu'elles existaient depuis longtemps. L'auteur rapporte dans le plus grand détail tout ce qu'on disait de lui sur ces derniers griefs; soit qu'on le dît effectivement, ou qu'il fît lui-même parler le public, afin d'avoir par là plus de liberté d'en avertir le Pape. Il faut avouer que les détails qui regardent en particulier la déposition des souverains, et l'absolution du serment de fidélité de leurs sujets, étaient capables d'embarrasser le Pontife romain et tout son conseil. L'auteur termine en conjurant le Pape, par l'affection et l'attachement qu'il avait pour lui, de lui fournir les réponses capables de détruire de semblables discours, dont il se trouvait accablé. On ne sait pas au reste quel fut le succès ou le sort de cet écrit. On savait qu'il avait existé autrefois, mais on ne le voyait plus paraître, jusqu'à ce que dom Martène et dom Durand les aient publiés sur un manuscrit de l'abbaye de Gemblours. Le copiste a eu soin, à la fin de son exemplaire, d'attribuer cet ouvrage à Guenerie, écolâtre de Trèves, qui y parle en la personne de Thierry, évêque de Verdun.

Il ne faut pas, après tout, confondre ce prélat, comme a fait Goldast, avec un autre Thierry de quelqu'un des monastères de Trèves, ni l'écrit qui porte son nom, avec un autre ouvrage divisé en deux livres, que celui-ci a publié contre le Pape Crégoire VII, et en faveur du roi Henri et de l'antipape Clément III.

THIERRY, moine de Saint-Ouen, ne nous est connu que pour avoir embrassé la profession monastique dans l'abbaye de Saint-Ouen, de Rouen, sous Nicolas de Normandie, qui en fut abbé pendant cinquante ans, depuis 1042 jusqu'en 1092, qu'arriva sa mort. Les bonnes études étaient alors en honneur dans cette maison, et Thierry s'y vit associé avec plusieurs confrères qui travaillaient à l'envi à cultiver les lettres, nommément la poésie sacrée et l'histoire.

Ses écrits. — Entre les productions de la plume de Thierry, il y en a en vers et d'autres en prose. Mais tous les savants ne s'accordent pas sur celles qui lui appartiennent dans l'un et l'autre genre. Personne ne disconvient aujourd'hui que la Vie écrite en vers de Saint-Ouen, archevêque de Rouen, après le milieu du VIIe siècle, ne soit un ouvrage de Thierry, et que ceux qui en ont voulu faire honneur à Fridegode, auteur anglais du Xe siècle, ont confondu ce saint prélat avec saint Owin, moine de Lichfeld, en Angleterre. Thierry a tiré tout le fond de son ouvrage d'une autre *Vie de saint Ouen*, que Surius a publiée sous le faux nom de Fridegode, après en avoir défiguré le style original, sous prétexte de le polir, mais que les Bollandistes nous ont donné depuis dans toute sa pureté. Notre poëte n'a fait que mettre en vers cette vie qui est en prose. Et comme il a choisi les vers léonins pour exécuter cette entreprise, ce genre d'écrire, qui emporte avec soi une nouvelle contrainte à cause de sa rime, a jeté dans sa versification une nouvelle platitude et une nouvelle obscurité. Ce poëme de Thierry est conservé à Saint-Ouen dans un manuscrit que l'abbé Nicolas regardait comme si précieux et si intéressant pour son monastère, qu'il a écrit lui-même au bas, ou fait écrire en son nom les imprécations les plus terribles contre quiconque l'enlèverait ou en déchirerait la moindre feuille. Il y a toute apparence que c'est là l'original du poëte et que la copie qu'en ont les Bollandistes en est venue. Ces hagiographes n'ont pas jugé à propos de publier cet ouvrage de notre poëte, par la raison qu'il ne contient rien qui ne soit encore mieux dans la prose qui en fait le fond. Ils se sont sagement bornés à n'en imprimer que les huit premiers vers de la préface, ou épître dédicatoire à Nicolas, afin qu'on puisse juger de la pièce par cet échantillon. Le P. du Moustier a fait plus d'honneur à cette épître; il l'a donnée en entier dans son *Neustria Pia* et y a inséré aussi d'assez longs fragments du corps de l'ouvrage.

Dom Mabillon a fait imprimer dans le second volume de ses *Analectes*, une Histoire

abrégée de tous les archevêques de Rouen, depuis la fondation de cette Eglise jusqu'aux premières années de Guillaume, surnommé *Bonne-Ame*, successeur de Jean de Bayeux, en 1079. L'ouvrage est intitulé : *Actes des archevêques de Rouen.* Il est visible que cet écrit a été dirigé par un moine de Saint-Ouen, qui vivait sous ce dernier archevêque. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à lire avec une légère attention la relation du tumulte arrivé dans cette abbaye, à la solennité de Saint-Ouen, le 24 août 1073, relation qui fait une partie considérable de l'écrit. On y remarque sans peine un moine du lieu, qui y parle avec impartialité et sans passion, comme témoin oculaire de toute la scène. C'est sur ces deux caractères, pris du temps et de la profession de l'auteur, que dom Mabillon a jugé qu'il pouvait être ou Thierry, dont il est ici question, ou Fulbert son confrère et son contemporain. Mais ce qui doit faire adjuger l'écrit à Thierry préférablement à Fulbert, est l'éloge en vers léonins de saint Mellon, premier évêque de Rouen, qui en fait partie. On a vu plus haut que Thierry avait un goût tout particulier pour ce genre de versification, et on ignore si Fulbert s'est livré à ce genre de travail.

Ces *Actes* sont non-seulement intéressants pour l'Eglise de Rouen, mais ils sont encore écrits avec beaucoup d'ordre, de jugement, de simplicité, de bonne foi. L'auteur y a retracé soigneusement et en peu de mots ce qu'on savait alors de plus certain sur l'histoire de chacun des archevêques de cette illustre métropole, sans chercher à grossir son volume par des traditions vulgaires, des lieux communs, ou des réflexions déplacées. Pour ceux des prélats dont on ne sait rien, il s'est borné à donner simplement leurs noms et à leur assigner leur rang de succession. Quant à ceux qui avaient leurs légendes séparées et connues, il a eu la sage discrétion d'y renvoyer et de s'étendre peu sur leur article. Saint-Ouen est de ce nombre, et Thierry nous avertit que la Vie en prose de ce saint évêque ne lui appartient pas. Il s'étend un peu sur saint Remi, frère du roi Pépin le Bref, et paraît avoir puisé cet éloge dans la Vie de ce prélat. Ce qu'il dit, dans cet article, du voyage que le prince Carloman, moine du Mont-Cassin, fit à Fleuri pour avoir des reliques de saint Benoît, est particulièrement digne de remarque.

Thierry commence son Histoire par une courte notice, mais exacte, de la province ecclésiastique de Rouen, et compte saint Mellon pour premier évêque de cette métropole. Mais comme il y avait alors différentes opinions sur ce point de critique, il propose un moyen fort sensé pour les concilier. A saint Mellon, qu'il suppose contemporain du Pape saint Clément, il fait succéder immédiatement Avitien, qui dans son texte est nommé Avidiame, et qu'il fait correspondre au temps du Pape saint Sylvestre, quoiqu'il y ait entre ces deux Papes deux siècles entiers ; mais cette erreur vient de la tradition de l'Eglise de Rouen à cette époque, et non pas de notre écrivain. Thierry est plus exact en disant qu'Avitien assista au premier concile d'Arles en 314 ; car il s'y trouva effectivement. Un des passages les plus curieux de cet ouvrage est la relation du tumulte dont il a été parlé. Elle est rapportée dans l'article de l'archevêque Jean de Bayeux, qui, par sa trop grande vivacité, donna occasion à ce tumulte. L'abbé Fleury, pour en perpétuer le souvenir, l'a fait entrer dans son Histoire ecclésiastique. Rien n'est plus propre à faire avantageusement connaître l'esprit de l'auteur, que la manière dont cette relation est écrite. Thierry, quoique partie intéressée, s'en est acquitté, non-seulement sans partialité, mais il y a même glissé de courtes réflexions et autres traits de piété, qui montrent combien il était touché du scandale survenu en cette occasion. Dom Mabillon, qui a publié ces Actes des archevêques de Rouen, les a tirés de l'original même de l'auteur. Dom Martène les a réimprimés de nouveau sur un manuscrit de dom Le Tellier, grand prieur de l'abbaye de Saint-Ouen, manuscrit qui, selon toute apparence, n'est autre que le précédent. La seule différence qu'il y a entre ces deux éditions est dans le titre : la première est intitulée *Acta* et la seconde *Historia archiepiscoporum Rothomagensium.*

A la suite de ces *Actes*, dans le manuscrit de dom Le Tellier, vient une autre *Histoire* des mêmes archevêques, mais plus abrégée que la précédente. Elle contient quarante-six distiques, autant que l'on compte d'archevêques de cette Eglise, depuis saint Mellon jusqu'à Guillaume Bonne-Ame inclusivement, sans toutefois y comprendre saint Nicaise. Dom Martène, qui n'a pas cru devoir publier ces distiques, ne doutait pas qu'ils ne fussent du même auteur que les *Actes*.

THIERRY de Chartres était né en Bretagne. Il eut pour frère Bernard, évêque de Quimper, en 1159. Othon de Frisingue en fait mention par ces paroles sur la province de Bretagne : *Est prædicta terra clericorum, acuta ingenia et artibus applicata habentium, sed ad alia negotia pene stolidorum feraxæ, quales fuerunt duo fratres Bernardus et Theodoricus*, etc.

Thierry nous est plus connu que son frère. Jean de Salisbury parle de son école, à Paris, où il avait pris quelques notions de rhétorique. Cette visite de l'auteur anglais a dû avoir lieu vers 1136.

Le professeur Breton enseigna ensuite la dialectique et n'avait pas grande révérence pour les topiques de Progon de Troyes, alors fort en vogue.

Ce Thierry ne serait-il pas le *Terricus* qui, au concile de Soissons, en 1121, prit la défense d'Abailard ? On examinait la doctrine de ce dernier sur la sainte Trinité ; on se demandait s'il fallait dire qu'il y a en Dieu trois tout-puissants ou un seul Tout-Puissant. Le légat Conon dit imprudemment qu'il

fallait dire trois tout-puissants; alors *Terricus* se levant, s'écria: *Et tamen non tres omnipotentes, sed unus omnipotens*, paroles mêmes du symbole de saint Athanase.

En 1148, il assista au concile de Reims qui condamna les erreurs de Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers, et les rêveries du chevalier Breton Eon de l'Etoile. A la suite de ce concile, Albéron, archevêque de Trèves, l'appela dans son diocèse. Depuis cette époque on ignore ce qu'il devint et quelle fut l'époque de sa mort.

On attribue à Thierry de Chartres des erreurs théologiques assez grossières. Comme tous les professeurs de son temps, il avait la manie de parler autrement que ses devanciers. Il enseignait, par exemple, que Dieu n'est présent en tous lieux que par sa puissance et non par son essence, *potentialiter et non essentialiter*. Nous connaissons cette opinion par une lettre où Gautier de Mortagne la réfute.

Abailard l'accuse aussi de donner aux paroles de la consécration une si grande puissance que, prononcées par n'importe qui, elles produisent leur effet.

On conserve à la bibliothèque Impériale un ouvrage manuscrit de notre auteur ayant pour titre: *De sex dierum operibus libri duo*. Comme ce titre l'indique, c'est une explication de l'œuvre des six jours, que Thierry prétend expliquer philosophiquement et par des raisons purement physiques, en suivant le texte littéral de la *Genèse*.

Ce manuscrit, le seul qui existe sans doute, nous a été conservé par un anonyme du XIIe ou du commencement du XIIIe siècle. Cet anonyme voulant faire un présent à une dame, amie des lettres, qui n'est pas nommée, n'eut rien de mieux à lui offrir que l'ouvrage de Thierry sur l'œuvre des six jours, « livre, dit-il, que Rome a déjà placé dans ses archives. » Il en parle comme d'un ouvrage de la plus haute philosophie, dans lequel l'auteur est parvenu à déterminer, par les seules notions des sciences physiques, les procédés par lesquels Dieu a tiré le monde du chaos. Pour lui, s'il a ajouté un traité du même genre au travail du maître, on ne doit le considérer que comme un glaneur qui ramasse les épis échappés à la faux d'un vigoureux moissonneur. Si son travail a quelque mérite, il en rapporte la gloire à celui qui le lui a inspiré. Des deux traités qui composent ce manuscrit, le premier seul est de la plume de Thierry de Chartres. Voici comment celui-ci résume son système de la création par les seules forces physiques. On peut y voir à quel inconcevable état d'imperfection en étaient encore au XIIe siècle les données des sciences naturelles.

« Il suit de tout ce que j'ai exposé, dit-il, que, dès le premier jour, le mouvement circulaire imprimé à tout le système céleste fit jaillir la lumière qui illumina la région de l'air. Cet air ainsi échauffé communiqua sa chaleur aux eaux qui, produisant la vapeur, donnèrent sa forme et sa couleur au firmament; le firmament à son tour, renferma dans les vapeurs qui le constituaient assez de chaleur pour dessécher la terre et lui donner les moyens de produire, ou la fécondité, tel fut l'ouvrage du troisième jour; du reste des vapeurs suspendues dans l'atmosphère et de la chaleur surabondante qui y était mêlée les astres furent créés, tel fut l'ouvrage du quatrième jour; le mouvement et l'influence de ces corps de feu échauffant les eaux, et par là le communiquant à la terre, donna naissance aux diverses espèces d'animaux que nous voyons, ce qui arriva les cinquième et sixième jours; on ne conçoit pas, conclut l'auteur, une autre manière d'expliquer la création successive des objets sensibles dont se compose cet univers. »

On peut remarquer ici que les théologiens du temps ne firent aucune réclamation sur ce système, ou du moins ces réclamations, si elles ont existé, ne sont point parvenues jusqu'à nous.

Thierry passait pour le premier physicien de l'Europe, à cette époque; on peut par là juger de la science des autres; toutefois on trouve dans cet ouvrage des observations justes et fondées sur l'expérience.

L'auteur jouissait d'une si grande considération parmi les savants ses contemporains, que, non content de le consulter, plusieurs lui dédiaient leurs ouvrages; ce qui fait penser qu'il avait composé d'autres écrits qui n'ont pas été conservés.

THIERRY d'Alsace, comte de Flandre. Il fut le compétiteur de Guillaume Cliton, dit le Normand, à la souveraineté du comté de Flandre qu'il posséda sans rival après la mort de Guillaume, arrivée en 1128. Il fut appelé *in alloquio blandus, in negotio justus, in imperio moderatus*. Proche parent de Charles le Bon et petit-fils de Robert le Frison, il s'appliqua à donner à la justice régulière toute la force, toute l'extension dont elle était alors susceptible. Dans le catalogue des lois qu'il a portées, on trouve cette disposition que ceux qui ne les observeraient pas devaient être retranchés du corps de l'Eglise. Elles ont principalement pour but d'éteindre les vengeances particulières et de laisser punir les crimes par les tribunaux, organes de la justice du souverain; diverses sortes de rapines et de brigandages communs à cette époque y sont énumérées.

Le comte Thierry a laissé plusieurs monuments de sa piété. Outre ses quatre voyages à la terre sainte, et dont le dernier eut lieu en 1163, peu avant sa mort, arrivée en 1168, à Gravelines, il a fondé et doté plusieurs monastères et églises; les Bollandistes lui attribuent, entre autres, l'érection de celle de Saint-Basile, à Bruges. Les historiens citent encore comme fondés par lui, les monastères de Clairmarais dans l'ancien diocèse de Saint-Omer et celui de Loz (*Laus B. Mariæ*) du diocèse de Tournay. Il dota encore richement l'abbaye d'Eeschoet, qui appartenait au diocèse de Bruges et qui était une communauté de moines augustins.

La charte qui renferme ces dernières donations est rapportée, au moins en grande partie, dans le *Gallia Christiana*. On y voit que ces dons consistaient en propriétés, en droits, en revenus considérables.

Outre un assez long traité passé entre le roi d'Angleterre et le comte de Flandre, en 1163, on connaît encore deux lettres adressées à Thierry, l'une par le roi Louis VII, l'autre par le Pape Eugène III. Il y a aussi deux lettres écrites par lui-même à l'abbé Suger. La première, à l'occasion des troubles excités par Robert, comte de Dreux, frère du roi de France, à son retour de la terre sainte. L'autre pour prier l'illustre ministre, abbé de Saint-Denis, de confirmer le choix qu'il venait de faire d'un nouvel évêque d'Arras.

THIERRY, abbé de Saint-Eloi, de Noyon, dès 1123, fut nommé évêque d'Amiens en 1144 et mourut à la fin d'octobre 1163 ou 1164. Louis VII avait voulu l'emmener à la croisade, mais un ami de Thierry écrivit à saint Bernard pour lui représenter que sa mauvaise santé et sa modique fortune ne lui permettaient pas de faire ce voyage; on se contenta de le faire contribuer par argent. Pour être exempté de cette taxe il écrivit à Suger une lettre de quelques lignes. Dans une autre lettre presque aussi laconique, il lui demande de donner au monastère de Saint-Riquier un abbé digne de cette maison.

Nous n'avons pas d'autres écrits de cet évêque; mais ajoutons que, malgré sa pauvreté, il fut le bienfaiteur des chanoines réguliers de Saint-Acheul et de Saint-Martin d'Amiens. Il gouverna saintement son diocèse.

THIERRY, religieux de l'abbaye de Berne, près Hensden, diocèse d'Utrecht, avait composé des histoires et des homélies. Valère André, Swert, Hugo le Paige, etc., en ont parlé; sans quoi nous n'aurions aucune donnée sur ces écrits qu'on représente comme les œuvres d'un saint et savant personnage, infatigable écrivain, élégant orateur, historien distingué. C'est tout ce que nous en savons. Il mourut vers le milieu de l'année 1168. L'abbaye à laquelle il appartenait était de l'ordre des Prémontrés.

THIETMAR, abbé de Gemblours, au XIe siècle, sans cesser d'aimer la pauvreté de Jésus-Christ, ne laissa pas d'augmenter les biens de son monastère, et de continuer à embellir l'église. Il était à l'égard des infirmes, des enfants qu'on élevait à Gemblours, des hôtes et des pauvres, tel que l'exige saint Benoît. Pour ce qui regarde la Vie de saint Remacle, qu'on attribue à Thietmar, elle est encore manuscrite. Il serait curieux de connaître le motif qui le porta à l'écrire, puisqu'on en possédait déjà deux autres; l'une écrite vers l'an 850, par un moine anonyme de Stavelo, l'autre, par Hériger, abbé de Laubes, à la fin du siècle suivant. On possédait une relation des miracles du même saint, qui a été poussée successivement par trois différents auteurs jusqu'en 1008. Il est à croire que Thietmar a commencé la sienne à cette époque et a conduit la suite de ces merveilles jusqu'au temps qu'il écrivit. Il faudrait au reste avoir son écrit sous les yeux, pour pouvoir juger de l'exécution de son dessein.

THOMAS Ier, l'un des plus savants prélats de son époque, naquit à Bayeux sur le milieu du XIe siècle. Ses études terminées il fut nommé chanoine, et bientôt après, trésorier de la cathédrale de Bayeux. En 1066, Thomas passa en Angleterre avec l'évêque de Bayeux, et en 1070 il fut élevé sur le siége de l'archevêché d'York par le roi Guillaume; mais il ne fut sacré qu'après le mois d'août. L'année suivante il fut accusé devant le Pape Alexandre II, d'être entré dans l'épiscopat contre la disposition des saints canons, qui en excluent les fils de prêtres. Comme l'accusation était véritable, Thomas fut déposé; mais Lanfranc archevêque de Cantorbéry, en considération de sa science et des services qu'il pouvait rendre à l'Eglise, le fit rétablir sur son siége. Thomas prit un soin particulier de son Eglise, et veilla surtout à y ériger une bonne école pour l'instruction des clercs. En 1075 il assista au grand concile tenu à Londres, et dans lequel furent faits divers règlements importants pour la bonne discipline. Il paraît qu'il assista aussi à un autre concile tenu à Winchester l'année suivante. Thomas mourut le 18 novembre de l'an 1100.

SES ÉCRITS. — Plusieurs anciens auteurs parlent avec beaucoup d'éloge de la science et des travaux littéraires de l'archevêque Thomas. Stubs déclare qu'il employait la plus grande partie de son temps, tantôt à étudier, tantôt à enseigner, d'autres fois à composer soit en prose soit en vers, où à faire des rhythmes, qui tiennent de la nature de la prose et de la poésie, ou enfin à noter des chants ecclésiastiques, dont la lettre était presque toujours de sa composition. Il nous reste bien peu de choses de toutes ces productions de son esprit. Nous n'avons de ses poésies que l'épitaphe du roi Guillaume le Conquérant qu'Orderic Vital a pris soin de nous conserver. Elle est en huit vers élégiaques, dans lesquels le poëte a voulu établir une espèce de rime. Les quatre premiers vers sont tolérables; mais les autres sont d'une platitude extrême, de sorte que la pièce ne répond nullement à la grandeur du sujet. Il peut se trouver dans les anciens lectionnaires de l'église d'York quelques morceaux d'hymnes sacrées, et autres prières que l'archevêque Thomas composa pour les offices ecclésiastiques. Quant à ses écrits en prose, deux lettres seulement sont venues jusqu'à nous. L'une est adressée à Lanfranc, et fait la onzième de son recueil. Elle est assez bien écrite et d'un style laconique. La seconde se trouve dans les *Annales* de Roger de Hoveden. C'est proprement l'attestation d'un miracle opéré sur notre auteur par l'intercession de saint Cutbert, honoré d'un culte particulier dans la cathédrale de Durham. La relation de la maladie que les médecins avaient jugée incurable et le récit

de la guérison contiennent la première et la plus grande partie de la lettre; la seconde partie est consacrée à la reconnaissance qu'en avait le prélat et à décharger l'église de Durham des droits et redevances qu'elle devait à l'église d'York. Enfin on possède la profession d'obéissance, que Thomas fit à Lanfranc son primat, aussitôt après qu'il eut été sacré archevêque d'York. Milon Crispin l'a inséré dans la vie de celui-ci, afin de la transmettre à la postérité. Elle est courte, mais édifiante et bien écrite.

THOMAS, second du nom, surnommé le Jeune, pour le distinguer de son oncle paternel et son prédécesseur sur le siége épiscopal d'York, était normand de nation, et né à Bayeux. Doué d'une science profonde et de toutes les vertus chrétiennes, il méprisa les avantages terrestres pour se consacrer au service de Dieu dans l'état ecclésiastique. D'abord il fut clerc de la chapelle de Henri Ier, roi d'Angleterre, puis élevé à la dignité de prévôt du monastère de Beverley et ensuite promu au gouvernement de l'Eglise d'York, en 1108, après la mort de Gérard archevêque de cette ville. Mais il ne fut sacré que le vingt-sept juin 1109. Aussitôt après son ordination il reçut le pallium, et ordonna lui-même divers évêques pour les îles Orcades et autres Eglises d'Ecosse. Thomas gouverna son Eglise avec toute la vigilance d'un bon pasteur, l'enrichit de biens considérables ainsi que plusieurs autres, et termina ses jours à Beverley en février 1114.

Ses écrits.—Quoique les écrivains n'aient pas parlé de ses écrits, plusieurs bibliographes des derniers siècles lui en attribuent quelques-uns. Jean Balcé et Simler après lui attestent que Thomas composa un *Livre des offices* à l'usage de son Eglise. Il entra dans le goût d'un grand nombre de pieux personnages de son temps, qui se plurent à composer des chants ecclésiastiques. Notre pieux archevêque en composa lui-même un recueil, mais nous ne savons, s'il s'en trouve encore aujourd'hui quelque partie dans les anciens manuscrits. Le différend entre Thomas et saint Anselme de Cantorbéry, touchant la profession d'obéissance, que le premier refusait de faire à l'autre comme à son primat, donna lieu à plusieurs lettres de part et d'autre. On a cinq lettres de saint Anselme à ce sujet; mais il ne nous en reste de la part de Thomas qu'une seule entière, avec le fragment d'une autre, qui paraît avoir été la dernière de son côté sur cette contestation. Celle de notre archevêque, que l'historien Edmère et le P. Alford ont insérée dans leurs histoires, est d'un bon style et écrite avec politesse. Elle renferme quelques faits historiques; mais elle tend principalement à éloigner l'exécution de la profession d'obéissance à l'Eglise de Cantorbéry que saint Anselme exigeait de lui suivant la coutume.

THOMAS (saint), archevêque de Cantorbéry, né le 21 décembre 1117. Il y a, dans sa naissance, quelques particularités que nous ne pouvons point passer sous silence.

Son père Gilbert, surnommé Becket, était natif de Normandie. Jeune encore il vint en Angleterre et s'étant établi à Londres, il en devint un des principaux citoyens. En effet, nous le trouvons vers l'an 1120, shérif ou vicomte de cette cité, alors déjà fort importante.

Il avait pris la croix dans sa jeunesse et était passé en terre sainte avec un de ses parents, nommé Richard, qui lui servait d'écuyer. Ils y furent faits prisonniers l'un et l'autre et donnés à un émir ou prince des Sarrasins. Celui-ci, trouvant en Gilbert quelque chose de plus distingué que dans ses compagnons, le prit en une sorte d'affection, souvent même il le faisait venir en sa présence pour lui parler de sa patrie lointaine et des mœurs des peuples de l'Europe.

Ces récits, ces descriptions du pays natal, ses aventures et ses malheurs inspirèrent le plus vif intérêt à la fille unique de l'émir, et de là à un sentiment plus tendre il n'y avait qu'un pas. Un jour elle trouva moyen d'entretenir seul le jeune captif et lui demanda d'où il était et en quoi consistait la religion chrétienne. Gilbert lui dit qu'il était d'Angleterre, de la ville de Londres, et pour la religion il la lui expliqua du mieux qu'il lui fut possible. Sur la demande de la jeune musulmane, s'il souffrirait volontiers la mort pour son Dieu et pour le nom du Christ, il répondit qu'il le ferait de grand cœur. Aussitôt, avec la vivacité qu'on ne retrouve que dans ces ardents climats de l'Orient, où plutôt avec toute la foi d'une néophyte que la grâce a touchée, elle lui déclare qu'elle veut se faire chrétienne, à cause de lui, pourvu qu'il lui donne sa parole de la prendre pour épouse. Le prisonnier fort embarrassé ne répondit rien, et, malgré les pressantes instances de la jeune fille, il remit de jour en jour à le faire.

Sur ces entrefaites il parvint à s'évader avec ses compagnons et à retourner en Angleterre.

Peu de temps après la fille de l'émir s'enfuit également de la maison paternelle et s'embarqua avec quelques pèlerins du nord de l'Europe qui la conduisirent jusqu'en Angleterre. Pour se guider dans ce pays étranger pour elle, elle ne savait que deux mots: Gilbert et Londres, et elle allait les redisant par les rues de cette ville, lorsque, par un hasard providentiel, elle fut rencontrée par l'écuyer Richard qui la reconnut et courut en avertir son maître. Gilbert étonné au delà de toute mesure, la plaça chez une veuve respectable et alla demander conseil à l'évêque de Londres à qui il raconta toute la suite de cette histoire. D'après l'avis du prélat, la jeune musulmane fut baptisée et prit le nom de Mathilde, puis elle épousa Gilbert Becket, et le 21 décembre 1117, elle lui donna un fils qui reçut au baptême le nom de Thomas, à cause de l'apôtre dont on célébrait ce jour-là la fête.

Après avoir joui dans la ville de Londres

d'une grande considération acquise par son mérite et ses vertus, Gilbert mourut en 1138, laissant son fils exposé à tous les dangers que court dans le monde une jeunesse sans expérience et sans guide.

Dans la suite de cet article, nous aurons plus d'une fois recours à la nouvelle *Histoire de l'Eglise universelle* de l'abbé Rohrbacher, que nous nous proposons de suivre en très-grande partie dans les récits et dans les appréciations historiques qui ressortent de notre sujet.

Nous avons laissé le jeune Thomas Becket en quelque sorte abandonné à lui-même par la mort de son père ; heureusement sa pieuse mère lui avait inspiré, dès ses premiers ans, la crainte de Dieu et une tendre dévotion envers la très-sainte Vierge. Elle l'accoutuma aussi de bonne heure à la pratique de l'obéissance et du renoncement à sa volonté propre : de plus il n'entreprenait jamais rien d'important sans consulter des personnes éclairées et vertueuses, ce qui lui évita bien des chutes et bien des dangers.

Il avait commencé ses études dans un monastère de chanoines réguliers et il alla les continuer aux écoles de Londres qu'il fréquenta jusqu'à l'âge de vingt et un ans, époque à laquelle il perdit sa bonne et pieuse mère. Après être resté environ une année sans travailler, il comprit à quel péril l'exposait le désœuvrement et il se rendit à Oxford, puis à Paris, où il acheva de se perfectionner dans l'étude du droit canonique et dans les différentes parties de la littérature que l'on y enseignait alors.

De retour à Londres, il s'attacha comme secrétaire à la cour de ville et ne tarda pas à y faire preuve de capacités supérieures. Retiré ensuite à la campagne chez un jeune seigneur de ses amis, il devint passionné pour la chasse. Un jour qu'il chassait au vol, son faucon s'abattit sur un canard et disparut avec lui dans les eaux d'une rivière. Thomas, qui tenait à ne pas perdre son oiseau favori, se précipite dans l'eau à sa poursuite, et bientôt le courant l'entraîne à un mille de distance. C'en était fait de sa vie, il allait passer sous la roue d'un moulin, lorsque cette roue s'arrêta tout à coup. Le jeune chasseur vit dans cet événement quelque chose de providentiel et résolut de revenir entièrement à Dieu qu'il commençait à trop oublier ; il retourna donc à Londres où ses vertus et ses talents lui eurent bientôt acquis une grande considération. On admirait surtout en lui une intégrité et une droiture inflexibles qui lui faisaient détester même l'ombre du mensonge.

Thibaut, abbé du Bec, qui fut élevé sur le siége archiépiscopal de Cantorbery en 1138, était le compatriote et l'ami du père de Thomas ; l'archevêque donc, à qui Thomas fut recommandé, lui offrit une place dans sa maison. Thomas alla le joindre : il était grand, bien fait de sa personne, d'une figure qui prévenait en sa faveur. A ces avantages il joignait une grande facilité et beaucoup d'élégance de parole. Peu avant l'époque dont nous parlons, il avait embrassé l'état ecclésiastique. Thibaut eut bientôt reconnu de quelle utilité pouvait lui être un sujet aussi capable. Il lui permit donc de faire un voyage en Italie et d'étudier pendant un an le droit canonique à Bologne. Il passa aussi quelque temps à Auxerre. A son retour en Angleterre il reçut le diaconat et l'archevêque le nomma successivement prévôt de Beverley et chanoine de Lincoln et de Saint-Paul de Londres, puis archidiacre de Cantorbéry. Cette dernière dignité était des premières du royaume. Elle donnait droit à celui qui en était revêtu de siéger à la chambre des lords, après les évêques et les abbés. Thibaut l'envoya plusieurs fois à Rome pour des négociations importantes dont il s'acquitta toujours avec succès.

Thibaut, ayant refusé de travailler à faire parvenir au trône Eustache, fils du roi Etienne, ce qui était contraire aux conventions arrêtées entre ce dernier et Henri II, fut exilé du royaume ; mais peu après il y fut rappelé de la manière la plus honorable. L'archevêque n'avait agi en toute cette affaire que par les conseils de Thomas Becket, et ce fut celui-ci qui assura la possession de la couronne à Henri II.

Ce prince monta sur le trône en 1154, et, trois ans après, sur les bons témoignages que l'archevêque de Cantorbéry lui donna de la capacité et de la vertu de son archidiacre, il le nomma chancelier d'Angleterre. L'intégrité et la douceur du nouveau dignitaire lui acquirent l'estime et l'affection des sujets et du monarque. Ce dernier le chargea de l'éducation du prince Henri, son fils, afin qu'il lui apprît, avec l'amour de la vertu, l'art difficile de gouverner les hommes. Il l'envoya vers ce temps en France pour négocier un traité entre les deux couronnes et arrêter le mariage du prince royal d'Angleterre avec Marguerite de France, fille de Louis le Jeune.

A cette époque, le train de maison du chancelier était fort fastueux, et, en le voyant passer, les gens du pays disaient en France : Quel homme doit donc être le roi d'Angleterre, quand son chancelier voyage en tel équipage ! Toutefois, malgré tant de vanité et au milieu des délices, Thomas conserva toujours une grande pureté de mœurs et une parfaite régularité de conduite.

Pendant qu'il terminait quelque affaire du roi son maître en Guienne, Jean de Salisbury lui adressa deux ouvrages qu'il faisa t paraître, le *Polycratique ou amusements des courtisans* et la *Métalogique*.

Thibaut, archevêque de Cantorbéry, étant mort en 1161, le roi pensa à lui donner pour successeur Thomas dont il connaissait tout le mérite. Le peuple de Cantorbéry et d'Angleterre le regardait aussi comme le plus digne de ce grand siége. Quand le prince s'en ouvrit à son chancelier, celui-ci, pour toute réponse, lui montra en souriant ses

somptueux habits de courtisan, qui n'indiquaient certes pas de la disposition à quitter le monde pour s'adonner aux travaux de l'épiscopat. Il prédit de plus au roi qu'il ne tarderait pas à retirer à l'archevêque les bonnes grâces dont il avait honoré le chancelier. « Sachez, lui disait-il, que si cela arrive, vous m'ôterez bientôt votre amitié, et elle se changera en une haine mortelle. Vous demanderez de moi des choses et vous faites déjà sur l'Eglise des entreprises que je ne pourrai souffrir; les envieux en profiteront et mettront entre nous une division éternelle. »

Le roi n'en persista pas moins dans sa résolution et Thomas fut élu. Il n'accepta que sur les pressantes invitations du cardinal Henri de Pise, légat du pape, et fut sacré évêque le 3 juin 1162, par Henri, évêque de Winchester, en présence du jeune roi.

Dès ce moment, Thomas devint un autre homme, et le commencement de son épiscopat devint aussi pour lui le commencement d'une nouvelle vie.

Comme les chanoines de sa cathédrale étaient moines, il prit leur habit. Sa vie était très-austère, ses aumônes sans bornes. Les pauvres étaient comme ses enfants et regardaient sa maison comme la leur propre. Il reprenait avec liberté les vices des grands, et l'amitié que le roi lui avait conservée n'était employée par lui qu'à réprimer leurs injustices.

Cette bonne intelligence servait beaucoup à la prospérité de l'Eglise et de l'Etat. Malheureusement elle fut de bien courte durée.

Dès l'année 1163, l'archevêque ne voulut plus conserver la charge de chancelier, et sa démission déplut beaucoup au roi; puis Henri s'emparait des biens et des revenus des évêchés et des autres bénéfices, quand ils venaient à vaquer, et il en faisait durer la vacance le plus possible. C'était là une violation manifeste des prescriptions ecclésiastiques et Thomas réclama vivement contre un pareil abus. L'archevêque s'opposait encore aux prétentions des juges laïques qui citaient à leur tribunal les ecclésiastiques, quoique ces citations fussent contraires aux immunités fondamentales de l'Eglise d'Angleterre. Enfin, un dernier sujet de mécontentement pour le roi fut le zèle avec lequel le prélat s'élevait contre les officiers de la couronne qui opprimaient les églises ou en usurpaient les biens.

Telles furent les causes des persécutions que le roi fit souffrir à l'archevêque. Il commença par exiger des évêques qu'ils fissent serment d'observer et de maintenir toutes les coutumes du royaume. Thomas, qui s'apercevait bien que ce mot *coutumes* permettrait au roi de continuer à envahir les biens du clergé, ne voulut l'admettre qu'avec cette restriction : *sauf notre ordre*, c'est-à-dire, sauf les droits de l'épiscopat. Ces paroles, qui se retrouvaient dans le serment de fidélité étaient toutes naturelles, et leur non-acceptation prouva la mauvaise foi du prince. Parmi les évêques, plusieurs, oubliant leur devoir pour se rappeler qu'ils étaient courtisans, se rangèrent de l'avis du monarque. Celui-ci pressait de son côté l'archevêque par ses promesses et ses caresses. Les grands lui représentaient que, pour un mot, il exposait l'Eglise aux derniers malheurs. Un abbé cistercien vint même le trouver, à ce qu'il disait, de la part du pape, pour le presser d'accéder à la volonté du roi. Enfin Thomas se rendit et promit, d'abord à Oxford, puis à Clarendon, d'observer les coutumes sans aucune restriction. Voici en quoi consistaient ces coutumes.

« A la vacance d'un bénéfice quelconque, le roi le gardera et en percevra les revenus domaniaux, et quand il faudra pourvoir à cette Eglise ou à ce bénéfice, le roi en mandera les principales personnes, et l'élection se fera en sa chapelle, de son consentement, et par le conseil des personnes qu'il y aura appelées de son côté. Dans cet endroit même le nouvel élu fera hommage-lige au roi, promettant, avant d'être sacré, sauf son ordre, de lui conserver la vie, les membres et sa dignité temporelle. »

On peut voir ici déjà que le roi pouvait désormais à son gré confisquer la liberté, les élections et les priviléges de l'Eglise. Voici un autre article non moins subversif.

« Les clercs cités et accusés de quoi que ce soit, étant avertis par le justicier du roi, viendront à sa cour pour y répondre à tout ce qu'elle jugera à propos de leurs demander, en sorte que le justicier du prince enverra à la cour de l'Eglise pour voir comment l'affaire s'y traitera, et si le clerc est convaincu, l'Eglise ne devra plus le protéger. »

L'historien Lingard observe que l'on changeait complétement, par cet article, la jurisprudence suivie jusque-là en pareille matière.

Chaque article de ces prétendues coutumes tendait à attribuer au roi le pouvoir en dernier ressort sur les affaires ecclésiastiques. Ainsi, par exemple, un évêque ne devait point quitter son diocèse et traverser la mer sans la permission du roi. De nos jours, en France, nous avons vu s'exercer la même tyrannie.

Enfin un autre article portait que les appellations doivent aller de l'archidiacre à l'évêque, de celui-ci à l'archevêque, et si ce dernier manque à faire justice, on doit venir enfin au roi pour terminer l'affaire par son ordre dans la cour de l'archevêché.

Tels furent donc les abus que Thomas, obsédé par les remontrances craintives de la plupart des évêques, promit de laisser subsister et de reconnaître comme lois du royaume. Il ne tarda pas à en éprouver le plus vif repentir.

Comme il s'en retournait, son propre porte-croix lui reprocha cette espèce de prévarication et aussitôt le saint prélat dit en soupirant : « Je m'en repens de tout mon cœur. J'ai lâchement trahi l'Eglise, et je me

juge indigne d'exercer les fonctions sacerdotales, jusqu'à ce que j aie reçu l'absolution de Dieu et du Pape. » Aussitôt, en effet, il envoya au Souverain Pontife pour confesser sa faute et en demander le pardon.

Le Pape Alexandre qui, pour lors, était à Sens, le consola par sa réponse, en lui envoyant l'absolution qu'il sollicitait et l'ordre de continuer à s'acquitter des fonctions d'un zélé et d'un fidèle pasteur (16).

Il n'en fut pas de même du roi Henri. Quand il apprit que le saint archevêque revenait contre ce qui s'était fait à Clarendon, il entra dans une furieuse colère et commença à le persécuter. « Prince téméraire et malavisé, dit Bossuet, que ne peut-il découvrir de loin les renversements étranges que fera un jour dans son Etat le mépris de l'autorité ecclésiastique et les excès inouïs où les peuples seront emportés quand ils auront secoué ce joug nécessaire..... il a tout fait fléchir à sa volonté, et il n'y a plus que le saint archevêque de Cantorbéry qu'il n'a pu encore ni corrompre par ses caresses, ni abattre par ses menaces. »

Notre saint, voyant qu'il ne pouvait plus faire aucun fruit dans son Eglise, essaya de passer en France où le Pape était encore; mais il en fut empêché par les vents contraires. Cette circonstance anima encore plus le roi contre lui.

L'historien anglais Lingard nous fait un tableau effrayant des accès de colère de ce prince : « Sa colère, dit-il, était la frénésie d'un insensé ; sa furie, celle d'une bête féroce. »

Ne pouvant amener le Pape à ses projets contre l'archevêque, le roi parvint, par ses importunités, à en obtenir que la légation d'Angleterre serait retirée à Thomas et donnée à Roger, archevêque d'Yorck. Mais le Pape y mit pour condition que l'Eglise de Cantorbéry avec son pasteur ne serait point soumise au nouveau légat. C'est ce que l'on voit dans les lettres qu'à ce sujet il écrivit au prélat persécuté. La première de ces lettres est datée de Sens, le 5 mars. Il l'y exhorte à traiter momentanément le roi avec douceur

Le différend s'animait cependant de plus en plus par les intrigues des courtisans. Ils en vinrent à faire craindre au roi pour son autorité, s'il ne parvenait à faire céder l'archevêque.

Le prince rassembla donc à Northampton tous les évêques et les prélats de son royaume, et cita Thomas à comparaître devant eux. Tous, deux exceptés, se rappelèrent trop qu'ils étaient courtisans, et le bruit s'étant répandu que le roi en voulait à la vie du saint ou du moins à sa liberté, les prélats prévaricateurs se hâtèrent de lui donner le lâche conseil de céder à la volonté du roi : « Mes frères, leur répondit Thomas, le monde, vous le voyez, frémit contre moi; mais ce qui m'est bien plus sensible, c'est que vous-mêmes m'êtes tous contraires. Quand je me tairais, les siècles futurs raconteront comment vous m'avez abandonné au fort du combat. Vous venez de me juger deux fois en deux jours, moi qui suis votre archevêque et votre père, et, d'après vos discours, je conjecture que vous êtes disposés encore à me juger dans le for séculier, non-seulement au civil, mais au criminel. Or, je vous défends a tous, en vertu de l'obéissance et sous peine de perdre votre ordre, d'assister au jugement où l'on prétend me juger, et de peur que vous ne le fassiez, j'en appelle à l'Eglise romaine. Si les séculiers mettent la main sur moi, je vous ordonne aussi d'employer pour ma défense les censures ecclésiastiques. Au reste, sachez-le, bien que le monde frémisse, que l'ennemi s'élève, qu'il détruise mon corps, avec l'aide de Dieu, je garderai mon troupeau intact. »

Après ces courageuses paroles le saint alla célébrer la messe, et, comme par un pressentiment de ce qui pouvait arriver, il la dit en l'honneur de saint Etienne, premier martyr; puis, la croix à la main et revêtu de ses ornements épiscopaux, il alla à la résidence royale. Les évêques présents voulaient qu'il déposât sa croix : « Non, non, disait le courageux prélat, elle me fait combattre sous l'étendard de mon Dieu. Pour ce qui peut arriver je m'en remets à la justice du ciel. » Tous alors, courtisans et évêques, l'appelèrent traître, ingrat et parjure. Les évêques même appelèrent au jugement du Pape. Un seigneur vint aussi, sortant de l'assemblée où les grands l'avaient déclaré traître et parjure, le sommer de comparaître en leur présence pour entendre son jugement. « Comte, mon fils, lui répondit avec fermeté l'archevêque, écoutez plutôt vous-même ce que j'ai à vous dire : Le roi m'a fait archevêque de Cantorbéry, parce que je l'avais bien servi : il l'a fait malgré moi, Dieu le sait, et j'y ai consenti pour l'amour de lui, plus que pour l'amour de Dieu, qui m'en punit aujourd'hui. Toutefois, lorsqu'on procédait à mon élection, en présence du prince Henri, et par ordre du roi, on déclara que l'on me rendait à l'Eglise de Cantorbéry, libre et quitte de tout engagement à la cour. Ecoutez encore, mon fils : Autant l'âme est plus digne que le corps, autant devez-vous plus obéir à Dieu et à moi qu'à un roi terrestre ; d'ailleurs ni la loi ni la raison ne permettent que des enfants jugent leur père. C'est pourquoi je décline sa juridiction et la vôtre, pour être jugé de Dieu seul, par le ministère du pontife romain, à qui j'en appelle en présence de vous tous, et je mets sous sa protection l'Eglise de Cantorbéry, ma dignité et tout ce qui en dépend. Et vous, mes frères les évêques, qui obéissez à un homme plutôt qu'à Dieu, je vous appelle aussi au jugement du seigneur Pape; ainsi je me retire, garanti par l'autorité de l'Eglise catholique et du siége apostolique. »

16) *Voy.* Baronius, année 1162, *Vie de saint Thomas*

Ayant ainsi parlé, Thomas sortit de l'assemblée poursuivi par les injures des courtisans, mais au dehors, le peuple, qui sait toujours apprécier le mérite et le bon droit quand on le laisse en liberté, entoura le saint et lui fit jusqu'à sa demeure, qui était le couvent de Saint-André, une marche triomphale. Là, le saint, ayant fait beaucoup d'aumônes aux pauvres, se livra à des pratiques de dévotion, et la nuit venue il se coucha, feignant de vouloir prendre du repos, mais il se déroba secrètement et sortit avant le jour, n'emmenant avec lui que deux compagnons de sa fuite. Il parvint ainsi à Boulogne et se fit passer pour un moine nommé Chrétien. N'ayant pas de sûreté à attendre sur les terres du comte de Boulogne, il gagna Graveline où le maître d'une hôtellerie le reconnut mais ne vendit pas son secret. La même nuit il partit de Graveline et arriva à Clairmarais, monastère Cistercien, situé à une lieue de Saint-Omer. Les envoyés du roi d'Angleterre arrivèrent dans cette ville presqu'en même temps que notre saint; il crut donc prudent de se retirer à Saint-Bertin, qui lui offrait un asile plus sûr.

Cependant les envoyés du prince anglais vinrent à Compiègne trouver le roi de France et lui demander au nom de leur maître de ne pas recevoir l'archevêque fugitif dans ses Etats. Ce dernier, de son côté, avait aussi envoyé au roi Louis le Jeune, qui accueillit parfaitement ses demandes et lui accorda l'hospitalité.

De là les deux partis se rendirent auprès du Pape qui était à Sens. Malgré le mauvais vouloir de plusieurs cardinaux, les envoyés de notre saint furent admis à une audience du Souverain Pontife qu'ils attendrirent jusqu'aux larmes par le récit des souffrances du courageux archevêque.

Le Pape qui ne voulait point le juger en son absence, le fit venir près de lui et lui ordonna d'exposer dans l'assemblée des cardinaux toute la suite de la querelle et les motifs de son exil. Le saint parla donc en ces termes : « Quoique je ne sois pas fort habile, je n'ai pas toutefois assez peu de sens pour quitter sans sujet le roi d'Angleterre ; car si j'avais voulu lui être complaisant en tout, il n'y aurait personne en ses Etats qui ne m'obéît absolument; et si je voulais, à présent encore, changer de conduite, je n'aurais pas besoin de médiateur pour rentrer en ses bonnes grâces. Mais parce qu'on a obscurci en nos jours la dignité de l'Eglise de Cantorbéry, j'aimerais mieux mourir mille fois que de dissimuler les maux que nous souffrons. Voyez vous-mêmes de vos yeux ce qui en est. » Et il présenta l'écrit des coutumes. — Il ajouta en pleurant: « Voilà ce que le roi d'Angleterre a ordonné contre la liberté de l'Eglise: c'est à vous de juger si on peut le dissimuler en conscience. »

Le Pape et les cardinaux furent vivement touchés de la lecture de ces coutumes, et le lendemain l'archevêque se présenta de nouveau devant l'assemblée et se prosternant aux pieds du Pontife, il dit : « Je confesse que c'est par une faute que j'ai excité ces troubles dans l'Eglise d'Angleterre. Je ne suis point entré dans la bergerie par la porte, mais à la faveur de la puissance séculière, quoique j'y sois entré malgré moi. Plus tard si j'avais renoncé à l'épiscopat sur les menaces du roi, comme mes confrères voulaient me le persuader, j'aurais laissé dans l'Eglise un pernicieux exemple. Mais à présent, je le fais en votre présence, et, craignant de plus fâcheuses suites de mon entrée irrégulière et de mon incapacité, je remets entre vos mains, Saint-Père, l'archevêché de Cantorbéry. » Aussitôt il tira l'anneau de son doigt, priant le Pape, avec larmes, de pourvoir cette Eglise d'un plus digne pasteur: ce qui attendrit tous les assistants jusqu'aux larmes.

Le Pontife, ayant délibéré avec les cardinaux, crut qu'il fallait donner aux évêques, en la personne de Thomas, l'exemple de la résistance en pareil cas. On fait donc rentrer notre saint, et le Pape lui ordonna de reprendre de sa main les fonctions pastorales, ajoutant qu'il le soutiendrait toujours contre ses ennemis. Il le remet ensuite entre les mains de Guichard, abbé de Pontigni. L'archevêque eût été heureux dans cette retraite, sans la nouvelle des persécutions que le roi d'Angleterre faisait subir à ses parents et à ses amis. Ce fut pour lui un motif de mener, dans l'abbaye de Pontigni, une vie encore plus pénitente que par le passé. Cependant les fureurs de Henri continuaient de s'exercer en Angleterre et en Normandie. Il y défendit sous des peines atroces de recevoir aucune lettre ou bulle du Pape et de l'archevêque. Mais le Souverain Pontife, sans s'émouvoir de ses menaces, nomma Thomas son légat en Angleterre, et ordonna aux évêques de ce pays de lui obéir en tout.

Cependant le saint ne perdait pas de vue les intérêts de l'Eglise; et, de son abbaye de Pontigni, il écrivit, en 1166, une première lettre au roi d'Angleterre. Cette lettre est pleine de douceur et de charité et elle était comme un premier monitoire au fougueux monarque.

Son devoir, dit-il au roi, ne lui permet pas de garder plus longtemps le silence. Il exhorte ensuite le prince par les raisons les plus pressantes à rendre la liberté à l'Eglise d'Angleterre. — Quoique cette première lettre n'eût fait qu'aigrir le roi, notre saint lui en adressa une seconde plus véhémente où il le menace de la colère du ciel, en punition de la persécution qu'il fait souffrir à ses ministres. Il lui rappelle que la dignité sacerdotale doit être placée avant toute autre puissance.

Mais ces remontrances furent vaines. Toutefois craignant que le légat ne mît l'interdit sur son royaume, il en appela à son tour au Pape, quoiqu'il eût mis dans ses coutumes que ces sortes d'appellation étaient contraires aux lois nationales

Cependant Thomas écrivit aux évêques d'Angleterre et au Pape qu'il venait d'inviter une seconde fois le roi à faire pénitence et à reconnaître ses torts. Les évêques en appelèrent à leur tour à Rome où ils s'offrirent de donner à leur tour les torts au légat qui les réfuta dans une longue lettre conservée par Baronius, à la date de 1166.

Ce fut à cette époque que le roi Henri obtint du Pape qu'il enverrait pour examiner l'affaire deux légats *a latere*. Plusieurs cardinaux s'étant laissé corrompre par l'or de ce prince, notre saint en écrivit à Humbold et à Hyacinthe, tous les deux membres du sacré collége. Thomas s'y plaint amèrement de la vénalité de leurs collègues.

Quand l'illustre exilé apprit cet envoi des légats, il en témoigna sa peine dans les lettres qu'il écrivit au Souverain Pontife. Il s'adressa même au légat Guillaume de Pavie pour lui dire qu'il ne l'accepterait point pour juge (17).

Enfin, à la suite de la conférence de Gisors où l'on ne fit qu'interjeter de nouveau appel au Pape, Thomas écrivit aux deux légats une lettre fort énergique où il leur dit qu'il savait bien, et eux aussi, jusqu'à quel point il devait leur obéir, et qu'il ferait toujours ce qui serait utile pour les intérêts de l'Eglise.

Il écrivit cependant au Pape une longue lettre où, après avoir raconté ce qui s'est passé à Gisors, il se plaint que le roi n'eût appelé des évêques d'Angleterre que ceux qui lui étaient les plus hostiles. Il déclare qu'il ne voit plus pour lui de sûreté ni même de possibilité de se rendre à aucun jugement que dans la présence de sa sainteté. « Et parce que vous êtes chargé, dit-il, du soin de toutes les Eglises, tournez, je vous en conjure, vos yeux vers l'Occident, et voyez de quelle manière l'Eglise y est traitée. Que le cardinal Otton vous dise ce qu'il a vu en Touraine et en Normandie, et ce qu'il a ouï dire d'Angleterre; car, pour ne point parler de l'Eglise de Cantorbéry et de celle de Tours, que le roi traite comme vous savez, il tient en sa main depuis longtemps sept évêchés vacants en notre province et dans celle de Rouen, et ne permet point qu'on y ordonne d'évêques. Le clergé du royaume est donné en proie à ses satellites. Si nous dissimulons ces désordres, que répondrons-nous à Jésus-Christ au jour du jugement? Qui pourra résister à l'Antechrist, si on souffre si patiemment ses précurseurs? C'est par ces tolérances que les rois dégénèrent en tyrans et ne laissent de droits et de priviléges à l'Eglise que ce qui leur plaît (18). »

Ayant reçu peu après le mandement des légats qui suspendait ses pouvoirs, il écrivit de nouveau au Pape, et, entre autres choses, il lui dit : « Nous sommes devenus la risée de nos voisins par l'autorité de vos légats, qui n'ont gardé aucune mesure avec nous. Pourquoi, seigneur, avez-vous donné la légation à un homme (Guillaume de Pavie) dont l'entrée vous devait faire juger de l'issue de sa commission; qui, dès le commencement, n'a songé qu'à faire sa cour aux princes aux dépens de la dignité de l'Eglise et de la vôtre (19). »

En même temps le saint évêque écrivait plus fortement encore à tous les cardinaux. « En vertu de quelle conscience pouvez-vous dissimuler l'injure faite à Jésus-Christ dans ma personne, ou plutôt à vous, qui devez tenir sur la terre la place de Jésus-Christ? Feignez-vous d'ignorer que le roi d'Angleterre usurpe tous les jours les biens de l'Eglise et détruit sa liberté? il étend les mains sur tout le clergé sans distinction, emprisonnant les uns, mutilant les autres, leur arrachant les yeux, les contraignant au duel ou à l'épreuve du feu et de l'eau; il empêche les évêques d'obéir à leur métropolitain, les moindres clercs à leurs prélats, et ceux qui sont légitimement excommuniés, de se considérer comme tels. Enfin il veut ôter à l'Eglise toute sa liberté, à l'exemple du grand schismatique, votre persécuteur. C'est le Frédéric de l'Eglise d'Angleterre. Si notre roi fait tout cela impunément, que ne se permettront pas ses successeurs? Prenez garde; les maux croissent tous les jours aussi bien que les occasions et les moyens de les accomplir. Ne vous liez ni à la faveur des princes, ni aux richesses périssables; faites-vous un trésor dans le ciel, en secourant les opprimés. Autrement, que Dieu nous juge, vous et moi, et tous les compagnons de mon exil! Qu'il vous demande compte du sang de ceux qui sont morts pour ma cause, et qu'il venge vos dissimulations et vos injustices! Bon Dieu! quelle vigueur peut-on désormais espérer dans les membres, si elle manque dans le chef? On dit déjà hautement partout qu'à Rome on ne sait point faire justice des hommes puissants. Cette dissimulation, si vous n'y prenez garde, va gagner bientôt tous les rois; le nôtre est déjà venu au point de suivre les Siciliens, ou plutôt de les précéder. Le clergé d'Angleterre s'empresse de venir à sa cour de toutes parts; les prêtres deviennent courtisans, et, sous ce prétexte, s'engagent au roi, par serment, afin qu'ils obtiennent plus facilement dans son royaume les droits arbitraires qu'y établit sa volonté..... Croyez-moi donc, ranimez vos forces, employez le glaive de saint Pierre, et vengez l'injure de Jésus-Christ, sans épargner personne : c'est là le grand chemin qui conduit à la vie. L'Eglise ne doit pas être gouvernée par la dissimulation et par l'artifice, mais par la justice et par la vérité. »

La conférence de Montmirail, ménagée entre Henri et l'archevêque, ayant échoué, et le roi intriguant contre ce dernier en

(17) *Vita*, l. II, c. 22.
(18) *Ibid.*, l. II, epist. 30.)
(19) *Ibid.*, ep. 47.

Italie, Thomas écrivit de nouveau au cardinal Humbold. « Comme il est évident, lui dit-il, que le roi d'Angleterre ne cherche qu'à supprimer la liberté de l'Eglise et à détruire dans ses Etats l'autorité du Saint-Siége, tous les hommes sages et craignant Dieu admirent comment l'Eglise romaine l'a souffert pendant si longtemps avec tant de patience. Quelle gloire est-ce devant Dieu et devant les hommes de juger les pauvres et de ne point réprimer les crimes des puissants, que la vraie justice punit plus rigoureusement que les autres? qui jamais, au vu et au su du Pape, a tant abusé des biens de l'Eglise que fait à présent le roi d'Angleterre? Il y a cinq ans qu'il retient mon évêché; il a tourné à son usage ceux de Lincoln, de Bath, d'Herford et d'Ely; il a distribué à ses courtisans presque toutes les terres de celui de Landaf, et il ne permet point d'ordonner d'évêque à Bangor, vacant depuis près de dix ans. Je ne parle point des abbayes dont j'ignore le nombre. Il se vante de faire cela en vertu de ses coutumes, que l'Eglise romaine devrait avoir publiquement condamnées dès le commencement.

« C'est donc parce que je ne veux pas abaisser l'Eglise que le roi demande ma déposition; parce que je ne veux pas abandonner la cause de Dieu, il demande que je sois transféré à une autre Eglise, sans nécessité et sans utilité; parce que je ne veux pas prendre part à ses injustices, il demande que vous m'appeliez, afin que dans le voyage il puisse trafiquer de mon sang; car à quel autre dessein sollicite-t-il pour me perdre, les Milanais, les Crémonais et les Parmesans, qu'il a corrompus par argent? quel mal ai-je fait à Pavie, et aux autres villes d'Italie pour prononcer mon exil?..... N'a-t-on pas attiré les Frangipanes, les Latrons, la famille de Pierre de Léon et les autres romains les plus puisants pour soumettre l'Eglise romaine? On promet même de lui donner la paix avec l'empereur et avec les Saxons, et d'obliger par argent tous les Romains à prêter serment de fidélité au Pape, pourvu qu'il satisfasse le roi d'Angleterre par ma déposition. Vous voyez quelle sûreté et quel agrément il me préparait dans ce voyage, et il ne se mettait pas en peine où je prendrais de quoi en faire les frais et de quoi satisfaire à mes créanciers. Enfin, on a beau m'appeler, je ne m'exposerai jamais à ce voyage, où ma vie serait en péril. »

Sur la prière du nonce Vivien, Thomas consentit à se rendre à une entrevue avec le roi à Saint-Denis. Toutefois, auparavant, voici ce qu'il écrivit à l'envoyé du Pape : « ..... Pour moi, votre mission étant finie, je ne suis plus obligé de me rendre à vos ordres, et je ne comprends pas sur quelle assurance vous avez été si facile à m'appeler. Je ne laisserai pas, par respect pour le Saint-Siége et par amitié pour vous, de me trouver à votre rencontre à Corbeil, pour apprendre de votre bouche ce que nous devons espérer de ce voyage. »

Cette conférence de Saint-Denis fut rendue inutile comme les autres par la mauvaise foi de Henri. Toutefois le Pape fut informé par les deux partis de ce qui s'y était passé, et le Pontife menaça le roi de l'excommunication.

Ce prince ayant voulu faire couronner son fils par l'archevêque d'York, il en eut défense du Pape, et à cette occasion il y a plusieurs lettres de saint Thomas aux évêques d'Angleterre, et en particulier à celui de Winchester. Le couronnement ayant eu lieu nonobstant ces défenses, notre saint en écrivit de cette manière au cardinal Albert :

« Plût à Dieu, mon cher ami, que vous pussiez entendre ce que l'on dit en ce pays-ci à la honte de l'Eglise romaine! Nos derniers envoyés semblaient avoir rapporté quelque consolation dans les lettres du Pape; mais elles ont été anéanties par d'autres lettres en vertu desquelles l'évêque de Londres et celui de Salisbury ont été absous. Je ne sais comment il arrive toujours à la cour de Rome que Barabbas est délivré et Jésus-Christ mis à mort. C'est par l'autorité de cette cour que notre proscription a été prolongée jusqu'à la fin de la sixième année. On condamne chez vous de pauvres exilés, et on ne les condamne que parce qu'ils sont pauvres et faibles. Au contraire, on absout des sacriléges, des homicides, des voleurs, que saint Pierre même ne pourrait absoudre, je le dis hardiment, puisque Jésus-Christ n'ordonne d'absoudre le pécheur qu'en cas qu'il se convertisse et qu'il fasse pénitence; ici, on les absout, même sans restitution : au contraire, c'est de nos dépouilles que les envoyés du roi font des présents aux cardinaux et aux courtisans. » Et ensuite : « Je ne veux plus fatiguer la cour de Rome : que ceux-là y aillent qui en reviennent triomphants de la justice. Plût à Dieu que le voyage de Rome n'eût pas fait périr inutilement tant d'innocents malheureux! »

Il écrivit encore avec la même véhémence à Gratien qui était venu en France un an auparavant comme nonce pour juger son démêlé. Dans une autre lettre au Pape il dit que le roi d'Angleterre est plus facile à vaincre par la sévérité que par la douceur.

Cependant Henri finit par acquiescer à un accommodement. Il se voyait en effet à la veille de voir son royaume mis en interdit. Cet accord eut lieu en Touraine, en la présence du roi de France et d'un grand nombre de seigneurs. (Juillet 1170.)

Le saint en fit le récit au Pape dans une longue lettre où il dit entre autres choses : « J'ai appris depuis que l'archevêque de Rouen et l'évêque de Nevers ont chargé l'évêque de Séez, qui passe en Angleterre, d'absoudre ceux que j'ai excommuniés; mais je ne sais s'ils lui ont prescrit la formule que vous leur avez donnée ou s'il la suivra. S'ils sont absous autrement, il sera nécessaire que vous y portiez remède; car rien n'affaiblit tant l'Eglise que l'impunité de pareils attentats de la part du Saint-Siége. »

C'était aussi dans cette lettre qu'il disait : « J'attendrai en France le retour de ceux que j'ai envoyés pour recevoir la restitution de nos domaines, n'étant pas d'avis de retourner auprès du roi, tant qu'il aura un pied de terre à l'Eglise, car c'est par cette restitution que je verrai s'il agit sincèrement. Je ne crains pas toutefois qu'il manque à tenir sa parole, s'il n'en est empêché par les conseils de ceux à qui leur conscience ne permet pas de se tenir en repos. »

Dans une lettre qu'il écrivit aussi au sous-diacre Gratien, cet ancien nonce dont nous avons parlé, il dit : « Parce que l'Eglise romaine a mis sa sûreté dans la crainte, elle a égard aux personnes et ne s'oppose point aux injustices. C'est pour ce sujet que les fléaux de Dieu les plus terribles tombent sur elle, qu'elle fuit devant ses persécuteurs et subsiste à peine au milieu des maux qui l'accablent. . ayez soin que les lettres les plus pressantes et les plus efficaces, que le Pape a écrites au roi d'Angleterre pour la cause de l'Eglise, soient consignées dans les archives, afin qu'elles servent d'exemple à la postérité. »

Le roi Henri ne se pressant pas d'exécuter ses promesses, le saint lui écrivit une lettre fort touchante qu'il termine ainsi : « Soit que je vive ou que je meure, je suis et serai toujours à vous dans le Seigneur, et quoi qu'il nous arrive à moi et aux miens, je prie Dieu qu'il répande ses bénédictions sur vous et sur vos enfants. »

Cependant, des seigneurs français fournirent au saint de quoi accomplir décemment son voyage, et il commença par venir à Paris remercier le roi de France de toutes les bontés qu'il avait eues pour lui. En quittant ce bon prince, il lui dit : « Je vais chercher la mort en Angleterre, » et il ne voulut pas accepter les offres pressantes que le roi lui faisait de rester dans ses Etats ; il voyait ailleurs la volonté de Dieu.

Enfin, il partit et apprit en route les mauvais desseins de ses ennemis qui l'attendaient au passage pour l'assassiner. Embarqué à Wissant, petit port aux environs de Calais, il arriva heureusement à Sandwich, tandis que ses ennemis l'attendaient à Douvres pour le massacrer. (30 nov. 1170.)

Le peuple se porta à sa rencontre dans l'effusion de sa joie et en faisant retentir l'air de mille cris d'allégresse. Ses ennemis accourus en hâte se sentirent faibles devant cette manifestation populaire. Toutefois à peine eut-il remonté sur son siége, que les évêques de Londres et de Salisbury vinrent en Normandie l'accuser près du roi de vouloir déposer le jeune roi d'Angleterre son fils. Ce fut alors que, sous l'influence malfaisante de ces intrigants, le roi s'écria dans un accès de fureur, s'il n'y avait plus personne dans son royaume qui le délivrerait de ce prêtre qui troublait tout. Aussitôt quatre chevaliers de sa chambre partirent avec l'intention de tuer le saint archevêque.

Cependant celui-ci, instruit des intrigues ourdies contre lui à la cour, en écrivit au Pape, et après lui avoir fait le récit de son retour en Angleterre, protesta de son obéissance profonde au roi et à son fils. Cette lettre est la dernière que notre saint écrivit à Rome. D'ailleurs l'heure marquée par les assassins approchait. Etant arrivés à Cantorbéry, ils jurèrent de tuer le saint, s'il ne se rendait aux volontés du roi ; et après l'avoir beaucoup menacé dans une audience qu'ils eurent de lui, ils allèrent se préparer à leur forfait. On connaît les circonstances de ce crime. Le saint archevêque fut massacré sur les marches du chœur de sa cathédrale, le 29 décembre 1170. Il était âgé de cinquante-trois ans.

Outre les *lettres* dont nous avons donné quelques passages, saint Thomas de Cantorbéry a encore laissé des *traités* sur divers sujets. Mais ses lettres ont surtout de l'importance. On y trouve souvent des preuves de l'éloquence vigoureuse de l'ancien chancelier d'Angleterre, et à côté des traits de la plus mâle énergie, l'inébranlable fermeté que la foi et la conscience de ses devoirs doivent inspirer à tout Chrétien et principalement à tout évêque. Il y a quelque chose de saisissant dans cette lutte du prélat désarmé et n'ayant pour lui que son droit, et ce monarque absolu dont la volonté était accoutumée à faire la loi.

Une pensée saisit à la lecture de ces démêlés. A la place de Henri II mettez Henri VIII ; que Thomas de Cantorbéry s'appelle Cranmer, et cinq siècles plus tôt l'Angleterre eût consommé son schisme ; la réforme seule lui eût manqué. Mais alors la foi était vive encore, et ce meurtre qui semblait anéantir la discipline défendue par le saint archevêque, fut précisément ce qui la sauva. « Car l'Eglise, dit Bossuet, qui avait vu répandre le sang de ses enfants pour l'établissement de sa doctrine, semblait devoir en verser encore pour l'affermissement de son autorité, et ainsi la discipline, aussi bien que la foi, a dû avoir ses défenseurs et ses martyrs. »

THOMAS, surnommé TRESSENT, abbé de Morigni. Il avait professé les lettres dans le monde. Dans le dessein de se faire religieux, il vint essayer sa vocation à l'abbaye de Morigni près d'Etampes. Il passa ensuite dans le monastère de Coulombs dans le diocèse de Chartres, où nous le voyons prononcer ses vœux en 1099. Il y avait dix ans qu'il en était religieux, quand le monastère de Morigni le choisit pour son abbé.

Thomas avait un grand talent pour la prédication, et le jour même de sa bénédiction, il fit un discours si pathétique sur le besoin de sa maison qui était dans une grande disette, que plusieurs grands seigneurs qui étaient présents s'empressèrent de la combler de leurs largesses. Guillaume de Garlande sénéchal de France, qui en était un, ne se borna point à un secours du moment, il attira sur notre abbé la bienveillance du roi Louis le Gros. Ce monarque, en 1119, le chargea avec Conon d'aller

complimenter en Auvergne le Pape Calixte II sur son élection. L'année suivante, ce pontife vint à Morigni dont il consacra l'église en présence du roi, de la reine et de plusieurs grands personnages.

En 1131, un autre Pape, Innocent II, y passa aussi en se rendant près de l'empereur Lothaire. Le lendemain de son arrivée, le Pape consacra le maître-autel de Morigni. Outre divers hauts prélats, on y remarquait saint Bernard, et Abailard, alors abbé de Ruits.

En 1139, au retour du concile général de Latran, l'archevêque de Sens qui en voulait sans motif à Thomas, lança l'interdit sur cette maison parce que son abbé ne s'était pas rendu au concile. Peu après néanmoins il le rétablit. D'autres désagréments qui survinrent à Thomas dans le même temps le déterminèrent à abdiquer et à se retirer au prieuré de Saint-Martin des Champs. Après y avoir passé quatre ans, il tenta de rentrer à Morigni, et ses tentatives ayant été inutiles, il alla mourir, en 1142, à Coulombs, lieu où il avait fait autrefois profession.

Thomas a écrit un grand nombre de lettres. Il n'en est resté que trois : la première à l'archevêque de Sens, la seconde au cardinal Chrysogon bibliothécaire et chancelier de l'Eglise romaine. Elles ont pour objet le droit de sépulture que les chanoines de Notre-Dame d'Etampes contestaient aux religieux de Morigni. Thomas avait obtenu du Pape Calixte un privilége qui lui assurait ce droit. C'est ce qu'il représente à ces deux prélats qui s'étaient laissé surprendre par les chanoines. Dans sa lettre au cardinal il dépeint ces derniers d'une manière fort désavantageuse. Sa troisième lettre est adressée à saint Bernard. On y découvre les restes d'une ambition mal éteinte. Il avait appris que Macaire, son successeur à Morigni, venait d'être transféré à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. Il eût donc bien voulu remonter sur son siége, ce à quoi l'excitaient quelques religieux de Morigni et les seigneurs du voisinage; mais le cardinal Alberic, oncle de Macaire, y fit nommer un autre de ses neveux nommé Lancelin. La lettre de Thomas n'est donc qu'une suite d'invectives contre ces trois personnages. Macaire n'est qu'un homme d'une réputation très-équivoque, épais de corps, plus épais d'esprit, double de cœur, trompeur dans ses discours, ambitieux, simoniaque. Pour Lancelin, il est méchant et intraitable, ayant le poil roux, le regard farouche, l'âme sanguinaire, en un mot un autre Phalaris. L'oncle ne vaut pas mieux que ses neveux : leur avancement illégitime préparé par ses soins, prouvait combien il se souciait peu des règles quand elles s'opposaient à son ambition. Il est si ennemi de la vertu, ajoute Thomas, qu'en plaçant Macaire à Morigni, il lui fit promettre de ne jamais y admettre les usages de Cluny, ni de permettre à aucun de ses religieux de passer dans cet ordre. Ce dernier trait, suivant notre écrivain, suffit pour faire tomber la réputation de sainteté que ce cardinal s'est injustement acquise. Il parle sur le même ton du prieur de Saint-Martin des Champs qui a connivé aux vues du cardinal. Ne pouvant plus rester dans cette maison, il demande à saint Bernard s'il doit retourner à Morigni où il avait eu, dès le commencement, l'intention de se faire religieux, ou bien à Coulombs, où il avait fait profession et vœu de stabilité. La réponse de saint Bernard ne nous est pas connue; mais on peut la deviner.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, Thomas eut de son temps la réputation d'un homme éloquent, mais il ne nous reste rien des sermons qu'il prononça.

THOMAS, évêque de Viviers. On ignore à quelle époque précise il fut élevé sur ce siége, mais on n'a plus connaissance de son prédécesseur Guillaume Ier, après l'année 1149, et lui-même ne paraît dans ce poste qu'en 1152, et l'année suivante il est remplacé par Guillaume II.

Il a conservé un sommaire de toutes les vieilles chartes de l'église de Viviers. Voici ce qu'il dit lui-même de son travail : *Ego Thomas episcopus exemplavi istud politicum de aliis vetustissimis chartulis Sancti Vincentii, et nec tertiam partem potui exemplare propter nimiam vetustatem, quia sunt consumptæ. Anno XIV, regnante Conrado rege.*

Ce travail de l'évêque Thomas avait une grande importance pour son siècle et pour la conservation de quelques faits historiques.

THOMAS D'AQUIN (Saint). — Quiconque regarde et examine bien le caractère du moyen âge, n'a pas de peine à prononcer que ce temps fut celui de l'adolescence de l'homme régénéré. D'une part, la puissance matérielle existant encore en fait, mais contestée dans son droit par l'esprit humain, qui commence à sentir et à rêver son indépendance; d'autre part, ce même esprit se passionnant pour l'idéal, cherchant en tout le bon, le beau et le vrai, et la lutte si vive entre ces deux sentiments; ne sont-ce pas là les deux caractères principaux de l'adolescence, et ne les retrouvons-nous pas au moyen âge? C'est dans la science d'abord que le combat s'engage; il commence au XIe siècle; une question philosophique en fait les frais. Qui ne se rappelle la querelle des réalistes et des nominaux, et ses champions Guillaume de Champeaux et Roscelin? Dans le siècle suivant, c'est l'autorité spirituelle de la foi qui est attaquée; nous savons les scandales d'Abailard, d'Arnold de Brescia, et comment y répondait le grand abbé de Clairvaux. Dans le XIIIe siècle, les discussions prirent un côté pratique, et nous verrons bientôt qu'elles furent vives entre Guillaume de Saint-Amour et saint Thomas d'Aquin. Malgré ces luttes, conséquences de la liberté de l'homme, l'esprit de Dieu triomphait. Saint Anselme de Cantorbéry avait écrit le *Monologium* et vidé la question de l'origine des idées; Abailard avait confessé ses erreurs, et était mort re-

pentant dans l'abbaye de Cluny. L'esprit de sainteté s'asseyait sur les trônes : c'était le temps de sainte Elisabeth de Hongrie, de sainte Edwige de Pologne ; ce devait être bientôt celui de saint Louis. L'Europe se soulevait pour une guerre sainte, traversait les mers, le casque au front, la croix sur la poitrine et la lance en arrêt pour marcher à la conquête d'un tombeau, parce que ce tombeau était celui de l'Homme-Dieu. La civilisation progressait, purifiée au contact de deux grandes institutions, filles providentielles de Dominique et de François d'Assise. Ces deux hommes étaient morts, mais leur pensée devait vivre et se perpétuer ; saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure étaient nés. Voyons ce que fut le premier.

A la fin de l'an 1226, au commencement de l'an 1227, un enfant vint au monde au château de Rocca-Sicca, sur les confins de la Sicile et de la Campagne de Rome, proche de la ville d'Aquin, au diocèse de ce nom. Ses parents étaient les dignes rejetons de familles qui, avec un blason et des châteaux, laissent aussi des traditions de piété; Landulphe, son père, comte d'Aquin, seigneur de Lorette et de Belcastro, connaissait ses aïeux du xe siècle et les savait fils des anciens princes lombards ; Théodora, sa mère, sortait des comtes de Chiati, de la famille des Caraccioli, de race normande (20). La naissance de cet enfant était attendue avec impatience ; on savait qu'il était l'envoyé du Seigneur. Une légende rapportée par les contemporains nous dit, en effet, qu'au moment de sa conception, un ermite, nommé Bon, habitant les gorges de l'Apennin, était descendu de sa retraite et avait ainsi annoncé à Théodora la naissance et les destinées sublimes de l'enfant qu'elle portait dans son sein : *Réjouissez-vous, noble Dame, car vous êtes dans le travail de l'enfantement, et vous aurez un fils que vous appellerez Thomas, et vous et votre époux, vous songerez à en faire un moine du Mont-Cassin, où repose le corps du bienheureux Benoît ; mais Dieu disposera de lui autrement, parce que votre enfant sera frère de l'ordre des Prêcheurs, d'une célébrité si grande dans la science, et d'une sainteté si éminente dans la Vie, que nul ne pourra de son temps lui être trouvé semblable* (21). — *Si comme le Sainct luy dist furent faictes et accomplies au nom du Saulveur du monde et de la gloire du glorieulx Sainct* (22).

La bonté tendre et l'œil vigilant de Théodora prirent soin de ses premières années. Quelle ne fut pas la terreur de cette sainte mère, lorsqu'un jour, la foudre étant tombée sur la tour où reposait son fils bien-aimé, elle craignit qu'il n'en eût été frappé ; mais aussi, malgré sa douleur, combien fut redoublée sa confiance en Dieu et dans les paroles de son prophète, lorsqu'elle vit que le fléau, qui lui enlevait une de ses filles, avait épargné le jeune Thomas ! Dès ses premières années on s'aperçut que Dieu le destinait à quelque chose de grand. Il fut exempt des passions et des défauts ordinaires de l'enfance. L'innocence de ses mœurs, la sérénité de son visage, l'égalité de son caractère, sa modestie, sa douceur, tout enfin annonçait que son âme avait été prévenue des plus abondantes bénédictions du ciel. A peine sorti des langes de l'enfance, à l'âge de cinq ans, il fut placé au monastère du Mont-Cassin, pour y recevoir, avec le développement des pieux sentiments déjà inculqués dans son cœur par l'amour maternel, les premières notions des sciences et de la religion. Là, malgré son jeune âge, on le voyait rarement se mêler aux jeux de ses condisciples : il préférait déjà s'éloigner du bruit, pour méditer à l'aise sur quelques versets des Ecritures, et les progrès rapides qu'il fit au célèbre collége des Bénédictins, dénotaient une intelligence si précoce et des facultés déjà si développées, que l'abbé n'hésita plus à engager Landulphe à envoyer son fils à l'Université de Naples. Saint Thomas avait dix ans, lorsqu'il alla ainsi étudier la grammaire, la logique et les sciences naturelles aux leçons des célèbres maîtres Martin et Pierre d'Espagne. Là, comme un frère prêcheur, témoin de la facilité avec laquelle il répétait la parole des professeurs, et de son intelligence à la saisir, semblait s'étonner de ce prodige, Dieu, par une grâce spéciale, lui en donna la raison, en lui montrant saint Thomas dans une vision, sous la forme d'un soleil radieux, dont la lumière s'étendait sur tous.

Cette admiration, dont il était alors devenu l'objet, notre saint ne l'attribua point à son mérite ; seulement, en devinant le prix du talent que Dieu lui avait confié, il sentit qu'au jour où il lui serait demandé un compte rigoureux de son emploi, il devait pouvoir montrer des fruits dignes de lui. Alors il pensa que, pour croître en vertu aussi bien qu'en science, il devait embrasser l'état religieux. Les enfants de saint Dominique, mort depuis vingt-deux ans, faisaient l'ornement de l'Eglise par l'éminente sainteté de leur vie. Ils venaient de s'établir à Naples, et Thomas, qui avait été témoin de leurs vertus, résolut de s'attacher à leur ordre. Il alla donc trouver, pour lui confier son projet, le prieur Jean de Saint-Julien, le même auquel Dieu l'avait révélé comme son élu, et qui le reçut avec des larmes de joie. Peu de temps après, le jeune novice (il avait alors quatorze ans),

(20) Les comtes d'Aquin étaient alliés aux rois de Sicile et d'Aragon et à la plupart des maisons souveraines de l'Europe. Par son père, saint Thomas était à la fois parent du roi de France, saint Louis, et des derniers empereurs d'Allemagne ; et par sa mère, il était issu des princes normands, qui chassèrent d'Italie les Sarrasins et les Grecs et qui conquirent les Deux-Siciles. (Rohrbacher, *Histoire de l'Eglise*, t. XVIII.)

(21) *Vita S. Thomæ*, auct. Guill. de Tocco.

(22) Légende dorée.

peu soucieux des richesses, des dignités et de la gloire du monde, recevait l'habit des Dominicains des mains d'Agni de Lentino, qui fut plus tard patriarche de Jérusalem.

Jusque-là saint Thomas avait mérité moins par lui-même que par la grâce; une volonté supérieure lui avait imprimé une direction dont nul obstacle ne l'avait détourné; il était arrivé au but, il avait fait le bien; il n'avait presque pu encore combattre et vaincre le mal, l'occasion ne s'en était pas présentée; mais elle allait bientôt venir. Théodora ne tarde pas à apprendre que son fils est entré chez les Dominicains de Naples; elle en prend la route aussitôt; de leur côté, les frères prêcheurs, craignant que les épanchements de l'amour maternel fassent chanceler dans sa résolution le jeune novice qu'ils ont vu avec tant de joie se joindre à eux, le font partir pour Terracine, puis l'envoient de là à Anaqui et enfin à Rome, au couvent de Sainte-Sabine. La douleur de la pauvre mère est grande, lorsqu'à son arrivée à Naples elle n'y trouve pas son fils. Elle s'étonne qu'on ait pu douter de la pureté de ses affections; et cependant elle se laisse emporter par elles; elle écrit à ses deux fils, Landolf et Raynald, alors en Toscane, au service de l'empereur Frédéric III, leur indique la route que doit suivre leur frère, leur mande de l'arrêter et de le ramener au château de Rocca-Sicca.

Ceux-ci n'exécutèrent que trop bien les ordres de l'amour maternel égaré; s'étant mis aussitôt en campagne, ils rencontrèrent Thomas en compagnie de quatre frères, se saisirent de lui, et l'envoyèrent sous bonne garde à leur mère, après avoir en vain essayé de lui arracher son habit, qu'il retenait fortement. Théodora le reçut avec joie; mais, voyant qu'elle faisait de vains efforts pour l'engager à abjurer sa résolution, elle ordonna de l'enfermer et de le garder. Pendant quelque temps elle va chaque jour dans sa prison, mais ni les prières ni les menaces ne réussissent à l'ébranler. Sa captivité lui pèse peu; il a pu se procurer la Bible, les Sentences de Pierre Lombard et un Traité d'Aristote, et les jours s'écoulent dans la lecture, sans qu'il pense presque qu'il est prisonnier.. Sans doute, Thomas fut sensible à la douleur de sa mère; mais sa sensibilité se renferma dans les bornes du devoir. Il lui répondit, avec une fermeté modeste et respectueuse, qu'il avait tout pesé; que sa vocation lui venait certainement de Dieu, et qu'il était résolu d'y correspondre, quoi qu'il dût lui en coûter. La comtesse, outrée, accabla son fils de reproches sanglants, ajouta aux rigueurs de sa captivité, et ne permit qu'à ses deux sœurs de le voir et de lui parler. Nous n'avons pas besoin de faire observer que les paroles de ses sœurs n'ont pas plus de puissance sur lui que celles de sa mère; bien au contraire, il trouve moyen de leur faire oublier leur rôle et de les ramener aux plus pieux sentiments, au point qu'une d'elles devint plus tard abbesse du monastère de Sainte-Marie de Capoue.

Les obstacles multipliés et vaincus affermissaient ainsi la vertu de Thomas, en même temps que la solitude lui servait à augmenter le trésor de sa science. Mais le génie du mal lui préparait une plus rude épreuve que toutes celles dont jusqu'alors il était sorti victorieux. Ses frères, revenus au château paternel, voulurent aussi essayer de leurs moyens, espérant bien de faire céder cette opiniâtre résistance. Ils lui déchirèrent son habit, mais il en préféra les haillons à leurs brillants pourpoints. C'est alors que, s'avisant d'un artifice dont le démon seul put leur inspirer la pensée, ils résolurent de faire succomber par la chair celui dont l'esprit s'était montré si fort. Ils introduisirent dans sa prison une des plus belles courtisanes de l'Italie, et lui promirent une grande récompense, si elle venait à bout de le séduire. Mais à son approche, Thomas, craignant de faillir, s'arma d'un tison enflammé, et l'ayant mise en fuite, il remercia Dieu de l'avoir sauvé et lui demanda la grâce de conserver l'innocence.

Tout avait été mis en œuvre, rien n'avait réussi; la volonté de Dieu était manifeste; Théodora le comprit une seconde fois, et la vigilance ordinaire ayant été suspendue, Thomas put s'échapper de sa prison, où il avait passé près de deux ans, et regagner le couvent des Dominicains de Naples.

Le retour du saint et courageux novice fut une grande joie pour tous ses frères, et ils avisèrent aux moyens d'éviter de le perdre une seconde fois. A quelque temps de là un chapitre général de l'ordre devait se tenir à Rome. Saint Thomas y fut envoyé, et là il fut décidé qu'il accompagnerait Jean le Teutonique, général des prêcheurs, dans le voyage que celui-ci devait entreprendre après la clôture du chapitre (1244). Ils partirent donc, et, après avoir traversé la France, et s'être arrêtés quelque temps à Paris, ils arrivèrent à Cologne. Là enseignait Albert, lui aussi de l'ordre des prêcheurs, et que la postérité étonnée de sa science a décoré du nom de Grand, et l'Eglise, en récompense de ses vertus, du titre bien autrement recommandable de bienheureux. Autour de sa chaire, ce savant maître réunissait de nombreux étudiants d'Allemagne, de France et d'Italie, qu'il émerveillait autant par l'étendue que par la profondeur de ses connaissances. Jean le Teutonique, qui savait tout le profit qu'un disciple comme Thomas pouvait tirer des enseignements d'un professeur comme Albert, laissa à Cologne son compagnon de voyage. Là, comme au Mont-Cassin, comme à l'Université de Naples, le jeune dominicain amassait ses trésors de connaissances par une méditation habituelle et par un silence rarement interrompu. A cette occasion, et un peu aussi par allusion à sa stature robuste, ses compagnons d'étude lui avaient donné le surnom de bœuf muet, ou de grand bœuf de Sicile. Albert, voulant,

s'assurer si c'était réellement à l'ignorance que devait être attribuée cette réserve continue, lui posa diverses questions assez difficiles à résoudre. Mais aux réponses aisées et savantes que lui fit Thomas, il s'écria, dans un élan prophétique et en présence de tous ceux qui l'avaient méconnu : « Ce bœuf est muet aujourd'hui, mais il mugira un jour si haut par sa doctrine, que ses mugissements seront entendus de tout l'univers. »

A cette époque l'Université de Paris était déjà en grande réputation : quarante mille étudiants assistaient aux leçons de ses maîtres. Deux institutions savantes, alors sœurs, étaient venues l'enrichir depuis peu : le collége de Saint-Jacques et la Sorbonne. Albert fut appelé pour professer la théologie dans la première de ces deux écoles, fondée par ses frères les Dominicains; il y vint suivi de son plus cher disciple, Thomas, qui avait alors vingt ans.

Commentaire du Maître des Sentences. — Quand ce dernier eut reçu le grade de bachelier en théologie, ils retournèrent tous deux à Cologne, et là Thomas fut chargé de la lecture des *Sentences* (23). Ici commence pour notre saint cette carrière scientifique qu'il doit remplir d'une façon si prodigieuse. Maintenant il ne s'arrêtera plus; il va prodiguer ce qu'il a amassé dans la retraite. Prêcher, enseigner, écrire, sans cesser surtout de prier, c'est la tâche qu'il vient de s'imposer. Il l'accomplira, et quand le monde étonné craindra que sa pensée ne faiblisse, en la voyant ainsi s'échapper par torrents de son intelligence, c'est lui qui gémira de la vitesse du temps, qui ne lui permet pas de pouvoir répéter à ses frères tout ce qu'une voix mystérieuse lui a dit dans ses heures d'oraison Aujourd'hui il a à développer et à commenter les *Sentences*, premier essai d'une *Somme* théologique, tenté un siècle auparavant par Pierre Lombard, évêque de Paris. On sait que l'explication de ce traité fameux était comme l'épreuve à laquelle on soumettait alors les jeunes professeurs dans les Universités et spécialement dans celle de Paris. Thomas n'avait guère que vingt-cinq ans, lorsqu'il écrivit ou débita ces leçons, qui forment aujourd'hui deux grands volumes de Commentaires. C'est à des croyants qu'il parle : fort de l'autorité de la lettre dont il possède la plus entière connaissance, il suit le maître pas à pas, cherchant et trouvant la vérité des dogmes et dans les raisonnements de l'Apôtre, et dans les figures du Prophète, et dans les enseignements du Sage, et dans l'enthousiasme du Psalmiste. Ce qu'il a dit dans ses leçons, il nous l'a conservé dans ses écrits, et nous pouvons dès ici exposer, en deux mots, la méthode qu'il suivra invariablement. Il se pose d'abord nettement les objections de ses adversaires ; il établit ensuite sa proposition, la démontre, et des arguments dont il s'est servi, des principes donnés et admis, des conséquences légitimement déduites, il tire la confusion de l'erreur et le triomphe des dogmes chrétiens. C'est ainsi qu'il traite dans cet ouvrage d'abord de la nature divine, des perfections de Dieu, et de la sainte Trinité ; ensuite, de la création du monde, des anges et de la nature humaine ; et enfin, du mystère de l'Incarnation, des vertus et des vices, des sacrements et des fins dernières de l'homme. A ceux qui trouveraient cette méthode trop uniforme, nous répondrons que ce défaut est bien compensé par l'avantage d'être claire et concise en même temps que complète.

Philosophie. — *Commentaires sur Aristote.* — Ecrire et prononcer ses commentaires sur le maître des *Sentences*, ce n'était point assez pour l'activité de Thomas, qui souvent dictait à trois ou quatre secrétaires sur des matières différentes. A cette époque il composait aussi ses commentaires sur divers traités d'Aristote. Beaucoup s'étonnent de voir au XIIIe siècle un sectaire du philosophe Stagyrien en vénération dans l'Eglise, quand non-seulement l'Eglise elle même, mais encore des arrêts du parlement avaient condamné la doctrine de ce philosophe; d'autres ne font pas que s'étonner, ils vont jusqu'à tirer quelques arguments spécieux de ce changement apparent dans les opinions d'une Eglise qui se prétend infaillible. Ils ont sans doute oublié d'apprendre, ou ils n'ont pas voulu se rappeler, qu'au temps de l'interdit jeté sur ce philosophe, ses écrits ne nous étaient parvenus qu'après avoir passé par les mains des philosophes arabes, qui, au lieu de les conserver purs de tout mélange, les avaient entachés de leurs erreurs. Ce sont elles que l'Eglise a condamnées, et n'avait-elle pas raison, quand elle était autorisée à considérer comme venant d'Aristote la doctrine d'Averroës qui enseignait qu'il n'y avait qu'une âme universelle dont l'âme de chacun n'était qu'une partie ? Les conséquences morales d'une pareille doctrine ressortent de ces paroles qu'un criminel d'alors prononça pour sa justification. « Si l'âme du bienheureux Pierre, disait-il, est sauvée, moi aussi je serai sauvé ; car si nous pensons par un seul et même intellect, nous arriverons à une seule et même fin. » Mais quand Albert le Grand et saint Thomas, en même temps qu'ils combattaient l'averroïsme, l'eurent rapporté à son véritable auteur, Aristote put reprendre son ascendant dans l'école. Une autre objection plus générale se présente naturellement ici ; elle porte sur l'emploi d'une méthode païenne dans l'enseignement catholique. Autant vaudrait reprocher aux Chrétiens d'avoir adopté, pour leurs temples, la basilique romaine et la cathédrale gothique, avec ses colonnes byzantines et ses ogives arabes ; à Raphaël, d'avoir donné à ses vierges, avec la divinité de l'expression, la beauté de la

(23) Le nom de lecteurs était souvent donné aux professeurs dans les anciennes universités.

forme, à la foi, de se justifier par la raison.

Saint Thomas ne s'est point occupé de tous les livres d'Aristote; du moins, on n'a rien de lui sur la rhétorique, la poétique, l'histoire des animaux. Il n'a commenté des livres qui concernent l'art de bien raisonner, que celui *De l'interprétation* et les deux derniers analytiques. Mais il a aussi expliqué avec tout le soin dont il était capable les dix livres de morale adressés à Nicomaque, les huit de politique, les huit de physique, les quatre sur les météores, les quatre sur le ciel et le monde; cinq qui traitent de l'âme, des sens, de la mémoire, du sommeil, de la génération et de la corruption : en tout plus de cinquante-deux. En se livrant à ce long travail, le saint docteur se proposait surtout de ne laisser aux ennemis de la foi catholique aucun moyen de se prévaloir ou d'abuser de l'autorité d'Aristote. Il expose et recommande les théories de ce philosophe, quand il les juge conciliables avec la doctrine chrétienne; il les réfute, quand il ne peut leur donner un sens orthodoxe. Mais ce dessein même l'engageait dans des études profondes qui lui firent contracter de bonne heure d'heureuses habitudes de méditation et d'analyse. Si, après lui, Roger Bacon a pénétré plus avant dans la véritable philosophie, personne encore, au milieu du XIIIe siècle, n'avait mieux profité que Thomas d'Aquin des grandes leçons d'Aristote. Il a contribué à les propager dans les écoles, où plus d'une fois elles ont rouvert la carrière des progrès, quoique trop souvent elles y aient été mal entendues. On peut considérer comme des suppléments à ces commentaires sur les OEuvres d'Aristote, les essais de philosophie, qui ont pour sujets l'intelligence humaine, les éléments et les expressions de la pensée, les propositions modèles, les sophismes, l'astrologie, le destin, l'éternité du monde, les principes, les accidents et les mouvements de la matière, l'ordre et les œuvres de la nature. On comprendra facilement qu'il nous est impossible d'entrer dans la discussion ni de faire l'analyse de tous ces écrits; nous ne les avons ainsi énumérés que pour montrer la variété et l'étendue de connaissances que de pareils travaux supposent dans leur auteur. On est effrayé rien qu'à parcourir le catalogue des ouvrages de saint Thomas. Ses *Commentaires sur Aristote* ne comprennent pas moins de cinq volumes in-folio.

Du gouvernement des Juifs. — Au nombre de ses écrits philosophiques, nous comprendrons celui que le saint docteur composa sur le gouvernement divin des Hébreux. Et certes, parmi nos politiques modernes, il y en aurait plus d'un qui resterait étonné de voir que ce qu'il a pris pour les merveilleuses découvertes de son génie, n'était que des idées fort communes au moyen âge. Par exemple, combien notre siècle ne se glorifie-t-il pas d'avoir découvert le gouvernement représentatif, la merveille d'une monarchie constitutionnelle, tempérée d'aristocratie et de démocratie. Tout cela pourtant est quelque chose de si vieux, que saint Thomas d'Aquin le voyait déjà dans le gouvernement divin des Hébreux, et y reconnaissait même le meilleur des gouvernements. Voici comme il en parle :

« Quant à la bonne constitution des princes ou des chefs dans une cité ou une nation, il faut faire attention à deux choses : la première, c'est que tous aient une certaine part au gouvernement. Par là se conserve la paix du peuple, et tous aiment et gardent une constitution pareille, comme il est dit au IIe livre des *Politiques* d'Aristote. L'autre point regarde la forme du gouvernement, ou les différentes manières de constituer les princes ou les chefs. Il y en a de deux espèces diverses, comme le remarque le même philosophe. Cependant, il est surtout un gouvernement où un seul gouverne selon la vertu; et l'aristocratie, c'est-à-dire le gouvernement des meilleurs, où quelque peu gouvernent selon la vertu. La meilleure constitution des princes ou des chefs dans une cité ou dans un royaume, est donc celle où un seul est préposé selon la vertu pour présider à tous, et où quelques autres gouvernent sous lui, également selon la vertu; et cependant, ce gouvernement appartient à tous, tant parce que les chefs peuvent être élus d'entre tous, que parce que tous les élisent en effet. Cette espèce de gouvernement est le meilleur, parce qu'il est sagement mélangé de royauté, d'aristocratie et de démocratie; de royauté, en tant qu'un seul préside; d'aristocratie, en tant que plusieurs gouvernent selon la vertu; et de démocratie, c'est-à-dire de la puissance du peuple, en tant que les princes peuvent être élus d'entre les hommes du peuple, et que c'est au peuple qu'appartient l'élection des princes. Et voilà ce qui fut institué selon la loi divine.

« En effet, Moïse et ses successeurs gouvernaient le peuple, chacun comme étant le prince de tous, ce qui est une espèce de royauté. Les septante-deux sénateurs étaient choisis selon la vertu. Car il est dit au premier chapitre du *Deutéronome* (v. 15) : *J'ai pris de vos tribus des hommes sages et nobles, et je les ai constitués princes;* et voilà qui était aristocratique. Ce qu'il y avait de démocratique, c'est que ces hommes étaient choisis d'entre tout le peuple : *Procurez-vous d'entre tout le peuple*, est-il dit au chapitre XVIII (v. 21) de l'*Exode, des hommes puissants et craignant Dieu qui aiment la vérité et haïssent l'avarice.* C'est que c'était encore le peuple qui les choisissait. *Présentez d'entre vous*, dit le Seigneur, dans le premier chapitre du *Deutéronome* (v. 13), *des hommes sages et capables, et dont la conduite soit approuvée dans vos tribus, afin que je vous les établisse princes.* D'où il est manifeste que la constitution politique établie par la loi était la meilleure. » Telle est la doctrine de saint Thomas-d'Aquin touchant la meilleure des constitutions politiques. Sur quoi il se fait cette difficulté :

« La loi de Moïse n'a pas bien pourvu à la

constitution politique du peuple d'Israël, puisqu'elle ne règle rien concernant l'institution du chef suprême de la nation. » Il répond que « ce peuple était sous le gouvernement spécial de Dieu. Aussi lui est-il dit : *Le Seigneur ton Dieu t'a choisi, pour que tu lui sois un peuple particulier.* (*Deut.* VII, 6.) C'est pourquoi le Seigneur se réserva l'institution du prince souverain. Et voilà ce que demande Moïse, quand il dit : *Que le Seigneur, Dieu des esprits de toute chair, envoie un homme qui soit sur cette multitude.* (*Exod.* IV, 13.) Et c'est par cette institution de Dieu que Josué fut établi prince après Moïse. Et, quant à chacun des juges qui furent après Josué, on lit que Dieu suscita un sauveur à son peuple, et que l'Esprit du Seigneur fut en eux, comme on voit au deuxième chapitre des *Juges*. Et c'est pourquoi le Seigneur ne confia point au peuple l'élection du roi, comme les autres; mais il se la réserva, comme on le voit au chapitre XVII (v. 14, 15) du *Deutéronome : Tu constitueras roi celui que le Seigneur ton Dieu aura choisi.*

Saint Thomas se fait une autre difficulté : « D'après Platon, la meilleure forme de gouvernement est la royauté. La loi aurait donc dû instituer au peuple un roi, et non pas remettre la chose au libre arbitre du peuple, comme Dieu la remet par ces paroles : *Lorsque tu diras : J'établirai sur moi un roi, tu établiras celui qu'aura choisi le Seigneur ton Dieu.* » (*Ibid.*) A cette seconde difficulté, le saint docteur répond : « La royauté est le meilleur gouvernement, tant qu'elle ne se corrompt pas. Mais, à cause de la grande puissance accordée au roi, ce régime dégénère facilement en tyrannie, à moins que celui à qui on accorde une telle puissance ne soit d'une vertu parfaite; car, suivant le philosophe, il n'appartient qu'à un homme vertueux de bien supporter la bonne fortune. Or, la vertu parfaite se trouve dans peu d'hommes; les Juifs, surtout, étaient cruels et portés à l'avarice, deux vices qui, plus que les autres, précipitent les hommes dans la tyrannie. Et c'est pourquoi, dans le principe, le Seigneur ne leur institua point un roi avec pleine puissance, mais un juge et un gouverneur pour les défendre. Dans la suite, à la demande du peuple, il accorda un roi comme avec indignation, ainsi qu'on le voit par ce qu'il dit à Samuel : *Ce n'est pas vous qu'ils ont rejeté, mais moi, pour que je ne règne pas sur eux.* (*I Reg.* VIII, 7.)

« Cependant, dans le principe même, quant à l'institution du roi, il établit premièrement le mode de l'élection. Sur quoi il détermina deux choses, savoir : que dans cette élection ils attendraient le jugement du Seigneur, et qu'ils ne feraient pas roi un homme d'une autre nation, parce que d'ordinaire ces rois affectionnent peu la nation à laquelle on les prépose, et que par là même ils en ont peu de soin. En second lieu, il ordonna, touchant les rois institués, de quelle manière ils devraient se conduire par rapport à eux-mêmes, savoir : ne pas multiplier leurs chars, leurs chevaux, leurs femmes ni leurs immenses richesses, parce que c'est par la cupidité de ces choses que les princes déclinent à la tyrannie et abandonnent la justice. Il régla la conduite qu'ils devaient tenir à l'égard de Dieu, savoir : lire et méditer continuellement sa loi, persévérer toujours dans sa crainte et son obéissance. Enfin il régla aussi la manière dont ils devaient se conduire envers leurs sujets, savoir : ne pas les mépriser par orgueil, ne pas les opprimer et ne pas s'écarter de la justice. »

Une troisième difficulté que se fait saint Thomas est celle-ci : « Comme la royauté est le meilleur des gouvernements, de même la tyrannie est le pire des gouvernements corrompus. Or, le Seigneur, en instituant un roi, a institué un droit tyrannique; car il est dit : *Tel sera le droit du roi qui régnera sur vous : il prendra vos fils*, etc. (*I Reg.* VIII, 11.) Donc la loi de Moïse n'a pas bien pourvu à l'institution des princes. » Le saint docteur répond : « Ce droit n'était pas dû au roi par institution divine; mais Dieu prédisait plutôt l'usurpation des rois, qui se font un droit inique quand ils dégénèrent en tyrans et dépouillent leurs sujets. Cela se voit par ce qu'il ajoute à la fin : *Et vous lui serez esclaves* (*Ibid*, 17); ce qui appartient proprement à la tyrannie : car les tyrans dominent sur les leurs comme sur des esclaves. C'est pourquoi Samuel le disait, pour les détourner de demander un roi. En effet, l'Ecriture ajoute : *Mais le peuple ne voulut point écouter la voix de Samuel.* (*Ibid.*, 19.) Il peut arriver cependant que, sans tyrannie, un bon roi prenne les fils, qu'il en fasse des tribuns et des centurions, et qu'il reçoive de ses sujets beaucoup de choses pour procurer le bien commun. »

Dans les temps modernes, on s'est beaucoup disputé sur l'origine du pouvoir politique, les uns soutenant qu'il vient du peuple, les autres qu'il vient de Dieu. Les docteurs du moyen âge ne se disputaient point là-dessus : ils réunissaient ce que l'on divise aujourd'hui, et ils enseignaient unanimement que le pouvoir législatif et politique vient de Dieu par le peuple. Examinant cette question, si la raison de chacun peut faire une loi, saint Thomas conclut en ces termes : « Comme la loi ordonne l'homme pour le bien commun, ce n'est pas la raison de chaque individu qui peut faire la loi, mais la raison de la multitude. » Et voici comme il prouve sa conclusion : « Proprement, premièrement, principalement, la loi regarde l'ordre pour le bien commun. Or, ordonner quelque chose pour le bien commun, c'est ou de toute la multitude, ou de quelqu'un qui tient la place de toute la multitude. Donc, faire une loi appartient ou à toute la multitude, ou à la personne publique qui a soin de toute la multitude, parce que, dans toutes les autres choses, il appartient à celui-là d'ordonner pour la fin qui lui est propre. » Ailleurs, le saint docteur observe que, « dans une multitude libre, le prince n'a de pouvoir de faire une loi

qu'autant qu'il représente la personne de la multitude. »

Parmi les auteurs modernes, il en est plus d'un qui traite de sédition toute opposition au gouvernement du prince, et cela sans jamais définir ce que par là il faut entendre. Les docteurs du moyen âge avaient et donnaient à cet égard des idées plus nettes. Saint Thomas, examinant si la sédition est toujours un péché mortel, conclut ainsi : « La sédition étant un combat injuste contre le bien commun de la république, elle est toujours un péché mortel de sa nature. » On voit ici une définition exacte de ce qu'il faut entendre par sédition. On le voit encore mieux par l'objection que se fait le saint docteur et par la réponse qu'il y donne. « On loue ceux qui délivrent la multitude d'une puissance tyrannique. Or cela ne peut guère se faire sans que la multitude se divise d'avec elle-même, une partie voulant garder le tyran, une autre voulant le rejeter. Donc la sédition peut avoir lieu sans péché. » Saint Thomas répond : « Le gouvernement tyrannique n'est pas juste, parce qu'il n'est pas coordonné pour le bien commun, mais pour le bien privé de celui qui gouverne, comme on le voit par Aristote, en son livre IIIe *Des choses politiques*, et en son VIIIe *Des morales*. C'est pourquoi la perturbation de ce gouvernement n'a point le caractère de sédition, à moins peut-être qu'on ne le trouble d'une manière si désordonnée, que la multitude sujette souffre plus de préjudice de la perturbation que du régime du tyran. Le séditieux, c'est plutôt le tyran qui entretient des discordes et des séditions dans le peuple qui lui est soumis, afin de le dominer plus sûrement. Car cela est tyrannique, qui est ordonné pour le bien propre de celui qui préside, au détriment de la multitude. »

Mais la multitude ne peut-elle abuser de son droit de légitime défense? Et à cet abus, quel remède? Les modernes n'en savent point. Aussi avons-nous vu des émeutes de quelques jours briser deux trônes, expulser deux dynasties, et ébranler du contre-coup tous les trônes et toutes les dynasties de l'Europe. Au moyen âge, il y avait entre les rois et les peuples un médiateur et un juge reconnu de part et d'autre : c'était l'Eglise et son chef. La chose paraissait alors toute simple. Les rois et les peuples, étant chrétiens, avaient une conscience, même comme rois et comme peuples. Dans le doute, ils consultaient naturellement le directeur suprême des consciences chrétiennes. Saint Thomas conclut que la puissance séculière est soumise à la spirituelle, comme le corps à l'âme, et qu'en conséquence ce n'est pas une usurpation de jugement lorsque le prélat spirituel s'entremet du temporel, quant aux choses dans lesquelles la puissance temporelle lui est soumise, ou qui lui ont été abandonnées par la puissance temporelle même (24).

ECRITURE SAINTE. — *Commentaires sur la Bible*. — En même temps que saint Thomas montrait son intelligence dans la solution des questions de science philosophique et même politique, il prouvait la justesse de son sens et sa prudence chrétienne dans ses opuscules sur des questions de morale. Ces deux qualités éminentes du casuiste se reconnaissent facilement dans ses Commentaires sur les livres de *Job*, des *Psaumes*, du *Cantique des cantiques*, d'*Isaïe* et de *Jérémie*, des *Epîtres* de saint Paul *aux Romains*, *aux Hébreux* et *aux Corinthiens*, et dans sa *Chaîne dorée des Evangiles*.

Ayant cru reconnaître dans le livre de *Job* une véritable histoire et non une parabole, il a écarté les interprétations mystérieuses, et s'est efforcé de saisir le sens littéral. C'est généralement le caractère de ses travaux sur la Bible; et il n'en faut pas plus pour le distinguer honorablement de la foule des commentateurs du moyen âge. Il sait employer, aussi à propos que possible, des notions historiques qui leur sont moins familières qu'à lui; mais il a, comme eux, le désavantage d'expliquer des textes qu'il ne connaît que par des versions bien imparfaites; il manque souvent de l'intelligence des langues originales. En commentant le *Psautier*, il ne s'attache qu'à y retrouver l'Evangile, ainsi qu'il l'annonce expressément dans son prologue. Du reste, il s'est arrêté au cinquante et unième psaume, c'est-à-dire au tiers du recueil. A l'égard du *Cantique des cantiques*, il ne doit plus être question de la longue paraphrase si vainement attribuée à Thomas, étendu sur son lit de mort, chez les religieux de Fossa-Nuova. Avait-il auparavant annoté ce livre sacré? On aurait droit de le conclure des témoignages presque unanimes des plus anciens auteurs, et ce serait l'ouvrage qui commence par les mots : *Sonet vox tua in auribus meis*. Cependant c'est par ces mêmes paroles que la prétendue explication faite à Fossa-Nuova est le plus souvent indiquée. Ni Echard, ni Touron, ni d'autre savants dominicains, ne sont parvenus à bien éclaircir cette vérité, et la glose dont il s'agit n'a pas, il faut l'avouer, assez d'importance pour provoquer d'autres recherches. Les Commentaires *sur Isaïe*, *sur les prophéties et les lamentations de Jérémie*, ont paru à Sixte de Sienne trop stériles pour être d'un si fécond docteur. Toutefois, leur authenticité est établie par tant de documents, qu'on ne la révoque plus en doute. On y pourrait même remarquer une précision et une sorte d'exactitude littérale qui les rendraient recommandables. Bernard Guidonis, Tocco, saint Antonin, en ont fait un plus magnifique éloge : ils ont dit que dans les passages difficiles, après que le commentateur avait beaucoup prié, beaucoup pleuré, saint Pierre et saint Paul lui

(24) Nous avons copié mot à mot tout cet article qui traite de la politique de saint Thomas dans l'*Histoire de l'Eglise* de Rohrbacher, t. XVIII, p. 499 à 504.

apparaissaient et lui révélaient les significations mystérieuses cachées sous la lettre.

Thomas a particulièrement expliqué les deux Evangiles de saint Matthieu et de saint Jean; mais ensuite il a rapproché les quatre évangélistes dans l'ouvrage qu'on a intitulé depuis *Catena aurea ex sententiis sanctorum Patrum miro artificio connexa.* Il lui avait fallu parcourir les bibliothèques de plusieurs monastères pour recueillir ainsi tous les textes des PP. de l'Eglise, où sont interprétés ceux des écrivains sacrés. Il épargnait tous ces voyages, toutes ces investigations à ses lecteurs, et leur rendait un service d'autant plus réel, qu'une méthode très-savante présidait à l'enchaînement des innombrables éléments de son travail. Ce n'était, si l'on veut, qu'une compilation, à laquelle il n'avait donné d'autre nom que celui de *Continuum;* mais le volume in-folio qu'elle remplit dans la collection des œuvres de l'illustre auteur, est l'un de ceux dont on fait le plus fréquent et le plus profitable usage. La chaîne dorée des évangiles a obtenu tant d'estime, que les Franciscains ont voulu le revendiquer pour un de leurs confrères, l'espagnol Ponce Carbonnel. Echard a pris la peine de repousser cette prétention dénuée de tout fondement. Urbain IV avait demandé ce travail à Thomas qui le lui présenta en 1264, avant que Ponce Carbonnel fût en âge de rien entreprendre. Ses commentaires sur quelques-unes des Epîtres de saint Paul ne firent pas moins d'honneur à son érudition qu'à sa piété. L'idée qu'il nous y donne d'abord du dessein de l'Apôtre, et l'analyse qu'il y fait de ses lettres, suffisent pour faire comprendre combien il en avait approfondi toute l'économie, et quel était le don d'intelligence qu'il avait reçu pour pénétrer dans les trésors qui y sont cachés. Dès le commencement, il fait observer que le docteur des nations, spécialement appelé pour faire connaître à tous les peuples les richesses de la grâce de Jésus-Christ, n'est partout occupé que de ce grand objet, qui est la fin de son ministère. A ces commentaires sur les Epîtres aux Romains et aux Hébreux, et sur la première aux Corinthiens, que le saint docteur a écrits de sa main, on joint ceux que son disciple Reynauld a recueillis de ses leçons publiques, et qui concernent toutes les autres Epîtres de saint Paul. La doctrine de cet Apôtre y est rapprochée des récits de Moïse et des oracles des prophètes; les écrivains ecclésiastiques y sont moins cités; et pourtant l'érudition théologique du commentateur y est remarquable encore. « Il est aisé, dit le P. Touron, un de ses historiens, de juger par la beauté de ces Commentaires, aussi bien que par la réputation de l'auteur, avec quel applaudissement ils furent reçus du public et admirés par les plus habiles. Quelque précieux que fussent les différents écrits que l'auteur avait déjà donnés, l'idée qu'on se forma de celui-ci, dès qu'il parut, fit presque oublier les autres. Les savants surtout, qui faisaient leur occupation et leurs délices des saintes Ecritures, regardèrent ces commentaires comme une clef d'or qui leur était présentée pour les faire entrer dans la profondeur des plus hauts mystères. »

Office du Saint-Sacrement.—Pendant un de ses voyages en Italie, le Pape Urbain IV l'ayant appelé à Orviette, l'invita à composer l'office de la fête du Saint-Sacrement, à l'institution de laquelle il avait contribué par ses sollicitations. C'est principalement avec des textes de la Bible habilement choisis et combinés que saint Thomas a rédigé les différentes parties de cet office, et l'a complété par des hymnes de sa composition. On a supposé quelquefois qu'il n'avait fait que retoucher le travail d'un prêtre liégeois que Julienne de Mont Cornillon en avait chargé, pour presser l'érection de cette solennité dont plusieurs révélations lui avaient fait connaître les avantages. Mais les Bollandistes qui, à l'article de Julienne, avaient d'abord adopté cette opinion, l'ont rétractée et même réfutée, lorsqu'ils ont eu à parler d'Urbain IV et de Thomas d'Aquin. Celui-ci n'a eu probablement aucune connaissance de l'informe essai de ce prêtre belge; et les biographes les plus voisins de ce temps, Tocco, Tolomée de Lucques, Bernard Guidonis, s'accordent à lui attribuer, à lui seul, l'office de nuit et de jour, qui se célèbre pendant cette solennité et son octave. Dans ce travail qui semble plutôt celui d'un ange que d'un homme, il est tour à tour poëte, philosophe, théologien, ou plutôt, il ne cesse pas un instant d'être tout cela à la fois. Qui n'a admiré les belles hymnes: *Sacris solemniis; Verbum supernum; Pange lingua,* et surtout le *Lauda, Sion,* synthèse cadencée de tous les dogmes chrétiens? Santeuil, qui cependant était maître en ce genre, disait qu'il donnerait tout ce qu'il avait composé d'hymnes, pour la strophe suivante du *Verbum supernum:*

Se nascens dedit socium,
Convescens in edulium,
Se moriens in pretium,
Se regnans dat in præmium.

En naissant à nous il s'allie,
En vivant sa chair nous nourrit,
En mourant il se sacrifie,
En régnant il se donne en prix. A. G.

C'est en quatre vers l'expression de nos mystères de joie, de douleur et de gloire.

Il s'en faut, sans doute, que le style de ces poëmes soit toujours d'un goût très-pur, que la latinité en soit très-élégante, et que les règles de la prosodie classique y soient observées; cependant, même pour ceux à qui le souvenir de nos mystères religieux ne dit rien, le sentiment de l'harmonie s'y manifeste par la variété des mesures, par l'heureuse distribution des nombres et des rimes et par la coupe des vers. On sent qu'il y a là une versification réelle, puisqu'elle appelle partout le chant. Les pensées presque toujours ingénieuses ont souvent de l'éclat et de la grandeur. A notre avis de telles productions méritent une attention particulière, quand elles se rencontrent

parmi les ouvrages d'un docteur si constamment et si profondément occupé d'arguments scolastiques. C'est à cette époque qu'il faut rapporter le commencement de l'amitié qui unit si fort le docteur Angélique et le docteur Séraphique, saint Thomas et saint Bonaventure, représentant en eux, dans ce qu'ils ont de vrai et quand la foi les vivifie, le rationalisme et le mysticisme. C'est probablement pour cette raison que Wadding, sur la foi de deux cordeliers du XVIe siècle, voulait que saint Bonaventure fût déclaré l'auteur du *Lauda, Sion.* Cette opinion que nul document ne suggère ni n'autorise, n'a point acquis de partisans hors des couvents de l'ordre de Saint-François. D'autres ont raconté que Urbain IV, ayant demandé l'office de la nouvelle fête à Bonaventure et à Thomas, reçut les deux compositions, les examina, et préféra celle du dominicain. Mais la saine critique a fait justice de ce conte depuis longtemps.

Théologie. — Le premier des ouvrages théologiques de saint Thomas est son *Commentaire des sentences de Pierre Lombard* qu'il avait expliquées à Cologne, lorsqu'il y débuta comme professeur, sous la direction d'Albert le Grand. Nous en avons dit un mot, en rendant compte de cette époque de sa vie, et ce mot doit suffire, surtout dans un sujet où l'abondance des matières nous réduit presque au simple rôle de catalogiste. Pour celui qui veut le faire avec ordre, il y a de quoi se perdre, rien qu'à rappeler les titres des écrits de saint Thomas. Pour notre part, nous l'avouons franchement, jamais nous n'avons mieux compris l'embarras des richesses.

Quæstiones disputatæ.—L'ouvrage qui se présente à nous après celui que nous venons de citer est intitulé *Quæstiones disputatæ.* Ces questions sont au nombre de soixante-trois, et se subdivisent en plus de quatre cents articles. Mais comme il y en a plusieurs sur le même sujet, tout l'ouvrage peut se réduire à sept principaux chefs; savoir, dix questions sur la puissance de Dieu; seize sur le mal, son origine, ses caractères, ses conséquences; une sur les créatures spirituelles; une autre sur l'âme, sa nature, son origine, ses destinées; une question de l'union du Verbe ou de l'Incarnation; une question des vertus en général, dans laquelle l'auteur traite de la charité, de la correction fraternelle, de l'espérance et des vertus cardinales, et vingt-neuf questions sur la vérité. Cent autres questions, intitulées par l'auteur *Questions quodlibétiques*, sont plus variées, plus imprévues et néanmoins se partagent en onze ou douze séries, qui reproduisent sous de nouveaux points de vue et avec d'autres détails, les matières théologiques discutées dans les livres précédents. Tant de problèmes, qui demeurent le plus souvent inaccessibles à la raison, et qui ne sont pas toujours résolus d'une manière positive par l'autorité, n'ont d'intérêt aujourd'hui que comme monuments de l'activité des études et de la subtilité des esprits. Pour en citer quelque exemple, une de ces questions, et des moins difficiles à comprendre, consiste à savoir, si, en supposant que la charité soit une habitude vertueuse de l'âme, elle est distincte des *autres* habitudes des *autres* vertus : *Habitus distinctus ab aliis habitibus aliarum virtutum.* La réponse est affirmative et se termine par un éloge de la charité, conçu en ces termes : *Inter cæteras virtutes charitas causalitate est prior, diuturnitate major, mater in formatione, forma in apparitione, finis in remuneratione.*

Cependant Thomas avait quitté Cologne, et était allé en Italie en 1256, où il avait professé aux écoles de Rome et de Naples; il était revenu à Paris prendre le grade de docteur en 1258, puis il était de nouveau retourné en Italie en 1264. Au milieu de ces voyages, du temps qu'il donnait à l'enseignement et aux nombreuses prédications qu'exigeait de lui sa grande réputation de savoir et de piété, il pouvait encore se livrer à l'étude d'autres questions qui ne sont pas les moindres de la théologie dogmatique et mystique et même de la métaphysique transcendante. En effet, il faut ajouter encore au nombre des tributs que Thomas d'Aquin a payés à la scolastique de son siècle, un *Abrégé de toute la science théologique*, des *Explications du symbole des apôtres*, du *Pater noster*, de l'*Ave, Maria*, autres que celles dont l'authenticité nous a paru inadmissible; des Traités *sur les articles de la foi et les sacrements de l'Eglise; sur la forme de l'absolution; sur le Verbe divin; sur la nature des anges* (*De substantiis separatis seu de angelorum natura*); et des Commentaires sur deux des livres de Boëce qui traitent de la Trinité et des œuvres divines.

Sermons. — Pour obéir à l'ordre que nous nous sommes imposé, nous croyons devoir rattacher à cette catégorie des OEuvres de saint Thomas ses *Sermons*, non pas que nous ayons même la pensée de les analyser, mais pour en dire au moins un mot en passant. Nous avons remarqué ailleurs que le saint docteur prêchait fréquemment, malgré ses leçons publiques de théologie et l'immense travail de ses compositions ; ce qui seul suffirait pour constituer un prodige. L'Eglise a inséré plusieurs de ses discours parmi les leçons du Bréviaire. Celles de la fête du Saint-Sacrement nous donneront une idée de sa manière :

« Les faveurs dont Dieu, par sa bonté, comble le peuple chrétien l'élèvent à une dignité qui ne peut assez s'estimer. En effet, il n'y a point, il n'y a jamais eu de nation, quelque puissante qu'elle ait été, qui ait eu des dieux qui se soient communiqués à elle aussi familièrement que notre Dieu se communique à nous, qui sommes son peuple. Car le Fils de Dieu, voulant nous rendre participants de sa divinité, n'a pas dédaigné de se revêtir de notre nature; il s'est fait homme pour que les hommes devinssent des dieux; et de plus, par un trait inconcevable de bonté, tout ce qu'il a pris de nous, il l'a employé

à notre salut. Il a offert à Dieu son Père son corps, comme une hostie sainte sur l'autel de la croix, afin de nous réconcilier avec lui; et il a répandu son sang pour être tout ensemble et le prix qui devait nous racheter de la servitude, et le bain qui devait nous laver de tous nos péchés.

Or, afin que le souvenir d'un si grand bienfait demeurât éternellement gravé dans notre mémoire, il a laissé aux fidèles, sous les espèces du pain et du vin, son propre corps pour leur servir de nourriture et de breuvage... O festin précieux et admirable! ô banquet salutaire et délicieux! En effet, quoi de plus précieux que cette table sacrée où l'on nous donne à manger, non plus la chair des animaux comme dans l'ancienne loi, mais Jésus-Christ lui-même, qui est le vrai Dieu. Quoi de plus admirable que cet auguste sacrement, dans lequel le pain et le vin sont changés en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme; en sorte que Jésus-Christ est contenu réellement sous les espèces apparentes d'un peu de pain et d'un peu de vin. En cet état, quoiqu'il soit mangé par les fidèles, il ne peut néanmoins être divisé; au contraire, les espèces sacramentelles étant divisées, il demeure toujours indivisible et tout entier en chaque partie. Ce sacrement nous présente encore une autre merveille, c'est que les accidents du pain et du vin subsistent lors même que la substance n'y est plus. Dieu l'a ainsi ordonné pour exercer notre foi, lorsque nous recevons visiblement une chose invisible et cachée sous des espèces étrangères, et même pour empêcher nos sens d'être trompés, puisque leur jugement ne porte que sur les accidents du pain et du vin qui leur sont communs.

« Il n'y a point de sacrement plus avantageux et plus salutaire que celui du corps et du sang de Jésus-Christ, puisqu'il nous purifie de nos péchés, qu'il nous fait avancer dans la vertu, et qu'il engraisse pour ainsi dire nos âmes en les comblant de toutes sortes de grâces. On l'offre dans l'Eglise pour les vivants et pour les morts, afin qu'ayant été institué pour le salut de tous, il puisse servir à tous. Enfin nul ne saurait exprimer les ineffables douceurs de ce mystère, qui nous fait goûter les délices spirituelles comme à leur source même, et qui nous rappelle si visiblement le souvenir de l'excès d'amour que nous a témoigné Jésus-Christ en mourant pour nous. Aussi ça été pour graver plus profondément ce souvenir dans le cœur de tous les fidèles qu'étant sur le point de passer de ce monde à Dieu son Père, et ayant célébré la Pâque avec ses disciples, il institua, dans le dernier souper qu'il fit avec eux, cet auguste Sacrement comme le monument perpétuel de sa Passion, comme l'accomplissement de toutes les figures de l'ancienne loi, comme le plus grand de tous ses miracles, enfin comme la plus douce consolation, et même comme une espèce de dédommagement réel de son absence.

« Parmi nos écrivains ecclésiastiques il en est peu dont le nom soit rappelé aussi fréquemment dans la chaire que celui de saint Thomas. Il y est regardé moins comme un homme que comme un ange envoyé du ciel pour instruire l'école. Aussi n'est-il presque pas de prédicateur qui ne se soit plu à fortifier son argumentation de l'autorité de cet auguste maître. J'en pourrais même signaler plusieurs parmi ceux de notre époque qui affectent de le citer sans l'avoir jamais lu. Ce n'est pas à ceux des siècles qui nous ont précédés que l'on pourrait adresser ce reproche. Non pas qu'il soit possible de répondre qu'ils eussent jamais lu tout entière la *Somme* de saint Thomas; du moins on reconnaît à l'exactitude de leurs citations qu'ils s'étaient bien pénétrés de sa substance. Il y est communément appelé le *docteur angélique*, surnom que la pureté de son cœur lui aurait fait donner, quand il ne l'aurait point d'ailleurs mérité par ses lumières. Tous les siècles chrétiens ont rendu à sa mémoire le plus éclatant hommage: « il est par excellence l'athlète de la foi catholique, » a dit de lui l'un de nos prédicateurs. Un autre le nomme l'Augustin du XIIIe siècle. Bourdaloue est plein de sa doctrine. Il emprunte de lui grand nombre des desseins et des principales divisions de ses discours; il tire de lui ses lumineuses définitions et le fond de ses plus heureux développements. En quoi il a été imité par nos plus habiles et nos plus profonds moralistes.

Voici le portrait que nous trace de saint Thomas, à l'époque où il vint enseigner au collége de Saint-Jacques à Paris, Guillaume de Tocco, son contemporain et son historien: « La grandeur et la droiture de son corps répondaient à la grandeur et à la droiture de son âme; la pâleur de son teint trahissait la faiblesse de son tempérament; sa tête, quelque peu chauve, était grosse, comme si les sens physiques qui servent d'organes à la raison étaient d'autant plus développés que cette raison était plus parfaite; la délicatesse de sa santé dénotait celle de son intelligence. Il était robuste cependant, mais plutôt par l'âme et par la volonté; et, en même temps qu'il eut assez de courage pour ne rien craindre, il eut assez d'humilité pour ne rien mépriser. Il eut confiance pour cela en l'infaillibilité de l'assistance divine. »

Polémique. — *De la foi catholique, contre les gentils.* — Tous les travaux que nous avons nommés jusqu'ici, et dont l'élaboration avait dû coûter tant de jours et tant de veilles à leur infatigable auteur, devaient être suivis de plus importants encore. Dans son second voyage de Paris, cédant aux sollicitations de saint Raymond de Pennafort, supérieur général des prêcheurs, saint Thomas avait écrit sa *Somme contre les gentils*, que l'on peut tout aussi bien appeler sa *Somme philosophique*. Je ne sache pas que quelque chose de plus complet ait jamais été écrit sur la philosophie. Il nous a montré par là combien cette science lui était familière, quelle importance il y attachait, et

jusqu'à quel point il en avait sondé les profondeurs.

Ce n'était plus l'idolâtrie grossière des Grecs et des Romains, telle que saint Augustin la combattit dans sa *Cité de Dieu*, dont la religion avait à repousser les attaques du temps de saint Thomas; c'étaient des ennemis plus habiles et plus cachés. Le mahométisme, né des hérésies grecques, cherchait à en distiller le venin par les philosophes arabes. Le judaïsme rabbinique, retiré dans les ténèbres du *Talmud*, y combinait sans cesse de nouvelles fables pour justifier le déicide de ses pères. Le manichéisme, déguisé sous des noms et des masques divers, continuait toujours son projet satanique de faire retomber sur Dieu même la cause du mal, et de faire une obligation à l'homme de le commettre. Et le manichéisme, et le *Talmud*, et *l'Alcoran*, faisaient une loi à leurs sectateurs de haïr, de combattre et d'exterminer le christianisme par tous les moyens. De plus, les défenseurs de l'Eglise, les enfants de saint Dominique et de saint François se trouvaient en contact avec les chefs tartares, avec les brames de l'Inde, avec les lamas du boudhisme, avec les mandarins de la Chine, autant d'armées ennemies ou du moins étrangères, peu connues jusqu'alors, qu'il s'agit d'enrôler sous les étendards du Christ, ou bien de vaincre avec le temps et la grâce de Dieu.

Dans ce moment, pour être prêt à tout ce qui peut advenir, saint Thomas d'Aquin élève, en avant de la cité sainte, un boulevard où les vaillants d'Israël trouveront les armes générales pour la défense et l'attaque, en attendant que le temps en fasse connaître de spéciales. L'ouvrage est en quatre parties avec ce titre : *De la vérité de la foi catholique, contre les gentils*. L'auteur entend ici, sous le nom de gentils, tous les infidèles, notamment ceux que nous avons nommés plus haut. Voici comme il explique lui-même son dessein et son plan. Nous reproduisons tout entiers et littéralement les chapitres et l'introduction, afin qu'on puisse juger par lui-même le grand docteur du moyen âge, son plan, sa méthode et son style.

« Chap. Ier. *Quel est l'office du sage?—Mon cœur méditera la vérité et mes lèvres détesteront l'impie.* (*Prov.* VIII, 7.) — L'usage de la multitude qui doit prévaloir, suivant Aristote, toutes les fois que l'on doit nommer les choses, veut généralement que l'on appelle sages, ceux qui ordonnent directement les affaires et qui les gouvernent bien. De là, entre autres attributions généralement dévolues au sage, le philosophe met que c'est à lui d'ordonner. Or, toutes les fois qu'il s'agit de gouverner, c'est-à-dire, d'ordonner pour une fin, c'est nécessairement de la fin qu'il faut prendre la règle de gouvernement et d'ordonnance; car alors chaque chose est disposée pour le mieux, quand elle est ordonnée convenablement pour sa fin. En effet, la fin, le but de chaque chose, c'est le bien. De là nous voyons dans les arts que l'un gouverne l'autre, et que celui-là est comme prince à qui la fin de l'autre appartient. Ainsi la médecine domine la pharmacie et l'ordonne, parce que la santé, dont la médecine s'occupe, est la fin de tous les médicaments que la pharmacie confectionne. Il en est de même de l'art du pilote à celui de fabriquer les navires, de l'art du capitaine à celui de l'armurier. Les experts qui, dans ces arts, dominent les autres, prennent le nom de sages. Mais, comme ces artistes qui poursuivent la fin de certaines choses particulières, n'atteignent pas la fin universelle de toutes choses, on les appelle sages en telles ou telles parties, comme il est dit quelque part : *J'ai posé le fondement comme un sage architecte* (*I Cor.* III, 10), mais le nom absolu de sage est réservé à celui-là seul dont la considération s'applique à la fin de l'univers, parce que cette fin de l'univers en est aussi le principe. De là, suivant le philosophe, « c'est « au sage de considérer les causes les plus « élevées. »

« Or, la fin dernière de toute chose, c'est celle que s'est proposée son auteur et son moteur. Le premier auteur et moteur de l'univers c'est l'intelligence, comme il sera montré plus bas. Il faut donc que la fin dernière de l'univers soit le bien de l'intelligence. Or, ce bien, c'est la vérité. Il faut donc que la vérité soit la fin dernière de tout l'univers, et que la sagesse insiste principalement sur cette fin et sur sa considération. C'est pourquoi la divine Sagesse, revêtue de chair, témoigne être venue en ce monde pour la manifestation de la vérité, disant : *Je suis né pour cela, et c'est pour cela que je suis venu dans le monde, afin de rendre témoignage à la vérité.* (*Joan.* XVIII, 37.)

« Le philosophe lui-même décide que la première philosophie est la science de la vérité, non d'une vérité quelconque, mais de cette vérité qui est la source de toute vérité, savoir, de celle qui conserve le principe d'être à toutes choses, en sorte que sa vérité spéciale est le principe de toute vérité; car la disposition des choses est telle dans la vérité que dans l'être. Or, dans une discussion de principe, en soutenir un est réfuter celui qui lui est contraire, comme la médecine opère la santé et exclut la maladie. Ainsi, comme il appartient au sage de méditer la vérité, principalement touchant le premier principe, de même lui appartient-il de combattre la fausseté contraire. C'est donc convenablement que, de la bouche même de la sagesse, deux offices du sage sont signalés dans les paroles de notre texte : l'un de mériter et d'énoncer la vérité divine, la vérité par excellence, en disant : *Mon gosier méditera la vérité;* l'autre de combattre l'erreur contraire à la vérité, quand elle dit : *Et mes lèvres détesteront ce qui est impie*, par où elle désigne la fausseté contraire à la vérité divine, à la religion, qui est appelée pitié, tandis que la fausseté contraire prend le nom d'impiété.

« Chap. II. *Quelle est l'intention de l'auteur?* — Entre toutes les études des hommes, l'é-

tude de la sagesse est la plus parfaite, la plus sublime, la plus utile, la plus agréable : la plus parfaite, en effet, car celui qui s'y donne possède déjà une partie de la béatitude vraie; la plus sublime, car c'est par elle surtout que l'homme arrive à la ressemblance du Dieu qui a tout fait dans la sagesse, et qui aime d'autant plus qu'on lui est plus ressemblant. C'est pourquoi il est dit : *La sagesse est un trésor infini pour les hommes; ceux qui s'en servent ont part à l'amitié de Dieu.* (*Sap.* VII, 14.) C'est aussi la plus utile, car c'est par la sagesse que l'on parvient au règne de l'immortalité : *Le désir de la sagesse*, est-il dit, *conduira au royaume éternel.* (*Sap.* VI, 21.) La plus agréable, car *sa conversation n'a point d'amertume et son commerce est sans ennui; sa certitude au contraire est la cause de l'allégresse et de la joie.* (*Sap.* VIII, 16.)

« Encouragés donc par la bonté divine à remplir l'office du sage, quoique l'entreprise surpasse nos propres forces, notre intention est, suivant nos faibles moyens, de manifester la vérité que professe la foi catholique et d'éliminer les erreurs contraires; car, pour parler comme saint Hilaire : « Je « sens au fond de mon âme que le principal « devoir de ma vie envers Dieu, c'est de prê- « cher par toutes mes paroles et par tous mes « sentiments. »

« Or il est difficile de procéder contre les erreurs de chacun, et cela pour deux causes : D'abord, les paroles sacriléges de chacun de ceux qui suivent l'erreur ne nous sont point assez connues, pour que, de ce qu'ils disent, nous puissions tirer des raisons qui détruisent leurs mensonges. Les anciens Pères en ont usé de la sorte pour détruire les erreurs des gentils dont ils pouvaient savoir les positions, ayant été gentils eux-mêmes, ou ayant vécu parmi eux et ayant été instruits dans leurs doctrines. En second lieu, parce que quelques-uns d'entre eux, comme les mahométans et les païens, ne s'accordent avec nous sur l'autorité d'aucune écriture par laquelle on puisse les convaincre. Nous pouvons disputer contre les Juifs par l'Ancien Testament, contre les hérétiques par le Nouveau; mais ceux-ci ne reconnaissent ni l'un ni l'autre. Il est donc nécessaire de recourir à la raison naturelle, à laquelle tous sont contraints d'adhérer, mais qui est défective dans les choses divines. Au reste, en examinant quelque vérité en particulier, nous montrerons quelles erreurs elle exclut, et comment la vérité démontrable s'accorde à la foi de la religion chrétienne.

« Chap. III. *Que dans les choses que nous confessons de Dieu, il y a deux modes de vérité.* — Mais comme le mode de manifestation n'est pas le même pour toute vérité, et que, comme l'a très-bien dit Aristote, cité par Boëce, il est d'un homme instruit de ne désirer sur chaque point qu'autant de créance qu'en permet la nature de la chose, il est nécessaire de montrer d'abord quel mode est possible pour manifester la vérité proposée. Or, dans les choses que nous confessons de Dieu; il y a un double mode de vérité. Car il y a des vérités touchant Dieu, qui surpassent toute la faculté de la raison humaine, comme par exemple, la trinité et l'unité. Il y en a d'autres auxquelles la raison humaine peut atteindre, par exemple, que Dieu existe, que Dieu est un, et autres semblables, que les philosophes eux-mêmes, conduits par la lumière de la raison naturelle, ont démonstrativement prouvées de Dieu.

« Que, parmi les vérités concernant Dieu, il y en ait quelques-unes qui excèdent tout à fait le génie de la raison humaine, cela paraît très-évidemment. Le principe de toute la science que la raison perçoit d'une chose quelconque, c'est l'intelligence de la substance de cette chose; car, suivant la doctrine du philosophe, le principe de la démonstration, c'est ce qu'une chose est. D'où résulte cette conclusion nécessaire : Tel est le mode dont on connaît la substance d'une chose, tel sera le mode de ce que l'on connaîtra de cette chose-là. Si donc l'intelligence humaine comprend la substance de quelque chose, comme d'une pierre ou d'un triangle, rien de ce qui est intelligible de ce triangle ou de cette pierre n'excédera la faculté de la raison humaine. Mais cela ne nous arrive pas quant à Dieu; car, pour saisir sa substance, l'intelligence humaine ne saurait y atteindre par sa vertu naturelle, attendu que la connaissance de notre intelligence, suivant le mode de la vie présente, commence par les sens. C'est pourquoi ce qui ne tombe pas sous les sens ne peut être saisi par l'intelligence humaine, qu'autant que la connaissance en est recueillie des sens mêmes. Or les choses sensibles ne sauraient amener notre esprit au point de voir en elles la substance divine, et d'y voir ce qu'elle est; mais il peut bien, par les choses sensibles, être amené à la connaissance divine, de manière à connaître de Dieu, qu'il est, et autres attributs semblables du premier principe. Parmi les vérités intelligibles concernant Dieu, il y en a donc quelques-unes qui sont pénétrables à la raison humaine, et quelques autres qui surpassent sa portée.

« Il est encore facile de voir la même chose par les degrés des vérités intelligibles. De deux hommes dont l'un regarde avec plus d'attention que l'autre quelque chose, celui dont l'intelligence est plus élevée comprend beaucoup de choses que l'autre ne peut absolument saisir; on le voit par le paysan qui ne peut saisir les subtiles considérations du philosophe. Or l'intelligence de l'ange surpasse plus l'intelligence de l'homme, que l'intelligence du meilleur philosophe ne surpasse l'intelligence du dernier idiot; car cette distance est renfermée dans les limites de l'espèce humaine, tandis que l'intelligence de l'ange les outrepasse. A la vérité, l'ange connaît Dieu par un plus noble effet, que l'homme; d'autant que la substance de l'ange, par laquelle il est amené à connaître Dieu d'une connaissance natu-

relle, est plus digne que les choses sensibles et même que l'âme par laquelle l'intelligence humaine a la connaissance de Dieu. Mais l'intelligence divine surpasse beaucoup plus celle de l'ange que l'intelligence de l'ange ne surpasse celle de l'homme ; car l intelligence divine égale par sa capacité sa substance, et ainsi elle connaît et comprend parfaitement d'elle, tout ce qui d'elle est intelligible. Or l'ange ne connaît point, de Dieu, par une connaissance naturelle, ce qu'il est, parce que la substance de l'ange, qui le conduit à la connaissance de Dieu, est un effet qui n'égale pas la vertu de sa cause. C'est pourquoi l'ange ne peut pas saisir par une connaissance naturelle tout ce que Dieu comprend en lui-même, ni la raison humaine n'est capable de saisir tout ce que l'ange conçoit par sa vertu naturelle. Comme donc ce serait une extrême folie à un idiot de traiter de faux ce qui est proposé par un philosophe, par la raison qu'il ne peut le comprendre, de même et beaucoup plus serait-ce une folie excessive à l'homme de soupçonner faux ce qui est révélé divinement par le ministère des anges, et cela, parce que ce sont des choses que la raison ne saurait pénétrer.

« La même chose se voit encore manifestement par le défaut que nous éprouvons chaque jour dans nos connaissances ; car, des choses sensibles, nous ignorons plusieurs propriétés ; et des propriétés que nous appréhendons par les sens, nous n'en pouvons trouver parfaitement la raison en bien des cas ; combien plus la raison humaine est-elle insuffisante pour pénétrer tout ce qu'il y a d'intelligible dans cette très-excellente substance transcendante ? A quoi se rapporte le mot du philosophe ; qui dit au second livre de sa métaphysique : Que notre intelligence est aux premiers des êtres, qui sont très-manifestes en leur nature, comme l'œil d'une chauve-souris est au soleil. L'Ecriture sainte rend également témoignage à cette vérité ; car il y est dit : *Peut-être comprendrez-vous les vestiges de Dieu, et trouverez-vous le Tout-Puissant jusqu'au parfait.* (*Job* XI, 7.) Et encore : *Voilà que Dieu est grand, et qu'il surpasse notre science.* (*Job* XXXVI, 26.) Par conséquent, tout ce qui se dit de Dieu, quoiqu'on ne puisse le pénétrer par la raison, ne doit pas être rejeté immédiatement comme faux, ainsi que l'ont pensé les manichéens et plusieurs des infidèles.

« Chap. IV. *Ce qui peut naturellement se connaître de Dieu, se propose convenablement à croire aux hommes.* — Comme il y a une double vérité dans ce qui peut être connu de Dieu, l'une à laquelle peut atteindre la recherche de la raison, l'autre qui surpasse tout génie de la raison humaine, l'une et l'autre sont convenablement proposées à la croyance de l'homme de la part de Dieu. C'est ce qu'il faut d'abord montrer de celle qui peut être pénétrable à la recherche de la raison, de peur qu'il ne semble à quelqu'un, dès que la raison est capable de quelque chose, que c est vainement qu'on le propose à croire par inspiration surnaturelle. Il s'ensuivrait toutefois trois inconvénients, si la vérité de première sorte était abandonnée à la recherche de la raison seule.

« Le premier, c'est que peu d'hommes auraient la connaissance de Dieu. Car le fruit d'une recherche studieuse, qui est la découverte de la vérité, plusieurs sont empêchés de le recueillir, et cela pour trois causes. Quelques-uns, par leur complexion même manquent naturellement des dispositions nécessaires pour la science, en sorte que par aucune étude ils ne pourraient parvenir au plus haut degré de la connaissance humaine, qui est de connaître Dieu. Quelques-uns en sont empêchés par les soins nécessaires des affaires domestiques ; car, il faut que parmi les hommes, il y en ait quelques-uns qui s'appliquent à l'administration du temporel, et qui ne pourraient consacrer assez de temps au loisir d'une recherche contemplative pour arriver au faîte de l'investigation humaine, savoir la connaissance de Dieu. Quelques-uns en sont empêchés par la paresse. Pour la connaissance de ce que la raison peut découvrir de Dieu, il faut connaître auparavant beaucoup de choses, puisque la considération de presque toute la philosophie est dirigée vers la connaissance de Dieu, et que la métaphysique, qui s'occupe des choses divines, reste pour cela la dernière partie de la philosophie à apprendre. Ainsi donc, ce n'est qu'avec un grand travail d'étude qu'on peut parvenir à la recherche de cette vérité ; travail que peu veulent subir pour l'amour d'une science dont cependant le Seigneur a imprimé le désir naturel à l'âme humaine.

« Le second inconvénient, c'est que ceux qui arriveraient à la connaissance ou à la découverte de la vérité en question, y arriveraient à peine après un long temps, soit à cause de la profondeur de cette vérité, que l'intelligence humaine ne peut trouver par la voie de la raison, qu'après un long exercice ; soit à cause de tant de connaissances préliminaires qu'il faut avoir, comme il a été dit ; soit, parce que dans le temps de la jeunesse, ballottée par les passions, l'âme n'est point propre à la connaissance d'une vérité aussi haute ; mais c'est dans le calme qu'elle devient prudente et savante, comme il est dit au VIIIe livre *des Physiques*. Le genre humain, si la voie de la raison était la seule ouverte pour connaître Dieu, demeurerait donc dans les plus grandes ténèbres de l'ignorance, puisque la connaissance de Dieu qui rend les hommes parfaits, n'adviendrait qu'à très-peu et encore après un très-long temps.

« Le troisième inconvénient c'est qu'à l'investigation de la raison humaine se mêle le plus souvent la fausseté, à cause de la débilité de notre intelligence dans ses jugements, et à cause des fantômes qui s'y mêlent. C'est pourquoi les vérités les mieux démontrées resteraient douteuses auprès d'un grand nombre, attendu qu'ils ignorent la

force de la démonstration, mais surtout parce qu'ils voient ceux que l'on appelle sages ou savants, enseigner des choses diverses les uns des autres. De plus, parmi beaucoup de vérités que l'on démontre, se mêle parfois quelque chose de faux qu'on ne démontre pas, mais qu'on soutient par une raison probable ou sophistique, qui passe quelquefois pour une démonstration.

« Il a donc fallu que la vérité touchant les choses divines fût présentée aux hommes par la voie de la foi, avec une certitude fixe. C'est donc bien salutairement que la clémence divine a ordonné de tenir par la foi même les vérités que la raison peut découvrir, afin que tous puissent participer facilement à la connaissance divine, et cela sans doute ni erreur. C'est là ce qui est dit dans le chapitre IVe *aux Ephésiens* (v. 17) : *Afin que vous ne marchiez plus comme marchent les gentils dans la vanité de leur esprit, avec une intelligence obscurcie par les ténèbres.* Et dans le LIVe chapitre d'*Isaïe* (v. 13) : *Je rendrai tous les enfants instruits par le Seigneur.*

« Chap. V. *Qu'il est convenable de proposer à tenir par la foi ce qui ne peut être découvert par la raison.* — Il en est peut-être qui pensent que ce qui ne peut être découvert par la raison ne doit pas être proposé à croire, puisque la divine sagesse pourvoit à chacun suivant le mode de sa nature. Il faut donc démontrer qu'il est nécessaire que ce qui surpasse la raison soit proposé à la croyance de l'homme de la part de Dieu.

« Nul ne se porte à rien par le désir ou l'étude, s'il ne le connaît auparavant. Or, les hommes ont été destinés et ordonnés par la divine Providence, à un bien plus élevé que ne peut en éprouver en la vie présente la fragilité humaine, ainsi qu'on le verra dans la suite. Il a donc fallu que l'esprit fût évoqué à quelque chose de plus haut que notre raison à présent ne peut atteindre, afin qu'il apprît ainsi à désirer quelque chose et à tendre vers quelque chose qui surpasse tout l'état de la vie présente. Et cela convient principalement à la religion chrétienne, qui promet particulièrement les biens spirituels et éternels; et c'est pour cela qu'on y propose plusieurs choses qui surpassent l'intelligence humaine. La loi ancienne, qui avait des promesses temporelles, en proposa peu qui excédassent la portée de l'humaine raison. C'est ainsi que les philosophes eux-mêmes, pour amener les hommes du plaisir des choses sensibles à l'honnêteté, ont eu soin de démontrer qu'il y a des biens préférables à ceux des sens, et dont le goût réjouit beaucoup plus agréablement ceux qui s'appliquent aux vertus actives ou contemplatives.

« Il est encore nécessaire que des vérités de cet ordre soient proposées à la croyance des hommes, afin qu'ils aient de Dieu une connaissance plus vraie. Car alors seulement nous le connaissons vraiment Dieu, quand nous croyons qu'il est au-dessus de tout ce qu'il est possible à l'homme de penser de Dieu, attendu que la substance divine surpasse la connaissance naturelle de l'homme, comme il a été montré plus haut. Par cela donc que l'on propose à l'homme sur Dieu certaines choses qui surpassent la raison, s'affermit dans l'homme cette opinion, que Dieu est quelque chose au-dessus de tout ce qui peut être pensé. Un autre avantage résulte encore de cette connaissance, savoir, celui de réprimer la présomption, qui est la mère de l'erreur. Car il en est quelques-uns qui présument tellement de leur esprit, qu'ils se croient capables de mesurer toute la nature divine par leur intelligence, estimant vrai tout ce qui leur paraît vrai, et faux tout ce qui ne leur paraît pas vrai. Pour donc que l'esprit humain, délivré de cette présomption parvienne à une enquête modeste de la vérité, il a été nécessaire qu'il fût proposé à l'homme de la part de Dieu certaines choses qui surpassent tout à fait son intelligence. Enfin, d'après un mot d'Aristote, cette connaissance présente encore une autre utilité. Simonide persuadait à quelqu'un d'abandonner la connaissance divine et d'appliquer son esprit aux choses humaines, disant que l'homme devait aspirer à ce qui est humain, et le mortel à ce qui est mortel. Le philosophe soutient contre lui que l'homme doit se traîner vers les choses immortelles et divines le plus qu'il peut. Aussi dit-il ailleurs : « Si peu que nous percevions des substances « supérieures, cependant ce peu nous est plus « cher et plus désirable que toute la connais- « sance que nous avons des substances infé- « rieures. » Il dit encore dans le livre II *Du ciel et du monde*, que « quand des questions « sur les corps célestes peuvent être résolues « par une solution, même ordinaire et com- « mune, l'auditeur en ressent une joie ex- « trême. »

« De tout cela, il paraît qu'une connaissance, si imparfaite qu'elle soit, des choses les plus nobles procure à l'âme la plus grande perfection. De là, quoique la raison humaine ne puisse pas saisir parfaitement ce qui est au-dessus de la raison, toutefois elle s'acquiert beaucoup de perfection, si seulement elle le tient d'une manière quelconque par la foi. C'est pourquoi il est dit dans l'*Ecclésiastique : Beaucoup de choses au-dessus de l'intelligence de l'homme vous ont été montrées.* (*Eccli.* III, 25.) Et aux Corinthiens : *Nul ne connaît les choses de Dieu que l'Esprit de Dieu. Mais Dieu nous les a révélées par son Esprit.* (*I Cor.* II, 11, 12.)

« Chap. VI. *Que d'adhérer aux choses de la foi n'est pas de la légèreté, quoiqu'elles soient au-dessus de la raison.* — Ceux qui ajoutent foi à cette espèce de vérités auxquelles la raison humaine ne fournit pas d'expérience, ne croient pas légèrement, comme s'ils suivaient de doctes fables. Car ces secrets, la divine Sagesse elle-même, elle qui connaît tout très-pleinement, a daigné les révéler aux hommes, et a montré par des preuves convenables sa présence, ainsi que la vérité de sa doctrine et de son inspiration, lorsque, pour confirmer les choses qui surpassent la

connaissance naturelle, elle a montré visiblement des œuvres qui surpassent la faculté de toute la nature, savoir : dans la miraculeuse guérison des maladies, la résurrection des morts, le merveilleux changement des corps célestes ; et, ce qui est plus admirable, dans l'inspiration des intelligences humaines ; en sorte que des idiots et des hommes simples, remplis du don de l'Esprit-Saint, ont reçu dans l'instant une sagesse et une éloquence souveraines.

« A la vue de ces choses, par l'efficace de la preuve que nous venons d'indiquer, non par la violence des armes, non par la promesse des voluptés, et, ce qui est le plus merveilleux de tout, parmi la tyrannie des persécuteurs, une foule innombrable non-seulement d'hommes simples, mais encore d'hommes très-sages, ont couru à la foi chrétienne, dans laquelle on prêche des choses qui surpassent toute intelligence humaine, on réprime les voluptés de la chair, et on enseigne à mépriser tout ce qu'il y a dans le monde. Que les esprits des mortels adhèrent à ces choses, cela même est le plus grand des miracles ; et une œuvre manifeste de la divine inspiration, c'est qu'on méprise les choses visibles et que l'on désire uniquement les invisibles. Or que cela soit arrivé, non pas subitement ni par hasard, mais par la disposition divine, on le voit manifestement en ce que Dieu a prédit qu'il ferait ainsi, et qu'il l'a prédit par les nombreux oracles des prophètes dont les livres se gardent avec vénération parmi nous, comme rendant témoignage à notre foi.

« Cette espèce de confirmation ou de preuve est indiquée dans l'*Epître aux Hébreux*, quand il est dit : *Ce salut de l'humanité ayant commencé d'être annoncé par le Seigneur, a été confirmé jusqu'à nous par ceux qui ont entendu, Dieu leur rendant témoignage par des signes et des prodiges, et par la distribution des divers dons de l'Esprit-Saint.* (*Hebr.* II, 3, 4.) Or cette conversion si merveilleuse du monde à la foi chrétienne est un indice très-certain des miracles qui ont eu lieu, en sorte qu'il n'est plus nécessaire de les réitérer, puisqu'ils apparaissent évidemment dans leur effet. Enfin, c'eût été plus miraculeux que tous les miracles, si le monde eût été persuadé, sans aucun signe merveilleux, par des hommes simples et grossiers, à croire des choses aussi ardues, à en opérer de si difficiles et à en espérer de si hautes. Toutefois, même de nos temps, Dieu ne cesse pour la confirmation de la foi, d'opérer des miracles par ses saints.

« Mais ceux qui ont introduit des sectes d'erreur ont procédé par une voie contraire. On le voit par Mahomet, qui attira les peuples par la promesse des voluptés charnelles, à la convoitise desquelles la concupiscence de la chair pousse déjà. Il a donné des préceptes conformes aux promesses, lâchant la bride à la volupté charnelle, choses auxquelles les hommes charnels obéissent volontiers. Ensuite il n'a donné d'autres preuves de la vérité que celles que tout homme, médiocrement instruit, peut trouver par son esprit naturel ; au contraire, ce qu'il enseigne de vrai, il le mêle de beaucoup de fables et de doctrines très-fausses. De plus, il n'a point produit de miracles faits surnaturellement, seul témoignage convenable à une divine inspiration, l'opération visible, qui ne peut être que divine, montrant le docteur de la vérité visiblement inspiré ; mais il a dit qu'il était envoyé avec la puissance des armes, miracle qui ne manque pas même aux larrons et aux tyrans. En outre, ceux qui l'ont cru d'abord n'étaient pas quelques hommes sages dans les choses divines, versés dans les sciences divines et humaines ; mais des hommes brutaux, demeurant dans les déserts, absolument étrangers à toute doctrine divine, et dont la multitude lui aida à réduire les autres à sa loi par la violence des armes. Enfin, nuls oracles divins des précédents prophètes ne lui rendent témoignage ; au contraire, il déprave par une narration fabuleuse presque tous les documents de l'Ancien et du Nouveau Testament, comme il est évident à quiconque lit sa loi. Aussi, par un conseil rusé, n'a-t-il point laissé lire à ses sectateurs les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, de peur que, par eux il ne fût convaincu de fausseté. Il est donc de toute évidence que ceux qui ajoutent foi à ses paroles, croient légèrement.

« Chap. VII. — *Que par la vérité de la foi chrétienne n'est point contrariée la vérité de la raison.* — Quoique la vérité de la foi chrétienne excède la capacité de la raison humaine, cependant ce que la raison a naturellement imprimé au dedans de soi, ne peut pas être contraire à cette vérité. Car ce qui est naturellement implanté dans la raison est certainement très-vrai, à tel point qu'il est impossible de penser que cela est faux ; et il n'est pas non plus permis de croire faux ce qui est tenu par la foi, puisque cela est si évidemment confirmé de la part de Dieu. Comme donc il n'y a que le faux qui soit contraire au vrai, ainsi qu'il résulte manifestement de leurs définitions, il est impossible que la vérité de la foi soit contraire à ces principes que la raison connaît naturellement.

« Ce que le maître introduit dans l'âme du disciple est contenu dans la science du maître, à moins que celui-ci n'enseigne fictivement ; ce qu'il n'est pas permis de dire de Dieu. Or la connaissance des principes naturellement connus, nous a été divinement implantée, puisque Dieu lui-même est l'auteur de la nature. Ces principes sont donc contenus dans la sagesse divine. Tout ce qui est contraire à ces principes est donc contraire à la divine sagesse. Cela ne peut donc être de Dieu. Ce que la foi tient par révélation divine, ne peut donc être contraire à la connaissance naturelle. De plus, notre intelligence est liée par les raisons contraires, de telle sorte qu'elle ne peut procéder à la connaissance du vrai. Si donc des connaissances contraires nous étaient

envoyees de Dieu, notre intelligence en serait empêchée de connaître la vérité, ce qui ne peut être de Dieu. Enfin, ce qui est naturel ne peut être changé, la nature demeurant. Or deux opinions contraires ne peuvent en même temps être dans le même. Par conséquent il n'est envoyé de Dieu à l'homme ni opinion ni croyance contre la connaissance naturelle. C'est pourquoi l'Apôtre dit aux Romains : *La parole est tout près de ton cœur et dans ta bouche, et c'est la parole de la foi que nous prêchons.* (*Rom.* x, 8.) Mais, parce qu'elle surpasse la raison, plusieurs la réputent contraire ; ce qui ne peut être. L'autorité de saint Augustin s'y accorde, car il dit : « Ce que manifeste la « vérité ne peut aucunement être contraire « aux livres soit de l'Ancien, soit du Nouveau « Testament. » D'où cette conséquence évidente : Tous les arguments quelconques que l'on pourra produire contre les enseignements de la foi, ne procèdent point droitement de ces premiers principes, implantés dans la nature et connus par eux-mêmes. C'est pourquoi ces arguments n'ont point la force d'une démonstration ; mais ce sont ou des raisons probables, ou des raisons sophistiques. Et ainsi il y a lieu à les résoudre.

« Chap VIII. *Dans quel rapport la raison humaine se trouve avec la première vérité de la foi.* — Il semble que l'on doit considérer aussi que les choses sensibles, d'où la raison humaine prend le principe de connaissance, retiennent en soi quelque vestige de l'imitation divine, savoir, en ce qu'elles sont, et en ce qu'elles sont bonnes ; mais vestige tellement imparfait qu'il se trouve tout à fait insuffisant pour faire connaître la substance de Dieu même. Car les effets ont à leur manière la ressemblance de leurs causes, tout agent produisant quelque chose de semblable à soi ; cependant l'effet n'atteint pas toujours la parfaite ressemblance de l'agent. Pour connaître la vérité de la foi, laquelle ne peut être parfaitement connue que de ceux qui voient la substance divine, la raison humaine se trouve donc dans cette position : Elle peut bien, par rapport à cette vérité, rassembler quelques similitudes vraies, mais qui ne suffisent pas pour que cette vérité soit comprise comme démonstrativement ou comme entendue de soi-même. Il est toutefois utile que l'esprit humain s'exerce à ces raisons, si débiles qu'elles soient, pourvu qu'il écarte la présomption de comprendre ou de démontrer : car, de pouvoir, dans les choses très-élevées, ne fut-ce que par une petite et débile considération, apercevoir quelque chose, c'est ce qui est très-agréable, comme nous l'avons vu plus haut, par un mot d'Aristote.

« L'autorité de saint Hilaire le confirme, quand il dit dans son livre *De la Trinité*, en parlant de cette espèce de vérité : « Croyant « ces choses, commencez, parcourez, persis- « tez, et, quoique je sache bien que vous ne « parviendrez point au terme, je vous félicite- « rai cependant du progrès que vous ferez ; « car, qui poursuit pieusement des choses in- « finies, quand même il n'atteindrait jamais, « toujours néanmoins il profitera en avançant. « Mais ne vous introduisez pas dans ce se- « cret, ne vous plongez pas dans le mystère « de cette vérité sans limites, en présumant « de comprendre le total de l'intelligence ; « mais comprenant que ces choses sont in- « compréhensibles. »

« Chap. IX. — *De l'ordre et du mode de procéder dans cet ouvrage.* — De ce qui précède, il apparaît évidemment que l'intention du sage doit s'exercer sur une double vérité dans les choses divines et sur la réfutation des erreurs contraires. A l'une de ces vérités, l'investigation de la raison peut atteindre ; mais l'autre surpasse toute l'industrie de la raison. Je dis une double vérité dans les choses divines, non de la part de Dieu même qui est la vérité une et simple, mais de la part de notre connaissance, qui est dans des cas divers pour connaître les choses divines. Pour la manifestation de la première sorte de vérité, il faut procéder par des raisons démonstratives qui puissent convaincre l'adversaire. Mais comme on ne peut pas avoir de telles raisons pour la seconde vérité, il ne faut pas se proposer de convaincre l'adversaire par des raisons, mais de résoudre celles qu'il peut avoir contre la vérité, puisque la raison éternelle ne peut pas être contraire à la vérité de foi, comme il a été montré. La manière spéciale de convaincre l'adversaire de cette espèce de vérité, c'est l'autorité de l'Ecriture, divinement confirmée par des miracles. Car, ce qui est au-dessus de la raison humaine, nous ne le croyons que sur la révélation de Dieu. Cependant pour manifester la vérité de cette espèce, il sera bon d'apporter quelques raisons vraisemblables pour l'exercice et la consolation des fidèles, mais non pour la conviction des adversaires, parce que l'insuffisance même des raisons les confirmerait davantage dans leur erreur, lorsqu'ils se persuaderaient que c'est pour des raisons aussi faibles que nous adhérons à la vérité de la foi.

« Voulant donc procéder de la manière qui vient d'être expliquée, nous appliquerons d'abord (dans les trois premiers livres) à la manifestation de cette vérité que la foi professe et que la raison recherche, en produisant des raisons démonstratives et des raisons probables, dont nous avons recueilli quelques-unes des livres des philosophes et des saints, pour confirmer la vérité et convaincre l'adversaire. Ensuite, pour passer des choses qui nous sont plus manifestes à celles qui nous le sont moins, nous procéderons dans le quatrième livre, à la manifestation de cette vérité qui surpasse la raison, en résolvant les raisons des adversaires, et en expliquant la vérité de la foi, autant que Dieu nous le donnera, par des raisons probables et des autorités.

« Nous proposant donc de poursuivre par la voie de la raison, ce que la raison humaine peut découvrir de Dieu, il se pré-

sente à nous : 1° la considération de ce qui convient à Dieu en lui-même ; 2° la manière dont les créatures procèdent de lui ; 3° l'ordre des créatures envers lui comme envers leur fin (25). »

Voilà de quelle manière et en quel style saint Thomas expose le dessein, le plan, la méthode et la division de son ouvrage : *De la vérité catholique, contre les erreurs des gentils.* Tout y est clair, net et précis. Comme Aristote, le saint docteur prend les mots dans leur acception commune. Point de verbiage, point d'expression ni de phrase ambitieuse. C'est une armée en bataille qui marche à l'ennemi, et qui n'a garde de s'embarrasser d'un attirail inutile. Les idées sont si nettes, le style si naturel, qu'on peut facilement le traduire, *et mot à mot*, dans les langues modernes. Il y a surtout entre le style de saint Thomas et le caractère originel de la langue française une si grande ressemblance, qu'on dirait que le saint docteur a présidé à la formation de cette langue. Comme on a dit : ce qui n'est pas clair n'est pas français, on peut dire aussi : ce qui n'est pas clair n'est pas de saint Thomas.

Depuis assez longtemps nous n'en sommes plus là ; depuis assez longtemps ce qui nous plaît, même en France, ce n'est plus ce qui est clair ou français, et dans son ensemble et dans ses détails ; mais ce qui est vague, obscur, embrouillé, nuageux, inintelligible ; mais ce qui est allemand ou prussien, brahmanique ou boudhique, arabe ou chinois. Les deux hommes qui de nos jours ont passé pour les plus grands philosophes, ont été deux Prussiens, des bords de la Baltique. Leur langage est si différent du langage commun, que, de leur vivant, et après leur mort, on n'a cessé de se disputer sur ce qu'ils ont voulu dire, et qu'il n'y a pas deux de leurs disciples qui les entendent de la même manière. Ce qui est arrivé à ces deux princes de la philosophie contemporaine, arrive beaucoup plus encore à la populace. C'est la même confusion de mots et d'idées qu'à Babel, mais avec un instinct divers. A Babel, on voulait bâtir, ici on veut démolir ; démolir toutes les vérités, toutes les institutions divines et humaines, pour mettre à la place on ne sait quoi. On ne se donne pas seulement la peine d'y penser, tant on est d'accord avec soi-même. Aussi l'ouvrage de saint Thomas : *De la vérité de la foi catholique, contre les erreurs des gentils*, pourrait s'intituler aussi bien : *De la foi catholique, contre les erreurs des philosophes prussiens*, etc.

I. Le premier livre traite de Dieu et de ses attributs. Avant de démontrer que Dieu est, l'auteur fait voir qu'on peut le démontrer. Que Dieu soit, disaient quelques-uns, on ne peut pas le démontrer parce que c'est une chose connue de soi-même. Oui, connue de soi-même, répond saint Thomas, mais non point par rapport à nous. Rien de si visible que le soleil, une chouette pourtant ne peut le voir. Suivant Aristote, notre intelligence est aux vérités les plus évidentes par elles-mêmes ce que l'œil de la chouette est au soleil. D'autres pensaient que l'existence de Dieu ne pouvait être connue que par la foi, mais non démontrée. Saint Thomas fait voir, par l'exemple des philosophes et de saint Paul, qu'on peut démontrer que Dieu est, par cette démonstration qui conclut de l'effet à la cause. Quant aux preuves particulières de l'existence de Dieu, comme cette existence n'était révoquée en doute par personne, il ne fait guère que les indiquer. Dans sa *Somme de théologie*, il en expose cinq, et de ce nombre est celle de l'être nécessaire, laquelle ayant été délayée dans ces derniers temps par un auteur anglais, a passé aux yeux de bien des littérateurs, pour une découverte du génie moderne.

Ce à quoi le saint docteur s'attache le plus, c'est à montrer que Dieu est : « En quoi, observe-t-il, on réussit mieux, en montrant ce que Dieu n'est pas, attendu que, ne voyant pas encore Dieu en lui-même, mais seulement dans ses créatures, qui nous en présentent des vestiges, des images imparfaites, nous devons toujours nous élancer au delà. » Il observe pareillement, avec beaucoup de justice, que les mêmes mots, appliqués à Dieu et aux créatures, présentent un sens qui n'est ni tout à fait le même, ni tout à fait divers, mais analogue au semblable. Il y a une distance infinie entre Dieu et une créature quelconque ; le même mot, appliqué à l'un et à l'autre, présentera donc une certaine ombre de ressemblance.

Cette observation ou cette règle est des plus importantes. Toutes les erreurs sur Dieu viennent de cette erreur première, que le même mot appliqué à Dieu et aux créatures, a tout à fait le même sens ; par exemple, que Dieu *est* de la même manière que l'homme *est*, tandis qu'il y a une distance infinie entre ce même mot dans les deux phrases. Supposer que le même mot, appliqué à Dieu et aux créatures, signifie absolument la même chose, c'est supposer que Dieu et ses créatures, c'est au fond la même chose ; erreur que saint Thomas combat et réfute dans David de Dinand, qui supposait que Dieu était la matière première de tout ; dans un certain Amaury, qui supposait que Dieu en était l'être formel ; enfin, dans certains idolâtres, qui en faisaient l'âme du ciel et du monde. Suivant saint Thomas, « la Divinité est appelée quelquefois l'être de tout, dans le sens qu'elle en est la cause, qu'elle en est l'exemplaire, mais non qu'elle en est l'essence. Tout ce qu'il y a d'être, de bonté, de perfection dans les

(25) Toute cette traduction est de Rohrbacher. Sous prétexte que saint Thomas est un des auteurs dont la phrase latine se rapproche le plus de la construction française, il se contente de remplacer les mots d'une langue par les équivalents de l'autre, sans rien changer à la disposition du texte. C'est un système que nous nous abstenons de qualifier.

créatures quelconques, se trouve en Dieu suréminemment, d'une manière plus parfaite que dans les créatures mêmes ; en sorte que Dieu seul n'est pas moins que Dieu et les créatures. Les créatures n'ont d'être et de perfection qu'autant qu'elles participent par assimilation ou imitation à la perfection divine. Les divers degrés de cette participation est ce qui distingue les créatures entre elles. Comme Dieu voit en lui-même les degrés infinis auxquels son infinie perfection est participable ou imitable, il connaît ainsi, d'une connaissance propre, toutes les créatures en lui-même. La divine essence, quoique une, est ainsi la similitude propre et la raison de tout ce qui est intelligible. »

II. Après avoir, dans le premier livre, considéré Dieu en lui-même dans ses opérations internes et permanentes, le connaître et le vouloir, saint Thomas passe, dans le second livre, à considérer Dieu dans son opération hors de lui, dans la production des créatures et dans leur gouvernement.

« La connaissance et la considération des créatures sont utiles pour l'instruction des fidèles, qui en apprennent à mieux connaître celui qui les a faites, elle est utile et nécessaire pour réfuter les erreurs touchant la divinité. C'est faute d'avoir bien connu la nature véritable des créatures, que les idolâtres en ont fait des dieux, que les manichéens ont inventé deux créateurs, que d'autres ont supposé les actions humaines nécessitées par les astres. »

Il fait donc voir dans ce livre, que Dieu, être suprême, est la cause de tous les êtres; qu'il les a créés, c'est-à-dire, qu'il les a fait de rien ou d'aucune matière préexistante; qu'il les a faits, non par nécessité, mais parce qu'il l'a voulu, que la distinction des créatures ne vient pas du hasard, ni de la matière première, mais de Dieu, qui a voulu représenter ses perfections infinies par cette infinie diversité des créatures, que pour cela, il convenait qu'il y eût des créatures intelligentes, comme représentant plus parfaitement ou moins imparfaitement celui qui a tout fait ; que l'âme humaine est unie plus intimement au corps qu'un pilote à son navire, comme l'a supposé Platon; qu'elle n'est pas non plus éternelle mais seulement immortelle ; qu'elle n'est pas de la substance de Dieu ni transmise par la génération, mais créée par Dieu de rien, en même temps que le corps à qui elle doit être unie.

III. « Dieu, qui a fait toutes choses, les a faites pour une fin ; cette fin dernière, au delà de laquelle nulle créature ne désire plus rien, c'est lui-même. Dieu étant la fin dernière de toutes les créatures, il doit les y diriger par des voies proportionnées à chacune ; c'est le gouvernement général de sa Providence. Parmi les créatures de Dieu, il y en a d'intellectuelles et de libres, que non-seulement il dirige vers leur fin, mais qui doivent s'y diriger elles-mêmes: de là un gouvernement spécial pour les créatures intelligentes et libres. » Telles sont les trois parties que saint Thomas développe dans son livre.

« D'après l'acception universelle du mot, le mal est la privation d'une chose que, par sa naissance, on devrait avoir. Si l'homme n'a pas d'ailes, ce ne lui est pas un mal; il n'est pas né pour en avoir. Mais s'il n'a pas de mains, cela lui est un mal, parce que naturellement il doit en avoir, s'il est parfait, tandis que ce n'est pas un mal pour l'oiseau. C'est ainsi que ce mot est entendu chez tous les hommes. Or, la privation n'est pas une essence, mais une négation dans la substance. Le mal n'est donc pas une essence réelle. Ce qui renverse de fond en comble l'erreur des manichéens, qui supposent qu'il y a des choses mauvaises de leur nature.

« De là suit que le mal n'est causé que par quelque chose de bon. Ce qui n'est pas, ne peut être cause de rien. Il faut donc que toute cause soit un être quelconque. Or le mal n'est pas un être quelconque, mais une privation ; le mal ne peut donc être la cause de rien. Si donc le mal a une cause, cette cause ne peut être que quelque chose de bon.

« De là suit encore, que tout mal est fondé en quelque chose de bien, car le mal ne peut exister par soi-même, n'ayant point d'essence. Il faut donc que le mal soit dans quelque sujet. Or, tout sujet étant une certaine substance, est quelque chose de bon. Donc tout mal est quelque chose de bien. »

Saint Thomas pénètre et éclaircit ces matières avec une sagacité si prodigieuse, qu'il arrive quelquefois à des conclusions aussi surprenantes de justesse que de nouveauté. » On a demandé, dit-il, s'il y a un Dieu et d'où vient le mal? Il faut plutôt conclure ceci, s'il y a du mal, il y a donc un Dieu ; car le mal ne serait pas sans l'ordre dans le bien, dont la privation est le mal. Or, cet ordre ne serait point, si Dieu n'était pas. »

Le saint docteur continue à montrer que la fin de chaque chose est le bien; que toutes choses sont ordonnées pour une même fin, qui est Dieu ; que Dieu est la fin de toutes choses, en ce sens, que toutes y trouvent ce qu'elles désirent; que toutes désirent d'être assimilées à Dieu ; qu'elles imitent la bonté divine, en ce que chacune en représente quelque similitude à sa manière ; qu'elles tendent à s'assimiler à Dieu, en ce qu'à leur tour et à son image elles sont causes ; que toutes choses appètent ainsi le bien, même celles qui sont privées de connaissance.

« La fin spéciale de toute substance intellectuelle est de connaître Dieu. La souveraine félicité de l'homme est de voir Dieu en lui-même ; ce qui n'est pas de sa vertu naturelle ni de la vie présente. La loi divine est donnée à l'homme pour le diriger vers cette fin, et la grâce pour l'y faire parvenir. »

IV. Après avoir ainsi signalé de loin le sommet de l'ordre surnaturel, Dieu con-

templé dans son essence, saint Thomas expose, dans le quatrième et dernier livre, ce que Dieu a daigné nous révéler par la foi, en attendant que nous méritions de le voir, sur l'unité divine, sur la Trinité des personnes, sur la divinité du Verbe, son incarnation, le mystère de la Rédemption, la divinité de l'Esprit-Saint, procédant du Père et du Fils; la nature des sacrements, l'ordre de la hiérarchie, la résurrection des corps, l'éternité des peines et des récompenses, ainsi que le jugement final, avec la réfutation des erreurs contraires.

Comme on le voit, le savant docteur aborde hardiment et résout de même le problème de l'accord entre la raison et la foi. Il sait que si la première a été donnée à l'homme comme instrument d'investigation des choses invisibles, des bornes aussi lui ont été posées, et que la foi doit venir là où la raison voit un fait dont elle ne comprend ni la nature, ni les lois, mais dont cependant elle ne peut nier l'existence. Il emploie ainsi à sa véritable fin le plus beau don que Dieu pour sa gloire ait fait à l'homme, au lieu de le mettre au service de l'erreur, qui est sa honte, et devant laquelle l'Eternel voile sa face. Dans cet immense ouvrage, l'infatigable docteur, armé seulement de la logique humaine, parcourt tout le terrain de la plus profonde métaphysique; usant toujours du langage et de la forme scolastique en vigueur alors dans l'école. Beaucoup accusent ces formes de la scolastique, et nous-même nous ne les déclarons pas exemptes d'ennui; cependant elles avaient de précieux avantages, empêchant d'une part l'erreur de se parer de vains artifices, et de l'autre, donnant la vérité dans toute sa nudité, dans toute sa rigueur mathématique. Et quoi de meilleur aussi pour l'esprit que cette gymnastique qui l'oblige à se tenir dans une tension continuelle, qui le fait rester toujours dans le droit chemin, l'empêchant de s'en écarter pour aller cueillir quelques fleurs dont la couleur et le parfum sont sans doute agréables, mais qui, en détournant son attention, peuvent sinon s'égarer, tout au moins retarder son arrivée au but proposé.

Contre les erreurs des Grecs. — A la prière du Pape Urbain IV, saint Thomas d'Aquin publia un ouvrage dont le but était de préparer les Orientaux à se réunir au Saint-Siége, en les convainquant de schisme et d'erreur, par les principes mêmes de ceux qu'ils regardaient comme leurs pères, et dont ils respectaient l'autorité. Il le dédia au Pape qui, en l'engageant à ce travail, l'avait en même temps chargé d'examiner un autre écrit ou recueil de passages attribués aux anciens docteurs de l'Eglise grecque; ce qui paraît par la manière dont le saint docteur s'explique en commençant son traité.

« J'ai lu avec application le petit livre que Votre Sainteté m'a fait remettre. On y trouve, il est vrai des passages exprès et très-formels, des raisons qui paraissent convaincantes, et qui peuvent être d'une grande autorité pour établir les vérités de la foi. Mais il faut faire attention en même temps que, parmi les textes des Pères cités dans cet écrit, il y a plusieurs choses qui paraissent douteuses, et qui par là pourraient empêcher quelques personnes d'en retirer le fruit qu'on en doit espérer, et donner à d'autres un sujet de dispute, ou leur fournir une nouvelle occasion d'erreur. Il m'a donc paru nécessaire d'éclaircir d'abord tout ce qu'il y a d'obscur, de développer tout ce que l'on trouve d'ambigu et d'équivoque dans ces textes, afin de mieux réussir à mettre ensuite dans le plus grand jour tout ce qui peut servir à expliquer ou à défendre les dogmes catholiques de notre foi. Il est aisé de comprendre que les doutes des modernes sur plusieurs passages des anciens Pères grecs, naissent principalement de deux sources : la première est que les différentes erreurs dont l'esprit de mensonge a attaqué notre religion, ont porté les saints docteurs qui sont venus après à parler sur les points disputés avec plus de circonspection que n'avaient fait ceux qui avaient écrit avant la dispute. Ainsi les Pères qui ont précédé le temps des ariens ne se sont pas toujours expliqués sur l'unité de l'essence divine, avec la même clarté et la même précision que ceux qui ont écrit sur le commencement de l'arianisme, et il en est de même des autres. On peut s'en convaincre, non-seulement par les écrits des différents auteurs qui ont écrit à des époques différentes, mais encore par ceux du seul saint Augustin, si illustre parmi les saints docteurs; car dans les ouvrages qu'il a donnés au public après la naissance du pélagianisme, il a parlé du pouvoir du libre arbitre avec plus de réserve qu'il n'avait fait auparavant, lorsqu'il écrivait contre les manichéens. Il ne faut donc pas s'étonner si, après une foule d'hérésies qui se sont élevées dans chaque siècle, les écrivains postérieurs, pour les éviter plus sûrement, ou pour les combattre avec plus de succès, ont traité les matières de religion avec plus de précaution et de retenue. Mais aussi, quand on trouve dans les écrits des anciens quelques expressions peu conformes à celles dont nous nous servons plus volontiers aujourd'hui, il ne faut ni les condamner d'abord, ou les rejeter comme suspectes, ni aussi les étendre et les trop presser, mais se contenter de les expliquer avec le respect que méritent les auteurs. »

Une autre occasion d'erreur pour ceux qui lisent les anciens ouvrages d'une manière trop superficielle, c'est qu'ils ne font pas toujours assez d'attention, que les mêmes termes, qui ont un sens fort exact et fort catholique dans la langue grecque, peuvent en avoir un très-mauvais dans le latin; c'est ce qui a porté les Latins et les Grecs à se servir quelquefois de différentes manières de parler, pour exprimer la même vérité de foi. Saint Thomas justifie cette proposition par des exemples qui sont autant de règles, pour nous apprendre à lire avec fruit et à

bien entendre les livres des anciens. Il explique, selon l'analogie de la foi, et par les principes mêmes, que les saints docteurs ont établi un grand nombre de passages, dont les Grecs modernes ont coutume d'abuser. Les trente-deux premiers chapitres de son traité sont employés à montrer le véritable sens de ces mêmes textes, sens toujours orthodoxe, malgré l'obscurité, et quelquefois la dureté de l'expression. Dans le reste de l'ouvrage, il met en œuvre tous ces passages, et les fait servir de preuves à toutes les vérités que l'Église romaine a toujours enseignées, et que les Grecs d'aujourd'hui combattent avec moins de lumière que d'opiniâtreté.

Le Pape Urbain IV fut si satisfait de cet ouvrage, qu'il l'envoya à l'empereur des Grecs dont toutes les démarches semblaient tendre à la réunion des deux Eglises. Les lettres qu'ils s'écrivirent à ce sujet, marquent assez l'idée avantageuse qu'ils avaient l'un et l'autre de cet excellent traité, et l'impression qu'il fit dès lors sur les esprits, soit pour convaincre de schisme ceux qui s'opposaient toujours à l'union, soit pour confirmer dans leurs bons sentiments ceux qui la désiraient déjà, ou qui paraissaient plus disposés à l'embrasser, soit enfin, pour prouver aux uns et aux autres que les anciens docteurs et les Pères de l'Église grecque les plus estimés, n'avaient pas pensé autrement que les Latins sur tous les points qui, dans la suite, ont fait le sujet de nos disputes et l'occasion du schisme.

Second Traité contre les Grecs. — Un opuscule adressé par saint Thomas au chantre d'Antioche enseigne la manière de prouver aux Grecs, aux Arméniens, aux Sarrasins divers articles de foi, comme la Trinité, la Passion du Christ, l'Eucharistie, la liberté de l'homme, la résurrection finale et universelle. En marquant les règles que l'on doit observer dans les disputes avec les infidèles, il explique d'une manière très-relevée ce que la théologie nous apprend touchant la génération du Verbe, la procession du Saint-Esprit, le motif principal de l'Incarnation; et dans quel sens nous disons que le Fils de Dieu s'est fait homme; que le Verbe a souffert; que les fidèles dans la communion reçoivent le vénérable corps de Jésus-Christ; que les âmes des justes après cette vie expient leurs fautes dans le purgatoire, et achèvent de satisfaire à la justice de Dieu, avant de jouir de la gloire par la vision béatifique; enfin, de quelle manière le décret divin, c'est-à-dire, la prescience et la prédestination n'imposent aux hommes aucune nécessité morale.

C'est de ces deux ouvrages, et plus particulièrement du premier, que les docteurs catholiques se sont servis depuis dans leurs controverses avec les Grecs. Les disciples de saint Thomas ont tiré de là ces armes victorieuses qui, si souvent entre leurs mains, ont fait triompher la vérité de l'erreur. Ils en auraient tiré un parti plus avantageux encore, si les textes des saints Pères qui ont écrit en grec y avaient été plus exactement cités et interprétés; mais l'auteur ne s'était servi que de versions trop peu dignes de sa confiance.

AUTRES ÉCRITS DE THÉOLOGIE POLÉMIQUE.— On trouve dans la collection générale des œuvres de saint Thomas une série de questions moins graves, discutées dans trois réponses, l'une à son supérieur général Jean de Verceil, les deux autres à des professeurs dominicains de Besançon et de Venise. Ces questions sont au nombre de cent quatre-vingt-quatre, et il y en a trente-six qui ont été traitées et résolues en quatre jours. Nous ne citerons que celle qui s'enquiert comment les démons pénètrent les secrets de nos pensées. « Ils n'ont ce pouvoir, selon saint Thomas, qu'à l'égard des pensées qui sont accompagnées de mouvements corporels, *quas comitantur aliqui motus corporales.* » Un livre plus remarquable, intitulé : *De unitate intellectus contra Averroistas*, est destiné à réfuter une opinion professée au XIIe siècle par Averroès, et fort répandue au XIIIe. L'auteur de cette opinion et ses partisans prétendaient qu'il n'existe pour tout le genre humain qu'un seul et même intellect, qu'un seul esprit intelligent. Le saint docteur démontre que ce système est aussi contraire à la saine philosophie qu'à la foi chrétienne. Nous avons dit un mot des conséquences morales que l'on en peut tirer pour la justification du crime, à la page où nous rendons compte des commentaires de saint Thomas sur la philosophie d'Aristote. C'est encore à la théologie polémique qu'appartiennent deux courts traités qu'il adresse à l'archidiacre de Trente, et dans lesquels, en expliquant deux décrétales d'Innocent III, il repousse plusieurs doctrines erronées, notamment celle de l'abbé Joachim qui méconnaissait dans les personnes de la Trinité, l'unité de l'essence divine. L'hérésie de ce nouveau sectaire, contenue dans un livre qu'il avait intitulé l'*Evangile éternel*, consistait à reconnaître deux Eglises; l'une charnelle que gouverne le Pape, et l'autre qui est celle du nouvel Esprit de liberté; la première doit finir en 1260, la seconde vivra autant que le monde.

Apologie des Ordres mendiants. — L'averroïsme, que saint Thomas combattait dans sa chaire, ne devait pas seul diviser l'école au XIIIe siècle. Un nouveau ferment de discorde allait bientôt être ajouté, et il devait se montrer d'autant plus violent que ce n'étaient pas seulement les doctrines qu'il attaquait; c'était à des hommes même qu'il s'en prenait directement. Ce n'était pas sur tel ou tel enseignement qu'il portait; il mettait en litige le droit et le pouvoir d'enseigner. Des laïques, jaloux de la supériorité et des succès de l'enseignement des religieux, et ne pouvant supporter de voir tous les auditeurs se presser aux leçons des franciscains Alexandre de Halès, Duns Scot et saint Bonaventure, et des dominicains Albert le Grand, Vincent de Beauvais et saint Thomas d'Aquin, mais

toutefois, voulant ôter à leur ressentiment son caractère d'égoïsme mesquin, le dirigent contre les institutions dont ces hommes font partie. Guillaume de Saint-Amour écrit son *Livre des périls des derniers temps*, « Deux ordres religieux nés d'hier, dit-il, couvrent le monde aujourd'hui. Ils sont pauvres, par conséquent mendiants, et n'ont pour vivre que la charité publique; leur prodigieux accroissement est à craindre pour la société; il serait mieux pour elle que ces hommes, qui, sans droit et sans capacité, se mêlent d'enseigner, s'occupassent de travaux manuels. » Son auteur envoya ce livre à Rome; il lui fut retourné avec la censure méritée.

A la nouvelle de ce manifeste contre leur existence et leur droit, les religieux s'émurent, et saint Thomas, au nom des dominicains, fut chargé de leur défense. Il composa alors son livre *Contra impugnantem religionem*, qu'il alla porter lui-même au Pape Alexandre IV. Cet opuscule est divisé en trois parties. Il s'applique d'abord à montrer ce que c'est que la religion, et en quoi sa perfection consiste, parce que toute l'intention des adversaires paraît être dirigée contre les religieux; secondement il expose la frivolité et la nullité des causes qu'ils invoquent pour s'efforcer d'opprimer les religieux; et troisièmement, il prouve que les accusations qu'ils profèrent pour diffamer les religieux leur sont dictées par la méchanceté.

Ire partie. — « Pour connaître la nature de la religion, examinons l'origine du mot. Le nom de *religion*, comme l'insinue saint Augustin, vient de *relier*. On appelle *lier*, attacher une chose à une autre, de manière qu'elle n'est plus libre de passer à une troisième. Reliaison, ou liaison réitérée, indique que quelqu'un est lié à une chose à laquelle il était d'abord conjoint, mais dont il a commencé à s'écarter. Et comme toute créature a existé en Dieu avant d'exister en soi-même, et qu'elle est procédée de Dieu en s'éloignant de lui en quelque sorte, selon l'essence par la création, la créature raisonnable doit être *reliée* à Dieu, à qui elle était d'abord conjointe, même avant d'être, afin que *les fleuves retournent au lieu d'où ils sortent*, comme dit l'*Ecclésiaste*. (I, 7.) C'est pourquoi saint Augustin dit que la religion nous *relie* au seul Dieu tout-puissant. Or la première *liaison* par laquelle l'homme est *lié* à Dieu, c'est la foi, comme il est dit *aux Hébreux* : *Celui qui s'approche de Dieu doit croire avant tout qu'il est*. (*Hebr.* XI, 6.) La profession de cette foi, c'est le culte de latrie, comme pour reconnaître que Dieu est le principe. La religion signifie donc premièrement et principalement le culte de latrie, qui adore Dieu pour professer la vraie foi. De là saint Augustin observe que la *religion* ne signifie pas un culte quelconque, mais celui de Dieu. Cicéron la définit ainsi : « Est religion celle qui consacre « des soins, des cérémonies à une certaine « nature supérieure, que nous appelons di- « vine. » Et ainsi, tout ce qui tient à la foi et au culte de latrie, appartient premièrement et principalement à la vraie religion.

« Mais, en second lieu, appartient à la religion tout ce par quoi nous pouvons servir Dieu; car, suivant la parole de saint Augustin, on sert Dieu, non-seulement par la foi, mais encore par l'espérance et la charité, en sorte que toutes les œuvres de charité sont appelées des œuvres de religion. De là ces paroles de saint Jacques : *Une religion pure et sans tache, auprès de Dieu notre Père, c'est de visiter les orphelins et les veuves dans leur affliction, et de se garder pur de la corruption de ce monde.* (*Jac.* I, 27.) Par où l'on voit que l'acception du mot de *religion* est double. L'une, qui tient à la première institution du mot, suivant laquelle quelqu'un se *lie* à Dieu par la foi, pour lui rendre le culte qui lui est dû; et c'est ainsi que l'on devient participant de la religion chrétienne dans le baptême, en renonçant à Satan et à ses pompes. La seconde acception, c'est quand quelqu'un s'oblige ou *se lie* par surcroît à certaines œuvres de charité par lesquelles on sert Dieu spécialement, en renonçant aux choses du siècle; et c'est dans ce sens que nous prenons ici le mot de religion.

« Or la charité rend à Dieu de deux manières le service qui lui est dû; suivant les actes de la vie active, et suivant ceux de la vie contemplative. Cela se fait diversement dans la vie active, suivant les divers offices de charité que l'on rend au prochain. C'est pourquoi on a institué certaines religions pour vaquer à Dieu par la contemplation, comme la religion monastique et érémitique; quelques-unes pour servir Dieu dans ses membres par l'action, comme ceux qui se vouent à Dieu pour soigner les malades, racheter les captifs, et exercer d'autres œuvres de miséricorde. Et il n'y a pas une œuvre de miséricorde pour la pratique de laquelle on ne puisse instituer une religion, quand même on ne l'aurait pas fait jusqu'à présent. Mais comme dans le baptême l'homme *se lie* à Dieu par la religion de la foi et meurt au péché, de même, par le vœu de religion, il meurt non-seulement au péché, mais au siècle, pour vivre à Dieu seul, dans l'œuvre où il a voué à la foi de servir Dieu, car, comme la vie est ôtée par le péché, de même le ministère du Christ est empêché par les occupations du siècle, suivant cette parole de l'Apôtre : *Personne, après s'être enrôlé comme soldat au service de Dieu, ne s'embarrasse dans les affaires séculières.* (*II Tim.* II, 4.) Et voilà pourquoi, par le vœu de religion, on renonce aux choses qui, d'ordinaire, occupent le plus l'esprit de l'homme, et l'embarrassent le plus dans le service qu'il doit à Dieu.

« La première et la principale de ces choses est le mariage. Saint Paul dit aux Corinthiens : *Je voudrais que vous fussiez sans sollicitude. Celui qui n'a point de femme s'occupe uniquement de ce qui est du Seigneur, comment il plaira à Dieu; celui qui est ma-*

rié s'occupe de ce qui est du monde, comment il plaira à sa femme, et il est divisé. (*I Cor.* VII, 32, 33.) La seconde chose est la possession des richesses terrestres. Il est dit dans saint Matthieu : *La sollicitude de ce siècle et la tromperie des richesses étouffent la parole, et elle demeure sans fruit.* (*Matth.* XIII, 22.) La troisième chose est la volonté propre, parce que celui qui est l'arbitre de sa volonté, a la sollicitude du gouvernement de sa vie. C'est pourquoi l'Ecriture nous conseille de confier à la divine Providence la disposition de notre état. Saint Pierre nous exhorte à jeter toute notre sollicitude en Dieu, parce qu'il a soin de nous; et les *Proverbes* nous disent : *Ayez confiance dans le Seigneur de tout votre cœur, et ne vous appuyez pas sur votre prudence.* (*Prov.* III, 5.) De là vient que la religion parfaite se consacre par un triple vœu, savoir, le vœu de chasteté, par lequel on renonce au mariage; le vœu de pauvreté, par lequel on renonce aux richesses; le vœu d'obéissance, par lequel on renonce à sa propre volonté.

« Par ces trois vœux, l'homme offre à Dieu le sacrifice de tous ses biens. Par le vœu de chasteté, il offre son propre corps comme une hostie vivante, suivant la recommandation de l'Apôtre; par le vœu de pauvreté, il fait à Dieu l'oblation des biens extérieurs, à l'exemple du même apôtre, qui priait pour que son oblation fût agréable aux saints de Jérusalem; par le vœu d'obéissance, il offre à Dieu le sacrifice de l'esprit, comme il est dit dans le Psaume : *Le sacrifice agréable à Dieu, c'est un esprit affligé.* (*Psal.* L, 19.) Par ces trois vœux on offre à Dieu, non-seulement un sacrifice, mais un holocauste qui était ce qu'il y avait de plus agréable dans la loi. De là saint Grégoire dit dans sa huitième homélie sur l'*Exode* : Lorsque quelqu'un voue à Dieu quelque chose qui est à lui, sans lui vouer le reste, c'est un sacrifice; mais quand il voue au Dieu tout-puissant tout ce qu'il a, tout ce qu'il est, tout ce qu'il aime, c'est un holocauste. Et ainsi, la religion, prise dans le second sens du mot, imite la religion prise dans le premier sens, en ce qu'elle offre à Dieu un sacrifice. Mais il y a des manières de vie où l'on omet quelques-unes de ces choses; aussi n'y trouve-t-on pas le caractère d'une religion parfaite. Quant à tout le reste qui se rencontre dans les religions, ce sont autant d'aides et d'appuis, soit pour se prémunir contre les choses auxquelles on a renoncé par vœu, soit pour bien observer celles qu'on s'est engagé à faire pour le service de Dieu.

« Par ce qui précède on peut voir en quoi une religion peut passer pour plus parfaite qu'une autre. La dernière perfection d'une chose consiste à obtenir sa fin. La perfection d'une religion doit donc se juger principalement sous deux points de vue. Premièrement, par le but pour lequel la religion est ordonnée, en sorte qu'on appelle plus éminente une religion destinée à un acte plus digne; par exemple, de la vie active ou de la vie contemplative. Secondement, par la manière dont une religion est organisée pour sa fin. Car il ne suffit pas qu'une religion soit instituée pour un but, si elle n'est organisée dans ses observances et ses moyens, de manière à parvenir à sa fin, sans empêchement. Ainsi, de deux religions instituées pour la vie contemplative, celle-là doit être jugée plus parfaite, qui rend à l'homme la contemplation plus libre. Mais comme, suivant la parole de saint Augustin, personne ne peut commencer une vie nouvelle, qu'il ne se repente de l'ancienne, toute religion par où l'homme commence une nouvelle vie, est un état de pénitence, pour purifier l'homme de la vie ancienne. On peut donc comparer les religions sous ce troisième rapport, et appeler plus parfaite celle qui a de plus grandes austérités, comme le jeûne, la pauvreté, et autres semblables, parce que les œuvres de satisfaction doivent être pénales. Mais les deux premiers points de comparaison sont plus essentiels à une religion, et c'est suivant eux que la perfection d'une religion doit se juger davantage, surtout parce que la perfection de la vie consiste plus dans la justice intérieure que dans une abstinence extérieure. On voit donc ainsi ce que c'est qu'une religion, et en quoi sa perfection consiste. »

2e partie. — C'est ainsi que parle saint Thomas, dans la première partie de son opuscule. Nous l'avons donnée tout entière afin que le lecteur connaisse mieux sa doctrine et son style. Dans la seconde partie, il répond en détail et avec une grande exactitude à toutes les raisons et toutes les autorités avancées par Guillaume de Saint-Amour. Il réduit tout à six questions : S'il est permis à un religieux d'enseigner; s'il peut entrer dans un corps de docteurs séculiers; s'il peut prêcher et confesser sans avoir charge d'âmes; s'il est obligé de travailler de ses mains; s'il lui est permis de quitter tous ses biens sans se rien réserver ni en particulier ni en commun; enfin, s'il peut mendier pour vivre.

Sur la première question, Saint Thomas fait voir, et par l'exemple et par les maximes des saints, que « la profession religieuse loin de rendre les hommes incapables d'enseigner la doctrine de l'Evangile, les y rend plus propres, puisqu'ils gardent non-seulement les préceptes, mais les conseils, et s'appliquent à la méditation des choses divines, étant dégagés par leurs vœux de ce qui en détourne les autres hommes. Si les religieux peuvent être appelés aux prélatures, à plus forte raison au doctorat et à la fonction d'enseigner; et il est utile à l'Eglise qu'il y en ait de particulièrement consacrés à l'étude de la religion et à l'instruction des ignorants, comme il y en a de dévoués au service des malades et à toutes sortes de bonnes œuvres. Quand Jésus-Christ défend à ses disciples de se faire appeler docteurs, il ne condamne ni la chose, ni le nom, mais seulement la vanité qu'en tiraient les Juifs. En effet, saint Paul s'appelle

expressément .e *docteur des nations*. (*I Tim.* II, 7.)

« Si les religieux peuvent être docteurs, il n'y a aucune raison de les exclure de la société des docteurs séculiers, puisque cette societé est fondée, non sur ce qui les distingue, mais sur ce qui leur est commun, savoir, étudier et enseigner. Enfants d'une même Eglise, ils sont membres les uns à l'égard des autres; prétendre qu'ils ne peuvent pas, sous son autorité, former une société publique d'études et d'enseignements, c'est aller tout ensemble et contre l'unité de l'Eglise, et contre son autorité. C'est le Pape qui autorise pour l'utilité publique les sociétés des docteurs; il peut donc obliger d'y admettre ceux qu'il juge utile à l'Eglise qu'on y admette. Soutenir le contraire serait une hérésie. »

Sur la troisième question, il fait observer qu'il y a des hérétiques qui mettent la puissance du ministère ecclésiastique dans la sainteté de la vie, indépendamment de l'ordination; ce qui a donné occasion à quelques moines, présumant de leur vertu, de s'attribuer, de leur propre autorité, les fonctions ecclésiastiques. D'autres ont donné dans l'excès opposé, soutenant que les religieux sont incapables de ces fonctions, même pour les exercer par l'autorité des évêques. D'autres enfin, par une erreur plus nouvelle, prétendent que les évêques ne peuvent donner ce pouvoir aux religieux, sans le consentement des curés. Saint Thomas soutient au contraire, avec le droit canon et le bon sens, que les évêques ne se dépouillent pas de leur permission en la communiquant aux curés, et qu'ils n'ont pas besoin de leur puissance pour prêcher ou donner l'absolution à leurs paroissiens. Or ils peuvent commettre d'autres prêtres pour ces fonctions, et souvent cela est expédient et même nécessaire. Il y a des curés si ignorants qu'ils ne savent pas parler latin, et on n'en trouve que très-peu qui aient étudié l'Ecriture sainte. On sait par expérience que quelques particuliers ne se confesseraient point, s'ils ne pouvaient le faire à d'autres qu'à leurs curés, soit par la honte de se confesser à ceux qu'ils voient tous les jours, soit par soupçon d'inimitié ou par quelque autre raison. Or il est utile qu'il y ait des religieux établis exprès pour ce soulagement des pasteurs.

Sur l'objection tirée du concile de Latran, qui ordonne de se confesser au propre prêtre, saint Thomas soutient, avec le bon sens, la théologie et l'Eglise, que le propre prêtre n'est pas seulement le curé, mais encore l'évêque ou le Pape, ou ceux qu'ils commettent à leur place, et que le propre prêtre n'est pas dit par opposition au pasteur commun, mais par opposition à l'étranger. Il ajoute que le Pape a la juridiction immédiate sur tous les Chrétiens, et qu'il est l'époux de l'Eglise universelle, comme l'évêque l'est de son Eglise particulière, qu'il peut changer tout ce que les conciles ont décidé n'être que de droit positif, et en dispenser selon les occurrences. « Car, ajoute-t-il, les Pères assemblés dans les conciles ne peuvent rien statuer sans l'autorité du Pape, sans laquelle on ne peut même assembler de concile.

« Quant au travail des mains, dit saint Thomas, quelques moines ont été anciennement dans cette erreur de dire, que le travail était contraire à l'abandon parfait de la Providence, et que le travail recommandé par saint Paul, ce sont les œuvres spirituelles. C'est contre cette erreur que saint Augustin a écrit son traité *Du travail des moines*. De là quelques-uns donnant dans l'excès opposé, ont pris occasion de dire que les religieux sont dans un état de damnation s'ils ne travaillent de leurs mains. Nous montrerons au contraire que les religieux sont en état de salut, même sans ce travail. Le travail des mains est de précepte ou de conseil. Si ce n'est qu'un conseil, personne n'y est obligé, à moins qu'il n'y soit engagé par un vœu; donc les religieux dont la règle ne le prescrit pas n'y sont point obligés. Si c'est un précepte, les séculiers y sont obligés comme les religieux. Et en effet, quand saint Paul disait : *Que celui qui ne veut pas travailler ne mange point* (*II Thess.* III, 10), il n'y avait pas encore de religieux distingués des séculiers. De plus, saint Paul ne recommande le travail qu'en trois cas : pour éviter le larcin; pour ne pas désirer le bien d'autrui; pour guérir l'inquiétude de la curiosité. Donc ceux qui peuvent subsister de quelque manière que ce soit, sans tomber dans ces inconvénients, ne sont point obligés de travailler à des ouvrages manuels. Or, les religieux à qui est confié le ministère de la prédication, peuvent en subsister, puisque le Seigneur a ordonné que ceux qui annoncent l'Evangile vivent de l'Evangile, et les moines oisifs contre lesquels écrivait saint Augustin, n'étaient point ministres de l'Eglise. Enfin le travail des moines doit céder à des occupations plus utiles, telles que la prédication; les apôtres étaient inspirés, mais les prédicateurs d'aujourd'hui sont obligés de s'instruire par une étude continuelle. »

Guillaume de Saint-Amour prétendait qu'il n'est pas permis à celui qui a du bien de s'en dépouiller entièrement sans pourvoir à sa subsistance, soit en entrant dans une communauté rentée, soit en se proposant de vivre du travail de ses mains. Il fit sur ce sujet un traité intitulé : *De la quantité de l'aumône*, pour montrer qu'elle doit avoir des bornes, et que, ne se rien réserver, c'est tenter Dieu, en s'exposant au péril de mourir de faim, ou à la nécessité de mendier. Saint Thomas répond que c'est renouveler les erreurs de Jovinien et de Vigilance, qui blâmaient la pratique des conseils évangéliques, et en particulier la vie religieuse. « Ce n'est pas seulement, dit-il, dans la pauvreté habituelle que consiste la perfection de l'Evangile, c'est-à-dire, dans le détachement intérieur des biens que nous possédons réellement, mais dans la pauvreté actuelle et

dans le dépouillement effectif de ces biens ; et cette perfection ne demande pas que l'on possède des biens en commun, ou qu'on travaille des mains. En effet, le Sauveur dit au jeune homme : *Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez et donnez-le aux pauvres, et puis venez et suivez-moi.* (*Matth.* XIX, 21.) Or, jusqu'à quel point était pauvre celui qu'il faut suivre ? lui-même le dit : *Les oiseaux du ciel ont leurs nids, les renards ont leurs tanières, mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête.* (*Luc.* IX, 58.) Aussi Pierre lui dit-il au nom des douze : *Voici que nous avons tout abandonné pour vous suivre.* (*Luc.* XVIII, 28.) » Saint Thomas fait voir que les saints Pères ne font que développer cette doctrine de l'Evangile. D'ailleurs on a vu même des philosophes païens abandonner tout pour s'appliquer uniquement à l'étude de la sagesse.

Sur la question, si un religieux peut vivre d'aumônes, il montre qu'il le peut, par l'exemple de saint Bernard, qui vécut d'aumônes plusieurs années. Il le montre, avec saint Augustin, par l'exemple des premiers chrétiens de Jérusalem, qui, pour pratiquer la perfection évangélique, vendirent leurs biens, en apportèrent le prix aux pieds des apôtres, et vécurent ensuite des aumônes que les mêmes apôtres, et principalement saint Paul, amassaient pour eux dans les autres provinces. Il conclut, avec le même Père, que celui qui a donné ses biens aux pauvres a droit de vivre des aumônes de l'Eglise, n'importe dans quel monastère, ni en quel lieu il a distribué aux frères indigents ce qu'il possédait ; car, et ce sont les paroles de saint Augustin, la république de tous les Chrétiens est une. C'est pourquoi, quiconque a distribué aux Chrétiens, dans quelque contrée que ce soit, les choses nécessaires, reçoit aussi partout ce qui lui est nécessaire, et il le reçoit de ce qui est à Jésus-Christ. Car, ce que l'on donne aux Chrétiens n'importe où, qui est-ce qui le reçoit, sinon Jésus-Christ ? Enfin, il conclut, avec le même Père encore, et d'après l'Evangile, que les prédicateurs envoyés par les supérieurs ecclésiastiques, ont non-seulement la permission, mais le droit de recevoir leur subsistance de ceux qu'ils instruisent.

« Dans ces cas, le religieux peut non-seulement vivre des aumônes qu'on lui offre spontanément, mais même en demander ; saint Thomas le prouve par l'exemple de Jésus-Christ, qui, plusieurs fois dans les psaumes, se qualifie de pauvre et de mendiant. Or un mendiant est celui qui demande à autrui, et un pauvre est celui qui ne peut se suffire à lui-même. Jésus s'invite lui-même chez Zachée. Au sortir du temple, il regarde partout si quelqu'un lui donnera l'hospitalité, tant il est pauvre. Il envoie ses apôtres sans aucune provision ; or, ils ne pouvaient exiger impérieusement leur nourriture, mais seulement la demander humblement, ce qui est mendier. D'ailleurs les apôtres mendiaient pour les pauvres de Jérusalem ; ils pouvaient donc aussi le faire pour eux-mêmes.

3e partie. — Dans la troisième et dernière partie, saint Thomas répond aux reproches malins que leurs ennemis faisaient aux religieux mendiants sur la pauvreté de leurs habits, sur les affaires dont ils se mêlaient par charité, sur leurs fréquents voyages pour procurer, par la prédication, le salut des âmes, sur leurs études pour s'acquitter plus utilement de ce ministère, toutes choses plus à louer qu'à blâmer. En effet, qui a plus voyagé que saint Paul ? Et le Seigneur lui-même n'a-t-il pas dit : *Allez, enseignez toutes les nations* (*Matth.* XXVIII, 19), et : *Vous me serez témoins jusqu'aux extrémités de la terre.* (*Act.* I, 8.) Les autres reproches n'étaient pas mieux fondés. Le saint docteur le démontre brièvement, et termine ainsi son traité : « Par tout ce que nous venons de dire pour démontrer la fausseté et l'injustice des reproches qui nous sont adressés, il demeure prouvé qu'il n'y a pas de condamnation à craindre pour ceux qui ont le bonheur d'appartenir à Jésus-Christ, et de vivre de l'esprit de Jésus-Christ ; pour ceux qui, ne marchant pas selon la chair ni les désirs des passions, embrassent avec joie la croix du Sauveur, toujours attentifs à conformer leur conduite à la sainteté de leur profession, vivant dans le mépris de la vie du siècle et dans la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres. Nous pourrions peut-être faire retomber sur ceux qui nous attaquent les mêmes coups qu'ils veulent nous porter ; mais il convient de les laisser au juste jugement du Seigneur, puisque leur malice se manifeste assez par tout ce qu'elle leur suggère contre l'innocence et la vérité. C'est l'oracle de Jésus-Christ (*Luc.* VI, 45) que la bouche ne parle que de l'abondance du cœur ; celui qui est mauvais ne peut rien dire de bon. Si quelqu'un ne participe point à leur iniquité, il sera un vase d'honneur sanctifié, et propre au service de Dieu, préparé pour toutes sortes de bonnes œuvres. Mais ceux qui suivront aveuglément des maîtres aveugles mériteront de tomber avec eux dans la même fosse. »

Mais là ne devait point se terminer cette querelle, dont l'Eglise et l'école avaient également retenti. Guillaume de Saint-Amour n'avait point perdu courage : Alexandre IV, était mort ; Urbain IV l'avait suivi dans la tombe, après un pontificat de trois ans ; Clément IV, occupait le siége pontifical. Le détracteur des ordres religieux songea à renouveler ses anciennes plaintes ; il remania son livre des *Périls des derniers temps*, le fit paraître de nouveau sous le titre de *Collectiones sacræ Scripturæ*, et l'envoya de nouveau au Pape, qui le fit remettre à saint Thomas, pour que celui-ci en donnât une nouvelle réfutation. Le saint docteur composa dans cette occasion deux nouveaux opuscules, l'un *sur la perfection de la vie spirituelle*, l'autre *sur l'utilité des vœux monatisques ;* celui-ci établissant avec avantage la sainteté presque divine des doctri-

nes qu'il défend ; celui-là constatant par un noble démenti la confusion de ses contradicteurs.

Somme de théologie.— « Saint Thomas, dans sa *Somme contre les gentils*, avait prouvé que nulle contradiction n'existait entre la foi divine et la raison humaine; la religion catholique était raisonnable, l'esprit devait l'admettre, l'arme de l'incrédule s'était tournée contre lui-même. Mais, après avoir employé à la glorification de Dieu la parole créée, il restait une arme bien plus forte, mais pour le maniement de laquelle il fallait la pureté d'un ange et la force d'un chérubin ; c'était le glaive aigu, l'épée à deux tranchants, la parole de Dieu, le Verbe incréé par qui tout fut fait, par qui tout est ordonné, qui est la cause, la raison et la fin de tout. A la grandeur de l'intelligence, Thomas joignait l'humilité du cœur; à la rectitude du jugement, l'énergie de la volonté. Qui donc plus que lui méritait d'être l'élu de Dieu? Il avait senti la grâce, l'ange avait de nouveau touché la corde mystérieuse de son âme, et le son qu'elle rendit fut, est et sera à toujours un des chefs-d'œuvre des siècles. N'en est-ce pas un, en effet, que cette somme théologique, prodigieuse encyclopédie, où toute la science, toute la foi, toute l'érudition de ces temps se développe et s'ordonne sous l'exacte discipline du syllogisme : Dieu, d'abord, dans les profondeurs de l'unité, puis la Trinité, les personnes divines, la création, les lois générales du monde, l'homme enfin (26)? »

Après avoir parlé à nos pères par Moïse et les prophètes, Dieu nous a parlé par son propre Fils, le Créateur des mondes, qui ne cesse de parler à toutes les nations par son Eglise, une, sainte, universelle et perpétuelle. Cette Eglise de Dieu nous a résumé toute la doctrine chrétienne dans un acte de foi ou *Credo*, que nous disons tous les jours dans nos prières, que nous chantons tous les dimanches au sacrifice solennel. Chaque article, chaque parole même de cette profession de foi ont coûté à l'Eglise de longs combats contre l'idolâtrie, contre l'hérésie, contre la fausse sagesse. Chaque article, chaque parole ont été attaquées par les idolâtres, par les hérétiques, par les faux sages. Chaque article, chaque parole ont été défendus et confirmés par les saints Pères et docteurs, soit réunis en concile, soit dispersés dans toutes les églises du monde. L'histoire détaillée de ces combats, le dépôt et l'exposition des armes employées pour et contre remplissent les bibliothèques. Par la méthode scholastique, Thomas d'Aquin a résumé le tout en un volume, et plus tard on l'a résumé en un petit cahier que l'on nomme le catéchisme.

Mais en quoi consiste donc la méthode scholastique? Nous l'avons déjà dit : Avoir et donner une idée nette et précise de ce que l'on enseigne ; pour cela, poser des principes certains, en déduire les consequences par des raisonnements justes, n'employer que des expressions claires ou nettement définies, éviter les digressions inutiles, les idées vagues, les termes équivoques, mettre dans tout l'ensemble un ordre qui éclaircisse les questions les unes par les autres. Telle est la méthode géométrique. La méthode scholastique n'est pas autre chose. Par cette méthode, saint Thomas résume donc toute la doctrine chrétienne, c'est-à-dire toute l'Ecriture sainte, tous les conciles, tous les saints Pères, tous les docteurs et écrivains ecclésiastiques dans sa *Somme de théologie.* C'est la méthode de saint Bonaventure dans la sienne; d'Alexandre de Halès, de Duns Scot et d'Albert le Grand, dans les leurs; mais la *Somme* de saint Thomas l'emporte en mérite comme en renommée.

Elle est composée de trois parties, dont la seconde est divisée en deux sections. Ce grand ouvrage commencé en 1265, sous le pontificat de Clément IV, fut interrompu par la mort de l'auteur, qui ne put achever la troisième partie; mais pour remplir son dessein, un de ses disciples (on croit que c'est Pierre d'Auvergne) a ajouté le supplément, qu'il a pris mot pour mot, du *Commentaire* même de saint Thomas, sur le Maître des sentences. La *Somme de théologie*, ainsi considérée en son entier, contient six cent douze questions, plus de trois mille articles, au-delà de quinze mille arguments ou difficultés éclaircies, la preuve ou l'explication de tous les dogmes et de presque toutes les vérités qui peuvent être agitées par les théologiens dans les écoles, aussi bien que des maximes, des principes et des lois, dont les ministres de l'Eglise et ceux de la justice font usage dans l'exercice de leur ministère.

1re partie. — La première partie, après un aperçu général de la doctrine sacrée ou des études théologiques, traite de Dieu, de sa nature, de ses attributs ou perfections, de ses décrets et de sa science infinie; de la distinction des trois personnes divines et de tout ce qui peut servir à expliquer ce mystère, des anges, de leurs opérations, des sept jours de la création, y compris celui du repos; puis de l'homme, de son âme, de son intelligence, de sa volonté, de son corps, de toutes les facultés qu'il possède. Les détails que tant de grands sujets embrassent sont distribués sous cent dix-neuf questions principales, dont chacune se partage en plusieurs articles ou sous-questions, résolues par autant de propositions ou conclusions, au nombre d'environ huit cents pour toute cette première partie. Chaque article commence par un exposé des opinions ou des données qui le concernent; et chaque conclusion est suivie de réponses aux systèmes, aux allégations, objections ou observations qui la contredisent ou tendent à la modifier. Ce sont des prolégomènes qui attendent leurs développements. L'auteur établit les

(26) M. Jules Simon, *Critique de l'esquisse de philosophie* de Lamennais, dans la *Revue des Deux-Mondes*.

grands principes qui dans la suite de l'ouvrage, lui servent à expliquer les vérités de la religion et à résoudre une infinité de doutes. Quoique rien ne soit plus solide ni plus lumineux que tout ce grand travail de philosophie transcendante, c'est à des jeunes gens qu'il l'adresse, et dans son humilité, il déclare qu'il l'a entrepris pour des commençants. Cependant, malgré tout son mérite incontestable, on pourrait reprocher à cette œuvre une trop grande uniformité de rédaction. Les mêmes expressions, les mêmes constructions de phrases se reproduisent invariablement dans presque tous les paragraphes, par exemple : *Ad primum dicendum quod... Ad secundum... Ad tertium...*, etc.

2e partie. — La seconde partie est subdivisée en deux autres. La *Prima secundæ* et la *Secunda secundæ*. Dans la première section de la seconde partie, la fin dernière de l'homme, la béatitude suprême, les actes volontaires et involontaires, les passions concupiscibles et irascibles, les habitudes, les vertus et les vices, le péché et ses espèces, la loi, la grâce et le mérite sont les objets de soixante questions. C'est dans cette série que se trouve le *Traité sur les vertus et les vices en général*, celui si magnifique *Des lois*, et sa *Théorie sur la grâce et la prédestination*, qui, selon lui, est un don gratuit de Dieu, mais aussi un mystère dont la raison ne peut soulever le voile, mais dont elle doit affirmer l'existence, sans nier la justice de Dieu, ni la liberté de l'homme. Les cinquante-quatre questions suivantes n'ont pour matière que les vertus dites principales ou cardinales; la prudence, la justice, la force, la tempérance, vertus qui diffèrent essentiellement l'une de l'autre, et qui, selon leurs divers aspects, peuvent être appelées politiques, purifiantes, sanctifiantes, exemplaires. Plus de sept cents questions secondaires, comprises sous les cent quatorze qui viennent d'être désignées, sont posées, discutées, résolues dans les mêmes formes que les huit cents questions de la première partie.

La seconde section de la seconde partie a plus d'étendue et paraît avoir toujours eu plus de renom. On y compterait au moins un millier d'articles, et par conséquent de propositions ou solutions détaillées, mais qui ressortissent à cent quatre vingt-neuf grandes questions; savoir : quarante-six sur les trois vertus théologales, la foi, l'espérance et la charité; cent vingt-quatre sur les vertus cardinales, déjà caractérisées dans la section précédente, mais envisagées ici sous de nouveaux points de vue; et les dix-neuf dernières sur la grâce, sur les divers dons spirituels, sur la vie active, contemplative et religieuse. La méthode et le style de l'auteur demeurent invariables dans tout ce long cours de divisions, de discussions et d'enseignements. Ce qu'il dit en particulier sur les vices et les vertus, peut être considéré comme un *Traité complet de casuistique*, dans lequel rien ne semble avoir été oublié. Dans une des questions de cette partie de la *Somme* où il s'agit de savoir si la sédition est toujours un péché mortel; saint Thomas, comme il l'avait déjà fait ailleurs, n'hésite pas à écrire en plein XIIIe siècle, « qu'elle peut s'opérer quand elle est devenue pour la masse un moindre mal que la tyrannie contre laquelle elle est soulevée, et dans ce cas dit-il, le tyran est le vrai séditieux, et les autres sont dans le cas de légitime défense (27). » Ces doctrines que l'Eglise romaine avoue siennes, sont-elles aussi despotiques que le prétendent les détracteurs modernes de la politique ultramontaine?

3e partie. — La troisième partie, qu'on pourrait appeler la quatrième, puisqu'on en a compris deux sous le titre de seconde, consiste principalement en un *Traité sur Jésus-Christ*, et un *Traité incomplet des sacrements*. Le premier se divise immédiatement en cinquante-neuf questions qui ont pour objet l'incarnation du Verbe, la vierge Marie, la Passion et la mort du Rédempteur, sa Résurrection, son Ascension, sa puissance et sa gloire céleste. Dans le deuxième *Traité*, sont agitées et théologiquement approfondies trente-une questions relatives aux sacrements du baptême, de la confirmation, de l'Eucharistie et de la Pénitence. Chacune de ces quatre-vingt-dix questions continuent de se subdiviser en articles qui amènent plus de six cents décisions distinctes, énoncées, expliquées, justifiées comme dans les premières parties.

Tel est le plan de la *Somme*, ouvrage qui depuis a été regardé dans les écoles comme le corps de théologie le plus parfait, tant pour le fond de la doctrine que pour la méthode. La première partie et la dernière sont le plus souvent dogmatiques; les deux sections de la seconde tiennent plus à la théologie morale, et toutes ensemble forment un grand corps de doctrine chrétienne. Chaque article commence par les difficultés contre la vérité en question; vient ensuite l'exposé de cette vérité, suivi des preuves et des réponses aux difficultés. C'est comme deux armées régulières en présence; les armes sont nettes, bien aiguisées, mais comme dans l'arsenal, et sans autre ornement qu'elles-mêmes.

Dans cette *Somme*, saint Thomas ne dit rien des trois derniers sacrements, prévenu qu'il fut par la mort. Mais cette omission est amplement réparée dans une sorte de quatrième ou cinquième partie, que l'on a publiée sous le titre de *Supplément*. Là, sept cents nouveaux articles ou environ se distribuent sous cent questions principales, dont les vingt-huit premières concernent les parties de la pénitence, savoir, la con-

(27) Quando sic inordinate perturbatur tyranni regimen, quod multitudo subjecta majus detrimentum patitur in perturbatione consequenti quam ex tyranni regimine. Magis autem tyrannus seditiosus est, qui in populo sibi subjecto discordias et seditiones nutrit, ut citius dominari possit. Hoc enim tyrannicum est, cum sit ordinatum ad bonum proprium præsidentis, cum nocumento multitudinis.

trition, la confession, la satisfaction; et accessoirement, l'excommunication, l'absolution, les indulgences. Les quarante questions suivantes complètent le traité des sacrements par des articles relatifs à l'extrême-onction, à l'ordre, au mariage, et à ses empêchements de tous genres. Trente-deux autres questions, dont les sujets sont la résurrection des corps, la vie future, le jugement final, les bienheureux, les damnés et le purgatoire terminent ce supplément qui n'appartient à saint Thomas que parce qu'on l'a extrait de son *Commentaire sur le quatrième livre des Sentences*.

Nous avons déjà vu que ces quatre livres des *Sentences*, par Pierre Lombard, forment un abrégé de toute la théologie, et servaient de texte pour les leçons des nouveaux docteurs dans l'université de Paris. Saint Thomas en a donc fait des commentaires, comme Albert le Grand et saint Bonaventure en ont fait également. Dans ces commentaires, il suit naturellement le texte. Dans sa *Somme*, où il n'explique plus les leçons d'autrui, mais donne les siennes, il est bien plus maître de son sujet. Il en étend ou en modifie à son gré les développements, et y applique en pleine liberté l'analyse, les déductions, les formes qui lui sont propres et familières. Les deux premières parties de ce grand travail furent composées à Bologne, et la troisième à Naples, quand, après avoir pour toujours quitté la France, il était retourné une troisième fois en Italie, enseigner aux universités des deux villes que nous venons de citer. Il faudrait avoir la plume de saint Thomas lui-même pour donner en peu de mots une idée exacte de ce qui est traité dans cet ouvrage, véritable répertoire de toute la science religieuse, et faire connaître la suite ou l'enchaînement des parties, l'ordre et le rapport des matières, le choix, l'abondance des preuves et la clarté que l'on trouve partout avec une admirable précision. Si le dessein de l'auteur paraît vraiment digne d'un esprit angélique, l'exécution en est si parfaite qu'on peut assurer que rien n'y manque, et qu'il n'y a rien de trop.

Pour se former une juste idée de la *Somme* de saint Thomas, il faut nécessairement l'avoir lue, et surtout bien lue. Elle est en même temps fort claire et fort élevée. Si le grand nombre des questions et la sublimité des matières exercent l'esprit, il est soulagé par l'ordre et la méthode qu'il rencontre partout. Les lumières qu'on y acquiert et qui augmentent toujours avec l'étude ne permettent pas que l'on regrette le temps qu'on y a employé. Nous allons reproduire en abrégé plutôt qu'en l'analysant une des questions les plus ardues qu'ait traitées le saint docteur.

Ce qui fait que saint Thomas d'Aquin a répandu le plus de lumière sur la philosophie et la théologie, sur la révélation divine, sur le mystère de la rédemption humaine, et même sur la génération des erreurs les plus monstrueuses, c'est par sa distinction plus nette entre la nature et la grâce, entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel.

« Ordre suppose trois choses, la nature d'un être, sa fin, et les moyens d'y parvenir. Dieu ne peut créer un être sans lui donner sa nature ou l'ensemble de ses propriétés essentielles, avec une fin surnaturelle ou proportionnée à sa nature, et des moyens pour parvenir à cette fin. Tel est l'ordre naturel ou l'ordre de la nature. — Si Dieu, par sa grâce, destine une créature à une fin surnaturelle, à une fin au-dessus de sa nature, il faut que Dieu élève cette créature au-dessus d'elle-même, et lui donne des moyens surnaturels comme la fin. Tel est l'ordre surnaturel ou de la grâce. — Telle fin, tel ordre. Notre nature même est une grâce, en ce sens que Dieu nous l'a donnée sans nous la devoir, puisque nous n'étions point. Cependant on la distingue, et avec infiniment de raison, de la grâce proprement dite. Par la nature, Dieu nous donne gratuitement nous-mêmes à nous-mêmes; mais par la grâce, il se donne lui-même gratuitement à nous. Ainsi, de la nature à la grâce, il y a toute la distance qu'il y a de nous à Dieu. »

D'après la définition de saint Thomas, qui est devenue la définition commune de tous les catéchismes et de toutes les théologies, la grâce est un don *surnaturel* que Dieu accorde à l'homme pour mériter la vie éternelle. Le mot important est *surnaturel*, ou qui est au-dessus de la nature. D'après l'explication du saint docteur, qui est l'explication catholique, la grâce est un don *surnaturel*, non-seulement à l'homme déchu de la perfection de sa nature, mais à l'homme en sa nature entière; *surnaturel*, non-seulement à l'homme, mais à toute créature; non-seulement à toute créature actuellement existante, mais encore à toute créature possible. Saint Thomas ne se borne point à l'expliquer ainsi, mais il en donne une raison si claire et si simple, qu'il suffit de l'entendre pour être convaincu.

« La vie éternelle consiste à connaître Dieu, à voir Dieu, non plus à travers le voile des créatures, ce que fait la théologie naturelle; non plus comme dans un miroir, en énigme et en des similitudes, ce que fait la foi; mais à le voir tel qu'il est, à le connaître tel qu'il se connaît. *Nous le verrons comme il est*, dit le disciple bien-aimé (*I Joan.* III, 2); et saint Paul : *Maintenant nous le voyons par un miroir et en énigme; mais alors ce sera face à face. Maitenant, je le connais en partie; mais alors, je le connaîtrai comme j'en suis connu* (*I Cor.* XIII, 12). Or, tout le monde sait, tout le monde convient que de Dieu à une créature quelconque, il y a l'infini en distance. Il est donc naturellement impossible à une créature, quelle qu'elle soit, de voir Dieu tel qu'il est, tel qu'il se voit lui-même. Il lui faudrait pour cela une faculté de voir infinie, une faculté que naturellement elle n'a pas, et que naturellement elle ne peut pas avoir.

« Il y a plus : La vision intuitive de Dieu, qui constitue la vie éternelle, est tellement

au-dessus de toute nature, que nulle ne saurait, par ses propres forces, en concevoir seulement l'idée. Oui, dit saint Paul, après le prophète Isaïe : *Ce que l'œil n'a point vu, ce que l'oreille n'a point entendu, ce qui n'est point monté dans le cœur de l'homme, voilà ce que Dieu a préparé à ceux qui l'aiment.* (*I Cor.* II, 9.) Pour donc que l'homme puisse mériter la vie éternelle, et même en concevoir la pensée, il lui faut, en tout état de nature, un secours surnaturel, une certaine participation à la nature divine. L'homme ne pouvant s'élever en ce sens jusqu'à Dieu, il faut que Dieu descende jusqu'à l'homme, pour le déifier en quelque sorte. Or cette ineffable condescendance de la part de Dieu, cette participation à la nature divine, cette déification de l'homme, c'est la grâce. »

C'est donc une idée fausse, c'est donc une erreur de penser que, dans le premier homme, la nature et la grâce étaient la même chose; que la grâce divine n'est devenue nécessaire à l'homme que depuis sa chute; que la grâce n'est que la restauration de la nature; que la foi n'est que la restauration de la raison, et que la révélation divine n'est devenue nécessaire à l'homme que par suite de l'obscurcissement de son intelligence. Aussi l'Eglise a-t-elle condamné, et avec beaucoup de justice, cette proposition du janséniste Quesnel. « La grâce du premier homme est une suite de la création, et elle était due à la nature saine et entière. » Et cette autre de Baïus : « L'élévation de la nature humaine à la participation de la nature divine était due à l'intégrité de la première création, et par conséquent on doit l'appeler naturelle, et non pas surnaturelle. »

Confondre ainsi la nature et la grâce, c'est confondre implicitement Dieu et l'homme, Dieu et la créature, comme les Brahmanes de l'Inde, les Boudhistes et les anciens idolâtres; c'est s'exposer à tomber dans le panthéisme ou dans le naturalisme; à conclure que tout est Dieu, ou que Dieu n'est rien, et qu'il n'y a de réel que la nature visible.

Mais revenons à la grâce. Selon saint Thomas, suivi par le catéchisme du concile de Trente, « la grâce n'est autre chose qu'un certain commencement de la gloire en nous, ni la gloire autre chose que la consommation de la grâce. Voyons donc ce que sera la grâce consommée ou la gloire. 1° Ressemblance avec Dieu. *Nous savons*, dit le disciple bien-aimé, *que lorsqu'il apparaîtra, nous lui serons semblables, parce que nous le verrons comme il est* (*I Joan.* III, 2); 2° transformation en Dieu. *Mais nous tous*, dit saint Paul, *contemplant la gloire du Seigneur sans voile, nous sommes transformés en la même image, de clarté en clarté, comme par l'Esprit du Seigneur.* (*I Cor.* III, 18.) 3° *Dieu sera en tous*, dit le même apôtre. (*I Cor.* XV, 28.) Voilà ce que la grâce commence en nous, et ce qu'elle y consommera, si nous lui sommes fidèles.

« Près de cela, la possession de toutes les créatures existantes ou possibles n'est rien. Car toutes les créatures, tous les mondes imaginables, comparés à Dieu, sont comme un néant. Et la grâce nous met en possession de Dieu, nous le fait voir tel qu'il est, nous le fait aimer de manière à nous transformer en lui, et à nous faire devenir avec lui comme une même chose ! Y avons-nous jamais bien pensé?

« Contemplons ce monde visible, les beautés, les merveilles sans nombre que Dieu y a répandues. Rappelons-nous les magnifiques descriptions que nous en tracent les prophètes, les saints Pères, les auteurs profanes. Eh bien ! cet univers, dont aucun esprit ne saurait concevoir, dont aucune langue ne saurait exprimer toutes les merveilles, n'est qu'une pâle ombre de ce monde invisible, surnaturel, ineffable, où nous introduit la grâce. » Saint Thomas dit : « Le bien surnaturel d'un seul individu l'emporte sur le bien naturel de tout l'univers.

« Ce n'est pas tout : la grâce unit dans l'homme le monde visible au monde invisible. Par la grâce consommée ou la gloire, notre âme sera substantiellement, immédiatement unie à Dieu, deviendra avec lui comme une même chose : *Qui s'attache au Seigneur*, dit saint Paul, *est un même esprit avec lui* (*I Cor.* VI, 17); mais notre âme est en même temps unie substantiellement à notre corps, elle ne fait avec lui qu'un même tout, qu'une même personne. Notre esprit étant uni substantiellement à Dieu, notre corps même participera à cette union. Notre esprit deviendra divin, et notre corps spirituel, glorieux, incorruptible. Enfin, notre corps, pris de terre et devant retourner en terre, ne fait qu'un avec le monde matériel, dont il renferme tous les éléments : l'air, l'eau, la terre, le feu, avec leurs diverses décompositions, recompositions, transformations physiques, chimiques, minérales, végétales et animales. Notre corps étant donc glorifié de la gloire de notre âme, tout le monde matériel le sera avec notre corps. Ainsi, par la consommation de la grâce en nous, l'univers matériel sera élevé en gloire, et comme à un état surnaturel. Il y aura une nouvelle terre et de nouveaux cieux. Placé aux confins des deux mondes, chacun de nous doit bénir, sanctifier et créer à un état plus élevé le monde inférieur, dont il fait partie par son corps.

« Voilà quelques indices sur le mystère de la grâce. Déjà ils nous laissent entrevoir en Dieu une bonté si grande, si ineffable, si incompréhensible, que l'éternité tout entière ne suffira point pour l'en bénir. Que sera-ce donc, s'il change ces faibles lueurs en clartés toujours croissantes. Prions-le qu'il nous fasse cette grâce, pour estimer et chérir davantage sa grâce.

« Nous avons déjà vu que notre premier père est déchu, et que nous sommes déchus avec lui de cet état surnaturel et divin où Dieu l'avait créé. Pour bien apprécier la chute, considérons bien d'où nous sommes tombés. Notre premier père avait un esprit naturellement clair et net, une volonté na-

turellement droite, un corps parfaitement soumis à l'âme. De plus, son âme était élevée à l'état surnaturel et divin, par la grâce que nous appelons sanctifiante ou habituelle. Son esprit recevait de la grâce que nous appelons actuelle, la force de concevoir les vérités, et sa volonté, la force d'aimer les vertus de cet état divin, qui, sous tous les rapports, surpasse infiniment les forces de la nature, si parfaite qu'elle fût. S'il nous avait engendrés dans cet état, nous y serions nés avec un esprit naturellement clair et net, avec une volonté naturellement droite, avec un corps parfaitement soumis à l'âme. Surtout nous serions nés, comme lui avait été créé, dans l'état de grâce, et avec le secours de la grâce, pour embrasser les vérités et les vertus surnaturelles.

«Remarquons bien : nous naîtrions dans le même état que notre premier père a été créé, mais non pas dans un état meilleur. Comme lui, nous serions soumis à l'épreuve ; comme lui, nous pourrions perdre la grâce et tomber dans un état de péché et de mort. » Saint Thomas, examinant *ex professo* la question, si les enfants nés dans l'état d'innocence eussent été confirmés en la justice, répond formellement que non. Outre un texte de saint Augustin qui le suppose, il en donne la raison que voici : « Il est évident que les enfants en leur naissance n'eussent pas eu plus de perfection que leurs parents en l'état de génération. Or, tout le temps qu'ils eussent engendré, leurs parents n'eussent pas été confirmés dans la justice. La preuve en est que l'homme n'y est confirmé que par la claire vue de Dieu ; ce qui ne se peut avec la vie animale, dans laquelle seule a lieu la génération. *Vous ne pourrez voir ma face*, dit le Seigneur à Moïse, *car nul homme ne me verra et vivra.* (*Exod.* XXXIII, 20.) Donc les enfants ne seraient pas nés non plus avec cette confirmation. »

Il est bon de se rappeler ceci ; car on s'imagine trop souvent que si notre premier père avait été fidèle, nous n'eussions eu rien à craindre, ni rien à faire. « La vérité est, suivant saint Thomas, que, ce commun ancêtre eût-il été fidèle, nos ancêtres particuliers pouvaient ne l'être pas, et par suite, nous engendrer dans un péché originel. Enfin, tous nos pères eussent-ils été fidèles, nous pourrions ne l'être point, tomber dans un état de péché et de mort. Et dans ce cas, pourrions-nous compter sur la miséricorde qui a suivi la chute de notre premier père ? Pensons-y bien, et au lieu de murmurer, nous trouverons de quoi bénir.

« Considérons maintenant la chute que nous avons faite dans nos premiers parents. Par le péché, ils déchurent de l'état surnaturel ou de la grâce ; ils déchurent du droit de voir Dieu en son essence, et du pouvoir de le mériter. Ils furent même lésés dans la perfection de leur nature. Leur esprit, au lieu d'être naturellement clair et net, s'est obscurci ; leur volonté, au lieu de rester naturellement droite, s'est inclinée au mal ; leur corps, au lieu d'être parfaitement soumis à l'âme, s'est révolté contre elle et la domine. D'eux-mêmes il leur était impossible de remonter d'où ils étaient tombés. C'était, de soi, une élévation infiniment au-dessus de la plus parfaite créature, et eux, outre qu'ils n'étaient pas des créatures des plus parfaites, étaient encore lésés dans leurs facultés naturelles. Il leur fallait, pour se relever, la grâce et le secours surnaturel de Dieu ; d'abord, pour guérir la maladie de leur esprit et de leur volonté, ensuite pour mériter la vie éternelle et la vision intuitive de Dieu. »

Il ne sera pas difficile de préciser maintenant la différence de besoin que l'homme a de la grâce avant et après son péché. Saint Thomas dit à ce sujet : « L'homme, après le péché, n'a pas plus besoin de la grâce de Dieu qu'auparavant, mais il en a besoin pour plus de choses ; pour guérir et pour mériter ; auparavant, il n'en avait besoin que pour l'une de ces deux choses, la dernière. Avant il pouvait, sans le don surnaturel de la grâce, connaître les vérités naturelles, faire tout le bien naturel, aimer Dieu naturellement par-dessus toutes choses, éviter tous les péchés ; mais il ne pouvait sans elle mériter la vie éternelle, qui est chose au-dessus de la force naturelle de l'homme. Depuis il ne peut plus, sans la grâce ou sans une grâce, connaître que quelques vérités naturelles, faire que quelques biens particuliers du même ordre, éviter que quelques péchés. Pour qu'il puisse tout cela dans son entier, comme auparavant, il faut que la grâce guérisse l'infirmité ou la corruption de la nature. Enfin, après comme avant, il a besoin de la grâce pour mériter la vie éternelle, pour croire en Dieu, pour espérer en Dieu, pour aimer Dieu surnaturellement, comme objet de la vision intuitive. »

Nous souhaitons vivement que le peu que nous venons d'en analyser initie nos lecteurs aux grands sujets traités et développés dans la Somme de saint Thomas, et leur inspire la pensée d'aller puiser souvent à ce vaste répertoire de la science universelle. Il faut l'avoir lue pour comprendre jusqu'à quel point la théologie s'élève et s'étend, c'est-à-dire comment elle monte jusqu'à Dieu, et comment elle embrasse l'humanité. Mais revenons à l'auteur de ces immortels ouvrages. Combien nous aurions encore à ajouter, si nous voulions compléter l'analyse de cette vie scientifique, que nous avons bien raison d'appeler prodigieuse ! Cependant il faut nous arrêter, et nous n'avons rien dit des vertus du saint docteur, et surtout de son humilité non plus que de ses miracles, « par lesquels nostre Saulveur et Rédempteur Jésus-Christ a honoré son benoist saint. — Par ses miracles, est-il dit, il ressuscita les morts, il délivra les démoniacles de la puissance de l'ennemy ; et plusieurs autres divers infirmes furent tous ramenés à santé par la grâce de Nostre-Seigneur, et par les mérites de son glorieulx sainct. »

Nous avons suivi saint Thomas pendant les quarante-huit premières années de sa vie; nous sommes arrivés au 6 décembre 1273. Bien des fois le saint docteur avait eu des visions. Les apôtres Pierre et Paul étaient venus l'enseigner dans sa cellule; le Seigneur lui-même lui était apparu. Mais au jour où nous sommes, la vision avait été plus complète que jamais, et dès lors, saint Thomas ne voulut plus ni écrire ni dicter de nouveaux ouvrages, et il dit au frère Raynald, qui le pressait de lui donner les raisons de son silence, que tout ce qu'il avait déjà écrit, comparé à ce que le Seigneur lui avait révélé, était bien peu de chose, mais qu'il ne pouvait répéter ce qu'il avait vu.

Le devoir de l'obéissance le fit pourtant céder aux instances du Pape Grégoire X, qui le pria de se rendre au concile de Lyon, où devait se tenter la réconciliation de l'Eglise grecque et de l'Eglise latine. Mais il fut arrêté dans sa route et tomba malade au château de Mayenza, où il était allé voir sa nièce, Françoise d'Aquin, mariée au seigneur Annibal de Cecam. Ayant eu alors connaissance de sa fin prochaine, et désirant mourir en un monastère de son ordre, il se remit en route, mais il ne put arriver jusqu'au lieu de ses désirs; il fut obligé de s'arrêter au monastère des bénédictins de Fossa Nuova, et en y entrant il prononça ces paroles prophétiques : Ici est mon repos pour les siècles des siècles, *Hic est requies mea in sæculum sæculi.* Au moment de mourir, il céda aux instances des frères, auxquels il expliqua le Cantique des cantiques. Il fit ensuite sa confession générale, demanda qu'on l'étendît sur la cendre pour recevoir le saint viatique, le reçut en faisant acte de sa foi et de son obéissance à l'Eglise. Il donna encore quelques conseils charitables aux frères qui l'entouraient, ne s'entretint plus qu'avec le Seigneur, et le 7 mars 1274, quelques heures après minuit, l'Ange de l'école chantait les gloires de Dieu avec les anges du ciel.

Sa canonisation sollicitée en 1318, fut confirmée en 1323 par un bref du Pape Jean XXII, et, en 1567, le Pape Pie V ordonna que sa fête serait célébrée avec la même solennité que celle des quatre premiers docteurs de l'Eglise. Les reliques du saint, après être restées longtemps à Fossa Nuova, furent transférées au couvent des Dominicains de Toulouse; un des bras fut ensuite donné au collége de Saint-Jacques, à Paris, et l'autre aux Dominicains de Naples.

L'uiversité de Paris exprime dignement, dans une lettre au chapitre général des frères prêcheurs, sa haute estime pour l'homme illustre que les lettres venaient de perdre. Les qualifications de docteur angélique, d'ange de l'école, de nouvel Augustin, de Père de l'Eglise sont des témoignages de l'admiration que ses lumières et ses talents avaient inspirée. Nous transcrivons ici cette lettre, parce qu'elle donne une idée de l'éloquence de son temps et de l'esprit qui dirigeait les études.

« Aux vénérables pères en Jésus-Christ, les maîtres et les provinciaux de l'ordre des frères prêcheurs, assemblés en chapitre général à Lyon, le recteur de l'université de Paris, les procureurs et les autres maîtres qui professent actuellement les arts; salut en celui dont la sagesse règle toutes choses et dispose de tout pour le bien de ses créatures.

« Pénétrés de la plus vive douleur et les yeux baignés de larmes, nous avons choisi ce moment pour exprimer tous ensemble, par des paroles entrecoupées de sanglots, combien nous sommes sensibles à la grande perte que vient de faire toute l'Eglise, et qui jette toute l'Ecole de Paris dans la dernière consternation. Hélas ! trois fois hélas ! qui nous donnera de retrouver ici les regrets et les plaintes de Jérémie, ou de peindre avec des couleurs assez vives l'étonnement incroyable qui a d'abord saisi tous les esprits, et qui a plongé nos cœurs dans un abîme de tristesse? C'est sans doute ce que les termes les plus énergiques ne pourront jamais bien exprimer. L'amour et la douleur répandent ici de la confusion; et ce n'est pas sans une peine extrême que nous écrivons au sujet du respectable docteur Thomas d'Aquin, dont la mort nous est annoncée, et par le bruit public et par des relations qui ne nous laissent pas même la consolation d'en douter.

« Qui pourrait pénétrer par quelle vue la Providence a permis que cette étoile du matin qui jetait un si grand éclat sur le monde, que ce soleil lumineux, destiné à éclairer tous les siècles, ait sitôt retiré ses rayons? Mais non, nous ne pensons pas que cet illustre docteur, pour avoir cessé de vivre, cesse pour cela de répandre sa lumière dans toute l'Eglise. Nous n'ignorons pas que Dieu, par un effet particulier de sa bonté, l'avait donné pour un temps au monde ; nous pouvions cependant croire, suivant les principes des anciens philosophes, que la sagesse du Créateur, en le faisant paraître ici-bas comme un prodige de la nature, l'avait destiné pour expliquer les prodiges les plus obscurs de la nature même.

« Mais pourquoi nous occuper de ces réflexions d'autant plus tristes qu'elles sont inutiles? Quel autre sujet n'aurions-nous pas de nous plaindre de ce qu'ayant vivement sollicité votre chapitre général de Florence de rendre ce grand homme à notre école, toutes nos instances, hélas! ont été sans succès. Remplis cependant d'une tendre affection pour un docteur que nous mettrons toujours avec distinction au nombre de nos Pères et de nos maîtres, un esprit de reconnaissance nous presse de vous adresser de nouvelles prières afin que, si nous avons été privés de le posséder encore dans les derniers jours de sa vie, nous ayons du moins celle de recevoir ses dépouilles après sa mort. Ce sont ses

cendres que nous demandons aujourd'hui, comme le plus riche présent que vous puissiez nous faire. Certes, il ne serait ni juste ni convenable de destiner un autre lieu pour sa sépulture, ou de préférer quelque autre pays à la capitale de ce royaume, si distingué par son école, laquelle, après l'avoir élevé et nourri dans son sein, a reçu à son tour les oracles de sa doctrine et les plus grands sujets de consolations. Si l'Eglise honore avec raison les reliques des saints, n'est-il pas conforme à la bienséance et à la piété, que nous soyons les dépositaires du corps de cet incomparable docteur, afin que la vue de son tombeau produise à jamais dans les cœurs de ceux qui viendront après nous les mêmes sentiments d'estime et de vénération que l'excellence de ses ouvrages a fait naître depuis longtemps dans nos âmes.

« Nous aimons à nous promettre que vous ne nous refuserez pas ce que nous demandons avec autant de confiance que de justice ; et nous vous supplions en même temps de vouloir nous communiquer, le plutôt qu'il se pourra, quelques ouvrages de philosophie que ce docteur avait autrefois ébauchés à Paris, et auxquels nous ne doutons point qu'il n'ait mis la dernière main depuis son départ de France. Il nous avait spécialement promis des commentaires sur les livres qui traitent du ciel et du monde, et une explication du *Timée* de Platon, aussi bien qu'un traité de la conduite des eaux, et un autre sur la manière d'élever les esprits. S'il a composé quelque ouvrage sur la logique, nous vous prions, ainsi que nous l'en avions déjà prié lui-même, de nous en faire part. Les dangers continuels, auxquels, comme vous savez, nous nous trouvons tous exposés dans ce siècle corrompu, nous portent à vous demander enfin le secours de vos prières et la communication de vos suffrages.

« Nous voulons que notre présente lettre soit scellée du sceau du recteur et des procureurs. Fait à Paris, l'an de notre Seigneur mille deux cent soixante et quatorze, le mercredi avant l'Invention de la sainte Croix. »

Les écrits de saint Thomas, mais particulièrement sa *Somme*, n'ont pas cessé d'être dans l'Eglise de Dieu un objet d'admiration universelle. Vers l'an 1323, pendant que l'on travaillait au procès de sa canonisation, quelqu'un ayant dit devant le Pape, c'était Jean XXII, que la vie de saint Thomas n'avait pas été particulièrement illustrée par des miracles, le souverain pontife repartit aussitôt. « Nous n'avons pas besoin de nouveaux prodiges pour canoniser un saint docteur, duquel on peut assurer qu'il a fait autant de miracles qu'il a décidé de questions. Nous ne doutons nullement, dit encore le même Pape, que frère Thomas d'Aquin ne soit glorieux dans le ciel, puisque sa vie a été très-sainte et que sa doctrine n'a pu être sans miracle. Lui seul a répandu plus de lumière dans l'Eglise que tous les autres docteurs ; et dans ses livres, on profite plus en un an, que pendant toute sa vie à suivre les enseignements des autres. » Les successeurs de Jean XXII n'ont cessé de parler dans le même sens. Les conciles ont pensé à cet égard comme les Papes. Au concile œcuménique de Trente, la *Somme* de saint Thomas était placée sur la même table avec la sainte Bible. Les plus doctes personnages de l'Eglise unissent leurs voix à celles des Papes et des conciles. Le cardinal Bessarion, la gloire de la Grèce catholique, et si éminent lui-même par sa profonde érudition et par une piété très-solide, avait coutume de dire que Thomas d'Aquin n'était pas moins le très-saint parmi les savants que le très-savant parmi les saints. « Sans vouloir offenser les autres, disait le cardinal Talet, saint Thomas tout seul me tient lieu de tous. »

Ce que saint Jérôme dit de saint Augustin peut s'appliquer à saint Thomas : « Tous les catholiques vous aiment, et ce qui est encore plus glorieux, tous les hérétiques vous détestent. » En effet, un hérétique du XVIe siècle disait : « Otez Thomas, et je dissiperai l'Eglise. » Ce blasphème qui suppose que l'Eglise de Dieu peut dépendre d'un homme, nous fait voir quelle idée l'Eglise a du saint docteur. Ce vœu de l'hérésiarque ne doit pas surprendre.

Nous n'ignorons pas cependant que saint Thomas d'Aquin a essuyé des critiques. Le cardinal Sadolet semble remarquer qu'il est plus heureux à exposer les sentiments d'autrui que les siens. Nous avons remarqué le contraire dans sa *Somme* et dans son *Commentaire sur le livre des Sentences*. Le savant Huet juge la *Somme* du saint docteur cependant avec quelque sévérité. Avant eux, le cardinal d'Ailly, parlant au nom de la faculté de Paris, mettait certaines restrictions à l'éloge qu'il accorde à sa mémoire ; et un théologien moderne lui trouve des opinions outrées. Nous ne prendrons point parti ; seulement nous demanderons si les censeurs qui l'accusent ont toujours bien saisi le sens de sa pensée. Par exemple on a voulu se prévaloir de son autorité pour faire l'apologie des spectacles et de la profession de comédien. C'est dans les *Réflexions* de Bossuet *sur la Comédie*, qu'il faut voir la réponse qu'il fait à cette allégation ; et ce qu'il dit ici peut s'appliquer à d'autres passages où le saint docteur n'aurait pas été suffisamment entendu.

Reste à le défendre contre une assertion qui touche particulièrement au ministère de la parole. Le P. Rapin, dans ses *Réflexions sur l'éloquence*, dit : « Je suis persuadé que la lecture de saint Thomas a fait plus de mauvais prédicateurs que de bons. L'air dur et sec qu'il a à dire les choses est aussi opposé à l'éloquence que les choses qu'il dit y sont propres. » D'où il conclut que le commerce trop fréquent avec les scolastiques est plus préjudiciable qu'avantageux au prédicateur. Oui, sans doute, pour celui qui, négligeant la composition,

bornerait à ces austères études l'emploi de ses plus belles années. Mais avec la sobriété que Rapin lui-même recommmande; mais en y apportant un choix judicieux, nul doute que la lecture n'en fût des plus profitables. Faites-vous un fond de doctrine qui vous serve au besoin. Puisez aux sources, mais en les choisissant. « La science, nous dit à tous saint Jérôme, veut du travail, des veilles, des sacrifices; elle veut du goût et de la discrétion. Vous voulez être prédicateur, soyez théologien; bien que sans le paraître, soyez savant avec mesure. — Ce qui constitue la santé, ajoutait l'éloquent solitaire de Bethléem, ce n'est pas la nourriture dont on se charge, mais l'aliment que l'on digère. » Bourdaloue, Massillon, Bossuet n'appréhendaient pas que la lecture des théologiens arrêtât les sublimes élans de leur génie; et, en laissant à la scolastique la sécheresse de son langage, ils savaient donner à leur éloquence l'autorité de la science théologique. Et de nos jours, l'éloquent orateur qui a peut-être porté l'art chrétien jusqu'à sa plus sublime expression, le R. P. Lacordaire, dominicain comme saint Thomas, n'a rien perdu de l'originalité ni de la couleur de son style à se nourrir des écrits de son saint et savant prédécesseur. Voilà les modèles que nous devons imiter, et de pareils exemples valent mieux qu'une réfutation.

Nous terminerons cet article sur saint Thomas en reproduisant le jugement que portent sur son génie et sur ses œuvres les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, tome XIX :

« Sa vaste renommée, exagérée peut-être comme tant de gloires du même genre, serait, quant au fond, l'une des plus faciles à justifier. En effet, si nous ne retrouvons dans ses livres, ni la théologie classique des écrivains du IVe et surtout du Ve siècle, ni le langage affectueux et ingénieux de saint Bernard, ni l'érudition encyclopédique de Vincent de Beauvais, ce n'est pas du moins sans raison qu'on l'a surnommé l'Ange de l'école; on aurait pu dire l'Archange; car il est réellement le prince des scolastiques du moyen âge. Il a compris mieux qu'aucun d'eux que la science des choses révélées devait se fonder sur des livres sacrés et sur des traditions positives. C'est l'idée qu'il en donne dès les premières pages de la *Somme;* et l'on s'aperçoit souvent, dans le cours de cet ouvrage, ainsi que dans presque toutes ses productions, qu'il a étudié la Bible et les Pères de l'Eglise aussi profondément qu'il est possible de le faire sans connaître le grec et l'hébreu.

« Il avait lu aussi dans sa jeunesse des traductions de l'*Organum*, et de plusieurs autres ouvrages d'Aristote. L'influence de ces livres se manifeste dans la plupart des siens; car il applique le plus qu'il peut, et quelquefois avec trop de confiance, la dialectique et la métaphysique des anciens à la théologie chrétienne, en évitant néanmoins les témérités d'Abailard, et en conservant, par la plus circonspecte sagacité, une place éminente parmi les nouveaux docteurs. Les avantages qu'il a sur eux tiennent à deux causes : d'abord il a pénétré plus avant dans cette philosophie antique; en second lieu il a mieux compris qu'à l'égard de tout mystère religieux, les expressions doivent se contenir dans les termes consacrés par les autorités qui les révèlent, et que les expressions cherchées ailleurs sont toujours arbitraires, sans être presque jamais ni plus claires, ni plus vraies. La scholastique a été régularisée par lui, autant qu'une méthode si mal conçue pouvait l'être.

« Nous avons rencontré dans ses OEuvres quelques traces des connaissances en notions historiques qu'il avait acquises, et l'on peut juger, par son office du Saint-Sacrement, des progrès qu'il aurait pu faire dans les études et les compositions purement littéraires, s'il s'y était adonné. Mais, ainsi qu'Erasme l'a remarqué, il a trop négligé ce genre d'instruction, quoiqu'il fût si digne de le cultiver, et si capable d'en faire, comme de tous les autres, un heureux usage. Erasme répète ailleurs qu'il ne manquait à Thomas d'Aquin d'autre connaissance que celle des langues et des belles-lettres, en ajoutant qu'il eût mieux valu être un peu moins aristotélicien, et un peu plus grammairien et littérateur.

« L'éducation de saint Thomas, ses penchants, sa profession, les institutions et l'esprit de son siècle, tout avait contribué à le vouer à la théologie, considérée alors comme la science par excellence, à laquelle toutes les autres devaient demeurer subordonnées. Il l'a cultivée jusqu'à sa mort avec un zèle ardent, et avec un désintéressement non moins recommandable. Loin d'aspirer aux dignités qu'elle lui rendait accessibles, il les a refusées, et l'on a lieu de croire qu'il n'ambitionnait aucunement l'éclatante renommée que lui ont valu ses leçons et ses ouvrages. Il aimait l'étude pour elle-même, et ne vivait heureux qu'en travaillant à s'instruire, loin des affaires et des intrigues. Voilà pourquoi, à travers les vicissitudes des choses et des opinions humaines, il est resté grand dans les siècles qui ont suivi le sien, comme l'a encore dit Erasme, *vir non suo tantum sæculo magnus.* »

THOMAS, moine de Froimont, au XIIe siècle, était né à Beverley en Angleterre, mais il passa la plus grande partie de sa vie en France. Il nous a laissé une élégie dans laquelle il raconte toutes les aventures de sa sœur Marguerite. Elle était âgée de onze ans, lorsque Thomas vint au monde en Angleterre, et comme ses parents ne vécurent pas longtemps après sa naissance, elle se chargea de l'éducation de son frère, jusqu'à ce que Thomas de Cantorbéry se l'attachât. Alors Marguerite retourna à Jérusalem qui était assiégée. Etant parvenu à entrer dans la ville, elle se revêtit d'un costume d'homme, combattit pour la défense de la

ville, et fut réduite en captivité. Rachetée en même temps que d'autres captifs, elle visita Rome, l'Italie et différentes autres provinces. Enfin, elle cherche son frère, qui ne veut point la reconnaître jusqu'à ce qu'elle lui rappelle le souvenir de leur enfance :

Hæc inter, signis credit, lacrymamur uterque,
Casus Pando meos, meque loquente, gemit.
Post hac hortatur mundi contemnere vitam,
Quæ reddat monacham, me docet ille viam.

A la sollicitation de son frère, elle entra dans un monastère de filles où elle passa le reste de ses jours. Pour lui, il demeura aussi dans le monastère de Froimont où il avait fait profession. Outre cette élégie, il avait composé en prose un *Traité du mépris du monde*, et une *Vie de saint Thomas de Cantorbéry*, que Duchaussay dit avoir vue.

THOMAS LE CISTERCIEN, Thomas DE PERSEIGNE et Thomas DE VAUCELLES, que nous réunissons ici, nous paraissent un seul personnage sous trois noms différents. On peut penser que Thomas le Cistercien, auteur d'un commentaire sur le Cantique des cantiques, aura vécu dans ces trois maisons de l'ordre de Cîteaux et aura été désigné indifféremment par les noms de ces différentes abbayes. L'épître dédicatoire de ce commentaire, adressée à Ponce, évêque de Clermont, sert à fixer l'époque où l'écrit fut composé, c'est-à-dire, depuis 1170 jusqu'en 1188. Dans la préface Thomas trace son plan et il n'y est que trop fidèle. Il n'y a pas un mot du Cantique qui ne lui fournisse l'occasion de faire vingt définitions différentes ; de diviser et de subdiviser ses propositions. Au reste, ses explications, beaucoup plus significatives encore que le texte, nous ont paru tellement inconvenantes que nous n'avons pas jugé à propos d'en donner l'analyse. Si le lecteur désire de plus amples renseignements sur ce commentaire, il peut consulter l'*Histoire littéraire de la France*, tome XV, page 328.

Si, comme nous le pensons, Thomas a porté successivement ces différents noms, il avait composé d'autres ouvrages; car, dans plusieurs catalogues de manuscrits, on trouve sous le nom de Thomas Perseigne un écrit *De præparatione cordis*, et un autre sur le livre des *Sentences;* et sous le nom de Thomas de Cîteaux, des sermons. Tout ce que nous savons de la vie de ce moine est qu'il vécut successivement dans plusieurs monastères de son ordre et qu'il se fit une réputation dans l'Eglise par ses sermons. On ignore l'année précise de sa mort.

TICONIUS, Africain de naissance, homme d'un esprit vif et abondant, florissait au IVe siècle. Il avait une connaissance profonde de l'Ecriture sainte et des lettres humaines, et avait étudié avec grand soin les affaires de l'Eglise. Frappé comme par autant de coups de tonnerre par les paroles qu'il rencontrait à chaque page des Ecritures, il se réveilla de son assoupissement et reconnut que l'Eglise de Dieu devait être répandue par tout le monde d'après les oracles des prophètes et qu'aucun péché ne pouvait empêcher l'effet des promesses de Dieu. Il entreprit de défendre cette vérité et prouva avec beaucoup de force et d'éloquence contre les principes de sa secte, que quelque impiété qui puisse se commettre dans l'Eglise, elle ne peut empêcher que cette Eglise ne se répande jusqu'aux extrémités de la terre. Toutefois, il ne cessa pas d'être donatiste et ne vit pas même la conséquence de son principe : que les chrétiens d'Afrique qui étaient unis de communion avec tout le reste du monde, appartenaient à la véritable Eglise. L'écrit de Ticonius fermait la bouche à ceux qui soutenaient un sentiment contraire par le poids et la multitude des passages clairs et précis des Ecritures qu'il alléguait. Il traitait dans le même ouvrage cette question : comment on doit tolérer dans l'Eglise, sans rompre les liens de l'unité, les abus et mêmes les crimes que nous ne pouvons corriger. Il y a apparence qu'il s'y déclarait aussi contre la rébaptisation, puisqu'il alléguait l'autorité de Donat, qui avait toujours communiqué avec les Maures, quoiqu'ils ne rebaptisassent pas. C'est dans cet endroit que Ticonius faisait mention d'un grand concile des donatistes, dont nul autre que lui n'a parlé. On croit qu'il se tint à Carthage dans le temps que Donat était à la tête de ce siége schismatique. Par un décret, ils laissèrent à la liberté de chaque évêque de ne pas rebaptiser ceux qui se présentaient pour entrer dans leur communion, s'ils témoignaient de la répugnance pour cette nouvelle cérémonie. Il y rapportait encore divers autres faits arrivés dans la secte qui faisaient voir combien il y régnait de désordres. Ainsi, l'écrit de Ticonius, selon la remarque de saint Augustin, était favorable à l'Eglise catholique et contraire aux donatistes. Parménien, pour ne pas admettre la conséquence que tirait Ticonius, prit le parti de nier le principe et soutint que l'Eglise était corrompue par la communion des méchants ; mais il n'opposa à la clarté et à la force des passages allégués par Ticonius que l'autorité de son propre témoignage. Nous n'avons plus l'ouvrage de cet auteur ; mais il paraît que c'est le même dont parle Gennade, lorsqu'il dit que Ticonius composa trois livres de la guerre intestine.

RÈGLES DE TICONIUS POUR L'INTELLIGENCE DE L'ÉCRITURE SAINTE.— Un autre ouvrage de Ticonius que nous avons encore, est celui dans lequel il donne les sept règles pour trouver le sens des Ecritures et en ouvrir les secrets. Saint Augustin, qui les rapporte dans son troisième livre *De la doctrine chrétienne*, en parle comme d'un ouvrage d'un grand travail et très-utile pour l'intelligence des divines Ecritures. Mais, quoiqu'il le crût d'une grande utilité pour en découvrir le sens caché, il avertit néanmoins qu'on ne doit pas prétendre pouvoir pénétrer avec le secours de ces règles dans tout ce que l'Ecriture sainte a de plus obscur. C'est pourquoi il conseille aux personnes d'étude

de les lire, sans toutefois les croire infaillibles ; car il y avait des endroits où Ticonius s'était trompé par l'effet de la faiblesse humaine. Saint Isidore paraît avoir suivi les règles de Ticonius dans celles qu'il donne lui-même pour l'intelligence de l'Ecriture sainte. Nous avons celles de Ticonius dans les bibliothèques des Pères de Paris en 1575 et 1589, de Cologne en 1618 et de Lyon en 1677. Voici ce qui nous a paru le plus remarquable.

Analyse des sept règles de Ticonius. — La première règle est intitulée : *Du Seigneur et de son corps.* Ticonius y montre par un grand nombre de passages de l'Ancien et du Nouveau Testament, qu'une même personne peut représenter quelque fois le chef et le corps entier, c'est-à-dire, Jésus-Christ et son Eglise ; de sorte que dans un même passage, et dans une même personne, on passe tantôt du corps au chef et tantôt du chef au corps : ainsi dans Isaïe, c'est une même personne qui prononce ces paroles : *Dieu m'a mis comme à un époux une couronne sur la tête et m'a revêtu des ornements d'une épouse* (*Isa.* LXI, 10) ; néanmoins, il est certain que dans les deux parties de ce passage, il faut entendre séparément ce qui convient au chef et ce qui convient au corps, c'est-à-dire, ce qui convient à Jésus-Christ et ce qui convient à son Eglise. Il en est de même de ce passage de l'*Apocalypse* : *Je suis l'époux et l'épouse.* (*Apoc.* XXII, 17.) Et dans saint Matthieu : *Elles allèrent au devant de l'Epoux et de l'Epouse.* (*Matth.* XXV, 1).

La seconde règle de Ticonius a pour titre *Du corps du Seigneur partagé en deux ;* saint Augustin désapprouve ce titre, parce que non-seulement les hypocrites ne seront pas avec Jésus-Christ dans l'éternité ; mais ils n'y sont pas même dès à présent, quoi qu'ils paraissent être dans l'Eglise. Il croit qu'il fallait intituler cette règle : *Du corps du Seigneur vrai et mélangé* et lire l'Ecriture avec beaucoup d'attention pour voir quand, après avoir parlé des élus, elle parle aussitôt des réprouvés qui sont dans le corps de l'Eglise ; parce que les uns et les autres ne font maintenant qu'un seul corps par la participation aux mêmes sacrements. Citons ce passage du *Cantique des cantiques* (I, 4) : *Je suis brune, mais je suis belle.* Il n'est pas possible que l'Eglise que Jésus-Christ a purifiée de son sang soit brune dans aucune de ses parties, si ce n'est par rapport aux réprouvés, par qui le nom de Dieu est blasphémé. C'est pourquoi l'épouse ne dit pas : J'ai été brune comme les tentes de Cedar et je suis belle maintenant comme les pavillons de Salomon ; mais elle dit qu'elle est l'un et l'autre, à cause de l'union passagère qu'il y a entre les bons et les méchants.

La troisième règle est intitulée : *Des promesses et de la loi,* ou plutôt : *De l'esprit et de la lettre.* Saint Augustin reprend Ticonius d'avoir dit que les œuvres nous sont données de Dieu par le mérite de la foi, mais que la foi nous est tellement personnelle qu'elle ne vient pas de Dieu : il n'a pas fait attention à ces paroles de saint Paul : *Que Dieu le Père donne à nos frères la paix et la charité avec la foi.* (*Ephes.* VI, 23.) Toutefois, il excuse Ticonius sur ce qu'il avait écrit avant l'hérésie pélagienne, car ceux qui écrivirent depuis furent obligés d'examiner avec plus de soin ce qui regardait les matières de la foi. Les passages de l'Ecriture allégués dans cette règle tendent à montrer que quoiqu'il n'y ait eu personne de sauvé par les œuvres de la foi de Moïse, plusieurs de ceux qui les ont mises en pratique ont été justifiés, mais par la foi en Jésus-Christ.

La quatrième règle a pour titre : *De l'espèce et du genre.* Ticonius entend par espèce la partie et par genre le tout : ainsi une province, une nation est l'espèce, et toute la terre est le genre. Et dans le sens mystique Jérusalem est l'espèce, et l'Eglise répandue dans l'univers est le genre. Cette règle a son application dans plusieurs endroits de l'Ecriture dans lesquels elle passe de l'espèce au genre comme si elle continuait toujours à parler de l'espèce. Ainsi dans le prophète Ezéchiel il est dit : *Les enfants d'Israël ont habité dans leur terre, ils l'ont souillée par le dérèglement de leur vie, par leurs idoles et leurs péchés.* (*Ezech.* XXXVI, 17.) Il est clair que ces paroles s'entendent de l'espèce, c'est-à-dire, de cette partie de la maison d'Israël que saint Paul appelle charnelle ; mais les suivantes : *Lorsque j'aurai été sanctifié à leurs yeux au milieu de vous, je vous retirerai d'entre les peuples, je vous rassemblerai de tous les pays et je vous ramènerai dans votre terre. Je mettrai mon esprit au milieu de vous. Je vous ferai marcher dans la voix de mes préceptes* (*ibid.*, 23, 24, 27), se rapportent au genre, c'est-à-dire, à tous les peuples selon la promesse faite aux patriarches qui ont été les pères des Juifs et qui sont aussi les nôtres.

Ticonius a intitulé sa cinquième règle, *Des temps.* Il en montre de deux sortes lorsqu'on prend dans l'Ecriture la partie pour le tout ou le tout pour la partie. Par le moyen de cette règle on sauve la contradiction apparente qui se trouve entre saint Luc et saint Matthieu au sujet de la transfiguration de Jésus-Christ. Car saint Matthieu dit qu'elle arriva six jours après la confession de saint Pierre, et saint Luc dit que ce fut environ huit jours après. Mais dans la supposition que saint Luc qui parle de huit jours, ait compris pour deux jours entiers et la fin du jour que Jésus prédit sa transfiguration et le commencement de celui dans lequel il l'accomplit ; et que saint Matthieu n'ait compté que six jours entiers, il n'y a plus de contradiction entre eux. C'est aussi de cette manière qu'il faut résoudre la résurrection du Sauveur. Ticonius traite aussi dans cette règle des nombres de l'Ecriture qui renferment quelque mystère : comme de sept, de dix, de douze. Il remarque que ces sortes de nombre sont pris souvent pour un temps indéterminé : ainsi : *Je vous loue-*

rai sept fois (*Psal.* CXVIII, 164); ne veut dire autre chose sinon : La louange du Seigneur sera toujours dans ma bouche. Il ajoute que quelquefois dans l'Ecriture, les heures, les jours, les mois sont pris pour des années. Ainsi ces paroles de l'*Apocalypse : Et il délia ces quatre anges qui étaient prêts pour l'heure, le jour, le mois et les années dans lesquels ils devaient mettre à mort la troisième partie des hommes* (*Apoc.* IX, 15) : ce qui selon lui marquait trois ans et demi.

La sixième regle a pour titre : *Récapitulation.* Son utilité consiste à remettre dans l'ordre des temps certains faits que les écrivains sacrés déplacent dans leur narration sans le faire remarquer. Saint Luc dit (XVII, 29 et seqq.) que le jour que Lot sortit de Sodome, une pluie de feu tomba du ciel et consuma tous les habitants; que la même chose arrivera au jour de la manifestation du Fils de l'homme; qu'alors celui qui sera sur le toit et qui aura ses meubles dans sa maison ne descende pas pour les prendre; que de même celui qui sera dans son champ ne retourne pas en arrière et se souvienne de la femme de Lot. Sera-t-il temps alors de ne pas regarder derrière soi, de ne pas reprendre les anciennes habitudes auxquelles on a renoncé? Non, sans doute. C'est à présent qu'il faut observer toutes ces choses, afin qu'à la venue du Seigneur il puisse rendre à chacun selon ses œuvres.

La septième règle est appelée : *Du diable et de son corps.* Elle a beaucoup de rapport avec la première pour l'usage que l'on doit en faire. Car de même que Jésus-Christ est le chef de l'Eglise qui est son corps, le diable est le chef des impies qui sont en quelque sorte son corps. Comme l'Ecriture attribue quelquefois au démon ce qui convient à son corps plutôt qu'à lui, il faut distinguer dans la même personne ce qui convient au chef de ce qui convient au corps. Ces paroles d'Isaïe : *Comment a pu tomber Lucifer, qui s'élevait avec tant d'éclat dès le matin* (*Isa.* VIII, 12)? s'entendent du démon, quoiqu'elles soient dites sous la figure du roi de Babylone. Ce qui suit : *Celui qui tourmentait toutes les nations a été brisé sur la terre* (*ibid.*, 12), ne convient pas entièrement *au chef des impies.* Car, quoique le démon envoie ses anges à tous les peuples, c'est toutefois son corps qui est brisé et non pas lui.

Commentaire sur l'Apocalypse. — Ticonius, dans son *Commentaire sur l'Apocalypse*, détruisait l'erreur du règne de mille ans, que quelques-uns promettaient aux justes sur la terre après la résurrection et n'admettait pas deux résurrections, l'une pour les bons et l'autre pour les méchants. Il n'en reconnaissait qu'une, générale pour tout le monde, et disait que les enfants avortés ressusciteront dans un corps parfait, afin que le genre humain ne perde rien de ce qui appartient à la perfection de son tout. Pour les deux résurrections dont il est parlé dans l'*Apocalypse*, il soutient que la première, qui est particulière aux justes, est celle qui s'opère maintenant dans l'Eglise, lorsque les hommes, justifiés par la foi, sont ressuscités de la mort du péché par le baptême. La seconde est celle qui sera commune à tous les hommes lorsqu'ils reprendront leurs corps à la fin du monde. L'auteur du livre des *Promesses*, qui porte le nom de saint Prosper, cite cet ouvrage de Ticonius et y renvoie pour l'explication du quinzième chapitre de l'*Apocalypse.* Primasinus promet, dans celui qu'il a fait lui-même sur l'*Apocalypse*, de profiter de l'ouvrage de Ticonius, mais de retrancher ce qu'il y avait de superflu. Car j'ai trouvé, dit-il, dans cet ouvrage, plusieurs choses inutiles et contraires à la saine doctrine. Il cherche tout ce qu'il croit pouvoir nuire à l'Eglise dans la cause que nous soutenons contre les donatistes. Il y donne de faux sens qu'il puise dans la corruption de son cœur. Il suit en cela la pratique ordinaire des hérétiques; mais cela ne nous doit pas faire rejeter ce qu'il y a de bon. De quelque côté que la vérité nous vienne, nous devons l'embrasser pour l'utilité de l'unité catholique; car c'est à l'Eglise qu'appartient tout ce qu'il y a de vrai. Cassiodore porte un jugement à peu près semblable des commentaires de l'*Apocalypse.*

LETTRES DE TICONIUS ET AUTRES ÉCRITS PERDUS. — Trithème, après avoir cité Ticonius, dont nous venons de parler, ajoute qu'il écrivit aussi des *Lettres* à diverses personnes et composa plusieurs autres ouvrages que nous n'avons plus. Mais il distingue le *Livre des diverses causes* de celui intitulé : *De la guerre intestine.* Gennade paraît aussi l'en distinguer et remarque que Ticonius y citait les anciens conciles pour la défense de la secte des donatistes dont il faisait profession. Ticonius florissait sous le règne de Théodose et de ses fils, vers l'an 390.

TILPIN, dont le nom, dans les siècles postérieurs, a été corrompu et changé en celui de Turpin, embrassa dès sa jeunesse la vie monastique dans l'abbaye de Saint-Denis, près de Paris. Plus tard, vers l'an 760, il fut fait archevêque de Reims, et succéda à Milon, dont l'usurpation avait désolé cette Eglise. Il y trouva de quoi exercer son zèle, et on peut dire qu'il n'omit rien pour réparer ses pertes. On voit, par une lettre que le pape Adrien lui écrivit au commencement de son pontificat, les mouvements qu'il se donna près des Souverains Pontifes et des rois de France pour rétablir sa métropole dans ses anciens droits. Sa vigilance pastorale s'appliqua surtout à enrichir de bons livres et des meilleurs commentaires de l'Ecriture la bibliothèque de sa cathédrale et celle du monastère de Saint-Remi. Deux événements arrivés sous son épiscopat, et auxquels il eut beaucoup de part, montrent de quelle estime il jouissait à Rome et en France. Le pape Etienne III, préoccupé de l'intrusion de Constantin et plus encore du culte des images, demanda aux princes Pépin, Charles et Carloman, douze prélats français les plus versés dans la science des Ecritures et la

connaissance des canons, pour assister à un concile qui se tint au mois d'avril 769. Tilpin y fut député avec six autres métropolitains et cinq évêques, et il eut part aux délibérations et à tous les décrets qui y furent ordonnés. Peu de temps après, sous le Pape Adrien, il fut commis par ce Pontife, avec deux autres prélats, pour prendre les informations nécessaires sur la doctrine et la conduite de saint Lulle, archevêque de Mayence, avant qu'on lui envoyât de Rome le *pallium* qu'il avait demandé. Lui-même le reçut pour son compte en 774, avec le titre de primat, qui lui fut accordé par le pape Adrien. Il mit, en 786, des Bénédictins dans la célèbre abbaye de Saint-Remi, à la place des chanoines qui y avaient été introduits à la mort de Gébéhard, et il mourut lui-même vers l'an 800, après avoir gouverné son Eglise pendant plus de quarante ans.

Il paraît, par la lettre que lui répondit le Pape Adrien Ier, que Tilpin lui en avait adressé plusieurs. C'est peut-être l'unique motif par lequel Trithème s'est cru autorisé à attribuer à notre prélat un livre entier de lettres adressées à diverses personnes; car, s'il l'avait lu, il n'aurait pas manqué, suivant son habitude, d'en rapporter le commencement. On n'a pas de preuves qu'il en subsiste aucune. Il ne nous reste rien non plus de la relation que Tilpin avait adressée au même Pontife, sur les faits qui s'étaient passés lors de l'injuste expulsion de son prédécesseur saint Rigobert par l'usurpateur Milon. Seulement Adrien en a inséré quelques traits dans sa réponse aux lettres de Tilpin. On juge par là que cette pièce était importante, puisqu'en outre des faits historiques elle contenait encore l'apologie de ce saint prélat.

Pendant plusieurs siècles Tilpin a passé pour l'auteur du roman fameux imprimé si souvent sous le titre d'*Histoire de la vie de Charlemagne et de Roland;* mais il est clairement démontré aujourd'hui que cette chronique fabuleuse est l'œuvre d'un moine du XVIe siècle, qui a pris le nom de Jean Turpin. C'est une espèce d'itinéraire ou de relation des voyages et des guerres imaginaires de Charlemagne et de Roland son neveu contre les Sarrasins, et des prétendues merveilles qui les signalèrent. Elle est divisée en trente-deux chapitres, dont le premier se compose d'une lettre de l'auteur supposé à Léoprandus, doyen d'Aix-la-Chapelle, et le dernier est consacré à rapporter la mort de Charlemagne. Sans avoir recours aux fables ridicules dont le roman est rempli, on trouve dans ces deux chapitres seuls des preuves suffisantes de supposition. Mais depuis un ou deux siècles, cette supposition est si unanimement reconnue qu'elle n'a plus besoin d'être prouvée. C'est de ce roman qu'ont été tirés tous les contes que l'on a faits sur Roland, Merlin, Maugis, Charlemagne et les douze pairs, etc., qui depuis tant de générations déjà sont en possession d'amuser toutes les enfances, et même souvent aussi bien des âges mûrs. Et pourquoi pas? la Fontaine avoue bien que la lecture de *Peau d'âne* lui faisait un plaisir extrême. Nous engageons ceux de nos lecteurs dont la curiosité se trouverait éveillée par la lecture de cet article un peu étranger à nos pages, de consulter la curieuse dissertation que font sur cet ouvrage les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, tome IV, pages 207 à 216. On trouve l'histoire de Jean Turpin dans Schardii *rerum Germanicarum quatuor vetustiores chronographi*, Francfort, *in-folio*, 1556, et il y en a une version française *in*-8° publiée à Lyon en 1583.

TIMOTHÉE, archevêque d'Alexandrie, assista comme prêtre au concile de Tyr, tenu l'an 335, et y prit la défense de saint Athanase, qui était accusé d'avoir violé une vierge consacrée à Jésus-Christ. Après la mort de Pierre, évêque d'Alexandrie, arrivée l'an 381, Timothée, son frère, fut élu, du consentement unanime de tous les évêques d'Egypte, pour lui succéder. Timothée gouverna son Eglise avec tant de sagesse et de prudence que Théodose en parla honorablement, dans une loi de l'an 384 adressée à Optat, préfet d'Egypte. Il mourut le vingt juillet de l'an 385, après avoir gouverné l'Eglise d'Alexandrie pendant quatre ans, cinq mois et six jours

Ses écrits.—Sozomène lui attribue l'*Histoire d'Apollon* et de beaucoup d'autres illustres solitaires d'Egypte, dans laquelle il représentait leur excellente manière de vivre et les miracles qu'ils avaient opérés. Il ne nous en reste rien; mais Facundus nous a conservé une *Lettre de Timothée à Diodore, évêque de Tarse*, pleine de respect et d'estime pour la vertu et la perfection de sa vie et pour le zèle de sa foi toute pure et tout apostolique. Dans cette lettre, Timothée rappelle celle que saint Athanase avait écrite autrefois à ce même Diodore et dont Facundus rapporte le commencement qui nous reste.

Lettre canonique de Timothée. — Nous avons une lettre canonique de Timothée, qui fut confirmée dans le concile *in Trullo*, et que l'on trouve citée dans Photius et les autres collecteurs de canons. Elle renferme dix-huit réponses sur autant de questions de pratique et d'usage qu'on avait proposées à Timothée. On lui avait demandé, dans la première, ce qu'on devait faire à l'égard d'un catéchumène qui avait participé, en même temps que les autres fidèles, à l'Eucharistie, sans savoir ce qu'il avait reçu. Il déclare qu'on doit le baptiser, parce qu'il est appelé de Dieu. Dans la seconde et la troisième question, est-il permis de conférer le baptême à un cathécumène possédé du démon et de faire participer à la communion un fidèle qui se trouve dans le même état? « On ne doit pas, dit Timothée, dans ce cas, baptiser le catéchumène, si ce n'est à l'article de la mort; mais on peut laisser le fidèle participer aux saints mystères, non pas tous les jours, mais de temps en temps, pourvu que le démon ne le porte pas à les

découvrir ni à les blasphémer.» Il décide dans sa réponse, sur la quatrième question, qu'on peut conférer le baptême à un catéchumène qui a perdu l'esprit par maladie, si toutefois il n'est pas possédé du démon. Il répond, à la cinquième, que les personnes mariées ne doivent pas communier le jour qu'elles ont usé du mariage; il s'appuie en cela sur l'autorité de saint Paul, qui dit aux Corinthiens: *Ne vous refusez pas ce devoir l'un à l'autre, si ce n'est du consentement de l'un et de l'autre, pour un temps, afin de vaquer à la prière, et ensuite vous vivrez ensemble comme auparavant, de peur que le démon ne prenne sujet de votre incontinence pour vous tenter.* (*I Cor.* VII, 5). Dans la sixième et septième réponse il est d'avis que les femmes ne reçoivent ni le baptême, ni la communion dans les jours de leurs accidents ordinaires. Il exempte dans la huitième les femmes nouvellement accouchées du jeûne et de l'abstinence du vin pendant le carême; parce que le jeûne, dit-il, n'a été institué que pour mortifier le corps; ainsi le corps étant déjà mortifié et affaibli, on peut prendre autant d'aliment qu'on en a besoin. La neuvième question est conçue en ces termes : un clerc peut-il faire la prière en présence des ariens et des autres hérétiques ? et ne pêche-t-il pas, s'il fait en leur présence l'oraison ou l'oblation? Timothée répond qu'il ne leur est pas permis d'être présents à la prière ni à l'oblation, s'ils ne promettent de faire pénitence et d'abjurer l'hérésie. Dans la dixième il dispense les malades du jeûne du carême et leur permet l'usage du vin et de l'huile à cause de leur infirmité. Par la onzième il défend aux ecclésiastiques appelés pour célébrer un mariage, de le faire contre les lois, comme serait du beau-frère avec la belle-sœur, du neveu avec la tante; car un clerc ne doit pas participer au péché d'autrui. A l'égard des illusions nocturnes qui font la matière de la douzième solution, Timothée dit qu'il faut distinguer entre celles qui sont la suite de quelques mauvais désirs et celles qui sont des tentations du démon; les premières doivent nous faire éloigner de la communion; mais non pas les secondes, parce qu'autrement le démon ne manquerait pas de nous en susciter aux jours de communion. Il prescrit aux personnes mariées de s'abstenir les samedis et dimanches de l'usage du mariage, parce qu'elles devaient selon l'usage s'approcher ces jours-là de la sainte communion. Il défend d'offrir le saint sacrifice pour celui qui s'est suicidé volontairement et avec connaissance; mais il accorde cette permission pour ceux qui ont agi ainsi par frénésie ou par défaut de raison. Timothée regarde comme adultère celui qui convolerait à de secondes noces ayant une femme qui a entièrement perdu la raison. Il décide dans la suivante qu'une personne peut participer à la sainte communion malgré qu'elle ait avalé quelques gouttes d'eau en se lavant la bouche. Il dit dans la dix-septième que ceux qui entendent la parole de Dieu et ne l'observent pas se rendent coupables s'ils ne s'en accusent pas. La dernière question regarde l'âge auquel on commence à pécher; Timothée déclare que c'est lorsqu'on est parvenu à l'âge de raison.

TIMOTHEE, prêtre de l'Eglise de Constantinople à la fin du VIe siècle et au commencement du VIIe, est regardé comme l'auteur d'un traité intitulé *De la manière différente de recevoir ceux qui se présentent à l'Eglise catholique et apostolique.* Il le composa à la prière d'un prêtre de la même Eglise nommé Jean, et c'est à lui que ce traité est adressé. On n'y trouve rien qui en fixe l'époque, seulement il paraît certain que Timothée l'écrivit avant la naissance du monothélisme, puisqu'il ne dit rien de cette hérésie, et qu'il termine son catalogue à celle des acéphales et aux diverses branches qui sont sorties de cette secte ou de celle des eutychiens.

Timothée divise en trois classes ceux qui viennent à l'Eglise catholique; la première comprend ceux qui ont besoin, pour y entrer, de recevoir le baptême; la seconde, ceux que l'on y reçoit sans les baptiser, mais à qui on donne le sacrement de confirmation; enfin, la troisième, ceux à qui on n'administre aucun de ces sacrements; mais qu'on oblige uniquement d'anathématiser leur propre erreur, et toutes celles qui ont paru dans l'Eglise. Il fait entrer dans la première classe les tescodruges, hérétiques de la Galatie, ainsi appelés, parce qu'ils avaient continué dans leurs prières d'appuyer un doigt de la main droite sous leur nez, les marcionites, les encratites, les valentiniens, les basilidiens, les nicolaïtes, les melchisedeciens et plusieurs autres dont il décrit en peu de mots les erreurs. Il veut même que les pélagiens et les célestiens reçoivent le baptême, parce qu'outre leurs erreurs particulières, dit-il, ils étaient encore infectés de celles des nestoriens et des manichéens. La seconde classe selon lui, comprend les quartodécimans, les novatiens, les ariens, les macédoniens, et les apollinaristes, et fait voir quelles étaient leurs erreurs contre la foi. Les méléciens, les nestoriens, les eutychiens et les acéphales font partie de la troisième classe; on se contentait de leur faire abjurer leurs erreurs avant de les recevoir à la communion de l'Eglise. Ensuite il entre dans le détail des différentes sectes d'acéphales, et remarque que les marcinianistes enseignaient que la communion du corps et du sang de Jésus-Christ notre vrai Dieu, n'était ni utile ni nuisible à ceux qui la recevaient dignement ou indignement. Puisqu'elle était indifférente, selon eux, on ne devait jamais séparer de la communion ecclésiastique ceux qui s'approchaient de l'autel dans de mauvaises dispositions; et d'après ces principes ils ne participaient pas au corps et au sang de Jésus-Christ avec foi ni avec crainte, puisqu'ils ne les regardaient pas comme vivifiants et comme le corps et le sang de

Dieu fait chair. Il compte diverses sectes auxquelles on donnait le nom de hésitants parce qu'ils faisaient difficulté de communiquer avec l'Eglise catholique qui avait reçu le concile de Chalcédoine avec le même respect que les trois conciles précédents. On trouve dans le recueil d'un certain Nicon, que l'on ne connaît pas d'ailleurs, une partie de ce traité. Le Père Combefis l'a donné en grec et en latin dans le second tome de son *Auctuarium*. Il est en latin dans les anciennes bibliothèques des Pères; et en grec et en latin dans le recueil de Meursius, à Leyde en 1619.

Formule de réception des manichéens. — Les recherches exactes qui furent faites des manichéens par les Papes et les empereurs ne laissent aucun lieu de douter que quelques-uns n'aient abandonné leurs erreurs pour embrasser la foi catholique, et que l'on n'ait dressé quelques formules de la manière dont on devait les recevoir dans l'Eglise. Jacques Tollius nous a donné de longs fragments d'une de ces formules sur un manuscrit de la bibliothèque Impériale, et déclare que l'Eucologe et le rituel des grecs traitent de la manière de recevoir les manichéens dans l'Eglise. Il remarque aussi que ces fragments peuvent servir à compléter l'*Histoire de l'Hérésie des Manichéens*, composée par Pierre de Sicile, imprimée à Ingolstad en 1604. Tollius a enrichi son édition d'un grand nombre de notes qui répandent beaucoup de lumières sur le dogme des manichéens, sur leurs auteurs, leur livres et sur les cérémonies usitées dans l'Eglise lorsqu'on les y recevait. Ils commençaient par anathématiser toutes les extravagances et les erreurs de Manès et en particulier ceux qui ne reconnaissaient pas Jésus-Christ pour Dieu et homme tout ensemble, et Marie pour Mère de Dieu. Ils disaient ensuite anathème à ceux qui soutenaient que Manès était l'Esprit consolateur et de vérité que le Seigneur avait promis d'envoyer à ses disciples; à ceux qui enseignaient que les hommes sont de la même substance que Dieu; enfin, à ceux qui niaient la liberté de l'homme pour faire le bien comme pour faire le mal. On les obligeait encore de condamner tous les livres manichéens; le *Livre des Epîtres de Manès*, l'*Evangile* qu'ils appelaient *Vivant*, le *Trésor de la vie*, le *Livre des Mystères* dans lesquels ils s'efforcaient de renverser la loi et les prophètes, l'*Heptalogue d'Agapius*, le *Livre de la Sagesse* d'Aristocrite dans lequel l'auteur entreprenait de montrer que la religion des Juifs, des Grecs et des Chrétiens était la même, le *Livre des Apocryphes*, et un recueil des paroles et des faits mémorables de Manès. Enfin, ils rejetaient tous ceux qui parlent mal de la croix, ont en horreur la communion du corps et du sang de Jésus-Christ, qui méprisent le baptême et les saintes images, et ceux qui n'admettent pas les quatre Evangiles et les Epîtres de saint Paul. Après tous ces anathèmes prononcés par le postulant ou par un interprète, le diacre avertissait le peuple de se mettre en prière, et alors le prêtre récitait une oraison, à la fin de laquelle le peuple répondait, *Amen*. Alors le prêtre mettait le nouveau converti au rang des Chrétiens non baptisés; le lendemain il lui donnait place parmi les catéchumènes et faisait sur lui les prières avec les insufflations, les exorcismes, les impositions des mains ordinaires. Ensuite, il bénissait l'eau dans laquelle il répandait par trois fois les saintes huiles. Après cela il faisait les onctions sur le front, la poitrine et les épaules de celui qu'il allait baptiser. Un diacre ou un lecteur l'oignait par tout le corps, et alors l'évêque le baptisait en ces termes : Un tel est baptisé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Pendant qu'il prononçait ces paroles sacramentelles, il plongeait par trois fois dans l'eau le nouveau converti. Après la cérémonie du baptême on chantait le psaume qui commence par ces paroles : *Bienheureux ceux à qui les iniquités sont remises.* (*Psal.* XXXI, 1.) L'évêque demandait ensuite au Seigneur d'accorder au nouveau baptisé les dons du Saint-Esprit et la communion du corps et du sang de Jésus-Christ. Après cette prière, le nouveau Chrétien était confirmé et admis à la sainte communion. Huit jours après, l'évêque lui ôtait les habits blancs dont on l'avait revêtu le jour de son baptême. On ne peut douter que cette formule n'ait été écrite originairement en grec, puisque le manichéen converti, s'il ne savait pas le grec, devait répondre par un interprète, ou par son parrain, s'il était encore enfant. Cette formule servait également à la réception des pauliciens, c'est-à-dire, de ceux qui avaient suivi les erreurs de Paul de Samosate.

TITE, auteur ecclésiastique du IVe siècle, après avoir passé par tous les degrés de la hiérarchie, s'éleva par son mérite à l'évêché de Bostre dans l'Arabie. Julien l'Apostat menaça de le rendre responsable d'une espèce d'émeute qu'il y avait eu à Bostre; mais Tite confondit ce reproche, et répondit à l'empereur que si le peuple ne se révoltait ouvertement contre lui, c'était à lui et aux autres ecclésiastiques qu'il en était redevable. Sur quoi Julien écrivit à ceux de Bostre que leur évêque était leur délateur et qu'il les exhortait à le chasser, puisqu'il les supposait disposés à la révolte. Les Bostriens se moquèrent de cette puérilité, « qui, dit Tillemont, pourrait passer pour incroyable dans un prince qui se piquait de raison, si nous n'avions encore la lettre entière qu'il écrivit à ceux de Bostre. » Cette lettre est datée d'Antioche, le premier jour d'août de l'an 362. Tite survécut à la persécution de Julien et mourut sous Valens.

OUVRAGE DE TITE CONTRE LES MANICHÉENS. — Ce fut sous le règne de ce prince, et avant l'an 376, que Tite composa son ouvrage contre les manichéens. Il était divisé en quatre livres. Nous avons encore les trois premiers dans la langue originale, c'est-à-dire, la grecque. Le quatrième est

perdu ; mais il nous reste l'argument qui nous donne connaissance de ce que contenait ce livre.

Premier livre. — Dans le premier livre, Tite de Bostre combat l'opinion des manichéens sur l'existence de deux principes : l'un bon, l'autre mauvais ; premièrement, parce que la notion naturelle de principe ne permet pas d'en admettre deux qui soient infinis : car ils seraient infinis et finis en même temps, infinis dans la supposition ; et finis réellement, parce qu'ils se donneraient l'un à l'autre des limites. Secondement, en admettant deux principes contraires, il en faudrait admettre un troisième qui fût l'auteur de cette contrariété et ainsi à l'infini. Troisièmement, c'est aller contre les notions communes, que d'appeler contraires des principes qu'on suppose également non engendrés, avoir une substance semblable et un même nom. Les diverses qualités qu'on leur suppose ne changent pas leur nature, comme le blanc et le noir ne changent la substance du sujet blanc ou noir. Ce sont des qualités accidentelles qui ne donnent même aucune domination. Quand nous parlons d'un corbeau, nous ne le désignons pas sous la qualité de noir, mais d'oiseau d'une telle espèce. D'ailleurs deux êtres qui n'ont pas de commencement ne peuvent être que bons. Admettre deux principes contraires à cause de la différence des événements de la vie, de la variété des saisons, de l'inégalité des conditions parmi les hommes, c'est absolument ignorer l'ordre de la Providence qui dispose ainsi de tout. Il fait voir que Manès en admettant un mauvais principe, afin de ne pas rendre Dieu coupable de l'injustice des hommes, n'évitait pas cet inconvénient, puisqu'il disait d'un autre côté que l'âme était produite du mélange des deux principes, du bon et du mauvais. Ce n'est pas la matière dans l'homme, c'est-à-dire, le corps, mais l'âme qui commet le péché et qui pratique la vertu ; cette âme est simple de sa nature et non sujette au changement selon sa substance, quoiqu'elle soit susceptible de différentes qualités. Les démons, ajoute-t-il, ne sont pas mauvais par nature, mais par leur volonté, ils ont connu le Sauveur et l'ont confessé, et en priant Jésus-Christ de ne les pas envoyer dans l'abîme, ils ont fait voir qu'ils étaient d'une nature différente du lieu destiné à leurs supplices. De ce que les démons ne sont pas impassibles, Tite de Bostre en infère qu'ils n'existent pas par eux-mêmes ; car celui qui existe par lui-même n'est jugé ni puni par un autre, puisqu'il n'a rien reçu de personne. Il combat l'existence de deux principes par ce raisonnement : Le bon principe ne doit rien produire que de bon : le mauvais, rien que de mauvais. Duquel de ces deux principes sont donc venus les apôtres, qui ont été bons et mauvais, mauvais avant leur apostolat, et bons après leur apostolat. Si l'on dit qu'ils sont les fruits de Satan à cause des péchés qu'ils ont commis avant leur vocation au ministère ; on ne pourra néanmoins refuser de les honorer à cause de leur apostolat et de la perfection de leur vertu. Si on dit qu'ils sont les productions de Dieu ; leur première vie ne fera-t-elle pas honte à l'Ecriture qui en marque les défauts, ne condamnera-t-elle pas ce jugement ? Comme les manichéens ne pouvaient rien répondre à ce raisonnement péremptoire, Tite conclut qu'il faut dire que les apôtres ne sont pas un écoulement de la substance divine, comme les fruits le sont de la racine, mais qu'ils sont des créatures à qui le Créateur a donné le pouvoir d'agir selon leur volonté. Il prouve l'exercice de cette liberté par l'exemple de plusieurs hommes méchants, tels que Pharaon, Nabuchodonosor, qui ont quelquefois pratiqué la vertu. Les manichéens disaient que les méchants et le prince des ténèbres, après avoir admiré la lumière qu'ils prétendaient être la substance de Dieu, s'en étaient saisis et l'avaient absorbée Une imagination si ridicule n'avait pas besoin d'être réfutée ; cependant Tite montre que si elle avait lieu, il s'en suivrait que Dieu est passible et sujet au changement.

Second livre. — Dans le second livre l'auteur prouve qu'il n'y pas de principe mauvais coéternel à Dieu, et que c'était en vain que les manichéens en supposaient un comme cause de tous les maux que nous voyons arriver. Tous les êtres sont bons en eux-mêmes, et destinés à divers usages, tous sont utiles et concourent à la beauté de l'univers comme les membres d'un même corps ; de sorte que l'on ne peut en retrancher aucun sans rendre ce corps défectueux. Il n'y a de mauvais que l'injustice de l'homme ; mais cette injustice ou ce péché n'a pas pour auteur un mauvais principe différent et distingué de la volonté du pécheur. L'homme est si peu nécessité à pécher, qu'il est en son pouvoir d'être bon ou de ne l'être pas. Demander que l'homme eût été créé sans la liberté de pouvoir aimer le vice ou la vertu, c'est demander qu'il ne fût pas homme et vouloir en même temps qu'il ne pût être vertueux : car il n'y a aucune vertu sans combat, et on ne connaît la tempérance que par l'éloignement que l'on a pour les voluptés. D'où vient que dans un enfant, quoique bon de sa nature, il n'y a pas de vertu comme il n'y a pas de vice ? Parce qu'il n'a pas l'exercice de sa liberté de laquelle dependent la bonté ou le vice de ses actes. Il n'en est pas de l'homme comme de Dieu. Il est avantageux à l'homme d'avoir le choix du bien et du mal ; de même c'est une perfection en Dieu qui est immuable de sa nature de ne pouvoir faire ce qui est injuste. Tite de Bostre se fait cette objection : plusieurs pécheurs déclarent qu'ils ont bonne volonté de se convertir ; mais ils disent qu'ils ne le peuvent pas. Il répond qu'il y a autant de difficulté à guérir une maladie de l'âme causée par de longues et mauvaises habitudes qu'à guérir une maladie du corps, lorsqu'elle est invétérée.

Les manichéens disaient que quelquefois nous avons de bonnes pensées et d'autres fois de mauvaises; d'où ils inféraient qu'elles avaient deux principes différents. Tite nie cette conséquence et soutient que ces diverses pensées sont une suite naturelle de la connaissance que nous avons du bien et du mal. A quoi il ajoute que, puisqu'il ne nous est pas libre de ne pas avoir ces sortes de pensées, elles ne peuvent nous être imputées ni à mérite ni à démérite, que dépendamment de notre volonté à qui il est libre de préférer le bien au mal, et le mal au bien. Ces mêmes hérétiques objectaient que tout était renversé dans l'ordre de la nature, que les uns étaient riches, les autres pauvres, les uns malades, les autres sains, et quelquefois les coupables évitaient les peines prescrites par les lois, ce qui, disaient-ils, supposait un principe mauvais auteur de tous ces dérangements. L'intention principale de Dieu, répond Tite, dans la création de l'homme, a été qu'il ne s'appliquât qu'à la piété et à la vertu. On ne doit pas compter les aliments et les vêtements qu'il lui a donnés entre ses bienfaits principaux, mais les regarder comme des choses nécessaires à la vie; il en est de même de toutes les autres choses dont nous avons besoin pour vivre, Dieu les a tellement rendus communes à tous, qu'on ne peut pas dire que le pauvre a moins d'eau et moins d'air qu'il ne lui en faut pour vivre, ni qu'il manque des aliments nécessaires, quoiqu'il ne puisse les avoir qu'à la sueur de son front; ceux qui ont de l'or, des pierres précieuses les tiennent également de Dieu; mais pour être riches, ils n'en ont pas plus de facilité de se sauver, de même que la pauvreté n'est pas un obstacle au salut; de sorte qu'il est vrai de dire que ce n'est pas être heureux que d'être riche, ni malheureux que d'être pauvre. Les inquiétudes d'un riche pour augmenter et conserver ses richesses, son chagrin de les voir consumer, rendent même sa condition plus fâcheuse que celle du pauvre qui sait se contenter de peu, et pour qui les mets les plus communs ont autant d'agrément, que les plus rares et les plus exquis en ont pour les riches qui en sont d'autant moins frappés qu'ils en usent plus ordinairement. La pauvreté et les richesses, la santé et les maladies et toutes les autres choses contraires les unes aux autres tendent néanmoins à une même fin, qui est de nous porter à la piété; s'il arrive que l'innocent soit puni, ce qu'il y a d'odieux dans ce supplice retombe, non sur celui qui l'endure, mais sur celui qui le fait souffrir injustement. Tite de Bostre entre dans le détail de divers autres fléaux, et fait voir que sans recourir à un mauvais principe; comme le faisaient les manichéens, rien de tout ce qui afflige les hommes n'arrive que par une providence de Dieu pour l'utilité des hommes et la beauté de l'univers.

Troisième livre. — Tite, dans ses deux premiers livres, n'emploie que le raisonnement et non l'autorité, parce qu'il les écrivit, comme il le dit lui-même, pour détourner les païens des rêveries des manichéens. Mais, dans le troisième, il se sert des saintes Écritures pour montrer à ceux qui les recevaient l'abus que Manès en avait fait. Manès rejetait la loi et les prophètes, et ne parlait qu'avec mépris des autres livres de l'Ancien Testament, parce que, disait-il, ils venaient du mauvais principe. Il le prouvait par la chute de l'homme, le meurtre d'Abel, le déluge et les guerres que les Juifs eurent à soutenir contre leurs ennemis. Quoiqu'il reçût les Evangiles, il ne laissait pas de les tronquer en divers endroits et y ajoutait ce qu'il jugeait à propos, car il prétendait qu'ils avaient été corrompus et qu'il était envoyé du ciel pour les rétablir dans leur pureté primitive : c'est pourquoi il se disait le paraclet promis par Jésus-Christ. Tite fait voir que ni Manès, ni ses disciples ne connaissaient l'Evangile, qu'ils se vantaient toutefois d'admettre; car s'ils le connaissaient, dit-il, ils connaîtraient aussi la loi et la recevraient, puisque Jésus-Christ est la fin de cette loi. Il montre ensuite que la loi ancienne et la nouvelle sont parfaitement d'accord sur Jésus-Christ : d'où il infère que celui qui a dicté l'ancienne avait prévu ce qui devait arriver dans la nouvelle; ce n'a donc pu être le démon, à qui les desseins de Dieu sont inconnus, mais Dieu même, qui seul connaît ses desseins et les choses futures. La loi, dit-il, qui ne commande rien que de bon, ne peut venir d'un mauvais principe; selon saint Paul (*Rom.* VII, 12), elle est sainte, juste, bonne et spirituelle; elle interdit tous les vices et propose la pratique de toutes les vertus. S'il y a des exemples de sévérité, la loi nouvelle en a de semblable; car saint Pierre, après avoir convaincu de mensonge Ananie et Saphire, les frappa de mort. Si on relève la miséricorde de la loi nouvelle, parce qu'on y voit le pardon accordé à saint Pierre après avoir renié son maître, ne voyons-nous pas aussi dans l'ancienne que David, coupable d'un crime, en obtint le pardon? et les Ninivites n'apaisèrent ils pas la colère de Dieu par leur pénitence? Tite montre ensuite qu'il n'est pas possible que les deux parties dont l'homme est composé, le corps et l'âme, soient créées par deux principes différents et contraires; que l'âme soit l'ouvrage de Dieu, et le corps du prince des ténèbres. Car, quelle union pourrait-il y avoir entre des substances si contraires? quel accord entre Jésus-Christ et Bélial? L'âme aime son corps, et elle s'afflige lorsqu'il reçoit quelques blessures. Ce corps lui fournit de son côté des occasions de plaisir. En serait-il ainsi si ces deux parties tiraient leur origine de deux principes contraires? Lorsque le Sauveur parle dans l'Evangile de la formation de l'homme et de la femme, il la rapporte au Créateur de l'univers, et donne à ce Créateur le nom de Dieu; car il est dit que ce que Dieu a uni, l'homme ne doit pas le séparer. Or, personne ne connaissait mieux que lui l'auteur du corps et de l'âme.

Quatrième livre. — Dans le quatrième livre, Tite de Bostre prenait la défense du Nouveau Testament. Il faisait voir que les passages dont les manichéens se servaient pour autoriser leurs blasphèmes étaient bien éloignés du sens qu'ils lui donnaient, et qu'ils ne pouvaient s'autoriser pour établir leur impiété de la croyance des chrétiens sur le démon.

Commentaire attribué à Tite de Bostre. — Homélie sur les Rameaux. — Personne ne disconvient aujourd'hui que le *Commentaire sur saint Luc*, qui porte le nom de Tite de Bostre, ne soit d'un auteur beaucoup plus récent; car saint Chrysostome, saint Isidore de Damiette, saint Cyrille d'Alexandrie, qui n'ont écrit qu'après la mort de Tite, sont cités dans ce commentaire. On ne peut guère le placer que dans le VIIe ou VIIIe siècle, et la manière dont ce commentaire est composé révèle assez le goût de cette époque; car alors la plupart des commentateurs ne faisaient qu'emprunter les pensées et même les paroles de ceux qui avaient auparavant expliqué les divines Ecritures. Ce qu'il y a de meilleur dans ce commentaire est tiré des écrits de saint Grégoire de Nazianze et des autres Pères que nous venons de citer. Ses propres explications sont moins solides, et il y en a même qu'on ne peut approuver : celle, par exemple, qu'il donne à ces paroles du vieillard Siméon : *Votre âme sera percée comme par une épée.* (*Luc.* II, 35.) Car il dit que par cette épée qui devait percer l'âme de la sainte Vierge, on doit entendre la tentation, l'agitation d'esprit et le doute dans lequel elle tomba lorsqu'elle vit le Sauveur attaché à la croix. Les tourments de la passion, ajoute-t-il, la scandalisèrent aussi bien que les apôtres. Je ne sais s'il était mieux fondé quand il dit que la consolation que le vieillard Siméon attendait était de voir les Juifs croire en Jésus-Christ et délivrés de la domination des Romains. On peut regarder les passages suivants comme les plus remarquables de ce commentaire. Il y a une différence entre le baptême de saint Jean et celui de Jésus-Christ; celui-ci remet les péchés par sa propre vertu, et l'autre seulement par le mérite de la pénitence. La femme pécheresse dont parle saint Luc est différente de celle dont saint Matthieu, saint Jean et saint Marc ont fait mention, et l'on doit regarder tous les faits rapportés dans l'Evangile comme divinement inspirés. Il renvoie souvent au commentaire qu'il avait fait sur saint Matthieu, mais il n'est pas venu jusqu'à nous; à moins que les questions sur saint Matthieu, imprimées à Venise en 1555, sous le nom de Tite, ne soient ce commentaire. Le Père Combefis a fait imprimer, sous le nom de Tite de Bostre, un sermon sur la fête des Rameaux, mais il ne croit pas qu'il soit de lui; et, en effet, cette pièce est d'un style tout différent du sien.

Le style de Tite de Bostre est assez net pour une matière embarrassée d'elle-même, et les raisonnements en sont solides, aussi bien que subtiles, mais tout n'y est pas exact. On lui reproche trop d'estime pour Origène, dont il paraît même avoir adopté l'erreur touchant l'éternité des peines. Son ouvrage a été imprimé dans la *Bibliothèque des Pères*, à Lyon, en 1677, et à Anvers, en 1725.

TOMEL ou TOMELLE, homme d'esprit et de mérite, secrétaire de Beaudouin VI, surnommé de Mons et d'Hasnon, comte de Flandres, embrassa la vie monastique dans l'abbaye d'Hasnon au diocèse d'Arras, et non pas à Saint-Amand, comme plusieurs le supposent. On lui attribue une *Chronique* ou *Histoire de la fondation de l'abbaye de Saint-Amand*, et une *Vie de Beaudouin V, comte de Flandres*, surnommé le Pieux ou de Lille. Mais c'est une double faute. La première est une suite de celle dans laquelle ces auteurs étaient déjà tombés au sujet du lieu de la profession monastique de Tomel. Meyer leur aurait fait éviter la seconde, en leur apprenant que ce n'est pas Beaudouin V, mais Beaudouin VI, son successeur, que Tomel a célébré dans ses écrits. Encore l'éloge qu'il en fait ne forme pas un ouvrage isolé et particulier.

Depuis que dom Martène et dom Durand ont publié l'unique production qui paraisse nous rester de Tomel, on peut assurer que c'est l'*Histoire de la fondation du monastère d'Hasnon*. La ressemblance du nom latin de ce monastère avec celui d'Elnone ou Saint-Amand est sans doute ce qui l'a fait prendre pour l'histoire de cette dernière abbaye. Tomel entreprit cet ouvrage par ordre de Rolland son abbé, à qui il l'adressa. Il déclare d'abord qu'il avait puisé dans les archives de sa maison les événements antérieurs au temps auquel il écrivait; ce qu'en effet il a exécuté comme on le voit par les six premiers chapitres. Ensuite, après avoir exposé, d'une manière assez concise, l'origine de son monastère, il dit deux mots de son entière décadence, et passe aussitôt à son rétablissement par les soins du comte Baudouin. Il s'étend beaucoup plus sur cet événement que sur tous les autres; de sorte que son ouvrage mériterait plutôt le titre de rétablissement que de fondation du monastère d'Hasnon. L'auteur a conduit cette histoire jusqu'à la dédicace de l'église, en 1070. Ce qu'on en a imprimé finit à cette cérémonie. Il faut en excepter le dix-huitième chapitre, qui contient l'éloge de l'abbé Rolland, qu'on prétend que l'auteur y a ajouté après coup, mais qui semblerait visiblement faire une suite naturelle de l'histoire et écrit en même temps que les chapitres précédents. Il est probable qu'il continua cette histoire jusqu'à la mort de Rolland dont il fait l'éloge, mais nous n'avons aucune preuve convaincante pour attester ce fait.

TRASIMOND, moine de Clairvaux, a rédigé au nom de son abbé Henri, de Louis VII et de plusieurs autres personnes, plusieurs lettres que Duchesne et Tissier ont insérées dans leur collection. Trois lettres écrites au nom de l'abbé Henri sont adressées au Pape Alexandre III; deux autres au nom du même au

roi d'Angleterre, trois à l'évêque de Châlons-sur-Saône, une au roi de France Louis VII, et une à tous les fidèles. Cette dernière est une longue déclamation contre les hérétiques du Languedoc. Dans une au Pape Alexandre III, Louis VII se plaint du luxe des prélats, de leurs équipages et de leurs festins. Une d'Alexandre III est adressée aux religieux de Cîteaux; deux de Pierre Monocule, abbé de Clairvaux, à l'abbé de Cîteaux et au roi de Portugal; deux des religieux de Clairvaux au Pape et au roi de France; et plusieurs autres lettres à différentes autres personnes. Enfin sept lettres que Trasimond écrit en son propre nom à des abbés, à des moines, à des clercs, à l'évêque de Langres et à un bourgeois de Saint-Omer. Il était considéré comme bon rédacteur de lettres et de chartes; il avait même composé sur cet art un livre dont Bunderius avait vu les manuscrits dans les bibliothèques des monastères de Sept-Fonts et de Saint-Sauveur à Utrecht.

TRIFOLIUS, prêtre au VIe siècle, consulté par un sénateur nommé Fauste, sur ce qu'on devait penser de cette proposition : « Un de la Trinité a souffert, » répondit que la doctrine qu'elle renfermait descendait originairement de l'hérésie arienne, et qu'elle convenait à toutes les hérésies. Il conseillait à Fauste de ne recevoir aucune expression qui n'eût été employée dans les définitions de foi des quatre conciles généraux ou dans les écrits des Pères approuvés par ces quatre conciles. Trifolius, pour prouver qu'on ne doit pas admettre cette proposition en ces termes : un de la Trinité a souffert, déclare que Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont pas trois, mais un seul Dieu; tandis que ces paroles : Un de la Trinité, semblent faire entendre un des trois dieux: Il convient que Carose et Dorothée avancèrent dans le concile de Chalcédoine une semblable proposition; mais il soutient qu'elle fut rejetée comme renfermant l'hérésie d'Eutychès. Il déclare que les hérétiques avaient corrompu la lettre de saint Proclus de Constantinople qui renfermait cette proposition, comme ils avaient corrompu celles de saint Athanase, de saint Cyrille et de saint Léon. Il ajoute que les hérétiques avaient coutume d'altérer les écrits des Pères pour s'appuyer de leur autorité. Enfin, il dit que le Siége apostolique n'a jamais permis d'ajouter ni de retrancher une seule syllabe à la définition de foi du concile de Chalcédoine. Il enseigne que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils et non de la Trinité.

TRIPHYLLE, évêque de Ledres, métropole de Cypre, l'un des plus éloquents écrivains de son siècle, se rendit célèbre sous le règne de Constantius. Il reconnut l'innocence de saint Athanase au concile de Sardique, en 347, et signa la lettre circulaire qui y fut dressée. Saint Jérôme avait lu de lui un *Commentaire sur le Cantique des cantiques;* mais il ne put avoir communication de ses autres nombreux écrits. Nous n'en avons plus aucun aujourd'hui.

TROJANUS, évêque de Xaintes, différent d'un évêque de même nom qui gouvernait cette Eglise sous Clovis, en 508, nous est connu par l'éloge que saint Grégoire de Tours fait de sa vertu, et par une lettre qu'il écrivit à Eumerius, évêque de Nantes, qui assista au quatrième concile d'Orléans en 541. Eumerius lui écrivit pour savoir la conduite que l'on devait tenir à l'égard d'un enfant qui ne se souvenait pas d'avoir été baptisé, mais seulement d'avoir eu la tête enveloppée d'un linge, comme on le fait à l'égard des malades, lorsqu'ils reviennent en santé, de peur que le froid ne leur occasionne une rechute. Trojanus lui répondit que si ce jeune homme ou tout autre que lui ne se souvenait pas d'avoir été baptisé, on devait lui administrer ce sacrement sans aucun délai, pourvu toutefois qu'on ne pût prouver par aucun autre témoignage qu'il eût reçu le baptême.

TROYEN, évêque de Saintes, mort en 532, ne nous est littérairement connu que par Fortunat de Poitiers, qui, dès les premières années de son épiscopat, lui proposa une question à propos d'un enfant qui avouait n'être pas bien assuré d'avoir reçu le baptême. Saint Troyen lui répondit que quiconque ne se souvient pas d'avoir été baptisé, et ne peut le prouver par aucun témoignage, doit recevoir le baptême sans aucune difficulté et conformément à l'ancienne discipline. Cette lettre, qui est venue jusqu'à nous, se trouve dans différentes Collections de Conciles.

TUDEBODE, historien de la croisade au XIe siècle, était revêtu du sacerdoce comme il nous l'apprend lui-même, et natif de Sivray, petite ville au diocèse de Poitiers. La croisade ayant ouvert le pèlerinage de Jérusalem, pour la délivrance des lieux saints de la tyrannie des infidèles, Pierre Tudebode voulut en faire partie, comme tant d'autres prêtres qui suivirent les croisés. Il assista aux siéges de Nicée et d'Antioche et partagea les misères que les croisés souffrirent dans cette dernière place, comme aussi il eut part à la victoire signalée, qu'ils remportèrent sur l'ennemi le vingt-huit juin 1098. Il courut quelque danger auprès de l'Eglise de la vallée de Josaphat, cependant il y échappa ainsi qu'aux autres suites fâcheuses de ce siége, et vécut au moins quelques jours après le quatorze août 1099; puisqu'il termine son histoire par l'éclatante victoire, que les croisés remportèrent le même jour sur les infidèles. Depuis il n'est plus fait mention de lui dans aucun monument.

SES ÉCRITS. — L'histoire de la première croisade par Pierre Tudebode porte avec elle tous les caractères d'authenticité, de vérité et de sincérité. Son auteur avait été présent à tout ce qu'il rapporte, et paraît visiblement l'avoir écrit sur les lieux mêmes. Il est au moins certain que, lorsqu'il prit la plume pour exécuter son dessein, il ne connaissait personne qui eût encore entre-

pris cette histoire. Ainsi, supposé qu'il quitta la Palestine après la journée d'Ascalon comme tant d'autres croisés, il est certain qu'il avait composé son ouvrage avant de rentrer en France. On y découvre même divers indices qui font juger qu'il y travaillait à mesure qu'arrivaient les événements.

Son histoire intitulée : *Du voyage de Jérusalem*, est divisée en cinq livres. Le premier contient le départ des princes pour la guerre sainte, et une petite récapitulation de ce qui avait précédé, jusqu'au concile de Clermont, en novembre 1095, dans lequel cette entreprise avait été concertée et résolue. L'auteur y a aussi touché en peu de mots les désordres que commit la première troupe, dans laquelle se trouvait Pierre l'Ermite, et la conduite de l'empereur de Constantinople envers les princes qui conduisaient l'armée chrétienne. Mais d'autres historiens ont rapporté ces faits dans un plus grand détail.

Tudebode emploie le second livre à décrire ce qui se passa de plus mémorable dans l'armée chrétienne, pendant l'année 1097, et jusqu'au mois de février de l'année suivante. On trouve dans celui-ci les fourberies incessantes de l'empereur Alexis à l'égard des princes croisés; le siége et la prise de Nicée; la victoire que les Chrétiens remportèrent sur l'armée de Soliman le Jeune, le premier juillet 1097; enfin la relation des premiers mois du siége d'Antioche, qui en dura huit.

Le troisième livre contient la continuation de ce siége, à partir de ce qui arriva le neuf février 1098, jusqu'à la prise de la ville, dont les Chrétiens se rendirent maîtres le trois juin suivant.

Dans le quatrième livre l'auteur fait le récit de tout ce que les croisés, assiégés à leur tour dans Antioche, eurent à souffrir pendant vingt-cinq jours. Il y détaille aussi la sortie qu'ils firent contre les infidèles le vingt-huit de ce mois, et qui fut suivie d'une victoire complète. Il y rapporte encore la découverte de la sainte lance, la mort d'Adhemar évêque du Puy, et les prises d'Aleph et d'Albara.

Le cinquième enfin commence par ce qui arrive dès la Toussaint de la même année et va jusqu'à la célèbre journée d'Ascalon inclusivement, c'est-à-dire, jusqu'au quatorze août 1099. On a dans ce livre un détail assez circonstancié du siége et de la prise de Jérusalem; mais les autres principaux événements qui suivirent, comme l'élection du roi Godefroi, n'y sont rapportés que d'une manière succincte. Il faut cependant en excepter la relation de la victoire des Chrétiens sur les infidèles dans les plaines d'Ascalon, qui est assez étendue, et la même qu'on a ajoutée à l'histoire de Raimond d'Aigles.

S'il y a dans les autres histoires de la première croisade des faits qui ne se lisent pas dans celle de Rudebode, la sienne en contient réciproquement quelques-uns qu'on chercherait inutilement ailleurs. C'est un avantage mutuel qu'elles ont entre elles, et qui les rend toutes intéressantes. Le style de cette histoire est simple, grossier, et plein de solécismes. A peine l'ouvrage fut-il sorti des mains de l'auteur, qu'un anonyme le falsifia un tant soit peu, afin de se l'approprier; dans ce dessein, il changea le titre original, et le remplaça par cet autre: Les *Gestes des Français et autres pèlerins de Jérusalem*. Cette histoire de Tudebode a été imprimée dans le Recueil général des croisades.

TURRIBIUS. Pendant que les priscillianistes continuaient d'infecter l'Espagne et particulièrement la Galice, Turribius, évêque d'Astorga, ville de cette province, les convainquit juridiquement avec l'évêque Idace. Ils dressèrent ensemble des actes de ce qui s'était passé dans cette procédure, et firent des extraits des blasphèmes qu'ils avaient trouvés dans les livres de ces hérétiques, afin que personne ne les regardât plus comme exempts d'erreur. Après avoir réduit ces blasphèmes en seize chapitres, Turribius en fit une réfutation qu'il envoya à Idace et à l'évêque Céponius avec une lettre conçue en ces termes : « J'ai voyagé dans beaucoup de provinces et j'ai trouvé partout une même foi, mais de retour dans mon pays, j'ai vu avec larmes les erreurs que l'Eglise catholique a condamnées depuis longtemps et que je croyais abolies, pulluler encore tous les jours par défauts de conciles. Ainsi on s'assemble au même autel avec une foi toute opposée, car quand on presse ces hérétiques, ils nient leurs erreurs. Ils possèdent plusieurs livres apocryphes qu'ils préfèrent aux Ecritures canoniques; mais ils enseignent encore des erreurs que je n'ai pas lues dans leurs ouvrages, il faut qu'ils les en tirent par interprétation, ou qu'elles soient écrites dans d'autres livres qu'ils tiennent plus secrets. Dans les *Actes* qui portent le nom de saint Thomas, il est dit qu'il ne baptisait pas avec de l'eau, mais seulement avec l'huile, et cependant ces hérétiques ne le font pas, il n'y a que les manichéens qui se servent de cette matière. Ils ont encore de prétendus *Actes de saint André*, ceux de saint Jean composés par Lencius et le livre intitulé : *La Mémoire des apôtres*, dans lequel ils font parler Notre-Seigneur contre l'Ancien Testament. Il est certain que les apôtres ont pu faire les miracles contenus dans ces livres, mais il est certain que les discours ont été insérés par les hérétiques. J'en ai extrait divers passages remplis de blasphèmes et j'y ai répondu avec toute l'énergie qu'il m'a été possible. J'ai cru devoir vous en avertir, afin que personne ne garde ou ne lise ces livres, sous prétexte de ne pas les connaître. C'est à vous à tout examiner et à condamner avec vos confrères ce que vous trouverez de contraire à la foi. » Turribius joignit à cette lettre un mémoire que nous n'avons plus. Comme quelques évêques n'avaient pas secondé son zèle, il eut recours à saint Léon à qui il envoya son écrit contre les

priscillianistes et une copie du mémoire qu'il avait envoyé à Idace et à Céponius. Il disait dans sa lettre à ce saint Pape que quelques catholiques doutaient si la chair de Jésus-Christ était véritablement demeurée dans le tombeau. On peut voir à l'article LÉON (saint), Pape, les réponses à ces pièces.

TURSTAIN ou TOUSTAIN, naquit à Condé, petite ville de Normandie dans le diocèse de Bayeux. Il embrassa l'état ecclésiastique, exerça d'abord l'office de chapelain à la cour de Henri Ier roi d'Angleterre et ensuite fut élevé sur le siége d'Yorck, mais son obstination à ne pas vouloir reconnaître la primatie de l'Eglise de Cantorbery l'en fit descendre presque aussitôt. Il reçut l'an 1119 la consécration des mains du Pape Callixte II dans le concile de Reims où il se trouva malgré la défense du roi d'Angleterre, qui le bannit de son royaume. Rappelé au bout de deux ans, il se livra tout entier aux fonctions de son ministère, et se fit chérir de ses diocésains. Les moines de Cîteaux lui furent redevables de leur introduction en Angleterre. Turstain sut allier le courage du militaire à la douceur du ministre de l'Evangile. Les Ecossais ayant fait une irruption dans la partie septentrionale de l'Angleterre, il assembla son peuple, l'encouragea par de vives exhortations, le mena lui-même au combat et remporta une victoire complète sur les ennemis. Cet évêque guerrier finit par se faire moine en 1140, et mourut peu de temps après.

SES ÉCRITS. — Nous ne possédons des écrits de Toustain qu'une lettre adressée à Guillaume archevêque de Cantorbéry, touchant la réforme du monastère de Sainte-Marie d'Yorck. Il y rend compte au prélat de la manière dont cette réforme avait commencé, des contradictions qu'elle éprouva et de ses soins pour la faire réussir. De simples religieux de cette maison, aidés de la grâce de Dieu, commencèrent cette bonne œuvre, mais l'abbé Geoffroi y mit le plus grand obstacle. Accoutumé à une vie molle, le seul nom de réforme l'effraya sur la première proposition qu'on lui en fit. Il avait pour lui la plus grande partie de la communauté. Néanmoins comme il était moins pervers que timide, il consentit à soumettre le projet à une délibération. Mais les membres pervers agirent si puissamment auprès de lui, qu'il porta la faiblesse jusqu'à persécuter ceux qu'il aurait dû protéger. Les excès auxquels on se porta contre ces derniers, les obligèrent de recourir à Turstain leur archevêque. Ce prélat se croyant par devoir obligé de les assister, les réunit avec l'abbé pour conférer ensemble. On dispute, on examine tous les articles du projet de réforme, on les compare avec la règle, la conformité se trouve entière. L'abbé demande la permission d'assembler son chapitre. L'évêque s'y rend au jour convenu et avec lui quelques personnes pieuses et éclairées. Mais à son arrivée les plus mal intentionnés, et avec eux des moines du voisinage, également ennemis du bon ordre, qu'ils avaient appelés à leur secours, se présentent à la porte du chapitre, et protestent que les ecclésiastiques qui l'accompagnent n'entreront point avec lui. Le prélat leur fait quelques remontrances ; ils n'écoutent rien. On s'échauffe de part et d'autre. Enfin Turstain prend le parti de se retirer et emmène avec lui les bons religieux qui l'avaient appelé. Il fonde pour eux l'abbaye de Fontaines, et les y place avec des religieux de Clairvaux dont il leur fait adopter les observances. A son retour il apprit que l'abbé de Sainte-Marie s'était mis en voyage : dans la crainte que ce départ eut pour but de mettre l'archevêque de Cantorbery dans ses intérêts, il crut devoir écrire cette lettre au prélat pour empêcher le mauvais effet des suggestions de l'abbé. Turstain justifie ensuite les religieux, qu'il avait emmenés de Sainte-Marie, par des autorités et des exemples qui montrent que des moines persécutés par leurs supérieurs et leurs frères pour leur attachement à la règle, ont droit de se séparer. Il ajoute comme un fait notoire que la règle de Saint-Benoît a cessé d'être observée dans presque tous les monastères. *Notum siquidem omnibus est quod Regula sancti Benedicti toto pene et communi, ut ita dicam, orbe monachorum modum in omnibus prorsus amiserit et statum; adeo ut nemo satis mirari possit quod quis audet coram Deo et sanctis ejus promittere cum tanta solemnitate quod ipse vel quotidie negligit, sive, ut verius dicam, compellitur non observare.* Il paraît à cet égard que notre auteur était mal instruit et jugeait un peu trop légèrement des moines de toute l'Eglise d'Occident, par ceux qu'il était à portée de connaître. Du reste cette lettre rapportée dans le *Monasticon Anglicanum*, et ensuite insérée dans la nouvelle édition de saint Bernard, décèle une plume facile, un esprit judicieux et un zèle vraiment épiscopal.

Notre prélat ne se contenta pas de défendre les prétentions de son siége par sa conduite, il écrivit aussi pour les justifier. Tous les bibliographes lui attribuent un livre sur ce sujet, adressé au Pape Callixte II ; mais aucun ne témoigne l'avoir lu, ni n'indique le dépôt où il se rencontre. Les mêmes écrivains sont également réservés sur un autre ouvrage de Turstain contre Anselme, neveu du saint archevêque de ce nom. Il y a toute apparence qu'il s'appliquait dans cet écrit à défendre les libertés de l'Eglise anglicane contre les entreprises du Pape Pascal II, qui avait nommé Anselme légat en Angleterre, sans avoir consulté ni le roi ni le clergé. On lui attribue aussi l'*Histoire de l'origine du monastère de Fontaines ;* mais dom Mabillon prétend qu'elle appartient à Serlon, moine du même lieu et contemporain de notre prélat.

TUTILON, moine de Saint-Gall, au IXe siècle, ami et compagnon d'étude de Ratpert, se rendit recommandable par son goût pour les beaux arts. Il était poëte, musi-

cien, peintre, ciseleur, ces différentes qualités engagèrent l'abbé de Saint-Gall à le charger de l'instruction des enfants de naissance qu'on élevait dans ce monastère. On rapporte que Charles le Gros déplorait qu'un homme doué de tant de belles qualités fût enseveli dans l'obscurité d'un cloître. Tutilon laissa plusieurs monuments de sa piété et de sa science, principalement des hymnes et des proses que l'on devait chanter pendant l'office divin ou dans les processions publiques. Canisius en a fait imprimer quatre, trois en vers élégiaques et la quatrième en vers iambiques. La première de ces hymnes est sur la fête de Noël, la seconde sur l'Epiphanie, la troisième en l'honneur de saint Othmar, et la quatrième pour la réception d'un prince. Toutes ces pièces n'ont rien que de très-commun.

U

ULDARIC, plus connu sous le nom d'Ulric, naquit à Ratisbonne en Bavière, vers l'an 1018. Après avoir fait de brillantes études, il passa à la cour du roi Henri le Noir, depuis empereur d'Allemagne, d'où il fut tiré par son oncle Nison, ou Niker évêque de Frisingue, qui l'ordonna diacre. Peu après, convaincu de la sagesse et de la piété d'Ulric, il l'établit prévôt de son Eglise. Au retour d'un pèlerinage de la terre sainte, il passa par l'abbaye de Cluny, où il embrassa la vie monastique, et fut ordonné prêtre. Plus tard, il fut chargé de diriger les religieuses de Marcigny, célèbre monastère de vierges, près d'Autun. Ensuite, Lutold seigneur allemand, ayant donné ses biens à Cluny pour les convertir en un monastère, Ulric fut choisi pour l'exécution de ce dessein, et devint ainsi le premier fondateur de ce monastère, qui prit le nom de Rumelingen. De retour à Cluny, il fut envoyé pour fonder un nouveau monastère, dans la forêt Noire. Il fut nommé La Celle; et à quelque distance de là, il en érigea un autre pour des vierges. Ulric, après bien des travaux, termina ses jours dans le monastère de La Celle le 14 juillet 1093.

Ses écrits. — L'historien de saint Ulric nous le représente comme un homme extrêmement laborieux, qui employait à l'étude, à l'instruction, et à la composition tout le temps que lui laissaient les heures de la prière. Ses expressions sont à rapporter. Il avait dit d'abord qu'il était continuellement occupé à écrire : *Per scribendi laborem continuum*. Ensuite il ajoute cette belle gradation : *Orationi lectio, lectioni salutaris doctrinæ admonitio, admonitioni scribendi vel dictandi crebra successit exercitatio.* Malgré cette application assidue d'Ulric à multiplier les productions de sa plume, on n'en connaît que fort peu en particulier, et il en est encore moins venu jusqu'à nous.

La plus célèbre que l'on connaisse, et qui nous a été conservée, est le recueil des anciens usages, ou coutumes de Cluny. L'auteur du recueil, et l'abbé Guillaume, à qui il est dédié, nous apprennent à quelle occasion ces coutumes furent rédigées par écrit. Ulric envoyé à la cour d'Allemagne pour quelque affaire de son monastère, passa par l'abbaye d'Hirsauge, où il fut reçu avec toute sorte de charité. Le bel ordre, qui s'observait à Cluny, était déjà connu dans ce pays, et Bernard abbé de Saint-Victor de Marseille, qui en qualité de légat du Saint-Siége, s'était trouvé à Hirsauge en 1084, en avait donné une idée encore au-dessus de l'estime qu'on en faisait. Ce fut un puissant motif à l'abbé d'Hirsauge d'engager Ulric à lui laisser par écrit de si excellentes pratiques. Celui-ci ne put le refuser, et séjourna à Hirsauge le temps nécessaire pour exécuter ce dessein. Ulric, pour procéder avec plus d'ordre, a divisé son recueil en trois livres, et chaque livre en plusieurs chapitres. Le premier livre composé de cinquante-cinq chapitres traite de l'office divin de toute l'année; le second de trente-sept roule sur l'instruction des novices, et le troisième composé de trente-trois est employé à faire connaître les offices du monastère. L'auteur indiqua lui-même à la tête de l'ouvrage les titres de tous les chapitres, pour l'utilité des lecteurs, comme il le dit lui-même. A la tête de chaque livre se trouve aussi une préface à la louange de la communauté d'Hirsauge.

Ulric commence le premier livre, en forme de dialogue, par la distribution de l'Ecriture sainte pour les leçons de l'office divin pendant le cours de l'année. Elle était alors à Cluny à peu près ce qu'elle est encore aujourd'hui dans le bréviaire Bénédictin. Mais les leçons étaient beaucoup plus longues, puisque pendant les semaines de la Septuagésisme et de la Sexagésime on lisait la *Génèse* et l'*Exode* en entier. Il est vrai que la lecture du chœur se continuait au réfectoire, mais pour ces deux livres seulement. De même, on lisait tout *Jérémie* depuis le dimanche de la Passion jusqu'au Jeudi-Saint exclusivement, excepté les *Lamentations*. Il y aurait beaucoup d'autres remarques curieuses à faire, sur la psalmodie, la nature et l'ordre des prières, sur les cérémonies, les rits observés dans la célébration des saints mystères et dans chaque solennité et principale fête de l'année, que l'auteur entreprend de parcourir à partir du jeudi saint inclusivement jusqu'au dimanche des Rameaux.

Dans le second livre sur l'instruction des novices, Ulric entre dans un grand détail sur toute la conduite qu'ils devaient tenir. Il y parle de l'exactitude du silence qu'on

y observait. Mais on se parlait par signes tels qu'ils sont décrits d'une manière fort curieuse dans le quatrième chapitre. Il traite encore dans le même livre de l'office du chantre de semaine et de ceux du prêtre semainier, du diacre, du sous-diacre, des chantres du graduel, de l'alleluia, du trait, et des autres ministres de l'autel ; du lecteur de table, des cuisiniers et de la batterie de cuisine.

Le troisième livre, qui traite des officiers, commence par l'abbé. L'auteur y décrit les cérémonies de son élection, ses fonctions au chœur, et particulièrement les pénitences qu'il avait droit d'imposer, suivant la nature des fautes. Il parle ensuite du grand prieur, des doyens, du prieur Claustral, des circateurs, c'est-à-dire, de ceux qui étaient chargés de remarquer les fautes contre l'observance régulière et de les proclamer au chapitre. Il s'arrête particulièrement à ce qui concerne les enfants qu'on élevait dans le monastère et leurs maîtres, et entre dans un grand détail sur cette matière. Ulric avoue en terminant, qu'à la vue du soin qu'on prenait de ces enfants jour et nuit, il s'était dit souvent à lui-même, qu'il était difficile qu'un fils de roi fût élevé dans son palais avec plus de précaution, que le moindre enfant à Cluny. Après avoir parlé du grand chantre, qui était ordinairement bibliothécaire, du chambrier, et de l'apocrisiaire ou trésorier, il vient à la manière de faire le pain pour le sacrifice de la messe. Rien ne montre mieux la foi des moines de Cluny pour ce mystère, que le respect accompagné de pieuses cérémonies, avec lequel on y préparait ce pain. La purification des corporaux et des vases sacrés, par des prêtres et des diacres, se faisait avec les mêmes cérémonies Ulric continue à décrire les autres principaux usages, à marquer les fonctions des autres officiers, tels que le cellerier, le jardinier, l'aumônier, ceux qui étaient chargés du réfectoire, du soin de recevoir les hôtes, et finit par l'onction des malades, la manière d'assister les moribonds, les cérémonies funéraires. Ces derniers chapitres, nommément le vingt-neuvième et le trentième, sont particulièrement remarquables.

L'auteur dédia son ouvrage par une assez longue épître à Guillaume, abbé d'Hersauge, qui le lui avait demandé. Ulric dans cette épître loue, à la vérité, ce qui lui paraissait le mériter dans les observances d'Hersauge, et ne laisse pas néanmoins d'exposer avec liberté ce qu'il y trouvait à réformer. Il s'élève fortement en particulier contre un abus, alors général dans l'ordre de saint Benoît, qu'il regarde comme la principale cause de la ruine des monastères de cette époque. On sait qu'on y recevait les enfants, dès qu'ils pouvaient se passer de leurs nourrices. Il arrivait de là que les parents cherchaient à se décharger par cette voie de leur nombreuse famille ; mais ils y offraient par préférence les boiteux, les manchots, les borgnes, les bossus, en un mot tous les disgraciés de la nature. Ulric aurait voulu abolir cet usage, parce que, dit-il, les monastères remplis de ces invalides ne peuvent garder aucune régularité. Il n'en est pas de même, ajoute-t-il, des maisons qui n'admettent que des hommes d'un âge mûr, et qui se présentent de leur propre mouvement. La discipline y est gardée avec exactitude.

L'auteur a laissé dans la même épître, un témoignage bien glorieux pour le monastère de la Charité-sur-Loire, en ce qui regarde le désintéressement, la confiance en la divine Providence, et la générosité à y recevoir les hôtes. Le monastère n'était pas riche, puisqu'il n'y avait pas encore trente ans qu'il était fondé, et cependant on avait trouvé le moyen d'y entretenir cent moines. Gérard qui l'avaient fondé, et qui le gouvernait alors en qualité de prieur, ne se bornait pas à inviter, mais forçait même les passants à y recevoir le droit de l'hospitalité. L'année même qu'Ulric en parlait de la sorte, l'abbé saint Hugues y avait donné l'habit à cinquante-cinq novices en un seul jour. Sur la fin de son épître l'auteur conseille à l'abbé Guillaume de faire le parallèle de ces coutumes avec celles qu'on suivait dans son monastère, et de concert avec la communauté de choisir des unes et des autres celles qui lui paraîtraient plus convenables, afin d'en faire un corps permanent, qui pût servir de règle pour la suite. En effet, Guillaume suivant cet avis réduisit le recueil d'Ulric en deux livres. L'ouvrage de notre auteur ainsi réduit à deux livres, n'a été connu des écrivains d'Allemagne que sous cette idée. Avant que Ulric eût rédigé par écrit, ces coutumes de Cluny, Bernard autre moine du lieu, les avait recueillies en deux livres ; mais quoique ces deux ouvrages soient le même pour le fond, celui d'Ulric mérite la préférence pour le style et la méthode.

L'anonyme de Molk, qui avait une connaissance particulière de l'histoire d'Ulric, atteste qu'il avait écrit un grand nombre de lettres à diverses personnes ; toutes avaient pour objet l'observance régulière. Mais de toutes ces lettres il ne nous en fait connaître qu'une en particulier ; elle était adressée à un abbé d'Allemagne nommé Guillaume, qui paraît avoir été l'abbé d'Hirsauge de même nom. Ulric, ayant appris que cet abbé portait la chape, quoiqu'il ne le fît que pour se conformer simplement aux autres abbés qui s'étaient arrogé ce privilége pour se distinguer des autres moines, lui écrivit la lettre en question pour lui faire sentir son irrégularité et lui montrer qu'il ne lui était pas permis de porter d'autres habits que ses inférieurs. Guillaume, touché des raisons de son ami, se dépouilla de la chape pour toujours. Le même auteur nous apprend qu'Ulric avait encore écrit la vie et l'épitaphe du moine saint Herman, frère de Gerhard, évêque de Constance. Mais il est probable que ce dernier ouvrage est perdu sans ressource, car ni Surius ni les continuateurs

de Bollandus n'en ont donné aucun extrait.

ULGER, évêque d'Angers. On croit qu'il naquit dans l'Anjou, et ce fut à Angers qu'il fit ses études. Sa conduite régulière et les progrès qu'il fit dans les belles-lettres lui méritèrent un canonicat. Il devint ensuite écolâtre, puis, en 1113, ou en 1119 selon d'autres, il fut nommé archidiacre d'Outre-Loire.

La grande réputation littéraire qu'il s'était faite attirait à Angers l'élite de la jeunesse française. Il eut, entre autres, pour disciple et depuis pour ami Guillaume Quadradi, fils du baron de Jonsac, et évêque de Saintes en 1127. Il en fut de même de la plupart de ses élèves, qui lui conservèrent toujours la plus tendre affection.

Ses qualités le firent élever sur le siége d'Angers quand l'évêque Renaud de Martigné fut devenu archevêque de Reims. Son ordination eut lieu le 20 septembre 1125.

Peu après il fit à Rome un voyage en compagnie de Gui d'Etampes, évêque du Mans, et de Guillaume, évêque de Poitiers. On ne connaît pas le motif de ce voyage.

A son retour il renouvela le différend soulevé entre les évêques d'Angers et les abbés de Vendôme; mais il avait affaire au célèbre Geoffroi, qui ne lui cédait ni en talents ni en vertu. Les légats du Pape lui mandèrent plusieurs fois de cesser ses poursuites; mais, loin de là, il assembla son clergé en synode, et, après l'avoir consulté, il lança l'interdit sur toutes les maisons de cet ordre situées dans son diocèse. Geoffroi en appela à Rome. Enfin ce différend se termina après la mort de cet abbé, par un arrangement entre les deux juridictions.

Il eut aussi un démêlé avec l'abbesse de Fontevrault. Saint Bernard en écrivit au prélat sans rien gagner, et le pape Innocent II, dont les religieuses avaient imploré la protection, le manda à Rome, où il dut se rendre en 1137. Ni les prières ni les menaces du Souverain-Pontife ne purent le faire céder. Aussi le Pape l'interdit de ses fonctions l'année suivante; mais, à la prière de saint Bernard, qui prisait beaucoup son mérite, il ne tarda pas à être rétabli. Dans une pièce de poésie qu'Hildebert fit à cette occasion, Ulger est représenté comme un évêque dont le courage est à toute épreuve quand il s'agit de son devoir.

Au milieu de tous ces embarras, Ulger n'oublia pas les écoles de son diocèse; il récompensait et stimulait le zèle des professeurs.

Après un long et glorieux épiscopat, il termina sa carrière par une mort édifiante le 17 octobre 1148.

Ulger est un des prélats du XIIe siècle dont les auteurs contemporains ont le plus célébré le savoir. Toutefois il ne reste de lui qu'un petit nombre d'écrits assez succincts, parmi lesquels celui où l'on remarque le mieux la force et la vivacité de son génie est le *Mémoire* envoyé en cour de Rome à l'occasion du différend avec l'abbé de Vendôme. Il est court, mais clair, méthodique, nerveux, éloquent, et pourrait encore servir de modèle. Il fut prononcé en 1136 en présence du pape Innocent II; en voici l'exorde:

« Père et seigneur, unique de ce monde, la compassion et la charité m'engagent à répondre pour le pauvre abbé Jean et pour sa très-pauvre maison que l'abbé et les moines de Vendôme, à la faveur du voisinage, s'efforcent d'opprimer sous le poids de leurs excessives richesses. Cet homme, parvenu jusqu'à vous, non sans d'extrêmes fatigues, n'a dépêché personne avant son départ pour le prévenir à cette cour, il n'a pareillement amené personne avec lui, enfin il n'attend depuis son arrivée personne qui soit convenu avec lui de le suivre. Il est seul, il est sans crédit, il est pauvre. Seul, il est attaqué par plusieurs; sans crédit, il est en butte à des hommes puissants; pauvre, il est environné d'adversaires très-riches. Son âme est plongée dans l'affliction. C'est ce qui me porte à le secourir, parce qu'il n'est ni d'un honnête homme ni d'un Chrétien de refuser son aide à l'innocent opprimé. Cet homme est votre serviteur, et prêt à vous donner toutes les marques de dévouement qui dépendront de lui. C'est un chanoine régulier de l'église de Sainte-Marie des Bois, laquelle, entre toutes les églises saintes, passe pour la plus sainte, et, entre les églises pauvres, est assurément la plus pauvre. C'est, dis-je, le fils pauvre de cette mère indigente qui, résolu de combattre pour elle, vient se jeter aux pieds de Votre Majesté pour lui demander justice. Je me joins à lui et je vous supplie avec lui de vouloir bien prêter une oreille attentive et un cœur compatissant à ses moyens de défense. Car mon dessein n'est aucunement d'amuser votre sérénité par de vains discours au préjudice du respect que je dois à son caractère. Je laisse à Cicéron et à ses imitateurs les ornements de l'art oratoire. La vérité pure dont l'évidence doit faire le salut de mon client, et l'énoncé simple et succinct de ce qui est essentiel à notre cause, voilà, très-saint Père, ce que je me propose de vous mettre sous les yeux ainsi qu'à cette auguste cour devant laquelle j'ai l'honneur de parler. »

L'auteur expose ici le fait. Il s'agissait de l'église de Saint-Nicolas de Craon, que chacune des deux parties prétendait lui appartenir. Ulger fait en peu de mots l'histoire de cette église. Dans l'origine, c'était une chapelle ou oratoire que les seigneurs du lieu avaient fait construire pour eux et leur famille. Ces mêmes seigneurs, voulant depuis y faire célébrer l'office divin, la dotèrent de plusieurs portions de leur fief pour l'entretien d'un certain nombre de chapelains. Quelque temps après ils en firent don à l'abbaye de la Roé. Cette donation, confirmée par Renaud, alors évêque d'Angers, fut approuvée par Pascal II. Cependant ce même Renaud, des mains duquel Albin, abbé de la Roé, avait reçu l'investiture, changea d'avis quand il fut devenu archevêque de

Reims, et, par le conseil de Gilbert, archevêque de Tours, d'Hildebert, évêque du Mans, et d'autres graves personnages, il en investit l'abbé de Vendôme. Le motif de ce changement était que la chapelle en question se trouvait sur la paroisse de Saint-Nicolas, qui appartenait à cet abbé. Les religieux de la Roé protestèrent et se maintinrent dans leur possession. Ulger fait voir que cette possession est légitime, étant fondée sur le plus incontestable titre de propriété. Il réfute avec force les objections des religieux de Vendôme. Enfin l'éloquence de l'évêque d'Angers obtint un plein succès, et ses adversaires furent déboutés de leurs demandes. Il est à croire qu'il y a encore d'Ulger d'autres plaidoyers semblables dans les affaires qu'il eut en son propre nom, mais il n'en reste aucun vestige.

Nous avons de ce prélat sept *lettres*. La première est adressée au pape Lucien II, pour lui recommander Odon, doyen de Saint-Martin de Tours, qui fut obligé de se rendre à Rome sur une citation fort dure qui lui avait été faite et dont nous ne connaissons pas l'objet.

La seconde est en faveur de Robert, prieur du monastère de Saint-Cosme, de Tours, qui devait la remettre lui-même au Pape. Ulger y supplie le Pape d'accueillir favorablement Robert et de lui accorder les demandes qu'il a à lui faire. Il ajoute en terminant qu'il va envoyer à Rome Peloquin, son official, avec des marques de son parfait dévouement au Saint-Siége. A la suite de ces premières lettres citées dans les *Historiens de France* de Duchesne, on a placé une lettre pastorale de notre prélat, dans laquelle il recommande à la charité de son clergé les députés de l'ordre des Templiers dont il fait un pompeux éloge.

Nous trouvons après cela une lettre à l'abbé Suger, régent du royaume pendant le voyage de Louis le Jeune à la terre sainte. L'auteur supplie Suger qu'il qualifie de *Majesté*, de vouloir bien confirmer l'élection que les religieux de Bourgueil avaient faite de Robert pour leur abbé, après la mort de Pierre. Comme cette élection s'était faite sans qu'on eût demandé la permission de la cour, Suger ne la ratifia qu'avec cette restriction : *Salvo regni jure*.

La cinquième lettre est de l'an 1139. Elle a pour objet de demander à Guillaume, abbé de Tiron, d'ériger en abbaye le prieuré d'Asnière, en Anjou, qui dépendait de la maison de Tiron. Cette lettre renferme un grand éloge des religieux d'Asnière.

Nous ne connaissons la sixième que par ce qu'en dit dom Liron, qui l'avait lue dans l'histoire manuscrite de Saint-Nicolas d'Angers. C'est un accord, dit-il, que fit Ulger entre cette maison et celle des religieuses de Roncerai, à l'occasion d'un corps mort porté dans l'église de Saint-Nicolas, et dont les religieuses, à l'instigation du curé de Saint-Jacques, revendiquaient la sépulture. Il y eut des violences de la part des religieuses, et cette affaire eût eu des suites sans la sagesse de l'évêque qui fit l'arrangement en question.

La septième lettre d'Ulger est adressée à saint Bernard. C'est une réponse aux remontrances que lui faisait l'abbé de Clairvaux, à l'occasion de ses différends avec les religieuses de Fontevrault

Nous avons encore de notre écrivain une charte qui fonde l'hospice de Saint-Eloi dans la paroisse de Saint-Etienne d'Angers, en faveur des religieux de Marmoutier, qu'Ulger avait en grande estime. « Donner avec joie, dit-il, et porter les autres, par la magnificence de ses aumônes à faire de même, c'est en quoi un prêtre et surtout un évêque doit faire consister sa gloire. » Suivant ses dispositions qui assurent l'existence de la fondation, dom Rivet croit qu'elle ne fut faite que pour faciliter aux religieux de Marmoutier de venir étudier aux écoles d'Angers qui, en effet, étaient alors célèbres. Mais on peut croire qu'une abbaye aussi célèbre avait dans son sein de quoi former des religieux aux sciences et aux lettres.

Dans une autre charte donnée par Ulger, où il oblige chacun de ses successeurs à traiter les bedeaux de l'académie au jour de la cérémonie des licences, on voit que la faculté d'enseigner se conférait dès lors avec un certain apparat.

Le *Gallia Christiana* donne le testament de notre auteur. Il y parle des incommodités de son exil. L'histoire ne nous apprend point cette particularité de la fin de sa vie. Puis, il énumère les églises et les propriétés que, malgré bien des travaux, il a su recouvrer pendant son épiscopat. Cet acte est assez bien écrit et renferme de grands sentiments d'humilité.

Toutes ses autres chartes qu'on trouve en grand nombre dans les églises de l'Anjou, font l'éloge de sa sagesse, de sa prudence et de sa charité.

Ulger a écrit aussi quelques poésies. Il ne nous en reste que deux épitaphes consacrées à la mémoire de l'évêque de Marbode. En voici des passages :

Première épitaphe de Marbode, évêque de Rennes.

Si quis quantus erat Marbodus noscere quæret,
Postulat hoc quod ego dicere posse nego.

. . . . . .

Cessit ei Cicero, cessit Maro, junctus Homero.
Ut dicam breviter, vicit eos pariter.

. . . . . .

Hic præsul factus, nolens licet atque coactus
Effecit melius, quæ bene cuncta prius.

. . . . . .

Jugiter orabat, jejunabat, vigilabat
Hic tam laudari dignus, tam dignus amori
Sorte cadens hominum transiit ad Dominum.

. . . . . .

In cunctis annis nova mors erit ista Britannis
Quos vivens tenuit, quos aluit, docuit.

. . . . . .

Voici les vers de la seconde :

Marbodi vita doctrinæ luce perita,
Enituit mundo sensu fœcunda profundo.
Natus erat, quorum decus exstitit, Andegavorum :
Post Rhedonum turbis et clero præfuit urbis.
Dum studio vixit, quæ prosunt plurima dixit.
Occidit antistes, facit hæc occasio tristes ;
Sed succurrat ei Deus, et societ requiei.

On le voit, la poésie d'Ulger est loin de valoir sa prose. Enfin, il paraît encore avoir fait un ouvrage intitulé : *Venalitium disciplinarum*. Cet écrit ne nous est point parvenu.

ULPHILAS, vers le milieu du IVe siècle, natif du village de Sadagothine, près de la ville de Parnasse en Cappadoce, était descendu des Chrétiens qui, vers l'an 260, furent emmenés captifs par les Goths et répandirent la religion chrétienne parmi ceux qui les avaient réduits à l'esclavage. Ulphilas, un des descendants de ces captifs, choisi évêque, assista au concile que les ariens convoquèrent en 360 à Constantinople. Quoique jusque-là il ne se fût pas écarté des sentiments de l'Eglise catholique, il les abandonna alors en signant la formule de foi qui avait été reçue à Rimini avec la clause que les ariens y avaient ajoutée à Nicée en Thrace, en 359. Mais soit que sa faute n'ait pas été connue des évêques, soit qu'il leur en ait témoigné son repentir, il continua à communiquer avec eux et à enseigner aux Chrétiens de la Gothie la foi de Nicée. En 377 il vint de nouveau à Constantinople, chargé par les Goths de demander à Valens une province dans laquelle il leur fût permis de s'établir. Il réussit parfaitement dans sa mission ; et avec la permission de Valens les Goths s'établirent sur la rive droite du Danube. Des discussions s'étant élevées entre eux et les généraux romains, Ulphilas fut de nouveau député vers Valens, qui rejeta sa demande avec hauteur. On en vint aux mains le 6 août 378, et Valens périt après un combat sanglant. Il paraît que Ulphilas mourut la même année.

Ce fut lui, selon l'opinion commune, qui inventa les lettres à l'usage de son pays et dont les caractères se voient encore aujourd'hui dans quelques bibliothèques. Ce prélat est devenu célèbre dans l'Eglise et dans les lettres, par la traduction qu'il fit des saintes Ecritures en langue germanique. Toutefois il en a excepté le *Livre des Rois*, dans la crainte que la lecture de tant de guerres et de combats dont ils sont remplis, n'enflammât encore ces peuples et ne les entraînât à des guerres pour lesquelles ils n'avaient déjà que trop d'inclination. Ulphilas suit mot à mot le texte que l'on appelle byzantin moderne : sa traduction est d'autant plus précieuse pour les savants qui étudient les antiquités du Nord, qu'elle présente le plus ancien document écrit que nous ayons dans les langues du Nord. La traduction d'Ulphilas ne nous est pas arrivée en entier. Ce qui en reste nous est parvenu en deux manuscrits, dont l'un est le *Codex argenteus*, et l'autre le *Codex carolinus;* le premier a paru, 1° avec le texte gothique et la version anglo-saxonne, Dordrecht, 1665, 2 vol., réimprimés à Amsterdam en 1684 ; 2° avec le texte gothique et la version suédoise, irlandaise, et la Vulgate en regard, Stockolm, en 1671 ; 3° avec le texte grec et la version latine, Veissenfels, 1805. Dans le *Codex argenteus*, qui ne comprend que l'Evangile, les évangélistes sont placés dans l'ordre suivant : saint Matthieu, saint Jean, saint Luc et saint Marc. Le *Codex carolinus*, qui ne comprend que quelques chapitres de l'épître de saint Paul aux Romains, a paru avec le texte gothique et avec la traduction interlinéaire, latine et allemande, Brunswick, 1762 ; réimprimé à Upsal, en 1763 ; à Londres, en 1772 ; et à Leyde, en 1781. On trouve dans l'édition de Veissenfels, tous les détails sur ce monument si précieux pour les lettres et pour la religion.

URANIUS, prêtre de l'église de Nole, témoin de la mort de saint Paulin, nous en a donné la relation à la prière de Pacatus, poëte gaulois, qui avait intention d'écrire la vie de ce saint évêque. On y lit que toute la terre fut touchée de douleur à la nouvelle de la mort de ce saint : que les fidèles et les infidèles le pleurèrent. Les Juifs mêmes et les païens accoururent à ses funérailles et tous criaient d'une voix unanime qu'ils avaient perdu leur tuteur, leur défenseur et leur patron. Le même Uranius raconte que saint Paulin apparut à Jean, évêque de Naples, tenant à sa main un rayon de miel extrêmement blanc. Sur la fin de sa relation qu'il adresse à Pacatus, il l'exhorte à exécuter promptement le dessein qu'il avait d'écrire la Vie de ce saint ; car, disait-il, il lirait avec joie un ouvrage qui pouvait être si utile. Saint Isidore de Sévile parle de celui d'Uranius, et saint Grégoire le Grand en rapporte un passage. Il est parlé aussi de saint Grégoire de Tours d'une relation de la mort de saint Paulin. Uranius l'écrivit d'un style simple et naturel comme il convient à des ouvrages de cette nature.

URBAIN Ier, Pape après Callixte Ier, le 22 octobre 223, eut la tête tranchée pour la foi de Jésus-Christ sous l'empire d'Alexandre Sévère. Une lettre décrétale supposée à ce Pape établit la nécessité de la vie commune et donne à entendre contre la vérité de l'histoire, que les fidèles la menaient sous le pontificat d'Urbain avec la même exactitude que du temps des apôtres. Les termes dans lesquels elle parle du mérite des oblations des fidèles et de leur usage paraissent tirés du second livre de la vie contemplative sous le nom de Prosper. Elle en emprunte d'autres de saint Cyprien, du concile de Paris sous Grégoire IV et du code théodosien ; et ce qu'elle dit de la position que la chaire épiscopale doit occuper dans les églises, pour marquer que les évêques doivent veiller sur leurs peuples et le pouvoir qu'ils ont de les juger, paraît imité de saint Augustin, et d'un auteur dont les écrits ont été pendant quelque temps attribués à saint Ambroise. Mais il paraît certain que cette lettre est sortie des ateliers de Marius Mercator.

URBAIN II, connu auparavant sous le nom d'Eudes ou Odon, est compté pour le cinquième Pape que la France a donné à l'Eglise. Il naquit vers l'an 1042, à Chatillon-sur-Marne, d'une famille distinguée par sa

noblesse. Placé dès son enfance à l'école de Reims, alors très-florissante, il y eut pour maître le célèbre scolastique Brunon, plus connu depuis sous le nom de saint Bruno, instituteur des Chartreux. Sous un tel enseignement, il ne pouvait manquer de faire de rapides progrès dans la science et dans la vertu. Aussi y acquit-il ce premier fonds de doctrine qui le fit passer dans la suite pour un des hommes les plus savants de son époque. Il s'attacha d'abord à l'Eglise de Reims, où son mérité lui fit obtenir successivement une place de chanoine et la dignité d'archidiacre, dont il remplissait les fonctions dès l'an 1070. Mais, quelque réglée que fût sa conduite, il aspirait à un état encore plus parfait. Tout occupé de cette pensée, il se retira à Cluny, où il reçut l'habit monastique des mains de saint Hugues, qui en était alors abbé. L'exactitude et la ferveur du nouveau religieux ne tardèrent pas à le faire établir de la maison, et ce fut dans le moment où il s'acquittait de ces fonctions, de manière à faire concevoir les plus solides espérances, que son abbé l'envoya au pape Grégoire VII, qui lui avait demandé quelques-uns de ses élèves, choisis parmi les plus habiles et les plus vertueux, pour l'aider dans les circonstances graves où se trouvait alors l'Eglise. Créé cardinal, évêque d'Ostie, presque aussitôt après son arrivée à Rome, il fut envoyé légat en Allemagne, où l'empereur Henri le retint quelque temps en prison, et lui fit souffrir divers mauvais traitements. Après la mort du pape Grégoire VII, il témoigna le même attachement au pape Victor III, son successeur; mais ce dernier n'ayant occupé le Saint-Siége qu'un an et quelques mois, Odon fut nommé lui-même pour le remplacer dans le gouvernement de l'Eglise. Sous le nom d'Urbain II, il fit monter avec lui sur le trône apostolique tous les talents et toutes les vertus qui font les grands Papes. Il était alors dans la fleur de son âge et avait à peine quarante-six ans. Sa douceur et sa modération lui gagnèrent tous les cœurs; plusieurs de ceux qui s'étaient déclarés contre l'Eglise se réunirent à lui, et il se conduisit avec tant de prudence pendant le schisme, qu'à la fin de sa vie il ne restait presque plus de partisans à l'antipape Guibert, et que les chefs mêmes de sa faction se trouvaient réduits à l'impuissance.

L'histoire du pontificat d'Urbain II se trouve liée à l'une des époques les plus mémorables des temps modernes. Ce pontife, héritier des grandes vues de Grégoire VII, proclama dans le concile de Clermont, tenu en 1095, la première croisade, qui s'exécuta l'année suivante et fut signalée par tant de succès et de revers. Le premier mobile de cette grande entreprise fut un simple prêtre du diocèse d'Amiens, nommé Pierre, et surnommé l'Ermite, à cause de la vie solitaire qu'il menait avec une édification qui lui avait concilié le respect universel. Il était de petite taille, dit Bérault Bertcastel, d'une physionomie peu avantageuse, mais d'un courage héroïque, d'un esprit élevé, d'une vivacité et d'une énergie de sentiment qui faisaient passer ses propres affections d'une manière comme irrésistible dans l'âme de tous ceux à qui il parlait. Sa vie pauvre, et on ne peut plus austère, lui conférait un nouveau degré d'autorité. C'était au sein même de la domination tyrannique des Turcs et des Arabes, qu'il avait formé le projet d'affranchir les saints lieux. En faisant le pèlerinage de Jérusalem, il fut extrêmement affligé de voir les indignes traitements que les Chrétiens avaient à souffrir de la part des infidèles. Leur délivrance ne pouvait venir que des Chrétiens d'Occident. Pierre en conçut le projet, et alla conférer avec le patriarche Siméon, qui lui donna une lettre pour le pape Urbain II, déjà fort enclin à l'expédition qu'il sollicitait. Il remit sa lettre; parcourut l'Italie, passa les Alpes, alla trouver, l'un après l'autre, tous les princes d'en deçà des monts, les exhortant à la délivrance des lieux saints, et faisant les mêmes instances aux peuples qui se trouvaient sur sa route. Quand les esprits des grands et des peuples furent ainsi montés, surtout parmi la généreuse nation des Français, le Pape s'y rendit en diligence par mer. Il traversa le pays du Rhône, passa au Puy-en-Velay, et de là, convoqua le concile qui devait avoir lieu à Clermont. Douze archevêques, quatre-vingts évêques, un nombre beaucoup plus considérable d'abbés, sans compter une infinité d'autres ecclésiastiques et de savants de tout état, s'y rendirent de toutes les parties de la France et des royaumes voisins.

On y traita surtout l'objet capital du concile, c'est-à-dire la ligue projetée entre les Musulmans. Ces infidèles laissaient, à la vérité, à ceux de leurs sujets, qui étaient Chrétiens, le libre exercice de leur religion; ils leur permettaient les pèlerinages et faisaient eux-mêmes celui de Jérusalem, qu'ils nomment encore la Maison sainte, et qu'ils ont en vénération; mais leur haine pour les Chrétiens éclatait en mille manières. Ils les accablaient de tributs, leur interdisaient l'entrée des charges et des emplois, et les obligeaient à se distinguer en portant un habit qui passait pour méprisable parmi eux; enfin, ils leur défendaient de construire de nouvelles églises, et les tenaient dans une contrainte qui pouvait être regardée comme une persécution perpétuelle. Ces barbares menaçaient d'ailleurs d'envahir les autres provinces de la chrétienté, et l'Europe même, comme ils le firent en effet plus tard. Ces considérations, habilement présentées dans le concile, excitèrent le zèle d'Urbain II. Après les avoir écoutées avec recueillement, il leva les yeux au ciel, et faisant signe de la main pour imposer silence, il parla ainsi ;

« Vous savez, mes frères, que le Sauveur du monde a honoré de sa présence la terre promise de toute antiquité au peuple de Dieu. C'est là son héritage éternel, le lieu fixe de son habitation; et quoiqu'il l'ait

abandonnée pour un temps à la tyrannie des infidèles, il ne faut pas croire qu'il l'ait délaissée à jamais. Depuis trop longtemps l'Arabe sacrilége exerçe son impiété sur les lieux saints. Ils ont réduit les fidèles en servitude; ils les accablent de tributs, d'exactions, et des plus indignes traitements; ils enlèvent leurs enfants, les contraignent de renoncer à leur baptême, et, s'ils font résistance, les effacent du nombre des vivants. Le temple du Seigneur est devenu le siége des démons; le saint sépulcre est transformé en étable; tous les endroits consacrés par le sang et les vestiges du Fils de Dieu ne sont plus que des lieux de carnage et de prostitution. On y égorge les prêtres et les diacres; on y ravit aux femmes et aux vierges la vie après la pudeur. O vous tous, mes chers enfants, armez-vous de zèle, et marchez sans plus tarder au secours de vos frères, presque désespérés dans la Palestine. La foi est près de périr dans les lieux où elle a pris naissance. Que dis-je? les tyrans forcenés ne mettent plus de bornes à leur rage. Comme un torrent qui ne connaît plus de digues, peu contents des immenses possessions qu'ils ont usurpées sur l'empire des Grecs, ils en veulent envahir les derniers restes, se répandre ensuite dans notre empire et dans tous nos royaumes. Ils ne se proposent rien moins, dans leur ambition sacrilége, que d'éteindre le nom chrétien. Plusieurs d'entre vous ont été témoins oculaires de leurs excès; personne n'en peut douter. Pour nous, pleins de confiance en la miséricorde du Tout-Puissant, par notre autorité apostolique, nous remettons à ceux qui marcheront contre les infidèles, les pénitences qu'ils méritent pour leurs péchés. Ceux qui mourront avec un vrai repentir, dans les lieux où Jésus-Christ est mort pour nous, ne doivent pas douter qu'ils ne reçoivent la rémission de leurs fautes et la vie éternelle; et si l'on meurt avant que d'y arriver, la récompense n'en sera pas moindre. »

Les exhortations du Pape émurent fortement les esprits. Un enthousiasme qui parut divin saisit toute l'assemblée. En un même instant, et comme par inspiration, on s'écria de toutes parts : *Dieu le veut! Dieu le veut!* Le Souverain Pontife reprenant la parole : « Mes frères, leur dit-il, vous voyez clairement que le Seigneur se trouve au milieu de ceux qui sont assemblés en son nom. Eussiez-vous ainsi proféré tous d'une voix unanime le même cri, s'il ne l'eût mis lui-même dans votre bouche? Ce sera donc là votre cri de guerre et de ralliement. » Indépendamment de la grande affaire de la croisade, dont l'expédition fut immédiatement résolue, les Pères du concile de Clermont s'occupèrent de plusieurs règlements de discipline, dont nous parlerons ailleurs. Avant de retourner à Rome, le pape Urbain II parcourut une grande partie de la France. Il séjourna quelques jours à Limoges, où il consacra l'église de Saint-Martial, le 25 décembre 1095. A Poitiers, il célébra la fête de saint Hilaire, le 13 de janvier 1096, et y fit, le 22 du même mois, la dédicace de l'église de Moutier-Neuf. Il passa ensuite à Angers, et délivra le comte Geoffroi-Martel, que son frère Foulques-le-Rechin retenait prisonnier au château de Chinon. Il ne fit, pour ainsi dire, que traverser le Mans, se rendit à Vendôme, d'où, après un séjour de deux semaines, il se rendit à Tours et alla loger à l'abbaye de Marmoutiers. Il en dédia l'Église, et y tint un concile auquel assistèrent plus de quarante prélats, tant archevêques, que évêques et abbés. Comme il n'entre point dans notre plan de retracer l'itinéraire que suivit ce Pontife avant de se rendre à Rome, nous observerons seulement qu'un de ses premiers soins, à son retour, fut d'y rassembler un concile, qui n'avait pour objet que de promulguer en Italie ce qui avait été réglé dans les différents conciles qu'il avait présidés en France. Urbain II mourut à Rome le 29 juillet 1099, quatorze jours après la prise de Jérusalem, par l'armée des Croisés, mais trop tôt pour avoir eu le temps de s'en réjouir. Dieu lui réservait sans doute cette consolation, comme la première récompense de son éternité.

Lettres. — On a de lui cinquante-neuf lettres disséminées en différents recueils. Nous dirons seulement un mot des principales.

La première est adressée à Bernard archevêque de Tolède, établi depuis peu primat d'Espagne. Urbain l'exhorte à ne jamais oublier les devoirs que cette dignité lui impose, et en conséquence, à veiller sur toutes les Eglises du royaume, avec d'autant plus de sollicitude, que le Saint-Siége n'y conservait plus aucun légat, depuis la révocation du légat Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille. Il lui enjoint aussi de travailler de tout son pouvoir à retirer de prison l'évêque de Saint-Jacques et à le rétablir sur son siége. C'était Diègue que le roi Alphonse avait fait arrêter et déposer de sa dignité épiscopale. Dans la lettre suivante écrite à Hugues, abbé de Cluny, le Pape lui donne avis de l'accueil gracieux qu'il avait fait à l'archevêque Bernard, en faveur de qui l'abbé l'avait sollicité. Il ajoute qu'il lui avait accordé la primatie sur tous les évêques d'Espagne, avec le pallium et toutes les faveurs que Hugues lui avait demandées pour ce prélat qui avait été son disciple à Cluny. Urbain, dans la suite de sa lettre, prend cette abbaye et toutes ses dépendances sous la protection du Saint-Siége et se recommande aux prières du saint abbé.

La 8e et la 9e publiées parmi celles d'Yves de Chartres sont adressées, l'une au clergé et au peuple de cette Eglise, et l'autre à Richer, archevêque de Sens son métropolitain, pour leur annoncer qu'il avait ordonné évêque de Chartres, Yves qui était venu recevoir la consécration de ses mains. Cette lettre est suivie d'un petit discours rempli d'instructions pratiques, telles qu'il avait

coutume de les donner en pareilles circonstances. Yves remplaçait sur le siége de Chartres Geoffroi qui avait été déposé.

La 17e est une réponse à Lucius, prévôt de saint Juvensie de Pavie, sur quelques questions qu'il lui avait adressées. Il prouve dans cette lettre que toute vente des choses ecclésiastiques est une simonie; et comme ce prévôt lui avait demandé si les ordinations et les sacrements administrés par des simoniaques, par des adultères ou par d'autres clercs notoirement criminels étaient valides; il répond que si ces clercs ne sont pas séparés de l'Eglise par le schisme ou l'hérésie, leurs ordinations sont valides, et leurs sacrements saints et vénérables. Cependant il observe que les Papes Nicolas II et Grégoire VII, ses prédécesseurs, ont défendu d'assister à la messe des prêtres engagés dans ces désordres, afin de les obliger à en faire pénitence. Quant aux hérétiques et aux schismatiques, ils ont, à la vérité, la forme des sacrements, mais ils n'en ont ni la vertu ni l'efficacité, et ils ne produisent leur effet que quand ceux qui les ont reçus sont réconciliés avec l'Eglise par l'imposition des mains.

La 22e est adressée à Gébehard évêque de Constance, sur les difficultés qu'il éprouvait à faire exécuter les excommunications fulminées par Grégoire VIII. Il y décide, 1° que Guibert et le roi Henri IV sont excommuniés; 2° que tous ceux qui les soutiennent le sont également; 3° que ceux qui communiquent avec ces excommuniés jusqu'au troisième degré, ne doivent point être reçus à la participation des mystères, à moins qu'ils n'aient été absous; 4° qu'il fera diriger dans un concile général un règlement concernant les clercs qui ont été ordonnés par des évêques excommuniés; mais qu'en attendant, il faut laisser dans leurs ordres, ceux qui ont été ordonnés sans simonie, par des évêques catholiques quoiqu'excommuniés, après leur avoir fait faire pénitence, sans toutefois leur permettre de passer à un ordre supérieur, excepté dans des cas de grande nécessité; 5° qu'il doit chasser du clergé tous ceux qui se trouvent coupables de quelque crime qui mérite punition selon les lois, soit qu'ils l'aient commis avant ou après leur ordination. Enfin il établit cet évêque ainsi que celui de Passon, vicaire du Saint-Siége en Allemagne.

Dans la 38e, adressée à Pibon, évêque de Toul, il renouvelle les décrets de Grégoire VII contre les simoniaques et les concubinaires, et celui qui défend de recevoir aux saints ordres, les enfants des prêtres. Il répète ce qu'il avait dit dans la lettre à Gébehard, touchant les ordinations faites par des excommuniés. Il excommunie de nouveau les simoniaques, et déclarent que les églises qu'ils consacrent doivent être consacrées de nouveau par un évêque catholique. Il laisse à la liberté des évêques de recevoir ceux qui sont ordonnés sans titre. Enfin il renouvelle la loi qui éloigne les bigames des ordres sacrés. Les autres lettres n'ont rien d'intéressant.

Il serait à souhaiter que l'on pût recouvrer celles que ce pontife écrivit à la comtesse Mathilde. Elles doivent contenir bien des particularités curieuses, comme nous autorise à en juger le grand rôle que joua cette princesse en faveur du Saint-Siége, pendant la division de l'Eglise et de l'empire. Un chroniqueur du xve siècle, Hartman Schedel, qui en parle avec éloge, témoigne qu'elles existaient encore de son temps et que la collection en était assez volumineuse. On en pourrait dire autant de la correspondance d'Urbain II avec l'empereur Alexis Commène. Il ne nous en reste qu'une seule lettre, par laquelle il lui fait part de la croisade et du grand nombre de croisés qui s'en allaient sous la protection de la croix au secours des chrétiens d'Orient. Il l'exhorte à les secourir lui-même dans l'expédition qu'ils entreprennent.

Bulles. — Les bulles d'Urbain II sont presque sans nombre; il est peu de souverains pontifes qui en aient accordé davantage, Il est donc à peu près impossible d'entrer dans quelques détails sur ce point. Autant vaudrait presque se charger de rédiger un nouveau bullaire, parce qu'alors au moins on aurait des raisons impérieuses de recourir aux sources, et d'en poursuivre la découverte partout où les circonstances et les besoins du moment les ont cachées. Nos lecteurs seront pour le moins aussi surpris que nous l'avons été nous-mêmes quand ils sauront que le bullaire romain n'en contient qu'une. Les autres sont desséminées dans une foule de recueils qu'il nous est même matériellement impossible de nous procurer. Qu'on se rappelle seulement un fait que nous avons consigné dans la biographie d'Urbain, nous voulons dire le voyage qu'il fit en France. Eh bien! pendant plus d'un an qu'il mit à parcourir notre royaume, passant de province en province et de ville ville comme le rapporte son historien, il ne visitait point de cathédrale, point de monastère, en un mot, presqu'aucun asile religieux, sans leur accorder quelque privilége ou leur donner par écrit quelque marque de sa protection pontificale. Qu'on juge par ce simple aperçu jusqu'à quel point il dut multiplier ses bulles dans le cours de ses visites. Ce qu'il fit pour les Eglises de France, il l'avait fait ou il le fit plus tard dans les mêmes proportions pour les Eglises de la Pouille, de la Calabre, de la Sicile et de l'Espagne. Il en est des bulles du Pape Urbain II comme de ses lettres; elles sont autant de preuves de sa piété, de son inclination bienfaisante, de sa générosité, de sa tendre affection pour les Eglises particulières, de son zèle à détruire le vice et à faire régner la vertu. On y découvre aussi des vestiges de son attention à soutenir la haute idée que ses prédécesseurs avaient donnée de l'autorité du Saint-Siége et à soumettre à sa juridiction immédiate le plus grand nombre d'Eglises possible; mais on

ne voit pas qu'il ait pensé à porter les choses aussi loin que Grégoire VII.

Décrets. — Quant à ses décrets ou règlements, on peut juger de leur nombre par celui des conciles qu'il convoqua, et auxquels il présida lui-même pendant le cours d'un pontificat de plus de onze ans. On sait d'ailleurs que presque chaque année il en assemblait plusieurs suivant les besoins de l'Eglise ; mais il s'en faut de beaucoup que tous les règlements qui furent arrêtés dans ces conciles, soient venus jusqu'à nous. Par exemple, on n'a rien de ceux qui furent tenus à Rome et à Troies en Pouille, l'an 1089, à l'exception de quelques traits historiques que Berthold et les autres écrivains du temps nous ont conservés. Il en est de même de ceux qu'il réunit dans la première année de son pontificat et d'un grand nombre d'autres qu'il réunit par la suite.

I. — On nous a conservé, du moins en partie, les actes de celui qu'il célébra à Quedlembourg, en Saxe, dans la semaine de Pâques de l'année 1085, lorsqu'il n'était encore que cardinal évêque d'Ostie et légat du Saint-Siége. Ils contiennent une relation succincte de ce qu'il y fut décidé, avec sept canons ou règlements de pure discipline. La continence y est prescrite à tous les clercs, jusqu'aux sous-diacres inclusivement, suivant les décrets des saints Pères, comme le porte le canon. Le jeûne des quatre-temps du printemps y est fixé à la première semaine de carême, et le jeûne des quatre-temps d'été à la semaine de la Pentecôte. On défend de manger des œufs et du fromage pendant le carême : ce qui suppose que les fidèles de ces pays là se relâchaient dans l'observation de l'ancienne abstinence.

II. — Il nous reste seize canons d'un autre concile que Urbain alors Pape tint en Pouille au mois de septembre 1089, et qu'on appelle le concile de Melfe. La plupart ne font que confirmer les anciens canons décrétés contre les investitures, la simonie et l'incontinence des clercs. On y renouvelle aussi l'ancien décret qui défend d'ordonner un diacre avant vingt-quatre ans, et un prêtre avant trente ; à quoi le concile ajoute que l'on n'ordonnera point un sous-diacre avant l'âge de quatorze ans.

III. — Il n'est venu jusqu'à nous que quatre canons du concile que le Pape assembla à Bénévent, le 28 mars 1091, et que Bertold appelle concile général ; encore ces canons paraissent-ils tronqués ; mais ils sont remarquables par les points de discipline qu'ils prescrivent. Il y est défendu à l'avenir, d'élire pour évêque tout clerc qui ne sera pas dans les ordres sacrés, c'est-à-dire, prêtre ou diacre. Le concile déclare expressément qu'il ne reconnaît pour ordres sacrés, que la prêtrise et le diaconat. Si la nécessité exige que l'on élise des évêques sous-diacres, ce ne sera que très-rarement et avec la permission du Pape et du métropolitain. Il ne faut que ce canon pour détruire le sentiment de ceux qui prétendent que le Pape Urbain éleva le sous-diaconat à la dignité d'ordre sacré. Le quatrième canon défend aux laïcs l'usage de la chair, depuis le jour des cendres qui commence le carême, et ordonne que ce même jour, tous clercs et laïcs, hommes et femmes recevront les cendres sur la tête. Il défend aussi de contracter mariage depuis la septuagésime jusqu'à l'octave de la Pentecôte, et depuis l'avent jusqu'à l'octave de l'Epiphanie. Défense qui suppose que les personnes mariées gardaient la continence pendant ces temps-là. Quant à la défense de l'usage de la chair faite aux laïcs, elle insinue que quelques-uns s'émancipaient jusqu'à en manger les deux premiers jours du carême, en ne le commençant, comme autrefois, que la semaine suivante.

IV. Ce qui nous reste des actes du concile de Plaisance tenu le 1er mars 1095, se réduit à quinze canons avec une très-courte préface. Il y est particulièrement question de diverses espèces de simonie, et des ordinations faites par les schismatiques excommuniés. Mais il paraît, par ce que l'historien Berthold nous apprend de ce concile que ce n'est là que la moindre partie de ce qui s'y trouve défini. Il nous manque en particulier les règlements qui y furent faits touchant le mystère de l'Eucharistie ; la condamnation de l'hérésie de Bérenger de Tours ; de celle des Nicolaïtes, comme s'exprime Berthold, c'est-à-dire des prêtres et des autres clercs majeurs, qui prétendaient n'être pas obligés à la continence, et sur quelques autres points vraiment intéressants de la discipline.

V. De tous les actes des conciles présidés par le Pape Urbain II, il n'en est point de plus célèbres que ceux du grand concile de Clermont, tenu en novembre 1095. Ce qui nous en reste consiste en trente-deux extraits de canons ou règlements recueillis de suite, tels qu'ils se sont trouvés dans le manuscrit de Lambert, évêque d'Arras, qui était de l'assemblée. A ceux-ci on en a ajouté d'autres découverts ailleurs, avec deux discours que le Pape prononça, en présence du concile, et sa bulle en faveur de la primatie de l'église de Lyon. Il est incontestable par la connaissance que nous avons des grandes affaires qui furent agitées dans cet important concile qui dura dix jours, que ce qui nous reste de ses actes n'est qu'une petite partie de ce qui y fut dit et réglé. Il n'est pas moins certain que l'on eut soin de faire rédiger par écrit, suivant la coutume de tous les conciles, ce que le Pape et les évêques assemblés proposèrent et définirent ; et l'on comprend par là que ces actes devaient être fort étendus. C'est vraisemblablement leur prolixité qui en aura causé la perte. La paresse humaine se sera rebutée par le travail ; et c'en était un en effet de copier un si long ouvrage. On se borna donc à en faire de simples extraits ; et chacun dans la suite les disposa selon son goût, son génie, et le but qu'il se proposait. Voilà la raison qui explique pourquoi les règlements

de ce concile sont si différemment rapportés par les anciens écrivains qui ont entrepris de les transmettre à la postérité, comme Orderic Vital, Albéric de Troisfontaines et tant d'autres. Indépendamment de la publication de la croisade qui fut l'acte le plus fameux de ce concile et qui fait le sujet du second canon, il y fut ordonné de communier en recevant séparément le corps et le sang de Jésus-Christ; ce qui montre que l'usage subsistait encore de communier sous les deux espèces ; mais on ajouta ce décret : « S'il n'y a quelque nécessité ou quelque précaution qui oblige de faire autrement; » preuve incontestable que ce n'était là qu'un décret de discipline.

VI. Il ne reste que seize canons du concile qu'Urbain tint à Nismes le 12 juillet 1096, comme on le voit par la donation de Raimond, comte de Toulouse, en faveur de l'abbaye de Saint-Gilles, mais ils sont en substance presque les mêmes que ceux du concile de Clermont, que ce pontife eut soin de publier et de confirmer dans tous les autres conciles qu'il tint dans la suite. Il y en a cependant un nouveau, qui est le second et le plus long de tous. Il concerne l'état des moines, à qui il permet les fonctions sacerdotales, contre l'opinion de quelques ignorants, dit le concile, qui prétendaient qu'elles ne convenaient pas aux religieux. Le canon établit le contraire par plusieurs raisons. Dom Luc d'Acheri avait déjà publié ces seize canons, avant qu'on les fît passer dans la Collection générale des conciles.

VII. On a dix-huit canons d'un autre concile tenu à Rome, la troisième semaine après Pâques de l'an 1099, et auquel se trouvèrent cent cinquante tant archevêques qu'évêques, tous Italiens ou Français, du nombre desquels était saint Anselme de Cantorbéry. Mais les onze premiers sont les mêmes, mot pour mot, que les douze premiers du concile de Plaisance. Les sept autres tendent à établir la continence des clercs, à rendre gratuits l'administration du saint chrême, du baptême, de la sépulture; à bannir les investitures et tout ce qui sent la simonie, jusqu'aux présents même que l'on exigeait quelquefois à l'ordination des évêques et à la bénédiction des abbés. Il paraît, par d'autres monuments fort rapprochés de ce temps-là, que le concile de Rome fit encore d'autres règlements que ceux dont nous venons de rendre compte. Il est certain qu'il statua quelque chose, sur les différents points qui divisaient l'Eglise grecque de l'Eglise latine, soit la procession du Saint-Esprit, déjà agitée au concile de Bari, comme on l'a déjà vu, soit l'usage du pain azyme, ou tout autre point de discipline. Le chroniqueur de Saint-Maixent ou de Maillezais nous apprend que le concile ordonna que tous les fidèles jeûneraient tous les vendredis, pour leurs péchés, et principalement, pour ceux dont ils auraient oublié de se confesser.

Gratien a fait entrer dans sa fameuse collection plusieurs autres décrets de notre pontife qui ont été recueillis depuis par saint Antonin archevêque de Florence, dans la seconde partie de sa *Somme historiale.* On en trouve aussi une grande quantité en d'autres recueils, et même dans les actes des conciles qui ont suivi le pontificat d'Urbain, comme ceux du concile de Beauvais en 1114.

Discours. — Si l'on avait eu soin de recueillir, pour nous les transmettre, tous les discours que le Pape Urbain II prononça dans le cours de son pontificat, il est probable qu'il nous en resterait de quoi former au moins un volume ordinaire. En effet, on sait qu'il ne dédiait point d'église ni même de simple autel, sans entretenir les assistants sur quelque sujet d'édification. Il en usait de même à l'ouverture des conciles auxquels il présidait, et parlait même quelquefois à différentes reprises pendant la durée de l'assemblée. Nous n'avons cependant que fort peu de ces discours. Par exemple, il ne nous reste qu'un tout petit fragment de celui qu'il prononça à la consécration du grand autel de l'église de Cluny. On y reconnaît sans peine la douceur de son style, et c'est vraiment dommage qu'on ne l'ait pas imprimé entièrement.

Foucher de Chartres nous a conservé un morceau beaucoup plus considérable d'un autre discours que fit Urbain à l'ouverture du concile de Clermont. Mais il ne le rapporte qu'après que le style en a été corrigé, ce qui en diminue le mérite. L'auteur y adresse la parole aux prélats qui composaient l'assemblée, et, après leur avoir exposé le triste état auquel l'Eglise se trouvait alors réduite, il les exhorte pathétiquement à y apporter un remède efficace, eux qui étaient le sel de la terre. Entre les moyens les plus propres à obtenir cet effet qu'il leur propose, il insiste particulièrement sur le bon exemple, sans quoi, remarque-t-il avec raison, on réussit rarement à recommander la fuite du vice et la pratique de la vertu.

Le même Foucher et les autres historiens de la croisade nous ont conservé six ou sept autres discours, ou fragments de discours, tous prononcés à l'occasion de ce grand événement qui eut tant de conséquences à son époque et encore plus dans les deux siècles qui le suivirent. En les rapportant, ces historiens donnent à entendre, ou même disent expressément qu'ils furent tous prononcés au concile de Clermont. Mais il y a beaucoup plus d'apparence que la plupart le furent en d'autres assemblées, comme celle de Plaisance et les autres qui la suivirent, soit en France, soit en Italie; car on sait que notre pontife prêchait partout la croisade, depuis qu'elle avait été solennellement décidée. Il y a cependant trois de ces discours qui ont été indubitablement prononcés à Clermont. Ce qui le persuade, c'est qu'ils sont rapportés comme tels, l'un par Guillaume de Tyr, écrivain judicieux, exact, fidèle, et les deux autres par Baudri, abbé de Bourgueil, et par Robert, abbé de Saint-Remi de Reims, lesquels faisaient tous

deux partie de l'assemblée. Du reste il serait fort difficile de décider dans quel rang ces trois discours furent prononcés, ni si nous les possédons tout entiers, au moins ceux qui sont rapportés par Guillaume de Tyr et Baudri ; car pour celui que rapporte l'abbé Robert, il est visible que ce n'est qu'un simple fragment.

Ce dernier semble fait particulièrement pour les Français, auxquels le Pape adresse la parole, et dont il relève extrêmement la valeur. C'est d'eux en effet qu'il attendait le plus de secours pour cette grande entreprise. Les motifs qu'il fait valoir sont pris de leur courage même, de la réputation qu'ils s'étaient acquise autrefois sous Charlemagne et Louis le Débonnaire; des maux extrêmes que souffraient les fidèles d'Orient, leurs frères, sous la tyrannie des Turcs; de la sainteté des lieux que Dieu avait choisis pour héritage et que Jésus-Christ avait consacrés par sa présence, sa mort, sa sépulture. Enfin, il exalte le mérite qui leur reviendrait de cette expédition qui leur fournirait un moyen sûr et efficace d'expier leurs péchés.

Le discours rapporté par Baudri est le plus long des trois et commence par ces mots : *Audivimus, fratres dilectissimi.* Les motifs qu'y emploie le Pape pour persuader ses auditeurs sont en partie les mêmes que les précédents, mais plus étendus et plus pathétiquement touchés; puis à ceux là il en ajoute d'autres encore. Il n'y parle ni de valeur, ni de réputation guerrière, parce qu'il n'y adresse pas la parole à une nation en particulier, comme dans le précédent, mais à tous les Chrétiens en général dans la personne de ceux qui l'écoutaient. Outre l'oppression cruelle où se trouvaient leurs frères d'Orient, la profanation des saints lieux, leur ancienne dignité, et le moyen de racheter leurs fautes; il leur dit encore que les croisés, en chassant les Turcs de la Palestine, réaliseront la figure de ce qui s'était passé parmi les Israélites, lorsqu'ils détruisirent les Jébuséens. Il les flatte de l'espérance des dépouilles de l'ennemi du nom chrétien ; motif du reste assez déplacé. Enfin il assure la couronne du martyre à ceux qui mourront dans cette guerre. Urbain y rappelle la merveille des cierges allumés miraculeusement, le samedi saint, devant le tombeau du Sauveur, et il finit par exhorter les évêques et les prêtres à prêcher aussi la croisade dans leurs églises. Le style de ce discours, tel que nous l'avons, rappelle assez naturellement celui de notre pontife; de sorte qu'il n'y a pas lieu de douter qu'il n'ait été recueilli à peu près tel qu'il l'avait prononcé. Nous n'entrons dans ces détails, après tout, que pour mettre nos lecteurs à même de mieux distinguer chacun de ces discours. Nous ne dirons rien de celui qui se trouve rapporté par Guillaume de Tyr, parce que c'est le même que nous avons reproduit dans la biographie du zélé pontife, qui le prononça après la lecture de la lettre du patriarche de Jérusalem que Pierre l'Ermite avait apportée.

Guillaume de Malmesbury a fait entrer, dans son *Histoire d'Angleterre*, un quatrième discours. C'est le plus long, et il est fort différent des trois autres; mais on n'y reconnaît nullement le style du Pape Urbain. Il est probable que, suivant la manie de l'époque, l'historien l'aura corrigé en le reproduisant. Le Pape commence par exposer le déluge de péchés qui inondait le christianisme, et dont la guerre contre les Turcs deviendrait le remède; car, dit-il, les travaux qui l'accompagneront surpasseront de beaucoup la peine que l'on se donne quelquefois pour commettre l'iniquité. Il entre ensuite dans le détail de tous les pays que les Turcs ont envahis; l'Asie, l'Afrique, l'Espagne, les îles Baléares et il oppose ces vastes régions au peu de terrain qu'occupaient les Chrétiens. Il oppose ensuite le courage et la valeur des Européens à la lâcheté et à la poltronnerie des Turcs, et dit un mot en particulier de la bravoure des Français. Mais il s'applique surtout à élever le courage des croisés au-dessus de la crainte de la mort; jusqu'à leur en inspirer du mépris et la leur faire regarder comme un précieux avantage. Il termine en fixant leur départ au printemps prochain.

Guibert de Nogent rapporte un cinquième discours également différent de tous les autres. Il remarque avec raison que, s'il ne le rapporte pas tel qu'il fut prononcé, il contient au moins ce qu'Urbain s'était proposé d'y établir. En effet, il est visible que ce n'est point là la manière du pieux pontife. Au lieu d'un style net, coulant, naturel, comme l'était le sien, c'est un style rude, embarrassé et plein d'affectation. Les motifs que l'auteur fait valoir dans ce discours sont pris de l'excellence de l'Eglise de Jérusalem, au-dessus des autres Eglises dont elle est comme la mère; de l'exemple des Machabées qui soutinrent si généreusement tant de combats en faveur de leur nation et de son temple; de l'extinction presqu'entière du christianisme en Orient; de l'espérance de l'y rétablir et de repeupler de Chrétiens cette partie du monde, pour combattre l'Antechrist qui devait s'y élever; enfin des contributions accablantes que l'on exigeait du peu de Chrétiens qui y restaient, et des avanies cruelles que l'on faisait subir à ceux qui allaient visiter les lieux saints. L'auteur s'étend particulièrement sur ces deux derniers motifs, et entre sur le dernier dans des détails qui supposent d'horribles cruautés de la part des Turcs.

Frizon et François Duchesne produisent un sixième discours qu'ils ont tiré de la Chronique de Jean Naucler, et qui paraît avoir été inconnu à tous les anciens historiens de la croisade. Quoi qu'il en soit, il diffère encore de tous les autres, non-seulement pour le fond des choses, mais aussi pour l'ordre et la manière de les dire. Il n'en est aucun où l'on trouve autant d'élégance de style et de plus grands traits d'éloquence.

Le début annonce qu'il fut prononcé au concile de Clermont, ce qui ressort également de la suite du discours. Après une courte, mais vive description des maux inouïs que les Turcs et les Sarrasins faisaient souffrir aux Chrétiens du pays, et à ceux qui s'y rendaient en pèlerinage, Urbain énumère les diverses contrées de l'Europe que ces infidèles avaient ravagées, savoir, l'Espagne, une partie de l'Aquitaine et l'Italie jusqu'à Rome. Puis, apostrophant les principales nations chrétiennes, les Français, les Allemands, les Saxons, les Polonais, les Hongrois, etc., il leur fait observer que leurs pays auraient déjà subi le même sort, sans l'empire de Constantinople qui leur servait comme de mur de défense et de rempart, et les mettait à couvert de ces incursions. Le Pape insinue encore dans ce discours le motif que nous avons déjà condamné, et qui consiste à exciter le courage par la convoitise, en faisant briller aux yeux l'espérance de riches dépouilles. Il termine en accordant une indulgence plénière à tous ceux qui se croiseraient, les assurant qu'eux et leurs biens seraient sous la protection de la sainte Eglise romaine.

Foucher de Chartres, à l'imitation des autres historiens de la croisade, a également inséré dans son ouvrage un morceau d'un discours d'Urbain sur le même sujet. Mais le style de cette pièce informe ne conserve absolument aucune ressemblance avec la manière de s'exprimer de notre pontife; quoique les motifs qui y sont allégués se lisent, mais un peu diversement exprimés, dans les autres discours dont nous venons de rendre compte. On ne peut s'empêcher de croire que ce discours aura été composé après coup, sur les autres discours d'Urbain, soit par Foucher lui-même, soit par quelqu'autre qui le lui aura communiqué. Pierre Tudebode, autre historien de la croisade, cite un simple passage qui se lit un peu plus étendu dans un anonyme publié par dom Mabillon, comme faisant partie du discours que le Pape Urbain prononça au concile de Clermont; mais ce passage, tel qu'il est rapporté ne se trouve dans aucun des discours que nous avons analysés. Louis Jacob, auteur de la *Bibliothèque Pontificale*, a avancé que l'on trouve un de ces discours dans la *Chronique* de Berthold de Constance; mais, s'il y avait regardé d'un peu plus près, il aurait reconnu que cette chronique n'en contient aucun.

On attribue encore au Pape Urbain II : 1° Quelques poésies; nous ne lui connaissons en ce genre que l'épitaphe du bienheureux Simon, comte de Crespi, mort à Rome en 1081. Elle est en huit vers élégiaques, et le poëte y parle au nom du défunt; 2° une paraphrase du psaume *Miserere*, confondue dans divers manuscrits avec les opuscules de saint Bernard, et que dom Mabillon affirme appartenir à notre pontife; s'il en est ainsi, il est fâcheux qu'elle n'ait pas été publiée. On lirait sans doute avec autant de fruit que de plaisir cette production de la plume d'un auteur aussi célèbre par sa piété que par son éminente dignité de pontife.

C'est à tort que plusieurs bibliographes lui ont attribué un livre contenant le récit des mauvais traitements qu'il avait eus à souffrir de la part de l'empereur pendant sa légation; ce livre ne se trouve nulle part, et, parmi les anciens auteurs, on n'en connaît aucun qui en ait parlé. Nous en dirons autant de quelques écrits contre les hérétiques, *Contra hæreticos quosdam*, qui lui sont attribués par Plotine et d'autres écrivains, à moins que par ce titre vague on n'entende les décrets publiés par les conciles qu'il présida, contre l'erreur de Bérenger, la simonie, les investitures et l'incontinence des clercs. On se trompe enfin quand on lui fait honneur de l'établissement du petit office et de la préface de la sainte Vierge, puisque saint Pierre Damien avait prescrit la récitation du premier à certains ermites, et que l'autre était en usage dans l'Eglise avant le concile de Plaisance en 1095.

URSIN, prieur ou abbé de Ligugé au vr^e^ siècle, nous a laissé une *Vie de saint Léger, évêque d'Autun*. Un anonyme, moine de Saint-Symphorien et contemporain d'Ursin, écrivit la même Vie peu de temps avant lui; mais, comme cet anonyme n'était pas entré dans un assez grand détail de la vie de saint Léger, Ansoalde, évêque de Poitiers, dans le diocèse duquel était situé le monastère de Ligugé, et Andulfe, abbé de Saint-Maixent en Poitou, engagèrent Ursin à donner une Vie plus détaillée. Ces deux Vies ont paru si importantes pour l'histoire de France que Duchesne les a insérées dans son recueil des *Historiens français*. Elles se trouvent aussi dans le tome II des *Actes de l'ordre de Saint-Benoît*. Dom Mabillon en a cité une troisième, écrite quelque temps après la mort de saint Léger; mais Surius n'a donné que celle d'Ursin. Cette troisième est divisée en deux livres : le premier contient l'histoire de la vie du saint, l'autre la relation de ses miracles; mais le premier n'étant autre chose que la vie composée par Ursin et augmentée seulement de quelques discours du saint évêque, ce Père n'a pas jugé à propos de la rendre publique.

URSION, appelé aussi Urtien par corruption, était distingué par son esprit et par sa science. De simple moine d'Hautmont, au diocèse de Cambrai, il en devint abbé, à l'époque de la guerre entre l'empereur Henri le Noir et Baudoin comte de Flandres, surnommé le Bon, c'est-à-dire vers 1055. Ce monastère, réduit alors dans un triste état, reprit quelque chose de son ancienne splendeur sous la sage conduite d'Ursion, et à la faveur de la découverte des reliques du Pape saint Marcel, qui s'y fit de son temps. Quoique Ursion eût du talent littéraire pour son siècle, il le négligea pour se livrer aux exercices de la vie ascétique. Cependant on a de lui une *Histoire du saint martyr et Pape Marcel*, divisée en deux livres. Le premier contient les actes de son martyre, et a été tiré tant du Pontifical romain, qu'il n'a fait

qu'amplifier, que d'autres actes imprimés dans le recueil de Bollandus. On voit par là que cette première partie de l'ouvrage est sans autorité comme les monuments d'où elle a été tirée. Il n'en est pas de même de la seconde partie. Notre abbé l'emploie à instruire la postérité par quelle voie le corps du saint Pape passa de Rome à son monastère d'Hautmont, sous le pontificat de saint Martin, et de quelle manière il y fut découvert plus de quatre cents ans après, vers 1068. A la relation de ces deux célèbres événements il a ajouté l'histoire de quelques miracles éclatants dont cette découverte fut suivie, et qui sont rapportés avec toutes les circonstances capables de leur concilier la créance de tout lecteur sensé et impartial. L'ouvrage n'est pas terminé, ce qui fait juger que l'auteur s'attendait à le continuer, à mesure qu'il s'opérerait d'autres miracles. Il est dédié à Liethert, évêque de Cambrai. L'épître dédicatoire est remplie de justes louanges du saint prélat, et des traits de l'humble modestie de l'auteur.

USUARD, moine de Saint-Germain des Prés au IXe siècle, était disciple d'Alcuin : c'est sous cette qualité qu'il est désigné à la fin du prologue de son Martyrologe, dans le manuscrit de Pithou et dans le Nécrologe de cette abbaye. Ceux qui l'avaient fait abbé de Celleneuve ou de Saint-Sauveur en Neustrie l'ont confondu avec Usuard a qui Alcuin adressa sa soixante-dix-neuvième lettre. De cette erreur il en est né une autre sur l'âge d'Usuard. En le supposant contemporain d'Alcuin, on l'a fait vivre sous le règne de Charlemagne. Sigebert de Gembloux a encore donné lieu à cet anachronisme, en disant qu'Usuard avait composé son Martyrologe par ordre de Charlemagne ; mais ou cet historien s'est trompé, en rapportant à Charlemagne les paroles du roi Charles qui se lisent à la tête du prologue d'Usuard, ou, à l'imitation de plusieurs autres écrivains, il a donné à Charles le Chauve le titre de Charlemagne, ce qui est plus vraisemblable. Dans son prologue, Usuard dit qu'il profita des autres martyrologes que l'on possédait alors, de saint Jérôme, du vénérable Bède, de Florus et de quelques autres qu'il ne nomme pas, peut être de Raban-Maur et de Wandalbert; mais il y ajoute un grand nombre de Vies de saints, soit de ceux dont on faisait la fête dans son monastère, soit de plusieurs autres honorés en Espagne. On trouve dans les imprimés quelques faits postérieurs à l'an 875, comme la translation des reliques de saint Viventius, au Mont Vergy en 890, ce qui prouverait que le Martyrologe d'Usuard est postérieur à cette date. Mais il est à remarquer que le récit de cette translation dans ce Martyrologe est d'une main plus récente que l'original, comme l'assurent ceux qui l'ont vu. Il en est de même du jour de la mort du roi Charles le Chauve en 877, marquée dans le nécrologe qu'Usuard avait joint au sien. On voit par la différence de l'écriture que cette circonstance y a été ajoutée après coup, au lieu que le jour de la mort de la reine Irmentrude, arrivée en 869, est de la même main que tout le Nécrologe attribué a Usuard : et c'est de là que l'on prouve qu'il est mort entre 869 et 877. L'original du Martyrologe d'Usuard et de son Nécrologe se voyait avant la révolution dans l'abbaye de Saint-Germain des Prés ; mais on n'y lisait pas le prologue du Martyrologe. Il avait été arraché du manuscrit : cette perte avait été réparée par la libéralité de Pithou, qui avait donné à cette abbaye une feuille dans laquelle le prologue se trouvait en entier, d'une écriture ancienne, avec le nom d'Usuard, moine de Saint-Germain des Prés. Les meilleures éditions sont celles de Molanus à Louvain en 1568, et du P. Sollier jésuite, Anvers en 1714.

UTHON ou UDON qui devrait plutôt s'appeler VOTON, puisque c'est le nom qu'il prend lui-même dans les souscriptions qui nous restent de lui, était déjà illustre par sa naissance, avant de le devenir par sa dignité épiscopale. Fils du comte Uthon, célèbre par ses exploits guerriers, et frère d'Herman duc des Suèves, il se consacra au service de l'Eglise et succéda en 950 à Rothard ou Rudhard, qui s'était distingué sur le siége de Strasbourg par une connaissance peu commune des matières théologiques, et un zèle plein d'ardeur pour la loi de Dieu. Le nouveau prélat, en héritant de son siége, hérita aussi de ses belles qualités. Il brilla par sa science et par une noble passion pour les bons livres, dont il eut soin d'enrichir la bibliothèque de son Eglise. En 952, deux ans après son ordination, il assista au concile d'Augsbourg, avec vingt-deux autres prélats tant de l'Italie que de l'Allemagne et de la France, et eut quelque part aux onze canons de discipline qui y furent adoptés. On croit qu'il fut du nombre des évêques qui, au commencement de l'année 962, accompagnèrent à Rome le roi Othon, lorsqu'il y fut couronné empereur au mois de février. Du moins sa souscription se lit-elle entre plusieurs autres signatures, tant de prélats que de seigneurs laïques, au bas du diplôme par lequel ce prince confirma les droits de l'Eglise de Rome. Dans les dernières années de sa vie, ne voulant pas que son diocèse souffrît de sa mauvaise santé, il se déchargea de ses fonctions pastorales sur Erckembald ou Archambald, un de ses prêtres, qu'il établit en quelque sorte comme son coadjuteur, et qui remplit son siége après lui. Uthon mourut le 27 août 965, après avoir gouverné l'église de Strasbourg pendant l'espace de quinze ans.

Il nous reste quelques monuments de son goût pour les lettres, mais il s'en faut que l'on nous ait conservé toutes les productions de sa plume. Du moins c'est l'opinion de plusieurs bibliographes qui lui ont donné une place distinguée parmi les écrivains dont ils ont conservé le souvenir. On lui attribue la *Vie de saint Arbogaste*, l'un

de ses prédécesseurs, mort en 678; et les doctes successeurs de Bollandus, après avoir discuté cette opinion, suivant les règles de la bonne critique, l'ont jugée assez bien fondée pour publier cet écrit sous le nom de notre prélat, en l'enrichissant comme à l'ordinaire de très-amples et très-savantes observations. Ils l'ont tiré de deux autres manuscrits qu'ils ont conférés ensemble avec deux imprimés dont le texte se trouve presque partout le même. Cette *Vie de saint Arbogaste* est fort courte. L'auteur en donne lui-même la raison : c'est que l'on ne connaissait de son histoire, lorsqu'il entreprit de l'écrire, que ce qui s'en était conservé par la tradition locale; et encore ce que l'on en savait de la sorte se réduisait à quelques traits généraux et à deux miracles particuliers. Uthon, en écrivain sensé et de bonne foi, se borna à ce peu de matériaux, sans chercher à grossir son écrit de faits imaginaires, d'épisodes étrangers et de lieux communs. Un de ces miracles regarde la résurrection d'un fils du roi Dagobert III, obtenue par l'entremise de la sainte Vierge, et les détails avec lesquels il est rapporté contiennent les trois quarts de l'ouvrage. Il est narré d'une manière agréable, avec un air de piété naïve et une noble simplicité. Ce trait rend l'écrit de l'évêque Uthon intéressant pour notre histoire de France. On trouve des traces de ce Dagobert III qui était absolument inconnu avant le XVIIe siècle. Notre prélat ne s'accorde pas avec l'auteur de l'éloge de saint Florent, autre évêque de Strasbourg, sur la patrie de saint Arbogaste. Il le fait venir d'Aquitaine, au lieu que cet autre écrivain le suppose originaire d'Ecosse, ou, comme l'on disait alors, d'Hibernie. Si l'on était obligé d'opter entre l'une ou l'autre de ces deux opinions, celle d'Uthon nous paraîtrait préférable, parce qu'elle est plus autorisée. Ce prélat avait du talent pour écrire, quoiqu'il ait sacrifié au mauvais goût de son siècle, en affectant les rimes et les consonnances.

On assure qu'Uthon avait encore composé la *Vie de saint Amand*, premier évêque de Strasbourg, et dont on place l'existence quelques années avant le milieu du IVe siècle, temps bien éloigné de celui de notre prélat. Mais Bollandus nous avertit qu'il lui a été impossible de déterrer cet ouvrage. Les auteurs de la *Nouvelle Gaule chrétienne* nous annoncent qu'ils l'ont cherché en vain. La perte en est d'autant plus regrettable que l'on est moins instruit de l'histoire de ce saint évêque.

V

VALCANDE, que la plupart de nos bibliographes ont oublié, mérite néanmoins de tenir un rang parmi les écrivains ecclésiastiques. Il était moine de Moyen-Moutier, au diocèse de Toul, et écrivait encore après l'an 1014. Mais si l'on sait peu de chose de sa personne, on est mieux instruit des productions de sa plume.

On a de lui une *Vie de saint Hidulfe*, d'abord évêque de Trèves, puis fondateur de Moyen-Moutier. Cet ouvrage dans les manuscrits ne porte aucun nom d'auteur; mais dom Humbert Belhomme, abbé de Moyen-Moutier, dans ses recherches pour servir à l'histoire de son abbaye, a prouvé qu'il appartenait au moine Valcande. Ce n'est, à proprement parler, que le commentaire d'une *Vie de saint Hidulfe*, faite en 964 sur une autre beaucoup plus ancienne et plus prolixe, dont elle n'est que l'abrégé. C'est cet abrégé qui a fait perdre la première Vie que dom Mabillon souhaitait tant de recouvrer, parce qu'on la disait écrite par un des disciples du saint. Il ne nous reste donc de l'histoire de saint Hidulfe, que l'abrégé, composé en 964 par les moines de Moyen-Moutier, et le commentaire de Valcande. Les continuateurs de Bollandus ont fait imprimer ces deux pièces au tome III de leur mois de juillet, publié en 1723, et l'année suivante dom Belhomme le fit entrer dans la première partie de son *Histoire de Moyen-Moutier*, imprimée en un volume in-4, à Strasbourg.

Cet ouvrage, dans le seul manuscrit de Moyen-Moutier, est immédiatement suivi d'un sermon du même auteur, dont les éditeurs n'ont pas jugé à propos de charger leurs recueils. C'est une invective contre la corruption des mœurs de ce temps-là. Valcande en prend occasion d'exhorter ses confrères à imiter les vertus de leur saint fondateur et de ses disciples. A la place de ce sermon, les manuscrits de Paderborn et d'Epternac contiennent un catalogue des successeurs de saint Hidulfe. Il est hors de doute que cet écrit appartient à l'auteur du premier, qui l'y promet en termes non équivoques. Nous avons trois éditions de cet ouvrage. Dom Martène et dom Durand l'ont d'abord donné à la suite de la *Vie de saint Hidulfe;* mais ils en ont retranché vers la fin plusieurs chapitres qui leur ont paru peu intéressants, et, en effet, ils ne contiennent que quelques miracles. Dom Belhomme l'a inséré depuis dans la seconde partie de son *Histoire de Moyen-Moutier*, et enfin, dom Calmet, parmi les preuves de son *Histoire de Lorraine*. L'ouvrage entier est dans l'une et l'autre édition. Valcande l'emploie à donner la succession des abbés de son monastère, avec quelques traits de leurs vies, depuis le saint fondateur jusqu'à Nardulfe. Il y joint quelques détails sur les divers états par lesquels a passé Moyen-Moutier pendant cet espace de temps. S'il ne rapporte pas plus de faits, il faut s'en prendre, selon lui, au défaut de documents qui pouvaient l'en instruire. Son ouvrage au reste n'est pas exempt de fautes. Valcande, en parlant de

Fortunat, à qui Charlemagne avait donné l'abbaye de Moyen-Moutier, le représente comme patriarche de Jérusalem. Mais les savants sont persuadés qu'il était patriarche de Grade, et le même Fortunat qui, se voyant poursuivi par les Vénitiens, se retira en en France, vers 803.

On croit avec beaucoup de probabilité que Valcande a aussi retouché la *Vie de saint Dié*, d'abord évêque de Nevers, puis fondateur et abbé du monastère du même nom, en Lorraine, converti plus tard en collégiale de chanoines séculiers. Ce qui sert à appuyer ce sentiment, c'est que l'auteur de cette Vie, telle que nous l'avons, renvoie ses lecteurs à celle de saint Hidulfe, retouchée par Valcande, comme on l'a vu, et que d'ailleurs ce sont les mêmes fautes contre la chronologie, dans l'une et dans l'autre. On peut ajouter que les temps se rapportent, puisque l'auteur ou le réviseur n'écrivait que quelques années après l'élévation du corps de saint Dié, qui se fit en 1003. En remontant plus haut, on trouvera que cette *Vie de saint Dié* a subi à peu près les mêmes phases que celle de saint Hidulfe. La tradition du XIe siècle portait effectivement que les actes de ce saint avaient été recueillis par ses disciples, et ensuite retouchés par un saint et savant abbé de Moyen-Moutier. Cette seconde circonstance, il est vrai, ne peut se soutenir en tout; mais elle subsiste pour le fond. Il est clair par le texte que le dernier réviseur y a conservé cette circonstance remarquable, que ce fut, non un abbé de Moyen-Moutier, mais un moine de Val-Dolilée, aujourd'hui Saint-Dié, qui remania ces actes. Cet ouvrage par conséquent se trouva terminé avant 980, époque à laquelle les chanoines prirent la place des moines. Enfin, Valcande les revit à son tour, et les rendit tels que nous les avons. Il y promet une relation des miracles du saint; mais cet écrit projeté est demeuré en idée, ou, si l'auteur l'a écrit, il est ou caché ou entièrement perdu. Dans la suite, ces actes furent envoyés au Pape Léon IX, qui les approuva dans un concile tenu à Rome en 1049, la première année de son pontificat.

Nous en avons plusieurs éditions et quelques traductions en notre langue. Mosander les a fait entrer dans son supplément à Surius; mais, outre qu'il en a changé le style, suivant l'habitude de l'auteur qu'il complétait, la préface et la fin manquent dans son édition. Dès 1594, Jean Ruyr, secrétaire du chapitre de Saint-Dié, les avait traduits en français et publiés à Troyes. Il les inséra depuis dans son ouvrage *Des saints et des antiquités des Vosges*, imprimé à Epinal, en 1634. François Riguet, prévôt de Saint-Dié, les publia à son tour en 1679. Enfin, les successeurs de Bollandus les ont donnés sur plusieurs manuscrits collationnés sur les éditions précédentes, et les ont enrichis de notes explicatives et de savantes observations préliminaires.

VALERIEN, évêque de Cémèle, dont l'évêché a été transféré à Nice, assista au concile de Riez, l'an 439, et à celui d'Arles en 453. On voit, par une lettre que nous avons de lui qu'il fut élu abbé d'un monastère en son absence, et qu'avant de pouvoir s'y rendre, il écrivit aux moines une exhortation générale à la piété, tirée de toutes les Epîtres de saint Paul.

SES OUVRAGES. — Nous avons vingt homélies sur différents sujets de piété et de morale, et une lettre sous le nom de saint Valérien. Elles nous ont été données, excepté la première, par le P. Sirmond, sur un manuscrit de l'abbaye de Corbie, très-ancien à la vérité, mais peu correct. Il trouve dans ces homélies une éloquence grave et lumineuse, pleine d'onction et de majesté. Du Pin dit que le style en est simple, sans élévation et sans ornements, mais clair et familier, sans jeux de mots et sans figures forcées. Ce sont, dit-il, des entretiens moraux, remplis d'instructions très-édifiantes et de maximes très-profitables. Cependant Théophile Raynaud remarque qu'il s'y rencontre quelques passages favorables en quelque sorte aux semipélagiens qui faisaient alors beaucoup de bruit dans les Gaules. Mais on ne peut le regarder comme hérétique, non plus que quelques évêques gaulois de son temps, puisqu'il était mort longtemps avant le second concile d'Orange qui condamna cette hérésie. Trois de ces homélies sont remarquables pour les traits historiques qu'elles contiennent. Elles ont été prononcées à la fête d'un martyr que l'on célébrait tous les ans avec solennité dans l'église de Cémèle. Ce saint n'y est pas nommé, mais seulement qualifié de citoyen, patron et protecteur de la ville. La première de ces vingt homélies a été longtemps attribuée à saint Augustin, sous le titre de *Sermon du bien de la discipline;* mais aussi depuis longtemps le style a fait juger qu'elle n'était pas de ce Père. Melchior Goldast l'ayant trouvé dans un très-ancien manuscrit sous le nom de saint Valérien, évêque de Cémèle, l'a restituée à son véritable auteur. Elles furent imprimées à Lyon en 1633, par les soins du P. Raynaud, avec une *Apologie* en faveur de la sainteté de Valérien et la pureté de sa doctrine, et ensuite dans la *Bibliothèque des Pères* de Lyon, avec la préface du P. Sirmond. Baluze, et les Bollandistes après lui, ont publié les *Actes de saint Pons*, qui souffrit le martyre dans les Gaules vers l'an 258, sous le nom de Valère. On pourrait croire que leur auteur serait le même que saint Valérien, évêque de Cémèle; mais tous les bibliographes sont d'accord pour rejeter cette opinion. Nous avons cru devoir consigner ici ce fait, ne sachant où le rattacher.

VAUTIER, au IXe siècle, était oncle d'un autre Vautier qui fut archevêque de Sens, et descendait d'une ancienne noblesse. Il succéda à Agius dans le siége d'Orléans; mais on ne sait pas précisément en quelle année. Vautier assista aux conciles qui se tinrent à Douzi, en 871, à Châlons-sur-

Marne en 875 et à Pontion l'année suivante. Ce prélat eut aussi beaucoup de part aux bonnes grâces et à l'estime des princes régnants, et Charles le Chauve le nomma pour aider de ses conseils dans le gouvernement de l'Etat, son fils Louis le Bègue, pendant que de son côté il ferait le voyage d'Italie. En 881, le roi Carloman accorda à sa prière la restitution de plusieurs terres qui appartenaient à son église. Vautier vécut au moins jusqu'en 891, puisqu'il assista cette même année au concile tenu à Meun-sur-Loire, dans son diocèse, dont il nous reste un privilége en faveur du monastère de Saint-Pierre le Vif à Sens. Ardevald parle de Vautier avec éloge et nous apprend qu'il releva les murs de sa ville épiscopale détruits par les Normands.

Capitulaire. — Il nous reste de cet évêque un Capitulaire divisé en vingt-quatre articles de discipline. Vautier publia ces statuts dans un synode qu'il tint le 25 mai, la seconde année de son ordination. Ils tendent en particulier à opposer quelques barrières à l'ignorance qui se répandait dans le clergé. Il veut en conséquence que les archidiacres dans leurs visites examinent si les prêtres chargés du soin des âmes instruisent les peuples des points principaux de notre religion, et s'ils possèdent eux-mêmes les connaissances nécessaires pour instruire les autres. Il veut que chaque prêtre ait près de lui un jeune clerc qu'il élèvera dans la piété, et que, s'il est possible, il ouvre une école dans sa paroisse, et veille sur les mœurs comme sur l'instruction de ceux qu'on y élèvera. On a vu que Théodulfe avait eu soin de faire établir de semblables écoles, qui apparemment étaient tombées, lorsque Vautier entra en possession de son siége. Les statuts de celui-ci font ensuite l'énumération des livres ecclésiastiques que les prêtres doivent avoir pour leur usage : le missel, le psautier, le livre des Evangiles, celui des homélies, le lectionnaire, le martyrologe, l'antiphonaire, le pénitentiel. Il les oblige à apprendre par cœur tout ce qui concerne l'administration des sacrements, et les autres fonctions de leur ministère. Il leur est encore ordonné de prendre une connaissance suffisante de la supputation des temps et d'en instruire leurs élèves. Ces statuts sont insérés dans la Collection générale des conciles.

VAUTIER embrassa d'abord la profession monastique à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, d'où il fut tiré pour avoir soin de la chapelle que Gerald I,[er] évêque de Cambrai avait élevée dans un cimetière de sa ville épiscopale. Cette chapelle fut ensuite érigée en monastère par Lutbert, successeur de Gérald I, sous le titre du Saint-Sépulcre et Vautier en fut établi le premier abbé. Ceci arriva sur la fin de l'année 1064. Il assista avec plusieurs autres abbés à la translation du corps de sainte Bertille, et mourut le 7 mai 1095, selon Couvenier; mais dom Mabillon prétend qu'il était mort le 11 mars 1091.

Ses écrits. — Le même Couvenier attribue à Vautier la *Vie de saint Vindicien*, évêque d'Arras et de Cambrai, qui ne faisaient alors qu'une même Eglise. Ce fait ne peut être raisonnablement contesté, puisque cette Vie porte le nom d'un Vautier, décoré du titre d'abbé, dans un ancien manuscrit de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras. Claude d'Oresmieux l'ayant découverte avec d'autres Vies de saints, dont il avait commencé un catalogue pour son usage particulier, nous a conservé l'inscription de l'épître dédicatoire et les premiers mots du corps de l'ouvrage : *In hac celebritate solemnitatis hodiernæ.* L'inscription de l'épître dédicatoire est conçue en ces termes : *Joanni dilectissimo consacerdoti, quin etiam cunctis fratribus una secum ad superna tendentibus, Walterus etsi indignus, gratuito tamen divinitatis munere abbatis insignitus nomine.*

Ce Jean, prêtre et abbé, à qui Vautier avait dédié son ouvrage, n'est autre que Jean, premier abbé du Mont-Saint-Eloi au diocèse d'Arras, qui gouverna ce monastère pendant quarante ans, à commencer de l'an 1068. On voit ici, que la *Vie de saint Vindicien* est postérieure à cette date. Elle l'est aussi à la *Chronique de Cambrai*, puisque notre abbé y a beaucoup puisé pour la composer. Presque tout ce qu'il rapporte d'historique en a été tiré. Du reste Vautier n'a fait qu'amplifier et embellir ces faits par les ornements du discours; de sorte que son écrit est plutôt un panégyrique fait pour la fête du saint, comme le montrent les premières paroles de la pièce, qu'une histoire ou une Vie en forme. Et l'on ne peut pas soupçonner l'auteur de la *Chronique de Cambrai*, d'avoir pris de Vautier ce qu'il dit sur Vindicien; puisqu'il assure qu'avec toutes ses recherches il n'avait pu découvrir aucun écrit sur son histoire, et que c'est la raison pourquoi il en rapporte si peu de choses. Il y a plus encore : Vautier, sur la fin de son ouvrage, avoue lui-même avoir profité de la *Chronique* pour sa composition.

VAZON ou WATHON fut par sa piété un modèle de vertu, et par sa doctrine, un oracle de l'Eglise de son temps. On ignore le lieu de sa naissance, mais on présume qu'il était du diocèse de Liége. Dès son enfance il fut envoyé à l'abbaye de Laubes et confié à la direction du savant Hériger, qui lui fit faire de grands progrès dans la science et la vertu. Notger, évêque de Liége, instruit de son mérite, le prit pour son chapelain, et lui confia bientôt après la direction de l'école épiscopale. On comprend sans peine qu'elle ne put manquer de devenir florissante sous un aussi habile modérateur. Il y enseignait depuis plusieurs années, lorsque Baldric ou Baudri, successeur de Notger, le fit doyen de son église. Le zèle que fit paraître Vazon pour le maintien du bon ordre lui attira des ennemis qui mirent sa vertu à l'épreuve. Il crut devoir céder à leur passion haineuse, et, après s'être défait de son doyenné, il passa au service de l'empereur Conrad en

qualité de chapelain. Sa retraite ne servit qu'à mieux faire connaître son mérite. Il ne fut pas longtemps à la cour sans y gagner l'estime et les bonnes grâces de l'empereur, ainsi que de tous ceux qui l'approchaient. Les prélats, charmés de sa piété et de son savoir qui avaient attiré leur confiance, le consultaient sur leurs difficultés et le prenaient pour arbitre de leurs différends. Un juif qui passait pour le plus habile docteur de sa nation, et qui avait un grand accès à la cour, à cause de sa connaissance de la médecine, fournit à Vazon l'occasion d'une victoire signalée. Ce juif, enflé de sa science, provoquait souvent le chapelain à la dispute. Enfin il arriva que celui-ci le confondit si pleinement que le juif lui-même s'avoua vaincu. Cet avantage ne fit qu'inspirer à l'empereur une nouvelle estime pour le mérite de Wazon, jusqu'à lui offrir l'archevêché de Mayence, que sa modestie lui fit refuser. A la mort de Jean, prévôt de l'Eglise de Liége, qui avait été l'âme des persécutions dont il avait eu à se plaindre, Vazon retourna à son église, se réunit à ses frères et jouit avec eux du repos du cloître. Mais au bout de trois mois il se vit contraint, malgré sa modestie, d'accepter la double dignité d'archidiacre et de prévôt; puis plus tard, à la mort de l'évêque de Liége, il fut forcé, quoique déjà avancé en âge, d'entrer dans l'épiscopat, dont il fut une des gloires. Il y passa sept ans, donnant l'exemple de toutes les vertus pastorales, et il mourut le 8 juillet 1048.

Tout ce qui nous reste de lui se réduit à quelques lettres intéressantes à la vérité, mais dont plusieurs ne sont venues jusqu'à nous que morcelées. La principale, qui est entière, et qui pourrait passer pour un traité à raison de l'importance du sujet et de la longueur de ses développements, est adressée à Jean, prévôt de l'église de Liége, cet ennemi capital dont nous avons parlé, et qui auparavant avait été un des intimes amis de Vazon. Suivant la coutume alors établie dans cette église, l'administration du temporel appartenait au prévôt. Jean s'en acquittait depuis longtemps avec une infidélité et une indépendance si marquée, que Vazon, alors doyen comme vous l'avez vu, se crut obligé de l'en avertir. Pour tâcher de remédier au mal, en faisant connaître le sujet pour ce qu'il était, il prit le parti de lui écrire la lettre dont il s'agit. Elle est un peu vive et piquante par le style, mais remplie de grands principes soutenus par de justes raisonnements, qui peuvent être très-utiles à quiconque est chargé de l'administration des biens ecclésiastiques, sous la dépendance des supérieurs. On voit par cette lettre non seulement que son auteur était plein de zèle pour le bon ordre, mais qu'il possédait encore le talent de mieux écrire que la plupart des auteurs de son siècle. Nous sommes redevables de ce monument à Anselme et Alexandre, chanoines de Liége, qui l'ont inséré dans la continuation des *Actes* des évêques de cette église. Il y a deux éditions de ces *Actes;* l'une par Chapeauville et l'autre par dom Martène. La lettre tronquée dans la première ne se trouve entière que dans la seconde de ces deux éditions.

Les mêmes chanoines ont fait entrer dans leur ouvrage un fragment considérable d'une autre lettre de Vazon, mais qui se trouve rapportée fort différemment dans les deux éditions citées. Cette lettre était écrite à Henri Ier, roi de France, qui méditait de faire la guerre à Henri le Noir, pendant qu'il était à Rome occupé à se faire couronner empereur. Ainsi cette lettre fut écrite en 1046. Ce fragment révèle autant de force que d'éloquence. Aussi la lettre eut-elle pour effet de détourner le roi de son dessein. Vazon lui avait écrit une fois déjà sur le même sujet, mais on ne nous en a rien conservé.

On trouve dans le même recueil une troisième lettre de notre prélat en réponse à Roger II, évêque de Châlons-sur-Marne, qui l'avait consulté au sujet des nouveaux Manichéens qui, à cette époque, se répandaient en France. Roger, après avoir exposé à Vazon les erreurs de ces hérétiques, le priait de lui dire s'il était permis ou non, de les livrer au bras séculier, pour les faire punir de mort? Vazon établit la négative par des raisonnements fort sensés, et par l'autorité de l'Ecriture et des Pères, particulièrement par la parabole de l'ivraie et du bon grain, qui revient tout naturellement à ce sujet. Il montre d'ailleurs que le pouvoir qu'ont reçu les ministres de l'Eglise, est un pouvoir de vie et non de mort, pour édifier et non pour détruire. Quant aux erreurs de ces hérétiques, il observe qu'il y avait longtemps qu'elles avaient été proscrites par les Pères. Cette lettre, qui mérite d'être lue, paraît avoir été reproduite tout entière dans l'édition de dom Martène, au lieu que l'autre éditeur l'a tronquée.

On aurait formé un recueil aussi utile que considérable, si l'on avait été soigneux de réunir les autres lettres de notre savant évêque. Ses historiens nous apprennent qu'il était souvent consulté, et qu'il se faisait un devoir de répondre à tous ceux qui avaient recours à ses lumières. Ils nous ont encore conservé un fragment de sa réponse à l'empereur Henri le Noir, qui lui avait demandé conseil, sur le dessein de donner un successeur au pape Clément II, quoique Benoît IX, auparavant déposé, fût encore en vie. Mais les deux éditions où se trouve ce fragment sont bien loin de le rapporter de la même manière.

VERAN, fils de saint Eucher, évêque de Lyon et frère de saint Salone, évêque de Genève, fit ses études, comme son frère, dans le monastère de Lérins, sous la conduite de saint Honorat, ensuite de saint Hilaire, Salvien et Vincent. En effet, l'Eglise de Vence dont il fut évêque, le regarde comme moine de Lérins et disciple de saint Hilaire d'Arles. Une lettre du Pape saint Léon à Vé-

ran le qualifie chef de la province d'Embrun, dont Vence faisait partie, et le charge d'ordonner la réunion de Cémèle et de Nice dans la même province. Le même Pape commit encore à Léonce d'Arles et aux évêques Véran et Victure le jugement de quelques affaires entre Ingenuus d'Embrun, métropolitain de Vence et de Nice, et Auxence évêque d'Aix, qui avait ordonné un évêque à Nice ou à Cémèle, contre le décret du concile qui avait réuni ces deux siéges : et Véran paraît même avoir présidé le concile qui s'occupa de cette affaire. On peut juger par là et de l'estime que l'on faisait de saint Véran, tant à Rome que dans les Gaules, et du zèle qu'il avait pour le maintien de la discipline et des canons. Nous ne parlerons pas ici des écrits de saint Veran ; le lecteur peut se reporter à l'article que nous avons consacré à saint Salone, parce que ces écrits appartiennent à l'un et à l'autre.

VERAN, évêque de Cavaillon au vi^e^ siècle, assista au concile de Mâcon en 585. En 587 il leva des fonts du baptême le fils de Childebert II, et deux ans après le roi Gontran le nomma, avec deux autres évêques, pour informer de l'auteur du meurtre de saint Prétextat. Nous avons sous le nom de saint Véran un petit écrit sur la continence des clercs, ou plutôt l'avis qu'il ouvrit sur ce sujet dans plusieurs conciles. Il y déclare qu'il est indécent au même clerc de faire les fonctions de mari et de prêtre ; de passer du lit conjugal à l'autel, où il doit offrir non-seulement pour ses péchés, mais aussi pour ceux du peuple. Si le prêtre Sadoc refusa de donner à David et aux siens les pains de proposition jusqu'à ce qu'ils l'eussent assuré qu'ils avaient gardé la continence depuis trois jours, quel est le prêtre qui osera, après avoir satisfait ses passions, consacrer la chair sans tache de l'Agneau qui est offert pour le salut du monde ? Saint Veran propose aux évêques de prendre dans les monastères de leurs diocèses des moines vertueux et probes pour remplir les fonctions de clercs ; car il est, dit-il, plus utile à l'Eglise d'avoir un petit nombre de bons ministres qu'une multitude de mauvais dont la conduite déshonorerait le ministère ecclésiastique.

VERECUNDUS, évêque de Jonque dans la Bysacène, au vi^e^ siècle, fut un des plus obstinés parmi les évêques d'Afrique à défendre les trois chapitres. Il mourut en 532 à Chalcédoine, dans l'asile de sainte Euphémie, où il s'était réfugié depuis son exil. On lui attribue deux petits écrits en vers, l'un sur la résurrection et le jugement ; l'autre intitulé : *De la pénitence*, dans lequel il pleurait ses propres péchés. Loaisa dit avoir vu ce dernier ; mais il n'a pas encore été rendu public.

VERUS, que nous ne connaissons pas d'ailleurs, succéda à Eutrope sur le siége d'Orange, vers l'an 476 ou 477, et gouverna cette Eglise jusque vers la fin de ce siècle. Usuard et Adon disent qu'il écrivit la Vie de son prédecesseur. Il n'avait rien paru de cet ouvrage lorsque les Bollandistes en donnèrent un fragment tiré d'un manuscrit de Fouquet. Avant de le publier, ils le collationnèrent sur une copie du même fragment tiré du bréviaire de l'église Saint-Paul Trois-Châteaux, dans lequel il se trouve divisé en leçons à l'usage de cette Eglise.

Ces savants ne doutent pas que ce ne soit une partie de l'ouvrage de Verus. En effet ce fragment a tout le caractère des écrits de la fin du ve siècle. Il y paraît beaucoup de piété et une attention particulière à ne pas mêler la fable avec l'histoire, à ne point allier le mensonge à la vérité et à ne rien ajouter par flatterie de ce qui ne serait pas vrai, comme à ne rien omettre de ce qui méritait d'être connu. L'auteur témoigne n'avoir entrepris cette Vie que pour l'édification et l'avancement de ceux qui la liraient avec des dispositions chrétiennes. Mais il est fâcheux que ce fragment ne nous conduise que jusqu'aux premières années de l'épiscopat d'Eutrope, qu'il nous représente comme un prélat toujours occupé du travail et de la prière. Verus n'y rapporte rien qui ne s'accorde parfaitement avec l'histoire de son siècle. Ce qu'il y rapporte, par exemple, du saint abbé qu'Eutrope consulta à Marseille sur deux visions extraordinaires qu'il avait eues avant son épiscopat, peuvent fort bien s'entendre de l'abbé Cassien, qui résidait dans cette même ville. De même ce que Verus ajoute de la désolation de l'Eglise d'Orange, lors de l'élection d'Eutrope à l'épiscopat, s'accorde très-bien avec le récit de saint Sidoine, sur les ravages sanglants qu'Euric, roi des Visigoths, exerçait dans les provinces des Gaules voisines d'Orange et témoins de sa fureur. Nous pouvons encore remarquer que Verus n'a rien inséré de fort extraordinaire dans son ouvrage ; seulement il y parle de deux visions qu'eut le saint ; mais il le fait avec autant de précision que de simplicité et sans affecter cet air mystérieux que prirent les écrivains des siècles suivants.

VERUS, évêque de Rodez, nous a laissé deux *lettres* à saint Didier, évêque de Cahors ; il fut du nombre de ceux qui assistèrent au concile de Reims en 625, et souscrivirent en 649, au privilége que saint Pharon de Meaux accorda au monastère de Sainte-Croix. Dans la première, il lui accuse réception de son mandement pour se rendre au concile dont la tenue était remise à une époque plus éloignée, et en même temps, des lettres de Sulpice. Dans la seconde il le prie de lui continuer sa protection et de l'accorder à ses parents. Verus prend dans ces lettres le titre de pécheur, titre dont Didier s'était qualifié lui-même. Mais ce titre d'humilité que les évêques prenaient alors communément, et qui était depuis quelque temps en usage, n'empêchait pas qu'ils ne se donnassent les uns aux autres des titres d'honneur extraordinaires, comme de Grandeur, d'Eminence, de Félicité. Ils donnaient aux grands du siècle celui d'Excellentissimes, aux princes celui de Sérénissimes, aux rois ceux de Très-Glorieux, de

Fils de l'Eglise, de Très-Excellents. Leurs lettres sont aussi barbares par la pensée que par le style.

VICTOR, Africain de naissance, succéda au Pape Eleuthère, le 1er juin 193. Ce fut sous son pontificat que s'éleva l'hérésie des théodotiens. Théodote de Byzance, qui en était le chef, enseignait que Jésus-Christ n'était pas Dieu, mais seulement homme, et soutenait que les anciens et les apôtres mêmes avaient pensé ainsi. Théodote ne se laissa aller à ce blasphème qu'après s'être rendu coupable d'une autre faute non moins considérable; car ayant été pris avec beaucoup d'autres dans la persécution de Marc Aurèle, il fut le seul qui renonça Jésus-Christ. Pour se garantir de la confusion qu'une telle faute lui causait et des reproches de tout le monde, il prétendit que ce n'était pas un péché de renoncer à Jésus-Christ, parce que ce n'était pas renoncer à Dieu, mais seulement à un homme. Le Pape Victor, averti de sa conduite, l'excommunia et le chassa de l'Eglise. Les théodotiens ne laissèrent pas de se vanter, dans la suite, que ce Pape avait été de leur sentiment. Les montanistes essayèrent de se mettre bien dans l'esprit du Pape, et, pour cet effet ils lui envoyèrent des présents accompagnés de déclarations catholiques en apparence. Trompé par l'extérieur de leurs vertus et la sévérité de leur morale, il leur avait adressé des lettres de communion; mais Praxéas, qui dans la suite fut hérésiarque lui-même, ne l'eut pas plutôt informé du véritable état des choses, qu'il refusa leurs présents et révoqua ses lettres de paix. Il y eut de son temps un grand différend dans l'Eglise pour la célébration de la fête de Pâques. Il décida qu'on devait toujours la célébrer le dimanche après le quatorzième jour de la lune de mars. On ne regarda pas comme hérétiques ni schismatiques ceux qui observaient une pratique contraire, jusqu'à ce que la question eût été décidée par le concile de Nicée; mais la décision du Pape n'en prouve pas moins quelle était alors son autorité dans l'Eglise. Le Pape Victor, dit un des plus illustres évêques de France, voulant réunir toutes les Eglises sur le jour de la solennité de Pâques, ordonne qu'elle sera célébrée partout le dimanche après le quatorzième de la lune de mars; et nonobstant la réclamation des évêques d'Asie pour retenir l'usage contraire, qu'ils prétendaient avoir reçu de l'apôtre saint Jean, il charge Théophile, évêque de Césarée en Palestine, d'assembler un concile, et d'y publier son décret. Il menace même d'excommunier ceux qui désobéiront, et saint Irénée, qui désapprouve comme trop sévère une menace qui n'eut point en effet d'exécution, ne lui reproche pourtant pas d'avoir outrepassé les bornes de son autorité. Le Pape Victor scella de son sang la foi de Jésus-Christ, le 28 juillet 202. Nous avons de lui quelques épîtres, et saint Jérôme le compte le premier des auteurs ecclésiastiques latins.

Ses écrits. — On voyait, du temps d'Eusèbe et de saint Jérôme, quelques lettres de lui sur la question de la Pâque, d'autres petits ouvrages sur différentes matières, et quelques livres assez bons sur la religion. Nous avons encore aujourd'hui quatre lettres qui portent son nom, dont deux se trouvent parmi les fausses décrétales. La première est adressée à Didier, évêque de Vienne, nom inconnu dans le catalogue des évêques de cette Eglise, avant le pontificat de saint Grégoire le Grand. On a mis à la tête de l'autre lettre le nom de Paracode, qu'on dit aussi avoir été évêque de Vienne et successeur immédiat de saint Denis, de sorte que, sous le pontificat de Victor, et même durant le temps de la contestation de la Pâque, l'Eglise de Vienne aurait eu trois évêques, Didier, Denus et Paracode, ce qu'il n'est pas aisé de prouver. D'ailleurs, il n'est pas sûr qu'il y eût alors un évêque à Vienne, et si l'évêque de Lyon ne l'était pas en même temps de Vienne. Ces deux lettres marquent le temps de la célébration de la Pâque à compter depuis le quinzième de la lune jusqu'au vingt et unième, ce qui est encore une preuve de leur supposition, puisque, dans les contestations agitées au sujet de la Pâque, du temps de Victor, il ne fut pas question du nombre de jours pendant lesquels on pourrait célébrer cette solennité, mais uniquement du jour auquel on devait finir le jeûne et célébrer le mystère de la résurrection. D'ailleurs, si le Pape Victor eût voulu faire savoir quelque chose aux Eglises des Gaules touchant la Pâque, qui fait le sujet de ces deux lettres, il se fût plutôt adressé à saint Irénée, qui était alors comme le chef des Eglises de cette province. Enfin l'auteur de ces deux lettres paraît n'avoir pas même été informé de ce qui s'était passé sous Victor au sujet de la Pâque; car il dit que cette question avait mis la division entre les Eglises d'Orient et d'Occident: ce qui est une fausseté évidente, puisque ces Eglises furent toujours d'accord sur ce point, et que les Asiatiques étaient alors les seuls qui soutinssent qu'on devait célébrer la Pâque le quatorzième jour de la lune, en quelque jour de la semaine qu'il arrivât.

VICTOR II, appelé auparavant Gebehard, évêque d'Aichstadt, en Allemagne, succéda à Léon IX, le 13 avril 1055. Il illustra le trône pontifical par ses vertus, déposa plusieurs évêques simoniaques, envoya Hildebrand en France, en qualité de légat, et tint un concile à Rome, l'an 1057. Son zèle pour la discipline lui attira la haine de quelques mauvais ecclésiastiques. Un sous-diacre attenta à sa vie et mit du poison dans le calice; mais le Pape découvrit ce crime, les uns disent naturellement, les autres par miracle. Il mourut en Toscane, et vraisemblablement à Florence, en 1057. On a trouvé de lui une bulle remarquable, du 29 octobre 1056. Victor II y confirme tous les priviléges de l'archevêque de Hambourg et de Brême, qui était alors Adalbert. Ces priviléges consistaient principalement en ce que cet archc-

vêque était légat du Saint-Siége pour tous les pays septentrionaux. Victor II lui réservait expressément l'ordination de tous les évêques des pays du Nord, nommément de la Suède, du Danemarck, de la Norwége, de l'Islande, de Seriderinum et du Groënland. C'est la première fois que nous trouvons l'Islande et le Groënland comptés au nombre des pays chrétiens. Comme l'Islande n'est pas loin de l'Amérique, que le Groënland y communique même par terre, on s'explique tout naturellement les traces et les traditions altérées de christianisme qu'on découvrit plus tard parmi les populations. L'empereur Henri III vivait encore quand Islef, élu évêque par les Islandais, vint à sa cour et lui offrit un ours blanc. Henri recommanda au pape Victor l'évêque élu d'Islande. Le Pape l'adressa à l'archevêque Adalbert, en lui recommandant de le sacrer le jour de la Pentecôte, dans la confiance que le premier évêque d'Islande, étant sacré le jour où le Saint-Esprit descendit sur les apôtres, recevrait des grâces plus abondantes pour consolider le nouvel évêché. Adalbert sacra le nouvel évêque au jour prescrit par le Pape, et Islef, rétourné en Islande, fixa son siége à Scalocolt, et y opéra beaucoup de fruits jusqu'à sa mort, en 1080.

VICTOR III, connu auparavant sous le nom de Didier, était cardinal et abbé du Mont-Cassin, lorsqu'il fut placé, malgré sa résistance, sur la chaire de saint Pierre, le 14 mai 1086. Il protesta contre la violence qui lui était faite, se réfugia dans son monastère et y passa toute une année, avant de consentir à rien ordonner comme souverain Pontife. Mais, à l'issue d'un concile tenu à Capoue, l'année suivante, et auquel il avait assisté comme simple cardinal, il céda aux nouvelles instances qui lui furent faites, et se laissa revêtir de la pourpre le 21 mars 1087, qui se trouvait le dimanche des Rameaux. Il fut sacré solennellement le 9 mai suivant, par les évêques d'Ostie, de Tusculum, de Porto et d'Albane, en présence de plusieurs cardinaux, d'un grand nombre d'évêques et d'abbés, et avec un immense concours de peuple.

Le nouveau Pape envoya des lettres en Allemagne, pour faire part de sa promotion aux seigneurs du royaume, et confirmer la condamnation que saint Grégoire VII avait prononcée contre l'empereur Henri et ses fauteurs. Ces lettres furent lues dans une assemblée générale, tenue près de Spire, le 1er août 1087, par les seigneurs qui reconnaissaient le Pape Victor et ceux qui favorisaient Henri. Ce prince y était présent, et les seigneurs catholiques lui promirent leur secours pour le recouvrement du royaume, s'il voulait se faire absoudre de l'excommunication. Mais il persista dans son obstination ordinaire, ne voulant pas reconnaître qu'il fût excommunié, quoiqu'on le lui prouvât en face. C'est pourquoi les catholiques résolurent de ne faire aucune paix avec lui. Saint Ladislas, roi de Hongrie, envoya déclarer à cette assemblée qu'il demeurerait fidèle à saint Pierre, c'est-à-dire au Pape légitime Victor, contre l'antipape Guibert, le roi Henri et leurs fauteurs; et, s'il en était besoin, il promit d'amener au secours des catholiques une armée de vingt mille hommes.

Le court pontificat du Pape Victor III fut illustré par un fait mémorable, une expédition militaire contre les Sarrasins d'Afrique, qui avaient si souvent infesté et infestaient encore les côtes d'Italie. Par le conseil des évêques et des cardinaux, Victor III, quoique malade, assembla une armée de presque tous les peuples de l'Italie, notamment des Pisans et des Génois; et, leur donnant l'étendard de saint Pierre, avec promesse de la rémission de tous leurs péchés, il les envoya contre les infidèles. Arrivée sur les côtes d'Afrique, l'armée chrétienne emporta d'assaut et ruina deux villes très-fortes, défit une armée de cent mille Sarrasins, et força le roi de Tunis à rendre tous les captifs chrétiens, ensuite à se rendre lui-même tributaire du Saint-Siége. La nouvelle de cette grande victoire parvint en Italie le même jour. Le butin fut immense et servit à orner les églises des vainqueurs.

Au mois d'août de la même année 1087, le Pape Victor tint un concile à Bénévent, avec les évêques d'Apulie et de Calabre. Il y parla en ces termes : « Votre charité sait, nos très-chers frères et évêques, et l'univers tout entier n'ignore pas combien le saint et apostolique Siége de Rome, où nous sommes assis par l'autorité de Dieu, a souffert d'adversités; combien de banquiers de l'hérésie simoniaque l'ont frappé à coups de marteaux, à tel point que la colonne du Dieu vivant semblait branler, et le filet du souverain pêcheur se rompre et s'abîmer au milieu des flots irrités; car l'hérésiarque Guibert, qui, du vivant de mon prédécesseur, le Pape Grégoire, de sainte mémoire, a envahi l'Église romaine; Guibert, le précurseur de l'Antechrist et le porte-étendard de Satan, ne cesse de disperser, de tuer, de déchirer les ouailles du Christ. Combien cet instigateur de tant de maux a fait souffrir d'injures, de persécutions et de désastres au Pape Grégoire, qui pourra les nombrer? Il s'est fait l'âme d'une conjuration et a excité contre lui les conspirateurs; il l'a expulsé de la ville; il l'a privé du sacerdoce, autant qu'il était en son pouvoir, lui simoniaque et parjure; il a soulevé contre lui l'empire romain, les nations et les royaumes, et ce qui n'a jamais été ouï, lui, excommunié où condamné, il a osé excommunier le saint Pontife; il ne cesse de profaner la ville de Rome par des sacriléges, des meurtres, des parjures des conspirations, des forfaits et des crimes de toute espèce. Poussé par la perfidie de Simon le Magicien, convoquant pour cet attentat exécrable, tous les complices de sa perversité, avec l'armée de l'empereur il a envahi le siége apostolique contre les préceptes de l'Evangile, contre les décrets des prophètes et des apôtres, contre les droits des canons et des pontifes romains; sans aucun juge-

ment préalable des évêques cardinaux, sans aucun suffrage approbatif du clergé romain, sans aucun consentement requis du peuple fidèle, il est devenu dans la sainte Eglise romaine le chef de toute iniquité et de toute perdition. De plus, depuis que Dieu eut appelé ledit Pontife Grégoire au repos éternel, après tant de travaux et de combats, et que les évêques, les cardinaux et les prélats des provinces, d'un concert unanime, d'accord avec le clergé et le peuple de Rome, eurent préposé ma petitesse au siége apostolique, malgré notre absolue opposition et résistance, lui, sans craindre le jugement du maître suprême, ne cesse jusqu'à présent de persécuter le Christ et ses brebis, pour lesquelles il a répandu son sang. C'est pourquoi, par l'autorité de Dieu et des bienheureux apôtres Pierre et Paul, ainsi que de tous les saints, nous le privons de tous offices et honneurs sacerdotaux, et l'excluant de l'entrée de l'église, nous l'enchaînons par le lien maudit de l'anathème. »

Le Pape Victor ajouta : « Vous savez aussi la persécution qui m'a été faite par Hugues, archevêque de Lyon, et Richard, abbé de Marseille, qui sont devenus schismatiques, quand ils ont vu qu'ils ne pouvaient réussir dans le désir secret qu'ils avaient de monter sur le Saint-Siége. Richard avait contribué à notre élection à Rome, avec les évêques et les cardinaux. Hugues etait venu peu de temps après nous baiser les pieds, et nous reconnaissant pour Pape malgré nous, il avait demandé et obtenu la légation des Gaules. Tant qu'ils ont vu que nous résistions à l'élection qu'ils avaient approuvée, ils nous ont pressé de l'accepter; mais, quand ils ont vu que nous nous étions laissé fléchir, ils n'ont pu se retenir plus longtemps sans faire éclater leur ambition; et, voyant que nos frères s'opposaient constamment à ce scandale, ils se sont séparés de leur communion et de la nôtre. C'est pourquoi nous vous ordonnons de vous abstenir de la leur, et de n'avoir aucune communication avec eux, parce qu'ils se sont privés d'eux-mêmes de la communion de l'Eglise romaine. Car, comme l'écrit saint Ambroise, celui qui se sépare de l'Eglise romaine, doit être tenu pour hérétique. » Voilà ce que dit à ce sujet le Pape Victor. Jusque-là Hugues de Lyon, auparavant de Die, et Richard de Marseille, avaient dignement rempli les fonctions de légats apostoliques. Mais la longue vacance du Saint-Siége, les longs refus de Didier de l'accepter, furent pour eux une tentation qui les porta à des démarches blâmables. Hugues de Lyon rentra bientôt dans les bonnes grâces du Saint-Siége.

Un troisième point que le Pape Victor décréta au concile de Bénévent, est le suivant: « Nous ordonnons aussi que, si désormais quelqu'un reçoit un évêché ou un abbaye de la main d'une personne laïque, il ne soit point compté entre les évêques ou les abbés, et n'ait aucune audience en cette qualité. Nous le privons de la grâce de saint Pierre et de l'entrée de l'église, jusqu'à ce qu'il quitte la place qu'il a usurpée. Nous ordonnons la même chose touchant les dignités inférieures de l'Eglise. De même, si quelque empereur, roi, duc, marquis, comte ou autre personne séculière, présume donner l'investiture des évêchés et des autres dignités ecclésiastiques, il sera compris dans la même condamnation. Quoi donc! vous n'évitez point de tels évêques, de tels abbés, de tels clercs, quand vous entendez leur messe ou priez avec eux, vous encourez avec eux l'excommunication; car on ne peut pas les regarder comme prêtres légitimes. Ne recevez la pénitence et la communion que d'un prêtre catholique; s'il ne s'en trouve point, il vaut mieux demeurer sans communion, et la recevoir de Notre-Seigneur invisiblement.» Ces décrets ayant été confirmés par l'autorité de tous les évêques qui assistaient au concile, on en fit des copies que l'on répandit en Orient et en Occident.

Pendant ce concile, qui dura trois jours, le Pape Victor tomba grièvement malade, et, le concile fini, il retourna au Mont-Cassin, où il établit pour abbé Odérise, diacre de l'Eglise romaine et prévôt du monastère; car le Pape avait jusqu'alors gardé l'abbaye. Ensuite, ayant appelé les évêques et les cardinaux, il leur recommanda d'élire pour Pape Othon, évêque d'Ostie, suivant l'intention de saint Grégoire VII. Et comme Othon était présent, Victor le prit par la main, et le présentant aux autres évêques, il dit : « Recevez-le et ordonnez-le pour l'Eglise romaine; je vous donne en tout mon pouvoir jusqu'à ce que vous le puissiez faire. » Le Pape mourant fit bâtir son tombeau dans le chapitre, et mourut trois jours après, savoir le 16 septembre 1087, après avoir été vingt-neuf ans abbé du Mont-Cassin, et Pape, quatre mois et sept jours, à compter de la cérémonie de son sacre. Outre les bâtiments et la magnifique église que Didier fit élever au Mont-Cassin, il y fit encore transcrire beaucoup de livres, et en composa quelques-uns lui-même. On a de lui des *Dialogues sur les miracles de saint Bernard* et de quelques autres religieux du Mont-Cassin que l'Eglise a canonisés. Le Pape Victor lui-même est compté par plusieurs auteurs au nombre des bienheureux.

VICTOR (Claude-Marius), appelé quelquefois Victorin par Gennade, était né dans la Provence, et peut-être à Marseille même. Il est du moins certain qu'il enseigna la rhétorique dans cette ville. Pendant son séjour dans ce lieu il lia une étroite amitié avec Salomon, abbé du monastère de Marseille. Victor au milieu du monde mena une vie exemplaire, et passa ses derniers jours dans la solitude, occupé de la méditation des saintes Ecritures et de la composition de ses poésies. Il mourut entre l'an 425 et 450.

Ses écrits.—Victor nous a laissé un *Commentaire sur la Genèse*, divisé en trois livres; le premier commence à la création, et le troisième se termine à la mort d'Abraham. C'est un poëme en vers hexamètres, précédé

d'une préface dans laquelle Victor s'adresse au Seigneur, fait sa confession de foi, et reconnaît qu'il est un seul Dieu en trois personnes, et éternel. Il y parle de la chute des anges, de celle de l'homme et de la rédemption du genre humain par le sang du Fils unique de Dieu. Ses commentaires, il les adresse à son fils Ethérius, le seul de ses enfants dont l'histoire fasse mention. Gennade n'estimait cet ouvrage que pour les sentiments de piété que l'auteur y fait paraître, mais il n'en trouvait pas les pensées solides, et disait que Victor, tout occupé de la littérature profane, n'avait pas pénétré dans la profondeur des divines Ecritures. On ne peut néanmoins lui refuser d'avoir mis dans un beau jour l'histoire de la création du monde, et de tout ce qui s'est passé jusqu'à la mort d'Abraham. Il l'a fait même avec quelque sorte de noblesse et d'élévation, quoique son style soit un peu rude, et ses vers peu coulants. On a mis à la fin de ce poëme une lettre de Victor aussi en vers héxamètres, adressée à l'abbé Salomon. C'est un gémissement et une censure continuels des mœurs déréglées de sa patrie. Il se plaint de ce que ni les incursions des Alains, des Vandales, des Sarmates, qui avaient porté la désolation dans les villes et dans les campagnes, ni la famine, ni les autres calamités publiques n'ont servi de rien pour corriger les pécheurs, et les rappeler à eux-mêmes. Rien, dit-il, n'est saint pour nous que le gain, et tout ce qui est utile nous paraît honnête. Nous couvrons les vices des noms de vertus et l'avarice ne craint pas de se parer du nom d'épargne. Il déclame particulièrement contre les passions des femmes, leur luxe, leur affectation à se parer de ce qu'il y a de plus brillant, contre l'usage du fard, du vermillon, et de diverses autres couleurs qui, bien loin de les rendre plus agréables, ne servaient qu'à les déshonorer. Il leur dit que la beauté de l'esprit et la probité des mœurs sont les véritables liens du mariage, et que si l'on n'y recherche que la beauté du corps, comme elle passe avec le temps, l'amour passera aussi, mais que la vertu seule ne vieillit pas. Après avoir fait sentir aux femmes leur culpabilité dans la recherche de ces vains ornements, il ajoute que les hommes ne sont pas plus innocents de les souffrir dans ces désordres, au lieu de les en retirer. Il se console cependant dans sa juste douleur, parce que, malgré la corruption presque générale, on trouvait encore, soit parmi le clergé, soit parmi les moines, soit même parmi quelques laïques des deux sexes, quelques personnes qui pratiquaient la vertu et menaient une vie exemplaire. Il termine sa lettre en disant que la fin du jour l'obligeait à se rendre à l'assemblée des saints pour la prière du soir. La première édition des poésies de Victor est celle de Lyon de 1536. On en fit une seconde à Paris en 1545, et une troisième en 1560.

VICTOR, évêque de Cartène dans la Mauritanie césarienne montra un zèle ardent pour la défense de la foi contre les ariens dans la persécution des Vandales en Afrique. Gennade lui attribue un grand ouvrage contre ces hérétiques, qu'il fit présenter au roi Genséric comme le marque le prologue de ce livre. C'est à tort qu'on a confondu cet ouvrage avec la profession de foi rapportée par Victor de Vite, dans son troisième livre de l'*Histoire de la persécution des Vandales*. Cette profession de foi fut présentée non pas à Genséric, mais à Hunéric, pendant le temps de la conférence de Carthage en 484. Au rapport de Gennade Victor établissait dans un livre intitulé : *De la pénitence*, de quelle manière doivent se comporter ceux qui étaient en pénitence publique. On a cru longtemps que ce traité était le même que celui que nous avons sous ce titre dans les ouvrages attribués à saint Ambroise, mais on a découvert depuis qu'il était de Victor de Tunones, nom qu'il porte dans un manuscrit de Reims. Gennade attribue encore à Victor de Cartène un livre de consolation à un nommé Basile, sur la mort de ses enfants. Nous avons, il est vrai, un discours intitulé : *De la consolation*, mais il est du nombre de ceux qu'on a supposés à saint Basile, et encore il n'y est pas question de consoler un père de la perte de ses enfants, mais ce discours est adressé en général à tous les malheureux. Il ne nous reste rien de ces ouvrages.

VICTOR, évêque de Capoue, que nous ne connaissons pas d'ailleurs, composa un *Cycle pascal* pour rectifier une prétendue erreur de Victorius qui avait fixé la pâque de l'an 455 au 17 avril, tandis que d'après lui, on devait la célébrer le 25 du même mois. Le Vénérable Bède nous a conservé quelques fragments de ce *Cycle*. Cet écrivain, ayant trouvé par hasard une harmonie des Évangiles, douta longtemps si elle appartenait à Tatien ou à Ammonius ; mais sur de faibles raisons il se déclara pour ce dernier. Comme il trouvait quelque difficulté dans cette harmonie il y ajouta certaines marques pour distinguer ce qui appartient à chaque Evangile. C'est ce qu'il dit lui-même dans la préface de cet ouvrage imprimé dans le volume IIe de la *Bibliothèque des Pères*, à Lyon en 1677. On lui attribue quelques passages de l'*Epître de saint Polycarpe*, qui se trouvent dans une *Chaîne sur les quatre Evangiles* que Feuardent avait manuscrite. Ils furent imprimés ensuite à la fin du livre IIIe de saint Irénée *Contre les hérésies ;* dans l'édition de Paris en 1575.

VICTOR, de Vite ou d'Utique, était évêque de Vite, dans la Byzacène, en Afrique. Le roi Hunéric, prince arien, alluma une persécution contre les catholiques, pendant laquelle Victor eut beaucoup à souffrir. Le saint évêque écrivit, vers l'an 487, les détails de cette persécution dans son *Histoire de la persécution des Vandales :*

Genséric, roi des Vandales, étant mort après avoir exercé les catholiques par une persécution longue et cruelle, Hunéric, son

fils, lui succéda. A la prière de l'empereur Zénon et de Placidie, dont Hunéric avait épousé la sœur, il permit d'ordonner un évêque à Carthage, qui en était privée depuis vingt-quatre ans. Eugène fut élu et sacré avec une joie incroyable du peuple. Il s'attira bientôt l'amour et la vénération de tout le monde par son rare mérite et par son éminente sainteté. Mais cette apparence de paix ne fut pas de longue durée. Hunéric, naturellement cruel, commença la persécution en faisant souffrir aux catholiques divers supplices qui n'étaient encore que le prélude de la persécution générale qui devait suivre. Il ordonna d'abord que personne n'exerçât aucune fonction politique sans être arien, et un grand nombre de catholiques abandonnèrent volontiers leurs charges pour conserver leur foi Le roi les fit ensuite chasser de leurs maisons, les dépouilla de leurs biens, et les relégua en Sicile et en Sardaigne. Quelque temps après, il en envoya en exil environ cinq mille, tant évêques que prêtres, diacres, lecteurs, acolytes, jusqu'aux enfants employés au service de l'Eglise; il les fit mettre entre les mains des Maures, pour les mener dans les plus horribles déserts et pour les y faire mourir de faim. Mais, avant que d'y arriver, ils souffrirent tout ce qu'on peut imaginer de mauvais traitements pires que la mort même, jusque-là qu'on poussait à grands coups de dards ceux qui n'en pouvaient plus, pour les obliger à marcher; et pour ceux qui tombaient par terre de lassitude et de faiblesse, les ayant liés par les pieds, on les traînait comme des animaux au travers des pierres et des épines, jusqu'à ce que, leur corps étant tout en pièces, ils rendissent l'âme. Cependant les saints exilés chantaient des cantiques de louanges à Dieu, se glorifiant de leurs souffrances, et confessant hautement la Trinité des personnes en un seul Dieu. Les peuples accouraient sur leur passage avec des cierges allumés, et se jetant à leurs pieds, ils leur criaient d'une voix lamentable : Entre les mains de qui nous laissez-vous, glorieux défenseurs de Jésus-Christ, vous qui allez maintenant recevoir les couronnes qui vous attendent? Qui baptisera nos enfants? qui portera nos morts à la sépulture avec les prières solennelles de l'Eglise? qui nous donnera l'absolution de nos péchés, en nous réconciliant avec Dieu par la pénitence, et qui aurons-nous désormais pour offrir le divin sacrifice avec les cérémonies sacrées? Que ne nous est-il permis d'aller avec vous! Pendant que ces serviteurs de Dieu étaient en marche, nous vîmes, dit Victor, une femme fort âgée, qui d'une main portait un sac, et tenait de l'autre un enfant, auquel, pour l'encourager à marcher, elle disait : Cours, mon fils, vois tous ces saints, comme ils se pressent d'aller recevoir la couronne. Comme nous la reprîmes de ce qu'elle voulait aller avec tant d'hommes, car il paraît qu'il n'y avait aucune femme dans ce grand nombre d'exilés, elle répondit : Donnez-nous votre bénédiction, priez pour moi et pour cet enfant, mon petit-fils : toute pécheresse que je suis, j'ai eu pour père le défunt évêque de Turite; j'ai emmené cet enfant, dans la crainte que le démon le trouvant seul, ne le fasse sortir du chemin de la vérité pour le précipiter dans la mort éternelle Nous admirâmes, ajoute Victor, la foi et la constance de cette généreuse femme; et les yeux baignés de larmes, nous ne pûmes dire autre chose, sinon : la volonté de Dieu soit faite. Tous les confesseurs ne purent pas arriver au lieu de leur bannissement. Il en mourut un grand nombre par suite des fatigues et des mauvais traitements qu'on leur faisait souffrir en chemin. Ceux qui eurent assez de force pour arriver au désert, y furent nourris avec de l'orge comme des chevaux, et on le leur donnait sans l'avoir fait moudre. Ce lieu était rempli de serpents et d'autres bêtes venimeuses; mais, par l'assistance de Jésus-Christ, elles ne firent mourir aucun des confesseurs.

Hunéric, après avoir bien concerté l'affaire avec les évêques ariens, jugea qu'avant de continuer cette cruelle persécution, il fallait engager les évêques catholiques dans une conférence où ils fussent tenus de prouver par l'Ecriture la consubstantialité du Verbe : et comme il serait aisé de dire ou de faire courir le bruit qu'ils ne l'auraient pu faire, dans l'état de faiblesse où les souffrances les avaient réduits, on aurait lieu, après cela, s'ils persistaient dans leur croyance, de les traiter comme des hérétiques obstinés. La chose ainsi concertée, Hunéric fit porter par l'ambassadeur Zénon à l'évêque Eugène un édit daté du 20 mai, l'an VIIe de son règne, qu'il envoya par toute l'Afrique, et par lequel il lui ordonnait, et à tous les évêques catholiques, de se rendre à Carthage le premier février de l'année d'après, pour rendre raison de leur foi dans une conférence publique, mais avec la précaution d'exclure de l'assemblée ceux qu'on lui dit être les plus savants des évêques catholiques, qu'il fit condamner, les uns à l'exil, les autres à la mort. Il fit même brûler vif Lætus, l'un des plus distingués par sa doctrine et par l'énergie de son caractère, afin de donner par là tant de terreur à ceux qui seraient de la conférence, qu'ils n'eussent pas l'esprit assez libre pour bien défendre leur cause. Saint Eugène ne savait pas s'il devait exposer ainsi la vérité aux blasphèmes des hérétiques, et il craignait de compromettre la cause commune de l'Eglise. Les autres évêques, aussi bien que saint Eugène, furent pénétrés de douleur de n'avoir pu faire échouer ce projet de conférence. Mais Dieu les consola par un miracle éclatant. Un aveugle connu de toute la ville de Carthage s'adressa avec foi à saint Eugène. Le saint évêque fit le signe de la croix sur ses yeux, et l'aveugle recouvra aussitôt la vue. Le roi voulut lui-même examiner le miracle, et se convaincre de la vérité du fait. Les ariens furent confondus sans être convertis. Ils

persuadèrent à Hunéric que le miracle ne pouvait être attribué qu'au démon.

La conférence commença. Ce ne fut de la part des ariens qu'un brigandage. Eusèbe essaya vainement de présenter une exposition de la foi catholique sur la consubstantialité du Verbe et du Saint-Esprit, rédigée dans les propres termes de l'Ecriture et des saints Pères. La lecture en était interrompue à tous moments par les clameurs emportées du parti, qui finit bientôt pas rompre l'assemblée, accusant les catholiques de soutenir une doctrine que le concile de Rimini avait condamnée. La sentence était préparée à l'avance. Hunéric commanda qu'il fût donné à chacun des évêques catholiques un certain nombre de coups de bâton, et ils furent renvoyés en exil au nombre de quatre cent soixante-six. Leurs églises furent enlevées et données aux ariens.

Après que l'on eut frappé de la sorte les pasteurs, tout le troupeau fut non-seulement dispersé, mais horriblement déchiré par toutes sortes de tourments qu'on fit souffrir à ceux qui persistèrent généreusement dans la confession de la divinité du Fils de Dieu. Hunéric envoya par toute l'Afrique des bourreaux qui pratiquèrent impitoyablement contre les catholiques les barbares leçons de cruauté que ce tyran leur avait faites. Tout ce que la fureur des anciennes persécutions inventa jamais de supplices contre les Chrétiens, les chevalets, les fouets armés de pointes, les ongles de fer, les feux, les lames ardentes, les bêtes féroces, et tous les instruments de la cruauté des premiers persécuteurs du nom chrétien, furent employés par ce barbare contre les catholiques de toutes sortes de conditions, de tout âge et de tout sexe, sans épargner les dames de la première qualité, qu'il fit inhumainement déchirer. Les saints évêques Vindémialis et Longinus expirèrent dans les tortures; Eugène, relégué dans un affreux désert, eut à subir un long et pénible martyre. Grand nombre de personnes de l'un et de l'autre sexe, craignant la violence de la persécution, se condamnèrent à l'exil, et se retirèrent dans des solitudes affreuses, où elles moururent de faim et de froid. Il y eut par toute l'Afrique une infinité de martyrs qui souffrirent avec une constance égale à celle des premiers héros du christianisme; et Dieu, de son côté, les voulut honorer par des miracles tout semblables à ceux qu'il fit en faveur de nos premiers martyrs. Plusieurs de ceux à qui on avait fait couper la langue jusqu'à la racine, non-seulement n'en moururent pas, mais ils parlèrent aussi bien qu'auparavant, confirmant par leurs voix miraculeuses la divinité de Jésus-Christ. Ce miracle éclatant a été attesté par tant et de si sûrs témoins, qu'il faut douter de tout, si on refuse d'y ajouter foi. Qu'on prenne la peine de se rendre à Constantinople, dit Victor de Vite, témoin oculaire de tous ces faits, et l'on y verra le diacre Réparat, l'un des confesseurs, qui parle admirablement, quoique sans langue, et qui est pour cela révéré de toute la cour de Zénon, et principalement de l'impératrice Ariadne, qui lui rend des respects qui vont jusqu'à une espèce de vénération religieuse. Le pape saint Grégoire le Grand l'affirme, pour l'avoir vu lui-même et examiné avec toute l'exactitude imaginable. L'historien Procope, qui servait alors dans l'armée impériale, déclare la même chose, comme s'en étant assuré par ses propres yeux. Un autre contemporain, Enée de Gaze, philosophe platonicien, écrit dans son *Traité de l'immortalité de l'âme* que, sur le bruit d'un fait aussi extraordinaire, il avait eu la curiosité de s'en éclaircir lui-même, et qu'il était resté également confondu et convaincu de la vérité de ce miracle. Je les ai vus moi-même, dit ce philosophe, et je les ai entendus parler, et j'ai admiré que leur voix pût si bien être articulée. Je cherchais l'instrument de la parole, et ne croyant pas à mes oreilles, j'ai voulu en juger par mes propres yeux, et leur ayant fait ouvrir la bouche, j'ai vu la langue arrachée jusqu'à la racine, et me suis étonné, non de ce qu'ils parlaient, mais de ce qu'ils vivaient encore.

Mais enfin cette persécution était trop violente pour durer longtemps. Dieu témoigna l'horreur qu'il en avait en punissant d'une manière terrible les Vandales par la famine et par la peste qui les ravagea, en attendant le fléau de la guerre, qui les attendait pour les exterminer; et cependant il abrégea les jours d'Hunéric, qui mourut cette même année d'un horrible genre de mort, étant rongé tout vif des vers qui sortaient de toutes les parties de son corps, se déchirant lui-même de ses propres dents, pour être son bourreau après avoir été celui d'une infinité de martyrs, afin qu'il mourût de la mort de l'impie Arius, après avoir fait mourir tant de saints pour faire vivre l'arianisme.

Beatus Rhenanus donna la première édition de cet ouvrage à Bâle, en 1535, le P. Chifflet à Dijon, en 1665, et dom Ruinart à Paris, en 1694. Elle est écrite d'un style simple mais correct, et attache singulièrement le lecteur. Arnauld d'Andilly l'a traduite en français. On y trouve des preuves précieuses de la doctrine catholique sur la confession et autres articles attaqués par des sectaires modernes, ainsi que beaucoup de faits édifiants et curieux.

VICTOR, de Tunones, évêque de cette ville, en Afrique, fut l'un des principaux défenseurs des trois chapitres. La chaleur avec laquelle il les défendit le fit exiler, en 555. Il fut ensuite enfermé dans un monastère de Constantinople où il mourut en 566. Saint Isidore de Séville lui attribue une *Chronique* depuis la création du monde jusqu'à la première année du règne de Justin le Jeune, en 566; mais il ne nous en reste qu'une partie, qui contient ce qui se passa dans les ve et vi^e^ siècles. Victor s'applique particulièrement à rapporter l'histoire de l'hérésie eutychienne et l'affaire des trois chapitres : mais il rend compte en même

temps des événements considérables arrivés dans l'Etat et dans l'Eglise. Dans son récit de la persécution qu'Hunéric, roi des Vandales, excita en Afrique, il dit que ce tyran fit couper la langue à une multitude de confesseurs qui ne laissèrent pas de conserver la parole pendant tout le temps qu'ils vécurent, merveille que pouvaient attester les habitants de Constantinople; car plusieurs de ces confesseurs s'étaient retirés dans cette ville après avoir enduré ce supplice. Il rapporte ensuite qu'un évêque arien, assez osé pour changer la forme du baptême, et la remplacer par celle-ci : « Barbas te baptise au nom du Père, par le Fils et dans le Saint-Esprit, » l'eau qui devait servir au baptême s'écoula, et que le catéchumène à cette vue courut à l'Eglise catholique pour y recevoir le sacrement de la régénération. « A Alexandrie et dans toute l'Egypte, dit-il, Dieu autorisa par un miracle les décrets du concile de Chalcédoine, et permit que ceux qui ne voulaient pas le recevoir fussent possédés de démons qui les agitaient si violemment que, privés de l'usage de la parole, ils jappaient comme des chiens. » Il donne tout entière la lettre que Vigile écrivit à Théodose d'Alexandrie, à Anthème de Constantinople et à Sévère d'Antioche, dans laquelle il leur déclarait tenir la même foi qu'eux, et de feindre, au contraire, qu'il leur était suspect. Il place la naissance du Sauveur dans la quarante-troisième année de l'empire d'Auguste. Nous avons cette *Chronique*, qui manque souvent de discernement, d'exactitude et de choix dans les matières, dans les anciennes leçons de Canisius, publiées à Ingolstad en 1600, et à Anvers en 1725. Plusieurs lui attribuent un *Traité de la pénitence*, qui se trouve ordinairement avec les ouvrages de saint Ambroise.

VICTORIN, que saint Jérôme regarde comme une des colonnes de l'Eglise, était évêque de Pellan, dans la Styrie. On ne sait pas au juste en quel temps il souffrit le martyre, mais il y a apparence que ce fut dans la persécution de Dioclétien, vers l'an l'an 303. Il avait composé divers ouvrages, la plupart sur l'Ecriture : Un *Commentaire sur la Genèse*, cité dans saint Jérôme, à l'occasion de ce qui est dit dans la bénédiction qu'Isaac donna à Jacob, et d'où il paraît que l'on a tiré un assez long fragment donné par Cave, dans son *Histoire littéraire*, intitulé *De la création du monde;* un sur l'*Exode* et le *Lévitique;* un sur *Isaïe, Ezéchiel, Habacuc;* un sur l'*Ecclésiaste*, dont saint Jérôme rapporte une explication sur ces paroles du chapitre IV : *Un enfant pauvre, mais sage, vaut mieux qu'un roi vieux et insensé;* un sur le *Cantique des cantiques;* un sur l'*Evangile de saint Matthieu*, et un sur l'*Apocalypse :* mais il n'est pas certain si ces commentaires étaient entiers. Cassiodore dit assez clairement que ce saint évêque n'avait expliqué que quelques passages de l'*Ecclésiaste*, de l'*Evangile de saint Matthieu* et de l'*Apocalypse*. Nous n'avons plus de ces ouvrages qu'un commentaire sur quelques passages de l'*Apocalypse* que l'on trouve sous le nom de ce saint dans le tome Ier de la *Bibliothèque des Pères*, de l'édition de Paris. Ce livre fait regretter ceux qui ne nous sont pas parvenus. Quoique écrit d'un style simple, il est intéressant et plein d'érudition.

VICTORIN, que saint Jérôme appelle aussi Gaius, Marius, était Africain de naissance et noble d'origine, puisqu'on lui donnait le titre de clarissime, comme aux sénateurs et aux autres personnages de haute distinction. Il professa, vers le milieu du IVe siècle, la rhétorique à Rome pendant plusieurs années, et avec tant de réputation et de succès qu'on lui éleva une statue sur la place de Trajan. Parmi ses disciples se trouva un grand nombre des plus illustres sénateurs; on dit même que saint Jérôme suivit ses cours; mais ce Père insinue le contraire dans sa *Chronique;* car lorsqu'il parle de Victorin et de Donat, il appelle ce dernier son maître, sans donner au premier la même qualité. Il excellait dans toutes les belles-lettres et principalement dans la philosophie dont il avait fait une étude particulière, et cependant avec toutes ces lumières il vivait dans les ténèbres du paganisme. Saint Simplicien, depuis évêque de Milan, se trouvait à Rome dans le même temps que Victorin y enseignait, et était lié avec lui par les nœuds d'une étroite amitié. Il lui persuada de lire les divines Ecritures et les livres des Chrétiens avec une attention profonde, afin d'y trouver la vérité. La vraie lumière qu'il cherchait se découvrit à ses yeux, et fidèle à la grâce, il embrassa la religion chrétienne. Victorin, quoique baptisé, continua à enseigner la rhétorique jusqu'en 362; car alors Julien l'Apostat défendit aux Chrétiens de la professer. Il se soumit volontairement à cette loi, heureux de travailler dans la suite pour la gloire de Dieu et la défense de son Eglise; car on ne peut douter que, dans le peu d'années qu'il vécut encore, il n'ait composé une partie des ouvrages que nous avons de lui.

SES ECRITS CONTRE ARIUS. — Ses écrits sont également remplis de piété et d'érudition, mais ils sont obscurs et embarrassés, principalement ceux qu'il composa contre Arius; ce qui a fait dire à saint Jérôme qu'il fallait une connaissance profonde et une grande pénétration pour les entendre. Ils sont divisés en quatre livres et écrits à la manière des dialecticiens. Victorin entreprit cet ouvrage pour réfuter un de ses amis, nommé Candide, qui avait écrit en faveur de l'hérésie arienne qu'il suivait. Mais ce ne fut pas le premier ouvrage qu'il publia contre lui. Il en composa un d'abord pour prouver que Jésus-Christ n'a pas été créé, mais engendré. Candide n'y répondit que par l'envoi d'une lettre qu'Arius avait écrite à Eusèbe de Nicomédie au commencement de son schisme, et de celle du même Eusèbe à Paulin de Tyr. Ce fut pour réfuter ces deux lettres que Victorin écrivit ses

quatre livres contre Arius, que l'on a intitulés, quelquefois : *De la Trinité.*

Analyse de ces écrits. — Victorin expose dans le premier livre les sentiments d'Arius, d'Eusèbe et des catholiques sur le Verbe de Dieu, et fait voir l'accord et la différence des uns et des autres. Mais il s'applique particulièrement à appuyer la doctrine des catholiques et à montrer, par l'autorité des saintes Ecritures, que le Verbe est éternel; qu'il n'est pas créé ; qu'il est de la même substance que le Père et qu'il procède de lui. Par le Verbe toutes choses ont été faites, il est la vie et la lumière du monde. Pour prouver qu'il est substantiellement dans le Père et de la substance du Père, il allègue ces paroles de Jésus-Christ, dans saint Jean : *Mon Père est plus grand que moi* (*Joan.* XIV, 28) ; et ces autres : *Moi et mon Père nous sommes une même chose* (*Joan.* X, 30), et ce qui est dit de lui dans l'*Epître aux Philippiens* (II, 6) : *Ayant la forme de Dieu, il n'a pas cru que ce fût pour lui une usurpation d'être égal à Dieu.* Il avoue néanmoins qu'on peut dire que Jésus-Christ est Fils adoptif de Dieu, mais selon la nature humaine; car selon la divinité il est Fils de Dieu par nature : de sorte que le Père et le Fils sont consubstantiels. Il explique en quel sens il est vrai de dire que le Père est plus grand que le Fils : le Père donne tout au Fils, même l'être, de même que le Saint-Esprit les reçoit du Fils et du Père. Il n'en est pas de Jésus-Christ comme des hommes, on ne peut pas dire que les hommes sont de Dieu, mais seulement qu'ils viennent de Dieu; au lieu que Jésus-Christ est de Dieu. Il prouve la divinité de Jésus-Christ par ces passages de l'Ecriture : L'Esprit de Dieu est l'Esprit de Jésus-Christ, sa génération est ineffable, il est l'image du Père, du Dieu invisible, le Créateur de toutes choses, soit dans le ciel, soit sur la terre ; il est la vertu, la puissance du Père, la vérité. Il répond à ceux qui refusaient d'admettre le mot *consubstantiel* sous prétexte qu'il ne se trouve pas dans l'Ecriture, que l'on y lit le mot de substance, et cite à cette occasion, outre l'Oraison dominicale, un passage de l'*Epître à Tite*, que l'on récitait dans la célébration des saints mystères. Il fait voir que l'on reprochait à tort aux défenseurs de la consubstantialité, d'être patropassiens, puisque le Fils n'a pas souffert dans la substance qui lui est commune avec le Père, mais dans la chair dont il s'est revêtu. Par ce qu'il dit de Basile d'Ancyre, il donne à entendre qu'il était d'un sentiment différent de celui des purs ariens, ce qui fait voir qu'il écrivait le premier livre après le concile d'Ancyre, en 358, où Basile et les autres semi-ariens condamnèrent les anoméens.

Victorin reprend, dans le second livre, une proposition qu'il avait déjà prouvée dans le premier, qu'il y a en Dieu une substance commune au Père et au Fils. Il fait voir qu'il est parlé dans les prophètes de la substance de Dieu, ainsi que dans les *Psaumes;* saint Paul, dans son *Epître aux Hébreux*, parle de la substance de Jésus-Christ et dit qu'il est le caractère de la substance de Dieu. (*Hebr.* I, 3.) Il explique en quoi les termes de substance et d'hypostase diffèrent chez les Grecs. Pour lui, il reconnaît en Dieu trois subsistances et une seule substance. Il ajoute que, s'il est permis de dire du Fils qu'il est lumière de lumière, quoique cela ne se lise pas dans les Ecritures, il ne le sera pas moins de le dire consubstantiel. Si ce terme n'a été employé que depuis peu de temps, les trois cent quinze Pères assemblés à Nicée y ont été contraints par l'hérésie arienne, née aussi depuis peu; la formule de foi qu'ils ont dressée a été acceptée par des milliers d'évêques, et cette foi est celle des apôtres et de l'Eglise catholique, qui doit être prêchée et enseignée dans toutes les Eglises.

Le troisième livre tend à montrer que tout est substance en Dieu, qu'il n'y a pas d'accidents, que cette substance est une et simple; d'où il infère qu'il n'y a aussi qu'une volonté, parce que la volonté même est substance, et, quoiqu'il y ait trois subsistances ou trois personnes : le Père, le Fils et le Saint-Esprit, elles sont non-seulement une même chose, mais encore un seul Dieu.

Dans le quatrième, Victorin prouve l'éternité du Fils par l'éternité du Père, l'unité de substance dans tous les deux, et que Jésus-Christ, qui a pris un corps dans le sein de la Vierge et a souffert la mort pour nous, est le même qui est engendré du Père avant tous les siècles. Il répète, à la fin de ce livre, ce qu'il avait dit plusieurs fois dans les livres précédents, que les trois personnes de la Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, ont chacun leur existence particulière, mais une seule et même substance de toute éternité.

Traité contre les manichéens. — Les quatre livres de Victorin contre Arius sont suivis, dans la *Bibliothèque des Pères*, d'un traité du même auteur contre les deux principes des manichéens. Saint Jérôme n'en parle pas, mais le style, quoique moins obscur que celui des livres contre Arius, montre assez clairement qu'il appartient au même auteur. Dans le traité adressé à un nommé Justin, de la secte des manichéens, Victorin combat les deux principes de Manès, par l'incompatibilité qu'il y a d'admettre deux êtres tout puissants, infinis, éternels, indépendants l'un de l'autre et même ennemis. Il prouve aussi la réalité de la chair dans Jésus-Christ par les cicatrices des blessures que l'on a vues sur son corps, par sa mort, sa sépulture et sa résurrection. «Vous niez, dit-il à Justin, la chair en Jésus-Christ, et vous avouez qu'il est homme? Vous ne voulez pas qu'il soit né, et vous ne niez pas qu'il ait vécu? Vous dites à haute voix qu'il a été mis à mort par les Juifs, et vous ne croyez pas que celui qui a été blessé ait existé? Vous assurez qu'il est mort en même temps que les deux larrons qui ont été crucifiés avec lui, et vous ne voulez

pas reconnaître un vrai homme dans la chair quand vous reconnaissez une vraie sépulture? Comment a-t-il été possible à l'Eternel de mourir, s'il ne lui a pas été possible de se revêtir de la chair? Il a pu créer ce qui n'était pas, et il n'aura pu former dans l'univers la lumière et les ténèbres? Il s'est donné l'être à lui-même, et il ne lui aura pas été possible d'en créer deux contraires l'un à l'autre? Cessez, Justin, de prendre le parti de ces vaines et barbares opinions; et vous, qui êtes Romain, éloignez-vous de l'impiété des Perses et des Arméniens. La gloire de la vie éternelle et le royaume de la vraie lumière ne sont pas pour le démon et pour Manès; et votre chair, après que vous l'aurez macérée en vain par des peines extraordinaires, comme ennemie, n'aura pas d'autre sort que de retourner dans les ténèbres vers le démon qui, selon vous, l'a créée. Je crois donc qu'il vous est plus avantageux de reconnaître le Dieu tout-puissant pour notre créateur, afin que vous soyez véritablement le temple de Dieu, selon les paroles de l'Apôtre : *Vous êtes le temple de Dieu, et son Esprit demeure en vous.* (*I Cor.* III, 16.) Si vous n'avez pas l'honneur d'être le temple de Dieu, et si son Esprit ne demeure pas en vous, Jésus-Christ n'est pas venu pour vous sauver, mais pour vous perdre, ce qu'il n'est pas permis de dire. Car si nous ne sommes pas le temple de Dieu, et si son Esprit n'est pas en nous, qu'avons-nous de commun avec lui? Si au contraire nous sommes à lui, il faut que nous y soyons des deux parties de nous-mêmes, que notre âme et notre corps lui appartiennent. Il faut qu'il soit vrai de dire, comme tout catholique le confesse, que *Dieu est tout en tous* (*Ephes.* I, 23), qu'il est l'unique et seul principe, tout-puissant, éternel, le tout de l'univers et infini partout, à qui est dû l'honneur et la gloire. »

Hymnes et poëme. — Nous avons aussi dans la *Bibliothèque des Pères* trois hymnes sous le nom de Victorin. La première et la troisième sont en l'honneur de la sainte Trinité, dans lesquelles il nomme les trois Personnes suivant leurs différents attributs personnels. Il appelle le Saint-Esprit *le nœud du Père et du Fils.* A chaque verset de la troisième il répète ces paroles : *O bienheureuse Trinité!* et chaque verset de la seconde commence par celles-ci : *Ayez pitié, Seigneur.* L'auteur, dans ces hymnes, remercie Dieu de sa conversion, et lui demande les grâces nécessaires pour parvenir au repos éternel. Ces trois hymnes sont en forme de proses. Le poëme des *Machabées* est une description de leur martyre, en vers hexamètres, la plupart d'assez mauvais goût. Victorin dit que la mère des Machabées mourut tranquillement entre les bras de ses enfants. En cela il est contraire à saint Grégoire de Nazianze, qui assure qu'Antiochus la fit mourir par le feu.

Traités différents. — Dans le traité sur ces paroles de la *Genèse : Du soir et du matin se fit le premier jour* (*Gen.* I, 5), Victorin parcourt ce qui a été créé pendant les six jours de la création, pour en conclure que les jours ne commencent pas le soir, mais le matin. Il appuie son sentiment sur ces paroles de Salomon : *Le soleil se lève et se couche, et il retourne vers l'endroit d'où il était parti; et renaissant du même lieu, il prend son cours vers le midi et tourne vers le nord.* (*Eccle.* I, 5.) Ce traité, quoique d'un style moins embarrassé, a cependant assez d'obscurité pour qu'on le croie de Victorin. Le petit traité pour la défense du consubstantiel contient en abrégé les raisons que Victorin allègue dans ses livres contre Arius, pour autoriser l'usage de ce terme. Il est à remarquer qu'il y emploie le mot de païens pour désigner les idolâtres, ce qu'aucun auteur ecclésiastique n'avait fait avant lui.

Le traité intitulé : *De la génération du Verbe divin*, est une seconde ou troisième réplique à Candide, qui, quoique réfuté par le grand ouvrage de Victorin, persévérait à défendre l'arianisme. Il disait : « Toute substance vient de Dieu : donc Dieu n'est pas substance. S'il n'est pas substance, rien donc ne lui est consubstantiel, fût-il même né de Dieu. » Il prétendait encore que Jésus-Christ n'était pas né de Dieu, mais qu'il avait été créé, et apportait en preuve ce passage du livre des *Proverbes* et celui des *Actes des apôtres : Que toute la maison d'Israël sache certainement que Dieu a fait Seigneur et Christ ce Jésus que vous avez crucifié* (*Act.* II, 36), et cet autre de saint Jean : *Ce qui a été fait était vie en lui.* (*Joan.* I, 4.) Victorin oppose à ces passages ceux dans lesquels Jésus-Christ est appelé Fils de Dieu, engendré du Père, un avec le Père, existant dans le Père et le Père dans lui. Ce qui doit tellement s'entendre d'une vraie génération, que personne, dit-il, n'a osé dire que Jésus-Christ fût Fils par adoption. Il répond ainsi à l'argument de Candide : « Quoique toute substance vienne de Dieu, Dieu est néanmoins substance; car l'action par laquelle il a tout produit n'est pas différente de sa volonté, et sa volonté est substance. » Quant aux passages allégués, il dit qu'on n'en peut pas conclure que Jésus-Christ ait été créé, puisqu'il est engendré; mais seulement qu'après sa génération, qui est une, sainte, ineffable, il a été fait homme pour nous racheter. Ensuite il établit la divinité du Saint-Esprit, contre lequel on blasphémait, et termine son traité par cette prière : « Maintenant, Père éternel, sauvez-nous et pardonnez-nous nos péchés; car c'est un péché de parler de Dieu, de dire ce qu'il est, comment il est, et d'employer la voix d'un homme pour éclaircir ses mystères plutôt que de les vénérer. Mais puisque vous nous avez donné votre Saint-Esprit, Père saint et tout-puissant, nous avons quelque connaissance de vous, et nous tâchons de la communiquer aux autres; ou plutôt nous vous connaissons parce que nous vous ignorons, et nous vous connaissons même parfaitement parce que nous ne voulons vous connaître que par l'obscurité de la foi, et ne cesser jamais de vous louer par la

confession du Père notre Dieu, de Jésus-Christ son Fils, Notre-Seigneur, et du Saint-Esprit. »

Commentaire sur les Epîtres de saint Paul. — Victorin fit aussi des commentaires sur les *Epîtres de saint Paul aux Galates* et *aux Philippiens*. Le P. Sirmond, qui les a vus manuscrits, dit qu'ils sont d'un style plus pur et plus intelligible que ses autres ouvrages. Saint Jérôme, dans son *Prologue sur l'Epître aux Galates*, paraît ne pas les estimer beaucoup et dit que Victorin était trop occupé de l'étude des sciences profanes, pour pénétrer la profondeur des divines Ecritures. Outre ces ouvrages dont nous venons de parler, Victorin en composa plusieurs autres qui regardent les sciences profanes; mais il n'entre pas dans notre plan de nous en occuper.

JUGEMENT DE SES ÉCRITS. — Si on doit louer Victorin d'avoir pris la défense de la vérité aussitôt qu'il l'eut embrassée, on doit aussi l'excuser de certaines expressions peu exactes qu'on aurait peine à pardonner dans tout autre qui aurait été instruit plus à fond de nos dogmes. Il pensait au reste très-sainement sur les mystères : il croyait un Dieu en trois personnes, ou comme il dit, en trois subsistances distinguées les unes des autres, quoique d'une et même substance ; le Fils consubstantiel au Père et engendré de lui de toute éternité ; le Saint-Esprit consubstantiel au Père et au Fils, dont il tire son origine. C'est ce qu'il répète en plusieurs endroits de ses écrits, tant il désirait établir ces vérités contre ceux qui les combattaient. Seulement il serait à souhaiter qu'il l'eût fait avec plus de clarté. Ses quatre livres contre les ariens furent imprimés à Bâle en 1528, dans les orthodoxographes, en 1555, et dans la *Bibliothèque des Pères*. Dom Mabillon a donné dans ses *Analectes* son *Traité de la divinité du Verbe*, avec une partie de la lettre de Candide à Victorin. Le P. Sirmond donna en 1630, son *Traité contre les deux principes des manichéens*. On le trouve aussi dans la *Bibliothèque des Pères*, de Lyon, avec les trois hymnes dont nous avons parlé et le petit *Traité pour la défense du consubstantiel*.

VICTORIUS, que saint Hilaire chargea de composer un *Cycle pascal*, était né à Limoges ville d'Aquitaine. On croit que les ravages des Goths l'obligèrent de quitter les Gaules pour se retirer à Rome. Ce fut là qu'il examina les différentes opinions sur cette matière, et entreprit de concilier les Grecs avec les Latins. Il acheva son *Cycle pascal* en 457, et le dédia à saint Hilaire, alors archidiacre de l'Eglise romaine. La lettre dans laquelle il rend compte de son travail est très-bien écrite. Il fait remarquer à la fin que son intention était de faire un *Cycle pascal* qui commencerait à la création du monde ; mais que la crainte de ne pas trouver assez de loisir pour un travail aussi étendu lui avait fait abandonner ce projet pour s'occuper du cycle que lui avait demandé saint Hilaire. Nous l'avons encore avec un commentaire du P. Boucher, imprimé à Anvers chez Plantin en 1633. Ce cycle est de 532 ans, parce qu'après ce laps de temps, la Pâque devait se retrouver, selon lui, le même jour du mois et de la lune que dans l'année de la mort de Jésus-Christ. Victorius multiplia le cycle lunaire de dix-neuf ans, dont se servaient les Grecs, par le cycle solaire de vingt-huit ans, d'où il résulta le canon pascal de cinq cent trente-deux ans. Il le commence au consulat des deux Géminus l'année de la Passion du Sauveur, et le termine au consulat de Constantin et de Rufus, l'an 559 de l'Incarnation. Victorius est le premier des Latins qui se soit servi de la période de dix-neuf ans pour le cycle lunaire. Son *Cycle pascal* contient huit colonnes. Il place dans la première les noms des consuls ; dans la seconde les nombres des années de sa période ; et dans la troisième les années bissextiles. On voit par la quatrième en quel jour de la semaine arrivait le premier de l'année, ce qui servait de lettre dominicale inconnue jusqu'alors. La cinquième montre quel quantième de la lune arrivait en ce même jour ; ce qui tenait lieu d'épacte. La sixième marque le jour de la Pâque, la septième en quel jour de la lune cette fête se célébrait, et la huitième les indictions. Le P. Boucher y a ajouté les années du nombre de dix-neuf ans, et a marqué dans une autre table les années du monde selon la chronique d'Eusèbe, les années de l'ère vulgaire, les cycles de la lune et du soleil, les années de la fondation de Rome selon Varron, la suite véritable des consulats et les années des empereurs romains. Le quatrième concile d'Orléans, en 541, ordonna que tous les évêques se servissent du cycle de Victorius pour régler le jour de la fête de Pâques, et l'annonçassent publiquement au peuple le jour de l'Epiphanie. Ce *Cycle* est cité avec éloge par Gennade, Honorius d'Autun, Cassiodore et par un grand nombre d'autres écrivains ecclésiastiques, dont le P. Boucher a rapporté les témoignages dans son édition. Il l'a enrichie de divers autres cycles anciens, de lettres pascales, et d'un grand nombre d'observations qui répandent beaucoup de lumières sur une matière obscure et difficile.

VIDRIC ou VINDRIC, dont on possède quelques écrits en vers et en prose, fut élevé à l'abbaye de Saint-Evre, où il embrassa la vie monastique, et dont il devint prieur. Il y eut pour maître l'illustre réformateur saint Guillaume de Dijon, dont il imita toutes les vertus. Brunon, qui fut évêque de Toul avant de devenir Pape sous le nom de Léon IX, ayant conçu, dès les premières années de son épiscopat, le dessein de faire observer l'exacte discipline dans les monastères de son diocèse, choisit Vidric pour l'exécution de son grand ouvrage. Il l'établit d'abord abbé de Saint-Evre, et lui soumit dans la suite ceux de Saint-Mansui et de Moyen-Moutier. Vidric réussit si bien dans cette entreprise, qu'il est honoré

comme un des restaurateurs de la discipline régulière dans la Belgique. A l'exemple de son maître, il forma à la vertu et aux exercices du cloître plusieurs élèves de mérite, dont quelques-uns furent choisis pour gouverner des monastères en qualité d'abbés. L'opinion la plus probable est celle de dom Mabillon, qui fixe sa mort au 10 mars 1061, quoique dom Calmet prolonge son existence jusqu'en 1069.

Les écrits qui nous restent de ce pieux abbé montrent qu'il savait concilier l'étude des lettres avec les austérités de la vie monastique. Le principal est l'*Histoire de saint Gérard*, évêque de Toul, mort en 994; l'ouvrage, divisé en trois parties, a été écrit à autant de reprises. Vidric a consacré la première à raconter la vie du saint évêque qui gouvernait alors l'église de Toul, et cette partie lui est dédiée. L'auteur, dans son épître dédicatoire, ne prend d'autre qualité que celle de serviteur de saint Evre, supprimant par modestie son titre d'abbé dont il était déjà en possession. Comme il se proposait sérieusement de n'y rien avancer que de conforme à la vérité, il prit tous les moyens possibles pour se mettre au courant des faits qu'il devait rapporter. Il existait encore à cette époque plusieurs personnes qui avaient connu saint Gérard et qui apprirent à Vidric ce qu'ils en savaient.

Il ne commença à écrire la seconde partie qu'en 1050, dans la seconde année du pontificat de Léon IX, et après que ce Pape eut canonisé saint Gérard dans un concile tenu à Rome. Vidric y copie la bulle de canonisation avec les noms des évêques et des abbés qui l'avaient souscrite pendant le concile. Cette seconde partie est dédiée à Udon primicier, et à tous les chanoines de la cathédrale de Toul. Udon, qui en fut ensuite évêque, avait engagé l'auteur à l'ajouter à la première Enfin la troisième partie qui contient l'histoire de l'élévation du corps de saint Gérard et le récit de quelques autres miracles, fut écrite peu de temps après la précédente. Vidric a réussi à nous donner dans cet ouvrage une histoire écrite avec beaucoup d'ordre, de bonne foi, de candeur; on y respire un parfum de piété et une onction qui en font aimer la lecture. Entre l'épître dédicatoire à Brunon et le commencement de la première partie, se lit un poëme de quarante quatre vers héroïques, des meilleurs que le XIe siècle nous ait légués. Ces vers, du reste, ne contiennent que le résumé des faits que l'auteur rapporte avec plus de détails dans sa prose. Dom Martène et dom Durand ont publié cet ouvrage tout entier et avec les petites pièces qui l'accompagnent dans le tome III de leurs *Anecdotes;* et après eux, dom Calmet l'a reproduit parmi les preuves de son *Histoire de Lorraine*

Les mêmes éditeurs font mention d'un office dont les antiennes et les répons sont en vers hexamètres pour la fête de la translation de saint Gérard, et en rapportent l'hymne et l'antienne de *Magnificat*. Il y a du bon dans cette poésie, ce qui nous ferait croire que Vidric qui avait du talent pour la versification au-dessus des autres versificateurs de son siècle, pourrait fort bien être l'auteur de cet office.

VIGILANCE, originaire de Calaguris près Comminges, à la fin du IVe siècle, descendait, selon saint Jérôme, de cette troupe de brigands, que Pompée, victorieux de l'Espagne, ramassa et établit dans les Gaules. Devenu prêtre, il fut chargé de la direction du diocèse de Barcelone dans la Catalogne. Son savoir et son esprit le lièrent avec saint Paulin, qui le reçut bien et qui le recommanda à saint Jérôme. Ce Père de l'Eglise était alors en Palestine, où Vigilance avait dessein d'aller pour visiter les saints lieux. Le pieux et illustre solitaire ayant appris qu'il répandait ses erreurs, écrivit contre lui avec une force étonnante; c'est un des morceaux les plus véhéments des ouvrages de ce Père. Vigilance, dans un ou plusieurs de ses ouvrages, faisait défense d'honorer les tombeaux des martyrs ni leurs reliques, et regardait comme idolâtres ceux qui leur rendaient quelque hommage. Il combattait les miracles qui s'opèrent dans les églises et la coutume d'y célébrer les veilles de la nuit. Par là Vigilance abolissait le martyre, ce qui le jetait dans l'erreur des valentiniens et des gnostiques. Il traitait de superstition la coutume d'allumer des cierges pendant le jour devant les tombeaux des martyrs. Il disait que les saints qui sont morts étaient détenus dans une honnête prison, et ne voulait pas que Dieu exauçât leurs prières. Il blâmait les jeûnes, les veilles, la continence des clercs et des diacres, et la profession monastique. Il désapprouvait ce précepte de Jésus-Christ qui engage de distribuer son bien aux pauvres pour embrasser la pauvreté évangélique, l'envoi des aumônes à Jérusalem et le chant de l'*alleluia* hors le temps pascal. Vigilance affectait le bel esprit; c'était un homme qui aiguisait un trait, et qui ne raisonnait pas. Il préférait un bon mot à une bonne raison, et il attaqua tous les objets dans lesquels il pouvait trouver matière quelconque à de mauvaises plaisanteries. Sa vie se ressentait de ses erreurs. Il ne philosophait, dit saint Jérôme, qu'entre les pots, les verres et les mets délicats, et ses livres sont en quelque sorte le fruit de sa crapule.

VIGILE, Pape et Romain de nation, fut élevé sur le trône pontifical en 537, du vivant même de Silvère, par la faveur de Théodora, femme de l'empereur Justinien. Mais auparavant il s'était engagé à casser les actes du concile de Constantinople de l'an 536, contre Anthime de Constantinople, Sévère d'Antioche et Théodose d'Alexandrie. Cette élection, évidemment nulle, fut ratifiée après la mort du véritable chef de l'Eglise, arrivée en 538. Vigile parut d'abord approuver la doctrine d'Anthime et des acéphales par une lettre particulière adressée à Théodose d'Alexandrie; mais en public il professa toujours hautement la foi catholique;

il écrivit même à l'impératrice, au rapport d'Anastase, dans des termes très-énergiques: « J'ai ci-devant mal parlé et d'une manière insensée. Maintenant je ne consens nullement à ce que vous avez exigé de moi. Je ne rappellerai pas un homme hérétique et anathématisé. »

Lettre à l'empereur Justinien. — Ce prince trouvant mauvais que Vigile ne lui eût pas écrit aussitôt après son élévation au trône pontifical, ni répondu à la lettre du patriarche Mennas qui lui faisait sa profession de foi, lui envoya le patrice Dominique avec des lettres dans lesquelles, après avoir témoigné son attachement à la véritable doctrine, il laissait entrevoir quelque méfiance sur la foi de Vigile et sur sa conduite à son égard. Le Pape, dans sa réponse, fait l'éloge de la piété de l'empereur et de son attachement à la foi établie dans les conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Chalcédoine. Ensuite il déclare lui-même qu'il n'avait pas d'autre foi que celle que les évêques de ces quatre conciles ont professée, et que saint Léon et ses autres prédécesseurs ont autorisée par leurs lettres et par leurs décrets. En conséquence il anathématise tous ceux qui tiennent une doctrine contraire, nommément Sévère, eutychien, Pierre d'Apamée, Anthime de Constantinople, Zoara, Théodose d'Alexandrie, Constantin de Laodicée et tous les autres défenseurs de l'hérésie d'Eutychès. Il promet toutefois d'accorder la pénitence et la communion à tous ceux qui, repentants de leurs erreurs, embrasseront la foi catholique établie tant dans ces conciles que dans les lettres des évêques du siége apostolique. Il ajoute qu'il avait cru pouvoir se dispenser de répondre à la déclaration de Mennas, puisque ces hérétiques avaient déjà été suffisamment condamnés. Enfin il supplie l'empereur de ne pas souffrir que les priviléges de la chaire de saint Pierre soient diminués par les artifices des méchants, et de ne lui envoyer que des personnes catholiques et irréprochables dans leurs mœurs.

Lettre à Mennas.—Vigile écrivit en même temps au patriarche Mennas, pour le féliciter de sa soumission aux quatre conciles généraux, de l'accomplissement de la promesse qu'il avait faite au Pape Agapet le jour de son ordination, et de son acceptation des lettres de saint Léon : « car rien, lui dit-il, ne pouvait lui faire plus d'honneur que de conserver la doctrine des évêques de Rome; et les archives de Constantinople possèdent les lettres que saint Léon avait écrites aux évêques de cette Eglise. » Ensuite il confirme l'anathème prononcé par Mennas contre Sévère d'Antioche, Pierre d'Apamée, Anthime et tous les autres schismatiques ; cependant il veut bien recevoir à la pénitence ceux qui abjureraient leurs erreurs pour se réunir à l'Eglise : « car, dit-il, Jésus-Christ n'est pas venu pour perdre, mais pour sauver tous les hommes par sa bonté. » Ces deux lettres signées de la main de Vigile et du patrice Dominique | sont datées du 17 septembre 540.

Lettre à Profuturus. — Quoique Vigile ne dût pas être regardé comme Pape légitime pendant la vie de Silvère, on ne laissait pas cependant de le consulter. Nous avons encore sa réponse à Profuturus, évêque de Brague en Lusitanie, datée de Rome, le 29 juin 536, vingt et un jours avant la mort de Silvère. Cette lettre est divisée en plusieurs articles, qui forment autant de décrets. Dans le premier il condamne ceux qui, à l'imitation des priscillianistes, s'abstenaient de l'usage de la viande comme défendue et mauvaise par elle-même, quoiqu'ils affectassent de s'en abstenir par dévotion. Il les compare aux manichéens, et montre par l'autorité de l'Ecriture que rien de tout ce que Dieu a créé pour la nourriture de l'homme n'est mauvais, quand on se conforme à ses desseins; comme, ajoute-t-il, on ne doit pas blâmer une abstinence agréable à Dieu, on doit condamner celle qui a pour motif l'exécration de ses créatures. Par le second, il ordonne d'administrer le baptême solennel d'après les règlements du siége apostolique et d'ajouter à la fin de chaque psaume la doxologie : Gloire au Père et au Fils et au Saint-Esprit, pour se conformer à l'usage de toutes les Eglises catholiques. Il recommande d'une manière spéciale de mettre la conjonction *et* entre le nom de chaque personne; car quelques-uns ne le mettaient pas entre le Fils et le Saint-Esprit, comme si ce n'était qu'une seule personne. Vigile réfute cette erreur par la formule du baptême, dans laquelle nous invoquons séparément le Père, et le Fils, et le Saint-Esprit, sans oublier la conjonction *et* entre chaque personne. Le troisième article regarde ceux qui, baptisés dans l'Eglise catholique, demandaient à y rentrer, après avoir reçu un second baptême de la main des ariens. Vigile envoie à Profuturus les règlements ecclésiastiques de l'Eglise romaine qui traitent de ces matières, afin qu'ils lui puissent servir de guide dans ces occasions. Il l'avertit néanmoins qu'il pourra abréger leur pénitence en proportion de leur ferveur. Toutefois il lui fait remarquer que l'imposition des mains dans cette circonstance n'est pas celle qui s'emploie pour communiquer le Saint-Esprit dans le sacrement de confirmation ; mais celle avec laquelle on a coutume de réconcilier les pénitents avant de les admettre à la communion. Il marque dans le quatrième que la consécration d'une nouvelle église devait se faire par l'aspersion de l'eau bénite ou exorcisée : lorsqu'une église était rebâtie sur ses anciens fondements, il n'était pas nécessaire de la consacrer de nouveau, disait-il, mais il suffisait d'y célébrer la sainte messe. Dans le cinquième, il fixe le jour de Pâques pour l'année suivante au 22 avril, et dit que l'ordre des prières de la messe est toujours le même, excepté quelques faibles additions faites aux fêtes solennelles, c'est-à-dire qu'on ne changeait rien au canon de la messe ; si ce n'est qu'après le *Communicantes* on faisait

mémoire de la fête du jour et des saints qu'on y célébrait. Il ajoute qu'il envoyait des reliques à Profuturus, mais sans marquer à quel saint elles appartenaient. Par le sixième article il défend, sous peine d'être chassé de l'Eglise de Dieu, de conférer le baptême au nom d'une seule personne de la Trinité ou de deux, ou au nom de trois Pères, ou de trois Fils, ou de trois saints Esprits, et fait une obligation de conférer le baptême, d'après l'ordre de Jésus-Christ, au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. Le septième porte qu'il n'est pas douteux que l'Eglise romaine ne soit le fondement, la forme et le principe de toutes les autres Eglises, qui ont tiré d'elle leur origine; parce que, quoique tous les apôtres aient été choisis de la même manière, la prééminence néanmoins a été accordée à saint Pierre, ce qui l'a fait nommer Céphas, comme chef et prince de tous les apôtres. Ainsi, puisque l'Eglise romaine a la primauté entre toutes les Eglises, on doit lui communiquer les causes qui regardent la personne des évêques, les affaires importantes de l'Eglise, et toutes les appellations de ces mêmes causes doivent lui être réservées. Ce dernier article de la primauté de l'Eglise romaine et l'article qui traite de la forme du baptême ne se trouvent pas dans plusieurs anciens manuscrits; mais ils se lisent dans la Collection qui porte le nom d'Isidore, et dans celles des conciles du P. Labbe.

Lettre à saint Césaire d'Arles. — Ce fut aussi avant la mort de Silvère que le roi Théodebert écrivit à Vigile pour le consulter sur la pénitence que l'on devait imposer à celui qui avait épousé la femme de son frère. Nous ne l'avons plus; mais Vigile écrivit à cette occasion à saint Césaire, évêque d'Arles, de s'informer du fait et des dispositions du pénitent, pour qu'il pût ensuite fixer au roi le temps nécessaire à une telle pénitence. Ses raisons, pour renvoyer cette affaire à saint Césaire, furent de commettre aux évêques qui étaient sur les lieux la mesure et l'ordre que l'on devait garder dans ces pénitences, afin qu'ils pussent user d'indulgence, selon les dispositions du pénitent. Vigile chargea saint Césaire de prier Théodebert d'empêcher à l'avenir de semblables désordres, et de s'opposer à ce que ceux qui s'étaient ainsi mariés habitassent ensemble. Cette lettre est du 3 mars 538.

Lettres à Auxanius. — La lettre suivante, datée du 18 octobre 543, est adressée à Auxanius, successeur de saint Césaire dans le siége d'Arles. Cet évêque, aussitôt après son ordination, envoya à Rome le prêtre Jean pour en faire part au Souverain Pontife et lui demander en même temps le *pallium*. Le Pape, quoique disposé à lui accorder sa demande, voulut auparavant avoir le consentement de l'empereur, afin de témoigner à ce prince le respect qu'il avait pour sa foi et sa piété. Il fait, dans cette lettre, l'éloge de saint Césaire et invite Auxanius à l'imiter dans ses vertus et son attachement aux décrets du Saint-Siége. Dix-huit mois après, le Pape, ayant obtenu le consentement de l'empereur par l'entremise de Bélisaire, écrivit une seconde lettre à Auxanius pour l'instituer son vicaire dans les Gaules, avec toutes les prérogatives attachées à cette qualité. La première lui donnait le pouvoir d'examiner et de terminer les causes des évêques du royaume avec l'assistance d'un nombre déterminé d'évêques, à condition toutefois de renvoyer au Saint-Siége les questions de foi et les causes majeures, après les avoir examinées sur les lieux, et la seconde obligeait les évêques à prendre de lui une lettre fermée, lorsqu'ils voulaient sortir du pays. Vigile lui recommande de prier pour l'empereur Justinien, l'impératrice Théodora et le patrice Bélisaire, et d'employer tous les moyens licites à un évêque pour entretenir la paix entre l'empereur et le roi Childebert. Il lui accorde l'usage du *pallium*, comme le Pape Symmaque l'avait accordé à son prédécesseur, et le charge de donner communication de sa lettre à tous les évêques. Par une autre lettre du même jour, le Pape donna commission à Auxanius, accompagné d'un nombre déterminé d'évêques, de juger l'affaire de Prétextat. Vigile écrivit en même temps aux évêques du royaume de Childebert, et à tous ceux qui avaient coutume d'être ordonnés par l'évêque d'Arles, afin de les exhorter à reconnaître Auxanius pour son vicaire, lui obéir et prendre de lui des lettres fermées lorsqu'ils seraient obligés de faire des voyages un peu longs. Il déclare suspendus de la communion de leurs frères les évêques qui refuseront d'obéir à celui d'Arles et de se trouver aux conciles qu'il aura indiqués. Dans le cas d'infirmité ou de quelque autre empêchement, il veut qu'ils se fassent remplacer par un prêtre ou un diacre.

Vigile alla à Constantinople en 547, et y montra la même fermeté que dans sa lettre à l'impératrice Théodora. Ayant publié une sentence de condamnation contre cette dernière et les acéphales, il essuya les ressentiments de l'impératrice, et fut, selon Anastase, traîné dans les rues de Constantinople, la corde au cou, et ensuite renfermé dans un cachot. La mort d'Anthime mit fin à cette scène cruelle, qui ne tarda pas à être renouvelée à l'occasion de la condamnation des trois chapitres. L'empereur Justinien les avait condamnés par un édit publié en 545. Il voulut forcer le Pape à en faire autant, mais il refusa, dans la crainte d'encourager les eutychéens et de paraître accuser d'hérésie des personnes dont l'orthodoxie personnelle, malgré quelques défauts de leurs écrits, avait paru avoir été reconnue au concile de Chalcédoine. Pour terminer cette affaire, il convint avec l'empereur de convoquer un concile à Constantinople, et qu'en attendant on ne prononcerait pas sur cette question; mais, malgré cette surséance, on en vint à une telle extrémité que Vigile, pour mettre sa vie en sûreté, fut obligé de se réfugier dans une église. Le préteur y entra avec

des soldats armés et voulut en arracher le Pape, qui avait embrassé les piliers qui soutenaient l'autel; mais le peuple contraignit le préteur de se retirer. C'est pendant ces violences que le pontife s'écria : « Je vous déclare que, quoique vous me teniez captif, vous ne tenez pas saint Pierre. » Le concile se tint en 553 et condamna les trois chapitres. Le Pape, qui ne voulut pas être présent au concile, parce qu'il n'était presque composé que de prélats orientaux, promit de donner son avis en particulier. Il dressa un grand décret appelé *Constitutum*, par lequel il condamna les trois chapitres, en épargnant les personnes. Il confirma ensuite les décisions du concile et dit qu'il n'y avait pas de honte de rétracter ce qu'il avait pu dire en faveur des trois chapitres, et, qu'après un plus mûr examen, il les avait trouvés condamnables. Il donna encore une constitution dont le résultat est le même qui avait été publié par Marca. Plusieurs églises d'Occident se scandalisèrent de cette décision. Aurélien, évêque d'Arles, s'en plaignit fortement au Pape, qui lui répondit : « Soyez assuré que nous n'avons rien fait qui puisse être contraire aux constitutions de nos prédécesseurs, à la foi des quatre conciles, savoir : de Nicée, de Constantinople, du premier d'Ephèse et de celui de Chalcédoine; ou qui puisse intéresser l'honneur des personnes qui ont souscrit cette foi, de Célestin, de Sixte, de Léon en particulier; qu'au contraire nous rejetons tous ceux qui n'adhèrent pas à la foi de ces quatre conciles. Que votre fraternité, en qualité de vicaire du Saint-Siége, avertisse tous les évêques qu'ils ne doivent pas se laisser surprendre par les écrits supposés qu'on répand, ou par les faux bruits qu'on débite. » Il y eut néanmoins une espèce de scission de quelques Eglises avec le Pape; mais Pélage et Grégoire le Grand la firent cesser. C'est à tort, dit un critique, que les ennemis de l'Eglise se sont récriés contre cette espèce de variation ou d'incertitude dans l'affaire des trois chapitres. Vigile refusa de regarder comme hérétiques des hommes dont la foi lui paraissait pure, quoique leurs écrits prêtassent à la censure. Pélage approuva la condamnation de leurs écrits dans des circonstances où leurs personnes semblaient n'être plus compromises, et où les eutychéens ne paraissaient plus pouvoir tirer avantage de cette condamnation. Dans l'attaque des erreurs dominantes, il arrive très-naturellement que les personnes les mieux intentionnées semblent donner dans une extrémité contraire et s'écarter de ce milieu si étroitement circonscrit où se tient la vérité. Or rien n'est plus raisonnable que de ne pas confondre les défenseurs peut-être trop ardents de l'orthodoxie avec les partisans d'une erreur reconnue. Et c'est sous ce point de vue qu'il faut envisager la conduite, quelquefois inégale, quelquefois même opposée, mais toujours conséquente, que les pontifes et les conciles ont tenue à l'égard des doctrines et des docteurs. A son retour en Italie, Vigile mourut de la pierre à Syracuse en Sicile, en 555, quelques-uns disent du poison. On croit qu'il expia les crimes qu'il avait commis pour monter sur la chaire de Saint-Pierre par tout ce qu'il souffrit depuis; mais le trouble, qui fut la suite naturelle d'une telle démarche, sembla l'agiter tout le temps de son pontificat, et lui imprima un caractère d'irrésolution peu digne du premier pasteur des Chrétiens. Il est vrai cependant que quelques écrivains l'ont trop sévèrement jugé; mais les moindres fautes ou défauts dans des hommes placés sur un siége constamment illustré par de grandes qualités, se font remarquer d'une manière plus saillante que dans toute autre place, quelqu'éminente qu'elle soit. Or, c'est bien là le cas du siége de Rome. Il n'y a pas eu d'empire, dit un auteur moderne, ni de gouvernement quelconque, depuis le commencement du monde, qui ait eu, à beaucoup près, tant de chefs illustrés par la science, la justice, la sagesse, la piété, que l'Eglise romaine. Dom Coustant, dans sa dissertation qui précède les lettres des Papes, prouve que l'on honore d'un culte public tous les Papes qui ont siégé jusqu'au commencement du VIe siècle, à l'exception de Libère : encore celui-ci se releva-t-il de sa chute avec tant de courage que saint Ambroise ne parle de lui qu'avec admiration. Et dans ces derniers temps, où tout s'est ressenti de la décadence des vertus, le siége de Rome n'a eu, si on en excepte un ou deux, que des Pontifes irréprochables, la plupart distingués par tout ce qui peut faire personnellement respecter le chef de l'Eglise.

VIGILE, que Gennade met au nombre des écrivains ecclésiastiques, succéda à Abondance vers l'an 385 sur le siége épiscopal de Trente. Il paraît que c'est le même Vigile qui, quelque temps après son élection, pria saint Ambroise de lui donner quelque règle de conduite pour son ministère épiscopal. En effet l'évêque de Trente reconnaissait celui de Milan pour son métropolitain. Saint Vigile, pendant son pontificat, employa tous les moyens pour dissiper les ténèbres qui couvraient le canton d'Anaunie; car alors on y adorait Saturne et plusieurs autres divinités. Saint Vigile est mis au nombre des martyrs dans les anciens martyrologes. Usuard déclare qu'il fut accablé de pierres pour le nom de Jésus-Christ, et place son martyre sous le consulat de Stilicon, en 400 ou au plus tard en 405.

Ses lettres. — L'évêque Vigile nous a conservé dans deux lettres l'histoire du martyre de Sisinnius, Martyrius et Alexandre : l'une est adressée à saint Simplicien, évêque de Milan, l'autre à saint Jean Chrysostome, évêque de Constantinople. Gennade fait mention de la première, et Bollandus nous a donné la seconde sur un manuscrit du Vatican. Ces deux lettres sont d'un style extrêmement obscur et embarrassé, particulièrement celle adressée à saint Chrysos-

tome. On ne peut guère donner d'autre raison de cette obscurité, sinon qu'il prit plus de peine pour l'écrire, parce qu'il avait moins de familiarité avec lui qu'avec saint Simplicien. La lettre à l'évêque de Trente est très-courte et contient en abrégé la vie et le martyre de Sisinnius et de ses deux compagnons. Saint Vigile y témoigne le dessein qu'il avait déjà pris de bâtir une église dans le lieu où ils avaient souffert. Gennade semble dire qu'outre ces lettres saint Vigile avait écrit un livre sur les martyrs qui avaient souffert de son temps par les persécutions des barbares, et Honoré d'Autun lui en attribue cinq sur la même matière.

VIGILE, évêque de Tapse en Afrique, au VIe siècle, fut banni, comme les autres évêques, par Hunéric, ou contraint de s'enfuir pour éviter la persécution. Il prit le nom des Pères les plus illustres, et réfuta sous ce masque les hérétiques de son temps, soit pour cacher son nom, qu'il n'est pas toujours prudent de révéler aux gens de secte, soit pour marquer par là l'opposition des doctrines hérétiques avec celles des Pères. Cet artifice produisit depuis une grande confusion dans les ouvrages des premiers écrivains ecclésiastiques, et l'on eut beaucoup de peine à reconnaître ceux qui étaient véritablement de Vigile. Les cinq livres contre Eutychès lui ont toujours été attribués. Il les composa pendant son séjour à Constantinople; et, comme il jouissait d'une liberté entière, il ne crut pas devoir déguiser son nom. Le P. Quesnel le fait auteur du symbole qui porte le nom de saint Athanase, et ce n'est pas sans fondement.

Analyse du livre premier contre Eutychès. — L'impudence de ces hérétiques à répandre leurs erreurs, leur mépris pour les décrets des conciles et l'autorité des Pères, engagèrent Vigile à les combattre fortement. « Ils nous accusent, dit-il, d'admettre deux Christs, lorsque nous disons qu'il y a deux natures en Jésus-Christ, ce qui serait tomber dans l'erreur de Nestorius; mais leur accusation est sans fondement. Nous confessons qu'il n'y a qu'un Dieu, et que le même qui est Fils, est aussi fils de l'homme. Nous n'admettons pas deux Fils. Nous croyons que le Verbe s'est fait chair dans le sein de la Vierge, sans que la nature du Verbe ait été changée en chair. Nous disons de même que la nature de la chair est tellement passée dans la personne du Verbe, par son union avec celui qui s'en est revêtu, qu'elle n'a pas été consumée dans le Verbe. Les deux natures demeurent, celle du Verbe et celle de la chair, et ces deux natures qui subsistent encore aujourd'hui, forment un seul Christ et une seule personne. » La foi catholique ainsi établie, Vigile combat, par divers raisonnements, l'hérésie d'Eutychès. « S'il n'y a aujourd'hui en Jésus-Christ qu'une nature, il faut que l'une des deux qu'il a eues au commencement, ait été détruite. Quelle est cette nature? Si c'est la nature humaine, il ne reste donc plus que la nature du Verbe. Il est donc faux de dire que Jésus-Christ viendra, à la fin des siècles, dans la même nature qu'on l'a vu monter au ciel: car il fut aperçu, revêtu d'un corps et vu par des yeux corporels. Ne dit-il pas à ses disciples : *Si vous m'aimiez, vous vous réjouiriez de ce que je vous ai dit que je m'en vais à mon Père* (*Joan.*, XIV, 28); et encore : *Il vous est utile que je m'en aille : car si je ne m'en vais pas, le consolateur ne viendra point à vous.* (*Joan.*, XVI, 5.) On ne peut douter que le Verbe de Dieu, sa vertu et sa sagesse n'aient toujours été dans le Père, lors même qu'il a conversé parmi nous dans la chair. De quel endroit dit-il donc qu'il ira, et où ira-t-il? Comment nous assure-t-il qu'il ira à son Père, de qui il n'a jamais été séparé? C'était aller à son Père et s'éloigner de nous, que d'enlever de ce monde la nature humaine à laquelle il s'était uni. C'est de la nature humaine qu'il est dit qu'elle avait été enlevée de ce monde, et qu'elle nous sera rendue à la fin des siècles, selon ces paroles des *Actes des apôtres : Ce Jésus qui s'est élevé dans le ciel, viendra de la même manière que vous l'y avez vu monter.* (*Act.* I, 11.) Nous lisons que le Fils de Dieu a été enseveli, nous le croyons, nous le prêchons, et aucun chrétien n'ose en douter. Qu'a-t-on enseveli de Jésus-Christ? est-ce le Verbe? est-ce l'âme? est-ce le corps ou le tout ensemble? Il est absurde de dire que l'on a enveloppé de linceuls le Verbe ou l'âme. Reste donc à dire que c'est le corps séparé de l'âme, qui a été enseveli et porté dans le tombeau. Cela fait voir que les deux natures en Jésus-Christ ont toujours conservé leur propriété, et que c'est de la chair seule que doivent s'entendre tous les devoirs de la sépulture, quoiqu'on puisse dire, en un sens, qu'ils ont aussi rapport au Verbe, parce qu'ils conviennent à une chair qui était celle du Verbe.

« Nous lisons dans l'Evangile que Jésus-Christ croissait en âge, et qu'il est parvenu jusqu'à l'âge parfait de la jeunesse. Cet accroissement s'entend-il du Verbe ou de la chair? Si vous répondez qu'il s'entend de l'un et de l'autre, vous admettez un changement dans la nature du Verbe. Cela ne peut donc s'expliquer que de la chair; comme c'est à la chair qu'il faut rapporter ce qui est dit, dans l'Evangile, de la circoncision, des souffrances et de la mort du Sauveur. Le Seigneur avait prédit, dans Osée, qu'il serait la mort de la mort même, c'est-à-dire qu'il détruirait la mort qui était entrée dans le monde par le péché; et comme il ne pouvait souffrir dans sa propre nature qui est impassible, il a pris la nature humaine dans laquelle il a vaincu la mort dans ses propres retranchements. Si les eutychiens craignent de reconnaître les propriétés des deux natures, de peur de paraître admettre deux Christs, n'accuseront-ils pas les catholiques d'adorer trois dieux, parce qu'ils reconnaissent, dans chaque personne de la Trinité, des propriétés qui les distinguent l'une de l'autre et qui appartiennent tellement à chacune en particulier, que les

propriétés du Père ne peuvent s'attribuer au Fils, ni celles du Fils au Saint-Esprit. Il en est de même de l'Incarnation, qui appartient tellement au Fils, qu'on ne peut la rapporter ni au Père, ni au Saint-Esprit. C'est le Fils qui est né de la Vierge, et non pas le Père; c'est du Fils seul qu'il est dit : *Celui-ci est mon Fils bien-aimé.* (*Matth.*, XVII, 5.) C'est le propre du Père d'engendrer, du Fils d'être né, du Saint-Esprit de procéder. Ce qui est propre à une personne, ne l'est pas à l'autre; il n'y a pas de réciprocité dans les propriétés. Si ces trois personnes, avec chacune une propriété qui les distingue de l'autre, mais qui ne l'en sépare pas, ne sont qu'un seul Dieu, comment le Fils ne serait-il pas un seul Christ, puisque les propriétés des deux natures demeurent entières? » Vigile en donne un exemple dans l'homme, en qui les cinq sens, la vue, l'ouïe, le toucher, le goût, l'odorat, quoique distingués, ne font néanmoins qu'un seul homme. A ces raisonnements il ajoute l'autorité de l'Apôtre, qui, en plusieurs endroits de ses Epîtres, distingue en Jésus-Christ les deux natures, et dit toutefois qu'il n'est qu'un seul Christ, Dieu et homme tout ensemble. Saint Paul va plus loin, et, sans craindre la censure des eutychiens ou des autres ennemis de l'Incarnation, après avoir déclaré que le Sauveur est Dieu et homme pour distinguer ses deux natures, il dit clairement qu'il n'y a en lui qu'une seule personne. *Si j'use moi-même d'indulgence, j'en use à cause de vous, au nom et en la personne de Jésus-Christ.* (*II Cor.* II, 10.) Il accuse de témérité les hérétiques de son temps, qui, lorsqu'ils entendaient les catholiques parlant de Jésus-Christ, dire qu'il est Dieu et homme, inféraient de la conjonction *et*, qu'ils admettaient en lui deux personnes. « Cette manière de parler, leur dit Vigile, équivaut à celle-ci : celui qui est Dieu s'est aussi fait homme, et, en cela, il n'a rien perdu de ce qu'il était, mais il a pris notre nature. » Il semble faire enseigner aux eutychiens que, jusqu'à la résurrection, Jésus-Christ avait eu deux natures, mais que, depuis, il n'en avait plus qu'une. Il les réfute par les passages de l'Evangile, dans lequel il est dit qu'après la résurrection, le Sauveur, pour montrer la réalité de son corps, buvait et mangeait avec ses disciples, et le leur donnait à toucher. Il serait inutile de répondre qu'il ne commença à n'avoir plus qu'une nature après son Ascension, puisque l'Ecriture répète souvent que le Fils de l'homme viendra, au dernier jour, dans la gloire de son Père. Elle dit encore qu'il nous sert d'avocat auprès de son Père, et qu'il intercède pour nos péchés. N'est-ce pas comme homme qu'il remplit ses fonctions, et non pas comme Dieu? Vigile remarque que l'hérésie eutychienne a pris sa source dans celles d'Apollinaire et d'Arius. Il exhorte ceux qui en étaient infectés, de l'abandonner et de faire pénitence de leur égarement. Il s'engage, en quelque sorte, à prouver la doctrine catholique par des témoignages tirés des écrits de saint Grégoire de Nazianze, de saint Basile, de Théophile, de saint Jean Chrysostome, de saint Cyrille et de plusieurs autres écrivains qui ont tous enseigné la doctrine des deux natures.

Analyse du livre second.—Il suppose dans le second livre qu'il avait allégué tous ces témoignages; cependant nous n'en trouvons ni dans l'un ni dans l'autre. Les hérétiques ne sont tombés dans l'erreur que pour avoir mal entendu le sens des Ecritures et les avoir interprétées selon leur caprice. Aussi ont-ils donné dans des hérésies opposées, et se sont-ils condamnés mutuellement. Les sabelliens qui n'admettaient qu'une seule personne dans la Trinité, ont condamné les ariens qui en reconnaissaient trois, et les ariens à leur tour ont condamné les sabelliens. Leur combat a été une victoire pour l'Eglise. Il en a été de même des manichéens et des photiniens; ceux-là, à la vue des prodiges que Jésus-Christ avait faits, n'ont pas voulu le reconnaître pour homme : ceux-ci, le voyant sujet aux infirmités humaines, ont refusé de l'adorer comme Dieu. C'est une chose merveilleuse que la vérité ait été confirmée par ceux-mêmes qui l'ont attaquée, et qu'ils aient avancé en même temps et la vérité et le mensonge. Sabellius est louable de n'avoir admis qu'une nature en Dieu ; il est blâmable de n'avoir admis qu'une personne dans cette nature. Arius a dit la vérité lorsqu'il a enseigné qu'il y a en Dieu trois personnes distinctes l'une de l'autre, et il a avancé une fausseté, en disant qu'elles n'ont ni une même nature ni une même puissance. Jésus-Christ a décidé la difficulté par ces paroles : *Mon Père et moi nous sommes une même chose.* (*Joan.* X, 30.) Par ces paroles, *mon Père et moi*, il distingue ce que Sabellius avait confondu : et par ces autres: *sommes une même chose*, il unit ce qu'Arius avait séparé. Les termes, *une même chose*, marquent l'unité de nature : le mot *sommes*, la distinction des personnes : ce qui est confirmé par la forme du baptême : baptisez les nations au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, l'unité de nom dans les trois personnes désigne l'unité de leur nature. Manès dit la vérité lorsqu'il dit que Jésus-Christ est Dieu, mais il se trompe en refusant à Jésus-Christ l'humanité. Photius dit que Jésus-Christ est homme, il ne dit rien que de vrai; mais c'est une impiété à lui de nier la divinité du Sauveur. Il y a aussi du vrai et du faux dans la doctrine de Nestorius et d'Eutychès, quoiqu'ils raisonnent l'un et l'autre sur de faux principes. Ainsi Nestorius prétend qu'il y a deux personnes en Jésus-Christ, parce qu'il y a deux natures ; et Eutychès infère l'unité de nature de l'unité de personne. Vigile établit la doctrine catholique des deux natures sur les deux naissances différentes que l'Ecriture reconnaît en Jésus-Christ, l'une par laquelle il est né de sa mère sans le secours d'aucun homme. L'Apôtre donne à ces deux naissances le nom de forme, par ces paroles : *Soyez dans le même sentiment que Jésus-Christ qui, ayant la forme et la na-*

ture de Dieu, s'est anéanti lui-même en prenant la forme et la nature de serviteur. (*Philip.* II, 7.) Ces deux formes sont aussi marquées dans le prophète Isaïe et dans le psaume XLIV. Il montre ensuite par un passage de la seconde Epître aux Corinthiens, qu'il n'y a qu'une personne en Jésus-Christ. Par le moyen de l'union des deux natures en une personne, il explique divers passages de l'Ecriture, qui, sans cela, seraient inintelligibles. Par exemple il est dit dans saint Jean, que *Personne n'est monté au ciel, que celui qui est descendu du ciel, savoir le Fils de l'homme qui est dans le ciel.* (*Joan.* III, 13.) Ce n'est pas le Fils de l'homme qui est descendu du ciel; c'est le Verbe de Dieu; mais parce que le Verbe est uni à la chair d'une manière si ineffable, que le Verbe est appelé chair, et la chair Dieu. Ce qui est propre au Verbe est commun à la chair, comme ce qui est propre à la chair est commun au Verbe, parce que le Verbe et la chair ne font qu'un seul Christ et une seule personne. C'est à raison de cette communion de propriétés de chaque nature, qui est produite par leur union en une seule personne dans Jésus-Christ, qu'il est dit que le Verbe avec la chair, c'est-à-dire le Fils de l'homme est descendu du ciel, quoique le Verbe seul en soit descendu sans la chair: de même il est dit encore que Dieu a été enseveli pendant trois jours dans le tombeau, quoique la chair seule y soit descendue. Lors donc que nous disons que Dieu a souffert et qu'il est mort, que cette expression n'effraye pas Nestorius: nous ne parlons ainsi qu'à raison de l'union des deux natures dans une seule personne; lorsque nous disons que Dieu n'a pas souffert, qu'il n'est pas mort, puisqu'il est impassible, qu'Eutychès ne s'épouvante pas de cette manière de parler; nous ne l'employons que relativement à la propriété de la nature divine qui est impassible. Vigile le prouve par plusieurs passages de l'Ecriture, par lesquels il fait voir d'un côté que le Verbe est immortel; de l'autre, que les souffrances appartiennent à la chair selon la nature et au Verbe par la personne, parce que la personne du Verbe et de la chair est une et la même: en sorte que l'on peut dire que Dieu a souffert et qu'il n'a pas souffert; il a souffert à raison de l'union de sa personne avec la nature humaine; et il est impassible selon la propriété de la nature divine.

Il est certain que Jésus-Christ fut crucifié le vendredi; le même jour son âme descendit aux enfers; il fut mis dans le tombeau et dit au larron: *Vous serez aujourd'hui avec moi dans le paradis* (*Luc.* XXIII, 43), personne n'en doute. Le corps de Jésus-Christ ne fut pas ce jour-là dans le ciel, ni dans les enfers; il demeura trois jours dans le tombeau, et pendant ces trois jours son âme était dans les enfers et non pas dans le tombeau. Nous disons toutefois avec vérité, que le Sauveur fut dans le tombeau, quoiqu'il n'y ait été que dans sa chair, qu'il a été dans les enfers, mais avec son âme seule: c'est le même Christ qui, quoique partout, est distribué en divers endroits: dans le tombeau selon le corps; dans les enfers par son âme. Nous disons de même de Dieu, qu'il a été dans le tombeau, mais dans sa chair seule; qu'il est descendu aux enfers, mais par son âme seule. Comme on dit d'un homme qu'il entend la voix, quoiqu'il ne l'entende que par ses oreilles; qu'il voit la lumière, quoique ce soit seulement par ses yeux; on dit pareillement de Dieu, qu'il a souffert, mais dans sa chair seule, et qu'il est impassible, mais selon sa divinité seule: en un mot, Dieu a souffert à raison de l'union de sa personne avec la nature humaine: il est impassible par sa nature divine. La divinité a souffert les injures de la passion; mais la chair seule y a été sensible. Vigile rejette sur une crainte mal fondée la diversité de langage de quelques catholiques, qui cependant avaient une même foi. La plupart craignaient de dire deux natures, pour ne pas paraître donner dans l'erreur de Nestorius, qui admettait deux personnes: c'est pourquoi, lorsqu'ils voulaient expliquer leur doctrine sur ce point, ils se servaient de circonlocutions pour ne pas employer le terme de deux natures: d'autres, qui ne laissaient pas de croire qu'il n'y a en Jésus-Christ qu'une seule personne et qu'il est vraiment Dieu et homme, ne voulaient pas dire que le Seigneur a souffert et qu'il est mort, dans la crainte de paraître infectés des erreurs d'Apollinaire et d'Eutychès. « Pourquoi, leur dit-il, craignez-vous de dire deux natures, puisque l'Apôtre a employé le terme de deux formes? une par laquelle Jésus-Christ est Dieu, et l'autre selon laquelle il est homme? saint Athanase a dit deux natures, et tous les Pères grecs et latins ont employé de semblables expressions. Pourquoi craignez-vous encore de dire que Dieu a souffert, puisque les écrits des apôtres tiennent partout ce langage? Confessez de bouche ce que vous croyez de cœur, afin que la divine humanité vous soit propice. »

Analyse du livre troisième. — Les eutychiens disaient non-seulement qu'il n'y avait qu'une seule nature du Verbe et de la chair, mais encore que le Verbe avait apporté cette chair du ciel et ne l'avait pas prise dans le corps sacré de la vierge Marie. C'était renouveler l'hérésie de Valentin et de Marcion, qui assuraient que le Verbe fait chair n'avait rien pris de notre nature dans le sein de la Vierge. Vigile réfute cette erreur par l'autorité du symbole de Nicée, que les eutychiens admettaient, et ensuite par ces paroles de l'ange à Marie: *Le Saint-Esprit surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre: c'est pourquoi le fruit saint qui naîtra de vous sera appelé le Fils de Dieu.* (*Luc.* I, 35.) L'ange ne dit pas: *Ce qui naîtra en vous*, comme s'il eût voulu marquer un simple passage du Verbe par la Vierge; mais, *ce qui naîtra de vous*, pour mieux marquer la vérité et la réalité du corps que le Verbe devait prendre dans le sein de Marie. Quelle raison

avait en effet le Verbe de passer par le sein de la Vierge, s'il n'en devait rien prendre? ou comment serait-il vrai que Jésus-Christ est né de la race de David, ainsi que le dit saint Paul, s'il n'avait pas pris un corps dans le sein d'une personne qui fût elle-même descendue de David? Le Fils de Dieu ne dit-il pas lui-même dans Isaïe, qu'il a été formé dans le sein de sa mère. Cela ne peut s'entendre du Verbe; on doit donc l'expliquer du corps qu'il a pris dans le sein virginal. Vigile rapporte ensuite un grand nombre de prophéties et de figures de l'Ancien Testament, qui toutes annonçaient le Messie et marquaient qu'il devait prendre un corps dans le sein d'une vierge.

Analyse du livre quatrième. — Vigile entreprend dans le quatrième livre, de montrer que la lettre de saint Léon à Flavien, et les décrets du concile de Chalcédoine, n'ont rien que de conforme à la doctrine catholique et apostolique. Il commence par défendre la lettre de saint Léon; car on y faisait cette objection : au lieu de dire au commencement de la profession de foi : *Tous les fidèles font profession de croire en Dieu le Père tout-puissant, et en Jésus-Christ son Fils unique notre Seigneur*, il aurait dû dire conformément au décret du concile de Nicée : *En un Dieu Père et en un Jésus-Christ son Fils.* Vigile répond que le symbole rapporté dans la lettre de saint Léon, était absolument le même et en usage dans l'Eglise de Rome dès avant le concile de Nicée et dès le temps des apôtres et que l'on continuait à l'enseigner aux fidèles dans la même forme. Les termes, dit-il, ne portent aucun préjudice lorsque le sens est catholique, et la manière dont la foi est exprimée dans ce symbole a beaucoup plus de rapport à ces paroles de Jésus-Christ : *Vous croyez en Dieu, croyez aussi en moi.* (*Joan.* XIV, 1.) Il ne dit pas : *Vous croyez en un Dieu Père, croyez aussi en un moi-même,* car qui ne sait pas qu'il y a un Dieu Père et un Jésus-Christ son Fils? Vigile s'étonne que ceux qui faisaient ce reproche à saint Léon, n'avaient pas encore censuré d'autres expressions qui se trouvent dans sa profession de foi, entre autres celle-ci : *Qui est né du Saint-Esprit et de la Vierge Marie*, puisque ces termes ne se lisent pas dans le symbole de Nicée. Il fait voir ensuite que le calomniateur attribuait à saint Léon plusieurs locutions dont on ne trouvait aucun vestige dans sa lettre et qu'il en avait interprété d'autres dans un sens absolument faux et contraire à la pensée de ce Pape. Il avait dit : Celui qui est vrai Dieu est aussi vrai homme, et il ne peut même y avoir de mensonge dans cette union, dans laquelle l'humilité de l'homme et la grandeur de la divinité gardent les opérations qui leur sont propres. L'hypocrite contradicteur faisait entendre que saint Léon marquait par-là deux personnes séparées, au lieu qu'il voulait dire seulement, que les deux natures demeuraient en Jésus-Christ après l'union. « Comment, ajoute Vigile, ce contradicteur n'a-t-il pas encore accusé saint Paul, pour avoir distingué dans l'homme deux choses qui ont chacune leurs opérations propres et même contraires, la chair et l'esprit? *La chair*, dit cet apôtre, *a des désirs contraires à ceux de l'esprit, et l'esprit en a de contraires à ceux de la chair, et ils sont opposés l'un à l'autre.* (*Galat.* V, 17.) De même donc que l'homme est un, quoiqu'il y ait deux choses en lui qui ont chacune leurs opérations propres; de même aussi Jésus-Christ est un, quoiqu'il y ait en lui une nature sujette aux infirmités, et une autre qui brille par ses vertus, c'est-à-dire la chair et le Verbe. L'apôtre a distingué ces deux natures en Jésus-Christ, lorsqu'il a dit de lui : *Encore qu'il ait été crucifié selon la faiblesse de la chair, il vit néanmoins maintenant par la vertu de Dieu.* » (*II Cor.* XIII, 4.) Vigile montre à son adversaire qu'en avouant que Jésus-Christ était homme parfait et Dieu tout ensemble, il reconnaissait par conséquent les deux natures, et qu'en vain il s'était étendu à prouver qu'il n'y a qu'un Christ, puisqu'aucun des catholiques ne le contestait. Mais c'était une impiété de conclure de l'unité de personne à l'unité de nature, sous prétexte que les deux natures sont désignées dans le Sauveur par un seul nom, qui est celui de Christ. Il montre que le nom de Christ est le nom propre de la chair et non pas du Verbe, et que Dieu est le nom qui convient au Verbe et non pas à la chair. Toutefois le Verbe, à cause de sa chair, est homme Jésus-Christ, comme la chair à cause du Verbe est Dieu-Verbe (28). Le nom de Christ signifie *oint :* et comme l'onction ne peut s'appliquer qu'à l'humanité, il est évident que le terme Christ lui appartient. Mais depuis l'union des deux natures, il n'y a qu'un nom de la divinité et de l'humanité, qui est celui de Jésus-Christ, dont l'Apôtre se sert, en parlant des deux natures, dans l'*Epître aux Philippiens.* C'est pourquoi nous croyons et nous prêchons avec le même apôtre : *Un Dieu crucifié et mort* dans la nature humaine, qui, à cause de son union avec le Verbe, possède le nom de Dieu.

Vigile fait un reproche à son adversaire, d'avoir corrompu le texte de l'Ecriture, au sujet de la Passion de Jésus-Christ : *et il a été mis au nombre des méchants* (*Isa.* LIII, 12), lorsqu'il le rend par ces paroles : *Et il a été mis entre les morts.* Il lui fait voir qu'il ne savait pas même se soutenir dans ses erreurs; car, en ne voulant pas dire que Dieu fût mort, il avouait toutefois qu'il avait été sujet aux infirmités de la nature humaine, ce qui prouvait évidemment qu'il s'en était revêtu. Il passe à une autre accusation contre la lettre de saint Léon : nous y lisons : C'est le même qui est vrai Fils de Dieu et

(28) Cette expression nous a paru tellement singulière que nous avons cru devoir la donner sans y rien changer.

vrai Fils de l'homme : il suffisait de dire, objectait cet adversaire : il n'y a qu'un seul et même Fils qui a été irréversiblement fait homme. Vigile soutient qu'il n'y a pas de différence entre dire que le même qui est Fils de Dieu a été fait homme et de dire qu'il est Fils de l'Homme. Mais, parce que ces dernières expressions pouvaient déplaire à son adversaire, il lui dit de les effacer du livre des Evangiles. Il montre qu'il n'avait pas mieux réussi dans la censure de ces autres paroles de saint Léon : Chacune des deux natures opère avec la participation de l'autre ce qui lui est propre. Vous ne montrerez jamais, lui dit-il, que saint Léon ait dit qu'un certain homme a opéré : Il se sert toujours du terme de nature et il en reconnaît deux en Jésus-Christ et non pas deux personnes. Pourquoi donc, ajoutait l'adversaire, ce Pape a-t-il dit : La naissance de la chair montre la nature humaine : L'enfantement d'une vierge montre la puissance divine? C'est un enfant dans le berceau, et les anges viennent l'adorer et le louent comme le Très-Haut. Hérode veut le tuer, et les mages viennent lui offrir des présents comme à leur Dieu. N'est-ce pas là reconnaître deux Christs? Cela serait ainsi, répond Vigile, si saint Léon avait dit : Autre est celui qui est dans le berceau, autre celui qui est loué par les anges. Mais ce Père dit que les anges viennent adorer le même qu'Hérode veut mettre à mort. Toutes ces façons de parler de saint Léon, servent à montrer qu'il y avait en Jésus-Christ deux natures unies à une seule personne. C'est cette unité de personne qui lui fait dire que le même qui est vrai Dieu est aussi vrai homme ; et que, quoique le sujet de la souffrance commune à l'un et à l'autre ainsi que le sujet de leur gloire commune soit différent, néanmoins ce qui est propre à la chair appartient au Verbe, et ce qui est propre au Verbe appartient à la chair, parce que Jésus-Christ est un dans les deux natures dont il est composé. Vigile montre par un exemple, que saint Léon a pu dire de Jésus-Christ qu'il est mort et qu'il est la vie, quoique ces deux choses soient entièrement opposées. N'est-il pas dit dans l'Evangile : *Ne craignez pas ceux qui tuent le corps et qui ne peuvent tuer l'âme.* (*Matth.* x, 28.) Il y a donc dans chacun de nous une nature mortelle et une nature immortelle différentes l'une de l'autre. La chair meurt en nous, mais l'âme ne meurt pas. Comme donc ce n'est qu'un seul homme qui meurt dans une de ses parties et qui ne meurt pas dans l'autre, de même il n'y a qu'un Christ qui est mort dans sa chair et non pas selon la divinité. Vigile rapporte un assez long passage du livre que son adversaire avait composé contre le concile de Chalcédoine, et fait voir que s'il s'en tenait à cet écrit, on ne pourrait douter qu'il ne fût dans des sentiments catholiques, puisqu'il y reconnaissait en Jésus-Christ deux natures subsistantes avec toutes leurs propriétés, sans que l'une ou l'autre de ces natures ait souffert de changement dans leur union en une seule personne. Mais ce qu'il bâtissait d'une main, dit-il, il le détruisait de l'autre ; ainsi on devait conclure que lui et ceux de sa secte ne cherchaient qu'à obscurcir la vérité par leurs mensonges, en parlant d'une manière et en pensant d'une autre. Ils reconnaissaient dans leurs écrits deux natures en Jésus-Chrit, et croyaient au contraire qu'il n'y en avait qu'une. Ils n'étaient pas même plus constants dans leurs écrits : ainsi, après y avoir établi la vérité dans un endroit, ils la combattaient dans d'autres et tombaient dans l'hérésie arienne parce qu'ils niaient la génération éternelle du Verbe et mettaient le Fils de Dieu au rang des créatures.

Ils soutenaient que les Pères de Nicée n'avaient pas distingué dans Jésus-Christ l'humanité, selon laquelle il est inférieur à son Père, ni la divinité, par laquelle il lui est égal ; mais qu'ils s'étaient contentés de dire qu'il était de la même substance que son Père ; d'où les eutychiens inféraient qu'il n'y avait en lui qu'une nature. C'était corrompre visiblement le sens du symbole de Nicée. Les Pères qui le composèrent y établirent premièrement la divinité du Fils et sa génération éternelle ; à quoi ils ajoutèrent qu'il était descendu du ciel et s'était incarné. Ils firent une distinction claire entre la substance du Fils de Dieu et son incarnation. Ils dirent de sa substance qu'elle était coéternelle au Père, et, de son incarnation, qu'elle s'est faite dans le temps, et distinguaient par là les deux natures en Jésus-Christ : une selon laquelle il est né du Père avant tous les siècles ; l'autre, par laquelle il est né de la Vierge à la fin des siècles. Selon la première, il est coéternel à son Père ; selon la seconde, il lui est postérieur. Par quelle autorité, dit Vigile à son adversaire, osez-vous assurer qu'on ne peut trouver en Jésus-Christ son égalité avec Dieu et son infériorité? N'a-t-il pas dit lui-même dans un endroit : *Mon Père est plus grand que moi* (*Joan.* xiv, 28) ; et dans un autre : *Mon Père et moi sommes une même chose?* (*Joan.* x, 30.) Les eutychiens disaient que le Verbe s'était rendu visible aux hommes dans sa propre nature, et non par la chair qu'il avait prise dans le sein de Marie. Pour soutenir cette allégation, ils s'autorisaient de ces paroles de saint Jean : *Nous vous annonçons la parole de vie, qui était dès le commencement, que nous avons vue de nos yeux, et que nous avons touchée de nos mains.* (*1 Joan.* i, 1-3.) S'il en est ainsi, leur demande Vigile, comment sommes-nous obligés de croire que les apôtres eurent seuls le privilége de le voir et de le toucher après sa résurrection, puisque les soldats qui le crucifièrent le touchèrent et le virent aussi? Ils virent même le Père en voyant le Fils, d'après ces paroles : *Qui me voit, voit aussi mon Père.* (*Joan.* xiv, 9.) L'impiété de cette interprétation doit en faire donner une autre aux paraboles de saint Jean, qui se doivent expliquer non d'une vue et d'un attouchement

corporel, mais de la foi : ce qui paraît clairement par la suite de son discours. *Nous savons que lorsque Jésus-Christ se montrera dans sa gloire, nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il est.* (*I Joan.* III, 2.) Cet apôtre avait touché Jésus-Christ, il l'avait vu. Comment donc souhaite-t-il de le voir, et comment met-il sa félicité dans cette vision ? Il ne dit pas : Nous l'avons vu ; mais : *Nous le verrons tel qu'il est.* Il ne dit pas : Il s'est déjà montré dans sa gloire ; mais : *Il se montrera.* Pourquoi ces façons de parler, sinon parce que le Fils ne s'est point encore montré tel qu'il est, mais tel qu'il a été créé, c'est-à-dire, comme homme ; au lieu que, dans le siècle futur, on le verra tel qu'il est, même selon sa divinité. C'est donc par la foi et non par les yeux du corps que saint Jean dit qu'il avait *vu la parole de vie*, c'est-à-dire, le Verbe qui était dès le commencement.

Analyse du livre cinquième. — Vigile ne doute pas que l'on ne doive regarder comme hérétiques ceux qui rejetaient et méprisaient les décrets du saint concile de Chalcédoine, et qui poussaient leur témérité jusqu'à accuser les évêques dont il était composé, d'avoir abandonné la foi catholique. Les eutychiens, qui étaient de ce nombre, formaient contre ce concile trois chefs d'accusation : le premier, d'avoir reçu dans cette assemblée des évêques que l'on en avait chassés auparavant ; le second, d'avoir ajouté au symbole de Nicée ; et le troisième, d'avoir fait un décret touchant les deux natures. Vigile, dans son cinquième livre, répond à ces accusations. Il dit, sur la première, qu'il est digne du chrétien, et même de l'apôtre, de recevoir pour le bien de la paix et de la concorde, ceux que l'on avait contraints de sortir, peut-être à cause de leur opiniâtreté dans quelque sentiment. Saint Paul, qui avait refusé de prendre avec lui Jean Marc, quoique saint Barnabé l'en priât, ne le prit-il pas depuis, dans la pensée qu'il pouvait lui être très-utile pour le ministère de l'Evangile. Sur le second chef d'accusation, Vigile dit aux eutychiens qu'ils ne connaissent pas la règle et la coutume des conciles catholiques, qui est de faire des décrets à mesure que la nécessité des nouveaux hérétiques les y oblige ; mais sans toucher à ce que des conciles plus anciens auraient déjà fait contre les hérétiques de leur temps. Si, après les décrets du concile de Nicée, il n'est plus permis de rien recevoir, par quelle autorité oserons-nous assurer que le Saint-Esprit est de la même substance que le Père, puisqu'il n'en est rien dit dans ce concile ? Saint Athanase, saint Eusèbe de Verceil et plusieurs autres assemblés à Alexandrie au retour de leur exil, n'y composèrent-ils pas une règle de foi, pour établir la divinité du Saint-Esprit contre l'hérésie de Macédonius ? Vigile allègue encore ce qui se fit dans le concile d'Ancyre contre la formule de Sirmium ; dans celui de Sardique et celui de Sirmium contre Photin : mais il n'est pas exact dans ce qu'il rapporte de ces deux derniers conciles. Dans la question des deux natures, on ne pouvait pas accuser de nouveauté les Pères de Chalcédoine pour l'avoir agitée, moins encore pour en avoir fait la matière d'un de leurs décrets. La doctrine de l'Eglise sur ce point se trouve bien établie, non-seulement dans les Pères qui ont précédé ce concile, comme saint Athanase, saint Hilaire, saint Jean Chrysostome ; mais encore dans les divines Ecritures. Pour renverser la foi de l'Eglise, sur ce point les eutychiens objectaient qu'il n'y avait pas de nature qui n'eût une personne propre, ni de personne qui n'eût une nature propre. Ils faisaient cette objection, pour embarrasser les catholiques, qui, admettant en Jésus-Christ deux natures, se trouvaient engagés par ce faux raisonnement à admettre aussi deux personnes en Jésus-Christ. Vigile leur demande des exemples de ce qu'ils alléguaient, et comme ils n'en pouvaient donner, il les presse de répondre à cette question des ariens : Si chaque personne a sa propre nature et si chaque nature a sa propre personne, comment n'y a-t il pas dans la Trinité trois natures, comme il y a trois personnes ? S'il y a trois personnes et une seule nature, ce que disent les eutychiens est donc faux, que chaque personne doit avoir sa propre nature ? Il n'y a dans l'homme même qu'une seule et même personne, quoique la nature de son âme soit différente de la nature de son corps. L'exemple de l'homme fournit à Vigile une réponse à ceux qui ne voulaient pas reconnaître en Jésus-Christ la propriété des natures. Il est différent, dit-il, d'avoir un commencement et de n'en pas avoir ; de pouvoir mourir et d'être immortel. Ces deux choses néanmoins sont propres à Jésus-Christ, mais à différents égards : il est mortel par sa nature humaine et immortel par sa nature divine. L'homme à cause de son corps peut conserver les vestiges des coups de fouets ; mais il ne peut les garder dans son âme. Ces deux choses lui sont propres, mais sous différents aspects, à cause de la différence des natures dont il est composé. Vigile prouve par un grand nombre de passages de l'Ecriture l'existence des deux natures en Jésus-Christ ; mais il montre en même temps que les propriétés d'une nature ne peuvent pas se dire des propriétés de l'autre, quoiqu'elles se disent toutes de Jésus-Christ à raison de l'unité de personne ; qu'ainsi l'on ne peut pas rapporter aux propriétés de la nature du Verbe les propriétés de la chair, ni aux propriétés de la chair celles de la nature du Verbe. Les eutychiens disaient qu'il n'y avait aucun inconvénient que le Fils de Dieu souffrît dans sa nature divine pour nous racheter. Vigile leur demande pourquoi donc il a voulu naître d'une Vierge. C'est en cela, dit-il, que sa charité a paru d'autant plus grande, que sa mort étant nécessaire pour nous racheter, et ne pouvant la souffrir dans sa propre nature, il a pris la nôtre pour accomplir l'ouvrage de notre

salut. Il accorde pour un moment à ces hérétiques, que le Fils de Dieu ait pu souffrir dans sa nature; mais il soutient qu'ils ne pourront inférer de là l'unité de nature en Jésus-Christ. En effet, il est dit de lui, que *parce qu'il s'était rabaissé jusqu'à la mort de la croix, Dieu l'a élevé à une souveraine grandeur, et lui a donné un nom au-dessus de tous les noms.* (*Philip.* II, 9.) Est-ce de la nature du Verbe que cela se doit entendre? Y a-t-il eu un temps où il n'ait pas eu un nom au-dessus de tout nom? A-t-il pu mériter par ses œuvres une grandeur qu'il n'aurait pas eue auparavant? Ces paroles de l'Apôtre ne peuvent s'expliquer que de Jésus-Christ comme homme. Vigile passe ensuite à l'objection de son adversaire contre le concile de Chalcédoine. Les évêques, après avoir rapporté le symbole de Nicée et celui de Constantinople, ajoutaient: Ce symbole suffisait pour la reconnaissance parfaite de la religion : car il enseigne tout ce qu'on doit croire touchant le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et l'incarnation de Notre-Seigneur. Cet adversaire voyant que les Pères de ce concile, après avoir parlé des trois personnes de la Trinité, ajoutaient un article sur l'incarnation de Notre-Seigneur, les accusaient d'avoir ajouté comme un quatrième à la sainte Trinité. Il aurait voulu qu'ils se fussent exprimés ainsi : Ce symbole enseigne pleinement ce que l'on doit croire du Père, du Fils et du Saint-Esprit, de son Incarnation. S'ils avaient parlé de la sorte, répond Vigile, ils auraient laissé les fidèles incertains sur laquelle des trois personnes de la Trinité devait tomber l'Incarnation; ou du moins, on aurait pu croire qu'elle regardait le Saint-Esprit, qui est nommé immédiatement avant le terme d'incarnation. Ce fut donc pour éviter cette équivoque, que les évêques de Chalcédoine, après avoir parlé des personnes de la Trinité, marquèrent par un article distinct que le Fils s'était incarné. On voit une semblable précaution dans le commencement de l'Epître aux Romains. Saint Paul, dans la crainte que ce qu'il y disait de la résurrection ne s'entendît du Saint-Esprit, répète le nom de Jésus-Christ, afin d'ôter toute équivoque. Aux passages de l'Ecriture qui établissent les deux natures en Jésus-Christ, Vigile en ajoute un grand nombre d'autres tirés des écrits des anciens Pères de l'Eglise. Vigile à la fin de cet ouvrage rend gloire à Dieu de ce qu'il pouvait contenir de bon et demande pardon à ses lecteurs des fautes qu'il pouvait y avoir faites. Il l'avait entrepris à la prière de ses frères et dans la confiance qu'il avait au secours de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Dispute de Vigile contre Arius. — Parmi les œuvres supposées à saint Athanase, on trouve une controverse entre cet évêque et Arius; mais tous les bibliographes et en particulier George Cassandre, l'ont restituée à Vigile, à qui elle appartient réellement. Le plus fort de la controverse dans laquelle Vigile prend le nom de saint Athanase, roule sur la nouveauté des termes employés dans les professions de foi, particulièrement sur le terme de *consubstantiel* inséré dans le Symbole de Nicée. Arius en fait son grand argument, et soutient que ce terme ne se trouvant pas dans les divines Ecritures, il ne devait pas être employé dans une formule de foi. Athanase soutient, au contraire, que la doctrine ne doit pas paraître nouvelle, puisqu'elle est aussi ancienne que les apôtres. Il ajoute qu'il avait toujours été d'usage dans l'Eglise de changer les noms et les termes pour mieux exprimer la nature des choses, lorsque la naissance de quelque hérésie le demandait, sans toucher néanmoins aux choses signifiées par ces termes. Dans le principe de l'établissement de l'Evangile, tous ceux qui croyaient en notre Seigneur Jésus-Christ ne se nommaient pas Chrétiens, mais disciples, et ce nom était commun tant aux disciples des apôtres, qu'à ceux qui s'étaient attachés à certains novateurs, comme à Dosithée et à Théodas. Mais lorsque les apôtres s'assemblèrent à Antioche, ils convinrent entre eux, qu'ils appelleraient à l'avenir leurs disciples du nom de Chrétiens, pour les distinguer de ceux qui s'attachaient à de faux apôtres. L'Eglise a imité la conduite des apôtres dans les siècles suivants et s'est servie, pour mieux marquer sa croyance, de termes qui n'avaient pas été usités jusqu'alors. Elle a donné au Père le nouveau nom d'*innascible* et de *non engendré*, pour s'opposer à l'hérésie de Sabellius, qui avait avancé que le Père était né de la Vierge. Ces termes ne se lisent pas dans l'Ecriture. Les ariens eux-mêmes dans leurs professions de foi disaient que le Père est impassible, que le Fils est Dieu de Dieu, lumière de lumière, termes inconnus aux prophètes et aux apôtres et dont aucun n'est employé dans le symbole qu'ils nous ont donné. Les sabelliens et les photiniens qui trouvaient leur hérésie détruite dans ces formules ariennes, ne pouvaient-ils pas dire à leurs auteurs, comme ils disaient eux-mêmes aux catholiques? Pourquoi vous servez-vous de termes qui ne se trouvent pas dans les Ecritures? Eunomius, qui soutenait le Fils dissemblable au Père, pouvait demander aux ariens, par quelle autorité ils avaient dit dans des professions de foi faites dans plusieurs de leurs conciles, que le Fils est semblable au Père, puisque le Père ni le Fils ne se sont servis de ce terme. La conséquence que Vigile tire de ce raisonnement est que les ariens ne pouvaient disconvenir que l'Eglise ne puisse mettre en usage de nouveaux termes, pour non-seulement exprimer sa doctrine, mais encore pour éluder tous les subterfuges des hérétiques, lorsque la nécessité ou l'utilité de la foi l'exige : qu'ainsi elle a pu insérer dans le Symbole le mot de consubstantiel pour marquer que le Fils est de la même substance que le Père.

Le symbole de saint Athanase paraît être de Vigile. — On attribue communément à Vigile de Tapse le symbole qui porte le

nom de saint Athanase et l'on s'appuie sur les raisons suivantes. 1° Ce symbole a été composé expressément contre les ariens, les nestoriens et les eutychiens; or, Vigile a non-seulement écrit contre ces hérétiques, mais il s'est servi d'expressions analogues à celles de ce symbole. Pour prouver l'unité de personne en Jésus-Christ malgré la réunion des deux natures, il donne l'exemple de l'homme qui est un, quoique composé de deux natures différentes, l'âme et le corps. Le même exemple est allégué dans ce symbole. 2° Ce symbole est postérieur au concile de Chalcédoine et se lit en tout ou en partie dans des manuscrits du VIe siècle; et Vigile écrivait sur la fin du Ve et au commencement du VIe. Si ce symbole eût été connu avant l'an 458, saint Léon, dans sa lettre à l'empereur, aurait-il négligé de tirer de ce symbole des preuves pour la confirmation de la doctrine catholique? En 670, le concile d'Autun fit une obligation à tous les ecclésiastiques de le savoir par cœur, et le concile de Tolède, en 633, se sert d'expressions semblables à celles de ce symbole. Il a été écrit originairement en latin et on n'en trouve aucun manuscrit grec, quoiqu'il porte souvent le nom de saint Athanase. Enfin Vigile publiait souvent ses ouvrages sous des noms empruntés et prenait volontiers celui de saint Athanase, comme on le voit par son discours contre les ariens; et c'est le nom de ce Père qui paraît ordinairement à la tête de ce symbole dans les manuscrits et dans les anciens auteurs qui l'ont cité. On attribue encore à Vigile douze livres sur la Trinité, trois contre Varimade et un autre contre Pallade; mais les raisons que l'on apporte en preuve nous ont paru si peu satisfaisantes que nous n'avons pas cru devoir nous en occuper.

JUGEMENT DU STYLE DE VIGILE. — Le style de Vigile est grave, simple, clair et naturel. Il établit sa doctrine par des raisonnements solides et des autorités sans réplique, tirées de l'Ecriture sainte et des anciens Pères de l'Eglise. Ses solutions fortes, péremptoires et faciles aux objections des hérétiques prouvent en lui une connaissance exacte des dogmes de l'Eglise; mais il n'avait pas une science aussi profonde de l'histoire ecclésiastique. De quelque mérite d'ailleurs que soient ses ouvrages, il en a diminué le prix, en empruntant les noms des plus illustres Pères; et on le blâmera toujours d'avoir occasionné de la confusion dans les écrits de ceux qui ont fleuri avant lui. Tous les écrits de Vigile, ainsi que ceux qui lui sont attribués, ont été recueillis en un seul volume, à Dijon, en 1664. Le P. Chifflet a enrichi cette édition d'un grand nombre de notes et d'une dissertation pour prouver que les ouvrages donnés sous le nom de Vigile sont réellement de lui.

VIGILE, diacre, composa, au rapport de Gennade, une *Règle monastique* qu'on lisait dans les assemblées de moines. Elle contenait en peu de mots et avec beaucoup de netteté toute la discipline de leur profession. Holstenius l'a insérée dans son Recueil à la page 89e de la Ire partie.

VINCENT DE LÉRINS. — L'île de Lérins au Ve siècle était devenue la retraite où se formaient les saints, le séminaire d'où sortaient les plus grands évêques des Gaules et l'académie où s'élevaient les savants. Cette solitude, déjà célèbre par les noms de son fondateur et de ses premiers habitants, l'est devenue encore davantage après qu'elle eut produit Vincent. Ce saint religieux est celui des solitaires de l'île de Lérins qui a répandu le plus d'éclat sur l'école dont le nom lui est resté. Selon la plus commune opinion, Vincent de Lérins naquit à Toul ou dans le voisinage de cette ville. Après avoir passé une partie de sa vie dans les agitations du siècle, il se retira dans ce monastère fondé par saint Honorat aux portes de Marseille. Ce fut là que, loin du tumulte des villes, caché au fond d'une solitude et dans le silence d'un monastère, il s'appliqua, sans être troublé par aucune distraction extérieure, à mettre en pratique ce précepte du psaume XLVe, 11 : *Faites toute votre occupation de contempler que je suis Dieu.* L'histoire de sa vie se réduit à ce petit nombre de faits, sur lesquels encore nous n'avons que de simples conjectures. On croit qu'après une vie consacrée toute entière à Dieu, aux grands intérêts de la foi et à l'affaire importante de son salut, il mourut dans cette solitude, sous l'empire de Théodose et de Valentinien, vers l'an 450.

Commonitoire. — Son *Commonitoire* ou avertissement aux hérétiques, l'écrit remarquable du siècle, sera dans tous les temps un bel et utile ouvrage. Le concile d'Ephèse, qui avait solennellement condamné Nestorius en 431, était la grande affaire de l'Eglise. D'un autre côté, l'hérésie de Pélage tenait les esprits en éveil. Ce fut dans ces circonstances que Vincent conçut le dessein de retracer les principes en matière d'hérésie dans un livre court et plein qui fût pour les fidèles comme le mémorial de la foi. Le pieux et modeste auteur qui ambitionnait moins la gloire humaine que l'honneur d'être utile à l'Eglise, le publia sous le nom de *Peregrinus* ou *Pèlerin*, c'est-à-dire étranger dans le lieu où il se trouve. Les contemporains n'y furent pas trompés. Saint Eucher de Lyon, qui le confond avec Salvien dans un même éloge, les représente tous deux comme des modèles d'éloquence et de sainteté. Tous les siècles chrétiens ont exalté à l'envi cet ouvrage, que l'auteur avait partagé en deux lives, dont le second traitait particulièrement du concile d'Ephèse. Mais, dit Gennade, cette dernière partie lui fut volée; le premier seul nous est parvenu tout entier. Vincent y combat particulièrement Photin, Apollinaire et Nestorius. Photin refusait d'admettre la plénitude de la sainte Trinité et ne reconnaissait dans Jésus-Christ que l'humanité du Verbe. Apollinaire prétendait que le Verbe ne s'était point uni à une âme humaine, et par une conséquence qu'il ne désavouait pas, anéantissait la divi-

nité du Sauveur. Nestorius niait que Jésus-Christ fût Dieu par nature, et que Marie fût Mère de Dieu. Vincent oppose à ces systèmes impies des principes applicables à toutes les profanes nouveautés, des règles infaillibles pour fixer la croyance des fidèles à travers les artifices de l'erreur et du mensonge. Le premier avertissement surtout est regardé avec justice comme l'un des plus beaux trophées érigés à la vérité catholique.

Il commence ainsi :

« *Interrogez vos pères, nous dit l'Ecriture, et ils vous répondront, vos ancêtres, et ils vous instruiront.* (*Deut.* XXXII, 7.) Attaquée dans toutes les parties de son enseignement par les artifices de l'hérésie, la religion implore le zèle de ses enfants. Bien que je sois le dernier des serviteurs de Dieu, j'ai cru pouvoir me mêler à ses défenseurs, en écrivant ce que j'ai appris de nos ancêtres, et en l'exposant avec la simplicité qui fait le plus bel ornement de la vérité.

« Il m'est souvent arrivé de consulter des personnes recommandables par leur science et leur piété, pour en apprendre les règles certaines qui aident à distinguer la vérité solide de la foi catholique, des erreurs que l'hérésie s'efforçait d'établir; j'ai toujours reçu cette réponse, que non-seulement moi, mais quiconque voudrait démêler les artifices des hérétiques, éviter leurs piéges et se maintenir dans la sainte et invariable pureté de la foi, devait, après avoir imploré le secours du ciel, observer deux choses dont le succès est infaillible : 1° Juger des sentiments par l'autorité de la loi de Dieu; 2° suivre avec docilité la tradition de l'Eglise.

« On m'arrêtera par cette question : — L'Ecriture sainte ne suffit-elle pas, sans obliger de recourir à l'autorité de l'Eglise? A quoi je réponds que la sublimité de l'Ecriture fait que diverses personnes l'interprètent diversement. Tous ne l'expliquent pas par les mêmes sens; autant de lecteurs, autant d'esprits différents et d'opinions diverses. N'est-ce point dans l'Ecriture que les hérétiques qui se sont succédé jusqu'à nous ont prétendu puiser les preuves de leurs dogmes impies? Cette variété, qui ne peut se fixer prouve évidemment combien il est nécessaire que les paroles des prophètes et des apôtres soient expliquées par la règle sûre du sens que leur donne l'Eglise catholique. Il n'est pas moins important de s'attacher avec le plus grand soin à reconnaître et à suivre ce qui a été cru en tous lieux, en tout temps, et par tous les fidèles : *Magnopere curandum est ut id teneamus quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est.*

« A parler d'une manière précise, cela seul est catholique, qui est généralement reçu. Ainsi, pour être catholique, il faut n'admettre que ce qui a pour soi l'ancienneté, l'universalité et le consentement unanime. Nous serons dans l'universalité, si nous ne regardons comme foi véritable que celle que l'Eglise approuve dans toutes les parties de l'univers. Nous serons de vrais sectateurs de l'ancienneté de la foi, si nous ne nous écartons point des sentiments des anciens évêques, qui ont été les maîtres du peuple fidèle.

« Mais que doit faire un Chrétien lorsqu'une faible partie de l'Eglise se sépare de la communion du reste des fidèles? Ce qu'il doit faire? Préférer le corps entier à un membre isolé. S'il arrive qu'une nouvelle erreur s'efforce d'infecter toute l'Eglise, il doit s'attacher à l'antiquité, parce que les anciens dogmes n'ont pu être corrompus par la nouveauté. Si enfin on se trouve dans une conjoncture plus embarrassée, où le vrai soit plus difficile à démêler du faux, alors il faut consulter les docteurs approuvés qui ont vécu en divers lieux et en divers temps dans la communion de l'Eglise, et tenir pour certain ce que tous ont enseigné clairement, unanimement et sans varier.

« Telle a été la conduite de l'Eglise du temps des donatistes et des ariens. Du temps de Donat, de qui les donatistes ont pris leur nom, la plus grande partie de l'Afrique se précipita avec fureur dans son hérésie; elle préféra la témérité sacrilége d'un seul homme à la sainte conduite de l'Eglise universelle. Alors, de tant de peuples répandus par toute l'Afrique, ceux-là seuls qui détestèrent cette erreur furent reçus à la communion des autres Eglises, et par là se sont trouvés en sûreté dans le sanctuaire de la foi. Ils ont ainsi laissé à la postérité un bel exemple qui nous apprend à ne pas abandonner l'universalité dans laquelle nous sommes assurés de nous sauver, pour suivre un schisme particulier, dans lequel on ne peut manquer de se perdre. Plus furieux encore, l'arianisme se répandit et infecta toute la terre. La chute d'un grand nombre d'évêques de l'Eglise latine, que la violence ou les artifices ont fait sortir du bon chemin, était comme un nuage répandu sur la face de l'Eglise. On avait bien de la peine à remarquer dans cette confusion quelle était la route certaine et sûre de la foi. Il n'y eut de préservés de la contagion que ceux qui, par amour sincère pour Jésus-Christ, préférèrent la foi ancienne à une nouvelle et damnable hérésie. Car alors, non-seulement les esprits communs, mais encore les plus élevés furent séduits. Ce ne furent pas quelques maisons, quelques familles, quelques provinces ou quelques nations qui furent ébranlées, l'empire tout entier chancela. L'erreur d'Arius, semblable à une furie qui s'empare des cœurs, agita d'abord l'empereur, puis toute sa cour. De là, portant le trouble et la confusion, elle n'épargna ni le sacré ni le profane.

« Que vit-on alors? Les femmes, les veuves et les vierges furent la proie de l'impudicité; les monastères furent détruits, les clercs et les diacres persécutés, les prêtres envoyés en exil; les prisons et les mines furent remplies de saints confesseurs; un grand nombre chassés des villes, et obligés

d'errer dans les déserts, périrent par la faim, le froid, la nudité, ou par la dent des animaux féroces. Quelle fut la cause de tant de calamités? L'ardeur insensée de faire triompher, par une superstition sacrilége, le dogme saint de la vérité; de renverser, par une nouveauté criminelle, l'ancienne règle si bien fondée de la foi. L'esprit de nouveauté, impatient et incapable de se donner des bornes, viole les constitutions des anciens Pères, déchire leurs décrets, combat leurs sages décisions, et secoue le joug des saintes règles émanées du ciel. »

Vincent confirme ces principes par le témoignage de saint Ambroise, dont il rapporte les plaintes énergiques qu'il adressa à l'empereur Gratien, et qu'il terminait par ces mots : « Comment renoncerions-nous à la foi de ceux que nous honorons en publiant leur victoire? » Sur quoi Vincent de Lérins s'écrie : « Nous la publions en effet cette victoire, vénérable Ambroise, nous la proclamons, et en la louant, nous l'admirons. Car qui serait assez insensé pour ne pas tâcher de suivre ceux dont on ne peut égaler la vertu, ceux dis-je, que ni les menaces, ni les caresses, ni l'amour de la vie, ni la crainte de la mort, ni la fureur des princes, ni la violence des bourreaux, ni l'autorité souveraine de l'empire et de l'empereur, ni les hommes et les démons, n'ont pu détourner un seul moment de la foi de nos ancêtres. Faits pour servir de modèles à tous les âges, ces grands hommes ne faisaient eux-mêmes que suivre l'exemple de ceux qui les avaient précédés. Car tel est l'usage constant de notre Eglise, que plus on était attaché aux principes de la religion, plus on s'est empressé de s'opposer aux innovations. Je pourrais en accumuler les témoignages, je me contenterai d'un seul que je tirerai du Saint-Siége apostolique; afin que tout le monde puisse voir clairement avec combien de force et de persévérance ceux qui ont succédé aux apôtres ont toujours défendu l'intégrité de la foi qu'ils avaient reçue.

« Agrippinus, évêque de Carthage, fut le premier qui soutint qu'il fallait rebaptiser les hérétiques; et cela, contre les divins canons, la règle de l'Eglise universelle, le sentiment de tous les évêques, la coutume et l'institution de nos pères. Cette opinion téméraire, qui donna lieu à la sacrilége profanation du premier de nos mystères, partagea les esprits. Elle excita un trouble général. Les évêques la repoussaient de toutes leurs forces; et le Pape Etienne, de sainte mémoire, l'évêque du Siége apostolique, fit éclater sa résistance parmi celle de ses autres collègues, se croyant obligé de surpasser tous les autres évêques, autant par la vigueur de son zèle, qu'il l'emportait sur eux par l'autorité du siége où il était placé. Il écrivit en Afrique qu'il ne fallait rien introduire de nouveau, mais s'en tenir à la tradition reçue des anciens : *Nihil novandum est nisi quod traditum est.* Ce grand homme, dont la prudence égalait la sainteté, savait bien que la piété ne permettait, sous aucun prétexte, de recevoir d'autre doctrine que celle qui nous a été transmise, et que nous devons rendre avec la même fidélité que nous l'avons reçue. Persuadé qu'il était, qu'il ne fallait pas mener partout la religion où nous voulons, mais la suivre où elle nous mène. Aussi, quelle fut l'issue de cet événement? Celle qui ne manque guère d'arriver; la loi ancienne fut maintenue, et la nouveauté fut rejetée avec mépris. Et pourtant cette nouveauté ne manquait point de défenseurs; elle était soutenue avec force, avec éloquence, et le nombre de ses sectateurs la rendait formidable. Elle s'appuyait de noms respectables et d'une foule de passages de l'Ecriture mal interprétés. Un concile, parlons plus vrai, un conciliabule d'Afrique la voulut accréditer. Le triomphe de l'erreur paraissait assuré, mais la nouveauté profane n'en fut pas moins contrainte de céder à la vénérable antiquité.

« Ce ne sont pas seulement les ordonnances de la discipline ecclésiastique qui condamnent toute innovation. Qui ne sait avec combien de force, de sévérité et de véhémence le grand Apôtre s'élève contre ceux qui avaient abandonné la grâce à laquelle Jésus-Christ les avaient appelés pour passer à un autre Evangile? *Ce serait nous-mêmes*, écrivait-il aux Galates, *ce serait un ange du ciel qui viendrait apporter un autre Evangile que celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème.* (*Galat.* I, 8.) Que veut-il dire par ces mots : *Ce serait nous-mêmes?* Pourquoi parler en nombre collectif, et ne pas se borner à dire : Quand ce serait moi? C'est comme s'il disait : Quand même Pierre, André et Jean, quand toute l'assemblée des apôtres nous annoncerait un autre Evangile que celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème! Cette censure est d'autant plus effrayante qu'elle est générale, puisque nous voyons que, pour nous affermir inébranlablement dans la foi, il n'a pas voulu qu'il fût permis ni à lui, ni aux autres apôtres de rien changer à ce qui regarde la foi. Et, comme si ce n'était rien encore, il ajoute : *Fût-ce un ange du ciel!* etc., de sorte qu'il ne se contente pas de n'épargner ni soi-même, ni les autres apôtres; mais pour nous obliger plus étroitement à garder la foi, il lance les traits terribles de son anathème contre les anges mêmes, non pas que ces esprits saints et bienheureux puissent maintenant pécher; mais il voulait dire : Bien qu'il arrivât ce qui ne peut arriver, quiconque osera attenter à l'intégrité de la foi, qu'il soit anathème! qu'il soit en exécration! Il ne se contente pas de le dire, il le répète : *Je vous le dis encore.* Il ne dit pas : Si quelqu'un vous annonce une autre doctrine que celle que vous avez apprise, qu'il soit béni, qu'il soit applaudi et bien accueilli parmi nous. Non, mais qu'il soit anathème! c'est-à-dire qu'il soit séparé, retranché, exclu de l'Eglise, de peur qu'une seule brebis corrompue ne vienne se mêler

au troupeau de Jésus-Christ, et ne l'infecte en s'y mêlant.

« Ce qu'il dit aux Galates, il le dit à toute l'Eglise, il le dit pour tous les siècles. Il n'a donc point été, il ne sera jamais permis de rien apprendre aux Chrétiens que ce qu'ils ont appris au commencement. On ne s'est point encore dispensé, et on ne se dispensera jamais de prononcer anathème contre ceux qui entreprendront de prêcher une nouvelle doctrine. Ce dépositaire des secrets du ciel, ce maître des gentils, ce prédicateur de l'univers, saint Paul fera retentir éternellement cet oracle : Si quelqu'un annonce quelques dogmes nouveaux, qu'il soit anathème !

« Comment donc, me demandera-t-on, arrive-t-il que Dieu permette quelquefois que des hommes d'une grande autorité dans son Eglise annoncent des dogmes nouveaux? Cette demande est juste et mérite qu'on y satisfasse. Je vais donc y répondre, et même avec quelque étendue, en me servant, non de mes propres lumières, mais de l'autorité divine. Ecoutons d'abord Moïse, et il nous apprendra ce que nous devons penser de ces prophètes de mensonge que l'Apôtre nous dénonce : *S'il s'élève*, dit-il, *au milieu de vous un prophète qui dise avoir eu quelque vision* (*Deut.* XIII, 1); il veut dire un docteur établi en dignité dans l'Eglise, à qui ses disciples ou ses auditeurs déférent tellement, qu'ils attribuent sa doctrine à une révélation divine; et par là le saint législateur nous donne l'idée d'un grand homme, dont les connaissances sont étendues, puisque ses sectateurs le croient instruit, non-seulement des choses qui peuvent être proportionnées à l'intelligence humaine, mais encore de celles qui lui sont infiniment supérieures. Que s'ensuit-il? Ces maîtres nouveaux persuadent les peuples; ils leur disent : *Allons, suivons des dieux étrangers* (*ibid.*, 2), et l'on suit en aveugle.

« Comment Moïse ordonne-t-il que nous le raitions, tout aussi grand, tout aussi admirable que je viens de le décrire? *Vous n'écouterez point*, ajoute-t-il, *les paroles de ce prophète, de ce rêveur.* (*Ibid.*, 3.) Et pourquoi donc, je vous prie, Dieu n'empêche-t-il pas que l'on prêche ce qu'il nous défend d'écouter? Le saint législateur répond : *C'est que le Seigneur votre Dieu veut éprouver votre foi, afin que vous lui fassiez connaître si vous l'aimez de tout votre cœur, ou si vous ne l'aimez pas.* (*Ibid.*) Voilà le secret de la Providence; elle veut éprouver notre foi. Et certes, il faut l'avouer, c'est là une des tentations les plus délicates, que tel homme à qui l'on donne la réputation d'un prophète, d'un disciple des prophètes, de docteur et de défenseur de la vérité, pour qui vous êtes pénétré d'estime, de vénération même, vienne à répandre clandestinement de dangereuses erreurs dont vous ne pouvez guère découvrir aussitôt le venin, parce que vous vous laissez conduire par l'autorité de sa discipline, et que vous ne croyez pas même facile de le condamner avec éclat, engagé comme vous l'êtes par une affection secrète qui vous retient à son école. Produisons un exemple des plus mémorables. Quand l'impie Nestorius vint à répandre sa doctrine empoisonnée, quelle apparence y avait-il qu'un évêque, qu'un homme honoré de l'estime du sacerdoce et de la confiance des peuples, qui s'était signalé par plus d'une victoire remportée sur les Juifs et sur les gentils, eût des sentiments aussi criminels que ceux des Juifs et des gentils? C'est qu'il ne combattoit les autres erreurs que pour mieux insinuer la sienne. Et c'est en cela même que nous voyons un effet sensible de ces paroles de Moïse : *Le Seigneur votre Dieu vous tente afin d'éprouver si vous l'aimez ou non.* »

Après une réfutation des erreurs de Nestorius, de Photin et d'Apollinaire, l'auteur poursuit ainsi : « De plus dangereuses séductions menaçaient la foi des fidèles au temps d'Origène et de Tertullien. Le premier eut tant de qualités brillantes et extraordinaires qu'il était bien difficile de ne pas se ranger d'abord de son côté et se prévenir en faveur de sa doctrine. Que faut-il pour persuader? Une conduite irréprochable? Origène avait de la prudence; il était chaste, patient, modéré. L'illustration qui s'attache au nom et à la science? Il était né d'un père qui avait eu l'honneur de répandre son sang pour le nom de Jésus-Christ. Lui-même avait perdu tout son bien pour la même cause. Du côté des talents de l'esprit, il n'avait point d'égal pour l'élévation, l'étendue, la force du génie; sa prodigieuse érudition embrassait tout entier le champ des connaissances humaines, et tout ce qu'il est possible à l'homme de connaître de la science divine. Non content de bien posséder le grec, sa langue naturelle, il voulut encore apprendre l'hébreu. Son éloquence était vive, facile, pénétrante, pleine d'onction; vous eussiez dit des rayons de miel qui coulaient de sa bouche. Dans ses ouvrages, la vigueur de sa dialectique entraîne. Son style persuasif triomphe de toutes les résistances; et il n'est ni difficultés, ni obscurités qui ne disparaissent devant lui. Et ne croyez pas que ce soit un déclamateur qui ne se soutienne que par les tours d'une imagination éblouissante. Vous ne rencontrez nulle part une connaissance plus profonde des saintes Ecritures, dont les textes se rencontrent sous sa plume à chaque instant. Personne n'a fait plus de livres; le nombre en est si considérable qu'il me paraît difficile, non pas seulement de les lire tous, cela demanderait la vie d'un homme, mais simplement d'en retenir les titres. Pour lui donner tout le temps d'en composer, la Providence lui avait ménagé une longue vie. Heureux de ce côté-là, plus heureux encore par la qualité et le concours de ses disciples de son école est sortie une multitude presque incalculable de docteurs, d'évêques et de prêtres, de confesseurs et de martyrs. En conséquence, il ne faut pas s'étonner

que sa réputation se soit répandue si loin. On l'admirait, on le louait, on l'aimait. Pour peu qu'on eût du zèle pour la religion, on venait des extrémités du monde se ranger au nombre de ses auditeurs. Dans l'opinion des fidèles c'était un nouveau prophète. Les philosophes le respectaient comme le plus grand homme qui ait paru. Cette admiration était passée des personnes ordinaires aux grands et aux empereurs. On sait que la mère de l'empereur Alexandre le fit venir à sa cour. Cette princesse, qui aimait la vérité, et qui avait un goût louable pour la vraie sagesse, voulut entendre un homme aussi illustre par sa doctrine. Le témoignage qui est rendu à ce grand homme par les Chrétiens ne saurait être suspect, puisqu'il est confirmé par celui des païens. Porphyre, ce philosophe si fameux par son impiété, avoue que, frappé de tout ce qu'il entendait dire, il fit, dans sa jeunesse, le voyage d'Alexandrie pour le voir; qu'il le vit, en effet, lorsqu'il était déjà dans un âge avancé, et qu'Origène lui parut tout ce que la renommée en publiait, le plus savant des hommes.

« Je ne finirais point si j'entreprenais de faire un simple exposé de ce qu'il y a de plus remarquable dans ce grand homme. Ce que j'observerai seulement, c'est que ces mêmes qualités qui le rendaient si précieux à la religion, devinrent l'écueil le plus dangereux. Car comment se détacher d'un maître dont le génie, la science et l'éloquence étaient des attraits si engageants? N'était-on pas tenté de dire : j'aime mieux errer avec Origène que de trouver la vérité sous d'autres maîtres? L'événement ne l'a que trop prouvé. Cet Origène tant vanté abusa des dons de Dieu; il compta trop sur ses lumières ; il se confia trop sur son propre esprit. De là le mépris pour l'ancienne simplicité de la foi, une présomptueuse opinion de son savoir, le dédain pour la tradition de l'Eglise et les sentiments des anciens Pères (29). On répondra pour le justifier que ses livres ont été altérés. Je ne le nie pas ; je désire même que la chose soit vraie. Je sais que des catholiques et des hérétiques s'accordent également à le dire. Il n'en est pas moins vrai que les livres à la tête desquels se trouve son nom sont dangereux, par cela seul qu'ils portent son nom.

« Ce que j'ai dit d'Origène, je le dirai de Tertullien, qui occupa chez les Latins le même rang que lui chez les Grecs. Même étendue de savoir, même pénétration dans l'intelligence des choses divines et humaines. Il avait tout approfondi, et les systèmes des philosophes, et leur histoire, et les sectes diverses qui la partagent et tous les genres de littérature. La vivacité et la force de son esprit étaient telles qu'il n'a jamais entrepris de combattre une opinion, qu'il ne l'ait renversé sous le poids de sa dialectique. Chacun de ses écrits présente un tissu de raisonnements serrés auxquels il devient impossible de résister. Autant de mots, autant de pensées, autant de traits qui frappent et écrasent son adversaire. Les Marcion, les Appelles, les Praxéas, les Hermogène, juifs, gentils, gnostiques, tous le savent bien, eux dont les erreurs ont été renversées par autant de foudres qu'il a écrit de volumes.

« Tant de lumières et tant de victoires remportées pour la cause de la vérité n'ont pas empêché ce beau génie de tomber dans l'erreur; plus savant que heureux, il a changé de parti ; et parce qu'il n'a pas tenu assez fortement au dogme catholique, il lui est arrivé, comme l'a remarqué saint Hilaire, que, par les erreurs de ses derniers ouvrages, il a décrédité les premiers.

« D'où je dois conclure qu'il n'y a de vraiment catholique que celui qui aime la vérité, parce qu'elle n'est autre que Dieu ; qui aime l'Eglise, qui aime le corps mystique de Jésus-Christ, qui met avant tout la religion et la foi catholique. L'autorité d'un seul homme, l'attachement qu'on peut avoir pour lui, la beauté du génie, l'éloquence, la science, rien en un mot ne doit faire balancer notre cœur. Inébranlables dans la foi, nous ne devons admettre que ce que l'Eglise a toujours et universellement cru. Tout ce qu'un seul, isolément, tout ce qu'un seul contre le sentiment de tous, ose enseigner est nouveau ; il était inconnu avant qu'il pensât à le produire. Ce qu'il avance n'est point le langage de la religion ; ce n'est qu'une épreuve pour notre foi. Saint Paul nous l'apprend : *Il faut*, dit-il, *qu'il y ait des hérésies, afin que l'on découvre par là ceux d'entre vous qui sont solidement à Dieu*, (*I Cor.* XI, 19.) Comme s'il disait : Dieu ne détruit pas d'abord les auteurs des hérésies, afin que ceux qui sont solidement à lui soient connus, et qu'il paraisse combien chaque particulier a de zèle, d'amour, de courage pour la foi et pour sa défense. En effet, lorsqu'une doctrine nouvelle commence à fermenter, on voit bientôt qui sont ceux que l'on doit regarder comme le froment, et ceux que l'on doit regarder comme la paille dans le champ du Seigneur. Tout ce qui était sans poids et sans solidité dans l'aire est emporté par le souffle du premier vent. Les uns désertent, emportés au moindre choc; les autres ne sont qu'ébranlés. Partagés entre la crainte de périr et la honte de revenir sur leurs pas, malades, blessés au cœur, ils sont à demi-morts : la dose de poison qu'ils ont bue ne leur a point entièrement ôté la vie. Situation vraiment douloureuse, ils ne peuvent ni vivre, ni mourir. A quels troubles, à quelles agitations ne sont-ils pas en proie ! Tantôt poussés par l'esprit d'erreur, comme par un vent impétueux, ils sont transportés hors d'eux-mêmes : tantôt ramenés par un souffle contraire, ils deviennent le jouet du mensonge ; tantôt

(29) Nous sera-t il permis de renvoyer nos lecteurs à l'article que nous avons consacré à Origène dans ce volume?

enflés d'un orgueil présomptueux, et décidant avec témérité ils assurent ce qui est incertain. Toujours flottants, ils ne savent ni avancer, ni reculer, ni à quoi s'en tenir, ni de quoi ils doivent se défier. Oh! qu'ils seraient heureux, si du moins ils avaient le bon esprit de comprendre que ces pénibles agitations sont un bienfait de la divine miséricorde sur eux! Loin du port salutaire de la foi catholique, ils sont battus, brisés par la tempête; et Dieu le permet pour humilier ces cœurs altiers, abaisser ces voiles coupables d'un présomptueux orgueil, dans lesquelles ils avaient reçu ce vent fatal de la nouveauté, qui l'expose à l'orage et pour les ramener dans le sein paisible de leur mère, qui est l'Eglise.

« C'est pour moi un sujet d'étonnement toujours nouveau, qu'il y ait des hommes assez abandonnés aux travers de leur esprit, pour ne pas s'en tenir aux règles de créance qui sont revêtues du sceau de l'antiquité, mais qui, travaillés d'une criminelle inquiétude, cherchent à ajouter, à changer, à retrancher quelque chose dans la religion; comme si le dogme de la foi n'était pas une révélation céleste qui suffit pour le salut! comme si ce dogme ressemblait aux institutions humaines, qui ne parviennent à leur perfection que par de continuels changements et des réformes journalières. Quoi! tandis que la voix de Paul retentit à travers les siècles, criant à Timothée: *Gardez le dépôt qui vous a été confié, fuyant les profanes nouveautés de paroles, et tout ce qu'oppose une doctrine qui porte faussement le nom de science.* (*I Tim.* VI, 20) L'Apôtre ne dit pas: Fuyez ce qui est ancien, ce qui est immémorial, car c'est précisément ce à quoi il faut s'attacher; mais les *nouveautés*, parce que si ce qui est nouveau est profond, ce qui est ancien est sacré. Eux au contraire: Venez, nous disent-ils, ô vous qui prenez vulgairement le nom de catholique, venez apprendre de nous la véritable foi. C'est nous qui en sommes les seuls dépositaires; personne ne l'avait comprise jusqu'à nous. Elle a été cachée, ensevelie durant plusieurs siècles, et, par un privilége particulier, c'est à nous qu'elle vient d'être révélée tout récemment. Mais il faut l'apprendre en secret; dans les ténèbres; et quand vous l'aurez apprise ainsi clandestinement, enseignez-là avec les mêmes précautions, de peur que le monde ne l'entende, et que l'Eglise ne vienne à s'en apercevoir, car la faveur de connaître de si hauts mystères est réservée à bien peu de personnes.

« En vérité, ne sont-ce pas là les paroles de cette courtisane qui, dans les *Proverbes* de Salomon, adresse à ceux qu'elle rencontre cet appel: *Que le plus insensé d'entre vous se détourne pour venir à moi, et tâche d'engager ainsi ceux qui lui ressemblent. Que s'ensuit-il?* ajoute Salomon: *Ces passants ignorent comment les habitants de cette terre périssent chez elle, et ils ne sont pas longtemps à l'apprendre.*

« Mais entrons encore plus avant dans les paroles de l'Apôtre: *O Timothée!* Cette exclamation partait d'un cœur aussi plein de charité que son esprit l'était d'une lumière divine qui découvrait l'avenir à ses yeux. Il prévoyait les erreurs et déplorait par avance les maux qu'elles devaient entraîner. Quel est aujourd'hui ce Timothée? sinon l'Eglise universelle, ou plutôt tout l'auguste corps des évêques, parce que les évêques sont dans l'Eglise, et l'Eglise est dans les évêques. Ce sont eux qui doivent avoir en partage toute la science de la religion, pour la communiquer aux autres. *Gardez le dépôt qui vous a été confié.* Gardez-le soigneusement à cause des voleurs et des ennemis qui peuvent l'enlever; de peur que, pendant que les hommes dorment, il ne vienne quelqu'un semer l'ivraie parmi le bon grain, que le fils de l'homme avait semé dans son champ. Et quel est-il ce dépôt? C'est la doctrine qui vous a été confiée, et non pas celle qui a été inventée par vous; ce que vous avez reçu et non trouvé; celle qui ne procède pas de votre esprit, mais de l'instruction qu'on vous a donnée; qui n'est point une opinion particulière, mais une tradition publique. Elle est venue jusqu'à vous, non point venue de vous; vous n'en êtes ni l'auteur, ni l'inventeur; vous en êtes seulement le dépositaire et non l'arbitre; disciple qui répète et non maître qui donne ses systèmes; enfin vous devez marcher sur les traces frayées avant vous, et non courir dans un sentier nouveau. C'est de l'or qui vous a été donné; c'est de l'or et non une autre matière que vous devez rendre, non ce qui y ressemble, mais la chose elle-même.

« O Timothée! ô prêtre! ô prédicateur! ô docteur! si Dieu vous a donné plus d'esprit, plus de lumière, plus de doctrine qu'à tous les autres, soyez le Bézéléel du tabernacle spirituel de son Eglise. Taillez avec application et avec un art saint les pierres précieuses de la doctrine du salut, c'est-à-dire, mettez-les en œuvre, avec le plus de soin et d'ornement qu'il vous sera possible. Faites plus encore, si vous le pouvez; ajoutez à sa beauté de l'éclat, de l'agrément, et des richesses, c'est-à-dire, pour parler simplement, faites en sorte que par vos expositions l'on comprenne plus clairement ce qui était obscur; que toute la postérité vous ait l'obligation de concevoir aisément ce que l'antiquité adorait sans le bien comprendre. N'enseignez que ce qui vous a été transmis. Soyez neuf dans la manière de l'énoncer, jamais dans le fond de la doctrine. *Eadem quæ didicisti doce, ut cum dicas nove; non dicas nova.*

« Mais quoi! me dira-t-on, n'est-il pas permis d'avancer dans l'étude de la religion? Oui certes, et le plus qu'on peut. Il faudrait être ennemi de Dieu et des hommes pour nier que la chose soit possible, et pour le trouver mauvais. Mais avancer dans la foi, ce n'est que la changer; car pour perfectionner une chose, il faut, demeurant toujours dans sa nature, qu'elle reçoive quel

qu'accroissement; au lieu que ce n'est pas tant un progrès qu'un changement, lorsqu'une chose cesse d'être ce qu'elle était pour devenir autre. Qu'une sainte émulation enflamme tant les particuliers que le corps tout entier de l'Église; que chaque siècle enchérisse sur celui qui l'a précédé, pour avancer en science, en intelligence, en goût pour les choses divines, toujours sans s'écarter des mêmes sens, de la même foi, des mêmes dogmes sans nulle altération; qu'il y ait dans les esprits le même développement que dans le corps. Le corps humain, pour croître et se fortifier avec l'âge, ne laisse pas d'être toujours le même. Il y a bien de la différence entre l'âge qui est dans sa fleur, et celui qui est dans sa maturité; et bien que ceux qui ont été jeunes deviennent ensuite vieux, ils ont beau changer d'état, ils ne changent point de nature, puisque ce sont toujours les mêmes qui passent de la jeunesse à la vieillesse. S'il est des parties du corps qui deviennent plus grandes par la suite, cette grandeur était renfermée dans le principe de leur origine; en sorte que rien ne paraît nouveau dans l'homme fait, qui n'ait été caché en lui lorsqu'il était jeune. C'est pourquoi la règle et la proportion d'une belle croissance à toutes ses justesses, lorsque l'âge développe insensiblement toutes les parties différentes que la sagesse du Créateur avait formées dans les enfants. Mais s'il arrivait que la forme qui est propre à l'homme, au lieu d'augmenter seulement, vint à se changer dans une figure difforme, ou que le nombre des parties fût diminuée pour un défaut surprenant ou augmenté par un excès sensible, il faudrait alors, ou que le corps périt, ou qu'il devînt monstrueux, ou du moins qu'il s'affaiblît considérablement. De même, il faut que la religion chrétienne soit réglée dans sa doctrine et qu'elle suive les mesures de son accroissement. Il faut qu'elle soit étendue par la succession des temps, affermie par le cours des années, et élevée par la suite des siècles à ce comble de perfection qu'elle attend de son origine toute céleste. Car enfin la religion chrétienne est un corps si accompli en toutes ses parties, qu'il ne peut recevoir ni altération en soi-même, ni dommage en ses propriétés, ni changement en ses décrets

« Nous savons que nos ancêtres ont semé dans le champ de l'Église le pur froment de la foi. Il y aurait de notre part une monstrueuse inconséquence à vouloir y moissonner, non le grain, mais l'ivraie empoisonnée de l'erreur. Cultivons, conservons dans leur pureté les germes salutaires qu'à produits une si heureuse semence; ne bouleversons pas le champ. Qu'il devienne permis à chacun d'innover; la religion toute entière tombe en ruine. Une fois que l'on aura retranché tel dogme catholique, chacun se croira en droit d'en retrancher un aujourd'hui, demain un autre. En détachant ainsi quelques parcelles successivement, il faudra bien que l'édifice croule en entier. Plus rien de sacré ni d'inviolable dans l'Église, et le sanctuaire auguste de la vérité n'est qu'un profane rendez-vous, ouvert à tous les caprices des passions humaines. Fasse le ciel qu'un semblable malheur n'arrive jamais! Que cette fureur soit le partage des impies. Il n'en est pas ainsi de l'Église, épouse de Jésus-Christ. Elle garde avec fidélité le dépôt qui lui a été confié. Elle n'y change, elle n'y ajoute, elle n'y retranche rien. Attentive à maintenir la pureté de la foi, elle ne rejette rien de ce qui est essentiel; elle n'introduit rien de superflu; elle conserve ce qui lui appartient et n'admet rien d'étranger; son soin se borne à ne rien laisser perdre de ce qu'elle a reçu dès son origine.

« Lorsque l'Église a assemblé des conciles, son but a été d'y former des décrets, et de les former de telle sorte qu'ils servissent à faire croire plus fortement ce que l'on croyait déjà, mais avec plus de simplicité; à publier plus solennellement ce qui était prêché déjà, mais avec une confiance sans examen. Du moment où l'hérésie s'est montrée à découvert par des nouveautés impies, l'Église a convoqué ses conciles, pourquoi donc? Pour revêtir d'une sanction plus authentique les vérités de foi qu'elle avait reçues par la tradition; et, par ce moyen, les répandre dans toutes les parties de l'univers, en réduisant à de courtes expressions les points de la croyance qu'elle expliquait par des termes nouveaux, qui en présentassent la substance, jamais en introduisant de nouveaux dogmes.

« Remontez à la naissance des hérésies; vous les verrez toutes naître dans un certain lieu, dans un certain temps, et paraître sous quelque nom de parti. Vous verrez tous les hérésiarques se signaler par le schisme, en se séparant de l'Église catholique, et en se déclarant contre la croyance généralement reçue. Je n'avance rien qu'il ne soit facile de justifier par une longue induction d'exemples.

« Avant Pélage, s'était-il trouvé un homme qui osât soutenir que le libre arbitre pouvait par ses propres forces se déterminer au bien, sans avoir besoin du secours de la grâce et sans que ce secours fût nécessaire pour les saintes actions. Avant Célestius, le monstrueux disciple du suberpe Pélage, avait-on soutenu que le péché d'Adam n'eût pas souillé toute sa postérité? Personne avant Arius n'avait dogmatisé contre l'unité de la très-sainte Trinité, et avant l'impie Sabellius, personne n'avait, par une erreur sacrilége, confondu les personnes dans cette adorable Trinité. Avant le barbare Novatien, personne n'avait donné de Dieu une idée cruelle, en soutenant, comme cet impie, que Dieu aimait mieux la mort du pécheur dans l'impénitence, que la vie par la conversion et la pénitence. Simon le Magicien que saint Pierre châtia avec tant de justice en le châtiant avec sévérité, Simon le magicien fut le premier qui enseigna que Dieu était l'auteur du mal, c'est-à-dire, de l'im-

piété et des crimes les plus noirs. Les erreurs de cet homme odieux ont passé, par une secrète et continuelle succession, jusqu'au détestable Priscillien. Si on les en croit, Dieu, en créant l'homme, lui a donné une nature corrompue, qui, par un mouvement propre et une détermination nécessaire, ne peut vouloir que le péché, et n'est pas capable de vouloir autre chose ; nature corrompue dans sa source, et qui, emportée par une inclination au mal que l'on doit appeler une fureur, se précipite, sans pouvoir se retenir sur le penchant, dans toutes sortes de vices et d'abominations... C'en est assez pour prouver que le caractère général des hérésiarques est d'aimer la nouveauté, de se déclarer contre l'ancienne doctrine de l'Eglise, et de lui opposer une doctrine qui porte faussement le nom de science, et dont ils ne peuvent faire profession, sans faire un malheureux naufrage par la perte de la foi.

« C'est un artifice ordinaire à l'hérésie de masquer ses erreurs du voile respectable de l'Ecriture. *Faux prophètes*, selon l'expression de Jésus-Christ, *qui viennent à vous sous la peau de brebis, et ne sont au fond que des loups ravissants ; mais*, ajoute le Sauveur, *vous les reconnaîtrez à leurs fruits* (*Matth.* VII, 15, 16) : c'est-à-dire, quand ils viendront non-seulement à prononcer les oracles de la parole divine, mais aussi à vous la proposer et qu'ils entreprendront de vous en donner l'explication. Alors vous découvrirez leur amertume et leur poison ; alors enfin, vous vous apercevrez que l'on rompt la palissade, que l'on remue, que l'on renverse les bornes anciennes, que l'on divise la foi catholique, et que l'on rompt la doctrine de l'Eglise. Tels étaient ceux que saint Paul démasque dans son *Epître aux Corinthiens* par ces paroles : *Ce sont de faux apôtres qui se transforment en apôtres de Jésus-Christ* (*II Cor.* II, 13) ; qu'est-ce à dire se transformer en apôtres de Jésus-Christ ? Le voici : les apôtres se servaient des paroles de l'Ecriture ; ces faux prophètes s'en servaient également. Les apôtres s'appuyaient de l'autorité des *Psaumes ;* les autres en usaient aussi. Les apôtres alléguaient les prophètes ; ils les alléguaient de même. Mais quand on en vient à l'explication, ils commencent à interpréter autrement qu'eux ce qu'ils avaient commencé d'alléguer comme eux.

« Ils affecteront donc de parler le langage de l'Ecriture. Le démon lui-même osa bien s'en servir, quand il vint tenter le Seigneur au désert. Comme lui, les hérétiques viennent nous dire : *Si vous êtes le Fils de Dieu, jetez-vous en bas* (*Matth.* IV, 6) : c'est-à-dire, si vous voulez être enfant de Dieu, et avoir part à l'héritage céleste, abandonnez la doctrine et la tradition de l'Eglise, qui est le temple de Dieu : Précipitez-vous de la pureté de la foi qui élève l'homme jusqu'à Dieu, dans l'abîme de l'erreur qui vous jette au sein des démons. Mais pourquoi voulez-vous que j'abandonne la doctrine de l'Eglise catholique. Par où me prouvez-vous que je dois le faire ? Lui de vous répondre *Car il est écrit*. Et il va vous étourdir de passages tirés de la loi, des psaumes et des prophètes, dont il altère le sens pour surprendre les faibles.

« Vous allez nous dire : Mais si le démon a ses disciples qui se servent de la parole de Dieu, de ses oracles, de ses promesses pour persuader leurs mauvaises doctrines, que feront les catholiques et à quoi en seront réduits les vrais enfants de l'Eglise ? Comment, parmi ceux qui allèguent l'Ecriture-Sainte connaîtront-ils ceux qui en abusent ou qui n'en abusent pas ? Comment distingueront-ils l'erreur de la vérité ? A cela je réponds ce que j'ai dit au commencement qu'il faut s'attacher à la doctrine des saints Pères et des docteurs qui nous ont précédés, c'est-à-dire, expliquer les livres canoniques de l'Ecriture selon les traditions de l'Eglise universelle, et selon les règles de la doctrine catholique et apostolique. Pour y bien réussir, il est nécessaire de ne se départir jamais de l'universalité, de l'antiquité et du consentement unanime des fidèles : de sorte que, si une partie s'élève contre le tout, la nouveauté contre l'antiquité ; si un seul ose contredire par une opinion particulière le sentiment de tous, ou de presque tous les catholiques, alors on doit préférer l'intégrité de tout ce qui est sain, à la corruption d'une partie qui est malade. On doit plus estimer la religion de toute l'antiquité qu'une nouveauté profane introduite depuis peu. On doit aussi, dans l'antiquité même, s'arrêter plutôt aux ordonnances d'un concile général qu'à la témérité d'un seul ou d'un petit nombre de personnes. Enfin, si la question ne se trouve pas assez éclaircie, on s'attachera au sentiment de la plupart et des principaux docteurs de l'Eglise.

« La conséquence naturelle des principes que nous venons d'établir, c'est d'examiner d'abord de quelle manière on doit se servir du consentement unanime des anciens Pères pour reconnaître les nouveautés profanes des hérétiques, et pour les condamner quand elles seront connues. Il faut observer qu'on doit avoir égard à l'autorité des anciens Pères, chercher avec soin leur sentiment, et nous y attacher avec exactitude quand nous l'aurons trouvé ; non pas pour ce qui regarde quelques légères difficultés qui peuvent naître sur l'Ecriture, mais seulement pour ce qui concerne quelque règle de foi. De plus il est nécessaire de remarquer que cette méthode ne se doit pas mettre en usage contre toutes sortes d'hérésies, mais principalement contre celles qui sont encore si nouvelles qu'elles n'ont pas eu le temps d'altérer les règles de l'ancienne créance. Il faut, s'il est possible, les étouffer dès leur naissance, de peur que leur venin ne vienne à se répandre sur les ouvrages des anciens et à les corrompre. Mais quand ces hérésies sont déjà anciennes, établies par un long espace de temps et ensuite divulguées de

toutes parts, on s'y doit opposer d'une autre manière, parce que leur grande antiquité leur a donné le moyen d'usurper la place de la vérité et pour ainsi dire de se l'approprier sous une fausse apparence. Ainsi, il les faut condamner par la seule autorité des Ecritures, s'il en est besoin, ou les fuir et les avoir en horreur comme déjà condamnées par les conciles et les assemblées générales des évêques catholiques. Parmi les Pères, on doit choisir uniquement ceux qui ont vécu saintement et qui, inébranlables dans la foi et dans la communion de l'Eglise, ont mérité de mourir fidèlement en Jésus-Christ, ou qui ont donné, par le martyre, leur vie pour Jésus-Christ. L'unanimité de leur consentement forme une sorte de concile général par lequel tout ce qu'ils ont décidé sur les matières de la foi en devient la règle infaillible dont il n'est pas permis de s'écarter. Et celui qui viendrait vous tenir un langage différent, fût-il un savant, un saint, fût-il un évêque, un confesseur et même un martyr, ce n'est qu'une opinion privée et personnelle à laquelle on ne doit qu'anathème, sous peine d'encourir soi-même les châtiments éternels, à l'exemple de ces malheureux engagés dans l'hérésie ou dans le schisme, lesquels ont abandonné la foi ancienne et généralement reçue pour suivre la nouvelle erreur d'un seul homme.

« On peut juger par là de quel poids peut être l'autorité des saints Pères, qui ont tous la même opinion; quel crime c'est de la mépriser et de ne pas s'y assujettir. Pour en être mieux persuadés, écoutons l'Apôtre dans sa *Ire Epître aux Corinthiens*, c. XII, v. 28 : *Ainsi Dieu*, dit-il, *a établi dans son Eglise premièrement des apôtres*, etc. Quiconque méprise ceux que Dieu a établis dans son Eglise, en des temps et en des lieux différents, pour être les dispensateurs de sa divine parole, et qui sont tous unis en Jésus-Christ par la profession d'une même foi; quiconque, dis-je, les méprise ne méprise pas des hommes, mais Dieu lui-même.

« Saint Paul exhorte encore plus instamment les fidèles à ne pas s'écarter de la vérité qui est attachée à cette divine union, lorsqu'il dit : *Je vous conjure, mes frères, par le nom de Jésus-Christ, notre Seigneur, d'avoir tous un même langage, et de ne point souffrir parmi vous de division ni de schisme, mais d'être unis tous ensemble dans un même esprit et dans un même sentiment.* (*I Cor.* I, 10.) Et pourquoi ? *Parce que*, ajoute le même Apôtre, *Dieu est le Dieu de paix, et non de confusion et de désordre* (*I Cor.* XIV, 33), c'est-à-dire qu'il n'est pas le Dieu de celui qui se sépare de l'unité de l'Eglise, mais de ceux qui y demeurent constamment attachés. »

Ce *Mémoire* ou *Avertissement*, dont nous avons reproduit la traduction presque tout entière, est assurément un sermon tout fait sur l'autorité de la tradition et de l'Eglise. J'oserai même demander aux censeurs de l'antiquité si nos productions modernes ont rien de plus méthodique et de plus concluant. Oubliez le nom de l'auteur, vous croiriez l'ouvrage d'un contemporain. Le dessein en est bien conçu, le plan vaste et simple à la fois, les divisions claires, distinctes, parfaitement développées, les principes et les conséquences à l'abri de toute critique.

2e *Avertissement.* — Il est probable que le second *Avertissement*, annoncé par saint Vincent de Lérins dans ce premier ouvrage, n'en était que le sommaire fortifié par les pièces justificatives, entre autres par l'exposé de la doctrine uniforme des Pères sur les principaux dogmes de la foi catholique. Il n'en reste que cinq chapitres dans lesquels nous remarquons ces passages importants.

Sur le concile d'Ephèse (30). — « Le bienheureux synode s'arrêta à la doctrine des Pères sans contestation, suivit leurs conseils sans crainte, crut leur témoignage sans soupçon, et obéit à leur jugement sans contrainte. Aussi a-t-il prononcé sur les règles de la foi tout ce qui était juste et nécessaire... Quels furent les vœux, quels furent les expressions de tant de saints évêques? Ils ont voulu que l'on retienne la tradition qui nous vient de l'antiquité, et que l'on rejette toute doctrine nouvellement introduite.

« Les Pères de cette sainte assemblée, la plupart métropolitains, faisaient voir tant de science, tant de capacité, qu'ils pouvaient à peu près tous discuter et même décider les dogmes de la foi. Le crédit dont ils jouissaient, l'auguste assemblée qu'ils formaient alors, leur donnaient moyen d'entreprendre tout ce qu'ils voulaient et d'ordonner en même temps tout ce qu'ils auraient voulu. Cependant, bien loin de se prévaloir de leur érudition ni de leur autorité, ils ne pensèrent qu'à s'attacher à la foi ancienne de l'Eglise, et à ne rien transmettre à la postérité que ce qu'ils avaient reçu de leurs anciens. Ces Pères, après avoir si bien établi toutes choses pour le présent, ont laissé aux siècles à venir un exemple mémorable de la manière dont on doit conserver et suivre la doctrine de la sainte antiquité, et condamner toutes les nouveautés profanes. »

Vincent de Lérins finit par cette conclusion générale. « S'il n'est pas permis de violer les constitutions apostoliques ni les décrets ecclésiastiques en vertu desquels, conformément au témoignage sacré, uniforme, de l'antiquité et de l'universalité, tout ce qu'il y a eu d'hérétiques dans tous les temps, et en dernier lieu Pélage, Cœlestius, Nestorius, ont été légitimement et justement condamnés, il est d'une incontestable nécessité à tous les catholiques jaloux de se montrer les véritables enfants de l'Eglise, de demeurer inviolablement attachés à la pure foi des saints Pères, d'y vivre, d'y mourir, et par conséquent de détester, de

(30) Troisième concile général, tenu en 431, et dans lequel Nestorius fut condamné.

fuir, de poursuivre avec zèle les profanes nouveautés des esprits profanes. »

Les arguments par lesquels nous établissons aujourd'hui la vérité de notre Eglise catholique sont les mêmes que Vincent de Lérins opposait aux novateurs de son temps: c'est que le schisme et l'hérésie des temps modernes n'a fait que renouveler les erreurs qui les avaient précédés. Luther et Calvin avaient eu pour ancêtres Arius et Donat. C'est pour nous une assez belle gloire d'être les successeurs des saint Cyprien et des saint Vincent de Lérins. « Que tout docteur, dirons-nous avec notre grand évêque de Meaux, que tout docteur, enflé de sa vaine science, apprenne donc des maîtres du christianisme que l'Eglise n'enseigne jamais des choses nouvelles; et qu'au contraire elle confond tous les hérétiques en ce que, lorsqu'ils commencent à paraître, la surprise et l'étonnement où tous les peuples sont jetés fait voir que leur doctrine est nouvelle, qu'ils dégénèrent de l'antiquité et de la croyance reçue. C'est la méthode de tous les Pères, et Vincent de Lérins, qui l'a si bien expliquée, n'a fait, au fond, que répéter ce que Tertullien, saint Athanase, saint Augustin et les autres avaient dit aux hérétiques de leur temps, et par des volumes entiers (31). »

Ouvrages attribués a Vincent. — Vincent, après avoir établi dans son *Mémoire* la croyance des deux natures, unies en Jésus-Christ à une seule personne semble s'engager à parler plus longuement dans un autre écrit des mystères de l'Incarnation et de la Trinité. Nous ne voyons nulle part qu'il ait rempli son engagement, et Gennade n'en dit rien. Quelques-uns ont cru que par cet écrit il fallait entendre le symbole *Quicunque*, qui porte le nom de saint Athanase. Mais ce symbole, quoique long, ne peut être regardé comme un traité sur l'Incarnation et la Trinité, tel que l'auteur paraît le promettre. D'ailleurs ce symbole n'a jamais été cité par aucun de ceux qui pendant les ve et vi^e^ siècles, ont eu à combattre les macédoniens, les nestoriens, les eutychiens et les acéphales, quoiqu'il se prononçât formellement contre tous ces hérétiques. On ne voit pas qu'il ait été connu avant les viie et les viiie siècles; et encore ne le citait-on pas sous le nom de Vincent de Lérins, mais sous celui de saint Athanase.

On cite parmi ceux qui avec Cassien et les autres prêtres de Marseille attaquèrent la doctrine de saint Augustin, un prêtre nommé Vincent, auteur d'un recueil d'objections qui ont été réfutées par saint Prosper. La conformité du nom et le voisinage de cette ville ont suffi à quelques critiques, pour les déterminer à attribuer cet ouvrage à Vincent de Lérins. Mais est-il permis d'attaquer un homme dans sa foi sur de simples conjectures? N'y avait-il pas alors d'autres Vincent que celui de Lérins? Gennade en cite un, qui, comme le saint auteur qui nous occupe, était Gaulois d'origine et très-habile dans l'intelligence des saintes Ecritures. On trouve encore un prêtre du même nom parmi ceux qui assistèrent au concile de Riez en 439. Pourquoi attribuer à Vincent de Lérins plutôt qu'à l'un des autres Vincent, qui vivaient à la même époque, un écrit fait exprès pour la défense du semi-pélagianisme? Comment Vincent de Lérins, qui par modestie avait supprimé son nom dans la lettre d'un ouvrage composé pour la défense de la vérité, l'aurait-il mis à la tête de ces objections, dont le but est d'établir l'erreur, ou du moins de combattre le sentiment d'un homme, jouissant d'une réputation aussi justement acquise que saint Augustin? Qu'y a-t-il dans son mémoire, qui puisse le faire regarder, ou comme ennemi de ce saint docteur, ou comme ami des semi-pélagiens? N'y parle-t-il pas des pélagiens comme d'hérétiques condamnés avec justice? et pouvait-il leur témoigner un plus profond mépris, que de les comparer à des grenouilles et à des moucherons? Leur hérésie lui inspirait tant d'horreur, qu'il croyait ne pouvoir sans crime, entreprendre de la réfuter. Est-ce en de pareils termes que se serait expliqué un homme infecté de semi-pélagianisme?

De tous les ouvrages attribués à saint Vincent de Lérins, nous ne devons donc regarder comme incontestablement authentiques que celui dont nous avons rendu compte, ainsi qu'un second *Mémoire* contenant en cinq chapitres la récapitulation, ou si l'on veut, le sommaire du premier. On y voit que, outre les passages des Pères allégués dans le concile d'Ephèse contre Nestorius, il rapportait encore une partie de la lettre de saint Célestin aux évêques des Gaules, et d'une partie de celle que saint Sixte écrivit à Jean d'Antioche.

Le *Mémoire* de saint Vincent de Lérins est un de ces écrits que l on ne saurait trop lire, et il en existe peu parmi ceux qui nous viennent de l'antiquité, qui renferment tant de belles choses en aussi peu de paroles. Le style en est net, agréable et facile; les raisonnements solides et pleins de force; les principes certains. Mais ce qu'il y a de plus intéressant, c'est que l'auteur y donne des règles non-seulement pour découvrir et réfuter les nouveautés profanes des hérétiques de tous les temps, mais encore pour mettre la vérité à couvert de tous leurs artifices. Vincent, en parlant des lettres d'Origène à l'empereur Philippe, dit que ce prince est le premier des empereurs romains, qui ait embrassé la religion chrétienne; Eusèbe l'avait dit avant lui; mais malgré

(31) Bossuet, *Premier avertissement aux protestants*, n° xxxvi. Ce qu'il répète encore dans ses *Instructions pastorales sur les promesses faites à l'Eglise*, en s'appuyant sur des textes empruntés au même Vincent de Lérins (tome V, in-4°, page 130 à 134). Bourdaloue l'a également imité en plusieurs circonstances, et particulièrement dans son *Carême*, tome Ier, page 256.

leur autorité, le témoignage des autres historiens n'a pas confirmé leur opinion.

L'Avertissement de Vincent de Lérins a été traduit dans toutes les langues de l'Europe, et plusieurs fois en français. Nous avons profité quelquefois de la traduction de Frontignères (1 vol in-12 Paris, 1686,) dédiée à Mgr de Harlay, archevêque de Paris; mais nous avons suivi en général l'édition de Baluze (1 vol. in-8° Paris 1684). C'est d'après cette édition qu'il a été reproduit, avec les cinq chapitres du second mémoire, dans le *Cours complet de Patrologie.*

VINCENT, que l'on a quelquefois confondu avec saint Vincent de Lérins, parce que comme lui il habitait la Provence, florissait vers le milieu du ve siècle. On croit assez communément qu'il est le prêtre du même nom qui représenta l'évêque de Dié au concile de Riez, en 439. Gennade, qui l'avait connu, assure qu'il était très-versé dans la science des Ecritures, et qu'il avait retiré d'une lecture constante et assidue une grande politesse de style et une admirable facilité d'élocution. Il avait entrepris sur les *Psaumes* un ouvrage dont Gennade lui avait entendu lire quelques passages à un homme de Dieu nommé Cannat, se promettant, si Dieu lui accordait la santé et des loisirs, d'écrire de même sur tout le Psautier. Mais aujourd'hui on ne retrouve plus nulle part aucun fragment de ce commentaire.

On lui attribue un autre ouvrage dans lequel il attaquait la doctrine de saint Augustin et la réputation de ses défenseurs. Ce sont les objections qui parurent vers l'an 430, sous le simple nom de Vincent, et que saint Prosper réfute, comme nous l'avons remarqué à son article. Il serait inutile et fastidieux de répéter ici l'idée que nous avons déjà donnée de ces objections, en combattant la fausse opinion qui les attribue à saint Vincent de Lérins. Mais ceux qui pensent mieux de la doctrine du saint solitaire, les rejettent sur un autre Vincent, et même sur l'écrivain qui nous occupe, sans autres preuves que de simples conjectures. Les critiques les mieux renseignés affirment qu'il n'y a pas plus de fondement pour les attribuer à l'un qu'à l'autre, avec cette différence qu'il y aurait peut-être plus de préjugés pour les croire de Vincent de Lérins que de l'autre Vincent; ce qui suppose clairement que ces deux auteurs y sont complétement étrangers. Elles sont au nombre de seize, comme nous l'avons déjà dit, et forment autant de propositions que saint Prosper a placées à la tête de chacune de ses réfutations. Nous avons démontré, à l'article Arnobe, que c'était à tort que l'on cherchait à le déposséder du fameux écrit connu sous le titre de *Prædestinatus*, qui lui convient mieux qu'à tout autre écrivain. Il n'y a donc pas lieu de l'attribuer au prêtre Vincent, de qui, suivant toute apparence, nous ne possédons plus aucun ouvrage.

VITALIEN de Signia, en Campanie, succéda au Pape Eugène, mort en 658; son règne fut de quatorze ans et six mois. Il envoya des légats à Constantinople avec une lettre synodale pour donner avis de son ordination à l'empereur Constantin et au patriarche Pierre.

Lettre à l'archevêque de Crète. — De six lettres qu'a laissées Vitalien, deux sont adressées à Paul, archevêque de Crète, et une à Waan, chambellan de l'Empereur. Elles roulent toutes trois sur une même affaire qui regardait Jean, évêque de Lappa. Paul avait rendu une sentence contre lui, dont Jean avait appelé au Saint-Siége. Le Pape s'étant fait représenter les actes du procès, les examina dans un concile d'évêques qui reconnurent la nullité de la procédure parce qu'elle péchait par le défaut d'instruction et que l'évêque de Lappa avait été condamné contre la disposition des canons et des statuts des Pères. Le concile fut donc d'avis de casser cette sentence et d'absoudre l'évêque de Lappa. Vitalien en faisant part à l'archevêque de Crète du résultat du concile, lui reproche de n'avoir pas permis à celui de Lappa de venir se justifier à Rome comme il le lui avait demandé et lui ordonne de le rétablir dans son Eglise.

Lettre à Waan. — Le Pape écrivit quelque mois après à Waan pour le prier d'accorder sa protection à Jean, de procurer son rétablissement et de lui faire rendre toutes les églises qui dépendaient de son diocèse. C'est ce que l'on voit dans la seconde lettre que le Pape écrivit à Paul, dans laquelle il lui ordonne de restituer à l'église de Lappa deux monastères dont celle de Crète s'était emparée. Il emploie encore le crédit de Georges, évêque de Syracuse, pour faire rentrer au plutôt Jean dans son Eglise.

Lettre au roi de Northumberland. — Osvi, roi de Northumberland, comprenant à la suite de la conférence de Strenesthal que l'Eglise romaine était le centre de l'Eglise catholique, envoya un saint prêtre à Rome pour y être ordonnné archevêque de Cantorbéry, afin qu'il pût lui-même ordonner des évêques pour toutes les églises d'Angleterre. Le Pape, dans l'attente de trouver un autre sujet pour cette Eglise, car Vigrad, qui avait été envoyé, était mort pendant son séjour à Rome, écrivit au roi pour l'exhorter à marcher dans la foi catholique et à se conformer aux traditions de l'Eglise romaine soit pour la Pâque, soit pour les autres observances.

Lettre aux moines de Sicile. — Il y a une sixième lettre sous le nom du Pape Vitalien aux moines de Sicile qui vivaient sous le domaine de saint Benoît et de saint Placide, et dont les monastères et tous les biens avaient été ravagés par les incursions des païens. Le pape, après leur en avoir témoigné sa douleur, dit qu'il leur envoie des religieux de la congrégation de Cassin pour les aider à réparer toutes ces pertes et qu'il est disposé lui-même à prendre sous sa protection tous les biens que le patrice Tertulle avait donné à saint Benoît dans la Si-

cile. Dom Mabillon qui parle souvent dans ses annales de la donation de Tertulle, n'aurait-il pas aussi allégué cette lettre de Vitalien, s'il l'eût regardée comme l'œuvre de ce Pape. Les collaborateurs des conciles semblent douter qu'elle soit de lui ; mais ils ne donnent pas de raisons de leur doute. On conserve dans les archives de l'abbaye de Stavelo, un diplôme du Pape Vitalien adressé à l'abbé Babolène, par lequel il confirme les donations que le roi Sigebert avait faites à ce monastère. Il est daté du mois de décembre 661. Le Pape accorde à ce monastère et à celui de Malmedy, qui lui était dès lors uni, le droit de se choisir un abbé suivant la Règle de saint Benoît.

VIVENTIOLE, au commencement du vi^e^ siècle, après avoir passé une partie de sa vie dans le monastère de Condat ou Condatiscon, fut élevé au sacerdoce et ensuite à l'épiscopat. Il semble que saint Avit de Vienne pressentît qu'il y parviendrait un jour, puisque lorsqu'il le remercia d'une chaise, dont il lui avait fait présent, il lui souhaita en reconnaissance un siége épiscopal. En effet, il fut placé sur celui de Lyon avant le mois de mai 517, puisqu'il assista en qualité d'évêque de Lyon à la dédicace de l'église d'Agaune et qu'il y prononça un discours, dont il ne nous reste plus qu'un fragment. Au mois de septembre de la même année il assista au concile d'Epône, et en tint un lui-même à Lyon avec dix évêques de cette assemblée qui l'avaient suivi. Le détail de ses autres actions n'est pas connu, non plus que l'année de sa mort. Nous avons cinq lettres de saint Avit de Vienne qui lui sont adressées, mais aucune de ses réponses. On trouve seulement parmi les lettres de saint Avit un billet de saint Viventiole, par lequel il l'invite à la solennité de saint Just. Agobard, l'un de ses successeurs, témoigne que l'on voyait encore de son temps quelques-uns de ses écrits qui prouvaient sa doctrine et son érudition. Il ajoute que plusieurs écrivains en avaient fait l'éloge ; mais il ne dit pas en quoi consistaient ses écrits.

VIVIEN, d'après dom Martène et dom Durand, fut un des premiers disciples de saint Norbert. Il s'inscrit lui-même le plus petit des pauvres de l'église de Prémontré : *Vivianus pauperum ecclesiæ Præmonstratæ minimus*, expressions qui désignent plus que vraisemblablement un institut naissant. Ces deux critiques font remonter son écrit intitulé : *Harmonie de la grâce et du libre arbitre*, à l'an 1130. On ignore l'époque de sa mort.

L'auteur annonce dans le début de cet écrit l'occasion qui l'engagea à prendre la plume. Ce fut une dispute qui s'agita de vive voix entre deux personnes, dont l'une faisait dépendre la grâce du libre arbitre, l'autre soumettait le libre arbitre à la grâce. Vivien, instruit de ce qui s'était dit de part et d'autre, n'hésita pas à se décider pour le dernier sentiment. Quoique l'abbé de Clairvaux eût traité cette question avec la supériorité de lumières qui lui était ordinaire, il se crut néanmoins permis de donner l'essor à son zèle en mettant ses réflexions par écrit. Sa doctrine est parfaitement conforme à celle de ce Père dont il reconnaît avoir emprunté les pensées et quelquefois les propres paroles, ainsi que des plus célèbres docteurs qui se sont signalés pour la défense de la même cause. Il définit le libre arbitre une faculté de la volonté raisonnable par laquelle, aidée de la grâce, elle choisit le bien, et dépourvue de la même grâce, elle préfère le mal. *Liberum arbitrium est habilitas rationalis voluntatis qua bonum eligitur, gratia cooperante, et malum ipsa deserente.* Après avoir expliqué cette définition, il vient aux différentes espèces de liberté. Il en distingue trois : liberté de nécessité, liberté de péché, liberté de misère. La première, dit-il, convient indifféremment à Dieu et à toute créature raisonnable, bonne ou mauvaise. Ni le péché ni la misère ne l'affaiblissent, loin de la faire perdre. Elle n'est pas plus grande dans un juste que dans un pécheur, dans un ange que dans un homme. Car de même que le consentement de la volonté humaine tourne vers le bien par le secours de la grâce, rend l'homme librement bon et libre dans le bien, par cela seul que cette grâce rend ce consentement volontaire, et ne l'entraîne pas malgré lui ; ainsi, lorsque par sa propre pente ce même consentement se précipite dans le mal, l'homme n'en est pas moins libre et exempt de contrainte, parce qu'aucune violence intérieure, mais sa seule volonté l'engage à devenir mauvais ; et comme un ange du ciel et Dieu même persévèrent avec liberté dans le bien, et n'y sont attachés par aucune nécessité qui vienne du dehors, on doit dire aussi que le diable s'est livré au mal, et qu'il y persiste par un mouvement purement volontaire, et non par une impression étrangère. Pour rendre ceci plus sensible, il est important d'observer que le libre arbitre ne tire pas sa dénomination d'une puissance ou facilité qu'on lui supposerait égale entre le bien et le mal, puisqu'ayant bien su tomber par lui-même, il ne peut cependant se relever que par l'assistance de l'Esprit-Saint ; autrement on serait forcé d'avouer que les saints anges, qui sont tellement bons qu'ils ne peuvent être mauvais, et les anges prévaricateurs qui sont tellement mauvais qu'ils ne pourraient devenir bons, manquent également du libre arbitre ; il faudrait encore affirmer la même chose de nous après la résurrection ; lorsque par l'effet du jugement dernier, nous serons inséparablement unis les uns aux justes, les autres aux réprouvés. Au reste il est facile de prouver que ni Dieu ni le diable ne sont dépourvus du libre arbitre. Comment en effet pourrait-on l'ôter au premier, lui qui n'est incapable de faire le mal que par une volonté ferme, ou, si l'on veut, une fermeté volontaire dans le bien ; et comment en dépouiller le second, tandis qu'affranchi pleinement de la tyrannie d'autrui, rien ne

l'empêche d'aimer le bien que le penchant opiniâtre de sa volonté pour le mal ? C'est donc plutôt parce qu'il rend sa volonté parfaitement libre, soit dans le bien, soit dans le mal, que le libre arbitre est ainsi nommé, puisque personne ne doit être dit et ne peut être réellement bon ou mauvais qu'autant qu'il veut être l'un ou l'autre ; et ainsi il n'y aura nul inconvénient de dire que le libre arbitre est égal pour le bien et pour le mal, non à raison d'une égale facilité dans le choix, mais parce qu'il y a toujours la même liberté, quelque parti qu'on prenne dans la volonté. Il est aisé de s'apercevoir, d'après ce raisonnement, que, bien loin de rejeter cette liberté foncière sur le bien et le mal qui est inhérente à l'état de l'homme voyageur, notre auteur n'en veut ici qu'à l'équilibre de pouvoirs ou de forces dans lequel les adversaires plaçaient l'essence de la liberté. C'est une règle qu'il faut avoir toujours présente à l'esprit, en lisant les ouvrages de ces anciens théologiens.

Vivien développe avec la même précision les deux autres espèces de liberté. Il prouve ensuite que l'homme innocent les a possédées toutes trois, mais que, depuis sa chute, il ne lui est resté que la première. De là il passe à la grâce dont il marque la nature et les effets. Après avoir dit qu'elle opère tout dans le libre arbitre, ou par le libre arbitre, il se fait cette question : « Ici quelqu'un me demandera peut-être ; que fait donc alors le libre arbitre dans l'homme ; je réponds en deux mots : il est sauvé. Otez le libre arbitre, il n'y a plus rien à sauver ; ôtez la grâce, il n'y aura plus de moyen d'être sauvé. Ce grand ouvrage du salut ne peut se faire sans le concours de deux choses, l'une qui l'accomplit, l'autre dans laquelle il est accompli. Dieu est auteur du salut que le libre arbitre est seulement capable de recevoir. Nul autre que Dieu ne peut donner ce bien ineffable ; nul autre n'en est susceptible que le libre arbitre. Ce qui est donc accordé par Dieu seul au libre arbitre, ne peut non plus être sans le consentement de celui qui le reçoit, que sans la grâce de celui qui le donne ; et c'est ainsi que le libre arbitre coopère à la grâce qui opère le salut, lorsqu'il consent, ou bien lorsqu'il est sauvé. Car consentir n'est autre chose qu'être sauvé. »

Ces passages de la doctrine de Vivien doivent faire juger du mérite de l'ouvrage et de la capacité de son auteur dans les matières de théologie. Il est à remarquer que quoi qu'il fasse un fréquent usage des principes de la dialectique, il n'emploie que les expressions consacrées par l'antiquité. Elles lui ont paru suffisantes pour expliquer une matière qu'elle avait discutée à fond, et sur laquelle il est presque aussi dangereux d'innover dans le langage que dans la façon de parler.

W

WACE (Robert). Chanoine de Bayeux, historien-poëte. On écrit diversement son nom, *Wace*, *Waize*, *Vare*, *Varce*, *Vasse*, *Guaze*, *Guasco*, *Garoe*. Il est l'auteur du roman de *Rou*, et du roman de *Brut* ou d'*Artus de Bretagne*. Il s'agit dans ces deux poëmes de l'histoire d'Angleterre, plus ou moins défigurée par les fictions de la poésie. Il n'entre pas dans notre sujet de nous en occuper.

Robert nous apprend seulement dans l'un de ces ouvrages qu'il était né à Jersey, diocèse de Coutance. Dès son enfance, il fut transporté de cette île à Caen et de là il vint en France faire ses études, retenu ensuite dans cette dernière ville il s'occupa de composer des romans.

Parmi ses ouvrages qui furent, à ce qu'il paraît, assez nombreux, nous n'avons à parler que de celui qui traite de l'établissement de la fête de l'Immaculée Conception. On le trouve dans un manuscrit transféré des archives de Notre-Dame de Paris à la Bibliothèque impériale où il est encore aujourd'hui. Il a pour titre : *C'est comment la Conception de Notre-Dame fut établie.*

Un abbé de Ramèse, nommé Elsin ou Elfin avait été envoyé en Dace ou Danemark par Guillaume le Conquérant, peu après la victoire de Hastings. A son retour il essuya une furieuse tempête et se voyant près de périr il demanda le secours de la très-sainte Vierge. Aussitôt il vit paraître près du vaisseau, sur les flots, un homme d'un esprit vénérable, habillé en costume d'évêque, qui lui dit : Je viens à votre secours de la part de la Mère de Dieu, et j'ai ordre de vous dire que pour éviter le naufrage, il faut que vous lui promettiez de célébrer le jour de sa Conception. L'abbé le promit et la tempête finit à l'instant. Elsin, pour acquitter sa promesse établit la fête de la Conception dans son monastère, d'où cette dévotion se répandit bientôt dans toute l'Angleterre et de là en France et dans toute la chrétienté.

Tel est le récit que fait Goguin dans son poëme *De la pureté de Marie*, imprimé à Paris, in-8° en 1617, et tel est aussi le sujet que traite notre auteur. Voici ses premiers vers :

Se aucuns est cui Dieu ayt (soit) chier
Sa parole et son méstier (besoin),
Viegne oïr que je dirai ;
Y a d'un seul mot ne mentirai.
Maistre Guaces, un clers sachans,
Nos espont (expose) et dit en romans
En quel tems, comment et par cui
Fu commencie et establi
Que la fête fut célébrée
Que conçue et engendrée
Fu Notre-Dame sainte Marie
N'en fu oncques paroles oie
Qu'à nul tans ainçois (auparavant) faist-on
Feste de sa concention
Dessi cau tans (jusqu'au temps) le roi Guillaume.

Quant les Ang'ais et le royaume
Par force et par bataille prist,
Viles, chastiaux, citès conquist, etc.

Dans ce poëme, composé de dix-huit cents vers, l'auteur nous décrit la descendance de Marie, sa naissance, sa vie et sa mort.

Les habitants de la Normandie furent les premiers en France qui célébrèrent la fête de l'Immaculée Conception qui, pour cette raison fut dite *la fête aux Normands*. On en établit la confrérie et l'enthousiasme s'empara de tous les écrivains qui se mirent à célébrer à l'envie les vertus et les perfections de la Mère de Dieu. Ils fondèrent même à Caen, dans ce but une Académie qui existe encore sous le titre d'*Académie de l'Immaculée Conception*. Outre le mérite de remonter si haut, les écrivains normands qui en font aujourd'hui partie peuvent se glorifier d'avoir devancé de huit siècles la croyance, aujourd'hui fixée, de l'Eglise universelle.

Pour en revenir à notre poëte nous dirons que cet écrit est son plus beau titre de gloire.

WALAFRIDE STRABON, ainsi surnommé parce qu'il était louche, naquit en 807, d'une famille obscure dont il devint l'ornement. On ignore le lieu de sa naissance, mais il affirme lui-même qu'il était originaire d'Allemagne. Il annonça de bonne heure un génie heureux et de grandes dispositions pour les lettres. Placé dans le monastère de Fulde, sous la discipline de Raban-Maur, il y fit des progrès si merveilleux que, dès l'âge de dix-huit ans, il était déjà en relation avec les savants de son époque. Il devint ensuite doyen de Saint-Gall, puis abbé de Richenou, dans le diocèse de Constance. Sa piété exemplaire et son savoir profond lui concilièrent l'estime générale. On croit qu'il mourut vers l'an 849.

Glose ordinaire. — Le premier ouvrage de Walafride est un commentaire littéral sur toute l'Ecriture, connu sous le nom de Glose ordinaire. Ce sont de courtes notes sur nos livres saints. Strabon les tira particulièrement des Commentaires de Raban, qui venaient de paraître alors, et emprunta aux anciens interprètes l'explication des passages que son maître n'avait point commentés. Mais au lieu de s'en tenir à donner seulement le sens de la lettre, comme cela se pratique ordinairement dans des gloses, il s'attache le plus souvent au sens spirituel et mystique, ce qui ne répond point au dessein de l'ouvrage et lui donne un air de commentaire. Divers auteurs, parmi lesquels nous remarquerons Anselme de Laon, Nicolas de Lire, et Paul, évêque de Burgos, y ont fait depuis quelques additions : « Nos pères, dit Duguet dans le tome VIII de son *Recueil de lettres de piété et de morale*, nos pères ont fait état de cette glose, et nous ne devons pas la mépriser. » Nous nous permettrons de remarquer cependant que qui s'en contente est facile à satisfaire. Cette glose est un des plus anciens écrits que l'on ait mis sous presse depuis la découverte de l'imprimerie. Elle fut imprimée à Rome en sept volumes in-folio, dès l'an 1472. Les meilleures éditions qui en aient été faites depuis sont celle de Paris, 1590, 7 vol. in-fol., et celle d'Anvers, 6 vol. in-fol. 1634.

Commentaire sur les Psaumes. — Le Commentaire de Walafride sur les soixante-seize premiers psaumes de David est dans le même goût que sa glose, mais un peu plus étendu. Il s'arrête peu au sens littéral et ne s'applique, pour ainsi dire, qu'à relever le sens mystique et moral; de sorte que cet ouvrage est insuffisant pour donner l'intelligence du texte qu'il explique. Cependant, l'auteur y a répandu un esprit de piété qui peut en faire aimer la lecture par tous ceux qui n'y chercheraient pas autre chose. Il y suit quelquefois la version hébraïque lorsqu'elle lui présente un sens plus clair que la Vulgate. La morale qu'il y expose est aussi exacte que solide, et sa doctrine sur les questions de dogme et de foi qu'il a occasion d'y toucher, est très-saine. Nous n'en produirons qu'un seul exemple qui suffira pour faire juger des autres. Strabon veut que les médecins des âmes diffèrent longtemps la guérison de celles qui combattent lâchement contre leurs maladies, afin de leur faire sentir les maux dans lesquels le péché les a précipités. Il en donne aussitôt la raison : « C'est, dit-il, que l'on ne se précautionne presque jamais contre ce qui se guérit si promptement, et qu'au contraire la difficulté de la guérison rend plus soigneux et plus attentif à conserver une santé que l'on n'a recouvrée qu'avec peine. »

De l'origine et du progrès des choses ecclésiastiques. — L'ouvrage le plus important de Strabon est celui qui traite de l'origine et des progrès des choses ecclésiastiques. Il est divisé en trente-un chapitres et contient des recherches curieuses sur les temples et les sacrifices, les églises et les autels, en entrant dans le plus grand détail; sur les images, en blâmant ceux qui les rejettent et ceux qui leur rendent un culte superstitieux; sur les sacrements et les cérémonies en usage dans leur célébration, et en particulier sur le saint sacrifice de la messe, les ornements convenables au service divin, la liturgie, la hiérarchie, etc. En voici le précis :

L'usage des temples et des autels n'est point particulier à l'Eglise chrétienne. Les patriarches érigèrent des autels en l'honneur de Dieu. Par son ordre, Moïse dressa un tabernacle selon le modèle qu'il en avait vu sur la montagne. Salomon bâtit un temple à Jérusalem; il l'orna et y mit tout ce qui était nécessaire pour le culte du Seigneur. On ne peut douter que les païens n'aient eu aussi des temples et des autels. Il est parlé dans l'Ecriture des temples de Dagon, de Neserach, de Bel, de Nanéa. Dieu avait lui-même établi les cérémonies qui devaient servir à son culte. Les païens, pour séduire plus facilement les peuples, s'approprièrent quelques-unes de ces cérémonies. Avant la venue de Jésus-Christ, on n'adorait que dans le temple de Jérusalem;

mais le temps étant venu où Dieu devait avoir des adorateurs en esprit et en vérité ; ils ne fixèrent point leurs adorations à certains lieux à l'exclusion de tout autre. Ils ne laissèrent pas de chercher des lieux purs, éloignés du tumulte et du commerce du monde, pour y offrir à Dieu leurs prières et les saints sacrifices, et pour s'y édifier mutuellement par de saints exercices. Saint Paul assembla les fidèles à Philippes et à Ephèse sur les bords du fleuve. Les Chrétiens s'étant multipliés, ils firent des églises de leurs maisons. Mais aux temps de persécution ils s'assemblaient dans des lieux souterrains, dans des cavernes, dans des cimetières, sur les montagnes et dans les vallées écartées, persuadés que Dieu pouvait être adoré en tous lieux, parce qu'il est partout. L'ancienne coutume était de prier à l'Orient et d'y tourner les églises à l'imitation du temple de Salomon ; mais cet usage n'était pas constant. L'église que Constantin bâtit avec sa mère sur le saint sépulcre était de forme ronde ; il en était de même du Panthéon, dédié par le Pape Boniface sous l'invocation de tous les saints. Dans l'église de saint Pierre, il y avait des autels tournés, non-seulement à l'orient, mais au midi et au nord. Donc encore que l'usage le plus commun fût de se tourner vers l'orient pour prier, on ne doit point blâmer ceux qui tournent d'un autre côté les églises et les autels pour quelque raison locale. On se servait de divers instruments pour appeler les fidèles à l'assemblée. Les Italiens, à ce que l'on dit, furent les premiers qui employèrent les cloches. On donne aux plus grosses le nom de *Campanæ*, parce qu'on en trouvait de très-fortes en Campanie, et le nom de *Nolæ* aux petites, de la ville de Nola, où les cloches furent d'abord inventées.

L'auteur donne ensuite l'étymologie des noms d'église, de temple, de basilique, d'abside, d'autel, de portique, de cimetière, de sacraire, de pupître, d'ambon, de voûte, et de beaucoup d'autres termes usités dans le langage ecclésiastique. En expliquant celui de théotisque, nom barbare qui signifiait la maison de Dieu, il remarque que la langue tudesque avait emprunté du grec et du latin presque tous les mots qui concernent la religion. Il en donne pour raison que les barbares qui servaient dans les armées romaines avaient été instruits par des missionnaires qui parlaient ces deux langues, et qu'ils avaient appris aussi beaucoup de choses des Goths, qui, après avoir embrassé le christianisme, demeuraient dans les provinces des Grecs et parlaient la langue tudesque. Il fait mention d'une traduction des livres saints en cette langue, dont il dit que de son temps on voyait plusieurs exemplaires. A quoi il ajoute qu'il avait appris de personnes dignes de foi, que chez quelques Scythes, particulièrement chez ceux de Tomie, on célébrait encore les offices en langue tudesque. Il aborde la question des images, agitée à Constantinople et dans les Gaules, sous le règne de l'empereur Louis. Ce qu'il dit sur ce sujet est très-sage, car il blâme aussi bien ceux qui les rejettent ou les déchirent, que ceux qui leur rendent un culte superstitieux ; mais il approuve qu'on leur rende un culte modéré, et qui ne se rapporte pas à la matière dont elles sont composées. Il prouve par divers exemples de l'Ancien Testament et par plusieurs décrets des conciles, que l'on doit consacrer solennellement les églises et les autels ; et, conformément aux canons, il dit que les églises n'étant destinées qu'à la prière, au chant des louanges de Dieu et à l'administration des sacrements, on ne peut sans péché les employer à des ouvrages profanes, jamais à y boire et y manger, à moins qu'on y soit contraint par la nécessité des voyages. Il demande non-seulement de la ferveur dans la prière, mais aussi de la décence et de la simplicité, et semble rejeter les concerts ; mais sans s'expliquer beaucoup là-dessus. Il renvoie à ce qu'en a dit saint Augustin dans le livre des *Confessions*.

Pour que le culte que l'on rend à Dieu dans ses temples soit profitable, il faut que le cœur de ceux qui le lui rendent soit digne d'être lui-même l'habitation de Dieu, qui aime mieux qu'on lui offre des vertus que des dons matériels. Toutefois, il a agréé les victimes et les oblations des patriarches qui consistaient en animaux et en fruits de la terre ; mais comme ces oblations n'étaient que des figures de la loi nouvelle, elles ont cessé aussitôt après la venue de Jésus-Christ, qui a établi de nouveaux mystères, en donnant le sacrement de son corps et de son sang à ses disciples le jour de la cène, et en ordonnant de le célébrer à l'avenir le jour de sa Passion. Le Seigneur a choisi pour ce mystère les espèces du pain et du vin comme très-convenables pour signifier l'union du chef et des membres. On doit mêler de l'eau avec le vin, afin de montrer que le peuple qui est désigné par l'eau, ne doit pas être séparé de Jésus-Christ dont le sang est dans le calice. Le mystères de notre rédemption sont véritablement le corps et le sang du Seigneur. On les appelle sacrement, à cause de la vertu secrète par laquelle ils opèrent la sanctification. C'est pour cela que les saints Pères ont ordonné d'en priver ceux qui cessent d'être les membres de Jesus-Christ, en commettant des péchés mortels, de peur qu'en y participant indignement, ils n'en commettent de plus grands encore ; et afin que la crainte de cette séparation les engage à faire pénitence. L'auteur cite les canons des apôtres et une fausse décrétale du pape Eutychien, pour montrer que, indépendamment du pain et du vin, on offrait autrefois sur l'autel plusieurs autres choses, comme des épis de blé, des raisins, de l'huile ; et il dit que de son temps, par un reste de superstition judaïque, dans quelques endroits, on faisait bénir un agneau le jour de Pâques, pour en manger avant toute autre viande. Il désaprouve cette pratique et fait voir que si autrefois, il était d'usage en quelques villes de Syrie de com-

munier les samedis, après avoir dîné, on s'est accordé depuis dans toute l'Eglise à ne célébrer et à ne recevoir l'Eucharistie qu'à jeun; mais il ne marque pas l'époque de cette décision.

Il y avait des personnes qui ne communiaient qu'une fois l'an, le Jeud-Saint, d'autres communiaient le jour de Pâques, et plusieurs aux jours de fêtes; il ne condamne ni les uns ni les autres. Mais il approuve de dire la messe chaque jour pourvu que l'on soit exempt de péchés considérables. En cela, il s'autorise de l'exemple de saint Cassius de Narni, rapporté par saint Grégoire. Sous son pontificat, on ne jeûnait point les jeudis de carême, parce qu'ils étaient célébrés comme le dimanche. L'usage s'introduisit dans la suite de jeûner ce jour-là comme les autres jours. Les prêtres ne suivaient pas le même usage pour le nombre des messes; les uns n'en disaient qu'une par jour, d'autres deux, et quelques-uns trois et même plus suivant leur dévotion; en quoi, observe Walafride, ils se modelaient peut-être sur l'Eglise romaine où il est d'usage d'en dire quelquefois deux ou trois, comme à Noël et aux fêtes de quelques saints. Il est d'avis que l'on se règle là-dessus, selon les besoins des peuples ou des solennités, laissant du reste aux prêtres la liberté d'en user à cet égard, comme ils le trouveront bon. Léon III disait sept messes par jour et quelquefois neuf. Saint Boniface, archevêque de Mayenne n'en disait qu'une. Les apôtres la célébraient d'une manière fort simple. Ils récitaient plusieurs prières, faisaient mémoire de la Passion, comme Jésus-Christ l'a ordonné, puis s'administaient le corps et le sang du Sauveur. La tradition rapporte qu'ils la célébraient à peu près comme on le fait encore aujourd'hui le Vendredi-Saint, avec cette différence qu'outre l'Oraison Dominicale ils faisaient aussi commémoration de la Passion, suivant l'institution divine. Ensuite, cette liturgie a été augmentée. Il cite les auteurs de ces additions, toujours en s'appuyant sur les fausses décrétales. On conservait encore alors, en plusieurs lieux, l'ancienne liturgie gallicane. L'usage de chanter à la messe le symbole de Constantinople, est passé des Grecs aux Latins. On le récita plus fréquemment dans les Gaules et la Germanie, depuis la condamnation de Félix d'Urgel; mais en Espagne, on le chantait dès l'an 789, par décision du troisième concile de Tolède.

Walafride blâme ceux qui faisaient en passant des offrandes à plusieurs messes sans en entendre aucune, ou qui se croyaient obligés de faire autant d'offrandes qu'il y avait de personnes pour qui ils priaient, comme si un seul sacrifice n'eût pas été suffisant pour tous. Mais il ne condamne point ceux qui communiaient à toutes les messes auxquelles ils assistaient, ni ceux qui ne communiaient qu'une fois, quoiqu'ils en entendissent plusieurs. Il en excepte les prêtres à qui il n'était pas permis de dire plusieurs messes sans y communier autant de fois. Il appelle messe légitime celle où il y a le prêtre, le répondant, l'offrant et le communiant. L'heure de la messe est différente, suivant la différence des solennités. On la dit quelquefois avant midi; quelquefois vers none, d'autres fois le soir, et encore la nuit, mais jamais avant l'heure de tierce. Dans les premiers temps on la disait en habit ordinaire, ce que font encore, à ce que l'on dit, quelques Orientaux. Les papes et les conciles ont prescrit depuis certains ornements sans lesquels on ne doit point célébrer. Ces ornements sont la dalmatique, la chasuble, l'aube, le manipule, l'orarium, la ceinture, le pallium, les sandales; mais la plupart n'étaient que pour les archevêques. Le concile de Brague ne marque que l'orarium pour les prêtres : c'était l'étole; quant aux vases sacrés, ils sont les mêmes qu'aujourd'hui, un calice, une patène, etc., mais la forme en était différente. On rapporte que saint Paulin, évêque de Frioul, disait souvent des hymnes à l'immolation du sacrifice, surtout aux messes privées. L'église de Milan établit l'usage de chanter des hymnes, et divers évêques firent des changements ou des additions dans le cours des offices. Le respect pour le Saint-Siége a fait recevoir ses usages là-dessus presque dans toutes les Eglises latines. Walafride en donne pour raison qu'il n'y a point de tradition qui mérite plus d'être suivie que celle de cette Eglise, soit par rapport à la règle de la foi, soit par rapport à la discipline. Il remarque que, dans l'ordre de saint Benoît, on s'en est tenu à la distribution des offices prescrite par la règle, comme ayant été autorisée et approuvée par saint Grégoire.

L'administration du baptême a également subi avec le temps quelques modifications. En cas de nécessité, toute personne peut baptiser, même les femmes. Hors ce cas, le baptême ne doit être administré que deux fois l'année, à Pâques et à la Pentecôte. Les uns l'administraient par la triple immersion; les autres par une seule, d'autres par une infusion. Il est bon et valide dans toutes ces circonstances. Quant à la confirmation, elle est réservée aux évêques. Le père ni la mère ne peuvent baptiser leurs enfants. Si le cas arrive, ils doivent vivre ensuite dans la continence à cause du lien de la compaternité spirituelle. Les fidèles doivent payer la dîme de leurs fruits aux prêtres, mais cette dîme doit être divisée en quatre parts; une pour l'évêque, l'autre pour les clercs, la troisième pour les pauvres, la quatrième pour la réparation des églises. A Rome, on faisait les Rogations le 25 avril; en Allemagne et dans les Gaules, les trois jours qui précèdent l'Ascension; en Espagne, après la Pentecôte, pour ne pas jeûner dans le temps pascal. La bénédiction de l'eau se faisait avec du sel, et on avait coutume d'en asperger les maisons. On bénissait aussi les cierges dans les paroisses, comme dans les grandes églises. Walafride fait dans le dernier chapitre une comparaison entre les di-

gnités ecclésiastiques et les charges séculières. Le souverain pontife tient le premier rang ; assis sur le siége de Rome, il tient la place de saint Pierre, et sa dignité le rend chef de toute l'Eglise. Les patriarches des autres Eglises associées au siége de Rome, sont celui d'Antioche en Asie et celui d'Alexandrie en Afrique, parce que saint Pierre avait établi sa chaire à Antioche, et que l'Eglise d'Alexandrie lui appartenait en quelque sorte, puisque l'Evangile y avait été prêché par saint Marc, son fils. L'Eglise compte encore d'autres patriarches au-dessous des trois que nous venons de nommer. Les archevêques sont au-dessus des métropolitains ; viennent ensuite les évêques, les abbés, les grands chapelains ou archichapelains, les petits chapelains. Ils furent ainsi nommés de la chappe de Saint-Martin, que les rois de France portaient avec eux à la guerre pour obtenir la victoire ; ces clercs la gardaient avec les autres reliques. Les grands chapelains étaient préposés au jugement des affaires des clercs. Suivent les corévêques, les prêtres chargés du soin des paroisses, ou de l'administration de quelques chapelles ; les archiprêtres qui ont soin des chanoines ; les archidiacres chargés de la maison des évêques ; les diacres, les sous-diacres, les exorcistes, les portiers, les acolytes, les lecteurs, les chantres, les psalmistes. Walafride fait un usage fréquent du pontifical de Damase et des fausses décrétales dans ce traité qui fut imprimé pour la première fois à Saint-Victor près de Mayence en 1549, ensuite à Cologne en 1568, à Rome en 1591, dans divers recueils, et séparément à Venise en 1572.

Du renversement de Jérusalem. — Ce traité publié par Canisius en 1604, et réimprimé à Anvers en 1725, est en forme d'homélie, sur le chapitre XIX de saint Luc. Strabon montre, en suivant l'histoire de Josèphe, de quelle manière s'est accomplie la prédiction du Sauveur annonçant la destruction de cette ville infortunée. L'auteur en tire des réflexions morales d'une heureuse et perpétuelle application.

Homélie sur saint Matthieu. — Quelques anciens manuscrits, découverts par dom Bernard Pez, attribuent à Walafride Strabon une homélie sur la généalogie de Jésus-Christ, rapportée dans le premier chapitre de saint Matthieu. L'auteur l'explique d'une manière mystique et figurée, s'appliquant à montrer que les noms des ancêtres de Jésus-Christ avaient des significations mystérieuses, qui toutes se sont accomplies dans ce divin Sauveur. De cet exposé, il tire des réflexions courtes, mais d'une saine morale, appropriées au sujet et proportionnées aux besoins de ses auditeurs.

Vie de saint Gall. — Dans cet ouvrage écrit en vers et adressé à un de ses amis, Strabon lui dit :

Promissi memor ecce mei, Gosberte, quod olim
Devovi, ad præsens solvere, chare, volo.

Ce Gozbert était l'abbé de Saint-Gall, qui avait prié notre auteur de retoucher une des anciennes vies de leur saint fondateur, en ajoutant quelques nouveaux faits à la partie qui contient la relation de ses miracles. Il rendit le même service à la *Vie de saint Othmar* qui avait été composée par l'abbé Gozbert lui-même. Il est peu de légendes qui soient écrites avec plus d'ordre, et nous n'en connaissons aucune de la même époque dont le style soit plus irréprochable. Cependant on accuse l'auteur d'y avoir avancé diverses choses que l'on ne peut concilier avec la vérité historique, et que plusieurs savants n'hésitent pas à regarder comme fabuleuses. Il y en a d'autres aussi qui tiennent trop du prodige ; il est vrai que la faute doit en être rejetée sur le premier auteur La préface montre un écrivain versé dans la lecture des anciens, et qui possédait des connaissances géographiques assez étendues. Il la termine par huit vers élégiaques qui sont une prière.

POÉSIES. — Strabon a beaucoup plus écrit en vers qu'en prose. Dès l'âge de quinze ans il s'exerçait dans ce genre de littérature avec des succès marqués. Aussi quoiqu'on n'en possède que la plus petite partie, le recueil de ses poésies est-il considérable.

Il y en a de toutes les mesures et sur une infinité de sujets, mais elles sont loin d'avoir toutes le même prix ni la même étendue. On en trouve sur les mystères du Sauveur, à la louange des saints, en l'honneur des rois et de plusieurs personnes illustres qui vivaient du temps de notre poëte, et sur beaucoup d'autres sujets, la plupart assez indifférents par eux-mêmes. S'il s'en rencontre quelques-unes qui intéressent par les traits historiques qu'elles contiennent, il y en a plusieurs qui sont de pure imagination. Souvent ce ne sont que des quatrains ou des distiques, et souvent aussi de pièces de longue haleine et qui méritent le nom de poëmes. Nous dirons seulement un mot de quelques-unes.

Il fait ainsi l'éloge de Florus dans des vers adressés à Agobard, qui donneront en même temps une idée de sa poésie et de celle de son siècle. C'est une allusion à son nom :

At de Flore novo, qui vos penes ortus odorem
Prodit ubique sui, hæc loca rumor alit
Flora venit quondam dum singula quæque dierum
Sunt afflata jugis prata thymumque ferens.
Huic Floro melius sententia Christicolarum
Attribuit quidquid dogmate et ore viret.
Nam hic Florus florem sequitur de germine Jesu,
Et tradit quod amans attulit ille homine.
Quæ tam segnis erit donis ingrata supernis
Quæ se hoc non sponte nectare pascat apis?
Floreat haud flaccens hic flos et florea flagrans
Spiramenta ferat semper ubique Deo,
Donec in astriferas porrecta cacumina sedes
Erigat, et fructum jam sine fine habeat.

La pièce la plus importante du recueil à cause de son étendue, puisqu'elle ne contient pas moins de neuf cents vers héroïques, est la fameuse vision de Wetin, moine de Richenou, écrite en prose aussitôt après sa mort, en 824, et mise en vers par Strabon l'année suivante. Cette pièce n'est pas dé-

pourvue d'un certain intérêt historique ; on y trouve une liste chronologique des abbés de Richenou et des documents curieux sur quelques hommes de lettres qui florissaient à cette époque. Quand on fait réflexion que le poëte écrivait sous le règne de Louis le Débonnaire fils et successeur de Charlemagne, on est surpris de le voir s'exprimer aussi librement qu'il le fait sur ce grand empereur.

Mais son poëme le plus beau et celui qui fait le plus de plaisir à la lecture, son chef-d'œuvre en poésie en un mot, tant pour le mérite de la versification que pour la variété des sujets qui y sont traités, c'est le poëme intitulé *Hortulus* ou le petit jardin. On y compte plus de trois cents vers hexamètres qui finissent par une petite dédicace à Grimald abbé de Saint-Gall. Le poëte nous apprend que pour éviter l'oisiveté et remplir les moments vides de la journée, il cultivait un petit jardin, dans lequel il élevait quelques légumes, des simples et des fleurs. Dans la description qu'il en fait, il indique leurs propriétés, les maladies dont elles peuvent guérir ; et il prouve qu'il en connaissait très-bien la nature et les qualités, connaissance du reste qu'il n'avait pas seulement acquise par la lecture des naturalistes anciens et modernes, mais encore par sa propre expérience.

Hæc non sola mihi patefecit opinio famæ
Vu yaris, quæsita libris nec lectio priscis:
Sed labor et studium, quibus otia longa dierum
Postposui, expertum rebus docuere probatis.

Ceux de nos lecteurs qui seraient curieux de connaître les autres poésies de Strabon, trouveront à satisfaire leur curiosité dans le tome V^e^, pages 68 à 74 de *l'Histoire littéraire de la France.*

Autres écrits. — Ce fut notre auteur qui donna à l'*Histoire de Louis le Débonnaire* par Thégau, la forme sous laquelle nous la possédons. Il fit un abrégé du commentaire de Raban-Maur sur le *Lévitique*, imprimé dans le Recueil des œuvres de Raban. Il en fit lui-même sur le *Deutéronome ;* c'est du moins ce qu'on lit dans l'inventaire de la bibliothèque de l'église de Saint-Paul à Londres, fait en 1458. Trithème lui attribue un *Traité des dimensions arithmétiques* et une partie notable des *Annales* de Fulde ; mais il y a des raisons de chronologie qui nous semblent fort péremptoires pour lui contester et même pour lui retirer entièrement la propriété de ses deux ouvrages.

Walafride Strabon écrivait assez bien en prose ; mais ses vers ne sont pas tous aussi bien travaillés. Il y en a qui ont de la douceur, de la noblesse, du feu et de l'harmonie, et qui peuvent à bon droit lui mériter le titre de poëte ; dans les autres au contraire il est languissant, rarement harmonieux et souvent très-obscur. En général il manque de critique et on ne doit pas toujours compter sur l'autorité des sources où il va puiser ses documents. C'est une observation qui s'applique surtout à son grand traité de l'Origine et des progrès des choses ecclésiastiques. Ses fautes mêmes n'ont pas été sans profit pour ceux qui se sont exercés après lui sur les mêmes matières, et son ouvrage se fait lire avec intérêt, après ceux de saint Isidore de Séville, d'Amalaire, de Raban-Maur, d'Yves de Chartres, de Jean diacre de l'église de Latran. Ceux qui voudront connaître la liturgie gallicane, à cette époque, pourront consulter ce que Fleury donne du savant traité de Mabillon.

WALDRAMME, qu'il ne faut pas confondre avec un moine de Saint-Gall du même nom qui se rendit célèbre dans le même siècle par sa science et par ses prédications, gouverna l'église de Strasbourg depuis l'an 888 jusqu'en 905. Nous avons de l'évêque de Strasbourg un poëme de condoléance en vers élégiaques adressé à Salomon évêque de Constance sur la mort de son frère. L'auteur l'exhorte à se soumettre avec résignation à un événement commun à tous les hommes. Il montre dans la première partie que nous devons nous soumettre à la mort avec résignation dans l'espérance d'une vie plus heureuse et qui n'aura pas de fin, puisque les patriarches, les prophètes, les apôtres, les princes, les rois et généralement tous les hommes y sont sujets par une loi indispensable. Dans la seconde il essaie encore de le consoler par l'exemple de la mère des Machabées, de Job et de David qui ont accepté cette peine dans l'espérance d'une récompense abondante et éternelle. Les vers de Waldramme se trouvent à la suite de ceux de Salomon dans le tome II des *Anciennes leçons* de Canisius, de l'édition de 1725.

WANDALBERT, moine de Prum, au IXe siècle, était Teuton ou Allemand de naissance. Il embrassa de bonne heure la vie monastique et fut depuis élevé au diaconat et chargé de la direction de l'école établie depuis quelques années dans ce monastère. Il fait honneur aux princes de son temps du rétablissement des belles lettres et des études et les croyait poussées à un tel point que l'on pouvait se flatter d'égaler les meilleurs siècles : c'était beaucoup dire ; mais on lui doit la justice d'avoir excellé parmi les meilleurs écrivains de son temps.

Ses écrits. — *Vie de saint Goar.* — A la sollicitation de Moreward, son abbé, il retoucha la *Vie de saint Goar*, ermite, et en retoucha le style dur et grossier. Wandalbert y ajouta un recueil des miracles opérés par l'intercession de ce saint jusqu'en 839. Ce recueil fait le second livre de l'histoire de cet ermite ; mais on n'y trouve que les miracles opérés depuis soixante ans, et appuyés sur le témoignage de personnes dignes de foi. Les Bollandistes n'ont donné que cette seconde partie écrite par Wandalbert, et ont suivi pour la première, l'ancienne Vie, dont on ne connaît pas l'auteur. Mabillon au contraire a donné l'histoire entière de Wandalbert, et y a ajouté l'ancienne, pour ne rien laisser à désirer sur cette matière. On trouve la Vie de saint Goar dans une légende imprimée à Mayence en 1489, et dans Surius, au sixième de juillet.

Martyrologe. — Wandalbert avait dédié cet ouvrage à l'abbé Mareward; il dédia son *Martyrologe* à Oldric, son ancien ami, aux instances duquel il le composa. Il eut recours, pour la composition de son Martyrologe, à ceux de saint Jérôme, du vénérable Bède, de Florus et aux actes des Martyrs, mais il ne les copia pas servilement. Il changea à son gré les passages qui lui paraissaient inexacts et suppléa à ce qu'ils avaient omis. Sigebert et Trithème lui attribuent clairement cet ouvrage, et il porte son nom dans les anciens manuscrits d'après lesquels il a été publié. Wandalbert l'écrivit en vers de différentes mesures. Le corps de l'ouvrage est en vers héroïques, comme plus convenables pour représenter les actions vertueuses des héros de la religion chrétienne. Les pièces qui précèdent ou qui suivent sont en vers asclépiades, pentamètres, tétramètres et de divers autres genres. Des six poëmes qui suivent la préface, un contient l'éloge de l'empereur Lothaire. Dans le sixième il marque les mois de l'année, combien chacun a de jours et les heures de chaque jour. Des quatre poëmes qui suivent le martyrologe, il y en a un qu'on peut regarder comme la conclusion de l'ouvrage ; l'auteur y demande à Jésus-Christ de lui accorder le pardon de ses fautes par l'intercession des saints mentionnés dans son ouvrage. Le second est une hymne en l'honneur de tous les saints. Dans le troisième il donne l'étymologie de tous les mois, l'explication des signes du zodiaque et traite des travaux champêtres particuliers à chaque mois et des qualités de l'air. Il remarque qu'il était d'usage, dans la vendange d'octobre, de faire cuire à petit feu du vin nouveau, dont on répandait ensuite l'écume sur tout le vin pour le clarifier et lui conserver sa douceur. Il dit sur la fin de décembre que son nom était Wandalbert ; qu'il avait composé son ouvrage à la prière d'un ami, et que lorsqu'il l'écrivait, il recevait sa nourriture des bords du Rhin. Il n'y parle pas de son âge ; mais il avait dit dans le premier poëme qu'il avait trente-cinq ans. Dans le quatrième, horloge solaire pour les douze mois de l'année, il fait voir que les jours sont égaux en janvier et décembre, février et novembre, mars et octobre, avril et septembre, mai et août, juin et juillet. Ensuite il donne des règles pour connaître les heures du jour, dans chaque mois de l'année par l'ombre que produisent les corps exposés au soleil. Il prévient toutefois que ces règles ne peuvent être à tous égards les mêmes dans tous les pays, parce que les ombres grandissent ou diminuent à proportion qu'elles s'éloignent ou se rapprochent des tropiques. On comprend qu'il a été difficile à l'auteur de mettre en vers des matières aussi peu poétiques ; mais il avait le talent et le don de rendre sa poésie douce et agréable. On en trouvera des preuves dans son poëme sur la description des travaux de la campagne, les beautés du printemps, le chant des oiseaux, les plaisirs de la chasse et de la pêche ; tous ces sujets étaient plus capables d'élever l'imagination du poëte, que ceux qui font la matière de son *Martyrologe*. Il fut imprimé en 1563, avec les Œuvres de Bède et dans les autres éditions du même Père. Molanus le publia en 1568, avec celui d'Usuard. Wandalbert dit dans la préface de son Martyrologe, qu'il y avait joint un traité sur les six jours de la création. Mabillon serait assez porté à attribuer au même auteur l'*Histoire de la translation des reliques des saints martyrs Chrysante et Darie*, si cette pièce, d'ailleurs écrite avec naïveté et simplicité, était d'un latin plus pur, mais on y trouve plusieurs barbarismes, et Wandalbert écrivait avec pureté et élégance.

WARIN, abbé de Saint-Arnoul, de Metz, fut d'abord clerc de l'Eglise de Liége, où il semble avoir fait ses premières études, dans un temps où cette école était très-florissante. De là il passa à l'abbaye de Gorze, et y embrassa la vie monastique ; puis il en fut tiré à la mort d'Odon, pour lui succéder dans le gouvernement de l'abbaye de Saint-Arnoul. Le pape Léon IX se trouvant à Metz en 1049, Warin l'engagea à faire la dédicace de son église, qu'il venait d'achever de rebâtir. Ce pontife attacha au maître-autel le même privilége qu'il avait déjà accordé à celui de Saint-Remy de Reims, et permit à l'abbé l'usage des ornements pontificaux à la messe des jours de solennité. Mais Warin ne put jouir longtemps de cette faveur, puisqu'il mourut au mois d'août de l'année suivante.

On a de lui une lettre fort longue, en réponse à une autre que Jean ou Jeannelin, abbé de Fécamp, lui avait écrite, au sujet d'un moine nommé Benoît. Jean le réclamait comme appartenant à son monastère, et avait, en conséquence, écrit à Warin une lettre très-vive et même très-peu mesurée, dans laquelle il prononçait la peine d'excommunication contre Benoît, jusqu'à ce qu'il eût obtenu satisfaction. Warin y répond avec modération, mais par des raisons fortes et bien soutenues. Après avoir démontré fort au long que le monastère de Saint-Arnoul avait plus de droit sur Benoît que celui de Fécamp, et fait sentir à Jeannelin l'indécence de son procédé, il en vient à l'article de l'excommunication. Ce passage, sans contredit le plus beau de sa lettre, doit le faire regarder comme un monument précieux de l'antiquité. Warin y prouve fort bien que c'est aller contre l'esprit de l'Evangile et la pratique de l'Eglise que de recourir à cette peine, la plus terrible de toutes, pour un sujet aussi léger. Mabillon a publié cette pièce curieuse dans le tome Ier de ses *Annales*.

WARNAHAIRE, dont la naissance nous est inconnue, était clerc de l'Eglise de Langres dans les premières années du VIIe siècle. Il est probable qu'il avait la réputation d'être un homme studieux et lettré, puisque saint Céraune, évêque de Paris, ayant formé

le dessein de recueillir tout ce qu'il pourrait trouver des actes des martyrs, s'adressa à lui préférablement à tout autre pour avoir ceux qui intéressaient le diocèse de Langres. Warnahaire envoya à ce saint prélat les actes des trois martyrs Speusippe, Eleusippe et Méleusippe, plus connus sous la dénomination des trois saints jumeaux, martyrisés vers 166, et ceux de saint Didier, évêque de Langres, qui souffrit également le martyre, environ un siècle plus tard. A la tête de ces *Actes* Warnahaire mit une épître dédicatoire fort honorable à la mémoire de saint Céraune, et dans laquelle il louait beaucoup l'idée qu'il avait eue d'une semblable collection, et le zèle qu'il mettait à l'enrichir. On croit qu'elle fut écrite vers l'an 615, mais on ne convient pas de la part qu'eut Warnahaire à la rédaction des actes qu'elle accompagnait. Quelques critiques prétendent qu'il ne fit que les copier; d'autres supposent qu'il en est l'auteur, et enfin plusieurs sont dans l'opinion qu'en les copiant il les retoucha et y fit des additions. Ce dernier sentiment paraît le plus vraisemblable, et n'est point contredit par la lettre de Warnahaire; car, quoique le terme *descripsisse* qu'il y emploie puisse signifier composer ou tout simplement copier, on peut le prendre cependant dans cette double signification. Ainsi, copier et composer tout à la fois ne signifie autre chose que retoucher un ouvrage. Ce qui nous fait préférer ce dernier sentiment, qui n'exclut aucun des deux autres, c'est qu'il se trouve d'autres actes des trois frères jumeaux, assez respectables pour n'être pas rejetés, lesquels placent le martyre de ces saints en Cappadoce. Or, qui nous assure que ces *Actes* n'auront pas été apportés à Langres avec les corps des martyrs. Cependant ceux que Warnahaire envoya à saint Céraune, et qui mettent ce martyre dans les Gaules, ont pu être écrits ou retouchés sur les autres par un clerc du diocèse de Langres. Enfin, quelque part que Warnahaire ait eue à la rédaction de ces *Actes*, ainsi qu'à ceux de saint Didier, il est toujours certain qu'ils ne sont point originaux. Surius est le premier qui les ait publiés, après en avoir un peu changé le style, suivant sa mauvaise habitude. Mais Bollandus, après les avoir revus sur trois anciens manuscrits, les a publiés, avec des notes de sa façon, au 17 de janvier. La lettre de Warnahaire se trouve aussi dans l'*Histoire de l'Eglise de Paris*, par le P. Dubois.

WARNIER, scolastique de l'église métropolitaine de Sens, composa, en 1063, un travail historique sur les archevêques de cette métropole, et l'adressa à Gerbert, abbé de Saint-Pierre le Vif. On ne nous donne pas d'autre connaissance de cet écrit ni de son auteur; mais cet ouvrage ne serait-il pas le même qu'un *Traité des noms, actions et sépultures des archevêques de Sens*, que Geoffroi de Coulon, écrivain du XIIIe siècle, dit avoir eu entre les mains? S'il en était ainsi, l'écrit de Warnier aurait été fondu dans celui de Geoffroi, qui témoigne en avoir beaucoup profité pour la composition du sien, auquel il a donné le même titre. Dom Hugues Mathon a copié un assez long fragment de l'ouvrage de Warnier dans son *Catal. ep. Sen.*, p. 22 et 23.

WAUTHIER, illustre par sa noblesse et par sa science, au rapport de Clarius, auteur de la *Chronique de Saint-Pierre le Vif*, succéda dans le siége archiépiscopal de Sens à Evrard, mort l'an 888. La même année il sacra Eudes, qui avait été élevé sur le trône par la faction des seigneurs français. En 891, il assembla un concile à Meun-sur-Loire, dans l'église de Saint-Liphard, dans lequel il fut déclaré que désormais l'abbé du monastère de Saint-Pierre de Sens serait nommé par la communauté. Ses démêlés avec Richard le Justicier, duc de Bourgogne, lui attirèrent une prison de neuf mois; mais il rentra depuis dans les bonnes grâces de ce prince. Sa mort arriva le 19 de novembre 923.

SES STATUTS. — Nous avons sous le nom de Wauthier quatorze statuts dressés pour le rétablissement de la discipline du clergé séculier et régulier. Les abbés et les prieurs conventuels qui n'assisteront pas au synode seront privés pour huit jours de l'entrée de l'église, s'ils n'ont pas auparavant donné leurs motifs pour s'abstenir. Défense aux religieuses noires de recevoir chez elles aucun dépôt, soit des clercs, soit des laïques, sans la permission de l'évêque. Elles mangeront toutes dans le même réfectoire, et leur dortoir sera commun, à moins que quelque raison grave n'engage l'abbesse à les en dispenser. Toutes les chambres particulières de leurs monastères seront détruites, à l'exception de celles destinées à la réception de l'évêque et à l'usage des infirmes ou pour quelque autre nécessité selon le jugement de l'évêque. Elles ne sortiront et ne s'absenteront que rarement et pour des causes légitimes. Les abbesses seront soumises à la même loi. Les évêques auront soin de faire fermer toutes les portes suspectes et inutiles de ces monastères, et de veiller par eux-mêmes et par leurs ministres sur la conduite des religieuses. Il est défendu à tous les juges ecclésiastiques, tant ordinaires que délégués, de porter des excommunications générales et d'excommunier tous ceux qui communiqueront avec les excommuniés, si ce n'est dans des cas extrêmement graves et pour des crimes énormes. On avertira les chapitres de chanoines de régler l'office divin dans leurs églises, tant la nuit que le jour, selon le nombre des clercs, et de s'en acquitter avec exactitude. Les chanoines et autres clercs séculiers seront aussi avertis de se conformer, tant dans leurs vêtements que dans le reste de leur vie, aux règlements portés dans le concile d'Aix-la-Chapelle, en 816. Il est ordonné de rétablir les communautés de moines ou de chanoines réguliers dans les prieurés et maisons dans lesquels il y en avait précédemment, si toutefois les biens

suffisent pour leur entretien. Les abbés et prieurs conventuels auront dans les maisons de leur dépendance autant de religieux que peuvent le comporter les revenus desdites maisons, et ils ne pourront exiger d'eux aucune pension sans l'autorisation de l'évêque. Les clercs licencieux seront rasés par l'ordre des évêques de manière qu'il ne leur reste aucun vestige de la tonsure cléricale, ce qui doit se faire néanmoins sans aucun scandale. Si au renouvellement d'un ancien statut du concile provincial on met une terre en interdit, cet interdit ne sera levé que lorsque le coupable aura satisfait ou donné caution pour satisfaire dans la suite. Quelques-uns doutent que ces statuts soient aussi anciens que Wauthier de Sens. Il paraît du moins certain qu'ils ont été dressés depuis la conversion de Rollon ou Robert, duc de Normandie en 912, ou depuis leur défaite par le roi Rodolphe.

WAUTHIER, moine français (on ne sait de quelle maison), composa vers le temps de la seconde croisade une espèce de poëme sur Mahomet. Il prétend avoir appris tout ce qu'il raconte d'un abbé Warnier qui le tenait d'un clerc de Sens, lequel, à son tour, l'avait appris d'un mahométan converti. Voici comment il débute :

Quisquis nosse cupis patriam Machometis et actus,
Otia Walterii de Machomete lege,
Sic tamen otia sunt ut et esse negotia credas,
Ne spernas quoties otia forte legis.
Nam si vero mihi dixit Warnerius abbas,
Me quoque vera loqui de Machomete puta,
. . . . . .
. . . . . .
Dixit eum genitum genitoribus ex Idumæis,
Et Christi doctum legibus atque fide,
Rhetor, arithmeticus, dialecticus et geometra,
Physicus, astrologus, grammaticusque fuit,
Qui licet ut liber excelleret artibus istis,
Ex servis servus ortus et altus erat.

Cet échantillon suffit pour faire juger du mérite de la pièce. Au reste, ce n'est qu'une fiction pauvrement écrite, où la vraisemblance est souvent aussi peu respectée que la vérité.

WAZELIN, abbé de Saint-Laurent de Liége, surnommé DE FIESCH, du lieu de sa naissance, se retira près de son oncle, abbé de Saint-Laurent, pour y embrasser la vie monastique. Il y eut pour maître le célèbre Rupert, qui tenait alors l'école de cette maison. Ses progrès furent grands et rapides, et son oncle étant mort en 1149, il fut unanimement choisi pour le remplacer. Sa piété ne fit qu'augmenter dans cette dignité. Il fit fleurir les études parmi ses religieux, et comme il excellait dans la musique religieuse, il composa plusieurs chants fort mélodieux pour diverses fêtes. Il mourut dans un âge fort avancé, le 16 juin 1158.

Le seul de ses ouvrages qui ait été imprimé est une *Lettre sur la continence des personnes mariées avant la communion.* Elle est adressée à l'abbé de Flonne, monastère de l'ordre de Saint-Augustin, près de Liége. Le sujet de cette lettre y est traité avec beaucoup de sagesse et de discrétion. Ses autres lettres sont perdues, et celle-ci les fait regretter.

Un ouvrage plus considérable de notre auteur est une *Concordance des Evangiles*, accompagnée d'un Commentaire. Cet ouvrage est inachevé. Dom Martène l'a vu parmi les manuscrits de la Bibliothèque de Saint-Laurent de Liége.

Il retoucha aussi une très-ancienne Vie de saint Nicolas, et il en éclaircit le style.

WEREMBERT, au IXe siècle, était né, selon quelques auteurs modernes, à Coire, et avait embrassé la règle de Saint-Benoît dans un monastère d'Allemagne, sans que l'on sache précisément dans lequel il prononça ses vœux. Werembert reçut son éducation dans l'école de Fulde, et y eut pour maître le célèbre Raban Maur. Peut-être est-ce dans cette abbaye qu'il se consacra à Dieu. Il y eut pour condisciple Otfride de Weissembourg, à qui on attribue la gloire d'avoir le premier travaillé à polir la langue tudesque. Ces deux compagnons d'étude firent de grands progrès sous leur docte maître, et se lièrent d'une étroite amitié. Tous deux furent élevés au sacerdoce. Werembert au sortir de Fulde, alla habiter l'abbaye de Saint-Gall, où il enseigna les lettres sacrées et profanes. Non-seulement il savait le latin, mais encore le grec. Il s'était aussi appliqué aux beaux-arts, notamment à la poésie et à la musique, que, dans ces temps on cultivait beaucoup dans les monastères. Ses écrits prouvent qu'en même temps, il était très-versé dans la théologie et dans l'histoire. Werembert mourut le 23 ou le 24 mai 884. On lui attribue un *Traité sur la musique;* un *Art poétique*, divisé en deux livres; un *Commentaire sur la Genèse;* un sur le *Livre de Tobie;* un sur les *Proverbes* de Salomon; un sur les *Lamentations de Jérémie;* un sur les quatre Evangiles; un recueil de lettres; un livre d'épigrammes; des hymnes en l'honneur de Jésus-Christ et des saints; l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Gall* jusqu'à son temps; un *Commentaire sur l'Apocalypse.*

WETIN ou GUETIN, qui n'est guère connu dans l'histoire que par ses visions, était issu d'une famille noble et se trouvait parent de Grimald, abbé de Saint-Gall et archichapelain du palais. Il fut d'abord chanoine, puis il quitta cet état pour embrasser la vie monastique à Richenon, près de Constance. Chargé du soin des écoles, il s'acquitta de ce ministère avec beaucoup de réputation. C'est le témoignage que lui rend Walafrid Strabon, son disciple, dans des vers qui relèvent singulièrement son mérite et son savoir. Il y avait déjà quelques années qu'il remplissait cette place de modérateur, comme on disait alors, lorsque, dans une maladie qui fut suivie d'une mort prochaine, il eut une vision tout à fait extraordinaire sur le purgatoire et le séjour des bienheureux. C'était dans la nuit du 1er au 2 novembre; dès le lendemain matin il raconta avec beaucoup d'ordre ce qu'il avait vu à plusieurs personnes dignes de foi, parmi les-

quelles se trouvait Hetton, ancien évêque de Bâle et abbé de son monastère, qui mit sa déposition par écrit. Wetin reçut ensuite le saint viatique, et mourut la nuit suivante en récitant des psaumes avec les frères qui le veillaient. Les annales de Weingarten marquent cette mort en 823 ; mais elle n'arriva que l'année suivante 824.

Au bout d'un an Walafrid Strabon mit en vers héroïques le récit de cette vision que l'évêque Hetton avait écrit en prose. On possède encore ces deux ouvrages qui, pour le fond, celui d'Hetton surtout, appartiennent à Wetin. Dom Mabillon dans le tome IV de ses *Annales*, dit qu'il avait trouvé en Allemagne une vie manuscrite de Saint-Gal, sous le nom de Wetin qui l'avait composée en deux livres, avec une préface en vers, dont voici le premier :

Cum mundus per inania vertatur volitando,

Le corps de l'ouvrage commence par ces paroles : *Fuit vir nobilitate pollens*, etc., ce que nous marquons, pour distinguer cette Vie d'une autre du même saint composée par Walafride Strabon, et dont nous avons dit un mot à son article.

WIBAUD, abbé de Stavelo et de Corbie (en Saxe), naquit dans les Ardennes, au diocèse de Liége, d'une famille noble du nom de du Pré, *a Prato*, et fut placé, dans son enfance, pour y faire son éducation, dans l'abbaye de Stavelo, voisine de sa patrie. De là il alla finir ses études à Liége.

Déterminé à embrasser la vie monastique, il entra dans la maison de Wasor. L'abbé Wilderic lui trouva tant de talents et de savoir qu'il n'attendit pas la fin de son noviciat, pour lui confier la conduite des écoles du monastère, emploi dont le jeune religieux s'acquitta pendant plusieurs années avec autant de succès que d'édification. Il fut ensuite appelé à exercer les mêmes fonctions à Stavelo. Comme cette abbaye était alors le rendez-vous de la noblesse d'Allemagne et l'un des lieux désignés pour la diète de l'Empire, Wibaud qui, outre son école, était chargé du soin de recevoir les hôtes, eut une occasion presque continuelle de se produire au dehors. Il s'acquit en peu de temps une estime générale, et plusieurs personnages illustres d'Allemagne et d'Italie entretinrent avec lui une correspondance intime. Nous ne nommerons parmi les amis illustres de Wibaud, que le légat du Saint-Siége en Allemagne, cardinal Gérard, depuis Pape sous le nom de Lucius II. Wibaud atteste lui-même que pendant plus de vingt ans ils furent unis d'une tendre amitié qui ne finit qu'à la mort du pontife. Cunon, son abbé, loin d'être jaloux de sa distinction, lui donna toute sa confiance et l'employa fort souvent pour les intérêts de sa maison. Ce fut entre autres par ses soins qu'il termina plusieurs grandes contestations avec les seigneurs voisins et qu'il vint à bout de réduire les moines de Malmédy qui essayaient de se soustraire à sa juridiction.

A Cunon, décédé en 1128, succéda Rutland, lequel étant mort en 1130, fut remplacé immédiatement par Wibaud. Le nouvel abbé mit ses premiers soins à réparer les négligences de ses prédécesseurs, tant pour le temporel que pour le spirituel. Il trouva peu d'obstacles pour ce dernier point ; mais à l'égard du premier, les avoués et les bénéficiers de l'abbaye qui en avaient envahi les principaux fonds, donnèrent bien de l'exercice à son zèle.

Les affaires de l'Empire vinrent se joindre à ces occupations. Ainsi nous le voyons réconcilier le duc de Franconie Conrad avec l'empereur, contre lequel il s'était révolté en 1133.

Les schismatiques d'Italie abattus une première fois relevèrent la tête, et l'an 1156 l'empereur dut y retourner. Il se fit accompagner de l'abbé Wibaud. Ce fut pendant cette expédition qu'il fut nommé abbé du mont Cassin ; mais à peine l'empereur eut-il abandonné le pays que Renaud, l'abbé déposé, revint assiéger ce monastère. Enfin pour éviter des troubles Wibaud, s'en vint rejoindre l'empereur près de Trente. Il arriva à temps pour recevoir les derniers soupirs de ce monarque, le 4 décembre 1137.

Dans la diète de Francfort, pour l'élection d'un nouveau chef de l'empire, l'abbé de Stavelo fit pencher les suffrages pour le duc Conrad. De retour à son monastère il fallut de nouveau qu'il fît rendre gorge aux avoués ou bénéficiers de sa maison.

En ce temps-là l'abbaye de Corbie, en Saxe, gémissait des débordements de son abbé Henri. Il fut enfin déposé par une sentence du cardinal Thomas, légat du Saint-Siége, et Wibaud fut prié de joindre cette maison à celle de Stavelo ; il y consentit, et c'est grâce au secours de l'empereur qu'il put réaliser cette union.

En 1147 Conrad l'envoya au Pape Eugène III, porter le résultat de la diète de Francfort où l'on avait décidé deux croisades, l'une pour l'Orient, l'autre contre les Slaves, peuples idolâtres du Nord. L'ambassadeur rencontra le pontife à Dijon, mais il en fut d'abord assez mal reçu à cause des deux croisades pour lesquelles on n'avait pas consulté le Saint-Siége ; puis, à cause de la réunion de Corbie à l'abbaye de Stavelo ; enfin le Pape revint de ses préventions.

Pendant l'absence de l'empereur, parti pour la croisade, Wibaud eut à peu près en Allemagne la puissance qu'avait Suger en France ; il conduisit avec succès la guerre contre les Slaves, dont il fut tout à la fois le vainqueur et l'apôtre. En 1151 l'abbé de Corbie fut envoyé au Pape au sujet d'une expédition en Italie projetée par l'empereur, mais la mort de ce dernier, arrivée l'année suivante, en empêcha la réalisation.

Les cinq années que vécut encore Wibaud furent employées par lui à diriger la politique de Frédéric, le nouvel empereur ; enfin, le dernier acte de sa vie publique fut une ambassade dont il fut chargé en 1157

auprès d'Alexis Comnène. Il mourut au retour l'année suivante, le 19 août à Butelfia dans la Paphlagonie. On soupçonna fortement les Grecs de l'avoir empoisonné.

L'abbé Wibaud n'a laissé que des lettres rassemblées par D. Martène. Voici les principales :

Les deux premières sont datées du mont Cassin et adressées à l'empereur pour demander des secours en faveur de ce monastère dont il avait voulu que Wibaud prît le gouvernement. Il y parle de la désolation et des ravages qu'occasionnaient dans le pays les troupes du roi de Sicile. « Depuis votre départ, dit-il, trouvant le pays tranquille, ils se répandent de toutes parts avec les Sarrasins, dévastent tout et comptent pour rien les incendies et les meurtres.... Combien maintenant d'évêques, de prêtres, de diacres, de moines, de nobles et de roturiers, de l'un et de l'autre sexe et de tout âge, périssent sous le feu de ces barbares.... Grand nombre de villes, autrefois florissantes, ou sont entièrement désertes, ou ne renferment plus que très-peu d'habitants.... » Il parle ensuite des dégâts qu'ils avaient commis au mont Cassin et dont cette abbaye n'est pas encore bien relevée.

Reinhard, profès d'Helwardishusem, avait été à Stavelo le maître des études de Wibaud. Ils restèrent en commerce de lettres; il y en a plusieurs preuves.

Quand l'empereur Conrad partit pour la croisade, il donna à son fils Henri, roi des Romains, l'archevêque de Mayence et l'abbé Wibaud, pour guides dans le gouvernement de l'empire. L'archevêque, content de l'honneur que lui attirait cette charge, en laissa tout le fardeau à son collègue. On voit, par les lettres qu'il écrivait à ce jeune prince et par les réponses qu'il en recevait, avec quel zèle il s'acquittait de son devoir envers son illustre pupille, et avec quelle déférence celui-ci recevait ses conseils.

Il y a encore de notre abbé beaucoup de lettres respectives de Wibaud et de ses religieux de Stavelo et de Corbie. On y voit au naturel l'amour filial d'un côté et la tendresse paternelle de l'autre. Ses religieux sont des enfants qui se plaignent à leur père des nombreuses affaires qui l'éloignent si fréquemment de sa famille. L'abbé est un père qui cherche et qui trouve les moyens les plus efficaces pour les consoler.

Il y a deux lettres de lui à sa sœur Hawide, abbesse de Gerisheim. Dans la première, il s'excuse de lui écrire si rarement, à raison des nombreuses affaires de l'empire dont il est chargé; dans l'autre, il la félicite de sa promotion à la dignité abbatiale, et lui donne de fort bons avis pour en bien pratiquer les devoirs.

Le chapitre de la cathédrale de Liége qui avait un différend avec les prévôtés des autres églises de la ville, engage l'abbé de Stavelo à une assemblée sur cet objet. Celui-ci, dans sa réponse, témoigne sa surprise de la prétention des églises qui ne reconnaissent pas ceux dont elles tirent leur origine.

Les chanoines de Paderborn s'adressèrent également à notre abbé pour le prier de réprimer les vexations d'un nommé Folcuin, qui rançonnait leurs vassaux. Dans sa réponse, il leur offre tous les secours en son pouvoir pour les tirer d'oppression. Parmi ces chanoines, il y avait un certain Manégolde, écolâtre, qui passait pour habile. Il écrivit à Wibaud une lettre d'un style ampoulé, où il lui donne les louanges les plus emphatiques sur ses talents littéraires. Celui-ci fit une réponse pleine de modestie, dans laquelle il dit qu'occupé tout le jour, il prend quelques heures sur son repos pour lui répondre. Il parle au nombre singulier, « ce qui est, dit-il, contre ma coutume; car avec nos moines, nous sommes dans l'usage de parler au pluriel. » Tout en protestant contre les éloges outrés que lui donnait Manégolde, Wibaud convient néanmoins qu'il a pris une bonne teinture de tous les genres de littérature en honneur de son temps. « J'ai appris, dit-il, sous de bons maîtres, les arts libéraux, la médecine et l'agriculture. Des docteurs très-catholiques et très-savants m'ont enseigné la théologie. J'ai lu quantité de bons traités et commentaires sur les livres sacrés, ecclésiastiques et profanes; mais une lecture vague et trop variée procure aussi peu d'utilité qu'elle donne de plaisir. » L'auteur étend cette réflexion en faveur de celui à qui il écrit. Il lui fait voir de plus que la science est dangereuse par l'enflure qu'elle cause lorsqu'elle est dépourvue de la charité. « Au reste, ajoute-t-il, ce n'est pas que je veuille par là vous détourner de l'amour que vous avez pour la lecture, la composition et la déclamation; ce sont des occupations auxquelles moi-même je m'exerce, m'attachant surtout à bien retenir ce que j'ai lu. Quand je suis au lit, ma coutume est de repasser dans mon esprit, en attendant le sommeil, quelque question difficile que j'ai vue traitée dans un livre, les arguments que l'on apporte pour l'éclaircir, la méthode avec laquelle ils sont disposés, et les conclusions que l'on en tire. » Manégolde relevait surtout le talent de notre auteur pour la parole, sur quoi Wibaud lui dit : « Quand vous me faites honneur de quelque éloquence, c'est votre amitié et non votre jugement qui vous a dicté cet éloge. Car il faut beaucoup de temps, une grande étude et un long exercice, pour parvenir à connaître les différents caractères des esprits et la façon de les manier; savoir exciter la lenteur des uns, modérer l'impétuosité des autres, et les conduire tous à son gré par la parole, comme au moyen de puissantes rênes. En effet, quoique la nature soit propre à recevoir toutes les impressions qu'on veut lui donner, quoiqu'un maître habile nous apprenne avec soin les règles de l'éloquence, cependant, si l'exercice de la parole nous manque, comme il manque ordinairement dans les cloîtres, il arrive que les ténèbres offusquent la lumière et que la cendre étouffe le feu au lieu de le nourrir. Il faut qu'un ora-

teur soit dompté par l'exercice pour être en état de dompter les autres. » Manégolde avait aussi donné de grandes louanges à l'abbaye de Corbie. Wibaud avoue qu'elle est en bon état, tant au spirituel qu'au temporel; mais il souhaiterait que tout y fût encore mieux réglé. « Car, dit-il, aujourd'hui l'indocilité est si grande et les esprits sont si peu susceptibles de discipline, qu'il n'y a plus aucune famille qui veuille, je ne dis pas recevoir la correction, mais seulement éprouver ce qui en approche. » Il parle ensuite de la situation des bâtiments, du logis abbatial, « qui, ruineux et trop étroits avant nous, ont été reconstruits par nos soins avec l'étendue convenable pour recevoir la multitude des hôtes qui nous arrivent chaque jour... Mon nom, ajoute-t-il, est écrit au-dessus de la porte du midi avec un chiffre qui marque à quel nombre je suis dans le catalogue des abbés. » Manégolde avait trouvé mauvais que notre abbé écrivît son nom avec deux *u*, ce qui mettait trois voyelles à la suite dans la même syllabe. Il répond au grammairien pointilleux qu'on peut mettre ensemble deux voyelles, puisqu'on met bien dans certains mots, comme *gnato*, *gnavis*, etc., deux consonnes à la suite. Au reste, les noms barbares s'expriment difficilement par des lettres latines.

Wibaud eut plusieurs occasions d'écrire au Pape Eugène, et on voit par les réponses la haute estime dont ce Pontife l'honorait.

En 1148, le chapitre de la cathédrale de Brême voulut le choisir pour archevêque; mais, par des circonstances que nous ignorons, Hatwich l'emporta sur lui. Ce rival, quoique triomphant, eut peine à lui pardonner cette première inclination des chanoines. Wibaud, informé de cette disposition du prélat, lui écrivit pour le désabuser. Il lui fait observer qu'il ne connaît presque personne dans le chapitre de Brême, et qu'au moment de l'élection il était dans son couvent de Stavelo, situé à sept jours de marche de cette ville, où il n'est même allé qu'une seule fois en sa vie, et qu'il a quittée de suite. Il paraît que Hatwich revint de ses préventions, car nous trouvons plusieurs lettres adressées à ce prélat dans la suite, pour lui recommander les affaires de sa maison et celles de ses amis.

En 1149, les Bénédictins d'Allemagne tinrent leur premier chapitre général en Saxe, et engagèrent Wibaud à s'y trouver. Il s'en excuse, attendu que les affaires de l'empire l'appelaient immédiatement en Lorraine. Il fait des vœux pour l'heureuse issue de cette assemblée.

Conrad, étant de retour de la croisade, écrivit de Ratisbonne à notre abbé, pour lui annoncer son arrivée et le remercier du soin qu'il avait pris, pendant son absence, du roi des Romains et du gouvernement de l'empire.

Wibaud témoigne, dans sa réponse, une grande joie de voir le monarque rendu à ses États; il s'excuse ensuite de n'avoir pu aller au-devant de lui, à cause des brigandages qui désolent la Lorraine. « Puisque, par la bonté divine, ajoute-t-il, vous voilà revenu sain et sauf, tendez une main secourable aux affligés, soulagez les pupilles, défendez les veuves, protégez l'Eglise; ce qu'il vous est d'autant plus facile de faire, que le ciel, au milieu des plus grands périls et des travaux les plus incroyables, vous a accordé les triomphes les plus merveilleux et les plus inespérés..... Hâtez-vous donc d'agir pendant que tout est dans la frayeur de votre retour; profitez du moment pour courber ce qui commence à fléchir. » L'auteur finit par se plaindre de l'évêque de Minden, qui refusait de mettre l'abbaye de Corbie en possession d'un monastère que l'empereur y avait réuni.

Conrad écrivit une seconde lettre à Wibaud, pour le presser de se rendre à la diète qu'il avait indiquée à Francfort pour la fête de l'Assomption. Henri, secrétaire de ce prince, adressa peu après à notre abbé une autre lettre, où il lui dit qu'il a expliqué mot à mot à son maître celle qu'il lui avait envoyée pour la lui remettre, ce qui prouve que l'empereur n'entendait pas le latin, mais que les circonstances ne lui ont pas permis d'appuyer les raisons qu'il alléguait pour se dispenser de venir le trouver. Le prince a besoin de ses conseils sur deux affaires importantes qu'il médite : une ambassade au Pape et aux Romains, et une expédition en Italie; plus, le rétablissement de la duchesse de Pologne, sa sœur.

Wibaud se rendit aux désirs de l'empereur; et comme il était à cette cour, on y annonça une victoire remportée sur Welfon, oncle de Henri le Lion, duc de Saxe. Il y a à ce sujet deux lettres de notre abbé.

Dans une autre lettre à Herman, évêque de Constance, il se plaint qu'on ne tira pas de cette victoire, gagnée le 8 février 1150, tout l'avantage qu'on pouvait en espérer. A la diète de Fulde, un conseiller perfide allégua, dit-il, qu'au lieu de pousser Welfon à bout par la voie des armes, la sainteté du carême, où l'on entrait, demandait qu'on le citât plutôt en jugement réglé. « Le ministère pacifique dont nous sommes revêtus, ajoute l'abbé de Stavelo, ne nous permit pas de dire nettement ce que nous en pensions... Le discours de ce rusé vieillard était fort bien assorti à la négligence et à la paresse des hommes de nos jours. Cependant nous le réfutâmes assez, en soutenant que le succès à la guerre dépend de la réputation des armes; que les grandes entreprises demandent de la célérité; que les retards ont toujours été préjudiciables à ceux qui étaient prêts à exécuter; que la voix de ces jugements, qu'on faisait tant valoir, ne se faisait entendre que dans un petit nombre de bourgs et de villages, au lieu que le bruit d'un exploit militaire un peu important avait du retentissement dans l'univers entier. Mais je ne fus pas écouté. Celui qui était sans armes céda aux discours d'un homme armé... Par là il arrive qu'en ces-

sant de faire la guerre, et sans exercer la puissance judiciaire, nous perdons le temps à nous repaître de vaines espérances. »

L'attention de l'empereur fut bientôt détournée sur l'Italie. Les grands et le peuple de Rome, révoltés contre le Pape, offraient à Conrad le titre d'empereur romain, et lui demandaient des secours. Instruit de ces menées, le Pape fit écrire à Wibaud par le cardinal Guy, chancelier de la cour romaine, pour le prier de détourner l'empereur de toute entreprise contre le patrimoine de saint Pierre. Wibaud s'empressa de répondre directement au Souverain Pontife, pour le tranquilliser et lui dire que Conrad n'a aucune mauvaise intention ni contre lui ni contre le Saint-Siége.

Welfon, cependant, recommençait à lever la tête et à intriguer; mais, s'apercevant des dangers qu'une guerre aurait pour lui, il demanda à l'empereur une entrevue à Cranaha. Conrad, de crainte de surprise, hésitait à s'y rendre. L'abbé de Stavelo lui fit sentir dans une lettre tout le mauvais effet que son absence produirait dans l'esprit des seigneurs, en leur donnant à penser qu'il suspectait leur fidélité. « Allez, lui dit-il, à cette conférence dans l'équipage qui convient à un maître et à un empereur; et si la bonne foi de quelqu'un y paraît chanceler, vous gagnerez certainement ce point, que vos ennemis ne voudront plus se fier à celui qui n'aura pas procédé sincèrement avec vous. Du reste, que ni les insinuations, ni les flatteries, ni les menaces de qui que ce soit, ne vous fassent renoncer à la résolution courageuse que vous avez prise de faire la guerre à cet homme orgueilleux et de le réduire sous vos pieds. » Nous ne savons pas quel fut le résultat de cette conférence; mais nous avons pu juger, par ce qui précède, de la vigueur que Wibaud aimait à voir apporter dans les transactions politiques.

Les moines d'Hastières tentèrent, en 1151, de secouer l'obéissance de l'abbaye de Wasor. Wibaud n'oublia point, en cette circonstance, que c'était dans cette dernière maison qu'il avait fait ses vœux, et il écrivit aux religieux d'Hastières, pour leur reprocher la témérité de leur entreprise. Comme ils ne l'écoutaient point, il demanda, par lettre, à l'évêque de Metz de les faire rentrer dans le devoir. Ce prélat, dans une réponse obligeante, lui donna tous les pouvoirs nécessaires pour cet objet. L'évêque de Liége, sollicité également par Wibaud, suspendit les moines d'Hastières de toutes fonctions cléricales. Enfin, notre abbé obtint de l'empereur, en 1151, un diplôme qui confirmait la juridiction de l'abbaye de Wasor dans la maison d'Hastières.

La même année, l'expédition d'Italie ayant été arrêtée à la diète de Wirtzbourg, l'abbé de Stavelo fut envoyé, avec deux autres prélats, notifier à Rome cette détermination. Ils étaient à peine de retour en Allemagne, qu'ils virent expirer avec Conrad les grands projets qu'il avait sur l'Italie. Wibaud, mandant sa mort aux religieux de Corbie, leur ordonne de célébrer les obsèques d'un prince à qui ils avaient de si grandes obligations.

Frédéric, surnommé Barberousse, neveu de l'empereur défunt, lui ayant succédé deux jours après sa mort, Wibaud informa le Pape Eugène de ce double événement. « Ce que nous appréhendions, ô vénérable Père, lui dit-il, est donc arrivé (il parle de la mort de Conrad); et c'est pour cela, comme si j'eusse été prophète, que je vous sollicitais, étant auprès de vous, d'accepter les propositions de paix raisonnables et solides que les Romains pourraient vous faire. » Après avoir raconté l'élection du nouvel empereur, il dit que les prélats qui étaient présents, l'exhortèrent à suivre le plan de son prédécesseur, pour venger les injures faites au Saint-Siége. « Mais, ajouta-t-il, les seigneurs laïques, peut-être par simplicité, l'en détournèrent, alléguant qu'il ne convenait pas que le prince, au commencement d'un règne, contractât un engagement de cette importance, de peur que les mécontents ne prissent occasion d'un départ si subit pour se porter aux dernières extrémités. »

Etienne, évêque de Bamberg, ayant été nommé ambassadeur à Rome, notre abbé lui composa une longue instruction qu'il lui envoie avec une lettre où il le prie d'excuser la liberté qu'il prend, en faveur de leur ancienne amitié. Il lui rappelle combien autrefois on était scrupuleux sur l'étiquette des cours. « Dans notre jeunesse, dit-il, quand nous entrâmes à la cour, il y a bientôt trente ans, nous trouvâmes dans certains personnages graves des restes de la majesté impériale qu'ils tenaient de l'étiquette de la cour du vieil Henri. Ils savaient par cœur les formules des discours qu'on adressait au Pape et à la ville; et ces formules, dont les paroles étaient comme pesées dans la balance et mesurées au compas. Ils ne permettaient pas que nous y fissions aucun changement ou altération dans nos ambassades, de peur que par là on n'avilît la majesté de l'empire, et qu'on ne donnât atteinte à la discipline du palais. »

Peu après son élection, l'empereur Frédéric écrivit à Manuel, empereur de Constantinople, pour lui demander sa fille en mariage. A la lettre du souverain allemand, Wibaud en joignit une de sa composition, où il prie l'empereur grec de se rendre aux vœux de son maître; il le remercie aussi d'une pièce d'étoffe de soie qu'il lui avait envoyée.

Dans une autre lettre au même prince, l'abbé de Stavelo lui dit qu'il écartera, autant qu'il dépendra de lui, tout ce qui pourrait troubler l'harmonie des deux empires; il assure Manuel qu'il adresse au ciel, avec tous ses religieux, des vœux pour la prospérité de ses Etats, de sa personne et de ses armes.

Nous trouvons, dans une lettre de Frédéric à notre abbé, un éloge des vertus et de la capacité de ce dernier. L'empereur lui dit que s'il a été un peu de temps sans l'appeler

près de sa personne, c'est qu'il a voulu lui laisser un peu de repos après les grandes fatigues de ses ambassades. Il lui annonce l'expédition qu'il projette contre Milan, et lui en demande son avis. Il le prie aussi de faire graver pour l'impératrice un sceau aussi bien imaginé que celui qu'il avait déjà envoyé à l'empereur. Il est invité à l'apporter lui-même à Aix-la-Chapelle. Cette lettre porte la date de l'an 1157.

La lettre que nous venons de citer nous donne le plus bel éloge de notre abbé : « Ce que la renommée publie, lui dit le prince, votre conduite le prouve, qu'entre les différentes vertus dont votre âme est ornée, la fidélité tient le premier rang, et d'une manière si admirable, qu'il vous serait aussi difficile de vous en départir qu'au soleil de perdre sa lumière, » etc.

Nous remarquerons que les lettres de Wibaud ont un grand mérite. En effet, quoiqu'écrites la plupart, à la hâte, elles n'ont ni la sécheresse, ni l'aridité du style des dépêches. La diction en est correcte, agréable, fleurie, semée de sentences toujours fort justes et employées avec goût. En un mot, elles nous montrent, à chaque ligne, l'empreinte de cette âme vigoureuse et élevée, de ce sens droit, de ce discernement exquis, qui, joints à un génie étendu et fécond en ressources, rendirent l'abbé Wibaud un des plus grands hommes d'Etat de son siècle.

WIBOLD, originaire de Cambrai, fut élu évêque de cette ville après la mort d'Ausbert en 964. Avant de prendre possession de son église, il fit le voyage d'Italie pour remercier l'empereur Othon, qui s'y trouvait alors, d'avoir appuyé son élection. Son voyage ne se fit pas sous d'heureux auspices; car les chaleurs de l'été dérangèrent tellement sa santé qu'il mourut à son retour dans son diocèse environ un an après son élection. Il reste de lui un petit écrit intitulé : *Jeu ecclésiastique contre le jeu séculier*. Les dix derniers vers en marquent les règles. On s'y servait de dés, comme dans les jeux de hasard, mais avec cette différence que l'on gagnait toujours. Ce jeu avait des cases comme le jeu d'oie, et dans chaque case se trouvait le nom de quelque vertu. Chaque vertu avait un nombre qui répondait au nombre des dés, et quiconque tombait sur la vertu désignée par le nombre des dés, était obligé de s'appliquer à l'acquérir et à la demander à Dieu. On trouve ce jeu dans la *Chronique de Cambrai*, imprimée à Douai en 1615. L'éditeur a tâché d'éclaircir le texte par des notes; mais il est difficile de juger dans lequel des deux se trouve le moins d'obscurité. Ce jeu s'entend beaucoup mieux si on le compare aux jeux d'oie, de guerre ou du blason.

WIDBERT dont le nom devrait s'écrire et se prononcer GUIBERT, suivant le génie de notre langue, succéda en 962 à Arembert, abbé de Saint-Père en Vallée, dans un des faubourgs de Chartres, et reçut la bénédiction abbatiale des mains de Vulfad, évêque du lieu. L'exacte discipline qu'il faisait observer dans son monastère et dont lui-même donnait l'exemple, inspira à plusieurs personnes du dégoût pour le monde et de l'amour pour la solitude. Aussi, lorsqu'il s'agit d'établir la réforme dans l'abbaye d'Evron au Maine, voulut-on avoir des élèves de Widbert, et ce fut de son monastère que l'on tira des religieux pour renouveler cette communauté. Cette réputation de régularité où était l'abbaye de Saint-Père lui procura même des avantages temporels, qu'il n'entre pas dans notre dessein de relever ici. Widbert vécut au moins jusqu'en 981, époque où il établit la réforme dans le monastère d'Evron, et eut Gisbert pour successeur.

Il nous a laissé comme monument de son savoir les *Actes de saint Eman et de ses compagnons*, honorés comme martyrs au pays Chartrain. On les possède dans le grand Recueil de Bollandus, enrichis des observations de Henschenius, l'un de ses plus savants successeurs, qui les a tirés de deux manuscrits, l'un de Vendôme, sur lequel André Duchesne les avait copiés, et l'autre du cabinet du savant bibliographe Bigot de Rouen. Ils n'y portent point le nom de l'auteur, et l'éditeur qui les publie comme l'œuvre d'un anonyme contemporain du saint, a ignoré qu'ils appartenaient à Widbert. Mais le fameux Cartulaire de Saint-Père, si connu sous le titre de *Livre d'Aganon*, les attribue positivement à notre abbé.

Il s'en faut donc de beaucoup que le véritable auteur de ces Actes soit contemporain des faits qu'il rapporte. Il est vrai qu'à s'en tenir à un passage de sa préface, on est porté à en juger ainsi. Widbert s'y engage à ne rien rapporter qu'il n'ait vu par lui-même, ou appris de témoins oculaires : *Quod non aut proprio visui monstratum, aut videntium ore sit insinuatum.* Cette phrase a nécessairement besoin d'explication, et il nous semble qu'on doit en expliquer la première partie des lieux du pays Chartrain que saint Eman avait sanctifiés par sa présence et sa demeure, et où il avait souffert le martyre, lieux qu'on avait montrés à l'auteur comme le terme *monstratum* l'indique assez, et il a parlé conformément à ce qu'il en avait vu par lui-même. Quant à l'autre partie de sa phrase, il est impossible de l'entendre d'une tradition orale qui se serait conservée jusqu'alors. Ce qui le prouve, c'est le passage où, en parlant de la translation des reliques du saint, l'auteur atteste qu'elle ne se fit que très-longtemps après son martyre : *Post multa denique annorum curricula.* Paroles non équivoques et qui annoncent clairement un écrivain fort éloigné des temps où vivait saint Eman. L'éditeur, à la vérité, a voulu que l'on regardât ce second membre de la phrase comme une addition faite après coup; mais outre qu'il ne prouve rien, et qu'il n'insiste pas même sur cette opinion, il est clair que ces paroles sont la suite naturelle de celles qui les précèdent; d'où il faudrait conclure

qu'elles ont trahi l'auteur, s'il avait eu l'intention de se donner pour un écrivain contemporain. Mais il faut rendre plus de justice au caractère de Widbert, dont la droiture et la candeur se font connaître dans tout le cours de son ouvrage, et croire tout simplement qu'il ne s'est pas exprimé avec assez de précision dans sa préface. Cette explication au moins n'a rien d'injurieux pour sa mémoire.

Saint Eman, selon notre écrivain, vivait du temps du roi Théodebert et de Nectaire évêque d'Autun, c'est-à-dire, vers le milieu du VIe siècle. Cependant, en parlant d'un voyage qu'il fit à Rome, l'auteur le plaçait sous le pontificat de saint Léon le Grand, un siècle entier auparavant. Cet anachronisme prouve qu'il n'était pas contemporain; mais l'éditeur l'a retranché du texte imprimé, quoiqu'il se lise dans chacun des deux manuscrits. Du reste Widbert semble avoir fidèlement rapporté ce qu'on lui avait appris des saints martyrs, sans s'être appliqué, comme tant d'autres, à grossir les objets ou à amplifier la matière. Au contraire, bien loin de penser à y ajouter du sien, il atteste qu'il a abrégé ce qu'il en savait. Il a exécuté son dessein avec beaucoup d'ordre; son style est clair, simple, aisé et infiniment meilleur que dans la plupart des écrits du même siècle. On regrette seulement que la matière ne soit pas plus intéressante. Il n'est question presque que de pèlerinages et de miracles dans le récit desquels la vraisemblance n'est pas même toujours observée. Il termine cet écrit par deux vers hexamètres qui sont loin de valoir sa prose, et qui ne peuvent servir qu'à montrer qu'il se mêlait de versification sans en observer les règles.

WIDRIC ou GUIDRIC, contemporain de Frolland, succéda à l'abbé Héribrand, vers 1056, dans le gouvernement du monastère Saint-Guilain en Hainaut. Il nous reste de lui une belle lettre à l'empereur Henri le Noir pour se plaindre des dommages criants que Baudouin, comte de Hainaut, causait tous les jours au monastère de Saint-Guilain. La lettre est non-seulement bien écrite, mais on y découvre même une éloquence de bon goût, assez rare à cette époque, et divers traits intéressants pour l'histoire de cette abbaye. C'est ce qui a porté dom Mabillon, qui en a fait la découverte, à la publier dans le corps de ses *Annales*. On lui attribue aussi une *Histoire de sainte Aldegonde*, fondatrice et première abbesse de Maubergе, que Bollandus a insérée dans son Recueil.

WIGBODE, poëte chrétien, ne nous est connu que par un ouvrage que dom Martène a publié sous son nom, et dont nous allons rendre compte. Il paraît qu'il était en grande considération auprès du roi Charles, et que ce prince estimait beaucoup ses écrits. Wigbode, de son côté, ne négligeait rien pour lui faire sa cour; mais, comme dans les vers qu'il lui adresse, il ne lui donne nulle part le titre d'empereur, on en conclut que cet auteur florissait avant la fin du VIIIe siècle. Il s'appliqua particulièrement à l'étude de l'Ecriture et des Pères, sans négliger cependant celle des auteurs profanes. Le seul ouvrage qui nous reste de lui suppose beaucoup de lecture et un grand travail. C'est un *Commentaire sur l'Octateuque*, comme on disait alors, c'est-à-dire, sur les cinq livres de Moïse et les trois suivants de *Josué*, des *Juges* et de *Ruth*, dans lequel l'auteur entreprend d'expliquer le texte sacré par l'autorité des Pères latins. Il en réduisit le nombre à huit, afin de circonscrire ses recherches, et se borna aux explications de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Eucher de Lyon, de Junilius, évêque d'Afrique, de saint Grégoire, Pape et de saint Isidore de Séville. Il lut attentivement leurs ouvrages, et en tira tout ce qui lui parut rentrer dans son plan. Il a eu soin de rapporter ces extraits, souvent fort longs, sans y rien changer; d'autres fois il n'en a pris que le sens, mais sans jamais omettre de nommer les Pères, et même les écrits des Pères auxquels il les a empruntés, à peu près comme le Vénérable Bède en avait usé quelques années auparavant dans ses commentaires sur l'Ecriture. Mais, pour donner de l'ordre à son travail et le rendre par là même plus utile, il en fit un dialogue dans lequel le disciple propose des difficultés que le maître résout dans ses réponses. C'est pourquoi l'ouvrage est intitulé : *Questions sur l'Octateuque*. Outre la lecture et le travail que suppose ce commenttaire, on y trouve aussi quelque esprit, mais pas assez de choix dans l'explication des textes. On peut dire en général qu'il manque de critique, et l'auteur confond indistinctement dans une même explication le sens littéral et le sens spirituel.

Sitôt que le commentaire de Wigbode fut répandu dans le public, le roi Charles en fit faire une copie pour son usage particulier; ce qu'ayant appris l'auteur, il composa aussitôt deux pièces de vers pour être mises à la tête de cette copie, telles qu'elles s'y lisent encore. Dans la première, qui est une épigramme en quatorze vers hexamètres, l'auteur s'adresse à son livre, et le félicite de l'honneur qui lui est accordé de trouver placé dans le palais du roi. L'autre pièce, qui porte également le titre d'épigramme, peut à bon droit passer pour un poëme, puisqu'elle a plus de cent vers. On y distingue deux parties : la première est destinée à faire l'éloge de Charles, en relevant particulièrement le soin qu'il prenait d'assembler de toutes parts les bons livres, et surtout les livres sacrés dont le poëte fait ici l'énumération, en les désignant tous, à l'exception des deux livres des *Machabées*. La seconde partie contient une explication littérale et mystique des sept jours de la première semaine. Quoique l'on rencontre çà et là, dans le corps de l'ouvrage certaines pensées qui peuvent passer pour ingénieuses, on aurait tort de s'attendre à y trouver le goût, la délicatesse, l'élévation et les autres beautés

qu'exige la poésie. Certaines expressions employées par le poëte sont de nature à faire soupçonner que ce fut le roi Charles qui l'engagea à composer ces *questions*.

Dom Martène et dom Durand les ayant déterrées dans un très-ancien manuscrit de l'abbaye de Saint-Maximin à Trèves, avaient d'abord le dessein de les publier dans leur entier; mais, s'étant aperçus par la suite que la plus grande partie de celles qui roulent sur la Genèse ne contiennent que le texte pur de saint Jérôme et de saint Isidore, et que même le texte de ce dernier est le seul employé dans l'explication des livres suivants, ces éditeurs ont changé de résolution et se sont bornés à faire imprimer les questions qui servent de commentaire aux trois premiers chapitres de la *Genèse*.

WILLIBALD, né en Angleterre vers l'an 700, fit ses études religieuses et littéraires dans le monastère de Waltheim. En 720, il fit, avec son père Richard et Vanebalde son frère, le voyage de Rome; de là, il passa dans la Palestine, afin d'y visiter les lieux saints. De retour à Rome vers l'an 728, il alla au mont Cassin, où, après avoir demeuré dix ans sous la conduite de l'abbé Pétronax, le pape Grégoire III l'en tira pour l'envoyer en Allemagne aider saint Boniface dans ses missions. Ce saint évêque l'ordonna prêtre, et, un an après, il le sacra évêque, et lui donna le soin d'un lieu appelé Eichstat, où il n'y avait encore qu'une petite église; mais la face de ce territoire changea bientôt, et Willibald y fit bâtir une cathédrale qu'il fit desservir par des religieux de l'ordre de Saint-Benoît.

C'est à lui que l'on attribue ordinairement l'*Histoire de la vie de saint Boniface*, archevêque de Mayence, et les *Actes* de son martyre. Il les écrivit, assure-t-on, aux instances de Lulle, successeur de ce saint, et de Mengosus, évêque de Wirtsbourg. Il leur présenta son ouvrage, écrit sur des tablettes cirées, et, après qu'ils l'eurent examiné et sans doute approuvé, il les transcrivit sur du parchemin. Ce qui embarrasse dans ce sentiment, c'est que l'auteur de cette Vie ne se donne en la commençant que la qualité de prêtre; qu'il dit ensuite l'avoir écrite sur ce que ceux qui avaient vu et entendu parler le saint lui en avaient appris. Pourquoi saint Willibald, étant évêque, n'aurait-il pris que la qualité de prêtre? Disciple de saint Boniface, qu'était-il besoin qu'il recourût à d'autres témoins pour écrire sa vie? Était-il naturel qu'il se fût loué lui-même? Voilà ce que l'on objecte de plus fort pour ôter cette Vie à saint Willibald, et pour la donner à quelque prêtre de même nom du diocèse de Mayence ou de Wirtzbourg. Mais ne peut-on pas répondre que, dans le VIIIe siècle comme dans les précédents, on donnait quelquefois le nom de prêtre à des évêques? Hother, qui écrivait dans le Xe siècle, ne donne à saint Willibald d'Eichstat que le titre de prêtre, quoiqu'il sût qu'il fût évêque; et l'auteur de la *Vie de saint Boniface*, qui ne s'était qualifié que prêtre dans la préface, se qualifie évêque dans l'épilogue. S'il a eu recours, pour écrire cette vie, aux disciples de saint Boniface, c'est qu'il n'avait vécu avec lui que dans ses dernières années, et, après son troisième voyage à Rome; il avait besoin, par conséquent, d'être instruit par d'autres des premières années de sa vie et des commencements de son apostolat en Allemagne. A l'égard de son propre éloge, il n'excède pas les règles de la modestie. Il s'agissait de justifier le choix que saint Boniface avait fait de deux hommes pour achever l'ouvrage de la conversion des infidèles en Allemagne. Pouvait-il se dispenser de dire quelque chose à leur louange? Ajoutons que le Willibald, auteur de la *Vie de saint Boniface*, était contemporain; et que le moine Othlon, qui entreprit, dans le XIe siècle, d'en donner une seconde *Vie*, cite la première sous le nom de saint Willibald, sans le qualifier ni prêtre ni évêque : ce qui fait voir, ce semble, qu'il ne connaissait que celui qui avait été disciple du saint. Il faut donc laisser l'évêque d'Eichstat en possession de cet ouvrage, jusqu'à ce que l'on ait de plus amples éclaircissements. On le fait encore auteur de la *Vie de sainte Walpurge*, sa sœur, et de quelques lettres à des moines. Il ne nous reste rien de ces ouvrages.

WILLIBROD, né en 658, dans le Northumberland, embrassa fort jeune la vie monastique dans l'abbaye de Ripon, où il eut pour maître le célèbre saint Wilfred, sous lequel il se forma en même temps à la science et à la vertu. Il signala d'abord son zèle dans l'Ecosse et l'Irlande, passa ensuite, à la tête de douze missionnaires, chez les Frisons, dont il fut l'apôtre, et poussa si loin ses conquêtes spirituelles, qu'il soumit au joug de l'Evangile une partie du Danemark. Après de grandes conversions opérées chez les Bataves et les Belges, il fixa son siége à Utrecht, dont il fut le premier évêque, et où il se trouvait plus à portée de veiller sur l'héritage qu'il avait conquis au Seigneur. Chargé des travaux d'un apostolat de cinquante ans et jugeant que l'heure de se reposer était venue pour lui, il se retira dans l'abbaye d'Epternach qu'il avait fondée, au duché de Luxembourg, des biens que sainte Irmine, fille de Dagobert, lui avait offerts. C'est là qu'il mourut âgé de quatre-vingt-trois ans, le 7 novembre 741. Son corps est conservé avec beaucoup de respect dans l'église de ce monastère, où se lisent ces deux vers à la suite de l'épitaphe placée sur son tombeau.

Vir virtute potens, divino plenus amore,
Ore sagax, et mente vigil, et fervidus actis.

Alcuin, qui composa sa Vie en prose et en vers, y rapporte plusieurs miracles dont il plut à Dieu d'illustrer sa mémoire.

Swertz et Vossius s'accordent à lui attribuer une relation de ses voyages, écrite par lui-même; mais il y a beaucoup d'apparence que ces historiens auront pris un nom pour un autre et probablement saint

Willibalde pour saint Willibrod. En effet, ces écrits ne se trouvent nulle part, et à l'exception de ces deux critiques, on ne connaît dans l'antiquité ecclésiastique aucun écrivain qui en fasse mention. Cave, par exemple, qui copie assez souvent Vossius, ne parle ni de saint Willibrod ni de ses prétendus ouvrages. De sorte qu'il ne nous reste de ce prélat que le *Testament* qu'il fit, la sixième année du gouvernement de Thierri de Chelles, c'est-à-dire en 726, en faveur de son monastère d'Epternach. Aubert le Mire le fit d'abord imprimer sur le cartulaire de cette abbaye, dans son Recueil des donations qui concernent la Belgique. De là il est passé dans la *Batavia sacra*, parmi les Preuves, pour servir à l'*Histoire de Lorraine*, par dom Calmet, et peut-être encore dans d'autres Collections.

On a conservé longtemps à Epternach un ancien manuscrit en lettres saxonnes, contenant le texte des Evangiles, corrigé par une addition qui se lit à la fin et que l'on croit faite sur l'original même de saint Jérôme. On croit que c'est saint Willibrod qui l'apporta en France. On en pense autant d'un très-ancien martyrologe de saint Jérôme, écrit en même caractère et que les continuateurs de Bollandus ont fait graver et insérer dans leur Recueil. Sur une des marges du calendrier qui suit le martyrologe, se lisent les paroles suivantes : *In nomine Domini, Clemens Hillibrordus, anno* DCXC, *ab Incarnatione Christi veniebat ultra mare in Franciam, et in Dei nomine anno* DCXCV, *ab Incarnat. Domini, quamvis indignus, fuit ordinatus in Roma, ab apostolico viro, D. Sergio Papa; nunc vero in Dei nomine agens annum* DCCXXVIII, *ab Incarnatione D. N. J. C. S., in Dei nomine feliciter.* Il est visible que cette apostille est de la propre main de saint Willibrod; car il n'est pas possible qu'un autre que lui-même l'eût présenté comme indigne de l'épiscopat.

WINEBRAND nous est à peu près complétement inconnu. Tout ce que les bibliographes nous en disent se réduit à nous apprendre qu'il a laissé une *Vie de saint Allire*, patron de l'abbaye du même nom, à Clermont, en Auvergne, où il était moine. Son ouvrage s'est conservé manuscrit pendant plusieurs siècles, dans son monastère, sans qu'on sût précisément en quel siècle vivait l'auteur. Mais les doctes continuateurs de Bollandus, en publiant cet écrit, nous présentent dans leurs savantes observations des raisons qui nous portent à croire qu'il écrivait vers l'an 920. Ils croient en effet que Winebrand entreprit de le composer à l'occasion d'une nouvelle translation des reliques du saint, qui se fit, en 916. Quoique le monastère de Saint-Allire, qui avait été détruit par les Normands dès 865, n'ait été parfaitement rétabli que vers 937, lorsque saint Odon y fit passer sa réforme, il est à présumer cependant que l'on avait travaillé à en relever les ruines, aussitôt que l'on se vit délivré des ravages de ces barbares. En y déposant ces saintes reliques, il était tout naturel que l'on prît des mesures pour renouveler le culte du saint. C'est ce qui porta Winebrand à en écrire la Vie, conformément à ce qui se pratiquait alors en pareille circonstance. Mais cet écrivain était trop éloigné des temps où avait vécu le saint évêque pour réussir à en donner l'histoire, sans autres secours que celui d'une tradition qui ne pouvait qu'être altérée. Aussi son ouvrage ne contient-il autre chose que ce que Grégoire de Tours avait déjà dit de saint Allire, avec quelques miracles et d'autres faits très-incertains que Winebrand y a ajoutés. On y distingue deux parties qui avaient été primitivement divisées en deux leçons fort prolixes pour servir à l'ancien office du saint. Avant que les Bollandistes l'eussent publié, Jacques Branches l'avait traduit en notre langue, et imprimé cette traduction au 5 juin, dans ses *Vies des saints*.

WITIKIND, contemporain et compatriote de Rosvithe, embrassa la Règle de Saint-Benoît, dans l'abbaye de Corbie, en Saxe, vers le milieu du xe siècle. Il avait composé plusieurs écrits dont il ne nous reste que l'*Histoire des Saxons*, en trois livres, et la *Vie d'Othon*, écrite d'une manière véridique et intéressante et dédiée à Mathilde, fille de cet empereur. L'abbé Schmidt, dans son *Histoire des Allemands*, a fait de vains efforts pour la contourner et l'assortir aux vues d'une critique dure et injuste. Ces ouvrages ont été publiés par Henri Meibomius, avec des notes et des dissertations dans un recueil d'ouvrages historiques du même siècle, à Francfort, en 1621. Sigebert lui attribue aussi l'*Histoire du martyre de sainte Thècle*, en vers, et la *Vie de saint Paul, ermite*, en vers et en prose : mais ces deux ouvrages n'ont pas encore été rendus publics.

WITMOND, qu'il ne faut pas confondre avec Guitmond d'Averse, florissait dans la seconde moitié du XIIe siècle. Il avait embrassé la vie religieuse en même temps que Osberne, au monastère du mont Sainte-Catherine, près de Rouen, et il suivit ce personnage lorsqu'il fut nommé pour succéder à Isambert dans le gouvernement de l'abbaye de Saint-Evroul. Witmond était très-versé pour son temps dans la connaissance des belles-lettres et de la musique; et ce qui le rendait encore plus recommandable, son savoir se trouvait soutenu par une grande piété et une prudence singulière. Toutes ces belles qualités qui avaient été pour Osberne un motif puissant de l'attirer auprès de lui, le portèrent à en faire son principal conseiller. Il n'entreprenait rien sans prendre son avis, et le bon abbé eut besoin de cette ressource, au milieu des peines et des agitations dont son gouvernement fut traversé. Il mourut en juillet 1065, et Witmond paraît l'avoir suivi de près. Ils furent enterrés l'un et l'autre dans le cloître, d'où l'abbé Mennier, au bout de dix-sept ans, fit transporter leurs ossements dans le chapitre. On fit, sur la mort de Witmond, des rhythmes lugubres

dans lesquels on le représente comme un docteur aimé de tout le monde et en qui l'on trouvait une source abondante de toutes les sagesses. *Et sophiæ triplicis fons uberrimus.*

Witmond avait trop de goût pour la musique pour ne pas la cultiver. Il nota quantité de pièces sur des rhythmes mélodieux, et en composa plusieurs autres qu'il prit également le soin de noter pour les offices de l'Eglise. Les livres du chœur de l'abbaye de Saint-Evroul en étaient remplis au temps d'Orderic Vital ; mais on ne pense pas qu'il en reste rien de nos jours. Nous ne connaissons de Witmond que la belle lettre qu'il adressa au Pape Alexandre II, au nom de l'abbé Osberne. Quoique celui-ci n'eût accepté la dignité d'abbé que par l'ordre de Guillaume, duc de Normandie et de Hugues de Lisieux, évêque diocésain, suivant l'avis d'Ansfroi, abbé de Préaux, et de Lanfranc, prieur du Bec, cependant il ne laissait pas de se trouver dans un embarras extrême, par suite d'une espèce d'excommunication que l'abbé Robert, dont il occupait la place, avait fait porter contre lui par les légats du Pape. Il prit donc le parti de s'adresser au Saint-Siége, et comme il connaissait le talent de Witmond, il le chargea de rédiger une lettre qui exposât convenablement sa position. Witmond réussit à en écrire une aussi éloquente que flatteuse pour le Souverain Pontife. Elle lui fut remise à Rome et lue en plein consistoire. L'abbé Robert, qui s'y trouvait, fut lui-même si touché des raisons d'Osberne, qu'il pria le Pape de lever l'excommunication. Par ce moyen, Osberne demeura jusqu'à sa mort paisible possesseur de son monastère. Orderic-Vital jugea cette lettre assez intéressante pour l'insérer dans son *Histoire.*

WOLBODON, issu d'une famille noble de Flandre, se consacra au service de Dieu dans la cathédrale d'Utrecht, desservie alors par des moines. Il n'y fut pas longtemps sans être chargé de la direction de l'école, où il eut un grand nombre de disciples à qui il enseignait en même temps la connaissance des lettres et les voies du Seigneur. De cet emploi il passa à celui de prévôt, qu'il remplit pour le plus grand bien spirituel et temporel de cette église. L'empereur saint Henri, informé de son mérite et voulant l'attacher à sa personne, le fit son chapelain et son chancelier, puis à la mort de Baudry, arrivée en 1017, il le fit élire évêque de Liége à sa place. Le nouveau prélat, sacré par Héribert de Cologne, se distingua dans cette éminente position par toutes les vertus qui font les grands évêques. Malheureusement, son épiscopat ne fut pas de longue durée, car le saint prélat mourut le 20 avril 1021.

On a de Wolbodon un *Psautier* qui mérite d'être connu. Il l'avait écrit de sa propre main, et à la fin de chaque psaume, il avait mis, en forme de prières, quelques aspirations de cœur, tirées du psaume même et conformes à son esprit. Plus d'un siècle après la mort du saint prélat, on conservait son ouvrage à Liége comme un précieux trésor propre à nourrir la piété chrétienne et à exciter la componction du cœur. Ce que l'histoire nous apprend du fameux *Psautier* que saint Robert de Molême porta à Cîteaux, et qui s'y voyait encore il y a moins d'un siècle, fait soupçonner qu'il aura été copié sur celui de saint Wolbodon. Il contient, comme celui-ci, une prière à la fin de chaque psaume, et on croit y reconnaître des preuves qu'il avait été écrit pour quelque monastère de Belgique. Le chroniqueur de Giblou a fait entrer dans l'éloge de l'abbé Olbert, un diplôme de l'évêque Wolbodon, en faveur de ce monastère. On peut s'y former une idée de sa piété et de sa manière d'écrire.

WOLFHART, prêtre et religieux de l'abbaye d'Haserens, nous a laissé par écrit l'*Histoire de la Vie et des Miracles de sainte Walpurge*, religieuse au VIIIe siècle. Tout l'ouvrage est divisé en quatre livres. Il donne dans le premier la Vie de la Sainte avec quelques remarques sur la conversion des Anglais. Le second livre comprend les miracles opérés par son intercession en 894; le troisième, ceux qui eurent lieu en 895, et le quatrième, ceux qui sont sans date. Il dédia son ouvrage à Erchanbold, évêque d'Eichstat, qui l'avait engagé à le composer; mais il semble qu'il ne lui adressa que les trois premiers. S'il en ajouta dans la suite un quatrième, ce fut moins aux instances d'Erchanboldi que pour ne pas laisser dans l'oubli les miracles qui se multipliaient tous les jours. Il proteste dans la préface de la sincérité de sa narration et déclare à ses lecteurs que, s'ils ne veulent pas ajouter foi à sa parole, ils peuvent se convaincre de la vérité par leur propre expérience. Il promet dans son ouvrage un autre écrit en forme de dialogue sur la même matière; mais on ne sait pas s'il a été fidèle à sa promesse. Canisius n'a fait imprimer que les deux premiers livres; Surius au contraire a donné l'ouvrage entier; mais il en a changé le style. Dom Mabillon a retranché quelques miracles dans les quatre livres. Ils ont été mis en vers et en prose rimée par un nommé Médébardus qu'on ne connaît pas d'ailleurs.

WULFADE, chanoine et économe de l'église de Reims, assista en cette qualité au concile de Guerci, assemblé en 849 contre Gothescalc. Comme il avait été ordonné par Ebbon, il fut déposé dans le concile de Soissons en 853. Cela n'empêcha pas le roi Charlemagne de lui confier l'éducation de son fils Carloman et de l'employer dans plusieurs affaires importantes. Par reconnaissance, le roi lui donna l'abbaye de Rebais en 856 et quelque temps après celle de Saint-Médard de Soissons. En 866 il le choisit pour remplir le siége de Bourges, vacant par la mort de Rodolphe, et lui fit obtenir le pallium du Pape Adrien II. Il assista au concile de Troyes en 867 et depuis à ceux de Verberie, de Pistes et de Douzi. Sa mort arriva le 1er avril 876. Une *Instruction pastorale* adressée au clergé et au peuple de son diocèse est le seul monument qui nous reste de Wulfade. Dans cette instruc-

tion, il fait remarquer aux curés que, comme prêtres et pasteurs en même temps, ils doivent non-seulement être purs dans leur foi, mais encore dans leurs mœurs; parce que leurs instructions aux fidèles seraient inutiles, ou même méprisées, si elles n'étaient soutenues par une vie sainte et sans reproche. Il les exhorte à se rendre assidus à la prière, à la lecture, à la psalmodie, à la prédication; à reprendre les méchants avec force, sans craindre les mauvais traitements des séculiers; car ils doivent s'appliquer à plaire à Dieu plutôt qu'aux hommes. » Ils doivent, dit-il, prêcher la pénitence à tous sans acception de personnes et prévenir les pécheurs vagabonds de se fixer dans un endroit, afin d'y expier leurs péchés qui donnent la mort à l'âme. » Il propose le jeûne, l'aumône, la prière, la mortification et principalement la confession sacramentelle comme moyens d'expiation. L'invasion des biens de l'Église, les fausses mesures; la simonie, l'usure, les faux serments, le défaut de subordination et de respect envers les puissances séculières et ecclésiastiques étaient à ses yeux la suite des divisions qui régnaient dans le royaume C'est pourquoi il prescrit à chacun de remplir les devoirs de son état. Il dit qu'on ne doit pas compter au nombre des Chrétiens ceux qui ne communient pas trois fois l'an, à Noël, à Pâques, à la Pentecôte, et fait une obligation aux femmes, même de la première condition, d'allaiter leurs enfants, au lieu de les donner à des nourrices. Cette instruction pastorale a été imprimée dans les *Analectes* de dom Mabillon.

X

XISTE, que l'on a confondu mal à propos avec le Pape Xiste ou Sixte, est auteur d'une liturgie imprimée en syriaque dans le missel des Maronites en 1594, et en latin dans le dernier tome des *Liturgies orientales* de Renaudot. On juge de là qu'il était évêque, parce que, selon la remarque de ce critique, les évêques seuls chez les Syriens ont le droit de composer des liturgies. On attribue au même Xiste divers discours ascétiques, dont la plupart sont très-longs. Ils n'ont point encore été rendus publics.

Y

YRIER, au VIe siècle, eut pour maître dans la science des saints et des divines Ecritures Nicet, évêque de Trèves. Après l'avoir suffisamment instruit, il l'admit dans le clergé et l'ordonna prêtre. Quelque temps après Yrier embrassa le parti de la retraite et fonda le monastère d'Alane, connu depuis sous le nom de Saint-Yrier. Une de ses principales occupations était de transcrire des livres, dont il faisait présent aux paroisses voisines de son monastère. Il mourut dans le mois de juillet 591, âgé de plus de quatre-vingts ans. Dans son testament écrit de sa propre main quelques années avant sa mort, le saint déclare que cet acte lui est commun avec Pélagie sa mère, saine, comme lui, d'esprit et de jugement, et maîtres de leurs biens. La crainte d'une mort imprévue, dit-il, les a portés l'un et l'autre à disposer de leurs biens. Si à l'avenir quelqu'un cherchait à porter atteinte à ce testament, soit en vertu de quelques nouvelles lois, soit à cause de quelque loi ancienne qui lui aurait été inconnue, soit pour quelque autre raison, il entend qu'il ait du moins la même valeur qu'un codicile. Ensuite il institue saint Martin son héritier universel et lègue à titre particulier des biens considérables à son monastère d'Alane, mais à charge d'être soumis à la basilique de Saint-Martin de Tours. Comme il avait choisi sa sépulture dans l'oratoire de Saint-Hilaire, il conjura le prévôt de Saint-Martin et les moines d'Alane de faire célébrer à perpétuité, le jeudi, les matines dans ledit oratoire, et ensuite la messe en l'honneur de ces deux saints. Il entre ensuite dans le détail de tous les vases d'or et d'argent, des voiles, nappes et autres ornements qu'il lègue; il donne la liberté à un grand nombre d'esclaves des deux sexes mariés et non mariés, et dit anathème à quiconque s'opposera à l'exécution de ses volontés et à celle de Pélagie sa mère, qui souscrivit à ce testament. Etaient témoins, Alstidius, Calparnius, Léon, Nectaire et Aldilfius. On le trouve dans les *Analectes* de dom Mabillon, à la suite de la *Vie de saint Yrier* par saint Grégoire de Tours. Ce saint fait mention d'un second testament que saint Yrier fit quelques jours avant sa mort; mais nous ne le possédons pas. Ce n'était apparemment qu'une confirmation du premier.

YVES DE CHARTRES. — Le bienheureux Yves de Chartres fut placé sur le siége de cette Eglise en 1090, après la déposition de Godefroi, son prédécesseur. Un plus digne évêque ne pouvait succéder à un prélat plus scandaleux. Godefroi ou Geoffroi, deux fois excommunié par le légat Hugues de Die, et deux fois rétabli par Grégoire VII, parce que le légat n'avait point envoyé à Rome les pièces de l'accusation, fut accusé de nouveau, devant le pape Urbain II, de simonie, de concubinage, d'adultère, de parjure et de trahison. Le Pape ayant soigneusement examiné la vérité, obligea Godefroi à re-

noncer entre ses mains purement et simplement à l'épiscopat dont il se reconnut indigne. Alors le zélé pontife exhorta le clergé et le peuple de l'Eglise de Chartres à faire une élection canonique et à choisir Yves, prêtre et prévôt de Saint-Quentin de Beauvais, dont il connaissait le mérite depuis longtemps. Il écrivit à Richer, archevêque de Sens, pour lui faire connaître la procédure suivie contre Geoffroi, et le prier de favoriser l'élection et de sacrer celui qui serait élu. Le clergé et le peuple de Chartres, suivant l'intention manifestée par le Souverain Pontife, élurent Yves et le présentèrent au roi Philippe, de qui il reçut le bâton pastoral en signe d'investiture. Ils requirent ensuite l'archevêque Richer de le sacrer, mais celui-ci refusa, prétendant, entre autres choses, que la déposition de Geoffroi n'était pas légitime, et qu'avant d'aller au Pape on aurait dû se pourvoir devant lui, comme métropolitain. Mais Godefroi ou Geoffroi s'était déposé lui-même, pour s'épargner la honte d'une déposition plus ignominieuse.

Le bienheureux Yves de son côté écrivit au Pape pour se plaindre du fardeau dont on voulait le charger, et déclara en même temps dans sa lettre qu'il n'aurait jamais consenti à son élection, si l'Eglise de Chartres ne l'avait assuré que le Souverain Pontife le voulait et l'avait ainsi ordonné. Il se rendit donc à Rome avec les députés de cette Eglise, qui s'y plaignirent du refus de l'archevêque de Sens; et le Pape, pour éviter le préjudice qu'un plus long retard pouvait causer à l'Eglise de Chartres, sacra Yves lui-même, sur la fin de novembre de l'an 1090, et le renvoya avec deux lettres; l'une au clergé et au peuple de Chartres, et l'autre à l'archevêque Richer. Dans l'une et dans l'autre, il défend, sous peine d'excommunication, à Geoffroi, de faire aucune tentative pour remonter sur son siége, et à qui que ce soit de le favoriser. Dans la lettre à l'archevêque, il dit : « Nous avons sacré Yves, sans préjudice de l'obéissance qu'il doit à votre Eglise, et nous vous prions d'étouffer tout ressentiment, de le recevoir avec la bonté convenable, et de lui prêter votre concours pour la conduite de son diocèse. » Ces lettres sont du 24 et du 25 novembre. On y joint la formule d'instruction que le saint Pontife consécrateur donna au nouvel évêque.

Yves était né dans le Beauvoisis, d'une famille noble et respectée. Après avoir terminé ses études d'humanité et de philosophie, il se rendit à l'abbaye du Bec, pour y apprendre la théologie sous Lanfranc. Gui, évêque de Beauvais, qui avait été doyen de Saint-Quentin en Vermandois, ayant fondé en 1078 un chapitre de chanoines réguliers près la ville de Beauvais, en l'honneur de ce saint martyr, Yves y embrassa la vie cléricale, et y donna des terres de son patrimoine. Ensuite il en fut supérieur, sous le nom de prévôt ou d'abbé; et pendant qu'il gouvernait ce chapitre, il enseigna la théologie et composa son grand recueil de canons, connu sous le nom de *Décret*.

Richer, archevêque de Sens, irrité de ce que, sur son refus, Yves était allé à Rome se faire sacrer par le Pape, lui écrivit une lettre pleine d'amertume et de mépris, dans laquelle il ne le traitait ni d'évêque ni de collègue, et l'accusait de vouloir démembrer sa province, en usurpant le siége de l'évêque Geoffroi, qu'il ne tenait point pour déposé. Le bienheureux Yves répondit avec fermeté. Après avoir marqué à l'archevêque qu'il a senti plus vivement les outrages faits au Saint-Siége par cette lettre que ceux qui lui étaient faits personnellement, il lui parle ainsi : « Vous ne craignez pas d'avancer que j'ai usurpé le siége de Godefroi; en quoi il est manifeste que vous levez la tête contre le siége apostolique, en tâchant de détruire ce qu'il établit, et de rétablir ce qu'il détruit. Résister aux jugements et aux constitutions de ce siége, c'est encourir la note d'hérésie; car il est écrit qu'il est constant que celui qui ne s'accorde point avec l'Eglise romaine est un hérétique. De plus, ce n'est pas avoir assez soin de votre réputation que d'appeler encore évêque un bouc émissaire, dont les adultères, les débauches, les trahisons et les parjures ont été publiés dans presque toute l'Eglise latine; et qui, se trouvant pour ce sujet condamné par le Saint-Siége, au tribunal duquel il désespérait de pouvoir se justifier, a remis lui-même son anneau et son bâton pastoral. Vous avez reçu à ce sujet un décret apostolique qui contient ces paroles : « Quiconque donnera quelque aide « à Godefroi, déposé de l'épiscopat, pour vexer « ou envahir l'évêché de Chartres, nous « jugeons qu'il est excommunié. » Voilà cependant le sujet que vous voulez rétablir dans l'épiscopat.

« Il se trouve encore dans votre lettre un autre point où vous avez outragé le ciel et la terre; c'est quand vous appelez telle quelle la consécration que j'ai reçue des mains du Pape et des cardinaux de l'Eglise romaine, comme s'il n'appartenait pas principalement et très-généralement à cette Eglise de confirmer ou d'affirmer la consécration des métropolitains, aussi bien que celle des autres évêques; de casser vos constitutions et vos jugements, et de maintenir les siens contre toute atteinte, sans qu'ils soient livrés à la révision ni au jugement d'aucun inférieur. » Yves apporte ensuite des passages de saint Gélase et de saint Grégoire, qui montrent en effet que les jugements du Pape ne sont point sujets à révision. Il conclut que, bien qu'il n'ait point été appelé canoniquement, il est prêt à se présenter en lieu sûr dans la province de Sens, même à Etampes, pourvu qu'il ait un sauf-conduit du comte Etienne, qui l'assure tant du côté du roi que du côté de l'archevêque. Etienne était comte de Chartres et de Champagne, et les hostilités, universelles en France, obligeaient à prendre de telles précautions pour de si petits voyages.

L'archevêque Richer tint en effet un

concile à Etampes par le conseil de Geoffroi ou Godefroi, évêque de Paris, homme d'un grand crédit. Il était frère d'Eustache, comte de Boulogne et père du fameux Godefroi de Bouillon. Il était grand chancelier du roi Philippe. Enfin l'évêque de Chartres, Geoffroi, était son neveu, et c'est ce qui excitait l'évêque de Paris à prendre cette affaire à cœur. Il assista donc au concile d'Etampes, avec les évêques de Meaux et de Troyes, de la même province, lesquels agissaient par le même esprit. En ce concile, l'archevêque accusa Yves de Chartres de s'être fait ordonner à Rome, prétendant que c'était au préjudice de l'autorité royale. Il voulait le déposer et rétablir Geoffroi; mais Yves en appela au Pape et arrêta ainsi la procédure du concile. C'est ce que nous apprenons par la lettre que le bienheureux Yves écrivit au Souverain Pontife, et qu'il conclut ainsi : « Il me semble nécessaire que vous adressiez une lettre commune à l'archevêque et à ses suffragants, afin qu'ils me laissent absolument en paix, ou qu'ils viennent avec moi en votre présence rendre compte de leur conduite. Je vous conseille aussi d'envoyer en nos quartiers un légat, homme de bonne réputation et désintéressé; car un homme de ce caractère est nécessaire à l'Eglise, dans ces temps où chacun ose ce qu'il veut et le fait impunément : je vois plus haut bien des choses qui se font contre l'ordre, surtout en ce qu'on souffre que des personnes qui ne servent pas l'autel vivent néanmoins de l'autel. »

Yves demeura à Chartres et se montra bientôt digne de servir de modèle à tous les évêques de France. De concert avec le chef de l'Eglise, il soutint la sainteté du mariage contre la passion du prince, jusqu'à souffrir de sa part la prison, tandis que la plupart de ses frères dans l'épiscopat se montraient plus courtisans qu'évêques.

Or le roi de France, Philippe Ier, déjà si sévèrement réprimandé par le Pape saint Grégoire VII, pour ses folies de jeunesse, dont il promit toujours de se corriger, fit, en âge d'homme, une folie bien plus coupable et plus scandaleuse. Il avait une épouse légitime, la reine Berthe, fille de Floris, duc de Frise, et sœur du comte de Flandre. Il en avait deux enfants, Louis, surnommé le Gros, qui lui succéda sur le trône, et la princesse Constance, qui épousa dans la suite Bohémond, prince d'Antioche. Eh bien! en 1092, Philippe renvoie la reine, son épouse légitime, et la confine dans un château qu'il lui avait donné pour son douaire. Et pourquoi? pour enlever et épouser la femme légitime d'un de ses vassaux et de ses parents, Foulques le Réchin, comte d'Anjou. Foulques eut plusieurs femmes. La première, nommée Hildegarde, était fille de Lancelin de Beaugency, mère de cette comtesse de Bretagne qui, après la mort de son mari, embrassa la vie religieuse dans le monastère de Sainte-Anne à Jérusalem. Hildegarde étant morte, Foulques épousa Ermengarde de Bourbon, fille d'Archambauld, surnommé le Fort. Comme Ermengarde était sa parente dans un degré prohibé, l'évêque d'Angers excommunia le comte, parce qu'il ne voulait pas rompre ce mariage contraire aux lois de l'Eglise. Le Pape saint Grégoire VII en écrivit au comte lui-même pour lui reprocher sa résistance et lui recommander de faire examiner son affaire par le légat Hugues de Die. Elle fut effectivement examinée, l'an 1078, dans un concile de Poitiers, et renvoyée à la décision finale du Pape. Le comte finit par renvoyer Ermengarde et épousa Bertrade de Montfort, dont il eut un fils qui lui succéda dans le comté d'Anjou, comme son héritier légitime. Foulques vivait depuis quatre ans avec sa troisième femme lorsque le roi Philippe la lui enleva, la veille de la Pentecôte, dans l'église de Saint-Jean à Tours, pendant que les chanoines de Saint-Martin faisaient la bénédiction des fonts baptismaux.

Voici comment parle de ce fait un orateur contemporain, Hugues de Flavigny : « Que personne ne s'indigne contre nous si nous censurons amèrement la conduite du roi, sans égard pour la majesté du trône et l'éminente dignité du personnage. Quand notre livre garderait le silence, la France entière crierait, que dis-je? tout l'Occident retentirait comme un tonnerre, de ce qu'un roi, au mépris de la sainteté du mariage d'une épouse issue de sang royal et de la fidélité conjugale, n'a pas craint, à la honte de la royale couche et des rejetons qui devaient en sortir, de ravir au comte d'Anjou son épouse, quoiqu'il lui dût la fidélité comme à son vassal, et qu'ils fussent parents au troisième et au quatrième degré. Tandis que l'autorité royale n'employait jusqu'ici le glaive que pour maintenir l'indissolubilité du mariage, un roi luxurieux a rompu les liens du sien, et s'obstine depuis bien des années à croupir sans honte dans un désordre intolérable. »

Ainsi parlait Hugues de Flavigny; mais non content de se déshonorer par un double adultère public, le roi Philippe voulut encore que les évêques se déshonorassent en l'approuvant. Comme le bienheureux Yves de Chartres était le plus savant et le plus estimé, le roi lui demanda une entrevue pour le gagner à son dessein. Voici ce que le vertueux prélat en écrivit à Rainald, archevêque de Reims : « Le roi m'invita dernièrement à une conférence où il me pria instamment de lui aider dans le mariage qu'il voulait faire avec Bertrade. Je lui répondis qu'il ne devait pas le faire, parce que la cause d'entre lui et son épouse n'était pas encore terminée. C'est que le roi prétendait faire casser son mariage avec Berthe, sous prétexte de parenté. » Yves continue : « Le roi m'assura que la cause était pleinement décidée par l'autorité du Pape, par la vôtre et par l'approbation des évêques, vos confrères. Je lui répondis que je n'en avais pas de connaissance et que je ne voulais point assister à ce mariage, s'il n'était célébré par vous et ap-

prouve par vos collègues, parce que ce droit appartient à votre Eglise par la concession du Pape et l'ancienne coutume. Comme donc je m'assure que dans une affaire si dangereuse et si pernicieuse à votre réputation et à la gloire de tout le royaume, vous ne ferez rien qui ne soit appuyé d'autorité ou de raison, je vous conjure instamment de me dire la vérité de ce que vous en savez et de me donner un bon conseil, quelque difficile qu'il soit à suivre; car j'aime mieux perdre pour toujours les fonctions et le titre d'évêque, que de scandaliser le troupeau du Seigneur par ma prévarication. »

Il écrivit aussi au roi en ces termes: « Ce que présent j'ai dit à votre sérénité avant le serment (sur la parenté), je le lui écris absent. Je ne veux ni ne puis assister à la célébration de votre mariage, à laquelle vous m'invitez, à moins qu'un concile général n'ait décidé que vous avez légitimement répudié la reine, votre épouse, et que vous pouvez légitimement contracter avec celle que vous vous proposez d'épouser. Si l'on m'avait invité à quelque conférence avec les évêques, où l'on pût librement discuter cette affaire, je n'y aurais pas manqué; mais je ne puis me rendre à Paris pour le sujet qui m'y fait appeler. Ma conscience que je dois conserver pure devant Dieu, et la réputation d'un évêque de Jésus-Christ, qui doit être sans tache, m'en empêchent; j'aimerais mieux être jeté au fond de la mer avec une meule attachée au cou, que d'être un sujet de scandale pour les faibles. Ce que je dis n'est pas contre l'obéissance que je vous dois; c'est, au contraire, pour vous mieux marquer ma fidélité, que je pense devoir vous parler ainsi, persuadé qu'en cette rencontre vous faites grand tort à votre âme et exposez votre royaume à grand péril.

« Souvenez-vous que notre premier père que le Seigneur avait préposé à toute la création visible, a été séduit en paradis par une femme, et qu'ils ont été exilés tous les deux. Le très-fort Samson, séduit par une femme, perdit la force par laquelle il avait coutume de vaincre les ennemis, et fut vaincu par eux. Le très-sage Salomon, à cause de l'amour des femmes, apostasia de Dieu et perdit la sagesse qui le distinguait.

« Que votre sublimité prenne donc garde de tomber dans un de ces malheurs, et, en diminuant le royaume de la terre, de perdre encore celui du ciel. Consultez l'Ange du grand conseil, afin que dans toutes vos affaires vous puissiez éviter ce qui est honteux et inutile, et faire ce qui est utile et glorieux. Portez-vous bien. » Le saint évêque de Chartres n'en demeura pas là; il envoya une copie de sa réponse aux autres évêques invités avec lui à la cérémonie du mariage adultérin du roi, et il les exhorta à n'être pas, dans les conjonctures présentes, des chiens muets, qui n'ont pas la force d'aboyer.

Le digne exemple de l'évêque de Chartres ne fut pas sans influence. Orderic-Vital nous apprend qu'il ne se trouva pas en France un seul évêque qui osât bénir un tel mariage; mais tous, inébranlables dans l'observation des règles de l'Eglise, aimèrent mieux se rendre agréables à Dieu que de complaire à un homme; tous, d'une voix unanime, réprouvèrent ce mariage comme une infamie. Enfin, d'après l'examen critique qu'un savant Bénédictin a fait de toute cette affaire, le roi ne trouva pour bénir son mariage avec Bertrade, qu'un prélat normand, l'archevêque de Rouen, Guillaume, qui, en punition de sa témérité, fut interdit de ses fonctions pendant plusieurs années. Le comte d'Anjou, pour venger l'injure que le roi lui avait faite en lui enlevant sa femme; les parents de la reine Berthe, pour venger son outrageuse répudiation, prirent à la fois les armes. De son côté, le roi Philippe, pour marquer à l'évêque de Chartres son ressentiment, lui déclara la guerre; les terres de son Eglise furent pillées et lui-même mis en prison par Hugues de Puiset, vicomte de Chartres.

Le pape Urbain II ayant appris ces nouvelles, écrivit une lettre de réprimande à l'archevêque de Reims et à ses suffragants, pour avoir souffert que Philippe contractât ce mariage adultère. « Si vous étiez bien pénétrés, dit-il, des devoirs que vous impose le sacerdoce, nous n'aurions pas la douleur d'apprendre qu'un si grand attentat est resté impuni. Etant établis comme des sentinelles pour veiller sur la maison d'Israël, vous deviez annoncer aux impies leur impiété, et vous opposer comme un mur à tout ce qui peut la blesser. Comment donc avez-vous pu souffrir que le roi d'un si beau royaume ait osé, sans pudeur, abjurant la crainte de Dieu, au mépris de l'équité, des lois, des canons, de l'usage constant de l'Eglise, abandonner, sans forme de procès, son épouse, et entraîné ensuite par un amour criminel, s'unir à la femme de son proche parent? Un pareil attentat annonce que vos Eglises ne sont pas mieux gouvernées que le royaume, et vous couvre de confusion; car c'est consentir au crime que de ne pas s'y opposer quand on le peut. Nous vous ordonnons aujourd'hui, en vertu de l'autorité apostolique, d'aller, aussitôt notre lettre reçue, trouver le roi, ce que vous eussiez dû faire depuis longtemps, sans attendre nos ordres, de le presser de la part de Dieu, de notre part et de la vôtre, de mettre fin à un crime si abominable, en employant pour cela les avertissements charitables, les prières, les reproches et même les menaces. Que s'il méprise tout cela, ce sera une nécessité et pour nous et pour vous de recourir aux armes de notre ministère pour venger les outrages faits à la loi divine, et de transpercer du glaive de Phinées les Madianites adultères. »

Dans la même lettre, le Pape enjoint aux évêques de travailler à la délivrance d'Yves de Chartres, qui, comme nous l'avons vu, était détenu dans les prisons du vicomte par ordre du roi. « Vous ne mettrez

pas moins d'empressement, dit-il, à délivrer de prison notre confrère, l'évêque de Chartres : si celui qui le tient captif ne veut pas le relâcher, vous lancerez contre lui l'excommunication; vous mettrez sous l'interdit les châteaux dans lesquels il le tient enfermé, et même les terres de sa dépendance, afin de dégoûter cette classe d'hommes de se porter à de tels excès. Si vous ne voulez pas compromettre votre ordre, vous ne négligerez rien pour accélérer cette affaire.» Sa lettre est du 27 octobre 1092.

Les principaux de la ville de Chartres étaient convenus ensemble de faire la guerre au vicomte pour la délivrance de leur évêque. L'ayant appris, le bienheureux Yves leur écrivit pour le leur défendre absolument : « car, dit-il, ce n'est pas en brûlant les maisons et en pillant des pauvres que vous apaiserez Dieu ; vous ne ferez que l'irriter, et sans son bon plaisir, ni vous, ni personne ne pourra me délivrer. Permettez que je porte seul la colère de Dieu jusqu'à ce qu'il me justifie, et n'augmentez pas mon affliction par la misère d'autrui. Car j'ai résolu non-seulement de demeurer en prison, mais de perdre ma dignité et même la vie plutôt que d'être cause que l'on fasse périr des hommes. Souvenez-vous qu'il est écrit que Pierre était en prison et que l'Eglise faisait sans cesse des prières pour lui. »

Le bienheureux Yves fut rendu à la liberté vers la fin de 1092, ou dans la première moitié de 1093. Mais à peine sorti de prison, il se vit assailli de nouveau par ses ennemis, et cité à comparaître à la cour du roi pour répondre à leurs griefs. Voici la réponse modeste qu'il adressa au prince : « Etant redevable à la bonté de Dieu et à votre main du haut rang que j'occupe dans l'Eglise, rang auquel ne me permettait pas d'aspirer la bassesse de mon extraction, je me crois obligé de travailler de toutes mes forces à tout ce qui peut intéresser votre salut, sans blesser la loi de Dieu. Attendu cependant que, prenant en mauvaise part quelques avis salutaires que je vous donnais en preuve de ma fidélité et de mon attachement, vous m'avez déclaré une guerre ouverte, et livré à la rapacité de mes ennemis les biens de mon Eglise, ce qui m'a causé de grands dommages; je ne puis quant à présent comparaître honorablement à votre cour, où je ne trouverais point de sûreté. Je supplie donc Votre Majesté de m'accorder quelque répit, afin que je puisse un peu respirer et réparer en partie les dommages que j'ai éprouvés, jusqu'à manquer presque de pain. J'ai même cette confiance dans la miséricorde de Dieu, que vous ne tarderez pas à reconnaître la vérité de ce proverbe de Salomon : *Les blessures faites par qui vous aime sont préférables aux séduisantes caresses de qui vous flatte.* (*Prov.* XXVII, 6.) Au reste je ne refuserai pas de répondre à ceux qui ont porté plainte contre moi, soit devant un tribunal ecclésiastique, si l'affaire est de son ressort, soit devant une cour séculière, si c'est en matière purement civile, lorsque je connaîtrai mes accusateurs et les griefs qu'ils ont contre moi. »

Philippe était si indisposé contre lui qu'il cherchait dans ses actions les plus innocentes des sujets de querelle. Yves avait terminé à l'amiable et à la prière de saint Anselme, abbé du Bec, une contestation qui s'était élevée entre les religieux du Bec et ceux de Molesme, au sujet du prieuré de Peisse. Philippe, qui s'était déclaré pour les religieux du Bec, attaque cet arbitrage comme attentoire à son autorité royale. Pour repousser une si grave accusation, Yves fut obligé d'écrire au roi la lettre suivante : « En examinant scrupuleusement ma conscience, je ne trouve dans ma conduite rien qui ait pu faire changer à mon égard les dispositions de bonté et de clémence, le plus bel ornement de la majesté royale, au point que je ne reçoive de votre part que des reproches, et rien qui annonce la bienveillance. Lorsque j'ai assoupi, tant bien que mal et pour un temps seulement, la contestation qui s'était élevée entre les religieux du Bec et ceux de Molesme, je n'ai fait aucune violence aux premiers. Leur abbé, convaincu que les religieux de Molesme avaient été illégalement dépossédés par quelques-uns de ses nouveaux religieux, m'avait prié de terminer cette affaire, soit à l'amiable, soit par un jugement définitif. En votre considération je me suis abstenu de porter un jugement; mais, comme l'abbé du Bec offrait de partager les fruits avec les religieux de Molesme, j'ai adopté, par amitié pour lui, cette mesure, afin de terminer les débats. Il n'y avait pas là de quoi me susciter une affaire, parce qu'en supposant même que j'eusse contraint les spoliateurs à rendre ce dont ils s'étaient emparés illégalement, je n'aurais porté en cela aucun préjudice à l'autorité royale. Comme il appartient au roi de maintenir les droits civils de chacun et de punir les contrevenants, de même c'est le devoir des évêques de prescrire à ceux qui leur sont subordonnés les règles à suivre, et de corriger avec la sévérité d'un père ceux qui s'en écartent. N'écoutez donc pas ceux qui vous proposent des mesures violentes; ce n'est pas en suivant leurs suggestions que vous marcherez dans les sentiers de la justice et que vous parviendrez au royaume des cieux. Quels qu'ils soient, ces hommes turbulents, je suis prêt à répondre, en votre présence, aux accusations qu'ils portent contre moi, et à leur prouver, sans réplique, que ce sont des calomnies, si vous m'envoyez un sauf-conduit, pour moi et pour ceux qui m'accompagneront, soit en allant, soit en revenant, soit en séjournant; car vous n'ignorez pas combien mon amour pour la justice m'a procuré d'ennemis dans ce pays-ci, et même au sein de votre cour. »

Tant de vexations lui rendirent bientôt la charge de l'épiscopat intolérable. Dans une lettre au Pape Urbain, il lui demande d'en

être délivré, « ou bien, dit-il, si c'est votre bon plaisir que je prolonge mon tourment, armez mon bras d'une verge de fer avec laquelle je puisse briser les vases de boue, telle cependant qu'il n'y ait d'exception pour personne : sans quoi, elle serait plus dangereuse que profitable. » Dans la même lettre, il annonce au Pape le désir qu'il avait de l'aller trouver, et les obstacles qui s'opposaient à son voyage. Il charge l'exprès qu'il lui envoie de l'instruire des dommages, des angoisses et des persécutions qu'il avait éprouvées dans son diocèse et au dehors, durant le cours de cette même année. Il ajoute ensuite que, bravant les périls auxquels il s'exposait, il avait fait passer sans retard la lettre du Pape aux métropolitains et à leurs suffragants, et que ceux-ci étaient restés comme des chiens muets, incapables d'aboyer.

Vers la fin de 1093, Yves fit le voyage de Rome, comme il l'assure lui-même dans une lettre à Eudes, sénéchal de Normandie. « Vous me demandez, lui dit-il, des nouvelles du Pape; j'ai l'honneur de vous dire qu'au mois de novembre dernier, je suis entré dans Rome avec lui sans obstacle; que je l'y ai laissé au mois de janvier, et qu'il s'y maintient toujours avec l'aide de Dieu, quoiqu'il ait à se défendre des assauts que lui livrent les ennemis de l'Eglise romaine. »

Ce voyage avait, sans doute, pour objet de concerter avec le Pape les moyens de contraindre le roi à se séparer de sa nouvelle femme. Philippe en était si persuadé, qu'au retour d'Yves, il lui fit faire des propositions d'accommodement par l'entremise du sénéchal du roi, Gui de Rochefort. L'évêque répondit en ces termes à l'entremetteur : « Je vous remercie beaucoup, mon chèr ami, des peines que vous vous donnez pour faire ma paix avec le roi; mais, comme cette paix ne peut être solide, tant qu'il persistera dans son dessein, j'ai résolu d'attendre encore quelque temps pour voir s'il ne changera pas. Tout se dispose à casser son mariage et à le séparer de sa nouvelle épouse; car j'ai vu les lettres que le Pape Urbain écrit aux archevêques et aux évêques pour réduire le prince à la raison, et le corriger par les canons, s'il ne revient pas à résipiscence. Les lettres auraient même déjà été publiées; mais, pour l'amour du roi, j'ai obtenu qu'on les tînt encore secrètes quelque temps, parce que je ne veux pas que son royaume ait quelque prétexte de se soulever contre lui. Avertissez le roi, et mandez-moi ses sentiments. »

Ce que le bienheureux Yves déclare ici au sénéchal, il l'annonça bientôt après au roi lui-même. Philippe ayant levé une armée pour aller au secours de Robert, duc de Normandie, attaqué par son frère Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, avait requis l'évêque de Chartres de fournir son contingent. C'était au carême de l'année 1094. Le bienheureux Yves s'en excusa par plusieurs raisons : la principale, c'est qu'en paraissant devant le roi, il serait obligé de lui dénoncer publiquement les ordres qu'il avait reçus du Pape touchant son mariage, et, par là même, de le déclarer excommunié. « C'est donc par ménagement pour Votre Majesté, conclut-il, que je m'abstiens de paraître devant vous, pour ne pas être obligé de vous dire en public ce que je vous dis maintenant à l'oreille, que rien ne peut me dispenser d'obéir au Pape, qui tient pour moi la place de Jésus-Christ. Cependant je ne veux ni vous offenser, ni porter atteinte à votre autorité, tant qu'il me sera possible de différer, par quelque moyen honnête, l'exécution des ordres que j'ai reçus. »

Cependant la reine Berthe étant morte en 1094, Philippe vit qu'il trouverait moins d'opposition, de la part des évêques, à son second mariage. Il y avait un obstacle de moins; mais il en subsistait un qui était insurmontable, c'est que Bertrade était la femme légitime du comte d'Anjou, qui, de plus, était proche parent du roi. Quelques évêques, pourtant, comme l'évêque de Meaux, cherchaient les moyens de tourner l'obstacle. Philippe, de son côté, envoya des ambassadeurs à Rome. Voici ce que l'évêque de Chartres en écrivit à celui de Beauvais : « Je vous envoie la lettre que j'ai reçue du Pape, touchant l'affaire du roi, depuis que ses ambassadeurs l'ont quitté, afin que vous sachiez que, si le Pape ne juge pas à propos d'aller en avant, il ne recule pas non plus. » Le Pape Urbain avait nommé pour son légat en France Hugues, archevêque de Lyon, le même qui, étant évêque de Die, s'était déjà acquitté avec tant de fermeté de ce ministère sous le pontificat de saint Grégoire VII. Hugues avait peine à accepter une commission que les conjonctures rendaient si délicate et si difficile; et plusieurs évêques qui craignaient son zèle, lui conseillèrent de la refuser. Le bienheureux Yves de Chartres l'ayant appris, lui écrivit pour le rassurer contre les terreurs qu'on tâchait de lui inspirer au sujet du roi

« *Ceux qui se portent bien*, lui dit-il, *n'ont pas besoin de médecin; ils ne sont nécessaires qu'aux malades.* (*Luc.* v, 31.) Quoiqu'il se soit élevé un nouvel Achab dans le royaume d'Italie, et une nouvelle Jézabel dans celui de France, Elie ne peut pas dire qu'il est demeuré seul, Dieu s'est réservé sept mille hommes qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal. (*III Reg.* XIX, 18.) Quoique Hérodiade danse devant Hérode, qu'elle demande et obtienne la tête de Jean-Baptiste, il faut que Jean dise (*Matth.* XIV, 4) : *Il ne vous est pas permis de répudier votre femme sans raison.* Quoique Balaam enseigne à Balac à séduire les Israélites par l'amour des femmes, Phinées ne doit point pardonner à l'Israélite qui pèche avec une femme Madianite. (*Num.* XXIII-XXV.) Quoique Néron, à l'instigation de Simon, fasse emprisonner Pierre, Pierre ne doit pas laisser de dire à Simon : *Périsse ton argent avec toi!* (*Act.* XIII, 20.) Plus les méchants font d'efforts contre l'Eglise, plus il faut montrer de courage pour la défendre et pour en relever les ruines. Ce n'est pas pour vous instruire que je parle de

la sorte ; je voudrais seulement persuader à votre paternité de remettre la main à la charrue, pour arracher les épines du champ du Seigneur. » Le légat indique un concile à Autun pour le quinze octobre 1094.

Le roi Philippe en fit tenir un à Reims, le 18 du mois de septembre précédent. Il s'y trouva en personne avec trois archevêques et huit évêques. Le bienheureux Yves de Chartres y ayant été invité, s'en excusa, parce qu'il ne devait pas être jugé hors de sa province ; car il savait qu'on voulait l'y accuser ; et, comme cette accusation n'avait d'autre fondement que la haine qu'on lui portait, il appela au Saint-Siège. « Je ne le fais pas, dit-il, pour éviter le jugement ; ma justification est bien facile. On m'accuse de parjure et je n'ai jamais fait de serments à personne ; mais je ne veux pas donner l'exemple de s'écarter des règles, ni m'exposer à un péril certain pour un avantage incertain ; car j'ai demandé un sauf-conduit au roi, et n'ai pu l'obtenir. Or, autant que j'en puis juger par les menaces qui m'ont été faites, il ne me serait pas permis dans votre assemblée de dire impunément la vérité, puisque c'est pour l'avoir dite et pour avoir obéi au Saint-Siége que je suis traité si durement et accusé de parjure et de crime d'Etat ; mais, permettez-moi de le dire, on aurait plus de raison d'en accuser ceux qui fomentent une plaie qui ne peut se guérir que par le fer et le feu ; car, si vous aviez tenu ferme comme moi, notre malade serait guéri. Que le roi fasse contre moi tout ce que Dieu lui permettra de faire ; qu'il m'enferme, qu'il m'éloigne, qu'il me proscrive ; j'ai résolu, avec la grâce de Dieu, de tout souffrir pour sa loi. » On ne sait ce que décida le concile.

Celui que le légat Hugues de Lyon avait indiqué à Autun s'y tint en effet le seizième d'octobre. Il y assista trente-deux évêques avec plusieurs abbés. On y renouvela l'excommunication contre Henri de Germanie, contre l'antipape Guibert, et l'on excommunia pour la première fois le roi de France, Philippe, pour avoir épousé Bertrade, du vivant de Berthe, sa femme légitime. On publia aussi, dans ce concile, des décrets contre la simonie et l'incontinence des clercs, et l'on défendit aux moines de desservir les églises paroissiales

Le roi Philippe, ayant été excommunié dans ce concile, envoya des ambassadeurs au Pape pour l'apaiser, en affirmant, par leur serment, qu'il n'avait plus de commerce criminel avec Bertrade, et faisant entendre au Pape que, s'il ne levait l'excommunication, et ne rendait au roi la couronne, c'est-à-dire le droit de se la faire imposer par les évêques aux solennités religieuses, comme c'était la coutume alors, ce prince se retirerait de son obéissance pour embrasser celle de l'antipape. Mais le bienheureux Yves, ayant eu connaissance de leurs instructions, en avait prévenu le Saint-Père, par la lettre suivante : « Il doit vous venir, de la part du roi, des ambassadeurs par qui parlera l'esprit du mensonge : gagnés par l'appât des dignités apostoliques qu'ils ont déjà obtenues ou qu'on leur a promises, ils tâcheront d'entraîner hors des sentiers de la justice le siége que vous occupez, et qui est par excellence le siége de la justice. J'ai cru devoir vous en prévenir, afin que vous ne soyez ni séduit par leurs promesses, ni effrayé par leurs menaces. Quoi qu'ils puissent vous dire, n'oubliez pas que la hache est déjà appliquée à la racine du mal, et qu'elle produira son effet, si vous-même ne relâchez l'arc déjà tendu, si vous n'arrêtez le glaive déjà tiré. Ces députés, comptant beaucoup sur les ressources de leur petit génie et de leurs discours apprêtés, ont promis au roi qu'ils obtiendraient du siége apostolique l'impunité de son crime. Or voici à peu près les moyens dont ils se serviront : ils vous diront que le roi et le royaume se retireront de votre obéissance, si vous ne lui rendez la couronne, et si vous ne levez l'excommunication. Ce n'est pas à moi de vous apprendre quel espoir d'impunité ce serait donner à tous les méchants que de lui accorder le pardon sans repentir ; ce n'est pas à moi d'apprendre à votre prudence, qui est plus intéressée que personne à frapper les crimes et non à les favoriser, que si, à cette occasion, quelques faux frères se séparent extérieurement de l'unité de leur mère, de laquelle ils se sont déjà séparés d'esprit depuis longtemps, Votre Sainteté doit s'en consoler en se rappelant cette parole du Seigneur : *Je me suis réservé sept mille hommes* (*III Reg.* XIX, 18) : et cette autre de saint Paul : *Il faut qu'il y ait des hérésies, afin que l'on connaisse ceux qui sont à l'épreuve.* (*I Cor.* XI, 19.)

« Du reste, je dirai encore à votre vigilance que, par l'ordre du roi, les archevêques de Reims, de Sens et de Tours, ont invité leurs suffragants à se réunir à Troyes, quand on aura reçu votre réponse. Malgré cette invitation, je ne m'y rendrai point, à moins que vous ne me le conseilliez ; car je crains que, dans cette assemblée, on entreprenne quelque chose contre la justice et contre le siége apostolique. »

Le roi Philippe avait de la foi et de la piété, mais point assez pour vaincre sa passion. Il proposait de se corriger sur beaucoup de choses et de faire beaucoup de bonnes œuvres, pourvu qu'on lui laissât la femme qu'il avait enlevée au comte d'Anjou. Le bienheureux Yves répondit au sénéchal du roi, qui lui avait fait part de ces dispositions : « Fondé sur l'autorité des Ecritures, je réponds, mon cher ami, qu'il est impossible de racheter son péché par des largesses tant qu'on persiste dans la volonté de le commettre, parce que, selon saint Paul, les plus grands sacrifices ne sont d'aucune utilité à celui qui conserve la volonté de pécher. D'après cette décision et autres semblables, je suis convaincu que les bonnes dispositions du roi ne produiront aucun bon effet s'il ne renonce à son péché, et s'il ne se soumet au joug de la pénitence ; car ce n'est pas notre bien, mais nous-

mêmes, que Dieu exige pour notre salut. C'est ce que je vous prie de dire au roi, afin qu'il adopte une mesure plus salutaire. S'il s'en proposait une qui fût selon Dieu, il me trouverait prêt à le seconder de toutes mes forces. »

Les choses restèrent dans cet état depuis le concile d'Autun jusqu'à celui de Plaisance, célébré par le Pape Urbain à la mi-carême de l'an 1095.

Au mois de juillet 1096, après avoir visité plusieurs églises, le Pape se rendit à Nîmes, où il tint le concile qu'il avait indiqué à Arles. Le roi Philippe de France, malgré la violente passion qui l'attachait à Bertrade, ne put soutenir longtemps le poids de l'excommunication qui le frappait. La grâce agissant sur son cœur, il fit, pour rompre les chaînes qui le captivaient, des efforts qui parurent sincères. Il se sépara de sa concubine, et alla lui-même au concile de Nîmes pour demander son absolution, en promettant qu'il n'aurait plus aucun commerce avec Bertrade. Cette démarche donna la plus sensible consolation au Pape, qui leva avec plaisir les censures qu'il s'était cru obligé de porter contre ce prince. Urbain avait montré, peu de temps auparavant, qu'il ne cherchait en tout que le bien du royaume de France et de l'Eglise catholique. Guillaume de Montfort, frère de Bertrade, avait été élu évêque de Paris à la mort de Geoffroy, oncle du duc Godefroi de Bouillon. Guillaume était disciple du bienheureux Yves de Chartres. Il consulta son maître pour savoir s'il devait accepter. Yves, qui connaissait ses bonnes qualités, fut d'avis qu'il acceptât, si, après un examen qu'il ferait sur les lieux, il reconnaissait que son élection n'avait point été l'effet de la brigue, de la faveur ou de la simonie. Guillaume s'étant assuré de la canonicité de son élection, accepta l'épiscopat; mais sa jeunesse était un autre obstacle. Yves lui conseilla de demander dispense au Pape, et cependant de garder les interstices en recevant les différents ordres, avant que de se faire sacrer évêque. C'est ce que l'évêque de Chartres écrivit au Pape, qu'il alla trouver ensuite en personne. Urbain fit examiner l'affaire, et comme il lui restait encore quelque doute, il chargea Yves de prendre à serment les principaux ecclésiastiques, que l'influence du roi ou de Bertrade n'avait été pour rien dans cette élection. En conséquence Guillaume fut ordonné évêque de Paris.

En 1097 fut placé sur le siége du Mans le bienheureux Hildebert, dont nous avons plusieurs écrits. Ce saint prélat eut beaucoup à souffrir. Le parti d'un compétiteur, que soutenait le comte du Mans, répandit contre lui d'atroces calomnies, qui inquiétèrent jusqu'au bienheureux Yves de Chartres. Sa conduite exemplaire démentait ces mauvais bruits, lorsqu'il eut à souffrir des révolutions politiques. Le roi d'Angleterre, Guillaume le Roux, s'étant emparé du Maine, voulut obliger l'évêque Hildebert à faire abattre les tours de sa cathédrale, qui commandaient le château de la ville. L'évêque résista avec courage, et étant passé pour ce sujet en Angleterre, il se flatta d'avoir fait goûter au roi ses raisons. Cependant ce prince, étant revenu dans le Maine, fit mettre le saint évêque dans une étroite prison, sous le prétexte de trahison, et voulut l'obliger à se purger par l'épreuve du fer chaud.

Hildebert, qui savait que ces sortes d'épreuves étaient défendues par les canons, aima mieux souffrir toutes les incommodités d'une rude prison que d'en sortir par un moyen illicite. Il ne laissa pas de consulter Yves de Chartres, pour savoir de lui si le désir de recouvrer sa liberté, de conserver sa réputation et de regagner les bonnes grâces du roi, ne l'autorisaient pas, dans ces circonstances, à se justifier par l'épreuve qu'on demandait. Yves lui fit réponse qu'il n'est point permis de se rendre coupable pour défendre son innocence, et que ce serait la perdre que de vouloir la faire connaître par les moyens que les Papes Nicolas Ier, Alexandre II, Etienne V, ont défendu d'employer pour connaître la vérité. « Prenez donc courage, lui dit-il, et ne donnez pas un exemple qui serait nuisible au siècle présent et aux siècles futurs. Si vous souffrez pour la justice, vos souffrances serviront à vous éprouver et à vous purifier, et elles seront un titre pour obtenir miséricorde. » Le saint évêque du Mans demeura ainsi prisonnier jusqu'à la mort de Guillaume le Roux, roi d'Angleterre.

Un autre évêque, non moins recommandable, était celui de Poitiers. Il se nommait Pierre, et montra une intrépidité vraiment épiscopale dans ses rapports avec le comte de Poitiers, Guillaume IX. C'était un prince voluptueux et violent, qui aimait à dire de bons mots, souvent aux dépens de la religion. Ayant fait construire des cellules auprès d'un château nommé Yvor, il disait qu'il voulait y fonder une abbaye de femmes de mauvaise vie, et il nommait plusieurs dames qu'il destinait pour être supérieures de cette communauté. Il répudia la comtesse Adélaïde, sa femme légitime, et épousa la fille du vicomte de Châtellerault. Pierre, alors évêque de Poitiers, était un saint prélat qui avait trop de zèle et de courage pour laisser ce scandale impuni. Après avoir souvent et inutilement averti le comte, il crut devoir l'excommunier. Mais comme il commençait à prononcer la formule, le comte, furieux, se jeta sur lui l'épée à la main, en lui disant : « Tu vas mourir de mes mains si tu ne me donnes l'absolution. » Le saint évêque, faisant semblant d'avoir peur, lui demanda le temps de lui dire un mot; le comte l'accorda, et alors il acheva de prononcer hardiment le reste de la formule de l'excommunication. Après quoi, tendant le cou : « Frappez maintenant, lui dit-il, frappez, je suis prêt. » Son courage désarma le comte, qui, voyant sa résolution, lui répondit froidement : « Je ne t'aime point assez pour t'envoyer ainsi au ciel. » Il se contenta de l'exiler.

On voit combien, avec de pareils princes, il fallait des pontifes pleins de zèle et de cou-

rage, pour que leurs scandales ne pussent corrompre tout le peuple. On le vit par l'exemple du roi Philippe de France. Ce prince avait bientôt oublié les promesses qu'il avait faites au Pape Urbain II, et s'étant replongé dans les désordres avec Bertrade, cette femme artificieuse se servait du malheureux empire qu'elle avait sur le roi, pour disposer à son gré des évêchés, et quelquefois pour les vendre au plus offrant. L'église d'Orléans ressentit les funestes effets de ce criminel trafic. Pour remplacer un indigne évêque qui venait de mourir, le roi y fit élire successivement deux sujets plus indignes l'un que l'autre, parce qu'ils avaient donné de l'argent à la royale prostituée Bertrade. Le premier ayant été déposé par le légat Hugues, de Lyon, Balderic, abbé de Bourgeuil, se rendit à la cour avec une grosse somme d'argent, pour acheter, par la médiation de Bertrade, l'évêché d'Orléans. Le roi le lui avait promis, et il paraissait qu'on était convenu du prix, lorsqu'il s'aperçut que Jean, archidiacre d'Orléans, avait plus de sacs d'argent à offrir; et on lui donna l'évêché à ce prix. L'abbé de Bourgeuil se plagnit au roi de ce qu'on l'avait joué, le roi lui répondit : « Ayez patience; laissez-moi faire mon profit de celui-ci, ensuite, faites-le déposer : je ferai alors ce que vous souhaitez. » C'est à cet excès d'avilissement que la passion pour une femme adultère dégradait un roi de France!

Le Pape Urbain II, qui avait tant d'autres affaires sur les bras, dissimula la rechute du roi Philippe et son manque de parole. On murmurait, même en France, contre cette mollesse d'Urbain. Pascal II, lui ayant succédé l'an 1099, songea efficacement à un scandale si pénible. Ce fut le principal objet de la légation des deux cardinaux, Jean et Benoît. Ils allèrent d'abord trouver le prince pour l'exhorter à renoncer à son péché. Il ne leur donna aucune espérance de changement; c'est pourquoi ils refusèrent de communiquer avec lui; ils résolurent de procéder contre lui dans le concile qu'ils avaient indiqué à Poitiers. Mais quand on parla dans ce concile d'excommunier le roi, Guillaume, comte de Poitiers, qui se sentait coupable des mêmes crimes, conjura instamment les légats de ne pas faire cet affront au roi, son seigneur, et quelques évêques se joignirent à lui. Ils ne purent cependant rien gagner sur les légats, qui parurent inflexibles.

Le comte, voyant ses remontrances inutiles, sortit du concile, et fut suivi de quelques évêques et d'un grand nombre d'ecclésiastiques. Les autres n'en montrèrent que plus de courage, et l'on proposa en effet l'excommunication contre le roi et contre Bertrade, sa concubine. Après cette action, on commençait les prières pour la conclusion du concile, lorsque quelqu'un des laïques qui était dans les galeries jeta d'en haut une pierre sur les légats; il ne les atteignit pas, mais il cassa la tête à un ecclésiastique qui était à leur côté et qui tomba à la renverse, arrosant de son sang le pavé de l'église. Ce fut comme le signal d'un grand combat que les laïques, tant ceux qui étaient dans l'église que ceux qui étaient à la porte, livrèrent aux Pères du concile, en faisant pleuvoir de toutes parts une grêle de pierres sur eux. Dans le premier mouvement de frayeur, quelques prélats prirent la fuite et se sauvèrent comme ils purent. Mais la plupart des autres demeurèrent comme des colonnes immobiles, et ils ôtèrent même leurs mitres pour recevoir plus sûrement les coups, s'estimant trop heureux de sceller de leur sang la sentence qu'ils venaient de prononcer. Le bienheureux Robert d'Arbrissel, et saint Bernard, alors abbé de Saint-Cyprien et depuis abbé de Firon, étaient à ce concile; ils y firent éclater leur courage par l'intrépidité avec laquelle ils affrontèrent la mort. Le comte de Poitiers parut avoir honte de sa violence, et il fit excuse aux légats et aux évêques de ce qui s'était passé.

L'excommunication portée contre le roi Philippe et contre Bertrade fut mise à exécution avec tant de ponctualité que ce prince étant allé à Sens quelque temps après, il en trouva toutes les églises fermées, et il demeura quinze jours sans pouvoir entendre la messe. Bertrade ne pouvant souffrir cet affront, envoya des satellites qui enfoncèrent les portes d'une église, et elle se fit dire la messe par un prêtre dévoué à ses volontés. Le roi fit répandre le bruit qu'il voulait aller à Rome se faire absoudre.

Yves de Chartres le manda au Pape, afin qu'il se tînt sur ses gardes. « Nous faisons savoir à Votre Sainteté, lui dit-il, que le roi de France publie qu'il ira bientôt à Rome, ce que nous ne croyons pas. Mais, soit qu'il y aille, soit qu'il y envoie, prenez garde à vous et à nous, et tenez toujours ce prince dans les chaînes et sous les clefs de saint Pierre. Que si vous jugez à propos de le délier, et qu'il retourne encore à son péché, ne différez pas à le remettre dans les mêmes chaînes de saint Pierre, c'est-à-dire à le frapper des mêmes censures. »

Le roi se contenta d'envoyer à Rome demander son absolution. Comme il avait déjà trompé, et qu'il paraissait toujours attaché à Bertrade, le Pape ne se pressa point de l'accorder, et Philippe persista encore quelques années dans son péché.

Mais enfin, les justes remords de sa conscience se firent sentir si vivement, qu'il prit la résolution sincère de se séparer pour toujours de Bertrade. Cette femme ambitieuse fut elle-même touchée du scandale qu'elle avait donné à la France, et parut consentir de bonne grâce à la séparation. Le Pape envoya le légat Richard, évêque d'Albane, qui avait été chanoine de Saint-Etienne de Metz. Il tint à ce sujet un concile à Beaugency, le 30 juillet 1104; les évêques des provinces de Reims et de Sens s'y trouvèrent, et le roi, avec Bertrade, s'y rendit pour recevoir l'absolution, comme le Pape avait écrit à son légat de la lui donner. Ce prince et Bertrade s'offrirent de faire serment sur les

saints Evangiles, qu'ils n'auraient plus ensemble aucun commerce criminel, et qu'ils ne se parleraient même qu'en présence de personnes non suspectes, jusqu'à ce qu'il plût au Pape de leur accorder la dispense de se marier. Mais cette dispense que le roi se flattait d'obtenir, et dont il voulait faire mention dans son serment, partagea les esprits des évêques : les uns demandaient qu'il n'en fût pas question; les autres, parmi lesquels Yves de Chartres, n'y voyaient pas d'inconvénient. Le légat Richard avait ordre de ne rien faire là-dessus que de l'avis des évêques; les trouvant divisés, il n'osa prendre sur lui de décider. Ainsi, il refusa d'accepter le serment du roi et de lui donner l'absolution. Le roi s'en plaignit au Pape, Yves de Chartres écrivit en faveur du roi. Le Pape en écrivit aux archevêques et évêques des provinces de Reims, de Sens et de Tours, pour leur témoigner sa joie des bonnes dispositions où on lui avait mandé qu'étaient le roi et Bertrade; ajoutant que, si le légat Richard ne se trouvait plus sur les lieux, il chargeait, avec eux, Lambert, évêque d'Arras, d'absoudre le roi s'il faisait serment de n'avoir plus aucun commerce avec Bertrade.

Voici la teneur de ce serment qu'il fit entre les mains de l'évêque d'Arras : « Lambert, évêque d'Arras, qui tenez ici la place du Pape, écoutez ce que je promets. Moi Philippe, roi des Français, je n'aurai plus avec Bertrade le commerce criminel que j'ai entretenu jusqu'ici avec elle. Je renonce à ce péché entièrement et sans restriction. Je n'aurai même avec cette femme aucun entretien qu'en présence de personnes non suspectes. J'observerai sincèrement et de bonne foi ces promesses, ainsi que les lettres du Pape le réclament, et que vous l'entendez. Ainsi, que Dieu m'ait en aide et les saints Evangiles de Jésus-Christ. » Après un serment si précis et si clair, le roi reçut solennellement l'absolution. Bertrade parut ensuite au concile, et, ayant aussi prêté le même serment, elle fut également relevée de la sentence d'excommunication. Lambert en rendit compte au Pape par une lettre, dans laquelle il insère le serment prêté par le roi Philippe. C'est ainsi que fut enfin terminée, en 1104, cette grande affaire qui avait causé tant de scandale dans l'Eglise de France, et suscité au bienheureux Yves de Chartres des persécutions que le zèle rencontre toujours quand il veut s'opposer au désordre.

L'historien de sa Vie remarque que, de tous les évêques de son temps, il fut presque le seul qui s'appliqua efficacement à mettre une digue à la dépravation des mœurs répandue dans toutes les conditions. Ce savant et vertueux évêque mourut le 23 décembre 1115, après vingt-trois ans d'épiscopat.

Sermons. — Ce saint évêque a conservé parmi nous une grande renommée. Cependant, si nous le jugeons comme orateur, son éloge sera court. Ses homélies, au nombre de vingt-quatre, ne s'élèvent que très-peu au-dessus de la médiocrité. On y rencontre beaucoup d'idées communes, de pensées triviales, et de froides allusions à l'Ecriture sainte, mais en revanche elles sont disposées avec ordre et écrites avec clarté. Les six premières sont plutôt des opuscules ou des traités particuliers que de simples sermons. Aussi l'auteur lui-même en citant la cinquième, dans laquelle il traite des rapports qui existent entre l'ancien et le nouveau sacerdoce, ne la présente-t-il pas autrement que comme un livre : *In libello*, dit-il, *quem composui de convenientia veteris et novi sacerdotii*. C'est sous ce même titre de livres ou de traités qu'elles sont presque toujours désignées dans les manuscrits. Sanderus nous apprend que les trois premières ont été prononcées en plein synode, et on ne peut douter que les trois autres ne soient également des discours prononcés par le pieux et savant prélat pour l'instruction de son clergé, mais moins comme des sermons que comme les leçons d'un maître à ses disciples. Comme ces six premiers petits traités ou discours sont les plus considérables de tous, et qu'ils paraissent avoir fait assez d'honneur à notre prélat, nous ne pouvons nous dispenser d'en donner une notice, au moins générale.

Dans le premier, qui est intitulé : *De sacramentis neophytorum*, l'auteur, après avoir parcouru les mystères opérés dans les six premiers âges du monde, et avoir marqué l'institution du baptême, s'applique à expliquer toutes les cérémonies que l'Eglise employait dans l'administration de ce sacrement, et à en développer les sens mystérieux et spirituels; ce qu'il fait avec lumière, méthode et netteté. — Dans le second, qui a pour titre : *De excellentia sacrorum ordinum, et de vita ordinandorum*, après avoir marqué quels sont les signes d'une vraie vocation à la cléricature, et expliqué ce que signifie le mot de clerc, il expose en détail ce qui regarde les sept ordres ecclésiastiques, de portier, de lecteur, d'exorciste, d'acolyte, de sous-diacre, de diacre et de prêtre; marquant avec beaucoup d'exactitude les fonctions de chaque ordre et les obligations de ceux qui y sont promus. Il prétend de plus qu'il n'est aucun de ces sept ordres que Jésus-Christ lui-même n'ait en quelque sorte exercé en personne pendant sa vie mortelle. On remarque qu'en distinguant les évêques des prêtres, il dit que ceux-ci sont les successeurs et les vicaires des soixante-douze disciples de Jésus-Christ, et les autres, les successeurs des apôtres. — Dans le troisième discours intitulé : *De significationibus indumentorum sacerdotalium*, après avoir parlé de l'origine des habits sacerdotaux qu'il dit avoir été institués sur le modèle de ceux de l'ancienne loi, il en donne des raisons mystiques, et s'étend sur les vertus figurées et représentées par ces saints vêtements. On voit que les habits des diacres, des prêtres, des évêques et des cardinaux prêtres, étaient alors les mêmes que ceux dont ils se servent encore aujourd'hui, quoique la forme en ait un peu va-

rié avec la suite des temps. En lisant ces trois premiers discours, on s'aperçoit qu'ils sont une suite l'un de l'autre ; que le second suppose le premier, et que le troisième est un supplément à ce qui manque dans le second.

Le but du quatrième, qui a pour titre : *De sacramentis dedicationis*, est de montrer que toutes les cérémonies religieuses que l'Eglise emploie dans la consécration de ses temples matériels, ne sont que des images mystérieuses de ce qui se fait par le baptême dans la consécration des temples spirituels, qui sont les Chrétiens. Ce sermon n'est pas indigne des lumières et de la piété de l'auteur. — Le cinquième intitulé, comme nous l'avons dit, *De convenientia veteris et novi sacerdotii*, est un véritable traité, dans lequel l'auteur s'étend beaucoup à prouver, que le sacerdoce de l'ancienne loi n'a eu d'autre fin que de figurer et représenter celui de la loi nouvelle, et que le culte grossier que la Synagogue rendait à Dieu, n'était qu'un tableau du culte, vraiment religieux, que l'Eglise lui rend aujourd'hui. Ce discours suffirait seul pour nous convaincre que Yves a été de son temps un des savants les plus profondément versés dans l'intelligence des grands mystères contenus dans les récits des deux Testaments. — Enfin, le dessein du sixième, qui a pour titre : *Cur Deus natus et passus est?* est de prouver la nécessité de l'Incarnation et de la mort du Fils de Dieu. Le principal raisonnement dont l'auteur se sert pour cela, est que, si Dieu avait sauvé, comme il le pouvait, l'homme pécheur par sa seule volonté et sans le sacrifice de son Fils, il aurait à la vérité manifesté sa puissance qui est sans bornes ; mais il n'aurait pas satisfait à sa souveraine justice, qui demandait d'une part que le pécheur ne demeurât pas impuni, et de l'autre, que le diable ne fût pas privé des droits qu'il avait acquis sur l'homme, par la victoire qu'il avait remportée sur lui sans mériter d'en être dépouillé. Yves développe et étend ce raisonnement, puis il ajoute plusieurs choses qui font voir qu'il était aussi habile dans les matières théologiques que versé dans celles du droit. Ce discours, beaucoup plus court que les précédents et qui ne s'annonce en rien comme un sermon, paraît avoir été composé sur le modèle du célèbre traité de saint Anselme, *Cur Deus homo?* dont il n'est pour ainsi dire que le précis et l'abrégé.

Quant aux dix-huit autres sermons de notre prélat, il y en a quinze qui sont des instructions courtes, mais lumineuses et solides sur les principales fêtes de l'année, savoir l'Avent, la Nativité du Seigneur, la Circoncision, la Purification, la Septuagésime, le commencement du jeûne ou le mercredi des Cendres, le Carême, l'Annonciation, le dimanche des Rameaux, la Cène du Seigneur ou le jeudi saint, les jours de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte et la Chaire de saint Pierre. Les trois derniers sont des instructions sur l'oraison dominicale, sur le symbole des apôtres et sur les habits mondains, tant des hommes que des femmes. On apprend par l'un de ces sermons que la loi de la continence pour les personnes mariées, était encore en vigueur à cette époque pendant le carême, au moins dans l'Eglise de France. Dans un manuscrit de la Bibliothèque du roi d'Angleterre, le sermon de l'avent a pour titre : *De distinctione adventus Domini ;* parce qu'en effet ce sermon traite du double avénement de Jésus-Christ dans l'humilité de sa chair mortelle, dans la plénitude des temps, et dans toute la gloire de sa majesté divine à la fin des temps.

Pour justifier la restriction que nous avons mise à nos éloges, en tête de cette analyse, nous allons citer un de ces discours, pris au hasard parmi ceux dont le P. Combefis a surchargé sa *Bibliothèque des prédicateurs*. C'est l'homélie pour le jour des Rameaux.

« Tout homme qui aspire à la perfection évangélique trouvera dans Jésus-Christ les leçons de toutes les vertus, particulièrement de l'humilité et de la patience. Ce furent là les armes avec lesquelles il est entré dans le monde, les mêmes avec lesquelles il en est sorti, et a soumis le monde; avec lesquelles il a triomphé du démon et nous a sauvés de sa tyrannie. C'était par l'humilité qu'il consentait à manger avec les publicains et les pécheurs ; qu'il demandait à boire à la Samaritaine ; qu'il permettait à une pécheresse de lui toucher les pieds; qu'il lavait ceux de ses apôtres ; c'est par humilité et par excès de patience qu'il se soumettait aux outrages de sa passion, aux tortures de sa croix. L'ancien serpent ne connut pas ces armes; il les dédaigna par orgueil et fut vaincu par elles. L'orgueil des pharisiens s'irrite de l'humilité du Sauveur. — Il y ajoute ces paroles que l'on ne traduit pas : *Escam sensit et momordit, sed hamus eum aduncavit, maxillam ejus perforavit, et a potestate solita relegavit. Accubuit catulus leonis ad vocem patris cum fortitudine surrecturus.* Mais Jésus-Christ n'est reconnu que par les pauvres, accueilli que par les enfants ; c'est que l'innocence marche à côté de l'innocence ; l'humilité avec l'humilité. Ils célèbrent par des acclamations son entrée à Jérusalem, comme présageant son triomphe sur le démon et sur la mort. Cette troupe empressée à suivre le triomphe de Jésus-Christ, vous la représentez, mes frères, dans ce jour où vous suivez l'étendard de la croix, avec des rameaux dans les mains ; et vous en devenez les représentants fidèles, si vos mœurs conservent la verdeur de ces branches que vous tenez à la main. Il n'y a que les enfants qui soient appelés à ce cortége. Imitons son humilité, si nous voulons partager son triomphe. Jésus-Christ s'est humilié pour nous ; humilions-nous pour nous-mêmes. Il s'est abaissé comme le chameau, sous le poids de nos iniquités ; il a passé par le trou de l'aiguille, c'est-à-dire, par la voie étroite des tribulations, pour nous introduire dans la région des joies célestes. »

L'homélie finit par une exhortation que le

pieux prélat adresse à ses auditeurs pour les disposer à célébrer chrétiennement la solennité de Pâques et à pardonner à leurs ennemis.

Les vingt-quatre sermons qui se trouvent dans l'édition du P. Fronteau, dont nous parlerons plus tard, ne sont pas les seuls que saint Yves ait composés. Les derniers éditeurs de saint Augustin nous apprennent que le sermon pour un martyr, qui commence par ces mots : *Triumphalis B. martyris N.*, lui appartient, et qu'ils l'ont découvert dans un ancien manuscrit de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, où il tient le milieu entre les autres sermons d'Yves de Chartres. Outre ce sermon, faussement attribué à saint Augustin, Yves en a encore composé trois autres qui n'ont jamais vu le jour. Le premier est sur la croix, et se trouve dans deux manuscrits, l'un appartenant à la Bibliothèque royale d'Angleterre, et l'autre à celle de Thomas Theyer à Londres; le second, sur la fête de saint Jean l'évangéliste, se trouve également dans deux manuscrits, l'un de l'abbaye de Cambron, et l'autre de l'abbaye de Loches en Hainaut. Le troisième, sur les noces de Jésus-Christ, se trouve dans un manuscrit indiqué par Montfaucon. — Jean Prévost, chanoine de l'église de Rouen, a fait honneur à Yves de Chartres de six autres sermons sur les devoirs des pasteurs qu'il a publiés lui-même à Rouen, en 1679, à la suite du *Traité des offices de l'Eglise*, par Jean d'Avranches. L'auteur de ces six sermons était un homme judicieux, très-versé dans l'étude de l'Ecriture, des Pères et des conciles, qui avait de la piété, du discernement et une grande connaissance de toutes ses obligations; il écrivait même assez bien pour son temps. Mais malgré le désir que nous ressentons d'en grossir le recueil du saint évêque de Chartres, nous pensons qu'il y a des raisons plus fortes et plus péremptoires, pour les attribuer à Hildebert, évêque du Mans, à qui tous ces caractères conviennent également comme nous l'avons démontré en son lieu.

Collection de canons. — Théologien et canoniste, Yves de Chartres nous intéressera davantage. Comme il n'était encore que simple abbé de Saint-Quentin de Beauvais, où une de ses principales occupations était l'étude de l'antiquité ecclésiastique, il comprit de quelle utilité serait un bon recueil de canons et autres règles en usage dans l'Eglise. Il en existait déjà plusieurs avant lui, comme nous l'avons remarqué, en parlant de ceux de Reginon de Prum, de Bouchard de Worms, et à l'article d'Olbert, abbé de Gembloux; mais Yves, qui en connaissait les défauts, quoiqu'il ne les ait pas tous évités, les jugeant insuffisants, conçut le dessein d'un autre recueil, et se mit sérieusement en mesure de pouvoir l'exécuter. Les moyens qu'il employa pour y réussir sont remarquables, et c'est lui-même qui nous les apprend, dans la longue préface qu'il a publiée en tête de sa collection. A force de recherches et de travaux, étant parvenu à réunir tous les extraits des règles ecclésiastiques que purent lui fournir les lettres décrétales des Papes, les actes des conciles, les traités des Pères et les constitutions des rois catholiques, il s'appliqua ensuite à les classer, et à les disposer avec une méthode qui en rendît la recherche et l'étude plus faciles. Le motif qui le détermina et qui le soutint dans cette pénible entreprise fut la pensée d'être utile, en mettant toute cette jurisprudence religieuse au service de tout le monde, dans un vaste répertoire où chacun pourrait puiser ce qui lui conviendrait. Pour abréger les recherches et les rendre plus fructueuses, il y établit un certain ordre. Par exemple, suivant sa promesse, il y traite de la foi d'abord, qu'il appelle le fondement de la religion chrétienne, ensuite des sacrements, puis de la conduite ou des règles de la morale, et enfin de ce qui concerne les différentes affaires qu'il appartient à l'Eglise de connaître. A ces quatre chefs l'auteur rapporte tout ce qu'il a cru devoir discuter dans les diverses parties de son ouvrage, subdivisées elles-mêmes en plusieurs titres.

Prévoyant qu'il pourrait se rencontrer des lecteurs qui, faute de bien comprendre ce qu'il dit, croiraient apercevoir de la contradiction dans ses paroles, il a soin de les avertir de ne pas trop se presser de le blâmer, mais de considérer les choses avec attention et de distinguer entre ce qu'il affirme suivant la rigueur du droit, et ce qu'il permet par indulgence, par la raison facile à comprendre, que tout gouvernement ecclésiastique est fondé sur la charité. « C'est d'après ce principe, ajoute-t-il, et il développe cette théorie fort longuement, que l'Eglise tantôt s'en tient à la sévérité des règles par justice, et tantôt s'en relâche par condescendance. » Cette remarque a trait à la méthode qu'il a suivie dans sa collection, laquelle consiste à y insérer sur le même sujet des canons de l'une et de l'autre espèce, c'est-à-dire, de rigoureux et de modérés. Mais dans la crainte que l'on ne s'imaginât que cette condescendance ou modération pouvait s'exercer dans tous les cas, il a soin de faire observer, qu'il y a deux sortes de préceptes et deux sortes de défenses. Il y en a de droit divin qui sont établis par la loi éternelle, et d'autres qui ne sont que de discipline, et établis par les hommes en vue d'un plus grand bien. « Les premiers, dit-il, sont immuables et, par conséquent, ne souffrent point de modération ni de tempérament, mais il n'en est pas de même des autres. » Tel est en général le plan sur lequel Yves dirigea ses deux collections.

Panormie. — La première est intitulée *Panormie*, parce que, comme ce mot l'indique, l'auteur y a renfermé les principales règles du droit ecclésiastique. Plusieurs écrivains, prétendant que l'évêque Yves n'a composé sur cette matière d'autre ouvrage que son décret, ont tenté de lui enlever l'honneur de sa *Panormie;* mais leur opinion nous paraît dépourvue de fondement. Ils prétextent d'une part que l'on trouve, à la fin de cet ouvrage, plusieurs choses em-

pruntées aux décrétales de Calixte II et d'Innocent son successeur, qui ne furent Papes que plusieurs années après la mort de saint Yves; et ils allèguent que la Panormie n'est autre chose que l'abrégé du *Décret* de notre auteur, composé en son temps par un évêque de Châlons-sur-Marne, nommé Hugues, comme le rapporte Vincent de Beauvais. Rien de plus faible que ces prétendues raisons.

Nous répondrons d'abord à la première, qu'il ne paraît nullement étrange que la Panormie ait eu à souffrir ce qu'ont souffert dans tous les temps tant d'autres ouvrages originaux, qui, après être sortis des mains de l'auteur, ont subi des additions étrangères au moins dans quelques-uns de leurs exemplaires. C'est précisément ce qui est arrivé à la Panormie, comme l'attestent deux manuscrits très-anciens, découverts par dom Mabillon, lesquels portent le nom d'Yves de Chartres et ne contiennent rien des additions alléguées. La seconde raison n'a pas plus de solidité. Ce n'est point Hugues de Châlons qui fit l'abrégé dont il s'agit, puisque cette église n'a pas eu d'évêque de ce nom depuis le siècle d'Yves de Chartres, mais Haimon de Bazoches qui la gouvernait au milieu du XIIe siècle. Et bien loin que cet abrégé ne fût autre que la Panormie elle-même, comme on le suppose, il prouve au contraire qu'elle existait auparavant, puis qu'il en a été tiré, et non pas du Décret de l'auteur. C'est Albéric de Troisfontaines qui l'atteste, et il mérite d'autant plus de croyance, que l'on sait positivement qu'il ne parle dans sa chronique que d'après les historiens qui l'avaient précédé. « Ce Barthelemi, évêque de Châlons, dit Albéric sur l'année 1151, mourut dans son pèlerinage de Jérusalem, et on élut pour lui succéder Haimon de Bazoches, homme recommandable par sa noblesse et sa vertu, lequel a rédigé le manuscrit des Décrets, suivant la Panormie d'Yves de Chartres. » Témoignage aussi clair que décisif, et qui ne demande point de commentaire.

On fait encore naître au sujet de cet ouvrage, une autre question, savoir s'il a précédé le décret du même, ou bien s'il n'est venu qu'après. Doujat, que nous ne connaissons pas d'ailleurs, penche pour la seconde alternative; mais Baluze dont l'opinion nous semble bien autrement grave, se déclare ouvertement pour la première, qui, suivant lui, mérite la préférence, par la raison que le décret est non-seulement beaucoup plus ample, mais mieux travaillé aussi que la Panormie, et qu'il y règne beaucoup plus d'ordre. Un historien de la fin même du siècle où est mort l'évêque de Chartres, et qui, comme Albéric de Troisfontaines, n'a écrit que d'après ceux qui l'avaient précédé, nous apprend qu'Yves publia son décret en 1090, c'est-à-dire juste un an avant d'être élevé à l'épiscopat. A ce compte, la Panormie était donc déjà sortie des mains de son auteur, et autant qu'il est permis d'en juger, sa publication lui était antérieure d'au moins quelques années.

Cependant on ne doit pas croire qu'Yves eût entre les mains tous les livres originaux qu'il indique en général dans sa préface, comme les sources d'où il a tiré ce qu'il rapporte. Les livres alors étaient trop rares, pour qu'il fût possible d'en rassembler un aussi grand nombre dans deux, trois, ou même quatre bibliothèques. Mais il a puisé la plus grande partie de ce qu'il rapporte, dans les recueils qui avaient précédé le sien, particulièrement dans celui du fameux Isidore, le compilateur des fausses décrétales, et dans ceux de Reginon, de Bouchard et peut-être en d'autres encore que nous ne connaissons pas. Quelquefois, il a si peu dissimulé ses emprunts qu'il a copié jusqu'aux fautes des compilateurs. Isidore avait rangé ses décrétales suivant l'ordre des temps dans lesquels ont vécu les Papes qu'il en fait les auteurs. Yves a changé cet ordre, et lui a préféré celui des matières. Celles des constitutions de nos rois catholiques, qu'il y cite le plus fréquemment, comme il l'annonce dans sa préface, sont le code Théodosien, le Code, le Digeste ou les Pandectes de Justinien et les Capitulaires de nos rois.

La *Panormie* est divisée, non en dix parties comme quelques écrivains l'ont avancé, mais en huit seulement, et chaque partie est subdivisée en titres ou articles, dont le nombre ne s'élève pas au-dessus de seize. Elle traite de la foi, des hérésies diverses qui se sont élevées dans l'Eglise, des sacrements et des ministres, des églises et de leurs biens, des matières bénéficiaires, des élections et des institutions, de la primauté de l'Eglise romaine, des conciles, de la juridiction, du mariage, des superstitions, des démons. Ce que l'auteur dit, en parlant de la liturgie, se trouve exposé avec bien plus de détails dans le *Micrologue* ou traité des offices ecclésiastiques, dont nous avons parlé dans l'article d'Amalaire. Cette Panormie fut accueillie avec une faveur qu'elle continua d'obtenir parmi les gens de lettres, même après que l'auteur eut publié son Décret. Nous avons vu qu'Haimon de Bazoches lui fit l'honneur de l'abréger; et l'on croit avoir des preuves que c'est dans la *Panormie* plutôt que dans le *Décret* que Gratien a puisé pour sa compilation. Du reste, la préface étant la même pour la *Panormie* et le *Décret*, cela a donné occasion de confondre très-souvent ensemble ces deux écrits. Nous avons deux éditions de la *Panormie*, l'une in-4°, faite à Bâle en 1499, par les soins de Sébastien Brandt; mais elle est pleine de fautes. L'autre, qui est in-8°, et beaucoup plus correcte, parut en 1577 à Louvain, et fut dirigée par Melchior de Vos Median, docteur ès-arts et en théologie, qui prit soin d'en donner le texte dans son intégrité. Mais il en a confondu le titre avec celui du *Décret* de notre prélat, ce qui ferait juger qu'il a été du nombre de ceux qui n'ont pas su distinguer l'un de l'autre ces deux ouvrages.

Décret. — Yves, voyant l'accueil favorable que l'on faisait à sa *Panormie*, forma le dessein d'un plus ample ouvrage sur la même

matiere, et ne tarda pas à l'exécuter en composant ce que l'on appelle son *Décret*. La *Panormie* lui servit de plan dans ce nouveau travail. Il ne fit que changer un peu l'ordre des sujets, les discuter avec beaucoup plus d'étendue, et en ajouter de nouveaux. Il poussa cette seconde compilation jusqu'à dix-sept livres ou parties, dont chacune est divisée en un grand nombre de titres ou chapitres, lesquels vont quelquefois jusqu'à trois cent soixante-dix-huit, et même quatre cent trente-cinq, comme la ve et la vi^e^ parties. Il est vrai que ces chapitres sont ordinairement fort courts, quoiqu'il s'en trouve quelques-uns, particulièrement dans la première et la seconde parties, qui occupent une, et quelquefois même deux pages entières. Du reste, l'auteur y a conservé la préface entière de la *Panormie*, ce qui, comme nous l'avons observé, a donné occasion de confondre les deux ouvrages. Cette préface commence par ces mots : *Excerptiones regularum ecclesiasticarum*, dont on a formé le titre du livre dans quelques exemplaires manuscrits, et que Yves emploie lui-même pour le désigner, lorsqu'il en parle dans ses lettres, où il le nomme habituellement, *Collectiones canonum*. Dans un ancien manuscrit provenant de l'abbaye de Saint-Victor, à Paris, l'ouvrage ne porte en tête ni titre, ni nom d'auteur. Seulement on lit à la fin : *Explicit liber canonum;* et sur la feuille suivante, il est marqué d'une main plus récente, que ce recueil de canons appartient à Yves, évêque de Chartres, et qu'on le nomme *Decreta Yvoniani*, ce qui est évidemment une faute du copiste qui aura écrit *Yvoniani* au lieu d'*Yvonis*, les décrets d'Yves. Mais depuis longtemps l'ouvrage n'est plus guère connu que sous le titre générique de *Décret*, qu'il porte dans les imprimés.

A la suite de la préface, et en tête de l'ouvrage, vient la table des dix-sept livres ou parties, suivant l'ordre d'après lequel l'auteur a jugé à propos de distribuer les matières qu'il entreprend de discuter. Cette table, que saint Yves a pris soin de diriger lui-même, a mérité les éloges du premier éditeur, précisément à cause du bel ordre qui y règne. Il aurait pu la louer aussi pour l'idée juste qu'elle nous donne de l'étendue et de la variété des matières qui y sont traitées. La méthode qu'y suit l'auteur consiste à rapporter, sous chaque titre ou chapitre, les passages des Pères de l'Eglise et des autres écrivains ecclésiastiques, des conciles tant œcuméniques que provinciaux, des décrétales des Papes, et quelquefois des ordonnances des princes catholiques qui y ont rapport; de sorte que si l'auteur y avait mis autant de choix et d'exactitude qu'il y a apporté de recherches et d'érudition, ce décret serait un répertoire inestimable. Ainsi que nous l'avons observé, cet ouvrage peut être considéré comme la *Panormie* étendue et enrichie de quelques sujets nouveaux et de nouveaux développements. Yves y traite des sacrements et des mystères de la foi chrétienne, plus particulièrement de l'Eucharistie, de l'Eglise, de l'observation des fêtes et des jeûnes, des conciles et de la hiérarchie, des jugements ecclésiastiques, et enfin, des trois vertus théologales. Yves de Chartres ne permettait pas aux puissances séculières de porter atteinte à la liberté des Eglises, ni aux ecclésiastiques de mépriser la puissance séculière; morale sur laquelle repose tout l'ordre public, et qu'il n'est pas possible d'enfreindre sans qu'il n'en résulte pour l'une et pour l'autre puissance les plus effroyables calamités. L'historien de sa vie remarque que de tous les évêques de son temps, il fut presque le seul qui s'opposât efficacement à la dépravation des mœurs répandue dans toutes les conditions. On en a la preuve dans les précautions juridiques et dans les lois pénales dont le décret abonde, et qui toutes sont destinées à prévenir ou à punir les délits sur cette matière.

Quoique l'auteur ne s'assujettisse pas à un ordre plus rigoureux et qu'il ne distribue pas ses matières avec plus de méthode qu'aucun des recueils publiés antérieurement; quoique, comme eux, il manque d'exactitude, et qu'il ait même ajouté de nouvelles fautes à celles qu'il a empruntées de ses prédécesseurs; cependant, tel qu'il est, cet ouvrage ne laissa pas d'être d'un grand secours pour les gens de lettres et les jurisconsultes, qui n'auraient pu sans d'énormes dépenses, se procurer les livres, ni même lire sans dégoût tous ceux que notre auteur a découpés et rangés dans son Décret. On regarda même cet ouvrage comme le plus étendu et le plus parfait qui eût paru jusqu'alors. Aussi eut-il plus de vogue que la Panormie du même auteur, jusqu'à ce que le fameux recueil de Gratien, qui ne fut connu qu'au bout de soixante ans, eût pris le dessus. Le bibliographe de Marca compte les deux ouvrages d'Yves de Chartres comme la première collection des deux droits, civil et ecclésiastique, qui ait été faite en Occident. Il est certain cependant qu'avant cette époque, Reginon de Prum avait fait entrer dans la sienne plusieurs traits du droit civil. Quelques écrivains pensent que Yves a emprunté la plus grande part de son travail à celui de Bouchard de Worms, à l'exception seulement de la IIe et de la XVIe partie; mais, suivant d'autres, on n'en juge ainsi que parce que tous les deux ont copié les mêmes décrets ou canons. Après tout, il serait difficile de l'en justifier entièrement, puisqu'on le voit copier ses propres fautes, et quelquefois même jusque dans les titres. Il y a beaucoup d'apparence, du reste, que Yves, aussi bien que Bouchard, a puisé dans Reginon, mais il est difficile d'établir mathématiquement ses emprunts, tandis que Baluze estime à cent soixante-dix chapitres ce que Bouchard en a tiré pour enrichir sa composition. Plusieurs bibliographes, au nombre desquels nous nous contenterons de citer seulement dom Beaugendre, ont voulu ravir à Yves de Chartres l'honneur de cet ouvrage pour le transporter à Hildebert du Mans, qui fut ensuite archevêque de Tours, mais leur opi-

nion, appuyée sur un fait unique et insignifiant, ne saurait prévaloir contre une tradition de huit siècles et d'autres faits beaucoup plus importants et bien autrement autorisés. Nous n'avons que deux éditions du *Décret* d'Yves de Chartres; la première, donnée en 1561, par Jean du Moulin, docteur en droit canon de l'université de Louvain; et la seconde, en 1647, à Paris, par le P. Fronteau, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, qui a édité les œuvres de l'auteur.

Micrologue sur les rites ecclésiastiques. — Cet ouvrage, l'œuvre évidente d'un évêque de la fin du XIe siècle, est resté longtemps anonyme et a provoqué, de la part des bibliographes et des savants, bien des investigations et bien des recherches, avant qu'ils consentissent à s'entendre pour l'attribuer à Yves de Chartres comme à son véritable auteur. Nous sommes redevable à Henri Warthon de nous avoir appris ce fait important de manière à n'en pouvoir plus douter. Le même auteur nous apprend encore que cet écrit n'est qu'une partie détachée d'un ouvrage plus étendu que Yves a composé sur les offices de l'Eglise : *De officiis ecclesiasticis*, dont on trouve un magnifique manuscrit presque aussi ancien que l'auteur, dans la Bibliothèque de Lambeth, en Angleterre.

Cet ouvrage de notre évêque de Chartres, tel que M. Warthon nous le représente, est composé de soixante et onze chapitres, et l'on y peut distinguer deux parties, dont la première roule entièrement sur le sacrifice de la sainte messe et la manière de la célébrer; ce qui s'étend non-seulement aux cérémonies que l'on y doit observer, mais encore à ce qu'il y faut chanter ou réciter, suivant les différentes époques de l'année ecclésiastique. On n'y lit pas sans intérêt les huit chapitres qui traitent particulièrement des matines, laudes, prime, tierce, sexte, none, vêpres et complies. L'autre partie, qui commence au 24e chapitre, traite des principales fêtes, des temps de l'avent et du carême, et de la manière de célébrer l'office divin dans ces jours et dans ces temps-là. C'est pourquoi l'auteur a donné à son écrit le titre de *Micrologue d'observations sur les rites ecclésiastiques*. On voit, par ce peu de mots, et les critiques du reste en conviennent, que c'est un des ouvrages sur la liturgie, les plus considérables et les plus étendus qui aient été composés anciennement. Quoique l'auteur y donne de temps en temps des raisons mystiques, mais fort sensées de ce qu'il rapporte, tout le reste y est littéral, historique et décrit avec beaucoup d'ordre, de précision et de netteté. Les catholiques de nos jours y voient avec plaisir que la partie principale de leur liturgie est parfaitement conforme à celle du XIe siècle, et que celle qui se pratiquait alors, était, à l'exception de quelques différences peu considérables, la même que celle que l'on suivait dans les siècles précédents. C'est ce que montrent les citations continuelles que l'auteur y fait des anciens conciles, de plusieurs écrits sur la liturgie observée à Rome et en France, lesquels remontent jusqu'aux bons siècles de l'Eglise, et autres semblables, ce qui fait de ce recueil un vrai trésor d'érudition ecclésiastique.

Il offrirait une ample matière à des remarques intéressantes, mais cela nous conduirait trop loin. Nous nous bornerons à observer qu'il n'y est rien dit de l'élévation de l'hostie et du calice immédiatement après la consécration, que l'on avait commencé à introduire dès ce même siècle dans la célébration de la sainte messe. Il n'y est pas parlé d'autre élévation que de celle qui se fait de l'hostie et du calice ensemble, immédiatement avant l'Oraison dominicale et la mixtion de l'hostie consacrée. L'auteur était dans l'opinion que le vin non consacré le devenait par la récitation de l'Oraison dominicale et la mixtion de l'hostie non consacrée. Amalaire avait pensé la même chose. Depuis longtemps l'Eglise latine ne conserve plus cette cérémonie, que pour l'office du vendredi saint. Par rapport à l'heure à laquelle on doit célébrer la messe, les jours de jeûne en carême, l'auteur dit que c'est à none, c'est-à-dire à trois heures après midi, afin de ne prendre sa réfection qu'au soir. Il ajoute que manger avant ce temps-là, ce n'est pas observer dans sa rigueur le jeûne prescrit par les règles de l'Eglise. Il y a un grand nombre d'éditions de ce *Micrologue;* ce qui prouve l'estime qu'on en a faite. Dès 1510, Jacques d'Etaples le fit imprimer à Paris chez Henri Etienne. A la tête du volume, qui est in-4°, se lit une préface dans laquelle l'éditeur recommande la lecture de ce livre, surtout aux prêtres, qui devraient en faire leur manuel. On en fit des éditions partielles dans différents recueils liturgiques, imprimés à Mayence en 1549, à Venise en 1572, et à Rome en 1590. Jacques de Pamèle le publia séparément à Anvers en 1565. Melchior Hittorpius l'a fait entrer dans son recueil in-folio d'écrits sur la liturgie qu'il publia à Cologne, en 1565. Depuis, Margarin de la Bigne l'inséra dans le IVe volume de sa *Bibliothèque des Pères*, d'où il a passé successivement dans toutes les collections de Paris et de Lyon, qui ont été publiées sous le même titre.

Lettres. — La partie des œuvres du saint évêque la plus importante à connaître, c'est le recueil de ses lettres, au nombre de deux cent quatre-vingt-huit dans l'édition de Pierre Pithou, 1 volume in-4°, Paris, 1585. Elles contiennent des points de discipline, d'histoire et de morale, et particulièrement quantité d'excellentes décisions sur divers cas de conscience, ou questions de droit qui lui avaient été proposées; ce qui les rend d'une grande utilité. « On y voit partout, dit Baillet, une connaissance profonde des affaires de l'Eglise, une droiture de cœur merveilleuse, une science et une capacité presque sans bornes; un zèle pour la pureté de la foi et des mœurs, et pour l'observation des canons, toujours vif et ardent, mais en même temps toujours éclairé, discret et tempéré par une

modération et une sagesse admirables. » Du vivant même de l'auteur, Sigebert en a parlé comme d'un recueil de lettres fort utiles ; et, en relevant particulièrement la soixantième, écrite en 1099, à Hugues, archevêque de Lyon et légat du Saint-Siége en France, il dit que cette lettre, toute courte qu'elle est pour les paroles, est remplie de citations de canons et d'autorités des saints Pères qui la rendent très-instructive. Albéric de Trois-fontaines nous représente ce recueil comme un ouvrage qui inspire partout l'amour du bien et de la justice, et la haine du mal et de l'iniquité. Comme nous avons été obligé de rapporter un grand nombre de ces lettres pour composer la biographie de ce saint et courageux prélat, nous nous contenterons ici d'en rapporter quelques-unes qui ont trait à d'autres matières.

Lettre vingt-neuvième. — Elle est adressée à un prêtre nommé Roger, qui, s'étant acquis une sorte de célébrité par ses prédications, s'était exposé à la perdre par une conduite peu circonspecte avec les personnes du sexe. Yves lui donne le conseil de renoncer au ministère de la parole ; n'importe que les bruits répandus contre lui fussent vrais ou faux.

Lettre soixante-quatorzième, à Hildebert, évêque du Mans. — Il se déclare, dans cette lettre, contre les épreuves. Ailleurs (*lettre deux cent cinquième*) il affirme que les épreuves doivent être regardées comme équivoques, étant arrivé souvent, par un secret mouvement de Dieu, que des coupables les avaient subies sans en être blessés, et que les innocents y avaient succombé.

Lettre cent vingt-deuxième.—Il décide que le mariage d'une juive baptisée, mariée avec un Chrétien, qui était retournée au judaïsme, est valide, et devait être maintenu. Même décision dans la lettre *deux cent trentième.*

Lettre cent soixante-onzième, à l'archevêque de Sens, sur les excommunications. — Il lui écrit qu'il serait à désirer que l'on pût observer dans la rigueur les ordonnances de la discipline ecclésiastique ; mais que la sévérité pouvant occasionner de dangereuses dissensions, il lui semble nécessaire d'user de condescendance, vu surtout que l'administration des biens temporels appartient aux princes. Que s'ils abusent quelquefois de leur autorité, nous ne devons pas les imiter ; mais, après les avoir avertis, les abandonner au jugement de Dieu, qui les punira d'autant plus sévèrement qu'ils auront négligé les avertissements qui leur étaient donnés de sa part. « Connaissant ma faiblesse, si j'étais, dit-il, obligé dans ce cas de réconcilier un pénitent, je lui dirais : Je ne veux pas vous tromper ; c'est au risque de votre salut que je vous permets l'entrée de l'église ; mais il ne dépend pas de moi de vous ouvrir la porte du ciel par une réconciliation de cette nature, c'est pourquoi je vous absous autant que votre propre accusation le demande, et que j'en ai le pouvoir... Ceux qui seront plus courageux que moi pourront agir avec plus de vigueur ; mais voilà mon sentiment, dont je ne prétends pas faire une loi aux autres, et je ne pense ainsi que parce que je crois que l'on doit céder au temps, pour éviter à l'Eglise de plus grands maux. »

Il rappelle les mêmes principes dans sa lettre *deux cent trente-sixième*, au sujet de la querelle des investitures.

Lettre cent quatre-vingt-sixieme. — Il n'est pas permis de rien recevoir des excommuniés notoires et dénoncés, ni de leur rien donner, c'est-à-dire qu'on ne doit leur donner que par un motif de compassion humaine, ni rien recevoir d'eux que dans une nécessité inévitable ; dans la même : que l'on peut accorder l'hospitalité à un excommunié, pourvu qu'on ne lui donne pas le baiser de paix, et qu'on ne mange pas avec lui.

Lettre cent quatre-vingt-neuvième. — Réponse aux protestations de l'archevêque de Reims, se prétendant en possession du privilége exclusif de sacrer les rois de France : qu'il n'y avait aucune loi qui déférât à ce siége le sacre de nos rois préférablement à tout autre, et que l'on pouvait opposer quantité d'exemples de rois de France sacrés ailleurs qu'à Reims, et par d'autres que par l'archevêque de cette ville.

Lettre deux cent quatorzième. — Yves déplore les maux causés par la division entre le sacerdoce et l'Empire.

Il serait à souhaiter que nous pussions entrer dans le détail de tout ce qu'un recueil aussi excellent contient de plus important et de plus curieux ; mais, comme cela nous conduirait bien au delà des bornes qui nous sont prescrites, nous nous contenterons d'observer que ce qui rend ce recueil encore plus précieux, c'est qu'il contient divers points de l'histoire tant ecclésiastique que civile de la France que l'on chercherait vainement ailleurs. C'est dans cette source surtout qu'il faut puiser les principales circonstances et les suites fâcheuses du funeste divorce de Philippe Ier avec la reine Berthe, son épouse légitime, et de son scandaleux mariage avec Bertrade de Montfort, que ce prince avait enlevée au comte d'Anjou, son mari. C'est là principalement que l'on peut encore apprendre les raisons d'Etat qui portèrent, en 1108, le roi Louis VI à se faire sacrer, non à Reims, mais à Orléans. Il y a même quelques lettres qui peuvent servir beaucoup pour les généalogies de plusieurs des anciennes maisons de France : par exemple, la lettre 45 pour les généalogies des maisons de Meulen et de Crespi ; la 129e pour la généalogie des maisons de Vendôme et des vicomtes de Blois, et la 211e pour celles des comtes de Flandre et des comtes de Rennes.

Le recueil de ces lettres, ainsi que les autres ouvrages du bienheureux Yves de Chartres, se trouvent reproduits dans le *Cours complet de Patrologie.*

Z

ZACHARIE, grec de nation, succéda au Pape Grégoire III et gouverna l'Eglise romaine dix ans, trois mois et treize jours. — On met son ordination au vingt-huit novembre 741. Il signala son pontificat par sa douceur et sa bonté envers ceux qui l'avaient persécuté avant son élévation, et par son amour pour le clergé et le peuple romain. Le pontificat de Zacharie est remarquable par le changement qu'il occasionna dans le gouvernement des Français : leurs rois depuis longtemps n'en avaient que le nom sans aucune autorité; les maires du palais s'en étaient emparés. Burchard, évêque de Virsbourg et Fulrade, chapelain du prince Pépin, furent délégués pour consulter le Pape sur la conduite que l'on devait tenir dans cet état de choses; Zacharie répondit que pour le maintien de l'ordre il était préférable de donner le nom de roi à celui qui en avait le pouvoir. Pépin fut donc élu et sacré roi à Soissons en 752 par le Pape Zacharie lui-même, qui mourut au mois de mars de la même année.

Ses lettres. — Dès que saint Boniface connut l'élection du Pape Zacharie, il lui écrivit une lettre de félicitations et lui rendit compte en même temps de trois nouveaux évêchés en Allemagne : Virsbourg pour la Franconie; Burabourg pour la Hesse et Erfort pour la Thuringe : saint Boniface, après avoir demandé au Pape la confirmation de ces évêchés, sollicitait la permission d'assembler un concile dans la partie du royaume gouvernée par Carloman, duc des Français, afin de rétablir la discipline ecclésiastique. Il le consultait en même temps sur plusieurs points de discipline qu'il prévoyait devoir y être agités. Le Pape dans sa réponse approuva les évêchés et ordonna, selon le désir de Carloman et de saint Boniface, la tenue du concile comme le seul moyen de connaître le sacerdoce. Saint Boniface avait demandé comment on devait se conduire à l'égard des évêques et des prêtres qu'il trouverait coupables. Zacharie répond que dans le concile futur on doit interdire toutes fonctions aux évêques, aux prêtres et aux diacres qui seraient coupables d'adultère ou de fornication, qui auraient eu plusieurs femmes, ou péché en quelques manières contre la discipline ecclésiastique. Il lui conseille de juger l'énormité de leurs fautes d'après les canons et les statuts des Pères. Le Pape Grégoire III avait permis à saint Boniface de désigner pour son successeur un certain prêtre, dont le frère avait depuis tué l'oncle du duc des Français : ce qui causait un grand trouble dans le pays, parce que d'après leurs lois il était permis à tous les membres d'une famille de tirer vengeance de l'homicide. Zacharie consulté sur cette difficulté répond : « Nous ne pouvons souffrir que pendant votre vie on élise un évêque pour vous succéder, car cela est contre les règles; mais priez Dieu qu'il vous donne un digne successeur, et à l'heure de votre mort, vous pourrez le désigner en présence de tout le monde, afin qu'il vienne ici pour être ordonné. C'est une grâce que nous croyons devoir vous accorder par l'amitié que nous vous portons et que nous n'accorderions à aucun autre. »

Lettre aux Francs et aux Gaulois. — La lettre de Zacharie aux Francs et aux Gaulois regarde le concile que Carloman réunit le premier jour de mars à Lestines en Cambrésis. Saint Boniface qui l'avait présidé avait fait son rapport au Pape pour l'avertir de ce qui s'était passé pour la réformation de la discipline. Le Pape, après avoir rendu grâces à Dieu, exhorta les évêques qui avaient composé ce concile, à honorer le sacerdoce par leur conduite et à se rendre ainsi recommandables eux-mêmes aux yeux des hommes. Il les exhorta aussi à s'assembler chaque année pour traiter ensemble de l'unité de l'Eglise et couper jusqu'à la racine les désordres qui pouvaient s'élever dans le clergé.

Lettres à Boniface. — Le Souverain Pontife dans une réponse à Boniface, qui avait demandé le pallium pour Grimon, archevêque de Rouen, se justifia de l'accusation de simonie, protestant que personne n'avait rien exigé pour le pallium qu'il avait envoyé et qu'il avait aussi donné gratuitement les lettres émanées de son secrétariat pour la confirmation et l'instruction de Boniface lui-même. « A Dieu ne plaise, dit-il, que nous donnions aucune occasion de nous accuser de simonie : nous disons au contraire anathème à quiconque sera assez hardi pour vendre le don du Saint-Esprit. » Le Pape lui accorde par les mêmes lettres de prêcher la foi, non-seulement en Bavière, mais par toutes les Gaules. Virgile et Sidonius, prêtres, informèrent le Souverain Pontife qu'il se trouvait en Bavière un prêtre qui, par défaut de connaissance de la langue latine, baptisait en cette forme : *Baptizo te in nomine patria et filia et spiritua sancta;* le Pape répondit à Boniface, qui avait jugé à propos de réitérer le baptême conféré sous cette forme, qu'il ne pouvait consentir que l'on rebaptisât ceux que ce prêtre avait baptisés ainsi par une simple ignorance de la langue, sans y introduire d'erreur; puisqu on ne rebaptise pas ceux qui l'ont été par les hérétiques, pourvu qu'ils l'aient fait au nom de la Trinité.

Lettre à Pépin, maire du palais, et à saint Boniface. — Pépin avait conjointement avec les évêques consulté le Pape Zacharie sur plusieurs points de discipline; le Pape répondit à tous les articles, mais il ne fit que rapporter les anciens canons contenus dans le code de l'Eglise romaine. Il exhorta dans la même lettre chacun à faire ce qui dépendait de lui pour le bien de l'Eglise, les

princes et les séculiers à combattre contre leurs ennemis, pour la défense de leur province, et les ecclésiastiques à les aider de leurs prières et de leurs conseils. Dans la même lettre à Boniface, il ordonne de faire comparaître Adalbert, Godolsace et Clément, afin que leur cause fût examinée de nouveau. Le Pape le laissait maître, s'ils venaient à rentrer dans la bonne voie, de les traiter avec douceur, mais il veut que, s'ils persistaient dans leur opiniatreté à se déclarer innocents, ils soient envoyés à Rome, afin que leur affaire puisse être approfondie et terminée devant le Saint-Siége,

Dans une autre lettre à Zacharie saint Boniface disait, entre autres choses, qu'il ne croyait pas que la validité du baptême dépendît de la vertu du ministre. Le Pape confirme cette vérité dans sa réponse et montre que, quoique le ministre soit hérétique, ou schismatique, ou de mauvaises mœurs, le baptême qu'il confère est valide, pourvu qu'il y emploie la forme prescrite par Jésus-Christ : mais il veut que l'on baptise ceux du baptême desquels on n'a pas de preuves, ou dont on doute qu'il leur ait été administré au nom des trois personnes de la Trinité. Ensuite Boniface demandait des priviléges pour un monastère qu'il avait établi et proposait quelques difficultés. Zacharie lui accorde pour l'abbaye de Fulde le privilége demandé, et exempte ce monastère de la juridiction de tout autre évêque excepté du Saint-Siége, de sorte que personne ne pourra y célébrer la messe, s'il n'y est invité par l'abbé. Ensuite, répondant aux difficultés proposées, il defend aux Chrétiens de manger de plusieurs viandes; parmi les volailles, des geais, des corneilles et des cigognes ; et parmi les animaux à quatre pieds, des lièvres et des chevaux sauvages. Il ajoute : « Pour le feu pascal, il est d'usage le jeudi saint, pendant la consécration du saint chrême, de rassembler l'huile de toutes les lampes de l'église, dans trois grandes lampes que l'on place dans un lieu secret du temple, à l'imitation de l'intérieur du tabernacle, et on prend soin qu'elles brûlent continuellement jusqu'au troisième jour : mais nous n'avons pas de traditions des cristaux dont vous parlez. » Ces cristaux étaient des miroirs ardents ou des pierres pour faire du feu nouveau. On voit ici que l'usage présent de l'Eglise romaine de battre le fusil, pour allumer le cierge pascal, n'est pas de première antiquité.

Par une autre lettre le Pape informe saint Boniface, qui s'était plaint du prêtre Virgile et de Sidoine qui fut évêque de Constance, qu'il leur avait écrit des lettres menaçantes, et qu'il ordonne au duc Odilon de les lui envoyer à Rome, si cela est nécessaire. Quant à la perverse doctrine de Virgile, qui a parlé contre Dieu et contre son âme, s'il est convaincu dans un concile d'enseigner qu'il y a un autre monde et d'autres hommes sous la terre, un autre soleil et une autre lune, chassez-le de l'Eglise et privez-le du sacerdoce. Telles sont les paroles du Pape Zacharie, les seules qui nous apprennent cette accusation.

Maintenant que penser de la décision du Pape Zacharie dont nous avons parlé dans la biographie? Nous citerons l'avis de trois hommes compétents. Voici comme Bossuet résume ce fait : « En un mot, le Pontife est consulté, comme dans une question importante et douteuse, s'il est permis de donner le titre de roi à celui qui a déjà la puissance royale. Il répond que cela est permis. Cette réponse, partie de l'autorité la plus grande qui soit au monde, est regardée comme une décision juste et légitime. En vertu de cette autorité, la nation même ôte le royaume à Childéric, et le transporte à Pépin. Car on ne s'adressa point au pontife pour qu'il ôtât ou donnât le royaume, mais afin qu'il déclarât que le royaume devait être ôté ou donné par ceux qu'il jugeait en avoir le droit. »

Fénelon s'explique dans le même sens. Il reconnaît formellement que la puissance temporelle vient de la nation; il suppose que la nation a le droit d'élire et de déposer ses rois ; car il observe que, dans le moyen âge, les évêques étaient devenus les premiers seigneurs, les chefs du corps de chaque nation pour élire et déposer les souverains. Il reconnaît que, pour agir en sûreté de conscience, les nations chrétiennes consultaient, dans ce cas, le chef de l'Eglise, et que le Pape était tenu de résoudre ces cas de conscience, par la raison qu'il est le docteur et le pasteur suprême. « Le Pape Zacharie, dit-il, répondit seulement à la consultation des Francs, comme principal docteur et pasteur, qui est tenu de résoudre les cas particuliers de conscience, pour mettre les âmes en sûreté. » Ainsi l'Eglise ne destituait ni n'instituait les princes laïques; elle répondait seulement aux nations qui la consultaient sur ce qui touche à la conscience, sous le rapport du contrat et du serment. Ce n'est pas là une puissance juridique et civile, mais seulement directive et ordinative, telle que l'approuve Gerson.

A la suite de Fénelon et de Bossuet, écoutons Châteaubriand. « Traiter d'usurpation l'avénement de Pépin à la couronne, c'est un de ces vieux mensonges historiques qui deviennent des vérités, à force d'être redits. Il n'y a point d'usurpation là où la monarchie est élective, on l'a déjà remarqué : c'est l'hérédité qui, dans ce cas, est une usurpation. Pépin fut élu de l'avis et du consentement de tous les Francs : ce sont les paroles du premier continuateur de Frédégaire. Le Pape Zacharie, consulté par Pépin, eut raison de répondre : Il me paraît bon et utile que celui-là soit roi qui, sans en avoir le nom, en a la puissance, de préférence à celui qui, portant le nom de roi, n'en garde pas l'autorité. » Voilà ce que dit Châteaubriand, à la suite de Bossuet et de Fénelon.

Certes, lorsque trois hommes de cette sorte, et trois Français, se rencontrent sur un point de cette nature, on peut s'en tenir

là. Il siérait surtout fort mal à des Français du XVIIIe ou du XIXe siècle de blâmer les Francs du VIIIe ou du IXe.

ZACHARIE, surnommé le Chrysopolitain, sans doute parce qu'il était né à Besançon, dont l'ancien nom était Chrysopolis. Oudin lui donne le surnom de Goldsborough, mais ce n'est pas une raison pour qu'il ait été Anglais de naissance, ce mot de Goldsborough n'étant que la traduction littérale de chrysopolis, *ville d'or*. Il était de l'ordre des Prémontrés, dont il avait embrassé l'institut dans l'abbaye de Saint-Martin de Laon.

Deux écrits de lui nous sont connus. L'un est un commentaire sur la concordance des Evangiles. Il est précédé de trois espèces de préfaces, dont la première traite de l'excellence de l'Evangile, de sa différence avec la Loi, des figures des évangélistes, c'est-à-dire des emblèmes sous lesquels on les représente, de leur style, de leur manière d'écrire, de la matière de l'Evangile, de son dessein, et des parties de la philosophie auxquelles il se rapporte.

La vie des quatre évangélistes tient lieu de seconde préface.

Dans la troisième, il passe en revue ceux qui avaient fait avant lui des concordances des quatre Evangiles, tels qu'Ammonius, Tatien, Théophile d'Antioche et saint Augustin.

Il croit avec fondement que celle qu'il prend pour guide est d'Ammonius. Suit un court avertissement au lecteur, où l'auteur dit que comme il y a beaucoup de versions de la sainte Ecriture, différentes entre elles, il a toujours employé la même, qui est ancienne, dans sa concordance; mais qu'il a suivi celle des modernes dans ses explications. Que ceux donc qui liront le texte et la glose ne soient pas tentés d'expliquer l'une par l'autre. Après la table des matières du premier et du second livre, vient un avertissement dans lequel on donne les sources d'où ce commentaire est tiré. Ce sont : saint Jérôme, saint Augustin sur saint Jean et Albin ou Alcuin, son abbréviateur, Origène, saint Chrysostome, saint Grégoire le Grand, saint Ambroise, saint Hilaire, Raban-Maur.

Cet ouvrage, moins littéral qu'allégorique et moral, est néanmoins fait avec goût.

La première édition de cet écrit fut donnée à Cologne en 1135, chez Euchaire Cervicorne, in-folio de 377 pages. Elle a été adoptée dans les bibliothèques des Pères de Cologne et de Lyon.

Le second ouvrage de Zacharie s'est trouvé dans un manuscrit à l'abbaye d'Alne, au diocèse de Liége. C'est un recueil d'homélies. Nous n'avons rien à en dire.

ZENOBIUS, à la fin du Ve siècle, dont parle saint Ephrem dans son testament, est appelé aussi Gaziræus, probablement parce qu'il était né à Gazira, île enfermée par l'Euphrate. — L'auteur de la Vie de ce saint appelle Zenobius diacre de la ville d'Edesse. D'autres disent qu'il fut maître d'Isaac, prêtre d'Antioche. Hebet-Jésu, dans son Catalogue, lui attribue divers écrits contre Marcion et Pamphilius, et des lettres à Isidore, Lucillus, Abraham et Job. Zenobius n'est pas le seul des Syriens qui ait écrit contre Marcion; ce qui fait voir que cette hérésie s'était beaucoup répandue dans la Syrie ; et on le voit encore par plusieurs endroits de l'*Histoire ecclésiastique* et des autres écrits de Théodoret.

ZENON (SAINT), fut-il martyr, ne fut-il que confesseur? C'est une question qui ne doit pas nous embarrasser. Il fut éloquent, et, ce qui vaut mieux, il fut apôtre, deux raisons qui nous obligent à lui accorder une place distinguée dans les pages de ce *Dictionnaire*. On savait peu de chose sur la personne de ce saint évêque, quand les savantes recherches des deux Ballerini, prêtres de Vérone, et l'*Histoire* chronologique des évêques de cette ville, publiée en 1751, par Biancolini, ont fixé toutes les incertitudes. On y voit qu'il était Africain de naissance, mais qu'il fut transporté de bonne heure en Italie; qu'il vécut sous les règnes de Constance, de Julien et de Valens; qu'il fut un modèle de toutes les vertus épiscopales; qu'il eut beaucoup à souffrir, mais qu'il lui manqua seulement de terminer sa vie par le martyre. On croit qu'il fut appelé à gouverner l'église de Vérone sous le règne de Julien. Il eut donc à combattre les païens, les juifs et les ariens, qui tous formaient un parti commun contre l'Eglise catholique. Ses vertus lui méritèrent les éloges de saint Ambroise; et ses sermons, que nous avons encore (32), au nombre de plus de cent, lui donnent un rang distingué parmi les prédicateurs du IVe siècle. Il n'en a point été fait d'édition particulière. On les trouve épars dans les compilations de Combefis et dans la *Bibliothèque des Pères*, édition de Cologne, tome III, en 1618.

Le début de son sermon sur le jeûne ressemble beaucoup à celui d'une homélie de saint Basile sur le même sujet. Beaucoup de ressemblances de cette sorte ont fait croire que les sermons publiés sous le nom de saint Zénon de Vérone n'étaient pas de lui. C'est l'opinion exprimée par dom Ceillier, tome VIII, page 463; mais ce jugement nous paraît trop sévère, bien qu'il soit fortifié de l'autorité du cardinal Bellarmin. Voici le début et l'analyse de ce sermon. « Le prophète ordonne au peuple de sonner de la trompette pour annoncer la Néoménie. Nous sommes les trompettes du Seigneur, et nous venons faire retentir à vos oreilles les diverses ordonnances qui vous commandent le jeûne, en prescrivent les règles, en publient les salutaires effets.

Saint Zénon reprend ceux qui, bornant le jeûne à quelques privations, persistent à répandre le poison de la médisance et de la

(32) Quelques-uns sont très-courts et n'ont pas plus de dix lignes. Plusieurs portent son nom et ont été revendiqués par d'autres écrivains.

calomnie, à susciter des querelles. A l'occasion du texte de l'Evangile : *Quand vous jeûnez, ne faites pas comme les hypocrites* (*Matth.* VI, 16), il blâme ceux qui s'affligent des jours de jeûne. « Doit-on couronner celui qui triomphe malgré lui, qui marche au combat d'un pas chancelant et le visage abattu par la frayeur? L'avantage du jeûne est de dompter la chair, de nous donner la victoire sur nos passions. Or, à qui la guérison peut-elle causer de la tristesse? N'est-il pas honteux de concevoir du chagrin par la mortification du jeûne, au lieu de se réjouir de la santé de l'âme qu'il entretient ou qu'il procure? Allons, pleins de joie, au céleste médecin. Le remède qu'il nous présente c'est le jeûne. Nous y trouverons un moyen d'expier nos fautes, surtout celles où nous sommes tombés pendant le cours de l'année. Le jeûne attaque les vices dans leur source, et assujettit la chair aux lois de l'esprit de Dieu. »

Il explique le commandement de laver son visage et d'oindre sa tête aux jours de jeûne, par la pureté de conscience et l'exercice des bonnes œuvres, et finit en rappelant l'antiquité du jeûne, dont le précepte remonte jusqu'à nos premiers parents... « Nous avons été chassés du paradis pour n'avoir point jeûné. Il faut jeûner maintenant pour pouvoir y rentrer. Sommes-nous sur la terre pour y servir nos sensualités? La vie des bienheureux dans le ciel est une sorte de jeûne continuel : là, on ne prépare aucun aliment; on n'y presse aucune sorte de breuvage; les anges sont affranchis de tout besoin des sens; imitons-les sur la terre. Voyez à quel haut degré de gloire le jeûne a fait monter Elie! En quels malheurs Eve vous a précipités par la trangression du commandement qui lui avait été fait!... Dieu nous dit, à chaque jour du carême : *Aujourd'hui vous serez avec moi dans le paradis.* (*Luc.* XXIII, 43.) Ces jours de mortification vous le procureront, si vous les observez avec exactitude. » Il cite l'exemple de Lazare et du mauvais riche, puis il conclut ainsi : « Marchons à la suite de cet illustre pauvre de l'Evangile, et Abraham nous recevra comme lui dans son sein. »

Sacrifice d'Isaac et sacrifice de Jésus-Christ. — L'histoire du patriarche Abraham lui donne occasion de comparer le sacrifice d'Isaac avec celui du Sauveur. « Le sort de Jésus-Christ, dit-il, sera bien différent de celui d'Isaac. On mena sur une haute montagne cet enfant, que l'on chargea de bois et du triste appareil de son sacrifice; mais il n'en fut pas la victime. Dieu, qui se contenta de la fidélité du père, en substitua une autre à sa place; et bien loin que cette action l'eût engagé à quelques souffrances, ce fut, au contraire, un présage de sa gloire et de sa prospérité futures. Mais, comme le Fils de Marie porte dans son nom la qualité de Sauveur, le Père éternel, qui fait les choses en les disant, ne veut pas qu'il diffère d'un moment à exprimer ce que son nom signifie. Le voyez-vous qui verse déjà du sang par son ordre, au jour de sa circoncision? Le voyez-vous qui commence déjà notre rédemption, et qui nous fait juger par ce témoignage anticipé de son amour, à combien de douleurs et d'ignominies son nom l'engagera, afin qu'il nous soit favorable? »

Sur la patience. — Voici comment il termine un sermon sur la patience. « La patience, ô reine de toutes choses! que je voudrais bien être en état de vous célébrer, mais plus par ma conduite que par mes paroles! Vous êtes l'appui des vierges, le port des veuves, le guide des époux, le lien des amis, la consolation, la joie et souvent la liberté des esclaves. C'est par vous que les pauvres trouvent le vrai bonheur dans leur état; par vous que les prophètes se sont perfectionnés dans la vertu; que les apôtres ont été unis à Jésus-Christ. Vous êtes la couronne et la mère des martyrs, le boulevard de la foi, le fruit de l'espérance, l'amie de la charité. Heureux, mille fois heureux celui qui vous possède dans son cœur. » Le discours de saint Zénon, sur ce sujet, paraît n'être qu'une imitation du beau *Traité* de saint Cyprien sur la patience, dont nous avons rendu compte dans le tome Ier de ce *Dictionnaire;* mais il n'a ni sa chaleur, ni sa précision.

Sur la charité. — « O charité! que vous êtes tendre! que vous êtes riche! que vous êtes puissante! On n'a rien quand on ne vous possède pas. Vous avez pu changer Dieu en homme; vous avez vaincu la mort en apprenant au Fils de Dieu à mourir. »

Sur l'envie. — Le portrait de l'envieux, dans un sermon contre ce vice, ne manque ni d'imagination, ni surtout de vérité : « L'envieux ne saurait prendre sur lui de louer aucune action vertueuse. Pas un sentiment honnête, pas un trait d'esprit qui trouve grâce à ses yeux. Personne n'a jamais rien fait d'éclatant ni de remarquable. L'envie ressemble à ces oiseaux malfaisants que l'on ne voit jamais s'arrêter dans des endroits riants et parfumés d'agréables odeurs, mais qui vont chercher bien loin les solitudes escarpées, et se nourrir de cadavres infects. Malheur à qui a pu laisser échapper quelqu'indiscrétion, soit dans sa conduite, soit dans ses paroles; l'envieux s'en saisit pour l'ébruiter, pour le répandre, le colporter en tous lieux, et faire juger l'individu par telle action ou tel discours imprudent, non par ce que d'ailleurs il a fait ou dit de bien. Toutes ses qualités estimables, il les dénature; sa résignation dans les maux, pure apathie; ses libéralités, profusion; sa justice, cruauté; sa prudence, politique astucieuse; son économie, avarice. »

Sur l'avarice. — Il peint avec énergie les odieuses supputations de l'avarice. « Pendant qu'elle promène son argent de main en main, elle ne cesse point de l'augmenter par une funeste supputation d'intérêts, exigeant ceci pour cela, jusqu'à ce qu'elle ait recueilli une somme, non pas égale au prêt qu'elle a fait, mais enflée du surcroît détestable que lui ont produit les années, les mois, les

jours, armés pour ainsi dire de leur nombre, et devenus terribles par leur multitude : *Armati numero dies et anni.* »

Nous rencontrons dans Bourdaloue d'assez fréquentes imitations de ce Père, par exemple, dans son *Sermon sur le caractère du chrétien :* « La merveille en ceci, reprend Zénon de Vérone, est de voir qu'en effet, si nous sommes justes, le temple de Dieu se bâtit à tous moments, et se consacre dans nos personnes. *O res miranda, ædificatur in nobis et consecratur domus Dei !* » Je lis dans le même prédicateur : « Saint Zénon de Vérone ne peut souffrir qu'une femme chrétienne, assistant aux divers offices que l'on célébrait pour l'âme de son père, interrompît les ministres de l'autel par des cris et des sanglots qu'il traite de profanes : » *Quod solemnia divina quibus quiescentes animæ commendantur, profanis interrumperet ululatibus.*

Sur le martyre de saint Arcade. — « Tel fut l'héroïque dévouement du saint confesseur, qu'il n'y avait pas une partie de son corps qui ne fût disposée à souffrir pour rendre un glorieux témoignage à la vérité... On pourrait détailler son martyre si l'on pouvait supputer le nombre de ses tortures. Dieu triomphait par chacune des fureurs que le démon exerçait sur ce seul corps. »

Sur la résurrection. — « Non-seulement l'homme, mais tout ce qu'il y a dans la nature, ne vit que par une continuelle reproduction... C'est nier en quelque façon qu'il y ait un Dieu que de vouloir mesurer la divinité par des idées purement humaines... Il était de la gloire de Dieu de former la nature humaine à son image, parce que, devant un jour s'unir à elle par l'Incarnation, il devait se la préparer et se la réunir en quelque sorte à lui-même par la ressemblance. Il eût été déshonoré s'il n'eût trouvé en elle aucun trait de la divinité : *Ne Filius humanitatem induturus ignominiam pati videretur.* »

On rencontre dans les sermons publiés sous le nom de saint Zénon de Vérone, des pensées qui paraissent éclatantes et ne sont que subtiles, par exemple : « N'avoir point horreur des supplices avant que de les souffrir, c'est en quelque façon une partie du martyre... » Après avoir dit que la foi force la nature des éléments et les contraint malgré eux à se soumettre aux fidèles, il ajoute : « Que la vue des supplices les plus atroces ne nous épouvante pas ; car il n'y a plus nulle peine à craindre, puisque les martyrs qu'on brûle ne meurent point, et que leur vie semble faire insulte aux feux qui les devraient consumer... Nous ne pouvons rendre à Dieu un hommage digne de lui, quand nous croyons que Dieu doit à notre esprit l'estime que nous en faisons. »

Ce qui a fait dire à un critique sévère : « Cet auteur étant inconnu de toute l'antiquité, on rejette absolument son ouvrage ; et on doute même s'il est véritable qu'il y ait eu un évêque de Vérone de ce nom, qui ait souffert le martyre sous l'empire de Gallien. Les sermons qui lui sont attribués, inconnus de toute l'antiquité, sont une compilation de sermons tirés de plusieurs auteurs de différents temps, de différents pays, et ramassés sans aucun choix par quelque maladroit copiste. » Cave, dom Ceillier et le cardinal Bellarmin parlent à peu près dans le même sens. Une telle opinion pouvait encore se soutenir à leur époque ; mais depuis, l'*Histoire chronologique des évêques de Vérone*, publiée en 1751, a restitué à saint Zénon la place qui lui appartient parmi les pasteurs de l'Eglise et les auteurs ecclésiastiques.

ZENON, dit l'Isaurien, empereur au ve siècle, se rendit tellement odieux par sa vie déréglée, que Vérine, sa belle-mère, et Basilisque, frère de Vérine, travaillèrent à le détrôner. Zénon fut chassé en 475 par Basilisque, qui, s'étant emparé du trône, en fut renversé lui-même l'année suivante par celui qu'il avait supplanté. Cet empereur ainsi rétabli n'en fut pas plus sage. Il devint le persécuteur des catholiques. Sous prétexte de rétablir l'union, il publia un fameux édit sous le nom d'hénotique, qui ne contenait rien de contraire à la doctrine orthodoxe sur l'Incarnation, mais on n'y faisait aucune mention du concile de Chalcédoine. Il employa toute son autorité pour faire recevoir son édit, et maltraita tous ceux qui se montraient attachés à ce concile, lequel était la dernière règle de la foi catholique. Zénon déclare donc au nom de toutes les Eglises qu'il n'y avait pas d'autre symbole reçu ou à recevoir que celui des trois cent dix-huit Pères de Nicée, confirmé par les cent cinquante Pères de Constantinople, et suivi par ceux d'Ephèse qui ont condamné Nestorius et Eutychès, et que, si quelqu'un recevait une autre définition de foi, il le regardait comme séparé et ennemi de l'Eglise. « Nous recevons aussi, ajoutait-il, les douze chapitres de Cyrille, d'heureuse mémoire ; nous confessons que Notre-Seigneur Jésus-Christ, Dieu, Fils unique de Dieu, consubstantiel au Père selon sa divinité et consubstantiel à nous selon l'humanité, le même qui est descendu et s'est incarné du Saint-Esprit et de la vierge Marie Mère de Dieu, est un seul Fils et non deux. Nous disons que c'est le Fils de Dieu qui a opéré des miracles et a souffert volontairement en sa chair. Nous ne recevons pas ceux qui divisent ou confondent les natures, ou admettent une simple apparence d'incarnation ; mais nous anathématisons quiconque croit ou a cru autre chose en quelque temps ou en quelque lieu que ce soit, fût-ce même à Chalcédoine ou dans quelque autre concile. » C'était visiblement rejeter le concile de Chalcédoine et lui attribuer même des erreurs. L'hénotique, au lieu de réunir les Eglises, forma un schisme entre les orthodoxes et augmenta les divisions mêmes des hérétiques : ce dont on peut se convaincre par la lecture des articles qui en traitent tant dans ce volume que dans les précédents.

ZÉPHIRIN, élu Pape le 8 août 202, gouverna l'Eglise jusqu'au 20 décembre 218. Ce fut sous son pontificat que commença la

cinquième persécution, qui fut si cruelle qu'on crut que l'Antechrist était proche. Tertullien, tombé dans l'hérésie des montanistes, n'a pas craint de dire que ce saint pontife avait approuvé leur doctrine; mais on sait que c'est une ruse des hérétiques de vouloir appuyer leurs erreurs du suffrage de quelque pontife romain. On lui suppose deux décrétales. La première de ces lettres est adressée aux évêques de Sicile, et défend aux patriarches et aux primats de rendre une sentence définitive contre un évêque sans l'autorité du Siége apostolique. Y avait-il donc plusieurs primats dans la Sicile et plusieurs patriarches au siècle de Zéphirin? Et les évêques de Rome avaient-ils alors le titre d'archevêque qu'on leur donne dans l'inscription de cette lettre? Saint Athanase est le premier des anciens chez qui on trouve le nom d'archevêque; et il est témoin qu'on le donnait aux évêques de Lycopolis. Eusèbe, qui vivait dans le même siècle, est encore témoin qu'en Orient on jugeait définitivement les causes des évêques, sans recourir au Saint-Siége, et nous ne pensons pas que les apôtres à qui on attribue ce règlement, aient décidé que cette forme de procédure aurait lieu seulement dans la Sicile. Cette lettre rend leur décret général pour toute l'Eglise, ajoutant qu'ils ont aussi ordonné que tous pourraient appeler au Saint-Siége, et que là seraient jugées en dernier ressort les affaires déjà jugées par les évêques, et les causes majeures de l'Eglise. Cette letttre est au reste composée des propres paroles du quatrième concile de Carthage, de celui de Chalcédoine, du code Théodosien, de saint Augustin, de saint Prosper, et la marque des consuls en est fausse, car Saturnin et Gallican ne furent pas consuls sous Zéphirin. Gallican le fut en 150, sous le pontificat de Pie, mais avec Vérus et non pas Saturnin. On donne encore à Zéphirin le titre d'archevêque dans la seconde lettre sous son nom, et elle est datée du consulat de Saturnin et Gallican, comme la première; ce qui suffit pour en faire voir la supposition. On y emploie aussi le terme d'apocrisiaire, inconnu dans le siècle de Zéphirin, et principalement dans l'Eglise d'Occident. On ne voit pas non plus qu'il y ait eu sous son pontificat de persécution contre les évêques d'Egypte, comme le marque cette lettre; et ce qui regarde l'ordination des prêtres et des lévites se lit dans le 6e canon du concile de Chalcédoine et dans le 12e de celui de Laodicée.

ZOZIME, fils d'un nommé Abraham, grec de nation monta sur la chaire de saint Pierre après Innocent le 18 mars 417. Il était alors de coutume de n'ordonner les Papes et même les évêques, que le dimanche, et ce fut aussi en ce jour que se fit l'ordination de Zozime.

Lettre aux évêques des Gaules. — Aussitôt après son ordination il écrivit à tous les évêques des Gaules et des sept provinces. Par cette lettre du 22 mars 417, Zozime fait une obligation à tous les ecclésiastiques qui voudront venir à Rome de recevoir du métropolitain d'Arles une lettre fermée. Il ne recevra, dit-il, aucune personne, soit évêque, soit prêtre, soit diacre, ou autre clerc, s'il n'est porteur de ces lettres, et ceux qui violeront cette ordonnance seront séparés de sa communion. Il ajoute qu'il accorde ce privilége à Patrocle à cause de son mérite personnel. Zozime dit ensuite qu'il a ordonné que le métropolitain d'Arles aura seul le droit de consacrer tous les évêques dans la Gaule Viennoise et dans les deux Narbonnaises, et déclare déchus du sacerdoce ceux qui auront ordonné ou été ordonnés dans ces provinces sans la participation du métropolitain d'Arles. Il adjuge à l'évêque d'Arles les paroisses de Cethariste et Gargarée, et quoiqu'il veuille que chaque Eglise se tienne dans ses bornes, il ordonne néanmoins que l'église d'Arles, pour le respect dû à l'apostolat de saint Trophime par le moyen duquel la foi de Jésus-Christ a été reçue dans les Gaules, conservera les paroisses qui sont même hors de son diocèse, dans le territoire de quelques villes que ce soit, si elle en est en possession depuis longtemps. Enfin il veut que tous les différends qui surviendront dans les Gaules Viennoise et Narbonnaise soient portés devant l'evêque d'Arles, si l'affaire n'est pas assez importante pour être envoyée à Rome. Ces lettres fermées, dont il est parlé ici, donnaient droit à tous ceux qui en étaient munis, de communiquer avec les évêques répandus dans toute la terre. On les donnait à ceux qui allaient en voyage, afin qu'ils fussent reçus partout comme catholiques.

Lettres à Aurèle et aux évêques d'Afrique. — Pélage et Célestius se voyant condamnés également par le pape saint Innocent, comme par les évêques d'Afrique, n'oublièrent rien pour se justifier. Pélage écrivit à ce sujet au Pape lui même, et Célestius vint à Rome dans l'espoir d'y trouver de l'appui dans le clergé de cette ville, dont un prêtre nommé Sixte passait pour être favorable aux ennemis de la grâce. Il se présenta au pape Zozime, dans le dessein de poursuivre son appel interjeté cinq ans auparavant, de la sentence rendue contre lui dans le concile de Carthage en 412. Il fit valoir l'absence de ses accusateurs, et présenta une confession de foi dans laquelle il expliquait en détail sa croyance sur tous les points du symbole sur lesquels on ne lui reprochait rien. Mais lorsqu'il venait à la question agitée, il disait : « S'il s'est ému quelques disputes sur des questions qui ne sont pas de foi, je n'ai pas prétendu les décider comme auteur d'un dogme; mais je vous présente à examiner ce que j'ai tiré des prophètes et des apôtres, afin que si je me suis trompé par ignorance, vous me corrigiez par votre jugement. » Il disait ensuite sur le péché originel : « Nous confessons que l'on doit baptiser les enfants pour la rémission des péchés, suivant la règle et l'autorité de l'Eglise universelle, parce que le Seigneur a déclaré que le royaume des cieux ne peut être donné qu'aux baptisés; mais nous ne prétendons pas pour cela établir la

transmission du péché par les parents, ce qui est fort éloigné de la foi catholique : car le péché ne naît pas avec l'homme, c'est l'homme qui le commet après sa naissance ; il ne vient pas de la nature ; mais de la volonté. Nous avouons donc le premier pour ne pas admettre plusieurs baptêmes, et nous prenons cette précaution pour ne pas faire injure au Créateur. » C'est tout ce qui nous reste de la confession de foi de Célestius. Il y en a néanmoins qui prétendent trouver la première partie qui y manque dans un discours de saint Augustin. D'autres prétendent que ce que ce saint docteur rapporte, appartient à un écrit de Pélage, et non de Célestius. Quoiqu'il en soit, le Pape Zozime ayant reçu cette confession de foi, les écrits et les lettres de Pélage, résolut d'examiner l'affaire avec le clergé de l'Eglise romaine, et fixa le jour et le lieu de cette assemblée. Il choisit l'église Saint-Clément, afin que par respect pour ce saint martyr, qui avait été instruit par saint Pierre, on y procédât plus religieusement. Plusieurs évêques de divers pays assistèrent à cette assemblée, et on y examina ce qu'on avait fait jusque-là dans la cause de Célestius et la profession de foi qu'il avait présentée fut lue en sa présence. Le Pape, non content de cela, lui demanda s'il l'avait écrite lui-même, s'il parlait et pensait de la même manière. Il l'interrogea aussi sur les reproches d'Héros et de Lazare, contenus dans leurs lettres que le concile de Carthage avait envoyées à Rome. Célestius répondit qu'il n'avait jamais vu Lazare qu'en passant, et qu'Héros lui avait fait satisfaction d'avoir eu mauvaise opinion de lui. Le Pape pour ne rien précipiter dans une affaire qu'il ne trouvait pas assez éclaircie, et ne voulant pas néanmoins absoudre Célestius de l'excommunication dont il était lié, donna un délai de deux mois afin d'en écrire aux évêques d'Afrique à qui la cause était connue, et de lui donner à lui-même le temps de se corriger. Ce délai était, selon la remarque de saint Augustin, comme une médecine qu'on donne à un malade, ou comme une douce fomentation qu'on fait à un frénétique, pour lui donner quelque repos. Le Pape cita aussi les accusateurs de Célestius à Rome dans le même délai de deux mois, afin qu'ils le convainquissent d'avoir d'autres sentiments que ceux dont il venait de faire profession. Il traita toutes ces questions de vaines subtilités et de contestations inutiles, qui détruisent plutôt que d'édifier, et ajoute qu'il a averti les évêques présents à l'assemblée de les éviter. Il dit à Aurèle et aux autres évêques d'Afrique qu'ils doivent s'en rapporter à leur propre jugement dans ces sortes de contestations, plutôt qu'aux divines Ecritures. Il leur marque dans la même lettre, qu'il leur envoyait les actes de ce qui s'était passé dans le jugement rendu dans la cause de Célestius, et se plaint de ce qu'ils avaient ajouté foi trop légèrement aux lettres d'Héros et de Lazare, dont les mœurs n'étaient pas telles qu'on dût ajouter foi à leur témoignage. Car nous avons trouvé, dit-il, que leurs ordinations étaient irrégulières, et qu'ils avaient usurpé le sacerdoce dans les Gaules. On n'a pas dû recevoir de leur part une accusation par écrit contre un absent, qui présent maintenant explique sa foi et défie son accusateur : et pour leur faire voir qu'on ne doit jamais se repentir de réformer un jugement rendu avec trop de précipitation, il rapporte comment Daniel, quoique jeune, prouva l'innocence de Susanne qui avait été condamnée injustement par des vieillards, et ajoute que souvent quand on fait difficulté de croire ceux qui témoignent la droiture de leur foi, on les précipite dans l'erreur comme par nécessité. Cette première lettre à Aurèle et aux évêques d'Afrique est datée du consulat d'Honorius pour la onzième fois, qui est l'an 417.

Lettre à Aurèle.—Quelque temps après que Zozime l'eut écrite, il en reçut une de Prayle, évêque de Jérusalem, qui favorable à la cause de Pélage, la lui recommandait avec de grandes instances. Avec cette lettre il y en avait une de Pélage même à laquelle il avait joint sa confession de foi. Le tout était adressé au Pape Innocent ; car l'un et l'autre n'avaient pas encore appris sa mort. Pélage disait dans sa lettre qu'on voulait le décrier sur deux points, l'un de refuser le baptême aux enfants et de leur promettre le royaume des cieux sans la rédemption de Jésus-Christ ; l'autre, d'avoir tant de confiance au libre arbitre, qu'il refusait le secours de la grâce. Il rejetait la première erreur, en disant qu'il n'avait jamais entendu personne la soutenir, et ajoutait : « Qui est assez impie pour refuser à un enfant la rédemption commune du genre humain, et pour empêcher de renaître pour une vie certaine celui qui est né pour une incertaine ? » Il disait encore qu'il n'y avait personne assez étranger dans la lecture de l'Evangile, pour oser assurer que les enfants ne participent pas à la rédemption de Jésus-Christ. Sur le second article, il disait : « Nous avons le libre arbitre pour pécher et ne pas pécher ; mais dans toutes les bonnes œuvres il est toujours aidé du secours divin. Nous disons, ajoutait-il, que le libre arbitre est en tous généralement, dans les Chrétiens, les Juifs et les gentils. Ils l'ont tous par nature, mais il n'est aidé par la grâce que dans les Chrétiens. Dans les autres, ce bien de la création est nu et désarmé ; ils seront condamnés, parce que, possédant le libre arbitre qui pourrait les ramener à la foi et mériter la grâce de Dieu, ils usent mal de leur liberté. Les Chrétiens seront récompensés, parce que usant bien de leur libre arbitre, ils méritent la grâce du Seigneur et observent ses commandements. » Enfin Pélage, pour prouver qu'il pensait sainement sur la grâce, renvoyait ses accusateurs aux lettres qu'il avait écrites à l'évêque saint Paulin, à l'évêque Constantius et à la vierge Démétriade, et au livre qu'il avait composé depuis peu *Sur le libre arbitre*, soutenant que dans tous ces écrits il confessait pleinement le libre arbitre et

la grâce. Dans sa confession de foi que nous avons encore, il expliquait, de même que Célestius, tous les articles de foi contenus dans le symbole depuis le mystère de la Trinité jusqu'à la résurrection de la chair. Puis il disait, nous tenons un seul baptême, et nous assurons qu'il doit être administré aux enfants avec les mêmes paroles qu'aux adultes. Il ajoutait que l'homme tombé depuis le baptême pouvait être sauvé par la pénitence. Il recevait, dit-il, tous les livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament, dans le même nombre que les reçoit l'Eglise catholique, il croyait les âmes créées de Dieu, et disait anathème, soit à ceux qui en faisaient une partie de la substance divine soit à ceux qui enseignaient qu'elles avaient péché ou demeuré dans le ciel avant d'être envoyées dans les corps. Il rejetait comme un blasphème le sentiment de ceux qui croyaient les commandements de Dieu impossibles, ou qui condamnaient les premières ou secondes noces, ou disaient que le Fils de Dieu avait été sujet au mensonge par la nécessité de la chair, et n'avait pu, à cause de la même chair, faire tout ce qu'il avait voulu. Il condamnait aussi l'hérésie de Jovinien qui ôtait la distinction des mérites dans la vie future. Ensuite s'expliquant sur la grâce, il disait : « Nous confessons le libre arbitre; mais nous avons toujours besoin du secours de Dieu, et ceux-là se trompent également, qui disent avec les manichéens que l'homme ne peut éviter le péché, et avec Jovinien que l'homme ne peut pécher. Voilà, concluait-il, bienheureux Pape, la loi que nous avons apprise dans l'Eglise catholique, que nous avons toujours tenue et que nous tenons encore. Si elle contient quelque chose qui ne soit pas expliqué avec assez de lumière ou de précaution, nous désirons que vous le corrigiez, vous qui tenez la foi et le Siége de Pierre. » Après la lecture publique des lettres et de la confession de foi de Pélage, tous les assistants et le Pape trouvèrent qu'il s'expliquait de la même manière que Célestius. Ils furent remplis de joie et d'admiration, et à peine pouvaient-ils retenir leurs larmes, tant ils étaient touchés, qu'on eût pu calomnier des hommes dont la foi paraissait si orthodoxe. « Y a-t-il, disait le Pape dans sa seconde *lettre à Aurèle*, un endroit dans les écrits de Pélage, dans lequel il ne parle de la grâce et du secours de Dieu. » Puis venant à ses accusateurs Héros et Lazare : « Est-il possible, disait-il, mes chers frères, que vous n'ayez pas encore appris, du moins par la renommée, que ces deux hommes sont perturbateurs de l'Eglise ? Ignorez-vous leur vie et leur condamnation ? mais quoique le Siége apostolique les ait séparés de toute communion par une sentence particulière, apprenez encore ici sommairement leur conduite. Lazare est accoutumé depuis longtemps à accuser les innocents et dans plusieurs conciles il a calomnié notre saint confrère Brice, évêque de Tours, Proculus évêque de Marseille l'a condamné comme tel dans un concile de Turin. Toutefois le même Proculus l'a ordonné plusieurs années après évêque d'Aix pour soutenir le jugement du tyran (33) qui le protégeait. Il est entré dans le siége épiscopal, presqu'encore teint du sang innocent; et a soutenu l'ombre du sacerdoce, tant que le tyran a gardé une image de l'empire : mais après sa mort il a quitté la place et s'est condamné lui-même. Il en est de même d'Héros, ajoute Zozime, c'est la même protection : ce sont des meurtres, des séditions, des emprisonnements de prêtres qui lui résistaient; ce fut la même consternation dans la ville, le même repentir qui l'ont fait renoncer au sacerdoce. » Zozime insiste aussi sur l'absence d'Héros et de Lazare, et en tire une preuve de la faiblesse de leur accusation. Il en dit autant de celle de Temase et de Jacques, et blâme les évêques d'Afrique d'avoir ajouté foi trop légèrement à de semblables accusations. Il les exhorte à être plus circonspects à l'avenir, à ne pas croire facilement les rapports de gens inconnus, à ne juger personne sans l'entendre, à imiter la modération des tribunaux séculiers, à conserver soigneusement la paix et la concorde, et à se réjouir de ce que Pélage et Célestius n'ont jamais été séparés de la vérité catholique ni de la communion de l'Eglise romaine. Cette lettre, datée du 21 septembre 417, fut envoyée aux évêques d'Afrique avec des copies des écrits de Pélage.

La suite fit voir que le Pape Zozime ne s'était pas assez défié de ceux qui lui avaient parlé en faveur de Pélage et contre ses accusateurs. Lazare et Héros qu'il traite si mal, sont cités avec éloge par les auteurs contemporains, et saint Augustin, à l'imitation du concile de Carthage, les qualifie de *sancti*. Héros est en particulier appelé *homme saint* dans la chronique de Prosper et disciple de saint Martin. Mais il était dans l'intérêt de Patrocle intrus dans le siége épiscopal d'Arles et successeur d'Héros qu'il en avait chassé, de le décrier à Rome; et Célestius, qui était alors dans cette ville, n'était pas moins intéressé dans la cause de Pélage, que Pélage même. C'était aussi sans fondement que l'on accusait Lazare de s'être emparé, contre les règles, de l'évêché d'Aix. Il en avait été choisi évêque légitimement, de même qu'Héros dans celui d'Arles; mais il l'avait quitté volontairement dans la crainte qu'Honorius ne lui fît souffrir quelques mauvais traitements, ainsi que nous le lisons dans la chronique d'Itace. Les lettres qu'ils écrivirent l'un et

(33) Ce tyran, protecteur de Lazare, est Constantin, qui s'était rendu maître des Gaules sur Honorius en 407, et qui fut défait et tué en 411. Si le lecteur désire avoir de plus amples renseignements sur Héros et Lazare, il peut se reporter à l'article que nous leur avons consacré dans ce dictionnaire, à la lettre H.

l'autre contre Pélage au concile de Diospolis ne méritaient pas une censure aussi sévère que celle de Zozime, qui probablement ne les avait pas vues et ne les connaissait que sur un rapport infidèle. Ces deux évêques ayant trouvé dans les livres de Pélage, qui était alors en Palestine, plusieurs erreurs contre la foi catholique, envoyèrent ces livres aux évêques d'Afrique et y joignirent une requête contre Pélage, comme le disent saint Augustin et Orose. Ils en chargèrent Euloge évêque de Césarée, qui assembla à cet effet un concile à Diospolis; mais Lazare et Héros ne purent y assister, parce que l'un d'eux tomba dangereusement malade. Au reste, il n'est pas étonnant que le Pape Zozime se soit laissé surprendre par l'hérétique Pélage : de la manière dont il avait enveloppé ses erreurs dans les lettres et la confession de foi qu'il envoya à Rome; tout autre y aurait été surpris, et saint Augustin avoue qu'à la lecture de la lettre de Pélage à la vierge Démétriade, il crut presque y trouver la doctrine catholique sur la grâce. Ce ne fut qu'en lisant les autres écrits que cet hérésiarque composa depuis, qu'il remarqua la différence de ses sentiments sur cette matière d'avec ceux de l'Eglise. Dans les précédents il avait abusé du terme de grâce pour mieux cacher le venin de sa doctrine. Aussi Facundus, quoique persuadé que Zozime croyait Pélage et Célestius orthodoxes, soutient néanmoins qu'on ne peut inférer de sa conduite envers eux qu'il ait été répréhensible en cette occasion, puisqu'on ne doit pas faire un crime aux saints, de ne pas concevoir les ruses des méchants. Saint Augustin pense à peu près de la même manière lorsqu'il dit qu'on n'avait traité Pélage et Célestius plus doucement qu'ils ne le méritaient, que dans l'espérance de les corriger. Ce Père ajoute que Zozime usa encore de douceur par un autre motif; il cherchait à conserver à l'Eglise ces deux hommes qui auraient pu lui être utiles par la force de leur esprit, s'ils s'étaient corrigés de leurs erreurs. Enfin, il dit que Zozime ne s'éloigna en rien de la conduite d'Innocent son prédécesseur.

Lettre aux évêques d'Afrique. — Les évêques sans s'étonner de la protection que Zozime paraissait accorder à Célestius, lui écrivirent pour le prier de ne pas lever l'excommunication prononcée contre cet hérétique, jusqu'à ce qu'ils eussent pu lui donner une connaissance plus approfondie de cette affaire. Ils disaient dans cette lettre au Pape Zozime : Nous avons ordonné que la sentence rendue par le vénérable évêque Innocent, contre Pélage et Célestius, subsistât, jusqu'à ce qu'ils eussent confessé clairement, que la grâce de Jésus-Christ nous aide, non-seulement pour connaître, mais encore pour pratiquer la justice dans chaque action, de sorte que sans elle nous ne pouvons rien avoir, penser, dire ou faire, qui appartienne à la vraie piété. Ils ajoutaient qu'il ne suffisait pas pour les personnes moins éclairées, que Célestius eût dit en général qu'il s'en tenait aux lettres d'Innocent; mais qu'il devait anathématiser clairement ce qu'il y avait de mauvais dans son écrit, de peur que plusieurs ne crussent que le Saint-Siége avait approuvé ses écrits erronés, plutôt que de croire qu'il se fût corrigé de ses erreurs. Ces évêques rappelaient aussi au Pape le jugement de son prédécesseur, sur le concile de Diospolis; ils lui découvraient tous les artifices de la confession de foi de Pélage, et réfutaient tous les arguments de ces deux hérétiques. Comme ce Pape leur avait reproché d'avoir cru trop légèrement aux accusateurs de Célestius, ils lui représentaient aussi qu'il n'aurait pas dû croire si facilement tout ce que lui avait dit cet hérétique. Enfin ils exposaient au Pape tout ce qui s'était passé en Afrique dans cette affaire, et lui envoyaient les actes qui en avaient été dressés, soit en présence soit en l'absence de Célestius. Le Pape dans sa lettre du 21 mars 418 répond, qu'il n'avait pas, comme ils le croyaient, ajouté foi à tout ce que lui avait dit Célestius, qu'il n'avait rien changé dans les dispositions de son prédécesseur à l'égard de cet hérétique, et que dans toute cette affaire il n'avait rien voulu décider sans leur avis.

Lettre de Zozime aux évêques des Gaules, d'Espagne et d'Afrique. — La lettre de Zozime à tous les évêques des Gaules, d'Espagne et d'Afrique, fut écrite à l'occasion des évêques Ursus et Tuentius. Comme ces deux évêques avaient été ordonnés sans la participation de Patrocle métropolitain d'Arles dont l'autorité était nécessaire; il les déclara privés de tout rang ecclésiastique et même de la communion. Le Pape prétend dans sa lettre, qu'Ursus avait même déjà été déposé autrefois de la cléricature pour quelques crimes qu'il ne nomme pas, et ajoute aux autres défauts de son ordination, ceux d'avoir été faite en l'absence des évêques de la province et dans un autre jour que le dimanche. Il dit encore qu'on l'avait établi évêque dans une église dépendante de l'évêque d'Arles, et enfin que Lazare, condamné depuis longtemps dans le concile de Turin, pour avoir calomnié le bienheureux Brice de Tours, avait été présent à son ordination avec Proclus de Marseille, l'un des évêques qui avaient déposé Ursus de la cléricature dans le concile de Turin. Le Pape joint toujours Tuentius à Ursus; mais il dit en particulier du premier, qu'outre ses mauvaises mœurs, il avait été autrefois convaincu d'avoir suivi les erreurs de Priscillien. Toutefois, par une indulgence presque sans exemple, le Saint-Siége lui avait pardonné, afin qu'il fût plus sage à l'avenir; ce qui aurait dû l'empêcher, s'il eût voulu marquer quelque repentir de sa vie passée, de se faire ordonner avec tant de précipitation. Il appuie ses allégations contre ces deux évêques, des actes et des témoins qu'on avait produits en sa présence contre eux, ainsi que plusieurs sentences qui témoignaient de leurs condamnations en divers pays : ce qui les fesait regarder ajoute-t-il, comme des évêques vagabonds. Le Pape

à la fin de sa lettre, confirme les droits de la métropole d'Arles, comme il l'avait fait autrefois dans sa première lettre aux évêques des Gaules, à laquelle il renvoie. Le Pape l'envoya non-seulement dans Afrique, les Gaules et l'Espagne ; mais dans tous les pays catholiques, afin qu'Ursus et Tuentius ne fussent reçus nulle part à la communion, et qu'on les traitât partout comme des personnes anathématisées.

Lettre aux évêques de la province Viennoise et de la seconde Narbonnaise. — Proculus évêque de Marseille, autorisé du concile de Turin, prétendait avoir le droit d'ordonner les évêques dans la seconde Narbonnaise; et Simplice de Vienne s'attribuait le même droit dans sa province. Le Pape Zozime, sans aucun égard à ce qui avait été réglé dans ce concile, condamne ces deux évêques comme s'étant unis pour une entreprise téméraire, et déclare que le Saint-Siége même ne pouvait lui accorder ce droit : « car l'antiquité, ajoute-t-il, est vivante parmi nous et y est enracinée si profondément que rien ne la peut ébranler, puisqu'elle est fondée sur la vénération que les Pères lui ont acquise. » Il appuie le droit de l'évêque d'Arles, sur ce que l'église de cette ville avait été établie par saint Trophime envoyé par les évêques de Rome. Cette lettre est du 29 septembre 417.

Lettre à Hilaire de Narbonne. — Hilaire évêque de Narbonne prétendait aussi avoir le droit d'ordonner les évêques de la première Narbonnaise, et il paraît qu'il en avait obtenu un rescrit du Saint-Siége. Il écrivit donc à Zozime, pour le prier de le maintenir dans ce droit ; car, dit-il, il n'était pas juste qu'un évêque étranger vînt ordonner dans sa province. Le Pape supposant que le droit de Patrocle évêque d'Arles, était confirmé par une possession continuelle depuis saint Trophime, déclare le rescrit d'Hilaire subreptice, ordonne que le privilége d'Arles sera conservé et menace de déposition tous ceux qu'Hilaire aurait ordonnés, et Hilaire lui-même s'il ose ordonner quelqu'un. La date de cette lettre n'est pas la même dans tous les exemplaires, dans les uns elle est du troisième des calendes d'octobre, et dans d'autres du cinquième et du sixième des calendes du même mois de l'an 417.

Lettre à Patrocle. — Proculus, malgré la défense que lui avait faite le Pape de faire des ordinations, se soutint dans le droit que lui avait accordé le concile de Turin. Zozime, informé de sa conduite, écrivit en septembre 417 à Patrocle évêque d'Arles, pour l'exhorter à se maintenir dans son droit de métropolitain. Il le charge en même temps de donner des lettres formées à tous les ecclésiastiques des Gaules qui voulaient se rendre à Rome, et de faire observer les interstices à ceux qui aspiraient aux ordres sacrés. Dans la seconde lettre du 5 mars 418, le Pape exhorte Patrocle à user contre Proculus de Marseille, de toute l'autorité que lui donnait son droit de métropolitain, et de ne pas recevoir ceux que Proculus avait ordonnés ou sans les faire passer par les degrés inférieurs ou depuis sa condamnation. Cette lettre donne à penser que Zozime avait écrit plusieurs lettres sur le même sujet à Patrocle, et que Proculus se mettait peu en peine des menaces du souverain Pontife. Cette obstination de Proculus, obligea le Pape à le condamner, et à écrire au clergé et au peuple de Marseille afin de les engager à recevoir un autre évêque de la main de Patrocle. Saint Jérôme parle de Proculus avec éloge; mais on ne peut l'excuser de sa résistance aux ordres du Pape Zozime.

Lettre à Hésychius. — Hésychius, évêque de Salonne, métropole de Dalmatie, s'opposait de tout son pouvoir à l'ambition de ceux qui voulaient passer de l'état laïque aux plus hauts degrés du sacerdoce, sans garder les interstices; mais il souhaitait en cela l'autorisation du Saint-Siége. Il en écrivit donc au Pape qui lui répondit le 21 février 418, que ses prédécesseurs et lui-même dans ses lettres aux évêques des Gaules et d'Espagne, avaient défendu d'élever à l'épiscopat ceux qui n'avaient pas gardé les interstices ordinaires, et qu'il était étonné de ce qu'Hesychius n'eût pas été informé de ce qui avait été réglé à ce sujet par le Saint-Siége. Il dit donc à cet évêque de s'opposer de tout son pouvoir à de pareilles ordinations; car, si dans les charges séculières on doit passer par plusieurs degrés pour arriver au principal, à plus forte raison doit-on le faire quand il s'agit du gouvernement de l'Eglise. Il exige que l'on soit lecteur, exorciste, acolyte, sous-diacre et diacre avant que d'être élevé au sacerdoce, et que personne ne soit élevé à cette dignité avant l'âge requis et d'avoir prouvé sa probité dans les degrés inférieurs. Il s'élève contre les évêques qui pensaient s'acquérir de l'estime en conférant les ordres à des personnes à qui ils n'avaient rien autre chose à donner. Celui qui, dès son enfance, s'est dévoué au ministère des autels doit rester lecteur jusqu'à l'âge de vingt ans ; s'il s'est enrôlé dans la divine milice dans un âge plus avancé, mais aussitôt après son baptême, il doit demeurer cinq ans dans le degré de lecteur ou d'exorciste, ensuite quatre ans dans l'ordre d'acolyte ou de sous-diacre, cinq ans dans celui de diacre, après quoi il pourra être élevé au sacerdoce et enfin à l'épiscopat, si ses mœurs sont bonnes et sa vie pure. Zozime en excepte les bigames et ceux qui ont été mis en pénitence. Les défenseurs pris entre les laïques seront soumis aux mêmes règles que les laïques mêmes, quand ils méritent d'être admis dans la cléricature. On remarque que ce qui est prescrit ici touchant les interstices se trouve dans le Pontifical d'Egbert, archevêque d'York, et dans le Pontifical de Cahors, sous le nom du Pape Innocent; mais dans tous les manuscrits, cela fait partie de la lettre de Zozime.

Zozime condamne les pélagiens. — La lettre du Pape Zozime, du 21 mars 418, ne fut remise aux évêques d'Afrique, que le 29

avril suivant, lors de leur réunion à Carthage pour la tenue d'un concile universel de toute cette province. On y fit plusieurs décrets et l'hérésie de Pélage y fut condamnée. Les évêques de ce concile instruisirent le Pape de leur conduite à l'égard de cet hérésiarque et joignirent à leur lettre les huit décrets qu'ils avaient faits touchant la réunion des pélagiens. Dans le même temps, quelques fidèles de Rome firent parvenir au Pape quelques écrits de Pélage, qui étaient tombés entre leurs mains, entre autres ses commentaires sur saint Paul. D'un autre côté, l'hérésie pélagienne avait à Rome ses défenseurs, qui profitèrent d'une sédition survenue dans cette ville pour accuser les catholiques de sédition. Zozime, dans cet état de choses, résolut d'examiner encore Célestius et de tirer de lui une réponse précise, afin qu'on ne pût plus douter, ou qu'il avait renoncé à ses erreurs, ou qu'il n'était qu'un fourbe. Il le cita à comparaître, mais Célestius, pour n'être pas obligé d'anathématiser sa profession de foi, s'enfuit de Rome. Alors le Pape, reprenant sa sévérité un peu interrompue, condamna pour la seconde fois Célestius et Pélage. Ensuite il écrivit à tous les évêques d'Afrique en particulier, et en général à tous les évêques, afin, dit saint Prosper, de mettre l'épée de saint Pierre entre les mains de tous les prélats de l'univers pour détruire toutes ces erreurs. Dans cette lettre Zozime expliquait les erreurs de Célestius, citait plusieurs passages du *Commentaire* de Pélage *sur saint Paul*, établissait la doctrine du péché originel et celle de la nécessité du baptême, enseignait le besoin continuel que nous avons du secours de Dieu pour toutes nos actions, nos mouvements et nos pensées; enfin, il reconnaissait que c'était par l'inspiration de Dieu qu'il avait communiqué cette affaire aux évêques. Le clergé de Rome et les évêques de toutes les Eglises souscrivirent à cette lettre de Zozime, à l'exception de dix-huit parmi lesquels se trouvait Julien, évêque d'Eclane. Le Pape écrivit encore plusieurs autres lettres aux évêques d'Afrique, une particulière à saint Augustin et une aux évêques des Gaules, au sujet de Maxime, évêque de Valence, accusé de plusieurs crimes, entre autres d'être manichéen.

Zozime mourut le 26 décembre selon Anastase, et le 27 selon un ancien pontifical, après un an neuf mois huit ou neuf jours de règne. Ce fut ce Pape, assure-t-on, qui ordonna aux diacres de porter sur le bras gauche, pendant le saint sacrifice, la serviette de lin, d'où est venu notre manipule. Il permit aussi de bénir dans toutes les églises le cierge pascal, cérémonie qui ne se pratiquait apparemment que dans l'église où le Pape officiait ou dans les principales églises. Prudence qui vivait alors, fait mention de cette bénédiction. Il fut enterré auprès du corps de saint Laurent, sur le chemin de Tibur.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

N.

Nalgode, moine de Cluny. Vie. 10
Vie de saint Odon. 10
Vie de saint Mayeul. 10
Naucratius, abbé de Stude. Vie. 11
Lettre circulaire contre les Iconoclastes. 11
Nébridius, disciple de saint Augustin. 11
Lettres à ce saint docteur. 11
Nectaire, évêque de Constantinople. 12
Sermon sur le jeûne et l'aumône. 12
Némésien, evêque de Thabunes. 13
Lettres. 13
Nemesius, évêque. 14
Traité de la nature de l'homme. 14
Nepos, hérésiarque. Biographie et écrits. 14
Nestorius, patriarche de Constantinople, etc. 15
Sa doctrine et ses écrits. 23
Névelon, moine de Corbie, Notice et écrits. 25
Nicéphore, patriarche de Constantinople. Notice. 26
Abrégé de l'Histoire. 28
Chronographie. 29
Sticométrie. 29
Antirrhétiques. 30
Dispute avec l'empereur 32
Lettre au pape Léon III. 32
Lettre à Hilarion et à Eustrate. 33
Canons. 33
Nicéphore le philosophe; notice. 35
Oraison funèbre de saint Antoine. 35
Nicéphore d'Antioche. Notice et écrits. 36
Nicet, évêque de Trèves, notice. 36
Lettre à Clodosinde. 37
A l'empereur Justinien 38
Traité sur les Veilles. 38
Nicétas, David. 41
Homélies. 41
Vie de saint Ignace. 42
Nicétas d'Aquilée. Notice et écrits. 43
Nicétas. évêque des Daces. Notice, etc. 43
Nicias, moine; notice et écrits. 44
Nicodule, notice 44
Poëme à saint Grégoire de Nazianze. 44
Nicolas Ier, pape. Notice. 45
Lettre à l'empereur Michel. 46
Photius. 46
A l'empereur et à Photius. 48
Aux fidèles d'Orient. 48
A l'empereur Michel. 49
Au même. 52
Au clergé de Constantinople. 53
A Photius et Bardas. 53
A Ignace, etc. 53
Aux évêques et aux fidèles. 54
Réponse à la consultation des Bulgares. 55
A Rodolphe de Bourges. 59
A Hincmar de Reims. 60
Critique et jugement. 60
Nicolas II, pape. Notice. 61
Lettres. 62
Décrets. 63
Nicolas le Mystique, p. de Constantinople. 66
Au pape Anastase III. 67
Au pape Jean X. 68
Au prince des Bulgares. 68
Lettres diverses. 69
Autres écrits. 69
Nicolas, poëte satirique. Notice et écrits. 70
Nicolas de Saint-Victor. Lettre à Caribert. 71
Nicolas, moine du Bec. 71
Relation des miracles de saint Nicolas de Myre. 71
Nicolas Nuz. Notice et écrits. 71
Nicolas de Liége. Notice. 71
Eloge d'Alger. 72
Vie de saint Lambert. 72
Ouvrages supposés. 73

Nicolas, prieur du Mont aux malades. 73
Lettres. 74
Nicolas, moine de Soissons. 75
Vie de saint Godefroi. 76
Discussion critique sur cet ouvrage. 77
Nicolas, moine de saint Alban. 79
Discussion avec Pierre de Celle sur l'Immaculée Conception. 80
Critique et jugement. 81
Nicolas de Moustier Ramey. Notice. 82
Lettres. 84
Sermons. 88
Autres ouvrages. 89
Nicolas le Grammairien. Notice et écrits. 89
Nicon Métanoéite. Notice. 90
Traité contre les erreurs des Arméniens. 90
Lettre sur l'excommunication. 91
Autres écrits. 92
Nigelle, évêque d'Ely. Notice, etc. 93
Nigellus Wireker. Notice et écrits. 94
Nil, auteur des Actes de saint Théodote le cabaretier. 94
Nil (Saint). Notice. 94
Traité de la vie monastique. 96
De la pratique de la vertu. 98
De la pauvreté volontaire. 99
De la vie érémitique. 100
Contre les gentils 100
Des huit esprits de malice. 101
De l'oraison. 102
Des mauvaises pensées. 103
Sermons. 103
Sentences. 104
Lettres. 105
Premier livre. 106
Deuxième livre. 106
Troisième livre. 108
Quatrième livre. 110
Critique et jugement. 112
Nithard. Notice. 112
Son Histoire des divisions entre les fils de Louis le Débonnaire. 113
Nizon, moine de saint Laurent de Liége. 113
Vie et miracles du bienheureux Frédéric. 114
Noel, hérésiarque. Notice et écrits. 114
Nondinaire. Notice et écrits. 115
Nomosus. Notice et écrits. 115
Nonnus, évêque d'Edesse. Notice et écrits. 116
Norbert (Saint), fondateur de l'ordre de Prémontré. 116
Ses écrits conservés. 119
Ses écrits perdus. 120
Notger, évêque de Liége. Notice. 122
Gestes des évêques de Liége. 123
Vie de saint Rémacle. 123
Vie de saint Lambert. 123
Vie de saint Landoald. 124
Vie de saint Hadelin. 124
Ecrits qui lui sont attribués. 125
Notker le Bègue. Notice. 125
Traité des interprètes de l'Ecriture. 125
Livre des séquences. 128
Hymnes. 129
Ecrits sur la musique. 130
Martyrologe. 130
Vie de saint Gall et autres écrits. 131
Novat, moine. Notice et écrits. 132
Novatien, antipape. Notice. 133
Ses écrits. 134
Traité des viandes des Juifs. 134
De la Trinité. 135
Ecrits supposés. 136
Jugement critique. 136

O

Odelin. Notice et écrits. 137
Odelric, abbé de saint Michel. Notice, etc. 137
Oderic, abbé de Vendôme. Notice. 138
Traité des vertus et des vices. 138
Odilon, moine de St-Médard ; notice. 139
Histoires et discours. 139
Odilon (Saint), abbé de Cluny. Notice. 139
Vie de sainte Adélaïde. 140
Vie de saint Mayeul. 142
Sermons. 142
Lettres. 144
Poésies. 145
Autres écrits. 145
Odolrame, moine ; notice. 146
Chronique. 146
Apologétique. 147
Odolric, abbé de St-Martial ; notice. 148
Actes du concile de Limoges. 148
Odon, moine de Corbie. Notice, etc. 149
Odon, moine de Glanfeuil. Notice. 150
Vie de saint Maur. 150
Histoire du monastère de Glanfeuil. 150
Odon, abbé de Baume. Notice. 151
Abrégé des Morales de saint Grégoire. 152
Vie de saint Gérauld. 153
Discours en l'honneur des saints. 153
Entretiens sur le sacerdoce. Premier livre. 153
Deuxième livre. 154
Troisième livre. 155
Antiennes et hymnes en l'honneur de saint Martin. 155
Vie de saint Grégoire de Tours. 155
Occupations. 156
Vie de saint Odon. 156
Prières pour les morts. 156
Ouvrages supposés. 157
Odon, diacre d'Auch. Notice et écrits. 157
Odon, abbé de St-Martin de Tournai. Notice. 157
Poëme sur la guerre de Troie. 161
Traité sur la dialectique. 161
Explication du canon de la messe. 162
Du péché originel. 163
Dispute avec un Juif. 164
Du blasphème contre le Saint-Esprit. 165
Homélies. 166
Autres ouvrages. 167
Jugement critique. 168
Odon, moine des Fossés-St-Pierre. 168
Vie du vénérable Bouchard. 168
Odon, abbé de St-Crespin. Notice. 170
Lettres et chartes. 171
Odon, abbé de Saint-Père. Notice. 171
Lettres. 172
Extraits des Pères. 172
Odon, cardinal-évêque d'Ostie. Notice. 173
Poésie, etc. 173
Œcumenius, écrivain grec. Notice et écrits. 174
Olbert, abbé de Gembloux. Notice. 175
Recueil de canons. 175
Vie de saint Véran. 176
Autres ouvrages. 177
Oldegaire, évêque de Barcelone. Notice. 177
Lettres et chartes. 179
Oliba, évêque de Vie. Notice. 179
Lettres. 180
Actes du concile d'Elne. 181
Relation de la décadence de l'Eglise de Ripouil. 181
Olympiodore, moine grec. Notice. 182
Commentaire sur Job. 182
Autres ouvrages. 182
Ouvrages philosophiques. 183
Olympius, évêque d'Espagne. Notice et écrits. 183
Optat (Saint), évêque de Milève. 184.
Du schisme des donatistes. Premier livre. 184
Deuxième livre. 190
Troisième livre. 194
Quatrième livre. 197
Cinquième livre. 198
Sixième livre. 199
Septième livre. 201
Critique et jugement. 202
Orient (Saint), évêque d'Auch. Notice. 202
Mémoire, premier livre. 202
Deuxième livre 203
Critique et jugement. 204
Origène. Notice. 204
Traité contre Celse. 213
Préface. 214
Premier livre. 218
Deuxième livre. 231
Troisième livre. 240
Quatrième livre. 252
Cinquième livre. 269
Sixième livre. 281
Septième livre. 291
Huitième livre. 303
Hexaples. 313
Homélies et commentaires. 314
Sur le martyre. 327
Lettres. 329
Ouvrages perdus. 333
Périarchon. 334
Critique et jugement. 338
Orose (Paul), prêtre espagnol. Notice. 339
Apologie contre Pélage. 340
Histoire générale du monde. 341
Autres écrits 348
Orsise (Saint), abbé de Tabenne. Notice. 345
De la doctrine d'Orsise. 345
Osius, évêque de Cordoue. 348
Lettre à l'empereur Constance. 348
Osmond, évêque de Salisbury. Notice. 351
Traité des offices. 352
Autres ouvrages. 353
Otbert, évêque de Liége. 354
Lettre, etc. 355
Otfrid, moine de Weisembourg. Notice. 355
Poésies. 356
Paraphrase des psaumes, etc. 356
Othelbod, moine et abbé de saint Bavon. 357
Description de son monastère. 357
Othon de Freisingen. Notice. 357
Chronique. Premier livre. 358
Deuxième livre. 359
Troisième livre. 359
Quatrième livre. 360
Cinquième livre. 360
Sixième livre. 361
Septième livre. 362
Traité de la fin du monde. 362
Histoire de Frédéric Barberousse. 363
Premier livre. 364
Deuxième livre. 366
Critique et jugement. 367

Otteride, prieur de Guastine. 367
Ses travaux. 368
Ouen (Saint), évêque de Rouen. Notice. 369
Vie de saint Eloi. 369
Lettres. 370

P

Pacien (Saint), évêque de Barcelone. 370
Lettres au donatiste Sympronien. 371
Deuxième lettre, au même. 373
Troisième lettre, au même. 375
Exhortation à la pénitence. 380
Traité du baptême. 383
Critique et jugement. 384
Pacome, abbé de Tabenne. 385
Règle de saint Pacôme. 386
Distribution du monastère. 386
Des novices. 387
Des offices. 388
Des repas et des jeûnes. 388
Des hôtes et des visites. 389
Des travaux. 390
Du silence. 390
Règle pour les vierges. 391
Lettres de saint Pacôme. 392
Prédictions de saint Pacôme. 393
Pallade, évêque d'Hélénopolis. Notice. 393
Histoire lausiaque. 396
Vie de saint Chrysostome. 398
Palmas. Notice et écrits. 398
Pammaque. Notice et écrits. 400
Pamphile, prêtre de Césarée. 401
Apologie d'Origène. 403
Correction des Ecritures. 408
Ouvrages perdus. 409
Jugement critique. 410
Pandore, moine. Notice et écrits. 410
Pantaléon, diacre. Notice et écrits. 410
Pantène (Saint). Notice et écrits. 410
Paphnuce (Saint), évêque. 412
Histoire de saint Onuphre. 414
Papias (Saint), évêque d'Hiéraple. 414
Exposition des discours du Seigneur. 414
Jugement qu'on en a porté. 413
Parmenien, évêque donatiste. 416
Ses ouvrages. 417
Parthène, prêtre de Constantinople. 419
Lettre à Alexandre d'Hiéraple. 419
Pascal Ier (Saint), pape. 420
Lettres. 420
Pascal II, pape. Notice. 421
Lettres. 426
Décrets. 431
Paschase, diacre de l'Eglise romaine. 431
Traité du Saint-Esprit. 432
Premier livre. 432
Deuxième livre. 434
Lettre à Eugipius. 436
Pasteur, évêque. Notice et écrits. 436
Paterius, clerc romain. Notice. 436
Commentaire complet de l'Ecriture. 437
Patrice (Saint), apôtre de l'Irlande. Notice. 437
Confession. 440
Autres ouvrages. 441
Paul (Saint), apôtre. 441
Epître aux Laodicéens. 442
Paul Ier, pape. 445
Lettres. 445
Privilége. 447
Paul (Saint), évêque de Narbonne. 447
Paul (le bienheureux), sa confession. 448
Paul, prêtre. Notice et écrits. 448
Paul, d'Emèse. Notice. 448
Sa déclaration à saint Cyrille. 449
Profession de foi des Orientaux. 449
Discours de Paul. 450
Paul de Mérida. Notice et écrits. 452
Paul Warnefride. Notice. 452
Histoire des Lombards. 453
Histoire des évêques de Metz. 453
Histoire romaine. 454
Vies des saints. 454
Homiliaire. 454
Lettre à Adelhard. 455
Autres ouvrages. 455
Critique et jugement. 456
Paul, moine de Saint-Père de Chartres. 456
Cartulaire. 458
Paul le Silentiaire. Notice. 460
Description du temple de Sainte-Sophie. 461
Paulin de Nole (Saint), Notice. 461
Lettre à Sulpice Sévère. 466
A Alype. 467
A Sulpice Sévère. 468
A Romanien. 470
A Licentius. 471
A Pammaque. 472
A Jove. 474
A saint Victrice. 477
A saint Amand. 479
A Sévère. 479
A saint Dalphin et Amand. 486
A Apre. 487
A Sanctes et Amand. 488
A Florent de Cahors. 489
A Didier. 489
A Apra. 490
A saint Augustin. 490
Discours sur l'aumône. 491
Martyre de saint Géniès. 493
Poésies. 493
Ouvrages perdus. 496
Livres supposés. 497
Jugement critique. 498
Paulin de Béziers. Notice et écrits. 499
Paulin (Benoit). Notice. 500
Son Mémoire à Faust de Riez. 500
Paulin de Périgueux. Notice. 501
Vie de saint Martin. 501
Autres poésies. 502
Paulin d'Aquilée. Notice. 502
Sacro-syllabus. 503
Instructions salutaires. 504
Contre Félix d'Urgel. 506
Lettre à Haistulfe. 508
Règle de la foi. 510
Avis salutaires. 510
Jugement critique. 510
Paulin, évêque de saint Pol de Léon. Notice, etc. 511
Paulin, primicier de Metz. Notice. 511
Lettre à Bérenger. 511
Paullulus Robert. 512
Traité sur les cérémonies de l'Eglise. 512
Du canon mystique. 513
Pélage Ier, pape. Notice. 514
Lettre au patrice Narsès. 515
Aux évêques de Toscane. 517
Au roi Childebert. 518
Fragments. 520
Critique et jugement. 521
Pélage II, pape. Notice. 521
Lettres aux évêques d'Istrie 522
A Jean de Constantinople. 524
Décrets. 526
Pémen (Saint). Notice 526
Ses maximes. 528
Pérégrin, abbé de Fontaine-les-Blanches. 529
Histoire de son abbaye. 529
Perpétue (Saint), évêque de Tours. Notice. 550
Son Testament. 550
Règlement pour la célébration des offices. 532
Pétilien, évêque donatiste. 533
Lettre. 533
Pétrone, évêque de Bologne. Notice. 533
Vies des solitaires. 534
Phébade, évêque d'Agen. Notice. 535
Traité contre les Ariens. 537
Philastre (Saint). Notice. 542
Traité des hérésies. 543
Jugement critique. 545
Philéas (Saint). Notice. 546
Lettre à la louange des martyrs 546
Actes de son martyre. 547
Philippe de Side. Notice. 549
Histoire chrétienne. 550
Philippe, prêtre. Notice. 550
Commentaire sur Job, etc. 550
Philippe de Bonne-Espérance. 551
Ses lettres. 552
Commentaires sur le Cantique des cantiques. 558
Moralité sur le Cantique des cantiques. 559
Du salut du premier homme. 559
De la damnation de Salomon. 559
De la dignité des clercs. 560
De l'obéissance. 562
Sur le silence. 563
Vies des saints. 563
Poésies. 565
Jugement critique. 565
Philippe de l'Aumône. Notice. 566
Relation de miracles. 566
Lettres. 567
Vie de saint Amand. 570
Ouvrages douteux. 571
Philon, écrivain juif. 571
Des écrits de Philon. 573
Traité de la Providence. 574
De l'incorruptibilité de l'homme. 575
Philon, évêque de Carpasie. 576
Commentaire sur le Cantique des cantiques. 576
Philorome, notice et écrits. 577
Son Histoire ecclésiastique. 578
Premier livre. 578
Deuxième livre. 579
Troisième livre. 580
Septième et huitième livres. 581
Neuvième et dixième livres. 582
Onzième et douzième livres. 583
Jugement critique. 584
Phocas d'Edesse. 584
Commentaire sur les œuvres de saint Denys. 584
Photin, évêque de Sirmium. 584
Photius, notice et écrits. 586
Photius, patriarche de Constantinople. 586
Miriobiblon 588
Nomocanon. 589
Lettres à Michel, roi de Bulgarie. 590
Aux archevêques d'Orient. 590
A Bardas. 591
A l'empereur Basile. 591
Lettres sur des sujets théologiques. 593
Dissertations théologiques. 596
Des volontés. 597
Homélies. 597
Autres écrits. 598
Jugement critique. 598
Pibon, évêque de Toul. Notice. 599
Ecrits historiques. 599
Pierius, prêtre d'Alexandrie. 600
Ses écrits. 600
Pierre, évêque d'Alexandrie. Notice. 601
Canons sur la pénitence. 603
Autres écrits. 605
Ecrits supposés. 605
Pierre, successeur de saint Athanase. 606
Lettre aux évêques. 607

Deuxième lettre aux évêques. 609
Pierre, ancien évêque. Notice et écrits. 610
Pierre Chrysologue (Saint). Notice. 610
Lettre à Eutychès. 612
Discours. 613
Sur l'étoile qui conduisit les Mages. 614
Sur le massacre des Innocents. 614
Sur le jeûne. 616
Sur l'incrédulité de saint Thomas. 617
Sur la résurrection de Lazare. 617
Sur le Centenier. 617
Sur la prédication de saint Jean-Baptiste. 618
Sur sa mort. 619
Sur la parabole du mauvais riche. 619
Sur saint Jean-Baptiste. 621
Sur la parabole de Dieu, etc. 622
Sur la profession militaire. 622
Jugement critique. 623
Pierre, prêtre d'Edesse. Notice et écrits. 623
Pierre, évêque de Laodicée. Notice et écrits. 623
Pierre, archidiacre. Notice et écrits. 624
Pierre, de Sicile. Notice. 624
Doctrine des Manichéens. 624
Pierre, chancelier de l'église de Chartres. Notice. 626
Paraphrase des Psaumes. 626
Manuel des mystères de l'Eglise. 627
Autres ouvrages. 627
Pierre, scholastique de Limoges. 627
Poëme sur l'apostolat de saint Martial. 627
Pierre de Maillezais. Notice. 627
Histoire des comtes de Poitiers et de son abbaye. 629
Pierre, moine de saint Florent de Saumur. 629
Lettre en faveur de Robert d'Arbrissel. 629
Pierre, lettre contre Roscelin. 629
Pierre de Blois. Notice, 630
Lettres. 631
Première série. 632
Au roi Henri II. 632
A des souverains pontifes. 632
A des cardinaux. 633
A des archevêques. 635
A des évêques. 635
A des doyens et archidiacres de chapitre. 639
A des abbés. 641
A des prieurs et à des moines. 642
A des chanoines et à d'autres clercs. 645
A des savants et autres gens de lettres. 644
Deuxième série. 647
Lettres au nom d'autres personnes. 647
Sermons. 652
Traités et opuscules. 653
Exhortation à la croisade. 653
Assertions de la foi. 653
De la confession sacramentelle. 654
De l'institution d'un évêque. 654
Invective. 654
Contre la perfidie des Juifs. 655
De l'amitié chrétienne. 655
Quales sunt. 656
Des illusions de la fortune. 657
De la distinction des écrits et des écrivains sacrés. 658
Autres écrits vrais ou supposés. 658
Jugement critique. 659
Pierre de Blois. Notice et écrits. 661
Pierre le Vénérable. Notice. 662
Contre les Juifs. 664
Contre le Mahométisme. 664
Contre Pierre de Bruis. 665
Traité des miracles. 666
Statuts de Cluny. 667
Dispositio rei familiaris Cluniacensis. 667
Sermons. 667
Lettres à des souverains pontifes. 670
A des princes. 671
A saint Bernard et à l'abbé Suger. 672
Apologie de l'ordre de Cluny. 673
A Héloïse. 675
Poésies. 677
Ecrits non imprimés. 678
Jugement critique. 679
Pierre de Celle. Notice. 680
Ses lettres. 682
Première partie, lettres adressées au pape. 682
Deuxième partie, à des évêques. 688
Troisième partie, à des abbés. 689
Quatrième partie, à des communautés. 689
Cinquième partie, à des clercs ou chanoines. 690
Sixième partie, à de simples religieux. 690
Sermons. 692
Traité des pains. 693
Exposition mystique du tabernacle de Moïse. 694
Traité de la conscience. 694
De la discipline claustrale. 694
Jugement critique. 694
Pierre de Poitiers. Notice. 695
Poésies. 695
Lettres. 698
Ouvrages perdus. 699
Pierre de saint Chrysogone. Notice. 699
Ses lettres. 999
Pierre Mirmet. Notice. 702
Légende de sainte Rotrude. 703
Pierre Bernardi. Notice. 703
Ses lettres. 704
Pierre de Raimond, abbé de Saint-Maixent. 705
Chronique. 705
Cartulaire de Saint-Maixent. 705
Pierre de Beaugency. Notice et écrits. 707
Pierre, évêque de Rodez. Notice et écrits. 707
Pierre Monoculc. Notice. 707
Lettres. 708
Pierre évêque de Carpentras. Notice et écrits. 709
Pierre de Pise. Notice. 709
Lettres. 709
Pierre, moine de Saint-Pierre sur-Dive. 710
Eloges en vers, des sept premiers abbés de ce monastère. 710
Pierre, évêque de Châlons. Notice et écrits. 710
Pierre de Belmont. Notice et écrits. 711
Pierre de Barry. Notice et écrits. 711
Pierre Béchin. Notice et écrits. 711
Pierre lepeintre. Notice. 711
Poëme sur le sacrement de l'autel. 711
Pierre, prieur de Saint-Jean de Sens. Notice. 713
Lettres, etc. 713
Pierre de Roye, chanoine de Noyon. Notice. 714
Lettre descriptive des exercices de Clairvaux. 714
Pierre, abbé de Saint-Savin. Notice et écrits. 715
Pilate, gouverneur de la Judée. 715
Relation adressée à Tibère sur la mort de Jésus-Christ. 715
Faux actes qui lui furent attribués. 716
Pinyte, évêque des Gnossiens. 717
Lettre à saint Denis de Corinthe. 717
Pione (Saint), prêtre de Smyrne. 718
Les actes et autres écrits. 718
Pirmin (Saint), évêque et abbé. Notice. 720
Traité de la religion. 720
Pollion (Saint), lecteur de l'église de Cibales. 722
Son interrogatoire. 724
Lettre à saint Irénée. 726
Epitre aux Philippiens. 726
Jugement critique. 729
Polycrate, évêque d'Ephèse. Notice. 729
Lettre sur la célébration de la Pâque. 729
Actes du martyre de saint Timothée. 1730
Pomère Julien. Notice. 731
Traité de la vie contemplative. 732
Premier livre. 733
Deuxième livre. 737
Troisième livre. 742
Ecrits perdus. 743
Pompone, évêque de Donysiane. 745
Lettre à saint Cyprien. 745
Ponce (Saint), diacre. 746
Vie de saint Cyprien. 746
Ponce de Balazun, historien de la croisade. 746
Ponce, abbé de Clairvaux. Notice. 747
Lettre sur l'administration du baptême. 747
Pontien, évêque d'Afrique. 747
Confession de foi. 747
Poppon, évêque de Metz. 748
Lettres. 748
Porcaire, abbé de Lérins. Notice et écrits. 749
Possidius (Saint), évêque de Calame. 749
Conférence avec le donatiste Crispin. 750
Vie de saint Augustin. 750
Prædestinatus, auteur d'Actes synodaux. 751
Pretextat (Saint), évêque de Rouen. Notice et écrits. 751
Primase, évêque d'Adrumète 752
Commentaires. 753
Traité des hérésies. 753
Priscilien hérétique espagnol. Notice. 754
Ses écrits. 755
Probus, moine de saint Alban. 755
Histoire de saint Patrice. 756
Proclus (Saint), évêque de Constantinople. 756
Lettre aux Arméniens. 756
Aux évêques d'Orient. 760
A Domus, évêque d'Antioche. 761
Discours et homélies. 761
Sur la Vierge. 762
Sur l'Incarnation. 763
En l'honneur de la sainte Vierge. 764
Sur la Théophanie. 764
Sur la Résurrection. 764
Sur la Pentecôte. 766
Eloge de saint Paul. 766
Traité de la messe. 766
Jugement critique. 767
Procope de Gaza. Notice. 768
Commentaires sur l'Ecriture. 769
Autres écrits. 771
Procope de Jérusalem. Notice et écrits. 772
Prosper d'Aquitaine (Saint). Notice. 772
Lettre à saint Augustin. 773
A Rufin. 775
Poëme contre les ingrats. 782
Première partie. 782
Deuxième partie. 784
Troisième partie. 788
Quatrième partie. 790
Epigrammes. 793

Reponse aux objections des Gaulois. 793
Sentences. 799
Réponses aux prêtres de Gênes. 804
Contre le collateur Cassien. 809
Récapitulation. 818
Commentaire sur les Psaumes. 819
Sentences. 819
Livres supposés. 820
Jugement critique 820
PROSPER TYRO. Poëme d'un mari à sa femme. 821
PROTAIS, abbé de Saint-Michel. Notice et écrits. 822
PROTHADE, évêque de Besançon. Notice. 822
Rituel. 822
PRUDENCE, poëte chrétien. 823
Psychomachie. 823
Cathémérinon. 824
Peri Stephanôn. 825
Apothéose. 825
Hamartigenia. 826
Contre Symmaque. 827
Enchiridion. 828
Jugement critique. 829
PRUDENCE, le jeune, évêque de Troyes. Notice. 829
Lettre à Hincmar de Reims 829
Contre Jean Scot. 831
Lettre à Wénilon. 834
Lettre à son frère. 836
Discours en l'honneur de sainte Maure. 836
Annales de France. 837
Poëme de Prudence. 837
Autres écrits. Pénitentiel supposé. 837
PSELLUS (Michel). Panégyrique de saint Siméon. 838
PUBLICOLA, lettre à saint Augustin. 839
PULCHÉRIE (Sainte), fille de l'empereur Arcade 839
Lettre aux moines de Palestine. 840
A Bessa. 841
PUPPIEN Florent, écrivain laïque. 842
Lettre insolente à saint Cyprien.

Q

QUADRAT (Saint), évêque d'Athènes. 842
Apologie pour la défense de la religion. 843

R

RABAN Maur, archevêque de Mayence. 843
Traité de l'univers. 844
Des louanges de la Croix. 846
Commentaires sur le Pentateuque. 847
Sur l'Exode 847
Sur le Lévitique, les Nombres. le Deutéronome. 848
Sur les Juges, Ruth et les Rois. 848
Sur les Paralipomènes. 849
Sur Judith et Esther. 849
Sur les cantiques. 850
Sur les Proverbes, la Sagesse et l'Ecclésiastique 850
Sur Jérémie et Ezéchiel. 850
Sur les Machabées. 851
Sur saint Mathieu. 851
Sur les Epitres de saint Paul. 852
Recueil d'homélies. 852
Des allégories de l'Ecriture. 853
De l'institution des clercs. 853
Premier livre. 853
Deuxième livre. 856
Troisième livre. 859
Des ordres sacrés, etc. 859
De la discipline ecclésiastique. 860
De la vision de Dieu 860
Des vices et des vertus. 860
Sur les mariages entre parents, etc. 861
De l'âme. 862
De la naissance, de la vie et des mœurs de l'Antechrist. 862
Martyrologe. 863
Poésies. 863
De l'invention des langues. 864
Commentaire sur Josué. 864
Contre les Juifs. 895
Des corévêques. 866
Du respect des enfants pour leur père. 867
Lettres canoniques à Régimbolde. 868
A Heribald d'Auxerre. 869
Contre les contradictions de la Regle de saint Benoit 870
A Notingue. 870
A Ebérard. 870
A Hincmar. 871
Glossaire. 872
Jugement critique. 872
RABULAS, évêque d'Edesse. 873
Ecrit en faveur de saint Cyrille contre Nestorius. 873
RADBOD, évêque de Noyon et Tournai. 874
Vie de saint Médard. 875
Vie de sainte Godeberte. 875
Discours 875
Liturgie. 876
Lettre à Lambert, évêque d'Arras. 876
RADÉGONDE (Sainte), reine de France. 876
Lettres de sainte Radégonde. 877
Lettre de sainte Césaire à sainte Radégonde. 878
Testament de sainte Radegonde. 878
RADBOD, prévôt de l'église de Douai. Notice, etc. 879
RAIMBAUD, chanoine de Liége. Notice. 879
A tous les fidèles, à l'occasion du schisme d'Anaclet. 880
Lettres encycliques. 881
Traité de la vie canoniale. 882
Autres ouvrages. 882
RAIMBERT, évêque de Verdun. Histoire des ducs de Lorraine. 882
RAIMOND, moine de Saint-André d'Avignon. 882
Vie du vénérable abbé Ponce. 883
Autres ouvrages. 883
RAIMOND, évêque de Maguelone. 883
Règlement pour une léproserie. 884
RAIMOND de Montrond, archevêque d'Arles. 884
Charte remarquable. 885
RAINALD, abbé de Vézelay. Notice. 886
Vie de saint-Hugues. 867
Synopsis vitæ metricæ. 888
RAINALD, abbé de Citeaux 888
Statuts de l'ordre. 889
Autres écrits. 889
RAINARD, évêque de Langres. 890
Actes du martyre de saint Mammès. 890
Office du même saint. 891
Discours au concile d'Autun. 891
RAINAUD, prieur de Saint-Eloi. 892
Commentaire sur le Pentateuque. 892
Sur Josué et les Juges. 893
Sur Isaïe. 893
RAINER. Vie de saint Guilain. 893
RAOUL, archevêque de Bourges. 894
Instruction pastorale. 894
RAOUL ARDENT. Notice. 895
Homélies. 893
Premier tome. 896
Deuxième tome. 897
Jugement critique de ces homélies. 898
Autres écrits de Raoul. 900
RAOUL, moine de la Chaise-Dieu. Notice et écrits. 900
RAOUL de Caen. 901
Histoire de la première croisade. 902
Jugement critique de cet écrit. 904
RAOUL, abbé de Saint-Martin de Séez. Notice. 904
Lettres. 905
Homélies, etc. 906
RAOUL, abbé de Vaucelle. Notice, etc.
RAOUL, abbé de Saint-Maurice en Valais Notice, etc. 909
RAOUL abbé de Pierre-Mont. Notice. 907
Constitutions de son monastère. 907
RAOUL, moine de Flaix. Notice. 908
Commentaire sur le Lévitique. 908
Autres commentaires et écrits. 909
RAOUL Tortaire, moine de Fleuri. Notice. 910
Histoire des miracles de saint Benoit. 911
Poëme sur le même sujet. 911
Des choses admirables; poëme. 912
Epitres en vers. 913
Histoire versifiée de la première Croisade. 913
Jugement critique. 913
RATBERT PASCHASE, abbé de Corbie. 914
Commentaire sur saint Matthieu. 915
Commentaire sur le psaume XLIV. 919
Sur les Lamentations de Jérémie. 920
Traité du corps et du sang du Seigneur. 920
Lettre à Frécugard. 929
Vie de saint Adalard. 932
Vie de Wala. 932
De la foi, de l'espérance et de la charité. 933
Premier livre. 933
Deuxième livre. 934
Troisième livre. 935
Sur l'enfantement de la sainte Vierge. 936
Jugement critique sur ses œuvres. 939
RATBOD, évêque d'Utrecht. Notice. 940
Ecrits historiques et autres. 940
RATHÈRE, évêque de Vérone. 940
Agnosticon. 941
Premier et deuxième livres. 943
Troisième et quatrième livres. 944
Cinquième livre. 945
Perpendicules. 946
Climax Syrmatis. 947
Conjecture sur l'état d'une personne. 947
Discorde entre Rathère et son clergé. 948
Apologétique. 948
Sermons. 950
Sur le Jeûne du carême. 950
Sur la Pâque. 952
Sur les Rogations et l'Ascension. 953
Lettres. 954
Lettre synodique. 956
Voyage de Rome. 958
Autres ouvrages. 959
Jugement critique. 959
RATPERT, scolastique de Saint-Gall. Notice. 960
Histoire de son abbaye. 960
Poésies et commentaires. 960
RATRAMNE, moine de Corbie. Notice.
Traité de l'Eucharistie. 961
Première question. 762
Deuxième question. 955
De la Prédestination. 968
De l'enfantement de la Vierge. 969

Traité contre les Grecs. 970
Premier livre. 970
Deuxième livre. 972
Troisième et quatrième livres. 973
Autres écrits. 975
Jugement critique. 975
RAVENNE, évêque d'Arles. 976
Lettres. 976
RAYMOND DU PUY, général de l'ordre de St-Jean. 977
Statuts de cet ordre. 977
RÉGINON, moine de Prum. 979
Chronique. 980
Livre Ier. 980
Livre II. 981
De la discipline ecclésiastique. 982
Ecrits attribués à Réginon. 983
REIMANNE, abbé de Saint-Clément. 983
Vies de saint Cadroé et de saint Vincent. 984
REMBERT, archevêque de Hambourg. 984
Vie de saint Anschaire. 984
Autres écrits. 985
Rémi de Reims (Saint). Notice. 985
Allocution à Clovis. 986
Au même. 987
A Héracle, évêque de Paris. 988
A Foulques, évêque de Tongres. 989
Au pape Hormisdas. 989
Testament de saint Rémi. 990
RÉMI, évêque de Coire. Notice. 990
Lettres contre Gothescalc. 991
De l'autorité de l'Ecriture et des Pères. 994
Autres ouvrages. 995
Rémi d'Auxerre. Notice. 996
Commentaires sur la Genèse. 997
Sur les Psaumes. 998
Sur le Cantique des cantiques. 999
Sur les Evangiles. 999
Sur les Epîtres de saint Paul. 1000
Sur l'Apocalypse. 1001
Autres écrits sur l'Ecriture sainte. 1001
Explication du canon de la messe. 1001
Traité des offices divins. 1003
Commentaire sur la Règle de Saint-Benoît. 1003
Jugement critique. 1004
RENAULD, archevêque de Reims. 1005
Ses lettres et décrets de conciles. 1006
RÉTICE, évêque d'Autun. 1007
Commentaire sur le Cantique des cantiques. 1008
RHEGINUS, évêque de Constantia. 1089
Invective contre Nestorius. 1009
RICHARD, abbé de Fleury. Notice et écrits. 1009
RICHARD, abbé de Saint-Vannes. 1010
Vie de saint Rodinge. 1012
Vie de saint Vanne. 1012
Règle pour des solitaires. 1013
Discours et lettres. 1013
Cartulaire. 1014
RICHARD, évêque d'Albano, cardinal. 1014
Ses lettres. 1015
Charte et privilége. 1016
RICHARD, moine de Grand-Selve. Poëme. 1016
RICHARD, abbé de St-Victor de Marseille. 1016
Son différend avec les vicomtes de Narbonne. 1017
Lettre à Sanche V, roi d'Aragon. 1017
RICHARD DES FOURNEAUX, abbé de Préaux. 1018
Commentaires sur la Genèse. 1018
Sur l'Exode et sur les Nombres. 1019
Description du Temple, etc. 1020
RICHARD de St-Victor. 1020
Ses Commentaires. Le Benjamin minor. 1021
Benjamin Major. 1022
Du tabernacle de l'alliance. 1023
Du Cantique des cantiques. 1025
De la vision d'Ezéchiel. 1025
Autres commentaires. 1024
Traité de la Trinité 1024
Livre du Verbe incarné. 1026
De l'Emmanuel. 1026
De l'esprit de blasphème. 1026
Des moyens d'extirper le mal, etc. 1027
Sur l'état de l'homme intérieur. 1029
De l'instruction de l'homme intérieur. 1028
Des degrés de la charité. 1028
De la double Pâque. 1028
Du baptême de Jésus-Christ. 1028
Du pouvoir de lier et de délier. 1028
Du sacrifice d'Abraham. 1029
Ouvrages manuscrits. 1029
Jugement critique. 1030
RICHARD de Poitiers, moine de Cluny. 1031
Chronique universelle. 1031
Histoire des papes. 1031
Lettres. 1031
RICHARD, moine bénédictin. Histoire des Français. 1031
RICHER, abbé de Saint-Martin. Notice. 1032
Vie en vers du saint patron de son abbaye. 1032
RICTRUDE, fille de Charlemagne. Lettre à Alcuin. 1032
RICTRUDE, évêque de Soissons. 1033
Ses statuts. 1034
RIQUIER, moine de Gemblours, Vie d'Erluin. 1036
ROBERT, évêque du Mans. Lettres. 1036
ROBERT, évêque de Metz. Recueil de lettres. 1037
ROBERT, roi de France. Notice. 1038
Hymnes, proses, répons et antiennes. 1039
Lettres. 1041
Ecrits anonymes. 1041
ROBERT, évêque d'Herford. Notice. 1042
Abrégé de la chronique de Marianus Scot. 1043
Traité sur les mouvements des étoiles. 1044
ROBERT de Tombelaine, abbé de Saint-Vigor. 1044
Commentaire sur le Cantique des cantiques. 1045
Lettre. 1046
ROBERT, évêque de Langres. Ses écrits. 1046
ROBERT, abbé de St-Rémi de Reims. 1047
Histoire de la croisade. 1048
ROBERT, archidiacre d'Arras. Notice. 1050
Vie de saint Aubert. 1050
ROBERT ET WASON, doyen de Stavelo. 1051
Vie de saint Florannan. 1051
Lettre à Wibald. 1052
ROBERT DE MOÈME, fondateur de Cîteaux. 1052
Ses écrits, douteux ou perdus. 1054
RODOLPE, évêque d'Orviette. Notice et écrits. 1055
RODRADE, prêtre d'Amiens. Notice. 1046
Révision du Sacramentaire de saint Grégoire. 1057
RODULPHE, abbé de Saint-Tron. 1057
Chronique de son monastère. 1057
Lettre à Sigebert, prieur de St-Pantaléon. 1058
Lettre à Valeran. 1058
Autres écrits. 1059
RODULPHE, moine de Cambrai. 1059
Vie de saint Liébert. 1060
RODULPHE de Bruges. Notice et écrits. 1860
ROGER de Caen, moine du Bec. 1061
Poëme, Du mépris du monde, et autres poésies. 1062
ROGER, évêque d'Oléron Notice et écrits. 1062
ROGER, abbé d'Elan. Notice. 1063
Histoire de sainte Ursule et des onze mille vierges. 1063
ROMAIN (Saint), solitaire. Notice, etc. 1063
ROSCELIN, clerc de Compiègne. Notice. 1064
Ses erreurs. 1064
ROSVITE, religieuse de Gandersheim. 1065
Panégyrique d'Othon Ier. 1065
Comédies.
Histoire de la Vierge et de l'Ascension du Seigneur. 1066
Actes de plusieurs martyrs. 1066
Autres ouvrages. 1666
ROTERIUS. Vie de saint Sévère d'Adge. 1067
ROTGER, évêque de Trèves. Notice et écrits. 1068
ROTHADE, évêque de Soissons. Notice et écrits. 1068
RUDIGER. Commentateur de saint Paul. 1068
RUDOLPHE, chapelain de Louis de Germanie. 1068
Vie de sainte Liobe. 1069
Vie de Raban Maur. 1069
RUFFINIEN, évêque d'Egypte. Notice et écrits. 1069
RUFIN, prêtre d'Aquilée. Notice. 1070
Sa profession de foi. 1072
Son apologie. Premier livre. 1073
Deuxième livre. 1076
Lettre à saint Jérôme. 1079
A saint Augustin. 1080
Explication du Symbole. 1083
Des bénédictions de Jacob. 1087
Commentaire sur les petits prophètes. 1089
Sur les Psaumes. 1090
Sur les sentences de saint Sixte. 1091
Sur les récognitions de saint Clément. 1091
Histoire de la guerre des Juifs. 1091
Sur les Homélies d'Origène, etc. 1092
Apologie de saint Pamphile. 1092
Sur le Periarchon d'Origène. 1093
Sur l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe. 1095
Vies des Pères du désert. 1097
Jugement critique. 1100
RUFIN, prêtre hérésiarque. 1100
RUPERT, moine de St-Alban. Notice et écrits. 1101
RUPERT, abbé de Touy. Notice. 1101
De la Trinité et de ses œuvres. 1102
1re PARTIE. 1103
Premier livre. 1104
Deuxième livre. 1105
Troisième livre. 1108
2e PARTIE. 1110
Sur la Genèse. 1111
Sur l'Exode. 1118
Sur le Lévitique. 1124
Sur les Nombres. 1125
Sur le Deutéronome. 1126
Sur Josué. 1127
Sur les Rois. 1128
Sur les Psaumes. 1129

Sur les Proverbes et autres livres de Salomon. 1129
Sur Isaïe. 1131
Sur Jérémie 1131
Sur Ezéchiel, Daniel, etc. 1132
Sur les quatre évangélistes. 1133
3e PARTIE. 1133
Premier livre. 1133
Deuxième livre. 1134
Troisième livre. 1136
Quatrième livre. 1138
Cinquième livre. 1139
Sixième livre. 1140
Septième livre. 1141
Huitième livre. 1143
Commentaire sur les douze petits prophètes. 1145
Sur le Cantique des cantiques. 1146
Sur Job. 1146
Sur l'Ecclésiaste. 1147
De la gloire du Fils de l'homme. 1147
De la glorification de la Trinité. 1148
Sur l'Evangile de saint Jean. 1148
Sur l'Apocalypse. 1150
De la victoire du Verbe de Dieu. 1151
Des divins offices pendant l'année. 1154
De l'incendie de la ville de Tuy. 1155
De la méditation de la mort. 1155
De la volonté de Dieu. 1156
De la toute-puissance de Dieu. 1158
Sur la Règle de saint Benoît. 1158
Jugement critique. 1159
RURICE l'ancien. Notice. 1160
Ses lettres. Livres Ier et livre II. 1161
RUSTICUS, diacre de l'Eglise romaine. 1162
Livre contre les Acéphales. 1164
RUSTIQUE. Lettre à saint Eucher. 1165
RUTHARD, moine de Fulde. 1165
Vie de saint Boniface et autres écrits. 1166

S

SALOMON, évêque de Constance. Notice. 1166
Poésies et autres écrits. 1166
SALONE, évêque de Genève. Notice. 1167
Dialogues sur les Proverbes et l'Ecclésiaste. 1167
SALVIEN de Marseille. Notice. 1168
Lettre à Hyppace. 1169
Timothée à l'Eglise. 1170
Premier livre. 1171
Deuxième livre. 1182
Troisième livre. 1186
Quatrième livre. 1187
Traité de la Providence. 1193
Premier livre. 1193
Deuxième livre. 1200
Troisième livre. 1204
Quatrième livre. 1210
Cinquième livre. 1216
Sixième livre. 1219
Septième livre. 1223
Huitième livre. 1229
Lettres à saint Eucher. 12 0
A l'évêque Agrice. 1231
A Cattura. 1232
A Limenius. 1232
A Aper et à Verus. 1232
Livres perdus. 1232
Jugement critique. 1233
SALVIUS, évêque d'Octodure. 1233
Calendrier sacré et profane. 1233
SAMONAS, archevêque de Goza. 1234
Dialogue avec un Sarrasin. 1234
SAMSON, archevêque de Reims; lettre circulaire. 1236
SAMSON DE NANTEUIL, poëte anglo-normand. 1236
SAMUEL, prêtre d'Edesse. Contre les hérésies. 1236
SAMUEL de Maroc, rabbin converti. 1237
Controverse avec un Juif. 1237
SANCTE, poëte chrétien. Notice et écrits. 1238
SARAZIN (Jean), abbé de Verceil. Notice et écrits. 1238
SCOT ERIGÈNE, écrivain philosophe. 1238
Traité de la Prédestination. 1239
De la division des natures 1240
De la vision de Dieu et de l'Eucharistie. 1241
Traductions. 1241
Autres écrits 1242
SCYTHIEN soutient l'erreur des deux principes. 1243
SECOND, évêque de Tigisi. Notice et écrits 1242
SEDATUS, évêque de Nimes. Notice. 1243
Trois lettres à saint Rurice. 1243
SEDETUS, évêque de Béziers. Notice. 1243
Homélie sur l'Epiphanie. 1243
SEDULIUS. Son poëme pascal. 1244
Autres écrits. 1245
Jugement critique. 1245
SEDULIUS le jeune. Commentaires. 1245
SEHÈRE, abbé de Chamousey. Notice. 1246
De l'origine de son monastère. 1246
SÉRAPION (Saint). Lettres. Evangile. 1247
SÉRAPION (Saint), scholastique d'Alexandrie. 1248
Traité contre les manichéens. 1249
Lettres. 1251
SERGIUS. Histoire ecclésiastique et civile. 1251
SERLON, abbé de Glocester. Notice. 1252
Remontrance à Guillaume le Roux, etc. 1252
SERLON, évêque de Séez. Discours.
SERLON LE VÉNÉRABLE, abbé de Savigni. 1253
Discours. 1253
Pensées morales et allégoriques sur l'Ecriture. 1254
Exposition de l'oraison Dominicale. 1254
SERVAIS, évêque de Tongre. Notice et écrits. 1254
SERVUS DEI, évêque. Notice et écrits. 1255
SÉVÈRE DE ROZOPOLIS, écrivain eutychéen. 1255
Ses écrits. 1257
L'Ami de la vérité. 1258
SÉVÈRE, évêque de Malaga. Notice et écrits 1258
SÉVÉRIEN, évêque de Gabales. Notice. 1258
Homélies. Analyse des trois premières. 1259
Id. des quatrième et cinquième. 1260
Idem de la sixième. 1261
Homélie sur le serpent. 1261
SIDOINE Apollinaire (Saint). Notice. 1263
Lettres. Premier livre. 1265
Deuxième livre. 1264
Troisième livre. 126c
Quatrième livre. 1266
Cinquième livre. 1267
Sixième livre. 1268
Septième livre. 1269
Huitième livre. 1271
Neuvième livre. 1271
Poésies. 1272
SIGEBERT de Gemblours. Notice 1274
Chronique. 1274
Traité des écrivains ecclésiastiques. 1275
Vie de saint Thierri. 1276
Vie de saint Sigebert. 1277
Vie de saint Guibert. 1277
Gestes des abbés de Gemblours. 1277
Au pape Paschal II. 1278
Ouvrages non imprimés. 1280
Jugement critique. 1281
SIGEHARD, moine de Saint-Maximin de Trèves. 1281
Relation des miracles de saint Maximin. 1281
SIGLOARD, moine de saint Rémi. Notice, etc. 1281
SILVÈRE, pape. Notice et lettres. 1283
SIMÉON Stylite (Saint). Notice. 1284
Lettres à l'empereur Théodose et autres. 1284
SIMÉON Stylite le jeune (Saint). Notice. 1285
Lettre à l'empereur Justinien. 1286
SIMÉON, évêque de Beih-Arsane. Notice. 1286
Lettres. 1286
SIMÉON Métaphraste. Notice. 1288
Vies des saints 1208
Sa méthode, et défauts de sa composition. 1289
Annales. 4291
Jugement critique. 1291
SIMPERT (Saint), abbé de Marbach. 1292
Statuts. 1292
SIMPLICE, pape. Notice 1294
Lettre à Zénon de Séville. 1294
A Jean de Ravenne. 1294
A Florent, Sévère et Equice. 1294
A l'empereur Zénon. 1295
A Acace. 1295
Aux abbés de Constantinople. 1296
A Zénon. 1296
Réponse à Acace. 1298
A Zénon et à Acace. 1299
SIMPLICE. Notice et écrits. 1300
SIMPLICIEN, évêque de Milan. Notice, etc. 1309
SIMON, abbé de saint Bertin. Notice. 1301
Chronique de saint Bertin. 1302
SIMON, prieur du Mont-Dieu. Lettres. 1303
SIMON Chèvre-d'or. Poésies. 1303
Lettre à Himère de Tarragone. 1304
A Anysius de Thessalonique. 1307
Aux Africains. 1307
A divers évêques. 1308
A l'Eglise de Milan. 1309
A Anysius de Thessalonique. 1310
Aux évêques des Gaules. 1310
SIVIARD, abbé d'Anisole. Notice. 1312
Vie de saint Calais, etc. 1312
SIXTE Ier, pape. Notice et écrits. 1313
SIXTE II, pape. Notice et écrits. 1313
SIXTE III, pape. Notice. 1313
Lettre à saint Cyrille. 1314
A saint Cyrille et à Jean d'Antioche. 1314
Sur les droits de l'évêque de Thessalonique. 1315
Aux évêques d'Illyrie. 1316
Lettres perdues. 1317
Ecrits faussement attribués. 1318
SMARAGDE, abbé de saint Michel. 1318
La voie royale. 1319
Diadème des moines. 1319
Explication des épîtres et des évangiles. 1320
Commentaire sur la règle de saint Benoît. 1320
Ouvrages attribués à Smaragde. 1321
SOCRATE, historien grec. Notice. 1321
Son histoire de l'Eglise. 1321

Jugement de cette histoire. 1325
Sonnace, évêque de Reims. Notice et écrits. 1324
Sophrone, patriarche de Jérusalem. Notice. 1325
Lettre synodale. 1326
Lettre à Honorius. 1328
Autres écrits de Sophrone. 1328
Sophrone. Notice et écrits. 1329
Soter, pape. Décrétales. 1329
Sozomène, historien. Notice. 1327
Son histoire de l'Eglise. 1330
Jugement de cette histoire 1332
Stépelin, moine de saint Tron. 1333
Vie et mirac es de saint Tron. 1333
Sturme (Saint), abbé de Fulde. Statuts. 1333
Stylien, archevêque de Néocésarée. Notice, etc. 1334
Suave, abbé de saint Sévère. Notice. 1335
Usages et coutumes de son monastère. 1335
Lettre au pape Pascal II. 1335
Suger, abbé de Saint Denis. Notice. 1336
Lettres au pape Etienne III. 1343
Au roi Roger. 1443
A Pierre le Vénérable et à Humbert de Lyon. 1314
Au roi Louis le Jeune. 1345
Au roi et à Geoffroi comte d'Anjou. 1346
Au pape Eugène III. 1348
Au pape et au comte de Vermandois. 1349
A l'évêque de Beauvais. 1350
A saint Bernard. 1350
A l'évêque de Soissons. 1350
Au roi. 1351
Vie du roi Louis le Gros. 1351
Histoire de son administration. 1354
Testament de Suger. 1356
Sulcard, moine de Westminster. Notice, etc. 1357
Histoire sacrée. 1358
Vie de saint Martin. 1361
Lettre à Eusèbe. 1363
A Bassule. 1364
A sa sœur. 1365
A saint Paulin et à d'autres personnes. 1366
Dialogue de saint Sulpice. 1366
Sur l'apostolat de saint Martial. 1367
Jugement de ses écrits. 1367
Sulpice le Païen. Notice et écrits. 1367
Syagrius. Traité de la foi. 1368
Syl vestre Ier, pape. Notice. etc. 1368
Sy. vestre II, ou Gerbert, pape. 1369
Ses écrits sur les sciences. 1370
Poésies. 1371
Traité du corps et du sang du Seigneur. 1371
Actes du concile de Reims. 1373
Discours au concile de Mouzon. 1373
Lettres. 1374
Profession de foi. 1475
A Séguin. 1375
A Wildebold. 1376
Autres lettres et bulles, etc. 1377
Jugement critique. 1378
Symmaque, pape. Notice. 1379
Lettres à Eonius et saint Avis. 1379
A saint Césaire d'Arles. 1380
Aux évêques des Gaules. 1381
Apologétique. 1382
Synesius, philosophe chrétien. 1384
De la royauté. 1390
De la conduite de la vie. 1391
Eloge d'un chauve. 1392
Discours sur le psaume LXXV. 1393
Traité des songes 1393
Ses lettres. 1394
Sa Catastase. 1394
Eloge d'Anysius. 1395
Hymnes et ouvrages perdus. 1395
Jugement critique. 1395
Syrus, moine de Cluny. Notice. 1396
Histoire de saint Mayeul. 1396

T.

Taraise, patriarche de Constantinople. 1397
Discours et lettres. 1397
Tatien, écrivain ecclésiastique du IIe siècle. 1598
Discours contre les païens. 1599
Observation importante. 1412
Autres ouvrages de Tatien. 1417
Tatton, moine de Richenon, Notice et écrits. 1417
Taurence, évêque de Nevers. Notice. 1418
Térald, moine, lettre et écrits. 1418
Teterius, clerc d'Auxerre. Notice et écrits, 1419
Ternace, évêque de Besançon. Notice, etc. 1419
Tertullien, prêtre de Carthage. Notice. 1419
Ses écrits : première partie. Traité du baptême. 1422
De la Pénitence. 1424
De la prière. 1431
Des Prescriptions. 1434
Aux nations. 1455
Témoignage de l'âme. 1455
Aux confesseurs. 1460
Des spectacles. 1460
Du vêtement et de l'ornement des femmes. 1462
De l'Idolâtrie. 1463
Deuxième partie : Réflexions. 1467
Monogamie. 1470
Contre Hermogène. 1471
De la chair de Jésus-Christ. 1473
De la résurrection de la chair. 1475
Contre Marcion. 1477
Contre Praxéas. 1501
Autres ouvrages. 1504
Jugement critique. 1505
Erreurs de Tertullien. 1506
Teufle, prieur de Morigny. Notice. Chronique de son monastère. Premier livre. 1509
Deuxième livre. 1509
Troisième livre. 1510
Thalassius. Notice et écrits. 1511
Than (Philippe de). Poésies. 1511
Thégan, corévêque de Trèves. Notice. 1512
Histoire de Louis le Débonnaire. 1512
Théodemar, abbé de Mont-Cassin. Notice, etc. 1513
Théodémir, abbé, notice. 1514
Ses lettres sur le culte des images.
Théodger, abbé de Saint-George Notice. 1515
Œuvres spirituelles. 1515
Théodore Ier, pape. Notice et écrits. 1516
Théodore, abbé de Tabenne. Notice. 1516
Ses lettres. 1517
Théodore, évêque d'Héraclée. Notice, etc. 1518
Théodore, prêtre d'Antioche. Notice, etc. 1519
Théodore de Mopsueste. Notice. 1519
Ses ouvrages sur l'Ecriture sainte.
Ses écrits contre les hérétiques. 1521
Livre du baptême. 1522
Théodore, évêque de Marseille. Notice, etc. 1522
Théodore, le lecteur. Notice. 1523
Histoire tripartite. 1523
Théodore, évêque de Pharan. Notice, etc. 1524
Théodore, moine de Kempen. Notice, etc. 1525
Théodore, abbé de Raïthe. Notice et écrits. 1525
Théodore, moine de Tarse. Notice. 1526
Son Pénitentiel. 1526
Autre écrit du même genre. 1527
Théodore Studite. Notice. 1528
Discours sur les images. 1528
Son Testament. 1529
Antirrhétiques. 1530
Lettre à saint Platon, sur les images. 1531
Lettres : livre premier. 1731
Livre deuxième. 1532
Discours de saint Théodore. 1535
Jugement critique. 1535
Théodore, précepteur de Constantin. Notice, etc. 1536
Théodoret, évêque de Cyr. Notice. 1536
Lettres : A l'avocat Eusèbe. 1539
A Dioscore d'Alexandrie. 1540
A saint Flavien. 1541
A Domnus d'Apamée. 1541
A Domnus d'Antioche. 1542
Au pape saint Léon. 1543
Au légat René. 1544
A Uranius d'Emèse. 1545
A l'avocat Marane. 1545
A Timothée. 1545
A l'abbé Jean. 1546
Aux moines de Constantinople. 1547
A l'économe Jean. 1548
Histoire ecclésiastique 1551
Commentaire sur l'Octateuque. 1552
Questions sur la Genèse. 1553
Sur l'Exode. 1555
Sur le Lévitique et les Nombres. 1557
Sur le Deutéronome. 1558
Sur Josué, les Juges et Ruth. 1558
Sur les Rois et les Paralipomènes. 1560
Commentaire sur les Psaumes. 1562
Sur le cantique des Cantiques. 1564
Sur les Prophètes, sur Isaïe. 1567
Sur Jérémie. 1567
Sur Ezéchiel. 1567
Sur Daniel. 1568
Sur les petits prophètes. 1568
Sur les Epi res de saint Paul. 1569
Histoire ecclésiastique. 1570
Premier livre. 1571
Deuxième livre. 1572
Troisième livre. 1572
Quatrième livre. 1573
Cinquième livre. 1575
Histoire des solitaires. 1576
Vie de saint Marcien. 1577
Vie de saint Eusèbe. 1578
Vie de saint Pierce. 1579
Vie de saint Abraham. 1580
Vie de saint Jacques. 1581
Vie de saint Thalasse. 1582
Vie de sainte Marane. 1582
Des hérésies. 1584
Sermons. 1590
Discours contre les païens. 1593
Eranistes. 1604
Jugement critique. 1605
Théodote, évêque d'Ancyre. 1608
Discours contre Nestorius. 1608
Explication du Symbole. 1611
Théoduin, évêque de Liége. 1605
Lettre à Henri Ier, etc. 1606
Théodulfe, prêtre célésyrien. Notice et écrits. 1612
Théodulphe. Ses églogues. 1612
Théodulphe, évêque d'Orléans. 1613
Capitulaire. 1613
Livre du Baptême. 1614
Traité du saint Esprit. 1615
Fragments de Sermons. 1615
Poésies, quatre livres. 1615
Deuxième capitulaire. 1677
Jugeme. t critique. 1618
Théofride, ab é. Ses discours. 1618
Théofroi (Saint Chaffre). Notice et écrits. 1619

Théofroi, abbé de Cormery. Notice et écrits. 1619
Théofroi, abbé d'Epternac. Notice. 1619
Epitaphes des saints. 1620
Homélies. 1621
Vies de saint Willibrode, etc. 1621
Théognoste d'Alexandrie. Notice. 1622
Hypotopases. 1622
Sentiments sur le péché contre le Saint-Esprit. 1623
Théophanes, abbé de Singrione. 1624
Histoire des temps. 1624
Théophanes Graptus et Théodore. 1625
Leurs écrits. 1625
Théophilacte, évêque d'Antioche. Notice et écrits. 1626
Théophile, évêque d'Antioche. Notice. 1626
Ses écrits contre les hérétiques. 1626
A Autolique. Premier livre. 1627
Deuxième livre. 1632
Troisième livre. 1636
Ecrits supposés et écrits perdus. 1642
Jugement critique. 1643
Théophile, évêque de Césarée. Notice et écrits. 1644
Théophile, évêque d'Alexandrie. 1644
Cycle. 1645
Lettres pascales. 1646
Traité contre Origène. 1647
Sur la discipline ecclésiastique. 1648
Jugement critique. 1649
Théotime (Saint). Notice et écrits. 1650
Théotinque, prêtre. Notice et écrits. 1650
Théotmar, évêque de Salzbourg. 1651
Lettre au pape Jean IX. 1651
Thetbauld, chanoine de Rouen. Notice et écrits. 1652
Theudoin, prévôt de l'Eglise de Châlons. Notice et écrits. 1632
Thibaud d'Etampes. Notice. 1632
Trois lettres. 1653
Thibaud, moine de Bèze. 1654
Translation des reliques de saint Prudent. 1654
Thibaud, abbé de Comery. Notice et écrits. 1655
Thibaud, prieur de Saint-Arloul. Notice et écrits. 1655
Thibaud, comte de Blois. Notice et écrits. 1656
Thibaud, chanoine de Lira. Notice. 1656
Vie de saint Gomar. 1565
Thibaud, archevêque de Cantorbéry. Notice. 1657
Ses lettres. 1658
Thibaut de Vernon. Notice et poésies. 1659
Thierri, abbé de Saint-Hubert. Notice. 1660
Lettre apologétique à l'Eglise de Liége. 1660
Thierry, abbé de saint Tron. 1662
Vie de saint Bavon. 1663
Vie de saint Tron. 1664
Vie de saint Rumolde. 1664
Vie de saint Landrade. 1663
Vie de sainte Amalberge. 1665
Sermons. 1666
Ouvrages attribués à Thierri. 1666
Thierry, moine de Fleury. Notice, etc. 1667
Thierry, évêque de Metz. Notice, etc. 1667
Thierry, abbé de Saint-Aubin. Notice etc. 1668
Thierry, moine de Tholei. Notice. 1669
Vie de saint Conrad. 1669
Thierry, évêque de Verdun. 1669
Ses lettres. 1670
Thierry, moine de Saint-Ouen. 1671
Vie de saint Ouen. 1672
Histoire abrégée des évêques de Rouen. 1672
Thierry de Chartres. Notice et écrits. 1674
Traité de l'œuvre des six jours. 1675
Thierry, comte de Flandre. Notice et écrits. 1676
Thierry, abbé de Saint-Eloi. Notice et écrits. 1677
Thierry, moine de Berne. Notice et écrits. 1677
Thietmar, abbé de Gemblours. Notice et écrits. 1677
Thomas Ier, archevêque d'York. Notice et écrits. 1678
Thomas II, archevêque d'York. Notice. 1679
Livre des offices de l'Eglise. 1679
Thomas de Cantorbéry (Saint). Notice. 1679
Ses querelles avec le roi d'Angleterre. 1683
Sa réponse aux prélats du royaume. 1685
Ses lettres au roi et au Souverain-Pontife. 1688
Autres écrits. 1694
Thomas Tressent, abbé de Morigni. Notice. 1694
Ses lettres. 1695
Thomas, évêque de Viviers. Notice et écrits. 1696
Thomas d'Aquin (Saint). Notice. 1696
Commentaire du Maître des Sentences. 1701
Philosophie. Commentaire sur Aristote. 1702
Du gouvernement des Juifs. 1703
Ecriture sainte. Commentaires sur la Bible. 1708
Office du saint Sacrement. 1710
Quæstiones disputatæ. 1711
Polémique. Somme contre les gentils. Exposition. Chap. Ier. 1714
Chap. II. 1716
Chap. III. 1717
Chap. IV. 1719
Chap. V. 1721
Chap. VI. 1722
Chap. VII. 1724
Chap. VIII. 1725
Chap. IX. 1726
Premier livre. 1727
Deuxième et troisième livres. 1729
Quatrième livre. 1730
Contre les erreurs des Grecs. 1731
Deuxième traité contre les Grecs. 1733
Théologie polémique. 1734
Apologie des ordres mendiants. Première partie. 1734
Deuxième partie. 1738
Somme de Théologie 1743
Première partie. 1744
Deuxième partie. 1745
Troisième partie. 1746
Jugement de cette Somme. 1746
Lettre de l'université de Paris. 1754
Jugement critique sur saint Thomas et sur ses écrits. 1755
Thomas, moine de Froidmont. Notice, etc. 1758
Thomas le Cistercien. Notice et écrits. 1759
Ticonius, écrivain donatiste. 1759
Règles pour l'intelligence de l'Ecriture. 1760
Commentaire sur l'Apocalypse. 1763
Lettres et écrits perdus. 1764
Tilpin, archevêque de Reims. 1764
Histoire de Charlemagne et de Roland. 1765
Timothée d'Alexandrie. Notice. 1766
Ses écrits. Histoire d'Apollone. 1766
Lettre canonique. 1766
Timothée, prêtre de Constantinople. 1768
De la manière d'admettre dans l'Eglise. 1768
Formule de réception des manichéens. 1769
Tite, évêque de Bostre. 1770
Traité contre les manichéens. 1770
Premier livre. 1771
Deuxième livre. 1772
Troisième livre. 1773
Commentaire et homélie. 1775
Thomel, moine. Notice. 1776
Histoire de la fondation de l'abbaye d'Hasnon. 1776
Trifolius, prêtre. Notice et écrits. 1777
Triphyle, évêque de Ledres. Notice et écrits. 1777
Troyen, évêque de Saintes. Notice et écrits. 1778
Tudebode, historien. 1778
Histoire de la première croisade. 1778
Turribius, évêque d'Astorga. 1780
Réfutation des priscillianistes. 1780
Turstin, archevêque d'York. 1781
Lettre à Guillaume de Cantorbéry. 1781
Tutilon, moine de Saint-Gal. Notice et écrits. 1782

U

Udalric (Saint), moine de Cluny. 1783
Usages et coutumes de Cluny. 1783
Lettre à Guillaume abbé d'Hirsauge. 1784
Autre lettre au même. 1786
Ulger, évêque d'Angers Notice. 1787
Mémoire au pape. 1787
Lettres 1789
Poésies. 1790
Ulphilas, évêque arien. 1761
Traduction des saintes Ecritures. 1791
Uranius, prêtre de Nole. 1792
Relation de la mort de saint Paulin. 1792
Urbain Ier, pape. Notice, etc. 1792
Urbain II, pape. Notice. 1792
Discours au concile de Clermont. 1794
Lettres. 1796
Bulles. 1798
Décrets. 1799
Discours. 1802
Poésies et autres écrits. 1802
Ursin, prieur de Ligugé. Notice, etc. 1806
Ursion, abbé d'Hautmont. Notice, etc. 1806
Usuard, moine de Saint-Germain des Prés. 1807
Son martyrologe. 1807
Uthon, évêque de Strasbourg. Notice. 1808
Vie de saint Arbogaste, etc. 1808

V

Valcande, moine de Moyen-Moutier. 1809
Vie de saint Hidulphe. 1809
Vie de saint Dié. 1811
Valérien, évêque de Cémèle. Notice. 1811
Ses homélies. 1812
Vautier, évêque d'Orléans. Notice. 1812

Son capitulaire. 1813
VAUTIER, abbé du Saint-Sépulcre d'Arras. 1813
Vie de saint Vindicien. 1814
VAZON, évêque de Liége. 1814
Lettres. 1815
VÉRAN, évêque de Vence. Notice, etc. 1816
VÉRAN, évêque de Cavaillon. 1818
Traité sur la continence des clercs. 1817
VERECUNDUS, évêque d'Afrique. Notice, etc. 1817
VERUS, évêque d'Orange. Notice. 1817
Vie de saint Eutrope. 1817
VERUS, évêque de Rodez. Notice. 1818
Ses lettres. 1818
VICTOR Ier, pape. Notice. 1819
Lettres. 1820
VICTOR II, pape. Notice. 1820
Bulle remarquable. 1821
VICTOR III, pape. Notice. 1821
Lettres. 1821
Discours au concile de Bénévent. 1822
VICTOR (Claude Marius). Notice. 1824
Commentaire sur la Genèse. 1824
VICTOR, évêque de Cartène. Notice et écrits. 1824
VICTOR, évêque de Capoue. Notice. 1826
Cycle pascal. 1826
VICTOR de Vite. Notice. 1826
Histoire de la persécution des Vandales. 1826
Jugement de cet ouvrage. 1850
VICTOR de Tunones. Notice. 1850
Chronique. 1850
VICTORIN, évêque de Pellan. 1851
Commentaires sur l'Ecriture. 1851
VICTORIN, rhéteur Notice. 1852
Ses écrits contre Arius. 1852
Contre les manichéens. 1854
De la génération du Verbe. 1856
Commentaire sur les épitres de saint Paul. 1857
Jugement critique. 1857
VICTORIUS, de Limoges. Notice. 1857
Cycle Pascal. 1857
VIDRIC, prieur de Saint-Evre. Notice. 1858
Histoire de saint-Gérard, etc. 1859
VIGILANCE, évêque de Barcelone. Notice, etc. 1840
VIGILE, pape. Notice. 1840
Lettres : A l'empereur Justinien. 1841
A Mennas. 1841
A Profuturus. 1842
A saint Césaire d'Arles 1843
A Auxanius. 1843
Autres lettres. 1845
Jugement critique. 1846
VIGILE, évêque de Trente. Notice. 1840
Ses lettres. 1846
VIGILE, évêque de Tapse. Notice. 1847
Premier livre contre Eutychès. 1847
Deuxième livre. 1850
Troisième livre. 1852
Quatrième livre. 1853
Cinquième livre. 1857
Dispute contre Arius. 1859
Symbole attribué à saint Athanase. 1860
Jugement critique. 1861
VIGILE, diacre. Notice et écrits. 1861
VINCENT DE LÉRINS (Saint prêtre). Notice. 1862
Commentaire. 1862
Deuxième avertissement. 1878
Sur le Concile d'Ephèse. 1878
Ouvrages attribués à saint Vincent. 1879
Jugement critique. 1880
VINCENT, prêtre de Lérins. Notice, etc. 1881
Vitalien, pape. Notice. 1881
Lettres : A l'archevêque de Crète. 1882
A Waan. 1882
Au roi de Northumberland. 1882
Aux moines de Sicile. 1882
VIVENTIOLE, archevêque de Lyon. Notice, etc. 1883
VIVIEN, religieux de Prémontré. Notice. 1883
Harmonie de la grâce et du libre arbitre. 1883

W

WACE ROBERT, chanoine de Bayeux. Notice. 1885
Poésies historiques et religieuses. 1886
WALAFRIDE STRABON. Notice. 1887
Glose ordinaire. 1887
Commentaire sur les Psaumes. 1888
De l'origine et du progrès des choses ecclésiastiques 1888
Du renversement de Jérusalem. 1893
Homélie sur saint Mathieu. 1893
Vie de saint Gal. 1893
Poésies. 1864
Autres écrits. 1895
Jugement critique, 1895
VALDRAMNE, évêque de Strasbourg. Notice 1896
Poésies. 1896
WANDALBERT, moine de Prum. 1896
Vie de Saint Goar. 1896
Martyrologe. 1897
WARIN, abbé de Saint-Arnoul. 1898
Lettre à Jean de Fécamp. 1898
WARNAHAIRE, clerc de Langres. 1898
Actes des martyrs. 1899
WARNIER, scholastique de Sens. 1899
Histoire des archevêques de Sens. 1899
WAUTHIER, archevêque de Sens 1900
Ses statuts. 1900
WAUTHIER, moine français. 1901
Poëme sur Mahomet. 1901
WAZELIN, abbé de Saint-Laurent. 1901
Lettre sur la continence, etc. 1901
WÉREMBERT, moine de Saint-Gall. 1902
WÉTIN, moine de Richenou. 1902
Vision. 1902
WIBAUD, abbé de Stavelo. Notice 1903
Lettres historiques. 1905
Jugement critique. 1911
WIBOLD, évêque de Cambrai. 1911
Jeu ecclésiastique, etc. 1911
WIDBERT, abbé de Saint-Père de Chartres. 1911
Actes de saint Eman, etc. 1912
Jugement critique. 1913
WIDRIC, abbé de Saint-Guilain. 1913
Vie de Sainte Aldegonde. 1913
WIGBODE, écrivain du VIIIe siècle. 1913
Commentaire sur l'Octateuque. 1914
Poésies. 1914
WILLIBALD, évêque d'Eichstat. 1915
Histoire de saint Boniface. 1915
WILLIBROD, évêque d'Utrecht. 1916
Relation de ses voyages. 1915
Textes des Evangiles en Saxon. 1919
WINEBRAND, écrivain inconnu. 1917
Vie de saint Allire 1917
WITIKIND, moine de Corbie. 1917
Histoire des Saxons. 1917
WITMOND, abbé de saint Evroul. 1918
Ecrits sur la musique et autres. 1919
WOLBODON, évêque de Liége. Notice. 1916
Psautier. 1919
WOLPHART, moine d'Haserens. Notice. 1920
Vie de sainte Walpurge. 1920
WULFADE, chanoine de Reims. Notice. 1920
Instruction pastorale. 1920

X

XISTE. Notice et écrits. 1921

Y

YRIER (Saint). Notice. 1921
Son testament. 1921
YVES de Chartres. Notice. 1922
Ses démêlés avec Philippe Ier. 1925
Sermons. 1939
Collection de Canons. 1943
Panormie. 1944
Décret. 1946
Micrologue. 1949
Lettres. 1950
Jugement critique. 1952

Z

ZACHARIE, pape. Notice. 1953
Ses lettres. 1953
Aux Francs et aux Gaulois 1954
A Boniface. 1954
A Pépin, maire du Palais. 1954
Jugement critique. 1955
ZACHARIE, moine de Saint-Martin de Laon. 1957
Concorde des quatre évangélistes. 1957
ZENOBIUS. Notice et écrits. 1957
ZÉNON (Saint). Notice. 1958
Sermons : Sur le Jeûne. 1958
Sacrifice d'Isaac et sacrifice de Jésus Christ. 1959
Sur la patience. 1960
Sur la charité. 1960
Sur l'envie. 1960
Sur l'avarice 1960
Sur le martyre de saint Arcade. 1961
Sur la résurrection. 1961
Jugement critique. 1951
ZÉNON l'Izaurien, empereur. Notice. Hératique. 1962
ZOZIME, pape. Notice. 1963
Lettre aux évêques des Gaules. 1963
Lettre à Aurèle et aux évêques d'Afrique. 1964
Lettre à Aurèle. 1969
Aux évêques d'Afrique. 1969
Aux évêques des Gaules. 1970
Aux évêques de la province Viennoise. 1971
A Hilaire de Narbonne. 1971
A Patrocle. 1971
A Hésychius. 1972
ZOZIME condamne les pélagiens. 1972
Jugement critique. 1974

FIN DU TOME QUATRIEME ET DERNIER.

Imprimerie MIGNE, au Petit-Montrouge.